image
not
available

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

ÉDITION

ACCOMPAGNÉE

DE DISSERTATIONS & NOTES NOUVELLES

CONTENANT

LE RECUEIL DES INSCRIPTIONS DE LA PROVINCE

ANTIQUES ET DU MOYEN AGE

DES PLANCHES, DES CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DES VUES DE MONUMENTS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. ÉDOUARD DULAURIER, MEMBRE DE L'INSTITUT

ANNOTÉE PAR

M. ÉMILE MABILLE

ATTACHÉ AU DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

M. EDWARD BARRY

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

CONTINUÉE JUSQUES EN 1790

PAR

M. ERNEST ROSCHACH

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

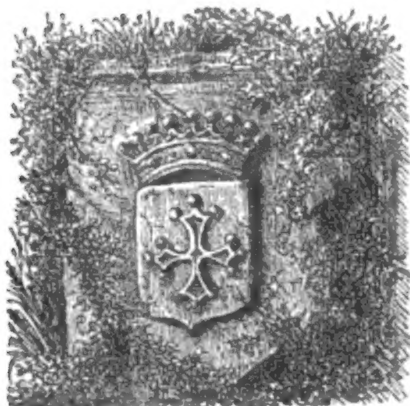
AVEC DES NOTES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR

DOM CL. DEVIC & DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

TOME QUATRIÈME



TOULOUSE

ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

MDCCCLXXII

PRÉFACE

Dom Vaissete, après la publication du cinquième volume de son ouvrage, avait encore, pour remplir le cadre qu'il s'était tracé, à écrire les annales de la Province jusqu'à la mort de Louis XIV & à dresser les listes de ses dignitaires, tant laïques qu'ecclésiastiques. M. Éd. Dulaurier, directeur de la présente édition, a raconté ailleurs les vicissitudes qu'eut à subir cette continuation; toujours ajournée, confiée à des disciples souvent peu dignes de leur savant prédécesseur, elle n'était encore qu'ébauchée quand la Révolution vint pour un temps détourner l'attention publique de toutes les questions scientifiques.

Fidèles aux traditions laissées par leurs devanciers, les nouveaux éditeurs ont jugé nécessaire de remplir le cadre indiqué par dom Vaissete; la partie la plus utile de ce complément, confiée à M. E. Roschach, forme les tomes XIII & XIV de cette édition, & fera connaître, dans son ensemble & dans ses détails, l'histoire du Languedoc jusqu'en 1790.

Quant aux listes des dignitaires ecclésiastiques, sachant combien celles qu'avait données le *Gallia Christiana* sont imparfaites & espérant trouver assez de textes inédits pour les corriger & les compléter, M. É. Mabille voulait faire de ce travail une des parties les plus utiles du livre. Malheureusement, les documents sur lesquels il avait compté lui manquèrent; notre savant & regretté collaborateur s'aperçut bientôt qu'il lui fallait se restreindre. Si pour certaines abbayes, pour certains diocèses, des travaux modernes, plus développés que l'ouvrage des Bénédictins, si des fonds d'archives inexplorés par eux, permettaient d'obtenir des résultats beaucoup plus précis, pour d'autres, au contraire, dont les titres avaient été détruits ou dispersés, force était de suivre leur trace. Plus d'une fois, il a fallu s'en tenir au *Gallia*, heureux quand une exacte révision des notes des Bénédictins rendait possibles quelques légères corrections. On peut donc reprocher à ce travail de n'être pas aussi définitif que M. Mabille espérait le faire; il pourra tout au moins remplacer le *Gallia Christiana*, où les Églises du Languedoc sont dispersées dans quatre ou cinq volumes, disposition qui rend l'usage de cette collection assez incommode. Hâtons-nous d'ajouter qu'un certain nombre de *Notes* ne laissent pas que de fournir des renseignements nouveaux; nous nous permettrons de signaler aux lecteurs érudits les *Notes* sur les Églises du Puy & d'Elne, sur les abbayes de Saint-Sernin de Toulouse, du Canigou, de Villemagne, de Candeil, de Boulbonne, de Grandselve, de Belleperche, de Bonnefoy, & beaucoup d'autres qui, résumant des ouvrages plus ou moins récents ou employant des documents encore inédits, contiennent nombre de faits inconnus & rectifient constamment les listes des Bénédictins.

A la suite des *Notes* sur tel ou tel établissement en particulier, nous avons placé d'autres *Notes* ou plutôt des dissertations sur les établissements religieux des différents diocèses. Dans ce supplément nous avons fait entrer les matières les plus diverses : renseignements sur d'anciennes abbayes supprimées de bonne heure, sur les ordres mendiants, sur les domaines & la

puissance des évêques, &c. On y trouvera l'histoire détaillée des principales seigneuries ecclésiastiques du Languedoc, celle des chapitres cathédraux, &c.

Parmi ces travaux, faits en général directement sur les sources & accompagnés de textes importants publiés en note, nous citerons ceux qui concernent Albi, Narbonne, Toulouse, Agde, Béziers, Saint-Bertrand de Comminges, Saint-Papoul, Rodez, &c. Les livres imprimés, les documents manuscrits, tout ce que nous avons pu découvrir a été compulsé par nous, & nous donnons quantité de renseignements utiles pour l'histoire locale. Nous n'avons point cherché à être absolument complet; il nous aurait fallu pour cela deux ou trois volumes, au lieu de deux cent cinquante pages. Nous avons seulement voulu mettre à la portée de tous des matériaux souvent dispersés, des renseignements épars dans des livres, ou des recueils difficiles à réunir.

En tête du volume ont été placées les *Notes* du tome II de dom Vaïssete, dissertations pour la plupart bien supérieures à celles du tome I, & dans lesquelles il était difficile de trouver quelque chose à reprendre; M. Mabille s'est contenté d'y faire quelques additions; il a traité notamment avec un certain développement la question de l'origine de Constance, troisième femme du roi Robert, que dom Vaissete voulait rattacher à la famille des comtes de Toulouse; il a encore étudié à nouveau la généalogie des comtes de Gévaudan & les questions subsidiaires qui s'y rattachent.

A la suite de cette préface, on trouvera les sommaires des *Notes* tant anciennes que nouvelles, la table des documents publiés dans les notes de bas de pages, &, à la fin du volume, un *Index* alphabétique des noms d'hommes & de lieux; rédigé avec le plus grand soin, il remplacera avantageusement les tables du *Gallia*, généralement si défectueuses. Après mûres réflexions, nous avons adopté l'ordre des prénoms pour les dignitaires ecclésiastiques & sous chaque nom l'ordre hiérarchique, en renvoyant des abbés

aux évêques & aux archevêques; le nom de chaque personnage sera ainsi accompagné de l'indication de tous les titres qu'il a portés dans le Languedoc[1].

Après ces explications sur le but & le plan du présent volume, il ne nous reste plus qu'à remercier publiquement tous les collaborateurs qui ont bien voulu nous fournir leur concours bénévole.

A. MOLINIER.

Août 1876.

[1] Une petite observation : quand un dignitaire a occupé une haute charge, un archevêché par exemple, hors de la Province, & une abbaye, voire même un prieuré, dans le Languedoc, il faut le chercher aux abbés ou aux prieurs, dans la liste des personnages du même nom. En outre, les évêques sont rangés par ordre alphabétique de siéges, & les abbés par ordre alphabétique d'abbayes, avec renvoi pour ceux qui en ont occupé deux.

SOMMAIRES DES NOTES

DU TOME IV DE LA NOUVELLE ÉDITION DE L'*HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC*

N. B. — *Toutes les Notes ajoutées par les nouveaux éditeurs dont les auteurs ne sont pas indiqués dans la présente table sont de* MM. Émile Mabille [É. M.], *ou* A. Molinier [A. M.].

NOTES

DE L'ÉDITION ORIGINALE

NOTES

AJOUTÉES PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS DIVERS PUBLIÉS EN NOTE DANS LE PRÉSENT VOLUME

(1020-1708)

1020-1025. Plaid entre Aimeri, abbé de Lézat, & les moines de Peyrissas, au sujet de la suprématie de ce dernier monastère.

Latin 9189, f° 99 v°. — IV, 772.

Vers 1050. Notice des droits & devoirs du *villicus* ou avoué de l'abbaye de Peyrissas.

Latin 9189, f° 68 r°. — IV, 773.

1090. Charte de dotation & de consécration de l'église de Sainte-Marie du Puy, plus tard la Salvetat.

Original, Collection de Languedoc, vol. 192, n. 1. — IV, 762.

Janvier 1120. Accord entre Eudes, prévôt de Saint-Germier de Muret, & Ug & Arnaud, frères, pour l'exploitation de la forge de Saint-Germier.

Latin 9189, f° 280 r°. — IV, 709.

Avril 1140. Plaid entre Rainier, moine, les clercs de Saint-Béat & les seigneurs d'Astanos, au sujet de l'église de Saint-Julien *de Saleissa*.

Latin 9189, f° 287 v°. — IV, 769.

Vers 1150. Liste des églises dépendantes de Saint-Béat & privilèges de cette église.

Latin 9189, f° 291 r°. — IV, 770.

23 avril 1162. Guillaume, évêque de Béziers, vend à Guillem de Béziers, préchantre de Saint-Nazaire, & au juif Nathan, pour deux ans entiers, ses revenus des leudes & péages de Béziers, pour la somme de 1000 sous de Melgueil, prix de terres achetées par lui à Gabian.

Doat, vol. 61, f° 218. — IV, 724.

1162. Accord entre les abbés de Peyrissas & de *Gala*, pour le service & la jouissance de la chapelle du château de Benque.

Latin 9189, f° 68 v°. — IV, 774.

Janvier 1176. Pons d'Ox abandonne à Guillem de Saint-Clar, prieur de Saint-Germier, le quart de l'église de Saint-Martin d'Ox, que lui avaient légué ses parents.

Latin 9189, f° 282 v°. — IV, 711.

Juin, vers 1180. Alfonse, roi d'Aragon, comte de Barcelone & marquis de Provence, défend à ses baillis de prendre albergue dans le cloître de l'église de Millau & leur enjoint de conserver à cette église la jouissance de ses libertés.

Doat, vol. 145, f° 9. — IV, 883.

Vers 1192. Inféodation de la meunerie du moulin de Benque par Fortanier de Carzac, prieur de Peyrissas, à Vidal du Moulin.

Latin 9 189, f° 69 r°. — IV, 775.

Octobre 1193. Bernard, prieur de Saint-Antoine de Toulouse, inféode une terre à Pierre & à Vidal Favre de Castanet; le prieur doit entourer cette terre de fossés.

Latin 9 189, f° 244 r°. — IV, 691.

Septembre 1194. Raimond Guillem de Benque abandonne à Fortanier de Carzac, prieur de Peyrissas, un casal au même lieu & tous ses droits sur les habitants.

Latin 9 189, f° 68 v°. — IV, 775.

Juin 1197. Bernard, comte de Comminges & seigneur de Muret, donne franchise à tous pour venir à Muret célébrer la fête de Saint-Germier & prend les pèlerins sous sa protection.

Latin 9 189, f° 269 r°. — IV, 710.

1199. Hugues, évêque, & Guillaume, comte de Rodez, exemptent l'hôpital d'Aubrac & ses dépendances de l'imposition du commun de la paix, levé dans l'étendue du diocèse pour l'entretien de la paix.

Doat, vol. 134, f° 30. — IV, 894.

1200-1400. Extraits du nécrologe de l'abbaye de Saint-Sernin.

IV, 523.

Octobre 1203. Charte de sauvegarde accordée aux membres de la confrérie de Saint-Béat par les seigneurs de ce lieu.

Latin 9 189, f° 72 r°. — IV, 771.

26 mai 1208. Testament de Pierre de Sans, bourgeois de Narbonne.

Archives nationales, original, S. 4858, n. 74. — IV, 680.

1213. Bernard de Béziers se démet en faveur du nouvel évêque, Bertrand, de tous ses droits héréditaires sur la monture, la chape & les vêtements de l'évêque, à sa première entrée dans le palais épiscopal.

Doat, vol. 62, f° 67. — IV, 725.

21 avril 1216. Donation par Pierre de Vit à Prouille de divers domaines & droits à lui cédés par le comte de Montfort.

Doat, vol. 98, f° 23. — IV, 855.

7 avril 1245. Reconnaissance consentie par Pierre le Maire, censitaire de Lézat & de Saint-Béat, à l'abbé de Lézat, Pierre de Dalbs.

Latin 9 189, f° 76 r°. — IV, 771.

25 février 1247 (v. st.). Jean *de Crannis*, sénéchal de Carcassonne, délivre aux frères prêcheurs l'emplacement de l'ancien château de Béziers, à eux donné par le roi.

Doat, vol. 60, f° 343. — IV, 727.

27 avril 1249. Innocent IV maintient les religieuses de Prouille dans l'usage de la règle de Saint-Dominique.

Doat, vol. 98, f° 89. — IV, 857.

22 septembre 1255. Accord entre Bonet de Muret & Guillem de Roër, prieur de Saint-Germier, pour une terre que le prieur soutenait ne pas faire partie des fiefs de Bonet.

Latin 9 189, f° 280 v°. — IV, 711.

Mai 1260. Accensement d'une terre sise à Combauria, fait par le procureur du couvent de la Salvetat à Bernard de Bossegui & autres.

Lang. vol. 192, n. 17. — IV, 764.

19-24 décembre 1264. Rigaud de Veillant (*Vigilando*), prieur de Cieurac, au diocèse d'Albi, collecteur des décimes des exempts dans les diocèses d'Albi, Rodez & Mende, exempte Riche, prieure de la Salvetat, au diocèse d'Albi, du payement de ces décimes, à cause de la pauvreté de son monastère.

Lang. vol. 192, n. 20. — IV, 763.

5 octobre 1266. Lambert de Monteil, seigneur de Lombers, ratifie une vente faite par Matfres Boudrac de Montdragon au couvent de la Salvetat.

Lang. vol. 192, n. 23. — IV, 764.

11 octobre 1266. Clément IV, à la requête des religieuses de Prouille, interdit la construction de toute église ou oratoire aux alentours de Saint-Martin de Limoux.

Doat, vol. 98, f° 131. — IV, 856.

28 mars 1267. Clément IV commet l'abbé de Bonneval pour examiner la règle d'Aubrac & la confirmer s'il y a lieu, quoique le sceau de l'acte original soit, dit-on, à demi détruit.

Doat, vol. 134, f° 161. — IV, 888.

29 avril 1267. Clément IV autorise le dom d'Aubrac à faire saisir partout les frères de son couvent qui auront rompu leurs vœux, sans encourir la peine de l'excommunication.

Doat, vol. 134, f° 172. — IV, 893.

12 septembre 1267. Accensement fait par Riche, prieure de la Salvetat, à Er. Cluzel.

Lang. vol. 192, n. 27. — IV, 765.

Août 1283. Charte d'amortissement concédée par le roi Philippe III à l'église paroissiale Saint-Michel du Bourg de Carcassonne.

Latin 9996, f° 201. — IV, 745.

17 juin 1285. Honorius IV prie Philippe III d'exempter le monastère de Prouille du décime levé sur les ecclésiastiques du royaume, pour la guerre d'Aragon.

Doat, vol. 98, f° 173. — IV, 858.

5 mars 1299 (v. st.). Bernard, comte de Comminges, approuve la donation faite par feu son père à Aubrac de l'hôpital de l'Ile-en-Dodon, au diocèse de Comminges, sous la condition expresse d'y tenir un chapelain qui célébrerait régulièrement l'office divin pour l'âme des comtes de Comminges.

Doat, vol. 135, f° 29. — IV, 896.

1302. Agnès, comtesse de Foix, donne à Valnègre un psautier richement relié.

Doat, vol. 85, f° 274. — Ext. IV, p. 851.

2 septembre 1304. Philippe IV ordonne au sénéchal de Rodez d'informer diligemment sur l'attaque à main armée dirigée par quelques fils d'iniquité contre le couvent des dominicains de Rodez & sur les meurtres qui se sont commis en cette affaire.

Doat, vol. 132, f° 194. — IV, 880.

Octobre 1308. Philippe IV permet aux jurats & paroissiens de Saint-Vincent de Carcassonne d'acquérir, sans payer aucuns droits d'amortissement, quelques maisons, tenues en censive de lui, & qui sont nécessaires pour agrandir le chœur de cette église.

Archives nationales, JJ. 42ª, f° 69. — IV, 746.

1309. Inventaire dressé par l'abbé de Boulbonne de certains objets d'argent donnés à Valnègre par la comtesse de Foix.

Doat, vol. 85, f° 317. — Ext. IV, p. 852.

1309-1358. Vie de Jean III de Jaurens ou Jofroi, évêque du Puy.

Latin 828. — IV, 407.

Novembre 1310. Supplique adressée à Clément V par les nobles & par les ecclésiastiques du Rouergue pour le maintien de l'hôpital d'Aubrac en son ancien état.

Doat, vol. 134, f° 60. — IV, 890.

17 juillet 1311. Bail à emphytéose fait par Boudrague Vassale, prieure de la Salvetat, à Raimond-Jean de Réalmont, de la moitié des moulins du Dadou.

Lang. vol. 192, n. 63. — IV, 766.

28 juillet 1311. Clément V commet trois chanoines de l'église de Mende pour informer sur le refus fait par le prieur de Millau de contribuer à l'agrandissement de l'église paroissiale, entrepris par les habitants de cette ville.

Doat, vol. 145, f° 113. — IV, 884.

11 août 1311. *B. Peremani*, tisseur du bourg de Narbonne, se donne pour frère, avec tous ses biens, à la maison des lépreux du Bourg.

Archives nationales, S. 4858. — IV, 683.

13 janvier 1311. Déclaration faite par frère Guillem de Malhorgues, à Boudrague, prieure de la Salvetat, de ses biens meubles & immeubles.

Lang. vol. 192, n. 64. — IV, 765.

13 juillet 1313. Inventaire des reliques, vêtements ecclésiastiques & objets précieux appartenant à Saint-Amans de Rodez.

Doat, vol. 134, f° 122. — Ext. IV, 881.

17 décembre 1316. Inventaire des biens meubles de la maison des lépreux du bourg de Narbonne.

S. 4858, n. 72. — IV, 684.

Février 1316 (v. st.). Charte d'amortissement accordée par Philippe le Long à l'hôpital Saint-Jacques de Carcassonne,

Archives nationales, JJ. 53, n. 33. — IV, 757.

26 avril 1319. Transaction entre le prieur des frères prêcheurs de Toulouse & les prieur & recteur de Saint-Pierre des Cuisines, au sujet des droits prélevés sur les enterrements dans l'étendue de cette paroisse.

Doat, vol 73, f° 408. — IV, 702.

1er mai 1327. Jean XXII donne aux religieuses clarisses de Millau, menacées par l'inondation, l'emplacement jadis occupé dans cette ville par les frères de la Pénitence, & les autorise, sous certaines conditions, à y transporter leur cimetière & leur église.

Doat, vol. 145, f° 107. — IV, 885.

27 mai 1335. Roger d'Armagnac, seigneur de Mauléon & de Villefranche, régent des terres du comte d'Armagnac, absent, ordonne à Bertrand *dels Candels*, juge des appeaux du comté de Rouergue, de faire expulser des femmes de mauvaise vie, qui se sont établies près du couvent des frères mineurs de Rodez.

Doat, vol. 132, f° 253. — IV, 878.

20 septembre 1335. Pierre, évêque d'Albi, indique aux consuls d'Albi les précautions à prendre pour la conservation des reliquaires & autres objets précieux donnés à Notre-Dame de Fargues par feu l'évêque Béraud.

Doat, vol. 113, f° 78. — IV, 667.

21 novembre 1343. Clément VI ordonne à l'official de Carcassonne de faire restituer au couvent de la Salvetat, au diocèse de Castres, les biens qui lui ont été injustement ravis.

Lang. vol. 193, n. 110. — IV, 766.

22 juin 1345. Philippe VI ordonne aux viguier & juge royaux de Béziers de faire changer de place le marché aux cuirs de cette ville, dont le voisinage incommode fort les frères prêcheurs.

Doat, vol. 60, f° 356. — IV, 728.

14 février 1347 (v. st.). Philippe VI ordonne au sénéchal de Carcassonne de punir les auteurs d'une agression nocturne contre les dominicains de Béziers, qui sont placés sous les sauvegarde & protection royales.

Doat, vol. 60, f° 358. — IV, 728.

19 janvier 1363 (v. st.). Édouard, prince de Galles, à la requête des consuls de Millau, enjoint au sénéchal de Rouergue d'empêcher les religieux réfugiés dans cette ville pendant la guerre de s'y établir & d'y fonder des couvents.

Doat, vol. 141, f° 141. — IV, 886.

1er mars 1365 (v. st.). Louis, fils du roi, lieutenant du roi en Languedoc, duc d'Anjou & comte du Maine, accorde des lettres de rémission à Prouille, dont le prieur & le procureur avaient violemment envahi la forteresse de Fenouillet, appartenant par indivis au roi & au couvent.

Doat, vol. 98, f° 225. — IV, 858.

14 mars 1366. Urbain V autorise le dom & les frères d'Aubrac à se faire enterrer avec leurs vêtements monastiques.

Doat, vol. 135, f° 154. — IV, 893.

Février 1372 (v. st.). Louis, fils du roi, & son lieutenant en Languedoc, duc d'Anjou & de Touraine & comte de Maine, accorde des lettres de rémission au procureur de Prouille, coupable du crime de lèse-majesté.

Doat, vol. 98, f° 229. — IV, 859.

15 juillet 1392. Bernard, comte d'Armagnac & de Rouergue, annonce aux sénéchal & juge des comté & montagnes de Rouergue qu'il a concédé au dom d'Aubrac le droit d'élever des piloris & fourches patibulaires au lieu d'Aubrac, où il possède la justice haute, moyenne & basse.

Doat, vol. 135, f° 172. — IV, 895.

19 août 1484. Contrat passé entre l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise, & plusieurs maîtres fondeurs de Paris, pour la fabrication d'un certain nombre d'objets de bronze destinés à la cathédrale de Sainte-Cécile.

Doat, vol. 112, f° 5. — IV, 660.

1484. Délibération du chapitre de Lavaur, autorisant ses membres à quitter la ville pendant les ravages de la peste, sans cesser de jouir de leurs prébendes.

Doat, vol. 81, f° 268. — IV, 799.

16 juillet 1490. Gui de Louzière, chevalier, seigneur de Montesquieu, de Pezenc & de la Chapelle, sénéchal de Querci & gouverneur des terres & personne de Charles d'Armagnac, vise pour exécution les lettres du roi Charles VIII, autorisant la translation du tombeau de Bonne de Berry, enterrée en l'église des frères mineurs de Rodez.

Doat, vol. 132, f° 267. — IV, 880.

1493. Inventaire des reliquaires & de différents objets d'art donnés à Sainte-Cécile par l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise.

Doat, vol. 112, f° 128. — IV, 662.

9 septembre 1596. Lettres de sauvegarde accordées par le roi Henri IV à l'abbaye d'Aubrac, en considération des services à lui rendus par l'abbé, M. de Sourdis, & par son père.

Doat, vol. 136, f° 223. — IV, 894.

1629. Récit de l'introduction des moines réformés de la congrégation de Saint-Maur à Saint-Chinian.

IV, 528-9 & 533-4.

Vers 1630. Récit de l'occupation du monastère de Saint-Guillem de Gellone par les protestants, en 1562.

Latin 12672, f° 261. — IV, 543.

18 janvier 1634. Lettre de Louis XIII au cardinal Barberini pour François de Cabrière, abbé désigné de Saint-Aphrodise.

Ms. fr. 20896, f° 238. — IV, 509.

30 juin 1634. Lettre du même à M. de Noailles, ambassadeur à Rome, pour le même objet.

Ms. fr. 20896, f° 238. — IV, 509.

12 mai 1667. Lettre de Louis XIV au pape pour lui demander de consentir à la sécularisation du chapitre cathédral de Saint-Papoul.

Collection de Languedoc, vol. 44, f° 43. — IV, 853.

Vers 1702. Mémoire rédigé par ordre de l'archevêque de Narbonne, relatif au droit qu'il a de porter le titre de duc de cette ville.

Collection de Languedoc, vol. 40, f° 61. — IV, 676.

1704. Récit de la cérémonie faite à Sainte-Cécile d'Albi à l'occasion de la translation des reliques de saint Clair.

Collection de Languedoc, vol. 38, f° 60. — IV, 662.

Juin 1708. Récit de la pose de la première pierre des nouvelles constructions de la cathédrale de Saint-Just de Narbonne.

Collection de Languedoc, vol. 40, f° 6. — IV, 678.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

NOTES

Note I

Éd. orig. t. II, p. 521.

NOTE I

Sur l'usurpation du royaume de Provence par Boson, & la souveraineté de nos rois sur le Rhône.

I. Le royaume de Provence, dont Boson s'empara l'an 879, s'étendoit des deux côtés du Rhône, & comprenoit en deçà de ce fleuve les diocèses de Viviers & d'Uzès, avec la partie de ceux d'Arles, d'Avignon, de Valence & de Vienne qui dépend du Languedoc : il est important de faire voir ici la manière dont se fit cette usurpation, pour l'intelligence de ce que nous aurons à dire dans la suite touchant la souveraineté de nos rois sur le Rhône, lequel appartient au Languedoc, d'un bord à l'autre, depuis les frontières du Lyonnois jusques à l'embouchure de ce fleuve dans la mer.

II. Après la mort de l'empereur Louis le Débonnaire, ses trois fils Lothaire, Louis & Charles, convinrent [1], à Verdun, au mois d'août de l'an 843, de partager entre eux toute la monarchie françoise que ce prince avoit possédée en entier. La Germanie & quelques villes situées en deçà du Rhin échurent à Louis; Lothaire, qui étoit l'aîné, eut le royaume d'Italie & toute la partie orientale du royaume de France. Cette partie étoit bornée au levant par le Rhin & les Alpes, & au couchant par l'Escaut, la Meuse & la Saône jusques à Lyon, & renfermoit, depuis cette ville, les pays situés des deux côtés du Rhône jusques à son embouchure dans la Méditerranée ; en sorte que le Vivarais, l'Uzége & la partie des diocèses d'Avignon & d'Arles, qui est en deçà de ce fleuve, y étoient compris. Charles le Chauve, le troisième des frères, eut pour sa part tout le reste du royaume ou la France occidentale.

Note I

Éd. orig. t. II, p. 522.

III. La portion du royaume de France qui échut à Lothaire par ce célèbre partage, comprenoit un grand pays borné aux deux extrémités par les deux mers, au nord & au midi; elle dépendoit auparavant partie du royaume d'Austrasie & partie de celui de Bourgogne qu'elle renfermoit presque entièrement, excepté les pays situés à la droite de la Saône, qu'on appeloit Bourgogne inférieure, & qui échurent à Charles le Chauve. Elle comprenoit aussi toute la Provence avec le diocèse d'Uzès, ancien membre de la Septimanie. C'est ce qui est clairement exprimé dans l'auteur contem-

[1] *Annal. Bertin.* p. 200. — *Annal. Fuld.* p. 548.

porain des Annales de Saint-Bertin[1], qui nous a laissé un détail circonstancié de tous les pays qui composoient la succession du roi Lothaire, fils & successeur de l'empereur de ce nom. On appela d'abord toute cette portion de la France *le royaume de Lothaire*[2], parce qu'on ne trouva point de nom plus propre pour désigner les États de ce prince, composés de parties de différents royaumes; mais après la mort de cet empereur, on restreignit la signification de ce nom aux seuls pays situés entre l'Escaut & la Meuse d'un côté, & le Rhin de l'autre, qui échurent à son fils de même nom.

IV. L'empereur Lothaire étant mort en 855, ses trois fils lui succédèrent, chacun dans une partie de ses États. Louis, qui étoit l'aîné, eut pour sa part le royaume d'Italie avec le titre d'empereur. Les deux autres partagèrent ce que leur père avoit possédé en France. Lothaire régna sur la partie supérieure ou septentrionale, qu'on nommoit France & qu'on appela depuis, de son nom, le royaume de Lothaire ou la Lorraine. Ce royaume comprenoit entre autres les deux duchés de la Bourgogne[3] supérieure, savoir : la Bourgogne Cisjurane & la Bourgogne Transjurane. Charles[4], le puîné, étendit sa domination sur la partie méridionale, c'est-à-dire sur la Provence, située entre les Alpes, la Durance, le Rhône & la Méditerranée, & sur le duché de Lyon qui dépendoit auparavant du royaume de Bourgogne, & qui comprenoit les pays situés des deux côtés du Rhône depuis cette ville jusques à l'embouchure de ce fleuve dans la mer; en sorte que toute la partie orientale du Languedoc qui avoit appartenu à l'empereur Lothaire fut depuis soumise au roi Charles, son fils, qui prit le titre de roi de Provence, & établit sa résidence ordinaire à Lyon dont il fit la capitale de ses États.

V. Ce prince étant mort[5] sans postérité en 863, ses deux frères disputèrent d'abord entre eux sa succession. Lothaire prétendoit qu'elle lui appartenoit entièrement, en

[1] *Annal. Bertin.* p. 235.
[2] *Annal. Mettens.* p. 304.
[3] *Ibid.* p. 305. — *Annal. Bertin.* p. 211.
[4] *Annal. Bertin.* p. 208 & seq.
[5] *Ibid.* p. 215. — *Annal. Mettens.* p. 305.

vertu d'une donation que Charles lui avoit faite[1] de tous ses États; l'empereur Louis vint en Provence pour se faire raison par lui-même; enfin le roi Charles le Chauve, leur oncle[2], prétendit à ce même royaume dont les peuples l'avoient appelé à leur secours, & l'avoient élu pour leur roi à la place de Charles, sous prétexte de la négligence & du mauvais gouvernement de ce prince. Il ne paroît pas cependant que Charles le Chauve ait eu recours à la voie des armes pour faire valoir ses droits, & il est certain que les deux frères étant convenus d'un accord partagèrent[3] entre eux, sans aucune opposition de sa part, le royaume de Provence. Lothaire eut pour lui la plus grande partie du duché de Lyon, entre autres cette ville & celles de Vienne, de Viviers & d'Uzès, & par conséquent presque toute la partie orientale du Languedoc. L'empereur Louis régna[4] certainement sur la Provence propre en vertu de ce partage, & il paroît qu'il eut aussi, dans son lot, la partie du duché de Lyon la plus voisine des Alpes, savoir . le Dauphiné & la Savoie, comme nous le verrons plus bas.

VI. Le roi Lothaire mourut, sans enfans légitimes, l'an 869. Sa succession appartenoit à l'empereur Louis son frère, qui jouissoit déjà d'une grande partie du royaume de Provence; mais le roi Charles le Chauve & Louis, roi de Germanie, son frère, disputèrent la succession à ce prince, qu'ils comptoient[5] devoir mourir bientôt, & qui d'ailleurs n'avoit point d'enfans mâles. Comme Charles le Chauve étoit le plus fort, il se saisit du royaume de Lothaire[6] ou de la Lorraine, & s'en fit couronner roi à Metz. Il vouloit même s'emparer de la Provence & de la partie de la haute Bourgogne[7] qui appartenoit déjà à l'empereur Louis, mais il trouva de la résistance; & le

[1] *Annal. Bertin.* p. 210.
[2] *Ibid.* p. 213.
[3] *Ibid.* p. 215. — *Annal. Mettens.* p. 305.
[4] *Annal. Bertin.* p. 238.
[5] *Ibid.* p. 239.
[6] *Ibid.* p. 235. — *Annal. Mettens.* p. 311. — *Annal. Fuld.* p. 562.
[7] *Annal. Bertin.* p. 238.

roi de Germanie, son frère, qui prétendoit à cette succession, lui ayant déclaré la guerre, il fut obligé d'en venir avec ce dernier à un accord, suivant lequel ils partagèrent, au préjudice de l'empereur Louis, tous les pays qui avoient appartenu au feu roi Lothaire.

Charles le Chauve & Louis de Germanie firent ce partage au mois d'août de l'an 870. Le premier eut pour lui toute la partie occidentale du royaume de Lothaire, située aux environs de la Meuse & de la Saône, avec la portion du duché de Lyon dont celui-ci avoit hérité du roi Charles, son frère, & qui comprenoit, comme on l'a déjà dit, les villes de Lyon, de Vienne, de Viviers & d'Uzès. La partie du royaume de Lothaire, voisine du Rhin, échut au roi de Germanie. Il paroît que ces deux princes laissèrent l'empereur Louis, leur neveu, dans la paisible possession des pays qu'il possédoit en deçà des Alpes, & que cet empereur jouit tranquillement de la Provence, de la Bourgogne Transjurane, du Dauphiné & de la Savoie. Il n'est pas fait mention, en effet, de tous ces pays dans le partage dont nous venons de parler, & dans lequel [1] les comtés & les villes qui échurent à Charles le Chauve & à Louis de Germanie sont marquées dans un très-grand détail.

VII. La partie du duché de Lyon qui échut à Charles le Chauve par ce partage, & qui comprenoit la partie orientale du Languedoc, reconnut cependant l'empereur Louis pour son souverain; en sorte que Charles fut obligé de soumettre par les armes cette nouvelle portion de ses États. Il assiégea en effet & prit Lyon, & forma le siége de Vienne qui se rendit à ce prince l'an 871 [2], Charles donna ensuite le gouvernement de ce pays au duc Boson, son beau-frère; mais nous ne savons pas s'il poussa ses conquêtes plus loin, & il est incertain s'il soumit le Vivarais, le diocèse d'Uzès, & le reste du duché de Lyon qui lui étoit échu par le partage dont nous venons de parler, ou s'il n'y étoit pas déjà reconnu.

VIII. Quoi qu'il en soit, l'empereur Louis

[1] *Annal. Bertin.* p. 240.
[2] *Ibid.* p. 241.

étant mort l'an 875 sans enfans mâles, Charles le Chauve & Louis, roi de Germanie, ses deux oncles & ses plus proches héritiers, acquirent par là un droit légitime à sa succession; & le traité qui avoit été conclu entre eux en 870, suivant lequel le premier devoit régner sur les deux côtés du Rhône depuis Lyon, reçut une nouvelle force.

Éd. orig. t. II, p. 523.

IX. Après la mort de Louis, roi de Germanie, & de Charles le Chauve, son frère, dont l'une arriva en 876 & l'autre l'année suivante, Carloman, Louis & Charles, fils & héritiers du premier, firent [1], le premier de novembre de l'an 878, avec Louis le Bègue, fils & successeur de Charles le Chauve, un traité suivant lequel ils convinrent que le partage arrêté au mois d'août de l'an 870 entre leurs pères subsisteroit, & qu'en conséquence chacun jouiroit paisiblement de la partie du royaume *de Lothaire* qui lui étoit échue. La souveraineté que Charles le Chauve avoit déjà acquise sur les pays situés des deux côtés du Rhône depuis Lyon, fut confirmée par là.

X. La mort de Louis le Bègue, arrivée au mois d'avril de l'an 879, causa quelques troubles dans le royaume de Lothaire, mais ce fut seulement dans les provinces supérieures. Louis de Germanie, appelé [2] par quelques factieux de France, sans aucun égard pour le traité qu'il venoit de conclure avec Louis le Bègue, son cousin, s'empara de toute la partie de ce royaume située entre la Meuse & le Rhin. Il menaçoit d'envahir le reste de la monarchie, lorsque Boson, duc de Provence, & les autres tuteurs des deux jeunes princes Louis & Carloman, fils de Louis le Bègue, pour arrêter les progrès de ses armes & l'engager à retirer ses troupes, se virent obligés de lui céder la partie de la Lorraine ou du royaume de Lothaire le Jeune, que le roi Charles le Chauve avoit eue par le partage de l'an 870. Les paroles de l'Annaliste de Saint-Bertin sont remarquables : *Ut ei offerrent*, dit cet auteur, *partem de regno* LOTHARII JUNIORIS, *quam Carolus contra fratrem suum Ludovicum ip-*

[1] *Annal. Bertin.* p. 256 & seq. — *Annal. Fuld.* p. 571.
[2] *Annal. Bertin.* p. 258 & seq.

sius Ludovici patrem, acceperat. Ainsi, dans cette cession, qui étoit même forcée & contraire aux précédens traités, il ne s'agissoit nullement des provinces inférieures qui avoient appartenu à l'empereur Lothaire, ou des États que Charles, roi de Provence, troisième fils de cet empereur, avoit possédés, & par conséquent du cours du Rhône depuis Lyon jusques à la mer, dont les deux princes françois demeurèrent les maîtres. Moyennant cette cession, qui fut exécutée sur-le-champ, mais sans la participation de ces princes, le roi de Germanie, leur cousin, promit de les laisser paisibles possesseurs de tout le reste : *Ut accepta illa portione regni, in regnum suum rediret, & quod reliquum de regno patris sui Caroli Ludovicus habuit, filiis suis consentiret. Ludovicus vero & sui acceptam habentes talem oblationem, &c.... Et accepta regni parte sibi oblata, Ludovicus ad palatium suum Franconofurd rediit.* En effet, les deux[1] princes françois ayant partagé entre eux, l'année suivante, les États de Louis le Bègue leur père, l'un eut pour sa part une partie de l'Austrasie qu'on appeloit alors le royaume de France, *Quod Franciae residuum erat ex paterno regno*, & tout le royaume de Neustrie avec ses Marches; & l'autre les royaumes de Bourgogne & d'Aquitaine. Or, la suite nous fera voir que le royaume de Bourgogne qui échut à Carloman, s'étendoit à la droite & à la gauche de la Saône, & comprenoit par conséquent la partie de ce royaume qui étoit échue à l'empereur Lothaire. Les pays cédés par les tuteurs des deux princes françois à Louis de Germanie, ne comprenoient donc que la partie de l'ancien royaume d'Austrasie située entre la Meuse & l'Escaut d'un côté & le Rhin de l'autre. Par cette cession, toute la partie supérieure du royaume de l'empereur Lothaire en France fut soumise au prince germain, & toute la partie inférieure ou méridionale demeura aux deux princes françois.

XI. Les choses étoient dans cette situation, lorsque le duc Boson, l'un des tuteurs de ces deux princes, abusant de leur jeunesse & de son autorité, résolut, à l'instigation[1] d'Ermengarde, sa seconde femme, fille du feu empereur Louis II, de s'emparer de cette partie méridionale. Il fit tant par ses menées, qu'enfin il obligea les évêques du pays, soit par menaces, soit par caresses, à s'assembler à Mantaille en Dauphiné, au mois d'octobre de l'an 879.

L'on voit par les souscriptions des évêques qui assistèrent à cette assemblée, que Boson usurpa l'autorité royale, non-seulement sur toute la Provence proprement dite, renfermée entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée & le Rhône, & sur tout le duché de Lyon, pays qui avoient composé le royaume de Charles, fils de l'empereur Lothaire, mais encore sur la haute Bourgogne & sur une partie de la basse, à la droite de la Saône, laquelle avoit toujours appartenu à Charles le Chauve. Parmi ces souscriptions, on voit celles des archevêques d'Aix & d'Arles & des évêques de Marseille, Toulon, Riez & Apt. Il est certain, en effet, qu'il faut lire[2] *Richardus episcopus Aptensis*, & non pas *Agathensis*, erreur qui a fait croire à quelques modernes[3] que Boson avoit régné sur le diocèse d'Agde dans la Septimanie, ce qui est faux : en effet, Alaric étoit alors évêque d'Agde. Quoique les noms des autres évêques de la Provence propre ne se trouvent pas parmi ces souscriptions, il paroît cependant qu'ils consentirent tous alors à l'élection de Boson, ou du moins qu'ils se soumirent dans la suite à sa domination. Aussi voyons-nous qu'Arnaud, archevêque d'Embrun, dont le nom ne paroît pas dans les actes du concile de Mantaille, fut du nombre de ceux qui[4] élurent, l'an 890, Louis, fils de Boson; ses suffragans, de même que ceux d'Aix & d'Arles, se soumirent sans doute d'abord à ce dernier prince.

Quant au duché de Lyon, situé des deux côtés du Rhône, on voit qu'il fut soumis entièrement à Boson dans le temps de son élection, par les souscriptions des

[1] *Annal. Bertin.* p. 259.

[1] *Annal. Bertin.* p. 259.—Reginon, ad ann. 879.
[2] Voyez *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 353.
[3] *Ibid.* 1re édit. t. 2, p. 59. — Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 826. — Le P. Ange, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. 1, p. 59.
[4] *Conciles*, t. 9, p. 425.

archevêques de Lyon & de Vienne & des évêques de Valence, Grenoble, Vaison, Die, Gap, Orange, Avignon, Viviers & Uzès. Enfin celles des archevêques de Besançon & de Tarentaise & des évêques de Belley, de Lausanne & de Maurienne, prouvent que ce duc étendit alors son autorité sur la Bourgogne Cisjurane & sur la Transjurane; il soumit aussi une partie de la basse Bourgogne à la droite de la Saône, car les évêques de Châlons & de Mâcon assistèrent à cette assemblée. On peut comprendre par là quelle fut l'étendue de son royaume.

Louis & Carloman, son frère, étoient alors légitimes souverains de toute cette étendue de pays. En voici de nouvelles preuves : 1° il est marqué dans les actes de l'assemblée de Mantaille, que les évêques ne se déterminèrent à élire Boson que parce que tout ce pays étoit comme abandonné depuis la mort de Louis le Bègue, LEUR COMMUN SEIGNEUR. *Praesertim*[1] *cum rege communi morte recepto, nullus in eos sua viscera per caritatis largitatem extenderit.* On voit encore ici que les pays usurpés par Boson n'avoient pas été cédés au roi de Germanie, puisque ce dernier avoit pris possession de tout ce qui lui avoit été cédé; 2° Reginon[2], auteur contemporain, dit en termes formels que Boson usurpa son royaume sur les enfans de Louis le Bègue : *Boso..... in regem super praefatum Burgundiae regnum inungitur, pro nihilo ducens adolescentes filios Ludovici & velut degeneres despiciens ;* 3° cela paroît encore par la guerre que les rois Louis & Carloman entreprirent[3] bientôt après en leur nom, contre Boson, pour reprendre sur lui le royaume de Provence, guerre dans laquelle ils furent secourus par le roi de Germanie même & par Charles le Gros, roi d'Italie, son frère.

Éd. orig. t. II, p. 524.

XII. Il est donc certain que Boson usurpa son royaume sur Louis & Carloman, rois de France, & que par conséquent la souveraineté sur le Rhône d'un bord à l'autre, depuis Lyon jusques à la Méditerranée, appartenoit alors à ces deux princes; aussi firent-ils tous leurs efforts pour chasser ce rebelle de ce pays. Les princes germains, leurs cousins, se liguèrent avec eux pour cette entreprise, au mois de juin de l'an[1] 880, & convinrent ensemble d'un nouveau traité de paix. Nous en ignorons les articles, mais il y a tout lieu de croire que les deux princes germains confirmèrent les deux princes françois dans la possession de toute la partie méridionale du royaume de l'empereur Lothaire, dont Louis le Bègue & Charles le Chauve avoient été les maîtres & que Boson venoit d'usurper. Cela est d'autant plus probable, que Louis & Carloman laissèrent Charles le Gros paisible possesseur de toute l'Italie, sur laquelle ils avoient des droits; il y eut sans doute une espèce d'échange entre eux. Il paroît encore qu'il fut stipulé dans ce traité que Louis de Germanie ne posséderoit qu'en engagement, & seulement pendant sa vie, la portion de la Lorraine supérieure qui avoit été au pouvoir de Charles le Chauve & de Louis le Bègue & que les tuteurs des deux princes françois lui avoient cédée l'année précédente, & qu'il fut dit qu'après sa mort toute cette partie reviendroit à ces deux princes. En effet, Louis de Germanie étant mort l'an 882, & le roi Charles le Gros, son frère, lui ayant succédé, Carloman, roi de France, envoya des ambassadeurs à ce dernier pour le sommer de lui restituer cette portion de la Lorraine supérieure, CONFORMÉMENT A SA PROMESSE..... *Ad*[2] *quod placitum Hugo abbas Carolum adiit pro petitione partis regni quam frater suus Ludovicus in locarium acceperat, ut sicut ipse Carolus olim promiserat, Carolomanno restitueret.* Cette restitution devoit être faite à Carloman, en conséquence du partage dont il étoit convenu avec le roi Louis, son frère. Ce prince continua en effet, lui seul, le siége de Vienne, ville qui lui étoit aussi échue en partage avec le royaume de Bourgogne, *Remanente Carlomanno contra Bosonis seditionem*, & c'est à lui qu'elle se rendit l'an 882. On voit, d'un autre côté,

[1] *Conciles*, t. 9, p. 331 & seq.
[2] Reginon, ad ann. 879.
[3] *Ibid.* & *Annal. Bertin.* p. 259 & seq.

[1] *Annal. Bertin.* p. 259 & seq. — *Annal. Fuld.* p. 273.
[2] *Annal. Bertin.* p. 261.

que les seigneurs de la partie de la Lorraine supérieure qui avoit appartenu à Charles le Chauve & à Louis le Bègue [1], voulurent se soumettre à Louis, roi de France, d'abord après la mort de Louis de Germanie, parce que cette portion devoit être restituée aux princes françois; mais Louis aima mieux attendre que Charles le Gros lui fit lui-même cette restitution : *Venientes autem primores partis illius regni, quae ipsi Ludovico in locarium data fuerat, quatenus quae pater & avus illorum habuerunt eis consentiret, voluerunt se illi commendare; sed consilio primorum, propter sacramenta quae inter eum & Carolum facta fuerant, non eos in commendationem suscepit, &c.*

XIII. Les ravages que les Normands causoient dans le royaume, & le peu de durée du règne de Louis & de Carloman, ne permirent pas à ces princes de dépouiller Boson de tous les pays qu'il avoit usurpés; mais il est certain qu'ils lui firent [2] la guerre pendant toute leur vie, ainsi que l'atteste une ancienne chronique : *Ludovicus scilicet & Carlomannus... regnant annis V Bosonem semper persecuti.*

Si l'on en croit Chorier [3], Charles le Gros, successeur de ces princes au royaume de France, jouit véritablement de la souveraineté sur tous les pays usurpés par Boson; mais il s'accommoda avec lui, le reçut pour son vassal, & le laissa paisible possesseur du royaume de Provence. « Boson, dit cet historien, rentra sans résistance dans la possession de tous ses États après la mort de Carloman, & les recouvra pendant les désordres qui suivirent la mort de ce prince. L'empereur Charles le Gros, que les François avoient appelé, s'accommoda avec lui & lui envoya même un sauf-conduit pour le venir trouver à Metz comme il le souhaitoit; il conclut ensuite avec lui un traité de paix, suivant lequel Boson ayant fait hommage à Charles, le premier de novembre, sa femme & sa fille, que Carloman avoit fait prisonnières à la prise de Vienne, lui furent rendues. Ainsi Boson ne s'opposa pas à l'acte de souveraineté que fit l'empereur Charles le Gros sur le royaume de Provence, lorsque, la première année de son règne, & à la prière du marquis Bernard, il confirma à l'Église de Lyon tout ce qu'elle possédoit dans l'étendue du même royaume; ce qui témoigne, continue Chorier, que Boson relevoit de ce prince & qu'il se reconnoissoit son vassal. » Mais s'il est certain que Charles le Gros exerça la souveraineté comme roi de France sur le royaume de Provence, on ne sauroit prouver que ce prince ait jamais reconnu Boson pour son vassal, qu'il ait fait un traité de paix avec lui & reçu son hommage : Chorier n'en donne aucune preuve; & quelques auteurs postérieurs [1] qui ont avancé *que Charles le Gros reçut en grâce le roi Boson, qu'il lui donna sous l'hommage une partie du royaume & le rétablit dans ses États*, l'ont fait trop légèrement, & sans doute sur la foi de cet historien.

Nous voyons en effet, au contraire, par l'autorité de Reginon [2], auteur grave & contemporain, que non-seulement les rois Louis & Carloman firent toujours la guerre à Boson, mais encore les rois successeurs de ces princes, & qu'ils ne conclurent jamais aucune paix avec lui : *Non solum illi, verum etiam alii reges Francorum per succedentia tempora adeo graviter nomen ejus (Bosonis) tulerunt, atque exosum habuerunt, ut irrecuperabili ejus dejectione & mortis exitio, non modo principes ac duces, sed etiam eorum satellites sacramentis & execrationibus obligarentur.* Cet auteur dit ensuite que ces mêmes princes poursuivirent toujours Boson & proscrivirent même ceux qui favorisoient son parti.

XIV. Charles le Gros traita donc toujours Boson d'usurpateur, & si le premier exerça divers actes de souveraineté sur le royaume de Provence, ce ne fut pas en vertu de quelque traité qu'il eût fait avec l'autre, mais comme roi de France & successeur

[1] *Annal. Bertin.* p. 260.
[2] *Chronicon Turon.* dans Martène, *Ampl. Coll.* t. 5, p. 973.
[3] Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. 1, p. 700.

[1] *Description de la France*, part. 1, p. 315 & 342. — Le P. Ange, *Histoire général. de la maison de France*, t. 1, p. 60.
[2] Reginon, ad ann. 879, n. 58.

de Louis & Carloman, à qui les États de Boson appartenoient de droit. On a des preuves de cette souveraineté : 1° dans une charte du 1[er] de mai de l'an 885 que Chorier a citée, & qui a été donnée depuis par Baluze[1]; 2° dans les actes du concile tenu à Châlons-sur-Saône au mois de mai de l'an 887[2] & par conséquent postérieurement à la mort de Boson, comme nous verrons bientôt, ce qui fait voir que Charles le Gros se regarda comme souverain du royaume de Provence pendant la vie de ce dernier, & après sa mort : en effet, les archevêques de Lyon & de Vienne, avec les évêques de Valence, de Bellay, de Mâcon & de Châlons-sur-Saône, qui assistèrent à ce concile, & dont les diocèses étoient dans l'étendue du royaume de Provence, y reconnurent la souveraineté de Charles le Gros en France & dans les Gaules.

Éd. orig. t. II, p. 525.

XV. Il est vrai que ce concile est daté de l'an 886 dans les différentes éditions qu'on en a données : mais il doit être rapporté à l'an 887, comme il paroît par d'autres monumens, & en particulier par les priviléges[3] qu'il accorda à l'église de Langres & à l'abbaye de Charlieu, au diocèse de Mâcon, & qui sont datés de l'an 887. D'ailleurs l'indiction v est marquée dans tous les actes[4] donnés par le même concile, & cette indiction ne convient nullement au mois de mai de l'an 886, mais bien à l'année suivante : ce qui prouve manifestement que les évêques du royaume de Provence reconnoissoient la souveraineté du roi de France après la mort de Boson.

XVI. S'il faut s'en rapporter à quelques modernes[5], entre autres au dernier éditeur de *l'Histoire généalogique de la maison de France*, Boson décéda le 11 de janvier de l'an 888 ; mais il est certain que ce prince étoit déjà mort au mois de juin de l'année précédente. L'auteur des Annales de Fulde & Herman Contract rapportent[1], en effet, que Charles le Gros se rendit alors à Willingen, en Allemagne, & que ce prince alla ensuite à Kircheim sur le Rhin, où Louis, fils de Boson, le joignit après la mort de son père : *Mortuo itaque Buosone parvulus erat ei filius... quem imperator ad Rhenum veniens obviam, &c.* Il est certain[2] d'ailleurs que l'empereur Charles le Gros étoit à Kircheim au mois de juin de l'an 887 : ainsi la mort de Boson devoit avoir précédé. Ce roi étoit déjà décédé sans doute depuis le 11 de janvier précédent, comme l'a marqué Chorier, qui le fait mourir dans la huitième année de son règne, ce qui s'accorde parfaitement; car nous savons par une de ses chartes[3] qu'il parvint à cette huitième année : il vivoit par conséquent encore au mois d'octobre de l'an 886.

XVII. Comme il paroît par cette charte que Boson étoit alors maître de Vienne & qu'Ermengarde sa femme étoit avec lui, cela aura donné lieu de croire sans doute que cette princesse lui avoit été rendue, & qu'il étoit rentré dans la possession de cette ville en vertu d'un traité de paix fait avec Charles le Gros; mais nous ne connoissons aucun monument où il soit parlé de ce traité. Il est certain, d'ailleurs, comme on l'a déjà vu, que Charles étoit reconnu pour souverain de Vienne au mois de mai de l'an 887, & nous savons que la ville de Lyon, capitale du royaume de Provence, étoit au pouvoir du roi Eudes[4] l'an 893.

XVIII. Pour finir ce qui regarde la personne de Boson, nous remarquerons[5] qu'un de nos généalogistes se trompe en niant que ce roi eût été déjà marié lorsqu'il épousa la princesse Ermengarde, fille de l'empereur Louis II, sous prétexte que le comte Boson, mari d'Ingeltrude, est différent de notre Boson : mais il est certain que ce dernier épousa Ermengarde en secondes noces, après avoir empoisonné sa première

[1] Baluze, *Miscellanea*, t. 2, p. 150.
[2] *Conciles*, t. 9, p. 399, & seq. — Martène, *Thes. Anecd.* t. 4, p. 67 & seq.
[3] Martène, *Thes. Anecd. Ibid.* — Severt, *de Episc. Matiscon.* p. 50.
[4] *Conciles*, t. 9, p. 399 & seq. — Martène, *ibid.* — Severt, *ibid.*
[5] *Histoire général. de la maison de France*, t. 1, p. 60.

[1] *Annal. Fuld.* p. 577. — Herman Contr. dans Canisius, ed. in-fol. t. 3, p. 254.
[2] Voyez la *Note* suivante.
[3] Martène, *Amplis. Collect.* t. 1, p. 220.
[4] Reginon, ad ann. 893, p. 68.
[5] *Histoire généalogique de la maison de France*, t. 1, p. 58.

femme; c'est de quoi les Annales de Fulde ne nous permettent pas de douter: *Tandem*[1] *assumpto Bosone comite, qui propria uxore veneno extincta, filiam Ludovici imperatoris de Italia per vim rapuerat, &c.* Soit donc que cette première femme du roi Boson s'appelât Ingeltrude ou non, peu importe, dès qu'il est constant que ce prince empoisonna sa première épouse pour se marier avec une autre. Il est certain d'ailleurs que Boson[2] n'enleva la princesse Ermengarde pour l'épouser que l'an 876. Or, nous apprenons d'un auteur[3] contemporain, que l'an 878, le prince Carloman, fils du roi Louis le Bègue, épousa une fille du même Boson; elle devoit être née par conséquent d'un premier mariage du même Boson, puisqu'à peine il y avoit alors deux ans depuis celui qu'il avoit contracté avec Ermengarde. On ne doit donc faire aucune difficulté d'admettre une fille de Boson au nombre des reines de France, & de donner une épouse au roi Carloman; ce que le même[4] généalogiste a omis, sur la fausse prétention que Boson ne fut marié qu'avec Ermengarde.

XIX. On assure que l'empereur Charles le Gros reconnut Louis, fils de Boson, pour roi, ce qui n'est pas marqué dans les Annales de Fulde que nous avons déjà citées. Elles rapportent seulement que Charles le Gros reçut Louis pour son vassal après la mort de Boson son père, mais elles ne donnent le titre de roi ni à ce dernier ni à son fils. Que si Charles le Gros accueillit favorablement Louis, ce fut en considération de la parenté qu'il y avoit entre eux, à cause d'Ermengarde, mère de ce prince, qui étoit nièce de Charles à la mode de Bretagne. Celui-ci aura donc donné alors à Louis, par amitié, quelques fiefs dans l'étendue du royaume de Provence, & il aura reçu son hommage pour ces fiefs, mais il ne lui aura pas donné ce royaume.

XX. En effet Louis, fils de Boson, ne fut élu roi de Provence qu'au[5] concile de Valence de l'an 890, longtemps après la mort de Charles le Gros. Il est vrai que les pères de ce concile insinuent que Charles avoit reconnu Louis pour roi; mais c'est un prétexte dont ces prélats se servent pour couvrir leur entreprise: car si Louis eût été déjà reconnu pour roi dès le règne de Charles le Gros, quelle nécessité y avoit-il de l'élire? Il paroît d'ailleurs, par un monument de la fin de l'an 889[1], que Louis n'étoit pas alors reconnu pour roi. Enfin les pères du concile de Valence le font voir eux-mêmes, en disant dans le préambule de l'acte d'élection *que depuis la mort de Charles le Gros ils étoient demeurés sans roi & sans prince:* ce qui prouve en même temps qu'ils avoient reconnu cet empereur pour leur souverain & leur seigneur immédiat.

Ces prélats ajoutent qu'Arnoul, qui régnoit alors dans la Germanie & qui avoit succédé à Charles le Gros dans ce royaume, favorisoit beaucoup Louis, fils de Boson: mais quand Arnoul auroit reconnu Louis pour roi de Provence & lui auroit donné même ce royaume, il n'avoit aucun droit de le faire au préjudice de Charles le Simple, fils de Louis le Bègue, & du roi Eudes qui régnoit alors en France; il n'avoit rien à prétendre sur le royaume de Provence, qui, comme on l'a déjà vu, avoit appartenu légitimement à Louis le Bègue & à ses successeurs; il ne pouvoit donc en disposer.

XXI. On pourroit objecter que, suivant un historien[2] moderne, Eudes, après avoir été élu, *fit assurer le roi de Germanie qu'il renonçoit à toute prétention sur toutes les parties de ses États, & en particulier sur ce qu'il possédoit du royaume de Lorraine,* & conclure de là qu'Eudes renonça à ses droits, en faveur d'Arnoul, sur le royaume de Provence qui faisoit partie du royaume de l'empereur Lothaire. Mais ce fait est avancé sans preuves & les Annales de Fulde, que l'historien cite en marge, n'en disent rien. Il est vrai que, suivant les mêmes annales, Eudes fit prier Arnoul de consentir à son élection, consentement dont il avoit besoin pour se soutenir contre Charles le Simple, successeur légitime de la couronne, Éd. orig. t. II, p. 526.

[1] *Annal. Fuld.* p. 571.
[2] *Annal. Bertin.* p. 248.
[3] *Ibid.* p. 256.
[4] *Histoire généalogique de la maison de France,* t. 1, p. 35 & 59.
[5] *Conciles,* t. 9, p. 424.

[1] *Conciles,* t. 9, p. 423.
[2] Daniel, *Histoire de France,* t. 1, p. 861.

& qu'Arnoul lui accorda sa demande : mais il n'est parlé d'aucune cession *du royaume de Lorraine*. Au contraire, suivant un ancien historien allemand [1], Eudes offrit véritablement au roi Arnoul son sceptre & sa couronne ; mais il régna du consentement de ce prince sur toute l'étendue du royaume de France. *Huic (Arnulfo) Odo diadema & sceptrum & caetera regalia ornamenta obtulit, imperiumque domini sui gratia imperatoris obtinuit, unde usque hodie certamen est de regno Carolorum stirpi & posteris* ODONIS, *concertatio quoque regibus Carolorum & Orientalium Francorum* SUPER REGNO LOTHARII.

XXII. Mais quand même le roi Arnoul auroit été en droit de disposer du royaume de Provence en faveur de Louis & de l'en investir, il se seroit toujours conservé la suzeraineté sur ce royaume : ainsi Charles le Simple ayant succédé à tous ses droits & recueilli, même du consentement [2] des rois ou empereurs d'Allemagne, toute sa succession, comme plus proche héritier de Louis, fils de ce prince, il s'ensuit que les rois de France, successeurs de Charles, doivent être regardés comme légitimes souverains de la Provence, & que les empereurs d'Allemagne, successeurs de Louis, fils de Boson, n'ont pu tout au plus posséder ce royaume, de même que toute la Lorraine, que comme leurs vassaux. D'ailleurs nous avons déjà vu que, même du vivant d'Arnoul & postérieurement à la prétendue cession qu'on soutient que le roi Eudes lui fit d'une partie du royaume de Lorraine, ce dernier étoit maître de la ville de Lyon, capitale du royaume [3] de Provence. Les rois de France ne consentirent donc jamais à l'usurpation de Boson & de ses successeurs, & conservèrent toujours leurs prétentions légitimes sur cette portion de la monarchie qu'il avoit envahie. Aussi voyons-nous : 1° que Charles le Simple fut reconnu [4] en 921 pour roi de Lorraine par Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, en vertu du traité qu'ils contractèrent alors ensemble sur les bords du Rhin, qui servoit de limite à leurs États [1]; 2° que le roi Raoul se fit [2] reconnoître à Vienne, l'an 931, par Louis Constantin, petit-fils de Boson, lequel reçut aussi ensuite dans cette ville & reconnut pour souverain le roi Louis d'Outremer [3]; 3° que le roi Lothaire donna en dot la ville de Lyon à sa sœur en la mariant avec Conrad le Salique, roi de la Bourgogne Transjurane ; 4° enfin que le même Lothaire reprit la ville d'Aix sur l'empereur Othon, & qu'il donna la Lorraine *en bénéfice* à ce prince. Que si les désordres arrivés dans l'État à la fin de la seconde race & au commencement de la troisième, ne permirent pas à nos rois de rentrer entièrement dans tous les droits qui leur étoient acquis sur tout l'ancien royaume de Lothaire, & s'ils furent obligés de souffrir les entreprises des empereurs d'Allemagne qui se prétendoient souverains du Dauphiné & de la Provence, ils n'abandonnèrent jamais leurs droits. Saint Louis, Philippe le Hardi & Philippe le Bel les renouvelèrent sur ces provinces, & en particulier sur le Rhône, depuis qu'ils eurent acquis des comtes de Toulouse le domaine utile d'une partie des pays qui sont situés à la droite de ce fleuve. A cela on doit ajouter que le Vivarais & l'Uzége ne firent [4] plus partie du royaume de Provence après la mort de Louis l'Aveugle, fils de Boson, & que les rois de France réunirent alors à la couronne ces deux pays [5], où ils furent reconnus, soit par les comtes de Toulouse qui en demeurèrent les maîtres, soit par les prélats & les seigneurs. Or, comme ces deux pays s'étendoient jusques au Rhône, c'est une preuve que nos rois ont exercé leur souveraineté sur ce fleuve, malgré l'usurpation d'Hugues, qui, après la mort de Louis l'Aveugle, s'empara de la Provence & la céda ensuite aux rois de Bourgogne, d'où elle passa aux empereurs d'Allemagne.

[1] Witichind dans Meibom. *Annal.* t. 1, p. 637.
[2] Duchesne, t. 2, p. 587, 590 & suiv.
[3] Reginon, ad ann. 893.
[4] Duchesne, t. 2, p. 587 & suiv.

[1] Duchesne, t. 2, p. 600 & suiv.
[2] Frodoard, ad ann. 931 & 941.
[3] Voyez la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII du tome II.
[4] Voyez *Note* XV.
[5] Frodoard, ad ann. 941 & 960. — Voyez aussi la *Note* XV.

NOTE II

Sur les conciles de Port & d'Urgel, assemblés sous S. Théodard, archevêque de Narbonne.

I. Nous n'avons rien à ajouter au jugement que les Bollandistes [1], & M. Baluze [2] après eux, ont porté de la Vie de S. Théodard, archevêque de Narbonne. Nous convenons avec ces critiques que cette Vie a été écrite dans un temps fort postérieur à celui où ce prélat a vécu, & qu'elle est remplie de fables & d'anachronismes; nous croyons cependant, avec le dernier, que le fond en a été tiré d'une Vie de S. Théodard composée par un auteur contemporain, ce qui a fait que nous avons adopté tout ce que nous avons cru pouvoir s'accorder avec les monumens du temps.

Sur ce principe, nous avons entièrement rejeté l'histoire de la dispute de S. Théodard avec les Juifs de Toulouse, quoiqu'il puisse peut-être y avoir quelque chose de vrai; mais nous avons adopté, après M. Baluze, l'histoire de l'intrusion de Selva, évêque d'Urgel, & d'Hermenmire, évêque de Girone, parce que l'auteur rapporte des circonstances si particulières de cette affaire, & qu'elles sont si liées avec les faits historiques du temps & avec des monumens [3] non suspects, qu'il est difficile que le fond n'en ait été pris dans quelque bonne source. Nous avons donc cru, nonobstant ce qu'en disent les Bollandistes, qu'il se tint en effet un concile *à Port* sur cette affaire, & que S. Théodard y assista avec les autres évêques qui sont nommés dans la vie de ce prélat, & dont un faussaire n'auroit su deviner les noms; nous suivons en cela l'exemple du P. Sirmond, des éditeurs des conciles & de M. Baluze. Nous nous écartons cependant en quelque chose des circonstances que ce dernier nous a données de cette affaire & de la chronologie qu'il a suivie; sur quoi nous allons donner nos raisons.

1° Il paroît qu'il n'y a aucun lieu de douter que Selva, faux évêque d'Urgel, n'ait voulu usurper sur l'archevêque de Narbonne l'autorité métropolitaine dans la Marche d'Espagne, ce que M. Baluze a omis. En effet Selva ordonna, de son autorité, un évêque à Girone, & il fut assisté, dans cette consécration, des évêques légitimes de Barcelone & d'Ausone: ceux-ci reconnoissoient par conséquent l'autorité de cet intrus au préjudice de celle de l'archevêque de Narbonne, à qui il appartenoit de droit de sacrer les évêques de la Marche d'Espagne. On voit d'ailleurs dans divers actes qui nous restent sur cette affaire, Éd. orig. t. II, p. 527. entre autres dans la lettre du pape Étienne, qu'il s'agissoit entre S. Théodard & Selva, outre l'usurpation que ce dernier avoit faite de l'évêché d'Urgel, de l'autorité métropolitaine de la Marche d'Espagne; car quoique ces monumens soient supposés, il paroît cependant, comme on l'a déjà dit, qu'ils ont été fabriqués sur de véritables, qu'on a interpolés, en y insérant tout ce qu'un faux zèle pour les droits de l'église métropolitaine de Narbonne a pu inspirer à leurs auteurs.

2° Nous avons fixé l'époque du concile de Port à l'an 887, quoique M. Baluze la mette un peu plus tard. Cet auteur se fonde sur la date d'une charte [1] que l'empereur Charles le Gros donna en faveur de Théotarius, évêque de Girone, *à Paris, le premier novembre, la seconde année de son règne dans la Gaule, indiction* VI. M. Baluze rapporte la charte au mois de novembre de l'an 887, supposant que cette indiction avoit commencé depuis le 1er de septembre précédent. Or, comme Selva n'ordonna Hermenmire, faux évêque de Girone, qu'après la mort de Théotarius, il s'ensuit que le concile de Port où ces deux intrus furent condamnés, est postérieur au mois de novembre de l'an 887; c'est là le raisonnement que fait M. Baluze. Mais l'indiction

[1] Bollandistes, 1er mai, p. 141 & seq.
[2] Baluze, *Marca Hispanica*, p. 368 & seq.
[3] *Marca Hispanica*, p. 370 & 834.

[1] *Capitulaires*, t. 2, Append. n. 119, p. 1513 & seq. — *Marca Hispanica*, p. 371.

de la charte de Charles le Gros est fautive, & on doit lire IV ou V au lieu de VI. Ce prince n'étoit pas en effet à Paris au mois de novembre de l'an 887, mais au delà du Rhin : la charte appartient donc à l'an 886 & il étoit[1] véritablement à Paris au mois de novembre de cette année. D'ailleurs la charte est datée de la seconde année du règne de Charles dans les Gaules, c'est-à-dire depuis la mort de Carloman, ce qui ne peut convenir qu'à l'année 886 & non à la suivante.

II. On peut ajouter que Charles le Gros n'alla à Paris en 886 ou en 887 que pour faire lever le siége de cette ville que les Normands avoient entrepris. Or ce siége fut levé au mois de novembre de l'an 886, ce qu'il est aisé de prouver en fixant la véritable époque de ce siége, sur laquelle la plupart de nos modernes ont fort varié. Les uns[2] prétendent qu'il dura deux ans de suite & que Charles le Gros marcha deux diverses fois pour le faire lever, savoir en 886 & au mois de novembre de l'an 887. Les autres[3], quoique persuadés, sur l'autorité d'Abbon, que ce siége ne dura qu'un an, c'est-à-dire d'un mois de novembre à l'autre, sont incertains de son époque : ils en mettent le commencement en 885 ou en 886 & ne parlent cependant que d'un seul voyage de Charles le Gros dans cette ville à cette occasion. Il est certain en effet que ce prince ne marcha qu'une fois au secours de Paris, sur la fin du siége, qu'il fit lever.

Nous apprenons d'abord de diverses chartes que Charles le Gros fut aux environs de Paris depuis le 25 d'octobre[4] jusques au 18 de décembre de l'an 886, au lieu que nous n'avons aucun monument qui prouve qu'il y ait été en 887. Il est vrai que le P. Mabillon[5] fait mention d'une charte de ce prince, datée de Paris le 18 de décembre l'an 887 & donnée en faveur de l'église de Nevers, mais cette charte est certainement de l'an 886; car outre que le 18 décembre de l'an 887 Charles ne régnoit plus & qu'il étoit alors au delà du Rhin, l'indiction, les années de l'empire de ce prince & de son règne en Italie, en France & dans les Gaules, marquées dans la date, conviennent avec l'an 886; il y a faute par conséquent dans l'année de l'Incarnation.

En second lieu, il est marqué dans une ancienne chronique[1] que les Normands abandonnèrent le siége de Paris le 30 novembre de l'an 886 & qu'ils se retirèrent alors à Sens : or, ce siége n'ayant duré qu'un an, suivant Abbon, il doit avoir commencé par conséquent au mois de novembre de l'an 885, & Charles le Gros ne peut avoir marché à son secours en 887.

Enfin ce prince fut déposé à la Saint-Martin de cette même année, & il la passa presque tout entière aux environs du Rhin. Il est prouvé[2], en effet, par les chartes & par les historiens, qu'il étoit à Willingen, en Allemagne, au mois de mai de l'an 887; qu'au mois de juin suivant, il résidoit au palais de Kircheim en Alsace; qu'il passa ensuite le Rhin & qu'il demeura tout le reste de l'année, jusques à sa déposition, au delà de ce fleuve. Il ne vint donc pas à Paris en 887.

III. Après avoir fixé la durée du fameux siége de Paris par les Normands, lequel commença au mois de novembre de l'an 885 & dura jusques au même mois de l'année suivante, il est aisé de relever quelques méprises de nos historiens. 1° La mort de Goslin, évêque de Paris, qui décéda au mois de mai pendant ce siége, arriva en 886 & non en 887, comme l'a avancé le P. du Bois[3]; 2° l'abbé Hugues, qui finit aussi ses jours pendant ce siége, mourut

[1] Mabillon, ad ann. 886, n. 2.

[2] Du Bois, *Historia ecclesiae Paris.* t. 1, p. 505 & seq. — Mabillon, ad ann. 886, n. 6, & 887, n. 12 & seq.

[3] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 843 & 855.

[4] Mabillon, ad ann. 886, n. 2. — Martène, *Ampliss. Collect.* t. 1, p. 220.

[5] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 887, n. 13, & p. 688.

[1] Duchesne, t. 2, p. 637, & *Spicilegium*, t. 2, p. 733. — Voyez Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 886, n. 1, & ann. 887, n. 20.

[2] *Vetera Annal. apud* Lambec. t. 2, p. 357. — Martène, *Ampliss. Collect.* t. 1, p. 223. — *Thesaurus anecd.* t. 1, p. 50 & seq. — *Annal. Fuld.* p. 577.

[3] *Historia ecclesiae Paris.* t. 1, p. 506.

en 886 & non en 887; 3° Charles le Gros, qui alla au secours de Paris durant ce siége, arriva au plus tard aux environs de cette ville au mois d'octobre de l'an 886 & non pas seulement au mois de novembre, comme l'avance le P. Daniel [1], puisqu'il y donna une charte le 18 du même mois d'octobre.

IV. Charles le Gros n'étant donc pas à Paris, ou aux environs, au mois de novembre de l'an 887, il n'y peut avoir donné une charte en faveur de Théotarius, évêque de Girone, & ce diplôme appartient à l'an 886. Le siége épiscopal de cette ville pouvoit être vacant par conséquent en 887 & même à la fin de l'année précédente; en sorte que Selva peut avoir ordonné un évêque à Girone peu de temps après, & avoir été déposé avec lui au concile de Port, le 17 de novembre de l'an 887. Ce même diplôme fait voir qu'on ne peut anticiper la tenue de ce concile & le rapporter à l'an 886, comme l'ont cru les PP. Sirmond [2] & Labbe. On ne peut non plus la différer jusques au règne du roi Eudes, comme l'a prétendu [3] M. Baluze, trompé par les faux actes du même concile, qui font mention de ce prince, mais qui ne sont d'aucune autorité. En effet, M. Baluze [4] convient que Servus-Dei, évêque légitime de Girone, étoit paisible possesseur de cet évêché dès la fin de l'an 888, ce qui est prouvé par des chartes. Il faut donc que le concile d'Urgel, qui condamna Hermenmire compétiteur de Servus-Dei, soit antérieur. Or, ce concile d'Urgel est postérieur à celui de Port.

V. Ceci prouve que l'épitaphe du même Servus-Dei, rapportée [5] par M. Baluze, est fautive : il y est marqué que ce prélat mourut le 18 du mois d'août de l'an 906, étant alors dans la quinzième année de son épiscopat. Or, nous venons de voir qu'il étoit déjà évêque de Girone dès la fin de l'an 888, & il est certain qu'il avoit été élu canoniquement [6], immédiatement après la mort de Théotarius.

[1] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 855.
[2] *Conciles*, t. 9, p. 395.
[3] *Marca Hispanica*, p. 366.
[4] *Ibid.* p. 378, 819 & seq. & p. 827.
[5] *Ibid.* p. 372.
[6] Martène, *Thesaurus anecd.* t. 1, p. 52.

VI. M. Baluze [1] admet un concile tenu à Fontaine, dans le Roussillon, avant ceux de Port & d'Urgel, touchant l'affaire de Selva & d'Hermenmire : mais comme il avoue [2] en même temps que les actes de ce concile sont entièrement supposés, nous n'avons pas cru devoir en faire aucune mention; d'autant plus qu'il paroît que les deux autres conciles suffirent pour terminer entièrement cette grande affaire. Éd. orig. t. II, p. 528.

NOTE III

NOTE 3

Sur la translation des reliques de S. Antonin de Pamiers.

NICOLAS Bertrandi, après avoir donné dans son livre des *Gestes des Toulousains* les actes apocryphes de S. Antonin, martyr de Pamiers, rapporte [3] une assez longue histoire de la translation des reliques de ce saint, de l'ancienne église de Frédelas dans la nouvelle. C'est sans doute cette même histoire que Catel [4] dit avoir vue dans la bibliothèque des Dominicains de Toulouse, & dans le *Sanctoral* de Bernard Guidonis, dont il rapporte l'abrégé. Bertrandi & Catel conviennent, en effet, pour la date de cette translation, qui fut faite, disent-ils, en 887, « par le commandement de Roger, comte de Carcassonne, « le 13 avant les kalendes de juin, selon « Catel, ou de juillet selon Bertrandi, sous « le règne du jeune roi Charles (*Karolo « Minore Francorum rege regnante*), & en « présence de Théodard, archevêque de « Narbonne, & des évêques Arnoul de « Carcassonne, Raimond de Toulouse, « Roger de Conserans, Fulcrand de Rodez « selon Catel, ou Frotard suivant Bertrandi, Fulcrand de Lodève & Géraud « de Cahors. » Catel ajoute Flotard d'Albi.

Une date si circonstanciée a fait croire

[1] Baluze, *Marca Hispanica*, p. 366.
[2] *Ibid.* p. 369.
[3] Bertrandi, fol. 22 & seq.
[4] Catel, *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 622 & 853.

sans doute aux anciens & aux nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* qu'elle étoit authentique, & qu'on pouvoit s'en servir pour fixer les années de l'épiscopat de tous ces évêques. C'est aussi sans doute par la même raison que les Bollandistes, qui avouent que les actes de cette translation sont fautifs, en reconnoissent cependant le fond pour véritable; mais il est évident que cette date a été fabriquée de même que l'histoire de la translation.

1° Charles, dont le règne y est marqué, ne peut être que l'empereur Charles le Gros ou le roi Charles le Simple. Or, cette date ne convient ni à l'un ni à l'autre de ces deux princes : elle ne convient point au premier, comme l'avoue Catel [1], puisqu'il est sans exemple qu'on lui ait donné le nom de *Carolus Minor*. D'ailleurs on auroit exprimé sa qualité d'empereur qu'il avoit alors. Pour ce qui est de Charles le Simple, il est certain qu'il ne régna en France que depuis l'an 893, & dans les provinces situées à la gauche de la Loire qu'après la mort d'Eudes & depuis l'an 898.

2° Nous ne connoissons aucun Roger comte de Carcassonne avant le dixième siècle.

3° Si on excepte Théodard, archevêque de Narbonne, qui vivoit véritablement l'an 887, nous n'avons aucune preuve que les autres prélats qu'on prétend avoir assisté à cette translation, occupassent alors les siéges qu'on leur donne; nous avons même des preuves du contraire à l'égard de quelques-uns. Nous savons, en effet, que Willerand étoit alors [2] évêque de Carcassonne, & qu'il assista en 887 au concile de Port avec son métropolitain, & non pas le prétendu Arnoul. Bernard ou Bernon étoit alors [3] évêque de Toulouse, de même qu'en 890, & non pas Raimond. Fulcrand, évêque de Lodève, ne fut élu qu'au milieu du dixième siècle. Enfin suivant les actes du concile de Port, c'étoit Eloi qui étoit évêque d'Albi en novembre 887, & non pas Flotard, & Adolène lui avoit succédé en 891. Toutes ces raisons ne nous permettent pas de douter de l'entière supposition des actes de cette translation.

[1] Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 853.

[2] Voyez *Note* XIII, n. 2.

[3] *Gallia Christiana*, t. 1, p. 676.

NOTE 4

NOTE IV

Époque de la paix entre les rois Eudes & Charles le Simple.

Le pape Étienne VI, dans une réponse qu'il [1] fit à une lettre que Foulques, archevêque de Reims, lui avoit écrite, invite ce prélat à se trouver au concile romain qui devoit se tenir au mois de septembre de l'indiction XV. Nous fixons par là l'époque de la paix qui fut faite entre les rois Eudes & Charles le Simple. Foulques avoit écrit en effet, peu de temps auparavant à Étienne, que ces deux princes venoient de conclure la paix par le partage de tout le royaume. Or, la lettre de Foulques à Étienne ne sauroit être antérieure à Pâques de l'an 896, puisque Formose, prédécesseur immédiat de ce pape, mourut [2] alors seulement, & qu'Étienne ne fut élu que quelque temps après.

D'un autre côté, la réponse de ce dernier doit être environ du mois de juillet de l'an 896, afin que Foulques eût le temps de faire le voyage de Rome pour se trouver au concile qui devoit s'y tenir au mois de septembre. La paix entre les deux rois se fit donc vers le mois de mai ou de juin de l'an 896.

Il est certain, en effet, que l'indiction XV commencée le premier jour de septembre de l'an 896, est la seule de ce nombre qui ait couru pendant le pontificat d'Étienne VI, lequel ne siégea pas une année entière & qui décéda le premier jour d'avril, comme le P. Mabillon [3] l'a prouvé. Le P. Pagi [4] a démontré d'un autre côté qu'il n'étoit plus en vie au mois d'octobre de l'an 897, en fai-

[1] Frodoard, *Hist. Rem.* l. 4, c. 4, p. 596 & seq.

[2] Voyez Pagi, *Critic.*

[3] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 900, n. 33.

[4] Pagi, ad ann. 897, n. 6.

sant voir que les deux épîtres du pape Romain son successeur, pour les églises d'Elne & de Girone, que M. Baluze[1] & le P. Mabillon après lui ont rapportées à l'an 900, appartiennent certainement à cette époque.

Note 5

NOTE V

Sur Louis l'Aveugle, roi de Provence & empereur.

I. Le concile de Valence qui fut tenu en 890 & dans lequel Louis, fils de Boson, fut élu roi de Provence, nous donne l'époque certaine du commencement du règne de ce prince, dont les États comprenoient une partie du Languedoc. Nous savons d'ailleurs qu'il fut couronné au commencement de l'an 890[2], ce qui fixe à peu près le temps précis où ce concile fut assemblé.

Louis fut ensuite appelé en Italie, où il se fit reconnoitre roi de Lombardie & fut couronné empereur, ce qui lui donna occasion de changer la date des années de son règne; mais les historiens ne sont pas d'accord sur ces deux dernières époques, & moins encore sur la durée de son empire & sur le nombre des années de sa vie.

Reginon[3], auteur contemporain, le fait
Éd. orig. t. II, p. 329. entrer en Italie en 896, appelé par les Lombards contre Béranger, après la mort de l'empereur Lambert. Il rapporte, sous l'an 898, son couronnement à Rome comme empereur, & il dit, sous l'an 904, qu'il fut pris par Béranger, son compétiteur, qui lui fit arracher les yeux.

Luitprand[4], diacre de Pavie, dans son *Histoire des Lombards*, rapporte les mêmes faits, mais sans en fixer l'époque; il donne seulement à entendre que Louis entra deux fois en Italie : la première, y étant appelé après la mort de l'empereur Lambert, par Adalbert, marquis d'Ivrée; & la seconde, par le marquis de Toscane, de même nom. Il ne rapporte point qu'il ait été couronné empereur, il se contente de dire qu'ayant été pris à Vérone par Béranger, celui-ci lui fit crever les yeux.

Enfin, un troisième auteur contemporain[1] semble fixer l'époque des années de l'empire de Louis dans ces vers du commencement de son quatrième livre :

> Quarta igitur Latio vix dum deferbuit aestas,
> Hac ratione iterum solito sublata veneno
> Bellua, Tirrhenis fundens fera sibila ab oris,
> Sollicitat Rhodani gentem, &c.

Mais comme cette époque n'est pas exprimée bien clairement dans ces vers, les critiques modernes l'expliquent chacun selon ses idées, ce que nous examinerons dans la suite.

Il n'y a donc que l'autorité de Reginon qui puisse fixer les époques dont nous parlons; sa qualité d'auteur contemporain a engagé quelques modernes[2] à le suivre entièrement; mais comme il se trouve contredit par divers monumens du temps, & que d'ailleurs sa chronologie est fort confuse[3], il a été abandonné d'un autre côté par les plus habiles critiques, qui se sont partagés cependant sur l'époque de la première & de la seconde entrée de Louis en Italie, sur celle où il reçut la couronne impériale à Rome, & enfin sur celle où Béranger lui fit crever les yeux, qui est la fin de son règne en Italie.

Sigonius[4] prétend : 1° que l'empereur Lambert étant encore en vie au commencement du mois d'octobre de l'an 898, la première entrée de Louis en Italie ne peut être fixée qu'à l'année suivante. Louis ne fut en effet appelé au delà des Alpes, suivant Reginon & la suite de l'histoire, qu'après la mort de cet empereur; 2° que Béranger obligea Louis, avant la fin de l'an 899, à quitter l'Italie après lui avoir fait promet-

[1] *Marca Hispanica*, p. 376, 833 & seq. — Mabillon, ad ann. 900, n. 33.
[2] Mabillon, ad ann. 890, n. 47.
[3] Reginon, edit. Pistor. p. 70 & seq.
[4] Luitprand, l. 2, c. 10 & seq.

[1] *Paneg. de laud. Bereng. Aug.*
[2] Le Père Ange, *Hist. généalogique*, t. 1, p. 60 & suiv.
[3] Voyez Pagi, ad ann. 902, n. 15.
[4] Sigonius, *de reb. Ital.* l. 6, p. 146 & seq.

tre, comme le rapporte Luitprand, de n'y plus rentrer; 3° qu'après la mort de l'empereur Arnoul, arrivée à la fin de novembre de l'an 899, Louis fut rappelé en Italie l'année suivante par Adalbert, marquis de Lucques & de Toscane, qui s'étoit brouillé avec Béranger; 4° que Louis s'empara du royaume de Lombardie durant la même année 900 & avant le mois d'octobre, & qu'il fut couronné empereur à Rome l'année suivante 901; 5° qu'il fut pris & aveuglé par Béranger en 902, & que cette dernière année est l'époque de la fin de son règne en Italie. Telle est la chronologie que Sigonius a suivie, laquelle paroît juste & exacte, quoiqu'il ait été abandonné par tous les historiens & les critiques postérieurs.

Adrien de Valois a suivi un autre système dans ses notes[1] sur le panégyrique de l'empereur Béranger qu'il a donné le premier. Il ne fait entrer Louis en Italie pour la première fois que l'an 901 ou l'année suivante, quatre ans après la mort de Lambert qu'il fait décéder en 897. Il donne ensuite à Louis trois années consécutives de règne en Italie, d'où il ne le fait sortir, après qu'on lui eut crevé les yeux, que l'an 904 ou l'année suivante. Le système de ce critique a été suivi par le P. Papebrock[2].

Le P. Petau[3] ne parle point de l'époque de l'entrée de Louis en Italie & ne distingue point la première de la seconde ; il le fait seulement couronner empereur en Italie l'an 901, & sortir d'Italie l'an 904, après avoir été dépouillé de l'empire.

Le P. Pagi[4] ayant rapporté la mort de l'empereur Lambert à l'an 898 & après le mois d'août de cette année, fait entrer Louis en Italie pour la première fois l'année suivante, & pour la seconde l'an 900. Il prétend qu'il fut couronné empereur, à Rome, après le premier de juillet de cette dernière année. Il dit ensuite qu'il s'empara de Vérone, qu'il fut aveuglé l'an 902

[1] *Scriptores rer. Ital.* t. 2.
[2] *Conat.* p. 152.
[3] Petau, *Ration. temp.* l. 8, c. 13.
[4] Pagi, ad ann. 898, n. 9 & seq. 899, n. 4 & seq. 900, n. 13 & seq. & 24; 902, n. 13 & seq.

& qu'il cessa dès lors de régner en Italie ; mais qu'on continuoit cependant de compter à Rome, pendant les deux années suivantes, par les années de son empire.

Le P. Mabillon[1] suit la chronologie de Reginon & fait entrer Louis en Italie pour la première fois en 896, après la mort de l'empereur Lambert, & en 900 pour la seconde. Il le fait couronner empereur l'an 901 & rapporte la date d'un diplôme de ce prince donné à Vienne au mois de novembre de l'an 902, ce qui fait voir qu'il avoit alors repassé les Alpes; mais il le fait encore retourner en Italie pour la troisième fois. Il ajoute que ce fut durant ce dernier voyage & peu de temps après qu'il l'eut entrepris, qu'on lui arracha les yeux à Vérone.

M. de Leibnitz, dans ses notes[2] sur l'édition qu'il a donnée du panégyrique de l'empereur Béranger, fait voir que Lambert ne mourut qu'en 898, mais avant le mois de novembre de cette année. Il ajoute que Louis fit sa première expédition en Italie en 899, qu'il fut couronné empereur en 901 & qu'on lui fit crever les yeux l'an 902, avant le 7 du mois d'août.

Le P. Daniel, dans son histoire[3], ne fixe aucune époque en particulier; il parle en général d'une seule expédition de Louis en Italie, il ajoute cependant *qu'il n'eut les yeux crevés que quatre ans après qu'il eut été couronné empereur à Rome ;* ainsi, suivant son système, cet événement ne sera arrivé au plus tôt que l'an 905. Cet historien dit ensuite *que Louis mourut apparemment dans le supplice, & qu'au moins il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire, où l'on voit quelque temps après Charles Constantin, son fils, seulement avec la qualité de seigneur de Vienne, & Hugues, fils de Thibaud, comte d'Arles, avec le titre de roi.* Il ajoute quelques lignes après, par une erreur qui lui est particulière, *que Béranger s'étant ensuite rendu maître de l'empire, & ayant obligé le pape Jean IX à le couronner empereur, eut un concurrent, qui fut Lambert, fils de Gui,*

[1] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 896, n. 11; 900, n. 32; 902, n. 13
[2] Leibnitz, *Scriptores rer. Brunsvic.* t. 1.
[3] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 891 & suiv.

autrefois duc de Spolète, &c. Mais il est certain[1] que Lambert étoit déjà mort l'an 898 & que Béranger ne fut couronné empereur que le jour de Pâques de l'an 916 : ainsi ils ne peuvent s'être disputé l'empire.

Enfin, l'auteur de la description[2] de la France paroît admettre un système différent de tous ceux dont nous venons de parler. Il ne fait entreprendre le premier voyage d'Italie à Louis que pour y aller recevoir la couronne impériale; il ajoute que Béranger l'ayant obligé d'en sortir ensuite & de lui promettre de n'y plus revenir, il y rentra deux ans après & qu'il fut pris à Vérone & aveuglé.

Dans la variété de la contradiction qui se trouve parmi tous ces fameux critiques Éd.orig. t.II, p.530. au sujet des époques dont nous venons de parler, il nous paroît, après les avoir examinées sur l'autorité des anciens historiens & des monumens du temps, que la chronologie de Sigonius est appuyée sur des preuves incontestables. C'est ce que nous allons développer d'une manière que nous croyons sans réplique.

II. Il est constant que Louis, fils de Boson, fut appelé deux fois en Italie & qu'il passa deux fois au delà des Alpes. L'autorité de Luitprand, auteur contemporain, est là-dessus si précise qu'on ne sauroit s'empêcher d'y déférer. Il est certain encore que ce prince ne passa les Alpes pour la première fois qu'après la mort de Lambert, ainsi que le dit Reginon, autre historien du temps. On ne l'appela, en effet, que pour l'opposer à Béranger, qui vouloit s'emparer du trône de Lombardie, après la mort du même Lambert. Or, ce dernier vivoit encore le 21 de mai & le 30 de septembre de l'an 898, ce qu'on voit par deux diplômes[3] de ce prince, l'un daté de Ravenne, & l'autre d'un lieu appelé Marinco. On voit d'un autre côté que Béranger étoit maître de Pavie, capitale du royaume de Lombardie, au mois de novembre de la même année, ce qui fait conjecturer à M. de Leibnitz[1] que Lambert mourut peu de temps auparavant; ainsi ce dernier sera décédé vers le mois d'octobre de l'an 898. En effet, après ce temps-là il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire, & on n'a plus aucun de ses diplômes. Louis n'entra donc en Italie pour la première fois qu'après cette époque, & comme il lui fallut sans doute quelque temps pour se préparer à cette expédition & conduire dans une saison convenable son armée au delà des Alpes, il n'y sera arrivé que vers le printemps de l'an 899. Par là on rectifie la chronologie de Reginon qui fait mourir l'empereur Lambert l'an 896. Il est certain, en effet, par un autre diplôme[2], que ce dernier étoit encore en vie au mois de mars de l'an 897.

Luitprand[3] assure que Béranger vint au devant de Louis, aussitôt que celui-ci eut passé les Alpes, & qu'il l'obligea à repasser ces montagnes après lui avoir fait promettre par serment de ne plus mettre le pied en Italie. Cette expédition de Louis fut donc très-courte, & il revint sans doute dans les Gaules pendant l'été de l'an 899; aussi n'avons-nous aucun de ses diplômes donné en Italie pendant toute cette année.

III. Louis fut rappelé l'année suivante au delà des monts par Adalbert, marquis de Toscane, qui s'étoit brouillé avec Béranger. Cette brouillerie arriva peu de temps après que Louis eut quitté la Lombardie, comme le dit Luitprand : *Modica temporis transcursa intercapedine*. Louis rentra donc en Italie, au plus tard, au printemps de l'an 900. Nous avons du moins deux[4] de ses diplômes datés d'Olone & de Plaisance, au mois d'octobre de la même année. Il est remarquable que Louis date ses diplômes *de la première année de son règne en Italie*, ce qui prouve : 1° qu'il fut reconnu pour roi de Lombardie, mais que ce ne fut qu'après le mois d'octobre de l'an 899; 2° qu'il ne compta les années de son règne au delà des Alpes que depuis sa seconde entrée en Italie; 3° que dans ce

[1] Voyez Pagi, ad ann. 915, n. 3. — Adrien de Valois, *Scriptor. rer. Italic.* t. 2, & Leibnitz, *Scriptores rer. Brunsvic.* t. 1.

[2] *Description de la France*, part. 1, p. 315.

[3] *Italia sacra*, nov. ed. t. 2, p. 100; t. 3, p. 28.

[1] Leibnitz, *Scriptores rer. Brunsvic.* t. 1.

[2] *Italia sacra*, t. 1, p. 347.

[3] Luitprand, l. 2, c. 10.

[4] Sigonius, *de reb. Ital.* l. 6, p. 248. — *Italia sacra*, t. 2, p. 255 & seq.

Note 5

temps-là il n'étoit pas encore empereur. Tout ceci est confirmé par Luitprand, qui dit que d'abord après cette seconde entrée de Louis en Italie, Béranger, son compétiteur, se renferma dans Vérone; nous savons, d'ailleurs, que ce dernier étoit[1] dans cette ville au mois d'octobre de la même année 900.

Louis se rendit alors maître de Pavie, ce qui est appuyé sur l'autorité de Constantin Porphyrogénète, qui assure que ce prince s'empara de cette place avant son couronnement : *Ludovicum non coronatum tenuisse Ticinum*. M. de Valois nie absolument ce fait, sur la fausse supposition que Louis se fit couronner empereur d'abord après sa seconde entrée en Italie; mais nous allons voir qu'il ne fut couronné empereur que longtemps après.

IV. Luitprand ne dit rien de ce couronnement; mais nous en apprenons d'ailleurs l'époque, qui doit être fixée au mois de février de l'an 901. En effet, Louis n'étoit pas encore empereur le 18 de janvier de la même année, & il ne portoit alors que le simple titre de roi, comme l'on voit par une date d'un de ses diplômes donné à Plaisance : *Data*[2] XV *kal. Februarii, anno* DCCCCI, *indictione* IV, *anno autem Ludovici largissimi regis in Italia primo*. Ce qui fait voir encore que Louis n'entra en Italie pour la seconde fois, que l'an 900. Nous trouvons, d'un autre côté, que le pape Benoît IV avoit déjà couronné Louis empereur, au mois de février de la même année 901, dans un jugement[3] des commissaires ou envoyés de ce prince, daté *du mois de février de l'an* 901, *la première année de son empire*.

V. Louis régna en Italie pendant toute l'année 901, comme l'on voit par plusieurs[4] de ses diplômes où il prend le titre d'empereur; l'un est daté de Verceil, le 22 de mai, & trois autres de Pavie, capitale du royaume de Lombardie, le 18 de juin, le 1er de juillet & le 7 de décembre de l'an 901, *indiction* IV. Toutes ces chartes sont de la première année de son empire; ce qui prouve : 1° qu'il ne fut couronné empereur qu'en 901; 2° qu'après ce couronnement il discontinua de dater ses chartes de son règne en Italie, ou depuis l'an 900, comme il faisoit auparavant; 3° que les empereurs & autres princes employoient alors quelquefois l'indiction romaine, de quoi on a plusieurs autres exemples.

VI. Béranger, compétiteur de Louis, étoit encore à Vérone le 23 du mois d'août de l'an 901, comme[1] il paroît par un de ses diplômes. Louis ne le chassa donc de cette ville & de la Lombardie qu'après cette date. Quant à Louis, il étoit encore à Pavie le 4 du mois de mai de l'année[2] suivante; il sortit peu de temps après de cette ville pour aller à Lucques[3] où, s'étant brouillé avec Adalbert, marquis de Toscane, qui l'avoit appelé en Italie, il marcha vers Vérone. Béranger, qui s'étoit d'abord réfugié en Bavière & qui ensuite étoit rentré secrètement en Italie, le surprit dans cette dernière ville & lui fit arracher les yeux, ce qui se passa avant le 17 de juillet de la même année 902, car il étoit alors maître du palais royal de Pavie; ce qu'on voit[4] par un de ses diplômes, & par un autre daté du même lieu, le 7 du mois d'août suivant.

VII. Nous savons, d'ailleurs, que Louis avoit déjà repassé les Alpes dès la fin de l'an 902, car nous avons une de ses chartes datée *de Vienne sur le Rhône, le onzième du mois de novembre de l'année*[5] 902, *la seconde de son empire*, ce qui s'accorde parfaitement.

VIII. Nous n'avons aucune preuve que Louis soit retourné depuis en Italie, & nous en avons au contraire plusieurs qui font voir qu'il demeura toujours, dans la suite, en deçà des Alpes. Cela paroît, entre autres, par deux diplômes de ce prince, l'un daté de[6] Lyon le 17 de septembre de

[1] Sigonius, *de Reb. Ital.* l. 6, p. 248.
[2] *Italia sacra*, nov. ed. t. 5, p. 273.
[3] *Ibid.* t. 1, p. 799. — Fiorentin. *Comment. de reb. ad Mathild. comitiss. spectantibus.*
[4] *Italia sacra*, t. 4, p. 422, 341, & t. 5, p. 271. — Sigonius, *de Reb. Ital.* l. 6, p. 248. — Goldast. *Constit. imper.* t. 1.

[1] *Italia sacra*, t. 5, p. 1032.
[2] *Ibid.* t. 4, p. 586.
[3] Luitprand, l. 2, c. 10.
[4] *Italia sacra*, t. 2, p. 102 & 258.
[5] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 902, n. 13.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXIX.

l'an 903, indiction VI & la troisième année de son empire, & l'autre[1] donné à Vienne l'an 904, indiction VI, *la troisième année de son empire*. Le mois n'est pas marqué dans cette dernière charte; mais si elle est de l'an 904, ce doit être celui de janvier, puisque Louis commença la quatrième année de son empire au mois de février suivant; ou plutôt cette charte appartient à l'an 903; car l'indiction VI qui y est marquée ne peut convenir avec l'an 904 & elle s'accorde avec l'an 903. Quoi qu'il en soit, nous apprenons encore que Louis étoit en deçà des Alpes, le 21 d'avril de l'an 904, par un de ses diplômes[2] donné ce jour-là, indiction VII, & la quatrième année de son empire; ce qui convient parfaitement avec ce que nous avons déjà dit touchant le commencement de l'empire de ce prince, & le confirme. Nous savons[3] enfin que Louis ne régnoit plus sur la Toscane, qui faisoit partie du royaume d'Italie, en 903 & 904, ce qui fait voir qu'il avoit alors abandonné ce royaume. Il faut donc que Reginon se soit trompé en mettant la sortie de Louis d'Italie à l'an 904, à moins qu'il n'y ait quelque transposition dans son texte ou dans les chiffres des années sous lesquelles il rapporte les faits dans sa Chronique.

Éd. orig. t. II, p. 531.

IX. On pourroit objecter que le poëte anonyme qui a composé le panégyrique de l'empereur Béranger, dans les vers que nous avons déjà cités, fait entrer Louis en Italie pour la seconde fois, suivant M. de Valois, pendant le quatrième été qui suivit la mort de l'empereur Lambert; or, ce dernier étant mort en 897, suivant le calcul du même critique, Louis aura passé les Alpes pendant l'été de l'an 901. Mais nous avons déjà prouvé que ce prince reçut à Rome la couronne impériale au mois de février de la même année 901. Son second voyage en Italie aura donc précédé; d'ailleurs, comme il est certain que Lambert ne mourut que pendant l'automne de l'an 898, cela prouveroit que Louis n'entra pour la seconde fois en Italie que l'an 902, & nous avons déjà fait voir le contraire.

[1] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, *instrum.* p. 93.
[2] Martène, *Ampliss. Collect.* t. 1, p. 262.
[3] Pagi, ad ann. 902, n. 14.

Le P. Pagi[1] donne une autre interprétation aux vers du poëte anonyme: il prétend que, suivant cet auteur, Lambert mourut le troisième été, ou l'an 898, & que ce fut pendant l'été de l'année suivante, qui étoit le quatrième ou l'an 899, que Louis entra pour la première fois en Italie; mais le poëte avoit déjà parlé de cette première entrée de Louis en Italie dans ces vers qui précèdent:

Hic dudum Ausonium cupidus regnasse per arvum
Sed vetuit fortuna.

Il est évident que cet auteur parle dans ces vers du premier voyage que Louis fit en Italie, d'où Béranger l'obligea de sortir presque aussitôt, comme nous l'avons dit; ce vers

Quarta igitur Latio vix dum deferbuit aestas

doit donc se rapporter à une autre époque.

Cette époque, que M. de Valois & le P. Pagi n'ont pas bien connue, regarde la prise de Louis, à Vérone, par Béranger qui lui fit arracher les yeux l'an 902, & c'est en effet le quatrième été après la mort de Lambert, décédé, comme on l'a déjà dit, en 898. Ainsi le poëte anonyme aura rapporté, sous cette époque principale celle de la seconde entrée de Louis en Italie, qui arriva en 900 comme nous l'avons prouvé.

X. Ce que nous venons de dire convient parfaitement avec ce qui est rapporté dans la Chronique[2] du Mont-Cassin, savoir que lorsque Béranger eut fait crever les yeux à Louis, ce dernier sortit d'Italie après trois années de règne. Louis avoit été alors, en effet, roi de Lombardie pendant un an & empereur deux ans commencés; en sorte que son règne au delà des monts s'étendit depuis le printemps de l'an 900 jusques au mois de juillet ou d'août de l'an 902.

Le P. Pagi[3] ne compte ces trois années du règne de Louis, que depuis qu'il fut

[1] Pagi, ad ann. 899, n. 4 & seq.
[2] *Chronicon Cassin.* t. 3, l. 1, c. 64. — Duchesne, p. 649.
[3] Pagi, ad ann. 902, n. 14.

couronné empereur ; mais comme cette cérémonie ne se fit qu'en 901, on ne sauroit trouver ces trois années si l'on n'y comprend le temps où ce prince ne fut que roi de Lombardie. Il est vrai que, suivant la Chronique de Casaure, il fut couronné empereur en 900; mais ou cette chronique se trompe, ou plutôt elle compte les années depuis l'Incarnation, comme plusieurs autres.

XI. Louis, quoique chassé d'Italie depuis le mois d'août de l'an 902, fut cependant reconnu pour empereur à Rome & dans l'exarchat de Ravenne pendant les années suivantes, 903, 904, 905, & jusques à l'an 908; c'est de quoi il y a des preuves [1] certaines. Il y a même lieu de croire qu'il continua d'être reconnu à Rome jusqu'à l'an 916, que Béranger y fut couronné empereur. Il est du moins certain que depuis sa sortie d'Italie il data ses chartes de son empire. Nous en avons déjà rapporté quelques-unes ; il y en a encore d'autres.

Louis en date une de Vienne, de la manière suivante : *Datum* [2] XIV *kal. novembris anno* VII *regni Hludovici piissimi Augusti indictione* XI. Ce diplôme est par conséquent de l'an 907, qui étoit en effet le septième de l'empire de ce prince, & l'indiction y est comptée depuis le 1er de septembre précédent, ce qui prouve encore que Louis ne comptoit les années de son empire que depuis l'an 901. Le P. de Sainte-Marthe, qui a donné ce diplôme, le rapporte [3] à l'an 905, sur la fausse supposition que Louis fut couronné empereur en 898, & il corrige l'indiction à la marge en mettant la treizième au lieu de la onzième; mais il n'est pas nécessaire de faire cette correction, puisque la dernière indiction convient au mois d'octobre de l'an 907, & que Louis n'étoit alors que dans la septième année de son empire.

Ceci peut servir à corriger la date d'un autre diplôme de ce prince qui a été donné par Bouche [4], & ensuite par le P. de Sainte-Marthe, & qu'ils rapportent à l'an 910 ou à l'an 911, sous prétexte que l'indiction XIV, qui y est marquée, convient à cette dernière année ; mais ce diplôme étant daté *du 4 du mois d'avril, la douzième année de l'empire de Louis,* ne sauroit convenir avec aucune de ces deux années, puisque Louis fut couronné empereur au mois de février de l'an 901; ainsi il faut qu'il y ait quelque faute dans cette date, à moins que Louis n'ait varié en comptant les années de son empire, de quoi on pourroit rapporter, ce semble [1], quelques autres exemples. Nous aimons mieux cependant croire avec le P. Pagi que ces chartes sont fautives dans leur date, comme il l'a fait voir [2] à l'occasion d'un autre diplôme du même prince daté *du 16 mai, indiction* XIV, *la neuvième de son empire,* où en lisant *la onzième,* au lieu de *la neuvième,* tout s'accorde parfaitement; or, suivant cette correction, la première de ces deux chartes ne sauroit être de la douzième année de l'empire de Louis, puisqu'elle fut accordée à la demande de Rémi, évêque d'Avignon, & que la seconde fut expédiée en faveur de Fulchérius, évêque de la même ville, qui succéda [3] immédiatement à ce prélat.

Il y a encore une difficulté touchant le diplôme donné en faveur de Rémi, évêque d'Avignon : c'est qu'il y est fait mention de Manassés, archevêque d'Arles, qui, selon le P. de Sainte-Marthe [4], ne parvint à cet archevêché qu'après l'an 914. Ce diplôme est donc postérieur à la douzième année de l'empire de Louis. Mais Manassés pouvoit être archevêque d'Arles dès l'an 911 & avoir même succédé plus tôt à Rostaing, son prédécesseur, dont on ne trouve rien après l'an 904. Ce qui a trompé cet auteur, c'est qu'il s'est fié trop aisément à la fausse date [5] de l'acte de l'élection de Pons, évêque d'Orange. Il est marqué *qu'il n'y avoit pas alors d'archevêque d'Arles (deficiente metropolitano Arelatensi),* dans cet acte qui est daté *de l'an* DCCCCXIV, *indiction* IV. Mais outre que l'année & l'indiction ne sau-

Éd. orig. t. II, p. 533.

[1] Pagi, ad ann. 903, n. 2 & seq. — *Conciles,* t. 9, p. 517.
[2] *Gallia Christiana,* nov. ed. t. 1, p. 137 & seq.
[3] *Ibid.* t. 1, p. 805, & *instrum.* p. 138.
[4] Bouche, *Histoire de Provence,* t. 1, p. 933. — *Gallia Christiana,* nov. ed. p. 805, & *instr.* p. 138.

[1] *Gallia Christiana,* nov. ed. t. 1, p. 805.
[2] Pagi, ad ann. 911, n. 6.
[3] *Gallia Christiana,* nov ed. t. 1, p. 804 & seq.
[4] *Ibid.* p. 548.
[5] *Ibid. instrum.* p. 131.

roient convenir, il est dit expressément d'ailleurs, dans le corps de l'acte, que l'élection fut faite *du consentement du roi Conrad*[1]; or ce prince ne commença de régner en Provence qu'en 937. L'élection de Pons, évêque d'Orange, est donc postérieure à l'an 937, & les électeurs pouvoient fort bien dire *qu'il n'y avoit pas alors d'archevêque à Arles*, ce qui ne prouve pas que ce siége fût vacant, comme on le prétend, mais seulement que Manassés, qui garda cet archevêché jusques après l'an 948[2], étoit absent. Il est certain, en effet, que ce prélat passa en 936 en Italie, où il s'empara successivement des évêchés de Vérone, de Trente & de Mantoue, & de l'archevêché de Milan. Il s'ensuit de là qu'il faut placer l'élection de Pons, évêque d'Orange, après l'an 937, & comme l'acte est souscrit par Fulchérius, évêque d'Avignon, qui[3] ne siégeoit plus en 944, il doit être antérieur à cette dernière année.

Il est aisé de conclure de ce que nous venons de dire : 1° que c'est mal à propos qu'on met deux Pons[4], au neuvième siècle, au nombre des évêques d'Orange, supposant que le premier avoit été élu en 914, car il est évident que ce n'est qu'un même évêque qui fut élu vers l'an 940 & qui vivoit encore en 982, en quoi il n'y a rien d'extraordinaire; 2° qu'on doit rayer du catalogue des évêques d'Avignon Florentius, que Dom Polycarpe[5] de la Rivière prétend avoir été élu en 919 ou 921, puisqu'il est constant que Fulchérius occupa ce siége depuis l'an 916 jusques en 937. Revenons aux années de l'empire de Louis l'Aveugle.

XII. Le P. Pagi[6] fait mention d'une charte *datée de l'an 912, indiction* XV, *la onzième de l'empire de Louis;* ce qui prouve encore que ce prince ne fut couronné empereur qu'en 901, car cette date ne sauroit convenir avec le système de ce critique, qui fait commencer l'empire de Louis l'an 900. Il est vrai qu'il prétend qu'il y a faute dans le chiffre du règne, & qu'il faut lire la douzième au lieu de la onzième année de l'empire; mais ces notes chronologiques n'ont pas besoin de cette correction, & elles se soutiennent très-bien sans cela : cette charte appartient donc véritablement au mois de janvier de l'an 912, que Louis étoit encore dans la onzième année de son empire, laquelle ne finit qu'au mois de février de la même année. Le P. Pagi ajoute qu'il fera voir sous l'an 902, par des chartes de Louis, que ce prince fut couronné empereur l'an 900. Nous avons cherché[1] ces chartes dans l'endroit indiqué, mais nous n'en avons trouvé aucune qui le prouve absolument, & qui ne puisse s'adapter avec le commencement de l'empire de ce prince calculé depuis le mois de février 901.

XIII. Tous ces monumens sont autant de preuves que Louis vécut encore plusieurs années après avoir abandonné l'Italie & le royaume de Lombardie, & avoir eu les yeux crevés, contre le sentiment du P. Daniel & de quelques autres qui le font mourir aussitôt que Béranger l'eut fait aveugler. Ces chartes prouvent aussi que Louis continua, après cet accident, de prendre le titre d'empereur, & qu'il ne céda à son compétiteur que le royaume d'Italie & non pas l'empire. Nous avons encore d'autres preuves[2] qu'il vécut longtemps après cette catastrophe, & en particulier le testament[3] de Fulchérius, évêque d'Avignon, daté *du 2 mai, jour de l'Ascension de l'an 916, indiction* IV, *la treizième année de l'empire de Louis.* On doit remarquer cependant qu'au mois de mai de l'an 916, ce prince étoit dans la seizième année de son empire, & non dans la treizième. Ainsi, si cette date n'est pas fautive, elle prouve que Louis varia dans le calcul des années de son empire.

On pourroit appuyer cette variation sur un autre diplôme[4] de ce prince daté de Vienne *le 18 août de l'an 920, indiction* VIII, *& la dix-septième année de son empire.* Le P. de Sainte-Marthe, qui ne donne que

[1] *Gallia Christiana,* nov. ed. t. 1, p. 711.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* p. 805.
[4] *Ibid.* p. 769 & seq.
[5] *Ibid.* p. 806.
[6] Pagi, ad ann. 900, n. 16.

[1] Pagi, ad ann. 902, n. 14 & seq.
[2] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 918, n. 23.
[3] *Gallia Christiana,* nov. ed. t. 1, p. 806, & *instrum.* p. 138 & seq.
[4] *Ibid. ibid.*

douze années d'empire à Louis & qui le fait cesser de régner l'an 912, embarrassé de cette date, tâche de la rectifier suivant son système; mais il se trompe en supposant que ce prince cessa de régner en 912, puisque nous avons des preuves certaines qu'il vécut encore longtemps après, & qu'il continua depuis cette année de prendre le titre d'empereur. Peut-être que depuis que Béranger fut couronné empereur à Rome, le jour de Pâques de l'an 916, Louis suivit un autre calcul pour les années de son règne, & qu'il ne compta que depuis sa dernière sortie d'Italie, arrivée vers le mois d'août de l'an 902.

XIV. Quoi qu'il en soit, on peut encore prouver que ce prince changea, sur la fin de sa vie, la manière de dater ses chartes, en ce qu'il paroît certain, d'un côté, qu'il ne vécut[1] pas au delà de l'an 924, & que de l'autre, il date[2] plusieurs chartes de la trente-deuxième & de la trente-troisième année de son règne. Il aura donc repris, sur la fin de ses jours, le calcul depuis qu'il fut élu & couronné roi de Provence à Valence, l'an 890.

Un moderne[3] croit qu'il mourut vers l'an 920; mais comme on a des chartes de lui de la trente-troisième & même de la trente-quatrième[4] année de son règne, il doit avoir vécu du moins jusques à l'an 923. Le P. Ange[5] le fait vivre, d'un autre côté, jusqu'en 931 ou 932, sur la supposition qu'il y a des chartes datées de la trente-deuxième & la trente-troisième année de son empire; mais dans ce cas-là, ayant été couronné empereur en 901, comme nous l'avons fait voir, il auroit vécu encore en 934. Ces dernières chartes doivent donc être datées du règne de Louis commencé en 890, & non depuis qu'il fut couronné empereur. En effet, le P. Pagi[6] fait mention d'une semblable charte, datée du mois de juin, la trente-troisième année du règne de Louis, REGNANTE *Ludovico rege & imperatore filio Bosonis regis*. Il doit en être de même des autres. Enfin, on peut ajouter aux raisons que Bouche[1] a déjà données pour prouver que Louis l'Aveugle étoit mort avant l'an 930, que cette dernière année Hugues[2], roi d'Italie, céda le royaume de Provence à Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane. Or, il ne paroît pas par aucun monument que Louis ait été dépouillé de ce royaume avant sa mort.

XV. Nous nous sommes étendus sur l'époque du règne & de l'empire de Louis l'Aveugle, fils de Boson, parce qu'elle a été jusqu'ici assez obscure, & que d'ailleurs elle nous intéresse, puisque ce prince régna sur une partie du Languedoc, savoir sur tout le Vivarais & le diocèse d'Uzès, & sur la partie des diocèses d'Arles & d'Avignon qui est en deçà du Rhône. Diverses chartes prouvent qu'il exerça son autorité sur ces pays, entre autres celles[3] qu'il accorda en 896 & 903, en faveur d'Amélius, évêque d'Uzès. On doit encore rapporter au règne de ce prince & à l'an 911 une donation faite à l'église d'Uzès & à Amélius, son évêque, *au mois d'avril de la dixième année, régnant Louis empereur*. Nous avons donné[4] cette charte dans le deuxième volume, parce que nous avions cru d'abord qu'elle appartenoit au règne de l'empereur Louis le Débonnaire. Éd. orig. t. II, p. 533.

On voit encore que Louis l'Aveugle dominoit, vers l'an 920, sur le Vivarais & sur l'Uzége, par un diplôme[5] daté de Vienne le premier de février, la vingtième année de son empire, suivant lequel il confirme Manassés, archevêque d'Arles, dans la possession de l'abbaye d'Aniane, au diocèse de Maguelonne, de celle de Cruas, au diocèse de Viviers, & de *la Celle* ou prieuré de Goudargues, au diocèse d'Uzès, dont Ros-

[1] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 783 & 934.
[2] Chorier, *Histoire de Dauphiné*, t. 1, p. 726. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 934. — Pagi, ad ann. 911, n. 6. — Guesnay, *Annal. Massil.* p. 270.
[3] *Description de la France*, part. 1, p. 316.
[4] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 642.
[5] *Histoire généal. de la maison de France*, t. 1, p. 61.
[6] Pagi, ad ann. 911, n. 6.

[1] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 783 & 934.
[2] Frodoard, *Chronicon*.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XVI, XXVII, XXIX.
[4] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LX.
[5] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 783.

taing[1], prédécesseur de ce prélat, avoit été pourvu. Il est vrai qu'il sembleroit par là que Louis étendit aussi sa domination sur le diocèse de Maguelonne : mais comme il est certain que les successeurs de Manassés ne jouirent[2] pas de l'abbaye d'Aniane comme des deux autres monastères, c'est une preuve que cette abbaye ne se trouvoit pas dans les États de ce prince.

Note 6

NOTE VI

Époque du règne de Charles le Simple dans la Septimanie.

M. Baluze trouve de grandes difficultés[3] touchant l'époque de l'épiscopat de Riculfe & d'Almerade, évêques d'Elne, dont le premier fit son testament[4] *le neuvième du mois de décembre de l'année 915, la dix-huitième du règne de Charles le Simple.* Cet auteur avoit cru d'abord qu'il y avoit faute dans cette date, & qu'il falloit lire la vingt-troisième & non la dix-huitième année du règne de ce prince; mais ayant[5] réfléchi ensuite que Charles ne fut reconnu dans la Gothie que depuis la mort du roi Eudes, il s'est rétracté. Ainsi, il est certain que Riculfe étoit encore évêque d'Elne au mois de décembre de l'an 915, & la dix-huitième année de Charles le Simple.

D'un autre côté, on trouve plusieurs[6] titres de l'église d'Elne qui sont datés avant le mois de décembre de la dix-huitième année du même prince, & dans lesquels il est fait mention de l'évêque Almerade, qui succéda immédiatement à Riculfe, ce qui paroit se contredire. Pour concilier ces contradictions, il suppose que les dates de ces titres sont fautives, & en particulier celle de l'acte de la dédicace de l'église d'Elne, qui est du premier de septembre de la dix-huitième année du roi Charles, parce qu'Almerade dit dans cet acte que ce jour-là étoit l'anniversaire de son sacre, & qu'il y fait mention d'une donation faite à son église par *le feu* comte Bencion, son frère, donation[1] qui est datée du mois de mars, la dix-neuvième année du même prince. M. Baluze corrige ces différentes dates à sa fantaisie; mais il est aisé de les concilier, sans y faire aucun changement.

Il est certain, en effet, 1° que Charles le Simple ne fut pas d'abord généralement reconnu dans la Gothie en 898[2], après la mort du roi Eudes; 2° que toute cette province lui étoit soumise en 900. Par ces deux différentes époques que les notaires auront suivies diversement, on explique la contradiction de ces dates. La plupart des chartes du pays sont datées véritablement suivant la première de ces deux époques; mais nous avons plusieurs autres monumens[3] qui calculent nécessairement suivant la seconde, entre autres une[4] charte de l'église d'Urgel, ainsi datée : *Anno Incarnationis Dominicae* DCCCCVII, *indictione* X, *anno* VIII, *regnante Karolo rege, sub die* XIII *kalendarum Februarium.*

Cette charte est du comte Miron, fils de Wifred le Velu, comte de Barcelone, ce qui nous donne lieu de croire que ce prince ne reconnut pas Charles le Simple d'abord après la mort d'Eudes. Nous voyons, en effet, que la plupart des autres chartes de la maison de Barcelone suivent le même calcul. Telle est l'exécution du testament[5] de Wifred II, comte de cette ville, neveu de Miron; car cet acte est du premier de décembre, *la quatorzième année du règne de Charles le Simple.* Or, ce comte ne mourut au plus tôt que l'an 913. Il n'y a pas lieu de douter, en effet, que ce ne soit de lui qu'il est parlé dans un ancien manuscrit[6] de l'abbaye de Cuxa, où il est dit *que Wifred le Velu, premier comte de Bar-*

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXVII.
[2] Mabillon, ad ann. 959, n. 27.
[3] *Marca Hispanica*, p. 382 & seq.
[4] Baluze, append. — Reginon, p. 626.
[5] *Marca Hispanica*, p. 374.
[6] *Ibid.* p. 383.

[1] *Marca Hispanica*, p. 842.
[2] Voyez tome III, livre XI, n. LXII. — Pagi, ad ann. 912, n. 9.
[3] Mabillon, ad ann. 910, n. 60.
[4] *Marca Hispanica*, p. 838.
[5] *Ibid.* p. 838 & seq.
[6] *Ibid.* p. 382.

celone, mourut l'an 913, car paroissant certain que[1] Wifred le Velu étoit déjà mort l'an 907, on l'aura confondu ici avec son fils. On voit d'ailleurs une épitaphe à Barcelone[2], dans laquelle il est marqué *que le comte Wifred, fils du feu comte Wifred, mourut l'an* 914. Les années du règne de Charles le Simple doivent être calculées par conséquent dans l'exécution du testament de Wifred II, depuis l'an 900. Il est vrai que l'épitaphe dont nous venons de parler suppose que ce prince fut enterré à Barcelone, au lieu que l'auteur des Gestes des comtes de cette ville dit qu'il fut inhumé à Ripoll; mais ce dernier auteur n'a écrit qu'à la fin du treizième siècle & peut s'être trompé.

Suivant les principes que nous venons d'établir, il est aisé de fixer l'époque de l'épiscopat d'Almerade, évêque d'Elne, en supposant que Riculfe, son prédécesseur, aura compté les années du règne de Charles le Simple depuis la mort d'Eudes, comme il est marqué dans le testament de ce prélat; mais qu'Almerade, son successeur, lequel étoit frère des deux comtes du Roussillon & parent des comtes de Barcelone, aura suivi le calcul le plus usité dans sa maison, où on ne comptoit les années du règne de Charles le Simple que depuis l'an 900, qu'il fut sans doute reconnu par ces princes. Ainsi, en supputant l'acte de consécration de l'église d'Elne, depuis cette dernière époque, cet acte, qui est du 1er de septembre & de la dix-huitième année de Charles, appartiendra à l'an 917. Almerade dit dans cet acte, que ce même jour étoit l'anniversaire de sa consécration : ce prélat aura donc été sacré le 1er de septembre de l'an 916, quelques mois après la mort de Riculfe. Cette solution sert à fixer l'époque de deux autres chartes citées par M. Baluze[3], où il est parlé du même Almerade, évêque d'Elne & qui sont datées des mois de juillet & d'août, la dix-huitième année de Charles le Simple. Elles appartiennent à l'an 918, & confirment ce que nous venons d'avancer touchant la double manière de calculer les années du règne de ce prince dans la Septimanie & la Marche d'Espagne.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 49. Voyez aussi, dans le même volume, l'addition faite à la même *Note*, § 18.

[2] *Marca Hispanica*, p. 382.

[3] *Ibid.* p. 383.

Pour ce qui est de la donation[1] du comte Bencion faite à l'église d'Elne, le 4 de mars de la dix-neuvième année de Charles le Simple, le commencement du règne de ce prince doit être compté ici depuis la mort du roi Eudes. Cette charte sera donc de l'an 916, & aura précédé la dédicace de l'église d'Elne qui fut faite le 1er de septembre suivant, & dans laquelle il est fait mention du même comte Bencion, comme étant déjà mort. Ce comte sera décédé, par conséquent, entre le mois de mars & celui de septembre de l'an 916.

On peut faire usage de ce que nous venons de dire pour fixer l'époque d'une charte[2] du monastère d'Alaon, au diocèse d'Urgel, où il est fait mention de la mort d'Arnuste, archevêque de Narbonne, & de l'élection d'Agio, son successeur. Cette charte est datée du mois de juin, la treizième année de Charles le Simple, car il faut lire *tertio decimo* au lieu de *tricesimo*. Or, cette treizième année de ce prince ne peut être supputée, dans la charte, depuis la mort d'Eudes, puisqu'elle appartiendroit, suivant ce calcul, à l'an 910, & qu'il est certain qu'Arnuste vivoit encore l'an 911; mais en calculant depuis l'an 900, sa date convient à l'an 912, & Agio pouvoit avoir succédé alors à Arnuste. Nous savons, en effet, que le premier étoit archevêque de Narbonne, avant la mort du pape Anastase III, arrivée au plus tard au commencement de l'an 913. Quant à l'indiction qui est encore marquée dans cette charte, il paroît qu'elle est fautive & elle ne peut servir à en fixer l'époque.

[1] *Marca Hispanica*, p. 841 & seq.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXIX. — Voyez, pour toutes ces chartes, le catalogue des actes de l'église d'Elne, tome V de cette édition. — La charte du monastère d'Alaon dont les Bénédictins cherchent à fixer ici la date est fausse, comme toutes celles qui ont été puisées à la même source & insérées dans l'*Histoire de Languedoc;* il ne faut donc pas s'étonner si les synchronismes de la date ne s'accordent pas entre eux. [E. M.]

NOTE VII

Époque & circonstances de l'union du marquisat de Gothie au domaine des comtes de Toulouse.

I. Nous avons déjà fait voir ailleurs que Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine & comte d'Auvergne, posséda jusqu'à sa mort le marquisat de Gothie qu'il tenoit de Bernard, son père. Il est certain, d'un autre côté, que Guillaume II, son neveu, qui lui succéda dans le duché d'Aquitaine & le comté d'Auvergne, ne lui succéda pas dans ce marquisat, & que cette dignité entra, après la mort de Guillaume le Pieux, dans la maison des comtes de Toulouse : c'est ce que nous allons prouver par divers monumens du temps.

II. 1° Il est fait mention dans la Chronique de Frodoard[1], sous l'an 932, *de Raimond & Ermengaud, princes de Gothie,* qui reconnurent alors Raoul pour roi : or, il est certain qu'ils étoient l'un & l'autre de la maison de Toulouse.

III. 2° Il est parlé de ces deux princes dans une lettre[2] d'Agio, archevêque de Narbonne, qui les reconnoît pour *ses comtes* ou seigneurs. Cette lettre est sans date, mais on peut la fixer à peu près sur ce que les évêques de la province écrivirent[3] au pape Jean X, pour lui demander le *pallium* en faveur d'Aymeri, successeur d'Agio. Cette lettre est donc antérieure à l'année 928, qui est celle de la déposition de ce pape. M. de Marca[4] prétend qu'elle est de l'an 915, ce qui prouveroit que le marquisat de Gothie étoit dans la maison des comtes de Toulouse avant la mort de Guillaume le Pieux; mais comme il n'apporte aucune preuve de cette date, on ne doit faire aucun fond sur ce qu'il dit là-dessus. Nous verrons d'ailleurs plus bas, que Guillaume le Pieux étoit encore marquis de Gothie vers l'an 915.

IV. On pourroit fixer la date de cette lettre d'une manière plus précise, si on pouvoit s'arrêter à la conjecture de Catel[1], qui prétend que le diplôme que Charles le Simple donna[2] en faveur de l'église de Narbonne *le 7 du mois de juin, la trentième année de son règne, & la vingt-cinquième année depuis la mort d'Eudes,* c'est-à-dire l'an 922, fut expédié en conséquence de cette lettre; mais Charles donna ce diplôme *à la sollicitation de Gui, évêque de Girone,* au lieu que l'archevêque Agio chargea les évêques Agambert & Alphonse de solliciter *celui* dont il parle dans sa lettre. Quoi qu'il en soit, si la lettre d'Agio est de l'an 922, elle prouve du moins que le marquisat de Gothie étoit déjà alors dans la maison des comtes de Toulouse.

V. 3° On peut tirer une autre preuve que ce marquisat étoit dans la même maison avant l'an 921, d'une lettre sans date que le pape Jean X adressa *à Agio, archevêque de Narbonne, à Austérius, archevêque de Lyon & à leurs suffragans qui sont en la Septimanie, en Espagne & Bourgogne,* & dans laquelle il leur marque qu'il a écrit *à Raimond* pour l'obliger à restituer les biens qu'il avoit usurpés sur leurs églises. Catel[3], qui cite cette lettre, ne doute point qu'il ne s'agisse là de Raimond II, comte de Toulouse, fils d'Eudes. Ce prince avoit donc usurpé les biens ecclésiastiques de la Septimanie & dominoit par conséquent sur cette province. Cette lettre est antérieure au mois d'avril de l'an 921, puisque Austérius n'étoit plus[4] alors archevêque de Lyon. Enfin, il est certain, d'un autre côté, qu'elle est postérieure à l'an 915, car le pape Jean X y défend à Agio, archevêque de Narbonne, à Austérius, archevêque de Lyon & à leurs suffragans, *de converser*[5] *avec Gérard qui se disoit archevêque de Narbonne, & qu'il avoit excommunié.* Or, suivant la suite des faits

[1] Frodoard, *Chronicon,* p. 600.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLVI.

[3] Catel, *Mémoires de la province de Languedoc,* p. 560 & suiv. p. 778 & suiv. *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 88.

[4] Marca, *Histoire de Béarn,* p. 687.

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 88.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLV.

[3] *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 83 & suiv.

[4] *Gallia Christiana,* nov. ed. t. 4, p. 70 & 372.

[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 83 & suiv.

qui se passèrent[1] dans l'affaire de cet intrus. Jean X, qui ne fut élu[2] que vers la fin du mois d'avril de l'an 914, ne peut l'avoir excommunié au plus tôt que vers la fin de l'an 915.

VI. 4° Nous avons une donation[3] faite en faveur de l'abbaye de Montolieu par Odon, vicomte de Narbonne & Richilde, son épouse, *le 20 du mois de décembre de la vingt-septième année de Charles le Simple* (ou l'an 924), *d'un alleu situé dans le comté de Narbonne, avec le consentement d'Agio, archevêque, & du comte Pons, pour le salut du même comte Pons,* SON SEIGNEUR, lequel souscrit[4] à la charte de la manière qui suit : *S. Pontii comitis & marchionis qui consensit & firmavit.* Cet acte prouve manifestement que ce comte Pons, qui est le même que Raimond Pons, comte de Toulouse, possédoit déjà le marquisat de Gothie en 924 & que son père Raimond II étoit alors déjà décédé. En effet, ce fut lui qui chassa vers ce temps-là, de cette province, les Hongrois qui y avoient fait une irruption, comme il paroît par la lettre que les évêques du pays écrivirent au pape Jean X, & dans laquelle Pons est qualifié *prince & marquis.* Il est vrai que le P. Pagi[5] rapporte cette lettre au pontificat de Jean XI, sur la supposition que Pons ne succéda à Raimond & à Ermengaud dans le marquisat de Gothie, qu'après l'an 932. Mais si cet auteur avoit fait attention que Pons s'appeloit aussi Raimond, & s'il eût su que ce prince étoit déjà marquis de Gothie en 924, comme la charte du vicomte Odon
Éd. orig. t. II, p. 535. le prouve sans réplique, & que c'est par conséquent le même Raimond qui se soumit au roi Raoul en 932, avec Ermengaud, il n'auroit pas différé si tard la date de cette lettre. Il est certain d'ailleurs qu'on ne trouve aucun monument qui prouve qu'Agio, prédécesseur d'Aymeri, ait été archevêque de Narbonne après l'an 926. Ce dernier peut donc avoir été élu vers l'an 927, & la lettre qu'il écrivit, avec quelques évêques de sa province, au pape Jean, pour lui demander le *pallium,* doit avoir été adressée à Jean dixième du nom, qui ne fut déposé que vers le[1] 20 de juin de l'an 928.

5° Enfin le même Raimond Pons fonda, en[2] 936, l'abbaye de Saint-Pons de Tomières dans le diocèse de Narbonne, & lui donna diverses terres situées tant dans le comté de cette ville que dans le reste de la Septimanie ou Gothie[3]. Ce prince, ainsi que M. de Marca l'observe, possédoit donc alors le duché ou marquisat de Gothie.

Il résulte de ce que nous venons d'établir, que ce marquisat étoit dans la maison des comtes de Toulouse, du moins dès l'an 921. Or, comme Guillaume II qui hérita du duché d'Aquitaine & du comté d'Auvergne de Guillaume le Pieux, son oncle, vivoit alors, il faut qu'il ne lui ait pas succédé dans le marquisat de Gothie & que cette dignité ait passé immédiatement après la mort du même Guillaume le Pieux dans la maison des comtes de Toulouse. Ainsi, en fixant l'époque de cette mort, nous apprenons celle de l'union du marquisat de Gothie au domaine des comtes de Toulouse.

VII. Le P. Mabillon[4] cite divers nécrologes suivant lesquels Guillaume le Pieux mourut le 6 de juillet ; il prouve d'ailleurs par la souscription de ce prince à la charte de la fondation de l'abbaye du Bourg-Dieu en Berri, datée *du 2 du mois de septembre, la vingtième année du règne de Charles le Simple en Aquitaine* ou de l'an 917, qu'il vivoit encore alors. Guillaume ne mourut par conséquent au plus tôt que le 6 de juillet de l'année suivante, & non comme le P. Ange l'a avancé[5], au mois de juillet de l'an 917. Il est vrai que M. Baluze[6] a fixé la mort de ce prince au 4 du mois de juillet de l'an 917 ou de l'an 919, & que quelques anciennes chroniques[7] la mettent sous cette dernière année : mais il est beaucoup plus

[1] Voyez tome III, l. XI, n. LXXXIII.
[2] Pagi, *Critic.*
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLIX.
[4] *Ibid.*
[5] Pagi, ad ann. 932, n. 4.

[1] Pagi, ad ann. 928, n. 2.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLIII.
[3] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 887 & suiv.
[4] Mabillon, ad ann. 918, n. 23.
[5] *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 511.
[6] Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, p. 12.
[7] Labbe, *Bibliotheca nova*, t. 1, p. 315 ; t. 2,

certain que Guillaume le Pieux mourut le 6 de juillet de l'an 918.

VIII. On peut savoir par là quel fut le comte de Toulouse qui lui succéda dans le marquisat de Gothie. Eudes, comte de cette ville, vivoit encore le 20[1] du mois de juin de la même année; cependant, comme il étoit extrêmement âgé, qu'il s'étoit démis du comté[2] de Toulouse en faveur de Raimond, son fils, & qu'il n'est pas certain qu'il ait survécu à Guillaume le Pieux, il est plus vraisemblable que le même Raimond succéda immédiatement à ce dernier dans le marquisat de Gothie, conjointement avec Ermengaud, son frère puîné.

Il est assez difficile de décider si Eudes ou ses fils succédèrent à Guillaume le Pieux dans le marquisat de Gothie en qualité de ses proches parens & par droit de sang, ou s'ils obtinrent cette dignité du roi Charles le Simple, auquel ils furent toujours très-attachés. Le P. Mabillon prétend prouver la parenté qu'il y avoit entre eux par le testament du comte Raimond de l'an 960 qu'il a donné dans sa Diplomatique, & dans lequel ce prince fait mention *du comte Guillaume, son cousin,* ce que cet auteur entend de Guillaume II, duc d'Aquitaine, & neveu de Guillaume le Pieux; mais nous ferons voir dans la *Note* suivante qu'il s'agit ici d'un autre Guillaume. Il est toutefois très-vraisemblable que les comtes de Toulouse ne succédèrent à Guillaume le Pieux dans le marquisat de Gothie que par droit de sang, ce qu'on peut appuyer: 1° sur ce que, suivant l'usage observé depuis le règne de Charles le Chauve, les dignités étoient alors héréditaires & passoient ordinairement aux plus proches; 2° sur la liaison qui étoit en 923 [3] entre Raimond II, comte de Toulouse & Guillaume II, duc d'Aquitaine, qui s'unirent contre les Normands; mais on ne sauroit fixer leur degré de parenté faute de monumens.

X. Nous avons une charte[1] donnée par le roi Charles le Simple, au mois de juin de la trente-deuxième année de son règne, ou l'an 924, *à la prière de Guillaume, son grand marquis,* en faveur d'Erifons, évêque, résidant alors à Narbonne. On pourroit inférer de là que c'est de Guillaume II, duc d'Aquitaine, qu'il s'agit dans cette charte, que ce duc succéda par conséquent dans le marquisat de Gothie à Guillaume le Pieux, son oncle, & qu'ainsi ce marquisat ne passa pas immédiatement de ce dernier dans la maison des comtes de Toulouse. Mais il est constant que la date de cette charte n'est pas juste: 1° Charles le Simple ne peut l'avoir donnée au mois de juin de l'an 924, puisque Raoul, son compétiteur, le tenoit alors en prison; 2° nous avons déjà montré qu'en 924 c'étoit Raimond Pons qui étoit marquis de Gothie & non pas Guillaume; 3° cette charte est datée de l'indiction VIII, qui ne peut convenir à l'an 924; 4° elle est signée par Hervé, archevêque de Reims, en qualité d'archi-chancelier. Or, ce prélat[2] n'occupoit plus cette dignité au mois d'avril de l'an 920. Ce diplôme est donc antérieur à cette dernière année, & sa date aura été altérée par les copistes qui auront mis *anno* XXXII pour XXII. Il paroît en effet que cette charte est d'environ l'an 914, qui étoit la vingt-deuxième du règne de Charles le Simple, car nous savons d'ailleurs que l'évêque Erifons, en faveur duquel elle fut expédiée, demeuroit[3] alors dans la Gothie. Il est vrai que l'indiction VIII ne sauroit convenir non plus à l'an 914; mais elle peut aussi avoir été altérée par les copistes. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ce diplôme est postérieur à l'an 905, puisqu'il y est fait mention de Roger, archevêque de Trèves, qui ne parvint[4] à cette dignité qu'après cette année.

XI. Un moderne[5] croit que les comtes de Toulouse s'emparèrent du marquisat de Gothie sur un certain Guadaillo, prince

p. 733.— Hugo Flaviniac. *Chronicon*, t. 1, p. 124. — Labbe, *Bibliotheca nova*, t. 1, p. 325; t. 2, p. 272. — *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, t. 1, p. 91.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLII.

[2] *Ibid.*

[3] Frodoard, *Chronicon*, p. 592.

[1] Catel, *Mémoires pour l'Histoire de Languedoc*, p. 777.

[2] Mabillon, ad ann. 921, n. 43.

[3] *Marca Hispanica*, p. 840.

[4] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 721.

[5] Besse, *Histoire de Narbonne*, p. 209 & suiv.

des Goths, qui fut obligé, dit-il, de se réfugier dans la Marche d'Espagne, & qu'il fait de la race des comtes de Barcelone & des anciens marquis de Gothie. Cet auteur insinue que le prétendu Guadaillo donna sa fille en mariage à Borrel, comte de Barcelone, & que les droits que les comtes de cette ville prétendirent dans la suite sur le Languedoc venoient de ce mariage. Mais sans nous arrêter à réfuter toutes ces fables & les vaines conjectures sur lesquelles il les appuie, il suffit de remarquer que ce Guadaillo est un prince des Goths imaginaire, & que Diego[1], qui lui a donné cette qualité, n'est fondé que sur la souscription d'une charte où on lit ces mots[2] : *S. Guallus princeps cocorum*, c'est-à-dire prince des cuisiniers, *grand-queux* ou maître d'hôtel de Borrel, comte de Barcelone, & non pas *princeps Gothorum*, comme il le suppose.

[1] Diego, *Cond. de Barcel.* l. 2, c. 51.

[2] *Marca Hispanica*, p. 903.

Note 8

NOTE VIII

Éd. orig. t. II. p. 536.

Suite des comtes de Toulouse pendant les neuvième & dixième siècles.

I. Tous les auteurs qui ont écrit sur la généalogie & la succession des comtes héréditaires de Toulouse, sont d'accord sur les différens degrés de génération qui se trouvent depuis Frédelon, investi de ce comté en 849 par le roi Charles le Chauve, jusques à Raimond Pons qui vivoit vers le milieu du dixième siècle. On voit, en effet, par les divers monumens qui nous restent, que Raimond I succéda à son frère Frédelon; que Bernard I, fils de celui-là, étant mort sans enfans, Eudes, son frère, lui succéda, & qu'enfin Raimond II, fils d'Eudes, fut père de Raimond Pons, qui fonda l'abbaye de Saint-Pons de Tomières en 936.

Les mêmes auteurs conviennent également que Guillaume Taillefer, aïeul de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, descendoit du même Raimond Pons en ligne directe, ce qui est appuyé sur des preuves incontestables; mais ils sont fort partagés sur les degrés de génération qui se trouvent entre eux.

II. Nous ne parlerons pas ici de ceux qui avant Catel ont écrit sur cette matière, parce qu'ils ne nous ont donné que des fables. Catel est le premier qui a commencé à débrouiller cette généalogie & à la tirer du profond chaos où elle étoit demeurée ensevelie jusques à lui. Il admet[1], entre Raimond Pons & Guillaume Taillefer, deux comtes de Toulouse qu'il appelle Raimond III & Pons II. Il hésite sur la filiation du premier, qu'il fait comte de Toulouse depuis l'an 947 jusqu'en 972, mais il donne l'autre, qu'il fait vivre en 987, pour père de Guillaume Taillefer, en sorte qu'il paroît mettre deux générations entre Raimond Pons & ce dernier, en quoi il a été suivi par Bouche[2] & par Marcel, qui admettent ces deux générations sans aucune difficulté. La Faille[3] prétend au contraire que celui que Catel appelle Raimond III étoit certainement fils de Raimond Pons, fondateur de S. Pons de Tomières[4], mais il n'accorde pas que Pons II fût fils de Raimond III, & ne prenant là-dessus aucune détermination bien certaine, il suppose seulement que le même Pons II fut père de Guillaume Taillefer. M. de Marca[5], qui a écrit après Catel sur la suite des comtes de Toulouse, admet comme lui deux comtes de cette ville entre Raimond Pons & Guillaume Taillefer, savoir: Raimond III, qu'il fait vivre depuis l'an 944 jusques en 972, & Pons II. Enfin Besse[6] ne s'explique pas sur le nom du père de Guillaume Taillefer; mais comme il donne à Raimond Pons, fondateur de Saint-Pons de Tomières, un fils qu'il appelle Raimond, qu'il fait celui-ci comte de Toulouse & marquis de Gothie

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 96 & suiv.

[2] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 857.

[3] La Faille, *Abrégé de l'Histoire de Toulouse*, t. 1 des *Annales*, p. 69 & suiv.

[4] *Ibid.* p. 73 & suiv.

[5] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 688 & suiv.

[6] Besse, *Histoire de Narbonne*, p. 203 & suiv.

depuis l'an 944 jusques en 963 & qu'il lui donne Pons II, comte de Toulouse, pour fils, il s'ensuit, selon cet auteur, que Pons II étoit père de Guillaume Taillefer.

III. Il paroît donc que tous les auteurs que nous avons cités mettent deux degrés de génération entre Raimond Pons & Guillaume Taillefer. Le P. Labbe[1] suit une autre route : il prétend que Raimond Pons, fondateur de Saint-Pons de Tomières, fut comte de Toulouse depuis l'an 922 jusques en 962; qu'il eut deux fils de Berthe, sa seconde femme, veuve de Boson, comte de Provence, savoir : Guillaume, qu'il fait comte d'Arles & de Toulouse, & Pons, à qui il prétend que ce dernier céda le comté de Toulouse & qui fut père de Guillaume Taillefer. Ainsi il n'admet qu'une génération entre celui-ci & Raimond Pons. Il a été suivi par Guichenon[2], & en dernier lieu par le P. Ange[3] qui s'écarte cependant de son sentiment, en ce qu'au lieu de Guillaume, comte d'Arles, que le P. Labbe admet pour fils aîné de Raimond Pons, il met un Raimond auquel il donne le nom de Raimond IV, qu'il fait comte de Toulouse depuis l'an 961 jusque vers l'an 985, & qu'il soutient être mort sans enfans. Enfin le P. Mabillon, sans entrer dans ces discussions, a avancé[4] que Raimond Pons, comte de Toulouse, fondateur de Saint-Pons de Tomières, ne mourut qu'après l'an 960, qu'il eut un fils appelé Raimond, &c.

IV. Une si grande diversité de sentimens sur la généalogie des comtes de Toulouse vient en premier lieu de la disette de monumens qui s'expliquent clairement là-dessus, & en second lieu de la ressemblance des noms; en sorte que le P. Labbe[5], après tous les soins qu'il s'est donnés pour fixer cette généalogie, est obligé d'avouer *qu'il reste encore beaucoup de vérités à éclaircir & même à découvrir, & qu'il ne compte ce qu'il a donné que comme un léger crayon & un ouvrage qui n'a encore que les premiers traits du pinceau, en attendant que quelque personne plus intelligente y mette la dernière main.* Nous allons tâcher de développer, s'il est possible, une matière si obscure, sur l'autorité des chartes & des anciens monumens qui nous restent.

V. Raimond II, comte de Toulouse, mourut vers la fin de l'an 923 ou au plus tard au commencement de l'année suivante, puisque Raimond Pons, *son fils*[1], fondateur de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, lui avoit succédé en 924, ainsi qu'on l'a vu dans la note précédente.

VI. Quant à la postérité de ce dernier & au nom de son successeur immédiat dans le comté de Toulouse, nous avons là-dessus le témoignage de Guillaume IV, comte de Toulouse & de Raimond de Saint-Gilles, son frère, qui connoissoient sans doute le degré de leur descendance. Or, ces deux princes appellent nettement Raimond Pons *leur bisaïeul.*

Le premier[2] s'exprime en ces termes dans une charte de l'an 1080 que nous avons copiée sur l'original qui est au trésor des chartes du roi : *Ego Willelmus Tolosanorum &c. comes & dux, ex rebus a Deo omnipotenti mihi traditis... monasterium Tomeriense a progenitoribus meis,* A PROAVO *videlicet meo Poncio Aquitanorum duce vel principe magno, noscitur a primis aedificiis fundatum, &c.;* & ensuite : *ob amorem jam dicti* PROAVI MEI *Poncii ducis, &c.* Raimond de Saint-Gilles, comte de Rouergue, dans une autre charte[3] de l'an 1085, s'énonce de la manière suivante : *Ego Raimundus Ruthenensis comes, de rebus a Deo mihi traditis... monasterium Tomeriense quod a progenitoribus meis, a* PROAVO *videlicet meo Poncio Aquitanorum magno duce vel principe est a primis aedificiis fundatum, &c., ob amorem* PROAVI *mei jam dicti Poncii ducis;* & plus bas : *& liberalitatem quae* A PROAVO *meo jam nominato, &c.*

Il résulte de ces autorités que Guillaume IV, comte de Toulouse, & Raimond de Saint-Gilles, son frère, étoient arrière-petits-fils de Raimond Pons, fondateur de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières; or, comme il est certain que ces deux frères étoient fils de

[1] Labbe, *Tabl. gén.* p. 442 & suiv.
[2] Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. 2, tabl. 14.
[3] Le P. Ange, *Hist. gén.* t. 2, p. 682 & suiv.
[4] Mabillon, ad ann. 960, n. 32.
[5] Labbe, *Tabl. gén.* p. 420 & 492.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII
[2] *Ibid.* n. CCLXVIII.
[3] *Ibid.* n. CCXCVIII.

Éd. orig. t. II, p. 537.

Pons, comte de Toulouse & d'Almodis de la Marche, & que ce dernier étoit fils de Guillaume Taillefer & d'Emma de Provence, il s'ensuit : 1° que Raimond Pons fut père du même Taillefer; 2° que les prétendus Raimond III & Pons II, que nos généalogistes supposent avoir possédé le comté de Toulouse entre ces deux princes, & qu'ils mettent au nombre des descendans de l'un & des ascendans de l'autre, ne sont appuyés que sur de vaines conjectures & qu'il faut les retrancher du nombre des comtes de Toulouse. Il est surprenant que Catel[1], qui a eu connoissance de la charte de Raimond de Saint-Gilles dont nous venons de rapporter les termes, n'ait pas fait attention au mot *proavus* qui y est employé, & que le P. Labbe[2], qui cite celle du comte Guillaume IV, son frère, conservée dans le trésor des chartes, n'ait pas vu qu'elle tranche toutes les difficultés. Il est vrai que le P. Ange[3] semble croire que ce Pons, bisaïeul de Raimond de Saint-Gilles, dont il est fait mention dans ces chartes, est différent du fondateur de Saint-Pons de Tomières; mais le contraire y est marqué expressément. Au reste, on ne sauroit supposer que le mot *proavus* signifie ici un prédécesseur pris en général; car, outre que ce terme est répété plusieurs fois dans les deux chartes, ce qui en détermine le sens à la signification rigoureuse du mot *bisaïeul*, cette supposition ne peut avoir lieu, à moins qu'il n'y ait des monumens certains qui détruisent la filiation que nous venons d'établir. Or, bien loin qu'il y en ait de semblables, nous ne trouvons rien non-seulement qui la contredise, mais même qui ne la confirme; c'est ce qu'il faut tâcher de faire voir, en parcourant tous les titres qui nous restent des comtes de Toulouse, depuis Raimond Pons jusques à Guillaume Taillefer.

VII. Il est fait mention de Raimond Pons comme vivant, dans une charte[4] de l'an 942. Depuis cette année nous ne trouvons aucun acte qui parle certainement de lui, comme s'il eût été encore en vie; sur quoi il faut remarquer que comme il avoit deux noms & que les auteurs & les chartes du temps lui donnent tantôt celui de Raimond & tantôt celui de Pons qu'il avoit ajouté à l'autre, il a été aisé de le confondre avec un autre Raimond, comte de Rouergue & marquis de Gothie, son cousin, dont nous parlerons bientôt & qui vivoit dans le même siècle. Mais il faut observer que, dans toutes les[2] chartes que nous avons de lui, il prend à la vérité quelquefois le seul nom de Pons, mais qu'il ne se donne jamais celui de Raimond sans y ajouter l'autre : *Ego Raimundus qui & Pontius*. Et ailleurs[3] : *Signum Raimundi ducis Aquitanorum, cui aliud est, nutu Dei, nomen Pontii.* Cette remarque, dont nous ferons usage dans peu, fait voir que, quoique nous ayons diverses chartes depuis l'an 942 jusques à la fin du dixième siècle, où il est fait mention d'un comte Raimond, qui paroît avoir dominé sur la Gothie ou sur les autres pays du domaine de la maison de Toulouse, on ne sauroit en conclure pourtant que ce soit plutôt de notre Raimond Pons qu'il y soit parlé, que d'un autre comte Raimond, son cousin, qui vivoit certainement alors.

VIII. Il est certain que le même Raimond Pons étoit déjà mort en 969, comme il paroît par l'acte[4] de cession que fit la même année à l'église de Narbonne Gausfred, abbé de Saint-Pons de Tomières, *du conseil de la comtesse Garsinde*, d'une vigne & de quelques salines que Pons, autrefois comte, avoit données à cette abbaye : *Quae quondam Poncius comes praedestinavit ad ipsum locum.* Il est parlé aussi du même comte Pons, fondateur de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, comme étant déjà décédé, dans l'acte[5] d'exécution du testament d'Aymeri, archevêque de Narbonne, daté de l'an 977 & non de l'an 937, comme Besse[6] l'a avancé; ce qui lui a fait dire que Raimond Pons étoit déjà mort cette dernière

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 23 & 86.
[2] Labbe, *Tabl. gén.* p. 458.
[3] Le P. Ange, *Hist. gén.* t. 2, p. 684.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXI.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII.
[2] *Ibid.* n. LXIX & seq.
[3] *Ibid.* n. LXIII.
[4] *Ibid.* n. CIII.
[5] *Ibid.* n. CXII.
[6] Besse, *Histoire de Narbonne*, p. 196, 203.

NOTE 8

Éd. orig. t. II, p. 538.

GÉNÉALOGIE DE LA

Fulguald ou Fulcoald, comte de Rouergue & commissaire dans la Septimanie en 836, épousa Sénégonde.

I. FRÉDELON, d'abord comte de Rouergue, & ensuite comte de Toulouse depuis l'an 849, épousa Ode : il prit le titre de duc, & mourut vers l'an 851.

II. RAIMOND I, comte de Querci, avoit déjà succédé, en 852, à son frère dans les comtés de Toulouse & de Rouergue : il épousa Berthe, se qualifia duc, & mourut en 865.

Udalgarde, femme de Bernard, seigneur en Rouergue, vivoit en 878.

III. BERNARD III, comte de Toulouse, de Querci & de Rouergue depuis l'an 865, mort sans enfans en 875 ; se qualifia duc, marquis & comte.

IV. EUDES, comte de Toulouse, de Rouergue & de Querci depuis l'an 875, marquis de Gothie depuis l'an 918, épousa Garsinde, vraisemblablement fille & héritière d'Ermengaud, comte d'Albi ; il mourut fort âgé vers l'an 919, & prit le titre de duc, marquis & comte.

Fulguald.

Arbert, surnommé Benoît, moine & ensuite abbé de Vabres.

N...., promise en mariage, en 860, à Étienne, comte d'Auvergne.

V. RAIMOND II, comte d'Albi & de Nimes du vivant de son père, & ensuite comte de Toulouse. Il posséda le marquisat de Gothie, les comtés de Querci & d'Albigeois par indivis avec son frère depuis l'an 919 épousa Gudinilde, & mourut vers le commencement de l'an 924.

Ermengaud, comte de Rouergue, & vraisemblablement de Gévaudan ; marquis de Gothie, comte de Querci, d'Albigeois, &c., par indivis avec son frère depuis l'an 919, épousa Adélaïde ; mort après l'an 936 & avant l'an 940.

VI. RAIMOND III, surnommé PONS, comte de Toulouse, grand duc d'Aquitaine, marquis de Gothie, comte de Querci, d'Albigeois & de Nimes, &c., depuis l'an 924, épousa Garsinde, qui lui survécut ; il mourut vers l'an 950.

Raimond I, comte de Rouergue. Il fut aussi par indivis duc ou prince d'Aquitaine, marquis de Gothie & comte de Querci & d'Albigeois depuis environ l'an 940, épousa, en 947, Berthe, nièce d'Hugues, roi d'Italie ; il testa & mourut vers le commencement de l'an 961.

Hugues, comte en partie de Querci depuis environ l'an 940 jusque vers l'an 950, épousa Gudinilde.

Autres mâles.

Étienne I, comte de Gévaudan, épousa Adélaïde d'Anjou[1].

VII. GUILLAUME III, surnommé *Taillefer*, né vers l'an 945, comte de Toulouse, d'Albigeois, de Querci, & en partie de Nimes, épousa : 1° Arsinde d'Anjou[2], 2° Emme de Provence, comtesse d'une partie de cette province ; il mourut vers l'an 1037.

Pons, comte d'Albi en 984 & 987, épousa N... & mourut sans enfans.

Raimonde, femme d'Aton, vicomte de Soule.

RAIMOND II, comte de Rouergue, marquis de Gothie, &c., depuis l'an 961 jusque vers l'an 1008, épousa Richarde, qui vivoit encore en 1062.

Hugues, comte en 974 & 1004.

Pons.

Ermengaud.

Plusieurs enfans naturels.

Raimond, comte, vivoit en 961 & 974.

Hugues, vraisemblablement tige des vicomtes de Comborn dans le bas Limousin & le Querci.

Bertrand, comte de Gévaudan en 975 & 993 avec son frère Pons.

Pons, comte de Gévaudan en 975 & 1010, épousa Tetberge, comtesse de Forez.

Guillaume.

Philippe, femme de Guillaume V, comte d'Auvergne.

Premier lit.

Raimond & Henri, morts jeunes & sans enfans.

Constance, seconde femme de Robert, roi de France[3].

Ermengarde, femme de Robert, comte d'Auvergne.

Deuxième lit.

VIII. PONS, comte de Toulouse, de Querci & d'Albigeois, & en partie de Nimes ou de Saint-Gilles, épousa : 1° Majore de Foix, 2° Almodis de la Marche, & mourut en 1060. A

Bertrand, comte ou marquis de Provence, épousa N... B

Emme épousa Othon Raimond, seigneur de l'Isle-Jourdain.

Hugues, comte de Rouergue, marquis de Gothie, &c., depuis environ l'an 1008, épousa Foy ; mort vers l'an 1054. C

Étienne II, comte de Gévaudan en 1035.

Pons.

[1] Voyez ci-après la *Note additionnelle* à la *Note* XXIX.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

MAISON DE TOULOUSE.

IX.
GUILLAUME IV, duc & comte de Toulouse, d'Albigeois, de Querci, de Lodeve, de Périgord, d'Agenois, de Carcassonne & d'Astarac, qualités qu'il prenoit en 1080, épousa : 1° Mathilde, 2° Agnès de Mortaing; il mourut vers l'an 1093.

Premier lit.
Pons & un autre mâle, morts jeunes.

Deuxième lit.
Philippe épousa : 1° Sanche Ramire, roi d'Aragon; 2° en 1094, Guillaume IX, duc d'Aquitaine.

X.
A RAIMOND IV, surnommé de Saint-Gilles, fut d'abord comte ou marquis de Provence, comte de Rouergue, Gévaudan, Nîmes, Agde, Béziers, Narbonne, &c., succéda à son frère, & fut le premier qui se qualifia duc de Narbonne, marquis de Provence & comte de Toulouse, épousa : 1° N... de Provence, 2° Mahaut de Sicile, 3° Elvire de Castille; mort en 1105.

Premier lit.

XI.
BERTRAND, comte de Toulouse, duc de Narbonne & marquis de Provence, & ensuite comte de Tripoli, épousa : 1° une nièce de Mathilde, marquise de Toscane; 2°, en 1095, Electe de Bourgogne; mort en 1112.

Pons comte de Tripoli, mort en 1137, épousa Cécile, fille naturelle de Philippe I, roi de France, & veuve de Tancrède, prince d'Antioche.

Raimond I, comte de Tripoli, épousa Hodierne, troisième fille de Baudouin II, roi de Jérusalem, & mourut en 1152.

Raimond II, comte de Tripoli, régent du royaume de Jérusalem, épousa Eschive, dame de Tibériade; mort sans enfans en 1187.

Mélissende, accordée à Manuel Comnène, empereur de Constantinople.

Philippe.

Troisième lit.

N..., mort en Terre-Sainte.

XII.
ALPHONSE-JOURDAIN, duc de Narbonne, marquis de Provence & comte de Toulouse, né en 1103, épousa Faydide d'Uzès; mort en 1148.

XIII.
RAIMOND V, duc de Narbonne, marquis de Provence & comte de Toulouse, épousa, en 1154, Constance, fille de Louis VI, roi de France; mourut en 1194.

XIV.
RAIMOND VI, dit le Vieux, duc de Narbonne, marquis de Provence, comte de Toulouse, épousa : 1° Ermessinde de Pelet, 2° Béatrix de Béziers, 3° Bourguigne de Chypre, 4° Jeanne d'Angleterre, 5° Eléonor d'Aragon; mort en 1222.

Deuxième lit.
Constance épousa : 1° Sanche VIII, roi de Navarre; 2° Pierre-Bermond de Sauve, seigneur d'Anduze.

Quatrième lit.

XV.
RAIMOND VII, dit le Jeune, duc de Narbonne, marquis de Provence & comte de Toulouse, céda, en 1228, au roi S. Louis le duché de Narbonne & une partie de ses autres Etats, & ne prit plus depuis que le titre de comte de Toulouse & de marquis de Provence; épousa : 1° Sanche d'Aragon, 2° Marguerite de Lusignan; mort en 1249.

Premier lit.

XVI.
JEANNE, comtesse de Toulouse & marquise de Provence, née en 1220, épousa Alphonse, frère de S. Louis, & mourut sans enfans en 1271.

Guillemette épousa Barral de Baux, prince d'Orange.

Enfans naturels.

Bertrand, vicomte de Bruniquel, de Monclar & de Salvagnac en Querci, épousa Comtoresse de Rabastens; mourut vers l'an 1247.

Reginald, son arrière-petit-fils, épousa Braide de Gouth.

Bertrande, sœur de Reginald, lequel mourut sans enfans, & femme de Pierre Troselle, eut une fille nommée Isabelle, qui épousa, en 1390, Raimond-Roger de Comminges, vicomte de Conserans, & apporta la vicomté de Bruniquel dans sa maison.

Guillemette, femme d'Hugues d'Alfier, sénéchal de Toulouse.

Albéric Taillefer épousa Béatrix, héritière de Dauphiné, mort sans enfans en 1183.

Raimond, fils d'Alphonse & petit-fils d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse.

Baudouin, mort en 1212.

Alix, femme de Roger, vicomte de Béziers, morte en 1193.

Enfans naturels de Raimond V, comte de Toulouse :

Indie épousa : 1° Guillabert de Lautrec; 2° Bernard-Jourdain, seigneur de l'Isle-Jourdain.

Pierre-Raimond.

Alphonse.

Faydide épousa Humbert III, comte de Maurienne & de Savoie.

N..., mort jeune.

Enfans naturels :

Pons, mort en 1203.

Bertrand.

N... épousa Noradin, prince d'Alep.

Agnès.

N..., épouse du comte de Comminges.

Hugues.

Almodis épousa Raimond, comte de Melgueil.

B N..., héritière du marquisat de Provence, épousa Raimond de Saint-Gilles, son cousin germain.

C Berthe, comtesse de Rouergue, marquise de Gothie, &c., femme, en 1051, de Robert II, comte d'Auvergne, morte sans enfans vers l'an 1065.

année; il est parlé en effet de ce comte en ces termes : *Et propter remedium animae Poncioni comitis defuncti.*

IX. Raimond Pons avoit déjà épousé Garsinde en 936, comme il paroît par l'acte[1] de dotation de l'abbaye de Saint-Pons ; la même comtesse souscrivit en 940 à un autre acte[2] avec le comte Pons, son mari. On vient de voir qu'elle lui survécut, & c'est ce qui paroît encore par deux actes. Dans le premier, qui est une donation qu'elle fit à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, elle s'exprime en ces termes : *Ego*[3] *domina Garcendis comitissa quae fui uxor domini Pontii comitis Tolosani.* Cet acte est daté du règne de Lothaire & peut servir à fixer la date du testament de la même comtesse, dans lequel[4] elle fait divers legs pieux pour l'âme de Pons, son mari, inhumé à Saint-Pons de Tomières : *Placuit mihi Garsindae comitissae,* dit-elle, *pro remedium viri mei Pontii, &c.* Et plus bas : *Et meam Ecclesiam S. Salvatoris de Salas... dono Deo & S. Pontio Tomeriensi ubi vir meus requiescit, &c.* Il est vrai qu'on lit dans l'édition[5] que le P. Martène a donnée de cet acte : *S. Pontio Castrensi ;* mais il est évident que c'est une faute & qu'il faut lire *Tomeriensi*, puisque l'abbaye de Castres est nommée deux lignes auparavant sous le nom de Saint-Benoît & de Saint-Vincent & qu'il n'y a point d'autre abbaye du nom de Saint-Pons, dans la Guienne & le Languedoc, que celle de Tomières.

Il est certain que ces deux actes sont de la même personne & à peu près du même temps, c'est-à-dire environ de l'an 974, comme nous le verrons plus bas, puisque dans le premier elle donne le château de *Cessenon* à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, à condition qu'*Adélaïde & ses fils Ermengaud & Raimond en jouiront pendant leur vie,* & que dans l'autre elle lègue le même château à *Adélaïde, vicomtesse, & à ses fils Ermengaud & Raimond*, &, après leur mort, à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières. Il est fait encore mention, en 972, de la même[1] comtesse Garsinde dans l'acte de dotation de l'abbaye de Gaillac & dans quelques autres titres dont nous parlerons ailleurs.

X. Il s'ensuit de ce que nous venons d'établir : 1° qu'on n'a aucune preuve que Raimond Pons, comte de Toulouse, ait vécu après l'an 950 ; 2° que Garsinde, sa femme, lui survécut certainement. Nous apprenons d'ailleurs que Guillaume Taillefer, son fils, lui avoit déjà succédé dès l'an 961. Nous trouvons la preuve de ce dernier fait dans le testament du comte Raimond, que le P. Mabillon a fait[2] imprimer dans sa Diplomatique, qu'il date environ de l'an 960 & qu'il attribue au même Raimond Pons, fondateur de Saint-Pons de Tomières, mais qui appartient à un autre Raimond ; c'est ce que nous croyons pouvoir démontrer.

XI. Avant que de nous engager dans cette discussion, il est important de fixer, autant qu'il nous sera possible, l'époque de ce testament qui est sans date.

Il est certain d'abord que cet acte est antérieur à l'an 969, puisqu'il y est fait mention de *Rainald, vicomte de Béziers*[3], comme vivant, & que ce vicomte étoit déjà mort au mois d'octobre[4] de la même année. En second lieu, il n'y a pas sujet de douter que Berthe, dont il y est parlé si souvent, ne fût l'épouse du testateur, ainsi que le P. Mabillon & nos meilleurs critiques en conviennent, quoique cela ne soit pas marqué en termes exprès. En effet, le comte Raimond y parle souvent *de son fils Raimond* & il lègue divers domaines très-considérables à la même *Berthe*[5] *& à son fils Raimond.* On peut appuyer cette preuve sur une[6] donation que la comtesse Berthe fit le 26 de février de l'an 960 à l'abbaye de Montmajour, où Éd. orig. t. II, p. 538.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII.
[2] *Ibid.* n. LXIX.
[3] *Ibid.* n. CX.
[4] *Ibid.* n. CXI.
[5] Martène, *Thesaurus anecd.* t. 1, p. 126.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVIII.
[2] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 572 & seq. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII & suiv.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.* n. CIV.
[5] *Ibid.* n. XCVIII.
[6] *Ibid.* n. XCII.

elle s'exprime de la manière suivante : *Ego Bertha comitissa cogito de anima mea & senioris mei Raimundi, &c.*, car le terme *senior* signifie en cet endroit la même chose que *mari*, ce qu'on pourroit confirmer par un grand nombre d'exemples.

Éd.orig. t. II, p. 540. Cette dernière charte prouve que le comte Raimond, mari de Berthe, vivoit encore au mois d'avril de l'an 960; mais il paroît qu'il étoit mort au mois de septembre de l'année suivante, par une donation[1] que firent alors à la cathédrale de Nimes cette comtesse & son fils Raimond, de deux alleux, situés dans le comté de cette ville; ainsi le comte Raimond, mari de Berthe, aura fait son testament dans cet intervalle.

XII. Il est fait mention dans le même testament de trois évêques, Deusdedit, Frotaire & Bernard; mais leur siége n'est pas marqué, ce qui auroit pu servir à confirmer l'époque de cet acte. Le P. Mabillon[2] conjecture que le premier étoit évêque de Rodez, le second d'Albi & le troisième de Cahors, & son sentiment a été suivi par le P. de Sainte-Marthe[3]. Il n'y a aucune difficulté pour le premier; car, outre que les alleux que le comte Raimond lui donna[4] étoient situés dans le Rouergue & qu'il les substitua à la cathédrale de Rodez & aux autres églises du pays, nous trouvons d'ailleurs[5] que Deusdedit étoit évêque de cette ville après le milieu du dixième siècle, & rien n'empêche qu'il n'occupât ce siége en 961. Pour ce qui est des deux autres, nous croyons que Frotaire étoit évêque de Cahors & Bernard d'Albi. Voici nos raisons :

Il paroît d'abord, par le testament, que l'un de ces deux prélats étoit évêque de Cahors & l'autre d'Albi ; mais il n'y a rien dans cet acte qui prouve que Bernard occupoit le premier de ces deux siéges plutôt que le second; ainsi il faut recourir à d'autres preuves. Nous en avons qui ne permettent pas de douter qu'en 961 Frotaire ne fût évêque de Cahors & Bernard, évêque d'Albi. Il est fait mention, dans un acte des archives de la cathédrale de cette dernière ville[1], d'un Bernard, *évêque* & abbé de Saint-Eugène de Vioux, dans le diocèse, qui vivoit *au mois de janvier ou de la quinzième année du roi Louis* d'Outremer ou de l'an 951. Ce Bernard étoit évêque d'Albi, puisque, au dixième siècle & longtemps après, les évêques de cette ville avoient l'administration[2] de l'église de Vioux & que nous trouvons un *Bernard, évêque d'Albi*, en 963, 964 & 967. Ce prélat aura donc siégé depuis l'an 951 jusques en 967 & dans le temps du testament du comte Raimond; car, quoiqu'on sache qu'il y avoit un évêque d'Albi appelé Frotaire au dixième siècle, on n'a aucune preuve que ce dernier ait siégé avant l'an 972.

Quant à l'évêque de Cahors, on convient[3] qu'un Frotaire occupoit le siége épiscopal de cette ville en 968 & on en a apporté des preuves; mais il n'y en a aucune que ce prélat ait eu pour prédécesseurs immédiats Étienne, en 964, & Bernard, en 960, comme on le prétend; car : 1° on ne donne d'autre preuve de celui-ci que le testament du comte Raimond que nous examinons, & c'est ce qui est en question; 2° quant à Étienne, il est vrai qu'il est dit dans une ancienne chronique de Figeac que Calston[4], abbé de ce monastère, fonda celui de Fons en Querci, du temps *du pape Benoît & d'Etienne, évêque de Cahors*, & qu'il fut béni par ce pape; mais il ne s'ensuit pas de là, comme on le suppose, qu'il s'agisse ici du pape Benoît V, mort en 965. Il est évident, au contraire, que l'auteur de la chronique a voulu parler de Benoît VI, élu en 972; car, outre que Calston ne mourut qu'en[5] 974, on n'a d'ailleurs aucune preuve qu'il ait été abbé avant l'an 972. Il est dit[6] seulement, dans ce qu'on rapporte de lui, qu'il engagea Raimond, abbé d'Aurillac en Auvergne, à écrire un

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXIII.
[2] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 572 & seq.
[3] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 9, 125, 203.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, p. 107 & suiv.
[5] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 203.

[1] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 48.
[2] *Ibid.* p. 8.
[3] *Ibid.* p. 125.
[4] Baluze, *Miscellanea*, t. 2, p. 300.
[5] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 173.
[6] *Ibid.* t. 2.

livre de chant conformément au rit romain. Or Gérald[1], prédécesseur immédiat de Raimond, étoit encore abbé d'Aurillac en 972. Étienne, évêque de Cahors, n'a donc occupé cet évêché qu'après l'an 968, & il aura succédé immédiatement à Frotaire qui aura siégé en 961, dans le temps du testament du comte Raimond.

XIII. On pourroit objecter le témoignage de Dominicy[2], qui prétend qu'un seigneur nommé Rainulfe & Calston, abbé de Figeac, fondèrent en 959 le monastère de Fons ou *de Artellis* en Querci, du conseil d'*Étienne, évêque de Cahors*. Cet auteur se fonde : 1° sur une bulle par laquelle le pape Benoît confirme une fondation qui est ainsi datée : *Datum apud monasterium SS. Cosmae & Damiani, die natali eorumdem, anno ab incarnatione Dominica* DCCCCLVIIII, *indictione* II; 2° sur une charte du même Rainulfe, datée du règne du roi Lothaire. Mais Dominicy n'a pas pris garde qu'en 959 c'étoit le pape Jean XII qui siégeoit à Rome, & non pas Benoît; ainsi, supposé que ce soit un pape de ce dernier nom qui ait confirmé cette fondation, ce sera Benoît VI qui siégeoit en 974; en effet, l'indiction II convient à cette année. Quant à la charte de Rainulfe, elle ne prouve rien, puisque Lothaire régnoit également en 974 comme en 959. La fondation du prieuré de Fons, en Querci, est donc de l'an 972. Nous n'y avions pas fait assez d'attention lorsque nous l'avons placée vers l'an 960 dans nos preuves[3], & que dans le corps de l'ouvrage nous avons supposé que le comte Raimond, dont il y est fait mention, est Raimond premier du nom, comte de Rouergue, au lieu que ce doit être Raimond II, son successeur.

XIV. Après avoir fixé la date du testament du comte Raimond, il nous reste à examiner si ce comte est le même que Raimond Pons, comte de Toulouse, comme le P. Mabillon & tous les modernes qui ont écrit après lui, entraînés par son autorité, l'ont cru jusqu'ici :

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. I, p. 441.

[2] Dominicy, *de Praerog. allod.* — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCIV.

[3] Voyez tome III, livre XII, n. LXIV, p. 92.

1° Le testateur ne prend dans cet acte[1] que la simple qualité de comte : *Breve codicillo quod fecit Raimundus comes pro remedium animae suae*. Il est vrai qu'il est aisé de comprendre, par les différentes dispositions qu'il fait de ses terres, qu'il dominoit sur la Septimanie, sur le Rouergue, le Querci, l'Albigeois & les autres pays possédés par la maison de Toulouse; mais cela prouve seulement qu'il étoit de cette maison & non pas précisément comte de cette ville & le même que Raimond Pons;

2° Nous avons déjà vu que Garsinde, femme de ce dernier, lui survécut & qu'elle eut l'administration de ses domaines, tandis que d'un autre côté la femme du comte Raimond, qui fit le testament dont nous parlons, s'appeloit Berthe, qu'elle lui survécut aussi & qu'après la mort de ce prince elle gouverna ses États en qualité de tutrice de son fils. Raimond Pons, mari de Garsinde, & Raimond, mari de Berthe, sont donc différens;

3° Nous avons observé que parmi plusieurs chartes & souscriptions qui nous restent de Raimond Pons, on n'en trouve aucune où il ait pris le seul nom de Raimond. Seroit-il vraisemblable que dans l'acte le plus important de sa vie, il eût dérogé à cet usage?

4° On a fait voir que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, étoit fils de Raimond Pons. Si le testateur eût été le même que ce dernier, auroit-il oublié uniquement de dire un mot de son aîné, tandis qu'il parle plusieurs fois de ses fils Raimond & Hugues, de ses bâtards & d'un grand nombre de ses vassaux qui devoient lui être sans doute beaucoup plus indifférens? Éd. orig. t. II, p. 541.

5° Le testateur comble de biens les églises de Rouergue, de Querci & d'Albigeois; il les nomme en plusieurs endroits & ne parle qu'une fois de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, à laquelle il ne donne *que la moitié d'un alleu*. Si c'eût été Raimond Pons, fondateur de ce monastère, n'en auroit-il dit qu'un seul mot en passant & ne lui auroit-il pas donné de plus grandes marques de sa libéralité, puisque, comme nous l'avons vu, il y fut inhumé? De plus,

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.

Raimond ne parle que sur la fin de son testament des églises du Toulousain, auxquelles il fait beaucoup moins de bien qu'à celles du Rouergue & du Querci, dont il parle dans le commencement de l'acte. Si ce prince eût été le même que Raimond Pons, comte de Toulouse, n'auroit-il pas agi tout autrement ? Toutes ces réflexions, & quelques autres que nous ajouterons dans la suite, ne nous permettent pas de douter que le comte Raimond, qui fit ce testament, ne soit différent de Raimond Pons, comte de Toulouse, & qu'il ne soit le même que Raimond premier du nom, comte de Rouergue, cousin germain de ce prince par Eudes, comte de Toulouse, leur aïeul paternel; ce que nous allons tâcher de développer.

XV. Nous remarquerons d'abord que le testament de Raimond a été tiré des archives comtales de Rodez[1]. Ce prince étoit donc comte de Rouergue. Aussi Bonal[2], juge des montagnes de Rouergue, montre-t-il, par différens titres du pays, qu'il y avoit une comtesse de Rouergue appelée Berthe vers la fin du dixième siècle & qu'elle eut un fils appelé Raimond. L'un de ces titres, qui contient un dénombrement des censives & autres redevances qu'on devoit payer annuellement aux comtes de Rouergue dans divers villages, commence par ces mots : *Breve de illa terra, honore de Raimundo comite Ruthenensi, & de Berteldis mater sua, & de Ugone comite filio suo, & de Ricardis mater sua.* Un autre est ainsi intitulé : *Breve de illa terra que deus deguerpir a Raimundo comite, & a Ricardis comtessa.* Enfin on lit ceci dans une troisième : *Breve de pignoras de Bernardo archidiacono in villa de Bencas solum de Raimundescas in illa medietate de illo rivo de Ricardis comitissa mater sua..... de Ugone comite, & de Ricardis comitissa mater sua.* Ces actes sont, à la vérité, sans date; mais on verra, par ce que nous dirons bientôt, qu'ils sont du commencement du onzième siècle & qu'ils cadrent parfaitement avec la

[1] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 59, & *Preuves*, tome V, n. XCVII.

[2] Bonal, *Histoire mss. des comtes de Rodez*, t. 1, c. 5 & suiv.

suite des comtes de Rouergue. Enfin il est certain, sur l'autorité de Bernard, écolâtre d'Angers[1], qui a recueilli vers l'an 1010 les miracles de sainte Foy, qu'il y avoit eu auparavant une comtesse de Rouergue appelée Berthe; que son mari s'appeloit Raimond ; qu'elle en eut un fils de même nom ; que ce dernier étoit décédé avant la même année 1010 & qu'il avoit épousé Richarde. Venons maintenant à la preuve de la parenté qui étoit entre Raimond Pons, comte de Toulouse, & Raimond I, comte de Rouergue.

XVI. On a déjà fait mention[2] de Raimond & d'Ermengaud, qui étoient conjointement marquis ou princes de Gothie vers l'an 924 & en 932, & on a prouvé que le premier est le même que notre Raimond Pons, comte de Toulouse. Ce marquisat, commun & indivis entre ces deux princes, est d'abord une marque certaine de leur parenté. C'est aussi ce que Catel[3] & nos meilleurs critiques après lui ont reconnu & dont nous avons diverses preuves que nous déduirons dans la suite. M. de Marca[4] prétend que Raimond & Ermengaud étoient l'un le père & l'autre le fils; il ajoute que Raimond Pons leur succéda par droit de sang; mais si cet illustre auteur avoit eu connoissance de l'acte de l'an 924[5], par lequel il est prouvé manifestement que Raimond Pons étoit déjà alors marquis de Gothie, il seroit convenu sans doute que ce dernier est le même que Raimond, marquis de Gothie, dont il est parlé en 924 dans la lettre d'Agio, archevêque de Narbonne, & en 932, dans Frodoard. Or il convient & il est certain que Raimond Pons étoit fils de Raimond II, comte de Toulouse, & non pas d'Ermengaud. Le P. Ange[6] insinue d'un autre côté que celui-ci étoit frère de

[1] Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 537. — Voyez tome V, Chroniques, n. III.

[2] Voyez tome IV, *Note* VII.

[3] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 84 & suiv. — Marca, *Histoire de Béarn*, l. 8, c. 1, n. 10 & suiv. & p. 693. — Le P. Ange, *Histoire gén.* t. 2, p. 694.

[4] Marca, *Histoire de Béarn*, l. 8, c. 1, n. 10 & suiv. p. 693.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLIX.

[6] Le P. Ange, *Histoire général.* t. 2, p. 694.

Raimond Pons; mais il se contredit, car il fait Raimond I, comte de Rouergue, tantôt fils du même Ermengaud & tantôt fils[1] de Pons II, comte de Toulouse & petit-fils de Raimond Pons. Pour nous, il nous paroît constant qu'Ermengaud, marquis de Gothie, étoit oncle paternel de Raimond Pons. Voici ce qui nous le persuade :

Il est certain que ce dernier étoit *encore[2] jeune* vers la fin de l'an 927, comme il est marqué expressément dans la lettre que les évêques de la Septimanie écrivirent alors au pape Jean X pour lui demander le *pallium* en faveur d'Aymeri, élu depuis peu archevêque de Narbonne. D'ailleurs, nous ne trouvons pas qu'il ait été marié avant l'an 936. Or, nous voyons d'un autre côté qu'Ermengaud[3] avoit en 934 un fils appelé Raimond, déjà en âge de contracter, & nous verrons plus bas que celui-ci se maria en 946. Il ne nous reste enfin aucun monument d'Ermengaud après l'an 936. Ce dernier aura donc été fils puîné d'Eudes, comte de Toulouse, qui mourut vers l'an 919 dans un âge très-avancé & dont la femme, nommée Garsinde, étoit vraisemblablement fille & héritière d'Ermengaud, comte d'Albi, qui vivoit en 861. Il paroît, en effet, que ce comté étoit déjà entré dans la maison de Toulouse au moins dès le commencement[4] du dixième siècle. C'est sans doute à cause de cette alliance que le nom d'Ermengaud aura passé dans la maison de Toulouse; en sorte que le fils puîné du comte Eudes aura pris le nom d'Ermengaud, comte d'Albi, son aïeul maternel, & Raimond II, son frère & son aîné, celui de Raimond I, comte de Toulouse, leur aïeul paternel, suivant l'usage du siècle.

XVII. Le même Ermengaud[5], marquis de Gothie, étoit comte de Rouergue, ce qui est une nouvelle preuve qu'il appartenoit à la maison de Toulouse, laquelle possédoit ce comté du moins depuis[1] le milieu du neuvième siècle. Le P. Ange[2] prétend, à la vérité, qu'il y avoit un comte de Rouergue appelé Bernard du temps d'Hincmar, archevêque de Reims; mais ce Bernard étoit comte de Rouen &[3] non pas de Rouergue, ainsi que nous l'avons vu ailleurs, & il y a *Rodomensi*[4] dans la lettre d'Hincmar & non pas *Rodonensi*, comme le veut le même auteur. Or, comme les dignités étoient certainement héréditaires au dixième siècle & qu'il y avoit alors des mâles dans la maison de Toulouse, il faut qu'Ermengaud ait été de cette maison. Nous concluons de ce que nous venons de rapporter qu'après la mort d'Eudes, comte de Toulouse, Raimond & Ermengaud, ses fils, partagèrent sa succession; que le premier, qui fut comte de Toulouse, étoit par conséquent l'aîné & que l'autre eut le comté de Rouergue en partage. Quant aux autres domaines de leur maison, divers monumens ne nous permettent pas de douter que ces princes & leurs descendans n'aient possédé par indivis le marquisat de Gothie avec les comtés d'Albigeois & de Querci jusque vers la fin du dixième siècle, qu'il y eut, à ce qu'il paroît, un partage réglé entre les deux branches. Enfin on peut inférer que Raimond Pons, comte de Toulouse & marquis de Gothie, étoit de la branche aînée, du titre de *Primarchio* qu'il se donne[5] dans quelques-unes de ses chartes. Éd. orig. t. II p. 542.

XVIII. Belleforêt & Besse[6] prétendent qu'Ermengaud fut comte de Carcassonne & la tige des comtes héréditaires de cette ville. Catel[7], après avoir réfuté cette opinion qui n'est appuyée sur aucun fondement, conjecture que ce prince descendoit d'Ermengaud, comte d'Albi, qui vivoit vers l'an 862 & qu'il lui succéda dans ce dernier

[1] Le P. Ange, *Histoire généal.* t. 2, p. 683.
[2] Catel, *Mémoires pour l'Histoire de Languedoc*, p. 560. — Voyez tome IV, *Note* VII, n. 6 & suiv.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVIII.
[4] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 85 & suiv.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVIII.

[1] Voyez tome II, *Note* XCIX, n. 15 & suiv.
[2] Le P. Ange, *Histoire généal.* t. 8, p. 694.
[3] Voyez tome I, l. X, n. cv.
[4] Frodoard, *Chronicon*, édit Duch. t. 2. p. 609.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII & LXIV.
[6] Besse, *Histoire de Narbonne*, p. 176 & suiv.
[7] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 85; *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 622.

comté; mais il ne dit pas si cette descendance étoit par mâles ou par femmes. Il fait assez entendre cependant qu'elle étoit par femmes, puisqu'il avoue [1] que le second Ermengaud *étoit prince de la maison de Toulouse* & qu'il ne comprend pas le premier dans la généalogie de cette maison. Il cite deux actes pour prouver que le second Ermengaud posséda le comté d'Albi. Le premier est un jugement rendu dans cette ville *en présence du comte Raimond, la première année du règne du roi Louis, après la mort de Charles, empereur.* Il suppose que cette date doit se rapporter à l'an 929, *qui,* ajoute-t-il, *est la première année du règne de Louis d'Outremer, fils de Charles le Simple, suivant la supputation de du Tillet.* Il parle ensuite d'un acte de l'abbaye de Vabres, daté de la cinquième année du roi Raoul, dans lequel il est parlé du comte Ermengaud & de Raimond, son fils. Il conclut de là que c'est de ce dernier qu'il s'agit dans le jugement rendu à Albi; qu'il étoit par conséquent comte de cette ville, qu'il avoit succédé dans cette dignité à Ermengaud, son père, *& que le temps se rapporte entièrement.* Mais : 1° cet auteur se contredit, puisqu'il avoue ailleurs [2] que le même Ermengaud vivoit encore en 932 : ainsi son fils Raimond ne pouvoit lui avoir déjà succédé en 929; 2° il se trompe en voulant fixer la date de ce jugement car elle appartient certainement à la première année de Louis le Bègue ou à l'an 878, comme M. de Marca [3] l'a remarqué & comme il est aisé de s'en convaincre par l'acte même [4], ce qui prouve à la vérité que cette dernière année il y avoit à Albi un comte appelé Raimond, mais non pas que ce Raimond fût fils d'Ermengaud.

Le second titre cité [5] par Catel *c'est,* dit-il, *un ancien jugement tiré des archives de Vabres, donné entre Ermengaud & Raimond son fils d'une part, & l'abbé de Vabres d'autre ; sur la fin duquel jugement est dit qu'il fut donné dans la ville d'Albi, en présence de Raimond, comte, l'an premier du règne de Louis, après le décès de Charles, empereur; c'est l'an premier de Louis d'Outremer, qui est l'an 924; d'où nous pouvons conjecturer,* ajoute-t-il, *puisque ce procès se jugeoit dans Albi en présence de Raimond le comte, son fils, qu'Ermengaud devoit être comte d'Albi.* Mais tout ce raisonnement porte à faux : 1° la date de cet acte n'est pas différente de celle du précédent; ainsi, c'est le même Raimond, comte d'Albi, dont il est fait mention dans ces deux jugemens, qui sont de l'an 878; 2° Catel confond ici le comte Raimond, juge du différend qui s'étoit élevé entre un certain Ermengaud & son fils Raimond d'un côté, & l'abbé de Vabres de l'autre, avec ce Raimond, fils d'Ermengaud, c'est-à-dire le juge avec la partie; ce qui suffit pour les faire distinguer, quand ils ne le seroient pas d'ailleurs par leurs qualités : en effet, le premier Raimond est qualifié comte dans l'acte, & non pas le second, non plus que son père Ermengaud. Ceux-ci étoient sans doute deux seigneurs particuliers du Rouergue qui, étant en procès avec l'abbé de Vabres au sujet de quelques biens situés en Albigeois, plaidèrent devant le comte du pays.

XIX. Tout ce qu'on peut donc inférer de ces deux actes, c'est qu'en 878 il y avoit un comte d'Albi appelé Raimond; or, ce comte ne nous paroît pas différent de Raimond II, fils d'Eudes, comte de Toulouse. Voici sur quoi nous fondons nos conjectures là-dessus. Il est fait mention dans la Vie de S. Géraud, abbé d'Aurillac [1], *du comte Raimond, fils d'Odon,* ou Eudes, comte de Toulouse, qui mit en prison vers l'an 900 Benoît, vicomte de cette ville, & qui étendoit sa domination jusques à la rivière d'Aveyron, laquelle sépare le Rouergue de l'Albigeois. Il est aisé de conclure de là : 1° que Raimond, fils d'Eudes, comte de Toulouse, possédoit le comté d'Albi vers l'an 900; 2° que c'est le même que Raimond, comte d'Albi, qui vivoit en 878 &

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 85.
[2] *Ibid. Mémoires de l'Histoire de Languedoc,* p. 622.
[3] Marca, *Histoire de Béarn,* p. 687.
[4] Voyez tome II, aux *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. CIX.
[5] Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc,* p. 622.

[1] *Bibl. Cluniac. vita S. Geraldi,* l. 2, c. 28. — Voyez tome III, l. XI, n. LXXIX.

dont on a déjà parlé. Les temps s'y rapportent très-bien, car Eudes pouvoit être né vers l'an 830 & Raimond, son fils, vers l'an 850, & on a remarqué que le comté d'Albigeois étoit déjà dans la maison de Toulouse à la fin du neuvième siècle, ou du moins au commencement du suivant.

XX. La maison de Toulouse se partagea donc en deux branches après la mort du comte Eudes, savoir en celles de Toulouse & de Rouergue; ce qui nous engage à entrer ici dans la discussion de la dernière, dont Ermengaud, prince de Gothie & comte de Rouergue, fut la tige.

Ce prince fit une donation[1] au monastère de Vabres, avec sa femme Adélaïde, *au mois de juillet de la septième année du règne de Raoul*. Il est certain[2] qu'on ne doit compter les années du règne de ce prince, dans les domaines de la maison de Toulouse, que depuis la mort de Charles le Simple ou le 7 octobre de l'an 929; ainsi cette donation est du mois de juillet de l'an 936, ce qui prouve que quoique Raoul fût mort depuis le 15 janvier précédent, on continua cependant, dans les chartes du pays, de compter par les années de son règne, & que Louis d'Outremer, qui monta sur le trône au mois de juin de la même année, ne fut pas sitôt reconnu dans la Province. Comme nous savons[3] cependant que Raimond Pons, comte de Toulouse, reconnoissoit ce dernier pour roi aux mois d'août & de novembre de l'an 936, nous avions cru[4] d'abord qu'il y avoit faute dans cette date & qu'il y falloit lire *anno* VI pour *anno* VII; mais ayant fait réflexion depuis qu'il paroît par d'autres monumens que le Languedoc ne se soumit pas d'abord à Louis d'Outremer, on doit ajouter cette preuve à quelques autres que nous avons déjà données[5] de ce fait, & inférer de là que les princes de la maison de Toulouse ne reconnurent ce roi qu'au mois d'août de l'an 936.

Catel fait encore mention d'une fondation faite la septième année du règne de Raoul par Deda, religieuse, *tant pour elle que pour le comte Ermengaud & Adelays, sa femme & ses enfans, que pour le comte Pons*[1]. Nouvelle preuve de la parenté qui étoit entre Ermengaud, comte de Rouergue, & Raimond Pons, comte de Toulouse. Éd. orig. t. II, p. 543.

XXI. On voit par cette dernière charte qu'Ermengaud avoit alors *plusieurs enfans*. En effet, outre Raimond dont nous avons déjà parlé, il fait mention lui-même en 934[2] d'Hugues, son fils. Celui-ci est sans doute le même que le *comte Hugues* qui se trouve souscrit dans deux chartes avec Raimond Pons, comte de Toulouse, de l'an 940[3]; d'où nous concluons que le comte Ermengaud, son père, étoit alors déjà décédé. Nous n'avons plus en effet aucun monument de ce dernier après l'an 936, & il est certain que Raimond I, son fils, lui avoit succédé dès l'an 943[4].

XXII. Frodoard[5] fait mention, sous l'an 944, d'une conférence qu'eut cette année, en Aquitaine, le roi Louis d'Outremer avec *Raimond, prince des Goths & les autres seigneurs d'Aquitaine*. On peut entendre ce que dit cet auteur, ou de Raimond Pons, comte de Toulouse, ou de notre Raimond I, comte de Rouergue, car ils se qualifioient l'un & l'autre princes d'Aquitaine & ils possédoient par indivis le marquisat de Gothie. Il est du moins certain que Luitprand[6] a voulu parler du dernier & non de Raimond Pons, comme la plupart de nos modernes l'ont cru, lorsqu'il rapporte le mariage qui fut contracté vers l'an 946 entre *Raimond, prince des Aquitains & Berthe*, nièce d'Hugues, roi d'Italie & veuve de Boson, comte de Provence. C'est en effet le même Raimond, *mari de Berthe*, qui, en 961, fit le testament dont nous avons déjà parlé; aussi Luitprand ne lui donne jamais la qualité de comte de Toulouse, mais toujours celle de *prince d'Aqui-*

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LX.
[2] Voyez tome III, l. XII, n. VII & suiv.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII.
[4] *Ibid.* n. LXXIII.
[5] Voyez tome III, l. XII, n. XXVI.

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 85.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVIII. — Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 85.
[3] *Ibid.* n. LXIX, 2e charte citée sous ce numéro.
[4] *Ibid.* n. LXXII & suiv.
[5] Frodoard, *Chronicon*, p. 608.
[6] Luitprand, l. 5, c. 14.

taine, qualité qu'il pouvoit porter à juste titre, puisque outre le Rouergue il possédoit de très-grands domaines dans cette province, comme on voit par ce même testament.

XXIII. C'est le même Raimond I, comte de Rouergue, qui tint un plaid[1] dans le Querci, *le vendredi* 13 *de juillet de la huitième année du roi Lothaire*. Il semble d'abord que ce monument soit du mois de juillet de l'an 962, en comptant les années du règne de Lothaire depuis la mort du roi Louis d'Outremer, son père; mais la lettre dominicale ne sauroit convenir, & c'est celle de l'an 960. Or, comme nous avons d'ailleurs des preuves[2] qu'on ne comptoit pas uniformément en France les années du règne de Lothaire & qu'on le commençoit quelquefois depuis les premiers mois de l'an 953, on peut fort bien fixer la date de ce plaid à l'année 960, qui étoit en effet la huitième de Lothaire en suivant ce dernier calcul. Par là, on n'est pas obligé de dire avec le P. Mabillon[3] qu'il y a faute dans cette date, & qu'on doit lire *quinto idus julii*, au lieu de *tertio idus julii*.

Raimond I, comte de Rouergue, peut donc avoir tenu ces assises & non pas Raimond Pons, comte de Toulouse, ainsi que la plupart de nos modernes l'ont cru. Ce dernier étoit déjà décédé en 960, l'autre étoit certainement alors en vie. Il est vrai qu'il y auroit de la difficulté si ce plaid eût été tenu dans l'église de Saint-Saturnin de Toulouse, comme Catel[4] le prétend; mais M. Baluze[5] a fait voir que ce fut dans une église de Saint-Saturnin, en Querci, située au voisinage de l'abbaye de Beaulieu.

XXIV. Raimond I, comte de Rouergue, fait mention dans son testament[6] de Raimond & d'Hugues, *ses fils*, & de Raimond & Hugues, ses neveux, *nepotibus*. On pourroit croire que les deux derniers étoient ses petits-fils, suivant la signification équivoque du terme *nepos*, si nous ne savions que ce prince[1] n'épousa Berthe que l'an 946 & qu'ainsi il n'est nullement vraisemblable que Raimond II, son fils aîné, eût des enfans en 961. Nous verrons d'ailleurs plus bas que ce dernier ne se maria que longtemps après. Raimond & Hugues, *neveux* de Raimond I, étoient par conséquent fils de son frère Hugues dont on a déjà parlé : aussi fait-il mention *de ses frères* à la fin de son testament[2]. Il paroît qu'il avoit aussi un troisième fils appelé Ermengaud[3].

XXV. Hugues, frère de Raimond I, comte de Rouergue, n'est pas sans doute différent du comte de ce nom dont il est parlé dans une charte d'un seigneur de Querci, nommé Rainulfe, de l'an 974, en ces termes : *Illo fevo*[4] *de LIMANICO quae fuit Ranulpho avo meo, quae tenuit de comite Hugoni, dimitto & Geraldo & Ranulpho filiis suis.* En effet, 1° Raimond I, comte de Rouergue, parle du même alleu dans son testament : *Illo alodio*[5] *de LIMANICO*, dit-il, *quod Grimaldus habet a feo & Frodinus habet a feo de Raimondo... Ugoni filio Geraldi remaneat dummodo vivit; post suum discessum S. Petri Bellilocensis remaneat, &c.*; 2° le comte Hugues, de qui l'aïeul de Rainulfe tenoit le fief de *Limanico*, vivoit à peu près vers l'an 940. Or, nous avons remarqué que le comte Hugues, frère de Raimond I, comte de Rouergue, vivoit dans le même temps; 3° on voit dans ces deux actes les mêmes personnes tenir les mêmes fiefs des mêmes seigneurs. Dans le testament, c'est Hugues, fils de Géraud, & dans l'acte de Rainulfe, c'est Géraud, son oncle paternel, père d'Hugues; *Hugoni consanguineo meo dimitto*; 4° Rainulfe fait mention *du comte Raimond* à la fin du dernier acte, & les termes dont il se sert font comprendre que ce comte dominoit alors sur une partie du Querci. Ce Raimond est le même que Raimond deuxième du nom, comte de Rouergue, fils de Raimond I; & comme il paroît

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCIII.
[2] Mabillon, ad ann. 979, n. 89. — Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 7.
[3] Mabillon, ad ann. 968, n. 64.
[4] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 96.
[5] Baluze, *Hist. Tutel.* p. 10.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.

[1] Voyez tome III, livre XII, n. XLVI.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCXII.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.* n. XCV.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.

d'un autre côté que les comtes de Toulouse dominoient dans le même temps sur le Querci, c'est une preuve que tous ces princes le possédoient encore alors par indivis & que le comte Hugues jouit des alleux qu'il avoit dans ce pays, conjointement avec son frère Raimond I, comte de Rouergue.

XXVI. Il paroît par divers monumens que Raimond II, comte de Rouergue, fils & successeur de ce dernier, & Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, ou la comtesse Garsinde, sa mère, étendirent également leur domination jusque vers l'an 975 sur la Gothie & sur les comtés d'Albigeois & de Querci, & que depuis la fin du dixième siècle, Raimond II & les comtes de Rouergue, ses successeurs, furent seuls marquis de Gothie, & Guillaume Taillefer & ceux de sa branche, seuls comtes d'Albigeois & de Querci. Nous inférons de là que ces deux princes partagèrent, vers l'an 975, les domaines que leurs branches avoient possédés jusques alors par indivis, & que par ce partage le marquisat de Gothie demeura en entier aux comtes de Rouergue, & les comtés d'Albigeois & de Querci aux comtes de Toulouse. Nous exceptons cependant le comté particulier de Nimes, dont il paroît que les deux branches se réservèrent la moitié chacune, comme nous l'expliquerons ailleurs. On voit en effet, entre autres, par un acte[1] du commencement du onzième siècle, que Guillaume Taillefer ne prenoit alors que le titre de *comte de Toulouse, d'Albigeois & de Querci,* tandis que vers le même temps *le comte de Rouergue* étendoit seul son autorité dans la Gothie, comme il paroît par l'acte de[2] l'élection de Guifred, archevêque de Narbonne.

Éd. orig. t. II, p. 541.

XXVII. Raimond II, comte de Rouergue, avoit déjà pris sans doute l'administration de ses domaines, lorsqu'il confirma[3] en 966 une donation que la comtesse Berthe, sa mère, fit alors à la cathédrale de Nimes. On voit du moins qu'il gouvernoit déjà en 971, car il n'est pas différent de *Raimond, comte & marquis,* qui, ayant alors un procès[4] avec l'évêque Amelius, au sujet de différens domaines situés dans le comté d'Agde, se soumit à la décision d'une assemblée qui se tint dans l'église de Saint-Bausile de Nimes. Du reste, ces monumens prouvent que Raimond II, comte de Rouergue, étendoit sa domination sur le marquisat de Gothie.

XXVIII. Il l'étendoit aussi sur l'Albigeois en 972, car c'est le même que le *comte Raimond* qui confirma cette année la dotation[1] de l'abbaye de Gaillac en Albigeois, faite par Frotaire, évêque d'Albi. Il est évident en effet que ce ne sauroit être Raimond Pons, comme quelques-uns de nos historiens l'ont avancé, puisqu'il est certain que ce dernier étoit déjà mort avant l'an 969 & qu'on n'a aucune preuve qu'il ait eu un fils du nom de Raimond. Or, comme cette dotation est confirmée & souscrite en même temps par la comtesse Garsinde, que l'évêque Frotaire appelle *sa dame* & par le comte Raimond *son seigneur,* sans qu'il soit marqué dans l'acte que l'un fût l'époux de l'autre, ce que le P. Mabillon[2] a supposé sans fondement, c'est une preuve que Raimond II, comte de Rouergue, dominoit alors sur l'Albigeois, conjointement avec Garsinde, veuve de Raimond Pons, laquelle avoit l'administration des domaines de Guillaume Taillefer, son fils, qui alors n'avoit pas encore atteint sans doute l'âge de vingt-cinq ans. Nous avons déjà remarqué que le même Raimond II, comte de Rouergue, dominoit sur le Querci en 974, & nous ferons voir plus bas que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, domina conjointement avec lui sur ce pays. Ils possédèrent donc l'Albigeois & le Querci par indivis jusque vers l'an 975.

XXIX. Nous avons une donation faite par *le comte Raimond*[3], *fils de Bertelde* ou Berthe, *sous le règne du roi Robert,* à l'abbaye de Conques en Rouergue, de l'alleu de Palais dans le diocèse d'Agde. Nouvelle preuve que Raimond II, comte de Rouergue, dominoit sur la Gothie; ce qui paroît encore en ce que le même *Raimond, comte de*

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLI.
[2] *Ibid.* n. CCXI.
[3] *Ibid.* n. C.
[4] *Ibid.* n. CVII.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVII.
[2] Mabillon, ad ann. 972, n. 77.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXIX.

Rouergue, est nommé le premier entre divers seigneurs qui se trouvèrent au concile provincial[1] qu'Ermengaud, archevêque de Narbonne, convoqua vers le commencement du onzième siècle ou à la fin du précédent. Le P. Ange[2] qui cite ces monumens s'est trompé : 1° en ce qu'il fait Berthe *femme* du comte Raimond qui fit la donation à l'abbaye de Conques, au lieu qu'elle étoit *sa mère;* ce qui lui a donné occasion de faire deux degrés généalogiques où il n'y en a qu'un; 2° par rapport à la date de cet acte qu'il fixe à l'an 990; 3° en ce qu'il distingue le comte Raimond, qui fit cette donation, d'avec celui qui assista au concile de Narbonne, sous l'archevêque Ermengaud.

Raimond II, comte de Rouergue, décéda avant l'an 1010, puisque Bernard, écolâtre de l'église d'Angers, dans l'ouvrage qu'il écrivit alors sur les miracles de sainte Foy, parle d'un voyage que Richarde, *veuve*[3] de ce comte, avoit fait à Conques quelque temps auparavant. On peut fixer par là à peu près l'époque de leur mariage & de la naissance d'Hugues, leur fils. Il est certain, en effet, que Richarde vivoit encore[4] en 1062; en supposant donc qu'elle avoit alors quatre-vingt-dix ans, qui est l'âge le plus avancé qu'on puisse lui donner raisonnablement, elle sera née vers l'an 972. Or, comme suivant le même auteur[5] elle étoit extrêmement *jeune* (*adolescentula*) lorsqu'elle se maria, elle aura épousé Raimond II, comte de Rouergue, vers l'an 987, & par conséquent Hugues, leur fils, sera né vers l'an 990.

Il est vrai qu'on pourroit croire que Bernard écrivit un peu plus tard son *Traité des miracles* de sainte Foy, puisque tout ce que nous savons de certain touchant l'époque de cet ouvrage, c'est qu'il le composa sous l'épiscopat[6] de Fulbert, évêque de Chartres, lequel s'étend depuis l'an 1007 jusques en 1029 & qu'il paroît d'ailleurs que l'auteur parle dans un endroit[1] du combat livré aux Sarrasins de Cordoue, en 1010, par Sanche, comte de Castille. Mais d'un autre côté on ne sauroit aussi guère différer le mariage de Raimond avec Richarde après l'an 987, puisque ce comte, né vers l'an 950, n'auroit pas attendu si longtemps à se marier, à moins qu'il n'ait épousé Richarde en secondes noces. Quoi qu'il en soit, Bernard écrivit du moins son ouvrage quelques années avant l'an 1026, puisqu'il y parle de Richard II, duc de Normandie, comme vivant[2] : or, ce prince mourut cette même année.

XXX. Hugues, fils de Raimond II, comte de Rouergue & marquis de Gothie, lui succéda dans ces dignités; ce qui paroît par ce que nous avons déjà[3] rapporté ailleurs & par une charte de l'an 1051[4] dans laquelle *Hugues, comte de Rouergue, & la comtesse Richarde, sa mère,* font une donation à l'abbaye de Conques pour leurs âmes & pour *celle du comte Raimond.* La charte est souscrite par *Robert, comte* d'Auvergne, *la comtesse Foy & la comtesse Berthe;* d'où M. Baluze[5], qui a donné le premier cette charte, conclut avec raison que la première étoit femme du comte Hugues. Il apporte diverses preuves[6] que l'autre étoit sa fille, qu'elle avoit épousé dès lors Robert, comte d'Auvergne, & que Richarde vivoit encore en 1062. Le P. Ange[7], on ne sait sur quel fondement, fait celle-ci de la maison de Narbonne.

XXXI. Nous avons divers monumens qui prouvent[8] qu'Hugues, comte de Rouergue, domina sur la Gothie depuis le commencement du onzième siècle jusques en 1053 qu'il

[1] Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 779.

[2] Le P. Ange, *Histoire généal.* p. 656.

[3] Voyez tome V, Chroniques, n. III.

[4] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 42.

[5] Voyez tome V, Chroniques, n. III.

[6] *Ibid.* — Mabillon, ad ann. 1010, n. 42.

[1] Labbe, *Bibliotheca nova*, p. 541 & seq.

[2] *Ibid.* p. 543 & seq.

[3] Voyez ci-dessus, n. 14.

[4] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 51. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXCXVII.

[5] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 48.

[6] *Ibid.* t. 2, p. 52 & suiv.

[7] *Ibid.* p. 656.

[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CLXVIII, CLXXIX, CCXI.

vivoit[1] encore. Berthe, sa fille unique, femme de Robert, comte d'Auvergne, lui succéda dans le comté de Rouergue & dans le marquisat de Gothie; mais étant[2] morte sans enfans vers l'an 1065, ces dignités rentrèrent après son décès dans la branche aînée des comtes de Toulouse, en la personne de Guillaume IV, comte de Toulouse, & de son frère Raimond de Saint-Gilles, petit-fils de Guillaume Taillefer. Revenons maintenant à la branche de ce dernier.

XXXII. Il est fait mention de lui dans le testament de Raimond I, comte de Rouergue, son cousin, de l'an 961, en ces termes[3]: *Illos alodos quos acquisivi de Guillelmo comite consanguineo meo, &c.* Le P. Mabillon[4], dans la supposition que le comte Raimond qui fit ce testament est le même que Raimond Pons, comte de Toulouse, prétend que ce Guillaume est le même que Guillaume, duc d'Aquitaine & comte d'Auvergne, deuxième du nom, mort en 926; mais comme nous avons démontré que cet acte est de Raimond I, comte de Rouergue, fils d'Ermengaud, marquis de Gothie, il s'ensuit que le comte Guillaume, cousin du testateur, est le même que Guillaume Taillefer, fils de Raimond Pons, & qu'il étoit déjà comte de Toulouse en 961.

Éd. orig. t. II, p. 545.

XXXIII. Ce prince étoit alors fort jeune, car, outre qu'il ne mourut que vers l'an 1037, on a déjà vu que la comtesse Garsinde, sa mère, avoit encore en 972 l'administration de ses domaines. On voit de plus que cette princesse eut toute l'autorité après la mort du comte Raimond Pons, son mari, & durant la jeunesse de son fils Guillaume, par la cession que Gausfred[5], abbé de Saint-Pons de Tomières, fit en 969 en faveur de l'église de Narbonne; car cet abbé déclare qu'il fait cette cession du consentement de la comtesse Garsinde, d'Adélaïde, vicomtesse, & de tous les seigneurs de la ville de Narbonne: *cum consilio Garsindae comitissae, & Adelais vicecomitissae & cunctis satellitibus civitatis Narbonae.* Il faut remarquer qu'Adélaïde dont nous venons de parler étoit alors veuve de Matfred, vicomte de Narbonne, & qu'elle avoit l'administration des biens d'Ermengaud & de Raimond, ses fils.

XXXIV. On a déjà parlé du testament que fit la comtesse Garsinde & dont nous fixons l'époque vers l'an 974; il est en effet antérieur à l'an 977, puisqu'elle y fait une donation[1] à la même Adélaïde, vicomtesse de Narbonne, & à ses fils Ermengaud & Raimond. Or, comme celui-là succéda, en 977, à Aymeri, archevêque de Narbonne, Garsinde n'auroit pas manqué de lui donner le titre d'archevêque, si son testament eût été postérieur; d'un autre côté, il est souscrit par *Frotaire, évêque,* auquel elle donne un alleu qui devoit passer après sa mort à l'abbaye de Castres, en Albigeois; ainsi ce Frotaire est le même que l'évêque d'Albi de ce nom, dont on ne trouve rien avant l'an 972.

XXXV. La comtesse Garsinde fait mention dans son testament de trois de *ses neveux,* savoir: du comte Hugues, d'Amélius, & de Raimond. Elle dit ce dernier *fils de Gundinilde.* L'équivoque du mot *nepos* fait que nous ne saurions assurer si ces trois seigneurs étoient petits-fils ou seulement neveux de la comtesse, c'est-à-dire fils de sa sœur, de son frère, ou enfin d'un frère ou d'une sœur de son mari. Nous conjecturons volontiers que cet Amélius est le même que l'évêque d'Albi[2] de ce nom, qui siégeoit en 987, ou un autre Amélius, évêque de la même ville en 1030. Quant au comte Hugues, neveu de Garsinde, on peut croire qu'il est le même que le comte de ce nom, fils de Raimond I, comte de Rouergue. Cette princesse pouvoit l'appeler *son neveu,* parce qu'il l'étoit en effet à la mode de Bretagne, de Raimond Pons son mari, ainsi qu'on peut le voir dans la généalogie des comtes de Toulouse, que nous joignons à cette note.

XXXVI. Garsinde ne dit rien dans ce testament de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, son fils, ce qui suppose, ce semble,

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCIII.
[2] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 2, p. 52 & suiv.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.
[4] Mabillon, *de Re diplomatica,* p. 572.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CIII.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXI.
[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 10.

qu'elle en avoit fait un autre. Il paroît, en effet, que cet acte n'est proprement qu'un codicille, ce qu'on peut inférer : 1° des termes suivans : *Placuit*[1] *mihi Garsindae comitissae facere CODICILLUM breve, promto anima bona voluntate, pro remedium animae viri mei Pontii, &c ;* 2° de ce que tous les legs qu'elle fait sont des legs pieux, & que tous les biens dont elle dispose sont substitués en faveur de diverses églises. Est-il croyable que cette comtesse, qui avoit un si grand nombre de parens, ne leur ait rien donné en propre & qu'elle ait disposé de tous ses domaines en faveur des églises ?

XXXVII. On a déjà vu que Guillaume Taillefer étoit comte de Toulouse dès l'an 961. Nous savons d'ailleurs qu'il l'étoit avant l'an 972, puisqu'il est marqué dans les chartes[2] que Bernard, qui étoit évêque d'Albi en 967 & qui ne l'étoit plus en 972, posséda cet évêché sous *Guillaume, comte de Toulouse.*

XXXVIII. Ce prince avoit déjà épousé, dès l'an 992, Emme, fille de Rotbold, comte de Provence, laquelle vivoit encore en 1024. Un auteur[3], qui a écrit vers l'an 1010, parle d'un pèlerinage qu'avoit entrepris vers la fin du dixième siècle *Arsinde, femme de Guillaume, comte de Toulouse.* Guillaume Taillefer épousa donc cette dame en premières noces. Le même auteur nous apprend qu'il en eut des enfans. Nous faisons voir ailleurs[4] que la même Arsinde étoit sœur de Foulques Nera, comte d'Anjou, & que Guillaume l'épousa vers l'an 975. Un auteur postérieur rapporte l'histoire de ce pèlerinage en vers gascons, qu'on peut voir dans Catel[5]. Le texte est corrompu en quelques endroits par la faute des copistes, entre autres dans ce vers : *à Artous delfonse comtesse,* où il faut lire *à Arsens, de Toulouse comtesse.* La Faille[6] soupçonne que ces vers sont supposés ; il auroit changé de sentiment s'il avoit su qu'ils sont appuyés sur l'autorité d'un historien du temps.

XXXIX. Cet historien[1] atteste que le même Guillaume, comte de Toulouse, étoit frère de ce Pons que son beau-fils Artaud avoit tué par surprise : *Arsendis uxor Willelmi Tolosani comitis, fratris illius Pontii, qui ab Artaldo post hac privigno suo dolo interfectus est.* C'est ce Pons que Catel & tous nos généalogistes après lui ont fait comte de Toulouse sous le nom de Pons II, & dont on trouve ici la filiation. Catel ne rapporte de lui qu'un seul acte[2], dans lequel il prend le simple titre de *comte,* sans marquer de quel endroit. Ce sont des lettres de franchise ou de sauvegarde qu'il accorda au mois de septembre de l'an 987, à Amélius, évêque d'Albi & à son église, pour le lieu de Vieux, en Albigeois, qu'il tenoit de lui. On voit par cet acte que Pons possédoit le comté d'Albi & non pas celui de Toulouse. Le P. de Sainte-Marthe fait encore mention d'une charte[3] par laquelle *Pons, comte d'Albi,* après avoir rétabli l'église de Vieux, la soumet pour toujours à la cathédrale de cette ville. Cette charte est datée *de la seconde année de Louis, fils de Lothaire ;* ainsi elle est postérieure au 2 de mars & antérieure au 21 de mai de l'an 987. Nous la donnons dans nos preuves[4] sur une copie qui se trouve dans les portefeuilles de M. Baluze, à la Bibliothèque du roi, & dans laquelle on a omis la date ; mais c'est le même acte que celui dont le P. de Sainte-Marthe fait mention & qui est antérieur aux lettres de sauvegarde dont nous avons déjà parlé, car il contient l'union ou donation de l'église de Vieux à la cathédrale d'Albi, & les lettres supposent cette donation. Tout ce qui pourroit faire quelque difficulté, c'est que, dans le temps de l'acte Benoît étoit abbé de Vieux, & que c'est Adalard qui est nommé dans les lettres. Or, nous trouvons un Adalard, abbé de Vieux, sous le règne de Louis

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXI.
[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 8.
[3] Labbe, *Bibl. nova,* t. 2, p. 535 & seq. — Mabillon, ad ann. 1010, n. 42. — Voyez tome V, Chroniques, n. III.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXIX.
[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 104 & suiv.
[6] La Faille, *Annales de Toulouse,* t. 1, p. 75.

[1] Labbe, *Bibl. nova,* t. 2, p. 535 & seq.
[2] *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 100. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXIII.
[3] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 9.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXIII.

Éd. orig. t. II, p. 546.

d'Outremer. On pourroit supposer par là que c'est le même Adalard qui posséda cette abbaye jusques après la mort de Louis V, fils de Lothaire, & que par conséquent l'acte où il est fait mention de Benoît, abbé de Vieux, est postérieur aux lettres de sauvegarde; mais on ne peut admettre deux Adalard, abbés de Vieux, l'un sous le règne de Louis d'Outremer, & l'autre qui aura succédé à Benoît avant le mois de septembre de l'an 987.

On peut appuyer la preuve que nous venons de donner que Pons ne fut que comte d'Albi, sur une donation[1] faite *sous le règne de Lothaire* à l'abbaye de Vabres, en Rouergue, & dans laquelle celui qui la fait se sert de ces termes : *Ut nullus abba..... non possit commutare, &c., quod si fecerit veniat comes de comitatu Albiense & accipiat ipsum monasterium & donet illud S. Pontio.* L'Albigeois étoit donc gouverné alors par un comte particulier, qui ne doit pas être différent de notre Pons, lequel aura été par conséquent comte d'Albi sous le règne de Lothaire, c'est-à-dire au plus tard en 984 & 985.

Il est vrai que Catel[2] rapporte une charte suivant laquelle Raimond V, comte de Toulouse, confirma la donation du lieu de Vieux faite à l'église d'Albi *par le comte Pons, son aïeul,* & qu'il conclut de là que ce dernier doit appartenir à la ligne directe des comtes de Toulouse & avoir été par conséquent comte de cette ville. Mais cet auteur est obligé de convenir que le terme d'*aïeul* ne sauroit être pris ici à la rigueur, puisque Raimond V étoit petit-fils de Raimond de Saint-Gilles & non de Pons, & qu'ainsi ce terme doit signifier dans cet endroit *prédécesseur & devancier.* Or, dans ce sens, Raimond V pouvoit l'appliquer à Pons, comte d'Albi, quoiqu'il ne fût que son arrière-petit-neveu, parce qu'il lui avoit succédé dans le comté d'Albi. Guillaume Taillefer réunit en effet le comté d'Albigeois à celui de Toulouse, après la mort de son frère Pons, & le transmit à ses descendans, ce qui nous donne lieu de croire que ce dernier mourut sans postérité.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXIX.
[2] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 101.

XL. Suivant un titre[1] du commencement du onzième siècle, Guillaume se qualifioit alors *comte de Toulouse, d'Albi & de Querci.* Il possédoit ce dernier comté dès l'an 990, comme il paroît par Aimoin[2], qui marque dans la Vie qu'il composa, en 1005, de saint Abbon, abbé de Fleuri, que ce saint écrivit à Bernard, abbé de Beaulieu en Limousin, pour le détourner d'accepter l'évêché de Cahors, que *Guillaume, comte de Toulouse* & l'archevêque de Bourges lui offroient pour une grosse somme. Aimoin ajoute que Bernard refusa cet évêché à la persuasion d'Abbon, qu'il entreprit ensuite divers pèlerinages & qu'il étoit évêque de Cahors dans le temps qu'il écrivoit. Nous concluons de là que Guillaume, comte de Toulouse, offrit l'évêché de Cahors à Bernard en 990, & que ce prince dominoit par conséquent alors sur le Querci. Il paroît certain, en effet, que Bernard n'accepta cet évêché que longtemps après le refus qu'il en avoit fait, puisqu'il entreprit auparavant de longs pèlerinages; on élut par conséquent un autre évêque à sa place. Or, il succéda immédiatement à Gausbert, qui fut promu à cet évêché en 990[3]. Ce fut donc cette dernière année que Guillaume, comte de Toulouse, le lui offrit. Il est vrai que suivant le P. Mabillon[4] ce fut en 998, & suivant M. Baluze[5] en 1004; mais ces deux auteurs se trompent : 1° la lettre d'Abbon à Bernard, pour le détourner d'accepter l'évêché de Cahors, est antérieure à l'an 996, puisqu'il l'écrivit[6] avant son premier voyage de Rome qu'il fit[7] cette année; 2° ces auteurs supposent que Bernard accepta alors l'évêché de Cahors, mais il paroît au contraire, par la narration d'Aimoin, qu'il le refusa, puisque Abbon ne lui donne que le simple titre d'*abbé* dans une seconde

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLI.
[2] Aimoin, *Vita S. Abbonis,* c. 80.— *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec 4, part. 1, p. 44 & seq.
[3] *Spicilegium,* t. 8, p. 154.
[4] Mabillon, ad ann. 998, n. 87.
[5] Baluze, *Hist. Tutel.* p. 90.
[6] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 4, part. 1, p. 32 & seq.
[7] Mabillon, ad ann. 987, n. 100, & ad ann. 996.

Note 8

lettre[1] qu'il lui écrivit fort longtemps après.

XLI. Il est marqué, dans l'acte de l'élection de Gausbert, *qu'elle fut faite[2] du consentement & de la volonté de Guillaume, comte de Cahors & de sa mère Acilicine.* On pourroit inférer de là que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse & de Querci, n'étoit pas fils de Garsinde, femme de Raimond Pons, comte de Toulouse ; mais nous sommes persuadés qu'il s'est glissé quelque faute dans cet acte, dont nous n'avons qu'une copie[3] tirée d'un cartulaire, & qu'il faut lire dans l'endroit cité *Garsindae*, au lieu d'*Acilicinae*, ou bien, ce qui nous paroît plus vraisemblable, les copistes auront mis *comitis* pour *vicecomitis ;* ainsi il faudra lire, sans autre changement, *per consensum & voluntatem Guillelmi vicecomitis Caturcensis*, ce qui ôte toute la difficulté. Deux raisons nous portent à croire qu'il faut lire de cette dernière manière : la première, c'est que s'il s'agissoit dans cet endroit de Guillaume Taillefer, on auroit mis *Guillelmi comitis Tolosani*, comme l'a fait Aimoin, auteur contemporain, & non pas *Guillelmi comitis Caturcensis ;* la seconde, c'est qu'il y avoit alors certainement des vicomtes de Cahors ; or, lorsque dans les villes il y avoit des comtes & des vicomtes, les uns & les autres concouroient alors également à l'élection des évêques : c'est de quoi nous avons diverses preuves pour ce siècle & le suivant. Guillaume, fils d'Acilicine, aura donc été vicomte de Cahors en 990.

Au reste, on doit admettre deux évêques de cette ville du nom de Frotaire au dixième siècle. Nous avons déjà vu qu'il y en avoit un de ce nom en 961 & 968, & qu'Étienne lui avoit déjà succédé en 974. Or, comme Gausbert élu en 990 succéda immédiatement à un Frotaire, suivant l'acte de son élection[4], il faut que ce dernier soit différent de celui qui vivoit en 961, à quoi les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* n'ont pas fait attention.

[1] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 45.

[2] *Spicilegium*, t. 8, p. 154.

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 28.

[4] *Spicilegium*, t. 8, p. 154. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 28 & seq.

XLII. Il est rapporté dans le concile de Limoges tenu en 1031[1] « que les moines de « Saint-Pierre de Beaulieu, dans le bas Limousin, sur les frontières du Querci, s'y « plaignirent de ce que leur monastère « étoit livré à un abbé séculier qui le désoloit ; *que longtemps après* la mort de « Raoul, archevèque de Bourges, qui l'avoit « fondé, *le comte de Toulouse*, ayant trouvé « une occasion favorable, l'avoit soumis à « son autorité & l'avoit *donné en fief* au « comte de Périgord, qui l'avoit ensuite « donné lui-même *au vicomte de Comborn*, « & qu'enfin ce dernier y avoit mis un « laïque pour abbé, parce que Bernard, « moine de Solignac & ensuite évêque de « Cahors, en avoit été abbé. » D'un autre côté, Aimoin rapporte les paroles suivantes dans la Vie de S. Abbon : « Hugues, dit cet « auteur[2], l'un des principaux seigneurs « d'Aquitaine, envoya Bernard, son fils, « déjà moine, dans l'abbaye de Fleuri, pour « y apprendre les belles-lettres qu'Abbon « lui enseigna du temps de l'abbé Richard. « Bernard ayant été rappelé quelques an- « nées après par son père, il fut abbé de « Solignac & *peu de temps* après il obtint « l'abbaye de Beaulieu, que son père avoit « acquise par le droit de la guerre. Guil- « laume, comte de Toulouse, voulut en- « suite donner l'évêché de Cahors à Ber- « nard, &c. » Nous savons enfin que le même Bernard fut promu à l'abbaye de Solignac du temps de Richard, abbé de Fleuri, mort en 979[3], & on convient[4] qu'il possédoit dès l'an 983 celle de Beaulieu : or, comme il paroît d'ailleurs qu'Hugues, son père, étoit *vicomte de Comborn*[5], nous concluons de tous ces divers témoignages que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, s'empara de l'abbaye de Beaulieu avant l'an 983 & qu'il dominoit par consé-

Éd. orig. t. II, p. 547.

[1] Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 788. — *Conciles*, t. 9, p. 898.

[2] Aimoin, *Vita S. Abbonis.* — *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 45.

[3] Mabillon, ad ann. 979, n. 82.

[4] *Ibid.* ad ann. 983, n. 35. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 604.

[5] Mabillon, ad ann. 1031, n. 99. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 604.

quent alors sur le Querci & le bas Limousin.

M. Baluze[1] convient que le comte de Toulouse s'empara de l'abbaye de Beaulieu sous le règne le Lothaire; mais il prétend que ce fut Raimond Pons, fondé sur ce que le comte Raimond tint un plaid dans le Querci la huitième année du règne de ce roi; mais outre que cet acte ne prouve pas que le comte qui tint ce plaid fût alors maître de l'abbaye de Beaulieu, nous avons fait voir[2] ailleurs que ce comte est le même que Raimond premier du nom, comte de Rouergue.

XLIII. Le même auteur[3] croit que ceux-là se trompent, qui font Bernard, abbé de Beaulieu & évêque de Cahors, de la maison de Comborn. Il est persuadé que ce prélat étoit *fils d'Hugues, neveu de Raimond Pons, comte de Toulouse*. Il est vrai que Raimond I, comte de Rouergue, & non pas Raimond Pons, comte de Toulouse, comme l'a cru M. Baluze, fait mention dans son testament[4] de *son neveu Hugues*, & qu'il est fort vraisemblable que celui-ci eut quelque autorité dans le Querci; mais cela ne suffit pas pour établir que Bernard, abbé de Beaulieu & évêque de Cahors, étoit son fils; d'ailleurs, le P. Mabillon[5] assure positivement que Bernard étoit fils d'Hugues, vicomte de Comborn & oncle paternel d'*Hugues de Comborn*, son successeur dans l'abbaye de Beaulieu, ce qui est fondé tant sur l'autorité d'Aimoin que sur celle du concile de Limoges de l'an 1031, au lieu que M. Baluze[6] n'a pour fondement qu'une donation faite à l'église de Cahors, en 987, par un seigneur nommé Hugues & sa femme Hermentrude, ce qui ne prouve rien.

XLIV. On pourroit cependant concilier ces deux auteurs en supposant qu'Hugues, neveu de Raimond I, comte de Rouergue, fut vicomte de Comborn & père de Bernard, abbé de Beaulieu & d'Archambaud, surnommé *Jambe pourrie*, vicomte de Comborn, lequel vivoit[1] en 984 & 987. Outre qu'on ne connoît pas l'origine de ce dernier, les temps se rapportent très-bien. Quoi qu'il en soit, il résulte de ce que nous venons de dire que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, gouvernoit déjà ses États par lui-même vers l'an 975. Il vivoit encore en 1029[2].

XLV. Nous avons un contrat[3] de mariage par lequel Pons assigne pour douaire à Majore, sa future épouse, « *l'évêché* & la « ville d'Albi, la moitié de celui de Nimes, « son droit sur Millau, la moitié de l'abbaye de Saint-Gilles, le château de Tarascon & la terre d'Argence dans le diocèse d'Arles. » Après le seing du même Pons, on voit celui de Guillaume, son père, conçu en ces termes : *Signum Willelmo patri suo*, celui de Bertrand, &c. Toutes ces circonstances ne nous permettent pas de douter qu'il ne s'agisse ici de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, de Pons, son fils, qui épousa Majore, & de Bertrand, son autre fils, quoiqu'ils ne prennent aucune qualité. Guillaume Taillefer vivoit donc encore dans le temps de ce contrat de mariage, qui est daté *du mercredi 14 septembre, sous le règne de Henri.* Cet acte est par conséquent postérieur à l'an 1030, & suivant la lettre dominicale il doit être de l'an 1037, car on ne trouve aucune autre année à laquelle elle convienne depuis l'an 1030 jusqu'en 1043, que Pons avoit certainement succédé à Guillaume Taillefer, son père, dans le comté de Toulouse : d'ailleurs, ce dernier devoit être extrêmement âgé en 1037, puisqu'il étoit né au plus tard vers l'an 945 ; il avoit donc environ quatre-vingt-douze ans dans le temps de sa mort.

XLVI. Ce même acte prouve, ce semble, que dans le partage des domaines de la maison de Toulouse, fait vers l'an 975 entre Guillaume Taillefer & Raimond, deuxième du nom, comte de Rouergue, son cousin, ils eurent chacun la moitié du comté de Nimes. Nous voyons, en effet, que Pons, fils de

[1] Baluze, *Hist. Tutel.* p. 87 & seq.
[2] Voyez ci-dessus, n. 23.
[3] Baluze, *Hist. Tutel.* p. 88 & seq.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.
[5] Mabillon, ad ann. 998, n. 88, ad ann. 1031, n. 99. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 604.
[6] Baluze, *Hist. Tutel.* p. 88, 383 & seq.

[1] Baluze, *Hist. Tutel.* p. 381, 855, &c.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXIV.
[3] *Ibid.* n. CLXXIX.

Guillaume, assigna pour le douaire de Majore, son épouse, *la moitié de cet évêché.* Du reste, il paroît que Majore étoit de la maison de Carcassonne ou de Foix; car son contrat de mariage avec Pons se trouve en original dans les archives de cette maison & dans le cartulaire du château de Foix.

XLVII. On voit par ce que nous venons de dire qu'il n'y a eu d'autre comte de Toulouse, depuis environ le milieu du dixième siècle jusques en 1037, que Guillaume Taillefer qui sera né quelques années avant la mort de Raimond Pons, fondateur de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, son père, & lui aura succédé immédiatement, sous la tutelle de Garsinde, sa mère. On doit rayer par conséquent du nombre des comtes de cette ville les prétendus Raimond III & Pons II, que nos généalogistes mettent entre eux deux, & qu'ils ont confondus avec d'autres princes de la maison de Toulouse, qui appartiennent à la ligne collatérale. On pourroit objecter cependant l'autorité du P. Ange qui [1], pour prouver que *Guillaume Taillefer succéda bien jeune à* (Pons II) *son père vers 991, cite une charte de Saint-Pons de Tomières de la même année où il est nommé avec son frère;* mais nous n'avons aucune connoissance de cette charte. Cet auteur se contredit d'ailleurs, puisqu'il avoue que Guillaume Taillefer étoit déjà marié en 992 avec Emme de Provence.

[1] Le P. Ange, *Hist. généal.* t. 2, p. 683.

Note 9

NOTE IX

Époque de l'épiscopat de quelques évêques d'Albi.

I. Il est fait mention de Godolric, évêque d'Albi, dans une charte datée [2] *du jeudi 12 d'octobre, la vingt-quatrième année du règne de Charles.* Le P. de Sainte-Marthe [3], qui en a donné un extrait, la rapporte au règne de Charles le Simple, & environ à l'an 917, mais cette année ne sauroit convenir ni avec la lettre dominicale, ni avec la vingt-quatrième année du règne de ce prince en Aquitaine, qu'on ne doit compter que depuis la mort du roi Eudes. Ainsi, si la charte est en effet du règne de Charles le Simple, elle doit être de l'an 920, suivant la lettre dominicale, ou de l'année suivante, selon les années du règne de ce prince en Aquitaine; car ces notes chronologiques ne sauroient s'accorder ensemble.

On pourroit rapporter cette charte à l'an 864 ou à la vingt-quatrième année du règne de Charles le Chauve. Godolric pouvoit remplir alors le siége épiscopal d'Albi; car nous avons [1] une lacune dans le catalogue des évêques de cette église, depuis l'an 854 jusques à l'an 869; d'ailleurs ce siége se trouve rempli [2], en 921, par Paterne. Cependant, comme Charles le Chauve étoit, au mois d'octobre de l'an 864, (Éd. orig. t. II, p. 548.) dans la vingt-cinquième & non dans la vingt-quatrième année de son règne, & que le style de la charte ressent moins le siècle de ce prince que celui de Charles le Simple, nous croyons plutôt qu'il faut la rapporter à l'an 920, & dire la vingt-troisième au lieu de la vingt-quatrième année du règne de Charles.

II. Addolenus, évêque d'Albi, souscrivit [3], en 891, au privilége que Wautier, archevêque de Sens, accorda alors au monastère de Saint-Pierre le Vif. Nous trouvons, d'un autre côté, un Odolenus, évêque d'Albi, qui fut présent avec les évêques Egfrid de Poitiers & Guillaume de Cahors à la donation que Frotaire, archevêque de Bourges, fit du lieu d'Orbaciac au monastère de Beaulieu, dans le bas Limousin, & dont nous avons fixé [4] l'époque à l'an 876. Il paroît par là qu'Addolenus ou Odolenus fut évêque d'Albi depuis cette dernière année jusques en 891, en supposant, avec les nouveaux [5] éditeurs du *Gallia Christiana*, que c'est le même évêque; mais il paroît qu'il les faut distinguer, puisque nous

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLIV.
[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 8.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 7.
[2] *Spicilegium*, t. 7, p. 336.
[3] *Conciles*, t. 9, p. 433.
[4] Voyez tome II, *Note* C.
[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 7.

trouvons un Éloi, évêque d'Albi, qui souscrivit au concile de Port tenu [1] au mois de novembre de l'an 886 ou au plus tard de l'an 887.

III. On peut objecter l'autorité du Chronographe de Castres, qui n'admet d'autre évêque d'Albi que Loup, depuis l'an 869 jusques en 921. Voici ses paroles :

> *Anno* [2] 869, *Lupus episcopabat*
> *Solomon abbatiabat.*
> *Anno* 870, *Lupus episcopabat*
> *Bernon abbatiabat.*
> *Anno* 879, *Lupus episcopabat*
> *Rigaudus abbatiabat.*
> *Anno* 921, *Paternus episcopabat, &c.*

Mais il est certain que cet auteur, qui n'a écrit qu'à la fin du douzième siècle, a omis dans son ouvrage plusieurs évêques d'Albi, comme nous l'avons fait voir ailleurs. On peut donc supposer qu'il y a eu deux évêques d'Albi du nom de Loup, au neuvième siècle, l'un qui siégeoit en 869 & 870, & l'autre en 879, & qu'Odolenus occupa ce siége en 876 entre l'un & l'autre. Le chronographe ne rapporte rien de contraire à ce système.

IV. Le Père de Sainte-Marthe [3] met deux Aldegarius sur le siége épiscopal d'Albi, au commencement du douzième siècle, l'un *vers l'an* 1103, & l'autre en 1109; mais il n'y a aucune preuve qui oblige à les distinguer. Tout ce qu'on sait du premier, c'est qu'il vivoit sous le règne de Philippe I. Or, on n'a rien d'Arnaud de Cecenon, évêque d'Albi, après le mois de juillet de l'an 1103, qu'il siégeoit certainement. Aldegarius peut donc lui avoir succédé la même année, ou du moins avant la mort du roi Philippe I & n'être pas différent de celui qui siégeoit en 1109.

Le même auteur [4] prétend que Guillaume, évêque d'Albi, écrivit l'an 1127 ou 1128 à Foulques, abbé d'Ardorel, pour lui reprocher d'avoir mal parlé de l'ordre de Cîteaux & de refuser, contre sa promesse, d'unir à cet ordre son monastère & celui de Valmagne qui étoit sous sa dépendance. Mais 1° cette dernière abbaye ne fut fondée [1] qu'en 1138 & ne fut unie [2] à l'ordre de Cîteaux que sous le pontificat du pape Eugène III, ou après l'an 1144 & non en 1138 comme il l'a avancé [3]; 2° il est certain que l'évêché d'Albi étoit rempli en 1127 & 1128 par Humbert & non par Guillaume, ainsi que nous l'avons montré ailleurs [4]. On aura donc confondu cette lettre avec celle que Rigaud [5], évêque d'Albi, écrivit vers l'an 1154 à Jean, abbé d'Ardorel & à ses religieux, dont quelques-uns vouloient quitter l'institut de Cîteaux qu'ils avoient embrassé. Il s'ensuit de là qu'on doit rayer du catalogue des évêques d'Albi le prétendu Guillaume IV qu'on fait siéger en 1127 & 1128 & qui n'est pas différent de Guillaume qui parvint à cet évêché en 1157. Celui-ci avoit succédé à Rigaud, & ce dernier à Hugues qui siégeoit [6] en 1138. [*Voyez ci-après Note* LXXI, *la suite chronologique des évêques d'Albi.*]

[1] Voyez tome IV, *Note* II.
[2] *Spicilegium*, t. 7, p. 336.
[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 12 & seq.
[4] *Ibid.* t. 1, p. 15.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXVII.
[2] *Ibid.* n. CCCCLXV.
[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 79.
[4] Voyez tome III, l. XVII, n. XXII.
[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. *instrum.* p. 202.
[6] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 2, p. 56.

NOTE X

NOTE 10

Sur les premiers vicomtes de Polignac.

I. GASPARD Chabron, qui a composé une Histoire généalogique manuscrite des vicomtes & de la maison de Polignac, ne la commence qu'au milieu du onzième siècle. Nous trouvons dans divers monumens de quoi remonter beaucoup plus haut.

Il est d'abord fait mention *d'un vicomte de Polignac*, qui vivoit vers l'an 885, dans un acte [7] très-ancien rapporté en substance

[7] Théodore, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 170 & suiv. — Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 759. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 693.

dans le procès-verbal que Guillaume de Chalançon, évêque du Puy, fit en 1428 de l'ouverture de la châsse où étoient les reliques de S. Georges, premier évêque de Velai. Le nom de ce vicomte n'est pas à la vérité exprimé dans l'acte, où il est fait mention de Vital, son frère, qu'une partie du clergé de Velai avoit élu pour évêque : mais nous avons lieu de croire qu'il s'appeloit Armand; voici sur quoi nous nous fondons :

Falco[1], religieux de Tournus, rapporte dans la chronique de ce monastère, écrite au milieu du onzième siècle, qu'Hervé, qui en étoit abbé, acquit *d'Armand, fils d'Armand, vicomte,* des biens très-considérables dans le Velai, entre autres *l'église de Saint-Georges dans la cité vieille (in civitate vetula).* Or, l'abbé Hervé fit cette acquisition vers l'an 900; le vicomte Armand, dont le fils lui donna ces domaines, n'est donc pas différent du vicomte de Polignac qui vivoit en 885; il paroît, du moins, qu'il descendoit de lui, puisque les dignités étoient alors héréditaires.

Il est aisé de prouver qu'Hervé, premier du nom, abbé de Tournus, qui vivoit vers l'an 900, fit cette acquisition, & non pas Hervé II, comme le P. Mabillon[2] & après lui les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* le supposent. Falco[3] assure, en effet, que ce fut l'abbé *Hervé, prédécesseur de Guicheran,* qui acquit ces biens. Or, il est certain que Guicheran avoit déjà[4] succédé en 915 à Hervé I, élu en 898. De plus, il est rapporté dans l'acte dont nous venons de parler, que le vicomte de Polignac acquit, vers l'an 885, *la cité vieille,* de Norbert, évêque de Velai, qui la lui céda[5]. Or, *Armand, fils d'Armand, vicomte,* donna vers l'an 900 l'église de Saint-Georges de cette même *cité vieille* à l'abbaye de Tournus; par conséquent, ce vicomte Armand n'est pas différent du vicomte de Polignac qui acquit cette cité en 885. On peut ajouter enfin qu'on ne connoît pas d'autres anciens vicomtes dans le Velai que ceux de Polignac, & qu'on trouve ici le nom d'Armand qui fut fort usité dans la maison de ces vicomtes durant les siècles suivans.

II. Ce qui a trompé sans doute le P. Mabillon, c'est qu'il est rapporté dans la Chronique de Tournus[1] *qu'Étienne, vicomte, & sa femme Blitsinde* confirmèrent en faveur d'Hervé troisième du nom, abbé de ce monastère, la donation de divers biens situés dans le Velai, qui avoit été faite à *l'abbé Hervé, son prédécesseur;* ainsi il aura cru que ce prédécesseur d'Hervé III est le même qu'Hervé II; mais le terme de prédécesseur peut être appliqué également à Hervé I. Éd. orig. t. II, p. 549.

Cet endroit de la chronique nous donne un nouveau vicomte de Polignac, qui vivoit vers le milieu du dixième siècle, car Hervé troisième du nom, abbé de Tournus, posséda[2] cette abbaye depuis l'an 948 jusques en 955. Or, comme le vicomte Étienne confirma, en faveur de ce monastère, la donation qu'Armand lui avoit faite vers l'an 900, & que ce dernier étoit fils d'un autre vicomte de Polignac qui portoit aussi le nom d'Armand, il y a tout lieu de croire qu'Étienne étoit petit-fils de celui-ci & fils de l'autre. Nous trouvons d'ailleurs le nom d'Étienne, au milieu du onzième siècle, dans la maison des vicomtes de Polignac.

III. Dom Claude Estiennot[3] fait mention d'une donation faite *la vingt-neuvième année du règne de Lothaire,* ou l'an 885, par Héracle, vicomte, & plusieurs autres seigneurs du Velai, au monastère de Chamalières, situé dans le même pays. Il n'est point douteux que cet Héracle ne fût vicomte de Polignac; par conséquent, il étoit vraisemblablement fils d'Étienne & père du vicomte Agnus ou Annon qui, en 993, souscrivit[4] à la fondation du monastère de Saint-Pierre du Puy & fit une donation à celui de Saint-Chaffre,

[1] Falco, *Chron. Trenorchiense,* p. 20.
[2] Mabillon, ad ann. 924. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 4, p. 966.
[3] Falco, *Chron. Trenorchiense,* p. 19 & seq. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 4, p. 966.
[4] Chifflet, *Histoire de Tournus,* p. 123. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 4, p. 966.
[5] Voyez tome II, *Note* LXXX.

[1] Falco, *Chron. Trenorchiense,* p. 25.
[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 4, p. 967.
[3] *Antiquitates Bened. Dioc. Podiens.* mss. latin de la Bibl. Imp. n. 12749, p. 50.
[4] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 836 & seq.

sous le règne du roi Robert[1], vers l'an 1000. Cet Agnus[2], vicomte de Polignac, fut probablement père d'Armand III.

IV. Ce dernier vivoit au milieu du onzième siècle, comme on le voit par plusieurs actes[3] de ce temps-là, dans lesquels il est fait mention *d'Armand, vicomte de Polignac, de sa femme Adélaïde & de leurs fils Étienne, Guillaume & Pons.* On peut fixer à peu près l'époque de la naissance d'Armand III, par un acte de l'an 1056, suivant lequel son fils Étienne, alors évêque de Clermont & auparavant prévôt de la cathédrale du Puy, confirma[4], en faveur de l'abbaye de Tournus, une donation faite à ce monastère par Falcon de Jalaignac. Étienne étoit né par conséquent, au plus tard vers l'an 1025, & Armand, vicomte de Polignac, son père, vers l'an 1000. Cet acte est souscrit par *Armand, moine, fils du vicomte de Polignac;* ce qui nous donne lieu de croire qu'Armand III eut un quatrième fils.

Ce vicomte vivoit encore en 1062, comme il est aisé de le prouver par la donation que fit le même Étienne, évêque de Clermont, à l'abbaye de Pébrac en Auvergne, de l'église de Saint-Andéol de Polignac, *du consentement d'Armand, vicomte de Polignac, son père.* Cet acte est souscrit par Guillaume & Pons, fils de ce vicomte. Le P. de Sainte-Marthe[5], qui en a donné un fragment, n'en rapporte pas la date; mais il est *du 6 d'octobre, la troisième année du règne de Philippe I,* ou de l'an 1062, suivant Chabron[6] qui en fait mention. Il ne sauroit être en effet antérieur, puisque l'abbaye de Pébrac ne fut pas fondée avant cette année.

Armand III étoit décédé dans le temps

[1] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 138.

[2] Estiennot, *Antiquitates Bened. Dioc. Podiens.* p. 50. — Théodore, *Histoire de Notre-Dame du Puy,* p. 184.

[3] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 261, 458 & *instrum.* p. 161, 229.

[4] Chifflet, *Histoire de Tournus,* p. 311.

[5] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 261, 458.

[6] *Histoire manuscrite de la maison de Polignac,* l. 7, c. 1.

d'une autre donation qu'Étienne, son fils, alors *évêque du Puy*[1], fit à l'église de Saint-Andéol de Polignac. Cet acte, qui est simplement daté du règne de Philippe I, est à peu près de l'an 1076[2], puisque d'un côté Étienne ne passa de l'évêché de Clermont à celui du Puy qu'après[3] l'an 1073, & que de l'autre, Durand, abbé de la Chaise-Dieu, qui y souscrivit, ne possédoit plus cette abbaye[4] en 1078.

V. Pons, neveu du même Étienne[5], étoit alors vicomte de Polignac; mais nous ne savons pas s'il étoit fils de Guillaume ou de Pons, frères de ce prélat; tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étoit fils d'Auxilende, suivant une charte[6] qui est environ de l'an 1080 & dans laquelle il est fait mention de son frère Héracle. Celui-ci se qualifia vicomte, ce qui prouve que ses deux frères possédèrent par indivis la vicomté de Polignac. Héracle mourut à Antioche en 1098, durant la première croisade. Nous ignorons s'il laissa postérité. Pons, son frère, qui vivoit encore en 1105, eut de sa femme Élisabeth un fils nommé Armand, qui fut le quatrième de son nom & duquel descendent les autres vicomtes de Polignac dont nous parlerons dans la suite[7].

[1] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 229.

[2] *Ibid.* p. 1079.

[3] *Ibid.* p. 329.

[4] *Ibid. instrum.* p. 229.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXX.

[6] *Ibid.* n. CCCXLIII.

[7] Il y a dans le *Cartulaire de Saint-Julien de Brioude* deux chartes d'Armand I, vicomte de Polignac, & de sa femme Bertilde, l'une du mois d'août 895 ou 896 (n. 277), par laquelle il donne à l'abbaye de Saint-Julien quatre manses au lieu dit *Rilago,* dans le pays de Brioude, & l'autre du 31 octobre 909 (n. 174), contenant un échange de quelques biens entre lui & sa femme Bertilde. Il n'est fait mention de leurs enfants ni dans l'une ni dans l'autre de ces chartes, ce qui pourrait faire supposer qu'ils n'en avaient pas. Si la charte 171 du même Cartulaire, qui est de l'année 913, se rapporte aux mêmes personnages, ce qui n'est rien moins que certain, Armand I, vicomte de Polignac, aurait eu Clavion pour père & Ingelmode pour mère. Il aurait eu deux frères, Genesius & Étienne, qui, l'un & l'autre, laissèrent des enfants. [E. M.]

NOTE XI

Sur les anciens vicomtes de Narbonne.

I. Nous avons parlé dans le premier[1] volume de cette histoire *d'Alaric & de Francon, vidames* dans le diocèse ou comté de Narbonne, qui vivoient en 851, & nous avons conjecturé qu'ils exerçoient la charge de vicomte dans ce pays, parce que le terme de *vidame* signifioit quelquefois la même chose que *vicomte*. Il est fait mention ensuite, vers l'an 878, *de Lindoin, vicomte de Narbonne*, dans une lettre du pape Jean VIII.

II. Arnuste, archevêque de Narbonne, dans une donation[2] qu'il fit en 911 à l'église de Saint-Paul, déclare qu'il avoit acquis les biens qu'il donnoit *de Walcharius & de son frère le vicomte Albéric, fils de Maïeul, vicomte, & de sa femme Raimonde.* Nous inférons de là : 1° que Maïeul, vicomte de Narbonne, étoit alors décédé; 2° que ses deux fils lui avoient succédé par indivis; 3° enfin que cette vicomté étoit alors héréditaire. C'est ce même Albéric qui, après avoir épousé Attalane, fille unique de Raculfe, comte de Mâcon, s'établit en Bourgogne & hérita de ce comté qu'il transmit à ses descendans : il paroît qu'il abandonna sa portion de la vicomté de Narbonne à son frère Walcharius.

III. Nous trouvons un Odon, vicomte, qui, dans un acte de l'an 924[3], où il parle de ses frères, donne conjointement avec sa femme Richilde, à l'abbaye de Montolieu, un alleu situé dans le comté de Narbonne, dont il avoit hérité de son père *Francon & de sa mère Ersinde.* Il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit de ces derniers qu'il est parlé dans une donation[4] que Wadaldus, évêque d'Elne, fit en 931 à son église *pour l'âme de Francon, vicomte, de son épouse Ersinde, & d'Odon, vicomte.* Ainsi cet acte prouve que Francon, père d'Odon, fut véritablement vicomte. Or, comme le même Odon posséda la vicomté[1] de Narbonne & qu'elle étoit alors héréditaire, c'est une preuve que Francon, son père, la posséda aussi & qu'il descendoit de Francon, vidame de Narbonne en 851.

IV. Nous avons dit qu'Odon, vicomte de Narbonne, fait mention de *ses frères* dans l'acte de l'an 924, ce qui nous donne lieu de croire que le *vicomte Ulveradus*, qui en 925[1] donna un alleu, situé aux environs de Narbonne, à l'église de Saint-Paul de la même ville, & qui l'année suivante souscrivit[2] à un acte passé en faveur d'Agio, archevêque de Narbonne, étoit frère d'Odon & qu'il possédoit par indivis avec lui la vicomté de cette ville. La souscription de la vicomtesse Richilde, femme d'Odon, à ce dernier acte, après celle d'Ulveradus, confirme nos conjectures. Éd. orig. t. II, p. 550.

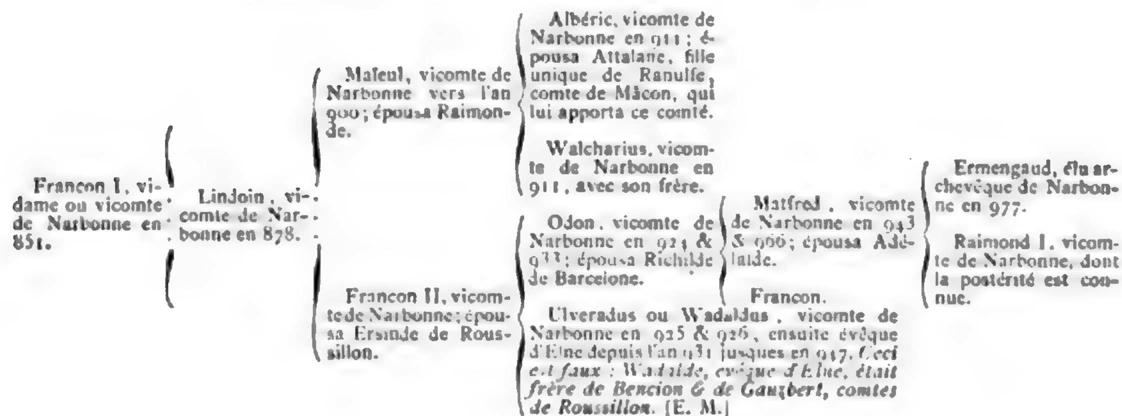
Deux vicomtes, nommés Odon & Teudo furent en 933[3] exécuteurs testamentaires de Réginald, évêque de Béziers. Nous savons d'ailleurs que le dernier de ces deux vicomtes l'étoit de Béziers; mais il paroît que l'autre est le même qu'Odon, vicomte de Narbonne, dont nous venons de parler & qui, par conséquent, vivoit encore alors. Nous verrons plus bas que Richilde, sa femme, vendit en 936 un domaine qu'elle avoit dans le Roussillon, sans faire mention de lui; d'où nous inférons qu'il étoit alors décédé.

V. Catel[5] prétend que le vicomte Ulveradus, dont on a déjà fait mention, est le même que Walcharius, fils de Maïeul & frère d'Albéric, vicomtes de Narbonne. Dans cette supposition, Ulveradus ne sauroit être frère d'Odon, puisque celui-ci étoit fils de Francon; mais comme cet auteur n'apporte aucune preuve de ce fait, nous croyons plutôt qu'Ulveradus étoit frère d'Odon & qu'il n'est pas différent de

[1] Voyez tome I, l. X, n. LVII.
[2] Voyez tome V, Chartes & Dipl. n. XXXVIII.
[3] *Ibid.* n. XLIX.
[4] *Ibid.* n. LIV. — *Marca Hispanica*, p. 846.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLIX & CXII.
[2] *Ibid.* n. L.
[3] *Ibid.* n. LII.
[4] *Ibid.* n. LVII.
[5] Catel, *Mémoires pour l'Histoire de Languedoc*, p. 573.

GÉNÉALOGIE DES PREMIERS VICOMTES DE NARBONNE.



Wadaldus, qui fut évêque d'Elne[1] depuis l'an 921 jusques en 947, & qu'après son élection, il abandonna ses droits sur la vicomté de Narbonne à son frère Odon. On peut appuyer cette conjecture : 1° sur ce que ce dernier avoit certainement des frères, comme nous l'avons déjà remarqué ; 2° sur ce qu'il n'est plus fait mention du vicomte Ulveradus après l'an 926 ; 3° enfin sur l'acte de Wadalde, évêque d'Elne, de l'an 931, par lequel[2] il fait une donation à son église *pour l'âme de Francon, vicomte, de sa femme Ersinde & d'Odon, vicomte.*

Il est vrai que ce prélat fait aussi cette donation[3] conjointement avec Gausbert, comte de Roussillon, *pour le comte Soniarius & sa femme Ermengarde, le comte Bencion & l'évêque Almerade*, ce qui donne lieu à M. Baluze de croire que l'évêque Wadaldus étoit[4] de la maison de ces comtes ; mais comme Gausbert ne marque pas dans cet acte que Bencion & Almerade fussent ses frères, quoiqu'ils le fussent très-certainement[5], & qu'il ne dit pas non plus qu'il fût lui-même fils du comte Suniarius & d'Ermengarde, comme M. Baluze le croit avec beaucoup de fondement, Wadalde pouvoit être également fils de Francon & frère d'Odon, vicomtes de Narbonne, quoiqu'il ne l'ait pas exprimé. Il paroît, en effet, hors de doute que l'évêque & le comte ont voulu parler chacun de leurs parens dans cet acte & qu'ils n'étoient point frères, comme M. Baluze semble le conjecturer[1]. Ils pouvoient cependant être alliés & il est assez vraisemblable qu'Arsinde, femme de Francon, vicomte de Narbonne, étoit tante ou sœur de Gausbert, comte de Roussillon.

Walcharius, fils de Maïeul, vicomte de Narbonne, mourut sans postérité, puisque nous voyons que cette vicomté appartenoit en 924 aux descendans de Francon. Comme cependant les dignités étoient alors héréditaires, il y a lieu de croire que celui-ci étoit frère du même Maïeul & qu'ils possédèrent par indivis la vicomté de Narbonne.

VI. On voit ensuite un Matfred, vicomte de cette ville, en 952 & 966[2]. Nous n'avons aucun acte qui marque sa filiation ; mais nous ne doutons pas qu'il ne fût fils d'Odon, son prédécesseur, & de Richilde, car : 1° cette dernière avoit encore en 955 l'administration[3] de la vicomté de Narbonne, du vivant de Matfred ; 2° Adélaïde, veuve de ce dernier, en faisant mention de lui dans un acte[4] de l'an 977, le joint *au vicomte Odon & à la vicomtesse Richilde.*

[1] *Marca Hispanica*, p. 390.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LIV.
[3] *Ibid.*
[4] *Marca Hispanica*, p. 390.
[5] *Ibid.* p. 385 & 840.

[1] *Marca Hispanica*, p. 385 & 840.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXXI & CI.
[3] *Ibid.* n. LXXXV.
[4] *Ibid.* n. CXII.

Celle-ci, dans une charte de l'an 936, se dit *fille du comte Borrel*[1] *& de la comtesse Garsinde*. On voit par le même acte qu'elle avoit du bien dans le Roussillon; ainsi elle étoit vraisemblablement fille de Borrel[2], fils de Wifred le Velu, comte de Barcelone; car nous ne trouvons pas d'autre comte Borrel dans la Marche d'Espagne qui ait pu avoir été son père. Du reste, comme la mère de Richilde s'appeloit Garsinde & que nous voyons que Garsinde, veuve de Raimond Pons, comte de Toulouse, fit des legs[3] considérables à Adélaïde, veuve de Matfred, vicomte de Narbonne & à ses enfans, nous ne doutons pas que cette comtesse de Toulouse ne fût fille d'Odon, vicomte de Narbonne, & de Richilde, sa femme. La succession des vicomtes de cette ville, depuis Matfred, ne souffre aucune difficulté.

Éd. orig. t. II, p. 551.

Note 12

NOTE XII

Sur Hugues, roi d'Italie, & la cession qu'il fit de la Provence aux rois de Bourgogne.

I. Comme le Vivarais & l'Uzège faisoient partie du royaume de Provence usurpé par Boson, & possédé ensuite par Louis l'Aveugle, son fils; qu'Hugues, roi d'Italie, le céda à Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, & que les empereurs d'Allemagne, successeurs de ce prince, se prétendirent souverains de ce royaume, il nous importe d'examiner ici les circonstances de cette cession.

On a déjà fait voir[4] que le royaume de Provence appartenoit de droit au roi Charles le Simple & à ses successeurs. On ne put élire par conséquent, en 890, Louis l'Aveugle pour roi de Provence sans attenter à l'autorité de nos rois & aux droits de la couronne de France; mais quand même ce dernier prince auroit eu un droit apparent sur ce pays, il est certain que ce droit demeura éteint par sa mort, car Charles Constantin, son fils, ne lui succéda pas dans ses États. Le comte Hugues qui s'empara de la Provence vers l'an 924, après la mort de Louis l'Aveugle, fut donc un nouvel usurpateur qui, sans aucun titre légitime, disposa de ce pays en faveur de Rodolphe, & par conséquent les successeurs de celui-ci n'avoient aucun fondement solide pour s'en dire souverains. D'ailleurs Hugues ne prit jamais le titre de roi de Provence & il ne la posséda jusques à la cession qu'il en fit au roi Rodolphe, que sous le nom de duché, c'est-à-dire comme un fief mouvant de la couronne de France; il ne put donc céder ce pays que comme il le possédoit, en sorte que si les rois de Bourgogne & les empereurs successeurs de Rodolphe II se sont dits rois de Provence & y ont fait des actes d'une souveraineté absolue, ç'a été une véritable usurpation de leur part; entrons dans un plus grand détail.

II. Il est certain qu'Hugues, depuis l'an 924 qu'il étoit déjà maître de la Provence, jusques en 930 qu'il la céda à Rodolphe, roi de Bourgogne, ne prit jamais le titre de roi & qu'il se contenta de celui de duc, de marquis ou de comte, comme le P. Pagi[1] le démontre. Hugues reconnoissoit donc alors un souverain au-dessus de lui; or, ce ne pouvoit être que le roi de France. En effet, outre qu'il étoit dans ce temps-là ennemi de Rodolphe, roi de Bourgogne, son compétiteur au royaume d'Italie, il paroît dans Frodoard qu'il reconnut Raoul roi de France. Cet auteur[2], après avoir rapporté l'expédition de ce dernier aux environs de la Loire, pour obliger Guillaume II, duc d'Aquitaine, à le reconnoître pour roi, & avoir parlé de la soumission de ce duc après la conférence qu'ils eurent ensemble, ajoute que Seulfe, archevêque de Reims, obtint alors d'Hugues *de Vienne*, qui se trouvoit à la même conférence, la restitution des biens de son église situés dans la province de Lyon : *Seulfus quoque episcopus terram S. Remigii conjacentem in Lugdunensi provincia,*

[1] *Marca Hispanica*, p. 847.
[2] *Ibid.* n. 382.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCIV.
[4] Voyez *Note* I.

[1] Pagi, ad ann. 926.
[2] Frodoard, *Chronicon*, p. 594.

Note 12

de qua Heriveus episcopus nihil habuerat, ab Hugone de Vienna, qui eidem colloquio interrerat, recuperavit. Il est aisé de conclure de là que Raoul ne s'étant approché de la Loire que pour faire reconnoitre son autorité dans les provinces méridionales du royaume qui refusoient de s'y soumettre, Hugues de Vienne ou de Provence, qui se trouva à la conférence durant laquelle le duc d'Aquitaine se soumit, s'étoit déjà soumis lui-même & qu'il reconnoissoit Raoul pour son souverain.

On peut appuyer ce raisonnement : 1° sur ce que Frodoard ne donne ni en cet endroit, ni ailleurs, le titre de roi à Hugues, jusqu'à ce que ce prince fût parvenu à la couronne d'Italie, & qu'il se contente de le nommer simplement Hugues *de Vienne*, ce qui est conforme à toutes les chartes, où il ne prend jusques alors que la qualité de duc, de marquis, ou de comte ; 2° sur ce que nos rois se regardoient comme souverains de la Provence, au dixième siècle, avant & après la cession d'Hugues en faveur de Rodolphe. Nous voyons en effet, dans Frodoard[1], que Charles Constantin, fils de Louis l'Aveugle, qui possédoit en 931 le comté de Vienne, membre du royaume de Provence, reconnut alors Raoul pour son souverain & qu'il se soumit également à Louis d'Outremer en 951, d'où il s'ensuit qu'Hugues ne céda à Rodolphe & ne lui put céder que le domaine utile sur la Provence qu'il avoit usurpé, & non pas la souveraineté qu'il n'avoit pas & qui appartenoit à nos rois.

III. Hugues fit cette cession[2] en 930 & non en 926, comme le dit le P. Daniel[3]. Les historiens de Provence rapportent diverses circonstances de cet événement. Bouche[4], entre autres, après[5] Delbène, prétend : 1° « qu'Hugues se réserva sa vie durant la « souveraineté du comté d'Arles & de toute « la Provence ; qu'il donna ce comté en « propriété, après la mort de Rodolphe, à « un Boson, fils de Rotbold, à qui il fit « épouser sa nièce Berthe ; 2° que Rodol- « phe donna en conséquence de ce traité « sa fille Adélaïde en mariage à Lothaire, « fils d'Hugues, &c. » Le P. Pagi[1] & Ruffi[2] le fils font mention du premier article. Fantoni[3] va encore plus loin, car il dit que par cet accord Hugues se réserva durant sa vie *la souveraineté sur tout le royaume de Provence.* Nous ne savons pas d'où ces auteurs ont pris ce fait qu'ils avancent sans preuve & qui paroît entièrement fabuleux. En effet : 1° Luitprand qui est le seul auteur contemporain[4] qui parle de cette cession, non-seulement n'en dit rien, mais il fait entendre tout le contraire : *Omnem terram,* dit cet historien, *quam (Hugo) in Gallia ante regni susceptionem tenuit, Rodulfo dedit.* On voit par ces paroles qu'Hugues ne se réserva rien en deçà des Alpes, & qu'il n'est pas dit un mot de sa prétendue souveraineté sur la Provence. Il doit donc en être de cette première condition comme de la seconde dont le P. Pagi[5] a fait voir la fausseté ; 2° il paroît par diverses chartes[6] que Rodolphe & Conrad, son successeur dans le royaume de Bourgogne, dominoient en 932 & 940, durant la vie d'Hugues, sur les diocèses de Die & d'Orange qui faisoient partie du duché ou comté particulier de Provence, que ce dernier s'étoit réservé, à ce qu'on prétend ; 3° on ne trouve aucun monument qui prouve qu'Hugues ait exercé la moindre autorité sur ce pays depuis l'an 930, qu'il le céda, jusques à sa mort ; 4° lorsque ce prince se réfugia en deçà des Alpes en 946, Berthe, sa nièce[7], étoit veuve *de Boson, comte d'Arles* ; il ne s'étoit donc pas réservé ce comté. Il est vrai que si nous en croyons les historiens[8] provençaux, Hugues avoit donné ce comté

Éd. orig. t. II, p. 552.

[1] Frodoard, *Chronicon*, p. 599, 616, 617.
[2] Pagi, ad ann. 930, n. 5 & seq.
[3] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 924.
[4] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 793 & suiv.
[5] Delbène, *de Regno Burg.* l. 1, p. 41.

[1] Pagi, ad ann. 926, n. 3.
[2] Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Provence*, p. 3.
[3] Fantoni, *Histoire d'Avignon*, l. 1, p. 24.
[4] Luitprand, l. 3, c. 13. — Duchesne, *Histoire de la maison de Bourgogne*, l. 3, c. 23.
[5] Pagi, ad ann. 930, n. 6.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LV, & tome IV, *Note* V, n. 11.
[7] Luitprand, l. 3, c. 13.
[8] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 796. — Ruffi, *Dissertation*, p. 2 & suiv.

en bénéfice à Boson, mais ils ne rapportent aucune preuve de ce don, & Boson, mari de Berthe, pouvoit avoir reçu le comté d'Arles ou de Provence à titre bénéficiaire, de Rodolphe ou de Conrad, rois de Bourgogne, ou même de Raoul, roi de France, surtout s'il est le même, comme il est vraisemblable, que Boson, frère de ce dernier prince.

IV. On pourroit concilier le témoignage de Luitprand avec l'opinion des historiens de Provence, en supposant avec un moderne[1] qu'Hugues céda en 926 la province de Vienne à Rodolphe, en échange du royaume d'Italie, que celui-ci lui abandonna alors, & qu'en 930, il lui céda le comté d'Arles, ou tout ce qui lui restoit entre les Alpes & le Rhône. Mais outre qu'il n'est rien dit dans aucun historien de la prétendue cession de l'an 926, elle est d'ailleurs contraire à l'autorité de Frodoard[2], suivant lequel Hugues donna, en 928, la province de Vienne à Eudes, fils d'Herbert, comte de Vermandois, preuve que le premier en étoit encore alors le maître & qu'il ne l'avoit pas cédée à Rodolphe en 926. Enfin il est certain[3] que Charles Constantin, fils de Louis l'Aveugle, posséda ce pays comme un fief dépendant de la couronne de France, depuis l'an 931 jusques en 951.

V. On cite une charte[4] datée de Pavie *le 25 de Janvier de l'an* DCCCCXLV, *indiction* III, *la huitième année du règne d'Hugues, & la quatorzième de celui de Lothaire, son fils*, par laquelle ces deux princes donnent un alleu qu'ils possédoient dans le comté de Vienne, à l'église cathédrale de cette ville. Mais ces notes chronologiques ne sauroient s'accorder, & ce diplôme ne prouve nullement qu'Hugues & Lothaire, son fils, dominoient alors sur la Provence, puisqu'il s'ensuivroit qu'ils régnoient aussi sur la province de Vienne, ce qui est faux, de l'aveu de presque tous les historiens de Provence. Tout ce qu'on peut donc inférer de cet acte, c'est que le roi Hugues s'étoit réservé divers alleux dans cette province. Nous savons en effet[1] que Berthe, sa nièce, hérita de lui de plusieurs terres situées dans la Provence & la Septimanie.

Au reste ce prince, par le traité qu'il fit avec Rodolphe, ne lui céda que la partie de l'ancien royaume de Provence située entre le Rhône & les Alpes, car pour les pays situés en deçà de ce fleuve qui dépendoient du même royaume, ils furent soumis aux rois de France depuis la mort de Louis l'Aveugle, comme nous le dirons ailleurs.

[1] *Description de la France*, in-folio, p. 316 & 342.
[2] Frodoard, p. 598.
[3] *Ibid.* p. 599, 616 & seq.
[4] Le Lièvre, *Antiq. de Vienne*, p. 224 & suiv.

NOTE 13

NOTE XIII

Sur quelques évêques de Carcassonne.

I. GÉRARD de Vic[1], qui a écrit après Messieurs de Sainte-Marthe sur les évêques de Carcassonne, d'un seul évêque de cette église appelé Guimera ou Gimera, lequel vivoit au commencement du dixième siècle, en a fait quatre, savoir : Guimera I, qu'il qualifie saint & qu'il fait mourir en 300; Guimera II, qu'il fait vivre en 865; Guimera III, en 894 & 897, & enfin Guimera IV, qui siégeoit en 917.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs[2] sur S. Guimera, prétendu premier évêque de Carcassonne, qu'on a confondu avec l'évêque de même nom qui siégeoit au commencement du dixième siècle. Quant à Guimera II, il est vrai que Catel[3] suppose qu'il y a dans les archives de l'église de Carcassonne une donation faite à un évêque de ce nom & à l'église de cette ville, la vingt-sixième année du règne de Charles le Chauve, & c'est sans doute sur cette autorité que de Vic a admis un Guimera II. Mais: 1° cette charte est datée simplement *de la vingt-sixième année du roi Charles* & n'appartient pas par conséquent au règne de Charles le Chauve plutôt qu'à

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCXIII.
[2] De Vic, *Chronol. epist. Carcass.* p. 34, 51, 53, 54.
[3] Voyez tome II, *Note* XXVII.
[4] Catel, *Mémoires pour l'Histoire du Languedoc*, p. 1005.

celui de Charles le Simple; 2° il est certain qu'il y avoit un évêque de Carcassonne appelé Guimera, la vingt-sixième année du règne de ce dernier prince, au lieu qu'on n'a aucune preuve qu'il y en ait eu un de ce nom sous celui de Charles le Chauve. La charte dont parle Catel appartient donc au règne de Charles le Simple. Aussi Messieurs de Sainte-Marthe ne reconnoissent-ils pour évêque de Carcassonne que le Guimera qui vivoit sous ce prince & dont Catel ne dit rien.

II. De Vic[1] a fait deux évêques de celui-ci, savoir Guimera III & Guimera IV. Il fait assister le premier, en 894, au concile de Jonquières tenu dans le diocèse de Maguelonne, mais il est certain[2] que ce concile fut tenu en 909 & non en 894; ainsi cela prouve seulement que Guimera étoit évêque de Carcassonne en 909. Cet auteur[3] prétend encore que Guimera III assista au concile de Port en 897, mais il se trompe; c'étoit Willeran ou Guilleran, évêque de Carcassonne, qui se trouva à ce concile, & non pas Guimera, comme il est marqué dans les actes[4]. On sait d'ailleurs[5] que le même Willeran occupoit le siége de Carcassonne en 883, d'où il s'ensuit qu'on doit rayer du catalogue des évêques de cette église le prétendu Arnoul qu'on fait assister, en 887, à la translation des reliques de S. Antonin de Pamiers, ce qui confirme la fausseté[6] des actes de cette translation, & la conjecture de Catel qui croit[7] que cet Arnoul est un évêque supposé. Enfin de Vic[8] attribue à Guimera III l'acte d'échange qu'un évêque de Carcassonne de ce nom fit avec Erifons, abbé de Montolieu, la vingt-neuvième année de Charles le Simple, supposant que cette vingt-neuvième année doit être rapportée à l'an 897; mais cette erreur est trop grossière pour mériter d'être relevée.

[1] De Vic, *Chronol. episc. Carcass.* p. 53.
[2] Baluze, *Concil. Narbon.* p. 5, & not. p. 4 & seq.
[3] De Vic, *Chronol. episc. Carcass.* p. 53.
[4] Baluze, *Concil. Narbon.* p. 1 & 2.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. V.
[6] Voyez tome IV, *Note* III.
[7] Catel, *Mémoires pour l'Histoire du Languedoc*, p. 1005.
[8] De Vic, *Chronol. episc. Carcass.* p. 54.

III. Il n'y a donc aucune preuve qu'il y ait eu d'autre évêque de Carcassonne appelé Guimera, que celui qui vivoit au commencement du dixième siècle. Il est marqué dans un acte rapporté par de Vic[1], que ce prélat étoit *le 6 du mois de février de l'an* 917, *dans la quinzième année de son épiscopat.* Il aura été sacré par conséquent en 902.

IV. Suivant de Vic[2], l'acte original de cette consécration fut trouvé en 1504, dans l'église de Saint-Etienne de Palaja, par Pierre d'Auxilion, évêque de Carcassonne, qui faisoit alors la visite de cette église & qui en fit dresser un procès-verbal. Cet auteur remarque que le notaire qui l'a rédigé y donne au même Guimera le nom *de premier évêque de Carcassonne;* on trouve ici l'origine de la fausse tradition[3] de l'église de cette ville qui met un Guimera à la tête de tous ses évêques. Éd. orig. t. II, p. 553.

V. Quant à la fin de l'épiscopat de Guimera, on doit la rapporter au plus tôt à l'an 931, car ce prélat gouvernoit encore l'église de Carcassonne cette même année, comme il paroît par un acte[4] d'échange qu'il fit avec l'abbaye de Montolieu *l'an* 931 *de l'Incarnation, l'ère* 969, *indiction* IV, ce qui convient parfaitement. Catel[5] & après lui Messieurs de Sainte-Marthe[6] & de Vic, font mention d'une charte qui prouve qu'Abbon étoit évêque de Carcassonne, *la seconde année du roi Raoul.* Le premier conclut de là que ce prélat occupoit le siége de Carcassonne en 924 ou en 926, messieurs de Sainte-Marthe en 923 & de Vic en 925; mais ils n'ont pas fait attention que Raoul ne fut reconnu en Languedoc & en particulier dans le diocèse de Carcassonne[7], qu'après la mort de Charles le Simple & seulement[8] depuis l'an 932; ainsi Guimera pouvoit être encore évêque de Carcassonne en 931.

VI. Abbon ne fut pas longtemps sur le

[1] De Vic, *Chronol. episc. Carcass.* p. 54.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez tome II, *Note* XXVIII.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LIII.
[5] Catel, *Mémoires pour l'Histoire du Languedoc*, p. 1005.
[6] *Gallia Christiana*, t. 2, p. 476.
[7] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chroniques, n. II
[8] Voyez tome III, l. XII, n. XIX & suiv.

siége épiscopal de cette ville, car Gisande lui avoit déjà succédé[1] le 24 mai *de la cinquième année du roi Raoul* ou de l'an 934. Nous trouvons[2] d'ailleurs que Gisande étoit évêque de Carcassonne *le 4 mars de la première année après la mort du roi Raoul* ou de l'an 936. De Vic[3] a fait deux évêques de ce prélat, l'un sous le nom de Gisande & l'autre sous celui de Wisande, qui est le même nom. [*Voir ci-après Note* LXIV, *la suite chronologique des évêques de Carcassonne.*]

Note 14

NOTE XIV

Époque de l'union du marquisat de Provence au domaine des comtes de Toulouse. — Étendue de ce marquisat. — Suite des comtes héréditaires de Provence jusques au commencement du douzième siècle.

I. Il est certain que le marquisat de Provence étoit dans la maison des comtes de Toulouse à la fin du onzième siècle & que Raimond de Saint-Gilles se qualifioit alors marquis de Provence; mais à quel titre possédoit-il ce marquisat? L'avoit-il usurpé ou le tenoit-il de ses ancêtres? Quand est-ce que ceux-ci ont commencé de le posséder? C'est ce qui souffre de grandes difficultés que nous allons tâcher d'éclaircir.

II. Duchesne[4] a d'abord insinué que le marquisat de Provence étoit entré dans la maison de Toulouse par le mariage de Berthe, veuve de Boson, comte de Provence, & nièce d'Hugues, roi d'Italie, avec Raimond, prince d'Aquitaine & comte de Toulouse. Besly[5], le P. Labbe & Besse ont suivi cet auteur & ont assuré positivement ce qu'il n'avoit avancé qu'avec quelque doute; mais leur opinion ne sauroit se soutenir, car : 1° Raimond, mari de Berthe, dont nous venons de parler, étoit à la vérité de la maison des comtes de Toulouse, mais ni lui ni ses descendans ne possédèrent jamais le comté de cette ville, ainsi que nous l'avons déjà fait voir; 2° si le marquisat de Provence fût tombé par ce mariage dans la maison des comtes de Toulouse, il paroîtroit par quelque monument du dixième siècle qu'ils possédoient alors ce marquisat; mais on voit au contraire par un très-grand nombre de chartes, que la Provence appartint pendant tout ce siècle à une autre maison; 3° enfin il est constant qu'en 948 & après le mariage de Berthe, il y avoit un autre Boson, comte de Provence, qui transmit ce comté à ses descendans. Or, ce Boson ne peut avoir été fils de la même Berthe & de Raimond, puisque ceux-ci ne furent mariés au plus tôt que vers la fin de l'an 946 ou au commencement de l'année suivante.

III. Selon une seconde opinion embrassée par un grand nombre d'auteurs[1], le comté ou marquisat de Provence entra dans la maison des comtes de Toulouse par le mariage d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, avec Faydide, qu'ils prétendent avoir été fille de Gilbert, comte de Provence, & son héritière pour une portion de ce comté; mais outre que tous les plus habiles critiques conviennent aujourd'hui & qu'il est certain[2] d'ailleurs que Faydide n'étoit pas fille de Gilbert, on voit que Raimond de Saint-Gilles, père d'Alphonse Jourdain, prenoit le titre de marquis de Provence[3] avant la naissance de ce dernier; ainsi nous ne nous arrèterons pas davantage sur ce sentiment que Bouche & plusieurs autres ont suffisamment réfuté.

IV. Cet historien, après avoir rapporté

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LIX.

[2] *Ibid.* n. LXI. — De Vic, *Chronol. episc. Carcass.* p. 54.

[3] De Vic, *ibid.* p. 55 & 56.

[4] Duchesne, *Histoire de la maison de Bourgogne*, l. 2, c. 17; l. 4, c. 58 & suiv.

[5] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 53 & suiv. — Labbe, *Tabl. gén.* p. 449 & suiv. — Besse, *Histoire de Narbonne*, p. 205.

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 32, 187 & suiv. — Columbi, *de Episc. Sistar.* &c. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 4.

[2] Voyez *Note* L, n. 15.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCC.

les différentes opinions de ceux qui l'avoient précédé, sur l'époque & les circonstances de l'union du marquisat de Provence à la maison de Toulouse & en avoir fait sentir le foible, établit[1] son sentiment. Il prétend que Boson deuxième du nom, comte de Provence, qui vivoit au milieu du dixième siècle, partagea ses États entre Guillaume & Rotbold, ses deux fils; que ce dernier eut pour sa part les comtés de Forcalquier & de Venaissin ou la haute Provence, située entre l'Isère & la Durance, & que le reste de ce pays ou la basse Provence, située entre la Durance & la mer, & appelée aussi comté d'Arles, échut à Guillaume, lequel eut la suzeraineté sur les États de son frère, & qu'ainsi le comté de Venaissin, possédé ensuite par les comtes de Toulouse, étoit[2] un fief mouvant du comté d'Arles; que Rotbold laissa un fils appelé Guillaume qui lui succéda & une fille nommée Emme qui épousa Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, à qui elle apporta les comtés de Forcalquier & de Venaissin par le décès de son frère sans enfans; que Guillaume Taillefer eut deux fils d'Emme de Provence; que Pons, qui étoit l'aîné & qui lui succéda dans le comté de Toulouse, hérita du comté de Venaissin & Bertrand, le puîné, du comté de Forcalquier, à la charge d'en faire hommage à son aîné & aux successeurs de ce prince; que Bertrand ayant laissé postérité, Alix, son arrière-petite-fille, épousa Ermengaud, comte d'Urgel, & qu'enfin par ce mariage, le comté de Forcalquier passa de la maison de Toulouse dans celle des comtes d'Urgel.

V. Tel est le système de Bouche, qui est appuyé sur diverses chartes & qui a été suivi à peu près par Gaufridi[3]. Ce dernier s'en est écarté cependant en ce qu'il prétend : 1° que Rotbold partagea ses domaines entre Guillaume, son fils, à qui il donna le comté de Forcalquier, & Emme, sa fille, en faveur de laquelle il disposa du comté de Venaissin en la mariant avec Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; 2° que Guillaume, fils de Rotbold, eut un fils appelé Bertrand, & qu'Alix, qui porta le comté de Forcalquier dans la maison d'Urgel, descendoit de lui.

VI. Enfin Ruffi le fils, qui nous a donné en 1712 une savante dissertation sur l'origine des comtes de Provence, de Venaissin & de Forcalquier, & qui a poussé plus loin qu'aucun autre les recherches sur cette matière, a embrassé à peu près[1] le sentiment de Bouche & de Gaufridi, après l'avoir cependant rectifié. Il assure que Guillaume I, fils aîné de Boson, fut comte de Provence, & Rotbold, le puîné, comte de Venaissin; que Guillaume, fils de celui-ci, étant mort sans enfans, Emme, sa sœur, femme de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, recueillit sa succession, laquelle passa à Pons, leur fils & à la ligne directe des comtes de Toulouse, & qu'enfin les comtes de Forcalquier ne descendent point de Bertrand, fils puîné de Guillaume Taillefer, comme Bouche l'a cru, ni de Guillaume, fils de Rotbold, mais de Guillaume II, comte d'Arles ou de Provence & fils de Guillaume I. Éd. orig. t. II, p. 554.

Ruffi[2] s'explique sur le titre de comté de Venaissin qu'il donne à la portion de Rotbold, laquelle passa aux comtes de Toulouse. Il avoue que ce titre ne commença d'être en usage que vers l'an 1223 & déclare qu'il entend par là *la portion de* l'ancien comté de Provence *située entre la Durance au midi, le Rhône au couchant, l'Isère au septentrion & certaines limites au levant, qui aujourd'hui le distinguent de ce côté-là sous le nom de la comté de Venaissin.* Il convient en même temps que les Etats de Guillaume I & de Rotbold, son frère, *n'étoient pas régulièrement séparés & que chacun avoit des terres enclavées dans l'héritage de l'autre.* Quant aux titres[3] de comté & de comte de Forcalquier, il prouve qu'ils n'ont pas été en usage avant le commencement du douzième siècle, & que ceux qui auparavant possédoient ce comté prenoient indifféremment la qualité de comtes de Provence, conjointement avec les comtes

[1] Bouche, *Histoire de Provence,* t. 1, p. 857 & suiv.
[2] *Ibid.* t. 2, p. 48.
[3] Gaufridi, *Histoire de Provence,* p. 64.

[1] Ruffi, *Dissertation,* p. 13, 44 & suiv.
[2] *Ibid.* p. 39 & seq.
[3] *Ibid.* p. 51 & seq.

d'Arles; ce qui, ajoute-t-il, a causé une grande confusion dans la généalogie de tous ces comtes; à quoi on peut ajouter que comme ces comtes portoient la plupart les mêmes noms, il est très-difficile de les distinguer.

VII. On ne sauroit disconvenir que Ruffi n'ait répandu beaucoup de lumière par ses recherches & par sa critique sur cette matière, fort embrouillée jusques à lui & que le public ne lui ait de grandes obligations pour ses nouvelles découvertes. On peut dire cependant qu'il reste encore plusieurs difficultés, c'est ce qui nous engage à ajouter ici quelques réflexions pour tâcher de les résoudre, en attendant que quelque Provençal zélé pour l'histoire de sa patrie veuille se donner la peine d'approfondir par de plus grandes recherches ce qu'il y a encore d'obscur dans la succession des anciens comtes de Provence. Cette entreprise nous écarte d'autant moins de notre sujet que les comtes de Toulouse ont eu des droits sur cette province & en ont possédé une partie depuis le commencement du onzième siècle jusque vers la fin du treizième.

Nous admettons d'abord comme un fait constant & appuyé sur les anciens monumens, que les comtes de Toulouse tiroient leur droit sur le marquisat de Provence ou sur une partie de l'ancien comté de ce nom, du mariage de Guillaume Taillefer avec Emme, fille du comte Rotbold; mais nous croyons que ce dernier, son frère Guillaume & les descendans de l'un & de l'autre, possédèrent toute cette province par indivis jusqu'au partage solennel qu'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse & Raimond Béranger III, comte de Barcelone, en firent en 1125, ce que Ruffi ne paroît pas avoir assez compris. Nous mettons donc, avec cet auteur, au rang des fables : 1° la prétendue division de la Provence faite, dit-on [1], au dixième siècle par Guillaume I & son frère Rotbold, en haute & basse, ou en comté d'Arles & comté de Forcalquier; 2° la prétendue mouvance [2] de ce dernier comté, de celui de Venaissin, & celle du comté Venaissin, de celui d'Arles ou de Provence. Mais pour prouver ce que nous venons d'avancer, il est nécessaire de parcourir la succession des divers comtes de Provence, depuis Boson jusques au commencement du douzième siècle. Nous n'établirons cette succession que sur les chartes & les anciens monumens qui sont reconnus généralement pour vrais & qui portent avec eux des caractères de vérité, sans aucun égard pour quelques pièces qui avoient embrouillé jusqu'ici cette matière & dont M. de Ruffi le fils a fait voir la supposition.

[1] Ruffi, *Dissertation*, p. 41.

[2] *Ibid.* p. 52 & suiv. — Fantoni, *Histoire d'Avignon*, t. 2, p. 28 & suiv.

VIII. Nous trouvons d'abord deux Boson, comtes d'Arles ou de Provence, vers le milieu du dixième siècle. Luitprand [1] fait mention du premier qui étoit déjà mort en 946 & dont on ne connoît pas bien l'origine, mais que nous conjecturons [2] avoir été le même que Boson, frère de Raoul, roi de France. Boson I épousa Berthe, nièce d'Hugues, roi d'Italie, & il ne paroît pas qu'il ait laissé aucune postérité, ni même qu'il ait été parent de Boson II, son successeur; car c'est sans aucune preuve que Bouche [3] prétend que le premier étoit oncle paternel de l'autre.

IX. Il est fait mention du dernier Boson ou de Boson II dans un acte d'échange [4] fait à Arles au mois d'octobre de la douzième année du règne du roi Conrad le Pacifique, ce qui revient à l'an 948. Il en est parlé dans un autre titre [5] de l'église d'Arles du mois d'août de l'an 952. Enfin ce comte confirma, avec sa femme Constance, au mois de mai [6] de la vingt-quatrième année du même Conrad ou de l'an 961, une donation faite en faveur de l'abbaye de Montmajour. Cette confirmation est souscrite par Guillaume & Rotbold, ses fils, qui prennent l'un & l'autre le titre de *comte*,

[1] Luitprand, l. 5, c. 14.

[2] Voyez tome III, l. XII, n. 15 & 18.

[3] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 29.

[4] *Ibid.* p. 35. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 304 & *instrum.* p. 103. — Ruffi, *Dissertation*, p. 9.

[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 549.

[6] Ruffi, *Dissertation*, p. 9 & suiv.

ce qui fait voir qu'ils étoient alors déjà âgés. En effet, on ne trouve aucun acte certain qui prouve que Boson II, leur père, ait vécu au delà de cette année; car Ruffi[1] le fils a prouvé que Boson, mari de Fulcoare, dont il est parlé dans deux actes de l'an 967 & l'an 971, est différent de notre Boson, quoique quelques modernes les aient confondus & en dernier lieu l'auteur de la *Description*[2] *historique de la France.*

X. Nous avons une charte[3] qui prouveroit que Boson II vivoit encore après l'an 961, si on pouvoit s'appuyer sur sa date qui est conçue en ces termes : *Anno Incarnationis Dominicae* 962, *indictione* VII, *mense Martii, regnante Rodolpho rege Alamannorum seu Provinciarum;* mais les notes chronologiques de cette charte, par laquelle le comte Boson restitue en faveur de S. Honorat, évêque de Marseille, plusieurs biens qu'il avoit usurpés sur son église & sur l'abbaye de Saint-Victor, ne sauroient s'accorder. L'indiction VII ne convient pas à l'an 962, & il est certain d'ailleurs que Conrad le Pacifique régnoit cette année en Bourgogne & non pas Rodolphe. Ce défaut n'a pas empêché Bouche ni le P. de Sainte-Marthe, après lui, de regarder cette charte qui se trouve dans le grand cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor, comme véritable dans le fond. Elle paroît, en effet, conforme au style & aux usages du dixième siècle. Ainsi il semble qu'on ne doit pas la rejeter, comme Ruffi[4] le fils paroît le faire, sous prétexte que sa date est fausse. Il y a un très-grand nombre d'autres chartes qui sont très-vraies, mais dont la date a été altérée par la faute ou l'inattention des copistes en les transcrivant dans les cartulaires. Bouche en cite divers exemples. Cette charte est peut-être
Éd. orig. t. II, p. 555. de l'an 949, car outre que l'indiction VII convient à cette année, S. Honorat, qui étoit évêque de Marseille[5] dès l'an 948, rétablit en ce temps-là l'abbaye de Saint-Victor. Le P. de Sainte-Marthe a cru rectifier cette date[1], en supposant qu'elle est de l'an 994 & qu'ainsi le règne de Rodolphe III, roi de Bourgogne, y est bien marqué; mais outre que Boson II, comte de Provence, ne vivoit plus alors, S. Honorat n'étoit plus évêque de Marseille dès l'an 977. Cet auteur convient lui-même que Pons lui avoit déjà succédé dès l'an 992, & le prouve par une charte[2] de la quarante-quatrième année de Conrad le Pacifique ou de l'an 991. Ruffi[3] le père fait mention de la même charte qu'il date de l'an 944; mais il est certain que l'an 962 est marqué dans le cartulaire de cette abbaye.

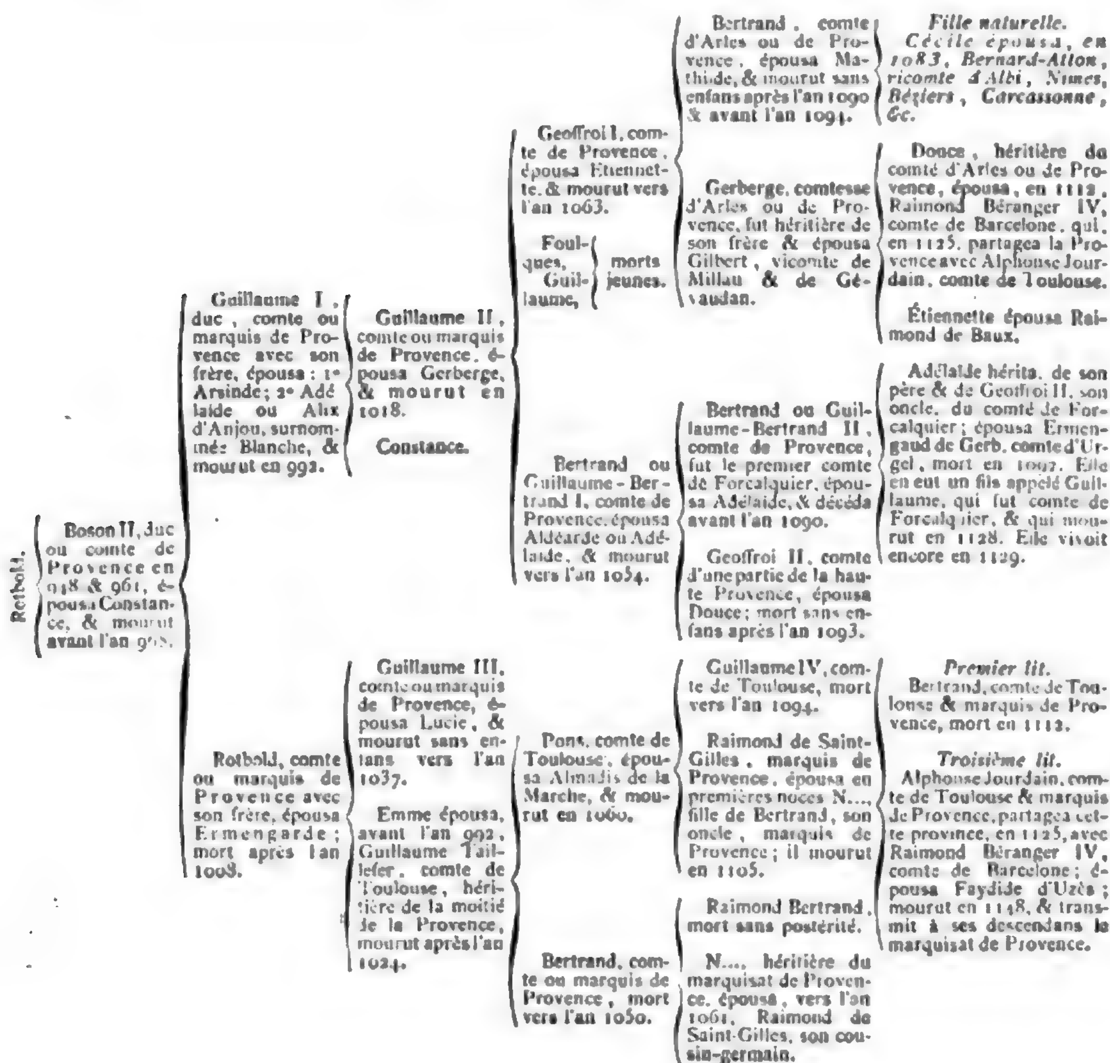
Dans cet acte, le comte Boson se dit *fils de Rotbold.* Bouche[4] prétend que celui-ci fut comte de Provence, mais il n'en donne aucune preuve. Il est marqué que Boson fit cette restitution, *consentiente ejus filio Rotboldo, & fratre ejus Willelmo comite.* Bouche[5] & quelques auteurs après lui Éd. orig. t. II, p. 556.
concluent de là que le dernier étoit frère de Boson, & ils le font sans aucune preuve comte de Forcalquier; mais il paroît que ces mots, *fratre ejus,* doivent se rapporter à Rotbold. On voit, en effet, par d'autres monumens & en particulier par une charte de l'an 961, que Guillaume & Rotbold étoient fils de Boson.

XI. Nous avons une charte[6] de Manassés, archevêque d'Arles, en faveur de l'abbaye de Montmajour, où il est fait mention du *comte Boson,* qui la souscrivit & la confirma : elle est datée *du premier octobre de l'an 976, la trente-septième année du règne de Conrad,* ce qui prouveroit que Boson II vivoit encore alors. Mais outre que la trente-septième année du règne de Conrad ne sauroit convenir avec l'an 976, il est certain, d'ailleurs, que Manassés n'étoit[7] plus archevêque d'Arles en 966; la date de

[1] Ruffi, *Dissertation,* p. 10 & suiv.
[2] *Description de la France,* in-fol. part. 1, p. 342.
[3] Bouche, *Histoire de Provence,* t. 2, p. 31. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 108.
[4] Ruffi, *Dissertation,* p. 8.
[5] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 643.

[1] *Gallia Christiana,* t. 1, p. 643, & *instrum.* p. 108.
[2] *Ibid.* p. 682. — Mabillon, ad ann. 962, n. 975.
[3] Ruffi, *Comtes de Provence,* p. 48 & suiv.
[4] Bouche, *Histoire de Provence,* t. 2, p. 30 & suiv.
[5] *Ibid.* t. 1, p. 839 & suiv. — Columbi, *de Episc. Sistar.* p. 113.
[6] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *inst.* p. 104.
[7] *Ibid.* p. 543 & seq.

GÉNÉALOGIE DES COMTES HÉRÉDITAIRES DE PROVENCE DE LA PREMIÈRE RACE.



cette charte ne sauroit donc se soutenir. Aussi Ruffi[1] le fils prouve-t-il très-bien que Boson II ne vivoit plus en 968, comme il paroît par une charte de cette année, suivant laquelle Guillaume I, son fils & son successeur dans une partie du comté de Provence, tint alors un plaid à Arles. C'est le même Guillaume, que Glaber[2] qualifie *duc d'Arles,* & qui, suivant cet auteur, défit les Sarrasins à Fraissinet, vers l'an 972, preuve que Boson, son père, étoit alors déjà décédé.

Nous ne nous arrêterons pas à quelques chartes[1] des années 944, 949 & 951, suivant lesquelles Boson II auroit pris le titre de roi & régné en Provence depuis l'an 925; car outre qu'elles viennent d'une source très-suspecte, il paroît par tous les monumens & les auteurs du temps, que Boson II ne prit jamais que le simple titre de comte & que Conrad le Pacifique fut

[1] Ruffi, *Dissertation*, p. 13.
[2] Raoul Glaber, l. 1, c. 4.

[1] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 807 & 886.

seul reconnu pour roi, en Provence, depuis l'an 937 jusques à sa mort, arrivée vers la fin du dixième siècle. On ajoute que ce prétendu Boson, roi de Provence, étoit fils de Louis l'Aveugle & petit-fils de Boson I. Cette prétention[1] n'est pas moins contraire à l'histoire & aux monumens du temps.

XII. Rotbold, second fils de Boson II, succéda à une partie du comté de Provence, ou plutôt il le posséda par indivis avec Guillaume I, son frère. Nous avons déjà vu qu'ils prenoient tous les deux le titre de comtes dès l'an 961. Il est fait mention de l'un & de l'autre en divers actes postérieurs. *Guillaume*[2], *comte de Provence & sa femme Arsinde* donnèrent en fief, *la trente-deuxième année du règne de Conrad, &c.*, ou l'an 959, divers alleux situés dans les comtés de Fréjus, de Sisteron, &c. Le même *Guillaume*[3], *marquis de la province d'Arles*, de concert avec la même Arsinde, sa femme, donna en fief quelques alleux situés dans le comté d'Avignon, la quarante-deuxième année du règne de ce prince ou l'an 979, & il tint[4] la même année un plaid à Manosque, dans la haute Provence. Enfin, suivant un acte[5] daté du *mois de mai de l'an 979, indiction* VII, Walcaud, évêque de Cavaillon, fit une donation à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille *du consentement de Guillaume, marquis.*

Tous ces actes sont autant de preuves que Guillaume I, fils de Boson II, étendoit également son autorité dans la haute & dans la basse Provence & qu'il possédoit par conséquent par indivis ce comté avec Rotbold, son frère : on a encore un acte suivant lequel *le comte Guillaume*[6], *le comte Rotbold, son frère, & la comtesse Arsinde* autorisèrent par leur consentement une donation en faveur de l'abbaye de Montmajour & de Mauringe qui en étoit abbé. Cet acte, qui est sans date, mais qui est antérieur à l'an 977, puisque Mauringe[7] étoit déjà mort cette année, prouve que ces deux frères avoient une égale autorité sur toute la Provence; on en trouve une nouvelle preuve dans un titre de l'an[1] 1215, où celui-là est rappelé & où il est dit que cette donation fut faite *cum consilio comitis Willelmi & fratris sui Rotboldi, qui tunc temporis regere videbantur regnum Provincialium.*

XIII. Suivant une charte[2] datée de l'an 986, *indiction* XIV, *Guillaume, comte & marquis*, donne de concert avec sa femme Adélaïde, à Saint-André d'Avignon, différens biens situés dans le comté de cette ville. Ruffi le fils prétend[3] que cette Adélaïde est la même qu'Arsinde, femme du comte Guillaume dont nous avons déjà parlé, & cite trois chartes en preuve. Par les deux premières, *Guillaume, comte & sa femme Arsinde* donnent en fief, en 969 & en 979, *à Hugues Blavie*, une condamine située dans le comté d'Avignon. Suivant la troisième[4], Gausfred ou Geoffroy, comte de Provence, dans la restitution qu'il fit en 1057, au monastère de Saint-Victor de Marseille, de cette même condamine, déclare que *Guillaume, son aïeul, marquis ou comte de Provence & Adélaïde, son aïeule, l'avoient donnée à un homme appelé Hugues Blavie*, ensuite en avoient disposé en faveur de ce monastère. Ruffi conclut de là qu'Arsinde & Adélaïde sont la même personne; mais il se trompe, puisqu'il est démontré, par une autre charte de l'an 979 & dont cet auteur[5] n'a rapporté qu'une partie, que ces deux comtesses sont différentes. Cette charte, qui se trouve dans les archives de l'abbaye de Montmajour & dont le P. Mabillon[6] fait mention, finit de la manière suivante : *Facta cartula ista*[7] *in mense junio, regnante Conrado rege anno* XLII. *S. Willelmus inclitus comes & uxor sua Arsindis. Poncius major firmavit..... S. Adelais comitissa & filius suus Willelmus firmavit, &c.*

[1] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 550.
[2] Ruffi, *Dissertation*, p. 18.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.* p. 15 & suiv.
[5] *Ibid.* p. 54.
[6] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 40.
[7] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 604.

[1] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 41.
[2] Ruffi, *Dissertation*, p. 16.
[3] *Ibid.* p. 17 & suiv.
[4] *Ibid.* p. 18.
[5] *Ibid.* p. 14.
[6] Mabillon, ad ann. 978, n. 73.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXV.

Il est évident par là qu'Arsinde, qui souscrivit à cette charte avec le comte Guillaume I, son mari, est différente d'Adélaïde, mère d'un autre Guillaume qui y souscrivit aussi. Quelle étoit donc cette Adélaïde? C'est la même qu'Alix ou Adélaïde d'Anjou, surnommée Blanche, que Guillaume I, comte de Provence, aura épousée en secondes noces, & qui après la mort de son mari aura souscrit à cet acte, pour le confirmer, avec le comte Guillaume II, son fils, dont elle avoit la tutelle. En effet, les noms de la comtesse Adélaïde & de son fils Guillaume ne paroissent dans la souscription qu'après ceux de plusieurs témoins, avant lesquels ils auroient sans doute souscrit, si elle & son fils avoient été présens à l'acte. Adélaïde & son fils Guillaume auront donc confirmé d'abord après la mort de Guillaume, le bail à fief d'une condamine fait en 979 par ce comte & sa première femme Arsinde, en faveur d'Hugues Blavie. Dans ce sens, Geoffroy, comte de Provence, lorsqu'il restitua en 1057 cette condamine à l'abbaye de Saint-Victor, aura pu dire qu'elle avoit été donnée en fief à Hugues Blavie, par Guillaume, son aïeul & Adélaïde, son aïeule. A cela on peut ajouter que la comtesse Adélaïde, aïeule du comte Geoffroy, ne mourut qu'en[1] 1026 & que Guillaume I étoit déjà marié avec Arsinde dès l'an 968. Si c'étoit la même, elle auroit été comtesse de Provence pendant plus de cinquante-huit ans de suite, ce qui n'est pas assez ordinaire pour être admis sans de bonnes preuves. On doit remarquer encore que dans plusieurs actes que nous avons depuis l'an 968 jusques à l'an 979, la
Éd. orig. t. II, p. 557. femme de Guillaume I, comte de Provence, ne prend que le nom d'Arsinde & jamais celui d'Adélaïde; & qu'au contraire, depuis environ l'an 986 jusques en 1026, on ne trouve plus aucune Arsinde, comtesse de Provence, & que la mère du comte Guillaume II prend toujours le nom d'Adélaïde. Est-il vraisemblable, si cette comtesse avoit deux noms, qu'elle ne se soit pas servie indifféremment de l'un ou de l'autre & qu'elle ait constamment pris le premier dans un certain temps, pour n'user absolument de l'autre que dans la suite? Enfin, Ruffi[1] prouve très-bien qu'Adélaïde, comtesse de Provence & mère de Guillaume II, prenoit aussi le nom de Blanche : peut-on croire sans quelque autorité qu'elle ait eu trois noms différens?

[1] Mabillon, ad ann. 1026, n. 95.

XIV. Suivant un acte rapporté[2] par Bouche, le comte Rotbold, avec sa femme Ermengarde, donnent, en 1002, le lieu de Pertuis à Hervé, abbé de Montmajour & aux religieux de ce monastère; l'acte est souscrit en ces termes : *Signum Rotboldi comitis & uxoris suae Hermengardae, qui hanc cartam fieri jussere & testibus firmari rogaverunt. Willelmus nepos suus firmavit, Adelaïs comitissa firmavit, Rostagnus firmavit, &c.* Nous tirons de là une preuve que le comte Rotbold & Guillaume II, son neveu, possédèrent en commun le comté de Provence; ce qu'on peut encore confirmer par une autre charte de l'an 1004 dont le P. Mabillon[3] rapporte un extrait; c'est une donation faite à l'abbaye de Psalmodi au diocèse de Nimes. *Ad haec,* dit cet auteur, *eidem Warnario (abbati Psalmodiensi) Guillelmus comes & uxor ejus Adelaïs, & cognatus ejus Rotboldus comes & Guillelmus frater ejus, dimiserunt ecclesiam de Bergen cum appendicibus suis, sitam in comitatu Aquensi;* sur quoi il faut remarquer que s'il n'y a point de faute dans cet extrait & qu'il ne faille pas lire, comme nous le croyons, *& mater ejus Adelaïs* au lieu de *uxor ejus*, c'est une preuve que Guillaume II, comte de Provence, n'épousa Gerberge qu'en secondes noces.

Nous avons une nouvelle preuve que Guillaume I & Rotbold, son frère, possédoient la Provence par indivis, dans l'acte de fondation du chapitre de Carpentras, faite par Ayrard, évêque de cette ville, *le 20 de février de l'an 982, sous le règne de Conrad le Pacifique,* & dans laquelle ce prélat s'exprime en ces termes : *Quapropter*[4] *ego in Christi nomine Ærardus jam dictus epis-*

[1] Ruffi, *Dissertation*, p. 16, 19. — Duchesne, t. 1, p. 171.
[2] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 842; t. 2, p. 55 & suiv.
[3] Mabillon, ad ann. 1004, n. 59.
[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 148.

copus, divina favente clementia, cum consilio & voluntate... hujus provinciae principis, necne fratris ejus Rotbaldi comitis, &c. Il est vrai que le nom de Guillaume I est en blanc dans l'édition que le P. de Sainte-Marthe nous a donnée de cet acte; mais ce ne peut être autre que lui, puisqu'il y est fait mention *de Rotbold, son frère.* On voit par cet acte que ces deux comtes étendoient également leur autorité dans la haute Provence, où la ville de Carpentras est située; par conséquent, on ne connoissoit pas alors la prétendue distinction des comtes d'Arles ou de Provence & de Venaissin ou de Forcalquier.

Guillaume I donna[1], de concert avec Adélaïde, sa femme, à Riculfe, évêque de Fréjus & à son église, la moitié de cette ville & de ses dépendances. L'acte, qui est environ de l'an 990, est souscrit par le comte Rotbold qui confirma cette donation : *Rotboldus comes concessit & manu firmavit.* Autre preuve que ces deux frères possédoient cette ville par indivis ou en commun, avec le reste du comté de Provence. Enfin, dans l'acte de restitution que Guillaume I fit à l'abbaye de Saint-Césaire d'Arles en 992, de divers domaines qui avoient appartenu à cette abbaye, Rotbold, son frère, se sert de ces termes dans la souscription[2] : *Domnus Rotboldus comes voluit atque firmavit,* d'où on peut conclure qu'il avoit également droit aux biens restitués.

Guillaume I, comte ou marquis de Provence, surnommé *le Père de la patrie,* mourut[3] la même année 992 & fut inhumé à Sarrian, dans le comté Venaissin. Il avoit donné ce lieu à l'abbaye de Cluny & dominoit par conséquent sur la haute Provence, comme Rotbold, son frère, sur la basse.

XV. Nous avons déjà vu que ce dernier posséda par indivis cette province avec Guillaume II, son neveu, ce qui paroît encore par différens actes qui prouvent qu'il exerçoit également son autorité dans la haute & la basse Provence. Il donna[1], de concert avec *Eymilde*, son épouse, à S. Odilon, abbé de Cluny, le lieu de Piolène dans le comté d'Orange, par un acte qui fut confirmé par la comtesse Adélaïde & son fils Guillaume. Rotbold prend le titre de *marquis* dans cet acte, dans lequel le nom de son épouse Ermengarde est altéré, comme il l'est dans l'acte de confirmation qu'il donna[2] en 1004, conjointement avec sa femme *Ingarde,* de l'élection de Jean, abbé de Saint-Pons de Nice, dans la basse Provence. Ruffi[3] le fils hésite au sujet de ce nom d'Eymilde. *On ne sait pas*, dit-il, *si ce nom, avec celui d'Ermengarde, ont été portés par une même personne, selon l'usage de ce siècle, ou si Rotbold a été marié deux fois.* Mais il paroît que ce comte n'eut jamais d'autre femme qu'Ermengarde, car il est certain qu'il étoit déjà marié avec elle en 992[4] & qu'il en avoit même alors des enfans qui étoient déjà mariés. Or, nous trouvons qu'en 1005, peu de temps avant sa mort, Ermengarde étoit encore sa femme.

Cette comtesse souscrivit en effet alors à l'acte[5] par lequel Pons, évêque de Marseille, confirma, *du consentement (cum voluntate) du comte Rotbold, de la comtesse Adélaïde & de son fils Guillaume,* tous les dons qu'il avoit faits à l'abbaye de Saint-Victor. Enfin le comte Rotbold, qui dans quelques titres prend la qualité *de comte[6] par la grâce de Dieu,* autorisa en 1008, par sa souscription[7], une donation faite à l'abbaye de Montmajour de divers alleux, situés dans les comtés d'Aix, d'Arles, de Fréjus & d'Avignon, c'est-à-dire, tant

[1] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, *instrum.* p. 82 & seq.

[2] Ruffi, *Comtes de Provence,* p. 55 & suiv. — Bouche, *Histoire de Provence,* t. 2, p. 47. — Voyez Preuves, Chartes & Diplômes, n. CXXX.

[3] Pagi, ad ann. 988 & 994, n. 90. — Mabillon, ad ann. 990, n. 38.

[1] Ruffi, *Comtes de Provence,* p. 128.

[2] Fantoni, *Histoire d'Avignon,* part. 2, p. 32.

[3] Ruffi, *Dissertation,* p. 38 & 44.

[4] Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CXXX. — Ruffi, *Comtes de Provence,* p. 56, 127 & suiv.

[5] *Gallia Christiana,* nov edit. t. 1, *instrum.* p. 109 & seq.

[6] Bouche, *Histoire de Provence,* t. 1, p. 842 & suiv.

[7] Archives de l'abbaye de Montmajour. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 110. — Ruffi, *Dissertation,* p. 44.

dans la haute que dans la basse Provence.

C'est là le dernier monument que nous trouvions de ce comte, qui mourut sans doute bientôt après; il laissa deux enfans d'Ermengarde, sa femme, savoir Guillaume que nous appellerons Guillaume III, qui lui succéda & qui posséda la Provence par indivis avec Guillaume II & ensuite avec les fils de celui-ci, ses cousins, & Emme que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, épousa en secondes noces.

Il paroît que Rotbold, outre Guillaume I, son frère, en avoit un autre de même nom, ce qu'on peut fonder : 1° sur ce que dans la donation faite en 1004 à l'abbaye de Psalmodi [1], dont on a déjà parlé, on lit cette souscription : *S. Rotboldus comes ac Guillelmus frater ejus;* 2° sur la souscription suivante à l'acte de l'an 1008 [2] : *Sig. Rotboldi comitis. S. Domni Poncii episcopi Massiliensis. S. Willelmi comitis fratris ejus.* On pourroit expliquer cependant cette dernière souscription de Guillaume, vicomte [3] de Marseille & frère de Pons, évêque de cette ville, & supposer qu'on doit lire à cet endroit *vice-comitis* au lieu de *comitis;* mais il est plus difficile d'interpréter l'autre, à moins que le P. Mabillon n'ait mis par erreur *frater ejus,* au
Éd orig t II, p. 558. lieu de *filius ejus,* ou qu'enfin Guillaume II, comte de Provence, n'ait eu un frère de même nom que lui, ce qui ne paroît pas.

XVI. Quoi qu'il en soit, Guillaume III, comte de Provence, fils de Rotbold, étoit déjà marié & prenoit la qualité de comte l'an 992, comme on voit par le testament [4] de Guillaume I, où on lit la souscription suivante : *S. Willelmus comes filius Rotboldi & uxor sua Aduleia.* Bouche [5] lit *Dulcia* au lieu d'*Aduleia,* & il paroît en effet que ce dernier nom est corrompu dans l'édition que Ruffi le père nous a donnée de cet acte; mais il paroît aussi que Bouche a fait cette correction de lui-même, & qu'on doit lire *Lucia.* On a vu que le comte Rotbold donna le lieu de Piolène à l'abbaye de Cluny. Or, nous trouvons un comte appelé Guillaume qui, de concert avec sa femme *Lucie,* rendit à cette abbaye en 1036 diverses terres, situées dans le diocèse de Riez, par un acte [1] daté de *Piolène,* ce qui nous donne lieu de croire que ce comte Guillaume est le même que le fils du comte Rotbold, & que le vrai nom de sa femme est *Lucia* & non *Dulcia.*

On peut confirmer ceci : 1° par une donation [2] faite en 1030 par le *marquis Guillaume & la comtesse Lucie sa femme,* d'une métairie (*mansum*), située auprès de la ville de Gap, à l'abbaye de Cluny; 2° par un acte [3] de la même année 1030, *indiction* XIII, suivant lequel *Guillaume, comte de Provence & sa femme Lucie,* donnent à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille une maison située à Ausone, dans le comté de Sisteron. Comme ce dernier acte est souscrit par *le comte Pons* & Bertrand, son frère, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & neveux de Guillaume III, c'est une preuve que ce fut celui-ci qui fit cette donation & non pas un prétendu Guillaume-Bertrand, comte de Forcalquier, ainsi que le prétend [4] Ruffi le fils. Cet auteur se fonde sur ce que Bertrand, comte de Provence, donna, cette *année* 1030, *indiction* XIII, à la même abbaye une autre maison, située dans ce lieu, & par conséquent ce doit être le même. Nous tirons de là une conséquence toute contraire, car : 1° pourquoi dans deux actes faits en 1030, ce comte auroit-il pris dans l'un le nom de Guillaume & dans l'autre celui de Bertrand? 2° si c'est le même comte, qu'avoit-il à faire de deux actes séparés, pour donner vers le même temps à une même abbaye deux maisons, situées dans le même endroit? Tout ce qu'on peut donc inférer de ces deux actes, c'est que Guillaume & Bertrand, comtes de Provence, possédoient chacun une partie du

[1] Voyez ci-dessus, n. 14.
[2] Archives de l'abbaye de Montmajour. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 110.
[3] Ruffi, *Dissertation, &c.,* p. 82 & suiv.
[4] Ruffi, *Comtes de Provence,* p. 56. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXX.
[5] Bouche, *Histoire de Provence,* t. 2, p. 47.

[1] Ruffi, *Comtes de Provence,* p. 60. — Ruffi, *Dissertation, &c.,* p. 62.
[2] Mabillon, ad ann. 1029, n. 65.
[3] Ruffi, *Dissertation, &c.,* p. 47 & 62.
[4] *Ibid.* p. 50 & suiv.

lieu d'Ausone, dans le comté de Sisteron, de même que nous avons déjà vu que les différens comtes de Provence possédoient en commun la ville de Pertuis & plusieurs autres alleux ou terres dans ce pays. Enfin cette possession commune est prouvée évidemment par la donation[1] que *le comte Guillaume, fils de Rotbold,* fit en 1024 *de la quatrième partie* de la vallée Cagnane à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, & qui fut autorisée par la *comtesse Adélaïde,* veuve de Guillaume I & tutrice de ses petits-fils.

XVII. Guillaume III, comme représentant la personne de Rotbold, son père, avoit droit sur la moitié de toute la Provence; l'autre moitié appartenoit à Geoffroy I & à Guillaume-Bertrand I, ses cousins, fils de Guillaume II & petits-fils d'Adélaïde d'Anjou, comme on peut voir dans la généalogie des comtes héréditaires de Provence que nous joignons à cette *Note.* Ces deux derniers possédèrent leur moitié par indivis. Quant à Guillaume III, il mourut sans postérité vers la fin de l'an 1036. Par son décès, Emme, sa sœur, femme de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, ou leurs enfans, héritèrent de la moitié du comté de Provence. Telle est l'origine du droit des comtes de Toulouse sur le marquisat de Provence, comme Bouche[2] & Ruffi le fils, qui ont examiné cette matière avec beaucoup d'attention, en conviennent. Ils se trompent cependant l'un & l'autre : le premier, en supposant que la partie de la Provence qui échut par cette succession à Guillaume Taillefer ou à ses fils, comprenoit les comtés de Forcalquier & de Venaissin, & l'autre[3] qu'elle renfermoit seulement ce dernier comté, auquel il donne toute l'étendue qui est au couchant de la Provence, entre l'Isère & le Rhône. Il est vrai que, par le partage[4] de l'an 1125, ce pays échut à Alphonse Jourdain, comte de Toulouse; mais ce n'est pas une conséquence qu'il eût appartenu auparavant à ses prédécesseurs, & en particulier à Rotbold & à Guillaume III, son fils, comme le prétend le même auteur; car nous avons déjà vu & on verra dans la suite, que tous ceux qui ont pris le titre de comtes ou de marquis de Provence, depuis Boson II jusques au commencement du douzième siècle, ont possédé le domaine de toute cette province par indivis, & qu'ils ont également étendu leur autorité tant sur la haute Provence, à la droite de la Durance, que sur la basse, à la gauche de cette rivière.

XVIII. Outre les droits qu'Emme, comtesse de Toulouse, pouvoit avoir sur une portion de la Provence en qualité d'héritière de son frère Guillaume III, il paroît que le comte Rotbold, son père, en la mariant lui donna une partie de ce comté. C'est le sentiment de Gaufridi, qui n'est pas hors de vraisemblance, quoique cet auteur se trompe, en ce qu'il prétend que Guillaume III eut des enfans. Nous voyons, en effet, qu'Emme possédoit différens domaines dans le pays du vivant de Guillaume III, son frère, comme il paroît entre autres : 1° par la donation[1] qu'elle fit en 1015 au prieuré de Notre-Dame de Correns, dépendant de l'abbaye de Montmajour, de l'église de Saint-Pons, située dans le comté de Fréjus, & d'une maison à Brignole. Les termes du commencement de cet acte sont remarquables : *Ego Emma comitissa, filia Rotboldi comitis & Ermengardae uxoris ejus, ex haereditate quae mihi legitime obvenit; hoc est in comitatu Forojuliensi, &c.*; 2° par une autre donation qu'elle fit en 1024, conjointement avec ses fils Pons & Bertrand, d'une maison[2] dans Avignon, à l'abbaye de Saint-André sur le Rhône; 3° enfin par un acte[3] de la même année, suivant lequel elle donna, de concert avec *Guil-*

[1] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier,* p. 45.

[2] Bouche, *Histoire de Provence,* p. 839 & suiv. — Ruffi, *Dissertation, &c.*, p. 45 & suiv.

[3] Ruffi, *ibid.* p. 39 & suiv.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCI & suiv

[1] Ruffi, *Comtes de Provence,* p. 127. — Voyez Chartes & Diplômes, n. CXLVII.

[2] *Spicilegium,* t. 7, p. 203. — Ruffi, *Comtes de Provence,* p. 128. — Voyez au tome V, Chartes & Diplômes, n. CLV.

[3] Ruffi, *Comtes de Provence,* p. 56. — Bouche, *Histoire de Provence,* t 1, p. 842. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLV.

laume, comte de Toulouse, son mari, une maison (*unum mansum*) dans Manosque à l'abbaye de Saint-Victor. Or, comme elle donna la plupart de ces biens sans être autorisée par son mari, c'est une preuve qu'ils étoient paraphernaux, c'est-à-dire qu'elle les avoit recueillis de la succession de son père, indépendamment de sa dot.

XIX. Emme porta donc dans la maison de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, son mari, ses droits sur la moitié de l'ancien comté de Provence, situé entre l'Isère, les Alpes, la mer & le Rhône, dont le comte Rotbold, son père, avoit joui par indivis avec le comte Guillaume I, son frère. En effet, le comte Pons, fils aîné de Guillaume Taillefer & d'Emme, possédoit certainement une partie de la Provence en 1037, lorsqu'il épousa Majore, sa première femme, puisqu'il lui assigna [1], entre autres, pour sa dot le château de Tarascon au delà du Rhône, & la terre d'Argence, en deçà de ce fleuve, située dans le diocèse ou comté d'Arles. Aussi voit-on que les comtes de Toulouse & de Barcelone, dont le premier représentoit Emme sa bisaïeule, partagèrent également, en 1125, *le comté de toute la Provence* [2].

Éd orig. t. II. p. 559.

XX. Bouche [3] prétend que les comtés de Venaissin & de Forcalquier échurent à Emme par la mort de Guillaume III, son frère; que Pons & Bertrand, fils de cette comtesse, partagèrent entre eux cette portion de la Provence; que le premier eut le comté de Venaissin & l'autre celui de Forcalquier, à la charge de le tenir en fief de son aîné & des successeurs de celui-ci; que Bertrand laissa une nombreuse postérité & que de lui descendoit par mâles Adélaïde ou Alix, comtesse de Forcalquier, qui porta ce comté dans la maison d'Urgel, vers la fin du onzième siècle. Ruffi [4] le fils soutient, au contraire, 1° que la portion de la Provence qui échut à Emme, passa tout entière à Pons, son fils, & à la ligne directe des comtes de Toulouse ses descendans; 2° que si Bertrand, puîné de Pons, posséda quelque chose dans ce pays, ce fut tout au plus le comté particulier [1] de Venasque ou de Carpentras; 3° qu'il n'y a aucune preuve que Bertrand ait laissé des enfans qui lui aient succédé, & qu'ainsi le comté de Venasque fut réuni après sa mort au reste du marquisat de Provence possédé par les comtes de Toulouse; 4° qu'Alix, héritière de Forcalquier, descendoit de Guillaume I, frère de Rotbold, & non pas de ce dernier; 5° enfin, que l'acte que Bouche rapporte & sur lequel il se fonde pour prouver que Bertrand, fils puîné de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, épousa Aleyris ou Alix, comtesse de Die, & qu'il laissa d'elle plusieurs enfans, est un acte supposé.

On ne sauroit disconvenir que Ruffi n'ait raison sur les deux derniers articles; mais il paroît qu'il y a quelque chose à dire sur les autres. 1° On a déjà remarqué que les titres de comtés de Forcalquier & de Venaissin n'ont été en usage, le premier qu'au commencement du douzième siècle, & l'autre au commencement du suivant. Que si on prétend seulement qu'Emme hérita des pays qu'ils renfermoient, on se trompe encore, puisqu'il est constant que ce ne fut qu'en 1125 qu'il y eut un partage déterminé de l'ancien comté de Provence, entre les descendans de Guillaume I & de Rotbold, son frère, & qu'ils avoient possédé jusques alors tout ce comté par indivis; 2° nous convenons, avec Bouche & Ruffi, que Bertrand, frère puîné de Pons, comte de Toulouse, domina sur une partie de la Provence au delà du Rhône: or, comme il paroît d'un autre côté [2] que Bertrand eut une fille que Raimond de Saint-Gilles, fils puîné de Pons, épousa en premières noces; qu'il n'y a aucune preuve que ce dernier ait jamais dominé au delà du Rhône, si l'on excepte la ville de Tarascon, & qu'il est constant que Raimond de Saint-Gilles posséda le marquisat de Provence & le transmit à Bertrand, son fils aîné, nous concluons de tout cela, 1° que Pons,

[1] Voyez t. V, Chartes & Diplômes. n. CLXXIX.
[2] *Ibid.* n. CCCCII.
[3] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 839 & suiv.
[4] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 39 & suiv. p. 51 & suiv.

[1] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 47.
[2] Voyez la *Note* XLI.

fils aîné de Guillaume Taillefer, n'eut de l'hérédité d'Emme de Provence, sa mère, que la ville de Tarascon & la terre d'Argence; 2° que Bertrand, le puîné, eut pour son partage tout le reste des droits qui appartenoient à sa mère sur cette province; 3° enfin, que la fille de ce dernier recueillit toute sa succession & la porta dans la ligne directe des comtes de Toulouse, par son mariage avec Raimond de Saint-Gilles. Il paroît cependant que Bertrand de Toulouse, comte ou marquis en Provence, eut un fils nommé Raimond qui mourut avant l'an 1060, & que c'est le même que *Raimond Bertrand*[1] inhumé dans la chapelle extérieure de l'église de Saint-Sernin, de Toulouse, où l'on voit les tombeaux de Guillaume Taillefer & de Pons, son fils, comtes de cette ville.

On peut appuyer ce système sur le partage[2] de l'an 1125; car Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, se réserve nommément *Beaucaire & la terre d'Argence*, qu'il distingue de ses autres droits *sur le comté de toute la Provence;* d'où il est aisé d'inférer qu'il avoit droit à la terre d'Argence comme successeur de Pons, comte de Toulouse, son aïeul, & au comté de Provence en qualité d'héritier de Raimond de S. Gilles, son père, & de Bertrand, son frère, qui en avoient hérité de Bertrand, fils puîné de Guillaume Taillefer.

Comme nous avons très-peu de monumens de Bertrand, comte ou marquis de Provence, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, c'est une preuve qu'il ne jouit pas longtemps de ce comté, auquel il avoit succédé vers l'an 1037. Il paroît que c'est le même que le *comte Bertrand*[3] qui, en 1040, donna divers domaines tant dans la haute que dans la basse Provence à l'abbaye de Montmajour, entre autres Tarascon; car cette ville étoit alors dans la maison de[4] Toulouse. Ruffi[5] a avancé que la charte où il est fait mention de lui, sous le titre de *comte de Venasque,* est d'environ l'an 1050. Ainsi, selon toutes les apparences, il ne passa pas cette année.

Bouche[1] pour prouver que les comtes de Forcalquier, qui vivoient au douzième siècle, descendoient du même Bertrand, dit qu'ils avoient les mêmes armes que les comtes de Toulouse. Il est vrai qu'il paroît que les comtes de Forcalquier de la maison d'Urgel portoient[2], à la fin du douzième siècle, dans leurs armes, la croix cléchée & pommetée de Toulouse; mais ils ne pouvoient les tenir de Bertrand, fils puîné de Guillaume Taillefer, puisque, de l'aveu de cet auteur, la postérité des comtes de Forcalquier, descendans du même Bertrand, étoit déjà finie dès la fin du onzième siècle, temps auquel, comme tous nos plus habiles critiques en conviennent, les armoiries n'étoient pas encore établies. C'étoit donc pour d'autres raisons que nous ignorons, que ces deux maisons avoient des armes semblables; & nous verrons ailleurs que les seigneurs de l'Isle-Jourdain & quelques autres de la province ou des environs portoient la croix de Toulouse dans leurs armes, quoiqu'ils ne descendissent pas des comtes de cette ville.

Venons présentement aux descendans de Guillaume II, comte de Provence, & faisons voir qu'ils possédèrent ce comté en commun & par indivis, soit entre eux, soit avec les comtes de Toulouse, descendans de Rotbold, jusques au partage de l'an 1125.

XXI. Guillaume II succéda, en 992, à Guillaume I, son père, ainsi que nous l'avons déjà vu. Il donna[3] en 1013, avec Gerberge, sa femme, & Guillaume, leur fils, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, l'église de Saint-Martin, auprès de Manosque, dans le comté de Sisteron. Il dominoit donc sur la haute Provence : ce qu'on peut prouver encore par la do-

[1] Voyez au tome III, l. XIII, n. CIII.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCII.

[3] *Ibid.* n. CLXXXIII.

[4] *Ibid.* n. CLXXXIX.

[5] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 47.

[1] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 845 & suiv.

[2] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 81.

[3] Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 57. — Mabillon, ad ann. 1013, n. 94.

nation[1] qu'il fit en 1018, à l'abbaye de Saint-André d'Avignon, du lieu de Saint-Donat, situé dans le comté de Sisteron. Il mourut cette dernière année & fut[2] inhumé dans l'abbaye de Montmajour, au diocèse d'Arles. Il laissa quatre fils de Gerberge, sa femme : Guillaume, Foulques, Bertrand & Geoffroy, comme il paroît entre autres par une donation[3] que leur mère fit, en 1015, en faveur de l'abbaye de Saint-André d'Avignon.

Éd. orig. t. II. p. 560.

Ruffi prétend[4] que l'un de ces quatre frères, qu'il appelle Guillaume-Bertrand, a donné l'origine aux comtes de Forcalquier, & que les deux autres, Geoffroy & Bertrand, possédèrent par indivis le comté d'Arles ou de la basse Provence; ce qui prouveroit que l'ancien comté de Provence étoit alors partagé entre ces princes & les comtes de Toulouse, descendans de Rotbold : mais cette prétention n'est appuyée sur aucun fondement solide. Il paroît certain en effet qu'entre tous les fils de Guillaume II, en quelque nombre qu'on les suppose, il n'y en eut que deux qui lui succédèrent dans sa portion indivise de la Provence, savoir Geoffroy I & Bertrand appelé aussi Guillaume-Bertrand, lesquels possédèrent entre eux leurs États en commun, comme Ruffi[5] l'a prouvé par une foule de chartes.

Cet auteur[6] établit pour principe, après Bouche[7], que l'un des fils de Guillaume II prit tantôt le seul nom de Bertrand, tantôt seulement celui de Guillaume & tantôt tous les deux ensemble, en sorte qu'il se nomma quelquefois Guillaume-Bertrand. *Cette duplicité de nom*[8], ajoute-t-il, *a produit tant de confusion que plusieurs ont cru que c'étoient deux comtes différens.* Il est surprenant, après une remarque si judicieuse, que Ruffi soit tombé dans l'inconvénient qu'il reproche aux autres, en admettant[1] un prétendu Guillaume-Bertrand, fils aîné de Guillaume II, différent de Bertrand, son frère, & en le faisant *la souche des comtes de la haute Provence qui, dans la suite, porta le titre de comté de Forcalquier.* Cet auteur rapporte d'abord un grand nombre de chartes[2], depuis l'an 1030 jusques en 1050, qui prouvent que Geoffroy I & Bertrand, son frère, fils de Guillaume II, gouvernèrent par indivis une partie de la Provence; mais il n'est fait mention nulle part d'un Guillaume, comte de la haute Provence ou de Forcalquier, leur frère. Il est évident d'ailleurs par ces[3] chartes, que les deux frères Geoffroy I & Bertrand étendoient également leur autorité sur la haute & la basse Provence. Ruffi fait voir ensuite : 1° qu'un[4] Bertrand, *comte ou marquis* de Provence, dominoit sur le comté de Sisteron en 1030, 1044 & 1050, & un comte, nommé Guillaume-Bertrand en 1035; 2° qu'en 1030 & en 1036, un Guillaume, *comte de Provence, mari de Lucie,* exerçoit son autorité sur les comtés de Riez & de Sisteron. Il conclut de là : 1° que ce n'est qu'un même comte qui a possédé le comté de Sisteron depuis l'an 1030 jusqu'en 1050; 2° que ce comte est Guillaume-Bertrand, fils aîné de Guillaume II; 3° enfin que ce Guillaume-Bertrand a donné l'origine aux comtes de Forcalquier, qui étendoient leur domination sur tout le diocèse de Sisteron. Mais nous avons déjà prouvé que le comte Guillaume, mari de Lucie, étoit fils de Rotbold; ainsi il ne sauroit être le même que Bertrand ou Guillaume-Bertrand. Quant à celui-ci, nous convenons qu'un comte de ce nom a dominé sur le comté de Sisteron depuis l'an 1030 & même de-

[1] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 20.
[2] Mabillon, ad ann. 1016, n. 26.
[3] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 21 & 58.
[4] *Ibid.* p. 20 & suiv.
[5] *Ibid.* p. 23 & suiv.
[6] *Ibid.* p. 39 & suiv.
[7] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 12 & 61.
[8] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 60.

[1] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 60.
[2] *Ibid.* p. 23 & suiv. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 66.
[3] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 23, 24 & suiv. — Fantoni, *Histoire d'Avignon*, t. 2, p. 40 & suiv.
[4] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 60 & suiv.

puis la mort de Guillaume II, son père, en 1018, jusques en 1050; mais Ruffi ne prouve pas qu'il soit différent de Bertrand qui, dans le même temps, se qualifioit comte ou marquis de Provence & qui gouvernoit le pays conjointement avec Geoffroy I, son frère. Guillaume, fils aîné de Guillaume II, que Ruffi fait comte de Forcalquier, sera donc mort sans postérité peu de temps après son père, & cet auteur l'aura confondu avec Bertrand, son frère, parce que celui-ci prit le nom de Guillaume-Bertrand, ce qu'il fit, sans doute, pour se distinguer de Bertrand, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui avoit droit sur une partie de la Provence.

XXII. On pourroit dire, pour distinguer deux Guillaume-Bertrand, qu'il ne paroît pas que Geoffroy I soit intervenu dans aucun des actes que Ruffi cite pour prouver qu'un Guillaume-Bertrand dominoit sur le comté de Sisteron depuis l'an 1030 jusques en 1050, tandis qu'il est certain que dans tous les autres actes qu'il cite pour la basse Provence, ce sont toujours deux comtes appelés Geoffroy & Bertrand qui agissent de concert; mais 1° il est constant que les deux frères Geoffroy & Bertrand ont agi quelquefois séparément dans la basse Provence. Ruffi[1] en fournit des preuves & il y en a plusieurs[2] autres; 2° cet auteur nous a donné l'extrait[3] d'un titre par lequel Geoffroy I rendit, à la prière de Bertrand, son frère, la moitié de Pertuis à l'abbaye de Montmajour. Or, Pertuis étoit situé dans ce qu'on appela dans la suite comté de Forcalquier; 3° il paroît[4], d'un autre côté, que Bertrand de Toulouse, comte de Provence, possédoit en même temps une partie de Pertuis; 4° on voit encore que ces deux frères possédèrent conjointement la haute Provence, par la donation qu'ils firent en 1045 de *la moitié* de Vaison aux évêques de cette ville[1], & par la qualité qu'ils se donnèrent ordinairement[2] de comtes, de marquis ou de princes *de Provence* ou *de toute la Provence*. Ces deux frères dominèrent donc également, tant sur la haute que sur la basse Provence, avec Guillaume III, leur cousin, & ensuite avec Bertrand, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; & le prétendu Guillaume-Bertrand, comte particulier de Forcalquier, n'est pas différent de Bertrand, frère & collègue de Geoffroy I.

XXIII. Bertrand ou Guillaume-Bertrand[3] avoit déjà épousé en 1040, & même en 1035, une dame appelée Eldejarde Ebèse. Il en eut deux fils, dont l'un fut appelé Guillaume-Bertrand, comme lui, & l'autre Geoffroy, comme son oncle. C'est ce qui paroît par la donation qu'il fit, en 1044, de l'église de Saint-Promase[4] à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Cette donation, dans laquelle il se qualifie *comte ou marquis de Provence*, est souscrite par *Guillaume & Geoffroy, comtes ou marquis de Provence, fils du même Bertrand*; mais cette souscription est fort postérieure à l'an 1044, ainsi qu'on peut le voir dans nos preuves[5] & comme Ruffi le fils[6] l'a remarqué; à quoi le P. Mabillon[7] n'a pas fait assez d'attention, en sorte qu'il confond Geoffroy II avec Geoffroy I, son oncle paternel.

XXIV. Ce dernier fit, en 1060, de concert avec sa femme Étiennette, une donation[8] à l'abbaye de Montmajour, d'un lieu situé dans le territoire d'Orange, dans la haute Provence. Il étoit déjà décédé en 1063[9] & Bernard, son fils, qui lui succéda, se qua-

[1] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 18 & 26. — Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 61.

[2] Fantoni, *Histoire d'Avignon*, t. 2, p. 40.

[3] *Ibid.* p. 28 & suiv.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXIII.

[1] Columbi, *de Episc. Vasion.* p. 383. — Fantoni, *Histoire d'Avignon*, t. 2, p. 38.

[2] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 25 & suiv.

[3] *Ibid.* p. 26. — Columbi, *de Episc. Sister.* p. 120.

[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 64. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXIX.

[5] *Ibid.*

[6] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 63, 65 & suiv.

[7] Mabillon, ad ann. 1035.

[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXV.

[9] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 65.

lifie *comte de toute la Provence,* dans une donation [1] qu'il fit vers l'an 1065 à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, le jour de la fête de ce saint.

XXV. Quant à Bertrand ou Guillaume-Bertrand I, il y a lieu de croire qu'il étoit déjà décédé en 1054, car Bouche fait mention [2] d'une donation faite cette année en faveur de l'église d'Embrun *par le comte Geoffroy, tant en son nom qu'en celui d'Etiennette, sa femme, & de Guillaume & Geoffroy, frère & fils du comte Bertrand.* Cette charte prouve que le comte Geoffroy I étendoit alors son autorité, conjointement avec ses neveux, fils de Guillaume-Bertrand I, son frère, sur les pays qu'on nomma dans la suite comté de Forcalquier, dont le diocèse d'Embrun faisoit partie, & que la distinction de ce comte d'avec un autre Guillaume-Bertrand, son frère, seul comte de Forcalquier, n'a aucun fondement ; il paroît d'ailleurs que le même Geoffroy I autorisa [3], vers l'an 1053, avec son frère Bertrand, l'élection de Winiman, archevêque d'Embrun.

Éd. orig. t. II, p. 501.

XXVI. Après la mort de Guillaume-Bertrand I, Geoffroy I, son frère, partagea avec Guillaume-Bertrand II & Geoffroy II, ses neveux, fils de ce prince, les droits qu'ils avoient tous ensemble sur une moitié indivise de toute la Provence ; & c'est ce partage qui a donné l'origine aux comtes de Forcalquier. Geoffroy I céda alors à ses deux neveux les droits que ceux de sa branche avoient sur la haute Provence, entre autres sur les comtés de Sisteron & d'Avignon, sur lesquels il se réserva, à ce qu'il paroît, la principale autorité, avec la basse Provence ou comté d'Arles. Nous fondons l'époque & les circonstances de ce partage : 1° sur ce qu'on ne trouve plus, depuis l'an 1054, que les descendans de Guillaume-Bertrand I aient dominé sur la basse Provence ; 2° sur quelques actes, dans lesquels Geoffroy I & ses successeurs se qualifient *comtes d'Arles* [4] depuis l'an 1059 ; 3° sur un acte, qui est à peu près de cette dernière année, & dans lequel les deux frères Guillaume-Bertrand II & Geoffroy II prennent le titre de *comtes d'Avignon* [1], titre que les successeurs de Guillaume-Bertrand II se donnèrent avec celui de comtes de Forcalquier ; 4° enfin, sur ce que les descendans de Geoffroy I se qualifièrent plus communément *comtes de Provence* & firent en leur nom, en 1125, le partage tant de la haute que de la basse Provence avec les comtes de Toulouse, qui avoient droit à la moitié de toute cette province.

XXVII. Au reste, Guillaume-Bertrand II & Geoffroy II possédèrent par indivis leur domaine particulier : c'est ce qui paroît par différens monumens, entre autres [2] par un acte de l'an 1065, par lequel ils donnent à l'abbaye de Montmajour *la moitié de la dîme d'une moitié de Manosque.*

XXVIII. Guillaume-Bertrand II étoit déjà mort [3] en 1090 ; il eut de sa femme Adélaïde une fille de ce même nom, qui recueillit sa succession & dans la suite celle de Geoffroy II, mort sans enfans vers la fin du onzième siècle. Cette fille & héritière de Guillaume-Bertrand II épousa Ermengaud de Gerb, comte d'Urgel, dans la maison duquel elle apporta ses droits sur une partie du comté de Provence. Ermengaud [4], par son testament qu'il fit en 1090, disposa en faveur de Guillaume, son fils puîné, & d'Adélaïde, sa seconde femme, des « comtés, évêchés, villes & châteaux qu'il « avoit depuis le Rhône jusques à leurs « confins, pour les posséder de la meilleure « manière *qu'aucun comte de Nice* les avoit « possédés, » & lui donna pour tuteurs Bertrand, comte d'Arles, les évêques de Nice & de Vaison & quelques seigneurs de Provence. Adélaïde, veuve d'Ermengaud de Gerb, comte d'Urgel, prenoit le titre de comtesse de Provence [5] en 1102, mais

[1] Martène, *Ampliss. Coll.* t. 1, p. 467.
[2] Bouche, *Histoire de Provence,* t. 2, p. 65.
[3] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 3, p. 1070, *instrum.* p. 179.
[4] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier,* p. 65.

[1] Ruffi, *Dissert.* p. 65 & 67.
[2] Bouche, *Histoire de Provence,* Addit. t. 1, p. 28 ; t. 2, p. 64. — Ruffi, *Dissertation,* p. 64 & suiv.
[3] Ruffi, *ibid.* p. 69 & suiv.
[4] Diégo, *Comtes de Barcel.* l. 2, c. 73.
[5] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier,* p. 69 & suiv.

en 1110, elle se qualifioit *comtesse de Forcalquier*, & en 1129, *comtesse d'Avignon & de Forcalquier*, tandis que d'un autre côté, Bertrand, fils de Geoffroy I, son cousin, prenoit la qualité de *comte de Provence* ou *de toute*[1] *la Provence*, ce qui fait voir que ce prince avoit la principale autorité parmi les descendans de Guillaume I.

XXIX. Bertrand, fils de Geoffroy I, mourut sans enfans après l'an 1090 & avant l'an 1094. Étiennette, sa mère, qui lui succéda & qui prenoit le surnom de Douce[2], gouvernoit, en effet, ses États cette dernière année; elle accorda[3] alors, conjointement avec Raimond de Saint-Gilles, une exemption à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, de payer certains droits sur la Durance & sur le Rhône: preuve qu'ils possédoient la Provence par indivis; ce qu'on voit aussi par le testament du même Raimond de l'an 1105, suivant[4] lequel il paroît qu'il étendoit sa domination sur la ville & le comté d'Arles. Étiennette vivoit[5] encore à la fin de l'an 1095. Gerberge, sa fille, recueillit toute sa succession & fut comtesse d'Arles ou de Provence; elle laissa deux filles de Gilbert, son mari, second fils de Béranger, vicomte de Millau, de Gévaudan & de Carlat: Douce & Étiennette. La première épousa, en 1112, Raimond-Béranger troisième du nom, comte de Barcelone, & lui porta[6] par ce mariage ses droits sur la Provence, que ce prince partagea enfin, en 1125, avec Alphonse, comte de Toulouse.

Le P. Pagi[7] prétend que Bertrand, dernier comte de Provence, de la race de Guillaume I, étoit déjà décédé en 1080; mais Ruffi[8] le fils a fait voir que ce critique s'est trompé & que Bertrand vivoit encore en 1090. Il est certain d'ailleurs que ce

[1] Ruffi, *Dissertation, &c.*, p. 32 & 62.
[2] *Ibid.* p. 31 & suiv. — Martène, *Ampliss. Coll.* t. 1, p. 556.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCVIII.
[4] *Ibid.* n. CCCXL, CCLII, CCCXI, CCCVIII.
[5] Martène, *Ampliss. Collect.* t. 1, p. 556.
[6] Ruffi, *Dissertat.* p. 33 & suiv.
[7] Pagi, ad ann. 1081, n. 8 & seq.
[8] Ruffi, *Dissertation, &c.*, p. 32.

comte vivoit en 1081, puisqu'il soumit[1] alors son comté à l'Église romaine & au pape Grégoire VII. Il est vrai que le P. Pagi prétend que celui qui a colligé les épîtres de ce pape a rapporté mal à propos cette soumission sous cette année, ce qu'on pourroit confirmer sur ce que Baronius[2] & Bouche ont donné cet acte sans en marquer la date. Mais nous en avons une copie[3] authentique tirée des archives de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, où il est daté de l'an 1081.

XXX. Le P. Pagi prend de là occasion de traiter de l'origine de diverses principautés de Provence. Il dit qu'Henri IV, empereur & roi de la Bourgogne Transjurane, ayant été excommunié par Grégoire VII, Bertrand, comte de Provence, crut être délivré du serment de fidélité qu'il avoit fait à ce prince; que les comtes de Forcalquier, de Venaissin, d'Orange, de Savoie, & plusieurs autres grands vassaux du royaume d'Arles ou de Bourgogne secouèrent alors le joug de son obéissance & s'érigèrent en souverains, & qu'enfin c'est là l'origine de ces principautés; mais tout cela est avancé sans preuves. La seule qu'en donne cet auteur, c'est que Bertrand, dans le serment qu'il fit à Grégoire VII, prend le titre de comte par la grâce de Dieu: *ce que*, ajoute-t-il, *ses prédécesseurs n'avoient pas encore fait.* Ce savant critique n'a pas sans doute fait attention que dans un titre qui a été donné par Bouche[4], & qui ne pouvoit lui être inconnu, Geoffroy I & Guillaume-Bertrand I, son frère, comtes de Provence, se qualifient, en 1033, *comtes par la grâce de Dieu*, & que Bertrand lui-même prend[5] la même qualité, en 1069, longtemps avant l'élection de Grégoire VII. L'autorité suprême des comtes de Provence étoit donc déjà établie avant le pontificat de ce pape & l'excommunication de l'empereur Henri;

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXVI.
[2] Baronius, ad ann. 1081, n. 33. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 83.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXVI.
[4] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 63.
[5] Ruffi, *Dissertation, &c.*, p. 32.

& ce ne fut nullement cette excommunication qui y donna occasion. D'ailleurs, le titre de duc ou de comte par la grâce de Dieu n'est pas une preuve d'une souveraineté absolue & indépendante : autrement il faudroit dire que tous les grands vassaux de la Couronne qui se qualifioient de même étoient indépendans de nos rois, ce qui est faux.

Éd. orig. t. II, p. 562.

Le P. Pagi[1] recherche en même temps l'origine de l'autorité qu'exerça Raimond de Saint-Gilles sur la Provence, & il prétend avoir fait là-dessus des découvertes qui ont échappé aux historiens de cette province & de celle de Languedoc. Il dit donc « que *Gilbert, comte de Millau & de* « *Rouergue, en Languedoc,* ayant succédé, « en 1080, à Bertrand, comte de Provence, « mort sans enfans & dont il avoit épousé « la sœur, disputa le comté de Provence « à Raimond de Saint-Gilles qui en posséd« doit la meilleure partie & s'en étoit em« paré ou par le droit de la guerre ou par « succession, après la mort du même Ber« trand. » Pour prouver cette invasion de la part de Raimond, il rapporte un passage de Guillaume[2] de Malmesbury qui dit que *Raimond, après avoir eu le Querci en partage de l'hérédité de son père, augmenta considérablement son domaine en y ajoutant les provinces d'Arles, de Narbonne & de Provence.* « En effet, continue le P. Pagi, quoi« que Raimond ne fût pas encore comte de « Toulouse en 1080, il possédoit cepen« dant les comtés de Narbonne, Béziers, « Agde, Nimes, Rouergue, Viviers, &c. » Il infère que ce prince dominoit aussi cette année sur l'une & l'autre Provence, l'orientale & l'occidentale, de ce que Geoffroy[3] Maleterre, auteur contemporain, l'appelle *Raimond, très-fameux comte des Provences,* titre que s'attribuoient, ajoute-t-il, les seuls maîtres des deux Provences. Il soutient ensuite qu'en 1087 la Provence étoit agitée de divers troubles, à cause de la guerre que le même Raimond & le comte Gilbert avoient ensemble. Il s'appuie, pour prouver ce fait, sur un acte de l'église d'Arles, lequel *fut donné par le conseil des comtes & des comtesses qui paroissoient alors gouverner le royaume de Provence,* & où il est dit *qu'il n'y avoit alors ni duc ni marquis qui exerçât une droite justice.* Enfin, cet auteur cite, pour prouver cette guerre, la charte[1] que Raimond de Saint-Gilles donna après le concile de Clermont en faveur de l'église du Puy, & qui est datée du *second jour après que ce comte se fut emparé de la forteresse de Saint-Maximin;* « par où l'on voit, conclut« il, que la guerre entre Raimond & Gil« bert duroit encore en 1096, puisque le « lieu de Saint-Maximin n'est qu'à six « lieues d'Aix; en sorte que Gilbert n'aura « été paisible possesseur d'une partie de la « Provence qu'après cette année & peu de « temps avant la première croisade. » Il dit enfin ailleurs[2] que Raimond de Saint-Gilles s'étant emparé, en 1096, de Saint-Maximin, en Provence, il fit alors la paix avec Gilbert après une guerre de seize ans.

Ce critique[3] fait mention d'une charte de l'abbaye de Lérins, de l'an 1089, dans laquelle il est marqué que l'abbé & les moines de cette abbaye ayant eu un différend & passé un accord avec Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, ce dernier eut recours à l'autorité *du comte Raimond* pour revenir contre ce traité; que les parties étoient convenues ensuite de s'en rapporter à deux arbitres laïques, du consentement du même *Raimond, comte de Saint-Gilles, &c.* Raimond, s'objecte ensuite le P. Pagi, n'est jamais qualifié comte de Provence dans cet acte, où il est cependant nommé quatre fois sous le nom de comte de Saint-Gilles : il ne possédoit donc pas la Provence en 1089.

Cet auteur satisfait à cette objection en supposant : 1° que le comté de Provence étoit alors en litige entre Raimond & Gilbert, & que celui-ci en possédoit une partie; 2° que comme les moines de Lérins, qui étoient également ennemis & de l'abbé Richard & du comte Raimond, ne donnoient point au premier le titre de cardinal, dignité qu'il possédoit depuis long-

[1] Pagi, ad ann. 1081, n. 8 & seq.
[2] Guillelmus Malmesbur. l. 4, c. 2.
[3] Gaufridus Malaterra, l. 3, c. 22.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, sous le n. CCCCLXXXIX, *divers actes touchant Raimond Trencavel.*
[2] Pagi, ad ann. 1096, n. 19.
[3] *Ibid.* ad ann. 1081.

temps, ils n'ont pas donné à l'autre, par la même raison, la qualité de comte de Provence, mais seulement celle de comte de Saint-Gilles, quoique, ajoute-t-il, Saint-Gilles n'ait jamais été comté, comme Catel l'a fait voir, & que Raimond ne se soit qualifié *de Saint-Gilles* ou *comte de Saint-Gilles* que par dévotion envers ce saint.

Tel est le système du P. Pagi touchant le droit de Raimond de Saint-Gilles & de ses successeurs au comté de Provence; en sorte que, suivant ce critique, Raimond est le premier des comtes de Toulouse qui, en 1080 & après la mort du comte Bertrand, prétendit avoir droit sur cette province, dont il s'empara par la force. Quoique nous ayons démontré par avance la fausseté de ce système, l'autorité que le P. Pagi s'est acquise avec raison dans la république des lettres nous oblige à examiner ses raisons & à faire voir qu'il se trompe. Nous remarquerons auparavant que l'illustre M. du Cange[1], dans ses *Notes sur l'Alexiade,* avoit déjà embrassé en partie, longtemps avant le P. Pagi, le même système qu'il avoit tâché de concilier avec celui de Ruffi le père. Il convient que Raimond de Saint-Gilles avoit droit sur une partie de la Provence comme descendant d'Emme, fille de Rotbold, comte de ce pays, & femme de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; mais il soutient que Raimond acquit le reste du pays par la force & par la guerre qu'il fit aux comtes de Forcalquier & de Provence : il s'appuie sur l'acte de l'an 1087 dont on a déjà parlé, sur le témoignage de Guillaume de Malmesbury & sur la date de la charte de Raimond en faveur de l'église du Puy. Examinons présentement les raisons du P. Pagi, qui emploie celles de M. du Cange.

1° Les comtes Gilbert & Raimond ne pouvoient se disputer la Provence en 1080, & la guerre qu'on prétend que ces deux comtes se faisoient alors à ce sujet est purement imaginaire, puisque le premier, qui, de son chef, n'étoit que vicomte de Millau, en Rouergue, & non pas *comte de Millau & de Rouergue, en Languedoc,* ne prétendit aucun droit sur cette province qu'après la mort du comte Bertrand, son beau-frère, comme le P. Pagi en convient.

Or il est certain que Bertrand ne mourut qu'après l'an 1090, ainsi qu'on l'a déjà vu;

2° Guillaume de Malmesbury[1], auteur étranger, étoit très-mal informé de la succession & des droits des comtes de Toulouse. Il fait Raimond de Saint-Gilles fils de Guillaume, tandis qu'il est certain qu'il étoit fils de Pons; il lui donne le Querci en partage de la succession de son père, quoique ce fût certainement Guillaume, son frère, qui posséda ce pays jusqu'à sa mort. Enfin cet auteur ne dit pas que Raimond ait envahi la Provence, & les termes dont il se sert peuvent être entendus d'une succession légitime : *Raimundus... ut erat vir acrioris spiritus, immane quantum auxit, Arelatensi & Narbonensi & Provinciali adjectis;*

3° Il est vrai que Geoffroi Maleterre donne, en 1080, à Raimond de Saint-Gilles le titre *de comte des Provences;* mais cela ne prouve nullement que ce prince ait commencé cette année à dominer sur ce pays. Toute l'induction qu'on en peut tirer, c'est qu'il étendoit alors son autorité sur l'une & l'autre Provence & qu'il possédoit toute cette province par indivis avec les descendans de Guillaume I; Éd. orig. t. II, p. 563.

4° La charte de l'église d'Arles de l'an 1087, si on en pèse bien tous les termes, ne prouve pas qu'il y eût alors guerre entre les divers *comtes & comtesses* de Provence, mais seulement qu'ils n'étoient pas exacts à rendre la justice : *Cum consilio comitum sive comitissarum, qui tunc temporis regere videbantur regnum Provincialium hominum... quia tunc temporis non erat dux nec marchio qui rectam justitiam faceret;*

5° La forteresse de Saint-Maximin, dont Raimond de Saint-Gilles s'empara en 1096, peu de temps après le concile de Clermont, ne peut être que le château de Saint-Maximin, dans le diocèse d'Uzès, & non pas la ville de Saint-Maximin, en Provence; car le comte date sa charte d'*Uzès, le lendemain qu'il se fut emparé de ce château.* Or, de

[1] Du Cange, *Notae in Alexiad.* p. 354 & seq.

[1] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

Note 14

Saint-Maximin en Provence à Uzès, il y a plus de vingt-cinq lieues : on n'a donc aucune preuve que Raimond de Saint-Gilles fit la guerre en Provence en 1096 ;

6° Quant au titre de Lérins, de l'an 1089, dans lequel Raimond n'est qualifié que comte de Saint-Gilles, le P. Pagi a raison d'en conclure qu'il ne prouve pas que ce prince ne fût pas alors comte de Provence : il prenoit, en effet, le titre de *marquis*[1] de Provence en 1088 ;

7° La prétendue paix conclue entre Raimond de Saint-Gilles & Gilbert, que le P. Pagi fixe à l'an 1096, n'est fondée, suivant ce fameux critique, que sur ce que le dernier jouit paisiblement depuis d'une partie de la Provence ou du comté d'Arles & qu'il s'en qualifioit comte; mais nous voyons[2] qu'encore, en 1100, Gilbert ne prenoit que le simple titre de vicomte & on n'a aucune preuve qu'il ait été qualifié, de son vivant, comte de Provence.

Au reste, il n'est pas certain, comme l'avance le P. Pagi sur l'autorité de Catel, que Saint-Gilles ne fût pas un titre de comté; & quoiqu'on ne puisse disconvenir que Raimond n'eût beaucoup de dévotion envers ce saint, il paroît par divers monumens que ce prince jouissoit[3] du domaine de cette ville & du pays des environs, ce qui suffit pour qu'il ait pu s'en qualifier comte. Quant à ce que dit Catel[4] qu'on ne voit pas dans les archives du roi que Saint-Gilles ait été un comté, & qu'on n'y a jamais trouvé aucun hommage rendu pour le comté de Saint-Gilles, cette raison ne prouve rien ; car combien y a-t-il d'autres anciens comtés du royaume dont on ne trouve pas les hommages : ainsi Saint-Gilles aura été comté de la même manière que Melgueil, Substancion, Foix, &c., qui, n'ayant pas eu le titre de cité dans leur origine, ont eu cependant dans la suite celui de comté, soit à cause de la résidence des comtes du diocèse dans ces lieux, soit à raison de quelque partage. Il paroît, en effet[1], que le comté de Saint-Gilles étoit un démembrement de celui de Nimes.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCC.

[2] *Ibid.* n CCCXXIX, *Extraits de diverses Chartes.*

[3] *Ibid.* n. CCXXXI & n. CCCXIII, *Extraits de quelques Chartes.*

[4] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 130 & suiv.

[1] Voyez tome IV, l. XII, n. XCII.

Note 15

NOTE XV

Sur le partage de la Provence fait en 1125 entre Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, & Raimond-Béranger III, comte de Barcelone.

I. SUIVANT ce fameux traité de partage, les deux comtes voulant terminer les différends[2] qu'ils avoient au sujet *de tout le comté de toute la Provence*, Raimond-Béranger cède à Alphonse, outre le château de Beaucaire, la terre d'Argence & le château de Valabragues, tout ce que lui ou ses vassaux possédoient entre la Durance & l'Isère, excepté la moitié d'Avignon, du Pont de Sorgues, de Caumont & du Tor, qu'il se réserve. Alphonse *cède*, de son côté (*deffinimus, evacuamus, laxamus*) à Raimond-Béranger, à son épouse Douce & à leurs successeurs, la moitié d'Avignon, du Pont de Sorgues, de Caumont & du Tor, *& toute la terre de Provence*, depuis la source de la Durance jusques au Rhône & à la mer, avec toutes les villes & châteaux *qu'il y possédoit ou devoit posséder*. On voit par là qu'avant ce traité, Raimond-Béranger ou les comtes de Provence, ses auteurs, & Alphonse-Jourdain & les comtes de Toulouse, ses prédécesseurs, étendoient également leur domination sur la haute & la basse Provence, à la droite & à la gauche de la Durance, & que jusques alors il n'y eut aucun partage de ce pays entre les divers comtes qui l'avoient possédé.

II. Il n'est rien dit dans ce traité du Vivarais & de l'Uzège, qui anciennement avoient fait partie du royaume & du duché de Provence : preuve que ces deux pays ne dépendoient pas du comté de ce nom du

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCII.

temps de Boson II & des comtes ses fils, & qu'ils avoient été réunis à la Couronne avant le milieu du dixième siècle, quoique le P. Daniel[1] ait avancé que l'Uzège fut cédé avec le royaume de Provence par Hugues, roi d'Italie, à Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, & qu'il faisoit partie du même royaume sous Hugues Capet; mais c'est sans aucun fondement. Le contraire paroît en effet: 1° par une charte[2] du diocèse d'Uzès datée de la seizième année du règne de Louis d'Outremer; 2° par un diplôme[3] du roi Louis le Jeune, de l'an 1156, suivant lequel ce prince confirma les chartes que *les rois Raoul & Louis, ses prédécesseurs,* avoient accordées en faveur de l'église d'Uzès. Raoul & Louis d'Outremer furent donc reconnus pour souverains dans l'Uzège, & ce pays qui s'étend jusqu'au Rhône fut indépendant du royaume & du comté de Provence depuis la mort de Louis l'Aveugle, fils de Boson. Aussi ne trouvet-on, depuis cette mort, aucun monument qui prouve que les rois de Bourgogne, successeurs de ces princes, aient régné sur le diocèse d'Uzès. Il est vrai que nous[4] avons une charte de Saint-Maïeul, abbé de Cluny, datée du lieu de *Saint-Saturnin,* qui est aujourd'hui le Pont-Saint-Esprit sur le Rhône, dans ce diocèse, *la vingt-troisième année de Conrad le Pacifique;* mais il faut observer que ce saint abbé qui étoit provençal fait un accord par cette charte avec Arnould, évêque d'Apt, pour quelques biens situés en Provence. Ainsi, il n'est pas extraordinaire qu'il ait daté cette charte suivant l'usage alors établi au delà du Rhône, ce qui ne prouve rien pour la souveraineté de Conrad sur les pays situés en deçà de ce fleuve.

On n'a non plus aucune preuve que ce prince ou ses successeurs aient dominé sur le Vivarais; car quoique les évêques de Viviers, pour des motifs & des intérêts particuliers[5], semblent avoir reconnu pour leurs souverains les rois de Bourgogne & les empereurs d'Allemagne leurs successeurs depuis le douzième siècle, il paroît cependant, par divers titres[1] antérieurs, que les rois de France régnoient sur le Vivarais. Or, comme il est certain que ce pays & celui d'Uzès appartenoient à la maison de Toulouse dans le dixième & le onzième siècle, c'est une preuve que cette maison s'en assura après la mort de Louis l'Aveugle, ou du moins qu'il les soumit à sa suzeraineté. Éd. orig. t. II, p. 564.

Nous tirons la preuve que la maison de Toulouse dominoit sur le Vivarais & l'Uzège dans les dixième & onzième siècles: 1° du testament[2] de Raimond, comte de Rouergue & marquis de Gothie, de l'an 961, par lequel il fait des legs à toutes les églises de ses États & nommément à celles de Viviers & d'Uzès; 2° sur ce qu'en[3] 1065, Raimond de Saint-Gilles unit de son autorité le monastère de Goudargues, dans le diocèse d'Uzès, à l'abbaye de Cluny; 3° enfin du contrat[4] de mariage de Bertrand, fils du même Raimond, de l'an 1095, par lequel il assigne pour douaire à sa future épouse la ville de Viviers. On pourroit objecter que, par le traité de partage de la Provence de l'an 1125, le lieu de Valabragues, situé dans une île du Rhône & le diocèse d'Uzès, y est compris; mais c'est, au contraire, une preuve que le reste de ce diocèse ne dépendoit pas de la Provence.

III. Il est marqué dans ce traité qu'Alphonse, comte de Toulouse & ses successeurs étendroient à l'avenir leur autorité sur tous les pays situés entre l'Isère & la Durance. On voit[5], en effet, que les comtes de Valence & de Die reconnoissoient ces princes pour leurs suzerains, en qualité de marquis de Provence.

Il y a plus de difficulté pour le comté de Forcalquier qui se trouve dans les mêmes limites. Si nous en croyons Bouche[6], ce

[1] Daniel, *Histoire de France,* t. 1, p. 954.
[2] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 390.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DIII.
[4] Mabillon, ad ann. 943, n. 5.
[5] Voyez tome IV, l. XVIII, n. 11.

[1] Voyez au tome V, Chartes & Diplômes, numéros XCVI, CLXXXIII, CCCXX.
[2] *Ibid.* n. XCII.
[3] *Ibid.* n. CCXXVI.
[4] *Ibid.* n. CCCXI.
[5] Duchesne, *Histoire des comtes de Valentinois,* preuves, p. 3 & suiv.
[6] Bouche, *Hist. de Provence,* t. 1, p. 845 & 861.

comté étoit un fief mouvant de celui de Venaissin ou du marquisat de Provence. Ruffi[1] le fils prétend le contraire; & il faut convenir qu'il paroît que les comtes de Forcalquier ont toujours été indépendans jusqu'à l'an 1192, que l'empereur[2] Frédéric I, irrité de ce que Guillaume, comte de Forcalquier, & Bertrand, son frère, avoient négligé de lui rendre hommage, soumit leur comté à la suzeraineté des comtes d'Arles ou de Provence. C'est à peu près par une raison semblable que l'empereur Frédéric II donna, en 1239, à Raimond le Jeune, comte de Toulouse, le comté de Forcalquier, uni alors avec celui de Provence. Quant au traité conclu, en 1195, entre le comte de Toulouse & celui de Forcalquier, dans lequel Bouche[3] croit trouver un hommage & une preuve de dépendance de ce dernier comte à l'égard de l'autre, cela n'y est pas marqué bien clairement : on y voit seulement que leurs États étoient séparés par le mont Alberon, situé dans le voisinage de Cavaillon, & que *ces limites avoient été ainsi réglées anciennement entre leurs prédécesseurs ;* en sorte que tout ce qui est au couchant de cette montagne appartenoit aux comtes de Toulouse, & ce qui est au levant, vers les Alpes, aux comtes de Forcalquier. Il paroît donc que les domaines que ces derniers possédoient entre l'Isère & la Durance furent exceptés dans le traité de partage de l'an 1125, quoique cela n'y soit pas marqué expressément, & que les comtes de Forcalquier ne devoient pas être censés feudataires de ceux de Toulouse en vertu de ce traité.

IV. Il y a cependant une difficulté, c'est qu'avant le traité de l'an 1125, les comtes de Forcalquier[4] se disoient aussi comtes d'Avignon : or, les comtes de Barcelone & de Toulouse partagèrent également cette ville, sans faire aucune mention du droit des comtes de Forcalquier. Ils n'exceptèrent donc pas dans ce partage les domaines qui avoient été cédés à ces derniers.

Fantoni, historien d'Avignon, prétend que Rotbold, fils puîné de Boson II, comte de Provence, eut toute la ville ou presque toute la ville d'Avignon dans son partage[1]; que son fils Guillaume, qu'il fait la tige des comtes de Forcalquier, en posséda une partie qu'il transmit à ses descendans; que l'autre échut à Emme, sœur de ce dernier, qui ayant épousé, dit-il, un seigneur qu'il ne nomme pas, mais qu'il assure avoir été différent de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, donna l'origine à des comtes particuliers d'Avignon, en la personne de Pons, son fils; qu'ainsi la ville d'Avignon appartenoit à deux ou trois seigneurs différens, dans le temps de Raimond de Saint-Gilles, lequel conquit, ajoute-t-il, par les armes une partie de la Provence & usurpa entre autres la ville d'Avignon sur tous ces seigneurs; que c'est de cette conquête & de cette usurpation qu'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, tiroit son droit sur Avignon & la Provence, lorsqu'il fit le partage de l'an 1125, & qu'enfin Guillaume III, comte de Forcalquier, voyant qu'il étoit dépouillé de la partie d'Avignon qui échut à Alphonse-Jourdain par ce traité & qu'il n'en pouvoit jouir, en fit donation en 1128 à l'évêque & à la communauté de cette ville. Ainsi, suivant cet auteur, les comtes de Toulouse & de Barcelone n'eurent aucun égard aux droits des comtes de Forcalquier sur Avignon, dans le partage qu'ils firent de la Provence; mais ce système n'est appuyé sur aucun fondement solide :

1° Le partage de cette province entre Guillaume I & Rotbold, son frère, est une fable : il est certain que ces deux princes possédèrent la Provence par indivis, ainsi que nous l'avons déjà prouvé, & par conséquent la ville & le comté d'Avignon. D'ailleurs Fantoni n'apporte aucune preuve que Rotbold ait dominé sur toute cette ville ou la plus grande partie ;

2° Il est faux que Guillaume III, fils de ce dernier, ait donné l'origine aux comtes de Forcalquier : il ne peut donc leur avoir transmis ses droits sur une partie d'Avignon. Fantoni[2], pour prouver cette origine, ne

[1] Ruffi, *Dissertation*, p. 55 & suiv.
[2] *Ibid.* p. 73 & suiv.
[3] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 861.
[4] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 26.

[1] Fantoni, *Histoire d'Avignon*, t. 2, p. 28, 32 & suiv. 43 & suiv.
[2] Fantoni, *Histoire d'Avignon*, p. 34.

s'appuie que sur l'autorité d'une charte dont Ruffi [1] le fils a démontré la fausseté;

3° Le prétendu mariage d'Emme, sœur de Rotbold, avec un inconnu, d'où Fantoni fait descendre une suite de comtes particuliers d'Avignon, dont Pons, fils d'Emme, fut le premier, est une pure fiction, & il est certain que cette princesse épousa Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. Il est surprenant que cet auteur n'ait pas fait attention à deux chartes rapportées par Ruffi [2] le père, où le mariage d'Emme avec Guillaume Taillefer est prouvé évidemment. Si donc Pons, fils d'Emme, fut comte d'Avignon, il n'est pas différent de Pons, fils aîné de Guillaume Taillefer, & Fantoni fournit par là des armes contre lui-même. Cet auteur [3] ajoute qu'un certain Ricuin fut comte particulier d'Avignon vers l'an 1060, & une Ode comtesse la même année; il se fonde sur l'inscription d'une fontaine & sur un prétendu titre qu'il se contente de citer, en général : mais supposé la vérité de ces monumens, il aura pris des vicomtes de cette ville pour des comtes, comme il a fait certainement de Béranger, qui vivoit en 1063. Il s'appuie sur l'autorité d'Hauteserre dans son livre *de Ducibus & Comitibus*, pour prouver que le titre de *proconsul* répondoit anciennement à celui de *comte;* mais d'Hauteserre dit tout le contraire [4] & met pour principe que le terme de *consul* répondoit à celui de comte & celui de *vice-consul* à celui de *vicomte;*

Éd. orig. t. II, p. 565. 4° Le droit de Raimond de Saint-Gilles sur la moitié de la Provence & par conséquent sur la moitié d'Avignon n'est nullement douteux [5]. Fantoni n'a donc aucune raison de traiter ce prince d'usurpateur;

5° Enfin la prétendue donation d'une partie d'Avignon faite en 1128, en faveur de l'évêque & de la communauté de cette ville, par Guillaume, comte de Forcalquier, est une chimère & Fantoni [6] avoue qu'on n'en trouve pas l'acte. Il est vrai que cet auteur rapporte un titre par lequel Guillaume le Jeune, comte de Forcalquier, confirma en 1206, en faveur de l'évêque & de la communauté d'Avignon, l'autorité & la juridiction qu'ils exerçoient dans cette ville depuis soixante-dix ans, mais cela ne regarde que le privilége d'avoir des magistrats municipaux, comme ce prince s'en explique lui-même : *Et omnimodam* [1] *dominandi libertatem quam quilibet magistratus habere seu exercere debent;* & non pas le haut domaine ou la seigneurie. Guillaume le Jeune ajoute qu'il *croit* que Guillaume, comte de Forcalquier, leur avoit accordé cette liberté; mais ce qui fait voir évidemment que ce dernier ne céda pas le domaine & la seigneurie d'Avignon aux habitans de cette ville en 1128, c'est que Guillaume le Jeune dit dans cet acte que ces mêmes habitans *lui* avoient toujours été *fidèles & à ses prédécesseurs;* qu'il se réserve les *chevauchées* auxquelles les consuls d'Avignon étoient *obligés suivant la coutume;* qu'il promet de ne pas aliéner ces droits en faveur de quelqu'un *des autres seigneurs* d'Avignon, de protéger les habitans, &c. Enfin Guillaume III ne peut avoir donné, en 1128, aux mêmes habitans la partie du domaine ou de la seigneurie de cette ville qui lui appartenoit, puisque Adélaïde sa mère, dans un acte [2] passé dans Avignon, se qualifie *comtesse* de cette ville en 1129, postérieurement à la mort & à la prétendue donation de ce prince. La difficulté de savoir la raison pour laquelle les comtes de Toulouse & de Barcelone partagèrent entre eux la ville d'Avignon, sans faire mention des comtes de Forcalquier, qui auparavant s'en disoient comtes, subsiste donc en son entier.

Pour résoudre cette difficulté, il faut se rappeler ce que nous avons dit ailleurs [3] touchant le partage qui fut fait après l'an 1054, entre Geoffroy I & ses deux neveux, Guillaume-Bertrand II & Geoffroy II, fils de son frère Guillaume-Bertrand I, des droits

[1] Ruffi, *Dissertat.* p. 58 & suiv.

[2] Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 56 & 128. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLVI.

[3] Fantoni, *Histoire d'Avignon*, p. 43 & suiv.

[4] Hauteserre, *de Ducibus & Com.* p. 224 & 269.

[5] Voyez tome IV, *Note* XIV, p. 30.

[6] Fantoni, *Histoire d'Avignon*, p. 53.

[1] Fantoni, *Histoire d'Avignon*, p. 53.

[2] Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 130. — Ruffi, *Dissertat.* p. 71.

[3] Voyez *Note* XIV.

qu'ils avoient en commun sur la moitié de toute la Provence. On a vu que le premier céda alors aux autres les droits de ceux de leur branche sur la haute Provence, entre autres sur le comté de Sisteron ou de Forcalquier & sur celui d'Avignon, mais qu'il s'y réserva cependant la principale autorité en qualité d'aîné. Or, comme dans le partage de l'an 1125, le comte de Barcelone représentoit Geoffroy I, & en sa personne tous les descendans de Guillaume I, comte de Provence, ce n'étoit proprement qu'avec lui que le comte de Toulouse devoit régler ce partage, sauf aux successeurs de Guillaume-Bertrand I d'avoir recours au même comte de Barcelone, pour être maintenus dans la possession des pays qui leur avoient été cédés par Geoffroy I. Cela posé, il paroît que le comte de Barcelone ne se réserva la moitié d'Avignon & de son comté, par le partage de l'an 1125, que pour en faire jouir les successeurs de Guillaume-Bertrand I, envers lesquels il en étoit garant & qui en avoient été dépouillés par les comtes de Toulouse durant les différends que ceux-ci avoient eus auparavant avec les descendans de Geoffroy I, au sujet du partage de toute la Provence.

On peut appuyer ce système : 1° sur ce que les deux fils de Guillaume-Bertrand I se qualifioient[1] *comtes d'Avignon* vers l'an 1059 & qu'en 1063 ils possédoient[2] une partie du comté de cette ville, comme il paroît par une donation qu'ils firent alors d'une église du Pont de Sorgues à l'abbaye de Cluny ; 2° sur ce que Raimond de Saint-Gilles, qui tenoit d'Emme[3], son aïeule, une partie d'Avignon & de son comté, possédoit, à ce qu'il paroît, tout ce comté en entier[4] en 1095, dans le temps du mariage de Bertrand, son fils, avec Electe de Bourgogne ; 3° sur ce qu'en 1110, Adélaïde, héritière de Forcalquier, ne se disoit pas[5] comtesse d'Avignon, comme ses prédécesseurs, mais seulement de Forcalquier, & qu'en 1129, quatre ans après le traité conclu entre les comtes de Toulouse & de Barcelone, elle se qualifioit[1] *comtesse d'Avignon ;* 4° enfin, sur ce qu'on n'a aucun monument qui prouve que les comtes d'Arles ou de Provence, descendans de Raimond Béranger III, comte de Barcelone, aient exercé quelque autorité dans Avignon, depuis le traité de l'an 1125 jusques à l'union des comtés de Forcalquier & de Provence, par le mariage de Garsinde, héritière de Forcalquier, avec Ildefonse II, comte de Provence, & que, depuis l'an 1129 jusques en 1206, ce furent toujours les comtes de Forcalquier qui dominèrent sur une partie d'Avignon.

[1] Voyez *Note* XIV.
[2] Ruffi, *Dissertation*, p. 67.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLVI, CCC & suiv.
[4] *Ibid.* n. CCC.
[5] Ruffi, *Dissertation*, p. 70 & suiv.

NOTE XVI

Note 16

Si Raimond Pons succéda à Acfred, neveu de Guillaume le Pieux, dans le duché d'Aquitaine & le comté d'Auvergne, & sur l'époque de sa mort.

I. Raimond Pons, comte de Toulouse, étoit qualifié[2] & se qualifioit lui-même *duc d'Aquitaine* ou *prince des Aquitains* en divers monumens de l'an 936 & de l'an 940. Le roi Louis d'Outremer lui donne le titre *de prince des Aquitains* dans une[3] charte de l'an 941. Enfin Guillaume, comte de Toulouse, & Raimond de Saint-Gilles, ses arrière-petits-fils, le qualifient[4] *grand duc* ou *prince des Aquitains,* de même qu'Aimeri I, vicomte de Narbonne.

II. On voit, d'un autre côté, que Raimond Pons étendoit son autorité sur l'Auvergne en 936, par l'acte[5] de fondation du monastère de Chanteuge qu'il autorisa & auquel

[1] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, *instrum.* p. 142.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII & LXIX.
[3] *Ibid.* n. LXXI.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCLXXVIII, CCXCVIII, CCCLXXXVIII.
[5] *Ibid.* n. LXII.

il souscrivit le premier; & Chunibert, prévôt, & les autres chanoines de Brioude, le mettent dans cet acte à la tête *de leurs seigneurs ou princes.* Raimond Pons prend la qualité de prince des Aquitains & elle lui est donnée dans cet acte; mais M. Baluze[1] prétend que cela *ne veut pas dire qu'il étoit comte, duc d'Auvergne, mais seulement qu'il avoit des biens considérables dans l'Aquitaine où il étoit comte de Querci.* Nous tirons une conclusion toute contraire, & il est certain que la fondation de Chanteuge prouve du moins que Raimond Pons exerçoit alors sur l'Auvergne une autorité médiate en qualité de duc d'Aquitaine. Il paroît certain d'ailleurs qu'il posséda le comté particulier d'Auvergne; car outre qu'on ne trouve aucun autre comte de ce pays depuis l'an 932 jusques en 950, nous voyons qu'Arnaud, évêque de Clermont, rétablit[2], vers l'an 937, l'abbaye de Saint-Allire dans sa ville épiscopale, *à la prière & avec le secours du comte Raimond.* Or, comme Guillaume II, neveu de Guillaume le Pieux, mort en 926, avoit possédé le comté particulier d'Auvergne avec le duché d'Aquitaine, il faut que Raimond Pons lui ait succédé dans ces deux dignités, ou plutôt à Acfred, son frère, qui mourut bientôt après lui, & c'est le sentiment de plusieurs habiles critiques.

Éd. orig. t. II, p. 566.

III. Le P. Labbe[3] parlant de Raimond Pons, comte de Toulouse, relève Catel, *qui doute,* dit-il, *sans fondement raisonnable que notre Raimond ait été duc de Guienne, puisqu'on peut dire qu'après le décès de Guillaume le Pieux, fondateur de Cluny, advenu vers l'an 918, & celui de Guillaume, son neveu & successeur, l'an 927, Acfred, frère du dernier défunt, prit cette qualité, & qu'après sa mort Raoul la donna, l'an 932, à notre Raimond.* Raimond Pons, comte de Toulouse, succéda donc à Acfred dans le duché d'Aquitaine, suivant le P. Labbe.

Le P. Ange, après du Bouchet, ajoute qu'il lui succéda aussi dans le comté particulier d'Auvergne[1]. *Raimond Pons,* dit ce généalogiste, *se soumit au roi Raoul en 932 & embrassa son parti, par la faveur duquel il succéda au duché d'Aquitaine & au comté d'Auvergne, après la mort du comte Acfred.*

Il est en effet très-probable que Raimond Pons & Ermengaud son oncle, tous les deux marquis de Gothie, qui avoient toujours refusé de reconnoître Raoul jusques en 932, s'étant soumis[2] alors volontairement à son autorité, ce prince, pour les attirer à son parti, leur ait donné quelque récompense & ait disposé, en faveur du premier, du duché d'Aquitaine & du comté d'Auvergne qui vaquoient depuis le décès sans enfans du duc Acfred. On peut s'appuyer d'ailleurs sur ce que nous n'avons aucun monument avant l'an 932, dans lequel Raimond Pons se soit qualifié duc ou prince d'Aquitaine, ou qui prouve qu'avant ce temps il ait eu quelque autorité sur l'Auvergne, & que dans tous ceux qui nous restent avant l'an 932, il ne prend que la simple qualité de comte ou de marquis.

IV. Il est vrai que le roi Charles le Simple paroît[3] avoir disposé du duché d'Aquitaine, après la mort d'Acfred, en faveur d'Ebles, comte de Poitiers, & qu'Adhémar[4] de Chabannes assure que ce roi donna le comté d'Auvergne à Ebles, après le décès de Guillaume II, frère d'Acfred; mais ce prince ne peut[5] avoir fait cette disposition qu'à la fin de l'an 927, ou au commencement de l'année suivante qu'il étoit sorti de prison, & comme, malgré sa délivrance, Raoul son compétiteur conserva toujours la principale autorité dans le royaume, & qu'il fut remis bientôt après en prison, où il demeura jusques à sa mort, Raoul n'aura eu aucun égard à la disposition qu'il peut avoir faite, soit du duché d'Aquitaine, soit du comté particulier d'Auvergne, en faveur du comte de Poitiers. Raoul aura donc regardé ces dignités comme vacantes & il en aura disposé

[1] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 21 & suiv.

[2] Justel, *Histoire d'Auvergne*, preuves, p. 18. — Mabillon, ad ann. 937, n. 83. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 254.

[3] Labbe, *Tabl. gén.* p. 445.

[1] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 682.

[2] Frodoard, *Chronicon*, p. 600.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 110.

[4] Adhémar de Chabanais, p. 165.

[5] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 21 & suiv.

en 932 en faveur de Raimond Pons, comte de Toulouse, pour gagner l'amitié de ce prince qui refusoit de le reconnoître & qui se soumit alors à son obéissance.

V. Il est du moins certain que Raimond Pons étoit reconnu, en 941, pour duc ou prince d'Aquitaine par Louis d'Outremer, successeur de Raoul, comme on l'a déjà vu. Frodoard fait assez entendre que le même Raimond étoit encore duc d'Aquitaine en 944, lorsque parlant [1] du voyage que Louis d'Outremer fit alors dans cette province, il dit qu'il y *conféra avec Raimond, prince des Goths, & les autres princes d'Aquitaine (Caeterisque proceribus Aquitanorum)*. Raimond Pons dominoit donc dans ce temps-là sur cette province, & quoiqu'on puisse entendre cet endroit de Raimond I, comte de Rouergue, cousin de Raimond Pons, que Luitprand [2] qualifie *prince des Aquitains* en 946, il prouve toujours qu'en 944 le duché d'Aquitaine étoit dans la maison de Toulouse. Tout ce qu'on en pourroit conclure, en l'entendant de Raimond I, comte de Rouergue, c'est qu'en 932 Raoul donna le duché ou la principauté d'Aquitaine à Ermengaud, comte de Rouergue, & à Raimond Pons, comte de Toulouse, son neveu, pour le posséder par indivis, & que Raimond I, comte de Rouergue, succéda dans cette dignité à Ermengaud, son père, ce qu'on pourroit appuyer d'ailleurs.

VI. Ce que nous venons de dire fait voir combien se trompe le P. Ange [3], lorsqu'il prétend que le roi Louis d'Outremer disposa en 942 du duché d'Aquitaine en faveur de Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, & qu'il en dépouilla alors Raimond Pons, comte de Toulouse : « Guillaume, dit cet auteur, ayant été trouver, « en 942, le roi Louis d'Outremer à Rouen, « ses bons services lui méritèrent de la libéralité de ce prince le duché de Guyenne « & les comtés d'Auvergne, du Limousin & « du Velai. Quelques auteurs, continue-t-il, ont dit que cette donation ne fut faite « qu'après la mort de Raimond III, surnommé Pons, comte de Toulouse, à qui « le roi Raoul avoit fait don de ce duché « & de ces comtés, mais le comte Raimond « survécut au roi Louis d'Outremer, & « une chronique manuscrite qui finit en « 1025 & qui fut communiquée à Besly par « Pierre Petau, marque la donation des « comtés en 946. Il est plus vraisemblable « que le comte de Toulouse, ennemi du roi « Louis, ayant été dépouillé de ces seigneuries, qui n'étoient pas de son patrimoine, « le comte de Poitiers en fut gratifié. En « effet, ajoute-t-il, le comte Raimond ne « mourut que vers l'an 961 ou au plus tôt « en 955. Suivant du Bouchet, & dans un « titre de l'an 950, le comte Guillaume s'y « qualifie duc de Guyenne. » Examinons en détail toutes ces circonstances.

1° Il n'y a aucune preuve que le roi Louis d'Outremer ait disposé en 942 du duché d'Aquitaine en faveur de Guillaume Tête-d'Étoupes. Il est vrai que ce dernier, au rapport de Frodoard [1], alla alors trouver le roi à Rouen, mais cet historien ne dit pas que Louis lui ait donné le duché d'Aquitaine & encore moins qu'il en ait dépouillé le comte de Toulouse. Nous avons vu au contraire qu'il reconnoissoit celui-ci pour duc d'Aquitaine à la fin de l'an 941. Frodoard [2] rapporte que Louis ayant fait un voyage dans cette province à la fin de la même année, les Aquitains l'assurèrent de leur fidélité : *Ludovicus rex a Karlo Constantino in Vienna recipitur, & Aquitani ad eum veniunt, illumque suscipiunt.* Parlant ensuite du retour de ce prince en France au commencement de l'année suivante, il dit que tous les Aquitains lui étoient fidèles : *Anno* DCCCCXLII. *Ludovicus rex firmatis sibi Aquitanis Laudunum revertitur.* Quelle apparence, si Raimond Pons, duc d'Aquitaine, avoit été alors ennemi du roi, que cet historien eût non-seulement passé ce fait sous silence, mais qu'il eût donné à entendre tout le contraire ?

2° L'époque de l'an 946 n'est pas plus certaine; car, outre que le P. Ange l'abandonne, on ne trouve aucune date [3] dans la Éd. orig. t. II, p. 567.

[1] Frodoard, *Chronicon*, p. 608.
[2] Luitprand, l. 5, c. 14.
[3] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 514.

[1] Frodoard, *Chronicon*, p. 607.
[2] *Ibid.* p. 606.
[3] Besly, *Histoire de Poitou*, p. 42 & 244.

chronique manuscrite qui finit en 1025 & qu'il cite;

3° Il n'y a aucune preuve que Raimond Pons, comte de Toulouse, ait survécu au roi Louis d'Outremer & qu'il soit mort ou en 961, ou en 955. Ceux qui l'ont avancé l'ont confondu avec Raimond, premier du nom, comte de Rouergue, son cousin, ainsi que nous l'avons fait voir[1] ailleurs. Rien n'empêche donc que Raimond Pons ne soit mort vers l'an 950 & que le roi Louis d'Outremer n'ait disposé alors du duché d'Aquitaine & du comté d'Auvergne en faveur de Guillaume Tête-d'Étoupes, qui, de l'aveu du P. Ange, ne se qualifia pas duc d'Aquitaine avant cette année. Il est vrai qu'on lui donne cette qualité dans un titre daté du mois de juillet de la quinzième année de Louis; mais il faut observer que ce titre, dont Besly[2] ne rapporte que quelques mots & que le P. de Sainte-Marthe[3] a donné en entier, n'est qu'une simple notice de l'acte écrite fort longtemps après; ainsi, celui qui l'a dressée peut avoir donné le titre de duc d'Aquitaine à Guillaume, parce qu'il le prit, en effet, mais postérieurement à l'an 950.

VII. Soit donc que le roi Louis d'Outremer ait disposé cette année du duché d'Aquitaine & du comté d'Auvergne en faveur de Guillaume, ou seulement l'année suivante lorsqu'il alla dans cette province, ainsi que le croit le P. Labbe[4], & qu'il est beaucoup plus vraisemblable, ce prince n'aura disposé de ces dignités qu'après la mort de Raimond Pons, comte de Toulouse. Il est vrai qu'on devroit différer cette mort après l'an 954, s'il falloit s'en rapporter à un titre donné par Justel[5], suivant lequel Arnaud, évêque de Clermont, rétablit le monastère de Saint-Allire, de l'autorité & du consentement du *roi Lothaire, du comte Raimond* & du vicomte Robert; mais il y a faute dans ce titre & on doit lire *Louis* au lieu de *Lothaire*. En effet, Arnaud n'étoit plus[1] évêque de Clermont, & S. Odon qui réforma l'abbaye de Saint-Allire ne vivoit plus sous le règne de ce dernier prince : aussi les PP. Mabillon[2] & de Sainte-Marthe placent-ils le rétablissement de cette abbaye au commencement du règne de Louis d'Outremer.

VIII. Il s'ensuit de ce que nous venons de dire que si Ebles, comte de Poitiers, posséda le duché d'Aquitaine & le comté d'Auvergne après la mort de Guillaume II ou d'Acfred, Guillaume Tête-d'Étoupes, son fils, ne lui succéda pas immédiatement dans ces dignités & qu'il ne les occupa qu'après le décès de Raimond Pons, comte de Toulouse. C'est ainsi qu'il faut expliquer la chronique d'Adhémar[3] de Chabannes, suivant laquelle le roi Louis d'Outremer donna après la mort d'Ebles à Guillaume, son fils, les comtés d'Auvergne, de Velai, de Limousin & de Poitou avec le duché d'Aquitaine; car nous venons de voir que Guillaume ne parvint au plus tôt à ce duché que l'an 950; il ne succéda donc immédiatement à Ebles, son père, que dans les comtés de Poitou & de Limousin qu'il possédoit[4] dès l'an 930. En sorte que le roi Louis d'Outremer, en lui donnant, en 950 ou en 951, le duché d'Aquitaine avec le comté d'Auvergne, l'aura seulement confirmé dans la possession des deux autres comtés. En effet, il ne peut les lui avoir conférés en 935, d'abord après la mort d'Ebles, puisqu'il ne commença de régner qu'après le mois de juin de l'an 936. Pour ce qui est du comté de Velai que ce prince lui donna aussi, nous ferons voir dans la *Note* suivante que ce pays suivit le sort de l'Auvergne depuis Guillaume le Pieux, & qu'il est très-vraisemblable que le roi Raoul en disposa aussi en 932 en faveur de Raimond Pons, comte de Toulouse.

IX. On dira peut-être que ce dernier ne prit le titre de duc ou de prince d'Aquitaine qu'à l'exemple des comtes de Toulouse, ses prédécesseurs, & parce que lui

[1] Voyez *Note* VIII.
[2] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 250.
[3] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 2, *instrum.* p. 465.
[4] Labbe, *Tabl. gén.* p. 393.
[5] Justel, *Histoire d'Auvergne*, preuves, p. 18.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 255.
[2] Mabillon, ad ann. 937, n. 83; ad ann. 940, n. 9. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 254.
[3] Adhémar de Chabanais, p. 166.
[4] Baluze, *Hist. Tutel.* p. 333 & seq.

ou ceux de sa maison possédoient divers comtés en Aquitaine, comme ceux de Querci, de Rouergue & d'Albigeois. Suivant ce système, qui est celui de M. de Baluze, Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, peut avoir succédé immédiatement à Ebles, son père, dans le duché d'Aquitaine & avoir pris ce titre de son côté dans le temps que Raimond Pons le prenoit du sien. Il est vrai que celui-ci, en qualité de comte de Toulouse & de maître d'une partie de l'Aquitaine, avoit droit de prendre la qualité de duc, ainsi qu'avoient fait ses prédécesseurs; mais comme il est certain qu'il domina sur l'Auvergne & sur la partie de l'Aquitaine qui avoit appartenu à Guillaume le Pieux & à ses deux neveux, il faut qu'il leur ait succédé immédiatement & qu'il ait réuni en sa personne toute l'autorité ducale sur cette province; autorité qui avoit été partagée sous le règne de Charles le Chauve, ainsi que nous l'avons montré ailleurs[1]. Aussi nous ne voyons pas que depuis l'an 932 jusques à 950 aucun autre seigneur que lui ou le comte de Rouergue, son cousin, se soit qualifié duc ou prince d'Aquitaine; que si Ebles, comte de Poitiers, prit cette qualité avant la mort de ce prince, de quoi nous n'avons cependant aucune preuve, ce fut ou par usurpation, comme l'insinue le P. Labbe[2], ou plutôt parce que le roi Charles le Simple, après avoir été délivré de prison, en 928, ayant disposé du duché d'Aquitaine en sa faveur, il aura cru pouvoir continuer de prendre ce titre, quoique le roi Raoul n'eût pas ratifié cette donation & qu'au contraire il eût disposé du duché d'Aquitaine en faveur de Raimond Pons, comte de Toulouse.

X. Une nouvelle preuve que celui-ci fut pourvu du duché d'Aquitaine possédé auparavant par Guillaume le Pieux & ses deux neveux, & que le roi Louis d'Outremer en disposa après sa mort en faveur des comtes de Poitiers, c'est que nous ne voyons aucun des descendans de Raimond Pons se qualifier duc d'Aquitaine, & que Guillaume Taillefer, son fils, & Pons, son petit-fils, comtes de Toulouse, se contentèrent de prendre le titre de comtes ou de *comtes Palatins*. Il est vrai que Guillaume IV, comte de Toulouse, & Raimond de Saint-Gilles, son frère, arrière petits-fils de Raimond Pons, se qualifièrent[1] *ducs*; mais Raimond de Saint-Gilles ne prit que le titre de duc de Narbonne qu'il transmit aux comtes de Toulouse, ses descendans, & Guillaume IV, son frère, se qualifia seulement *comte & duc de Toulouse, d'Albi, de Cahors, de Lodève, &c.*, en sorte que par là il fit seulement revivre l'ancienne autorité ducale[2] dont ses prédécesseurs avoient joui, en qualité de comtes de Toulouse, sur une grande partie de l'ancien royaume d'Aquitaine, sans prendre cependant le titre de duc de cette province.

XI. On pourroit infirmer la preuve que nous tirons de la fondation de l'abbaye de Chanteuge, pour faire voir que Raimond Pons dominoit immédiatement en 936 sur l'Auvergne, & qu'il avoit succédé au duché d'Aquitaine possédé par Guillaume le Pieux & ses neveux, en supposant, avec le P. Mabillon[3], que l'évêque Arnaud, qui consentit à cette fondation & dont il est parlé dans l'acte comme de l'évêque diocésain, étoit évêque du Puy : *Nec non Arnaldus episcopus Aniciensis in cujus ditione Cantogilum tunc situm erat.* Mais ce célèbre auteur n'a pas fait attention que Gotescalc étoit alors évêque du Puy & qu'il souscrivit à la charte[4]. D'ailleurs il eût fallu que Brioude eût été aussi alors du diocèse du Puy, puisque les chanoines de cette abbaye parlent d'Arnaud comme de leur évêque : *Seu certe*[5] *noster episcopus Arnaldus.* Enfin il est certain qu'il y avoit[6] alors un Arnaud, évêque de Clermont : ainsi le P. de Sainte-Marthe a eu tort de s'arrêter[7] à l'autorité du P. Mabillon, tandis qu'il ne

Éd. orig. t. II, p. 568.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII.
[2] Labbe, *Tabl. gén.* p. 389 & 446.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCLXXVIII & CCC.
[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII.
[3] Mabillon, ad ann. 936, n. 78.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXII.
[5] *Ibid.*
[6] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 254 & 694.
[7] *Ibid.* p. 436.

donne aucune place à Arnaud parmi les évêques du Puy.

XII. On pourroit objecter encore qu'il paroît que Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, étoit comte de Velai en 937, & qu'ainsi le roi Louis d'Outremer lui aura donné ce comté en 936, avec celui d'Auvergne & le duché d'Aquitaine. Il est vrai qu'on lit ces mots : *Assensu Guillermi marchionis*, dans l'édition que le P. Mabillon[1] a donnée de la charte par laquelle Gotescalc, évêque du Puy, rétablit l'abbaye de Saint-Chaffre, la seconde année du règne de Louis d'Outremer; mais il y a certainement faute dans cet endroit & il faut lire *Geilini marchionis*, au lieu de *Guillermi marchionis*. C'est ce qu'on voit dans la copie que le P. Estiennot[2] a faite lui-même de cette charte & qu'il a prise du cartulaire de Saint-Chaffre, d'où le P. Mabillon l'a tirée. On lit aussi *Geilini* dans l'édition que le P. de Sainte-Marthe[3] a donnée de la même charte, & il est évident d'ailleurs qu'il s'agit ici d'un comte de Valence de ce nom[4], bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Chaffre & dont le comté s'étendoit en deçà du Rhône, jusqu'aux frontières du Velai, dans toute la partie du diocèse de Valence qui dépend du Languedoc.

C'est ce qui paroît par différentes chartes citées par le P. Mabillon[5] même, entre autres par un diplôme du roi Conrad le Pacifique qui confirma, vers l'an 950, avec le consentement du comte Geilin, *Cum consensu Geilini comitis*[6], l'abbaye de Saint-Chaffre dans la possession des biens qu'elle avoit dans les comtés de Die & de Valence & dans ceux qu'elle tenoit de la libéralité de ce comte : *Et adjutorio atque eleemosyna Geilini comitis in pago Diensi atque Valentinensi possidet*. Nous avons aussi différentes donations de ce comte en faveur de l'abbaye de Saint-Chaffre, lesquelles prouvent qu'il étendoit son autorité en deçà du Rhône. Le P. Estiennot[1] rapporte l'extrait suivant d'une charte de l'an 940 : *Vir inclitus nomine Geilinus comes, cum conjuge sua Gotelina, dedit monasterio S. Petri sanctique Theofredi, in pago Valentinensi, in vicaria Subdionense, in aice de villa quae dicitur Cornatis, colonicam unam, &c. Actum* II, *kal. Julii, Feria* II, *regnante Conrado rege*. La ville de Soyon & le lieu de Cornas, dont il est parlé dans cet acte, sont situés en deçà du Rhône & appartiennent au Languedoc. Ce comte, de concert avec sa femme Raimote qu'il avoit épousée sans doute en secondes noces, donna en 961 à la même abbaye[2] le lieu de Macheville, situé dans la partie du diocèse de Valence qui est en deçà du Rhône. Enfin, un autre comte de Valence appelé Geilin, descendant sans doute de l'autre, donna[3], dans le onzième siècle, *& sous le règne du roi Henri*, à la même abbaye de Saint-Chaffre, l'église de Saint-Barthélemy, située aussi en deçà du Rhône & dans la partie du diocèse de Valence qui dépend du haut Vivarais.

XIII. Il résulte de ce que nous venons de dire, que c'est sans aucun fondement que M. Baluze[4] a avancé *que le roi Louis d'Outremer donna au commencement de son règne les comtés d'Auvergne, du Velai & de Limoges à Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, fils d'Ebles, & qu'il y a preuve qu'il jouit dès l'an 938 du comté de Velai*, puisqu'il ne s'appuie pour le prouver que sur la charte où le P. Mabillon a mis *Guillermi* au lieu de *Geilini* & qu'il cite à la marge. M. Baluze[5] se trompe aussi en rapportant à l'an 952 la charte où il est fait mention de la soumission des seigneurs

[1] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 569.

[2] Estiennot, *Antiquitates Bened. dioec. Podiens.* mss. latin 12758, p. 221.

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 260 & seq.

[4] Estiennot, *Antiquitates Bened. dioec. Podiens.* p. 118, 121, 127, 140, 146 & seq. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 764 & seq.

[5] Mabillon, ad ann. 956, n. 103.

[6] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 764 & seq.

[1] Estiennot, *Antiquitates Bened. dioec. Podiens.* p. 122.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVI.

[3] Mabillon, ad ann. 956, n. 103.

[4] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 23.

[5] *Ibid.* t. 1, p. 24; t. 2, p. 2.

Note 16

d'Auvergne au même Guillaume Tête-d'Étoupes; car, quoique cette année soit marquée dans le corps de l'acte, comme il est daté *de la première année du règne du roi Lothaire*, elle est par conséquent de l'an 955. Aussi le P. Mabillon[1] la rapporte-t-il à cette dernière année.

Note 17

NOTE XVII

Sur les comtes de Velai & d'Auvergne.

I. Si nous en croyons le P. Odon de Gissey[2] dans son *Histoire de Notre-Dame du Puy*, Rorice, qu'on fait[3] évêque du Puy au commencement du neuvième siècle, avoit été auparavant comte de Velai & avoit succédé à Bullus, qui fut revêtu de cette dignité par Charlemagne. Frère Théodore[4], qui a donné aussi au public une autre *Histoire de Notre-Dame du Puy*, prétend, au contraire, que Bullus succéda à Rorice dans le comté de Velai & que ce dernier vivoit sous le règne de Pépin le Bref. Mais tout ce que ces deux auteurs rapportent d'un prétendu Rorice, comte de Velai, n'est appuyé sur aucun fondement solide; ainsi Bullus est le plus ancien comte de ce pays dont nous ayons quelque connoissance certaine. Béranger lui succéda[5] sous le règne de Louis le Débonnaire, & depuis ce comte jusqu'à Guillaume II, duc d'Aquitaine & neveu de Guillaume le Pieux, nous n'avons rien de certain sur les comtes de Velai. Il est vrai que Gissey admet parmi les comtes particuliers de ce pays Humfrid, marquis de Gothie; mais il n'y a aucune preuve qu'il ait possédé ce comté.

[1] Mabillon, ad ann. 955, n. 81.

[2] Gissey, *Histoire du Puy*, 3e édit. p. 225 & 413.

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 692.

[4] Théodore, *Histoire du Puy*, p. 155.

[5] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. 69. — D'après un Diplôme imprimé dans le *Recueil des historiens de France*, on serait porté à croire que Béranger, comte de Velai, n'est pas le même que Béranger, duc de Toulouse, puisque ce Diplôme, qui est de l'année 833, parle de Béranger comme mort, & que le duc de Toulouse ne mourut qu'en 835. — Entre Béranger & Guillaume II, c'est-à-dire Guillaume III, il faut placer Varin, qui fut comte de Velai en 868 & 869. Voyez au tome II de cette histoire l'addition à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

Note 17

II. Il est certain que Guillaume II, duc d'Aquitaine, étoit comte particulier de Velai, puisque ce fut de *son consentement* que le roi Raoul[1] donna en 924 la ville ou le bourg du Puy à l'évêque Adalard, avec tous les droits *que le comte y avoit*. Il paroît par la charte que Guillaume le Pieux, oncle de Guillaume II, avoit été aussi comte particulier de Velai.

III. Nous ne savons pas en quelles mains passa ce comté après la mort de Guillaume II arrivée en 926. Nous avons seulement lieu de conjecturer qu'Acfred, son frère, le posséda ensuite avec le duché d'Aquitaine, & qu'après leur mort, le roi Raoul en gratifia en 932 Raimond Pons, comte de Toulouse. Ce ne fut, en effet, qu'en 950 ou 951 que le roi Louis d'Outremer, en disposant des dignités que ce comte avoit eues de la succession de Guillaume le Pieux & de ses deux neveux, donna le duché d'Aquitaine, avec les comtés d'Auvergne & de Velai, à Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, ainsi que nous l'avons fait voir dans la *Note* précédente; mais comme ce dernier ne fut reconnu en Auvergne qu'en 955, il ne le fut pas sans doute plus tôt dans le Velai. Il y a même lieu de douter s'il posséda jamais ce dernier comté. Il paroît du moins certain qu'il ne le transmit pas à Guillaume Fier-à-Bras, son fils & son successeur, quoique Besly[2] & le P. Ange[3] donnent à ce dernier le titre de *comte d'Auvergne & de Velai*, sans apporter aucune preuve qu'il ait jamais possédé ces deux comtés. Entrons dans le détail & commençons par l'Auvergne. Éd. orig. t. II, p. 569.

IV. Nous voyons[4] sur la fin du règne de Lothaire, Gui, auparavant vicomte de Cler-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLVIII.

[2] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 46.

[3] Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 514.

[4] Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 37 & suiv.; t. 2, p. 40 & suiv.

mont, se qualifier comte d'Auvergne, & Guillaume, son frère, lui succéder dans ce même comté. Quelques modernes[1] ont cru, à la vérité, que Gui l'avoit obtenu en fief des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine; mais nous avons plutôt lieu de croire que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, le lui donna & que ce prince, se trouvant hors d'état de faire valoir ses droits sur ce pays, aima mieux le céder en titre de comté & avec réserve de la suzeraineté aux vicomtes de Clermont, que de le laisser envahir par les comtes de Poitiers. Deux raisons entre autres nous le persuadent. La première, c'est qu'Etienne, évêque de Clermont, de la maison des vicomtes de cette ville & les principaux d'Auvergne refusèrent de reconnoître Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, pour leur seigneur jusques en 955, quoique Louis d'Outremer lui eût donné ce comté en 950 ou au moins en 951. Or, comme ils étoient soumis auparavant à Raimond Pons, comte de Toulouse, il faut qu'après sa mort, arrivée vers l'an 950, ils aient reconnu Guillaume Taillefer, son fils & son successeur, jusques en 955, à quoi on doit ajouter qu'on trouve une plus grande liaison & des alliances plus fréquentes entre les comtes d'Auvergne, descendans de Guillaume, frère & successeur de Gui, & les comtes de Toulouse, qu'entre eux & les comtes de Poitiers. La seconde, c'est qu'il paroît par divers monumens que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse & ses successeurs, exercèrent leur autorité sur l'Auvergne & le Velai, au lieu qu'il n'y[2] en a aucune qui prouve que les comtes de Poitiers aient étendu la leur sur ces deux pays avant les prétentions de Guillaume IX, dernier comte de Poitiers, & des rois d'Angleterre, ses successeurs, sur le comté de Toulouse.

V. Une charte de l'an 1010 prouve, ce semble, que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, dominoit alors sur l'Auvergne. Il est marqué dans cette charte, dont le P. Mabillon[1] rapporte un extrait, qu'un seigneur appelé Gui unit le monastère de Thiern en Auvergne à l'abbaye de Cluny, *par la donation du comte Guillaume, son seigneur,* qui souscrivit à la charte. Ce Guillaume n'appartient pas certainement à la maison des comtes héréditaires d'Auvergne, puisque dans ce temps-là Robert I possédoit[2] ce comté, & que Guillaume, son père, étoit déjà décédé en[3] 990. Le comte Guillaume, qui souscrivit en 1010 à la charte de Thiern & qui confirma l'union de ce monastère à l'abbaye de Cluny, ne paroît donc pas différent de Guillaume Taillefer, alors comte de Toulouse.

On pourroit soutenir cependant qu'il s'agit dans cette charte de Guillaume VI, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, sur ce que nous en avons une autre[4] en faveur de la collégiale de Thiern, laquelle est datée de la manière suivante : *Anno ab Incarnatione Domini N. J. C. M. XVI, indictione* XIII, *octavo idus Januarii, luna IV, in Francia regnante piissimo Roberto, Aquitaniam vero gubernante Guillelmo Pictaviensi comite, & in Arvernia Roberto honorabili principe;* mais on ne sauroit faire aucun usage de cette charte pour prouver la suzeraineté des comtes de Poitiers sur l'Auvergne, car ce n'est qu'une notice d'une plus ancienne charte qui a été visiblement interpolée, fort longtemps après sa date & sans doute dans le douzième siècle, lorsque les comtes de Poitiers prétendoient dominer sur l'Auvergne. En effet, outre que les notes chronologiques sont fausses & que le 6 janvier de l'an 1016 on comptoit le vingt & unième jour de la lune & non le quatrième, & la quatorzième indiction & non la treizième, on voit parmi les souscriptions celles des rois Henri & Philippe I. Mais ce qui fait voir qu'il s'agit de Guillaume Taillefer, dans la charte de l'an 1010, c'est que Pons, son fils, se qualifioit comte d'Auvergne quelque temps après.

VI. Il est marqué dans les actes du con-

[1] Besly, *Histoire des comtes de Poitou,* p. 97. — Labbe, *Tabl. gén.* p. 394. — *Description de la France,* in-fol. part. 1, p. 132 & 266.

[2] Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 45.

[1] Mabillon, ad ann. 1010, n. 35.

[2] Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 39 & 43.

[3] *Ibid.* p. 38, & tome 2, p. 42.

[4] *Ibid.* t. 2, p. 30 & suiv.

cile[1] de Limoges, tenu l'an 1031, « qu'Engelric, chanoine du Puy, s'y plaignit de « ce qu'Étienne, évêque de Clermont, « ayant excommunié, *il y avoit quelques an« nées (ante hos annos), Pons, comte d'Au« vergne,* pour avoir abandonné sa femme « légitime, & en avoir pris une autre, ce « comte, après avoir été à Rome, s'y étoit « fait absoudre par le pape qui ignoroit « pourquoi il étoit excommunié; que l'é« vêque de Clermont s'en plaignit au pon« tife qui répondit pour s'excuser, &c. » On peut d'abord fixer à peu près, par ce que nous venons de rapporter, l'époque de l'excommunication de Pons : 1° Étienne n'étoit[2] plus évêque de Clermont en 1028; 2° le comte, après son excommunication, avoit fait le voyage de Rome & ce ne fut qu'après son retour en Aquitaine qu'Étienne se plaignit au pape de ce qu'il l'avoit absous; 3° Étienne reçut la réponse du pape : toutes circonstances qui font voir que Pons fut excommunié au plus tard en 1025. Il l'auroit été même avant l'an 1024, si on pouvoit s'en tenir à M. de Marca[3], qui prétend que ce fut *le pape Benoît* qui releva ce comte de son excommunication; car ce ne peut être Benoît IX, comme il le prétend, puisque ce pape ne fut élu qu'en 1033, deux ans après le concile de Limoges; ainsi ç'aura été Benoît VIII mort en 1024.

Cette époque une fois fixée fait voir qu'on ne sauroit appliquer, comme fait M. Baluze[4], à Pons, fils puîné de Guillaume V, comte d'Auvergne, ce que nous venons de rapporter du concile de Limoges, puisque alors ce Pons étoit à peine né; la preuve en est aisée : 1° il n'y a aucun monument qui prouve que Guillaume V, père de Pons, ait été comte d'Auvergne avant l'an 1043, & M. Baluze[5] convient que le premier ne mourut qu'après l'an 1059. Il rapporte même un acte[6] qui suppose que ce comte vivoit encore en 1070. Pons auroit donc été pourvu du comté d'Auvergne dix-huit ou vingt ans avant que son père parvînt à cette dignité; 2° Robert, fils aîné de Guillaume V, comte d'Auvergne, ne lui succéda qu'après[1] l'an 1060 & ne mourut qu'après l'an 1095. Nous n'avons aucune[2] preuve qu'il ait été marié avant l'an 1051. Quelle apparence que Pons, son frère, puîné de plusieurs années, ait été marié plus de vingt-cinq ans avant lui? 3° M. Baluze dit que Pons, fils de Guillaume V, prit le titre de comte; mais il n'en apporte aucune preuve. On ne lui donne, au contraire[3], que le simple nom de Pons dans tous les actes où il est parlé de lui, & dont l'un est de l'an 1069. Il est vrai que cet auteur prétend justifier le prétendu comté de Pons par un acte[4] où Guillaume, son frère, se qualifie comte & qu'il date de l'an 1034. Mais d'abord cette date n'est point dans l'acte, & tout ce qu'on sait de son époque, c'est qu'il est de l'épiscopat de Rancon qui étoit encore évêque de Clermont[5] en 1052. Mais quand même Pons, fils de Guillaume V, comte d'Auvergne, se seroit qualifié comte du vivant de son père ou plutôt de son aïeul, il n'auroit pas pour cela été comte d'Auvergne, ainsi qu'il est qualifié dans les actes du concile de Limoges, puisqu'il est sans exemple que les fils des comtes se soient qualifiés, du vivant de leur père, comtes du même pays dont ces derniers prenoient le titre.

Éd. orig. t. II, p. 570.

M. Baluze[6], pour appuyer son système, rapporte un titre de l'an 1010 dans lequel Pons, comte de Gévaudan, fait une donation pour l'âme de son père, de sa femme, de ses fils Étienne & Pons, de ses frères Bertrand & Guillaume, & enfin de ses neveux (*nepotibus*) Étienne, Robert & Guillaume. Il conclut de là que les trois

[1] *Conciles*, t. 9, p. 908.
[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 259 & seq.
[3] Marca, *de Concord.* l. 4, c. 8, § 6.
[4] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 46 & suiv.
[5] *Ibid.* p. 43.
[6] *Ibid.* t. 2, p. 47.

[1] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 53.
[2] *Ibid.* p. 48.
[3] *Ibid.* t. 2, p. 49.
[4] *Ibid. ibid.*
[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 259 & seq.
[6] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 49 & suiv.

derniers sont les mêmes que les fils de Guillaume V, comte d'Auvergne, lesquels portoient les mêmes noms. Mais : 1° quand cela seroit, il n'est rien dit de Pons dans cet acte; preuve qu'il n'étoit pas encore né, & qu'ainsi il ne peut avoir été marié & avoir répudié sa femme en 1025; 2° il n'y a d'autre raison, pour soutenir que ces trois seigneurs étoient fils d'une sœur de Pons, comte de Gévaudan, & de Guillaume V, comte d'Auvergne, que la ressemblance des noms. Mais qui a dit à M. Baluze qu'ils n'étoient point fils de quelqu'un des frères de Pons, comte de Gevaudan, ou plutôt ses petits-fils, *nepotibus meis?* Or, comme il est certain que Robert, fils aîné de Guillaume V, comte d'Auvergne, ne mourut qu'après l'an 1095, il n'y a aucune apparence que ce soit le même dont il est parlé dans la charte de 1010.

VII. Si ce que le concile de Limoges de l'an 1031 rapporte *de Pons, comte d'Auvergne,* excommunié vers l'an 1025 pour avoir pris une seconde femme pendant la vie de la première, ne sauroit convenir à Pons, quatrième fils de Guillaume V, comte de ce pays, il convient parfaitement à Pons, fils aîné de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, né vers l'an 992 & mort en 1060. Ce prince aura donc pris[1] le titre de comte d'Auvergne du vivant de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, son père, qui ne mourut que vers l'an 1037 & qui le lui aura donné à cause de la suzeraineté qu'il s'étoit réservée sur ce pays, en le cédant en titre de comté aux vicomtes de Clermont. Quant à l'époque de cette cession, on doit la fixer entre l'an 980 & l'an 986. Nous voyons, en effet, que Gui ne prenoit encore que le titre[2] de vicomte de Clermont la vingt-sixième année du règne du roi Lothaire, ou l'an 979, & il est certain[3] qu'il se qualifia comte d'Auvergne avant la mort de ce prince. C'est donc sans aucun fondement que[4] M. Baluze a avancé que « ce comté, après « avoir passé vers l'an 950 en la maison des « comtes de Poitiers, entra dans la maison « des vicomtes d'Auvergne ou de Clermont « après le décès de Guillaume III, comte « de Poitiers, mort en l'année DCCCCXCIII « *en l'abbaye de Saint-Maixent, où il s'étoit* « *rendu religieux;* » car, outre qu'on voit par les preuves qu'il rapporte que Gui se qualifioit comte d'Auvergne avant l'an 986, il confond d'ailleurs ici Guillaume III, comte de Poitiers[1], mort religieux de Saint-Maixent en 963, avec Guillaume IV, surnommé Fier-à-Bras[2], son fils, mort en 993. Or, M. Baluze convient que le dernier *ne succéda pas à son père dans le comté d'Auvergne;* il faut donc qu'il y ait eu un comte de ce pays différent du comte de Poitiers, depuis l'an 963 jusque vers l'an 980. Ce ne peut être Gui qui, en 979, ne prenoit encore que la qualité de vicomte. Ce sera donc Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui aura prétendu succéder à son père dans le comté d'Auvergne & qui l'aura cédé en fief vers l'an 980 à Gui, vicomte de Clermont. Faisons voir maintenant que les comtes de Toulouse dominèrent sur le Velai.

VIII. On peut le prouver d'abord par la souscription[3] *du comte Pons* à une donation faite par Frédol, évêque du Puy, à son église, sous le règne du roi Robert. Nous voyons d'ailleurs que *le comte de Toulouse* prétendoit[4], en 1053, nommer à l'évêché du Puy. Pons aura donc étendu son autorité sur le Velai avant & après la mort de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, son père.

IX. Raimond de Saint-Gilles, fils & successeur de Pons, fit une donation[5] vers la fin du onzième siècle à l'église du Puy, à la charge d'y célébrer tous les ans la fête de S. Gilles. Ce prince étendoit donc son autorité dans le Velai. Ce qu'on peut encore confirmer par Raimond de Agiles,

[1] Voyez *Note* VIII.

[2] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 770. — Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 2, p. 40.

[3] Baluze, *Ibid.* p. 41 & suiv.

[4] *Ibid.* t. 1, p. 26.

[1] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France,* t. 2, p. 514 & suiv.

[2] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 26.

[3] Voyez tome V, Chroniques, n. IV.

[4] *Ibid.* Chartes & Diplômes, n. CXCIX.

[5] *Ibid.* n. CCCXVII.

chanoine du Puy & chapelain de ce prince, qui rapporte qu'après la mort d'Aymar, évêque du Puy, ce prélat apparut en songe au même comte & lui ordonna *d'élire son successeur avec ceux qu'il voudroit.*

X. On vient de voir que Pons, comte de Toulouse, domina sur le Velai. Raimond de Saint-Gilles, son fils, n'usurpa donc pas ce pays, comme un moderne[1] l'a avancé. Le P. de Gissey[2] prétend, d'un autre côté, que Raimond acquit le Velai par la vente que lui en fit un prétendu Hugues Aymon, comte de Poitiers, qui n'a jamais existé. Il ajoute que le même Raimond disposa du Velai en faveur de Bertrand, son fils, lorsqu'il le maria en 1095; mais il n'en est rien dit dans le contrat de mariage.

Il paroît cependant que Bertrand, comte de Toulouse, domina sur le Velai & qu'il transmit ce comté à ses descendans; car Pons, comte[3] de Tripoli, son fils, donna en 1132 à l'église du Puy *les châteaux, villages & hommages qu'il possédoit dans le comté de Velai,* ce qui fut confirmé en 1142 par Raimond, comte de Tripoli, fils de ce dernier.

XI. Le P. de Gissey[4] fait mention d'une charte par laquelle « Guillaume, comte de » Poitiers & duc d'Aquitaine, avec sa mère » Agnès & son frère Geoffroy, donnèrent » & confirmèrent, l'an 1000, à l'église du » Puy la moitié de l'île de Rais & différens autres biens que Guillaume, son » père, Agnès, sa mère, & ses frères Guillaume & Odon lui avoient donnés pen» dant son bas âge. » Il prétend que le donateur est le même que Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, à qui, suivant Adhémar de Chabannes, le roi Louis d'Outremer avoit donné l'Auvergne & le Velai; d'où il conclut que ce comte possédoit encore, l'an 1000, ce dernier pays. Frère Théodore[5] & le P. de Sainte-Marthe

[1] *Description de la France*, in-fol. part. 1, p. 266.

[2] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 414.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLIII.

[4] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 266 & suiv.

[5] Théodore, *Histoire du Puy*, p. 188. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 697.

ont suivi aveuglément Gissey pour la date de cette charte. Ils n'ont pas pris garde que cet auteur se trompe grossièrement & que cet acte ne sauroit être ni de l'an 1000, ni regarder Guillaume Tête-d'Étoupes, comme Besly[1] l'a démontré, & qu'enfin il doit être de Guillaume[2] VII, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, fils de Guillaume V & d'Agnès, sa troisième épouse. Cette charte est donc environ de l'an 1050. Or, on a déjà vu que les comtes de Toulouse dominoient alors sur le Velai, & non pas les comtes de Poitiers. Ce n'est donc qu'une simple donation que la piété de Guillaume VII lui inspira en faveur de l'église de Notre-Dame du Puy, & cet acte ne prouve nullement que ce prince fût maître du Velai; d'ailleurs les biens qu'il donna sont situés dans le Poitou.

Éd. orig. t. II, p. 571.

XII. Suivant l'auteur de la *Nouvelle*[3] *description de la France,* les comtes de Poitiers ne dominèrent que *sur la partie du Velai qui est aujourd'hui du gouvernement de l'Auvergne & non pas du Languedoc.* Il prétend que Guillaume Tête-d'Étoupes ou ses descendans donnèrent en fief cette portion de l'Auvergne au vicomte Gui I, & que depuis ce temps-là, les comtes d'Auvergne, descendans de ce dernier, furent soumis aux comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine, pendant deux cent cinquante ans; mais tout cela est avancé sans preuve, & nous ferons voir ailleurs que la partie du Velai, qui dépend aujourd'hui du gouvernement d'Auvergne, n'y fut unie que vers la fin du quatorzième siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est que le comté du Puy ou de Velai étoit, vers la fin du douzième, dans la maison des comtes d'Auvergne : ce qui nous donne lieu de croire qu'ils l'avoient reçu en fief, ou des comtes de Toulouse, ou de ceux de Tripoli.

XIII. Un auteur[4] contemporain de Louis le Jeune rapporte en effet, que vers l'an 1163, « le comte de Clermont *& son neveu*

[1] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 261.

[2] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 517.

[3] *Description de la France*, part. 1, p. 132 & 266.

[4] *Historia Ludovici VII*, édit Duchesne, t. 4, p. 417.

« *Guillaume, comte du Puy*, commettoient des « ravages affreux dans le pays; que les évê« ques de Clermont & du Puy, & les *abbés « de cette province*, ne pouvant plus sup« porter de tels désordres, s'adressèrent au « roi qui fit la guerre à ces comtes, se sai« sit de leurs personnes, &c. » On voit par là que le comté du Puy ou de Velai étoit dans la maison des comtes d'Auvergne vers la fin du douzième siècle, & que ce pays ne faisoit alors qu'une *même province* avec l'Auvergne.

M. Baluze[1] suppose, après Justel, que Guillaume, comte du Puy, dont nous venons de parler, étoit fils d'un autre comte du Puy ou de Velai, de même nom, & qu'il étoit *neveu* du comte de Clermont ou d'Auvergne, par une sœur de celui-ci, que Blondel appelle Judith[2]; mais ils n'en donnent aucune preuve, & il n'y en a point de l'existence de ce prétendu Guillaume I, comte du Puy. *Guillaume, comte du Puy, neveu de Guillaume, comte de Clermont*, n'est donc pas différent de Guillaume VII, comte d'Auvergne, que Guillaume VIII[3], *son oncle paternel*, dépouilla de ce comté, avec lequel il s'accommoda[4] dans la suite, & à qui il laissa, sans doute, par cet accommodement, une partie du domaine de sa maison sous le titre *de comté du Puy* ou de Velai; car il se réserva le comté de Clermont ou d'Auvergne, dont ses descendans jouirent.

XIV. Guillaume VII ne mourut[5] qu'après l'an 1168. Nous ignorons si sa postérité jouit du comté de Velai; nous savons seulement que Dauphin[6], son fils, possédoit des biens dans ce pays & qu'il fit valoir *ses droits sur la ville de Clermont*, c'est-à-dire sur le comté d'Auvergne qui avoit passé dans la branche cadette; que lui & ses descendans prirent indifféremment le titre de comtes de Clermont ou d'Auvergne avec les descendans de Guillaume VIII, & qu'enfin la portion des premiers prit le nom de Dauphiné d'Auvergne. Peut-être que les grandes plaintes que fit l'évêque du Puy contre les vexations de Guillaume VII, engagèrent le roi Louis le Jeune à confisquer sur ce dernier le comté de Velai. Nous ne trouvons plus, du moins depuis ce temps-là, des comtes de ce pays.

XV. Gissey[1] conjecture que le *roi Louis le Gros* confisqua le comté de Velai sur Guillaume, comte du Puy, & qu'il le donna ensuite aux évêques de cette ville. Il a voulu, sans doute, parler de Louis le Jeune & non de Louis le Gros. Frère Théodore est plus décisif; il prétend[2] que les évêques du Puy furent comtes de Velai depuis la rébellion du même Guillaume, qu'il met en 1164, quoique ces prélats, ajoute-t-il, se soient abstenus par modestie d'en prendre le titre.

On ne voit pas en effet que les évêques du Puy se soient qualifiés comtes de Velai, ni dans le douzième siècle, ni dans le suivant, ni qu'ils y aient dominé alors sur tout le Velai. Tout ce que nous connoissons de plus ancien en leur faveur, c'est la réserve *du comté de Velai*, que l'évêque fit pour lui & pour son église, par le pariage dont il convint avec le roi Philippe le Bel, en 1307. On pourroit présumer de là que les prédécesseurs de ce prélat jouissoient auparavant du même comté; que le roi Louis le Jeune le confisqua sur le comte Guillaume, & que ce prince, ou plutôt quelqu'un de ses successeurs en gratifièrent les évêques du Puy. Quoi qu'il en soit, ce n'est que longtemps après ce pariage, que ces prélats se sont qualifiés comtes de Velai, & en 1309[3], deux ans après, Bernard de Castanet ne prenoit encore que le simple titre d'*évêque du Puy*. Le plus ancien monument qui soit venu à notre connoissance, où les évêques du Puy aient pris le titre de comtes de Velai, est[4] de l'an 1405.

[1] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 59. — Justel, *Histoire d'Auvergne*, p. 32.
[2] Blondel, *Tabl. gén.*
[3] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 63 & 66.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.* p. 64.
[6] *Ibid.* p. 158 & suiv.

[1] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p 414.
[2] Théodore, *Histoire du Puy*. p. 309.
[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 239.
[4] *Ibid.* p. 244.

[*Note additionnelle ajoutée par les nouveaux éditeurs.*]

Comtes d'Auvergne de la deuxième race.

La généalogie de la seconde race des comtes d'Auvergne n'a jamais été bien éclaircie, du moins quant à son origine. Le tableau qu'en a donné Baluze est rempli d'erreurs; les Bénédictins, dans l'*Histoire de Languedoc,* en ont corrigé quelques-unes, mais ils n'ont pas su éviter tous les écueils; ils ont confondu la famille des comtes de Clermont, souche des Dauphins d'Auvergne, avec celle des comtes de Toulouse, & ils ont voulu rattacher à cette dernière celle des comtes de Gévaudan: ces trois familles sont cependant très-distinctes. Voici une suite chronologique des comtes d'Auvergne de la seconde race, telle qu'elle est fournie par les Cartulaires de Saint-Julien de Brioude & de Sauxillanges.

Gui, fils de Robert deuxième du nom, vicomte de Clermont, est qualifié comte dans une charte de l'année 980; c'est le premier comte de cette famille. Il mourut sans postérité.

Guillaume, frère de Gui, & fils de Robert vicomte de Clermont, que Baluze & les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* appellent Guillaume IV, succéda à Gui dans le comté d'Auvergne, vers l'année 989, & mourut en 1016; il avait épousé Umberge, dont il eut trois fils: Robert qui suit, Étienne qui fut évêque de Clermont, & Guillaume.

Robert I, fils aîné de Guillaume, possédait le comté d'Auvergne en 1016; il avait épousé Hermengarde, fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. De ce mariage il eut Guillaume, qui suit & Hermengarde mariée à Eudes II, comte de Champagne.

Guillaume, appelé Guillaume V par Baluze & les auteurs de *l'Art de vérifier les dates,* fils de Robert I, lui succéda en 1032 au plus tard; il assista, le 23 mai 1059, au sacre du roi Philippe I, dans l'église de Reims, & mourut vers 1060; il avait épousé Philippine que l'on dit être fille d'Etienne, comte de Gévaudan, dont il eut Robert, qui lui succéda, Guillaume, qui mourut avant sa mère, & Pons.

Robert, deuxième du nom, tint le comté d'Auvergne depuis l'année 1060 jusqu'en 1096 & peut-être au delà. Il avait épousé en 1051, Berthe, fille unique de Hugues, comte de Rouergue & de Gévaudan. Celle-ci étant morte en 1066, il épousa en secondes noces Judith, sœur de Pierre de Melgueil, dont il eut Guillaume qui suit.

Guillaume, appelé Guillaume VI par Baluze, était qualifié comte de Clermont du vivant même de son père; il partit en 1102 avec la noblesse d'Auvergne pour la Terre-Sainte. Le séjour de ce comte en Palestine fut long, puisqu'il ne revint pas avant l'année 1114; il se rendit alors célèbre par ses nombreux démêlés avec l'évêque de Clermont. Guillaume mourut vers l'année 1136; il avait épousé Emme, fille de Roger, comte de Sicile.

Robert III, fils du comte Guillaume VI, jouissait du comté d'Auvergne en 1136. Il transigea cette année avec les chanoines de Brioude, sur des prétentions qu'il avait poursuivies contre eux les armes à la main; il avait épousé Marquise, fille de Guigues IV, comte d'Albon. De ce mariage naquit un fils nommé Guillaume dit le Jeune & le Grand & qui est le premier qui ait porté le titre de Dauphin d'Auvergne.

Guillaume le Grand, appelé par Baluze & les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* Guillaume VII, parvint au comté d'Auvergne en 1145. L'auteur de la Vie de Louis le Jeune nous apprend qu'il était aussi comte de Velai; il paraît avoir pris le titre de Dauphin d'Auvergne, à l'imitation de Guigues, son aïeul maternel, qui le premier se qualifia Dauphin de Viennois; il accompagna Louis le Jeune, en 1147, à la croisade, mais il était de retour en juillet 1149. Vers l'an 1155, il fut dépouillé du comté d'Auvergne par son oncle Guillaume le Vieux, mais il conserva une petite portion de ce pays avec le comté de Velai. Dès lors, afin de se distinguer de son oncle, il prit le titre de comte du Puy, & c'est ainsi qu'il est qualifié dans la plupart des chartes où il est fait mention de lui. Après une guerre longue & qui offrit de nombreuses vicissitudes, il fut fait, en 1169, un traité de partage

entre l'oncle & le neveu en vertu duquel, outre la moitié de la ville de Clermont, Guillaume le Jeune eut la chatellenie de Vodable, avec plusieurs autres terres & seigneuries dans la Limagne. Le reste de l'Auvergne demeura à Guillaume le Vieux. Le premier survécut très-peu de temps à cet accord, étant mort à la fin de la même année; il eut de Jeanne de Calabre, son épouse, un fils, Robert qui fut Dauphin, comte de Clermont, & une fille nommée Ansalde, qui fut mariée à Hercule III, vicomte de Polignac.

Guillaume, frère de Robert III, appelé Guillaume VIII par Baluze & les auteurs de *l'Art de vérifier les dates,* dit le Vieux pour le distinguer de son neveu, auquel il enleva la plus grande partie du comté d'Auvergne, transmit ce comté à ses descendants, qui continuèrent à porter le titre de comtes d'Auvergne jusqu'au milieu du quatorzième siècle. *Voyez ci-après l'addition à la Note* XXIX. [E. M.]

Note 18

Éd. orig. t. II, p. 571.

NOTE XVIII

Sur quelques évêques de Nimes. — Époque du commencement du règne de quelques-uns de nos rois de la seconde race dans la Province, de la mort de Hugues Capet & du commencement du règne de Robert, son fils, &c.

I. On conserve dans les archives de la cathédrale de Nimes un ancien cartulaire, écrit vers le milieu du douzième siècle, qui contient entre autres un grand nombre d'actes du dixième, lesquels servent beaucoup à éclaircir divers faits de notre histoire.

Le plus ancien évêque de Nimes dont il y soit fait mention est Gilbert, qui siégeoit[1] déjà en 875 & 878. Sous son épiscopat, le chapitre de sa cathédrale acquit d'un nommé Ingelvin & d'Archimberge, sa femme, différentes terres situées dans la Vaunage, *in valle Anagia,* & non pas *in valle Natatoria,* comme on lit[2] dans l'ancienne édition du *Gallia Christiana.* L'acte[3] est daté *du lundi onzième de novembre, la seconde année après la mort de Charles, empereur.* Il est par conséquent postérieur ou à la mort de Charles le Chauve ou à celle de Charles le Gros & prouve qu'après le décès de l'un ou de l'autre de ces deux princes, on fut plus d'un an dans le diocèse de Nimes, ou en Languedoc, sans reconnoître aucun roi. Comme cependant la lettre dominicale, qui convient également à l'an 877 & à l'an 878, ne sauroit s'accorder avec la seconde année depuis la mort de ces deux princes, nous conjecturons qu'il y a faute dans le cartulaire, & qu'il faut lire IV *idus Novembris* au lieu de III *idus.* Dans ce cas, cette date conviendroit à l'an 878, ce qui se rapporte très-bien au temps des troubles qui agitoient alors la Province, que Bernard II, marquis de Gothie, avoit fait révolter contre le roi Louis le Bègue.

Éd. orig. t. II, p. 572.

II. Suivant un autre acte, *daté de la première année que le roi Charles fut empereur,* ou de l'an 878, le même Gilbert, évêque de Nimes, recouvra le village de *Bisaco* dans la Vaunage. Messieurs de Sainte-Marthe[3] font mention de cet acte en ces termes : *Gilbertus episcopus coram Bertranno vicecomite a novem mensibus, Gisalfredo & Guntario vicariis & caeteris judicibus, ante castrum Arenae in mallo publico, queritur & postulat pro recuperatione villae de Bisaco, anno primo quo Carolus rex assumpsit imperium.*

III. Il est enfin parlé du même évêque de Nimes dans le plaid[4] que le comte Raimond tint dans cette ville, & qui étant daté *du mois d'avril, la troisième année du roi Eudes,* doit appartenir à l'an 890. On pourroit cependant le rapporter à l'an 892, en supposant que ce prince ne fut reconnu dans le diocèse de Nimes qu'en 890, ce qu'on pourroit confirmer par une donation[5] faite au chapitre de cette ville sous

[1] *Conciles,* t. 9, p. 275 & suiv. — Baluze, *Miscellanea,* t. 7, p. 349.

[2] *Gallia Christiana,* t. 3, p. 775.

[3] *Cartulaire de l'église de Nimes,* fol. 15.

[3] *Gallia Christiana,* t. 3, p. 775.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XII.

[5] *Cartulaire de l'église de Nimes,* fol. 80.

l'épiscopat d'Agelard, & datée *du dimanche 3 avril la huitième année du règne du roi Eudes;* car, suivant la lettre dominicale, ce dernier acte doit être de l'an 897.

Quoi qu'il en soit, on voit par ce que nous venons de dire, qu'Agelard ou Angelard[1] avoit succédé au plus tard en 897 à Gilbert; d'où il s'ensuit que celui-ci aura été évêque de Nimes, du moins depuis l'an 875 jusques après l'an 890 & vers l'an 895. Il semble cependant qu'il y ait eu deux évêques de Nimes du nom de Gilbert à la fin du neuvième siècle, car suivant l'auteur de la *Vie de S. Théodard*, archevêque de Narbonne, le siége[2] épiscopal de Nimes étoit vacant lorsque ce saint prélat fut sacré le dimanche 15 du mois d'août de l'an 885; mais comme cet auteur a écrit fort longtemps après, il s'est trompé sans doute & nous n'avons aucun monument qui nous oblige à distinguer ainsi deux Gilbert, évêques de Nimes, à la fin du neuvième siècle. Il est encore fait mention d'Agelard, évêque de Nimes, dans un acte[3] daté *de la quatrième année du règne de Charles, après la mort d'Eudes,* c'est-à-dire de l'an 901, & nous savons d'ailleurs qu'il assista[4] en 907 au concile de Saint-Thibéry.

IV. Messieurs de Sainte-Marthe[5] font précéder Agelard par un nommé Wicbertus qui assista, disent-ils, en 894 au concile de Jonquières; mais ils se trompent, car ce concile fut tenu en 909 & non en 894. Ainsi l'évêque de Nimes qui y assista n'est pas différent d'Ugbert qui s'y trouva[6] en effet, & *dont il est parlé dans plusieurs* autres actes[7] du cartulaire de la cathédrale de Nimes, depuis l'an 909 jusques en 926. Presque tous ces actes sont datés *du règne de Charles, depuis la mort d'Eudes.* Il y en a un[8] daté *du 24 mars, la douzième année du règne de Charles, fils de Louis,* c'est-à-dire de l'an 909, & un autre du *vingt-huit septembre*[1], *la vingt-neuvième du règne de Charles, après la mort d'Eudes, ou de l'an 926.*

V. A Ugbert succéda Raynard, dont il est fait mention dans un acte[2] du même cartulaire daté *du jeudi 15 d'août, la quatrième année du règne de Raoul.* Cet acte est donc de l'an 933 & prouve qu'on ne compta, en Languedoc, les années du règne de ce prince que depuis la mort de Charles le Simple. Il paroît même qu'on n'y compta quelquefois les années de son règne que depuis l'an 932; nous en avons une preuve dans un acte du même cartulaire[3] daté *du mercredi 6 de mai, la troisième année du règne de Raoul,* ce qui revient à l'an 935; mais dès que ce prince eut été reconnu dans le pays, on continua de lui obéir jusqu'à sa mort, comme il paroît entre autres par un acte[4] *du samedi 20 d'octobre, la troisième année que Louis commença de régner après la mort de Raoul,* c'est-à-dire de l'an 938. On ne reconnut pas même le roi Louis d'Outremer en Languedoc aussitôt après son couronnement, dont la cérémonie se fit le 20 de juin de l'an 936; car suivant cet acte & un autre daté[5] *du jeudi 25 de juin, la quatrième année que Louis commença à régner après la mort du roi Raoul,* c'est-à-dire l'an 940, Louis ne fut reconnu dans le diocèse de Nimes qu'entre le 25 de juin & le 20 d'octobre de l'an 936, quoique Raoul, son prédécesseur, fût mort depuis le 15 de janvier précédent. Il est fait mention dans tous ces titres de l'épiscopat de Raynard, de même que dans un autre[6] daté *du mois d'octobre, la cinquième année du roi Louis,* ou de l'an 940.

VI. Ce prélat eut pour successeur Bernard, que Messieurs de Sainte-Marthe ont omis, & dont il est parlé dans un acte[7] *du 15 de février, la septième année du règne de Louis, après la mort de Raoul,* c'est-à-dire l'an 943. Il est parlé du même Bernard[8], évêque de

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. V.
[2] Bollandistes, mai, t. 1, p. 141 & suiv.
[3] *Gallia Christiana*, t. 3, p. 776.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXII.
[5] *Gallia Christiana*, t. 3, p. 776.
[6] Baluze, *Conciles de Narbonne*, p. 8.
[7] *Cartul. de l'église de Nimes*, fol. 31, 35, 47, &c.
[8] *Ibid.* fol. 25, verso.

[1] *Cartulaire de l'église de Nimes*, fol. 50, verso.
[2] *Ibid.* fol. 28, verso.
[3] *Ibid.* fol. 2, verso.
[4] *Ibid.* fol. 64, verso.
[5] *Ibid.* fol. 7, verso.
[6] *Ibid.* fol. 25, verso.
[7] *Ibid.* fol. 41.
[8] *Gallia Christiana*, t. 3, p. 777.

Nimes, dans un autre acte daté *du samedi 25 février, la septième année de Louis.* Messieurs de Sainte-Marthe qui ont confondu ce Bernard avec un autre évêque de Nimes, de même nom, successeur de Begon, prétendent qu'il fut élu du vivant de ce dernier, parce qu'ils trouvent que Begon étoit évêque de Nimes, *le 8 de mai de la septième année de Louis, après la mort de Raoul;* mais rien n'oblige de confondre ces deux prélats du nom de Bernard, car depuis le 25 de février jusques au 8 de mai de l'an 943, l'intervalle est assez long pour que Bernard I soit mort & qu'on ait élu Begon à sa place. D'ailleurs, le dernier[1] acte dont nous venons de parler est daté, dans le cartulaire de la cathédrale de Nimes, *du jeudi 8 de mai, la septième année de Louis après la mort de Raoul;* & si l'on doit s'en tenir à la lettre dominicale, il faut qu'il soit de l'an 945, ce qui forme un plus long intervalle & peut donner lieu de croire qu'on ne comptoit quelquefois les années du règne de Louis d'Outremer, dans le diocèse de Nimes, que depuis l'an 937, & même depuis l'an 938. Il paroît qu'on s'est servi de ce calcul : 1° dans une charte[2] où il est fait mention du même Begon, évêque de Nimes, & qui est datée *du jeudi 24 décembre, la neuvième année de Louis, depuis la mort de Raoul;* car suivant la lettre dominicale, cette date appartient à l'an 946; 2° dans une autre *du lundi 12 de mars, la onzième année de Louis,* ce qui revient, suivant la lettre dominicale, à l'an 949.

VII. Bernard étoit évêque de Nimes dans le temps de ce dernier acte, & il en est fait mention dans plusieurs autres du cartulaire depuis la onzième année de Louis d'Outremer jusques à la trente-quatrième du roi Lothaire, son successeur, c'est-à-dire depuis l'an 949 jusques en 986. Le dernier titre où il en est parlé est daté[3] *du mardi 16 mars, la trente-quatrième année que Lothaire commença de régner,* ce qui convient à l'an 986. Il est vrai que Lothaire étoit alors déjà décédé depuis le 2 du même mois; mais on pouvoit fort bien ignorer sa mort en Languedoc quatorze jours après. Au reste, on compte dans cette charte les années du règne de Lothaire depuis le commencement de l'an 953. Nous avons donné ailleurs[1] des preuves de ce calcul différent de celui dont on se servoit communément & qui commençoit à la mort du roi Louis d'Outremer, son père, arrivée le 11 septembre de l'an 954.

Éd. orig. t. II, p. 573.

VIII. Nous trouvons un Frotaire, évêque de Nimes, dans un acte[2] *du mardi 20 janvier, la quatrième année que Hugues commença de régner,* c'est-à-dire de l'an 991. On comptoit donc en Languedoc les années du règne de ce prince depuis son élection en 987, quoiqu'on ne l'eût pas d'abord reconnu dans cette province & qu'on y eût daté les chartes : *régnant Notre-Seigneur J.-C.,* durant les premières années de son règne. Nous en avons diverses preuves, & c'est ce qui nous doit faire rapporter à l'année 988 ou à la suivante, une charte[3] du même cartulaire, où il est parlé de Frotaire, évêque de Nimes, & qui est datée *du mois de janvier régnant Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Nous avons aussi des actes où il est parlé du même Frotaire, en date[4] *du samedi 9 décembre, la sixième année que Hugues commença de régner,* ou de l'an 992; *du 24 avril*[5], *la septième année* du règne de ce prince, ou de l'an 994, & enfin *du jeudi*[6] *18 mai, la première année que le roi Hugues mourut.* Suivant la lettre dominicale, ce dernier acte est de l'an 999, mais nous verrons bientôt qu'il doit y avoir faute dans le jour du mois.

IX. Il est parlé, en effet, de Frotaire, évêque de Nimes, dans une charte[7] datée du 4 d'avril, la sixième année du règne de Robert, laquelle doit être de l'an 1002, puisqu'on en trouve une autre[8] *du jeudi 20 mai, la septième année que Robert commença de régner.* Or, cette dernière appartient cer-

[1] *Cartulaire de l'église de Nimes,* fol. 6.
[2] *Ibid.* fol. 56.
[3] *Ibid.* fol. 19, verso.

[1] Voyez *Note* VIII, n. 23.
[2] *Cartulaire de l'église de Nimes,* fol. 8, verso.
[3] *Ibid.* fol. 12.
[4] *Ibid.* fol. 3, verso.
[5] *Ibid.* fol. 25.
[6] *Ibid.* fol. 29.
[7] *Ibid.* fol. 22.
[8] *Ibid.* fol. 30, verso.

tainement à l'an 1003, suivant la lettre dominicale : il faut donc qu'on comptât les années du règne de ce prince, dans le diocèse de Nimes, d'une époque antérieure au 20 de mai de l'an 997, c'est-à-dire ou des premiers mois de cette année, ou plutôt de la fin de l'an 996, ce qui joint à d'autres monumens[1] qui se trouvent dans nos pièces justificatives, confirme les preuves que le P. Mabillon[2] a déjà données pour faire voir que Hugues Capet mourut au mois d'octobre de l'an 996, & qu'on doit compter depuis cette époque les années du règne de Robert, son fils. En effet, outre les anciens[3] historiens qui ne donnent à Hugues que neuf années de règne finies, ou dix de commencées, on peut appuyer ce calcul : 1° sur la date suivante prise du même cartulaire : *Data*[4] *die sabbati* XIII *kal. januarii anno* XI *quod Robertus coepit regnare;* ce qui fait voir que le 20 décembre de l'an 1007, on comptoit la onzième année de Robert ; 2° sur les deux dates qui suivent : *Data*[5] *die mercurii id aprilis, anno* XIII *quod Robertus coepit regnare. Data*[6] *die veneris* VI *kal. martii, anno* XX *quod Rotbertus rex coepit regnare;* car ces deux dates appartiennent, suivant la lettre dominicale : la première à l'an 1009, & l'autre à l'an 1016. M. Baluze[7] rapporte encore la date de trois chartes de la Marche d'Espagne, dont l'une convient parfaitement avec le commencement du règne de Robert, pris depuis le 23 du mois d'octobre de l'an 996, & les deux autres peuvent se prendre d'une époque antérieure au mois de janvier de l'an 997. Cet auteur conclut de là cependant que Hugues Capet mourut à la fin de cette dernière année ; mais rien n'oblige à admettre cette conséquence; & si on trouve quelques chartes

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CXLII, CXLIII, CLIV, CLXI.

[2] Mabillon, *de Re diplomatica.*— *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 6, part. 1, praef. p. XXVII & seq. & ad ann. 996, n. 38, & 1020, n. 77.

[3] Duchesne, t. 3, p. 345.

[4] *Cartulaire de l'église de Nimes,* fol. 9.

[5] *Ibid.* fol. 22.— *Gallia Christiana,* t. 3, p. 777.

[6] *Cartulaire de l'église de Nimes,* fol. 19, verso.

[7] *Marca Hispanica,* p. 416 & seq.

dont la date ne peut convenir avec le commencement du règne de Robert, pris depuis la fin d'octobre de l'an 996[1], on en trouve un grand nombre d'autres qui prouvent manifestement que Hugues Capet mourut en 996. Le *Marca Hispanica* nous en fournit plusieurs, auxquelles M. Baluze ne fait pas attention :

1° Dans deux chroniques[2] des onzième & douzième siècles, on ne donne que dix années de règne à ce prince, & on en donne trente-cinq à Robert *depuis la mort de son père.* Or, il est certain que ce dernier mourut en 1031. Il commença donc de régner, & Hugues Capet mourut en 996; 2° on a une donation[3] faite par Bernard, comte de Besalu, à l'église de Saint-Geniez de Besalu, sous le pontificat de Grégoire V, mort en février 999, & datée *du 28 de mars, la troisième année du règne de Robert.* Cet acte n'est donc pas de l'an 1000, comme l'a cru M. Baluze, mais de l'an 999, & quoique Grégoire V fût alors décédé depuis quarante jours, le comte de Besalu pouvoit ignorer sa mort, ou bien il y parle de ce pape, parce que Sylvestre II, son successeur, n'étoit pas encore élu. Si donc on comptoit au mois de mars de l'an 999 la troisième année du règne du roi Robert, Hugues Capet, son père, décéda avant le mois d'avril de l'an 997, & comme il mourut certainement en octobre, ce fut en 996; 3° Raimond[4], comte de Barcelone, tint un plaid le 25 de juillet, la vingt & unième année du règne de Robert. Ce comte mourut[5] en 1017, cet acte est donc au plus tard de cette année, & non pas de l'an 1018, comme le suppose M. Baluze, & l'on y compte par conséquent les années du règne de Robert, depuis la fin de l'an 996; 4° le comte Guifred fit une donation[6] au monastère de Canigou, en Roussillon, *le 12 de juillet de l'an 1007, la onzième année du règne de Robert,* dont le commencement ne peut être pris que de la

[1] *Marca Hispanica,* p. 1033, 1039.

[2] *Ibid.* p. 788.— Voyez tome II, aux *Preuves,* Chroniques, n. II.

[3] *Marca Hispanica,* p. 955 & seq.

[4] *Ibid.* p. 1453 & seq.

[5] *Ibid.* p. 542.

[6] *Ibid.* p, 964 & seq.

fin de l'an 996; 5° il est certain[1], & M. Baluze en convient[2], qu'Ermengaud, comte d'Urgel, & Arnoul, évêque d'Ausone, furent tués le 1er de septembre de l'an 1010, à la bataille de Cordoue, & que Borrel avoit déjà succédé[3] à ce prélat le 18 de novembre de la même année; or, en premier lieu, nous avons une charte[4] d'Ermengaud, comte d'Urgel, fils du précédent, *lorsqu'il étoit dans la dix-neuvième année de son âge,* & datée *du mois de mars, la trente-troisième du roi Robert :* la charte est donc de l'an 1029, puisque le jeune Ermengaud étoit déjà[5] né dans le temps de la mort de son père. En second lieu, Borrel, évêque d'Ausone[6], *fut élu le 1er d'octobre, la quinzième année du roi Robert.* Son élection fut donc faite le 1er d'octobre de de l'an 1010, & on comptoit par conséquent dans la Marche d'Espagne les années du règne de ce prince depuis l'an 996; 6° enfin, rien ne prouve mieux l'époque de la mort du roi Hugues Capet que la date suivante : *Facta*[7] *donatio anno* XXV *Rodberti regis* III *idus novembris era* MLVIII; car cet acte est certainement du 11 de novembre de l'an 1020, & la vingt-cinquième année du roi Robert ne peut y être calculée que depuis la fin d'octobre de l'an 996.

Éd. orig. t. II, p. 574. A toutes ces différentes dates nous ajouterons la suivante tirée d'un acte d'échange qui se trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert : *Facta carta commutationis hujus feria* VII, III *id. nov. anno* VIIII, *regnante Roberto rege.* Suivant la lettre dominicale cette charte est du 2 novembre de l'an 1004. Or, si on comptoit alors la neuvième année du règne du roi Robert, Hugues Capet, son père, sera décédé par conséquent au mois d'octobre de l'an 996. Nous nous sommes un peu étendus sur cette matière, parce qu'elle n'avoit pas encore été assez éclaircie : revenons aux évêques de Nimes.

X. Frotaire possédoit encore cet évêché le 28 de mars[1] de l'an 1006 ou de *la dixième année de Robert,* ce qui détruit l'épiscopat du prétendu Adalmus, qu'on fait évêque de cette ville depuis l'an 1004 jusques en 1008, sur l'autorité[2] de certains titres dont on ne rapporte rien; mais il est évident que c'est un évêque supposé. Le même Frotaire posséda donc l'évêché de Nimes depuis l'an 988 jusques en 1006, & il n'est pas différent de l'évêque de ce nom dont il est parlé dans un acte[3] du cartulaire de la cathédrale, daté *du mercredi* 13 *avril de la treizième année de Robert,* ou de l'an 1009. Il siégoit encore[4] en 1010, & on assure[5] qu'il en est fait mention sous le titre *d'ancien évêque de Nimes,* dans un acte de la dix-huitième année de ce prince, c'est-à-dire de l'an 1014.

XI. Géraud, fils de Bernard, seigneur d'Anduze, succéda à Frotaire, dont on prétend, sans aucun fondement, qu'il étoit frère; il est fait mention de Géraud dans un acte[6] du cartulaire, daté du mois d'avril, la vingt-quatrième année du règne de Robert, ce qui revient à l'an 1020. Le même prélat, avec Bernard, son père, fit une donation[7] considérable à sa cathédrale, *le jeudi* 20 *d'octobre, la vingt-sixième année du règne de Robert :* cet acte appartient à l'an 1020, suivant la lettre dominicale, ou à l'an 1022, selon l'année du règne; mais nous soupçonnons qu'il y a faute, & que le copiste, au lieu *d'anno* XXIV, aura mis *anno* XXVI, par un renversement de chiffre; ainsi, en lisant *anno* XXIV tout s'accorde parfaitement. Nous savons d'ailleurs[8] que Géraud d'Anduze possédoit l'évêché de Nimes en 1019.

XII. Frotaire II, que Messieurs de Sainte-Marthe appellent Frotaire III, lui succéda. Il est fait mention de ce dernier

[1] *Marca Hispanica,* p. 542.
[2] *Ibid.* p. 422.
[3] *Ibid.* p. 977 & seq.
[4] *Ibid.* p. 1086 & seq.
[5] *Ibid.* p. 542.
[6] *Ibid.* p. 995 & seq.
[7] *Ibid.* p. 1023.

[1] *Cartulaire de l'église de Nimes,* fol. 20, verso.
[2] *Gallia Christiana,* t. 3, p. 777.
[3] *Cartulaire de l'église de Nimes,* fol. 22. — *Gallia Christiana,* t. 3, p. 777.
[4] *Marca Hispanica,* p. 977.
[5] *Gallia Christiana,* t. 3, p. 777.
[6] *Cartulaire de l'église de Nimes,* fol. 79, verso.
[7] *Ibid.* fol. 73, verso. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLII.
[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CL.

dans un acte[1] du cartulaire, daté du 21 novembre, *la quarante-sixième année du règne de Robert :* mais il y a certainement une faute, car de quelque manière qu'on compte les années du règne de ce prince, il n'a jamais pu régner quarante-six ans. Il est certain cependant que Frotaire II succéda à Géraud durant les dernières années du règne du roi Robert, car il souscrivit[2], en 1027, à la fondation du monastère de Gallargues dans son diocèse, & en 1029, à celle du prieuré de Sauve. Il y a plusieurs titres dans le cartulaire de Nimes, datés, en général, du règne du roi Henri, où il est fait mention du même Frotaire; mais l'année précise du règne n'est spécifiée dans aucun. Ce prélat assista[3] en 1056 au concile de Toulouse, & comme le pape Grégoire VII lui écrivit[4] *au mois de mai de l'indiction* XII, qui répond à l'an 1074, c'est une preuve qu'il étoit encore évêque de Nimes cette dernière année.

XIII. Nous avons[5] une donation faite à la cathédrale de cette ville, par la vicomtesse Ermengarde, en présence de Frotaire, *ancien évêque (episcopi veteris)*. Cet acte est sans date, & Messieurs de Sainte-Marthe[6] le rapportent à l'épiscopat de Frotaire I, mais il doit appartenir à celui de Frotaire II, puisqu'il s'agit ici d'Ermengarde de Carcassonne, femme de Raimond-Bernard, vicomte de Nimes, dont elle étoit veuve en 1078[7] & dont on ne trouve plus rien après l'an 1073; ainsi elle fit cette donation vers l'an 1075. Nous n'avons, en effet, rien de certain sur l'épiscopat de Pierre Ermengaud, successeur de Frotaire II, avant l'an 1080.

XIV. Frotaire II parvint à un âge extrêmement avancé, & on vient de voir qu'il posséda du moins l'évêché de Nimes depuis l'an 1027 jusques en 1074. Comme il se qualifioit *ancien évêque* à la fin de son épiscopat, c'est une marque qu'il avoit pris alors un coadjuteur; ce qu'on peut confirmer par une donation[1] sans date, faite à la cathédrale par Pons de Marsanes *(de Marsancio), Frotaire & Eléfant étant évêques de Nimes :* ainsi Frotaire II aura pris Eléfant pour coadjuteur, ou bien il se sera démis en sa faveur. Il est vrai qu'il n'est rien dit de ce dernier dans le catalogue[2] des évêques de Nimes, dressé vers le milieu du douzième siècle; mais c'est sans doute parce qu'il ne survécut pas à Frotaire II, & que Pierre Ermengaud succéda immédiatement à celui-ci.

XV. Il est fait mention de ce dernier dans l'union[3] qui fut faite de l'église de Saint-Bausile de Nimes à l'abbaye de la Chaise-Dieu, par Raimond de Saint-Gilles & la vicomtesse Ermengarde, *le samedi 28 décembre, le vingt-septième jour de la lune, sous le règne de Philippe, roi de France ;* ce qui ne peut convenir qu'à l'an 1084.

On doit donc ranger de la manière suivante la suite des évêques de Nimes, depuis la fin du neuvième siècle jusques à la fin du onzième :

Gilbert, 875-890.
Agelard, 897-907.
Hucbertus, 909-928.
Raynard, 929-940.
Bernard I, 942.
Begon, 944-946.
Bernard II, 949-986.
Frotaire I, 988-1014.
Géraud, 1019-1026.
Frotaire II, 1027-1077.
Elefantus, coadjuteur du précédent en 1077
Pierre Ermengaud, 1080-1084.

[*Voyez ci-après, Note* LIX, *la suite chronologique des évêques de Nimes.*]

[1] *Cartulaire de l'église de Nimes,* fol. 21, verso.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CLXI, CLXIV.
[3] *Conciles,* t. 9, p. 1086.
[4] *Ibid.* t. 10, p. 55.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXII.
[6] *Gallia Christiana,* t. 3, p. 777.
[7] Voyez *Note* XXI, n. 15.

[1] *Cartulaire de l'église de Nimes,* fol. 83, verso.
[2] Voyez tome V, Chroniques, n. V.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCIV.

NOTE XIX

Suite des évêques de Toulouse depuis la fin du neuvième siècle jusques au commencement du douzième.

I. Catel[1], d'un seul Raimond, évêque de Toulouse, en fait deux, de même que d'un autre évêque appelé Islo ou Issolus; il admet un Raimond premier du nom en 887, sous le pontificat du pape Jean VIII, & un second au commencement du onzième siècle. Pour ce qui est d'Islo, il le fait vivre en 929, *la première année du règne de Louis d'Outremer;* & il place en 975 un Issolus sur le siége épiscopal de Toulouse. Il a été suivi par Messieurs de Sainte-Marthe[2], qui ne se sont écartés de son sentiment qu'en ce qu'ils font vivre Raimond I en 932; mais ces célèbres auteurs se sont également trompés, & de deux évêques de Toulouse, l'un appelé Raimond, & l'autre Issolus, ils en ont fait quatre; en voici la preuve :

II. Catel, pour prouver qu'en 887, & sous le pontificat de Jean VIII, il y avoit à Toulouse un évêque appelé Raimond, se fonde en premier lieu sur le prétendu acte de la translation des reliques de S. Antonin de
Éd.orig. t. II, p. 575. Pamiers, mais[3] nous en avons déjà fait voir la fausseté. Quant au pontificat de Jean VIII, cet auteur se contredit, puisque ce pape mourut en 882, & qu'il rapporte un titre authentique, suivant lequel Bernon étoit évêque de Toulouse en 883. Catel cite, en second lieu[4], une lettre d'un pape nommé Jean à un évêque de Toulouse appelé Raimond; mais il ne donne aucune preuve que cette lettre soit plutôt de Jean VIII que de tout autre pape de ce nom. Ainsi, comme nous sommes certains qu'il y avoit un évêque de Toulouse appelé Raimond en 1010[5], rien n'empêche de rapporter cette lettre au pape Jean XVIII, élu en 1003 & mort en 1009. Elle doit être de l'an 1007, parce qu'elle est datée de l'indiction v.

Quant à ce que disent Messieurs de Sainte-Marthe, « que Raimond I occupoit « le siége de Toulouse en 932, suivant des « actes très-anciens, quoique, ajoutent-ils, « Catel assure qu'il vivoit sous l'empire de « Charles le Gros, » comme ils ne citent aucun de ces actes, & qu'il est certain d'ailleurs que Hugues a été évêque de Toulouse depuis la fin de l'an 927 jusques en 972, il s'ensuit que Raimond n'a pu occuper le siége épiscopal de cette ville en 932. Venons présentement à Issolus ou Islus.

III. Catel[1] cite deux chartes pour prouver que ce dernier siégeoit en 929, ou comme il s'exprime, durant la première année du règne de Louis d'Outremer : l'une est datée *du mois de juin, la première année que Louis commença à régner;* l'autre n'a point de date, & par conséquent ne prouve rien. Il prétend qu'on doit rapporter la première au règne de Louis d'Outremer, *parce que*[2], dit-il, *l'an premier du règne de Louis le Gros, Amélius étoit évêque de Toulouse, & l'an premier du règne de Louis le Jeune, c'étoit Raimond.* Mais on peut rapporter cette charte à la première année du règne de Louis V, fils de Lothaire, c'est-à-dire au mois de juin de l'an 986, & c'est sa véritable époque. 1° On n'a aucune preuve qu'il y eût à Toulouse un évêque appelé Islus ou Issolus sous le règne de Louis d'Outremer, au lieu que nous sommes certains qu'en 974 il y avoit[3] un évêque de ce nom, comme Catel en convient; 2° Louis d'Outremer ne commença de régner en Languedoc qu'en 936. Or, Hugues étoit alors certainement évêque de Toulouse : par conséquent Islus ou Issolus, dont Catel & Messieurs de Sainte-Marthe ont fait deux évêques, est le même prélat qui a occupé le siége épiscopal de Toulouse depuis l'an 974 jusques en 986, car Aton, que Catel met sur ce siége

[1] Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 853 & suiv.
[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 677 & seq.
[3] Voyez *Note* III.
[4] Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 853 & suiv.
[5] *Marca Hispanica*, p. 977.

[1] Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 855.
[2] *Ibid.* p. 861.
[3] *Marca Hispanica*, p. 912.

Note 19

en 982, sur l'autorité d'une charte sans date, où il est fait mention de Garsias, archevêque d'Auch, pouvoit ne le remplir qu'après l'an 986, puisque le même[1] Garsias vivoit encore en 999.

IV. Nous croyons donc qu'il faut ranger de la manière suivante la suite des évêques de Toulouse, depuis la fin du neuvième siècle jusques au commencement du douzième.

Bernard ou Bernon, 883-890.
Armand I, 907-925.
Hugues I, 927-972.
Aton I, 973.
Issolus ou Islus, 974-986.
Aton II, vers 990.
Raimond I, 1007-1010.
Pierre, 1018.
Bernard, 1035.
Hugues II, 1043-1045.
Armand II, 1056.
Durand, 1059-1071.
Isarn, 1071-1105.
Amélius, 1109.

Nous supposons que Bernon, qui, suivant une charte[2] de Bertheis, comtesse de Toulouse, vivoit en 883, est le même que Bernard, qui étoit évêque de cette ville en 887 & 890. En effet, leurs noms se ressemblent, & il peut y avoir faute de la part du copiste, dans la charte de Bertheis. Catel[3] les distingue cependant & met Bernard avant Bernon; mais Messieurs de Sainte-Marthe n'ont rien dit de ce dernier, ce qui nous fait croire qu'ils ont jugé que c'est le même que Bernard.

V. Quant à Hugues I, il étoit évêque de Toulouse dès l'an 927, puisqu'il écrivit au pape Jean X pour lui demander *le pallium* en faveur d'Aymeri, archevêque de Narbonne. Il possédoit encore l'évêché de Toulouse *l'an 972*[4] *de la trabéation ou incarnation de J.-C., un vendredi 21 de janvier, la dix-huitième année de Lothaire.* Il y a une difficulté touchant cette date, c'est que la lettre dominicale, qui est celle de l'an 969, ne peut s'accorder avec l'an 972. Le P. Mabillon[1] tâche de corriger cette erreur en lisant *feria* IV au lieu de *feria* VI, ce qui feroit que cette date devroit être rapportée à l'an 973; mais outre que c'est contre la foi de l'acte, où on lit *feria* VI, & *anno* 972, l'année 973 ne sauroit d'ailleurs s'accorder avec la dix-huitième du règne de Lothaire, car c'étoit alors la dix-neuvième. En un mot, ce titre prouve seulement que Hugues étoit encore évêque de Toulouse au commencement de l'an 972. Aton, dont il est fait mention dans une charte[2] datée du 8 de février de l'ère MXI ou de l'an 973, lui succéda.

VI. Hugues, évêque de Toulouse, fit un testament[3] dans lequel il nomme le comte Raimond pour son principal exécuteur testamentaire, & lui fait différens legs. Il paroît certain que ce comte est le même que Raimond premier du nom, comte de Rouergue & marquis de Gothie, lequel décéda en 961, ce qui peut servir à fixer à peu près l'époque de ce testament qui n'est pas daté, & qui doit être environ de l'an 960, ce qu'on peut confirmer par les réflexions suivantes : 1° l'évêque de Toulouse fait aussi son exécuteur testamentaire *Hugues, fils du comte Raimond.* Or, nous savons que Raimond I, comte de Rouergue, eut un fils de même nom; 2° ce prélat donne le château de Saissac, dans le diocèse de Carcassonne, *à Roger & à Arsinde.* Ce Roger, qu'il qualifie *comte* dans un autre endroit, n'est pas différent[4] de Roger, premier du nom, comte de Carcassonne, qui avoit succédé à Arnaud, son père, depuis environ l'an 955, sous la tutelle d'Arsinde, sa mère. Or, il paroit par ce testament, que cette dernière avoit encore alors l'administration du comté de Carcassonne, & nous n'avons aucune preuve qu'elle l'ait eu après l'an[5] 960.

Mais d'où vient, dira-t-on, que Hugues,

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 978.
[2] Voyez tome II, Chartes & Diplômes, n. CXI.
[3] Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 852.
[4] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 616.

[1] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 1, p. 312, ad ann. 973, n. 99.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CIX.
[3] *Ibid.* n. XCV & suiv.
[4] Voyez *Note* XXII.
[5] *Ibid.*

évêque de Toulouse, fait le comte de Rouergue son exécuteur testamentaire, plutôt que le comte de Toulouse? & n'est-il pas plus vraisemblable que ce Raimond étoit comte de cette dernière ville? D'ailleurs, Hugues, fils de Raimond I, comte de Rouergue, ne pouvoit avoir qu'environ dix ou douze ans, en 960; est-il croyable qu'à cet âge il ait été nommé exécuteur d'un testament?

Pour satisfaire à cette objection, il faut supposer, comme une chose que nous avons[1] déjà démontrée, savoir, que Raimond Pons, comte de Toulouse, étant mort vers l'an 950, son fils Guillaume Taillefer, qui lui succéda, n'avoit alors que quatre à cinq ans; ainsi, l'évêque Hugues ayant fait son testament vers l'an 960, il se sera plutôt adressé à Raimond, comte de Rouergue, Éd.orig. t. II, p. 576. de la maison de Toulouse, qu'au jeune Guillaume, pour être son exécuteur testamentaire, parce que le premier étoit alors le seul de cette maison en état d'en remplir les fonctions. Que si ce prélat nomme aussi pour exécuteur testamentaire Hugues, fils du comte de Rouergue, qui étoit aussi alors fort jeune, ce n'aura été que pour suppléer après la mort de son père, ce qui ne tire pas à conséquence.

VII. Si nous en croyons le P. Mabillon[2], il y aura eu deux évêques de Toulouse du nom de Hugues au dixième siècle; car il fait mention d'une donation faite à l'abbaye de Lézat *par Roger, comte de Comminges, du conseil de Bernard, évêque de Toulouse, la onzième année de Lothaire.* Mais ce célèbre historien a été trompé par les fausses conjectures de ceux qui lui ont fourni l'extrait de cette donation, qui se trouve dans le Cartulaire de Lézat, & dans laquelle Roger n'a que la simple qualité de comte, & Bernard celle d'évêque; ainsi, ce prélat n'est pas différent de Bernard, évêque de Conserans, qui vivoit[3] alors, & dont les successeurs avoient l'avouerie de l'abbaye de Lézat.

VIII. Ce même auteur[4] trompé encore par les mémoires manuscrits du P. Estiennot[1], donne Eudes pour successeur immédiat à Guarin dans l'abbaye de Lézat, & le fait vivre sous le règne de Louis, fils de Lothaire, d'où il conclut qu'il faut distinguer ce Guarin, abbé de Lézat, du célèbre Guarin, abbé de Cuxa en Roussillon, qui vécut jusques à la fin du dixième siècle. Mais outre qu'il est certain[2] que ce dernier administra l'abbaye de Lézat jusques à sa mort, arrivée au commencement du onzième siècle, comme le P. Mabillon[3] en convient lui-même, on n'a d'ailleurs aucune preuve qu'Eudes ait été abbé de Lézat sous le règne de Louis V. Il est vrai que, suivant une charte de cette abbaye, Eudes en étoit abbé la cinquième année du règne de Louis, *anno quinto regnante Ludovico Francigena;* ce qui a donné lieu au P. Estiennot, qui rapporte un extrait de cette charte, de placer cet abbé sous le règne de Louis V. Mais ce roi n'a pas régné cinq ans depuis la mort de son père : ainsi, cette charte regarde le règne de Louis d'Outremer, de même qu'une autre, de la treizième année du règne de Louis, où il est parlé d'Azius ou Atazius, abbé de Lézat; charte que le P. Mabillon[4] rapporte au règne de Louis d'Outremer, & que le P. Estiennot[5] avoit mise sous celui de Louis V, fils de Lothaire. Reprenons la suite des évêques de Toulouse.

IX. Le P. Mabillon admet[6], en 951, un évêque de cette ville appelé Isarn; mais il a corrigé cette faute dans les *errata* du[7] quatrième volume de ses Annales.

Dom Estiennot[8] fait mention d'un plaid tenu *la vingt-troisième année du règne de Louis, par les envoyés du comte Raimond, savoir, par Raimond Aton, évêque de Toulouse, &c.* Il rapporte cet acte au règne

[1] Voyez *Note* VIII.
[2] Mabillon, ad ann. 965, n. 102.
[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 1127.
[4] Mabillon, ad ann. 965, n. 102.

[1] Estiennot, *Fragm. hist. Aquitan. mss.* t. 12, p. 311 & seq.
[2] *Marca Hispanica*, p. 966.
[3] Mabillon, ad ann. 1008, n. 12.
[4] *Ibid.* ad ann. 940, n. 13.
[5] Estiennot, *Fragm. hist. Aquitan. mss.* t. 12, p. 311 & seq.
[6] Mabillon, ad ann. 951, n. 51.
[7] *Ibid. Annal. Bened.* t. 4, p. 853, col. 1.
[8] Estiennot, *Fragm. hist. Aquitan. mss.* t. 12, p. 319 & seq.

de Louis d'Outremer & à l'an 952; mais comme ce prince ne fut reconnu qu'en 936 & qu'il mourut en 954, il ne sauroit avoir régné vingt-trois ans. Ainsi, s'il n'y a point de faute dans la date de ce titre tiré du cartulaire de Lézat, il faut qu'il s'agisse d'un autre de nos rois du nom de Louis, & cela ne peut convenir qu'à Louis le Jeune. Il y avoit en effet à Toulouse un évêque appelé Raimond, la vingt-troisième année du règne de ce prince.

X. Adhémar de Chabannes[1], auteur contemporain, rapporte que *Pierre, évêque de Toulouse,* accompagna Roger, prince normand, dans l'expédition qu'il entreprit contre les Sarrasins sur les côtes de Catalogne, en faveur d'Ermessinde, *veuve* de Raimond, comte de Barcelone. Or, comme ce comte mourut[2] en 1017, l'expédition de Roger doit être postérieure à cette année, & Pierre étoit par conséquent évêque de Toulouse à la fin de l'an 1018 ou au commencement de l'année suivante.

Catel[3] met Arnaud ou Arnould sur le siége épiscopal de Toulouse en 1035, fondé sur les actes du concile de Cuxa, auquel il assista alors. Il a été suivi par Messieurs de Sainte-Marthe[4]; mais on voit par les actes mêmes de ce concile, donnés par le P. Mabillon[5], que ce fut Bernard, évêque de Toulouse, & non pas Arnaud, qui y assista. Il résulte de là qu'Arnaud, qui étoit évêque de Toulouse en 1036, ne siégeoit pas depuis l'an 1035, comme on le suppose[6]. En effet, nous trouvons un Hugues, évêque de Toulouse, qui, en 1043, souscrivit[7] au huitième concile de Narbonne.

XI. Durand, abbé régulier de Moissac, avoit déjà[8] succédé à Arnaud, au mois de juin de l'an 1059. Nous trouvons la date précise de l'élection d'Isarn, successeur immédiat de Durand, & par conséquent de la mort de ce dernier, dans un acte[1] dont le P. Mabillon[2] fait mention, & qui est daté *du 6 de décembre de l'an* 1061, *l'année qu'Isarn fut élu évêque de Toulouse :* mais ce savant auteur, trompé par la copie de cet acte qu'il a trouvée parmi les collections de Dom Estiennot, n'a pas pris garde qu'il y a une faute dans l'an de l'Incarnation, & qu'il faut lire 1071 au lieu de 1061. En effet, il est certain par différens[3] monumens rapportés par le P. Mabillon même, que Durand fut évêque de Toulouse depuis l'an 1059 jusques au mois d'août de l'an 1071. Il est vrai que le P. de Sainte-Marthe[4] semble croire que Durand étoit encore évêque de Toulouse en 1072, mais la charte de cette année, qu'il cite, ne le dit pas; elle porte seulement que quelques seigneurs confirmèrent alors une donation *qu'ils avoient faite auparavant* entre les mains de Durand.

On pourroit objecter encore que, suivant le nécrologe[5] de l'abbaye de Moissac, ce prélat mourut le 8 de mai, & qu'étant certainement en vie au mois d'août de l'an 1071, il ne peut être décédé qu'en 1072. Mais ou il y a faute dans le nécrologe, ou bien Durand se sera démis de l'évêché de Toulouse avant sa mort.

Nous ne disons rien d'une troisième objection qu'on pourroit faire, savoir, que, suivant la Chronique de Lambert[6] de Schaffnabourg, l'évêque de Toulouse mourut en 1069; car il est visible que cet auteur n'a pas voulu parler de Toulouse en Languedoc, mais de quelque autre ville dont le nom est corrompu.

XII. Catel rapporte la mort d'Isarn, évê-

[1] Adhémar de Chabanais, dans Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 178.
[2] *Marca Hispanica*, p. 542.
[3] Catel, *Mémoires de l'Hist. du Languedoc*, p. 863.
[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 678.
[5] Mabillon, *de Re diplomatica*, n. 284, & *Annal. Bened.* t. 4, p. 730.
[6] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 678.
[7] Martène, *Thesaurus anecd.* t. 4, p. 83 & seq.
[8] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 36, col. 2.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLV.
[2] Mabillon, ad ann. 1061, n. 96. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLV, 2e charte.
[3] *Gallia Christiana*, nov edit. t. 1, p. 162. — Mabillon, ad ann. 1059, n. 50; 1067, n. 29; 1071, n. 93.
[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 162.
[5] *Ibid.*
[6] Lambert de Schaffnabourg, dans le *Recueil* de Pistorius, t. 2, p. 179.

que de Toulouse, *environ l'an* 1098 [1], prétendant avoir remarqué plusieurs actes où il est parlé d'Amélius, son successeur, en 1100, & Messieurs de Sainte-Marthe [2] l'ont suivi. Ils ne citent cependant aucun monument qui prouve qu'Amélius fût évêque de Toulouse cette dernière année & avant l'an 1111, & nous en avons [3] qui font voir qu'Isarn étoit non-seulement encore évêque de Toulouse en 1100 & 1102, mais encore en 1105. On doit conclure de là que la date suivante, tirée d'un acte du cartulaire de Saint-Sernin cité par Catel, est fausse : cet acte est daté [4] *de l'an* 1100, *Louis, roi de France, régnant, Bertrand étant comte & Amélius évêque*. Cet acte est de la fin de l'année 1108, ou du commencement de la suivante, & on ne sauroit s'en servir comme fait le P. Pagi [5] pour prouver l'époque de l'association de Louis le Gros au trône. [*Voyez ci-après, Note* LXVI, *la suite chronologique des évêques de Toulouse.*]

Éd. orig. t. II, p. 577.

Note 20

NOTE XX

Sur les anciens vicomtes de Béziers & d'Agde, & l'époque de l'union de ces deux vicomtés dans la même maison.

I. Les plus anciens vicomtes [6] de Béziers que nous connoissions sont Antoine, qui vivoit l'an 845, & Gérin en 858. Le P. Mabillon [7] fait un Aton & un Asnarius vicomtes de Béziers, vers l'an 840, mais ce n'est qu'une conjecture qui n'a aucun fondement. Il se contredit d'ailleurs, puisque dans un autre [1] endroit il fait vivre ces deux vicomtes vers l'an 950.

II. On croit [2] qu'Aton étoit vicomte de Béziers en 893, mais il est plus vraisemblable qu'il étoit vicomte dans la partie méridionale du diocèse de Toulouse. Rainald prend le titre *de vicomte du comté de Béziers* dans un acte [3] du 16 de juillet de l'an 897, & il paroît [4] qu'il possédoit cette vicomté dès l'an 881. L'acte de l'an 897 est souscrit après le même Rainald par Dide, sa femme, Arsinde & Boson. Ce dernier, dans un titre [5] du 14 de décembre de la même année, se qualifie *vicomte de Béziers & d'Agde*. Catel [6] a imprimé ce titre sans la date, & Boson y est appelé *Nolo* par une erreur de copiste, mais il est certain qu'on doit lire *Boso* au lieu de *Nolo*, & que l'acte est du 14 de décembre de l'an 897, comme Andoque [7], qui avoit vu l'original, le témoigne. Nous savons [8] d'ailleurs que Boson fut vicomte de Béziers la dixième & la vingt-deuxième année de Charles le Simple *depuis la mort d'Eudes*, c'est-à-dire en 909 & 921.

Le vicomte Reginald ou Rainald, son prédécesseur, mourut donc entre le 16 de juillet & le 14 de décembre de l'an 897, & comme il ne se qualifioit que *vicomte de Béziers*, au lieu que Boson, son successeur, prenoit le titre *de vicomte de Béziers & d'Agde*, c'est une preuve que celui-ci fut le premier qui unit ces deux vicomtés en sa personne. Or, il ne paroît pas qu'il ait été fils de Rainald, ce qu'il n'auroit pas oublié de marquer dans les deux actes dont nous venons de faire mention; ainsi il devoit être vicomte d'Agde de son chef, & avoir hérité de la vicomté de Béziers. On peut conjecturer que ce fut par sa femme, que nous croyons être la même qu'Adélaïde, qui prend le titre *de vicomtesse de Béziers* dans

[1] Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 876.
[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 682.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCXXIX, CCCXXXII, CCCXLII.
[4] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 151.
[5] Pagi, ad ann. 1095, n. 22.
[6] Voyez tome I, livre IX, n. CXXIX; livre X, n. XXXII & LXXII.
[7] Mabillon, ad ann. 850, n. 25.

[1] Mabillon, ad ann. 940, n. 13; ad ann. 949, n. 22. — Voyez *Note* XXIII.
[2] Voyez tome I, livre X, n. CCII.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XVII.
[4] Voyez tome III, livre XI, n. XXIII & LV.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XVIII.
[6] Catel, *Mémoires de la province du Languedoc*, Preuves, p. 651.
[7] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 47.
[8] Archives de l'église de Béziers.

une vente[1] qu'elle fit en 924, du village de Salacian, en présence d'Agio, archevêque de Narbonne. Elle aura donc été fille & héritière du vicomte Rainald, & veuve en 924 de Boson, vicomte d'Agde.

III. Ce dernier est le plus ancien vicomte d'Agde que nous connoissions, & nous n'avons aucun monument sur ses prédécesseurs. Il étoit fils, selon toutes les apparences, d'Arsinde qui souscrivit avant lui à l'acte de l'an 897. Il posséda cette vicomté avec celle de Béziers, & les transmit à ses successeurs, ce qui paroît par différens titres. Le premier vicomte que nous trouvions après lui est Teudo, dont il est fait mention dans une charte datée de *la vingt-neuvième année de Charles*. Catel[2] rapporte cet acte au règne de Charles le Chauve, prétendant que Charles le Gros & Charles le Simple n'ont pas régné vingt-neuf ans; mais il n'a pas fait attention que ce dernier fut toujours reconnu en Languedoc jusques à sa mort, & qu'ainsi il régna plus de trente ans dans cette province. Aussi se rétracte-t-il[3] dans la suite, & il convient que Teudo vivoit sous le règne de ce prince. En effet il fut[4], en 933, un des exécuteurs testamentaires de Reginald ou Rainald, évêque de Béziers, qui étoit vraisemblablement son oncle paternel, & frère de Boson. Teudo étoit donc vicomte de Béziers & d'Agde en 926 & 933.

IV. Nous trouvons ensuite[5], en 937, un Jonus ou Jonas, *vicomte*, qui souscrivit à une donation de Raimond Pons, comte de Toulouse, en faveur de l'église de Béziers, & il est vraisemblable qu'il étoit vicomte de cette ville, & fils ou frère de Teudo.

V. Rainald II succéda à Jonas dans les vicomtés de Béziers & d'Agde. Il les possédoit[6] en 961, & il étoit déjà mort au mois d'octobre de l'an 969, que ses[7] exécuteurs testamentaires, dont la vicomtesse Garsinde étoit du nombre, délivrèrent un legs qu'il avoit fait à la cathédrale de Béziers. *Le vicomte Guillaume* consentit à cet acte; ainsi il est fort vraisemblable que celui-ci étoit son fils & que Garsinde étoit sa femme. Rainald II avoit épousé cette dame depuis peu en secondes noces & avait eu Guillaume d'un autre mariage, supposé qu'elle soit la même que Garsinde, qui[1], en 1046, abandonna au comte Pierre *les alleux & les fiefs qui avoient appartenu au vicomte Guillaume & à sa fille Garsinde;* ce qui nous paroît très-probable, car le même Guillaume qui succéda immédiatement à Rainald II dans les vicomtés[2] de Béziers & d'Agde, avoit déjà épousé Drude ou Ermentrude en 977, & s'il eût été fils de Garsinde, celle-ci auroit été âgée de plus de cent ans en 1046, ce qui ne doit être admis que sur de bonnes preuves. Il est vrai qu'on pourroit croire que celle qui fit l'abandon de l'an 1046 est la même que Garsinde de Besalu, alors vicomtesse de Narbonne, comme nous l'avons d'abord supposé[3] sur le fondement qu'une partie[4] des lieux mentionnés dans le délaissement appartenoient à la maison de Narbonne, à la fin du dixième siècle & dans le onzième; mais nous ne voyons pas pour quelle raison la vicomtesse de Narbonne, qui d'ailleurs étoit alors en puissance de mari, auroit pu faire ce délaissement.

Quoi qu'il en soit, il est fait mention de Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde, dans un acte daté[5] *de la vingt-huitième année du règne de Lothaire*, ou de l'an 982. Ce vicomte épousa ensuite une autre dame appelée Arsinde, dont il est parlé[6] dans un acte *du 17 août, la septième année du règne du roi Hugues*, ou l'an 993, de même que dans une donation[7] qu'il fit à l'abbaye de Saint-Thibéry, *sur le point d'entreprendre le voyage de Rome*.

Ce dernier acte est daté simplement *du*

[1] *Gallia Christiana*, t. 1, p. 373.
[2] Catel, *Mémoires de la province du Languedoc*, p. 651 & suiv.
[3] *Ibid.* p. 957 & suiv.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVII.
[5] *Ibid.* n. LXIV.
[6] *Ibid.* n. XCVII.
[7] *Ibid.* n. CIV & suiv.

[1] *Ibid.* n. CXCII.
[2] *Ibid.* n. CXIII.
[3] *Ibid.* n. CCX.
[4] *Ibid.* n[os] CII, CXIV & CCXLI.
[5] Catel, *Mémoires de la province du Languedoc*, p. 652.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXXI.
[7] *Ibid.* n. CXXVII & suiv.

dernier de février, indiction III, mais il est antérieur à l'an 1013, puisque Guillaume étoit alors[1] déjà décédé; il doit être donc ou de l'an 990, ou de l'an 1005, qu'on comptoit l'indiction III. Nous croyons plus volontiers qu'il est de l'an 990, parce que nous n'avons aucune preuve que Guillaume ait vécu après l'an 993. On voit, par le testament[2] que ce vicomte fit vers le même temps, qu'il ne laissa que deux filles, Garsinde & Senegonde. La première fut héritière des vicomtés de Béziers & d'Agde, & épousa[3] en premières noces Raimond, fils aîné de Roger I, comte de Carcassonne, & en secondes noces Bernard, seigneur d'Anduze, avec lequel elle étoit déjà mariée l'an 1013[4]. L'autre épousa Richard, vicomte de Millau en Rouergue. Garsinde eut des enfans de son premier mariage, lesquels héritèrent des vicomtés de Béziers & d'Agde, qui passèrent ainsi dans la maison des comtes de Carcassonne[5]. Au reste, ces deux sœurs devoient être filles d'Ermentrude, première femme de Guillaume, car il n'est point dit qu'elles fussent filles d'Arsinde, ni dans le testament de leur père, où cette dernière est nommée, ni dans l'acte de l'an 1013.

Éd. orig. t. II, p. 578.

Note 21

NOTE XXI

Sur l'origine des Trencavels, vicomtes d'Albi, de Nimes, &c.

I. Raimond-Bernard, surnommé Trencavel, possédoit vers la fin du onzième siècle les vicomtés d'Albi, de Nimes, Carcassonne, Razès, Béziers & Agde. Bernard Aton, son fils, à qui il les transmit, les partagea entre ses enfans. Il est certain que les quatre dernières vicomtés échurent à Raimond-Bernard, par son mariage avec Ermengarde de Carcassonne, & qu'il possédoit les deux autres de son chef. Examinons en quel temps celles-ci entrèrent dans sa maison, & voyons quelle étoit son origine.

Cécile, veuve de Bernard Aton, fils de Raimond-Bernard, nous fournit là-dessus de grandes lumières dans un acte par lequel elle confirma avec ses trois fils, l'an 1147[1], *les donations que leurs ancêtres, savoir, la vicomtesse Diafronisse, Bernard, vicomte, son fils, Gauciane sa femme, & leurs fils Frotaire, évêque d'Albi, & Aton, vicomte, avoient faites à l'église de Beaumont en Rouergue.* Les mêmes termes sont énoncés dans une autre charte de l'an 1185[2] par laquelle Roger, vicomte de Béziers & petit-fils de Bernard Aton, confirme ces donations.

II. Il est fait mention de Bernard, vicomte de Nimes, & de Gauze ou Gauciane, vicomtesse, dans un acte[3] de l'an 956; & comme il est certain qu'Aton, frère de Frotaire[4], évêque d'Albi, fut vicomte de Nimes, ils étoient par conséquent fils du même Bernard & de Gauciane, & la vicomté de Nimes étoit dans leur maison dès le milieu du dixième siècle.

III. Nous trouvons[5], en 971, un *vicomte* appelé *Siguin, qui, avec son frère Bernard,* assista à un plaid tenu à Nimes. Il est fort vraisemblable que ce Siguin possédoit une portion de la vicomté de cette ville; & comme cette vicomté étoit longtemps auparavant dans la maison des Trencavels, il doit entrer sans doute dans leur généalogie, ce qu'on peut confirmer par le nom de Bernard, son frère; mais nous ne connoissons pas son degré de descendance. On pourroit conjecturer que le dernier est le même que Bernard, seigneur d'Anduze & de Sauve, qui, en 1020, avoit[6] un fils évêque de Nimes, & qui, à ce qu'il paroît, étoit fils d'un seigneur nommé Almerade[7].

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLVI.
[2] *Ibid.* n. CXXVIII.
[3] Voyez *Note* XXII.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLVI.
[5] Voyez *Note* XXII.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXX.
[2] Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro XXXIX.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXXVII.
[4] Voyez tome V, Chroniques, n. V.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVII.
[6] *Ibid.* n. CLII.
[7] *Ibid.* n. CLIV.

Éd. orig. t. II, p. 579.

GÉNÉALOGIE DES TRENCAVELS.

Bernard I, vicomte en 918.	Aton I, vicomte d'Albi ou d'Ambialet en 937 & 942, épousa Diafronisse. Frotaire, évêque d'Albi en 942.	Bernard II, vicomte d'Albi & de Nimes en 956, 957 & 974, épousa Gauciane. Frotaire, évêque de Cahors en 957 & 961.	Aton II, vicomte d'Albi & de Nimes, épousa Gerberge, & mourut vers l'an 1032. Frotaire, évêque d'Albi en 972 & 975, & ensuite évêque de Nimes depuis l'an 988 jusque vers l'an 1014.	Bernard-Aton III, vicomte d'Albi & de Nimes, épousa Rangarde, & mourut vers l'an 1060. Sigarius. Frotaire II, évêque de Nimes depuis l'an 1027 jusques en 1077	Raimond-Bernard, surnommé Trencavel, vicomte d'Albi & de Nimes, épousa Ermengarde, fille de Pierre-Raimond, comte de Carcassonne, & héritière de Roger III, son frère, comte de Carcassonne & de Razès, vicomte de Béziers & d'Agde; il mourut vers l'an 1074. Frotaire.	Bernard-Aton IV, vicomte d'Albi, Nimes, Carcassonne, Razès, Béziers & Agde, épousa, en 1083, Cécile de Provence, & mourut en 1129. Guillemette épousa : 1°, en 1069, Pierre-Aton, vicomte de Bruniquel; 2°, vers l'an 1091, Hugues de la Roque.	Roger I, vicomte d'Albi, de Carcassonne & de Razès, épousa : 1° Adélaide de Pons; 2°, en 1139, Bernarde de Comminges; & mourut sans enfans en 1150. Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, succéda à son frère Roger I dans les vicomtés d'Albi, Carcassonne & Razès, épousa : 1° Adélaide, 2° Saure; & mourut en 1167. Mantiline épousa, en 1105, Arnaud de Béziers. Ermengarde Trencavelle épousa, en 1110, Gausfred, comte de Roussillon. Ermessinde épousa, en 1121, Rostaing de Posquieres. Pagane. Bernard-Aton V, vicomte de Nimes & d'Agde, épousa Guillemette de Montpellier, & mourut vers l'an 1159.	*Premier lit.* Cécile épousa, en 1151, Roger-Bernard, comte de Foix. *Deuxième lit.* Roger II, vicomte d'Albi, Béziers, Carcassonne & Razes, épousa, en 1171, Adélaide, fille de Raimond V, comte de Toulouse. Adélaide épousa, en 1176, Sicard, vicomte de Lautrec. Béatrix épousa Raimond VI, comte de Toulouse. Raimond Trencavel, & autres enfans. Bernard-Aton VI, vicomte de Nimes & d'Agde, né posthume vers l'an 1159, céda ses domaines, en 1214, à Simon de Montfort.	Raimond-Roger, vicomte d'Albi, Béziers, Carcassonne & Razès, dont le fils céda ces vicomtés, en 1247, au roi saint Louis.

Éd. orig. t. II, p. 578.

IV. Suivant un acte[1] daté *du règne de Lothaire le lundi 13 d'avril le huitième jour de la lune* (ce qui ne peut convenir qu'à l'an 957), une dame appelée Sénegonde & ses fils donnent *à Frotaire, évêque, & à son frère Bernard* la moitié du château de la Tour en Rouergue. Nous ne doutons pas qu'il ne s'agisse ici de notre Bernard, vicomte de Nimes, qui, comme on l'a déjà vu, possédoit des biens considérables dans le Rouergue, où il fonda le monastère de Beaumont. Frotaire, frère de ce vicomte, étoit donc déjà évêque dès l'an 957, & c'est le même, à ce qu'il nous paroît[2], que Frotaire, évêque de Cahors, dont il est fait mention en 961, dans le testament de Raimond I, comte de Rouergue.

V. Comme il est certain que le même *Bernard*[1], vicomte de Nimes, fut père du vicomte Aton & de Frotaire, évêque d'Albi, cela nous donne lieu de croire qu'il étoit fils du vicomte *Aton*, qui[2], avec sa femme, fit en 942 une donation à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, & dont le père s'appeloit *Bernard*, car, suivant l'usage constant des neuvième, dixième & onzième siècles, les petits-fils portoient ordinairement le nom de leurs aïeuls paternels. Il est fait mention d'ailleurs, dans un acte de l'an[3] 1070, d'un Aton, vicomte d'Albi ou d'Ambialet, qualifié *l'ancien* (*vetulo*). Or, cet Aton appartient certainement à la généalogie des Trencavels, & par conséquent il n'est pas différent du vicomte Aton qui, en 942, fit la donation dont nous venons de parler à l'abbaye de Saint-Pons, & qu'on

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXXVIII.

[2] Voyez *Note* VIII, n. 12. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 125.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXX.

[2] *Ibid.* n. LXXI.

[3] *Ibid.* n. CCXLVIII.

qualifia *l'ancien,* pour le distinguer d'Aton, frère de Frotaire, évêque d'Albi, qui est le seul de cette maison qui ait porté le nom d'Aton tout seul depuis l'an 956 jusques en 1070.

VI. Il résulte de ce que nous venons de dire qu'Aton I, vicomte d'Albi, qui vivoit en 942, avoit épousé Diafronisse, puisque celle-ci étoit mère[1] de Bernard qui possédoit la vicomté de Nimes en 956. Or, comme nous n'avons aucun monument qui prouve qu'Aton I ait été vicomte de Nimes, nous ne doutons pas que Gauciane, épouse de Bernard, son fils, n'ait apporté cette vicomté dans sa maison, ce que l'acte de l'an 956 paroît d'ailleurs[2] insinuer. Gauze ou Gauciane aura donc été fille & héritière d'un vicomte de Nimes, & par son mariage avec Bernard, fils d'Aton I, vicomte d'Albi ou d'Ambialet, ces deux vicomtés auront été réunies dans la maison de ce seigneur, qui est la même que celle des Trencavels.

La donation[3] que le vicomte Aton fit en faveur de l'abbaye de Saint-Pons en 942 est souscrite immédiatement après lui *par Frotaire, évêque, Bernard, le comte Hugues, &c.* La souscription des deux premiers avant celle de ce comte marque, ce semble, qu'ils étoient les mêmes que Frotaire, évêque, & Bernard, vicomte de Nimes, fils d'Aton I, dont nous avons déjà parlé. Nous croirions cependant volontiers que ce Frotaire étoit frère d'Aton I & évêque d'Albi, car Frotaire, fils de ce vicomte, qui fut évêque de Cahors, ne peut avoir rempli le siége épiscopal de cette ville, occupé alors par Amblard[4]. Nous n'avons[5] rien d'ailleurs sur les évêques de cette église depuis la sixième année du règne de Lothaire jusques à la quinzième, c'est-à-dire depuis l'an 941 jusques en 951.

VII. Il est remarquable que, suivant l'acte de l'an 942, le vicomte Aton I possédoit le lieu de Brousse, *dans la viguerie de Lautrec* en Albigeois. Cela pourroit donner lieu de conjecturer que les anciens vicomtes de Lautrec avoient une origine commune avec ceux d'Albi ou d'Ambialet; que le vicomte Sicard, dont il est fait mention dans un acte de l'an 940[1], & qui paroît avoir été vicomte de Lautrec, étoit frère d'Aton I; que leur père leur partagea la vicomté d'Albigeois; qu'Aton, qui étendoit son autorité dans la partie septentrionale du pays, prit le nom de vicomte d'Albi ou d'Ambialet, & Sicard, dont le domaine étoit compris dans la partie méridionale, se qualifia vicomte de Lautrec, principal château de cette vicomté. Éd. orig. t. II, p. 579.

On peut appuyer cette conjecture sur deux[2] actes qui regardent certainement les vicomtes de Lautrec, & qui se trouvent dans un ancien cartulaire du château de Foix, lequel contient les titres de la maison des Trencavels. Le premier de ces deux actes est un serment fait par Frotaire, évêque, fils d'Ermentrude, *à Isarn, fils de Rangarde,* pour le château de Lautrec dont chacun possédoit une partie. On voit par là que le nom de Frotaire étoit commun dans les maisons des vicomtes d'Albi & de Lautrec, ce qui prouve, ce semble, leur descendance commune. Ce *Frotaire, évêque, fils d'Ermentrude,* ne paroît pas différent de Frotaire II, évêque de Cahors, mort en 990[3]; car il ne sauroit être le même que Frotaire, évêque d'Albi en 972, & ensuite[4] évêque de Nimes, puisque celui-ci étoit *fils de Gauciane*[5], ni le même que Frotaire, qui étoit évêque de Nimes au onzième siècle, lequel étoit *fils de Gerberge*[6]. D'ailleurs nous trouvons un Isarn, vicomte en Albigeois en[7] 974 & 987, ce qui convient parfaitement avec l'épiscopat de Frotaire II, évêque de Cahors.

Le second acte est un serment fait par *le vicomte Sicard, fils d'Avierne,* au même *Frotaire évêque, fils d'Ermentrude,* pour le châ-

[1] Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXX.
[2] *Ibid.* n. LXXXVII.
[3] *Ibid.* n. LXXI.
[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 124.
[5] *Ibid.* p. 8 & 48.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIX
[2] *Ibid.* n. CXXI, CXXVI.
[3] *Spicilegium,* t. 8, p. 154. — Voyez *Note* VIII, n. 40 & suiv.
[4] Voyez *Note* XVIII, n. 7 & 8.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXX.
[6] *Ibid.* n. CLX.
[7] *Ibid.* n. CXI & suiv. & n. CXXIII

teau de Lautrec dont chacun avoit une portion. Cet acte est conçu dans les mêmes termes que le précédent; ainsi ce vicomte Sicard étoit vraisemblablement fils d'Isarn & petit-fils du vicomte Sicard, qui vivoit en 940. Nous trouvons en effet un Isarn [1], vicomte de Lautrec vers l'an 1038, & nous voyons ici les noms de Sicard & d'Isarn portés alternativement par les vicomtes de Lautrec, ce qui prouve leur filiation, car, suivant l'usage des dixième & onzième siècles, le nom de l'aïeul passoit ordinairement au petit-fils, comme on l'a déjà remarqué.

Pour revenir aux vicomtes d'Albi, nous trouvons un Aton vicomte, qui en 937 [2] souscrivit à la donation que Raimond Pons, comte de Toulouse, fit alors à la cathédrale de Béziers, & nous ne doutons pas que ce ne soit le même que notre Aton I, vicomte d'Albi ou d'Ambialet.

VIII. On a déjà prouvé que le père de ce dernier s'appeloit Bernard. Nous trouvons, en 933 & 934 [3], un vicomte de ce dernier nom dans le Rouergue, ce qui pourroit faire conjecturer que c'est le même que le père d'Aton I, d'autant plus que ce dernier & son fils Bernard, vicomte de Nimes, possédoient des terres dans ce pays; cependant comme le même Bernard, vicomte dans le Rouergue, ne fait mention dans un acte d'échange [4] de l'an 937 que de ses deux fils Béranger & Bernard, il paroît bien qu'il étoit de la maison d'Aton I, vicomte d'Albi, mais non pas son père. Nous parlerons ailleurs [5] de la postérité de Béranger & de Bernard, fils de Bernard vicomte dans le Rouergue, dont le premier fut vicomte de Millau dans ce pays, & l'autre vicomte de Gévaudan.

Éd. orig. t. II, p. 580.

IX. Pour ce qui est de Bernard, père du vicomte Aton I, nous croyons que c'est le même que Bernard, qui, en qualité de *vicaire, d'envoyé (missus)* & *d'avocat* de Raimond, comte de Toulouse, & d'Eudes son père, tint un plaid, en 918, à Alzonne, dans le diocèse de Carcassonne [1]. Ce Bernard étoit vraisemblablement fils ou frère d'Aton, *vicaire* du même Eudes, comte de Toulouse, qui, en 898, tint [2] un autre plaid au nom de ce comte dans le même lieu d'Alzonne. Comme nous trouvons un Aton vicomte de Toulouse vers l'an 940 [3], & que celui-ci étoit fils d'un vicomte de la même ville appelé Benoît, dont il est parlé dans la Vie de S. Géraud d'Aurillac, son oncle maternel, & qui vivoit vers l'an 968, on peut conjecturer que ce vicomte & Aton I, vicomte d'Albi, étoient de la même maison. Enfin Aton, *vicaire* d'Eudes, comte de Toulouse en 898, paroît fils ou petit-fils d'Aton qui en 867 [4] avoit usurpé l'abbaye de Saint-Volusien dans le Toulousain & divers autres biens dans la Septimanie, sur l'abbaye de Saint-Thibéry.

X. Après avoir donné nos preuves & nos conjectures sur les ascendans de Bernard, vicomte d'Albi & de Nimes, qui vivoit en 956, nous allons entrer dans le détail de ses descendans. Il paroît d'abord que ce vicomte [5] est le même que le *vicomte Bernard*, à qui Garsinde, comtesse douairière de Toulouse, fit vers l'an 974 un legs par son testament ou codicille. Il eut de Gauciane, son épouse, Frotaire, évêque d'Albi, & le vicomte Aton deuxième du nom. Il est parlé de ce dernier dans divers titres qui sont sans date [6], & où il est appelé *fils de Gauciane*. Son frère Frotaire passa, vers l'an 988, de l'évêché d'Albi à celui de Nimes, qu'il possédoit encore [7] vers l'an 1014.

XI. Le vicomte Aton II est le même *qu'Aton qui, avec sa femme Gerberge & ses fils Bernard & Frotaire*, donna à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert quelques biens [8]

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXXXI & suiv.
[2] *Ibid.* n. LXIV.
[3] *Ibid.* n. LIX.
[4] *Ibid.* n. LXVII.
[5] Voyez *Note* XXVI.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLII.
[2] *Ibid.* n. XXI.
[3] Voyez *Note* XXXIII.
[4] Voyez tome I, l. X, n. CII, 2e alinéa.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXI & suiv.
[6] *Ibid.* n. CLIX, CLXIII.
[7] Voyez *Note* XVIII, n. 8 & suiv. — Voyez tome V, Chroniques, n. V.
[8] *Ibid.* Chartes & Diplômes, n. CXXXI, 7e charte citée sous ce numéro.

situés *dans le comté d'Albi*. La charte est datée d'un lundi 18 de mars, *Dieu régnant & dans l'espérance d'un roi*, ce qui doit se rapporter aux premières années du règne de Hugues Capet, qui ne fut pas d'abord reconnu dans le pays; ainsi, suivant la lettre dominicale, cette charte doit être de l'an 993. Il est vrai qu'Aton ne s'y qualifie pas vicomte, mais nous savons d'ailleurs qu'il fut vicomte d'Albi, que sa femme s'appeloit Gerberge[1] & qu'entre autres il en eut deux fils, Frotaire & Bernard.

Suivant un autre acte[2] de l'an 1028, deux seigneurs, qui étoient frères, cédèrent *à Aton, fils de Gauciane*, la troisième partie de la moitié du château d'Auriac dans le Lauragais. Or, cet Aton est le même que notre vicomte d'Albi & de Nimes, puisque cet acte se trouve dans le cartulaire de sa maison & que ses descendans furent seigneurs du château d'Auriac. Enfin ce même vicomte fut présent, en 1029, à la fondation du monastère de Sauve[3], dans le diocèse de Nimes.

XII. Aton II vécut jusques après l'an 1030, comme il paroît par un acte[4] tiré du même cartulaire, & daté *d'un mardi du mois de juillet, sous le règne du roi Henri;* suivant cet acte, deux seigneurs donnent *à Frotaire, évêque, & à ses frères Bernard & Sigarius* leur part des châteaux de Cahuzac & de Bérens en Albigeois, *en réparation de la mort de leur père Aton* (*Propter emendamentum de morte patris eorum Atoni*). Il n'y a pas lieu de douter que ce dernier ne soit le même qu'Aton II, vicomte d'Albi & de Nimes, puisque nous avons d'ailleurs d'autres preuves[5] que ses descendans possédèrent les châteaux de Cahuzac & de Bérens.

Le même vicomte posséda aussi le château de Dourgne dans le Toulousain, car il y a dans le même cartulaire un acte d'hommage[6] rendu pour ce château *à Aton, fils de Gauciane, & à Frotaire, fils de Gerberge;* ce qui prouve que cet acte est antérieur à l'an 1027, car le même Frotaire étoit alors évêque de Nimes, & on auroit marqué sa qualité d'évêque dans l'acte, s'il l'avoit été dans le temps qu'il fut passé.

XIII. On voit par cet acte que les seigneurs se distinguoient alors par le nom de leurs mères, à cause que les surnoms n'étoient pas encore en usage. Ils se distinguoient aussi souvent en ajoutant à leur nom celui de leur père. C'est ainsi que Bernard, fils d'Aton II, vicomte d'Albi & de Nimes, s'appela Bernard Aton, *Bernardus Atoni*, comme qui diroit *Bernard fils d'Aton*. Le même Bernard, que nous appellerons Bernard III, se qualifie *proconsul*, c'est-à-dire vicomte *de Nimes & prince d'Albi*, dans un acte[1] par lequel il donne son consentement *avec son frère Frotaire, évêque de Nimes*, pour la construction du pont d'Albi. Cet acte est sans date, mais on peut la fixer à peu près par l'époque de l'épiscopat de Géraud, évêque de Rodez, & de B., évêque de Cahors, qui s'intéressèrent à cette construction : or, elle est postérieure à l'an 1031, puisque le siége épiscopal de Rodez étoit vacant à la fin de cette année; & comme nous trouvons, en 1052, un Bernard[2], évêque de Cahors, qui peut l'avoir été dès l'an 1032, le pont d'Albi aura été construit vers l'an 1035. Géraud, qui a été omis dans le catalogue des évêques de Rodez, pouvoit alors remplir ce siége, puisque nous n'avons[3] rien sur ces prélats depuis l'an 1028 jusques en 1052.

XIV. Il est encore fait mention[4] *de Frotaire, évêque, & de Bernard, proconsul* ou vicomte, *son frère*, dans une donation qu'ils firent vers l'an 1050, avec Guillaume, évêque d'Albi, à l'église de Saint-Salvi de la même ville. *Le vicomte Bernard & Frotaire, évêque, son frère*, avoient disposé[5] quelques années auparavant de cet évêché en faveur du même Guillaume, *pour en jouir après la mort d'Amélius qui en étoit alors pourvu*. On

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXIII.
[2] *Ibid.* n. CLXIII.
[3] *Ibid.* n. CLXIV, 2ᵉ charte citée sous ce numéro.
[4] *Ibid.* n. CLXXII & suiv.
[5] *Ibid.* n. CLXXIII & CCXXI.
[6] *Ibid.* n. CLIX.

[1] Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CLXXIII.
[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 127.
[3] *Ibid.* p. 203.
[4] *Ibid.* t. 1, *instrum.* p. 5, col. 1.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXI.

voit par ces actes que Frotaire, évèque de Nimes, devoit être l'aîné de Bernard, vicomte de cette ville & de celle d'Albi, son frère, car il est toujours nommé avant lui, à moins que ce ne soit par respect pour sa dignité. Il est certain du moins qu'ils possédèrent conjointement le domaine de leur famille.

XV. Bernard-Aton, troisième du nom, vicomte de Nimes & d'Albi, mourut longtemps avant Frotaire, évèque de Nimes, son frère. Il vivoit encore au mois *d'octobre de la vingt-sixième année du règne du roi Henri* & de l'an 1056, car nous ne doutons pas qu'il ne soit le même que *le vicomte Bernard-Aton*, qui souscrivit[1] à la donation que Raimond, comte de Pailhas, fit alors à Valence, sa femme. Il eut de sa femme Rangarde, un fils qu'on nomma Raimond-Bernard, & qui jouit, conjointement avec son oncle, du domaine de sa maison. On en a la preuve en différens hommages[2] sans date, rendus conjointement *à Frotaire, évêque, fils de Gerberge, & à Raimond, fils de Bernard, vicomte, son neveu, fils de Rangarde;* & en particulier par l'union[3] que le même *Frotaire, évêque de Nimes, & son neveu le vicomte Raimond,* firent en 1062 de l'abbaye de Sorèze, & en 1073, de celle de Castres à la congrégation de Saint-Victor de Marseille. Le même Raimond eut un frère appelé Frotaire[4] comme son oncle. Il épousa après l'an 1054 Ermengarde, fille de Pierre Raimond, comte de Carcassonne & de Razès & vicomte de Béziers & d'Agde, héritière de ces dignités, ce qui rendit sa maison extrêmement puissante. Nous ne trouvons plus rien de lui après l'an 1074, & il paroît qu'il étoit déjà décédé en 1078; nous avons en effet un acte[5] de cette dernière année, suivant lequel Ermengarde, sa femme, avoit alors toute l'autorité dans ses domaines. Il est vrai qu'il est fait mention de lui, comme

Éd. orig. t. II. p. 581.

[1] *Marca Hispanica*, p. 1106.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXIX & suiv.

[3] *Ibid.* n. CCXX. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 13.

[4] *Cartulaire du château de Foix.*

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXIV.

vivant, dans l'acte[1] de la réformation de l'église d'Albi, daté *de la douzième année du pontificat d'Alexandre II, la treizième du roi Philippe, la dix-septième du cycle décennoval, l'an MLXXVIIII de l'Incarnation, concurrent* VII, &c.; mais il est évident qu'il y a faute dans l'année de l'Incarnation, & qu'il faut lire l'an *MLXXII*, car toutes les autres notes chronologiques conviennent à cette année, comme le P. de Sainte-Marthe l'a remarqué; d'ailleurs Guiraud, évêque d'Ostie, dont il est fait mention dans l'acte comme vivant, mourut[2] en 1077. La postérité de Raimond-Bernard est connue & il n'y a aucune difficulté là-dessus. Telle est l'origine de la maison des Trencavels, ce qu'on comprendra encore mieux par la généalogie que nous joignons à cette *Note.*

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 6, col. 1.

[2] Mabillon, ad ann. 1077, n. 2.

NOTE XXII

NOTE 22

Suite & origine des comtes héréditaires de Carcassonne & de Razès de la seconde race, & des comtes héréditaires de Comminges, de Conserans & de Foix.

I. NOUS avons parlé, dans le premier volume de cette histoire, des comtes héréditaires de Carcassonne & de Razès de la première race, dont Acfred II, qui vivoit en 934, a été le dernier. Nous ignorons s'il laissa postérité; il paroît cependant qu'il eut une fille, appelée Arsinde, qui porta ces deux comtés dans la maison des comtes de Comminges & de Conserans, lesquels lui succédèrent en effet, & dont nous entreprenons de développer ici l'origine & la succession.

Nous remarquerons auparavant que cette matière est d'autant plus obscure que, pendant les dixième & onzième siècles, la plupart des comtes ne prenoient ordinairement que leur nom de baptême, avec le

simple titre de comte, sans ajouter le nom du pays sur lequel ils dominoient; & comme la plupart des chartes de ces deux siècles sont sans date, qu'elles sont d'ailleurs assez rares, & que les noms se perpétuoient dans les familles, cela jette une étrange confusion dans l'histoire. Le seul moyen de débrouiller leur généalogie & de connoître leurs comtés, c'est d'observer : 1° la situation des lieux de leur domaine dont ils font mention dans leurs chartes; 2° les noms de leurs pères ou de leurs mères, qu'ils ajoutoient alors fort communément au leur, pour se distinguer entre eux. Ainsi les uns se disoient, par exemple, *Petrus Rogerii*, *Rogerius Bernardi*, &c.; c'est-à-dire[1] Pierre fils de Roger, Roger fils de Bernard, & les autres *Roger fils de Garsinde, Pierre fils d'Adélaïde*, &c. Après cette observation, nous entrerons dans l'examen de la suite des comtes héréditaires de Carcassonne & de Razès de la seconde race, que nous n'établirons que sur l'autorité des chartes; c'est pourquoi on ne doit pas être surpris si nous nous écartons souvent dans cette discussion du sentiment des divers auteurs qui ont traité le même sujet, lesquels ne nous ont donné la plupart que de vaines conjectures ou des fables ridicules.

II. Nous trouvons d'abord[2] un seigneur appelé *Arnaud* qui, conjointement avec sa femme *Arsinde* & ses fils *Roger & Odon*, donna, en 949, à l'abbaye de Montolieu, dans le diocèse de Carcassonne, un alleu situé dans le même diocèse & que *son frère Roger* lui avoit cédé. Or, comme nous prouverons bientôt qu'il y avoit, vers la fin du dixième siècle, un comte de Carcassonne appelé *Roger*, que son frère *Odon* étoit comte de Razès, & qu'ils se disent l'un & l'autre fils *d'Arnaud & d'Arsinde*, nous concluons de là que ce dernier étoit comte de Carcassonne & de Razès, quoiqu'il ne prenne pas la qualité de comte dans cet acte, les dignités étant certainement alors héréditaires.

[1] Marca, *Histoire de Béarn*, l. 3, c. 5, n. 2. — *Marca Hispanica*, p. 542 & seq.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXVIII & suiv.

Arnaud & sa *femme Arsinde* donnèrent[1] en 944, à l'abbaye de Lézat, l'alleu de Saint-Ybar, situé dans le pays de Foix, qui, à la fin du dixième siècle, appartenoit aux comtes de Carcassonne & de Razès; ainsi Arnaud possédoit dès lors ces deux comtés. Enfin nous trouvons un acte de déguerpissement[2] fait en faveur de Daniel, abbé de Lézat, *en présence du comte Arnaud.* Ce Daniel[3] étoit abbé de ce monastère la neuvième année du règne de Louis d'Outremer, ou vers l'an 945.

III. Il paroît qu'Arnaud étoit déjà décédé & qu'Arsinde, sa femme, étoit veuve à la fin de l'an 957. Nous avons en effet un acte[4] de vente fait *le 29 de novembre, la quatrième année du règne de Lothaire, par la comtesse Arsinde & le comte Roger, son fils*, ce qu'on peut confirmer par un autre titre[5] suivant lequel la comtesse Arsinde & le comte Roger autorisent, *au mois de juin de la cinquième année de ce prince*, une donation en faveur de l'abbaye de Montolieu dans le diocèse ou comté de Carcassonne. Arnaud auroit vécu encore cependant jusques en 974, si on pouvoit s'en rapporter aux historiens[6] de la maison de Foix, qui prétendent que ce comte & Arsinde, sa femme, donnèrent, la même année, à leur fils Roger le château de Castelpenent dans le pays de Foix, & l'église d'Amplan à l'abbaye de Saint-Volusien. Mais, outre qu'il n'y a aucun fond à faire sur ces auteurs qui n'ont ni exactitude ni critique, nous verrons plus bas que Roger, fils d'Arnaud, étoit certainement comte de Carcassonne en 970. Ainsi ces donations doivent être antérieures à cette année. D'ailleurs Catel[7] assure qu'il n'est rien dit de ces donations dans un manuscrit qu'il avoit du plus ancien de ces historiens, & il croit avec raison que du

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXIII.

[2] *Ibid.* n. LXXVI, la 2[e] charte citée sous ce numéro.

[3] Mabillon, ad ann. 949, n. 22.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXXIX.

[5] *Ibid.* n. XCI.

[6] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 695 & suiv.

[7] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 626.

moins *les dates de ces titres sont fausses*. Il est vrai qu'il prétend qu'Arnaud ne mourut qu'en 994, mais il a été suffisamment réfuté là-dessus par M. de Marca [1].

IV. Outre Roger & Odon, qu'Arnaud eut de son mariage avec Arsinde, il eut encore Éd. orig. t. II, p. 582. un troisième fils nommé Raimond ; c'est ce qui paroît : 1° par une restitution [2] que *le comte Raimond, fils du comte Arnaud, fit à l'abbaye* de Saint-Hilaire, dans le diocèse de Carcassonne, d'un alleu situé dans le comté de Roussillon, *la troisième année du règne du roi Hugues ;* 2° par une notice [3] sans date qui se trouve dans le Cartulaire de la cathédrale de Narbonne, & qui porte « que *la comtesse Arsinde & ses fils les comtes Eudes & Raimond* ayant donné en engagement à quelques juifs l'alleu de Magrignan & de Cuxac, dans le comté de Narbonne, & l'ayant racheté ensuite, le même comte Raimond donna à sa mort la part qu'il avoit à cet alleu, à la cathédrale de Narbonne, que l'archevêque Ermengaud en jouit pendant sa vie, & la laissa à sa mort à son église, » ce qui peut servir à fixer à peu près le temps du décès du comte Raimond, fils d'Arnaud, comte de Carcassonne, puisque nous venons de voir qu'il vivoit encore la troisième année du règne du roi Hugues, ou l'an 990, & qu'il mourut avant Ermengaud, archevêque de Narbonne, décédé vers l'an 1015.

V. Les comtes Roger, Eudes & Raimond partagèrent donc la succession d'Arnaud leur père. Roger qui étoit l'aîné eut le comté de Carcassonne en partage. Quelques auteurs [4] l'appellent Roger II, ou Roger III, pour le distinguer d'un ou de deux autres prétendus comtes de Carcassonne de ce nom, qui n'ont jamais existé; car, pour ce qui est du prétendu Roger I, il n'est fondé [5] que sur les actes de la translation des reliques de saint Antonin qu'on met en 887, & dont nous avons fait voir la fausseté. Il est certain d'ailleurs que le comté de Carcassonne étoit possédé alors [1] par des comtes d'un autre nom. Quant à Roger II, admis par Catel, M. de Marca a fait voir qu'il l'a confondu avec notre Roger fils d'Arnaud.

VI. Ce Roger fut donc le premier comte de Carcassonne de son nom ; il le fut aussi de Conserans & d'une partie du Comminges, & posséda outre cela un grand nombre de terres dans la partie méridionale du diocèse de Toulouse, ou plutôt tout le domaine de ce canton, & plusieurs châteaux dans les comtés ou diocèses voisins, comme l'on voit par son testament.

Il est parlé de lui dans divers actes depuis l'an 957 jusques en 1012. Il étoit déjà marié avec Adélaïde dès l'an 970, comme il paroît par un échange [2] qu'il fit *au mois d'avril de la seizième année du règne de Lothaire*, & par l'acte de la translation [3] des reliques de saint Hilaire. Le P. Mabillon [4] a donné cet acte, & il le rapporte après Catel & Marca à l'an 978 ; mais ces auteurs n'ont pas fait assez d'attention à la date marquée en ces termes : *Anno* DCCCCLXX VIII *kal. martii*, & au lieu de séparer *octavo kalendas martii* de cet autre chiffre, *anno nongentesimo septuagesimo,* ils ont lu comme si ces chiffres étoient joints & qu'il y eût *anno* DCCCCLXXVIII, *kal. martii*. En effet, outre que ces chiffres sont séparés dans la copie qui est à la bibliothèque de Colbert & qui a été prise sur l'original, il est certain d'ailleurs que cette translation fut faite le 22 de février, comme le témoignent Catel [5] & Marca eux-mêmes, sur l'autorité de l'ancien bréviaire de l'abbaye de Saint-Hilaire ; or, le 22 février, on comptoit VIII *kalend. martii*. L'acte de cette translation est donc de l'an 970 & non de l'an 978, &

[1] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 695 & suiv.

[2] Archives de l'abbaye de Saint-Hilaire, dans dom Estiennot, *Antiquit. Bened. Occitan.* t. 2, p. 60.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes n. XCI & suiv.

[4] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 623. — Marca, *Histoire de Béarn*, p. 695.

[5] Voyez *Note* III.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 100 & suiv.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVI.

[3] *Ibid.* n. CV.

[4] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. 5, & ad ann. 978, n. 74. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 625.

[5] Catel, *ibid.* — Marca, *Histoire de Béarn*, p. 696.

c'est par inadvertance que le P. Mabillon le place ailleurs [1] sous l'an 988.

VII. Roger I entreprit [2] en l'an 1002 le voyage de Rome, qu'il avoit déjà fait vingt ans auparavant. Nous ne doutons pas qu'il n'ait fait alors son testament, que Catel [3] a donné le premier, & qui est daté, dans son édition, *du 22 mars de l'an 1062, sous le règne de Henri, roi de France.* Mais il est certain que cette date est fausse & qu'elle a été ajoutée par quelque copiste ignorant. C'est de quoi il est aisé de se convaincre par trois différentes copies qu'on voit de la même pièce, dans le recueil des titres concernant les maisons de Carcassonne, Foix, &c., qui est à la bibliothèque Colbert. L'une a été prise sur l'original qui étoit alors dans la caisse 17 des archives du château de Foix; elle n'a aucune date, ce qui lève toute la difficulté. Les deux autres sont extraites du Cartulaire de la maison de Foix, qui étoit dans la caisse 15 des mêmes archives. La première de ces deux dernières copies n'a non plus aucune date, & l'autre a celle qu'on lit dans Catel. Mais ce qui fait voir évidemment sa fausseté & qu'elle a été ajoutée longtemps après, c'est: 1° que le roi Henri I ne vivoit plus en 1062; 2° c'est que si le testament est de cette dernière année, Roger I l'auroit fait à l'âge de près de cent vingt ans, puisque nous avons déjà vu qu'il étoit né du moins quelques années avant l'an 949.

M. de Marca [4], qui a donné aussi ce testament pris sur une copie qui se trouve aux archives de Pau, fait voir plus au long la fausseté de cette date, à quoi on doit ajouter que, suivant sa copie, l'acte est du premier d'avril, au lieu que, selon Catel, il est du 22 mars. M. de Marca suppose [5] cependant qu'il étoit daté, & que *le copiste a failli non-seulement aux caractères du chiffre, mais encore en l'expression du roi, le nom duquel,* ajoute-t-il, *étant désigné à l'ordinaire par la première lettre H, il a interprété du roi Henri ce qui doit être entendu du roi Hugues.* Il est inutile de recourir à cette explication, puisque nous avons déjà vu qu'il n'y a aucune date dans l'original. Quant à la raison qu'apporte cet illustre auteur pour prouver que ce testament est antérieur à l'an 1000, savoir que le testateur met sous *la baillie,* régence ou administration de la comtesse Adélaïde sa femme, ses enfans, qui par conséquent devoient être alors en bas âge, elle ne nous paroît pas tout à fait concluante, parce que suivant l'usage de nos provinces, où on a toujours suivi le droit écrit, un père peut donner à sa femme l'administration & la jouissance de ses biens, quoique ses enfans soient majeurs & avancés en âge. Nous en avons divers exemples dans ce siècle.

VIII. Roger I fit vraisemblablement ce testament vers l'an 1002, avant que d'entreprendre son second voyage de Rome, quoiqu'il ne soit mort que vers l'an 1012. Il paroît en effet que cet acte fut exécuté de son vivant, car Bernard & Pierre ses fils prennent le titre de comtes dans leur souscription à une donation [1] qu'il fit l'an 1011, avec sa femme Adélaïde, en faveur de l'abbaye de Saint-Hilaire; & dans ce même acte, Roger qualifie comte Raimond, son autre fils, qualité qu'il ne donne à aucun d'eux dans son testament. Au reste, comme Raimond ne souscrivit pas avec ses deux frères à l'acte de l'an 1011 & que son père y déclare qu'il fait cette donation *pour l'âme de son frère le comte Eudes, & du comte Raimond, son fils,* nous inférons de là que ce dernier étoit alors déjà décédé. Nous verrons bientôt que Garsinde, veuve de Raimond, étoit déjà remariée en 1013 avec Bernard d'Anduze.

IX. Nous n'avons plus rien de Roger I après l'an 1012, & ce comte décéda sans doute peu de temps après. M. de Marca [2] prétend qu'Adélaïde, sa femme, étoit sœur de Baudouin, sire de Pons en Saintonge. Il se fonde sur un fragment du testament de ce seigneur tiré du Cartulaire de Saint- Éd. orig. t. II. p. 584.

[1] Mabillon, ad ann. 988, n. 7.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVII.

[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 627.

[4] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 707 & suiv.

[5] *Ibid.* p. 709.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLIV.

[2] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 697.

Éd. orig. t. II, p. 583.

GÉNÉALOGIE DES COMTES DE CARCASSONNE ET DE RAZÈS DE LA SECONDE RACE ; DES COMTES DE FOIX, DE CONSERANS ET DE COMMINGES.

- Asnarius, comte de Comminges & de Conserans vers l'an 900.
  - Arnaud I, comte de Comminges en partie, & comte de Conserans, épousa Arsinde, vraisemblablement héritière des comtes de Carcassonne & de Razès ; il vivoit en 944 & 956.
    - Roger I, comte de Carcassonne & de Conserans, & en partie de Comminges depuis l'an 957, épousa Adélaïde, & mourut vers l'an 1012.
      - Raimond I, comte de Carcassonne, épousa Garsinde, fille aînée & héritière de Guillaume, vicomte de Beziers & d'Agde, laquelle se remaria avec Bernard d'Anduze ; il mourut vers l'an 1010.
        - Guillaume, comte en partie de Carcassonne vers l'an 1045.
          - Raimond II, comte en partie de Carcassonne avec ses frères.
          - Pierre.
          - Bernard.
        - Pierre-Raimond, comte en partie de Carcassonne, vicomte de Beziers & d'Agde, épousa Rangarde de la Marche, & mourut vers l'an 1060.
          - Roger III, comte de Carcassonne & de Razès, vicomte de Beziers & d'Agde, épousa Sybille, & mourut en 1067 sans enfans.
          - Garsinde, femme de Raimond, vicomte de Narbonne.
          - Ermengarde, héritière de son frère, épousa Raimond-Bernard, vicomte d'Albi & de Nimes.
          - Adelaïde épousa Guillaume, comte de Cerdagne.
      - Bernard, comte de Conserans & de Foix & en partie de Carcassonne, épousa Garsinde, héritière du comté de Bigorre, & mourut vers l'an 1034.
        - Gilberge épousa, en 1036, Ramire I, roi d'Aragon.
        - Etiennette épousa, en 1036, Garcias, roi de Navarre.
        - Bernard, comte de Bigorre, épousa : 1° Clemence, 2° Etiennette ; mourut vers l'an 1065.
          - *Premier lit.*
            - Raimond, comte de Bigorre, mort l'an 1080.
          - *Deuxième lit.*
            - Béatrix, héritière du comté de Bigorre, épousa, en 1070, Centule, vicomte de Béarn.
        - Roger II, comte de Carcassonne en partie, & Ier de Foix, épousa Amica, & mourut sans enfans vers l'an 1064.
        - Pierre, comte de Foix après la mort de son frère, épousa Ledgarde, & mourut vers l'an 1071.
          - Roger II, comte de Foix en 1072, épousa : 1° Sicarde, 2° Etiennette, & mourut vers l'an 1124.
            - Roger III, comte de Foix, épousa Ximene de Barcelone ; mourut vers l'an 1148.
              - Roger-Bernard, comte de Foix, épousa, en 1151, Cécile, fille du vicomte Raimond Trencavel.
              - Braidimène.
            - Bernard.
            - Pierre.
            - Raimond.
          - Pierre, comte en 1084.
            - Roger.
            - Raimond.
      - Pierre, évêque de Girone depuis l'an 1010 jusques en 1050.
      - Ermessinde épousa, vers l'an 1001, Raimond, comte de Barcelone, & mourut en 1058.
    - Odon ou Eudes, comte de Razès, épousa Almode, & mourut vers l'an [illegible].
      - Arnaud, comte de Razès.
        - Raimond I, comte de Razès en 1034, épousa Béliarde.
          - Raimond II, comte de Razès, mort sans enfans vers l'an 1065.
    - Raimond I, comte en partie de Comminges en 980, mourut vers l'an 997.
      - Bernard I, comte de Comminges.
        - Pépin, comte de Comminges, se fit religieux à Alaon en 1039.
          - Bernard II, comte de Comminges depuis l'an 1039.
          - Galinde.
      - Roger.
    - Amélius Simplicius, comte ou marquis en partie de Comminges en 997.
      - Guillaume, comte ou marquis de Comminges en partie en 1015 & 1025.
        - Bernard, comte ou marquis.
        - Raimond-Guillaume, comte ou marquis de Comminges.
          - Raimond-Bernard, comte en partie de Comminges vers l'an 1075 par indivis avec ses frères.
          - Bernard III, comte de Comminges vers l'an 1075 & en 1100.
            - Raimond.
            - Bernard IV, comte de Comminges en 1130 ; épousa Dias de Muret ; il mourut en 1150.
              - Bernard V, comte de Comminges en 1153, étoit mort en 1166.
              - Roger.
              - Fortanier.
          - Guillaume, comte de Comminges.
          - Fortanier vivoit en 1121 & 1123.
          - Roger, abbé de Peyrissas.
    - Garcias, chef de la branche des comtes d'Aure dans le Comminges.
  - Roger I, comte de Comminges en partie, épousa Adélaïde.
    - Arnaud II, comte de Comminges en partie en 979.
      - Eudes ou Odon, comte en partie de Comminges en 1035.
        - Bernard-Odon, comte en partie de Comminges vers l'an 1062.
      - Bernard, évêque de Toulouse en 1035.
      - Roger II, comte en partie de Comminges en 1021, 1026 & 1035, épousa Aldane.
        - Arnaud III, comte de Comminges en partie en 1062 & 1070.
          - Roger III, comte de Comminges par indivis avec ses frères en 1114.
            - Raimond-Guillaume.
          - Bernard-Arnaud.
          - Raimond-Arnaud.
        - Bernard, abbé de Lezat & évêque de Conserans en 1060.
        - Roger, moine.
    - Pierre, évêque de Conserans en 979.

Éd. orig. t. II, p. 581. Eutrope de Saintes, où on lit ces mots : *Ego Balduinus miles, dominus de Ponto. Item volo ut filius meus primogenitus & heres solvat Adalaxae uxori Rogerii comitis Carcassonensis sorori meae, totum quod sibi a patre datum est, & praeterea totum illud quod me constabit debere, aut censum dari consuetum ratione debiti.* Mais cet acte ne ressent nullement le style du dixième siècle ou du commencement du suivant, & il est sans exemple que les seigneurs prissent alors le titre de *miles* & celui de *dominus*. Cet acte regardera donc Roger, vicomte de Carcassonne, qui se qualifioit *comte*[1] de cette ville en 1136, & qui peut avoir épousé Adélaïde de Pons en premières noces; car il ne se maria qu'en 1139 avec Bernarde de Comminges, & il étoit alors avancé en âge.

X. Suivant le partage que Roger I fit de son domaine par son testament[2], il donna à Raimond, son fils aîné, le comté de Carcassonne, une portion de celui de Razès & la troisième partie de celui de Comminges; à Bernard, son second fils, le comté de Conserans avec la terre de Foix, & à Pierre, le troisième, la plupart des abbayes situées dans ces différens pays; mais il paroît, par ce que nous dirons dans la suite, que Roger fit quelque changement à cette disposition. La mort de Raimond, son fils, qui précéda la sienne, occasionna peut-être ce changement.

Le même Raimond[3], en 981, étoit né depuis quelques années; ainsi il avoit environ quarante ans lorsqu'il mourut, vers l'an 1010. Il laissa deux fils en bas âge, Pierre & Guillaume, qu'il avoit eus de Garsinde, sa femme, fille aînée & héritière de Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde, laquelle étoit déjà remariée, en 1013, avec Bernard d'Anduze. Ces faits sont fondés sur différens actes, suivant lesquels : 1° Garsinde, fille aînée[4] & héritière de Guillaume, vicomte de Béziers, étoit mariée en 1013 & 1024 avec Bernard, seigneur d'Anduze; 2° elle eut de ce seigneur un fils appelé

[1] Martène, *Thesaurus novus anecd.* t. 1, p. 385.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVIII.
[3] *Ibid.* n. CXVI.
[4] *Ibid.* n. CXXVIII, CXLVII, CLVI.

Bermond[1]; 3° elle fut aussi mère[2] de Pierre Raimond, comte de Béziers & de Carcassonne, & de Guillaume, qui se qualifioit comte; 4° le même Bermond d'Anduze étoit frère[3] de ces derniers; 5° il n'étoit que leur frère utérin, puisque Bernard, son père, faisant mention de tous ses fils dans un acte[4] de l'an 1020, ne dit rien de Pierre Raimond & de Guillaume. Nous savons d'ailleurs que ceux-ci étoient fils[5] de Garsinde, sa seconde épouse; qu'il n'eut de cette dernière[6] que Raimond & Bermond, & que Frédol, Géraud & Almerade étoient d'une première femme appelée Ermengarde. Il est donc certain que Raimond I, comte de Carcassonne, épousa Garsinde de Béziers; car, quoique nous n'ayons aucun acte qui parle expressément de ce mariage, c'est une suite nécessaire des faits que nous venons d'établir. On peut ajouter que *Pierre-Raimond,* comte de Carcassonne, étant certainement fils d'un premier mariage de Garsinde de Béziers, il devoit être aussi fils de Raimond I, comte de Carcassonne, tant parce qu'il posséda ce comté, qui étoit héréditaire, que parce qu'il ajoutoit le nom de *Raimundi*[7] à celui de Pierre, ce qui veut dire fils de Raimond.

XI. Pierre[8], fils de Raimond I, comte de Carcassonne, & de Garsinde de Béziers, succéda à son père dans une portion du comté de Carcassonne & il hérita, après la mort de sa mère, arrivée vers l'an 1037, des vicomtés de Béziers & d'Agde qu'il transmit à ses descendans. Comme il étoit de race comtale & qu'il posséda une partie du comté de Carcassonne, il prit le titre de comte, & quelquefois celui de *comte de Béziers*[9], quoiqu'il ne fût proprement que vicomte de cette ville; il se qualifia aussi *comte de Carcassonne*[10]. Quant à Guil-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXIX.
[2] *Ibid.* n. CLXXV, CLXXVII, CXCII, CCXLVII, CCXLVIII, &c.
[3] *Ibid.* n. CLXXV.
[4] *Ibid.* n. CLII.
[5] *Ibid.* n. CLXIX & CLXXXVIII.
[6] *Ibid.* n. CLII & CLXXX.
[7] *Ibid.* n. CLXXXVIII.
[8] *Ibid.* n. CLXXVII, CCXLVII.
[9] *Ibid.* n. CCXI.
[10] *Ibid.* n. CCCXXXIV.

laume[1], son frère, il prit aussi le titre de comte, eut pour son partage une portion du comté de Carcassonne avec une partie du Lauragais, & laissa des enfans.

XII. Nous avons, en effet, un acte sans date[2], suivant lequel *Raimond-Guillaume* donne *au comte Pierre, son oncle*, l'alleu de *Magrignan*, pour en jouir pendant sa vie, &c. Comme ce domaine étoit dans la maison[3] de Carcassonne, c'est une preuve que *le comte Pierre* est le même que Pierre, fils de Raimond I, comte de Carcassonne, & que par conséquent *Raimond, son neveu*, étoit fils de Guillaume, son frère; ce qu'on peut confirmer sur ce que le même Raimond prend le surnom de Guillaume, c'est-à-dire, fils de Guillaume. *Pierre* & *Bernard-Guillaume*, qui vendirent[4], en 1068, au comte de Barcelone leurs droits sur les comtés de Carcassonne & de Razès, étoient aussi fils du même Guillaume. Enfin Guillaume IV, comte de Toulouse, déclare, dans l'acte de vente[5] qu'il fit en 1071 à Raimond, comte de Barcelone, du château de Laurac & de ses dépendances, qu'il en avoit acquis une partie *de Raimond-Guillaume & de Bernard, son frère*. Or, ces deux frères ne sont pas différens de Raimond & de Bernard, fils de Guillaume, comte en partie de Carcassonne; car les filles du comte Pierre-Raimond, frère du même Guillaume, vendirent[6] le Lauragais en 1070 au comte de Barcelone; d'où il résulte : 1° que dans le partage que firent Pierre & Guillaume, fils de Raimond I, comte de Carcassonne, ils eurent chacun une portion du Lauragais; 2° que les fils de Guillaume aliénèrent leur part en faveur de Guillaume IV, comte de Toulouse; 3° que Raimond, l'aîné d'entre eux, vivoit encore en 1060, puisque Guillaume IV, qui ne fut comte de Toulouse qu'après cette année, acquit de lui une portion du Lauragais; 4° enfin, que le même Raimond étoit décédé en 1068, puisqu'il n'est pas fait mention de lui dans la vente que ses deux frères firent alors au comte de Barcelone de leurs droits sur les comtés de Carcassonne & de Razès.

XIII. Les descendans de Raimond I, comte de Carcassonne, ne jouirent donc que d'une partie du comté de Carcassonne, quoique ce comté lui eût été donné en entier par le testament du comte Roger I, son père. Il est certain d'ailleurs que Bernard, frère de Raimond I, & ses descendans, en possédèrent la *moitié*[1], avec plusieurs autres biens qui avoient été destinés à ce dernier; ce qui prouve, ou que Roger I changea la disposition de son testament, ou que pendant le bas âge des enfans de Raimond I, leurs oncles s'emparèrent d'une partie des domaines qui leur étoient échus en partage.

Pierre, comte de Carcassonne, fils de Raimond I, avoit en 1054[2] un fils nommé Roger & trois filles de Rangarde, sa femme, *sœur*[3] d'Almodis, comtesse de Toulouse. Ce Roger succéda vers l'an 1060 au comte Pierre-Raimond, son père, sous la tutelle de sa mère, dans une portion du comté de Carcassonne & dans les vicomtés de Béziers & d'Agde. Nous l'appelons Roger III, parce qu'il est certain que le comte Roger, son oncle à la mode de Bretagne, avec lequel il s'accorda[4] sur le comté de Carcassonne, posséda la moitié du même comté. Cet accord est sans date, mais il est postérieur à l'an 1060 & antérieur à l'an 1067, puisqu'il y est fait mention, d'un côté, de Guillaume, comte de Toulouse, qui ne succéda au plus tôt à Pons, son père, qu'en 1060, & que, de l'autre, Roger III mourut sans enfans avant l'an 1067. En effet, Rangarde, sa mère, & ses sœurs, qui lui avoient succédé après son décès, vendirent[5] cette dernière année le comté de Carcassonne au comte de Barcelone. Par là finit la postérité masculine

Éd. orig. t. II, p. 583.

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. VI, & Chartes & Diplômes, n. CLXXVIII.
[2] *Ibid.* Chartes & Diplômes, n. CXCV.
[3] *Ibid.* n. XCI.
[4] *Ibid.* n. CCXL.
[5] *Ibid.* n. CCLIV.
[6] *Ibid.* n. CCXLVIII.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXIII.
[2] *Ibid.* n. CCIV.
[3] *Ibid.* n. CCLIII.
[4] *Ibid.* n. CCXXIII.
[5] *Ibid.* n. CCXXXV.

de Raimond I, comte de Carcassonne. Les biens de cette branche passèrent dans la maison des Trencavels par le mariage d'Ermengarde, sœur & héritière de Roger III, avec Raimond-Bernard, vicomte d'Albi & de Nimes, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Venons présentement aux descendans de Bernard, second fils de Roger I, comte de Carcassonne.

XIV. Bernard étoit déjà né[1] en 981. Outre le comté de Conserans & le pays de Foix, que Roger, son père, lui laissa par son testament[2], il posséda une partie du comté de Carcassonne, comme on voit par un accord[3] ou partage que firent entre eux, après sa mort, l'évêque Pierre, son frère, & Roger, son fils. Ce dernier se dit *fils de Garsinde* dans l'acte du serment[4] qu'il prêta à cette occasion à l'évêque Pierre, son oncle paternel.

XV. Nous inférons de là que Bernard, fils de Roger I, comte de Carcassonne, est le même que *Bernard-Roger* (*Bernardus Rogerii*), comte de Bigorre, qui, de sa femme *Garsinde*, eut[5] une fille appelée Gilberge, laquelle épousa, en 1036, Ramire I, roi d'Aragon; car il paroît certain que ce Bernard, comte de Bigorre, étoit fils d'un comte appelé Roger. Or, nous ne trouvons aucun comte de Bigorre de ce dernier nom depuis[6] l'an 945 jusque vers l'an 1032. Garsinde, femme de Bernard-Roger, comte de Carcassonne & de Foix, aura donc été fille, ou plutôt sœur & héritière de Garcias, comte de Bigorre, qui mourut vers l'an 1032 & dont on ne connoît aucune postérité. Nous savons d'ailleurs que ce Bernard, comte de Bigorre, laissa un fils de son nom[7] qui lui succéda dans ce comté; & il paroît d'un autre côté que Bernard-Roger, comte de Carcassonne & de Foix, laissa plusieurs fils auxquels il *partagea*[8] ses domaines. Il aura donc disposé de sa portion du comté de Carcassonne en faveur de Roger II, son fils, & Bernard, son autre fils, aura hérité du comté de Bigorre.

XVI. Ce dernier vivoit en 1064, ce qui s'accorde très-bien. Il eut une fille appelée Béatrix[1], qui porta en 1079 le comté de Bigorre dans la maison des vicomtes de Béarn, par son mariage avec Centule, vicomte de ce pays; mais comme nous trouvons[2] un Raimond, comte de Bigorre, vers l'an 1070, sous le règne de Philippe I, il faut que celui-ci ait été fils de Bernard II, que Béatrix ait été sa sœur, & qu'étant mort sans enfans, elle lui ait succédé. Centule possédoit ce comté avec sa femme Béatrix au mois d'avril[3] de l'an 1080, qu'ils unirent de concert l'abbaye de Saint-Savin à celle de Saint-Victor de Marseille. Étiennette, *mère de Béatrix*, intervint dans l'acte, d'où il s'ensuit que Bernard, comte de Bigorre, l'épousa en secondes noces, puisqu'en[4] 1062 il étoit marié avec Clémence. Ainsi Raimond aura été du premier lit & Béatrix du second. Au reste, le mariage de cette dernière avec Centule doit être postérieur au mois de mars de l'an 1079. En effet, ce vicomte étoit encore marié alors avec Guisle, sa cousine, qu'il répudia ensuite; & M. de Marca[5] s'est trompé en mettant la date de la lettre[6] du pape Grégoire VII, où il est parlé de ce mariage, à l'an 1078, car elle est de l'indiction II.

XVII. Quant à l'époque de la mort de Bernard, fils de Roger I, comte de Carcassonne, il est certain d'abord qu'il décéda avant l'an 1050, puisque Pierre, évêque, son frère, fit[7] après sa mort l'accord dont nous avons déjà parlé avec Roger, son neveu, fils du même Bernard. Or, ce prélat n'est pas différent de *Pierre Roger*, qui étoit déjà pourvu de l'évêché de Girone[8] dès l'an 1010 & qui étoit mort en 1050, puisqu'il est certain qu'Ermessinde, comtesse

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXVI.
[2] *Ibid.* n. CXXXVIII.
[3] *Ibid.* n. CLXX.
[4] *Ibid.* n. CLXXI.
[5] *Ibid.* n. CLXXVII.
[6] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 802 & suiv.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.* n. CLXX.

[1] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 802 & suiv.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLI.
[3] Martène, *Ampliss. collect.* t. 1, p. 504 & seq.
[4] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 810.
[5] *Ibid.* p. 295.
[6] Grégoire VII, l. 6, epist. 20.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXX.
[8] *Marca Hispanica*, p. 423, 442, 444, 1083, 1153.

de Barcelone, *sa sœur*[1], étoit *fille*[2] de Roger I, comte de Carcassonne.

XVIII. Il paroît d'un autre côté que Bernard-Roger, comte de Carcassonne, étoit déjà décédé en 1036, par le contrat de mariage passé cette année entre Stéphanie, sa fille[3], & Garcias surnommé de Nagera, roi de Navarre : il est dit en effet dans cet acte[4] que *Stéphanie se maria du conseil de la comtesse, sa mère ;* d'où Bris Martinez conclut avec raison que le comte, son père, étoit alors décédé. Il est vrai que cet auteur se trompe ou plutôt se contredit; car d'un côté il suppose, après les anciens monumens de l'abbaye de Nagera, que Stéphanie étoit de la maison de Foix, & il réfute fort bien Guaribai, qui prétend que cela ne peut être, parce que alors il n'y avoit pas de comtes de Foix; mais il conjecture de l'autre que Stéphanie étoit fille de Raimond-Borrel, comte de Barcelone, & d'Ermessinde, sa femme, sur ce que le roi Garcias alla dans cette ville pour l'épouser. Il ignoroit sans doute qu'Ermessinde, comtesse de Barcelone, étoit fille de Roger I, comte de Carcassonne, & sœur de Bernard, père de Stéphanie, comme nous l'avons déjà fait voir; ainsi il n'est pas extraordinaire que cette dernière, lorsqu'elle épousa le roi Garcias, fût auprès de sa tante, veuve depuis longtemps du comte Raimond-Borrel.

Il résulte de ce que nous venons de dire que Gilberge, femme de Ramire I, roi d'Aragon, étant aussi fille du même Bernard, les deux sœurs épousèrent la même année les deux frères; car Ramire étoit frère naturel de Garcias. Aussi n'est-il pas dit dans le contrat[5] de mariage de la première que son père, Bernard-Roger, fût alors en vie, & en effet nous voyons, par cet acte, que ce fut l'évêque de Tarbes & les vicomtes de Lavedan qui emmenèrent Gilberge en Aragon pour la marier avec Ramire.

XIX. Pierre, évêque de Girone, troisième fils de Roger I, comte de Carcassonne, posséda le comté de Carcassonne en tout ou en partie, suivant l'accord[1] qu'il fit là-dessus avec son neveu Roger II. Celui-ci lui survécut, & en vertu de cet accord lui succéda dans ce comté, dont il jouit avec Roger III, son cousin[2], arrière-petit-fils de Roger I. Il posséda aussi le comté de Foix, & fit sa principale résidence dans le château de ce nom; ce qui lui donna occasion de s'en qualifier comte, pour se distinguer sans doute de Roger III, son cousin; ainsi il a donné proprement l'origine au comté & aux comtes de Foix, dont il fut le premier de son nom & le deuxième de Carcassonne; il épousa une dame appelée Amica, comme il paroît par la lettre qu'il écrivit[3] vers l'an 1060 à S. Hugues, abbé de Cluny. Le P. Mabillon[4], qui en rapporte un fragment considérable, n'a pas fait attention que le nom de la femme de ce comte est dans la suscription; c'est donc sans aucun fondement qu'il prétend que cette dame s'appeloit Sicarde, en quoi il a été suivi en dernier lieu par le P. Ange[5]. Mais Sicarde étoit femme de Roger II & non de Roger I, comte de Foix. Éd. orig. t. II, p. 580.

Celui-ci étoit décédé en 1067, ce qu'on peut prouver par l'acte de vente que firent cette année[6] au comte de Barcelone, Rangarde, veuve de Pierre-Raimond, comte de Béziers, & Ermengarde, leur fille, *du comté de Carcassonne & de tout l'honneur que Roger, comte de Foix, avoit possédé.*

XX. Roger I, comte de Foix, mourut sans enfans; en effet, Roger II, comte du même pays, qui vivoit à la fin du onzième siècle & au commencement du suivant, n'étoit que

[1] *Marca Hispanica*, p. 440 & 1065.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLIX.
[3] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 709.
[4] Sandoval, *Obisp. de Pamp.* p. 45. — Bris Martinez, *Historia de San Juan de la Pena*, p. 423.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVI, 6e charte citée sous ce numéro.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXIX & suiv.
[2] *Ibid.* n. CCXXIII & suiv.
[3] *Ibid.* n. CCXIV.
[4] Mabillon, ad ann. 1066, n. 66.
[5] Le P. Ange, *Hist. généal. des pairs de France*, t. 3, p. 343.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXV.

son neveu[1], *fils d'un de ses frères.* On a ignoré jusqu'ici le nom de ce frère de Roger I, comte de Foix; mais il n'y a pas lieu de douter qu'il ne s'appelât Pierre, ce que nous inférons d'un acte suivant lequel *le comte Pierre-Bernard (Petrus-Bernardi), du consentement du comte Roger, son fils*, restitue[2], vers l'an 1070, au monastère de Camon, divers droits qu'il exigeoit dans le village de Calsan. On voit par là que ce comte Pierre exerçoit son autorité dans les pays soumis à la domination de la maison de Carcassonne & de Foix, puisque le monastère de Camon & le village de Calsan sont situés, le premier dans la partie méridionale du diocèse de Mirepoix, & l'autre dans le diocèse de Pamiers, & que les comtes de Carcassonne avoient l'avouerie[3] du même monastère. Il aura donc été frère de Roger I, comte de Foix, & père de Roger II, *qui, par son père, étoit neveu de Roger I.*

Il y a cependant une difficulté, c'est que dans l'acte[4] du serment prêté à Roger I, comte de Foix, par Roger III, comte de Carcassonne, ce dernier, après avoir excepté Guillaume, comte de Toulouse, & Raimond, son frère, excepte encore *Pierre-Bernard, son oncle (avunculo meo)*. Or, suivant ce que nous venons de dire, le même Pierre-Bernard ne pouvoit être oncle de Roger III, comte de Carcassonne, à prendre ce terme dans sa signification propre; mais il suffit que Pierre-Bernard fût oncle de Roger III à la mode de Bretagne, comme il l'étoit effectivement, pour qu'il ait pu[5] se servir de ce terme.

Nous trouvons un autre comte nommé Pierre qui, avec ses deux fils, Roger & Raimond, donna[6] en l'année 1084 à l'abbaye de Cluse un alleu situé dans le comté de Toulouse. On pourroit croire d'abord que c'est le même que Pierre, comte de Foix, père de Roger II; mais voici ce qui nous persuade le contraire, quoique nous ne doutions pas qu'ils ne fussent les uns & les autres de la même maison : 1° on a déjà vu que, dans l'acte de déguerpissement de l'an 1070, Roger II se qualifioit comte. Or, Roger ne prend pas cette qualité dans la donation de l'an 1084; 2° Roger II étoit certainement comte de Foix en[1] 1071, 1073 & 1075, & il étoit déjà marié avec Sicarde avant l'an 1073. Ainsi le comte Pierre, qui fit la donation de l'an 1084, aura été, selon toutes les apparences, frère puîné de Roger II, comte de Foix.

XXI. Ce dernier se dit *fils de Ledgarde*, dans un acte qui est environ de l'an 1074[2]. Ainsi ceux[3] qui le font fils d'Amélie se trompent. Il épousa Sicarde, comme on voit entre autres par la donation qu'il fit avec elle à l'abbaye de Cluny[4], *le dimanche jour de la conversion de S. Paul, le 4 de la lune, l'an* 1074. C'est le même comte[5] Roger qui autorisa l'union de l'abbaye de Lézat à celle de Cluny, au mois de novembre de l'an 1073. Nous avons encore une donation qu'il fit vers l'an 1075[6], avec sa femme Sicarde, à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières. Il n'eut point d'enfans de cette dame, car Roger III, son fils aîné, se dit *fils de Stéphanie*[7]; il aura donc épousé celle-ci en secondes noces. En effet, il n'avoit pas encore d'enfans en 1095, comme il paroît par l'accord[8] qu'il passa cette année avec Ermengarde de Carcassonne, sa cousine, & non en 1097, comme M. de Marca[9] l'a avancé. Il étoit alors sans doute veuf, mais il épousa Stéphanie bientôt après, car Roger III, son fils aîné, étoit déjà grand en 1108[10]. Roger II, *neveu de Roger* I, vivoit encore en 1111[11], & il est certain qu'il

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLV.
[2] *Ibid.* n. CCXLV.
[3] *Ibid.* n. CLXXI.
[4] *Ibid.* n. CCXXIII.
[5] Du Cange, *in verb.* AVUNCULUS.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCIII.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLIV.
[2] *Ibid.* n. CCLX.
[3] Le P. Ange, *Hist. généal. des pairs de France*, t. 3, p. 343.
[4] Mabillon, ad ann. 1074, n. 66.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLVI.
[6] *Ibid.* n. CCLX.
[7] *Ibid* n. CCCCXII.
[8] *Ibid.* n. CCCX.
[9] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 717.
[10] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXLIX.
[11] *Ibid.* n. CCCLV.

ne mourut[1] qu'après l'an 1121, mais avant Pâques de l'an 1125. On voit par là que la conjecture de M. de Marca[2], qui le fait mourir en 1116 & qui a été suivi en dernier lieu par le P. Ange[3], est très mal fondée. La preuve que Roger II mourut avant Pâques de l'an 1125 se tire de deux actes[4] passés entre ses trois fils : Roger, qui prend le titre de comte de Foix, Pierre & Raimond d'un côté, & le vicomte Bernard-Aton de l'autre.

On doit inférer de là que Roger II eut au moins quatre fils de Stéphanie ou Étiennette, sa seconde femme ; car dans les actes de l'an 1121[5], il nomme lui-même Roger, Bernard & Pierre, & dans ceux de l'an 1125, c'est le comte Roger, *avec ses frères Pierre & Raimond,* qui s'accorde avec le vicomte de Carcassonne. Au reste, comme il est certain que Roger III étoit fils de Stéphanie, seconde femme de Roger II, il s'ensuit que ses frères puînés étoient du même lit. Ainsi c'est sans fondement que le P. Ange[6] a dit qu'on ne sait de quelle femme de Roger II vinrent Pierre & Raimond-Roger, ses fils.

XXII. Il s'ensuit de ce que nous venons de dire : 1° qu'on n'a aucune connoissance de cette prétendue Arsinde que le P. Ange[7] donne pour seconde femme, après Oïhenart & M. de Marca, à Roger II, comte de Foix; 2° que ce comte, qui posséda le comté de Foix depuis l'an 1073 jusques en 1121, fut à la première croisade, & non pas Roger I, son oncle paternel, comme on le prétend[8]; 3° que Roger I ne mourut pas à cette expédition, comme les mêmes auteurs l'ont avancé, puisqu'il étoit décédé en 1067, comme nous l'avons déjà prouvé. Quant à la maison de Stéphanie, seconde femme de Roger II, M. de Marca & le

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVII.

[2] Marca, *Histoire de Béarn,* p. 719.

[3] Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France,* t. 3, p. 343.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCC.

[5] *Ibid.* CCCLXXXVII.

[6] Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France,* t. 3, p. 343.

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*

P. Ange la font *dame du pays des Marches de la-basse Provence,* sans autre preuve que quelques vers d'un poëte appelé Honorat Bonnet; mais ces vers sont trop modernes pour être de quelque autorité, & on ne voit pas d'ailleurs que les comtes de Foix, descendans de Stéphanie, aient jamais rien possédé en Provence : nous ne nions pas cependant que cette dame n'ait pu être de la maison des comtes de Provence, mais il n'y a rien de certain là-dessus.

C'est là la véritable origine & la succession des premiers comtes de Foix, appuyée sur les actes originaux, assez différente de celle qu'on trouve dans divers auteurs qui, sans aucune critique, ont écrit sur cette matière depuis la fin du quinzième siècle. Tels sont Arnaud Squarrier, Bertrand Hélie, Guillaume de la Perrière, Honorat Bonnet, Médiavilla, cordelier, Pierre Olhagaray & Guillaume Besse, qui se sont copiés les uns les autres, & dont le premier paroît être le même que l'auteur de la *Chronique des comtes de Foix* qu'on voit à la Bibliothèque du roi parmi les manuscrits[1] de M. Baluze. Il est vrai que cette chronique est en françois, & que Squarrier écrivit son ouvrage en langage du pays; mais c'est peut-être une traduction de son ouvrage. Quoi qu'il en soit, ces auteurs ont induit en erreur ceux qui ont travaillé après eux sur les comtes de Foix, comme Catel, Oïhenart, M. de Marca, & en dernier lieu le P. Ange; car quoique ces derniers aient relevé quelques-unes de leurs fautes & que par leurs recherches[2] ils aient tâché d'éclaircir cette matière, ils en ont adopté cependant plusieurs autres, & en particulier le prétendu mariage de Bernard, fils puîné de Roger I, comte de Carcassonne & tige de la maison de Foix, avec Béatrix de Béziers; car on a déjà vu que la femme du même Bernard s'appeloit Garsinde, & qu'elle est différente de Garsinde, héritière de Béziers, qui épousa Raimond I, comte de Carcassonne, frère de Bernard. Les PP. Ange & Simplicien ont évité cette faute; mais ils sont tombés

Éd. orig. t. II, p. 567

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVIII.

[2] Marca, *Histoire de Béarn,* p. 713 & suiv.

dans une autre[1], en supposant que Roger I, comte de Foix, étoit fils de Raimond & de Garsinde de Béziers; au lieu qu'il est certain qu'il étoit fils de Bernard & d'une autre Garsinde. Il est vrai que les anciens historiens de Foix citent[2] une donation sans date faite à l'abbaye de Foix par *le comte Bernard & Béatrix de Béziers, sa femme ;* mais outre que ce sont des garants peu assurés & que cela est contraire aux titres authentiques que nous avons cités, ils auroient dû rapporter cet acte qui, suivant leur témoignage, n'a d'autre date que celle-ci : *régnant Notre-Seigneur J.-C.*, ce qui ne décide rien. D'ailleurs, il est sans exemple que dans le onzième siècle les femmes des comtes prissent le surnom de leur maison.

XXIII. Nous ne disons rien de la prétendue érection du comté de Foix par le comte de Toulouse en faveur du même Bernard, avancée par la plupart de ces auteurs, parce que M. de Marca[3] a suffisamment réfuté leurs imaginations sur ce sujet. Cet historien se trompe cependant lorsqu'il prétend[4] « qu'une partie des « terres du comté de Foix étoit assise dans « le pays Toulousain ou l'évêché & comté « de Toulouse, & que l'autre, qui comprenoit le château de Foix & ses dé« pendances, étoit dans l'ancien comté de « Conserans; & que c'est la raison pour la« quelle la première partie étoit tenue à foi « & hommage des comtes de Toulouse, & « que l'autre n'en relevoit pas.» Il s'appuie sur les hommages rendus par les comtes de Foix à ceux de Toulouse, « suivant lesquels, « ajoute-t-il, ceux-ci limitent l'hommage « aux terres du comté de Foix qui sont as« sises dans l'évêché de Toulouse, depuis « le lieu nommé communément le Pas de « la Barre, qui est à une lieue au-dessous « de la ville de Foix; » en sorte que, suivant M. de Marca, toute la partie du pays de Foix qui s'étend depuis le Pas de la Barre jusques aux Pyrénées avoit été anciennement comprise dans le diocèse & le comté de Conserans : mais cet illustre prélat n'apporte aucune preuve que cette portion du pays de Foix ait anciennement dépendu du diocèse & comté de Conserans, & nous en avons, au contraire, qui font voir que tout ce canton étoit anciennement du Toulousain, & soumis pour le spirituel aux évêques de Toulouse. 1° Le Lordadois & la vallée de Sabarthés, situés au delà du Pas de la Barre, vers les frontières d'Espagne, étoient du comté & du diocèse de Toulouse[1] en 970 & 1074; 2° en 1047, le lieu de Mérens, situé à l'extrémité du comté de Foix, sur les frontières de la Cerdagne & du diocèse d'Urgel, dépendoit[2] aussi *du comté de Toulouse ;* 3° le comté de Foix fait aujourd'hui partie du diocèse de Pamiers. Or, il est constant & M. de Marca en convient[3], que lorsqu'on érigea ce dernier évêché à la fin du treizième siècle, son diocèse fut entièrement démembré de celui de Toulouse. La partie du pays de Foix qui s'étend vers les Pyrénées dépendoit donc alors de ce diocèse, & on doit supposer qu'elle en avoit toujours dépendu auparavant, à moins qu'on n'apporte des preuves du contraire, ce qu'on ne fait pas. Enfin, il n'est point dit dans les hommages cités, qu'il n'y eût que la partie du pays située en deçà du Pas de la Barre qui fût du diocèse de Toulouse, comme M. de Marca l'a entendu, mais seulement qu'elle étoit située *dans ce diocèse*[4], ce qui n'exclut pas l'autre.

C'est donc à quelque autre raison qu'il faut recourir pour expliquer d'où vient qu'il n'y avoit qu'une partie du comté de Foix qui relevât des comtes de Toulouse, au treizième siècle, quoique tout ce comté fût compris dans l'ancien diocèse & comté de cette ville : voici, à ce qu'il nous paroît, ce qui occasionna cette distinction. Ermengarde, héritière de la branche aînée de Carcassonne, vendit en 1067, au comte de Barcelone, *tous les fiefs que le comte de*

[1] Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 3, p. 343.

[2] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 713.

[3] *Ibid.* p. 710 & suiv.

[4] *Ibid.* p. 711.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVI.— Mabillon, ad ann. 1074, n. 61.

[2] *Marca Hispanica*, p. 1092.

[3] *Ibid.* p. 711.

[4] Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes des années 1221 à 1249.

Carcassonne avoit tenus de quelque[1] *manière que ce fût, du comte de Toulouse, dans le comté de Carcassonne; tous les fiefs que le comte Pierre-Raimond, son père, avoit tenus du même comte de Toulouse, dans le Carcassès & le Toulousain, & tous les alleux & les fiefs que Roger, comte de Foix, avoit tenus du vivant du même Pierre-Raimond & de Roger, son fils.* Dans un acte du même jour, le comte de Barcelone[2] donna en fief à la même Ermengarde « & à son mari le vicomte « Raimond-Bernard, tous les fiefs & tout « *l'honneur* que le comte Pierre-Raimond « & Roger son fils avoient tenus du *comte de « Toulouse,* tant dans le comté de Carcas- « sonne que *dans celui de Toulouse.* » Il s'ensuit de là que tout le domaine de la maison de Carcassonne & de Foix avoit été tenu jusqu'alors en fief des *comtes de Toulouse,* & que par conséquent tout le comté de Foix étoit encore, en 1067, de la mouvance de ce prince : mais comme nous trouvons[3] que Roger-Bernard, comte de Foix, reconnut, en 1150, Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone, *pour son seigneur,* il se sera sans doute déclaré son vassal pour la partie de son comté située au delà du Pas de la Barre, & sera demeuré pour l'autre dans le vasselage du comte de Toulouse, ce qui aura donné l'origine à cette distinction, dont, en effet, on ne trouve rien avant le treizième siècle.

La succession des comtes de Foix ne souffre aucune difficulté depuis Roger II. Examinons présentement celle du comte Eudes, frère de Roger I, comte de Carcassonne.

XXIV. Il est certain[4] qu'Eudes ou Odon fut comte de Razès; qu'il vivoit encore en 1017, & qu'il eut un fils appelé Arnaud, qui lui succéda dans ce comté. Nous ignorons si celui-ci laissa des enfans : mais comme il ne paroit pas que la branche des comtes de Carcassonne ait réuni à son domaine, avant l'an 1067, le comté de Razès qui

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXV.

[2] *Ibid.* n. CCXXXVI.

[3] Voyez tome III, livre XVIII, n. xv.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CXXXVIII, CXLIX, CCXLVII.

leur étoit substitué[1] par défaut de mâles, suivant le testament du même Roger I, & que nous trouvons, depuis l'an 1030 jusque vers l'an 1064, deux comtes de Razès du nom de Raimond, nom usité parmi les mêmes comtes de Carcassonne, nous ne doutons pas que Raimond, qui en 1034[2] fit une donation, *avec sa femme Béliarde,* à l'abbaye de Saint-Hilaire, *pour avoir remporté la victoire sur un seigneur qui lui disputoit le château de Razès,* ne fût fils & successeur d'Arnaud, comte de ce pays. Il est vrai que Raimond ne prend pas le titre de comte dans cet acte; mais outre qu'il étoit maître de la capitale du Razès, & que le P. Mabillon[3] ne fait pas difficulté de lui donner ce titre, quoiqu'il se trompe en le qualifiant *comte de Carcassonne,* nous voyons d'ailleurs *un comte* appelé Raimond[4] qui, vers l'an 1059, se dit *fils de Béliarde* & promet par serment à Rangarde, comtesse de Carcassonne, de la laisser en la possession de cette ville & de celles de Béziers & d'Agde, sans parler du comté de Razès; ainsi, ce Raimond étoit vraisemblablement fils de Raimond I, & petit-fils d'Arnaud, comtes de ce pays. M. de Marca prétend[5] cependant « qu'Arnaud, « fils d'Eudes, comte de Razès, mourut sans « postérité; que ce comté fut réuni par là à « celui de Carcassonne, suivant la clause « du testament de Roger I, comte de Car- « cassonne, qu'il appelle Roger II, & « qu'enfin Roger III eut un frère appelé « Eudes qui fut le second comte de Razès « de ce nom, & qui étant mort avant lui, « Ermengarde, leur mère, recueillit leur « succession. » Mais cet auteur ne donne aucune preuve qu'il y ait eu un Eudes deuxième du nom, comte de Razès, & que Roger III, comte de Carcassonne, ait eu un frère; car la transaction de l'an 1068, sur laquelle il se fonde, n'en dit rien, & il n'est parlé, dans les actes de l'an 1070 qui ont

Éd.orig. t. II, p. 5xx.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVIII.

[2] *Ibid.* n. CLXIX, 3e pièce citée sous ce numéro.

[3] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 553, & ad ann. 1034, n. 44.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCX.

[5] Marca, *Histoire de Béarn,* p. 700.

rapport à cette transaction [1], que d'*Odon, comte de Razès, frère de Roger le Vieux, comte de Carcassonne,* c'est-à-dire de Roger I. On voit d'ailleurs qu'il y avoit un comte de Razès appelé Raimond, vers l'an 1060, dans une bulle [2] de Pascal II, par laquelle ce pape confirma, l'an 1116, l'union qui avoit été faite de l'abbaye de Saint-Polycarpe à celle d'Alet, situées l'une & l'autre dans le Razès, par le comte Guillemond, du temps de l'empereur Charles, *par le comte Raimond,* sous le règne du roi Philippe, & depuis peu par la comtesse Ermengarde : preuve que celle-ci avoit succédé immédiatement à Raimond II dans le comté de Razès; que ce dernier vivoit vers l'an 1060 & qu'il mourut sans enfans avant 1067, puisque Ermengarde [3] disposa alors du même comté. Venons maintenant aux descendans de Raimond, troisième frère de Roger I, comte de Carcassonne.

XXV. Raimond eut pour son partage une partie du comté de Comminges. En voici la preuve : nous trouvons [4] sous le règne du roi Lothaire & l'épiscopat d'Oriolus, évêque de Comminges, c'est-à-dire vers l'an 980, un comte de ce pays appelé Raimond. Or, celui-ci n'est pas différent de Raimond, fils d'Arnaud, comte de Carcassonne; car 1° nous savons d'ailleurs [5] que Raimond, comte de Comminges, qui vivoit vers l'an 980, étoit fils d'un comte du pays appelé Arnaud, & petit-fils par ce dernier d'un autre comte appelé Anerius ou Asnarius; 2° on voit par le testament [6] de Roger I, comte de Carcassonne, & par divers actes de ses descendans, qu'ils avoient droit sur le Conserans & sur une partie du Comminges : ce devoit être en vertu de quelque partage, puisque les dignités & les fiefs étoient alors héréditaires; Roger I, comte de Carcassonne, étoit donc de la même maison que les comtes de Comminges qui vivoient de son temps, & le comte Arnaud, son père, n'est pas différent du comte de Comminges de ce nom, père de Raimond, comte du même pays. Nous conjecturons de là que le même Arnaud avoit possédé de son chef les comtés de Comminges & de Conserans, & qu'il unit à son domaine ceux de Carcassonne & de Razès, par son mariage avec Arsinde, que nous supposons, avec beaucoup de vraisemblance, avoir été fille & héritière d'Acfred II, qui étoit comte de ces deux pays en 934. On peut fortifier cette conjecture en ce qu'il ne paroît pas que Roger, frère du même Arnaud, comte de Carcassonne & de Razès, ait rien possédé dans ces deux comtés, & que nous avons fait voir ailleurs qu'Acfred II appartenoit à une autre maison. Il est vrai qu'Oïhenart [1] donne le nom d'*Enard* au père de Raimond, comte de Comminges; mais on voit assez que c'est le même nom que celui d'Arnaud, comme nos plus habiles généalogistes [2] en conviennent.

XXVI. Raimond I, comte de Comminges, eut un [3] fils appelé Bernard. On prétend que celui-ci [4] mourut avant son père & sans enfans, & qu'il eut un frère appelé Roger, qui succéda à Raimond leur père. Quoi qu'il en soit, la conformité de leurs noms avec ceux des descendans d'Arnaud, comte de Carcassonne, confirme leur descendance commune. Nous trouvons ensuite un *Pépin, comte de Comminges* [5], qui en 1039 embrassa l'état religieux dans l'abbaye d'Alaon au diocèse d'Urgel. Il étoit vraisemblablement petit-fils de Raimond I, soit par Bernard, soit par Roger, fils de ce comte; il avoit lui-même un fils appelé Bernard qui lui succéda dans le comté de Comminges. Raimond I eut plusieurs

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXLVII & suiv.
[2] *Ibid.* n. CCCLXXII.
[3] *Ibid.* n. CCXXXVII.
[4] *Ibid.* n. CXV, 3e pièce citée sous ce numéro.
[5] Oïhenart, *Notitia utriusque Vasconiae,* p. 521.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CXXXIX, CCXLVII & suiv.

[1] Oïhenart, *Notitia utriusque Vasconiae,* p. 521.
[2] Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France,* t. 2, p. 629.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXV, 3e pièce citée sous ce numéro.
[4] Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France,* t. 2, p. 629.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXIII, 2e pièce citée sous ce numéro.

frères[1] qui dominèrent conjointement avec lui sur le Comminges, & qui possédèrent diverses terres dans le Toulousain, aux environs du pays de Foix.

XXVII. Entre les frères de Raimond[2], il y en eut un appelé Amelius, dont nous croyons trouver les descendans. Il est fait mention dans divers titres[3] du Cartulaire de Lézat, abbaye située dans le pays de Foix, vers les frontières du Conserans & du Comminges, d'un *Amelius Simplicius, seigneur très-puissant,* qui vivoit vers la fin du dixième siècle, qui fut père de Guillaume & aïeul de Bernard & de Raimond-Guillaume. Or, tous ces seigneurs possédèrent différentes terres dans les pays dont nous venons de parler; & Guillaume, de même que son fils Raimond-Guillaume, se qualifie *marquis,* ce qui ne nous permet pas de douter qu'ils ne descendissent d'Arnaud, comte de Comminges, de Conserans & de Carcassonne, & seigneur du pays de Foix.

XXVIII. On a déjà vu que ce dernier avoit un frère appelé Roger, dont il est fait mention dans divers[4] actes; c'est de lui que nous croyons que descendoient les comtes héréditaires de Comminges qui vivoient au douzième siècle; sur quoi nous allons développer nos conjectures. On trouve[5] un *comte* appelé *Arnaud* qui se dit *fils d'Adélaïde*, & qui conjointement avec *Pierre, évêque & comte,* confirma une donation que Roger I, comte de Carcassonne, fit en 979, avec sa femme Adélaïde, à l'abbaye de Saint-Hilaire. Arnaud & Pierre devoient être parens du même Roger, puisqu'ils confirment cette donation; mais ils ne pouvoient être ses fils, puisque Raimond, son fils aîné, étoit alors fort jeune. Ce comte Arnaud ne peut être non plus le
Éd orig. t II. p. 589. comte de Razès de ce nom, puisque ce dernier étoit fils[6] d'Altrude, & qu'il n'étoit pas encore né en 979. Il étoit donc vraisemblablement fils de Roger, frère d'Arnaud I, comte de Comminges & de Carcassonne. Pour ce qui est de Pierre, *évêque & comte,* qui souscrivit au même acte, nous conjecturons qu'il étoit évêque de Conserans & frère du même Arnaud II, comte de Comminges.

XXIX. Un seigneur[1] restitua, au mois de novembre de l'an 1021, à l'abbaye de Pessan, l'église de Saint-Maixent dans le *comté de Comminges, sous l'évêque Pierre & le comte Roger.* Ce dernier étoit donc alors comte de Comminges, & c'est sans doute le même Roger, comte de ce pays, qui présida[2], en 1026, à une assemblée tenue à Toulouse, où l'on examina si le monastère de Peyrissas, dans le Comminges, dépendoit de l'abbaye de Lézat. Le P. Ange[3] fait ce Roger comte de Comminges, qui fut le deuxième de son nom, fils de Raimond; mais nous croyons plus vraisemblablement qu'il étoit fils d'Arnaud II, dont nous venons de parler. Ce qui nous le persuade, c'est que le même Roger, qui vivoit en 1026, eut un fils appelé Arnaud : ainsi le petit-fils aura porté le nom de son aïeul, suivant l'usage assez ordinaire dans ce siècle.

XXX. Nous avons en effet une donation[4] en faveur de l'abbaye de Lézat, faite par le *comte Roger,* alors malade dans le château de Caselas, dans le Comminges[5], & elle est souscrite par le *comte Arnaud, son fils.* Bernard, évêque de Toulouse, souscrivit aussi à cet acte & *le confirma* avec ce dernier, ce qui nous donne lieu de croire qu'il étoit frère de Roger II, comte de Comminges. L'acte est daté en général du règne du roi Henri, & il doit être environ de l'an 1035, car Bernard étoit alors évêque de Toulouse, quoique Catel[6], & après

[1] Oïhenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 521. — Le P. Ange, *Hist. généal. des pairs de France*, t. 2, p. 629.

[2] Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 521.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CXXXII, CXLVIII, CLVIII, CXCIV.

[4] *Ibid.* n. LXXIX, CXXIV.

[5] *Ibid.* n. CXV, 2e pièce citée sous ce numéro.

[6] Voyez tome III, livre XII, n. XX.

[1] Mabillon, ad ann. 1020, n. 84.

[2] Mabillon, *Annal.* t. 3, p. 711.

[3] Le P. Ange, *Hist. généal. des pairs de France*, t. 2, p. 629.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVI, 2e pièce citée sous ce numéro.

[5] *Ibid.* n. CCCCXLV.

[6] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*. p. 862 & suiv. — *Gallia Christiana*, t. 1, p. 678.

lui Messieurs de Sainte-Marthe, prétendent que c'est Arnold qui occupoit ce siége en 1035, & qu'il souscrivit la même année à l'acte de fondation de deux chapelles dans l'abbaye de Cuxa en Roussillon; mais suivant cet acte même de fondation donné par le P. Mabillon[1], ce fut Bernard, évêque de Toulouse, qui y souscrivit; ce qui est appuyé de l'autorité de M. Baluze[2].

XXXI. Roger II, comte de Comminges, fit la donation[3] dont nous venons de parler, pour son père, sa mère, *son frère Eudes, &c.* Ce dernier posséda une partie du même comté, comme nous l'inférons d'un acte[4], suivant lequel un prêtre nommé Garcias vendit un champ au monastère de Peyrissas dans le Comminges, *au mois de mai, le dix-huitième jour de la lune, régnant le comte Eudes.*

XXXII. Le comte Arnaud, fils de Roger II, que nous nommerons Arnaud III, autorisa[5] une donation en faveur de l'abbaye de Lézat, sous le règne du roi Henri, & la souscrivit avec *Roger, son fils, Bernard, évêque de Conserans, son frère, & le comte Bernard-Odon.* On lit ces souscriptions dans l'extrait de cette pièce, que dom Claude Estiennot inséra en 1680 dans son Recueil manuscrit[6] de fragmens historiques; mais elles manquent dans la copie qui est dans les manuscrits de Colbert & qui fut faite en 1668. Peut-être que dom Estiennot & les agens de M. Colbert ont copié ce titre sur différens exemplaires. Il y a d'ailleurs beaucoup de difficulté sur la date de cette charte, qui est de l'an 1048. On y voit en effet les souscriptions de Durand, évêque de Toulouse, & de Raimond, comte de Saint-Gilles. Or, le premier ne parvint pas à l'évêché de Toulouse avant[7] l'an 1059, & l'autre étoit en basâge en 1048; ainsi la date de cette charte est interpolée, & doit être de l'an 1060. Quoi qu'il en soit, nous savons[1] d'ailleurs qu'Arnaud III, comte de Comminges, avoit un frère évêque, appelé Bernard, & qu'il y avoit un[2] comte de ce pays vers le milieu du onzième siécle, nommé *Bernard-Odon,* c'est-à-dire fils d'Odon; ainsi nous ne doutons pas que ce Bernard ne fût fils d'Odon, comte de Comminges, frère de Roger II.

XXXIII. Le P. Mabillon[3] semble supposer cependant que le comte Bernard-Odon, dont nous venons de parler, étoit fils d'un comte d'Astarac; mais à bien examiner la charte[4] sur laquelle il s'appuie, il paroît qu'il s'est trompé. Il est dit dans l'acte « que le comte de Comminges, protecteur « du monastère de Peyrissas, situé dans le « même pays, étant mort, ce monastère « vint au pouvoir du comte d'Astarac; que « Bernard-Odon, son fils, s'éleva contre lui « pour venger la mort de son père, &c. » *In potestate postea comitis Astaracensis, mortuo comite Convenarum, surrexit Bernardus Odo filius ejus, insequens jura patris sui, mortemque ejus cupiens vindicare.* Tout consiste à savoir à qui on doit rapporter ces termes *filius ejus,* mais il est évident qu'ils regardent le comte de Comminges décédé, & non pas celui d'Astarac, qui avoit usurpé le monastère de Peyrissas.

Pour ce qui est de la date dont ce titre manque, on peut la fixer sur ce qu'on y trouve de la généalogie des comtes de Comminges. Il y est fait mention *de Roger, abbé de Peyrissas,* monastère soumis à l'abbaye de Lézat, *& de ses frères les comtes Raimond-Bernard, Bernard père de Raimond, Guillaume & Fortanier.* Or, suivant un titre postérieur[5], Fortanier étoit comte du temps de Vidian, abbé de Lézat, qui occupoit[6] cette abbaye sous le règne de Philippe I,

[1] Mabillon, *de Re diplomatica,* p. 615, & *Annales,* t. 4, p. 730 & suiv. — *Ibid.* ad ann. 1035, n. 58.

[2] *Marca Hispanica,* p. 438.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVI, 2e pièce citée sous ce numéro.

[4] Archives de l'abbaye de Lézat.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXCIV.

[6] Dom Estiennot, *Fragm. hist. Aquitan.* t. 12, p. 313.

[7] Voyez *Note* XXXII.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCVIII.

[2] *Ibid.* n. CCLXIII.

[3] Mabillon, ad ann. 949, n. 22.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXIII.

[5] Mabillon, ad ann. 949, n. 22.

[6] Dom Estiennot, *Fragm. hist. Aquitan.* t. 12, p. 315.

& avant l'an 1105, d'où il résulte que l'acte dont nous cherchons l'époque est environ de l'an 1075. Or, comme suivant cet[1] acte, l'abbé Roger & les comtes ses frères étoient fils de Bernard-Odon, comte de Comminges, il s'ensuit aussi que ce dernier posséda ce comté avant l'an 1075. Au reste, *le comte Fortanier, oncle de Raimond-Guillaume,* dont il est fait mention dans des titres[2] de l'abbaye de Lézat des années 1121 & 1123, est le même sans doute que notre Fortanier, comte en partie de Comminges, qui, étant le puîné de ses frères, leur aura survécu & aura eu l'administration du comté de Comminges & du domaine de sa famille au nom de ses neveux.

XXXIV. Quant à Bernard, évêque de Conserans, dont nous venons de parler, le P. de Sainte-Marthe[3] lui donne le surnom de Pelet, mais en cela il n'a fait qu'adopter une conjecture du P. Estiennot[4], qui a cru que ce prélat étoit de la maison des comtes de Melgueil, ou de Mauguio, ce qui n'est appuyé sur aucune preuve. Il est certain d'ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà vu, que cet évêque étoit frère d'Arnaud, comte de Comminges, maison différente de celle de Melgueil & de Pelet. Ces auteurs donnent à ce prélat le nom de *Bernardus Raimundi,* ce qui pourroit faire croire que son père se nommoit Raimond. Nous venons de voir cependant qu'il étoit fils du comte Roger, sur quoi il faut remarquer que nous n'avons qu'une charte[5] sans date, où on trouve un *Bernardus Raimundi,* évêque de Conserans, qui étoit en même temps abbé de Lézat, dont il fit rebâtir l'église. Mais comme cet évêché fut rempli[6] par un Bernard, du moins depuis l'an 1032 jusque vers l'an 1078, on peut admettre un Bernard Raimond, évêque de Conserans & abbé de Lézat depuis l'an 1032 jusque vers l'an 1046, & un autre Bernard, aussi évêque de Conserans depuis cette dernière année jusques en 1078; l'un & l'autre pouvoient être de la maison de Comminges ou de celle de Foix, qui étoit la même, & qui au onzième siècle avoit l'avouerie de cette abbaye. Éd orig. t. II, p. 590.

XXXV. On a déjà vu que tous les fils de Bernard-Odon, comte de Comminges, se qualifioient comtes vers l'an 1075 & que l'un d'entre eux s'appeloit Bernard. Il est fait mention de ce dernier dans un acte[1] de déguerpissement fait en faveur du monastère de Peyrissas vers l'an 1100. Cet acte est souscrit, après le comte Bernard, par Galinde, qui, à ce que nous croyons, étoit ou sa mère ou sa femme, & héritière de l'autre partie du comté de Comminges possédée par les descendans de Raimond I. Deux raisons nous le persuadent. La première, c'est que Pépin, comte de Comminges, avoit en 1039 une fille[2] appelée Galinde. La seconde, c'est que nous ne connoissons pas les descendans de Bernard, comte de Comminges, fils de Pépin, qui vivoit au milieu du onzième siècle, & que la branche de Bernard-Odon paroît avoir possédé tout ce comté depuis ce temps-là.

XXXVI. Quoi qu'il en soit, on trouve un *Roger, comte de Comminges,* qui souscrit à l'acte d'union[3] de l'abbaye de Pessan à l'abbaye de Simorre dans le diocèse d'Auch. Dom Denys de Sainte-Marthe, qui a donné cet acte, lequel est sans date, l'a d'abord[4] rapporté à l'an 983, ou à la fin du dixième siècle, mais il appartient certainement au milieu du onzième, comme cet auteur a été obligé[5] d'en convenir dans la suite. Roger, comte de Comminges, qui souscrivit à cet acte[6], n'est donc pas différent de Roger II,

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXIII.

[2] *Ibid.* n. CCCLXXXVII & CCCXCII, 2e pièce citée sous ce numéro.

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 1127.

[4] Dom Estiennot, *Fragmenta historiae Aquitanicae* p. 313, & *Antiquitates ben. Vasconiae* t. 2, p. 293.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXCV.

[6] *Marca Hispanica*, p. 1052. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 1127 & seq.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXIX.

[2] *Ibid.* n. CLXXXIII.

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. *instrum.* t. 1, p. 167 & seq.

[4] *Ibid.* p. 1004.

[5] *Ibid.* t. 2, p. 903.

[6] *Ibid.*

dont nous avons déjà parlé, & qui vivoit en 1026 & 1035.

XXXVII. Nous avons prouvé que ce dernier fut père d'Arnaud III. Celui-ci est sans doute le même que le comte de ce nom qui, sous le règne de Philippe I, & vers l'an 1070, donna[1] au monastère de Peyrissas le lieu de Martignan, situé dans le Comminges, & qui avoit un frère appelé Roger, lequel fut moine de Lézat.

XXXVIII. Le P. Ange[2] donne à Arnaud III un fils appelé Roger qui fut le troisième de son nom, & qui avoit succédé à son père en 1114. Il lui donne aussi deux autres fils, Bernard-Arnaud & Raimond-Arnaud, qui prirent, ajoute-t-il, le titre de comtes de Comminges, suivant l'usage de ce temps, que les fils de comtes prenoient souvent la même qualité que leurs pères. Il pouvoit ajouter suivant l'usage plus particulier de la maison de Comminges. Nous avons vu en effet que tous les descendans d'Arnaud I, comte de ce pays & de Carcassonne, se qualifièrent comtes, & comme ils portoient la plupart les noms d'Arnaud, de Roger ou de Bernard, l'uniformité de leurs noms jette une grande confusion dans leur généalogie, que nous avons tâché d'éclaircir, & qu'on entendra encore mieux par la table que nous joignons à cette note[3].

XXXIX. Au reste, il n'y a aucun monument qui prouve que Bernard, comte de Comminges, qui vivoit en 1130, que nous appelons Bernard IV & qui avoit épousé Dias de Muret, fût fils d'un Roger, comte du même pays, comme cet auteur[4] le suppose. Nous croyons plutôt qu'il étoit fils de Bernard III, qui vivoit vers l'an 1080 & qui étoit d'une autre branche. Quoi qu'il en soit, tous les comtes de Comminges qui ont vécu ensuite dans le douzième siècle & les suivans, descendent du même Bernard IV, ainsi que les vicomtes de Conserans & plusieurs autres branches.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLI.

[2] Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 2, p. 630.

[3] Voyez ci-devant, p. 113, le tableau généalogique des comtes de Comminges & de Carcassonne.

[4] Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 2, p. 630.

NOTE XXIII

Sur l'époque & les circonstances de la fondation des abbayes de Lézat & de Saint-Pierre de la Court ou du Mas-Garnier.

I. IL est marqué dans un acte qu'on trouve dans le Cartulaire de l'abbaye de Lézat, & parmi les titres[1] de la maison de Foix, « que du temps de Dagobert, roi « d'Aquitaine, de la Gaule & de toute la « France, & sous Raimond, comte de Tou- « louse, & Hugues, évêque de cette ville, « le comté de Toulouse étoit agité de di- « vers troubles; qu'un vicomte, appelé « Benoît, homme courageux & puissant, « & issu d'une race très-illustre, voulant « soumettre ses parens & ses voisins à son « autorité, leur fit une guerre cruelle; « qu'ayant été tué dans un sanglant com- « bat qu'il leur livra, ils continuèrent de « faire la guerre à Aton, son fils, lequel fut « secouru par le comte de Toulouse, qui le « délivra de tous ses ennemis; que par ce « moyen Aton ayant obtenu la paix, il « épousa une comtesse appelée Amélie, « dont il n'eut point d'enfans, ce qui leur « fit prendre la résolution de fonder cha- « cun un monastère dans leur propre fonds « sous l'invocation de S. Pierre, à con- « dition que celui de ces monastères où la « discipline régulière seroit la mieux ob- « servée auroit la supériorité sur l'autre; « qu'Amélie fonda celui de Saint-Pierre « de la Court sur la Garonne, & le vicomte « Aton-Benoît (*Ato Benedicti*), son mari, ce- « lui de Lézat, auquel il fit de grandes libé- « ralités; que ce seigneur alla ensuite à « Rome, où il soumit le monastère qu'il « avoit fondé au pape Callixte; qu'à son « retour, il en céda le patronage au comte « de Carcassonne son oncle, à condition « de le partager avec l'évêque, le comte de « Toulouse & les autres *princes* du pays; « que le comte de Carcassonne donna

[1] Château de Foix, caisse 34.

« pour défenseur ou avoué à l'abbaye de « Lézat un seigneur nommé Amélius Sim- « plicius, l'un des plus puissans du voisi- « nage; que le vicomte Aton, ayant pris « l'habit monastique dans cette abbaye, y « mourut dans la pratique exacte de tou- « tes les vertus religieuses; & qu'enfin on « y célèbre tous les ans son anniversaire. » L'acte est daté *du palais de Latran, l'an* 842, *indiction* IX, *sous le règne de Dagobert, & le pontificat du pape Callixte.*

II. Quelque fabuleux que paroisse ce titre par les anachronismes dont il est rempli, il est cependant appuyé pour le fond sur divers monumens authentiques: 1° il est dit dans l'acte d'union qui fut faite en 1073[1] de l'abbaye de Lézat à celle de Cluny, que la première avoit été fondée autrefois par *Aton Benoît (ab Atone Benedicti)* en l'honneur de l'apôtre S. Pierre: on sait d'ailleurs par l'ancienne tradition de ce monastère qu'il reconnoît pour son fondateur un *Athonius* ou *Antonius*, qu'on fait[2] vicomte de Béziers; on voit enfin par le même acte d'union que Roger II, comte de Foix, descendant des comtes de Carcassonne, avoit alors le principal patronage de la même abbaye, & qu'il le partageoit avec divers seigneurs du voisinage qui avoient avec lui *le droit d'élire l'abbé* & de veiller à la manutention de la discipline régulière; 2° il est certain qu'il y avoit au commencement du dixième siècle[3] un vicomte de Toulouse appelé Benoît, qui, ayant été fait prisonnier par Raimond, fils d'Eudes, comte de Toulouse, peut avoir causé divers troubles dans le pays & avoir laissé un fils appelé Aton. Nous trouvons en effet un vicomte de ce dernier nom dans divers monumens[4] du milieu du dixième siècle, entre autres dans des chartes des comtes de Toulouse, & il paroît qu'il possédoit de grands biens dans le Toulousain; 3° il est certain aussi qu'il y avoit[5], vers la fin du même siècle, un seigneur appelé

Éd. orig. t. II, p. 591.

Amélius Simplicius qui avoit ses domaines aux environs de l'abbaye de Lézat.

En supposant donc la vérité des faits énoncés dans cette charte, les abbayes de Lézat & du Mas-Garnier auront été fondées vers le milieu du dixième siècle, la première par Aton, vicomte de Toulouse, & l'autre par Amélie, son épouse. Aussi le P. Mabillon rapporte-t-il la fondation de ces deux monastères à l'an[1] 940, quoique, trompé sans doute par la fausse date de l'acte, il ait placé ailleurs celle de la première à l'an[2] 840. Il n'est pas cependant hors de vraisemblance que l'abbaye de Lézat ait été fondée cette dernière année par un Antoine, vicomte de Béziers, qui vivoit alors, comme nous l'avons expliqué dans un autre endroit[3]. Elle peut avoir été depuis ruinée ou entièrement envahie par les séculiers, & avoir été rebâtie vers l'an 940, par Aton, vicomte de Toulouse, qu'on aura confondu avec Antoine, vicomte de Béziers, son fondateur, à cause de la ressemblance de leurs noms.

III. Il est marqué qu'Aton, vicomte de Toulouse, soumit l'abbaye de Lézat à celle de Cluny. Nous voyons, en effet, un *Eudes*, abbé de Lézat, *la cinquième année du règne de Louis*[4] *d'Outremer*, & un *Adazius*[5] *la huitième année du même prince*. Or, il est certain que S. Eudes, abbé de Cluny, prit[6] un abbé appelé Adazius, pour l'aider dans le gouvernement des monastères de sa réforme, situés dans les provinces méridionales du royaume, & que ce dernier administroit en cette qualité, vers l'an 940, ceux de Sarlat & de Tulle. Adazius, qualifié abbé de Lézat en 944, n'est donc pas différent du coadjuteur de S. Eudes, comme le P. Mabillon le conjecture[7]: ce qui prouve que ce monastère fut soumis à celui de Cluny, dès sa fondation ou son rétablissement, & qu'il subsistoit déjà en 940.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLVI.
[2] Mabillon, ad ann. 940, n. 13.
[3] Voyez tome III, livre XI, n. LXXIX.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIV & LXIX.
[5] Voyez *Note* XXII, n. 27.

[1] Mabillon, ad ann. 940, n. 13.
[2] *Ibid.* ad ann. 840, n. 25.
[3] Voyez tome I, livre X, n. XXXII.
[4] Mabillon, ad ann. 965, n. 102. — Voyez *Note* XIX, n. 8.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXIII.
[6] Mabillon, ad ann. 940, n. 14.
[7] *Ibid.* n. 13.

Note 23

On peut appuyer ce que nous venons de dire sur ce que le même Adazius étoit encore abbé de Lézat *la treizième année de Louis*[1], & sur ce que nous voyons un Daniel[2], abbé du même monastère, la neuvième année de ce prince, ce qui paroît se contredire : mais on se tire aisément de cette difficulté en supposant, comme il est certain, que quoique S. Eudes, abbé de Cluny, & Adazius, son coadjuteur, prissent le titre d'abbés de tous les monastères soumis à leur réforme, ils les faisoient cependant gouverner en particulier par un abbé qui leur étoit subordonné. C'est ainsi qu'après que l'abbaye de Lézat se fut soustraite de la dépendance de celle de Cluny, à la fin du même siècle, pour se soumettre à celle de Cuxa, dans le Roussillon, & à Guarin, son abbé, celui-ci, qui fut comme l'abbé général[3] de plusieurs monastères, se disoit[4] abbé de Lézat, quoiqu'il il y eût cependant un autre abbé de ce monastère qui le gouvernoit sous son autorité.

Note 24

NOTE XXIV

Quel étoit le siége épiscopal de l'archevêque Géraud, qui donna le lieu de Saint-Saturnin, aujourd'hui le Pont-Saint-Esprit, à l'abbaye de Cluny?

CETTE donation[5] faite en 945 *par Géraud, archevêque,* est souscrite par ce prélat qui, dans la souscription, ne prend que le titre d'*évêque;* elle est aussi souscrite par Rostaing, évêque. Il s'agit de savoir quels étoient les siéges de ces deux prélats. Le P. Mabillon[6] qui rapporte un fragment de ces actes avoue qu'il n'en sait rien; les Bollandistes[1] conjecturent que Géraud étoit archevêque de Narbonne, & Rostaing de Vienne, sur la supposition que nous n'avons rien sur les évêques de ces deux églises, depuis l'an 924 jusques en 955; mais comme il est certain qu'Aymeri étoit[2] archevêque de Narbonne longtemps avant & après l'an 945, toutes leurs conjectures sur le siége de Géraud sont inutiles. Quant à Rostaing, il est vrai qu'on[3] trouve un archevêque de ce nom au dixième siècle, parmi ceux qui ont occupé le siége de Vienne, mais nous n'avons aucune preuve du temps précis où il a vécu; on sait[4] d'ailleurs que Sobbon étoit archevêque de Vienne avant & après l'an 945. Il faut donc chercher ailleurs le siége de ces deux prélats.

Il est d'abord certain que l'archevêque Géraud ayant donné à l'abbaye de Cluny le lieu de Saint-Saturnin sur le Rhône, aujourd'hui le Pont-Saint-Esprit dans le diocèse d'Uzès, & qu'ayant daté sa donation de ce lieu, son siége n'en devoit pas être fort éloigné, & qu'il faut le chercher dans les provinces voisines de ce fleuve, de même que celui de Rostaing. Or, nous trouvons[5] un évêque d'Apt de ce dernier nom au milieu du dixième siècle, & nous n'en connoissons pas d'autre dans ces différentes provinces durant ce siècle. Il en est fait mention dans une charte de l'an 950, où il est dit qu'il étoit neveu de Griffon, comte d'Apt. Cependant, comme son siége n'est pas marqué dans la charte d'une manière bien claire, rien n'empêche de conjecturer que Rostaing, dont il est parlé dans la donation de l'archevêque Géraud, ne fût évêque d'Uzès, ce qui est d'autant plus vraisemblable que nous n'avons rien sur les évêques de cette ville pendant presque tout le dixième siècle.

Pour ce qui est de Géraud, comme il se qualifie archevêque, quoiqu'il ne prenne

[1] Mabillon, ad ann. 940, n. 13.
[2] *Ibid.* n. 22.
[3] *Marca Hispanica*, p. 966.
[4] Mabillon, ad ann. 965, n. 102; ad ann. 1008, n. 12. — Voyez *Note* XIX, n. 18.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXIV & suiv.
[6] Mabillon, ad ann. 945, n. 77.

[1] Bollandistes, mai, t. 7, p. 89.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIX & suiv.
[3] *Gallia Christiana*, t. 1, p. 796.
[4] Mabillon, ad ann. 943, n. 57. — *Gallia Christiana*, t. 1, p. 796.
[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 353.

Note 24

que le titre d'évêque dans la souscription, nous ne voyons entre tous les siéges métropolitains du Languedoc, de la Provence & du Dauphiné, que celui d'Aix qu'il ait pu remplir en 945. Il est vrai qu'on met[1] un Odolric sur le siége épiscopal de cette ville, depuis l'an 928 jusques en 947, & même jusques à la treizième année du règne du roi Lothaire, c'est-à-dire jusques en 966; mais il est visible qu'on a confondu ici la ville de Dax, en Gascogne, dont Odolric étoit en effet évêque en 928, avec celle d'Aix, en Provence, comme le P. Pagi[2] l'a fait voir. D'ailleurs cet Odolric ne sauroit être l'archevêque de ce nom dont le roi Lothaire fait mention dans une charte datée de la treizième année de son règne, ainsi qu'on le prétend[3], puisque ce dernier Odolric n'est pas différent[4] de l'archevê-
Éd orig. t. II, p. 592.
que de Reims de ce nom, qui étoit chancelier de France, & qu'on convient[5] qu'Israël occupoit le siége d'Aix la douzième année de Conrad, roi de Bourgogne, ou l'an 948, ce qui s'accorde très-bien avec l'époque de la démission que fit Géraud de son archevêché, en 945, pour se retirer à Cluny.

Note 25

NOTE XXV

Sur les comtes & vicomtes de Lodève.

I. PLUSIEURS chartes[6] du neuvième siècle & des deux suivans font mention *du comté de Lodève,* & il n'y a pas lieu de douter que le diocèse de cette ville n'ait été gouverné par des comtes particuliers, sous la seconde race de nos rois & au commencement de la troisième. D'un autre côté, les évêques de Lodève, qui se disent comtes de Montbrun, jouissent en cette qualité de la

[1] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 303.
[2] Pagi, ad ann. 929, n. 3.
[3] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 303.
[4] Mabillon, ad ann. 961, n. 47.
[5] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 303.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXXI & CLXIX. — Plantavit, *Évêques de Lodève,* p. 32.

Note 25

suzeraineté sur tout leur diocèse. Il faut donc que le comté de Lodève, après avoir été possédé successivement par divers comtes, ait été uni à leur église; mais de savoir quels ont été les comtes héréditaires de cette ville, quand & de quelle manière cette union s'est faite, c'est ce qui est fort obscur, & que nous allons tâcher de développer.

II. On prétend[1] que S. Guillaume, fondateur de l'abbaye de Gellone, étoit comte particulier de Lodève au commencement du neuvième siècle. Il est vrai que ce prince possédoit dans le Lodevois de grands biens, dont il disposa en faveur de cette abbaye; mais on n'a aucune preuve qu'il en ait été comte particulier, & nous avons fait voir ailleurs[2] que c'eût été contre l'usage observé sous le règne de Charlemagne.

III. Il est fait mention dans une[3] charte de Charles le Chauve, de l'an 844, des comtes Milon & Arvaldus, qui avoient usurpé les biens de l'église de Lodève. Il est fort probable que l'un ou l'autre, & peut-être même tous les deux avoient possédé successivement le comté ou gouvernement de ce diocèse[4]. Depuis ce temps-là, nous ne trouvons plus aucun comte de Lodève jusques à Guillaume IV, comte de Toulouse, qui prend[5] ce titre vers la fin du onzième siècle. Le comté de Lodève étoit donc alors dans la maison de ce prince, & il y étoit encore à la fin du siècle suivant, puisqu'on trouve dans les archives de l'église de cette ville « que

[1] Plantavit, *Évêques de Lodève,* p. 24.
[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 7.
[3] Plantavit, *Évêques de Lodève,* p. 31 & suiv. p. 169.
[4] Il serait téméraire d'affirmer qu'il n'y avait pas de comtes particuliers de Lodève sous les Carlovingiens. Néanmoins, à l'exception du comte Arnaldus, cité par Dom Vaissete, on n'en saurait nommer d'autres. Milon était comte de Narbonne. Il est à supposer que par suite de l'institution du marquisat de Gothie, le marquis qui résidait à Narbonne retenait pour lui le titre de comte de Lodève, comme cela avait lieu pour les autres comtés de la Gothie, & qu'alors il n'y avait à Lodève qu'un vicomte. [E. M.]
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVIII.

« Raimond V, comte de Toulouse, donna[1] « vers l'an 1191, peu de temps avant sa « mort, à Gaucelin, évêque de Lodève, tout « ce que ce prélat avoit acheté, soit dans « la ville de Lodève, soit dans le diocèse, « de Hugues, comte de Rodez, lequel le « tenoit en fief du même comte de Tou- « louse, qui donna aussi à Gaucelin tout « ce qu'il possédoit lui-même, ou devoit « posséder dans le Lodevois. »

IV. Plantavit[2] marque que Pierre de Posquières, évêque de Lodève, son prédécesseur, délivra cette ville au milieu du douzième siècle du joug & de la servitude des comtes de Rodez : preuve que ces comtes dominoient alors sur le Lodevois. Mais malgré ce que dit cet auteur, Pierre de Posquières ne délivra pas Lodève du joug des comtes de Rodez. En effet, 1° Gaucelin[3], successeur de ce prélat, transigea, en 1167, avec Richard, comte de Rodez (ou plutôt vicomte[4] de Carlad, & fils puîné de Hugues II, comte de Rodez), *& reconnut que la moitié de la tour & du château de Montbrun lui appartenoit, & qu'il n'en avoit lui-même que la moitié.*

2° On voit[5] que Hugues III, comte de Rodez, entretenoit une garnison à Lodève en 1173, & qu'il emprunta dix-huit mille sols melgoriens de l'évêque, du chapitre & des habitans, à condition qu'il ne feroit valoir ses droits sur cette ville & sur le diocèse que quarante jours après qu'il auroit rendu cette somme ; condition de laquelle il ne tint aucun compte, comme il paroît[6] par une bulle d'Alexandre III, de l'an 1175.

3° Enfin Raimond[7], évêque de Lodève, acquit en 1188, du même comte de Rodez, tout ce qu'il possédoit *au château de Montbrun & dans le diocèse de Lodève, pour le prix de soixante mille sols melgoriens, ou de vingt-quatre mille livres tournois*, somme alors très-considérable. Guillaume, comte de Rodez, fils de Hugues III, ratifia[1] cette vente en 1204, ce qui n'empêcha pas les comtes de Rodez de conserver encore quelque autorité sur le Lodevois, puisqu'en[2] « 1262, « Richard, comte de Rodez, se plaignit de « ce qu'on avoit fait l'élection d'un évêque « à Lodève sans sa participation, *& de ce « qu'on ne lui avoit pas donné la garde du « palais épiscopal, suivant le droit qui de « tout temps appartenoit à ses prédécesseurs ;* « en sorte qu'on fut obligé de lui donner « mille sols melgoriens pour l'apaiser. » Quoiqu'on se soit trompé ici sur le nom de celui qui étoit comte de Rodez en 1262, & que ce fût[3] Hugues IV & non pas Richard, on voit toujours par cet endroit que l'autorité que ces comtes prétendoient sur la ville & le diocèse de Lodève étoit fort ancienne. Or, ces comtes tenoient[4] en fief de ceux de Toulouse ce qu'ils possédoient à Lodève & dans le diocèse ; d'où il s'ensuit que les évêques n'ont exercé leur juridiction temporelle sur tout le pays que vers la fin du douzième siècle.

V. Avant de rapporter les titres sur lesquels elle est fondée, il est bon d'examiner d'où les comtes de Rodez tiroient la leur. Nous remarquerons d'abord que ces comtes descendoient des anciens vicomtes de Millau, en Rouergue, & qu'ils ne possédoient le comté de Rodez que depuis la fin du onzième siècle ou le commencement du suivant[5]. Nous avons[6], d'un autre côté, une suite de vicomtes de Lodève depuis le milieu du dixième siècle jusque vers le commencement du onzième, & nous ne doutons pas que leur maison n'ait fondu dans celle des vicomtes de Carlad. Nous avons en effet une donation[7] que firent, en 1048, Gilbert, vicomte, Nobilie, sa femme, & leur fils Bernard, en faveur de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, dans

[1] Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 98 & 136.
[2] *Ibid.* p. 86.
[3] *Ibid.* p. 91.
[4] Le P. Ange, *Hist. généal. des pairs de France*, t. 2, p. 697.
[5] Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 92.
[6] *Ibid.* p. 93.
[7] *Ibid.* p. 96.

[1] Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 105.
[2] *Ibid.* p. 200.
[3] *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 700.
[4] Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 98.
[5] Voyez *Note* XLII.
[6] Voyez tome III, livre XII, n. LI.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXCV, la première charte citée sous ce numéro.

le diocèse de Lodève. Il est certain que ce Gilbert étoit vicomte de Carlad, sur les frontières de l'Auvergne & du Rouergue, & il paroît qu'il l'étoit aussi de Lodève, tant par cette donation même que parce que nous ne trouvons plus des vicomtes particuliers de Lodève depuis le commencement du onzième siècle. Or, comme nous savons que la maison de ce vicomte fondit dans celle des vicomtes de Millau, que ceux-ci exercèrent dans la suite leur autorité sur le diocèse de Lodève, & que nous n'avons aucun monument qui prouve qu'ils l'aient exercée avant cette alliance, nous inférons de là que Nobilie, femme de Gilbert II, vicomte de Carlad, aura été fille & héritière d'Odon[1], vicomte de Lodève, qui vivoit vers l'an 1000, & qu'Adèle, fille & héritière de Gilbert II & de Nobilie, aura porté la vicomté de Lodève avec celle de Carlad dans la maison de Millau, par son mariage avec Béranger II, vicomte de cette ville. Il paroît d'ailleurs que ce dernier fut vicomte de Lodève par une donation[2] en faveur de l'abbaye de Gellone ou de Saint-Guillem, faite vers l'an 1077, en présence de Bernard, évêque de Lodève, du vicomte *Béranger-Richard*, ou fils de Richard, &c. Venons présentement à l'origine de la juridiction temporelle que les évêques de Lodève exercent sur tout leur diocèse.

Éd. orig. t. II, p. 593.

VI. Si nous en croyons Bernard Guidonis, évêque de cette ville[3], qui a écrit au quatorzième siècle la Vie de S. Fulcrand, son prédécesseur, ces prélats[4] jouissoient déjà au milieu du dixième, dans leur ville épiscopale, *d'une plénitude de juridiction qui leur avoit été accordée par nos rois & par l'autorité apostolique*. Il convient cependant que S. Fulcrand[5] fut élu par le crédit d'Eudes & d'Eldin, *princes du peuple*, c'est-à-dire vicomtes de Lodève. Il donne lui-même[6] la qualité de vicomte au dernier, & S. Fulcrand fait mention du même Eldin, *vicomte de Lodève*, dans son testament[1]. Ces vicomtes jouissoient donc au dixième siècle d'une partie du domaine du Lodevois, sous les comtes de Toulouse qui en étoient les suzerains, ainsi que nous l'avons déjà vu.

VII. Quant aux chartes de nos rois & aux bulles des papes, qui peuvent avoir donné aux évêques de Lodève la juridiction temporelle sur leur ville épiscopale ou sur le diocèse avant S. Fulcrand, Bernard Guidonis n'en cite aucune en particulier. Ce prélat compila[2] dans cinq gros cartulaires toutes les chartes de son église, dont Guillaume Briçonnet, son successeur, dressa un inventaire en 1498. La plupart de ces cartulaires ont péri par la fureur des Calvinistes; mais l'inventaire s'est conservé : or, il n'y est fait mention d'aucune charte de nos rois qui ait donné aux évêques de Lodève la temporalité sur leur ville ou sur leur diocèse, avant le milieu du douzième siècle.

VIII. Il est vrai qu'il paroît, suivant cet inventaire, que Charlemagne, Louis le Débonnaire & Charles le Chauve accordèrent chacun[3] un diplôme en faveur de l'église de Lodève, & qu'on prétend que celui de ce dernier prince est daté *du monastère de Saint-Saturnin, lorsque les Normands assiégeoient Toulouse, le 1er de juin de l'an* 879; mais Charles le Chauve ne vivoit plus en 879, & le diplôme étant daté du monastère de Saint-Saturnin près de Toulouse, au mois de juin, il doit avoir été donné en 843 ou 844, lorsque ce[4] prince (& non pas les Normands) assiégeoit cette ville. D'ailleurs toutes ces chartes ne contiennent que la donation ou restitution de quelques terres ou villages en faveur de l'église de Lodève, & il n'y est point parlé de l'autorité temporelle des évêques de cette ville sur tout leur diocèse.

IX. Le plus ancien monument qui semble prouver cette autorité est un acte de l'an 1122, par lequel on prétend que Rai-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXXV.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXI.
[3] Voyez tome III, livre XII, n. v.
[4] *Vita S. Fulcranni* dans les Bollandistes, févr. t. 2, p. 312, n. 9.
[5] *Ibid.* n. 6.
[6] *Ibid.* n. 5 & 10.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 6.
[2] Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 289 & 352.
[3] *Ibid.* p. 29, 31, 32, 91, 169.
[4] Voyez tome I, livre X, n. XXI & suiv.

mond[1], alors évêque de Lodève, institua un maître de la monnoie, avec permission d'en fabriquer; d'où l'on pourroit conclure que ce prélat jouissoit alors des droits régaliens; mais outre que nous n'avons plus cet acte, qu'on ne connoît que par une simple notice, les évêques de Lodève pouvoient alors, en qualité de seigneurs temporels d'une partie de leur ville ou de leur diocèse, s'être attribué le droit de faire battre monnoie, à l'exemple de plusieurs autres prélats & seigneurs, soit du royaume, soit de la Province, sans avoir cependant la juridiction temporelle sur tout leur diocèse.

X. Ce n'est donc proprement qu'au roi Louis le Jeune qu'il faut rapporter la première origine de cette juridiction. Ce prince, suivant l'inventaire[2] de Briçonnet, confirma en 1157 les priviléges de l'église de Lodève & donna à ses évêques les *droits régaliens* sur tout le diocèse, avec toutes les mines qu'on y avoit déjà découvertes ou qu'on y découvriroit dans la suite, & qui appartenoient au domaine. Il confirma[3] cette charte l'an 1162, en faveur de l'évêque Gaucelin. Nonobstant cette concession, les comtes de Toulouse, en qualité *de comtes de Lodève,* conservèrent la suzeraineté sur le Lodevois, suzeraineté dont ils jouissoient encore à la fin du douzième siècle[4], sans contradiction de la part des évêques, ainsi qu'on l'a déjà vu.

XI. Le roi Philippe-Auguste confirma[5], en 1188, en faveur de Raimond, évêque de Lodève, le diplôme de Louis le Jeune & accorda en 1210, par une autre charte[6], à Pierre, successeur de Raimond, *les chemins publics, les forteresses, le droit de battre monnoie, la puissance judiciaire, les mines déjà découvertes ou à découvrir,* & enfin les *droits régaliens dans tout l'évêché de Lodève.* Il confirma ce privilége en 1216[7] & ordonna à tous les seigneurs & vassaux du diocèse de prêter serment de fidélité à l'évêque & de lui obéir comme à lui-même.

XII. Dans la suite, le roi Louis VIII, *pour*[1] *reconnoître les services que Pierre, évêque de Lodève, lui avoit rendus durant la guerre des Albigeois contre Raimond, comte de Toulouse,* accorda en 1225 à ce prélat & à ses successeurs *le comté de Montbrun avec ses dépendances, pour en jouir de la manière dont le même comte Raimond & ses prédécesseurs en avoient joui paisiblement depuis plusieurs siècles.* Ce prince maintint en même temps les évêques de Lodève dans la possession des droits régaliens qui leur avoient été donnés par les rois ses prédécesseurs.

XIII. Plantavit ajoute que Louis VIII voulut, par sa charte, qu'en mémoire des services que Pierre, évêque de Lodève, lui avoit rendus durant la guerre des Albigeois, cette ville, qu'on nommoit auparavant *Luteva*, s'appelât à l'avenir *Lodova,* comme qui diroit *la ville de Louis;* mais ce fait nous paroît douteux, pour ne pas dire faux, puisque la même ville est appelée *Lodova* dans la charte[2] de Louis VII de l'an 1162, dans celle de Philippe-Auguste de l'an 1210 & même dans des titres du dixième siècle[3].

XIV. Raimond le Jeune, comte de Toulouse, ayant cédé en 1228 à S. Louis le duché de Narbonne & tout ce qu'il possédoit en Languedoc, à la réserve du Toulousain & d'une partie de l'Albigeois, les évêques de Lodève ont été depuis ce temps en possession des droits que nos rois leur avoient accordés, & ils ont reçu l'hommage de tous les seigneurs du pays; quelques-uns, entre autres ceux de Clermont, firent cependant difficulté pendant longtemps de se soumettre à la suzeraineté de ces prélats; mais enfin ils y furent contraints après plusieurs ordres réitérés de la part de nos rois.

XV. Il résulte de ce que nous venons de dire: 1° que le comté de Lodève dépendoit anciennement du domaine des comtes de

[1] Plantavit, *Évêques de Lodève,* p. 31.
[2] *Ibid.* p. 86 & suiv.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXII.
[4] Plantavit, *Évêques de Lodève,* p. 98.
[5] *Ibid.* p. 96.
[6] *Ibid.* p. 112, & tome VIII de cette édition.
[7] Plantavit, *Évêques de Lodève,* p. 131.

[1] Plantavit, *Évêques de Lodève,* p. 135 & suiv.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXII.
[3] *Ibid.* n. CVIII.

Note 25

Toulouse, qui en jouirent du moins jusqu'à la fin du douzième siècle. Comme le comté de Rouergue qui est limitrophe étoit déjà dans leur maison au milieu du neuvième, & que nous ne trouvons aucun comte particulier de Lodève depuis ce temps-là, il est fort vraisemblable qu'ils dominèrent sur le Lodevois, au moins dès la fin du même siècle; mais il est incertain si ce pays échut en partage à la branche de Toulouse ou à celle de Rouergue, après leur séparation vers le milieu du siècle suivant. Cependant comme Guillaume IV, comte de Toulouse, se qualifioit comte de Lodève en 1080, & qu'il paroît que Raimond de Saint-Gilles, son frère, possédoit alors tous les domaines qui avoient appartenu à la branche de Rouergue, il y a lieu de croire que le comté de Lodève appartint toujours aux comtes de Toulouse;

Éd. orig. t. II, p. 594.

2° Que le domaine que les comtes de Rodez prétendoient sur une partie de la ville & du diocèse de Lodève n'est pas différent de la vicomté de cette ville. On peut ajouter que les vicomtes[1] de Lodève exerçoient la principale autorité dans l'élection des évêques au dixième siècle, & nous avons vu que les comtes de Rodez prétendoient la même autorité au treizième siècle: ceux-ci étoient donc les successeurs des autres;

3° Que bien que les évêques de Lodève eussent obtenu dès le milieu du douzième siècle, par divers diplômes de nos rois, les droits régaliens dans tout le Lodevois, ils ne les possédèrent cependant absolument qu'après que les comtes de Toulouse, seigneurs suzerains du pays, & les comtes de Rodez, leurs vassaux en qualité de vicomtes de Lodève, leur eurent vendu ou cédé *les droits qui leur appartenoient sur le pays & dont auparavant ils avoient toujours joui paisiblement*. C'est donc seulement depuis le commencement du treizième siècle & principalement depuis la charte de Louis VIII, que ces prélats ont exercé une juridiction temporelle sur tout le Lodevois, à la réserve du domaine de l'abbaye[2] de Saint-Guillem du Désert, nommément exceptée dans les transactions passées entre les abbés de ce monastère & les évêques de Lodève;

4° Enfin que le château de Montbrun, situé sur une élévation à cinq cents pas de la ville, étoit le chef-lieu du domaine des comtes & des vicomtes de Lodève, & que la qualité de comtes de Montbrun, que prennent les évêques de cette ville, n'est pas différente de celle de comtes de Lodève. Au reste, quoique ces prélats aient été en droit de se qualifier comtes depuis l'an 1225, nous ne voyons pas cependant qu'ils aient pris ce titre avant le quatorzième siècle; le plus ancien évêque de notre connoissance qui se soit qualifié comte de Montbrun est Jean II, dans un acte[1] de l'an 1372.

[1] *Vita S. Fulcranni*, dans les Bollandistes, févr. t. 2, p. 712.
[2] Plantavit, *Evêques de Lodève*, p. 230.

[1] Plantavit, *Evêques de Lodève*, p. 310.

Note 26

NOTE XXVI

Sur les anciens comtes & vicomtes de Gévaudan.

I. Tous ceux qui ont écrit sur ces comtes & ces vicomtes les ont confondus; il est certain néanmoins qu'on doit les distinguer.

Nous avons déjà parlé, dans le premier volume[2], de Pallade & d'Innocent, successivement comtes de Gévaudan sous la première race de nos rois. Depuis ce temps-là nous n'avons rien de bien positif sur leurs successeurs jusque vers le milieu du dixième siècle, faute de monumens.

II. Étienne, évêque de Mende, rétablit[3] en 951 le monastère de Sainte-Enimie, *du consentement & de la volonté de Raimond, marquis, & de Bernard, vicomte, &c.* Il y avoit donc alors un marquis ou comte & un vicomte dans le Gévaudan. Voyons quels furent les successeurs de l'un & de l'autre, & tâchons de remonter jusqu'à leurs prédécesseurs.

[2] Voyez tome I, livre VI, n[os] IV & XXVI.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXX.

III. Dans les Gestes[1] de Gui d'Anjou, évêque du Puy, il est fait mention de Pons & Bertrand, *consuls* (c'est-à-dire comtes) *d'Aquitaine*, ses neveux, fils de sa sœur Adélaïde & d'Étienne. Nos meilleurs critiques conviennent que ce dernier fut *comte de Gévaudan*[2]; on verra bientôt en effet que ses deux fils furent comtes de ce pays. Comme ceux-ci furent présens[3] en 975, quand Gui d'Anjou, leur oncle maternel, prit possession de l'évêché du Puy, & qu'ils étoient alors qualifiés comtes, nous inférons de là qu'Étienne, leur père, étoit alors déjà décédé; il l'étoit du moins en[4] 993, lorsque Gui fonda le monastère de Saint-Pierre du Puy, de l'avis *de la comtesse Adélaïde, sa sœur, & des fils de cette dernière, Pons & Bertrand, ses neveux*, qui souscrivirent à la fondation. Elle est datée de l'an 996 dans l'édition que le P. de Sainte-Marthe[5] a donnée des Gestes du même Gui; mais outre qu'elle est de l'an 993 dans les éditions du P. Labbe[6] & du P. Mabillon, & dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Chaffre, l'indiction & le jour de la lune ne sauroient convenir à l'an 996, au lieu qu'ils s'accordent avec l'an 993. Du reste, il ne faut pas confondre, comme quelques modernes l'ont fait, Adélaïde d'Anjou, femme d'Étienne, comte de Gévaudan, avec une autre Adélaïde d'Anjou que Guillaume I, comte de Provence, épousa en secondes noces après l'an 978.

Il est parlé aussi du comte Pons[7] & de son frère Bertrand dans la fondation qu'Étienne, vicomte de Gévaudan, fit en 998 du prieuré de Langogne dans ce pays. Enfin le même Pons prend la qualité *de comte de Gévaudan & de Forez*, dans[1] une charte datée du mois de février de l'an 1010 ou de l'an 1011, suivant notre manière de compter. Il est fait mention, dans le même acte, *d'Etienne, son père, d'Adélaïde, sa mère, de Théotberge, sa femme, de ses fils Etienne & Pons, & de ses frères Bertrand & Guillaume.*

IV. M. Baluze[2] conjecture que Pons étoit comte de Forez par Théotberge, sa femme; il ajoute que *le comte Étienne*, qui souscrivit, la seconde année du roi Robert ou l'an 1033, à une donation en faveur de l'église de Clermont, est le même qu'Étienne, fils du comte Pons, & qui lui avoit succédé dans le comté de Gévaudan, ce qui est fort vraisemblable.

V. Nous trouvons ensuite que Robert II, comte d'Auvergne, prend le titre de *comte de Gévaudan* dans un acte[3] qui est sans date, mais qui doit être postérieur à l'an 1064, puisqu'il y fait mention de Judith, sa seconde femme, & que Berthe, la première, vivoit[4] encore cette année. Enfin Raimond de Saint-Gilles se qualifie *comte de Gévaudan* dans une charte de l'an 1085[5], du vivant du même Robert, comte d'Auvergne.

VI. M. Baluze[6] croit que ce dernier avoit hérité du comté de Gévaudan de Guillaume V, son père, ou plutôt de Philippe, sa mère, qu'il prétend avoir été tante paternelle & héritière d'Étienne II, comte de Gévaudan, mort sans enfans; mais il nous paroît beaucoup plus vraisemblable que Robert ne se qualifioit comte de Gévaudan que par la même raison qu'il prenoit le titre de comte de Rouergue, c'est-à-dire comme ayant épousé Berthe, fille & héritière de Hugues, comte de Rouergue, de la maison de Toulouse. Voici sur quoi nous

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 223 & seq. — Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 749 & seq.

[2] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 835. — Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 43.

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 223 & seq. — Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 749 & seq.

[4] *Ibid.*

[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 223 & seq.

[6] Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 749 & seq. — Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. 5, p. 839.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXIII & suiv.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLIV.

[2] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 43 & seq.

[3] *Ibid.* t. 2, p. 53.

[4] Voyez tome III, livre XIV, n. LXV.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCVIII.

[6] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 44.

Éd. orig. t. II, p. 595.

nous fondons : 1° M. Baluze convient[1] que le comté de Gévaudan *ne passa pas à la postérité de Robert,* ce qui auroit dû arriver si ce comte eût possédé le Gévaudan en qualité d'héritier de Philippe, sa mère ; 2° il est certain que Raimond de Saint-Gilles se qualifioit comte de Rouergue après la mort de Berthe, sa cousine, première femme de Robert, comte d'Auvergne, & qu'il recueillit sa succession ; or, on a déjà vu qu'il prenoit le titre de comte de Gévaudan en 1085, du vivant de Robert ; il aura donc possédé ce comté avec celui de Rouergue, comme héritier de Berthe, sa cousine ; 3° il paroît qu'Étienne, comte de Gévaudan, père des comtes Pons & Bertrand, étoit de la maison de Toulouse & de la branche de Rouergue, ce qu'on peut appuyer, tant sur la conformité des noms de Pons & Bertrand avec ceux qui étoient alors en usage dans la maison de Toulouse, que sur ce que nous voyons un Raimond, marquis, exercer son autorité dans le Gévaudan en 951.

VII. Nous croyons donc : 1° que le comté de Gévaudan appartint successivement[2], au commencement du dixième siècle, avec le comté d'Auvergne, à Guillaume le Pieux & à ses deux neveux, Guillaume II & Acfred, ducs d'Aquitaine ; 2° qu'après leur mort, le roi Raoul, pour attirer à son parti Raimond-Pons & Ermengaud, princes de Gothie, disposa du Gévaudan en faveur du dernier & de l'Auvergne en faveur de l'autre, par le traité qu'il conclut avec eux en 932 ; 3° qu'Étienne I, comte de Gévaudan, étoit fils puîné du même Ermengaud[3], qui eut certainement *plusieurs fils*[4] ; 4° que Raimond I, comte de Rouergue, fils aîné d'Ermengaud, conserva la principale autorité sur le Gévaudan ; 5° qu'Étienne II, petit-fils d'Étienne I, comte de ce pays, étant décédé sans enfans vers l'an 1035, Hugues, comte de Rouergue, lui succéda comme son plus proche héritier ; 6° que ce dernier transmit le Gévaudan à Berthe, sa fille, & qu'enfin cette princesse étant morte sans postérité, Raimond de Saint-Gilles, son cousin, lui succéda dans le comté de Gévaudan, comme il est certain qu'il lui succéda dans le comté de Rouergue, ainsi que nous l'avons vu ailleurs.

VIII. Le Gévaudan demeura par là dans la maison de Toulouse depuis l'an 932 jusques à Raimond de Saint-Gilles, qui s'en qualifioit comte en 1085, & ce prince le transmit sans doute à ses descendans. Il faut avouer cependant que leur autorité diminua beaucoup dans la suite en ce pays ; à quoi l'éloignement ou l'absence de ces princes, qui furent presque toujours occupés depuis à diverses guerres, surtout à celles d'outremer, contribua beaucoup, ce qui donna occasion aux évêques de Mende d'y faire valoir leur autorité & de demander enfin en 1161 au roi Louis le Jeune les droits régaliens sur tout leur diocèse, que ce prince leur accorda ; en sorte que ces prélats devinrent enfin seigneurs suzerains du pays & s'en qualifièrent comtes. Venons aux vicomtes de Gévaudan.

IX. On a déjà vu que Bernard possédoit cette vicomté en 951. Nous ne doutons pas que ce vicomte ne soit le même que Bernard[1], fils d'un autre Bernard qui étoit vicomte dans le Rouergue en 937, sous l'autorité des comtes de Toulouse, & frère puîné de Béranger, duquel descendent les vicomtes héréditaires de Millau. Nous apporterons bientôt les raisons qui nous le persuadent.

X. Après Bernard, on trouve un *Étienne*[2] *vicomte de Gévaudan,* qui, avec sa femme Almodis, fonda vers l'an 998 le prieuré de Langogne dans le pays. Ce vicomte fait mention dans cet acte de Rigaud, son frère ; il vivoit[3] encore en 1011 & en 1029 & mourut sans enfans[4].

[1] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 44.

[2] Voyez tome II, *Note* LXVII, n. 107. — Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 19 & suiv.

[3] Cette conjecture de Dom Vaissete est démentie par les documents. Voyez ci-après, à la fin de cette *Note,* la véritable origine du comte Étienne I, mari d'Adélaïde d'Anjou. [E. M.]

[4] Voyez *Note* VIII, n. 20 & suiv.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXVII.

[2] *Ibid,* n. CXXXIII.

[3] *Ibid.* n. CXLIV. — Archives du prieuré de Langogne.

[4] Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CXXXIII.

XI. Richard II, vicomte de Millau, succéda à Étienne dans la vicomté de Gévaudan; en voici la preuve. Richard soumit[1] vers l'an 1050 le monastère de la Canourgue à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille; or, le lieu de la Canourgue étoit certainement une des dépendances de la vicomté de Grèzes, & cette vicomté n'est pas différente de celle de Gévaudan. Richard II, vicomte de Millau, étoit donc en même temps vicomte de Gévaudan, & avoit succédé à Étienne dans cette dernière vicomté. Nous concluons de là que le même Richard & Étienne, vicomtes de Gévaudan, avoient une descendance commune, puisque cette vicomté ne peut être entrée dans la maison du premier que par succession agnatique & droit héréditaire, & non pas par femmes; car l'épouse de Richard I, père de Richard II, étoit[2] fille d'un vicomte de Béziers, & celle de Richard II étoit de la maison des vicomtes de Narbonne.

XII. Béranger, fils aîné de Richard II, vicomte de Millau, lui succéda dans la vicomté de Gévaudan. C'est ce qu'on voit par un acte[3] de l'an 1060, suivant lequel Aldebert, évêque de Mende, unit l'église de la Canourgue à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, conjointement avec *Béranger Ricardi*, ou fils de Richard *vicomte*. Le doyen & les chanoines de la Canourgue consentirent aussi à cette union, *du conseil & de la volonté du vicomte Béranger*.

Il paroît que les frères de ce dernier eurent quelque part avec lui dans la vicomté de Gévaudan, par un acte[4] de l'an 1058, suivant lequel *Roger & Bernard son frère, fils de Richard vicomte*, donnèrent à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille quelques biens situés aux environs de la Canourgue.

XIII. Béranger, vicomte de Millau & de Gévaudan, qu'on appelle Béranger I, & que nous nommons Béranger II, épousa Adèle, héritière des vicomtés de Carlad & de Lodève[1]. Il en eut entre autres deux fils, entre lesquels il partagea ses principaux domaines: Gilbert, l'aîné, eut une portion de la vicomté de Carlad avec les vicomtés de Millau & de Gévaudan; Richard, le puîné, eut l'autre portion du Carladois, avec la vicomté de Lodève & devint ensuite comte de Rodez.

XIV. Gilbert parvint aussi à la dignité de comte par son mariage avec Gerberge, héritière du comté d'Arles ou de Provence; car il est faux qu'il ait été par lui-même *comte de Rodez, de Millau & de Gévaudan*, comme un moderne[2] l'a avancé. Ce fut Richard, son frère, qui acquit le comté de Rodez des comtes[3] de Toulouse. Quant au Gévaudan & à Millau, il n'en fut jamais que vicomte. Le même auteur ne se trompe pas moins, lorsqu'il dit que Gilbert fut dépouillé du comté de Rodez par Raimond de Saint-Gilles, & il tombe là-dessus dans plusieurs autres fautes qu'il est inutile de relever.

Gilbert eut deux filles de son mariage avec Gerberge de Provence. L'aînée, appelée Douce, fut leur principale héritière; elle épousa, en 1112, Raimond-Béranger, comte de Barcelone. Gerberge, sa mère, lui donna[4] alors *le comté de Provence, de Gévaudan & de Carlad, avec tout l'honneur qui est dans le comté de Rouergue, dont elle avoit hérité de ses parens ou que le comte Gilbert, son mari, lui avoit donné*; ou bien, comme elle s'exprime dans le contrat de mariage passé quelques jours après, *le comté de Provence qu'elle possedoit, & le comté de Gévaudan, la vicomté de Carlad & tous les biens qu'elle avoit dans le comté de Rouergue, & qui provenoient du feu comte Gilbert, son mari*. On donne ici le titre de comté aux vicomtés de Gévaudan & de Millau, possédées par Gilbert, & désignées par un auteur[5] qui a écrit à la fin du treizième siècle sous le nom général de *comté de Millau*; mais c'est improprement, & il est certain, comme Éd. orig. t. II, p. 596.

[1] Le P. Ange, *Histoire gén. des pairs de France*, t. 2, p. 696.

[2] *Ibid.*

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 23 & seq.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCVII.

[1] Voyez Note XXV, n. 5 & suiv.

[2] *Description de la France*, in-fol. part. 1, p. 176 & 263.

[3] Voyez Note XLII.

[4] *Marca Hispanica*, p. 1237 & seq.

[5] *Ibid.* p. 546.

nous le verrons dans la suite, que Raimond-Béranger & les descendans de Douce, son épouse, ne possédèrent que la vicomté (& non pas le comté) de Gévaudan, de même que la vicomté de Millau.

XV. Raimond-Béranger domina en conséquence sur une partie du Gévaudan & donna[1] en fief, en 1126, à Guarin & à Odilon frères, le château de Randon, situé dans le même pays. Il fit son testament[2] en 1130, & laissa à Béranger-Raimond, son second fils, le comté de Provence avec *ce qu'il possédoit dans le Gévaudan & le Carladois.* Ce dernier jouit *de la vicomté*[3] *de Grèzes* ou de Gévaudan. Il mourut en 1144 & laissa un fils en bas âge, appelé Raimond-Béranger, qui lui succéda & qui n'eut qu'une fille unique[4] qu'il promit en mariage à Raimond VI, fils de Raimond V, comte de Toulouse; mais cette princesse étant morte avant son mariage, & Raimond-Béranger, son père, étant décédé lui-même sans enfans en 1166, Alphonse II, roi d'Aragon, son cousin germain, lui succéda dans tous ses États.

XVI. Raimond V, comte de Toulouse, avoit différens droits sur cette succession qui comprenoit[5] *le comté de Provence & la terre de Millau, de Gévaudan & de Carlad.* Il fondoit entre autres ces droits sur le mariage projeté entre son fils & la fille de Raimond-Béranger, & il les fit valoir contre le roi d'Aragon. Ces deux princes en vinrent enfin, en 1176, à une transaction par laquelle le roi d'Aragon promit de satisfaire le comte de Toulouse sur l'article du Gévaudan, & lui donna trois mille cent marcs d'argent. Moyennant cette somme, ce dernier abandonna à l'autre toutes ses prétentions sur le comté d'Arles ou de Provence. Ils confirmèrent[6] cet accord en 1184, & firent réciproquement les mêmes réserves, savoir : de la part du roi d'Aragon, sur le comté de Melgueil, possédé par le comte de Toulouse, & celui-ci sur ce que l'autre possédoit *dans les évêchés de Rouergue & de Gévaudan,* dont chacun demeura en possession.

XVII. Il est certain, en effet, que Pierre, roi d'Aragon, fils & successeur d'Alphonse, jouit des vicomtés de Millau & de Gévaudan, puisqu'en[1] 1204 il engagea à Raimond VI, comte de Toulouse, fils & successeur de Raimond V, *ce qu'il possédoit dans tout le comté de Millau & de Gévaudan* pour la somme de cent cinquante mille sols melgoriens, évalués à trois mille marcs d'argent.

Il paroît, par un acte[2] de l'an 1213, que le comte de Toulouse remit cette somme au roi d'Aragon, & qu'il lui relâcha *le comté de Millau avec ses dépendances;* mais la guerre des Albigeois, à laquelle ces deux princes eurent beaucoup de part, fit que le légat du pape s'empara de la vicomté de Millau, & que l'évêque de Mende se saisit de son côté du château de Grèzes, chef-lieu de la vicomté de Gévaudan, pour le tenir en garde comme étant un fief de sa mouvance.

XVIII. Jacques, roi d'Aragon, fils & successeur de Pierre, fit tous ses efforts[3] en 1223 pour rentrer dans la possession de ces deux vicomtés désignées alors sous le titre de comté de Millau, soit qu'elles eussent été érigées en titre de comté ou plutôt qu'on le leur donnât à cause qu'elles avoient été possédées par le comte Gilbert & les comtes de Barcelone, ses successeurs. Jacques employa pour cela le crédit de Guillaume, évêque de Mende, & il y a lieu de croire qu'il réussit, du moins pour la vicomté de Gévaudan, puisque deux ans après il déclara tenir[4] de ce prélat & de l'église de Mende *le château de Grèzes avec toute la terre de Gévaudan.*

XIX. Les rois d'Aragon ne demeurèrent pas pour cela paisibles possesseurs *de la*

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXIV, la 6e charte citée sous ce numéro.

[2] Diego, *Cond. de Barcelon.* l. 2, c. 117.

[3] Trésor des Chartes de Toulouse, sac 8, n. 53, & 90.

[4] *Marca Hispanica,* p. 1368 & seq.

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.* p. 1379 & seq.

[1] Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro LXXX.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Gallia Christiana,* nov. ed. *instrum.* t. 1, p. 25.

Note 26

vicomté de Grèzes ou de Gévaudan. Le roi S. Louis prétendit que *cette vicomté* faisoit partie des biens confisqués sur le comte de Toulouse, & que le prix de l'engagement de l'an 1204 n'avoit pas été payé; ainsi, ce prince la donna en garde[1], au mois de janvier de l'an 1227, à Béraud de Mercœur, *jusqu'à ce que le roi d'Aragon eût satisfait au prix de l'engagement.* Louis étant entré l'année suivante dans le droit du comte de Toulouse, par le traité de paix qu'ils firent ensemble, suivant lequel ce comte céda au roi tout ce qu'il avoit en deçà du Rhône, à la réserve du Toulousain, du Querci, du Rouergue & d'une partie de l'Albigeois, &c., le Gévaudan se trouva compris dans les domaines cédés à la couronne. Ainsi, Louis continua de jouir de la vicomté de Grèzes, dans laquelle il établit[2] l'évêque de Clermont pour son lieutenant, après la mort de Béraud de Mercœur; & en 1250, Raoul du Roure gouvernoit cette vicomté en qualité de bailli de ce prince.

XX. Enfin S. Louis acquit entièrement les droits du roi d'Aragon sur le Gévaudan par la transaction[3] qu'ils passèrent ensemble en 1258, & dans laquelle le dernier céda au premier les droits qu'il avoit *sur Millau & le comté de Millau, sur Grèzes, la vicomté de Grèzes & le Gévaudan, que Pierre, roi d'Aragon, avoit engagés autrefois à Raimond, comte de Toulouse.* Quoiqu'on donne ici le nom de comté à l'ancienne vicomté de Millau, & qu'on qualifie aussi comté la vicomté de Grèzes dans un compromis[4] fait trois ans auparavant entre les deux princes, il ne s'agit cependant que des vicomtés de Millau & de Gévaudan, possédées anciennement par le vicomte Béranger & par Richard I, son fils, de qui les comtes de Barcelone & rois d'Aragon tiroient leur droit. C'est ainsi que la vicomté de Gévaudan fut entièrement réunie à la couronne : elle comprenoit entre autres le château de Grèzes, qui en étoit le chef-lieu, les villes de Marvejols, Chirac, la Canourgue, &c., comme il est énoncé dans les actes de 1265[1] & 1266, par lesquels Odilon, évêque de Mende, céda à S. Louis la suzeraineté qu'il prétendoit sur cette vicomté en qualité de seigneur de tout le Gévaudan, & ce prince lui donna divers biens en échange; en sorte que les successeurs de ce prélat ne dominèrent plus que sur une partie du Gévaudan jusques au règne de Philippe le Bel, qui fit un traité de pariage, en 1306, avec Guillaume, évêque de Mende, & lui permit de même qu'à ses successeurs de se qualifier *comtes de Gévaudan.* Ces prélats prirent sans doute ce titre dans la suite; cependant le plus ancien d'entre eux, que nous connoissions s'être qualifié comte de Gévaudan, est Jean de Corbie, qui se donne cette qualité dans un acte[2] de l'an 1416.

[*Note ajoutée par les nouveaux éditeurs.*]

Note addit.

Les Bénédictins n'ont pas connu la véritable origine des comtes de Gévaudan qui vivaient aux dixième & onzième siècles; ils ont cherché à rattacher le comte Étienne, mari d'Adélaïde d'Anjou, à la famille des comtes de Toulouse : c'est une hypothèse qui ne peut plus être soutenue en présence des textes que renferme le cartulaire de Saint-Julien de Brioude. En 892[3] on voit, dans une charte, un particulier nommé Érail ou Eralius, cité comme possesseur d'une vigne située dans la viguerie de Nonette, *in villa Severiaco.* Cet Érail figure comme témoin dans une autre charte du mois de septembre de l'année 909[4], par laquelle un prêtre nommé Eudes donne à Saint-Julien un clos de vignes situé dans le comté de Brioude, *in villa Burzedis.* Cet Érail est le grand-père d'Étienne I, comte de Gévaudan; sa femme s'appelait Gode[5]; il eut un fils nommé Bertrand, qui, dans une

[1] Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro CLXXIX, la 1[re] charte citée sous ce numéro.
[2] *Ibid.*
[3] *Marca Hispanica*, p. 1444 & seq. — Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, n. CCCXXVII.
[4] *Marca Hispanica*, p. 1440.

[1] Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro CCCLII.
[2] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, *instrum.* p. 27.
[3] *Cartulaire de Saint-Julien de Brioude*, n. 212.
[4] *Ibid.* n. 23.
[5] *Ibid.* n. 74 & 88.

<table>
<tr><td rowspan="3">Érail, cité en 892 & 909, avait épousé une femme nommée Gode.</td><td rowspan="3">Bertrand, fils d'Érail, qualifié de fidèle par le comte Acfred II dans son testament, avait épousé Emilie ou Emilde, dont il eut un fils.</td><td rowspan="3">Étienne épousa : 1° Anne, qui vivait en 943; 2° Adélaïde d'Anjou, sœur de Geoffroi Grisegonelle & de Gui, évêque du Puy.</td><td>Guillaume, appelé comte dans les chartes de Saint-Julien depuis l'année 955 jusqu'en 1010.</td><td>Étienne, désigné pour son successeur, par son grand-oncle Gui d'Anjou, à l'évêché du Puy.
Robert.
Guillaume.</td></tr>
<tr><td>Pons, comte de Gévaudan & de Forez en 1010, épousa Théotberge.</td><td>Étienne II, comte de Gévaudan.
Pons, comte de Gévaudan</td></tr>
<tr><td>Bertrand, dit fils d'Adélaïde d'Anjou & qualifié comte par l'auteur de la Chronique du Puy.</td><td></td></tr>
</table>

donation faite en 937, nomme[1] son père Érail, sa mère Gode, sa femme Émilie ou Émilde, & son fils Étienne. Bertrand, fils d'Érail, est cité le 11 octobre 926, dans le testament qu'Acfred, comte d'Auvergne, fit en faveur de Saint-Julien de Brioude. Ce prince appelle Bertrand son fidèle & lui lègue une villa située dans la viguerie de Nonette[2]. Aucun acte ne donne à Bertrand le titre de comte ou de vicomte; Étienne, mentionné comme son fils, dans plusieurs chartes, eut deux femmes : la première s'appelait Anne & vivait en 943[3]; la seconde fut Adélaïde, fille de Foulques le Bon, comte d'Anjou, sœur de Geoffroi Grisegonelle & de Gui, abbé de Cormeri, de Saint-Aubin d'Angers, & évêque du Puy en 975[4]. Étienne, auquel les chartes ne donnent cependant pas le titre de comte, eut trois fils : Guillaume, Pons & Bertrand. Peut-être Guillaume était-il fils du premier lit? Il faut croire, en tout cas, que c'est lui qui est qualifié comte & nommé comme le protecteur de l'abbaye de Saint-Julien de Brioude, dans un grand nombre de chartes, depuis l'an 955 jusqu'en 1010 environ; il eut trois fils : Étienne, Robert & Guillaume, cités dans une charte du 26 février 1011, comme neveux de Pons, fils d'Étienne & d'Adélaïde. Le premier qui était petit-neveu de Gui d'Anjou, évêque du Puy, est probablement cet Étienne, signalé par la Chronique du Puy comme ayant été désigné par Gui, son oncle, pour son successeur de son vivant, & dont le pape dut casser l'élection.

Pons, frère de Guillaume, prend le titre de comte de Gévaudan & de Forez, dans une charte de l'année 1011 qui énumère tous ses parents[1]; il avait épousé une femme nommée Théotberge, dont il eut deux fils, Etienne & Pons. Étienne est cité dans plusieurs actes comme comte de Gévaudan; c'est le deuxième du nom. Après sa mort & celle de son frère, le titre de comte de Gévaudan passa dans la famille des comtes d'Auvergne. [E. M.]

NOTE XXVII

NOTE 27
Éd. orig. t. II, p. 297.

Sur Oliba Cabreta, comte de Besalu, de Cerdagne, de Fenouillèdes, &c., & ses successeurs.

I. PIERRE Damien rapporte[2], dans la Vie de S. Romuald, « que lorsque ce saint « demeuroit au voisinage de l'abbaye de « Cuxa, gouvernée par l'abbé Guarin, un « comte du voisinage nommé Oliba, sei« gneur très-puissant, *qui exerçoit son auto« rité sur ce monastère,* mais dont la cons« cience étoit chargée de crimes, l'alla « trouver dans sa cellule & lui découvrit « toute sa vie comme en confession; que

[1] *Cartulaire de Saint-Julien de Brioude*, n. 74.
[2] *Ibid.* n. 315.
[3] *Ibid.* n. 293.
[4] *Chronique du Puy*, t. V, dans les *Preuves*.

[1] *Cartulaire de Saint-Julien de Brioude*, n. 831.
[2] Bollandistes, févr. t. 2, p. 108 & seq. — Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 875 & seq.

« S. Romuald lui dit sans le flatter qu'il « n'y avoit de salut pour lui que dans la « fuite du monde & la profession monas- « tique; sur quoi ce comte prit la résolu- « tion d'aller au Mont-Cassin, pour s'y « consacrer à Dieu pour toujours. » Il ajoute « que S. Romuald étant ensuite re- « tourné en Italie, l'abbé Guarin, qui en- « treprit le même voyage, emmena avec lui « le comte Oliba, qui, après avoir aban- « donné ses biens à ses fils, se retira dans « ce monastère, &c. » Ce qu'on vient de rapporter ne peut convenir qu'à Oliba Cabreta, comte de Besalu & de Cerdagne, qui se rendit[1] célèbre à la fin du dixième siècle. Nous ne connoissons en effet alors que lui seul de ce nom dans la Marche d'Espagne & dans la Septimanie : nous savons[2] d'ailleurs qu'il étendoit sa domination sur le Conflans, où l'abbaye de Cuxa est située; qu'il exerçoit son *autorité* sur cette abbaye, qu'il l'avoit fait rebâtir avec Sunifred, comte de Barcelone, son frère, qu'ils y avoient établi Guarin pour abbé, &c.

Le P. Mabillon[3] rapporte toutefois cet endroit de la Vie de S. Romuald à Oliba, évêque d'Ausone, troisième fils d'Oliba Cabreta. Il le fait partir[4] en 982 pour aller prendre l'habit religieux au Mont-Cassin, & revenir ensuite dans l'abbaye de Cuxa pour y vivre suivant sa profession; mais plusieurs raisons nous empêchent d'admettre le sentiment de ce savant auteur : 1° Il est certain qu'Oliba, fils d'Oliba Cabreta, prit[5] l'habit monastique dans l'abbaye de Ripoll en Catalogne, & non pas au Mont-Cassin; 2° ce ne fut qu'après l'an 1000, car il étoit[6] encore séculier cette dernière année, & prenoit le titre de comte; or, l'abbé Guarin étoit alors déjà décédé, comme nous le ferons voir plus bas; 3° nous n'apprenons par aucun monument qu'Oliba, évêque d'Ausone, ait été marié, & encore moins qu'il ait eu des enfans; or, nous venons de voir que lorsque le comte Oliba partit pour aller au Mont-Cassin, *il céda ses biens à ses fils*; 4° Oliba, évêque d'Ausone, qui ne mourut[1] qu'en 1047, étoit encore trop jeune lorsque S. Romuald demeuroit dans l'abbaye de Cuxa pour avoir déjà commis de grands crimes; 5° enfin il ne paroît point que ce prélat avant & après sa retraite ait exercé quelque autorité comme seigneur temporel sur cette abbaye. C'est donc sans difficulté Oliba Cabreta qui se retira & mourut au Mont-Cassin, ce qui peut servir à rectifier la chronologie de la vie de S. Romuald & de celle du B. Pierre Urseole, duc de Venise, & moine de Cuxa, chronologie qui est assez embrouillée, & sur laquelle les auteurs varient beaucoup.

II. Il est certain d'abord qu'Oliba Cabreta ne peut avoir entrepris le voyage d'Italie pour se retirer au Mont-Cassin qu'entre le commencement de l'an 988 & la fin de l'an 990. Il mourut[2] en effet cette dernière année, & il étoit encore dans la Marche d'Espagne où il prenoit le titre de comte, & vivoit en séculier le 14 février de l'an 988, comme on voit par une donation[3] qu'il fit alors à l'abbaye d'Arles en Roussillon, & dans laquelle il donne de grandes marques de componction. Cela nous donne lieu de croire qu'il étoit en ce temps-là sur son départ pour le Mont-Cassin, & qu'il s'y rendit la même année, aussi est-ce le dernier acte que nous ayons de lui. Ce n'est donc ni en 982, comme l'a cru Dom Mabillon, ni en 996 suivant Baillet[4], qu'il fit ce voyage & qu'il prit l'habit monastique.

III. Il y a cependant une difficulté, qui est que Pierre Damien marque au même endroit que Pierre Urseole, duc de Venise, étoit déjà décédé dans l'abbaye de Cuxa, lorsque S. Romuald & le comte Oliba partirent, l'un pour la Romagne, & l'autre pour le Mont-Cassin. Or, on prétend que

[1] *Gesta comit. Barcin.* — *Marca Hispanica*, p. 541.
[2] *Marca Hispanica*, p. 853, 869, 911, 934 & seq.
[3] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 878 & seq.
[4] Mabillon, ad ann. 982, n. 22.
[5] *Marca Hispanica*, p. 1297 & seq.
[6] Voyez tome III, livre XIII, n. XLI. — *Marca Hispanica*, p. 418, 954 & seq.

[1] *Marca Hispanica*, p. 445 & 543.
[2] *Gesta comit. Barcin.* — *Marca Hispanica*.
[3] *Marca Hispanica*, p. 934, 940 & seq.
[4] Baillet, *Vie de S. Romuald*, 7 fév.

Pierre Urseole ne mourut que vers l'an 997[1]. On se fonde sur cet endroit de sa vie écrite environ un siècle après sa mort[2] : *In hora autem nona fratribus omnibus circumstantibus,* IIII *idus januarii, jam reddito fructu* XVIIII *ad alta siderum cacumina oculos elevans reddidit spiritum.* Le P. Mabillon, qui a ajouté dans le texte le mot *annorum* entre deux crochets, *reddito fructu* XVIIII [*annorum*] *ad alta, &c.*, conclut de là que Pierre Urseole dans le temps de sa mort avoit passé dix-neuf ans à Cuxa dans l'exercice de la vie monastique : mais ou cette interprétation est fausse, ou s'il s'agit des années que Pierre vécut dans le cloître, il doit y avoir erreur dans le chiffre, & l'on aura ajouté X à VIIII. En effet, si la mort de Pierre Urseole précéda le départ du comte Oliba pour le Mont-Cassin, comme l'atteste Pierre Damien, le premier doit être décédé vers l'an 987. Ainsi s'étant retiré en[3] 978 dans l'abbaye de Cuxa, il y aura professé la vie monastique *pendant neuf ans.*

IV. L'auteur des *Gestes*[4] *des comtes de Barcelone* ne donne que trois fils à Oliba Cabreta, savoir : Bernard, Guifred & Oliba; il faut en ajouter un quatrième, savoir Béranger premier du nom, évêque d'Elne, lequel avoit déjà succédé[5], en 993, à Soniarius dans cet évêché. En effet, Béranger étoit *fils* de la comtesse *Ermengarde,* qui tint[6] en 994, *dans le comté de Valespir,* un plaid dans lequel elle fait mention de *Tote sa bru.* Or, comme nous apprenons[7] d'ailleurs que Bernard, comte de Besalu, fils d'Oliba Cabreta *& d'Ermengarde,* domina sur le Valespir, & qu'il épousa[8] une dame appelé *Tote,* par conséquent Béranger premier du nom, évêque d'Elne, étoit son frère[9].

[1] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 876.
[2] *Ibid.* p. 887.
[3] Mabillon, ad ann. 978, n. 79 & seq.
[4] *Marca Hispanica,* p. 541.
[5] *Ibid.* p. 947.
[6] *Ibid.* p. 948.
[7] *Ibid.* p. 541. — Voyez p. 911 & seq. 924, 940, &c.
[8] *Ibid.* p. 951, 1009, 1027, 1029.
[9] *Ibid.* p. 952.

Il paroît par là que M. Baluze s'est trompé lorsque, dans sa table du *Marca Hispanica,* il fait trois personnes de la comtesse Tote que nous venons de nommer, savoir une comtesse de Roussillon & deux comtesses de Besalu, au lieu que c'est toujours la femme de Bernard, comte de Besalu, fils d'Oliba Cabreta; car c'est sans aucun fondement que parlant[1] de la donation que fit en 997 le même Bernard avec Tote, sa femme, à l'abbaye de Ripoll, il ajoute que ce comte *étoit fils de Borrel, comte de Barcelone,* ce qui n'est pas marqué dans l'acte[2], & ce Bernard n'est pas différent du fils d'Oliba Cabreta.

V. Celui-ci étoit fils de Miron, comte de Barcelone, mort en 928. Il eut pour son partage le comté de Cerdagne, & à ce qu'il paroît celui de Berga, situés l'un & l'autre dans le diocèse d'Urgel; car il est certain qu'il transmit ces deux comtés à ses descendans, de même que ceux de Besalu & de Fenouillèdes dont il hérita, en 967, de Sunifred ou Seniofred, comte de Barcelone, son frère, mort alors sans enfans. Il dut aussi hériter, du même Sunifred, des comtés de Conflans & de Valespir, portion du diocèse d'Elne; car il est marqué dans le plaid qu'Ermengarde, sa veuve, tint dans le Valespir, que les seigneurs qui *demeuroient dans le même comté étoient ses vassaux (suos proceres).* Éd. orig. t. II, p. 508

VI. Oliba, troisième fils d'Oliba Cabreta, ayant embrassé l'état monastique, n'eut aucune part à sa succession. Il étoit déjà abbé de Cuxa & de Ripoll en 1011[3]. Il conserva l'administration de ces deux abbayes après qu'il eut été promu à l'évêché d'Ausone en 1019. Le P. Mabillon, qui paroît l'avoir confondu[4] avec Oliba Cabreta, son père, prétend[5] cependant qu'il ne fut abbé de Cuxa qu'après l'an 1017, fondé sur ce qu'on voit la souscription d'*Aster, abbé de Saint-Michel,* dans l'acte de l'élection[6] qui

[1] *Marca Hispanica,* p. 416.
[2] *Ibid.* p. 952.
[3] *Ibid.* p. 423.
[4] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 6, part. 1, p. 313.
[5] *Ibid.* saec. 5, p. 878.
[6] *Capitulaires,* t. 2, p. 630 & suiv.

fut faite cette année, de Borrel évêque de Rota; mais il n'est pas certain que cette abbaye de Saint-Michel soit la même que celle de Saint-Michel de Cuxa, & quand cela seroit, Oliba peut l'avoir fait gouverner par un abbé particulier, quoiqu'il l'ait retenue certainement[1] jusques à sa mort, avec celle de Ripoll. C'est ainsi que Guarin, son prédécesseur dans l'abbaye de Cuxa, la gouverna[2] jusques à sa mort, avec plusieurs autres, en qualité de supérieur général, ce qui n'empêchoit pas qu'elles n'eussent des abbés particuliers.

VII. C'est ce qui paroit par une bulle[3] donnée par M. Baluze, & que cet auteur & le P. Mabillon[4] après lui, rapportent à l'an 1008 & au pontificat du pape Jean XIX, mais elle appartient certainement à celui de Jean XV, & à l'an 993; la preuve en est aisée. En effet, Guarin, abbé de Cuxa, en faveur de qui elle fut expédiée, ne vivoit plus l'an 1000, puisqu'il est fait mention de lui comme étant déjà décédé[5], dans une charte du mois de février de cette dernière année, où il est appelé *de vénérable mémoire,* & qui fut donnée en faveur de Guifred, abbé de Cuxa, *son successeur.* Cette bulle doit donc être rapportée à Jean XV, & comme elle est datée *du mois de juin, indiction* VI, elle ne peut être que de l'an 993 qu'on comptoit cette indiction.

VIII. Le P. Mabillon[6] s'est encore trompé en supposant qu'Oliba fut évêque d'*Alzonne dans le diocèse de Carcassonne;* en quoi il a été suivi par M. l'abbé Fleuri[7] qui a confondu aussi Oliba Cabreta avec son fils de même nom. Mais il est constant que c'est d'Ausone ou de Vic, dans la Marche d'Espagne, qu'Oliba fut évêque, & qu'il n'y a jamais eu d'évêché à Alzonne dans le diocèse de Carcassonne. Ce qui a peut-être fait donner le premier dans cette erreur, c'est qu'il a cru qu'Oliba qui possédoit l'abbaye de Saint-Hilaire au diocèse de Carcassonne[1], en 1026 & 1034, est le même que notre évêque d'Ausone; mais comme celui-ci étoit déjà évêque en 1019, il auroit pris sans doute ce titre dans les actes de l'abbaye de Saint-Hilaire cités par le P. Mabillon[2], dans lesquels Oliba ne prend que la simple qualité d'abbé.

On pourroit croire cependant qu'Oliba, fils d'Oliba Cabreta, succéda à Guarin, abbé de Cuxa, son prédécesseur, dans le gouvernement général de l'abbaye de Saint-Hilaire & des autres dont ce dernier avoit eu l'administration, sur ce qu'il est marqué dans la Vie du B. Pierre Urseole, que le même Oliba *fut père de plusieurs monastères, mais surtout de ceux de Sainte-Marie & de Saint-Michel;* ce qu'on doit entendre de ceux de Sainte-Marie de Ripoll (& non de Sainte-Marie d'Arles, comme l'interprète le P. Mabillon[3]), & de Saint-Michel de Cuxa, mais nous n'avons aucune preuve certaine qu'il ait succédé à Guarin dans le gouvernement des abbayes de Lézat, d'Alet, de Saint-Hilaire & du Mas-Garnier.

Ce que nous venons de rapporter peut servir à expliquer un endroit[4] de la Chronique de l'abbaye de Ripoll écrite en 1285, où on lit ces mots touchant le même Oliba: *Sedit*[5] *etiam in episcopatu annis* XXVIII *& rexit coenobia* XXXVIII. Le P. Mabillon[6] a pris ces derniers termes à la lettre, & a cru qu'Oliba avoit gouverné trente-huit monastères; mais M. Baluze[7] a fait voir que cela doit s'entendre qu'il fut évêque pendant vingt-huit ans, & abbé de Ripoll & de Cuxa durant trente-huit. Or comme il mourut en 1047, nous apprenons par là qu'il parvint à l'évêché d'Ausone en 1019. Il est certain en effet qu'il le possédoit[8] cette même année. Il fut élu par conséquent abbé de Ripoll

[1] *Marca Hispanica*, p. 1297.
[2] *Ibid.* p. 965.
[3] *Ibid.*
[4] Mabillon, ad ann. 1008, n. 14.
[5] *Marca Hispanica*, p. 954 & seq.
[6] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, p. 313.
[7] Fleuri, *Histoire ecclésiastique*, l. 57, n. 4.

[1] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 553 & 878.
[2] Mabillon, *Annales*, t. 4, p. 711.
[3] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec 5, p. 888.
[4] *Ibid.* p. 878.
[5] *Marca Hispanica*, p. 543.
[6] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 878.
[7] *Marca Hispanica*, p. 445 & 1297.
[8] *Ibid.* p. 431.

& de Cuxa en 1009, ce qui convient parfaitement, car on a déjà vu qu'il possédoit[1] ces deux abbayes en 1011.

IX. Bernard & Guifred, fils d'Oliba Cabreta, lui succédèrent : le premier dans les comtés de Besalu & de Fenouillèdes, & le second dans ceux de Cerdagne & de Berga, & firent deux branches. L'auteur[2] des *Gestes des comtes de Barcelone* nous a donné la suite des comtes de Besalu & de Fenouillèdes descendant d'Oliba Cabreta, mais il paroît que cet historien, qui n'a écrit qu'à la fin du treizième siècle, a erré sur quelques articles; voici ce qu'il rapporte : « Bernard surnommé *Taillefer* succéda à Oliba « Cabreta, son père, dans le comté de Besalu, & se noya en passant le Rhône « l'an 1020. Guillaume surnommé le Gros, « son fils, lui succéda & mourut en 1052. « Il laissa deux fils, Guillaume surnommé « *Trunnus* & Bernard. Ce dernier, qui « étoit le puîné, succéda à son père & « consentit, à ce qu'on dit, à l'assassinat de « son frère. Le même Bernard fut comte « de Besalu pendant soixante ans; il mou- « rut l'an 1111 sans enfans, & laissa ses « domaines à Raimond-Béranger III, comte « de Barcelone. »

1° Guillaume[3], *comte de Besalu*, sur le point d'entreprendre le voyage de Jérusalem, fit une donation, en 1055, à l'église de Girone. Si cette donation est de Guillaume le Gros, il vécut encore longtemps après l'an 1052. Que si au contraire il s'agit de Guillaume *Trunnus*, son fils, comme il est plus vraisemblable, c'est une preuve que celui-ci succéda immédiatement à son père dans le comté de Besalu.

2° Nous voyons, en 1070, un Bernard qui prenoit le titre[4] de *comte de Besalu* & qui possédoit aussi le comté de Fenouillèdes. Il unit alors l'abbaye de Saint-Martin de Lez, dans ce dernier comté, à celle de Saint-Pons, *pour son âme & celle de son frère Guillaume*, dont il fait mention, de même que de *son père Guillaume de bonne mémoire*, dans une donation qu'il fit en 1074 à l'église de Besalu[1]. Nous avons divers monumens du même Bernard, comte de Besalu, depuis l'an 1070 jusques en 1095 qu'il vivoit encore; car dans un acte[2] de cette dernière année, il se dit *fils de Guillaume*, & fait mention de *son frère Guillaume*. Il se dit *mari d'Ermengarde* dans un titre[3] de l'an 1078. Quant à son frère Guillaume, on n'a rien de lui depuis l'an 1055. Éd. orig. t. II, p. 599.

3° On trouve[4], en 1107, un Bernard, comte de Besalu, qui se dit *fils de Stéphanie*. Or, celui-ci doit être différent de Bernard, comte de Besalu, dont nous venons de parler, puisque ce dernier étoit *fils d'Adélaïde*. Bernard, fils de Guillaume le Gros, ne fut donc pas le dernier comte de Besalu, comme l'a avancé l'auteur des *Gestes des comtes de Barcelone*, & il faut en admettre un troisième de ce nom avant l'union qui fut faite de ce comté, en 1111, au domaine des comtes de Barcelone.

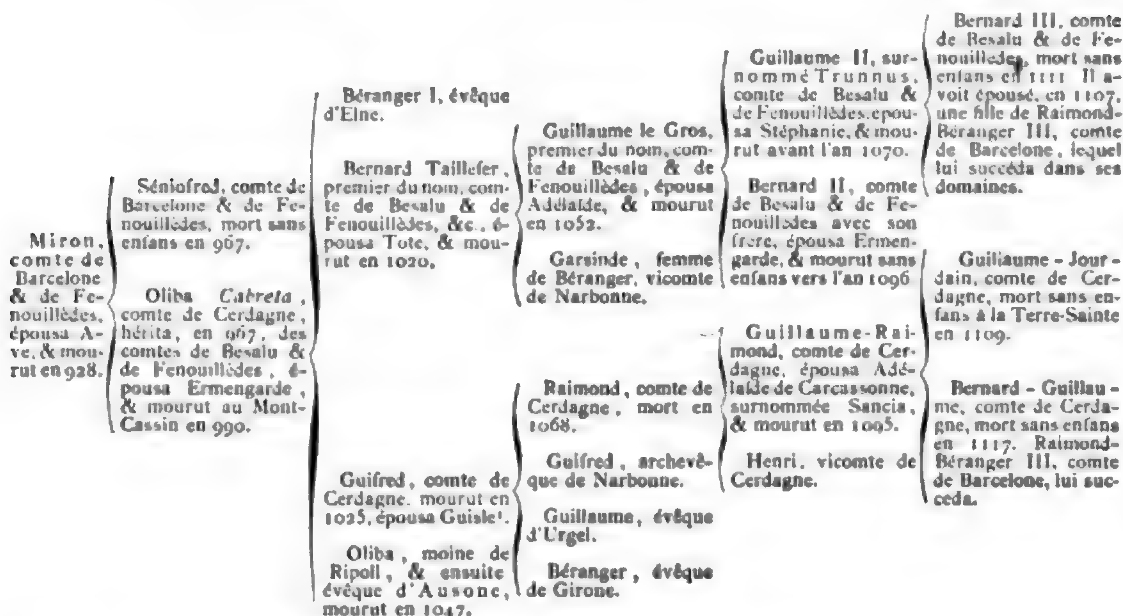
4° Ce Bernard III, comte de Besalu, épousa[5], en 1107, une fille du comte de Barcelone. C'est le même que *Bernard, comte de Besalu, fils de feue Stéphanie*, lequel vers l'an[6] 1084 fit une promesse *à Aymeri, vicomte de Narbonne, fils de Foy, au nom de Raimond, comte de Rouergue, fils de la comtesse Almodis*, c'est-à-dire de Raimond de Saint-Gilles.

Nous inférons de ce que nous venons d'établir : 1° que Bernard III, comte de Besalu, n'étoit pas fils de Bernard II, puisque le premier étoit *fils de Stéphanie* & que l'autre avoit épousé *Ermengarde*; mais il devoit être fils de Guillaume II, surnommé *Trunnus*, frère de Bernard II; 2° que ces deux frères succédèrent également à leur père Guillaume I, après sa mort, arrivée en 1052, & qu'ils jouirent par indivis de ses domaines; 3° que Guillaume *Trunnus* ayant été tué, laissa Bernard III, son fils, en bas âge, lequel fut d'abord sous la tutelle ou administration de Bernard II, son oncle

[1] *Marca Hispanica*, p. 423.
[2] *Ibid.* p. 542.
[3] *Ibid.* p. 1105.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXLV.

[1] *Marca Hispanica*, p. 1163.
[2] *Ibid.* p. 1232.
[3] *Marca Hispanica*, p. 1168.
[4] *Ibid.* p. 1231.
[5] *Ibid.* p. 1230.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCVI & suiv.

GÉNÉALOGIE DES COMTES DE BESALU, DE CERDAGNE ET DE FENOUILLÈDES.



[1] Guifred vécut jusqu'en 1050. Voyez tome II, *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII.

paternel, qui, vers l'an 1084, lui aura remis l'administration de la moitié des domaines de sa branche; 4° que Bernard II, qui vivoit encore en 1095, étant alors avancé en âge, mourut bientôt après sans postérité, & que Bernard III, son neveu, recueillit toute sa succession. Ce dernier étant décédé aussi sans enfans, en 1111, tous ses domaines qui consistoient *dans les comtés de Besalu & de Ripoll, de Valespir, de Fenouillèdes & de Pierrepertuse*, échurent au comte de Barcelone, son héritier, conformément à la donation [1] qu'il lui en avoit faite au mois d'octobre de l'an 1107.

X. Il nous reste quelques réflexions à faire sur les descendans de Guifred, comte de Cerdagne, fils d'Oliba Cabreta. Guifred fut père[2] de Raimond, lequel lui succéda en 1025 [3] & mourut en 1068. Guillaume-Raimond, fils aîné & successeur de Raimond, décéda en 1095 & laissa deux fils: Guillaume-Jourdain & Bernard-Guillaume; tout cela ne souffre aucune difficulté. Il y en a une au sujet de la mère du même Guillaume-Jourdain; la voici: Guillaume-Raimond, père de ce comte, avoit déjà épousé[1], dès l'an 1067, Adélaïde, fille de Pierre-Raimond, comte de Carcassonne & de Rangarde de la Marche. Or, la même Adélaïde vivoit encore en 1102[2]; elle survécut par conséquent au comte de Cerdagne, son mari, mort en 1095. Nous trouvons cependant que la femme de celui-ci s'appeloit *Sancia* en 1084 & 1086[3], que Guillaume-Jourdain, fils du même Guillaume-Raimond, fit son testament en 1102, *du consentement de Sancia, sa mère*[4]; & qu'enfin Bernard, frère & successeur de Guillaume-Jourdain, se dit aussi *fils*[5] *de Sancia*. Guillaume-Raimond, comte de Cerdagne, auroit-il donc répudié Adélaïde de Carcassonne pour épouser *Sancia*, ou Adélaïde auroit-elle porté deux noms, & les auroit-elle pris indifféremment? Éd. orig. t. II, p. 600.

[1] *Marca Hispanica*, p. 1231.
[2] *Gesta comit. Barcin.* p. 545. — *Marca Hispanica*.
[3] Erreur; Guifred ne mourut qu'en 1050. [E. M.]

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXVII & suiv. & n. CCXLIX.
[2] *Ibid.* n. CCCXXXIV.
[3] *Marca Hispanica*, p. 1174 & 1178.
[4] *Ibid.* p. 1225.
[5] *Ibid.* p. 1235.

Nous voyons, d'un autre côté, que Guillaume-Jourdain étoit *neveu*[1] d'Ermengarde de Carcassonne, sœur d'Adélaïde. Nous savons d'ailleurs[2] que le même Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, étoit *neveu* de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Or, Almodis, mère de ce dernier, étoit *sœur*[3] de Rangarde, comtesse de Carcassonne & mère d'Adélaïde, comtesse de Cerdagne; par conséquent celle-ci & Raimond de Saint-Gilles étoient cousins germains, & ce prince n'étoit oncle de Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, qu'à la mode de Bretagne; ce qui prouve que *Sancia*, mère du même Guillaume-Jourdain, n'est pas différente d'Adélaïde de Carcassonne, qui par conséquent aura pris indifféremment ce nom avec celui de *Sancia*, conformément à l'usage assez ordinaire dans ce siècle, dont on pourroit citer plusieurs exemples[4].

Il résulte de ce que nous venons de dire que tous les modernes qui ont voulu fixer la parenté qui se trouvoit entre Raimond de Saint-Gilles & Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, & expliquer la qualité de *nepos* que les anciens donnent à ce dernier par rapport à l'autre, se sont trompés; car ce terme ne signifie[5] pas toujours, dans les auteurs du moyen âge, fils d'un frère ou d'une sœur.

1° Le P. Pagi[6] prétend que Guillaume-Jourdain étoit fils de Bertrand, comte de Toulouse & petit-fils de Raimond de Saint-Gilles : *Ei successit*, dit-il, en parlant de ce dernier, *in comitatu Tripolitano a se capto, nepos ejus Guillelmus Jordanus filius Bertrandi, cui comitatus Tolosanus obtigit.* Il cite Catel pour garant de cette filiation[7] : mais ce dernier ne dit pas que Guillaume-Jourdain fût fils de Bertrand, comte de Toulouse; & en effet, Albert d'Aix-la-Chapelle[8], auteur contemporain, ne qualifie Guillaume-Jourdain que *cousin* de Bertrand.

2° Le P. Possin[1], dans sa traduction de l'*Alexiade*, fait Raimond de Saint-Gilles *oncle paternel (patruus)* de Guillaume-Jourdain. Il n'y a dans le grec que le mot ἀνεψιός, qui ne veut dire proprement que *cousin*.

3° Enfin du Cange[2], après Besly, fait Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, fils d'une sœur de Raimond de Saint-Gilles, & il est surpris de ce que ceux qui ont dressé la généalogie des comtes de Toulouse n'ont rien dit de cette sœur de Raimond : mais il n'y a aucun monument[3] qui prouve que ce dernier ait eu d'autre sœur qu'Almodis, comtesse de Melgueil. Au reste, M. Baluze[4] a avancé que Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, mourut en 1103. Il est certain cependant que ce ne fut[5] que six ans après.

NOTE XXVIII

Note 28

Sur quelques évêques du Puy.

I. Gui, fils de Foulques le Bon, comte d'Anjou, fut élu évêque du Puy en 975, suivant le P. Mabillon[6], ou seulement en 976, selon le P. de Sainte-Marthe[7]. Il étoit certainement décédé en 998, car il est marqué dans le concile romain[8] tenu au mois de mai de cette année qu'Étienne, son neveu, qui avoit été élu de son vivant, avoit été ordonné *après sa mort* par deux évêques. Nous trouvons d'un autre côté un Gui, évêque du Puy, qui, avec les évêques Deusdet de Rodez, Frédelon d'Elne, Fulcrand de Lodève & plusieurs

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXXI.
[2] Guillaume de Tyr, l. 11, c. 2.—Voyez tome III, livre XVI, n. XIX & suiv.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLIII.
[4] *Marca Hispanica*, p. 963.
[5] *Menagiana*, t. 3, 3e édit. p. 316 & seq.
[6] Pagi, ad ann 1105, n. 3.
[7] *Ibid.*
[8] Albertus Aquensis, l. 2, c. 8.

[1] *Alexiad.* l. 2, p. 332.
[2] Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 375 & seq.
[3] Voyez *Note* XXX, n. 8, & *Note* XXXVI, n. 5.
[4] *Marca Hispanica*, p. 477.
[5] Voyez livre XVI, n. XIX & suiv.
[6] Mabillon, ad ann. 965, n. 98; ad ann. 975, n. 34.
[7] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 695.
[8] *Conciles*, t. 9, p. 773. — Baluze, *Miscellanea*, t. 7, p. 62.

autres, fit dans une assemblée, dont l'acte[1] n'est pas daté, des statuts pour l'établissement de la paix. Cet acte doit être postérieur à l'an 1000 & antérieur à l'an 1006, puisque Béranger, prédécesseur de Frédelon, étoit encore évêque d'Elne[2] au mois de mars de l'an 1000, & que S. Fulcrand, évêque de Lodève, mourut[3] au mois de février de l'an 1006. D'ailleurs, comme nous ne trouvons rien de Frédelon, évêque d'Elne, avant *le mois d'octobre de la septième*[4] *année de Robert, indiction* II, c'est-à-dire de l'an 1003, on ne sauroit rapporter guère plus tôt qu'à cette année l'époque de ces statuts. Gui, évêque du Puy, qui les fit dresser, est différent par conséquent de Gui d'Anjou, évêque de cette ville, & rien n'empêche qu'il n'ait pu siéger en 1004, car nous n'avons rien sur Théodard, élu en 998, qui aille au delà de l'an 1001[5], & il n'y a aucun monument qui prouve que Frédol d'Anduze ait été évêque du Puy avant l'an 1016.

II. Au reste, l'époque de l'épiscopat de Frédelon, évêque d'Elne, dont nous venons de parler, peut servir à fixer celle du testament[6] d'Ermengaud, archevêque de Narbonne, qui est sans date, & dans lequel ce dernier lui fait un legs. Or, Frédelon étoit déjà décédé[7] au mois de mars de l'an 1009, & Oliba lui avoit alors succédé : le testament d'Ermengaud est donc antérieur à cette année & postérieur à l'an 1003.

III. Il est fait mention de Frédol d'Anduze, évêque du Puy, dans une lettre[8] du pape Benoît VIII, dont le P. Mabillon[9] fixe l'époque au mois de septembre de l'an 1016. Mais le P. Pagi[10] fait voir qu'elle est postérieure au dernier de mai de l'an 1018 & antérieure à l'an 1021. En effet, parmi les évêques à qui elle est adressée, il est parlé de Gauslenus, évêque de Mâcon, qui ne fut élu que l'an[1] 1019. Ainsi cette lettre est de l'an 1020. Il paroît cependant que Frédol d'Anduze étoit déjà évêque du Puy, l'an 1016, par une donation[2] qu'il fit au monastère de Saint-Pierre du Puy, *le dernier du mois de janvier, le dix-huitième jour de la lune, sous le règne du roi Robert,* ce qui ne peut convenir qu'à cette année.

IV. Étienne avoit déjà succédé à Frédol d'Anduze dès l'an[3] 1031. Suivant une ancienne chronique[4] de Saint-Pierre du Puy, ce prélat étoit de la maison de Mercœur, en Auvergne. M. Baluze[5] prétend, au contraire, qu'il étoit fils de Gui II, vicomte de Thiern : mais il n'en donne d'autre preuve qu'une charte[6] fort postérieure, où il est fait mention à la vérité d'un *Étienne, évêque,* fils de ce vicomte, mais où il n'est pas dit qu'il ait été évêque du Puy, ni en quel temps il a siégé. Ainsi, l'autorité de la Chronique de Saint-Pierre du Puy demeure en son entier.

V. Étienne de Mercœur assista le 4 *janvier*[7] *de l'année* 1052, *la vingt-deuxième du règne du roi Henri,* à la consécration d'Ictérius, évêque de Limoges. Ce prélat vivoit donc encore le 4 de janvier de l'an 1053, car dans cette date on ne commence l'année qu'à Pâques. Il étoit décédé au mois de mars de la même année, puisqu'on élut[8] alors un évêque du Puy. Il ne mourut donc pas le 4 du mois d'août, comme on le prétend[9]. Pierre II, son neveu, lui succéda, & décéda en 1073, à son retour de Jérusalem[10].

VI. Étienne de Polignac, troisième du nom, déjà évêque de Clermont, s'empara du siége du Puy après la mort de Pierre II. Éd.orig. t. II, p. 601.
M. Baluze fait cet Étienne de la maison

[1] Mabillon, *de Re diplomatica,* p. 577. — *Gallia Christ.* nov. edit. t. 2; *instrum.* p. 225 & seq.
[2] *Marca Hispanica,* p. 955.
[3] Plantavit, *Évêques de Lodève,* p. 64.
[4] *Marca Hispanica,* p. 96.
[5] Mabillon, ad ann. 1001, n. 15.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXL & suiv.
[7] *Marca Hispanica,* p. 969 & seq.
[8] *Conciles,* t. 9, p. 810.
[9] Mabillon, ad ann. 1016, n. 19.
[10] Pagi, ad ann. 1018, n. 8 & seq.

[1] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 4, p. 1058.
[2] Voyez tome V, Chroniques, n. IV.
[3] *Conciles,* t. 9, p. 868 & seq.
[4] Voyez tome V, Chroniques, n. IV.
[5] Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 30.
[6] *Ibid.* t. 2, p. 30. — Voyez *Note* XVII, n. 5.
[7] *Conciles,* t. 9, p. 1068 & seq.
[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXCIX.
[9] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 698.
[10] *Ibid.* — Voyez tome V, Chroniques, n. IV.

de Mercœur[1] : mais il se trompe encore, car il est certain que ce prélat étoit fils d'Armand, vicomte[2] de Polignac, comme il paroît par un acte daté *d'un vendredi du mois d'octobre, le premier jour de la lune, sous le règne du roi Philippe,* ce qui convient parfaitement à l'an 1081. Cependant, comme ce n'est qu'une simple Notice, & que Durand, qui fut élevé sur le siége épiscopal de Clermont en 1078, s'y trouve souscrit en qualité d'abbé de la Chaise-Dieu, il pourroit bien s'être glissé quelque faute dans la date de cet acte, qui, du moins, sera antérieur à l'an 1078.

VII. Adhémar ou Aimar fut évêque du Puy après Étienne de Polignac. Nous ne savons pas l'époque précise de son élection, & nous n'avons[3] rien de lui avant l'an 1087. On prétend qu'il étoit fils d'un comte de Valence; ce qu'il y a de certain, c'est que son frère, qui le suivit à la guerre d'outre-mer, s'appeloit[4] *Raimond-Hugues de Monteil.*

VIII. Ce prélat étant décédé le 1er d'août de l'an 1098, le siége du Puy demeura vacant jusques en 1102, que *Pons*[5], *abbé de la Chaise-Dieu,* fut élu. Les uns[6] disent que cet abbé étoit de la maison de Tournon en Vivarais, qu'il mourut vers l'an 1130, & qu'il fut inhumé dans le prieuré de Rochepaule. Les deux historiens[7] de l'église du Puy lui donnent pour successeur un autre Pons, qu'ils font abbé du même monastère, & qu'ils prétendent avoir été inhumé dans ce prieuré. L'un d'entre eux nie, contre l'autorité de la Chronique de Flavigny, que le premier Pons ait été abbé de la Chaise-Dieu, & il fait le second de la maison de Tournon, au lieu que l'autre le dit de celle de Montboissier. Enfin le P. de Sainte-Marthe[8] n'admet qu'un seul Pons sur le siége épiscopal du Puy, depuis l'an 1102 jusques en 1128, sous prétexte que Dom Claude Estiennot, fondé sur la Chronique de Saint-Pierre du Puy, n'en met qu'un dans tout cet intervalle, qu'on ne dit rien de l'un qu'on ne puisse assurer de l'autre, & qu'on n'est pas certain de quelle maison ils étoient. Nous sommes surpris qu'on cite la Chronique de Saint-Pierre du Puy pour prouver qu'il n'y a eu qu'un seul Pons, évêque du Puy, depuis l'an 1102 jusques en 1128, car elle dit tout le contraire; & comme elle a été écrite par un auteur contemporain, son témoignage est décisif. Il est marqué dans[1] cette chronique qu'après la mort d'Aimar, évêque du Puy, on élut « *Pons, abbé de la Chaise-Dieu,* « pour lui succéder; » ce qui est appuyé sur la Chronique de Hugues de Flavigny, autre auteur contemporain. Celle de Saint-Pierre du Puy ajoute « que le même Pons fut « inhumé le 24 de janvier, sous le règne « du roi Louis, au monastère de Rochepaule, dépendant de la Chaise-Dieu, & « fondé par ses parens dans leur propre « fonds; que Pons, surnommé Maurice, lui « succéda; que ce dernier fut sacré à « Rome par le pape Pascal II; qu'ayant « entrepris dans la suite le pèlerinage de « Jérusalem, où il demeura deux ans, il « mourut à son retour, dans le château de « Montboissier en Auvergne, le 20 d'avril, « & qu'il fut inhumé dans l'abbaye de la « Chaise-Dieu, sous le règne du roi « Louis. »

Il est évident, par ce que nous venons de rapporter, qu'on doit distinguer deux Pons, évêques du Puy, au commencement du douzième siècle : le premier, qui étoit auparavant abbé de la Chaise-Dieu, élu en 1102 & décédé sous le règne de Louis le Gros, c'est-à-dire après l'an 1108, mais avant la mort de Pascal II, c'est-à-dire avant l'an 1118; & l'autre, qui étoit de la maison de Montboissier, élu sous le pontificat de ce pape, & mort vers l'an 1128.

Quant à la maison du premier, on croit communément qu'il étoit de celle de Tournon, en Vivarais; mais nous ne voyons pas qu'on en donne aucune preuve, à moins

[1] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 28, 41, 46, &c.
[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 229.
[3] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 701.
[4] Raymond de Agil. p. 177.
[5] Hugo Flaviniac. *Chronicon,* p. 269.
[6] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 6, part. 2, p. 219.
[7] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy,* p. 328 & suiv. — Frère Théodore, *Histoire du Puy,* l. 2, c. 21 & suiv.
[8] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 703.

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. IV.

qu'il ne soit certain que la terre de Rochepaule étoit alors dans cette maison. Au reste, ce lieu n'est pas situé dans le diocèse[1] de Die en Dauphiné, comme l'a avancé le P. Mabillon trompé par MM. de Sainte-Marthe, mais dans la partie de celui[2] de Valence située en deçà du Rhône, laquelle confine avec le Velai & dépend du Vivarais; ce qu'il y a de vrai, c'est que Pons I, évêque du Puy, étoit *oncle (avunculus)*[3] de Pons, vicomte de Polignac, & peut-être étoit-il de la maison de ces vicomtes. [*Voyez ci-après, Note* LXXIII, *la suite chronologique des évêques du Puy.*]

Note 29

NOTE XXIX

Si Constance, seconde femme de Robert, roi de France, étoit fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, ou de Guillaume I, comte d'Arles.

I. Nos historiens sont fort partagés sur la maison de cette princesse. Ils conviennent tous que son père s'appeloit Guillaume; mais ils ne sont pas d'accord sur la dignité de ce dernier. Les uns prétendent que c'est le même que Guillaume III, dit *Taillefer,* comte de Toulouse, & les autres soutiennent que c'est Guillaume premier du nom, comte d'Arles ou de Provence. Quelques-uns supposent que Guillaume, père de la reine Constance, étoit tout ensemble & comte de Toulouse & comte d'Arles. Enfin le P. Pagi[4], après avoir discuté cette matière, décide que le père de cette reine étoit Guillaume I, comte d'Arles, & non pas Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & prétend en avoir donné de si bonnes preuves *qu'il ne reste plus,* dit-il, *aucune difficulté.*

[1] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 6, part. 2, p. 219, & ad ann. 1102, n. 47.

[2] Frère Théodore, *Histoire du Puy,* l. 2, c. 21.

[3] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 704.

[4] Pagi, ad ann. 998, n. 5 & seq.

Quelque déférence que nous ayons pour les lumières de cet habile critique, nous sommes persuadés que ses raisons ne sont pas sans réplique, & qu'il y a encore bien de la difficulté sur cette question que nous entreprenons de soumettre à un nouvel examen. Comme les différens sentimens de nos modernes ne sont fondés que sur l'autorité des anciens, & que ce sont ceux-ci proprement qui doivent faire pencher la balance & former la décision, il est à propos de rapporter leurs témoignages pour voir à laquelle de ces opinions ils sont le plus favorables.

II. Nous commencerons par Glaber, auteur contemporain. Cet historien[1] qui avoit été à la cour du roi Robert, après avoir dit un mot de Hugues, évêque d'Auxerre, qui avoit pris la défense de ce prince contre ses ennemis, ajoute : *Accepit autem supradictus rex illius cognatam, nomine & animo Constantiam, inclitam reginam, filiam videlicet Willelmi prioris Aquitaniae ducis, ex qua etiam suscepit filios quatuor & filias duas.* Il dit quelques lignes après : *Veneruntque missi a Fulcone Andegavorum comite, avunculo scilicet ejusdem reginae, fortissimi milites, &c.* Nous observerons que ce Foulques, comte d'Anjou, *oncle* de la reine Constance, étoit Foulques *Nera,* fils de Geoffroi Grisegonelle; nous ferons usage de cette remarque dans la suite. On voit donc, par le témoignage de cet auteur, que Guillaume, père de la reine Constance, étoit duc *de la première Aquitaine.* Or, ce titre ne peut convenir qu'à Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; car, outre qu'il dominoit sur le Querci, l'Albigeois, &c., qui faisoient partie de cette province, il étoit fils & héritier de Raimond-Pons, lequel se qualifioit[2] *duc* ou *prince d'Aquitaine.* Il est certain d'ailleurs que Glaber n'a pas voulu parler en cet endroit de Guillaume IV, comte de Poitiers, qui vivoit alors, comme Besly[3] l'a démontré. Éd. orig. t. II, p. 602.

III. Le P. Pagi, pour se débarrasser de

[1] Glaber, l. 3, c. 2. — Duchesne, t. 4, p. 25 & suiv.

[2] Voyez *Notes* VIII & XVI.

[3] Besly, *Histoire des comtes de Poitou,* p. 53 & suiv.

ce témoignage qui détruit son système, prétend[1] : 1° qu'on doit interpréter ces mots *Willelmi prioris Aquitaniae ducis,* comme s'il y avoit *Willelmi primi, Aquitaniae ducis;* 2° qu'on doit entendre *la Provence* par l'*Aquitaine.* Sur cette supposition, il conclut de là que Glaber a voulu parler dans cet endroit de Guillaume premier du nom, comte d'Arles ou de Provence. Mais : 1° il est sans exemple que par le mot *prioris* les auteurs aient voulu désigner le chiffre dont on s'est servi dans la suite pour distinguer en premier, deuxième, troisième, &c., les comtes d'un même nom qui ont gouverné un certain pays; on se servoit plutôt, dans le onzième siècle, de divers surnoms ou sobriquets pour marquer cette distinction; 2° on ne la trouve marquée par différens chiffres, ni dans Glaber qui parle de plusieurs comtes de même nom, d'un même pays, ni dans aucune des chartes des comtes de Provence, que MM. de Ruffi, père & fils, ont rapportées en grand nombre; 3° l'explication du P. Pagi est contredite par tous nos plus habiles modernes[2] qui ont traduit comme nous ces mots : *duc de la première Aquitaine.* Ainsi, l'autorité de Glaber demeure dans toute sa force, & il est évident qu'il a voulu parler de l'Aquitaine première ou proprement dite, & nullement de la Provence.

C'est ce qu'on peut confirmer par un autre endroit du même auteur[3], que le P. Pagi tâche vainement de détourner dans un sens favorable à son sentiment. C'est dans le dernier chapitre du troisième livre, où Glaber, faisant l'éloge de S. Guillaume, abbé de Dijon, rapporte les soins que cet abbé se donna auprès du roi Robert & de la reine Constance, pour éloigner de leur cour divers bouffons & autres personnages dont la conduite étoit déréglée, & qui avoient passé d'*Auvergne & d'Aquitaine* en France, à l'occasion du mariage de cette princesse : *Olim igitur circa millesimum incarnati Verbi annum, cum rex Robertus accepisset sibi reginam a partibus Aquitaniae in conjugium, coeperunt confluere gratia ejusdem reginae in Franciam atque Burgundiam, ab Arvernia & Aquitania, homines omni vanitate vanissimi, moribus & veste distorti, &c.* Le P. Pagi croit reconnoître clairement les Provençaux dans ce passage; & comme il ne sauroit comprendre dans la Provence l'*Auvergne,* désignée nommément dans cet endroit, il avoue qu'il y est parlé aussi des Auvergnats, parce que, dit-il, Ermengarde, femme de Robert II, comte d'Auvergne, étoit sœur de la reine Constance. Mais, puisque ce portrait convient aux Auvergnats, de l'aveu du P. Pagi, pourquoi ne conviendroit-il pas aussi au reste des Aquitains, sujets de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse? On sait d'ailleurs que ce prince étendoit sa domination jusques au Rhône, & qu'il possédoit une partie[1] de la Provence.

Glaber n'a donc confondu, ni dans cet endroit ni dans l'autre, l'Aquitaine avec la Provence; il distingue au contraire nommément ces deux provinces. Après avoir parlé, au chapitre IV du quatrième livre, d'une cruelle famine qui, vers l'an 1000, désola toute l'Europe, il décrit, dans le cinquième, les mesures que prirent les évêques de France pour apaiser la colère du Ciel, réformer les mœurs corrompues & rétablir la paix troublée presque partout par une infinité de guerres particulières : *Tunc*[2] *ergo primitus,* dit-il, *coepere in Aquitaniae partibus ab episcopis & abbatibus..... coadunari conciliorum conventus..... dehinc per Arelatensem provinciam atque Lugdunensem, sicque per universam Burgundiam, usque in ultimas Franciae partes per universos episcopatus, &c.* Il est clair que cet auteur distingue ici l'*Aquitaine* d'avec la *province d'Arles* ou la Provence, qu'il comprend *dans la Bourgogne;* car alors on partageoit[3] la monarchie en trois royaumes : la France ou Neustrie, la Bourgogne & l'Aquitaine; ainsi, les États de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, faisoient avec la Septimanie partie de ce dernier royaume, d'où l'on doit

[1] Pagi, ad ann. 998, n. 5 & seq.

[2] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 40.

[3] Glaber, l. 3, c. 9.

[1] Voyez *Note* XIV.

[2] Glaber, l. 4, c. 5.

[3] Adrien de Valois, *Not. in carm. Adalberoni,* p. 264 & seq.

conclure que Constance étant fille d'un duc d'*Aquitaine*, & étant venue d'*Aquitaine* en France, elle ne sauroit être fille d'un comte de Provence.

IV. Glaber fait mention[1] un peu auparavant d'un Guillaume, qu'il appelle *duc d'Arles : Nec non*, dit-il, en parlant des ennemis du roi Robert, *etiam Willermus, Henrici ducis privignus, ac Alberti Longobardorum ducis filius, eidem regi aliquando rebellis extitit, favente ei Landrico Nivernis comite, qui ejus filiam uxorem duxerat, & Brunone Lingonensi episcopo, cujus habebat in matrimonio sororem, ex qua suscepit filios & filias, de quibus prius natam Landricus, reliquas uterque Willermus, scilicet Pictavensis & ARELATENSIS duxère uxores.* Le P. Pagi[2] conclut de cet endroit que Glaber regardoit les titres de duc d'Arles & de duc d'Aquitaine comme synonymes, sur la supposition que le dernier Guillaume dont parle cet auteur est le même que Guillaume III, duc d'Arles ou de Provence, petit-fils de Guillaume I, désigné, dit-il, par Glaber sous le nom de *duc d'Aquitaine*. Nous en tirons une conclusion toute contraire, car cet auteur parle ailleurs[3] du même Guillaume I, à l'occasion de la défaite des Sarrasins par ce prince en 972, & il le qualifie duc d'Arles : *ipsi denique Saraceni.... circumacti ab exercitu Willermi Arelatensis ducis;* preuve certaine qu'il distinguoit ce dernier de Guillaume, *duc d'Aquitaine*, père de la reine Constance.

V. Mais, ajoute le P. Pagi, « plusieurs « anciens auteurs ont donné le nom d'Aquitaine à la Provence, à cause, comme « Besly nous l'apprend, *de la ville d'Aix,* « *métropole de cette dernière province.* C'est « ainsi que Léon[4] d'Ostie appelle *duc* « *d'Aquitaine*, au dixième siècle, Hugues, « roi d'Italie, avant qu'il parvînt à cette « couronne, tandis qu'il est certain qu'il « ne fut que comte de Provence; c'est « ainsi que Guillaume de Malmesbury[5] « confond la Provence avec l'Aquitaine, « en parlant du mariage d'Edgive, fille « d'Édouard, roi d'Angleterre, avec *Louis*, « *prince d'Aquitaine*, lequel n'est point différent de Louis l'Aveugle, roi de Provence, & qu'enfin Boson, comte & ensuite « roi de Provence, est appelé *duc d'Aquitaine* par quelques historiens. » 1° Nous avons déjà réfuté ailleurs[1], en partie, l'opinion de quelques modernes, lesquels pour expliquer un passage de Léon d'Ostie, qui est certainement fautif, ont supposé que les auteurs des dixième & onzième siècles ont confondu la Provence avec l'Aquitaine; Éd. orig. t. II, p. 603. 2° pour ce qui est de la conjecture de Besly[2] adoptée par le P. Pagi, que la Provence a été appelée Aquitaine à cause de la ville d'*Aix, sa métropole*, il est surprenant qu'un aussi habile critique & un auteur aussi instruit de l'histoire de sa patrie que le P. Pagi se soit appuyé sur une étymologie si vaine, & qu'il n'ait pas fait attention que la ville d'Aix n'a été regardée comme la *métropole* ou la capitale de la Provence que depuis les derniers siècles, & qu'auparavant c'étoit la ville d'Arles; 3° quant au témoignage de Guillaume de Malmesbury, nous avons fait voir ailleurs[3], après Besly, que *Louis, prince d'Aquitaine*, dont il parle, & qui épousa la fille d'Édouard, roi d'Angleterre, n'est pas différent d'Ebles, comte de Poitou & duc d'Aquitaine; 4° il est vrai que Besly prétend[4] que Boson, roi de Provence, avoit été auparavant duc d'Aquitaine; mais il entend par ce terme l'Aquitaine propre, & non la Provence, à cause que Boson avoit été en effet comte de Bourges. Il ne reste donc que Léon d'Ostie; mais si cet auteur a confondu la Provence avec l'Aquitaine, c'est ou une faute évidente, ou une altération de son texte. D'ailleurs, de quel poids peut être le seul témoignage d'un étranger fort postérieur au siècle où vivoit Hugues, roi d'Italie, pour l'opposer à l'autorité de tous nos historiens du moyen âge, & de toutes les chartes qui ont toujours distingué ces deux pro-

[1] Glaber, l. 3, c. 2.
[2] Pagi, ad ann. 998, n. 15.
[3] Glaber, l. 1, c. 4.
[4] Léon d'Ostie, l. 1, c. 64.
[5] Guillaume de Malmesbury, l. 2, c. 6.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 97 & suiv.
[2] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 54.
[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 97 & suiv.
[4] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 21. — Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 85.

vinces? Si cela avoit lieu, on feroit dire aux auteurs tout ce qu'on voudroit, & notre histoire, d'ailleurs assez embarrassée dans ces siècles obscurs, deviendroit un chaos impénétrable.

Enfin, dit le P. Pagi, Glaber[1] donne quelquefois des noms particuliers ou extraordinaires aux provinces. Il nomme *Rhétie première* le royaume de Lothaire, & fait dériver ce nom de celui du Rhin; mais d'abord nous tirons une induction contraire au sentiment du P. Pagi des paroles de Glaber : car puisqu'il nomme la *Rhétie première*, pourquoi n'aura-t-il pas pu nommer aussi l'*Aquitaine première?* En second lieu il n'y a aucune équivoque dans cet endroit, & si Glaber s'est trompé en comprenant la Rhétie première dans le royaume de Lothaire, dont elle confinoit en effet, c'est une preuve qu'il étoit peu instruit de l'ancienne géographie, mais non pas qu'il a confondu deux provinces différentes qui subsistoient, & dont le nom étoit en usage de son temps. Il paroît donc certain, par tout ce que nous venons de dire, que Glaber, auteur contemporain, en parlant du duc Guillaume, père de la reine Constance, n'a pu avoir en vue que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse.

VI. A son témoignage on peut joindre celui d'un religieux de l'abbaye de Fleuri, qui demeuroit au prieuré de la Réole, sur la Garonne, & qui écrivoit l'an 1108, comme il le marque lui-même à la fin de sa Chronique : *Anno*[2] *ab Incarnatione Domini* MCVIII *... tempore Paschali cum essem super fluvium Garonnae in loco qui dicitur Scyrs, &c.* Cet historien assure positivement que la reine Constance étoit fille de Guillaume, comte de Toulouse : *Hic*[3] *(Robertus) multas fundavit Ecclesias... cujus erga Deum devotionis affectum, & insignium opera virtutum si quis plenius cognoscere voluerit, legat gesta ipsius ab Helgaldo composita monacho. Hic in suum ascivit conjugium filiam Guillelmi Tolosani comitis nomine Constantiam, cognomento Candidam, strenuam sane puellam & suo nomine dignam.* Ces paroles sont d'autant plus décisives qu'outre que l'auteur écrivoit dans le pays, & qu'il pouvoit par conséquent être mieux informé que tout autre, il témoigne avoir pris ce qu'il rapporte d'Helgaud, son confrère, auteur contemporain, qui avoit écrit la *Vie du roi Robert*, dont il ne nous reste plus que l'abrégé. Comme donc son témoignage renferme celui d'Helgaud, nous avons par là, en comptant Glaber, celui de deux historiens contemporains, & d'un auteur presque contemporain.

[1] Glaber, l. 4, c. 8.
[2] Duchesne, t. 4, p. 95.
[3] *Ibid.* p. 85.

VII. Aimoin[1], troisième auteur du temps, pourroit décider la question s'il se fût expliqué plus clairement; mais il ne parle qu'en passant du mariage du roi Robert avec Constance, à l'occasion d'un miracle arrivé alors à l'abbaye de Saint-Benoît sur Loire. Il rapporte que ce prince prit la route de ce fleuve pour aller au devant de la princesse qui venoit du côté de la province d'Arles : *Hugonides Rotbertus uxoriam inire copulam jamdudum mente tractans, & ab Arelatensium partibus assumere sibi conjugem volens, exercitum congregat, sponsae jam jamque occursurus. Dum ergo iter agens exercitus ulteriorem Ligeris ripam teneret, contigit, &c.*

Il semble d'abord que ce passage autorise le sentiment de ceux qui prétendent que la reine Constance étoit fille d'un comte d'Arles; mais comme il est certain que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui avoit épousé en secondes noces Emme, fille de Rotbold, comte de Provence, faisoit alors sa résidence ordinaire avec sa famille dans cette province, on ne sauroit conclure de là rien de précis. Nous voyons, en effet, que *Guillaume, comte de Toulouse & sa femme Emme,* étoient[2] à Arles en 992; qu'en 1004, lui[3] & son fils Pons étoient sur les frontières de la Provence avec les autres comtes du pays; qu'en 1005, il souscrivit[4] avec Rotbold, son beau-père, la comtesse Alix & son

[1] Aimoin, *Miracula S. Bened.* l. 3, c. 8. — Duchesne, t. 4, p. 141.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXX. — Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Venaissin*, p. 45.
[3] Mabillon, ad ann. 1004, n. 59.
[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 109 & seq.

fils Guillaume, comte de Provence, à l'acte que fit alors Pons, évêque de Marseille, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor; qu'en 1015, la comtesse Emme, sa femme, résidoit en Provence[1]; qu'en 1024, elle & son mari étant dans cette province, donnent à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille[2] un lieu situé dans le comté de Sisteron; que la même année cette comtesse[3], avec *Pons & Bertrand ses fils*, fait une autre donation d'une maison située dans Avignon, à l'abbaye de Saint-André; & qu'enfin les deux derniers furent présens en 1030 à une donation que Guillaume, comte de Provence, fit à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

Tous ces différens actes font voir : 1° que Guillaume Taillefer, depuis son mariage avec Emme de Provence, fit son séjour ordinaire dans ce pays; en effet, nous n'avons presque aucun monument qui prouve qu'il ait résidé à Toulouse, & il n'est fait mention, dans aucun titre du haut Languedoc, de la comtesse Emme, son épouse; 2° qu'il possédoit de grands biens en Provence, au nom d'Emme, son épouse, & qu'elle avoit hérité[4] d'une partie de la succession du comte Rotbold, son père, même du vivant du comte Guillaume, son frère. Ainsi, soit que Guillaume Taillefer résidât depuis l'an 992 dans la Provence proprement dite, ou seulement sur les frontières, Aimoin a pu fort bien dire que le roi Robert alla au devant de Constance, son épouse, qui venoit du côté d'Arles, *ex Arelatensium partibus*, & cela ne prouve nullement qu'elle fût fille de Guillaume I, duc de cette ville. Aucun historien contemporain ne favorise donc le sentiment de ceux qui prétendent
Éd. orig. t. II, p. 604. que la reine Constance étoit fille de ce dernier. Voyons si les auteurs postérieurs leur sont plus favorables.

VIII. Celui dont ils peuvent se prévaloir davantage, c'est Yves, évêque de Chartres, mort vers l'an 1116. Ce prélat, dans une lettre qu'il écrit à Raoul, archevêque de Reims, lui raconte[1] « ce qu'il a ouï dire « à la cour du pape Urbain II, touchant le « degré de parenté qui étoit entre le fils « du comte de Flandre & la fille du comte « de Rennes ou de Bretagne, par un moine « d'Auvergne; il ajoute qu'il ne sauroit lui « amener ceux qui étoient instruits de cette « généalogie, parce qu'ils n'étoient pas ses « diocésains, & qu'il ignoroit s'ils vivoient « encore. » Il marque à la fin de cette lettre ces différens degrés de parenté; en sorte qu'il suppose que la mère de la reine Constance, qu'il appelle *Blanche, comtesse d'Arles*, étoit sœur de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou.

Il est aisé de voir qu'Yves parle ici de cette généalogie d'une manière fort incertaine, & sur le rapport d'autrui. Il s'est trompé, en effet, sur divers chefs : 1° il contredit Glaber qui assure positivement que Foulques Nera, comte d'Anjou, étoit oncle, *avunculus*, de la reine Constance, au lieu qu'il n'auroit été que son cousin, suivant le calcul d'Yves de Chartres; 2° M. Baluze[2] a fait voir que ce prélat n'a pas rapporté les choses comme elles étoient, puisque Caston, qui est ce moine d'Auvergne, suivant le rapport qu'en fit le cardinal de Palestrina au pape Pascal II, compte différemment ces degrés de parenté, & fait venir celle qui étoit entre Baudouin, fils du comte de Flandre & la fille d'Alain, comte de Bretagne, non pas des descendans de Foulques Nera, comte d'Anjou, mais de ceux d'Ermengarde, comtesse d'Auvergne, sœur de la reine Constance, & qu'il ne dit rien de Blanche, comtesse d'Arles, mère de cette princesse; 3° enfin M. Baluze[3] atteste que les manuscrits de cette épître d'Yves de Chartres *sont très-fautifs & fort différens*, ce qui prouve qu'on ne sauroit faire aucun fond sur son autorité.

Il ne reste donc d'autre témoignage parmi

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLVII.
[2] Ruffi, *Histoire de Provence*, p. 56 & suiv. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLV.
[3] Ruffi, *Histoire de Provence*, p. 46.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLVII & CLXXIX. — Voyez *Note* XIV, n. 18.

[1] Yves de Chartres, p. 211.
[2] Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 39 & suiv. t. 2. p. 45. — *General. comit. Fland.* Martène, *Thesaurus anecd.* t. 3, p. 377 & seq.
[3] Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 39.

les anciens, à ceux qui prétendent que la reine Constance étoit fille d'un comte d'Arles, que celui d'une chronique dont on ne connoît pas le temps, & de l'auteur des Gestes des comtes d'Anjou.

IX. La première est imprimée au tome quatrième de Duchesne, sous ce titre : *Chronici veteris excerptum*[1]; ce qui prouve qu'elle vient d'un compilateur, & que c'est le fragment d'un ouvrage beaucoup plus ample. Il est vrai qu'elle finit à l'an 1109, mais il est évident que l'auteur a écrit fort longtemps après, puisqu'il dit que le roi Philippe I mourut cette *même année* MCIX[2], tandis qu'il est constant que ce prince décéda en 1108. Cet auteur, quel qu'il soit, commence ainsi sa Chronique : *Religiosus*[3] *rex Robertus praecepto patris vivente patre, Aurelianis in regem coronatus est anno dominicae Incarnationis* DCCCC LXXXVI *regnavitque cum eo* IX *annis. Duxit autem uxorem Constantiam filiam Willelmi comitis Arelatensis, natam de Blanca sorore Gaufridi comitis Andegavensis, &c.* Nous ne relèverons pas ici la faute que fait cet auteur dès la première ligne de sa Chronique, de faire couronner le roi Robert l'an 986, étant certain que cette cérémonie se fit le 1er de janvier de l'an 988. Nous nous contenterons de remarquer qu'il fait Blanche, mère de la reine Constance, sœur de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, tandis que, suivant Glaber, elle étoit sa fille. Ainsi cet auteur ne se sera fondé, sans doute, à l'exemple d'Albéric[4] dans sa Chronique, que sur la fausse généalogie rapportée dans la lettre d'Yves de Chartres dont nous avons déjà parlé.

X. C'est sans doute de la même source que Jean, moine de Marmoutier, dans ses Gestes[5] des comtes d'Anjou, qu'il a écrits après le milieu du douzième siècle, aura pris que la reine Constance étoit fille de Blanche d'Anjou & de Guillaume, comte d'Arles. Il est vrai que cet auteur s'écarte

[1] Duchesne, t. 4, p. 96.
[2] *Ibid.* p. 98.
[3] *Ibid.* p. 96.
[4] Albéric, *Chronicon*, ad ann. 1013.
[5] *Gesta consul. Andeg.* — *Spicilegium*, t. 10, p. 466.

du sentiment d'Yves de Chartres & du chroniqueur que nous venons de citer, en avançant que la mère de la reine Constance étoit sœur de Foulques Nera, comte d'Anjou, & par conséquent fille de Geoffroi Grisegonelle, & non pas sa sœur; en quoi il a suivi l'autorité de Glaber qu'il copie d'ailleurs presque mot à mot sur tout cet article, comme le P. d'Achery a eu soin de le faire remarquer. Son autorité n'a donc de poids qu'autant qu'elle est conforme à celle de Glaber : or, nous avons fait voir que ce dernier donne d'une manière assez claire à la reine Constance Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, pour père. L'auteur des Gestes aura vu, selon les apparences, dans la lettre d'Yves de Chartres, que la mère de la reine Constance, qui n'est pas nommée dans Glaber, s'appeloit Blanche, & qu'elle étoit femme d'un comte d'Arles; ce qui aura suffi pour lui faire confondre ce dernier avec Guillaume, *duc de la première Aquitaine*, dont parle Glaber; & il n'aura pas cru s'écarter en cela de l'autorité de cet historien qu'il suit d'ailleurs pas à pas sur cet article, comme nous venons de le dire. C'est ce qu'on peut confirmer par ce qu'il dit à la tête de son ouvrage en l'adressant à Henri II, roi d'Angleterre : *Historiam*[1] *sive gesta Andegavorum consulum, antecessorum tuorum, ex multis doctorum scriptis excerpsi, & in uno corpore voluminis compilavi, &c.* Il ajoute qu'il a mis diverses choses qu'il a ouï dire à plusieurs personnes qui vivoient de son temps, & qu'il nomme. *Son ouvrage, en effet, est plein de fables,* au jugement d'un habile critique[2].

Mais ce qui fait voir le peu de fond qu'il y a à faire sur cet auteur, même pour le commencement du onzième siècle, sinon autant que ce qu'il rapporte est conforme aux historiens & aux monumens du temps, c'est qu'il donne[3] pour fils & pour successeur à Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, un prétendu Maurice qui n'a jamais existé que dans son idée, dont il décrit la vie assez au long & qu'il fait père de Foulques Nera,

[1] *Spicilegium*, t. 10, p. 399.
[2] Le Long, *Bibliothèque historique*, n. 14947.
[3] *Spicilegium*, p. 450 & seq.

lequel étoit certainement fils de Geoffroi Grisegonelle, comme il est marqué expressément dans le fragment[1] de l'histoire d'Anjou écrite à la fin du onzième siècle par Foulques Rechin, comte d'Anjou, qui connoissoit sans doute la généalogie de ses prédécesseurs, & qui étoit petit-fils par sa mère du même Geoffroi Grisegonelle.

Ce sont là tous les anciens qui ont parlé de l'origine de la reine Constance, surquoi on peut juger lesquels méritent la préférence, & si, suivant toutes les règles de la critique, les auteurs contemporains ou presque contemporains, qui font Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, père de cette princesse, ne doivent pas l'emporter sur les postérieurs qui disent le contraire; tandis que ceux-ci, loin de faire voir que ceux qui ont écrit avant eux se sont trompés, ne parlent que sur des ouï-dire & manquent d'exactitude.

XI. Quant aux chartes, on n'en trouve aucune où il soit parlé de la généalogie de la reine Constance; la seule dont le P. Pagi[2] fait mention est un acte tiré des archives de l'abbaye de Montmajour, par lequel la comtesse Adélaïde, son fils le comte Guillaume *& sa fille Constance,* font une donation à cette abbaye, *au mois d'août, sous le règne de Raoul,* roi de Bourgogne, *indiction* XIV. Ce critique conclut de là, qu'étant certain d'ailleurs que la même Adélaïde étoit surnommée Blanche, sa fille Constance ne peut être différente de Constance, reine de France, & qu'ainsi celle-ci étoit fille de Guillaume I, comte d'Arles. Mais, 1° il faudroit prouver auparavant que Constance, fille d'Adélaïde, comtesse d'Arles, étoit la seule princesse de ce nom au onzième siècle, & que Guillaume Taillefer n'a pu avoir une fille qui portât ce nom; 2° il faudroit, outre cela, que cette charte fût certainement de l'an 1001, comme le P. Mabillon, qui suppose[3] que la reine Constance étoit fille de *Guillaume, comte de Toulouse & d'Arles,* & d'Adélaïde[4], le prétend, *parce que,* dit-il, *c'est la première indiction de ce nombre qui se rencontre depuis la mort du roi Conrad, père de Raoul.* Mais cette indiction peut convenir également à l'an 1016; car Adélaïde, qui ne mourut qu'en 1026, vivoit alors de même que son fils le comte Guillaume, & si la charte est de l'an 1016, ce qui est aussi vraisemblable, toutes les inductions qu'on en tire s'évanouissent.

Éd. orig. t. II, p. 605.

XII. Cet acte ne sauroit donc prouver nécessairement, soit par rapport à sa date, soit par rapport au nom de Constance qu'on y lit, que Robert n'avoit pas épousé la reine Constance au mois d'août de l'an 1001; mais comme nous apprenons d'ailleurs qu'il étoit déjà marié avec elle avant cette année, il s'ensuit manifestement que Constance, fille d'Adélaïde, comtesse de Provence, ne sauroit être la même que la reine Constance.

Glaber[1] rapporte l'époque de ce second mariage du roi Robert à l'an 1000; le P. Pagi en convient, mais il prétend que cet auteur n'a pas parlé *d'une manière déterminée.* On pourroit donc également rapporter ce mariage, avec Besly[2], à l'an 998 comme à l'an 1002. Mais ce qui fait voir que Glaber le fixe au moins à l'an 1000, c'est qu'il donne vingt-huit ans à Hugues, fils aîné de Robert & de Constance, dans le temps de sa mort; or, ce prince décéda au plus tard avant le mois de mai de l'an 1028.

Nous n'ignorons pas que le P. Pagi[3] prétend, après le P. Mabillon, que Hugues n'avoit que dix-huit ans dans le temps de sa mort, & qu'il faut lire *bis denis* au lieu de *ter denis minus excreverat duobus* dans l'épitaphe que Glaber composa pour ce prince. En effet, quoiqu'on lise *ter denis* dans toutes les éditions[4], & que le P. Mabillon[5] atteste qu'un ancien manuscrit de la Bibliothèque Colbert porte la même leçon, il

[1] *Spicilegium,* p. 392 & seq.
[2] Pagi, ad ann. 998, n. 6.
[3] Mabillon, ad ann. 990, n. 38; 998, n. 74.
[4] Mabillon, *Praef. in Act. Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 6, part. 1, n. 50.

[1] Glaber, l. 3, c. ult.
[2] Besly, *Hist. des comtes de Poitou,* part. 1, p. 297.
[3] Pagi, ad ann. 1028, n. 3. — Mabillon, *Praef. in Act. Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec 6, part. 1, n. 52.
[4] Glaber, édit. de 1596, p. 36. — Duchesne, t. 4, p. 36.
[5] Mabillon, ad ann. 1026, n. 85.

faut avouer cependant qu'il est beaucoup plus vraisemblable que Hugues mourut en 1025[1], âgé de dix-huit ans, & que ce calcul est plus conforme à ce que rapporte d'ailleurs le même Glaber de l'âge de ce prince, lorsqu'il fut couronné en 1017 : ainsi il sera né en 1007, ce qui fait voir que le roi Henri I, son frère puîné, lorsqu'il décéda en 1060, n'avoit pas cinquante-cinq ans, comme le veut le P. Ange[2], & que le P. Daniel[3] s'est trompé lorsqu'il prétend que Hugues avoit dix-sept à dix-huit ans, quand le roi Robert, son père, l'associa au trône en 1017.

XIII. Ce que nous venons de dire n'empêche pas que le roi Robert n'ait pu épouser Constance en 998, car les deux chartes qu'on cite pour prouver le contraire ne le disent pas. La première, dont le P. Labbe[4] & ensuite les PP. Mabillon[5] & Pagi font usage, & qui se trouve dans le cartulaire de Saint-Maur-des-Fossés, est ainsi datée : *Factum*[6] *anno Incarnationis Christi* M *indictione* XII (& non pas XIII, comme le suppose mal à propos le P. Pagi[7]), *anno vero regni inclyti regis Roberti* XII *feliciter*. Cette charte, qui est la même que celle que le P. Labbe cite dans ses *Mélanges*, quoique le P. Pagi[8] veuille qu'elle soit différente, prouve bien que Berthe se qualifioit *femme* du roi Robert, dans le temps de sa date; mais il n'est rien moins que certain que cette date appartienne à l'an 1000. En effet, de trois caractères chronologiques qu'elle renferme, deux appartiennent nécessairement à l'an 999, savoir l'indiction & l'année du règne; car tous nos critiques conviennent, & le P. Pagi comme les autres, que Robert fut couronné du vivant de son père, le 1er de janvier de l'an 988. Il étoit par conséquent, le 1er de janvier de l'an 1000, dans la treizième année de son règne; y ayant donc deux caractères chronologiques dans cette charte, qui la fixent à l'an 999, ils doivent l'emporter sur le troisième, qui est l'année de l'Incarnation, laquelle peut avoir été altérée ou ajoutée par ceux qui ont transcrit la pièce dans le cartulaire, ou qui l'ont insérée dans la Vie du comte Burchard[1], où elle se trouve avec la même faute.

L'autre charte, qui fut donnée en faveur de l'abbaye de Bourgueil, & qui est datée du mois de septembre de l'an 1000, est citée par les PP. Mabillon[2] & Pagi[3]; mais ils en tirent chacun une induction toute contraire : le premier, que Berthe étoit alors séparée du roi Robert; & en effet elle prouve que cette princesse étoit en ce temps-là éloignée de la cour & au milieu de sa famille; l'autre, qu'elle étoit encore femme de ce prince, parce qu'elle prend le titre de reine. Le P. Pagi ne peut pas ignorer que les reines veuves ou répudiées, même celles qui se remarioient avec de simples seigneurs, continuoient de prendre le titre de reines aux onzième & douzième siècles; ainsi cette charte ne décide rien.

Mais nous avons d'ailleurs des preuves certaines que Robert avoit déjà épousé Constance au mois de novembre de l'an 998, dans une épître[4] du pape Grégoire V adressée *à Constance, reine des Gaules*, & datée du mois de novembre, indiction II. Ainsi, cette lettre appartient à l'an 998, comme le P. Cossart l'a fait voir, car Grégoire V étoit déjà mort au mois de février de l'année suivante, ce qui tranche toute la difficulté & fait voir que Constance, fille de Guillaume, comte de Provence & d'Adélaïde, ne peut avoir épousé le roi Robert, puisqu'elle étoit encore fille l'an 1001. Au reste, il n'est pas nécessaire de lire indiction XII, au lieu de II, dans la date de cette épître, comme l'insinue le P. Cossart; car on peut supposer que les copistes

[1] Pagi, ad ann. 1025, n. 3; ad ann. 1028, n. 2 & seq.

[2] Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 1, p. 73.

[3] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 1021.

[4] Labbe, *Miscellanea*.

[5] Mabillon, *Praef. in Act. Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 1, n. 49. — Pagi, ad ann. 998, n. 10.

[6] Duchesne, t. 4, p. 119.

[7] Pagi, ad ann. 998, n. 10.

[8] *Ibid.*

[1] Voyez Duchesne.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Conciles*, t. 9, p. 756. — Voyez *Notes de Cossart, ibid.*

ont écrit l'indiction 11 de chiffre arabe, pour la XI de chiffre romain, & il n'est pas certain que les papes ne se servissent pas quelquefois, au dixième siècle, de l'indiction romaine calculée depuis le mois de janvier; or, l'indiction onze convient parfaitement à l'an 998.

XIV. Nous ne disconvenons pas cependant qu'Adélaïde, surnommée Blanche, & femme de Guillaume, comte de Provence, ait été de la maison d'Anjou, & même sœur de Geoffroi Grisegonelle, & c'est sans doute ce qui aura donné occasion à Yves de Chartres & à ceux qui l'ont suivi, de supposer que la reine Constance étoit sa
Éd. orig. t. II, p. 606. fille. Ce prélat aura cru, sans faire distinction entre la nièce & la tante, que la reine Constance étant fille d'une princesse de la maison d'Anjou, & qu'étant venue de Provence en France pour épouser le roi Robert, elle étoit fille de Guillaume I, comte d'Arles & d'Adélaïde d'Anjou, au lieu qu'elle étoit fille d'Arsinde d'Anjou, nièce d'Adélaïde & première femme de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui faisoit alors sa résidence ordinaire en Provence depuis son second mariage; ou bien *par le comte d'Arles*, il aura entendu Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui posséda en effet diverses terres en Provence, & dont les descendans prirent le titre de comtes[1] ou de marquis *de Provence*. Ceux-ci, du temps d'Yves, possédoient une portion du comté[2] d'Arles, ce qui lui aura donné lieu de les confondre avec les successeurs de Guillaume I.

XV. Le P. Pagi[3] prétend que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, ne peut avoir épousé Blanche d'Anjou, parce qu'il se maria avec Emme de Provence; mais nous avons fait voir[4] ailleurs que celle-ci ne fut que sa seconde femme. Rien n'empêche donc qu'Arsinde, qu'il épousa en premières noces, ait été fille de Geoffroi Grisegonelle & sœur de Foulques Nera, comte d'Anjou, & qu'elle ait pris le surnom de Blanche, suivant l'usage du siècle.

XVI. Au reste, quand nous disons qu'Arsinde pouvoit avoir pris le surnom de Blanche, c'est dans la supposition qu'Yves de Chartres ne se soit pas trompé, & que la mère de la reine Constance ait pris, en effet, ce surnom; car comme c'est le plus ancien auteur qui le lui ait donné, il pourroit bien avoir confondu Adélaïde, surnommée Blanche, femme de Guillaume I, comte de Provence, avec Arsinde, comtesse de Toulouse, comme nous l'avons déjà remarqué, & avoir supposé par là que la mère de la reine Constance s'appeloit Blanche, quoiqu'elle n'eût que le nom d'Arsinde. Quoi qu'il en soit, si la même Adélaïde étoit sœur de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, ainsi que nous le supposons, il faudra dire avec M. Baluze[1] que ce comte avoit deux sœurs de même nom, car il est certain[2] qu'Adélaïde, femme d'Étienne I, comte de Gévaudan, étoit sa sœur, & qu'elle est différente d'Adélaïde, femme de Guillaume I, comte de Provence. Il est faux, en effet, qu'Adélaïde, sœur de Geoffroi Grisegonelle, ait épousé successivement Étienne, comte de Gévaudan, & le même Guillaume I, comme Bouche[3] l'a avancé. Adélaïde fut comtesse de Provence[4] depuis l'an 982 jusques en 1026 qu'elle mourut, & Adélaïde d'Anjou étoit comtesse de Gévaudan vers l'an 975 & l'an 993.

XVII. Comme Alix ou Adélaïde d'Anjou eut plusieurs fils d'Étienne I[5], comte de Gévaudan, entre autres Pons, Bertrand & Guillaume, la conformité de leurs noms avec ceux de Pons & de Bertrand, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, peut servir à confirmer leur alliance commune & à faire voir qu'Arsinde, première femme de ce dernier, étoit de la maison d'Anjou.

[1] Voyez *Note* XIV.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXLI.
[3] Pagi, ad ann. 998.
[4] Voyez *Note* VIII, n. 37.

[1] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 43 & suiv.
[2] *Ibid.* — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 595 & seq. *instrum.* p. 223 & seq.
[3] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 49.
[4] Voyez *Note* XIV.
[5] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne.* — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 695 & seq. *instrum.* p. 223 & seq.

NOTE 29

XVIII. Par tout ce que nous venons de dire, il est aisé de juger s'il ne reste plus aucune difficulté touchant l'origine de Constance, reine de France, s'il est aussi clair & évident que le prétend le P. Pagi qu'elle étoit fille de Guillaume I, comte d'Arles, & si enfin Catel[1], le P. Petau[2] & quelques autres de nos historiens ou critiques ont été fondés pour assurer qu'elle étoit fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. On peut joindre à ces auteurs Besly[3], d'Hauteserre[4], le P. Labbe[5], MM. de Sainte-Marthe[6] dans la dernière édition de leur *Histoire de la maison de France*, M. Baluze[7] & le P. Mabillon[8], qui supposent que Guillaume, père de la reine Constance, étoit tout ensemble & comte de Toulouse & comte d'Arles; car, quoique ces auteurs se soient trompés[9] en confondant Guillaume I, comte de Provence, avec Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & qu'on doive certainement les distinguer, on voit cependant que la plupart ne se sont déterminés à ne faire qu'une même personne de ces deux princes, que parce qu'ils voyoient d'un côté, par l'autorité des anciens, que nous venons de discuter, que Constance étoit fille d'un comte de Toulouse, & que de l'autre, d'autres anciens ayant dit qu'elle étoit fille de Blanche, comtesse d'Arles ou de Provence, ils ont cru pouvoir concilier ces différentes autorités en supposant que Guillaume, père de cette princesse, étoit tout ensemble & comte de Toulouse & comte d'Arles. Du reste, nous ne disons rien de l'opinion de Mézerai[10], qui prétend que Constance étoit fille de Guillaume, comte d'Arles, *fils de Guillaume, duc d'Aquitaine*, parce que cet historien parle à son ordinaire sans citer aucune autorité.

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 108.
[2] P. Petau, *Rationarium temporum*, l. 8, c. 19.
[3] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 54.
[4] Hauteserre, *Rerum Aquitaniae* l. 9, c. 3.
[5] Labbe, *Tabl. gén.* p. 449.
[6] *Histoire de la maison de France*, édit. de 1647, l. 12, c. 2.
[7] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, p. 40.
[8] Mabillon, ad ann. 990, n. 38.
[9] Voyez *Note* XIV. — Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Provence*.
[10] Mézerai, *Histoire de France*, t. 2, p. 20.

[*Note ajoutée par les nouveaux éditeurs.*]

NOTE ADDIT.

Sur la famille de la reine Constance.

La question de savoir à quelle famille appartenait la reine Constance, seconde femme du roi Robert, a été longuement controversée. Deux principaux systèmes ont été proposés : l'un, soutenu par dom Vaissete, consiste à prétendre que la reine Constance était fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; l'autre la fait descendre de Guillaume I[er], comte d'Arles ou de Provence. Nous croyons, avec Mabillon & le P. Pagi, que ce dernier est le véritable père de la reine Constance, ce que nous espérons prouver à l'aide d'arguments irréfutables. Nous commencerons par donner l'énumération des textes qui peuvent nous éclairer dans l'étude de la question; ce sera écarter de la discussion tous les arguments inventés par les historiens, à l'appui d'opinions qui ne reposent sur aucune base sérieuse.

1° Le premier texte nous est fourni par Raoul Glaber, qui en parlant du roi Robert (liv. III, c. 2) dit : *Quorum non dispar fuit secundus Odo, filius scilicet prioris Odonis, qui quanto potentior, tanto fraudulentior caeteris.... Sed huic plurimum adversatus restitit Hugo, filius Lamberti Cabilonensis comitis, viri honestissimi, qui inter caetera quae gessit optima, monasterium etiam construxit in pago Augustidunense quod dicitur Paredo, in honore sanctae Mariae, sanctique Johannis Baptistae, in quo etiam sepultus honorifice quiescit. Fuit enim idem Hugo episcopus Autissioderi, regensque comitatum patris ex imperio regis, quoniam praeter eum pater non habuit sobolem sexûs masculini ; idcirco hostibus regis contrarius, quoniam regi fidelissimus parebat in omnibus. Accepit autem supradictus rex illius cognatam nomine & animo Constantiam, inclitam reginam, filiam videlicet prioris Willelmi Aquitaniae ducis, ex qua etiam suscepit filios quatuor & filias duas.*

Tel est le texte de Raoul Glaber donné

par les meilleurs manuscrits[1]. Il en est un cependant qui contient pour la fin de ce passage une variante des plus importantes. On lit dans ce manuscrit, qui est du onzième siècle, en interligne & au-dessus du passage que nous venons de citer : *Quoniam regi fidelissimus parebat in omnibus. Accepit autem supradictus rex neptam praedicti Fulconis nomine & animo Constantiam, inclitam reginam, filiam Guillelmi comitis Arelatensis, natam de Blanca sorore ejus, ex qua etiam suscepit filios quatuor et filias duas.*

2° Le second texte que nous citerons est l'*Epitome* ou *Histoire abrégée de la vie du roi Robert,* par Helgaud, moine de Fleuri. Helgaud, parlant de la reine Constance, dit : *Haec, accensa furore, jurat per animam Willelmi sui genitoris, custodibus mala se irrogaturam fore luminibus privari*[2].

3° Le troisième est une lettre écrite vers l'an 1110 ou 1111, par Yves de Chartres à Raoul, archevêque de Reims, & dans laquelle il lui raconte ce qu'il a entendu dire à la cour du pape Urbain II, sur le degré de parenté qui existait entre le fils du comte de Flandres & la fille du comte de Rennes, par un moine d'Auvergne nommé Castus. Nous donnons ci-dessous le texte de cette lettre[3].

4° Un quatrième nous est fourni par une Chronique écrite par un religieux de Fleuri, qui demeurait au prieuré de la Réole sur la Garonne, & qui est imprimée par Duchesne, sous le titre de *Fragmentum historiae Francicae a Roberto ad mortem Philippi regis.* Cette chronique dit que la reine Constance était fille de Guillaume, comte de Toulouse. *Hic (Robertus) in suum ascivit conjugium filiam Guillelmi Tholosani comitis nomine Constantiam, cognomento Candidam, strenuam sane puellam, & suo nomine dignam. De qua suscepit inclitos filios, Hugonem, Ainricum, Rotbertum, Odonem, &c.*[1].

5° Enfin une autre chronique anonyme qui se termine à l'année 1109, imprimée aussi par Duchesne, d'après un manuscrit de la bibliothèque de de Thou, contient au sujet de la reine Constance le passage suivant : *Duxit autem uxorem Constantiam, filiam Willelmi comitis Arelatensis, natam de Blanca, sorore Gaufridi comitis Andegavensis, de qua genuit quatuor filios, &c.*[2].

A ces textes on pourrait ajouter celui d'Albéric de Trois Fontaines ; mais cet auteur ne fait que reproduire le système généalogique contenu dans la lettre d'Yves de Chartres, qu'il cite à l'appui de ce qu'il avance.

Telles sont les sources les plus authentiques qui doivent nous servir à déterminer :

[1] Remarquons, en effet, que le texte imprimé de Raoul Glaber n'est pas conforme aux manuscrits. Ceux-ci, par exemple, disent que Foulques Nera était cousin de la reine Constance & non pas son oncle, comme le portent les textes imprimés. C'est une circonstance qui n'a pas peu contribué à faire tomber les Bénédictins dans l'erreur au sujet de la mère de la reine Constance.

[2] *Recueil des Historiens* de Duchesne, t. 4, p. 66.

[3] « Consanguinitatem, quae dicitur esse inter filium Flandrensis comitis & filiam comitis Redonensis, didici cum essem in curia papae Urbani, non propter istos pueros, qui nundum fortasse nati erant, sed propter avos eorum, aut proavos paternos aut maternos, de quorum consanguinitate tunc temporis, urgente necessitate, tractabatur. Computavit enim eam ad suggestionem domini papae, me audiente, quidam monachus Arvernensis, nomine Castus, aetate maturus, de nobilibus terrae illius progenitus, vita & fama honestus. Computaverunt eandem consanguinitatem alio tempore in praedicta curia legati Fulconis, comitis Andegavensis, & probaverunt cum accusaretur rex Francorum Philippus, quod praedicto comiti consanguineo suo uxorem suam subtraxerat, quam etiam illicite retinebat. Propter quam accusationem & patrati incestus comprobationem excommunicatus est rex Philippus, a domno papa Urbano, in Claromontensi concilio... Haec scribo absens, qui nihil aliud quod ad rem pertineret dicturus essem praesens..... Computatores vero genealogiae quos monebatis mecum venire, quorum mentionem superius feci, non sunt parochiani mei, neque etiam novi utrum vivant, ut possim eos ad hanc discussionem invitare. Generatio autem sic est : Gaufridus Grisagonellus, Fulco Andegavensis comes, comitissa Vastinensis, Fulco Rechius, comitissa Redonensis, filia ejus N. — Blanca Arelatensis comitissa, Constantia regina, Adela Flandrensis comitissa, Robertus Friso, Robertus filius Frisonis, sexto gradu filius hujus Roberti N. — Ivonis Carnotensis *Epist.* CCXI. »

[1] *Recueil des Historiens* de Duchesne, t. 4, p. 85.

[2] *Ibid.* p. 96.

1° quel est le père de la reine Constance; 2° quelle est sa mère, ou du moins la famille maternelle de cette princesse.

Un fait hors de doute, attesté par tous les chroniqueurs, c'est que le père de la reine Constance se nommait Guillaume. Or, à raison de quelque ambiguïté dans les termes dont se sert Raoul Glaber, qui appelle le père de la reine *dux Aquitaniae,* on peut hésiter pour savoir si le personnage désigné est Guillaume, comte de Toulouse, ou Guillaume, comte d'Arles. Mais, à ce texte on peut opposer celui de la variante du manuscrit latin 10912 de la Bibliothèque Impériale, que nous avons citée plus haut, & qui dit que la reine Constance était fille de Guillaume, comte d'Arles. A cette autorité, nous pouvons ajouter celle de la Chronique imprimée par Duchesne, qui s'arrête à l'année 1109, & de la lettre d'Yves de Chartres, qui nomment Guillaume, comte d'Arles, le père de la reine Constance. Quant au moine Helgaud, il dit simplement que le père de la reine s'appelait Guillaume, & ne lui donne aucune qualité. Ceux qui comme dom Vaissete soutiennent que Constance était fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, n'ont donc pour eux que le fragment historique écrit par le moine de Fleuri, qui résidait à la Réole. Cet ouvrage dit effectivement que la reine Constance était fille de Guillaume, comte de Toulouse. Mais quelle autorité peut avoir ce texte en présence de tous les autres? Il est le plus récent & de beaucoup; l'auteur cite comme garant des faits qu'il avance le moine Helgaud, qui dans son histoire ne dit absolument rien de ce qu'on lui prête. Le fragment historique du moine de Fleuri ne peut donc avoir aucun poids, & il demeure établi que la reine Constance était bien fille de Guillaume premier du nom, comte de Provence.

C'est bien là du reste le sens qu'il faut donner au passage de Raoul Glaber : *filiam videlicet prioris Willelmi Aquitaniae ducis* (& non *Willelmi prioris Aquitaniae ducis*, comme portent à tort les imprimés). Dom Vaissete a traduit cette phrase par fille de Guillaume, duc de la première Aquitaine, & il tirait de cette traduction un argument en faveur de sa cause. Mais s'il avait eu recours aux manuscrits, si seulement il eût remonté quelques lignes plus haut dans le texte de Glaber, il se fût épargné un contresens évident & une erreur historique. En effet, il aurait vu cette expression *prior* appliquée également à Eudes, premier du nom, comte de Blois, par opposition à Eudes II, comte de Blois & de Champagne, son fils; il n'eût donc pas hésité à traduire *filiam prioris Willelmi Aquitaniae ducis,* par Guillaume I, ou l'ancien, duc d'Aquitaine (lisez d'Arles), & n'eût point inventé une division en première & deuxième Aquitaine, à une époque où l'on avait perdu jusqu'au souvenir de cette division.

Il est plus difficile de décider quelle était la famille maternelle de la reine Constance. Les textes que nous venons d'énumérer nous mettent à cet égard en présence de trois systèmes, qui, si l'on s'en tenait à la lettre, pourraient à la rigueur être soutenus avec un égal succès.

1° La reine Constance était parente de Lambert, comte de Châlon-sur-Saône, & de Hugues son fils. Elle était aussi alliée de Foulques Nera, comte d'Anjou. Telle est la version donnée par Raoul Glaber dans le passage déjà cité.

2° La reine Constance était nièce de Foulques Nera, comte d'Anjou; Blanche, sa mère, était sœur de ce dernier. C'est ce qu'affirment la variante du texte de Raoul Glaber contenu dans le manuscrit 10912 & la lettre d'Yves de Chartres.

3° Blanche, mère de la reine Constance, n'était pas fille de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou; c'était sa sœur, au dire de la Chronique imprimée par Duchesne, qui se termine à l'année 1109.

On conçoit qu'en présence d'une telle divergence d'opinions dans les témoignages les plus anciens, la question ne soit pas facile à résoudre. Où est la vérité? faut-il s'en rapporter à Raoul Glaber, ou à Yves de Chartres? car au fond, ce dernier est la source où ont puisé tous les chroniqueurs qui parlent de Blanche, sœur ou nièce de Foulques Nera. Mais il est facile de voir par sa lettre qu'Yves ne connaissait les faits que par ouï-dire & d'une manière incertaine; il rapporte ce qu'il a entendu ra-

conter à Rome à la cour du pape Urbain II, il ne se rend pas garant de ce qu'il avance & ne sait s'il existe encore des témoins des faits. C'est évidemment là un témoignage bien vague. Or nous avons établi que le véritable père de la reine Constance était Guillaume I, comte d'Arles ou de Provence: Guillaume a-t-il eu ou a-t-il pu avoir une femme du nom de Blanche? là est toute la question, & nous croyons qu'il faut la résoudre d'une manière négative. Les chartes établissent que Guillaume I, comte d'Arles, mort vers l'année 992, eut deux femmes. Arsinde, la première, vivait en 968 & en 979; la seconde, appelée Adélaïde, mère de Guillaume II, comte d'Arles, & vraisemblablement de la reine Constance, est citée dans des chartes de 986 & de 992[1]. Où trouver entre ces dates la place d'une troisième femme du nom de Blanche?

Cette objection a paru sérieuse à ceux qui ont voulu ajouter foi quand même à la lettre d'Yves de Chartres; ils ont tourné la difficulté en prétendant que la comtesse appelée Blanche par Yves de Chartres, n'était autre qu'Adélaïde, seconde femme de Guillaume. On ne peut cependant citer aucun texte à l'appui de cette assimilation, qui repose sur une simple conjecture; aussi Dom Vaissete, en soutenant que la reine Constance était fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, a-t-il fait usage, avec aussi peu de raison, d'une semblable conjecture, en disant que la comtesse appelée Blanche par Yves de Chartres était la même qu'Arsinde, que l'on croit avoir été la première femme de Guillaume Taillefer. Les partisans des deux systèmes s'accordent en un point, savoir que Blanche-Adélaïde ou Blanche-Arsinde était fille de Geoffroi Grisegonelle & sœur de Foulques Nera, comte d'Anjou. Il n'est pas besoin d'insister sur le peu de vraisemblance qu'offrent ces hypothèses. Blanche, sœur ou tante de Foulques Nera, est pour nous un personnage imaginaire qu'il faut effacer de l'histoire.

Il est bien vrai que Foulques Nera avait non point une sœur, mais une tante du nom d'Adélaïde, qui avait épousé Étienne I, comte de Gévaudan, & qui était mère de Pons & de Bertrand, comtes du même pays; mais cette Adélaïde n'aurait pu épouser en deuxièmes noces Guillaume I, comte d'Arles, car Étienne, son premier mari, était mort en 961, en la laissant mère de deux enfants au moins, & elle n'aurait pu se remarier avant 980 ou 981, âgée d'environ 44 ou 45 ans. Peut-on admettre qu'à cet âge elle ait pu donner le jour à Guillaume, deuxième du nom, & à Constance? & aurait-elle prolongé son existence jusques en 1028, époque où la seconde femme de Guillaume I, comte d'Arles, vivait encore! Évidemment non. Ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut chercher la parenté ou l'alliance entre la famille de la reine Constance & celle des comtes d'Anjou, si cette parenté ou cette alliance existait effectivement.

Nous croyons qu'il sera toujours difficile de trouver le véritable nœud de la question; aussi nous bornerons-nous à indiquer les alliances suivantes, qui prouvent que c'est la version donnée par le texte de Raoul Glaber, cité plus haut, qu'il faut adopter, & non pas la variante, ou, ce qui est la même chose, la lettre d'Yves de Chartres.

Adèle de Vermandois, mère de Foulques Nera, était fille d'Herbert I & sœur de Robert, comte de Vermandois: Robert avait épousé Werra, fille de Gislebert, comte de Châlon; tandis qu'Adélaïde, autre fille du comte Gislebert, avait épousé Lambert, qui, par suite de ce mariage, devint comte de Châlon. Lambert étant mort en 980 environ, Geoffroi Grisegonelle, qui avait perdu sa femme depuis quelques années, épousa sa veuve, c'est-à-dire, la sœur de la femme de son ex-beau-frère Robert, & il en eut un fils nommé Maurice; ainsi s'expliquent les alliances qui existaient entre les comtes de Châlon, d'Anjou & de Vermandois; mais le degré de parenté qui pouvait exister entre la reine Constance & Foulques Nera n'en reste pas moins obscur. Tout ce qu'on peut supposer, c'est qu'Adélaïde, mère de Constance, était ou sœur de Lambert, comte de Mâcon, ou sœur de Robert, comte de Vermandois; mais ce sont là des hypothèses qu'on ne peut vérifier faute de documents.

[1] Ces dates sont fournies par les Chartes de l'abbaye de Montmajour & du *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille.*

Ce qui reste acquis, c'est que la reine Constance était fille de Guillaume I, comte d'Arles, que sa mère s'appelait Adélaïde & non Blanche, qu'elle n'était point sœur de Foulques Nera, que le personnage appelé Blanche est purement imaginaire & n'a jamais existé; enfin, que la parenté de la reine Constance & de Foulques Nera est une chose fort hypothétique. [E. M.]

Note 30

NOTE XXX

Éd. orig. t. II, p. 606.

Époque du rétablissement de la ville & du siége épiscopal de Maguelonne & de la dédicace de la nouvelle cathédrale de cette ville.

I. Ces deux époques dépendent de celle de l'épiscopat d'Arnaud, évêque de Maguelonne, qui vivoit vers le milieu du onzième siècle. Arnaud de Verdale, dans l'histoire[1] qu'il a écrite des évêques de cette église, ses prédécesseurs, dit qu'Arnaud ne parvint à l'évêché de Maguelonne qu'en 1048, fondé sur une épitaphe qu'il rapporte, & dans laquelle on ne lui donne que trente ans d'épiscopat. Or, comme il le fait mourir en 1078, Arnaud fut élu par conséquent en 1048. Il est certain cependant que ce prélat[2] assista en 1035 au concile de Cuxa, & nous savons[3], d'ailleurs, qu'il siégeoit en 1038. Il faudra donc, ou que Verdale, Gariel & les anciens éditeurs du *Gallia Christiana* se soient trompés en rapportant la mort d'Arnaud à l'an 1078, ou que son épitaphe qui ne lui donne que trente ans d'épiscopat soit fautive; mais comme ce monument paroît véritable, & qu'il n'y a aucune preuve qu'Arnaud ait été évêque de Maguelonne après l'an 1058, il doit avoir été élu vers l'an 1030, & être décédé vers 1060, après trente ans d'épiscopat. Il paroît en effet qu'il étoit mort dès l'an 1061, par un délaissement fait cette même année à la cathédrale de Béziers[1], & dans lequel il est marqué qu'*Arnaud, évêque de Maguelonne,* avoit restitué *avant sa mort* deux condamines à cette cathédrale; qu'*après son décès,* Béranger, évêque de Béziers, les avoit données à Pons-Pierre, neveu de ce prélat; que Pons refusa de les restituer, qu'il mourut subitement, & que ses fils firent cette restitution, &c. Il est vrai qu'on prétend[2] que Pierre, évêque de Maguelonne, assista en 1043 au concile de Narbonne; mais on voit par les actes[3] de ce concile, que ce fut *Arnaud* lui-même, & non pas Pierre, qui s'y trouva. Cela posé, Arnaud peut avoir rétabli le siége épiscopal de Maguelonne dès l'an 1037, car Verdale assure que ce rétablissement se fit *trois cents ans* après que Charles Martel eut détruit cette ville en 737.

Éd. orig. t. II, p. 607.

II. Quant à l'époque de la dédicace de l'église de Maguelonne, Verdale qui ne la marque pas, se contente de dire[4] qu'Arnaud convoqua pour cette cérémonie quatorze archevêques ou évêques dont il rapporte les noms; ainsi il est aisé de la fixer par celle de l'épiscopat de ces prélats : 1° Arnaud, évêque d'Elne, qui se trouva à cette dédicace, ne remplit[5] son siége que depuis l'an 1053 jusques en 1058; 2° nous n'avons rien avant l'an 1050 sur les évêques Gonthérius d'Agde & Rostaing de Lodève, & après l'an 1058 sur Gillabert de Barcelone, qui s'y trouvèrent aussi; 3° Bernard III, évêque de Béziers, qui y assista, fut élu[6] en 1053 & on n'a rien de lui après l'an 1056. Nous concluons de là que l'église de Maguelonne fut dédiée vers le printemps de l'an 1054. En effet les évêques qui assistèrent à cette cérémonie vivoient tous alors, & c'est presque le seul temps où ils aient siégé tous ensemble.

III. On trouve entre ces prélats un *Austenchus episcopus Aviciensis,* & Alphonse, évê-

[1] Arnaud de Verdale, Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 1, p. 795 & seq.

[2] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 615. — *Annal.* t. 4, p. 730 & seq.

[3] *Marca Hispanica*, p. 1066.

[1] *Cartulaire de la cathédrale de Béziers.*

[2] De Vic, *Histoire de Carcassonne*, p. 59.

[3] Martène, *Thesaur. anecd.* t. 4, p. 83 & seq.

[4] Arnaud de Verdale, p. 797.

[5] *Marca Hispanica*, p. 443.

[6] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 55.

que d'Ast (*Astensis*). Si les noms de ces deux siéges ne sont pas corrompus, comme l'est certainement celui de Hugues d'Uzès appelé *episcopus Eutyensis,* pour *Uceciensis,* c'est une preuve qu'Austenchus étoit évêque du Puy, & qu'Alphonse l'étoit d'Ast en 1054. Nous voyons cependant ces deux siéges occupés alors, l'un par Pierre II[1] & l'autre par un nommé Girlemus[2]. Il est vrai que le P. de Gissey[3] admet sur cette seule autorité un Austenchus, évêque du Puy sous le pontificat du pape Jean XIX, depuis l'an 1024 jusques en 1033, & qu'il a été suivi par Frère Théodore[4]; mais c'est avec raison que les anciens & les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* l'ont rejeté du catalogue des évêques de cette ville. En effet il est évident qu'il faut lire *Austindus episcopus* ou *archiepiscopus Ausciensis* au lieu d'*Aviciensis;* car 1° nous avons un archevêque d'Auch appelé Austinde[5], depuis l'an 1042 jusques à 1068; 2° le nom d'*Austenchus*[6] paroît dans l'acte de consécration de l'église de Maguelonne, parmi ceux des archevêques & avant ceux des évêques.

IV. Quant à Alphonse d'Ast, nous croyons avec Catel[7] qu'il faut lire *Elefantus Aptensis,* au lieu d'*Alphonsus Astensis,* & il est bien plus vraisemblable qu'Éléfant d'Apt, qui siégeoit en[8] 1054, ait assisté à cette cérémonie, qu'un évêque italien beaucoup plus éloigné de Maguelonne.

V. Tout cela fait voir qu'il y a plusieurs noms altérés dans l'édition que le P. Labbe nous a donnée de l'ouvrage de Verdale, & nous ne doutons pas qu'au lieu de *Pierre,* évêque de Carcassonne, qui est nommé parmi[9] ceux qui assistèrent à la dédicace de l'église de Maguelonne, il ne faille lire *Guifred;* voici nos raisons. Il est certain que Guifred, ou Wifred, dont de Vic a fait deux évêques[1], l'un sous le nom de Guifred ou Sifred, & l'autre sous celui de Viscafred, occupa le siége[2] épiscopal de Carcassonne depuis l'an 1032 jusque vers l'an 1050. Nous trouvons ensuite un *Arnaud, évêque,* qui assista au concile[3] de Toulouse de l'an 1056, & qu'on prétend[4] avoir été évêque de Carcassonne; comme nous voyons cependant un évêque dans cette ville appelé Guifred au mois d'août[5] de l'an 1054 & en 1058, en admettant un Pierre au printemps de l'an 1054 & Arnaud en 1056, il faudroit qu'il y eût eu trois Guifred, évêques de la même ville dans un très-court intervalle, savoir: depuis l'an 1032 jusques en 1056, ce qui n'est nullement vraisemblable; ce sera donc le même & unique Guifred, ou Wifred, qui aura occupé l'évêché de Carcassonne pendant tout ce temps-là. Il est vrai que MM. de Sainte-Marthe[6] admettent un Pierre, évêque de Carcassonne en 1050, qu'ils prétendent être le même que Pierre, fils de Roger I, comte de cette ville, mais ils n'en donnent aucune preuve, ce qui fait que de Vic le rejette[7]. En effet: 1° Pierre III, fils de Roger I, comte de Carcassonne, fut évêque de Girone[8] depuis l'an 1010 jusque vers l'an 1050, ainsi qu'on l'a déjà prouvé[9] ailleurs; 2° le siége de Carcassonne se trouve rempli par d'autres pendant tout cet intervalle.

VI. Il y a une autre difficulté par rapport à Guillabert, ou Gislibert, évêque de Barcelone[10], qui assista à la dédicace de l'église de Maguelonne, car nous trouvons que Guifred, évêque de Barcelone, se trouva[11] au mois d'août de l'an 1054 au concile de Narbonne, mais il paroît qu'il faut lire *Gislibertus* au lieu de *Gulfredus,*

[1] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 699.
[2] *Italia sacra,* nov. edit. t. 4, p. 354 & seq.
[3] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy,* p. 268.
[4] Théodore, *Histoire du Puy,* p. 190.
[5] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 980.
[6] Labbe, *Bibl. nov.* t. 1, p. 795 & seq.
[7] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 985.
[8] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 356.
[9] Arnaud de Verdale, *apud* Labbe, *Bibl. nova, manusc.* t. 1, p. 795.

[1] De Vic, *de Episc. Carcas.* p. 59 & seq.
[2] Martène, *Thesaurus anecd.* t. 4, p. 83 & seq. — *Marca Hispanica,* p. 447 & 1052.
[3] *Conciles,* t. 9, p. 1086.
[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 476.
[5] *Marca Hispanica,* p. 1157.
[6] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 476.
[7] De Vic, *de Episc. Carcas.* p. 59 & seq.
[8] *Marca Hispanica,* p. 1865.
[9] Voyez *Note* XXII, n. 17.
[10] Arnaud de Verdale, *apud* Labbe, *Bibl. nova, manusc.* t. 1, p. 795.
[11] Marca, *Concordantia,* nov. edit. p. 452 & seq.

dans les actes de ce concile. La preuve en est qu'il est certain que Gislibert fut évêque de Barcelone du moins depuis l'an 1050[1] jusques en 1058.

VII. Une des raisons qui nous engagent à fixer l'époque de la consécration de l'église de Maguelonne au printemps de l'an 1054, c'est qu'on prétend que Hugues[2] succéda la même année, dans l'archevêché d'Embrun, à Guineminarius qui siégeoit certainement encore en 1054 & qui se trouva à cette cérémonie; cependant il n'est pas bien certain[3] que Hugues ait été archevêque d'Embrun, & s'il le fut, c'étoit un simoniaque qui usurpa ce siége sur Guineminarius qui par conséquent pouvoit se dire encore archevêque en 1055. Quoi qu'il en soit, si Guineminarius siégeoit encore en 1055, c'est une preuve que d'un seul archevêque d'Embrun qui a siégé depuis environ l'an 1048 jusques en 1066, on en a fait quatre dans la nouvelle édition du *Gallia Christiana*, sous les noms de Vivemnus, de Winamanus, de Guinevinarius, Viminianus & Guinamandus, car ce n'est que le même nom.

NOTE ADDIT.

[*Note ajoutée par les nouveaux éditeurs.*]

Sur la reconstruction de la cathédrale de Maguelone.

Nous croyons devoir emprunter les détails suivants sur la reconstruction de la cathédrale de Maguelone par l'evêque Arnaud, à l'excellent ouvrage publié récemment par M. A. Germain, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier, & intitulé : *Maguelone sous ses évêques & ses chanoines.* [E. M.]

« Ce fut alors (à la date fixée par dom Vaissete) que l'évêque Arnaud, de généreuse mémoire, entreprit de reconstruire sa cathédrale de Maguelone. Je ne reproduirai à ce sujet ni le récit d'Arnaud de Verdale, ni celui de la Chronique anonyme beaucoup plus ancienne que j'ai éditée en 1853, je me bornerai à condenser par manière d'analyse la substance de ces deux documents.

« Arnaud rebâtit ou restaura l'église de Maguelone, en y joignant diverses constructions accessoires aujourd'hui détruites. Il lui fallait bien loger ses chanoines; ils n'étaient que douze, il est vrai, secondés par autant de prébendiers; il leur persuada d'adopter un régime uniforme & de vivre en communauté.

« Le besoin en était impérieux, car nos chanoines avaient contracté dans leurs pérégrinations de déplorables habitudes de relâchement; le courageux évêque crut donc devoir refaire son chapitre en refaisant sa cathédrale, & pour enlever à ses prêtres tout prétexte d'opposition, il pourvut libéralement à leur subsistance; il acquit à leur usage l'étang de Maguelone avec sa pêcherie, possession indispensable pour une communauté fréquemment soumise au maigre; puis il les dota de terres à Villeneuve & à Cocon, propres à leur fournir les aliments nécessaires, en fruits ou en légumes, avec un moulin sur la Mosson, où se préparerait leur farine.

« Afin de les prémunir en même temps contre la reprise des pirateries sarrasines, il ferma l'ancien Grau, qui, en servant de port à Maguelone, pouvait donner accès à l'ennemi. Il en ouvrit un autre moins périlleux conduisant à un nouveau port mieux abrité, & relia l'île à la terre ferme en la mettant au moyen d'un pont en permanente communication avec le territoire de Villeneuve.

« Arnaud fut de ceux qui entreprirent le pèlerinage de Jérusalem avant les croisades. Il mourut à Villeneuve à son retour de la Terre-Sainte, & fut inhumé au sein même de sa fondation, d'abord au seuil du cloître de Maguelone, puis, à la suite d'une sorte de pieux avertissement qu'aurait reçu en songe son successeur, dans la nouvelle cathédrale où l'on voyait encore au quatorzième siècle son épitaphe.

« L'œuvre de restauration n'était néanmoins qu'ébauchée à Maguelone, & il restait encore beaucoup à faire pour son achèvement : l'évêque Godefroid s'en chargea, il termina les bâtiments commencés & com-

[1] *Marca Hispanica*, p. 447, 452 & seq.

[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 3, p. 1069 & seq.

[3] *Ibid.*

pléta la réforme canoniale; il dota ses chanoines des revenus de nombre d'églises qu'énumèrent nos Chroniques & dont voici la liste : les églises de Montpellier & de Montpellièret, de Villeneuve, de Vic, de Mireval, d'Exindre, de Maurin, de Cocon, de Montels, de Chaulet, de Prunet, de Juvignac, d'Antignac, de Pignan, de Saint-Jean-de-Vedas, de Saint-Georges, d'Orques, de Murviel, de Sauteyrargues, de Sauret, de Novigens, de Montauberon, de Saint-Michel & Saint-Vincent de Sauviac, de Pérols, de Saint-Jean de Frejorgues, de Notre-Dame d'Auroux, de Sainte-Agnès de Maron, du Saint-Sépulcre de Salaison, de Saint-Romain de Melgueil, de Saint-Etienne de Ginestet, de Saint-Brès, de Saint-Félix de Substantion, de Castelnau, de Saint-Seriès, de la Verune, de Clapiers, de Saint-Jean & de Saint-André de Buèges, de Saint-Barthélemy, de Baillargues, &c.[1] »

NOTE 31

Éd. orig. t. II, p. 607.

NOTE XXXI

Époque du concile de Tulujes où l'on établit la paix & la trêve de Dieu.

I. M. Baluze nous a donné dans ses additions[2] au *Traité de la concorde du sacerdoce & de l'empire* de M. de Marca, les actes d'un concile tenu à Tulujes dans le Roussillon, pour établir la paix & *la trêve de Dieu*. Ces actes sont sans date, & ce n'est que par le temps où vivoient ceux qui assistèrent à ce concile qu'on en peut fixer l'époque. M. Baluze, dans les deux premières éditions de la *Concorde*, & dans le *Marca Hispanica*[3], l'a marquée à l'an 1045. Le P. Cossart l'a mise ensuite dans l'édition des Conciles[1] à l'an 1065, & enfin M. Baluze avoue dans la dernière édition de la *Concorde*, qu'il y a sur cela de très-grandes difficultés, en ce que Béranger, évêque de Girone, Raimond, évêque d'Elne, & Guillaume, comte de Besalu, se trouvèrent à ce concile, tandis que le premier ne parvint à l'évêché de Girone qu'en 1050, & le second à celui d'Elne qu'après l'an 1058; que Guillaume, comte de Besalu, mourut en 1052, & qu'enfin les actes du concile de Narbonne de l'an 1054 paroissent faire mention du concile de Tulujes.

Éd. orig. t. II, p. 608.

M. Baluze propose[2] un expédient pour se tirer de cette difficulté. Il suppose que ce concile fut tenu en effet en 1045; que les évêques Béranger de Girone & Raimond d'Elne n'y souscrivirent que dans la suite, & que cela aura donné lieu aux copistes d'insérer leurs noms dans les actes; mais dans cette supposition, il n'y a rien qui oblige de rapporter la tenue de ce concile à l'an 1045 plutôt qu'à l'an 1041, ou à telle autre année. La raison que M. Baluze apporte, pour la fixer à l'an 1045, c'est, dit-il, parce que Guifred, archevêque de Narbonne, Oliba, évêque d'Ausone, & Pons, comte d'Ampurias, qui y assistèrent, se trouvèrent la même année à la dédicace d'une église dans le comté d'Ampurias; mais cela ne prouve rien, puisque ces prélats & ces seigneurs du pays peuvent également s'être assemblés dans le Roussillon en 1041.

Cette dernière année est, à ce que nous croyons, la véritable époque du concile de Tulujes; en voici les raisons : Hugues de Flavigny[3] nous apprend dans sa chronique, *que la trêve de Dieu fut établie pour la première fois en 1041*, ce qui est confirmé par Glaber[4], auteur contemporain, qui rapporte cet établissement à la même année. Suivant le dernier auteur, la trêve fut établie d'abord *dans les parties de l'Aquitaine* où l'on tint des conciles, & ensuite dans les autres

[1] *Maguelone sous ses chanoines & ses évêques*, étude historique & archéologique d'après les documents originaux, avec pièces justificatives inédites, par A. Germain, professeur d'histoire & doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier, correspondant de l'Institut. Montpellier, 1869, in-4°.

[2] Marca, *Concordantia*, édit. de 1704, p. 432 & seq.

[3] *Marca Hispanica*, p. 443 & seq.

[1] *Conciles*, t. 9, p. 1186.

[2] *Marca Hispanica*, p. 444.

[3] Hugo Flaviniac. *Chronicon*. — Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 1, p. 187.

[4] Raoul Glaber, l. 5, c. 1, p. 55.

provinces des Gaules. Or : 1° on a déjà prouvé[1] que la province ecclésiastique de Narbonne, qui renfermoit alors la Septimanie & la Marche d'Espagne, étoit comprise au commencement du onzième siècle dans *l'Aquitaine*, prise en général ; 2° suivant la remarque d'un savant critique[2], le mot *trêve* vient de la langue espagnole ou romaine, & comme on se servit de ce terme dans tous les conciles où l'on établit *la trêve de Dieu*, c'est une preuve que son nom a été employé pour la première fois dans ce concile, tenu vers les frontières de l'Espagne, ce qui convient au concile de Tulujes, lequel, par conséquent, aura été tenu en 1041.

Quant à la difficulté prise de l'épiscopat des évêques de Girone & d'Elne, on peut répondre que comme la *trêve de Dieu* fut confirmée dans la suite en divers conciles de la province de Narbonne, & que les évêques & les comtes du pays en ordonnèrent[3] l'exécution en différentes années dans des assemblées diocésaines, où l'on inséroit tout au long les décrets du concile de Tulujes qui l'avoit établie pour la première fois, il a été aisé aux copistes, en transcrivant ces décrets, d'y ajouter les noms des évêques qui en avoient ordonné l'exécution & de les mettre à la tête, comme s'ils s'étoient trouvés à ce concile, parmi ceux qui y avoient effectivement assisté.

II. M. Baluze[4] nous a donné les actes d'un synode du diocèse d'Elne, tenu au même lieu de Tulujes, le premier de juin de l'an 1027, par Oliba, évêque d'Ausone, au nom de Béranger, évêque d'Elne, qui étoit allé alors en pèlerinage à la Terre-Sainte. On établit dans ce synode une *trêve* à peu près semblable, depuis le samedi à trois heures jusques au lundi matin. Supposé la vérité de cette date, c'est une nouvelle preuve que la *trêve de Dieu* fut établie pour la première fois dans la province de Narbonne, & qu'il s'est tenu à ce sujet deux assemblées à Tulujes, dans le Roussillon, l'une particulière du diocèse d'Elne en 1027, & l'autre générale de toute la province, en 1041. Mais comme, suivant Glaber & Hugues de Flavigny, la trêve de Dieu ne commença[1] à être établie que cette dernière année & que M. Baluze[2] prétend qu'il est fait mention de la grande assemblée de Tulujes, tenue selon lui en 1045, dans les actes de celle de l'an 1027, il doit y avoir faute dans cette dernière date, & il faudra lire 1047 au lieu de 1027. En effet nous savons que Béranger II fut évêque d'Elne jusqu'en 1053. Oliba, évêque d'Ausone, peut avoir donc tenu au nom de ce prélat le synode de Tulujes au mois de juin de l'an 1047, car quoiqu'il soit certain qu'Oliba mourut la même année, nous ne savons pas cependant en quel mois, & il peut avoir vécu jusques au mois de décembre.

[1] Voyez *Note* XXIX, n. 3.
[2] Pagi, ad ann. 1041, n. 6.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXVII. — *Marca Hispanica*, p. 1138 & seq.
[4] Baluze, *Concordantia*, p. 435 & seq.

NOTE XXXII

Note 32

Sur Pons, comte de Toulouse, fils de Guillaume Taillefer, & sur Almodis, sa femme.

I. On trouve plusieurs chartes où il est fait mention de ce prince, mais la plupart n'étant pas datées, on ne sauroit marquer précisément l'époque de son avénement au comté de Toulouse. Il paroît seulement que Guillaume Taillefer, son père, mourut[3] vers la fin de l'an 1037 & il est certain que Pons possédoit le comté de cette ville dès l'an 1045.

II. Nous ignorons également l'époque précise de son mariage avec Almodis. Comme nous savons cependant que Guillaume & Raimond leur fils étoient déjà en âge de gouverner par eux-mêmes vers l'an 1061, & qu'il paroît que le dernier étoit marié vers

[1] Pagi, ad ann. 1034, n. 4.
[2] Baluze, *Concordantia*. — *Marca Hispanica*, p. 1138 & seq.
[3] Voyez *Note* VIII, n. 45.

l'an 1066[1], il faut que Pons ait épousé Almodis vers l'an 1040.

Les modernes ont été fort partagés sur l'extraction de cette comtesse, mais l'auteur de la Chronique[2] de Maillesais, écrite avant le milieu du douzième siècle, assure positivement qu'elle étoit sœur d'Aldebert, comte de la Marche. Cet auteur lui donne trois maris, savoir : Hugues de Lézignem, qui la répudia sous prétexte de parenté, après en avoir eu un fils; Pons, comte de Toulouse, qui la répudia aussi, & Raimond Béranger premier du nom, comte de Barcelone. Quelques généalogistes[3] qui se fondent sur Guillaume de Malmesbury[4], prétendent que Guillaume III, comte d'Arles, l'épousa après Hugues de Lézignem & avant le comte de Toulouse, mais ils se trompent certainement, car on ne trouve aucune comtesse d'Arles ou de Provence du nom d'Almodis. On donne seulement[5] à Guillaume I, comte de Provence, une fille nommée Almodis, à laquelle on fait épouser Boson, comte de la Marche, & ensuite Guillaume V, duc d'Aquitaine, sur l'autorité de[6] l'Histoire de Maillesais, différente de la Chronique; mais d'autres[7] prétendent avec plus de fondement que cette dame étoit veuve d'Aldebert I, comte de la Marche, & fille de Géraud, vicomte de Limoges. En effet nous apprenons d'un auteur[8] contemporain qu'Almodis, femme de Guillaume V, duc d'Aquitaine, avoit épousé en premières noces Aldebert, comte de Périgord & de la Marche, fils de Boson le Vieux, comte de la Marche, & qu'elle étoit fille de Géraud, vicomte de Limoges. Ainsi elle aura eu de son premier mariage Ber-

Éd. orig. t. II, p. 609.

nard, comte de la Marche, père d'Almodis, comtesse de Toulouse, qui aura pris le nom de son aïeule.

III. Pons, comte de Toulouse, avoit déjà répudié Almodis, & celle-ci avoit épousé[1] le comte de Barcelone dès *le 12 de novembre de l'an* 1054, *la vingt-quatrième année du règne du roi Henri.* Nous avons encore deux[2] actes où il est parlé de Raimond, comte de Barcelone, & d'Almodis, sa femme, datés l'un du 18 de février & l'autre du 17 d'avril *de la vingt-quatrième année du règne du roi Henri,* c'est-à-dire de l'an 1055, & non pas l'un de 1053, & l'autre de l'an 1054, comme le suppose M. Baluze. Nous trouvons enfin que Raimond, comte de Barcelone & Almodis étoient[3] *dans la troisième année de leur mariage*, le 4 de novembre de la vingt-septième année du même roi, ou de l'an 1056. Il faut donc que ce mariage ait été célébré après le 4 de novembre de l'an 1053, & avant pareil jour de l'année suivante.

IV. Nous voyons d'un autre côté que Pons, comte de Toulouse, étoit encore marié avec Almodis dans le temps qu'il unit l'abbaye de Moissac à l'ordre de Cluny; union sur l'époque de laquelle nos modernes ne sont pas d'accord, ce qui vient de la fausse date qui a été ajoutée à l'acte qui en fut dressé. Le P. Mabillon[4] le rapporte à l'an 1062, quoique dans la copie qu'il en a donnée on ne lise que la date suivante : *Datum sub die tertio kal. junii.* Après ces mots, on lit encore ceux-ci dans l'édition du même acte donnée par M. Baluze[5] : III *feria regnante Philippo, rege Francorum.* Le P. de Sainte-Marthe[6], qui a donné la même charte parmi les pièces justificatives du premier volume du *Gallia Christiana*, la rapporte dans un endroit avec la même date de M. Baluze, & dans l'autre avec celle-ci : *Datum sub die* III *kal. junii* III *feria anno ab Incarnatione Domini*

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXIX.
[2] *Chronicon Malleac.* Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 2, p. 120. — Baluze, *Marca Hispanica*, p. 448 & seq.
[3] Labbe, *Tabl. gén.* p. 456. — Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 684.
[4] Guillaume de Malmesbury, *Historia*, l. 2.
[5] Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Provence*, p. 19 & suiv.
[6] Labbe, *Bibl. nova*, p. 228.
[7] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, p. 516 & seq.
[8] Adhémar de Chabanais, p. 166, 170 & 174.

[1] *Marca Hispanica*, p. 1103.
[2] *Ibid.* p. 1099 & 1104.
[3] *Ibid.* p. 1110.
[4] Mabillon, ad ann. 1062, n. 120.
[5] Baluze, *Miscellanea*, t. 6, p. 465.
[6] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 30 & 37.

M. LXVII. Enfin, on lit cette dernière date dans la copie de la même pièce rapportée par Aymeric de Peyrat, abbé de Moissac, qui vivoit au quatorzième siècle, dans sa Chronique[1] manuscrite de cette abbaye, sur laquelle nous avons collationné notre édition[2].

Nous remarquerons d'abord, au sujet de cet acte, qu'on n'en a pas l'original & que toutes les copies qui en ont paru sont tirées ou du cartulaire de l'abbaye de Moissac, ou de celui de Cluny. Or, les copistes auront infailliblement ajouté d'eux-mêmes l'année de l'Incarnation ou celle du roi Philippe, ce qu'il est aisé de démontrer :

1° Il est dit dans le corps de l'acte[3], qu'il fut passé *le jour de la solennité des apôtres S. Pierre & S. Paul.* Il faut donc lire : III *kal. julii,* & non pas *junii.* Il est marqué aussi que c'étoit *un mardi,* & par conséquent la lettre dominicale étoit C; or, elle ne sauroit convenir ni à l'an 1062, ni à l'an 1067. D'ailleurs, Pons, comte de Toulouse, étoit alors déjà décédé.

2° Almodis ayant quitté ce comte pour épouser le comte de Barcelone, avant le mois de novembre de l'an 1054, ainsi que nous venons de le prouver, il s'ensuit que la charte dont nous examinons la date est antérieure à cette année.

3° Il est certain que l'abbaye de Moissac étoit déjà unie à l'ordre de Cluny dès l'an 1055, & *sous le règne du roi Henri,* comme il paroît par une donation[4] faite alors à ces deux abbayes en la personne de leurs abbés, Hugues & Durand, & dans laquelle le donateur veut que la donation subsiste *quand même l'abbaye de Moissac viendroit à se séparer de celle de Cluny.*

4° Cela est si vrai, que le P. de Sainte-Marthe convient[5] que Durand, moine de Cluny, étoit déjà abbé de Moissac *dès l'an* 1052, *indiction* I, & il est fait mention d'une charte qui le prouve. Nous apprenons de plus de la Chronique d'Aymeric[6] de Peyrat, que S. Odilon, abbé de Cluny, étant dans le Querci en 1047, Gauzbert, abbé séculier de Moissac, lui donna cette abbaye à réformer, du consentement de Pons, comte de Toulouse, & de l'évêque de Cahors, & qu'il y mit alors Durand pour abbé. L'acte donné par Pons, pour l'union de cette abbaye à celle de Cluny, n'est donc pas éloigné de cette année; & comme la lettre dominicale C convient à l'an 1053, il n'y a pas lieu de douter que la charte de Pons & d'Almodis pour confirmer cette union ne soit de la même année. Il s'ensuit de là qu'on doit rayer du catalogue des évêques de Cahors Bernard IV, qu'on[1] met sur le siége épiscopal de cette ville en 1067, sans autre autorité que celle de la fausse date de la même charte; car Bernard qui fut présent à cet acte n'est pas différent de l'évêque de Cahors de ce nom qui siégeoit en 1052, & à qui Foulques succéda depuis l'an 1055 jusques en 1063.

V. Suivant la même charte, Gauzbert, abbé séculier de Moissac, rendit au comte de Toulouse le droit qu'il avoit sur cette abbaye, à condition qu'il n'y auroit plus dans la suite que des abbés réguliers. M. Baluze[2] demande à ce sujet d'où vient que le même Gauzbert déclare dans un acte de l'an 1063[3] qu'il avoit acheté cette abbaye pour trente mille sols, de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & qu'on voit cependant dans la Chronique d'Aymeric de Peyrat, que Pierre, abbé régulier de Moissac, avoit institué un abbé *chevalier* en 1042. On peut répondre que les religieux de Moissac ne pouvant s'empêcher d'avoir Gauzbert pour leur avoué, s'accommodèrent avec lui, & qu'ils le choisirent pour leur défenseur particulier, moyennant certains biens qu'ils lui abandonnèrent, avec le droit qu'on appeloit *captennium*[4].

VI. Pons, comte de Toulouse, mourut à la fin de l'année 1060, ou au commencement de la suivante. Nous savons en effet

[1] Aymeric de Peyrat, *Chronicon.*
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CC.
[3] *Ibid.*
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCV.
[5] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 162.
[6] Aymeric de Peyrat, *Chronicon,* fol. 156, verso.

[1] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 127.
[2] Baluze, *Hist. Tutel.* p. 45 & seq.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXIII.
[4] Baluze, *Hist. Tutel.* p. 45. — Ducange, *Glossarium ad scriptores mediae & infimae latinitatis.*

qu'il vivoit encore[1] sous le règne du roi Philippe I, qui succéda au roi Henri, son père, au mois d'août de l'an 1060, & que Guillaume, son fils, se qualifioit[2] comte de Toulouse en 1061.

VII. Un généalogiste moderne[3] prétend qu'Almodis, femme de Pons, ne se remaria qu'après la mort de ce prince, avec le comte de Barcelone; mais on a déjà vu que ce dernier l'avoit déjà épousée en 1054. Cet auteur ne se trompe pas moins lorsqu'il avance qu'Almodis étoit *veuve* de Hugues, seigneur de Lézignem, lorsqu'elle épousa le comte de Toulouse, puisqu'il est certain que Hugues de Lézignem, *premier mari d'Almodis*, vivoit[4] encore en 1060. Cette comtesse eut donc trois maris qui vivoient en même temps, & c'est mal à propos que Catel[5], qui a supposé aussi qu'Almodis n'épousa le comte de Barcelone qu'après la mort de celui de Toulouse, a relevé l'historien des comtes de Barcelone, pour avoir avancé que le premier se maria avec elle en 1053.

VIII. Si nous en croyons Besly[6], « Pons, « comte de Toulouse, laissa d'Almodis, sa « femme, deux filles dont l'une fut femme « du... comte de Cerdagne, dont vint Guil- « laume surnommé Jourdain, comte de « Tripoli, & l'autre fut épouse de Hu- « gues I de Lézignem, lequel pour cette « occasion l'*Histoire de la guerre sainte* « appelle partout frère de Raimond de « Saint-Gilles. » La Faille[7] rapporte à peu près les mêmes termes sans pourtant citer Besly d'où il les avoit tirés; il qualifie seulement Gui III de Lézignem, le prétendu gendre de Pons, comte de Toulouse; mais il n'y a aucune preuve que ce prince ait eu ces deux filles d'Almodis : 1° il est vrai que les divers historiens de la guerre sainte donnent à Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne, le titre de neveu

Éd. orig. t. II, p. 610.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXII.
[2] *Ibid.* n. CCXVII.
[3] Le P. Ange, *Histoire génêal. des pairs de France*, t. 3, p. 684.
[4] *Chronicon Malleac.* p. 210.
[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 117.
[6] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 126.
[7] La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 93.

(& non pas de *frère*) de Raimond de Saint-Gilles, qu'il suivit dans cette expédition; mais il n'étoit que son neveu à la mode de Bretagne, comme nous l'avons fait voir[1] ailleurs; 2° il est surprenant que Besly[2], qui rapporte un extrait de la Chronique de Maillesais où il est marqué expressément qu'Almodis, femme de Pons, comte de Toulouse, avoit été mariée en première noces avec Hugues de Lézignem surnommé le Pieux, dont elle eut un fils appelé Hugues, ait supposé que ce dernier étoit *neveu* de Raimond de Saint-Gilles, & fils d'une prétendue fille de Pons, comte de Toulouse, tandis qu'il est constant qu'il étoit son frère utérin; mais on doit cesser d'être surpris de cette bévue, dès qu'on voit que le même auteur[3] donne pour père à Raimond de Saint-Gilles un prétendu *Guillaume-Raimond, comte d'Arles & de Toulouse* qui n'a jamais existé.

Note 33

NOTE XXXIII

Sur les vicomtes de Toulouse & de Bruniquel.

I. BENOIT dont il est[4] parlé dans la Vie de Saint-Géraud, est le plus ancien vicomte de Toulouse que nous connoissions. Catel[5] fait mention d'un *Raimond, vicomte & viguier* de Toulouse, sous le règne du roi Raoul, c'est-à-dire vers l'an 932. Nous trouvons ensuite un Aton, vicomte de Toulouse, vers l'an 940, qui[6], à ce qu'il paroît, étoit fils ou petit-fils de Benoît; & enfin, un Adhémar, aussi vicomte de Toulouse, mentionné[7] vers l'an 961, dans le testament de Raimond I, comte de Rouergue.

II. Un autre Adhémar, *vicomte de Tou-*

[1] Voyez *Note* XXVII, n. 10.
[2] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 343, 443 & suiv.
[3] *Ibid.* p. 136.
[4] *Vita S. Geraldi*, l. 2, c. 28 & seq.
[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 33.
[6] Voyez *Note* XXI, n. 9.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.

louse, étant à l'article de la mort[1], déclare, par un acte qui est sans date, qu'il avoit usurpé autrefois *l'alleu de Majeuse,* situé en Querci, sur l'abbaye de Moissac; qu'il avoit d'abord reçu en fief l'alleu qui lui portoit cent sols de rente *de Guillaume, évêque, son seigneur,* & ensuite de Gauzbert, abbé séculier de Moissac; & enfin, qu'il avoit remis la moitié de cette rente entre les mains de Durand, *alors* abbé de Moissac. Il s'ensuit de là qu'Adhémar étoit vicomte de Toulouse : 1° sous l'épiscopat de Guillaume, évêque de Cahors, dont nous examinerons bientôt l'époque; 2° du temps de Gauzbert qui fut abbé séculier de Moissac depuis environ l'an 1030 jusques en 1063; 3° sous Durand qui fut élu abbé régulier de ce monastère vers l'an 1052 & qui, ayant été promu à l'évêché de Toulouse en 1059, le conserva avec l'abbaye jusques à sa mort arrivée en 1071; 4° enfin après la mort de ce prélat, puisque, parlant de lui, il dit qu'il étoit *alors* abbé de Moissac.

III. Quant à l'épiscopat de Guillaume, évêque de Cahors, dont on vient de parler, on peut le placer entre l'an 1028 & l'an 1052, intervalle durant lequel[2] nous n'avons rien sur les évêques de cette église; d'où il s'ensuit qu'Adhémar étoit vicomte de Toulouse, au moins vers l'an 1050.

IV. Nous avons une restitution[3] datée de Toulouse, & faite à l'abbaye de Moissac vers l'an 1060, *du conseil du vicomte Adhémar & en présence de Pons, comte de Toulouse.* Ce vicomte vécut encore longtemps après. Il fit une donation à l'abbaye de Moissac en 1074[4], de concert avec le *vicomte Armand,* Pons & Raimond, ses frères, & Guillaume, son fils. Comme Raimond, l'un des frères du vicomte Adhémar, prend dans cet acte le nom de *Raimundus-Ademarii,* c'est une preuve, suivant le style de ce siècle, que leur père s'appeloit Adhémar; ainsi, Adhémar, vicomte de Toulouse, qui vivoit en 961, aura été vraisemblablement leur aïeul & leur aura transmis son nom & ses domaines. On ne voit parmi ces quatre frères qu'Armand & Adhémar qui aient pris le titre de vicomte. Ils possédèrent la vicomté de Toulouse par indivis avec leurs autres biens situés la plupart dans le Querci, comme il paroît entre autres par la fondation[1] qu'ils firent conjointement, en 1083, d'un prieuré sous la dépendance de Moissac, auprès du château de Bruniquel. Il est encore fait mention du vicomte Adhémar dans un acte[2] postérieur à l'an 1085. Nous trouvons enfin un *Adhémar, vicomte de Toulouse,* en[3] 1098.

V. Il résulte de ce que nous venons de dire : 1° qu'Adhémar III a été vicomte de cette ville, depuis environ l'an 1050 jusques en 1098, & qu'ainsi c'est à cette dernière année qu'il faut rapporter l'acte qu'il fit, étant au lit de la mort, & dont nous avons déjà parlé; 2° que ce même Adhémar n'est pas différent d'Adhémar qualifié avec son fils *princes de la province de Cahors,* lesquels fondèrent en 1090[4] *indiction* XIV, du conseil de Géraud, évêque de Cahors, & de Guillaume, comte de Toulouse, le prieuré de Saint-Gilles de Négrepelisse. Il est fait mention dans le Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse, d'*Adhémar, vicomte de Bruniquel,* dans un acte sans date fait en présence de Raimond Ebon, évêque de Lectoure & prévôt de la cathédrale de Toulouse, lequel posséda cet évêché[5] depuis l'an 1061 jusques en 1097, ce qui prouve évidemment qu'Adhémar III, vicomte de Toulouse, prenoit aussi le titre de vicomte de Bruniquel; car on a déjà vu qu'il possédoit le domaine de ce château avec son frère Armand. C'est à ce dernier titre que leurs successeurs se fixèrent, & à celui de vicomtes de Montclar, château situé sur les frontières de Querci dans le voisinage de celui de Bruniquel, parce que ces deux châteaux étoient les principaux lieux de leur domaine; en sorte que depuis Adhémar III, il ne paroît

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXIV.

[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 127.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXIII.

[4] *Ibid.* CCLIX.

[1] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 39.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLIX.

[3] *Ibid.* n. CCCXXIII.

[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 182.

[5] *Ibid.* p. 1073 & seq.

pas qu'ils aient pris le titre de vicomtes de Toulouse.

VI. *Guillaume de Toulouse & son fils Pons* accordèrent en 1163[1] à l'abbaye de Grandselve une exemption de péage sur leurs terres. Nous trouvons encore dans un acte du cartulaire[2] de Saint-Sernin, daté du mois d'août de l'an 1173, un *Pons de Toulouse, vicomte, fils de Guillaume de Toulouse de Montclar*. On voit par là que ce Guillaume descendoit d'Adhémar III, vicomte de Toulouse, s'il n'étoit pas le même que son fils de ce nom, & que ce dernier eut le château de Montclar en partage. Ce Guillaume, père de Pons, n'est pas différent, sans doute, du *vicomte de Montclar* dont on ne marque pas le nom, & qui en 1153 échangea[3] le château de Janes-Méjanes en Albigeois contre la troisième partie du château de Montclar, que la vicomtesse de Montredon lui céda. Le même Guillaume eut une fille, & nous trouvons en 1159 un *Armand de Montpezat* (en Querci), *gendre de Guillaume de Toulouse*. Nous apprenons[4] enfin que Raimond V, comte de cette ville, donna en fief le 1er d'avril de l'an 1177 au même Armand de Montpezat, à Bertrand, son frère & à Bertrand de Villemur, leur beau-frère, les châteaux de Montclar & de Montpezat, à condition qu'ils n'auroient aucun commerce avec *Pons de Toulouse*; preuve que ce comte confisqua alors la vicomté de Montclar sur ce dernier, dont nous ne connoissons pas la postérité.

Éd. orig. t. II, p. 611.

VII. Nous trouvons au douzième siècle une suite de vicomtes de Bruniquel qui paroissent être une branche des vicomtes de Toulouse. Nous savons en effet qu'Adhémar III, vicomte de Toulouse & de Bruniquel, eut *plusieurs fils*[5].

1° Armand & Adhémar, son frère, *vicomtes de Bruniquel*, vendirent[6] en 1156 à Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, tous les domaines *que leur aïeule Guillelmette, mère de leur père Aton*, avoit eus en dot. Celle-ci étoit fille de Raimond-Bernard, vicomte d'Albi & de Nimes, & aïeul de Raimond Trencavel; elle épousa, en 1069[1], Pierre Aton.

2° Ce Pierre Aton fut vicomte de Bruniquel, car outre que son fils & ses petits-fils possédèrent cette vicomté, Guillelmette sa femme se qualifie *vicomtesse* dans une donation[2] qu'elle fit à l'église de Bioule, en Querci, aux environs de laquelle le château de Bruniquel est situé.

3° Nous trouvons[3] un *Pierre appelé Aton, fils de Guillelmette*, qui en 1126 reçut l'hommage pour le château de Vinassan au diocèse de Narbonne. Or, comme les deux vicomtes Adhémar & Armand vendirent[4] en 1156 à Raimond Trencavel ce château qui venoit de la dot de Guillelmette, leur aïeule, c'est une preuve qu'ils étoient fils du même Pierre, lequel se dit fils *de Guillelmette*, & se qualifie *vicomte* en 1139[5]. Ce Pierre Aton ne paroît pas différent *du vicomte*[6] *Aton* qui, *avec Fine, veuve d'Armand, vicomte*, fit vers l'an 1120 une fondation dans l'abbaye de Moissac pour l'âme du même Armand & de ses parens.

4° Armand & son frère Adhémar se qualifient encore *vicomtes de Bruniquel* dans un bail à fief qu'ils firent[7], en 1156, de la bastide de Blango. Le même Adhémar, *vicomte de Bruniquel*, fonda[8] vers l'an 1163 l'abbaye de Saint-Marcel en Querci, située au voisinage de ses terres.

5° Nous avons un acte[9] par lequel *la vicomtesse Pétronille, son fils Arnaud-Bernard & sa fille Braide* donnent vers l'an 1165, à l'abbaye de Moissac, ce qu'ils avoient dans la paroisse de Bioule. Une autre[10] donation

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 32.
[2] *Ibid.*
[3] Trésor des Chartes de Carcassonne.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXLIII, la 7e charte citée sous ce numéro.
[5] *Ibid.* n. CCCXXIV.
[6] *Ibid.* n. DII.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXLIV.
[2] *Ibid.* n. CCLIX.
[3] *Ibid.* n. CCCVI.
[4] *Ibid.* n. DII.
[5] *Ibid.* n. CCCCXLVII.
[6] *Ibid.* n. CCCLXXXIV, la 2e charte citée sous ce numéro.
[7] Archives des Jacobins de Rodez.
[8] La Croix, *de episc. Cadurc.* édit. de 1626, p. 74.
[9] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLIX, la 4e charte citée sous ce numéro.
[10] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 46, col. 2.

faite en 1163, par *Arnaud-Bernard de Montlavard & Braide, sa sœur,* à l'abbaye de Saint-Marcel en Querci, est souscrite par *Armand, vicomte de Bruniquel.* Nous conjecturons que cette vicomtesse Pétronille étoit sœur & héritière d'Armand & d'Adhémar, vicomtes de Bruniquel, & que ceux-ci décédèrent sans postérité. On a vu en effet qu'ils vendirent une grande partie de leurs domaines.

6° Un *vicomte nommé Frotard de Brusques* fit hommage[1] en 1134, pour le château d'Eissène en Rouergue, à Hugues, comte de Rodez. Comme le château de Brusques étoit alors dans la maison des vicomtes de Bruniquel, c'est une preuve que Frotard appartient à leur généalogie; ce qu'on peut confirmer sur ce qu'un nommé Géraud, sa femme Guillelmette *& ses cousins le vicomte Pierre & Frotard* donnent vers[2] l'an 1106 l'église de Cambon, en Albigeois, à l'abbaye de Vabres en Rouergue. Or, on a déjà vu que le fils de Guillelmette, vicomtesse de Bruniquel, prenoit indifféremment le nom de Pierre ou de Pierre Aton; ainsi ce sera le même qui vers ce temps-là[3] fit avec Foy, sa femme, un échange contre l'abbaye de Vabres.

7° Si Aton qui étoit archevêque d'Arles en 1115 appartient à la maison des vicomtes de Bruniquel, comme nous le conjecturons, il devoit être frère de Pierre Aton, vicomte de Bruniquel, qui épousa Guillelmette en 1069. Ainsi Aton, leur père, aura épousé une sœur de Richard, archevêque de Narbonne, car ce dernier étoit[4] *oncle* d'Aton, archevêque d'Arles, & parent ou allié du vicomte Bernard Aton, frère de Guillelmette.

VIII. Nous ne trouvons plus rien sur les vicomtes de Toulouse, de Bruniquel & de Montclar depuis l'an 1177 jusques en 1224, que ces deux dernières vicomtés appartenoient à Raimond le Jeune, comte de Toulouse, qui les donna à son frère Bertrand en le mariant avec Comtoresse de Rabastens. Les descendans de Bertrand prirent le titre de vicomtes de Bruniquel & de Montclar, vicomtés qui passèrent dans la suite à une branche cadette de la maison de Comminges. Or, ce qui prouve manifestement que cette vicomté de Bruniquel est la même que celle que possédoit Adhémar III, vicomte de Toulouse au onzième siècle, c'est que ce dernier restitua[1] à l'abbaye de Moissac l'alleu de *Majeuse*, qu'il avoit usurpé, & qu'en 1380, Roger, vicomte de Bruniquel, fit hommage du même alleu à Aymeric de Peyrat, abbé de Moissac.

IX. C'est tout ce que nous avons pu recueillir sur les anciens vicomtes de Toulouse & de Bruniquel, dont on peut rapporter fort vraisemblablement l'origine à Aton, vicomte dans le Toulousain, qui vivoit en 867, ou du moins à Benoît qui étoit vicomte de Toulouse au commencement du dixième siècle, ainsi que nous l'avons[2] marqué dans la généalogie des Trencavels qui, à ce qu'il paroît, étoient de la même maison.

NOTE XXXIV

NOTE 34

Époque du concile de Saint-Gilles tenu au milieu du onzième siècle, & de quelques autres conciles tenus à Narbonne vers le même temps.

I. SUIVANT ce qui nous reste de ce concile de Saint-Gilles, dans les[3] additions de M. Baluze au livre de la Concorde de M. de Marca, il fut tenu *le 4 du mois de septembre,* & composé de vingt-deux évêques, du nombre desquels étoient *Raimbaud d'Arles, Guillaume d'Albi, Bernard de Lodève, Pierre d'Aix, &c.* M. Baluze prétend qu'il fut assemblé en 1056[4], en quoi il a été suivi par les éditeurs des[5] *Conciles;* mais ils

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXVI.
[2] *Ibid.* n. CCCXLIV.
[3] *Ibid.*
[4] Voyez tome III, livre XVI, n. XLIX.

[1] Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXIV.
[2] Voyez *Note* XXI.
[3] Marca, *Concordantia*, l. 4, p. 441, édit. de 1704.
[4] *Ibid.*
[5] Labbe, *Conciles*, t. 9, p. 1082.

se trompent, car nous avons les actes d'un autre concile tenu[1] certainement à Toulouse, le 13 de septembre de l'an 1056, auquel se trouvèrent *Raimbaud d'Arles, Pons d'Aix, Rostaing de Lodève, &c.* Le P. de Sainte-Marthe[2], qui a vu cette difficulté, convient que le concile de Saint-Gilles fut assemblé quelques années avant l'an 1056, mais il n'en fixe pas l'époque; tâchons de suppléer à son défaut.

Éd. orig. t. II, p. 612.

1° Il est certain que ce concile est antérieur à l'an 1054, puisque Rostaing fut évêque de Lodève depuis cette[3] année jusques en 1061, & au pontificat d'Alexandre II.

2° Le concile de Saint-Gilles est également antérieur à l'an 1050, car on n'a aucune preuve que Pierre, archevêque d'Aix, qui y assista, ait siégé après l'an[4] 1048, & Pons, son successeur, étoit déjà archevêque d'Aix en 1050.

3° Il doit avoir précédé l'an 1044. En effet Gaucelin, évêque de Fréjus, qui s'y trouva, ne possédoit plus alors cet évêché, occupé cette année[5] par Bertrand, son successeur.

4° Il doit être postérieur à l'an 1040 en ce qu'Amélius étoit encore alors évêque d'Albi, & que Guillaume, son successeur[6], s'y trouva.

5° Enfin il fut tenu après l'an 1041, puisque[7] André, évêque de Nice, y souscrivit, & que Nitard, son prédécesseur, écrivit à tous les évêques d'Italie pour leur faire recevoir *la trêve de Dieu.* Or, nous avons déjà prouvé que cette trêve ne fut établie pour la première fois qu'en 1041. Le concile de Saint-Gilles fut donc tenu ou l'an 1042 ou l'an 1043, & rien n'empêche que les vingt-deux évêques qui y assistèrent ne siégeassent tous alors, ce qui peut servir à rectifier l'époque de leur épiscopat, qu'on a fort brouillée à l'occasion de la fausse date de ce concile. Comme nous voyons cependant[1] que Raimbaud, archevêque d'Arles, & les évêques Bernard de Lodève, Hugues d'Uzès, & Frotaire de Nimes, assistèrent au concile tenu à Narbonne le premier d'août de l'an 1043 & qu'ils se trouvèrent aussi au concile de Saint-Gilles, nous ne doutons pas que ce dernier n'ait été tenu le 4 de septembre de l'année précédente, & que ce ne soit là sa véritable époque.

II. Il reste une difficulté, c'est que Clément, évêque de Cavaillon, souscrivit au concile de Saint-Gilles. Or, on prétend[2] que Pierre, aussi évêque de Cavaillon, qui souscrivit à celui de Narbonne tenu le 1er d'août de l'an 1043, assista à un autre concile de Narbonne tenu *vers l'an* 1032. Pierre aura donc rempli le siége de Cavaillon depuis l'an 1032, jusques en 1043 & par conséquent Clément, son successeur, ne peut avoir souscrit le 4 de septembre de l'an 1042 au concile de Saint-Gilles. Mais la souscription de Pierre, évêque de Cavaillon, au concile qu'on prétend avoir été tenu à Narbonne en 1032, ne décide rien : 1° on y voit celle[3] de Béranger, évêque de Girone, qui ne parvint à cet évêché qu'en 1050. Ainsi ces prélats & quelques autres ne souscrivirent à ce concile que longtemps après sa tenue, & pour en adopter les canons; 2° on ne donne d'autre preuve[4] que Pierre, évêque de Cavaillon, siégeoit en 1032, que sa souscription au concile qu'on prétend avoir été tenu cette année à Narbonne; mais comme il est certain, d'un côté, que le même Pierre étoit[5] évêque de Cavaillon le 1er d'août de l'an 1043, & que, de l'autre, Clément occupoit ce siége en 1040[6], c'est une preuve que le premier succéda à celui-ci, qui par conséquent peut avoir souscrit au concile de Saint-Gilles le 4 de septembre de l'an 1042.

III. Au reste, nous avons cru d'abord que le concile qu'on dit avoir été tenu à Narbonne en 1032, n'est pas différent de celui qui fut assemblé dans cette ville le 1er d'août

[1] Labbe, *Conciles,* t. 9, p. 1084 & suiv.
[2] *Gallia Christiana,* nov. ed. t. 1, p. 554.
[3] Plantavit, *Histoire des évêques de Lodève,* p. 78.
[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 306 & seq.
[5] *Ibid.* p. 427.
[6] *Ibid.* p. 10.
[7] *Ibid.* p. 1277.

[1] Martène, *Thesaurus anecd.* t. 1, p. 85 & seq.
[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 944.
[3] Martène, *Ampliss. coll.* t. 7, p. 56 & seq.
[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 944.
[5] Martène, *Thesaurus anecd.* t. 4, p. 83 & seq.
[6] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 944.

de l'an 1043, sur ce que Raimbaud, archevêque d'Arles, & quelques autres prélats assistèrent à l'un & à l'autre : mais depuis qu'on a imprimé[1] les actes du premier, on voit que les évêques Étienne de Béziers & Étienne d'Agde y assistèrent, au lieu que Bernard de Béziers & Guillaume d'Agde se trouvèrent à celui de l'an 1043, preuve que ce sont deux conciles différens; mais rien n'oblige de fixer l'époque du premier à l'an 1032, puisqu'on ne la fonde[2] que sur la mort d'Odombellus, évêque de Lodève, qui y assista, & qui mourut, dit-on, cette année, ce qui est très-incertain[3]. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ce concile de Narbonne fut tenu entre l'an 1032 & l'an 1040.

Note 35

NOTE XXXV

Époque de la plainte de Béranger, vicomte de Narbonne, contre Guifred, archevêque de cette ville.

I. Catel[4] a donné la traduction françoise de cette plainte, dont M. Baluze a imprimé une copie latine dans ses *Conciles*[5] *de la Gaule Narbonnoise*. Ce dernier en fixe l'époque, dans une note[6], à l'an 1056, en quoi il a été suivi par le P. Labbe, qui a inséré la même plainte dans les[7] additions au neuvième volume de son édition des *Conciles*. Les raisons qui ont déterminé M. Baluze à embrasser cette époque sont : 1° que suivant cet acte, Béranger présenta sa plainte aux *légats* du pape, en présence de Raimbaud, archevêque d'Arles, & à ce qu'il croit, du vivant du pape Victor II. Or, le même Raimbaud & Pons, archevêque d'Aix, présidèrent à un concile tenu en 1056; 2° les évêques de Lodève & d'Elne étoient présens au concile où Béranger porta cette plainte, & ces deux prélats se trouvèrent au concile de Toulouse de l'an 1056; 3° enfin, si cette plainte étoit postérieure au pontificat du pape Victor II, le vicomte n'auroit eu garde de ne faire mention que d'une seule excommunication lancée contre l'archevêque, puisqu'il est certain, par le témoignage du pape Grégoire VII, que ce prélat fut excommunié par plusieurs papes ses prédécesseurs. M. Baluze croit donc que Guifred fut excommunié par le pape Victor II, au concile tenu à Florence en 1055, & que c'est cette excommunication dont Béranger fait mention.

II. Avant que d'entrer dans l'examen de toutes ces raisons, nous en apporterons une qui détruit entièrement l'époque de M. Baluze. Il est certain, en effet, que la plainte de Béranger est postérieure à l'an 1058, puisqu'il y est fait[1] mention du soin qu'eut Guifred de transférer dans sa cathédrale les corps des SS. Just & Pasteur. Or, suivant[2] une chronique du douzième siècle & l'ancien Nécrologe de l'église de Narbonne cité par Catel[3], cette translation ne fut faite qu'en 1058; par conséquent la plainte de Béranger est postérieure à cette année.

III. Il est aisé d'ailleurs de réfuter les raisons de M. Baluze : 1° Béranger peut avoir porté sa plainte *devant les légats du pape*, en présence de Raimbaud, archevêque d'Arles, sans qu'il soit nécessaire que cela ait été fait au concile de Toulouse de l'an 1056, & il n'est nullement marqué dans l'acte, comme cet auteur l'insinue, que Victor II vivoit dans le temps de cette plainte. On peut tirer une induction toute contraire des[4] paroles suivantes qui y sont Éd. orig. t. II, p. 613. rapportées : *Quem novimus... a papa Victore cum* CXX *episcopis anathematisatum;* 2° il n'est pas marqué non plus que les évêques de Lodève & d'Elne fussent présens au concile. *Quod si non creditis,* est-il dit, *Lutevensem requirite episcopum, & Helenen-*

[1] Martène, *Ampliss. coll.* t. 7, p. 56 & seq.
[2] *Ibid.*
[3] Plantavit, *Histoire des évêques de Lodève*, p. 75.
[4] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 575 & seq.
[5] Baluze, *Concil. Gall. Narb.* p. 8 & seq.
[6] *Ibid. Note*, p. 9 & seq.
[7] *Conciles*, t. 9, p. 1254 & suiv.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.
[2] *Ibid.* Chroniques, n. V.
[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 780.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.

sem, & hi hoc vobis testificentur, qui ab eo sunt ordinati. Mais quand même ces prélats auroient été présens, ce pouvoit être à quelque autre concile de la province qu'à celui de Toulouse de l'an 1056; 3° quoique Guifred ait été excommunié par plusieurs papes, rien n'empêche cependant que la plainte de Béranger ne soit postérieure à l'an 1058, puisque Nicolas II, & ensuite Alexandre II, prédécesseurs de Grégoire VII, peuvent l'avoir excommunié. Le concile où le pape Victor II excommunia Guifred peut donc être différent de celui de Florence de l'an 1055, & il est bien plus vraisemblable que ce fut au concile que ce pontife tint à Rome au mois d'avril de l'an 1057, car nous savons que ce dernier concile *fut général*[1], & que, suivant la plainte, cent vingt évêques y assistèrent, au lieu que le concile de Florence de l'an 1055 ne fut qu'un concile particulier, & que nous n'avons aucune preuve qu'il ait été fort nombreux.

IV. Nous croyons donc que Béranger, vicomte de Narbonne, porta sa plainte contre son archevêque dans un concile tenu dans la province ou aux environs, vers l'an 1059; car, suivant la suite des faits qui y sont marqués, il s'écoula un assez long intervalle entre la translation des reliques des SS. Just & Pasteur dans la cathédrale de Narbonne, arrivée en 1058, & la plainte du vicomte, qui, ayant été enfin excommunié par l'archevêque, en *porta sa plainte au concile assemblé à Arles*[2]. Mais si l'on veut que ce vicomte se soit plaint à un concile tenu à Toulouse, nous savons[3] que Hugues, légat du pape Nicolas II, en assembla un dans cette ville vers l'an 1060; &, suivant ce que nous venons de rapporter, ce sera plutôt à ce dernier qu'à celui de l'an 1056, que Béranger se sera adressé.

V. Nous remarquerons en passant que Catel & M. l'abbé Fleuri entendent différemment la parenté ou l'alliance qui, suivant cet acte, se trouvoit entre Guifred, archevêque de Narbonne, & le vicomte Béranger. Voici les termes de la plainte :

[1] *Conciles*, t. 9, p. 1057.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.
[3] *Ibid.* n. CCXIX.

Cujus consanguineam[1], dit ce dernier en parlant de l'archevêque lorsqu'il fut élu, *ego jam possidebam uxorem.* Catel traduit[2] ainsi : *duquel j'avois épousé la cousine;* & M. l'abbé Fleuri[3] : *dont j'avois épousé la sœur.* Le dernier se trompe; Garsinde, femme de Béranger, vicomte de Narbonne, étoit cousine[4] germaine de l'archevêque Guifred, & non pas sa sœur. En effet, ce prélat étoit fils de Guifred, comte de Cerdagne, & de Guisle sa femme, au lieu que Garsinde étoit fille[5] de Bernard, comte de Besalu, frère de Guifred, comte de Cerdagne, & de Tote son épouse.

NOTE XXXVI

NOTE 36

Sur les comtes héréditaires de Substantion ou de Melgueil.

I. M. BALUZE[6] nous a donné la généalogie de ces comtes, à l'occasion de Judith, seconde femme de Robert II, comte d'Auvergne, qu'il prétend avoir été fille de Pierre I, comte de Melgueil ou Mauguio : mais comme cette matière n'est pas encore bien éclaircie, nous allons tâcher de la développer.

Nous ne parlons pas ici des comtes de Maguelonne qui ont vécu avant le dixième siècle, & dont les successeurs prirent le titre de comtes de Substantion ou de Melgueil; on peut avoir recours à ce que nous en avons déjà dit dans le premier volume. Il s'agit uniquement de ces derniers qui descendoient des autres, du moins par femmes, puisque Pons[7], abbé de Cluny & fils de Pierre, comte de Melgueil, dans les lettres d'association de prières qu'il établit au com-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.
[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 575.
[3] Fleuri, *Histoire ecclésiastique*, l. 60, n. 21.
[4] Voyez *Note* XXVIII.
[5] *Marca Hispanica*, p. 951, 1009, 1027, 1029.
[6] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 52.
[7] Mabillon, ad ann. 1109.

mencement du douzième siècle entre son abbaye & celle d'Aniane, atteste *qu'il appartenoit par le sang aux fondateurs* de ce dernier monastère, & par conséquent au père de S. Benoît d'Aniane, comte de Maguelonne, qui vivoit sous le règne de Pépin le Bref.

Nous avons, en premier lieu[1], un testament d'une dame appelée Guillelmette, qui fait *le comte Bernard, son fils,* son exécuteur testamentaire. Il n'y a pas lieu de douter que ce comte ne le fût de Substantion ou de Melgueil, tant parce que cet acte se trouve dans l'ancien cartulaire des comtes de ce nom, que parce que sa teneur fait assez voir que la testatrice & son fils exerçoient leur autorité dans le diocèse de Maguelonne. Ce testament est daté en général *du règne du roi Charles,* & il paroît qu'on doit le rapporter aux dernières années du règne de Charles le Simple. Bernard, comte de Melgueil, qui vivoit alors, a donc été le premier de ce nom.

II. On trouve ensuite un autre Bernard, comte de Melgueil, marié avec Senegonde en 985[2]. Il est fait mention de la même comtesse dans un acte qui est sans date[3], mais qu'on doit fixer aux premières années du règne de Hugues Capet, & vers l'an 989, pour les raisons[4] que nous avons déduites ailleurs. Par cet acte, *la comtesse Senegonde, son fils Pierre, évêque, ses deux petits-fils* (nepotes) *Bernard comte, & Pierre, & ses petites-filles font une donation à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, d'un alleu situé auprès du château de Substantion, &c.* Il est aisé de conclure de là que Senegonde étoit femme, & non pas fille & héritière, comme quelques-uns le prétendent, d'un comte de Melgueil; or, comme nous trouvons un Béranger[5], comte de Melgueil, qui, sous l'épiscopat de Ricuin, évêque de Maguelonne, & vers le milieu du dixième siècle, avoit un fils appelé Bernard, de sa femme Guisle, on peut supposer fort vraisemblablement que ce comte Béranger étoit fils de Bernard I; qu'il fut père de Bernard II, mari de Senegonde, & qu'enfin celle-ci, après la mort de son mari arrivée vers l'an 986, eut la tutelle de ses petits-fils alors en bas âge. Nous ignorons le nom du père de Bernard III, comte de Melgueil, petit-fils de Senegonde; mais il est certain, par ce que nous venons de rapporter, que Pierre, évêque de Maguelonne, qui vivoit à la fin du dixième siècle & au commencement du suivant, étoit oncle paternel du même Bernard III.

III. Celui-ci étoit donc déjà comte de Substantion ou de Melgueil vers l'an 989, sous la tutelle de la comtesse Senegonde son aïeule, & il est sans doute le même que Bernard, comte de Substantion[1], qui vivoit en 1025, mais qui étoit décédé en 1055, lorsque *Adèle, comtesse de Melgueil, Raimond son fils, & Béatrix, femme de ce dernier,* firent une donation[2] à l'église de Maguelonne. Adèle étoit donc alors veuve de Bernard III, qui lui aura laissé l'administration de son comté. Aussi voyons-nous qu'elle prenoit encore[3], en 1066, le titre de *comtesse de Substantion*, quoique son fils Raimond fût marié dès l'an 1055. Éd.orig. t. II, p. 614.

IV. Raimond I & Béatrix eurent un fils nommé Pierre, comme il paroît par diverses donations[4] que ce dernier, qui prend le titre de comte de Substantion, fit, en 1079, avec sa femme Almodis, à l'église de Maguelonne. Quelques généalogistes[5] ont avancé, sans en rapporter la preuve, que cette dernière étoit fille de Pons, comte de Toulouse, & d'Almodis de la Marche sa femme, & qu'elle étoit par conséquent sœur de Raimond de Saint-Gilles; nous allons suppléer à leur défaut. Il est certain, d'un côté, que Raimond de Saint-Gilles avoit une sœur dont il ne dit pas le nom, mais dont il fait mention[6] dans un acte de l'an 1065. Nous voyons, d'un

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLVII.
[2] *Ibid.* n. CXX.
[3] *Ibid.* n. CXXV.
[4] Voyez tome III, livre XIII, n. XIX.
[5] Arnaud de Verdale, *apud* Labbe, *Bibl. nova*, t. 1, p. 794.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLVII.
[2] *Ibid.* n. CCVI.
[3] *Ibid.* n. CCXXXI.
[4] *Ibid.* n. CCLXXXVI.
[5] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 684.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXVI.

autre côté, que Pons, abbé de Cluny, & fils de Pierre, comte de Substantion, & d'Almodis, sa femme, étoit *parent*[1] de Hugues de Lézignem. Or, ce dernier étoit fils d'un[2] autre Hugues de Lézignem, & de la même Almodis de la Marche, laquelle épousa en secondes noces Pons, comte de Toulouse. Ainsi, il n'y a pas lieu de douter que leur parenté ne vînt de ce côté-là, & qu'Almodis, mère de Pons, abbé de Cluny, ne fût fille de Pons, comte de Toulouse, & d'Almodis de la Marche; à quoi on doit ajouter que cet abbé ne prit, selon les apparences, le nom de Pons, étranger à sa famille, que parce que Pons, comte de Toulouse, étoit son aïeul : par conséquent cet abbé étoit neveu de Hugues II de Lézignem, frère utérin d'Almodis, comtesse de Mauguio.

V. M. Baluze prétend[3] que Judith, seconde femme de Robert II, comte d'Auvergne, étoit fille du même Pierre, comte de Substantion, & d'Almodis sa femme; la raison qu'il en donne, c'est que Judith étoit *tante* (*amita*) de Pons, abbé de Cluny, & cela est vrai[4] : mais il s'ensuit de là en même temps que Judith étoit *sœur*, & non pas *fille* de Pierre, comte de Substantion ou de Melgueil, puisqu'il est certain que Pons, abbé de Cluny, étoit fils du même Pierre. Ce qui a trompé M. Baluze, c'est qu'il a fait deux degrés de génération où il n'y en a qu'un, & qu'il suppose que Pons, abbé de Cluny, étoit fils d'un prétendu Pierre II, lequel n'est pas différent de Pierre I, le seul comte de Substantion de ce nom que nous connoissions.

VI. Pierre avoit, en 1085[5], un fils nommé Raimond qui prenoit le titre de comte, & qui signa avec lui la donation qu'il fit alors de son comté à l'Église romaine. Il eut aussi deux filles de son mariage avec Almodis; il donna l'une, dont nous ignorons le nom, en mariage à Guillaume de Montpellier[1]; l'autre, qui s'appeloit Adèle, épousa un seigneur nommé Pierre du Puy.

VII. Raimond, son fils, lui succéda dans le comté de Substantion. Il entreprit le voyage de Jérusalem vers l'an 1109, & fit[2] alors son testament dans lequel il fait mention de son fils qui n'étoit pas encore majeur, & dont il ne dit pas le nom; mais nous apprenons d'ailleurs que ce dernier s'appeloit Bernard.

On pourroit croire que Raimond II, comte de Melgueil, vécut au moins jusques à l'an 1125, sur ce que nous avons : 1° un contrat[3] de mariage passé l'an 1120, entre *Raimond, comte de Melgueil*, & Guillelmette, fille de Guillaume, seigneur de Montpellier; 2° une constitution de douaire[4] du mois de janvier de l'an 1121, faite par Raimond, comte de Melgueil, *à Guillelmette, sa femme;* 3° enfin un[5] accord passé au mois de mai de l'an 1125, par l'entremise de divers prélats, entre *Raimond, comte de Melgueil*, & Guillaume, seigneur de Montpellier; mais il est évident que tous ces actes sont fautifs, & qu'il faut lire *Bernardus*, au lieu de *Raimundus comes Melgoriensis*. Nous remarquerons d'abord que nous avons tiré ces actes d'une[6] copie prise du cartulaire des anciens comtes de Melgueil. Or, il paroît que les copistes auront pris la lettre initiale B, marquée dans le cartulaire, pour un R, & auront mis le mot entier *Raimundus* au lieu de *Bernardus*. Voici nos raisons :

1° Il est prouvé[7] par divers actes que Bernard, comte de Substantion ou de Melgueil, fils du comte Raimond & de Marie sa femme, épousa Guillelmette, fille de Guillaume V, seigneur de Montpellier, & d'Ermessinde, & sœur de Guillaume VI. Si le contrat de mariage de l'an 1120 regardoit

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 1134.

[2] *Chronicon Malleacense*, p. 218.

[3] Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 50.

[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 1135. — Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 53.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCVII & suiv.

[1] Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CCLXXXIV.

[2] *Spicilegium*, t. 9, p. 135.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXV.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.* n. CCCCI & suiv.

[6] Manuscrit n. 81 de la bibliothèque d'Aubays.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXV. — Voyez aussi *Note* XXXVII.

Raimond, comte de Melgueil, & non pas Bernard son fils, il s'ensuivroit que le père & le fils auroient épousé deux sœurs de même nom, ce qui ne seroit pas impossible, quoique assez singulier; mais comme Guillaume V, seigneur de Montpellier, n'eut[1] certainement qu'une fille appelée Guillelmette, il s'ensuit que le contrat de mariage de l'an 1120 regarde Bernard, comte de Melgueil, & non pas le comte Raimond, son père.

2° Il est également certain qu'il s'agit de Bernard dans l'acte de 1125, car nous avons un autre accord[2] de l'an 1128, passé entre *Bernard, comte de Melgueil,* & Guillaume I, seigneur de Montpellier, par lequel ils rappellent celui de l'an 1125, qu'ils déclarent *avoir été passé entre eux.* D'ailleurs il est parlé du comte Raimond dans l'acte de 1125, en tierce personne[3]. *Si quis... probare poterit hoc acquisivisse a Petro comite vel filio ejus Raimundo, &c.*

3° Nous trouvons clairement dans un acte[4] que nous avons tiré nous-mêmes du cartulaire d'Aniane, que Bernard étoit comte de Melgueil en 1123. Cet acte est daté *du jeudi premier de novembre de l'an* 1123, *le sixième jour de la lune,* ce qui s'accorde parfaitement.

4° Il est fait mention, dans l'acte de l'an 1125, de *la comtesse, aïeule*[5] du comte de Substantion, laquelle vivoit encore alors. Or, cette comtesse *aïeule* n'est pas différente d'Almodis de Toulouse qui vécut jusque vers l'an 1132[6], & qui en effet étoit aïeule de Bernard & mère de Raimond.

Il s'ensuit de ce que nous venons d'établir: 1° que Raimond deuxième du nom, comte de Melgueil, fils de Pierre & père de Bernard IV, décéda avant l'an 1121; 2° que son fils Bernard, qui lui avoit déjà succédé en 1120, épousa alors Guillelmette, fille de Guillaume V, seigneur de Montpellier.

VIII. Bernard IV n'eut qu'une fille nommée Béatrix, qui se dit dans divers actes fille de Guillelmette, & nous apprenons d'ailleurs[1] que celle-ci étoit *sœur de Guillaume, seigneur de Montpellier, fils d'Ermessinde.* Bernard IV fit son testament[2] en 1132 étant au lit malade, *en présence de son aïeule;* il y a lieu de croire qu'il mourut la même année, comme nous le verrons bientôt. Almodis[3], son aïeule, se qualifioit alors *comtesse de Montferrand,* pour se distinguer sans doute de Béatrix, son arrière-petite-fille, comtesse de Melgueil, que Guillaume VI, seigneur de Montpellier, son oncle & son tuteur, promit[4] en mariage à Béranger-Raimond, comte de Provence; ce qui donna lieu à celui-ci de se qualifier dans la suite comte de Melgueil. Éd. orig. t. II, p. 615.

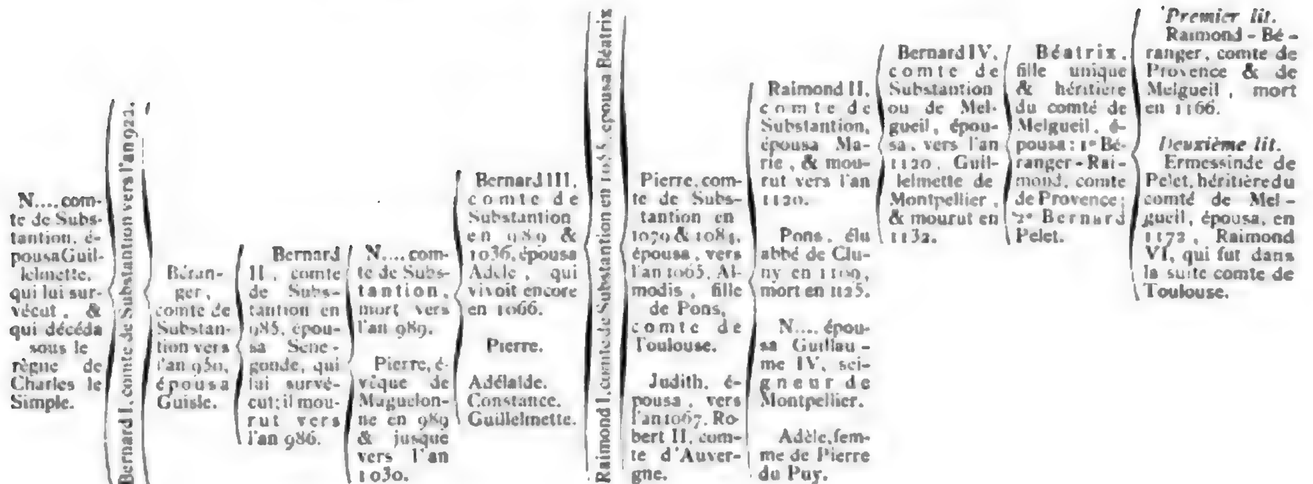
Nous avons un acte[5] daté de l'an 1130, dans lequel Béranger-Raimond prend le titre de *comte de Melgueil & marquis de Provence:* mais cet acte est postérieur à cette année, puisqu'on y suppose que Bernard IV, comte de Melgueil & père de Béatrix, étoit alors décédé; & l'on a déjà vu que ce dernier vivoit encore en 1132.

Comme Béranger-Raimond se qualifie[6] *comte de Melgueil & marquis de Provence* dans une donation qu'il fit en 1132 à l'abbaye de Lérins, & qu'il est certain que Guillaume IV, seigneur de Montpellier, ne promit la comtesse Béatrix, sa nièce, en mariage à ce prince, qu'après la mort du même Bernard IV, c'est une preuve que celui-ci mourut la même année & que cette promesse de mariage suivit de près. L'accord[7] qu'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, & Guillaume de Montpellier firent au sujet du comté de Melgueil & de la tutelle de Béatrix, doit être placé entre deux & appartenir, par conséquent, à l'an 1132. Il est vrai que Gariel prétend que

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVI.
[2] *Ibid.* n. CCCCVII.
[3] *Ibid.* n. CCCCI.
[4] *Ibid.* n. CCCXCI, la 4e charte citée sous ce numéro.
[5] *Ibid.* n. CCCCI.
[6] *Ibid.* n. CCCCXXIX.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXIX.
[2] *Ibid.* n. CCCCXXVII.
[3] *Ibid.* n. CCCCXXIX.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.* n. CCCCXXXV.
[6] *Chronol. Lerin.* p. 162.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXVIII.

GÉNÉALOGIE DES COMTES DE SUBSTANTION ET DE MELGUEIL.



cet accord est de l'an 1165 ou 1166[1], & qu'il regarde le mariage d'Ermessinde, fille de Béatrix, avec le fils de Raimond V, comte de Toulouse. Mais outre qu'Alphonse, comte de Toulouse, mourut en 1148, il est marqué dans l'acte que, si ce prince & Guillaume n'étoient pas d'accord touchant le choix du mari qu'ils donneroient à Béatrix, ils s'en rapporteroient à la décision d'*Arnaud, archevêque de Narbonne* & de Hugues, comte de Rodez. Or, Arnaud, archevêque de Narbonne, mourut en 1149.

La même Béatrix avoit épousé, dès le commencement de l'an 1146, en secondes noces, Bernard Pelet. Elle en eut une fille nommée Ermessinde, qui épousa en 1172 le fils de Raimond V, comte de Toulouse, lequel par ce mariage unit le comté de Melgueil à son domaine.

NOTE ADDIT.

[*Note ajoutée par les nouveaux éditeurs.*]

Nous croyons devoir compléter cette Note en empruntant les détails suivants à un excellent travail de M. A. Germain, inséré dans le tome III des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, intitulé : *Étude historique sur les comtes de Maguelone, de Substantion & de Melgueil.* M. Germain, dans ce travail auquel nous renvoyons le lecteur, a complété & sensiblement amélioré le récit des Bénédictins.

« La ville de Maguelone ayant été ruinée en 737 par Charles Martel, ses comtes émigrèrent à Substantion, petite ville assez forte, &, selon toute apparence, assez considérable au huitième siècle. Ils paraissent avoir séjourné longtemps dans ce poste intermédiaire; mais sans renoncer toutefois à leur titre de comte de Maguelone, suivant en cela vraisemblablement l'usage des évêques diocésains, qui continuèrent à garder le nom de leur église même en n'y résidant pas. Ce fut à Substantion que se tinrent le comte Aigulf, que l'on croit être le père de S. Benoît d'Aniane, ainsi que ses successeurs Amic & Robert. Substantion dont la fortune devait bientôt pâlir devant celle de Montpellier, hérita durant cette première période de l'importance administrative de Maguelone, & même en partie de son influence religieuse, puisque les chanoines de la cathédrale insulaire y célébrèrent leurs offices pendant trois cents ans. Il n'est pas jusqu'à l'atelier monétaire de la contrée qui n'y ait eu au moins momentanément son siége, à en juger par la légende du denier de Carloman, bien connu des numismatistes. Mais le jour vint, quoiqu'on ne puisse en

[1] Gariel, *Series episcoporum Magalonensium & Montispeliensium*, p. 174 & seq. — *Ser. praes. Magal.* 2[e] édit. p. 214 & seq.

préciser rigoureusement la date, où la petite ville de Substantion dut se dessaisir de ce sceptre d'emprunt. Les chanoines la quittèrent vers le milieu du onzième siècle. Depuis quelque temps déjà les comtes avaient élu domicile ailleurs. On les trouve installés à Melgueil dès 920. Ils s'accoutumèrent depuis cette époque à prendre le titre de comtes de Melgueil, mais sans perdre complétement celui de comtes de Substantion, de même que naguère ils avaient gardé concurremment avec ce dernier titre leur titre primitif de comtes de Maguelone. C'est qu'en effet, à part le double changement de résidence dont il s'agit, & les vicissitudes subies par son chef-lieu, l'ancien comté de Maguelone correspondait toujours au diocèse de Maguelone. On ne sait pas grand chose des premiers comtes de Maguelone[1]. C'est en 920 qu'on rencontre la première mention expresse de leurs successeurs, résidant alors à Melgueil. Il s'agit du testament de la comtesse Guillemette, par lequel elle ordonne au comte Bernard, son fils, de distribuer ses biens, soit meubles, soit immeubles, à différentes églises & choisit en outre Saint-Pierre de Maguelone pour sa sépulture.

« Son fils, que l'on appelle Bernard I, est la tige d'une série de princes dont l'histoire est parvenue jusqu'à nous..... On possède néanmoins peu de détails sur Béranger I & Bernard II, ses deux successeurs immédiats. Ce dernier eut un fils dont on ignore le nom, mort en 989, & qui fut père de Bernard III, comte en 999 & en 1036, époux de la comtesse Adèle. Nous n'ajouterons rien à ce qu'a dit dom Vaissete de Raimond I, leur fils, comte en 1055, & époux de Béatrix.

« Son fils Pierre se rendit célèbre par sa déférence envers l'autorité ecclésiastique & ses libéralités envers l'Eglise. Le 27 avril 1085, il fit hommage de son comté au pape, se déclarant solennellement vassal de l'Eglise romaine & s'engageant à lui payer annuellement le cens d'une once d'or. C'est en vertu de cet acte que les évêques de Maguelone devinrent par la suite comtes de Melgueil. Pierre avait épousé Almodis, sœur de Guillaume IV de Toulouse, & de Raimond de Saint-Gilles; Judith, une de ses sœurs, épousa Robert II, comte d'Auvergne, & après la mort de son mari se fit religieuse à Saint-Pierre de Cornillon, au diocèse de Grenoble, & Armengarde, la seconde, Guilhem IV, seigneur de Montpellier.

« Raimond II, son fils aîné, encore enfant fut son successeur au comté de Melgueil sous la tutelle de sa mère Almodis qui vécut jusqu'en 1132; le second fils de Pierre de Melgueil, Pons, d'abord moine à Saint-Pons, devint plus tard abbé de Cluny; Ermessinde, une de ses deux filles, épousa Guillem V, seigneur de Montpellier, & Adèle épousa Pierre du Puy.

« Raimond II, mort en 1120, n'eut qu'un fils Bernard quatrième du nom; il épousa vers 1120 Guillemette de Montpellier & mourut en 1132, ne laissant qu'une fille Béatrix qui, seule héritière de son père, épousa en 1135 Béranger-Raimond, comte de Provence, & en secondes noces, vers 1146, Bernard Pelet, seigneur d'Alais.

« De son premier mariage, elle eut Raimond-Béranger deuxième du nom, comte de Provence, qui fut comte de Melgueil sous le nom de Raimond III & mourut en 1146 ne laissant qu'une fille Dulcia, qui prétendit avoir des droits au comté de Melgueil. De son second mariage, elle eut Ermessinde Pelet qui, d'accord avec sa mère Béatrix, transmit le comté de Melgueil aux comtes de Toulouse, après avoir épousé en 1272 le fils de Raimond V, qui succéda à son père sous le nom de Raimond VI, & Bertrand Pelet qui, déshérité par sa mère Béatrix, disputa à sa sœur Ermessinde & à sa nièce Dulcia le comté de Melgueil, & devint la tige d'une branche rivale qui ne renonça à ses prétentions qu'en 1276. »

Jusqu'ici, comme on le voit, la suite des comtes de Melgueil, telle qu'elle est donnée par M. Germain, ne diffère pas sensiblement de celle dressée par dom Vaissete; ce savant trace cependant un tableau plus complet de chaque génération. C'est ce qui nous engage à lui emprunter le tableau généalogique suivant que le lecteur pourra comparer avec celui de dom Vaissete. [E. M.]

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII.

Pierre (1079) épouse, vers 1065, Almodis, fille du comte Pons de Toulouse, & se déclare, en 1085, vassal de l'Église romaine.

Judith épouse, vers 1067, le comte d'Auvergne Robert II, & se retire ensuite au monastere de Saint-Pierre de Cornillon.

Ermengarde, femme de Guillem IV, seigneur de Montpellier.

Raimond II, mort vers 1120.

Pons, abbé de Cluny en 1109, mort en 1125.

Ermessinde, femme de Guillem V, seigneur de Montpellier.

Adèle, femme de Pierre du Puy.

Bernard IV, épouse, en 1120, Guillelmette de Montpellier, & meurt en 1132.

Béatrix, fille unique & heritiere de Bernard IV, épouse : 1°, en 1135, le comte de Provence Béranger-Raimond Béranger II de Melgueil ; 2°, en 1146, le seigneur d'Alais Bernard Pelet (Bernard V de Melgueil). Elle a

Du premier lit :
Raimond-Beranger II, comte de Provence (Raimond III de Melgueil), mort en 1146, dont la fille Dulcia conserve sur le comté de Melgueil des droits qui font retour aux comtes de Toulouse.

Du deuxième lit :
Ermessinde Pelet, qui transmet, d'accord avec sa mère Béatrix, le comté de Melgueil aux comtes de Toulouse, après avoir épousé, en 1172, le fils de Raimond V, plus tard Raimond VI.

Bertrand Pelet qui, déshérité par sa mère Béatrix, dispute néanmoins à sa sœur Ermessinde & à sa niece Dulcia le comté de Melgueil, & devient la tige d'une branche rivale qui ne renonce à ses prétentions qu'en 1276.

SUITE DES COMTES.

Raimond V, comte de Toulouse (Raimond IV de Melgueil), 1172-1194.

Raimond VI, comte de Toulouse (Raimond V de Melgueil, 1194-1211.

1211. Confiscation du comté de Melgueil par ordre d'Innocent III, qui l'inféode, le 14 avril 1215, à l'évêque de Maguelone Guillaume d'Antignac, pour lui & les évêques ses successeurs.

COMTES ECCLÉSIASTIQUES [1].

Ces comtes ne sont autres que les évêques de Maguelone, &, à partir de 1536, de Montpellier; en voici la liste, avec la date de leur avénement :

Guillaume d'Antignac, 1215.
Bernard de Mèze, 1216.
Jean de Montlaur, 1232.
Raynier, 1247.
Pierre de Conques, 1249.
Guillaume de Cristol, 1256.
Beranger de Fredol, 1263.
Gaucelin de la Garde, 1296.
Pierre de Levis, 1304.
Jean de Comminges, 1309.
Galhard Saumate, 1317.
André de Fredol, 1318.
Jean de Vissec, 1328.
Pictavin de Montesquiou, 1334.
Arnaud de Verdale, 1339.
Audoin-Aubert, 1352.
Durand de Chapelles, 1353.
Pierre de Canillac, 1361.
Deodat, 1361.
Gaucelin de Deaux, 1367.
Pierre de Vernobs, 1373.
Antoine de Lovier, 1389.
Pierre Adhémar, 1405.
Le B. Louis Aleman, 1418.
Guillaume Forestier, 1423.
Leger Sabors, 1429.
Bertrand-Robert, 1431.
Robert de Rouvres, 1433.
Maur de Valleville, 1453.
Jean Bonal, 1472.
Guillaume le Roy, 1487.
Isarn Barrière, 1487.
Guillaume Pellicier I, 1498.
Guillaume Pellicier II, 1529.
Antoine Subjet, 1573.
Guittard de Ratte, 1597.
Jean Garnier, 1603.
Pierre Fenoillet, 1608.
François Bosquer, 1656.
Charles de Pradel, 1676.
Charles-Joachim Colbert de Croissy, 1697.
George-Lazare Beryer de Charency, 1738.
François-Renaud de Villeneuve, 1748.
Raimond de Durfort, 1766.
Joseph-François de Malide, 1774.

[1] Cette liste des comtes ecclésiastiques de Melgueil est également donnée par M. Germain, dans son *Étude historique sur les comtes de Melgueil.*

Éd. orig. t. II, p. 615.

NOTE XXXVII

Suite des seigneurs de Montpellier.

I. L'origine des seigneurs de Montpellier est très-obscure & leur suite très-embarrassée, à cause du nom de Guillaume qu'ils ont porté presque tous; en sorte que ce n'est guère que par celui de leur mère, qu'ils ont ajouté quelquefois au leur, qu'on peut les distinguer.

Le premier qui nous soit connu, c'est Gui ou plutôt Guillaume, qui, en 975, prit[1] la ville de Montpellier en inféodation de Ricuin, évêque de Maguelonne, & qui vivoit encore en[2] 985. On voit ensuite un Guillaume & un Guillaume-Bernard, qui, en 1019[3] souscrivirent à l'acte de fondation de l'abbaye de S. Geniès, dans le diocèse de Maguelonne; & quoiqu'ils ne prennent pas le surnom de Montpellier, il y a cependant lieu de croire qu'ils étoient frères & seigneurs de cette ville pour les raisons suivantes : 1° les principaux seigneurs du diocèse se trouvèrent à cette cérémonie; 2° il est certain qu'il y avoit alors un seigneur de Montpellier, & nous avons des preuves qu'il se nommoit Guillaume.

II. Ce seigneur qui signa, sous le seul nom de Guillaume, un acte dressé dans une autre assemblée des principaux seigneurs du diocèse de Maguelonne, tenue en 1025[4], épousa Béliarde. On a en effet un serment[5], prêté en 1059, *à Guillaume, fils de Béliarde*, & nous savons que ce dernier étoit seigneur de Montpellier : ainsi, il fut le troisième de son nom. C'est le même que Guillaume *de Montepistellario*[6] dont il est fait mention vers l'an 1060, dans un titre du cartulaire de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, & dans deux[7] actes de l'an 1067 & 1068.

[1] Arnaud de Verdale, apud Labbe, t. 1, p. 794.
[2] Voyez tome III, livre XII, n. LXXXV.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CL.
[4] *Ibid.* n. CLVII.
[5] *Ibid.* n. CCIX.
[6] *Ibid.* n. CCXV, la 3e charte citée sous ce numéro.
[7] *Ibid.* n. CCXXXIII.

III. Guillaume III épousa Ermengarde, comme il paroît par un accord[1] fait en 1090 entre Godefroy, évêque de Maguelonne & *Guillaume de Montpellier, fils d'Ermengarde.* Ce dernier fut le quatrième ou plutôt le cinquième de son nom, comme nous le prouverons bientôt. Il fait mention de *Guillaume, son aïeul,* dans une autre transaction[2] qu'il passa en 1103 avec l'évêque de Nimes, & dans laquelle il est dit *qu'il s'étoit trouvé à Jérusalem lorsque cette ville fut prise par les Croisés.*

Éd. orig. t. II, p. 616.

IV. Suivant un accord[3] passé entre Pierre de Melgueil & Guillaume de Montpellier, le premier donne à l'autre sa fille en mariage & ratifie l'achat *que Bernard-Guillaume, père du même Guillaume,* avoit fait du château de Melgueil. Il paroît que cet acte est postérieur à l'an 1080, & antérieur à l'an 1088, puisque Pierre, comte de Melgueil, étoit déjà décédé[4] cette dernière année, & qu'il ne pouvoit avoir une fille nubile avant l'an 1080. Ce Guillaume doit être différent de Guillaume, seigneur de Montpellier, fils d'Ermengarde; car 1° le père de ce dernier s'appeloit Guillaume, & nous venons de voir que le père de celui qui épousa la fille de Pierre, comte de Melgueil, se nommoit Bernard-Guillaume; 2° il est certain que Bernard, fils de Raimond, comte de Melgueil, épousa une sœur de Guillaume de Montpellier, fils d'Ermessinde[5]. Or, si Guillaume de Montpellier, fils d'Ermengarde, se fût marié avec une sœur de Raimond, comte de Melgueil, Bernard, son fils, auroit épousé sa cousine germaine, ce qui n'a aucune vraisemblance dans un temps où les papes désapprouvoient extrêmement ces sortes de mariages. Il faut avouer cependant qu'il y a de la difficulté, en ce que nous voyons que *Guillaume, fils d'Ermengarde,* étoit seigneur[6] du château de Melgueil : mais il le possédoit apparemment conjointement avec

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCIII.
[2] *Ibid.* n. CCCXXXVI.
[3] *Ibid.* CCLXXXIV.
[4] Voyez tome III, livre XV, n. XXVII.
[5] Voyez *Note* XXXVI.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXVII.

l'autre Guillaume, qui épousa la fille de Pierre, comte de Melgueil.

V. Ce dernier Guillaume fut donc le quatrième seigneur de Montpellier de son nom; & Bernard-Guillaume, son père, étoit vraisemblablement frère puîné de Guillaume II, & le même que Bernard-Guillaume qui vivoit en 1019 & 1025 & dont nous avons déjà parlé. M. Baluze[1] prétend que la fille du comte de Melgueil, qui épousa Guillaume IV, s'appeloit Mahaut ou Mathilde, de quoi il ne donne aucune preuve. Gariel[2] veut, au contraire, qu'elle se nommât Ermessinde, supposant que c'est la même que la mère de Guillaume VI. Mais on a déjà vu que Guillaume IV étoit d'une ligne collatérale. Au reste, ce dernier épousa sans doute en secondes noces la fille du comte de Melgueil; car il y a lieu de croire que Raimond-Guillaume qui[3] étoit évêque de Nimes en 1103, & qui possédoit conjointement avec Bernard-Guillaume, son frère, une partie du domaine de Montpellier, étoient ses fils.

VI. Guillaume V étoit encore jeune & sous la tutelle de son *aïeule,* lorsque Raimond, comte de Saint-Gilles, promit[4] vers l'an 1076 de lui conserver ses domaines. Il paroît qu'Ermengarde, sa mère, se remaria avec Raimond d'Anduze, puisque ce même Guillaume donne la qualité de *son frère* à Bernard d'Anduze, fils de Raimond, dans son testament[5] de l'an 1114.

VII. Les enfans de Guillaume V n'avoient pas encore atteint l'âge de quatorze ans, lorsqu'il fit ce testament. Il en fit un autre[6] en 1121, & il laissa entre autres d'Ermessinde, sa femme, deux fils appelés Guillaume; l'aîné, qui fut le sixième de son nom, lui succéda peu de temps après. Le second fut seigneur d'Omelas, dans le diocèse de Béziers, & fit une branche dont nous parlerons dans la suite.

[1] Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 50.

[2] Gariel, *Series episcoporum Magalonensium & Montispeliensium,* p. 135.

[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXXVI.

[4] *Ibid.* n. CCLXVI.

[5] *Ibid.* n. CCCLXV.

[6] *Ibid.* n. CCCLXXXVI.

VIII. Guillaume VI épousa[1] Sybille en 1129 & testa en 1146, du vivant d'Ermessinde, sa mère. Il fit son héritier Guillaume, son fils aîné, qui fut le septième de son nom. Il prit peu de temps après l'habit monastique dans l'abbaye de Grandselve, ordre de Citeaux, & il en étoit déjà religieux au mois de juillet de[2] l'an 1149.

Gariel[3] reprend avec raison Catel[4] d'avoir cru que Guillaume VI, seigneur de Montpellier qui se fit religieux à Grandselve, étoit le fils & non le mari de Sybille : mais il se trompe lui-même en supposant que le même Guillaume VI se fit religieux à Grandselve aussitôt après son testament, daté du mois de décembre de l'an 1146, & que ce fut Guillaume VII, son fils, qui se trouva en 1147 au siége d'Almeria, en Espagne. Voici les raisons qui prouvent que Guillaume VI fut à cette expédition : 1° L'historien contemporain[5] qui nous en a laissé le récit donne l'épithète de *Grand* à Guillaume, ce qui ne peut convenir à Guillaume VII, qui, à la fin de l'an 1146 ne pouvoit avoir guère plus de quinze ans : ainsi comme on n'a aucune preuve que Guillaume VI ait été religieux de Grandselve, avant le mois de juillet de l'an 1149, il peut s'être trouvé au siége d'Almeria; 2° Il est certain[6] que Guillaume VI embrassa l'institut de Cîteaux à Grandselve : or, cette abbaye ne fut unie à cet ordre que vers le milieu de l'an 1147, comme il paroît par la lettre que S. Bernard[7] écrivit après le mois d'août de cette année aux Toulousains, & dans laquelle il leur recommande Bertrand, abbé de Grandselve & sa maison, qui, dit-il, a été unie en dernier lieu à notre ordre : *Nuper nobis & nostro ordini tradita.* Enfin, il est certain que Guillaume VI, seigneur de Montpellier, se trouva au siége de Tortose qui fut fait à la fin de l'an 1148. Nous en

[1] *Spicilegium,* t. 9, p. 140 & seq.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro, CCCCLXXVI.

[3] Gariel, *Series episcoporum Magalonensium & Montispeliensium,* 2e édit. p. 189.

[4] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 654 & suiv.

[5] Sandoval, *Chron. d'Alphonse VII,* p. 195.

[6] *Vie de S. Bernard,* l. 4, c. 1.

[7] *Bernardi epist.* 242, édit. de 1690.

Note 37

avons la preuve dans la donation[1] que Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone, fit alors à l'église de Gennes, d'une île de l'Ebre, *en présence & du consentement de Guillaume de Montpellier & de ses fils*. Or, nous avons démontré que Guillaume VII ne pouvoit avoir des fils en âge de servir en 1148. Guillaume VI, son père, ne se retira donc à Grandselve que vers la fin de cette année ou le commencement de la suivante.

IX. Guillaume VII épousa Mathilde de Bourgogne. Il testa le dernier de septembre de l'an 1172, & étoit déjà décédé en 1174[2] lorsque Guillaume VIII, son fils, épousa en premières noces Eudoxie Comnène, dont il eut Marie, qui fut son héritière, & qui par son mariage avec Pierre, roi d'Aragon, qu'elle épousa en 1204, porta la seigneurie de Montpellier dans la maison de ce prince.

Au reste, c'est entre la fille de Guillaume VII & Raimond, fils de Bertrand d'Anduze, que fut passé le contrat de mariage, qui est faussement daté de l'an 1109 dans le *Spicilegium*[3]. Il est constant, en effet, que cet acte doit être fort postérieur à cette année : car 1° il fut passé en présence de J., évêque de Maguelonne : or, en 1109, c'étoit Gautier qui occupoit ce siége; 2° il est dit qu'il fut dressé à Montpellier dans la maison *des chevaliers du Temple;* mais ces chevaliers ne furent institués qu'en 1118. Cet acte est donc de l'an 1169, car il y est marqué que la fille du seigneur de Montpellier avoit alors douze ans, & Guillaume VII épousa en 1156 Mathilde de Bourgogne. Jean III étoit alors évêque de Maguelonne, & tout convient parfaitement.

Éd. orig. t. II, p. 617.

X. Guillaume de Montpellier, seigneur d'Omelas, fils puîné de Guillaume V, épousa Tiburge[4], fille & héritière de Raimbaud, comte d'Orange, dont il eut un fils de ce nom qui fut son héritier & qui prit le surnom d'Orange, comme il avoit pris lui-même celui d'Omelas. Il eut aussi deux filles qui portèrent l'une & l'autre le nom de Tiburge, qui étoit celui de leur mère, ainsi qu'il paroît par son testament daté de l'an 1156. La première étoit alors veuve de Gausfred de Mornas, seigneur provençal, & la seconde avoit épousé en 1150 Aymar de Murviel qui vivoit encore en 1191[1]. Celle-là se remaria avec le seigneur de Baux, dans la maison duquel elle apporta le comté ou la seigneurie d'Orange; ce qui prouve que Raimbaud, son frère, décéda sans enfans. On voit d'ailleurs que celui-ci aliéna[2] ou engagea ses domaines de Languedoc en 1168 & 1171. Il paroit qu'il étoit déjà mort, & que Tiburge, sa sœur, femme du seigneur de Baux, lui avoit déjà succédé dans la principauté d'Orange, vers l'an 1180, car nous avons deux donations[3], faites l'une en 1182 à la grande Chartreuse, par Bertrand de Baux, *du conseil & de la volonté de Tiburge d'Orange, sa mère;* & l'autre en 1184, à la cathédrale d'Orange, par Guillaume de Baux, *en présence de Tiburge, sa mère.*

Telle est la suite des seigneurs ou comtes d'Orange de la maison de Montpellier, suite fondée sur des titres authentiques, qui jusques ici n'avoient pas été connus. Elle sert à confirmer & à rectifier[4] celle que divers auteurs nous ont donnée des seigneurs d'Orange qui vivoient au douzième siècle. Suivant ces auteurs, Tiburge, fille & héritière de Raimbaud II, comte d'Orange, mort à la Terre-Sainte à la fin du onzième siècle, épousa Guillaume d'Orange dont ils avouent que l'origine est obscure; mais comme on vient de le voir, ce seigneur n'est pas différent de notre Guillaume d'Omelas ou de Montpellier. Ils ajoutent que Tiburge eut deux fils de ce mariage, Guillaume & Raimbaud, & deux filles appelées Tiburge, dont l'une épousa Bertrand de Baux, fils puîné de Raimond & d'Étiennette de Provence, & l'autre Adhémar de Murviel; que Tiburge leur mère, par son testament daté de l'an 1150, partagea la prin-

Éd. orig. t. II, p. 618.

[1] *Italia sacra*, t. 4, p. 862, nov. edit.

[2] Voyez t. VIII, Chartes & Diplômes. n. XIV.

[3] *Spicilegium*, t. 8, p. 165.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXX & DI.

[1] *Spicilegium*, t. 8, p. 110.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DI.

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 133, col. 2.

[4] La Pie, *Orange*, p. 61 & suiv. — *Description de la France*, in-fol. part. 1, p. 336.

Éd. orig. t. II, p. 617.

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DE MONTPELLIER.

- Gui ou Guillaume I vivoit en 975 & 985.
  - Guillaume II vivoit en 1019 & 1025; il épousa Béliarde.
    - Guillaume III vivoit en 1054 & 1067; il épousa Ermengarde.
      - Guillaume V fut à la premiere croisade en 1096, épousa Ermessinde, & mourut vers l'an 1121.
        - Guillaume VI, mineur d'âge en 1114, épousa Sybille en 1129, testa en 1146, se fit religieux à Grandselve en 1149, & mourut en 1162.
          - Guillaume VII épousa, en 1156, Mathilde de Bourgogne; testa & mourut en 1172.
            - Guillaume VIII, épousa: 1°, en 1174, Eudoxie Comnène; 2° Agnès en 1187, mourut en 1202.
              - *Premier lit.* Marie, héritière de Montpellier, épousa, en 1204, Pierre, roi d'Aragon.
              - *Deuxième lit.* Guillaume, Thomas, &c., déclarés bâtards.
            - Guillaume.
            - Gui, dit Burgundion.
            - Sybille, femme de Gaucelin de Lunel.
            - Guillelmette, promise, en 1169, à Raimond d'Anduze de Roquefeuil.
            - Adélaide.
            - Marie.
            - N..., religieuse.
            - Raimond, religieux de Grandselve & évêque d'Agde.
          - Guillaume, seigneur de Tortose, épousa Ermessinde de Castries; testa en 1157, & mourut sans enfans.
          - Raimond, moine de Cluny, ensuite abbé d'Aniane & évêque de Lodève.
          - Bernard.
          - Gui, surnommé Guerrejat.
          - Guillelmette, femme de Bernard-Aton, vicomte de Nimes.
          - Adélaide, femme d'Ebles, vicomte de Ventadour.
          - Ermessinde épousa N. de Servian.
        - Guillelmette, femme de Bernard IV, comte de Melgueil.
        - Ermengarde.
        - Adélaide.
        - Bernard.
        - Guillaume, seigneur d'Omelas, épousa, après l'an 1126, Tiburge, comtesse d'Orange; testa en 1156.
          - Guillaume, comte d'Orange en partie.
            - Guillaume, seigneur d'Orange pour un quart.
              - Raimbaud, mort sans enfans.
            - Tiburge, dame d'Orange pour un quart.
          - Raimbaud, seigneur d'Omelas & comte d'Orange en partie; mort sans enfans vers l'an 1180.
          - Tiburge épousa, en 1149, Aymar de Murviel.
          - Tiburge épousa: 1° Gausfred de Mornas; 2° Bertrand de Baux. Elle hérita de son frère Raimbaud de la moitié d'Orange, qu'elle transmit à Bertrand & Guillaume de Baux, ses fils du deuxième lit.
  - Bernard-Guillaume, seigneur en partie de Montpellier, vivoit en 1019 & 1025.
    - Guillaume IV, seigneur en partie de Montpellier, épousa, vers l'an 1080, en secondes noces, une fille de Pierre, comte de Melgueil.
      - *Premier lit.* Raimond-Guillaume, évêque de Nimes en 1103.
      - Bernard-Guillaume, seigneur en partie de Montpellier en 1103.

Éd. orig. t. II, p. 618.

cipauté d'Orange & ses autres domaines à ses deux fils, Guillaume & Raimbaud; que le premier eut un fils appelé Guillaume, & une fille nommée Tiburge, qui partagèrent également leur moitié d'Orange; que la dernière n'eut point d'enfans de Raimbaud Guiran son mari, & qu'elle donna sa portion d'Orange aux Hospitaliers de Jérusalem; que Guillaume, son frère, eut un fils appelé Raimbaud qui lui succéda, qui

donna aussi sa part d'Orange aux mêmes Hospitaliers, mourut sans enfans à Courthéson, & appela à sa succession Bertrand de Baux, son beau-frère, & Guillaume Bertrand & Hugues de Baux ses neveux, fils de ce dernier, qui possédèrent ainsi la moitié d'Orange avec les terres assises à la gauche du Rhône, & qu'il donna ses autres domaines situés à la droite de ce fleuve, à Aymar de Murviel, son autre beau-frère. Telle est la descendance de Guillaume d'Omelas ou de Montpellier, mari de Tiburge, comtesse d'Orange, rapportée par ces auteurs qui ont négligé d'en donner les preuves. On peut douter cependant si Guillaume d'Omelas eut un fils aîné nommé Guillaume, de Tiburge, comtesse d'Orange sa femme, car il n'en dit rien dans son testament, & cette dernière peut l'avoir eu d'un premier lit & n'avoir épousé Guillaume d'Omelas qu'en secondes noces. Nous savons en effet que celui-ci étoit encore fort jeune en 1121[1] dans le temps du testament de Guillaume V, seigneur de Montpellier, son père, & que Tiburge, qui en 1126 fit une restitution[2] à l'église d'Orange, devoit être alors avancée en âge, puisque le comte Raimbaud II, son père, mourut à la Terre-Sainte l'an 1097. Comme nous ne trouvons cependant aucune preuve que Tiburge ait été mariée en premières noces avant que d'épouser Guillaume d'Omelas; que ceux qui citent son testament assurent au contraire que ses deux fils Guillaume & Raimbaud étoient d'un même lit; qu'il n'est pas sans exemple dans ces siècles qu'on omette à parler de quelques-uns de ses enfans dans son testament, surtout lorsqu'ils étoient établis; que Guillaume d'Omelas ne nomme pas[3] même sa femme dans le sien, & qu'enfin le nom de Guillaume a été porté par tous les seigneurs de Montpellier & par la plupart de leurs enfans, nous croirons que Guillaume, fils aîné de Tiburge, dame d'Orange, étoit de la maison de ces seigneurs jusqu'à ce qu'on ait produit des preuves du contraire[4].

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXXVI.
[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instr.* p. 132.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DI.
[4] M. Pegat a inséré, au tome I[er] des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, un travail sur les Guillem, seigneurs de Montpellier. Mais ce travail, fait presqu'en entier d'après l'*Histoire de Languedoc*, ne modifie en rien celui des Bénédictins. On peut recourir au *Mémoire* de M Germain sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil ou de Montpellier (*Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. 3); on y trouvera sur les seigneurs de cette ville des détails intéressants omis par les Bénédictins. Ce *Mémoire* est accompagné de pièces justificatives importantes pour l'histoire de cette contrée pendant le moyen âge. [E. M.]

NOTE XXXVIII

Sur l'origine de la ville de Beaucaire.

I. Le plus ancien monument que nous connoissions, où il soit fait mention de Beaucaire, c'est l'acte de partage[1] fait vers l'an 1067 entre Raimond & Bernard, fils de Béranger, vicomte de Narbonne, suivant lequel ce lieu dépendoit alors de leur domaine. On peut confirmer par là le sentiment de M. de Valois[2], qui, fondé sur la distance marquée depuis Nimes jusques au château d'*Ugernum*, dans Strabon & dans les anciens Itinéraires, croit que Beaucaire est cet ancien château; car il est certain que Béranger, vicomte de Narbonne, étoit seigneur *du château d'Ugernum*, & qu'il en reçut[3] l'hommage avant le milieu du onzième siècle : or il n'est rien dit d'*Ugernum* dans le partage de ses deux fils; c'est donc le même lieu que Beaucaire dont ils font mention dans cet acte.

II. On doit ajouter à cela qu'on a découvert[4] depuis peu un ancien chemin romain qui va en droite ligne de Nimes jusques à Beaucaire, & qui est marqué d'espace en espace par des colonnes milliaires dont la plupart subsistent encore. Le sentiment du P. Pagi[5], qui croit que l'ancien château d'*Ugernum* est différent de Beaucaire, sous

[1] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 582.
[2] Adrien de Valois, *Notit. Galliarum*, p. 601.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLIV.
[4] Voyez *le Mercure de France* d'août 1731.
[5] Pagi, ad ann. 584, n. 4.

Note 38

prétexte que dans l'Itinéraire de Théodose, ou la Table de Peutinger, ce château est placé à quelques milles du Rhône, ne sauroit d'ailleurs se soutenir. En effet, outre que cette table est peu exacte pour la position précise des lieux, nous avons le témoignage de Jean de Biclar, auteur du septième siècle, qui dans sa chronique met le château d'*Ugernum sur le rivage du Rhône*. Enfin ces autorités détruisent entièrement l'opinion de M. du Cange [1], qui prétend que ce château est le même que Saint-Gilles.

III. Il s'ensuit de ce que nous venons de dire que le château d'*Ugernum* subsistoit encore sous ce nom au commencement du onzième siècle, & qu'il a donné l'origine à une ville qu'on bâtit auprès vers le milieu du même siècle, & qui fut appelée *Bellum-Cadrum* ou *Belli-Cadrum*, Beaucaire, peut-être à cause de sa situation dans une plaine carrée; le château prit ensuite le nom de la ville [2]. Nous ferons voir bientôt qu'on l'appeloit de Beaucaire vers l'an 1070. Il a enfin été détruit en 1632, sous le règne de Louis XIII.

IV. Le château d'*Ugernum* ne pouvoit être bâti, comme l'insinue M. de Valois, dans l'île qu'on nommoit anciennement *Gernica*, située autrefois entre Beaucaire & Tarascon, & jointe aujourd'hui par atterrissement à cette dernière ville, puisque ce château étoit situé *sur les bords du Rhône* [3], suivant Jean de Biclar; mais il est très-probable que le château donna son nom à l'île, & qu'elle fut d'abord appelée *Ugernica*, & ensuite *Gernica* du nom d'*Ugernum*. M. de Valois [4] prétend, sur l'autorité de Catel [5], qu'on appeloit communément cette île la Vergne; on n'en a d'autre preuve qu'un passage de la Chronique de Guillaume de Puylaurens [6], où elle est appelée *Vernia*, mais il est visible que le texte de cet auteur est corrompu en cet endroit, & qu'il faut lire *Ugernia* ou *Gernica* au lieu de *Vernia*, car dans tous les autres monumens où il est fait mention de cette île, elle est toujours nommée *Gernica*.

V. C'est ainsi que le nom de Beaucaire a été visiblement altéré dans une charte [1] du Cartulaire de l'église d'Arles. C'est un accord passé, vers l'an 1070, entre Aicard, archevêque de cette ville, & Raimond de Saint-Gilles. Voici les termes de l'acte : *Aicardo Arelatensi archiepiscopo, Raimundus comes reddit & donat ecclesiam S. Paschae, cum omnibus ad eamdem pertinentibus, excepto quod dedit ad faciendum claustrum de castro* Bellauro. *Simili modo reddit totum honorem qui est in Argentia*, &c. Il est évident qu'il faut lire en cet endroit *Belcadro* ou *Bellicadro* au lieu de *Bellauro*, car l'église de Sainte-Pasque [2] étoit située dans le château *de Beaucaire*, & on ne sait ce que c'est que ce château de *Bellauro*. Il résulte donc de cet acte que le château d'*Ugernum* avoit déjà pris le nom de Beaucaire vers l'an 1070. Éd. orig. t. II, p. 619.

VI. Quant à la *terre d'Argence* (*Ager Argenteus*) dont il est fait mention dans cet acte, elle étoit déjà connue en 885, comme il paroît par une charte de l'empereur Louis le Débonnaire; elle appartenoit [3] alors à Leibulfe, comte d'Arles, qui l'avoit reçue de nos rois en *bénéfice*, & qui la donna en échange, du moins pour la plus grande partie, à l'église de cette ville. Elle comprenoit la portion du diocèse d'Arles qui est à la droite du Rhône, dans le Languedoc, & consiste en onze paroisses, dont la ville de Beaucaire est le chef-lieu. Pons, fils aîné de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, en étoit le maître vers l'an 1037 [4], & comme elle dépendoit du comté d'Arles, il l'avoit eue sans doute d'Emme de Provence, sa mère, ou de Guillaume III, comte de Provence, son oncle maternel. Pons ou ses prédécesseurs la

[1] Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 364.

[2] Beaucaire doit son nom à sa position ou du moins à la position de son château sur un roc élevé. Beaucaire, c'est, mot à mot, *belle pierre*. Voir le savant ouvrage de M. Houzé : *de la Signification des noms de lieu*. [E. M.]

[3] Johannes Biclariensis, *Chronicon*.

[4] Adrien de Valois, *Notit. Galliarum*, p. 601.

[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 361.

[6] Guillaume de Puylaurens, *Chronicon*, c. 44.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLII.

[2] *Ibid.* n. CCCXXI.

[3] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XLIII.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXIX.

donnèrent en fief aux vicomtes de Narbonne; car on a déjà vu que ceux-ci possédoient le château d'*Ugernum* & la terre d'Argence au milieu du onzième siècle : Raimond de Saint-Gilles la tenoit lui-même, du moins en partie, de l'église d'Arles.

VII. On a observé que l'île de *Gernica* ou *Ugernica*, située entre Beaucaire & Tarascon, ne subsiste plus depuis longtemps, quoique quelques géographes modernes la marquent dans leurs cartes. Elle subsistoit encore en 1298, comme il paroît par les lettres de Charles II, roi de Jérusalem & comte de Provence, mentionnées dans l'arrêt du conseil du 8 de mai de l'an 1691, rendu au sujet des îles du Rhône, qui furent déclarées faire entièrement partie de la province de Languedoc. Le même roi donna par ces lettres un cens de trois deniers à prendre dans l'île de *Gernica, près de Tarascon, où étoient les couvens des Cordeliers & des Jacobins*. Or, comme on ne voit plus aujourd'hui aucune île entre Beaucaire & Tarascon, & que ces deux couvens sont situés vers les bords du Rhône dans cette dernière ville, c'est une preuve certaine que l'île de *Gernica* y a été jointe par atterrissement; ce qui le confirme, c'est qu'on appelle *Jarnegue* la porte de Tarascon qui est de ce côté-là.

VIII. Au reste, il est fait mention dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, d'un pont appelé *Pons Ærarius*, situé sur la grande route entre Nimes & Arles. Il devoit être par conséquent sur le Rhône. On prétend qu'il étoit au-dessous du château d'*Ugernum*, en ce que l'un & l'autre sont marqués à une égale distance de Nimes; car Strabon compte cent stades de chemin depuis cette ville jusques à *Ugernum*, & dans l'Itinéraire dont nous venons de parler on compte douze milles depuis Nimes jusques à ce pont, ce qui revient à peu près au même. Cela souffre cependant quelque difficulté; car le même Itinéraire compte huit milles depuis le pont *Ærarius* jusques à Arles, & l'Itinéraire de Théodose, ou la Table de Peutinger, en marque six seulement depuis *Ugernum* jusques à Arles. Ainsi, si ces calculs sont bien justes, le pont *Ærarius* devoit être situé sur le Rhône, à deux milles ou environ au-dessus du château d'*Ugernum*.

NOTE XXXIX

Si Frotard, évêque d'Albi au onzième siècle, fut excommunié & déposé pour cause de simonie.

I. Un auteur[1] qui a écrit après le milieu du douzième siècle, nous a donné une *Notice* touchant l'église de Vieux (*Viancium*) au diocèse d'Albi, dans laquelle il marque que Frotard, évêque de cette ville, après avoir été promu par simonie, fut déposé & excommunié par le pape Grégoire VII. Pour juger de la foi qu'il mérite, il est nécessaire de rapporter toutes les circonstances dont il accompagne son récit.

« L'église de Saint-Eugène de Vieux, « dit-il, est *un alleu* de celle d'Albi, selon « les anciens monumens, & elle a toujours « été sous l'autorité des évêques & du chapitre de la cathédrale de cette ville depuis le roi Charles & l'évêque Agambert « jusques à l'épiscopat de Frotard, qui fut « élu par simonie, & qui fut accusé de ce « crime devant Grégoire VII. Ce pape « l'ayant mandé à Rome, il s'y rendit suivi « d'un moine de Conques, & y fut déposé « comme simoniaque. Frotard, se voyant « condamné, alla trouver à Ravenne Guibert, archevêque de cette ville, que quelques prélats séditieux avoient élu pape à « la place de Grégoire. Il eut recours à la « protection de cet antipape & en obtint des « lettres qu'il eut soin de tenir cachées. A « son retour à Albi, il en produisit d'autres « de Grégoire VII qu'il avoit fabriquées, « & ses chanoines ne firent aucune difficulté là-dessus de le recevoir pour leur « évêque.

« Peu de temps après, le moine de Conques qui avoit accompagné Frotard à « Rome, mécontent de ce que ce prélat ne « l'avoit pas récompensé comme il le lui « avoit promis, produisit les véritables lettres de l'antipape & découvrit tout le « mystère. Hugues, *archevêque de Lyon*, en

[1] Baluze, *Miscellanea*, t. 6, p. 431 & seq.

« ayant été informé, cita Frotard au concile qu'il tenoit alors à Toulouse, mais « ce dernier ayant refusé de comparoître, « soit par lui-même, soit par procureur, « l'archevêque de Lyon qui étoit certain « de la simonie le déposa & l'excommunia « en plein concile.

« *Deux ans après,* Artman, moine transfuge de l'abbaye de Gaillac, lequel après « avoir été chassé de Conques s'étoit réfugié dans celle d'Aurillac, forma le dessein « de soumettre l'église de Vieux à cette « dernière abbaye, & de l'ôter de la soumission de l'église d'Albi. Dans cette vue « il alla trouver Bernard & Guillaume « d'Aymeric, *seigneurs* (*principes*) du château de Cadalen, lesquels tenoient en fief « de l'église d'Albi l'avouerie de celle de « Vieux, pour les engager à unir celle-ci à « l'abbaye d'Aurillac. Ces deux seigneurs « refusèrent d'abord d'acquiescer à cette « proposition, mais enfin ils se rendirent « moyennant la somme de quatre cent sols. « Bernard d'Arifat, Ermengaud son frère, « & Pierre Bordones qui consentirent aussi « à cette union, furent également récompensés en présence de Frotard de Cahusac & d'Adhémar *Raimundi* de Vieux. « Cela fait, Artman alla trouver les principaux conseillers de Frotard, qui malgré « son excommunication se maintenoit sur « le siége épiscopal. Ces conseillers étoient « Roger de Cardonag, Bernard Amalfredi, « & Échard, qui n'étant que laïque, possédoit cependant l'archidiaconé d'Albi. Artman promit à chacun une mule, & soutenu de leur secours, il persuada à l'évêque Frotard, sous la promesse d'une « somme considérable & de divers présens, « de consentir à cette union; ceci arriva « dans le temps que ce prélat ayant fait le « saint chrême, Amé, légat du Saint-Siége « en Aquitaine & en Espagne, *lequel fut ensuite évêque d'Oloron,* passa aux Avalats « dans le diocèse d'Albi, & qu'on lui présenta un enfant à baptiser; mais ayant « appris que ce chrême avoit été consacré « par Frotard, il jeta par terre la fiole qui « le contenoit, disant qu'il n'étoit pas consacré, *& qu'il étoit plus propre pour les « ânes que pour les chrétiens.*

Éd. orig. t. II, p. 620.

« Frotard s'étant rendu ensuite à Vieux, « assembla les chanoines qui desservoient « cette église, & leur dit qu'il vouloit qu'ils « l'abandonnassent, ou qu'ils embrassassent « la vie religieuse. Ceux-ci connoissant le « piége, déclarèrent qu'ils étoient prêts à « professer la vie des chanoines réguliers, « à quoi Frotard ayant consenti, ils députèrent quelques-uns d'entre eux à Toulouse pour y apprendre la règle & les « usages de cet institut. Les députés revinrent quelque temps après, *chacun avec « un surplis & l'acte de sa profession authentique, comme c'est l'usage de cette religion,* « mais ils trouvèrent que pendant leur « absence Frotard avoit chassé leurs confrères pour mettre les moines d'Aurillac « à leur place, ce qui les engagea à en appeler au siége de Rome *& à celui d'Albi;* « ils entrèrent dans le cloître, & dirent « qu'ils vouloient y vivre *en religieux* comme « ils l'avoient promis, & qu'ils n'en sortiroient pas à moins qu'on ne les en chassât. L'évêque Frotard transporté de fureur « leur déchira les surplis & les chassa. Des « députés du chapitre d'Albi vinrent en « même temps pour s'opposer à l'union, « mais Frotard ne voulut tenir aucun compte « de leur opposition : l'un d'entre eux, pour « en donner un signe certain, coupa alors « la corde des cloches & en emporta les « morceaux à Albi. L'union étant consommée, l'évêque alla à l'abbaye d'Aurillac y « recevoir son payement, accompagné de « l'archidiacre Échard; mais à leur retour « ayant été faits prisonniers & conduits au « château de Peyrolle, le dernier fut obligé « de donner mille sols, & l'autre deux cents « pour leur rançon.

« Dans ce temps-là Pons *Stephani,* évêque de Rodez, après avoir été sacré dans « le concile où Frotard avoit été excommunié, passant dans le diocèse d'Albi, « apprit que Bernard Amalfred, l'un des « conseillers de ce prélat, étoit fort mal & « qu'il avoit demandé les derniers sacremens; il défendit qu'on les lui administrât, à moins qu'il ne fît serment de ne « plus communiquer avec Frotard, qui « étant tombé malade lui-même à Albi peu « de temps après, demanda le saint viatique; mais son clergé refusa de communiquer avec lui jusqu'à ce qu'il se fût démis

« de l'épiscopat & qu'il eût rendu l'an- « neau & le bâton pastoral. Après sa mort « les moines d'Aurillac continuèrent de « jouir du monastère de Vieux, nonobstant « les plaintes des chanoines d'Albi. Ceux- « ci les ayant portées devant Guillaume « Poitevin, successeur de Frotard, ce pré- « lat fit avertir l'abbé d'Aurillac de se « rendre à Albi où il vouloit juger ce dif- « férend. Guillaume prit pour assesseurs « Artallus, évêque de Carcassonne, l'abbé « de Sorèze & le prieur de Saint-Sernin de « Toulouse. Les parties ayant comparu & « défendu leur cause, les arbitres rendirent « un jugement le premier de janvier, par « lequel ils ordonnèrent au moine Artman « de se représenter dans l'octave de la « Pentecôte prochaine, & de faire serment, « lui septième, comme l'abbé & les reli- « gieux d'Aurillac n'avoient rien donné « pour l'union de l'église de Vieux à leur « monastère, faute de quoi elle seroit ren- « due à l'église d'Albi. Les religieux d'Au- « rillac ne voulurent pas se soumettre à « cette sentence & conservèrent l'église « de Vieux jusqu'au temps de Bertrand, évê- « que d'Albi & d'Alphonse, comte de Tou- « louse, qui connoissant la juste demande « des chanoines d'Albi, leur rendirent cette « église. » Telles sont les circonstances de cette histoire, qui paroissent d'abord avoir un air de vérité, mais à les examiner de près il est aisé de démontrer que la plupart sont altérées, si elles ne sont pas entièrement controuvées. Mais avant que d'entrer dans cette discussion, il est à propos d'établir la date de quelques faits.

1° Le pape Grégoire VII, par une lettre datée[1] du 12 d'avril *de la* III[e] *indiction* ou de l'an 1080, confirma les religieux d'Aurillac dans la possession du *monastère de Vieux qu'ils avoient acquis des princes du pays, du consentement de l'évêque & de son clergé*.

2° Guibert, archevêque de Ravenne, ne fut élu pape que le 25 de juin de l'an 1080.

3° Hugues, évêque de Die, ne parvint[2] au plus tôt à l'archevêché de Lyon qu'en 1082 ou 1083.

[1] Grégoire VII, l. 7, epist. 19.

[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 98 & seq.

4° Amé étoit déjà évêque d'Oloron[1] en 1073.

Cela posé, il est aisé de faire voir que l'histoire dont il s'agit est pleine de contradictions & d'anachronismes.

1° Suivant cet écrivain, Grégoire VII dut déposer Frotard, évêque d'Albi, pour crime de simonie, au plus tard, au concile romain tenu le 7 de mars de l'an 1080, puisque ce prélat alla trouver aussitôt après sa condamnation à Rome *l'antipape Guibert*, & que celui-ci ne fut élu qu'après ce concile, le 25 de juin de la même année. Le concile de Toulouse où Hugues, *archevêque de Lyon*, confirma la déposition de Frotard, devroit donc être postérieur. En effet, il ne peut avoir été tenu au plus tôt, suivant cet auteur, qu'en 1080, puisque Frotard dit que Hugues étoit alors archevêque de Lyon. Or, il assure positivement qu'il y eut deux ans d'intervalle entre le concile de Toulouse & l'union que fit Frotard de l'église de Vieux à l'abbaye d'Aurillac, d'où il s'ensuit que cette union fut faite vers l'an 1085; mais nous venons de voir qu'elle étoit déjà consommée dès le 12 d'avril de l'an 1080.

2° L'auteur avance que les chanoines d'Albi s'opposèrent fortement à cette union, & nous venons de voir que Grégoire VII atteste qu'elle s'étoit faite *du consentement de l'évêque & de son clergé*.

3° Il est marqué dans cette narration qu'Amé, légat du Saint-Siége, *qui fut ensuite évêque d'Oloron*, passant dans le diocèse d'Albi ne voulut pas communiquer avec Frotard, qui étoit déjà excommunié; or, Amé étoit évêque d'Oloron dès l'an 1073. Il faut donc que Frotard ait été déposé avant cette année, ce qui suppose plusieurs autres contradictions qu'il est inutile de relever.

4° Suivant le même auteur, Pons, évêque de Rodez, fut sacré dans le même concile de Toulouse où la déposition de Frotard fut confirmée. Or, Pons étoit certainement évêque de Rodez dès la[2] fin de l'an 1079. Il faut donc que ce concile de Toulouse ait

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 1265.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVII, la 1[re] charte citée sous ce numéro.

été tenu la même année, ce qui renverse toute la suite des faits historiques avancés par l'auteur de la narration. D'ailleurs il se contredit manifestement en faisant passer le même Pons par le diocèse d'Albi immédiatement après sa consécration au concile de Toulouse, lorsque l'union de l'église de Vieux à l'abbaye d'Aurillac étoit déjà faite, puisqu'il met d'un autre côté deux années d'intervalle entre l'union & le concile[1].

Éd orig. t II, p. 621.

5° Enfin, il marque que Bertrand, évêque d'Albi, & Alphonse, comte de Toulouse, rendirent l'église de Vieux à celle d'Albi[2] : mais il est certain[3] que l'abbaye d'Aurillac jouissoit paisiblement en 1204 de l'église de Vieux, & qu'elle l'échangea alors avec les chanoines d'Albi.

Il résulte de toutes ces remarques qu'il n'y a aucun fond à faire sur cet auteur, dont la prévention contre les religieux d'Aurillac se manifeste assez d'ailleurs[4]. Il étoit, selon toutes les apparences, chanoine de l'église d'Albi, car M. Baluze a tiré son écrit d'un vieux parchemin des archives de cette église. Or, comme il y eut quelques différends au douzième siècle entre les chanoines d'Albi & les religieux d'Aurillac, au sujet de l'église de Vieux, qui avoit été donnée aux premiers par Pons, comte d'Albi en 987[5], cet auteur, pour rendre la possession des religieux d'Aurillac odieuse, aura écrit sur de faux mémoires, ou aura tiré de son propre fonds la manière dont l'union de cette église avoit été faite à cette abbaye, sous l'épiscopat de Frotard ; & ce prélat ayant été déposé pour cause de simonie, tout cela lui aura donné lieu de fabriquer une histoire à sa fantaisie, & de supposer que cette union ne peut avoir été que simoniaque.

II. Au reste, si Frotard fut déposé pour cause de simonie, ce qui est très-vraisemblable, puisque de son temps la plupart des évêques de la province & de l'Église étoient infectés de ce vice, ce fut au plus tard en 1079, car Guillaume lui avoit succédé dès cette année. Nous en avons la preuve dans l'acte[1] d'union qui fut faite la même année des abbayes de Saint-Théodard & de Gaillac à la congrégation de la Chaise-Dieu, du *consentement de Guillaume, évêque d'Albi, & d'Étienne, évêque de Cahors :* union qui fut confirmée l'année suivante[2] par une bulle de Grégoire VII, datée du 27 de mars, la septième année de son pontificat, indiction III.

III. On peut rectifier par là le catalogue des évêques de Cahors qui est fort confus[3] depuis l'an 1068 jusques en 1112. Ainsi, Géraud de Gourdon aura occupé ce siége depuis l'an 1068 jusques en 1074. Étienne, en 1079 & 1080, & enfin, Géraud de Cardaillac, depuis l'an 1083[4] jusques en 1112.

IV. Il est fait mention de Frotard[5], évêque d'Albi, dans une charte de l'an 1083, d'où l'on peut inférer que, quoique déposé depuis l'an 1079, ce prélat se maintint cependant dans son siége ; sur quoi l'auteur de la relation peut avoir été fondé, de même que sur quelques autres faits qui ne regardent pas l'union de l'église de Vieux à l'abbaye d'Aurillac[6]. Voici ce qui nous paroît de plus vraisemblable touchant cette histoire. Frotard, qui paroît avoir été de la maison des vicomtes de Lautrec, en Albigeois, ayant été élu évêque d'Albi au plus tard[7] en 1066, aura obtenu cet évêché à prix d'argent, comme avoient déjà fait plusieurs de ses prédécesseurs, & comme c'étoit alors un usage très-commun, il aura uni avant l'an 1078, du consentement de son clergé, & par l'autorité des seigneurs du pays, l'église de Vieux à l'abbaye d'Aurillac. Il aura été ensuite accusé de simonie auprès du pape Grégoire VII & fait le voyage de Rome en 1078 pour se justifier ; mais n'ayant pu prouver la canonicité de son élection, il sera revenu dans son diocèse

[1] Baluze, *Miscellanea*, t. 6, p. 431 & seq.
[2] *Ibid.*
[3] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 9, 16, 44 & 47.
[4] *Ibid.* p. 11.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXIII & suiv.

[1] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 2, p. 330.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* t. 1, p. 129.
[4] Ruinart, *Vita Urbani II*, n. 164.
[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 11.
[6] Baluze, *Miscellanea*, t. 6, p. 431 & seq.
[7] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 11.

& aura été ensuite déposé & excommunié au concile qui fut tenu à Toulouse vers la fin de l'an 1079, & auquel Hugues, alors évêque de Die, & non archevêque de Lyon, légat du Saint-Siége, aura présidé. Guillaume aura été nommé par le même concile pour lui succéder : mais Frotard lui aura disputé l'évêché, se sera maintenu malgré son excommunication, soit par le crédit & l'autorité que sa maison avoit dans le pays, soit en se déclarant en faveur de l'antipape Clément III, & sera enfin décédé vers l'an 1084, après s'être reconnu & avoir donné la démission volontaire de son évêché. Il n'y a rien dans tout cela qui ne soit confirmé par de pareils exemples du même temps, & sans sortir de la province nous avons celui d'Étienne de Polignac, qui quitta l'évêché de Clermont pour s'emparer de celui du Puy, qu'il conserva malgré son excommunication, & celui de Pierre de Narbonne, évêque de Rodez, qui, s'étant fait élire archevêque de Narbonne, posséda cet archevêché pendant quelques années, nonobstant sa déposition & son excommunication.

Au reste, il est fort vraisemblable que Pons, successeur de Pierre de Narbonne dans l'évêché de Rodez, fut sacré au concile de Toulouse de l'an 1079, comme il est marqué dans la même relation; car, outre que nous n'avons aucune preuve qu'il ait occupé cet évêché avant la même année, il est certain, d'ailleurs, que Pierre le quitta seulement alors pour passer à celui de Narbonne. Les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* se sont donc trompés[1] en avançant que Pons étoit déjà évêque de Rodez en 1076, & il n'est[2] pas nécessaire de lire 1067 au lieu de 1077, comme ils le supposent, dans la charte par laquelle *Pierre, évêque de Rodez*, confirma l'union de l'église de Sermur, dans son diocèse, à l'abbaye de Moissac[3].

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 205.
[2] *Ibid.* p. 204.
[3] Voyez ci-après, *Note* LXXI, la suite chronologique des évêques d'Albi, & aussi, tome V, le catalogue des Chartes & Diplômes relatifs à l'église d'Albi. [E. M.]

NOTE XL

Sur l'époque de la mort de Guillaume IV, comte de Toulouse, & le droit que Raimond de Saint-Gilles, son frère, avoit à sa succession.

I. GÉRAUD, évêque de Cahors, établit la vie commune parmi ses chanoines, *du consentement de Guillaume, comte de Toulouse.* Quoique cet acte ne soit pas daté, nous en concluons que Guillaume vivoit encore à la fin de l'an 1089, car ce prélat fit cet établissement[1] de l'avis & de l'autorité de Hugues, abbé de Cluny, de Hugues, archevêque de Lyon, & *d'Amé, archevêque de Bordeaux*, légat du Saint-Siége. Or, ce dernier ne fut élu[2] archevêque de Bordeaux que le 4 de novembre de l'an 1089. Il est vrai que les anciens & les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* rapportent le concile de Saintes, durant lequel Amé fut promu à l'archevêché de Bordeaux, au 4 de novembre de 1088. Mais Dom Ruinart[3] a fait voir qu'il appartient certainement à l'an 1089.

II. Guillaume IV, comte de Toulouse, souscrivit[4] le 14 de mars de l'an 1090, au testament du même Géraud, évêque de Cahors. Nous aurions une nouvelle preuve que ce prince vivoit encore alors, si l'on pouvoit s'appuyer sur la date d'une charte suivant laquelle Guillaume, comte de Toulouse, s'accorda au mois de septembre de cette année avec *Raimond, comte de Barcelone & de Carcassonne, & Raimond, son fils*, Éd.orig. t.II, p.622. touchant le château de Laurac & le pays du Lauragais; mais il est certain que cette date est fausse & qu'il faut lire l'an 1071, au lieu de l'an 1090, pour les raisons suivantes :

1° On trouve deux copies de cette charte[5]

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 28, col. 2.
[2] *Chronicon Malleac.* p. 213.
[3] Ruinart, *Vita Urbani II*, n. 63, p. 70 & seq.
[4] *Spicilegium*, t. 10, p. 162 & seq.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLIV.

dans la collection des titres de la maison de Foix, qui est parmi les manuscrits de Colbert ; l'une prise sur l'original ou du moins une très-ancienne copie, tirée de la caisse 20 des archives du château de Foix & du cartulaire qui étoit dans la caisse 15 des mêmes archives. Or, dans l'une & dans l'autre copie, on lit : *anno millesimo septuagesimo primo.*

2° Cette charte ne sauroit appartenir en aucune manière à l'an 1090, car cette année[1] c'étoit Béranger, & non pas Raimond qui possédoit le comté de Barcelone, tant en son nom qu'en celui de Raimond, son neveu, âgé alors seulement de huit à neuf ans. D'ailleurs, Béranger, comte de Barcecelone, n'eut point d'enfans & son neveu Raimond étoit trop jeune en 1090 pour en avoir. De plus, *Humbert, évêque élu de Barcelone,* fut présent à cet acte : or, Bertrand posséda l'évêché de cette[2] ville depuis l'an 1086 jusques en 1096, au lieu que Humbert étoit encore évêque de Barcelone, en 1078[3], & rien n'empêche qu'il ait été élu en 1071.

3° Raimond-Béranger premier du nom, comte de Barcelone, acquit enfin entièrement[4], au mois d'avril de l'an 1071, les droits que la comtesse Rangarde & ses filles avoient sur le comté de Carcassonne & le château de Laurac, que leurs prédécesseurs avoient *tenu*[5] *des comtes de Toulouse.* Il est bien plus naturel que le comte de Barcelone, qui devoit l'hommage à celui de Toulouse à cause de cette acquisition, se soit accordé avec lui là-dessus, quatre à cinq mois après, que d'avoir attendu dix-neuf ans. Il est donc évident qu'il y a faute pour l'année de l'Incarnation dans la copie de cet accord que M. d'Hérouval communiqua à Dom Luc d'Achéry, & qu'on doit s'en tenir à la date marquée dans les titres de la maison de Foix.

[1] *Marca Hispanica*, p. 463 & 545. — Diego, *Histoire des comtes de Barcelone*, c. 79 & suiv.

[2] *Marca Hispanica*, p. 466. — Diego, *Histoire des comtes de Barcelone*, c. 77.

[3] *Conciles*, édition Hardouin, t. 2, p. 1673 & suiv.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLIII.

[5] *Ibid.* n. CCXXXV.

Ces titres nous donnent lieu de remplir une lacune qui se trouve dans le *Spicilegium*, au sujet de la somme que le comte de Barcelone donna alors à celui de Toulouse. *Propter hoc*, est-il dit dans cet acte, *jam dictus Barcinonensis comes atque Carcassonensis ad praedictum Tolosae comitem..... millia mancusos monetae Barchinonae, &c.* Il n'y a aucune lacune dans les titres de Foix où on lit : *Ad praedictum Tolosae comitem decem millia marchas monetae Barchinonae, &c.* Nous ne doutons pas cependant que les copistes employés par feu M. Colbert n'aient failli & qu'ils n'aient lu *marchas* au lieu de *mancusos*, terme ordinairement exprimé dans les anciens actes par ces caractères abrégés MAÑ. En effet, outre que la somme de dix mille marcs eût été exorbitante & que le mot *marca* est toujours suivi de celui d'*argenti* dans les titres, nous voyons dans tous ceux de Barcelone[1] & dans la plupart de ceux de la Marche d'Espagne, que dans le onzième siècle on comptoit les sommes par mancuses, monnoie d'or qu'on frappoit dans cette ville.

III. Les PP. Mabillon[2] & Ruinart fixent à l'an 1094 la lettre[3] que le pape Urbain II écrivit à Guillaume, comte de Toulouse, & qui est sans date. La raison que ce dernier en donne est que, suivant un acte de l'an 1093 rapporté par Catel[4], la sépulture des comtes de Toulouse étoit encore alors à Saint-Sernin, au lieu que suivant cette lettre, le pape permet à Guillaume de se faire inhumer à la Daurade, lui & toute sa postérité. D'ailleurs, il est fait mention[5] de ce prince comme vivant, dans un acte de l'an 1093. Comme nous n'avons cependant aucune preuve qu'il ait vécu au delà, nous fixons l'époque de sa mort à la fin de cette année ou au commencement de la suivante. Il est certain du moins que lorsque

[1] *Marca Hispanica*, append. — Diego, *Histoire des comtes de Barcelone*, c. 77.

[2] Mabillon, ad ann. 1094, n. 103. — Ruinart, *Vita Urbani II*, n. 164.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCVII.

[4] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 874.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCV.

Philippe, sa fille, se maria en 1094 avec Guillaume, comte de Poitiers, il étoit déjà décédé.

Philippe avoit été mariée en premières noces avec Sanche, roi d'Aragon, comme l'atteste Geoffroi[1], prieur de Vigeois, auteur du douzième siècle. Sanche peut l'avoir épousée en 1085, car la reine Félicie[2], sa première femme, mourut le 24 d'avril de cette année. Félicie auroit vécu, cependant, en 1096, s'il falloit s'en rapporter à une charte[3] datée de l'*ère* MCXXXIV, suivant laquelle Sanche, roi d'Aragon, sa femme Félicie & leur fils Pierre font une donation à l'abbaye de la Sauve : mais il est constant que cette date est fautive, puisque Sanche fut tué[4] au siége d'Huesca, au commencement de juin de l'an 1094. Il s'ensuit de là que Philippe, fille de Guillaume IV, comte de Toulouse, n'épousa le duc d'Aquitaine en secondes noces que vers la fin de cette année.

IV. Il est assez difficile de fixer le droit qu'avoit Raimond de Saint-Gilles à la succession de Guillaume, comte de Toulouse, son frère, qu'il recueillit à l'exclusion de cette princesse; & les auteurs sont fort partagés là-dessus. Catel[5], après avoir examiné leurs sentimens, adopte celui de Guillaume de Malmesbury[6], auteur étranger, à la vérité, mais qui étoit presque contemporain, puisqu'il écrivoit en 1120[7] & dont l'autorité est d'autant moins suspecte, que ce qu'il rapporte est entièrement opposé aux prétentions des rois d'Angleterre, ses souverains, sur le comté de Toulouse en qualité d'héritiers de la même Philippe. Or, suivant cet historien, Guillaume IV vendit le comté de Toulouse à Raimond, son frère, quelques années avant sa mort; ce qui paroît d'autant plus certain, quoique d'Hauteserre[8] ait avancé le contraire, que nous voyons le même Raimond prendre le titre de comte de Toulouse dès l'an[1] 1088, plusieurs années avant la mort de Guillaume, son frère, ce qui fixe à peu près l'époque de cette vente.

V. Le témoignage de Guillaume de Malmesbury paroît contredit par Robert[2], abbé du Mont Saint-Michel, & Guillaume de Neubrige, historiens sujets des rois d'Angleterre. Le premier, qui écrivoit à la fin du douzième siècle & qui a été suivi par l'auteur anonyme[3] de la *Chronique de Normandie*, assure que Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, mari de Philippe de Toulouse, voulant aller au secours de la Terre-Sainte en 1101, engagea à Raimond de Saint-Gilles le comté de Toulouse qu'il possédoit au nom de cette princesse. Guillaume de Neubrige[4], qui vivoit au commencement du treizième siècle, prétend d'un autre côté que Guillaume, duc d'Aquitaine, fit cet engagement pour avoir de quoi fournir à ses plaisirs. Catel réfute ces deux auteurs, sur ce qu'il est constant que Raimond de Saint-Gilles étoit paisible possesseur du comté de Toulouse longtemps avant l'an 1101. A quoi on peut ajouter que Raimond étoit cette année-là à la Terre-Sainte.

On peut cependant concilier ces deux historiens avec Guillaume de Malmesbury, en supposant : 1° que Raimond de Saint-Gilles avoit un droit acquis au comté de Éd. orig. t. II, p. 623.
Toulouse, tant par la vente que son frère Guillaume lui en avoit faite, que par une substitution dont nous parlerons bientôt; 2° qu'il en prit possession après la mort de ce dernier & en jouit paisiblement jusqu'après son départ pour la Terre-Sainte; 3° que Guillaume, comte de Poitiers, profitant de son absence, fit une tentative pour se rendre maître de ce comté, sous prétexte des droits de Philippe, sa femme; mais que reconnoissant enfin que son droit étoit litigieux, il le céda au même Raimond de Saint-Gilles, ou plutôt à Bertrand, son fils,

[1] Gaufridus Vosiensis, *Chronicon*, p. 304.
[2] Ferreras, ad ann. 1085, n. 6.
[3] Martène, *Thesaur. anecd.* t. 1, p. 271.
[4] Ferreras, ad ann. 1094, n. 1.
[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 132 & suiv.
[6] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.
[7] *Ibid.* p. 79.
[8] Hauteserre, *Rerum Aquit.* l. 10, c. 8.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCC.
[2] Robert du Mont, *Chronicon*.
[3] Duchesne, *Chron. Normannorum*, ad ann. 1158, p. 995.
[4] Guillaume de Neubrige, l. 2, c. 10.

qui étoit demeuré en Occident, & qui pour cette cession lui aura donné une somme dont il se sera servi pour les frais de son voyage d'outre-mer, à moins que le duc d'Aquitaine, ayant perdu ses troupes & ses équipages dans son expédition de la Terre-Sainte, n'ait cédé alors à Raimond de Saint-Gilles lui-même, pour une somme, ses droits sur le comté de Toulouse, comme Catel[1] le conjecture. Il n'y a rien en cela qui ne soit fondé sur les monumens du temps & sur les anciens historiens qu'on met parfaitement d'accord. Il est vrai que Robert du Mont & Guillaume de Neubrige parlent d'un engagement, & non d'une vente ou cession du comté de Toulouse faite par Guillaume IX, duc d'Aquitaine, en faveur de Raimond de Saint-Gilles : mais ces auteurs sont justement suspects[2] d'avoir voulu en cela chercher à justifier les prétendus droits & les entreprises des rois d'Angleterre, leurs souverains, sur ce comté.

VI. Outre la vente que Guillaume fit de son vivant à Raimond de Saint-Gilles du comté de Toulouse, il paroît qu'il y avoit une substitution, suivant laquelle le dernier étoit appelé à la succession de l'autre à l'exclusion des filles; voici sur quoi on peut se fonder: 1° Gauzbert[3], abbé séculier de Moissac, lorsqu'il confirma en 1063 l'abandon qu'il avoit fait auparavant de ses droits sur cette abbaye en faveur de Pons, comte de Toulouse & de son fils Guillaume, « déclare que celui-ci *& son fils après lui*, « auront sur cette même abbaye l'autorité « qu'il leur cède; que si Guillaume, fils de « Pons, n'avoit pas *des fils légitimes*, ce droit « appartiendroit alors *à Raimond & à Hugues ses frères & à leurs fils légitimes;* & « qu'enfin si la race de tous ces comtes palatins venoit à manquer, ce même droit « appartiendroit *à celui qui posséderoit le comté de Toulouse.* » Il est aisé de conclure de là, qu'en 1063, deux ans après la mort de Pons, comte de Toulouse, c'étoit une chose reconnue dans le pays, que les fils puînés du même Pons devoient lui succéder l'un après l'autre dans ce comté au défaut *de fils légitimes;* 2° suivant le témoignage de Bernard[1], prieur de Sainte-Gemme dans la Saintonge & religieux de l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui a écrit en 1160 la vie de S. Robert, premier abbé de cette abbaye, Raimond de Saint-Gilles, après être allé prier sur le tombeau du saint, *fut reconnu sans difficulté dans le comté de Toulouse & les autres provinces qui lui étoient échues de la succession de son père.* Or, cet événement n'arriva qu'après la mort de Guillaume IV, frère de Raimond, puisque en 1061, dans le temps de la mort de Pons leur père, S. Robert n'étoit pas encore décédé & qu'il ne mourut qu'en 1067. Nous avons donc le témoignage d'un auteur voisin du pays & presque contemporain, suivant lequel Raimond avoit droit *à l'hérédité de son père, à laquelle il n'avoit pas eu de part.* Ce ne peut donc être qu'en vertu d'une substitution énoncée dans le testament de Pons que nous n'avons pas.

Le droit de Raimond de Saint-Gilles sur le comté de Toulouse, le Querci, l'Albigeois & les autres domaines qu'avoit possédés Guillaume IV, son frère, & qui venoient de la succession du comte Pons, leur père, étant incontestable suivant le témoignage même des historiens anglois les plus anciens, il s'ensuit que ni Guillaume IX, comte de Poitiers, ni les rois d'Angleterre descendans de ce prince & de Philippe de Toulouse, sa femme, n'avoient aucune prétention légitime sur le comté de Toulouse ni sur les autres domaines possédés par Guillaume IV, au préjudice des descendans de Raimond de Saint-Gilles.

VII. Au reste, le témoignage de Bernard, prieur de Sainte-Gemme, prouve évidemment que le marquisat de Gothie ou duché de Narbonne & le marquisat de Provence, possédés par Raimond de Saint-Gilles longtemps avant la mort du comte Guillaume IV, son frère, n'avoient pas appartenu à Pons, comte de Toulouse, leur père. Il est certain en effet que Raimond hérita du marquisat de Gothie, ou duché de Nar-

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 163.
[2] La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 80.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXII.

[1] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 2, p. 183, 208 & 215.

bonne, vers la fin de l'an 1065, après la mort de Berthe, comtesse de Rouergue, sa cousine, ainsi qu'on l'a expliqué ailleurs. Quant au marquisat de Provence, on avoit cru[1] jusqu'ici que Pons, comte de Toulouse, en avoit hérité d'Emme de Provence, sa mère, qu'il l'avoit transmis à Guillaume, son fils aîné, & celui-ci à Raimond de Saint-Gilles, son frère; mais nous ferons voir ailleurs[2] que Bertrand, frère puîné de Pons, eut ce marquisat pour son partage, & que sa fille, qui fut son héritière, épousa Raimond de Saint-Gilles, d'où ce dernier tiroit son droit sur cette province. Il est vrai qu'un historien[3] contemporain de Guillaume IV & de Raimond de Saint-Gilles, son frère, assure que le premier fut comte de Toulouse & l'autre de Provence : *Vocati sunt autem*, dit cet auteur, *filii Pontii, Raimundus de S. Ægidio & Guillelmus de Tolosa, ex quibus unus extitit Tolosanus comes, alter Provincianus;* mais il ne s'ensuit pas de ces termes que Raimond de Saint-Gilles ait succédé immédiatement à Pons son père dans le comté de Provence. Il suffit que sa première femme le lui ait apporté en mariage pour qu'il l'ait possédé indépendamment des droits de son père; & ce témoignage, loin de contredire celui de Bernard de Sainte-Gemme, sert au contraire à l'expliquer.

NOTE XLI

NOTE 41

Si Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, étoit bâtard ou légitime, & sur les différentes femmes de ce dernier.

I. CATEL[4] croit que Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, étoit bâtard : il se fonde tant sur ce qu'il n'étoit pas certainement fils d'Elvire ou Gelvire de Castille, femme légitime de Raimond, que sur l'autorité de Guibert de Nogent & de Guillaume de Malmesbury, dont le premier appelle Bertrand *fils naturel* de Raimond, & l'autre dit qu'il naquit d'une de ses concubines. Il ajoute, pour confirmer son sentiment, que Raimond, parlant de Bertrand dans son testament, ne l'appelle pas son fils. Cet auteur a été suivi par la plupart des modernes, entre autres par le P. Labbe[1], la Faille[2] & le P. Ange[3]; ce dernier ne met pas Bertrand au rang des comtes de Toulouse, quoique Catel ait donné des preuves certaines, & que nous en ayons plusieurs autres, qu'il posséda ce comté du vivant & après la mort de Raimond son père. Éd. orig. t. II, p. 624.

II. D'un autre côté, quelques auteurs espagnols & françois, entre autres Mariana[4], ont avancé que Bertrand étoit légitime, prétendant qu'il étoit fils d'Elvire de Castille, femme légitime de Raimond; mais, outre que Catel a fait voir le contraire, & qu'il est certain que Bertrand prenoit le titre de comte dès l'an 1080[5], longtemps avant le mariage de son père avec Elvire, l'historien[6] contemporain cité par Mariana ne donne pour fils à Elvire qu'Alphonse-Jourdain. Si donc Bertrand étoit légitime, il devoit être né d'un autre mariage; & c'est ce que nous allons examiner après avoir remarqué que la Faille[7], qui convient de la bâtardise de Bertrand, prétend que Raimond de Saint-Gilles *le légitima,* sans apporter aucune preuve de cette prétendue légitimation.

III. Il est certain que Raimond de Saint-Gilles avoit une femme légitime vers l'an 1066, car il s'exprime ainsi dans un accord[8] qu'il fit avec Guifred, archevêque de Narbonne : *Et haec omnia faciat dare & confirmare*

[1] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin*, p. 46 & suiv.

[2] *Note* XIV, n. 20. — *Note* XLI.

[3] *Chronicon Malleac.* t. 2. — Labbe, *Bibliotheca nova*, p. 210.

[4] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 151.

[1] Labbe, *Tabl. gén.* p. 462 & 464.

[2] La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 82.

[3] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 686 & 692.

[4] Mariana, l. 9, c. 20.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVIII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[6] Mariana, l. 9, c. 20.

[7] La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 82.

[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXIX.

per uxorem suam comitissam. Cet acte est à la vérité sans date, mais il est relatif au traité[1] passé la même année entre ce prélat, d'une part, & Bernard Béranger & les autres vicomtes de Narbonne de l'autre, par l'entremise du même Raimond de Saint-Gilles; d'ailleurs Guifred étant décédé en 1075, avant le mariage de ce prince avec Mathilde de Sicile qu'il n'épousa qu'en 1080, il s'ensuit qu'il avoit été déjà marié auparavant. Nous prouverons en effet bientôt qu'il avoit épousé une de ses parentes avant l'an 1076.

Mathilde, fille de Roger, comte de Sicile, fut donc la seconde femme de Raimond. Geoffroi[2] Malaterre, auteur contemporain, qui rapporte les circonstances de ce mariage, dit qu'il fut célébré en 1080, époque que nos historiens & nos généalogistes ont ignorée, quoiqu'elle soit expressément marquée dans cet auteur. Enfin, Raimond avoit déjà épousé Elvire de Castille en troisièmes noces l'an 1094[3].

IV. Ces faits étant incontestables, rien n'empêche que Bertrand ne fût fils de la première femme de Raimond de Saint-Gilles: aussi voyons-nous par tous les monumens qui nous restent, que Raimond regardoit ce fils comme légitime. En 1080[4], Bertrand souscrit à deux actes & prend la qualité *de comte, de fils de Raimond & de neveu de Guillaume, comte de Toulouse.* En[5] 1095, le comte Raimond *& son fils Bertrand* font conjointement un déguerpissement en faveur de l'abbaye de Psalmodi. La même année[6], le même Bertrand prend le titre *de très-noble*, se dit *fils de Raimond*, épouse Hélène ou Électe, fille du duc de Bourgogne, & lui assigne pour son douaire les villes, comtés & diocèses de Rodez, Viviers, Avignon & Digne. Si Bertrand fût né d'une simple maîtresse, auroit-il épousé la fille d'un duc de Bourgogne & lui auroit-il assigné pour son douaire un domaine si considérable, tandis que son père étoit actuellement marié avec une jeune princesse qui lui donna d'autres fils? De plus, Raimond donne la qualité *de son fils* à Bertrand dans plusieurs autres actes dressés au nom de l'un & de l'autre, sans y ajouter celle de *naturel*, & il lui laissa le gouvernement de tous ses domaines à son départ pour la Terre-Sainte. Enfin Bertrand prit le titre de comte de Toulouse[1] avant & après la mort de son père, dans le temps que ce dernier avoit un fils légitime capable de lui succéder.

V. Mais Raimond, dit-on, ne donne pas dans son testament la qualité de son fils à Bertrand. Quand cela seroit, cette raison ne prouveroit rien, puisque nous avons un grand nombre d'autres monumens où il le qualifie son fils: d'ailleurs il fait mention dans cet acte, qui est plutôt un codicille[2] qu'un testament, *de ses fils* en général; or, il ne lui restoit plus alors d'autre fils que le seul Alphonse-Jourdain, qu'il ne nomme pas en particulier non plus que Bertrand. Il est vrai qu'Elvire *& son fils Alphonse* souscrivirent à cet acte; mais c'est parce qu'ils étoient présens: Bertrand l'auroit aussi signé sans doute s'il n'eût été absent & en deçà de la mer. Mais ce qui fait voir évidemment que dans cet acte Raimond regardoit Bertrand comme son fils légitime, c'est qu'il le charge de l'exécuter *en qualité de son successeur* & qu'il ne dit rien d'Alphonse-Jourdain: *Precor denique Bertramnum & omnes successores, & homines & amicos meos,* &c. Aussi Bertrand succéda-t-il immédiatement à Raimond son père dans le comté de Toulouse & ses autres domaines, à l'exclusion de son frère Alphonse. On doit ajouter à cela le témoignage de Guillaume[3] de Tyr, qui parlant du voyage de Bertrand dans la Terre-Sainte & de la dispute qu'eut ce prince avec Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, touchant la possession des châteaux conquis par Raimond de Saint-Gilles, son père, dit que le premier, qu'il appelle simplement *fils* de Raimond, sans

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXX.
[2] Gaufridus Malaterra, *Histoire de Sicile*, l. 3.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCVIII.
[4] *Ibid.* n. CCLXXVIII, 2e charte citée sous ce numéro.
[5] *Ibid.* n. CCCIX.
[6] *Ibid.* n. CCCXI & seq.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXVIII.
[2] *Ibid.* n. CCCXL.
[3] Guillaume de Tyr, l. 11, c. 19.

ajouter *naturel*, se fondoit sur ce qu'il devoit succéder à son père comme son héritier légitime : *Bertramno patris de successione allegante... ille in bona paterna tamquam haeres legitimus volebat succedere*, &c. Si Bertrand eût été bâtard, auroit-il pu se fonder là-dessus du vivant d'Alphonse son frère, qui étoit certainement légitime?

VI. D'où vient donc que Guibert, abbé de Nogent, donne à Bertrand la qualité *de fils naturel de Raimond?* En voici la raison. Il est certain que ce dernier épousa en premières noces *sa cousine germaine (consobrina)*, & que Grégoire VII l'excommunia[1] en 1076 & en 1078, à cause de ce mariage incestueux : comme donc Bertrand étoit déjà né lorsque Raimond son père épousa solennellement, en 1080, Mathilde de Sicile, c'est une preuve qu'il étoit fils de cette première femme, & cela aura suffi à l'abbé Guibert pour regarder sa naissance comme illégitime, quoiqu'il fût né sous la foi du mariage & d'une mère qui étoit d'une condition égale à celle de son père. On doit en dire de même de Guillaume de Malmesbury, dont le témoignage est d'ailleurs peu assuré sur ce qui regarde nos comtes de Toulouse; il fait entre autres Raimond de Saint-Gilles *fils*[2] *de Guillaume*, tandis qu'il étoit certainement fils de Pons. Si nous croyons cet historien, le même Raimond ne contracta de mariage légitime que dans un âge extrêmement avancé avec Elvire de Castille : *Legitimam uxorem non desideravit*, dit-il, *multimodo concubinatu voluptatem exercens. Denique ex una pellicum nothum Bertramnum cognatione & haereditate dignatus est*, &c. Mais cet auteur est suffisamment réfuté par les historiens & les monumens du temps, qui prouvent que Raimond eut successivement trois femmes légitimes & qu'il épousa solennellement, en 1080, Mathilde de Sicile, plusieurs années avant son mariage avec Elvire de Castille. Au reste, le témoignage de cet historien touchant l'incontinence & la vie déréglée de Raimond de Saint-Gilles est manifestement contredit
Éd. orig. t. II, p. 625. par Anne Comnène, qui l'avoit connu particulièrement durant le séjour de près de deux ans qu'il fit à Constantinople à la cour de l'empereur Alexis son père : elle loue[1] extrêmement Raimond sur la pureté de ses mœurs, & elle assure[2] qu'après l'invention de la lance de Notre-Seigneur à Antioche, tous les princes lui en confièrent la garde comme au *plus chaste* (ἁγνωτέρῳ) d'entre eux.

VII. Il paroît certain que la première femme de Raimond de Saint-Gilles étoit fille de Bertrand, oncle paternel de ce prince. On a déjà vu, en effet, que cette première femme étoit *sa cousine germaine*, & l'on doit observer que suivant l'usage constant de ce siècle, l'aîné des petits-fils portoit presque toujours le nom de son aïeul paternel ou maternel. Entre un grand nombre d'exemples qu'on pourroit citer, nous voyons que le fils[3] aîné de Guillaume, comte de Toulouse, frère de Raimond, fut appelé Pons, du nom de son aïeul paternel, & qu'Alphonse-Jourdain, frère puîné de Bertrand, prit le nom d'Alphonse, roi de Castille, son aïeul maternel. Il paroît aussi que c'est de ce mariage que le même Raimond tiroit son droit[4] sur le marquisat de Provence, & que sa première femme le lui apporta en dot; de là vient sans doute qu'il aima mieux subir deux fois la peine de l'excommunication de la part du pape que de s'en séparer. Il eut donc de cette première femme Bertrand, son fils aîné, qu'il regarda toujours comme légitime, mais que divers auteurs ont traité de fils naturel à cause de cette excommunication.

VIII. Outre la foi du mariage, Raimond pouvoit se fonder pour regarder son fils Bertrand comme légitime, sur l'exemple & sur la coutume. Il avoit épousé cette première femme longtemps avant le pontificat de Grégoire VII, lorsque ces sortes d'alliances étoient[5] censées permises & autorisées par l'usage. C'est ainsi que Centule, vicomte de Béarn, dont ce pape loue

[1] *Conciles*, t. 10, p. 356 & 371.
[2] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

[1] *Alexiade*, l. 10, p. 305.
[2] *Ibid.* l. 11, p. 327.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVIII.
[4] Voyez *Note* XIV, n. 30.
[5] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 295 & suiv.

extrêmement la piété & les bonnes mœurs, avoit épousé alors Guisle, sa proche parente. Grégoire VII lui ordonna[1] à la vérité de la répudier, & Centule obéit enfin; mais cela n'empêcha pas que Gaston, leur fils, ne lui succédât & qu'il ne fût regardé comme légitime. De même, ce pape ordonna à Guillaume VIII, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, de se séparer de sa proche parente qu'il avoit épousée, comme il paroît par une lettre[2] de ce pontife, datée *du mois de septembre, indiction* XIII, ou de l'an 1074; cependant Guillaume IX, né en 1071 de ce mariage, a toujours passé pour légitime. Enfin, pour omettre plusieurs autres exemples des dixième & onzième siècles, qu'on pourroit rapporter, il suffira de remarquer qu'il n'y eut jamais de mariage plus illégitime que celui que contracta en 1053 Raimond-Béranger I, comte de Barcelone, avec Almodis de la Marche, puisqu'elle avoit alors deux autres maris actuellement vivans; or, Raimond & Béranger qui naquirent de ce mariage n'ont jamais passé pour bâtards, parce qu'ils étoient nés sous la foi d'un mariage contracté entre des personnes d'une égale condition. Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, étoit donc en droit, à plus forte raison, de jouir du même privilége, & s'il doit être censé bâtard suivant les anciens canons, dont la corruption du siècle avoit interrompu l'observation jusqu'au pontificat de Grégoire VII, il doit passer pour légitime suivant l'usage & la coutume de ce temps-là.

IX. Le P. Labbe[3] croit *que le mariage de Raimond de Saint-Gilles avec Mathilde de Sicile ne fut pas de durée, ou qu'il fut dissous pour quelque parenté, suivant la coutume du temps;* mais c'est une conjecture qui n'est appuyée sur aucun fondement. On voit au contraire que Raimond, qui avoit épousé Mathilde en 1080, étoit encore marié avec elle en 1088[4], & il pouvoit l'être en 1093, car nous n'avons aucune preuve qu'il ait épousé Elvire de Castille avant l'an 1094.

X. M. Baluze[1] révoque en doute le mariage de Mathilde de Sicile avec Raimond de Saint-Gilles, & il reprend Zurita de l'avoir cru. Il prétend que Geoffroi Malaterre s'est trompé en donnant le nom de Raimond au mari de cette princesse, & que comme il le qualifie en même temps *comte de Provence,* c'est de Bertrand, comte d'Arles ou de Provence, qu'il s'agit, parce que la femme de ce dernier s'appeloit Mathilde. Cet auteur n'a pas fait attention que Geoffroi[2], dans un autre endroit de son histoire, dit que le *même Raimond,* mari de Mathilde, étoit maître de *Saint-Gilles,* où il alla recevoir *Emme, fille de Roger, comte de Sicile, sa belle-sœur.* Geoffroi qui écrivoit alors ne s'est donc pas trompé, & si la femme de Bertrand, comte d'Arles ou de Provence, s'appeloit Mathilde, ce n'est pas une raison qu'elle fût la même que la fille de Roger, comte de Sicile.

XI. Au reste, on voit par ce que nous venons de dire que Bertrand ne pouvoit être fils de Mathilde, seconde femme de Raimond de Saint-Gilles, comme l'a cru Besse[3], qui soutient que le même Bertrand étoit légitime; car Raimond n'épousa Mathilde qu'en 1080, & Bertrand prenoit dès lors le titre de comte, ainsi que Besse le reconnoît lui-même, & que nous l'avons déjà prouvé.

XII. Le même auteur se trompe aussi, lorsqu'il prétend[4] « que Bertrand, avant « son mariage avec Hélène de Bourgogne, « avoit épousé en premières noces Adélaïde, fille du vicomte Raimond-Bernard « Trencavel & d'Ermengarde de Carcas- « sonne ». Il se fonde 1° sur ce que *Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, & sa femme Adélaïde,* sont nommés comme témoins dans la donation que le dernier fit à l'abbaye de Saint-Gilles en 1096, durant le concile de Nimes, ce qui est faux[5]. D'ail-

[1] Grégoire VII, l. 6, ep. 20. — Voyez Marca, *Histoire de Béarn*, p. 295.
[2] Grégoire VII, l. 2, ep. 2.
[3] Labbe, *Tabl. généal.* p. 462.
[4] Gaufridus Malaterra, l. 4, c. 8.

[1] *Marca Hispanica*, p. 464.
[2] Gaufridus Malaterra, l. 4, c. 8.
[3] Besse, *Histoire du duché de Narbonne*, p. 290 & suiv.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXII.
[5] *Ibid.* n. CCCXIV.

leurs Bertrand étoit alors marié avec Hélène de Bourgogne; 2° sur l'autorité d'un acte[1] qui dit tout le contraire de ce qu'il lui fait dire, & qu'il n'avoit sans doute pas lu.

NOTE 42

NOTE XLII

En quel temps les comtes de Toulouse ont aliéné les comtés de Cahors & de Rodez.

I. On doit distinguer ces deux comtés de ceux de Querci & de Rouergue, sur quoi la plupart de nos modernes[2], entre autres ceux qui ont écrit l'histoire de la Province n'ont pas fait assez d'attention. Les comtés de Querci & de Rouergue renfermèrent d'abord toute l'étendue de pays dont ils portoient le nom; ils passèrent dans la maison de Toulouse dès le milieu du neuvième siècle, comme on l'a prouvé ailleurs[3], & furent réunis à la couronne en 1271 après la mort de Jeanne, comtesse de Toulouse & d'Alphonse, comte de Poitiers, son mari. Les deux autres comtés subsistèrent depuis cette réunion; ils furent formés par l'aliénation que les comtes Éd.orig. t. II, p. 626. de Toulouse firent des villes de Cahors & de Rodez, & d'une portion du domaine du Querci & du Rouergue. On convient de cette aliénation, mais il y a de la difficulté, tant sur ce qui l'occasionna que sur son époque; commençons par le comté de Cahors.

II. Marc-Antoine Dominicy, dans un traité[4] manuscrit qu'il composa en 1642 sur les anciens comtes de Querci & de Cahors, réfute le sentiment de ceux qui avoient cru jusques alors que les évêques de cette ville avoient usurpé ce comté sur les comtes de Toulouse, durant la guerre des Albigeois; il prétend que Raimond de Saint-Gilles, pour fournir aux frais de son voyage de la Terre-Sainte, sépara la ville & le comté de Cahors du reste du Querci & qu'il les vendit à l'évêque, auquel il les donna en fief sous la foi & l'hommage; en sorte que depuis cette vente on doit regarder les comtes de Toulouse seulement comme comtes du pays de Querci, mais non pas de la capitale.

Cet auteur se fonde: 1° sur l'hommage[1] rendu au mois de juin de l'an 1211 durant le siége de Toulouse par Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, à Simon de Montfort, dans lequel on lit ces termes: *Comitatum Caturcensem recepit ab illo, sicut ab R. quondam comite Tolosano & praedecessoribus suis melius tenuerunt eumdem.* Dominicy conclut de là que Raimond, comte de Toulouse, de qui l'évêque de Cahors & ses prédécesseurs avoient tenu le comté de cette ville, ne peut être Raimond le Vieux, puisque ce prince étoit encore reconnu en 1214 pour comte de Toulouse, & qu'il s'agit de Raimond V mort en 1194.

Le raisonnement de cet auteur ne nous paroît pas concluant; il est certain en effet que Guillaume de Cardaillac ne reconnoissoit pas en 1211 Raimond le Vieux pour comte de Toulouse, puisque devant tenir de lui en cette qualité le comté de Cahors, il en fit hommage à un autre, & ensuite au roi Philippe-Auguste; d'ailleurs, ce prélat ne parvint[2] qu'en 1208 à l'évêché de Cahors; or, comme il marque qu'il avoit tenu auparavant le comté de cette ville de Raimond, comte de Toulouse, cela doit s'entendre de Raimond le Vieux, & non de Raimond V mort en 1194. Ainsi ce prélat, après avoir reconnu le premier en 1208, aura cessé de lui être soumis en 1211 comme il le fait assez entendre par le mot *quondam*. Il est vrai qu'assurant que ses prédécesseurs avoient tenu le comté de Cahors des prédécesseurs de Raimond, cela prouveroit que les évêques de cette ville en possédoient le comté longtemps auparavant.

2° Pour faire voir que Raimond de Saint-Gilles aliéna ce comté, Dominicy s'appuie sur le témoignage de Guillaume de Malmes-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXC.
[2] Catel. — La Faille, *Abrégé*, p. 95 & suiv.
[3] Voyez tome II, *Note* XCIX.
[4] *Bibliothèque du Roi*, mss. de Baluze, n. 684.

[1] Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro CIV.
[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 131.

bury[1], qui rapporte que l'évêque de Cahors engagea Raimond de Saint-Gilles, dont il avoit toute la confiance, à faire le voyage de la Terre-Sainte, & qu'ils appelèrent conjointement le pape Urbain II en France pour publier la croisade. Mais ce dernier historien ne dit rien de l'aliénation du comté de Cahors, & toute la preuve de Dominicy se réduit à une simple conjecture.

3° Cet auteur fait mention d'une bulle[2] du pape Urbain II, dans laquelle il est marqué que Géraud, évêque de Cahors, avoit donné à son chapitre *la moitié du revenu de la monnoie;* or, conclut-il, ce prélat n'avoit droit de battre monnoie qu'à cause que Raimond de Saint-Gilles avoit aliéné en sa faveur la seigneurie de cette ville. On peut rétorquer cette autorité contre Dominicy; car 1° la bulle d'Urbain est du mois d'août de l'an 1095, & par conséquent antérieure au temps que Raimond de Saint-Gilles se croisa; 2° la donation[3] que Géraud fit à son chapitre de la moitié du revenu de la monnoie, est de l'an 1090, & Guillaume IV, comte de Toulouse, qui la confirma, dominoit alors sur le Querci; d'où il s'ensuivroit que les évêques de Cahors jouissoient du comté de cette ville avant la première croisade, & avant que Raimond de Saint-Gilles succédât à Guillaume IV, son frère, dans le comté de Querci.

On pourroit satisfaire à cette difficulté en admettant une objection que Dominicy se fait, savoir : que les évêques de Cahors ne jouissoient que par privilége de faire battre monnoie sous le pontificat d'Urbain II, mais il y répond lui-même en faisant voir : 1° que le contraire résulte des termes de la bulle suivant laquelle Géraud avoit disposé de la moitié de ce droit, comme étant du patrimoine de son église; 2° en ce que par le paréage fait en 1306, entre l'évêque de Cahors & le roi Philippe le Bel, ce prélat qui se réserva à lui seul le titre de baron & de comte de Cahors, déclare qu'il n'entend pas communiquer le droit qu'il a de faire battre monnoie, *comme étant étroitement attaché à la qualité de comte de Cahors qu'il se réserve.*

4° Enfin Dominicy prétend que les évêques de Cahors possédoient le comté de cette ville, du moins au milieu du douzième siècle, sur ce qu'on mettoit alors leur nom dans la date des actes avec ceux des rois de France & des comtes de Toulouse; mais cela ne décide rien, puisqu'on mettoit également alors dans la date des chartes, à Toulouse & dans plusieurs autres villes dont les évêques ne possédoient certainement pas le domaine, les noms de ces prélats avec ceux des rois & des comtes qui y dominoient.

III. On voit par ce que nous venons de rapporter : 1° que les évêques de Cahors ont tenu en fief le comté ou domaine de cette ville des comtes de Toulouse qu'ils reconnoissoient pour leurs suzerains, & que par conséquent ces derniers ont aliéné en leur faveur le domaine de la ville capitale & ce qui composa le comté de Cahors; 2° que cette aliénation est antérieure à la guerre des Albigeois, suivant l'hommage rendu en 1211 par Guillaume de Cardaillac à Simon de Montfort, puisque ce prélat fait mention d'un semblable hommage rendu par ses prédécesseurs à ceux de Raimond, comte de Toulouse; 3° que la même aliénation doit être antérieure à l'an 1090, si le droit qu'avoient alors les évêques de Cahors de faire battre monnoie *étoit étroitement attaché à la qualité de comte de cette ville,* suivant le paréage de l'an 1306, comme le prétend Dominicy; mais nous ne trouvons pas ces termes dans l'acte de paréage. Il y est dit seulement que[1], nonobstant cette association, *l'évêque sera censé baron & comte de Cahors* & qu'il se réserve le droit de faire battre monnoie. Or, les évêques de Cahors pouvoient avoir ce droit & en jouir dès l'an 1090, comme seigneurs en partie de la ville, sans qu'il fût attaché à leur qualité de comte & sans que les comtes de Toulouse eussent encore aliéné ce comté en leur faveur. Il paroît en effet que les comtes de Toulouse jouissoient[2] du do-

[1] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.
[2] *Gallia Christiana*, t. 1, p. 131, *instrum.* p. 31.
[3] *Spicilegium*, t. 8, p. 161 & seq.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 34, col. 2.
[2] Voyez tome II, livre XVIII, n. XXXVIII.

maine de Cahors en 1159, puisque le roi d'Angleterre assiégea alors cette ville sur eux. Dominicy prétend que ce fut à cause qu'elle étoit de leur mouvance; mais c'est ce qu'il auroit fallu prouver, & qui est
Éd. orig. t. II, p. 627. contredit par le paréage[1] suivant lequel le roi, comme comte de Querci & successeur des comtes de Toulouse, prétendoit que les tours, les murailles & les fossés de Cahors lui appartenoient. Or, comme nous n'avons aucun monument dans l'antiquité qui prouve que les évêques de Cahors se soient qualifiés comtes de cette ville avant l'an 1211, voici, à ce qu'il nous paroît, comme ils sont parvenus à cette dignité.

On ne sauroit disconvenir que le droit de battre monnoie, dont ces prélats jouissoient en 1090, ne soit une preuve qu'ils étoient seigneurs de Cahors, du moins en partie, à moins qu'ils ne tinssent ce droit indépendamment du domaine de cette ville & de la libéralité des comtes de Toulouse, comme les évêques d'Ausone ou de Vic dans la Marche d'Espagne le tenoient[2] par la donation des comtes de Barcelone, & comme les évêques de Girone[3] avoient le tiers de la monnoie de cette ville, ce qui n'empêchoit pas qu'il n'y eût des comtes de Girone & d'Ausone, qui possédoient le domaine immédiat de ces villes. Guillaume IV, comte de Toulouse & de Querci, qui a laissé divers monumens de sa piété, aura donc donné avant 1090 aux évêques de Cahors le domaine de cette ville, ou du moins le droit de faire battre monnoie, & se sera réservé la suzeraineté, avec les tours, les murailles & les fossés. Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, aura profité des troubles & de la guerre des Albigeois pour s'ériger en comte de cette ville, & ne voulant plus reconnoître Raimond le Vieux pour son seigneur, il se sera adressé en 1211 à Simon de Montfort, compétiteur de ce prince, qui reçut son hommage pour le comté de Cahors, en quoi il fut favorisé par le roi Philippe-Auguste à qui ce prélat fit un semblable hommage au mois d'octobre de la même année[1], à cause du droit incertain de Simon sur les domaines de Raimond le Vieux, alors excommunié & chassé de ses Etats. Enfin le roi S. Louis ayant exempté nommément l'évêque de Cahors de l'hommage que ce prélat devoit à Raimond le Jeune, comte de Toulouse, par le traité[2] de paix qu'il fit en 1228 avec ce prince, les évêques de Cahors auront joui depuis du domaine de cette ville sous l'autorité de nos rois, dont ils se reconnoissoient feudataires, jusques en 1306 que Philippe le Bel prétendant, en qualité de successeur de Raimond le Jeune, que les tours, les murailles & les fossés de Cahors lui appartenoient, fit avec Raimond III, évêque de Cahors, le paréage dont on a déjà parlé, & par lequel ce prélat se réserva le titre de comte, dont ses successeurs ont joui depuis. Venons présentement au comté de Rodez.

IV. Geoffroi, prieur de Vigeois[3], rapporte dans sa Chronique écrite vers la fin du douzième siècle, que Raimond de Saint-Gilles établit comte de Rodez Richard, fils d'un autre Richard, vicomte de Carlad, moyennant une somme qu'il reçut de lui pour son expédition de la Terre-Sainte. *Raimundus filius Pontii Tolosani, pro argento cum quo Jerosolymam abiit, Ruthenis praefecit comitem Richardum filium Richardi vicecomitis de Carlad.* Nous avons donc ici l'époque & les circonstances de l'aliénation que firent les comtes de Toulouse de la ville de Rodez & d'une partie du Rouergue en faveur des vicomtes de Carlad, car c'est sans aucun fondement que quelques modernes donnent le titre de comtes de Rodez aux vicomtes de Carlad avant cette aliénation. Ceux[4] qui les font auparavant vicomtes de Rodez, ne sont pas mieux fondés, car ces seigneurs ne possédoient que la vicomté de Millau en Rouergue avant l'acquisition du comté de Rodez.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 3.
[2] *Marca Hispanica*, p. 839.
[3] *Ibid.* p. 959.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instr.* p. 32.
[2] Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXIII.
[3] Gaufridus prior Vosiensis.— Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 304.
[4] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p 695 & suiv.

V. Quelque précis que soit le témoignage de Geoffroi de Vigeois, il y a lieu cependant de le révoquer en doute, & il est certain que cet auteur manque très-souvent d'exactitude. On voit dans le même endroit qu'il donne pour père à Richard I, vicomte de Carlad, Raimond Tête-d'Étoupes, comte de Barcelone, ce qui est absolument faux. De plus, Richard II qui, selon lui, acquit le comté de Rodez de Raimond de Saint-Gilles, n'étoit pas fils, comme il l'avance, de Richard I, mais son petit-fils. Enfin le même Richard I ne fut jamais vicomte de Carlad, mais cette vicomté entra dans sa maison par le mariage de Béranger son fils, père de Richard II, avec Adèle qui en étoit héritière.

Voici ce qui peut faire révoquer en doute le témoignage de cet auteur. Bonal[1] dans son histoire manuscrite des comtes de Rodez, rapporte l'extrait d'un testament sans date en ces termes : *Breve quod fecit trahere Hugo comes filius Ricardi, de illo breve quod jussit facere Poncius abbas, quando divisit honorem suam inter ecclesias Dei & parentes vel amicos suos pro anima sua, & pro anima genitoris sui & genitricis suae, & pro anima Raimundi comite seniore filio Adalais.* Ce Raimond comte de Rouergue[2], *fils d'Adélaïde*, est le même que Raimond premier du nom, qui étoit en même temps marquis de Gothie & qui testa vers l'an 961. Ainsi le testament de l'abbé Pons est du milieu du dixième siècle, comme il paroît d'ailleurs par les paroles suivantes qui le terminent, rapportées par Bonal : *Precor amicos meos Desiderio episcopo, Ramo-Hugo & Aicfre, & aliis sanguineis meis, sicut superius scriptum est, sic observanda sit usque in diem judicii. Facta divisione ista in mense novembri sub die sabbato.* En effet *Didier*[3], *évêque de Rodez*, étoit contemporain de Raimond I, comte de Rouergue. A la fin du testament de l'abbé Pons on lit ces mots : *Facta fuit translatione ista, sicut superius scriptum est, in mense octobri sub die kal.* V, *luna* VI, *autore ipso Hugone comite qui hunc brevem jussit fieri. Willelmus scripsit in anno illo in quo Ricardus comes & filius ejus acquisierunt Ruthenensem comitatum d'Amphos comite Tolosano.* Il s'ensuit de ces dernières paroles, contre le témoignage de Geoffroi de Vigeois, que ce fut Alphonse-Jourdain, fils de Raimond de Saint-Gilles, & non pas Raimond de Saint-Gilles lui-même, qui aliéna le comté de Rodez en faveur du vicomte Richard & de son fils Hugues. Il faut avouer cependant qu'il y a encore de la difficulté, car Richard prend le titre de comte dans un acte[1] de l'an 1103, & celui de *comte*[2] *de Rodez* dans un autre de l'an 1112. Or, Alphonse-Jourdain n'étoit pas encore comte de Toulouse en 1103 & lorsqu'il parvint à ce comté, en 1112, à peine avoit-il neuf ans accomplis. Il faut donc que Richard eût acquis ce comté de Raimond de Saint-Gilles.

VI. On pourroit concilier ces différentes autorités en supposant, avec un moderne[3], que Raimond de Saint-Gilles engagea seulement à Richard le comté de Rodez & que dans la suite Alphonse, son fils, l'aliéna entièrement en faveur du même Richard & de Hugues son fils. Cet auteur se trompe cependant sur deux articles au sujet de cet engagement : 1° en ce qu'il avance que l'acte en est rapporté par le prieur de Vigeois, qui se contente de dire que Raimond de Saint-Gilles établit Richard comte de Rodez ; 2° en ce qu'il suppose que Raimond de Saint-Gilles fit cet acte *lorsqu'il partit pour la Terre-Sainte en* 1097 ou au printemps de l'an 1098, comme il le dit ailleurs[4]; mais Raimond se mit[5] en chemin pour la Terre-Sainte au plus tard à la fin d'octobre de l'an 1096, & Richard ne prenoit encore que le titre de vicomte au commencement de l'an 1097. C'est ce qui paroît par une donation[6] qu'il fit alors avec Adé- Éd. orig. t. II, p. 628.

[1] Bonal, l. 2, c. 1, mss. de Colbert, n. 145, aujourd'hui Biblioth. Impériale, F. Fr. n. 2638.
[2] Voyez *Note* VIII, n. 12 & suiv.
[3] *Ibid.* n. 12.

[1] Mabillon, ad ann. 1103, n. 66.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLX.
[3] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 697.
[4] *Ibid.* p. 685.
[5] Voyez *Note* XLIII, n. 1.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXVIII, la 3e charte citée sous ce numéro.

laïde, sa femme, à l'abbaye de Conques. L'acte est daté à la vérité *du lundi, veille de l'Epiphanie, de l'an* 1096, *indiction* IV, *le quinzième jour de la lune*, mais il est évident qu'il appartient à l'an 1097 suivant notre manière de compter, car quoique l'indiction convienne à l'an 1096, la lettre dominicale & le jour de la lune ne peuvent s'accorder qu'avec le 5 de février de l'an 1097. Si donc Raimond de Saint-Gilles engagea le comté de Rodez au vicomte Richard, ce ne fut que durant le cours de son expédition de la Terre-Sainte, & comme il ne revint plus en France, & qu'en partant il se démit de ses Etats en faveur de Bertrand, son fils, ce dut être proprement ce dernier qui, pour envoyer de l'argent à son père, aura engagé le comté de Rodez.

VII. Bonal prétend qu'Alphonse-Jourdain ne donna qu'en engagement[1] le comté de Rodez à Richard, fondé sur ce que ce comté étoit hypothéqué en 1239 à Raimond le Jeune, comte de Toulouse, pour 1600 marcs d'argent (& non pas 600 comme lit un auteur[2]); mais cette hypothèque venoit d'ailleurs, ainsi que nous l'expliquerons en son temps. Rien n'empêche donc qu'Alphonse, après son avénement au comté de Toulouse, n'ait entièrement aliéné le comté de Rodez en faveur *de Richard & de Hugues, son fils*, comme il est porté dans l'extrait cité par Bonal. Toute la difficulté consiste à fixer l'époque de cette aliénation.

Bonal[3] la met vers l'an 1147, lorsque Alphonse-Jourdain fit le voyage de la Terre-Sainte, & pour avoir de quoi fournir à la dépense de ce voyage; il est certain cependant qu'elle est antérieure, puisque Alphonse la fit en faveur de *Richard & de Hugues son fils* : or, le même Richard prend le titre de *comte de Rodez*, & son fils celui de comte, dans une charte qui est datée à la vérité de l'an MCXC, mais qui est évidemment de l'an 1119 par les raisons suivantes : 1° cette charte est du 27 *de juillet, le quatorzième jour de la lune*, ce qui convient parfaitement à l'an 1119, & ne sauroit s'accorder avec l'an 1190; 2° c'est une restitution faite du monastère de Saint-Amand de Rodez à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille[1]; or, Adhémar, évêque de Rodez, confirma[2] cette restitution en 1120; 3° enfin, elle est du temps de Rodolphe, abbé de Saint-Victor de Marseille, qui occupa[3] cette abbaye depuis l'an 1117 jusques en 1123. Il paroît d'ailleurs que Richard, comte de Rodez, étoit décédé dès l'an 1135, car nous avons[4] un hommage rendu *à Hugues, comte de Rodez, fils d'Adélaïde*, à Ermengarde, sa femme & à leur fils Raimond, par Frotard, vicomte d'Eysséne en Rouergue : or, comme cet acte est daté *d'un dimanche du mois de novembre, le quatrième jour de la lune, sous l'épiscopat d'Aymar, évêque de Rodez*, & que ce prélat[5] mourut avant l'an 1144, le quatrième jour de la lune ne peut convenir qu'au 9 de novembre de l'an 1135 qui étoit *un dimanche*. Hugues étoit donc alors *comte de Rodez* & avoit succédé à Richard son père; nous voyons enfin que Hugues étoit *comte de Rodez* dès[6] l'an 1132 & en 1138. Alphonse, comte de Toulouse, aura donc vendu auparavant ce comté en faveur de Richard, & peut-être même dès l'an 1112 immédiatement après la mort du comte Bertrand, son frère.

Au reste, soit que ce soit Alphonse, Bertrand son frère, ou Raimond de Saint-Gilles, qui aient aliéné le comté de Rodez en faveur de Richard II, vicomte de Millau & de Carlad, il est certain que ces princes se réservèrent la suzeraineté, en sorte que depuis cette aliénation ils ne dominèrent plus immédiatement que sur les deux tiers du Rouergue, & médiatement sur l'autre tiers, qui, avec la capitale, composa le comté de Rodez.

[1] Bonal, l. 2, c. 1, Bibliothèque Impériale, F. Fr. n. 2638.

[2] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, p. 697.

[3] Bonal, l. 2, c. 1, Bibliothèque Impériale, F. Fr. n. 2638.

[1] Voyez le Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, publié dans la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*, ch. 811. [E. M.]

[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 686.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.* p. 479.

[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 206.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCCXXVIII & CCCCXLI, 2° pièce citée sous ce numéro.

NOTE XLIII

Sur quelques circonstances qui regardent l'expédition de Raimond de Saint-Gilles en Orient.

Les différens auteurs qui ont écrit l'histoire de la première croisade ne sont pas toujours d'accord sur diverses circonstances de cette célèbre expédition; nous n'entreprenons pas de les concilier, nous nous bornons à ce qui regarde la personne de Raimond de Saint-Gilles qui y eut beaucoup de part; on a déjà tâché d'éclaircir dans le corps de cette histoire certains faits qui intéressent sa réputation, il nous reste à ajouter ici quelques réflexions.

I. Aucun des anciens historiens n'a marqué l'époque précise du départ de ce prince pour la Terre-Sainte; nous l'avons fixée vers la fin du mois d'octobre de l'an 1096, & il est certain qu'il étoit en chemin avant la fin de cette année. Voici nos raisons : 1° suivant le témoignage de Foucher de Chartres[1], auteur contemporain, tous les chefs de la croisade, entre lesquels étoit Raimond de Saint-Gilles, partirent depuis le mois d'avril jusques à celui d'octobre de l'an 1096; 2° on voit[2] que Raimond étoit sur son départ dans le temps du concile de Nimes tenu au mois de juillet de la même année; 3° le chapelain de Raimond[3] de Saint-Gilles, qui étoit à sa suite, témoigne qu'il employa quarante jours *d'hiver* à traverser la Dalmatie; il falloit donc qu'il fût parti des bords du Rhône avant la fin de l'automne; 4° enfin Tudebodus & l'auteur de la Chronique[4] de Maillesais mettent son départ avec celui des autres chefs sous l'an 1096. Les modernes[5] qui l'ont mis sous l'an 1097 ou 1098 se sont donc trompés.

[1] Foucher de Chartres, l. 1, c. 2.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXIV & suiv.

[3] Raimond de Agiles, *Hist. de Jérusalem*, p. 139.

[4] *Chronicon Malleac.* p. 214. — Pagi, ad ann. 1096, n. 12.

[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 134. — Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 685, 697.

II. Nous ne relèverons pas ici l'erreur de Maimbourg qui a avancé[1] que Raimond de Saint-Gilles amena avec lui à la Terre-Sainte son fils Bertrand. La Faille[2] l'a fait avant nous, mais ils se trompent également l'un & l'autre en supposant que Bernard, archevêque de Tolède, suivit Raimond dans cette expédition. Il est vrai que ce prélat avoit résolu de faire le voyage, mais le pape l'en[3] empêcha à cause que sa présence étoit nécessaire en Espagne.

III. On ne sait pas bien le nombre des croisés qui suivirent Raimond à la Terre-Sainte. La plupart des modernes lui donnent une armée de cent mille hommes, ce qui est fort vraisemblable, car on fait monter à plus de trois cent mille les croisés qui partirent de France pour cette expédition, & il est certain que tous ceux qui se croisèrent dans les provinces méridionales du royaume marchèrent sous les enseignes de Raimond de Saint-Gilles. La Faille[4] prétend que ce prince avoit ramassé toutes ces troupes *dans ses terres*, mais cette circonstance n'est pas mieux fondée que celle qu'avance le P. Daniel[5], « que les sujets de « Raimond s'étant cotisés à l'envi, lui fournirent de grosses sommes avec lesquelles il leva de nombreuses troupes pour « cette expédition. » Nous ne dirons rien ici de quelques autres fautes de la Faille[6]; nous remarquerons seulement que cet auteur dit que le fer de la lance de Notre-Seigneur fut trouvé dans l'église de *Saint-André* d'Antioche, tandis qu'on sait que ce fut dans la cathédrale de Saint-Pierre de cette ville. Il prétend encore que Pierre Barthélemi s'exposa à l'épreuve du feu pour assurer la vérité de cette lance, *malgré Aymar, évêque du Puy;* ce prélat étoit alors déjà décédé depuis plus de huit mois.

Éd. orig. t. II, p. 629.

[1] Maimbourg, *Histoire des Croisades*, l. 1, p. 130.

[2] La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 183 & suiv.

[3] Ruinart, *Vita Urbani II*, n. 225.

[4] La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 183.

[5] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 1104.

[6] La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 88 & suiv.

IV. Anne[1] Comnène rapporte dans son *Alexiade* qu'un seigneur qu'elle appelle Κόμης Πρεβεντζῆς, suivit de près Boémond, qu'il fréta un vaisseau pirate dans un port de la Calabre, & que s'étant embarqué avec toutes ses troupes & ayant fait voile vers la Macédoine, il fut attaqué sur la côte de Durazzo par la flotte de l'empereur Alexis. Le P. Possin, dans sa traduction de l'*Alexiade,* entend ceci d'un *comte de Provence,* & le savant[2] du Cange, dans ses notes sur cet ouvrage, prétend que cela regarde Raimond de Saint-Gilles alors comte de Provence; mais toutes les circonstances nous persuadent le contraire, & qu'il est parlé de quelque comte du royaume de Naples ou de Sicile qui suivit Boémond, ou de Gilbert, comte d'Arles ou de Provence au nom de Gerberge, sa femme, ou enfin de Guillaume d'Urgel, comte de Forcalquier. En effet : 1° Raimond de Agiles qui étoit du voyage de Raimond, & qui le décrit exactement jusques à l'arrivée de ce prince à Constantinople, ne dit nulle part qu'il se soit embarqué; & bien loin d'avoir abordé à quelque port de l'Italie ou de la Calabre, nous savons au contraire, par le témoignage de cet historien & de tous les autres auteurs latins du temps, que Raimond fit tout le voyage par terre jusques à Constantinople, qu'il prit du côté du Frioul, traversa la Dalmatie, &c. Aussi du Cange avoue-t-il que les mêmes auteurs gardent un profond silence sur ce voyage de Raimond de Saint-Gilles par mer; 2° suivant le récit d'Anne Comnène, *le comte de Provence* s'embarqua avec toutes ses troupes sur le vaisseau pirate qui n'étoit accompagné que de deux barques; or, ces bâtimens n'étoient pas suffisans pour transporter toutes les troupes de Raimond de Saint-Gilles; 3° enfin cette princesse parle fort au long de ce prince en différens endroits[3] de son histoire, & elle lui donne toujours le nom de Σαγγέλη ou Ἰσαγγέλης, c'est-à-dire comte de Saint-Gilles, sans le qualifier jamais *comte de Provence.*

[1] *Alexiade,* l. 10, p. 289 & suiv.

[2] Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 354 & seq.

[3] *Alexiade,* l. 10 & 11, p. 305, 309, 327 & suiv.

V. Maimbourg[1] prétend que Raimond de Saint-Gilles fut attaqué deux fois par le sultan Soliman durant le siége de Nicée, & il met un intervalle de près d'un mois entre les deux attaques; mais, suivant tous les historiens latins de la première croisade, ce sultan ne livra qu'un combat aux croisés le jeudi 16 de mai, après lequel il revint encore à la charge le même jour, ou au plus tard le lendemain, suivant Anne Comnène, qui[2] rapporte qu'après cette dernière tentative il fit dire aux assiégés qu'ils n'avoient qu'à se défendre, & ne reparut plus depuis. Maimbourg se trompe également après du Cange sur[3] la durée du siége de Nicée qu'ils font commencer[4], comme il commença en effet, le 14 de mai, & qu'ils font durer pendant *sept semaines :* mais étant certain[5] que la place se rendit[6] le 20 de juin, le siége ne peut avoir duré que cinq semaines; ainsi lorsque quelques[7] anciens le font durer sept semaines & trois jours, cela doit s'entendre depuis l'arrivée des croisés devant la place le 6 de mai, jusques à leur départ qui fut le 29 de juin.

VI. Le P. Daniel[8] dit qu'après la prise d'Antioche, Raimond de Saint-Gilles *assiégea Tripoli,* & que comme il vouloit en continuer le siége les autres princes firent la paix, malgré lui, avec l'émir de cette ville. Raimond n'entreprit pas alors le siége de Tripoli, mais celui[9] d'Archos que les autres princes l'obligèrent de lever; ce même historien se trompe aussi au sujet du siége de Jérusalem, lorsqu'il[10] dit que le comte de Toulouse ayant campé d'abord à la porte occidentale de la ville, se transporta quel-

[1] Maimbourg, *Histoire des Croisades,* l. 2, p. 146 & suiv.

[2] *Alexiade,* l. 10, p. 310 & suiv.

[3] Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 366.

[4] Maimbourg, *Histoire des Croisades,* p. 145.

[5] Tudebod. l. 2. — *Chronicon Malleac.*

[6] Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri a principibus christianis in Palestina & in Oriente gesti,* 1540, l. 3, c. 12.

[7] Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 366.

[8] Daniel, *Histoire de France,* t. 1, p. 1120.

[9] Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri a principibus christianis in Palestina & in Oriente gesti,* 1540, l. 7, c. 13 & seq.

[10] Daniel, *Histoire de France,* p. 1123.

que temps après *vers le nord,* sur la montagne de Sion. Outre que cette montagne est située au midi de Jérusalem, tous les anciens historiens[1] assurent que Raimond transporta son camp *vers le midi* de la ville. Guillaume[2] de Tyr qui a avancé le contraire a induit là-dessus Catel[3] en erreur, & aussi sans doute le P. Daniel.

VII. Du Cange[4] fait partir Raimond de Saint-Gilles en 1100 pour aller à Constantinople avec le duc de Normandie & le comte de Flandres, *un peu avant la mort du roi Godefroy*, décédé[5] le 18 juillet de la même année, & non le 8 comme le dit Maimbourg[6]; mais il est certain que le duc de Normandie & le comte de Flandres partirent pour Constantinople vers la fin du mois de septembre de l'an[7] 1099, & que Raimond de Saint-Gilles demeura encore longtemps dans la Syrie après leur départ. Il est également certain qu'il étoit dans cette province en 1100, *après*[8] *la mort de Godefroy*, & qu'il étoit arrivé à Constantinople avant l'élection de Baudouin, successeur de ce prince, qui fut faite trois mois après; ainsi Raimond sera allé à Constantinople vers le mois de septembre de l'an 1100. Il y séjourna jusques à Pâques de l'année suivante qu'il se mit à la tête d'une nouvelle armée de croisés, laquelle fut mise en déroute par les Turcs.

VIII. Du Cange met cette défaite[9] vers le mois de juin de l'an 1101; mais elle doit être postérieure, car les croisés n'arrivèrent à Constantinople que[10] vers la Pentecôte, qui étoit le 9 de juin, & n'entrèrent dans les défilés des montagnes que la veille de la *Saint-Jean-Baptiste*. Ils continuèrent ensuite leur route au moins pendant vingt-quatre ou vingt-cinq jours, & furent attaqués enfin un vendredi ou un samedi, & entièrement défaits le lundi suivant : cette défaite arriva par conséquent au plus tôt le lundi 22 de juillet de l'an 1101. Par là, on peut à peu près fixer l'époque de la défaite de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, laquelle arriva environ *quinze jours après*[1].

[1] Baudri, p. 132. — Guibert de Nogent, l. 3, c. 2. — Gilo, l. 6, p. 261. — *Chronicon Malleac.*

[2] Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri a principibus christianis in Palestina & in Oriente gesti*, l. 8, c. 5.

[3] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 145.

[4] Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 375.

[5] Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri*, l. 9, c. 23.

[6] Maimbourg, *Histoire des Croisades*, l. 3, p. 367.

[7] Albertus Aquensis, l. 6, c. 59 & seq.

[8] *Alexiade*, l. 11, p. 329 & suiv. — Albertus Aquensis, l. 7, c. 27. — Foucher de Chartres, l. 1, c. 21 & seq.

[9] Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 375.

[10] Albertus Aquensis, l. 8, c. 7 & seq.

IX. Suivant[2] Anne Comnène, Raimond de Saint-Gilles construisit la forteresse du Mont-Pèlerin avant son départ pour Constantinople, & par conséquent vers les mois de juillet & d'août de l'an 1100, ce qui est confirmé par l'auteur des *Gestes de Tancrède*[3], qui dit que Raimond ne partit pour cette capitale qu'après avoir commencé le siége de Tripoli. Du Cange[4], qui ne fait commencer la fondation du château du Mont-Pèlerin par Raimond qu'après qu'il eut pris Tortose en 1102, se trompe donc & il n'y a aucun fond à faire sur Albert d'Aix-la-Chapelle[5], quand il dit que Raimond mourut deux ans après avoir fondé ce château, puisqu'étant décédé le dernier février de l'an 1105, il n'auroit commencé à le bâtir qu'en 1103, à moins que cela ne s'entende qu'il l'acheva entièrement cette dernière année. Éd. orig. t. II, p. 630.

X. Orderic Vital, suivi par l'abbé Fleury[6], prétend[7] que Raimond de Saint-Gilles étoit à Constantinople lorsque Guillaume, duc d'Aquitaine, & le comte de Nevers y arrivèrent en 1101, & que ceux-ci se mirent avec leur troupe sous la conduite de ce prince. Albert d'Aix-la-Chapelle[8], auteur plus ancien & beaucoup plus croyable, rapporte le contraire; & il est certain que Raimond étoit alors déjà parti à la tête des Lombards & des Allemands, ce qui fait voir que ce prince n'eut aucune part à la défaite du

[1] Albertus Aquensis, l. 8, c. 28 & 34.

[2] *Alexiade*, l. 11, p. 329 & suiv.

[3] Gesta Tancredi, c. 145.

[4] Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 374 & seq.

[5] Albertus Aquensis, l. 9, c. 32.

[6] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, l. 65, n. 23.

[7] Orderic Vital, ad ann. 1101, p. 790 & seq.

[8] Albertus Aquensis, l. 8, c. 22 & seq.; c. 34 & seq.

duc d'Aquitaine, comme le même Orderic l'en accuse. M. l'abbé Fleury[1] rapporte d'un autre côté à l'an 1102 la défaite des Lombards & la mort de Hugues le Grand; mais il est certain que cet événement arriva en 1101. Guillaume, duc d'Aquitaine, fut défait[2], au plus tard, au mois d'août de l'an 1101; ainsi Guillaume de Malmesbury[3] se trompe en ne faisant partir de France ce prince qu'au mois de septembre de la même année. Enfin, suivant Orderic[4], Alphonse, fils de Raimond de Saint-Gilles, naquit à Constantinople durant le séjour qu'y fit ce prince depuis l'an 1100 jusques en 1102; mais Guillaume de Tyr[5] assure positivement qu'Elvire, femme de Raimond, demeura dans la Syrie pendant son absence & qu'elle accoucha d'Alphonse en 1103, au château du Mont-Pèlerin, près de Tripoli. Il est vrai que Guillaume de Tyr est moins ancien qu'Orderic Vital, mais son témoignage doit l'emporter pour deux raisons: la première, parce que Foucher[6] de Chartres, témoin oculaire, assure que Raimond en allant à Constantinople laissa sa femme à Laodicée où il la rejoignit; la seconde est tirée du surnom de Jourdain donné[7] à Alphonse pour avoir été baptisé dans ce fleuve; or, s'il fût né à Constantinople, il auroit été sans doute baptisé dans cette ville; d'ailleurs, Guillaume de Malmesbury assure[8] qu'il naquit un fils à Raimond de Saint-Gilles pendant qu'il faisoit le siége de Tripoli. Cet auteur se trompe cependant en donnant le nom de Guillaume à ce fils de Raimond, car il est certain que c'est d'Alphonse-Jourdain qu'il a voulu parler.

XI. Raimond de Saint-Gilles mourut le dernier de février de l'an 1105, suivant le témoignage[9] de Foucher de Chartres & de Guillaume de Tyr, & non pas du mois de

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, l. 65, n. 23.

[2] Albertus Aquensis, l. 8, c. 22 & seq. c. 34 & seq.

[3] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 3.

[4] Orderic Vital, ad ann. 1099, p. 779.

[5] Guillaume de Tyr, l. 9, c. 13; l. 10, c. 27.

[6] Foucher de Chartres, l. 1, c. 20.

[7] Roderic de Tolède, *Hispania illustr.* t. 2, p. 125.

[8] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

[9] Foucher de Chartres, l. 2, c. 29. — Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri*, l. 11, c. 2.

janvier, comme l'a avancé un moderne[1]. S'il falloit cependant s'en tenir au calcul d'Albert d'Aix-la-Chapelle[2], Raimond ne seroit mort qu'en 1106, car il marque l'époque de son décès *deux ans après la prise de Ptolémaïde par Baudouin I, roi de Jérusalem, & depuis que Raimond eut construit le château du Mont-Pèlerin*; or, la prise de Ptolémaïde tombe au mois de mai de l'an 1104, & l'on a déjà vu que la forteresse du Mont-Pèlerin étoit construite dès l'an 1103. Cet auteur s'est donc trompé: nous n'avons en effet aucun monument qui prouve que Raimond de Saint-Gilles ait vécu après le mois de février de l'an 1105, & l'on ne sauroit adapter à l'année 1106, en la commençant à Pâques, le testament[3] de ce prince daté *du mardi, dernier de janvier de l'an* 1105, *indiction* XIII, notes qui conviennent parfaitement à l'an 1105, suivant notre manière de compter.

XII. Enfin Mariana[4] prétend que Raimond fut tué d'un coup de flèche au siége de Tripoli, mais on ne peut ajouter foi à cette circonstance, non plus qu'à plusieurs autres faits fabuleux avancés tant par cet historien que par quelques autres auteurs espagnols[5], qui font venir le comte Bertrand en Aragon l'an 1116, quatre ans après sa mort, se liguer avec le roi Alphonse & lui faire hommage du comté de Toulouse & de ses autres domaines[6].

[1] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 686.

[2] Albertus Aquensis, l. 9, c. 32.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXL.

[4] Mariana, l. 10, c. 15.

[5] Sandoval, *Histoire d'Alphonse VI, roi de Castille*, p. 84.

[6] Depuis la publication de l'*Histoire de Languedoc*, de nombreux documents ont été publiés, qui éclairent d'un nouveau jour les événements de la première croisade. On peut surtout contrôler les récits des écrivains occidentaux par ceux des écrivains orientaux. Parmi ces derniers nous indiquerons, comme fournissant des renseignements sur Raimond de Saint-Gilles, le *Récit de la première croisade*, traduit de l'arménien par Edouard Dulaurier, publié dans les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, Toulouse, 1851, & dans le *Recueil des historiens des croisades*, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, le

NOTE XLIV

Sur l'époque & le lieu de la naissance de Guillaume X, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine.

Besly[1], suivi par le P. Labbe & par le P. Ange, met l'époque de la naissance de ce duc à l'an 1099. Ces auteurs se fondent sans doute sur l'auteur de la Chronique de Maillesais[2], qui rapporte sous cette année la naissance de Guillaume X, en ces termes : *Eo anno* (1099)... *Willelmo comiti natus est filius aequivoce Guillermus vocatus ex supradicta conjuge. Habuit quoque quinque filias, quarum unam desponsavit vicecomiti Toarcensi. Novissime genuit apud Tolosam uterinum videlicet Raimundum, qui postea regnavit in Antiochia.*

Il s'ensuit de là : 1° que Raimond, prince d'Antioche, étant né certainement à Toulouse, durant le séjour que Guillaume IX, son père & Philippe, sa mère, firent dans cette ville, qu'ils avoient envahie sur Raimond de Saint-Gilles & le comte Bertrand, son fils, sa naissance doit être placée au plus tard avant le mois d'octobre de l'an 1100, puisque Guillaume IX, qui assista alors[3] au concile de Poitiers & qui se croisa[4] la même année à Limoges, avoit abandonné Toulouse, où il avoit séjourné sans interruption au moins depuis le mois de juillet de[5] l'an 1098 ; 2° que Guillaume X, fils aîné de ce duc, naquit par conséquent dans cette ville ; 3° enfin, que si Raimond, prince d'Antioche, son frère, naquit aussi en 1099, comme l'auteur de la Chronique de Maillesais semble le faire entendre, on doit placer sa naissance à la fin de la même année, & celle de Guillaume X, son aîné, au commencement.

premier volume des *Documents arméniens*, publiés par le même, in-folio, 1869; puis, dans la série des *Documents arabes*, du même recueil, la Chronique arabe d'Iba Alattier, traduite par MM. Reinaud & Defremery. [E. M.]

[1] Besly, *Histoire de Poitou*, c. 32. — Labbe, *Tabl. gén.* p. 412. — Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 520.

[2] *Chronicon Malleacense*, p. 216.

[3] *Conciles*, t. 10, p. 722.

[4] *Chron. Malleac.* p. 216.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXI.

Note 45

NOTE XLV

Si le Languedoc a jamais été appelé la province de Saint-Gilles.

Catel[1] prétend qu'au douzième siècle le Languedoc étoit appelé *la province de Saint-Gilles ;* il cite en preuve la Chronique de Sigebert, Godefroi de Viterbe, Foucher de Chartres, Albert d'Aix-la-Chapelle, & le roman *du Charroi de Nimes*, ce qui feroit remonter cette dénomination jusque dans le onzième. Examinons en particulier le témoignage de chacun de ces auteurs.

1° La Chronique de Sigebert ne dit rien de ce que Catel lui fait dire; un des continuateurs de ce chronographe rapporte seulement les paroles suivantes sous l'an 1118 : *Gelasius papa per Gallias venit, & per Burgundiam & Gothiam, quae provincia S. Ægidii dicitur, agit synodales causas.* Cet endroit est attribué par M. de Valois[2] à Anselme, abbé de Gemblours au diocèse de Namur, qui a continué la Chronique de Sigebert jusques à l'an 1135. Quelques-uns paroissent l'attribuer à Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, autre continuateur de cette chronique, mais on ne le trouve pas dans l'édition[3] que le P. d'Achery a donnée des ouvrages de cet abbé. Quoi qu'il en soit, il paroît du moins par là que ce témoignage est postérieur à Sigebert, décédé en 1113, & bien loin que ce dernier ait donné à la Gothie le nom de province de Saint-Gilles, M. de Valois[4] en rapporte un endroit qui fait voir qu'il comprend le territoire de Saint-Gilles dans la Provence prise en général. Éd. orig. t. II, p. 631.

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 38 & suiv,

[2] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 515.

[3] D'Achery, in *edit. Guiberti Novig.*

[4] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 460.

2° On ne sauroit faire aucun usage de l'autorité de Godefroi de Viterbe, pour prouver que de son temps le Languedoc étoit appelé *la province de Saint-Gilles*. Cet historien, qui vivoit à la fin du douzième siècle, fait entendre au contraire, dans l'endroit cité par Catel[1], que la ville de Saint-Gilles étoit *dans la Narbonnoise*.

3° On lit à la vérité ces mots dans l'histoire de Jérusalem de Foucher de Chartres, de l'édition[2] de Bongars : *Anno* 1109..... *venit Bertramnus Raimundi comitis filius, de provincia quae dicitur S. Ægidii, adhibitis sibi Januensibus, &c.;* mais il y a tout autrement dans l'édition plus correcte que Duchesne a donnée de cet historien. *Anno* MCIX, est-il dit dans cette édition, *Bertramnus Raimundi comitis filius venit Tripolim adhibitis Januensibus, &c.*, & il n'y est point parlé de la province de Saint-Gilles.

4° Catel fait dire à Albert d'Aix-la-Chapelle, dont il ne cite pas l'endroit, que Bertrand, comte de Toulouse, étoit parti de *la province de Saint-Gilles* pour aller à la Terre-Sainte. On ne lit rien de semblable dans cet ancien historien : il marque[3] seulement que Bertrand, ayant rassemblé un grand corps de troupes, s'embarqua dans le lieu ou ville de Saint-Gilles : *Navigio a loco & urbe S. Ægidii egressus, &c.* Cet auteur, parlant dans un autre[4] endroit d'une flotte de Flamands & de Frisons qui abordèrent à Saint-Gilles, s'exprime en ces termes : *Provincialibus, in terra S. Ægidii de potestate comitis Raimundi, associatis, &c.* Cet endroit, loin de prouver que le Languedoc étoit alors appelé la province de Saint-Gilles, fait voir au contraire que les habitans de Saint-Gilles étoient compris sous le nom général de Provençaux, parce qu'en effet on donnoit alors ce nom aux peuples des provinces méridionales de la France; c'est ce qu'on peut confirmer par les paroles suivantes du même auteur[5] : *Nondum vero Raimundus praefatus comes de terra S. Ægidii quae dicitur Provincia, vires & opem contulerat, &c.*

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 4.
[2] *Gesta Dei per Francos*, t. 1, p. 420.
[3] Albertus Aquensis, l. 11, c. 3.
[4] *Ibid.* l. 6, c. 55.
[5] *Ibid.* l. 2, c. 24.

En effet, Albert donne le nom de *Provence* à tous les domaines de Raimond de Saint-Gilles, comme il paroît par ce texte : *Erat*[1] *& alia turris in qua apostatae ex Provincia de comitatu Raimundi..... resistebant, &c.*

5° Catel rapporte les vers suivans du roman intitulé le *Charroi de Nimes :*

Cette cité dont je vous chante, Nimes,
Est en la terre de Monseigneur Saint-Gilles.

Tout ce qu'on peut inférer de ces paroles, c'est que la ville de Nimes étoit située dans le territoire de Saint-Gilles, & non pas que le Languedoc ait été appelé *la province de Saint-Gilles;* d'ailleurs ce romancier paroît fort postérieur au douzième siècle, & il étoit étranger, puisqu'il a écrit en françois[2].

6° Enfin Catel se sert du témoignage d'Othon de[3] Frissingue, qui donne le nom de métropole à la ville de Saint-Gilles. Le P. le Cointe[4], qui rapporte le passage d'Othon, prétend que cet historien donne à la ville de Saint-Gilles le nom de métropole, non pas qu'elle ait jamais été la capitale de tout le pays, mais parce qu'on donnoit alors à la Septimanie ou Gothie le nom de province de Saint-Gilles; ainsi, ce fameux critique adopte le sentiment de Catel, quoiqu'il convienne que Foucher de Chartres & Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, ne disent rien qui puisse le favoriser.

Cet auteur, fondé sur l'autorité du roman du *Charroi de Nimes*, qu'on a déjà expliqué, dit que le Languedoc a commencé d'être

[1] Albertus Aquensis, l. 10, c. 47. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 460.
[2] Les vers que citent ici les Bénédictins appartiennent en effet à la chanson intitulée *le Charroi de Nimes*, qui est une branche du *Guillaume au court nez*. Il est fâcheux que nos auteurs aient cru devoir réfuter une erreur historique qui ne s'appuie que sur un roman. Voici, du reste, les vers en question :

Ceste cité dont je vous chant de Nymes
Est en la tere de Monseignor Saint-Gile
O une part des estres de la vile
Mais à celle heure n'en i avoit il mie
Ains iert la loi de la gent paiennie
Là où ils prient Mahomet & les ydres
Et Thagan qu'il lear fust en aie. [E. M.]

[3] Otho Friss. l. 4, c. 29.
[4] Le Cointe, ad ann. 531, n. 14.

appelé *la province de Saint-Gilles* lorsque les comtes de Toulouse prirent le titre de comtes de Saint-Gilles; il ajoute que les historiens de la guerre sainte ont désigné tous les États de Raimond IV par le nom de *terre de Saint-Gilles,* parce qu'ils ont qualifié ce prince comte de Saint-Gilles; d'où il conclut que *la terre de Saint-Gilles* est la même que la Narbonnoise ou Septimanie. Il convient cependant que ces auteurs ont donné aussi le titre de *comte provincial ou provençal* à Raimond; mais il prétend que par là ils ont voulu signifier la même chose que s'ils l'eussent appelé comte de Saint-Gilles ou de la Narbonnoise, quoique, ajoute-t-il, ce prince ait possédé une partie de la Provence & se soit qualifié *comte & marquis de Provence;* en sorte que, suivant ce système, le titre de comte de Saint-Gilles aura été le même que celui de comte de Toulouse & de duc de Narbonne. Il tâche de s'appuyer sur quelques anciens, dont il rapporte les passages, lesquels prouvent bien que du temps de ces auteurs le territoire de Saint-Gilles étoit compris dans la Provence prise en général; mais non pas qu'en donnant à Raimond le titre de *comte provincial,* ils aient restreint la signification de ce terme à la seule Narbonnoise première ou Septimanie, & que cette province ait été appelée *la terre ou la province de Saint-Gilles.* Il ne reste donc d'autre autorité au P. le Cointe que celle d'Othon de Frissingue & le nom de *comte de Saint-Gilles* donné à Raimond : mais 1° ce nom ne prouve nullement que la Septimanie fût comprise sous cette dénomination, & c'est une pure supposition; 2° le témoignage d'Othon de Frissingue & celui d'Anselme de Gemblours, ou de tout autre continuateur de la Chronique de Sigebert, ne sont d'aucun poids, & ces deux auteurs étrangers doivent céder sans doute à tous les monumens du pays, dans lesquels on ne trouve rien qui puisse favoriser l'opinion de Catel, & à tous les historiens contemporains de Raimond de Saint-Gilles, entre autres à son propre[1] chapelain, qui comprennent la Gothie ou Septimanie dans la Provence prise en général.

[1] Raimond de Agiles, *Historia Jerusal.* p. 144.

Au reste, nous convenons que c'est le même Raimond, qui, le premier, aura donné occasion de croire que la ville de Saint-Gilles étoit la capitale de ses États & qu'elle donnoit son nom à toute la Province. Il est certain, en effet, que ce prince, qui n'eut[1] d'abord pour son partage de l'hérédité paternelle que le domaine ou comté de Saint-Gilles, qu'il posséda[2] conjointement avec Almodis de la Marche, sa mère, ne prit très-souvent[3], lorsqu'il eut hérité dans la suite du marquisat de Provence, de celui de Gothie ou duché de Narbonne & du comté de Toulouse, que le simple titre de *Raimond de Saint-Gilles* ou de comte de Saint-Gilles; ce qu'il fit soit par dévotion envers ce saint, soit par affection pour son premier patrimoine. On doit ajouter que la plupart des anciens historiens de la première croisade, dans laquelle il acquit une si grande réputation, ne l'ont désigné que sous ce titre, & que les comtes de Toulouse, ses successeurs, se sont contentés quelquefois, à son exemple, de se qualifier *comtes de Saint-Gilles.* Quelques auteurs postérieurs & étrangers auront cru sur ce fondement, par une erreur qui leur est pardonnable, que la ville de Saint-Gilles étoit la capitale de tous les domaines de ces comtes, & qu'on donnoit à ces domaines le titre de *Province de Saint-Gilles.* Éd. orig. t. II, p. 632.

Quant au titre *de comte d'Arles,* on n'a aucune preuve que Raimond de Saint-Gilles l'ait jamais pris, quoique le P. le Cointe ait avancé le contraire, mais seulement celui de comte ou de marquis de Provence, pays qui lui appartenoit par droit héréditaire, & non en partie par usurpation, comme le même auteur le suppose. Lors donc que les historiens de la guerre sainte ont qualifié Raimond comte de Provence ou *comte provençal,* ils ont voulu parler de la Provence propre dont il étoit le maître & non pas de la Septimanie, qui cependant fut comprise en ce siècle sous le nom de Provence prise en général, & ses peuples sous celui de Provençaux, ainsi qu'on l'a montré ailleurs.

[1] Voyez tome III, livre XIV, n. XLVIII, &c.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXI.

[3] Voyez tome III, livre XVI, n. XXIX à XXXIII.

NOTE XLVI

Époque de la prise de Carcassonne par Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, sur le vicomte Bernard-Aton, & de la reprise de cette ville par le dernier.

I. ALPHONSE, roi d'Aragon & comte de Barcelone, fit faire une enquête en Catalogne vers l'an 1170, touchant les droits qu'il avoit au comté de Carcassonne. Il est marqué dans cet acte[1] « que Raimond-Bé« ranger III, comte de Barcelone, son aïeul, « ayant été *promu à la chevalerie,* demanda « au vicomte Bernard-Aton la restitution « de Carcassonne, dont ce vicomte s'étoit « emparé sur lui pendant sa minorité; & « que sur son refus il alla assiéger cette ville « qui se soumit volontairement. Bernard-« Aton, est-il dit dans ce monument, eut « alors recours au comte de Toulouse, & « lui ayant fait hommage de la ville & du « comté de Carcassonne, il obtint son se-« cours avec lequel il reprit cette ville; ce « que le comte de Barcelone, *occupé à la « guerre contre les Sarrasins,* ne put empê-« cher. Bernard-Aton fit serment aux habi-« tans de ne leur faire aucun mal : mais « Roger, son fils aîné, sans aucun égard « pour cette promesse solennelle, en fit « mutiler un grand nombre qu'il chassa de « Carcassonne; ce qui irrita tellement le « comte de Barcelone, que ce prince, ayant « rassemblé toutes ses forces, déclara la « guerre au vicomte, avec lequel cependant « il passa un accord par l'entremise de leurs « amis communs, &c. »

II. Tel est le récit de ces divers événemens dont on ne marque pas l'époque : nous apprenons d'ailleurs celle de l'accord[2], qui est daté du mois de juin de l'an 1112; ainsi la guerre que le comte de Barcelone déclara au vicomte Aton, & qui précéda immédiatement, doit appartenir à la même année. Quant à l'époque de la prise de Carcassonne par le même comte, après qu'il eut reçu l'ordre de chevalerie ou qu'il fut parvenu à la majorité, Diego[1] & Ferreras la rapportent à l'an 1097, parce que cette année Raimond-Béranger atteignit l'âge de majorité. Mariana[2] diffère cette prise jusques à l'an 1102, & il est certain qu'on doit la différer encore de plusieurs années; en voici les raisons.

1° Il n'est point marqué dans l'enquête, que Raimond-Béranger III ait pris Carcassonne *aussitôt après* qu'il eut reçu l'ordre de chevalerie ou qu'il fut majeur : rien ne nous oblige donc à rapporter cet événement à l'an 1097.

2° Il n'est nullement vraisemblable que Raimond-Béranger III se soit mis, à l'âge de quatorze à quinze ans, à la tête d'une armée & se soit exposé aux fatigues d'un siége. La prise de Carcassonne par ce prince est donc postérieure à l'an 1097.

3° Cet événement doit être antérieur à l'an 1108, puisqu'il est marqué que *la guerre que le comte de Barcelone eut à soutenir contre les Sarrasins* l'empêcha de reprendre Carcassonne : or, cette guerre n'est pas différente de l'irruption que firent ces infidèles en Espagne & en Catalogne en 1107 & 1108, dont il est parlé dans les auteurs[3] du temps, & qui engagea le comte de Barcelone à demander du secours au roi Louis le Gros pour se soutenir. Nous concluons de tout ce que nous venons de dire, que Raimond-Béranger III prit Carcassonne sur Bernard-Aton vers l'an 1107, que ce vicomte la reprit la même année ou du moins la suivante, avec le secours de Bertrand, comte de Toulouse, qui partit en 1109 pour la Terre-Sainte; & qu'enfin le comte de Barcelone ne se mit en état de soumettre de nouveau cette ville qu'en 1112, & qu'il s'accorda alors sur ce sujet avec le vicomte Bernard-Aton. Mariana & quelques autres auteurs

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. VI.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLVIII.

[1] Diego, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 79. — Ferreras, ad ann. 1096, n. 11.
[2] Mariana, l. 10. c. 7.
[3] *Chronicon S. Petri Vivi.— Spicileg.* t. 2, p. 753 & seq. — *Marca Hispanica,* p. 479 & seq. p. 1232 & seq. — Ferreras, ad ann. 1108, n. 8.

espagnols[1], qui ignoroient la date de cet accord, se sont donc trompés en avançant que le vicomte Bernard-Aton s'adressa, en 1115, au comte de Toulouse pour l'aider à reprendre Carcassonne sur le comte de Barcelone.

Note 47

NOTE XLVII

Époque du départ de Bertrand, comte de Toulouse, pour la Terre-Sainte, de la prise de Tripoli & de ses autres expéditions jusques à sa mort.

I. IL est certain qu'on doit rapporter à la même année le départ de Bertrand pour la Terre-Sainte, la mort de Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, & la prise de Tripoli, en Syrie, par les chrétiens : ainsi, dès que l'on aura l'époque de l'un de ces événemens, on aura celle des autres; car c'est sans aucun fondement qu'un généalogiste[2] moderne les met sous différentes années, & qu'il place le départ de Bertrand au mois de mars de l'an 1108 & la prise de Tripoli au mois de juin de l'année suivante.

Du Cange[3] assure que Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, mourut en 1108. Il cite le témoignage d'Albert d'Aix-la-Chapelle, de Foucher de Chartres, de l'histoire de Jérusalem & de Guillaume de Tyr. Bertrand, comte de Toulouse, sera parti par conséquent la même année pour la Terre-Sainte; mais il s'en faut bien que ces auteurs conviennent de cette époque.

1° Albert d'Aix-la-Chapelle[4] ne marque pas l'année de la mort de Guillaume-Jourdain : il dit seulement qu'elle arriva peu de jours après la prise de Tripoli; il dit ailleurs[5] que Bertrand, comte de Toulouse,

Éd. orig. t. II, p. 633.

[1] Mariana, l. 10, c. 9. — Zurita, l. 1, c. 14.

[2] Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 692.

[3] Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 396.

[4] Albertus Aquensis, l. 12, c. 15.

[5] *Ibid.* c. 3.

étoit parti de France au commencement de mars, pendant le carême.

2° Foucher[1] de Chartres, auteur contemporain, marque expressément sous l'an 1109 le départ de Bertrand pour la Terre-Sainte, la mort de Guillaume-Jourdain & la prise de Tripoli; mais ce qui ne laisse aucun doute touchant l'époque de ces trois événemens, c'est qu'il ajoute qu'ils arrivèrent *la onzième année depuis la prise de Jérusalem.*

3° Un ancien historien[2] les rapporte à la vérité sous l'an 1108, mais il est visible que c'est une faute de copiste & qu'il faut lire MCVIIII au lieu de MCVIII. En effet, l'auteur parle, sous l'année précédente, de la mort de Philippe I, roi de France, arrivée au mois de juillet de l'an 1108, & il fait mention de divers événemens arrivés en 1110, immédiatement après la prise de Tripoli.

4° Enfin Guillaume de Tyr[3] assure positivement que Tripoli fut pris *le 10 de juin de l'an* 1109, & il rapporte sous la même année le départ de Bertrand & la mort de Guillaume-Jourdain. Il n'y a donc pas lieu de douter, sur le témoignage de ce célèbre historien & sur celui de Foucher de Chartres, que ces trois événemens ne soient pas arrivés la même année : aussi le P. Pagi rapporte-t-il la prise de Tripoli sous[4] l'an 1109. On doit par conséquent ne faire aucun fond sur la Chronique de Maillesais[5], qui marque que cette ville se rendit au mois de mai de l'an 1108.

II. Il reste encore cependant quelque difficulté sur le jour précis de la prise de Tripoli; car Foucher de Chartres & Guillaume de Tyr ne sont pas d'accord là-dessus. On vient de voir que le premier dit que cette ville se rendit le 10 de juin; l'autre assure[6] que *le soleil étoit alors depuis vingt-sept jours dans le signe de l'écre-*

[1] Foucher de Chartres, *Hist. Jerusal.* l. 2, c. 38, édit. Duchesne.

[2] *Gesta Dei per Francos*, t. 1, p. 608 & seq.

[3] Guillaume de Tyr, l. 11, c. 10.

[4] Pagi, ad ann. 1109, n. 15.

[5] *Chronicon Mallcacense*, p. 217.

[6] Foucher de Chartres, *Historia Jerusal.* l. 2, c. 39, édit. Duchesne.

Note 47

visse, ce qui revient au 19 de juillet. L'autorité de cet auteur contemporain devroit naturellement l'emporter sur celle de Guillaume de Tyr, qui a écrit à la vérité dans le même siècle, mais longtemps après. Nous préférons cependant le témoignage du dernier, fondés sur une charte[1] du comte Bertrand, datée *du 26 de juin de l'an* 1109, par laquelle il donne aux Génois, qui l'avoient aidé à la prise de Tripoli, la troisième partie de cette ville. Il s'en étoit donc rendu maître avant le 19 de juillet.

Au reste, on peut concilier les divers sentimens touchant l'époque du départ de ce comte pour la Terre-Sainte, par la différente manière de prendre le commencement de l'année, & dire avec le P. Labbe[2] qu'il passa la mer au mois de mars de l'an 1108, suivant l'ancienne supputation françoise, ou de l'an 1109, selon notre manière présente de compter.

III. Bertrand, après la prise de Tripoli, marcha au secours de Baudouin, roi de Jérusalem, pour le siége de Baruth ou Berythe, dont il n'est pas aisé de fixer l'époque. Suivant Albert[3] d'Aix-la-Chapelle, cette ville fut assiégée au mois de décembre, l'année d'après le siége de Tripoli. Cet auteur fait durer ce siége jusques au printemps suivant, & ajoute que la place se rendit le vendredi avant la Pentecôte; d'où il s'ensuit que le siége de Berythe commença au mois de décembre de l'an 1110, & que la place se soumit le 19 de mai suivant. D'un autre côté, Guillaume[4] de Tyr fait commencer ce siége au mois de février de l'an 1110 & prendre la place le 27 avril de l'an 1111. Enfin, Foucher[5] de Chartres, suivi par l'anonyme[6] qui a écrit l'histoire de Jérusalem, assure que la ville de Berythe fut attaquée au mois de février de l'an 1110 & qu'elle se rendit le 17 de mai suivant, après soixante-quinze jours de siége. L'autorité de Foucher nous paroît mériter la préférence, tant à cause qu'il étoit contemporain & sur les lieux, que parce que son époque convient beaucoup mieux avec la suite des expéditions de Bertrand dans la Terre-Sainte.

IV. L'époque précise de la mort de ce comte est clairement marquée dans la suite du discours[1] d'Anne Comnène, & il est certain qu'elle arriva vers la fête de Pâques de l'an 1112. Or, comme Tancrède mourut durant l'avent[2] de la même année, c'est une preuve que ce prince décéda environ huit mois après Bertrand, ce qui peut servir à corriger le P. Labbe[3], qui a avancé que la mort de Bertrand *arriva après celle de Tancrède*.

[1] Voyez au tome V, Chartes & Diplômes, numéro n. CCCLI.
[2] Labbe, *Tabl. gén.* p. 464.
[3] Albertus Aquensis, l. 11, c. 15 & suiv.
[4] Guillaume de Tyr, l. 11, c. 13 & suiv.
[5] Foucher de Chartres, l. 2, c. 40.
[6] *Gesta Dei per Francos*, t. 1, p. 609.

NOTE XLVIII

Note 48

Sur S. Raimond, évêque de Balbastro.

Les Bollandistes[4] nous ont donné les actes de ce saint qu'ils ont accompagnés, à leur ordinaire, de savantes notes. Il y a seulement certains endroits qui demandent quelques éclaircissemens.

1° Il est dit dans la *Vie de S. Raimond*, qu'il étoit natif d'Urban, dans le diocèse de Toulouse : *In Tolosana dioecesi de Urbano oppido*. Les Bollandistes[5] conviennent que Tamayo a lu *de Urbano* dans ces actes, & ils préfèrent cette leçon au mot *Durbanum* qu'ils lisent dans leur copie. Cette dernière leçon est cependant sans difficulté celle qu'il falloit retenir. La raison pour laquelle le P. Papebrock, auteur de la critique des actes, préfère la première, *c'est*, dit-il, *parce que le lieu de Durban ne subsiste nulle part, & qu'on voit un Orban dans le diocèse d'Albi, à douze lieues de Toulouse, vers l'orient.* Mais 1° il est marqué dans les actes de S. Raimond, écrits par un auteur contemporain, comme ce critique

[1] *Alexiad.* l. 14, p. 428 & seq.
[2] Albertus Aquensis & Guillaume de Tyr.
[3] Labbe, *Tabl. gén.* p. 465.
[4] Bollandistes, janv. t. 4, p. 125 & suiv.
[5] *Ibid.* p. 128, col. 2.

en convient, qu'il étoit *natif du diocèse de Toulouse* & non pas de celui d'Albi; & s'il étoit permis de donner cette interprétation forcée au texte de l'auteur, on devroit plutôt faire le saint natif du bourg de Durban, dans le diocèse de Narbonne. 2° Nous trouvons un lieu appelé Durban, dans le comté de Foix, situé sur les frontières de l'ancien Toulousain & du diocèse de Conserans; c'étoit un château qui a donné son nom à une des plus illustres familles du comté de Foix, & qui le donne encore à une des premières baronies du pays, quoique présentement ce soit la terre la moins considérable de celles qui composent la baronie, & que ce ne soit plus qu'une annexe de la paroisse d'Aillières, dans le Conserans. Or, comme l'église de ce village est ancienne & fort bien bâtie, suivant les mémoires que M. l'évêque de Conserans nous a fournis là-dessus, il est très-vraisemblable que, le château & le bourg de Durban ayant été détruits par les guerres, son église a été réduite à une simple annexe; qu'ils étoient anciennement du diocèse de Toulouse, & qu'on a uni cette église à la paroisse d'Aillières, dans le diocèse de Conserans, à cause de la proximité; en sorte que le lieu de Durban se trouve aujourd'hui compris par hasard dans ce dernier diocèse, mais sans avoir changé de district par rapport au civil, car la paroisse d'Aillières dépend du comté de Foix, comme le lieu de Durban son annexe.

Éd. orig. t. II, p. 634.

Il n'y a pas lieu de douter que S. Raimond, évêque de Balbastro, ne fût natif de ce château; ce qu'on peut confirmer : 1° en ce que nous savons qu'il embrassa la vie canoniale dans l'abbaye de Frédelas ou de Pamiers, qui n'en est pas éloignée; 2° parce que suivant les anciens monumens, il fit durant son épiscopat divers voyages dans le pays de Foix & le Toulousain, où il consacra [1] entre autres en 1118 l'église du château de Rutilans, situé aux environs de l'abbaye de Lézat, en présence de *Pierre de Durban, l'un des principaux chevaliers* de ce château.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXVI.

2° L'auteur de la vie de ce saint, parlant de sa naissance, se contente de dire en général qu'il étoit d'une famille très-illustre : *Quantum ad saeculare stemma, regali & consulari parentela claruit.... ex parentibus illustrissimis editus fuit.* Comme Raimond prenoit le surnom de Guillaume, le P. Papebrock [1] conclut de là qu'il étoit de la maison des comtes de Toulouse & fils de Guillaume IV. Ainsi, ajoute ce critique, « S. Raimond aura été petit-neveu de « Guillaume III, comte de Toulouse, qui « épousa, selon Catel, Sancie, fille de Ra- « mire, roi d'Aragon, & par là l'on prouve « son extraction royale. » Mais : 1° outre que le mariage de Guillaume III, comte de Toulouse, avec Sancie d'Aragon, est une chimère, si on peut dire que S. Raimond étoit *de race royale* parce qu'il descendoit des rois par femmes, on pourra dire aussi qu'il n'étoit de race de comtes que par les femmes; 2° il ne peut avoir été fils de Guillaume IV, comte de Toulouse, puisque ce prince ne laissa qu'une fille unique à sa mort arrivée vers l'an 1094. D'ailleurs Guillaume IV, né vers l'an 1040, ne se maria que vers l'an 1067. Or, suivant le P. Papebrock, S. Raimond avoit cinquante ans lorsqu'il fut élu en 1104 évêque de Balbastro. Enfin, si ce saint prélat avoit été fils de Guillaume IV, il en seroit fait mention dans quelque monument, ou du moins l'auteur contemporain de sa vie n'auroit pas manqué de l'observer. Si donc Raimond appartenoit aux rois & aux comtes par le sang, ce n'est que du côté des femmes, & il n'y a pas lieu de douter, par ce que nous venons de dire, qu'il ne fût de la maison de Durban, l'une des plus anciennes & des plus illustres du pays de Foix.

3° Le P. Papebrock prétend [2] que S. Raimond avoit été moine avant que d'être évêque, mais à prendre ce terme à la rigueur, on n'en a aucune preuve; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut religieux dans l'abbaye de Frédelas, desservie de son temps par des chanoines réguliers, comme il paroît par une charte de l'an 1111 [3], dans

[1] Bollandistes, janv. t. 4, p. 128, col. 1.
[2] *Ibid.* p. 134, col. 1.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLV.

laquelle il est dit que notre prélat *étoit fils* de cette abbaye : elle est encore desservie par ces chanoines, car elle n'est pas différente de la cathédrale de Pamiers, ce que les Bollandistes [1] ont ignoré. Nous voyons d'ailleurs que S. Raimond, avant son élection à l'épiscopat, avoit été *prieur* ou prévôt [2] de Saint-Sernin de Toulouse, église aussi desservie par des chanoines réguliers depuis le pontificat de Grégoire VII. S. Raimond ne fut que trois ou quatre ans prieur ou prévôt de Saint-Sernin, car il possédoit cette prévôté lorsqu'il fut élu évêque en 1104. Or [3] Pierre l'occupoit en 1098 & Munion en 1100. Au reste, Catel [4] prétend que le premier abbé de Saint-Sernin fut un *Raimundus Guillelmi, évêque de Balbastro,* qui vivoit, ajoute-t-il, en 1122. Il seroit à souhaiter que cet auteur en eût apporté la preuve, & qu'il ne se fût pas contenté de citer les archives de Saint-Sernin en général, car il paroît qu'il a confondu S. Raimond, évêque de Balbastro, avec Raimond qui étoit abbé de Saint-Sernin [5] en 1119.

4° S'il étoit bien certain, comme le P. Papebrock l'a avancé [6], que S. Raimond ne prit plus que le titre d'évêque de Rota ou Rote depuis qu'il eut été chassé de Balbastro, on pourroit assurer qu'il siégeoit encore dans cette dernière ville en 1111, puisqu'il se qualifioit alors [7] *évêque de Balbastro.* Mais comme il paroît que ce saint prélat continua de prendre ce dernier titre après son expulsion, dont les Bollandistes [8] disent ignorer l'époque, & qu'ils fixent cependant dans un autre [9] endroit à la neuvième année de son épiscopat ou à l'an 1113, nous n'avons rien de certain là-dessus. En effet S. Raimond est qualifié *évêque de Balbastro*

[1] Bollandistes, janv. t. 4, p. 128, col. 2.
[2] *Ibid.* p. 131, col. 2.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXII & CCCXXX, 2ᵉ charte citée sous ce numéro.
[4] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 522.
[5] *Ibid.* p. 878.
[6] Bollandistes, janv. t. 4, p. 131, col. 2.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLV.
[8] Bollandistes, janv. t. 4, p. 125, col. 2.
[9] *Ibid.* p. 130, col. 2.

dans des actes de l'an 1115 & de l'an 1118 [1], & il prend cette qualité en souscrivant [2] en 1119 au concile de Toulouse.

5° Enfin les Bollandistes [3] marquent dans un endroit la mort de S. Raimond au 22 de mai, tandis que dans un autre ils la placent au 21 de juin, jour auquel ils ont donné sa Vie; ils auroient dû donner la raison de cette différence.

NOTE XLIX

Sur l'époque du concile tenu à Toulouse par le pape Callixte II.

I. Il est marqué [4], dans les actes que nous avons de ce concile, qu'il fut tenu *le 6 de juin, l'an* 1120 *de l'Incarnation, indiction* XII, *ère* 1158, *épacte* 7, *concurrent* II, *la première année du pontificat de Callixte,* sur quoi les éditeurs des *Conciles* marquent avec raison qu'on doit lire *l'an* 1119 *de l'Incarnation,* au lieu *de l'an* 1120, ce qui paroît, disent-ils, tant par l'indiction que par l'année du pontificat de Callixte. Il est certain en effet que ce concile fut tenu en 1119, comme on voit : 1° par la bulle [5] que le même pape donna à Toulouse, durant sa tenue, en faveur de l'abbaye d'Aniane, & qu'il date *du* 13 *de juillet, indiction* XII, *l'an* 1119 *de l'Incarnation, la première année de son pontificat;* 2° par un acte rapporté par Catel [6]. Nous avons cependant une [7] autre bulle de Callixte donnée à *Toulouse le* 17 *de juillet, indiction* XII, *l'an* 1120 *de l'Incarna-*

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCLXX & CCCLXXVI.
[2] *Conciles,* t. 10, p. 860.
[3] Bollandistes, janv. t. 4, p. 125, col. 2, & p. 134, col. 1. — Voyez aussi au tome 2 de janvier des *Acta Sanctorum.*
[4] *Conciles,* t. 10, p. 856 & suiv.
[5] *Spicilegium,* t. 6, & *Conciles,* t. 10, p. 856 & 868.
[6] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 877. — *Conciles,* t. 10, p. 861.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXII.

tion, mais cette bulle appartient également à l'an 1119, sans qu'il y ait faute[1] dans sa date, non plus que dans celle des actes du concile : la raison en est que ce pape, à l'exemple de ses prédécesseurs, suivit communément, durant les premières années de son pontificat, le calcul Pisan qui anticipe d'une année le calcul ordinaire. C'est ainsi que la bulle qu'il donna en faveur de l'église de Valières, étant *à Saint-Théodard le 20 de juillet, indiction* XII, *la première année de son pontificat*, est datée de *l'an* 1120 dans l'original qu'on voit à l'abbaye de la Grasse, d'où cette église dépendoit, tandis qu'elle appartient à l'an 1119, comme M. Baluze l'a marqué dans l'édition[2] qu'il en a donnée. Nous savons en effet d'ailleurs que Callixte II étoit à l'abbaye de Saint-Théodard[3] le 20 de juillet de l'an 1119. On peut confirmer ce calcul particulier, que les éditeurs des *Conciles* ont ignoré, par une autre bulle[4] du même pape qui se trouve dans leur collection, & qui est datée de Sauxillanges *le* 10 *de mai, indiction* XII, *l'année* 1120 *de l'Incarnation & la première de son pontificat*, car il n'y a pas lieu de douter qu'elle n'appartienne à l'an 1119 suivant notre manière de compter.

Éd. orig. t. II, p. 635.

II. Il est donc certain que Callixte II tint le concile de Toulouse en 1119, comme il est marqué dans l'auteur contemporain de la Chronique[5] de Maillesais, & non en 1120, ainsi que quelques modernes l'ont cru. Il faut corriger par là l'ère espagnole & lire dans les actes 1157 au lieu de 1158. D'ailleurs l'épacte & le concurrent conviennent parfaitement, de même que l'indiction, à l'an 1119.

Il y a quelque difficulté pour le mois où ce concile fut tenu, & nous sommes persuadés qu'il faut lire[6] dans les actes VIII *idus julii* au lieu de *junii ;* en voici la preuve. Callixte II donna une bulle[7] en faveur de l'église de Besançon, *à Maguelonne, le dernier de juin, indiction* XII, *l'année* 1120 *de l'Incarnation & la première de son pontificat.* Cette bulle est de l'an 1119, par les raisons que nous avons déjà dites. Ce pape ne peut avoir commencé par conséquent le 6 du même mois le concile de Toulouse, & l'avoir continué jusques au 15 de juillet suivant, & il doit y avoir faute par rapport au mois, ou dans les actes du concile, ou dans la bulle donnée en faveur de l'église de Besançon. Mais ce qui prouve que le nom du mois est mal marqué dans les actes, c'est que nous avons deux autres bulles[1] du même pape, qui prouvent qu'il étoit dans le bas Languedoc à la fin du mois de juin de l'an 1119. La première est datée *de Maguelonne, le* 28 *de juin de l'an* 1120 *de l'Incarnation, indiction* XII, *la première année de son pontificat ;* & la seconde *de Saint-Gilles le* 29 *de juin, indiction* XII, *l'an* 1120 *de l'Incarnation.* Ces deux bulles appartiennent certainement à l'an 1119, quoique datées de l'an 1120, ainsi qu'on l'a déjà prouvé. On voit par là que Callixte étoit à Maguelonne le 28 de juin de l'an 1119, qu'il alla le lendemain à Saint-Gilles & qu'il revint le jour suivant à Maguelonne; en quoi il n'y a rien de fort extraordinaire, puisque la distance n'est que de six à sept lieues. Il n'y a donc pas lieu de douter que ce pape ne fût dans le bas Languedoc à la fin de juin de l'an 1119. Nous n'avons d'ailleurs aucun monument, si l'on excepte les actes du concile de Toulouse, qui prouve qu'il ait été dans cette ville durant tout le mois de juin de la même année, & ces actes ont été pris dans la collection[2] de Bernard Guidonis, auteur peu exact.

Callixte II écrivit à l'abbé de Saint-Victor de Marseille une lettre[3] qui est datée simplement *de Bèziers le premier de juillet.* Nous inférons de là que cette lettre est de l'an 1119, car nous savons bien que ce pape alla à Montpellier & à Saint-Gilles[4] en 1120,

[1] Pagi, ad ann. 1119, n. 6 & seq. n. 13.

[2] Baluze, *Miscellanea*, t. 2, p. 193.

[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 877.

[4] *Conciles*, t. 10, p. 842.

[5] *Chronicon Malleac.* p. 2

[6] *Conciles*, t. 10, p. 856.

[7] *Ibid.* p. 835.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXII.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 877. — *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 177.

[3] Martène, *Ampliss. collectio*, t. 1, p. 663.

[4] Pandulph. *apud Baronium*, ad ann. 1120.

avant son départ pour l'Italie; mais il ne paroît pas qu'il se soit avancé alors jusques à Béziers, contre le sentiment de ceux qui ont fait imprimer cette lettre, au lieu qu'il étoit naturel qu'allant de Maguelonne à Toulouse, en 1119, il passât par Béziers. C'est donc une nouvelle preuve que le concile de Toulouse ne fut pas tenu au mois de juin, qu'il commença seulement le 8 de juillet de l'an 1119 & qu'il ne dura que huit jours, puisqu'il finit le 16 du même mois.

III. Ces actes & divers autres monumens font voir que Callixte II demeura en France depuis son élection jusques à la conférence de Gisors tenue[1] au mois de novembre de l'an 1119, & que c'est sans aucun fondement qu'un de nos historiens modernes[2] a avancé *que ce pape, ayant été reçu à Rome après son élection, revint quelques mois après en France & se fit médiateur entre les rois de France & d'Angleterre; qu'il alla trouver le dernier à Gisors, &c.*

IV. L'auteur du *Fasciculus temporum* met un autre concile tenu à Toulouse en 1124 par le même pape, & Catel[3] ajoute que le cardinal Richard, évêque d'Albano, y présida: mais ce concile n'est pas différent de celui de l'an 1119, comme les éditeurs[4] des *Conciles* l'ont observé; celui de Toulouse où ce cardinal présida fut tenu en 1110, comme nous l'avons dit ailleurs.

Note 50

NOTE L

Sur Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse.

I. SUIVANT le témoignage de Guillaume de Malmesbury[5], Guillaume de Montpellier & *les autres seigneurs de Provence,* ayant appris la mort de Raimond de Saint-Gilles, emmenèrent en Occident le fils que ce prince avoit eu à la Terre-Sainte: *Cujus morte audita,* dit cet historien, *Willelmus de Montepessulano & caeteri duces Provinciae, Willelmum peregrinum quem in obsidione ex Hispania susceperat, vix quadrimum in patriam devehendum curarunt; nec invitus Bertrannus factum, quamvis se inconsulto, audivit, ut paternas adoreas instauraret.* Catel[1] remarque fort bien qu'il faut lire dans cet endroit *Hispana* au lieu d'*Hispania*, & que Guillaume de Malmesbury s'est trompé sur le nom du fils de Raimond de Saint-Gilles, qui étoit Alphonse & non pas Guillaume. Du reste, si l'on peut compter sur les autres circonstances rapportées par cet auteur, nous trouvons ici l'époque précise de l'arrivée d'Alphonse-Jourdain dans la Province. En effet, *il avoit alors à peine quatre ans:* or, comme il étoit né en 1103, il s'ensuit qu'il fut amené en France l'an 1107, & par conséquent deux ans après la mort de Raimond de S. Gilles, son père. Alphonse sera donc demeuré au château du Mont-Pèlerin, en Syrie, durant cet intervalle, & Guillaume de Montpellier, qui, l'an 1103[2], étoit de retour de la première croisade, aura fait un second voyage à la Terre-Sainte en 1106 ou 1107 pour aller chercher ce jeune prince.

II. Depuis l'arrivée d'Alphonse de la Terre-Sainte jusques en 1121, nous n'avons aucun monument qui fasse mention de lui, à la réserve d'un accord fait vers l'an 1107[3] entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne, dans lequel le dernier excepte du serment de fidélité qu'il fait à l'autre, *le comte de Toulouse & Alphonse, fils dit de Raimond.* Le même vicomte de Narbonne[4], dans un autre serment qu'il fit vers le même temps au vicomte Bernard-Aton, excepte *le comte de Tolose & le comte de Rodens.* Celui-ci ne peut être le même que le vicomte Richard, qui acquit au commencement du douzième siècle le comté de Rodez des

[1] Orderic Vital, l. 12, p. 864.
[2] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, in-fol. p 1147.
[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 879.
[4] *Conciles*, t. 10, p. 907.
[5] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 124.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXV.
[3] *Ibid.* n. CCCXLV.
[4] *Ibid.* n. CCCXLVI.

comtes de Toulouse, puisqu'il est aussi excepté nommément dans ce serment. Il paroît donc certain que le comte de Rodez ou de Rouergue, dont il s'agit ici, est le même que notre jeune Alphonse, qui aura porté le titre de comte de Rouergue pendant la vie de Bertrand son frère, comte de Toulouse, à l'exemple des puînés de la maison des comtes de Toulouse ses prédécesseurs, & qui aura eu comme eux ce pays en partage.

III. On peut inférer de ces actes & de quelques autres que le jeune Alphonse étoit à Toulouse ou aux environs lorsque Bertrand, son frère, mourut en 1112 à la Terre-Sainte, & qu'il lui succéda immédiatement dans tous ses domaines d'Occident; ce qu'on peut confirmer par la charte[1] qu'il donna en faveur de l'abbaye de Moissac, suivant laquelle il se reconnoit coupable pour avoir mis autrefois un abbé *chevalier* ou séculier dans cette abbaye, car, suivant les termes dont il se sert, il étoit alors encore enfant : *Et nunc*, dit-il, *quia tunc puerilis sensus erat in me, recognosco me culpabilem.* Cette charte est du temps de Roger, qui fut abbé de Moissac depuis[2] l'an 1108 jusques en 1125. Alphonse ne fut pas cependant longtemps paisible possesseur du comté de Toulouse, & il est certain que Guillaume IX, comte de Poitiers & Philippe, sa femme, s'en emparèrent peu de temps après la mort de Bertrand; la difficulté est de fixer l'époque précise de cette invasion.

Éd. orig. t. II, p. 636.

IV. On lit la date suivante[3] dans un acte du Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse : *Actum in mense Decembrio in festum S. Thomae, feria* II, *sub episcopo Tolosano Amelio-Raimundo, & Pictaviensi comite Willelmo.* Cet acte doit être de l'an 1114, car la lettre dominicale D ne sauroit convenir à d'autre année depuis l'an 1108 jusques en 1125, &, cette dernière année, Alphonse étoit depuis longtemps paisible possesseur de Toulouse; c'est donc une preuve que le comte de Poitiers étoit maître de Toulouse dès l'an 1114.

Nous en avons une nouvelle dans la donation[1] que la comtesse Philippe, femme de ce prince, fit au B. Robert d'Arbrissel, de la forêt de l'Espinasse, à deux lieues de Toulouse, pour y fonder un monastère de l'ordre de Fontevrault, & dans la confirmation qui en fut faite par Amélius, évêque de Toulouse; car cet acte est daté *du samedi 12 de mars de l'an* 1114, *le sixième jour de la lune, la quatorzième année du pontificat du pape Pascal II, indiction* VII. Toutes ces notes conviennent très-bien au 12 de mars de l'an 1114, pris suivant notre manière de compter, excepté la lettre dominicale, car ce jour-là étoit un jeudi, & non pas un samedi. Cela nous pourroit donner lieu de croire qu'il y a quelque interpolation dans la charte : d'ailleurs l'évêque de Toulouse s'y sert de ces termes, alors inusités, *cum nostro sigillo munivimus.* Mais, comme nous apprenons d'ailleurs[2] que le B. Robert d'Arbrissel étoit à la suite du comte & de la comtesse de Poitiers, lorsqu'ils s'emparèrent de Toulouse sur le jeune Alphonse, & que cet événement arriva en 1114, il s'ensuit que c'est à la même année qu'on doit rapporter la fondation du monastère de l'Espinasse.

Nous inférons enfin que le comte de Poitiers envahit, en 1114, le comté de Toulouse sur le jeune Alphonse, & que Pierre, évêque de Pampelune, fut tué dans cette occasion, des vers suivans tirés de l'épitaphe de ce prélat, rapportée dans le Cartulaire de l'abbaye de Conques dont il avoit été religieux :

Felix stirpe satus Petrus est hic vir pietatis, &c.
Laudibus immensis qui praesul Pampilonensis, &c.
Pugnam Tolosae dum reprimeret studiose
Pacis amore ruit, mors preciosa fuit.
Tolosae moritur, Pampilonae sepelitur.
Quam vitiis lavit fonte parente David,
Templum virtutis tibi pastor porta salutis
Dat lapis interitum; Dextra Dei meritum, &c.
Carni commixtus fuerat quo tempore Christus, &c.
Mille sub annorum spacio nonaginta duorum
Istius pactum doni cognoscitur actum,
Qui sublimatus ad honorem pontificatus,
Petrus pollebat annos bis quinque gerebat, &c.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCIII.
[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 165.
[3] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 68.

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXVI.
[2] *Ibid.* — *Clypeus nasc. Fontebraldensis ordinis*, t. 1, p. 27.

Ces vers nous donnent d'abord le commencement de l'épiscopat de Pierre, que les auteurs espagnols[1] ont marqué diversement. On vient de voir en effet qu'il étoit évêque *depuis dix ans en* 1092; il avoit donc été élu en 1082. Quant à l'époque de sa mort, les mêmes auteurs conviennent qu'il décéda en 1115, & Garibay, qui ignoroit l'épitaphe dont nous venons de rapporter un fragment, atteste que ce fut *à Toulouse, un jeudi, le* 15 *d'octobre;* mais cela prouve en même temps que ce fut en 1114 & non en 1115, puisque la lettre dominicale ne peut convenir à cette dernière année & qu'elle convient très-bien à l'autre. Ainsi, cet auteur, qui aura trouvé le jour de la mort de Pierre dans le nécrologe de l'église de Pampelune, y aura ajouté de lui-même l'année, parce que ce prélat vécut en effet jusque vers ce temps-là. Or, ayant été tué à Toulouse le 15 d'octobre de l'an 1114, durant un combat, dans le temps qu'il vouloit mettre la paix entre les citoyens, il s'ensuit que sa mort arriva pendant les troubles qui s'élevèrent dans cette ville à l'occasion de l'invasion du comte de Poitiers, qui étoit certainement maître de cette ville à la fin de la même année.

L'époque du commencement & de la fin de l'épiscopat de Pierre de Pampelune nous donne lieu de remarquer ici que c'est le même Pierre, évêque de Pampelune, qui assista, en 1095, au concile de Clermont, & qui siégeoit en 1110, à quoi le P. Mabillon, trompé par Tamayo, n'a pas fait assez d'attention; car il dit[2], sur l'autorité de cet hagiographe, que Pierre, évêque de Pampelune, qui vivoit en 1094, 1095 & 1097, étoit profès de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, & il prouve très-bien ailleurs[3] que l'évêque qui siégeoit à Pampelune en 1110 étoit profès de Conques.

V. Suivant le P. Labbe[4], « c'est d'Alphonse-« Jourdain & non pas de son frère Ber-« trand, qu'il faut entendre ce que disent « Zurita, Garibay & les autres auteurs es-« pagnols, qu'en l'an 1115 il alla trouver « son aïeul Alphonse, roi de Castille & de « Léon, pour le prier de l'assister au recou-« vrement de son comté de Toulouse & « autres terres envahies par le Poitevin & « autres. » Mais cet auteur n'a pas pris garde qu'en 1115 Alphonse, roi de Castille & de Léon, aïeul d'Alphonse-Jourdain, étoit déjà décédé depuis six ans & qu'ainsi le jeune Alphonse, son petit-fils, ne peut s'être réfugié à sa cour. Il est vrai que Mariana[1] & quelques autres prétendent que c'est à la cour d'Alphonse, roi d'Aragon, que Bertrand, comte de Toulouse, se retira en 1116, dans le temps de cette invasion : mais quand on devroit entendre d'Alphonse & non pas de Bertrand, mort en 1112, ce que ces auteurs rapportent, comme ils ne donnent aucune preuve de ce qu'ils avancent, on doit le mettre au rang des fables. Quelle apparence, en effet, que le roi d'Aragon eût donné retraite dans ses États, en 1115 ou 1116, à Alphonse-Jourdain, tandis qu'il se ligua vers le même temps[2] avec le duc d'Aquitaine, compétiteur de ce jeune prince? Le P. Pagi[3] prouve d'ailleurs, après l'historien[4] de la maison de Lara, que ces auteurs ont confondu Bertrand, comte de Toulouse, avec un autre comte de ce nom qui avoit épousé Elvire, petite-fille d'Alphonse IV, roi de Castille. Il est vrai qu'il se trompe en deux choses, en ajoutant que « Catel « a fort bien relevé leur erreur & a fait « voir que Bertrand, comte de Toulouse, « étoit bâtard, qu'il étoit alors décédé, & « qu'Alphonse-Jourdain étoit mort avant « l'an 1121, ou l'année suivante; » car 1° Bertrand, comte de Toulouse, pouvoit fort Éd. orig. t. II, p. 637. bien n'être pas fils d'Elvire sans être bâtard; 2° il est faux qu'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse & frère de Bertrand, fût mort en 1121 ou en 1122.

VI. Catel[5] assure qu'il « avoit des titres « depuis l'an 1121 jusques à la mort d'Al-« phonse, sur la fin desquels il est dit qu'ils

[1] Garibay, *Compendium histor.* l. 23, c. 7. — Tamayo, *Martyrologium Hispanicum*, t. 1, p. 573 & seq.
[2] Mabillon, ad ann. 1094, n. 104; 1095, n. 22; 1097, n. 63.
[3] *Ibid.* ad ann. 1110, n. 114.
[4] Labbe, *Tabl. gén.* p. 466.

[1] Mariana, l. 10, c. 9.
[2] *Chronicon Malleac.* p. 219.
[3] Pagi, ad ann. 1127, n. 29 & seq.
[4] Salazar, *Hist. de la casa de Lara*, l. 2, c. 12.
[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 187.

« sont faits Alphonse étant comte. » Cet auteur n'en rapporte cependant aucun de l'an 1121; en voici quelques-uns. Nous avons: 1° deux actes[1] de Roger II, comte de Foix, en faveur de l'abbaye de Lézat, datés *du mois de mars de l'an* 1121, *indiction* XIV, *dominant Alphonse, comte de Toulouse*. L'indiction prouve que ces deux actes sont de l'an 1121, suivant notre manière de compter; 2° on lit dans un autre[2] titre: *In mense septembris sub die feria* III, *luna* 7, *regnante Lodovico Franciae rege, Ildefonso comite, anno Domini* 1121, *Hugo abbas S. Theodardi Tolosam venit cum suis monachis, & fecit quaerimoniam in praesentia D. Amelii episcopi contra G. Hospitalista & alios qui aggressi erant alodem B. Theodardi, &c.*

VII. Il est donc certain qu'Alphonse exerçoit son autorité dans Toulouse, dès le mois de mars de l'an 1121, & il y a lieu de croire qu'il avoit recouvré cette ville dès l'an 1120, par la date suivante rapportée par Catel dans son *Histoire*[3] *des archevêques de Narbonne: Hoc donum fuit factum cum consilio & voluntate Ildefonsi comitis, Amelii Tolosae episcopi, nec non Arnaldi Biterrensis episcopi qui tunc tenebat Tolosam pro Ildefonso comite, qui postea fuit Narbonensis archiepiscopus & Romanus legatus.* On voit par là qu'Alphonse étoit maître de Toulouse avant l'élection d'Arnaud de Lèvezon, évêque de Béziers, à l'archevêché de Narbonne, laquelle ne fut faite qu'au commencement de l'an 1121. Nous savons en effet que Richard, son prédécesseur, *mourut*[4] *le* 15 *de février, après avoir tenu cet évêché quatorze ans trois mois & dix jours;* or, comme Richard étoit archevêque de Narbonne dès le mois de juillet de l'an[5] 1107, il faut que son élection tombe au 5 de novembre précédent & qu'il soit décédé le 15 de février de l'an 1121. Ainsi, Arnaud n'a pu lui succéder avant ce temps-là, & ayant eu le gouvernement de Toulouse au nom du comte Alphonse lorsqu'il étoit encore évêque de Béziers, ce prince aura été maître de Toulouse au moins à la fin de l'an 1120.

On peut rectifier par là l'erreur de quelques auteurs[1] qui mettent Arnaud de Lèvezon sur le siége épiscopal de Narbonne dès l'an 1119. Il est d'autant plus surprenant qu'on ait commis cette faute, qu'on pouvoit apprendre aisément l'époque précise de son élection dans le martyrologe de l'église de Narbonne rapporté par Catel[2], où il est dit qu'*Arnaud mourut le* 30 *de septembre de l'an* 1149, *après avoir été archevêque de Narbonne vingt-huit ans cinq mois & quatorze jours,* ce qui fixe l'époque de cette élection au 16 d'avril de l'an 1121 & confirme celle de la mort de Richard, son prédécesseur.

VIII. Nous avons des preuves[3] qu'Alphonse-Jourdain étoit à Toulouse ou aux environs en 1125; Catel[4] en apporte plusieurs pour les années 1126 & 1127. Guillaume[5] de Puylaurens dit cependant dans sa chronique écrite vers le milieu du treizième siècle, & quelques autres auteurs après lui, « qu'Alphonse ayant succédé à « Bertrand, son frère aîné, & étant *retenu* « dans Orange, les Toulousains mirent une « armée sur pied, furent le chercher en 1133 « & l'amenèrent dans leur ville où ils le re- « connurent pour leur seigneur naturel, « après en avoir chassé Guillaume de Saint- « Marcel (ou plutôt de Montmaurel, sui- « vant un excellent manuscrit[6] de la même « chronique) qui commandoit à Toulouse « pour le comte de Poitiers. » D'où l'on devroit conclure qu'Alphonse ne recouvra la ville de Toulouse qu'en 1133.

Catel[7], pour se tirer de cette difficulté, rejette le témoignage de Guillaume de Puylaurens, « auteur, dit-il, qui étoit peu cer-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVII.

[2] Archives de la cathédrale de Montauban.

[3] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 786.

[4] Mabillon, ad ann. 1108, n. 69. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 785.

[5] *Conciles*, t. 10, p. 670.

[1] *Gallia Christiana*, t. 1, p. 376, col. 2.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 787.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCV.

[4] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 186.

[5] Guillaume de Puylaurens, c. 5.

[6] Bibliothèque du Roi, mss. de Baluze, n. 261, aujourd'hui mss. latins, n. 5212.

[7] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 185.

Note 50

« tain de ce qu'il écrivoit, qui n'avoit appris ce fait que par tradition, & qui se « trompe en plusieurs autres choses. » Pour nous, nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de rejeter l'autorité de cet écrivain, & qu'il s'est glissé seulement une erreur de chronologie dans les manuscrits de son ouvrage. En effet, en lisant 1123 au lieu de 1133, ainsi que nous l'avons corrigé[1] dans une chronique languedocienne que nous donnons dans les *Preuves*, au tome V, d'où Guillaume de Puylaurens peut l'avoir pris, tout s'accorde très-bien. Ainsi, pour rétablir l'ordre des faits, le jeune Alphonse se sera retiré en Provence en 1114, lorsque le comte de Poitiers envahit sur lui la ville & le comté de Toulouse; ce dernier ayant quitté Toulouse en 1119, après la mort de Philippe sa femme, les peuples auront secoué le joug de sa domination & se seront déclarés en 1120, ou au plus tard au commencement de l'an 1121, en faveur d'Alphonse, qui aura donné le gouvernement de Toulouse pendant son absence, & durant la guerre qu'il avoit à soutenir alors en Provence contre le comte de Barcelone, allié du comte de Poitiers, à Arnaud de Lèvezon, évêque de Béziers. Les Toulousains auront assiégé, en 1122, Guillaume de Montmaurel qui commandoit dans le château Narbonnois de Toulouse pour le comte de Poitiers, & après l'avoir obligé à se retirer, ils auront été en corps d'armée à Orange en 1123, pour délivrer le comte Alphonse assiégé dans cette ville par le comte de Barcelone, & après avoir fait lever le siége, ils auront amené ce prince dans leur ville. Il n'y a rien dans tout cela qui ne soit fondé sur les monumens du temps & sur divers actes dont on a déjà fait mention.

IX. Les termes dont se sert Guillaume de Puylaurens font assez comprendre qu'Alphonse étoit assiégé dans Orange lorsque les Toulousains l'allèrent chercher dans cette ville... *Alfonsus*[2]... *qui cum apud Aurasicam teneretur impeditus, cives Tolosani illuc exercitum in manu valida transmiserunt anno Domini* MCXXXIII *& adductum eum sibi tanquam naturalem dominum praefecerunt, expulso enim Guillelmo de Monte-Maurello milite, qui pro comite Pictaviensi, &c.* En effet, si ce prince n'avoit pas été assiégé, quelle nécessité y avoit-il que les Toulousains lui envoyassent un corps d'armée pour le ramener dans leur ville? une simple députation n'auroit-elle pas suffi? On peut confirmer la certitude de ce siége : 1° sur un acte que le même Alphonse donna[1] en 1126 en faveur de l'évêque d'Orange, pour le rétablir dans les droits dont il jouissoit dans cette ville *avant la guerre & la destruction de son église*; 2° sur une ligue qu'Alphonse forma peu de temps après son rétablissement dans le comté de Toulouse & avant l'an 1125, avec le vicomte Bernard-Aton qu'il promit d'aider *contre les comtes de Poitiers & de Barcelone*, ce qui fait voir que ce dernier, qui étoit maître d'une partie de la Provence, étoit ennemi d'Alphonse & qu'il l'avoit assiégé dans Orange.

X. Besly[2] prétend que Guillaume X, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, fils de Guillaume IX & de Philippe de Toulouse, fut en guerre avec Alphonse-Jourdain au sujet du comté de Toulouse. « Guillaume, « dit cet auteur, possédoit le comté de « Toulouse & tenoit dans le château de « Narbonne, qui étoit la forteresse de Tou« louse, un gentilhomme d'Angoumois ap« pelé Geoffroi de Mont-Moreau, qui le gar« doit en son nom; d'autre part, Alphonse « passoit le temps dans son pays de Pro« vence en la ville d'Orange, en attendant « secours du roi Alphonse de Castille, *son « oncle maternel*... quand tout à coup les « Toulousains... entrèrent en rébellion « contre le duc. S'étant élevés en armes, « ils se saisirent premièrement du château « de Narbonne dont nous avons parlé, en « chassèrent le gouverneur & de là s'en al« lèrent à la ville d'Orange, d'où ils rame« nèrent le comte Alphonse, qu'ils recon« nurent pour leur seigneur. Le duc à ces « nouvelles mena une armée en Languedoc, « où croyant venir facilement à bout des re« belles, le roi Alphonse de Castille se jeta

Éd. orig. t. II, p. 638.

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. VII.
[2] Guillaume de Puylaurens, c. 5.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 132, col. 1.
[2] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, c. 36, p. 132.

« dans la Gascogne & assiégea Bayonne, afin « de divertir le duc, qui en effet se retira « pour secourir la ville & ses sujets, &c. « Comme on pensoit que la guerre dût « s'échauffer, le roi Alphonse moyenna un « accord entre les deux cousins, le duc & le « comte Alphonse, sans que les historiens « s'expliquent davantage. » Besly place cet événement sous l'an 1133 ou 1131, ce qui fait voir que cet auteur a adopté la fausse chronologie de Guillaume de Puylaurens, & qu'il rapporte au temps de Guillaume X, duc d'Aquitaine, le rétablissement d'Alphonse dans le comté de Toulouse, tandis que cet événement arriva sous Guillaume IX.

Quant à la guerre qu'il prétend que Guillaume X fit à Alphonse-Jourdain au sujet du comté de Toulouse, & à la diversion qu'Alphonse, roi de Castille, fit en faveur du dernier par le siége de Bayonne, il a été suivi par le P. Labbe & le P. Ange. Le premier[1] se contente de dire en général que *Guillaume X eut débat touchant le comté de Toulouse avec Alphonse*. L'autre[2] s'étend un peu plus & avance « que Guillaume, « duc d'Aquitaine, eut un différend après « l'an 1131 pour le comté de Toulouse, « contre son cousin Alphonse, & que ces « deux princes s'accommodèrent par l'en« tremise d'Alphonse VII, roi de Castille, « *beau-frère de Guillaume*. » Mais ces différends de Guillaume X, duc d'Aquitaine, avec Alphonse, au sujet du comté de Toulouse, & leur accommodement avancé par tous ces auteurs, sont tout à fait chimériques; entrons en preuve.

1° Ce fut[3] Alphonse I, roi d'Aragon, & non pas Alphonse, roi de Castille, qui assiégea Bayonne en 1130; mais quand c'eût été le dernier, on ne sait à quel titre Besly le qualifie *oncle maternel* d'Alphonse-Jourdain, & le P. Ange, *beau-frère de Guillaume X, duc d'Aquitaine*; car Alphonse VII, roi de Castille qui régnoit en 1130, étoit petit-fils d'Alphonse VI & n'étoit par conséquent que cousin germain d'Alphonse-Jourdain. Cette observation n'est pas inutile, car Alphonse I, roi d'Aragon, n'ayant aucune liaison de sang avec Alphonse-Jourdain, on ne sauroit dire qu'il n'assiégea Bayonne que pour faire diversion en sa faveur, à moins qu'on n'en apporte des preuves, ce qu'on ne fait pas.

2° Il est vrai que quelques[1] Espagnols modernes ont avancé qu'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, se trouva à ce siége, de même que le comte de Bigorre & le vicomte de Béarn; mais ils ne citent rien pour autoriser ce fait & il faut s'en rapporter uniquement à leur propre autorité, qui est fort sujette à caution. En effet, les uns[2] prétendent que le roi d'Aragon n'assiégea Bayonne que parce que cette ville étoit de son domaine, prétention dont M. de Marca[3] a démontré la fausseté. D'autres disent que ce prince[4] entreprit ce siége pour tirer raison des Anglois qui avoient fait des courses jusque dans la basse Navarre, autre fausseté également manifeste, puisque Bayonne n'appartint aux Anglois que fort longtemps après l'an 1130. Mais, en supposant même que ces auteurs ne se trompent pas au sujet d'Alphonse-Jourdain & que ce comte se trouva en effet au siége de Bayonne, quelle preuve a-t-on que le roi Alphonse ait entrepris ce siége pour faire diversion en sa faveur, & qu'il ait ensuite moyenné son accommodement avec le duc d'Aquitaine?

Nous n'ignorons pas qu'on pourroit s'appuyer sur l'autorité de M. de Marca[5], qui conjecture que le roi d'Aragon entreprit le siége de Bayonne « en faveur d'Alphonse « Jourdain, comte de Toulouse, *hommager « d'Aragon*, contre le comte de Poitiers, « duc de Gascogne, qui possédoit encore, « ajoute-t-il, une partie du patrimoine des « comtes de Toulouse. » Mais cette conjecture n'étant fondée que sur deux suppositions évidemment fausses, elle tombe entièrement. La première est qu'Alphonse-Jourdain étoit *hommager d'Aragon*; en quoi

[1] Labbe, *Tabl. gén.* p. 417.
[2] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 250.
[3] Ferreras, ann. 1130, n. 4; 1131, n. 8.

[1] Juan Bris Martinez, *Hist. Pinnat.* l. 5, c. 9.— Mariana, l. 10, c. 15. — Garibay, l. 23, c. 9, &c.
[2] Blanca, *Comment. rerum Aragon.* p. 643.
[3] Marca, *Histoire de Béarn*, l. 5, c. 22.
[4] Juan Bris Martinez, *Hist. Pinnat.* l. 5, c. 9.
[5] Marca, *Histoire de Béarn*, l. 5, c. 22.

M. de Marca a adopté trop facilement la fable avancée par quelques auteurs espagnols, savoir : que Bertrand, comte de Toulouse, & frère d'Alphonse, pour obtenir du secours du roi d'Aragon, lui fit hommage en 1116. La seconde est qu'Alphonse-Jourdain ne rentra qu'en 1133 dans la possession du comté de Toulouse, occupé jusques alors par le comte de Poitiers, ce que nous avons suffisamment réfuté.

XI. M. de Marca adopte un autre fait avancé par quelques historiens espagnols[1] lequel est également chimérique, qui est qu'Alphonse, comte de Toulouse, tua durant le siége de Bayonne, dans un combat singulier, le comte Pierre de Lara. Mais l'auteur qui a écrit l'histoire[2] de la maison de Lara a fait voir que ce n'est qu'une fable & on doit la regarder comme telle, nonobstant ce qu'en dit le nouveau traducteur de Mariana[3], qui, s'objectant le silence des historiens des comtes de Toulouse sur une circonstance si mémorable, prétend que *ce n'est là qu'un argument négatif, qui ne doit pas l'emporter sur le témoignage exprès des historiens espagnols :* ce témoignage n'est pas *si exprès*, & Juan Bris Martinez, qui s'étend le plus là-dessus, doute fort de ce duel. D'ailleurs aucun des historiens espagnols qui adoptent ce fait n'en apporte aucune preuve.

XII. Il y a quelque difficulté sur l'époque précise du départ d'Alphonse-Jourdain pour l'expédition de la croisade. Le P. Pagi[4] prétend que, *suivant le Continuateur d'Aimoin & les autres*, ce prince marcha avec le roi Louis le Jeune, qui prit la route de l'Allemagne & de la Hongrie, & partit le 14 de juin de l'an 1147; d'où il conclut que la lettre de S. Bernard à Alphonse est antérieure à cette époque, de même que le voyage de ce saint abbé en Languedoc : « Mais il est incertain, ajoute-t-il, si ce « voyage précéda ou suivit l'assemblée « d'Étampes, tenue le 16 de février de la « même année, & à laquelle S. Bernard se « trouva. »

[1] Juan Bris Martinez, *Historia Pinnat.* l. 5, c. 9. — Mariana, l. 10, c. 15.

[2] Luis de Salazar, *Hist. de la casa de Lara*, t. 1, l. 2, p. 99.

[3] Charenton, *Histoire d'Espagne* de Mariana, t. 2, p. 501.

[4] Pagi, ad ann. 1147, n. 17.

1° Nous ne trouvons aucun ancien qui marque qu'Alphonse, comte de Toulouse, se soit mis en marche avec le roi Louis & qu'il ait traversé avec lui l'Allemagne & la Hongrie; on ne trouve rien de semblable dans le Continuateur[1] d'Aimoin. Eudes de Deuil & l'auteur des Gestes de Louis VII, qui sont entrés dans un grand détail sur le voyage de ce prince & sur ses circonstances, n'en disent rien non plus, & si Alphonse eût été à sa suite, ils ne l'auroient pas sans doute oublié, puisqu'ils parlent de plusieurs autres seigneurs de moindre importance. Enfin le dernier historien[2], Guillaume de Tyr, & le continuateur de la chronique de Sigebert, font entendre le contraire, puisqu'ils marquent qu'Alphonse arriva du port d'Acre ou de Ptolémaïde *avec une flotte*, tandis que le roi Louis le Jeune étoit encore aux environs d'Antioche & de Tripoli, où il étoit arrivé par terre. Éd. orig. t. II, p. 639.

2° Le P. Pagi n'a pas fait assez d'attention à l'époque de la mission de S. Bernard en Languedoc : elle est marquée clairement dans la lettre que Geoffroi[3], disciple du saint abbé, qu'il accompagna dans ce voyage, écrivit alors aux religieux de Clairvaux. Suivant cette lettre, S. Bernard étoit à Albi à la fin du mois de juin & comptoit être de retour à Clairvaux vers la fin du mois d'août de l'an 1147. Il est donc certain que ce saint abbé écrivit à Alphonse, comte de Toulouse, & qu'il alla dans les États de ce prince longtemps après l'assemblée d'Étampes. En effet, il assista avant ce voyage au concile tenu à Paris, à la fête de Pâques de la même année; il étoit à Clairvaux lorsqu'il entreprit le voyage de Toulouse : il s'ensuit de là, que si Alphonse reçut à Toulouse le légat Albéric & S. Bernard, ce qui est fort vraisemblable, il ne peut être parti avec Louis le Jeune qui se mit en marche à Metz le 14 de juin.

[1] Aimoin, édit. 1567.

[2] *Gesta Lud. VII*, c. 16. — Guillaume de Tyr, l. 16, c. 28. — Append. ad Sigebertum p. 459, edit. 1583.

[3] Gaufridi Epist. *in fine Vitae S. Bernardi*, l. 6

Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, ne suivit donc pas Louis le Jeune & s'embarqua avec ses troupes pour la Terre-Sainte, ce qu'on peut confirmer par l'autorité[1] d'une ancienne chronique de Nimes, qui porte : *Que le comte Alphonse se rendit au port de Boc* [aujourd'hui *Bouc*], *au mois d'août, pour aller, avec les rois, à l'expédition de Jérusalem*. Il est vrai qu'il y a faute pour l'année, & que cette chronique met cet événement sous l'an 1149 au lieu de l'an 1147; mais ce qui fait voir qu'elle ne se trompe pas pour le mois, c'est que Raimond Trencavel[2], vicomte de Béziers, qui fut de cette expédition[3], étoit encore dans le pays au mois d'août de l'an 1147. Roger de Hoveden[4], qui fait partir Alphonse, comte de Toulouse, à la Pentecôte de cette année, dans le même temps que l'empereur Conrad & le roi Louis le Jeune, s'est donc trompé.

XIII. Nous ne connoissons pas le détail du voyage d'Alphonse depuis son départ du port de Bouc, situé vers l'embouchure du Rhône, jusques à son arrivée à Acre, dans la Palestine, où il débarqua vers le 15 d'avril de l'an 1148. Ce prince passa sans doute l'hiver dans quelque port d'Italie ou de Grèce, ou peut-être même à Constantinople, d'où il se sera rembarqué au printemps pour la Palestine, à peu près dans le même temps que l'empereur Conrad. Un ancien auteur[5] le fait entendre en disant que le roi Louis, l'empereur Conrad & *Alphonse, duc de Narbonne*, allèrent à Jérusalem en 1148, *par les terres d'Emanuel, empereur des Grecs*.

XIV. Un moderne prétend[6] que la comtesse de Toulouse, femme d'Alphonse, partit pour la Terre-Sainte au mois de juin de l'an 1147 avec la reine Éléonore *qu'elle accompagna*. Cet écrivain cite pour son garant le livre intitulé *Gesta Dei per Francos*, tome 1, page 1. Mais c'est une preuve bien claire, entre plusieurs autres, qu'il n'a nullement consulté les historiens du temps, & que son ouvrage tient bien plus du roman que de l'histoire. Il n'est rien dit en effet, dans le *Gesta Dei per Francos*, de la femme d'Alphonse, comte de Toulouse; cet écrivain a avancé ailleurs[1] que la même comtesse de Toulouse se trouva à l'assemblée de Ptolémaïde, tenue au mois de mai de l'an 1148, & qu'elle étoit derrière le roi avec les dames françoises, autre fable dont il a embelli son ouvrage.

XV. On a ignoré jusqu'ici de quelle maison étoit cette comtesse, qui s'appeloit Faydide; nous l'apprenons d'une lettre[2] que Raimond, évêque de Viviers, écrivit vers l'an 1160 à Louis le Jeune, roi de France; car ce prélat se qualifie *oncle maternel (avunculus) du comte de Toulouse*, qui étoit alors Raimond V, fils d'Alphonse-Jourdain & de Faydide. Or, ce prélat étoit certainement[3] fils de Raimond Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières; par conséquent Faydide étoit de la maison d'Uzès & fille du même Raimond Decan, mort en 1138.

XVI. Duchesne[4] a avancé, dans son *Histoire des Dauphins de Viennois*, que Béatrix, fille aînée & héritière du Dauphin dit Guigues IV, comte d'Albon, de Vienne & de Graisivaudan, mort en 1163, épousa en premières noces Taillefer, comte de Saint-Gilles, fils puîné de Raimond V, comte de Toulouse & de Constance de France. Il se fonde d'un côté sur la Chronique de Guillaume de Puylaurens[5], où il est dit que Raimond V eut un fils appelé Taillefer, & de l'autre, sur celle qu'on attribue à Albéric[6], moine des Trois-Fontaines, & dans laquelle il est rapporté « qu'Albéric « Taillefer, comte de Saint-Gilles, étant « mort, le duc de Bourgogne épousa en « 1184 sa veuve, qui étoit fille de l'ancien « Dauphin. » Duchesne a conclu de là qu'Albéric Taillefer, mari de Béatrix, fille du

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. V.
[2] Gaufridus Vosiensis, *Chronicon*, p. 306.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXX, 2e charte citée sous ce numéro.
[4] Roger de Hoveden, p. 280, verso.
[5] Gaufridus Vosiensis, *Chronicon*. p. 306.
[6] Gervaise, *Vie de Suger*, l. 6, n. 34.

[1] Gervaise, *Vie de Suger*, l. 6, n. 35.
[2] Duchesne, t. 4, p. 653.
[3] Voyez *Note* LII, n. 1.
[4] Duchesne, *Histoire des Dauphins du Viennois*, p. 14 & suiv.
[5] Guillaume de Puylaurens, c. 5.
[6] Albéric, *Chronicon*, ann. 1184, p. 366

Dauphin, n'est pas différent de Taillefer, fils de Raimond V, comte de Toulouse. Il se contredit cependant; car il convient sur l'autorité de la vie de S. Pierre de Tarentaise écrite par Geoffroi[1], abbé de Haute-Combe, auteur contemporain, que le premier mari de Béatrix est nommé *Alphonse, comte de Toulouse* : tâchons d'éclaircir ce fait de notre histoire. *Inter*[2] *principem suum comitem Humbertum,* est-il dit dans cette Vie, *& Hildefonsum comitem Tolosanum, in regione Gratianopolitana eo tempore dominantem, non sine multis incendiis & homicidiis guerram diutius agitatam multo labore sedavit, cujus occasione negocii ad illustrem Anglorum regem Henricum desideratus accessit, &c.* Guichenon[3] rapporte avant l'an 1167 cette guerre entre Humbert III, comte de Savoie & Alphonse de Toulouse, qu'il dit mari de Béatrix & qu'il appelle cependant Taillefer; on ne sauroit en effet la reculer guère davantage : 1° S. Pierre de Tarentaise vécut encore longtemps après, comme il est marqué dans sa Vie, & il ne mourut[4] qu'en 1174; 2° il est dit que cette guerre duroit *depuis longtemps;* il y avoit donc, suivant le témoignage de l'abbé Geoffroi, témoin oculaire, vers l'an 1167, un prince de la maison de Toulouse, appelé Alphonse, qui dominoit sur le Dauphiné, & nous savons d'ailleurs que Raimond V, comte de Toulouse[5], reconnut en 1155 & 1160, tant en son nom qu'en celui *de son frère Alphonse,* que divers droits de la ville de Carpentras appartenoient à l'évêque.

On pourroit croire que c'est le même Alphonse, frère de Raimond V, qui épousa Béatrix, héritière de Dauphiné, si nous ne savions d'ailleurs que *Raimond V*[6], *comte de Toulouse, promit son fils en mariage à la fille & héritière du comte Dauphin* : c'est ce qui paroît par une lettre que ce comte écrivit

Éd. orig. t. II, p. 640.

[1] Bollandistes, mai, t. 2, p. 320.

[2] *Ibid.* p. 330.

[3] Guichenon, *Histoire de Savoie,* l. 1, p. 231.

[4] Robert du Mont, *Chronicon.* — Pagi, ad ann. 1174, n. 11 & seq.

[5] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 148 & seq. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DXX.

[6] Duchesne, t. 4, p. 271.

au roi Louis le Jeune, & dans laquelle il lui marque qu'il avoit déjà reçu, en vertu de cette promesse, une partie du Dauphiné. Cette lettre n'est pas datée, mais il est aisé d'en fixer l'époque, car elle fut écrite[1] peu de temps après que Raimond eut conclu la paix avec Raimond Trencavel, vicomte de Béziers : or cette paix fut arrêtée au mois[2] de juin de l'an 1163. Ce mariage ne fut célébré cependant que longtemps après; car 1° Taillefer, fils puîné de Raimond, comte de Toulouse, ne pouvoit avoir alors plus de six ans, puisque Raimond VI, son frère aîné, n'étoit né qu'en[3] 1156; 2° Béatrix se maria en troisièmes noces, après[4] la mort du duc de Bourgogne, son second mari, arrivée au mois d'août de l'an 1191, & elle eut plusieurs enfans de ce troisième mariage : elle étoit donc fort jeune en 1163 lorsqu'elle fut promise au fils puîné du comte de Toulouse. Au reste, on ne sait où le P. Ange[5] a pris que le premier mari de Béatrix, comtesse de Vienne, s'appeloit Guillaume Taillefer.

Par ce que nous venons de dire on explique la raison pour laquelle Alphonse, frère de Raimond V, comte de Toulouse, exerçoit son autorité dans le Dauphiné vers l'an 1167 & faisoit la guerre au comte de Savoie : c'est sans doute parce que Raimond, qui avoit déjà pris possession de ce pays dès l'an 1163[6] au nom de son fils, ayant alors d'autres guerres à soutenir & étant occupé d'ailleurs du gouvernement de ses propres États, lui avoit confié celui du Dauphiné & l'avoit établi comme tuteur du jeune Albéric Taillefer, son fils[7].

[1] Duchesne, t. 4, p. 271.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXVIII.

[3] Guillaume de Puylaurens, c. 5. — Voyez tome V, Chroniques, n. VII.

[4] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France,* t. 1, p. 541.

[5] *Ibid.* t. 2, p. 687.

[6] Martène, *Ampliss. Collect.* t. 2, p. 733.

[7] Aux preuves que nous avons déjà données de l'existence d'Alphonse, fils puîné d'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, on peut en ajouter une bien authentique[1]. C'est une de ses chartes de

[1] Voyez tome III, l. XVII, n. 81; & tome IV, *Note* VIII, au tableau des pages 30 & 31.

Note 50

XVII. Alphonse, frère de Raimond V, comte de Toulouse, vivoit encore en 1185, car nous avons vu une charte originale de l'église de Chartres, par laquelle *Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie & de Guyenne & comte d'Anjou,* étant à Tours, confirma les donations qui avoient été faites en faveur de cette église *par Richard, marquis de Normandie;* ce qu'il fit en présence *d'Alphonse, frère du comte de Saint-Gilles*, de Guillaume, archevêque de Reims, de Barthélemy, archevêque de Tours, &c. Cette charte n'est pas datée; on y voit seulement le sceau pendant du roi d'Angleterre; mais elle doit être postérieure à l'an 1175, puisque cette année[1] est la première de l'épiscopat de ces deux archevêques, & que Henri, archevêque de Reims, prédécesseur de Guillaume, ne mourut que le 13 de novembre de l'an 1175. D'un autre côté, cet acte est antérieur à la mort de Henri II, roi d'Angleterre, arrivée en 1189. Ainsi, il est vraisemblablement de l'an 1185, dans le temps qu'Albéric, fils de Raimond V, comte de Toulouse étant mort, Béatrix, sa veuve, héritière du Dauphiné, se fut remariée avec le duc de Bourgogne. Alphonse, qui auparavant avoit eu le gouvernement du Dauphiné au nom de son neveu, se retira sans doute à la cour d'Angleterre aussitôt après ce mariage.

l'an 1154 dans laquelle il prend le titre : *Par la grâce de Dieu, comte de Toulouse, duc de Narbonne & marquis de Provence*, & donne le château de Lirac, dans le diocèse d'Avignon, en deçà du Rhône, à Isnard de Laudun, religieux de Saint-André & prieur de Saint-Pierre de Lirac. Cet acte prouve notre conjecture qu'Alphonse partagea avec Raimond V, son frère, les domaines d'Alphonse-Jourdain, leur père, ou plutôt qu'ils les possédèrent par indivis. Nous ignorions qu'Alphonse, frère puîné de Raimond V, eût laissé postérité; mais nous trouvons dans cet acte qu'en 1154 il avoit un fils nommé Raimond, qu'il faudra ajouter à la généalogie des comtes de Toulouse. Raimond, fils d'Alphonse II, sera mort vraisemblablement sans postérité, puisque Raimond V, son oncle, réunit en sa main tous les domaines de la maison de Toulouse. Nous ajouterons ici cet acte, qui est très-intéressant.

ANN. 1154[2]. — « Notum sit omnibus & manifestum, quod anno Dominice incarnationis MCLIV mense decembri, domino domino Ludovico Francorum rege. Ego Anfos Dei gratia comes Tolose, dux Narbonne, marquio Provincie; essendo apud Aliracum Avenionensis diecesis in presentia domini Isnardi de Lauduno, monacho monasterii Sancti Andree, prioris ecclesie Sancti Petri de Aliraco, dono, concedo tuis, tibi, & ecclesie tue omnibus in futurum successoribus in dicta ecclesia prioribus existentibus, meum castrum supradictum, cum villa, & totum terre sibi contiguum & adjacentem, cultum, sive incultum, patuosum, & nemorosum, & montuosum, omnes tascas fructuum, sexte, septime, octave & none partis fructuum, molendinum, & furnum banerium, usagia aquarum, decursus ipsarum, cum omni media jurisdictione meri & mixti imperii & juris alodii, & trezeni, quod pater meus habebat, & ego habeo in predictis terris, tam urbanis quam rusticis, excepto illo tenemento quod dat tascam domino de Sabrano tanquam sibi pertinenti. Dono autem omnia hec pro salute anime mee; parentumque meorum, ut illa habeas & possideas quiete & pacifice; que videlicet terminantur & confrontantur cum supradicto tenemento de Sabrano, & tenemento sancti Victoris ab una parte, & ab alia parte cum terra sancti Laurentii de Arboribus, & ab alia cum patuis de Tavellis; necnon de Rocamaura, sive, illius tenemento, & nemore de Clare; & propter hoc tu mihi dedisti mille & quater centos solidos Raimundenses, in presentia mei filii Raimundi & domini Guerandi abbatis monasterii Sancti Andree. Testes hujus rei fuerunt Petrus Sabrano decano Sancti Andree, Bernardus de Rocamaura, & Petrus ejus filius, Guillelmus de Podio-alto. Ugo de Baucio, Feraldo de Baucio, Raimundo Alberti, Raimundus Pelegrinus, Raimundus Rocafort, Joannes Robin, Petrus Raimundi, & multi alii. Ego Stephanus notarius presens fui & de mandato, & autoritate dicti domini comitis, & ad requisitionem jam dicti domini prioris hoc instrumentum scripsi, signavi, cum bulla plumbea in fillis sette rubee pendenti sigillavi. » [*Cette note avait été insérée par dom Vaissete à la p. 681 du tome V de l'édition originale.*]

[1] *Gallia Christiana*, t. 1.

[2] Sur l'original conservé dans les archives du monastère de Notre-Dame de Rochefort.

NOTE LI

Sur le concile tenu à Narbonne, sous l'épiscopat d'Arnaud de Lèvezon.

Le P. Labbe[1] fait mention d'un concile tenu à Narbonne en 1134, par Arnaud, archevêque de cette ville, légat du Saint-Siége, dans lequel il fut traité des ravages causés par les pirates sarrasins dans le Roussillon; c'est tout ce qu'il nous apprend de ce concile : il ajoute seulement que M. de Marca avoit une copie des actes, tirée des archives de la ville d'Elne. M. Baluze[2] s'étend un peu plus sur ce concile, sans en donner cependant les actes; il le met aussi sous l'an 1134 & dit qu'outre Arnaud, archevêque de Narbonne, les évêques Bernard de Béziers, Raimond de Maguelonne, Raimond de Carcassonne, Raimond de Toulouse & Udalgarius d'Elne, y assistèrent : d'où il est aisé de conclure que ce concile est postérieur à l'an 1134, car Amélius étoit encore évêque de Toulouse en 1136, 1137 & 1139[3]. Si donc Raimond, son successeur, assista au concile de Narbonne, comme on doit le croire sur l'autorité de M. Baluze, qui sans doute en avoit vu les actes, il faut qu'il ait été tenu vers l'an 1140, temps auquel tous les prélats dont nous venons de parler occupoient leurs siéges, car Raimond étoit déjà évêque de Toulouse cette dernière année, & Raimond, évêque de Carcassonne, mourut le 1[er] de juin[4] de l'an 1141. Au reste, on doit lire *Bermond* au lieu de *Bernard* de Béziers, puisque le premier occupa[5] le siége épiscopal de cette ville depuis l'an 1130 jusques en 1150.

[1] *Conciles*, t. 10, p. 1824.
[2] *Marca Hispanica*, p. 494.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXLIII. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 880.
[4] De Vic, *Histoire des évêques de Carcassonne*, p. 68 & suiv.
[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 414.

NOTE LII

Sur les anciens seigneurs d'Uzès.

I. L'origine & la suite des anciens seigneurs d'Uzès est assez obscure, tant à cause des différentes branches qui ont partagé la seigneurie de cette ville & transmis leur droit & leur nom à d'autres maisons, que par la ressemblance des noms propres.

Suivant une épitaphe[1] qu'on lisoit sur les murs de l'église de l'abbaye de Psalmodi, au diocèse de Nimes, Raimond Decan, *seigneur de Posquières & d'Uzès*, qui y fut inhumé, *& qui mourut au mois d'août de l'an* 1138, *fut père des évêques Raimond de Viviers, Raimond d'Uzès, Pierre de Lodève & Albert de Nimes;* sur quoi nous remarquerons que cette épitaphe doit avoir été dressée longtemps après la mort de Raimond Decan, puisque Raimond, son fils, ne fut élu évêque de Viviers qu'en 1158.

Il est fait mention du même Raimond Decan & de Raynier ou Rainon, *son frère*, dans un acte[2] de la même abbaye de Psalmodi, de l'an 1097, mais ces deux frères ne prennent aucun titre dans cet acte. Le premier se qualifie *Raimond Decan* ou seulement *Decan*, dans divers[3] titres des années suivantes jusques en 1103, & nous ne trouvons aucun monument où il soit qualifié seigneur d'Uzès que son épitaphe. Nous conjecturons de là que la seigneurie de cette ville lui échut par succession. En effet, nous trouvons un *Elzear d'Uzès* qui, en 1088, souscrivit à la charte[4] de Raimond de Saint-Gilles en faveur de l'abbaye de Saint-André d'Avignon; & comme le même Elzear d'Uzès vivoit[5] en-

[1] *Gallia Christiana*, t. 3, p. 1146.
[2] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 617 & seq.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCXXXVI, CCCLXXXV, CCCLXXXVII, 2[e] charte citée sous ce numéro, CCCCXI & CCCCXIV.
[4] *Ibid.* n. CCC.
[5] *Ibid* n. CCCLXXVII & CCCCII.

GÉNÉALOGIE DES ANCIENS SEIGNEURS D'UZÈS ET DE POSQUIÈRES.

- Elzear I, seigneur d'Uzès en 1088 & 125.
  - Raimond Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières, épousa vraisemblablement N., fille & héritiere de Rostaing I de Posquieres, qui vivoit en 1066. Raimond Decan mourut en 1138.
    - Rostaing II, seigneur de Posquieres, épousa, en 1121, Ermessinde de Béziers. Il mourut en 1146.
      - Pierre de Posquieres vivoit en 1138 & 1146.
      - Rostaing III de Posquières en 1138 & 1146.
    - Bermond I, seigneur d'Uzès pour la moitié en 1144; il étoit aussi seigneur de Posquieres en 1169, 1174 & 1179.
      - Elzear II, seigneur de Posquieres en 1181, 1193 & 1208.
        - Rostaing IV, seigneur de Posquieres & de Marguerites en 1209.
          - Douce, héritière de Posquières, épousa, en 1210, Eracle, seigneur de Montlaur
        - Bermond, dont les enfans moururent sans postérité.
      - Pierre, abbé de Psalmodi en 1174.
      - Raimond, dit Rascas, seigneur d'Uzès en partie en 1186 & 1206.
        - Bermond II, seigneur d'Uzès en partie en 1211 & 1254.
          - Decan, seigneur de la moitie d'Uzes en 1254, testa en 1283.
            - Bermond III, seigneur d'Uzès pour la moitie, laquelle fut érigée en vicomté en 1328, en faveur de Robert, son fils. De ce dernier descendoit Simone, héritière de la vicomté d'Uzès, qui, en 1486, épousa Jacques de Bastet-Crussol, duquel descendent les ducs d'Uzès d'aujourd'hui.
    - Aldebert, évêque de Nimes depuis 1150 jusqu'es en 1177.
    - Raimond, évêque d'Uzès depuis 1150 jusques en 1170.
    - Pierre, evêque de Lodève en 1158 & 1160.
    - Raimond, évêque de Viviers, en 1159 & 1160.
    - Faydide, femme d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse.
  - Rainon I, seigneur d'Uzès avec son frère Raimond Decan, fut aussi seigneur du Caylar; il vivoit en 1097 & 1156, & épousa Béatrix.
    - Guillaume Rainon vivoit en 1141, & mourut sans enfans.
    - Roscie, dame d'Uzès pour la moitié & du Caylar au diocèse de Nimes, épousa Rostaing de Saban; elle mourut avant l'an 1206.
      - Rainon II, seigneur d'Uzès pour un quatrième, & seigneur du Caylar, épousa : 1° Garsinde, comtesse de Forcalquier; 2° N.... Il étoit mort en 1224.
        - *Premier lit.*
        - Garsinde, comtesse de Forcalquier, épousa, en 1193, Ildefonse II, comte de Provence & roi d'Aragon.
        - Béatrix, dame du Caylar, épousa, en 1202, le dauphin André de Bourgogne, dit Guigues X.
        - *Deuxième lit.*
        - Guillaume, dit Martorel, seigneur d'Uzès pour un huitieme, épousa Ermessinde, qui étoit veuve en 1260.
          - Elzear de Sabran, seigneur d'Uzès pour un huitième, qu'il vendit à l'évêque de cette ville en 1280. Il a fait la branche des comtes d'Arian.
          - Elzear IV, seigneur d'Uzès en partie en 1254, épousa Guillelmette, testa en 1254, & vivoit encore en 1272.
            - Béranger, seigneur d'Uzès en partie, épousa, en 1321, Blanche de Plasian. Blanche, sa petite-fille, héritière de sa branche, épousa, après l'an 1390, Hugues de Laudun, seigneur de Montfaucon, dont les descendans vendirent, en 1493, leur part d'Uzès au roi Charles VIII.
            - Alamande.
            - Guise.
        - Rainon III, seigneur de la Tour-d'Argue & d'Uzès pour un huitième, qu'il vendit en 1242 à l'évêque de cette ville.
      - Elzear III de Sabran, seigneur d'Uzès pour un quart en 1208.
        - Rainon IV, seigneur d'Uzès pour un quatrième, épousa Guillelmette, fille de Raimond Gaucelin, seigneur de Lunel, & de Sybille de Montpellier; il mourut avant l'an 1254.
          - Rainon V, seigneur d'Uzès en partie.
          - Raimond Gaucelin I, seigneur d'Uzès en partie, épousa Béatrix de Fredol, qui étoit veuve en 1279.
            - Raimond Gaucelin II, seigneur d'Uzès en partie, de Lédenon, &c. Rousselin, seigneur de Lunel, son cousin, lui donna cette baronnie, qu'il partagea avec Géraud d'Ami; il échangea sa part, en 1295, avec le roi Philippe le Bel. Il testa en 1316. Béatrix, sa fille, épousa Reforciat de Montauban.
          - Elzeare.

core en 1118 & 1125, c'est une preuve que Raimond Decan ne posséda la seigneurie de cette ville qu'après la mort d'Elzear, qui est le plus ancien seigneur d'Uzès que nous connoissions & qui, vraisemblablement, fut père du même Raimond Decan & de Rainon, son frère, seigneurs d'Uzès après lui.

Rostaing de Posquières souscrivit[1] en 1066 à l'union de l'abbaye de Saint-Gilles à celle de Cluny, & en 1088 à la charte de Raimond de Saint-Gilles, immédiatement après Elzear d'Uzès; ce qui, joint à ce que Raimond Decan prenoit le surnom de Pos-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCC.

quières dès l'an 1103[1], nous donne lieu de croire que ce dernier épousa une fille du même Rostaing qui fut héritière de la seigneurie de Posquières.

Le vicomte Bernard-Aton vendit[2], en 1141, à Rainon & Guillaume Rainon, les pâtis qu'il avoit aux environs du Caylar & de Teillan dans le diocèse de Nimes, *sur les frontières de leurs domaines*. Or, comme nous apprenons d'ailleurs[3] que les seigneurs d'Uzès possédoient les terres de Posquières & du Caylar, & qu'ils étoient vassaux[4] du même vicomte pour les domaines qu'ils possédoient dans ce diocèse, ce Rainon ne doit pas être différent de Rainon, seigneur d'Uzès en[5] partie & frère de Raimond Decan : il vivoit encore par conséquent en 1141. Guillaume Rainon, dont il est parlé dans cet acte, étoit vraisemblablement son fils & mourut sans doute sans postérité, car nous voyons[6] que Rose ou Roscie, fille de Rainon & femme de Rostaing de Sabran, porta une partie de la seigneurie d'Uzès dans la maison de ce dernier.

II. Raimond Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières, eut plusieurs fils, dont quatre furent évêques dans la Province, comme on
Éd. orig. t. II. p. 642. l'a déjà vu, savoir : Albert ou Aldebert de Nimes, depuis l'an 1141 jusques en 1177; Pierre de Lodève, depuis l'an 1144 jusques en 1160, Raimond de Viviers, en 1158 & 1160, & enfin Raimond d'Uzès. MM. de Sainte-Marthe[7] prétendent que celui-ci est le même que Raimond qui étoit évêque d'Uzès en 1130, & qui siégeoit dès[8] l'an 1114; mais ce Raimond ne peut avoir été fils de Raimond Decan, & c'étoit plutôt Raimond qui fut évêque d'Uzès depuis environ l'an 1150 jusques en 1179, & que ces messieurs appellent de *Bompar*. Nous en trouvons la preuve dans un acte original de l'an 1169, que nous avons vu dans le Trésor[1] des chartes du roi, par lequel Galburge & Hugues d'Ussel son fils rendent foi & hommage à Uzès, à Raimond, comte de Toulouse, pour les châteaux d'Ussel, de Saint-Laurent & de Sainte-Colombe, *en présence de Raimond, évêque d'Uzès, & de Bermond d'Uzès, son frère*. Raimond, évêque d'Uzès, qui vivoit en 1169, étoit donc de la maison des seigneurs de cette ville & non de celle de Bompar; & il ne peut être différent de Raimond, fils de Raimond Decan : 1° en ce qu'on n'a aucune preuve que Raimond, qui fut évêque d'Uzès depuis l'an 1114 jusques en 1130, fût fils du même Raimond Decan; 2° en ce que les trois autres fils de ce dernier ne furent élevés à la dignité épiscopale qu'en 1141, 1154 & 1158. Enfin, il est marqué dans un autre titre du Trésor[2] des chartes du roi, de l'an 1154, que Raimond, évêque d'Uzès, qui vivoit alors, étoit *frère d'Aldebert, évêque de Nimes*. Or, il est constant, & MM. de Sainte-Marthe en conviennent, que ce dernier étoit fils de Raimond Decan.

III. On vient de voir que celui-ci eut un fils appelé Bermond qui lui succéda dans une portion de la seigneurie d'Uzès. Nous trouvons[3] en effet un Bermond, seigneur d'Uzès, qui vivoit en 1146 & les années suivantes, ce qui fait voir que MM. de Sainte-Marthe[4] se trompent encore lorsqu'ils appellent Raimond, au lieu de Bermond, le frère du même Aldebert, évêque de Nimes.

Bermond se qualifioit[5] *seigneur d'Uzès & de Posquières* en 1168, & prenoit le titre[6] de *seigneur d'Uzès & de Posquières par la grâce de Dieu* en 1174. Il avoit alors deux fils, Elzear & Raimond dit Rascas, qui firent deux branches. Le dernier eut en partage

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXVI.

[2] Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 489.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXVI. — Archives d'Aubais.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXVII.

[5] *Ibid.* n. CCCLXIX.

[6] Manuscrit d'Aubais.

[7] *Gallia Christiana*, t. 3, p. 1146.

[8] *Ibid.* nov. edit. t. 2, p. 267.

[1] Trésor des chartes du roi, Toulouse, sac 17, n. 6.

[2] *Ibid.* sac 13, n. 19.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCCLXIX, DIII, DXXIII, DXXXVII, 2e charte citée sous ce numéro. DXXXVIII, 4e charte citée sous ce numéro.

[4] *Gallia Christiana*, t. 3, p. 778.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DLII. 3e charte citée sous ce numéro.

[6] Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro XIX, 4e charte citée sous ce numéro.

une portion de la seigneurie d'Uzès[1]. Cette portion fut érigée en vicomté en 1328, en faveur de Robert, l'un de ses descendans mâles. Elle fut portée en 1486 dans la maison de Bastet-Crussol, par le mariage de Simone d'Uzès, héritière de cette branche, avec Jacques de Crussol & érigée en duché en 1572. Éléazar ou Elzear, l'aîné, qui étoit déjà grand en 1161[2], fit la branche de Posquières & de Marguerites qui tomba en quenouille au commencement du treizième siècle.

IV. Il y avoit eu auparavant une autre branche de la maison d'Uzès qui avoit porté le nom de Posquières; car *Rostaing, fils de Decan de Posquières,* épousa en 1121[3] Ermessinde, fille de Bernard-Aton, vicomte de Béziers. Or ce Decan, père de Rostaing, n'est pas différent[4] de Raimond Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières, dont on a déjà parlé. Rostaing de Posquières, fils de Decan & mari d'Ermessinde, étoit donc frère de Bermond I, seigneur d'Uzès. Il hérita de la terre de Posquières & des autres domaines du diocèse de Nimes; &, comme il étoit déjà marié en 1121, il devoit être l'aîné. Il eut deux fils d'Ermessinde[5] de Béziers sa femme, Pierre & Rostaing qui vivoient en[6] 1146 & qui moururent, à ce qu'il paroit, sans postérité avant l'an 1168, parce que Bermond, qui ne se qualifioit en 1146 & les années suivantes que *Bermond d'Uzès,* prenoit, en 1168, le titre de *seigneur d'Uzès & de Posquières,* ce qui fait voir qu'il leur succéda[7].

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DLII.
[2] *Ibid.* n. DXXIII.
[3] *Ibid.* n. CCCLXXXVIII.
[4] *Ibid.* n. CCCCLXXXVI.
[5] *Ibid.* n. CCCCXIII.
[6] *Ibid.* n. CCCCLXIX, DLII, la 3e charte citée sous ce numéro.
[7] La généalogie des seigneurs d'Uzès, donnée ici par les Bénédictins, ne paraît pas établie avec beaucoup de certitude, ce qui tient au peu de renseignements que fournissent les documents. Consultez cependant, dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* par le marquis d'Aubais, t. 1, p. 320, une généalogie des seigneurs de Posquières, qui en plusieurs points rectifie celle de dom Vaissete. [E. M.]

NOTE LIII

Époque du voyage du roi Louis le Jeune dans la Province, à son retour de Saint-Jacques en Galice.

Le P. Pagi[1] prouve très-bien la vérité du pèlerinage du roi Louis le Jeune à Saint-Jacques, en Galice, après son mariage avec Constance de Castille, malgré le silence de la plupart de nos anciens historiens; mais il se trompe en fixant le temps de cet événement à la fin de l'an 1155, & en reprenant Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, qui le rapporte à l'an 1154. Cette dernière année est en effet la véritable époque du voyage de ce prince au delà des Pyrénées; en voici la preuve :

1° Nous avons une charte[2] de Louis datée de Toulouse l'an 1154, *lorsqu'il passoit dans cette ville à son retour de Saint-Jacques.*

2° Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, renonça à la dépouille des archevêques de cette ville, par un acte[3] *daté de Montpellier, le samedi* 15 *de janvier de l'an* 1155, *régnant Louis, roi de France, & lorsqu'il revenoit de Saint-Jacques.* Cette date ne sauroit convenir à l'an 1156, en commençant l'année à Pâques, suivant l'ancien style, malgré ce qu'en dit M. l'abbé Fleury[4], puisque la lettre dominicale ne peut s'accorder avec cette dernière année, au lieu qu'elle convient très-bien à l'année 1155, prise suivant notre manière de compter depuis le premier de janvier. Ce n'est pas là la seule preuve que nous ayons qu'on datoit indifféremment dans la Province, au douzième siècle, ou depuis l'Incarnation, ou depuis la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

3° Il est certain d'ailleurs que le roi Louis le Jeune étoit aux environs de Montpellier

[1] Pagi, ad ann. 1155, n. 10 & seq.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXCIV.
[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 590 & seq. — Baluze, *Not. in Concordant. sacerd. & imp.* p. 1275, edit. 1704.
[4] Fleury, *Histoire ecclésiastique,* l. 70, n. 17.

au commencement de l'an 1155; il donna en effet un[1] diplôme en faveur de l'église de Maguelonne, aux environs de cette ville, *le mercredi, jour des Cendres, 9 de février de la même année,* calculée par conséquent depuis la Nativité, ce qui fixe encore l'époque de la charte d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne.

4° Enfin Raoul[2] de Diceto, auteur contemporain, parle du voyage du roi Louis le Jeune à Saint-Jacques, sous l'an 1154; ainsi, l'abbé Robert, autre historien du temps, n'est pas le seul qui le mette sous cette époque.

Mais, dit le P. Pagi[3], il est certain que la reine Constance, femme de Louis le Jeune, étoit en Espagne auprès d'Alphonse, roi de Castille, son père, le 1[er] de janvier & le 6 d'octobre de l'an 1156. Seroit-il vraisemblable qu'ayant accompagné sans doute le roi son mari dans son voyage, elle eût demeuré ensuite si longtemps séparée de lui? A cela on peut répondre que, quand même Louis le Jeune n'auroit entrepris ce voyage qu'en 1155, Constance auroit toujours demeuré plus de neuf mois séparée de lui, & qu'à son retour en France ce prince l'auroit laissée auprès du roi de Castille, son père. Mais quel qu'ait été le motif du séjour de Ed. orig. t. II, p. 643. Constance au delà des Pyrénées sans le roi son mari, il est certain que ce dernier étoit déjà de retour en France à la fin de l'an 1154 & au commencement de l'année suivante. Comme le roi de Castille étoit alors à la fin de ses jours, Louis peut lui avoir donné la consolation de laisser auprès de lui, pendant quelque temps, la reine sa femme qui sera demeurée sans doute à la cour d'Espagne jusques à la mort du roi son père, qui arriva le 21 d'août de l'an 1157.

[1] Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCV.

[2] Radulfus de Diceto, *Imag. histor.* p. 529.

[3] Pagi, ad ann. 1155, n. 10 & seq. — Le P. Pagi s'est en effet trompé, & dom Vaissete a parfaitement raison de fixer à la fin de l'année 1154 le voyage de Louis VII en Espagne. Indépendamment de l'autorité de Robert du Mont, nous avons celle de Raoul de Diceto qui, à l'année 1154, dit : *Ludovicus rex Francorum orationis causa perrexit ad Sanctum Jacobum.* [E. M.]

NOTE LIV

Sur l'époque du siége de Toulouse par Henri II, roi d'Angleterre, & sur quelques circonstances de son expédition.

I. Un nouvel historien[1] d'Angleterre, parlant du siége que le roi Henri II mit devant Toulouse, & de quelques autres événemens célèbres arrivés durant la guerre que ce prince entreprit tant contre le roi Louis le Jeune que contre Raimond V, comte de Toulouse, place leur époque confusément & en général depuis l'an 1159 jusques en 1163, & suspend son jugement sur la date particulière d'un chacun, à cause, dit-il, de la diversité qui se trouve parmi les historiens sur ce sujet. Mais il n'est pas difficile, avec un peu d'attention & de critique, de la fixer. Arrêtons-nous à l'époque du siége de Toulouse, comme à celle qui nous intéresse davantage.

1° Presque tous les anciens historiens[2] anglois & françois la fixent à l'an 1159, & en particulier Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, Roger de Hoveden & Jean de Salisburi[3], auteurs contemporains ou témoins oculaires. Le premier[4] marque expressément, sous l'an 1159, que Henri II fit assembler ses troupes à la mi-carême de la même année pour cette entreprise, & l'on ne sauroit dire que ce fût au carême de l'an 1160, pris suivant notre manière de compter, ainsi que Diego[5] paroît l'avoir

[1] Rapin de Thoiras, *Histoire d'Angleterre*, l. 7, p. 157.

[2] Radulfus de Diceto, *Imag. histor.* ann. 1159. — *Chronicon Andegavense* dans Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 1, p. 278 & 290. — Martène, *Thesaurus anecd.* t. 3, p. 1439. — Voyez tome V, Chroniques, n. V. — Pagi, ad ann. 1159, n. 17.

[3] Jean de Salisburi, *de Nug. Curial.* l. 8, cap. ult.

[4] Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, éd. Duchesne, p. 778 & suiv.

[5] Diego, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 169.

entendu, puisque Robert compte toujours le commencement de l'année depuis la Nativité, comme on peut le vérifier dans l'édition exacte que le P. d'Achery a donnée de sa Chronique; cela doit servir à rectifier la chronologie de la chronique donnée par Duchesne[1], qui est la même, & qui rapporte l'expédition de Toulouse à l'an 1158, au lieu de l'an 1159, ce qui a trompé le P. Daniel.

Roger de Hoveden[2] n'est pas moins précis: il rapporte l'expédition de Henri II, roi d'Angleterre, contre la ville de Toulouse, *à l'an* 1159, *la cinquième année du règne de ce prince*, qui parvint au trône d'Angleterre au mois d'octobre de l'an 1154. Il n'y a donc que Guillaume de Neubrige[3], historien du temps, qui paroisse contraire; car il place cette expédition *sous la septième année du règne du roi Henri*, & la fixe par conséquent à l'an 1161; mais on peut fort bien expliquer cet auteur & le concilier avec les autres historiens, en supposant qu'il compte les années de Henri depuis qu'il fut associé au trône d'Angleterre, en 1153, par le roi[4] Étienne, après la mort d'Eustache, fils de ce dernier, arrivée le 10 août de la même année.

2° Il est certain que[5] Raimond-Béranger, comte de Barcelone, se ligua avec le roi d'Angleterre, qu'il le joignit pour cette expédition & qu'ils eurent auparavant là-dessus une entrevue à Blaye. L'abbé Robert rapporte cette entrevue sous l'an 1159, immédiatement après avoir dit que le roi d'Angleterre célébra la fête de Noël de l'an 1158 à Cherbourg, avec la reine Éléonore, sa femme; ainsi cette conférence se tint au commencement de l'an 1159. Or, nous voyons que le comte de Barcelone, dans un acte du 14 de juillet de l'an[6] 1159, promet, *s'il revenoit de la présente armée où il alloit*, de confirmer dans une assemblée générale

[1] Duchesne, *Recueil des hist. de Normandie*, p. 995.

[2] Roger de Hoveden, *Chronicon*, part. 2, p. 281, recto.

[3] Guillaume de Neubrige, l. 2, c. 10.

[4] Pagi, ad ann. 1161, n. 7.

[5] Robert du Mont, *Chronicon*.

[6] *Marca Hispanica*, p. 1327.

une restitution qu'il fit alors à l'église de Girone; ce qui s'accorde parfaitement avec sa jonction avec le roi d'Angleterre pour l'expédition de Toulouse, où ils furent occupés pendant les mois d'août & de septembre, comme nous le verrons bientôt.

II. Suivant Roger de Hoveden[1], Henri II se fit couronner pour la troisième fois à Winchester, avec la reine Éléonore, sa femme, à la fête de Pâques de l'an 1159, la même année qu'il assiégea Toulouse, & avant que d'entreprendre cette expédition, ce qui prouve: 1° qu'après l'entrevue de Blaye, Henri se rendit en Angleterre & que cette entrevue est par conséquent du commencement de l'an 1159; 2° que, quoique Henri eût assemblé ses troupes dès la mi-carême de la même année, suivant l'abbé Robert, pour l'expédition de Toulouse, il ne passa cependant la mer pour se mettre à la tête de l'armée qu'après la fête de Pâques, qui cette année tomba le 12 d'avril, ce qui est conforme à ce que nous apprend Geoffroi de Vigeois, témoin oculaire; car, selon cet auteur[2], le roi Henri n'arriva à Périgueux pour cette expédition que vers la fête de S. Martial, qui tombe le 30 de juin.

Il s'ensuit de là qu'on doit rectifier la date suivante d'une charte rapportée par Guillaume de la Croix: *Actum*[3] *anno Domini* MCLVIII, *Henrico rege cum exercitu suo super Raimundo comite instante, & apud oppidum Castri-novi de Strictis fontibus manente.* On ne sauroit appliquer cette date aux trois premiers mois de l'an 1159, en commençant l'année à l'Incarnation, comme on faisoit alors très-souvent, puisque le roi Henri n'arriva sur les frontières des États du comte de Toulouse qu'à la fin de juin de l'an 1159; ainsi il y avoit sans doute MCLVIIII dans la charte, & la Croix n'aura pas fait attention au dernier chiffre.

Le P. Pagi[4] a adopté cette faute & conclu de là que la guerre que Henri II, roi d'Angleterre, déclara à Raimond V, comte de Toulouse, commença dès l'an 1158; mais le contraire paroît par tout ce que nous ve-

[1] Roger de Hoveden, *Chronicon*, part. 2, p. 281.

[2] Gaufridus Vosiensis, *Chronic.* p. 310.

[3] *Acta episc. Cadurc.* edit. 1626, p. 74.

[4] Pagi, ad ann. 1161, n. 7.

nons de rapporter. Ce critique a commis une autre faute pour avoir suivi trop aveuglément Catel, qui, citant dans deux endroits différens[1] de son *Histoire des comtes de Toulouse*, cette date rapportée par la Croix, a mis par erreur dans le premier *Ludovico rege... super Raimundo comite instante*, au lieu de *Henrico rege*. Si le P. Pagi, qui a employé la première leçon, avoit consulté lui-même Guillaume de la Croix, il auroit évité cette faute.

III. Geoffroi de Vigeois[2] n'est pas d'accord avec Roger de Hoveden touchant une circonstance de cette expédition : c'est au sujet de Malcolm, roi d'Écosse. Le premier assure que le roi d'Angleterre donna à ce prince, qui étoit à sa suite, la ceinture militaire dans un pré voisin de Périgueux, avant le siége de Toulouse; & l'autre[3] prétend que ce fut à Tours au retour de cette expédition. L'autorité de Geoffroi, qui étoit sur les lieux, nous paroît d'autant plus préférable, que quoiqu'il fût alors assez ordinaire de donner indifféremment la ceinture militaire avant ou après quelque entreprise considérable, il n'est pas cependant vraisemblable que Henri ayant été obligé de lever honteusement le siége de Toulouse, ait voulu faire une cérémonie, qui, lorsqu'elle étoit postérieure à l'action, n'étoit d'usage qu'après la victoire.

Éd. orig. t. II, p. 644.

IV. Ces deux historiens conviennent que Henri assiégea Toulouse, & nous avons une lettre[4] de Jean de Salisberi, écrite *durant ce siége*, dont il parle en d'autres endroits de ses ouvrages. Robert, abbé du Mont-Saint-Michel[5], & Guillaume de Neubrige semblent cependant nier la vérité de ce siége : ils prétendent que le roi Louis le Jeune s'étant jeté dans la ville, Henri n'osa l'assiéger par respect; mais on peut fort bien les expliquer, en supposant, comme il est certain, que Henri assiégea en effet la ville de Toulouse, & que s'étant consumé inutilement à ce siége, ainsi que le témoigne Roger de Hoveden, auteur non suspect, il se servit du prétexte du respect qu'il avoit pour le roi Louis le Jeune, son seigneur, qui défendoit la place, pour ne pas continuer les attaques & décamper avec quelque honneur; c'est ce que Geoffroi de Vigeois fait entendre d'une manière assez claire.

V. Cette expédition dura *près de trois mois*, suivant l'abbé Robert[1], qui assure que Henri, après avoir pourvu à la défense de Cahors, s'en retourna en Normandie *au mois d'octobre*. Cela s'accorde parfaitement avec Geoffroi de Vigeois, suivant lequel ce prince, qui s'étoit rendu à Périgueux pour cette expédition à la fin de juin, s'en retourna par le Limousin & arriva à Uzerche *à la Saint-Michel* ou à la fin du mois de septembre; d'où il résulte : 1° qu'un auteur[2] anglois, qui a écrit à la fin du douzième siècle, se trompe lorsqu'il avance que le roi Henri assiégea Toulouse depuis la Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la Toussaint; 2° que le P. Pagi[3], qui, sur un endroit mal entendu de Guillaume de Neubrige, fait durer cette expédition depuis l'an 1158 jusques en 1160, n'est pas mieux fondé.

VI. L'abbé Robert qualifie *comte de Nimes* Trencavel, qui se joignit pour cette expédition au roi d'Angleterre, avec lequel il s'étoit ligué contre le comte de Toulouse. Mais Trencavel n'étoit que vicomte de Béziers, de Carcassonne, d'Albi & de Razès. C'étoit son frère Bernard-Aton qui étoit alors vicomte & non pas *comte* de Nimes. Il ne paroît pas d'ailleurs que ce dernier ait pris aucune part à ce siége. Guillaume de Neubrige[4] a évité cette faute; mais il en a commis une autre en donnant le nom de Guillaume à Trencavel, tandis qu'il est certain qu'il s'appeloit Raimond. Le P. Daniel[5], qui rapporte le siége de Toulouse à l'an 1158, a adopté ces deux fautes, en disant que *Guillaume-Trencavel, comte de Nimes* & vicomte de Béziers, se ligua aussi avec le roi d'Angleterre.

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 201 & 202.
[2] Gaufridus Vosiensis, p. 310.
[3] Roger de Hoveden, *Chronic.* part. 2, p. 281.
[4] Jean de Salisberi, *Epist.* 60. — Voyez *de Nug. curial.* l. 8, c. ultim.
[5] *Ibid.*

[1] Robert du Mont, éd. Duchesne, p. 778 & seq.
[2] Gervas. Dorobern. *Chronic.* p. 1381.
[3] Pagi, ad ann. 1161, n. 7.
[4] Guillaume de Neubrige, l. 2, c. 10.
[5] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, in-fol. p. 1216.

VII. Si nous en croyons ce dernier historien[1], le roi Louis le Jeune n'entra dans Toulouse pour défendre cette ville que longtemps après que Henri en eut commencé le siége. « Henri, dit cet auteur, as« siégea Toulouse; il perdit beaucoup de « gens de qualité à ce siége; mais il com« mençoit à serrer de plus près les Toulou« sains, lorsque le roi, après avoir forcé un « quartier du camp, entra lui-même dans « la place avec de très-bonnes troupes. Ce « succès déconcerta le roi d'Angleterre; il « fit dire au roi que le voyant en résolu« tion de défendre la place en personne, il « abandonneroit cette entreprise par res« pect pour lui qui étoit son seigneur, &c. » Le P. Daniel cite à la marge Henri (il falloit dire Roger) de Hoveden : mais cet historien anglois ne dit rien de cette circonstance, ni même du roi Louis le Jeune; & les autres historiens[2], qui parlent de la défense de Toulouse par ce prince, font assez entendre qu'il étoit dans la place dès le commencement du siége.

NOTE 55

NOTE LV

Sur Gaucelin d'Azillan, maître des hospitaliers de Jérusalem, & quelques autres grands maîtres de cet ordre.

I. GUILLAUME, vicomte[1] de Minerve, étant à Carcassonne au mois de décembre de l'an 1161, reconnut tenir en fief de Raimond Trencavel, vicomte de cette ville, & de Roger, son fils, le château de Lauran, dans le diocèse de Narbonne, en présence de *Gaucelin, prieur de l'Hôpital de Jérusalem*. Il est marqué dans un[4] autre acte du 4 d'octobre de l'an 1163, qu'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, confirma l'abbaye de Quarante, située dans le diocèse de cette ville, dans la possession de la moitié du château de *Coëmeraco*, en présence *d'Arnaud de Montescot, maître de la milice; de Gaucelin d'Azillan, maître de l'Hôpital de Jérusalem, &c.* Nous concluons de là que Gaucelin d'Azillan doit être mis au rang des grands maîtres de l'ordre des hospitaliers ou de Malte, qui, dans le douzième siècle[1] & les suivans, ne se qualifioient pas autrement. Toute la difficulté consiste en ce qu'aucun historien de cet ordre n'a fait mention de Gaucelin, & qu'ils mettent, depuis l'an 1160 jusques en 1164, d'autres grands maîtres de l'Hôpital de Jérusalem. Voyons sur quoi ils se fondent.

Henri Pantaléon[2], le plus ancien de ces historiens, dans son ouvrage latin imprimé à Bâle en 1581, dit qu'Arnaud de Comps, quatrième grand maître & successeur d'Auger, mourut *fort âgé vers l'an* 1157, & que Gilbert *Ascalus* lui succéda. Il ajoute que ce dernier abdiqua la maîtrise en 1167.

Jacques Bosio[3], dans son histoire italienne de Malte imprimée en 1621, dit au contraire que le grand maître Raimond du Puy étant mort en 1160, Auger de Balben lui succéda la même année. Il marque ensuite que le même Auger assista comme grand maître des hospitaliers au concile de Nazareth tenu en 1160; qu'après la mort de Baudouin III, roi de Jérusalem, décédé le 10 de février de l'an 1163, il favorisa l'élection[4] du roi Amauri, son successeur; qu'il mourut peu de jours après; qu'Arnaud de Comps lui succéda immédiatement, & qu'enfin ce dernier accompagna le roi Amauri en Égypte dans l'expédition que ce prince entreprit au mois de septembre de l'an 1163 contre le soudan Dargan, &c. Mais il est certain que tous ces faits sont avancés sans aucun fondement, comme nous le verrons bientôt. M. l'abbé de Vertot[5], moins

[1] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, in-fol. p. 1217.
[2] Radulfus de Diceto, *de Imag. hist.* ad ann. 1159. — Rapin Thoiras, *Histoire d'Angleterre*, l. 7.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXIV.
[4] *Ibid.* n. DXLI.

[1] Guillaume de Tyr, l. 17, c. 3; l. 20, c. 5. — Nabérat, *Privilèges de l'ordre de Malte*, p. 11, &c.
[2] Henri Pantaléon, *de Ord. Joan. rebus gestis* l. 2, p. 39 & 43.
[3] Jacques Bosio, *Histoire de Malte*, l. 6, p. 219.
[4] *Ibid.* p. 224.
[5] Vertot, *Histoire de Malte*, l. 2.

occupé, dans sa nouvelle *Histoire de Malte*, à enrichir son ouvrage par des recherches qu'à l'embellir par les grâces du discours, les a adoptées; il s'écarte néanmoins en un endroit de Bosio, sans en dire la raison, & il ne donne[1] *qu'à peine deux ans* de gouvernement au grand maître Auger de Balben, qu'il fait mourir vers la fin de février de l'an 1163; Auger n'aura donc succédé à Raimond du Puy qu'en 1161. Entrons dans le détail.

Éd. orig. t. II, p. 643.

1° Il est certain que Raimond du Puy étoit encore maître des hospitaliers en 1155 suivant le témoignage de Guillaume de Tyr[2], mais cet historien ne parle plus de lui ni d'aucun autre maître de l'Hôpital, jusques en 1167, qu'il fait mention[3] *de Gerbert surnommé Assalit*. Ainsi on ne sait sur quelle autorité les historiens de Malte mettent Auger de Balben & Arnaud de Comps au rang des grands maitres.

2° Supposons cependant qu'ils aient eu en main des preuves de l'existence de ces deux grands maîtres, & qu'ils aient jugé à propos de les supprimer dans un siècle aussi obscur pour leur histoire; il est certain du moins qu'ils n'en ont aucune pour l'époque de leur magistère ou gouvernement; & cela est si vrai[4] que Nabérat, dans son *Histoire françoise de Malte*, postérieure à celle de Bosio & imprimée en 1629, convient de bonne foi que le maître Auger de Balben, qu'il fait mourir peu de temps après son élection & avant la mort de Baudouin III, roi de Jérusalem, *n'a laissé autre mémoire de soi que son nom*; & dans le traité que cet[5] auteur a fait des privilèges de l'ordre de Saint-Jean, il avoue encore au sujet du même Auger, *qu'on ne trouve rien de remarquable de lui que son nom, non pas même de quelle nation il étoit*. Aussi ne cite-t-il aucun monument où il soit parlé de lui, non plus que d'Arnaud de Comps, son prétendu successeur.

3° On n'a aucune preuve qu'Auger de Balben, maître de l'Hôpital, ait assisté au concile de Nazareth de l'an 1160; qu'il ait favorisé l'élection d'Amauri, roi de Jérusalem; qu'il soit mort peu de jours après cette élection; qu'Arnaud de Comps lui ait succédé, & que celui-ci ait suivi ce prince dans l'expédition qu'il entreprit en Egypte en 1163. En effet il n'est rien dit d'Auger, ou du maître de l'Hôpital, ni dans les actes[1] du concile de Nazareth, ni dans les monumens qui y ont du rapport, ni enfin dans ce que nous a laissé Guillaume de Tyr sur la mort de Baudouin III, roi de Jérusalem, sur l'élection d'Amauri son successeur & sur l'expédition que ce dernier entreprit en Egypte au mois de septembre de l'an 1163. Tout ce qu'il dit sur ce dernier[2] article, c'est qu'Amauri ayant assemblé une nombreuse armée, s'avança vers le soudan Dargan : *Congregatis militaribus copiis, & exercitu copioso*. Ces paroles suffisent à M. l'abbé de Vertot[3] pour faire trouver le prétendu grand maître Arnaud de Comps à l'expédition d'Egypte, & faire convoquer pour cela à Amauri la noblesse *& les deux ordres militaires*; mais si les paroles de Guillaume de Tyr peuvent souffrir cette interprétation, il est certain du moins qu'il n'y est rien dit d'Arnaud de Comps, ni du maître des hospitaliers.

On n'a donc rien de certain sur les maîtres de l'Hôpital de Jérusalem depuis l'an 1155 jusques en 1167. Nabérat[4] fait mention seulement d'un diplôme accordé en 1158 aux hospitaliers de Jérusalem par le roi Louis le Jeune, *du temps de Raimond du Puy, second grand maître*. Ainsi sans doute Raimond vivoit encore alors; mais il peut être décédé la même année, ou si l'on veut en 1160. Rien n'empêche donc qu'Auger de Balben ne lui ait succédé immédiatement, que celui-ci ne soit mort avant le mois de décembre de l'an 1161, que Gaucelin d'Azillan n'ait succédé dès lors à ce dernier, & qu'il n'ait été grand maître jusques après le mois d'octobre de l'an 1163. Quant à Ar-

[1] Vertot, *Histoire de Malte*, p. 140.
[2] Guillaume de Tyr, l. 17, c. 3.
[3] *Ibid.* l. 20, c. 5.
[4] Nabérat, *Histoire des chevaliers de Saint-Jean*, l. 1, c. 3, p. 8.
[5] *Id. Privilèges de l'ordre de Saint-Jean*, p. 12 & suiv.

[1] Guillaume de Tyr, l. 18, c. 29. — *Conciles*, t. 10, p. 1403 & suiv.
[2] Guillaume de Tyr, l. 19, c. 5.
[3] Vertot, *Histoire de Malte*, p. 140.
[4] Nabérat, *Privil. de l'ordre de Saint-Jean*, p. 11.

naud de Comps il peut avoir succédé à Gaucelin ou à la fin de la même année ou la suivante, & être mort avant l'an 1167, que Gilbert Assalit possédoit le magistère de l'Hôpital de Jérusalem. Gaucelin d'Azillan aura donc été certainement grand maître de cet hôpital.

Il n'y a pas lieu de douter que ce grand maître ne fût natif de Languedoc : outre que nous le voyons en 1161 & 1163 à la cour des vicomtes de Carcassonne & de Narbonne, nous trouvons[1] dans la Province une famille noble de son nom, à laquelle le château d'Azille ou d'Azillan dans le diocèse de Narbonne avoit donné le sien. A cela on doit ajouter que le Languedoc faisoit alors, comme il le fait encore aujourd'hui, la portion la plus considérable de la langue de Provence, la plus ancienne de l'ordre; que les hospitaliers eurent leurs premiers établissements d'Occident dans cette province, entre autres à Saint-Gilles sur le Rhône, d'où ils s'établirent dans le voisinage sous la protection des comtes de Toulouse & des grands seigneurs du pays, qui les favorisèrent toujours beaucoup, & que les deux grands prieurés de la langue de Provence, les deux premiers de l'ordre, sont situés en Languedoc, ce qui fait qu'on ne doit pas être surpris si les premiers grands maîtres des hospitaliers étoient de la langue de Provence. Or, nous avons prouvé ailleurs[2] qu'on comprenoit alors, sous le nom *de Provence*, non-seulement la Provence proprement dite, mais le Languedoc & les provinces voisines : preuve certaine qu'on ne doit pas attribuer plutôt à la Provence propre qu'à ces autres provinces les grands maîtres qui ont été tirés de la langue de Provence & dont on ignore le lieu précis de la naissance.

II. Ces observations, qui sont incontestables, nous donneront lieu dans la suite de revendiquer au Languedoc quelques grands maîtres qu'on fait natifs, sans autre preuve & à la faveur de cette équivoque, de la Provence propre.

[1] Voyez à la table de ce volume, sous le nom d'*Azillan*.

[2] Voyez tome III, l. XIV, n. CI, & livre XVIII, n. LXXX.

On peut les appliquer en particulier à Raimond du Puy, second grand maître de l'ordre & proprement son instituteur, dont on ignore la patrie. Il est vrai que quelques modernes ont prétendu qu'il étoit natif du Dauphiné ; mais, de leur aveu, tous les anciens gardent là-dessus un profond silence, & tous les soins que s'est donnés en dernier lieu un savant magistrat[1] par ses nouvelles recherches, pour assurer ce grand maître au Dauphiné, n'ont abouti qu'à prouver qu'il y avoit une maison du Puy établie dans cette province, aux environs de Romans, dans le douzième siècle & les suivans, ce qui ne décide pas la question, puisqu'il y avoit alors d'autres familles de ce nom dans les provinces voisines, & qu'il y a pour le moins autant de vraisemblance que le grand maître Raimond étoit de la maison du Puy en Languedoc que de celle du Puy en Dauphiné.

En effet : 1° nous trouvons[2] en 1110 *un Pierre-Raimond du Puy* dont les domaines s'étendoient dans la partie méridionale du Toulousain. On voit ici le nom de *Raimond* dans cette maison, & l'on n'a aucune preuve qu'il ait été en usage dans celle de Dauphiné : or, personne n'ignore que les noms se perpétuoient alors dans les familles.

2° Ce Pierre-Raimond du Puy avoit épousé[3] alors Adèle, sœur de Raimond, comte de Melgueil & de Substantion, qui vers l'an 1109 entreprit le voyage de la Terre-Sainte. Adèle, sa femme, étoit[4] cousine germaine de Bertrand, comte de Toulouse, qui, la même année, alla en Orient pour continuer les expéditions de Raimond de Saint-Gilles, son père, que le même auteur appelle[5] mal à propos *Raimond-Béranger*. Adèle de Melgueil étoit encore cousine germaine des comtes de Barcelone & d'Auvergne : preuve bien certaine que Pierre-Raimond du Puy, son mari, étoit d'une Éd. orig. t. II, p. 646.

[1] Le président de Valbonnais, *Mém. de littérat.* t. 6, part. 1.

[2] *Spicilegium*, t. 9, p. 135 & seq. — *Bibl. Cluniac.* p. 578. — Voyez tome III, livre XVI, n. XV.

[3] *Ibid.*

[4] Voyez *Note* XXXVI.

[5] Le président de Valbonnais, *Mém. de littérat.* t. 6, part. 1, p. 157.

Note 55

noblesse des plus distinguées. Raimond du Puy, qui fut depuis grand maître de l'ordre des hospitaliers, aura donc été de cette maison, & il aura suivi le comte de Toulouse ou celui de Melgueil, ses parens ou ses alliés, dans la Terre-Sainte.

3° Nous apprenons enfin qu'Amélius, évêque de Toulouse, frère du même Pierre-Raimond du Puy, étoit très-affectionné à l'ordre des hospitaliers. Ce prélat fonda[1] en effet en 1119, dans sa ville épiscopale, la commanderie de Saint-Remi, qui est décorée aujourd'hui du titre de grand prieuré, & il leur accorda[2] trois ans après de grands priviléges.

III. On doit ajouter aux grands maîtres de cet ordre, natifs du Languedoc, Gilbert *Assalit*, qu'on fait successeur immédiat d'Arnaud de Comps : 1° on trouve une famille noble de même nom établie[3] au commencement du douzième siècle dans le diocèse de Carcassonne; 2° il y a une parfaite ressemblance entre le surnom du grand-maître & celui de cette maison, qui est assez particulier & qu'on ne trouve pas ailleurs; car c'est sans aucun fondement que les écrivains[4] de l'ordre de Malte l'appellent Gilbert *d'Assaly, d'Assalit, de Sailli,* ou *de Sully.* Guillaume de Tyr, son contemporain, qui le nomme *Gerbert Assalit,* ne laisse aucune équivoque sur son nom.

IV. Du reste on pourroit dire peut-être que Gaucelin d'Azillan ne fut que maître particulier des hospitaliers en Provence, ou même si l'on veut en Occident, de la même manière qu'on voit en 1143[5] *un maître des templiers dans les Gaules* & un autre *maître des templiers en Provence & dans une partie de l'Espagne,* subordonnés à *Robert, maître de la milice de Jérusalem.* On trouve encore, en[6] 1149, *un maître de la milice du Temple dans les parties d'Aragon, de Catalogne & de Provence;* mais outre qu'on n'a aucune preuve que l'ordre des hospitaliers ait été gouverné dans ces provinces au douzième siècle par des maîtres particuliers, c'est que ceux de l'ordre des templiers prenoient leur dénomination des provinces de leur département, au lieu que Gaucelin d'Azillan prend, en 1161 & 1163, le simple titre de *prieur* ou de *maître de l'Hôpital de Jérusalem,* terme affecté alors aux grands maîtres de tout l'ordre.

[1] Voyez tome III, livre XVI, n. XXI.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 879.

[3] Voyez à la table de ce volume, sous le nom d'*Assalit*.

[4] Nabérat, *Privil. de l'ordre de Saint-Jean*, p. 15. — Vertot, *Histoire de Malte*, p. 150. — *Martyrologe de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, &c.

[5] *Marca Hispanica*, p. 1292 & seq.

[6] *Ibid.* p. 1303.

NOTE LVI

Note 56

Apologie de Raimond deuxième du nom, dernier comte de Tripoli de la maison de Toulouse.

PLUSIEURS historiens modernes, sur l'autorité de quelques anciens qu'ils ont crus trop légèrement, forment contre ce prince divers chefs d'accusation qui ternissent sa réputation & déshonorent sa mémoire. On l'accuse[1] : 1° d'avoir reçu de l'argent des infidèles en 1173 pour lever le siége de Harenc qu'il avoit entrepris; 2° d'avoir fait mourir le jeune Baudouin V, roi de Jérusalem, pour régner à sa place; 3° d'avoir traité avec le sultan Saladin contre le roi Gui de Lusignan; de s'être fait mahométan pour obtenir le secours de ce prince infidèle, & d'avoir trahi en sa faveur l'armée chrétienne à la bataille de Tibériade; 4° d'avoir sommé Saladin après cette bataille de lui donner le royaume de Jérusalem, conformément à leur traité; 5° enfin d'être mort mahométan, de rage & de désespoir de n'avoir pu obtenir ce royaume. Il est aisé de justifier Raimond sur tous ces articles.

1° Il n'est point vrai qu'il ait reçu de l'argent des infidèles pour lever le siége de Harenc en 1173, & ceux qui ont ajouté foi

[1] Maimbourg, *Histoire des Croisades*, l. 4. — Daniel, *Histoire de France*, t. 1, in-fol. p. 1286. — Vertot, *Histoire de Malte*, l. 2, &c.

à cette circonstance[1] l'ont rapportée très-infidèlement; voici le fait: Saladin, soudan[2] d'Egypte, s'étant emparé de Damas sur le fils de Noradin, mahométan comme lui, ses conquêtes alarmèrent les chrétiens, & le comte de Tripoli, alors régent du royaume de Jérusalem, dans le dessein d'arrêter ses progrès, entreprit le siége de Harenc, château situé à douze milles d'Antioche. Sur ces entrefaites, le soudan de Mosul, frère de Noradin, ayant appris que Saladin faisoit la guerre à son neveu, marcha à son secours & vint camper du côté d'Alep. Saladin étoit alors occupé au siége d'Emèse, & après avoir pris cette ville sur le fils de Noradin, il en attaquoit vivement le château dont la garnison se défendoit de son côté avec beaucoup de valeur. Les assiégés voyant cependant qu'ils n'étoient pas en état de faire une longue résistance, envoyèrent au comte de Tripoli, occupé au siége de Harenc, pour le prier de les secourir, avec promesse de lui remettre, en reconnoissance, les otages qu'il avoit donnés à Noradin, pour soixante mille écus d'or qui lui restoient à payer de sa rançon, & plusieurs autres prisonniers chrétiens qui étoient gardés dans le château d'Emèse. Raimond, dans l'espérance de recouvrer ces otages & ces prisonniers, interrompit le siége de Harenc & marcha avec toutes ses forces vers Emèse; mais ne trouvant aucun moyen de faire lever le siége, il vint reprendre celui du château de Harenc. Saladin s'approcha alors d'Alep, livra bataille au soudan de Mosul, le défit & revint ensuite devant le château d'Emèse, qui fut obligé de se rendre. Il envoya aussitôt au comte de Tripoli, pour le prier de ne pas s'opposer au progrès de ses armes contre le fils de Noradin, & pour l'y engager, il lui remit ses otages & tous les autres prisonniers chrétiens qui étoient gardés dans le château d'Emèse, ce qui engagea ce comte à faire la paix avec lui, & à se retirer de devant Harenc. Est-ce là une faute si considérable?

2° On cite[3] l'autorité de Sanut, auteur

[1] Vertot, *Histoire de Malte,* p. 174 & suiv. édition in-4°.

[2] Guillaume de Tyr, l. 21, c. 6 & 8.

[3] Vertot, *Histoire de Malte,* p. 197.

du quatorzième siècle, pour prouver qu'on soupçonna le comte de Tripoli d'avoir fait empoisonner le jeune roi Baudouin V, dans la vue de lui succéder. Cet historien ne dit rien cependant de ce fait, ni dans l'endroit[1] cité, ni ailleurs: il est vrai que quelques auteurs plus anciens parlent de ce soupçon & forment divers autres chefs d'accusation contre le comte, mais ils ne le font que sur des ouï-dire, & sur des bruits vagues & incertains, ainsi qu'ils le témoignent eux-mêmes *(ut putatur, ut dicitur, ut creditur, &c.)*[2]. Or, comme il est constant que Raimond eut des ennemis puissans qui donnèrent eux-mêmes occasion à la perte de Jérusalem & de la Terre-Sainte, il n'est pas extraordinaire que pour se disculper ils aient fait courir des bruits désavantageux sur son compte, & qu'ils l'aient calomnié tant sur la mort du jeune Baudouin que sur la perte de la bataille de Tibériade & de la Palestine, le pouvant faire impunément, puisque ce prince mourut peu de temps après cette bataille. Mais ce qui fait voir évidemment qu'on ne sauroit le soupçonner, sans une injustice criante, d'avoir empoisonné Baudouin V, c'est que ce jeune prince demeura toujours jusques à sa mort dans la ville d'Acre, sous la garde & la conduite du comte Josselin, son grand-oncle, qui ne le quitta jamais, *& le garda au miex*[3] *qu'il poout,* ainsi que s'exprime un historien du temps, & que le comte de Tripoli ne se mêla de lui en aucune manière, suivant le témoignage du même historien. Cet auteur ne dit rien de ce prétendu empoisonnement; il assure au contraire que le comte Josselin fit tout ce qu'il put après la mort de Baudouin V, pour faire tomber la couronne de Jérusalem sur la tête de Sybille, sa nièce, contre les conventions qu'il avoit jurées, & qu'il agit en *traître* à l'égard du comte de Tripoli & surprit sur lui la ville de Béryte. Éd. orig. t. II, p. 647.

3° Outre la relation[4] que nous a laissée

[1] Sanuto, l. 3, part. 6, c. 24.

[2] Guillaume de Neubrige, l. 3, c. 16 & suiv. p. 328, 333, 335, 342. — Roger de Hoveden, p. 362.

[3] Continuateur de Guillaume de Tyr, *apud* Martène, *Ampliss. Collect.* t. 5, p. 585 & seq

[4] Martène, *Ampliss. Collect.* t. 5, p. 548 & seq.

de la bataille de Tibériade Raoul Coggeshale, auteur grave & contemporain, & dans laquelle on trouve la[1] justification du comte de Tripoli touchant la trahison dont on l'accuse dans cette occasion, nous avons le récit de la même bataille par divers historiens arabes du temps, dans lequel on ne découvre non-seulement aucun vestige de cette prétendue trahison, mais où la conduite de ce prince est pleinement justifiée. Le témoignage de ces historiens est d'autant plus décisif, que s'il étoit vrai, comme on le prétend, que le comte de Tripoli se fût déclaré en faveur de Saladin & qu'il eût embrassé le mahométisme, ils n'auroient pas manqué de faire trophée d'une action si avantageuse à leur secte. Nous avons déjà rapporté ailleurs[2] ce que nous apprend de cette bataille Bohadin[3], l'un de ces historiens, dans la Vie qu'il a écrite du sultan Saladin dont il avoit toute la confiance, & qui fut témoin de la plupart des expéditions de ce prince.

Amadoddin d'Ispahan[4], autre auteur arabe qui a écrit l'histoire de l'expédition de Jérusalem par le sultan Saladin dont il étoit secrétaire, raconte à peu près de la même manière que Raoul Coggeshale ce qui précéda la bataille de Tibériade, & ne dit rien qui puisse faire soupçonner le comte de Tripoli d'avoir été d'intelligence avec ce prince infidèle. Il parle seulement, dans un fragment[5] qu'on nous a donné depuis peu de son ouvrage, de la division qui régnoit auparavant entre le comte Raimond & le roi de Jérusalem, & entre les principaux de l'armée chrétienne. « Comme ceux-ci « virent, ajoute-t-il, qu'il falloit bientôt « combattre les Musulmans, ils cherchè« rent à se réconcilier. Le roi alla trouver « le comte, lui témoigna une amitié sin« cère, prit une entière confiance en lui & « tâcha, par sa familiarité, d'adoucir la fé« rocité de ce prince. Ils se réconcilièrent « ainsi & s'unirent très-étroitement, après « avoir été extrêmement aliénés l'un de « l'autre. Alors les François, dans les visites « fréquentes qu'ils se rendirent, délibérè« rent sur leur salut commun & s'exhor« tèrent mutuellement à ne rien crain« dre, &c. Le comte qui étoit un capitaine « aguerri, prudent & expérimenté, leur dit « entre autres choses : Ce Saladin est plus « formidable qu'aucun des sultans qui ait « jamais été; il est extrêmement véhément, « son courage ne lui fait rien trouver de « difficile & il affronte aisément les pé« rils; s'il nous entame une fois, nous ne « pourrons plus nous relever; usons de ruse « avec lui, & fatiguons-le, tant par de « petites escarmouches que par notre pa« tience : il est à propos de ne pas l'atta« quer à force ouverte, mais d'écouter ses « propositions. Le roi répliqua au comte « en ces termes : Il faut que la crainte « vous ait saisi pour parler de cette ma« nière; j'attaquerai moi-même le sultan « & le presserai si vivement que je l'oblige« rai à se retirer; j'élèverai l'étendard de « la Croix, & aucun des ennemis ne pourra « résister, &c. Le comte, qui ne goûtoit « pas ce discours, l'écouta avec peine : « mais il n'en témoigna rien au dehors. Le « roi, de son côté, compta que ce prince « approuvoit sa résolution, & la paix ayant « été rétablie parmi eux, ils s'occupèrent à « disposer leurs troupes pour le combat. » Le fragment finit ici, & ne nous apprend ni l'issue de la bataille, ni le sort du comte de Tripoli, mais il prouve que le roi de Jérusalem la donna contre l'avis de ce prince.

Abulféda[1], troisième historien arabe qui a écrit vers le commencement du quatorzième siècle, ne s'écarte pas de ce que rapportent Raoul Coggeshale & Bohadin du comte de Tripoli; il s'énonce en ces termes : « Saladin étant venu camper à Tibé« riade, il se rendit aussitôt maître de cette « ville dont la citadelle se défendit. L'une « & l'autre appartenoient au comte, qui, « ayant conclu une trêve avec le sultan, « avoit promis d'en exécuter fidèlement les « articles; mais les François lui ayant député

[1] Voyez tome III, livre XVII, n. LXXXIII.

[2] *Ibid.*

[3] Bohadin, *Vita & res gestae Saladini*, c. 34 & seq. p. 66 & seq. edit. Lugd. Batav. 1732.

[4] *Secund. auctuar. ad vitam Saladini, ibid.* p. 17 & seq.

[5] *Ibid.* p. 22 & seq.

[1] *Excerpt. Abulfedae*, c. 26 & seq. *ibid.* p. 40 & seq.

« leurs prêtres avec le patriarche, pour « lui en faire des reproches & le détourner de faire alliance avec le sultan, ce « prince se rendit à leurs remontrances « & unit de nouveau ses armes avec les « leurs. Ils se préparèrent ensuite de concert à combattre le sultan, qu'ils allèrent « chercher avec toutes leurs forces. Ce « dernier décampa alors de Tibériade & « alla le samedi à la rencontre des chrétiens. Les deux armées en étant venues « aux mains, l'action devint très-vive : le « comte de Tripoli voyant combien il importoit de vaincre, se jeta alors à corps « perdu dans la mêlée & attaqua la première « ligne des Musulmans. Tacoddin, prince « d'Amad, qui y commandoit, fit ouvrir « aussitôt ses bataillons pour le recevoir « avec ceux de sa suite, qu'il enveloppa & « qu'il tailla en pièces. Le comte trouva « moyen cependant de s'échapper, & étant « arrivé à Tripoli, il y mourut furieux peu « de temps après. »

On voit par tous ces témoignages que Raimond II, comte de Tripoli, chercha à la vérité son salut dans la fuite à la bataille de Tibériade, mais qu'elle se donna contre son sentiment & qu'il ne se retira qu'après y avoir donné des marques de sa valeur. « Il est surprenant, dit un célèbre « journaliste[1] de nos jours à l'occasion de « la *Vie de Saladin* écrite par Bohadin, « dont il a fait l'extrait, que cet auteur ne « dise pas un mot de la trahison que nos « historiens attribuent au comte de Tripoli. « Il est vrai que Bohadin convient qu'il « s'enfuit lâchement dès le commencement « de la bataille de Tibériade, mais sans « rien ajouter qui puisse faire soupçonner « la moindre collusion entre ce prince & « Saladin. » Enfin, pour achever de démontrer que Raimond II ne fut pas coupable de la prétendue trahison dont on l'accuse, & qu'il ne fut nullement d'intelligence avec Saladin à cette mémorable journée, nous n'avons besoin d'autre preuve que de la lettre que le grand maître des templiers écrivit à tous les princes chrétiens après la prise de Jérusalem, & par conséquent

[1] *Journal littéraire* de La Haye, année 1731, part. 1, p. 418 & suiv.

après la mort de ce comte, & qu'un ancien historien[1] nous a conservée : ce grand maître y fait la relation de la bataille, mais il ne dit rien qui puisse faire tort à la réputation du comte de Tripoli; il dit au contraire *que ce prince eut beaucoup de peine à se sauver de la bataille.* Si Raimond eut été coupable d'un crime aussi noir que celui dont on le charge, le grand maître, son ennemi, l'auroit-il dissimulé ?

Éd. orig. t. II, p. 648.

4° La prétendue sommation faite à Saladin par ce comte, après la bataille, de lui remettre le royaume de Jérusalem, conformément au traité qu'ils avoient conclu ensemble, est une fable inventée de nos jours. En effet, comment Raimond pouvoit-il demander qu'on lui remît le royaume de Jérusalem, puisqu'il mourut certainement avant la prise de cette ville par les infidèles ?

5° On a déjà vu que les historiens arabes du temps rapportent les circonstances de la mort de Raimond d'une manière bien différente des auteurs postérieurs. Nous trouvons encore de quoi faire l'apologie de la fin de ce comte dans le Continuateur de Guillaume de Tyr, auteur ancien[2] & d'autant moins suspect qu'il accuse ce prince d'avoir appelé d'abord Saladin à son secours contre Gui de Lusignan, qui lui avoit déclaré la guerre aussitôt après son couronnement; mais il le justifie pleinement au sujet de la bataille de Tibériade & ne dit rien de sa prétendue trahison, ni des autres circonstances que nous venons de réfuter. Il témoigne, au contraire, que le comte agit toujours de bonne foi depuis sa réconciliation avec le roi, & attribue[3] uniquement la perte de la bataille & toutes ses funestes suites à la haine implacable que Gérard de Rochefort, grand maître des templiers, avoit conçue contre lui, parce que le comte lui avoit refusé autrefois en mariage la dame du château de Boterin. *Gérard, après ce refus,* ajoute-t-il, *se rendit au Temple par mautalent, dont la haine commença, par quoi la Terre fu perdue.*

[1] Roger de Hoveden, p. 463.
[2] Continuateur de Guillaume de Tyr, *apud* Martène, *Ampliss. collect.* p. 596.
[3] *Ibid.* p. 609.

Suivant cet historien[1], le comte de Tripoli se retira à Tyr après la bataille de Tibériade, avec le fils du prince d'Antioche & quelques autres seigneurs qui avoient échappé comme lui de cette funeste journée. « Saladin, continue-t-il, parut bientôt après devant cette place, qu'il n'osa « attaquer, parce que la garnison étoit trop « forte. Il passa outre, alla assiéger Sidon « à six milles de là, prit cette ville & ensuite celle de Giblet & le château de « Boterin qui appartenoient au comte. « Celui-ci voyant que les infidèles s'emparoient de ses États & menaçoient sa « capitale, s'y rendit par mer avec le fils « du prince d'Antioche & tout ce qu'il put « rassembler de chevaliers, dans le dessein « de la défendre contre Saladin; mais il ne « vécut pas longtemps après son arrivée, « & mourut en duel, ainsi qu'on le rapporte. Il laissa ses États au fils du prince « d'Antioche, qui jouit depuis du comté de « Tripoli. » On ne voit rien ici qui marque le désespoir auquel on prétend[2] que le comte s'abandonna après la bataille de Tibériade, & qui le fit tomber, ajoute-t-on, dans une espèce de frénésie, dont il mourut peu après toujours agité de colère & de fureur.

Il est vrai qu'un des historiens arabes[3] que nous avons cités prétend que le comte de Tripoli *mourut furieux;* mais on doit interpréter ce terme de la douleur[4] que ce prince conçut tant de la perte de la bataille de Tibériade que des malheureuses suites qu'il prévit qu'elle alloit avoir pour les chrétiens d'Orient, & nullement des reproches d'une conscience agitée du remords d'avoir embrassé le mahométisme & trahi sa patrie avec sa religion. Si Raimond fût mort mahométan, comme on le prétend, les historiens arabes du temps n'auroient pas oublié une pareille circonstance, ainsi qu'on l'a déjà remarqué; mais on voit, au contraire, qu'ils parlent toujours de lui comme d'un de leurs plus cruels ennemis. Enfin, si ce prince eût été coupable d'une telle apostasie, Boémond VI, son successeur dans le comté de Tripoli, n'auroit osé le qualifier *de bonne mémoire* peu d'années après sa mort, comme il fait dans une charte par laquelle il confirma, au mois d'août de l'an 1196, les priviléges que ce prince avoit accordés aux hospitaliers de Tripoli & les donations qu'il avoit faites en leur faveur.

Si donc Raimond donna quelque occasion à la perte du royaume de Jérusalem, ce fut par ses divisions avec Gui de Lusignan, qu'il vouloit éloigner du trône, tant parce qu'il n'étoit pas capable de régner, de l'aveu de tous les historiens, que parce qu'il s'en étoit emparé contre la foi d'un traité solennel, autorisé par les états généraux du royaume dans le temps qu'ils lui en avoient déféré la régence. Ainsi l'ambition de Gui[1] fut proprement la première cause de tous ces malheurs. En effet, suivant l'auteur de la continuation de Guillaume de Tyr, le roi en déclarant le premier la guerre au comte, pour s'assurer la possession d'un royaume où il n'étoit pas encore reconnu, força en quelque manière ce prince à appeler les infidèles à son secours contre lui.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire, que le roi Gui de Lusignan, le maître des templiers & les autres ennemis du comte de Tripoli, tant pour se disculper eux-mêmes des suites funestes de la bataille de Tibériade, dont ils étoient la principale cause, que par animosité & par vengeance, firent courir des bruits désavantageux à la mémoire de ce prince, après sa mort, dans le temps qu'il n'étoit pas en état de se défendre, ce qui aura trompé quelques historiens étrangers & peu instruits, qui ont adopté trop facilement ces bruits sans en examiner la vérité. Aussi l'un de ces historiens[2], de meilleure foi que les autres, avoue-t-il que *les plus anciens auteurs* excusoient la conduite du comte de Tripoli en beaucoup de choses.

Au reste, il nous paroît que Vincent de

[1] Continuateur de Guillaume de Tyr, *apud* Marten. *Ampliss. Collect.* p. 607 & 609.

[2] Vertot, *Histoire de l'ordre de Malte*, p. 225.

[3] *Excerpt. Abulfedae*, c. 26 & seq. p. 40 & seq.

[4] Guillaume de Neubrige, l. 3, c. 19. — Bernardus Scolast. — *Scriptores rerum Italicarum*, t. 7, p. 792.

[1] Jacq. de Vitri, p. 117 & suiv.

[2] Albéric, *Chronicon*, an 1187.

Beauvais[1], auteur dont on connoît assez le penchant pour la fable & le peu d'exactitude, est le premier qui a assuré positivement que le comte de Tripoli avoit embrassé le mahométisme, & que c'est de lui que Nangis & tous les autres auteurs postérieurs[2] ont emprunté cette accusation, à laquelle ils en ont ajouté d'autres aussi fabuleuses : c'est ce qu'il nous seroit aisé de faire voir, mais cela nous mèneroit trop loin.

Nous avons cru devoir entrer dans ce détail pour rétablir la mémoire d'un des plus grands princes de la maison de Toulouse.

Note 57

NOTE LVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS[3]

Église de Narbonne.

La cathédrale de Narbonne a été fondée d'après la tradition par S. Paul, premier évêque de cette ville. Cette première église fut détruite par un incendie au commencement du cinquième siècle. L'évêque Rustique entreprit de la reconstruire; il fit raser les murs calcinés qui subsistaient encore & fit commencer la nouvelle église le 13 octobre de l'an 441. Elle fut achevée au bout de quatre ans le 29 novembre 445, selon la supposition la plus vraisemblable, en 448 selon d'autres. Ce n'est que sous Charlemagne que la cathédrale de Narbonne fut placée sous l'invocation de S. Just & S. Pasteur, l'empereur ayant, selon la tradition, rapporté les corps de ces martyrs d'Espagne. En 890 l'évêque Théodard fit élever dans l'église un autel de marbre blanc, soutenu par des colonnes de même matière. Cet autel remplaça celui que les Sarrasins avaient détruit cent ans auparavant. Théodard en fit la dédicace le 3 octobre 890; près de l'autel fut construit un trône épiscopal également en marbre.

Au treizième siècle, l'église de Narbonne tombait en ruines. Gui Foucauld ou Fulcodi, depuis pape sous le nom de Clément IV, eut le projet de la rebâtir; ce fut Maurin, son successeur, qui en 1272 en fit commencer la reconstruction. Le pape Clément IV envoya de Rome la pierre fondamentale toute bénite & ornée d'une croix d'or. Ce fut le troisième jour d'avril que Maurin jeta les fondements du nouvel édifice, mais ce prélat n'eut que le temps de faire élever les murs du devant jusqu'à la croisée seulement; il mourut la même année & fut enterré dans la chapelle de Saint-Charles, qui faisait partie du bâtiment de cette église. Après sa mort on continua les travaux des ailes & des chapelles qui environnent le chœur, on construisit aussi les deux grosses tours qui servent de clochers, mais on ne poussa pas les travaux plus loin, & ce n'est que le dimanche de Pâques 1332 qu'on put célébrer la messe dans le chœur. L'église resta inachevée jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, que M. de la Berchère résolut de la terminer. Il posa solennellement la première pierre de la nef le 17 juin 1708. L'ouvrage ayant été interrompu, M. de Beauvau, successeur de M. de la Berchère, le fit reprendre en 1722 & les années suivantes.

Nous trouvons dans les notes de Dom Malherbe les renseignements suivants sur

[1] Vincent de Beauvais, *Speculum histor.* l. 30, c. 43, ed. 1526.

[2] *Scriptores rerum Italic.* t. 7, p. 659 & seq.

[3] Nous avons rédigé les Notes qui suivent à l'aide du *Gallia Christiana* & des matériaux manuscrits laissés par les continuateurs des historiens de la province de Languedoc. Nous nous sommes particulièrement servis de l'ouvrage manuscrit de Dom Malherbe, intitulé : *Le clergé de Languedoc ou Tableau historique et chronologique des archevêques, évêques, abbés, abbesses & chefs des chapitres principaux de la Province, &c.* Cet ouvrage est conservé à la Bibliothèque Impériale de Paris, dans la collection de Languedoc. Nous avons jugé inutile de renvoyer aux sources, pour chacun des faits avancés dans les séries chronologiques des évêques ou des abbés. Ces citations auraient fait double emploi, puisque ces faits ont déjà été presque tous rapportés à leur date, dans le courant de l'*Histoire*. Quant à ceux avancés comme nouveaux ou qui n'auraient pas encore été mentionnés, il suffira de se reporter aux inventaires des archives d'abbayes que nous donnerons dans nos volumes de Preuves, pour trouver l'indication des actes sur lesquels ils s'appuient. [E. M.]

cette église. « Cet édifice, situé dans la cité, à quelque distance du canal en entrant dans la ville par la Porte-Neuve, est remarquable par la hauteur de ses voûtes & la hardiesse de sa construction; sa longueur est de 43 toises dans l'œuvre & sa largeur de 23 toises. On y voit plusieurs tombeaux de marbre, entre autres celui de Philippe le Hardi, qui est au milieu du chœur. Le chapitre de Narbonne reçut pour faire l'anniversaire de ce prince plusieurs legs pieux du roi Philippe le Bel. Ce tombeau fut transféré de l'ancienne cathédrale de Narbonne dans la nouvelle au mois d'octobre 1344. On y voit représenté le roi Philippe le Hardi, en marbre blanc, couché & revêtu de ses habits royaux; il tient de la main droite un long sceptre & de l'autre ses gants. Derrière le revers du tombeau est une inscription latine. Le convoi est représenté sur les quatre faces de ce tombeau. Des chanoines qui portent des aumusses les uns sur la tête les autres sur le bras y sont représentés; d'un autre côté sont des princesses qui portent aussi des aumusses sur la tête. On y voit enfin le roi Philippe le Bel entre ses deux gardes; il est en habit de deuil, sa cornette est rabaissée sur ses épaules, tandis que les autres la portent sur la tête.

« Cette église avoit, il n'y a pas encore longtemps, un orgue d'un travail merveilleux. Il y a aussi un ostensoir ou *soleil* si pesant, qu'il ne faut pas moins de huit prêtres pour le porter; une de ses plus belles décorations étoit un tableau de Sébastien de Venise représentant la résurrection de Lazare. Le cardinal Jules de Médicis lui avoit fait présent de ce chef-d'œuvre en 1722. Le duc d'Orléans, régent du royaume, témoigna le plus vif désir d'avoir ce tableau. Les chanoines ne crurent pas devoir le lui refuser & le lui envoyèrent. Ce prince leur donna en compensation 20,000 livres pour continuer la construction de leur église; & en outre il leur fit tenir une bonne copie de leur tableau.

« Le palais archiépiscopal, situé encore plus près du canal que la primatiale, est assez proche des moulins & écluses (entre les deux villes); c'est une espèce de forteresse composée de plusieurs corps de logis & flanquée de plusieurs tours carrées; il y a un jardin spacieux.

« L'église de Narbonne qui avait quatre archidiacres, n'en eut plus que trois depuis l'érection de l'évêché d'Alet; celui de Narbonne s'appelle le grand archidiacre.

« Il y a cinq paroisses dans la ville, celle de Saint-Just & Saint-Pasteur, celle de Saint-Paul, celle de Saint-Sébastien, celle de Lamourguier & celle de la Major. »

Suite chronologique des évêques de Narbonne.

I. S. Paul, que nous donnons comme le premier évêque de Narbonne, est celui qui, selon Grégoire de Tours, fut sacré à Narbonne & prêcha l'Évangile dans toute la contrée vers le milieu du troisième siècle. Le poëte Prudence, dans ses *Hymnes sacrées*, atteste que le nom de Paul a été célèbre dans toute l'Église dès le quatrième & le cinquième siècles. Son culte a toujours été en grande vénération à Narbonne, où l'on conserve ses reliques dans l'église de son nom. Dans les anciens martyrologes, qui le qualifient disciple des apôtres, sa fête est marquée au deuxième de mars; dans le martyrologe d'Usuard, dans ceux de Saint-Just & de l'abbaye de Quarante, on trouve sa mort indiquée au 12 de décembre.

II. Étienne, diacre & disciple de S. Paul, est regardé comme son successeur. L'histoire ne nous a transmis aucun détail sur cet évêque.

III. Gavidius souscrivit au concile de Rimini (an 359), mais son nom n'est suivi d'aucune indication du siége auquel il appartenait. De ce que Sulpice Sévère, qui résidait à *Primulac*, l'appelle *episcopus noster*, on a conclu que ce siége était celui de Narbonne.

IV. Hilaire est l'évêque de Narbonne auquel le pape Zozime écrivit au mois de septembre 417 pour lui défendre de faire des ordinations dans la Narbonnaise, ce droit étant réservé à l'évêque d'Arles. Nous ne reviendrons pas sur les causes des prétentions de l'évêque d'Arles. Hilaire répondit au pape pour se plaindre de ce qu'il voulait le dépouiller d'un droit qui lui était

acquis par la disposition des canons. Zozime persista, mais Hilaire ne se rebuta pas & finit par obtenir de Boniface I la justice que lui avait refusée son prédécesseur. Patrocle, privé de la protection du patrice Constance, ne put justifier l'ordination qu'il avait faite dans l'église de Lodève soumise à la juridiction du métropolitain de Narbonne & le pape Boniface enjoignit, en 422, à Hilaire de se rendre à Lodève pour en ordonner de nouveau l'évêque. Le P. Pagi place au 9 octobre l'ordination de son successeur, ce qui fixe l'époque de la mort d'Hilaire.

V. Rustique naquit vers l'année 394, il était fils d'un saint évêque nommé Bonose & neveu par sa mère d'un autre évêque appelé Arator. Fidèle aux traditions de sa famille, Rustique résolut d'embrasser la vie religieuse; il demanda des conseils à S. Jérôme, qui, en 411, lui donna des règles de conduite & lui traça le plan qu'il devait suivre. Il lui proposa comme modèles Exupère, évêque de Toulouse, & Procule, évêque de Marseille, dont il pouvait recevoir fréquemment des avis salutaires. « Vivez dans votre monastère, lui écrivait-il, de manière à vous rendre digne de la cléricature. » Rustique, fidèle à ses conseils, s'ensevelit dans un monastère de Toulouse, où il vécut quelque temps avec Venerius, depuis évêque de Marseille. Il fut ordonné prêtre en même temps que lui, &, l'an 427, il fut élu évêque de Narbonne. L'église cathédrale de Narbonne lui dut sa reconstruction. Il fit éclater son zèle & sa charité à l'occasion des chrétiens d'Afrique, qui, chassés par les Vandales, cherchèrent un refuge dans les Gaules & principalement dans la Narbonnaise. Rustique fut un des quarante-quatre évêques des Gaules assemblés à Arles en 451, qui approuvèrent la lettre de S. Léon à Flavien, évêque de Constantinople. Il se rendit ensuite au concile convoqué par Ravenne, évêque d'Arles, pour terminer une contestation qui s'était élevée entre Théodore, évêque de Fréjus, & le prêtre Fauste de Lérins & les moines de ce monastère. Rustique mourut en 461, le 26 du mois d'octobre, jour auquel on célèbre sa fête.

VI. Hermès, archidiacre de Narbonne fut d'abord ordonné évêque de Béziers par Rustique, sous le pontificat de S. Léon; mais le clergé & le peuple de la ville ayant refusé de le reconnaître, il ne fit aucune démarche pour les y obliger. Il vécut hors de ce diocèse jusqu'à ce que Rustique, se voyant approcher de sa fin, le désigna comme son successeur, & il écrivit au pape S. Léon pour le prier d'autoriser cette destination qui était contraire à l'usage; le pape ne crut pas devoir le faire. Hermès fut cependant reconnu évêque de Narbonne après la mort de S. Rustique.

VII. Caprarius était métropolitain de Narbonne en 506; il envoya cette année le prêtre Anilius à sa place au concile d'Agde, convoqué avec l'autorisation d'Alaric.

VIII. Aquilin est regardé comme métropolitain de Narbonne vers le milieu du sixième siècle, quoiqu'on ne trouve nulle part le nom de cet évêque, si ce n'est dans la vie de S. Victorien, abbé en Espagne, publiée par les Bollandistes, où il est désigné comme un disciple de ce saint qui mourut en 560.

IX. Migetius ou Mégace souscrivit en 589 au troisième concile de Tolède, auquel soixante-douze évêques d'Espagne & de la Septimanie se trouvèrent en personne ou par leurs députés. Au mois de septembre de la même année, Mégace présida le concile de la Septimanie qu'il assembla à Narbonne. Il souscrivit en 597 à un autre concile de Tolède.

X. Sergius souscrivit en 610 à l'édit de Gondemar, successeur du roi Recarède, en faveur de l'évêque de Tolède, métropolitain de la Carthaginoise, à la juridiction duquel quelques évêques de cette province voulaient se soustraire.

XI. Selva assista au quatrième concile de Tolède, en 633, & présida au sixième de cette métropole en 648.

XII. Argebaud est regardé par Catel comme placé sur le siége de Narbonne vers le commencement du règne de Wamba en 672. Ce prélat n'omit rien pour traverser les projets du duc Paul, qui, à la tête de quelques mécontents révoltés contre Wamba, avait formé le projet de s'emparer de Narbonne. Paul, ayant cependant appris les desseins de l'évêque, entra dans la ville

& y établit une forte garnison; il s'empara du trésor des églises & se fit proclamer roi. Mais à la nouvelle de l'arrivée du roi Wamba, il abandonna cette ville pour se retirer à Nimes; Argebaud obtint du roi la grâce des rebelles.

XIII. Sunifred assista par procureur, en 683, au douzième concile de Tolède. Nous trouvons un bel éloge de cet évêque dans une lettre que lui écrivit Idalus, évêque de Barcelone. Ce prélat loue beaucoup sa vigilance & son application à remplir les devoirs de son ministère; il lui envoya en même temps l'ouvrage de S. Julien de Tolède intitulé *Prognosticon futuri saeculi* que Sunifred lui avait demandé.

Nous n'avons aucune connaissance des évêques de Narbonne depuis la fin du septième siècle jusqu'à plus de la moitié du huitième, ce qui comprend un espace d'environ quatre-vingts ans; on doit attribuer cette lacune à l'invasion & à l'occupation de la Septimanie par les Sarrasins.

XIV. Aribert nous est connu par le fragment d'une lettre que lui écrivit le pape Étienne III, en 768, concernant les juifs, qui possédaient encore héréditairement des biens allodiaux dans la Septimanie. Faute d'avoir examiné auquel des papes du nom d'Étienne cette lettre doit être attribuée, Catel & ceux qui l'ont suivi se sont trompés sur le temps de l'épiscopat d'Aribert.

XV. Daniel occupait le siége de Narbonne en 769; il se trouva cette année avec onze autres évêques de France à un concile tenu à Rome par le pape Étienne IV, concernant l'élection du Saint-Père & le culte des images. Il obtint en 782 un jugement contre le comte Milon qui s'était approprié quelques biens dépendants de son église; il présida le concile de la Province tenu en 791. L'année de sa mort n'est pas connue.

XVI. Nébridius ou Néfridius, successeur de Daniel, est considéré comme étant l'abbé de la Grasse du même nom. Il assista avec Leidrad, archevêque de Lyon, & Benoît, abbé d'Aniane, aux conciles tenus à Urgel, contre Félix, évêque de cette ville, en 799 & 800; il fut envoyé par Charlemagne en 813 au sixième concile d'Arles. Louis le Débonnaire donna, en 814, un diplôme en sa faveur. En 822, il assista avec Agobard à l'élection de Tructesinde, successeur de S. Benoît d'Aniane, & en 824, il institua Mercoral, abbé de Saint-Étienne de Bagnols; on ignore l'année de la mort de ce prélat qui est marquée dans le nécrologe de la Grasse au 1er janvier. Théodulphe, évêque d'Orléans, a fait l'éloge de Nébridius dans une de ses pièces de vers.

XVII. Barthélemy était archevêque de Narbonne en 828, puisqu'il reçut ordre des empereurs Louis & Lothaire de se trouver avec Nothon, archevêque d'Arles, Agiulphe de Bourges, & Adalelme d'Eause ou de Bordeaux, au concile qu'ils avaient indiqué à Toulouse pour cette même année; il souscrivit aussi en 834 la charte d'Aldric, archevêque de Sens, en faveur du monastère de Saint-Remi de cette ville. Barthélemy embrassa le parti de Lothaire contre l'empereur son père, & accompagna ce prince dans son voyage d'Italie, abandonnant son siége contre les lois de l'Église, dit Frodoard; il se réconcilia avec l'empereur en 838, à la diète de Kiersi. Charles le Chauve, lors de son avénement à la couronne en 840, lui fit quitter son siége, parce qu'il était passé de nouveau dans le parti de Lothaire avec Ébloa, archevêque de Reims; il se retira alors à Rome où probablement il finit ses jours.

XVIII. Bérarius paraît avoir succédé à Barthélemy immédiatement après la déposition de ce prélat, puisqu'il se trouva en 842 à la diète de Kiersi, à la célébration des noces de Charles le Chauve avec Hermintrude; il obtint de ce prince, le 31 mai 843, une charte par laquelle il donne à son église le village de Cesseras. Par un autre diplôme, daté du 20 du mois suivant, Charles confirma la même église dans la possession de tous ses biens.

XIX. Frédold ou Frédald ou Frédule, à la sollicitation d'Udalric, marquis de Gothie, reçut en 856 deux diplômes de Charles le Chauve en faveur de son église; ils sont datés du palais de Kiersi, le 15 de février 860. Par ces diplômes, ce prince accorde à l'église de Narbonne & de Razès plusieurs terres situées dans ce diocèse. Frédold assista la même année au concile de Tusey, composé de quarante évêques des quatorze provinces. Le nom de Frédold se

trouve dans une requête présentée à Charles le Chauve pour le monastère d'Exalat, requête à laquelle ce prince fit une réponse favorable le 5 août de l'année 872; ce qui prouve que Sigebode n'était pas évêque en 864, comme l'ont prétendu quelques auteurs. Cet évêque mourut cependant cette même année ou au commencement de la suivante, ainsi qu'il ressort des termes d'un jugement rendu en 873 par le comte Salomon.

XX. Sigebode consacra, le 21 septembre 873, l'église de Notre-Dame de Formiguera, que les comtes Wifred & Miron son frère, Oliba & Acfred avaient fait construire dans le comté de Razès & avaient donnée au monastère de Saint-Jacques pour le salut de leurs âmes & de celles de leurs parents: ce prélat prit part en 875 à une assemblée d'évêques faite à Châlon-sur-Saône à l'occasion de l'ordination d'Adalgérius, évêque d'Autun. Retenu pour cause de maladie, il envoya, en 878, à Nimes Théodard, son archidiacre, avec quelques moines de Saissi-les-Bois, pour recevoir les reliques de saint Bausile. Sigebode prit part, la même année, au concile qui se tint à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il reçut plusieurs donations de princes & de seigneurs pour son église & mourut vers l'an 885, peu de temps après que Wifred, comte de Barcelone, l'eut prié de prendre l'administration de l'église d'Ausone.

XXI. Théodard ou Audard, né dans le pays de Toulouse, à Montauréol, appelé depuis Montauban, fut promu d'assez bonne heure à la cléricature. Les auteurs de sa Vie racontent beaucoup de faits qui prouvent sa prudence & son savoir. Ayant été désigné pour succéder à Sigebode, il fut sacré archevêque de Narbonne le dimanche 15 août 885, par les évêques Gisleran de Carcassonne, Agilbert de Béziers, & Ausinde d'Elne; il alla à Rome l'année suivante, & le pape Étienne VI le décora du *pallium*. Il en obtint des lettres contre un clerc espagnol, nommé Selva, qui, ayant chassé Ingelbert du siége d'Urgel, s'était mis à sa place. De retour à Narbonne, il réunit un concile à Port, village situé entre Maguelonne & Nimes, le 1er septembre 887, produisit les lettres du pape & excommunia l'intrus qui fut ensuite déposé. Théodard, étant allé trouver le roi Eudes à Orléans, en 888, en obtint deux diplômes, l'un en faveur de son église, confirmatif de celui de Carloman pour la réunion de Saint-Laurens à Saint-Just; l'autre en faveur de l'église d'Ausone. Il fit, en octobre 890, la consécration d'un autel de marbre blanc, soutenu sur des colonnes de même matière, qu'il avait élevé dans sa cathédrale. Il se trouva en 891 au concile assemblé par le roi Eudes à Meung-sur-Loire, convoqué par ce prince pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Sentant sa fin prochaine, il se fit transporter à Montauréol, lieu de sa naissance, où ses ancêtres avaient construit un monastère sous l'invocation de saint Martin. Il mourut dans ce lieu le 1er mai 893 & fut inhumé dans ce monastère. Son corps, déposé d'abord dans un cercueil de pierre près de l'autel, en fut tiré par la suite pour être mis dans une châsse d'argent & exposé à la vénération des fidèles. Au dixième siècle, le monastère de Saint-Martin prit son nom & reçut celui de Montauban en 1144, lorsque Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, eut fondé cette ville auprès de laquelle il était situé. Le pape Jean XXII l'érigea en cathédrale au commencement du quatorzième siècle. Au seizième, il fut détruit par les calvinistes qui pillèrent la châsse & dispersèrent ses ossements.

XXII. Arnuste obtint en 896, du pape Étienne VI, une bulle confirmative des priviléges de son église. Le 19 avril de l'année suivante, il convoqua un concile à Port, qui adjugea à un prêtre nommé Adelbert l'église de Saint-Jean-Baptiste de Cocone au diocèse de Maguelonne. Arnuste obtint de Charles le Simple deux diplômes confirmant l'église de Narbonne dans la possession de ses biens ou de ses priviléges, l'un en 898 & l'autre le 6 juin 899. En 902 il présida le concile d'Azillan, en 906 les conciles de Barcelone & de Saint-Thibéry, & en 911 celui de Fontcouverte. Ayant entrepris peu de temps après un voyage en Espagne, il fut assassiné en route avant le mois de juin 912.

XXIII. Agio ou Agius, abbé de Vabres en Rouergue, fut élu par les évêques réunis à Narbonne comme successeur d'Ar-

nuste. Il eut à lutter contre Gérard, nommé indûment par Rostaing, archevêque d'Arles, & Amélius, évêque d'Uzès, l'un & l'autre sujets de Louis l'Aveugle, roi de Provence; mais il obtint le *pallium* & finit par se faire reconnaître pour le seul et véritable évêque. Agio assista en 915 au concile de Châlon-sur-Saône, il consentit à la donation d'un alleu, qu'Eudes, vicomte de Narbonne, & Richilde sa femme, firent le 1er décembre 924 à Alphonse, abbé de Montolieu. Il mourut vers la fin de l'année 926 ou au commencement de l'année 927.

XXIV. Aymeri succéda à Agio; il fut sacré archevêque vers 927 & présida avec Pons, comte & marquis de Gothie, un plaid tenu à Narbonne en 933 au mois de mars pour juger le différend que Donadeus, abbé du château de Mallast ou de Montolieu & son monastère avaient avec le comte Pons. Ce prélat fit, le 15 août 936, avec les évêques Wisande de Carcassonne, Rodalde de Béziers & Thierri de Lodève, la dédicace de l'église du monastère de Saint-Pons, fondé par le comte Raymond-Pons, qui le soumit à l'Église romaine. Les mêmes évêques & quatre autres de la Province tinrent un concile à Ausède en 937, concile dont il n'est pas fait mention dans les collections. Aymeri donna au monastère de Saint-Pons plusieurs églises & chapelles de son diocèse, par acte du mois d'août 940. Il convoqua un concile le 27 mars 947 dans son église cathédrale pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique & la confirmation de Riculphe nommé évêque d'Elne.

Le 4 février 947, il sacra S. Fulcrand évêque de Lodève. En 951 il acheta de Matfred, vicomte de Narbonne, le bien de Creisse ou de Creissan. En 958 il donna aux chanoines de Saint-Paul un alleu situé au lieu appelé Anseduna. En 959 Suniarius, abbé de la Grasse, lui donna six arpents & demi de vigne & les terres qui avaient appartenu à un nommé Raynaud, pour l'église de Saint-Asciscle dans le comté de Narbonne. Jean & Ode, sa femme, lui donnèrent au mois d'avril 963 l'alleu de Fontjoncouse & les églises de Saint-Leucade, de Saint-Christophe & de Saint-Victor du même lieu. En 966 il fut nommé un des exécuteurs testamentaires de Matfred, vicomte de Béziers & d'Adélaïde sa femme, lorsqu'ils entreprirent leur pèlerinage à Rome. En 969 il convoqua un synode à Narbonne pour terminer le différend qu'il avait avec Gausfred, abbé de Saint-Pons. En 970 il s'opposa inutilement au rétablissement de l'ancienne métropole de Tarragone provoqué par Borrel, comte de Barcelone; il assista au mois d'octobre 975 à la dédicace de l'église de Lodève rebâtie par S. Fulcrand, & mourut avant le mois le juin 977.

XXV. Ermengaud, fils de Matfred, vicomte de Narbonne, & d'Adélaïde, & frère de Raimond, fut un des exécuteurs testamentaires d'Aymeri & son successeur. Par son testament en date du 4 octobre 977, sa mère lui légua les biens qu'elle possédait en Albigeois; ce prélat fit en 982 la dédicace de l'église de Notre-Dame de Quarante. Ermengaud tint un concile de sa province en 990, pour arrêter les usurpations de la noblesse sur les biens des églises; il nomma en 991 Ermessinde, abbesse de Saint-Laurens, à condition qu'elle ferait rebâtir l'église. En 1004 il fit une donation à l'abbaye de Cuxa & tint un plaid dans le village de Saint-Georges au mois de mars de l'an 1007; il s'opposa efficacement en 1017 à l'érection d'un évêché projetée par le comte de Besalu dans l'église de Saint-Geniès de Besalu. Il mourut vers cette époque.

XXVI. Guifred de Cerdagne, fils puîné de Guifred, comte de Cerdagne, & de Guisle première femme de ce comte, n'était guère âgé que de dix ou douze ans à la mort d'Ermengaud. Son père acheta cent mille sols d'or, au vicomte Raimond, ses prétentions sur l'archevêché de Narbonne & en assura la possession à son fils puîné, qui fut sacré sans opposition le 6 octobre 1019. Il consacra la nouvelle église de Notre-Dame de Formiguera dans le Capcir, qu'Aribert, abbé de Saint-Jacques de Jocou dans le Razès, & Salomon qui en était prieur avaient fait séparer. Vers le même temps ce prélat consacra l'église de Saint-Martin de Rieutort; il fit en 1022 la dédicace de l'église de Roses, dans le comté d'Ampurias. En 1035 il assembla un concile dans l'abbaye de Cuxa, auquel assistèrent un grand nombre d'évêques qui confirmèrent cette abbaye dans la pos-

session de l'église de Notre-Dame de Trémesaigues. En 1038 il fit la dédicace de l'église de Girone; il présida en 1040 le concile de Tulujes en Roussillon, qui établit la paix ou trêve de Dieu dans la province de Narbonne, & envoya des députés au concile de Saint-Gilles en 1042. Au mois de novembre 1046 il se rendit à Arles en Roussillon pour la dédicace de l'église de cette abbaye; il assista en 1054 à la dédicace de l'église cathédrale de Maguelonne, & présida le 25 août de la même année un concile tenu à Narbonne, & un autre tenu l'année suivante dans la même ville. Guifred eut de grands démêlés avec Béranger, vicomte de Narbonne, & fut excommunié par le pape Victor II, le 18 avril 1057, pour cause de simonie. Le Pape leva sans doute cette excommunication peu de temps après, puisque c'est lui qui fit, le 14 novembre de la même année, la consécration de l'église cathédrale de Barcelone. Guifred s'accorda en 1066 avec Raimond de Saint-Gilles, qui lui promit de le seconder & de vivre en bonne intelligence avec lui. Les fils de Béranger, vicomte de Narbonne, firent hommage à ce prélat & se réconcilièrent avec lui dans cette même année; il assista en 1064 au concile de Girone & confirma en 1070 l'achat des comtés de Carcassonne & de Razès fait par le comte de Barcelone; il approuva en 1073 l'union de l'abbaye de la vallée de Cubières à l'ordre de Cluny. Guifred assista au concile de Besalu où il fut excommunié pour cause de simonie. Ce prélat se préoccupa peu de faire lever cette sentence & mourut en 1079, âgé de soixante-treize ans; il avait occupé le siége de Narbonne pendant soixante-trois ans.

XXVII. PIERRE I BÉRANGER, évêque de Rodez, fils de Béranger, vicomte de Narbonne, & de Garsinde, frère de Raimond Béranger, vicomte de cette ville, s'empara du siége aussitôt après la mort de Guifred; il était évêque de Rodez depuis 1051. Dès que le pape Grégoire VII eut appris que Pierre s'était emparé par la force de l'archevêché de Narbonne, il le déposa & l'excommunia au mois de mars 1080. Pierre tint peu de compte de cette excommunication; il s'intitulait Pierre élu archevêque, patron de l'église de Narbonne & vicomte de cette ville. Pierre Béranger conserva le temporel de l'archevêché jusqu'en 1086 qu'il retourna à Rodez.

XXVIII. DALMACE, abbé de la Grasse, fut élu à la place de Pierre au commencement de septembre 1081. Pierre soutenu par Aymeri I, vicomte de Narbonne, son neveu, retenait injustement les revenus de l'archevêché & ne permettait pas que Dalmace fût intronisé. Grégoire VII écrivit le 28 décembre suivant à Raimond de Saint-Gilles, comte de Narbonne, & à Bernard, comte de Besalu, leur recommandant les intérêts du nouvel archevêque. Dalmace conserva son abbaye de la Grasse jusqu'au mois de mai 1086; il en avait besoin pour subsister, puisque son compétiteur détenait les revenus de l'archevêché; mais en 1086 il devint paisible possesseur de l'archevêché, comme il paraît par la donation qu'il fit cette année à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille de l'église de Notre-Dame de Narbonne, qu'il avait consacrée. Il présida au mois de septembre de la même année le concile qui se tint dans l'abbaye de Saint-Étienne de Bagnols, & pendant lequel se fit la dédicace de l'église; il assista au printemps de l'an 1090 au concile de Toulouse, fit ensuite un voyage à Rome & se trouva en 1094 au concile tenu à Brioude, puis à celui convoqué à Clermont par le pape Urbain II, qui en fit l'ouverture le 14 novembre 1095. Dalmace mourut à Rieux, dans son diocèse, le 17 janvier 1097, après seize ans trois mois & seize jours d'épiscopat; il fut enterré dans la cathédrale, & il est qualifié de bienheureux dans un nécrologe de son église.

XXIX. BERTRAND DE MONTREDON fut élu par les évêques de la Province, assemblés dans la cathédrale de Narbonne pour les obsèques de Dalmace. Le pape Urbain II, qui l'avait consacré en 1095 évêque de Nimes, approuva sa translation à Narbonne tout en déclarant qu'il n'en permettrait plus de pareille à l'avenir; il accorda à ce prélat & à son église la suprématie sur la métropole d'Aix, par une bulle du 6 novembre 1097. Pascal II en 1099 confirma cette suprématie. Bertrand souscrivit, en 1100, une des deux chartes que Bertrand, comte de Toulouse, de Rouergue & d'Albigeois,

donna en faveur de l'église de Saint-Sernin. Bertrand unit en 1103 l'abbaye de Saint-Chinian à celle de Saint-Pons; ce prélat fut toujours en lutte avec les vicomtes de Narbonne, qui parvinrent à le faire déposer en 1106.

XXX. Richard de Millau, fils de Richard II, vicomte de Millau & de Gévaudan, & de Rixende, fille de Béranger I, vicomte de Narbonne, abbé de Saint-Victor de Marseille en 1075, puis légat en Espagne du pape Grégoire VII, qui l'avait élevé au cardinalat, fut élu archevêque de Narbonne le 5 novembre 1106 après la déposition de Bertrand. Le premier soin de Richard, aussitôt après sa promotion, fut de se faire restituer tous les domaines qui dépendoient du temporel de l'archevêché, & dont les vicomtes s'étaient emparés à la faveur des troubles. Le vicomte Aymeri II lui fit hommage en 1107; Bernard Aton, vicomte de Béziers & de Carcassonne, lui fit également hommage pour les biens qu'il tenait de l'église de Narbonne. Richard, qui était allié de Bernard Aton & de Raimond Béranger, comte de Barcelone, réussit en 1112 à faire déposer les armes à ces deux seigneurs, qui étaient sur le point d'en venir aux mains au sujet des comtés de Carcassonne & de Razès; il s'accorda peu de temps après avec Aymeri II, vicomte de Narbonne, au sujet des droits de justice de cette ville. Il assista au mois d'octobre 1115 à la consécration de l'église du monastère de Cassan, au diocèse de Béziers. Richard accompagna le pape Gélase dans ses voyages à travers les provinces du midi; il assista au concile de Toulouse en 1119, souscrivit la même année une charte en faveur de Saint-Victor de Marseille, assista en 1120 au Concile de Saint-Thibéry & reçut en 1121 l'hommage du vicomte Bernard Aton pour le château d'Auriac. Il mourut le 15 février de la même année, après quatorze ans trois mois & dix jours d'épiscopat.

XXXI. Arnaud I de Levenon ou de Lèvezon, qui occupait le siége de Béziers depuis plus de vingt ans, fut élu archevêque le 16 avril 1121; il était fils du comte de Lèvezon ou Levenon & d'Arsinde, de la famille des comtes de Rouergue. Ce prélat, après avoir reçu en 1121 les hommages de Bernard Aton & de Raimond de Termes, & en 1122 celui d'Aymeri II, vicomte de Narbonne, assista en 1129 au mariage de Guillaume, seigneur de Montpellier, avec la dame Sybille. Arnaud alla à Rome en 1123, & en 1124 il fut nommé légat par le pape Honorius. De retour de Rome, en 1125, il rendit à son chapitre l'église de Saint-Étienne, située près des murs de Narbonne. En 1128, il exempta les religieux de Joncel de la juridiction de ceux de Psalmodi. Il tint au mois de mars 1129 un concile de la Province dans l'église cathédrale de Narbonne & assista au concile tenu au mois de novembre 1130, par le pape Innocent II, dans la ville de Clermont. Il fut présent, le 5 décembre 1132, à la dédicace de l'église de Creisan, située dans son diocèse. Arnaud, par ordre d'Innocent II, approuva, en 1135, les conventions passées entre Guillaume de Montpellier, père de Béatrix, & le comte de Provence; il présida en 1140 un concile tenu dans sa cathédrale. Eugène III lui recommanda, en 1144, d'accorder sa protection & son assistance à l'abbé & aux religieux de Saint-Audard contre Alphonse, comte de Toulouse, qui leur portait préjudice en fondant la ville de Montauban. Il assista, en 1148, au concile de Reims, présidé par Eugène III, où fut dressé un canon contre les hérétiques de Gascogne & de Provence, & leurs fauteurs. Arnaud fit son testament le vendredi 28 septembre 1149, & choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Paul, où il fonda un anniversaire; il en fonda un autre dans sa cathédrale & fit de grands biens à ces deux églises; il légua le château de Monteil à Arnaud, archidiacre, son neveu, & ses *Sarrasins,* c'est-à-dire les esclaves qu'il avait de cette nation, à l'évêque de Béziers, son parent & son ami. Il mourut deux jours après, le dernier jour de septembre. Il fut évêque pendant vingt-huit ans trois mois & quatorze jours.

XXXII. Pierre II d'Anduze, religieux & abbé de Saint-Gilles, fils de Bernard, comte d'Anduze, & de Sybille de Montpellier, fut élu archevêque de Narbonne peu de temps après la mort d'Arnaud. Il eut tout d'abord de grands différends avec les abbés de la Grasse & de Saint-Pons, & quelques-

uns de ses vassaux. Il s'adressa au pape Eugène III, qui écrivit plusieurs lettres à ces abbés pour les engager à renoncer à leurs prétentions. Pierre reçut, en 1155, l'hommage d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, pour les domaines qu'elle tenait en fief de l'église de Saint-Just. Adrien IV le qualifie dans une lettre légat du Saint-Siége; il mourut la même année. Son épiscopat ne dura, selon Catel, que cinq ans & demi.

XXXIII. Béranger I, fils d'Aymeri I, vicomte de Narbonne, & de Mathilde de Pouille ou de Sicile, avait été offert solennellement par son père, en 1103, à l'abbaye de Saint-Pons. Il fut élu archevêque de Narbonne au mois d'août 1156; il était alors abbé de la Grasse. Ce prélat fut légat du Saint-Siége, ce qui paraît par les actes de la dédicace de l'église d'Arles en Roussillon, qu'il fit au mois d'octobre de l'année 1157, & par une lettre que le pape Adrien IV lui adressa pour confirmer la sentence qu'Eugène III, son prédécesseur, avait portée contre Gausfred, comte de Roussillon. Louis le Jeune le confirma dans la possession de la moitié des droits domaniaux du diocèse. Il fit un traité d'alliance au mois de janvier 1158 avec Raimond, comte de Barcelone, & mourut le 7 avril 1162, après cinq ans huit mois & dix-huit jours d'épiscopat.

XXXIV. Pons d'Arse ou d'Arsac, fils de Senegonde, tirait son surnom d'Arse, près de Corbières, dans le diocèse de Narbonne, où il avait pris naissance. Il était archidiacre de Narbonne quand il fut nommé archevêque au mois d'avril 1162. Il fut consacré au mois de mai par le pape Alexandre III. C'est alors qu'il approuva, avec Étienne, abbé de Cluny, l'échange des prieurés de Cuzelan & de Saint-Florent fait par Raimond, évêque d'Uzès, & Guillaume, prieur de Saint-Pierre dans la ville du Pont-Saint-Esprit. Il se trouva au mois de mai 1163 au concile tenu à Tours par le pape Alexandre III, & au concile de Lumbers qui se tint au mois de mai de l'an 1165, au sujet des hérétiques nommés alors les *bonshommes*. Pons confirma, en 1166, au mois de juillet, à Capestang, petite ville de son diocèse, la condamnation qu'il avait déjà faite de ces hérétiques aux conciles de Tours & de Lumbers. Louis le Jeune confirma cette année, en faveur de Pons, tous les droits que les rois ses prédécesseurs avaient accordés à l'église de Narbonne. Ce prélat fut un des médiateurs de l'alliance qui se fit le 12 de novembre 1165, entre les villes de Gênes & de Narbonne; il fut présent, en 1176, à la paix conclue dans l'île située entre Beaucaire & Tarascon, entre le roi d'Aragon & le comte de Toulouse, & fit donation en 1177 aux hospitaliers de Saint-Gilles de diverses églises de son diocèse. Il assista, en 1179, au concile de Latran, dont le dernier canon fut dressé contre les hérétiques. Pons fut déposé en 1181 par Henri, abbé de Clairvaux, légat du Saint-Siége, envoyé en Languedoc pour la répression des hérétiques. Jean de Ballenner, évêque de Poitiers, fut nommé à sa place. Mais ayant été choisi vers ce même temps pour remplacer l'archevêque de Lyon déposé par le même légat, Jean préféra remplir ce siége & donna sa démission de celui de Narbonne.

XXXV. Bernard I Gaucelin, fils de Gaucelin, baron de Lunel & de Guillelmette de Montpellier, évêque de Béziers, fut élu archevêque de Narbonne après la promotion de l'évêque de Poitiers à l'archevêché de Lyon. Il conserva l'administration de l'évêché de Béziers jusqu'en 1184. Cet archevêque vendit, en 1185, du consentement de ses chanoines, le château du Terrail à l'abbé de Fontfroide; il reçut cette même année le *pallium*. En 1187, il termina un grand procès que l'évêque de Lodève avait avec l'abbaye de Fontfroide. Il approuva cette année l'incorporation des moines de Sainte-Eugénie dans cette abbaye, & assigna, en 1130, à l'église de Narbonne un setier d'huile pour entretenir continuellement une lampe sur l'autel de Saint-Just. Il mourut, selon le nécrologe de Cassan, le 8 avril 1191.

XXXVI. Béranger II, oncle de Pierre, roi d'Aragon, fils naturel de Raimond-Béranger, comte de Barcelone, aïeul de ce prince, précédemment abbé de Montaragon, dans la province de Tarragone, évêque de Lérida, fut élu archevêque de Narbonne à la place de Bernard Gaucelin; son élection fut confirmée par le pape Célestin III, au mois de juillet 1191. Béranger consentit,

sauf son droit, à la disposition que fit le roi d'Aragon, en 1193, de la vicomté de Narbonne, du château & du pays de Pierrepertuse, du comté de Fenouillèdes, en faveur du comte de Foix. Il se fit rendre hommage par tous les vassaux de son église, & acheta, en 1200, l'île de Cauchenne pour le prix de quatre mille sous. Il se trouva, au mois de septembre 1202, à une assemblée convoquée à Cervera, où l'on fit de nouveaux statuts pour la paix & la trêve de Dieu. Il se brouilla avec les légats du pape venus dans le diocèse de Narbonne pour extirper l'hérésie, & ne tint aucun compte de la sentence de suspension qu'ils prononcèrent contre lui. Le pape Innocent III, irrité de ce qu'il ne procédait pas avec assez d'énergie contre les hérétiques & de ce qu'il persévérait dans sa résistance aux légats qu'il avait envoyés, donna commission aux légats de le déposer. Béranger, pour calmer l'orage élevé contre lui, fit le voyage de Rome. De retour à Narbonne, il fit donation de l'église de Saint-Martin de Limoux à S. Dominique. Il y eut encore de nouvelles plaintes portées en 1210 contre lui. Le pape chargea l'évêque de Riez & l'abbé de Cîteaux, ses légats, d'informer; mais on ignore le résultat de cette information nouvelle, & si Béranger mourut avant la nomination de son successeur.

XXXVII. Arnaud II, surnommé Amalric, successivement abbé de Grandselve & de Cîteaux, légat du pape depuis 1204, fut élu archevêque de Narbonne le jour de Saint-Grégoire, 12 mars 1212; il fut confirmé le même jour par Raimond, évêque d'Uzès & légat du pape, qui lui conseilla de prendre possession du duché de Narbonne; Arnaud fit arborer le drapeau de l'église de Narbonne sur la tour du palais archiépiscopal, & le lendemain il reçut, en qualité de duc de Narbonne, l'hommage & le serment de fidélité du vicomte Aymeri. Peu de temps après, le 2 mai 1212, il assembla à Narbonne les évêques & les abbés de sa province pour assister à sa consécration, & donna le même jour à la cathédrale l'église de Cuxa. Le vicomte Aymeri lui donna ce jour-là un grand festin à titre d'albergue & en qualité de son vassal pour le duché de Narbonne. Peu de temps après Arnaud partit pour aller diriger en Espagne la croisade contre les infidèles; il se mit en route le mardi d'après l'octave de la Pentecôte, à la tête de cent chevaliers & d'un corps d'infanterie considérable & prit une part active à cette croisade dont il nous a laissé une relation. De retour dans son diocèse, Arnaud fut un des conseils de Simon de Montfort & devint un des plus dangereux adversaires de Raimond, comte de Toulouse. Il ne tarda pas cependant à se brouiller avec Simon de Montfort, au sujet des murs de la ville de Narbonne que celui-ci voulait faire abattre contre la volonté de l'archevêque. Simon s'étant fait adjuger le duché de Narbonne en 1215 au concile de Latran, Arnaud s'opposa de tout son pouvoir à la prise de possession & excommunia Simon de Montfort. Arnaud mourut le 25 septembre de l'an 1225, étant à Fontfroide. Son corps fut apporté à Cîteaux où on lui érigea un mausolée dont on trouve la description dans l'Histoire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres (t. 3, p. 18).

XXXVIII. Pierre III Ameil, chanoine & grand archidiacre de Narbonne, camérier de l'église de Béziers, fut le successeur d'Arnaud. Ce fut un malheur pour le comte Raimond, car Pierre lui fut aussi opposé qu'Arnaud lui était devenu favorable. Ce prélat fut un des agents les plus actifs du roi Louis VIII, lorsque ce prince vint en personne pour recevoir la soumission du Languedoc. Il tint pendant le carême de l'année 1228 un concile de la Province où il fut pris de nouvelles mesures contre les hérétiques; il assista comme témoin à l'accord fait la même année entre le roi S. Louis & Olivier & Bernard de Termes pour le château de Termenois, diocèse de Carcassonne; il se trouva à Meaux avec le comte Raimond, à la conférence qui y était indiquée pour la conclusion de la paix avec ce prince, & se rendit à Paris où il fut témoin de la réconciliation du comte le 12 avril 1229, devant le grand portail de Notre-Dame. Pierre Ameil se joignit avec plusieurs chevaliers & cinq cents hommes de pied à Jacques, roi d'Aragon & seigneur de Montpellier, pour aider ce prince à continuer la conquête du royaume de Valence sur les Maures. Ce prélat se distingua dans cette

expédition & contribua beaucoup à la prise de Valence. En 1242 il excommunia le comte Raimond, qu'Aymeri, vicomte de Narbonne, avait introduit dans la ville & qui s'était emparé de tout le domaine & du palais de l'archevêque. Le prélat se réfugia à Béziers. En 1244 il présida un concile de sa province qu'il avait convoqué à Narbonne & où furent dressés vingt-neuf canons, qui occasionnèrent une nouvelle recherche des hérétiques. Pierre entreprit au mois de mars 1244 le siége du château de Montségur sur les hérétiques, & ce château fut pris vers la mi-carême. La mort empêcha Pierre Ameil d'assister au concile convoqué à Lyon, & qu'Innocent IV y tint à la fin du mois de juin. Cet archevêque mourut à Narbonne le 20 mai 1245, & fut inhumé dans le monastère de Cassan où il avait choisi sa sépulture.

XXXIX. Guillaume I de la Broue, abbé de Saint-Aphrodise de Béziers & chanoine de l'église de Narbonne, fut élu archevêque quatre jours après la mort de Pierre Ameil. Il ne reçut que plus tard la confirmation de cette dignité, car au mois de décembre il se qualifiait encore archevêque élu. Au mois de février suivant, Innocent II lui accorda, comme à son prédécesseur, le privilége de faire porter la croix devant lui dans toute la Province; il tint le 15 avril de cette même année un concile à Béziers, auquel assistèrent tous les évêques de la Province, à l'exception de celui de Maguelonne; quelques mois après, Guillaume se rendit auprès du roi S. Louis, qui était alors à Lorris & qui venait de prendre la croix; il fit un nouveau voyage à la cour au mois d'octobre 1247 & promit au roi de faire payer exactement dans sa province les décimes imposés par ordre du pape sur tout le clergé de France pour la guerre d'outre-mer. Il présida en 1255, le 8 de mai, un concile tenu dans le palais épiscopal de Béziers, dans lequel fut enregistrée l'ordonnance rendue par S. Louis pour les sénéchaussées de Beaucaire & de Carcassonne; il accorda à Françoise, abbesse de l'ordre de Saint-Damien, un local dans la paroisse de Saint-Félix pour y construire un monastère, & mourut le 25 juillet 1257. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel ou Saint-Lazare, de l'ancienne église de Saint-Just. Sous l'épiscopat de Maurin son tombeau fut transporté dans la nouvelle basilique.

XL. Jacques, abbé de Saint-Aphrodise de Béziers, fut élu par le chapitre de Narbonne archevêque de cette ville; il présida le 25 septembre 1258 le concile tenu à Montpellier. Cet archevêque eut de grandes difficultés avec le sénéchal de Carcassonne contre lequel il réclama la protection du pape Alexandre IV & celle de S. Louis. Il reçut, au mois de septembre 1259, le serment de fidélité de Béranger, consacré évêque d'Elne par Pierre, évêque d'Agde, porteur de sa procuration; fit son testament le 27 septembre & mourut peu de temps après, le 5 octobre, selon la chronique de Saint-Paul, le 3 selon le nécrologe de Saint-Just.

XLI. Gui Foucauld ou Fulcodi, ancien conseiller d'Alphonse, comte de Poitiers & de Toulouse, employé par ce prince dans des traités & des négociations importantes dès 1239, jurisconsulte renommé, commissaire réformateur dans les États d'Alphonse en 1252, fut nommé évêque du Puy en 1257; sa réputation & ses talents éminents le firent élire archevêque par les chanoines de Narbonne le 10 octobre 1259. Gui Fulcodi ne prit pas cependant immédiatement possession de l'archevêché & continua de gouverner l'évêché du Puy jusqu'au 22 juillet 1260, & même il se qualifie encore évêque du Puy & archevêque nommé de Narbonne le 13 décembre 1260, dans la sentence arbitrale qu'il rendit alors à Montpellier dans le palais & en présence de Jacques, roi d'Aragon, au sujet des différends qui s'étaient élevés touchant le domaine & la justice de la même ville entre ce prince & Guillaume, évêque de Maguelonne.

Gui Fulcodi ne posséda pas longtemps l'archevêché de Narbonne. Créé cardinal & évêque de Sabine au mois de décembre 1261, il fut obligé de quitter cette église & partit pour l'Italie en 1262. Le pape le nomma légat en Angleterre à la fin de l'année 1263; à son passage, il consacra, la veille de la Pentecôte 1264, l'église des Frères mineurs de Montpellier. Après avoir accompli son voyage en Angleterre, il retourna à Rome & apprit en route que les cardinaux assem-

blés à Pérouse l'avaient élu pape à la place d'Urbain IV. Il prit le nom de Clément IV parce qu'il était né le jour de S. Clément. On sait que Gui Fulcodi était né à Saint-Gilles.

XLII. Maurin, chapelain du pape & chanoine de l'église de Narbonne, fut élu par le chapitre archevêque de cette ville après le départ de Gui Fulcodi pour l'Italie. Urbain IV ne confirma son élection que le 24 avril 1262, le sacra lui-même à Rome & lui mit le *pallium*. Ce prélat accompagna le roi S. Louis dans son expédition d'Afrique. Après son retour, il fit commencer la construction de la nouvelle cathédrale de Saint-Just, mais il mourut le 24 juillet 1272, peu de temps après avoir jeté les fondements du nouvel édifice.

XLIII. Pierre de Montbrun, chanoine de l'église de Narbonne, notaire & camérier du pape, recommandable par sa science & ses mœurs, fut élu par les compromissaires du chapitre de Saint-Just archevêque de cette ville, le 24 octobre 1272. Le pape Grégoire X confirma l'élection de Pierre par une bulle datée du 2 décembre de la même année. Le nouvel archevêque, après avoir pris possession de son église, reçut, le dernier jour de mai 1273, l'hommage d'Aymeri, vicomte de Narbonne. Pierre de Montbrun acheta en 1277, de Guillaume du Capitole, toute la portion du Capitole que celui-ci possédoit dans la ville de Narbonne, dans la paroisse de Saint-Sébastien, avec les maisons dépendantes, &c. Il consacra en 1280, au mois de juin, dans l'église du monastère de Grandselve, un autel en l'honneur du Sauveur & de la Sainte-Croix & un autre le 1er juillet en l'honneur de S. Bernard. Il mourut le 3 juin 1286 selon le nécrologe de Saint-Paul, & légua à cette église 50 livres melgoriennes pour y fonder son anniversaire. Les nécrologes des églises de Narbonne, de Béziers & de Quarante marquent le jour de sa mort au 29 mai 1286.

XLIV. Gilles Aycelin, de la maison des comtes d'Auvergne, chanoine de Narbonne, prévôt de l'église de Clermont. Sur le refus d'Adenulfe d'Anagnie, prévôt de Saint-Omer, nommé à l'archevêché de Narbonne par le pape Honorius IV, auquel le chapitre de Narbonne, ne pouvant s'accorder, avait déféré la nomination, fut choisi par Nicolas IV pour remplir le siége de cette église le 11 janvier 1290; il était frère de Hugues, cardinal & évêque d'Ostie, & de Jean, évêque de Clermont; il se fit sacrer par Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, le samedi 17 mars 1291. Le lendemain de son ordination il nomma pour son vicaire général Gaucelin de la Garde, doyen de l'église de Brioude; il partit ensuite pour l'Italie où il était appelé par ordre de Nicolas IV, & y fut sacré évêque par le cardinal-évêque de Sabine au mois de mai de la même année. Les nombreuses ambassades & négociations auxquelles il fut employé ne lui firent point négliger la reconstruction de sa cathédrale. Boniface VIII lui accorda une bulle, au mois d'août de cette année, par laquelle ceux qui contribueraient au rétablissement de cette église obtiendraient cent jours d'indulgence. Gilles Aycelin fut nommé avec l'évêque de Rennes, le comte de Dreux & le comte de Bourgogne, par Philippe le Bel, en 1302, pour présider le parlement composé de treize clercs & de treize laïcs qu'il venait d'établir à Paris. Gilles Aycelin, délégué comme un des examinateurs de l'affaire des Templiers par lettres de Clément V données à Poitiers le 12 août 1307, fut nommé garde des sceaux le 27 février 1309; il permuta en 1311 avec Bernard de Farges & fut nommé archevêque de Rouen.

XLV. Bernard III de Farges, fils de Raimond de Farges & d'une sœur du pape Clément V, frère de Beraud, évêque d'Albi, & de Raimond-Guillaume, cardinal, était né en 1280. Il fut nommé en 1301 archidiacre de Beauvais. Au mois de février 1306, Clément V le promut à l'évêché d'Agen & le transféra au mois de juin suivant à l'archevêché de Rouen; il permuta, en 1311, contre l'archevêché de Narbonne. Cette permutation fut confirmée par le pape par une bulle du 5 mai 1311. Il fonda, en 1317, le collége de Narbonne à Paris, au faubourg de Saint-Côme, dans la rue de la Harpe, pour neuf écoliers natifs de Narbonne. Il mit des chanoines dans l'église paroissiale de Saint-Etienne hors des murs de la ville de Narbonne, & il les dota en 1330. Bernard fit son testament le 23 avril 1341; il

élut sa sépulture dans la cathédrale, à laquelle il fit présent de sa crosse, de sa mitre & de sa chapelle. Il fit par le même acte plusieurs donations à la collégiale de Saint-Etienne qu'il avait fondée.

XLVI. Gauzbert du Val que Guillaume de la Croix appelle à tort Gasbert de Bellame, natif de Donzai dans le Querci, archevêque d'Arles en 1323, fut transféré à l'archevêché de Narbonne par le pape Benoît XII, en vertu d'une bulle datée d'Avignon le 1er octobre 1341. Il reçut le *pallium* au mois de novembre suivant, après avoir fait sa soumission à la Chambre apostolique; & le 13 février 1342, l'hommage du vicomte de Narbonne. Il fonda le 17 de mars suivant le collége de Narbonne dans l'Université de Toulouse, où il avait autrefois étudié, pour douze pauvres écoliers. Il donna, pour la fondation de ce collége, une maison qu'il avait acquise dans la paroisse de Saint-Sernin. Le 3 juin 1345, il obtint du roi Philippe VI l'autorisation de bâtir une chapelle pour les sœurs repenties dans le Capitole. Il mourut en 1347.

XLVII. Pierre de la Jugie, natif de Limousin, fils de Jacques, anobli en 1338 par Philippe de Valois, & de Guillelmette Reine, sœur de Clément VI, frère de Nicolas de la Venière, de Guillaume, cardinal; de Hugues, évêque de Béziers; de Guillaume de Colonge & de demoiselle Hélise, avait fait d'abord profession dans l'ordre de Saint-Benoît. Il fut prieur de Sainte-Livrade, en Agenois. Le pape, son oncle, le nomma en 1342 à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, & l'année suivante à celle de la Grasse. Il fut nommé, en 1344, à l'archevêché de Saragosse, d'où il passa à celui de Narbonne au mois de janvier de l'an 1347. Pierre de la Jugie rebâtit le palais archiépiscopal de Narbonne; il fonda dans ce palais la chapelle de Saint-Martial. Au commencement de 1367, il assista le pape Urbain V qui fit la consécration du grand autel du monastère qu'il avait fait bâtir en l'honneur de S. Benoît & de S. Germain à Montpellier. Peu de temps avant sa translation à l'archevêché de Rouen, en 1375, il confirma les priviléges & l'exemption de l'abbaye de la Grasse. Quoique archevêque de Rouen, on l'appela toujours le cardinal de Narbonne, à cause de la longue possession qu'il avait eue de ce siége. Il mourut à Pise, & conformément à son testament, son corps fut transporté à Narbonne & déposé dans un magnifique tombeau en marbre blanc qu'il s'était destiné de son vivant. On y fit sculpter sa statue ainsi que l'écusson de sa famille. Son anniversaire était célébré tous les ans dans l'église collégiale de Saint-Etienne.

XLVIII. Jean I Roger, Limousin de naissance, frère du pape Grégoire XI, & neveu du pape Clément VI, fut transféré par son frère à l'archevêché de Narbonne par une bulle en date du 27 août 1375. Il avait été évêque de Carpentras, nommé archevêque d'Auch au mois de juin 1371, camérier du Saint-Siége en 1374, & archevêque de Narbonne l'année suivante. En 1376 il accompagna le pape Grégoire XI, son frère, en Italie. Il fit son testament en 1391, & mourut vers le mois de septembre de cette même année selon Baluze. L'église de Narbonne célébrait son anniversaire le 31 janvier.

XLIX. François I de Conzié, fils de Pierre, seigneur de Conzié & d'Ancelise de Verbos, évêque de Grenoble, & successivement archevêque d'Arles, de Toulouse & de Narbonne, fut transféré à ce dernier siége par le pape Clément VII, le 19 septembre 1391. Nommé peu de temps après camérier de l'Église romaine, cette fonction qu'il exerça sous les papes Clément VII, Benoît XIII, Grégoire XII & Alexandre V, l'obligea de résider à Avignon, où les papes tenaient leur cour. Il gouverna son diocèse par ses vicaires généraux. En 1417 ce prélat fit reprendre la construction du cloître de l'église de Narbonne, dont la première pierre fut posée par le vénérable Pierre de Treilhia, chanoine & sous-chantre de la cathédrale. Cet archevêque mourut le 31 décembre 1432 & fut inhumé dans l'église des Célestins d'Avignon.

L. François II de Condolmer, ou Condulmier, noble vénitien, neveu & camérier du pape Eugène IV, cardinal du titre de Saint-Clément, fut nommé par son oncle administrateur perpétuel de l'archevêché de Narbonne, par une bulle en date du 1er ..... 1433. On trouve son nom dans

quelques actes passés en 1434; il donna sa démission en 1436. On prétend qu'il fut alors transféré à l'archevêché de Besançon. On a eu tort de mettre un François de Collemede au rang des archevêques de Narbonne; le succeseur de Condulmier fut le suivant.

LI. Jean II d'Harcourt, de l'ancienne maison des d'Harcourt, fils de Jacques, seigneur de Montgoméry & de Jeanne d'Enghien, dame d'Haurech, fut d'abord évêque d'Amiens, puis de Tournai, & sur la démission de François de Condulmier, Eugène IV étant alors à Bologne le nomma à l'archevêché de Narbonne le 2 novembre 1436. Il prêta, en 1438, entre les mains de l'évêque d'Arras le serment de fidélité usité alors envers le Saint-Siége, & fit son entrée solennelle à Narbonne le 25 de mars de l'année suivante. La même année, le 16 de novembre, il se trouva présent avec Marie d'Harcourt, abbesse de Fontevrault, au mariage de Jean d'Orléans, comte de Dunois, avec Marie, fille du frère du comte de Tancarville. Cette cérémonie se passa au château de Montreuil-Bellai en Anjou. Jean d'Harcourt s'obligea, le 16 août 1440, pour une somme de 6,000 écus pour la rançon du duc d'Orléans, détenu prisonnier en Angleterre, duquel il acheta à son retour pour la somme de 48,000 livres la seigneurie de Beaugenci, dont il gratifia Jean d'Orléans, bâtard du comte de Dunois, qui avait épousé Marie d'Harcourt, sa nièce.

Jean d'Harcourt fit en 1451, le 17 de janvier, la bénédiction de trois autels dans l'église de Saint-Sébastien qu'il avait bâtie, & le dimanche dernier jour du même mois, il transféra la collégiale de Saint-Étienne, fondée hors des murs de la ville par Bernard de Farges, dans la nouvelle église de Saint-Sébastien à laquelle il réunit l'église paroissiale de Saint-Étienne. Jean d'Harcourt fut promu au patriarcat d'Alexandrie, le 10 décembre 1451, & mourut peu de temps après, le 31 janvier 1452.

LII. Louis I d'Harcourt, fils naturel de Jean d'Harcourt, comte d'Aumale & de Marguerite de Preulay, vicomtesse de Dreux, succéda au précédent. Il était alors élu évêque de Béziers. Il reçut le 7 avril 1452 les hommages des différents feudataires de l'église de Narbonne. En 1454, il fut nommé président de l'Échiquier de Normandie siégeant à Caen. Il paraît qu'il n'était pas encore allé dans son diocèse, puisque devant y faire sa première entrée le 13 mars de cette année, il somma le comte de Foix, vicomte de Narbonne, dans la personne de son procureur, de tenir à pied la bride de son cheval & de le conduire depuis la porte royale jusqu'à la cathédrale. Il était abbé de Lyre en 1457.

Deux ans après les chanoines de Bayeux réunirent leurs suffrages sur Louis d'Harcourt pour remplacer leur évêque Zénon qu'ils venaient de perdre. Pie II confirma cette élection par des lettres données à Mantoue, le 18 janvier 1460. Mais pour que ce prélat ne prît pas un siége inférieur au sien, le pape le nomma patriarche de Jérusalem. Louis d'Harcourt mourut à Rouen, au mois de décembre 1479, dans la paroisse de Saint-Godard. Il fut enterré dans l'église cathédrale de Bayeux.

LIII. Antoine du Bec Crespin, fils de Guillaume, baron du Bec Crespin & de Maulny, & de Jacqueline d'Auvricher, frère de Jean, sénéchal de Normandie, protonotaire apostolique, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, évêque de Laon, succéda en janvier 1460 à Louis d'Harcourt. Il reçut le *pallium* le 24 mai 1462. Le pape le nomma, le 3 août 1464, administrateur perpétuel de l'abbaye de Saint-Jean de Laon. Il était abbé de Jumiéges en 1464 & avait présidé en 1466, le 5 avril, les états généraux de Languedoc assemblés au Puy. Il mourut à Rouen le 15 octobre 1472, & fut inhumé le lendemain dans l'église des Frères prêcheurs. Le siége de Narbonne n'était donc pas vacant en 1471, comme le prétend Gariel.

LIV. Renault de Bourbon, fils naturel de Charles I, duc de Bourbonnais, oncle paternel d'Hector, archevêque de Toulouse, fut transféré de l'évêché de Laon à l'archevêché de Narbonne le 15 mars 1473. Il avait prêté serment de fidélité au roi le 6 février, & fut reçu par son chapitre le 20 décembre suivant. Il avait présidé pendant les mois de mars & d'avril les états généraux de Languedoc dans la ville de Béziers; il présida également ceux

qui furent assemblés à Montpellier, au mois de mars 1474, & en 1477 ceux assemblés dans la même ville. Le 21 février 1480, il ordonna, de concert avec son chapitre, que la moitié du revenu de chaque bénéfice vacant dans le diocèse serait réservé pour la construction de l'église cathédrale. Il fit présent en 1482 d'un beau devant d'autel à l'église de Saint-Sébastien, & mourut cette même année, le 7 de juin, dans son prieuré de Montverdun, diocèse de Lyon. Il y fut inhumé au milieu du chœur avec cette épitaphe : *Hic jacet reverendus in Christo pater & dominus dominus Reginaldus de Borbonio miseratione divina & sanctae sedis apostolicae archiepiscopus Narbonensis, qui obiit anno domini* MCCCCLXXXII.

LV. GEORGES D'AMBOISE, fils de Georges-Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, & d'Anne de Bueil, réunit les suffrages du chapitre de Narbonne le 18 juin 1482. Les actes capitulaires portent que, « sans aucune convention préalable & comme par une inspiration de l'Esprit saint, tous les chanoines avaient élu unanimement noble & généreux homme Georges d'Amboise, docteur en décrets, protonotaire du Saint-Siége, d'un âge mûr, recommandable par son caractère, sa prudence, ses connaissances littéraires, sa conduite & ses mœurs, &c. » Messieurs de Sainte-Marthe croient que Georges d'Amboise, n'ayant pu obtenir de bulles, n'avait probablement pas pris possession & s'était désisté; mais il est certain, au contraire, qu'il ne renonça point à ses droits & qu'il s'efforça de les faire valoir contre son compétiteur François Hallé, nommé par le roi & approuvé par le Saint-Siége. Il disputa contre lui jusqu'en 1484, & par suite d'un accord volontaire & du consentement du pape Innocent VIII, François transigea moyennant une pension en faveur de Georges, canoniquement élu, lequel nommé peu de temps après à l'évêché de Montauban, transmit à François le droit qu'il avait au siége de Narbonne.

LVI. FRANÇOIS III HALLÉ, chanoine & archidiacre de Paris en 1466, chancelier de l'ordre de Saint-Michel & président de l'Échiquier & des trois ordres de Normandie en 1482, abdiqua ces fonctions, lorsque, le 12 de juillet de cette même année, Louis XI le nomma archevêque de Narbonne. Les registres du Vatican portent qu'il fut pourvu de cette dignité le 19 août 1482; il fut sacré le 12 de septembre sans s'être démis de son canonicat & de son archidiaconé. Il transigea au mois de mai 1484 avec Georges d'Amboise, & devint paisible possesseur de l'archevêché de Narbonne en 1485; Charles VIII lui conserva le titre de conseiller honoraire avec droit de séance & voix délibérative au Parlement. François présida, en 1486, les états généraux de Languedoc assemblés à Montpellier. Ce prélat mourut à Paris le jeudi 23 février 1492 (*n. s.*), & fut enterré à Notre-Dame de Paris près de la chaire de l'archidiacre où se voyait son épitaphe.

GEORGES D'AMBOISE, qui, du siége de Narbonne était passé à celui de Montauban en 1484, revint au premier le 6 de mai 1492 après la mort de François Hallé. Il fit son entrée à Narbonne le 30 décembre de la même année en grande pompe. Le 20 février 1494, il fut transféré à l'église de Rouen & conserva néanmoins une pension annuelle de 2,000 livres sur l'archevêché de Narbonne. Le chapitre de cette église, soutenant que cette réserve était contraire aux priviléges de la métropole, la lui disputa le 22 mai 1499. Georges d'Amboise fut premier ministre du roi Louis XII; nommé cardinal du titre de Saint-Sixte & légat du pape en France en 1498, il mourut le 25 mai 1510.

LVII. PIERRE VI D'ABZAC DE LA DEUZE, de la famille de la Deuze dans le Périgord, religieux de Saint-Jean d'Angély, docteur en décrets & professeur dans l'Université de Poitiers en 1459, abbé de Notre-Dame de la Grasse & des Alleux, diocèse de Poitiers, évêque de Rieux, puis de Lectoure, fut transféré à Narbonne le 20 juin 1494. Il fit son entrée solennelle dans la ville de Narbonne le 10 janvier 1495. Ce prélat mourut en 1502 au mois de mai. C'est à lui que Raimond de Vialat dédia son livre des *Hommes illustres de l'ordre de Saint-Benoît*.

LVIII. FRANÇOIS-GUILLAUME DE CASTELNAU CLERMONT LODÈVE, fils de Pierre Tristan, baron de Castelnau & de Clermont-Lodève, & de Catherine d'Amboise, sœur du cardinal Georges, archevêque de

Rouen, archidiacre de l'église de Narbonne, évêque de Saint-Pons de Thomières en 1501, avec dispense d'âge, n'ayant alors que vingt-deux ans, fut élu par le chapitre métropolitain archevêque de Narbonne le 22 juin 1502, n'étant encore que diacre. Il fut confirmé le 15 juillet de la même année par le pape Alexandre VI qui, en lui accordant la dispense d'âge, lui permit de conserver un canonicat & une prébende dans l'église d'Albi, la prévôté de Beaumont & deux prieurés en commende. Il obtint aussi, peu de temps après, le prieuré de Notre-Dame du Parc, de l'ordre de Grammont, dans le diocèse de Rouen. Il fut créé cardinal du titre de Saint-Étienne au Mont Cœlius par Jules II, le 29 novembre 1503, & transféré en 1507 à l'archevêché d'Auch après la mort de Jean de la Trémouille. Il fut aussi légat d'Avignon, évêque de Valence & d'Agde, mourut doyen des cardinaux en 1540 & fut inhumé aux Célestins d'Avignon.

LIX. Guillaume II Briçonnet, fils de Jean, contrôleur général des finances, & de Jeanne Berthelot, s'était marié avant que d'entrer dans les ordres; il était frère de Robert, archevêque de Reims & chancelier de France. Il eut beaucoup de part aux bonnes grâces de Charles VIII & de Louis XII. Il obtint les abbayes de Saint-Germain des Prés, de Saint-Nicolas d'Angers & de Grammont. Il fut évêque de Saint-Malo & de Nimes. Créé cardinal du titre de Sainte-Pudentienne par Alexandre VI, en 1495, le 16 de janvier, on l'appelait le cardinal de Saint-Malo. Il fut archevêque de Reims après son frère en 1497, & conserva ce siége jusques en 1507 qu'il fut nommé gouverneur de Languedoc & ensuite archevêque de Narbonne par le roi Louis XII. Il fut confirmé par le pape au mois de décembre de la même année. S'étant brouillé peu de temps après avec le pape Jules II, celui-ci le priva du cardinalat & de l'évêché de Tusculum qu'il avait eu après celui d'Albano. Mais la pourpre lui fut rendue avec l'évêché de Préneste, le 7 avril 1514, par le pape Léon X. Il retint l'évêché de Saint-Malo jusqu'au 18 août de cette année. Guillaume Briçonnet fit entourer sa ville de fortes murailles qui subsistaient encore il y a peu de temps. Il mourut à Narbonne le 13 décembre 1514 & fut inhumé dans la cathédrale, à laquelle il avait légué trois mille livres pour fonder son anniversaire. On lui a élevé un tombeau richement décoré en marbre; il est enclavé dans le mur du sanctuaire du côté de l'évangile.

LX. Jules, cardinal de Médicis, archevêque de Florence, vice-chancelier de l'Église romaine, fut nommé archevêque de Narbonne le 18 février 1515. On voit par les registres du secrétariat de la métropole que le vicaire général de Jules administra ses revenus & conféra les bénéfices depuis le 23 mars 1515 jusqu'au 26 novembre 1521. Jules fut élu pape sous le nom de Clément VII, en 1523, le 19 novembre.

LXI. Jean III de Lorraine, cardinal, fils de René II, duc de Lorraine, & de Philippette de Gueldres, entra de bonne heure dans le clergé. Léon X le créa cardinal du titre de Saint-Onuphre le 28 mai 1518; il présida à plusieurs églises & eut l'administration de beaucoup d'évêchés. Il posséda les abbayes de Fécamp, de Cluny, d'Aurillac, de Marmoutier & de Saint-Ouen de Rouen. Il succéda à Jules de Médicis dans l'archevêché de Narbonne le 11 janvier 1524 & en prit possession la même année. Ce prélat, à la sollicitation de ses chanoines, unit à la mense capitulaire, le 28 janvier 1543, la chapelle paroissiale de Bethléem, située dans l'église de Narbonne. En revenant du conclave, où Jules III avait été élu pape en 1550, Jean mourut le 10 mai à Neuvy en Puisaye, sur la Loire, d'une attaque d'apoplexie; son corps, déposé à Joinville pendant quelque temps, fut transporté à Nancy & déposé chez les franciscains.

LXII. Hippolyte d'Este, fils d'Alphonse I, duc de Ferrare & de Lucrèce Borgia, créé par Paul III cardinal diacre du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, posséda en même temps en France, en commende, les archevêchés d'Arles, d'Auch & de Lyon; les évêchés d'Autun & de Tréguier; les abbayes d'Ainay, de Flavigni, de Pontivi & de Bolbone; & en Italie, l'archevêché de Milan & l'évêché de Ferrare. En 1550, le 27 juin, il succéda à Jean de Lorraine dans l'archevêché de Narbonne & s'en démit peu de temps après en faveur de François, cardinal de Tournon, qui le céda à son tour, avant

que d'en prendre possession, au suivant.

LXIII. François IV Pisani, fils d'Aloisius Pisani, procurateur de Saint-Marc à Venise, fut fait cardinal à quarante-trois ans par le pape Léon X en 1517, dignité qu'il conserva pendant cinquante-trois ans. Il fut élu évêque de Pavie & puis de Trévise; Jules II le nomma à l'archevêché de Narbonne le 3 mai 1551, avec la réserve du tiers net des revenus en faveur du cardinal de Tournon & de la présentation aux bénéfices. Il nomma Alexandre Zerbinatis, professeur de droit & protonotaire du Saint-Siége, pour son vicaire général. Dans les différents actes faits au nom du cardinal Pisani, il est toujours qualifié administrateur perpétuel ou commendataire de l'archevêché de Narbonne. Le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, chargea Zerbinatis de conférer en son nom les bénéfices de la métropole de Narbonne. François Pisani se démit de l'archevêché de Narbonne en 1563; il mourut à Rome en 1570, âgé de quatre-vingt-seize ans, doyen du Sacré Collége. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Marc.

Hippolyte d'Este reprit possession du siége de Narbonne, le 8 d'octobre 1563, sur la démission du cardinal Pisani. Depuis cette époque nous voyons que Jérôme Tudeschi, son vicaire général, conféra les bénéfices du diocèse en son nom jusqu'en 1573, même après la mort d'Hippolyte qu'il ignorait sans doute. Hippolyte mourut à Rome le 2 décembre 1572; son corps fut d'abord déposé dans l'église de Sainte-Catherine & transféré ensuite dans l'église des Franciscains à Tivoli.

LXIV. Simon Vigor, natif d'Evreux, docteur de Sorbonne, chanoine pénitencier de l'église d'Evreux, recteur de l'Université de Paris en 1540, chanoine théologal de l'église de Paris, curé de Saint-Paul de cette ville, & prédicateur du roi en 1563. Il fut député par Charles IX pour assister au concile de Trente & fit en 1568, dans l'église de Notre-Dame de Paris, l'oraison funèbre d'Elisabeth, reine d'Espagne. Charles IX le nomma à l'archevêché de Narbonne & Grégoire XIII lui délivra ses bulles le 13 décembre 1572; il n'avait pas encore pris possession de son siége le 21 mars 1573. Il a publié des sermons pour le temps du carême & celui de Pâques. Simon tomba malade au palais épiscopal de Carcassonne, fit son testament le 23 octobre 1575, mourut le 1[er] novembre suivant & fut inhumé le lendemain dans la cathédrale de cette ville, devant le maître-autel.

Le siége de Narbonne demeura vacant jusqu'en 1582.

LXV. François V de Joyeuse, né près de Carcassonne, le 14 juin 1562, de Guillaume, vicomte de Joyeuse, lieutenant général de Languedoc, maréchal de France & de Marie de Batarnay, fut élevé au collége de Navarre & y prit ses degrés. Henri III le nomma à l'archevêché de Narbonne & Grégoire XIII lui expédia ses bulles en 1582; il prit possession le 14 mars de la même année. François fut créé cardinal, d'abord du titre de Saint-Sylvestre, & ensuite de la Sainte-Trinité. Le 14 juin 1587 il fit la consécration solennelle de l'église métropolitaine. Désigné d'abord pour l'archevêché de Toulouse, il écrivit le 24 février 1590 au chapitre de Narbonne pour lui déclarer qu'il se démettait de ce siége en faveur de Raimond Cavalesi, évêque de Nimes. Cette démission ne fut pas acceptée, puisque François conserva encore quelques années les deux archevêchés; il fit construire un monastère pour les minimes à Narbonne en 1593, & admit les capucins en 1597. Il fut promu à l'archevêché de Rouen en 1600.

LXVI. Louis II de Vervins, d'une ancienne maison du diocèse de Carpentras, était né en 1547 le jour de la fête de Saint-Dominique, dans l'ordre duquel il fit profession à Carpentras; il reçut le doctorat dans l'Université d'Aix & professa la théologie à Toulouse. En 1577, l'évêque de Castres le nomma vicaire général & official de son diocèse. Ami du cardinal de Joyeuse, ce prélat le fit connaître à Henri IV, qui le nomma à l'archevêché de Narbonne dont il reçut les provisions de Clément VIII le 8 décembre 1600. Il présida le 22 août 1601 les états généraux de la Province assemblés à Pézénas, ainsi que ceux qui se tinrent dans la même ville le 17 octobre 1602. Ce prélat contribua pour une large part à la décoration de son église, & l'enrichit de tapisseries & d'ornements; il distribua des calices & des vases sacrés dans les différentes églises de son

diocèse; introduisit à Narbonne, le 16 juillet 1619, les pères de la Doctrine chrétienne, leur donna le collége de cette ville & y établit un cours de philosophie; il reçut, le 17 mai 1620, les religieuses carmélites; il fit rebâtir en entier une partie du monastère des dominicains. Son grand âge l'empêchant de vaquer à tous ses devoirs, il choisit en 1622 Claude de Rebé pour son coadjuteur & mourut le 8 ou le 9 février 1628, peu de temps après avoir fait faire une châsse d'argent pour renfermer le corps de S. Thomas d'Aquin, & fut inhumé dans la cathédrale.

LXVII. CLAUDE DE REBÉ, fils de Claude, seigneur de Rebé, baron d'Amplepuis & de Jeanne de Meysé, chanoine, chantre & comte de Lyon, prévôt de Saint-Pierre de Mâcon, coadjuteur de Louis de Vervins en 1622, succéda à celui-ci le 8 février 1628. Urbain VIII lui envoya le *pallium* le 28 septembre de la même année. Claude de Rebé fonda une chaire de théologie dans le collége confié aux pères de la Doctrine chrétienne; il introduisit à Narbonne des sœurs de la Visitation de Sainte-Marie en 1641 & les chargea de l'éducation des jeunes filles; il augmenta les revenus de l'hôpital de la Charité, appela à Limoux les pères de la Doctrine chrétienne & y fonda leur collége; il enrichit & décora l'église collégiale de Saint-Sébastien, fit mettre en ordre les archives de l'archevêché négligées depuis longtemps, & fit réparer le palais archiépiscopal où il reçut & logea Louis XIII pendant le siége de Perpignan. Ce prince voulant rendre la vue de ce palais plus agréable donna l'ordre d'abattre la tour mauresque & plusieurs maisons voisines. Claude de Rebé fit son testament le 21 mars 1658; il y ajouta un codicille le 15 mars 1659 & mourut le 17 mars de cette dernière année, âgé de soixante-quinze ans, après trente ans d'épiscopat. Il fut enterré dans la chapelle de Bethléem de l'église cathédrale.

LXVIII. FRANÇOIS VI, fils de François Fouquet, maître des requêtes & depuis conseiller d'Etat & de Marie de Maupeou, frère de Louis, évêque d'Agde, & de Nicolas, maître des comptes & surintendant des finances; était abbé & baron de Saint-Sever au diocèse de Coutances, prieur & seigneur de Cassan au diocèse de Béziers. Il fut nommé évêque de Bayonne en 1637, transféré à Agde en 1643, au mois de juillet; coadjuteur de Claude de Rebé le 18 décembre 1656, il prit possession après sa mort de l'archevêché de Narbonne le 17 mars 1659. Après avoir prêté serment de fidélité au roi le 26 mars de la même année, il fit son entrée solennelle à Narbonne le 2 mai 1660. Besse, qui lui dédia son ouvrage sur les ducs de Narbonne, lui donne dans une épître dédicatoire le titre de duc de cette ville. Enveloppé dans la disgrâce du surintendant, François fut exilé à Alençon; il ne cessa pas néanmoins de s'occuper des intérêts de son troupeau; il fonda en 1672, dans la ville de Narbonne, un hôpital pour les incurables, admit les sœurs de l'institut de la Croix pour enseigner les jeunes filles, & mourut dans son exil en 1673, le 19 octobre. Il fut inhumé chez les franciscains, à côté du maître-autel.

LXIX. PIERRE VII, fils de François comte de Bonzi, ministre du roi à Mantoue & de Christine, comtesse de Riaria, né à Florence en 1631; était neveu de Dominique de Bonzi, cardinal & coadjuteur de Béziers, mort le 30 avril 1621; il était petit-neveu du cardinal Jean de Bonzi, évêque de Béziers & grand aumônier de Marie de Médicis. Pierre fut nommé à l'évêché de Béziers en 1659 & sacré en 1660; il fut employé par le roi en différentes ambassades, nommé archevêque de Toulouse le 8 décembre 1669 & archevêque de Narbonne au mois d'octobre 1673; il prêta serment de fidélité au roi le 16 avril 1674. Il avait été nommé cardinal le 22 février 1672, sur la présentation du roi de Pologne & était grand aumônier de la reine Marie-Thérèse d'Autriche depuis le 1er août 1670. Il fit la consécration du maître-autel de son église le 21 mars 1695; on trouve son nom cité dans la charte d'érection du diocèse d'Alais; il posséda plusieurs abbayes, entre autres celle de Villemagne dont il augmenta le logis abbatial, celles d'Aniane & de Mortemer. Il mourut à Montpellier le 11 juillet 1703, âgé de soixante-treize ans, & fut inhumé dans la chapelle de Bethléem de l'église cathédrale.

LXX. CHARLES LE GOUT DE LA BERCHÈRE, d'une ancienne famille de Bourgogne, était fils de Pierre, premier président du

parlement de Dijon & de Louise Joly. Charles s'appliqua surtout à l'étude de la théologie; il prit sa licence en Sorbonne & y reçut le bonnet de docteur; devenu aumônier du roi, il fut nommé évêque de Lavaur au mois de juin 1677; on l'appela à la métropole d'Aix en 1685. Deux ans après on le désigna pour l'archevêché d'Albi. A la mort du cardinal de Bonzi, le roi le destina à l'archevêché de Narbonne le 15 août 1703; il reçut de Rome ses bulles & le *pallium* au mois de novembre de la même année & prêta serment de fidélité au roi le 27 juin 1704, à Versailles. Le 24 août suivant il harangua Sa Majesté à la tête des députés des états généraux de Languedoc. En 1706 il fut nommé membre honoraire de l'Académie de Montpellier nouvellement érigée. Il publia des statuts synodaux, le 17 juin 1708. C'est lui qui posa la première pierre de la nef de l'église métropolitaine, il scella dans cette pierre une cassette renfermant des reliques des saints martyrs Just & Pasteur, patrons de son église. C'est lui enfin qui proposa aux états généraux de la province de Languedoc, dans l'assemblée tenue à Montpellier au mois de janvier 1708, de faire rédiger une histoire complète de Languedoc, proposition qui fut reçue avec applaudissements & menée à bonne fin.

Charles le Gout mourut le 2 juin 1719, & fut inhumé dans la chapelle Saint-Charles de l'église métropolitaine de Narbonne.

LXXI. René François de Beauvau du Rivau, d'une maison originaire d'Anjou, était fils de Jacques de Beauvau, marquis du Rivau & de Marie de Cambel de Saujon. Il fut reçu docteur de Sorbonne le 13 mai 1694; le roi le nomma le 1er novembre 1700 à l'évêché de Bayonne; il fut sacré le 17 de juillet 1701, & fut appelé à l'évêché de Tournai le 23 avril 1707; le 27 juillet 1713, il fut transféré à l'archevêché de Toulouse. Il fut choisi pour succéder à Charles le Gout sur le siége de Narbonne. Quoique nommé dès 1719, il ne fut proposé au consistoire que le 28 mai 1721 en qualité d'archevêque élu. René de Beauvau fut nommé en 1724 commandeur des ordres du roi & mourut le 4 août 1739.

LXXII. Jean-Louis Balbi de Berton de Crillon, successivement évêque de Saint-Pons le 15 octobre 1713, archevêque de Toulouse en 1727, il fut transféré à Narbonne au mois de novembre 1739. Nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1742, il mourut à Avignon le 15 mars 1752.

LXXIII. Charles-Antoine de la Roche-Aymon, sacré évêque de Sarepta le 5 août 1725, nommé évêque de Tarbes en 1729, archevêque de Toulouse en 1740, archevêque de Narbonne en octobre 1752, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en en 1753, grand aumônier de France en 1760, abbé de Fécamp en 1761, transféré à Reims en 1762, doyen des évêques de France en 1770, ministre de la feuille des bénéfices en 1771, cardinal le 16 décembre de la même année, abbé de Saint-Germain des Prés en 1772. C'est lui qui sacra Louis XVI à Reims le 11 juin 1775. Charles-Antoine de la Roche-Aymon mourut en 1777 & fut inhumé dans l'église de Saint-Germain des Prés, dans la chapelle de Saint-Maur.

LXXIV. Arthur Richard Dillon, d'une famille irlandaise, né à Saint-Germain en Laye en 1721, sacré évêque d'Évreux le 28 octobre 1753, nommé à l'archevêché de Toulouse le 10 mai 1758, à celui de Narbonne le 5 décembre 1762, abbé de Saint-Jean des Vignes en 1766, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1776, abbé de Saint-Étienne de Caen en 1777, président de l'assemblée du clergé de France en 1785; l'un des notables convoqués à Versailles par le roi en février 1786; s'y fit remarquer par les mêmes qualités qui l'avaient déjà fait présider avec distinction les états généraux de la province de Languedoc; fut nommé abbé de Signi en 1787 & mourut en 1790. [E. M.]

NOTE LVIII

Note 58

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS

Église de Béziers.

Saint Paul, évêque de Narbonne, est considéré comme l'apôtre de Béziers. C'est lui, dit-on, qui fit construire la première église, & ordonna pour évêque de

cette ville, vers 245, Aphrodise, le plus zélé de ses disciples, qui a donné son nom à une église qui par la suite est devenue le siége d'une importante abbaye, construite vraisemblablement sur l'emplacement de son tombeau.

La cathédrale de Béziers est sous l'invocation des saints Nazaire & Celse; cette église a été enrichie par un grand nombre de bienfaiteurs. Nous citerons parmi ceux-ci l'évêque Réginald en 933; Raimond-Pons, comte de Toulouse & Garsinde, sa femme, en 937; Raimond I, comte de Rouergue & marquis de Gothie en 961; Adélaïde, vicomtesse de Narbonne en 977.

Le 24 août 977, Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde ainsi qu'Ermentrude, sa femme, donnèrent à la cathédrale le lieu de Ligne, situé dans le comté de Béziers, pour aider à la reconstruction de cette cathédrale; Pierre-Raimond, comte de Carcassonne & vicomte de Béziers & d'Agde, avant de faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, le 29 septembre 1043, donna à Saint-Nazaire un domaine situé près des murs de Béziers. Cécile de Provence, veuve de Bernard-Aton, permit au mois d'août 1147 aux chanoines de percer une porte dans la muraille de leur cloître à condition que s'il s'élevait quelque guerre, ils nommeraient un d'entre eux pour la garder.

En 1294 Raimond V, de Colombiers, évêque de Béziers, fit agrandir la nef de la cathédrale.

« Cette église, dit dom Malherbe, est assez bien ornée, mais elle n'est pas grande, elle consiste en une nef séparée en deux dans sa longueur par le chœur. Au frontispice sont quelques figures très-estimées. La tribune de l'orgue est portée par des pilastres où sont adossés des termes portant des paniers de fleurs sur leurs têtes, & d'une disposition peu convenable à un lieu saint. Il en est de même de trois satyres de menuiserie qui sont au-dessus des termes, & qui forment une espèce de console, laquelle soutient les orgues. Ces orgues sont doubles, elles sont d'ailleurs ornées par un beau travail de menuiserie. Il y a dans cette église un chapitre, composé d'un évêque qui en est le chef, & de douze chanoines.

« Le diocèse de Béziers est divisé en trois archiprêtrés, qui sont ceux de Cazouls, Bousagues & Pouget. Cet évêché a toujours tenu le rang de premier suffragant de Narbonne. »

Suite chronologique des évêques de Béziers.

I. Saint Aphrodise est regardé comme le premier évêque de Béziers, il vécut, dit-on, au milieu du troisième siècle, & fut ordonné par S. Paul, évêque de Narbonne.

Nous n'avons rien de bien certain sur les évêques de Béziers, avant Paulin qui vivoit en 418. Nous devons néanmoins faire remarquer qu'en 356 un concile fut assemblé à Béziers, dans lequel S. Hilaire de Poitiers fut exilé en Phrygie, par suite des intrigues de Saturnin, évêque d'Arles.

II. Paulin occupait le siége de Béziers, lorsque Théodoric succéda à Wallia, roi des Visigoths. Ce prélat nous est connu par la lettre circulaire qu'il envoya au sujet de certains prodiges arrivés à Béziers.

III. Dyname contribua pour cinquante sous à la construction de la nouvelle église de Narbonne en 446. Le P. Quesnel, dans ses notes sur les *Épîtres de S. Léon*, pense que c'est ce Dyname qui souscrivit en 450 la lettre synodique de Ravenne, adressée à S. Léon.

IV. Hermès, diacre, fut ordonné évêque de Béziers par S. Rustique, mais il ne put prendre possession de son siége. Il succéda à S. Rustique après la mort de ce dernier.

V. Sedat assista au troisième concile de Tolède tenu en 589.

VI. Pierre I se rendit au quatrième concile de Tolède, tenu l'an 633 de J.-C.

VII. Crescitarus ou Cresciturus fut présent au treizième concile de Tolède en 683.

VIII. Pacotase assista au quinzième concile de Tolède, célébré au mois de mai 688.

IX. Ervige ou Ervinge se trouva au seizième concile de Tolède, convoqué au mois de mai 693. C'est du temps de cet évêque, que les Juifs, chassés de Béziers par

Wamba, obtinrent de Witiza la permission d'y revenir.

Les ravages & les dévastations des Sarrasins ne nous ont pas permis de connaître les successeurs d'Ervige, pendant près d'un siècle. D'ailleurs, Charles Martel, vainqueur de ces barbares, brûla en 737 la ville de Béziers. Mais en 752, Pépin, père de Charlemagne, restaura les églises de la Narbonnaise & fit rétablir sur leurs siéges les évêques qui en avaient été chassés par les Sarrasins.

X. Vulfegaire assista par procureur, en 791, au concile de Narbonne.

XI. Etienne I souscrivit en 833, dans le concile de Sens, le privilége accordé par Aldric, archevêque de cette ville, en faveur du monastère de Saint-Remi. Il assista aussi à la diète de Kiersi, dont il souscrivit les actes.

XII. Alaric souscrivit une charte par laquelle les évêques de la province de Lyon, assemblés à Châlon-sur-Saône en 875, confirmèrent l'abbaye de Tournus dans la possession de ses biens. Il approuva aussi les actes du deuxième concile de Troyes tenu en 878.

XIII. Agilbert ou Gilbert sacra Théodard archevêque de Narbonne, le dimanche 15 août 885. Il assista en 891 au concile de Meung-sur-Loire, & se trouva en avril 897 au deuxième concile de Port. Il est vraisemblable qu'il mourut pendant cette assemblée.

XIV. Fructuarius ou Tructarius succéda au précédent pendant le concile de Port & souscrivit aux actes de ce concile. Le 29 juillet 897, il consacra l'église de Notre-Dame de Villeneuve construite par un nommé Walcheron. L'épiscopat de Fructuarius ne fut pas de longue durée.

XV. Matfred I lui avait succédé au mois d'octobre 898.

XVI. Rainald I ou Réginald, des vicomtes de Béziers, était évêque de cette ville en 906. Il assista en 907 au concile de Saint-Thibéry; il se rendit en 909, le 3 de mai, au concile de Jonquières, diocèse de Maguelonne. Il est cité dans une charte du prêtre Ildegaire en faveur de Saint-Thibéry en 924. En 930, il légua par son testament à son église, celle de Saint-Pierre d'Hautpoul, avec un bois & un moulin, à condition que ces biens seraient constamment possédés en commun par les chanoines de Saint-Nazaire. Rainald mourut en 933.

XVII. Rodoald ou Rodall, qu'on croit être le même que l'abbé de Saint-Thibéry de ce nom, fut le successeur de Rainald. Il occupait le siége de Béziers en 937, & fut présent à la dédicace de l'église de Saint-Pons de Thomières. Il mourut en 957.

XVIII. Bernard I Geraldi reçut, en 957, d'Abbon & de sa femme Servande, la donation des alleux qu'ils possédaient dans le territoire de Badon. Le 20 août 959, Bernard & les chanoines de son église donnèrent à Giselmond le lieu de Saint-Pierre d'Hautpoul & ses dépendances pour une rente annuelle de six setiers de froment. Il vivait encore en 978.

XIX. Matfred II, natif de Villeron, diocèse de Lodève, était parent d'Ermengaud, archevêque de Narbonne. Archidiacre de Saint-Just en 1025, il succéda à Bernard dans l'évêché de Béziers. S. Fulcrand, évêque de Lodève, son ami intime, mit sous sa protection l'abbaye de Saint-Sauveur de Lodève qu'il avait fondée. Il se trouvait à Lodève en 1006, lorsque mourut S. Fulcrand, & se fit élire à sa place évêque de Lodève. Il administra ce diocèse pendant neuf ans, conjointement avec celui de Béziers.

XX. Urbain, successeur de Matfred, consacra, en 1016, par l'ordre d'Ermengaud, archevêque de Narbonne, la chapelle de Saint-Martin dans l'église de Quarante. Il mourut peu de temps après.

XXI. Étienne II occupait le siége de Béziers dès 1016, puisqu'il donna alors, en qualité d'évêque de cette ville, à Rainaud, prêtre, les vignes de Badon à replanter à frais communs. Il assista, vers 1032, à un concile provincial tenu à Narbonne par Guifred, archevêque de cette ville, où furent confirmés les priviléges de l'abbaye du Canigou. Le 7 février de l'année 1037, il donna, du consentement de l'abbé de Saint-Aphrodise, aux chanoines de Saint-Nazaire, quelques terres voisines de cette abbaye.

XXII. Bernard II, successeur d'Étienne, souscrivit au concile que Guifred, archevê-

que de Narbonne, tint dans l'abbaye de Cuxa, en Roussillon, le 23 juin 1035, pour l'union de l'église de Trémesaigues. Ce ne fut vraisemblablement qu'après la tenue du concile; car il est certain que son prédécesseur vivait encore en 1035 & même en 1036. Bernard souscrivit, en 1045, à l'acte de consécration de l'église du monastère de Saint-Martin de Lez au diocèse de Narbonne.

XXIII. Béranger I souscrivit au concile tenu dans l'abbaye de Saint-Thibéry, diocèse d'Agde, le 15 juillet 1050, par Guifred, archevêque de Narbonne; il assista à la dédicace de l'église de Quarante le 19 novembre 1053, & mourut la même année.

XXIV. Bernard III Arnauld, originaire du pays de Foix, était sacré évêque de Béziers avant le 20 août 1053. Le 13 juillet 1054, il donna, avec ses frères Amélius, Raimond & Guillaume, un alleu situé dans le comté de Toulouse & le territoire du château de Foix à l'abbaye de Saint-Pierre de Roses dans la Marche d'Espagne. Il assista, en 1054, à la dédicace de l'église de Maguelonne, se trouva au concile de Narbonne, convoqué par Guifred, le 1er octobre 1055, & assista à celui de Toulouse le 18 septembre 1056, assemblé par ordre du pape Victor II, pour détruire la simonie qui s'était introduite parmi les gens d'Église.

XXV. Béranger II s'empara, en 1061, au préjudice de ses chanoines, de deux condamines restituées au chapitre de Saint-Nazaire par Arnaud, évêque de Maguelonne, & voulut en gratifier Pons-Pierre, neveu de ce prélat qui venait de mourir. Mais Pons, effrayé par la mort de son fils, enlevé subitement, rendit peu de temps après ces terres au chapitre.

XXVI. Matfred III avait été chanoine de Saint-Nazaire & était abbé de Saint-Aphrodise, lorsqu'il fut élu évêque de Béziers, au mois de janvier 1077. Ce prélat affranchit son église en 1084 de la servitude à laquelle ses prédécesseurs avaient été soumis, en vertu de laquelle les grands vassaux prétendaient que toute la dépouille des évêques décédés leur appartenait. C'est ce qu'on voit par un acte où Raimond, comte de Saint-Gilles, cède en faveur de la cathédrale de Béziers & de Matfred, évêque de cette ville, le droit qu'il avait d'unir à son domaine la succession des évêques decédés. Ce prélat, pour reconnaître ce bienfait, donna au comte un cheval du prix de deux cents sous melgoriens.

XXVII. Arnaud de Lèvezon, sacré par Dalmace, archevêque de Narbonne, assista le 12 mars 1096 aux obsèques de son consécrateur. Il se trouva, au mois d'octobre 1115, à une assemblée tenue à Cassan, pour la consécration de l'église de ce monastère, & il lui donna l'église de Royan. Le 16 avril 1121, il fut nommé archevêque de Narbonne.

XXVIII. Géraud, qui a souscrit plus de soixante-quatorze chartes du prieuré de Cassan, était né en 1070 à Puisselicon, diocèse de Béziers. Il fut consacré dès son enfance au monastère de Cassan dont il devint prieur après Pierre I. Il tenait déjà cette place dès 1106 au mois d'août. Peu de temps après, il fonda une hôtellerie près de ce monastère. Il en fit construire l'église qui subsiste encore, & dont la dédicace fut faite en 1115, le jour de la fête de sainte Foy. Élu évêque de Béziers en 1121, il mourut le lundi 5 novembre 1123, jour auquel on célèbre sa fête dans le diocèse de Béziers; il fut enterré dans l'église de Saint-Aphrodise. Son tombeau a été détruit en 1562 par les calvinistes; nous possédons encore l'inscription qui le décorait.

XXIX. Guillaume de Cerviez doit trouver ici sa place : il est cité dans deux chartes de l'abbaye de Gellone. Dans l'une, passée sous l'abbé Guillaume II, en 1127, Guillaume de Cerviez est désigné comme évêque de Béziers, &, en cette qualité, donne, avec l'avis & l'agrément de Raimond Gaucelin, archidiacre de Murviel, & de dix autres chanoines, à l'autel de Saint-Sauveur de Gellone, l'église de Saint-Vincent de Popien; dans l'autre, écrite du temps de l'abbé Raimond, un autre Guillaume, évêque de Béziers, restitue cette même église qu'il n'ignorait pas avoir été donnée précédemment à cette abbaye par Guillaume de Cerviez & Raimond.

XXX. Bermond ou Bremond de Lèvezon, neveu de l'archevêque de Narbonne de ce nom, était grand archidiacre de l'église de Béziers, lorsqu'il en fut élu évêque après

Guillaume. Il donna, en 1128, à l'hôpital de Béziers, l'église & les dîmes de Saint-Martin de Luc, du consentement de Raimond de Montredon, archidiacre, & des autres chanoines. Guillaume de Béziers, son frère, avant son départ pour visiter le saint Sépulcre, lui donna, le 2 juillet 1129, toutes ses possessions dans la ville de Béziers & tout le sel qu'il recueillait dans le territoire de Narbonne, à condition qu'il en donnerait cent charges à Marie, leur sœur. Il se trouva, le 5 décembre 1132, à la consécration de l'église paroissiale de Saint-Martin de Creisan, diocèse de Narbonne. Il donna, en 1138, son consentement à Pierre, évêque de Lodève, pour l'établissement que fit alors ce prélat de chanoines réguliers sur le Mont-Corneille. Après la mort de Béranger de Ventagon, abbé de Saint-Aphrodise, il fut pourvu de cette abbaye qu'il administra avec son évêché. Eugène III lui écrivit, le 10 octobre 1149, pour qu'il permît à Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, qui revenait de Jérusalem, de bâtir une chapelle dans son palais & d'y établir un chapelain. Bernard vivait encore en 1152.

XXXI. Guillaume II, promu à l'évêché de Béziers, reçut une lettre de Raimond, comte de Toulouse & marquis de Provence, par laquelle ce prince l'exhortait à ne pas permettre que Trencavel usurpât les droits de son église, avec promesse de lui accorder la même protection que ses prédécesseurs avaient accordée aux autres évêques de Béziers. En 1154, il fit un voyage à Rome où le pape Adrien IV le traita avec une grande considération.

XXXII. Raimond nous est connu par les archives de Salvanez; il est cité comme présent dans une charte accordée en 1159 par Béranger, archevêque de Narbonne, en faveur du monastère de Salvanez en Rouergue; il se trouve vers le même temps désigné dans une exemption de péage que Hugues, abbé de Villemagne, accordait auxdits religieux de Salvanez pour des biens situés dans son territoire.

XXXIII. Guillaume III est cité comme présent à une charte par laquelle le même Hugues, abbé de Villemagne, exempte Ermengaud, abbé de Valmagne, de tout leude ou péage dans son territoire pour les affaires de son abbaye, & dans laquelle ces abbés font une mutuelle association de prières. Le 5 mars 1167, Guillaume donna à Bernard, prieur de Taurat, les églises de Notre-Dame de Thiber & de Saint-Martin de Croses avec leurs dépendances.

XXXIV. Bernard, de la maison des Gaucelin, barons de Lunel, était petit-fils de Guillaume, seigneur de Montpellier; il succéda à Guillaume en 1167. Giraud de Montpierreux lui fit donation d'une partie du moulin de Carlet, sur la rivière d'Orb. Il établit, en 1172, un trentin pour tous les chanoines qui viendraient à décéder; il confirma en 1173, au monastère d'Aniane, la possession de toutes les églises que cette abbaye avait dans son diocèse & la gratifia du prieuré de Saint-Pierre de Nérac. Au mois de septembre 1177, il unit au chapitre de sa cathédrale l'église de Saint-Pierre de Lézignan, située dans son diocèse, & celles de Saint-Étienne de Boian, de Notre-Dame de Badon & de Notre-Dame de Ponsac, avec ses dépendances. Nommé à l'archevêché de Narbonne en 1181, Bernard conserva néanmoins l'évêché de Béziers jusqu'en 1184.

XXXV. Gaufred ou Geoffroi, fils de Hugues Geoffroi, cousin de Roncelin, vicomte de Marseille, était, selon MM. de Sainte-Marthe, abbé de Saint-Victor de cette ville; selon d'autres, chanoine de Béziers, lorsqu'il fut élu évêque de cette ville au commencement de l'année 1185, ou plutôt le 8 novembre 1184, jour de la mort de Pierre de Leboyrac, archidiacre. Il fut présent en 1185 à une donation faite au monastère de Valmagne par Uga, femme d'Othon de Comon. Au mois de mai 1195, il accorda à Raimond de Corneillan la permission d'entourer de murs le bourg de Livran & de le fortifier, à condition qu'il lui en rendrait hommage; il mourut le 16 mai 1199 & fut enterré dans la chapelle de Saint-Martin, auprès de Saint-Victor de Marseille, d'où il fut transféré dans cette église sous le pontificat d'Urbain V.

XXXVI. Guillaume de Requoseille ou Roqueseille, abbé de Saint-Aphrodise & chanoine de Saint-Nazaire, fut élu évêque de Béziers peu après la mort de Gaufred; il fut présent, au mois d'août 1199, à

une concession que fit Roger, vicomte de Béziers, à Étienne de Cerviez du Puy ou de la Garde de Valran. Au mois d'octobre 1203, il donna avec l'agrément de son chapitre à Bermond, commandeur de la maison des Templiers de Pédenac, les églises de Saint-Pierre de Casouls & de Saint-Véran d'Uzelat. Il fut déclaré suspens par le légat Pierre de Castelnau pour avoir refusé d'aller avec lui sommer le comte de Toulouse de chasser les hérétiques, & n'avoir pas même voulu avertir les consuls de sa ville épiscopale d'abjurer l'erreur & de prendre la défense de l'Eglise. On ignore les suites de cette affaire ; il fut tué en 1205 le 22 mai, par la trahison de ses domestiques, & il fut inhumé dans le cloître du monastère de Cassan, dont il avait été prieur régulier avant que de parvenir à l'épiscopat. Son épitaphe était gravée sur une pierre de marbre attachée à une des colonnes du cloître.

XXXVII. Ermengaud était abbé de Saint-Pons lorsqu'il fut élu évêque de Béziers, après la mort de Guillaume; il était déjà évêque le 28 avril 1206, puisqu'il termina alors un différend entre Étienne de Cerviez & l'abbé de Villemagne au sujet du château de Caissan, dont il adjugea la propriété à l'abbaye, à la charge néanmoins que l'abbé payerait au seigneur de Cerviez deux mille cinq sous melgoriens & qu'il ne pourrait l'engager ni au comte de Toulouse, ni au vicomte de Béziers, ni au seigneur de Montpellier. Ermengaud mourut le 26 août 1208.

XXXVIII. Reginald ou Rainaud II, nommé aussi Arnaud de Montpayroux, était chanoine de Saint-Nazaire lorsqu'il fut élevé sur le siége de Béziers; il reçut en 1209 l'hommage de Pons de Bécian pour plusieurs maisons qu'il tenait en fief du château de Bécian, dépendant de l'évêque ; il fut député par l'abbé de Cîteaux & les chefs de l'armée des croisés aux habitants catholiques de Béziers qui étaient assiégés par cette armée. La ville fut prise & ruinée le jour de la Magdelaine; il y périt sept mille habitants selon la relation de Pierre de Vaucernai. La mémoire de cet événement nous est conservée par ce distique :

Anno milleno ducentoque noveno
In Magdalena ruit urbs Bitterris amena.

Rainaud se trouva aussi au siége du château de Minerve, diocèse de Saint-Pons, où Simon de Montfort lui fit donation du Château-Neuf dans la paroisse de Vendres & du droit de justice, le 20 juillet 1210. Ce prélat mourut en 1211.

XXXIX. Pierre II d'Aigrefeuil, chanoine de Béziers, succéda à Rainaud en 1211 ; il fut présent, en 1212, à la prise de possession de l'archevêché de Narbonne par Arnaud Amalric, abbé de Cîteaux. Il assista à la consécration du nouvel archevêque & mourut à la fin de la même année 1212.

XL. Bertrand I de Saint-Gervais fut élu au refus : 1° de saint Dominique, qui, selon Percin, annaliste de son ordre, n'accepta pas davantage les évêchés de Comminges & de Conserans qui lui furent offerts ; 2° au refus de Guillaume, archidiacre de Paris, un des croisés, qui se trouvait à Béziers lors du décès de Pierre, & qui, selon Pierre de Vaucernai, réunit les suffrages de tous les chanoines de Saint-Nazaire. Bernard de Béziers, l'un des vassaux de l'évêque, qui prétendait que le cheval, la chape & les autres ornements de l'évêque lui appartenaient à la prise de possession, se désista de ce droit le 1er janvier 1213 en faveur de Bertrand & de ses successeurs. Bertrand mourut le 13 janvier 1215, le jour de la fête de S. Hilaire.

XLI. Raimond deuxième du nom, surnommé Niger, fut élu au mois de février 1215. Cet évêque donna mille sous melgoriens pour la construction de l'église cathédrale & quatre mille sept cent trois sous pour fonder un hebdomadaire perpétuel. Il mourut le 20 août & fut inhumé dans l'église cathédrale.

XLII. Bernard V de Cuxac était évêque dès le mois de juillet 1215, selon les tables de dom Martène. Au mois de janvier 1216 il acheta de Guillemette de Rodemol, pour deux mille sous melgoriens, la moitié du moulin de Carlet ; il ne prenait encore que le titre d'élu, mais il était sacré au mois de mai 1216. Le 29 avril 1226, il reçut comme délégué de Pierre, archevêque élu de Narbonne, le serment de fidélité des habitants de Béziers, serment par lequel ils promettaient obéissance à Romain, cardinal de Saint-Ange, légat du Saint-Siége & à

Louis VIII, roi de France. En 1227 il légua cinq mille sous melgoriens pour reconstruire le monastère de Valmagne; il fut médiateur en 1241 entre Jacques, roi d'Aragon & Jean de Montlaur, évêque de Maguelonne, sur la justice de Montpellier. Il mourut le 23 janvier 1242, & fut inhumé dans l'église de Saint-Nazaire devant l'autel de Saint-Michel.

XLIII. R. Nous ne connaissons ce prélat que par la première lettre de son nom; il était archidiacre de Saint-Nazaire lorsqu'il fut élu évêque. On voit par les lettres écrites par les chanoines de cette église, le 17 février 1243, à Pierre leur métropolitain, qu'ils avaient élu R. leur doyen, & ils le prient de confirmer l'élection. C'est du temps de ce prélat que Raimond, comte de Toulouse, indépendamment de l'appel qu'il avait interjeté au Saint-Siége de l'excommunication portée par les légats, pria les évêques de se réunir à lui contre cette sentence; ceci se passa dans le palais épiscopal de Béziers, dans l'octave de Pâques, en 1243.

XLIV. P. Ce prélat ne nous est connu que par la souscription d'un concile tenu à Narbonne en 1244.

XLV. Raimond de Sale a été omis par MM. de Sainte-Marthe & les historiens de Languedoc, ainsi que les deux précédents. Raimond fut élu évêque de Béziers en 1245. Le 14 juin de cette année les évêques de la province de Narbonne, assemblés à Béziers, écrivirent au pape Innocent IV pour qu'il fît en sorte que les inquisiteurs exerçassent librement leurs fonctions contre les hérétiques. Dans ces lettres R. est désigné comme élu par la première lettre de son nom & signe le dernier. En 1247, il unit l'église de Bassan à sa cathédrale; il fut présent à la cession que fit la même année Trencavel, vicomte de Béziers & de Carcassonne, fils de Raimond-Roger, de tous les droits qui lui appartenaient à Béziers & à Carcassonne entre les mains du roi S. Louis. Le nécrologe marque la mort de Raimond au 25 juillet 1247.

XLVI. Raimond de Vallanquez était de Montpellier. Il fut élu par les chanoines de Saint-Nazaire, le 19 septembre 1247; il était prieur de Saint-Firmin de Montpellier. Innocent IV, par une bulle datée de Lyon le 27 octobre, recommanda à l'archevêque de Narbonne de ne pas tarder à confirmer son élection. Ce prélat mourut le 6 juin 1261.

XLVII. Pons, neveu de Raimond, son prédécesseur, était fils de Bernard de Saint-Just, près Lunel. Il était également neveu de Bertrand de Saint-Just, évêque d'Agde. Pons avait d'abord été chanoine, ensuite camérier, puis grand archidiacre. Il fut élu évêque en 1261 & promit obéissance à Gui Fulcodi, archevêque de Narbonne, le 19 juin 1262. Il augmenta au mois de janvier 1272 le luminaire de la cathédrale, à raison de quoi il fit présent au sacristain du tiers de la dîme de Luc. Le 24 août 1273, conformément à une bulle du pape Clément II, il défendit aux frères mineurs d'admettre dans leur ordre aucun profès de l'ordre des frères prêcheurs. Il se trouva le 1er janvier 1275 à l'assemblée des états de la sénéchaussée de Carcassonne, convoquée par G. Cohardon, chevalier, sénéchal de Carcassonne, pour délibérer sur l'exportation des blés. Il obtint en 1290 des lettres patentes de Philippe le Bel, qui lui accorda la permission de faire bâtir à Béziers un hôpital, & d'acquérir dans les fiefs & arrière-fiefs du roi jusqu'à cent livres de rente, pour doter cette maison. Cet hôpital fut bâti dans le faubourg à la tête du Pont de l'Orb. Il établit trois chapelles dans l'église du lieu & y ajouta plusieurs biens de sa mense épiscopale. Il mourut le 19 avril 1293, & le 6 juillet 1299 son corps fut transféré dans un tombeau de marbre placé dans le chœur de l'église.

XLVIII. Raimond cinquième du nom, de Colombiers, était chanoine de Saint-Nazaire lorsqu'il succéda à Pons de Saint-Just en 1293. Il fit agrandir la nef de son église. Ce prélat ne vécut pas longtemps; il mourut le 28 juin 1294 & légua pour ses funérailles 50 sous tournois au chapitre.

XLIX. Béranger III de Frédol, né au château de la Verune, près de Montpellier, fut pourvu fort jeune d'un canonicat de Saint-Nazaire; il fut ensuite sous-chantre de cette église, puis abbé de Saint-Aphrodise, archidiacre de Corbières & chanoine de Narbonne. Il fut élu évêque de Béziers à l'unanimité des suffrages des chanoines

en 1294, ce qui est prouvé par une bulle du pape Célestin V, donnée à Aquilée le 13 septembre de cette année, par laquelle il autorise Gilles Aicelin, archevêque de Narbonne, à confirmer l'élection de Béranger au siége de Béziers. On voit par un acte tiré des archives des dominicains de Clermont qu'il fut sacré par le pape même, le dimanche 28 octobre, fête de S. Simon & S. Jude. Ce prélat était très-versé dans l'étude du droit canonique. Le manuscrit latin de la Bibliothèque Impériale 15415 contient deux traités de Droit canonique dont il est l'auteur, intitulés l'un, *Berengarii episcopi Biterrensis Inventarium juris canonici*, & l'autre *Tractatus de absolutione ad cautelam, & de excommunicatione.* Boniface VIII le choisit pour l'employer avec Guillaume de Mandagot, archevêque d'Embrun, Bertrand de Senlis, vice-chancelier du Saint-Siége, & un troisième docteur, à la compilation du texte des Décrétales. Ce pape le chargea de diverses autres commissions importantes. Cet évêque résolut d'établir à Béziers un monastère de filles, sous le nom du Saint-Esprit, pour vingt-quatre chanoinesses. Cette fondation fut confirmée par des lettres royales du mois de janvier 1300. Béranger, du consentement de son chapitre, créa en 1304 une congrégation d'hospitalières, pour desservir l'hôpital fondé par son prédécesseur Pons. Il porta à trente le nombre des religieuses dont elle devait se composer. Clément V, nouvellement élu pape, confirma cet établissement le 6 octobre 1305. Béranger fut nommé cardinal à Lyon le 16 décembre 1305 par le pape Clément V. Élu évêque de Maguelonne, après la mort de Gaucelin en 1306, il refusa cette preuve de vénération de la part des chanoines de cette église. Il fut présent, au mois de janvier 1309, à la découverte des reliques de S. Bertrand, confesseur dans le diocèse de Comminges, & à la cérémonie qui y fut faite par le pape Clément V. Au mois de juin de la même année, le pape le nomma évêque de Tusculum, & en même temps grand pénitencier de l'Église romaine. A la mort de Clément V, les suffrages des cardinaux furent partagés entre Béranger, cardinal de Béziers, & Arnaud de Pellegrue. On s'en tira par un compromis, & Jacques d'Ossat fut élu & prit le nom de Jean XXII. Béranger mourut à Avignon le 11 juin 1323. Son corps fut porté à Béziers, du temps & par les soins de Guillaume Frédol, son neveu & l'un de ses successeurs, & déposé dans la chapelle de Saint-Etienne de l'église de Saint-Nazaire.

L. Richard Neveu, Normand de naissance, abbé d'Aubeterre dans le diocèse de Périgueux, archidiacre d'Auge, dans l'église de Lisieux, remplit le siége de Béziers vacant par la promotion de Béranger III au cardinalat. Il fut envoyé en qualité de réformateur dans la sénéchaussée de Toulouse en 1303, par Philippe le Bel; il ratifia en 1307 la fondation faite par son prédécesseur dans l'église de Saint-Nazaire, pour la nouvelle chapelle construite sous l'invocation du Saint-Esprit, de l'établissement de six chapelains qui prieraient pour le repos de son âme & de celle de Clément V. Richard mourut de la lèpre en 1309, le 8 mai.

LI. Béranger IV Frédol, dit le Jeune, neveu du cardinal de Béziers, succéda à Richard en 1309; il avait d'abord été chanoine & camérier de l'église de Saint-Nazaire. Clément V le créa cardinal le 23 décembre 1312, & le pape Jean XXII le fit, en 1317, évêque de Porto. On vit alors en même temps deux cardinaux de la même famille, l'oncle & le neveu, portant le même nom. Béranger Frédol le Jeune mourut vers l'an 1323.

LII. Guillaume, fils de Pierre Frédol, seigneur de la Verune, frère du précédent, avait encore un autre frère évêque de Maguelonne. Guillaume succéda en 1312 dans l'évêché de Béziers. Dans un synode tenu à Béziers en 1315, le jour de la fête de Saint-Luc, il ordonna que dans chacune des églises de son diocèse on adopterait un sceau particulier, gravé & portant le nom de l'église qui en devait faire usage. Il fonda en 1318 un obit pour Pierre Frédol, son père; fit transporter d'Avignon en 1321 le corps du cardinal de Béziers, Béranger III, son oncle, & le déposa dans la chapelle de Saint-Etienne en l'église de Saint-Nazaire. Il fut accusé en 1337 d'avoir employé des incantations & des

rites profanes pour faire périr le pape Jean XXII. Le pape Benoît XII ordonna d'en informer, mais il y a lieu de croire qu'il se purgea de cette accusation. Il mourut en 1349 dans un âge très-avancé & doyen des évêques de la province de Narbonne. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Michel de l'église cathédrale.

LIII. Guillaume VI de Laudun, abbé d'Aniane, succéda à Guillaume Frédol. Il fut sacré dans l'église de Narbonne, par l'archevêque auquel il jura obéissance le 13 février 1350. Les éditeurs du *Gallia Christiana* donnent à ce Guillaume le surnom de Landorre, & les historiens de Languedoc celui de Laudun. Il est vraisemblable qu'il eut pour concurrent Hugues, nommé à l'évêché de Béziers dès le 4 décembre 1349 par le pape Clément VI, son oncle. Guillaume, qui devait avoir été élu par le chapitre, vécut fort peu de temps.

LIV. Hugues I de la Jugie, Limousin de naissance, fils de Jacques de la Jugie, que Philippe VI avait anobli en 1338 & de N. sœur du pape Clément VI, était frère de Pierre de la Jugie, successivement métropolitain de Narbonne, de Rouen & ensuite cardinal. Il était simple clerc & trésorier de l'église de Tours, lorsqu'il fut nommé; de là vient qu'il demeura si longtemps à se faire sacrer. Il n'était encore qu'élu en 1351, lors de la tenue du concile de Béziers auquel il n'assista pas. Il n'avait pas encore fait son entrée solennelle à Béziers en 1354. En 1367, Hugues permit aux Juifs de Béziers d'avoir une école, une synagogue & un cimetière. Il assista en 1366 à la cérémonie de la translation d'Italie à Toulouse du corps de S. Thomas, qui fut déposé le 28 janvier dans la chapelle *del Feretra*. Le 13 juillet de la même année, il renouvela & confirma dans un chapitre général les anciens statuts synodaux de ses prédécesseurs. Au mois de juin 1371, il fut transféré au siége de Carcassonne, & mourut au mois de juillet à Avignon, où il s'était rendu auprès du pape Grégoire XI. Son frère, l'archevêque de Rouen, fit apporter son corps à Béziers, où il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Gilles de l'église cathédrale.

LV. Sicard, de la famille des vicomtes de Lautrec, était de la branche des seigneurs d'Ambres. Il était fils du vicomte Aymeri & de Marguerite de Périgord-Taleyrand, sœur du cardinal de ce nom. Il avait été fait évêque d'Agde en 1354 & il succéda en 1371 à Hugues de la Jugie. Il fit son entrée solennelle le 4 décembre de la même année, & jura à la porte des Clarisses de maintenir les priviléges de la ville. Il prit un soin tout particulier de la décoration de son église & dépensa en 1374 quarante mille sols melgoriens pour l'orner de tableaux & de peintures. Il mourut le 23 juillet 1383.

LVI. Gui de Malsec ne nous est connu comme évêque de Béziers que par le registre de la taxe des prélats, où il est inscrit le 17 août 1383 comme ayant fait sa soumission à la chambre apostolique. Gui de Malsec fut successivement évêque de Lodève, de Poitiers, d'Agde & de Béziers.

LVII. Simon de Cramaud fut nommé par Clément VII à l'évêché de Béziers. Les éditeurs du *Gallia Christiana* le désignent comme évêque commendataire, créé par l'antipape Benoît XIII. On trouve dans les notes de Gaignières que Simon, évêque de Béziers & conseiller du roi, avait reçu le 9 mars 1333 & le 2 mars 1384 de l'argent pour se rendre en Languedoc. Il fut obligé de céder son siége à un autre évêque élu par le clergé.

LVIII. Barthélemy de Montcalve, profès de l'ordre de Saint-Antoine, en Viennois, commandeur de Lodi, & ensuite de Ranvers, fut nommé évêque de Béziers en 1384. Ayant différé après son élection & son inauguration de faire son voyage à Rome, l'archevêque de Toulouse, camérier du pape, l'excommunia. Il fut en conséquence obligé de payer la taxe, & il y satisfit le 21 février 1385. En 1386, il promit de payer pour Simon, son prédécesseur. Le 18 juillet 1398, il unit à la Chartreuse de Castres, sous le bon plaisir de l'évêque & du chapitre diocésain, les églises de Saint-Jean de Gresan & de Saint-Vincent. Il mourut le 22 juin 1402 & fut inhumé dans l'église des Antonins de Vienne où il avait choisi sa sépulture.

L'évêché de Béziers resta vacant pendant près de six ans, après la mort de Barthé-

lemy. En 1403, l'archevêque de Mitilène, vicaire-général de l'archevêque de Narbonne, fit la consécration du maître-autel de Saint-Nazaire, & des autels de Sainte-Croix, de Saint-Etienne & de Saint-Eloi de l'église de Béziers.

LIX. Bertrand II de Maumont, originaire du Limousin, neveu de Hugues de Saint-Martial, cardinal, après avoir rempli successivement les siéges de Mirepoix & de Lavaur, fut nommé à celui de Béziers par Benoît XIII en 1408. Le chapitre refusa de le reconnaître & ne l'admit enfin que par force. Bertrand permuta, en 1422, avec Hugues, évêque de Tulle.

LX. Hugues II de Combarel, né en Limousin, fils de Jean de Combarel, écuyer, seigneur de Noailles, conseiller à la Cour des aides, évêque de Tulle, prit possession de l'église de Béziers dès le mois de janvier 1422. Il accorda aux Juifs de Béziers la permission d'y avoir une synagogue & un cimetière, à condition qu'ils payeraient tous les ans, le jour de Pâques, un gros d'argent par tête. Martin V transféra Hugues à Poitiers par une bulle du 14 février 1424.

LXI. Guillaume VII, fils de Louis de Montjoie, vice-roi de Naples en 1389, fut transféré par le pape Martin V de l'évêché de Verdun à celui de Béziers par une bulle en date du 14 février 1424, & prêta serment de fidélité au roi Charles VII, dans la chapelle du château d'Espaly, près du Puy. Il profita des bienfaits & de la libéralité du monarque pour réparer sa ville épiscopale à laquelle les Anglais avaient fait souffrir de grandes pertes. En 1427 il céda aux carmes quelques maisons dans la ville de Béziers. Le comte de Foix pria l'évêque Guillaume, en 1428, de lui prêter son palais épiscopal pour tenir l'assemblée des états; l'évêque y consentit. L'assemblée étant finie, le comte au lieu de rendre le palais au prélat y mit garnison & le fit fortifier & garnir d'artillerie, ainsi que la cathédrale & les maisons des chanoines. Guillaume s'adressa au pape & au roi, qui écrivirent fortement au comte de remettre ce palais à l'évêque : la lettre du roi est datée de Chinon le 18 novembre 1428, & le bref du pape du 28 du même mois. Cette affaire traîna en longueur, & les troupes occupaient encore le palais au mois de décembre suivant. Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, de Jérusalem & de Sicile, comte de la Marche, institua Guillaume son exécuteur testamentaire le 24 janvier 1435, avec Pierre, évêque de Saint-Papoul. Ce prélat se rendit en 1437, vers les fêtes de Pâques, à Montpellier, auprès de Charles VII, & obtint de ce prince le rétablissement du consulat dans la ville de Béziers qui en était privée depuis quinze ans. Par un codicille ajouté à son testament, il choisit, en 1451, le cimetière des pauvres du grand hôpital de la ville pour le lieu de sa sépulture & légua une partie du château de Ligne pour fonder la chapelle de Saint-Nazaire. Il orna le maître-autel de riches tapis & de reliquaires d'argent & de vermeil. Guillaume mourut le 3 avril 1451, & fut enterré dans le cimetière des pauvres de l'église de Saint-Félix.

LXII. Louis, fils naturel de Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, & de Marguerite de Preullay, fut pourvu le 13 octobre 1451 de l'évêché de Béziers; il ne resta que deux mois sur ce siége & fut transféré à celui de Narbonne le 10 décembre de la même année.

LXIII. Pierre III Bureau fut d'abord archidiacre de Reims, protonotaire apostolique, évêque d'Orléans, & ensuite évêque de Béziers le 10 décembre 1451. On a peu de monuments de son administration. Il mourut en 1456 ou 1457, & fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, près de la grande porte de l'église de Saint-Nazaire.

LXIV. Jean I, fils de Jean Bureau, seigneur de Montglat, & de Germaine Hesselin, était probablement parent de Pierre, son prédécesseur. Jean était archidiacre de Reims; sa sœur avait épousé Nicolas de la Balue, seigneur de Villepierreux, frère de Jean, cardinal d'Angers. La faveur dont jouissait son beau-frère lui procura l'évêché de Béziers, dont il reçut les bulles du pape Callixte III en date du 29 décembre 1457. Il ne fit son entrée à Béziers qu'en 1460. Ce prélat a fait plusieurs fondations & beaucoup d'unions en faveur de son église. Il institua, en 1478, que tous les samedis & à toutes les fêtes de la Vierge, on chanterait devant sa chapelle les antien-

nes *Inviolata* & *Salve regina*, orna le tour du sanctuaire de l'église d'une tapisserie de soie représentant en détail les mystères de la Passion de Notre-Seigneur & légua, en 1490, tout son patrimoine à sa mère. Il mourut la même année à Paris & fut inhumé dans l'église des Célestins le 2 mai. Son épitaphe, inscrite sur une lame de cuivre, était placée à l'entrée de la chapelle des ducs d'Orléans.

LXV. Pierre IV Javailhac, chanoine & camérier de Béziers, vicaire général de Jean, son prédécesseur, fut élu à sa place par le suffrage des chanoines. Le roi avait nommé Antoine du Bois, & Innocent VIII lui avait donné un bref d'investiture en date du 7 janvier 1491; mais Pierre, l'évêque élu, conserva son droit. Il fit hommage à Louis XII le 8 août 1498 de plusieurs fiefs qu'il possédait à Moret, dans la mouvance du roi. Cependant, comme il craignait son compétiteur protégé par le roi, il abdiqua, & Antoine lui résigna un canonicat de la Sainte-Chapelle de Paris, dont il prit possession le 2 février 1503. Il mourut en 1510. Pierre fut le dernier des évêques élus par le chapitre de Béziers.

LXVI. Antoine du Bois, protonotaire apostolique, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, surnommé Antoine de Fiennes, comte de Chaumont, en Bassigni, était fils de Jean, seigneur du Bois de Querdes, & frère de Barbe du Bois, deuxième femme de François, premier comte de la Rochefoucault. Son oncle, Philippe de Crèvecœur, gouverneur de Picardie, voulut lui procurer l'évêché de Beauvais quoiqu'il n'eût encore que dix-huit ans, ce qui est attesté par une bulle d'Innocent VIII. Deux ans après, il fut nommé administrateur de l'église de Béziers. Après la mort de Jean, en 1490, il fut même qualifié du titre d'évêque. Élu le 5 mai de la même année, il prit possession le 22 septembre. Jean, abbé de Saint-Lucien de Beauvais, étant décédé, Innocent VIII lui donna l'administration de cette abbaye par une bulle en date du 9 juillet, dans laquelle Antoine est encore appelé élu de Beauvais, & administrateur de Béziers, quoiqu'il eût pris possession de ce dernier siége, où il était nommé par le roi & dont il avait l'investiture du pape. Les chanoines s'opposèrent toujours à son intronisation, & Pierre élu par eux soutint la validité de son élection. Mais Pierre s'étant démis en 1503, Antoine reçut de nouvelles provisions de Jules II, le 10 mai 1504. Ce qui n'empêcha point les chanoines de proclamer évêque Gui de Châteauneuf de Bretenous, qui fut évincé par un arrêt du parlement de 1506. Pierre Siffredi, grand archidiacre de Saint-Nazaire, prétendit alors qu'à raison de sa dignité il était vicaire général né, comme doyen & premier dignitaire de la cathédrale. L'évêque, au contraire, arguait contre lui de l'ancienne possession de son siége. Le viguier de Béziers rendit une sentence qui donna gain de cause à l'évêque. Cette sentence fut confirmée par arrêt du parlement. En 1515, l'évêque Antoine donna le dénombrement de ses biens. En 1533, il reçut solennellement François I[er] dans la ville de Béziers. Il mourut le 17 avril 1537.

LXVII. Jean II de Lettes, frère d'Antoine Desprès, seigneur de Montpezat, dans le Querci, maréchal de France, était fils d'Antoine de Lettes, seigneur de Puisselicon, en Languedoc, & de Blanche Desprès, sœur de Jean, évêque de Montauban. Après la mort d'Antoine du Bois, Jean fut le premier évêque de Béziers nommé en vertu du concordat entre Léon X & François I[er]. Sa nomination date du 13 juillet 1537; il avait été auparavant doyen de l'église collégiale de Montpezat, après Jean, son oncle. Il n'était pas encore sacré en 1542. En 1543 il permuta, avec l'agrément du roi, l'évêché de Béziers contre l'abbaye de Moissac, qu'avait alors Jean de Narbonne. Jean posséda aussi l'évêché de Montauban, conjointement avec celui de Béziers; il possédait encore plusieurs autres bénéfices. Il se démit de l'évêché de Montauban pour le faire passer à son neveu Jacques Desprès, & de l'abbaye de Moissac en faveur du cardinal de Guise. Enfin ayant renoncé à tous ses bénéfices, il se retira à Genève, où il se maria après avoir abjuré la foi catholique.

LXVIII. Jean III, fils de Guillaume de Narbonne, baron de Capendu, & de Blanche de Cousier de Cesseras, abbé com-

mendataire de Moissac, prieur de Notre-Dame de la Daurade, était frère d'Antoine mort à Naples avec le seigneur de Lautrec, en 1528. Il était neveu de Guérin de Narbonne, seigneur de Sallèles, gouverneur des châteaux de Perpignan & de Châteauneuf à Naples. François Ier le nomma à l'évêché de Béziers. Paul III lui envoya sa lettre d'investiture le 30 mars 1543. Il prit possession le 31 août suivant. Le 2 février 1544, il fit son entrée solennelle à Béziers, assisté des abbés de Lodève & de Villemagne. Il mourut le 15 novembre 1545 dans le château de Ligne, & fut inhumé dans la cathédrale auprès du grand autel.

LXIX. François, fils de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, amiral de France, & de Louise de Crèvecœur, avait pour frères François Gouffier, seigneur de Bonnivet, & François, commandant en Picardie. Il avait d'abord servi dans l'ordre de Malte, & était protonotaire apostolique, lorsque Paul III lui délivra ses bulles de l'évêché de Béziers sur la nomination du roi, le 15 octobre 1546. Il prit possession par procureur le 12 février 1547, & se démit la même année entre les mains du pape Paul III en faveur de Laurent Strozzi. Il mourut l'année suivante en Angleterre, où il était envoyé extraordinaire.

LXX. Laurent, né à Florence, fils de Philippe Strozzi & de Claire de Médicis, nièce du pape Léon X, après avoir fait ses études à Pise & à Padoue passa en France, où il servit sous Pierre Strozzi, son frère, maréchal de France. Il entra ensuite dans le clergé & fut abbé de Staffarde, en Piémont. Il fut promu à l'évêché de Béziers après la démission de François, le 5 décembre 1547; mais il ne fut sacré que le 7 juin 1550. Comblé de bénéfices par la reine Catherine de Médicis, sa parente, il eut les abbayes de Saint-Victor de Marseille, d'Aniane, &c. Paul IV le nomma cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine en 155[illegible]. En 1561, il fut transféré à l'évêché d'Albi, & ensuite à l'archevêché d'Aix. Il mourut à Avignon au mois de mai 1571.

LXXI. Julien de Médicis, originaire de Florence, fils de Pierre-François de Médicis & de Marie Soderini, devint évêque de Béziers, après la translation de Laurent à Albi, en 1561. Les religionnaires causèrent de grands maux dans son diocèse. En 1562, le 6 mai, ils s'emparèrent de la ville; l'église de Saint-Nazaire fut pillée, les tombeaux des évêques & de Jeanne de France furent brisés. Julien fut nommé en 1570 à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. En 1571, il fut transféré à Aix, & en 1574, à l'archevêché d'Albi. Il mourut en 1588 dans son abbaye de Saint-Victor, où il fut inhumé. Après sa nomination au siége d'Aix l'évêché de Béziers vaqua pendant deux ans. Andoque assure, d'après deux chartes tirées de l'église d'Aix, qu'André Étienne, chanoine de Saint-Sauveur d'Aix, avait été nommé évêque de Béziers, le 25 janvier 1572, mais sa nomination fut retirée dès le 27 avril 1573.

LXXII. Thomas I de Bonzi, fils de Robert de Bonzi, était parent des Médicis, des Strozzi, des Fiesque. Il fut d'abord vicaire général de Béziers sous l'épiscopat du cardinal Strozzi & de Julien de Médicis, ses parents. A la recommandation de la reine Catherine, sa cousine, le roi le nomma à l'évêché de Béziers le 18 novembre 1575. En 1594 cet évêque introduisit les capucins à Béziers; il consacra le 21 décembre de la même année le grand autel de son église nouvellement reconstruit & dans lequel il déposa des reliques de S. Jean-Baptiste & de S. Nazaire. Enfin en 1596 il se démit de son évêché en faveur de Jean de Bonzi, son neveu, & mourut le 22 décembre de l'année 1603, à l'âge de quatre-vingts ans; il fut inhumé dans la cathédrale dans la chapelle de Saint-Etienne. Son épitaphe fut placée dans la chapelle de Saint-Charles Borromée par Clément de Bonzi.

LXXIII. Jean IV, fils de Dominique de Bonzi, premier ministre du duc de Toscane, & de Constance Vettoria, était neveu de Thomas de Bonzi son prédécesseur, qui lors de sa démission, sollicita la nomination du roi en sa faveur. Il fut en effet nommé par Henri IV à l'évêché de Béziers en 1596, prit possession de son siége en 1598, & racheta le 30 septembre de la même année de Silvain Pompée la seigneurie de Châteauneuf, qui avait été aliénée de son domaine. Il admit dans Béziers, le 16 avril 1599, les pères de la Société de Jésus, pour y enseigner.

Le 18 décembre suivant, Henri de Montmorency lui ayant fait présent d'une tour qu'il avait élevée dans le temps des troubles près du palais épiscopal, le prélat y plaça une riche bibliothèque; il réforma les religieuses de Sainte-Claire; il reçut des lettres de naturalisation en France, & le 21 février 1603 la cour lui permit de posséder des bénéfices nationaux. Le 9 juin 1607, il donna un établissement aux minimes dans sa ville épiscopale & logea les récollets dans le couvent des frères mineurs. Il administra le baptême à Gaston, troisième fils de Henri IV, à Fontainebleau, le 25 août 1608, & se trouva à Saint-Denis en 1610 au couronnement de Marie de Médicis. Le 17 août 1611, Paul V le créa cardinal, & il fut nommé abbé de Gellone. Il se démit en 1615 de la charge de grand aumônier de la reine qu'il avait reçue en 1601, en faveur de Dominique de Bonzi, son neveu, qu'il obtint en même temps pour coadjuteur & qui fut nommé évêque titulaire d'Éphèse. Le 13 juin 1616, il le nomma son vicaire général & administrateur du diocèse ainsi que des abbayes d'Aniane & de Gellone, mais ce coadjuteur mourut avant lui. Le cardinal assista le 9 février 1621 à l'élection du pape Grégoire XV, & mourut le 4 juillet suivant. Son corps fut transporté à Florence & inhumé dans l'église de Saint-Michel des Théatins où on lit son épitaphe rapportée par le *Gallia Christiana*.

Dominique, fils de Pierre, comte de Bonzi & de Lucrèce Manelli, neveu de Jean, cardinal de Bonzi, avait dès sa jeunesse une telle maturité de jugement que la reine-mère ne faisait rien d'important sans le consulter. Devenu grand aumônier de cette princesse & coadjuteur de Béziers en 1615, ce qu'attestent ses bulles en date du 31 août de cette année, il administra dès le 13 juin 1616 l'évêché de Béziers & les abbayes d'Aniane & de Gellone; il mourut prématurément le 30 avril 1621, & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Etienne de l'église de Saint-Nazaire où se trouvait son épitaphe.

LXXIV. Thomas deuxième du nom, frère de Dominique, vicomte de Vallien, passa en France à l'âge de six ans. Il fut nommé par Louis XIII à l'évêché de Béziers, après la mort de Jean, & à l'abbaye de Gellone en 1621. Ce prélat consacra tous ses soins à rétablir la discipline ecclésiastique dans son diocèse. Il rétablit la réforme dans le monastère de Gellone, fit ériger dans l'église des dominicains une chapelle en l'honneur de S. Charles Borromée qu'il s'était proposé pour modèle, & mourut le 27 août 1628; son éloge fut consigné dans une épitaphe qui se voyait sur son tombeau.

LXXV. Clément, frère de Dominique & de Thomas de Bonzi, baron de Châteauneuf, vicomte de Vallien, abbé d'Aniane & de Lodève, chanoine de Saint-Pierre de Rome, fut nommé évêque de Béziers après la mort de Thomas. Il se trouva à l'assemblée des états généraux de Languedoc, tenue dans la maison des augustins de Béziers, où fut proclamé l'édit de 1632. Il introduisit les ursulines à Béziers & donna aux minimes l'église de Notre-Dame de Consolation. Il plaça les dominicains dans la maison de Notre-Dame de Mongeret, accorda Servian aux capucins, & appela à l'hôpital des religieux de la Charité de Paris; il répara le château de Ligne détruit par les calvinistes & ajouta de nouveaux ornements à la chapelle de Saint-Charles, érigée par son prédécesseur. Pierre Andoque lui dédia, en 1651, son *Histoire des évêques de Béziers*. Ce prélat mourut dans cette ville le 6 octobre 1659. Pendant son épiscopat, il ne sortit qu'une seule fois de la Province, & ce fut pour porter au roi les cahiers des doléances des États de Languedoc.

LXXVI. Pierre V, fils de François, comte de Bonzi, sénateur de Florence, était né le 15 avril 1531. Clément, son oncle, veilla à son éducation; il n'entra qu'à vingt-quatre ans dans les ordres, fut député à l'assemblée générale du clergé de France en 1656, & y fit la fonction de promoteur. Le roi pendant sa résidence à Saint-Jean de Luz le nomma à l'évêché de Béziers vacant par la mort de son oncle, & aux abbayes d'Aniane & de Saint-Sauveur de Lodève. En 1659, il prêta serment de fidélité au roi le 2 septembre dans la chapelle de Marly. Il avait été sacré le dimanche précédent, par François Dubosquet, évêque de Montpellier. Il célébra le 19 avril 1661, dans la chapelle

du Louvre, le mariage de Côme, fils du duc de Toscane, avec la fille de Gaston, duc d'Orléans, mariage qu'il avait procuré. Il fut employé par le roi en de nombreuses négociations danslesquelles il montra beaucoup d'habileté. De retour d'une ambassade en Pologne, il fut transféré à Toulouse le 8 décembre 1669. Clément X le créa cardinal en 1672. Il fut nommé archevêque de Narbonne en 1673.

LXXVIII. Jean Armand de Rotundis de Biscaras, fils de Jacques, gouverneur de Charleville & de Françoise de Gleisenove, était docteur en théologie. Il fut nommé à l'évêché de Digne en 1668; mais avant d'avoir pris possession il fut nommé évêque de Lodève en 1669, sacré en 1670, & transféré à Béziers le 5 janvier 1671. Il assista avec Louis-Armand de Simiane, évêque de Langres, le 26 avril 1676, dans l'église des carmélites de la rue du Bouloi, à Paris, à la consécration d'Antoine-Benoît de Clermont-Tonnerre, faite par François de Harlay, archevêque de Paris. Il se trouva, avec d'autres évêques, à Aniane, lorsque le cardinal Pierre de Bonzi posa la première pierre de l'église de cette abbaye, le 28 avril 1679. C'est à la munificence & à la libéralité de Jean-Armand qu'est due la reconstruction du palais épiscopal, qu'il releva à grands frais. Il mourut dans son diocèse à la suite d'une longue maladie, le 15 février 1702.

LXXIX. Louis-Charles des Alris de Rousset, originaire du Dauphiné, fut nommé à l'évêché de Béziers le 15 avril 1702. Il était docteur de la Faculté de Paris en 1698, doyen & vicaire général de Carcassonne, lorsqu'il fut proclamé évêque de Béziers. Il fut sacré dans la même année, le 3 décembre, à Montpellier, par l'évêque de Carcassonne. Il prêta serment de fidélité au roi le 25 janvier 1703 dans la chapelle du château de Marly. Il fit faire, en 1721, une légende plus exacte de la *Vie des Saints* honorés particulièrement dans son diocèse & mourut en 1743.

LXXX. Léon-Ange de Ghistelle, nommé en 1744, fut remplacé en 1745 par le suivant.

LXXXI. Joseph-Bruno de Beausset de Roquefort, né à Aubagne, diocèse de Marseille, en 1702, nommé le 11 novembre 1745, & sacré évêque de Béziers le 5 de juillet 1746, mourut le 18 juin 1771.

LXXXII. Aimard-Claude de Nicolaï, né à Paris le 4 août 1738, vicaire général des diocèses de Verdun & de Reims, nommé évêque de Béziers le 4 août 1771, fut sacré le 13 octobre & fut évêque de Béziers jusqu'en 1790. [E. M.]

Note 59

NOTE LIX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Nimes.

Quoique l'Église de Nimes soit considérée comme une des plus anciennes des Gaules, on n'a rien de bien certain sur son origine & sur ses évêques avant le commencement du sixième siècle. S. Félix, le premier dont on ait connaissance, est mentionné dans les Actes de S. Amat comme martyrisé en 407.

L'église cathédrale, connue d'abord sous le nom de Notre-Dame, joignit à ce titre celui de Saint-Bausile, puis celui de Saint-Castor, que l'on prétend en avoir été le premier évêque. Elle fut reconstruite au onzième siècle, consacrée & dédiée par le pape Urbain II, en 1096, en présence de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui s'était rendu à Nimes pour y recevoir le Souverain Pontife & qui alors dota cette cathédrale.

Les chanoines étaient soumis à la règle de Saint-Augustin. Leur chapitre fut sécularisé en vertu d'une bulle du pape Paul III, du 22 décembre 1539. Il fut alors composé de six dignitaires & de douze chanoines. Les dignitaires étaient le prévôt, le grand archidiacre, l'archidiacre de Caveirac, l'archidiacre de Saint-Germain, le grand chantre & le trésorier.

L'église cathédrale fut démolie en 1562 par les calvinistes. C'était un vaste édifice bâti, comme nous l'avonsdit, en 1096, voûté en pierre & à trois nefs. Celles de côté étaient ornées de plusieurs chapelles avec

des colonnes de différents ordres. Le pavé était en mosaïque. Il y avait à côté de l'église un cloître où étaient les maisons des chanoines & diverses chapelles. Dans l'une d'elles placée à main gauche en sortant de l'église, les magistrats recevaient les serments des officiers & des parties. Le tombeau de Pons de Toulouse, dont nous avons l'épitaphe, était tout près de cette chapelle. Le 1er octobre 1567 les huguenots rasèrent cet édifice jusqu'aux fondations, à l'exception de la façade qui supporte le clocher. L'église fut réédifiée en 1590 & rebâtie de nouveau en 1621. Enfin, elle fut reconstruite en 1646 telle qu'on la voit à présent. Hector Douvrier la bénit le 18 mars.

Il y avait au neuvième siècle sept paroisses ou églises paroissiales dans la ville de Nimes. La première était celle de Saint-Jean, située hors de la ville, à l'endroit même où les chevaliers de Malte ont eu depuis un jardin & un puits à roue au-dessous de l'esplanade.

La deuxième était l'église dédiée à saint Julien, martyr de Brioude, grande & bien bâtie, & où plusieurs évêques avaient élu leur sépulture.

La troisième était celle de Saint-Étienne du Capitole, que les consuls avaient fait bâtir pour la commodité de l'hôtel de ville qui n'en était pas éloigné.

La quatrième était celle de Saint-Thomas, apôtre, bâtie près de la ville. Le cimetière était à l'endroit où les capucins ont été établis depuis.

La cinquième était l'église de Saint-Laurens, martyr, située hors de la ville, près du terrain où l'on bâtit ensuite le monastère des clarisses, presque vis-à-vis de la porte Saint-Antoine.

La sixième était celle de Sainte-Eugénie, située dans le centre de la ville.

La septième, enfin, était l'église de la Madeleine, près de la porte de la ville qui en a retenu le nom, entre celles des Récollets & de Saint-Antoine.

Toutes les églises de ces paroisses ont été détruites pendant les guerres de religion. L'église de Sainte-Eugénie seule a été rebâtie.

Le sceau du chapitre de Nimes était une Vierge qui tenait sur ses genoux l'enfant Jésus; une petite croix en chef, & autour : *Sigillum Capituli Nemausensis sedis.*

Suite chronologique des évêques de Nimes.

I. S. Félix est mentionné dans la Vie de S. Amat, évêque d'Avignon. Suivant l'auteur de cette Vie, il aurait souffert le martyre pendant l'invasion des Vandales, en 407.

II. Sedat ou Sedatus assista au concile d'Agde tenu le 11 septembre 506.

III. Jean I, archidiacre de l'église de Nimes, fut le successeur de Sedatus vers 511. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Julien qui a subsisté jusqu'au seizième siècle.

IV. Pélage assista par procureur au troisième concile de Tolède tenu le 5 mai 589. Le 1er novembre de la même année, il assista en personne au concile de Narbonne où il fut établi que l'on chanterait *Gloria Patri* à la fin de chaque psaume.

V. Remessarius assista au quatrième concile de Tolède tenu le 5 décembre 633. Il fut inhumé comme Jean, son prédécesseur, dans l'église de Saint-Julien.

VI. Aregius était évêque de Nimes lorsque le comte Hildéric entraîna les habitants de cette ville dans la révolte après l'élection du roi Wamba, c'est-à-dire en 672. Hildéric chassa de son siége Aregius qui n'avait pas voulu embrasser son parti & fit sacrer à sa place, par deux évêques étrangers, l'abbé Ramire ou Ranimir, qui l'avait secondé dans ses projets. — Ramire doit être considéré plutôt comme un intrus que comme un évêque légitime.

Pallade est mis au rang des évêques de Nimes par les auteurs du *Gallia Christiana* sur la foi d'un ancien bréviaire de Nimes; mais comme ce fait n'est appuyé sur aucun monument, on ne croit point devoir prononcer sur ce point comme l'observe justement Ménard.

Il en faut dire autant de Casatus & de Grégoire qu'on range dans la suite des évêques de Nimes sur la seule autorité de l'ancien bréviaire de cette église.

VII. Sesnand n'est pas mentionné par

les éditeurs du *Gallia Christiana*. Ménard l'a réintégré dans la suite chronologique des évêques de Nimes, d'après une sentence qui se trouve dans les archives de l'évêché & qui se rapporte à l'année 791, la quatrième année de l'épiscopat de Sesnand. Cette sentence fut rendue sous l'évêque Agilard, au sujet des limites de la terre de Garous donnée par l'évêque Remessaire. Depuis la mort d'Aregius jusqu'à l'élection de Sesnand on trouve une lacune considérable, surtout si l'on n'admet pas comme évêques de Nimes les prélats que nous avons cités ci-dessus; mais on ne peut en être surpris, si l'on fait attention aux troubles & aux calamités qui affligèrent cette ville. Nimes fut brûlée en 737 par ordre de Charles Martel, & les Sarrasins dévastèrent ensuite toute la province.

VIII. VINTERING, que le bréviaire de Nimes appelle Viteriscus, assista le 27 juin 791 au concile tenu à Narbonne.

Catel place un Aimeric après Vintering, mais il appuie son opinion sur un acte qui ne paraît pas authentique.

IX. JEAN deuxième du nom était, à ce qu'on croit, évêque de Nimes en 813, lorsqu'il souscrivit le testament de Dadila.

X. CHRESTIEN obtint de Charlemagne en 814 qu'il prît l'église de Nimes sous sa protection. Elle était alors dédiée à Notre-Dame & à S. Bausile. Il se trouva à la diète de Thionville, en 835, pour examiner la conduite des évêques partisans de Lothaire qui avaient contribué à la déposition de Louis le Débonnaire.

XI. ISNARD succéda à Chrestien, selon l'ancien bréviaire qui marque que le pape Nicolas I lui confirma l'abbaye de Saint-Gilles & le monastère de Saint-Bausile. Il vivait en 860.

XII. ANGLARD remplaça Isnard, selon le même manuscrit. Il vivait en 867.

XIII. GILBERT souscrivit en qualité d'évêque de Nimes une charte de l'an 875, par laquelle les évêques de la province de Lyon, assemblés à Châlon-sur-Saône, maintinrent l'abbaye de Tournus dans les possessions du prieuré de Joui dans le Velai & de ses autres biens. Gilbert assista au concile de Port, que Théodard, archevêque de Narbonne, assembla le 17 novembre 887, pour la déposition des deux évêques intrus de Girone & d'Urgel. Gilbert fut des premiers à reconnaître l'autorité du roi Eudes & à avoir recours à son autorité pour se faire rendre Bissac, dont un nommé Genèse s'était emparé.

Allidulfe, commissaire du roi, après des informations judiciaires, fit rendre en 891 ces domaines au prélat, en présence de Raimond, comte de Nimes.

XIV. ANGLARD II succéda à Gilbert. Il assista en qualité d'évêque de Nimes au deuxième concile de Port, convoqué le 19 avril 897, par Arnuste, archevêque de Narbonne. Anglard obtint, le 3 mai 898, une sentence en sa faveur au sujet des limites du lieu appelé Garous. Il assista au concile tenu dans l'église de Saint-Thibéry en 907.

XV. HUBERT, UGBERT ou WICBERT reçut en donation, d'un prêtre appelé Martèze, une vigne qu'il céda à l'église de Nimes, le 24 avril 909.

Ugbert est cité dans plusieurs titres passés depuis 909 jusqu'en 928. L'église de Nimes fit des acquisitions considérables sous son épiscopat. Les chanoines en prenant possession faisaient alors quelque donation à l'église. En 918, Didyme, archidiacre, céda au chapitre quelques fonds dans le bourg de Valmagne, auprès de la basilique de Saint-Côme & de Saint-Damien. Ugbert est encore nommé en 928 dans la donation faite au même chapitre par un nommé Auger.

XVI. RAINALD ou RAINARD succéda à Ugbert. Le pape Jean XI lui confirma en 929 la possession de plusieurs églises ou monastères qui avaient été donnés à l'église de Nimes sous ses prédécesseurs. Rainard assista en 937 au concile d'Ausède, lieu que l'on croit situé où est aujourd'hui un petit hameau du même nom, à une lieue de Saint-Pons de Thomières. Il fut encore présent à un grand nombre d'actes passés en faveur du chapitre depuis l'an 933 jusqu'à l'an 941.

XVII. BERNARD I a été omis par les auteurs du *Gallia Christiana*; il est connu par deux chartes, datées l'une du 15 février 943 & l'autre du 25 février de la même année.

XVIII. Begon fut élu immédiatement après Bernard; il fut présent à un acte passé le jeudi 8 de mai 945 : c'est un acte d'échange que Begon, évêque de Nimes & les chanoines de son église font avec un nommé Pons & sa femme, appelée Hermessinde, d'un champ situé près de la porte *Spane* ou d'Espagne, avec une vigne située près de la même porte, au lieu dit Cabane. Il est encore parlé de ce prélat dans une charte du jeudi 24 décembre 946.

XIX. Bernard II d'Anduze est cité comme évêque de Nimes dans un acte du lundi 12 mars 949. Bernard fut un des plus illustres évêques de ce siége. Il vivait encore en 986.

XX. Frotaire I était évêque d'Albi lorsqu'il passa à Nimes en 987. Il était fils de Bernard II, vicomte d'Albi & de Nimes, & de Gauciane. Il fonda en 991 l'abbaye des filles de Saint-Sauveur de la Fontaine, surnom qu'elle prit de sa situation auprès de la fontaine de la ville. On voit par un échange que fit Frotaire avec Bernard le Brun, de quelques terres situées au comté d'Uzès, qu'il occupait encore le siége de Nimes en l'année 1015. Frotaire eut un coadjuteur nommé Adelme dont il est fait mention dans plusieurs actes du chapitre de 1004 à 1008, mais qui mourut avant Frotaire.

XXI. Géraud d'Anduze, deuxième fils de Bernard d'Anduze & d'Ermengarde, était évêque de Nimes sur la fin de 1015. Il souscrivit l'acte de fondation du monastère de Saint-Geniès, diocèse de Maguelonne, & signa en 1025 l'acte d'élection de Judith à l'abbaye de Saint-Geniès. Sa mort est indiquée dans le nécrologe de Saint-Gilles au 16 septembre.

XXII. Frotaire II, fils d'Aton II, vicomte d'Albi & de Nimes, & de Gerberge, était neveu de Frotaire premier du nom, évêque de Nimes. Il occupait ce siége en 1027, année où il signa l'acte de fondation du monastère de Gallargues, près de Nimes, fondé par Rostaing, seigneur du lieu. En 1029, il signa l'acte de fondation du monastère de Sauve, situé alors dans son diocèse & depuis dans celui d'Alais, monastère qui fut soumis successivement comme prieuré aux abbayes de Saint-Guillem du Désert & de Saint-Victor de Marseille. En 1040, Amélius, évêque d'Albi, Frotaire, évêque de Nimes & Bernard-Aton, son frère, qui prenait le titre de prince d'Albi, firent construire un pont dans cette dernière ville, sur la rivière du Tarn. Frotaire eut l'avouerie des abbayes de Castres, de Saint-Salvi d'Albi & de Sorèze. Il signa le 26 septembre 1058, avec plusieurs autres évêques de la Province, un acte par lequel Hali, mahométan, duc de Denia & des îles Baléares, soumettait toutes les églises de ses États à celle de Barcelone. On trouve dans le cartulaire de Nimes une donation faite à l'église cathédrale, par Pons de Marsanes & par sa femme Elisbe, à Frotaire & à Elfant, évêque de Nimes en 1066. On peut en conclure que Frotaire, déjà avancé en âge, avait pris un coadjuteur. On sait d'ailleurs que, dans sa vieillesse, il se nommait lui-même ancien évêque de Nimes. Il vécut jusqu'à l'an 1077, après avoir possédé cet évêché pendant près de cinquante ans.

XXIII. Elfant fut d'abord coadjuteur de Frotaire. Il survécut à ce dernier. M. Ménard cite une donation qui fut faite à l'église de Nimes, par un nommé Guillaume, sa femme Éliarde & leurs enfants, d'un domaine situé dans le comté de Nimes; dans cette donation du 21 avril 1084, il est fait mention d'Elfant. On prétend cependant que Pierre occupait ce siége en 1080.

XXIV. Pierre I Ermengaud remplit le siége de Nimes après la mort d'Elfant, puisqu'il est prouvé que celui-ci survécut à Frotaire. Les historiens du Languedoc & les auteurs du *Gallia Christiana* le font évêque de Nimes dès 1080, contre le sentiment de Ménard qui ne le suppose évêque qu'en 1084. Les premiers citent un bref de Grégoire VII du 18 avril 1080, qui confirme à Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, la possession de l'église de Saint-Pierre de Maurisse que Pierre, évêque de Nimes, lui avait donnée en présence des évêques & des cardinaux de l'Église romaine. Raimond de Saint-Gilles & Ermengarde, vicomtesse de Nimes, voulant relever le monastère de Saint-Bausile, engagèrent de concert Pierre Ermengaud & ses chanoines, réunis dans une assem-

blée qui fut tenue dans cette ville le 13 décembre 1084, à le donner à Seguin, abbé de la Chaise-Dieu & à ses successeurs; ce qui fut fait. Pierre vivait encore en 1090.

XXV. Bertrand I de Montredon fut sacré évêque de Nimes par le pape Urbain II qui le réconcilia avec Odilon, abbé de Saint-Gilles. Il assista au concile de Clermont convoqué par ce pontife en 1095, & où fut arrêtée la croisade contre les infidèles. Le pape s'étant rendu à Nimes en 1096, consacra l'église cathédrale dont les bâtiments étaient terminés depuis peu. Dalmace, archevêque de Narbonne, étant mort, les évêques qui assistèrent à son enterrement le 12 mai 1097, s'assemblèrent pour lui choisir un successeur. Leur choix tomba sur Bertrand, qui fut élu du consentement du clergé & du peuple. Urbain II approuva sa translation à Narbonne à cause, est-il dit, de l'urgente nécessité.

XXVI. Raimond I Guillaume, né à Montpellier, était fils de Guillaume VI, selon Ménard, & issu d'une branche cadette, selon les Bénédictins. Il fut élu évêque de Nimes peu de temps après la translation de Bertrand à Narbonne, car on voit qu'en qualité d'évêque de Nimes, il fut nommé arbitre, conjointement avec Bertrand, son prédécesseur, & Gibelin, archevêque d'Arles, par le pape Urbain II, pour juger le différend qui existait entre Foulques, abbé de Psalmodi, qui prétendait ne relever que du Saint-Siége & Richard, cardinal & abbé de Saint-Victor de Marseille, qui soutenait que ce monastère lui était soumis. Le cardinal acquiesça à la décision qui lui fut contraire. L'acte est de 1097. Raimond ne fut sacré qu'en 1098; il mourut en 1112.

XXVII. Jean III, prêtre, fut consacré évêque de Nimes en 1113; on croit qu'il était cousin de Pierre, évêque de Viviers, & natif de Bourgogne. Il assista en 1115 à l'assemblée tenue à Cassan, dans le diocèse de Béziers, pour la consécration de l'église de ce monastère. En 1118, il transigea avec l'abbé de Saint-Gilles au sujet de ses droits épiscopaux. Jean assista à la consécration de l'église de Saint-Martin de Creisan, dans le diocèse de Narbonne, faite par Arnaud, archevêque de cette ville, en qualité de légat du Saint-Siége, le 5 décembre 1132. Il se mit en chemin, en 1134, pour faire le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice, mais il tomba malade à Tolède où il mourut. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Servan qui joint les murs de la ville.

XXVIII. Guillaume I fut élu évêque de Nimes, dès qu'on eut appris dans cette ville la mort de Jean. Il fut sacré dans la même année, & assista à un concile tenu à Uzès dans la cathédrale, par ordre du pape Innocent II, en 1139, pour terminer le différend qui existait encore entre les abbayes de Saint-Thibéry & de la Chaise-Dieu, au sujet de l'église de Bessan. Guillaume eut pour coadjuteur Aldebert de Posquières, qui ne fut sacré qu'après sa mort & qui prit néanmoins le titre d'évêque du vivant du premier, dont l'épiscopat ne fut pas long. Il n'occupa le siége que sept ans, & mourut en 1141. Il fut inhumé dans la cathédrale, près du tombeau de S. Guillaume, évêque; c'est ainsi que l'énonce le bréviaire que nous avons souvent cité. Mais on ne voit point de Guillaume, évêque de Nimes, avant ce dernier, ni de saint qualifié de ce titre avant S. Guillem.

XXIX. Aldebert, Adalbert ou Albert de Posquières était de la maison d'Uzès, fils de Raimond Decan, seigneur de Posquières & d'Uzès, frère de Raimond, évêque de Viviers, en 1160; de Pierre, évêque de Lodève, en 1154; de Raimond, évêque d'Uzès, en 1150; de Rostaing deuxième du nom, seigneur de Posquières, qui épousa, en 1121, Ermessinde, fille de Bernard-Aton, vicomte de Carcassonne; de Bernard, qui prit le surnom d'Uzès, & de Faidide, femme d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse; tous enfants de Raimond, fils d'Elzéar, le plus ancien seigneur d'Uzès dont on ait quelque connaissance. Aldebert se trouvait à Rome en 1141, lorsque Guillaume mourut. Il fut sacré dans la Ville éternelle le jour de S. Thomas par le pape Innocent II. Ce fut sous Aldebert que l'abbaye de Franquevaux fut fondée, en 1143, par Pons-Guillaume. Aldebert fut présent, en 1176, au traité de paix conclu entre le roi d'Aragon & le comte de Toulouse, passé dans l'île dite *Gernica*, située entre Beaucaire & Tarascon. Il signa, en 1180, une charte par laquelle

Guillaume, abbé de Psalmodi, cède à l'abbaye de Franquevaux la dîme & un cens sur la métairie des Pêcheries.

Arnaud, que les frères de Sainte-Marthe appellent Ainard de Montredon, est désigné par ces écrivains comme le successeur d'Aldebert. Ménard prétend qu'il avait commencé par être coadjuteur de celui-ci & que c'est Arnaud qui assista au concile de Lombers, qu'il appelle le concile d'Albi. Mais Ménard ne cite aucune preuve de sa coadjutorerie, & suppose également sans le prouver qu'il assista à ce concile, qu'il place mal à propos en 1176, puisqu'il se tint en 1165. Les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* n'admettent point ce coadjuteur & donnent pour successeur à Aldebert Guillaume qui suit.

XXX. Guillaume II, que les Bénédictins & les auteurs du *Gallia Christiana* surnomment d'Uzès, & Ménard de Languisel, était né à Nimes. Il était archidiacre de Maguelonne lorsqu'il fut promu à l'évêché de Nimes; il occupait ce siége en 1183; il est encore mentionné en 1184 & en 1188. Il est désigné en 1206 & 1207 comme présent aux traités de paix entre le roi d'Aragon & les habitants de Montpellier.

XXXI. R... Cet évêque de Nimes, désigné seulement par la première lettre de son nom, dans un acte de 1210 conservé dans les archives de Toulouse & dans le cartulaire de Montmajour, a été omis par les frères de Sainte-Marthe & par Ménard. Le premier acte est daté du mois d'août, veille de la Saint-Barthélemy; par le second, tiré du cartulaire de Montmajour, on voit que R..., évêque de Nimes, conjointement avec B..., évêque de Cavaillon, & L..., prévôt d'Avignon, en vertu de lettres du pape Innocent III, convoqua en 1210 P... de Vérune & quelques autres, pour qu'ils se trouvassent à Arles la veille de S. Simon & S. Jude, afin de s'accorder au sujet des marais de Montmajour, dont les habitants d'Arles s'étaient emparés.

XXXII. Arnaud était abbé de Saint-Ruf lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Nimes en 1212. Il assista au concile de Lavaur au mois de janvier 1213. Simon de Montfort lui fit donation, en 1215, de la terre & seigneurie de Millau, dont il était, disait-il, le maître. C'est sous son épiscopat que furent introduits à Nimes les ermites de Saint-Augustin, les frères mineurs & les clarisses. Il transigea en 1228 avec Raimond de Roquefeuil pour le château de Martir, que Raimond reconnut tenir de lui, & lui rendit hommage. Dans cet acte, Arnaud est surnommé Emans. Il fut pris en 1241 par la flotte de l'empereur Frédéric, avec les autres prélats du royaume qui allaient à Rome au concile convoqué par Grégoire IX contre cet empereur, qui relâcha quelque temps après, à la prière de S. Louis, tous les prélats français; mais Arnaud était mort dans sa prison. Il décéda à Avellino dans la Terre de Labour. Il fut d'abord inhumé dans la cathédrale de cette ville, son corps fut ensuite porté dans celle de Nimes.

XXXIII. Raimond II Amauri ou Amalric est cité le 19 juillet 1241; il se trouva au concile de Narbonne tenu en 1244, à celui de Béziers en 1246, à celui de Valence en 1248. Le livre synodal de l'église de Béziers fut fait par Raimond en 1252; il fit travailler Pierre de Sampson à celui de Nimes. Les dominicains s'établirent sous cet évêque à Nimes, en 1263. Raimond Amauri mourut en 1272, & fut inhumé sous l'autel de la chapelle de Sainte-Agnès, qu'il avait fait bâtir dans l'église cathédrale.

XXXIV. Pierre II Gaucelin, de la maison de Lunel, était prévôt de Marseille lorsqu'il fut élu évêque de Nimes par la majeure partie du chapitre de cette église; quelques chanoines avaient donné leur suffrage à Bertrand, notaire du pape Urbain IV. Cette concurrence fit que Pierre ne fut sacré qu'en 1273. Pierre jura obéissance à Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, le jour de l'Epiphanie 1275. Le nécrologe de l'abbaye de Saint-André-lès-Avignon place sa mort au 10 mai 1280.

XXXV. Bertrand II de Languisel était natif de Nimes, frère de Bernard, archevêque d'Arles, depuis cardinal-évêque de Porto, & d'André, évêque d'Avignon, neveu d'André, prévôt de l'église de Nimes. Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, fait mention de son élection à l'évêché de Nimes dès le 17 août 1280. C'est sous l'épiscopat de Bertrand que fut fondé l'Hôtel-Dieu de Nimes, le 22 mars 1313, par Bertrand Ruffi,

citoyen de cette ville. Bertrand céda aux consuls de Nimes, le 26 octobre 1319, les étaux de la boucherie situés au devant de l'église cathédrale, lesquels avaient été donnés à Arnaud, l'un de ses prédécesseurs, par Raimond, comte de Toulouse. Ce prélat mourut en réputation de sainteté le 8 de janvier 1324, après quarante-quatre ans d'épiscopat. Il fut inhumé dans la cathédrale au côté gauche du maître-autel.

XXXVI. Armand de Vernau ou de Verneuf succéda à Bertrand le 1er mars 1324; il ne vécut que deux ou trois mois après sa nomination & mourut à la cour du pape.

XXXVII. Bernard troisième du nom fut élu au mois de juillet 1324 évêque de Nimes, comme l'apprennent les registres du Vatican. Il fut transféré par le Pape du siége de Quimper à celui de Nimes. Il ne conserva son deuxième évêché que cinq ou six semaines & mourut en Lombardie.

XXXVIII. Bernard quatrième du nom, omis par MM. de Sainte-Marthe & Ménard, fut promu à l'évêché de Nimes par le pape Jean XXII, le 23 août 1324. Il n'était pas encore sacré au mois d'octobre quand il paya sa contribution à la Chambre apostolique. Il mourut en 1330. On croit qu'il était de l'ordre des frères mineurs; d'autres le disent de l'ordre de Saint-Dominique.

XXXIX. Gérard de Languisel fut élu évêque de Nimes au commencement de l'année 1331. Il fit son obligation à la Chambre apostolique le 2 avril. Il prêta serment de fidélité entre les mains de Hugues Quierret, sénéchal de Beaucaire & de Nimes, le 18 février. Il avait été archidiacre de Corbières dans l'archevêché de Narbonne. Il n'occupa le siége de Nimes que pendant six ans & mourut le 24 avril 1337.

XL. Guillaume III Curti ou de Court, né dans le diocèse de Toulouse, avait fait profession en l'abbaye de Bolbonne, ordre de Cîteaux, dont il devint abbé. A la mort de Gérard, le pape le nomma évêque de Nimes au mois d'avril 1337; au mois de septembre de la même année, Benoît XII le transféra à l'évêché d'Albi & le créa cardinal le 18 décembre 1338.

XLI. Aymeri Guiraud fut élu évêque de Nimes le 10 décembre 1337. Il fit sa soumission à la Chambre apostolique le même jour. Benoît XII l'envoya à Rome pour des affaires importantes; on assure qu'il mourut en revenant de cette ville en 1340. On trouve cependant un acte de lui en 1341: c'est la création de la cure d'Ortaux, présentée par l'abbé d'Aniane.

XLII. Bertrand III de Deaux, de Deux ou d'Euse, était parent de Jean XXII. Il fut élu évêque de Nimes au mois de mai 1342. Bertrand mourut à Montefiascone, en Italie, au mois de juillet 1348. Son corps fut apporté à Nimes & inhumé dans la cathédrale à côté du maître-autel.

Les frères de Sainte-Marthe & Ménard remplacent Bertrand, à Nimes, par Paul de Deaux, son parent & son compagnon de voyage, qui, selon ces écrivains, fut élu cette même année, & mourut aussi en Italie sans avoir jamais pris possession de l'évêché, n'ayant vécu que quelques mois après son élection.

Les mêmes auteurs font succéder Jacques de Deaux à Paul, son frère. Ils prétendent qu'il était prieur de Sumène, qu'il fut élu évêque le 27 novembre 1348 & qu'il n'occupa le siége que six mois; ils citent en preuve les registres du Vatican, sur lesquels est portée son obligation envers la Chambre apostolique. Mais ces faits ne peuvent se concilier avec les lettres de Clément VI, citées par Baluze & datées d'Avignon le 17 septembre 1348, lesquelles se trouvaient dans les archives de l'archevêché de Narbonne. Elles portent que Jean de Blanzac, évêque de Nimes, qui assista au concile de Béziers en 1351, avait été chapelain de Clément VI, qui le nomma évêque de Nimes après Bertrand le 17 septembre de l'année de la mort de ce prélat; d'où Baluze conclut que c'est à tort que quelques-uns reculent son élection jusqu'en 1350, & ajoute qu'on n'est pas mieux fondé à nommer pour intermédiaires, entre Bertrand & lui, Paul & Jacques de Deaux.

XLIII. Jean IV de Blanzac, né dans le pays d'Uzès, était neveu de Bertrand de Deaux, archevêque d'Embrun & cardinal du titre de S. Marc. Il fut nommé évêque de Nimes le 17 septembre 1348. En 1355, Bertrand de Deaux, son oncle, cardinal-évêque de Sabine, lui légua par testament

son *grand Formulaire* & le nomma son exécuteur testamentaire. Il mourut à Avignon le 8 juillet 1361, & fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Dizier de cette ville près du maitre-autel. Il convertit la prison épiscopale de Nimes en une chapelle sous l'invocation de S. Augustin, & fit réparer le cachot qu'il donna pour chambre au chapelain.

XLIV. Jacques I de Deaux fut, après l'élévation de Jean, son frère, au cardinalat, évêque de Montauban en 1355, & de Gap en 1357; il fut transféré à l'évêché de Nimes le 6 avril 1362. Le 9 du même mois il fit sa soumission à la Chambre apostolique.

XLV. Gaucelin de Deaux était neveu du cardinal Bertrand de Deaux; il avait été abbé régulier de Psalmodi. Urbain V le nomma évêque de Nimes en 1362. Il fut sacré par le cardinal Raimond de Canillac dans l'église de Saint-Nicolas, & devint trésorier du pape en 1363. Ce prélat établit dans Nimes des écoles publiques qu'il entretint à ses frais; il rassemblait souvent les élèves dans son palais & leur faisait des exhortations dans la chapelle qu'il y avait fait bâtir sous l'invocation de S. Nicolas. Le pape Urbain V le transféra à l'évêché de Maguelonne le 5 mars 1367. Il mourut dans ce diocèse le 31 mars 1373.

XLVI. Jean V de Gasc, abbé d'Aniane, était de la maison d'Uzès. Il fut nommé évêque de Nimes par Urbain VI le 20 mars 1367. Ce prélat fit de grandes réparations au palais épiscopal dont il exhaussa les tours; il fit abattre les maisons voisines pour creuser des fossés au pied des tours; ses successeurs comblèrent ces fossés pour donner plus d'étendue aux appartements & inféodèrent le reste. Jean de Gasc n'occupa le siége de Nimes que cinq ans, & mourut en 1372 au mois d'août.

XLVII. Jean VI d'Uzès fut élu évêque de Nimes en 1372, le 4 décembre; il fit sa reconnaissance de ce qui était dû par son prédécesseur à la Chambre apostolique. Il mourut en 1380, après huit ans d'épiscopat.

XLVIII. Seguin d'Authon, gentilhomme de Saintonge, fils de Jean & de Philippe de Torsai, avait été nevoyé en Italie en 1376 par le roi Charles VI, pour négocier le mariage de Louis, duc d'Orléans, avec Catherine, fille aînée de Louis, roi de Hongrie. Il fut nommé par le pape Urbain VI le 10 juillet 1380, quoique le chapitre de Nimes eût tenté d'en élire un autre. En 1381, il était tout à la fois administrateur de l'évêché de Nimes & patriarche d'Antioche. Il fut encore administrateur de l'archevêché de Tours, & mourut dans ce diocèse en 1394. Il s'était démis volontairement de l'évêché de Nimes le 4 novembre 1383.

XLIX. Bernard V de Bonnavar ou de Bonneval était du diocèse de Limoges. Élu par le chapitre de Nimes après la démission du précédent, son élection fut confirmée par le pape Urbain VI. Il fut transféré à l'évêché de Limoges le 9 janvier 1391.

Ménard & les frères de Sainte-Marthe placent ici, comme administrateur de l'évêché de Nimes, Pierre Gérard, natif de Saint-Saphorin-le-Châtel en Forez. Ils ajoutent qu'il conserva pendant cinq ans l'administration de l'église qui lui avait été confiée par Clément VII; mais il était évêque du Puy dès 1386. Il ne pouvait donc pas avoir eu l'administration de Nimes avant cette promotion, comme ils l'ont avancé.

L. Gilles de Lascours, natif d'Alais, fut évêque de cette ville en 1391. Les registres du Vatican font foi qu'il avait fait sa soumission à la Chambre apostolique le 20 juin, & qu'il avait donné une reconnaissance de ce qui était dû par Bernard, son prédécesseur. Il assista en personne au concile de Pise en 1409, où il se distingua par son érudition & sa capacité. Gilles vivait encore en 1416. On ignore le temps précis de sa mort qui a dû arriver vers 1418.

LI. Nicolas Habert, licencié en droit, chanoine du chapitre de Nimes, prieur de Cauvisson, précédemment chanoine de Cambrai, fut élu par ses confrères évêque de ce diocèse en 1418; il fut confirmé par le pape Martin V le 4 septembre 1420, & ne fut sacré, à ce qu'il paraît, que cette année; on voit par diverses reconnaissances qu'il était encore évêque en 1429. Jean Mathesi, grand archidiacre & son vicaire général, recevait ces reconnaissances en son

nom. Sa mort n'est pas éloignée de cette époque.

LII. Léonard Flote, surnommé *de Dalphinis*, était docteur en droit, chanoine de l'église de Nimes, archidiacre de Posquières. Martin V le nomma évêque de Nimes, après la mort de Nicolas, le 9 décembre 1429; c'était un homme très-savant qui veilla avec soin sur la conduite des ecclésiastiques de sa province. Le 23 novembre 1430, il prêta serment de fidélité au roi entre les mains de Pierre de Remoulins, prévôt de Nimes. Il fit des réparations considérables au palais épiscopal & dans les villages appartenant aux évêques, comme à Millau, où il fit bâtir une grosse tour. Il institua le chapitre de Nimes pour son héritier, & mourut le 5 août 1438, selon MM. de Sainte-Marthe & Ménard. On lit néanmoins dans les registres du Vatican que Galèse de Monsols, protonotaire du Saint-Siége, avait été pourvu de l'évêché de Nimes, vacant par la mort du dernier titulaire, sur la révocation de la commende donnée à Lancelot de Lusignan, aussi protonotaire, le 2 mai 1438.

LIII. Guillaume IV de Champeaux était évêque & duc de Laon, lorsque, par la mort de Léonard, il fut nommé administrateur perpétuel de l'église de Nimes, le 17 octobre 1438, par Eugène IV, & ensuite de celle d'Uzès, le 17 mai 1441; on le révoqua alors de celle de Nimes. C'est ce que nous apprennent les registres du Vatican. Ménard n'a point parlé de ce prélat; il assure que le chapitre avait nommé Geoffroi Floreau, mais que le pape, brouillé avec les Pères du concile de Bâle, & loin d'approuver les règlements de l'assemblée de Bourges maintenus par ce concile, prétendit avoir seul le droit de nommer aux évêchés & qu'il ne voulut pas confirmer l'élection de Geoffroi.

LIV. Guillaume V d'Estouteville, d'une ancienne maison de Normandie, fils de Jean, seigneur d'Estouteville & de Valmont, & de Marguerite d'Harcourt, posséda nombre de bénéfices. Il fut d'abord archidiacre d'Angers, prieur de Saint-Martin des Champs, & eut plusieurs abbayes. Eugène IV le fit cardinal le 18 décembre 1439. Le même pape lui donna ensuite pour neuf ans la commende de l'évêché de Nimes au mois de mai 1441; il avait déjà celle de Mirepoix. En 1444, Guillaume, qui avait été fait camerlingue de l'Église romaine, fut nommé administrateur de l'église de Béziers, par la translation de Guillaume de Montjoie à l'archevêché d'Embrun, mais cette translation ne s'effectua pas, & l'on voit, par les registres du Vatican, que le cardinal, ayant été nommé à la commende de l'évêché de Lodève, se démit de celle de Nimes en 1450. Il fut aussi archevêque de Rouen & mourut à Rome le 3 janvier 1483. Il fut enterré dans l'église des augustins qu'il avait fondée.

LV. Geoffroi Floreau, abbé de Saint-Crépin & Saint-Crépinien de Soissons, fut élu par le chapitre évêque de Nimes, après la démission de l'évêque d'Angers. Ménard prétend que son élection date de la mort de Léonard, mais le pape Nicolas V ne confirma son élection que le 7 janvier 1450; Geoffroi prit possession le 22 avril suivant. Il eut néanmoins un compétiteur dans Alain de Coetivy, cardinal d'Avignon, auquel le pape avait donné la commende de Nimes au mépris de l'élection du chapitre, & Geoffroi fut transféré au mois d'octobre 1453 à l'évêché de Châlons-sur-Marne. Il devint abbé de Saint-Germain des Prés, à Paris.

Le chapitre de Nimes, voulant encore user de son droit, élut pour évêque Emmanuel Buade, chanoine-véturier; mais il ne put obtenir de bulles du pape Nicolas V. Le cardinal Alain prétendit constamment jouir des revenus, ce qui donna lieu à un procès qui fut porté au parlement de Toulouse. Un arrêt du 3 mars 1455 renvoya à l'archevêque de Narbonne la connaissance du différend. Alain, pendant le procès, continua de jouir des revenus sans que les prétentions de son adversaire lui fissent obstacle.

D'autre part, le pape Callixte III voyant toutes ces contestations, transmit l'évêché de Nimes à Jean de Castres, archevêque de Vienne, vers la fin de 1455, selon MM. de Sainte-Marthe. Ménard soutient qu'il ne fut que simple administrateur de Nimes : ce qui paraît très-vraisemblable, car il n'est pas probable que ce prélat eût quitté un archevêché pour être seulement évêque; d'ailleurs l'église de Nimes, avant

& après cette époque, fut longtemps gouvernée par des vicaires généraux que le chapitre avait choisis; c'est ce qu'on voit par plusieurs reconnaissances passées à Pierre Barron & Gabriel Palajarguès, chanoines & vicaires généraux du chapitre pendant les années 1458, 1459 & 1460, lesquelles font toutes mention de la vacance du siége. Cependant les derniers éditeurs du *Gallia Christiana*, sur la foi des registres pontificaux, disent que Jean de Castres, qu'ils appellent du Chastel, fut transféré à l'évêché de Nimes le 22 octobre 1453 ou le 21 novembre de la septième année de Nicolas V, & que de Nimes il fut encore transféré à Carcassonne le 7 juillet 1456; en conséquence ils comptent parmi les évêques de Nimes, & Jean de Castres ou du Chastel, & Alain de Coetivy, cardinal d'Avignon, le premier depuis 1453 jusqu'en 1456, le deuxième depuis 1456 jusqu'en 1461; ils ne parlent même pas de l'élection d'Emmanuel Buade, & ils portent cette affaire au parlement de Toulouse quelques années avant qu'elle y eût été déférée.

LVI. Robert de Villequier, né dans le bailliage de Caudebec, en Normandie, appartenait à la famille de Villequier; il avait fait profession dans l'ordre de Cluny, était docteur en théologie & abbé de Saint-Jean-d'Angély. Il fut élu évêque de Nimes par le chapitre de cette église après la translation de Geoffroi Floreau à Châlons, en 1453. Ses compétiteurs l'empêchèrent de prendre possession avant 1460; il était intronisé lorsqu'il fut pourvu du prieuré de Saint-Martin des Ponts, diocèse de Saintes, le 10 novembre 1461; le 8 mai 1463, il prêta, en chapitre, le serment usité par ses prédécesseurs devant l'autel de la chapelle de Saint-Honest, à l'entrée de la cathédrale. La bulle du pape Pie II, pour l'inauguration de Robert, n'est datée que du 1er novembre 1464. Cet évêque mourut en 1481.

LVII. Étienne de Blosset, originaire de Normandie, archidiacre d'Auge, dans l'église de Lisieux, fut élu par le chapitre de Nimes après la mort de Robert; le pape Sixte IV lui accorda ses bulles le 10 septembre 1481; elles furent enregistrées à la sénéchaussée le 29 décembre suivant. Il prit possession le 1er janvier 1482; le 12 juillet suivant il fut transféré à l'évêché de Lisieux, où il mourut le jour de la Toussaint 1505.

LVIII. Jacques II de Caulers, prêtre du diocèse de Paris, était abbé commendataire de l'abbaye de la Grissetière, diocèse de Luçon, lorsque Sixte IV le nomma évêque de Nimes, le jour même qu'il transféra Étienne à Lisieux. Ménard le dit natif de Becour en Berry; il ajoute que Jacques, voulant conserver la paix & la tranquillité dans l'église de Nimes, laissa au chapitre l'usage de ses droits pour l'élection & ne se servit pas de ses provisions. Le chapitre, sensible à ce procédé, s'assembla le 15 septembre, & l'élection tomba unanimement sur lui; il prit alors possession & prêta le serment accoutumé au chapitre le 10 décembre suivant. Il fit construire un auditoire & une galerie contigus à l'église cathédrale, pour les audiences de l'officialité; mais le procureur du roi l'obligea à les démolir en 1488, sous divers prétextes. Il fit bâtir à ses frais un très-beau parvis devant la porte de la cathédrale; il confirma en 1491 la confrérie des maîtres chirurgiens déjà fondée en 1431 dans l'église des carmes, sous l'invocation de S. Côme & S. Damien. Jacques mourut en 1496.

LIX. Guillaume V Briçonnet, originaire de la Touraine, fils de Jean Briçonnet & de Jeanne Berthelot. Il avait été nommé cardinal par Alexandre VI & était appelé cardinal de Saint-Malo, parce qu'il était évêque de cette ville lorsqu'il fut institué administrateur de l'évêché de Nimes par le même pape, au mépris de l'élection de Jacques Faucon, prévôt de la cathédrale, faite par le chapitre de cette église, après la mort de Jacques de Caulers. Jacques Faucon se pourvut au parlement de Toulouse & y poursuivit la cassation des provisions obtenues par Guillaume Briçonnet, comme abusives & contraires aux règlements de l'église gallicane. Ce procès traîna pendant plusieurs années. Le cardinal de Saint-Malo ayant fait évoquer le procès au parlement de Bordeaux, Jacques Faucon craignant le crédit du cardinal consentit à un accommodement & lui céda tous ses droits. Le cardinal conserva

donc l'administration. Il fit rebâtir l'ancien palais épiscopal & lui donna une forme nouvelle. C'était un très-bel édifice qui fut détruit lors des guerres des protestants. Peu de jours avant sa mort le cardinal se démit de l'administration de l'évêché de Nimes en faveur de Michel Briçonnet, son neveu. Il mourut le 13 décembre 1514.

LX. MICHEL BRIÇONNET, fils de Guillaume Briçonnet, seigneur de la Querée, & de Jeanne Brinon, neveu du cardinal Guillaume, était abbé de Saint-Guillem du Désert & vicaire général de son oncle lorsqu'il fut nommé, sur la démission de ce dernier, évêque de Nimes. Il prit possession en 1515. Il promit en cette qualité obéissance à l'archevêque de Narbonne en 1518. On voit dans un des registres du Vatican qu'un Claude Briçonnet avait été nommé évêque de Nimes, sur la démission de Michel Briçonnet, le 3 avril 1554, mais comme il n'en a pas été fait mention depuis, il est probable que cette démission n'eut pas lieu. Et en effet, Michel fut évêque de Nimes jusqu'en 1560 qu'il permuta avec Bernard d'Elbène, évêque de Lodève. C'est sous l'épiscopat de Michel que le calvinisme commença à s'introduire dans Nimes.

LXI. BERNARD VI D'ELBÈNE, Florentin, fils de Pierre d'Elbène & de Bartholomée Corsini, oncle d'Alphonse premier du nom, évêque d'Albi, prit possession de l'église de Nimes en 1560. Sous son épiscopat, la ville de Nimes fut très-agitée & souvent troublée par les querelles des protestants & des catholiques. Les premiers s'emparèrent de plusieurs maisons religieuses de la ville & y établirent ouvertement des prêches. Bernard, qui avait assisté au concile de Trente, ne put à son retour rentrer dans sa ville épiscopale, si ce n'est en 1567, après le voyage du roi en Languedoc. Cependant, dans un des tumultes provoqués par les protestants, il fut fait prisonnier dans son palais, traîné dans les rues de la ville & il n'échappa qu'avec peine à la mort. S'étant retiré au Puy, il y mourut le 4 juillet 1569.

LXII. RAIMOND III CAVALESI, de l'ordre des dominicains, fut nommé évêque de Nimes & prit possession le 22 août 1573 seulement. Il fut député par le clergé des sénéchaussées de Beaucaire & de Nimes aux états tenus à Blois, le 6 décembre 1576. Il promit obéissance le 6 mai 1580 au chapitre de Narbonne, pendant la vacance de l'archevêché. Raimond profita de quelques moments de calme, en 1590, pour rétablir le service divin dans son église; mais comme la cathédrale était trop endommagée pour être réparée promptement, il y suppléa en convertissant l'ancien réfectoire des chanoines en une église ou chapelle convenable, dans laquelle on fit le service accoutumé. Raimond mourut le 22 août 1594, après avoir institué le chapitre son héritier.

LXIII. PIERRE III DE VALERNOD, né à Saint-Valier, bourg situé sur le Rhône, le 25 mai 1551, de Jean de Valernod & de Françoise de Luc, fut d'abord archidiacre de Carcassonne & ensuite chantre de l'église de Nimes. Il fut sacré évêque de cette ville le 24 février 1598. Dès le commencement de son épiscopat, il s'attacha à rétablir la discipline parmi les ecclésiastiques de son diocèse & à faire célébrer convenablement le service divin. Il introduisit les récollets dans Nimes, en vertu d'un bref du pape Paul V du 10 juin 1612, qui leur adjugea le couvent que les cordeliers occupaient dans cette ville. Les dominicains rentrèrent aussi en 1620. Ils furent rappelés par l'évêque; leur ancien monastère ne subsistant plus, ils logèrent dans une maison particulière qu'ils tenaient à loyer & qu'ils achetèrent ensuite. Pierre de Valernod se retira sur la fin de ses jours à Saint-Valier & y mourut le 12 septembre 1625. Il fut enterré dans le tombeau de sa famille.

LXIV. CLAUDE DE SAINT-BONNET DE TOIRAS, fils de Claude Aimar, seigneur de Toiras, & de Françoise de Glaret de Saint-Belin, fut d'abord chanoine & grand archidiacre de l'église de Montpellier, abbé de Saint-Gilles, de Longueville dans le diocèse de Boulogne, prieur commendataire de Longpont, diocèse de Paris, de Perci, diocèse d'Autun, de Saint-Bausile, diocèse de Nimes, agent général du clergé de France à l'assemblée duquel il se trouva en 1610, fut choisi pour coadjuteur, en 1622, par Pierre de Valernod & devint définitivement évê-

que de Nimes en 1625. Le 18 octobre de la même année, il sacra Jean Plantavit de la Pause, évêque de Lodève. Les troubles suscités par les guerres religieuses recommencèrent sous son épiscopat. Claude fut entraîné dans la révolte du duc de Montmorency, il reçut son pardon du roi en 1632, après la bataille de Castelnaudary, mais il fut obligé de se démettre de son évêché. Il se retira alors à Montpellier où il était prévôt de la cathédrale & où il mourut le 4 mai 1642, ou dès 1633, selon Ménard, qui ajoute qu'il fut enterré dans l'église paroissiale de Montferrier près de Montpellier. C'est pendant l'épiscopat de Claude que les capucins de Provence vinrent s'établir à Nimes; ils y arrivèrent le 27 septembre 1630. Leur église fut commencée en 1660 & finie au mois de juin 1663. Elle fut dédiée à S. Denis.

LXV. Antoine Denis Cohon, natif de Craon en Anjou, docteur de Sorbonne, prédicateur célèbre, fut d'abord chanoine du Mans & posséda successivement le prieuré de Saint-Louan, les abbayes du Tronchet, diocèse de Dol, de Saint-Léger, diocèse de Saintes & de Beaulieu, diocèse du Mans. Il s'attacha au cardinal de Richelieu & à son frère Alphonse, archevêque de Lyon, qui le choisirent pour prédicateur ordinaire du roi. A la prière du premier, le roi le nomma évêque de Nimes le 19 novembre 1633. Il reçut ses provisions de Rome le 24 juillet 1634 & fit son entrée dans Nimes le 30 juillet 1635. Il avait été sacré à Paris au mois d'octobre précédent, dans la chapelle du palais archiépiscopal, & il prêta serment de fidélité au roi trois jours après. C'est sous son épiscopat que fut commencée la reconstruction de la cathédrale & du palais épiscopal. Antoine de Cohon donna le château de Nimes aux dominicains qui y furent maintenus par lettres patentes datées de Chantilly, au mois d'août 1633. Vers le même temps les religieuses de Sainte-Ursule bâtirent à Nimes un premier couvent. L'évêque en fonda un autre du même ordre quelques années après. En 1641, il fit rebâtir le couvent des récollets. Il se démit de son évêché en 1643.

LXVI. Hector Douvrier, natif de Toulouse, fils de Rigail Douvrier, conseiller au parlement de la même ville, & de Béatrix Potier de la Terrasse, était originaire d'Auvergne. Il avait été aumônier de la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII, qui le fit nommer en 1629 à l'évêché de Dol. Il permuta en 1643 avec Antoine-Denis Cohon pour l'évêché de Nimes. Le roi l'ayant agréé, il obtint ses bulles le 2 de mai 1644, mais il ne fit son entrée dans cette ville que le 13 février 1645. Un de ses premiers soins fut de bénir l'église cathédrale de Nimes nouvellement construite. Cette cérémonie eut lieu le 18 mars 1646. Les capucins vendirent, sur la fin de l'année 1652, la maison qu'ils avaient dans la ville, & avec l'argent qu'ils en retirèrent, ils achetèrent un terrain au delà de la porte de la Couronne & y bâtirent une autre maison. Les carmes construisirent la leur en 1653 par l'acquisition qu'ils firent d'une maison voisine. Hector mourut le 20 juin 1655.

Antoine-Denis Cohon, ayant appris la mort d'Hector, demanda à rentrer en possession de son ancien évêché, ce qu'il obtint par la protection du cardinal Mazarin qui le fit nommer de nouveau en 1655. Il eut quelque peine à obtenir ses bulles & ne fut préconisé qu'en 1657. On doit à ce prélat le rétablissement de la plupart des églises qui subsistèrent jusqu'à la Révolution. Il fit venir des religieuses hospitalières de la congrégation de Saint-Joseph pour desservir l'Hôtel-Dieu; ces religieuses furent tirées de la maison de la Flèche en Anjou & prirent possession au mois de mai 1663. Il fonda un deuxième couvent de religieuses ursulines sous le titre de l'Annonciation. Les lettres patentes du roi, autorisant cette fondation, sont datées de Paris au mois de novembre 1665. Il établit à Nimes, pour les jeunes ecclésiastiques, un séminaire dont il confia la direction aux pères de la Doctrine chrétienne; il leur donna la cure des faubourgs. Par délibération consulaire du 27 juin 1664, les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie furent introduites à Nimes; l'évêque les logea à la porte de la Madeleine, sur le chemin qui conduit à la Fontaine. Il fonda, en 1669, la maison de la Providence pour les orphelines & les nou-

velles converties sans fortune. Antoine fit présent de sa bibliothèque aux doctrinaires & mourut le 7 novembre 1670. Il fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait bâtir derrière le maître-autel de la cathédrale, en l'honneur de la Conception de la Vierge.

LXVII. JEAN-JACQUES SEGUIER, fils de Jacques, seigneur de la Verrière, & de Marguerite Tardieu, était docteur de Sorbonne & avait été théologal de Notre-Dame de Paris. Il était très-savant & versé dans la connaissance des saintes Écritures; il fut nommé évêque de Lombez en 1662, & sacré le 6 août de la même année dans la chapelle de la Sorbonne par l'évêque de Meaux. Il fut transféré à Nimes au mois de janvier 1671, & prêta serment de fidélité au roi au mois de septembre. Il établit à Nimes un petit séminaire pour de jeunes ecclésiastiques pauvres & un mont-de-piété, mais ces deux établissements ne lui survécurent pas; le palais épiscopal fut commencé & achevé par ses soins. Il y habita le premier. Les bénédictins achetèrent la maison qui depuis les troubles avait servi de palais épiscopal, par contrat du 7 mars 1685. C'est sous son épiscopat qu'eurent lieu à Nimes les mesures prescrites en vertu de la révocation de l'édit de Nantes. Les carmes prirent cette même année possession de leur nouveau couvent bâti par les soins du P. Féréol, sur les fondements de l'ancien; le même jour, 4 novembre, leur chapelle fut bénie & dédiée à S. Charles Borromée. Le grand âge du prélat ne lui permettant plus de vaquer à toutes les fonctions de son ministère, il se démit de son évêché en 1687 entre les mains du roi qui lui donna deux abbayes, celle de Lyre & celle de Livri. Il mourut le 8 novembre 1689, âgé de plus de quatre-vingts ans.

LXVIII. ESPRIT FLÉCHIER, né à Perne, petite ville du comtat Venaissin, diocèse de Carpentras, le 1er juin 1632, fut élevé & instruit par le P. Hercule Audifret, son oncle, depuis général de la congrégation de la Doctrine chrétienne. Esprit fit profession dans cet institut. Étant venu à Paris, il se chargea de l'éducation de Louis-Urbain Lefèvre, fils aîné de M. de Caumartin, conseiller d'État, & de Marie Urbaine de Sainte-Marthe. Protégé par le duc de Montausier, il fut nommé à l'Académie française en 1673, après la mort de M. Godeau, évêque de Vence. Il fut choisi pour écrire l'histoire de l'empereur Théodose, à l'usage du Dauphin, & la publia en 1679. Il fut aumônier ordinaire de Madame la Dauphine en 1680. Le roi lui donna les abbayes de Saint-Séverin, de Saint-Étienne & le prieuré de Peyrac. Au mois de novembre 1685, le même prince le nomma à l'évêché de Lavaur, dont il n'avait pas encore pris les bulles, quand il le pourvut en 1687, au mois d'août, de l'évêché de Nimes dont il attendit longtemps les provisions à cause des brouilleries survenues entre la cour de Rome & celle de France, au sujet de la franchise des ambassadeurs. Le cardinal d'Estrées le proposa au consistoire le 9 juin 1692; il y fut préconisé. Ayant reçu ses bulles, il fut sacré dans l'église du Val-de-Grâce par le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, & se rendit ensuite à Nimes pour prendre possession; il consentit à la distraction d'Alais de son diocèse & à l'érection d'un évêché dans cette ville par le pape Innocent XII, à la prière de Louis XIV, le 16 mai 1694. Le diocèse de Nimes ne fut plus alors composé que de quatre archiprêtrés, Nimes, Aimargues, Sommières & Quissac. Esprit Fléchier acheva la maison de la Providence commencée par Antoine Cohon; il fit venir d'Avignon quelques religieuses de Notre-Dame du Refuge & il établit dans Nimes un couvent de cette congrégation, pour lequel les consuls cédèrent l'ancien hôtel de ville; il renouvela l'Académie royale de Nimes, dont il fut le protecteur. Il publia, en 1693, l'*Histoire du cardinal Ximenès*, & fit imprimer ensuite ses *Panégyriques*, ses *Sermons* & ses *Oraisons funèbres*. Les dernières années de son épiscopat furent attristées par les guerres de religion & les massacres qui eurent lieu jusque dans Nimes même. Il mourut le 16 février 1710, à l'âge de soixante-dix-huit ans, & fut inhumé dans la chapelle qu'il avait fait bâtir dans l'église cathédrale.

LXIX. JEAN-CÉSAR ROUSSEAU DE LA PARISIÈRE, né à Poitiers le 3 mai 1667, fils de César Rousseau, chevalier, seigneur de la Parisière, &c., & de Marie Reveau, avait

été député de la province de Bordeaux à l'assemblée générale du clergé de 1705. Louis XIV le nomma à l'évêché de Nimes le 11 juillet 1710. Il reçut ses bulles le 1er décembre & fut sacré dans la grande chapelle du palais épiscopal de Paris le 8 février 1711 par le cardinal de Noailles. Il prononça l'oraison funèbre de Louis, dauphin de France, & de la dauphine Marie-Adélaïde de Savoie, aux états généraux du Languedoc tenus à Montpellier le 19 janvier 1713. Ce prélat gouverna son église avec beaucoup de douceur & de modération. Il mourut le 15 novembre 1736 & fut inhumé deux jours après sous le sanctuaire de la cathédrale.

LXX. CHARLES-PRUDENT DE BEC-DE-LIÈVRE, né à Nantes le 27 février 1705, nommé le 3 juillet 1737, fut sacré le 12 janvier 1738, & mourut au mois de janvier 1784.

LXXI. PIERRE-MARIE-MADELEINE CORTOIS DE BALORE, né à Dijon en 1734, sacré évêque d'Alais le 30 juin 1776, fut transféré en 1784 à Nimes, dont il resta évêque jusqu'en 1790. [E. M.]

Note 60

NOTE LX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS

Église de Lodève.

On ne sait rien de l'église de Lodève avant le commencement du cinquième siècle. L'entreprise de Patrocle prouve, en effet, qu'il y avait en 422 une église dans cette ville & un évêque. Comment s'appelait cet évêque? était-ce S. Flour, qui est considéré comme le premier? C'est ce qu'on ne saurait affirmer. A vrai dire, ce n'est qu'à partir du sixième siècle, avec Materne qui vivait en 506, que commence avec quelque certitude la série des évêques de Lodève.

S. Geniès est le premier patron de la cathédrale; l'évêque S. Fulcrand qui vivait au neuvième siècle en est devenu le second. Il fit agrandir & embellir cet édifice, & il en fit la dédicace en 975. Cette église a été depuis lors reconstruite plusieurs fois.

Évêques de Lodève.

I. S. FLOUR est considéré comme le premier évêque de Lodève; mais on ne possède aucun renseignement sur lui.

C'est à tort que quelques historiens ont compté au nombre des évêques de Lodève S. SILVAIN, qu'on suppose avoir été évêque en 305; S. AMANT, qu'on dit avoir passé de l'évêché de Lodève à celui de Rodez en 401; & HELLADE, dont l'existence ne s'appuie que sur le manuscrit de Savaron.

II. MATERNE est le premier des évêques de Lodève dont on ne peut révoquer l'existence en doute; il était contemporain du pape Symmaque. Il assista en 506 au concile d'Agde.

III. DEUTÈRE assista au concile de Clermont, en Auvergne, en 535 & non en 541 comme l'annonce Plantavit.

C'est à tort que Bernard Guidon & Plantavit mettent un Edibius, qui aurait assisté au concile de Paris en 557, au nombre des évêques de Lodève.

IV. AGRIPPIN assista au troisième concile de Tolède convoqué en 589 par Reccarède. Il se trouva aussi à celui de Narbonne le 1er novembre de la même année.

V. LÉONTIEN, appelé aussi Léonce, souscrivit le décret de Flavius Gondemar, successeur du roi Reccarède, en faveur de l'évêque de Tolède, métropolitain de la Carthaginoise, de la juridiction duquel certains évêques de sa province voulaient se soustraire.

VI. ANATOLIUS assista à deux conciles de Tolède, au quatrième en 633, & au sixième en 638. Le pape Honorius I fixa en 638 le nombre des chanoines de Lodève à douze, avec défense de l'augmenter sans la permission du Saint-Siége.

VII. FIRMIN, selon Plantavit, était évêque en 652, du temps du pape Martin I. Il se trouva à une assemblée tenue à Narbonne pour députer deux des évêques de la Province au huitième concile de Tolède.

VIII. ANSEMOND envoya le diacre Gisebert pour le représenter au treizième concile de Tolède, en 683.

Eugène a été mis à tort au nombre des évêques de Lodève comme ayant assisté au dix-septième concile de Tolède en 694.

C'est également à tort qu'on a compté au nombre des évêques de Lodève :

Bonnechaire, cité par Bernard Guidon, en 711 ;

Chrétien, abbé de Moustier-Saint-Jean, que le P. le Cointe a prouvé avoir été évêque d'Amiens en 732 ;

Michel, que Plantavit annonce comme contemporain de Pepin ;

Nebridius, nommé par Plantavit, mais dont on ne trouve le nom cité dans aucun document ;

Raimond, que Catel, d'après une pièce fausse, a supposé avoir assisté en 805 à la consécration de l'autel d'Aniane.

Pour trouver le nom d'un évêque ayant réellement appartenu au siége de Lodève, de la fin du septième siècle il faut arriver au commencement du neuvième.

IX. Sisemond était évêque de Lodève en 817, comme on le voit par un diplôme de Louis le Débonnaire du 19 mai de cette année.

Radulfe a été mis à tort parmi les évêques de Lodève comme vivant en 840.

Audebert, qu'on donne pour successeur au précédent, n'a point assisté, comme on l'a dit, à l'assemblée de Pistres en 862.

X. Tatila ou Totillus était évêque dès 844, lorsque Charles le Chauve ratifia en sa faveur les donations faites à Sisemond par Louis le Débonnaire.

XI. S. Georges, originaire du pays de Rouergue, fut d'abord religieux de Conques d'où il passa dans le monastère de Vabres vers 863. Il devint ensuite évêque de Lodève vers 877, avant la mort de Charles le Chauve. Ses reliques ont été conservées dans l'église cathédrale jusqu'aux guerres des protestants. On célébrait sa fête le 9 novembre

XII. Macaire succéda à S. Georges en 884 ; il assista le 17 novembre 887 au concile de Port.

XIII. Autgaire ou Audekaire souscrivit une charte qu'Emme, abbesse de Saint-Jean-Baptiste, présenta aux évêques assemblés dans l'église de Sainte-Croix de Barcelone en 906 ; l'année suivante il se trouva au concile de Saint-Thibéry. Il assista également à celui de Jonquières le 3 mai 909.

Il faut retrancher de la liste des évêques de Lodève :

Rodulfe, désigné comme successeur d'Autgaire par Plantavit ;

Herimann, qui ne pouvait occuper le siége de Lodève en 915, puisque Théodoric était alors évêque ;

Hilduin, qui fut évêque de Vérone & archevêque de Milan.

XIV. Théodoric ou Thierri assista en qualité d'évêque de Lodève au concile convoqué par Arnuste, en 910, dans l'église de Fontcouverte. Il se trouva en 937 à la dédicace de l'église de Saint-Pons & au concile d'Ausède dont elle fut suivie. Ce prélat, qui vécut dans une grande réputation de sainteté, mourut au mois de janvier 949 selon le nécrologe de Saint-Geniès.

XV. S. Fulcrand était, dit-on, de la famille des comtes de Substantion ou de Melgueil ; confié par sa mère aux soins de Théodoric, c'est sous cet évêque qu'il fit ses études. Il fut nommé ensuite archidiacre de Maguelonne. Il en exerçait les fonctions lorsque l'évêché vint à vaquer par le décès de Thierri, le 7 janvier 949. Il fut choisi par le peuple pour le remplacer & sacré par Aymeri, archevêque de Narbonne, dans la basilique de cette ville, le 4 février 949. Un des premiers soins de Fulcrand, après sa nomination, fut de faire réparer & exhausser sa cathédrale dont il fit la dédicace. Il se trouva en 972 à la consécration de l'autel & de l'église de Gaillac faite par Frotaire, évêque d'Albj. Il augmenta en 975 les revenus de ses chanoines, lors de la dédicace de l'église cathédrale de Saint-Geniès. Il fonda dans la ville de Lodève un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, transféra les religieux dans un lieu plus commode & leur donna l'église de Saint-Sauveur, près de la cathédrale. Il fit réparer à grands frais le monastère de Joncels, presque détruit alors, & y plaça pour abbé un religieux du nom d'Étienne. Il fit son testament en 987. Il assista en 1004 à une assemblée de prélats convoqués à Psalmodi pour la reconstruction de ce monastère. Enfin, après cinquante-sept ans & neuf jours d'épiscopat, il mourut le mercredi 13 fé-

vrier 1006 & fut inhumé dans un caveau qu'il avait pratiqué dans la chapelle de Saint-Michel pour lui & ses successeurs. L'église de Lodève célèbre sa fête le jour de sa mort, 13 février.

XVI. Matfred, évêque de Béziers, eut pendant neuf ans l'administration de l'église de Lodève après la mort de son ami S. Fulcrand. Il conserva ces deux évêchés jusqu'en 1015.

XVII. Olimbel ou Eudes Odimbel remplaça, dit-on, Matfred en 1015, mais on ne voit aucune trace de son administration avant 1033. Il assista à deux donations faites au monastère de Gellone, dont l'une le 1er février.

XVIII. Bernard I se trouva en personne au concile tenu à Saint-Gilles le 4 septembre 1042, où furent confirmés les décrets du concile de Tulujes, touchant la trêve de Dieu. Bernard obtint, en 1046, de Clément II l'union des églises de Saint-André de Sangon & de Saint-Pierre de Grainpiac à la mense épiscopale. Il mourut en 1049 selon le nécrologe de Lodève.

XIX. Bernard II assista au concile de Saint-Thibéry tenu en 1050. On pourrait croire, d'après le nécrologe de Lodève, que c'est le même que le précédent.

XX. Rostaing assista en 1054 à la dédicace de l'église de Maguelonne. Il souscrivit en 1064 une charte de Hugues, évêque de Nevers, en faveur de l'abbaye de Saint-Étienne, dans le concile de Châlons-sur-Saône. Rostaing partit pour Rome sous le pontificat d'Alexandre II, duquel il obtint entre autres priviléges que les morts de son diocèse ne fussent pas transportés dans un autre sans sa permission. Il mit la première pierre, par ordre du même pape, à l'église que les habitants de Gignac lui avaient demandé la permission de construire près de la porte de leur ville, au refus ou en l'absence de l'évêque de Béziers.

XXI. Bernard III de Provenchères, nommé en 1068, fut présent à la rédaction d'une charte de Jourdain de Creissel en faveur du monastère de Gellone en 1077. Le 2 d'octobre 1095, Bernard retira, moyennant trois mille sous du Puy, des mains de Guillaume de Provenchères, son cousin, l'église de Saint-Georges, diocèse de Rodez, dans le canton de Valléoles, & la donna à Richard, abbé, & aux religieux de Saint-Victor de Marseille. Plantavit dit que Bernard assista au concile tenu à Clermont par le pape Urbain II, qu'il se mit au nombre des croisés & qu'il mourut trois ans après dans la Terre-Sainte. Catel & MM. de Sainte-Marthe placent son décès en 1099. Il est certain, d'après le Cartulaire de Gellone, qu'il vivait encore en 1097.

XXII. Deodat I de Chalus acheta, selon Plantavit, sa promotion au siége de Lodève & fut déposé deux ans après par ses comprovinciaux.

XXIII. Pierre I Raimond remplaça, selon Plantavit, Deodat de Chalus après l'expulsion de celui-ci; il ajoute qu'il s'appelait Bonus Pastor, mais il est plus probable qu'il s'appelait Raimond. Il fut élevé dans le diocèse d'Agde, & occupait le siége de Lodève en 1102 selon le Cartulaire de Gellone; il fut présent en 1129 au contrat de mariage d'Arnaud d'Omelas avec Sybille, fille de feu Pierre Obillion dont il était cousin. Pierre institua des chanoines réguliers en 1138 dans l'église de Notre-Dame de Cornils & leur donna le mont & l'église de ce nom, à condition qu'ils y seraient au nombre de treize. Ce prélat fut présent au serment que prêta Raimond, comte de Toulouse, de ne rien tenter contre la vie ou les domaines de Roger, vicomte de Carcassonne, le 2 mai 1147; il décida avec deux autres arbitres, en 1152, un différend entre Raimond, évêque, & le chapitre de Maguelonne; l'acte lui donne le nom de Pierre-Raimond. Pierre fit plusieurs donations à son église; il mourut en 1154 & fut inhumé dans la chapelle épiscopale, sous le clocher.

XXIV. Pierre II de Posquières, fils de Raimond Decan, seigneur de Posquières & d'Uzès, frère des évêques Raimond de Viviers, Raimond d'Uzès & Albert de Nimes, fut présent en 1155 à la charte par laquelle Ermengarde, vicomtesse de Béziers, confirmait sa renonciation aux dépouilles des archevêques de Narbonne, sous le règne de Louis le Jeune qui se trouvait alors à Montpellier. Il donna, du consentement de son chapitre, aux frères hospitaliers de Jérusalem l'église de Saint-

Julien & de Saint-Vincent de Nébian; il fit en 1160 un accord avec ses chanoines au sujet de la forteresse d'Olmet. Ce prélat fut le bienfaiteur non-seulement de son église, mais de la ville de Lodève; il entoura celle-ci de murs, fit faire à ses frais des portes & des fossés, & institua l'aumône du cloître. Il mourut le 6 juillet 1160 selon les historiens du Languedoc, en 1161 selon les éditeurs du *Gallia Christiana*, fondés sur un acte du monastère de Salvanez.

XXV. Gaucelin Raimond de Montpeyroux, abbé d'Aniane, fut institué évêque de Lodève par Alexandre III qui lui accorda la faculté d'administrer en même temps son abbaye; il paraît qu'il ne fut promu à l'évêché qu'en 1162, à en juger par la bulle qu'Alexandre III adressa de Tours, le 3 janvier de la quatrième année de son pontificat, aux chanoines de Lodève, où il leur prescrit d'obéir à Gaucelin comme à leur évêque. Il eut une altercation avec Richard, comte de Rouergue, pour la possession du château de Montbrun; ils convinrent, en 1167, qu'ils en jouiraient alternativement pendant six mois de l'année. Ce prélat était versé dans la connaissance des saintes Ecritures; il orna sa ville épiscopale de beaux édifices, embellit ses dehors & la rendit célèbre. Il mourut, à quatre-vingt-deux ans, le 7 juin 1187, après vingt-sept ans d'épiscopat; il fut inhumé dans le caveau des évêques.

XXVI. Raimond-Guillaume de Montpellier, successeur de Gaucelin dans l'abbaye d'Aniane, le remplaça aussi à Lodève en 1187; il accorda en 1189 à Raimond de Popian la permission de construire un moulin sur l'Hérault, sous la redevance annuelle d'un cens de trois hémines de froment & autant d'orge. Pierre de Lara, vicomte de Narbonne, cousin de Raimond, archidiacre, lui donna en 1192 divers domaines qu'il avait dans la ville & le diocèse de Lodève. Raimond V, comte de Toulouse, lui céda peu de temps après tout ce qu'il avait dans le Lodevois. Cet évêque fut présent, en 1194, au serment de fidélité de Guillaume, seigneur de Montpellier, à Raimond, comte de Toulouse. Il céda en 1198 au mois de novembre, à Guillaume, seigneur de Montpellier, son neveu, tant en son nom qu'en celui de son église, & comme donataire de Gaucelin, son prédécesseur, tout ce que ledit seigneur de Montpellier pouvait prétendre sur ses biens. Raimond ne mourut, selon Catel, qu'en 1201 & fut inhumé dans le caveau des évêques.

XXVII. Pierre III Frotier, de la maison de ce nom dans le Périgord, succéda à Raimond en 1201, & non en 1195 comme le prétend Plantavit. Guillaume, comte de Rodez, ratifia au mois d'avril la vente faite par son père & son frère à l'évêque Raimond de tout ce qu'ils avaient dans le Lodevois. Pierre eut en 1207 de grands démêlés avec les habitants de Lodève qui envahirent son palais épiscopal & l'obligèrent avec ses chanoines à jurer l'observation de leurs priviléges & de leurs coutumes. Ayant été obligés lui & ses chanoines de faire ce serment, ils en obtinrent dispense du pape; mais leur querelle avec les habitants s'étant renouvelée à cette occasion & Pierre ayant refusé de confirmer les coutumes, il fut assassiné dans son palais & inhumé dans la chapelle des évêques.

XXVIII. Pierre IV de Lodève, de la maison de Lodève, résolut aussitôt sa nomination de venger la mort de son prédécesseur; il eut recours à Aymeri Guillaume, seigneur de Clermont, qui se saisit des principaux assassins & les fit mourir. Pierre établit en 1214 deux inspecteurs des bouchers de la ville de Lodève. Il se rendit, en 1215, au concile de Montpellier où fut condamnée l'hérésie des albigeois. En 1219 le roi Philippe Auguste accorda à Pierre & à ses successeurs le droit de tendre des chaînes dans les rues de Lodève. En 1225 Louis VIII, pour reconnaître les services que Pierre de Lodève avait rendus dans les expéditions contre les albigeois & dans la victoire remportée sur le comte Raimond VII, lui donna & à ses successeurs le comté de Montbrun, ou plutôt lui confirma la donation que Raimond VI en avait faite à Raimond-Guillaume. Pierre se rendit en 1228 d'abord à Meaux, puis à Paris, avec Pierre Ameil & les autres évêques de la Province pour assister à la réconciliation entre le roi S. Louis & Raimond, comte de Toulouse. En 1236, il construisit la grande tour du château de Castelar & fit quelques

acquisitions. Pierre prit dans ses derniers jours l'habit de Saint-François, dont il avait introduit les religieux à Lodève du vivant de leur fondateur & auxquels il avait donné une maison dans laquelle il décéda. Il fut inhumé en 1237 devant l'autel des franciscains de Lodève.

XXIX. Bertrand I de Mornay, d'une famille originaire d'Avignon, religieux bénédictin de Saint-André, prieur de Salagon, puis de Saint-Laurent de Barrète, diocèse de Gap, fut élu évêque de Lodève avant la mort de Pierre, & confirmé par Pierre Ameil, métropolitain de Narbonne; mais pendant quatre ans qu'il gouverna l'église de Lodève, il ne put être sacré. Bertrand mourut en 1241 dans un voyage qu'il faisait du canton de Nimes, diocèse de Béziers, au château du Caylar. Il fut transporté à Lodève & inhumé dans la chapelle de Saint-Michel.

XXX. Guillaume I de Casouls fut élu évêque de Lodève peu de jours après la mort de Bertrand. En 1241, il était prévôt de Nimes & connu par sa prudence & son érudition; il fut sacré par Chrétien, évêque d'Agde, assisté de ceux de Béziers & de Maguelonne, dans l'église paroissiale de Pézénas. Il fut commis en 1244 par le pape Innocent IV, pour s'informer si Raimond, comte de Toulouse, était mort catholique ou non. Guillaume de Casouls publia, en 1252, le livre des statuts synodaux à l'usage du diocèse. On s'en est longtemps servi aux synodes annuels. Il mourut en 1159 dans un âge très-avancé. Il fut inhumé le 23 octobre dans l'église du prieuré de Saint-Michel de Grammont, à une lieue de Lodève, dont il était le bienfaiteur.

XXXI. Raimond II Bellin, trois jours après les obsèques de Guillaume, fut élu évêque de Lodève le 26 octobre 1259; il était chanoine de l'église d'Albi. Il fut sacré dans l'église de Narbonne par l'évêque d'Agde, le 11 de janvier suivant, & le même jour il fit serment d'obéissance au chapitre, le siége métropolitain étant vacant. A peine eut-il pris possession, qu'il exigea des habitants le serment de fidélité. Raimond accorda, en 1261, divers priviléges aux chanoines de son église; il permit à l'abbé & aux religieux de Saint-Sauveur la conduite & la direction de certaines eaux dans leur monastère. Il transigea avec le comte de Rodez en 1262.

XXXII. Raimond III Astulfe, de la maison de Roqueseille, que Plantavit a confondu avec le précédent, fut élu le 13 janvier 1263. En 1270, il présenta au roi saint Louis une requête divisée en cinq chefs pour se plaindre de Guillaume de Cohardon, chevalier, sénéchal de Carcassonne & de Béziers, qui exigeait de sa part un hommage pour les biens qu'il tenait de Sa Majesté. Raimond mourut en 1279 & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Fulcrand.

XXXIII. Béranger I de Boussagues succéda à Raimond en 1279; il était né dans le diocèse de Lodève & réunissait toutes les qualités nécessaires pour concilier les esprits. Pierre, archevêque de Narbonne, écrivit le 17 août 1280 à ses suffragants pour les inviter à assister dans cette ville, le jour de la S. Mathieu, à la consécration de Béranger, élu évêque de Lodève. Il prorogea cette cérémonie au 6 octobre. Cet évêque mourut le jour des Saints-Innocents de l'an 1284 & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel.

XXXIV. Béranger II Guitard, que Plantavit appelle Gérard, succéda à Béranger de Boussagues le samedi d'après l'Épiphanie 1285; il fut élu par compromis, étant archidiacre de cette église. Pierre, archevêque de Narbonne, confirma son élection le 13 janvier & invita ses suffragants à sa consécration pour le 26 de février. Béranger érigea en paroisse la chapelle de Notre-Dame de Celleneuve en 1286. Il institua en 1289 une collégiale de quatre chapelains dans l'église de Saint-Étienne de Gigean, pour y célébrer tous les jours la messe. Il mourut en 1290 & fut inhumé dans le caveau des évêques.

XXXV. Bertrand IV de Poitiers, inconnu à Catel & admis par Plantavit à raison d'un ancien acte du 1er octobre 1290, par lequel Salomon de Felgaire, seigneur de Lunas, se reconnaît vassal de Bertrand de Poitiers, évêque de Lodève, pour le lieu de Saint-Maurice.

XXXVI. Gaucelin, fils de Gérard de la Garde, doyen de Brioude, vicaire général de Gilles, archevêque de Narbonne, fut élu

évêque de Lodève en 1290; il promit obéissance à son métropolitain le 23 mai 1292. Des arbitres terminèrent cette année les différends qui subsistaient entre l'évêque de Lodève & le commandeur de Nébian. Boniface VIII nomma Gaucelin à l'évêché de Maguelonne en 1296.

XXXVII. ITÉRIUS, de Bordeaux, de l'ordre des frères mineurs, fut élu évêque de Lodève à la place de Gaucelin par le pape Boniface VIII; la bulle est datée du 17 décembre 1296. Dès qu'il eut pris possession, Béranger-Guillaume, baron de Clermont, & Raimond Abrand, lui rendirent hommage. Il fit serment d'obéissance à Gilles, archevêque de Narbonne, en 1299, fut nommé la même année légat du Saint-Siége, institua en 1300 un office de héraut dans la ville de Lodève & le conféra à Hugues de Carennac. Itérius mourut le 29 juin 1302, & fut transporté à Bordeaux où il fut inhumé dans l'église des frères mineurs.

XXXVIII. DÉODAT II DE BOUSSAGUES, neveu de l'évêque du même nom, succéda à Itérius en 1302; il fut convoqué par Boniface VIII au concile qu'il avait indiqué à Rome au sujet de ses discussions avec Philippe le Bel, mais ne se rendit pas à cette invitation. Le jeudi avant la Saint-Nicolas de l'année 1308, il promit obéissance à Gilles, archevêque de Narbonne; il forma, en 1312, une association avec l'église d'Agde & mourut cette année, selon Catel. Mais Plantavit admet un second Déodat, successeur du premier, fait qui n'est appuyé d'aucune preuve & dont il n'est pas lui-même bien sûr. On ne peut admettre non plus l'évêque Clément que Plantavit place après Déodat de Boussagues.

XXXIX. BERNARD V reçut, en 1313, divers hommages des feudataires relevant de l'évêché. Il accorda, le 4 mars de la même année, au curé de Clermont la permission de faire bénir par l'évêque qui lui conviendrait le cimetière de sa paroisse.

XL. GUILLAUME II DU PUY succéda à Bernard dès le 19 mars 1314. Le registre de Benoît XI en fait foi. On voit par plusieurs lettres de Louis le Hutin, que ce monarque avait une affection particulière pour Guillaume. Cet évêque ne conserva l'évêché que deux ans; il était de la famille de Gérard du Puy, cardinal du titre de S. Clément.

XLI. GUILLAUME DE MANDAGOT, d'une famille de Lodève, était neveu du cardinal Guillaume de Mandagot; honoré de la pourpre par Clément V; archevêque d'Embrun & ensuite d'Aix, puis recteur du comtat Venaissin en 1305.

Plantavit dit que Guillaume, son neveu, passa de l'évêché d'Uzès à celui de Lodève. Il semble qu'il faille dire le contraire, car on voit un Guillaume de Mandagot, évêque d'Uzès de 1318 à 1344; peut-être y eut-il deux évêques de ce nom dans l'une & l'autre église. Quoi qu'il en soit, ce prélat reçut l'hommage de tous ses vassaux en 1316, & spécialement de Béranger-Guillaume, seigneur de Clermont. En 1317, il fit quelques échanges avec Gérard de Lodève. S'il est vrai, comme l'assure Plantavit, qu'il mourut & fut inhumé à Lodève en 1317, c'est une raison de plus pour convenir que Guillaume, évêque d'Uzès, était un autre prélat du même nom.

XLII. GUI I prêta serment de fidélité au roi, en qualité d'évêque de Lodève, le 30 avril 1317.

XLIII. JACQUES I DE CONCOSSE, originaire de Cahors, appartenait, selon Plantavit, à l'ordre de Saint-Dominique; il était pénitencier de Jean XXII & son confesseur, & fut nommé par ce pape à l'évêché de Lodève, en 1317. Il fit sa soumission à la Chambre apostolique le 3 mars 1318. Plantavit dit que cet évêque établit les dominicains dans la ville de Clermont; leur maison y fut bâtie le 17 avril 1321, sur un emplacement que leur céda Béranger-Guillaume, seigneur de cette ville. On voit par les registres du Vatican que Jacques fut transféré cette même année, par le pape Jean XXII, à la métropole d'Aix.

XLIV. JEAN I DE LA TISSERENDERIE fut nommé à l'évêché de Lodève par Jean XXII après la translation qu'il fit de Jacques à Aix. Jean était de l'ordre des frères mineurs. Il fit sa soumission à la Chambre apostolique le 20 juillet 1322, mais il ne prit pas possession de ce siége, ayant été nommé par Jean XXII à l'évêché de Rieux à la place de Bertrand, transféré par le

même pape à Cahors, par une bulle datée d'Avignon du 20 juillet 1324.

XLV. Bernard Guidon ou de la Guyonie, natif de La Roère en Limousin, entra dans l'ordre de Saint-Dominique en 1279, dans le couvent de Limoges. Après y avoir rempli les divers offices de son institut pendant trente-cinq ans, il fut nommé inquisiteur en 1308, procureur-général de son ordre en 1312, légat du pape Jean XXII en Italie, en France & en Flandre pour engager les princes chrétiens à conserver la paix, & évêque de Tuy en Galice en 1323. Le même pape le transféra à Lodève au mois de juillet 1324. Ce prélat fit sa soumission à la Chambre apostolique le 2 août & prit possession le 21 mars 1325. Bernard était très-versé dans la connaissance de l'histoire & composa plusieurs ouvrages. Une partie s'est perdue dans les guerres de religion. On peut voir la liste de ceux qui nous restent dans la *Bibliothèque des frères prêcheurs*. Bernard répara le palais épiscopal de Lodève & l'augmenta. Il fit faire le chemin de Lodève à Montbrun. Après avoir rempli les fonctions épiscopales pendant huit ans, il mourut au château de Lauroux, une des dépendances de son évêché, en 1331, le lendemain de la fête de Saint-Thomas, à l'âge de soixante-onze ans. Son corps fut porté à sa maison professe de Limoges, ainsi qu'il l'avait demandé par son testament. Il fut inhumé dans le sanctuaire, à la gauche du grand autel; une inscription fut mise sur son tombeau. L'histoire de sa vie se trouve dans le P. Labbe, *Nova Bibliotheca manusc.* &c., t. 2, p. 820.

XLVI. Bertrand II du Mas fut élu évêque de Lodève le 17 février 1332, par la faveur de Jean XXII; il assista au mois de mai au chapitre général de son église & y confirma les statuts dressés par ses prédécesseurs.

XLVII. Robert était évêque de Lodève, selon Plantavit, dès 1348; il fut commis la même année par Clément VI, pour donner des dispenses de mariage à Arnaud de Lozières & à Agnès de Montesquiou, parents au degré prohibé. Les archives de la Chambre des comptes de Paris ne portent néanmoins son élection & sa confirmation qu'en 1349. Robert transigea, en 1351, avec les syndics de la communauté du château du Caylar touchant la garde de ce château; il vécut jusqu'en 1356 environ.

XLVIII. Gibert ou Gilbert, appelé aussi Gaubert, fut transféré de l'évêché de Gap à celui de Lodève en 1358, selon les registres du Vatican. Plantavit prétend qu'il remplissait ce siége dès le mois de novembre 1357, fondé sur un acte des archives du monastère de Gellone, où il est fait mention de ce prélat. De son temps, en 1359, les carmes furent transférés de leur monastère de Montbrun dans un autre endroit, près le pont de Lergue, au pied de la montagne où ils sont restés depuis. Gibert mourut en 1360 ou 1361.

XLIX. Aymeri Hugues était chanoine de Poitiers & official de Bourges, avant d'être promu à l'évêché de Lodève par le pape Innocent VI, le 21 juillet 1361. Il fit plusieurs acquisitions dans la ville de Clermont & reçut divers hommages en 1364. Il promit obéissance à Pierre, archevêque de Narbonne, le 5 juillet 1365, & mourut le 24 avril 1370.

L. Gui II de Malsec, originaire de Tulle, neveu de Grégoire XI, docteur en théologie à Limoges, après avoir professé le droit canonique à Toulouse, archidiacre de Corbières dans l'église de Narbonne, chapelain & acolyte du pape, petit-neveu de Nicolas Roger, archevêque de Rouen, fut nommé à l'évêché de Lodève, le 27 mai 1370, par Urbain V qui le transféra à Poitiers l'année suivante.

LI. Jean deuxième du nom succéda à Gui en 1372. C'est le premier évêque de Lodève qui ait ordonné qu'on conservât dans cette église les saintes espèces, comme il est d'usage de les conserver dans les autres églises, dans un saint ciboire élevé dans un ostensoir ou renfermé dans un tabernacle sous la clef. Il institua en même temps une confrérie du Saint-Sacrement dans sa cathédrale en 1374. Plantavit nous a conservé l'acte de cette fondation.

LII. Ferri Cassinel de Lucques, en Italie, fils de François Cassinel & de N. de Pomponne, fut d'abord clerc & notaire du roi, conseiller d'État, docteur en théologie, grade pour le repas duquel Charles V lui fit donner deux cents livres. En 1372, il devint

archidiacre du Vexin en l'église de Rouen, & fut promu en 1374 à l'évêché de Lodève. Le duc d'Anjou, gouverneur de Languedoc, le nomma capitaine-général de toute la langue d'Oc. Ce prélat établit sa principale résidence à Toulouse & y assembla au mois d'août les communes de la Province qui accordèrent au roi, pour la guerre, deux francs quatre sous par feu. Dans une charte du mois de septembre de la même année, Ferri prend le titre de comte de Montbrun & de conseiller du roi. Il fut transféré à Auxerre en 1382.

LIII. PIERRE V GIRAUD ou GÉRARD, né au château de Saint-Symphorien dans le Forez, était licencié ès lois & archidiacre de Bourges le 9 février 1373; clerc de la Chambre apostolique en 1377; chanoine d'Autun, grand pénitencier de Clément VII, en 1380. Il fut ensuite prévôt de Marseille & nommé par le pape Clément VII à l'évêché de Lodève, non en 1380, selon l'opinion commune, mais le 22 octobre 1382; il fut transféré à l'église du Puy le 15 juillet 1385. Baluze croit qu'il passa au siége d'Avignon en 1386; il devint cardinal du titre de Saint-Pierre aux Liens & évêque de Tusculum. Par son testament du 8 octobre 1410, il légua les ornements d'une chapelle à l'église de Lodève.

LIV. CLÉMENT, originaire d'Italie, auditeur de rote, camérier de la Chambre apostolique, succéda à Pierre Giraud en 1385. Il fut l'un des exécuteurs testamentaires du cardinal de Luxembourg, le 29 juin 1387, demeura constamment à Avignon & gouverna son diocèse par procureur. Si c'est de lui qu'il est question dans le nécrologe des célestins de Paris au 28 mai, son surnom était de Grammont. Il mourut en 1392.

LV. GUILLAUME IV DE GRIOMARD, neveu du pape Urbain V, clerc de la Chambre apostolique, devint par élection évêque de Lodève, & succéda à Clément en 1392; il ne prit point possession de son église & resta toujours à Avignon auprès du pape. On voit, par plusieurs pièces tirées des archives de Narbonne, qu'il vécut jusqu'en 1398 & qu'il mourut avant le 28 avril de cette année.

LVI. JEAN III DE LA VERGNE, seigneur de Tressan dans le diocèse de Béziers, grand chantre de l'église de Saint-Geniès & clerc de la Chambre apostolique, fut élu évêque après la mort de Guillaume. Il fut sacré au mois de novembre par Barthélemy, évêque de Béziers; il promit obéissance à François, archevêque de Narbonne, en 1398, & fit serment de fidélité au roi entre les mains de Pierre de Mornay, chevalier, lieutenant du sénéchal de Carcassonne, le 3 juillet 1400, dans la chapelle de Saint-Blaise de la citadelle. Il mourut en 1413.

LVII. MICHEL I LEBEUF, licencié en droit, conseiller intime du duc de Berry, succéda à Jean de la Vergne le 25 août, selon le registre des provisions de Jean XXIII, & le 17 septembre 1413, selon le registre de l'antipape Benoît XIII. Il mourut en 1430.

LVIII. PIERRE VI DE LA TRILLINE succéda à Michel le 13 février 1430, selon le registre des provisions de Martin V. Il était très-versé dans le maniement des affaires; Martin V l'avait employé comme légat en 1426 auprès du roi de Castille. Il était archidiacre de Lodève avant d'occuper le premier siége de cette ville. Il fut sacré à Paris par Jacques du Chastellier, évêque de cette ville. Il se trouva au concile de Narbonne le 29 mai 1430. Pierre prêta serment de fidélité au roi le 11 octobre de la même année. Il institua, en 1431, un vicaire perpétuel dans l'église de Saint-Jean des Plans & défendit, en 1433, sous peine d'excommunication, d'introduire des chevaux ou autres animaux dans les églises de son diocèse, abus qui y subsistait encore pour cause d'amusement. Il mourut en 1441.

LIX. JACQUES II DE GAUJAC succéda à Pierre de la Trilline le 20 novembre 1441; il était chanoine & grand chantre de Saint-Geniès. Il se fit rendre hommage par les habitants de Lodève en 1445; il est qualifié conseiller du roi dans des chartes de Gaignières qui en font mention en 1446, le 4 juillet 1448, le 29 janvier 1449 & le 22 janvier 1450.

LX. GUILLAUME V D'ESTOUTEVILLE, originaire de Normandie, fils de Jean d'Estouteville & de Marguerite d'Harcourt, docteur en théologie, prieur de Saint-Martin des Champs, d'abord évêque de Saint-Marin, ensuite d'Angers, archevêque de Bour-

ges, &c., cardinal; eut la commende de l'évêché de Lodève après celle du diocèse de Nimes, le 7 janvier, selon le livre des provisions de Nicolas V; il la conservait encore en 1453 lorsqu'il fut transféré à Maurienne le 26 janvier de cette année.

LXI. Bernard VII de Cassiliac était chanoine d'Albi, lorsqu'il reçut les provisions de l'évêché de Lodève le 26 janvier 1453, selon les actes du consistoire du Vatican. On n'a aucun renseignement sur son administration.

LXII. Jean IV de Corguilleray était abbé commendataire de Saint-Thibéry, conseiller de Louis XI, au sacre duquel il assista à Reims le 15 avril 1461, & par lequel il fut chargé de différentes négociations à l'occasion de la guerre du *bien public*. Quelques mois après le sacre du roi, Jean fut élu évêque de Lodève, le 26 avril 1462; il prit possession la même année, obtint en 1465 la commende de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert & mourut en 1488 dans un âge très-avancé. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Fulcrand qu'il avait fait agrandir & décorer.

LXIII. Guillaume VI Briçonnet, originaire de Touraine, fils de Guillaume Briçonnet, ministre d'Etat & gouverneur de Languedoc & de Raoulete de Beaune, fit ses études au collége de Navarre, devint chanoine de Saint-Martin de Tours, bachelier en droit & notaire apostolique; il fut nommé évêque de Lodève le 24 avril 1489, âgé de 17 ans seulement. Il obtint vers ce temps la commende de l'abbaye de Gellone, prêta serment de fidélité au roi Charles VIII le 22 mai 1491, à Tours. En 1496 il devint grand aumônier d'Anne, duchesse de Bretagne. C'est par ses soins que fut fait en 1498 le répertoire des priviléges, droits & renseignements de l'église de Lodève & des faits mémorables de ses évêques; c'est en quelque sorte l'abrégé de l'ouvrage de Bernard de la Guyonie. Il fut reçu chanoine de l'église de Paris en 1502. Devenu évêque de Meaux en 1516, il se démit de l'évêché de Lodève en faveur de son frère.

LXIV. Denis Briçonnet, frère du précédent, archidiacre de Reims, d'Avignon, doyen de l'église collégiale de Tarascon, &c.; commissaire pour le roi aux états de Bretagne, évêque de Toulon en 1511, abbé de Saint-Martin d'Epinay en 1512, évêque de l'église de Saint-Malo en 1513, enfin évêque de Lodève en 1516, sur la démission de son frère sous la réserve de 1200 livres de pension & de la collation des bénéfices du diocèse, nommé ambassadeur par le roi auprès de Léon X, il pressa la canonisation de S. François de Paule, fondateur des minimes, qui eut lieu le 1er juin 1519. Il conserva l'église de Lodève jusqu'en 1520.

LXV. René I du Puy, frère de Jacques du Puy, seigneur de Naselles, était abbé de Cormeri, en Touraine, prieur de Pommier-Aigre, ordre de Grammont, lorsqu'il devint évêque de Lodève en 1520 en permutant son abbaye avec Denis Briçonnet, aux mêmes conditions de la part de celui-ci que celles que lui avait imposées son frère Guillaume, excepté qu'il institua René du Puy son vicaire général pour la collation des bénéfices le 2 février 1521. Cet évêque mourut au mois d'août 1524 à Lodève & fut inhumé dans le caveau des évêques de cette ville.

LXVI. Jean V Mathieu nous est connu par les recherches de Plantavit, qui faisant la visite de son diocèse trouva un livre de reconnaissance fait par ordre de Jean Mathieu, évêque de Lodève, en 1526.

LXVII. Laurent Toscan, originaire de Milan, fut nommé évêque de Lodève en 1528; il ne géra son diocèse que par procuration. Jean-Mathieu Toscan, son frère, poëte latin, a fait son épitaphe en deux vers.

LXVIII. Lœlius Ursinus Cerchi, Florentin, sur la démission de Laurent, résidant en cour de Rome, fut nommé par François Ier en 1530. Étant encore à Rome, il institua vicaire général Pierre de Barrault. Lœlius se démit en 1545 en faveur du suivant.

LXIX. Gui Ascagne Sforza, fils de Bosius, comte de Santa Fiora & de Constance Farnèse, fille naturelle du pape Paul III, était à peine âgé de seize ans lorsque le pape Paul III le nomma cardinal, en 1534; l'année suivante il fut promu à l'évêché de Parme &, sur la démission de Lœlius, il fut nommé évêque de Lodève, le 7 juin 1546, légat du Saint-Siége à Bologne, puis envoyé

par le pape en Pannonie lors de la guerre avec les Turcs. Jules II le nomma cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in via lata*. Sous Paul IV il fut protecteur des églises d'Espagne; il s'était démis après un an de l'évêché de Lodève & mourut en 1564.

LXX. DOMINIQUE DU GABRE, natif de Gascogne, obtint divers bénéfices par la faveur du cardinal de Tournon; il était protonotaire apostolique, premier aumônier du roi de France, ambassadeur à Venise & chef des finances en Italie, pendant son séjour dans cette contrée. Il permuta, avec Gui, l'évêché de Lodève contre la commanderie de Bailleul. Le 17 août 1547 il prit possession par procureur, & personnellement l'année suivante. Il mourut à Paris le 1er janvier 1557.

LXXI. BERNARD VIII D'ELBENE, fils de Pierre, seigneur de Montfort & de Barthomette Corsini, docteur en droit, archidiacre d'Auch, référendaire de la cour de Rome, fut nommé évêque de Lodève le 18 janvier 1558 par Henri II. Il prit possession la même année & fut transféré à Nimes en 1560.

LXXII. MICHEL II, fils de Guillaume Briçonnet, conseiller au parlement de Paris & de Jeanne Brisson, neveu du cardinal Guillaume, archevêque de Reims & de Narbonne, fut d'abord avocat au parlement, ensuite vicaire général du diocèse de Narbonne; chanoine de Paris le 18 juillet 1513 à la place de Guillaume dont il prit également le siége à Nimes en 1515; enfin il passa à celui de Lodève en 1560 & s'en démit l'année suivante. Il mourut en 1574.

LXXIII. CLAUDE BRIÇONNET, fils de Guillaume Briçonnet, devint évêque de Lodève par la démission de Michel, son oncle, au mois de mars 1561; il se démit en 1566 en faveur de Pierre son cousin, sous la réserve de la seigneurie de la ville & du comté de Montbrun. Après sa mort son corps fut transporté à Lodève & inhumé dans le caveau des évêques.

LXXIV. PIERRE VII, fils d'Olivier Barrault, trésorier de Bretagne, & de Pétronille Briçonnet, était chanoine de Lodève & vicaire général de feu Lœlius Ursinus Cerchi; il devint évêque par la démission de Claude, son cousin, le 8 février 1569, mourut le 17 août 1569 dans sa maison canoniale, & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel.

LXXV. ALPHONSE VERCELLI, prêtre du diocèse de Bologne, docteur en droit & aumônier de Catherine de Médicis, abbé de Sublac, au diocèse de Cahors, fut nommé par cette reine évêque de Saluces, mais le pape n'y ayant pas consenti, il fut promu à l'évêché de Lodève le 10 février 1570; peu de temps après sa promotion, la reine le nomma ambassadeur auprès de l'Empereur. En 1573 la ville de Lodève fut prise par les calvinistes; le palais épiscopal & les maisons canoniales furent renversées & spoliées, les églises démolies & les reliques des saints, entre autres celles de S. Fulcrand, furent traînées dans les rues; l'évêque était alors à Avignon où il mourut en 1573. Il fut inhumé chez les franciscains.

LXXVI. RENÉ II DE BIRAGUE, originaire de Milan, était né le 2 février 1506; il était docteur en droit lorsqu'il fut envoyé comme ambassadeur auprès de François Ier qui le retint à sa cour. Il fut fait conseiller au parlement, maître des requêtes & président à Turin où il était en 1560. Le roi le nomma ambassadeur au concile de Trente. Il fut fait garde des sceaux, en 1570, après la retraite de Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans. Il avait épousé Valence de Ballis, dont il eut une fille unique; sa femme était morte en 1572; il succéda en 1573 au chancelier de l'Hôpital. Alphonse, évêque de Lodève, étant mort, il obtint l'administration de cet évêché le 12 octobre 1574; il avait depuis peu embrassé l'état ecclésiastique. L'année suivante, il fut fait abbé de Flavigny. Il institua pour vicaire général de Lodève, le 13 décembre 1574, Désiré Albi, chanoine de Saint-Geniès. Il abdiqua les fonctions de garde des sceaux en 1578, fut fait cardinal par Grégoire XIII le 23 mars, & nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 1er décembre, lors de la première promotion. Il se démit en 1580 de son diocèse à cause de son grand âge & mourut trois ans après, le 24 novembre 1583, à soixante-dix-sept ans; il fut enterré à Paris dans l'église Sainte-Catherine.

LXXVII. CHRISTOPHE DE LESTANG

avait à peine vingt ans lorsqu'il fut promu à l'évêché de Lodève, en 1580; il fut sacré l'année suivante par dispense du pape; prit possession solennelle le 5 juin, & le 9, après avoir fait le serment d'observer les statuts du chapitre, il reçut la soumission des chanoines. Il fut transféré à l'évêché d'Alet en 1602 & à celui de Carcassonne en 1604; il fut nommé en 1619 commandeur des ordres du roi.

CHARLES DE LÉVIS, fils d'Anne, duc de Ventadour, fut nommé par Henri IV, en 1604, à l'évêché de Lodève; trop jeune pour être sacré, il quitta l'état ecclésiastique & abdiqua en 1607.

LXXVIII. GÉRARD DE ROBIN, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, fut nommé par Henri IV à l'évêché de Lodève, en 1607. Gérard ayant reçu ses provisions de Paul V, fit son entrée à Lodève sans cérémonie; il demeura dans la maison de l'archidiaconé & ne pensa qu'à remplir avec zèle les fonctions de son ministère. Il fit réparer la forteresse de Montbrun & introduisit les récollets dans Lodève. Gérard mourut le 15 janvier 1611 & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel.

LXXIX. FRANÇOIS I DE LÉVIS-VENTADOUR, frère de Charles, prédécesseur de Gérard, fut nommé par Louis XIII à l'évêché de Lodève, en 1612, & confirmé par Paul V; il n'avait encore que seize ans, son âge ne lui permettait pas de se faire sacrer; il institua des vicaires généraux pendant treize ans entiers & alla à Rome en 1622, à l'âge de vingt-six ans. A son retour il suivit l'exemple de son frère & quitta l'Eglise pour l'épée; il prit le titre de comte de Vauvert, & fut tué en 1625 à l'expédition de la Rochelle.

LXXX. JEAN DE PLANTAVIT DE LA PAUSE, docteur en théologie, protonotaire apostolique, abbé de Saint-Martin de Rurecourt, était né dans les Cévennes de Christophe & d'Isabelle d'Assas de Marcassargues; il avait été élevé dans la religion réformée dont il fit abjuration dans l'église cathédrale de Béziers en 1604; il étudia la théologie à La Flèche & partit ensuite pour Rome. A son retour il fut fait grand aumônier de la reine-mère Marie de Médicis & ensuite d'Elisabeth, sa fille, femme de Philippe IV roi d'Espagne. Avec l'agrément de Louis XIII, Jean permuta l'abbaye de Rurecourt contre l'évêché de Lodève, avec le comte de Vauvert, le 7 mai 1624; il fut confirmé par Urbain VIII le 16 août & sacré à Paris, dans l'église Saint-Louis, le 18 octobre, par François de Harlay, archevêque de Rouen. Au mois de novembre il prêta serment de fidélité au roi dans la chapelle de Saint-Germain en Laye, & fut reçu à Lodève avec solennité la veille de Noël; il fit de l'archidiaconé son palais épiscopal, l'augmenta & le décora. Il fit bâtir la maison des récollets & en consacra l'église; il exécuta la visite de son diocèse, dressa de nouveaux statuts pour les consuls de Lodève & de Saint-André, fit réparer & ouvrir des chemins publics, corrigea l'office propre de son église & le fit imprimer; il forma le tableau ou la chronologie de ses prédécesseurs. Après vingt-trois ans de travail dans l'épiscopat il se démit en 1648, en faveur de François Bosquet son ami, sous la réserve d'une pension de six mille livres & se retira à Margon, diocèse de Béziers. Il y vécut jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans & mourut le 28 mai 1651 à Pézénas. Il fut transporté dans l'église de Lodève & inhumé dans la chapelle de Saint-Michel dans un tombeau de marbre qu'il avait fait élever.

LXXXI. FRANÇOIS II BOSQUET, né à Narbonne le 28 mai 1605, fils du savant Durand Bosquet, premier juge de la ville & de Jeanne Lenoir, contracta une étroite amitié avec Pierre de Marca au collége de Foix, à Toulouse; il s'appliqua à tous les genres de littérature & spécialement à l'étude des langues, de l'histoire, de la théologie & du droit; il était docteur dans cette Faculté dès l'âge de dix-sept ans. Il remplit d'abord en 1634 les fonctions de juge à Narbonne, plaida ensuite avec distinction comme avocat au barreau de Paris, & fut fait intendant de Languedoc, puis nommé par le roi évêque de Lodève, sur la démission de Jean de Plantavit, son ami, au mois d'avril 1648. Il fut proclamé à Rome par Innocent X le 29 septembre, & sacré à Narbonne, le 20 décembre, dans l'église cathédrale, par Claude de Rébé, primat de cette église. Il prit possession le jour de l'Épiphanie 1649,

il transféra les religieuses ursulines de quelques maisons particulières dans un monastère commode, confia le collége & l'instruction de la jeunesse aux pères de la Doctrine chrétienne & fit mettre ce qui restait des reliques de S. Fulcrand dans une châsse d'argent, de concert avec son chapitre. Sur la démission du cardinal d'Este de l'évêché de Montpellier, François fut transféré à cette église le 10 juillet 1656.

LXXXII. Roger de Harlay-Cesy, fils aîné du comte de Cesy & de Marie de Béthune, était abbé de Notre-Dame d'Eschalis, de Saint-Pierre d'Auxerre & de Perseigne, lorsqu'il fut nommé par le roi à l'évêché de Lodève en 1657; il fut sacré dans l'église des feuillans, à Paris, par Ferdinand de Neuville, évêque de Chartres, le dimanche 2 juin 1658 & prêta serment au roi le 1er août. Il posa en 1667 la première pierre du palais épiscopal qu'il commença à construire à grands frais. La mort l'empêcha de le continuer. Il décéda à Pézénas le 14 mars 1669 lors de l'assemblée des états généraux de la Province dans cette ville; son corps fut transporté à Lodève & inhumé dans la chapelle des évêques.

LXXXIII. Jean-Armand de Rotundis de Biscaras, fils de Jacques, gouverneur de Charleville, & de Françoise de Gleisenove, fut fait évêque de Digne en 1668 & nommé à Lodève en 1669, avant d'avoir pris possession de ce premier siége; il fut sacré en 1670, prêta serment de fidélité au roi le 24 octobre & fut transféré à Béziers le 5 janvier 1671.

LXXXIV. Charles-Antoine de la Garde de Chambonas fut nommé évêque de Lodève en 1671 & sacré le 15 de novembre dans la chapelle des chartreux, à Paris, par l'évêque de Viviers, son oncle; il prêta serment au roi le 19, assista à l'assemblée générale du clergé de France en 1685 & fut transféré à l'église de Viviers après la mort de Louis-François de la Beaume de la Suze en 1690.

LXXXV. Jacques-Antoine Phélipeaux du Verger, docteur en théologie, abbé de Saint-Gilles de Nimes, fils d'Antoine Phélipeaux, seigneur du Verger, conseiller d'Etat, & de Marie de Villebois, fut fait abbé de Bourg-Moyen en 1688, & nommé évêque de Lodève le 1er novembre 1690. Ayant reçu ses provisions, il fut sacré à Paris le 24 août 1692 par l'archevêque de Bourges; il prit possession la même année. Le roi lui donna les abbayes de Saint-Pierre de Nant, le 24 décembre 1694, & de Saint-Sauveur de Lodève à la Toussaint 1697. Il mourut dans son diocèse à la fin d'avril 1732.

LXXXVI. Jean-Georges de Souillac était fils de François de Souillac, seigneur de Verneuil, & de Charlotte d'Aubusson; il était docteur en théologie & vicaire général de l'évêché de Périgueux. Le roi le nomma à l'évêché de Lodève le 14 juin 1732; au mois de janvier 1733 il fut sacré à Agde par Cl. de la Chastre, évêque de ce diocèse. Il prêta serment de fidélité au roi le 10 mai de la même année, & quitta l'évêché en 1749.

LXXXVII. Jean-Félix-Henri de Fumel, né à Toulouse en 1717, fut nommé en mars 1750 & sacré le 5 juillet suivant; il avait été pourvu le 25 juin 1746 de l'abbaye de Belleperche, diocèse de Montauban; il s'en démit en 1753, & fut nommé à celle de Saint-Guillem ou de Gellone, dans son diocèse, en 1781. En 1790 l'évêché de Lodève fut supprimé. [E. M.]

NOTE LXI

Note 61

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église d'Uzès.

Le diocèse d'Uzès a été démembré de celui de Nimes à la fin du quatrième siècle en même temps que celui d'Agde; mais on ne connaît la suite de ses évêques qu'à partir du cinquième siècle.

L'église cathédrale est dédiée à S. Théodoric ou Thierry, prêtre & martyr à Antioche. Le chapitre a été régulier pendant plusieurs siècles. Les chanoines suivaient la règle de Saint-Augustin. Il n'a été sécularisé qu'en 1719, sous l'épiscopat de Michel Poncet de la Rivière. Au dix-septième siècle, il était composé de quatre dignitaires & de seize chanoines. Après la sécularisation il

comprit un prévôt, un archidiacre, un sacristain, un capiscol & vingt-quatre chanoines. L'église cathédrale fut reconstruite par Nicolas de Grillé en 1657; elle fut consacrée solennellement en 1663 par son successeur Jacques Adhémar de Monteil. Ce prélat fit aussi bâtir le palais épiscopal.

Suite chronologique des évêques d'Uzès.

I. CONSTANTIUS, CONSTANTIANUS ou CONSTANTINUS, noms qui désignent le même personnage, occupait le siége d'Uzès de l'an 419 à l'an 455; il assista au premier concile d'Orange en 441. Quoique le siége de Constantin, cité le premier dans la trente-sixième lettre du pape S. Léon, ne soit pas désigné, Baluze croit que c'est bien de l'évêque d'Uzès qu'il s'agit dans cette lettre. Ce prélat est également au nombre de ceux que le pape S. Léon félicitait le 1er février 452 sur leur orthodoxie. Au troisième concile d'Arles, vers 455, il décida un différend entre trois évêques & Fauste, abbé de Lérins.

II. PROBATIUS ou PROBATIANUS assista en 506 au concile d'Agde auquel S. Hilaire présida.

III. RORICE, qu'on croit fils de Ferréol, préfet des Gaules, fut d'abord marié à Papeanille, parente de l'empereur Avitus. Sous son épiscopat, le pays d'Uzès fut conquis par Théodebert & soumis à la métropole de Bourges. Rorice mourut en 538 à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Il avait associé son neveu, fils de Tonance Ferréol, à ses travaux[1].

IV. FIRMIN, fils de Tonance Ferréol & frère puîné d'Ansbert, mari de Bathilde & d'où, dit-on, descendent nos rois de la seconde race & même, selon quelques-uns, ceux de la troisième, avait plusieurs frères. Son père Ansbert était duc d'Austrasie. Il fut élevé avec un de ses neveux nommé Ferréol par les soins de Rorice, & en 538, à vingt-deux ans, il fut élu pour lui succéder par le clergé & le peuple. Sa réputation de sainteté le fit connaître jusque dans les pays étrangers & il fut mis au nombre des saints après sa mort arrivée le 11 octobre 553. On célèbre sa fête le même jour. Arator, poëte contemporain, sous-diacre de l'Église romaine, fit son éloge en vers. On attribue à Firmin la fondation de l'église de Saint-Bausile, près d'Uzès, & d'une autre dédiée à S. André, apôtre, à S. Julien, martyr & à Ste Basilisse, au centre de la ville. Son corps resta longtemps dans l'église de Saint-Bausile. Son tombeau fut détruit par les religionnaires.

V. FERRÉOL, fils d'Ansbert, duc d'Austrasie, & de Bathilde, fut élevé par son grand-oncle Rorice avec son oncle Firmin & élu évêque d'Uzès à l'âge de trente-deux ans. Il fut sacré par l'évêque d'Arles, alors son métropolitain. Ses relations avec les juifs, qu'il cherchait à convertir, le firent accuser auprès du roi Childebert, qui le retint à Paris exilé de son diocèse pendant trois ans. Le roi lui rendit enfin sa confiance & le renvoya dans son diocèse. Il fonda un monastère sous la protection de S. Ferréol, martyr. Après vingt-huit ans d'épiscopat, il mourut à soixante ans le 4 janvier 581. Il a écrit quelques lettres dans le genre de celles de Sidoine. Il avait fait bâtir à Uzès une église dédiée à S. Pierre & à S. Paul où il fut inhumé. Son corps fut brûlé au seizième siècle. On célèbre sa fête le 4 janvier.

VI. ALBIN, ancien gouverneur de Marseille, fut élu évêque d'Uzès par l'adresse de Dyname qui lui succéda dans le gouvernement de Marseille. Childebert voulut déposséder Albin; mais celui-ci soutenu par Dyname se maintint en possession pendant trois mois qu'il survécut à son élection.

JOVIN, soutenu par le roi Childebert, entra en concurrence avec Marcel, diacre & fils du sénateur Félix, élu par les soins du gouverneur Dyname. Jovin mit le siége

[1] Nous avons reproduit dans ces notices les assertions des historiens du Languedoc & des auteurs du *Gallia Christiana*, qui considèrent les 3e, 4e & 5e évêques d'Uzès comme appartenant à la famille de Tonance Ferréol; mais tout ce qu'ils avancent sur cette prétendue parenté est tiré de l'ouvrage de Dominicy, intitulé : *Ansbertus Redivivus*, ouvrage rempli d'assertions erronées & de pièces fausses. On ne peut nier que ces évêques aient existé; mais il faut retrancher de leur histoire tout ce qui regarde leur famille. [E. M.]

Note 61

devant Uzès & conclut avec Marcel un accommodement qui permit à celui-ci de garder l'évêché en payant à son compétiteur une somme considérable. Jovin ne doit pas être compté au nombre des évêques d'Uzès.

VII. MARCEL fut évêque vers 581. On ignore ce qui se passa sous son épiscopat & même quel fut son successeur immédiat.

VIII. AURÉLIEN était évêque d'Uzès en 660; c'est à cette époque que S. Éloi, évêque de Noyon, vint à Uzès & y fut reçu par Aurélien avec tous les honneurs dus à son mérite & à sa haute réputation.

IX. AUDOIN ou OUEN était évêque d'Uzès en 661, suivant les uns; d'autres lui substituent Mummole, qui probablement était évêque d'Arise ou du Vigan, siége de l'évêché d'Arisidium. Audoin reçut S. Amand, évêque de Tongres ou de Maëstricht, comme S. Éloi avait été reçu par Aurélien. Saint Amand, avec l'autorisation de Childéric, roi d'Austrasie, fit construire un monastère à Nant, dans le Rouergue, vers les Cévennes.

MUMMOLE peut être regardé comme évêque d'Arisidium & non d'Uzès. Après lui, cet évêché fut joint à celui de Nimes.

POTENTIN doit être considéré comme ayant été évêque d'Utique dans la Bétique en 688 & non d'Uzès, qui a véritablement été quelquefois appelé *Utica* au lieu d'*Ucecia*, mais bien plus tard que le septième siècle.

SIGEBERT ne doit pas non plus être mis au rang des évêques d'Uzès. Il aurait été ordonné, dit-on, par Nebridius ou Nimbrisius, archevêque de Narbonne, en 773; mais Nimbridius ne fut archevêque de Narbonne qu'en 799.

X. ARIMOND ou HARMOND était évêque d'Uzès en 791; il souscrivit à la condamnation de Félix d'Urgel.

XI. ELEFANT, évêque d'Uzès en 800, l'était encore en 841 lorsqu'il conduisit à Bernard, duc de Septimanie, un second fils que ce prince venait d'avoir de son épouse Dodane.

GÉRAUD assista, dit-on, comme évêque, à la consécration de l'autel de Saint-Sauveur d'Aniane; mais l'acte de cette consécration est faux.

ARBAUD ou ARIBAUD, s'il n'est pas le même qu'Arimond dont il a été parlé plus haut, ne diffère pas d'Aribaud qui n'a existé que vers la fin du dixième siècle.

XII. WALAFRID devait être évêque d'Uzès en 857. Aimoin, religieux de Saint-Germain des Prés, en parle dans l'histoire de la translation des reliques des Saints Georges, Aurélius & Natalée en 858. Walafrid assista au couronnement de Louis, fils de Charles le Chauve, en 877. Ce prélat est le même que Widefrid qui fut présent à l'invention du corps de S. Bausile, dont les reliques furent transférées à Soissi-les-Bois, diocèse d'Auxerre.

XIII. ASAEL est désigné comme évêque d'Uzès en 885 dans la *Vie de S. Théodard*, archevêque de Narbonne.

XIV. AMÉLIUS I assista le 17 novembre 887 au concile tenu à Port, diocèse de Nimes, par S. Théodard, archevêque de Narbonne, pour le rétablissement de Sévère, évêque de Girone. Il assista à un autre concile tenu au même lieu par Arnuste, archevêque de Narbonne, en 897. Amélius vivait encore en 914 & favorisait Gérard, qu'il avait nommé archevêque de Narbonne de concert avec Rostaing, archevêque d'Arles.

SIGEBERT II était, dit-on, évêque en 897; ce qui ne peut être puisque Amélius occupait encore le siége d'Uzès à cette époque.

NANTIGISE était évêque d'Urgel & non pas d'Uzès.

GÉRAUD, placé après Nantigise, était réellement archevêque d'Aix en 945, & se retira cette même année à Cluny.

ROSTAING est indiqué comme évêque, mais le nom de son siége n'est pas désigné; on n'a pas de monuments sur les évêques d'Uzès du dixième siècle, de sorte qu'on peut aussi bien compter Rostaing parmi ces évêques que l'en rejeter.

XV. AMÉLIUS II est cité trois fois dans le cartulaire de Gellone comme évêque d'Uzès en 966 & en 969.

XVI. ARIBALD ou ARBAUD assista au concile d'Anse, diocèse de Lyon, en 994; il assista en 1026 aux comices généraux convoqués à Lyon par l'empereur Conrad. Ce fait est consigné dans les mémoires du capiscol de l'église d'Uzès; on y lit Raimbaldus évêque d'Uzès, mais on voit que c'est le même personnage.

XVII. Hugues, évêque d'Uzès, confirma par sa souscription l'établissement fait en 1019 de la vie canoniale & régulière du chapitre de Girone; il devint évêque d'Uzès vers 1030 & confirma en 1066 les lettres de la comtesse Almodis & de Raimond, comte de Rouergue, son fils, pour la donation de l'église de Saint-Gilles à la congrégation de Cluny; il donna à Séguin, abbé de la Chaise-Dieu, les églises de Saint-Laurent & de Saint-Vincent; enfin il assista en 1080 au concile de Bordeaux.

XVIII. Raimond I ne paraît pas avoir été évêque d'Uzès longtemps avant 1096; le comte Raimond fit cette année, en présence de cet évêque, une donation à l'église du Puy. Raimond en 1111 céda l'église de Saint-Martin de Caux, dans le comté d'Agde, au monastère de Gellone; il est encore fait mention de lui en 1130 & 1138.

XIX. Ebrard I parut au concile d'Uzès en 1139 & mourut en 1150, le 15 juillet.

Pierre, après la mort d'Ebrard, était prévôt de Saint-Théodoric; il fut élu par le clergé & le peuple & présenté à l'archevêque de Narbonne pour qu'il confirmât son élection; on ne sait ce qui empêcha l'effet de cette élection, mais il est certain qu'il ne fut pas évêque d'Uzès.

XX. Raimond II était fils de Raimond Decan, seigneur de Posquières & d'Uzès; il avait trois frères évêques : Raimond, de Viviers; Pierre, de Lodève; Albert, de Nimes; il était religieux de la Chaise-Dieu. Ces détails se lisaient dans une épitaphe de Raimond, leur père, placée dans l'église du monastère de Psalmodi où les vicomtes d'Uzès avaient deux tombeaux en marbre. Raimond fut présent, en 1154, à la rédaction d'une charte par laquelle Bernard Aton, vicomte de Nimes, donna en fief le château de Bernis à Eléazar de Sauves. Louis VII donna à Raimond & à son église, en 1156, certaines églises & abbayes & plusieurs domaines fortifiés. Raimond fit donation à son chapitre de diverses églises, sous la réserve de l'hommage à lui & à ses successeurs. Il vécut jusqu'en 1188 & donna, cette année, à l'abbesse Ermessinde le lieu d'Angostren pour y bâtir un monastère de l'ordre de Cîteaux.

XXI. Bertrand I succéda à Raimond; il n'occupa le siége que très-peu de temps. Le jour de sa mort est marqué au mois de juillet dans le nécrologe de Saint-André d'Avignon.

XXII. Guillaume I de Venejan ou de Benejan, fils d'Austor, des vicomtes d'Uzès, fut élu en 1190; il assista en 1200 avec plusieurs autres prélats à la dédicace de l'église de Notre-Dame de la Croix à Montpellier; il fit présent aux chartreux de l'église de Bondillon (1203), de ses droits & dépendances, pour y bâtir le monastère de Valbonne dans son diocèse. Guillaume abdiqua en 1203 & se retira dans la Chartreuse de Valbonne; il mourut en 1214.

XXIII. Ebrard II succéda à Guillaume en 1203 & confirma en 1207 la transaction passée entre Bermond d'Uzès & l'évêque Raimond.

XXIV. Raimond III, appelé Rainard par suite d'une faute de copiste, reçut en 1208, le 8 d'août, une reconnaissance de Raimond & d'Eléazar d'Uzès pour tout ce qu'ils possédaient dans le diocèse; il gouverna cette église pendant quatre ans & abdiqua en 1212.

XXV. Raimond IV du Mas d'André fut élu évêque d'Uzès en 1212 & mourut en 1228; il reçut en 1212 le serment des consuls d'Uzès & la reconnaissance de Raimond Pelet pour le château de Rosson; en 1213, l'hommage de Bermond, seigneur d'Uzès. Louis VIII, roi de France, donna à perpétuité à cet évêque & à ses successeurs tout ce que Raimond, ancien comte de Toulouse, pouvait avoir à Moriac & à Saint-Benoît.

XXVI. Berléon, appelé quelquefois Bel & Bellon, est mentionné dans des chartes de 1228; il fit un compromis, le 28 février 1232, avec Rostain de Sabran concernant la justice de la ville de Saint-Marcel & il mourut ou abdiqua en 1239.

XXVII. Pons de Becanils ou du Pont était prévôt de Saint-Théodoric lorsqu'il fut élu évêque en 1239; il prit possession de son siége en 1240 & à son entrée dans la ville on lui en présenta les clefs; on portait devant lui l'étendard de Saint-Théodoric sur lequel était peint un lion rouge. Il reçut en 1241 les hommages de plusieurs seigneurs & mourut le 16 avril 1249 selon

le nécrologe de Saint-André d'Avignon. En ce temps S. Dominique fut élu à l'évêché d'Uzès, mais il le refusa.

XXVIII. **Bertrand II Armand**, prêtre & chanoine d'Uzès, prieur de Bagnols, succéda à Pons le 31 mars 1249; il reçut divers hommages des seigneurs feudataires de son siége, & fonda le 5 juin 1278 une chapelle en l'honneur de S. Théodoric dans l'église cathédrale; il gouverna jusqu'en 1285.

XXIX. **Guillaume II de Gardies**, prévôt de Saint-Théodoric, succéda à Bertrand en 1285; il confirma les statuts des religieuses de Valsauve, près de Bagnols, reçut beaucoup d'hommages & adhéra en 1303 à l'appel du roi Philippe le Bel contre les prétentions du pape Boniface; il bâtit la chapelle de la Vierge & mourut en 1307. Après sa mort les chanoines se divisèrent en deux partis : l'un élut André de Frédol, chanoine de Maguelonne; l'autre, Guillaume de Mandagot, neveu du défunt évêque; il y eut procès & vacance du siége jusqu'en 1315.

Bremond, supposé évêque en 1272 & **Bernard** en 1283, ne peuvent être mis au rang des évêques d'Uzès, puisque le siége était occupé encore par Bertrand en 1285.

Pierre, évêque en 1303, ne peut être admis puisque Guillaume ne mourut qu'en 1307.

XXX. **André de Frédol**, d'une famille noble, chanoine de Maguelonne, fut élu par une partie du chapitre de Saint-Théodoric, & Guillaume de Mandagot par l'autre partie. André de Frédol l'emporta. Quoique élu en 1308, les registres pontificaux ne le désignent comme tel qu'en 1314, au mois d'avril; il ne fut même qualifié d'évêque élu que dans un acte du 14 décembre 1315; il fut transféré en 1318 à l'évêché de Maguelonne.

XXXI. **Guillaume III de Mandagot**, élu en 1308 en concurrence avec le dernier évêque, remplit le siége d'Uzès après la translation d'André de Frédol; il reçut quelques hommages en 1319, & en 1321 il fit un accord avec Robert & Béranger, ses coseigneurs d'Uzès, touchant la nomination & la destitution des consuls; il fonda le 22 mai 1331 quatre chapellenies dans la chapelle de la Vierge construite par Guillaume de Gardies, son oncle; il vivait encore en 1244.

XXXII. **Hélie de Saint-Yrieix** était originaire du Limousin & religieux de Saint-Benoît, docteur en théologie & abbé de Saint-Florent de Saumur en Anjou; il devint évêque d'Uzès en 1344 & fut promu au cardinalat par Innocent VI, le 23 septembre 1356. Urbain V le nomma à l'évêché d'Ostie en 1363; il mourut à Avignon en 1367, le 10 de mai, & fut inhumé dans l'église cathédrale de cette ville.

XXXIII. **Pierre I d'Aigrefeuille**, d'une ancienne maison du Limousin, religieux & abbé de Saint-Jean d'Angely & ensuite de la Chaise-Dieu, puis évêque de Clermont en 1347, & enfin d'Uzès en 1357, en vertu des bulles du pape Innocent VI; reçut en 1362 les clefs de la ville d'Uzès de la main des consuls. Par suite d'une sentence portée par Jean, évêque de Beauvais, chancelier de France, il nomma deux des six consuls; en 1363, les consuls de Moissac avouèrent qu'ils devaient cinquante livres tournois à chaque nouvel évêque d'Uzès & lui comptèrent cette somme; il est encore question de lui en 1365.

XXXIV. **Pierre II Gérard ou de la Rovère** succéda à Pierre d'Aigrefeuille en 1365; il était neveu du pape Urbain V. Le 11 d'août 1366 il fut transféré à l'évêché de Mende.

XXXV. **Bompar dit Virgile** fut nommé évêque d'Uzès par le pape Urbain V, le 11 août 1366. Bompar était docteur en droit & prévôt de l'église de Mende; il fut transféré à l'église de Mende par Grégoire XI, en 1371.

XXXVI. **Bernard I de Saint-Étienne** fut pourvu par Grégoire XI le 24 juin 1371; il se trouva le 1er juin 1372 à la translation du corps d'Urbain V à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille; il envoya un représentant, en 1374, au concile provincial de Narbonne.

XXXVII. **Martial** était évêque d'Uzès le 3 mars 1375; il reçut l'hommage d'Eléazar de Sabran pour le quart de la baronnie de Sabran en 1381; il assista en 1398, à Paris, à une assemblée de prélats pour l'extinction du schisme.

XXXVIII. Pierre III de Beaublé fut élu & sacré en 1398, lorsque l'église gallicane décida de se soustraire à l'obéissance de Benoît XIII; il fut l'un des exécuteurs testamentaires de Louis, duc d'Orléans, le 19 octobre 1403 & fut transféré à l'évêché de Séez en 1405.

XXXIX. Guillaume IV succéda à Pierre; il assista, dit-on, au concile de Pise en 1409; mais il se peut qu'on ait substitué le nom de Guillaume à celui de Guiraud qui suit; dans ce cas, il n'y aurait pas eu d'évêque entre Pierre & Guiraud.

XL. Géraud ou Guiraud du Breuil entra à Uzès avec grande solennité, mais on ne dit pas l'année; il est mentionné dans divers actes en 1412 & 1414; il reçut en 1418 l'hommage de Guillaume de Médullion; il permit le 7 février 1424 à frère René de Cambrone, religieux de l'ordre de Saint-Benoît du diocèse de Vicence, de vivre en ermite dans le monastère de Notre-Dame de Casan, diocèse d'Uzès; il mourut à la fin de 1425 ou au commencement de 1426.

XLI. Pierre IV Soibert fut élu par le chapitre de Saint-Théodoric & confirmé par Martin V le 28 janvier 1426. Pierre était docteur en théologie & chanoine de l'église d'Albi; il fut transféré au bout de deux mois à l'église de Saint-Papoul.

XLII. Bertrand III de Cadoene était religieux de Cluny, abbé de Sauve, diocèse de Nimes; il fut successivement évêque de Paphos en Chypre, de Saint-Flour & enfin d'Uzès le 4 mai 1426; il assista au concile de Bâle en 1432; le 29 octobre 1437, Jean, vicomte d'Uzès & son frère Eléazar lui rendirent hommage ainsi qu'à Guillaume Soibert, prévôt de Saint-Théodoric.

XLIII. Guillaume V de Champeaux, évêque-duc de Laon, conseiller d'Etat, fut pourvu de la commende de l'église d'Uzès le 20 mai 1441, mais il ne la garda pas longtemps.

XLIV. Alain de Coetivy, évêque d'Avignon & ensuite cardinal, gouverna l'église d'Uzès, sous le titre d'administrateur perpétuel, depuis le 2 octobre 1442 jusqu'au mois de juin 1445.

XLV. Guillaume VI Soibert était prévôt de Saint-Théodoric; la commende d'Uzès ayant été ôtée à Alain, il fut nommé évêque de cette église le 12 juillet 1445; l'année suivante il fut transféré à Carpentras.

XLVI. Olivier du Chastel, originaire de Bretagne & protonotaire apostolique, fut nommé à l'évêché d'Uzès après la promotion de Guillaume à Carpentras, le 29 mai 1446; il avait été trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, en 1445; prieur commendataire du Pont-Saint-Esprit en 1444, & était frère de Tanneguy du Chastel, sénéchal de Beaucaire & de Nimes, &c.

XLVII. Gabriel du Chastel, neveu d'Olivier, protonotaire apostolique, prit possession de l'évêché d'Uzès le 3 décembre 1448; il n'était pas encore sacré en 1452 & n'avait que vingt-trois ans; il fut consacré l'année suivante. Guillaume de Laon rendit hommage à Gabriel pour ce qu'il possédait dans les fossés & au-dessous de la ville d'Uzès. Ce prélat mourut à Rome en 1463, à l'âge de trente-quatre ans, au mois de décembre; il fut inhumé dans l'église de Sainte-Praxède.

XLVIII. Jean I de Mareuil est porté comme évêque d'Uzès le 28 septembre 1463 dans les registres du Vatican; il était alors évêque de Bayonne, & il fut pourvu de l'évêché d'Uzès après la mort de Gabriel. Les archives du chapitre lui donnent quelquefois le surnom de *Mirabilibus*, au lieu de *Marolio* ou *Marilhogio*, qu'il se donne lui-même; il fut nommé abbé de Saint-Gilles par Sixte IV en 1472. L'abbaye de Bassac, diocèse de Saintes, faisait chaque année deux anniversaires pour ce prélat qui s'était montré libéral envers elle; il mourut en 1483.

XLIX. Nicolas I Maugras, chanoine d'Uzès, succéda à Jean sur le siége de cette église le 8 août 1483; il était religieux profès de Saint-Théodoric, prévôt, conseiller du roi & docteur en droit canonique. Le pape, malgré l'élection du chapitre, nomma pour évêque, au mois de septembre de cette même année, Jacques de Saint-Gelais; il y eut au parlement de Paris un procès qui n'était pas terminé en 1488; il est cité comme évêque d'Uzès dans les registres du parlement de Toulouse en juillet 1484 & prêta serment de fidélité, en 1486, à Charles VIII; il mourut en 1503.

L. JACQUES I DE SAINT-GELAIS, fils de Pierre, seigneur de Saint-Aulaye & de Philiberte de Fontenay, notaire apostolique, bachelier en théologie, avait été institué par le pape Sixte IV évêque d'Uzès le 3 septembre 1483; il ne put prendre possession cependant qu'en 1503 après la mort de Nicolas. Jacques de Saint-Gelais mourut en 1539, âgé de quatre-vingt-cinq ans; il était abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Maixent. Il avait résigné en 1531 en faveur de son neveu.

LI. JEAN II DE SAINT-GELAIS, neveu du précédent, lui succéda en 1531 dans l'évêché d'Uzès & dans l'abbaye de Saint-Maixent, diocèse de Poitiers; il fut accusé d'avoir embrassé le protestantisme & fut déposé par le pape Pie V; sur son appel au roi Charles IX, il fut rétabli momentanément sur son siége. Jean assista en 1561 à l'assemblée générale du clergé tenue à Poissy-sur-Seine; il mourut le 13 mars 1574, près de la ville de Saint-Maixent, & fut apporté dans l'église abbatiale.

Le pape, après sa déposition en 1560 pour avoir embrassé le protestantisme & s'être marié à une abbesse, lui nomma trois successeurs :

1° Antoine Garcie, de l'ordre de Cîteaux, qui fut fait évêque d'Uzès le 22 mars 1564;

2° Marc-Antoine Oradin, clerc du diocèse do Paris, docteur en droit, nommé le 6 octobre 1565;

3° Jean de Chéremont, qui fut fait évêque d'Uzès le 17 mars 1567; mais aucun d'eux ne fut mis en possession du siége, qui resta par le fait vacant de 1560 environ à 1570.

LII. ROBERT DE GIRARD, né à Vezenobre, était chanoine régulier de Saint-Théodoric lorsqu'il fut élu évêque de l'église d'Uzès; il occupait ce siége en 1570 & le conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1595.

LIII. FRANÇOIS I ROUSSET, prêtre & chanoine d'Uzès, en fut nommé évêque par le roi après la mort de Robert & chargé de l'administration des biens par un arrêt du grand conseil du 16 juillet 1595, en attendant ses bulles; il abdiqua dans la suite.

LIV. LOUIS DE VIGNE, de l'ordre des carmes, fut nommé à l'évêché d'Uzès par Henri IV, au plus tard en 1601. C'est lui qui le premier prit le titre de comte d'Uzès. Ses successeurs l'ont conservé jusqu'en 1723; ils furent alors obligés d'y renoncer en vertu d'un arrêt du parlement de Paris du 2 juin de cette année. Sous son épiscopat furent fondés les minimes du Pont-Saint-Esprit; il mourut à Avignon dans la maison de son ordre en 1624.

LV. PAUL-ANTOINE DE FAY-PERRAULT, fils de Jean, baron de Perrault & de Vezenobre, & de Marie de Montmorency, fille naturelle du connétable Henry, avait été pris par Louis comme coadjuteur en 1614; il devint évêque d'Uzès en 1624 & mourut en 1633 accusé d'avoir fomenté les troubles qui survinrent alors en Languedoc.

LVI. NICOLAS II DE GRILLÉ, doyen du chapitre de Provins, prédicateur de la reine Anne d'Autriche, fut nommé à sa demande à l'évêché de Vaison en 1631 & transféré à celui d'Uzès en 1633; il fut chargé au mois de juin 1643 de faire l'oraison funèbre de Louis XIII. Commis par le pape avec l'évêque d'Auxerre Pierre Debros & l'archevêque de Sens Octave de Bellegarde, il autorisa l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux; il assista en 1656 à Paris à l'assemblée du clergé. Nicolas rétablit son église cathédrale; il composa un catéchisme & des instructions pour son diocèse & mourut à Uzès le 12 février 1660, ayant pris pour coadjuteur Jacques Adhémar de Monteil de Grignan.

LVII. JACQUES II ADHÉMAR DE MONTEIL DE GRIGNAN passa, en mai 1657, de l'église de Saint-Paul trois Châteaux à celle d'Uzès en qualité de coadjuteur. Le 18 février 1660 il prit possession par procureur; le 5, il avait prêté serment de fidélité au roi; il fut l'un des députés vers le roi pour demander à Sa Majesté sa façon de penser sur l'édit de Nantes auquel les religionnaires donnaient un sens favorable à leurs opinions; il fit bâtir le palais épiscopal d'Uzès, admit dans la ville les religieuses de Notre-Dame & entretint à ses frais une compagnie de soldats pour la défense du pays; il mourut au mois de septembre 1674.

LVIII. MICHEL PHÉLIPEAUX DE LA VRILLIÈRE fut nommé le 22 novembre 1674 à l'évêché d'Uzès; il obtint un arrêt du conseil pour éliminer les religionnaires

du consulat, & fut transféré à l'archevêché de Bourges le 18 juin 1677; il était abbé de l'abbaye d'Absie, diocèse de Poitiers, de celles de Nioeil, diocèse de Maillezais & de Saint-Lô, diocèse de Coutances.

LIX. Michel II Poncet de la Rivière, docteur de Sorbonne, abbé du Breuil Benoît, diocèse d'Évreux, fut nommé évêque d'Uzès le 18 juin 1677 & sacré à Paris dans l'église de la Sorbonne le 8 mai de l'année suivante, par l'archevêque de Paris, assisté des évêques d'Angoulême & de Montauban; il fit détruire le temple des calvinistes en 1684, par arrêt du parlement de Toulouse, & bâtit une chapelle dans l'hôpital de Saint-Sauveur; député par les états de Languedoc, il harangua le roi, le 22 juin 1693. Il donna un témoignage juridique de l'utilité d'un nouveau diocèse érigé à Alais, mourut à Paris en 1728, doyen des évêques de France, & fut inhumé à Saint-Gervais.

LX. François II de Lastic de Saint-Jal, originaire du Limousin, était vicaire général à Bordeaux, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame des Andelys & vicaire général de Rouen, lorsqu'il fut nommé par le roi, le 26 novembre 1728, à l'évêché d'Uzès; il reçut la consécration à Paris, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, des mains de l'archevêque de Rouen, assisté des évêques d'Angers & de Luçon, le 3 juin 1729, & fut transféré à l'évêché de Castres le 8 septembre 1736.

LXI. Bonaventure Bauyn, né à Lyon, fils de Jean-Baptiste Bauyn, conseiller au parlement de cette ville, d'abord chanoine de l'église de Saint-Étienne, docteur de Sorbonne, le 7 juillet 1728, abbé commendataire de Saint-Barthélemi de Noyon au mois de janvier 1729 & vicaire général de Paris au mois de mai 1730, fut nommé à l'évêché d'Uzès le 8 septembre 1736. Il fut consacré à Paris le 24 mars 1737, dans la chapelle de l'archevêché, par l'archevêque de Paris.

LXII. Henri-Benoit-Jules de Bethisy de Mézières, né au château de Mézières, diocèse d'Amiens, le 28 juillet 1744, vicaire général de Reims, fut nommé évêque d'Uzès au mois de novembre 1779 & sacré le 16 janvier 1780. [E. M.]

NOTE LXII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église d'Agde.

On ne peut faire remonter l'origine de l'église d'Agde plus haut que la fin du quatrième siècle. Ce diocèse fut démembré de celui de Nimes en même temps que l'évêché de Lodève.

L'église cathédrale fut dédiée à saint Étienne. Il existe plusieurs diplômes du neuvième siècle qui attribuent à l'évêque le tiers du domaine de la ville. Louis VII, en 1173, accorda au chapitre l'autorisation de bâtir des tours & des fortifications pour se mettre à l'abri des incursions des Sarrasins.

Les comté & vicomté d'Agde, qui étaient unis au domaine de l'église, furent d'abord possédés en commun par l'évêque & les chanoines & ensuite par l'évêque seul. Sicard de Lautrec en rendit hommage au roi Jean, entre les mains du viguier de Béziers, en 1363, & c'est depuis lors que le comté demeura tout entier aux évêques.

Le sceau de l'évêque d'Agde représente dans un champ ovale d'azur un évêque debout, tenant sa crosse de la main gauche & la droite élevée à côté de l'épaule, la paume tournée en dehors.

Suite chronologique des évêques d'Agde.

I. S. Venuste. Si l'on pouvait considérer la Vie de S. Amat, évêque d'Avignon, comme un texte digne de toute confiance au point de vue historique, S. Venuste pourrait être regardé comme le premier évêque d'Agde; d'après ce document, S. Venuste aurait vécu vers 405 ou 407.

II. Beticus. D'après la légende de S. Sévère, Beticus était évêque d'Agde en 450.

III. Sophronius est le premier évêque d'Agde dont l'existence nous est attestée d'une manière positive. Il assista au concile

qui fut assemblé à Agde dans l'église de Saint-André au mois de septembre de l'année 506, avec l'autorisation d'Alaric II, concile composé de trente-cinq évêques appartenant aux provinces qui faisaient partie du royaume des Visigoths.

IV. Léon était évêque d'Agde en 541; il est cité par Grégoire de Tours à propos d'un miracle où figure comme acteur Gomacharius, comte de la même ville.

V. Fronime ou Fronimius, natif du Berry, vint en Septimanie sous le règne de Liuva. Ce prince, quoique arien, favorisa néanmoins l'élection de Fronime au siége d'Agde, élection qui eut lieu vers l'année 569; mais il n'en fut pas de même de Leuvigilde, son successeur, qui par sa persécution força Fronime à se retirer en France. Quoique exilé, il assista en 585 au deuxième concile de Mâcon, passa ensuite à la cour de Childebert, & neuf ans après sa retraite d'Agde il fut pourvu de l'évêché de Vence, après la mort de Deuthérius, évêque de cette ville.

VI. Tigridius, appelé aussi Nigridius, assista au mois de mai 589 au troisième concile de Tolède, convoqué par le roi Reccarède, converti à la foi catholique. Les évêques d'Espagne & de Septimanie y assistèrent au nombre de soixante-douze & y rédigèrent une formule de foi qui anathématisait l'arianisme. Le 1er novembre de la même année, Tigridius se trouva au concile célébré à Narbonne avec ceux de ses comprovinciaux qui s'étaient rendus à Tolède.

VII. Georges se rendit en 653 au concile convoqué à Tolède par le roi Recceswinde au mois de décembre; ce concile dura jusqu'au mois de février suivant & l'on y traita des affaires de l'Église & de celles de l'État. Georges, évêque d'Agde, & Sylvestre, évêque de Carcassonne, furent les seuls évêques de la Septimanie qui souscrivirent à ce concile. On prétend que Georges fut ensuite transféré à l'archevêché de Vienne.

VIII. Wilesinde, que Luc de Tuy appelle Vilesmond, était évêque d'Agde lors de la révolte du duc Paul contre le roi Wamba. Les rebelles s'étant emparés de cette ville, elle fut assiégée par le prince; le prélat en prit la défense avec son frère appelé Wilesinde, comme lui, ou Ranosinde, selon Luc de Tuy, & un seigneur nommé Arangisèle. Ils firent d'abord une vigoureuse résistance, mais ils furent ensuite obligés de se rendre & de se mettre à la merci du roi qui les fit prisonniers.

IX. Primus envoya le diacre Dexter au treizième concile de Tolède assemblé pour la sûreté de l'élection du roi Ervige en 683; peu de temps après la ville d'Agde fut prise par les Sarrasins. Dans la guerre que leur fit Charles Martel, en 737, la ville d'Agde fut brûlée & ses murailles abattues; on ignore les noms des évêques qui ont vécu pendant cette période malheureuse.

X. Just assista au concile de Narbonne en 791.

XI. Dagbert ou Agbert obtint de Charles le Chauve, le 11 août 848, à la demande d'Apollonius, comte d'Agde, la restitution du tiers des droits domaniaux de ce comté; il assista, en 860, au concile de Tusey, diocèse de Toul. Dagbert obtint encore un diplôme de Charles le Chauve en faveur de son église en 872.

XII. Boson, invité à la cérémonie du sacre de Théodard, archevêque de Narbonne, le 15 août 885, ne put s'y trouver; mais il assista au premier concile de Port sur les confins des diocèses de Maguelonne & de Nîmes, le 17 novembre 887. Il se rendit aussi au deuxième tenu au même endroit en 897.

XIII. Gérard I était déjà évêque d'Agde en 899; il assista en 907 au concile de Saint-Thibéry, & en 909 à celui de Jonquières. Il est encore fait mention de lui en 922.

XIV. Étienne I succéda à Gérard, comme on le voit par une donation que lui fit Berthe le 19 août 922.

XV. Dagbert II ou Dagobert assista à la dédicace de l'église de Saint-Pons de Thomières. Il approuva l'élection de Riculfe à l'évêché d'Elne, dans un concile tenu dans l'église cathédrale de Narbonne le 27 mars 947.

XVI. Bernard I est cité dans une charte de Raimond, fils de Guillaume-Bernard de Marcillan, de 949.

XVII. Salomon I fit un échange en 954

avec Geiron & Adalinde, sa femme. On le voit encore cité en 957.

XVIII. Bernard II figure comme évêque d'Agde dans une charte de 958.

XIX. Amélius était évêque en 971, quand il eut une contestation avec Raimond II, comte de Rouergue, qui avait acquis d'Ermengarde l'église de Saint-Martin, dans le comté d'Agde.

XX. Salomon II succéda à Amélius en 972 au plus tard; il est cité en 974 & 976.

XXI. Armand était évêque en 982; on lui donne aussi le nom d'Arnaud. Il présida un plaid avec le vicomte de Béziers le 20 décembre 982.

XXII. Étienne II fut avec Matfred, évêque de Béziers, exécuteur testamentaire des volontés de Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde, en 990. Ermengaud, archevêque de Narbonne, fit don par testament à Étienne d'une partie de son argenterie en 1005. Le 22 août 1024, cet évêque fit la dédicace de l'église de Saint-Félix de Vairac dite du Palais, sous l'invocation de Notre-Dame & de sainte Foi. C'est Étienne, évêque d'Agde, qui donna l'habit monastique à S. Isarn, qui devint abbé de Saint-Victor de Marseille.

XXIII. Guillaume I assista au septième & au huitième conciles de Narbonne, convoqués en 1043 par l'archevêque Guifred.

XXIV. Gonthier ou Gonthaire assista le 13 juillet 1050 au concile de Saint-Thibéry & au neuvième de Narbonne tenu en 1054; il assista la même année à la consécration de l'église de Maguelonne. Gonthier vivait encore en 1064, lorsque Roger, comte d'Agde, donna à Durand, abbé de Saint-Victor de Marseille, l'abbaye de Saint-André, près d'Agde.

XXV. Béranger I se trouva au concile que le cardinal Hugues Leblanc, légat du pape Alexandre II, tint à Girone en 1068. Grégoire VII l'excommunia, parce qu'il était resté fidèle à Guifred, archevêque de Narbonne, que ce pape avait frappé d'anathème. Il assista néanmoins au concile de Girone tenu le 6 décembre 1077; il était en 1090 du nombre des évêques qui prononcèrent l'anathème contre ceux qui s'étaient emparés des biens des chanoines de Béziers. Béranger est encore cité dans une charte de 1098 pour Saint-Vincent de Jonquières.

XXVI. Bernard III Déodat succéda à Béranger en 1098. Il fit donation le 20 février de cette année à Béranger, abbé, & aux religieux de Gellone, de l'église de Saint-Martin, dans le diocèse d'Agde. Il se trouva au mois d'octobre 1115 à la consécration de l'église du monastère de Cassan, diocèse de Béziers. Il vivait encore le 12 septembre 1022.

XXVII. Adelbert succéda à Bernard en 1123. Il est cité dans une charte d'Arnaud, archevêque de Narbonne, qui donne en février 1125, à l'église des SS. Just & Pasteur, la prévôté dont jouissait l'évêque Matfred. Le jour de sa mort est marqué dans le nécrologe de Cassan au 24 juin; il mourut en 1129.

XXVIII. Raimond I de Montredon avait été offert dès son enfance par son père à l'église de Nimes. Il y fut élevé jusqu'à son adolescence, devint chanoine de cette église & archidiacre de Béziers & fut élu évêque d'Agde en 1130. Il autorisa, le 16 décembre 1139, Guillaume, abbé de Cadouin, & Foulque, abbé d'Ardorel, à bâtir un monastère sous l'invocation de la Vierge dans le lieu de Valmagne. Raimond fut promu à l'archevêché d'Arles en 1142.

XXIX. Ermengaud succéda à Raimond en 1142. Il confirma en 1149 aux chanoines la possession de l'abbaye de Saint-André. Il fit son testament au mois de septembre de la même année & laissa plusieurs legs pour la construction de l'église de Saint-Étienne.

XXX. Béranger deuxième du nom était prieur de Cassan lorsqu'il fut choisi pour remplacer Ermengaud le 6 février 1149. Il fit son testament en 1152 & mourut le 17 septembre.

XXXI. Pons succéda à Béranger en 1152. En 1153, il engagea quelques domaines à Guillaume-Raimond pour cent quarante sous melgoriens. Il mourut la même année.

XXXII. Adhémar fut élu à la fin de 1153. Il termina comme arbitre un différend entre l'évêque de Béziers & le prieur de Cassan; il est mis au rang des bienfaiteurs de son église, dont il augmenta les revenus par une fondation annuelle de messes au profit

de la mense des chanoines. Il est cité dans une charte de 1162.

XXXIII. GUILLAUME II succéda à Adhémar en 1165. Il obtint du roi Louis VII la confirmation des priviléges accordés par Charlemagne à l'église d'Agde en 1173. Il institua en l'honneur des douze apôtres douze chanoines dans sa cathédrale, à chacun desquels il assigna une maison prise sur la mense épiscopale.

XXXIV. PIERRE, surnommé RAIMOND dans les actes des archives de Valmagne, fut élu en 1173. Au mois de décembre 1175, Guillaume de l'Ile & sa femme Garsinde lui engagèrent pour cent sous melgoriens le fief qu'ils avaient à Saint-Bausile. Pierre était encore vivant en 1191.

XXXV. RAIMOND II DE MONTPELLIER, frère de Guillaume, seigneur de cette ville, religieux de l'abbaye de Grandselve, succéda à Pierre en 1192. Il fit donation aux chanoines de Saint-Étienne des dîmes qu'il avait acquises à Saint-Jean de Florensac, de Bessan & de Castelnau. Il fut témoin, en 1197, des conventions matrimoniales entre Bernard, comte de Comminges, & Marie, fille de Guillaume, seigneur de Montpellier, sa nièce. Il se trouva en 1200 à la dédicace de l'église de Sainte-Marie & Sainte-Croix de Montpellier. En 1212, il assista au concile tenu à Narbonne le 29 avril. Raimond fit son testament le 3 novembre 1213; il légua à son chapitre une propriété sur l'Hérault pour la subsistance de l'hebdomadaire, sa bibliothèque à l'église de Saint-Étienne & un psautier à l'abbaye de Valmagne.

XXXVI. PIERRE II PULVEREL ou POUVEREAU, chanoine de l'église de Paris, fut élu par le clergé d'Agde pour succéder à Raimond. Les chanoines écrivirent à Arnaud, métropolitain, pour lui en donner avis. Pierre n'était pas encore sacré en 1214. Il vécut fort peu de temps.

XXXVII. THÉDISE avait été d'abord chanoine de l'église de Gênes & associé par Innocent III à Hugues, évêque de Riez, avec lequel il avait prononcé une sentence contre Raimond, comte de Toulouse, & contre les hérétiques albigeois. Il fut élu évêque d'Agde en 1215, & nommé compromissaire au mois de septembre avec Isarn d'Aragon, archidiacre de Carcassonne, pour décider une contestation entre Guillaume, abbé, & les religieux de la Grasse, d'une part, & Simon de Montfort, de l'autre, touchant la propriété de certains châteaux. MM. de Sainte-Marthe, qui font un grand éloge de ce prélat, assurent qu'il mourut le 30 mai 1236; mais il est certain que Bertrand, son successeur, occupait son siége en 1233. Ainsi, à moins que Thédise n'eût abdiqué, il était mort auparavant. Il fut enterré dans le chœur de la cathédrale dans un tombeau de marbre élevé sur de petites colonnes, du côté gauche. Ce tombeau a été détruit par les protestants en 1562.

XXXVIII. BERTRAND DE SAINT-JUST, quelquefois nommé Bernard de Saint-Just, était évêque d'Agde en 1233, selon le cartulaire de cette église. Bertrand se rendit à la cour l'année suivante & fit au mois de juin avec le roi un accord suivant lequel il céda à ce prince le château de Montagnac & les droits qu'il avait sur la chancellerie du comte de Toulouse; le roi s'engagea de son côté à lui donner en fief les biens situés dans la mouvance de l'église d'Agde qui avaient été confisqués pour crime d'hérésie. Bertrand fut fait prisonnier par la flotte de l'empereur Frédéric, comme il allait au concile convoqué à Rome par le pape; il mourut dans sa prison au mois de septembre 1241. Pons de Saint-Just, évêque de Béziers, son neveu, fit transporter son corps de Capoue à Béziers, où il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel.

XXXIX. CHRÉTIEN succéda à Bertrand en 1241. Il sacra Guillaume de Casouls, élu évêque de Lodève, à Pézénas, dans l'église paroissiale.

XL. PIERRE III RAIMOND FABRI était du nombre des prélats que Raimond, comte de Toulouse, invita, le 20 avril 1243, à faire des enquêtes contre les hérétiques. Il signa, en 1245, un compromis avec Guillaume de Lodève, chevalier, pour la pêche de l'étang de Thau. En 1263, il reçut divers hommages, & assista, au mois de juillet 1269, aux états généraux de la Province tenus à Carcassonne. On voit par son testament, fait vers 1270 & conservé dans les archives d'Agde, que ce prélat s'appelait Pierre-Raimond Fabri; ce qui est confirmé par les

martyrologes de Saint-Just & Saint-Pasteur, & de Saint-Paul de Narbonne, qui marquent sa mort au 16 de mars 1270. Le nécrologe de Béziers porte 1271.

XLI. Pierre IV Béranger, frère de Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, succéda à Pierre Fabri; il était auparavant archidiacre de cette église. Guillaume de Lodève lui rendit hommage au mois d'août pour le lieu de Boussugues; il assista au concile provincial de 1277, & fut le premier à dresser des statuts synodaux pour son église. Guillaume de Pézénas lui fit hommage le 4 février 1292, & il mourut en 1296 selon le nécrologe de Saint-Paul de Narbonne.

XLII. Raimond III du Puy succéda à Pierre-Béranger; aussitôt qu'il fut nommé les habitants de Marseillan lui rendirent hommage le 5 mars 1296. Il se rendit en 1302 au concile de Rome convoqué par Boniface VIII; il eut quelques discussions avec l'évêque de Maguelonne sur les limites de leurs diocèses; elles furent terminées au mois de mai 1303. Le 24 août 1324, il érigea une prévôté distincte de l'archidiaconé & la conféra à Pierre-Raimond de Montbrun, chanoine; il institua en 1225 deux chapelains dans l'église de Notre-Dame, située près de la chapelle de l'évêché. Raimond mourut vers 1331; on croit qu'il fut enterré dans l'église de Notre-Dame dans un tombeau de marbre, au côté droit de l'autel.

XLIII. Géraud II, que Catel appelle Bernard ainsi que MM. de Sainte-Marthe, fut élu en 1332; il prêta serment de fidélité au roi pour les comté & vicomté d'Agde, qui relevaient féodalement de la couronne. Géraud institua, en 1337, la fête de la translation du corps de S. Étienne & assigna pour ce jour une certaine distribution aux chanoines ainsi qu'aux deux jours d'obituaire qu'il fonda pour le repos de son âme.

XLIV. Guillaume III Hunaud de Lantar, abbé de Lézat, évêque de Tarbes, fut transféré de ce siége à celui d'Agde le 4 décembre 1337; il institua le 23 avril 1340 huit enfants de chœur & mourut à la fin de l'année 1341 ou au commencement de la suivante.

XLV. Pierre V de Bérail, de la maison de Cessac en Querci, avait été chanoine d'Arras, archidiacre d'Anvers en 1332. Il était archidiacre de Paris & n'avait que l'ordre du diaconat lorsque Clément VI le nomma à l'évêché d'Agde, le 26 juin 1342. Pierre fit son testament le 13 juillet 1351; il choisit sa sépulture dans l'église des dominicains de Cahors auxquels il fit plusieurs présents. Il assista cette même année, le 7 novembre, au concile de Béziers & mourut au château de Nezignan le 22 février 1353. Il fut inhumé le 18 du mois suivant, comme il l'avait ordonné, dans la chapelle de Notre-Dame de Confort, dans le cloître des dominicains de Cahors.

XLVI. Arnaud Albert, natif de Monts, près Pompadour, diocèse de Limoges, fils de Gui Albert & de Marguerite de Livron, neveu du pape Innocent VI, était doyen de l'église collégiale de Saint-Yrier depuis le 27 février 1351, lorsqu'il fut promu à l'évêché d'Agde en 1354, au mois d'avril; il passa bientôt à l'évêché de Carcassonne d'où il fut transféré à l'archevêché d'Auch.

XLVII. Sicard de Lautrec, des vicomtes de ce nom, succéda à Arnaud le 16 août 1354. Il satisfit à la Chambre apostolique pour son prédécesseur le 2 avril 1356, & le 13 février 1358 pour lui-même. Il rendit hommage au roi en 1360 pour le comté ou la vicomté d'Agde entre les mains du viguier de Béziers, commis à cet effet; il prêta serment d'obéissance à l'archevêque de Narbonne le 17 mars & passa au siége de Béziers en 1371.

XLVIII. Hugues de Montruc, originaire du Limousin, fils d'Étienne, frère de Pierre de Montruc, prêtre cardinal & vice-chancelier de l'Église romaine, neveu d'Innocent VI par sa sœur, succéda à Sicard le 24 juillet 1371, selon les registres des taxes. Il transigea en 1384 avec les chanoines & s'obligea, lui & ses successeurs, à fournir à perpétuité à la subsistance de huit enfants de chœur pour remplacer la fondation faite par Thédise. Il rendit hommage au roi en 1391 pour le temporel de son évêché, qu'il reconnut avoir & tenir du roi. Hugues peut être regardé comme le deuxième fondateur du collége de Sainte-Catherine à Toulouse, dans le quartier de la Daurade, institué le 4 février 1382 par le

cardinal Pierre, son oncle; il fit, en 1402, des statuts pour ce collége & prit le titre de patron & de proviseur de cette école. Hugues mourut le 27 juillet 1408; il avait fait le chapitre d'Agde son légataire.

XLIX. Gui de Malsec, cardinal, fut nommé par Alexandre V, le 8 juillet 1409, administrateur de l'évêché d'Agde pour trois ans. Ce prélat avait occupé sucessivement les évêchés de Lodève, de Béziers & de Poitiers. Il avait assisté, en 1405, au concile de Pise & avait beaucoup contribué à éteindre le schisme. Le pape Jean XXIII révoqua, en 1411, la commende qu'Alexandre V, son prédécesseur, avait donnée à ce prélat.

L. Philippe de Levis, fils de N. de Levis, seigneur de Florence & d'Adélaïde de Quélus, était grand chantre de l'église de Béziers, licencié ès lois & sous-diacre. Jean XXIII le nomma à l'évêché d'Agde à la place du commendataire le 8 juin 1411. Brunesinde, vicomtesse de Lautrec, le nomma son exécuteur testamentaire en 1418. Martin V le transféra le 14 février 1425 à l'archevêché d'Auch.

LI. Béranger III Guilhot, archevêque de Tyr, cardinal d'Armagnac, fut nommé par Martin V, le 19 mars 1425, administrateur commendataire de l'évêché d'Agde. Ce fait est prouvé par le registre des provisions du Vatican.

LII. Jean I Teste, docteur en droit & chanoine de Narbonne, fut promu à l'évêché d'Agde par Martin V, le 22 mai 1426; il excommunia en 1429 les chanoines qui s'absentant des offices se faisaient inscrire comme présents; il est cité dans une lettre synodale du 26 novembre 1435.

LIII. Regnaud de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France, fut chargé par Eugène IV, le 4 avril 1436, de la commende de l'évêché d'Agde.

LIV. Guillaume Chartier, natif d'Issoire en Auvergne, avait été intendant des finances comme ses parents Guillaume & Jacques; il fut transféré d'Orléans à Agde le 8 janvier 1439 par Eugène IV; il mourut peu de temps après en 1440.

LV. Jean II de Montmorin, fils de Delphine de Thinières & de Geoffroi de Montmorin, famille d'Auvergne, fit quelques mois de noviciat dans l'abbaye de la Chaise-Dieu; il devint ensuite chanoine de Saint-Jean & comte de Lyon en 1417, doyen du chapitre de Saint-Julien & comte de Brioude le 21 avril 1428; il était docteur en droit, maître des requêtes, prieur de Saint-Gilles de Surgères, lorsque Eugène IV le nomma évêque d'Agde, le 12 décembre 1440. Ce prélat mourut en 1448 & fut inhumé dans l'église d'Agde.

LVI. Etienne III de Roupi dit de Camray, oncle de Guillaume de Cambray, archevêque de Bourges en 1492, fut d'abord chanoine de Béziers, puis d'Urgel, & de Saint-Etienne d'Agde, fut fait évêque le 26 juillet 1448; il assista à l'hommage rendu au roi par Pierre, duc de Bretagne, à Montbason en Touraine le 3 novembre 1450; il fit la consécration de son église cathédrale le dimanche 8 juillet 1453, il était encore évêque le 8 octobre 1460 & se démit quelque temps avant sa mort.

LVII. Charles de Beaumont, chanoine de Pampelune, fut nommé évêque d'Agde par Pie II, le 26 avril 1462; il vivait encore en 1470.

LVIII. Jacques de Minutolis, né à Lucques en 1434, docteur en droit, se rendit à Rome & reçut plusieurs missions importantes des papes Pie II & Paul II; ce dernier le fit secrétaire de la pénitencerie & comte du palais de Latran; le pape Sixte le nomma évêque de Nucéria, en Ombrie. Envoyé en France avec le légat Jean, cardinal d'Angers, il sut inspirer une telle confiance à Louis XI que ce prince le nomma son procureur à Rome & qu'après la mort de Charles, il le nomma évêque d'Agde, le 18 août 1476. Jacques écrivit l'histoire de la guerre de Rimini; il mourut en France, mais on ignore en quelle année.

LIX. Médéric ne nous est connu comme évêque d'Agde que par une charte de l'abbaye de Saint-Thibéry; on ignore l'année de sa mort.

LX. Nicolas de Fiesque, fils de Jacques de Fiesque, d'une famille de Gênes, était cousin de Jean-Louis de Fiesque pour lequel le roi avait un grand attachement. Nicolas obtint plusieurs bénéfices en France par la faveur de ses parents; il fut pourvu de l'évêché d'Agde en 1490 & fut trans-

féré à Fréjus le 25 février 1494; il devint évêque de Toulon, archevêque d'Embrun, abbé de Grammont & enfin cardinal.

LXI. JEAN III DE VESC, fils d'Estienne de Vesc, chambellan de Charles VIII, fut d'abord chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, chantre de la même église & ensuite évêque de Vence, d'où il fut transféré à Agde le 25 février 1494; il était en même temps doyen commendataire de l'église de Bayeux; il institua en 1500 la congrégation ou collégiale des prêtres de la Trinité dans l'église paroissiale de Genesac, & corrigea le bréviaire de son église en 1510. Le pape Léon X lui donna, en 1519, l'abbaye de Caunes; il se démit en 1525 en faveur du suivant.

LXII. ANTOINE DE VESC, fils de Charles de Vesc, baron de Grimault & d'Antoinette de Clermont, grand chantre de l'église d'Avignon, succéda à Jean, sur sa démission, le 6 octobre 1525; il était en même temps abbé de Saint-Aphrodise de Béziers & de Caunes; il fut transféré vers 1530 à l'évêché de Valence par permutation, & mourut vers 1551.

LXIII. FRANÇOIS-GUILLAUME DE CASTELNAU, cardinal de Clermont, fils de Tristan de Castelnau, seigneur de Bretenous & de Clermont-Lodève & de Catherine d'Amboise, fut pourvu de l'évêché d'Agde qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée à Avignon en 1540.

LXIV. CLAUDE, fils de Pierre, seigneur de la Guiche & de Françoise de Chazeron, avait d'abord été protonotaire apostolique, abbé de Haute-Combe en Savoie & de Bolbec en Normandie, commendataire de l'abbaye de Gaillac. Il fut nommé évêque d'Agde après la mort de François en 1540 & ne prit possession que le 19 mai 1545. Il assista au concile de Trente & fut transféré en 1546 à Mirepoix.

LXV. GILLES BOHIER, fils de Thomas Bohier, baron de Saint-Cergue & de Catherine Briçonnet, était curé de la paroisse de Saint-Mars du Fresne lorsqu'il fut promu à l'évêché d'Agde le 17 décembre 1546; il mourut en 1561.

LXVI. AIMERI DE SAINT-SÉVERIN, de la famille des princes de Bisignani dans le royaume de Naples, devint évêque d'Agde le 31 janvier 1561; il mourut à Barcelone le 21 juin 1578, lors d'un pèlerinage qu'il faisait au Mont-Serrat.

LXVII. BERNARD IV DU PUY, religieux de l'ordre de Saint-François, connu pour son érudition, succéda par élection à Aimeri en 1578; il confirma en 1583 l'introduction & la fondation des RR. PP. capucins, faite par Henri de Montmorency, gouverneur du Languedoc & connétable de France, sur le bord de la mer & à l'embouchure de l'Hérault, près d'une chapelle dite Notre-Dame du Grau. En 1634 on y déposa les ossements du duc Henri, conformément à son testament. Bernard, en vertu d'un rescrit apostolique, érigea en collégiale, en 1601, l'église paroissiale de la ville de Nimes.

Louis de Valois, fils de Charles, comte d'Auvergne & duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX & de Charlotte de Montmorency, abbé de la Chaise-Dieu depuis l'année 1608, fut nommé évêque d'Agde par Louis XIII en 1612. Dix ans après il se démit sans avoir été sacré. Il fut alors gouverneur de Provence, chevalier des Ordres, duc d'Angoulême, comte d'Alais; il épousa Henriette de la Guiche & mourut à Paris le 13 novembre 1653.

LXVIII. BALTHASAR DE BUDOS DE PORTES, fils de Jacques de Portes & de Catherine de Clermont-Montoison, était déjà évêque titulaire d'Augustopolis & coadjuteur de Castres depuis 1616. Il fut nommé évêque d'Agde sur la démission de Louis; il mourut le 24 juin 1629.

LXIX. FULCRAND DE BARREZ, chanoine & sacristain de l'église d'Agde, vicaire général de Béziers, fut nommé par Louis XIII à l'évêché d'Agde le 11 juillet 1629; il en prit possession le 4 juin 1630 & fut sacré dans sa cathédrale le 2 février 1631. Il fit venir de Béziers à Agde, en 1631, des religieuses de Notre-Dame & leur fit bâtir un monastère. Il décéda à Pouzols, diocèse de Béziers, à trois lieues d'Agde, au mois de mars 1643. Il fut apporté & inhumé dans sa cathédrale.

LXX. JEAN DOLCE, né à Bayonne, neveu de Bertrand Deschaux, archevêque de Tours, abbé de Saint-Vincent de Luc, diocèse d'Oloron, & de la Boissière, diocèse d'Angers, fut transféré de l'évêché de Bou-

logne à celui d'Agde le 13 juin 1643, mais n'ayant pas pris possession de ce dernier évêché, il permuta dans la même année avec François, évêque de Bayonne.

LXXI. François Fouquet, fils de François Fouquet, conseiller d'Etat & de Marie de Maupeou, né le 26 juillet 1611, frère de Nicolas Fouquet, était évêque de Bayonne & abbé de Saint-Séver lorsqu'il permuta avec Jean Dolce le 26 juin 1643, ce qui fut confirmé par une bulle d'Urbain VIII du 17 août de la même année; il prit possession par procureur le 18 janvier 1644, fit son entrée solennelle dans Agde le 17 avril suivant & prêta serment de fidélité au roi au mois de septembre 1648. Pendant son pontificat on bâtit une nouvelle église sous l'invocation de saint Joseph dans l'île de Cette; elle fut achevée en 1652. Dans la même année on jeta les fondations de la maison du séminaire pour l'instruction des jeunes ecclésiastiques, près l'église paroissiale autrefois abbatiale de Saint-André. François établit aussi un hôpital. Devenu coadjuteur de Narbonne le 17 décembre 1656, il fut transféré à cette métropole en 1659.

LXXII. Louis Fouquet, frère de François, né le 4 février 1633, clerc du diocèse de Paris, docteur en droit, conseiller au parlement de Paris, maître de la chapelle du roi, abbé de Vezelai & du Jard, de Ham & de Sorèze, désigné par le roi à l'évêché d'Agde sur la démission de son frère, reçut ses provisions d'Alexandre VII, le 24 juin 1657. Il prêta serment de fidélité au roi le 24 août, & prit possession par procureur le 20 septembre 1658; il fut sacré évêque par François, archevêque de Rouen, le 2 mars 1659, & nommé chancelier des Ordres du roi le 15 juin de la même année. Il passa vingt-trois ans en exil à Issoudun enveloppé dans la disgrâce de son frère, le surintendant des finances. Il confia la direction du séminaire d'Agde aux prêtres de l'Oratoire auxquels il légua sa bibliothèque, & mourut le 4 février 1702.

LXXIII. Philibert Charles de Pas de Feuquières, né en 1657, docteur de Sorbonne le 31 mai 1686, d'abord abbé de Saint-Pierre de Châlons, ensuite de Cormeilles diocèse de Lisieux, en 1681, vicaire général de l'archevêque de Sens, fut nommé évêque & comte d'Agde le 15 avril 1702. Il fut sacré à Paris par Hardouin Fortin de la Hoguette, archevêque de Sens, le 10 septembre, dans l'église des carmes déchaussés. Il prêta serment de fidélité au roi le 13 dans la chapelle de Versailles, & mourut dans son diocèse, en 1726.

LXXIV. Claude-Louis de la Chastre, fils de Louis-Charles-Edmond, comte de Nançay, marquis de la Chastre & d'Anne Charlotte de Beaumanoir de Lavardin, était abbé de Saint-Michel du Tréport en 1717. Il fut nommé à l'évêché d'Agde le 17 octobre 1726 & fut sacré le 28 octobre 1727 dans la chapelle intérieure des RR. PP. minimes de la place Royale de Paris par l'archevêque de Toulouse; il assista à l'assemblée générale du clergé en 1735 & mourut en 1740.

LXXV. Joseph-François de Charleval fut nommé évêque d'Agde le 27 novembre 1740; il fut remplacé en 1758 par le suivant.

LXXVI. Charles-François-Siméon de Saint-Simon de Sandricourt, nommé évêque le 6 mai 1759, resta évêque d'Agde jusqu'en 1790, époque à laquelle cet évêché fut supprimé. [E. M.]

NOTE LXIII

Note 63

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Maguelonne.

Comme Elne & Carcassonne, Maguelonne ne fut érigée en évêché qu'au sixième siècle. Au concile d'Agde tenu en 506, & où assistèrent tous les évêques de la dépendance du royaume des Visigoths, ne figure pas celui de Maguelonne, ce qui fait supposer qu'il n'y en avait pas encore. Le premier dont le nom soit connu est Boëce qui vivait en 589. Charles Martel, en 737, chassa les Sarrasins qui s'étaient emparés de l'île de Maguelonne, il fit raser la ville & les habitants furent obligés de s'expatrier; le siége épiscopal fut alors transporté à

Substantion, petite ville située à peu de distance sur les bords du Lez. C'est ce qu'indiquent ces vers de Théodulphe :

Hinc Magalona habuit laevam, Sextatio dextram :
Hic scabris podiis cingitur, illa mari.

C'est à Villeneuve-lès-Maguelonne que M. Germain fixe la résidence des évêques de Maguelonne après la ruine de cette ville. Au onzième siècle, l'évêque Arnaud entreprit de relever l'ancienne cathédrale; il rétablit & restaura l'église, entoura la ville de Maguelonne de murailles, fit construire des maisons & fonda une nouvelle ville qu'il alla habiter avec ses chanoines en 1037; il soumit son chapitre à la règle de Saint-Augustin & pourvut libéralement à sa subsistance. Il acquit à l'usage des chanoines l'étang de Maguelonne avec sa pêcherie, puis il les dota de terres, à Villeneuve & à Cocon, propres à leur fournir des aliments nécessaires en fruits & en légumes avec un moulin sur la Mosson. Afin de mettre la ville à l'abri des pirateries sarrasines, il ferma l'ancien grau qui, en servant de port à Maguelonne, pouvait donner accès à l'ennemi; il en ouvrit un autre moins périlleux, conduisant à un nouveau port mieux abrité & relia l'île à la terre ferme au moyen d'un pont. C'est en 1054 environ que, l'église étant terminée, il en fit la dédicace assisté d'un grand nombre d'évêques. Arnaud mourut sans avoir entièrement terminé son entreprise qui fut menée à bonne fin par Godefroi, un de ses successeurs.

Celui-ci termina les bâtiments commencés & compléta la réforme canoniale. Il dota les chanoines, qui étaient au nombre de douze, plus douze prébendiers, avec les revenus d'un grand nombre d'églises dont on trouve les noms dans les chroniques & dont voici la liste : les églises de Montpellier & de Montpelièret, de Villeneuve, de Vic, de Mireval, d'Exindre, de Maurin, de Cocon, de Montels, de Chaulet, de Prunet, de Juvignac, d'Autignac, de Pignan, de Saint-Jean de Vedas, de Saint-Georges d'Orques, de Murviel, de Sautairargues, de Sauret, de Novigens, de Montauberon, de Saint-Michel & de Saint-Vincent de Sauviac, de Perols, de Saint-Jean de Frejorgues, de Notre-Dame d'Auroux, de Sainte-Agnès de Marou, du Saint-Sépulcre de Salaison, de Saint-Romain de Melgueil, de Saint-Étienne de Ginestet, de Saint-Brès, de Saint-Félix de Substantion, de Castelnau, de Saint-Seriès, de la Vérune, de Clapiers, de Saint-Jean & de Saint-André de Buèges, &c. Les laïcs eux-mêmes vinrent bientôt enrichir le chapitre. En 1055, la comtesse Adèle de Melgueil, d'accord avec son fils Raimond & sa belle-fille Béatrix, lui fit donation de la partie de l'étang de Maguelonne située à droite de l'embouchure de la Mosson jusqu'à la plage. En 1083 le comte Pierre de Melgueil engagea aux chanoines, moyennant finance, ses droits sur les navires qui abordaient soit dans l'île, soit sur la côte, & finit par s'en dessaisir complétement en leur faveur. Ce même comte, en 1085, fit hommage de toute sa seigneurie à Saint-Pierre de Rome, en la personne de Grégoire VII, en signe de quoi il s'obligea à payer chaque année une once d'or au Saint-Siége. Pierre de Melgueil se désista en même temps des prétentions de sa famille sur le choix des évêques de Maguelonne & en laissa la nomination au chapitre sous l'autorité du pape.

Urbain II inaugura son pontificat en acceptant au nom du Saint-Siége à la place de Grégoire VII, mort trop tôt pour avoir pu s'acquitter de ce soin, la donation de Pierre de Melgueil, & en confiant à l'évêque de Maguelonne la surveillance spéciale de ce nouveau domaine de l'Église. Ce fut là comme le prélude de la prise de possession du comté de Melgueil qui eut lieu plus tard de la part des évêques de Maguelonne. L'évêque Gautier ou Galtier reconstruisit en partie le bâtiment de l'église qui menaçait ruine. Raimond I, son successeur, fit bâtir la salle capitulaire, suivant la vieille chronique éditée par M. Germain en 1853, & creuser la citerne destinée à l'usage commun; il acheva la tour du Saint-Sépulcre & construisit celle de la Cuisine. C'est à lui que l'on doit l'autel de Saint-Pierre, la chaire épiscopale placée derrière, le bassin qui est dans le cloître, les murs & le portail du cimetière des laïcs, la maison du moulin, celle où l'on enferme les lits, celle des convers, celle qui, près du pont, sert à abriter

les chevaux des arrivants; il enrichit sa cathédrale de livres, de chapes en soie, de tuniques, de dalmatiques, de chasubles, de tapis & d'ornements de divers genres.

Jean de Montlaur doit aussi être considéré comme un des fondateurs de l'église de Maguelonne. Il en fit reconstruire une portion & fournit à une grande partie de la dépense. C'est en 1178 que les travaux dont il prit l'initiative furent terminés.

On peut voir dans l'ouvrage déjà cité de M. Germain (*Maguelone sous ses évêques & ses chanoines*, p. 70 & suivantes), la description de l'île de Maguelonne au quatorzième siècle & des églises & bâtiments qu'elle renfermait. Aujourd'hui il ne reste plus debout que la cathédrale.

Au commencement du seizième siècle la ville de Maguelonne était presque entièrement dépeuplée. Il n'y avait d'autres habitants que les chanoines de la cathédrale & ceux de la collégiale de la Trinité, qui faisaient même leur résidence à Montpellier où ils avaient leurs maisons. Le pape Paul III, à la demande des chanoines & des habitants de Montpellier, transféra la cathédrale de Saint-Pierre de Maguelonne dans l'église de Saint-Benoît & Saint-Germain de Montpellier, en vertu d'une bulle du 27 mars 1536. Les bénédictins qui desservaient cette dernière église furent unis aux chanoines réguliers & ne firent qu'un chapitre; leur nombre fut fixé à vingt-quatre.

La cathédrale de Montpellier était une fort belle église, bâtie en pierres de taille; elle fut détruite par les protestants, en 1561, avec trente-cinq autres églises de la ville. La nouvelle cathédrale doit son existence à la générosité de Louis XIII & du cardinal de Richelieu, qui séjournèrent à Montpellier en 1629. Cette ville, divisée en six quartiers, avait autrefois autant de paroisses; le nombre en fut réduit à trois : Saint-Pierre dans la cathédrale, Notre-Dame des Tables & Sainte-Anne. On en a érigé depuis une quatrième dans le faubourg, sous l'invocation de S. Denis.

Évêques de Maguelonne.

I. BOETIUS est le premier évêque connu de Maguelonne; il envoya Genesius son archidiacre au concile de Tolède tenu en 589.

II. GENESIUS, archidiacre de l'église de Maguelonne, succéda à Boetius; il assista au concile de Tolède tenu en 597. Il vivait encore en 633.

III. GUMILDUS ou GUIMILDUS, successeur de Genesius, prit part à la révolte des comtes Hilderic & Paul contre le roi Wamba, en 672, & prit la fuite lors de l'approche de ce dernier, qui venait punir les révoltés.

IV. VINCENT était évêque de Maguelonne en 683; il assista au treizième concile de Tolède tenu le 4 novembre de cette année. On ignore s'il était encore évêque de Maguelonne en 737, lorsque Charles Martel fit raser cette ville pour priver les Sarrasins d'un lieu de refuge qui leur permettait de ravager facilement les côtes de la Septimanie. Après la destruction de Maguelonne l'évêque & les chanoines se retirèrent à Substantion, ou, comme le dit M. A. Germain, à Villeneuve-lès-Maguelonne.

V. JEAN I assista comme évêque de Maguelonne au concile de Narbonne, tenu en l'année 791.

VI. RICUIN I est omis dans le catalogue de Verdale & de Catel; il occupa le siége depuis 812 jusqu'en 817.

VII. ARGEMIRE succéda à Ricuin; il était évêque en 819, comme le témoigne un diplôme de Louis le Débonnaire de cette année.

VIII. STABILIS succéda à Argemire; il est cité en 823.

IX. MALDOMAR est nommé dans un jugement prononcé par le concile de Port, en 867.

X. ABBON souscrivit en 875 une charte par laquelle les évêques de la province de Lyon confirmèrent l'abbaye de Tournus dans ses possessions; il assista au deuxième concile de Port, en 897.

XI. GONTAR ou GONTIER souscrivit une charte en 906 & assista au concile de Jonquières, le 3 mai 909.

XII. PONS nous est connu par plusieurs actes authentiques : il assista au concile d'Ausède, en 937, & fut présent à la consécration de l'église de Saint-Pons de

Thomières & au concile tenu à Narbonne le 27 mars 947.

XIII. RICUIN deuxième du nom, que Bernard Guidon appelle *Riquinus*, assista en 975 à la consécration de l'église de Saint-Geniès, bâtie par S. Fulcrand, évêque de Lodève. Ce prélat reçut pour son église un grand nombre de donations.

XIV. PIERRE I, fils de Bernard II, comte de Melgueil & de Senegonde, avait succédé à Ricuin dès 988; il souscrivit en 1004 l'acte de l'assemblée de Psalmodi pour le rétablissement de cette abbaye. Pierre assista à l'assemblée provinciale tenue à Urgel en 1007 pour l'établissement de la vie canoniale parmi les chanoines de la cathédrale de cette ville; il fit un voyage à Rome en 1013; il vivait encore en 1030.

XV. ARNAUD I succéda à Pierre de Melgueil vers l'an 1030; il assista au concile de Narbonne convoqué par l'archevêque Guifred, vers l'an 1032, en faveur du monastère du Canigou. C'est cet évêque qui releva la ville & l'église de Maguelonne & y transporta, de Substantion, la résidence de l'évêque & les chanoines; il se trouva au mois de mai 1035 au concile provincial tenu à Cuxa. Après avoir entièrement réparé la cathédrale de Maguelonne, il en fit la dédicace assisté d'un grand nombre d'évêques. Enfin après avoir établi un cimetière dans les faubourgs & fait construire les églises de Saint-Mathieu, de Saint-Paul & de Saint-Nicolas, il partit pour visiter les lieux saints; il mourut en 1060 environ, dans son diocèse à Villeneuve, après trente ans d'épiscopat. Son corps fut transporté à Maguelonne le 28 juin & enterré dans la cathédrale.

XVI. BERTRAND s'empara par la force de l'évêché de Maguelonne qu'il garda depuis 1061 jusqu'au mois d'août 1079; il fut suspendu de ses fonctions par le pape, & cependant ne cessa pas de les exercer.

XVII. GODEFROI fut élu dans les formes canoniques en 1080, & sacré par Dalmace, archevêque de Narbonne, en 1082. C'est à lui que revint le comté de Substantion & de Melgueil donné par le comte Pierre, le 27 avril 1085, au pape Grégoire VII & à l'Église romaine. Ce prélat assista en 1090 au concile tenu à Toulouse; il fit plusieurs donations aux abbayes de la Chaise-Dieu, de Gellone & de Psalmodi, & donna aussi de nombreux domaines à son chapitre qui avait embrassé la vie commune sous la règle de saint Augustin. En 1093, Guillaume, seigneur de Montpellier, délaissa à Godefroi toutes les églises & les dîmes qu'il avait en propre à Montpellier & à Montpelièret & lui prêta serment de fidélité à raison des biens qu'il tenait de lui. A sa prière, Urbain II se transporta à Maguelonne au retour du concile de Clermont, le 28 juin 1096, & y prêcha le lendemain dimanche jour de Saint-Pierre, patron de l'église. Godefroi fut présent en 1101 à l'acte d'union des abbayes de Saint-Chinian & de Saint-Pons de Thomières; il mourut vers le mois de mai 1104.

XVIII. GAUTIER, élève & successeur de Godefroi, était né à Lille en Flandre; il n'est pas différent de Walter auquel on attribue une collection sur les psaumes; mais Gautier n'est pas l'auteur de cet ouvrage appelé la *Fleur des psaumes ;* il ne fit que mettre une préface à cet ouvrage écrit par Letbert, chanoine de Lille & ensuite abbé de Saint-Ruf d'Avignon. Gautier répara l'église de Maguelonne, construisit la tour du Saint-Sépulcre, le réfectoire, le dortoir & le chapitre; il enrichit d'ornements la sacristie & en augmenta l'argenterie; il donna aux chanoines les églises de Saint-Brice & de Lauret. Gautier fut nommé en 1125 par Callixte II, avec plusieurs autres évêques, pour terminer le différend qui subsistait entre Bernard, comte de Substantion & Guillaume VI, seigneur de Montpellier. Il vivait encore en 1129; il est marqué dans son épitaphe qu'il fut inhumé dans le même endroit que Godefroi, son prédécesseur & son maître, c'est-à-dire à Maguelonne. Le jour de sa mort est indiqué au 5 décembre dans un nécrologe de Saint-Gilles.

XIX. RAIMOND I, que Gariel prétend avoir été de la maison des seigneurs de Montpellier & doyen de Posquières, était chanoine de Maguelonne lorsque ses confrères l'élurent évêque au mois de juillet ou d'août 1129; il reçut à l'ordinaire la confirmation & l'inauguration d'Arnaud, métropolitain de Narbonne; il appela en

1138 des religieux de Cluny auxquels Guillaume de Montpellier avait accordé la permission de bâtir un monastère & il leur donna un terrain sur les bords du Lez, non loin de Sauzet. Il fit un accord au mois de septembre 1140 avec Guillaume VI, seigneur de Montpellier. Ce prélat consacra en 1143 une chapelle que le même seigneur avait fait bâtir dans son palais. Cette chapelle devint depuis une collégiale. Raimond occupa pendant trente ans trois mois & douze jours le siége de Maguelonne; il mourut sur la fin d'octobre 1158.

XX. JEAN II DE MONTLAUR était fils de Guillaume, petit-fils de Pons de Montlaur, neveu de Bernard de Valhauquès qui était parti pour la Terre-Sainte avec Raimond, comte de Toulouse & Guillaume de Montpellier; il avait été chanoine de la cathédrale. On croit que Raimond s'était démis de son évêché en sa faveur en 1158; il se trouva à l'assemblée que Louis le Jeune tint à Beauvais au mois de juillet & se déclara constamment un des plus zélés partisans d'Alexandre III. Il reçut au mois de janvier 1162 l'hommage de Guillaume de Montpellier dans l'église de Saint-Pierre de Maguelonne; Alexandre III, dans le voyage qu'il fit en France, passa à Maguelonne le 11 avril 1162; Jean de Montlaur le reçut avec la plus grande distinction; le pape consacra le maître-autel de l'église de Saint-Pierre. En 1165, Cécile, vicomtesse de Béziers, érigea à Montpellier un monastère de l'ordre de Clairvaux; Jean assista au concile de Capestang, tenu en 1166 pour la condamnation des albigeois. Guillaume de Montpellier donna, en 1180, un diplôme pour permettre l'enseignement public de la médecine dans la ville de Montpellier. Jean reçut, au mois d'avril 1184, le serment de fidélité de Guillaume de Montpellier dont il avait été le tuteur pendant sa minorité; il érigea en 1190 une chapelle sous l'invocation de saint Jean dans l'église cathédrale, il fit son testament & mourut cette même année après trente-deux années d'épiscopat.

XXI. GUILLAUME I RAIMOND succéda à Jean de Montlaur; il fit beaucoup de bien à son église & lui fit accorder un grand nombre de priviléges; il termina toutes les contestations qui s'étaient élevées entre ses prédécesseurs & le chapitre de Maguelonne dont Gui était alors prévôt. Guillaume, seigneur de Montpellier, lui rendit hommage dans l'église de Saint-Nicolas de Maguelonne. Cet évêque fut présent au serment de fidélité prêté par Guillaume, seigneur de Montpellier, à Raimond, comte de Toulouse & de Melgueil; il mourut le 27 janvier 1195, après quatre ans quatre mois & douze jours d'épiscopat.

XXII. GUILLAUME II DE FLEIX, natif de Montpellier, chanoine de Maguelonne, fut élu évêque de cette église le 7 mars 1195. Ce fut pendant son épiscopat qu'Innocent III, par une bulle du 23 avril 1198, confirma l'ordre régulier des hospitaliers du Saint-Esprit fondé à Montpellier par maître Gui & lui accorda divers priviléges. Cet ordre, dont on a mal à propos indiqué la fondation à l'année 1144, existait seulement depuis l'année 1194. Gui, son fondateur, mourut en 1208 à Rome, où il avait été appelé par le pape. Innocent III décida vers le même temps, en faveur du prélat, un différend qui existait entre lui & le prévôt de Maguelonne pour la nomination de l'archidiacre. Guillaume assista à la consécration de l'église de Sainte-Croix, bâtie par Guillaume de Montpellier & dont Imbert, archevêque d'Arles, fit la dédicace au mois de novembre 1200. En 1202 il approuva la donation faite à l'hôpital du Saint-Esprit d'un jardin & de ses dépendances. Guillaume décéda le 13 décembre 1202, après sept ans neuf mois & six jours d'épiscopat.

XXIII. GUILLAUME III D'AUTIGNAC, d'une famille noble du diocèse de Lodève, chanoine de Saint-Pierre, fut élu évêque de Maguelonne en 1203; il fut sacré par Béranger, archevêque de Narbonne, en 1204. Guillaume de Montpellier lui rendit hommage au mois de juin. Pierre, roi d'Aragon, lui prêta serment de fidélité pour la même seigneurie au mois de janvier 1205. Ce prélat établit à ses frais l'hospice de Saint-Étienne de Briniac en 1213. Le pape, par une bulle datée du 14 avril 1215, disposa du comté de Melgueil en qualité de seigneur suzerain en faveur de Guillaume d'Autignac, évêque de Maguelonne, & de ses succes-

seurs auxquels il l'inféoda moyennant une redevance annuelle de vingt marcs d'argent. Guillaume érigea, le jour de la Pentecôte 29 mai 1216, l'église de Notre-Dame des Tables en paroisse. Il mourut peu de temps après, le 21 juin, & fut inhumé dans l'église de Maguelonne. Il avait siégé douze ans & quatre mois.

XXIV. Bernard I de Mèze, natif de Montpellier, prévôt de la cathédrale, succéda à Guillaume le 11 juillet 1216. Il fut sacré au mois d'août par Arnaud Amalric, son métropolitain. Une de ses premières opérations fut de confirmer l'érection de Notre-Dame des Tables en paroisse & de concilier le nouveau curé avec le prieur de Saint-Firmin, conciliation qui fut approuvée par le cardinal de Préneste & à laquelle les deux curés acquiescèrent. En 1217 fut établi à Montpellier un monastère de l'institut de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs. Les dominicains furent admis en 1220 dans la ville, & l'hôpital fondé pour les pèlerins de Saint-Jacques fut doté par Guillaume de Pérefixe. Le 1er septembre de cette année le cardinal Conrad, légat, conjointement avec les évêques de Maguelonne, d'Agde, de Lodève & d'Avignon, promulgua des statuts pour le rétablissement de la Faculté de médecine à Montpellier; il fut ordonné entre autres dispositions que nul ne pourrait exercer la profession de médecin qu'il n'eût soutenu un acte public & en présence de l'évêque & des anciens médecins. En 1225 le prélat fit la consécration solennelle des églises des dominicains & des religieux de l'ordre de Grandmont. Il réunit en 1230 plusieurs prélats pour rendre plus solennelle la nouvelle consécration de l'église de Notre-Dame des Tables, agrandie & rebâtie sous une plus belle forme. On place également en cette année la fondation du couvent de Saint-François faite à Montpellier par Jacques, roi de Majorque. Le petit Thalamus indique la mort de ce prélat au 25 août 1230.

XXV. Jean III de Montlaur fut élu par les chanoines de Maguelonne en 1232. Il fut sacré seulement deux ans après par Pierre Ameil, archevêque de Narbonne. En 1235, Rostaing de Montlaur, frère de Jean, lui rendit hommage pour le château de ce nom. En 1236, Grégoire IX accorda vingt jours d'indulgence à ceux qui visiteraient l'église de Notre-Dame des Tables qui devenait de plus en plus célèbre par les miracles qui s'y opéraient. Le roi d'Aragon qui avait refusé de rendre hommage à l'évêque Bernard le rendit publiquement à Jean, en présence du saint sacrement exposé sur l'autel de Saint-Firmin, le 16 décembre 1236. Jean de Montlaur, chancelier de l'université de Montpellier, fit, en 1142, divers règlements du consentement des professeurs & des élèves de la Faculté des arts, touchant les maîtres & les écoliers qui s'appliqueraient à la grammaire & à la logique à Montpellier & à Montpelièret. Jean mourut à Lyon, à la cour du pape, au mois de juin ou de juillet 1247.

XXVI. Raynier, Italien de naissance, de l'ordre des frères prêcheurs, fut nommé par le pape Innocent IV à l'évêché de Maguelonne au mois de juillet 1247; il était vice-chancelier de l'Eglise romaine sous Grégoire IX, en 1237. Les évêques de Maguelonne devaient toujours être pris parmi les chanoines réguliers de cette église; mais comme Jean était mort à la cour du pape, Gariel conjecture que ce pontife usa, pour le nommer, du droit de la chancellerie de cette cour de nommer aux bénéfices de ceux qui y décédaient. Le zèle que Raynier déploya pour rétablir dans son clergé la discipline ecclésiastique qui y était fort déchue lui attira des ennemis qui l'empoisonnèrent, en 1249, avec une hostie consacrée. Le pape ordonna au prévôt & au sacristain de Maguelonne, exécuteurs du testament de Raynier, d'envoyer les livres, les ornements & les biens qu'il avait avant sa promotion au prieur des dominicains de Montpellier, comme des effets appartenant à cet ordre.

XXVII. Pierre II de Conques fut élu à Lyon en présence du pape qui approuva son élection; il était natif de Montpellier & sacristain de l'église de Maguelonne, lorsqu'il fut élu évêque au mois de février 1249. En 1251 Pierre obtint du prieur de Murviel la seigneurie de ce lieu qui relevait de l'évêque, & ce prélat l'échangea ensuite avec les frères de l'Hôpital de Saint-

Jean de Jérusalem, à Montpellier. En 1254, Innocent IV confirma à l'abbaye & aux religieux du Paradis, de l'ordre de Saint-Damien, dans un des faubourgs de Montpellier, les immunités & privilèges que l'évêque venait de leur accorder, par lesquels ce monastère fut déclaré exempt en plusieurs choses de la juridiction de l'ordinaire. La bulle est datée de Naples du 15 mars 1254. Pierre mourut le 4 février 1256, après six ans onze mois & vingt-quatre jours d'épiscopat. Le petit Thalamus place la mort de ce prélat au 21 février 1256.

XXVIII. Guillaume IV Christophe, chanoine & archidiacre de Maguelonne, originaire de Montpellier, prédicateur de mérite, fut élu évêque de cette ville par les chanoines de Saint-Pierre, au commencement de mai 1256. En 1258 les consuls & l'université de Montpellier choisirent Guillaume pour arbitre dans les discussions qu'ils avaient avec le roi d'Aragon. Ce prélat mourut en 1263; il avait siégé six ans huit mois onze jours. Il mourut par conséquent le 14 janvier 1263.

XXIX. Béranger de Frédol, frère de Pierre, seigneur de la Vérune, chanoine & prévôt de l'église de Maguelonne, fut élu évêque au commencement de 1263; il assembla peu après un synode pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Dans la même année, il permit à Jean de Rive & à deux autres habitants de Montpellier de frapper une monnaie appelée milliaire, à dix deniers d'aloi, dans tout l'évêché & comté, excepté dans le château de Melgueil & dans celui de Montferrand. Gui Fulcodi, archevêque de Narbonne, consacra l'église des frères mineurs de Montpellier, reconstruite & agrandie, la veille de la Pentecôte 1264, & le 28 octobre suivant, fête de Saint-Simon & Saint-Jude, on monta dans la tour de Notre-Dame une cloche du poids de soixante-dix milliers. Béranger consacra en 1268 les églises de Notre-Dame des Tables, de Saint-Firmin & de Saint-Denis; il prêta en 1271 serment de fidélité au roi S. Louis & le reconnut pour seigneur suzerain de Montpellier. Au mois d'octobre 1280 Béranger fonda & dota la chapelle de Saint-Blaise auprès du château de Melgueil, à la charge que le chapelain y célébrerait la messe tous les jours & assisterait à l'office canonial dans l'église voisine de Notre-Dame. En 1287, il rétablit la police qui avait été fort négligée dans le comté de Melgueil & publia de nouvelles ordonnances. Béranger fut présent en 1290 au serment d'obéissance que Raimond Coste, évêque d'Elne, prêta au chapitre de la métropole; il acheta au mois de février 1295, de Pierre de Frédol, seigneur de la Vérune, son frère, pour le prix de cent cinquante livres melgoriennes, la moitié du moulin de Balaruc & quelques autres terres. En cette même année il établit à Montpellier un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique qui y furent appelées du monastère de Prouille. Ce couvent fut bâti dans le faubourg, hors la porte de Vérune. Béranger mourut au mois d'août 1296 après trente-trois ans & quelques mois d'épiscopat; il fut inhumé dans un tombeau qu'il s'était destiné à la droite du maître-autel.

XXX. Gaucelin de la Garde, sur la renonciation de Bernard de Vissec, élu d'abord par les chanoines, partagés entre eux sur le choix d'un évêque, & qui renonça à son droit entre les mains de Boniface VIII, fut nommé par le pape & transféré de Lodève à Maguelonne. Il avait été doyen de l'église de Brioude; il reçut en son nom & en celui du chapitre le serment de fidélité des habitants de Balaruc, au mois de novembre 1297, dans un chapitre général. Gaucelin assista au concile de Béziers tenu au mois d'octobre 1299; il fut nommé par Philippe le Bel avec l'évêque de Soissons, en 1302, ambassadeur pour traiter de la paix avec Jacques, roi d'Aragon. Il se joignit aux prélats du royaume qui appelèrent au concile des entreprises de Boniface VIII contre le roi & le clergé en 1303. Il fixa alors les limites de l'étang de Thau & celles de son diocèse d'avec celui d'Agde. Gaucelin mourut au château du Terrail le 11 mars 1305. Il fut inhumé en grande cérémonie à Maguelonne devant le maître-autel.

XXXI. Pierre III de Levis de Mirepoix, neveu du maréchal de ce nom, chanoine de Paris, fut nommé par le pape Clément V, au mois de janvier 1306. Il as-

sista à la translation du chef de S. Louis à la Sainte-Chapelle de Paris, en 1306, avec plusieurs autres prélats. En cette même année les juifs furent contraints de sortir de Montpellier. Ils avaient habité successivement trois quartiers de cette ville : 1° auprès du palais; 2° auprès de la prébende; 3° dans la rue des Cévennes. On leur avait accordé deux cimetières dans les faubourgs, l'un sur le chemin de Villefranche, près de l'église Saint-Antoine, l'autre entre la porte Saint-Guillaume & celle de Peyronée. Pierre jura obéissance à Gilles, archevêque de Narbonne, au mois de novembre 1308. Clément V revint cette année ou la précédente à Montpellier. Il demeura dans la maison des templiers, dont il devait bientôt proscrire l'ordre avec rigueur. Cet ordre avait à Montpellier une maison enrichie par les dons des Guillem, dont les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ont hérité. Pierre ordonna par un statut que les religieuses de l'abbaye de Saint-Geniès ne pourraient pas excéder le nombre de cent cinquante; il fit élever dans un des faubourgs de Montpellier un vaste hospice pour les pauvres chevaliers de l'ordre teutonique. Pierre de Levis fut transféré, en 1309, à l'évêché de Cambrai, d'où il passa à celui de Bayeux.

XXXII. Jean IV Raimond, fils de Bernard V, comte de Comminges & de Laure de Montfort, fut nommé à l'évêché de Maguelonne par le pape Clément V. Ce prélat favorisa l'établissement de deux hôpitaux fondés par deux solitaires, l'un par Gautier en faveur des étrangers & des blessés, l'autre par Jacques de Rome, ermite, pour servir de refuge aux enfants pauvres ou orphelins. Jean-Raimond assista en 1312 au concile de Vienne. Les registres de la ville constatent que ce prélat ordonna, en 1315, qu'on sonnerait une cloche le soir pour annoncer la salution angélique; il assista le 7 avril 1317 à la canonisation de Louis, évêque de Toulouse, faite par le pape Jean XXII, dans cette ville. Quelques mois après il devint le premier archevêque de Toulouse lorsque cette église fut érigée en métropole, & ensuite cardinal & évêque de Porto.

Simon de Comminges, frère de Jean-Raimond, lui succéda dans l'évêché de Maguelonne, mais il mourut avant son sacre.

XXXIII. Gaillard Saumate, né en Rouergue, était évêque de Riez lorsqu'il fut transféré à Maguelonne par Jean XXII. Il solda sa contribution à la Chambre apostolique, le 6 novembre 1317, & confia l'administration de sa nouvelle église à son oncle Ulric Saumate, prieur de Saint-Hippolyte de Rodez. Au mois de février de l'année suivante le pape le nomma à l'archevêché d'Arles. Il mourut en 1323.

XXXIV. André de Frédol, fils de Pierre de Frédol, seigneur de la Vérune, frère de Béranger & de Guillaume, évêque de Béziers & chanoine de Maguelonne, était devenu évêque d'Uzès. Jean XXII le transféra à Maguelonne, par une bulle datée d'Avignon le 7 février 1318. André fit sa soumission le 25 à la Chambre apostolique. Les chanoines de Saint-Pierre allèrent à sa rencontre jusqu'à Lunel le Vieux. C'est sous son épiscopat, en 1319, que Sanche, roi de Majorque, fonda une maison, sous l'invocation de S. Antoine, pour ceux qui seraient attaqués de la maladie appelée le feu Saint-Antoine. Il y annexa la commanderie & l'hospice de Villefranche. André obtint de Philippe le Long des lettres patentes pour réprimer les exactions des officiers royaux qui vexaient les ecclésiastiques, & il interdit le port d'armes aux étudiants de l'université. Ce prélat mourut en février 1328, après dix ans & douze jours d'épiscopat. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Maguelonne.

XXXV. Jean V de Vissec, de la famille des seigneurs de Vissec, diocèse de Lodève, était chanoine de Maguelonne & docteur en droit. Il devint prévôt de Saint-Pierre & auditeur de rote. Jean XXII le nomma à l'évêché de Maguelonne le 8 avril 1328. Il continua de faire son séjour à Avignon & gouverna son diocèse par des grands vicaires. Les officiers de Philippe de Valois lui cherchèrent querelle sur la possession des comtés de Melgueil & de Montferrand, mais le pape Jean XXII prit vivement sa défense & écrivit en sa faveur en 1331 à ce prince. Il ne paroît pas que les rois aient inquiété davantage les évêques de Maguelonne sur la possession de ces comtés qui

n'en faisaient qu'un. Ce prélat mourut au château du Terrail, en 1334. Il avait passé six ans six mois & onze jours dans l'épiscopat. Il fut enterré au mois d'août dans l'église de Saint-Pierre de Maguelonne.

XXXVI. Pictavin, originaire du pays d'Auch, d'une famille que les historiens de l'*Histoire de Languedoc* appellent Montesquieu & les éditeurs du *Gallia Christiana* Montesquiou, fut nommé par le pape Jean XXII le 4 septembre 1334. Il fit sa soumission à la Chambre apostolique le 20 du même mois. Il était auparavant évêque de Bazas. Aussitôt qu'il eut pris possession de son siége, il termina les différends qui subsistaient depuis longtemps entre ses prédécesseurs & les consuls de Montpellier. En 1338, il eut quelques difficultés avec l'université de Montpellier; elles furent aplanies par Guillaume d'Aure, ancien abbé de Montolieu & alors cardinal. Pictavin fut transféré l'année suivante à Albi par Benoît XII, après quatre ans & quatre mois de résidence à Maguelonne. Il mourut en 1356.

XXXVII. Arnaud II de Loubens de Verdale, d'une famille originaire de Carcassonne, né à Saissac, frère de Pierre, abbé de Nieul, diocèse de Maillezais & parent de Hugues de Loubens de Verdale, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem & cardinal, fut élevé par Raimond Alzei, chanoine régulier & sacristain de l'église de Carcassonne, son oncle maternel, & devint chanoine & official de Mirepoix en 1321. Il prit le grade de docteur en l'un & l'autre droit à Toulouse en 1330, après quatorze ans d'études dans cette université, & il professa ensuite dans celle de Montpellier. Il fonda le 5 décembre de l'an 1333, à Toulouse, un collége de son nom pour douze pauvres écoliers dont il laissa la nomination à Raimond & à Bernard de Verdale, ses frères, & à leurs successeurs. Le pape Benoît II le nomma le 20 avril de l'an 1339 à l'évêché de Maguelonne. Quand il arriva dans son diocèse, il assembla le 20 octobre 1339, dans l'église paroissiale de Saint-Denis à Montpellier, un synode général où furent convoqués les prieurs, les recteurs ou curés, les vicaires & tous les chanoines du diocèse. On dressa des statuts qui sont imprimés au tome VI du *Gallia Christiana*. En 1340 il fit la consécration de l'église paroissiale de Combaillous, érigée dans le château de ce nom par ses prédécesseurs, dotée par Jean de Vissec, & il la mit sous l'invocation de S. Blaise. Il s'en réserva la collation. En 1341, le roi Philippe confirma par lettres patentes le droit dont jouissait le prélat de faire planter un poteau dans le port sur le territoire de Sainte-Croix.

Depuis vingt ans ses prédécesseurs avaient négligé de payer à la Chambre apostolique le cens annuel de vingt marcs pour le comté de Melgueil & de Montferrand. Il en obtint la remise de la bienveillance du pape Benoît XII. Il fut présent à Avignon le 16 juin 1347 à la canonisation de S. Yves, prêtre breton & avocat, faite par le pape Clément VI. Ce prélat acheta le 25 février 1351 un champ voisin du monastère des augustins, dans le faubourg Saint-Gilles, pour agrandir leur enclos. Au mois de novembre suivant, Arnaud se trouva le plus ancien des évêques au concile tenu à Béziers & y occupa la première place après l'archevêque. Il mourut à Montpellier le 3 décembre 1352. Ce prélat a écrit la chronique des évêques de Maguelonne, ses prédécesseurs.

XXXVIII. Audouin, fils de Gui Aubert, anobli par le roi en 1338, & de Marguerite de Livron, neveu du pape Innocent VI, était né à Bassac, diocèse de Limoges. Il avait été curé à Tilli, chanoine de Cambrai, puis de Sainte-Radegonde de Poitiers & prévôt de la collégiale d'Aire. Clément VI le nomma évêque de Paris en 1349. Il fut transféré à Auxerre en 1351. Enfin Innocent VI, son oncle, le fit passer à l'évêché de Maguelonne à Noël 1352 & le créa cardinal le 15 février 1353. Audouin & son frère Raoul rachetèrent en 1353, au mois de février, l'hommage que leurs neveux devaient à Renout Hélie deuxième du nom, pour des possessions qu'ils avaient acquises à Pompadour. Audouin fut fait évêque d'Ostie en 1361 & couronna le pape Urbain V. Il mourut à Avignon le 9 mai 1363 & fut inhumé chez les chartreux à côté de son oncle.

XXXIX. Durand, dit de Chapelles, fut nommé par Innocent VI à l'évêché de Maguelonne. Il fut reçu froidement par le chapitre, parce qu'il était étranger, mais il finit par conquérir la sympathie de son clergé grâce à ses vertus. Il fit des règlements qui renouvelèrent la discipline. Il prêta serment de fidélité au roi entre les mains du sénéchal de Beaucaire le 3 février 1354 & il satisfit le 26 avril pour ce que Audouin, son prédécesseur, n'avait pas payé à la Chambre apostolique. Il donna des règlements aux religieuses de Notre-Dame & de Saint-Gilles, dont le monastère avait été fondé en 1348 par Béranger de Mairose, sur la paroisse de Saint-Denis. En 1358, il procéda à l'inhumation dans l'église des franciscains de Montpellier de la fille du roi de Majorque, femme du marquis de Montferrat. Ce prélat mourut au mois de janvier de l'an 1361.

XL. Pierre IV de Canillac avait été religieux & abbé de Montmajour en 1348. Il était évêque de Saint-Pons de Thomières, quand Innocent VI le transféra à Maguelonne, par une bulle datée d'Avignon au mois de janvier 1361. Cet évêque était fils de Guillaume de Canillac. Il ne conserva l'évêché de Maguelonne que six mois, & mourut à la cour du pape au mois de juillet 1361. Il fut inhumé dans le monastère de Saint-Pierre de Montmajour. Ce prélat fonda l'église collégiale de la Trinité à Montpellier.

XLI. Déodat de Canillac était religieux & chambrier de l'abbaye d'Aniane, lorsqu'il fut élu évêque de Saint-Flour. Après la mort de Pierre, Innocent VI le transféra à l'évêché de Maguelonne par une bulle datée d'Avignon le 10 août 1361. Au mois de janvier 1367, Urbain V vint à Montpellier pour faire la visite d'un monastère qu'il avait fait construire à grands frais dès la première année de son pontificat en l'honneur de saint Benoit & de saint Germain, & qu'il avait doté de revenus convenables pour y entretenir un certain nombre de religieux de l'ordre de Saint-Benoît, qui devaient y célébrer l'office divin & vaquer dans une retraite commode à l'étude des lettres & des sciences. Ce pontife n'avait rien épargné pour donner à cet édifice une vaste étendue; était situé dans l'intérieur de la ville. Le pape fit la consécration du maître-autel avec un appareil imposant; il était assisté de douze cardinaux; il enrichit l'église de meubles, d'ornements & de calices du plus grand prix. Déodat mourut pendant le séjour d'Urbain V à Montpellier, après cinq ans & quelques mois d'épiscopat.

XLII. Gaucelin de Deaux surnommé de Pradelles, du lieu de sa naissance, était évêque de Nimes lorsque le pape Urbain V le transféra à Maguelonne, le 13 mars 1367; il avait été gouverneur du comtat Venaissin & trésorier du pape; celui-ci, pour reconnaître les services qu'il lui avait rendus dans ces fonctions, le gratifia de deux mille écus d'or à retenir sur ce qui était dû à la Chambre apostolique par les évêques de Maguelonne pour leur contribution au service commun. Arrivé à Rome, Urbain V confirma le 1er février 1368 la fondation du monastère de Saint-Benoît & de Saint-Germain de Montpellier qu'il soumit à la juridiction de l'abbé de Saint-Victor de Marseille. En 1368 Gaucelin fit réunir en un cartulaire ou recueil tous les titres isolés concernant les droits & prérogatives de l'église de Maguelonne. L'année suivante Urbain V, par une bulle datée de Viterbe le 25 septembre 1369, fonda à Montpellier un collége de douze médecins qui devaient être nés à Mende & lui assigna un revenu suffisant. Gaucelin mourut à Maguelonne le 9 août 1373.

XLIII. Pierre de Vernobs, abbé d'Aniane, trésorier du pape, fut nommé évêque de Maguelonne par une bulle du pape Grégoire XI donnée à Avignon le 13 août 1373; il fut présent le 5 mai 1374 au testament de Grégoire XI qui le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires. Pierre confirma en 1375 la confrérie établie sous l'invocation de Notre-Dame de Bethléem dans la chapelle consulaire de Montpellier, & la mit sous l'administration des consuls. En 1376 l'église de Notre-Dame des Tables menaçant ruine, les consuls obtinrent une bulle du pape pour exciter les fidèles à concourir à sa reconstruction & à son agrandissement; le prélat était alors à Avignon auprès du pape : il adressa de cette

ville une lettre aux habitants de Montpellier par laquelle il accorda quarante jours d'indulgence à ceux qui coopéreraient à cette bonne œuvre. Pierre de Vernobs fit en 1380 l'oraison funèbre de Charles V dans l'église de Notre-Dame des Tables. En cette même année il donna son consentement à la translation des religieuses de Saint-Dominique du monastère fondé pour elles en 1288 dans le clos Arnaud, hors de la ville, à l'hôpital de Saint-Guillaume bâti dans l'intérieur des murs. Le prélat accueillit avec égards le roi d'Arménie, qui vaincu par le sultan de Babylone & emmené en captivité avec sa femme & ses enfants avait été racheté moyennant une très-forte rançon par le roi d'Aragon. Au mois de juillet 1381 ce prélat procura à la ville de Montpellier un morceau de la vraie croix qui y avait été apporté par un habitant de cette ville; cette relique avait d'abord été déposée dans l'église du Saint-Esprit, sise dans le faubourg. De là elle fut transférée processionnellement dans la chapelle consulaire, d'où, après un sermon prêché par l'abbé de Saint-Gilles, elle fut portée dans l'église des bénédictins. En 1388, il réunit lès sœurs repenties avec les religieuses de la Madeleine; il assista le 15 novembre, à Avignon, au testament de Pierre de Croze, archevêque-cardinal d'Arles. De retour à Montpellier, il mourut dans cette ville le 12 octobre 1389 après avoir comblé son chapitre de biens; son corps fut porté dans l'église des franciscains & le lendemain il fut transféré à Maguelonne. Jean, frère mineur, prononça son oraison funèbre.

XLIV. Antoine de Lovier, originaire de la ville de Revel, diocèse de Vienne, docteur en droit, chanoine & doyen de l'église de Vienne, devint évêque de Rennes. De ce siége le pape Clément VII le transféra à celui de Maguelonne le 19 octobre 1389; il fut aussi trésorier du pape, & ces fonctions l'obligeant de résider à la cour de Clément VII, à Avignon, il nomma pour vicaire général Barthélemy Barrière, du diocèse de Castres. Ce prélat fonda, le 22 avril, dans l'église de Vienne où il avait été doyen, douze anniversaires pour chaque mois de l'année. Le 7 novembre, Clément VII le transféra à Toulouse, mais cette translation n'eut pas lieu. Au mois de septembre 1394, Antoine se rendit à Maguelonne & prit possession du comté de Melgueil; il visita l'église de Saint-Martin de l'Esquif, unie au collége de Saint-Ruf, & il ordonna d'en rebâtir la tour & d'y remonter la cloche; il reçut Charles VI à Montpellier, au retour de ce prince pour se rendre à Paris. Antoine mourut dans son palais épiscopal de Montpellier le 23 octobre 1405. Son corps fut déposé dans l'église des augustins, d'où il fut transféré trois jours après à Vienne en Dauphiné, où il avait élu sa sépulture, & où il fut inhumé dans la chapelle de la cathédrale de cette ville qui porte le nom de Maguelonne.

XLV. Pierre VI Adhémar, d'une famille consulaire de Montpellier qui était différente de celle des Adhémar, barons de Gigean & de Monteils, chanoine & infirmier de l'église de Maguelonne, en fut nommé évêque par Benoît XIII, en 1405, peu de temps après la mort d'Antoine; il ne prit possession qu'en 1408. Son attachement au pape Benoît XIII lui attira plusieurs disgrâces. Charles VI fit saisir ses revenus pour avoir négligé de lui prêter serment de fidélité; il se rendit dans son diocèse où les habitants de Villeneuve lui prêtèrent hommage; ceux de Montferrand lui remirent à l'ordinaire une prestation de cinquante livres. En 1415, après le rétablissement de la paix dans le royaume, Adhémar prêta serment de fidélité au roi. La même année, l'empereur Sigismond revenant du concile de Constance pour se rendre en Aragon, arriva à Montpellier le 13 du mois d'août. Le prélat à la tête de son clergé alla au devant du prince à la porte Saint-Gilles & le conduisit à l'église de Notre-Dame des Tables; de là il amena le prince au palais épiscopal où il le traita avec magnificence. Adhémar mourut en 1418.

XLVI. Louis, fils de Jean Alemand, seigneur d'Arbençon & de Marie de Castillon, né en 1390, embrassa dès sa jeunesse la profession ecclésiastique; il fut d'abord chanoine de Lyon, ensuite grand chantre de Valence, abbé de Saint-Pierre-la-Tour & enfin évêque de Maguelonne; il fut nommé par Martin V, le 22 juin 1418,

pendant qu'il était à Florence, à la cour du pape où il remplissait les fonctions de camérier. Ne pouvant se rendre dans son diocèse, il en confia l'administration à Pierre, abbé d'Aniane & à quelques autres coopérateurs en qualité de vicaires généraux le 8 mars 1419; il obtint en 1422 du pape Martin V un grand nombre de priviléges en faveur de l'université de Montpellier. Au mois de décembre 1423, Martin V transféra ce prélat à l'archevêché d'Arles sans qu'il fût jamais venu dans le diocèse de Maguelonne; il fut fait cardinal en 1430; sa vie fut toujours laborieuse & édifiante. Cet évêque a été mis au nombre des saints.

XLVII. Guillaume V Forestier, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, fut nommé par Martin V, le 3 décembre 1423; il fut reçu à Montpellier avec une distinction toute particulière : les consuls, les magistrats, la noblesse & le peuple allèrent au devant de lui jusqu'à la porte de la Sonnerie; là il reçut les compliments de la ville & il se rendit à cheval accompagné de ce cortége à l'église de Notre-Dame; il en sortit par la rue de l'Aiguille, qui avait été jonchée de rameaux verts & tendue de tapisseries des deux côtés, & il se rendit à son palais au milieu des acclamations. Ayant appris que le comte de Foix était désigné par le roi pour être gouverneur de Languedoc & d'Aquitaine, il partit pour Paris dans l'intention d'en obtenir des lettres de protection contre les incursions fréquentes des soldats dans son diocèse; il réussit dans son projet. L'année suivante le comte vint à Montpellier exempter les terres de l'évêque & des consuls de la contribution aux fortes impositions qu'il exigea. Guillaume reçut cette année l'hommage de Jean de Montlaur en qualité de chancelier de l'université; il vint à bout de terminer de vives discussions entre les docteurs séculiers & réguliers de Montpellier & fit inscrire sa sentence sur les registres de l'université. Guillaume permuta au mois de février 1429, entre les mains du pape, avec Léger, évêque de Gap.

XLVIII. Léger Saporis était, selon Gariel, d'une famille consulaire de Montpellier; il était docteur en l'un & l'autre droit & avait acquis une grande réputation dans la profession d'avocat; il entra dans l'Église & devint le conseil de l'évêque de Maguelonne. Le pape Jean XXIII, ayant eu connaissance de son mérite, le nomma évêque de Gap en 1411, à la place d'Alexis, qu'il transféra à Plaisance. Martin V, par une bulle en date du 11 février 1429, agréa sa permutation avec Guillaume Forestier; il prit possession la même année de son nouveau diocèse & reçut peu après l'hommage de Guérin Thaler, prévôt de l'hôpital du Saint-Esprit, pour des terres qu'il possédait dans la mouvance de l'évêque. En 1430, Léger confirma la donation d'une chapelle faite par Pierre Jousselin, curé d'Agaune; il mourut vers la fin de juillet de l'année 1430.

XLIX. Bertrand II Robert, docteur ès lois, référendaire du pape, ancien président à la cour des comptes de Paris, fut nommé par Eugène IV, le 27 juin 1431. Occupé à Rome, à la cour du pape, il nomma le 11 juillet, Jean, abbé d'Aniane, l'un de ses vicaires généraux, pour prendre possession en son nom & prêter serment de fidélité au roi. Gariel assure que Bertrand conserva l'évêché de Maguelonne jusqu'en 1433.

L. Robert de Rouvres, évêque de Séez, conseiller d'État du roi Charles VIII, fut transféré à l'évêché de Maguelonne par le pape Eugène IV, le 4 mars 1433. Ayant été employé à différentes ambassades, il ne put se rendre dans son nouveau diocèse & fut obligé d'en confier l'administration à des vicaires généraux du nombre desquels était Guillaume, évêque de Laon. Robert fut présent au contrat de mariage entre Iolande, fille de Charles VII, & Amédée, fils aîné de Louis, duc de Savoie, le 16 août 1436; il reçut par procureur les hommages de ses vassaux : celui de Guillaume Pelet pour le château de la Vérune, celui de Charles de Frontignan pour le château de Fabrègues. En 1437 Robert était garde des sceaux de France & son nom a été omis dans la liste de ces grands officiers; il ne prêta serment de fidélité au roi qu'en 1445 & mourut vers la fin de l'année 1453.

LI. Maur de Valleville, originaire

de Touraine, chanoine de Maguelonne, fut nommé évêque de ce diocèse par le pape Nicolas V, le 19 décembre 1453 & non en 1450, comme l'écrit Gariel contre la lettre des registres du Vatican; il fut sacré, selon cet auteur, par Jean de Harcourt, archevêque de Narbonne, assisté des évêques de Béziers & d'Agde; il assista en 1464 aux états généraux de la Province assemblés dans la ville du Puy pour le rétablissement des tailles. Maur présida en février 1467 les états généraux de Languedoc; il légua sa chapelle à son église, sa bibliothèque au chapitre ainsi qu'un calice & un ciboire d'argent; il mourut en 1471.

LII. Jean V Bonald, né à Ganges, dans le diocèse de Maguelonne, fils de Jean, seigneur de Fesques & de la Balme, était chanoine & véturier du chapitre de Maguelonne; il fut élu par le chapitre à la place de Maur, auprès duquel il remplissait les fonctions de vicaire général, & fut sacré par Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse, dans l'église de Narbonne. Il s'occupa tout d'abord à réformer les mœurs de son clergé; il fit son entrée à Villeneuve en cérémonie & assista au mois de mars 1473 aux états généraux de Languedoc assemblés à Montpellier. Les années suivantes il fit la consécration du maître-autel de Notre-Dame des Tables nouvellement reconstruit; il fit la dédicace de l'église de Sainte-Marie dans le cimetière de Saint-Barthélemy, & confirma aux habitants de Frontignan la pêche & les pacages de l'île de Maguelonne. En 1485 il procéda à la nomination du recteur de l'université & défendit de donner le bonnet de docteur à ceux qui n'auraient pas fait publiquement leurs leçons probatoires. En 1486, Guillaume Bonald, son frère, reconnut tenir de lui un château qu'il venait d'acheter pour le prix de quatre cents livres de Rostaing d'Assas. L'année suivante ce prélat légua à son chapitre ses meubles & sa bibliothèque & mourut dans son palais épiscopal, le 15 août 1487. Il fut inhumé dans l'église de Maguelonne.

LIII. Guillaume VI, fils de Guillaume le Roi, seigneur de Chavigni dans le Londunois & de Françoise de Fontenai, licencié en droit, archidiacre de Bayeux, fut élu évêque de Maguelonne après la mort de Jean, le 3 octobre 1487, ainsi qu'il est prouvé par les registres d'Innocent VIII. Comme il ne se trouve pas sur les tableaux de l'église de Maguelonne, Gariel & les frères de Sainte-Marthe n'en ont point parlé. Il eut un concurrent dans Isarn élu par le chapitre. La mort de Guillaume, arrivée en 1488, termina le différend.

LIV. Isarn Barrière, originaire de Montpellier, chanoine & procureur de l'église de Maguelonne, en fut élu évêque par le concert de François Hallé, archevêque de Narbonne, & de Jean de la Coste, prévôt de Saint-Pierre. Le roi approuva son élection; l'archevêque de Narbonne, assisté des évêques de Béziers, d'Agde & de Nimes, lui donna la consécration; il prêta serment de fidélité au roi, reçut l'hommage des habitants de Villeneuve selon l'usage, & fut maintenu par un arrêt du parlement de Toulouse, en date du 3 avril 1488, après la mort de Guillaume, son compétiteur; il avait sans doute été élu, comme le prouve Gariel, en 1487, mais il ne fut paisible possesseur qu'en 1488. François, archevêque de Narbonne, lui donna commission le 1er mai 1491, de sacrer le nouvel évêque d'Alet. Il termina en 1492 le différend qui subsistait entre les évêques & le chapitre touchant le canton de Villeneuve; il fit en 1495 la dédicace de l'église de Saint-Pierre de Poussan & enrichit cette église de plusieurs reliques. En 1496, il érigea en collégiale l'église de Sainte-Anne de Montpellier fondée par Pierre Ariste. Vers ce temps le roi lui fit compter une somme d'argent, prélevée sur l'impôt des salines, pour réparer les églises & les murs de la ville de Montpellier. Isarn mourut le 19 avril 1498; il fut inhumé à Maguelonne.

LV. Guillaume VII Pélissier, surnommé l'Ancien, né à Melgueil, chanoine & cellerier de Saint-Pierre, versé dans la connaissance de la théologie, était déjà fort âgé lorsqu'il fut élu par son chapitre évêque de Maguelonne, au mois de mai 1498. Le pape avait nommé le cardinal de Sienne qui abdiqua le 17 juin. Guillaume jura obéissance à Pierre, archevêque de Narbonne; il prêta serment de fidélité au roi

en 1499 & eut ordre de Louis XII de congédier les anciens professeurs de Montpellier & de les remplacer par quatre autres nommés par Sa Majesté; il accueillit en 1500 dans son palais épiscopal Philippe, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien, auquel il fit, par ordre du roi, une réception brillante. Guillaume approuva le 3 mai 1514 la confrérie de Saint-Denis de Ginestet, établie par Bernard du Bosc, bachelier en droit, chanoine de Maguelonne & prieur dudit Saint-Denis. Louis XII avait donné un diplôme quatre ans auparavant, par lequel il mettait sous sa sauvegarde la Sainte-Chapelle fondée dans son palais à Montpellier & promettait de lui fournir les ornements nécessaires au culte. En 1522, année où François I institua à Montpellier une chambre des comptes, Guillaume Pélissier fit faire une nouvelle édition du missel & du bréviaire de l'église de Maguelonne; l'année suivante il désigna pour son coadjuteur son neveu Guillaume; il transféra en 1527 les religieuses de Sainte-Claire dans le couvent de la petite observance & rétablit la discipline régulière dans le monastère des dominicains de Montpellier. Ce prélat mourut à Maguelonne à la fin de l'année 1529 & fut inhumé dans l'église cathédrale.

Évêques de Montpellier.

I. Guillaume Pélissier, dit le Jeune, chanoine de Maguelonne, doyen de la collégiale de la Trinité, coadjuteur de son oncle, obtint l'administration du diocèse en 1529. Il s'était appliqué dès sa jeunesse à l'étude des sciences & à la culture des lettres; il avait fait plusieurs voyages dans la vue de s'instruire & avait visité les plus riches bibliothèques d'Italie & de France. Cujas a fait le plus grand éloge de ce prélat auquel, selon ce jurisconsulte, le fameux Rondelet doit une partie des notes dont il a enrichi son Traité des poissons. Guillaume avait fait aussi des observations sur Pline, & Gariel prétend que son manuscrit était conservé dans la bibliothèque de Peiresc. François I qui faisait grand cas de ses talents l'employa à de nombreuses négociations; il fut envoyé à Cambrai pour négocier la paix, & prit part au traité qui y fut conclu le 5 août 1529. En 1533 Guillaume demanda à Clément VII la translation du siége de Maguelonne à Montpellier, mais il n'obtint l'autorisation nécessaire qu'en 1536, après la mort de Clément VII, en vertu d'une bulle donnée au mois de mars par le pape Paul III.

François I envoya en 1540 Guillaume comme ambassadeur à Venise, où il remplit non-seulement les vues politiques du roi, mais encore son intention particulière pour le progrès des sciences; il fit une collection précieuse de volumes grecs, hébreux, syriaques, & chargea une personne instruite de prendre soin d'examiner & de compléter tous les exemplaires dont il fit l'acquisition & à la vérification desquels le prélat travailla lui-même. Guillaume revint ensuite dans son diocèse dont il fit la visite, mais il fut un des premiers compromis dans les mesures que le parlement de Toulouse crut devoir prendre pour s'opposer aux progrès du protestantisme. On reprocha au prélat d'être lié d'amitié avec Ramus, on l'accusa d'avoir amené avec lui une femme de Venise & de s'être enrichi aux dépens de l'église; en conséquence il fut arrêté & conduit prisonnier à Beaucaire, & ses revenus saisis. Mais le clergé de Maguelonne prit fait & cause pour ce prélat & ses démarches parvinrent à le faire mettre en liberté; il lui fut facile de se justifier en prouvant qu'il avait été calomnié. Il resta néanmoins sensible à sa disgrâce & se retira dans son palais où il vécut dans une vraie solitude, sans autre compagnie que ses livres. Pendant ce temps le protestantisme fit des progrès rapides; les religionnaires causèrent de nombreux désordres à Montpellier en 1561; ils en commirent de plus grands encore en 1562. Quarante-six églises furent démolies dans les faubourgs; Gariel nous en a conservé les noms; il en restait encore dix-sept qui avaient échappé à la fureur des protestants, mais en 1565 ceux-ci en détruisirent encore quatorze, & des trois qui subsistèrent ils en prirent deux pour leur usage. La basilique de Saint-Pierre ne fut pas renversée, l'église de Notre-Dame

des Tables devint le temple des religionnaires, & l'église consulaire de Notre-Dame fut changée en arsenal. En 1567 la cathédrale subit elle-même le sort des autres églises & les chanoines furent obligés de se réfugier à Frontignan. Guillaume Pélissier mourut peu de temps après dans la ville de Saint-Mathieu, près de Montferrand, le 25 janvier 1568. Le lendemain son corps fut porté sans cérémonie à Maguelonne où les chanoines de Frontignan lui rendirent les derniers devoirs.

Après la mort de Guillaume le maréchal de Damville fit nommer par le roi Pierre de Boulhe à l'évêché de Montpellier, mais le pape lui ayant refusé des provisions & le clergé n'ayant pas voulu le reconnaître, il ne prit pas possession, n'exerça aucune fonction épiscopale, ne prêta pas serment de fidélité au roi & par conséquent il ne doit pas être compté au nombre des évêques de Montpellier. Il administra néanmoins par procureur les revenus de l'évêché pendant quatre ans depuis 1569 jusqu'en 1573. Le spirituel était dirigé par Léonard Aguillon, prévôt de Maguelonne, que les chanoines avaient élu vicaire général après le décès de Guillaume. Guillaume de Pelet lui succéda dans la prévôté & le vicariat & gouverna le diocèse jusqu'à l'inauguration d'Antoine. Pierre de Boulhe vivait encore en 1599. Montpellier était alors privé de ministres catholiques. Enfin le sieur de la Croisette étant devenu gouverneur de la ville, la paix y fut rétablie, on fit sortir de Montpellier tous les étrangers au nombre de plus de deux mille cinq cents, & le culte catholique y fut rétabli.

II. Antoine de Subiet, surnommé Cardot, était né près d'Avignon, le 8 octobre 1514; il avait été élevé parmi les enfants de chœur de Saint-Symphorien d'Avignon & montra de telles dispositions pour la musique que s'étant présenté à Paris, il fut agréé pour un des musiciens du roi; il était déjà prêtre. Quelques années après il partit pour la Palestine. De retour en France il fit le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle; il revint de là à Paris & reprit ses fonctions de musicien de la cour; il gagna si bien les bonnes grâces du roi que le prince le nomma doyen de Tarascon, abbé de Tiron & enfin évêque de Montpellier. Ayant transigé avec Pierre de Boulhe & reçu gratuitement ses bulles de Rome, il arriva à Montpellier en 1573 & prêta le serment usité, le 3 novembre. L'année suivante il s'occupa de rétablir l'ordre dans son diocèse, rappela les religieux dans la ville, introduisit l'usage du bréviaire & du missel approuvés par le concile de Trente & fit faire le service divin dans quelques maisons particulières, faute d'églises pour le célébrer. Les religionnaires redevinrent encore maîtres de la ville & en chassèrent l'évêque & tous les catholiques; le maréchal de Damville la reprit sur eux en 1576. Le prélat y rentra en 1579 & fut encore forcé peu après de se retirer à Frontignan. C'est en 1580 que les religionnaires détrusirent l'église de Notre-Dame des Tables, qui jusque-là avait été respectée. Les chanoines de retour dans la ville en 1582 furent obligés de faire l'office dans la Canourgue. Antoine fit rebâtir la chapelle du château épiscopal; parvenu à l'âge de quatre-vingt deux ans, il fit son testament en 1596, légua sa chapelle au chapitre & fonda son anniversaire; il mourut le 8 novembre 1596 & fut enterré à Maguelonne.

III. Guitard de Ratte, d'une ancienne famille de Montpellier qui a fourni des chevaliers à l'ordre de Malte & plusieurs magistrats à la Province, embrassa l'état ecclésiastique & se livra à l'étude des lois; il fut bientôt pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Toulouse. Antoine de Subiet, sentant sa fin prochaine, se démit de son évêché entre les mains du roi en faveur de Guitard de Ratte, le 15 juillet 1596. En lui faisant obtenir ses provisions de la cour de Rome, Henri IV le nomma son grand aumônier. Il avait été déjà pourvu des abbayes de Saint-Chinian, de la Corne & de Saint-Sauveur de Lodève. Guitard ne fut sacré qu'en 1597, à Paris, par le cardinal de Gondi; il assista au mois de décembre de la même année aux états tenus à Pézénas par le duc de Ventadour. En 1598 il fit la visite de son diocèse & entreprit la reconstruction des églises de Merueil, de Pignan & de Cournonterrail. Il s'entremit activement en 1602 pour faire rendre au culte catholique les églises de Montpel-

lier qui subsistaient encore. Dans un voyage à Toulouse qu'il entreprit la même année, il fit une chute de cheval dont il mourut le 7 juillet. Son corps fut embaumé, renfermé dans un cercueil de plomb & transporté d'abord à Montpellier, à la Canourgue, puis à Maguelonne, où il fut inhumé. Pierre de Ratte, conseiller du roi à la cour des aides, neveu du prélat, fit graver sur sa tombe une épitaphe dont on trouvera le texte parmi les preuves de cette histoire. Guitard n'était alors âgé que de cinquante ans; il avait été évêque pendant six ans.

IV. Jean Garnier, né à Bar-sur-Seine, diocèse de Langres, avait fait profession dans l'ordre de Saint-Benoît & à Saint-Denis; il se fit recevoir docteur de Sorbonne, devint curé de Saint-Aubin de Châlons-sur-Marne, chapelain & prédicateur du roi. Henri IV le nomma à l'évêché de Montpellier en 1603; il fut sacré à Paris, d'où il partit pour son diocèse. Son premier soin fut de faire travailler à la reconstruction de la cathédrale. Les travaux faits jusqu'alors à l'église de Notre-Dame des Tables languissaient faute d'argent; il en marchanda l'exécution avec Latoure, fameux architecte, moyennant la somme de dix-sept mille deux cents écus & l'ouvrage fut bientôt achevé. Jean Garnier mourut le 15 septembre 1607; il ne fut point enterré à Maguelonne comme ses prédécesseurs mais dans l'église de Notre-Dame des Tables. On lui attribue plusieurs ouvrages dont on trouve les titres dans l'*Histoire* de Gariel.

V. Pierre Fenoillet, né à Annecy en Savoie, fit ses études à Tournon & à Avignon; il fut reçu docteur en théologie & devint un prédicateur de talent. S. François de Sales, évêque de Genève, voulut se l'attacher, il le nomma chanoine de son église cathédrale. Ses oraisons funèbres, qui furent imprimées à Paris en 1608, lui firent une si grande réputation que le roi le nomma à l'évêché de Montpellier après la mort de Jean Garnier; il n'avait alors que trente ans. Pierre fut sacré à Paris, le 8 août 1608; il partit pour Montpellier deux mois après & fit son entrée dans cette ville le 14 décembre; il fit venir les pères capucins à Montpellier & acheta pour eux un vaste emplacement dans la ville, appelé le Grand-Jardin; il y eut à cette occasion des désordres dans la ville, occasionnés par les protestants, mais la paix fut rétablie par un acte de vigueur. Le prélat voulut alors rappeler les autres religieux exilés de la ville. Les dominicains, les franciscains, les augustins, les carmes, les trinitaires furent introduits successivement. En 1614 le prélat rendit à l'université & surtout à la Faculté de théologie son ancien lustre. Avant les guerres de religion, les quatre ordres mendiants avaient des professeurs qui enseignaient publiquement; les leçons probatoires & la licence se faisaient avec un appareil imposant. On n'obtenait des degrés que par les suffrages de censeurs préposés pour juger du mérite des candidats. Après l'expulsion des réguliers, tous ces exercices furent supprimés; le prélat ranima les études & en rappela la forme. Il se trouva à l'assemblée des notables, à Paris, en 1617. Le roi lui permit de faire célébrer à Montpellier le jubilé accordé par Paul V. Les guerres de religion ayant recommencé en 1622, Pierre de Fenoillet fut obligé de se réfugier au château de Montferrand; les religionnaires détruisirent le château du Terrail, ils firent le siége de celui de Montferrand, mais ne purent le prendre; Pierre alla trouver le roi à Béziers & le détermina à assiéger Montpellier; la paix ayant été conclue le 18 octobre, l'évêque rentra dans Montpellier avec le roi. On établit des consuls mi-partie catholiques & protestants. Les pères capucins se rendirent processionnellement dans une maison plus commode que celle qu'on leur avait donnée d'abord. Le prélat introduisit en 1629 les jésuites à Montpellier & leur donna le jardin dans lequel avait été bâti le palais épiscopal. En 1631 il fit venir d'Annecy des religieuses de la Visitation & plaça des ursulines à Pézénas. Des négociants cédèrent à Montpellier la chambre de commerce qu'on appelait la Loge, pour y reconstruire l'église cathédrale de Saint-Pierre. Le prélat fit refaire les autels, réparer le temple & rétablir le culte public à Notre-Dame des Tables; on en perpétua le souvenir par une inscription qui porte son nom. Il assista en 1640 aux états tenus

à Pézénas & il fut désigné pour porter au roi le cahier des doléances. Parvenu à un âge avancé, doyen des évêques de France, Pierre mourut à Paris le 24 novembre 1652. Le lendemain son corps fut porté dans l'église de Saint-Eustache. Son cœur fut transféré, selon ses intentions, dans l'église de la Visitation de Montpellier.

VI. RAINAUD D'ESTE, cardinal, fils d'Alphonse, duc d'Este & d'Elisabeth de Savoie, abbé commendataire de Vauluisant, avait été nommé cardinal par le pape Urbain VIII, le 16 septembre 1641. Louis XIV le nomma à l'évêché de Montpellier après la mort de Pierre Fenoillet; il prit possession par procureur le 16 octobre 1653, & les vicaires généraux nommés par le chapitre conservèrent l'administration spirituelle du diocèse. Rainaud préféra garder l'évêché de Reggio auquel il avait été nommé par Innocent X & il renvoya à Louis XIV le bref de celui de Montpellier.

VII. FRANÇOIS BOSQUET, né le 28 mai 1605, à Narbonne, était fils du savant Durand Bosquet & de Jeanne Lenoir; il fut élevé au collége de Béziers & acheva ses études à celui de Foix, à Toulouse. Nommé évêque de Lodève au mois d'avril 1646, il passa au siége de Montpellier le 10 juillet 1655; il était alors à Paris, député de la province de Narbonne à l'assemblée générale du clergé; il reçut ses bulles le 31 janvier 1656, mais il ne se rendit à Montpellier que le 24 juin 1657. François Bosquet appela dans son diocèse les carmes déchaussés & les récollets & fonda à Montpellier la maison de la Providence pour les jeunes personnes nouvellement converties. Il érigea deux paroisses, celles de Saint-Pierre & de Sainte-Anne, construisit le palais épiscopal, répara les châteaux de Gigean & du Terrail & fit de nouveaux règlements pour l'université en 1658. Il assista en 1675 à l'assemblée générale du clergé de France, à Paris; prit son neveu Charles de Pradel pour coadjuteur & mourut l'année suivante, le 24 juin 1676, à l'âge de 71 ans; il fut inhumé, selon ses intentions, dans la chapelle de l'Ange-Gardien.

Outre l'abrégé de tout le droit romain qu'il avait donné avec des notes, Bosquet avait écrit l'histoire de l'Église, depuis sa naissance jusqu'à la paix dont elle jouit après les persécutions; il donna une seconde édition de cette histoire & publia celle des papes originaires de France; il fit imprimer ses notes sur les lettres d'Innocent III, & édita l'ouvrage de Raimond Martin, dominicain, intitulé *Pugio fidei*; c'est un traité contre les juifs & les maures. Il a écrit la vie de S. Fulcrand, évêque de Lodève, & a laissé d'autres ouvrages manuscrits.

VIII. CHARLES DE PRADEL, fils de la sœur de François Bosquet & frère de François de Pradel, gouverneur de Saint-Quentin, était chanoine de l'église de Montpellier, lorsqu'il fut accordé par le roi pour coadjuteur de l'évêque son oncle, en 1675; il fut reçu docteur le 19 juin 1676, & succéda à François Bosquet quelques jours après; il assista aux assemblées générales du clergé en 1681 & 1682 & mourut à Montpellier le 22 septembre 1696.

IX. CHARLES-JOACHIM COLBERT DE CROISSY, né le 11 juin 1667, fils de Charles Colbert, marquis de Croissy & de Marguerite Beraud, était frère de Jean-Baptiste, marquis de Torci, ministre & secrétaire d'Etat. Il entra fort jeune dans le clergé; le roi le nomma abbé commendataire de Fontfroide au mois de mai 1684; il fut agent général du clergé de France au mois d'octobre 1691, & fut reçu docteur de Sorbonne le 21 mars 1692. Le roi le nomma à l'évêché de Montpellier le jour de la Toussaint 1696. Ayant reçu ses provisions de Rome, il fut sacré par l'archevêque de Rouen, le 10 mars 1697, à Paris, dans l'église des feuillants & prêta serment de fidélité au roi dans la chapelle du château de Marly le 19 du même mois. Il assista en 1700 aux états généraux de Languedoc & fut chargé de porter en cour le cahier des doléances. Au mois de décembre 1706 il fut nommé académicien honoraire de la société littéraire de Montpellier, & renouvela en 1736 les statuts de ses prédécesseurs.

X. GEORGES-LAZARE BERGER DE CHARENCY succéda à Charles-Joachim Colbert de Croissy en 1738 & posséda l'évêché de Montpellier jusqu'en 1748.

XI. FRANÇOIS-JOSEPH MOREL DE VIL-

LENEUVE DE MONS fut nommé évêque de Montpellier en 1748; il tint le siége jusqu'en 1766.

XII. RAIMOND DE DURFORT, nommé évêque de Montpellier en 1766, fut remplacé en 1774 par le suivant.

XIII. JOSEPH-FRANÇOIS DE MALIDE, nommé évêque de Montpellier en 1774, occupa ce siége jusqu'en 1790. [E. M.]

NOTE 64

NOTE LXIV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Carcassonne.

CARCASSONNE n'a été érigée en évêché qu'au sixième siècle par les Visigoths. Aussi ne voit-on pas la signature d'un évêque de Carcassonne figurer à un concile avant le milieu du sixième siècle.

La cathédrale de Carcassonne a été bâtie sous l'invocation de S. Nazaire; le chapitre a suivi pendant longtemps la règle de Saint-Augustin, mais il fut sécularisé en 1439, par Eugène IV, à la sollicitation de Geoffroi de Pompadour, évêque de cette ville; cette sécularisation changea l'ordre des dignités: celle de doyen devint la première, l'archidiaconé la seconde, la trésorerie la troisième; il y eut quinze chanoines y compris le chantre.

On ne connaît pas le détail des premières fondations faites à l'église de Saint-Nazaire de Carcassonne; ce n'est qu'à partir du dixième siècle que l'histoire de cette église commence à être bien connue; elle compte au nombre de ses principaux bienfaiteurs Raimond I, comte de Rouergue en 961, Sunifred, comte de Barcelone en 965, Adélaïde, vicomtesse de Narbonne en 977, Ermengarde, comtesse de Carcassonne & Bernard-Aton son fils, en 1085, &c.

On trouvera ci-après, sous chaque évêque & à leur ordre chronologique, les mentions relatives aux reconstructions ou aux réparations de l'église cathédrale de Saint-Nazaire.

Suite chronologique des évêques de Carcassonne.

I. S. HILAIRE est le premier évêque de Carcassonne. Il est difficile de fixer exactement l'époque où il a vécu. On croit que c'est dans la seconde moitié du sixième siècle. Il fut enterré dans une église de son diocèse, qui était alors dédiée à saint Saturnin & qui, au neuvième siècle, est devenue un monastère sous l'invocation de saint Hilaire. Sa fête est célébrée le 3 juin à Carcassonne.

II. SERGIUS est le premier évêque de Carcassonne dont on puisse fixer l'époque avec certitude. Il assista au troisième concile de Tolède qui commença le 6 mai 589.

III. SOLEMNIUS vivait en 633 lors de la tenue du quatrième concile de Tolède. C'est mal à propos que dans les éditions des *Conciles* on a inséré la souscription d'Elpidius comme évêque de Carcassonne au cinquième concile de Tolède. Elpidius était évêque de Tarragone en Espagne.

IV. SYLVESTRE assista au huitième concile de Tolède en 653. Ce concile finit au mois de février 654. Sylvestre ne se trouva point à celui tenu l'an 656 comme on l'a prétendu.

V. ÉTIENNE était évêque en 683; la tradition le regarde comme un bienheureux. On trouve sa vie dans les Bollandistes au 6 août.

VI. HISPICIO souscrivit en 791 les actes du concile de Narbonne, où fut condamné Félix, évêque d'Urgel. Il vécut selon le père le Cointe jusqu'en 798.

VII. ROGER fut ordonné évêque par le pape Léon III, en 800.

VIII. SENIOR, évêque de Carcassonne, souscrivit le 14 octobre 813 l'acte d'une donation faite par un prêtre appelé Ruderic, d'une maison située dans la ville à Attala, abbé, & au monastère de la Grasse.

LIVIULA est cité comme évêque de Carcassonne dans un ancien écrit trouvé dans la châsse de S. Lupin, confesseur, mort en 851 & dont Christophe de l'Estang, évêque du même diocèse, fit l'ouverture en 1607. Mais ce titre est apocryphe.

IX. EURUS est cité comme évêque de

Carcassonne dans les actes du concile de Tusey en 860.

X. Arnulfe, abbé de Saint-Sauveur d'Aniane, fut fait évêque de Carcassonne dans les dernières années du règne de Charles le Chauve, vers 875.

XI. Gisleran ou Willeran fut présent à un plaid tenu à Carcassonne, au mois de février 883. Il assista en 885 à l'élection de Théodard, archevêque de Narbonne, & le sacra le dimanche 15 août 885. Il se trouva au deuxième concile de Port, en 897, sous Arnuste, archevêque de Narbonne.

XII. Guimera ou S. Gimier succéda au précédent en 902 ou 903. Il assista en 906 au concile de Barcelone & à celui de Saint-Thibéry, & en 911 à celui de Fontcouverte. Guimera assista en 917 à la dédicace de l'église cathédrale d'Elne. Ce prélat mourut le 13 février 982. Il fut enterré dans l'église de Saint-Nazaire. On célèbre sa fête à Carcassonne, le jour de sa mort. Gérard de Vic a fait trois évêques de ce Guimera; il place le premier en 300 & le second en 865. Mais ces évêques n'ont jamais existé.

XIII. Abbon était évêque de Carcassonne en 932 & 933.

XIV. Gisande ou Wisande était archidiacre de Narbonne sous l'épiscopat de Guimera. Il est cité comme évêque dans une charte de l'année 936; il se trouva en 937 à la dédicace de l'église de Saint-Pons de Thomières. Il est fait mention de lui en 947, dans les actes d'un concile, tenu à Narbonne, dans lequel fut sacré Riculfe, évêque d'Elne. Gisande vécut jusqu'en 951. De Vic a fait deux évêques de ce prélat, il appelle l'un Gisande & l'autre Wisande.

XV. Francon était évêque en 965; il consentit alors à une vente faite le 23 avril par Siger, abbé, & les religieux de la Grasse. C'est sous son épiscopat, le 22 février 970, que fut faite la translation des reliques de S. Hilaire. A la fin de septembre 974, Francon assista à la dédicace de la nouvelle église de Saint-Michel de Cuxa en Roussillon. Il est encore cité dans une charte de l'année 977.

XVI. Aymeri succéda à Francon, au plus tard en 983. Le 1er novembre 984, il consacra, à la prière de Roger I, comte de Carcassonne, une église que ce prince avait fait bâtir dans le lieu de Corneillan; il vivait encore en 986, au mois de février.

XVII. Adalbert ou Albert fut en 1002 le successeur d'Aymeri; il est cité en 1004 dans une charte de l'abbaye de Cuxa. Il assista en 1005 au concile convoqué à Toulouse par Raimond, évêque, & Guillaume, comte de cette ville. Le 18 novembre 1010 il assista à une grande assemblée tenue à Urgel pour l'établissement de la vie canoniale parmi les chanoines de cette église. Albert assista à une autre assemblée d'évêques tenue à Toulouse en 1020.

XVIII. Foulque se trouva le 17 novembre 1028 à la dédicace de l'église de Saint-Martial de Limoges. Dom Estiennot pense que cet évêque fit bâtir le monastère du Saint-Sépulcre d'Aigues-Vives dans le diocèse de Carcassonne.

XIX. Guifred ou Wifred était abbé de Champrond avant d'être nommé évêque de Carcassonne. Cet évêque assista en 1032 à la dédicace de l'église de Notre-Dame de Ripoll; il fut présent le 21 septembre 1038 à la dédicace de l'église cathédrale de Girone que Pierre, évêque de cette ville, avait fait reconstruire; il se trouva aussi le 1er novembre 1040 à celle de l'église d'Urgel. Le 13 juillet 1050 Guifred assista, par procureur, au troisième concile de Saint-Thibéry, présidé par Guifred, archevêque de Narbonne. Il vivait encore au commencement de l'année 1054.

XX. Pierre I, fils de Roger I, comte de Carcassonne, assista selon Arnaud de Verdale à la dédicace de l'église de Maguelonne en 1054. Les historiens de la province de Languedoc sont d'un avis contraire, parce que Guifred vivait encore en 1054; mais comme le mois & le jour de cette dédicace ne sont pas marqués, peut-être fut-elle faite à la fin de 1054 ou au commencement de 1055. L'existence d'Arnaud qu'on lui donne pour successeur n'est pas prouvée.

XXI. Bernard I de Rochefort était évêque en 1072. Il est fait mention de lui en 1076, dans une donation faite par Roger II, comte de Foix, à l'abbaye de Saint-Pons. Il mourut le 21 octobre selon un fragment du nécrologe de Saint-Nazaire.

XXII. Pierre Artaud II succéda à Bernard; il assista en 1077 au concile de Besalu, où fut excommunié Guifred, archevêque de Narbonne. Il signa le 7 mai 1080 un acte par lequel Pierre, élu archevêque de Narbonne, & ses deux neveux, donnèrent aux chanoines de Saint-Just, qui vivaient en commun, la dîme du sel de toutes les salines de la côte de Sigean. Il est encore cité dans un acte de 1083.

XXIII. Pierre III, du même nom que le précédent, doit en être distingué, comme le remarque de Vic. En effet, le martyrologe de Montolieu, qui fait mention de Pierre, abbé de ce monastère, qui devint ensuite évêque de Carcassonne, ne parle plus de cet abbé après 1083. C'est indubitablement ce Pierre, évêque, qui avec Pons, abbé de Saint-Sauveur, confirma la donation faite à ce dernier monastère par la vicomtesse Ermengarde de toutes les dîmes à percevoir dans ses domaines, le 26 mai 1085. Pierre avait dès 1083 institué des chanoines réguliers dans la cathédrale de Carcassonne & dans les églises de Sainte-Marie & de Saint-Étienne, situées dans les faubourgs. A la demande de ce prélat, le pape Urbain II confirma au mois de mai 1088 les institutions faites dans ces trois églises. Il est cité dans un acte de Saint-Saturnin de Toulouse, en 1093. Par le concours d'Isarn, évêque de Toulouse, de Simon, évêque d'Agen, & de Pierre, évêque de Carcassonne, fut fait un accord entre les chanoines de Saint-Étienne & ceux de Saint-Sernin au sujet de la sépulture des comtes de Toulouse, laquelle fut adjugée aux derniers. Il reçut à Carcassonne, le 11 de juin 1096, le pape Urbain II qui y resta cinq jours, officia pontificalement le 12 dans la cathédrale & y bénit les matériaux qu'on avait assemblés pour sa reconstruction déjà commencée depuis longtemps. Pierre mourut le 1er septembre 1101 selon le nécrologe de Montolieu.

XXIV. Guillaume Bernard I accepta le 5 novembre 1106 la donation qu'Arnaud-Guillaume fit au chapitre d'un terrain sur lequel furent établis la sacristie & le cimetière de l'église de Notre-Dame de Lierre. Le même prélat & l'archidiacre Sifred Bernard engagèrent la leude de Carcassonne, c'est-à-dire le droit d'imposer un tribut sur tout ce qui était transporté par cette ville. La charte d'engagement est du 2 août 1107; Guillaume mourut le 10 avril suivant.

XXV. Raimond I souscrivit un accord passé en 1108 entre Richard, archevêque de Narbonne & Bernard-Aton, vicomte de Béziers. Il est cité en 1110 dans une ancienne charte de l'église de Narbonne.

XXVI. Arnaud de Girone reçut en 1113 la restitution faite par Bernard-Aton, son épouse Cécile & leurs enfants, de ce qu'ils retenaient injustement des biens de son église. Arnaud assista, au mois d'octobre 1115, à la consécration de l'église du monastère de Cassan, diocèse de Béziers. Cette même année il donna de concert avec son chapitre, à Pierre Ferréol & à ses frères, la terre de Saint-Nazaire, sur les confins de Saint-Michel, pour la cultiver moyennant les prémices & la dixième partie des fruits au mois de juillet. Il est fait mention d'Arnaud le 2 & le 23 octobre dans le nécrologe de l'église de Carcassonne. Il en réconcilia les habitants avec le vicomte Aton contre lequel ils s'étaient révoltés à cause des charges onéreuses qu'il leur avait imposées.

XXVII. Raimond II de Sorecenis était évêque de Carcassonne, le 10 juin 1131. Il assista le 5 décembre 1132 à une assemblée tenue à Preissan, pour la dédicace de l'église du monastère de ce nom. Il assista en 1140 au concile tenu à Narbonne en faveur du diocèse d'Elne. Raimond mourut en 1141, le 1er juin.

XXVIII. Pons I, surnommé de Tresmals (*de tribus malis*), était évêque de Carcassonne en 1142; il fut présent en 1146 à un accord entre Roger, vicomte de Carcassonne & Bernarde, son épouse, & le vicomte de Béziers, son frère, d'une part, & l'abbé & les religieux de Saint-Jean de Valseguier, de l'autre, touchant la fondation de la nouvelle ville de Montolieu, située près de cette abbaye. Il augmenta les revenus des chanoines de sa cathédrale par l'union de la dîme de l'église de Preissan qu'il fit en 1156, à la condition que les chanoines récitassent tous les samedis l'office de la Vierge, & annuellement l'office des morts pour son anniversaire, enfin qu'ils donnassent ce jour-là à manger à treize pauvres. Pons mourut le 16 février

1159 suivant le nécrologe de Saint-Nazaire.

XXIX. Pons II de Brugal est différent du précédent, bien qu'on ait fait un seul des deux. Pons II était de la maison de Brugal, suivant une transaction du 21 septembre 1159, datée de Carcassonne; il assista en 1166, au mois de juillet, à la consécration du prieuré de Salelle, à l'ordre de Cluny. Le jour de son décès est indiqué au 2 février dans le nécrologe de Montolieu, & au 3 dans la chronique de G. de Vic.

Vers cette époque les albigeois créèrent dans une assemblée tenue à Saint-Félix de Caraman à cinq lieues de Toulouse, Giraud Mercier évêque de Carcassonne. Ils établirent encore, en 1167, deux autres évêques, l'un à Toulouse, l'autre à Aran. Ces trois diocèses renfermaient les populations attachées à cette croyance.

XXX. Othon était prévôt & sacristain de Saint-Nazaire en 1165. Il succéda à Pons au plus tard en 1170; il consacra, le dimanche 8 mai 1177, l'autel dédié à la Vierge dans l'église cathédrale, & assista en 1179 au concile de Latran, convoqué le 5 mai par Alexandre III. Le 1er mars 1183, Udalguerius de Poncian s'offrit à Dieu, à S. Nazaire, & à l'évêque Othon, à la condition d'être mis au rang des chanoines & lui restitua le fief qu'il avait usurpé à Talabois. Vers 1185, Roger, vicomte de Béziers, comte de Carcassonne, donna à Alphonse, fils du roi d'Aragon du même nom, marquis de Provence & comte de Barcelone, toutes les villes, les bourgs, châteaux, évêchés, abbayes, prieurés & autres possessions qui lui appartenaient, & il adopta pour son fils le donataire, en reconnaissance des services que lui avait rendus le roi d'Aragon. En 1191 un différend entre les chanoines de Saint-Nazaire & les habitants de Carcassonne fut porté devant Othon & le comte Roger : il s'agissait des dîmes des jardins & des champs semés de fourrages. Roger, en présence d'Othon & de divers seigneurs, condamna les habitants à payer la dîme, ainsi qu'en pareille circonstance avait fait & jugé Trencavel, son père. Othon occupait encore son siége en 1200. Sa mort est marquée le 6 décembre dans le nécrologe de l'église de Carcassonne.

XXXI. Béranger I, neveu d'Othon, était archidiacre de Saint-Nazaire en 1191. Il succéda à son oncle en 1201 & exerça son zèle contre les hérétiques de Carcassonne qu'il tâcha de ramener à l'Église. Ceux-ci le chassèrent de la ville & défendirent d'avoir aucun commerce avec lui. Sous l'épiscopat de Béranger, le 14 septembre 1209, la ville de Carcassonne fut prise par les croisés. Béranger mourut le 23 octobre suivant.

XXXII. Bernard-Raimond de Rochefort, frère de Guillaume, seigneur de Rochefort, partisan des albigeois, était archidiacre & prévôt de Montlong ou de Monlegan & chanoine de Carcassonne. Il fut élu évêque le 19 février 1209. Il assista le 17 mars à la prise de possession de l'église de Notre-Dame de Prouille par Guillaume Clareti, compagnon de S. Dominique, pour les religieuses fondées par ce dernier. En 1210, durant le siége du château de Termes par Simon de Montfort, château dans lequel se trouvaient sa mère & son frère Guillaume, il fut envoyé avec Gui de Levis, lieutenant de Simon de Montfort, pour traiter avec les assiégés. Il ne put les amener à aucun accommodement; le seigneur de Termes lui refusa même toute communication avec son frère. Bernard demanda à Innocent III d'accepter sa démission de l'évêché de Carcassonne ; le pape l'accepta & écrivit à son légat, l'évêque d'Uzès, de faire remplacer Bernard dans les huit jours. On donna à l'évêque démissionnaire, pour sa subsistance, une prévôté dépendant du chapitre de Carcassonne & on lui conserva le titre d'ancien évêque de cette ville. Des historiens ont écrit qu'il avait partagé les opinions des albigeois, mais c'est sans aucun fondement. Il mourut en 1230.

XXXIII. Gui, religieux de Cîteaux, abbé de Vaux-Cernai, fut promu à l'évêché de Carcassonne sur la demande de Simon de Montfort. Il accompagna ce général des croisés dans toutes ses expéditions. Il n'était pas encore sacré en 1211, & assista à cette même époque au siége de Toulouse; il prit possession de son évêché pendant le carême de l'an 1212, fut sacré après Pâques, & choisit S. Dominique pour vi-

caire général de son diocèse; il alla en France à la mi-janvier 1313 prêcher la croisade contre les albigeois, mais il ne put engager que peu de monde, le cardinal Robert de Courçon prêchant en même temps celle de la Terre-Sainte. Gui, après une année de séjour en France, revint avec un nouveau corps de troupes. En 1215 il servit de conducteur à ce corps de croisés parmi lesquels était Louis, fils de Philippe-Auguste. En 1218, Gui retourna à Paris. Gautier, abbé de Saint-Germain des Prés, l'invita le 22 février à la translation des reliques de S. Leufroi, d'une ancienne châsse dans une nouvelle. L'abbé & les religieux lui firent présent d'un os de ce saint. Le pape l'avait nommé son légat; il mourut le 21 mars suivant.

XXXIV. Clarin ou Clarius, chapelain & chancelier de Simon de Montfort, n'est cité comme évêque de Carcassonne qu'en 1226. Olivier & Bernard de Termes, frères, cédèrent au roi, en 1228, leur château de Termes & le confièrent en son nom à P..., archevêque de Narbonne, à Clarin & au maréchal Gui de Levis. Clarin assista, le 16 juin 1229, à l'assemblée tenue à Saint-Jean de Verges où le comte de Foix fit sa paix avec l'Église & se soumit au vice-légat & à Mathieu de Marli, lieutenant du roi dans la Province. En 1230, les évêques de la Province députèrent Clarin pour porter leurs plaintes au pape Grégoire IX contre le comte de Toulouse. En 1231, à son retour de Rome, il donna une maison située au bord de l'Aude aux frères prêcheurs qui y bâtirent un monastère & une église. Il donna au chapitre le prieuré de Sainte-Marie situé dans le faubourg de Carcassonne; ce prieuré fut depuis appelé *de l'abbaye*. En 1237, il donna au chapitre de Saint-Nazaire l'église de Mairal & les dîmes, prémices & autres droits. En 1241, Clarin fut pris par l'empereur avec les autres prélats du royaume qui allaient au concile convoqué à Rome; il fut relâché avec les évêques français à la prière de S. Louis. En 1246, il fut médiateur de la paix de Trencavel avec le roi de France, & le 23 août 1247 S. Louis ordonna qu'au lieu du bourg de Carcassonne, brûlé par Trencavel, on en construirait un nouveau de l'autre côté de la rivière d'Aude. Clarin mourut le 26 avril 1248.

XXXV. Guillaume II Arnaud était archidiacre lorsqu'il fut élu évêque de Carcassonne au mois d'août 1248; il approuva peu après, avec son chapitre, l'échange fait par le sénéchal de Carcassonne en vertu des ordres du roi, de la moitié du village de Villalier, ou du sol sur lequel avait été bâti le nouveau bourg de Carcassonne, par un diplôme daté d'Aigues-Mortes. Le même évêque donna à la mense capitulaire de Saint-Nazaire, en 1249, l'église de Notre-Dame d'Alzonne avec ses dîmes & dépendances. Il institua deux chapelains dans l'église de Saint-Nazaire, chargés de prier Dieu tous les jours pour lui. Il mourut le 4 septembre 1255.

XXXVI. Guillaume III Renouf ou Raoul, reçut le 24 octobre 1255 une bulle d'Alexandre IV contre les usurpateurs des granges de Tramesaigues appartenant au monastère de Bolbone. Il recueillit les dominicains dans son palais après une inondation qui détruisit leur monastère, & leur permit, au mois de janvier 1256, de rebâtir leur maison dans un lieu nommé Aigues-Mortes qui lui appartenait. Le jour de sa mort est indiqué au 1er d'octobre 1264 dans l'ancien nécrologe de Saint-Nazaire.

XXXVII. Bernard, de la maison de Capendu, occupait le siége de Carcassonne le 19 septembre 1265. Le roi lui fit présent, vers 1269, d'un emplacement à prendre sur la voie publique pour agrandir le chœur de la cathédrale. Bernard se disait encore élu en 1271 au mois de février; il fut sacré en 1273, ainsi qu'il résulte de la collation de la cure de Montolieu. Il passa en 1276 un accord avec le sénéchal qui voulait détourner l'Aude pour faire passer cette rivière près du fief du prélat & du chapitre, afin de la conduire au moulin du roi par un endroit plus utile à la ville. Bernard mourut le 18 janvier 1278, suivant l'ancien nécrologe de Carcassonne.

XXXVIII. Gautier ou Jean Gautier était archidiacre lorsqu'il fut élu évêque de Carcassonne, le 26 janvier 1278. Il assista en 1280 à un concile tenu à Béziers contre les entreprises des officiers royaux; son nom est cité dans le nécrologe de Montolieu

au mois d'octobre; il avait institué deux chapelains pour célébrer tous les jours la messe pour le repos de son âme, de celles de ses prédécesseurs, &c. On dit que le roi de France lui avait permis d'avoir quatre fenêtres ouvertes dans les murs de la ville, à la condition de les faire boucher en temps de guerre.

XXXIX. BÉRANGER II est cité dans le nécrologe de Saint-Paul de Narbonne; sa mort y est indiquée à l'an 1280. L'existence de cet évêque est douteuse.

XL. ISARN était évêque en 1280, suivant le nécrologe de l'abbaye de Montolieu. Il resta à peine trois ans dans l'épiscopat. Il paraît qu'après lui il y eut vacance jusqu'au 26 juin 1291.

Un Isarn, envoyé en 1255 en Danemark pour obtenir la liberté de Jean, archevêque de Londres, n'était point évêque de Carcassonne, mais archiprêtre de Carcassonne.

XLI. PIERRE IV DE LA CHAPELLE, né dans le bourg de la Chapelle-Taillefer, dans la Marche du Limousin, était fils d'Étienne de la Chapelle, chevalier. Il fut d'abord professeur de droit à Orléans en 1270, où il eut, dit-on, pour auditeur Bertrand de Goth, depuis pape. Il devint chanoine de Paris & aumônier du roi. En 1288, il tint le parlement de Toulouse avec Bertrand, abbé de Moissac & Laurent de Voysin, doyen de Chartres. En 1291 il est cité comme évêque *élu* de Carcassonne. Le roi Philippe le Bel l'envoya comme ambassadeur, avec deux autres, au pape Nicolas IV, pour demander la levée des décimes pendant six ans sur le clergé de France, pour faire la guerre à Jacques, roi d'Aragon. L'année suivante, le roi lui écrivit pour lui défendre de troubler les clercs du bourg nouvellement bâti. En 1296, il institua du consentement de son chapitre quatre prébendés dans l'église de Mirabelle, pour ceux qui rempliraient les fonctions de curés. Au mois d'octobre 1298, le pape Boniface VIII le transféra à l'évêché de Toulouse, & Clément V le créa cardinal le 15 décembre 1308.

XLII. JEAN I DE CHEVRY, d'abord sous-chantre de l'église de Chartres à laquelle il légua pour son anniversaire sa maison claustrale, fut ensuite promu à l'archevêché de Rouen. Boniface VIII le nomma à l'évêché de Carcassonne. Il fut sacré par l'archevêque de Narbonne, le deuxième dimanche du carême de l'an 1299. Il mourut le 13 juin 1300.

XLIII. PIERRE IV DE ROQUEFORT était archidiacre de Carcassonne & de la même famille que Bernard-Raimond. Il fut sacré le 30 décembre 1300. Le 15 avril 1306 les cardinaux P., du titre de Saint-Vital, & Béranger du titre de Saint-Nerée lui mandèrent d'avoir soin des gens détenus dans les prisons de l'inquisition. Il institua, le 1er janvier 1308, la confrérie de Saint-Louis dans l'église de Saint-Saturnin de Carcassonne & donna aux chartreux l'église de Beaulieu, dans la forêt de Louvière. Il avait fait bâtir cette église & nourrissait alors ces moines; mais par son testament, il rétracta cette donation & ordonna que le monastère serait mis entre les mains de treize prêtres séculiers. Le pape Jean XXII maintint les chartreux. Il mourut le 31 mars 1321, selon le nécrologe de Saint-Nazaire, & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre & Saint-Paul qu'il avait fait bâtir dans la cathédrale. Il fit reconstruire pour la plus grande partie l'église de Saint-Nazaire, enfermer dans une châsse d'argent le chef de S. Germier, évêque de Carcassonne, & assura une rente à un chapelain qui dirait une messe chaque année le dernier jour de janvier & le 29 de juin pour le repos de son âme.

XLIV. GUILLAUME IV DE FLAVACOURT était évêque de Viviers lorsqu'il fut promu par Jean XXII à l'évêché de Carcassonne. Il passa en 1323 à la métropole d'Auch & quelque temps après à celle de Rouen.

XLV. ÉTIENNE, deuxième du nom, n'est connu que par les registres du Vatican. Il succéda à Guillaume le 7 octobre 1323 & vécut peu de temps.

XLVI. PIERRE VI RODIER, d'une ancienne famille d'Auvergne, était chanoine d'Eymoutiers; il fut également chanoine de Saint-Martial de Limoges & de l'église de Paris; il devint chancelier de France en 1321 & conserva cette dignité jusqu'au mois de novembre 1323, époque où il fut nommé évêque de Carcassonne. Il prêta à

Philippe le Long 1600 florins d'or pour l'aider à soutenir la guerre contre les Flamands en 1328. Il mourut au mois de janvier 1330 & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Barthélemy qu'il avait fait construire dans la cathédrale.

Après la mort de Pierre, Bernard Vinaud, juge mage & Jacques Barthélemy, avocat du fisc, faisant les fonctions de sénéchal, annexèrent par droit de régale, au fisc, les revenus de l'évêché. Arnaud Pomar, archiprêtre & syndic du chapitre, se pourvut contre le roi, le 6 janvier 1330 & le roi rendit une ordonnance le 3 février, en vertu de laquelle les évêques de Carcassonne étaient exempts de la régale.

XLVII. Pierre VII Déjean fut nommé évêque de Carcassonne le 14 juin 1330, d'après les registres du Vatican. Le 28 juillet 1332, il fit agrandir le jardin & la clôture de la chartreuse de la Louvière, & fit conduire à ses frais des eaux en abondance au milieu du cloître. Les ermites de Saint-Augustin, en reconnaissance de ce qu'avait fait pour eux Pierre Déjean, arrêtèrent qu'ils célébreraient tous les jours une messe pour lui pendant sa vie & après sa mort pour le repos de son âme. Il paraît que l'évêque avait aidé à la construction du monastère, car le provincial prescrivit à ses moines de fonder également une messe pour Sanche Axilan, chanoine & aumônier de Saint-Nazaire, qui avait contribué de son côté aux frais de cette construction. Le chapitre de l'église de Carcassonne fut chargé, comme patron du collége fondé à Toulouse par Arnaud de Verdale, dans la rue Valade, de choisir les douze étudiants admis à cette école.

XLVIII. Gaucelin Déjean, natif de Cahors & appartenant à une famille de Dijon, neveu du cardinal Gaucelin & cousin du précédent, lui succéda le 25 mai 1337. Clément VI lui permit, en 1345, de porter à trente le nombre des chanoines de son chapitre, y compris tous les dignitaires. Il fit cette même année l'élévation des os & des reliques de S. Saturnin & des autres saints enterrés à Saint-Hilaire, & les transféra dans un lieu plus convenable. Pendant la peste de 1447, il distribua tout son revenu pour le soulagement des pauvres & des malades; mais, malgré le soin qu'il prit des cordeliers, ceux-ci moururent tous de la peste.

XLIX. Gilbert Déjean, archidiacre de Montpézat dans l'église de Cahors, n'était encore que diacre, quand il fut nommé par Clément VI pour succéder à son frère décédé à la cour du pape en 1347; il mourut en 1354.

L. Arnaud Alberti, doyen de l'église collégiale & précédemment abbatiale de Saint-Irier de la Perche en Limousin, devint évêque d'Agde & fut transféré au siége de Carcassonne en 1354; il était neveu & camérier d'Innocent VI. L'année suivante, la ville de Carcassonne fut assiégée par le prince de Galles & le bourg fut entièrement détruit. Le 16 janvier 1356, Arnaud fut transféré à l'archevêché d'Auch.

LI. Geoffroi I de Vairols fut transféré de l'évêché de Carpentras à celui de Carcassonne en 1356. Outre la fête des Morts, le lendemain de la Toussaint, Geoffroi en institua deux semblables, l'une le lundi d'après l'octave de Pâques, l'autre après la fête de Saint-Hilaire. Il fut transféré à l'archevêché de Toulouse le 10 mars 1361, & mourut le 20 juillet 1380. Il fut enterré dans une chapelle de la chartreuse de Cahors où se voyait son tombeau en pierre avec cette épitaphe : ANNO DOMINI : M : CC[C] : LXXX : MORIT : GAUFRE : DE VAIROLS : EL MES : DE : JUL : LO : JORD : DE : S. MARGARITA.

LII. Étienne III Alberti, natif du diocèse de Limoges, fils de Gautier Alberti damoiseau, neveu du cardinal Audoin & petit-neveu d'Innocent VI, fut nommé par celui-ci à l'évêché de Carcassonne en 1361, le 10 mars; il était protonotaire du Saint-Siége. On ignore pourquoi il ne fut jamais sacré. Le 17 de septembre 1361, il fut fait cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie par le même pape, son grand-oncle. On le nommait, le 5 septembre 1367, cardinal de Carcassonne; en 1368, le 22 septembre, il fut nommé cardinal-prêtre. Il mourut à Viterbe le 4 septembre 1369 & fut inhumé dans la cathédrale de cette ville.

LIII. Jean II Fabri ou Fabre, cousin d'Innocent VI & évêque de Tortose, fut nommé par le pape évêque de Carcassonne

le 10 de janvier 1362; il consacra, le 11 juin 1368, le maître-autel dédié à saint Jean-Baptiste dans l'église de Montolieu. Le 2 avril 1369, il prêta à Louis, fils de Jean, roi de France, gouverneur du Languedoc, cinq cents florins d'or; il obtint du même prince Louis le pardon de ceux qui avaient insulté les commissaires du roi envoyés pour exécuter ses ordres, & mourut en 1370.

LIV. HUGUES DE LA JUGIE fut transféré par Grégoire XI de l'évêché de Béziers à celui de Carcassonne le 28 juin 1371; il mourut à Avignon le 13 juillet de la même année.

LV. PIERRE VIII GARDESI succéda à Hugues le 17 décembre 1371. Le 17 février 1372, il donna une reconnaissance à la Chambre apostolique de ce qui était dû par son prédécesseur. Il est appelé *frère* dans cet acte, ce qui prouve qu'il appartenait à quelque ordre religieux.

LVI. PIERRE IX DE SAINT-MARTIAL, né à la Chapelle-aux-Plas, diocèse de Tulle, fut d'abord évêque de Rieux, puis de Carcassonne, & ensuite archevêque de Toulouse; il occupa le premier siége de 1359 à 1372 & passa cette année au siége de Carcassonne, où il resta jusqu'en 1390; quand il fut transféré à l'archevêché de Toulouse, il fit présent à l'église de Carcassonne de tous les ornements pontificaux dont il s'était servi.

LVII. SIMON DE CRAMAUD, natif du bourg de ce nom, diocèse de Poitiers, fut évêque de Poitiers, d'Agde, de Béziers, d'Avignon, d'Agen, archevêque de Reims & cardinal, chancelier de Jean, duc de Berry, comte de Poitiers, & administrateur de l'évêché de Carcassonne vers le mois d'octobre 1391. A peine entré en fonctions, il appela en cause Pierre de Saint-Martial pour le faire condamner à réparer les paroisses du diocèse de Carcassonne & le palais épiscopal qu'il avait presque laissé tomber en ruines. En 1395, il fut envoyé par le roi & l'église de France vers l'anti-pape Benoît XIII pour le porter à renoncer à la papauté; on fait la remarque qu'en 1398 il fut admis à la table de l'empereur Vinceslas avec les deux Charles, rois de France & de Navarre, tandis que les princes de France & d'Allemagne mangèrent à une autre table. En juillet 1405 il voulut être inscrit parmi les confrères de Sainte-Anne, institués par Hélie, abbé de Montolieu, & son vicaire général, le 26 mai 1397. Il assista au concile de Pise en 1409, comme ambassadeur de Charles VI. Il fut nommé alors archevêque de Reims & en 1413 patriarche d'Alexandrie; il quitta en 1409 Carcassonne.

LVIII. PIERRE X AIMERI DE LORDAT eut en commende l'église de Carcassonne le 25 juillet 1409, selon les registres d'Alexandre V; il était archevêque de Bourges. Une charte de Notre-Dame de la Grasse du 1er octobre 1409 fait mention de Pierre comme patriarche d'Alexandrie & administrateur perpétuel de Carcassonne; il mourut le 20 février 1413.

LIX. GÉRAUD ou GUIRAUD DU PUY fut transféré de Mende à Carcassonne le 19 avril 1413. Le 3 décembre le duc de Berry le commit avec plusieurs seigneurs de la Province pour prendre possession en son nom du gouvernement du Languedoc; l'évêque & les seigneurs se qualifiaient conseillers du roi & du duc de Berry. Ils assemblèrent à Nimes en cette qualité, en 1414, les trois états de la sénéchaussée de Beaucaire. Géraud fut député par l'université de Paris vers Jean XXIII, pour l'engager à renoncer à la papauté; il fut un des ambassadeurs du roi Charles VI au concile de Constance. Le concile l'ayant renvoyé vers le roi, il fut pris pendant son voyage par Henri de la Tour dans le duché de Bar. En 1420, il fit son testament & voulut être enterré dans l'église cathédrale. Il mourut le 4 septembre, suivant le nécrologe de Montolieu.

LX. GEOFFROI II DE POMPADOUR, fils de Renout Hélie, seigneur de Pompadour & de Constance de la Marche, fut transféré de l'église de Saint-Pons de Thomières à celle de Carcassonne, le 21 novembre 1420. Geoffroi unit le 7 décembre 1423 la chartreuse de Castres à celle de Louvière, qui avait souffert de grandes pertes par les guerres & les déprédations des brigands; il sollicita d'Eugène IV, avec l'agrément de Charles VII, la sécularisation de son chapitre. Les chanoines vivaient sous la règle

de Saint-Augustin depuis trois cent trente ans, mais le relâchement s'était introduit parmi eux par la facilité d'y admettre des clercs qui n'avaient pas fait d'études préalables & qui la plupart étaient des enfants de sept à huit ans que les parents y faisaient recevoir par intrigue; il existait alors trente chanoines & trente-deux prébendes, dont deux étaient pour l'évêque. Le revenu de la mense capitulaire avait dépassé six mille livres, mais il était réduit à deux mille; les dignités ne produisaient plus que le tiers de leur ancienne valeur. L'évêque de Lavaur, délégué du pape, prononça la sécularisation & réorganisa le service. L'évêque Geoffroi mourut le 1[er] janvier 1446 après avoir établi deux obits pour le repos de son âme le 1[er] mars & le 16 septembre.

LXI. Jean III d'Étampes, fils de Robert, seigneur de Salbris & de La Ferté Imbault & de Jacquette Rolland, était prévôt de l'église de Tulle en 1438 & 1439, camérier du pape, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, général des finances du royaume, confesseur de Jean, duc de Bourgogne, maître des requêtes, conseiller d'honneur du parlement de Toulouse; il fut nommé évêque de Carcassonne le 29 octobre 1446. En 1450 il institua dans le diocèse la fête du Saint-Sacrement; il fut un des commissaires chargés de saisir le temporel de l'évêque du Puy, qui n'avait ni prêté serment ni rendu hommage au roi; il mourut à Nevers au palais épiscopal le 25 janvier 1456 & fut inhumé dans la chapelle Sainte-Catherine de la cathédrale de cette ville.

LXII. Geoffroi III ou Gaufroi de Basilhac, né à Carcassonne, était chanoine de Saint-Nazaire. Le chapitre l'élut pour évêque d'une voix unanime, le 13 février 1456; il n'était que sous-diacre & le pape Callixte III ne voulut pas confirmer l'élection. Ayant été reçu prêtre l'année suivante, il fut élu pour la seconde fois, mais trois chanoines présentèrent leur opposition : Guillaume d'Étampes, Jean du Chastel & Pierre de Trille. La cause fut portée au parlement qui donna arrêt en 1460, mais on ne sait quel en fut le résultat; il paraît toutefois que Geoffroi se désista & fut nommé évêque de Rieux le 30 avril 1462.

LXIII. Jean du Chastel, l'un des opposants à l'élection du précédent, avait été transféré du siége de Vienne à celui de Nimes. Callixte III le fit passer à celui de Carcassonne le 25 juin 1456; il eut pour concurrents non-seulement Geoffroi de Basilhac, mais aussi Mathieu de Graves qui avait été désigné par Charles VII, le 3 septembre ou décembre 1456. Jean resta paisible possesseur le 8 décembre 1459. Le cardinal de Sainte-Praxède, légat d'Avignon, lui avait donné en 1457 la commende de l'abbaye de Saint-Léonard de Ferrières en Poitou. Il mourut à Toulouse le 15 septembre 1475 dans la maison du prévôt & fut inhumé à Carcassonne dans la cathédrale auprès du grand autel; il était frère de Tannegui du Chastel, vicomte de Bellière.

LXIV. Guiscard ou Guichard d'Aubusson, natif de la Marche, frère du cardinal Pierre d'Aubusson, maître des chevaliers de Rhodes, fut d'abord conseiller au parlement de Paris & ensuite évêque de Conserans d'où il fut transféré en 1475 à l'évêché de Cahors; mais avant qu'il eût pris possession, Sixte IV le fit passer à celui de Carcassonne, le 15 juillet 1476; il se rendit à cette église en juillet 1477; il permit en 1478 aux religieuses de Sainte-Claire de quitter Carcassonne pour aller s'établir à Azillan, diocèse de Narbonne. Leur couvent fut occupé dans la suite par les cordeliers. Guiscard fut député de la sénéchaussée de Carcassonne aux états généraux tenus à Tours du mois de janvier au mois de mars 1484; il mourut au mois de novembre 1497.

LXV. Pierre XI d'Auxilion, bachelier en droit, chanoine de Saint-Nazaire, fut élu évêque d'Alet en 1483 par délégation du chapitre, puis évêque de Carcassonne le 6 décembre 1497 par le suffrage de dix chanoines faisant la majeure partie du chapitre. L'archevêque de Narbonne confirma l'élection le 22 du même mois. Le roi se plaignit que le chapitre eût contrevenu à l'usage de demander l'agrément du roi pour le choix de l'évêque, & sous prétexte que l'élection avait eu lieu à l'instigation de Pierre de Saint-André, juge mage, proche parent de l'élu, le roi mit sous sa main le revenu de l'évêché & nomma à la place de Pierre d'Auxilion, Jean Lopis, cardinal de

Capoue, qui mourut peu après. Le roi nomma alors Jean ou Jacques Hurault, protonotaire apostolique. Celui-ci est inscrit sur les registres de Jules II, en 1504, au 19 janvier. Pierre d'Auxilion exerça cependant ses fonctions avec beaucoup d'exactitude; il prêta serment au roi entre les mains de Louis d'Amboise, évêque d'Albi. En 1503, Jacques Hurault se désista moyennant une pension de mille cinq cents livres tournois; il devint ensuite évêque d'Autun. Pierre d'Auxilion, resté en possession de l'évêché, mourut le 24 septembre 1512 & fut inhumé devant le grand autel.

LXVI. Martin de Saint-André, chanoine de Carcassonne, fut élu par quatre chanoines seulement, vers 1512, mais il était appuyé par des lettres des pères réunis au concile de Pise, & il était protégé par Louis XII; il eut pour compétiteur Hugues de Voisins, chanoine de Saint-Nazaire, qui eut neuf suffrages. Le chapitre refusa de se réunir en faveur de Martin malgré la demande des envoyés du roi; il y eut procès au parlement de Toulouse, mais Hugues étant mort le 16 décembre 1516, le chapitre, considérant le siége comme vacant, procéda à une nouvelle élection & choisit Jean de Basilhac. Jean était docteur en droit, conseiller au parlement & prêtre, & neuf chanoines sur quatorze lui avaient donné leurs voix; il se fit confirmer par le vicaire général de l'archevêque de Narbonne. Le procureur général du roi, le doyen du chapitre & quatre chanoines en appelèrent & Martin soutint ses droits. Le procès dura quelques années & fut décrit en vers élégiaques par Pierre Antraven, dominicain de Toulouse, dans son *Aurea summa de fuga vitiorum.* Enfin l'affaire fut jugée en 1521 : le pape Léon X & le roi François I se prononcèrent en faveur de Martin.

Martin était fils de Pierre, seigneur de Saint-André, professeur ès lois, juge mage dans la sénéchaussée de Carcassonne & premier président au parlement de Toulouse; il prit possession de l'évêché par un commissaire du grand conseil, le 22 juin 1522. Ce prélat aimait les lettres; Pierre Rebuffe, docteur en droit, de Montpellier, lui dédia en 1536 son livre intitulé *Tractatus nominationum & de pacificis possessionibus.* Il fit rebâtir à Toulouse, sur un autre emplacement, le collége de Saint-Raimond consumé par un incendie, & ajouta trois bourses aux treize de la première fondation; il mourut le 13 mars 1545 & fut inhumé devant le maître-autel de Saint-Nazaire.

LXVII. Charles de Bourbon, fils de Charles I, duc de Vendôme & de Françoise d'Alençon, naquit en 1523 à La Ferté-sous-Jouarre; il fut d'abord évêque de Nevers en 1539, puis de Saintes en 1544, & enfin de Carcassonne le 28 août 1546; il fut nommé cardinal en 1548 & porta le nom de cardinal de Vendôme jusqu'en 1557; il prit après la mort de son oncle, en 1550, le nom de cardinal de Bourbon; il fut nommé archevêque de Rouen & continua d'administrer l'évêché de Carcassonne jusqu'en 1553, époque où il s'en démit entre les mains du pape, avec la réserve des deux tiers du revenu.

LXVIII. François de Faucon, natif de Montpellier, fils de François de Faucon & de Charlotte de Bueil, d'abord chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, puis abbé de Saint-Jean des Vignes de Soissons, de Villemagne, de Belleperche & de Hautvillers, conseiller & aumônier du roi, avait été successivement évêque de Tulle, d'Orléans & de Màcon; il fut transféré à Carcassonne, de l'agrément du roi, le 18 janvier 1554; il reçut Charles IX au mois de janvier à Carcassonne en 1565, & fit compter au chapitre mille deux cents livres pour la fondation de six messes chantées dans la cathédrale. Il mourut le 22 septembre 1565, âgé de quatre-vingt-un ans, & fut inhumé dans l'église de Saint-Nazaire devant la chaire épiscopale.

Charles de Bourbon dénonça de nouveau au chapitre de Carcassonne la bulle du pape Jules III du 25 septembre 1553, par laquelle en cas de mort ou de démission de François de Faucon, le pape permettait à Charles de reprendre le siége de Carcassonne; le chapitre accepta cette condition en prévenant le cardinal que le roi ne lui permettrait pas de se choisir un successeur. En 1567, il se démit cependant en faveur du suivant.

LXIX. Vitellozzi, natif de Tivoli en

Italie, d'une ancienne famille appelée Vitelli, avait pris ses degrés en droit à Pavie; il était clerc de la Chambre apostolique lorsqu'il fut nommé évêque de Tivoli, sa ville natale, en 1554. Paul IV le créa cardinal du titre des SS. Serge & Bach, le 20 mars 1557; il devint camérier de l'Église romaine le 7 mai 1560 & permuta son siége de Tivoli pour celui d'Imola. Il fut l'un des pères du concile de Trente : c'était un homme éclairé, d'une grande érudition & bon politique; il fut nommé évêque de Carcassonne sur la démission du cardinal de Bourbon & gouverna par des vicaires généraux ce diocèse où il ne vint jamais & dont il ne percevait même pas les revenus. Vitellozzi mourut à Rome le 19 novembre 1568; il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame *in Via Lata*, devant l'autel des SS. Cyriace & Catherine. Massarel, évêque de Vicence, a écrit son éloge qu'on peut lire dans Ciaconius.

LXX. Annibal de Rucellai, natif de Florence, était d'une famille qui comptait des gonfaloniers parmi ses membres; il était chef du palais pontifical, abbé de Saint-Jean de Jard, près de Melun, & fut nommé par Charles IX évêque de Carcassonne, à la prière de Pie V, le 23 mars 1569; il prit possession le 11 novembre 1572, resta à Carcassonne quelques années & retourna ensuite en Italie; il décéda à Rome le 8 mai 1601 & y fut enterré. Les capucins furent introduits par lui à Carcassonne en 1592.

LXXI. Christophe de l'Estang, fils d'Etienne Guilhon, seigneur de l'Estang & du Vialar, président au présidial de Brives & de Louise de Juyé, fut abbé de Montolieu, de Saint-Pierre d'Uzerche & du Mas-Grenier; il fut grand maître de la chapelle du roi, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller d'État & conseiller au parlement de Toulouse; il avait été nommé évêque de Lodève en 1580; mais en ayant été expulsé par le duc de Montmorency, le roi lui permit d'habiter le palais épiscopal de Carcassonne & de jouir des revenus de l'évêché; il resta cependant évêque de Lodève jusqu'en 1602 & fut alors transféré à Alet & peu après à Carcassonne dont il ne prit possession que le 24 septembre 1603. Il présida les états assemblés à Albi le 16 novembre 1604, & ceux réunis à Narbonne le 22 octobre 1605; il consacra en 1606 l'église des capucins & fut chargé comme député des cahiers de la Province en 1615 par les états tenus à Béziers, au sujet d'une surtaxe de trente-sept sols, établie par le roi sur chaque quintal de sel; il mourut le 11 août 1621 & fut inhumé dans la cathédrale devant l'autel du Saint-Sacrement. Christophe s'acquit la confiance des rois Henri III, Henri IV & Louis XIII. Le premier le nomma son ambassadeur en Espagne, le second le combla de faveurs, le troisième lui donna la commission de directeur des finances avec seize mille livres d'appointements.

LXXII. Vital de l'Estang, fils de Léonard de l'Estang, frère de Christophe, était né à Malzieu, diocèse de Mende, le 23 avril 1588. Il était docteur en théologie de la Faculté de Paris. Son oncle le prit pour coadjuteur avec l'agrément du roi, en 1615, & l'envoya à Rome où il fut sacré par ordre du pape; il exerça ses fonctions sous le titre d'évêque d'Éphèse & érigea à Malzieu une confrérie de pénitents sous l'invocation de la Vierge immaculée. A la mort de son oncle, en 1621, le 11 août, il prit possession de son diocèse. Sous son épiscopat, les minimes obtinrent de lui une maison dans la ville, & il leur donna l'église de Toroselle près de la ville de Trèbes. Il confia la direction du collége du Bourg aux jésuites & introduisit les ursulines dans la ville. Il fit reconstruire à neuf les orgues de Saint-Nazaire, & permit en 1650 aux religieuses de Rieunette de transférer leur résidence à Carcassonne, & en 1652 d'acheter un terrain pour y bâtir un monastère & une église en deçà des murs. Il mourut le 28 de septembre, à l'âge de soixante-quatre ans, & fut inhumé d'abord dans l'église de Saint-André & transféré un an après dans le tombeau de son oncle.

LXXIII. François Servien, frère d'Abel, marquis de Sablé, était abbé de Moret, diocèse de Langres, en 1640, de Saint-Jouin de Marne en 1646 & conseiller d'État. Louis XIV le nomma à l'évêché de Carcassonne le 27 mai 1653; on ne sait pas pourquoi il n'obtint pas de provisions de la

cour romaine. Après la mort du cardinal de Lyon, François lui succéda dans le doyenné de Saint-Martin de Tours le 15 juillet 1654. Il permuta cette dignité l'année suivante contre l'abbaye du Perré-Neuf, & se démit de l'évêché de Carcassonne le 23 mai 1655.

LXXIV. Louis de Nogaret de la Valette d'Épernon, frère naturel de Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, fut d'abord coadjuteur de l'évêque de Mirepoix sous le titre d'évêque de Sébaste; il fut sacré à Paris en 1629, & en 1655 le roi le nomma à l'évêché de Carcassonne. Il prêta serment au roi le 24 mai 1656; il était abbé de Lisle, diocèse de Bordeaux. Il mourut le 10 septembre 1679, & fut inhumé dans la cathédrale de Carcassonne.

LXXV. Louis d'Anglure de Bourlemont, auditeur de rote, avait été nommé évêque de Tournai en 1667. Il refusa ce siége & fut nommé à Lavaur en 1669; il passa à Fréjus en mars 1679, & enfin à Carcassonne en janvier 1680. Avant de prendre possession de cet évêché il fut nommé à l'archevêché de Bordeaux. Il portait encore le titre d'évêque de Carcassonne en 1681.

LXXVI. Louis-Joseph Adhémar de Monteil de Grignan, fils de Louis Gaulcher & de Marguerite d'Ornano, avait été désigné évêque d'Évreux en février 1681; le roi le nomma à l'évêché de Carcassonne au mois de mai suivant, avant qu'il eût reçu ses provisions de Rome. Il fonda une chaire de théologie dans le monastère des jacobins & mourut le 1er mars 1722, à l'âge de soixante-quatorze ans, après quarante & un ans d'épiscopat.

LXXVII. Louis-Joseph de Chateauneuf de Rochebonne, fils de François de Châteauneuf & de Thérèse Adhémar de Grignan, aumônier du roi, doyen de Saint-Jean de Lyon, coadjuteur de Louis-Joseph, son oncle, depuis 1718, avait été sacré à Toulouse le 21 juillet 1720; il prêta serment de fidélité au roi & mourut dans son diocèse le 31 décembre 1729.

LXXVIII. Armand Bazin de Bezons, fils de Jacques, maréchal de France, & de Marie-Marguerite Menestrel, fut nommé par le roi à l'évêché de Carcassonne au mois de mars 1730; il avait eu l'abbaye de la Grasse qu'il permuta contre celle de Saint-Jouin, & fut député en 1737 par les états de la Province pour présenter au roi le cahier des doléances. Il mourut en 1778.

LXXIX. Jean-Auguste de Chastenet de Puységur, né au diocèse d'Albi en 1740, évêque de Saint-Omer en 1775 & de Carcassonne en 1778, fut transféré à l'archevêché de Bourges en 1788. [E. M.]

NOTE 65

NOTE LXV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église d'Elne.

L'évêché d'Elne ne date que du sixième siècle; il a été créé par les Visigoths en même temps que celui de Carcassonne; l'église cathédrale, fondée sous l'invocation de Ste Eulalie, a été reconstruite plusieurs fois.

Elne, siége d'un évêché, fut jusqu'au douzième siècle la véritable capitale du Roussillon. Vers cette époque l'importance d'Elne commença à décroître. Perpignan, qui dès sa naissance avait pris un développement rapide, attira peu à peu la population, le commerce, l'industrie & enfin le gouvernement politique de la province, ne laissant bientôt à la ville épiscopale que son titre de cité. L'œuvre de décadence fut complétée par la translation de la résidence de l'évêque & du chapitre à Perpignan en 1601. A partir de cette époque les évêques, quoique résidant à Perpignan, continuèrent longtemps à porter le titre d'évêques d'Elne. Le diocèse d'Elne était divisé en trois archidiaconés : celui d'Elne ou de Roussillon, celui de Valespir & celui de Conflant.

Évêques d'Elne.

I. Domnus gouvernait l'église d'Elne avant l'année 568; il vivait encore en 580.

II. Benenatus souscrivit en 589 les

actes du troisième concile de Tolède dans lequel les Goths abandonnèrent l'arianisme.

III. Agatulus ou Acutulus assista en 633 au quatrième concile de Tolède; il assista également au sixième qui eut lieu en 638.

IV. Ilitaricus ou Ilitarius souscrivit les actes du dixième concile de Tolède en 656.

V. Hyacintus vivait en 676, à l'époque de la révolte du duc Paul contre Wamba.

VI. Clarus envoya un vicaire au treizième concile de Tolède en 683.

VII. Wenedurius vivait en 791. Il eut alors un différend avec Daniel, archevêque de Narbonne, au sujet des limites respectives de leurs diocèses.

VIII. Ramnus ou Ramus obtint en 821 un diplôme de Louis le Débonnaire confirmatif des privilèges autrefois accordés à l'église d'Elne.

IX. Salomon est cité en 832 dans une charte de l'abbaye d'Arles. Il obtint un diplôme de Louis le Débonnaire pour son église en 836. Cet évêque a aussi été désigné par suite d'une erreur de copiste, sans doute, sous le nom de Fulmo.

X. Audesinde est cité en 856. Il assista en 860 au concile de Tusey; son nom figure dans un diplôme de Charles le Chauve donné en 871 pour le monastère de Cuxa. Il assista en 885 à la consécration de Théodard, archevêque de Narbonne.

XI. Riculfe I succéda à Audesinde & assista en 887 au concile de Nimes. Il est mentionné en 893 & en 897 dans le privilége du pape Étienne VI. Il fit son testament en 915, le 9 décembre, & légua tous ses biens à l'église d'Elne. Il mourut la même année.

XII. Helmerade, frère de Bencion & de Gauzbert, comtes de Roussillon, succéda à Riculfe I sur le siége d'Elne en 916, le premier jour de septembre; il ne vivait plus en 922.

XIII. Wadalde, frère d'Helmerade, lui succéda sur le siége d'Elne en 922. Le nom de cet évêque figure un grand nombre de fois dans le cartulaire de l'église d'Elne, notamment dans des actes des années 925, 927, 928, 930, 932, 942, &c. Wadalde vécut jusqu'en 946.

XIV. Riculfe II devint évêque d'Elne en 947. Le concile de Narbonne rendit le 27 mars 947 un décret portant confirmation de l'élection de cet évêque au siége d'Elne, vacant par la mort de Wadalde. En 949, Riculfe fit au nom de son église un échange de quelques terres avec Amalric, archiprêtre; il en fit un autre en 955 avec Frandalde, abbé de Saint-Étienne, près d'Ille en Roussillon, & reçut en 959 d'un nommé Wifred la donation faite à l'église d'Elne du quart de la terre de Bajas & des étangs qui en dépendaient. En 960 il reçut d'une femme nommée Ermetrude la moitié de ce qu'elle possédait au même lieu de Bajas; il est donc certain, quoi qu'en disent les auteurs du *Gallia Christiana*, que Riculfe vécut au moins jusqu'en 960.

XV. Suniaire I, fils de Gausfred I & d'Ave, était évêque d'Elne en 968; il donna de concert avec sa mère, le 30 juillet 972, son alleu de Troliars à l'église d'Elne. En 974 lui & son père Gausfred donnèrent au monastère de Saint-Pierre de Roses plusieurs biens qui leur appartenaient en propre. En 976 une femme nommée Celse donna à l'évêque Suniaire son alleu situé à Villarasa en Roussillon. Cet évêque assista en 977 à la dédicace de l'église du monastère de Ripoll, faite par Miron, évêque d'Urgel.

XVI. Hildesinde, abbé de Saint-Pierre de Roses, conserva les fonctions d'abbé de ce monastère bien que nommé évêque d'Elne au mois d'avril 979. Il consacra en 982 l'église des Saintes Justine & Rufine située dans la vallée de Prades. L'évêque Hildesinde est encore cité en 989 & dans un acte d'échange du 18 février 991.

XVII. Béranger I, fils d'Oliba Cabreta & d'Ermengarde, est mentionné comme évêque d'Elne dans une donation qu'il fit avec sa mère au monastère d'Arles au mois de février 993. Il assista en l'an 1000 à un plaid tenu le 1er novembre, en présence de Seniofred, vicomte de Cerdagne, au sujet du testament d'Auriol, prêtre, qui avait légué certains biens à l'église d'Elne. En 1001 il consentit un échange avec l'abbé Sintilas & les religieux d'Arles, du consentement de Guilabert, comte de Roussillon, & il reçut la donation de quelques

alleux situés dans le même pays qui lui fut faite par Primus, sa femme Elisabeth, & leurs fils Blandinus, Godefroid, Suniaire, &c.

XVIII. Frédelon souscrivit en qualité d'évêque d'Elne, en 1004, l'acte par lequel Ermengaud, archevêque de Narbonne, donna à Guifred, abbé de Cuxa & à son monastère, l'alleu de Saint-Laurent. Il reçut la même année l'engagement fait en sa faveur d'un alleu situé à Ortaffa dans le comté de Roussillon par un prêtre nommé Ulger. En 1005 Ermengaud, archevêque de Narbonne, lui légua par son testament quelques objets précieux.

XIX. Oliba assista, au mois de mars 1009, au synode tenu à Barcelone, dans lequel il fut décidé qu'on érigerait un chapitre dans cette collégiale. En 1013 Oliba fut un des exécuteurs testamentaires de Guilabert, comte de Roussillon, & en cette qualité il donna à l'église d'Elne avec Ermengarde, comtesse de Cerdagne, Guillaume Adalbert, vicomte, Gauzbert & Suniaire, autres exécuteurs testamentaires, un alleu situé à Pia. Oliba mourut la même année.

XX. Béranger II est mentionné en 1013 comme évêque d'Elne. En 1019 il donna son consentement à la vente d'un alleu faite à l'abbaye de Cuxa. Il donna en bénéfice, le 18 mai 1020, à Ulger, archiprêtre, un alleu dans le Valespir sous la redevance envers l'église d'Elne de deux moutons, de quatre jambons, d'une barre de fer & d'un muid de vin. Béranger, à la suite d'un pèlerinage à Jérusalem, fit reconstruire dans un autre emplacement la cathédrale d'Elne qui avait été ruinée plusieurs fois; il dut mourir vers la fin de l'année 1020.

XXI. Béranger III consacra en 1025 l'église Saint-Jean-Baptiste de Perpignan, qui avait été reconstruite par différents seigneurs de Roussillon; il lui assigna les dîmes nécessaires à son entretien.

XXII. Suniaire II est cité comme évêque d'Elne en 1031.

XXIII. Béranger IV assista en 1035 à un concile tenu dans l'abbaye de Cuxa & en 1038 à celui de Ripoll, ainsi qu'à la consécration de la nouvelle église de Girone faite au mois de septembre de la même année; il apposa son sceau à l'acte de consécration de l'église de Saint-Michel de Fluvia dans le comté d'Ampurias le 26 juillet 1045, & fit en 1047 un pèlerinage en Terre-Sainte. Béranger conserva le siége d'Elne jusqu'en 1053.

XXIV. Arnaud I assista à la consécration de l'église de Maguelonne en 1054, & au concile tenu en 1056 à Toulouse pour la répression de la simonie; il vivait encore en 1061.

XXV. Raimond I siégeait en 1064; de concert avec le comte Raimond & la comtesse Adélaïde, il fit construire en 1069 le grand autel de l'église d'Elne en l'honneur de Ste Eulalie. Il fit quelques donations au monastère de Cuxa en 1075, & assista en 1077, au mois de décembre, au concile convoqué à Besaudun par Amat, évêque d'Oloron & légat du pape; il est cité la même année dans le testament du vicomte Guillaume. Il tint en 1080 un plaid avec le même vicomte. On trouve encore son nom dans des textes de 1084 & 1086. Il mourut au commencement de 1087.

XXVI. Artaud I, cité comme évêque élu d'Elne au mois de mai 1087, fut obligé d'aller à Rome pour se faire consacrer parce qu'il était brouillé avec son métropolitain. Il n'était encore qu'élu au mois de janvier 1089; il assista au concile tenu à Narbonne le 20 mars 1091 & apposa son sceau la même année à l'acte par lequel Guillaume, comte de Cerdagne, soumit l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Il fit un règlement le neuvième jour de novembre de la même année au sujet du repas que l'évêque & les dignitaires devaient donner les jours de fêtes solennelles à tout le corps des chanoines. En 1092 il accepta la donation faite à son église par Raimond & Gauzbert d'un alleu situé à Estagel dans le Valespir. Il s'accorda en 1095, au nom de son chapitre, avec Guillaume Ulger, vicomte de Castelnau, en présence de Guilabert II, comte de Roussillon & de Gausfred son fils, au sujet du lieu de Crosanques. Artaud vivait encore en 1096.

XXVII. Ermengaud gouvernait l'église d'Elne en 1097, au mois de mars; il assista en 1100 à une enquête faite par Raimond Guillaume, juge du comté de Roussillon, sur

l'exécution des dernières volontés d'Arnaud-Guillaume de Salses; il reçut en 1101 une donation faite par Raimond-Suniofred d'un alleu situé dans le diocèse d'Elne, dans la ville de Saint-Félix. La même année au mois de mai Pons Adalbert, seigneur de Saint-Laurent, délaissa à l'évêque Ermengaud tous les droits qu'il prétendait sur la métairie d'Éribert, moyennant le payement de quatre livres en argent. Le 13 mai 1109 Ermengaud donna à son chapitre l'église de la Tour avec le presbytère, les dîmes, les offrandes & autres revenus qu'il avait acquis par échange de Bernard-Guillaume de Pia.

XXVIII. Pierre I Bernard était évêque d'Elne en 1113. En vertu de la commission qu'il en avait reçue du pape Pascal II, il termina au mois de janvier 1114, avec les autres juges commis à cet effet, le différend qui existait entre les abbayes de Cuxa & d'Arles. Guillaume Ulger, vicomte de Castelnau, Ermessinde sa femme, Ulger archidiacre, Gauzbert & Artaud leurs fils, se désistèrent en sa faveur en 1115 des prétentions qu'ils élevaient sur les dîmes de Pontella. En 1118 Raimond, comte de Barcelone, lui engagea l'église de Sainte-Justine & Sainte-Rufine, située dans la vallée de Prades. Le 19 octobre 1121, Pierre fit la dédicace de la nouvelle église du monastère de Saint-André de Sorède; il obtint par acte du 1er mars 1123, d'Arnaud-Raimond & de Béatrix, sa femme, la concession d'un aqueduc dont l'eau devait arroser les jardins de l'église cathédrale. Au mois d'août 1128, il fit un accord avec Gauzbert, vicomte de Castelnau, au sujet des pâturages du Vallespir & du Roussillon; il fut statué qu'ils en partageraient les produits par parts égales. Pierre I est encore cité comme vivant en 1129.

XXIX. Ulger de Castelnau, frère de Gauzbert & d'Artaud, d'abord archidiacre d'Elne, fut élu évêque de cette ville en 1130. Au mois de mars de cette année, Guillaume de Paraquols lui abandonna l'alleu qu'il possédait dans la ville de Saint-Félix; il transigea en 1133 avec Arnaud de la Tour au sujet de la justice seigneuriale que celui-ci tenait en fief de l'église d'Elne. Ulger assista au quatrième concile de Narbonne tenu en 1140 & y fit le récit de tous les désastres que les Sarrasins avaient causés dans son diocèse; il accorda une indulgence plénière à tous ceux qui contribueraient par leurs secours au rachat des chrétiens captifs. Ulger transigea en 1142 avec Raimond Béranger & consacra en 1144 l'église de Corneillan, construite en l'honneur de S. Martin. On voit par plusieurs chartes de la Grasse qu'il vivait encore en 1147.

XXX. Artaud II, évêque d'Elne, consacra en 1148 l'autel de Saint-Michel, fondé dans l'église de Saint-Just; l'année suivante, au mois d'octobre, il reçut le serment de fidélité prêté à lui & aux évêques d'Elne ses successeurs par Raimond, comte de Barcelone; il fut témoin en 1155 d'un acte accordé par Pierre, archevêque de Narbonne, en faveur d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne; la même année il fit entourer la ville d'Elne de murailles & de tours. Au mois d'octobre 1157 il consacra la nouvelle église du monastère d'Arles, qu'Ulger son prédécesseur avait fait reconstruire; il consacra le 18 octobre de l'année suivante l'église de Saint-Étienne du même lieu; le 20, l'église de Sainte-Cécile *in villa Cocio;* le 25, l'église de Saint-Martin de Courtsavin, & en 1159, le seizième jour de décembre, l'église de Saint-Pierre de Riufer. Au mois de juillet 1165, Girard, comte de Roussillon, renonça en sa faveur au droit de procuration qu'il prétendait lui appartenir dans l'église de Saint-Jean de Perpignan. Artaud vivait encore en 1169, année où il apposa sa signature au bas de la donation faite à Notre-Dame d'Aspira par Ermengaud *de Villarasa.*

XXXI. Guillaume I Jorda institua deux prébendes canoniales dans l'église cathédrale. Cet évêque occupait le siége d'Elne au mois de juin 1172; il est mentionné en 1184 & en 1186; il mourut dans cette dernière année le lendemain de l'Assomption de la Vierge.

XXXII. Artaud III est cité en 1188 selon les frères de Sainte-Marthe.

XXXIII. Guillaume II est nommé en 1188 dans la charte de vente faite à l'abbaye de Fontfroide par Bernard, archevêque de Narbonne; il confirma en 1196 une fondation faite par Ponce, sacristain de

l'église d'Elne, & fut présent en 1197 à la rédaction des statuts contre les hérétiques rédigés par Pierre I, roi d'Aragon.

XXXIV. Artaud IV assista le 8 novembre 1200 à la consécration de l'église de Sainte-Marie & Sainte-Croix de Montpellier; il mourut au mois de septembre 1201 & fut enterré dans le cloître d'Elne.

XXXV. Béranger V est cité en 1205 dans l'acte par lequel Pierre, roi d'Aragon, confirma les priviléges & les droits de l'église d'Elne. Il n'est pas autrement fait mention de lui dans l'histoire.

XXXVI. Guillaume III d'Ortafa siégea de 1202 à 1209; il abandonna en 1206 à Pierre, prieur de Notre-Dame d'Aspira, tout ce qu'il possédait dans l'église de Saint-Sauveur *de Comanals;* il assista au serment de fidélité que Guillaume, vicomte de Castelnau, prêta le 20 mars 1207 à Bernard, abbé de la Grasse & à son couvent. Guillaume mourut le 15 avril 1209 & fut enterré dans le cloître de l'église d'Elne.

XXXVII. Raimond II de Villelongue occupait le siége d'Elne en 1212; il mourut en 1216 & fut enterré dans l'église cathédrale d'Elne.

XXXVIII. Gautier est dit évêque élu d'Elne en 1217 dans la sentence que Bernard-Raimond, évêque de Carcassonne, rendit en faveur d'Arnaud, archevêque de Narbonne, contre le prieur de Sallèle, & reçut la consécration épiscopale à Rome la même année, des mains du pape Honorius III; il vivait encore au mois de mai 1221 d'après les chartes du chapitre de Narbonne.

XXXIX. Arnaud II est mis au nombre des évêques d'Elne sur la seule autorité des auteurs de l'ancien *Gallia Christiana;* il est dit avoir occupé le siége en 1223 & en 1224.

XL. Raimond III est désigné par la première lettre de son nom dans l'acte qui constate le serment de fidélité, prêté le 16 avril 1225 à l'église & au roi par Raimond de Roquefeuil; il gouvernait encore l'église d'Elne en 1227 & en 1229, année où il transigea avec Guiraud, prieur de Notre-Dame d'Aspira.

XLI. Bernard I Berga succéda à Raimond en 1230; il unit à la mense épiscopale la chapellenie fondée dans l'église de Saint-Jean de Perpignan par Guilabert, comte de Roussillon. C'est à partir de cette époque que les évêques d'Elne commencèrent à résider tantôt à Elne tantôt à Perpignan; il assista aux états tenus en 1234 à Tarragone par Jacme I, roi d'Aragon, & consacra en 1245 l'église construite dans la vallée de Prades sous l'invocation de Ste Justine & de Ste Rufine.

XLII. Béranger VI assista en 1246 au mois d'avril au concile de Béziers; cet évêque est peut-être le même que celui qui est mentionné par les frères de Sainte-Marthe comme occupant le siége d'Elne en 1205.

XLIII. Bernard II de Argilaqueriis, cité en 1250, institua un chapelain dans l'église Saint-Jean de Perpignan en 1254. En 1256 il acquit le château de Bages du comte d'Ampurias. Cet évêque vivait encore en 1258.

XLIV. Béranger VII de Chanteloup fut élu en 1259; il promit obéissance à Maurin, archevêque de Narbonne, au mois de septembre 1263. On voit par une charte de l'abbaye de la Grasse du 23 septembre 1264, que Jacme I, roi d'Aragon & de Majorque, confirma à lui & à ses successeurs la part qui revenait à l'évêché d'Elne dans les amendes imposées à ceux qui violeraient les statuts de la trêve de Dieu. Béranger est encore cité dans des actes de 1270 & de 1272.

XLV. Bertrand assista avec les autres évêques de la Province au concile provincial de Béziers, tenu le 4 mai 1279 par l'archevêque Pierre. Peut-être au lieu de Bertrand doit-on lire dans les actes de ce concile le nom du suivant, & alors il ne devrait pas être compté dans la liste.

XLVI. Bernard III Sala s'excusa en 1280 auprès de Pierre, archevêque de Narbonne, de ne pouvoir assister au concile de Béziers convoqué cette même année.

XLVII. Raimond IV Costa fut consacré & prêta serment de fidélité à l'archevêque de Narbonne le 24 septembre 1290: il fit la même année quelques ordonnances pour le chapitre de Saint-Jean de Perpignan. Nous possédons les actes de l'enquête faite au mois de janvier 1309 par ce prélat au sujet des templiers, auxquels on reprochait différents crimes; il mourut en 1310 & fut enterré dans la chapelle qu'il

avait fait construire près de l'église cathédrale.

XLVIII. Raimond V, d'abord chantre puis évêque d'Elne, se rendit auprès de l'archevêque de Narbonne en 1311 pour être consacré. C'est tout ce qu'on sait de lui.

XLIX. Gui I, évêque d'Elne, dédia comme fondé de pouvoir de Thibaut, évêque de Liége, le 28 avril 1312, l'église paroissiale de Saint-Rombaud dans le diocèse de Cambrai.

L. Eudes. Il n'est pas certain que cet évêque ait réellement existé; on le trouve seulement mentionné dans une charte de la Trinité de Poitiers dans laquelle il est dit avoir conféré les ordres dans la ville de Thouars en 1315, avec l'autorisation de l'évêque élu de Poitiers.

LI. Guillaume IV était évêque d'Elne le 18 septembre 1315 d'après les archives de l'église de Narbonne; il fit en 1316 & 1317 différents statuts & dut mourir dans le cours de cette dernière année.

LII. Béranger VIII Bajuli promit de payer les contributions obligées à la Chambre apostolique le 19 décembre 1317, selon les registres du Vatican; il se qualifiait encore élu le 10 décembre 1320; il promit obéissance à Bernard, archevêque de Narbonne en 1321. En 1324, pendant son pontificat, Sanche, roi de Majorque, posa la première pierre de l'église de Saint-Jean de Perpignan. Cet évêque édicta plusieurs statuts synodaux en 1326, 1328 & 1330; il est encore nommé en 1332 dans les archives du domaine de Montpellier.

LIII. Gui II Terreni ou de Perpignan, fit profession dans l'ordre des carmes, acquit le titre de docteur en théologie à la Faculté de Paris, fut nommé général de son ordre en 1318 & évêque de Majorque en 1320; il fut transféré à l'évêché d'Elne au mois d'octobre 1332 & promulgua différents statuts synodaux en 1335, le 27 avril 1337, le 1er mai 1338, le 23 avril 1339, & le 8 avril 1340. Gui ne posséda l'évêché d'Elne que jusqu'en 1342; il a écrit un ouvrage intitulé *Summa de haeresibus omnibus & earum confutationibus*, qui a été imprimé à Paris en 1528, in-folio, & une Concordance des quatre évangélistes avec un commentaire, imprimée à Cologne en 1631; il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits dont quelques-uns se trouvent dans les collections de Colbert à la Bibliothèque Impériale.

LIV. Pierre II, évêque élu d'Elne, promit le 2 octobre 1342 d'acquitter les droits dus à la Chambre apostolique.

LV. Thomas, omis par les auteurs de l'ancien *Gallia Christiana*, était évêque d'Elne le 8 septembre 1347, ainsi qu'il est prouvé par les registres du Vatican.

LVI. Bernard IV Hugues mourut la même année qu'il fut élu, en 1347.

LVII. Bernard V Fournier était chanoine d'Elne quand il fut nommé, le 16 août 1347, évêque de la même ville par le pape Clément VI; il acquitta les droits dus à la Chambre apostolique le 19 septembre suivant & fut sacré à Narbonne par l'archevêque Pierre de la Jugie, le 22 octobre 1348; il prêta serment d'obéissance à son métropolitain le 5 janvier 1349 & mourut au mois de janvier 1350.

LVIII. Etienne Maleti ou d'Omale, parent de Clément VI, était abbé de la Chaise-Dieu lorsqu'il fut nommé, au mois de janvier 1350, à la place de Bernard; il fut transféré à l'évêché de Tortose le 21 mars 1351.

LIX. François I, successeur d'Étienne, acquitta sa cotisation à la Chambre apostolique le 17 décembre 1353, d'après les registres du Vatican, & mourut peu après.

LX. Jean I Jofrevi, évêque de Luçon, fut transféré à l'évêché d'Elne par Innocent VI, par lettres données à Avignon le 21 novembre 1354. Il fut envoyé par le pape en 1355 en Angleterre pour établir la paix entre le roi Jean & Édouard, roi d'Angleterre. Il était de retour de ce voyage au mois de mai de la même année. Jean fut transféré à l'évêché du Puy le 26 février 1357.

LXI. Raimond VI de Salg administrait l'évêché d'Elne en 1361 comme on le voit par les registres du pape Innocent VI. Il dut succéder à Jean en 1357 & fut transféré à Évreux le 23 juillet 1361.

LXII. Pierre III de Cima, de l'ordre des frères mineurs, succéda à Raimond de Salg; il acquitta les droits dus à la Chambre apostolique le 26 juillet 1361. En 1374, il plaidait contre Jean, archevêque de Nar-

bonne; il fit en 1375 plusieurs règlements pour la réformation de son église & passa à l'évêché de Majorque en 1377.

LXIII. Raimond VII, qualifié de frère, ce qui prouve qu'il appartenait à un ordre religieux, promit d'acquitter les droits dus à la Chambre apostolique le 27 novembre 1377 d'après les registres du Vatican. Il fut sacré dans l'église cathédrale d'Elne en 1378; il est encore cité au mois de mai de l'année 1380.

LXIV. Béranger IX était évêque d'Elne en 1380 selon les frères de Sainte-Marthe.

LXV. Barthélemi I est connu par les registres du Vatican qui portent qu'il fit sa promesse à la Chambre apostolique le 21 février 1387, & qu'il acquitta sa contribution à ladite chambre le 26 septembre 1391 & le 4 avril 1392. Il est encore cité en 1394.

LXVI. Barthélemi II, de l'ordre des carmes, était évêque d'Elne en 1398. Barthélemi fit des règlements pour son église en 1401, 1402, 1404 & 1405. Il vivait encore en 1406 selon les frères de Sainte-Marthe.

LXVII. François II Ximenès, de l'ordre des frères mineurs, né en Catalogne, fut évêque d'Elne selon Guillaume Cave. Il mourut en 1409. François Ximenès a laissé un grand nombre d'écrits mystiques & théologiques écrits les uns en latin, les autres en espagnol.

LXVIII. Jérôme I était évêque d'Elne en 1417; il conféra en 1421 la cure de Rivesaltes & fit quelques règlements pour son église en 1423. Il mourut en 1425 & fut enterré devant l'autel de Saint-Jean.

LXIX. Jean II de Casanova fut nommé en remplacement de Jérôme par le pape Martin V le 15 décembre 1425, ainsi qu'il ressort des registres du Vatican. Il est encore fait mention de lui dans les mêmes registres au 20 février 1426; il fit un règlement le 28 octobre 1430 pour la fondation de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de Perpignan dont il était chapelain, & mourut à Florence le 1er mars 1431; il y fut enterré dans l'église de Sainte-Marie la Neuve d'où, selon Ughelli, ses os furent ensuite portés en Espagne.

LXX. Gauceran Alberti, de l'ordre de Saint-Benoît, fut pourvu de l'évêché d'Elne au mois d'août 1431. Il est cité dans des documents de 1437.

LXXI. Jean III Moles de Margarit, docteur en décrets & chanoine de Girone, fut fait évêque d'Elne après la mort de Gauceran, le 22 avril 1453, d'après les registres du Vatican. Il nomma à la rectorerie de Rivesaltes le 20 avril 1461 & fut transféré la même année à l'évêché de Girone. Le pape Sixte IV le fit cardinal en 1483. Il mourut le 21 novembre de l'année suivante.

LXXII. Antoine I de Cardone, archidiacre de Cerdagne dans l'église d'Urgel, fut nommé évêque d'Elne le 23 septembre 1461, ainsi qu'il paraît par les registres du Vatican.

LXXIII. Charles I de Saint-Gelais, religieux de l'ordre de Cluny, abbé du Moutier-Neuf au diocèse de Poitiers, fut élu évêque d'Elne au mois d'août 1470; il acquitta la taxe à la Chambre apostolique, le 14 du même mois, & prit possession de l'évêché par procuration en 1471; il donna sa démission en 1475 après avoir obtenu l'abbaye de Saint-Léonard de Ferrières.

LXXIV. Charles II de Martigni est dit évêque élu d'Elne sur la démission de Charles de Saint-Gelais dans les registres du Vatican, le 25 octobre 1475 & s'acquitta envers la Chambre apostolique le 20 novembre suivant; il fut chargé d'une ambassade par Louis XI vers Ferdinand, roi d'Aragon, & Isabelle de Castille, pour traiter de la paix; il est mentionné dans des actes de l'abbaye de la Grasse de 1484 & de 1485. En 1487 il eut un procès avec Pierre d'Absac, abbé de la Grasse, au sujet du droit de patronage des églises de Pédillan, d'Estagel, de Corneillan, &c. Charles de Martigni fut transféré à l'évêché de Castres en 1494, le 20 janvier, par suite de la mort de Jean.

LXXV. Ascagne-Marie Sforza, évêque élu d'Elne, est cité dans les registres du Vatican le 20 janvier 1494. Cet évêque est le même que le cardinal Sforza qui a possédé de nombreux évêchés en Italie; il ne garda pas longtemps celui d'Elne.

LXXVI. César Borgia fut d'abord évêque de Pampelune, puis archevêque de Valence & cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie la Neuve. Nommé à l'évêché d'Elne, il prit possession par procureur le

1er juin 1495; il ne se fit pas sacrer, & son frère aîné étant mort, il quitta la carrière ecclésiastique en 1498 pour embrasser l'état militaire.

LXXVII. François III de Lorris, né à Valence, en Espagne, parent d'Alexandre VI, fut nommé évêque d'Elne le 5 novembre 1499 & cardinal le 30 mai 1503, & ensuite patriarche de Constantinople; il était connu sous le titre de cardinal d'Elne. Il mourut à Rome le 22 juillet 1506.

LXXVIII. Jacques I de Serra, originaire d'Espagne, fut fait cardinal-prêtre par Alexandre VI le 28 septembre 1500. Parmi les nombreuses églises dont il eut l'administration, il prit possession de celle d'Elne le 5 septembre 1506. En 1511 cette église, qui avait déjà commencé à se soustraire à l'autorité de l'archevêque de Narbonne, fut soumise au Saint-Siége immédiatement par le pape Jules II.

LXXIX. Jean IV de Villalba, originaire de Catalogne, gouvernait l'église d'Elne en 1513 & en 1516.

LXXX. Bernard VI de Mesa, né à Cordoue, de l'ordre des frères prêcheurs, évêque de Tripoli en 1514, fut nommé à l'évêché d'Elne le 12 janvier 1517; il mourut en 1524 & fut enterré à Tolède.

LXXXI. Guillaume V Vaudes, évêque d'Elne le 14 novembre 1524, prit possession le 22 avril 1525.

LXXXII. Ferdinand I de Valdes, originaire de Castille, prit possession de l'évêché d'Elne le 1er septembre 1529.

LXXXIII. Jérôme Doria, cardinal-diacre, obtint l'évêché d'Elne le 12 avril 1530; il le possédait encore en 1532, & fut transféré à l'église d'Ostende en 1534.

LXXXIV. Jacques II Ried ou Richi, abbé de Ripoll, fut élu évêque d'Elne le 5 juillet 1534, selon les registres du Vatican.

LXXXV. Jérôme III de Crescens fut nommé évêque d'Elne après la mort du précédent le 23 juillet 1537; il prit possession de son siége par procureur le 9 de novembre de la même année.

LXXXVI. Ferdinand II de Loazès, Espagnol de naissance, était inquisiteur de Barcelone, quand il fut nommé évêque d'Elne le 14 juillet 1542; peu après il passa au siége de Tortose.

LXXXVII. Pierre IV Augustinus, Espagnol de naissance, docteur en droit, succéda à Ferdinand le 22 janvier 1544; il fut transféré à un autre siége en 1545.

LXXXVIII. Michel Puig, né en Catalogne, docteur en droit civil & canon, & chanoine de Barcelone, fut fait évêque d'Elne le 8 juin 1545 d'après les registres du Vatican; il l'était encore lorsqu'il s'opposa, le 28 avril 1552, au décret du concile de Trente.

LXXXIX. Raphael I Ubach, Espagnol, chanoine de Barcelone, fut nommé évêque d'Elne le 17 juin 1555; il prit possession le 14 septembre suivant.

XC. Loup-Martin de la Govilla fut nommé le 20 juillet 1558 après le décès de Raphaël. Cet évêque fit des règlements pour l'église d'Elne en 1565 & 1567.

XCI. Pierre-Martyr Coma, originaire du diocèse d'Urgel en Catalogne, entra dans l'ordre des dominicains, s'acquit une grande réputation par son éloquence & son érudition; nommé à l'évêché d'Elne en 1568, par Philippe II, roi d'Espagne, il administra cet évêché pendant dix ans & mourut à Perpignan, le 5 mars 1578. Son corps, porté à Elne, fut enterré dans la cathédrale.

XCII. Jean V Tères prit possession de l'évêché d'Elne par procureur le 27 juillet 1579; il assista en 1584 au concile provincial de Tarragone & passa ensuite à l'évêché de Tortose & de là à celui de Tarragone.

XCIII. Benoît de Sainte-Marie, archidiacre de Barcelone, est désigné comme évêque d'Elne en 1587.

XCIV. François IV Robuster de Sala, originaire de Catalogne, prit possession de l'évêché d'Elne par procureur en 1591; il consacra le 19 juillet 1592 l'autel de Saint-Michel de Cuxa, sous lequel furent déposées les reliques de S. Narcisse, évêque de Girone, & autres.

XCV. Onuphre Réart, né à Perpignan, chanoine de Barcelone, fut nommé évêque d'Elne à la place de François le 3 mai 1599. C'est sous son épiscopat que le siége d'Elne fut transporté, en 1602, dans l'église collégiale de Saint-Jean de Perpignan, sur la demande de Philippe II & en vertu d'une bulle de Clément VIII. Le cha-

pitre d'Elne fut supprimé & les chanoines entrèrent dans le chapitre de Saint-Jean de Perpignan. La plus grande partie des biens, des joyaux & des reliques passèrent alors au chapitre de Saint-Jean.

Église de Perpignan.

Comme on a pu le voir, dans les volumes précédents, Perpignan est une ville moderne, elle n'existait pas avant le neuvième siècle. L'église fut construite aux frais des habitants & dédiée en 1025 par Béranger, évêque d'Elne, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste. Guilabert, comte de Roussillon, y institua un chapitre en 1102. L'église fut reconstruite en 1324, grâce à la libéralité de Sanche, roi de Majorque, qui posa lui-même la première pierre le 27 mars de cette année. Elle fut enfin érigée en cathédrale en 1602 comme nous l'avons déjà dit.

Il y avait quatre paroisses dans la ville de Perpignan : Notre-Dame ou la Real, Saint-Mathieu, Saint-Jacques & Saint-Jean.

Évêques de Perpignan.

I. Antoine Gallart fut nommé évêque d'Elne ou de Perpignan le 29 mars 1609; il fut transféré à Vicence en 1610 & mourut en 1614.

II. François de Villa Vicenzio ou de Veer, religieux de la Merci, puis évêque de Madaure, fut fait évêque de Perpignan en 1613; il mourut à Madrid en 1616.

III. Frédéric Cornet, prêtre de Barcelone, docteur en décrets, fut fait évêque de Perpignan le 13 février 1617, prit possession le 23 juin suivant & mourut la même année.

IV. Raimond d'Ivorra, docteur en décrets, fut nommé évêque de Perpignan par le roi d'Espagne & institué le 20 novembre 1617 ; il mourut l'année suivante 1618.

V. Raphael II de Riphos, vicaire général de l'ordre des frères prêcheurs en Espagne, fut appelé au siége d'Elne ou de Perpignan en vertu des bulles expédiées à Rome le 12 novembre 1618 ; il mourut en 1620.

VI. François de Saint-Just, né en Catalogne, religieux bénédictin & abbé d'Arles de 1598 à 1614 & ensuite de Ripoll, fut choisi pour évêque de Perpignan par Philippe, roi d'Espagne, en 1621 ; il reçut ses bulles de Rome le 9 août de la même année. Au mois de novembre de l'année suivante, il passa à l'évêché de Girone & mourut au mois de mars 1627.

VII. Pierre Magarola, originaire de Barcelone, était prieur de l'église collégiale de Saint-Anne de cette ville lorsqu'il fut fait évêque de Perpignan en 1622. Il reçut ses bulles le 25 octobre de la même année & passa à Vicence en 1627.

VIII. François Lopez de Mendoça, docteur en théologie, inquisiteur de Valence, reçut ses bulles de Rome le 30 août 1627.

IX. Grégoire Parcero parvint à l'évêché de Perpignan le 12 août 1630; il était docteur en théologie & abbé de Saint-Martin; il fut ensuite nommé à l'évêché de Girone.

X. Gaspard Priéto, religieux de l'ordre de la Merci, fut pourvu de l'évêché de Perpignan le 18 février 1636.

XI. François Pérez de Roig, docteur en théologie, fut nommé à l'évêché de Perpignan en 1638; il fut transféré à celui de Cadix en 1641.

XII. Vincent de Margarit, frère de Joseph de Margarit, marquis d'Aguilar, fut fait évêque de Perpignan après la soumission du Roussillon à la France; il prit possession le 17 avril 1669, prêta serment de fidélité au roi le 27 août suivant & mourut en 1672, le 21 décembre.

XIII. Jean-Baptiste d'Étampes fut fait évêque de Perpignan en 1675 ou 1676 ; mais il ne prit pas possession de son évêché & fut transféré à celui de Marseille au mois de septembre 1680.

XIV. Louis Habert de Montmort, né à Paris, abbé de Notre-Dame de la Roche, fut désigné comme évêque d'Elne ou de Perpignan le 2 novembre 1680. Il fut sacré à Paris le 12 avril 1682, prit possession par procureur le 6 juillet suivant & mourut à Montpellier le 23 janvier 1695.

XV. Jean Hervé Basan de Flamenville, fils d'Hervé Basan, marquis de Fla-

menville & d'Agnès Molé, fut nommé par le roi à l'évêché de Perpignan le 8 septembre 1695; il fut sacré dans l'église Saint-Sulpice par Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, le 12 février 1696, & promit fidélité au roi le 31 mars suivant. Il fit son entrée dans son diocèse le 2 décembre de la même année & mourut au commencement de 1721.

XVI. Antoine-Jérôme Boivin de Vaurouy, docteur en théologie, chanoine & chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, fut nommé évêque d'Elne par le roi le 22 mai 1721; il fut préconisé à Rome le 1er décembre de la même année, & abdiqua avant d'avoir été sacré.

XVII. Jean-Mathias de Barthélemi de Gramont de Lanta fut désigné le 17 octobre 1723 pour successeur d'Antoine-Jérôme Boivin; il reçut la consécration le 26 mai 1726 seulement, dans la chapelle des jésuites de Paris, & prêta serment de fidélité au roi, à Versailles, le 30 mai suivant. Il mourut en 1743.

XVIII. Charles-François-Alexandre de Cardevac Gouy d'Avrincourt fut évêque de Perpignan depuis le 17 février 1744 jusqu'en 1782.

XIX. Jean-Gabriel Dagay, nommé en 1783, fut évêque de Perpignan jusqu'en 1788.

XX. Antoine-Félix de Leyris Desponchez fut nommé évêque en 1789; il l'était encore en 1790. [E. M.]

Note 66

NOTE LXVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Toulouse.

On tient que S. Saturnin, premier évêque de Toulouse, fut martyrisé du temps de l'empereur Dèce; il était venu dans les Gaules vers l'an 245, & l'on croit qu'il avait été envoyé par le pape saint Fabien. Il bâtit à Toulouse la première église qui y ait été élevée. La tradition rapporte qu'il fut d'abord enterré dans l'endroit où, au commencement du quatrième siècle, S. Hilaire, troisième évêque de Toulouse, fit construire une petite chapelle qui est devenue l'église du Taur. S. Silvius remplaça cette chapelle à la fin du quatrième siècle par une église plus grande & plus belle que S. Exupère acheva & dans laquelle il transporta les reliques du saint.

Dans les premiers temps l'église de Toulouse dépendait de la métropole de Narbonne, dont elle fut la première suffragante. Après la conquête de Clovis, en 507, elle fut rattachée à la métropole de Bourges, Narbonne n'étant pas sous la domination des Francs. Mais lorsqu'à la fin du huitième siècle, Pepin eut conquis toute la Septimanie, le diocèse de Toulouse rentra dans son ancienne province ecclésiastique & y reprit son rang. Boniface VIII, par une bulle du 16 septembre 1296, démembra le diocèse de Toulouse en créant celui de Pamiers & attribua à ce nouveau diocèse toute la partie méridionale de l'ancien; les limites qui lui furent fixées alors ne subsistèrent pas longtemps, elles furent changées en 1317. Le pape assigna au futur évêque de Pamiers sept mille livres tournois de rente sur celui de Toulouse, outre les revenus de l'ancienne abbaye de Saint-Antonin de Frédelas, desservie par des chanoines qui devinrent les chanoines du nouveau diocèse.

Jean XXII voulut faire de l'ancien diocèse de Toulouse une nouvelle métropole. Ayant pris l'avis de ses cardinaux, il érigea l'église en archevêché, établit en 1317 des évêques à Montauban, à Saint-Papoul, à Rieux & à Lombez dont il érigea en même temps les églises en chapitres. Ces trois dernières villes, qui étaient d'une très-faible importance, dépendaient de l'ancien diocèse de Toulouse, mais celle de Montauban appartenait à celui de Cahors, dont le pape la sépara. Ces nouveaux diocèses, dont le pape traça les limites par différentes bulles, furent déclarés suffragants de Toulouse. La bulle d'érection de l'archevêché de cette ville est datée du 26 mai 1317. Outre ces quatre nouveaux évêchés & celui de Pamiers dont les limites furent rectifiées, le pape attribua à la nouvelle métropole deux autres évêchés qu'il érigea en les démem-

brant encore de celui de Toulouse : ce furent ceux de Lavaur & de Mirepoix. Il érigea en chapitres le prieuré de Saint-Alain de Lavaur & le prieuré de Saint-Maurice de Mirepoix qui appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît, de telle sorte que la province ecclésiastique de Toulouse fut composée de sept évêchés outre la métropole.

L'église cathédrale de Toulouse est dédiée à S. Étienne, martyr, & S. Jacques, apôtre. Le plus ancien document où il en soit fait mention est un diplôme de Charles le Chauve donné en 844, par lequel il confirme cette église ainsi que celles de la Daurade & de Saint-Saturnin dans la possession de tous leurs biens; il y est fait mention d'un diplôme de Louis le Débonnaire donné en faveur de la même église, qui ne nous est pas parvenu. Guillaume IV, comte de Toulouse, concourut vers l'an 1077 avec Isarn, évêque de cette ville, au rétablissement de l'église de Saint-Étienne qui tombait en ruines. Isarn fit à l'église toutes les réparations nécessaires, la pourvut d'ornements & y rétablit la vie commune parmi les chanoines qui embrassèrent la règle de Saint-Augustin. Raimond VI est considéré comme l'auteur de la construction de la nef de la cathédrale de Saint-Étienne. Il favorisa la reconstruction de l'église entière au commencement du treizième siècle, malgré les guerres qu'il eut à soutenir contre ses ennemis. Bernard de l'Ile-Jourdain, évêque de Toulouse, fit par son testament, en 1279, un grand nombre de legs à cette église; il avait fait rebâtir le chœur & construire quatorze chapelles autour.

Au mois de décembre 1608, le feu prit à la cathédrale; l'incendie fut si violent qu'il en consuma une grande partie avec tout le chœur, le grand autel, les tombeaux, les reliquaires, l'argenterie & tous les livres. Le dommage monta à plus de 50,000 écus. Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse, les états & la ville contribuèrent à rétablir le chœur qui était un des plus beaux du royaume.

Les chanoines de Saint-Étienne, qui avaient conservé la régularité depuis le onzième siècle, furent sécularisés en 1510, sous l'épiscopat de Jean d'Orléans, par une bulle de Jules II à laquelle l'archevêque donna son consentement en 1514. Au dix-septième & au dix-huitième siècle, ce chapitre était composé d'un prévôt, d'un chancelier, d'un grand archidiacre, de quatre archidiacres, d'un grand chantre, d'un théologal & de vingt-quatre chanoines; il y avait de plus quatre hebdomadiers & quarante-quatre prébendés.

Il y avait six paroisses dans la ville de Toulouse : Saint-Étienne, cathédrale, Saint-Sernin, la Daurade, la Dalbade, Notre-Dame du Taur & Saint-Pierre des Cuisines. Il faut aussi compter les deux paroisses des faubourgs : Saint-Michel au faubourg de ce ce nom, & Saint-Nicolas au faubourg Saint-Cyprien.

Il y avait à Toulouse quatre séminaires : celui de l'Oratoire ou de la Dalbade, où les prêtres de l'Oratoire desservaient la cure réunie en 1624 à leur maison; celui des Irlandais, fondé en 1660 dans la paroisse Saint-Pierre, par Anne d'Autriche, sous l'invocation de Ste Anne, auquel le roi avait accordé une pension de 1200 livres sur les gabelles; celui de la Mission, établi en 1717 par M. Colbert & dirigé par les prêtres de la congrégation de Saint-Lazare, fondée par S. Vincent de Paul. Ce séminaire portait auparavant le nom de Caraman, parce qu'il avait été bâti sur un terrain qui avait appartenu au comte de Caraman. Il avait d'abord été dirigé par des prêtres de la congrégation de Notre-Dame, fondée en 1633 par Raimond Bonal, mais en 1751 il passa aux Lazaristes; enfin le séminaire de Saint-Charles, fondé par M. Calvet & dirigé par la congrégation de Saint-Sulpice.

Outre le chapitre abbatial de Saint-Sernin & les collégiales de l'Ile-Jourdain, de Saint-Félix, le grand prieuré de l'ordre de Malte, il y avait encore à Toulouse un grand nombre de communautés religieuses.

Les dominicains avaient été établis en 1216, les cordeliers en 1222, les bernardins en 1228, les grands carmes en 1260, les pères de la Merci en 1272, les béguins ou tierçaires en 1287, les grands augustins en 1310, les trinitaires en 1362, les récollets en 1481, les minimes en 1503, les chartreux en 1569, les frères conventuels du

Salin en 1580, les capucins en 1581, les feuillants en 1590, les doctrinaires en 1604, les carmes déchaussés en 1622, les petits augustins en 1650.

Les communautés de filles n'étaient pas moins nombreuses : l'abbaye de Salenques avait été fondée en 1152, celle de Saint-Seurin en 1330, celle de Saint-Pantaléon en 1350, les clarisses du Salin avaient été établies en 1386, les clarisses de la Porte en 1464, les madelaines en 1316, les feuillantines en 1559, les catherinettes & les ursulines en 1610, les tiercerettes en 1610, les carmélites en 1616, les maltaises en 1623, les religieuses de Notre-Dame de la Visitation en 1647, celles du Refuge en 1654, les hospitalières en 1657, les filles du Bon-Pasteur en 1715, les dames noires en 1687, les dames de la Providence en 1673, les dames d'Andoin en 1628.

Il y avait aussi un certain nombre de chapelles particulières, comme la chapelle de Saint-Barthélemy, de Nazareth, de Saint-Quentin, de Saint-Géraud, de Sainte-Barbe, de Saint-Julien, de Saint-Aubin, de Saint-Sauveur & de Sainte-Catherine.

Les pénitents blancs furent fondés en 1287 par une bulle de Nicolas IV.

Les pénitents noirs en 1576, les pénitents bleus en 1577, les pénitents gris également en 1577.

La confrérie royale & impériale des pèlerins prétendait avoir été fondée en 814 par Charlemagne.

On comptait à Toulouse trois hôpitaux : l'hôtel Dieu ou de Saint-Jacques, fondé en 1225, confié aux filles de la charité ou sœurs grises de l'institution de Saint-Vincent de Paul ; l'hôpital général de la Grave, sous l'invocation de S. Joseph, établi par les soins des capitouls en 1647, & la maison des Orphelines, fondée en 1621, & régie par une société de personnes charitables.

Les colléges de Toulouse étaient nombreux ; nous citerons :

Le collége de l'Esquille, dirigé par les pères de la Doctrine chrétienne, achevé de bâtir en 1555 ;

Le collége royal, dont l'origine remonte à Henri II en 1555 ; il portait autrefois le nom de collége de Toulouse ;

Le collége des Boursiers, dont la discipline appartenait au doyen du parlement & à l'ancien des conseillers clercs ;

Celui de Saint-Raimond, fondé par S. Raimond, chanoine de Saint-Sernin ;

Le collége de Narbonne, fondé en 1341 par l'archevêque d'Aix ;

Le collége de Saint-Martial, fondé en 1359 par le pape Innocent VI ;

Le collége de Maguelonne, fondé par le cardinal Audouin, dont les intentions furent exécutées par le cardinal de Saint-Albine, son exécuteur testamentaire, en 1370 ;

Le collége de Périgord, commencé par le cardinal de Talleyrand & achevé en 1376 par Grégoire XI ;

Le collége de Sainte-Catherine, fondé en 1382 par le cardinal de Pampelune ;

Le collége de Mirepoix, fondé en 1416 par Guillaume du Puy, évêque de Mirepoix ;

Le collége de Foix, fondé en 1457 par le cardinal Pierre de Foix ;

Le collége de Secondat, fondé en 1514 par Jacques de Secondat, chanoine de Saint-Étienne.

Évêques de Toulouse.

I. S. SATURNIN, vulgairement appelé *S. Sernin*, est le premier évêque connu de Toulouse.

Il fut martyrisé pendant la septième persécution que souffrirent les chrétiens arrivée sous l'empereur Dèce ; quelques-uns disent durant la persécution de Dioclétien.

S. Hilaire fit élever une voûte autour de son tombeau & y joignit une petite chapelle qui fut dans la suite appelée du nom du Taur. Lorsque ce lieu fut rempli des corps inhumés autour du saint martyr, S. Silvius y fit construire une basilique ; elle fut achevée par S. Exupère qui y transporta les reliques de S. Saturnin. Au-dessus du tombeau de marbre où elles étaient renfermées, on éleva une châsse qui fut ornée d'argent & de pierres précieuses ; cette translation fut faite le 25e jour de juin.

II. S. HONORAT, suivant les anciens actes de S. Saturnin, fut son successeur dans l'évêché de Toulouse. Il ordonna le premier évêque d'Amiens, S. Firmin, martyrisé

en 287. On ignore la date précise de sa mort, mais on sait que son corps fut enterré auprès de celui de S. Saturnin. L'Église célèbre sa fête le 25 décembre.

III. S. Hilaire fit élever un autel & un petit oratoire en bois sur le tombeau de S. Saturnin, pour la commodité des fidèles qui venaient invoquer le saint. Cet oratoire devint dans le sixième siècle une église importante qu'on appela & qu'on appelle encore l'église du Taureau ou du Taur. Le corps de S. Hilaire y fut trouvé avec celui d'Honorat, son prédécesseur.

IV. Rhodanius ou Rhodanusius, évêque de Toulouse vers 353, assista en 356 au concile hétérodoxe de Béziers, où Saturnin, évêque d'Arles, élu par la faction arienne & soutenu de la faveur & de toute l'autorité de Constance, fut le maître absolu. Rhodanius fut exilé en Phrygie & y mourut en 358; S. Hilaire, évêque de Poitiers, adressa aux diacres de Toulouse fidèles à leur évêque son livre des *Synodes*.

V. S. Silve ou Silvius commença la construction de l'église de Saint-Saturnin dans le dessein d'y transférer les reliques de ce martyr; mais il mourut avant d'avoir pu achever cet édifice.

VI. S. Exupère ou Exupéri, que quelques auteurs ont confondu mal à propos avec un rhéteur du même nom qui avait professé les belles-lettres à Toulouse près d'un siècle auparavant, succéda au commencement du cinquième siècle à S. Silvius; il fit achever la basilique commencée par son prédécesseur, la consacra & y fit transporter le corps de S. Saturnin, après avoir observé les prescriptions des lois romaines qui défendaient de toucher aux corps des morts après leur sépulture sans une permission expresse des empereurs. Cette église, placée sous l'invocation de S. Saturnin, fut d'abord desservie par des religieux. On ignore en quelle année mourut Exupère; le jour de sa fête est indiqué dans le martyrologe romain, & dans celui d'Usuard, au 28 septembre, & la mémoire de la translation au 14 juin.

VII. Maxime est regardé par plusieurs auteurs comme le successeur de S. Exupère. Il avait été courtisan avant d'être prêtre; Sidoine parle de lui dans ses lettres & dit qu'il était évêque lorsqu'il fit un voyage à Toulouse.

VIII. Héraclianus assista en 506 au concile d'Agde.

IX. S. Germier, natif de Jérusalem, fut évêque de Toulouse en 541 & il occupa le siége pendant trente-six ans. Il fut inhumé dans un lieu appelé Doze, voisin de Muret, & situé sur la Garonne. On y bâtit un monastère qui prit depuis le nom de ce saint & dont il fut peut-être le fondateur; de ce monastère, ses reliques furent depuis portées dans l'église de Saint-Jacques de Muret. On célèbre sa fête le 12 mai.

X. Magnulfe assista au concile de Mâcon en 585. Ayant parlé avec trop de liberté à Gondebaud, il fut envoyé en exil & son évêché fut donné à Sagittaire, évêque déposé de Gap. Après la mort de Gondebaud, Magnulfe fut rendu à son siége.

XI. Willégisilus assista au concile de Reims vers l'an 625.

XII. S. Erembert, natif de Poissy, près de Paris, avait embrassé la vie monastique vers l'an 649 dans le monastère de Fontenelle, dont S. Wandrille était abbé. Le peuple de Toulouse l'élut pour remplacer son évêque du consentement du roi Clotaire III & de la reine Bathilde, sa mère. Après avoir passé treize ans sur le siége épiscopal il retourna dans son cloître & y mourut vers l'an 671 ou 678, le 14 de mai. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Paul, dans ce monastère, d'où, en 704, son corps fut transféré, le 30 avril, en celle de Saint-Pierre.

XIII. Arricius, Arrichus ou Arricho était évêque de Toulouse en 785, lorsqu'il souscrivit la charte de fondation de l'abbaye de Charroux. Il assista en 791 au concile de Narbonne.

XIV. Mancion était évêque de Toulouse en 798; il est cité par Théodulfe, évêque d'Orléans, dans ses poésies. Sous son épiscopat eut lieu, en 824, un concile à Toulouse.

XV. Samuel, évêque de Toulouse, obtint de Charles le Chauve, en 843, une charte qui confirma son église dans la possession de ses biens. En 844 les Normands remontèrent la Garonne jusqu'à Toulouse & ravagèrent les pays qui se trouvèrent sur

Note 66

leur passage. En 850, ils se rendirent encore devant Toulouse & s'en emparèrent au moyen d'intelligences nouées avec les juifs; ils la pillèrent & brûlèrent les environs.

XVI. SALOMON, s'il n'est pas le même que Samuël, était évêque de Toulouse en 857. Il donna son consentement cette même année, la vingtième du règne de Charles le Chauve, à la construction & à la dotation de l'église paroissiale de Saint-André de Moissac, située dans son diocèse.

XVII. HÉLISACHAR présida en 861 une assemblée d'abbés convoquée à Toulouse par Raimond I, comte de cette ville & marquis de Provence, où fut décidée la fondation de l'abbaye de Vabres. Cet évêque exposa, en 863, les reliques de saint Vincent amenées d'Espagne & portées à Castres.

XVIII. BERNON ou BERNARD souscrivit en 883 la donation de Berteiz, comtesse de Toulouse, au monastère de Vabres. Il assista en 886 au concile tenu à Port, dans le diocèse de Nimes; enfin il est cité dans des chartes de 890.

XIX. ARMAN, ARIMAND, ARDEMALD ou ARMAND est cité comme évêque dans une charte de vente du prieuré de Saramon faite par les religieux de Sorèze, la cinquième année de Charles le Simple; il signa aussi une charte confirmative des biens du monastère de Ripoll que l'abbesse Emme présenta en 906 aux prélats assemblés à Barcelone. Il fit en 922 un échange avec l'abbé de Saint-Jean de Val-Siger.

XX. HUGUES écrivit au pape Jean X en 926, assista en 937 au concile d'Ausède & approuva, en 943, la fondation du monastère de Cambon. Il fit son testament vers 960 & confirma en 969 la donation de l'église de Tramesaigues faite au monastère de Cuxa, par Loup, archidiacre de Saint-Étienne. Hugues mourut en 972; il avait succédé immédiatement à Armand, quoi qu'en disent ceux qui admettent Islo ou Isolus entre les deux. Par son testament il légua à sa cathédrale le lieu des Saintes-Puelles, dans le Lauragais.

XXI. ATTON succéda à Hugues au mois de février 973; ce prélat ne jouit pas longtemps de sa dignité.

Note 66

XXII. ISOLUS était évêque de Toulouse au mois de septembre 974; il inféoda à Benoît & à Pierre, tous deux prêtres & clercs, quelques domaines de l'église de Saint-Étienne. Il acheta de Raimond & de Godile, sa femme, l'alleu de Campbell pour quarante sols, & en fit présent à son église au mois de juin 986.

XXIII. ATTON II souscrivit une donation faite par Guillaume Arnaud, comte d'Astarac, vers 990.

XXIV. RAIMOND I se trouva en 1004 à une assemblée des évêques & des seigneurs de la Province convoquée par Gui, évêque du Puy. Il assista à une assemblée provinciale tenue à Urgel par Ermengaud, archevêque de Narbonne, en 1007.

XXV. PIERRE ROGER était évêque de Toulouse en 1018. En 1023, il réconcilia Béranger avec Ermessinde, sa mère. Étant à Cluny, vers 1032, il donna aux moines de cette abbaye l'église de Sainte-Colombe située dans son diocèse; il fit exécuter quelques réparations à l'église de Saint-Sernin.

XXVI. ARNAUD I, évêque de Toulouse, souscrivit le 15 janvier 1032 une donation qui fut faite à son église; il assista à la dédicace de l'église de Ripoll.

XXVII. BERNARD II confirma le 23 juin 1035 la donation faite au monastère de Cuxa de l'église de Notre-Dame de Tramesaigues.

XXVIII. HUGUES II assista à un concile de Narbonne convoqué par Guifred le 17 mars 1043.

XXIX. ARNAUD II ou ARMAND assista en 1045 à la consécration de l'église du monastère de Saint-Martin de Fenouillèdes faite par Guifred, évêque de Carcassonne, & en 1056 à un concile tenu à Toulouse par ordre du pape Victor II, qui délégua pour le représenter les archevêques d'Arles & d'Aix. On dressa dans ce concile plusieurs décrets contre la simonie & différents abus qui régnaient alors parmi le peuple & les clercs. (Collection des *Conciles*, t. 9, p. 1054.)

XXX. DURAND HENRI DE BREDON & non DE DOME, comme le dit dom Vaissete, était évêque en 1059; il était natif d'Auvergne & abbé de Moissac, diocèse de Cahors; il conserva son abbaye avec l'évêché de Toulouse pendant toute sa vie; il fit réparer

l'église de l'abbaye de Vabres & en fit la consécration en 1063 accompagné de six autres évêques. L'abbaye de Moissac avait alors quatre abbés, deux réguliers & deux séculiers : les deux réguliers étaient Durand, évêque de Toulouse qui en avait le gouvernement immédiat & S. Hugues, abbé de Cluny, comme supérieur général ; les deux séculiers étaient Gauzbert qui prenait le titre d'abbé laïque & Guillaume, comte de Toulouse, en sa qualité de comte de Querci. Durand assista en 1068 au concile de Toulouse où l'on décida le rétablissement de l'église de Lectoure, qui était détruite depuis longtemps. Le jour de sa mort est marqué dans le nécrologe au 15 mai.

XXXI. Isarn, prévôt de Saint-Sernin, succéda à Durand en 1071 ; il était de la maison des anciens seigneurs de Lavaur ; il engagea Roger II, comte de Foix, à donner à l'abbaye de Cluny le château de Lordat & d'autres domaines situés dans le comté de Toulouse, & unit lui-même l'église de la Daurade, tombée en ruines, à cette même abbaye ; il fit un accord en 1093 avec les chanoines de Saint-Sernin, concernant le droit de sépulture ; il fut convenu que l'évêque, les comtes, les chevaliers, leurs femmes & leurs enfants y seraient inhumés, & en conséquence on établit un cimetière près de la chapelle de Saint-Exupère, qui fut appelé le cimetière des nobles. Il suggéra à Emerade d'Altejus, au lieu de partir pour Jérusalem, de construire le monastère de Saint-Orens. Cet évêque est cité dans des actes de ce monastère le 5 avril 1098 & le 28 avril 1099 ; il est encore question de lui dans une chartede 1105. On ignore la date exacte de sa mort.

XXXII. Amélius Raimond du Puy était abbé de Foix, prieur de Frédelas ou Pamiers, lorsqu'il fut élu évêque de Toulouse ; il permit aux religieux de Sorèze de transférer l'église de Saint-Martin de Tournadone près du chateau de Puy-Laurent en 1106 ; il assista en 1111 à la translation des reliques de S. Volusien & en 1118 il donna son consentement à la fondation de l'abbaye de Grandselve. Le 8 juillet 1119 le pape Callixte II vint présider lui-même le concile qu'il avait convoqué à Toulouse & où se réunirent presque tous les archevêques, évêques & abbés de la Septimanie, de la Provence, de la Gascogne, de l'Espagne & de la Bretagne citérieure. On y décida la condamnation des albigeois. Amélius fonda en 1120 le grand prieuré de Toulouse de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, & lui céda l'église de Saint-Rémi ; il souscrivit en 1136 à l'acte de fondation du Val-Dieu ; il mourut en 1139.

XXXIII. Raimond de Lautrec succéda à Amélius. En 1140 il donna son avis sur les coutumes de la ville de Saint-Antonin octroyées par Isarn, Guillaume-Jourdain & Pierre, vicomte de cette ville ; il fut présent en 1143 à la charte du comte Alphonse, laquelle rapportait les priviléges de la ville de Toulouse ; il est cité dans la charte d'Alphonse en 1144, par laquelle le lieu de Montauban est cédé aux habitants pour y bâtir une ville, & fut commis en 1145 par le pape Eugène III, avec l'archevêque de Narbonne, pour entendre les plaintes de l'abbé de Saint-Audard sur l'émigration des habitants de Montauriol qui allaient habiter la nouvelle ville de Montauban. Raimond était en même temps abbé de Saint-Antonin de Pamiers en 1149, lorsqu'il convint d'un paréage avec Roger-Bernard, comte de Foix ; il fonda en 1159 à Mérenx, dans le comté de Foix, un monastère de filles de l'ordre de Cîteaux qui fut uni au quinzième siècle à l'abbaye de Boulbonne ; il assista en 1161 à un concile convoqué à Toulouse à la sollicitation des rois de France & d'Angleterre. Les deux rois se trouvèrent en personne à ce concile. Raimond mourut le 15 avril 1163 suivant le nécrologe.

XXXIV. Bernard Bonhomme, prévôt de Saint-Étienne, est désigné comme évêque dans une charte de Bonnefont en 1163 ; il mourut le 15 mars 1164.

XXXV. Géraud de la Barthe, des seigneurs de ce nom dans le Commingeois, était archidiacre d'Auch ; il est cité dans quelques chartes de l'abbaye de Gimont, comme évêque élu en 1162 & 1163 ; on en conclut qu'il fut le concurrent de Bernard qui l'emporta sur lui & auquel il succéda en 1164. Il fut élu archevêque d'Auch en 1170, mais il ne prit possession de ce siége qu'en 1173, ce qui fait qu'il est encore qua-

lifié évêque de Toulouse dans des chartes de Gimont de 1170 & 1171.

XXXVI. Hugues troisième du nom, abbé de Saint-Sernin, était évêque de Toulouse dès le mois de juillet 1170; il est cité dans des chartes de Gimont, de Bonnefont, &c., en 1173 & 1174; il mourut en 1175.

XXXVII. Bertrand de Villemur, prieur de Camon, succéda à Hugues en 1175 & mourut en 1178.

XXXVIII. Gausselin ou Gaucelin succéda à Bertrand; il fut chargé avec Géraud, archevêque d'Auch & Géraud, évêque de Comminges, de recevoir les déclarations des hérétiques albigeois en 1178. Son nom ne figure dans aucune charte.

XXXIX. Fulcrand était évêque de Toulouse en décembre 1179 suivant une charte de Lézat; il est cité dans une ordonnance de Raimond, comte de Toulouse, concernant la ville, au mois d'août 1181; il fut témoin en 1197 des conventions matrimoniales entre Bernard de Comminges & Marie, fille de Guillaume, seigneur de Montpellier, & il souscrivit la donation faite à l'abbé Béranger par Raimond-Roger, comte de Foix. Fulcrand mourut le 25 septembre 1200.

XL. Raimond de Rabastens, archidiacre de l'église d'Agen, eut pour concurrent à l'évêché de Toulouse Raimond-Arnaud, évêque de Comminges. L'ambition avait créé deux factions dans le chapitre de Toulouse, & chacune élut son candidat. Les élus s'adressèrent au pape Innocent III qui nomma des commissaires. L'évêque de Comminges l'emporta d'abord, mais Raimond ayant obtenu qu'il fût procédé à une nouvelle élection, fut maintenu dans son siége dont il avait déjà pris possession; il est cité comme évêque dans des chartes de Grandselve aux mois de juin & d'août 1202. De nouvelles charges ayant été portées contre lui au Saint-Siége, Innocent III en commit l'information à Jean, évêque de Limoges & aux abbés P. de Grandselve & R. de la Couronne. Après une sérieuse enquête, ils confirmèrent l'élection de Raimond & l'adressèrent à son métropolitain pour être sacré; il le fut le 4 décembre. Raimond fut présent le 14 de juin 1204 à l'acte que les consuls dressèrent avec le vicomte de Lomagne, & par lequel les habitants de Toulouse n'eurent plus à payer à Auvilars que la leude ancienne. En 1205 les légats du pape le déposèrent solennellement à cause de sa négligence à remplir les fonctions épiscopales.

XLI. Foulque, né à Marseille, était fils d'Alphonse, riche négociant de Gênes; il s'adonna à la littérature dès sa jeunesse & fut mis au rang des meilleurs poëtes de son temps; son talent & ses heureuses qualités lui concilièrent l'estime & l'amitié de Richard, roi d'Angleterre, d'Alphonse, roi d'Aragon & de Raimond, comte de Toulouse. Après la mort de ses protecteurs il se retira avec deux de ses fils dans un monastère, & il fut bientôt élu abbé du Touronet, diocèse de Fréjus. Après la déposition de Raimond il fut élu évêque de Toulouse; à la fin de l'an 1205 les légats confirmèrent son élection & le firent ordonner par l'archevêque d'Arles. L'évêque d'Osma & S. Dominique faisaient alors une mission contre les hérétiques; Foulque prit possession le dimanche 5 février 1206 & le comte Raimond de Toulouse le reconnut comme évêque. Foulque se réunit à Diego d'Azebez, évêque d'Osma en Espagne, & à saint Dominique pour combattre les albigeois. Les évêques de la Province le députèrent en 1208 à Rome avec Navarre, évêque de Conserans, pour demander des secours au pape. Le pape, ému de leurs plaintes, établit dans les provinces de Narbonne, de Bourges & de Bordeaux une mission perpétuelle de prédicateurs dont S. Dominique fut déclaré le chef, sous l'autorité de Foulque, évêque de Toulouse. Ce prélat donna l'absolution en 1210 aux habitants de Toulouse excommuniés l'année précédente par le légat. Dans un concile tenu à Saint-Gilles, dont il avait pris l'initiative, Foulque se déclara l'ennemi du comte Raimond & alla demander en France & en Allemagne de nouveaux secours contre les hérétiques & une nouvelle croisade. Au concile de Latran en 1215, Foulque soutint hautement les intérêts de Simon de Montfort contre le comte Raimond de Toulouse qui demandait la restitution de ses biens; il sollicita en même temps la confirmation de l'ordre des frères

prêcheurs. Bertrand, cardinal légat, envoya Foulque en France réclamer de nouveaux renforts pour Simon de Montfort. En 1217 celui-ci employa ces secours contre la ville de Toulouse dont il brûla les maisons. Simon mourut en 1218 & son fils Amauri députa Foulque vers le roi pour en obtenir de nouvelles recrues. Au mois de novembre 1229, à un concile tenu à Toulouse par le cardinal légat de Saint-Ange, l'inquisition fut établie dans le diocèse d'une manière fixe. Foulque se plaignit en 1230 au comte Raimond de Toulouse du ravage de ses domaines pillés par ceux dont la guerre avait favorisé les brigandages & auxquels la paix ôtait le moyen de subsister. il posa cette même année la première pierre de l'église de la Daurade, & mourut le 25 décembre 1231; il fut inhumé dans l'abbaye de Grandselve de l'ordre de Cîteaux dont il avait été religieux; il a écrit plusieurs ouvrages.

XLII. Raimond du Falga ou de Felgar, né au château de Miramont, diocèse de Toulouse, & provincial des frères prêcheurs, fut élu le 21 mars 1232. Il marcha sur les traces de Foulque, poursuivit avec vigueur les hérétiques & défendit avec ardeur les droits de son église. Raimond était frère d'Arnaud, chevalier & oncle de Guillaume de Felgar. En 1234 il fit solennellement les cérémonies de la canonisation de S. Dominique dans l'église de son ordre. Il fut chassé de la ville de Toulouse avec les dominicains au nombre de quarante. L'évêque alla joindre l'inquisiteur à Carcassonne; celui-ci rendit quelques jours après une sentence datée du 10 novembre 1235. Par cette sentence, il excommunia nommément onze capitouls de Toulouse comme fauteurs d'hérétiques, & pour avoir pris part à cette expulsion. Raimond se rendit à Rome pour se plaindre au pape Grégoire d'avoir été chassé de sa ville épiscopale ainsi que les dominicains de l'inquisition. Sur une lettre du pape Grégoire, le comte Raimond rappela l'évêque & rétablit les dominicains. En 1240 cet évêque exhorta les habitants de Carcassonne à la fidélité envers le roi. En 1241 il apposa son sceau au contrat de mariage de Raimond, comte de Toulouse, avec la fille du comte de Provence. Il concourut vers ce même temps à la paix conclue entre le comte de Toulouse, le comte de Foix, le comte de la Marche & le roi d'Angleterre. En 1244, il introduisit les carmélites à Toulouse, & se trouva en 1246 au concile de Béziers où l'on dressa des règlements à suivre par les inquisiteurs. Innocent IV le déclara en 1251 protecteur & défenseur de l'inquisition. Le 6 septembre 1258 il fit l'élévation du corps de S. Saturnin & il en plaça les reliques dans une crypte voûtée & dans un lieu plus apparent. Il donna en 1262, le 26 septembre, aux frères pénitents permission de bâtir une église près de Toulouse. Cette église ayant été délaissée en 1295 n'est pas connue. Raimond mourut le 19 octobre 1270, après trente-neuf ans d'épiscopat.

XLIII. Bertrand II de l'Ile Jourdain, prévôt de la cathédrale, fut élu par le chapitre pour succéder à Raimond. Il fut sacré vers la fin de novembre de l'an 1270; il était fils de Bernard-Jourdain II, seigneur de l'Ile & d'Indie, fille naturelle de Raimond IV, comte de Toulouse. Il naquit posthume en 1227; il était déjà prévôt de la cathédrale de Toulouse & chapelain du pape, au mois de septembre 1259, lorsque étant à Paris, il termina un différend entre Jourdain IV, seigneur de l'Ile Jourdain, son frère, Isarn Jourdain & Bernard d'Astafort. Il fut présent en 1271, le 16 septembre, à l'hommage que prêtèrent les consuls au roi & au comte de Toulouse. Il fit bâtir le chœur de sa cathédrale avec les quatre chapelles qui l'environnaient & institua dans la même église douze prébendiers & huit clercs hebdomadiers pour le service du chœur. Il assista en 1279 au concile de la Province, convoqué par Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, contre les entreprises des officiers royaux, & fut député avec l'archevêque au parlement pour la défense des immunités ecclésiastiques. Bertrand rédigea son testament le 14 janvier 1279; il fit par cet acte des legs considérables à presque toutes les églises de son diocèse. Mille calices de vermeil, du poids d'un marc chacun, durent leur être distribués. Il assigna une somme pour entretenir six chevaliers à la Terre-Sainte pendant un an. Il légua encore de quoi ha-

biller mille pauvres & marier plusieurs filles & fit des legs pour cent vingt mille livres tournois. Enfin il institua pour ses héritiers les églises, les monastères & les pauvres de son diocèse & de la province de Narbonne. Sa maison se composait de douze clercs, quatre gentilshommes, douze écuyers, trois courriers, fourriers, cuisiniers, &c.; trois médecins, trois bibliothécaires & un professeur ès lois. Son argenterie qui fut vendue après sa mort monta à plus de mille marcs. Il mourut le 3 février 1286 & voulut être enterré dans le chœur de sa cathédrale. Son tombeau en cuivre, relevé & porté par quatre lions de même métal, fut détruit en 1609 pendant l'embrasement de l'église. Il fut le premier évêque inhumé dans cette cathédrale.

XLIV. Hugues Mascaron, chanoine de Saint-Étienne & abbé de Lombers, succéda à Bertrand & prêta serment d'obéissance entre les mains de Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, le 24 mars 1286. Il est cité comme évêque élu dans un échange qu'il fit le 19 mars avec Bertrand de Faudoas. Il prit des arrangements avec Philippe le Bel au sujet du serment de fidélité que le roi exigeait de l'évêque pour son temporel, obtint une surséance & promit quatre mille livres. En 1296 il fit le voyage de Rome à l'occasion du démembrement que le pape Boniface VIII fit cette année de son diocèse, en érigeant en évêché l'ancienne abbaye de Frédelas ou de Saint-Antonin de Pamiers. Hugues mourut à Rome le 6 décembre 1296. Son corps fut apporté à Toulouse & inhumé dans l'église des dominicains. Le pape suspendit pour lors l'élection d'un évêque à Pamiers.

XLV. Louis d'Anjou, fils aîné de Charles II, roi de Sicile & de Jérusalem, comte de Provence & d'Anjou & de Marie de Hongrie, était né à Brignolles, en Provence, en février 1275. Son père, longtemps prisonnier du roi d'Aragon, lui avait donné en 1288 ce jeune prince en otage & deux autres de ses fils. Louis étant tombé dangereusement malade, fit vœu de se faire religieux dans l'ordre de Saint-François & entra dans l'état ecclésiastique. Le pape S. Célestin le nomma à l'archevêché de Lyon le 9 octobre 1294, mais cette nomination fut annulée par Boniface VIII. Le pape le nomma enfin à l'évêché de Toulouse le 29 décembre 1296; il accepta après s'être revêtu de l'habit de l'ordre de Saint-François. Louis prit possession de son siége au commencement de 1297; mais bientôt il se mit en route pour Rome afin de se démettre entre les mains du pape de l'épiscopat & mourut à Brignolles le 19 août, à l'âge de vingt-trois ans & demi. Il fut canonisé en 1317, le 7 avril. Le corps de Louis fut transporté à Marseille dans l'église des franciscains. On l'appelle S. Louis de Marseille. Le roi d'Aragon ayant pris Marseille en 1423, fit porter le corps à Valence en Espagne. Monseigneur Desprez, archevêque de Toulouse, a obtenu en 1863 la restitution d'une partie des reliques de cet évêque. Elles ont été déposées dans la basilique de Saint-Sernin.

XLVI. Arnaud-Roger de Comminges, des anciens comtes de cette province, fils du comte Bernard VII & de Thérèse, chanoine & prévôt de Saint-Étienne, était absent lorsqu'il fut élu par son chapitre évêque de Toulouse pour remplacer Louis. Boniface VIII confirma son élection le 2 décembre 1297, & dans les registres du Vatican, Arnaud est énoncé comme ayant été sacré au mois d'octobre 1298. Il mourut à Orvieto le 22 ou 27 octobre de cette année, avant d'avoir pris possession de son siége. Bernard de la Guionnie écrit qu'il fut inhumé dans l'église des frères mineurs de Samatan. Espagne, prévôt du chapitre, ayant appris sa mort, s'empara de tout son mobilier. Pons Blancard, un des chanoines, s'opposa à ce nantissement & en appela au pape.

XLVII. Pierre II de la Chapelle-Taillefer fut transféré de Carcassonne par le pape Boniface VIII à l'évêché de Toulouse en 1298; il était oncle de Roger Lefort, archevêque de Bourges. Il est cité en 1299 dans des chartes de Foix; promu au cardinalat par Clément V le 15 décembre 1305, le pape lui donna l'évêché de Palestrine au mois de janvier 1306 & le chargea en 1307 des enquêtes à faire sur l'ordre des templiers. Le roi Philippe le Bel lui fit présent de seize mille livres de petits tournois, qui lui étaient dues par Bertrand de Bordes, évêque du Puy, & lui permit de fonder une église à la Chapelle, lieu de sa naissance, en

Limousin. Il mourut en 1312; on mit une longue épitaphe sur son tombeau.

XLVIII. Gaillard de Preyssac, neveu du pape Clément V, né à Trèbes, diocèse de Bazas, fut nommé par son oncle à l'évêché de Toulouse, après la promotion de Pierre au cardinalat. Il paya son contingent à la Chambre apostolique le 6 février 1306. Au mois de décembre 1308 Clément V fit une entrée solennelle à Toulouse. En 1316 on reprocha à Gaillard de dissiper les biens de son église. Jean XXII nomma des commissaires pour informer sur les dettes immenses qu'il avait contractées & les aliénations qu'il avait faites des biens de l'évêché, aliénations que le pape annula. On assure qu'il déposa Gaillard & qu'il prit le prétexte de l'étendue de ce diocèse pour le diviser; il le sépara de la province ecclésiastique de Narbonne, l'érigea en archevêché & établit des évêques à Montauban, à Saint-Papoul, à Rieux & à Lombez qu'il érigea en même temps en cités. Ces évêques furent déclarés suffragants de Toulouse; la bulle d'érection est du 20 juin 1317. Le pape proposa à Gaillard l'évêché de Riez en Provence, mais Gaillard le refusa & mourut à Avignon en 1327. Sous son épiscopat Honor de Marquefave fonda un couvent à Ayrouville pour vingt religieuses de l'ordre de Saint-Dominique; ce monastère n'existe plus depuis longtemps. Sous ce même épiscopat fut encore fondé le monastère des religieuses chanoinesses de Saint-Sernin, en 1316, par l'abbé de ce chapitre.

Archevêques de Toulouse.

I. Jean-Raimond de Comminges était évêque de Maguelonne depuis 1310 lorsque le pape Jean XXII le nomma archevêque de Toulouse, le 25 de juin 1317. Au commencement de 1318, Jean-Raimond paya à la Chambre apostolique son contingent; le pape érigea en même temps la paroisse de l'Ile-Jourdain en collégiale & y établit douze chanoines, un doyen, un sacristain, un chantre, trois hebdomadiers, vingt-quatre chapelains, deux diacres, deux sous-diacres, six clercs & six enfants de chœur. Conjointement avec les autres évêques il nomma des commissaires, le 12 septembre 1322, pour tenir un *sermon public* de l'inquisition. Bardin raconte que l'archevêque tint un synode de sa province à Toulouse en 1326, au sujet d'un capitoul nommé d'Escalquens qui, par une dévotion bizarre, avait fait célébrer les cérémonies de ses obsèques de son vivant. Jean-Raimond fut promu au cardinalat le 18 décembre 1327; il fut fait évêque de Porto en 1329 après la mort de Pierre d'Erblay. Il refusa la papauté à la mort de Jean XXII & ordonna par son testament qu'il fût fondé un monastère de deux cents chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin, sous une abbesse, avec une communauté de douze chanoines réguliers, prêtres, pour célébrer la messe. Cette fondation fut exécutée deux ans après sa mort arrivée le 20 novembre 1348 : c'est le monastère de Saint-Pantaléon dans la ville de Toulouse. Jean Raimond a laissé quelques ouvrages ascétiques.

II. Guillaume de Laudun, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, archevêque de Vienne en Dauphiné en 1321, fut transféré à l'archevêché de Toulouse le 18 décembre 1327. Le pape le chargea le 21 juin 1329 de publier les décrets dressés pour la réformation de l'Université de Toulouse. Il fonda en 1340, le 10 décembre, quatre prébendes dites de Saint-Dominique. Ayant perdu la vue dans un âge fort avancé, il se démit de l'archevêché en 1345 en faveur de Raimond de Canillac, sous la réserve d'une pension annuelle, & se retira à Avignon, dans le monastère des dominicains. Il fit construire une fort belle église à Laudun & y fonda le 5 avril 1352 quatre chapellenies. Il mourut chez les dominicains & fut inhumé dans leur église.

III. Raimond de Canillac, docteur en théologie, chanoine régulier & prévôt de l'église de Maguelonne, succéda à Guillaume en 1345. Clément VI le créa cardinal du titre de Sainte-Croix à Jérusalem, le 17 décembre 1350. Suivant l'usage, il se démit de son archevêché. Innocent V, en 1360, le commit pour recevoir le montant des décimes de deux ans imposées pour la rançon du roi Jean. En 1361, il fut fait évêque de Preneste, & à la mort d'Inno-

cent VI il eut deux voix pour le remplacer; il mourut à Avignon le 20 juin 1373 & fut inhumé dans l'église des franciscains d'où son corps fut transféré à Maguelonne.

IV. Étienne Audebrand, religieux de Saint-Allyre de Clermont, puis évêque de Saint-Pons de Thomières, fut transféré à la métropole d'Arles le 19 d'août 1348. Il était camérier du pape. Clément VI le transféra à l'archevêché de Toulouse. Il fit sa soumission pour son contingent le 22 décembre 1350. Innocent VI le fit son vicaire à Avignon, en 1354; il prit alors pour vicaire général de son archevêché Guillaume Bragose, depuis évêque de Vabres. Le monastère de Sainte-Eulalie ou de la Merci, autrefois hors ville, fut établi dans l'enceinte par le frère Pons de Barelès, Toulousain, général de cet ordre en 1360. Étienne mourut le 15 mars 1361, suivant le nécrologe de l'église de Saint-Étienne. Il fut inhumé dans la chapelle qu'il avait fondée & dotée dans le monastère de Saint-Allyre.

V. Geofroi de Vayroles, frère de Gaucelin, chevalier, fut transféré de Carcassonne à Toulouse par Innocent VI, le 10 de mars 1361. En 1362 les religieux de la rédemption des captifs furent introduits dans la ville. Les reliques de S. Thomas, conservées à Fosseneuve, furent transférées à Toulouse dans le monastère des frères prêcheurs, en présence de l'archevêque & de l'Université le 5 juin 1369. Il permit le 6 janvier 1372 aux dominicains de fonder un monastère de religieuses dans une maison de Toulouse dite des *hôtes de la couronne*. Les frères de Sainte-Marthe indiquent sa mort en 1376. Cependant dans une chapelle de la chartreuse de Cahors, où l'on inhumait anciennement les templiers, & qu'on dit avoir été fondée par les seigneurs de Vayroles, on voit leurs armes (une aigle aux ailes éployées en champ d'azur), & devant la porte de cette chapelle, un tombeau de pierre avec cette inscription : ANNO DOMINI MCCCLXXX : MORIT : GAUFRE : DE : VAIROLS : EL : MES : DE : JUL : LO : JORN : DE : S. MARGARITA. D'où il s'ensuivrait qu'il ne serait mort qu'en 1380.

VI. Jean de Cardaillac, de la maison de ce nom dans le Querci, avait pris le degré de docteur dans l'Université de Toulouse & il y enseigna le droit civil avec distinction. Député vers Clément VI par sa compagnie, il harangua ce pontife qui le nomma à l'évêché d'Orense, en Galice, dont il prit possession en 1356. Transféré en 1359 à l'archevêché de Braga, il fut nommé patriarche d'Alexandrie vers 1371, & en 1372 nonce apostolique auprès de l'empereur. Étant à Rome en 1378, lors de la mort de Grégoire XI & de l'élection d'Urbain VI, ce dernier lui donna l'administration de l'église de Toulouse. Clément VII lui confirma cette administration. Jean était éloquent & d'une prudence consommée, ce qui le fit employer par le roi pour ramener les Aquitains à son obéissance. Suivant Froissart soixante villes se rendirent à la force de ses raisons. Il reçut une bulle de Clément VII datée d'Avignon, le 27 de juin, qui institue la fête de S. Dominique le 7 mars. Il fit faire, en 1383, une châsse d'argent d'un riche travail pour y placer le chef de S. Étienne, patron de la cathédrale. Jean mourut le 7 octobre 1390. Il fut inhumé devant le maître-autel de l'église métropolitaine du côté de l'épître, sous une tombe de marbre; il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

VII. François de Conzié, d'une noble & ancienne maison de Savoie, né dans le Bugey en 1356, était fils de Pierre troisième du nom, chevalier, seigneur de Conzié & d'Ancelize de Verboze, fille du seigneur du Chatel. On l'instruisit avec soin dans les sciences à la cour d'Amédée VI, comte de Savoie, auquel il était allié par son aïeule. Robert de Genève (Clément VII) le nomma évêque & prince de Grenoble le 6 février 1380; il n'avait alors que vingt-quatre ans. Il fut successivement archevêque d'Arles, de Toulouse en 1390 & primat de Narbonne, camérier de la sainte Église romaine, vice-chancelier apostolique, légat d'Avignon, ambassadeur du concile de Constance auprès de l'empereur Sigismond, &c., enfin désigné cardinal par le pape Eugène IV en septembre 1391; mais il n'est pas sûr qu'il ait été revêtu de la pourpre. Il mourut à Avignon en 1432 après cinquante-deux ans d'épiscopat, âgé de quatre-vingt-six ans.

VIII. Pierre de Saint-Martial, né en Limousin, fut évêque de Rieux en 1359,

de Carcassonne en 1372, & archevêque de Toulouse le 23 octobre 1391. En 1392, le saint suaire de Jésus-Christ fut apporté à Toulouse du monastère de Cadouin en Périgord, à cause des excursions des Anglais; cette relique fut déposée dans l'église du Taur. Pierre fit faire à ses frais la châsse de S. Exupère pour l'église de Saint-Sernin. Il avait pour official Jean Corrarius, collecteur des décisions de la chapelle de Toulouse. Le nécrologe marque la mort de ce prélat le 3 novembre 1401. Il fut inhumé devant le maître-autel, à côté de Jean de Cardaillac.

IX. Vital de Castel-Moron, Toulousain, docteur & professeur en décrets dans l'Université de Toulouse, prévôt de Saint-Étienne, fut élu unanimement par le chapitre pour succéder à Pierre de Saint-Martial; il fut sacré par l'archevêque de Bourges. Benoît X prétendit être en droit de nommer à l'archevêché de Toulouse & en pourvut Pierre Ravot, évêque de Saint-Pons, sa créature. Les deux prétendants s'excommunièrent réciproquement. Vital fut obligé de céder d'abord; mais le parlement de Paris décréta de prise de corps les plus mutins, & Pierre Ravot fut chassé en 1408. Vital s'était réfugié à Bourges. Le concile de Paris condamna Pierre Ravot & les fauteurs de Benoît X, &, au concile de Pise en 1409, Vital fut réintégré dans son siége par Alexandre V & décoré du pallium. Il mourut le 1er août 1410; son tombeau fut placé dans le chœur de l'église métropolitaine.

X. Dominique de Florence, de l'ordre des frères prêcheurs, avait été nommé évêque d'Albi en 1379; transféré à Saint-Pons en 1382, il retourna à Albi en 1392; enfin Jean XXIII le transféra à l'archevêché de Toulouse le 13 mai 1410. Il assista au concile de Constance en 1414, confirma en 1418 la fondation du collége de Maguelonne à Toulouse, & en 1420 celle du collége de Mirepoix. Il présida en cette même année à la première séance du parlement établi à Toulouse au mois de mars par Charles, dauphin de France, depuis Charles VII. Il mourut le 17 mars 1422 & fut inhumé devant le maître-autel.

XI. Denis Dumoulin, natif de Meaux, docteur en droit, chantre de l'église de Vienne, chanoine de Chartres, de Reims, de Tours, d'Albi, d'Embrun, était seulement sous-diacre & conseiller du roi, lorsqu'il fut élu archevêque par le chapitre le 21 avril 1422. Il fut confirmé le 10 juin par les vicaires généraux de l'archevêque de Bourges & sacré par l'évêque de Laon; il n'obtint ses provisions de Rome que le 19 mars 1423. Denis Dumoulin fut envoyé plusieurs fois en ambassade par Charles VII; il se trouva à Bourges à l'assemblée où fut rédigée la pragmatique sanction. Il fut transféré à l'évêché de Paris en 1439, le 11 février, & il fut fait cardinal en 1440. Il fut ensuite patriarche d'Antioche & mourut le 15 septembre 1447. Les historiens du temps le représentent comme avide d'argent & peu délicat sur les moyens de s'en procurer.

XII. Pierre Dumoulin, licencié en droit, maître des requêtes, conseiller au parlement, fut promu à l'archevêché de Toulouse & confirmé par le pape le 10 juin 1439, & mis en possession par le prévôt Bernard du Rosier le 10 septembre; il avait été général des aides dès l'an 1437. En 1449 il assista aux états généraux de la Province qu'il présida au mois de février & de mars. Il est cité comme conseiller du parlement dans les registres de 1447, 1448, 1449 & 1450. Il fit construire le grand vestibule de la cathédrale & mourut de la peste au château de la Balme le 3 octobre 1451. Il fut inhumé dans un tombeau de marbre dans le chœur. La peste fit cette année de grands ravages dans la Province.

XIII. Bernard du Rosier, né au Mas Saintes-Puelles, dans le Lauragais, avait été dans sa jeunesse nommé chanoine régulier de la cathédrale de Toulouse. Il avait professé le droit pendant vingt ans dans l'Université dont il avait été chancelier. Il devint archidiacre, infirmier & prévôt de Saint-Étienne; il fut quelque temps référendaire à Rome. De retour à Toulouse, il fut nommé évêque de Bazas le 23 février 1447; puis de Montauban le 26 janvier 1450; enfin il fut élu archevêque de Toulouse par le chapitre le 13 juin 1452 & confirmé le 3 janvier 1453 par Nicolas V. Il fonda la confrérie de la Conception de

Notre-Dame & lui donna des statuts au mois d'octobre. Il prêta serment de fidélité au roi entre les mains de Pierre Varnier, premier président du parlement, commis par le roi, le 21 février 1456. En 1463, la ville de Toulouse fut presque entièrement consumée par un incendie. Louis XI fit cette même année son entrée dans cette ville, accompagné des rois de Castille, d'Aragon & de Navarre.

Le roi, par un diplôme du 26 mars, approuva les priviléges & les statuts de la ville de Toulouse. Bernard cultiva les sciences & a laissé beaucoup d'ouvrages manuscrits, dont un sur la vénération due à la Vierge & à S. Étienne, des sermons, &c. Son traité *de la Principauté sacrée* était dans la bibliothèque des dominicains[1] de Toulouse, & celui *sur les Libertés de l'Église* à la Bibliothèque du roi à Paris. Il se démit de son archevêché entre les mains de Sixte IV, en faveur de Pierre de Lyon, & mourut le 18 mars 1475.

XIV. Pierre de Lyon, natif du Béarn, frère de Gaston de Lyon de Malause, sénéchal de Toulouse, abbé commendataire de Sorèze & du Pin, fut nommé par Sixte IV archevêque de Toulouse lors de la démission de Bernard, le 5 février 1475. C'est à tort qu'il passe pour avoir été élu après la mort de Bernard, le 9 de mai. Il mourut au mois de janvier 1491.

XV. Hector de Bourbon, fils naturel de Jean, duc du Bourbonnais, & frère de Charles, bâtard du même père, seigneur de Malause & sénéchal de Toulouse, n'eut qu'une très-petite partie des voix du chapitre pour succéder à Pierre de Lyon; le plus grand nombre des voix s'était porté sur Pierre du Rosier, prévôt de la cathédrale, neveu de Bernard & abbé de Montolieu. Il obtint des archevêques de Narbonne & de Bourges, qui se disputaient la primatie sur la Province, de confirmer son élection, & il prit possession le 23 septembre 1493. Hector de Bourbon s'y opposa sous prétexte que l'archevêque de Toulouse était immédiat au Saint-Siége. Pierre du Rosier & le chapitre en appelèrent comme d'abus au parlement de Paris; mais le roi renvoya l'affaire au parlement de Bordeaux en mai 1494. Durant la contestation, la guerre civile s'éleva entre les deux partis; elle fut suivie de beaucoup de désordres, de troubles, de violences & de meurtres. L'Université se déclara pour Pierre, la noblesse pour Hector; le parlement décida en faveur d'Hector en décembre 1494. En 1502, il mourut & fut inhumé dans l'église de Saint-Étienne.

XVI. Jean d'Orléans, fils posthume de François, comte de Dunois de Longueville & de Tancarville, gouverneur de Normandie, & d'Agnès de Savoie, sœur de Charlotte, épouse de Louis XI, était né en Poitou le 26 avril 1492. Louis XII le fit élever avec soin & nommer archevêque de Toulouse à la mort d'Hector. Jean prêta serment au roi le 17 mars 1503. Ne pouvant exercer les fonctions épiscopales à cause de son trop jeune âge, on lui donna un vicaire général, Antoine de la Haye-Passavant, son cousin. Les chanoines réguliers de Saint-Étienne furent sécularisés par une bulle de Jules II du 17 août 1510; Jean reçut le diaconat le 25 mai 1516, la prêtrise le 15 juin suivant, & il fut sacré évêque dans l'église de Sainte-Geneviève le 26 avril 1517 par Philippe, cardinal de Luxembourg. Il fut nommé commendataire de l'abbaye du Bec le 26 mars 1520. Élu évêque d'Orléans par le chapitre de cette église, il fut confirmé par Léon X le 13 juin 1521, & reçut la permission de conserver cette église avec la commende du Bec. Il fit son entrée solennelle à Toulouse le 15 mars 1522; le pape Clément VII le nomma le 21 février 1533 cardinal du titre de Saint-Martin aux Monts. Il mourut à Tarascon, en Provence, le 24 septembre 1533; il avait ordonné la construction de la sacristie de Saint-Étienne. Sous son épiscopat, Laurent Lallemant, évêque de Grenoble & abbé de Saint-Sernin, fit bâtir, en 1503, un monastère pour les religieux minimes. Les religieuses de la Madeleine furent fondées par Jean en 1516; après la mort de cet archevêque on fit défense au chapitre, le 4 octobre 1533, de recourir à la voie de l'élection.

XVII. Gabriel de Gramont, fils de Roger, seigneur de Gramont, sénéchal d'Aquitaine, & d'Éléonore de Béarn, s'adonna de bonne heure à l'étude des lettres & des sciences. Il fut d'abord évêque du

Conserans par la démission de son frère Charles le 27 avril 1522; puis de Tarbes, le 19 juillet 1524; ensuite archevêque de Bordeaux le 14 juillet 1529, & confirmé par le pape le 24 septembre. Il fut nommé cardinal du titre de Sainte-Cécile le 8 de juin 1530, évêque de Poitiers le 16 décembre 1532, & enfin archevêque de Toulouse; Gabriel fit son entrée solennelle dans cette ville le 15 mars 1534. Il avait rempli plusieurs ambassades auprès du pape, de l'empereur Charles V, de Henri VIII, & eut beaucoup de part au traité de Madrid. Il mourut au château de Balma le 26 mars 1534; son corps fut porté au château de Bidache, en Béarn, dans une sépulture de famille.

XVIII. Odet de Coligny, fils de Gaspard de Châtillon & de Louise de Montmorency, & frère de l'amiral Gaspard de Coligny, cultiva les sciences avec succès. François Ier lui fit donner le titre de cardinal-diacre le 7 novembre 1533, & celui d'archevêque de Toulouse, après la mort de Gabriel, le 28 avril 1534, avec dispense d'âge pour recevoir les ordres sacrés. En 1543, Guillaume Piat, dominicain, archevêque de Tarse & suffragant d'Odet de Coligny, bénit la première pierre du pont de Toulouse construit à cette époque. Odet permuta l'archevêché de Toulouse en 1550 avec Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, pour l'abbaye de Fleuri ou de Saint-Benoît sur Loire, avec la clause de regrès en cas de prédécès de la part du cardinal de Meudon. Celui-ci étant mort en 1559, le cardinal de Châtillon reprit alors l'archevêché de Toulouse & l'abbaye de Vauluisant qu'il lui avait également cédée; mais comme le pape Jules II avait mis dans la bulle accordée à Odet que, si dans le temps du regrès, il était revêtu de plusieurs prélatures, il en résignerait au moins une dans les six mois, Odet fit un marché avec le cardinal d'Armagnac & il permuta avec lui l'archevêché de Toulouse pour les abbayes de Conches & de Belleperche; le roi consentit à cette permutation le 17 avril 1562. Le pape Pie IV, en 1563, dépouilla de la pourpre le cardinal de Châtillon parce qu'il avait embrassé le calvinisme.

XIX. Antoine Sanguin, dit le cardinal de Meudon parce qu'il était seigneur de ce lieu, fut évêque de Limoges, puis d'Orléans, abbé de Saint-Benoît sur Loire, abbaye qu'il permuta avec l'archevêché de Toulouse en 1550. Créé cardinal le 15 décembre 1538, grand aumônier de France le 7 août 1543, titre qu'il a porté le premier, il mourut à Paris le 25 novembre 1559 & fut inhumé dans l'église du Val des Écoliers, à Paris.

XX. Georges d'Armagnac, de l'ancienne & illustre maison de ce nom, en Aquitaine, né en 1500, était fils naturel de Pierre-Charles, comte d'Armagnac & d'Yolande de la Haye. Il fut élevé sous les yeux du cardinal d'Amboise. Le duc d'Alençon & Marguerite de Valois, reine de Navarre, lui procurèrent l'évêché de Rodez, en 1529; il fut évêque de Vabres en 1536, de Lescar en 1555, abbé d'Aurillac & archevêque de Toulouse, par bulles datées du 31 août 1562. Le roi François Ier l'employa comme ambassadeur à Venise, à Rome, où il fit preuve de talent pour les négociations. Paul III le créa cardinal le 19 décembre 1544. Après la mort du roi Henri II il fut membre du conseil privé & ensuite gouverneur du Languedoc avec pleins pouvoirs. Associé au cardinal Charles de Bourbon dans la légation d'Avignon il défendit la ville contre les religionnaires. Il protégea les lettres & les littérateurs, entre autres Guillaume Philander, mort à Toulouse, qui lui avait dédié ses *Commentaires sur Vitruve;* Guillaume Leblanc, évêque de Toulon, qui publia sous ses auspices l'abrégé que Xiphilin a fait de l'*Histoire Romaine* de Dion. Ce cardinal envoya dans divers pays des gens habiles pour acquérir des livres, &c. Il se démit de l'archevêché de Toulouse en 1577, en faveur de son parent, Paul de Foix, se réservant les fruits & la collation des bénéfices. Il prit l'administration de la métropole d'Avignon & y mourut le 9 juin 1585, âgé de 85 ans. Il fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame des Doms où il s'était fait construire un mausolée. Il avait accordé à Toulouse un collége aux jésuites & un refuge aux chartreux après le massacre de Pamiers en 1566; depuis ces moines y firent bâtir une superbe chartreuse.

XXI. Paul de Foix, fils de Jean de Foix, comte de Foix Carmain, & de Madelaine de Caupène, descendait par les mâles d'un frère du pape Jean XXII, & par les femmes, d'une branche cadette de la maison de Foix. Il était né en 1528; sans fortune, il entra dans les ordres, étudia le droit, après les lettres grecques & latines, & devint conseiller au parlement de Paris. Charles IX le nomma en 1577 à l'archevêché de Toulouse sur la démission du cardinal d'Armagnac; il n'en obtint les provisions que le 5 novembre 1582; il ne prit pas possession, le roi l'ayant envoyé en ambassade auprès de la république de Venise, & ensuite à Rome, puis en Allemagne. Henri III l'envoya aussi près de Grégoire XIII. Il mourut à Rome le 29 mai 1584, à la veille d'être fait cardinal, & fut inhumé dans l'église Saint-Louis. Cujas, qui lui dédia ses *Paratitles,* fait son éloge & celui de ses talents. Voyez sur cet archevêque le *Mémoire historique & critique pour servir à l'histoire de messire Paul de Foix,* inséré par Secousse dans le XVII[e] volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions.*

XXII. François de Joyeuse, né à Carcassonne, fils de Guillaume, vicomte de Joyeuse, maréchal de France & de Marie de Batarnay, était abbé de Saint-Sernin, prieur de la Daurade; il avait été nommé à l'archevêché de Narbonne en 1582, cardinal le 12 décembre 1583, il fut pourvu de l'archevêché de Toulouse après la mort de Paul. Il prit possession de son église le dimanche 7 janvier 1590, & la même année, il se démit de l'archevêché de Narbonne en faveur de Raimond, évêque de Nimes; le pape n'approuva pas cette démission. Nommé en 1605 à l'archevêché de Rouen, il se démit de celui de Toulouse en faveur de Louis de Nogaret. Néanmoins le chœur de Saint-Étienne ayant été brûlé en 1608, François le fit réparer en 1612. Sous son épiscopat furent établis à Toulouse les feuillants, les feuillantines, les récollets & les filles de Sainte-Catherine de Sienne; les pères de la Doctrine chrétienne, les ursulines. De son temps fleurirent Etienne Duranti, Philippe Bertier, président au parlement, François Roaldès & Pierre Grégoire, célèbres jurisconsultes.

XXIII. Louis de Nogaret de la Valette, né à Angoulême le 8 février 1593, fils de Jean-Louis de Nogaret, duc d'Epernon & de Marguerite de Foix, comtesse de Candaule, était frère de Henri de Foix de la Valette, duc de Candaule & de Bernard, duc d'Epernon, prince de Buch, de Foix, de Montfort, &c. Il entra dans les ordres par le conseil de son père & s'attacha à la philosophie & à la théologie. Le roi le nomma aux abbayes de Saint-Sernin, de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Melaine de Rennes, de Grandselve, de Saint-Vincent de Metz, de la Grasse, & de Saint-Martin des Champs. Sur la démission du cardinal de Joyeuse, il devint archevêque de Toulouse en 1614. Sous son épiscopat les carmélites furent établies à Toulouse en 1616, puis les maltaises, les tiercerettes, les bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Maur, les théatins, les carmes déchaussés, &c. Il se démit, en 1628, de l'archevêché de Toulouse en faveur de Charles de Montchal & embrassa la carrière militaire pour laquelle il avait toujours eu du penchant. Il mourut le 28 septembre 1639 à Rivoli, en Italie, & fut inhumé à Cardillac, par ordre de son père.

XXIV. Charles de Montchal, fils de Pierre & d'Anne de Guillon, né à Annonai, abbé de Saint-Amand de Boisse, diocèse d'Angoulême, & de Saint-Sauveur de Coutances, fut pourvu de l'archevêché de Toulouse après la démission de Louis, en 1628. Il fut sacré à Paris, à Sainte-Geneviève, le 9 janvier 1628, & fit son entrée solennelle à Toulouse le 14 mai suivant; il assista à l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1635. Il se trouva plus tard à celle de Mantes en 1641 & il en rédigea le journal. Il excommunia le 17 avril 1639 plusieurs magistrats de Toulouse qui l'avaient troublé dans ses fonctions & qui s'étaient opposés à une assemblée qu'il avait convoquée à l'hôpital. Le 13 novembre 1644, il fit en grande pompe l'élévation des reliques de S. Edmond, roi d'Angleterre, de S. Symphorien, de S. Claude, de S. Castor & de S. Simplicien, martyrs, des tombeaux de marbre où elles étaient renfermées pour les déposer dans des châsses d'argent, afin de remplir le vœu

fait par les capitouls dans le temps de la peste qui avait enlevé environ la moitié des habitants. Au mois de décembre 1647 Charles releva les corps de Raimond *Scriptor*, archidiacre de Villelongue, chanoine de Saint-Etienne, & de Bernard, son clerc, massacrés par les albigeois, à Avignonet, le 29 mai 1242, & les fit mettre dans une châsse de plomb qui fut placée à l'entrée de la chapelle de Saint-Alexis. Sous l'épiscopat de Charles furent institués le séminaire des jeunes clercs dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Cuisines & l'hôpital des pauvres valides appelé Saint-Joseph de la Grave; les carmes embrassèrent la réforme; les monastères des religieuses de Sainte-Marie de la Visitation, des hospitalières de Saint-Jacques, des frères du tiers-ordre de Saint-François de la ville de l'Ile Jourdain, furent établis. Charles était versé dans les langues hébraïque & grecque; il était habile en droit canon. L'étude de toutes les sciences lui était familière. Il fit reconstruire son palais archiépiscopal. S'étant rendu à Carcassonne, aux États généraux de la Province, il tomba dangereusement malade & mourut le 22 avril 1651. Il fut inhumé à Toulouse, dans l'église métropolitaine, au pied du grand autel. Il avait soixante-deux ans dont vingt-trois d'épiscopat. Bertier, coadjuteur d'Uzès, depuis évêque de Montauban, fit son oraison funèbre & Étienne, évêque de Pamiers, prononça son éloge dans le chœur de Saint-Étienne.

XXV. PIERRE III DE MARCA, né à Gan dans le Béarn, le 24 janvier 1594, d'une ancienne famille du pays, était fils de Jacques de Marca, officier au service de Henri IV & de Catherine de Lartet. Il s'appliqua particulièrement à l'étude du droit. Dès 1615 il fut nommé conseiller au tribunal souverain de Pau. Le tribunal ayant été érigé en parlement, le roi nomma de Marca, en 1621, président & le fit ensuite conseiller d'État en 1639. Après la mort de sa femme en 1642, Pierre de Marca embrassa l'état ecclésiastique. Il a écrit l'histoire de son pays en puisant à toutes les sources où il pouvait trouver des monuments authentiques. Il avait eu de sa femme un fils, Golaltère de Marca, qui fut président au parlement de Pau & abbé de Saint-Aubin d'Angers. Pierre devint évêque de Conserans à la fin de 1642 & ne reçut ses provisions d'Innocent X qu'en 1647. Louis XIV & la reine-mère l'envoyèrent en Catalogne en qualité de commissaire. Il fit imprimer une description de la Catalogne, avec une notice de l'Espagne & spécialement de la province de Tarragone, avec une concordance de l'ancienne géographie, de celle du moyen âge & des temps postérieurs; enfin il visita les archives des cathédrales & des abbayes & recueillit les pièces les plus intéressantes; le roi le nomma, le 27 mai 1652, à l'archevêché de Toulouse. Il fut proclamé archevêque par le pape Innocent X, le 23 avril 1654, & prit possession par procureur en juillet. Mgr Séguier, évêque de Meaux, lui avait donné le *pallium* le 3 du même mois. Le 26 février 1662, le roi nomma de Marca à l'archevêché de Paris sur la démission du cardinal de Retz, mais il mourut avant d'en avoir pris possession. Baluze, ami particulier de ce prélat & à qui il avait confié ses manuscrits, a donné une édition de ses dernières œuvres sous le nom de *Marca Hispanica*.

XXVI. CHARLES-FRANÇOIS D'ANGLURE DE BOURLEMONT, fils de Claude, marquis de Sy, comte de Bourlemont & prince d'Amblise, dans le Hainaut, & d'Angélique Diacète de Châteauvilain, frère de Louis, archevêque de Bordeaux, conseiller d'État, abbé commendataire de Saint-Pierre au Mont, diocèse de Châlons, &c., fut nommé évêque d'Aire en 1649 & sacré à Paris le 25 mars 1650. Il fut transféré à Castres en 1657 & à Toulouse au mois de juillet 1662. Il obtint ses bulles le 15 septembre 1664. En 1667 le 16 avril, il bénit la première pierre du canal de jonction des deux mers. Deux ans après il mourut à Toulouse, âgé de soixante-quatre ans, le 25 novembre 1669. Il fut inhumé près du grand autel.

XXVII. PIERRE DE BONZY, fils de François, comte de Bonzy, Florentin, & de Catherine Riari, naquit le 15 avril 1631. Il succéda à Clément, son oncle, dans l'évêché de Béziers en 1659; il était abbé commendataire de Saint-Sauveur de Lodève, d'Aniane, de Valmagne, de Mortemer. Il fut transféré à Toulouse le 8 décembre 1669. Il devint grand aumônier de la

reine après la mort de l'évêque de Langres, en 1671, fut décoré de la pourpre romaine, le 22 février 1672, sur la présentation du roi de Pologne, & fit son entrée à Toulouse le 9 avril. Il passa à la métropole de Narbonne au mois d'octobre 1673.

XXVIII. Joseph de Montpezat de Corbon, d'une ancienne famille d'Aquitaine, était fils de Jean-Antoine de Salies & de Claire de Mauléon. Il succéda à Jean, son frère, dans l'évêché de Saint-Papoul en 1664. Il fut transféré à l'archevêché de Toulouse, le 22 novembre 1674, reçut ses bulles au mois de mai 1675 & prit possession le 17 d'août, par procureur. Il prêta serment de fidélité au roi le 25 décembre, assista en 1685 à l'assemblée générale du clergé de France & obtint le 15 août la commende de Gimont. Il avait publié en 1677 le premier catéchisme qui eût été fait à l'usage du diocèse. Il mourut en 1687, âgé de soixante-douze ans, & fut inhumé devant le grand autel.

XXIX. Jean-Baptiste-Michel Colbert de Villacerf, frère de Michel, évêque de Mâcon, était évêque de Montauban & abbé commendataire de Saint-Pierre de la Cour quand il fut nommé par le roi à la métropole de Toulouse, le 15 août 1687; il ne fut proposé à Rome que le 5 octobre 1693 & proclamé le 12, date à laquelle on lui expédia ses bulles. Il reçut le *pallium* le 15 novembre & prêta ce même jour serment de fidélité au roi. Il adhéra à la constitution du pape qui condamnait le livre des *Maximes des saints,* par l'archevêque de Cambrai. Il mourut à Paris le 11 juillet 1710, âgé de soixante & onze ans, & fut inhumé dans l'église des R. P. mineurs de la place Royale le 13 de ce mois. Il avait fondé & fait bâtir à Toulouse la maison des sœurs de Saint-Vincent de Paule.

XXX. René-François de Beauvau, de la maison de ce nom, originaire d'Anjou, alliée à la maison de France, était fils de Jacques de Beauvau, marquis du Riveau & colonel des suisses & de Marie de Campel de Saujon. Il fut reçu docteur de la Faculté de théologie de Paris le 13 mai 1694. Le roi le nomma évêque de Bayonne le 1er novembre 1700; il fut transféré à Tournai en 1707. Pendant le siége de cette ville, en 1709, il entretint à ses dépens toute la garnison française. En 1713 le roi le nomma à l'archevêché de Toulouse, le 29 juillet. Il assista en cette qualité à l'assemblée générale du clergé de France en 1715. Il passa à la métropole de Narbonne le 5 novembre 1719, & mourut en 1739 à l'âge de soixante-quinze ans. Ce prélat contribua en 1715 à l'établissement du Bon-Pasteur.

XXXI. Henri de Nesmond, d'une ancienne famille d'Angoumois également illustre dans les armes & la magistrature, était abbé de Chezi, diocèse de Soissons, lorsqu'il fut nommé évêque de Montauban, le 22 août 1687. Il fut transféré à l'archevêché d'Albi en 1703 & à celui de Toulouse le 5 novembre 1719. Il fut proposé à Rome le 14 janvier 1722 & prêta serment de fidélité au roi le 25 août; il eut l'abbaye de Mas-Grenier, & remplaça Fléchier le 30 juin 1710 à l'Académie française. Il a écrit des discours, des sermons, des mandements, &c. Il mourut dans son diocèse le 27 mai 1727, instituant les pauvres ses légataires universels.

XXXII. Jean-Louis de Balby de Berton de Crillon, de la famille de ce nom, fils de Philippe-Marie, comte de Crillon, fut nommé évêque de Saint-Pons le 22 avril 1713 & transféré par le roi à l'archevêché de Toulouse le 30 juillet 1727. Il fut proclamé à Rome le 27 septembre & prêta serment au roi le 19 janvier 1728. Il reçut le *pallium* le 25 du même mois, & eut la commende de Charlieu en 1735. Le roi le fit passer à la métropole de Narbonne, en 1739. Il mourut à Avignon le 15 mars 1751.

XXXIII. Charles-Antoine de la Roche Aymon, fils de Pierre-Nicolas & de Geneviève de Baudri de Biancour, natif de la Marche, docteur de la Faculté de Paris le 10 avril 1724, évêque titulaire de Sarepte en Phénicie en 1725, abbé d'Obasine en janvier 1725, évêque de Tarbes au mois d'octobre de cette année, abbé de Sordes en juillet 1731, fut transféré au siége de Toulouse au mois de janvier 1740. Proclamé à Rome le 8 de novembre, il prêta serment le 7 juillet 1741, & passa à la métropole de Narbonne en octobre 1752.

XXXIV. François de Crussol d'Uzès d'Amboise, d'une maison connue an-

ciennement sous le nom de Bastet & qui depuis fort longtemps a pris celui de Crussol, naquit au château de Montmaur dans le Lauragais le 24 janvier 1702, d'Alexandre Galliot de Crussol, comte d'Amboise & sénéchal de Toulouse. Il fit ses études à Toulouse au collége de l'Esquille, embrassa l'état ecclésiastique & fut pourvu en novembre 1727 de la commende de Charroux, diocèse de Poitiers. Le roi le nomma en 1734 à l'évêché de Blois, en 1740 à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre & en 1753, le 18 août, à l'archevêché de Toulouse. Il fut mis en possession, suivant l'usage, le 12 janvier 1755, & mourut à Paris le 30 avril 1758, à l'âge de cinquante-six ans.

XXXV. Arthur-Richard Dillon, des anciens pairs d'Irlande, né à Saint-Germain en Laye en 1721, abbé commendataire d'Elant, diocèse de Reims, fut nommé par le roi à l'évêché d'Evreux le 18 août 1753, transféré à Toulouse le 4 de septembre 1758 & à l'archevêché de Narbonne le 12 novembre 1762.

XXXVI. Étienne-Charles de Loménie de Brienne, né à Paris en 1727, fils de Nicolas-Louis, comte de Brienne & d'Anne-Gabrielle de Chamillard-Villatte, prit le degré de docteur en Sorbonne & reçut du roi le brevet de l'abbaye de Bassefontaine, diocèse de Troyes. Le roi le nomma en 1760 à l'évêché de Condom. Il fut transféré à Toulouse en 1762, prêta serment au roi le 9 avril 1763 & fit l'oraison funèbre du dauphin le 1er mars 1766. Toulouse doit à cet archevêque de grands embellissements, ses quais, plusieurs places & des rues tracées par lui. Il créa des bibliothèques, fit exécuter le canal qui porte son nom, & qui unit la Garonne au Canal du Midi. Il devint dans la suite abbé de Froidmont, diocèse de Beauvais, ministre de Louis XVI, archevêque de Sens, & fut créé cardinal. Mgr de Brienne était membre de l'Académie Française, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Toulouse, & de l'Académie des Jeux-Floraux.

XXXVII. François de Fontanges, archevêque de Toulouse en 1788, dut abandonner son siége en 1791 à Antoine-Pascal-Hyacinthe Sermet, évêque constitutionnel. [E. M.]

NOTE LXVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église d'Eauze.

Eauze, *Elusatium metropolis* dans la plus ancienne Notice des cités de la Gaule, *civitas Elosatium* dans les Notices postérieures, était au quatrième siècle la métropole de la Novempopulanie, province qui renfermait douze cités. Elle a donné son nom à une contrée appelée *le pagus Elisanus* dans les chartes des septième & huitième siècles. Ce pagus, qui devait représenter l'étendue du diocèse d'Eauze, disparut au neuvième siècle & fut presque entièrement absorbé par le comté de Fezensac *comitatus Fidentiacus*.

Nous n'avons rien de bien précis sur l'origine de cette église qui paraît avoir été antérieure à celle d'Auch. La tradition veut que S. Paterne, le premier évêque d'Eauze, soit contemporain de S. Saturnin; mais de lui à S. Taurin on ne compte que trois évêques, & il est prouvé que ce dernier vivait en 406 seulement, lorsque les Vandales détruisirent la ville d'Eauze, ce qui tendrait à établir que cette église ne remonte qu'au quatrième siècle. Quoi qu'il en soit, la ville d'Eauze fut entièrement ruinée au septième siècle par les Sarrasins & non-seulement elle perdit son titre de métropole qui passa à l'église d'Auch, mais son territoire cessa de figurer au nombre des diocèses de la Gaule. Ce n'est cependant qu'à partir du neuvième siècle que les évêques d'Auch prirent le titre de métropolitains.

Nous donnerons ici la liste des évêques d'Eauze, telle qu'elle a été dressée par les auteurs du *Gallia Christiana*, tout en faisant remarquer le peu de certitude qu'il y a dans les dates fixées à l'épiscopat de la plupart de ces évêques.

Évêques d'Eauze.

I. S. Paterne doit être considéré comme le premier évêque d'Eauze. Il était, dit-on,

contemporain de S. Saturnin & administra cette église pendant quarante-neuf ans, depuis le milieu du troisième siècle environ jusqu'au commencement du quatrième.

II. LUPERCULUS que l'on cite au nombre des évêques d'Eauze souffrit, dit-on, le martyre sous l'empereur Dèce; Baronius veut cependant que la mort de ce prélat ait eu lieu en 303. Prudence le cite au nombre des martyrs de la Gaule.

III. MAMERTINUS se rendit avec le diacre Léonce au premier concile d'Arles en 314.

IV. SERVANDUS est mis au nombre des évêques d'Eauze par les frères de Sainte-Marthe qui lui assignent vingt-trois ans d'épiscopat.

V. TAURINUS ou S. TAURIN était évêque d'Eauze en 406, lors de l'invasion des Vandales.

VI. CLARUS assista au concile d'Agde de 506 avec presque tous les évêques de sa province.

VII. LEONTIUS est cité au nombre des trente-deux évêques qui assistèrent au premier concile d'Orléans en 511.

VIII. S. ASPASIUS assista au deuxième concile d'Orléans en 533, au quatrième en 541, au cinquième en 549, & la même année au deuxième de Clermont.

IX. LABAN fut présent au quatrième concile de Paris en 573. Douze ans après, ne pouvant assister en personne au concile de Mâcon, il y envoya un vicaire.

X. DESIDERIUS ou DIDIER. Grégoire de Tours parle de la mort de Laban & de son successeur Didier, sous l'année 585.

XI. SENOCH, SEDOCUS ou SIDOCUS assista en 625 au concile de Reims.

XII. PATERNUS qui souscrivit le privilége de 663 pour Corbie, était évêque d'Eauze comme le conjecture le P. le Cointe.

Après sa mort il y eut encore, dit-on, un certain nombre d'évêques d'Eauze; mais leurs noms ne nous sont pas parvenus. Au neuvième siècle cette ville fut définitivement ruinée par les Normands. Le siége métropolitain de la Novempopulanie avait déjà été transporté à Auch. [E. M.]

NOTE LXVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Lectoure.

La ville de Lectoure, capitale de la Lomagne, est située sur une montagne au bas de laquelle coule la rivière du Gers. Au dix-huitième siècle c'était encore une place assez forte fermée d'une triple muraille & défendue par un château. Lectoure faisait partie de la Novempopulanie dont Eauze était la métropole; depuis la ruine de cette ville, l'évêché de Lectoure est devenu suffragant d'Auch. On ne peut faire remonter plus haut que le commencement du sixième siècle les origines de cet évêché. L'église cathédrale est dédiée à S. Gervais & à S. Protais. Son chapitre était composé de quatre archidiacres, d'un chantre & de douze chanoines. L'évêque de Lectoure était seigneur de la ville conjointement avec le roi. Il n'y avait dans le diocèse qu'une seule abbaye d'hommes, celle de Bouillas, mais il s'y trouvait un grand nombre de couvents ou maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe.

Évêques de Lectoure.

I. On regarde HEUTERIUS comme le premier évêque de Lectoure, mais on ne saurait dire à quelle époque il a vécu, & son existence n'est rien moins que prouvée.

II. VIGILIUS assista au concile d'Agde de 506 avec Clarus, évêque d'Eauze.

III. ALETIUS assista au cinquième concile d'Orléans en 549.

Après Aletius il existe une lacune de cinq siècles dans la série chronologique des évêques de Lectoure. Cela tient à ce que, par suite des ravages des Sarrasins & des Normands, les actes des évêques ont été perdus.

IV. BERNARD I était évêque de Lectoure vers 990, à ce que nous apprend Oïhenart.

V. Arnaud I fut témoin d'une donation faite en 1052 aux monastères de Cluny & de Moissac. Il consacra la même année l'église de Saint-Denis dans l'Agenois.

VI. Jean I vivait, dit-on, en 1060, mais on n'a aucune preuve certaine de son existence.

VII. Raimond I, d'abord prévôt de l'église de Toulouse, fut nommé évêque de Lectoure tout en conservant ces fonctions. Il assista en 1063 à la dédicace de l'église de Moissac avec Austinde, son métropolitain. Il fut présent en 1066 à la donation qu'Aymeri, comte d'Auch, fit aux moines de Cluny du monastère de Saint-Orens, situé dans la ville d'Auch. En 1068, il reconstitua par l'autorité du cardinal Hugues le Blanc l'évêché de Lectoure, ainsi qu'il appert des actes du concile de Toulouse. (Voir *Gallia Christiana*, t. I, col. 1074). Le pape Urbain II adressa à Raimond I, le 8 mai 1097, des lettres par lesquelles il lui recommandait de faire rendre au monastère de Moissac les églises de son diocèse qui avaient été usurpées par des laïques. Cette année dut être la dernière de sa vie, puisqu'on trouve cité la même année le nom de son successeur.

VIII. Pierre I. On voit par des actes de l'abbaye de Saint-Maurin, diocèse d'Agen, que cet évêque assista le 6 janvier 1098, nouveau style, à la consécration de l'église de ce monastère faite par Simon, évêque d'Agen; en 1103 il autorisa la donation faite à Moissac de l'église de Saint-Michel.

IX. Garcias est nommé avec Bertrand, évêque de Comminges, dans une charte de l'église de Toulouse faite du temps d'Arnaud-Raimond, prévôt de l'église de Saint-Étienne, c'est-à-dire entre 1103 & 1118.

X. Guillaume I d'Andozile était évêque de Lectoure en 1120; il fut transféré en 1123 à l'archevêché d'Auch.

XI. Vivien succéda à Guillaume en 1126; les frères de Sainte-Marthe, sur l'autorité d'Oïhenart, ne font commencer son épiscopat qu'à l'année 1130. On le trouve cité en 1162 comme témoin dans une charte de l'abbaye de Gimont; il est encore cité dans une charte de Belleperche de 1183. Mais peut-être à cette époque avait-il abdiqué déjà depuis longtemps, car on trouve auparavant le nom d'un autre évêque de Lectoure dans les actes.

XII. Bertrand I de Montault était évêque de Lectoure du temps d'Eudes, vicomte de Lomagne, & de Géraud de la Barthe, évêque d'Auch, qui commença à siéger en 1170.

XIII. Garsias Sancius, évêque de Lectoure, fut témoin d'une donation faite à Auquier, abbé de Belleperche, par Othon, vicomte de Lomagne, & Vivien, son fils, en 1178. Il est encore cité dans des chartes des années 1182, 1185, 1191 & 1194.

XIV. Bernard II assista le 3 novembre 1197 à la donation faite de l'église de Saint-Jean de Lose au prieuré de Gavarret, dépendant de l'abbaye de Grandselve, par Bernard, archevêque d'Auch. Il obtint ensuite d'Aliénor, reine d'Angleterre & duchesse d'Aquitaine, la confirmation par acte du 1er juillet 1199 des priviléges accordés à Grandselve par Henri II & Richard Cœur-de-Lion. Il souscrivit le 15 du même mois le privilége accordé par cette princesse à l'abbaye de Cadouin. L'acte est daté de Poitiers.

XV. Arnaud II est dit évêque élu de Lectoure dans une charte du 8 août 1215. Il fut témoin en 1216 d'une donation faite à l'abbaye de Belleperche, par Vivien, comte de Lomagne, & Eudes, son fils. Il est encore cité dans des actes de l'année 1217. Les frères de Sainte-Marthe prolongent son épiscopat jusqu'en 1221.

XVI. Hugues I. Le nom de ce prélat se trouve dans une charte du monastère de Gimont en 1229.

XVII. Gaillard de Lambesc était frère de Pierre & de Bertrand; il figure dans des chartes de Grandselve de l'année 1240.

XVIII. Géraud I, évêque de Lectoure, signa en 1256 un accord avec Guillaume, abbé de Moissac, au sujet des limites de certaines paroisses.

XIX. Guillaume II. Oïhenart & les frères de Sainte-Marthe mentionnent cet évêque en 1244, mais à tort évidemment, puisqu'il est certain qu'il fut le successeur de Géraud, comme il paraît par une charte de 1257, contenant la transaction qu'il fit avec Guillaume de Bessens, abbé de Moissac.

Note 68

XX. Géraud II de Montlezun, troisième fils d'Oger II de Montlezun, comte de Pardiac, frère d'Arnaud-Guillaume de Montlezun, comte de Pardiac & de Bernard de Montlezun, chevalier, seigneur de Montestruc, était évêque de Lectoure en 1268. Il assista en cette qualité au contrat de mariage du prince Henri d'Angleterre, fils de Richard, roi des Romains, avec Constance, fille de Gaston, vicomte de Béarn. En 1275 il transigea avec Edouard, roi d'Angleterre, au sujet du temporel & de la justice de la ville de Lectoure. Il prit part en 1277 au concile d'Auch, comme il appert d'une lettre synodale adressée à Edouard, roi d'Angleterre & duc d'Aquitaine. Il vivait encore en 1287. Mais ceux qui ont voulu prolonger son épiscopat jusqu'en 1309 se sont abusés. Le nécrologe de Lectoure lui a consacré cette mention : III *calendas aprilis obitus bonae recolendaeque memoriae reverendi in Christo patris & domini nostri Geraldi de Monte Lugduno, qui aedificare fecit testudinem majorem ecclesiae Lactorensis construique chorum ac domos Sanctae Merae & S. Clari de Pessolensiis, aulamque majorem domus Lactorae & demum reliquit ecclesiae maximum acervum auri & argenti.*

XXI. Pierre II de Ferrières était évêque de Lectoure en 1301. Le 26 décembre de cette année, étant à Naples, il nomma pour son vicaire général Guillaume Mechin.

XXII. Le nom de Raimond II, évêque de Lectoure, figure dans une charte de l'abbaye de Belleperche datée du 25 août 1303. L'année suivante il ratifia la sentence prononcée par arbitres entre Pierre de Ferrières, son prédécesseur & Guillaume, abbé de Moissac, pour la chapelle de Saint-Nicolas de Motets. Quoiqu'on ne trouve aucun acte de cet évêque après l'année 1304, il est cependant vraisemblable qu'il occupa le siége de Lectoure jusqu'en 1307.

XXIII. Guillaume III des Bordes était frère de Bertrand des Bordes qui fut camérier du pape, comme le montre Baluze dans ses notes aux *Vies des papes d'Avignon*. Il est mentionné pour la première fois comme évêque de Lectoure dans des lettres du pape Clément V données en 1307. Le 16 février 1310 il déposa par les mains de Bramevache, chanoine de Saint-Gaudens, quatre mille livres tournois dans un coffre, placé dans le dortoir des frères prêcheurs de Toulouse, ce qui fut attesté par le sous-prieur du couvent. Il fut exécuteur testamentaire de son frère Pierre des Bordes, chevalier, seigneur de Launac, comme il paraît par des lettres du 27 mars 1327. On dit qu'il consacra en 1325 l'église cathédrale de Lectoure & qu'il siégea jusqu'en 1330. Il est ainsi mentionné dans le nécrologe de Lectoure : IV *calendas martii obitus reverendi in Christo domini Guillelmi de Bordis bonae memoriae episcopi Lactorensis, qui legavit capitulo certos reditus per eum acquisitos in villa S. Clari.*

XXIV. Roger d'Armagnac aurait été nommé évêque de Lectoure dès 1325 si l'on en croyait Oïhenart & les frères de Sainte-Marthe, mais en cette année l'évêché était occupé par son prédécesseur, & il n'a pu être nommé évêque qu'en 1330.

XXV. Arnaud III Guillaume de La Barthe, évêque de Lectoure, est nommé dans la charte de Beraud & de Bertrand de Faudoas, chevaliers, donnée le 14 mai 1344; il est aussi parlé de cet archevêque en 1346 dans les Coutumes de Montfort; il vivait encore en 1349.

XXVI. Pierre III Anzelerii succéda à Arnaud-Guillaume le 23 février 1350, & occupa l'évêché de Lectoure jusqu'en 1364. En 1357 il fut envoyé en Angleterre pour y traiter de la paix, comme il paraît par certaines lettres du roi d'Angleterre.

XXVII. Pierre IV. Les actes consistoriaux du Vatican nous apprennent qu'en 1365 à Pierre *Anzelerii* succéda un autre évêque du nom de Pierre.

XXVIII. Hugues, évêque de Lectoure au mois d'août 1369, n'eut pas un épiscopat d'une longue durée, puisqu'il mourut en 1370.

XXIX. Bernard III est cité dans un acte du 27 janvier 1370.

XXX. Vignier occupait l'évêché de Lectoure en 1372 & en 1377, comme on le voit par des actes de la trésorerie de Montauban. Grégoire XI écrivit à Vignier pour l'engager à rétablir la paix entre Gaston, comte de Foix, & Jean d'Armagnac.

XXXI. Béranger succéda à Vignier; il était déjà évêque de Lectoure le 14 fe-

vrier 1378 comme on le voit par une charte de l'abbaye de Belleperche. Oïhenart & les frères de Sainte-Marthe prolongent son épiscopat jusqu'en 1383.

XXXII. Rainier de Malent. On ne connaît de cet évêque que son nom.

XXXIII. Eudes est porté sur les catalogues des évêques de Lectoure comme vivant en 1384. C'est tout ce qu'on connaît de lui.

XXXIV. Raimond III de Cambanilha fut promu à l'évêché de Lectoure en 1384, & mourut au mois d'août 1406. Sa mort est notée dans l'obituaire de l'église de Lectoure au 17 août. Après son décès, il y eut pendant quelque temps vacance du siége épiscopal.

XXXV. Arnaud IV de Peyrac, chanoine & chantre de l'église de Lectoure, fut nommé évêque en 1408; il mourut en 1416. On lit dans le nécrologe de l'église de Lectoure : II *calendas martii obitus bonae & clarae memoriae Arnaldi de Peyrac, quondam episcopi Lactorensis, qui dedit ecclesiae crucem pulcherrimam ponderis quindecim marcarum argenti, calicem pulcherrimum, missale unum & ultra, pro emendis obitibus,* LX *scuta auri tradidit.*

XXXVI. Géraud III du Puy ne nous est connu que par sa mort arrivée le 29 juillet 1425.

XXXVII. Martin Guitteria, né en Navarre, était évêque de Lectoure en 1428; il assista au concile de Bâle où il consacra, le 12 février 1436, l'évêque d'Albi Bernard de Casillac dont l'élection venait d'être confirmée par le concile. Il mourut le 24 mai 1449, & fut enterré à Pampelune chez les franciscains.

XXXVIII. Bernard IV André, docteur en l'un & l'autre droit & chanoine de l'église de Lectoure, fut élu évêque de cette ville le 1er septembre 1449; il mourut sur la fin de l'année 1452 & institua le chapitre pour son héritier.

XXXIX. Amauri, de l'ordre des frères prêcheurs, fut promu, dit-on, à l'évêché de Lectoure le 7 juillet 1453; il était certainement évêque le 17 septembre de la même année & mourut au mois d'avril 1479. Le siége épiscopal était encore vacant le 24 juillet de la même année.

XL. Hugues III d'Espagne prit possession de l'évêché en 1481; il publia en 1485 certains règlements de concert avec son chapitre; cet évêque est appelé dans le nécrologe déjà cité *Hugo de Orsano*. Il mourut en 1387.

XLI. Pierre V d'Arzac, de la maison de la Deuze, religieux bénédictin, d'abord évêque de Rieux, fut transféré à l'église de Lectoure après la mort de son prédécesseur; il était abbé de la Grasse & est mentionné comme étant revêtu de ces deux dignités en 1488. Le 5 octobre 1491 il fit la consécration du grand autel de la Grasse & fut créé archevêque de Narbonne en 1494. On lit dans le nécrologe de l'église de Lectoure la mention suivante : X *calendas junii Petrus de Absaco, dioecesis Petragoricensis, quondam abbas monasterii de la Grassa & episcopus Rivorum Lactoraeque & demum archiepiscopus Narbonensis, qui libros cantus novos quatuor cordarum dedit eidem ecclesiae Lactorensi & Sanam, vocatam domini Narbonensis quando vivebat, quam acquisivit ipse existente episcopo.*

XLII. Louis I Pot, abbé de Saint-Laumer de Blois, ensuite de Marmoutier & évêque de Tournai, fut transféré à l'évêché de Lectoure le 21 décembre 1500; il mourut en 1505, le 30 mai.

XLIII. Pierre VI du Faur, de la famille des du Faur de Toulouse, docteur en décrets, chanoine de Lectoure, protonotaire du Saint-Siége, prieur de Saint-Orens d'Auch, conseiller aux enquêtes du parlement de Toulouse, obtint l'évêché de Lectoure vacant depuis la mort de Louis Pot, le 26 mars 1506 & fut confirmé par l'archevêque d'Auch; il mourut en 1508.

XLIV. Bertrand II de Lustrac, abbé de Saint-Maurin, diocèse d'Agen, ensuite évêque de Lectoure, mourut dans la maison abbatiale de Saint-Maurin qu'il avait fait construire en entier, le 17 avril 1511, & fut enterré le lendemain au côté droit du principal autel de l'église du monastère.

XLV. Paul assista, le 3 décembre 1512, comme évêque de Lectoure, au cinquième concile de Latran tenu sous le pape Jules II. Il n'est pas fait d'autre mention de lui dans l'histoire.

XLVI. Guillaume IV de Barton, frère de Jean IV, évêque de Limoges, fut nommé évêque de Lectoure; mais en 1513

il se démit de cet évêché en faveur de Jean, son neveu.

XLVII. Jean II de Barton, fils de Bernard, vicomte de Montbasier & de Marie de Sully, était abbé commendataire de Saint-Augustin de Limoges quand il fut pourvu de l'évêché de Lectoure en 1513, sur la cession de son oncle. Il répara le chœur de l'église de Lectoure & fit reconstruire la nef principale à grands frais. C'est à cette occasion que furent découvertes, dans les fondations de l'ancien édifice, un grand nombre d'antiquités & d'inscriptions. En 1529 Jean fut troublé dans la possession de son évêché par Georges d'Armagnac, élu le 21 août de cette même année par quelques chanoines qui prétendaient que le siége était vacant & que Jean avait opéré sa résignation entre les mains du pape Clément VII; mais Jean protesta contre cet acte, affirmant qu'il n'avait jamais résigné ses fonctions; il mourut le 21 septembre 1544.

XLVIII. Guillaume V de Barton, fils de Pierre, vicomte de Montbasier & d'Elisabeth de Lévis de Châteaumorant, était neveu de Jean, dernier évêque de Lectoure, & de Roland, abbé de Solesme. L'époque à laquelle il fut pourvu de l'évêché de Lectoure est incertaine; il ne fit son entrée solennelle à Lectoure que le 17 mai 1551. Cet évêque assista au concile de Trente.

XLIX. Charles de Bourbon, fils naturel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & de Louise de la Beraudière. Il fut transféré de l'évêché de Comminges à celui de Lectoure en 1569. Quoiqu'il n'eût pas reçu la prêtrise, il fut désigné par Henri IV, en 1594, comme archevêque de Rouen, reçut ses bulles en 1597, & fut ordonné prêtre le 26 décembre de la même année.

Le siége de Lectoure resta vacant depuis 1594 jusqu'en 1599.

L. Léger de Plas, fils d'Annet de Plas & de Marie d'Etampes, naquit en 1549 au château de Plas en Limousin; il fit ses études à Paris avec ses frères François & Claude, & vint ensuite les terminer à Toulouse où il suivit les cours de philosophie & de droit civil & canon; ayant fait profession dans l'ordre de Saint-Benoît, il devint prieur de Saint-Martin d'Alayrac près Agen; il fut appelé au siége de Lectoure en 1599 & consacré à Paris pendant les fêtes de Noël par François, cardinal de Joyeuse; son entrée solennelle dans sa ville épiscopale eut lieu le 19 mars suivant. Pendant son pontificat la ville de Lectoure fut deux fois prise par les protestants, & les églises de la ville en partie renversées; il prit pour coadjuteur Jean d'Esdresses, & mourut le 24 mars 1635.

LI. Jean d'Esdresses ou d'Estresses en Limousin, comme l'appellent les frères de Sainte-Marthe, avait été nommé évêque de Laodicée en 1609; il assista aux états généraux de Paris en 1614; choisi pour coadjuteur par Léger de Plas, il fut son successeur sur le siége de Lectoure. Il mourut le 12 avril 1646, âgé de soixante-quatre ans.

LII. Louis II de la Rochefoucauld naquit le 23 décembre 1615; il était fils de François de la Rochefoucauld, pair de France, & de Gabrielle du Plessis de Liancourt. Il fut nommé évêque de Lectoure au mois de mai 1646 & ne fut sacré que le 8 décembre 1649 dans l'église des religieuses de Sainte-Marie de Saintes, par les mains de Jacques Raoul, évêque de la Rochelle. Il mourut au château de Verteuil, au mois de décembre 1654.

LIII. Pierre-Louis III Caset, fils de Louis Caset de Vautorte, président au parlement de Bretagne & de Renée de Fréart, fut nommé à l'évêché de Lectoure par Louis XIV le 9 février 1655. Il reçut ses bulles du pape Alexandre VII au mois de mai de la même année & fut consacré le 21 septembre suivant dans l'église des jésuites de Pontoise par Pierre de Marca, archevêque de Toulouse. Il fut transféré à l'église de Vannes le 5 janvier 1671.

LIV. Hugues IV de Bar, d'une famille originaire de Picardie, fut transféré en 1671 du siége de Dax à celui de Lectoure. Il construisit à grands frais le palais épiscopal & commença la construction du séminaire; il releva la discipline ecclésiastique qui s'était fort relâchée dans son diocèse, & mourut le 22 décembre 1691. Il fut enterré dans le chœur de l'église de Lectoure.

LV. François-Louis de Polastron, d'une famille originaire d'Armagnac, était vicaire général de l'évêque de Lombez &

Note 68

abbé de Saint-Sauveur de Blaye lorsqu'il fut promu par le roi à l'évêché de Lectoure le 6 avril 1692 & consacré à Paris le 9 novembre. Il prit possession de son siége le 22 décembre suivant, & mourut le 13 octobre 1717.

LVI. Louis III d'Illers d'Entragues fut évêque de Lectoure depuis l'année 1717 jusqu'au mois d'août 1720.

LVII. Paul-Robert Bertault de Beaufort, nommé le 8 janvier 1721, fut remplacé en 1745 par le suivant.

LVIII. Claude-François de Narbonne-Pelet, nommé au mois de décembre 1745, mourut le 14 mai 1760.

LIX. Pierre Chapelle de Jumilhac de Cubjac, nommé évêque le 4 janvier 1761, mourut le 26 juin 1772.

LX. Louis-Emmanuel de Cugnac, évêque de Lectoure le 7 septembre 1772, posséda le siége jusqu'en 1790, époque à laquelle il fut supprimé. [E. M.]

Note 69

NOTE LXIX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Comminges.

La ville de Comminges a remplacé au onzième siècle la cité romaine de *Lugdunum Convenarum*, désignée dans les différentes Notices des Gaules sous le nom de *Convenae*, *civitas Convenarum*. On sait que cette ville fut détruite en 588 par l'armée du roi Gontran, qui avait à réprimer la révolte de Gondebaud, qu'elle ne fut relevée qu'au onzième siècle par saint Bertrand, & qu'elle prit le nom de son bienfaiteur. Quoique Suavis, cité en 506, soit le premier de ses évêques dont on connaisse le nom, il est prouvé que le christianisme avait été introduit dans *Lugdunum Convenarum* au commencement du cinquième siècle & peut-être dès la fin du quatrième. Mais ces premiers temps de l'église de Comminges sont remplis d'obscurité.

La ville est située sur une hauteur à laquelle on arrive par une route en pente assez douce qui fut exécutée par les soins de l'un de ses évêques, M. Charles d'Osmont.

Note 69

L'église cathédrale est sur le point le plus élevé de la ville. Nous empruntons au *Comminges chrétien*, ouvrage manuscrit de Raimond Pomian, prêtre bénéficier de Saint-Gaudens & secrétaire de l'évêché de Comminges, qui nous a été communiqué par M. Morel, membre de plusieurs sociétés savantes, les renseignements suivants sur l'église cathédrale de Saint-Bertrand, telle qu'elle était en 1778.

« L'édifice est entièrement construit en marbre, il est soutenu par seize piliers extérieurs, un d'entre eux renferme un escalier tournant qui est considéré comme un chef-d'œuvre. La porte de l'église est encadrée dans une colonnade en marbre blanc & elle est surmontée d'une tour carrée qui renferme les cloches. Quelques-unes des rosaces seulement possèdent leurs vitraux peints, qui étaient de la plus grande beauté. Les chapelles sont placées dans l'entre-deux des piliers extérieurs, leurs autels sont dédiés à Notre-Dame, à S. Bertrand dans sa translation, à S. Roch, à S. Exupère, originaire d'Arreau, à S. Joseph & à la Sainte-Famille, à Jésus-Christ, dans la Cène, aux SS. Anges Gardiens, à S. Jean-Baptiste, à sainte Marguerite, au Saint-Sacrement & aux âmes du Purgatoire; anciennement il y en avait deux dans les chapelles où on a mis les sacristies, l'autel de Saint-Barthélemy & celui de Saint-Pierre & Saint-Paul. Il y en avait encore deux autres sous la tribune du chœur dédiés, l'un à la sainte Vierge, l'autre à S. Bertrand. Leurs rétables encore existants en 1778 font corps avec le chœur. On voit dans la chapelle de Notre-Dame le tombeau de Hugues de Castillon, évêque de Comminges, décédé en 1351. Ce mausolée en marbre blanc représente le convoi du prélat composé du chapitre, des corps religieux, des magistrats & du peuple. Le tombeau est couvert par un marbre noir sur lequel est la statue du prélat en pluvial, mitre & crosse. Son épitaphe est sur le mur de la chapelle.

« La chapelle du Saint-Sacrement est destinée aux fonctions paroissiales. Son

autel fut érigé en 1621 par Bertrand de Gémil, alors archidiacre & chanoine de cette église. On voit sur le rétable son effigie peinte, avec une longue barbe. Il est représenté agenouillé aux pieds du Christ. A côté de cet autel & sur le mur de l'église est suspendu un énorme crocodile dont on ne connaît pas la provenance.

« Le chœur de l'église est placé au centre de l'édifice, il est entouré d'une boiserie toute en cœur de chêne, d'une admirable sculpture. Une inscription placée à la partie antérieure, indique que ce chœur a été construit aux frais de l'évêque Jean de Mauléon, & terminé en 1535.

« L'autel du chapitre qui est dans le rond-point du chœur est revêtu de marbre dit sarrancolin. Son rétable est composé de tourelles pyramidales qui s'élèvent jusqu'à la voûte de l'église; il est orné de statues dont la plus remarquable est celle de la Vierge à laquelle l'autel est dédié. La chaire à prêcher & la boiserie de l'orgue portent le même genre d'architecture & de sculpture que le chœur. L'escalier qui conduit à l'un & à l'autre mérite de fixer l'attention par sa légèreté & sa délicatesse. Tous ces ouvrages, chœur, autel, tribune, chaire, orgue, ainsi que les vitraux sont décorés des armoiries de Mgr de Mauléon, évêque de Saint-Bertrand en 1519, *de gueules au lion rampant d'argent* avec la devise *omnis amor tecum*. A la suite du chœur est le mausolée de saint Bertrand; c'est un petit édifice de marbre, recouvert de bas-reliefs représentant divers miracles opérés par le saint. Sur la face principale est un autel en marbre de Sarrancolin; au-dessus se trouve une niche ou grotte renfermant le buste du saint soutenu par deux chérubins & un reliquaire en forme de bras, le tout en argent massif, enrichi de pierres précieuses; dans le buste est la tête de l'évêque & dans le bras un autre de ses ossements; à la face opposée sont trois niches : celle du milieu conserve le corps de S. Bertrand dans une châsse d'argent massif, surmontée de la statue d'un évêque aussi en argent. Les niches latérales renferment dans deux reliquaires des fragments d'ossements de plusieurs autres saints, tels que S. Chrétien, S. Fulgence, S. Taurin, S. Sylvestre, S. Denis, S. Alexis, S. Second, S. Thomas de Cantorbéry, SS. Sydive, Misac & Abdenago, saintes Cirice & Juliette, S. Barthélemy, sainte Sabine, un fragment du saint suaire, &c. On voit aux quatre pilastres du mausolée plusieurs statues & les armes du cardinal Pierre de Foix, évêque de Comminges en 1422, & à la libéralité duquel est dû ce monument. »

Le cloître qui entourait l'église était déjà en grande partie détruit à la fin du dix-huitième siècle. On y faisait encore à cette époque la procession aux jours de fête. Il était de forme quadrilatérale & il y avait un autel à chaque angle. Dans une des galeries sont des tombeaux de marbre dont plusieurs portent les armes du roi d'Aragon, des comtes de Comminges, de Foix, &c. On voit sur la muraille des inscriptions d'une haute antiquité.

Le chapitre était composé de cinq archidiacres, quatre personnats, treize chanoines, quatre hebdomadaires, trente-sept prébendiers, en tout soixante-trois membres. Nous empruntons encore au *Comminges chrétien* que nous avons déjà cité la description suivante du costume de cérémonie du chapitre, comme ayant son intérêt :

« L'habit de chœur est le surplis & l'aumusse, petit-gris & hermine pour les chanoines, noire & blanche pour les prébendiers; les enfants de chœur portent soutane, camail, collet, calotte & bonnet carré rouge écarlate & le rochet. Le bedeau est revêtu d'une robe noire, long rabbat, bonnet carré, tenant de la main gauche une grande masse d'argent surmontée de la statue de S. Bertrand, & de la droite une canne à pomme d'argent.

« Les profanistes ou porteurs d'antiennes au nombre de deux, quatre ou six selon la solennité, sont décorés de pluviaux & de grands bourdons d'argent. Le suisse en grande livrée verte, en chapeau brodé d'argent, porte sabre, hallebarde & baudrier aux armes du chapitre, lesquelles sont la sainte Vierge en pied & S. Bertrand à genoux.

« Le baptême était administré à Saint-Bertrand d'une manière particulière : l'eau baptismale était contenue dans une grande

colombe d'argent à ailes déployées, laquelle était renfermée dans une coupole faisant le couronnement des fonts. Au moment du baptême cette colombe était baissée par une poulie sur la tête de l'enfant, qui recevait les ablutions prescrites par l'ouverture de son bec. Cette cérémonie a cessé d'être pratiquée depuis que la colombe fut enlevée par des voleurs. La coupole, qui a persisté plus longtemps, ne servait plus que de couronnement aux fonts baptismaux. »

Évêques de Comminges.

I. **Suavis** est le premier évêque de Comminges dont le nom nous soit parvenu; il assista au concile d'Agde en 506, mais il n'est pas le plus ancien, puisque Sidoine Apollinaire, mort avant la fin du cinquième siècle, parle des persécutions qu'essuyèrent, de la part des Goths ariens, les évêques de Comminges.

II. **Praesidius** assista au second concile d'Orléans en 533.

III. S. **Affrique** vivait vers l'an 540; il se retira, dit la légende, dans le Rouergue à cause de la persécution des ariens & finit ses jours dans un lieu appelé depuis Saint-Affrique.

IV. **Amelius** I assista au cinquième concile d'Orléans en 549.

V. **Ruffin** se trouva au concile de Mâcon en 588. L'armée du roi Gontran ayant assiégé & pris la capitale du Comminges pendant le carême de cette année 588, la ville fut entièrement détruite & dépeuplée. Depuis cette époque il existe une lacune dans la série des évêques qui s'étend jusqu'à l'année 738. Peut-être y eut-il pendant ce laps de temps vacance du siége ou du moins peu de régularité dans la succession des évêques. On sait que cet événement si funeste pour le Comminges fut occasionné par la révolte de Gondebaud.

VI. **Abraham** assista au concile de Narbonne en 788.

VII. **Involat** siégeait en 879. Son existence nous est connue par la 198e lettre du pape Jean VIII adressée à Airard, archevêque d'Auch, à Involat, évêque de Comminges, &c., touchant les déréglements qui avaient lieu dans leurs diocèses. La charte d'Alaon fait vivre cet évêque en 845, ce qui fournit une nouvelle preuve de sa fausseté.

Maxime vivait, selon la légende, en 845 ou 850; il aurait accompagné S. Taurin à Auch, lorsque celui-ci fut forcé d'abandonner Eauze à cause des ravages des Normands; mais l'existence de cet évêque est tellement douteuse que nous ne lui assignerons pas de rang dans la série des évêques de Comminges.

VIII. **Oriol**, qu'on croit avoir vécu vers 980, ne nous est connu que par le témoignage d'Oïhenart, qui affirme qu'il gouvernait l'église de Comminges du temps de Raimond, comte de ce pays.

IX. **Bernard** siégeait, dit-on, en 990. Il fut le successeur d'Oriol selon Oïhenart, qui le fait vivre du temps du même comte Raimond. On prétend d'après le cartulaire du chapitre de Saint-Gaudens que cet évêque appartenait à la famille des comtes de Comminges & qu'il s'appelait Bernard Roger.

X. **Pierre** I, cité dans une charte de Lézat en 1003, vivait encore en 1017, puisqu'il fut l'un des prélats qui ordonnèrent Borel, évêque de Rota en Aragon.

XI. **Arnaud** I se trouva, en 1035, à l'abbaye de Cuxa en Roussillon pour y confirmer les donations que Loup, archidiacre de Toulouse, avait faites à cette abbaye de l'église de Sainte-Marie de Tramesaigues dans la vallée d'Aure.

XII. **Guillaume** fut évêque de Comminges depuis 1040 au moins jusqu'en 1055.

XIII. **Bernard** II assista, en 1056, au concile de Toulouse tenu par le cardinal Hugues le Blanc.

XIV. **Guillaume** II assista à la dédicace de l'église abbatiale de Moissac, en 1060, & aux conciles de Toulouse & de Girone en 1068.

XV. **Olger** ou **Ulger**. On ne sait rien de certain sur cet évêque; ce fut le prédécesseur de S. Bertrand.

XVI. S. **Bertrand** était fils d'Atton-Raimond, seigneur de l'Isle, & de Gervaise, fille de Raimond-Taillefer, comte de Toulouse. Il fut d'abord chanoine & archidiacre de Toulouse & devint évêque de Comminges

vers 1073. Il commença à rebâtir l'église cathédrale & contribua beaucoup à la reconstruction de la ville. Il rassembla les chanoines dans un même cloître & les mit sous la règle de S. Augustin. S. Bertrand mourut le 16 octobre 1123, après avoir siégé cinquante ans environ. Il laissa son nom à l'église dont il est le patron & à la ville dont il est le restaurateur. Il fut canonisé par le pape Alexandre III.

XVII. Roger de Nuro eut beaucoup de part à la fondation de l'abbaye de Bonnefont en 1130 & à celle de Fabas. Il fonda en 1151 le monastère de Saint-Laurent pour des religieuses de Fontevrault. On croit qu'il mourut en 1153.

XVIII. Arnaud II Roger siégeait en 1153 & 1176. Il était chanoine de Toulouse suivant le nécrologe; il confirma la fondation du monastère ou prieuré de Saint-Laurent faite par son prédécesseur.

XIX. Arsius ou Arsenius assista au concile de Latran en 1179 & siégeait encore en 1188. Il se démit cette année & conserva le titre d'évêque jusqu'en 1190.

XX. Raimond-Arnaud, fils d'Arnaud-Guillaume de la Barthe de Neste, fut vraisemblablement élu en 1188 sur la démission du précédent. Il fut l'un des bienfaiteurs de Fabas & céda en 1195 quelques dîmes à Pétronille, abbesse de ce monastère, à la charge de lui payer une livre de poivre pour lui & une pour le chapitre de Saint-Gaudens. Il parait par un acte de 1203 dans lequel il accordait un privilége à l'abbaye de Bonnefont, qu'il avait été chanoine de Saint-Etienne de Toulouse. Il siégeait encore en 1205.

XXI. Sperague ou Hisparigus est dit évêque élu en 1205 & 1206; il est mentionné dans plusieurs chartes de l'abbaye de Bénissons-Dieu.

XXII. Adhémar du Chatel était évêque en 1207 & en 1209. On a de lui des règlements intitulés *Coutumes de la cité de Comminges*. Ces coutumes ont été approuvées par plusieurs évêques, ses successeurs, notamment en 1505 & en 1524.

XXIII. Garcias de Lorte, *de Horto*, appelé aussi Garsicas, fut d'abord abbé de Saint-Pé de Generès dans le diocèse de Tarbes; il devint évêque de Comminges en 1210. Pierre de Vauxcernay raconte dans son *Histoire des albigeois* que Garcias bénit un grand nombre de soldats qui partaient pour la guerre sainte & que, pour enflammer le courage des croisés, l'évêque ajouta que ceux qui mourraient dans cette expédition jouiraient aussitôt de la gloire des saints. Il était dans Muret le 13 décembre 1213, lorsque le comte de Montfort & ses croisés battirent le roi d'Aragon & les comtes de Foix, de Toulouse & de Comminges. Garcias fut fait archevêque d'Auch peu de temps après cette bataille.

XXIV. Grimoard I, évêque de Comminges vers 1215, fut élu abbé de Grandselve en 1221; il vivait encore en 1240 & assista à la fondation du prieuré de Sainte-Anne des Arcs faite en faveur des prémontrés; il mourut le 20 juin & fut enterré dans le chœur de son abbaye de Grandselve.

XXV. Arnaud III Roger, fils de Bernard III, comte de Comminges & de Béatrix, était moine de Bonnefont lorsqu'il fut élu évêque; il siégea depuis 1241 jusqu'en 1260; il donna à l'évêché de Comminges la terre de Saint-Frajou avec une partie des fiefs de celle de l'Ile en Dodon & fit donation au chapitre de Saint-Gaudens des dîmes de Cardaillac & de Lafitau; il renonça en 1260 à l'évêché de Comminges & continua néanmoins à y faire son séjour, car il est cité dans des actes postérieurs à cette époque.

XXVI. Guillaume d'Audiran & non Géraud, comme Oïhenart prétend que se nommait le successeur d'Arnaud, acquit le 6 décembre 1260 de Bernard d'Orbessan tout ce qu'il possédait entre la Save & le Touch; il acheta du même Bernard la place où il fit bâtir le château de Saint-Frajou.

XXVII. Bertrand II de Miramont fut évêque de Comminges depuis 1263 jusqu'en 1267; il passa en 1264 une transaction avec la comtesse de Benque, abbesse de Fabas; il fit encore une autre transaction en 1266 avec frère Vital, prieur de Saint-Laurent, touchant la cure de ce prieuré.

XXVIII. Guillaume IV est cité comme évêque de Comminges dans trois actes du chapitre de Saint-Gaudens, des années 1269, 1273 & 1274. Cet évêque n'a été

connu ni des frères de Sainte-Marthe ni des auteurs du nouveau *Gallia Christiana*.

XXIX. Bertrand III, évêque de Comminges, est cité dans une charte du même chapitre de l'année 1276.

XXX. Raimond II est cité comme évêque de Comminges dans un acte du chapitre de Saint-Gaudens de 1279.

XXXI. Bertrand IV, évêque de Comminges de 1282 à 1285, nous est connu par un acte du chapitre de Saint-Gaudens de 1282 & par deux transactions de l'an 1285 tirées des archives du château d'Alan. Cet évêque comme les trois précédents est resté inconnu à Oïhenart & aux frères de Sainte-Marthe. Aussi ces auteurs comme ceux du nouveau *Gallia Christiana* ont-ils cru que Bertrand de Miramont avait vécu jusqu'en 1282 ou même jusqu'en 1285; mais ils se sont trompés.

Vacance du siége de Comminges de 1285 à 1294. Il est fait mention de cette vacance dans la charte de fondation des jacobins de Saint-Gaudens, où il est marqué que la neuvième année de cette vacance Arnaud de Mascaron fut élu évêque de Comminges.

XXXII. Arnaud IV de Mascaron, chanoine de Saint-Étienne de Toulouse, fut élu en 1294, mais il paraît que cette élection ne fut pas confirmée, & en 1295 le pape donna l'évêché de Comminges à Bertrand de Goth.

XXXIII. Bertrand V de Goth naquit au château d'Uzerte vers 1250; il appartenait à une bonne famille de Gascogne & s'appliqua à l'étude du droit civil & du droit canon; il fut d'abord chanoine & archidiacre de l'église de Bordeaux en 1294 & devint évêque de Comminges en 1295; il passa à l'archevêché de Bordeaux en 1299 & devint pape en 1305 sous le nom de Clément V; ce fut le premier pape qui fixa sa résidence à Avignon; il vint à Comminges en 1308 & fit le 16 janvier 1309 la translation du corps de S. Bertrand; il mourut à Roquemaure le 20 avril 1314 & fut enseveli dans l'église d'Uzerte.

XXXIV. Guillaume V a été omis par tous ceux qui ont fait le catalogue des évêques de Comminges. Son nom nous est fourni par une charte du chapitre de Saint-Gaudens de l'année 1300.

XXXV. Boson de Salignac, archidiacre de Médoc, dans l'église de Bordeaux, fut fait évêque de Comminges en 1300. Il réduisit en 1304 les chanoines de la cathédrale de Comminges de vingt-quatre à treize, & mourut en 1315.

XXXVI. Pierre-Vital de Millario, dominicain, fut promu au siége de Comminges en 1317, par le pape Jean XXII, mais il mourut le 14 janvier 1318 sans être jamais venu à Saint-Bertrand de Comminges.

XXXVII. Scot de Linières, chanoine de Saint-Étienne de Toulouse, fut nommé évêque de Comminges le 4 septembre 1318; il mourut au mois de juillet 1325. Il avait donné une partie de ses dîmes de Saint-André aux religieuses de Saint-Laurent, à la charge de lui payer annuellement quatre setiers de blé & deux livres de poivre.

XXXVIII. Guillaume VI de Larvo était évêque de Comminges en 1325. Il prit séance au conseil du roi en 1336, suivant Oïhenart. On voit par un acte du chapitre de Saint-Gaudens que Hugues, son successeur, était déjà élu évêque de Comminges en 1333 : ce qui prouve que Guillaume renonça à son évêché dès cette année-là, mais qu'on continua de marquer son épiscopat jusqu'à ce que Hugues eût fait confirmer son élection.

XXXIX. Hugues I de Castillon, évêque dès 1333 suivant des chartes de Saint-Gaudens, mourut en 1351 le 4 octobre. Il acheva ou répara la cathédrale de Comminges & fut enseveli dans un très-beau tombeau de marbre blanc devant la chapelle de Notre-Dame.

XL. Bertrand VI de Cosnac était né à Brives la Gaillarde en Limousin; il était chanoine régulier de Saint-Augustin & fut élu en 1352; du moins il était évêque de Comminges le 27 janvier de cette même année. Le pape Grégoire XI le créa cardinal du titre de Saint-Marcel en 1372; Bertrand mourut à Avignon le 17 ou le 18 juin 1374 & fut enterré dans l'église des dominicains de cette ville.

Quelques auteurs placent ici trois évêques : Bertrand, Bernard & Bertrand de Cosnac qui ne sont, par le fait, qu'un seul & même évêque.

XLI. Guillaume VII d'Espagne, fils d'Arnaud d'Espagne, vicomte de Conserans & baron de Montespan & de Ramefort, & de Marguerite de la Barthe de Neste, fut transféré de Pamiers à Comminges en 1372. Il fonda quatre chapellenies en 1382 dans l'église de Saint-Frajou & mourut la même année.

XLII. Amélius II de Lautrec, de la maison de ce nom, était chanoine régulier de l'église de Saint-Étienne de Toulouse. Il fut fait évêque de Conserans en 1371, nommé référendaire du Saint-Siége par Clément VII, devint évêque de Comminges en 1384 & cardinal en 1385. Il mourut à Avignon le 7 juin 1390.

XLIII. Menaud de Barbazan, fils de Menaud de Barbazan & de Rose Manhaut, fut fait évêque de Comminges en 1390. Il était frère d'Arnaud-Guillaume de Barbazan, chevalier, chambellan de Charles VII. Le 6 septembre 1391, il reçut à Saint-Frajou l'hommage de Jean Desprès. Menaud vivait encore en 1421. Vers 1391 le palais épiscopal fut brûlé & le feu, qui avait gagné le toit de l'église & celui de la tour, fondit plusieurs cloches.

XLIV. Géraud II d'Aure, élu par les chanoines, ne fut pas confirmé par le pape qui nomma le suivant.

XLV. Pierre II de Foix, fils d'Archambault, seigneur de Grailli, captal de Buch, & d'Isabelle, comtesse de Foix, était de l'ordre des frères mineurs, cardinal & évêque de Lescar. Il fit bâtir en l'honneur de S. Bertrand un beau mausolée à la suite du chœur & fonda à Toulouse le collége de Foix. Il avait reçu l'administration de l'église de Comminges en 1422. En 1437 il fut fait archevêque d'Arles, cardinal-évêque d'Albano, vicaire du pape pour le temporel dans le comté Venaissin, & fut chargé de l'évêché de Tarbes en 1461 tout en conservant celui de Comminges. Il mourut en 1464 le 4 décembre, à Avignon. Ayant accepté la bibliothèque de l'antipape Benoît XIV, il la donna au collége qu'il avait fondé à Toulouse; cette bibliothèque n'était composée que de manuscrits dont plusieurs ont été volés. Elle fut transportée dans la suite à Paris dans la Bibliothèque royale. Pierre de Foix avait fait bâtir la grande & magnifique église des Cordeliers de Toulouse, la tour & l'escalier d'Alan. On voyait son portrait dans la grande salle de ce château.

XLVI. Grimoard II ou Grimoald, évêque en 1442; on croit que ce prélat n'était qu'un évêque suffragant d'Auch chargé du spirituel de l'évêché de Comminges, tandis que Pierre de Foix en restait l'administrateur.

XLVII. Arnaud-Raimond V d'Espagne, évêque d'Oloron depuis 1440, fut transféré à Comminges en 1446. Il gouvernait encore cette église en 1462. Le siége fut vacant en 1464 & 1465.

XLVIII. Jean I ou Jean Cibo, nommé à l'évêché de Comminges en 1467, créé cardinal par Sixte IV, élu pape en 1484, ne se trouve indiqué dans aucun des actes de cette église.

XLIX. Jean-Baptiste de Foix, dit le Bâtard de Grailli, était fils naturel de Mathieu de Foix, comte de Comminges. Il avait un frère naturel nommé Bernard de Foix, dit le Bâtard de Comminges. Il était abbé de Lavedan & évêque de Dax sous la réserve d'une pension de huit cents livres à payer au cardinal Pierre de Foix. Il fut transféré à Comminges en 1471, & mourut le 18 octobre 1501.

L. Gaillard de l'Hospital, natif d'Oloron, chanoine de Comminges, fut élu par le chapitre le 14 janvier 1502. Amanieu, cardinal d'Albret, s'étant fait pourvoir de l'évêché de Comminges par Alexandre VI, le troubla dans l'exercice de ses fonctions pendant cinq ou six ans; mais Gaillard obtint gain de cause & fut maintenu sur son siége. Il vivait en 1514.

Le siége était vacant en 1515, 1518, 1520 & 1521, ainsi qu'il est justifié par des actes passés en ces années là.

LI. Amanieu d'Albret, cardinal, compétiteur du précédent, avait été nommé par le pape Alexandre VI & prenait la qualité d'évêque commendataire de Comminges en 1504 & 1507.

LII. Jean III de Mauléon, issu des vicomtes de ce nom, était évêque élu en 1519. Il obtint ses bulles d'Adrien VI en 1523 seulement, après que Louis Douville, nommé par François Ier, lui eut cédé son

droit sous la réserve d'une pension annuelle. Il fit établir des statues dans le chœur de son église & réparer le cloître de Bonnefont dont il était abbé. Il bâtit la maison épiscopale de Saint-Gaudens, & mourut en 1551, ou peut-être en 1554 seulement, puisque le siége était vacant le 4 décembre de cette dernière année. Il fut inhumé au couvent des frères mineurs de Valcabrère, dont il avait été religieux. Ce fut le dernier évêque élu par le chapitre.

LIII. JEAN IV BERTRAND, nommé premier président du parlement de Paris en 1550, étant devenu veuf, fut nommé à l'évêché de Comminges en 1551, à l'archevêché de Sens en 1555 & cardinal en 1557. Il mourut en 1560 à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

LIV. CHARLES I CARAFFA, né en 1517, était fils de Jean-Alfonse, comte de Montorio & neveu du pape Paul IV. Il fut d'abord chevalier de Malte & bailli de Naples. Paul IV le créa cardinal du titre de Saint-Vit & Saint-Modeste en l'année 1555. Il le nomma légat *a latere* auprès du roi Henri II qui lui donna l'évêché de Comminges aussitôt après la mort de Jean-Bertrand; mais à son retour en Italie il fut exilé par son oncle, auprès duquel il avait été accusé de tyrannie. Pie IV, successeur de Paul IV, le fit mettre en prison, le priva de toutes ses dignités & le fit étrangler; le duc de Paliano, son frère, eut la tête tranchée. Charles fut enseveli dans la chapelle de Saint-Thomas d'Aquin de l'église de Sainte-Marie de la Minerve. Pie V réhabilita la mémoire de Charles Caraffa; Frison & Oïhenart ne disent point qu'il ait été évêque de Comminges.

LV. PIERRE III D'ALBRET, fils naturel de Jean, roi de Navarre, d'abord religieux bénédictin, devint évêque de Comminges en 1561, par la protection de Catherine de Médicis à laquelle Antoine de Bourbon l'avait recommandé; il fut envoyé la même année par ce prince en ambassade auprès de Pie IV. Il assista au concile de Trente. Accusé d'avoir fait battre monnaie dans le château d'Alan, le parlement de Toulouse le condamna pour ce fait en 1565 pour crime de lèse-majesté. Il est auteur d'un ouvrage adressé à Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, intitulé : *Dialogos de los grados de perfeccion que a de tener el cortesano eclesiastico que pretende ser cardenal.* (*Bibliothèque nationale*, ms. espagn. n. 248.) On ne sait quand il mourut.

LVI. CHARLES DE BOURBON, fils naturel d'Antoine, roi de Navarre, fut nommé évêque de Comminges en 1569 & ne reçut la prêtrise qu'en 1590; il a ai été aussi pourvu de l'évêché de Lectoure. Son frère Henri IV le fit ensuite passer à l'archevêché de Rouen.

LVII. URBAIN DE SAINT-GELAIS, fils naturel de Louis de Saint-Gelais de Lusignan, sire de Lansac, ambassadeur au concile de Trente, fut envoyé par la reine-mère en Portugal en 1580, étant déjà évêque de Comminges. De son temps, en 1586, les huguenots s'emparèrent de cette ville; les catholiques la reprirent après quarante-huit jours de siége. Urbain institua, en commémoration de cette victoire, une fête le 8 juin. Il assista aux États de Blois en 1588 & mourut en 1613. Les protestants, conduits par le baron de Luz, qui avaient surpris la ville en 1586, la mirent à sac. Le poids des calices, des lampes, chandeliers d'argent, encensoirs & autres objets de même métal, qui furent emportés alors hors de la ville, s'éleva à onze quintaux. Ce fut à l'aide d'un canon qu'il fit venir de Toulouse & après un siége assez long que l'évêque Urbain reprit la ville, comme il a été dit plus haut.

LVIII. GILLES DE SOUVRÉ, abbé de Saint-Florent, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, était fils de Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France & de Françoise de Bailleul; il fut sacré évêque de Comminges en 1617, & passa à Auxerre en 1623. Il assista en qualité d'évêque nommé de Comminges aux États généraux qui se tinrent à Paris en 1614. Il fit en 1621 la visite du prieuré de Saint-Laurent qui dépendait de Fontevrault.

François de Donnadieu, évêque d'Auxerre, permuta avec Gilles de Souvré, évêque de Comminges, pour se rapprocher de sa famille; mais à peine agréé par le pape, il tomba malade & résigna son évêché à son neveu Barthélemy. Guéri de sa maladie, François suivit le nouvel évêque en Comminges & lui servit de grand vicaire.

LIX. Barthélemy de Donnadieu de Griet naquit à Montesquieu dans le diocèse de Rieux, en 1592, de Ferréol de Griet, seigneur de Villepinte & de Jeanne Donnadieu. Il fut nommé à la place de François, son oncle, qui avait permuté avec Gilles l'évêché d'Auxerre pour celui de Comminges. Il mourut le 12 novembre 1637. Étienne Molinier, prêtre de Toulouse, a publié la vie de Barthélemy, à Paris, en 1639.

LX. Hugues II de Labatut, chanoine de l'église de Comminges & vicaire général du précédent, fut désigné par lui pour être son successeur sous le bon plaisir du roi. Il mourut le 10 février 1644. Il avait succédé à Barthélemy en 1638.

LXI. Gilbert de Choiseuil, frère de César, comte du Plessis-Praslin, depuis maréchal de France, était fils de Frédéric, comte du Plessis & de Madeleine de Beauverger. Il. fut reçu docteur en théologie de la faculté de Paris en 1640 & nommé évêque de Comminges le 23 mai 1644. Il fut sacré à Paris en 1646. Gilbert quitta les abbayes de Boulencourt, de Chantemerle & autres. Il refusa l'archevêché de Narbonne & fut transféré malgré lui à Tournai le 5 janvier 1671. Il mourut à Paris le 31 décembre 1689, à l'âge de soixante-dix-huit ans. On a de lui plusieurs ouvrages dont le plus estimé est intitulé *Mémoires touchant la religion*. L'éloge de ce prélat se trouve dans le *Journal des Savants,* 20 février 1690.

LXII. Louis de Rechignevoisin de Guron fut transféré de Tulle à Comminges, le 5 janvier 1671, sacré le 6 décembre de la même année, & mourut le 20 mai 1693, âgé de soixante-dix-sept ans.

LXIII. Louis-François de Brezay de Denonville, archidiacre & vicaire général de Chartres, abbé de Buffières, fut nommé par le roi le 31 mai 1693 à l'évêché de Comminges; il établit un séminaire à Saint-Gaudens & en confia la direction aux jésuites. Il mourut le 12 avril 1710. Sa famille était du Blaisois. Il fut inhumé dans la cathédrale.

LXIV. Gabriel-Olivier de Lubières du Bouchet, originaire d'Auvergne, fut nommé le 22 juillet 1710 & mourut en 1740. Il avait été chantre de l'église de Rodez.

LXV. Antoine de Lastic, né en 1709 dans le diocèse de Clermont, vicaire général de Tarbes & abbé de Saint-Guilhem du Désert, fut sacré évêque de Comminges en 1740. Il mourut à Paris le 23 décembre 1763, ayant été nommé à l'évêché de Châlons & à l'abbaye de Montierender.

LXVI. Charles-Antoine-Gabriel d'Osmont de Médavy, comte de Lyon, né en 1723, sacré évêque de Comminges le 1er avril 1764, ci-devant vicaire général d'Auxerre, appartenait à la famille des comtes de Séez en Normandie. Il se démit de son évêché en faveur de son neveu en 1785, après avoir occupé le siége de Comminges pendant plus de vingt ans, & il se retira dans sa famille.

LXVII. Antoine-Eustache d'Osmont, né à Saint-Domingue le 6 février 1754, était fils du chevalier d'Osmont, frère de l'évêque précédent. Il était docteur de Sorbonne & vicaire général de l'archevêque de Toulouse, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Comminges en 1785. Le roi lui donna en même temps l'abbaye de Foix dans le diocèse de Pamiers & le fit commandeur des ordres militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem. Il prit possession de son évêché le 15 octobre 1785 & fixa sa résidence au séminaire de Saint-Gaudens. Ce fut le dernier évêque de Saint-Bertrand. Cet évêché, supprimé à la Révolution, n'a pas été rétabli. [E. M.]

NOTE LXX

Note 70

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Conserans.

L'Église de Conserans ne paraît pas remonter plus haut que la seconde moitié du troisième siècle; elle dépendit d'abord de la métropole d'Eauze, & releva ensuite de celle d'Auch. L'ancienne capitale de Conserans est connue depuis le moyen âge sous le nom de Saint-Lizier. Elle doit cette dénomination au saint évêque enterré dans une des églises que renferment ses murs. En effet, il y avait jadis dans la

ville deux églises cathédrales : la primitive dédiée à Notre-Dame, & une autre plus récente, placée sous le vocable de S. Lizier & qui renferme son tombeau. Ces deux cathédrales avaient chacune leur chapitre; elles subsistèrent jusqu'au temps de l'évêque Bernard de Marmiesse, mort en 1680. Bernard réunit les deux chapitres en un seul, & désigna l'église de Notre-Dame comme devant seule conserver le titre de cathédrale. Il n'y avait dans le diocèse de Conserans qu'une seule abbaye, celle de Combelongue.

Évêques de Conserans.

I. S. Valère ou Valerius fut le premier évêque de Conserans, à ce que nous apprend Grégoire de Tours (*Gloria confessorum,* cap. 84.) On croit que cet évêque fut enterré sous le pavé, à gauche du grand autel de l'église de Saint-Lizier.

II. Glycerius souscrivit aux actes du concile d'Agde en 506.

III. Théodore. Grégoire de Tours parle de la piété de cet évêque envers S. Valère, son prédécesseur; il dit qu'il transforma en une grande basilique le petit oratoire qui était construit sur son tombeau. Théodore envoya en 549 Eleutère, son archidiacre, au cinquième concile d'Orléans.

IV. S. Quintien fut le successeur de Théodore.

V. S. Lizier était originaire d'Espagne. Après avoir fait ses premières études dans sa patrie, sous son père, qui était professeur d'éloquence, il vint à Tarbes, où il fit profession de la vie religieuse sous la direction de S. Fauste, évêque de cette ville. Peu après il fut nommé archidiacre, puis évêque de Conserans. La vie de ce saint évêque a été imprimée par le père Labbe au tome II de sa *Nova bibliotheca mss.* p. 588. S. Lizier mourut le 27 octobre, jour auquel les habitants de Conserans, qui l'ont pris pour patron de leur église, célèbrent sa fête. C'est de lui que la ville de Saint-Lizier a pris son nom.

VI. Francolin vivait en 787; il est mentionné comme ayant assisté l'année suivante au concile de Narbonne.

On ne trouve aucun évêque de Conserans cité depuis Francolin jusqu'en 879.

VII. Wainard siégeait en 879, ainsi qu'il paraît par une lettre du pape Jean VIII, adressée le 15 juin à Airard, archevêque d'Auch, & à deux autres évêques de la même province.

VIII. Roger I occupait le siége de Conserans en 887; il assista cette même année à la translation des reliques des SS. Antonin, Jean & Almacharius.

IX. Bernard I, évêque de Conserans, dédia en 973 l'église de Notre-Dame de Tramesaygues; en 974 il fut présent à la construction de l'église du monastère de Cuxa. Il est encore fait mention de lui en 978, lors de la translation des reliques de S. Hilaire, évêque de Carcassonne.

X. Atton, évêque de Conserans, est nommé en 1019.

XI. Bérenger I. Le nom de cet évêque figure au bas des actes du synode de Narbonne, tenu sous l'épiscopat de l'archevêque Guifred vers 1025.

XII. Bernard II Raimond Pelet fut tout à la fois abbé de Lézat & évêque de Conserans; il est cité en cette double qualité en 1035. Il assista à la dédicace de l'église de Girone en 1038, & à celle d'Urgel en 1040. Vers 1050 il prit l'initiative des réparations qui furent faites au monastère de Lézat & assista en 1056 au synode tenu à Toulouse par ordre du pape Victor II. Il vivait encore en 1068; mais en 1078 le siége de Conserans était vacant.

XIII. Guillaume I Raoul est cité comme évêque de Conserans sous l'année 1085 par les frères de Sainte-Marthe. Cet évêque assista en 1095 au concile de Plaisance & il souscrivit le privilége du pape Urbain II pour le monastère de Saint-Gilles.

XIV. Jordan I est nommé comme évêque de Conserans dans les actes de la consécration de l'église de Saint-Lizier faite en 1117.

XV. Pierre I occupa le siége de Conserans dans des temps difficiles; les comtes de Conserans étaient partisans des albi-

geois. Bernard, l'un d'eux, s'empara des biens de l'évêché & de la ville de Saint-Lizier, brûla les maisons & emmena la plus grande partie des habitants enchaînés à Saint-Girons. Pierre est mentionné dans différentes chartes jusqu'en 1155.

XVI. Roger deuxième du nom confirma, en 1165, un accord intervenu entre Pierre, abbé de Bonnefont, & les chevaliers du Temple.

XVII. Augustin était évêque de Conserans en 1177. Dans le nécrologe de Saint-Lizier, sa mort est marquée le 16 novembre.

XVIII. Auger I figure comme fidéjusseur vers 1180 dans une charte de l'abbaye de Bonnefont, contenant une donation faite par Vital Dorader à Raimond, abbé de Bonnefont.

XIX. Arnaud I siégeait en 1190, d'après une charte donnée par Pons de Montaigu. On trouve aussi son nom en 1191.

XX. Laurent, évêque de Conserans en 1195, plaça son église & tous ses biens sous la protection du pape Célestin III. En 1198, il consacra, le 15ᵉ jour de mars, l'église du monastère de Boulbonne, & fut à la même époque témoin de la donation faite à Bérenger, abbé de Boulbonne, par Raimond-Roger, comte de Foix.

XXI. Navarre d'Acqs fit profession dans l'ordre de Prémontré & devint évêque de Conserans vers l'an 1200. Son nom figure à cette époque dans des chartes de Saint-Sever. En 1212, Eudes de Montaigu restitua à l'évêque Navarre & à l'église de Saint-Lizier les biens qui en avaient été distraits. Navarre était abbé de Combelongue.

XXII. Sanche occupa le siége de Conserans depuis l'an 1213 jusqu'en 1215.

XXIII. C. Cet évêque n'est désigné que par la première lettre de son nom dans des chartes des années 1216 & 1217. Sous son épiscopat l'église de Saint-Lizier recouvra une grande partie des biens que les troubles & la guerre des albigeois lui avaient fait perdre.

XXIV. Raimond I parvint à l'évêché de Conserans en 1226, ainsi qu'il ressort d'une transaction passée entre lui & son chapitre.

XXV. Cerebrunus ou Cerebrun de Gothez succéda à Raimond I; il est nommé en 1229 dans deux actes publiés par Pierre de Marca dans le *Marca Hispanica.* Il occupa le siége de Conserans jusques en 1240 au moins.

XXVI. Nicolas est nommé en 1246 dans une charte de donation faite à l'église de Notre-Dame & de Saint-Lizier pour le luminaire. En 1251, il fit l'acquisition de quelques joyaux pour son église. Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi saint Louis, lui donna en 1256 la ville de Conserans à titre de fief. Nicolas mourut en 1270, le 4 octobre.

XXVII. Pierre II de Saboulies, frère de Hugues de Saboulies, seigneur d'Encausse, est nommé comme évêque de Conserans dans un acte du 10 février 1271.

XXVIII. Raimond II de Saboulies, parent du précédent, mourut le 15 octobre 1275.

XXIX. Raimond III de Restoil ne fut évêque que peu de temps; il est nommé dans des actes de 1277, 1278 & 1279.

XXX. Auger II de Montfaucon fut élu en 1279; l'église de Saint-Lizier fut restaurée & ornée de peintures par le soin de cet évêque; il mourut en 1303 & fut enterré dans l'église de Saint-Lizier. C'est de la famille de ce prélat que descend le célèbre Bernard de Montfaucon.

XXXI. Bernard III de Montaigu prit possession du siége de Conserans en 1303, & mourut le 30 mai 1309. Cette même année, Arnaud d'Espagne & sa femme Philippe, sœur du comte de Foix, fondèrent un couvent de frères prêcheurs dans la ville de Saint-Girons.

XXXII. Arnaud II Fredet, de l'ordre des frères prêcheurs, succéda à Bernard vers l'année 1310; il mourut en 1329 & fut enterré dans l'église des frères prêcheurs de Rieux, devant le grand autel.

XXXIII. Raimond IV de Montaigu est donné pour successeur d'Arnaud par les frères de Sainte-Marthe; il vécut, à ce qu'on croit, jusqu'en 1336.

XXXIV. Antoine d'Aspet, parent du pape Clément V, mourut vers l'année 1340, d'après le nécrologe de Saint-Lizier.

XXXV. Pierre III de Narbonne est

mentionné dans des lettres écrites à Avignon, le 17 mai 1346, par quelques évêques, au sujet des indulgences accordées en l'honneur de la Vierge.

XXXVI. DURAND. Le nom de cet évêque nous est révélé par des lettres de Jean, comte d'Armagnac, en date du 16 octobre 1346, qui lui accorda des lettres de répit pour la prestation de foi & hommage qu'il lui devait à raison du temporel de son évêché, en qualité de nouvel évêque de Conserans.

XXXVII. CANARD, chanoine de Lombez, fut fait évêque de Conserans après Durand, en 1354. Il mourut le 1er décembre 1358 & fut enterré dans l'église de Lombez.

XXXVIII. JEAN I DE ROCHECHOUARD était évêque de Conserans lorsqu'il fut transféré à l'évêché de Saint-Pons de Thomières par le pape Innocent VI en 1361.

XXXIX. BÉRENGER II mourut le 15 octobre 1362.

XL. PONS DE VILLEMUR, abbé de Lézat depuis l'année 1316 jusqu'en 1362, fut nommé évêque de Conserans le 11 décembre 1362. Il travailla à la réformation de la discipline ecclésiastique dans son diocèse, assista par procureur en 1368 au concile de Lavaur & mourut cette même année; il fut enterré dans la chapelle de S. Benoît du monastère de Lézat.

XLI. AMEIL ou HAMELIN DE LAUTREC, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, docteur en décrets, chanoine & chancelier de Toulouse, fut donné pour successeur à Pons au mois de janvier 1371. Ameil fut ensuite fait évêque de Comminges & cardinal. Il mourut le 7 juin 1390.

XLII. ARNAUD III. Les frères de Sainte-Marthe mentionnent cet évêque en 1381.

XLIII. PIERRE IV, mentionné par les mêmes écrivains dès 1384, figure dans un acte de 1389.

XLIV. GÉRAUD I occupait le siége de Conserans en 1391.

XLV. RAIMOND V DE RAVAT, nommé vers 1395, mourut, selon les frères de Sainte-Marthe & le nécrologe de Saint-Lizier, le 15 avril 1398.

XLVI. SICARD DE BOURGUEROL, docteur en décrets, fut nommé évêque de Conserans vers 1400; il mourut le 19 juillet 1412.

XLVII. GUILLAUME II BEAUMAISTRE succéda à Sicard de Bourguerol en 1412; il est mentionné en cette qualité dans le testament de Jean, duc de Berry, fait à Dourdan le 17 janvier 1413.

XLVIII. GUILLAUME III *de Nalaio* était vicaire général de Guillaume Beaumaistre lorsqu'il fut choisi pour lui succéder en 1417, selon les frères de Sainte-Marthe.

XLIX. ARNAULT DE SALIERS, évêque de Conserans, fut retenu du conseil du roi à 1200 livres de gages le 6 janvier 1425. Le 30 novembre de la même année il était passé à l'évêché de Lescar.

L. GÉRAUD II est mentionné dans l'acte de fondation du collége de Saint-Nicolas d'Avignon en 1428; il vivait encore en 1432.

LI. JEAN II LE JEUNE, originaire de Picardie, parvint à la pourpre après avoir possédé différents évêchés; il était évêque de Conserans en 1438.

LII. ANDRÉ, évêque de Conserans, assista en 1439 au concile de Florence.

LIII. JOURDAIN ou JORDAN II D'AURE fut transféré de l'évêché de Mirepoix à celui de Conserans, en vertu d'une bulle du pape Eugène IV, en date du 15 mai 1441. On voit par les registres du Vatican que Jourdain mourut en 1443; il n'est fait aucune mention de cet évêque dans les actes de l'église de Conserans, non plus que de son successeur Raimond.

LIV. RAIMOND VI DE TULLES, de l'ordre des frères prêcheurs, est dit évêque élu de Conserans le 13 octobre 1443. Ou il ne fut pas sacré, ou il ne resta que peu de temps sur ce siége, puisque, dès l'année suivante, on trouve le nom de son successeur.

LV. TRISTAN D'AURE était évêque élu de Conserans, le 26 janvier 1444; il fut nommé en 1456 commissaire pour lever les décimes dans les provinces de Toulouse & d'Auch; le 23 décembre de la même année, il délégua Pierre, abbé de Moissac, pour percevoir en son nom ces décimes dans le diocèse de Montauban. On ignore l'année de sa mort; il vivait encore en 1458.

LVI. GUICHARD D'AUBUSSON était évêque de Conserans en 1462, quand il fit une transaction avec les clercs de son église.

Le 12 août 1472, il rédigea le contrat de mariage d'Isabelle d'Aubusson, sa parente, avec Guillaume, seigneur de Chateauvert. Il était aussi abbé de Notre-Dame de Palais, en Limousin. En 1475 il passa au siége de Cahors.

LVII. Jean III d'Aule avait puisé l'amour des sciences & des lettres dans la compagnie du cardinal de Foix, avec lequel il avait fait ses études. Il est mentionné en qualité d'évêque de Conserans dans des actes de 1480. Le dimanche 10 de janvier 1494, il couronna, à Pampelune, Jean d'Albret & Catherine, sa femme, roi & reine de Navarre. Cet évêque fit exécuter des peintures dans l'église de Notre-Dame, ainsi que d'importantes réparations; il résigna en 1515.

LVIII. Charles de Gramont, fils de Roger, seigneur de Gramont, succéda en 1515 à Jean III; il est mentionné dans des actes de 1518. Il devint en 1520 évêque d'Aire, puis archevêque de Bordeaux.

LIX. Gabriel I de Gramont, cardinal du titre de Sainte-Cécile, frère & successeur de Charles, occupait le siége de Conserans en 1520; il est encore mentionné le 13 mars 1524, mais il était devenu évêque de Tarbes le 1er octobre 1526. Il fut fait par la suite archevêque de Toulouse.

LX. Menaud de Marthory, originaire de Béarn, doyen de l'église d'Orléans & ensuite évêque de Tarbes, fut fait évêque de Conserans en 1524, par permutation avec Gabriel de Gramont; il mourut en 1548.

LXI. Hector d'Ossun fut nommé évêque de Conserans en 1548. Ses bulles sont datées du 13 mars 1548, il ne prit possession par procureur que l'année suivante, le 26 mai. Il mourut le 21 septembre 1574, à l'âge de quatre-vingts ans.

LXII. François Bonard, de l'ordre des frères mineurs, originaire du Piémont, fut nommé à l'évêché de Conserans en 1581 & ne fut sacré que trois ans après.

LXIII. Jérôme de Langue, neveu du précédent, auquel il succéda en 1595, mourut en 1612 & fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Conserans.

LXIV. Octave de Bellegarde, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, de Vauluisant & de Saint-Michel de Tournus, fut sacré évêque de Conserans, à Paris, au mois de mai 1614, dans l'église de Sainte-Geneviève, par Benjamin de Brichanteau, évêque de Laon. Il fut transféré à l'archevêché de Sens en 1621. Sous son épiscopat, les capucins s'établirent à Saint-Lizier.

LXV. Bruno Ruade, de l'ordre des chartreux, fut tiré de la Chartreuse de Vauvert près Paris, sur la présentation de Louis XIII, pour occuper le siége de Conserans; il fut nommé en 1624 & sacré le 10 mars, à Paris, par Octave de Bellegarde, son prédécesseur. Il résigna en 1642 & fut enterré aux Chartreux de Toulouse.

LXVI. Pierre V de Marca, originaire de Béarn, diocèse de Lescar, était président du Parlement de Pau lorsqu'il fut nommé évêque de Conserans, à la fin de l'année 1642, par Louis XIII. Il reçut ses lettres de confirmation en 1647, & fut sacré dans la cathédrale de Narbonne, au mois d'octobre 1648, par Claude de Rebé, archevêque de cette ville. Il fut transféré à l'archevêché de Toulouse le 27 mai 1652.

LXVII. Bernard IV de Marmiesse, frère de Jacques, baron de Lussan, fut nommé évêque de Conserans en 1653, le 28 mai. Il fut sacré à Pontoise, le 12 novembre 1656, par l'archevêque de Rouen, & mourut le 12 janvier 1680, après vingt-sept ans d'épiscopat.

LXVIII. Gabriel II de Saint-Estève avait d'abord été abbé de Plainpied en Berry, ensuite de Combelongue. Il fut nommé par le roi évêque de Conserans au mois de février 1680, & sacré au mois d'août. Il mourut le 24 décembre 1707 & fut enterré dans la cathédrale de Notre-Dame de Saint-Lizier.

LXIX. Isaac-Jacques de Verthamont, oratorien, fut choisi par l'évêque de Pamiers, son parent, pour vicaire général de son diocèse. La réputation qu'il acquit dans l'exercice de ces fonctions le fit choisir par le roi pour occuper le siége de Conserans, auquel il fut nommé le 24 janvier 1708. Il fut sacré le 24 juin suivant par l'évêque de Pamiers & mourut en 1725.

LXX. Jean-François de Macheco de Premeaux, nommé évêque de Conserans en 1726, occupa ce siége jusqu'en 1752.

Note 70

LXXI. Joseph de Saint-André Marnays de Vercel, nommé le 22 octobre 1752, fut remplacé en 1779 par le suivant.

LXXII. Dominique de Lastic fut nommé évêque de Conserans le 9 janvier 1780. Ce siége fut supprimé en 1790. [E. M.]

Note 71

NOTE LXXI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église d'Albi.

L'ÉVÊCHÉ d'Albi, longtemps suffragant de la métropole de Bourges, fut érigé en archevêché en 1676, à la sollicitation de Louis XIV, par le pape Innocent XI. Le défaut de preuves solides ne permet pas de fixer d'une manière précise l'époque de la fondation de cette église. Quelques auteurs ont prétendu que S. Firmin, disciple de S. Saturnin de Toulouse, avait le premier prêché l'Évangile dans l'Albigeois; ce sentiment ne s'accorde pas avec la tradition de l'église d'Albi, qui reconnaît S. Clair, martyr, pour son premier évêque. Suivant une ancienne légende de l'église d'Albi, ce saint était Africain, & il avait été ordonné évêque à Rome pour prêcher la foi dans les Gaules. On ajoute qu'il souffrit la mort à Lectoure. Mais ces faits sont assez douteux & nous n'avons rien de certain sur les premiers évêques d'Albi avant Diogénien qui vivait au commencement du cinquième siècle.

L'église cathédrale d'Albi est fort belle; elle est dédiée à sainte Cécile, vierge & martyre, & a pour seconde patronne sainte Sigolène, abbesse de Troclar, dont les reliques étaient conservées au trésor de la cathédrale dans une châsse d'argent qui fut donnée au chapitre le 31 décembre 1704, par M. le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne.

Au onzième siècle, les chanoines de la cathédrale d'Albi embrassèrent la règle de Saint-Augustin. Ils furent sécularisés dès l'an 1297 par le pape Boniface VIII.

Cinq évêchés relevaient de la métropole d'Albi : c'étaient Cahors, Castres, Rodez, Mende & Vabre. Il y avait à Albi un séminaire érigé vers l'an 1684 par Hyacinthe Serroni, premier archevêque de cette ville, & dirigé par les prêtres de la mission. Le collége, établi le 19 mai 1623 par Alphonse d'Elbène, évêque d'Albi, fut doté par ce prélat de 3,000 livres de rente. Il y fit unir le prieuré de Saint-Affrique.

Note 71

L'évêque Louis d'Amboise reconstruisit le chœur de la cathédrale & en fit la consécration le 13 avril 1480. Il légua sa bibliothèque à l'église & enrichit la sacristie de nombreux objets d'orfèvrerie.

L'hôpital d'Albi fut construit vers la fin du dix-septième siècle, par l'évêque Charles le Goux de la Berchère, qui fit venir pour le desservir des religieuses hospitalières de Gaillac.

Évêques d'Albi.

I. S. Clair est inscrit dans les dyptiques de l'église d'Albi comme le premier évêque. On célèbre sa fête le premier jour de juin, non-seulement à Albi, mais dans les églises de Bordeaux, d'Auch, de Limoges, de Périgueux, de Sarlat & de Lectoure.

II. Antime était disciple de S. Clair & passe pour avoir été son successeur.

III. Diogénien est mis par Grégoire de Tours au nombre des évêques les plus distingués de l'Aquitaine, en l'an 406.

IV. Anemius souscrivit en 451 la lettre synodale des évêques des Gaules adressée au pape S. Léon.

V. Sabin fut un des évêques qui souscrivirent aux actes du concile d'Agde de l'an 506.

VI. Ambroise ne put se rendre au concile d'Orléans tenu en 549. Il y envoya son archidiacre nommé Viventius.

VII. S. Salvi ou Saulve était ami de Grégoire de Tours. Il assista en 580 au concile de Braine. Il mourut à la fin de l'année 584 & fut enterré dans une église d'Albi qui prit depuis son nom.

VIII. Didier succéda à S. Salvi en 585 ou 586.

IX. Constance assista au concile de Reims vers l'an 625.

X. Didon, omis par les auteurs du *Gal-*

lia Christiana, était contemporain de saint Amand. Il vivait en 664, si on ajoute foi à la légende de S. Amand.

XI. Richard, successeur de Didon, vivait en 673.

XII. Citruin était abbé d'un monastère situé dans le diocèse de Carcassonne lorsqu'il fut député, par Étienne son évêque, au treizième concile de Tolède qui se tint en 683. C'est en 692 qu'il fut élu évêque d'Albi.

XIII. S. Amarand, abbé de Moissac, fut nommé évêque d'Albi vers l'an 700. Peut-être est-ce le même que S. Amarand qui, avec S. Eugène, fut patron du monastère de Vieux.

XIV. Hugues I était évêque d'Albi en 722, du temps que les Sarrasins étaient maîtres de cette ville.

XV. Jean, ainsi que les deux évêques suivants, n'est connu que par la chronique des abbés de Castres. Il vivait, dit-on, en l'année 734.

XVI. Verdat vivait en 812.

XVII. Guillaume I vivait en 825.

XVIII. Baudouin vivait en 844.

XIX. Pandevius vivait en 854, selon la chronique des abbés de Castres.

XX. Loup assista à la diète tenue par Charles le Chauve au palais de Pontion, le 30 juin 876.

XXI. Éloi, évêque d'Albi, assista au concile de Port le 17 novembre 886.

XXII. Adolène est cité dans une charte de l'année 887, imprimée par Justel, & dans un autre acte de la même année, édité par Mabillon. Il assista en 891 au concile de Meung-sur-Loire.

XXIII. Godolric reçut, en 920, une donation faite par Beneberte, prêtre & archidiacre de l'église Sainte-Cécile d'Avanes, dans le territoire de Montagnac.

XXIV. Paterne était évêque d'Albi en 921, suivant la chronique de l'abbaye de Castres.

XXV. Angelvin nous est connu par une donation de l'église du Monastier faite à l'abbé Deodat, vers l'année 936.

XXVI. Miron, évêque d'Albi, fit, vers 941, un échange avec Adalard, abbé de Saint-Eugène de Vieux; il est encore mentionné dans un acte de l'année 942.

XXVII. Bernard I, évêque d'Albi, est cité en 961 dans le testament de Raimond, comte de Rouergue, & dans des chartes de l'an 964 & de 967.

XXVIII. Frotaire fit, en 972, la dédicace de l'église de Saint-Michel de Gaillac.

XXIX. Amelius ou Ameil I, neveu de Garsinde, comtesse de Toulouse, est mentionné dans le testament de cette princesse en 975. Pons, comte d'Albi, fit, au commencement de 987, donation à cet évêque du lieu de Vieux, pour y bâtir une église & un monastère.

XXX. Ingelbin, évêque d'Albi, fut un des consécrateurs de Gauzbert, évêque de Cahors, le 5 janvier 990.

XXXI. Honorat était évêque en 992.

XXXII. Amblard est connu comme évêque d'Albi par la donation de l'église de Saint-Pierre de Cambon, faite par un nommé Bernard aux prévôts & chanoines de Saint-Salvi en 998.

XXXIII. Amelius ou Ameil II assista à la dédicace de l'église de Saint-Sauveur de Limoges, en 1020 selon les uns, en 1028 selon les autres. Il se trouva en 1031 au concile de Bourges qui mit S. Martial au nombre des apôtres. Il assista en 1040 à la dédicace du monastère de Vendôme.

XXXIV. Guillaume deuxième du nom succéda à l'évêque Ameil, en 1040, par voie d'acquisition. Il assista au concile de Saint-Gilles tenu le 4 septembre 1042, & à celui de Narbonne tenu le 5 août 1054 par Guifred, primat de Narbonne, pour confirmer les règlements faits touchant la paix & la trêve de Dieu.

XXXV. Frotard, comme son prédécesseur, acheta l'évêché d'Albi pour la valeur de quinze chevaux de prix qu'il donna à Frotaire, évêque de Nimes, & à Bernard, son frère, qui avaient coutume de recevoir une somme considérable pour l'intronisation des évêques d'Albi, en sorte que personne ne pouvait obtenir cet évêché qu'en le recevant de leurs mains. Frotard parvint à l'évêché avant la fin de l'année 1062. Accusé de simonie, il fut déposé & excommunié en 1079 par le concile tenu à Toulouse. Sa mort arriva en 1084.

XXXVI. Guillaume troisième du nom fut nommé par le concile de Toulouse pour

succéder à Frotard en 1079. Il fut témoin de la donation faite au chapitre d'Albi de l'église de Lacaune, par le vicomte Bernard-Aton, au mois de novembre 1090.

XXXVII. Gautier assista en 1096 à la dédicace & à la consécration solennelle de l'église de Saint-Sernin de Toulouse, qui venait d'être rebâtie. Cette cérémonie fut faite par le pape Urbain II.

XXXVIII. Hugues deuxième du nom était évêque en 1098 & 1099.

XXXIX. Adelgaire I céda, en 1100, l'église de Saint-Remi de Lautrec à Pierre, abbé de Saint-Pons de Thomières. Il est cité dans une charte de l'an 1103.

XL. Arnaud de Cessenon, de concert avec son chapitre, donna, en 1103, à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières l'église de Lacaune, à la réserve d'un cens. Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* pensent à tort qu'Arnaud a pu succéder à Hugues en 1103, & que les deux Adelgaire distingués ici n'en font qu'un [1].

XLI. Adelgaire deuxième du nom était évêque d'Albi en 1109 & 1110.

XLII. Sicard assista, en 1115, à la consécration de l'église de Notre-Dame de Cassan & fit présent de l'église de Murat à ce monastère, le jour de la fête de Sainte-Foi.

XLIII. Bertrand, évêque d'Albi, souscrivit un acte en 1115; il est nommé en cette même année par la chronique des abbés de Castres. Il autorisa en 1121 le choix que Hugues Isarn avait fait de sa sépulture dans l'église de Sainte-Cécile. En 1124 il ratifia, avec Bernard-Aton & Roger son fils, la donation d'une partie de la forêt d'Ardorel que plusieurs seigneurs firent au monastère de ce nom, fondé par Cécile, femme du vicomte Bernard-Aton. Bertrand confirma également, en 1125, le don de l'église de Saint-Marcel fait à Moissac par Pierre Begon & Adhémar Gauzbert.

XLIV. Humbert est mentionné dans des actes de 1125, de 1126 & de 1132, comme l'ont établi les auteurs de l'*Histoire de Languedoc,* livre XVII, chap. xxii. — C'est par erreur que les auteurs du *Gallia Christiana* lui donnent un Guillaume IV pour successeur en 1127 & 1128 & attribuent à ce Guillaume une lettre adressée à Foulque, abbé d'Ardorel, copiée par dom Estiennot dans le tome viii de ses *Fragments historiques.* Cette lettre est de Rigaud, successeur de Hugues III.

On voit par une bulle [2] du pape Innocent II, datée du 12 juin 1136, adressée au chapitre de Sainte-Cécile d'Albi, que l'évêché de cette ville était alors vacant.

XLV. Hugues III succéda à Humbert. MM. de Sainte-Marthe déclarent qu'il est cité comme évêque dans un acte de l'église du Puy en 1136. Les chartes de l'abbaye de Gellone font mention de ce prélat en 1138 & en 1143.

XLVI. Rigaud succéda à Hugues en 1143 au plus tôt, puisque son prédécesseur vivait encore en mars 1143. Il souscrivit, en 1144, une donation faite à l'abbaye de Moissac. Ce fut entre les mains de ce prélat que Roger, vicomte d'Albi, renonça en 1144 à l'usage qu'avaient eu jusqu'alors les vicomtes, ses prédécesseurs, de s'emparer de la dépouille des évêques qui venaient à décéder. Rigaud vivait encore en 1155, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit aux religieux de l'abbaye d'Ardorel.

XLVII. Guillaume IV, frère de Begon, seigneur de Dourgne, dans le diocèse de Lavaur, succéda à Rigaud en 1157. Il fut présent au serment que fit la même année Raimond V, comte de Toulouse, au vicomte Raimond-Trencavel, avec lequel il s'était réconcilié, de lui conserver ses domaines, ses fiefs, &c. Il termina conjointement avec l'archevêque de Narbonne & autres arbitres, en 1191, un différend qui s'était élevé entre Roger, vicomte de Béziers & de Carcassonne, & Raimond, abbé de Saint-Pons de Thomières. Guillaume est encore cité dans les registres du chapitre de Sainte-Cécile en 1172 & dans une charte de Candeil de 1174.

XLVIII. Gérard ou Géraud succéda à Guillaume vers 1176. Il fut présent à l'hommage que Robert, abbé de Gaillac, prêta à Raimond, comte de Toulouse. Géraud fut emprisonné par Roger de Béziers, malgré la foi & la sûreté qu'il lui avait promises; celui-ci fut excommunié pour ce fait.

[1] Voyez ci-dessus, *Note* IX.

[2] Voyez Collection Doat, t. 105, f. 46.

XLIX. Claude d'Andria nous est connu par un acte de cession qu'il fit en 1183 à Guillemette, abbesse de Rieunette, diocèse de Carcassonne, & aux religieuses de cette abbaye, de l'alleu de Carsac près de Carcassonne.

L. Guillaume V Pierre fut présent, en 1185, à la confirmation que fit Roger, vicomte de Béziers, d'une donation qu'un bourgeois de Carcassonne avait faite à l'abbaye de Fontfroide. Lorsqu'il fut élu évêque, il était chanoine & prévôt de Sainte-Cécile, chanoine de Saint-Salvi, &c. Son nom est souvent cité dans les archives de l'abbaye de Candeil, notamment en 1186, 1187 & 1188. En 1212, Guilabert, abbé de Gaillac, lui rendit hommage. En 1227, le 21 août, il fit un accord avec Raimond Fraissinet, Gaillard de Rabastens, prévôt de Saint-Salvi, & Sicard, vicomte de Lautrec. En cette même année il se démit de son évêché entre les mains de Grégoire IX, & mourut au mois de mai 1230.

LI. Durand, après la démission de Guillaume entre les mains de Grégoire IX, fut élu évêque d'Albi, à Roc-Amadour dans le Querci, par trois députés du chapitre d'Albi & l'archevêque de Bourges. Durand obtint ses bulles le 24 avril 1228, & fit son entrée solennelle à Albi le 19 juillet 1229. En vertu des lettres de Gautier, évêque de Tournai, légat du Saint-Siége, il rétablit en 1232 les chanoines de Saint-Vincent de Castres en possession de leur église. Les frères mineurs obtinrent par son intermédiaire, en 1242, des indulgences pour ceux qui contribueraient aux frais de construction de leur couvent d'Albi. Au mois d'octobre 1243, ce prélat institua une confrérie contre les hérétiques & transigea, au mois de juin 1248, avec Raimond, comte de Toulouse, & Sicard Alaman, touchant la monnaie raimondine dont ils devaient avoir chacun un tiers. Il resta en possession du siége d'Albi jusqu'en 1254 environ.

LII. Bernard II de Combret, prévôt de Sainte-Cécile, fut élu évêque le samedi avant la fête de Saint-Laurent 1254. Le 29 janvier 1256, il reçut hommage de Bertrand, vicomte de Lautrec, pour le péage de Sénégas. On ne peut fixer exactement le jour de sa mort. Après son décès le siége vaqua quelque temps. On voit qu'il n'était pas occupé sur la fin de l'année 1271 & en 1272 par l'arrêt rendu, ou mainlevée donnée à Pamiers par Philippe le Hardi des biens saisis indûment en régale.

LIII. Bernard III de Castanet exerçait à Rome les fonctions d'auditeur du palais apostolique. Il succéda le 7 mars 1276 à Bernard de Combret, & prit possession de son église le dimanche 1er janvier 1277, en vertu des provisions qu'il avait reçues d'Innocent V. Un de ses premiers soins fut de s'occuper activement de la reconstruction de la cathédrale. Il assista, en 1278, au concile provincial de Bourges. En 1301, les habitants d'Albi se plaignirent de lui l'accusant d'avoir, de concert avec les inquisiteurs, condamné plusieurs innocents comme hérétiques. En 1308 il fut transféré au siége du Puy, après avoir occupé celui d'Albi pendant trente-trois ans. Le pape Jean XXII le créa cardinal & évêque de Porto le 18 décembre 1316. Il mourut à Avignon le 14 août 1317, & fut inhumé dans la cathédrale.

LIV. Bertrand II des Bordes, natif du diocèse de Toulouse, frère de Pierre, seigneur de Launay, que Philippe IV, roi de France, anoblit en 1311, était chanoine de Lectoure & camérier du pape lorsqu'il succéda à Bernard en 1308. Le 2 novembre 1310 il unit à son chapitre la cure de Saint-Georges & ses annexes. Clément V le créa cardinal du titre de Saint-Jean & Saint-Paul le 19 décembre 1310. Bertrand mourut le 21 septembre 1311.

LV. Géraud deuxième du nom succéda dans l'évêché d'Albi au cardinal Bertrand en 1311. Il établit les carmes dans sa ville épiscopale, le 13 mars 1312. On croit que ce prélat était mort le 7 mai 1314, & que son successeur avait alors pris possession.

LVI. Béraud de Farges avait un frère archevêque de Narbonne. Il succéda à Géraud en 1314. Ce prélat prêta serment de fidélité à Philippe le Bel le 12 mars; il ne prenait encore que le titre d'évêque élu. Il fonda en 1333, dernière année de son épiscopat, le prieuré de Farges auquel il unit les paroisses des Armets près de Puybon & de Sainte-Martiane.

LVII. Pierre de la Vie, neveu du cardinal Arnaud de la Vie & petit-neveu du

pape Jean XXII, succéda à Béraud dans l'évêché d'Albi, se trouva à Avignon en 1334, à la mort du pape, son oncle, & prit possession de son église le 29 février 1335. On ignore l'époque de sa mort, mais il ne passa pas l'an 1336.

LVIII. BERNARD DE CAMIET succéda à Pierre le 26 du mois de juillet 1337, selon les registres du Vatican. Il érigea le monastère de la Conception de Notre-Dame où furent ensuite les annonciades, dans la ville d'Albi. Ce prélat mourut la même année, le 28 novembre, & fut inhumé au milieu du chœur de la cathédrale.

LIX. GUILLAUME VI CURTI, originaire du diocèse de Toulouse, prit l'habit religieux à Boulbonne, ordre de Cîteaux, dont il fut abbé & d'où il prit le nom de le Blanc. Il fit ses études à Paris au collége des Bernardins & reçut le degré de docteur. Benoît XII le nomma à l'évêché de Nimes en 1337, & le transféra le 3 décembre de la même année à Albi, après la mort de Bernard. Il se démit en 1338, lorsqu'il fut promu au cardinalat.

LX. PICTAVIN ou POITEVIN DE MONTESQUIOU, né en Gascogne, avait été d'abord évêque de Bazas, puis de Maguelonne. Il fut élu évêque d'Albi le 27 janvier 1339, peu après la nomination de Guillaume au cardinalat. Il institua pour ses vicaires généraux, le 20 février, l'abbé de Candeil, Pierre de Jaurent, chanoine d'Albi, & Pons de Malfos, chanoine de Carpentras. Poitevin mourut le 1er février 1356. Il avait été créé cardinal le 17 décembre 1350.

LXI. ARNAUD-GUILLAUME fut nommé évêque d'Albi après la promotion de Poitevin au cardinalat, ce qui fit vaquer son siége, selon l'usage. Il prit possession solennelle le 10 juillet 1351. Arnaud est encore mentionné en 1354, mais il mourut cette même année.

LXII. HUGUES V AUBERTI avait succédé au précédent avant le 18 octobre 1355. Il reçut en 1356 des lettres en date de Paris le 17 septembre, qui lui annonçaient la détention du roi Jean. Baluze dit que ce prélat ne fit son entrée à Albi que le 22 novembre 1357. Hugues fit un accord en 1373 avec les chapelains de son église, & avec les consuls de la ville en 1374. Il mourut le 11 mars 1379.

LXIII. DOMINIQUE DE FLORENCE, de l'ordre de Saint-Dominique, succéda au précédent en 1379. Il fut obligé, le 5 octobre 1380, de délivrer au chapitre les biens que Hugues avait laissés *ab intestat*, conformément au privilége que le pape Clément VII avait accordé audit chapitre. Cette affaire traîna cependant en longueur & ne fut terminée que par arbitrage le 8 septembre 1381. Dominique fut transféré à Saint-Pons de Thomières en 1382.

LXIV. JEAN II DE SAIE ou D'ALBI, qui avait suivi le duc d'Anjou dans son expédition d'Italie avec le maréchal Louis de Montjoie & Jean, seigneur de Bueil, succéda à Dominique le 24 de juillet 1382. De retour dans son diocèse, en 1383, il promit, à l'exemple de ses prédécesseurs, quarante jours d'indulgence à ceux qui visiteraient l'église de Notre-Dame de Farges, fondée par Béraud. Le nécrologe de l'église d'Albi marque qu'il mourut cette même année & ajoute qu'il donna une statue de la Vierge, en argent, du poids de douze marcs.

LXV. GUILLAUME VII DE LA VOULTE, ancien administrateur de l'église de Toulon, successivement évêque de Marseille, de Valence & de Die, succéda au précédent en 1383. Il acheva le bâtiment de l'église cathédrale. On prétend qu'il fonda l'hôpital de Saint-Pierre & de Saint-André de Gaillac, mais il ne fit que le réparer. Cet hôpital subsistait longtemps avant lui. Guillaume occupa probablement le siége d'Albi jusqu'en 1392.

LXVI. PIERRE deuxième du nom est cité dans le catalogue des évêques d'Albi conservé dans cette église & dans une charte du 1er juillet 1386. Il fut probablement compétiteur de Guillaume.

— DOMINIQUE DE FLORENCE, transféré d'Albi à Saint-Pons de Thomières, revint le 5 novembre 1392 dans cette première ville. Il fit un accord, le 30 juin de l'année suivante, avec le prieur de Rabastens, religieux de Moissac, au sujet de quelques dîmes, & assista au concile de Pise en 1409. Jean XXIII le transféra à Toulouse en 1410 & il prit possession le 13 mai 1411.

LXVII. PIERRE III NEVEU, *Nepos*, sous-diacre, licencié ès lois, doyen de l'église collégiale de la Chapelle-Taillefer, diocèse

de Limoges, chanoine de Narbonne & de Clermont, avait été nommé évêque de Lavaur en 1408, lors de la translation de Bertrand de Maumont à Béziers. Il en avait pris possession le 17 octobre. Jean XXIII le transféra à Albi au mois de septembre 1410. Il prêta serment d'obéissance à ce pape en 1411. Pierre confirma en 1428 la fondation d'une messe dans l'église d'Albi, faite par Jacques, roi de Sicile, de Hongrie & de Jérusalem. Il mourut en 1434, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre.

LXVIII. Bernard V de Cazilhac, prévôt de Sainte-Cécile, fut élu à la pluralité des voix par le chapitre. Les chanoines demandèrent & obtinrent du concile de Bâle, le 19 décembre 1435, la confirmation de l'élection qu'ils venaient de faire. Le concile permit à ce prélat, qui était présent, d'aller prendre possession de son siége le 9 mars 1436. Dans le même temps Robert Dauphin reçut d'Eugène IV des provisions pour cet évêché, à la prière de Charles VII, du duc de Bourbon & du comte de Montpensier, & en vertu de l'expectative de ce siége, faite par le pape. Le concile avait aboli ces expectatives & rétabli les élections, & Bernard, favorisé par le concile, fut sacré dans l'église des frères mineurs de Bâle, le 12 février 1435, par Martin, évêque de Lectoure; mais Robert ne se désista pas pour cela : aidé de ses partisans, qui avaient pour chef le sénéchal de Rodez, il soutint ses prétentions. Bernard fut cependant maintenu par un arrêt du parlement de Paris, rendu le 1er avril 1461. Il mourut l'année suivante au mois de novembre, & fut inhumé devant le grand autel.

LXIX. Robert Dauphin, qui depuis 1435 jusqu'en 1462 prit & conserva le titre d'évêque d'Albi, était fils de Béraud II, surnommé le Grand, dauphin d'Auvergne & comte de Clermont. Il fut pourvu de plusieurs abbayes & de l'évêché de Chartres. Il mourut le 1er novembre 1462, après avoir fait son testament dans lequel il prenait encore la qualité d'évêque d'Albi.

LXX. Jean Jouffroy ou Joffroy, natif de Luxeuil dans les Vosges, prit les degrés de docteur en décrets & en théologie & mérita les éloges que lui donna Pie II pour sa science, son érudition & son mérite personnel. Il fut d'abord abbé de Luxeuil, de Saint-Denis en France, évêque d'Arras & cardinal du titre de Saint-Sylvestre & Saint-Martin des Monts. Nommé le 19 décembre 1462, il fit son entrée solennelle le 3 février suivant. Il fut chargé de différentes négociations par Louis XI & par Philippe, duc de Bourgogne. Il transporta à Albi des reliques de sainte Cécile ainsi que des saints Urbain, Tiburce & Valérien que le pape Paul II lui avait données en 1466, & mourut au mois de novembre 1473 dans le prieuré de Rully, diocèse de Bourges, où l'on dit qu'il fut inhumé. On voit cependant par son testament du 14 novembre qu'il avait choisi sa sépulture dans la cathédrale, au pied de la châsse qui conserve un bras de sainte Cécile.

LXXI. Louis I d'Amboise était frère de Georges, cardinal d'Amboise & archevêque de Rouen, de Jean, évêque de Langres, de Pierre, évêque de Poitiers, & de Jacques, évêque de Clermont, tous fils de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont. Il reçut ses provisions du pape Sixte IV le 24 janvier 1474. Le roi le nomma le 9 octobre 1475 son lieutenant en Languedoc, & le 23 avril 1480 ce prélat consacra la cathédrale dont il avait fait construire le chœur. Il donna à la sacristie une grande quantité d'argenterie & d'ornements, à la condition qu'on ne pourrait les aliéner. En 1486 il fit construire dans la ville le couvent des religieux de l'observance de Saint-François. Par son testament, daté de l'année 1479, il disposa de ses biens meubles & immeubles en faveur des pauvres, à l'exception de sa bibliothèque qu'il légua à son église. Louis se démit en 1502 de son évêché qu'Alexandre VI conféra à son neveu, nommé Louis comme lui. Il mourut à Lyon le 1er juillet 1503. Son corps fut transporté dans l'église d'Albi, où il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge.

LXXII. Louis d'Amboise deuxième du nom, neveu du précédent, fils de Charles, gouverneur de Champagne & de Bourgogne, & de Catherine de Chauvigni, fut pourvu de l'évêché d'Albi en 1502 par le pape Alexandre VI, qui lui avait réservé cette église dès l'an 1497, quoiqu'il n'eût encore que dix-huit ans. Il était alors archidiacre de Narbonne & notaire aposto-

lique. Le pape l'avait nommé en 1501 à l'évêché d'Autun, au mois d'août, & lui avait envoyé le *pallium* le 23 septembre 1502. Louis fit son entrée solennelle à Albi en 1503, accompagné de Jacques, son frère, abbé de Cluny. Le 25 février 1506 il donna quatre mille livres pour construire dans le prieuré de Fargues un monastère de religieuses annonciades, de l'institution de Jeanne, fille de Louis XI. En janvier 1510, ce prélat fut nommé cardinal du titre de Saint-Pierre & Saint-Marcellin par le pape Jules II, qui était alors à Bologne. Il mourut en Italie, en 1517, & fut inhumé dans l'église de Lorette. Son cœur fut apporté à Albi & déposé dans la cathédrale, auprès du tombeau de son oncle.

LXXIII. Charles Robertet, fils de Claude, frère de Florimond, baron d'Alluye & de Brou, archidiacre d'Orléans & prieur commendataire de Saint-Pierre de la Réole, fut élu évêque par le chapitre d'Albi, au mois de décembre 1510, lorsque Louis fut nommé cardinal. Il acquiesça à son élection au mois de janvier 1511 & prit possession la même année. Il se démit de son évêché en 1515, en faveur de son frère Jacques, & mourut le 9 août de la même année. Il fut inhumé devant la porte latérale du chœur.

LXXIV. Jean-Jacques Robertet, frère du précédent, prieur de Saint-Rambert, diocèse de Lyon, archidiacre de Bourges, doyen d'Orléans & de Tournai, prévôt de Saint-André de Grenoble, chanoine de Paris, fut pourvu de l'évêché d'Albi en 1515, n'en prit possession qu'en 1517, le 22e jour de novembre, & mourut l'année suivante, le 26 mai.

LXXV. Adrien Gouffier de Boissy, cardinal, grand aumônier de France, abbé de Notre-Dame de Bordeaux, de Fécamp, de Bourgueil, de Cormeri, de Saint-Florent de Saumur, de Saint-Nicolas d'Angers, fils de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonivet, était protonotaire apostolique quand il fut nommé évêque de Coutances en 1510. Il fut créé cardinal par le pape Léon X, le 24 décembre 1515, & pourvu de l'évêché d'Albi en 1519. Il ne prit cependant possession de cet évêché qu'en 1523, le 16 novembre, & mourut la même année au château de Villandri en Touraine. Par son testament, il choisit sa sépulture dans l'abbaye de Bourgueil.

LXXVI. Aymar Gouffier, frère du précédent, fut choisi pour son successeur par le chapitre d'Albi, assemblé à Gaillac à cause de la peste qui régnait à Albi. Il prit possession par procureur le 19 juin 1524, mais retarda son entrée solennelle jusqu'au 10 novembre 1527. Aymar mourut le 9 octobre de l'année suivante.

LXXVII. Antoine Duprat, cardinal, légat du Saint-Siége, chancelier de France, évêque de Meaux, fut élu par le chapitre évêque d'Albi le 19 octobre 1528. Il mourut le 9 juillet 1535.

LXXVIII. Jean IV de Lorraine, cardinal, administra successivement les diocèses d'Arras, de Valence, de Metz & de Narbonne avant d'être évêque d'Albi. Le 11 novembre 1536, il sécularisa l'abbaye de Gaillac, sous la réserve des droits épiscopaux, & mourut en 1550.

LXXIX. Louis III de Lorraine, cardinal de Guise, était évêque de Troyes lorsqu'il passa à l'évêché d'Albi en 1550. Il devint ensuite archevêque de Sens & transmit, en 1561, le siége d'Albi au cardinal Laurent Strozzi, sous la réserve de neuf mille huit cents livres de pension.

LXXX. Laurent Strozzi, noble florentin, était petit-neveu de Léon X. Il fut créé cardinal du titre de Sainte-Balbine en 1557. Le roi l'avait fait pourvoir de l'évêché de Béziers en 1547, d'où il passa en 1561 à celui d'Albi, sur la résignation du cardinal de Guise. En 1567 il permuta avec Philippe de Rodolfis l'évêché d'Albi contre l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, & fut plus tard nommé à l'archevêché d'Aix.

LXXXI. Philippe de Rodolfis, neveu du précédent, lui succéda sur le siége d'Albi. Il possédait l'abbaye de Saint-Victor de Marseille depuis l'année 1565 quand il prit possession de l'évêché d'Albi, le 10 juin 1568. Il mourut le 30 juin 1574.

LXXXII. Julien de Médicis fut transféré de l'évêché de Béziers à la métropole d'Aix & de celle-ci à Albi après la mort de Philippe. Il mourut à Saint-Victor de Marseille le 28 juillet 1588 & fut inhumé dans l'église de cette abbaye dont il était abbé.

LXXXIII. Alphonse I d'Elbène, originaire de Florence, naquit à Lyon où il fut baptisé dans l'église de Saint-Paul. Il obtint l'abbaye de Haute-Combe en Savoie, en 1560, & peu après il eut celle de Mézières, diocèse de Châlon. Henri III le nomma évêque d'Albi au mois d'août 1588 & Sixte V lui délivra ses provisions le 25 septembre 1589. Il prit possession au mois de décembre suivant. Cet évêque a écrit plusieurs ouvrages historiques. Il mourut le 8 février 1608, & fut inhumé dans le chœur de la cathédrale.

LXXXIV. Alphonse II d'Elbène, neveu du précédent, abbé de Saint-Pierre de Hautvilliers, diocèse de Reims, archidiacre d'Albi; nommé évêque d'Albi par Henri IV en 1607, il succéda à son oncle en 1608. Il fut député par le clergé de la Province aux États généraux assemblés à Paris au mois d'octobre 1614. Les habitants d'Albi l'ayant chassé de leur ville à raison de son opposition à l'autorité du roi, il se retira à Florence, où il demeura pendant toute la vie du cardinal de Richelieu. Il fut nommément excepté dans l'abolition générale que le roi accorda, par son édit de mars 1633, à tous les habitants du Languedoc & des pays adjacents qui avaient suivi le parti du duc d'Orléans. Il fut alors déposé par une commission, jugé par contumace & condamné pour crime de lèse-majesté, par sentence du 19 juin 1634, à diverses amendes. Le roi nomma alors à l'évêché d'Albi Gaspard de Daillon, évêque d'Agen. A l'assemblée générale du clergé en 1645, les évêques réclamèrent contre cette déposition comme étant contraire aux canons ecclésiastiques. Alphonse revint d'Italie & mourut à Paris le 9 janvier 1651.

LXXXV. Gaspard de Daillon, évêque d'Agen, fut transféré à Albi après la prononciation de la sentence de déposition d'Alphonse d'Elbène. Il reçut ses bulles au mois de janvier 1635, prit possession du siége d'Albi comme évêque assistant le 17 mars 1636, prêta serment de fidélité le 20 avril & fit une entrée solennelle le 9 mars 1637. Sous son épiscopat, les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie furent introduites à Albi le 25 mars 1638 & les pères capucins furent installés à Cordes le 27 août 1642. Ce prélat mourut le 25 juillet 1676, âgé de soixante-quatorze ans. Ce fut le dernier évêque d'Albi, cette église ayant été, après sa mort, érigée en métropole par Innocent XI. Son corps fut inhumé dans le chœur de la cathédrale.

Archevêques d'Albi.

I. Hyacinthe Serroni, Romain de naissance, religieux profès de l'ordre de Saint-Dominique, avait été nommé évêque d'Orange en 1646. Il fut nommé par Louis XIV commissaire en Catalogne, avec Pierre de Marca, pour fixer les limites de la France & de l'Espagne. En 1661 le roi le nomma à l'évêché de Mende & le désigna, en août 1676, pour premier archevêque d'Albi. Il mourut le 7 janvier 1687, à l'âge de soixante-dix ans, & fut enterré à Paris dans l'église des dominicains du faubourg Saint-Germain. Ce prélat avait fondé un collége & un séminaire à Mende. Il commença la construction du séminaire d'Albi qui fut achevée par M. de la Berchère.

II. Charles le Goux de la Berchère était fils de Pierre le Goux, premier président au parlement de Dijon. Il fut reçu docteur de Sorbonne & devint aumônier du roi, qui le désigna pour remplir le siége de Lavaur au mois de juin 1677. En 1685 il le proposa pour la métropole d'Aix, & au mois de janvier 1687 il le nomma archevêque d'Albi. Il ne reçut ses provisions de Rome que le 12 octobre 1692. Ce prélat fit venir dans son diocèse des religieuses de Gaillac pour soigner les malades dans le nouvel hôpital qu'il avait fait construire à Albi. Il obtint de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux des reliques de saint Clair, premier évêque d'Albi, les renferma dans une châsse d'argent & en fit présent à son église. Après la mort du cardinal de Bonzi, Charles le Goux de la Berchère fut nommé archevêque de Narbonne le 15 août de l'an 1703.

III. Henri de Nesmond, désigné par le roi pour l'évêché de Montauban le 22 août 1687, fut choisi pour succéder au précédent le 15 août 1703. En 1710 il assista à l'assemblée générale du clergé, & la même année il remplaça à l'Académie fran-

çaise Esprit Fléchier, évêque de Nimes. Il fut transféré à la métropole de Toulouse en 1719.

IV. Armand-Pierre de la Croix de Castries, premier aumônier de la duchesse de Berry, abbé de Saint-Chaffre & de Valmagne, docteur de Sorbonne, sacré archevêque de Tours le 29 octobre 1719, fut transféré au siége d'Albi le 5 novembre de la même année. Il mourut en 1747, le 15 avril.

V. Dominique de la Rochefoucauld né dans le diocèse de Mende en 1713, sacré archevêque d'Albi le 29 juin 1747, abbé de Cluny en 1757, devint archevêque de Rouen en 1759.

VI. Léopold-Charles de Choiseuil-Stainville, né en Lorraine en 1724, sacré évêque d'Évreux le 29 octobre 1758, & transféré à Albi en 1759, fut nommé à Cambrai en 1764.

VII. François-Joachim de Pierre de Bernis, né au château de Saint-Marcel, diocèse de Viviers, le 22 mai 1715, chanoine, comte de Brioude en 1738, reçu à l'Académie française le 29 décembre 1744, chanoine & comte de Lyon en 1750, abbé de Saint-Arnoul de Metz au mois de juin 1755, & de Saint-Médard de Soissons au mois d'août 1756, fut créé cardinal-diacre le 2 octobre 1758, nommé archevêque d'Albi le 1er juin 1764 & sacré dans l'église métropolitaine de Sens le 5 août suivant. Ce prélat fut chargé de nombreuses ambassades dont il s'acquitta honorablement; il conserva le siége jusqu'en 1790. [E. M.]

Note 72

NOTE LXXII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Gévaudan.

Le diocèse de Gévaudan dont l'origine remonte au commencement du quatrième siècle, fut soumis à la métropole de Bourges jusqu'en 1676. Il en fut séparé à cette époque pour être compris dans la nouvelle province ecclésiastique d'Albi. Les évêques de Gévaudan avaient d'abord fixé le siége de leur résidence à Javoux, capitale du pays. Cette ville fut détruite par les barbares au commencement du cinquième siècle. Néanmoins on ne voit pas que le siége épiscopal ait été transféré à Mende avant le dixième siècle.

L'église cathédrale de Mende est dédiée à Notre-Dame. Elle renfermait un chapitre composé de quatorze chanoines, parmi lesquels étaient choisis le prévôt, l'archidiacre & le grand chantre.

Évêques de Gévaudan ou *de Mende.*

I. S. Séverien, que l'on fait disciple de S. Martial, est considéré comme ayant le premier prêché l'Évangile dans le Gévaudan.

II. S. Privat, patron du diocèse de Mende, souffrit le martyre au commencement du cinquième siècle, lors de l'invasion des Vandales. Un monastère ne tarda pas à s'élever sur son tombeau & prit son nom.

III. S. Firmin est cité par les actes de S. Privat.

IV. Valère, évêque de Gévaudan, souscrivit la lettre des évêques des Gaules adressée au pape S. Léon, en 451.

V. Leontius ou Leonicus occupait le siége de Gévaudan en 506. Il envoya le diacre Optimus au concile d'Agde.

VI. S. Hilaire, vulgairement appelé S. Chely, assista en 535 au concile de Clermont. On conservait les reliques de ce saint dans l'abbaye de Saint-Denis.

VII. S. Evanthe ou Evanthius était évêque de Javoux en 541. Il assista au concile tenu cette année à Orléans.

VIII. Parthenius est connu par ses querelles avec Palladius auquel le roi Sigebert avait donné & ensuite ôté le gouvernement du Gévaudan. Il est mentionné par Grégoire de Tours.

IX. Agricole assista en 625 au concile tenu à Reims & auquel quelques évêques de la province sujets des Francs se rendirent.

X. S. Ilère est connu par les actes de sainte Enimie; il bénit cette sainte en qualité d'abbesse & consacra le monastère qui lui est dédié, vers l'an 630.

Après S. Ilère le catalogue des évêques de Javoux présente une lacune de deux cents ans.

XI. S. Frezal ou Frodoald, qu'on honore comme martyr le 4 de septembre, vivait, à ce qu'on prétend, sous le règne de Louis le Débonnaire, en 820.

XII. Agenulfe souscrivit, en 875, l'acte par lequel les évêques de la province de Lyon, assemblés à Chalons-sur-Saône, confirmèrent l'abbaye de Tournus dans la possession de ses biens, entre autres du prieuré de Jouhet, situé dans le Velai. Il se trouva au mois de juin de l'année suivante à Pontion, à la diète convoquée par Charles le Chauve.

XIII. Guillaume I se trouva au Puy vers l'an 908, lorsqu'on jeta les fondations du monastère de Saint-Pierre.

XIV. Étienne I rétablit vers 951 le monastère de Sainte-Enimie, qui se trouvait dans une extrême désolation. Peu de temps après, ce prélat fit un voyage à Rome. Étienne est le premier qui se soit qualifié évêque de Mende.

XV. Matfred était évêque de Mende vers 998 lorsque Étienne, vicomte de Gévaudan, fonda par son conseil le monastère de Langogne.

XVI. Raimond assista au concile de Bourges en 1031. On prétend que ce prélat transféra en 1036 les reliques de S. Privat de Javoux à Mende.

XVII. Aldebert I de Peyre souscrivit en 1052 l'acte d'élection d'Itier, évêque de Limoges. De concert avec son frère Astorge, il fonda en 1062 le monastère de Chirac en Gévaudan, où il appela des religieux de Saint-Victor de Marseille; on prétend qu'il en consacra l'église au mois de juillet 1095, lors du passage du pape Urbain II à Chirac.

XVIII. Guillaume II succéda à Adalbert en 1095. Il assista en cette même année à la consécration de l'église de Saint-Flour faite par Urbain II, le 7 décembre.

XIX. Robert nous est connu par une charte du prieuré de Chanteuges, datée du mois de septembre 1098.

XX. Aldebert II de Peyre, neveu d'Aldebert I, fonda en 1109 dans la cathédrale de Mende un anniversaire pour Astorge, son père, & pour ses proches. Il avait succédé à Robert en 1098 & mourut vers 1109.

XXI. Guillaume III succéda à Aldebert II en 1109. Il engagea en 1123 le clergé de la cathédrale à embrasser la vie canoniale sous la règle de Saint-Augustin. Ce prélat mourut en 1151.

XXII. Aldebert III de Tournel, surnommé le Vénérable, était prévôt de l'église de Mende, lorsqu'il en fut nommé évêque en l'année 1151. En 1155 il fit une transaction avec Guillaume, abbé de Saint-Victor de Marseille. Aldebert est le premier des évêques de Mende qui ait prêté serment de fidélité au roi. Dans un voyage qu'il fit à la cour en 1161, il obtint de Louis le Jeune le diplôme qui fut le principal fondement de l'autorité temporelle des évêques de Mende; mais cette démarche lui suscita de grands ennemis parmi ses proches & la noblesse du pays. Son propre frère se déclara contre lui, l'assiégea dans le château de Clapier, le prit & le retint dans une étroite prison, où il mourut en 1187. On assure que c'est cet évêque qui fit entourer de murs la ville de Mende.

XXIII. Guillaume IV de Peyre succéda à Aldebert III, en 1187. Il eut plusieurs démêlés avec les habitants de Mende qui le chassèrent, & il n'y rentra qu'après avoir fait avec eux, en 1194, un accord par lequel il s'obligea à abolir les mauvaises coutumes qu'il avait établies. Ce prélat partit pour Jérusalem en 1223 & se démit de son évêché entre les mains du cardinal Conrad, légat du pape.

XXIV. Étienne II, surnommé de Brioude, était sacristain de Brioude lorsqu'il fut élu par le chapitre de Mende, l'année même de la démission de Guillaume IV. Il partit pour Rome, où le pape lui donna toutes les dispenses nécessaires & confirma celles qu'il avait déjà obtenues d'Innocent III, & où il fut sacré par Gautier, évêque de Chartres. De retour dans son diocèse, il s'occupa à préserver les paysans des dévastations commises par les nobles et les soldats. Étienne mourut dans un âge très-avancé, en 1247; mais il avait dû se démettre quelques années avant sa mort.

XXV. ODILON DE MERCŒUR était prévôt & doyen de Brioude, lorsque l'évêché de Mende étant venu à vaquer & les chanoines s'étant partagés pour l'élection entre Arnaud de Peyre, prévôt, & Bernard d'Apchier, chanoine de la cathédrale, le pape Innocent IV, qui était alors à Lyon, le nomma de sa propre autorité en 1247. Ce prélat qui était encore fort jeune se montra très-zélé pour les intérêts de son église. Il se comporta avec fermeté à l'égard des seigneurs du pays qu'il obligea de lui rendre hommage. Il força le seigneur de Tournel de lui céder le château de Capieu, & mit en fuite Randon de Châteauneuf qui avait mis le siége devant Mende. Odilon siégea jusqu'au commencement de l'année 1274. C'est à tort que les auteurs du *Gallia Christiana* ont donné pour successeur, à Odilon de Mercœur, Odilon II de Tournel. Ce personnage supposé n'est pas différent du premier. Outre son testament, qui est daté de l'an 1273, on a la preuve qu'Odilon de Mercœur ne mourut qu'en 1274. — On trouve en 1247 un Guillaume cité comme évêque de Mende : c'est Guillaume de Baffie, nommé par le chapitre sur le refus d'Arnaud de Peyre & de Bernard d'Apchier, qui fut obligé de renoncer à cause de la nomination d'Odilon, faite par le pape.

XXVI. ÉTIENNE III succéda à Odilon en février 1274; il transigea avec son chapitre en 1277, au sujet des quatre archiprêtrés & des deux églises de Rieutort & de Crosance; il assista en 1278 au concile provincial d'Orléans. Après la mort d'Étienne, arrivée en 1279, le siége de Mende vaqua, dit-on, pendant quelque temps.

XXVII. JULIEN, cardinal du titre de S. Pierre ès-liens, prêta néanmoins serment de fidélité pour l'évêché de Mende en 1279, mais c'est la seule mention qui soit faite de ce prélat.

XXVIII. GUILLAUME V DURANT était né dans le diocèse de Béziers; il se rendit célèbre par ses connaissances en jurisprudence, ce qui lui mérita la confiance de Clément IV, son compatriote. Ce pape le fit sous-diacre, chapelain du palais apostolique & auditeur de son palais. Grégoire XI l'envoya au concile de Lyon en qualité de légat en 1274; il était doyen de l'église de Chartres lorsqu'il fut élu évêque de Mende, en 1286, après Guillaume de Narbonne, archidiacre de Razès, qui refusa l'évêché. Guillaume Durant fit son entrée à Mende le 14 juin 1291; il assista la même année au concile de la province de Bourges qui fut assemblé au sujet de la croisade. Ce prélat mourut à Rome le 1er novembre 1296 & fut inhumé dans une chapelle de l'église de la Minerve. Guillaume Durant est connu pour avoir écrit plusieurs ouvrages dont le plus célèbre est son *Rationale divinorum officiorum*.

XXIX. GUILLAUME VI DURANT, neveu du précédent, était archidiacre de l'église de Mende, lorsqu'il fut élevé, en 1296, sur le siége de cette ville par une bulle du pape Boniface VIII; il n'était pas encore promu aux ordres sacrés. L'année suivante il fit un règlement pour qu'on ne donnât point de canonicat à ceux dont les auteurs auraient fait le moindre tort à l'église de Mende. Ce prélat fit, en 1306, un acte de paréage avec le roi Philippe le Bel; ils se conservèrent respectivement tous leurs droits & partagèrent l'administration de la justice. Guillaume fonda, à Mende, le collége de Toussaint, dans l'endroit où était la synagogue des juifs. Il gouvernait encore le diocèse de Mende en 1328. Il voulut être inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cassan, au diocèse de Béziers.

XXX. BERNARD, successeur de Guillaume, ne vécut pas longtemps; on ne trouve de lui que sa souscription à une charte de l'abbaye de Mercoire de 1329.

XXXI. JEAN I DES ARCIS, élu évêque de Mende en 1331, fut transféré la même année à l'évêché d'Autun. Le chapitre lui remit un pontifical, un missel & deux chapelles qui avaient appartenu à Guillaume Durant le jeune; Jean les renvoya au chapitre en 1334.

XXXII. P. cardinal du titre de Sainte-Praxède qui, dans les registres de la cour romaine, est énoncé comme évêque élu de Mende en 1331, ne paraît pas néanmoins avoir occupé ce siége. Baluze, dans ses notes sur la vie des papes d'Avignon, n'ajoute aucune foi à cette mention, parce que Jean des Arcis siégeait encore à Mende;

il croit que ce P. est le même que Pierre Gomez, Espagnol, appelé le cardinal de Tolède.

XXXIII. Albert ou Aldebert IV de Lordet fut élu évêque de Mende le 23 décembre 1331, il prêta serment au chapitre en 1332, dota le collége de Saint-Lazare & fit en 1355 un accord avec son chapitre.

XXXIV. Pierre I d'Aigrefeuille, frère de Raimond, évêque de Rodez, succéda à Aldebert IV & ne siégea que deux ans environ.

XXXV. Aldebert V de Peyre est cité dans des chartes de Mercoire en 1357 & 1360, & dans des actes de l'évêché & du chapitre de Mende en 1361.

XXXVI. Guillaume VII gouvernait l'église de Mende en 1361, au mois de décembre, lorsque Pierre de Zinzelles, prieur de Chanteuges, en Auvergne, lui présenta Ithier Julien pour la cure de Saint-Symphorien, le lundi avant la fête de sainte Luce; il prêta serment de fidélité au roi le 28 mai, à Villeneuve d'Avignon.

XXXVII. Pierre II Gérard de la Rovère, neveu d'Urbain V, fut d'abord évêque d'Uzès, d'où il fut transféré à Mende le 11 août 1366, & passa à Avignon en octobre 1368.

Le pape Urbain V n'ayant nommé personne pour lui succéder, fit gouverner cette église par des vicaires, & il doit en être regardé comme le pasteur; il employa tous les revenus du diocèse pour bâtir une église plus vaste & plus magnifique que l'ancienne. Avant qu'elle fût achevée, il y envoya une des épines de la couronne de Notre-Seigneur, & la tête de S. Blaise, enchâssée dans un chef d'argent, deux calices, l'un en or, enrichi de pierres précieuses, & l'autre en vermeil, &c. Urbain V, pendant son administration, fonda deux églises collégiales dans le diocèse, en l'honneur de la sainte Vierge.

XXXVIII. Guillaume VIII de Chanac, originaire de Limousin, surnommé le cardinal de Mende, était fils de Gui, chevalier, & d'Isabelle de Mentroux; il devint successivement prieur de Longpont, abbé de Bèze, de Saint-Florent de Saumur, chancelier du duc d'Anjou, évêque de Chartres, puis de Mende après la mort d'Urbain V. Il prit possession de cette église par procureur le 13 février 1371, & fut créé cardinal du titre de S. Vital la même année par Grégoire XI. Il mourut à Avignon le 30 décembre 1383; son corps fut transporté dans l'église de Saint-Martial de Limoges, où il fut enterré à la droite du grand autel.

XXXIX. Bompar Virgile fut d'abord évêque d'Uzès, puis transféré à Mende le 11 août 1371 après la nomination de Guillaume de Chanac au cardinalat; il institua pour héritier de ses biens le chapitre de son église. On dit que Bompar était né à Mende; il mourut le 31 juillet 1375.

XL. Pons de la Garde succéda à Bompar en 1375; il prit possession par procureur en 1377. Les archives du chapitre font souvent mention de lui; il présida les états de Gévaudan qui s'assemblèrent en juillet 1379 pour délibérer sur les moyens de chasser les Anglais; peut-être conserva-t-il l'évêché de Mende jusqu'en 1387.

XLI. Jean II d'Armagnac, archidiacre de Lomagne, dans l'église de Lectoure, fut élu évêque de Mende en 1387; il prêta serment de fidélité au roi le 1er mai de la même année, & fut transféré à l'archevêché d'Auch en 1390.

XLII. Robert du Bosc, évêque d'Alet, fut transféré à Mende le 13 novembre 1390. Des chartes de Mercoire font mention de lui en 1392 & 1393. Il fit un accord avec son chapitre en 1402 pour la nomination aux canonicats ou prébendes. Il mourut en 1407.

XLIII. Guillaume IX de Bois-Ratier fut élu évêque de Mende en janvier 1409, & dès le 21 octobre de la même année il fut transféré à l'archevêché de Bourges; il se démit de l'évêché, entre les mains du chapitre, en faveur du suivant.

XLIV. Pierre III de Saluces, chanoine & comte de Lyon, fils de Frédéric, marquis de Saluces & de Béatrix de Genève, était frère du cardinal Amédée. Il prit possession de son siége en 1409, & mourut en 1412 selon les actes capitulaires.

XLV. Geraud du Puy, & non Heraut de Miramont comme le nomment les auteurs du *Gallia Christiana,* fut élu en 1412. Il passa à l'évêché de Carcassonne au mois d'avril 1413.

XLVI. JEAN III DE CORBIE, frère d'Arnaud de Corbie, chancelier de France, fut élu évêque de Mende en 1413; il ratifia en 1424 une transaction faite entre l'abbé de Pebrac dans le diocèse de Saint-Flour, & Robert Dauphin, seigneur de Mercœur. Ce prélat fut transféré, en 1426, à l'évêché d'Auxerre.

XLVII. RAMNULFE DE PEYRUSSE D'ESCARS passa en 1426 de l'évêché de Limoges à celui de Mende, qu'il occupa jusqu'en l'année 1441.

XLVIII. ALDEBERT VI DE PEYRE DE MARCHASTEL fut élu évêque de Mende & confirmé en 1441. Il mourut en 1443.

XLIX. GUI DE LA PANOUSE, archidiacre de Conques, dans l'église de Rodez, fut élu évêque après la mort d'Aldebert en septembre 1443. Il est cité dans des chartes de Mercoire en 1448 & 1455; il se démit & fut nommé archevêque de Damas en 1467.

L. ANTOINE DE LA PANOUSE, neveu du précédent, chantre de l'église de Rodez, succéda à son oncle en 1467. Il prêta serment de fidélité à Louis XI, à Senlis, le 20 août 1468, & mourut le 28 juin 1473.

LI. PIERRE IV RIARIO, né en Italie, religieux de l'ordre des frères mineurs, neveu du pape Sixte IV, fut pourvu successivement de différents siéges. Il posséda entre autres ceux de Florence & de Séville, & ne garda l'évêché de Mende que deux mois. Il fut fait cardinal du titre de Saint-Sixte en 1471, & il mourut à Rome en 1474, âgé de vingt-huit ans.

LII. JEAN IV PETIT DÉ ou PETIT était doyen de Clermont & conseiller de Jean II, duc de Bourbon. Il fut élu évêque de Mende à la recommandation de ce prince, qui écrivit au chapitre le 22 mars 1474. Jean se trouva en 1475 avec Regnauld de Bourbon, archevêque de Narbonne, au contrat de mariage de Jean de Bourbon & de Jeanne de France, fille de Charles VII. Il mourut en 1478.

LIII. JULIEN III DE LA ROVÈRE, cardinal du titre de Saint-Pierre ès-liens, né en Italie & neveu du pape Sixte IV, fut successivement évêque de Carpentras, d'Albano, d'Ostie & de Sabine, archevêque d'Avignon, puis évêque de Mende en 1478. Il prêta serment de fidélité entre les mains d'Eustache de Levis, archevêque d'Arles, alors comme lui à Rome. Julien prit pour suffragant Bertrand Aldegaire, de l'ordre des frères mineurs, évêque de Bethléem en 1481, & se démit en 1483 en faveur de son neveu. Julien fut élevé sur le saint siége en 1503, & prit le nom de Jules II. Il mourut le 20 février 1513, à l'âge de soixante-dix ans.

LIV. CLÉMENT DE LA ROVÈRE, surnommé le Gros, neveu de Jules II, religieux de l'ordre des frères mineurs, était docteur agrégé de l'université d'Avignon, où il était vice-légat, lorsqu'il obtint en 1483 le siége de Mende, par la démission de son oncle. Il prêta serment de fidélité au roi le 28 juin 1485. Jules II son oncle le créa cardinal en 1503, mais il ne jouit pas longtemps de cet honneur & mourut à Rome le 18 août 1504.

LV. FRANÇOIS DE LA ROVÈRE, frère du précédent, devint évêque de Mende en 1504 & abbé de Bonnecombe par lettres datées du 17 août. François répara l'église cathédrale, fit bâtir deux clochers très-élevés & d'un beau travail, y mit des cloches, dont une pesait cinquante milliers & la deuxième trente-huit; il fit rétablir les ponts de pierre & reconstruire d'autres édifices publics. Il mourut à Rodez, le 24 mai 1524, & fut inhumé dans la chartreuse de Villefranche.

LVI. CLAUDE DUPRAT, abbé de Déols en Berry, frère d'Antoine Duprat, chancelier de France, fut nommé par François Ier en 1524. Ce prélat mourut en 1532.

LVII. JEAN V DE LA ROCHEFOUCAULD, abbé de Saint-Amand de Boisse, oncle de Jean, abbé de Marmoutier, de Cormeri & de Villeloin en Touraine, fut pourvu de l'évêché de Mende en 1532. Il mourut le 24 septembre 1538, à Mende, dans la maison des Cordeliers, & fut inhumé dans la cathédrale, sous la lampe, vis-à-vis le grand autel.

LVIII. CHARLES I DE PISSELEU, fils de Guillaume, seigneur de Heilli en Picardie, évêque de Condom, fut nommé en 1538 à l'évêché de Mende; il était frère de François, évêque d'Amiens. Il fit un accord avec son chapitre le 24 septembre 1541 pour la collation des bénéfices de son église, & se démit en 1545.

LIX. NICOLAS D'ANGU, abbé de Foix,

conseiller du roi et maître des requêtes, chancelier de Navarre, fut transféré en 1545 de l'évêché de Séez à celui de Mende, sur la démission de Charles. Il fit tous ses efforts, en 1562, pour détourner le roi de Navarre de se déclarer le protecteur des calvinistes. Ce prélat mourut en 1567.

LX. Renaud de Beaune, chanoine de l'église de Paris, maître des requêtes & abbé de Juilly, chancelier de François de Valois, duc d'Anjou, fut nommé par Charles IX à l'évêché de Mende en 1568. Il fut transféré à l'archevêché de Bourges en 1583, puis à celui de Sens, & mourut grand aumônier de France. Il fut inhumé dans le chœur de l'église cathédrale de Paris.

LXI. Adam de Heurtelou, né dans le Maine, chanoine de Mende, devint évêque de Mende le 25 juillet 1585. Il ne négligea rien pour s'opposer aux progrès des protestants dans le Gévaudan. Il commença en 1602 à faire reconstruire l'église qu'ils avaient renversée en l'année 1580; l'ouvrage fut terminé en cinq ans. Adam mourut au mois de juillet 1609 & fut inhumé devant le maître-autel de la cathédrale. Il avait pris en 1608 pour coadjuteur Charles Rousseau, son neveu.

LXII. Charles Rousseau fut d'abord prévôt de l'église de Mende, prieur commendataire de Saint-Pierre d'Espagnac & vicaire général d'Adam de Heurtelou, son oncle, qui le prit pour coadjuteur en 1608. Il avait assisté en 1596 à l'assemblée générale du clergé de France, comme député de la métropole de Bourges, & devint évêque de Mende en 1609. Ce prélat fit en 1620 la consécration de son église cathédrale & établit les capucins à Mende. Il mourut le 4 novembre 1623.

LXIII. Daniel de la Mothe Duplessis-Houdancourt, abbé de Souillac, diocèse de Cahors, frère de Philippe, maréchal de France, duc de Cardone & gouverneur de Catalogne, & de Henri, évêque de Rennes, fut sacré évêque de Mende, à Paris, le 19 février 1625, par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, & prit possession le 19 avril suivant. Il accompagna en Angleterre Henriette-Marie de France, dont il était premier aumônier & conseiller; il revint en France deux ans après & mourut au siége de la Rochélle le 5 mars 1628. Il fut inhumé comme il l'avait ordonné dans l'église de Sainte-Marguerite de cette ville, sans être allé dans son diocèse.

LXIV. Silvestre de Crusy de Marcillac fut nommé évêque de Mende par Louis XIII le 26 mars 1628, & obtint ses bulles au mois d'août suivant; il fut sacré dans l'église d'Albi le 21 décembre, par Alphonse d'Elbène, évêque de cette ville, assisté de Claude de Salignac, évêque de Sarlat, & de François de la Valette Cornusson, évêque de Vabre. Il prit possession sur la fin de 1629 & témoigna beaucoup de zèle pour le rétablissement & le maintien de la foi catholique. Il fit détruire par ordre du roi les forteresses bâties par les religionnaires dans le Gévaudan & les environs, organisa des missions faites par les carmes déchaussés, les capucins & les feuillants dans les Cévennes & y rétablit la célébration de l'office divin qui avait été interrompu depuis longtemps; il recouvra beaucoup d'églises & de cimetières qui avaient été occupés par les protestants & entreprit la visite de son diocèse qui n'avait point été faite depuis près de deux cents ans. Il réforma les carmes de sa ville épiscopale, embellit sa cathédrale, fonda un couvent d'ursulines à Mende, introduisit des capucins à Langogne & posa, le 15 septembre 1630, la première pierre de leur maison.

Ces religieux furent admis le 8 août 1659 à Marvejols, & le 17 juillet de la même année les religieuses de Notre-Dame furent établies à Langogne. Silvestre de Crusy fit rebâtir en grande partie son palais épiscopal & le château de Chanac, il releva de leurs ruines le pont voisin de la ville de Quesac & ceux de la ville de Mende, & commença la reconstruction de la collégiale de Marvejols. Ce prélat mourut à Paris, le 20 octobre 1660, âgé de quatre-vingt huit ans. Il fut inhumé dans l'église des Petits-Pères.

LXV. Hyacinthe Serroni, né à Rome, religieux de l'ordre de S. Dominique, venu en France avec le cardinal Mazarin, fut d'abord aumônier de la reine-mère, ensuite évêque d'Orange. Il assista comme com-

missaire du roi au traité des Pyrénées & fut transféré à l'évêché de Mende au mois de mars 1661 ; il prit possession de ce siége sur les provisions expédiées par Alexandre VII, le 15 novembre, & prêta serment de fidélité au roi le 19 août suivant. Il prononça, en présence de l'assemblée du clergé, l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, & fonda le séminaire & le collége de Mende, qu'il confia à la direction des prêtres de la congrégation de la Doctrine chrétienne; il fit bâtir l'appartement qui est sur la porte du palais épiscopal, celui où est la salle des États, le jardin de l'évêché, où est la chapelle, & fit faire le rétable du grand autel de l'église. Ce prélat fut transféré à Albi en 1676, & mourut à Paris dans sa soixante-dixième année, le 7 janvier 1687.

LXVI. François-Placide de Baudri de Piancourt embrassa l'état religieux dans l'abbaye de la Croix S. Leufroi, diocèse d'Evreux; il prit le degré de docteur dans la faculté de théologie de Paris, & fut coadjuteur de l'abbé de la Croix Saint-Leufroi, son oncle, dont il fut le successeur. Au mois de juillet 1677, il fut nommé par le roi à l'évêché de Mende & sacré le 16 janvier 1678 dans l'église de Saint-Germain des Prés, à Paris. C'est à lui qu'on doit les tapisseries du chœur de l'église de Mende, les stalles, le siége épiscopal, les grilles de fer aux trois portes, les deux chapelles au-dessous du jubé, le grand escalier de l'évêché, l'entrée du château de Chanac, la chapelle de l'hôpital; il fonda les petites heures & un anniversaire dans son église, institua les frères & les sœurs des écoles gratuites, créa quatre places dans son séminaire pour autant de pauvres ecclésiastiques, contribua à la réparation du séminaire qui avait été détruit par un incendie & lui légua sa bibliothèque. Ce prélat mourut à Mende le 13 décembre 1707 & fut inhumé au pied du grand autel de la cathédrale.

LXVII. Pierre V Baglion de la Salle de Saillant, grand archidiacre de Poitiers & vicaire général de son oncle, évêque de cette ville, fut nommé évêque de Mende le 24 décembre 1707. Il fut sacré dans la chapelle du palais archiépiscopal de Paris par le cardinal de Noailles, prêta serment de fidélité au roi le 1er juillet 1708, dans la chapelle de Fontainebleau, fit son entrée solennelle à Mende le 20 septembre, & remplit avec zèle les fonctions de son ministère. Il mourut le 27 septembre 1723, âgé de soixante-deux ans.

LXVIII. Gabriel-Florent de Choiseuil-Beaupré, né en 1688, abbé de Sainte-Colombe de Sens, fut sacré évêque de Saint-Papoul le 17 juillet 1718 & transféré à Mende en 1723. Il mourut le 7 juillet 1767.

LXIX. Jean-Arnaud de Castellane, né au Pont-Saint-Esprit, diocèse d'Uzès, le 11 décembre 1733, aumônier du roi, vicaire général de Reims, nommé évêque de Mende le 1er novembre 1767, & sacré dans la chapelle du roi le 14 février 1768. Il conserva cet évêché jusqu'en 1790. [E. M.]

Note 73

NOTE LXXIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église du Velai ou *du Puy*.

C'est à *Ruessium*, la *Civitas Vetula* du moyen âge, aujourd'hui S. Paulien, que les premiers évêques du Velai fixèrent d'abord leur résidence. La tradition veut que S. Georges ait été l'apôtre & le premier évêque de ce pays. Elle lui donne pour successeurs S. Macaire, S. Marcellin, S. Ronce, Eusèbe & S. Paulhan, appelé dans le pays S. Paulien. Celui-ci fut, dit-on, le dernier évêque de *Ruessium*. Evodius ou S. Vosy, qui vint après, aurait fixé sa résidence au Puy, au commencement du sixième siècle. Il aurait eu pour successeur l'évêque architecte Scutaire, après lequel vinrent successivement s'asseoir sur le siége d'*Anicium*, Aurèle I cité par Grégoire de Tours comme vivant en 591, Epipode, Suacre, Armentaire, Faustin, Forbius, Flavien, Aurèle II, Benigne, Agrève, Dulcidius, Hilgeric, Torpion, Basile, &c. Mais parmi ces évêques il en est plusieurs dont l'existence est fort douteuse & la tradition seule établit l'ordre dans lequel nous venons de les énumérer. Cet ordre est celui qui a été

adopté par M. Francisque Mandet, un des plus récents historiens du Velai, le père de Gissey & frère Théodore qui les premiers ont écrit sur l'église du Puy. Il est néanmoins certain que plusieurs de ces évêques n'ont pas occupé la place qu'on leur assigne & qu'il y en a qui n'ont jamais existé; c'est du reste ce que les Bénédictins ont démontré dans une note antérieure[1]. Dans un travail plus récent encore sur les premiers évêques du Puy[2], M. Aymard a repris la thèse combattue par les Bénédictins (Voyez t. II, *Note* LXXX & la *Note* additionnelle), thèse qui consiste à faire remonter la translation du siége épiscopal de *Ruessium* au Puy, sinon au troisième siècle, du moins au quatrième, entre les années 351 & 374; & comme il est prouvé que cette translation a été faite par S. Vosy, il prétend que cet évêque ne peut être l'abbé de Manlieu de même nom qui vivait au septième siècle, mais l'évêque Evodius qui a signé, sans indiquer le nom de son siége, au concile de Valence en 374. Il a été conduit à cette identification en observant qu'il se trouve, dans les catalogues que nous possédons des premiers évêques du Puy, une série de neuf évêques qui ne varie pas relativement aux noms & à l'ordre de succession des évêques qui ont dû siéger au Puy, pendant l'espace de temps compris depuis le transfert de la cité jusqu'à une époque voisine du règne de Charlemagne; période pendant laquelle l'église du Puy a dû faire usage de dyptiques. Passé cette époque, les listes varient à l'infini, ce qui peut s'expliquer par l'impossibilité où, par suite des événements, s'est trouvée l'église de tenir les dyptiques d'une manière régulière. Cette présomption d'une conservation possible des dyptiques par copie a servi de base au système de M. Aymard; c'est elle qui le décide à rétablir les noms des premiers évêques du Puy dans un ordre qui, il est vrai, s'accorde parfaitement avec la tradition, mais qui s'écarte sensiblement du système adopté par les Bénédictins. En commençant par S. Vosy qui, suivant lui, vivait en 374, M. Aymard énumère les premiers évêques du Puy de la manière suivante : Evodius, Scutarius, S. Epipodius, S. Suacrus, S. Ermentarius ou Armentarius, Forbius, S. Aurelius, S. Benignus, S. Agrippanus, Dulcidius, &c. C'est du reste avec raison qu'il a retranché de cette liste Faustinus & Flavianus inventés par le père de Gissey, & Aurèle I, qui n'est que le produit d'une erreur. Il aurait pu omettre également le nom de Forbius qui ne nous est révélé que par une autorité peu digne de foi. Toutefois, il faut avouer que la grande érudition de M. Aymard & la connaissance approfondie qu'il a des antiquités de son pays, n'ont pu l'empêcher de se heurter à des difficultés qui deviennent de véritables impossibilités historiques. Sa thèse est ingénieuse, elle est fort habilement présentée; néanmoins elle ne convainc pas &, selon nous, elle laisse intact le système des Bénédictins, qui paraît dans son ensemble se rapprocher beaucoup plus de la vérité.

Ainsi, dans le système de M. Aymard, entre Ermentaire, qui vivait en 451, & Aurelius qui, au dire de Grégoire de Tours, était évêque en 591, il n'y a qu'un évêque pour occuper le siége : donc moins de trois évêques pour remplir un espace de cent quarante ans; & encore de ces trois évêques faut-il retrancher le nom de Forbius, qui n'est révélé que par la Vie de S. Didier ou Désiré; cette Vie est fort récente & présente, surtout dans les textes imprimés, de nombreuses interpolations. En donnant Scutarius comme successeur immédiat de S. Vosy, M. Aymard est forcé d'attribuer aux monuments qui nous révèlent l'existence de cet évêque une date beaucoup trop reculée. Il place à la fin du quatrième siècle ou au commencement du cinquième des inscriptions que M. Leblant considère comme de la fin de ce dernier siècle, & ce n'est qu'à l'aide de ce procédé un peu forcé qu'il a pu placer Scutarius, lequel, d'après

[1] Voyez tome II, *Note* LXXX, sur la translation du siége du Velai au Puy; & ci-dessus, *Note* XXVIII, sur quelques évêques du Puy.

[2] Aymard, *Les premiers évêques du Puy, Étude critique sur leur ordre de succession & sur la date de la translation du siége épiscopal de S. Paulien au Puy;* in-8°, Le Puy, 1870; & *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences & arts du Puy*, t. XXIX.

M. Leblant, vivait peut-être encore en 493, le troisième sur la liste avant Ermentarius qui, lui, vivait en 451. Quant à S. Vosy, auteur de la translation du siége de *Ruessium* au Puy, est-ce l'évêque Evodius qui a signé au concile de Valence en 374? Est-ce l'abbé de Manlieu de ce nom qui vivait au septième siècle? Les deux hypothèses peuvent être soutenues; cependant, comme, en suivant celle adoptée par M. Aymard, on arrive à des impossibilités matérielles, deux évêques pour un espace de cent quarante ans, &c., on est forcé de reconnaître que le système des Bénédictins offre beaucoup plus de vraisemblance; il y a néanmoins, dans le travail de M. Aymard, des faits dont l'ensemble jette un nouveau jour sur les origines chrétiennes de la ville du Puy. Ainsi il paraît certain que dès le cinquième siècle, & peut-être un peu avant, il y avait une église au Puy; que cette église, probablement reconstruite par Scutarius à la fin du cinquième siècle, a servi de lieu de sépulture à cet évêque[1] & plus tard à ses successeurs; le seul tort de M. Aymard est d'avoir voulu tirer de ce fait des conséquences trop étendues & d'avoir confondu l'époque de la translation du siége épiscopal au Puy avec celle de la construction d'une église sur le mont Anis. Ce sont là, en effet, deux choses fort distinctes; aussi, persistant dans l'opinion que nous avons déjà émise (t. II, *Note* LXXX) nous dirons que Scutarius, considéré avec raison comme le constructeur de l'église du Puy, a pu être enterré dans l'édifice qu'il avait fait élever à la fin du cinquième siècle, sans que pour cela cette église fût devenue le siége de l'évêché[2]; que plus tard l'église construite au Puy ayant acquis de l'importance, soit comme lieu de dévotion, soit parce qu'on avait construit à côté un lieu de refuge, les évêques de la *Civitas Vellavorum*, successeurs de Scutarius, qui y avaient fait des séjours plus ou moins prolongés, finirent par s'y établir d'une manière définitive; que ce changement de résidence effectué par l'évêque S. Vosy, le même, croyons-nous, que l'abbé de Manlieu de ce nom, doit être fixé un peu après l'année 657.

Ainsi, en nous conformant à ce qui a été dit ailleurs par les Bénédictins & par nous, nous croyons devoir établir de la manière suivante la liste des évêques du Puy.

Évêques du Velai ou *du Puy.*

I. S. GEORGES, apôtre du Velai & premier évêque de *Ruessium*.

II. S. MACAIRE, disciple de S. Georges.

III. S. MARCELLIN succéda à S. Macaire. Ses reliques furent, au neuvième siècle, transportées à Monistrol, dont l'église lui est dédiée.

IV. RORICE I.

V. EUSÈBE est désigné comme le successeur de Rorice.

VI. S. PAULIEN ne fut point, comme le prétendent la plupart des auteurs, le dernier évêque de *Ruessium*, puisque S. Vosy, qui transporta le siége au Puy, n'a vécu qu'au septième siècle. Les reliques de S. Paulien ont été conservées dans la crypte de la vieille église de la ville qui porte encore son nom.

VII. S. ARMENTAIRE est probablement l'évêque de ce nom qui souscrivit en 451 la lettre adressée au pape S. Léon par les évêques des Gaules.

VIII. S. SCUTAIRE fut le constructeur de la première église du Puy. Il y fut enterré. Scutaire vivait avant 493 d'après une

[1] La circonstance de la sépulture de l'évêque Scutaire dans l'église du Puy est une preuve manifeste que cette église n'était pas encore devenue le siége de l'évêché. Jamais, aux quatrième, cinquième & sixième siècles, on n'enterrait les évêques dans leur église cathédrale; c'était un usage constant d'ensevelir leurs corps dans une basilique située en dehors des murs de la ville épiscopale, dans un faubourg, & même à une plus grande distance.

[2] C'est à la fin du cinquième siècle seulement, vers 475 & un peu après, que se construisent dans les Gaules la plupart des basiliques & des cathédrales. (*Saint-Martin de Tours, cathédrales de Nantes, de Clermont, &c.*) Évidemment c'est à la même époque, vers 480, qu'il faut faire remonter la construction de la basilique du Puy par l'évêque Scutaire.

inscription publiée par M. E. Leblant dans son recueil des inscriptions chrétiennes des Gaules.

IX. S. Benigne ne nous est connu que par son nom. Il fut inhumé, dit-on, dans l'église qui porte le nom de S. Vosy.

X. S. Aurèle occupait le siége du Velai lors de l'apparition dans ce pays, vers 591, d'un faux prophète dont parle Grégoire de Tours.

S. Suacre est peut-être le même que S. Scutaire; il est inscrit au 12 de novembre ainsi que S. Epipode, qu'on lui donne comme prédécesseur, dans le martyrologe de l'église du Puy; mais le défaut de données certaines sur ces deux évêques nous empêche de leur assigner un rang dans la série des évêques.

XI. S. Vosy, premier abbé de Manlieu en Auvergne vers l'an 657, fut élu évêque du Velai en 660 ou 670. Il fonda ou fit reconstruire l'église de Notre-Dame sur le mont Anis, & y transféra le siége épiscopal vers la fin du septième siècle. Les reliques de saint Vosy furent transportées sous le maître-autel de l'église de son nom au mois d'avril 1711, ainsi que celles de cinq autres évêques du même siége, & enfermées dans plusieurs châsses en février 1712.

Faustin, Forbius & Flavien, qui ne sont admis ni par le père le Cointe ni par les historiens de la province de Languedoc, doivent être retranchés de la série des évêques du Puy.

XII. S. Agrève ou Agrippanus.

XIII. Dulcide, dont l'existence n'est pas beaucoup mieux établie que celle de Forbius & de Flavianus, fit, dit-on, transporter le corps de S. Agrève au Puy dans la chapelle souterraine de Saint-Étienne. Ce corps fut ensuite transféré dans une église que Dulcide fit bâtir sous son nom & qui depuis fut érigée en collégiale.

XIV. Higelric occupait le siége du Puy en 705. Il vivait encore, croit-on, en 732 lorsque les Sarrasins firent irruption dans le Velai & détruisirent l'abbaye de Saint-Chaffre.

XV. Torpion contribua à relever l'abbaye de Saint-Chaffre.

XVI. Basile occupait le siége du Puy vers 778.

XVII. Rorice II fut élu évêque vers l'an 800.

XVIII. Dructan, religieux & abbé de Saint-Chaffre, succéda à Rorice vers l'an 840.

XIX. Hardouin occupait le siége du Puy en 860. Il assista en 861, seul des évêques du Languedoc, au concile de Thusi, diocèse de Toul, & se trouva au concile de Soissons en 866.

XX. Gui I souscrivit, en 875, un acte par lequel les évêques de la Province confirmèrent l'abbaye de Tournus dans la possession des biens qu'elle détenait dans le Velai. Il fut un des évêques qui ratifièrent en 876 l'élévation de Charles le Chauve à l'Empire. Gui mourut en Toscane, en allant à Rome.

XXI. Norbert était, à ce qu'on prétend, fils de Bernard, comte d'Auvergne, & de la comtesse Ermengarde. Il succéda à Gui en 880, après avoir été élu par une partie du chapitre dont l'autre donna ses suffrages à Vital, frère du vicomte de Polignac. Les deux concurrents firent valoir leurs droits respectifs; mais ils firent un accord par lequel Norbert garda l'évêché, en cédant la ville de Saint-Paulien à Vital de Polignac. Les corps des premiers évêques du pays y reposaient encore; Norbert transféra les reliques au Puy. Nous devons noter ici que le seul document qui nous révèle l'existence de l'évêque Norbert est d'une authenticité fort douteuse; aussi est-il probable qu'il n'y a pas eu d'évêque du Puy de ce nom.

XXII. Adalard souscrivit en 919 le testament d'Hervé, évêque d'Autun. Il fit présent à son église d'un recueil des conciles qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

XXIII. Hector paraît avoir succédé à Adalard, selon une charte de donation rapportée par dom Mabillon dans le tome IV des *Annales bénédictines,* p. 695. Il était fils d'Engelbert.

XXIV. Godescald, abbé de Saint-Chaffre, souscrivit en 936 les lettres de fondation de Chanteuges, monastère situé dans le diocèse de Saint-Flour & dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Cet évêque fut le principal exécuteur testamentaire de

Guillaume II, duc d'Aquitaine. En 951 il souscrivit à un acte de rétablissement du monastère de Sainte-Enimie, en Gévaudan. Il était encore évêque en 961 & permit cette année à Truand, doyen de la cathédrale du Puy, de bâtir une chapelle en l'honneur de S. Michel, sur la cime d'un rocher escarpé, taillé en pyramide, voisin du Puy & nommé l'Aiguille. Cette chapelle porte le nom de Séguret. Godescald mourut en 962.

On a supposé que vers ce même temps un évêque nommé *Arnaud* possédait le siége du Puy, mais il est certain que Godescald occupait alors ce siége, & qu'Arnaud était à cette époque évêque de Clermont.

XXV. Begon succéda à Godescald en 962. On croit que c'est sous son épiscopat que S. Maïeul, abbé de Cluny, fit un pèlerinage à Notre-Dame du Puy.

XXVI. Gui II d'Anjou fut élu par le clergé & par le peuple en 975. Il était fils puîné de Foulques le Bon, comte d'Anjou, & de Gerberge. Dès sa jeunesse il avait pris l'habit monastique & avait cultivé les lettres dans l'abbaye de Cormeri en Touraine dont il était abbé. Il possédait aussi les abbayes de Saint-Aubin d'Angers, de Ferrières, diocèse d'Orléans, & de Villeloin, diocèse de Tours. Il en dissipa les biens, mais il s'efforça dans la suite de réparer le mal qu'il avait fait & le scandale qu'il avait causé, & bientôt la grande réputation de probité qu'il s'était acquise le fit élire évêque du Velai. Le roi Lothaire approuva cette élection. Gui trouva son diocèse en proie aux troubles, à la discorde & aux guerres privées. Il s'efforça de remédier aux maux qui l'accablaient, & dans une assemblée des principaux du pays, assisté de ses neveux, comtes de Gévaudan, il institua & fit établir la trêve de Dieu. Il dédia à S. Michel la chapelle que Truand avait élevée sur la roche de l'Aiguille & fonda en 993, de l'avis de sa sœur Adélaïde, comtesse de Gévaudan, le monastère de Saint-Pierre dans la ville du Puy, pour l'expiation de ses péchés & de ceux de ses parents. Gui d'Anjou mourut en 996 ou 997, & fut inhumé dans le monastère de Saint-Pierre qu'il avait fondé.

On a voulu, sur la foi des *Gesta consulum Andegavorum*, mettre Dreux, frère de Gui d'Anjou, au nombre des évêques du Puy; mais il est aujourd'hui prouvé que l'allégation de l'auteur de cette chronique, au sujet du successeur de Gui d'Anjou, est erronée. C'est ce qui a été déjà reconnu par M. Francisque Mandet dans son *Histoire du Velai*. Celui que Gui désigna d'office pour son successeur & qu'il imposa aux habitants du Puy, de son vivant & sans leur consentement, est Étienne de Gévaudan, son neveu ou son petit-neveu.

XXVII. Étienne I était petit-fils ou le troisième fils d'Étienne, comte de Gévaudan, & d'Adélaïde, sœur de Gui d'Anjou. Nommé d'office & contrairement aux règlements de l'église par son oncle Gui, il fut déposé dans un concile tenu à Rome en 998 par le pape Grégoire V, comme s'étant emparé de l'évêché sans le consentement du clergé & du peuple.

XXVIII. Théotard fut élu évêque par le clergé & le peuple du Velai en 998. Il était religieux bénédictin d'Aurillac. Son élection fut confirmée par le pape Silvestre II, successeur de Grégoire V, par une bulle de 999.

Le concile qui avait déposé Étienne de Gévaudan statua que le nouvel évêque du Puy serait ordonné par le pape lui-même. C'est depuis lors que les évêques du Puy ont longtemps conservé le privilége d'être exempts de la juridiction des archevêques de Bourges & d'être soumis immédiatement au pape.

Les auteurs de l'ancien *Gallia Christiana* placent ici un Gui III qui n'est autre que Gui II, prédécesseur de Théotard.

XXIX. Fredol d'Anduze, fils de Bernard, seigneur d'Anduze, & de Garsinde, succéda en 1016 environ ou plutôt en 1020 à Théotard dans l'évêché du Puy. Il se montra fort libéral envers son église. On ignore l'époque de sa mort.

XXX. Étienne II de Mercœur, originaire d'Auvergne, fils de Béraud II & neveu de S. Odilon, abbé de Cluny, ou d'une autre famille selon Baluze, étant fils de Gui II, seigneur de Thiern, paraît comme évêque du Puy en 1031; il souscrivit les lettres de fondation du monastère de Saint-Satur près Sancerre, en 1034. Il mourut en 1053 au mois de mars & fut inhumé dans l'église du

monastère de la Voulte-sur-l'Allier, en Auvergne, qu'il avait fondé de concert avec S. Odilon, abbé de Cluny, son oncle paternel. Suivant une chronique manuscrite de Saint-Pierre du Puy, ce fut en 1043, sous l'épiscopat d'Étienne, qu'Arbert & Rostaing cédèrent le désert de la Chaise-Dieu, en Auvergne, à S. Robert pour y jeter les fondements de la célèbre abbaye de ce nom.

XXXI. Pierre de Mercœur, qu'on croit être neveu du précédent, était prévôt de la cathédrale du Puy. Pons, comte de Toulouse, s'opposa à son élection & nomma de son autorité privée pour évêque Bernard, archidiacre de Mende, dont il avait reçu une somme considérable. Le roi Henri, gagné aussi, dit-on, par argent, se déclara pour l'archidiacre; mais les députés du clergé & du peuple du Puy eurent recours à l'autorité du pape Léon IX, près duquel ils se rendirent en 1053. Le pape confirma l'élection de Pierre de Mercœur & le sacra lui-même. Cet évêque eut de grands démêlés avec les habitants du Puy & avec les seigneurs voisins, surtout avec le vicomte de Polignac. Il assista en 1056 au concile de Toulouse. En 1062 il reçut l'acte en vertu duquel le comte de Bigorre soumit son comté à l'église du Puy par dévotion à la Vierge. Pierre entreprit ensuite le voyage de Jérusalem; mais au retour il mourut à Gênes le 13 juillet 1073. Des chanoines de Notre-Dame, qui l'avaient accompagné, rapportèrent son corps & le déposèrent dans l'église du monastère de la Voulte, près de son oncle Étienne.

XXXII. Étienne III de Polignac, dit Brisefer, fils d'Armand III, était prévôt de l'église du Puy & en même temps évêque de Clermont vers 1052. Pensant que le siége du Puy était plus riche que celui de Clermont & le trouvant plus à sa convenance, il se mit au rang des prétendants, à la mort de Pierre, & réussit à se faire élire; mais il rencontra un dangereux compétiteur dans un certain Étienne qui, ayant gagné par argent une partie des fidèles, s'empara du siége. Étienne de Polignac chassa bientôt cet intrus; mais sachant que son élection n'était guère plus canonique, il alla à Rome pour la faire confirmer par le pape. Élu en 1073, Étienne conserva son siége jusqu'en 1081 où il fut déposé par le pape pour ne pas s'être conformé aux ordres qu'il lui avait donnés & aux promesses qu'il lui avait faites de n'être que l'administrateur de l'évêché. Il fut même anathématisé dans le troisième concile de Rome, tenu par Grégoire VII, pour cause d'homicide & de simonie, & pour s'être maintenu sur le siége du Puy par la force & la violence.

XXXIII. Aymar ou Adhémar de Monteil succéda à Étienne vers 1082. Il fit le voyage de la terre sainte & à son retour, vers 1087, afin de retirer les biens ecclésiastiques des mains des vicomtes de Polignac qui s'en étaient emparés, il leur fit la guerre. Ceux-ci se désistèrent de leurs prétentions moyennant 25,000 sols, monnaie du pays.

Le pape Urbain II vint en 1095 au Puy, où il avait d'abord résolu d'assembler un concile; mais ce fut à Clermont que ce concile se tint, le 18 novembre. Adhémar s'y distingua. Le pape, ayant déterminé la croisade pour la délivrance du Saint-Sépulcre, l'expérience & la sagesse d'Adhémar le firent choisir pour conduire les croisés. Il mourut de la peste à Antioche le 1er août 1098. A son lit de mort il exhorta les chefs à s'unir entre eux & recommanda sa famille au comte de Toulouse, & son chapelain Bernard, homme de lettres, à Boémond qui le fit nommer plus tard patriarche d'Antioche. Adhémar fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Pierre.

XXXIV. Pons I de Tournon, abbé de la Chaise-Dieu, fut unanimement élu en 1102 par le clergé & le peuple du Velai. Le siége avait vaqué quatre ans. Quoique déjà âgé lors de son élection, Pons entreprit de réduire à l'obéissance plusieurs nobles de la ville du Puy, qui avaient érigé des tours dans leurs maisons pour être en état de tyranniser le peuple. Il fut obligé d'employer la force & parvint à réduire ces nobles qui se reconnurent vassaux de l'église, moyennant cependant 10,000 sols qu'il leur distribua. Il mourut en 1112, le 24 janvier.

XXXV. Pons II Maurice de Montboissier fut élu par le clergé & le peuple en 1112. Il était oncle ou grand-oncle ma-

ternel de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. Quelques habitants, parmi lesquels il y avait des hommes puissants, ayant contesté son élection, il se rendit à Rome & fut sacré par le pape Pascal II. Ses ennemis lui firent alors la guerre, ce qui causa beaucoup de mal au pays. Pons parvint cependant à obtenir la paix, partit pour Jérusalem & fut absent deux ans & demi. Atteint d'une longue maladie, il se fit porter à Montpellier où il mourut le 11 avril 1128. Il fut inhumé à la Chaise-Dieu.

XXXVI. Humbert succéda à Pons en 1128. Il se fit sacrer à Rome en 1130. En 1134, le roi Louis le Gros étant à Orléans lui donna le temporel de la ville du Puy avec le château de Corneille, les droits de péage, de monnaie, de justice, &c. Humbert mourut le 17 octobre 1144.

XXXVII. Pierre II fut élu en 1145 évêque du Puy. Il reçut d'Eugène III, à Viterbe, la consécration & le *pallium*. En 1146, Louis le Jeune confirma en sa faveur, le 5 mai, les chartes & franchises que ses prédécesseurs avaient accordées à l'église du Puy, sauf toutefois les droits du roi, les droits de justice & les coutumes du royaume. Jean, comte de Rouergue, rendit hommage à cet évêque en 1154 pour les châteaux de Ségur & de Taur. Pierre mourut le 30 août 1155 & fut inhumé à Cistrières.

XXXVIII. Pons III est connu par un diplôme de Louis VII à lui adressé, & daté de Bourges en 1159. Ce diplôme confirme les privilèges accordés précédemment à l'église du Puy.

XXXIX. Pierre III succéda au précédent en 1159. Il ouvrit les châsses où étaient enfermées les reliques de S. Georges, apôtre du Velai, & de S. Hilaire, évêque de Poitiers, qu'il transporta en 1162 sous l'autel de l'église Saint-Georges. Il ne put mettre fin aux exactions des vicomtes de Polignac qui avaient mis des péages sur tous les chemins & rançonnaient les pèlerins qui se rendaient au Puy. Le roi Louis le Jeune fut obligé de venir à Souvigny pour ménager un accord entre l'évêque & le vicomte de Polignac, qui s'engagea, en donnant des otages & autres sûretés, à ne plus percevoir aucun droit de passage & à vivre en paix avec l'évêque; mais le vicomte de Polignac recommença bientôt ses exactions, & quelques années après le roi dut revenir pour punir les nouvelles infractions à ses ordres. Pierre donna à l'église du Puy trente marcs d'argent pour fonder son anniversaire. On croit qu'il mourut vers 1189.

XL. Ainard ou Aymard succéda à Pierre III en 1189. Il prêta serment de fidélité à Philippe-Auguste peu de temps après son retour de la terre sainte. Ce prince donna en 1192 à Aymard la faculté de percevoir les revenus de l'évêché qu'il avait saisis à cause de sa révolte. En 1193, au mois de juin, le roi enjoignit aux habitants du Puy de rendre à leur évêque les honneurs qui lui étaient dus. Par une autre charte, il ordonna au vicomte de Polignac d'observer les traités que lui ou ses prédécesseurs avaient faits avec les évêques du Puy.

XLI. Odilon de Mercœur, fils de Béraud, seigneur de Mercœur, & d'une fille de Guillaume, comte d'Auvergne, était doyen de l'église de Brioude. Il succéda à Aymard en 1197. Bertrand, seigneur d'Espaly, avant de se faire chartreux, donna son château d'Espaly à l'église du Puy. Odilon était encore évêque en 1202.

XLII. Bertrand de Chalençon est qualifié évêque dès 1198; néanmoins ce n'est qu'en 1202 qu'il succéda régulièrement à Odilon. En 1209 Bertrand prit part à la croisade contre les albigeois. Il commandait un corps de troupes. En 1211 il accorda, de concert avec son chapitre, au roi Philippe-Auguste, un subside de 250 marcs d'argent. Par reconnaissance, ce prince lui donna à lui & à ses successeurs, en augmentation de régale, le château d'Arzon pour lequel l'évêque dut rendre hommage. En 1213, au mois d'août, Pons IV, vicomte de Polignac, fit hommage à ce prélat de sa vicomté. C'est, dit-on, le premier hommage rendu par les vicomtes de Polignac, pour le château de ce nom, aux évêques du Puy. Bertrand mourut le 21 décembre suivant.

XLIII. Robert de Mehun succéda à Bertrand à la fin de l'année 1213. Il n'était encore qu'évêque élu du Puy lorsque le roi lui accorda, en 1215, comme à ses succes-

seurs, l'amortissement des châteaux de Chalençon, de Rochebaron, de Chapdeuil, de Glavenas & d'Arzon, qui relevaient du domaine royal, en fief. Robert assista en 1215 au concile de Latran, convoqué par Innocent III. Il avait eu quelques difficultés avec les habitants du Puy; mais de retour dans sa ville étant accompagné de Gui, comte de Forez, il fit signifier aux habitants un bref du pape qui leur ordonnait de se soumettre à leur évêque. Loin d'obéir, les habitants du Puy prirent les armes & Robert fut obligé de se retirer dans le Forez, d'où il excommunia ses adversaires; il finit cependant par faire la paix, mais il n'en jouit pas longtemps. Un chevalier nommé Bertrand de Carès, qui avait été excommunié en raison des dommages qu'il avait causés à l'église, s'associa avec une troupe de bandits et l'assassina le 21 décembre 1219, au village de Saint-Germain de la Prade.

XLIV. Étienne de Chalençon était déjà élu évêque du Puy en 1220, au mois d'août. Pons de Chapdeuil lui rendit alors hommage pour les châteaux de Chapdeuil, de Mazères, de Beaulieu, &c., qu'il tenait de l'évêque. Étienne se rendit en juillet 1222 près d'Honorius III qui l'ordonna diacre, prêtre, & le sacra évêque. Il lui donna le *pallium*. Étienne introduisit dans la ville du Puy les dominicains & les franciscains. Il eut un différend avec Pons de Montlaur qu'il prit les armes à la main & qu'il retint dans les prisons de l'évêché. Pons, vicomte de Polignac, fit également hommage au prélat, après s'être entendu avec lui. En 1227 Jean, archevêque de Vienne, se rendit au Puy pour y recevoir, par ordre du pape, l'argent que cette église avait emprunté en Italie & s'accorda avec le doyen, le prévôt & le chapitre pour qu'ils payassent mille marcs sterling à leurs créanciers. Étienne reçut en 1229 l'hommage de Philippe & d'Adhémar de Poitiers, comtes de Valentinois, pour les châteaux de Fay, de Montréal, de Queyrières, &c. Ce prélat mourut au mois de février 1231. On lui attribue l'histoire de la vie de S. Placide qu'on trouve dans le recueil de Surius.

XLV. Bernard de Rochefort succéda à Étienne en 1231. Il est connu par l'acte de sécularisation des chanoines réguliers de Mende, car il administrait aussi cette église dont le siége était vacant, & dont les évêques & ceux du Puy se suppléaient réciproquement. Il fit son testament en 1236.

XLVI. Bernard II de Montaigu, originaire d'Auvergne, convint avec les chanoines, en 1237, de faire élever des murs pour leur défense commune, & d'y renfermer tout l'espace compris entre le palais épiscopal & l'abbaye de Saint-Vosy. En 1239, Bernard accompagna le roi S. Louis à Sens & en reçut en présent une des épines de la couronne de Jésus-Christ. Les habitants du Puy tentèrent de se soustraire à l'autorité temporelle de l'évêque; mais celui-ci, appuyé par le roi, obligea les mécontents à se soumettre. De son temps, le 16 juillet 1247, la foudre tomba sur le clocher de Saint-Michel de l'Aiguille ou de Séguret, & le renversa. Bernard mourut le 23 février 1248.

XLVII. Guillaume de Murat fut élu en 1248; il était également originaire d'Auvergne; il fut un des commissaires nommés par Innocent IV pour informer sur le fait de la pénitence de Raimond, comte de Toulouse, qui avait été enlevé par une mort subite, & qui, après avoir entendu les témoins, donnèrent l'absolution au feu comte, suivant les dispositions de la bulle publiée à cet effet. Guillaume de Murat vivait encore en 1250.

XLVIII. Bernard III de Ventadour, de la famille de ce nom en Limousin, fut élu en 1251; il refusa d'abord au roi saint Louis, qui revenant de Syrie passait par le Puy, le 9 août 1254, le droit de régale sur son église; mais s'étant rendu à la cour, il reconnut plus tard ce droit sur la ville du Puy seulement, devant le conseil du roi. Il prêta ensuite serment de fidélité au roi. Bernard résigna la même année; il avait été chapelain du pape Innocent IV.

XLIX. Armand de Polignac, des vicomtes de ce nom, fils de Pons IV & d'Alcinoë de Montlaur, succéda à Bernard III, en 1255, après avoir été abbé de de Saint-Pierre de la Tour & prévôt de Notre-Dame du Puy. Il reconnut, en 1256, le droit de régale du roi sur son siége

pendant la vacance. Cet évêque mourut le 17 mai 1257, & fut inhumé dans le cimetière du monastère de Viages.

L. GUI III FOUCAUD ou FULCODI, natif de Saint-Gilles, en Languedoc, avait embrassé dans sa jeunesse le métier des armes. Il se livra ensuite à l'étude des lettres & de la jurisprudence, & y acquit une si grande réputation qu'il fut considéré comme le premier jurisconsulte de France. Cette réputation, sa science & son intégrité engagèrent S. Louis à l'admettre dans ses conseils. En 1255, ayant perdu sa femme dont il lui restait deux filles, Gui embrassa l'état ecclésiastique. Il fut d'abord archidiacre du Puy, & ensuite choisi en 1257 pour succéder à Armand. Les chanoines de l'église de Narbonne, déterminés par son mérite, l'élurent pour leur archevêque, le 10 octobre 1259; mais Gui ne prit possession de l'archevêché que longtemps après. Il ne prenait encore que le titre d'archevêque élu en 1260, & continuait d'administrer l'évêché du Puy. Il parvint enfin, en 1265, à la souveraine puissance sous le nom de Clément IV.

LI. GUILLAUME DE LA ROUE, religieux de la Chaise-Dieu, prieur de la Chaux, diocèse de Clermont, & de Sainte-Croix de Savigny, diocèse de Lyon, fut élu en juillet 1260 évêque du Puy; mais il eut pour concurrent Simon, trésorier de Saint-Martin de Tours, que le doyen & le prévôt de l'église du Puy avaient élu de leur côté. Guillaume évinça enfin son compétiteur & fut sacré le 22 février 1263 par le pape Urbain IV. Gui Foucaud, devenu pape sous le nom de Clément IV, lui envoya le *pallium* en 1267, & fit en même temps présent à l'église de Notre-Dame du Puy de plusieurs reliques enfermées dans des châsses d'argent. En 1273, Guillaume acheta de Jarenton de Saint-Romain, le château de Beaujeu pour le prix de 1020 francs, & de Guigues de Saint-Didier, le château de Monistrol pour 1360 francs. En 1282, Humbert I de la Tour du Pin, chef de la troisième branche des Dauphins, & son épouse Anne, héritière de la seconde branche, firent hommage à Guillaume pour un canonicat de l'église du Puy que ledit Humbert tenait par héritage de ses ancêtres. Il eut quelques différends avec les habitants du Puy; le roi prit fait & cause pour l'évêque & priva les habitants révoltés d'une partie de leurs priviléges.

Guillaume décéda au mois d'août 1283 & fut inhumé dans l'abbaye de la Chaise-Dieu.

Les chanoines élurent pour le remplacer Pierre d'Estaing, archidiacre de Rodez, qui ne voulut pas accepter.

LII. GUI IV fut élu évêque du Puy sur le refus de Pierre d'Estaing. Ce prélat vécut si peu de temps qu'Odon de Gissey n'en a pas même fait mention. Son existence est cependant admise par les historiens de Languedoc. En raison de sa mort ou de sa démission, Caston de Cornon, chanoine & chantre de Notre-Dame du Puy, fut nommé administrateur de l'évêché, conjointement avec les abbés de Séguret & de Saint-Pierre de la Tour, & Jean de Baron, autre chanoine.

LIII. FREDOL II DE SAINT-BONNET, natif de Suse, auparavant évêque d'Oviedo en Espagne, fut nommé par Martin IV, à la prière du chapitre, & recommandé au roi Philippe le Hardi le 2 septembre 1284. Il fit son entrée solennelle dans la ville du Puy le 30 septembre suivant. En 1288, Fredol introduisit les carmes dans la ville du Puy. Il mourut en 1289 & fut inhumé chez les dominicains.

LIV. GUI V DE NEUFVILLE, prévôt de l'église de Chartres, chapelain du pape Nicolas IV, fut nommé évêque en juillet 1290, sur la démission du candidat élu par le chapitre dont on n'a pas conservé le nom. Gui reçut en 1293, pour l'église du Puy, l'hommage du comte de Bigorre. Il fut obligé d'aliéner une partie des trésors de l'église du Puy pour soutenir les droits de cette église. En 1294 il fut transféré à Nantes, & à Saintes en 1296.

LV. JEAN I DE COMINES, abbé régulier de Saint-Victor de Marseille en 1277, & de Saint-Germain des Prés en 1289, fut nommé évêque du Puy par Boniface VIII, qui le recommanda au roi au mois d'avril 1296. Charles, comte d'Alençon, de Valois & d'Anjou, fils du roi, le chargea, en 1296, avec Pierre, évêque d'Orléans, de traiter la paix avec le roi d'Aragon. Cet évêque

admit le roi en paréage, en 1306, pour la ville & le territoire du Puy. Le prince, à cette occasion, lui donna la ville d'Anduze, dans les Cévennes. C'est en raison de cet acte que fut fait le distique suivant :

Ben fut l'évesque del Peu buse,
Quand changet le Peu per Anduse.

Jean est le premier évêque du Puy qui ait pris le titre de comte de Velai. Il transigea, en 1303, avec le roi pour le comté de Bigorre dont il lui céda le droit pour une rente de 300 livres. Il fut présent à l'ordonnance rendue par Guillaume de Plasian sur la construction du pont Saint-Esprit. Il mourut en 1308 le 24 de juin, & fut inhumé dans l'église des Cordeliers du Puy, dans la chapelle de Saint-Michel.

LVI. Bernard IV de Castanet, natif de Montpellier, avait été auditeur du palais apostolique à Rome & évêque d'Albi depuis 1276, où il fit réparer & en partie rebâtir la cathédrale telle qu'on la voit aujourd'hui. Il succéda à Jean de Comines au mois d'octobre 1308. Il avait possédé l'évêché d'Albi pendant trente ans; mais son zèle extrême contre l'hérésie avait tellement irrité les habitants, que leur opposition l'obligea de changer de résidence. Il fonda, en 1309, une collégiale de treize chanoines dans l'église de Saint-Marcelin de Monistrol en Velai & autorisa, en 1312, la fondation du monastère de filles du Val-Privas. Il reçut l'hommage de Guillaume de Poitiers, comte de Valentinois, & des autres feudataires. Il augmenta beaucoup le temporel de son évêché. Le Pape Jean XXII le nomma cardinal & évêque de Porto le 17 décembre 1316, en lui laissant la faculté de garder en commende l'évêché du Puy. Il mourut à Avignon le 14 du mois d'août de l'an 1317.

LVII. Guillaume III de Brosse, de la famille des seigneurs de Saint-Sevère, était évêque de Rieux lorsqu'il fut transféré au Puy, le 1er novembre 1317. Il passa à Meaux en 1318, de là à Bourges, & de Bourges à Sens.

LVIII. Durand de Saint-Pourçain, ainsi nommé du lieu de sa naissance, & quelquefois appelé Ferrand, était un savant dominicain, docteur en théologie. Il succéda à Guillaume en 1318. En 1320 il dressa & promulgua des statuts pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Un édit du roi Philippe V chassa les juifs de la ville du Puy sur l'accusation portée contre eux d'avoir tué un jeune clerc de Notre-Dame. En 1325 l'abbesse de Mercoire rendit hommage à l'évêque qui, en 1326, fut transféré à Meaux. On trouve dans Trithème & dans Bellarmin le catalogue des ouvrages de Durand de Saint-Pourçain. Cet évêque mourut le 10 septembre & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Chaffre.

LIX. Pierre V Gogueil, Parisien de naissance, prit possession du siége, par procuration, le 6 juin 1326. Il est cité dans une charte de la Sauve-Bénite, en 1327. Il mourut au mois de février 1328.

LX. Bernard V le Brun, natif du Limousin, était doyen de Notre-Dame du Puy & peut-être l'était-il aussi de l'église de Limoges. Il succéda à Pierre en 1328 & prit possession le 1er mai. Jean XXII lui envoya en cette même année plusieurs reliques & des présents considérables. Bernard assista, en 1330, à la dédicace de l'église de Saint-Louis de Poissy, où se trouva présent le roi Philippe VI. Il fut transféré à l'évêché de Noyon en 1342 & mourut le 23 janvier, suivant le nécrologe des frères mineurs du Puy, où il est surnommé Bruni.

LXI. Jean II de Chamdorat, natif du Velai, docteur en droit, auditeur du palais apostolique, religieux & abbé de la Chaise-Dieu, fut nommé successeur de Bernard V par le Pape Clément VI, en 1342. Il contribua beaucoup à la réconciliation des habitants du Puy avec le roi Philippe de Valois & leur procura le rétablissement du consulat dans leur ville. Ils en étaient privés depuis qu'ils s'étaient rendus coupables du meurtre des officiers de l'évêque Guillaume de la Roue.

Jean mourut le 15 décembre 1352, à son château de Monistrol, & fut inhumé dans la grande chapelle intérieure de l'abbaye de la Chaise-Dieu, dédiée à Notre-Dame, qu'il avait fait bâtir.

LXII. Jean III de Jaurens, ou Jofroi, était originaire du Limousin. Il était né en 1309, & succéda à Jean de Chamdorat

en 1358. Après la mort de cet évêque, le chapitre avait élu Guillaume de Chalençon, chanoine et trésorier de Notre-Dame; mais celui-ci ne put conserver le siége. Jean était docteur de l'université de Toulouse, où il avait professé le droit. Il a noté lui-même les principaux événements de sa vie dans le calendrier placé en tête de son missel, beau manuscrit du quatorzième siècle, décoré de ses armes, d'argent à trois merlettes d'azur avec une bordure de même. Ce sont les mêmes que celles vues sur son tombeau, & décrites par dom Estiennot dans ses *Fragmenta historiae Aquitanicae*. Quelques-unes de ces notes ont déjà été imprimées par les éditeurs du nouveau *Gallia Christiana*. Nous les publions de nouveau, d'après le manuscrit latin 828, en suivant l'ordre chronologique & le nouveau style[1], ce qui modifie quelques-unes des dates données par le *Gallia Christiana* pour la vie de cet évêque. Ainsi on voit qu'il fut auditeur du palais en 1343, prêtre en 1346, puis évêque de Riez en 1348, consacré le 22 mars 1349, évêque de Valence en 1353, évêque de Luçon en 1354, d'Elne dans la même année, d'où il fut transféré au Puy le 27e jour de février. Il reçut plusieurs actes d'hommage dans son château d'Espaly, & vécut jusqu'en 1361. Quelques-uns prétendent cependant qu'il mourut en 1359. Il fut inhumé au milieu du chœur de l'église de Saint-Vosy, qu'il avait enrichie de ses dons.

LXIII. JEAN IV DE CARDAILLAC ne remplit que peu de temps le siége du Puy, car il fut transféré à la métropole de Braga en 1361, dès la première année de son épiscopat.

LXIV. BERTRAND II DE LA TOUR, fils de Bertrand IV, seigneur de la Tour, & d'Isabelle de Lévis, était abbé séculier de l'église collégiale de Saint-Geniès, près de Clermont, lorsqu'à l'âge de vingt-six ans il fut fait, en 1355, évêque de Toul. Il fut transféré au Puy le 18 décembre 1361, selon Baluze. En 1374, la ville du Puy fut désolée par une grande famine pour laquelle on eut recours à l'intercession de la Vierge.

[1] 1309. VIII aut VII calend. decemb. Anno Domini MCCCIX°, fui natus, hic quam potui informari.

1339. Junius, hac mense fui presentatus, examinatus et habui licentiam, anno Domini MCCCXXXIX.

1339. Calend. octob. Hac die fui factus doctor Tholosae, anno Domini MCCCXXXIX.

1342. V calend. octob. Hac die decessit Dominus meus cardinalis de Gardia, anno Domini MCCCXLII.

1343. III nonas martii. Hac die fui factus auditor palatii, anno Domini MCCCXLII.

1344. XII calend. augusti. Hac die decessit B. nepos meus in Bellicadro, anno MCCCXLIV, et jacet ante altare beati Nazarii.

1345. IX calend. martii. Hac die decessit Dominus P. canonicus Albiensis, patruus meus, anno Domini MCCCXLIV.

1346. Calendis martii. Hac die fui presbyter ordinatus in Avenione, anno Domini MCCCXLV.

1347. III nonas aprilis. Hac die decessit D. Nicholaus archiepiscopus Rothomagensis, anno Domini MCCCLXVII.

1347. IV calend. julii. Hac die decessit Dominus P. prior claustralis ecclesiae Tholosanae, patruus meus, anno Domini MCCCXLVII.

1347. IV idus julii. Decessit Tholosae, Stephanus monachus Auriliacensis, nepos meus, anno Domini MCCCXLVII.

1348. VIII idus julii. Hac die natus est Johannes, anno vero MCCCXLVIII.

1348. XIX calend. septemb. Hac die fui factus episcopus Regensis, anno Domini MCCCXLVIII.

1349. XI calendas aprilis. Hac die fui consecratus episcopus, anno Domini MCCCXLVIII.

1350. V idus aug. Hac die fui factus auditor contradictarum, anno Domini MCCCL°.

1352. VIII idus decemb. Hac die in tertiis migravit Dominus Clemens papa VIus, anno MCCCLII.

1352. XV calend. januar. Hac die fuit assumptus Dominus cardinalis Ostiensis in summum pontificem, anno Domini MCCCLII, inter tertiam et meridiem.

1353. VI nonas martii. Hac die fui translatus ad ecclesiam Valentinensem, anno [Domini] MCCCLII.

1354. III nonas maii. Hac die fui translatus ad ecclesiam Lucionensem, anno Domini MCCCLIV.

1354. XI calend. decemb. Hac die fui translatus ad ecclesiam Elnensem [anno Domini] MCCCLIV.

1355. VII idus maii. Hac die transfretavi mare rediens de Anglia, anno MCCCLV.

1358. III calendas martii. Hic fui translatus ad Aniciensem ecclesiam de Elnensi, anno Domini MCCCLVII.

Dans l'automne de la même année, l'église de Notre-Dame fut ébranlée par un tremblement de terre & on fut obligé de la fortifier par un arc-boutant. Bertrand Duguesclin visita la ville & la cathédrale en 1380, & à la prière des habitants, il mit le siége devant le château de Randon, dont le seigneur causait de fréquents dommages à la ville. On sait qu'il perdit la vie pendant ce siége, & que les assiégés apportèrent les clefs de la ville comme ils s'y étaient engagés & les déposèrent sur son cercueil. Une charte de Montaigu donne à Bertrand, administrateur perpétuel de l'évêché du Puy, le titre de patriarche de Jérusalem en 1382. Il mourut le 14 mai & fut inhumé dans l'église des cordeliers de Clermont.

LXV. Bertrand III de Chanac, archevêque de Bourges, & depuis cardinal & patriarche de Jérusalem, eut l'administration de l'évêché du Puy en 1383; il prit dans les actes le titre de comte de Velai & mourut en 1386.

LXVI. Pierre VI Gérard ou Géraud, cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, surnommé le cardinal du Puy, était prévôt de Marseille lorsqu'il fut pourvu de l'évêché de Lodève, d'où il fut transféré au Puy en 1386. Clément VII l'employa en qualité de nonce & le créa plus tard, en 1390, cardinal à Avignon. Benoît XIII le nomma évêque de Tusculum en 1402 & grand pénitencier du Siége apostolique. Dans la suite il abandonna le parti de Benoît XIII pour embrasser celui d'Alexandre V & de Jean XXIII; il n'en conserva pas moins la pourpre, l'évêché de Tusculum & la grande pénitencerie. Il fut enfin nommé administrateur d'Avignon, où il mourut le 9 septembre 1415.

LXVII. Gilles de Bellemère, fameux canoniste, référendaire & auditeur de rote dont il a recueilli les décisions, fut transféré de Lavaur au Puy, le 17 octobre 1390. Peu de temps après il passa sur le siége d'Avignon.

LXVIII. Ithier de Martreuil fut d'abord chantre de l'église de Poitiers & prévôt de Saint-Omer, chancelier du duc de Berry, & succéda à Gilles vers 1391. Il reçut & traita magnifiquement à son château d'Espaly le roi & ses oncles les ducs de Berry & de Bourgogne, lors de leur passage au Puy. Il fut transféré, en 1395, à l'évêché de Poitiers.

LXIX. Pierre VII d'Ailly, né à Compiègne en 1350, célèbre docteur de la faculté de Paris, chancelier de l'université, chanoine d'Amiens en 1379, archidiacre de Cambrai, succéda à Ithier le 30 avril 1395. Il fut transféré à Cambrai le 20 mai 1397, & devint cardinal. Il légua à l'église du Puy 400 moutons d'or pour fonder son anniversaire.

LXX. Élie de Lestrange, savant théo logien, grand prédicateur, fut transféré le 20 mai 1397 de l'évêché de Saintes à celui du Puy. Il prit possession du siége le 25 juin 1399. Il fut présent à l'assemblée convoquée par le roi, en 1398, dans le but de se soustraire à l'obéissance de Benoît XIII & se déclara pour la négative. Le duc de Berry, en 1402, fit en conséquence informer contre lui & fit saisir son temporel. L'évêque excommunia Guillaume Barreau, secrétaire du roi, & les autres officiers qui avaient exécuté la saisie. Le roi ayant (1403) reconnu de nouveau Benoît pour pape légitime donna main levée à Élie; mais au lieu de révoquer l'excommunication lancée contre Barreau, Élie renouvela en chaire l'anathème prononcé contre lui, si bien qu'il ne fut rétabli dans la possession des domaines de son église que lorsqu'il eut définitivement abandonné le parti de Benoît XIII. Élie mourut en 1418, le 17 juillet, & fut inhumé dans l'église des Cordeliers du Puy.

LXXI. Guillaume III de Chalençon, fils de Guillaume, baron de Chalençon, & de Catherine de la Mothe Saint-Jean, succéda à Élie le 23 septembre 1418, étant doyen de l'église du Puy. En 1419 il reçut Louis, roi de Sicile, & Yolande d'Aragon, sa femme, qui vinrent visiter l'église de Notre-Dame. Le dauphin Charles, depuis Charles VII, fit une entrée solennelle au Puy le 15 mai 1420; peu de jours après le dauphin apprit la mort du roi son père, & fut proclamé roi de France dans le château d'Espaly. En 1432 fut bâti le monastère des Clarisses, dont sainte Colette, née à Corbie, fut la première abbesse.

Guillaume mourut le 25 novembre 1443

& fut inhumé chez les cordeliers du Puy. Il avait accordé aux curés de son diocèse la faculté de tester, & cette permission leur fut confirmée par le pape Martin V.

LXXII. Jean V de Bourbon, fils naturel de Jean, duc de Bourbonnais & d'Auvergne, avait été d'abord religieux & abbé de S. André d'Avignon; il fut élu évêque du Puy le 2 décembre 1443, prit possession, par procureur, le 2 janvier 1444, & arriva au Puy le 29 octobre 1445. Les commissaires du roi saisirent en 1450 & mirent sous la main du roi le temporel de l'évêque, qui n'avait pas voulu prêter serment au roi, prétendant qu'il n'y était pas tenu. Il se soumit cependant, & devint abbé de Cluny en 1456. Jean V présida les États assemblés au Puy en 1452, & y dressa les articles des cahiers de doléances; il présida également ceux tenus à Montpellier en 1454, au Puy en 1464 & à Montpellier en 1466. Pendant la tenue de ces derniers, il fut le principal commissaire du roi, & comme le lieutenant général du duc de Bourbonnais, gouverneur du Languedoc. Pendant les États tenus au Puy, en 1467, il engagea l'assemblée à demander au roi la translation du parlement de Toulouse à Montpellier; ce qui eut lieu. Il installa lui-même le parlement dans cette ville & prit part à d'autres États assemblés en 1468, en 1469 & 1472; fut administrateur de l'archevêché de Lyon au nom de Charles, son neveu, désigné pour cette métropole, mais trop jeune pour la gouverner; fit réparer le château d'Espaly, la tour de Monistrol & les autres châteaux qui étaient du domaine de l'évêque. Il mourut le 2 novembre 1485 dans le prieuré conventuel de Saint-Rambert, diocèse de Lyon, & fut inhumé à Cluny dans une très-belle chapelle qu'il avait fait bâtir à ses frais. Sous son épiscopat, les dominicains tinrent au Puy leur chapitre général; ils s'y trouvèrent au nombre de plus de mille huit cents. Louis XI visita deux fois la ville du Puy, & fit de riches présents à l'église de Notre-Dame.

LXXIII. Geoffroi de Pompadour, fils de Goufier, seigneur de Pompadour, & d'Elisabeth de Comborn, fut chantre & vicaire général du diocèse d'Évreux, archidiacre de Viviers, évêque d'Angoulême en 1465, abbé de Saint-Amand de Boisse, même diocèse, de Notre-Dame de la Chancelade, diocèse de Périgueux; prévôt d'Arnac; prieur de Saint-Cyprien de Sarlat & de la Celle en Périgord; prévôt & chanoine de Lyon, puis évêque de Périgueux en 1472; conseiller d'État sous les rois Louis XI, Charles VIII & Louis XII; premier président de la chambre des comptes le 13 décembre 1485, & pourvu de l'évêché du Puy au mois de mai ou de juin 1486. Pierre de Chalençon, protonotaire apostolique, élu par le chapitre, lui disputa le siége; mais Geoffroi l'emporta sur lui. Il prêta serment de fidélité au roi le 22 juillet & conserva néanmoins l'administration du diocèse de Périgueux, car il prenait le titre d'évêque du Puy, d'administrateur de l'évêché de Périgueux, & de grand aumônier du roi. Il est le premier, dit-on, qui ait pris ce dernier titre. Ce prélat fit son testament en 1493. En 1504 il institua, à ses dépens, une collégiale de huit chanoines & de deux clercs dans l'église de Pompadour. Il mourut le 8 mai 1514 & fut inhumé dans l'église d'Arnac dont il était prévôt, & où il avait fondé & doté quatre chapelles & élu sa sépulture.

LXXIV. Antoine I de Chabannes, des seigneurs de la Palice, fils de Geoffroi, seigneur de la Palice, & de Charlotte de Prie, était chanoine du Puy, protonotaire apostolique & prieur de Saint-Martin d'Ambert, lorsqu'il fut élu évêque du Puy, le 12 juillet 1514. Léon X lui envoya le *pallium* au mois de décembre. Antoine assista aux États de Languedoc comme commissaire du roi, en 1520, & comme président à ceux de Pézénas, en 1524. Il mourut au mois de septembre 1535.

LXXV. François de Sarcus, originaire de Picardie, fils de Jean, seigneur de Sarcus, succéda à Antoine en 1536. Il fit quelques statuts pour les ecclésiastiques de son diocèse, & mourut en mars 1557.

LXXVI. Martin de Beaune, né en Touraine, maître des requêtes, chancelier de la reine Catherine de Médicis, abbé de Royaumont, diocèse de Beauvais, de Saint-Père en Vallée, diocèse de Chartres, & de Saint-Rigaud, diocèse de Mâcon, fut nommé évêque du Puy en 1557, & obtint

de Henri II l'érection de cette ville en sénéchaussée.

LXXVII. Antoine II de Saint-Nectaire, appelé plus communément de Senneterre, d'une famille d'Auvergne, fils de Nectaire, seigneur de Saint-Nectaire, & de Marguerite d'Étampes, fut nommé évêque du Puy, au mois de juin 1561, étant abbé de Saint-Géraud d'Aurillac & du Monestier Saint-Chaffre. Le 23 mai 1563, dix mille religionnaires, sous la conduite de Blacon, renversèrent le château d'Espaly & ravagèrent les environs de la ville du Puy, contre laquelle ils firent d'inutiles tentatives. Ils se retirèrent le 8 août, & furent harcelés dans leur retraite par Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal. On a longtemps fait une procession annuelle en action de grâces pour la protection accordée par la Vierge dans cette circonstance. L'évêque Antoine assista aux États de Languedoc assemblés à Narbonne en 1563. Il marcha, à la suite de plusieurs autres seigneurs, contre les religionnaires en 1568, & reprit avec le sénéchal du Puy la chartreuse de Bonnefoi dans le Vivarais. Il concourut au siége & à la prise de Sommières par le maréchal de Damville, en 1573, & assista à plusieurs tenues d'États, & entre autres aux États généraux de Blois en 1576 & en 1585. Les religionnaires firent, le 4 décembre 1585, une nouvelle tentative pour s'emparer du Puy, sous les ordres du sieur de Châtillon, fils de l'amiral de Coligni, & de son frère d'Andelot; mais ils furent repoussés & mis en fuite. En 1588, les jésuites furent introduits au Puy. Sous cet épiscopat fut instituée la confrérie des pénitents dits du Gonfanon, sous le titre de l'Annonciation de la Vierge. L'évêque Antoine mourut en 1592 dans son abbaye de Saint-Chaffre, où il fut inhumé.

LXXVIII. Jacques de Serres, d'une famille noble d'Annonay en Vivarais, fut nommé évêque du Puy à la sollicitation d'Anne de Lévis, duc de Ventadour, seigneur d'Annonay, vers la fin de l'année 1595, & prit possession le 19 avril 1597. Le 6 juillet 1598, Jacques consacra dans son église cathédrale l'autel des Saints Innocents. Il jeta, en 1604, les fondations de l'église du collége. Le 14 juillet de la même année, il posa la première pierre du couvent de Sainte-Catherine de Sienne. En 1610 il reçut dans la ville les ursulines, & dédia, en 1613, l'église des capucins qu'il avait admis au Puy en 1607. Enfin il céda aux chartreux la maison des lépreux, située au bord de la Loire. Jacques, étant fort âgé, obtint son neveu pour coadjuteur, sous le titre d'évêque de Tyr, mourut en 1621, & fut inhumé dans l'église du collége.

LXXIX. Just de Serres, neveu du précédent & son coadjuteur, prit possession du siége en 1621. En 1624, il fit rédiger le propre des saints du diocèse, & permit en 1630 aux religieuses de la Visitation de bâtir un monastère dans la ville du Puy. Il érigea pour son oncle un tombeau, dans lequel il voulut être enterré lui-même. Il mourut le 28 août 1641. Sous son épiscopat, les capucins bâtirent un couvent à Monistrol, & les chartreux, en 1627, construisirent le leur à Brives-sur-Loire près du Puy; mais en 1699 ils quittèrent Brives & s'établirent à Villeneuve. Sœur Lucrèce de Fay de Gerlande, de l'abbaye de Saint-Just de Romans, & sœur Geneviève de Bronac, de l'abbaye de Notre-Dame de Clavas, fondèrent un couvent de leur ordre, en 1638, à Montfaucon.

LXXX. Henri Cauchon de Maupas du Tour, natif de la Champagne, fils de Charles Cauchon & d'Anne de Gondi, fut nommé à l'évêché du Puy par Louis XIII, en septembre 1641, fit son entrée au Puy le 27 janvier 1644, consacra la chapelle des visitandines, & plaça dans l'église collégiale de Saint-Georges des prêtres de la congrégation de Saint-Sulpice, dont le supérieur était Jacques Olier. Il permit aux ermites de Saint-Jean de se bâtir des cellules dans son diocèse, & établit une maison de refuge pour les filles pénitentes. Il institua aussi la congrégation des filles de Saint-Joseph. Les joséphines furent également établies dans une maison dite des orphelines de Saint-Joseph. Les religieuses augustines, tirées du monastère de Sainte-Madeleine de la Vallée près du Puy, s'établirent à Crapone, en 1646, avec l'assentiment de l'évêque. Henri de Maupas a écrit la vie de Jeanne-Françoise Fremiot,

veuve du baron de Chantal, & celle de S. François de Sales, évêque de Genève. Il fut transféré en 1661 à l'évêché d'Évreux & fut premier aumônier de la reine Anne d'Autriche.

— JACQUES DE MONTROUGE, natif de Paris, évêque de Saint-Flour, fut nommé par le roi à l'évêché du Puy le 1er juillet 1661; mais il retourna à sa première église avant d'avoir pris possession & y mourut en 1664.

LXXXI. ARMAND II DE BÉTHUNE, fils d'Hippolyte, comte de Selles en Berry, chevalier des ordres du roi, & d'Anne de Beauvilliers, étudia les lettres & les sciences au collége de Pontlevoy. Il n'avait que vingt-six ans lorsque le roi le nomma à l'évêché de Saint-Flour & bientôt après, le 1er juillet 1661, à l'évêché du Puy; il ne fut sacré à cause de sa grande jeunesse que le 25 mai 1665, & fit son entrée au Puy le 25 août de cette même année. Arnaud fit bâtir à ses frais l'église de Saint-Maurice & à côté un monastère pour des religieuses de Saint-Augustin. Il fit construire également l'hôpital général pour les pauvres & les y installa en 1687. C'est lui qui fit l'oraison funèbre de la reine Marie-Anne d'Autriche. Il a composé un poëme héroïque sur les victoires de Sobieski. Cet évêque mourut le 10 décembre 1703, dans son château de Monistrol, & fut inhumé dans l'église de Saint-Maurice, au Puy.

LXXXII. CLAUDE DE LA ROCHE-AYMON, fils d'Antoine, seigneur de la Roche-Aymon, & de Marie de Lusignan, était archidiacre, chanoine & grand-vicaire de Mende, quand il fut nommé par le roi à l'évêché du Puy, le 24 décembre 1703. Il prêta serment de fidélité au roi; en arrivant à Brioude, il fut reçu chanoine & comte de cette ville.

LXXXIII. GODEFROI-MAURICE DE CONFLANS fut nommé par le roi le 8 janvier 1721. Il mourut le 14 mars 1725.

LXXXIV. FRANÇOIS-CHARLES DE BERINGHEN fut nommé le 24 mars 1726 & mourut le 17 octobre 1742.

LXXXV. JEAN-GEORGES LEFRANC DE POMPIGNAN, né à Montauban le 22 février 1715, fut nommé évêque du Puy le 17 décembre 1742 & prit possession le 11 avril 1743. Docteur de Sorbonne, il s'appliqua à l'étude des lettres & des sciences & se fit une réputation brillante; il a laissé plusieurs ouvrages. Il fut transféré à l'archevêché de Vienne en février 1774.

LXXXVI. MARIE-JOSEPH DE GALARD DE TERRAUBE, né dans le diocèse de Lectoure, vicaire général de Senlis, premier aumônier du roi, chanoine, en 1736, de l'église de Paris, fut nommé à l'évêché du Puy en février 1774, & fut sacré le 24 juillet de la même année. Il était en 1761 prieur de Sorbonne & reçut le *pallium* en 1777. [E. M.]

NOTE LXXIV

NOTE 74

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Viviers.

L'ANCIENNE capitale des Helviens, peuple qui habitait le Vivarais, était *Alba Helviorum*, représentée aujourd'hui par le petit village d'Albe ou Alps. Là fut la résidence primitive de l'évêque diocésain. Ce n'est qu'à partir du sixième siècle au plus tôt que les évêques paraissent avoir transporté le siége de leur évêché à Viviers, & ils ont continué, longtemps après cette époque, de porter le double titre d'évêques d'Albe & de Viviers.

Jusqu'en 450 l'évêché d'Albe fit partie de la seconde Narbonnaise. A cette époque il fut attribué à la Viennoise par le pape S. Léon, & depuis lors il a toujours été soumis à la métropole de Vienne. Il y avait trois églises dans la ville de Viviers : celles de Saint-Jean, de Saint-Laurent & de Notre-Dame du Rhône; elles formaient autant de paroisses. La cathédrale, dédiée à saint Vincent, renfermait un chapitre composé de quarante chanoines réduits à vingt-quatre à une époque plus récente, y compris un prévôt, un archidiacre, un chantre, un sacristain, un archiprêtre & un viguier.

On croit que c'est à S. Andéol que le Vivarais est redevable de la lumière de

l'Évangile. Ce saint n'est cependant pas compté au nombre des évêques du pays. Il fut enterré dans une bourgade qui, à raison de cette circonstance, a pris le nom de Bourg Saint-Andéol. Les évêques de Viviers y ont souvent séjourné.

Le père Jean Columbi, jésuite, a écrit en quatre livres l'histoire abrégée des évêques de Viviers, & il l'a dédiée à Louis-François de la Beaume la Suze, évêque de cette ville, qui l'avait engagé à s'occuper de ce travail. Il fut aidé par Charles Symian & Jacques de Bannes, savants chanoines, versés dans la connaissance de l'histoire du Vivarais. Jean Columbi profita de leurs communications & compulsa les archives de l'évêché & de l'abbaye de Mazan; mais ces sources ne lui ont pas fourni des secours suffisants pour assurer aux anciens évêques de Viviers les rangs respectifs qu'ils durent avoir, & les Bénédictins ont exposé dans une note précédente les raisons qui les ont déterminés à apporter à la série du père Columbi des modifications importantes[1]. Tout en profitant de ces modifications pour dresser la liste suivante, nous avons surtout mis à contribution l'excellent travail publié en 1862 par M. l'abbé Rouchier[2].

Évêques de Viviers.

I. S. JANVIER est considéré par la tradition comme le premier évêque connu de l'église d'Albe; mais on ne sait en quel temps il a vécu, ni quand il est mort.

II. S. SEPTIME succéda à S. Janvier.

III. S. MASPICIANUS fut le troisième évêque d'Albe.

— S. MELANIUS, premier du nom, est placé le quatrième sur la liste des évêques de Viviers par l'abbé Rouchier. Mais comme cet évêque nous paraît faire double emploi avec Melanius II, cité plus loin, nous ne lui assignerons pas de rang dans la série des évêques.

IV. S. EUCHER est placé le vingt-troisième dans la liste des frères de Sainte-Marthe; mais il paraît, comme le pensent les historiens du Languedoc, que S. Eucher a succédé à S. Maspicien.

V. S. FIRMIN succéda à S. Eucher.

VI. S. AULUS ou S. AVOL fut martyrisé par les Vandales vers 411 ou 412. Ce prélat était, comme les précédents, évêque d'Albe, ville qui fut ruinée de son temps par les barbares. Les raisons alléguées par M. l'abbé Rouchier ne nous paraissent pas susffisantes pour distinguer, contre l'opinion des Bénédictins, S. Aulus de S. Avol.

VII. EUMACHIUS succéda à S. Aulus vers l'année 412.

VIII. AUXONIUS transféra le siége d'Albe à Viviers; il est cité en 431. De son temps, vers 450, l'évêché de Viviers fut soumis à la métropole de Vienne.

IX. S. LUCIEN est le premier évêque qui prit le double titre d'évêque d'Albe & de Viviers.

X. S. VALÈRE occupa le siége de Viviers sur la fin du cinquième siècle. Le martyrologe de cette église place sa mort sous Clovis, l'an 507.

XI. S. VENANT ou VENANCE se trouva au concile d'Epaone ou d'Albon en 517, & à celui de Clermont en 535.

XII. RUSTIQUE.

XIII. S. MELANIUS, évêque vers 549, envoya son archidiacre Cautin au cinquième concile d'Orléans, convoqué par Childebert au mois de novembre 549. Cet évêque ne nous paraît pas devoir être distingué de Melanius I, placé par M. l'abbé Rouchier après S. Maspicien.

XIV. S. LONGINUS siégeait, dit-on, vers l'année 673.

XV. JEAN est nommé dans l'ancienne notice de la dotation de l'église de Viviers.

XVI. ARDULPHE est cité par le même document.

XVII. S. ARCONCE est qualifié du titre de martyr par le Bréviaire de Viviers.

XVIII. ÉRIBAUD.

XIX. THOMAS I obtint de Louis le Débonnaire, le 15 juin 815, un diplôme en faveur de l'église de Viviers.

XX. TENGRINUS souscrivit, suivant Columbi, dans l'assemblée de Worms, en 833, une donation faite à Saint-Remi de Sens.

XXI. CELSE obtint de l'empereur Lo-

[1] Voyez, au tome II de cette édition, la *Note* XXIX.

[2] *Histoire religieuse, civile & politique du Vivarais*, par M. l'abbé Rouchier, chanoine honoraire de Viviers; t. 1. 1862. In-8°.

thaire, le 18 octobre 850, la confirmation des priviléges de son église.

XXII. BERNOIN. Son épitaphe nous apprend qu'il succéda à Celse en 851, qu'il gouverna l'église de Viviers pendant vingt-trois ans & qu'il mourut le 5 décembre 874. Etherius était, en effet, évêque de Viviers au mois de janvier 875. L'épitaphe de Bernoin nous apprend aussi que c'est à lui qu'est due l'invention des reliques de saint Andéol, qu'il fit déposer dans un nouveau tombeau, le même probablement que celui qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

XXIII. ETHERIUS assista au concile de Châlon en 875, au concile d'Arles en 878 & à celui de Mantaille en 879.

XXIV. ROSTAING I, évêque en 884, est cité dans des actes de 892 & de 900.

XXV. RICHARD, dont l'existence nous est révélée par une charte du cartulaire de l'église cathédrale de Vienne, vivait en 908.

XXVI. THOMAS II était évêque en 950. C'est ce prélat qui fit rédiger le document connu sous le nom de *Charta vetus*, ou charte de la dotation de l'église de Viviers, & que tous les auteurs ont placé, d'après Columbi, en 1152 ou 1153, en faisant deux évêques de Guillaume I qui vivait alors.

XXVII. ROSTAING II est qualifié évêque de Viviers dans une bulle du pape Jean XIII, adressée aux évêques des Gaules en faveur de l'abbaye de Cluny, entre 965 & 970.

XXVIII. ARMAN I vivait en 974, & non en 840, comme l'a prétendu le P. Columbi.

XXIX. PIERRE I, abbé de Saint-Pierre du Puy, était évêque de Viviers en 993. Il conseilla à Étienne, vicomte de Gévaudan, & à sa femme Algemonde, qui venaient de fonder le monastère & l'église de Langogne, de doter cet établissement en lui donnant plusieurs terres. En 994, il assista à une assemblée tenue au Puy & présidée par Gui, évêque de cette ville, pour remédier à la licence & à la tyrannie des seigneurs laïques dans son diocèse.

XXX. ARMAN II se trouva, en 1015, à la consécration de l'église de Saint-Victor. Il assista à la diète de Lyon, convoquée en 1032 par l'empereur Conrad.

XXXI. GÉRAUD I ou GÉRARD succéda à Arman, en 1037. Il occupa le siége de Viviers jusqu'en 1055.

XXXII. GÉBONARD succéda à Géraud, en 1055.

XXXIII. GÉRAUD II succéda à Gébonard, en 1070. Il donna les églises de Saint-Laurent & de Saint-Pons à Pierre de Chavanon, fondateur & premier abbé du monastère de Pebrac en Auvergne.

XXXIV. JEAN II siégeait à Viviers en 1073.

XXXV. LÉGER occupa le siége de Viviers depuis l'an 1096 jusqu'en 1119. Il fit réparer sa cathédrale & l'enrichit de reliques trouvées par ses prédécesseurs.

XXXVI. HATON ou ATON succéda, en 1119, à Léger.

XXXVII. GAUCERAND I ou JAUCERAND succéda, en 1124, à Haton.

XXXVIII. PIERRE II, natif de la Bourgogne, était religieux de Cluny & fut fait évêque vers 1128. Transféré à l'archevêché de Lyon en 1131, il mourut en 1139 à la Terre Sainte où il avait été envoyé comme légat par Innocent II.

XXXIX. GAUCERAND II ou JEAN succéda à Pierre en 1131. On l'a confondu avec Gaucerand I. Il donna, en 1137, plusieurs églises à l'abbé de la Chaise-Dieu. La charte de confirmation des priviléges de Viviers le cite en 1146.

XL. GUILLAUME I, parent de l'empereur Conrad III, succéda au précédent en 1149. Il profita de cette parenté & de la minorité de Raimond V, comte de Toulouse, pour accroître sa domination temporelle. Il fut un des trois prélats chargés par le pape Eugène III de négocier un accord entre Pons, vicomte de Polignac, & Pierre, évêque du Puy. Les rédacteurs de l'*Histoire de Languedoc* & les auteurs du *Gallia Christiana* de cet évêque en ont fait deux, qu'ils nomment Guillaume I & Guillaume II. Cette erreur provient de la fausse date attribuée à l'épiscopat de Thomas II, qu'ils croyaient devoir fixer en 1152.

XLI. RAIMOND D'UZÈS, fils de Raimond Decan, seigneur d'Uzès, succéda, en 1157, à Guillaume II. Il reconnaissait la souveraineté de l'empereur Frédéric Ier, qui accorda un privilége à la ville de Viviers, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir des relations très-étroites avec le roi Louis le Jeune. Il écrivait, en 1160, à ce prince une lettre où il se qualifiait oncle du comte de Toulouse,

il était donc frère de Faydide, mère de Raimond V. En 1170, l'empereur Frédéric confirma une donation faite aux environs du Rhône à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Raimond mourut peu de temps après.

XLII. ROBERT ALBERTI succéda à Raimond d'Uzès en 1171 & passa en 1173 à l'archevêché de Vienne.

XLIII. NICOLAS succéda à Robert en 1173. Il donna, en 1177, l'église de Saint-Pierre de Bannes à la commanderie de Jallés. Cet évêque fut accusé avec les ecclésiastiques de son diocèse de divers excès; ils furent jugés par les légats du pape, en 1205. Sur l'intercession de l'archevêque de Vienne, les juges se contentèrent de la démission de Nicolas.

XLIV. BERNON fut élu par le chapitre de Viviers en 1206. Le 2 août 1207, il reçut l'hommage de Pons de Montlaur pour son château situé en Vivarais, & successivement celui de la plupart des seigneurs de son diocèse. Au sujet d'un procès entre lui & le comte de Toulouse, Bernon transigea, en 1210, avec ce prince. Par cette transaction, Raimond prêta serment de fidélité à l'évêque, & promit que lui & ses successeurs feraient hommage pour le château de Fanjeau à S. Vincent, martyr, sur son autel, dans la cathédrale de Viviers; & il fut convenu que l'évêque tiendrait la chaîne que le comte porterait au col en baisant l'autel. Le comte & l'évêque se donnèrent réciproquement pour otages ou cautions, Pons de Montlaur & Dragonel de Montdragon, avec la majeure partie des habitants de Largentière. L'évêque Bernon s'était désisté de certaines prétentions dans cet accord; mais il s'était réservé la moitié du revenu des mines de Largentière, au lieu du tiers auquel il avait droit en vertu des transactions précédentes, & de plus la dîme du profit de ces mines.

En 1215 Simon de Montfort reçut en fief, de l'évêque Bernon, le château de Fanjeau & la moitié de tous les revenus de ce château, tombés en *commise* par suite de la confiscation des terres du comte de Toulouse.

XLV. GUILLAUME III succéda à Bernon vers 1220. Le pape Grégoire IX écrivit, en 1223, le 18 juin, au cardinal Conrad, de faire en sorte qu'on laissât à ce prélat le château de Fanjeau ou de Largentière si la paix se faisait entre les comtes Raimond & Amaury.

XLVI. BERNARD ou BERMOND D'ANDUZE, fils de Bernard VII, succéda à Guillaume III en 1223, & mourut en 1235.

XLVII. BERNOIN II ou BERNON succéda à Bernard en 1235, suivant Columbi, qui ajoute que l'empereur Frédéric donna à cet évêque, en cette année, un droit de péage à Donzère & dans le Bourg Saint-Andéol jusqu'au fleuve du vieil Ardèche, qui fait la limite de l'Empire. Remarquons cependant qu'on n'a rien de certain sur les évêques de cette église, depuis l'année 1223 jusqu'en 1241, & que Bernoin II pourrait bien être le même que son prédécesseur.

XLVIII. SÉBASTIEN occupait le siége de Viviers en 1241.

XLIX. ARNAUD DE VOGUÉ, évêque de Viviers en 1245, reçut hommage, au mois d'octobre de cette année, de Randon de Châteauneuf & de Bernard d'Anduze, pour le château de Montréal. En 1252 il vendit le péage du Bourg Saint-Andéol pour payer les dettes de son évêché.

L. AYMAR I, successeur d'Arnaud en 1252, est cité, en 1256, dans un acte conservé au trésor des chartes.

LI. AIMON écrivit, en 1260, avec les autres évêques de la Province, au pape Alexandre IV, pour la canonisation de S. Étienne, évêque de Die. En 1258 il avait pris possession du château de Mirabeau.

LII. HUGUES DE LA TOUR fut élu évêque de Viviers en 1263. Il reçut l'hommage de Bertrand pour Fanjeau & Largentière. En 1271 il s'opposa aux tentatives des officiers du roi qui voulaient faire valoir l'autorité du prince en Vivarais.

LIII. LOUIS succéda à Hugues en 1280. Il soutint les prétentions de ses prédécesseurs de ne relever que de l'Empire & non de la couronne de France. Le sénéchal de Beaucaire, Guillaume de Pontchavron, vint à Viviers avec ses officiers recevoir la montre des gens du pays. Louis, de concert avec son chapitre, excommunia le sénéchal, qui mit sous la main du roi le temporel de l'évêque. Celui-ci mourut avant que cette discussion fût terminée.

LIV. Hugues II, successeur de Louis, omis par Columbi, ne nous est connu, comme son prédécesseur, que par la procédure du sénéchal de Beaucaire. Plus modéré dans ses prétentions, Hugues eut recours aux bonnes grâces du roi qui lui fit donner la mainlevée de son temporel. Il promit au sénéchal de Beaucaire, Guérin d'Amplepuis, par un acte du 27 avril 1287, d'ester en droit devant le roi sur les articles auxquels il était tenu de droit & de coutume, &c. Hugues était encore évêque en 1291.

LV. Raimond de Falgar succéda à Hugues II. Il accorda, le 12 avril 1292, une exemption de péage, dans le domaine de l'église, à la chartreuse de Valbonne. Il acquit, en 1294, le péage & le château de la Donzère. Le roi Philippe le Bel lui permit, en 1293, de donner cours à la monnaie qu'il faisait frapper à son château de Largentière.

LVI. Guillaume de Folchet était de l'ordre de Saint-François. Il siégeait à Viviers en 1296.

LVII. Aldebert de Peyre, des barons de Peyre, reçut, en 1298, plusieurs hommages, entre autres celui de Montalène, veuve de Bernard de Saint-Marcel, comme tutrice de ses enfants. Il fit son testament le 15 de juillet 1303, par lequel il légua sa bibliothèque & sa chapelle à ses successeurs. Il mourut en 1306.

LVIII. Louis de Poitiers, des comtes de Valentinois, succéda à Aldebert en 1306. Après son sacre, il se rendit à Paris près de Philippe le Bel pour confirmer l'accord que son prédécesseur avait fait à Lyon. L'acte de confirmation est daté de Vincennes, le 2 janvier 1308. Il fut transféré, en 1319, à l'évêché de Langres, & en 1325 à l'évêché de Metz. Il donna sa procuration à Guillaume de Nogaret, chevalier du roi de France, pour assister en son nom aux États généraux convoqués à Tours, en 1308, pour l'affaire des templiers.

LIX. Guillaume de Flavacour fut élu le 24 novembre 1319. Pierre d'Auriac, bailli royal du Vivarais, se plaignit au roi, en 1320, que les officiers de Guillaume & de son prédécesseur, actuellement évêque de Langres, avaient entrepris sur la juridiction royale, ce qui avait occasionné des troubles. Guillaume fut transféré à Carcassonne en novembre 1334.

LX. Pierre de Mortemar, natif du Limousin, succéda au précédent en 1322. Le roi Charles le Bel le nomma, en 1325, l'un de ses plénipotentiaires pour faire la paix avec le roi d'Angleterre. Il fut transféré, cette même année, à l'évêché d'Auxerre & créé ensuite cardinal du titre de Sainte-Sabine.

LXI. Aymar II succéda à Pierre, le 29 septembre 1326. En 1328 il ne fut pas tenu de rendre hommage au roi, mais seulement de prêter serment de fidélité.

LXII. Henri de Villars succéda à Aymar en 1331. Il était chanoine & chambrier de Lyon. Il reçut un grand nombre d'hommages en 1333 & fut transféré en 1335 à l'évêché de Valence.

LXIII. Aymar III de la Voute d'Anduze, fils de Bermond, seigneur de la Voute, & de Fleurie de Blacas de Beaudisnar, avait été évêque de Die & de Valence avant de succéder à Henri, en 1336. Il reçut pendant son épiscopat plusieurs hommages, entre autres ceux des habitants de Saint-Andéol en 1349. Il mourut en 1365, après avoir occupé pendant vingt-neuf ans le siége de Viviers.

LXIV. Pierre de Sarcenas, auditeur de rote, succéda à Aymar III en 1366. Peu après, il fut transféré à l'archevêché d'Embrun, & fut fait cardinal par l'antipape Clément VII. Il mourut en 1390.

LXV. Bertrand de Castelnau ou de Chalençon, originaire du Gévaudan, & qui avait été successivement archevêque de Tarente, de Salerne & d'Embrun, fut élu évêque de Viviers lors de la translation de Pierre à Embrun, en 1366. En 1375 un arrêt du parlement de Toulouse lui enjoignit d'abattre un certain nombre de maisons dans la ville de Viviers.

LXVI. Béraud succéda à Bertrand en 1374, & il prêta serment de fidélité au roi la même année.

LXVII. Pierre V succéda à Béraud en 1374. Il reçut l'hommage pour les terres de Saint-Marcel.

LXVIII. Bernard d'Arfeuil était

prieur de Saint-Martin des Champs à Paris lorsqu'il fut élu évêque de Viviers le 26 février 1376. Il vécut jusqu'en 1379.

LXIX. GUILLAUME V succéda à Bernard en 1379.

LXX. JEAN D'EMBROGNY ou D'EMBRONIAS, cardinal d'Ostie, chancelier de l'église romaine, fut élu évêque de Viviers en 1380. Il nomma des procureurs, en 1383, pour vaquer aux affaires de son diocèse, tandis qu'il était occupé à Avignon auprès du pape. Le prieuré de Donzère fut réuni à l'évêché sous son épiscopat. Jean fut transféré à l'archevêché d'Arles en 1385.

LXXI. OLIVIER DE MARTREUIL, originaire du Poitou, succéda à Jean en 1385, le 21 octobre. Il reçut l'hommage du seigneur de Saint-Marcel & des habitants du Bourg Saint-Andéol, & fut transféré à Châlon-sur-Saône en 1387.

LXXII. PILEY DE PRATA, de Fréjus & des comtes de Prata, fut d'abord évêque de Trévise, puis de Pavie en 1359, archevêque de Ravenne en 1370; cardinal du titre de sainte Praxède, créé par Urbain VI, en 1378; légat apostolique auprès de Venceslas, roi de Bohême; vicaire général du même pape en Italie & administrateur de l'église de Viviers en 1387, mais pour peu de temps. Ce cardinal mourut en 1401 à Pavie, où il avait fondé un collége de son nom. Il fut inhumé dans la cathédrale de cette ville.

LXXIII. JEAN IV est nommé évêque de Viviers dans un acte de reconnaissance faite au chapitre par Pierre Aymard, en 1388.

LXXIV. PIERRE VI, cardinal D'AILLY, succéda à Jean IV. Il était savant en théologie, & se disait disciple de Jean Gerson. Il fut d'abord évêque du Puy, ensuite de Cambrai, d'où il passa à Viviers. Jean XXII l'avait nommé cardinal.

LXXV. GUILLAUME VI DE POITIERS paraît avoir succédé à Pierre VI en 1392, lorsque Pierre Ours lui rendit hommage. Il était encore à la tête de cette église en 1407.

LXXVI. JEAN V DE LINIÈRES, fils de Godemar de Linières, seigneur de Menetou, & de Jeanne de Brosse, était neveu du maréchal de Boucicaut; il succéda à Guillaume VI le 12 novembre 1407, & fut nommé cette même année, par son oncle, son exécuteur testamentaire. Une sentence du patriarche Jean d'Antioche, député du synode romain, réunit le prieuré de Donzère à son domaine. Il vivait encore en 1442.

LXXVII. OLIVIER II DE POITIERS succéda à Jean V en 1443. Cet évêque reçut l'hommage de Bertrand de Foix.

LXXVIII. GUILLAUME VII DE POITIERS succéda à Olivier II en 1447, reçut l'hommage des terres de Châteauneuf, de Valgorge & de Saint-Marcel, & assista, en 1454, aux États de la Province convoqués à Toulouse; il reçut 300 livres sur les 2,000 de l'aide que le roi y donna aux prélats & aux nobles qui *avaient tenu la main à l'octroi*. Il mourut le 1er août 1454.

LXXIX. HÉLIE DE POMPADOUR succéda à Guillaume VII le 29 novembre 1454. Il y avait eu scission entre les chanoines pour l'élection de l'évêque. Six avaient élu Pierre Barillet, professeur ès lois, conseiller-clerc au parlement de Toulouse, maître des requêtes de l'hôtel du roi & chanoine de Viviers depuis l'année 1445, dont on peut voir l'épitaphe au tome X de cette édition. Trois autres nommèrent Hélie de Pompadour, qui avait été aussi conseiller-clerc au parlement de Toulouse & était chanoine de Carcassonne & évêque d'Alet depuis 1448. Le parlement de Toulouse favorisa la majorité du chapitre de Viviers; mais le pape Callixte III se déclara pour Hélie & confirma son élection en 1455. Hélie s'était déjà emparé du temporel avec l'aide de Thomas d'Albert, bailli du Vivarais. Il baptisa cette même année Charles, fils aîné d'Amédée & d'Iolande, duc & duchesse de Savoie. Hélie présida les États de Languedoc assemblés au Puy le 5 avril 1464, & ceux qui se tinrent en 1465 & en 1466 à Montpellier, & eut chaque fois 200 livres sur les épices pour la présidence. Le roi Louis XI, en 1476, accorda à cet évêque l'autorisation de prendre & de posséder, à son gré, le temporel des maisons & châteaux de tout l'évêché de Viviers. Il vivait encore en 1478, selon les archives du diocèse.

LXXX. JEAN VI DE MONTCHENU, nommé en 1479, vécut jusqu'en 1497.

LXXXI. Claude de Tournon, fils naturel de Guillaume, seigneur de Tournon, était chanoine & prévôt de l'église de Viviers lorsqu'il fut pourvu, en 1498, de ce diocèse qu'il gouverna pendant quarante-quatre ans. Il était oncle du cardinal de Tournon. Ce prélat enrichit son église, lui assura, en 1510, le droit de péage dans la ville, lui donna une tapisserie tissée en or, argent & soie, représentant la vie de saint Vincent, son patron, bâtit une forteresse à Largentière, & fit placer un jeu d'orgues dans la cathédrale. Il présida les États de la Province assemblés à Tournon, en 1506, & y fit décider que l'évêché de Pamiers n'appartenait pas à la Province. Claude présida d'autres fois les États en 1509, 1512, 1513, 1514, &c. Il mourut en 1542, à Donzère. Son corps fut transporté à Viviers, où il fut inhumé dans un tombeau de marbre blanc qu'il avait fait construire de son vivant dans la cathédrale.

LXXXII. Charles de Tournon, abbé de la Chaise-Dieu, archiprêtre & prévôt de Viviers, coadjuteur de l'évêque précédent depuis 1536, lui succéda en 1542. Il était fils de Juste, seigneur de Tournon, & de Jeanne de Vissac. Il mourut en 1552.

LXXXIII. Simon de Maillé, nommé en 1552, prêta la même année serment de fidélité au roi. Il était abbé du Loroux & appartenait à la maison des Maillé de Brézé en Anjou & en Touraine. Transféré à l'archevêché d'Auch après 1556.

LXXXIV. Jacques-Marie Sala, né à Bologne, succéda à Simon en 1556, fit les fonctions de vice-légat à Avignon de 1554 à 1560, confirma aux habitants de Viviers leurs priviléges, & mourut en se rendant au concile de Trente[1].

LXXXV. Alexandre Farnèse, cardinal, succéda à Jacques-Marie; mais il se démit en faveur du suivant avant d'avoir pris possession.

LXXXVI. Eucher de Saint-Vital, parent du cardinal Farnèse, prit possession du siége de Viviers le 29 juin 1565. Il se tint éloigné de son évêché pendant les incursions des religionnaires, mourut à Avignon le 5 janvier 1571 & fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Agricola.

LXXXVII. Pierre d'Urre, cousin de François de la Baume, comte de la Suse, fut pourvu de l'évêché de Viviers par le roi Charles IX, en 1571. Il mourut l'année suivante.

LXXXVIII. Jean VII de l'Hostel succéda au précédent en 1573 & siégea jusqu'au 6 avril 1621, jour de sa mort, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Il contribua pour la plus grande partie avec son chapitre, & sous l'inspection de François Morier, grand chantre, à la reconstruction de son église cathédrale. Il présida aux États assemblés en 1599 & en 1600.

LXXXIX. Louis-François de la Baume la Suse, nommé coadjuteur du précédent, le 16 mai 1618, sous le titre d'évêque de Pompeïopolis, prit possession le 5 avril 1621 & conserva son siége jusques en 1690. Il se qualifiait évêque, comte de Viviers, prince de Donzère & de Châteauneuf, baron de Largentière, seigneur de Saint-Andéol, abbé d'Orbestier, &c. Ce prélat fonda les récollets de Largentière, ainsi que les dominicains de Viviers, fit bâtir dans son palais épiscopal un séminaire dont il donna la direction aux sulpiciens, & mourut au mois de septembre 1690.

XC. Charles-Antoine de la Garde de Chambonas, évêque de Lodève, fut transféré à Viviers en septembre 1690, & mourut le 21 février 1713.

XCI. Martin de Ratabon, évêque d'Ypres, fut transféré à Viviers le 22 avril 1713. Il se démit en 1723.

XCII. Étienne-Joseph de la Fare, nommé évêque de Viviers en 1723, ne prit pas possession du siége, parce qu'il fut nommé peu après évêque-duc de Laon. Il fut sacré le 25 juillet 1724.

XCIII. François Regnaud de Villeneuve, abbé de Mortemer, diocèse de Rouen, & de Saint-Barthélemy, diocèse de Noyon, nommé en 1723 à l'évêché de Marseille, fut désigné pour celui de Viviers avant d'avoir pris possession du premier. Sacré le 13 août 1724, il fut transféré à Montpellier le 16 septembre 1748.

[1] Voir une lettre de cet évêque, du 14 novembre 1557, Bibliothèque nationale, manuscrit latin n° 17029, 204 *bis*.

XCIV. Joseph Rollin de Morel de Mons, né à Aix, fut nommé en 1748, & se démit en 1778.

XCV. Charles Lafont de Savine, né à Embrun en 1742, vicaire général de Mende, fut sacré évêque le 26 juillet 1778[1] & resta en possession du siége de Viviers jusques en 1790. [E. M.]

[1] Thomas II, évêque de Viviers, fit recueillir & transcrire, en 950, les anciens titres de son église qui périssaient de vétusté. C'est à la compilation de ce prélat, connue sous le titre de *Charta antiqua*, *Charta vetus*, que nous sommes redevables des seules données historiques que nous possédions sur les premiers temps de l'église de Viviers. La *Charta vetus* commençait par un catalogue des évêques depuis l'établissement du siége d'*Alba*. On n'avait tiré jusqu'ici qu'un très-médiocre parti de ce précieux document. M. l'abbé Rouchier, le premier, a su en montrer toute l'importance. Il a d'abord établi, point essentiel, que Thomas II vivait en 950 & non en 1150, comme l'ont avancé les auteurs du *Gallia Christiana* & les Bénédictins auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, qui, pour faire une place à Thomas sur le siége épiscopal du Puy, avaient été obligés de faire de Guillaume, qui vécut de 1147 à 1157, deux évêques de même nom. L'abbé Rouchier a également restitué à l'évêque Arman I sa véritable place, & il a pu enrichir les annales des évêques de Viviers, au dixième siècle, de deux noms inconnus à tous ses prédécesseurs; il a été moins heureux dans l'ordre qu'il a adopté pour les noms des évêques antérieurs au huitième siècle. C'est à tort, selon nous, que, contrairement à l'opinion des Bénédictins, il fait deux évêques de S. Avol & de S. Aulus, & qu'il soutient qu'il y a eu deux évêques du nom de Melanius. On doit aussi regretter que l'abbé Rouchier, qui a si judicieusement écarté de la liste des évêques de Viviers tant de noms supposés, ait cru devoir conserver celui d'Eulalius; ce personnage n'est cité comme évêque de Viviers, que sur la foi d'un manuscrit ayant appartenu à Jean Savanon, manuscrit souvent cité par les Bénédictins comme ne méritant aucune confiance. Tout en nous séparant de l'abbé Rouchier sur quelques points, nous avons dû, pour dresser la liste des évêques de Viviers, largement puiser dans son excellent ouvrage, le suivant chaque fois que nous avons cru qu'il corrigeait utilement les Bénédictins. Il nous reste à exprimer un regret, c'est que l'*Histoire du Vivarais*, qui devait avoir trois volumes, n'ait pas encore été terminée. [E. M.]

NOTE LXXV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Saint-Pons de Thomières.

(Abbaye érigée en évêché en 1318.)

Raimond-Pons, comte de Toulouse, & Garsinde, sa femme, fondèrent en 936 l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, sous la règle de Saint-Benoît & sous l'invocation de la Vierge, des apôtres S. Pierre & S. Paul & de S. Pons, martyr. Ils la dotèrent richement & y appelèrent une colonie de religieux de l'abbaye de Saint-Géraud d'Aurillac, en Auvergne. L'abbaye de Saint-Pons devint considérable & elle étendit bientôt sa juridiction sur plusieurs autres abbayes qui lui furent soumises. Elle fut érigée en évêché dépendant de la province ecclésiastique de Narbonne le 18 février de l'année 1318, par le pape Jean XXII, qui assigna au nouvel évêché cinquante paroisses prises à l'ancien diocèse de Narbonne. Cet évêché a été supprimé en 1790.

Le chapitre, qui fut sécularisé en 1612, était composé d'un archidiacre, un aumônier, un préchantre & onze chanoines, outre le théologal. La ville de Saint-Pons de Thomières, qui doit son origine à l'abbaye, est située dans une vallée, à la source de la rivière de Jaur, qui la traverse & se jette dans l'Orb.

Abbés de Saint-Pons.

I. Otgarius, religieux d'Aurillac, fut amené à Thomières en 936 avec plusieurs autres religieux, par l'abbé Arnoul, à la demande de Raimond-Pons, comte de Toulouse. Il fut choisi pour être le premier abbé du nouveau monastère & fut béni probablement en 937, lors de la dédicace de l'église de Saint-Pons. Il reçut, en 940 & 942, des donations faites à son abbaye par Aimeri, archevêque de Narbonne, par Rodalde, évêque de Béziers & par le vicomte Othon. Son anniversaire est marqué

dans le nécrologe de Saint-Pons au 2 d'octobre, mais on ignore l'année de sa mort.

II. AIMERI I, nommé en 949 & 955, mourut le 13e jour de juin, on ne sait en quelle année.

III. GAUFRED, abbé en 969. Son anniversaire est marqué au 19e jour de juillet dans le nécrologe.

IV. ARNOUL, en 972. Mort le 23e ou le 24e jour de mars.

V. HUGUES, en 975 & 978. Mort le 9 mai.

VI. RAIMOND I, en 987.

VII. ADHÉMAR, en 1002.

VIII. JURANDUS, en 1025. Mort le 17 janvier de l'année 1043.

IX. GARNIER succéda au précédent dans le même mois de janvier; il était encore abbé en 1059.

X. FROTARD, en 1060, 1066, 1068, 1070, &c. Le pape Grégoire VII le commit, le 18 juin 1077, avec Amé, évêque d'Oloron, pour rétablir la discipline ecclésiastique en Espagne où il rendit de grands services à l'Église. Il assista à plusieurs conciles & figure dans un grand nombre d'actes publics, accords, transactions, qui se firent de son temps entre les évêques & les seigneurs d'Aquitaine & d'Espagne. Il mourut vers l'an 1099, le 20 août, jour auquel son anniversaire est marqué dans le nécrologe.

XI. PIERRE I, abbé en 1100, 1103, 1118, 1129, mourut le 28 mars de l'année 1130.

XII. AIMERI II, abbé en 1138 & 1143.

XIII. PIERRE II, en 1145. Son anniversaire est marqué, dans le nécrologe, au 13e jour d'août.

XIV. BÉRANGER I, abbé en 1146.

XV. RAIMOND II DE DOURGNE, abbé en 1153, 1161, 1170, mourut le 14 ou le 15 février de l'an 1181, après avoir été abbé de Saint-Pons pendant vingt-neuf ans trois mois & cinq jours.

XVI. ERMENGAUD, abbé, cité en 1182 & 1192, fut élu évêque de Béziers en 1205.

XVII. GUILLAUME I, après avoir été abbé trois ans & dix mois, mourut le 23 septembre de l'an 1208.

XVIII. BÉRANGER II, en 1212 & 1214.

XIX. ROBERT DE SERRAN paraît avoir assisté au concile tenu à Montpellier au mois de janvier 1215. Il mourut le 25 février de l'an 1221, dans le monastère de Grandmont, où il fut inhumé.

XX. GUILLAUME II DE LISLE, en 1221, 1224 & 1230. On croit qu'il abdiqua la dignité abbatiale pour se retirer chez les chartreux. Son anniversaire est marqué au 14 décembre dans le nécrologe de Saint-Pons.

XXI. PIERRE III, en 1231 & 1235. Sa mort est marquée le 19 mai dans un ancien nécrologe, où l'on rapporte qu'il a gouverné l'abbaye de Saint-Pons pendant treize ans.

XXII. PONS I DE PÉZÉNAS, en 1243, 1247 & 1251; mort le 24 septembre 1252.

XXIII. GUILLAUME III DE PAULIN, abbé en 1252 & 1255.

XXIV. PONS II, cité en 1256 & 1258, obtint, le 7 février 1263, du pape Clément IV, la confirmation de toutes les donations qui avaient été faites à son abbaye & de tous les priviléges qui lui avaient été accordés par les Souverains Pontifes. Il rendit, en 1272, au roi Philippe III, l'hommage des domaines qui appartenaient à l'église de Saint-Pons, & mourut le 28 novembre 1276.

XXV. RAIMOND III DE CASTRIES, abbé en 1276, 1280, 1287, 1298, 1308, gouverna son abbaye pendant trente-trois ans onze mois & douze jours, suivant le nécrologe où son anniversaire est marqué le 18 de septembre 1310.

XXVI. PIERRE IV ROGER. On a prétendu qu'il était oncle du pape Clément VI, nommé Pierre-Roger comme lui; que ce pape était fils de Guillaume-Roger, seigneur de Razès, dans le territoire de Malemont, & que le même pape eut un frère, nommé aussi Guillaume-Roger, qui fut comte de Beaufort & père d'un troisième Pierre-Roger, natif du même lieu de Malemont & dans la suite pape sous le nom de Grégoire XI. Quoi qu'il en soit, Pierre-Roger, abbé de Saint-Pons de Thomières, avait succédé à Raimond avant l'année 1311 & gouvernait cette abbaye lorsque, en 1318, elle fut érigée en évêché par le pape Jean XXII, qui, pour dédommager l'archevêque de Narbonne de la perte qu'il avait faite, l'année précédente, des évêchés de Toulouse & de Pamiers, ses suffragants, lui

en donna deux nouveaux, en érigeant les abbayes bénédictines de Saint-Pons de Thomières & de Notre-Dame d'Alet en églises cathédrales, par une bulle donnée à Avignon, le 18 février de la deuxième année de son pontificat. Le premier jour du mois de mars suivant, il assigna cinquante paroisses de l'ancien diocèse de Narbonne au nouveau diocèse de Saint-Pons, dont il régla les limites; & au mois de juillet, nomma pour premier évêque Pierre-Roger, qui en était abbé depuis plus de sept ans.

Évêques de Saint-Pons de Thomières.

I. Pierre-Roger, évêque depuis l'an 1318 jusques en 1324.

II. Raimond de Roquecorne, en Agenois, religieux profès de la Chaise-Dieu, successivement abbé de Gaillac, au diocèse d'Albi, & premier évêque de Sarlat, transféré à Saint-Pons le 21 novembre 1324, mourut le 15 septembre 1345, suivant le nécrologe de Saint-Pons.

III. Étienne Aldobrandi, nommé ailleurs *de Combarutis,* religieux de Saint-Allire de Clermont, abbé de Moutiers-la-Celle, au diocèse de Troyes, puis évêque du Mont-Cassin, en Italie, en 1343, & évêque de Saint-Pons le 13 février 1345, fut nommé camérier du pape en 1347, transféré à Arles en 1349, & à Toulouse en 1350.

IV. Gilbert, abbé de Saint-Aphrodise de Béziers, évêque en 1349.

V. Pierre II de Canillac, abbé régulier de Montmajour, élu évêque de Saint-Pons en 1353, fut transféré à l'évêché de Maguelonne en 1361.

VI. Jean de Rochechouard, évêque de Conserans, fut transféré à Saint-Pons le 29 janvier 1361, ensuite à Bourges en 1381, & de Bourges à Arles.

VII. Dominique de Florence, natif de Marseille, dominicain, évêque d'Albi, fut transféré à Saint-Pons en 1381; il retourna à Albi en 1392, & fut ensuite archevêque de Toulouse.

VIII. Aimon, patriarche de Jérusalem, fut administrateur perpétuel ou évêque commendataire de Saint-Pons & de Carcassonne, depuis le 18 mars 1393 jusques en 1397 qu'il fut transféré à Tarentaise. Il mourut avant l'an 1409.

IX. Pierre III Rabat, franciscain, d'abord évêque d'Alet & ensuite de Carpentras, fut transféré à l'évêché de Saint-Pons le 3 décembre 1397, & à l'archevêché de Toulouse en 1402, par Benoît XIII, dont il était partisan; mais la dernière de ces deux translations n'eut aucun effet. Benoît XIII le fit cardinal en 1408, le 22 septembre, & le concile assemblé à Paris, au mois d'octobre suivant, le chassa de son siége comme fauteur & complice de Pierre de Luna. Il mourut au concile de Pise, en 1409.

X. Geoffroi de Pompadour, conseiller au parlement de Paris, fut élu évêque de Saint-Pons, à la place du précédent, le 16 février de l'an 1409; sacré le 9 juin suivant, & transféré à Carcassonne en 1420.

XI. Aimon Nicolaï, dominicain, successivement évêque de Senez, en Provence, & d'Huesca, en Aragon, fut transféré en 1421 à Saint-Pons, & ensuite à Aix en 1422.

XII. Guillaume Philastre, cardinal, fut administrateur perpétuel de l'évêché de Saint-Pons en 1423, & mourut en 1428.

XIII. Vital de Mauléon, patriarche d'Alexandrie, après avoir eu l'évêché de Rodez, obtint en 1428 l'administration perpétuelle de l'évêché de Saint-Pons. Il mourut vers l'an 1435.

XIV. Gérard de Bricoigne, abbé de Saint-Aphrodise de Béziers, puis évêque de Pamiers, fut transféré à Saint-Pons en 1435. Il vivait encore au commencement de l'année 1463.

XV. Pierre IV de Comborn, Limousin, d'abord administrateur perpétuel de l'abbaye d'Obazin & de l'évêché d'Evreux, fut transféré à Saint-Pons en 1465. Il eut deux compétiteurs élus par le chapitre : Raimond, qui mourut en 1464, & Jean, dont la mort, arrivée en 1465, le laissa paisible possesseur de l'église de Saint-Pons. Le pape Paul II confirma son installation au mois de mai 1466. Il paraît que Pierre de Comborn mourut cette même année.

XVI. Antoine Balue, frère de Jean, plus connu sous le nom de cardinal d'An-

gers, obtint l'évêché de Saint-Pons à la fin d'octobre 1467, & fut transféré à Evreux en 1501.

XVII. François-Guilhem de Castelnau-Clermont-Lodève, n'étant âgé que de vingt & un ans, fut nommé à l'évêché de Saint-Pons, en novembre 1501. Il fut transféré à l'archevêché de Narbonne avant d'avoir pris possession du siége de Saint-Pons. Créé cardinal en 1503, & transféré à Auch en 1507, il redevint pour la seconde fois évêque de Saint-Pons en 1511 jusques en 1514, & pour la troisième fois en 1534 jusques en 1539.

XVIII. François II de Luxembourg, élu en 1502, n'ayant que vingt ans, fut transféré au Mans le 27 janvier 1507, par cession du cardinal de Luxembourg, son oncle. Il mourut en 1509.

XIX. Philippe de Luxembourg, cardinal, reprit l'évêché du Mans après la mort de François, son neveu, à qui il l'avait cédé deux ans auparavant, & fut aussi évêque de Saint-Pons depuis l'an 1509 jusques en 1511.

XX. Alexandre Farnèse, cardinal, fut évêque de Saint-Pons depuis 1514 jusqu'en 1534. Il eut pour vicaire général Nicolas Melchior, dominicain, sacré évêque de Cyrène. Élu pape sous le nom de Paul III, en 1534, il laissa l'évêché au cardinal de Clermont, qui eut, en 1535, pour grand prieur & vicaire général Gérard de Corneillan, docteur en droit & ensuite abbé de Saint-Thibéry.

XXI. Jacques de Castelnau-Clermont-Lodève succéda, le 24 mars 1539, au cardinal de Clermont, son oncle, dans l'évêché de Saint-Pons; il mourut au mois de septembre 1586. C'est pendant l'épiscopat de Jacques de Castelnau, & lorsqu'il était absent, que les religionnaires, commandés par Saint-Amans, ruinèrent l'église cathédrale & le monastère de Saint-Pons; le premier jour d'octobre de l'an 1567, ils entrèrent les armes à la main, dans la ville, par la porte qui était auprès de l'évêché & obligèrent les religieux de la cathédrale d'abandonner le fort (c'est ainsi qu'on nommait l'enclos du monastère qui était fortifié), enlevèrent les ornements & l'argenterie de l'église, les reliquaires, les châsses d'or & d'argent, les vases sacrés, &c., pillèrent les meubles, les archives & les titres, démolirent tous les bâtiments, n'épargnèrent pas même le magnifique édifice de l'église & emportèrent les cloches; c'est encore à cette époque qu'ils détruisirent le monastère des religieuses de Sainte-Madelaine, qui s'étendait le long des murs de la ville, & plusieurs autres établissements religieux.

XXII. Pierre V de Fleyres, natif du Rouergue, nommé en 1588, eut pour grand prieur, en 1597, Pierre de Cabrol, & mourut en 1633. Les bénédictins de la cathédrale de Saint-Pons ayant été dispersés par les religionnaires en 1567, sous son prédécesseur, & la destruction des lieux réguliers ayant porté de violentes atteintes à l'observance régulière, l'évêque jugea qu'il serait plus conforme aux circonstances & plus avantageux pour la religion de séculariser son chapitre. Cette sécularisation, demandée au Saint-Siége, fut accordée par une bulle du pape Paul V, du 8 juin 1612, fulminée le 22 octobre 1616.

XXIII. Jean-Jacques de Fleyres, neveu du précédent & son coadjuteur depuis 1621, lui succéda en 1633 & mourut en 1652.

XXIV. Michel Tubeuf, aumônier du roi, fut nommé évêque de Saint-Pons le 12 avril de l'année 1654, puis il fut transféré à Castres au mois d'avril 1662, & mourut en 1682.

XXV. Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, nommé au mois d'avril 1664, mort le 13 mars 1713.

XXVI. Jean-Louis de Balby de Berton de Crillon, nommé évêque de Saint-Pons le 22 avril 1713, fut transféré à Toulouse le 30 juillet 1727, & à Narbonne en 1739; il mourut en 1752.

XXVII. Paul-Alexandre de Guenet, né à Rouen en 1690; nommé évêque de Saint-Pons en 1727, mort au mois de septembre 1769.

XXVIII. Louis de Bruyères le Chatel de Chalabre, né dans le diocèse de Saint-Papoul en 1731, fut nommé évêque de Saint-Pons le 27 décembre 1769, & sacré le 22 avril 1770. Il garda ce siége jusqu'à sa suppression, en 1790. [E. M.]

NOTE LXXVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église d'Alet.

(Abbaye érigée en évêché en 1318.)

L'ABBAYE de Notre-Dame, ou de Saint-Pierre d'Alet, fut fondée dans le diocèse de Narbonne, sous la règle de Saint-Benoît, vers l'an 813, par Bera, comte de Razès, & Romille, sa femme. Plusieurs autres monastères ont été dans la suite soumis à sa juridiction, entre autres ceux de Saint-Polycarpe & de Saint-Paul de Fenouillèdes. L'abbaye d'Alet fut érigée en évêché le 18 février 1318 par le pape Jean XXII, qui, voulant dédommager l'archevêque de Narbonne de la perte qu'il avait faite de deux de ses suffragants, les évêques de Toulouse & de Pamiers, par suite de l'érection de l'archevêché de Toulouse, lui en créa deux autres, en partageant le diocèse de Narbonne en trois. Il assigna au nouvel évêché d'Alet quatre-vingts paroisses de l'ancien diocèse de Narbonne. Le chapitre de la cathédrale, sécularisé en 1531, était composé de douze chanoines, dont quatre remplissaient les fonctions de doyen, d'archidiacre, de trésorier & de préchantre, plus seize autres bénéficiers. Le monastère & l'église ayant été détruits par les religionnaires, en 1573, il ne resta que l'ancien réfectoire qui a longtemps servi de cathédrale. Il y avait dans le diocèse un couvent de dominicains, à Quillan, un d'augustins, à Caudière, & une ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, Saint-Paul de Fenouillèdes, qui fut sécularisée par le pape Jean XXII & érigée en collégiale. Arnaud de Verdale était doyen de Saint-Paul en 1336; il fut depuis nommé évêque de Maguelonne.

Il existe de grandes lacunes dans la série des abbés de Notre-Dame ou de Saint-Pierre d'Alet; nous donnerons ici les noms de ceux qui nous sont parvenus, en faisant suivre cette liste de la suite chronologique des évêques d'Alet.

Abbés d'Alet.

I. BENOIT, qui vivait en 970, est le premier abbé connu d'Alet. Il avait alors le gouvernement des trois abbayes de Notre-Dame d'Alet, de Saint-Hilaire de Carcassonne & de Saint-Pierre de Lézat. Le pape Jean XV lui confia la conduite de cinq monastères en 993.

II. GRÉGOIRE était abbé en 1050.

III. RAIMOND I, abbé en 1101, 1119 & 1126.

IV. BERNARD I vivait en 1162.

V. PONS AMEIL, cité en 1167, 1173, 1176 & 1180, mourut en 1197, après avoir fait environner de murs la ville d'Alet.

VI. BERNARD II DE SAINT-FERRÉOL était abbé de Saint-Polycarpe lorsqu'il fut élu canoniquement abbé d'Alet en 1197. Mais cette élection déplut à Bertrand de Cessac, qui, en qualité de tuteur du jeune Raimond-Roger, vicomte de Béziers, exerçait une grande autorité dans le pays; il arracha violemment le nouvel abbé de son siége, le retint en prison pendant trois jours & fit procéder à une nouvelle élection.

VII. BOSON, élu par un petit nombre de religieux gagnés par Bertrand de Cessac, & béni par l'archevêque de Narbonne, disputa l'abbaye au précédent. Comme il avait engagé la plupart des domaines de l'abbaye pour se maintenir, celle-ci se trouva tellement endettée qu'à peine au bout d'une année, restait-il de quoi entretenir quelques religieux. Boson fut dégradé par le concile du Puy en 1222. Par suite du jugement de ce concile, l'église d'Alet fut unie, avec tous ses biens, à la cathédrale de Narbonne qui y envoya douze chanoines réguliers pour la desservir.

VIII. UDALGER D'AJORT, *de Ajorto*, en 1234. Les religieux d'Alet qui n'avaient point pris part aux démarches de Boson, ayant porté leurs plaintes au pape Grégoire IX de ce qu'on les avait chassés injustement de leur monastère, le Souverain Pontife commit les abbés de Riuport & de Grandselve pour examiner leurs plaintes, & ces commissaires, après avoir constaté la justice de leur cause, restituèrent en 1233 l'abbaye d'Alet aux religieux qui, peu

de temps après, procédèrent à l'élection d'un nouvel abbé en présence des abbés de Saint-Polycarpe & de Saint-Emilion. Udalger vivait encore en 1258; il avait assisté, au mois de novembre 1253, à l'élection de l'abbé de Jocou faite en faveur d'Armengaud, prieur & sacristain d'Alet.

IX. Raimond II était abbé d'Alet en 1267, & en même temps chapelain du pape; il vivait encore en 1279. On ignore l'époque de sa mort.

X. Bertrand, en 1284.

XI. Pierre était abbé en 1303.

XII. Barthélemy était abbé, en 1317, lorsque le pape Jean XXII érigea un évêché à Limoux, à deux lieues d'Alet, & y nomma Durand pour premier évêque; mais ce nouvel évêché ayant été supprimé presque aussitôt, sur les représentations de l'archevêque de Narbonne, le pape lui substitua l'évêché d'Alet, en érigeant l'église de l'abbaye en cathédrale, & y établit évêque, le 1er mars 1318, Barthélemy, qui en fut ainsi le premier évêque & le dernier abbé.

Évêques d'Alet.

I. Barthélemy, six ans après son installation sur le siége épiscopal d'Alet, fut envoyé en Lithuanie, avec Bernard, abbé de Saint-Chaffre, par le pape Jean XXII, qui leur donna, le 1er juin 1324, la qualité de légats & les chargea d'instruire dans la foi chrétienne le roi & le peuple du pays. Barthélemy vivait encore au mois de septembre 1329.

II. Guillaume I d'Alzonne ou de Marcillac, abbé de la Grasse, fut élu évêque d'Alet en 1333.

III. Guillaume II, cité le 26 mai 1348, en 1351 & 1354.

IV. Arnaud de Villars, d'abord évêque de Mirepoix, fut transféré à Alet le 3 juillet 1362. Il vivait encore en 1376.

V. Pierre I Rabat resta peu de temps évêque d'Alet; il était transféré sur le siége de Carpentras en 1377, & passa à celui de Saint-Pons en 1397.

VI. Robert du Bosc ou du Bois, originaire d'Auvergne, était évêque d'Alet en 1380, 1386 & 1390. Il fut transféré à Conserans & ensuite à Mende, & se fit représenter, en 1389, au concile de Saint-Thibéry, par Jacques de Bar, grand prieur, vicaire & official de l'église d'Alet.

VII. Henri I, évêque de Vabres, fut transféré à Alet le 10 juin 1390.

VIII. Pierre II était évêque en 1399 & en 1400.

IX. Nicolas I, religieux dominicain, était évêque le 1er décembre 1400.

X. Henri II, évêque en 1409, vivait encore en 1419.

XI. Pierre III Assalbit, Limousin, religieux augustin, d'abord évêque d'Oloron, puis de Condom, fut élu évêque par le chapitre d'Alet & pourvu par le pape Martin V en janvier 1422; il mourut en 1440.

XII. Antoine I de Saint-Étienne, évêque en 1441 & en 1442.

XIII. Pierre IV, évêque en 1443, mort en 1448.

XIV. Hélie de Pompadour, conseiller au parlement de Toulouse & archidiacre de Montlaur, dans le diocèse de Carcassonne, fut nommé évêque d'Alet le 18 février 1448, & transféré à Viviers en 1454.

XV. Louis d'Aubusson, bénédictin & prieur de Villedieu, nommé à Alet le 2 décembre 1454, fut transféré à Tulle en 1455.

XVI. Ambroise de Cambrai, évêque le 23 ou 24 septembre 1455 & en 1459.

XVII. Antoine II Gobert, évêque le 5 septembre 1461 & en 1464.

XVIII. Guillaume III Olive ou Olivier, religieux profès de l'église de Narbonne, fut nommé évêque d'Alet en novembre 1467; il mourut vers le commencement de l'année 1487.

XIX. Pierre V d'Hallwin, clerc du diocèse de Terouanne, élu le 21 novembre 1487, se démit l'année suivante.

XX. Guillaume IV de Roquefort, religieux profès du Mas-d'Azil, abbé de Montolieu, élu évêque d'Alet le 4 février 1489, eut permission de retenir son abbaye & mourut en 1508.

XXI. Pierre I Raimond de Guert, nommé le 7 juin 1508, fut nommé abbé de Sorèze au mois de février 1510. Il était encore évêque d'Alet en 1523.

XXII. Gilles, évêque le 12 janvier 1525.

XXIII. Guillaume V de Joyeuse,

Note 76

évêque en 1531 & 1540, obtint du pape Clément VII, avec l'agrément du roi François I, la sécularisation de son chapitre. Guillaume, son neveu, posséda aussi l'évêché d'Alet en 1550 & 1551; mais n'ayant pas été sacré, il se maria après avoir cédé l'évêché au suivant, & fut père du célèbre Anne, duc de Joyeuse, de François, cardinal, & de Henri, comte du Bouchage.

XXIV. François IV de l'Estrange, nommé le 26 janvier 1560, mourut en 1564.

XXV. Antoine III de Dax, chanoine & préchantre d'Alet & abbé de Saint-Polycarpe, nommé le 26 septembre 1564, vivait encore en 1571.

XXVI. François II de Joyeuse, cardinal, permuta l'évêché d'Alet contre celui de Lodève, avec Christophe de l'Estang, en 1602.

XXVII. Christophe de l'Estang, natif de Brives & frère de Jacques, président au parlement de Toulouse, était évêque de Lodève depuis l'an 1581, lorsqu'il fut pourvu de l'évêché d'Alet par la résignation de son prédécesseur en 1602, & transféré à Carcassonne en 1603.

XXVIII. Pierre VII de Polverel, neveu du précédent, nommé en 1603; mort à Rome la même année, avant l'expédition de ses bulles.

XXIX. Étienne de Polverel, frère du précédent, prit possession le 24 août 1607 & mourut le 25 avril 1637; il fut maître de la chapelle du roi Louis XIII & grand aumônier de la reine Marie de Médicis.

XXX. Nicolas II Pavillon, né à Paris, d'abord prêtre de la Mission, fut nommé au mois de juin 1637; il mourut à Alet le 8 décembre 1677.

XXXI. Louis-Alphonse de Valbelle, né en Provence, nommé le 25 décembre 1677, & transféré à Saint-Omer en 1684.

XXXII. Victor-Augustin Meliand, né à Paris, était évêque de Gap lorsqu'il fut nommé évêque d'Alet, au mois de juin 1684; il se démit de ce dernier évêché en octobre 1698, & mourut à Paris le 23 septembre 1713.

XXXIII. Charles-Nicolas Taffoureau de Fontaine, né à Sens, nommé le 1er novembre 1698, mourut à Alet au mois d'octobre 1708.

XXXIV. Jacques Maboul, nommé le premier jour de novembre 1708, mourut dans son diocèse au mois de juin 1723.

XXXV. François III de Boucaud, né à Montpellier, nommé à l'évêché d'Alet le 17 octobre 1723; abbé commendataire de l'abbaye du Lac-Dieu, diocèse de Rodez, en 1727, & de Saint-Maurin, diocèse d'Agen, en 1752. Il mourut le 6 décembre 1762.

XXXVI. Charles de la Cropte de Chanterac, né dans le diocèse de Périgueux en 1731, nommé au mois de janvier 1763, sacré le 19 juin suivant. [E. M.]

NOTE LXXVII

Note 77

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Montauban.

(Abbaye de Saint-Théodard, érigée en évêché en 1317.)

Saint Théodard, archevêque de Narbonne, avait fondé au neuvième siècle une abbaye dédiée à saint Martin, dans un domaine qui lui appartenait, situé au confluent du Tarn & du Tescou, sur les limites du Toulousain & du Querci. Ce lieu s'appelait Montauriol. L'abbaye de Saint-Martin prit dans la suite le nom de son fondateur, saint Théodard, parce qu'il y mourut & y fut enterré. Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, ayant fondé en 1144 la ville de Montauban, auprès du monastère de Montauriol, céda la moitié du domaine de la ville à l'abbaye & entra en paréage avec l'abbé pour la seigneurie.

L'abbaye de Saint-Martin & Saint-Théodard fut érigée en évêché le 25 juin 1317, sous la métropole de Toulouse, par le pape Jean XXII; elle fut en même temps affranchie de la dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu, à laquelle elle était soumise, & de la juridiction de l'évêque de Cahors, dans le diocèse duquel elle était située. Bertrand du Puy, qui en était abbé, & qui résidait alors à Avignon auprès de la cour romaine, fut nommé premier évêque de Montauban. Le même pape, par une bulle du 18 février 1318, démembra de l'ancien

diocèse de Toulouse & attribua à celui de Montauban quatre-vingt-six paroisses, situées aux environs de la Garonne & du Tarn, avec plusieurs annexes.

L'église cathédrale de Saint-Martin & Saint-Théodard, nommée communément *le Moutier*, ayant été pillée & détruite de fond en comble, dans le seizième siècle, par les religionnaires qui restèrent maîtres de Montauban depuis l'an 1561 jusqu'en 1629, le roi Louis XIV la fit rebâtir dans la ville.

Le chapitre, qui avait été sécularisé en 1525, fut composé d'abord d'un prévôt & d'un grand archidiacre, dignitaires, d'un second archidiacre & d'un chantre, personnats, tous quatre à la collation de l'évêque, & de huit chanoines, dont quatre nommés par l'évêque & les autres par le chapitre, qui créa aussi quatre hebdomadiers, deux diacres, deux sous-diacres, & seize chapelains ou prébendés, à la nomination du chanoine qui est en semaine. Dans la suite on unit à ce chapitre celui de la collégiale de Saint-Étienne, qui avait aussi été érigée par le pape Jean XXII, & qui fut détruite par les religionnaires en même temps que les autres églises de la ville. Ce chapitre était composé d'un doyen, d'un chantre & de dix autres chanoines, avec vingt-six semi-prébendés ou chapelains. Les deux chapitres réunis formèrent le nombre de vingt-quatre chanoines, en y comprenant le prévôt, première dignité, le grand archidiacre, le second archidiacre, le grand chantre, le doyen, le sacristain qui était curé, & le préchantre. Les deux menses restèrent cependant séparées. Les huit premiers chanoines eurent celle de Saint-Martin, & les autres celle de Saint-Étienne.

L'évêque se qualifiait seigneur de Montauban. Cette ville seule était dans le Querci, les autres paroisses du diocèse étaient dans le Languedoc ou dans la Guyenne.

Abbés de Saint-Théodard.

I. WILLARD ou GUILLARD vivait en 954.

II. HUGUES I vivait du temps du roi Lothaire.

III. BASILE, en 961.

IV. HUGUES II, en 963.

V. THÉODEGAIRE était abbé en 969.

VI. GAUZBERT vivait sous le roi Robert, vers 990.

VII. GÉRAUD, abbé en 997.

VIII. ARNAUD I, cité en 1003.

IX. ARNAUD II, cité en 1061, était abbé en 1079, lorsque le monastère de Saint-Théodard fut soumis à celui de la Chaise-Dieu; il vivait encore en 1083.

X. ALBERT I, abbé en 1096 & en 1119.

XI. HUGUES III, abbé en 1121, au mois de septembre, & au mois de juillet 1134.

XII. ALBERT II était abbé de Saint-Théodard en 1144, lors de la construction de la ville de Montauban.

XIII. AMÉLIUS assista à l'assemblée tenue à Béziers en 1149; il autorisa, en 1174, la construction d'une chapelle de Saint-Jacques dans la ville de Montauban.

XIV. GUILLAUME I DE SEVERAC, abbé en 1176.

XV. GAILLARD donna à cens, en 1188, plusieurs églises à l'abbaye de Belleperche.

XVI. GUILLAUME II, cité en 1191.

XVII. RAIMOND D'AZEMAR est mentionné dans des actes de 1202 & de 1212; il eut de grands démêlés avec le comte de Toulouse, qui le retint plus d'un an prisonnier.

XVIII. ROBERT, abbé en 1215.

XIX. ARNAUD III, abbé en 1219 & 1224.

XX. ALBERT II AUREILHE, cité dans des actes du 23 juillet & du 13 octobre 1231, & en 1236.

XXI. ILDEFONSE ou ALPHONSE, abbé en 1238, 1243, 1246, s'accorda le 3 juin 1247 avec les consuls & les habitants de Montauban, au sujet des droits de sépulture.

XXII. PIERRE DE BERMOND, abbé en 1255 & 1266; il confirma, au mois de février 1267, la convention faite avec les consuls de Montauban, par son prédécesseur, au sujet des droits de sépulture.

XXIII. BERNARD DE MALEMORT, abbé en 1270, 1277 & 1288; il eut pour compétiteur Arnaud, moine de la Chaise-Dieu, nommé par l'abbé de la Chaise-Dieu; mais l'élection de Bernard fut confirmée par le pape Clément IV.

XXIV. EUSTORGE, religieux, puis abbé de

la Chaise-Dieu, succéda à Bernard en 1290 & mourut en 1307.

XXV. Bertrand du Puy, né à Cahors, nommé en 1308. Il fut le dernier abbé de Saint-Théodard & le premier évêque de Montauban.

Évêques de Montauban.

I. Bertrand I du Puy, abbé de Saint-Théodard de Montauban, fut nommé évêque, après l'érection de ce siége, par le pape Jean XXII, par bulles datées du 10 juillet 1317. Il fut sacré à Avignon, par Béranger Fredol, évêque de Tusculum, & mourut en chemin, lorsqu'il venait prendre possession de son évêché.

II. Guillaume I de Cardaillac, religieux bénédictin & abbé de Pessan, diocèse d'Auch, fut nommé évêque de Montauban, par le pape, au mois de novembre 1317; il mourut en 1355.

III. Jacques I de Deaux, nommé en 1356, transféré à Gap en 1357, & ensuite à Nimes.

IV. Bernard I occupa fort peu de temps le siége épiscopal de Montauban; il était, dit-on, évêque en 1359.

V. Bertrand II de Cardaillac, évêque en 1360, unit les églises de Saint-Vincent & de Saint-Michel à celle de Saint-Jacques qu'il érigea en paroisse.

VI. Arnaud de Peyrarède, patriarche d'Alexandrie, fut nommé par le pape administrateur perpétuel de l'évêché de Montauban, après la mort du précédent, & conserva cette administration jusqu'en 1368.

VII. Pierre de Chalais, nommé par le pape Urbain V le 27 septembre 1368, mourut le 22 novembre 1379.

VIII. Bertrand III Robert, élu le 26 janvier 1380, acheta dans la ville de Montauban une maison qu'il laissa pour servir de demeure à ses successeurs, par son testament du 8 avril 1398. Il mourut le 8 septembre 1403.

IX. Gérard I del Puech ou du Puy obtint ses bulles le 13 octobre 1403, & fut transféré à l'évêché de Saint-Flour en 1405.

X. Raimond de Bar, nommé le 4 novembre 1405, mourut le 26 mars 1424.

XI. Gérard II Feydit, chanoine régulier de l'église de Toulouse, prit possession de l'évêché de Montauban au mois de mai de l'année 1425 & fut transféré à celui de Conserans au mois de février 1426.

XII. Pierre II de Cotigny, nommé en 1426, fut transféré à Castres au mois de novembre 1427.

XIII. Bernard II de la Roche-Fontenilles, élu le 29 septembre 1429, fonda un collége à Castelsarrasin, dans l'église de Saint-Sauveur, le 29 janvier 1431, & le composa de douze prêtres, sous la direction d'un prieur; il mourut à Paris en 1445.

XIV. Aimeri de Roquemaure, grand prieur de l'église de Montauban, fut élu par son chapitre & mis en possession de l'évêché le 6 janvier 1446; il mourut au mois d'octobre 1449.

XV. Bernard III de Rousergue[1], chanoine régulier & prévôt de l'église de Toulouse, était déjà nommé évêque de Bazas lorsqu'il fut élu évêque de Montauban le 9 janvier 1450. Il fut ensuite élu archevêque de Toulouse, le 3 juin 1452, par le chapitre de Saint-Étienne.

XVI. Guillaume II d'Étampes succéda au précédent; il fut transféré à l'évêché de Condom le 18 mars 1455.

XVII. Jean I de Labatut, né dans le Rouergue, nommé évêque le 18 novembre 1455, mourut en 1470.

XVIII. Jean II de Montalembert, prieur de Saint-Martin des Champs, à Paris, élu à la place du précédent, fut confirmé par l'archevêque de Toulouse le 3 août 1470. Il mourut le 29 décembre 1483.

XIX. Georges I de Viguerie, docteur en décrets, notaire apostolique & aumônier de l'église de Montauban, fut élu évêque le 7 mai 1484, & mourut peu de temps après.

XX. Georges II d'Amboise, élu arche-

[1] M. Roschach a établi, dans son *Catalogue du Musée de Toulouse*, que le véritable nom de ce personnage était de Rousergue & non du Rosier, ainsi qu'il est appelé communément dans l'article qui lui a été consacré ci-dessus, comme évêque de Toulouse. On devra donc substituer ce nom à celui de du Rosier que nous lui avions laissé d'après le *Gallia Christiana*.

vêque de Narbonne le 18 juin 1482, céda cette dignité à François Hallé qui y avait été nommé par le roi Louis XI, & reçut en dédommagement l'évêché de Montauban. Il reprit l'archevêché de Narbonne après la mort de François, en 1491, fut ensuite transféré à Rouen, créé cardinal & nommé légat du Saint-Siége en France.

XXI. Jean III d'Auriole, grand archidiacre de Narbonne, fut nommé évêque de Montauban au mois de décembre 1491. Son testament est daté du 13 février 1518; il avait résigné son évêché deux ans auparavant à Antoine d'Auriole, son neveu, qui en avait obtenu les bulles en juillet 1516; mais il paraît que sa résignation n'eut point d'autre effet. Antoine n'est plus qualifié que chanoine de Cahors dans le testament de son oncle, qui l'exclut de sa succession pour cause de mécontentement.

XXII. Jean IV des Près de Montpezat, né dans le Querci, était doyen de l'église collégiale de Montpezat lorsqu'il fut nommé évêque de Montauban le 21 octobre 1518. Il consentit à la sécularisation du chapitre de son église cathédrale en 1525, & mourut en 1539.

XXIII. Jean V de Lettes, neveu du précédent par sa mère Blanche des Près, fut transféré de l'évêché de Béziers à celui de Montauban en 1539, & conserva néanmoins celui de Béziers jusqu'au 30 mars 1544, qu'il le permuta pour l'abbaye de Moissac. Il se démit ensuite de cette abbaye en faveur du cardinal de Guise, & de l'évêché de Montauban en faveur du suivant; il se retira, en 1556, à Genève, où il se maria après avoir abandonné la foi catholique.

XXIV. Jacques II des Près de Montpezat, neveu du précédent, nommé le 4 mai 1556, fit son entrée à Montauban le 19 novembre de la même année. Il périt le 25 janvier 1589, dans une embuscade que lui avaient dressée les religionnaires de Caussade.

— Henri des Près, marquis de Montpezat, neveu de Jacques, fut nommé à l'évêché de Montauban par le duc de Mayenne, chef de la ligue, mais il n'eut jamais de bulles & se maria quelque temps après; de sorte que le diocèse fut administré, pour le spirituel, par un vicaire général nommé par le chapitre, qui nomma de même, le 13 juin 1590, un économe pour la régie du temporel, & qui députa un procureur au concile tenu la même année à Toulouse.

XXV. Anne de Murviel, cousin de Henri des Près, par sa mère, & fils du baron de Murviel, près Béziers, fut aussi nommé par le duc de Mayenne à l'évêché de Montauban, après le mariage de son cousin. Il eut d'abord pour compétiteur un des fils du maréchal de Matignon, qui avait été nommé par le roi Henri IV; mais dans la suite Anne obtint l'agrément du roi, & le pape lui accorda ses bulles le 25 novembre 1600. Il fut sacré le 16 août de l'année suivante, & eut beaucoup à souffrir, jusqu'en 1629, de la part des religionnaires qui étaient maîtres de la ville, ce qui l'obligea de fixer sa résidence dans la petite ville de Montech. Enfin, après la paix qui fut conclue avec eux en cette année 1629, il vint dans sa ville épiscopale, y rappela les chanoines, les religieux & les religieuses, que les calvinistes en avaient chassés, & parvint avec l'aide de son coadjuteur à relever la plupart des églises qui avaient été pillées ou détruites. Il mourut le 8 septembre 1652, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

XXVI. Pierre III de Berthier, archidiacre de Toulouse, fut nommé coadjuteur du précédent dès l'année 1636, sous le titre d'évêque d'Utique, n'étant âgé que de vingt-cinq ans, & lui succéda après sa mort. Il devint possesseur, en 1656, de l'abbaye de Belleperche, & permuta en 1665 l'abbaye du Lieu-Restauré, au diocèse de Soissons, contre celle de Saint-Hilaire, au diocèse de Carcassonne.

XXVII. Jean-Baptiste-Michel Colbert de Saint-Pouange de Villacerf, conseiller au Parlement de Paris, chanoine de l'église de Paris & abbé du Mas-Garnier, fut nommé par le roi évêque de Montauban le 22 septembre 1674, sacré à Paris le 28 octobre suivant, & transféré à Toulouse le 15 août 1687.

XXVIII. Henri de Nesmond fut nommé évêque de Montauban le 22 août 1687. Il fit reconstruire son église cathédrale & en posa la première pierre. Transféré à Albi le 15 août 1703.

XXIX. François de Nettancourt d'Haussonville de Vaubecourt, docteur en théologie de la faculté de Paris, fut nommé évêque de Montauban le 15 août 1703, & sacré à Paris le 30 mars 1704. Il fit imprimer, en 1719, le propre des saints de son diocèse, composé par le chanoine Figuier, se démit en 1729, & mourut à Paris le 17 avril 1736.

XXX. Michel de Verthamon de Chavagnac, né à Limoges, nommé par le roi au mois de juillet 1729, fut sacré à Paris le 8 juillet 1730; il mourut le 25 septembre 1762.

XXXI. Anne-François-Victor Le Tonnelier de Breteuil, nommé évêque de Montauban le 10 octobre 1762, fut sacré le 24 février 1763 & conserva le siége jusques en 1790. [E. M.]

Note 78

NOTE LXXVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Pamiers.

(Abbaye de Frédelas, érigée en évêché en 1295.)

L'abbaye de Frédelas était fort ancienne. Sa première origine est inconnue. Au onzième siècle elle fut soumise à l'ordre de Cluny & réduite en simple prieuré; elle recouvra son indépendance au douzième siècle & fut alors régie par des abbés particuliers. Elle avait été dédiée primitivement à saint Martin; plus tard elle fut placée sous l'invocation de saint Antonin, dont elle possédait les reliques depuis le dixième siècle au moins; on s'est livré, au sujet de ce saint, à de nombreuses controverses, & les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ont prétendu qu'il était le même que saint Antonin d'Apamée, en Syrie, dont les reliques auraient été apportées en ce lieu après la première croisade, à la fin du onzième siècle ou au commencement du douzième, & qu'avant cette époque on ne trouvait pas le nom de Pamiers dans les textes. Mais les reliques de saint Antonin sont citées comme étant conservées dans l'abbaye de Frédelas en 961, elles y étaient probablement avant cette époque. Toutefois ce n'est que plus tard que l'abbaye prit le nom de Pamiers.

Il ressort, en effet, de l'examen attentif des textes, que dans l'abbaye de Frédelas, on conservait des reliques d'un saint Antonin, le même probablement que le saint Antonin de Rouergue & que celui dont on vénérait les reliques à Palencia, en Espagne, qui n'avait rien de commun avec saint Antonin d'Apamée. Le nom de Pamiers provient du mot *Apamiae*, nom primitif du château ou forteresse construit à côté de l'abbaye de Saint-Antonin & du bourg ou ville de Frédelas, ainsi qu'il est prouvé par de nombreux textes; le château (*Apamiae*) finit par acquérir plus d'importance que le bourg primitif (*Fredelacus*), & on finit par ajouter son nom à celui de saint Antonin, à la place de celui de Frédelas, qui avait servi jusqu'alors à distinguer ce saint local des autres Antonins révérés par l'Église. C'est alors que les légendaires, profitant de la confusion produite dans les esprits par la ressemblance des noms d'Apamiae & d'Apamea, prétendirent que saint Antonin de Pamiers était le même que saint Antonin de Syrie.

Le pape Boniface VIII, reconnaissant que le diocèse de Toulouse était trop étendu pour être convenablement administré, & qu'il pouvait être divisé en plusieurs évêchés, créa l'évêché de Pamiers. Par bulles données le 23 juillet 1295, il décora la ville du titre de cité & la détacha entièrement de la juridiction épiscopale de Toulouse; il érigea en cathédrale l'église de Saint-Martin, voisine de la cité, dans laquelle reposait le corps de saint Antonin, martyr, puis il assigna pour revenus au futur évêque de Pamiers & à ses successeurs, dix mille livres tournois de rente à prendre annuellement, savoir : sept mille livres sur les revenus du diocèse de Toulouse & trois mille provenant chaque année des propres revenus de l'église de Pamiers. Par autres bulles, du 16 septembre 1295, le pape fixa l'étendue du nouveau diocèse, en lui assignant toute la partie méridionale de l'ancien diocèse de Toulouse, avec les villes, châteaux, terres & églises renfermés dans la partie déta-

chée. A cet effet, il partagea ce diocèse en deux, par une ligne transversale, depuis le lieu de Grépiac, sur l'Ariége, d'un côté, jusque vers la Garonne, & de l'autre, jusque vers la rivière de l'Agoût. Par ses bulles du 15 septembre 1295 le pape avait notifié au roi la nomination de Bernard Saisset, comme évêque; mais soit que Philippe le Bel refusât de reconnaître une nomination faite sans son consentement, soit que l'évêque de Toulouse, qui était à Rome, eût obtenu un sursis pour le morcellement de son diocèse, l'installation du nouveau prélat fut ajournée pendant deux ans. Hugues Mascaron, évêque de Toulouse, étant mort à Rome le 6 décembre 1296, le pape, pour apaiser le roi, nomma au siége vacant de Toulouse Louis, fils de Charles II, roi de Sicile, & cousin germain de Philippe le Bel, connu depuis sous le nom de saint Louis de Sicile, & lui confia l'administration de l'évêché de Pamiers, en sorte que si Bernard Saisset fut le premier évêque nommé à ce siége, saint Louis en fut le premier évêque institué; mais celui-ci étant mort le 19 août 1297, Bernard Saisset prit possession de l'épiscopat, du consentement du roi, la vingt-neuvième année de ses fonctions abbatiales dans le monastère de Saint-Antonin.

Ce monastère, pillé en 1562, par les protestants, fut démoli par eux en 1576. Les dominicains le rétablirent sous l'épiscopat de Henri de Sponde & s'y maintinrent jusqu'à la révolution de 1789. A cette époque l'église des Jacobins fut de nouveau détruite en grande partie & le sol vendu[1].

Abbés de Saint-Antonin de Frédelas.

GÉRALD ou GÉRAUD, GUICHARD & SULPICE sont cités comme ayant été abbés de Frédelas au dixième siècle. Sulpice vivait, dit-on, en 987; mais il n'est pas impossible que ces trois personnages n'aient été que de simples prieurs. L'abbaye de Saint-Antonin de Frédelas, étant alors occupée par des chanoines, ne paraît pas avoir eu d'abbés avant la fin du onzième siècle. Vers l'an 1060 ou 1066, Roger, comte de Foix, qui avait usurpé les biens dépendant de la mense de Saint-Antonin, voulant réformer l'abbaye, la soumit à Hugues, abbé de Cluny.

I. PIERRE I était abbé de Frédelas au mois d'avril 1095. Jusqu'en 1138 on ne trouve mentionné dans les actes aucun autre nom d'abbé. Pendant cette période le monastère paraît avoir été régi par des prieurs.

— AMÉLIUS RAIMOND était prieur en 1101.

— ISARN, abbé de Saint-Volusien de Foix, était prieur de Saint-Antonin en 1111.

— PIERRE était prieur de Saint-Antonin en 1129.

II. GUILLAUME I était abbé de Frédelas en 1138.

III. BERNARD est cité comme abbé en 1145.

IV. RAIMOND DE LAUTREC, abbé de Saint-Antonin, consentit en 1149, comme évêque de Toulouse & abbé de Frédelas, au paréage avec Roger-Bernard, fils de Roger & de Ximène.

V. PONS DE BRUGALE, nommé en 1156 dans une charte donnée par Roger-Bernard, comte de Foix, en faveur du monastère de Grandselve, conserva cette abbaye quoique nommé évêque de Carcassonne.

VI. MAURIN I, abbé de Saint-Antonin, est nommé dans des actes de l'an 1170, & en 1172 dans une charte de Sicfred de Pujol, pour le monastère de Boulbonne.

VII. GUILLAUME II est mentionné dans des chartes de l'abbaye de Boulbonne de 1174 & 1176. Il figure en 1178 dans deux actes du cartulaire des paréages des abbés de Frédelas.

VIII. ISARN succéda à Guillaume II; il est cité en 1181 & 1185.

IX. RAIMOND II, abbé de Saint-Antonin, renouvela en 1188, avec le comte Raimond-Roger, le paréage selon la forme & teneur des actes précédents. En 1198 Raimond-Roger fit don à l'abbé Raimond d'une tour appelée Castlar ou Castella, construite près du château de Pamiers, dans la ville de Saint-Antonin.

[1] Cet établissement fut plus tard racheté par la ville, qui en a concédé l'usage au petit séminaire, en s'en réservant la propriété

X. Guillaume III siégeait à l'abbaye de Saint-Antonin de Pamiers en 1203.

XI. Vital était abbé de Saint-Antonin en 1206, suivant les chartes de Boulbonne. Il figure dans plusieurs actes jusqu'en 1211. En septembre 1209, Vital consentit à Simon de Montfort, vicomte de Carcassonne & de Béziers, un bail ou paréage du château & des forteresses de Pamiers, ainsi que de la ville tant ancienne que moderne, avec la moitié des droits & des revenus qui y étaient établis.

XII. Pierre II occupait le siége abbatial de Saint-Antonin en 1215; il vivait encore en 1218.

L'abbaye était vacante en 1225 & en 1226.

XIII. Maurin II, religieux profès de Saint-Antonin de Pamiers, était sacristain de l'abbaye en 1209, en 1213 & en 1218. Il fut ensuite à la fois sacristain & prieur jusques en 1227, où il prit le titre d'abbé & promulgua, le 15 janvier, une charte par laquelle il confirma & étendit les coutumes, priviléges & immunités accordés aux habitants du pays. Vers le milieu du mois d'août 1229, Maurin reçut d'Honor & d'Aycard de Miramont, son mari, l'hommage de tous les biens qu'ils tenaient en fief, eux & leurs ascendants, de l'église de Saint-Antonin de Pamiers. On trouve de nombreux actes de l'administration de cet abbé jusqu'en 1256; il est probable que Maurin vécut jusqu'en 1260 ou 1261.

XIV. Guillaume IV reçut, le 23 août 1261, l'hommage de Roger, comte de Foix, & le renouvellement du paréage; il vivait encore en 1264.

XV. Bernard Saisset, chancelier de l'église de Toulouse, fut élu abbé par les religieux en 1267; il eut de grands démêlés avec le comte de Foix, démêlés qui troublèrent une partie de son existence & qui ne prirent fin que par sentence du roi Philippe IV, en date du 20 février 1293.

Évêques de Pamiers.

I. Bernard Saisset. L'église de Pamiers ayant été érigée en évêché, Bernard Saisset fut nommé évêque de Pamiers le 24 juillet 1295, mais il ne prit possession de son évêché, avec l'agrément du roi, que le 19 août 1297. Bernard Saisset ayant, en 1301, embrassé le parti de Boniface VIII, perdit les bonnes grâces de Philippe le Bel; il fut emprisonné, accusé de félonie, & mourut à Pamiers en 1314, après avoir occupé pendant vingt-neuf ans le siége abbatial de Saint-Antonin, & pendant dix-sept ans le siége épiscopal comme premier évêque nommé.

II. Pilefort de Rabastens était élu & confirmé évêque de Pamiers le 28 septembre 1315; il est encore cité comme évêque de Pamiers au mois d'août 1316. En 1317 il fut nommé évêque de Léon, en Espagne; mais le pape Jean XXII le transféra peu de temps après, & avant qu'il eût pris possession, sur le siége de Riez.

III. Jacques Fournier, originaire de Saverdun, dans le pays de Toulouse, religieux profès de l'abbaye de Boulbonne, de l'ordre de Cîteaux, était abbé de Fontfroide, diocèse de Narbonne, lorsqu'il fut nommé évêque de Pamiers en 1317. Il fut nommé, en 1319, juge avec Raimond, évêque de Saint-Papoul, dans la cause de frère Bernard Delicieux[1], accusé d'avoir voulu empoisonner le pape Benoît XI. Il fut nommé à l'évêché de Mirepoix le 26 janvier 1326, & devint pape sous le nom de Benoît XII.

IV. Dominique Grenier, de l'ordre des frères prêcheurs du couvent de Toulouse, célèbre docteur en théologie, nommé évêque de Pamiers à la place de Jacques Fournier, le 13 mars 1326, transigea sur certains droits avec Gaston, comte de Foix, & les cônsuls de Pamiers, le 24 septembre & le 6 décembre 1336. Il fit construire à ses frais dans le cloître des dominicains de Toulouse, où il avait été moine, une chapelle dédiée à saint Antonin, martyr, dans laquelle il fit faire vingt-quatre caveaux ou cryptes, pour la sépulture des religieux du couvent, & six pour les chanoines de Pamiers qui viendraient à décéder à Toulouse. Cette chapelle fut terminée le 7 novembre 1341. Ce prélat fit également exécuter plusieurs réparations importantes à l'église de Pamiers, & mourut en 1347.

[1] Sur frère Bernard Delicieux, voyez un article de M. B. Hauréau, *Revue des Deux Mondes*, 1869.

V. Arnaud de Villemur fut élu évêque de Pamiers le 1er avril 1348; il fut nommé cardinal par le pape Clément VI le 17 décembre 1350, & mourut à Avignon le 28 octobre 1355.

VI. Guillaume d'Espagne succéda le 7 février 1351 à Arnaud sur le siége de Pamiers, lorsque ce dernier eut été élevé au cardinalat; il assista au concile des trois provinces de Narbonne, de Toulouse & d'Auch, tenu à Pamiers au mois de juin 1368, & fut transféré sur le siége de Comminges avant le 4 juillet 1371.

VII. Raimond *de Accono*, religieux de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, du couvent de Pamiers, était évêque de Fréjus lorsqu'il fut nommé évêque de Pamiers, le 4 juillet 1371; il vivait encore en 1378, d'après des actes de l'évêché de Pamiers, & au mois d'octobre 1379, d'après les chartes de l'abbaye de Lézat.

VIII. Bertrand I d'Ornezan fut nommé à la place de Raimond par le pape Clément VII, le 17 mars 1380. D'après les registres du Vatican, il assista au concile de Pise au mois de mars 1409, & mourut en 1424.

IX. Jean I, nommé évêque de Pamiers en 1425, assista, le 12 décembre 1432, au concile de Bâle.

X. Gérard de Bricoigne était conseiller du roi & abbé de Saint-Aphrodise de Béziers au mois d'avril 1429. Évêque de Pamiers en 1433, il reçut, le 7 mai 1436, l'hommage de Gaston, comte de Foix, & fit confirmer l'acte de paréage qui existait entre les évêques de Pamiers & les comtes de Foix; il fut transféré au siége de Saint-Pons de Thomières le 16 avril 1435.

XI. Jean II Mellini fit son entrée solennelle à Pamiers le 22 juillet 1438. Il vécut jusqu'en 1460.

XII. Barthélemy I d'Artigualoube, conseiller au parlement de Toulouse, occupait le siége en 1461, d'après les registres de ce parlement. Le 5 septembre 1466 il érigea en collégiale l'église paroissiale dite du Camp, à Pamiers; il mourut en 1468.

XIII. Pascal Dufour, né à Pamiers, fut nommé évêque de Pamiers le 16 janvier 1469; il mourut le 29 janvier 1483. Ce prélat ne conserva pas sans difficulté la possession de son siége; il eut deux compétiteurs, dont le plus sérieux fut Mathieu d'Artigualoube, neveu de Barthélemy.

XIV. Pierre de Castelbajac fut nommé évêque de Pamiers après la mort de Pascal; il confirma, le 7 septembre 1488, les priviléges & exemptions accordés aux habitants de Pamiers par ses prédécesseurs, & mourut en 1497.

XV. Gérard Jean était élu & confirmé évêque de Pamiers le 13 août 1498; il fulmina la bulle d'Alexandre VI par laquelle, en 1499, le titre de la vieille cathédrale du Mas-Saint-Antonin, située à quelque distance de la ville de Pamiers, fut transféré dans l'église paroissiale du Mercadal. Il mourut au mois de février 1502.

XVI. Amanieu d'Albret, frère de Jean, roi de Navarre, fut fait cardinal par Alexandre VI en 1500, & nommé à l'évêché de Pamiers deux ans après. Il garda ce siége au moins jusqu'au 10 novembre 1505 & fut ensuite transféré à l'évêché de Pampelune.

XVII. Mathieu d'Artigualoube, neveu de Barthélemy, ci-dessus nommé, docteur en l'un & l'autre droits, avait été élu par le chapitre après la mort de son oncle; mais il ne put prendre possession. Mathieu fit toujours valoir ses prétentions, & ayant enfin obtenu un arrêt favorable du parlement, il fit son entrée solennelle dans la ville de Pamiers le 16 septembre 1506, & mourut en 1518.

XVIII. Bertrand II de Lordat, abbé de Saint-Volusien de Foix, élu évêque de Pamiers en 1520. Il réussit à évincer du siége Jean de Pins qu'on donne comme ayant été son compétiteur, & fit son entrée solennelle à Pamiers le 14 septembre 1524. Il donna en 1530 la bénédiction à Matfroid, abbé de Calers. Ayant été accusé de plusieurs crimes & rébellions, il fut arrêté, enfermé à la Bastille à Paris, & son évêché mis en la main du roi. Rendu à la liberté, Bertrand vécut encore quelque temps dans son diocèse.

XIX. Jean III de Luxembourg est cité comme évêque & comme administrateur du diocèse dans des actes de 1540 & 1541; il mourut à Avignon en 1548.

XX. Jean IV de Barbançon, abbé de Saint-Éloi de Noyon, figure comme évêque

de Pamiers dans des actes de 1550; il est nommé parmi les prélats suspects de calvinisme, que le pape Pie IV cita à Rome, en 1563. Il s'était démis depuis plusieurs années déjà de l'épiscopat.

XXI. Robert de Pellevé, docteur en droits civil & canon, était évêque de Pamiers en 1556. Il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 24 avril 1557, & mourut en 1579.

XXII. Bertrand III de Barrau, né dans le diocèse de Condom, fut nommé évêque de Pamiers en 1579. Il mourut le 5 juin 1605 & fut enterré dans l'église de Notre-Dame du Mercadal.

XXIII. Joseph d'Esparrès de Lussan, nommé par le roi, fut sacré évêque au mois de février 1608; il assista aux États généraux tenus à Paris en 1614, mourut à Toulouse, le 5 décembre 1625, & fut enterré dans l'église de Saint-Étienne, près de la porte de la sacristie.

XXIV. Henri de Sponde, né à Mauléon le 6 janvier 1568, fut nommé, malgré sa résistance, à l'évêché de Pamiers par le roi Louis XIII, au commencement de l'année 1626; sacré le 16 août de la même année dans l'église de Saint-Louis, à Rome, il fit son entrée solennelle à Pamiers le 23 mai 1627, & rétablit l'exercice de la religion catholique dans son diocèse qui avait été profondément troublé par les guerres religieuses. Après avoir gouverné son église avec le plus grand zèle, il résigna en faveur de son neveu, le 9 juillet 1639.

XXV. Jean V de Sponde, neveu du précédent, fut d'abord son coadjuteur sous le titre d'évêque de Mégare & prit possession en titre de l'évêché, en 1640, sur la démission de son oncle. Il mourut à Pamiers le 31 mars 1643.

— Henri de Sponde, nommé pour la seconde fois au mois d'avril 1643, après la mort de son neveu, résigna le 5 mai en faveur du suivant, & mourut le 18 mai de la même année. Il fut enterré à Toulouse dans l'église métropolitaine.

XXVI. François I Bosquet, clerc de l'église de Narbonne, docteur en décrets, avait été désigné par Henri de Sponde comme son successeur; mais la mort soudaine de ce dernier ne permit pas à François Bosquet de prendre possession du siége. Il fut nommé par la suite évêque de Lodève.

XXVII. Jacques II de Montrouge, originaire de Paris, aumônier d'Anne d'Autriche, docteur en théologie de la maison de Navarre & abbé de Saint-Volusien de Foix, fut nommé évêque en 1643; n'ayant pas obtenu ses bulles, il passa à l'évêché de Saint-Flour en 1644.

XXVIII. François-Étienne de Caulet, un des fondateurs du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, était abbé de Saint-Volusien de Foix lorsqu'il fut nommé évêque de Pamiers en 1644. Il donna ses soins à la réparation de l'église cathédrale & à la construction d'un séminaire à Pamiers, réforma le chapitre diocésain & logea les chanoines dans son palais épiscopal. Il mourut le 7 août 1680 & fut enterré à l'entrée de l'église cathédrale.

Après la mort de François-Étienne de Caulet, Cosme Roger, évêque de Lombez, fut désigné par le roi, mais il ne voulut pas accepter.

XXIX. François II d'Anglure de Bourlemont, neveu de Louis d'Anglure, archevêque de Bordeaux, fut nommé par le roi à l'évêché de Pamiers le 4 juillet 1681. Il ne put obtenir ses bulles & renonça à ses droits au mois de novembre 1685.

XXX. François III de Camps fut d'abord vicaire général de l'archevêque d'Albi, puis coadjuteur de l'évêque de Glandève en 1682. Désigné par le roi pour l'évêché de Pamiers le 12 novembre 1685, il ne put obtenir ses bulles, & reçut alors du roi l'abbaye de Signi, près de Reims. Il mourut en 1723, laissant de nombreux travaux manuscrits.

XXXI. Jean-Baptiste de Vertamont, docteur de la maison de Sorbonne, fut désigné par le roi comme évêque de Pamiers le 8 septembre 1693; il fut sacré à Paris le 3 janvier 1694, & mourut en 1735.

XXXII. Barthélemy de Salignac, chanoine & archidiacre de Cambrai, fut nommé évêque de Pamiers le 8 octobre 1735 & sacré à Paris le 22 janvier 1736. Il mourut à Paris le 17 juin 1741, à l'âge de cinquante ans, & fut enterré dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice.

Note 78

XXXIII. Henri-Gaston de Lévis Leran, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux, nommé évêque le 24 août 1741, fut sacré le 11 février 1742. Il reçut ses bulles le 4 juillet 1745 & vécut jusqu'à la Révolution. [E. M.]

Note 79

NOTE LXXIX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Castres.

(Abbaye de Saint-Benoît, érigée en évêché en 1317.)

L'abbaye de Saint-Benoît paraît avoir été fondée vers l'an 640 ou 647, dans le diocèse d'Albi, par trois nobles personnages qui, après avoir suivi la profession des armes, se retirèrent sur les bords de la rivière d'Agoût pour y vivre sous la règle de S. Benoît. Ils se construisirent chacun une petite cellule & ils eurent bientôt un certain nombre d'imitateurs que la sainteté de leur vie attira auprès d'eux. Ainsi naquit une abbaye, qui fut l'origine de la ville de Castres. Elle prit S. Vincent pour second patron lorsque les reliques de ce saint martyr y furent apportées d'Espagne, en 858, & fut soumise à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille au onzième siècle. Le pape Jean XXII lui restitua son indépendance lorsqu'il l'érigea en évêché le 11 du mois de juillet de l'an 1317. Il forma le nouveau diocèse en lui attribuant cent quatorze paroisses ou succursales, qui avaient appartenu jusqu'alors au diocèse d'Albi, & nomma pour premier évêque de Castres, Déodat, abbé de Lagni-sur-Marne. Le chapitre de la nouvelle cathédrale continua de vivre sous la règle de S. Benoît jusqu'en 1535. Il fut à cette époque sécularisé par le pape Paul III. Il était composé de dix-sept chanoines, en comptant l'évêque, qui jouissait d'une prébende ainsi que chacun des six dignitaires qui étaient les quatre archidiacres, le préchantre & le sous-chantre. Le bas chœur consistait en quatre hebdomadiers & dix-neuf chapelains ou prébendiers.

Note 79

La cathédrale de Saint-Benoît & Saint-Vincent fut détruite en 1567 par les religionnaires, ainsi que les autres églises de la ville. Elle a été rebâtie à la fin du dix-septième siècle.

La liste des abbés de Castres est loin d'être complète; elle offre, surtout pour le commencement, de grandes lacunes. Nous donnerons ici les noms de ceux qui sont parvenus à notre connaissance.

Abbés de Saint-Benoît de Castres.

I. Robert, un des fondateurs de l'abbaye de Saint-Benoît en 647, en fut le premier abbé.

II. Faustin, religieux profès de Castres, était abbé en 673.

III. Bertrand I était abbé avant l'année 722.

IV. Alphonse, élu en 722, vivait encore en 734.

V. Grimoald est cité en 812.

VI. Adelmus, en 825.

VII. Adalbert ou Albert, en 844.

VIII. Elizachar, en 854.

IX. Gislebert ou Gilibert, abbé en 854 & 858, reçut les reliques de S. Vincent qui furent apportées d'Espagne à Castres.

X. Salomon est cité en 864.

XI. Bernon, en 869.

XII. Rigaud I, en 874 & 888.

XIII. Guilhem, en 921.

XIV. Durand, en 953.

XV. Ermengaud, en 961. Le nécrologe de la Canourgue marque sa mort au 20 mai, sans désignation de l'année.

XVI. Sancius, cité en 992 & 1020.

XVII. Arnaud I, abbé en 1030, mort en odeur de sainteté.

XVIII. Gerbrard, abbé en 1043, 1052 & 1066, fit un pèlerinage à la Terre-Sainte, ce qui permit à quelques particuliers de s'emparer de l'abbaye où le relâchement de la discipline ne tarda pas à s'introduire. Raimond-Bernard, vicomte d'Albi, voulant y rétablir l'ordre, l'unit à la congrégation de Saint-Victor de Marseille, au mois de janvier 1074.

XIX. Arnaud II était abbé en 1085 & 1086.

XX. Géraud, cité en 1087 & 1099.

XXI. Godefroi de Muret, en 1110 & 1115.

XXII. Bégon, en 1124.

XXIII. Réginald ou Régnault, abbé en 1124 & 1126.

XXIV. Ameil-Hugues, abbé en 1127.

XXV. Bernard, cité en 1128.

XXVI. Pierre I forma, en 1139, une association de prières entre son abbaye & celle de Dalon, ordre de Citeaux.

XXVII. Roger, cité en 1141, 1154 & 1164.

XXVIII. Rigaud II, abbé en 1164 & 1173.

XXIX. Guilabert vivait en 1176. Raimond VI, comte de Toulouse, l'envoya en ambassade auprès de Henri II, roi d'Angleterre, pour y traiter de la paix & négocier le mariage de Jeanne, fille de ce roi, avec Raimond.

XXX. Pierre II Isarn, cité en 1190 & en 1208, mourut le 13 juin 1211.

XXXI. Guillaume I, en 1215 & 1226.

XXXII. Adhémar, en 1230 & 1231.

XXXIII. Audouin, mort le 23 juillet 1236.

XXXIV. Helzeard de Cesserac, religieux profès de Saint-Victor de Marseille, docteur en décrets, fut élu abbé de Castres en 1236.

XXXV. Guillaume II Auger, en 1247 & 1258.

XXXVI. Raimond I Bérenger, élu en janvier 1260, cité en 1268 & 1270.

XXXVII. Guillaume III, nommé en 1275.

XXXVIII. Raimond II Bérenger, en 1280.

XXXIX. Alziard, en 1286, 1297 & 1303.

XL. Bertrand II Bérenger, élu en 1308, fut le dernier abbé de Castres, l'abbaye ayant été érigée en évêché au mois de juillet 1317.

Évêques de Castres.

I. Déodat I, abbé de Lagni-sur-Marne, diocèse de Paris, fut nommé premier évêque de Castres par le pape Jean XXII, le 5 août 1317; il mourut en 1327.

II. Amélius de Lautrec, chanoine régulier & abbé de Saint-Sernin de Toulouse, nommé évêque en novembre 1327, mourut en 1338.

III. Jean I des Près-Montpezat, originaire du Querci, nommé en 1338, mourut le 2 août 1353.

IV. Étienne de Abavo succéda au précédent en 1353.

V. Pierre I d'Estaing, abbé en 1354, 1358 & 1359, prend le titre de cardinal dans son testament par lequel il fait des legs à Jean d'Estaing, son neveu, & à ses frères Déodat & Gui.

VI. Raimond I de Sainte-Gemme, doyen de la collégiale de Burlas, en Albigeois, élu le dernier jour de mai de l'année 1364, mourut le 5 décembre 1374.

VII. Élie de Donzenac ou de Ventadour, nommé en 1375, mourut le 30 mai 1383.

VIII. Gui de Roye, doyen de Saint-Quentin, nommé évêque de Castres le 8 octobre 1383, posséda plusieurs évêchés en même temps par dispense du pape, jusqu'à sa nomination au siége de Reims, en 1390.

IX. Déodat II est néanmoins cité en 1386; il mourut en 1388.

X. Jean II, surnommé *Engeard,* prit possession de l'évêché de Castres le 2 décembre 1388; il mourut le 27 mars 1418.

XI. Aimeri Nadal, abbé de Saint-Sernin de Toulouse & ensuite évêque de Condom, fut transféré à Castres en 1418 ou 1419 & mourut au mois d'octobre 1421.

XII. Raimond II Mairosi, originaire du Rouergue, évêque de Saint-Paul Trois-Châteaux & ensuite de Saint-Papoul, fut transféré à Castres vers l'an 1422 & créé cardinal par le pape Martin V au mois de juin 1426; il mourut le 22 octobre 1427.

XIII. Pierre II de Cotigny, évêque de Montauban, fut transféré à Castres au mois de novembre 1427 & présida sous ce titre le concile de la Province de Narbonne, au nom de François de Conzié, archevêque de cette dernière ville, le 29 mai 1430.

XIV. Gérard Machet, évêque en 1432, mort le 17 juillet 1448.

XV. Maraud ou Menaud de Condom, chanoine régulier & prieur de Cassan, élu évêque en 1449, mourut le 6 août 1456.

XVI. Jean III d'Armagnac, évêque en 1460, mourut vers l'année 1493.

XVII. Charles I de Martigni, évêque d'Elne, fut transféré à Castres en 1494; il mourut le 2 juin 1509.

XVIII. Pierre III de Martigni, frère du précédent, lui succéda en 1509. Il siégeait encore en 1526.

XIX. Charles II de Martigni, vers l'an 1530, fut nommé par le roi François I en vertu du concordat.

XX. Jacques de Tournon, nommé en 1531, s'occupa de la sécularisation de son chapitre, sécularisation qui fut accordée par la bulle du pape Paul III du 9 juillet 1535. Cette bulle ne fut cependant fulminée & exécutée que le 22 septembre de l'année suivante.

XXI. Antoine de Vesc, évêque de Valence, permuta avec le précédent en 1535; il ne fut cependant sacré qu'en 1540, & il mourut en 1551.

XXII. Claude I d'Oraison, nommé en 1551, mourut en 1553.

XXIII. Claude II d'Oraison, neveu du précédent, nommé en 1553, mourut à Avignon au mois de mai de l'année 1583.

XXIV. Charles III de Lorraine, cardinal de Vaudemont dès l'année 1578, n'avait que vingt & un ans lorsqu'il fut nommé, en 1583, à l'évêché de Castres. Il résigna presque aussitôt, sous la réserve d'une pension de six mille livres, & mourut le 30 octobre 1588, âgé de vingt-six ans.

XXV. Jean IV de Fossé, Toulousain, théologal de la cathédrale de Toulouse, nommé vers la fin de l'année 1583, sur la démission du précédent, fut sacré au mois de mai de l'année suivante. Il mourut le 13 mai 1632 dans la soixante-dix-neuvième année de son âge.

XXVI. Jean V de Fossé, conseiller au parlement de Toulouse, neveu du précédent & son coadjuteur dès l'année 1617, lui succéda en 1632 & mourut en 1654.

XXVII. Charles-François d'Anglure de Bourlemont, évêque d'Aire, fut transféré à Castres en 1657 & à Toulouse dans le mois de juillet de l'année 1662. Il mourut en 1669.

XXVIII. Michel Tubeuf, évêque de Saint-Pons de Thomières, fut transféré à Castres en avril 1662. Il mourut le 16 avril 1682, âgé de quatre-vingts ans.

XXIX. Augustin de Maupeou, doyen de Saint-Quentin & avocat général au grand conseil, fut nommé évêque de Castres le 3 juillet 1682 & transféré le 11 avril 1705 à Auch, où il mourut en 1712.

XXX. Honoré de Quiqueran de Beaujeu, né en Provence, prêtre de l'Oratoire, fut nommé en avril 1705. Il mourut au mois de juillet 1736.

XXXI. François de Lastic de Saint-Jal, originaire du Limousin, évêque d'Uzès, fut transféré à Castres le 8 septembre 1736. Il mourut en 1753.

XXXII. Jean-Sébastien de Barral, né à Grenoble en 1710, fut nommé évêque de Castres en 1752 & sacré le 12 décembre de la même année. Il mourut en 1773.

XXXIII. Jean-Marc de Royère, évêque de Tréguier en 1767, fut transféré à l'évêché de Castres en 1773. Il y resta jusqu'en 1790. [E. M.]

NOTE LXXX

NOTE 80

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Mirepoix.

(Prieuré de Saint-Maurice, érigé en évêché en 1317.)

L'Église paroissiale de Saint-Maurice de Mirepoix n'était qu'un simple prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, lorsqu'elle fut érigée en église cathédrale, le 26 septembre 1317, par le pape Jean XXII. Au mois de février suivant, le pape assigna au nouvel évêché cent cinquante-quatre paroisses démembrées de l'ancien diocèse de Toulouse. L'évêché de Mirepoix fut déclaré suffragant de l'archevêché de Toulouse qui venait d'être érigé aussi en métropole. Jean de Lévis, seigneur de Mirepoix, donna plusieurs biens pour la fondation de la nouvelle cathédrale, le 21 décembre 1321, & le roi Charles IV confirma cette donation par des lettres du mois de mai 1322. Le pape

dédommagea l'abbaye de Saint-Victor de la perte qu'elle faisait du prieuré de Saint-Maurice, en lui soumettant le prieuré de Notre-Dame de Villeneuve de Graulhet, qui était dans le diocèse de Rieux. Le chapitre de Mirepoix fut composé de douze chanoines, dont quatre possédèrent les dignités de prévôt, de sacristain, d'archidiacre & de préchantre. Le bas chœur consistait en vingt-quatre prébendiers prêtres, deux diacres, deux sous-diacres & quatre clercs.

Évêques de Mirepoix.

I. Raimond-Aton, chanoine régulier & abbé de Saint-Sernin de Toulouse, fut nommé, en 1318, premier évêque de Mirepoix par le pape Jean XXII; il mourut en 1325, suivant l'ancien nécrologe de l'église de Mirepoix, & légua au chapitre de son église la seigneurie de Saint-Martin de Lende & d'autres biens situés dans le même territoire.

II. Jacques Fournier, originaire de Saverdun, dans le comté de Foix, religieux de Boulbonne, puis abbé de Fontfroide, & évêque de Pamiers en 1317, fut transféré à Mirepoix le 26 janvier 1326. Nommé cardinal en 1327 & pape sous le nom de Benoît XII, le 20 décembre 1334, il mourut le 25 avril 1342.

III. Pierre I de Piret, natif de Querci & religieux de l'ordre de Saint-Dominique, succéda au précédent en 1328 & mourut le 19 août 1348.

IV. Jean I de Cojordan, natif de Beaupuy, au diocèse de Mirepoix, était évêque d'Avignon lorsqu'il fut transféré par le pape Clément VI à l'évêché de Mirepoix en 1348. Il testa le 9 octobre 1361 & mourut peu de temps après.

V. Arnaud I de Villars, nommé en 1362, fut transféré de l'évêché de Mirepoix à celui d'Alet, le 3 juillet de la même année.

VI. Pierre II de Barrière succéda au précédent en 1363 & envoya un procureur pour le représenter au concile de Lavaur, en 1368; il fut ensuite évêque d'Autun & cardinal.

VII. Jean II était évêque de Mirepoix en 1368.

VIII. Guillaume I était évêque le 5 juillet 1376.

IX. Jean III de Proins siégeait en 1377; il mourut le 29 septembre de la même année.

X. Arnaud II de la Trémouille mourut le 24 octobre 1394.

XI. Bertrand de Maumont, neveu de Pierre de Saint-Martial, cardinal & archevêque de Toulouse, nommé évêque de Mirepoix le 16 novembre 1394, fut transféré à Lavaur le 18 septembre 1405, en vertu d'une bulle de Benoît XIII dont il était zélé partisan; il passa au siége de Béziers en 1408.

XII. Guillaume II du Puy, évêque de Rieux, succéda au précédent en 1405. Il fonda dans la ville & l'université de Toulouse le collége de Mirepoix ou de Saint-Nicolas pour huit écoliers & deux prêtres, & entreprit de réédifier son église cathédrale. Il vivait encore en 1431.

XIII. Guillaume III d'Estouteville, dit le cardinal d'Estouteville, eut en commende les évêchés de Mirepoix & de Nimes. Il n'a pu du reste garder l'évêché de Mirepoix que depuis le milieu de 1431 jusqu'au milieu de 1433, puisque son successeur est nommé dans un acte du mois de juillet de cette dernière année.

XIV. Jordan d'Aure, chanoine régulier de l'église de Tarbes, fut nommé évêque de Mirepoix le 26 juillet 1433, par le pape Eugène IV, & transféré à Conserans par une bulle du même souverain pontife, du 15 mai 1441.

XV. Eustache de Lévis, nommé évêque de Mirepoix le 16 mai 1441, mourut en 1463.

XVI. Jean IV de Lévis, chanoine de Conserans, après avoir été, en 1459, coadjuteur d'Eustache, fut son successeur en 1463. Il mourut en 1467.

XVII. Hélie, nommé évêque en 1468, siégeait encore en 1470 & 1474.

XVIII. Gabriel du Mas, pourvu de l'évêché de Mirepoix le 9 avril 1475, fut transféré à Périgueux le 15 juin 1486.

XIX. Jean V d'Espinai, originaire de Bretagne, fut nommé évêque de Mirepoix

le jour de la translation du précédent, & transféré lui-même à Nantes en 1497.

XX. Philippe de Lévis, abbé de Notre-Dame de la Grasse & prieur de Camon, fut pourvu de l'évêché de Mirepoix le 22 mai 1497. Il finit la construction de l'église cathédrale qui avait été commencée par Guillaume du Puy, enrichit cette église de livres, d'ornements, fit plusieurs fondations, & mourut en 1537.

XXI. David Bethon de Balfour, né en Ecosse, fut nommé en 1537 à l'évêché de Mirepoix par le roi François I, auprès duquel il remplissait les fonctions d'ambassadeur d'Écosse, & qui engagea le pape Paul III à le créer cardinal en 1538. Il mourut dans sa patrie, au mois de mai 1546.

XXII. Claude de la Guiche était évêque d'Agde lorsqu'il fut transféré à Mirepoix en 1546. Il mourut en 1556 à Rome où il était ambassadeur du roi Henri II. Le père Anselme fixe sa mort au 9 avril 1553, sans alléguer de preuves.

XXIII. Innocent du Mont ou Monti, neveu du pape Jules III & cardinal, fut nommé évêque de Mirepoix le 17 septembre 1553, par un bref secret; mais le pape Paul IV, qui n'aimait point le cardinal Monti, lui ôta cet évêché dès le commencement de son pontificat.

XXIV. Jean VI Suavius était auditeur de Rote, en 1555, lors de l'élection du pape Paul IV qui le nomma aussitôt cardinal & évêque de Mirepoix. Le roi donna son agrément à cette double promotion. Jean, qui resta à Rome, se démit de son évêché en faveur du suivant, en 1560, & mourut à Rome le 9 septembre 1566.

XXV. Pierre III de Villars, né à Lyon, était conseiller au parlement de Paris lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Mirepoix, en 1560, sur la démission du précédent. Il présida en cette qualité aux États généraux de Languedoc assemblés à Béziers en 1567, à ceux de Carcassonne en 1568, & assista à plusieurs autres assemblées pareilles. Il était archevêque de Vienne en 1583.

XXVI. Pierre IV de Villars, un des prédicateurs renommés de son temps, neveu du précédent, lui succéda dans l'évêché de Mirepoix vers 1580. Il se démit de cet évêché entre les mains du roi Henri III, en 1586, & devint ensuite, comme son oncle, archevêque de Vienne.

XXVII. Pierre V de Donnaud, religieux bénédictin de l'abbaye de Lézat, avait été nommé évêque d'Agen & ensuite archevêque de Vienne, mais n'avait accepté ni l'un ni l'autre siége lorsqu'il fut pourvu de l'évêché de Mirepoix, au mois de septembre 1587, & sacré à Rome par le cardinal de Joyeuse, le 27 du même mois. Il assista par procureur au concile de Toulouse en 1590 & mourut le 4 juillet 1630.

— Pierre de Donnaud, neveu du précédent, fut son coadjuteur sous le titre d'évêque de Tripoli & sacré en cette qualité, à Rome, par le cardinal de la Rochefoucaud, au mois de novembre 1610. Il mourut avant son oncle, le 14 juillet 1621.

XXVIII. Louis de Nogaret de la Valette d'Épernon, fils naturel de Jean-Louis, duc d'Épernon, fut nommé en 1628 coadjuteur de Pierre de Donnaud, sacré le 22 décembre 1629, sous le titre d'évêque de Sébaste, & lui succéda en 1630. Après avoir été député à l'assemblée générale du clergé en 1650, il fut transféré de Mirepoix à Carcassonne en 1655.

XXIX. Louis-Hercule de Lévis-Ventadour, frère de François, comte de Vauvert, & de Charles, marquis d'Annonay, qui avaient été nommés tous deux successivement à l'évêché de Lodève & y avaient tous deux renoncé, fut d'abord jésuite, puis nommé évêque de Mirepoix en 1655. Sacré le 19 décembre de la même année par l'archevêque de Bourges, Anne de Lévis, son frère, il mourut en janvier 1679.

XXX. Pierre VI de la Broue lui succéda & fut sacré à Paris le 8 septembre 1680. Il mourut dans son diocèse, le 20 septembre 1720, âgé de soixante-dix-sept ans.

XXXI. François-Honoré Lancelot de Maniban de Casaubon fut transféré, en octobre 1729, à l'archevêché de Bordeaux, où il mourut, le 29 juin 1743.

XXXII. Jean-François Boyer, théatin, sacré le 7 janvier 1731. Nommé précepteur du Dauphin en décembre 1735.

XXXIII. Jean-Baptiste de Champflour, nommé en 1737, sacré le 28 fé-

Note 80

vrier de l'année suivante, mourut dans son diocèse, le 6 février 1768, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

XXXIV. François-Tristan de Cambon, nommé le 3 avril 1768, fut sacré le 10 juillet suivant. Il garda l'évêché jusqu'à sa suppression, en 1790. [E. M.]

Note 81

NOTE LXXXI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Lavaur.

(Prieuré de Saint-Élan, érigé en évêché en 1317.)

La ville de Lavaur doit en quelque sorte son origine à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières. En 1098, Isarn, évêque de Toulouse, & ses frères Bernard & Pierre, tous trois fils de Guillaume, seigneur du château de Lavaur, qui relevait alors des vicomtes d'Albi & de Nimes, donnèrent aux religieux de Saint-Pons l'église de Saint-Élan, dans le Toulousain, auprès de leur château, sur la rive occidentale & à la gauche de la rivière d'Agoût, à la charge de faire rebâtir cette église qui était détruite & d'y construire un bourg ou une ville, ce que ceux-ci exécutèrent. Il paraît qu'après la donation de cette église à l'abbaye de Saint-Pons, la ville de Lavaur ne tarda pas à se former. Elle fut assiégée & prise en 1181 par les croisés. L'église de Saint-Élan ou de Saint-Alain, comme on la nomma depuis, devint en même temps un prieuré, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Pons. Le pape Jean XXII érigea, le 26 septembre 1317, ce prieuré en chapitre séculier & en évêché, qu'il soumit à la nouvelle métropole de Toulouse. Il dédommagea en même temps l'abbaye de Saint-Pons de Thomières de la perte qu'elle faisait du prieuré de Saint-Alain, & au mois de février de l'année suivante, il assigna à l'évêché de Lavaur quatre-vingt-huit paroisses de l'ancien diocèse de Toulouse. Il établit dans l'église cathédrale un chapitre composé de douze chanoines dont les trois premiers furent pourvus des dignités de prévôt, d'archidiacre & de sacristain, un quatrième eut l'office de préchantre; le bas chœur était composé de six hebdomadiers & de trente prébendiers.

Évêques de Lavaur.

I. Roger d'Armagnac, fils de Géraud V, comte d'Armagnac & de Fezensac, était archidiacre d'Agen, quand il fut nommé premier évêque de Lavaur par le pape Jean XXII, le 25 novembre 1317; transféré à l'évêché de Laon en 1338.

II. Robert I de Foix, seigneur de Donazan, troisième fils de Gaston I, comte de Foix, succéda au précédent le 1er juillet 1338. Il avait la qualité d'évêque élu de Lavaur dès le mois de juin précédent. Il vivait encore le 28 février 1348.

III. Archambaud de Lautrec, élu en 1348, fut transféré à Châlons-sur-Marne en 1357.

IV. Robert II de Villemur siégeait à Lavaur en 1358; il érigea en collégiale, en 1363, l'église de Saint-Paul de Cadajoux, assista au concile de Lavaur, en 1368, & mourut en 1383.

V. Gilles de Bellemère, archidiacre d'Angers, docteur en droits civil & canon, fut nommé, en 1383, évêque de Lavaur par le pape Clément V. Il prit possession le 13 novembre de la même année & fut transféré de l'évêché de Lavaur à celui du Puy, le 17 octobre 1390. Cet évêque est aussi connu sous le nom de Gilles Aiscelin.

VI. Gui de la Roche, archidiacre de Tours, élu le 13 janvier 1391, mourut deux ans après, en 1393.

VII. Bernard de Chevenon était évêque de Lavaur en 1395 & 1396; il fut transféré à l'évêché d'Agen le 29 mars 1397.

VIII. Pierre I de Vissac, dit aussi de Saint-Flour, religieux bénédictin, fut transféré de l'évêché de Saint-Flour à Lavaur avant le 2 septembre 1397. Il mourut au mois de janvier 1405.

IX. Bertrand de Maumont, originaire du Limousin, était évêque de Mirepoix lorsqu'il fut transféré d'abord à Lavaur, au mois de septembre 1405, & ensuite à Béziers en 1408.

X. PIERRE II NEVEU, licencié en droit, chanoine des églises de Narbonne & de Clermont, doyen de l'église collégiale de la Chapelle-Taillefer, au diocèse de Limoges, fut élu évêque de Lavaur le 14 janvier 1408, lors de la translation de Bertrand de Maumont à l'évêché de Béziers. Il prit possession le 17 octobre suivant & fut transféré à Albi en 1410.

XI. PIERRE III GIRAUD fut créé administrateur perpétuel de l'église de Lavaur en 1410, par le pape Jean XXIII. Il mourut à Avignon le 9 septembre 1415. Cet évêque est connu sous le nom de cardinal du Puy.

XII. JEAN I BELIN, docteur en décrets & auditeur de rote, auteur d'un ouvrage intitulé *Summa de ordine judiciorum,* succéda au précédent & assista au concile de Constance comme député de la province de Toulouse, en 1415. Il se trouva aussi au concile de Castelnaudary, en 1426, & mourut à Lavaur le 21 septembre 1433.

XIII. JEAN II BOUCHER ou DU BOUCHET, originaire du Limousin, fut élu évêque de Lavaur en 1433. Il reçut ses bulles du pape Eugène IV & mourut le 14 septembre 1458.

— JEAN DE BEAUSOLEIL, élu le 22 novembre 1458, ne put obtenir la confirmation de son élection, puisqu'il n'était plus évêque le 5 décembre suivant.

XIV. JEAN III GENTIAN, natif de Paris, général sur le fait des aides en Languedoc, en 1461, fut élu la même année évêque de Lavaur. Il mourut à Toulouse, le 26 avril 1469.

XV. JEAN IV VIGIER, chanoine de l'église de Paris, fut élu évêque de Lavaur en 1469; il l'était encore en 1476 & en 1493, quoique les registres de la chartreuse de Castres fassent mention d'un Bernard, évêque de Lavaur en 1472 & 1479. Il construisit le bâtiment de l'évêché & fit élever la grande tour de l'église. Selon le nécrologe de Lavaur, il mourut en 1497; mais il avait dû résigner ses fonctions avant sa mort.

XVI. HECTOR DE BOURBON, fils naturel de Jean, duc de Bourbonnais, était évêque de Lavaur lorsqu'il obtint des bulles du pape qui le nommaient à l'archevêché de Toulouse & qui furent confirmées au mois de décembre 1497 par arrêt du Parlement de Bordeaux.

XVII. PIERRE IV DE ROUSERGUE, docteur en droits civil & canon, prévôt de l'église métropolitaine de Saint-Étienne de Toulouse, élu archevêque de Toulouse par une partie du chapitre, fut obligé de céder cet archevêché à Hector de Bourbon, son compétiteur, & fut évêque de Lavaur vers l'an 1500. Il mourut le 31 mai 1514.

XVIII. SIMON DE BEAUSOLEIL, né à Limoges, abbé de Montolieu en 1500, grand archidiacre de l'église de Narbonne en 1508 & prévôt de Lavaur, fut élu évêque en 1515; il mourut fort âgé, le 24 juin 1531. Il avait abdiqué en 1525, ou dès 1523 selon quelques-uns.

XIX. PIERRE V BUXI, originaire de Toulouse & prévôt du chapitre de Saint-Étienne, eut l'évêché de Lavaur, sur la démission du précédent, en 1523 ou 1525. Il mourut le 30 octobre 1526.

XX. GEORGES DE SELVE, fils de Jean, premier président du parlement de Paris, n'avait que dix-huit ans lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Lavaur en 1526; il ne fut sacré qu'en 1534. Georges fut successivement ambassadeur de François I auprès de l'empereur Charles V, du pape & de la république de Venise. Il mourut le 12 avril 1542.

XXI. PIERRE VI DE MAREUIL, évêque en 1542; mourut en 1556 ou 1557 dans l'abbaye de Brantôme, en Périgord, qu'il avait unie en qualité d'abbé à la congrégation de Chesal-Benoît.

XXII. PIERRE VII DANÈS, célèbre professeur en langue grecque, à Paris, où il était né, succéda au précédent en 1557. Il mourut à Paris le 23 avril 1577, dans sa quatre-vingt-deuxième année, & fut inhumé dans l'église de Saint-Germain des Prés, où son éloge fut prononcé par Gilbert Genebrard, religieux de Cluny & professeur de langue hébraïque au Collége royal.

XXIII. PIERRE VIII DU FAUR, en faveur duquel Pierre Danès s'était démis de l'évêché de Lavaur dès l'année précédente, mais qui ne put en obtenir les bulles qu'en 1581, était archidiacre de l'église de Toulouse lorsqu'il fut nommé; il mourut peu de temps après, étant fort âgé.

XXIV. HORACE DE BIRAGUE, neveu du cardinal de Birague, chancelier de France, était évêque de Lavaur en 1583. Il assista

au concile tenu en 1590 à Toulouse, & mourut à Lavaur le 20 février 1601.

XXV. Claude du Vergier était conseiller au parlement de Toulouse, lorsqu'il fut nommé évêque de Lavaur, & sacré dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés le 6 juillet 1606. Il établit des capucins à Lavaur en 1617, assista à l'assemblée du clergé de 1626, & mourut le 25 mars 1636.

XXVI. Charles-François de Raconis, nommé en 1637, sacré le 22 mai 1639, mourut le 16 juillet 1646.

XXVII. Jean-Vincent de Tulles était coadjuteur de l'évêque d'Orange Jean de Tulles, son oncle, lorsqu'il fut nommé évêque de Lavaur le 30 octobre 1646 & chargé par le roi d'accompagner la reine de Pologne Louise-Marie de Gonzague, qui était alors sur le point de partir. Il mourut à Paris le 3 ou le 4 décembre 1668 & fut enterré dans l'église des feuillants.

— Louis d'Anglure de Bourlemont, nommé par le roi en 1669, n'accepta point.

XXVIII. Michel Amelot de Gournay, abbé de Saint-Calais, diocèse du Mans, nommé par le roi évêque de Lavaur, reçut ses bulles en 1671 & fut transféré à l'archevêché de Tours le 16 janvier 1673.

XXIX. René Le Sauvage, docteur de Sorbonne, fut nommé évêque de Lavaur le 28 avril 1673, prit possession le 21 février 1675, & mourut le 17 mai 1677.

XXX. Charles le Goux de la Berchère, nommé le 18 juin 1677, fut transféré à Aix le 12 novembre 1685 & ensuite à Albi & à Narbonne.

— Esprit Fléchier, aumônier de madame la Dauphine, fut nommé le 12 novembre 1685; mais la mésintelligence survenue depuis peu entre les cours de France & de Rome l'empêcha d'obtenir ses bulles. Cependant il se rendit à Lavaur, & quoiqu'il ne fût pas sacré, il y donna, en qualité de vicaire général de son chapitre, les instructions & les soins qu'il jugeait devoir à son troupeau; il fut transféré à l'évêché de Nimes au mois d'août 1687.

XXXI. Victor-Augustin de Mailly, chanoine de Saint-Victor de Paris, nommé évêque de Lavaur le 14 août 1687, ne prit possession que le 21 janvier 1693. Il mourut à Montpellier le 23 décembre 1712.

XXXII. Nicolas de Malezieu, nommé par le roi le 22 avril 1713, mourut dans son diocèse le 14 mars 1748.

XXXIII. Jean-Baptiste-Joseph de Fontanges, nommé en 1748, fut sacré le 12 décembre de la même année. Il mourut le 8 novembre 1764.

XXXIV. Jean-de-Dieu-Raimond de Boisgelin de Cucé, nommé en décembre 1764, & sacré le 28 avril 1765; il fut transféré à Aix en 1770.

XXXV. Jean-Antoine de Castellane, né dans le diocèse de Saint-Paul Trois-Châteaux, fut nommé par le roi évêque de Lavaur en 1770, & sacré le 7 juillet 1771. Il garda l'évêché jusqu'à sa suppression, en 1790. [E. M.]

NOTE LXXXII

NOTE 82

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Rieux.

(Érigée en évêché en 1317.)

L'Église de Rieux n'était autrefois qu'une simple paroisse, sous l'invocation de Notre-Dame. Par ses bulles du 11 juillet 1317, le pape Jean XXII l'érigea en évêché suffragant de Toulouse, dont il démembra soixante paroisses pour en former la circonscription. Il érigea dans l'église cathédrale un chapitre composé de douze dignitaires ou chanoines, quatre hebdomadiers, deux diacres, deux sous-diacres, vingt-six prébendés & quatre enfants de chœur.

Le diocèse de Rieux, situé à l'extrémité de la partie occidentale du Languedoc, confinait avec les provinces de Guyenne, de Foix, de Roussillon, avec les diocèses de Toulouse, de Mirepoix, de Pamiers, de Conserans, de Comminges & de Lombez. Il était divisé en spirituel & en temporel. Le diocèse spirituel comprenait cent quatre paroisses & trente-trois annexes, toutes soumises à la juridiction de l'évêque, quoique plusieurs dépendissent du gouvernement de Guyenne & de celui de Roussillon & de Foix. Le diocèse temporel n'était com-

posé que de soixante-quinze paroisses, dépendantes du gouvernement de Languedoc, & sur lesquelles était répartie la masse totale de l'imposition diocésaine.

Évêques de Rieux.

I. GUILLAUME I DE BROSSE, originaire du Limousin, doyen de l'église de Bourges, conseiller du roi. Le pape Jean XXII le nomma premier évêque de Rieux, par la bulle même d'érection du 11 juillet 1317. Dès le mois de novembre suivant, il le transféra à l'évêché du Puy.

II. PILEFORT DE RABASTENS, né en Albigeois, évêque de Pamiers en 1315, élu évêque de Léon en 1316, fut transféré à Rieux, par Jean XXII, le 13 novembre 1317. Le 18 novembre 1320, il fut élevé à la dignité de cardinal, & mourut en 1321.

III. BERTRAND I DE PILETORT succéda à Pilefort le 30 mai 1321, suivant les registres de la cour romaine. Il ne siégea que quelques mois, car le siége était vacant le 9 novembre.

IV. BERTRAND II DE CARDAILLAC, fils de Gérard, était évêque de Rieux le 4 juillet 1322; il fut transféré à Cahors en 1324.

V. JEAN I DE LA TISSERENDERIE, religieux profès de l'ordre de Saint-François, nommé à l'évêché de Lodève en 1322, fut transféré à Rieux par le pape Jean XXII le 20 juillet 1324. Il résidait à Rome & fit régir son évêché par un vicaire général. Il paraît, par son écusson placé sur le palais épiscopal, qu'il fit construire cet édifice. Il fit aussi bâtir dans le couvent des franciscains de la grande observance, à Toulouse, une grande chapelle qui conserva jusqu'à la Révolution le nom de chapelle de Rieux. Jean y choisit sa sépulture & y fut inhumé dans un tombeau de marbre sur lequel était placée une lame d'airain portant son épitaphe.

VI. ANTOINE DE LOBENS DE VERDALE succéda à Jean en 1348; il est cité encore en 1349.

VII. DURAND DES CHAPELLES était évêque de Rieux le 15 décembre 1349. Il fut transféré à Maguelonne en 1353.

VIII. JEAN II, successeur de Durand, n'était pas encore sacré lorsqu'il assista, le 1er septembre 1353, à la fondation du monastère de Salenque. Il est cité dans des actes jusqu'en 1359.

IX. PIERRE I DE SAINT-MARTIAL fut nommé évêque de Rieux en 1359; il est cité dans des actes de l'abbaye de Bonnefont jusqu'en 1370. Il fut transféré à Carcassonne en 1372, & de là à Toulouse, le 23 octobre 1391.

X. JEAN III DE LANTA succéda à Pierre en 1372; il siégea jusqu'en 1392.

XI. JÉRÔME DE FOIX monta sur le siége de Rieux en 1392.

XII. THOMAS, qui avait succédé à Jérôme dès 1393, est cité dans les actes capitulaires depuis cette année jusqu'en 1398.

XIII. GUILLAUME II DU PUY, archidiacre & licencié en décrets, fut nommé évêque de Rieux vers la fin de l'année 1400; il sollicitait en 1401 la confirmation de son métropolitain. Il passa à l'évêché de Mirepoix en 1405.

XIV. PIERRE II DE LÉVIS, chanoine d'Agen, remplaça Guillaume en 1406 & fut institué par l'archevêque de Bourges pendant la vacance du Saint-Siége. Il mourut à Paris, au mois de décembre 1414.

XV. VITAL DU LYON DU CAMPET, oncle paternel de Pierre, archevêque de Toulouse, était licencié en décrets, chanoine d'Agen & prieur de Saint-Caprais; il fut promu à l'évêché de Rieux le 14 septembre 1416; mais il eut pour concurrent Gaucelin du Bousquet, auquel il fut obligé de céder son siége.

XVI. GAUCELIN DU BOUSQUET, docteur en droit, fut promu à l'évêché de Rieux en 1416; il l'emporta sur Vital, son compétiteur, par la protection du roi, qui lui conserva ses autres bénéfices contre les prétentions de ceux qui y aspiraient à raison de sa promotion; il fut sacré le 26 ou le 27 novembre 1417. Il dressa, au mois d'août 1420, des statuts pour le collége de Pélegry, qui avait été fondé par le chanoine Hugues Pélegrin, & fit présent à son église d'un calice sur lequel on lisait : *D. Gaucelinus dedit me B. Mariae Rivorum.*

XVII. HUGUES I DE ROUFFIGNAC, originaire du Limousin, oncle de Bertrand, évêque de Sarlat, fut transféré de l'évêché de

Limoges à celui de Rieux, en vertu d'une bulle datée du 11 décembre 1426. Il fit la consécration de son église cathédrale & y fonda quelques obituaires. Il se démit de son évêché entre les mains du pape Pie II, vers l'an 1460, & mourut à Sarlat en réputation de sainteté. Plusieurs années après sa mort, en 1475, deux chanoines de Rieux accompagnèrent la translation de son corps dans cette ville, où il fut déposé derrière l'autel de la chapelle Saint-Sixte, au pied du mur, du côté de l'évangile.

XVIII. Pierre III Bonald fut transféré, en 1460, de l'évêché de Sarlat à celui de Rieux, sur la démission de Hugues, qui avait passé quinze ans sur ce dernier siége. Il fit son testament à Toulouse le 15 mars 1462.

XIX. Geoffroi ou Gaufroi de Basilhac avait été élu deux fois évêque de Carcassonne par les chanoines de cette église, mais ayant eu Jean du Chastel pour compétiteur, Pie II le nomma évêque de Rieux le 30 avril 1462. Il mourut le premier mars 1480.

XX. Pierre IV d'Abzac de la Douze ou de la Deuze, né en Périgord, docteur en décrets, professeur en l'université de Poitiers, chambrier de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, abbé de la Grasse en septembre 1465, fut élu évêque de Rieux le 6 avril 1480, & confirmé le 5 mai même année par le pape Sixte IV, qui lui permit de conserver aussi l'abbaye de la Grasse. Il présida, le 20 juillet 1485, les États de Languedoc assemblés au Puy; vers 1489 il fut transféré à Lectoure, & de là à Narbonne.

XXI. Hugues II d'Espagne s'étant démis de l'évêché de Lectoure remplaça Pierre, évêque de Rieux, vers 1489; il fit rebâtir l'ancienne sacristie de Notre-Dame qui servait aux archives du chapitre. Il mourut en 1500, en revenant de Rome, & fut inhumé dans l'église paroissiale de Lates, près de Montpellier.

XXII. Pierre-Louis de Voltan ne fut institué par le pape Alexandre VI qu'en 1501 parce que, après la mort de Hugues d'Espagne, le chapitre ne put s'accorder pour l'élection de son successeur; une partie des chanoines élut Bertrand d'Espagne; l'autre partie élut Pierre de la Porte, & les deux concurrents firent chacun valoir leurs droits. Bertrand d'Espagne étant mort sur ces entrefaites, ses partisans, plutôt que de céder, le remplacèrent aussitôt par Gaspard de Montpézat qui continua la querelle avec Pierre de la Porte. Pour terminer cette guerre intestine, le pape donna l'évêché à Pierre de Voltan, auquel le chapitre finit par se soumettre. Pierre de Voltan présida avant son sacre, le 14 septembre, les États de Languedoc assemblés au Puy, fit bâtir en 1518 la chapelle de Notre-Dame de la Mourère & rebâtit le palais épiscopal détruit par un incendie.

XXIII. Gaspard de Montpézat, ancien compétiteur de Pierre de la Porte en 1501, religieux du monastère de Bonnefont, abbé de l'Escale-Dieu, diocèse de Tarbes, succéda à Pierre-Louis en 1519. Léon X le délégua, au mois de décembre 1520, pour mettre Jean de Pins en possession de l'évêché de Pamiers.

XXIV. Louis d'Aurelles, conseiller au parlement de Paris, ne nous est connu comme évêque de Rieux que par un arrêt du Parlement de Toulouse qu'on conservait dans les archives de cette église. Il mourut en 1522.

XXV. Jean IV de Pins, fils de Gallard, seigneur de Pins & de Muret, étudia successivement à Toulouse, à Poitiers, à Paris & en Italie, où il eut pour professeur Philippe Beroalde qui lui enseigna le grec & le latin. Ayant pris les ordres, le roi le nomma conseiller clerc au parlement de Toulouse & plus tard son ambassadeur à Rome & auprès de la république de Venise. Il fut promu à l'évêché de Pamiers en 1520, mais il ne fut pas intronisé. Ayant continué de rendre différents services au roi & à l'État il fut nommé à l'évêché de Rieux en 1523. Jean de Pins érigea en collégiale, en 1527, l'église de Saint-Ibars, mourut à Toulouse le 1er novembre 1537, & fut inhumé dans le tombeau de ses ancêtres, chez les carmes. Il était en relation avec la plupart des érudits de son temps & a écrit plusieurs ouvrages parmi lesquels nous citerons : la *Vie de Beroalde*, son maître, celle de *sainte Catherine de Sienne* & la *Vie de saint Roch*.

XXVI. François du Bourg, d'une famille originaire d'Auvergne, était abbé de

Saint-Euverte d'Orléans, & de Saint-Lô, diocèse de Coutances, au mois de janvier 1538; il fut nommé évêque de Rieux la même année, conserva néanmoins le titre de maître des requêtes, & fut sacré par l'évêque d'Angers le 2 septembre 1542. Il fit fondre les deux grosses cloches de l'église. François mourut à Rieux en 1568, & fut enterré devant l'autel de la paroisse où était alors le chœur de la cathédrale. Il s'était démis, en 1564, en faveur de Louis de Genouilhac, évêque de Tulle. Louis ayant reçu ses bulles de Rome prit possession malgré le roi & le chapitre qui, après de longues discussions, le forcèrent néanmoins à se démettre.

XXVII. JEAN-BAPTISTE DU BOURG, maître des requêtes, abbé commendataire d'Olivet, diocèse de Bourges, fut nommé par le roi à la place de François & confirmé le 19 février 1566. Les religieuses feuillantines lui durent leur établissement dans la ville de Rieux. Il approuva leur institut le 28 janvier 1588, sur la demande de dom Jean de la Barrière, abbé de Feuillans. Il commença à faire reconstruire le chœur & la sacristie de la cathédrale, mais il ne put les achever. Il tomba malade & mourut le 31 août 1602; son corps d'abord inhumé dans l'église des Cordeliers, à Rieux, fut porté dans la cathédrale le 21 mars 1603 & placé à côté de celui de son oncle.

XXVIII. JEAN V DE BERTHIER, né à Toulouse en 1556, d'une famille parlementaire, avait fait ses études à l'université de Toulouse où il fut reçu docteur en droit. Il était abbé de Lézat & prévôt de Saint-Etienne, quand il fut nommé par le roi, en 1602, à l'évêché de Rieux, & sacré le 6 avril 1603 par Pierre, cardinal de Gondi, au château de Villepreux, près Paris. En 1614, il fut député par la sénéchaussée de Toulouse pour assister aux États généraux convoqués à Paris. Il se trouva, en 1615, à l'assemblée générale du clergé. Affaibli par l'âge il obtint du roi de prendre Jean-Louis, son neveu, pour coadjuteur. Il mourut en faisant la visite de son diocèse en juillet 1620. Ce fut le premier évêque inhumé dans le chœur de l'église cathédrale commencée par son prédécesseur.

XXIX. JEAN-LOUIS DE BERTHIER, neveu du précédent, coadjuteur de son oncle, fut sacré sous le titre d'évêque d'Héliopolis le 21 juin 1617, à Saint-Denis du Pas; après la mort de Jean, en 1620, il monta sur le siége. Il se démit de l'évêché & de tous ses bénéfices, en 1657, en faveur du suivant, & mourut à Paris le 7 juin 1652.

XXX. ANTOINE-FRANÇOIS DE BERTHIER, conseiller du roi, obtint, sur la démission de son oncle, le brevet de nomination à l'évêché de Rieux, aux abbayes de Lézat & de la Capelle & à la prévôté de Saint-Étienne en 1657; il fut sacré à Rieux le 25 juin 1662. Ce prélat établit les pères de l'Oratoire dans son séminaire, donna sa bibliothèque aux pères de la Doctrine chrétienne de Toulouse, institua une confrérie du Saint-Sacrement, & mourut à Rieux le 29 octobre 1705.

XXXI. PIERRE V DE CHARITÉ DE RUTHIE, de la même famille que Bernard de Ruthie, grand aumônier de France sous François I, était grand archidiacre, vicaire général & official de Comminges lorsque le roi le nomma à l'évêché de Rieux, le 24 décembre 1705; il fut sacré dans la cathédrale de Saint-Bertrand, le 31 octobre 1706, & mourut le 29 septembre 1719.

XXXII. ALEXANDRE DE JOUANNE DE SAUMÉRY était prévôt de Notre-Dame de Rieux, lorsque le roi le nomma évêque au mois de février 1720. Il mourut dans son diocèse, en 1747, âgé de soixante-sept ans.

XXXIII. JEAN-MARIE DE CATELLAN, né à Toulouse en 1696, conseiller clerc au parlement, fut nommé évêque de Rieux le 29 octobre 1747; il fut sacré à Toulouse le 28 avril 1748, par Jean-François de Macheco de Premeaux, évêque de Conserans. Il prêta serment de fidélité au roi, dans la chapelle de Versailles, le 20 mai suivant. Il se démit des abbayes de Saint-Paul de Narbonne & de Boulencourt & de son office de conseiller au Parlement, en 1748. Jean-Marie mourut le 27 mars 1771.

XXXIV. PIERRE-JOSEPH DE LASTIC DE SAINT-JAL, né dans le diocèse de Saint-Flour en 1726, vicaire général de Châlons-sur-Marne, fut nommé évêque le 29 juillet 1771 & sacré le 8 septembre suivant. Il resta sur le siége de Rieux jusqu'à sa suppression, en 1790. [E. M.]

NOTE LXXXIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Saint-Papoul.

(Abbaye du même nom, érigée en évêché en 1317.)

La ville de Saint-Papoul, située dans le comté de Lauragais, à une petite lieue de Castelnaudary, doit son nom à une ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée sous l'invocation de saint Papoul, martyr & disciple de saint Sernin, premier évêque de Toulouse. Il est fait mention de l'abbaye de Saint-Papoul, dans la liste des monastères qui fut dressée en 817 à la diète d'Aix-la-Chapelle.

Le pape Jean XXII érigea, en 1317, l'église de Saint-Papoul en cathédrale, sous la métropole de Toulouse. Il choisit l'abbé pour premier évêque & marqua, par sa bulle du 22 février 1318, les limites du nouveau diocèse, auquel il assigna quarante-six paroisses de l'ancien diocèse de Toulouse, non compris les annexes.

Le chapitre, composé d'un prévôt & de onze chanoines, avec quelques chapelains ou autres bénéficiers, est demeuré régulier jusqu'en 1670, époque à laquelle il fut sécularisé. L'évêque était qualifié seigneur de Saint-Papoul.

Nous ne connaissons que les noms de quelques-uns des abbés.

Abbés de Saint-Papoul.

I. Guillaume I n'est cité que dans un ancien manuscrit, rédigé par les ordres de Pierre Soybert, évêque de Saint-Papoul.

II. Raimond I assista au concile de Toulouse en 1068, & à l'élection de l'abbé de Sorèze en 1071.

III. Géraud I.

IV. Olric ou Ulric, mentionné, comme le précédent, par le manuscrit de Pierre Soybert.

V. Guillaume II souscrivit, en 1205, une donation faite à l'abbaye de la Grasse.

VI. Pierre de Saint-Germain, abbé en 1209.

VII. Bernard I de Milhau, abbé en 1230 & en 1233, assista à l'élection d'Ulger, abbé d'Alet, vers l'an 1234.

VIII. Raimond II de Altinhaco, cité en 1244 & 1249.

IX. Géraud II, abbé en 1250, 1253 & 1254, mourut au mois d'avril 1255 & fut enterré dans le cloître.

X. Bertrand était abbé de Saint-Papoul en 1259, 1265 & 1273.

XI. Bernard II de la Tour est cité comme abbé en 1284, 1290, 1299 & 1309. Il était fort âgé lorsqu'il fut nommé premier évêque de Saint-Papoul, le 11 juillet 1317. Il était, à ce que prétendent les auteurs du *Gallia Christiana*, de la famille de Bernard de la Tour, fait chevalier, en 1244, par Raimond VII, comte de Toulouse.

Évêques de Saint-Papoul.

I. Bernard I de la Tour, nommé par le pape à l'évêché au moment de son érection, en 1317, mourut le 27 décembre de la même année.

II. Raimond I de Monstuejols ou Mostuejouls, religieux profès de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, premier évêque de Saint-Flour, fut transféré à Saint-Papoul au commencement de l'an 1319 & créé cardinal en 1327. Il mourut le 13 novembre 1335.

III. Guillaume I de Cardaillac, originaire du Querci, nommé évêque de Saint-Papoul vers l'an 1327, mourut le 15 février 1347.

IV. Bernard II de Saint-Martial, évêque de Saint-Papoul le 5 janvier 1348, mourut le 9 août 1361. Il fut enterré à la droite du grand autel de l'église cathédrale.

V. Pierre I de Cros, religieux bénédictin de Saint-Martial de Limoges & docteur en décrets, successivement cellérier de l'église de Tulle, prieur de la Voulte, ordre de Cluny, & abbé de Tournus, fut nommé évêque de Saint-Papoul en 1361. Au mois de juin 1370, il fut transféré à l'archevêché de Bourges, & plus tard à celui d'Arles.

VI. Bernard III de Castelnau, religieux bénédictin & abbé d'Aniane, fut nommé évêque de Saint-Papoul en 1370 à la place de Pierre de Cros. Il mourut en 1375.

VII. Pierre II de Cros, frère de Pierre I, d'abord camérier de l'église cathédrale de Saint-Papoul, puis abbé d'Aniane, fut nommé évêque à la place de Bernard. Il mourut en 1412 & fut enterré devant le grand autel de la cathédrale.

Après sa mort, le siége demeura vacant, l'évêché fut pillé par les Bourguignons & les archives furent dispersées.

VIII. Jean I de Rochetaillée, patriarche de Constantinople, à qui le pape Jean XXII avait donné, en janvier 1413, l'évêché de Saint-Papoul en commende, ne put en prendre possession, quoique l'archevêque de Toulouse eût confirmé la nomination, les chanoines ayant élu à sa place l'abbé de Lézat, qui s'empara à main armée du palais épiscopal & de l'église. Jean fut successivement évêque de Genève, de Paris, archevêque de Rouen & de Besançon.

IX. Jean II Burle ou du Bourg, né à Bourg, en Bresse, fut nommé par le pape Martin V, en 1418, évêque de Saint-Papoul; il était docteur ès lois & évêque de Nice depuis 1409; il fut dans la suite transféré à Saint-Flour.

X. Guillaume II de Montjoie, originaire de Savoie, fut pourvu de l'évêché de Saint-Papoul sur la démission du précédent.

XI. Raimond II Mairosi, d'abord chanoine de Toulouse, ensuite évêque de Saint-Paul Trois-Châteaux, fut nommé évêque de Saint-Papoul, après le précédent, & bientôt après transféré à Castres, où il fut créé cardinal du titre de Sainte-Praxède, le 23 juin 1426.

XII. Pierre III Soybert, professeur de droit, fut nommé évêque de Saint-Papoul le 28 janvier 1427 & prit possession le 27 juillet de la même année. Ayant trouvé à son arrivée l'église & le palais épiscopal en ruines, il les restaura l'un & l'autre, enrichit l'église de plusieurs joyaux & vases sacrés & fit recueillir en un volume ce qui put être retrouvé des titres & actes du chapitre dont les archives avaient été détruites. Il est auteur de plusieurs ouvrages spirituels. Pierre vivait encore en 1443. Il fut enterré devant le grand autel de la cathédrale.

XIII. Raimond III de Lupault, *de Lupo alto,* chancelier du comte d'Armagnac, nommé évêque de Saint-Papoul le 26 avril 1451, mourut vers l'an 1465.

XIV. Jean III de la Porte, né en Bourgogne, prédicateur célèbre, succéda au précédent & mourut en 1468.

XV. Denis de Bar, d'une famille originaire du Berry, fut nommé évêque de Saint-Papoul en 1468, prêta serment de fidélité au roi le 9 janvier 1469 & fut transféré en 1471 à l'évêché de Tulle, dont il prit possession le 25 mars 1472.

XVI. Clément de Brillac fut nommé évêque de Saint-Papoul en 1472, par la résignation du précédent avec lequel il échangea, en 1495, cet évêché contre celui de Tulle.

— Denis de Bar, pour la seconde fois évêque de Saint-Papoul, présida, comme le plus ancien évêque, les États de Languedoc assemblés à Montpellier en 1504, ainsi que ceux qui furent tenus à Narbonne en 1508. Il mourut le 31 mai 1517.

XVII. Charles de Bar, neveu de Denis, lui succéda & mourut en Berry au mois d'août 1538.

XVIII. Jean IV Salviati, neveu du pape Léon X par sa mère Lucrèce de Médicis, cardinal, avait déjà l'administration de l'église de Ferrare lorsqu'il obtint celle des évêchés d'Oloron & de Saint-Papoul, à la recommandation du roi François I.

XIX. Bernard IV Salviati, frère du précédent, après avoir été chevalier de Malte, embrassa l'état ecclésiastique. Il était aumônier de la reine Catherine de Médicis lorsqu'il fut pourvu de l'évêché de Saint-Papoul, sur la démission de son frère, le 7 juin 1549; il fut ensuite transféré à Clermont en 1561. Le pape Pie IV le créa cardinal, & il mourut à Rome en 1568.

XX. Antoine-Marie Salviati, neveu des deux précédents, fut pourvu de l'évêché de Saint-Papoul, après ses oncles, & assista en cette qualité au concile de Trente, en 1563. Étant allé à Rome l'année suivante, il se démit de son évêché & fut créé cardinal par le pape Grégoire XIII, en décembre 1583. Il mourut à Rome le 26 avril 1602.

XXI. Alexandre de Bardis, Florentin, nommé évêque de Saint-Papoul en 1564, assista au couronnement de la reine Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, en 1571, aux États de Blois en 1576, au concile de Narbonne en 1590. Il mourut à Castelnaudary, à la fin d'août de l'année suivante, & le siége de Saint-Papoul resta vacant pendant près de onze années.

XXII. Jean V Raimond, conseiller au parlement de Toulouse, nommé évêque de Saint-Papoul par le roi Henri IV, fut sacré dans l'église Saint-Étienne par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse, le 13 novembre 1602, & mourut deux ans après, le 15 novembre 1604.

XXIII. François I de Donadieu, religieux profès de Montolieu, abbé de Saint-Hilaire, diocèse de Carcassonne, fut nommé évêque de Saint-Papoul par le roi, en 1608. Il mourut le 3 avril 1626.

XXIV. Louis de Claret, né à Toulouse, était prévôt de Montpellier & conseiller au parlement de Toulouse lorsqu'il fut nommé en 1626. Il mourut le 2 mars 1636.

XXV. Bernard V Despruets, nommé en 1636, sacré à Paris le 9 novembre 1637, mourut le 20 juillet 1655.

XXVI. Jean VI de Montpézat de Carbon, nommé le 5 juin 1657, fut transféré à l'archevêché de Bourges le 28 octobre 1664. Il fut nommé à l'archevêché de Toulouse, au mois de mai 1674, mais ne prit pas possession, ayant obtenu du roi l'archevêché de Sens, où il mourut le 3 avril 1686.

XXVII. Joseph de Montpézat de Carbon, frère du précédent, fut nommé pour lui succéder le 28 octobre 1664, & sacré par son frère dans l'église de Sainte-Geneviève de Paris, le 27 décembre 1665; il fut transféré à Toulouse en 1674.

XXVIII. François II de Barthélemy de Grammont de Lanta, docteur de Sorbonne & conseiller au parlement de Toulouse, nommé évêque de Saint-Papoul le 13 septembre 1675, ne reçut ses bulles qu'en 1677. Il fit reconstruire le palais épiscopal, le cloître & l'église cathédrale, & mourut au commencement de l'an 1716.

XXIX. Gabriel-Florent de Choiseuil-Beaupré, nommé le 16 mai 1716 & sacré le 17 juillet 1718, fut transféré à Mende le 17 octobre 1723.

XXX. Jean-Charles de Ségur fut nommé le 17 octobre 1723, & sacré à Lavaur le 24 août 1724; il remit son évêché au roi le 26 février 1735, & mourut à Paris le 29 septembre 1748.

XXXI. Georges-Lazare Berger de Charency, sacré le 25 septembre 1735, & transféré à Montpellier en 1738.

XXXII. Daniel-Bertrand de Langle, nommé en 1738, sacré le 5 avril 1739, mourut au mois de juin 1774.

XXXIII. Guillaume-Joseph d'Abzac, nommé le 17 juillet 1774, fut sacré le 7 mai 1775, & mourut en 1784.

XXXIV. Jean-Baptiste-Marie de Maillé de la Tour Landri, nommé en 1784. L'évêché de Saint-Papoul fut supprimé en 1790. [E. M.]

NOTE LXXXIV

Note 84

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église d'Alais.

(Collégiale de Saint-Jean-Baptiste, érigée en évêché en 1694.)

Le diocèse d'Alais, suffragant de Narbonne, comprenait toute la partie de l'ancien diocèse de Nimes qui est dans le pays des Cévennes, depuis les paroisses de Sauve & de Vezenobre jusqu'aux limites du Rouergue, du Gévaudan & de l'Uzège. Il était partagé en sept archiprêtrés dans lesquels étaient distribuées ses quatre-vingt-douze paroisses.

L'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste, fondée à Alais au quatorzième siècle, par les seigneurs de cette ville, & composée de dix chanoines, un doyen, & un sacristain chargé en même temps de la cure de cette ville, fut érigée en cathédrale le 17 mai de l'année 1694, par le pape Innocent XII. La bulle d'érection, munie de lettres patentes qui furent données à Versailles au mois de juin de la même année & enregistrées au parlement de Toulouse le 22 octobre sui-

vant, réunit à la nouvelle cathédrale l'église anciennement abbatiale & pour lors collégiale de Saint-Pierre de Psalmodi, dont elle supprima le titre abbatial, de sorte que les revenus attachés à ce titre, & évalués à dix-huit mille livres, constituèrent la mense épiscopale d'Alais, & que les deux chapitres d'Alais & de Psalmodi n'en formèrent plus qu'un, composé d'abord de cinq dignitaires, savoir : un prévôt, un archidiacre, un chantre, un sacristain, toujours curé de la ville, & un sous-chantre, de dix-huit chanoines, qui restaient tant d'Alais que de Psalmodi & dont les prébendes, devenues dans la suite égales, formèrent dix-huit canonicats en y comprenant les cinq dignités, & enfin d'un bas chœur, tel qu'il existait à Aigues-mortes ou Psalmodi, & qui consistait en douze prêtres, deux acolytes & un clerc, tous destituables au gré du chapitre.

Évêques d'Alais.

I. François Chevalier de Saulx, d'une ancienne famille de Poitou, docteur & associé de Sorbonne en 1678, fut le dernier abbé de Psalmodi, ayant été nommé évêque d'Alais le 10 avril 1694 & sacré le 29 août suivant. Il mourut dans son diocèse, à la fin du mois d'octobre de l'année 1712.

II. Louis-François-Gabriel de Hennin-Lietard, nommé le 23 janvier 1713, transféré à l'archevêché d'Embrun au mois de novembre 1719.

III. Charles de Bannes d'Avejan, nommé le 8 janvier 1721, abbé de Montebourg en 1723, mort à Paris le 23 mai 1744.

IV. Louis-François de Vivet de Montclus, né dans le diocèse d'Uzès, était évêque de Saint-Brieuc, lorsqu'il fut transféré à Alais & nommé abbé de Saint-Gilles, au mois de septembre 1744.

V. Jean-Louis de Buisson de Beauteville, né au diocèse de Mirepoix en 1708; abbé de Valmagne, diocèse d'Agde, en 1747; nommé évêque d'Alais le 16 novembre 1755, sacré en 1756; abbé de Sainte-Croix de Bordeaux en 1761. Mourut le 30 mars 1776.

VI. Pierre-Marie-Madeleine Cortois de Balore, nommé en avril 1776, sacré le 30 juin, fut transféré à l'évêché de Nîmes en février 1784.

VII. N.-Louis-François de Beausset, vicaire général de Digne, nommé en février 1784, fut sacré évêque d'Alais le 18 juillet de la même année. [E. M.]

NOTE LXXXV

Note 85

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Sauveur d'Aniane.

(Diocèse de Montpellier.)

L'abbaye de Saint-Sauveur d'Aniane était située dans une étroite vallée du diocèse de Maguelonne, aujourd'hui diocèse de Montpellier. Elle fut fondée à la fin du huitième siècle par Benoit, fils d'un seigneur visigoth. Elle doit son nom au petit ruisseau d'Aniane, aujourd'hui Corbières.

L'église d'Aniane, d'abord dédiée à la Vierge & au Sauveur, fut agrandie & consacrée par S. Benoît, qui s'appliqua à restaurer la règle monastique due à son homonyme. La discipline à laquelle il soumit ses religieux les rendit si recommandables, qu'on lui en demanda de divers monastères pour y introduire la réforme. En 815, S. Benoît quitta le monastère d'Aniane, par ordre de Louis le Débonnaire, pour prendre la direction de celui de Noirmoutier près de Saverne, & plus tard de celui de Saint-Corneille d'Inde. Il mourut le 11 février 821.

Cette abbaye fut brûlée en 1562 par les religionnaires; elle a été rebâtie depuis sur le même ruisseau d'Aniane. Elle fut affiliée en 1663 à la congrégation de Saint-Maur.

Abbés d'Aniane.

I. S. Benoit fut abbé d'Aniane jusques en 815; il mourut en 821.

II. Sénégilde fut le second abbé d'Aniane. Louis le Débonnaire lui accorda, en 815, la possession du monastère de Goudargues & d'un autre, appelé *Caseneuve*, qui avait été fondé autrefois, dans le pays

d'Uzès, sous l'invocation de la Vierge, par Guillaume de Gellone, & donné par ce comte à Charlemagne. Sénégilde mourut en 819.

III. Georges était abbé d'Aniane en 819, année où il reçut, par un diplôme de Louis le Débonnaire, la confirmation de la donation faite à son monastère de l'abbaye de Bellecelle, fondée par Vulfarius, comte d'Albi. Georges mourut en 822.

IV. Tructesinde fut élu par les religieux abbé d'Aniane en 822, en présence de Nébridius, archevêque de Narbonne, & d'Agobard, archevêque de Lyon.

V. Ermenald succéda à Tructesinde. Cet abbé est cité dans une donation faite en 830 à l'abbaye d'Aniane, par une femme nommée Bertile. Il assista en 835 à la diète de Crémieu. On ignore s'il vécut après l'année 838, époque où on voit son nom figurer pour la dernière fois.

VI. Élie, successeur d'Ermenald, acheta d'Aliard, en 839, tout ce qu'il possédait dans le pays de Béziers.

VII. Arnoul obtint, le 21 juin 853, de Charles le Chauve, la confirmation des priviléges de son abbaye & de toutes les donations qui lui avaient été faites. On croit que cet abbé est le même qu'Arnoul qui fut élu évêque de Carcassonne en 875.

VIII. Gilmond était abbé d'Aniane la troisième année du règne du roi Eudes, en 890 ou 891.

IX. Rostaing, religieux d'Aniane, fut abbé de Goudargues, d'Aniane & de Cruas. Il conserva ces abbayes jusqu'en 913, année de sa mort, quoiqu'il eût été nommé archevêque d'Arles.

X. Manassès, né en Bourgogne, de Warnier & de Teutbergue, était neveu de Hugues, roi d'Italie & comte de Provence. Il succéda à Rostaing, non-seulement dans les abbayes d'Aniane, de Cruas & de Goudargues, mais encore dans l'archevêché d'Arles.

XI. Bernard I Géraud, évêque de Béziers, était abbé d'Aniane vers 960.

XII. Leufroi était abbé en 971, comme on le voit par un acte d'échange qu'il fit avec Bernard, évêque de Béziers, & Bernard, évêque de Nimes.

XIII. Rainald reçut en 972, d'Heldin, vicomte de Lodève, les églises de Saint-Martin & de Saint-Jean. Il vivait encore en 991.

XIV. Hugues premier du nom fut le successeur de Rainald.

XV. Salvator était abbé d'Aniane du temps du roi Robert. Il avait déjà pris possession de l'abbaye en 996 & vivait encore le 20 novembre 1025.

XVI. Pons I est cité comme abbé d'Aniane en 1028. En 1061 Nicolas II lui donna un bref confirmatif de celui que Jean avait accordé à son prédécesseur pour les biens, droits, immunités de l'église & du monastère, avec la faculté d'envoyer les religieux à ordonner à tel évêque qu'il jugerait à propos. Sa mort est marquée au mois de janvier dans le nécrologe de Lérins.

XVII. Emenon, d'abord religieux de Gellone, ensuite prévôt de Saint-Pierre de Sauve, fut élu abbé d'Aniane après la mort de Pons, en 1062. Il vécut jusqu'en 1093. Sa mort est marquée au dix-huitième jour d'avril dans les nécrologes de Saint-Gilles & de Gellone.

XVIII. Pierre I de Sauve est cité dans un acte de 1094 comme donataire de Pierre-Raimond, pour la métairie de Combes. Il vivait encore en 1110.

XIX. Pons deuxième du nom était abbé en 1115, ainsi que le prouve la confirmation d'une donation faite à l'abbaye par Garsinde & son mari Pierre-Raimond. Pons assista au concile de Toulouse en 1119, & le 15 juillet de la même année le pape Callixte II lui donna l'investiture du monastère de Goudargues contre les prétentions de l'archevêque d'Arles & de l'abbé de la Chaise-Dieu.

XX. Pierre II Raimond de Calz reçut de Fredol, en 1120, une métairie, en présence de Pierre, évêque de Lodève. Il vivait encore en 1138.

XXI. Guillaume I, fils de Béliarde, cité en 1141, eut beaucoup à souffrir de Bermond, évêque de Béziers. C'est ce que nous apprend Pierre le Vénérable dans une lettre adressée au cardinal Aimeri. Il vécut jusqu'en 1154.

XXII. Pierre III fit quelques acquisitions, en 1155, d'Ermessinde, fille de Raimond *de Celca*. Le pape Adrien IV lui

adressa des lettres confirmatives de la transaction faite par Aldebert, évêque de Nimes, entre lui & Bertrand, prieur de Goudargues, d'une part, & Raimond, évêque d'Uzès, de l'autre, touchant quatorze églises dont ils revendiquaient mutuellement la propriété. L'abbé Pierre vécut jusqu'en 1160 environ.

XXIII. GAUCELIN-RAIMOND DE MONTPEYROUX était abbé d'Aniane en 1161. Promu par Alexandre II à l'évêché de Lodève, le pape lui accorda la permission de conserver son abbaye; mais peu de temps après il en confia l'administration au suivant.

XXIV. RAIMOND I, fils de Guillaume VI, seigneur de Montpellier, & de Sybille, avait été destiné, en 1146, par le testament de son père, pour être religieux de Cluny. Après avoir fait profession dans cet ordre, il fut nommé abbé d'Aniane en 1162. Au mois de juillet 1187, il succéda à Gaucelin dans l'évêché de Lodève.

XXV. ADHÉMAR, fils de Galberge, est mentionné avec Aimeri, abbé de Lodève, dans un acte de vente passé au mois de mars 1188. Le nom de cet abbé figure dans les actes jusqu'en 1195.

XXVI. GAUCELIN était cellérier d'Aniane lorsqu'il en fut élu abbé en 1196. Il forma une association de prières avec Pons, abbé, & les religieux de Franquevaux, le 28 février 1201, & leur céda l'église de Saint-Sauveur du Pin avec ses dépendances. Pour acquitter les dettes de son monastère, il aliéna au seigneur de Montpellier, pour quatre mille sols melgoriens, une bonne partie du fief & des redevances féodales de la paroisse de Saint-Paul de Frontignan. En qualité de prieur de Goudargues, cet abbé fit échange de quelques églises avec Guillaume, évêque d'Uzès, & il consentit à l'établissement de la chartreuse de Valbonne. Pons de Vallauques lui restitua, en 1204, tout ce dont ses parents s'étaient emparés dans une des paroisses de son diocèse.

XXVII. AMIAN est cité par Andoque, dans sa Liste des évêques de Béziers (p. 75), comme abbé d'Aniane en 1204. Guillaume, évêque de Béziers, lui fit alors cession d'un fief qu'il avait acquis de Pons de Ceiras.

XXVIII. BERNARD II DE VERFEUIL était abbé dès 1205, ainsi que le prouve un acte de reconnaissance passé au mois de juillet de cette année. Il eut une contestation avec Pierre-Benoît, abbé de Franquevaux, pour l'église de Saint-Sauveur du Pin; elle fut terminée en 1209 par Hugues, évêque de Riez, légat du Saint-Siége. Bernard mourut le 14 juillet 1218, pendant la durée du chapitre général qu'il tenait dans son abbaye.

XXIX. GUILLAUME II D'ABRIGNAC fut élu aussitôt après la mort de Bernard, en 1218, & Bernard, évêque de Maguelonne, confirma son élection. Cet abbé vécut jusqu'en 1232.

XXX. GUILLAUME III DE VALLAUQUES, cité dans un acte d'acquisition de l'an 1232, approuva, en 1235, la donation d'une redevance féodale faite à son monastère par Raimond de Roquevieille. Il est mentionné dans le nécrologe au 3 novembre, sans désignation de l'année.

XXXI. GUILLAUME IV DE PARME, abbé d'Aniane, était chapelain du pape. Il fut choisi comme arbitre, en 1246, entre Guillaume, élu archevêque de Narbonne, & Ulger, élu évêque d'Alet. Il est encore cité dans un acte du 7 avril 1247.

XXXII. PIERRE IV DE SAUVE était abbé d'Aniane en 1250, au mois de janvier, ainsi que le constate l'acte de visite de l'abbaye de Saint-Pierre de Sauve, diocèse de Nimes, faite par Guillaume de Deux-Vierges, abbé de Saint-Guillem du Désert. Il prêta serment de fidélité au roi, en 1269, pour le château de Gignac, & mourut le 5 octobre 1281.

XXXIII. RAIMOND II DELMAS succéda à Pierre de Sauve en 1281. Il eut à peine le temps de se faire reconnaître & mourut la même année.

XXXIV. PONS III DE CANILLAC, oncle du cardinal Raimond, fut nommé abbé en 1282. Il approuva, en 1287, la fondation d'une lampe, qui devait être allumée à certains jours de fête dans l'église de Saint-Sauveur. Pons mourut en 1311.

XXXV. GUI DE CANILLAC, chambrier d'Aniane, succéda à Pons, son frère, selon Gariel, en 1312. Il prêta serment de fidélité au roi le 30 avril 1317, & fut définiteur au chapitre général des bénédictins, tenu à

Narbonne, dans l'abbaye de Saint-Thibéry, en 1329. Il est encore fait mention de lui en 1330 & en 1332.

XXXVI. Guillaume V de Laudun ou de Landorre est cité comme abbé dans un acte capitulaire d'Aniane en 1335, de concert avec Arnaud, évêque de Maguelonne. Il fit, en 1339, beaucoup de bien à l'église de Sainte-Croix de Celleneuve. Il fut promu à l'évêché de Béziers en 1349. Le nécrologe indique sa mort au 29 mai, sans désignation de l'année.

XXXVII. Pons IV de Canillac, neveu des précédents, fils de Guillaume & neveu, par une sœur, de Bertrand de Deaux, élu abbé d'Aniane en 1349, réforma plusieurs abus qui s'étaient introduits dans l'administration de l'abbaye & mourut en 1361.

XXXVIII. Jean I de Gasc, originaire de Manosque, en Provence, prieur de la Canourgue, dans le diocèse de Mende, fut nommé abbé d'Aniane par le pape Innocent VI, en 1361. Il promulgua les bulles d'érection du monastère de Saint-Benoît & Saint-Germain, fondé à Montpellier par Urbain V en 1362. Jean gouverna l'abbaye jusqu'en 1367 qu'il fut nommé évêque de Nîmes. Le nécrologe place sa mort au 19 août, sans désignation de l'année.

XXXIX. Bernard III de Castelnau, né dans le diocèse d'Agde, parent du pape Urbain V, fut nommé, en 1367, par le Souverain-Pontife pour remplacer Jean de Gasc. Il fut promu à l'évêché de Saint-Papoul en 1370.

XL. Pierre V de Vernobs, trésorier de Grégoire XI, fut élu abbé en 1369. Le pape le nomma à l'évêché de Maguelonne le 13 août 1373.

XLI. Pierre VI la Plotte était abbé de Charroux lorsqu'il fut élu abbé d'Aniane en 1373. Grégoire XI le nomma un de ses exécuteurs testamentaires. Il assista en 1375, avec plusieurs cardinaux & prélats, au contrat de mariage de Raimond, fils du vicomte de Turenne, & de Marie, fille de Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne.

XLII. Hugues II de Pouzols fut élu abbé d'Aniane vers 1378, & nommé en 1395 définiteur du chapitre général tenu par les bénédictins, à Carcassonne, dans la maison des dominicains, & de celui qui se réunit à Toulouse en 1397. Il mourut peu de temps après.

XLIII. Philippe, élu abbé par les religieux d'Aniane lorsqu'il demeurait à Avignon, institua, le 16 juin 1399, Jean, évêque de Tusculum, cardinal d'Amboise, son vicaire général, pour approuver la translation d'un religieux de Saint-Pierre de Châlons à l'abbaye d'Aniane, & lui confier le prieuré de Saint-Pierre de Gignac. Philippe présida, en 1401, le chapitre des bénédictins de la province de Narbonne & de celle d'Auch. Benoît XIII l'institua son vicaire général & son official dans l'église d'Arles pendant la vacance de ce siége. Il assista au concile de Pise en 1409. A son retour, il fut élu, en 1410, président du chapitre général des bénédictins tenu chez les dominicains de Carcassonne; il résida depuis dans cette abbaye.

XLIV. Guillaume VI, nommé abbé, institua un vicaire général le 11 décembre 1413, assista en 1414 au concile de Constance, comme député de la province de Narbonne, & mourut en 1422.

XLV. Pierre VII de Rocosel, docteur en droit canon & prieur de la Daurade, assista au concile général de Constance; il devint abbé d'Aniane en 1423 & mourut en 1443, vers le mois d'août.

XLVI. Bertrand de Brison, religieux d'Aniane & prieur de Saint-Amand de Teulet, fut élu abbé au mois de septembre 1443, mais il ne put obtenir l'exclusion de Jean-Armand, abbé désigné par le roi, & fut obligé de se retirer.

XLVII. Jean II Armand était abbé de Saint-Thibéry, lorsqu'il fut transféré à l'abbaye d'Aniane, par un brevet du roi, à la fin de l'année 1443. Il eut pour concurrent Bertrand, élu par le chapitre, & il ne paraît avoir été paisible possesseur qu'à la fin de l'année 1444. Jean abdiqua en 1452 & se réserva seulement le revenu de quelques terres. Il vivait encore en 1457; son testament est daté du 3 mai de cette année.

XLVIII. Girard Lerouge fut nommé abbé d'Aniane par le roi Charles VII en 1452, sur la cession du précédent. Il reçut de ce prince, au mois d'août 1454, des lettres de sauvegarde & de protection royale; les religieux d'Aniane lui accordèrent, le

Note 85

7 août 1459, la faculté de porter le bâton pastoral hors du monastère pendant dix jours. Girard, parvenu à une grande vieillesse, résigna son abbaye, en 1490, en faveur de son neveu. Il fonda, en 1495, un anniversaire solennel, à l'occasion duquel il fit plusieurs legs. Il vivait encore en 1501.

XLIX. Jacques Lerouge, protonotaire apostolique, administrateur perpétuel de l'abbaye de Saint-Jacques de Béziers, depuis 1473, fut pourvu de celle d'Aniane, en vertu de la résignation de son oncle, & prêta serment de fidélité au roi en 1490. Il prit possession le 1er juin 1491 & vécut jusqu'en 1494.

L. Antoine I de Narbonne, de la maison de Talairan, diocèse d'Agde, fils de Jean de Narbonne & de Sybille de Caraman, succéda à Jacques, & son élection fut confirmée par Isarn, évêque de Maguelonne, le 18 février 1494. Il prit possession par procureur le 22 du même mois, & fit construire, en 1506, la chapelle de Saint-Sébastien. Le parlement de Toulouse lui enjoignit, le 13 septembre 1509, de faire faire les réparations du dortoir & du réfectoire de l'abbaye, comme il y était tenu. Antoine, parvenu à une extrême vieillesse, résigna, en 1516, en faveur de son neveu, sous la réserve du revenu de quelques prieurés & de la moitié des droits de collation.

LI. Antoine II de Narbonne, fils de Guérin, seigneur de Salelle, était neveu du précédent; il avait fait profession, en 1507, dans l'abbaye d'Aniane, & en était cellérier en 1513; il succéda à son oncle le 16 juin 1516 & prit possession le 7 septembre suivant; ce fut le dernier abbé régulier. Le roi le nomma à l'évêché de Sisteron en 1531, en vertu du concordat passé entre ce monarque & le pape Léon X. Peu d'années après, Antoine fut transféré à l'évêché de Mâcon & conserva néanmoins son abbaye. Il mourut en 1543.

LII. Jean III du Bellay, cardinal, évêque de Paris, fut le premier abbé commendataire nommé par le roi. Il se démit de cette abbaye, en 1546, en faveur du suivant.

LIII. Rostaing de la Baume, évêque d'Orange, prit possession de la commende de l'abbaye d'Aniane en 1546. Le 31 janvier 1547, il s'obligea envers les religieux à leur fournir annuellement cinq cents setiers de froment & cinquante muids de vin. Il mourut en 1555 ou au commencement de 1556.

Note 85

LIV. Jean IV de Saint-Chamont était archevêque d'Aix, lorsqu'il obtint la commende de l'abbaye d'Aniane, en 1558. Pendant son administration, les religionnaires s'emparèrent de l'abbaye, le 25 avril 1562. Ce monastère devint la proie des flammes : les meubles, les archives, les chartes furent portés sur la place publique & jetés au feu; l'abbé lui-même embrassa le parti des calvinistes. Il se démit en 1567 de son abbaye en faveur de Jean N... Mais ce résignataire ne put obtenir ses bulles de Rome à cause de son ignorance, & Jean de Saint-Chamont garda son abbaye jusqu'en 1568, renonçant au droit de désigner son successeur.

LV. Jean V Bourgeois fut nommé par le roi à l'abbaye d'Aniane, lorsque Jean de Saint-Chamont eut embrassé la religion réformée. Il obtint ses provisions du Saint-Siége le 26 juin 1568, & prit possession à la fin de l'année suivante. Le confidentiaire, ainsi que le nomment les tables d'Aniane, conserva la commende jusqu'en 1571, qu'il s'en départit au gré de Jean de Saint-Chamont, auquel, après l'édit de pacification, le roi avait accordé le droit de choisir son successeur. Quelques-uns prétendent néanmoins que Jean Bourgeois fut commendataire jusqu'en 1580, année où il se maria. Henri III fit alors régir cette abbaye par Jacques de la Roche. L'année suivante, en 1581, il en confia l'administration à Raimond de Fizes, & nomma abbé, le 5 février 1582, Laurent de Fizes.

LVI. Laurent de Fizes, clerc du diocèse d'Agde, était abbé de Saint-Laumer de Blois lorsque, après le mariage de Jean Bourgeois, le roi lui donna le brevet de l'abbaye d'Aniane en commende. Le pape Grégoire XIII lui accorda ses bulles le 13 février 1582. Il prit possession par procureur le 31 mai 1583, & vint lui-même à Aniane le 15 février 1584. Il fut obligé de céder son abbaye au seigneur de Spondeillan pour éviter les inconvénients fâcheux dont il était menacé. Ce seigneur, en attendant que son fils fût en âge de se passer

d'un prête-nom, y plaça pour représentant Pierre Host, prêtre du diocèse de Béziers.

LVII. LOUIS I DU CAYLAR DE SPONDEILLAN prit possession de l'abbaye le 19 août 1600. Il embrassa le parti des armes peu de temps après.

LVIII. TANNEGUI LE BLANC DE ROLLET, né à Aniane, fut nommé, par Henri IV, à l'abbaye d'Aniane en 1603, & la posséda jusqu'en 1614.

LIX. PIERRE VIII LE BLANC DE ROLLET, frère cadet du précédent, devint abbé d'Aniane par suite de la démission de son frère en sa faveur. Il permuta cette dignité, en 1615, avec le cardinal de Bonzi.

LX. JEAN VI DE BONZI, cardinal, évèque de Béziers, conserva la commende jusques en 1621.

LXI. CLÉMENT DE BONZI, chanoine de la basilique de Saint-Pierre & Saint-Paul, eut le brevet du roi pour l'abbaye d'Aniane après la mort du cardinal Jean, le 26 juillet 1621. Grégoire XV lui délivra ses bulles le 9 août suivant. Il prit possession par procureur le 17 avril 1622, & vint à Aniane le 5 septembre 1627, où il fut reçu avec solennité. L'année suivante, il fut promu à l'évêché de Béziers. C'est ce prélat qui, à la demande des religieux d'Aniane, y introduisit les bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Maur.

LXII. PIERRE IX DE BONZI, cardinal, évèque de Béziers & successivement archevèque de Toulouse & de Narbonne, fut nommé par le roi à l'abbaye d'Aniane en 1659. Il posa la première pierre de la nouvelle église de cette abbaye le 28 avril 1679, en fit la bénédiction & consacra le grand autel le 10 février 1688. Il mourut le 11 juillet 1703.

LXIII. N. BLOUIN obtint le brevet du roi pour la commende d'Aniane, le 14 août 1703.

LXIV. LOUIS II DE LA TOUR DU PIN DE MONTAUBAN, fils d'Alexandre de la Tour du Pin & de Lucrèce du Puy de Montbrun, était docteur en théologie, abbé de Saint-Guillem du Désert depuis 1698, évêque de Toulon depuis le 15 août 1712; il fut nommé par le roi à l'abbaye d'Aniane le 17 octobre 1723, & mourut dans son diocèse le 12 septembre 1737.

LXV. N. DE CHEVRIERS fut pourvu en commende en 1738.

LXVI. N. MOREAU fut pourvu en commende en 1753; il fut nommé à l'évêché de Vence en 1759, & transféré à Mâcon en 1763.

LXVII. N. DE TOURDONNET fut pourvu de l'abbaye en commende, en 1782. [E. M.]

NOTE LXXXVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Notre-Dame d'Arles.

(Diocèse de Perpignan.)

L'ABBAYE de Notre-Dame d'Arles, ordre de Saint-Benoît, située sur le bord du Tech, portait primitivement le nom de Valespir. On dit qu'elle avait d'abord été construite plus haut dans la montagne, & que ce fut sous le règne de Louis le Débonnaire que les religieux vinrent s'établir dans le lieu où existe aujourd'hui la petite ville d'Arles. Indépendamment de l'église abbatiale de Notre-Dame, il y avait à Arles deux églises paroissiales, Saint-Sauveur, qui desservait la ville & les deux faubourgs, & Saint-Étienne, à l'usage des habitants de la campagne. Les cures étaient à la nomination de l'abbé. Cette abbaye, une des plus anciennes des Gaules, puisqu'elle remonte au temps de Charlemagne, était devenue si pauvre, au seizième siècle, qu'on se vit dans la nécessité de l'unir à l'abbaye de Saint-André de Sorède. Cette union fut faite à la prière de Philippe II, roi d'Espagne, par le pape Clément VIII. Les bulles d'union sont en date du 13 août 1592. Depuis lors, l'abbaye de Sorède ne renferma plus de religieux & huit moines seulement résidèrent à Arles.

Abbés d'Arles.

I. CASTELLAN I, considéré comme le fondateur du monastère, obtint en 821 un diplôme en faveur de son abbaye.

II. BABILA était abbé en 832.

III. RECESINDUS fit confirmer en 844, par Charles le Chauve, le diplôme obtenu de Louis le Débonnaire, en 821, par Castellan.

IV. RECIMIRUS, frère & successeur du précédent, est cité dans une lettre de l'abbé Hilperic, éditée par Mabillon[1].

V. HILPERIC écrivit à Charles le Chauve pour lui demander de contribuer aux réparations de son monastère, ruiné par les Normands; il reçut de ce prince, en 869, un diplôme confirmatif des priviléges de l'abbaye.

VI. CASTELLAN II était abbé en 873 & en 878.

VII. SUNIFRED est cité comme abbé en 883.

VIII. BERNARD I était abbé en 900.

IX. AGOBARD, cité comme abbé en 916.

X. GISAND ou WISAND était abbé en 929.

XI. GUIMERA est cité en 943 & 944.

XII. AGOMESINDUS est nommé dans des actes de 948 & de 949.

XIII. AIMERI fit consacrer, le 18 octobre 957, les églises de Notre-Dame & des saints apôtres Pierre & Paul, *in Valle Albaniana,* par Arnoul, évêque de Girone.

XIV. ARNOUL siégeait en 957 & en 963. Il mourut le 24 octobre & fut enterré dans la chapelle des SS. Côme & Damien.

XV. THIBAUT, cité en 977 & en 978.

XVI. SINTILLUS vivait en 994. Il est encore cité dans un acte de l'année 1001.

XVII. ÉTIENNE est cité comme abbé dans une charte du 23 janvier 1008.

Une charte du mois de juin 1009 fait connaître un abbé GAUDEFROI, lequel, si ce nom a été bien transcrit, a précédé l'abbé Gauzbert.

XVIII. GAUZBERT est mentionné en 1010, en 1011 & en 1012.

XIX. BONFILS I, *Bonusfilius,* figure en 1020 dans le testament de Bernard, comte de Besaudun; il était encore abbé en 1023.

XX. GUILLAUME I, cité en 1031 & 1032.

XXI. BONFILS deuxième du nom fit un échange avec Guillaume, comte de Besaudun, en 1037. Ce fut probablement sous son administration que se fit, en 1046, la consécration de l'église de Notre-Dame d'Arles, par Guifred, archevêque de Narbonne, Bérenger, évêque d'Elne, & Guifred, évêque de Carcassonne.

XXII. BÉRENGER I siégeait en 1060. Il vécut jusqu'en 1076.

XXIII. GIRARD transigea le 20 décembre 1090 avec Raimond-Matfred, au sujet d'une église de Saint-Martin.

XXIV. BERNARD II souscrivit en 1114 la sentence portée au sujet du différend qui existait entre son monastère & celui de Cuxa, pour l'église de Saint-Pierre *de Turreliis.* Il vécut au moins jusqu'en 1132.

XXV. RAIMOND I, cité en 1141, fit consacrer, le 11 octobre 1157, par Bérenger, archevêque de Narbonne, l'église de son monastère qui venait d'être reconstruite. Il vécut jusqu'en 1174.

XXVI. ROBERT I, surnommé *Deni* au dire de dom Martène, est nommé en 1178, au mois d'octobre, dans des lettres d'Alphonse, roi d'Aragon, défendant à tout chevalier ou clerc d'élever des châteaux forts dans l'étendue des fiefs dépendant de l'abbaye d'Arles.

— BERNARD n'est connu que par un catalogue des abbés, fourni par dom Taverner, chanoine de Barcelone; il aurait vécu en 1187. Cette autorité étant peu digne de foi, nous mentionnerons cet abbé sans lui fixer de rang dans la série.

XXVII. ROBERT II reçut en 1188 permission d'Alphonse, roi d'Aragon, de fortifier la paroisse de Saint-Martin de Fourques. Il est encore cité dans un acte du 17 juillet 1198.

XXVIII. BERNARD III est mentionné en 1199 & en 1202; il vécut jusqu'en 1208.

XXIX. GERAUD D'ESBAC était abbé en 1209, en 1212 & en 1213.

XXX. BERNARD IV DE MONTESQUIOU, abbé en 1214, mourut le 13 septembre 1220, comme le constate l'épitaphe placée sur sa tombe, dans la chapelle des SS. Côme & Damien.

XXXI. BENOIT I est cité en 1220.

XXXII. BERNARD V DE PINEDA était abbé d'Arles en 1225 & 1226.

XXXIII. BENOIT II, cité en 1226.

XXXIV. ARNAUD I BÉRENGER, cité en 1229, vivait encore le 12 octobre 1233.

XXXV. PALATINUS est cité en 1238.

[1] Mabillon, *Annales,* t. 3, p. 672.

XXXVI. Arnaud II Bérenger, abbé en 1239, occupa le siége jusqu'en 1248.

XXXVII. Pons I était abbé en 1249 & 1250.

XXXVIII. Pierre I est cité en 1250 & 1251.

XXXIX. Pons II de Castellar était abbé au mois de février 1252, & le 23 juin 1260, époque où il fonda son anniversaire.

XL. Raimond II d'Esbac, abbé au mois de janvier 1261, fut le successeur de Pons de Castellar. Les Bénédictins & les auteurs du *Gallia Christiana*[1] placent ici cinq abbés : Raimond II, Antoine I, Raimond III, Robert III, & Raimond IV qu'ils font vivre jusqu'au mois de novembre 1303; mais M. de Bonnefoy, en publiant l'épitaphe de Raimond d'Esbac, a prouvé que ces cinq abbés n'en faisaient qu'un & qu'il fallait effacer de la liste des abbés d'Arles Raimond II, Antoine I, Robert III & Raimond IV[2]. Raimond fit un accord le 23 novembre 1280 avec le roi de Majorque, au sujet des droits de justice du monastère; il augmenta de deux le nombre des moines qui auparavant n'était que de vingt, acheta le Mas de Falgars au mois d'août 1282, & le château de Codalet, le 29 avril 1296. Cet abbé fit une donation au vestiaire des religieux, au mois de novembre 1303.

XLI. Bernard VI d'Axat, religieux & prévôt de Cuxa, fut élu abbé d'Arles en 1304. En 1308, il fit dresser le livre censier de l'abbaye appelé *caput breve*, en langage vulgaire *capbreou*. Il figure encore dans un acte du mois de février 1311.

XLII. Bernard VII de Thaosca, religieux de Moissac, fut confirmé abbé d'Arles le 4 juillet 1312. Il est encore cité en 1314.

XLIII. Bernard VIII d'Esbac, d'abord infirmier de l'abbaye, fut élu abbé le 1er de mai 1316. Il résigna en 1326 & mourut le 26 novembre 1345.

XLIV. Guillaume II, dont l'élection fut confirmée le 17 août 1326, mourut en 1332.

[1] Nouv. édit. t. 6, col. 1088.

[2] Voir *Bulletin de la Société agricole & littéraire des Pyrénées-Orientales*, 1866.

XLV. Bernard IX Mainard, moine de la Grasse, fut élu abbé d'Arles en 1332. Il est mentionné en 1339 & le 7 septembre 1340.

XLVI. Raimond III était abbé le 18 octobre 1344. Il fit rédiger le censier de l'abbaye en 1346 & en 1347. Il était abbé le 13 février 1350, comme on le voit par un acte dans lequel il figure comme arbitre, & vivait encore le 27 avril 1352; mais peut-être à cette dernière époque s'était-il démis, puisqu'on trouve avant cette époque le nom de son successeur.

XLVII. Bérenger II de Pierrepertuse est cité comme abbé d'Arles en 1350, le 23 mai & le 4 septembre 1352. Son nom figure encore dans un état des cens de l'abbaye de 1361.

XLVIII. Pierre II, abbé en 1364 & 1365, renonça à ses fonctions en 1369.

XLIX. Arnaud III, abbé de Saint-Pierre de Rosas, diocèse de Girone, fut nommé abbé d'Arles en 1369 & mourut la même année.

L. Bérenger III, d'abord prieur de Saint-Paul de Barcelone, nommé en 1369, reçut, le 30 juin 1370, l'hommage des habitants de Saint-Laurent de Cerdagne, & le 15 novembre de la même année, celui des habitants d'Arles. Il est encore cité en 1371.

LI. Pons III transigea en 1371 avec les habitants d'Arles.

LII. Bérenger IV, qui n'est peut-être pas différent de Bérenger III, créa un maître de l'œuvre dans l'église de Saint-Engrate, en 1372.

LIII. Pierre III reçut le serment de fidélité des habitants de la paroisse de Saint-Étienne d'Arles, le 23 août 1373. Il vivait encore le 23 avril 1380.

LIV. François I était abbé le 3 octobre 1380. Son nom se trouve dans un grand nombre d'actes jusqu'au 4 septembre 1393.

LV. Pons IV de Villanova fit rédiger le censier de l'abbaye, le 30 août 1394. Son nom figure en 1398 & même en 1400; mais à cette époque il devait avoir abdiqué.

LVI. Bernard X de Ortallo était abbé en 1399. D'après un catalogue cité par dom Martène, il fonda son anniversaire le 21 novembre 1416 & vivait encore le 11 août 1434.

LVII. Quircus est cité par dom Martène en 1435.

LVIII. Antoine I siégeait en 1435, 1436 & 1438. Il assista au concile de Bâle en 1439.

LIX. François II, abbé en 1442 & au mois de décembre 1453.

LX. Jacques Vivès, abbé en 1486.

LXI. Antoine II de Narbonne, abbé de Notre-Dame d'Arles, le 6 mai 1493, d'après le chartrier de l'abbaye de Moissac.

LXII. Honoré d'Oms, d'abord chambrier de la Grasse, était administrateur de l'abbaye d'Arles en 1515, en 1520 & en 1533.

L'abbaye était vacante en 1545.

LXIII. François III vivait en 1549; il paraît avoir été en compétition avec le suivant.

LXIV. Michel I d'Oms, cité comme abbé commendataire le 8 juillet 1551.

LXV. N. d'Esbac, abbé en 1552.

L'abbaye était vacante en 1555.

LXVI. Michel II d'Oms, abbé commendataire, cité le 24 octobre 1564, était mort le 15 mai 1576.

L'abbaye était encore vacante en 1579 & en 1590.

LXVII. Michel III est nommé en 1594. Il mourut en 1598.

LXVIII. François IV de Saint-Just, docteur en droit civil & canon, reçut l'abbaye d'Arles en 1598. En 1614, il est cité sous le titre d'abbé d'Arles & de Saint-André de Sorède.

LXIX. Michel IV tint un chapitre dans son abbaye en 1622.

LXX. Jean I Baptiste de Calders, abbé dès 1622, mourut le 14 février 1630.

LXXI. Marc Corona siégeait en 1630. Il mourut en 1632.

LXXII. N. Desguell est cité en 1634 par dom Taverner.

LXXIII. Joseph I Porrass, religieux de Montserrat, abbé d'Arles, mourut en 1644.

LXXIV. Pierre IV du Pont, docteur en droit civil & canon & en théologie, chanoine & archidiacre d'Urgel, régit l'abbaye pendant vingt ans sans avoir obtenu ses bulles qui ne lui furent expédiées qu'en 1669. Il mourut en 1684.

LXXV. Joseph II de Solers, religieux profès de Cuxa, fut enterré dans l'église d'Arles, comme on le voit par son épitaphe. Il mourut le 3 décembre 1696.

LXXVI. Jean II Hervé Bazan de Flamenville, évêque d'Elne, abbé désigné par le roi, régit l'abbaye jusqu'en 1701 sans avoir obtenu ses bulles.

LXXVII. Natalis Gaillard de Chaudon, né à Aix, en Provence, religieux profès de Saint-Victor de Marseille, docteur en théologie & conseiller du roi, fut désigné par le roi le 24 décembre 1701. Il obtint ses bulles le 31 juillet 1702, & mourut le 26 avril 1722, année où la mense abbatiale d'Arles fut unie à l'évêché d'Elne. [E. M.]

NOTE LXXXVII

Note 87

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Mallast ou *de Montolieu.*

(Diocèse de Carcassonne.)

Le monastère appelé Saint-Jean-Baptiste de Mallast ou du château de Mallast dans les actes du neuvième & du dixième siècles, fut aussi désigné sous le nom de Valseguier, à cause de la vallée où il était situé, & plus tard il fut connu sous celui de Montolieu, en raison, disent les Bénédictins, des oliviers dont les environs sont plantés. Ce monastère fut fondé du temps de Charlemagne, par un saint personnage nommé Olemond, près d'une chapelle dédiée à saint Martin, sur le bord du ruisseau de Lampy, dans le diocèse de Carcassonne. Son fondateur obtint un diplôme par lequel l'empereur prenait le nouveau monastère sous sa protection spéciale. Olemond eut soin de faire confirmer ce privilége par Louis le Débonnaire en 816.

Abbés de Montolieu.

I. Olemond ou Olomond, fondateur du monastère, était en correspondance avec Théodulphe, évêque d'Orléans, qui fait son éloge. Il mourut le 10 décembre 828.

II. WILAFRED, qui succéda à Olemond, obtint en 829 un diplôme de Pepin, roi d'Aquitaine. Ce prince confirma à l'abbaye, en 835, la donation d'une terre située dans le comté de Toulouse. Wilafred mourut, à ce qu'on croit, le 1er décembre 844.

III. RICHOMER I ou RICHIMER, successeur de Wilafred, est cité dans un diplôme de Charles le Chauve du 30 juillet 854, par lequel ce prince confirme toutes les possessions du monastère. Il nomma un fondé de pouvoir pour venir plaider à Narbonne au tribunal du marquis de Gothie, le 18 novembre 862, contre un nommé Pierre, qui contestait une possession de l'abbaye. Richomer vécut jusqu'en 877.

IV. UGOBERT, abbé en 878, est cité dans les chartes en 884 & en 898. Il mourut le 12 mars, sans qu'on sache en quelle année.

V. RAINULFE ou RANULFE, cité en 898, reçut, en 906, la donation d'un alleu & de quelques domaines légués à son monastère par Acfred, comte de Carcassonne. Il mourut au mois de novembre de cette année ou de la suivante.

VI. BOSON reçut, en 908, la donation de l'alleu de Villepêche & de l'église de Sainte-Eulalie, dans le diocèse de Carcassonne, & mourut le 13 décembre de la même année.

VII. RICHOMER II ou RICHIMER est connu par l'acquisition qu'il fit, vers 909, de l'alleu de Caux, dans le territoire de la Grasse, pour lequel il paya deux cents sols aux vendeurs Sanche & Richilde, son épouse.

VIII. ALPHONSE était abbé de Montolieu dès 910; un nommé Benoît lui fit cession, au mois d'août, d'un alleu situé à Montolieu. Il revendiqua, en 918, contre Bernard, viguier du comte de Toulouse, l'alleu de Villefedose, comme étant exempt de toutes charges, dans un plaid tenu par Armand, évêque de Toulouse. Alphonse mourut le 24 janvier 931.

IX. DONADIEU donna à son monastère, le 14 avril 932, un village situé dans le territoire de Carcassonne. Il recouvra aussi les biens usurpés par le comte Pons & reçut plusieurs donations faites par des seigneurs de Carcassonne, &c. Il mourut vers l'an 948.

X. TRESMIRE. Suivant l'acte d'une donation faite par Arnaud, comte de Carcassonne, en faveur de l'abbaye de Mallast, Tresmire était abbé en 948; il fit bâtir l'église de ce monastère, ou seulement la chapelle de Saint-Michel, suivant une inscription trouvée sur une pierre d'autel, au commencement du dix-huitième siècle. Il est cité dans les actes jusqu'en 981, & sa mort est indiquée au sixième jour de janvier.

XI. RODALD succéda à Tresmire en 981. Un prêtre, nommé Arnaud, lui fit donation des maisons, jardins, vignes & des terres cultivées ou incultes qu'il avait eus de la succession de ses parents. Cet abbé permit à Aigbrand & à Hubert, en 986, d'acheter près de Villeneuve autant de terres qu'ils le jugeraient convenable, avec exemption de tout cens pendant leur vie, mais à condition que le tout ou au moins une partie retournerait à l'abbaye après leur mort.

XII. BENOÎT était abbé de Montolieu en 988, au mois de mai, lorsqu'il fit l'acquisition d'un alleu dans le village de Popilian, pour vingt-deux deniers, d'Amélius & d'Ellefrède, son épouse. Il mourut le 31 août de cette année.

XIII. ARNOUL devint abbé vers 1001. Voici le résumé d'un acte qu'un nommé Eudes, partant pour Jérusalem, fit avec lui en faveur du monastère : « Si je meurs « dans mon voyage, dit Eudes, je donne à « la maison de Saint-Jean-Baptiste mon « alleu appelé Canavelles; à Autier, ma « maison & mes moulins de Gariberne; je « les lègue, après le décès d'Autier ou de « son fils, à l'abbé Arnoul s'il vit encore; « enfin, après la mort d'Arnoul & d'Autier, à l'abbaye de Saint-Jean. J'ai fait cet « arrangement avec Arnoul, parce qu'il « m'a donné cinquante sols, & avec Autier, parce qu'il m'en a donné quarante. « Ce sont mes amis. » Du temps d'Arnoul, Raoul, religieux, étant malade, donna au monastère trente muids de vin & quatre-vingts sols de deniers narbonnais, dont le produit devait être employé à faire un crucifix, & sept arpents de vignes, dont le revenu devait être affecté à la façon dudit crucifix; il chargea de l'exécution de ces

dispositions trois religieux de son couvent, leur prescrivant de prendre possession des vignes, de faire couvrir le crucifix d'une lame d'argent fin & de le faire dorer en or moulu. Cette opération achevée, le gardien ou cellérier de l'église de Saint-Jean devait percevoir le produit des vignes, à la charge d'éclairer l'église en tout temps, de jour & de nuit, soit avec des cierges, soit avec des lampes. Ce testament est du 30 octobre 1012.

XIV. ÉTIENNE était abbé en 1016, au mois de mai, lorsqu'il reçut en don du prêtre Benoît un alleu, des maisons, des jardins, terres, vignes, cour, aire, &c., situés au village d'Arzenc, dans le Carcassès. Étienne est cité dans divers actes. Il était encore abbé en 1036.

XV. GUILLAUME I HUGUES, cité comme abbé en 1041, donna à cens, en 1044, un certain nombre d'arpents de vignes à Bernard & à Ponce, sa femme. Jean & Aimeri, religieux de Mallast, firent donation, avec son autorisation, à leur couvent, de quelques vignes qui leur venaient de leurs parents : ils mirent pour condition qu'on donnerait chaque année un repas extraordinaire à la communauté. Guillaume mourut en 1059.

XVI. PIERRE I succéda à Guillaume-Hugues vers 1060, suivant une sentence rendue contre les héritiers de Bernard & de Ponce. Il est fait mention de cet abbé, le 3 février 1083, dans l'acte d'une donation faite à l'église de Saint-Pons, par Raimond, vicomte de Minerve. Pierre fut promu cette année à l'évêché de Carcassonne.

XVII. BÉRENGER est indiqué comme successeur de Pierre. Le premier acte où il soit fait mention de lui est de l'année 1100; c'est un engagement pris par Pierre Airoveir, partant pour Jérusalem, par lequel il hypothèque son fief pour vingt sols narbonnais. On trouve le nom de l'abbé Bérenger en plusieurs actes jusqu'en l'année 1132.

XVIII. BERNARD I D'AMANSANS, fils d'Ermengarde, était abbé le 19 mars 1134 ou 1135. Il est nommé en divers actes en 1136, 1138, 1141 & 1142. En 1146, Roger, vicomte de Carcassonne, & son frère, vicomte de Béziers, fondèrent la ville de Montolieu, auprès de l'abbaye de Valseguier. Dans un acte de l'année 1146, le vicomte Roger déclare avoir construit un château dans l'alleu de Saint-Jean-Baptiste de Valseguier, autrefois le château de Mallast, aujourd'hui Montolieu, afin de pourvoir à la sûreté du monastère, avec l'approbation de Bernard, de l'évêque Pons de Carcassonne, &c., & il établit ensuite le droit que lui, au cas où il mourrait sans enfants, & Raimond-Trencavel, son frère, auraient sur le château & le bourg de Montolieu. Le 3 juin de la même année, Bernard & les religieux promirent avec serment de rendre aux deux vicomtes le château & le bourg de Montolieu toutes les fois qu'ils en seraient requis. Telle est l'origine de cette petite ville, qui a donné son nom à l'ancienne abbaye de Mallast. L'abbé Bernard mourut en 1150.

XIX. PIERRE II DE L'ILE était prévôt de Trulhars lorsqu'il fut élu abbé de Montolieu. On voit des actes signés de lui en 1154 & 1158. On le trouve encore cité en 1170.

XX. SICARD, fils de Guillerme, de prévôt qu'il était en 1169, devint abbé de Montolieu en 1172 & peut-être avant. Roger, vicomte de Béziers, lui vendit, le 16 novembre 1174, la moitié des droits féodaux qu'il avait sur le château & le bourg de Montolieu.

XXI. ISARN I acheta, le 28 mars 1182, les droits & prétentions de Raimond-Guillaume sur le four du bourg de Montolieu, qu'il tenait du monastère, moyennant vingt-cinq sols hugonencs de Carcassonne. En 1189, il acheta aussi de Bonhomme de Castres, pour soixante sols melgoriens, la moitié du four du bourg de Montolieu que celui-ci tenait du monastère. Il mourut au mois de juillet 1191.

XXII. BERNARD II DE MAGALAD était abbé en 1192. Le 31 janvier 1195, il acheta de Mabille & de Gualharde, sœurs, filles de Roger de Durfort, ce qu'elles possédaient dans le château de Ferrand, moyennant deux mille sols melgoriens. En 1196, Pons l'Arbalétrier, bailli de l'abbé, quittança le contrat de vente d'une maison du château de Montolieu & en perçut les lods; le 20 janvier 1202, Bernard est cité

sous le titre d'ancien abbé; ce qui prouve qu'il ne l'était plus alors.

XXIII. ISARN II D'ARAGON, surnom qu'il tirait d'un château voisin de Montolieu, se qualifiait, le 20 janvier 1200, procureur du monastère de Saint-Jean de Valseguier, & de même en 1205 & 1208; il est appelé abbé au mois de mars 1213, & procureur en 1215. Isarn vivait encore en 1230, & il était alors qualifié d'ancien procureur ou ancien abbé.

XXIV. ERMENGAUD était abbé *élu* en 1215, & *béni*, en 1217, le 13 juin. Il était présent lorsque Pierre del Boy se donna gratuitement & volontairement à la maison de l'Hôpital de Montolieu, s'obligeant sous le bon plaisir de dom Géraud de Villetraver, sacristain de l'abbaye, à prendre la croix sans délai. Guillemette, femme de Pierre del Boy, s'offrit également à cette maison à laquelle ils donnèrent les produits de deux vignes dans le fief de Montolieu, s'engageant pour toute leur vie, & en l'honneur de Dieu & de la Vierge, à veiller aux propriétés de cette maison & à distribuer des secours aux pauvres du lieu & aux étrangers. Ermengaud les institua, conjointement avec Bernard Espinasse, procureurs, maîtres & directeurs de cet hôpital, qui dépendait de cette abbaye. Amauri, duc de Narbonne, comte de Toulouse & seigneur de Montfort, donna à Ermengaud & au monastère de Valseguier ou de Montolieu tout ce qu'il avait dans le château, la ville & le faubourg de Montolieu & dans le voisinage de cette ville, à l'exception toutefois de ses droits d'ost & de chevauchée, moyennant onze mille sols melgoriens; l'acte est daté du siége de Castelnaudary, le 23 septembre 1220. Saint Louis, roi de France, confirma le traité au mois d'avril 1231, comme on le voit par un acte conservé dans les archives de Carcassonne. Ermengaud dressa des statuts pour la ville de Montolieu au mois de novembre 1231.

En 1238, le 2 février, il partagea les revenus de l'abbaye entre les officiers de l'abbaye qui étaient le prieur claustral, le sacristain, le cellérier, l'infirmier, l'aumônier, le maître des œuvres & l'armoirier.

Le 6 janvier 1241, Ermengaud & les religieux donnèrent en usufruit à R. *de Cane suspenso* ou de Capendu, & à Pierre, son fils, la moitié du village de Villardonel, en reconnaissance de ce que le monastère ayant été envahi par Trencavel, vicomte de Béziers, ils avaient accueilli humainement l'abbé & les religieux qui ne savaient où se retirer & leur avaient procuré un asile dans la ville de Carcassonne. Ermengaud confirma, au mois de septembre 1243, les coutumes de la ville de Montolieu, suivant une transaction faite avec la communauté de cette ville qui lui compta dix-huit cents sols melgoriens, & prit l'engagement de payer pareille somme pendant six ans pour réparer les dommages que le vicomte Trencavel & les autres hérétiques avaient faits au monastère en 1240. Cet abbé mourut en 1247.

XXV. GÉRAUD I DE MONTALT, originaire de Mirepoix, fut abbé en 1248. L'abbaye était alors grevée d'emprunts, & pour la libérer, l'abbé & les religieux vendirent en usufruit à maître Payen de Mirepoix, archiprêtre d'Ulmaise, les revenus & droits qu'ils avaient dans les villages voisins de Saint-Gaudri, Orsans, Castlar & Bordes, pour deux mille quatre cents sols melgoriens. L'acte fut passé en chapitre. Le 12 janvier 1249, Géraud reçut l'hommage d'un grand nombre de seigneurs pour des fiefs dépendant de son monastère. En 1272, Grégoire X invita Géraud à se trouver au concile de Lyon. Cet abbé reçut cette même année, dans la cour de l'abbaye, l'hommage de sept cent quarante-cinq habitants de Montolieu. Géraud présenta requête, en 1278, au lieutenant du sénéchal de Carcassonne & de Béziers pour que son abbaye ne fût pas frustrée de ses droits sur les biens des hérétiques attribués au fisc. Il mourut au mois de juillet de l'année suivante & fut inhumé à côté de l'autel de la Sainte-Trinité.

XXVI. PIERRE III D'ALZONNE qui, suivant un catalogue, était fils de Pierre de Miramont, viguier de Montolieu, avait été ouvrier & chambrier de l'abbaye; il fut élu abbé le 27 octobre 1279. En 1287, le 30 janvier, Robin Larchier, Bourguignon, s'offrit volontairement comme vassal, lui & ses héritiers, à l'abbé & aux religieux de

Montolieu. Sous Pierre d'Alzonne on commença la reconstruction de l'église du monastère qui tombait de vétusté; mais cette dépense dépassant les moyens de l'abbaye, le pape Nicolas IV accorda cent jours d'indulgence à ceux qui concourraient à cette bonne œuvre : le bref est du 13 août 1289. Suivant une ancienne inscription, Pierre fit reconstruire l'abbatiale en cette même année. Il mourut à la fin de l'année 1294.

XXVII. PIERRE IV, fils de Bernard de Capendu, était prieur de Villardonel quand il fut élu abbé de Montolieu, le 12 février 1295. En janvier 1298, Bernard de Capendu, chevalier, reconnut tenir de Pierre & de son monastère, en fief noble, tout ce qu'il possédait à Villardonel. Pierre adhéra avec les autres prélats à l'appel au futur concile fait par Philippe le Bel contre les prétentions de Boniface VIII. Bernard de Capendu, ci-dessus cité, ayant vendu, moyennant deux mille livres tournois, la moitié indivise de Villardonel à Bernard & Pierre de Rochefort, avec le droit de moyenne justice, Bernard & Pierre reconnurent tenir cette acquisition en fief noble du monastère, qui possédait l'autre moitié, & ils promirent à l'abbé ainsi qu'aux religieux de se comporter à leur égard en fidèles vassaux. En 1305, l'abbaye était vacante.

XXVIII. BARTHÉLEMY DE BARRE est qualifié abbé élu & confirmé dans une charte du 27 août 1306. En 1308, il fut obligé par arrêt de remettre au roi le château de Mallast dont il s'était emparé. Barthélemy reçut divers actes d'hommages de la part des feudataires de l'abbaye. Il mourut en 1321 & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Benoît.

XXIX. ISARN III DE HAUTPOUL fut fait abbé de Montolieu par compromis le 9 mai 1321; mais il paraît que le pape ne confirma pas son élection.

XXX. PIERRE V DE CHASTELUS est qualifié abbé le 22 août 1322; il était alors absent. A la fin de cette même année, le pape Jean XXII le nomma abbé de Cluny, & le fit ensuite passer sur le siége de Valence.

XXXI. OZILIUS *de Molone* ou *de Morlone* était abbé de la Sauve-Majeure lorsque Jean XXII l'institua abbé de Montolieu en 1322. Il est fait mention d'Ozilius, le 16 août 1327, dans un règlement fait à propos du jugement d'une femme adultère. Raoul Chalot, réformateur, député par le roi vers les sénéchaussées de Carcassonne & de Toulouse, s'accorda à la demande de l'abbé avec les consuls de Montolieu, & ils convinrent que les coupables d'adultère, soit de la ville, soit de la campagne, ne subiraient que la peine portée par la loi Julia & ne seraient point promenés nus par la ville, comme c'était la coutume; qu'ils payeraient seulement soixante sols à la cour de justice du lieu, à moins qu'ils ne préférassent faire la course. On ajoute que pour la rémission de cette peine, les habitants de Montolieu offrirent mille livres tournois au roi & à l'abbé, qui depuis 1313 avait un droit égal dans la juridiction de cette ville. Ozilius mourut en février 1332.

XXXII. GUILLAUME II D'AURE, surnommé *de Poyane*, du diocèse de Carcassonne, professeur en l'un & l'autre droit, était de la famille de Dodon, comte de Comminges, qui, ayant épousé Bertrande, comtesse d'Aure, en prit le nom & les armes. Guillaume fut d'abord religieux dans le monastère de Lézat, puis abbé d'Aisnay, & enfin de Montolieu en 1333, par la faveur de Jean XXII, qui le créa cardinal le 18 décembre 1338. Il paraît qu'il se démit alors de l'abbaye. Le pape le fit évêque de Tusculum en 1350, & il mourut à Avignon en 1361. Pierre Frizon rapporte que son corps fut déposé à Montolieu dans un tombeau de marbre blanc sur lequel il était représenté couché; ce monument fut détruit au seizième siècle par les calvinistes. Guillaume avait fondé son anniversaire en 1346 & avait ordonné qu'on nourrît ce jour-là quinze pauvres ou qu'on leur donnât à chacun quatre deniers; il donna aussi mille florins d'or pour que l'hebdomadier distribuât tous les jours trois deniers aux pauvres, mais ce capital fut employé à la bâtisse de l'église.

XXXIII. RAIMOND I ROGER D'AURE, sacristain d'Alet, parent du précédent, dont il était vicaire général dès 1338, est qualifié abbé par la grâce de Dieu & du Siége apostolique, au préjudice de Saxe, élu par le chapitre de Montolieu. Le

4 juillet 1342, il diminua, avec l'approbation du pape Clément VI, le nombre des religieux & le fixa à trente-sept, non compris l'abbé & les convers. Le 14 décembre 1344, il acquit pour trois cents livres tournois l'exercice de la justice criminelle & civile dans le château de Villardonel. Raimond reçut, le 11 avril 1345, la somme de deux mille livres des consuls de Montolieu, pour diminuer l'amende qui frappait les adultères. Il fit faire cette même année la consécration de l'église. On mit sous le maître-autel des reliques de saint Christophe & d'autres martyrs. Raimond mourut en 1347.

XXXIV. Guillaume III de Cantise succéda à Raimond en 1348. L'archevêque de Narbonne Pierre céda à Guillaume & à ses successeurs, en 1349, le droit qu'il pouvait avoir dans les églises, lieux & châteaux de Brugairolles, Trulhars & autres en ce qui concernait la garde des églises & les dépouilles des curés morts *ab intestat*. Le 3 avril 1355, maître Arnaud de Castillon, notaire royal, originaire de Cologne, diocèse de Lombez, se donna avec tous ses biens au monastère, y fit vœu de chasteté & d'obéissance & fut reçu par l'abbé & le chapitre comme frère; l'abbé lui promit vingt-cinq florins d'or pour son travail. Le 8 décembre 1358, Guillaume reçut de son chapitre un moulin situé dans la juridiction du château de Trulhars, à condition que l'abbé ajouterait un demi-pain & un demi-quarton de vin aux deux pains & demi & aux deux quartons de vin qu'il faisait distribuer tous les jours à chaque religieux; ce que l'abbé accepta. Il mourut le 20 juillet 1361.

XXXV. Saxe I de Montesquiou, le même probablement qui avait été élu après la mort de Guillaume d'Aure, promu au cardinalat, était chambrier du monastère. Innocent VI l'en nomma abbé par une bulle datée de la dixième année de son pontificat qui correspond à l'année 1361. Le 21 janvier 1366, Saxe s'engagea à bâtir une forteresse pour défendre les fiefs du roi & de l'abbaye ainsi que les vassaux du domaine de Trulhars qui lui donnèrent à cet effet soixante-cinq florins d'or. Le 30 octobre 1374, il reconnut tenir le lieu de Montolieu avec ses dépendances en paréage avec le roi, sous le serment de fidélité qu'il prêta, promettant qu'il serait bon & fidèle sujet du roi & de ses successeurs à la couronne de France. Saxe mourut le 9 novembre 1384.

XXXVI. Bertrand de Palaye ou de Palayan, d'abord abbé de Saint-Sever, en Bigorre, reçu docteur par Guillaume d'Aigrefeuille, protonotaire apostolique en 1365, abbé de Saint-Hilaire en 1369, fut nommé à Montolieu le 13 décembre 1384; les années suivantes, il reçut divers actes d'hommages. En 1390, Bertrand fut maintenu, par sentence de l'official de Carcassonne, dans la possession des meubles de feu Raimond de Malvière, curé de Garmase, contre l'héritier Arnaud de Malvière; il institua un maître d'école à Mallast, le 17 octobre 1392, & mourut au mois d'août 1393.

XXXVII. Hélie de Chalez, neveu de Pierre de Chalez, évêque de Montauban, était religieux d'Aurillac & prieur de Longueville, diocèse de Rouen, lorsqu'il fut institué abbé de Montolieu par Clément VII, le 16 août 1393; il était vicaire général de Simon de Cramaud, évêque de Carcassonne, & vécut jusqu'en 1409.

XXXVIII. Géraud II de Penne, grand prieur de l'église d'Alet, fut institué abbé de Montolieu par Alexandre V, le 4 août 1409. Il ne prit possession qu'en 1411. En 1412, les religieux lui firent des remontrances très-sérieuses sur sa négligence à remplir ses obligations concernant la nourriture des frères; il mourut au mois d'octobre 1417.

XXXIX. Arnaud Vinat était aumônier de l'abbaye lorsque ses confrères, en vertu du décret du concile de Bâle, l'élurent pour leur abbé, le 18 octobre 1417; il reçut divers hommages, & mourut le 30 septembre 1429.

XL. Saxe II de Montesquiou, sacristain en 1417, aumônier en 1419, fut fait abbé de Montolieu par Martin V, le 21 octobre 1429; il prêta serment de fidélité au roi, en présence du juge-mage de la sénéchaussée de Carcassonne, au mois de janvier 1430. Bertrand Peirolier, doyen de Montolieu, reçut, comme procureur de

l'abbé, le contrat de l'acquisition faite par Guillaume de Noguères d'une condamine dans le territoire de Montolieu. Saxe mourut en 1445, au mois de mars.

XLI. Jean I Picon, religieux & ouvrier de Montolieu, fut élu abbé par ses confrères, en 1445; il rendit hommage au roi, la même année, pour les lieux de Brosses & de Villardonel. Cet abbé mourut le 12 février 1465, & fut inhumé le lendemain dans l'église.

XLII. Amauri de Senergue, bachelier en théologie, profès de l'ordre de Saint-Benoît, prêtre & prieur de Notre-Dame de Toulouse, fut élu abbé de Montolieu à l'unanimité; mais l'évêque de Carcassonne & ensuite le pape refusèrent de confirmer son élection. Le pape entendait maintenir Jean Guasquet, prévôt de l'église de Carcassonne; le roi avait désigné Guillaume de Roquefort, qui l'emporta pendant quelque temps. Amauri néanmoins prit possession cinq ans après, mais il ne jouissait ni des fruits ni des revenus de l'abbaye.

XLIII. Guillaume IV de Roquefort, religieux, prêtre & sacristain du monastère du Mas-d'Azil, diocèse de Rieux, obtint du roi l'abbaye de Montolieu par la faveur de Bertrand de la Roche, chambellan du roi, son parent; il prêta serment au roi en 1465. Jean Guasquet ayant renoncé à ses prétentions, sur l'invitation de Louis XI, moyennant la réserve d'une pension de cent cinquante livres tournois, Paul II approuva cet arrangement le 9 août 1465, & malgré l'opposition du frère Bernard de Voisins, Guillaume fut reconnu abbé en 1466. Il fit faire la boiserie & les stalles du chœur de l'église, & fut nommé évêque d'Alet en 1489.

XLIV. Pierre VI de Rousergue, improprement appelé du Rosier, docteur en droit, prévôt de l'église métropolitaine de Saint-Étienne de Toulouse, chancelier de l'université de cette ville, fut nommé dès 1481 par le pape à l'abbaye de Montolieu, sur la démission d'Amauri de Senergue, qui prétendit toujours avoir conservé son droit contre Guillaume de Roquefort. Pierre fit valoir ses prétentions, & le 14 août 1487, Guillaume fut condamné par arrêt du parlement de Toulouse aux dépens & à la restitution des fruits; mais les compétiteurs transigèrent, & Pierre laissa à Guillaume une pension alimentaire.

Le 22 juin 1490, Pierre prit une seconde fois possession de l'abbaye; lorsqu'il eut été fait archevêque de Toulouse, il conserva l'abbaye de Montolieu en commende. Nommé évêque de Lavaur après avoir cédé l'archevêché de Toulouse à Hector de Bourbon, son compétiteur, Pierre résigna également, en 1499, l'abbaye de Montolieu; il est qualifié dans un acte de 1500 docteur en droit, évêque de Lavaur, prévôt de l'église métropolitaine de Toulouse, chancelier de l'université de cette ville & ancien abbé de Montolieu.

XLV. Simon de Beausoleil, chanoine régulier, prévôt de l'église de Lavaur, grand archidiacre de celle de Toulouse, fut institué abbé de Montolieu par Alexandre VI, vers la fin de l'année 1500, sur la démission de Pierre de Rousergue. Simon, qualifié abbé ou administrateur perpétuel du monastère de Montolieu, donna, de concert avec le chapitre, le 25 septembre 1511, à Jacques Cartier, prêtre, un os du bras de saint Christophe, martyr, pour l'église de Chasteigner, diocèse de Maillezais; il fut élu évêque de Lavaur en 1515.

XLVI. Jean II de Beausoleil, bachelier en droit, sous-chantre de l'église de Narbonne, fut pourvu par Léon X, en 1515, de l'abbaye de Montolieu, sur la résignation de son oncle, qui se réserva la moitié des bénéfices & de la collation des offices en forme de pension. Le même pape lui permit de se servir de la mitre, de l'anneau pastoral, de la crosse & autres ornements pontificaux dans l'abbaye & lieux de sa dépendance, &c. En 1517, l'abbé Jean donna aux commissaires du roi une déclaration de tous les revenus de l'abbaye, & mourut peu de temps après.

XLVII. Sébastien de Bonne, grand prieur de l'église cathédrale de Castres, fut nommé abbé de Montolieu par le pape Léon X, le 6 février 1519, sur la présentation du roi; il prit possession le 14 juin & nomma des officiers de justice au mois d'octobre; il se démit en 1540, en faveur de son neveu, avec lequel il permuta, de l'agrément du roi, pour l'office de chambrier.

XLVIII. Antoine de Bonne, religieux

& grand prieur de l'église de Castres, prévôt de la même église après sa sécularisation, chambrier de Montolieu, permuta avec son oncle cet office pour l'abbaye, le 24 juillet 1540. Le 29 mai 1544, Antoine permuta la prévôté de Castres avec Raimond Suitard de Turin, curé de Saint-Jean de Fiac & annexes, cure que Paul III lui avait accordée en commende. Il mourut vers le mois de juin 1547.

XLIX. François de Créquy, évêque de Boulogne, perçut les revenus de l'abbaye jusqu'à ce qu'il eût résigné en faveur de son frère.

L. Jacques de Créquy, frère du précédent, fut nommé par le roi à l'abbaye de Montolieu en 1550, & reçut, du consentement de son frère, ses provisions du pape Jules III le 19 novembre; cependant la bulle, adressée à Jacques & à l'évêque de Carcassonne, porte que le pape avait nommé cet abbé par suite de la mort d'Antoine de Bonne. Jacques reçut divers hommages; il aliéna en 1570, en faveur des seigneurs de Bellissen, la moitié de la justice haute, moyenne & basse de Severargues. Le 20 janvier 1579, les calvinistes entrèrent dans la maison de l'infirmerie de Montolieu & la détruisirent en y mettant le feu; ils se retirèrent avec un grand butin après avoir commis plusieurs meurtres. Le nécrologe dit qu'ils emportèrent les reliquaires qui tenaient à peine dans le grand autel, long de dix pieds & large de sept, qu'ils enlevèrent des ornements d'or & de soie couverts de perles & de pierreries. L'abbé Jacques fut si frappé de ces malheurs qu'il mourut de chagrin le 24 septembre 1580; les religieux nommèrent deux d'entre eux pour vaquer au spirituel & au temporel du monastère; le siége était encore vacant en 1582.

LI. Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims, était abbé de Montolieu le 6 juillet 1582; il institua pour son vicaire général noble François de Donadieu, religieux de l'abbaye. Louis fut tué aux États de Blois, en 1588. Les religieux, après sa mort, nommèrent le cellérier & le chambrier pour vicaires généraux, le 23 janvier 1589.

LII. Christophe de l'Estang, évêque de Lodève, reçut de Henri III la commende de l'abbaye de Montolieu; mais il ne put obtenir les provisions de Rome; il fut aussi abbé d'Uzerche, évêque d'Alet & plus tard de Carcassonne.

LIII. Libératus de l'Estang, né à Brives-la-Gaillarde, vicaire général de Christophe de l'Estang, évêque de Lodève, succéda en 1591 à ce dernier comme abbé de Montolieu, & perçut en son nom les revenus de l'abbaye. Il mourut à Montolieu où il attendait ses bulles, au mois de novembre suivant. L'économe nommé par le roi & les vicaires généraux nommés par le chapitre affermèrent les biens du monastère à Louis Gandilh, négociant d'Alzonne, & le siége resta vacant jusqu'en 1624. Le 22 janvier 1601, les officiers claustraux du monastère s'étaient cotisés volontairement pour réparer le cloître, ruiné par les calvinistes.

LIV. Raimond II Roux, prêtre du diocèse de Carcassonne, muni du brevet du roi & des bulles d'Urbain VIII, prit possession de l'abbaye au mois d'avril 1624. L'année suivante, au lieu de payer pension aux religieux, il leur céda les lieux & châteaux de Montolieu, de Sainte-Eulalie, de Garmase, de Ferrand, de Brosses & de Trulhars avec tous les droits & revenus. Il mourut en 1631.

LV. Jean III de Saint-Jean Moussolens reçut le brevet du roi pour la commende de l'abbaye en 1632. Urbain VIII lui permit de conserver la cure de Saint-Nazaire de Baings de Montferrant, diocèse d'Alet. Jean passa un concordat avec dom Antoine d'Espinasse, prieur de Notre-Dame de la Daurade, congrégation de Saint-Maur, pour l'union de Montolieu à cette congrégation. Dom Joseph de la Roque, prieur de Notre-Dame de Sorèze, prit possession de Montolieu le 21 janvier 1649 & y mit des religieux. Le monastère était alors en très-mauvais état; on commença par réparer l'église. Dom Jean Queulhe, institué prieur de cette abbaye, orna le maître-autel de quatre colonnes de marbre de Caunes, hautes de quatorze pieds : elles coûtèrent trois mille livres, & furent posées le 1er août 1665; les chapelles & les autels furent décorés de tableaux de prix. Le 26 septem-

Note 87

bre 1674, dom Jean Chalon, prieur, entreprit de reconstruire le monastère; il en posa la première pierre. L'abbé Jean mourut dans son abbaye le 18 août 1682, & fut inhumé dans la chapelle Saint-Michel.

Antoine Morin, alors prieur, nommé par les religieux vicaire général pour la vacance, continua les travaux; il bâtit l'infirmerie & l'hôtellerie.

LVI. MICHEL GUEYNIER DE ROULLIÈRE, prêtre du diocèse d'Angers, reçut le brevet du roi pour la commende de l'abbaye de Montolieu le 4 septembre 1682. N'ayant pu obtenir ses bulles de Rome à cause des différends survenus entre les deux cours, Michel prit possession civile le 10 juillet 1683, en vertu d'un arrêt du grand conseil, & administra jusqu'en 1713. Il mourut le 13 octobre de cette année. Dom Jacques de la Gorée, prieur du monastère, acheva en 1696 les bâtiments commencés depuis vingt & un ans.

LVII. JOSEPH DE LORDAT DE BRAN obtint le brevet du roi pour l'abbaye, le 31 octobre 1713.

LVIII. N. DE BELLEGARDE, comte de Lyon, fut nommé à la commende de l'abbaye de Montolieu en 1754. [E. M.]

Note 88

NOTE LXXXVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saramon.

(Diocèse d'Auch.)

On fait remonter l'origine de l'abbaye de Saramon au temps de Louis le Débonnaire. C'était, dans le principe, un prieuré dépendant de l'abbaye de Sorèze; une *celle* appelée *Cella Medulfi*, du nom de son fondateur ou de son premier prieur. Walefride, abbé de Sorèze, l'aliéna, vers l'an 903, pour le prix de mille sous, en faveur de Garcias, comte de Gascogne ou d'Astarac, à la condition qu'après la mort de ce dernier, ce prieuré reviendrait au monastère. Mais les successeurs du comte Garcias se mirent peu en peine d'effectuer cette restitution. Ils gardèrent le prieuré, malgré les réclamations des religieux, jusqu'à l'époque où Eudes, fils d'Arnaud II, comte d'Astarac, & de la comtesse Atalase, y eut fondé un monastère sous l'invocation de saint Pierre. Raimond, abbé de Sorèze, & ses religieux renouvelèrent alors leurs plaintes au sujet de cette usurpation; ces plaintes engagèrent enfin le comte Sanche, sa femme & ses fils Guillaume & Arnaud, à le leur restituer.

Cette restitution fut faite à la condition que l'abbé de Sorèze établirait & entretiendrait des religieux dans cette maison; peu de temps après, un de ces religieux envoyés à Saramon, nommé Guillaume, ne voulut plus reconnaître la suprématie de l'abbaye de Sorèze; il prit le titre d'abbé & soumit son monastère à Saint-Sernin de Toulouse. Après sa mort, l'abbaye demeura plusieurs années indépendante; puis elle fut remise sous la juridiction de Sorèze. Elle finit cependant par en secouer définitivement le joug, malgré les nombreuses tentatives faites par les abbés pour recouvrer leur ancienne autorité. L'abbaye de Saramon était située dans le diocèse d'Auch, sur la petite rivière de Gimone.

Abbés de Saramon.

I. GUILLAUME I, envoyé à Saramon vers l'an 980.

II. AZENARIUS vivait en 988.

III. GUILLAUME II assista au concile provincial d'Auch, vers l'an 1037.

IV. MACAIRE était évêque de Dax en 1061; il mourut en odeur de sainteté.

V. BERNARD I vivait en 1080.

VI. ARNAUD signa, en 1119, l'acte de soumission de l'abbaye de Sorèze à celle de Moissac.

VII. BERTRAND I D'AUTINCAMP vivait en 1144.

VIII. GÉRAUD I D'ESPARBÈS, vers 1150.

IX. GAUZBERT était abbé en 1155.

X. URSIUS DE POLASTRON était abbé de Saramon en 1170 & en 1174.

XI. BERNARD II DEL JUNCAR fut fait, en 1185, abbé de Saramon par l'abbé & les religieux de Sorèze.

XII. A. DE MEILHAN possédait la chaire abbatiale en 1210.

XIII. A. DE SAINT-JUSTIN vivait en 1218.

XIV. GÉRAUD II DE POLASTRON était abbé de Saramon en 1227. Il ne vivait plus en 1234.

XV. RAIMOND I DE L'ISLE était abbé en 1257; il vivait encore en 1265.

XVI. BERTRAND II DE L'ISLE, en 1270.

XVII. RAIMOND II DE L'ISLE avait déjà succédé au précédent en 1271; il vivait encore en 1297.

XVIII. MANCIP DE MOULAS, abbé en 1303, répara le cloître en 1315; vivait encore en 1344.

XIX. ODON DE POLASTRON, en 1357.

XX. PIERRE I DE MENDOSSA ou MENDOUZE, en 1370 & en 1397.

XXI. BERNARD III, en 1417.

XXII. FORTANIER ASSINI, abbé en 1428, mourut en 1463.

XXIII. GUILLAUME III DE COLLONQUES, élu le 29 juillet 1463; il confirma, en 1487, la charte des coutumes aux habitants de Saramon, de Tirenc, de Mongausi & d'Aurimont, & mourut en 1489.

XXIV. PIERRE II DE COLLONQUES, élu en 1489, mort en 1501.

XXV. JEAN I DE PAGUE, mort en 1502.

XXVI. BERNARD IV DE LABARTHE, nommé dès le 26 mai 1503, résigna son abbaye, en 1530, en faveur de son neveu Roger.

XXVII. ROGER DE LABARTHE prit possession le 5 octobre 1530; il était mort en 1545.

XXVIII. JACQUES II, en 1550.

XXIX. HUGUES CAPELSALOT, en 1551.

XXX. JEAN II JAQUELOT, de 1553 à 1558.

XXXI. PIERRE III BERTRAND, abbé en 1559, mort le 17 octobre 1570.

XXXII. JEAN III *de Pachinis*, nommé le 12 juin 1570.

XXXIII. AYMERIC I DE VIC prit possession de l'abbaye le 27 juin 1572, & la résigna le 10 février 1585.

XXXIV. GUILLAUME IV CAPELLE, abbé en 1585, mort en 1614.

XXXV. AYMERIC II DE VIC prit possession en 1624.

XXXVI. DOMINIQUE DE VIC, en 1627; il résigna en 1648, en faveur de son frère.

XXXVII. CHARLES DE VIC résigna cette abbaye entre les mains du roi, en 1651.

XXXVIII. JEAN IV JACQUES DE MONTLEZUN DE BEZMEAUX résigna, en 1664, ce bénéfice en faveur de son neveu :

XXXIX. JEAN V CHARLES DE MONTLEZUN DE BEZMEAUX prit possession de l'abbaye le 2 décembre 1666; mort en 1694.

XL. FRANÇOIS D'URFÉ DE LASCARIS, nommé en 1694, ne prit point possession, ayant été nommé l'année suivante abbé d'Uzerche.

XLI. GABRIEL DE SANGUINET, nommé en 1695, mort en 1701.

XLII. ARMAND-JEAN DUVAL prit possession en 1703.

XLIII. ANTOINE-JÉRÔME DE BOIVIN DE VEAU-ROUY, nommé en 1720, ne prit possession qu'en 1727. [E. M.]

NOTE LXXXIX

Note 89

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Pierre de Caunes.

(Diocèse de Narbonne.)

UN religieux, nommé Daniel, avait fait construire un petit monastère à Caunes, sous l'invocation de saint Pierre & saint Paul, apôtres; il le donna, un peu avant la fin du huitième siècle, à l'abbé Anian qui venait de faire construire au même endroit, sur le bord de la rivière, un autre monastère dédié à saint Jean. Il n'est pas douteux que ces deux monastères, unis sous la main d'Anian dès 788, n'aient été l'origine de l'abbaye de Saint-Pierre de Caunes, citée sous ce dernier vocable en 817 & en 821.

Le monastère de Caunes fut l'objet des libéralités du comte Milon, de Charlemagne & de Louis le Débonnaire. En 1182, le pape Luce III le soumit à celui de Saint-Pons de Thomières; en 1362, Urbain V voulut l'unir à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, mais ce projet n'eut pas de suite,

& l'abbaye fut soumise, en 1663, à la congrégation de Saint-Maur.

Abbés de Caunes.

I. **Anian**, fondateur & premier abbé des deux monastères désignés l'un sous le nom de Saint-Jean *in Extorio seu Exequarense*, & l'autre de Saint-Laurent *in Olibegio*, est cité dans l'acte de plaid, tenu en 802 en faveur du monastère de Caunes, par le vicomte Cixilian. Il avait assisté, en 794, au concile de Francfort, convoqué par Charlemagne.

II. **Jean** I était abbé de Caunes en 820. Il est encore cité dans un acte de l'an 822.

III. **Azenarius** est nommé comme abbé de Caunes dans une charte du 2 mai 823.

IV. **Jean** II avait succédé à Azenarius dès 826. Il est mentionné dans plusieurs actes, & notamment dans une charte de l'année 833.

V. **Gondisalve** ou **Gondesalve** acheta d'Undesinde, clerc, & de sa femme Vendeline, en 843, pour la somme de vingt sols, les trois quarts d'un moulin situé dans le territoire de Ventajou, diocèse de Narbonne.

VI. **Donadieu** fut gratifié en 852, par le prêtre Enneco, de tout ce que ce dernier possédait dans le village d'Olonzac & dans le Minervois.

VII. **Godescalc** reçut, au mois de novembre 858, la donation d'une vigne, située dans le voisinage de Minerve. Il est encore nommé dans un acte de 862.

VIII. **Egika** cita en 865 le prêtre Déodat devant Frédold, archevêque de Narbonne, pour avoir détenu en charte privée un prêtre de son abbaye. Egika figure dans un assez grand nombre d'actes jusqu'à l'année 870.

IX. **Daniel** poursuivit dans un plaid, tenu le 23 avril 873, devant le château de Minerve, par le comte Salomon, le paiement d'une dette que l'archevêque Frédold avait contractée l'année précédente envers l'abbé Egika & le monastère de Caunes. Cet abbé vivait encore en 877; peut-être même a-t-il vécu beaucoup plus tard.

X. **Hildéric** était abbé en 894. Au mois de mars 908, il acheta un moulin sur l'Aude, dans le Carcassès, & vécut jusqu'en 919.

XI. **Baldemar** était abbé de Caunes en 919 & en 923.

XII. **Robert**, fils de Trutgarde, fit quelques acquisitions pour son monastère, le 10 octobre 924. Il assista à la dédicace de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, & vivait encore en 945.

XIII. **Elian** succéda à Robert vers 945.

XIV. **Giscafred**, abbé de Caunes, est cité dans un acte d'accord de l'année 972.

XV. **Aimeri** était abbé en 980 & en 983.

XVI. **Raoul** est nommé comme abbé dans une charte de 986. Il est encore mentionné dans des actes de 987 & de 988.

XVII. **Udalgaire** ou **Ulger** fit, au mois de novembre 994, un accord avec Roger, vicomte de Carcassonne, & Adélaïde sa femme. Il reçut, le 30 décembre 1003, de Gauzbert, Tedemar & Pons, un alleu situé dans le voisinage de Minerve, & mourut en 1021.

XVIII. **Guillaume** I, fils de Théodmar, était religieux profès de la Grasse, quand il fut élu, le 3 septembre 1021, abbé de Caunes par les religieux de cette abbaye, & fut ordonné par Wifred, archevêque de Narbonne. Il assista, le 3 janvier 1061, à une donation faite à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières. On voit encore son nom figurer dans des actes de 1080 & de 1083.

XIX. **Isarn** est qualifié abbé dans une charte de Saint-Pons de Thomières de l'année 1083. Il reçut, au mois de décembre de la même année, l'église de Sainte-Marie du Cannet, située dans le comté de Carcassonne. Le 26 avril 1090, Raimond-Adhémar de Cabarez, fils de Rangarde, abandonna à l'abbé Isarn & à son abbaye le nommé Bernard-Adalbert, avec sa femme & ses enfants, moyennant vingt sols de deniers narbonnais; on voit de semblables donations faites à Isarn pendant les années 1092, 1093, 1094 & 1095. En 1098, Pierre-Raimond & Arnaud de Hautpoul, son frère, lui donnèrent l'église de Saint-Amant, située dans le comté d'Albi.

XX. **Gérard** était abbé de Caunes en 1101 lorsque, le 2 août de cette année, Roger de Cabarez, son frère Hugues & leurs enfants lui cédèrent pour trente sols de deniers

hugonencs, payables annuellement à la Toussaint, les serfs, hommes & femmes, l'albergue & tout le mobilier qu'ils possédaient dans le village de Palazol. Cet abbé reçut un grand nombre de donations pour son abbaye. Baluze lui donne Isarn II pour successeur, en 1103. Les Historiens de Languedoc paraissent de cet avis & lui attribuent les libéralités que Roger de Mirepoix & Serène, sa femme, firent en 1103 à l'abbaye de Caunes; mais le cartulaire de Caunes indique pour ce fait l'année 1093, & par conséquent cette donation regarde Isarn I.

XXI. Arnaud I était abbé de Caunes en 1106. Depuis cette époque jusqu'en 1124, cet abbé reçut un grand nombre de donations pour son abbaye.

XXII. Pierre I de Siran figure comme donataire dans plusieurs actes des années 1125, 1132, 1134, 1135 & 1136. Il vivait encore le 1er août 1147, mais le siége paraît être resté vacant depuis le mois de juillet 1148 jusqu'en 1151.

XXIII. Castus ou Caston ne paraît pas avoir été abbé avant le mois de janvier 1152. Arnaud de Ventajou ayant quitté la vie du siècle, au mois de juillet 1155, se retira à Caunes & céda à cette abbaye, du consentement de sa femme & de ses enfants, tout ce qu'il possédait en biens propres.

XXIV. Raimond I Capellan succéda à Caston en 1157, le 19 septembre. Il est cité comme abbé en 1159, en 1160 & en 1163.

XXV. Bérenger de Brugairolles, cellérier, devint abbé de Caunes le 23 juin 1164. Il est mentionné dans des actes de 1169, 1170 & de 1177.

XXVI. Pierre II de Villalier était abbé le 30 novembre 1177. Au mois de mai 1185, il engagea à Pierre de Lauze, pour trois cent trente sous melgoriens, toutes les terres qui pouvaient appartenir au monastère dans le voisinage de Lauze & de Villelongue.

XXVII. Bernard I est cité comme abbé en 1185.

XXVIII. Arnaud II de Sperausan était abbé de Caunes au mois de février 1187. Il est probable que cet abbé était mort en 1189, car dans des chartes de cette année, contenant des donations faites au monastère, le nom de l'abbé n'est pas énoncé. Le siége était encore vacant le 6 février 1190, puisque P. Guillaume de Grave donna, à cette date, sa fille Ermessinde à Dieu, à la Vierge, à Saint-Pierre de Caunes, à l'abbé futur & au chapitre.

XXIX. Hugues I de Cellavinaria était abbé le 8 février 1194, le 4 juin & le 25 novembre 1195. Il est nommé dans plusieurs actes jusqu'en 1211.

XXX. Géraud de Villeneuve figure comme témoin dans une charte du 1er janvier 1213, par laquelle Bertrand de Béziers remet à l'évêque Bertrand tous les droits qu'il avait sur le cheval & la chape du nouvel évêque lors de sa prise de possession. Il est cité comme témoin dans des chartes de Montolieu, le 5 janvier 1229 & le 13 avril 1230. On voit par le cartulaire de cette abbaye qu'il rendit comme arbitre, le 15 juillet 1234, une sentence pour Ermengaud, abbé de ce monastère, contre Pierre, archevêque de Narbonne; ce qui prouve qu'il avait abdiqué depuis quelques années.

XXXI. Pierre III Raimond était abbé le 6 avril 1231. Au mois de septembre de cette année, il acheta d'Adam de Millau, agissant au nom du roi, tout ce que le prince & ses baillis possédaient dans la mouvance de l'abbaye, à raison des fiefs confisqués sur les hérétiques. Il vivait encore en 1237.

XXXII. Pierre IV Pelagos était abbé au mois de juin 1239. Le 5 octobre suivant, il remit aux habitants de Caunes l'ancien droit que possédait l'abbaye de s'emparer des biens de ceux d'entre eux qui mouraient sans enfants ou *ab intestat*. Il reçut d'eux, à cette occasion, dix mille sols melgoriens. L'abbé Pierre acheta, le 15 mars 1241, un jardin attenant aux murs de l'abbaye, pour le prix de trois cent quarante sols melgoriens. Le 5 ou 6 de novembre 1263, Pierre d'Auteuil, sénéchal de Carcassonne & de Béziers, promit à l'abbé de Caunes que toutes les affaires qui devaient être jugées en première instance par les officiers de l'abbaye y seraient renvoyées & ne viendraient qu'en appel à la sénéchaussée. Le 20 avril 1266, l'abbé se fit adjuger la banalité des fours de Caunes. Guillaume de Cohardon, chevalier, sénéchal de Béziers &

de Carcassonne, confirma l'abbaye dans ses droits de haute justice, le 21 août 1268. C'est à cette époque que le roi S. Louis, qui avait résolu de faire abattre les murs & les fortifications de la ville de Caunes, à cause des progrès de l'hérésie des albigeois, reçut des lettres de tous les abbés de la Province pour le prier de les laisser sur pied. Pierre Pelagos ne mourut qu'en 1284, après un gouvernement qui fut très-profitable à son abbaye.

XXXIII. HUGUES II DE PONT, chambrier de l'abbaye, fut élu abbé le 1er septembre 1285 & confirmé par l'archevêque de Narbonne quelques semaines après. Hugues fit un voyage à Rome en 1288; à son retour, il fit des statuts sur l'ordinaire des religieux & contribua à leur bien-être. Le 31 janvier 1291, il députa vers l'évêque d'Albi le prieur de Saint-Amant pour présenter à ce prélat le prêtre Alexis qu'il venait de nommer vicaire perpétuel de ce prieuré. Il est encore fait mention de cet abbé en 1294 & en 1296.

XXXIV. SICARD DE MONTIGNAC était abbé de Caunes le 2 mai 1298.

XXXV. ARNAUD III SOUBIRAN fut élu abbé en 1300 & confirmé en cette qualité au mois de février 1301. Il fut présent, en 1312, à une sentence portée contre ceux qui troublaient les inquisiteurs dans leurs fonctions. Les religieux s'étant plaints amèrement de la dureté & de la parcimonie de cet abbé, Bernard de Farges, archevêque de Narbonne, décida, le 6 septembre 1317, que l'abbé se retirerait de Caunes pendant six ans & qu'il recevrait annuellement deux cent cinquante livres tournois pour ses besoins. Arnaud Soubiran était encore abbé en février 1323.

XXXVI. GUILLAUME II D'OLARGUES, abbé de Villemagne, devint abbé de Caunes en vertu d'une bulle du pape Jean XXII, donnée à Avignon la septième année de son pontificat. Guillaume est cité comme abbé de Caunes en 1323 par Bernard, son successeur à Villemagne, qui fait l'éloge de son administration. Guillaume fit un accord en 1332 avec le seigneur de Pellefort, touchant les limites de la ville de Caunes. Le 9 avril 1337, du consentement des frères, il permit à la communauté de Caunes d'élire tous les ans six consuls & dix-huit conseillers. Au mois de février 1334, de l'agrément de son chapitre, il compta trois cents livres au sénéchal de Carcassonne pour être maintenu dans la moyenne & basse justice des châteaux de Bagnols & de Saint-André près de Limoux, ce qui fut ratifié par Philippe de Valois.

XXXVII. BERNARD II, surnommé Maynard par dom Estiennot, fut élu le 22 décembre 1339. Il institua ce même jour pour son procureur Jean Gosin, notaire à Caunes. Il statua que le nombre des religieux de son monastère, y compris l'abbé, serait fixé à vingt-six, outre les prêtres non moines qui devaient célébrer l'office divin avec eux. Bernard vivait encore le 25 avril 1351.

XXXVIII. EMBRIN DE DURBAN, maître des œuvres du monastère, fut élu abbé après la mort de Bernard. Innocent VI refusa d'abord de confirmer son élection, mais il la ratifia ensuite. Embrin, qui résidait alors à Avignon, chargea de sa procuration Bernard-Ricard, chanoine de Majorque, qui prit possession pour lui en 1355 & recevait les revenus en son nom. Il rendit aveu au roi en 1371 & donna, l'année suivante, le dénombrement des biens de l'abbaye. L'aveu porte que le seigneur d'Azillan & de Cadirac doit accompagner, à pied & sans souliers, l'abbé de Caunes, lorsqu'il prend possession, & tenir la bride du cheval que monte l'abbé; celui-ci doit porter des bottines de couleur & des éperons dorés. En récompense, l'abbé est obligé de faire présent à ce seigneur du cheval ou de cent sols, à son choix. Embrin assista, au mois d'avril 1374, au concile qui se tint à Narbonne. Il statua, avec l'assistance de son chapitre, qu'à la mort de chaque religieux, il devait être fait une neuvaine particulière pour le repos de son âme, & qu'on offrirait pendant la messe trois pains mollets & une mesure & demie de vin, offrande qui serait distribuée aux pauvres pendant trente jours après la neuvaine. Il fut également statué que l'abbé ne conférerait les offices & bénéfices réguliers qu'aux religieux profès du monastère, à peine de nullité & de dévolution à l'évêque diocésain, qui y nommerait un desdits religieux; que

deux de ces derniers seraient envoyés à Paris pour y étudier à l'université, ou que tout au moins ils seraient envoyés à l'université d'Avignon ou de Toulouse, & que l'abbé payerait leur pension. Embrin présida les chapitres provinciaux tenus à Carcassonne en 1376 & 1379. Il mourut vers la fin de cette année ou au commencement de 1380.

XXXIX. Jean III de Castelpers fut élu abbé de Caunes en 1380. Il nomma, le 19 juin, pour son vicaire général Gui de Castelpers, prieur de Sainte-Foi en Agenais. En 1385, Jean avait pour vicaire général Arnaud-Guillaume de Roqueville, religieux & chambrier de l'abbaye. C'est à lui & aux frères Bernard Fabre, aumônier, & Jean de Goses, prieur de Saint-Félix des Orres, procureurs de l'abbaye, que l'archevêque Jean-Roger s'adressa pour ordonner que l'abbé donnerait tous les jours à chaque religieux trois pains mollets pesant en pâte cinq quartons & demi plus une once, & une mesure & demie de bon vin pur & sans mélange; cette mesure, appelée *cos*, équivalait à deux quartons à l'usage de Caunes; les jours de jeûne, les religieux ne devaient recevoir que deux pains mollets & un *cos* de vin. L'abbé prêta le serment de fidélité au roi en 1390 & fournit le dénombrement des fiefs & domaines de l'abbaye. En 1391, il fit faire une châsse neuve pour mettre les reliques des saints martyrs Alexandre, Arnaud, Lucius, &c. Jean fut forcé d'abdiquer en 1405.

XL. Raimond II de Ras, cardinal, étant sur le point de prendre possession de l'abbaye de Caunes, s'obligea par serment, le 31 mars 1405, à maintenir tous les privilèges de ce monastère; mais il n'y resta pas longtemps, Jean de Castelpers ayant été réintégré dans ses fonctions ou les lui ayant disputées, puisqu'on lit que, parvenu à une grande vieillesse, il permuta avec Salomon des Moutiers, religieux de l'église de Castres & prieur de Murasson. Jean, évêque de Castres, patron de ce prieuré, & les religieux de Caunes consentirent à cette permutation. Jean Testa, chanoine de Béziers, vicaire général de l'archevêque de Narbonne & délégué *ad hoc* par le prélat, donna l'institution à l'abbé Salomon. Cette cérémonie fut faite le 29 mars 1410, à Lauran.

XLI. Salomon des Moutiers prit possession de l'abbaye de Caunes en 1410. Le 2 août 1413, il prêta serment de fidélité au roi sur l'autel de la Vierge, dans l'église de Saint-Blaise de Carcassonne, en présence de Bertrand *Corserius*, représentant du sénéchal de Carcassonne & de Béziers, pour les châteaux & lieux dépendants de Caunes. En 1414, il avait pour vicaire général Bertrand de Roqueville, chambrier du monastère, & au mois de novembre de la même année, Jean de Goses, prieur de Libres.

XLII. Bertrand I de Roqueville, vicaire général du précédent, était abbé de Conques le 2 mai 1416. Il vivait encore le 3 février 1419.

XLIII. Jean IV de Goses, prieur de Libres, fut élu abbé de Caunes par les religieux, après la mort de Bertrand. Le pape Martin V le recommanda, le 11 décembre 1420, à l'archevêque de Narbonne. Le 23 janvier 1422, Pierre-Isarn, curé de l'église paroissiale de Saint-Geniès de Caunes, déclara à l'abbé & aux religieux de cette abbaye qu'il reconnaissait ledit abbé pour patron de son église, qu'il était tenu, lui & ses successeurs, de reconduire processionnellement jusqu'au cimetière de l'abbaye les corps de ceux de ses paroissiens qui de leur vivant auraient demandé à être inhumés dans ledit cimetière, toutefois après avoir été d'abord transférés à l'église de la paroisse, conformément à son droit curial. Cet abbé permuta avec le suivant, le 20 novembre 1429, du consentement du pape Martin V.

XLIV. Pierre V de Gaudiac, docteur en décrets, official & vicaire général de François de Condolmer, archevêque de Narbonne, permuta son abbaye de Cendras avec Jean, abbé de Caunes, de l'agrément du pape, en 1429. A la prière de Guillaume, évêque de Béziers, il promulgua, le 22 décembre de la même année, la bulle d'Innocent IV, en date du 31 août, troisième année de son pontificat, contenant les lettres de S. Louis, par lesquelles ce monarque accordait à l'église de Narbonne les priviléges dont jouissait l'église gallicane.

XLV. Guérin ou Garin de Tournelle prêta serment de fidélité au roi en 1436, & présida un chapitre général tenu dans la maison des frères prêcheurs de Carcassonne, au mois de juillet 1444. Il est encore fait mention de cet abbé le 19 mai 1449, mais le siége était vacant le 1er décembre de la même année.

XLVI. Rigaud d'Abrinhac, abbé de Caunes & administrateur perpétuel du prieuré de Saint-Pierre de Mairose, diocèse de Nimes, reconnut devoir à Pierre *Rubei*, marchand du lieu de Saint-Amant de Valtoret, diocèse de Castres, deux cents écus d'or, sept sols & six deniers tournois qu'il lui avait donnés en prêt. Rigaud vécut jusqu'en 1465.

XLVII. Guillaume III Bosquet était infirmier, lorsqu'il fut élu abbé de Caunes. Après son institution, il donna, le 24 mars 1467, à Guillaume Balade, prêtre de cette abbaye, le prieuré de Lauran, vacant par la mort de Pierre Massigner.

XLVIII. Jean V Jofroy, cardinal prêtre du titre de Saint-Martin-aux-Monts, appelé le cardinal d'Albi, fut nommé par le pape abbé commendataire de Caunes. Obligé de résider quelque temps à Rome, il nomma pour ses vicaires généraux Guillaume Bosquet, prieur de Saint-Laurent de Conques, & Guillaume de Susilhac, chambrier & religieux de Caunes, par lettres du 14 août 1467. Le 15 août 1468, il accorda cent jours d'indulgences à ceux qui visiteraient l'église de Caunes & qui contribueraient aux réparations. Le cardinal abbé mourut le 4 décembre 1473, & le siége était encore vacant le 4 février 1474.

XLIX. Étienne de Blosset fut pourvu en commende de l'abbaye de Caunes en 1474. Il institua pour son vicaire, au mois de janvier 1477, N. Petit, prêtre, maître ès arts & bachelier en droit civil. Il mourut le 1er novembre 1505, évêque de Lisieux, après avoir occupé le siége de Nimes.

L. Ambroise Le Veneur, prêtre & chanoine de Lisieux, obtint la prébende de l'abbaye de Caunes & en perçut les revenus depuis 1506 jusqu'au 7 octobre 1509. Il avait chargé de sa procuration Jacques de Venois, prêtre, bachelier en droit & chanoine de l'église de Lisieux.

LI. Gabriel Le Veneur fut pourvu en commende par le pape Jules II de l'abbaye de Caunes, par la cession d'Ambroise, son frère; il en prit possession par procureur le 24 octobre 1511, & en jouissait encore en 1519.

LII. Jean VI de Vesc, évêque d'Agde, reçut du pape Léon X, le 2 octobre 1519, les provisions d'abbé commendataire de Caunes. L'abbaye était vacante le 5 novembre 1524.

LIII. Antoine de Vesc, évêque d'Agde, ayant obtenu la commende de l'abbaye de Caunes, le 15 mars 1525, institua des procureurs pour approuver le concordat qu'il avait fait avec le chapitre; il vivait encore en 1532, le 27 septembre, jour auquel Pierre-Ermengaud, novice de ce monastère, prononça ses vœux en présence de Raimond de Roquefort, aumônier de l'abbaye, & des autres religieux.

LIV. Pons Drogon de Pontpeirenc, archidiacre de Sos, dans le diocèse d'Auch, abbé commendataire de Caunes, institua Adalbert Drogon de Pontpeirenc, religieux bénédictin & prieur d'Anduze, son vicaire général, le 2 octobre 1534.

LV. Augustin, cardinal, jouissait de la commende en 1546 & en 1547.

LVI. Nicolas de Pessano, Italien, pourvu en commende de l'abbaye de Caunes, obtint par transaction avec le chapitre, 1° qu'à l'avenir l'abbé de Caunes pourrait disposer librement par testament de tous les acquêts faits par lui & qui n'appartiendraient pas à la mense abbatiale; 2° que l'abbé ne serait plus tenu de fournir pendant trois jours le pain, le vin, la chandelle, le foin & l'avoine pour les chevaux, aux parents ou amis des religieux qui viendraient leur rendre visite; 3° qu'il ne serait plus chargé des frais de sépulture des religieux. Il fut également stipulé que l'abbé payerait au chapitre les distributions journalières des religieux absents, qu'il observerait les statuts, notamment qu'il ferait les frais de la nourriture de sept religieux dans l'abbaye, & de leurs chevaux; qu'il donnerait annuellement à chacun d'eux & au chapitre cinq charges de foin *majene* & quinze charges de foin *arrère* ou regain, cinquante quintaux de paille, &

que les biens, tant des abbés que des moines décédés *ab intestat*, seraient destinés à la réparation de l'église. Cet acte est du 31 mars 1547.

LVII. Marc-Antoine I de Saules, professeur en droit, succéda à Nicolas. Il nomma, le 3 janvier 1556, Pierre-Ermengaud, religieux de l'abbaye, à l'office d'infirmier. Bertrand de Saint-Martin, son vicaire général, pourvut le même religieux du prieuré de Lauran.

LVIII. Bertrand II de Saint-Martin-le-Vieux, bachelier en décrets, conseiller & aumônier du roi, chanoine de Carcassonne & vicaire général du cardinal de Bourbon, évêque de cette ville, fut pourvu de la commende de l'abbaye, le 19 mai 1567. Il constitua Pierre-Ermengaud son vicaire général & lui confia toute son autorité. Cet abbé mourut vers 1591.

L'abbaye fut longtemps régie par des vicaires généraux nommés par le chapitre, malgré l'élection de Jean de Bernon, moine & chambrier de Montolieu, faite par quelques-uns de ses membres.

LIX. Jean VII Alibert, né à Caunes, profès de l'abbaye, puis infirmier de Saint-Hilaire de Carcassonne, fut nommé par le roi à l'abbaye de Caunes & reçut ses provisions de Clément VIII par une bulle donnée à Ferrare le 25 novembre 1598. Il prit possession le 13 avril 1599. Dès l'année suivante il fit construire l'abbatiale. Le 18 mai 1605, de concert avec son chapitre, il passa avec les consuls & la communauté de Caunes un accord dans lequel Pierre Alibert, sans doute parent de l'abbé, est appelé viguier de la ville de Caunes. Le 26 mars 1611, frère Marc du Cercle, docteur en théologie & prieur des frères prêcheurs de Narbonne, institua, à la sollicitation de l'abbé Alibert & avec la permission spéciale du pape, la confrérie du rosaire dans la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Pierre de Caunes. Le père du Cercle était vicaire général de l'archevêque de Narbonne & du chapitre général de son ordre. Jean Alibert présida, le 21 août 1623, le chapitre général des bénédictins de la congrégation de France, tenu à Marmoutier; il en était général en 1625. Il mourut à Caunes dans sa maison abbatiale, le 24 septembre 1626, & fut inhumé dans le sanctuaire de l'église, au pied du maître-autel.

LX. Saturnin de Narbonne, de la famille des vicomtes de Saint-Girons, grand archidiacre de Montpellier, ne paraît avoir possédé l'abbaye de Caunes qu'en vertu du seul brevet du roi, depuis l'an 1627 jusqu'à sa mort arrivée en 1653. L'abbaye resta vacante jusqu'en 1661. Le 9 janvier, le chapitre traita avec dom Luc Bertrand, prieur de Saint-Chinian, de la congrégation de Saint-Maur & son procureur en cette partie, des moyens d'établir la réforme de cette congrégation dans l'abbaye de Caunes. L'accord fut fait à Saint-Chinian, en présence d'Antoine Espinasse, visiteur de la même congrégation dans la province de Toulouse.

LXI. Hugues III de Trelon, natif de Toulouse, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, employé par le roi dans différentes négociations, était nommé depuis un certain temps à l'abbaye de Caunes par Louis XIV, comme il paraît dans l'acte en date du 16 juin 1661, par lequel ce prince commet Denis Pinazel pour administrer les biens de l'abbaye de Caunes & en rendre compte à Hugues de Trelon. Ce dernier jouit des revenus de l'abbaye de Caunes depuis 1653 jusqu'en 1688.

LXII. Marc-Antoine II de Brisai de Denonville, chanoine de l'église de Chartres, abbé de Chaumont, de l'ordre des prémontrés, diocèse de Reims, prieur de Saint-Barthélemy d'Auvergat, obtint le brevet du roi pour l'abbaye de Caunes, le 9 avril 1689, & reçut les bulles de Rome le 19 avril 1694. Le 8 août 1695, il fit un concordat avec les religieux de la congrégation de Saint-Maur, récemment introduits dans l'abbaye & qui, dès le 6 avril 1696, entreprirent la reconstruction des lieux réguliers qui tombaient en ruine.

LXIII. Jean VIII du Bois, frère du cardinal, fut nommé par le roi à l'abbaye de Caunes. Il fut proposé à Rome dans le consistoire, le 20 mars 1726, & mourut à Brives le 1er février 1727, âgé de soixante-deux ans.

LXIV. Bernardin-François Fouquet, prêtre du diocèse de Rennes, docteur de Sorbonne, fut désigné abbé de Caunes le

27 avril 1727, & agent général du clergé le 21 mai 1735.

LXV. N. de Vernon fut pourvu de l'abbaye en 1779. [E. M.]

Note 90

NOTE XC

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Sainte-Foi de Conques.

(Diocèse de Rodez.)

L'abbaye de Conques, de l'ordre de Saint-Benoît, était située dans le diocèse de Rodez. Elle fut fondée sous le règne de Charlemagne, par Dadon qui, voulant se livrer à la vie contemplative, se bâtit un petit ermitage dans la solitude de Conques[1] & y vécut avec un compagnon nommé Madraldus. Un certain nombre de prosélytes vint bientôt se mettre sous leur direction. Guibert, comte de Rouergue, leur fit don du territoire qui appartenait au fisc, & ils construisirent un monastère & une église sous l'invocation du Saint-Sauveur. Dadon, qui préférait la solitude à la vie commune, se retira à Grandvabre, laissant à Madraldus le gouvernement de la congrégation. Louis le Débonnaire prit le nouveau monastère sous sa protection, le visita plusieurs fois & l'enrichit de ses dons. Les religieux y vivaient sous la règle de Saint-Benoît.

En 839, Pepin II donna à l'abbaye de Conques le monastère de Jonant qui était tombé en décadence. Par suite de cette adjonction, le nombre des religieux étant devenu très-considérable, ce roi fit construire à Figeac un autre couvent qui fut appelé la Nouvelle-Conques; une partie des religieux s'y établit sous l'autorité d'Hélie, abbé de Conques. Cependant l'honneur de la priorité étant réservé à l'abbaye mère, le roi laissa aux moines de la Nouvelle-Conques, après la mort d'Hélie ou de son successeur, la faculté d'élire leur abbé, s'ils trouvaient dans leurs rangs un frère en état de les conduire selon la règle de Saint-Benoît.

Ces dispositions furent respectées pendant quelque temps, mais avant la fin du dixième siècle, les abbés de Conques élevèrent la prétention de dominer Figeac, & les deux maisons ne tardèrent pas à être en guerre ouverte. Au milieu du onzième siècle, Odolric, abbé de Conques, invoqua contre Figeac le secours du bras séculier. A sa demande, Begon de Calmont réunit de force le second monastère au premier, & décida, au mépris des intentions du roi Pepin, qu'après la mort de l'abbé existant de Figeac, son successeur serait nommé par l'abbé de Conques avec l'agrément des seigneurs de Calmont. Les religieux de Figeac, pour échapper au joug de leurs rivaux, se mirent sous l'obédience de l'abbaye de Cluny. En 1076, Étienne II, abbé de Conques, appela de cette décision au pape Grégoire VII. Celui-ci déclara, en 1084, que Figeac devait se soumettre à Conques. Mais, loin de terminer la querelle, cette sentence ne fit que l'aggraver. Enfin, en 1097, le concile de Nimes imposa un terme à ces débats en séparant les deux abbayes, & en donnant à chacune le droit de nommer son abbé.

Du texte des jugements rendus dans ce long procès, il ressort que les religieux de Conques ne produisirent jamais que des copies tronquées du diplôme de Pepin, roi d'Aquitaine. La vue de l'original, qui existe encore, les eût convaincus d'usurpation flagrante. Pour soutenir leurs prétentions,

[1] Le chapitre consacré par le *Gallia Christiana* à l'abbaye de Conques laisse beaucoup à désirer, ainsi que le prouve un excellent travail de M. Desjardins, publié dans la Bibliothèque de l'École des chartes (année 1872, p. 254).

M. Desjardins, qui a résidé quelque temps à Rodez comme archiviste du département, a trouvé aux archives de la Société des lettres, sciences & arts de l'Aveyron, le Cartulaire de l'abbaye de Conques dans lequel sont copiées cinq cent quarante-huit chartes, parfaitement sincères, comprises entre les années 801 & 1180. Il a pu, en l'étudiant, indiquer avec certitude la véritable origine de l'abbaye & donner une liste des abbés beaucoup plus exacte que celle qu'on avait jusqu'ici. Nous n'avons guère fait que résumer dans cette notice ce travail plein de faits & de renseignements nouveaux.

ils rédigèrent des factums & allèrent même jusqu'à fabriquer de faux titres; en quoi ils furent imités par les moines de Figeac dont la situation n'était pas meilleure. La Chronique de Figeac & celle de Conques sont les produits de cette industrie. La première est un pur roman, & on ne doit faire usage de la seconde qu'avec une certaine réserve, ainsi que l'a démontré M. Desjardins dans son travail sur l'abbaye de Conques. Il a démontré aussi que le culte de sainte Foi, dont l'abbaye possédait les reliques, n'est pas aussi ancien qu'on le prétend généralement. C'est en 883 seulement que les reliques de cette sainte y furent portées d'Agen, & ce n'est pas avant la fin du onzième siècle que son culte s'étendit d'une manière régulière en dehors des provinces limitrophes.

Abbés de Conques.

I. DADON, fondateur de l'abbaye au huitième siècle, est mentionné dans un diplôme de Louis le Débonnaire, & dans un autre de Pepin, roi d'Aquitaine.

II. MADRALDUS lui avait succédé en 801; il obtint de Louis le Débonnaire un privilége pour son abbaye en 819[1].

III. ANASTASIUS vivait en 823.

IV. HÉLIE envoya des religieux à Figeac en 839[2].

V. BEGON I était abbé en 851 & en 864.

VI. GIBERT reçut de Bernard, en 883, les églises de *Verneducio,* aujourd'hui Saint-Cyprien, près Conques.

VII. FROTAIRE siégeait vers l'année 888.

VIII. AYRAULT reçut, en 901, d'Avienne & de ses fils, un manse situé dans le pays de Rodez. Il est encore cité en 904.

IX. RAOUL, abbé en 904, acheta en 908, d'un nommé Seguin, à la charge de certaines redevances, deux manses, situés en Rouergue. En 925, il s'était associé Frédol. Raoul vécut jusqu'en 930.

[1] Argofredus, placé ici par le *Gallia Christiana* d'après la Chronique de Conques, n'est pas nommé dans le Cartulaire.

[2] Blandinus, cité comme abbé en 855 par le récit de la translation du corps de saint Vincent, n'a pu être abbé à cette époque, d'après les chartes.

X. FRÉDOL, fils de Senegonde, était abbé de Conques conjointement avec Raoul en 925; il devint abbé de Vabre[1].

XI. JEAN I était abbé en 930 & 935.

XII. ÉTIENNE I, successeur de Jean, gouverna l'abbaye de 942 à 984. Il était évêque de Clermont.

XIII. BEGON II fut associé à Étienne en 958. Il fut le coadjuteur & le successeur d'Étienne sur le siége de Clermont.

XIV. HUGUES I, mentionné avec les précédents, fut le véritable abbé jusqu'en 984.

XV. ARLALD I, qui fut associé à Begon II, vivait sous Hugues Capet.

XVI. GIRBERT, autre associé de Begon II & successeur d'Arlald, fit, de 996 à 1004, de nombreuses acquisitions dans le territoire de Rodez[2].

XVII. ARLALD II fut associé à Begon II depuis 1004 jusqu'en 1010, année où celui-ci mourut.

XVIII. AIRADUS, abbé après la mort d'Arlald II.

XIX. ADALGERIUS, doyen du temps d'Airadus, fut son successeur. Il vivait sous le roi Robert.

XX. LAUTARD, abbé de Joncels & de Conques, gouverna l'abbaye de Conques pendant trois ans, sous le règne du roi Robert. Il fut enterré dans l'église de Conques.

XXI. ULRIC I gouverna l'abbaye pendant plus de trente ans; en 1035, il reçut une donation de la comtesse Garsinde. Ulric était abbé en 1059, lorsque Robert, comte de Rodez, & sa mère Philippe, donnèrent à Sainte-Foi de Conques une église & un fonds de quatre manses situés en Auvergne. En 1062, cet abbé céda quelques biens à Pierre-Bérenger, évêque de Rodez. Ulric passe pour un des plus grands bienfaiteurs de l'abbaye. Il en fit reconstruire l'église & augmenta considérablement ses revenus.

XXII. ÉTIENNE II appliqua tous ses soins à réformer la discipline dans l'abbaye de Conques. En 1078, il porta plainte devant Raimond, comte de Rodez, & Ermengarde,

[1] Géraud, placé ici par le *Gallia Christiana*, ne figure dans aucune charte.

[2] Nepos, mentionné par la Chronique de Conques, ne figure dans aucune charte.

vicomtesse de Béziers, contre Bermond d'Agde qui voulait exiger certaines coutumes sur les terres de l'abbaye. En 1083, cet abbé reçut en alleu l'église de Saint-Jean de Monteils. Étienne porta à Rome le procès de son abbaye contre les religieux de Figeac, au sujet de la dépendance de leur abbaye. Le différend fut jugé, en 1084, en faveur des religieux de Conques, par une sentence du Saint-Siége. Étienne vivait encore en 1085.

XXIII. Begon III, digne successeur d'Étienne, construisit le cloître, mit les reliques du monastère dans une châsse d'or & fit faire un évangéliaire. En 1099, Foulque, évêque de Barcelone, lui donna une église située dans son diocèse; en 1100, Begon en reçut une autre de Virgile & de Raimond son frère, dédiée à saint Martin. En 1101, Pierre-Sanche, roi d'Aragon, fonda le monastère de Sainte-Foi de Barbastro, en reconnaissance de la victoire que Dieu lui avait accordée sur les Maures. Begon vivait encore au commencement de l'année 1108.

XXIV. Boniface reçut de Henri I, roi d'Angleterre, la confirmation des priviléges qu'il avait déjà accordés à l'abbaye de Conques, pour ses possessions situées dans le comté de Norwich. Cet abbé est cité, en 1110, dans l'acte par lequel Didon d'Andoche offre son fils Pierre pour être religieux dans l'abbaye de Sainte-Foi de Conques.

XXV. B. vivait en 1139.

XXVI. Eudes est cité dans le cartulaire de Saint-Étienne de Meaux, au sujet d'un accord conclu entre les deux abbayes. Il figure encore comme témoin dans une charte de 1154.

XXVII. Hugues II fit une transaction, en 1165, avec Ermengard, abbé de Valmagne.

XXVIII. Isarn I acheta, en 1167, plusieurs domaines de Déodat de Mirabel.

XXIX. Gaucelme, abbé en 1170.

XXX. Isarn II vivait en 1172.

XXXI. Ulric II, abbé de Conques, concéda certains biens, en 1175, à Adémar, abbé de Bonneval.

XXXII. Guillaume I reçut, en 1179, de Hugues, évêque de Rodez, un hôpital situé sur la grande route qui conduit à Notre-Dame de Roc-Amadour.

XXXIII. Galbert était abbé en 1183.

XXXIV. Géraud vivait en 1189. On croit que cet abbé résigna ses fonctions avant sa mort.

XXXV. Sicard, désigné quelquefois par la première lettre de son nom, était abbé de Conques en 1195.

XXXVI. Pons donna, au mois de mars 1199, à Fine d'Aigues-mortes, religieuse, & à ses frères & sœurs, l'église de Sainte-Foi, dans le territoire de Narbonne.

Il y a ici une lacune dans la série des abbés.

XXXVII. Vézian était abbé de Conques en 1242.

XXXVIII. Guillaume II gouvernait l'abbaye en 1243 & en 1244.

XXXIX. Humbert reçut du pape le droit de porter la mitre. Au mois de février 1247, il confirma un accord fait pour son abbaye avec les religieux de Bonnecombe.

XL. Hugues III de Panat confirma, en 1255, l'accord passé entre Guillaume Roland, chanoine de Paris, au nom d'Alphonse, comte de Toulouse, & les religieux de Conques, au sujet de l'église de Sainte-Foi *de Paracolio*. Au mois de juillet 1262, Hugues & les religieux de Conques affermèrent certains biens au seigneur de Bournazeille. Cet abbé mourut en 1265.

XLI. Raimond I du Four reçut, en 1265, de Pierre Paulinha hommage pour son domaine de Segonzac. L'année suivante, il transigea avec Astruc, abbé de Bonnecombe, & le jour de l'Ascension 1286, il fit un acte d'association de prières avec Gui, abbé, & le couvent de Vierzon. Le nom de l'abbé Raimond figure dans un grand nombre d'actes jusqu'en l'année 1308.

XLII. Hugues IV de Milhet, chapelain du pape, unit à la mense abbatiale, le 17 janvier 1311, les prieurés d'Espayrac & de Bar. En 1312, faisant la visite du prieuré de Capairous, il trouva que plusieurs prébendiers tenaient des concubines dans leurs maisons, il leur ordonna de les chasser, sous peine d'excommunication & de la perte de leurs bénéfices. En 1316, cet abbé visita de nouveau le prieuré de Capairous.

XLIII. Pierre de Lorne. Sur la foi du

nécrologe de Saint-Robert de Cornillon, les auteurs du *Gallia Christiana* placent ici cet abbé dont il n'est pas fait d'autre mention.

XLIV. GUILLAUME III DE CARDAILHAC était abbé en 1323. Il fut élu évêque de Marseille en 1324.

XLV. BERTRAND I, abbé de Saint-Gilles, était abbé de Conques en 1324.

XLVI. HUGUES V s'accorda, en 1356, avec Guillaume, évêque d'Agen.

XLVII. BERTRAND II DE LA BARRIÈRE transigea, le 2 avril 1364, avec Bertrand, prieur d'Espayrac. Le 10 juin 1366, il tint dans son abbaye un chapitre général où furent prises différentes mesures relatives à la reconstruction du monastère.

XLVIII. RAIMOND II DE RILHAC, professeur en décrets, était abbé de Conques en 1369, comme il appert d'un acte par lequel il se désiste de ses prétentions sur des terres appartenant à Guillaume le Blanc. En 1374, il fit rédiger par le chapitre plusieurs règlements concernant la discipline du monastère. Raimond est encore cité en 1379.

XLIX. RAIMOND III DE LA SALLE fut nommé abbé de Conques par bulles du pape Clément VII, données à Avignon le 26 mai 1390. Le 24 octobre 1396, il baptisa dans l'église des frères mineurs Jean d'Armagnac, fils aîné du comte d'Armagnac. Il est cité, en 1409, comme ayant envoyé un procureur au concile de Pise. Cet abbé refit les stalles du chœur & reconstruisit le dortoir, détruit depuis quatre-vingts ans. Il vivait encore en 1421.

L. RAIMOND IV DE LA ROMEGNIÈRE.

LI. FORTON MANCIP DE FLARS.

LII. ÉTIENNE III BARTON, originaire de Limoges.

LIII. LOUIS I DE COMBORN, abbé commendataire, protonotaire apostolique en 1474, conserva cette abbaye, quoique nommé évêque de Clermont.

LIV. LOUIS II DE CREVANT, fils de Jean de Crevant, était abbé de Vendôme, quand il fut nommé abbé de Conques après Louis de Comborn. Cité en 1482 & 1487; il était encore abbé en 1493.

LV. LOUIS III DE MARSILLAC.

LVI. ANTOINE DE ROUSSELET, nommé en 1513, était encore abbé, disent les Bénédictins, au mois de septembre 1537, lorsque le pape Paul III, à la demande de François Ier, sécularisa l'abbaye. Il résigna avant sa mort en faveur du suivant.

LVII. CLAUDE DE ROUSSELET eut à soutenir un long procès contre l'évêque de Rodez, au sujet de la sécularisation de l'abbaye décrétée par le pape Paul III. Le différend se termina par une transaction en 1545.

LVIII. GEORGES, cardinal D'ARMAGNAC, évêque de Rodez, que les auteurs du *Gallia Christiana* placent avant Claude de Rousselet, fut nommé abbé de Conques au mois d'octobre 1556 pendant qu'il était à Rome, ainsi que le prouve une lettre adressée par lui le 25 octobre de cette année à l'évêque de Dax, son ami [1].

LIX. ALEXANDRE DE CARETTO, fils de Jean, était abbé de Conques en 1566 & 1571. Il était aussi abbé de Bonnecombe.

LX. JEAN II MIGNOT assista aux États du pays de Rouergue le 19 septembre 1596 & le 31 décembre de la même année.

LXI. LOUIS IV DE CRUSSOL, de la famille des ducs d'Uzès, était abbé en 1654. Il résigna par la suite & épousa la mère du suivant.

LXII. JEAN III ARMAND FUMÉE DES ROCHES succéda à Louis de Crussol. Jean était en même temps abbé de Figeac; il mourut en 1712.

LXIII. N. DE RENOUARD, nommé le 26 mars 1712. [E. M.]

NOTE XCI

Note 91

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Michel de Cuxa.

(Diocèse d'Elne.)

L'ABBAYE de Saint-Michel de Cuxa, diocèse d'Elne, tire son origine d'un ancien monastère appelé Saint-André d'Exala, situé, comme il est dit dans les actes, *in*

[1] *Recueil de Gaignières*; n° 20892 du Fonds français à la Bibliothèque nationale.

Note 91

valle Engarra. Ce monastère, fondé sur la fin du règne de Louis le Débonnaire par quelques prêtres originaires du diocèse d'Urgel, ayant été détruit par une inondation de la Têt en 874, l'abbé Protasius & trente-six religieux, échappés au sinistre, résolurent, pour éviter le retour d'une semblable catastrophe, de transporter ailleurs le siége du monastère. Ils choisirent, pour s'y établir, le lieu de Cuxa : c'est ce qui arriva vers l'année 878; l'installation eut lieu en 883, ainsi que l'établissent plusieurs chartes, relatives à la restauration de l'abbaye, imprimées par Baluze à la suite du *Marca Hispanica.* Le nouveau monastère fut placé d'abord sous le patronage de saint Germain d'Auxerre, & plus tard sous celui de saint Michel. En 955, l'abbé Pons résolut de reconstruire le monastère; le 16 mars 956, il posa la première pierre du nouveau bâtiment qui fut achevé & dédié par l'abbé Garin en 974.

Abbés de Cuxa.

I. Eldebertus était abbé d'Exala sous le règne de Louis le Débonnaire.

II. Comendatus, abbé, est cité dans une donation de l'année 854.

III. Witisa figure dans un grand nombre de pièces. Il siégeait en 869 & vivait encore en 873.

IV. Baron est nommé dans des actes de donation des années 873, 875 & 876.

V. Protasius, religieux d'Exala sous les abbés Witisa & Baron, fut le successeur de ce dernier & le fondateur du monastère de Saint-Germain. C'est en 883 qu'il prit possession définitive de ce nouveau monastère.

VI. Elisée était abbé de Cuxa en 900, selon dom Martène.

VII. Gondefroid I est cité comme abbé dans la notice d'un plaid, tenu en 901, par le comte Miron, en faveur du monastère de Cuxa.

VIII. Amitard est cité comme abbé de Cuxa, en 943, par dom Martène; néanmoins la charte à laquelle il renvoie ne nomme point cet abbé.

IX. Gondefroid II obtint, au mois de décembre 950, une bulle du pape Agapet II, par laquelle ce pape prend sous sa protection le monastère de Cuxa & ses dépendances. Cet abbé vivait encore en 954.

X. Pons était abbé de Cuxa en 957, lorsque Miron, archidiacre de Girone, frère de Guifred, comte de Besaudun, fit donation au monastère de Cuxa d'un alleu qu'il possédait dans le pays d'Elne. En 959, un particulier nommé Trassovadus vendit à l'abbé Pons & au monastère de Cuxa le droit qu'il avait sur un moulin situé à Sahorre, dans le Conflant.

XI. Gondefroid III succéda à Pons en 962, comme on le voit par le testament de la comtesse Ave, qui, pour le repos de l'âme du comte Miron, son mari, donna à cet abbé & à son monastère ce qu'elle possédait dans la vallée de Balaguier.

XII. Garin reçut, en 969, la donation faite au monastère de Cuxa par Lupus, primicier & archidiacre de Saint-Étienne de Toulouse, de deux alleux situés dans le pays de Toulouse, pour le repos de son âme & de celle de Hugues, archevêque de Toulouse. Il assista, le 22 février 970, à la translation des reliques de saint Hilaire, évêque de Carcassonne, & en 973, à la dédicace de l'église de Notre-Dame de Tramesaigues. Sous cet abbé, la nouvelle église de Cuxa, dont l'abbé Pons avait jeté les fondations vingt ans auparavant, fut achevée & consacrée par Suniaire, évêque d'Elne. Garin fut un des intimes de Gerbert, qui devint pape sous le nom de Silvestre II. Il mourut en 985.

XIII. Guifred, successeur de Garin, est cité comme abbé en 991. Il reçut, au nom de son monastère, en 1004, la donation faite par son frère Geoffroi.

XIV. Oliba, fils d'Oliba, comte de Cerdagne & de Besaudun, était religieux de Ripoll quand il fut élu abbé de Cuxa en 1009. En novembre 1011, il obtint une bulle par laquelle le pape Sergius IV prenait sous sa protection l'abbé & les religieux de Cuxa. Au mois de novembre 1019, Oliba était abbé de Ripoll & de Cuxa & évêque d'Ausone : c'est en cette triple qualité qu'il fit un échange avec Adaltrude, vicomtesse, & le vicomte Sunifred son fils. Cet abbé mourut en 1047 dans le monastère

de Cuxa, où il fut enterré. Il avait alors abdiqué les fonctions d'évêque d'Ausone.

XV. Miron, oublié par les auteurs du *Gallia Christiana*, fut le successeur d'Oliba, comme on le voit par une charte du mois d'août 1048, contenant un échange, entre quelques particuliers & la communauté de Cuxa, de terres situées dans les territoires de Roussillon & de Passa.

XVI. Geoffroi I figure comme abbé de Saint-Michel de Cuxa dans des chartes de 1050 & de 1054. Il vivait encore en 1072, à ce que prétendent les auteurs du nouveau *Gallia Christiana*. Néanmoins Gerbert, son successeur, est cité comme abbé de Cuxa en 1068.

XVII. Gerbert, qui figure dans un grand nombre d'actes, vécut jusqu'en 1076. Il est cité notamment dans l'acte de consécration de l'église de Notre-Dame *de Riquerio*, faite au mois d'avril 1073 par Raimond, évêque d'Elne, & dans un acte daté de la dix-septième année du règne du roi Philippe, ce qui correspond aux années 1076 ou 1077.

XVIII. Pierre I Guillaume est dit abbé de Saint-Michel de Cuxa dans un acte de 1075, quoique l'abbé Gerbert ait conservé ses fonctions jusqu'en 1076. Il est nommé tantôt Pierre-Guillaume, tantôt Pierre seulement, dans des actes de 1091, 1096, 1097, 1100 & 1108. L'abbé Pierre vécut jusqu'en 1117. Le 21 juin de cette année, il fit un accord avec un nommé Bernard-Isarn & Raimond-Bernard, son seigneur, au sujet de l'église de Saint-André *de Castla*. Au mois d'août suivant il était remplacé par l'abbé Bernard.

XIX. Bernard I était déjà abbé de Cuxa en 1112 & en 1114, selon les auteurs du *Gallia Christiana;* mais on ne trouve point le nom de cet abbé dans les actes qu'ils indiquent. C'est seulement en 1117, dans un accord daté du septième jour d'août, que Bernard est nommé pour la première fois.

XX. Grégoire I fut le successeur de Bernard. Il reçut en 1130, le 28 novembre, une bulle du pape Innocent II, confirmant les priviléges dont jouissait son abbaye. Nommé archevêque de Tarragone en 1137, il conserva l'abbaye de Cuxa au moins jusqu'en 1145.

XXI. Geoffroi II ou Jouffroi succéda à Grégoire en 1145. Il est mentionné comme abbé de Saint-Michel de Cuxa dans des chartes de 1149 & de 1153.

XXII. Austendus, grand prieur de l'abbaye en 1149, est cité comme abbé, en 1157, dans une donation faite par Pons-Adémar.

XXIII. Arbert est dit abbé de Saint-Michel de Cuxa en 1160, 1163 & 1166. En 1174, il conféra l'église de la Perche à un prêtre du nom de Ferrier.

XXIV. Grégoire II est nommé en 1175.

XXV. Bernard II était abbé en 1181, époque à laquelle Alphonse, roi d'Aragon, concéda aux religieux la faculté de construire une tour pour la défense de leur monastère; il vivait encore en 1188.

XXVI. Arnaud obtint en 1188 un privilége du roi Alphonse; il en obtint un autre en 1194, & fut destitué pour avoir dilapidé les biens de l'abbaye.

XXVII. Pierre II, abbé de Saint-Martin du Canigou, élu abbé de Cuxa en 1203, s'appliqua à réparer les maux causés au monastère par son prédécesseur. Il obtint d'abord de Pierre, roi d'Aragon, un diplôme déclarant nulles & non avenues toutes les aliénations qui avaient été faites. En 1209, Pierre donna à Béranger, abbé de Boulbonne, l'église ou prieuré de Notre-Dame de Tramesaigues. Il vivait encore au mois de mai 1218.

XXVIII. Bertrand I est cité par la première lettre de son nom seulement, dans un document de l'an 1238. Son nom figure en toutes lettres dans une charte de Bernard, évêque d'Elne, de l'année 1241.

XXIX. Bernard III institua, en 1251, un vicaire général dans l'église de Saint-Julien.

XXX. Jausbert est nommé, en 1252, dans des lettres de Jacques, roi d'Aragon. En 1265, il eut avec l'abbé de Boulbonne, au sujet du prieuré de Tramesaigues, un différend qui fut terminé le 7 juillet par sentence de Géraud, abbé de Saint-Paul de Narbonne, & deux autres juges nommés par le Saint-Siége. Jausbert mourut en 1268.

XXXI. Bérenger I *de Pulgato*, élu en 1268 abbé de Cuxa, après le décès de Jausbert, fit vers cette époque une transaction avec Avril, évêque d'Urgel, en présence de Raimond de Pennafort, religieux

de l'ordre des frères prêcheurs. En 1269, Jacques, roi d'Aragon, lui accorda l'autorisation d'avoir une maison à Perpignan. Bérenger vécut jusqu'en 1293.

XXXII. GUILLAUME I vivait en 1298. Le 19 mars 1304, il fit un acte d'association de prières avec l'abbé & les religieux de Boulbonne.

XXXIII. RAIMOND I est cité en 1309; il mourut en 1316, d'après un fragment de chronique conservé par dom Estiennot.

XXXIV. GRIMAUD DE BANIULS, prieur de Palières, dans le diocèse de Girone, succéda à Raimond en 1306. Le 3 avril 1317, il fit un acte d'association de prières avec Guillaume d'Alzonne, abbé de la Grasse. Grimaud est nommé dans des actes de 1319, 1320, 1331 & 1338. Il gouverna l'abbaye jusqu'en 1341.

XXXV. AMÉLIUS était abbé en 1350.

XXXVI. RAIMOND II succéda à Amélius, d'après Baluze.

XXXVII. BERTRAND II est cité en 1361; il transigea, en 1367, avec les habitants & les consuls de Villefranche, & vivait encore en 1371.

XXXVIII. GAUCERAN était abbé en 1385, 1393 & 1405.

XXXIX. GUILLAUME II était abbé en 1411.

XL. BÉRENGER II, abbé en 1423 & 1436, est peut-être le même que Bérenger *de Pontonibus*, qui est dit abbé en 1442 & en 1451. Bérenger prêta serment de fidélité au roi, au mois de mars 1461.

XLI. JEAN I, abbé de Saint-Michel de Cuxa & de Saint-Martin du Canigou, conféra, en 1463, la cure de Regolèze, & en 1468, la chapellenie de Saint-Germain.

XLII. PIERRE III *de Ornacho*, abbé de Souillac, diocèse de Cahors, est cité comme abbé de Cuxa en 1482.

XLIII. CESARIN, cardinal, cité comme abbé en 1495.

XLIV. BERNARD IV BOYL était abbé régulier en 1503.

XLV. JACQUES, cardinal du titre de Saint-Clément, abbé de Cuxa en 1507, en vertu d'une bulle du pape Jules II.

XLVI. PIERRE IV LOUIS DE VOLTAN, abbé de Cuxa en 1510, évêque de Rieux & ambassadeur en Espagne du roi Louis XII.

XLVII. JULES DE MÉDICIS, archevêque de Narbonne, & ensuite pape sous le nom de Clément VII, était abbé de Cuxa en 1516 & 1518.

XLVIII. HENRI DE CARDONNE, abbé en 1526.

XLIX. ARCHANGE MERCADER, en 1539 & 1552.

L. LOUIS I DE SAGARRIGUE, abbé régulier en 1568.

LI. BERNARD V DE CARDONNE, abbé en 1595.

LII. FRANÇOIS I CARAPS, en 1612.

LIII. FRANÇOIS II DE ERILS, en 1615.

LIV. PIERRE V APUIGMARI était abbé en 1619.

LV. VINCENT FERRER, abbé en 1631.

LVI. MICHEL SALAVARDÈNE, cité en 1633.

LVII. FRANÇOIS III DE MONTPALAU, abbé commendataire en 1648, n'obtint pas ses bulles.

LVIII. LOUIS II HABERT DE MONTMORT fut désigné par le roi comme abbé, au mois de septembre 1684.

LIX. JOSEPH DE TROBAT, abbé du Canigou & de Cuxa en 1675.

LX. JEAN II HERVÉ DE BASAN DE FLAMENVILLE, évêque de Perpignan, abbé nommé par le roi le 16 décembre 1701. Sous son administration, l'abbaye fut unie à l'évêché de Perpignan, au mois de décembre 1704.

LXI. SALVATOR DE COPONS, religieux de Cuxa, est dit avoir gouverné l'abbaye, comme abbé régulier, de 1721 à 1726.

[E. M.]

NOTE XCII

NOTE 92

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Notre-Dame de la Grasse.

(Diocèse de Carcassonne.)

L'ABBAYE de Notre-Dame de la Grasse fut nommée anciennement Notre-Dame d'Orbieu, à cause de la rivière sur laquelle

elle était située. Nimphridius qui en fut le fondateur en fut également le premier abbé. Ses religieux regardaient les empereurs Charlemagne & Louis le Débonnaire comme leurs principaux bienfaiteurs. Le pape Léon III & ses successeurs exemptèrent ce monastère de la juridiction de l'ordinaire, du consentement du métropolitain & de l'évêque de Carcassonne. C'était un des plus riches & des plus considérables du pays; il fut néanmoins soumis à celui de Saint-Victor de Marseille au onzième siècle. L'abbaye de la Grasse a donné naissance à une petite ville qui s'est formée à côté d'elle dans le même vallon. « Quoi- « qu'une des plus considérables du pays, « dit dom Martène, qui la visita en 1708, « on n'y voit pourtant rien ni dans les bâ- « timents, ni dans l'église, qui se ressente « de son ancienne splendeur, excepté le « grand autel qui est magnifique. » On voyait dans le trésor la châsse de saint Maxime, évêque de Riez; le chef de saint Abyn, archevêque d'Embrun, qu'on a longtemps fait passer pour le chef de saint Aubin, évêque d'Angers, & une custode d'ivoire.

Abbés de la Grasse.

I. NÉFRIDIUS, NIMPHRIDIUS ou NÉBRIDIUS, lié d'amitié avec saint Benoît d'Aniane, fut le fondateur & le premier abbé de la Grasse, abbaye construite dans un vallon désert, sur la rivière d'Orbieu, en 777 ou 778. Néfridius devint archevêque de Narbonne & obtint la faveur de Charlemagne, de Louis le Débonnaire & de son fils Pepin, qui lui donnèrent des marques signalées de leur générosité. Théodulfe, évêque d'Orléans, fait l'éloge de Néfridius dans une de ses pièces de vers. Sa mort est indiquée, dans le nécrologe de la Grasse, au 1er janvier, sans indication de l'année.

II. ATTALA succéda à Néfridius en 799.

III. ADALARIC était abbé de la Grasse en 820. Le comte Oliba & son épouse Elmetrude ayant donné à l'abbaye le domaine appelé *Favarias,* Adalaric s'engagea à payer un cens annuel de vingt sols.

IV. AGILA reçut en 827 un diplôme de Pepin, roi d'Aquitaine, confirmatif de la donation d'Oliba.

V. HÉLIE I obtint, en 844, une charte de sauvegarde de Charles le Chauve. Ce prince faisait alors le siége de Toulouse.

VI. SONIARIUS ou SUNIAIRE I obtint également, en 855, des lettres de sauvegarde de Charles le Chauve.

VII. SUNIFRED reçut de Charles le Chauve divers priviléges. Wifred le Velu, comte de Barcelone, fit donation à Sunifred, en 888, du lieu de Prades, dans le comté de Conflant.

VIII. SABOREL reçut du roi Eudes, en 891, l'église de Saint-Paul *de Fonteclara,* située au territoire de Girone.

IX. DURAND était abbé en 897. Les possessions de l'abbaye de la Grasse, situées dans les pays de Carcassonne, de Narbonne, de Conflant & de Razès, furent confirmées par Charles le Simple, en 899, pendant le séjour de Durand à la cour de ce roi.

X. WITIZA obtint, en 902, plusieurs domaines & fit quelques acquisitions pour le monastère de la Grasse.

XI. SONIARIUS ou SUNIAIRE II était abbé le 29 juin 917; il assista, en 937, au concile d'Ausède & fut présent à la dédicace de l'église de Saint-Pons de Thomières. Il souscrivit les lettres de fondation de ce monastère, données par Raimond, comte de Toulouse & duc d'Aquitaine. Suniaire fonda, en 943, le monastère de Camon. Il vivait encore en 959.

XII. SEGARIUS ou SECHARIUS, abbé de Saint-Martin de Lez en 954, était abbé de la Grasse quand il vendit au prêtre Simplicius un alleu, dans le comté de Narbonne, le 23 avril 965.

XIII. RODOLPHE était abbé de la Grasse de 968 à 977, pendant l'épiscopat de Suniaire, évêque d'Elne.

XIV. DONAT est probablement le même que le religieux de ce nom qui transcrivit, en 965, la charte de vente ci-dessus mentionnée, faite par l'abbé Segarius. Il était abbé vers l'an 969, & reçut d'Adémar & de Rotille, son épouse, un alleu dans le comté de Toulouse, avec une église de Saint-Saturnin.

XV. Bernard I fit, en 994, quelques acquisitions au nom de son abbaye. En 997, il acheta des vignes dans le territoire de *Ferals,* & assista, en 1019, à l'assemblée tenue à Girone pour astreindre à la vie commune les chanoines de la cathédrale.

XVI. Étienne, déjà cité comme abbé en 1021, se trouva, en 1026, à un plaid tenu par le comte Roger I.

XVII. Randulphe était abbé de la Grasse en 1036. Isambert & Richilde, son épouse, donnèrent à l'abbé Randulphe un village, en 1037. En 1056, le pape Victor II accorda à cet abbé le renouvellement des priviléges de son abbaye.

XVIII. Dalmace succéda à Randulphe en 1068 & assista au concile de Girone. Il fut élu archevêque de Narbonne en 1081, mais comme il ne fut pas d'abord paisible possesseur de ce siége, il ne se démit de son abbaye qu'en mai 1086.

XIX. Robert I fut élu abbé de la Grasse le 5 mai 1086, époque à laquelle Dalmace se démit. Robert s'occupa particulièrement de la conservation du temporel de son abbaye. Il se trouva au concile de Narbonne en 1091. L'archevêque Dalmace lui rendit l'abbaye de Saint-Laurent, réduite en prieuré & unie au monastère de la Grasse, mais qu'il avait retenue moyennant l'ancien cens annuel de dix sols de Narbonne. Robert fit plusieurs acquisitions, entre autres celles de l'église de Saint-Symphorien, en 1101, & du prieuré du Saint-Sépulcre de Palières, reçut en don le monastère de Saint-Martin du Puy, en 1093, & en 1102 l'église de Saint-André de Rivesaltes. Cet abbé mourut en 1108.

XX. Léon, fils de Pierre-Bernard, seigneur de Hauterive, & d'Étiennette, fut offert pour être religieux à l'abbaye de la Grasse par ses parents, dès son jeune âge, avec l'église de Hauterive, & en devint abbé le 27 septembre 1109, lorsque Agnès, comtesse de Roussillon, unit l'abbaye de Saint-André de Sorède à celle de la Grasse, sur l'avis d'Ermengaud, évêque d'Elne. Léon reçut plusieurs donations pendant les années suivantes.

XXI. Bérenger I de Narbonne, fils du vicomte Aimeri & de Mathilde, fille de Robert Guiscard, duc de Messine, était religieux de Saint-Pons de Thomières lorsqu'il fut élu abbé de la Grasse, vers l'an 1117. Le 16 janvier 1118, Bérenger, comte de Barcelone, frère de l'abbé, soumit à l'abbaye de la Grasse le monastère de Saint-Pierre *de Gallicant,* situé près de Girone; l'abbé Bérenger reçut, en 1126, la donation de l'église & du village de Fontcouverte, faite par Pierre Udalger de la Font. En 1133, il reçut de Bérenger de Castelnou & de Ruzène, son épouse, les moulins de Ferals. En 1139, Gausfred, comte de Roussillon, lui confirma le droit de juridiction sur l'abbaye de Saint-André de Sorède, & Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, donna à l'abbé Bérenger, son frère, un château situé dans le diocèse de Saragosse. Bérenger devint archevêque de Narbonne en 1156, & mourut le 7 avril 1162. On présume que c'est sous l'abbé Bérenger qu'on introduisit les offices claustraux & le partage des revenus dans ce monastère. Comme dans la plupart des abbayes, les moines pourvus de ces offices furent : le grand prieur ou prieur claustral, qui avait double portion de religieux; le chambrier, dont le revenu égalait celui de l'abbé; le grand aumônier, seigneur du lieu de Ferals; le sacristain, qui avait plusieurs fiefs à la Grasse, à Montlaur, &c.; l'infirmier, qui jouissait des dîmes & du revenu du village de la Palme; le maître des œuvres ou ouvrier, seigneur des terres de Bise & de Capestang; enfin le maître des jardins, le trésorier, le pitancier & le grand chantre.

XXII. Guillaume I est connu par une bulle d'Adrien IV, confirmative de tous les priviléges de la Grasse, en date du 26 avril 1158.

XXIII. Robert II était sacristain de la Grasse, sous l'abbé Bérenger, en 1147. Il était élu abbé en 1163, lorsqu'il acquit un fief considérable à Ferals, le 27 janvier. Le titre de sacristain dans cette abbaye n'est connu qu'à partir du milieu de ce siècle.

Robert reçut, le 18 juillet 1165, la donation d'un moulin. On croit qu'il mourut cette même année.

XXIV. Bérenger II fut gratifié par Gauzbert de Leucate, le 27 avril 1167, des dîmes du village de Saint-Jean de la Palme.

XXV. Arnaud I de Lévis est men-

tionné dans une charte de 1168, sous le nom d'Arnaud de Castel Rossillon. En 1172, il obtint conjointement avec les habitants de Rivesaltes, d'Alphonse, roi d'Aragon, l'autorisation de construire une forteresse en ce lieu.

XXVI. Francon est présumé avoir été abbé en 1176 & 1178. Il est nommé dans une charte de donation de plusieurs biens nobles, dans le canton de Burgal, faite par Bernard, comte de Palhians, & par Guillelmine, sa mère.

XXVII. Arnaud II de l'Isle obtint, en 1179, d'Alphonse, roi d'Aragon, un diplôme d'immunités & de protection. Il conféra, en 1189, le prieuré de Pierrefite.

XXVIII. Raimond I fit un accord, au mois de juin 1192, avec Alphonse, roi d'Aragon, pour le château & le village de Salses. En 1197, Raimond racheta, pour seize mille sols melgoriens, le lieu de Casillac, mis précédemment en gage. Dom Estiennot rapporte un acte qui constate que Raimond donna le lieu nommé Palais à Ermengarde & à Guillemette, sœurs, & à leur frère Jean *de Alcari*, pour y construire un monastère, au mois de septembre 1198. Après cet abbé, le siége abbatial vaqua pendant quelques années.

XXIX. Bernard II de Marseillette était abbé au mois de mai 1205. Il reçut, en 1207, l'hommage de Guillaume, vicomte de Castelnou.

XXX. Guillaume II de Cerviez occupait l'abbaye en juin 1208. Le 24 août 1215, il s'accorda avec Simon de Montfort pour le partage de certains biens dont partie revint au comte auquel l'abbé paya en outre dix mille sols melgoriens. Guillaume avait commencé à réparer l'église, mais il mourut, avant d'avoir achevé les travaux, en 1221.

XXXI. Benoît d'Allignan reçut, le 8 janvier 1224, de Guillaume, vicomte de Cardone, cent charges de sel à percevoir tous les ans. En juin 1226, Benoît fut porteur des lettres que les habitants de Carcassonne écrivirent au roi Louis VIII pour l'assurer de leur soumission; le roi, pour récompenser l'abbé des services qu'il lui avait rendus pendant le siége de cette ville, lui accorda, la même année, tous les domaines que le vicomte de Béziers & de Carcassonne & ses chevaliers possédaient en bénéfices, de même que toutes les confiscations de fiefs faites sur les hérétiques. En 1230, il fut élevé sur le siége de Marseille, qu'il occupait encore en 1256 au mois d'août.

XXXII. Bérenger III de Grave fut abbé de Notre-Dame de la Grasse en 1231.

XXXIII. Bernard III d'Imbert était prieur de Camon lorsqu'il fut élu abbé de la Grasse, le 9 juillet 1237. Jacques, roi d'Aragon, lui donna la ville & l'église de Saint-Vincent, près de Valence, pour y construire un monastère en l'honneur de la Vierge & de saint Vincent, martyr. Des lettres de S. Louis nous apprennent que l'abbé Bernard se contenta, pour sa part des biens confisqués sur les hérétiques & annexés au fisc, d'une rente de trois cents livres. Par la suite il fut vivement poursuivi à cause des calomnies portées contre lui devant le pape Innocent IV. Bien que reconnu innocent, il évita avec peine une flétrissure; mais le principal calomniateur ayant enfin dévoilé lui-même ses manœuvres, Bernard lui pardonna, & se retira en remettant l'abbaye entre les mains du pape, qui lui laissa une pension.

XXXIV. Bérenger IV de Grave, chambrier de la Grasse, fut élu abbé sur le refus de l'abbé de Saint-Hilaire. En 1259, l'abbé & ses confrères accordèrent à Olivier de Termes la moitié du produit des mines d'argent de Palairac & de Quillan, à la condition que les mineurs prendraient dans ses forêts le bois nécessaire tant pour l'extraction du minerai de la mine que pour la fonte des métaux. A la mort d'Olivier, la moitié qui lui était cédée devait revenir à l'abbaye. Bérenger mourut en 1261.

XXXV. Pierre I de Pierrelate, appelé Pierre-Raimond dans quelques actes, abbé de Sorèze, fut élu abbé de la Grasse par Gui Foucauld, archevêque de Narbonne, le prieur de Notre-Dame de Camon & le chambrier de la Grasse, que les moines avaient choisis pour compromissaires. Il était considéré comme versé dans la connaissance des lettres & comme bon administrateur. Pierre augmenta les revenus de

la mense commune & en affecta une partie aux charges de l'église & de l'infirmerie. Il vécut jusqu'en 1269 après avoir été près de trente ans abbé de Sorèze, & sept ans abbé de la Grasse. L'abbaye resta vacante pendant quelques années.

XXXVI. AUGER DE GOGEUX ne fut élu que vers 1279; il signala sa gestion par la construction de plusieurs édifices, par la réparation de l'église & l'augmentation des revenus de l'abbaye. Il reçut l'hommage d'un grand nombre de vassaux, fit réparer le logis abbatial, y bâtit, en 1296, la chapelle dédiée à saint Barthélemy, & abdiqua après le 15 juin 1308.

XXXVII. GUILLAUME III D'ALZONNE ou DE MARCILLAC était abbé le 23 juillet 1309. Il est question de lui dans des lettres de sauvegarde données par Philippe le Bel, en 1314. Le 8 juillet 1315, il fit un accord avec les consuls de la Grasse pour la juridiction & les droits de l'abbé, les statuts & les franchises de la ville. Le 18 avril 1324, Guillaume, du consentement de son chapitre, donna pleine & entière liberté aux habitants de Saint-Pierre de Calmes qui jusqu'alors avaient été serfs. En 1330, Philippe le Long adressa à Guillaume un diplôme par lequel il prenait l'abbaye sous sa protection. Dans un chapitre général des religieux de la Grasse, tenu la même année, on convint à l'unanimité de réduire le nombre des moines de cette abbaye à soixante-dix, non compris l'abbé. Guillaume fut nommé à l'évêché d'Alet en 1333.

XXXVIII. NICOLAS ROGER, de la maison de ce nom, dans le Limousin, était fils de Pierre Roger, seigneur de Rosiers. Il fut élu abbé en 1333. Benoît XII avait pour lui beaucoup de considération. Clément VI lui accorda, en 1342, le droit de porter la mitre & la crosse, même en présence de l'évêque diocésain & du légat du Saint-Siége. En 1343, il fut élevé sur le siége de Rouen, & Clément VI le fit cardinal. Nicolas mourut à Avignon, vers 1349.

XXXIX. PIERRE II DE LA JUGIE, originaire du Limousin, religieux de l'ordre de Saint-Benoît & abbé de Saint-Jean-d'Angély, fut fait abbé de la Grasse, en 1343, par Clément VI, qui l'exempta de la résidence à raison de ses études. Gui de Lasteyrie, docteur en droit & chanoine de Carthagène, reçut en son nom l'hommage de plusieurs seigneurs feudataires. Pierre fut nommé, en 1345, à l'évêché de Saragosse par le pape Clément VI, qui le transféra à Narbonne en 1347.

XL. RAIMOND II D'AIGREFEUILLE, religieux profès de Saint-Martial de Limoges, & abbé de Saint-Jean-d'Angély, devint abbé de la Grasse le 18 juillet 1345. Le pape lui permit d'officier pontificalement. Il est encore cité comme abbé en juin 1349, mais au mois de juillet de cette année, le pape le nomma à l'évêché de Rodez. Raimond emporta avec lui dans sa nouvelle résidence plusieurs manuscrits précieux qu'il s'engagea à rendre à l'abbaye, par cédule du 27 octobre 1359.

XLI. PIERRE III D'AIGREFEUILLE, frère de Raimond & son successeur à l'abbaye de la Grasse, devint ensuite évêque d'Uzès. Le nom de cet abbé ne se trouve pas dans les anciens Catalogues, & peut-être au lieu de *Crassensis abbas* faut-il lire *Angeriacensis*, de Saint-Jean-d'Angély, abbaye que Pierre occupa certainement après Raimond. On croit cependant qu'il fut quelque temps abbé de la Grasse.

XLII. HÉLIE II DE CHAMPIERS était abbé de la Grasse le 12 décembre 1349, lorsqu'il reçut l'hommage d'Ermengaud de Saint-Martin pour le lieu de Champlong. Le 20 août 1351, il fit avec son chapitre une convention importante, appelée *la Roulliace* de Moyse, dans laquelle on trouve en détail les anciennes coutumes du monastère & les devoirs des abbés, prévôts & autres religieux. Il transigea, le 16 août 1355, avec les consuls de la Grasse touchant la juridiction de l'abbé & les franchises des habitants. Il permit, en 1360, d'entourer de murs la ville de Saint-Laurent, à condition qu'en temps de guerre deux chevaliers de ce lieu s'uniraient aux autres gardiens de l'abbaye pour veiller à sa sûreté. Hélie mourut vers la mi-décembre 1361.

XLIII. RAIMOND III FOUCAUD reçut ordre du pape Innocent VI, le 12 mai 1362, de dresser un état des revenus de l'abbaye de la Grasse pour déterminer le nombre de religieux qu'elle pourrait admettre. Le

17 août 1363, le bruit s'étant répandu que les ennemis se disposaient à faire une incursion dans le canton, Raimond confia la garde du château de Comigne à un commandant militaire présenté par Bernard de Comigne. Raimond mourut cette même année.

XLIV. Gui I du Breuil, doyen de Psalmodi, fut élu abbé de la Grasse à la fin de l'année 1363. Avec l'autorité du pape Urbain V, il obligea les jeunes religieux qui habitaient des maisons particulières hors du cloître, à se réunir à ceux qui habitaient le monastère. Le 15 juillet 1366, le même pape soumit l'abbaye de la Grasse à celle de Saint-Victor de Marseille. Gui obligea tous les vassaux de l'abbaye à lui rendre foi & hommage, & régla, le 15 mars 1367, avec son chapitre, les sommes à employer pendant la guerre pour la garde du monastère qui, étant protégé par une spacieuse forteresse, exigeait beaucoup de monde & des sentinelles jour & nuit. Il mourut en 1390 & fut inhumé dans la chapelle de la Madeleine de l'église de la Grasse.

XLV. Guillaume IV de Luc, Limousin d'origine, était abbé de Saint-Florent de Saumur, lorsqu'il fut transféré à l'abbaye de la Grasse le 27 de mai 1390. Le 12 octobre 1393, il fit présent à son église d'un calice de vermeil & de burettes d'argent ainsi que d'autres ornements précieux. Gérard de Luc, son frère, racheta du camérier du pape Clément VII, le 12 décembre 1393, pour onze cents florins d'or, le mobilier & la dépouille de cet abbé que le pape avait réservés pour la chambre apostolique.

XLVI. Gui II de Roffinhac, religieux de la Chaise-Dieu, était abbé de Bernai, diocèse de Lisieux. Guillaume de Luc l'avait nommé son vicaire général. La recommandation du cardinal de Préneste engagea les religieux de la Grasse à l'élire en 1393. En 1396, il rendit hommage au roi pour le château de Montlaur. Il reçut, la même année, d'autres hommages & assista, en 1409, au concile de Pise. En 1411, Gui fit son testament, & en 1415, il légua à la sacristie tout ce qu'il avait de vaisselle d'or & d'argent pour fonder deux anniversaires, l'un pour lui, l'autre pour Gui *de Malafitta,* cardinal de Préneste, & mourut dans le diocèse de Nevers, le 1er juillet 1416.

XLVII. Bonhomme de Lomagne, religieux & sacristain de la Grasse, docteur en théologie, fut élu abbé, le 11 août 1416, par le suffrage de trente-huit de ses confrères; il répara en entier l'église de la Grasse, en 1424, & mourut en 1431.

XLVIII. Hugues de Périer, docteur en théologie, fut transféré, en 1431, de l'abbaye de Gaillac à celle de la Grasse; il fit plusieurs legs à son monastère, & décéda dans l'année 1439.

XLIX. Louis I d'Albret, fils de Charles d'Albret, comte de Dreux, & d'Anne d'Armagnac, était protonotaire apostolique; ce fut le premier qui obtint l'administration de l'abbaye de la Grasse, par la volonté du roi, sur la fin de l'année 1440; il fut fait évêque de Cahors en 1460, & le 18 décembre 1461, Pie II le créa cardinal. Louis laissa aux religieux de la Grasse la moitié de son héritage, & mourut à Rome le 4 septembre 1465.

L. Pierre IV d'Abzac de la Douze, de la maison de ce nom, dans le Périgord, était religieux & chambrier de Saint-Jean-d'Angély, docteur en théologie, prieur de Fontenai, diocèse de Saintes, abbé des Alleux, diocèse de Poitiers, quand il fut nommé abbé de la Grasse par Paul II, en 1465, le 25 septembre. En 1476, il fit rentrer dans l'ordre les habitants de la ville & les priva du droit de pêche pour les punir de leurs excès; il fut élevé, en 1480, sur le siége de Rieux. Sixte IV lui permit de cumuler les fonctions d'abbé & de chambrier de la Grasse. Pierre passa, au mois de mars 1488, au siége de Lectoure, & souscrivit, en cette qualité & en celle d'abbé de la Grasse, une sentence qui lui adjugea, contre les prétentions de l'évêque d'Elne, la présentation & le patronage des églises de Saint-Félix de Pédillan, de Saint-Pierre des Prés, de Saint-Étienne d'Estagel, de Saint-Martin de Corneillan, de Saint-André de Rivesaltes & autres; il fit faire, en 1491, les stalles du chœur de l'église de la Grasse, & se démit de l'office de chambrier, en 1492, en faveur de son neveu, Audouin d'Abzac, religieux de l'abbaye & prévôt

de Camon, sous la réserve d'une pension annuelle. Il fut alors nommé archevêque de Narbonne, Georges d'Amboise s'étant démis de cet archevêché en sa faveur, & en prit possession le 10 janvier 1495. La même année, Pierre résigna à son neveu Audouin l'abbaye de la Grasse, avec la réserve du regrès, si le résignataire venait à décéder.

LI. AUDOUIN D'ABZAC DE LA DOUZE, neveu du précédent, religieux & chambrier de la Grasse, reçut les provisions de l'abbaye, sur la démission de son oncle, le 4 mai 1495. Audouin, avant d'être abbé de la Grasse, l'avait été de la Sauve-Majeure. Quoiqu'il eût un concurrent, Aimery de Castres, celui-ci, élu canoniquement, céda ses droits à Audouin moyennant une prévôté; mais Audouin abdiqua, craignant d'être accusé de simonie & Aimery resta paisible possesseur de l'abbaye de la Sauve-Majeure. Audouin mourut après trois ans d'exercice, le 25 octobre 1498, à Camon, où il fut inhumé. En 1499, on distribua, le jour de son anniversaire, deux mille livres de pain aux pauvres.

— PIERRE D'ABZAC DE LA DOUZE, primat de Narbonne, reprit le siége abbatial par droit de regrès, le 2 novembre 1498, & le conserva jusqu'en 1501; il le quitta alors pour la seconde fois, & mourut en 1502, dans le château de ses ancêtres.

LII. ANTOINE DE CHAMBERT, religieux de la Grasse, prévôt de Cabrespine, fut proclamé abbé par ses confrères à la sollicitation de Pierre d'Abzac, en 1501. Mais avant la fin du mois qui avait vu sa nomination, il fut dépouillé de son titre par arrêt du parlement de Toulouse, arrêt provoqué par Philippe de Lévis, porteur d'un brevet du roi, & qui fut déclaré abbé sur la démission du suivant.

LIII. JEAN DE LANXIS, cardinal du titre de Sainte-Marie d'au-delà du Tibre, aussitôt après la démission de Pierre d'Abzac, en 1501, fut pourvu d'un brevet du roi pour l'abbaye de la Grasse; mais il y renonça avant d'avoir pris possession.

LIV. PHILIPPE DE LÉVIS, évêque de Mirepoix, sur la démission de Jean d'Abzac & en vertu d'arrêts des parlements de Paris & de Toulouse tant contre l'archevêque de Toulouse que contre Antoine de Chambert, fut déclaré administrateur perpétuel de l'abbaye; il en prit possession par procureur, le 3 août 1501, & en personne le 25 octobre 1502. Les consuls & les principaux habitants vinrent seuls le saluer. D'abord fort mal reçu des religieux de la Grasse, il n'omit rien pour ramener les esprits; aidé de l'abbé de Saint-Sauveur d'Aniane, délégué du pape, il y réussit & se montra le bienfaiteur de l'abbaye. Il fit construire la grande tour pour les cloches, orna la galerie & le jubé d'un très-bel orgue, enrichit la sacristie d'ornements précieux, &c. Philippe mourut en 1537.

LV. RODOLPHE LE PIEUX, dit cardinal de Carpi, obtint le brevet du roi François I pour la commende de l'abbaye, & est cité comme abbé de la Grasse dans des actes de 1546 & 1547. C'était un prélat prudent, consommé dans les affaires; il fut d'abord évêque de Faenza, légat de Clément VII auprès de l'empereur & de François I, pour la convocation du concile de Trente; il devint cardinal en 1535, puis évêque-cardinal d'Albano, de Tusculum & d'Ostie, président du sacré collége & suprême inquisiteur. Il mourut à Rome en 1564.

LVI. GEORGES I D'ARMAGNAC, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in carcere Tulliano,* fils de Pierre, comte de l'Ile-Jourdain, & d'Yolande de la Haye, né en 1500, fut évêque de Rodez en 1529, administrateur des évêchés de Vabre & de Lescar en 1536, archevêque de Toulouse en 1555, d'Avignon en 1577. Paul III l'avait nommé cardinal le 19 décembre 1544; il fut proclamé abbé de la Grasse sur la démission du cardinal Carpi. Dès 1550, Georges avait l'administration de l'abbaye, & il la conserva jusqu'en 1579 qu'il abdiqua en faveur du suivant.

LVII. GUILLAUME V DE PÈRE, archidiacre de Rodez, obtint la commende de la Grasse par la démission volontaire de Georges, cardinal d'Armagnac, le 11 mars 1579; il se démit en 1582, & mourut cette même année.

— GEORGES D'ARMAGNAC reprit la commende de l'abbaye en 1582; il était alors archevêque d'Avignon, prévôt de Pédillan, dans le comté de Roussillon, & en cette

qualité seigneur du lieu de Corneillan, &c. Il abdiqua entre les mains de Grégoire XIII, deux ans avant sa mort, qui survint en 1585; il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

LVIII. Georges II de Mandelot, religieux de Cluny, était frère du gouverneur de Lyon de ce nom, qui lui procura le brevet du roi pour l'abbaye de la Grasse; mais le gouverneur de Lyon étant mort, Henri III donna l'abbaye à N. du Perrat, de Lyon, & le gouvernement de cette ville au duc de Nemours; il est douteux que du Perrat ait joui de la commende de la Grasse; on ne trouve nulle mention de lui dans les Catalogues. On voit d'ailleurs que dom Antoine de Saint-Gatien, ancien vicaire général des deux abbés précédents, fut commis par le roi pour la régie du temporel, & que les religieux de l'abbaye le nommèrent vicaire général le 5 avril 1588. Louis du Mas, de Narbonne, fut nommé économe de la mense abbatiale le 25 juin.

LIX. François de Joyeuse, fils de Guillaume, vicomte de Joyeuse, & de Marie de Batarnay, fut successivement archevêque de Narbonne en 1581, puis de Toulouse, & enfin de Rouen en 1605; il avait été créé cardinal en 1583, & fut aussi évêque de Sabine & d'Ostie, doyen du sacré collége, abbé commendataire de Marmoutier, de Fécamp, du Mont-Saint-Michel, de Saint-Florent & d'Aurillac, & pourvu de l'abbaye de la Grasse en 1590. François se trouva à une assemblée capitulaire des religieux de cette abbaye en août 1597 où, entre autres propositions, il fut délibéré sur celle de n'admettre dans la suite aucun religieux dans l'abbaye s'il n'était noble & conçu en légitime mariage. En 1601, après la mort de dom Antoine de Saint-Gatien, chambrier, François obtint de Clément VIII l'union de cet office à la mense abbatiale, ce qui doubla le revenu de l'abbé; il fut convenu toutefois que l'abbé supporterait certaines charges de plus que celles auxquelles il était originairement tenu; la baronnie de Rivesaltes était une dépendance de cet office. Sous son administration, le 8 décembre 1607, le monastère de la Grasse fut uni à la congrégation des exempts. François de Joyeuse mourut à Avignon, le 23 août 1615.

LX. Louis II de Nogaret, cardinal de la Valette, fils de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon, & de Marguerite de Foix, comtesse de Candale, était archevêque de Toulouse, abbé de Saint-Sernin, de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Mélaine de Rennes, de Grandselve, de Saint-Vincent de Metz, & prieur de Saint-Martin des Champs, quand il fut pourvu de l'abbaye de la Grasse, en 1621. Il mourut le 28 septembre 1639.

LXI. Félix de Savoie, fils naturel de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, posséda la commende de la Grasse pendant trois ans; il fut nommé cardinal sous le nom des Ursins; mais il mourut en 1643, peu de temps après avoir reçu le chapeau.

LXII. Louis III Barbier de la Rivière, évêque & duc de Langres, pair de France, conseiller d'État, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, abbé de Saint-Père de Chartres, de la Sauve-Majeure, de Lire, de Saint-Benoît sur Loire & d'Aurillac, obtint la commende de la Grasse à la fin de l'année 1643 par la faveur du duc d'Orléans. En 1662, il introduisit dans l'abbaye la réforme de la congrégation de Saint-Maur, malgré l'opposition de dom Gabriel le Comte & de dom Antoine de Villars de Montfaucon; cette opposition fut jugée au Parlement de Toulouse, & la réforme autorisée par arrêt de la cour, en 1663. Louis de la Rivière mourut le 30 janvier 1670.

LXIII. Louis IV d'Anglure de Bourlemont, fils de Claude & d'Angélique Diacete, était auditeur de rote, lorsqu'il fut nommé par le roi à l'abbaye de la Grasse; il reçut ses provisions de Clément X, le 16 novembre 1670. Au mois de mars 1679, il fut promu à l'évêché de Fréjus; mais avant d'avoir ses bulles, il fut désigné pour celui de Carcassonne dont il prit possession en janvier 1680. Louis fut transféré à Bordeaux la même année, & il mourut le 9 novembre 1697, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

LXIV. Anne-Marie-Joseph de Lorraine d'Harcourt, fils aîné d'Alphonse-Henri-Charles, prince d'Harcourt, & de Marie-Françoise de Brancas, eut la commende de l'abbaye de la Grasse, le 24 décembre 1697; il ne prit possession que le

3 novembre 1700 & se démit le 1er juillet 1705 pour se marier.

LXV. **Armand I Bazin de Bezons**, archevêque de Bordeaux, puis de Rouen, fut nommé abbé le 14 août 1705, & mourut le 8 décembre 1721.

LXVI. **Armand II Bazin de Bezons**, neveu du précédent, permuta l'abbaye de Saint-Jouin sur Marne pour celle de la Grasse en 1721. Il fut fait évêque de Carcassonne au mois de mars 1730, & n'en conserva pas moins la commende de l'abbaye jusqu'en 1774.

LXVII. **Jérôme-Marie Champion de Cicé**, né à Rennes en 1745, sacré évêque de Rodez le 27 avril 1770, transféré à Bordeaux en 1781, fut pourvu de l'abbaye de la Grasse en 1780; cette abbaye était en économat depuis 1774; Jérôme donna sa démission en 1785. [E. M.]

Note 93

NOTE XCIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Pierre de Lunas ou *de Joncels.*

(Diocèse de Béziers.)

Le monastère de Joncels, de l'ordre de Saint-Benoît, construit sous l'invocation de saint Pierre, dans le territoire de Lunas, était situé sur la montagne à deux lieues de Lodève; on ne sait quelle fut son origine non plus que le nom de son fondateur; nous ne savons pas davantage quels furent ses premiers abbés. Détruite par les Sarrasins, cette abbaye fut rétablie, en 851, à la prière de Benoît, abbé, par Pepin II, roi d'Aquitaine. Ce prince la prit sous sa protection, comme on le voit par un diplôme donné à Ponthion la sixième année de son règne. A la sollicitation du même abbé, Pepin gratifia ce monastère du territoire de Joncels, qui, plus tard, lui a donné son nom. Le roi Eudes, sur les instances de l'abbé Audegaire, confirma, en 890, la charte de Pepin. Raimond, comte de Rouergue, légua plusieurs domaines à ce monastère en 961. Adélaïde, vicomtesse de Provence, lui fit, en 977, par son testament, quelques legs. Grégoire VII, Pascal II, Innocent II, Luce III & Clément IV confirmèrent ses possessions; dès 909, ce monatère était uni à celui de Psalmodi, ainsi que le prouve un diplôme de Charles le Simple confirmant les biens de l'un & de l'autre monastère. Malgré les tentatives faites par les religieux de Joncels pour se soustraire à cette union, ils ne purent y réussir qu'en 1139. Au dixième siècle ce monastère était tombé en ruines; saint Fulcrand, évêque de Lodève, le rétablit & lui légua en 949 plusieurs terres qu'il avait dans le Rouergue. Bernard-Aton V légua, par son testament du 7 mai 1118, à Raimond, son fils aîné, le château de Lunas & l'abbaye de Joncels dont il s'était emparé. Dans l'assemblée qui fut tenue au Caylar en 1122, on décida un différend qui s'était élevé entre les religieux de Joncels & ceux de Conques en Rouergue, touchant l'église de Casouls. Guillaume de Grimoard, depuis Urbain V, soumit l'abbaye de Joncels à celle de Saint-Victor de Marseille, par une bulle datée de 1366. Les calvinistes pillèrent & détruisirent presque entièrement ce monastère à la fin du seizième siècle; tous les monuments qui y étaient conservés furent dissipés, & ce n'est qu'avec beaucoup de peine que dom Estiennot a pu dresser la suite des abbés.

Abbés de Joncels.

I. **Fructueux** était abbé de Saint-Pierre de Lunas en 773, du temps de Charlemagne.

II. **Benoît**, à la sollicitation duquel le roi Pepin II rétablit le monastère de Saint-Pierre de Lunas, reçut de ce prince le domaine de Joncels dont l'abbaye a pris le nom.

III. **Audegaire** gouvernait le monastère de Joncels sous le règne du roi Eudes; ce prince confirma les privilèges accordés par Charlemagne & Pepin.

IV. **Ragembaut** est dit abbé des monastères de Psalmodi & de Joncels dans un

diplôme de Charles le Simple du 5 juin 909 ou 915, selon la manière dont on compte les années du règne de ce prince.

V. GUITARD reçut du pape Étienne un bref dont nous n'avons pas la date.

VI. ÉTIENNE fut mis à la tête de l'abbaye de Joncels par S. Fulcrand, évêque de Lodève, lorsque ce dernier rétablit le monastère dont les édifices étaient tombés en ruines.

VII. LAUTARD, abbé de Joncels, passa vers l'an 1013 à l'abbaye de Conques.

VIII. GARNIER était abbé de Psalmodi & de Joncels, sous le règne du roi Robert.

IX. PONS-EBLE, doyen du monastère de Gellone, devenu abbé de Lodève, gouvernait l'abbaye de Joncels en 1070 & fut élu par les religieux de Gellone prieur de Saint-Pierre de Sauve.

X. BÉRENGER I réunissait les deux titres d'abbé de Psalmodi & d'abbé de Joncels en 1076, quand il reçut la donation de Bérenger-Guillaume & de sa femme Lupiana, qui gratifièrent l'abbaye du don de l'église de Sainte-Cécile, située au-dessous du château de Loupian. En 1098, Urbain II ordonna, par un bref daté de Rome le 1er mai, que le monastère de Joncels serait désormais soumis au gouvernement & à la juridiction de l'abbé de Psalmodi.

XI. BÉRENGER II était abbé de Joncels en 1135; il reçut alors une bulle d'Innocent II qui, se conformant à celles de ses prédécesseurs Grégoire VII & Pascal VI, confirme & dénombre les églises & les biens annexés à ce monastère.

XII. GUILLAUME I obtint, en 1139, pour Joncels, son entière indépendance du monastère de Psalmodi, & donna, en 1151, à Guiraud, abbé de la Sauve, la dîme de Rafègue.

XIII. BERNARD I est dit abbé de Joncels dans le cartulaire de Gellone en l'année 1158; cinq ans après, il termina comme arbitre un procès soutenu par Richard, abbé de Gellone, & Géraud *Geraldi*, sur les droits de justice du château de Verdun. Il est encore cité en 1173.

XIV. DÉODAT DE CLERMONT fut élu par les religieux abbé de Joncels en 1174; mais son élection ne parut pas régulière à l'évêque de Béziers qui la déclara nulle. Cette sentence n'empêcha pas Déodat de conserver son titre. A la suite de plusieurs pourparlers & à l'instigation de l'archidiacre & du grand chantre de l'église de Saint-Nazaire, l'évêque se réconcilia avec les religieux & bénit solennellement Déodat, dans l'église cathédrale, le 10 mars 1180.

XV. GUILLAUME II était abbé de Joncels en 1189. Le nécrologe de Cassan marque le jour de sa mort au 5 août, sans désigner l'année.

XVI. HUGUES DE GIGNAC était abbé en 1200.

XVII. BERNARD II DE MAGALAD était abbé de Joncels en 1204. Cet abbé se trouve cité, en 1212, dans des chartes de l'église de Lodève; parvenu à un grand âge, ses infirmités l'obligèrent à abdiquer, & il approuva l'élection qui venait d'être faite de Raimond de Clairan pour son successeur.

XVIII. RAIMOND I DE CLAIRAN, religieux de la Sauve, fut élu par ceux de Joncels après la démission de Bernard, qui sollicita l'évêque de Béziers de confirmer l'élection de son successeur.

XIX. PIERRE I DE DEUX-MAISONS, fils d'un seigneur voisin de Joncels, était abbé de ce monastère en 1256. Il fit une acquisition en 1257.

XX. JOURDAN DE MONTPAON fut élu abbé de Joncels en 1258; il refusa de reconnaître la juridiction de l'évêque de Béziers, pour ne pas préjudicier, disait-il, aux priviléges accordés par les papes à son monastère; l'affaire ayant été portée devant le pape, Alexandre IV confirma l'élection de Jourdan & ordonna à l'évêque de le bénir, sinon Jourdan se présenterait à l'évêque de Rodez. En conséquence, ce dernier fit la cérémonie & reçut le serment de Jourdan, au mois de janvier 1259. Jourdan se trouva, le 21 octobre 1261, à l'élection de Bernard de la Tour, abbé de Vabre; en 1266, il reconnut tenir en fief d'Alphonse, comte de Poitiers & de Toulouse, le monastère de Joncels avec ses dépendances.

XXI. ARRASAT était abbé de Joncels en 1283.

XXII. ANGUSSAC vivait en 1296. Peut-être n'est-il pas différent du précédent.

XXIII. Guillaume III Frédol assista au concile de Béziers, le 29 octobre 1299. Il adhéra à l'appel fait par Philippe le Bel au concile général, en 1303, dans l'assemblée de Montpellier.

XXIV. Guillaume IV de Roquelongue succéda à Guillaume-Frédol.

XXV. Jean I Gombaud reconnut, en 1307, tenir son monastère & ses dépendances en fief du roi de France, lequel prit l'abbé & son monastère sous sa protection spéciale. Il mourut en 1331.

XXVI. Jean II Jean fut nommé par le pape Jean XXII à l'abbaye de Joncels, en 1332; il était docteur en droit civil & canon. Il a laissé un ouvrage manuscrit sur le droit canon.

XXVII. Jobelin fut présent, le 28 juillet 1344, à l'hommage de Marguerite de Mostuéjols, veuve de Matfred de Casillac, chevalier.

XXVIII. Adémar était abbé de Joncels en 1345.

XXIX. Pierre II de Roays, prieur de Canaux, dans le diocèse de Vabre, fut créé abbé de Joncels par une bulle du pape Innocent VI, datée d'Avignon, la neuvième année de son pontificat. Le 9 février 1362, il présida le chapitre provincial des moines noirs. Dans un chapitre général des bénédictins des provinces de Narbonne, Auch & Toulouse, tenu à Lavaur, en 1368, dans la maison des frères mineurs, & où il fut élu président, on décida qu'il remettrait audit chapitre l'exemplaire de la règle & des constitutions de Saint-Benoît, glosé & commenté par le pape Benoît XII, & qui était resté entre les mains de Pierre, ancien abbé de Saint-Chinian, diocèse de Saint-Pons; lequel exemplaire serait conservé avec soin à Carcassonne jusqu'au chapitre suivant qu'on devait y tenir. Pierre était encore abbé de Joncels, en 1384, selon dom Estiennot.

XXX. Armand I, appelé par erreur *Arnaud* dans les actes du concile de Pise, succéda à Pierre; il fit quelques acquisitions pour son monastère, en 1407, & envoya un procureur à Pise en 1409.

XXXI. Raimond II fut le successeur d'Armand. Il se démit ou mourut en 1434.

XXXII. Gui de Saint-Baudile, prieur de Saint-Barthélemy de Lodève, devint abbé de Joncels en vertu d'un bref du pape Eugène IV, donné à Florence le 19 juillet 1434. Il est mentionné dans les archives de l'église de Vabre en 1442; il vivait encore en 1448 & il assista au chapitre général des bénédictins, tenu à Béziers, le mercredi 1er mai de cette année.

XXXIII. Guillaume V de Saint-Julien.

XXXIV. Guillaume VI d'Estouteville, cardinal, évêque de Lodève, fut le premier abbé commendataire de Joncels, en 1454.

XXXV. Armand II de Rohan était abbé en 1456. Il obligea les habitants de Joncels à lui payer, d'après un ancien usage, quarante livres tournois pour son joyeux avénement.

XXXVI. Bernard III du Verger, chanoine de Narbonne, est désigné dans les archives de Montpellier en qualité d'administrateur perpétuel de l'abbaye de Joncels, en 1477. Nommé abbé, il eut de longues discussions avec Antoine de Thesan, abbé de Villemagne; leur différend fut porté, en 1484, au parlement de Toulouse. Bernard mourut en 1488.

XXXVII. Olivier I de Montfaucon, successeur de Bernard, présida aux chapitres généraux des bénédictins dans les années 1490, 1495 & 1499.

XXXVIII. Pierre III Raimond était abbé en 1500.

XXXIX. François I d'Augne, conseiller & aumônier de la reine, prêta serment de fidélité au roi en 1503.

XL. Olivier II Alberti, religieux de Sorèze, fut élu abbé de ce monastère au commencement du seizième siècle; mais il eut des concurrents auxquels il fut obligé de céder son droit moyennant une pension. Il devint abbé de Joncels en 1512.

XLI. Jacques de Lautrec, fils de Simon, seigneur de Saint-Germier, était abbé de Joncels le 16 février 1542.

XLII. François II, cardinal de Tournon, archevêque d'Auch, jouit de l'abbaye de Joncels en commende, depuis 1546 jusqu'en 1557.

XLIII. Pierre IV d'Espinac obtint la

Note 93

commende depuis 1560 jusqu'en 1569, où il fut pourvu du décanat de l'église & ensuite de l'archevêché de Lyon.

XLIV. Paul de Foix, abbé depuis 1570 jusqu'en 1596.

XLV. Henri de Thesan était tout à la fois, en 1616, archidiacre de Saint-Pons de Thomières & abbé de Joncels. Il se démit en faveur du suivant, en 1645.

XLVI. Joseph-Gabriel de Thesan du Pujol conserva la commende de 1645 jusqu'en 1686. C'est à tort que les auteurs du *Gallia Christiana* font deux abbés de ce personnage.

XLVII. N. François de Batailler, de l'ordre des capucins, évêque de Bethléem, fut pourvu en commende de l'abbaye de Joncels, au mois d'août 1686. Il permuta cette abbaye, au mois de mai 1693, pour celle de la Boisière, avec Jean-François de Brizay, évêque de Comminges, & mourut à Paris le 22 juin 1701, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

XLVIII. Jean III François de Brizay de Denonville, évêque de Comminges, abbé de Joncels en 1693; mourut à Comminges en 1710.

XLIX. Jean IV Joseph de Massillan fut nommé par le roi le 25 juillet 1710.

L. N. Bon de Villevers fut pourvu de l'abbaye en 1737.

LI. N. de Baussu fut nommé abbé en 1777. [E. M.]

Note 94

NOTE XCIV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Pierre de Lézat.

(Diocèse de Rieux.)

L'abbaye de Saint-Pierre de Lézat, ordre de Saint-Benoît, était située dans le pays de Foix, sur la petite rivière de Lèze, à laquelle elle doit son nom. Elle fut d'abord dédiée aux SS. apôtres Pierre & Paul. On ajouta plus tard à ces patrons saint Antoine dont l'église de Lézat prétendait avoir des reliques[1].

On ne possède aucun renseignement authentique sur cette abbaye avant l'année 940; elle était alors soumise à celle de Cluny. A la fin du dixième siècle, elle se sépara de son chef d'ordre pour se soumettre à l'abbaye de Cuxa, en Roussillon. Sous cette nouvelle direction, l'importance de l'abbaye de Lézat ne tarda pas à s'accroître : elle acquit de nombreux prieurés parmi lesquels nous signalerons ceux de Saint-Béat & de Saint-Germier de Muret, qui dans le principe étaient de petits mo-

[1] Voici ce que dit à ce sujet dom Martène : « Les religieux de Lézat nous reçurent avec le plus grand accueil du monde... ils nous firent voir un ancien cartulaire fort beau... ce fut dans ce cartulaire que nous apprîmes qu'il y a plus de huit cents ans que l'on croit à Lézat être en possession du corps de saint Antoine, abbé, père de tant de saints solitaires d'Égypte. On y montre encore ses reliques, auxquelles il y a beaucoup de dévotion dans le pays; il s'y fait même plusieurs miracles, & autrefois le parlement de Toulouse faisoit jurer sur ces reliques pour connoître la vérité. La tradition du monastère est que ce fut deux religieux de la maison qui, étant allés en Orient, enlevèrent le corps de saint Antoine & l'apportèrent à Lézat. Cependant on prétend l'avoir au diocèse de Vienne, dans une abbaye qui porte son nom & qui est chef d'ordre. La ville d'Arles croit aussi l'avoir. On y montre une très-belle châsse dans laquelle on prétend que sont ses reliques, dont les magistrats ont la clef; & on dit que lorsque les religieux de Saint-Antoine de Vienne, qui originairement n'étoient que des hospitaliers destinés à secourir les malades du feu de Saint-Antoine, érigèrent leur maison en abbaye & prirent la règle de Saint-Augustin, les religieux du Mont-Majour, auxquels ils avoient été soumis jusqu'alors, voyant qu'ils avoient secoué leur joug, emportèrent le corps de saint Antoine en se retirant, comme un bien qui leur appartenoit, & le déposèrent dans une paroisse de leur dépendance. C'est affaire aux critiques d'exercer leur plume sur une si belle matière & de nous développer les difficultés qui s'y rencontrent. On montre encore à Lézat le chef de saint Vincent, martyr, celui de saint Aubin, & dans la paroisse du lieu une sainte épine, où il y a une inscription écrite du temps de saint Louis[1]. »

[1] *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, t. II, p. 35.

nastères plus anciens que l'abbaye de Lézat. Cette dernière revint néanmoins sous la dépendance de Cluny, à la fin du onzième siècle, & elle ne cessa de lui être soumise que pour passer sous la règle de S. Benoît. L'église de Lézat fut rebâtie en entier, vers 1040, par Bernard, évêque de Conserans, aidé de plusieurs personnages qui contribuèrent à cette œuvre de leurs propres deniers. Le cartulaire de Lézat fut copié, au dix-septième siècle, par les soins du président Doat; la copie forme cinq volumes in-folio qui portent aujourd'hui les n[os] 98 à 102 de la collection Doat. Le cartulaire original, parvenu à la Bibliothèque nationale en 1793, se trouve lui-même dans cet établissement & porte le n° 9189 du fonds latin. Notons en passant que plusieurs des chartes qui se rapportent aux premiers temps de cette abbaye & inscrites dans ce cartulaire, ne sont pas d'une authenticité irréprochable. Les auteurs du *Gallia Christiana* ont fait figurer sur leur liste des abbés de Lézat un Hugues I qui nous paraît être le même que l'abbé nommé par eux Hugues II; un Benoît I qui ne nous paraît pas différent de Benoît II. Ils notent encore deux abbés du nom de Guarin, quand il nous semble n'y en avoir eu qu'un seul, à considérer les époques.

Abbés de Lézat.

Astares, Auréolus, Vidianus & Asnarius, considérés comme les premiers abbés de Saint-Pierre de Lézat, doivent être retranchés de la liste, leur existence ne nous étant révélée que par des documents qui, si l'on s'en rapportait à leurs notes chronologiques, remonteraient à une époque antérieure à la fondation de l'abbaye. Il est probable que plusieurs de ces personnages étaient abbés non de Lézat, mais de quelques-uns des petits monastères plus ancien qui, comme celui de Saint-Béat, lui furent soumis à titre de prieurés.

I. Adasius, abbé de Sarlat, fut adjoint à S. Eudes ou Odon, abbé de Cluny, dans le gouvernement des monastères de cet ordre; il fut chargé de l'administration de l'abbaye de Lézat, qui avait néanmoins, dit-on, un abbé particulier.

II. Daniel était abbé particulier de Lézat en 945.

III. Guarin ou Warin, qui fut tout à la fois abbé de Cuxa, de Lézat, d'Alet, de Saint-Hilaire & du Mas-Garnier, figure comme abbé de Lézat en 960 & en 963; il assista, en 970, à la translation des reliques de saint Hilaire, faite par les soins de Roger, seigneur de Carcassonne. Guarin mourut en 985.

IV. Eudes I, nommé dans une charte citée par dom Estiennot, succéda à Guarin.

V. Hervé. On a peu de renseignements sur Arvé ou Hervé qu'on lui donne pour successeur.

VI. Aton I ou Atton succéda à Hervé.

VII. Amélius est cité dans une charte du cartulaire vers 990.

VIII. Benoît vivait en 991; il était encore abbé en l'an 1000.

IX. Hugues succéda à Benoît en 1001, comme on le voit dans une donation faite par Roger, comte de Carcassonne, & par Adélaïde, sa femme.

X. Gaucelin est cité dans une donation faite à Saint-Pierre & à Saint-Antoine de Lézat par le prêtre Adalbert, du temps du roi Robert.

XI. Aimery, nommé en 1020, reçut pour son monastère, vers 1024, la donation d'une terre située dans le diocèse de Toulouse.

XII. Aton II fut en même temps abbé de Lézat & du Mas-d'Azil; voyant que les seigneurs laïques s'emparaient impunément des biens du monastère, il eut recours, de concert avec ses confrères, à l'autorité du comte de Carcassonne Raimond-Guillaume, auquel il céda la moitié des terres que ce comte lui ferait restituer.

XIII. Guiraud reçut en 1035 la donation d'une église de Saint-Vincent faite à son abbaye.

XIV. Bernard I Raimond Pelet, évêque de Conserans, était abbé de Lézat en 1036. Il fut présent à la dédicace de l'église de Girone, rebâtie en 1038, & fit rebâtir lui-même celle de Lézat.

XV. Pons I fut nommé abbé de Lézat par S. Hugues, abbé de Cluny, vers 1073; il gouvernait également l'abbaye du Mas-d'Azil & était encore abbé en 1081.

XVI. Seguin, abbé en 1084, se rendit

au concile de Clermont, en 1095, pour se plaindre de l'abbé & des religieux de Saint-Pierre de la Court, qui refusaient de reconnaître son autorité. Il vivait encore en 1100.

XVII. GÉRAUD ou GUIRAUD était abbé de Lézat en 1102, trois ans après la prise de Jérusalem. Il céda, en 1105, à l'abbé de Moissac ses droits sur l'abbaye de Saint-Pierre de la Court ou du Mas-Garnier.

XVIII. EUDES II DE BAJERAS écrivit, en 1106, au pape Pascal II pour lui exposer les motifs qu'avait eus son prédécesseur de céder l'abbaye du Mas-Garnier à celle de Moissac. Il reçut, en 1115, de Guillaume, comte de Toulouse & d'Aquitaine, un terrain dans le faubourg de Toulouse, devant la porte du château Narbonnais, pour y fonder un prieuré dédié à saint Antoine. Eudes vivait encore en juillet 1127.

XIX. GUILLAUME I RAIMOND D'ESPEL obtint, en 1127, d'Alphonse, comte de Toulouse, duc de Narbonne & marquis de Provence, un terrain situé devant le château Narbonnais, pour y planter une vigne. Le nom de Guillaume figure dans des actes jusqu'en 1137.

XX. GUILLAUME II RAVAD était prieur lorsqu'il fut élu abbé en 1137. Il est fait mention de lui en 1140 au mois de juin, & en 1142 au mois de juillet.

XXI. ATON III est cité dans des actes de 1146, 1149, 1154 & 1166.

XXII. GUILLAUME III DE CASTELNAU était en même temps prieur de la Daurade & abbé de Lézat au mois d'août 1168. Il transigea, en 1176, avec Guillaume de Saint-Clair, prieur de Saint-Germier de Muret, & termina comme arbitre, en 1180, un différend entre Pierre de Recessac & Bernard, prieur de l'église de Saint-Antoine.

XXIII. RAIMOND I GAUTIER, qui est cité comme abbé au mois de mai 1189, transigea avec Géraud de Saint-Marcel, en 1198, & vivait encore en décembre 1209.

XXIV. GUILLAUME IV PONS conféra, au mois de décembre 1209, à un religieux nommé Pons, l'église & la maison de Saint-Pierre de Rebac.

XXV. PIERRE I DE PÈNE inféoda plusieurs domaines en novembre 1214. Il vivait encore en 1218.

XXVI. RAIMOND II DE MONTPÉZAT était abbé en 1223. Eudes de Saint-Médard lui céda tous ses droits sur les alleux & sur le territoire de Marsac. Raimond passa à l'abbaye de Moissac en 1229.

XXVII. BERNARD II DE SARRANTE promit obéissance, en 1229, à Raimond, abbé de Moissac. Il conféra, en 1233, l'église de Saint-Antoine de Toulouse à Sanche-Anérius de Sarrante & transigea, en 1241, avec Fortanier *de Scadoz*, commandeur de la maison des templiers du Mont-Salins.

XXVIII. PIERRE II DE DALBS était prieur de la Daurade en 1238. Il fut élu abbé de Lézat en 1241, au mois de mai. Le 10 mars 1243, il reçut l'hommage de Jourdain de Saint-Médard; en 1244, ceux de Roger, comte de Foix, & de Guillaume de Puy Auriol, pour les fiefs qu'ils tenaient de l'abbaye. Il conféra, en 1245, le prieuré de Montesquiou à Arnaud de Belfage & l'obligea de rebâtir l'église & les maisons. Cet abbé obtint, en 1251, du pape Innocent IV l'autorisation de se servir des ornements pontificaux, & mourut en 1254. Il avait fait transcrire en un cartulaire les principaux titres de son abbaye.

XXIX. GÉRARD DE VILLENEUVE fit rendre, en 1255, une sentence arbitrale par laquelle le monastère de la Grâce-Dieu était condamné à rendre hommage à celui de Lézat pour quelques territoires dénommés dans l'acte. Il reçut, en février 1256, l'hommage de Roger, comte de Foix, pour les fiefs de Lézat & de Sauveterre. Gérard est encore cité dans des chartes de 1262 & de 1265.

XXX. PIERRE III DE BIGNAC donna un domaine en fief en 1265.

XXXI. AIGUILLON (*Aculeus*) était abbé en 1266. Il confirma, en 1284, le partage fait entre l'abbé Pierre de Dalbs & Roger, comte de Foix. Aiguillon gouvernait encore en 1290.

XXXII. RAIMOND III DE BAUR fut élu en 1293 & mourut en 1298.

XXXIII. GUILLAUME V HUNAUD DE LANTAR accorda, au mois d'août 1299, à Bernard, prieur de Muret, le pouvoir de transiger avec Bernard de Comminges, chevalier, seigneur de Lenthenac. Il ratifia, en 1302, le paréage fait par l'abbé Pierre

de Dalbs, reçut en 1307, dans son monastère, le pape Clément V, fit, en 1311, la visite des monastères de Fussignac & de Pardinian, & construisit le cloître de Lézat. Guillaume fut élu évêque de Tarbes en 1316; il fonda en cette qualité deux chapelles dans le monastère de Lézat.

XXXIV. PONS II DE VILLEMUR fut élu abbé en 1316. Le pape le commit, en 1323, pour accorder les chanoines de Toulouse & les curés des diocèses de Mirepoix & de Saint-Papoul, par rapport aux redevances qu'ils avaient coutume de payer au prévôt de Saint-Étienne. Envoyé par le pape, en 1362, à Conserans pour y rétablir la paix dans le clergé, Pons fut élu malgré lui évêque de cette ville le 10 décembre. En 1368 il se fit préparer un tombeau dans la chapelle de Saint-Benoît de l'église de Lézat, où il fut inhumé.

XXXV. BÉRENGER fut envoyé, en 1375, en Italie par Grégoire XI pour ramener les Florentins à l'obéissance qu'ils devaient au souverain pontife.

XXXVI. GUILLAUME VI RIGAUD est cité en 1378 & en 1391 dans des chartes de l'église de Toulouse. Il fit, en 1402, la visite des prieurés dépendant de l'abbaye, & envoya, en 1409, un procureur au concile de Pise.

XXXVII. M. n'est connu que par la première lettre de son nom. Il présenta, en 1416, à l'église paroissiale de Lézat.

XXXVIII. PIERRE IV DE FOIX, cardinal, est qualifié abbé de Lézat dans un acte de l'église de Rieux en 1419 & dans un autre de 1424.

XXXIX. DOMINIQUE appela d'une sentence portée contre lui & ses religieux par l'official de Rieux & la fit annuler le 23 juillet 1427 par Martial Fournier, élu évêque d'Évreux.

XL. GUILLAUME VII RIGAUD succéda en 1429 à Dominique. Le pape Martin V le commit, le 21 août 1430, pour absoudre le chapitre de Mirepoix d'une excommunication qu'il avait encourue pour n'avoir pas tenu compte de trois sentences prononcées contre lui. Il exerça les fonctions d'abbé jusqu'en 1450.

XLI. SICARD *Squivat*, successeur de Guillaume, décéda en 1455.

XLII. GUILLAUME VIII GARSIAS DE BENQUE succéda à Sicard.

XLIII. GARSIAS DE MERLET, frère du précédent, & Olivier de Morlhon furent élus tous les deux par le chapitre divisé. Leur compétition fut portée devant les évêques de Rodez, de Saint-Papoul, de Montauban, & l'abbé de Saint-Sernin, commis à cet effet en 1460 par Pie II. Olivier perdit son procès & céda tous ses droits à Garsias, le 21 avril 1464, moyennant une pension de deux cents écus d'or.

XLIV. MATHIEU DE NARDOGARSIA, protonotaire apostolique, fut nommé, en 1478, administrateur perpétuel de l'abbaye, & mourut en voyage en 1485. Il est appelé *de Nagartia* ou *de Nasquartia* dans les Notes de Gaignières.

XLV. PIERRE V DE FOIX, cardinal du titre des SS. Côme & Damien, légat *a latere* & nonce du pape, succéda à Mathieu en 1486 & mourut en 1490. Après sa mort, Pierre Brun, religieux profès du monastère, prieur de Saint-Germier de Muret, fut élu abbé par une partie du chapitre; mais son élection fut sans effet.

XLVI. JEAN I DE PARDAILHAN, chanoine de Conserans, fut institué administrateur du monastère de Saint-Pierre de Lézat, le 18 janvier 1491. Après sa mort, les religieux divisés ayant élu deux abbés, l'abbé de Cluny nomma le suivant.

XLVII. NICOLAS DE MOISSAC, religieux, licencié en décrets, fut pourvu par Jacques d'Amboise, abbé de Cluny, le 5 avril 1501, & prit possession le 12 juillet.

XLVIII. AMAN ou AMANIEU D'ALBRET, cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas, était abbé en 1504, lorsque Jules II accorda des indulgences à ceux qui visiteraient le monastère de Lézat les jours de la fête & des translations de S. Antoine. Il mourut en décembre 1520.

XLIX. LOUIS I CANOSSE, évêque de Bayeux, obtint la commende en 1521.

L. HERCULE DE GONZAGUE, cardinal, se démit en 1536 entre les mains du pape Paul III, en faveur du suivant.

LI. AUGUSTIN TRIVULCE, cardinal-diacre, obtint ses bulles le 11 avril 1537 & prit possession le 16 août. Il conféra une prébende dans l'église de Lézat, le 25 juin 1542.

LII. Charles I Trivulce, cardinal, succéda à Augustin en 1543.

LIII. François, comte de Taurel, Italien, avait d'abord administré l'abbaye du vivant des cardinaux Augustin & Charles Trivulce, par provisions de la cour de Rome du 11 septembre 1538. Il était fort lié avec Pierre de Donaud, religieux de Lézat, docteur du collége de Navarre & depuis évêque de Mirepoix. Il mourut en 1579 & fut inhumé devant le grand autel.

Après sa mort, le monastère fut sans abbé jusqu'en 1593.

LIV. Bertrand de Bertier prit possession le 16 juillet 1593, mais comme il fut troublé, il obtint de nouvelles bulles le 9 juin 1599 & reprit possession le 4 mars 1600. Il résigna à son neveu en 1623, & mourut le 17 octobre 1628, dans la maison de la prévôté de Toulouse.

LV. Jean II Louis de Bertier, neveu du précédent, évêque de Rieux, prévôt de l'église de Toulouse & conseiller au parlement, abbé commendataire de la Capelle, diocèse de Toulouse, prit possession le 13 juillet 1623. Il se démit en 1657 en faveur de son neveu.

LVI. Antoine-François de Bertier, neveu du précédent, succéda à son oncle dans toutes ses dignités, en 1657, & les conserva jusqu'en octobre 1705.

LVII. Louis II Félix de Crussol d'Uzès, fils d'Emmanuel, duc d'Uzès, & de Marie-Julie de Sainte-Maure de Montausier, fut désigné par le roi, le 24 décembre 1705, & prit possession le 9 janvier 1707.

LVIII. Pierre VI Jean Martin de Bérulle fut nommé par le roi le 15 août 1712. Il assista, le 25 octobre 1715, à l'assemblée générale du clergé de France, & mourut à Paris le 29 juin 1732.

LIX. Charles II Guillaume de Maupeou, conseiller d'État, ancien agent général du clergé, chanoine honoraire de l'église de Paris, évêque de Lombez, fut proposé au consistoire de Rome, le 17 novembre 1732, pour l'abbaye de Lézat. Il mourut dans son diocèse, le 17 février 1751, âgé de soixante-onze ans.

LX. Louis III de la Marthonie de Caussade, évêque de Poitiers, obtint la commende le 7 avril 1753, fut fait premier aumônier de la princesse Adélaïde de France, le 28 janvier 1759, prêta serment entre les mains du roi le 4 février, & fut transféré à Meaux la même année.

LXI. N. Jouffroi d'Abans fut pourvu en 1779. Il était chanoine de Saint-Claude.

[E. M.]

NOTE 95

NOTE XCV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Sébastien de Manlieu.

(Diocèse de Clermont.)

L'abbaye de Manlieu, ordre de Saint-Benoît, située dans le diocèse de Clermont, en Auvergne, sur un ruisseau qui porte le nom d'Alliout, était dédiée à saint Sébastien. Le récit de la translation des reliques de saint Sébastien attribue à ce monastère une origine purement légendaire. Saint Geniès, évêque de Clermont, paraît en avoir été le fondateur; il y mit comme abbé, vers l'année 656, Evodius ou Vosy, que l'on croit être le même personnage que celui qui fut évêque du Puy. Cette abbaye est citée au nombre de celles que Louis le Débonnaire fit construire ou réparer.

Nous donnerons ici les noms des abbés qui sont parvenus jusqu'à nous; la série renferme de grandes lacunes, ce qui tient à la rareté des documents qui nous été conservés sur cette abbaye.

Abbés de Manlieu.

I. Evodius ou saint Vosy, nommé par saint Geniès, vers 656, fut le premier abbé de ce monastère.

II. Bobo est mentionné dans la Vie de saint Bonit.

III. Adelphius; le nom de cet abbé se trouve dans le même document.

IV. Herman gouvernait l'abbaye sous Charlemagne & Louis le Débonnaire.

Note 95

V. Aimon obtint de Louis le Débonnaire, en 818, un diplôme en faveur de son abbaye; il en obtint un autre de Pepin I, roi d'Aquitaine.

VI. Airard s'opposa, vers 877, aux prétentions d'Adhémar ou Aimar, évêque de Clermont, qui voulait empiéter sur les droits du monastère de Manlieu.

VII. Étienne, abbé de Manlieu, reconnut la juridiction de R., évêque de Clermont.

VIII. D. n'est désigné que par la première lettre de son nom dans un acte de l'église de Clermont, où figure G., évêque de cette ville. Il est difficile de fixer l'époque à laquelle a vécu cet abbé, non plus que le précédent; on ne peut même affirmer que l'ordre dans lequel ils sont ici nommés soit le véritable.

IX. Armand de Montboissier, frère de Pierre, abbé de Cluny, de Pons, abbé de Vézelai, & de Jourdain, abbé de la Chaise-Dieu, fut d'abord prieur de Cluny, puis abbé de Manlieu.

X. Pierre I vivait en 1182.

XI. Artaud est cité, en 1233, dans une charte de Sainte-Croix de Souvigni contenant une transaction entre lui & Guillaume de la Roue, prieur de Souvigni.

XII. Hugues fit un accord, au mois de juin 1256, avec Pons, abbé du Bouchet ou de Vauluisant, diocèse de Clermont.

XIII. Martel fut élu par compromis & sur la démission de Hugues, d'après une charte du 23 octobre 1266.

XIV. Arnaud s'accorda avec Bernard I de la Tour, seigneur d'Oliergues, en 1319, pour le droit de haute justice du lieu de Vertolaye. Il transigea, au mois d'août de l'année 1346, avec Robert, comte d'Auvergne & de Boulogne, pour la justice des villes du Roure & de Saint-Maurice.

XV. Guillaume I fit accord, le 31 octobre 1352, pour la justice des mêmes villes, avec Jeanne, reine de France, comtesse d'Auvergne & de Boulogne.

XVI. Bertrand de Tineri était abbé en 1375, 1377 & 1388.

XVII. Chatard était abbé en 1405.

XVIII. Robert est nommé dans une charte de l'évêché de Clermont, donnée le 31 mai 1418.

XIX. Anet de Montmorin, fils de Pierre de Montmorin, chambellan du roi Charles VII, & d'Isabelle de Chavigny, dame de Nades, était abbé commendataire de Manlieu en 1463 & en 1469. D'après les archives de l'église de Clermont, il fit une transaction avec Charles de Bourbon, évêque de Clermont, le 17 décembre 1498.

XX. Antoine de Montmorin, neveu du précédent, était abbé vers l'année 1507.

XXI. Claude Duprat, d'une famille noble d'Auvergne, était abbé de Mausay & de Manlieu en 1517. Il restaura l'église, la salle du chapitre & les autres bâtiments du monastère, en 1522, & fut fait évêque de Mende en 1524.

XXII. Philippe de la Chambre, cardinal de Boulogne, abbé en 1542, est encore cité le 5 janvier 1545.

XXIII. N. de Chazeron construisit le réfectoire.

XXIV. Guillaume II de Montmorin refit le clocher.

XXV. Augustin de Thou était abbé de Manlieu en 1621 & 1625, d'après les archives de l'église de Clermont.

XXVI. Gilbert de Veny d'Arbouze, moine, & abbé de Manlieu pendant cinquante-quatre ans, mourut évêque de Clermont, le 22 avril 1682.

XXVII. Jacques I de Rochechouart de Montmoreau, fils de René de Rochechouart, comte de Saint-Ouen & de Montmoreau, & d'Antonia de Malinguehem, fut nommé par le roi abbé de Manlieu, le 26 mai 1682. Il mourut en Auvergne, en allant prendre possession de son abbaye.

XXVIII. Jean-François-Gaspard de Montmorin, fils de François-Gaspard, marquis de Saint-Herem, gouverneur de Fontainebleau, & d'Anne le Gras, fut désigné pour l'abbaye le 8 septembre 1682. Il mourut en 1702.

XXIX. Jacques II Gabriel de la Chaise, dit l'abbé du But, frère du P. Fr. de la Chaise, confesseur du roi, prieur de Souvigni, fut nommé abbé de Manlieu en 1702, & mourut le 4 septembre 1708.

XXX. Pierre II Gabriel de Beauverger de Mougon, abbé d'Issoire, fut nommé abbé de Manlieu le 1er novembre 1708. [E. M.]

NOTE XCVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye du Mas-d'Azil.

(Diocèse de Rieux.)

L'ABBAYE du Mas-d'Azil, ordre de Saint-Benoît, dont l'église était dédiée à saint Étienne, remonte au temps de Charlemagne; elle était alors comprise dans le diocèse de Toulouse; plus tard elle dépendit de celui de Rieux. Située dans le pays de Foix, sur la petite rivière de l'Arise, à quelques lieues à l'est de Pamiers, cette abbaye fut détruite, en 1570, par les religionnaires qui tuèrent la plupart des religieux & obligèrent les autres à prendre la fuite; le monastère fut renversé de fond en comble & il ne resta pas le moindre vestige de son ancienne splendeur. Cinquante ans après, vers l'an 1620, les religieux qui s'étaient retirés à Montbrun tentèrent de relever leur maison : ils n'y réussirent pas. Ce fut seulement quelques années plus tard qu'ils rebâtirent leur église & les lieux réguliers, tels qu'ils ont existé jusqu'à la fin du dix-huitième siècle; la destruction des archives de cette abbaye ne nous permet pas d'entrer dans de grands détails sur les abbés qui l'ont gouvernée.

Abbés du Mas-d'Azil.

I. CALASTUS était abbé du Mas-d'Azil en 807.

II. ASNARIUS gouvernait l'abbaye vers l'an 817, lorsque Ebolatus & Vérane, sa femme, lui donnèrent le prieuré de Saint-Pierre *de Sylva agra* où reposait alors le corps de saint Rustique.

III. ATON était abbé sous le règne du roi Robert. De concert avec les autres abbés de la province, il parvint à déterminer Raimond-Guillaume, comte de Comminges & de Carcassonne, à restituer aux abbayes les biens qu'il avait usurpés. En 1026, Aton était abbé du Mas-d'Azil & de Lézat.

IV. PIERRE I obtint, en 1067, de Bernard de Durban la renonciation aux usages qu'il s'était attribués sur l'abbaye du Mas-d'Azil.

V. PONS I était abbé, en 1081, des abbayes du Mas-d'Azil & de Lézat.

VI. RAIMOND I, fils d'Amélius, reçut de son père une église, qui devait appartenir après sa mort à Guillaume, son frère, & après le décès de celui-ci, à l'abbaye, sans retour. La charte est sans date, mais elle fut donnée vers l'an 1085.

VII. PIERRE II reçut, au mois de juin 1089, une donation importante pour son abbaye, & il obligea Bernard de Durban, en 1097, à lui rendre hommage pour le château de Durban.

VIII. PIERRE III reçut du même Bernard de Durban & de sa femme, au mois de mai 1124, le quart des dîmes du village de Salles, sur la Garonne. Cet abbé vivait encore au mois de mai 1130.

IX. RAIMOND II ISARN est cité, en 1135, dans une donation faite par Sanche de Cers & ses frères. Il est encore fait mention de lui en 1150 & 1151.

X. ANASTASE succéda à Raimond en 1151.

XI. PIERRE IV eut part, au mois d'octobre 1170, aux libéralités de Bernard & de Bertrand de Durban.

XII. PONS II est mentionné dans un acte du mois de novembre 1170.

XIII. PIERRE V reçut une donation d'Arnaud de Villemur, le 26 septembre 1175.

XIV. LAURENT était abbé en 1186; il fit un accord, en 1188, avec Guillaume, abbé de Calers.

XV. ÉTIENNE, conjointement avec Guillaume-Amélius, céda à l'abbaye de Calers, en 1234, la métairie de Vallete.

XVI. GUILLAUME I ARNAUD DE DALBS est cité dans une charte du 6 août 1237. Il transigea, au mois de mai 1238, avec l'évêque de Conserans. En 1246, il associa Roger, comte de Foix, à la participation des biens & des prières du monastère, à condition que ce seigneur prendrait le monastère sous sa protection.

XVII. ARNAUD I GARSIAS amena Roger, comte de Foix, à reconnaître, le 20 novembre 1254, qu'il tenait de l'abbaye le château

de la Bastide. Le 3 décembre suivant, il donna, de concert avec ce comte, à Isarn, abbé de Combelongue, le quart de Montesquieu. Il fut présent à l'hommage que Roger, comte de Foix, rendit en 1261 à Guillaume, abbé de Pamiers. Arnaud assista, le 24 février 1265, à la mort de Roger IV, comte de Foix, & fut témoin, en 1275, du payement de la dot d'Esclarmonde, fait par Roger-Bernard, comte de Foix, son frère, lors de son mariage avec Jacques, infant d'Aragon.

XVIII. Guillaume II Pierre s'excusa, en 1281, de ne pouvoir assister au concile de Béziers. Il réconcilia, en 1283, Bertrand, évêque de Toulouse, & Vital Vaquier, prévôt de Saint-Étienne, avec Guillaume-Godefroi, abbé de Belleperche. En 1284, il fit un accord avec Auger de la Tour, abbé de Bonnefont. Guillaume gouvernait encore l'abbaye en 1285.

XIX. Raimond III Aton reçut, en 1285, l'hommage de Roger-Bernard, comte de Foix & vicomte de Castelbon. Il confirma, en 1286, le 5 avril, les coutumes & privilèges des consuls de la ville du Mas-d'Azil; assista, en 1291, au concile de Béziers, & le 25 juin 1300, fut témoin de l'absolution donnée par Bernard, évêque de Pamiers, à Roger-Bernard, comte de Foix. Raimond assista, en 1307, à l'invention des reliques de saint Antoine, dans l'abbaye de Lézat.

XX. Bernard Durban est mentionné, le 9 novembre 1321, dans un acte par lequel les consuls lui promettent sept cent cinquante livres tournois pour réparer l'église du monastère. Il est cité dans des chartes de 1329 & du 22 mars 1331.

XXI. Guillaume III Arnaud de Dalbs fit un compromis, le 6 août 1337, avec Loup de Foix, & transigea l'année suivante avec l'évêque de Conserans, pour un prieuré & quelques autres églises.

XXII. Bertrand I eut une contestation, en 1347, avec les consuls, touchant une chapelle qu'il voulait faire construire dans l'église paroissiale de Saint-Étienne; le vicaire général de Rieux la termina par une sentence rendue le 2 août de la même année.

XXIII. Jean I Pilfort de Rabastens, abbé de l'Ile Barbe, fut transféré à l'abbaye du Mas-d'Azil en 1354. Il est cité, le 14 avril 1363, dans le traité de paix fait entre les comtes de Foix & d'Armagnac.

XXIV. Jean II Albert, prieur de Saint-Orens d'Auch, docteur en théologie de la faculté de Toulouse, fut élu peu après abbé du Mas-d'Azil.

XXV. Bertrand II de Tonin fut élu en 1390. Il est cité comme témoin dans la charte de confirmation du paréage de Mazères, fait entre les religieux de Boulbonne & le comte de Foix, en 1391.

XXVI. Pierre VI de Foix, cardinal, fut nommé administrateur perpétuel de l'abbaye par une bulle de Martin V, du 1er juin 1427. Il se fit rendre hommage, la même année, par le viguier & les consuls de la Bastide-de-Sérou.

XXVII. François de Savoie mourut au mois de septembre 1490.

XXVIII. Guillaume IV de Calvaire fut élu en 1490.

XXIX. Arnaud II de la Barte était abbé en 1503.

XXX. Amanieu d'Albret, évêque de Bazas, jouissait de l'abbaye en 1512.

XXXI. Pierre VII de la Faye est mentionné entre les années 1571 & 1592.

XXXII. Germain de Lévis était abbé en 1595 & en 1596.

XXXIII. Jean III de Volvire, né en Bretagne, fils de Philippe, marquis de Ruffec, & d'Anne de Daillon, avait les abbayes du Mas-d'Azil & de la Couronne en 1602. Il mourut en 1619.

Après lui le siége fut vacant pendant quelques années. Le 16 juillet 1621, Jacques de Causert, seigneur de Saint-Laurent, percevait les revenus comme économe. Le 17 février 1622, les religieux s'assemblèrent pour élire un vicaire général.

XXXIV. Henri Dardier, conseiller clerc au parlement de Paris, avait la commende en 1626 & en 1635.

XXXV. Jacques de Carbon de Montpézat, archevêque de Sens, eut l'abbaye en commende pendant quatre ans. Il mourut en novembre 1688.

XXXVI. Jean IV de Montpézat, archevêque de Toulouse, frère du précédent, eut la commende pendant sept ans.

XXXVII. Joseph de l'Estrades, né à

Montcorbon, près de Nérac, fut pourvu en 1687.

XXXVIII. N. DE MONTEIL était abbé au mois de novembre 1717.

XXXIX. N. DE MAIGNOL fut nommé par le roi le 1er février 1744.

XL. N. DE MONTLEZUN fut désigné par le roi en 1746.

XLI. N. DE BARRAL fut pourvu en 1782. Il était vicaire général de Sens & agent général du clergé. [E. M.]

Note 97

NOTE XCVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Aphrodise de Béziers.

(Diocèse de Béziers.)

L'ÉGLISE de Saint-Aphrodise est considérée comme la plus ancienne de Béziers. On prétend qu'elle doit son origine à une chapelle construite par S. Paul, à Béziers, sous le titre de Saint-Pierre. Aphrodise, qui avait vécu parmi les chrétiens de Béziers, ayant souffert le martyre, on ajouta son nom à celui de Pierre, qui finit par être oublié. On donne pour preuve de ce fait que l'ancien sceau du chapitre de Saint-Aphrodise portait accolées les figures de S. Pierre & de S. Aphrodise. Cette église, située hors des murs de la cité, servit de sépulture aux premiers chrétiens; elle renfermait les tombeaux des évêques de Béziers dont elle fut le premier siége. Ce n'est qu'au huitième siècle, au dire du P. le Cointe, que le siége épiscopal fut transféré à l'abbaye de Saint-Nazaire, bâtie dans l'intérieur de la ville.

L'église de Saint-Aphrodise fut d'abord desservie par des moines, ensuite par des chanoines réguliers, présidés par un abbé. Ce chapitre était soumis à la juridiction de l'église cathédrale de Saint-Nazaire, ainsi qu'on le voit par la transaction intervenue entre les deux églises, le 20 mai 1175, & en vertu de laquelle les chanoines de Saint-Nazaire se réservent le droit de choisir leur sépulture à Saint-Aphrodise & de prendre la moitié des dîmes de cette paroisse.

L'église de Saint-Aphrodise fut reconstruite à la fin du neuvième siècle & au commencement du dixième par les vicomtes de Béziers.

L'abbé, qui, après sa nomination, devait prêter, comme vassal, serment de fidélité à l'évêque, avait la préséance sur tous les autres abbés du diocèse. Il était seigneur temporel dans son bourg & y exerçait la justice civile & criminelle. Il nommait à cet effet un juge & un viguier.

Le chapitre était autrefois composé de treize chanoines : l'un des canonicats était uni à la mense de l'abbé, un deuxième à la chantrerie, un troisième à la sacristie & un quatrième à la sous-chantrerie. Benoît XIII supprima la chantrerie & le canonicat qui lui était annexé, par une bulle donnée la dixième année de son pontificat. Depuis lors, il n'y eut que trois dignitaires chanoines & neuf chanoines simples. On comptait en plus dix-neuf bénéficiers pour le service du chœur & de l'autel.

Les protestants ayant brûlé les archives du chapitre en 1562, la liste des abbés de Saint-Aphrodise offre malheureusement de nombreuses lacunes.

Abbés de Saint-Aphrodise.

I. BERNARD I est le premier abbé dont on connaisse le nom. Il est mentionné avec Bernard, évêque de Béziers, dans un acte de 973.

II. BERNARD II vivait en 1036. On voit, par un registre de Saint-Nazaire de Béziers, qu'en cette année, Étienne, évêque de Béziers, donna à ses chanoines une pièce de terre, située près de Saint-Aphrodise, du consentement de Bernard, abbé de ce monastère.

III. MATFRED conféra, vers 1076, la sacristie de Saint-Aphrodise à Bernard, auquel il inféoda plusieurs maisons & quelques terres. Matfred devint évêque de Béziers en 1077.

IV. PIERRE I est cité, en 1092, dans une charte de l'église de Béziers.

V. Bérenger I de Ventajou, frère de Bernard de Canet, abbé en 1129, souscrivit alors un accord fait entre Roger & son frère Trencavel. Il est encore cité en 1130.

VI. Bermond de Lèvezon, évêque de Béziers, fut abbé de Saint-Aphrodise après la mort du précédent, en 1138. Il conserva cette dignité pendant toute sa vie. Bermond céda au chapitre de Saint-Aphrodise les moulins de Bagnols en 1144.

VII. Guillaume I de Murvieil engagea, en 1154, Guillaume de Béziers à adjuger aux chanoines de Saint-Nazaire des vignes dont le prélat & les chanoines se disputaient la propriété. Il fit, en 1156, plusieurs règlements pour les réparations des moulins de Bagnols & des digues construites sur la rivière d'Orb.

VIII. Guillaume II de Margon donna, en 1166, à l'abbaye de Saint-Aphrodise une somme de dix mille sols melgoriens pour porter à douze le nombre des chanoines qui devaient remplacer les religieux bénédictins dans cette église. Il approuva, en 1182, une vente faite au monastère de Valmagne. Pendant son administration, Guillaume enrichit considérablement l'abbaye.

IX. Guillaume III de Requoseille ou Roqueseille fut présent, le 25 septembre 1189, au testament de Roger, vicomte de Béziers, & à la restitution que fit ce seigneur au chapitre de Saint-Aphrodise des moulins de Bagnols dont il jouissait indûment. Guillaume fut élu évêque de Béziers en 1199.

X. Hélie est cité dans un cartulaire de Foix, au mois d'août 1199, sous le titre d'abbé de Saint-Aphrodise.

XI. Bernard III Calvet est mentionné dans les règlements faits par Raimond pour les chanoines de Saint-Nazaire, en 1203. Il fut nommé arbitre, en 1208, au sujet d'un échange fait entre Pierre, évêque de Lodève, & Arnaud, archidiacre de cette église, & assista, en avril 1212, au concile tenu à Narbonne, dans le palais archiépiscopal.

XII. Pons de Coquon était chanoine de l'église d'Agde, lorsqu'il fut élu abbé de Saint-Aphrodise. Il se trouva, le 3 septembre 1219, à l'accord passé entre le duc de Narbonne & l'évêque d'Agde touchant les châteaux de Florensac, de Pomérol, &c.

XIII. Raimond I Michel était chanoine de Saint-Aphrodise lorsqu'il fut élu abbé. Il accorda, au mois de janvier 1222, en faveur de l'œuvre & aumônerie de son église, à tous les clercs & bénéficiers de l'abbaye, la liberté de vendre, sans payer aucun droit, le froment & les légumes qu'ils recueilleraient dans les terres de leurs bénéfices, privilége qu'il étendit à leurs successeurs. Le nécrologe de Cassan marque sa mort au 13 novembre, sans indication d'année.

XIV. Pierre II de Cassan, diacre & chanoine de Notre-Dame de Cassan, fut élu abbé de Saint-Aphrodise. Il autorisa Pierre de Magalas, sacristain de cette église, à réduire à un cens annuel de deux setiers d'orge le champart qui lui était dû par Pierre Vairat. L'acte est du mois de janvier 1225.

XV. Bernard IV Guitard reçut, le 7 juin 1227, d'Aymes de Corneillan, l'hommage de tout ce qu'il possédait dans le fief de Saint-Geniès de Monistrol & de Saint-Jean de Gradan. Il établit, en 1232, la fête de l'apparition de S. Michel & légua pour cette solennité trois cents sols melgoriens.

XVI. Guillaume IV de la Broue, chanoine de Montpellier, abbé dès le 18 novembre 1232, assista au concile tenu à Narbonne en 1244. Ayant été élu archevêque de Narbonne le 24 mai 1245, il résigna ses fonctions d'abbé avant le mois de juin 1245.

XVII. Jacques I fut élu abbé après la promotion de Guillaume au siége de Narbonne. Il est cité comme présent, avec plusieurs autres prélats, le 7 avril 1247, dans la charte de cession des vicomtés de Béziers & de Carcassonne, faite au roi S. Louis par le vicomte Trencavel. Il institua, en 1250, dans l'église de Saint-Aphrodise, la fête des SS. Just & Pasteur. En 1255, Jacques était chanoine de Narbonne & il fut élu par le chapitre, en 1257, à l'archevêché de cette ville.

XVIII. Raimond II de Sérignan était abbé de Saint-Aphrodise le 11 juillet 1255; il assista, la même année, à la sentence que rendit le sénéchal de Carcassonne contre le comte de Foix. Il renouvela, en 1260, l'ancienne confraternité, presque oubliée,

entre son église & celle de Saint-Paul de Narbonne, dont Géraud était abbé. Raimond mourut en 1263.

XIX. Pierre III Vesian, sacristain de Saint-Aphrodise, en fut nommé abbé en 1263. A cette époque il s'éleva un grand différend entre Pons de Saint-Just, évêque de Béziers, & les chanoines de l'abbaye. Les chanoines ayant nommé Pierre Vesian abbé, sans appeler ni consulter l'évêque, celui-ci les excommunia le 5 juillet 1263. L'affaire fut portée devant Gui, cardinal & légat du Saint-Siége, qui prescrivit la forme à observer dans la suite pour l'élection des abbés de Saint-Aphrodise & annula l'élection de Pierre. Cette sentence, prononcée le 26 mai 1264, fut acceptée par les deux parties. On procéda, du consentement de l'évêque, à une nouvelle élection, & les suffrages se réunirent de nouveau en faveur de Pierre Vesian. Cet abbé mourut le 6 juin 1287, jour marqué dans son épitaphe. Après sa mort, Pons de Saint-Just, évêque de Béziers, donna l'administration de l'abbaye à Raimond Fabre, prieur de la Madeleine de cette ville, jusqu'à l'élection d'un nouvel abbé.

XX. Bérenger II Frédol eut une discussion avec Raimond, administrateur pendant la vacance, pour les sommes que répétait celui-ci à raison de son administration & des dépenses qu'il prétendait avoir faites; ils choisirent des arbitres à la sentence desquels ils se soumirent le 25 juillet 1292. Il fut nommé en 1294 à l'évêché de Béziers.

XXI. Bernard V Roi succéda à Bérenger, en vertu d'une bulle du pape Célestin V, donnée au mois de novembre 1294.

XXII. Jean I Aycelin était abbé dès 1295; on en a la preuve dans l'acte de collation de l'abbaye faite par Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, en vertu des bulles de Nicolas IV, en date du 23 mai de cette année.

XXIII. Benoit Gaétan était abbé en 1311. Le 2 juillet de cette année, il confirma les statuts & règlements dressés par les chanoines de Saint-Aphrodise depuis le 31 août 1307.

XXIV. Frédéric de Flise, fils de Guillaume de Flise de Camesane, succéda à Benoît en vertu de la collation à lui faite par Luc, cardinal du titre de Sainte-Marie *in via lata*. L'évêque de Béziers, mécontent de cette nomination, qui le frustrait de son droit d'administration pendant la vacance de l'abbaye, & les chanoines, choqués de se voir ravir leur droit d'élection, en appelèrent au pape le 30 mars 1312.

XXV. Guillaume V porte le titre d'abbé de Saint-Aphrodise dans un acte du mois de juin 1316, qui se trouvait dans les archives de Montpellier.

XXVI. André Frédol était chanoine de Lodève & abbé de Saint-Aphrodise, lorsqu'en 1317 il fut envoyé au concile provincial de Narbonne au nom de l'église de Lodève. Le 22 février 1318, il ratifia le legs d'un moulin fait par Guiraud Salomon à l'aumônerie de Saint-Aphrodise; André était en même temps chanoine de l'église de Narbonne. Le 12 mai 1347, il promulgua un statut au sujet des pénitences que devaient s'imposer les hebdomadiers & les bénéficiers pour les fautes commises au chœur.

XXVII. Gilbert était abbé de Saint-Aphrodise, lorsqu'il fut promu à l'évêché de Saint-Pons, en 1349, par le pape Clément VI, à la place d'Étienne Aldobrandi, camérier du Saint-Siége, transféré par le même pape à l'archevêché d'Arles.

XXVIII. Bernard VI de Mandagaches était abbé, en 1353, lorsque Rostaing *de Amatio*, sacristain de Saint-Aphrodise, s'opposa, au nom de ses confrères, à Hugues de la Jugie, évêque de Béziers, qui se présenta le 13 septembre de cette année pour faire la visite du chapitre. Les consuls de Béziers firent remise à Bernard, le 30 novembre 1364, de cent six florins sur les deux cent trente-deux que le prieur de Cassan & lui devaient pour les réparations des murs de la ville. Bernard mourut en 1391. On vit renaître après son décès les contestations tant de fois renouvelées entre l'évêque de Béziers & le chapitre de Saint-Aphrodise, touchant l'administration de l'abbaye pendant la vacance. L'évêque Barthélemy & les chanoines ayant consenti à un arbitrage, Jacques Lebrun & Raimond Fouquier, bacheliers, rendirent leur sentence le 26 avril 1391; & tout fut pacifié

en vertu du décret qui avait été rendu en 1264 par Gui, cardinal de Sainte-Sabine.

XXIX. Mathieu est compté parmi les abbés qui envoyèrent un procureur au concile de Pise en 1409.

XXX. Jean II Sessala, chanoine de Saint-Nazaire, était abbé en 1424, lorsque Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers, le députa vers le comte de Foix pour le détourner du dessein qu'il avait manifesté de loger ses troupes dans l'église de Saint-Nazaire & dans le palais épiscopal. Jean mourut, suivant le nécrologe de Béziers, le 8 septembre 1428, & fut inhumé dans le cloître.

XXXI. Gérard Charrac ou de Bricoigne succéda à Jean Sessala, le 14 septembre 1428. Il prêta serment de fidélité à Guillaume de Béziers le 18 avril de l'année suivante. Gérard était aussi archidiacre de Laon, lorsqu'il fut élu, en 1433, à l'évêché de Pamiers; il passa ensuite sur le siége de Saint-Pons.

XXXII. Raimond III Ardit, chanoine de Saint-Nazaire, fut élu abbé de Saint-Aphrodise & prêta serment de fidélité à l'évêque, en 1431. Conformément au décret du concile de Bâle, il présenta en 1438 à Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers, à l'abbé de Saint-Thibéry & à l'official d'Agde, commissaires délégués par le concile, les statuts de son église pour qu'ils fussent réformés. On trouve le nom de Raimond cité jusqu'en 1461.

XXXIII. Jacques II Petit ne géra, depuis sa promotion à l'abbaye, que par l'entremise de Pierre Morel, chanoine de Saint-Aphrodise, son vicaire ou procureur général. Il mourut à Montpellier, le 24 mai 1475.

XXXIV. Humbert de Laia succéda à Jacques Petit en 1475. Après son décès, arrivé en septembre 1478, Jacques Picard administra les biens de l'abbaye au nom du roi jusqu'à l'élection du suivant.

XXXV. Jean III d'Oriole, conseiller-clerc au parlement de Toulouse, fit un accord, le 21 février 1481, avec Jacques *de Minutolis*, évêque d'Agde, touchant la redevance annuelle d'un muid & demi de blé *araon*, provenant d'un échange de dîmes.

XXXVI. Arnaud Capuci, bachelier en droit civil & canon, était chanoine d'Agde quand il fut élu abbé de Saint-Aphrodise. Il assista, le 2 octobre 1509, en qualité de vicaire général d'Antoine du Bois, évêque de Béziers, à l'élection de Catherine de Briniac, abbesse du Saint-Esprit. Arnaud fit beaucoup de bien à Saint-Aphrodise & lui donna la grange de La Foucarde. Il mourut le 9 novembre 1511.

XXXVII. Arthur Bureau, neveu de Jean, évêque de Béziers, prêta serment d'obéissance, en 1511, à Antoine du Bois, évêque de cette même ville. Il était encore abbé en 1514. On trouve plusieurs titres de son temps écrits par Martin Mas, son procureur.

XXXVIII. Antoine I de Vesc fut abbé de Saint-Aphrodise & évêque d'Agde. Pierre de Corneillan, chanoine & sacristain de Saint-Nazaire, donna une investiture en son nom, le 8 juillet 1529. Il se démit de son abbaye en faveur du suivant, vers 1530, lorsqu'il fut transféré à l'évêché de Valence.

XXXIX. François I de Castelnau, cardinal de Clermont, est le premier abbé de Saint-Aphrodise nommé par le roi. Il est cité en 1534.

XL. Guillaume VI Cajot, mentionné par Guichenon dans son *Histoire de Savoie*, avait la commende de Saint-Aphrodise en 1543.

XLI. Simon de Pierrevive institua pour son procureur général Amédée Baronat, chanoine & sacristain de Saint-Paul de Lyon. Ce procureur, après la mort de Simon, conserva la régie de l'abbaye jusqu'à ce que le roi eût nommé le suivant.

XLII. Antoine II du Puy, archidiacre de Cabrières, au diocèse de Béziers, fut nommé abbé de Saint-Aphrodise vers l'an 1562. Il reçut la bénédiction de Julien de Médicis, évêque de Béziers. Ses bulles de provision renouvelèrent l'usage où était l'abbé d'officier avec la crosse, la mitre & les ornements pontificaux. Antoine mourut le 20 septembre 1572.

XLIII. François II de Trotin, archidiacre de Carcassonne, succéda à Antoine comme abbé, mais il ne fit aucun séjour à Saint-Aphrodise.

XLIV. Hercule de Gaillac succéda

à François. Après la mort de ce dernier, il s'éleva un différend entre le pape & le roi de France. Le pape avait nommé François Isarn à l'abbaye, & le roi avait désigné Dominique Resseiguier, religieux & prêtre. Celui-ci ayant donné sa démission, le roi accorda aussitôt le brevet, le 3 mars 1597, à Hercule de Gaillac. Hercule fit un accommodement, le 16 août 1601, avec Isarn, pourvu par le pape, & resta paisible possesseur de l'abbaye dont il se démit néanmoins peu après, en faveur du suivant.

XLV. Pierre IV Dalmace reçut le brevet du roi en date du 10 novembre 1601, sur la démission d'Hercule. Le pape lui envoya ses bulles, & il fut béni avec le pouvoir d'user de la crosse & de la mitre, le 19 janvier 1603, par Pierre de Fleyres, évêque de Saint-Pons de Thomières, du consentement de Jean de Bonzi, évêque de Béziers, auquel il rendit hommage le 16 mai 1605.

Dominique de Bonzi, évêque de Césarée & coadjuteur de Jean, évêque de Béziers, est mis par MM. de Sainte-Marthe au rang des abbés de Saint-Aphrodise, parce qu'il en disputa la possession à Henri de Disimieu. Mais cette raison ne paraît pas suffisante.

XLVI. Henri de Disimieu, originaire du Dauphiné, après le procès qu'il eut à soutenir avec Dominique de Bonzi, resta paisible possesseur, en 1619, de l'abbaye de Saint-Aphrodise; mais il n'y résida pas & ne quitta point le séjour de Vienne, où il s'était fixé.

XLVII. Jean IV de Pierre succéda à Henri. Clément de Bonzi, évêque de Béziers, lui disputa le droit d'user des ornements de sa dignité; Jean ne négligea rien pour le maintenir : il obtint une bulle du pape Innocent X, en date du 22 mai 1651, par laquelle il était confirmé dans ses prérogatives & dans l'usage de porter la mitre, la crosse, l'anneau pastoral, la croix pectorale & autres ornements pontificaux. Jean fut député à l'assemblée générale du clergé tenue à Paris le 2 septembre 1656, & mourut en 1676. C'est à ce prélat qu'on est redevable de la liste des abbés de Saint-Aphrodise, insérée par les frères de Sainte-Marthe dans leur *Gallia Christiana*.

XLVIII. Jean V Pelissier fut pourvu & prit possession le 9 décembre 1676. Il mourut en 1692.

XLIX. Pierre V Geneste fut nommé par le roi le jour de Pâques, 5 avril 1692. Il prit possession la même année.

L. N. Geneste prit possession par procureur en 1700. Il était, dit-on, breveté du roi dès 1696.

LI. N. Mercorant succéda au précédent en 1745.

LII. N. Mauduit du Plessis fut pourvu en 1767.

LIII. Jean VI Baptiste de Maillé de La Tour Landri, né au château d'Entrame, diocèse du Mans, le 6 décembre 1743, fut nommé abbé en 1768, & à l'évêché de Gap en 1777. [E. M.]

NOTE XCVIII

Note 98

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Paul de Narbonne.

(Diocèse de Narbonne.)

L'Église de Saint-Paul est une des plus anciennes & des plus célèbres de Narbonne. Elle devait cette célébrité aux reliques de saint Paul, son patron, qui y fut enterré. Cette église, située dans l'origine en dehors des murs de la ville, ne fut renfermée dans son enceinte qu'à une époque relativement récente : il y existait au commencement du neuvième siècle un monastère qui vraisemblablement remontait beaucoup plus haut. Lorsque Louis le Débonnaire confirma, en 814, en faveur de Nébridius, archevêque de Narbonne, les privilèges de l'église de cette ville, il confirma en même temps ceux du monastère de Saint-Paul. Nous voyons qu'en 881 l'église de Saint-Paul était encore soumise à l'archevêque, comme celle de Saint-Just & de Saint-Pasteur, cathédrale de la ville.

La plupart des bienfaiteurs de l'église métropolitaine de Narbonne l'ont été aussi de l'église de Saint-Paul. Nous ne rapporterons pas ici les différentes donations

dont cette dernière fut gratifiée, ces donations ayant été mentionnées déjà dans l'histoire générale. Vers le milieu du onzième siècle, les religieux de Saint-Paul se réformèrent & embrassèrent la vie commune, sous la règle des chanoines réguliers; & comme les chanoines soumis à cette règle n'étaient gouvernés que par des prévôts, lorsque le pape Urbain II confirma, en 1093, cette nouvelle institution dans l'abbaye de Saint-Paul, depuis longtemps gouvernée par un abbé séculier, il marqua expressément dans sa bulle que l'abbé leur tiendrait lieu de prévôt; c'est ainsi que cet ancien monastère, après avoir été occupé par des chanoines séculiers depuis environ le milieu du dixième siècle, passa entre les mains des chanoines réguliers qui, dans la suite, se sont sécularisés à leur tour & ont toujours eu pour chef un abbé élu.

Abbés de Saint-Paul.

I. Savari est le plus ancien abbé de Saint-Paul que nous connaissions; il assista & souscrivit, en 911, au concile de la Province convoqué par Arnuste, archevêque de Narbonne.

II. Léotard ou Leutard est désigné comme abbé & archidiacre en 939 & en 940. Il a signé en ces qualités un acte d'échange fait en 959 par Aymeri, archevêque de Narbonne, & Suniarius, abbé de la Grasse.

III. Aymeri I, archidiacre de Narbonne & abbé de Saint-Paul, fit un échange en 969 avec Bernard Geraldi, évêque de Béziers; il vivait encore en 974.

IV. Gautier, surnommé *Belhomme*, était abbé de Saint-Paul vers 976. Le 23 février 977, le juif Samuel, fils d'Abraham, conjointement avec ses frères Moyse, Isaac & Lévi, vendirent à cet abbé & à Guillaume, diacre, un moulin situé sur la rivière d'Aude, sous le pont, au-dessus de la ville de Narbonne.

V. Agius, diacre & abbé, souscrivit une donation faite par Eudes ou Odon, diacre, en 978.

VI. Aymeri II fit un échange avec un nommé Eudes en 986.

VII. Arucio était abbé en 989.

VIII. Deus-Dedit, abbé de Saint-Paul, fut nommé exécuteur testamentaire du prêtre Simplicius, le 5 novembre 993. Il acheta, en 999, quelques domaines dans le village d'Attilian, & assista, au mois de mars de l'an 1007, à un plaid que tint Ermengaud, archevêque de Narbonne, dans le village de Saint-Georges.

IX. Bernard I Riquin, abbé en 1022.

X. Auger, abbé de Saint-Paul, comparut le 31 mars 1023 à un plaid tenu à Narbonne pour y défendre la possession d'un domaine dont Raimond-Adalgaire lui disputait la propriété. Il fit, en 1030, une donation en faveur de Pierre, sous-diacre & capiscol ou écolâtre de l'église de Saint-Just. Auger vivait encore en 1031.

XI. Oton était abbé en 1032.

XII. Bernard II Rainon, abbé de Saint-Paul, souscrivit en 1032 une charte de donation faite à son abbaye par Hugues, comte de Rouergue, prince de Septimanie ou de Gothie.

XIII. Raimond I Bernard fut gratifié, en 1033, d'un fief situé au-dessus du bourg de Saint-Paul.

XIV. Wifred ou Guifred, le même que l'archevêque de Narbonne de ce nom, fit de nombreuses libéralités à l'abbaye de Cuxa. Il était déjà abbé en 1058. Guifred, archevêque & abbé de Saint-Paul, ayant donné, au mois de mars 1079, à l'église de Saint-Paul une condamine sur la rivière d'Aude, il faut admettre que Raimond, qu'on suppose abbé en 1058 du temps de l'archevêque Guifred, non plus que Matfred qu'on dit être cité en 1066, n'étaient abbés de ce monastère, quoique effectivement ils eussent été élus pour remplir cette dignité à la place de Guifred, qui avait été excommunié par le pape, mais qui ne cessa point ses fonctions malgré cette excommunication.

XV. Pierre I, fils de Bérenger, vicomte de Narbonne, prend la qualité de clerc en souscrivant la donation que son père & l'archevêque Guifred firent en 1048 à la cathédrale de cette ville. Il fut promu, en 1051, à l'évêché de Rodez qu'il obtint peut-être par le crédit de Hugues, comte de Rouergue, son allié. Il paraît qu'il fut élu d'une manière peu canonique, puisqu'il

fut déposé dans la suite comme simoniaque. Aussitôt que Pierre eut appris la mort de Guifred, usant du crédit qu'il avait dans la ville, il se fit élire archevêque de Narbonne & abbé de Saint-Paul.

XVI. Guillaume I, vicomte de Castelnau, abbé de Saint-Paul, fut un des conseils de Dalmace, archevêque de Narbonne, lorsqu'en 1085 ce prélat retira l'église de Grisante, située auprès des faubourgs de la ville, des mains des laïcs qui la détenaient auparavant & l'unit au monastère de Lamourguier. Cet abbé assista au concile de la Province convoqué par Dalmace en 1090. Il était encore abbé en 1093. C'est lui qui reçut & qui peut-être provoqua la bulle donnée par le pape Urbain II pour réformer l'abbaye de Saint-Paul & y rétablir la vie régulière.

XVII. Guillaume II Gausbert vivait en 1094.

XVIII. Hugues, abbé de Saint-Paul en 1096, consentit, au mois d'août de cette année à la donation d'un alleu que Pierre-Raimond, sacristain de cette église, fit à son chapitre avant que de partir pour Jérusalem. Hugues vivait encore en 1114 & en 1117.

XIX. Udalger, vicomte de Castelnau, neveu de Guillaume I, fut élu abbé de Saint-Paul au mois de février 1118. Le pape Gélase confirma son élection par une bulle qu'il adressa au chapitre au mois de septembre. Il assista, en 1119, à la prestation de serment de fidélité fait par Aymeri, vicomte de Narbonne, à Arnaud de Lèvezon, archevêque de la ville, & fit, au mois de juillet 1127, un règlement ou statut concernant la nourriture des chanoines qui vivaient en commun.

XX. Pons I de Brugal est cité comme abbé de Saint-Paul & archidiacre mineur de Narbonne dans une charte d'Arnaud, archevêque de cette ville, comme ayant terminé un différend entre les chanoines & le sacristain de l'église de Saint-Paul en 1145. Il était encore abbé en 1152.

XXI. Arnaud I ou Arnulphe de Lèvezon, abbé de Saint-Paul, se rendit à Poitiers, au mois de mai 1152, pour y faire ses études. Il mourut en 1156, étant abbé de Saint-Paul & archidiacre de Narbonne.

XXII. Pierre II des Fossés acheta de Pierre-Raimond de Hautpoul, le 15 mai 1163, un fief pour la somme de six cents sols melgoriens. Il était encore abbé en 1173.

XXIII. Aldebert est cité comme abbé en 1174 & 1180. Il paraît qu'il eut pour concurrent à l'abbaye Pons d'Arsac, archevêque de Narbonne, qui se trouve indiqué par la première lettre de son nom comme abbé de Saint-Paul, en 1176 & 1179, & par son nom entier avec les qualités d'archevêque & d'abbé, le 1er juillet 1178.

XXIV. Ber... de Rod... se trouve marqué du temps du pape Luce III qui lui fit une réprimande pour avoir admis un chanoine sans avoir consulté l'archevêque.

XXV. Hubert, appelé Imbert par la Chronique de Saint-Paul, était en contestation, en 1185, avec l'archevêque Bernard-Gaucelin, touchant l'établissement d'une sacristie. Il fit, en 1186, son testament par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Paul, & mourut la même année.

XXVI. B. Jourdain, l'un des archidiacres de l'église de Narbonne, fut élu abbé de Saint-Paul du temps de l'archevêque Bérenger, vers 1192.

XXVII. Aymeri III, successeur de B. Jourdain, paraît, d'après une bulle du pape Célestin III, avoir été élu en 1198.

XXVIII. Pierre III donna, en septembre 1204, à son chapitre dont Bérenger, évêque de Carcassonne, était membre, la dîme des vignes du clos de la grande sacristie. Il assista, en 1214, à une donation faite à la cathédrale de Narbonne par Aymeri, vicomte de cette ville. On lit dans le nécrologe de l'abbaye qu'il décéda en 1221.

XXIX. Rebaud fut élu abbé de Saint-Paul après la mort de Pierre; malgré l'opposition de l'archevêque Arnaud, son élection fut approuvée par le pape Honorius III le 28 février 1224. En 1226, les abbés de la Grasse & de Saint-Hilaire le convoquèrent à un chapitre de moines noirs assemblés pour la réformation de leur ordre; enfin il fut élu évêque de Pavie en 1232. Ce fut lui qui, l'an 1229, après Pâques, à la tête de son chapitre & en présence des consuls du bourg de Narbonne, posa la première pierre de la nouvelle église de Saint-Paul.

XXX. Pierre IV Guiraud, sacristain en second de l'église de Saint-Paul, était l'un des trois chanoines que le chapitre députa à Rome, avec le pouvoir d'élire un nouvel abbé, lorsque le Saint Père aurait confirmé l'élection de Rebaud à l'évêché de Pavie. Cette confirmation fut faite dans l'église de Latran en 1232. Aussitôt les deux confrères de Pierre le proclamèrent abbé de Saint-Paul. A leur retour à Narbonne, le chapitre approuva leur choix, mais l'archevêque de Narbonne, qui s'attribuait une juridiction complète sur cette église, refusa son autorisation. On convint de s'en rapporter à des arbitres qui décidèrent, au mois de mai 1232, que l'élection était nulle & statuèrent que dorénavant le chapitre préviendrait l'archevêque de la vacance du siége abbatial & que, sous son autorisation, le chapitre procéderait à l'élection d'un nouvel abbé.

XXXI. Guillaume III Peyronet fut probablement celui sur lequel les voix se réunirent. On voit, en effet, par les archives de Narbonne, que Guillaume confirma les coutumes de cette ville au mois de février 1233. Il était encore abbé en 1235.

XXXII. Guillaume IV Gerse est cité dans un acte d'hommage que Géraud de Pépieux rendit à Pierre-Ameil, archevêque de Narbonne.

XXXIII. Bernard III de Saint-Brice est qualifié abbé en 1240, 1242 & 1249. C'est en cette dernière année qu'en vertu d'une bulle donnée par le pape Innocent IV, il exposa au souverain pontife les dommages causés aux moines de Boulbonne par les religieux de Pamiers qui, s'étant emparés par voie de fait de la grange de Bonrepos, en avaient chassé l'abbé de Boulbonne après l'avoir fort maltraité. Il est encore fait mention de lui en 1254 & 1255. Le nécrologe de Saint-Paul porte que Bernard mourut cette même année & qu'il fut inhumé à Maguelonne.

XXXIV. Géraud I de Narbonne fut gratifié, au mois de décembre 1256, par Pierre de la Redorte, de tous les droits qui lui appartenaient dans une forge de fer. Il fit, au mois de novembre 1261, un accord avec Amaury, vicomte de Narbonne, touchant la haute justice civile & criminelle que l'abbé, le chapitre & les sacristains de Saint-Paul exerçaient dans le bourg de Narbonne. En 1265, Géraud fut nommé avec deux autres délégués du Saint-Siége pour terminer un différend entre l'abbé de Boulbonne & Joubert, abbé de Cuxa, au sujet du prieuré de Tramesaigues. On rapporte au 25 juillet de cette année le transport du tombeau de saint Paul, patron de Narbonne, du rond-point du chœur aux colonnes du maître-autel. Géraud fit un accord, en avril 1266, avec la confrérie des Pénitents de Narbonne concernant les cierges offerts dans leur église & dont la moitié appartenait à l'abbé de Saint-Paul. Il mourut en 1277, au mois de janvier, après avoir fait quelques legs en faveur de son église, & fut inhumé devant le maître-autel.

XXXV. Bernard IV d'Olargues, préchantre de l'église de Saint-Paul, en fut élu abbé à la fin de février 1277. Il mourut le 21 avril 1279.

XXXVI. Raimond II Legras lui succéda au mois de novembre de la même année. Il mourut au mois de décembre 1283.

XXXVII. Guillaume V de Fontcouverte, exécuteur testamentaire de Raimond de Bages en 1287, est qualifié abbé de Saint-Paul & vicaire général de l'archevêque au mois de décembre 1292. Il mourut le 27 juillet 1308, après avoir résigné.

XXXVIII. Bernard V d'Olargues ne paraît pas avoir été élu avant 1309, & il est probable qu'il décéda ou abdiqua en 1314, car son siége était alors vacant.

XXXIX. Pierre V de Narbonne s'excusa, en 1317, de ne pouvoir assister au concile de Béziers. Quelques-uns prétendent que c'est le même qui fut nommé peu de temps après à l'évêché d'Urgel.

XL. Philippe de Majorque, abbé dès l'an 1318, eut de vives discussions avec son chapitre sur la nomination des syndics. Les chanoines réclamèrent la médiation de Jean Ferrier, son vicaire général, pour terminer leur différend.

XLI. Arnaud II, qui succéda à Philippe en 1327, ne jouit pas longtemps de sa dignité. Il était mort en 1328.

XLII. Pons II d'Aurench fut élu la même année.

XLIII. Pierre VI de Narbonne, fils d'Amaury, vicomte de Narbonne, & de Jeanne de l'Ile-Jourdain, était abbé en 1331. En 1335, le vendredi après la fête de Saint-Barnabé, il dressa des statuts pour la célébration de l'office divin & la réformation de la discipline. Pierre fut nommé évêque d'Urgel, & mourut à Montpellier le 9 novembre 1347. Il avait abdiqué ses fonctions d'abbé au moins depuis 1342.

XLIV. Adhémar d'Aure était abbé en 1347. Jean de Guillan & Étienne Guersa, ses vicaires généraux, firent avec le chapitre des règlements sur l'usage des offrandes. C'est peut-être le même personnage qu'Auger, désigné comme abbé en différents actes de 1345, 1346 & 1348, à moins qu'ils ne fussent tous deux compétiteurs; l'un aurait été élu par le chapitre & l'autre aurait eu pour lui l'institution du pape.

XLV. Bernard VI, prieur d'Olargues, qui passe pour avoir été pourvu par Clément VI, après la mort d'Auger, mourut à Avignon.

XLVI. Arnaud III de Villars affranchit, en 1357, les habitants de Raissac de la servitude; ils ne furent plus assujettis depuis qu'à certaines corvées. Envoyé à Beaucaire par le comte de Poitiers, gouverneur de Languedoc, il reçut pour cette commission cinquante-quatre écus.

XLVII. Pierre VII. On croit qu'il fut institué abbé de Saint-Paul par le pape Innocent VI, au mois de janvier 1358, après la mort de Bernard. Ce qui donne à penser qu'Arnaud succéda à Adhémar par suite de l'élection du chapitre, & Pierre à Bernard par la nomination du pape.

XLVIII. Guiraud fit un accord avec les carmes en 1369.

XLIX. Astorge de Landorre paraît avoir été abbé en 1379, 1387 & 1395. Bégon Sicard, chanoine de Saint-Just, était son vicaire général. Astorge vivait encore en 1399.

L. Gilbert de Veyrac est marqué abbé en 1405. Il assista, le 9 juin 1409, à la consécration de Geoffroi de Pompadour, élu évêque de Saint-Pons de Thomières; elle fut faite dans l'église de Narbonne par Pierre, évêque de Bazas, vicaire général de François de Conzié. Il est encore fait mention de Gilbert dans les années 1413 & 1421.

LI. Raimond III *de Fabricis*, en 1426.

LII. Guibert, en 1430.

LIII. Albert, en 1449.

LIV. Raoul Bonnier, abbé de Saint-Paul & vicaire général de l'archevêque de Narbonne, mourut au mois de mai 1458.

LV. Pierre VIII Raimond d'Auxilion, docteur ès lois, abbé dès 1463, fit, en 1467, une transaction avec Antoine du Bec Crespin, archevêque de Narbonne, auquel il céda la collation d'un canonicat de l'église de Saint-Paul; il est encore mentionné en 1473.

LVI. Georges d'Amboise, neveu de Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap, nomma, en 1475, Pierre Bailli pour son vicaire général.

LVII. Louis d'Auceille.

LVIII. Antoine I Daude.

LIX. Géraud II Boisserie, promu par l'archevêque de Narbonne & admis par le chapitre de Saint-Paul, prit possession le 16 novembre 1496.

LX. Jean I de Pois était abbé en 1501 & se démit l'année suivante.

LXI. Pierre IX d'Auxilion était abbé de Saint-Paul & évêque de Carcassonne en 1505. Il fit renouveler, en 1510, l'état & le dénombrement des biens dépendant de l'abbaye, & se démit en 1511 entre les mains du pape Jules II.

LXII. Martin de Saint-André, clerc de l'église de Carcassonne, parent de Pierre d'Auxilion & âgé de seize ans, fut nommé abbé de Saint-Paul par Jules II, sur la démission de Pierre, dès le mois de janvier 1511; il ne prit possession que deux ans après & par procureur. Devenu évêque de Carcassonne, il se démit, en 1513, de l'abbaye entre les mains du pape Clément VII, en faveur du suivant.

LXIII. Pierre X d'Auxilion, chanoine des églises de Narbonne & de Carcassonne, nommé abbé de Saint-Paul le 19 décembre 1524, fit dans son église la fondation de la fête de Saint-Raimond, & mourut au mois de mai 1527.

LXIV. Thomas de Saint-Bonnet, élu abbé en 1528, décéda en 1530.

LXV. Pierre XI Chabot, bachelier en

droit & chanoine de Saint-Paul, élu abbé en 1530, mourut au mois de juillet 1534.

LXVI. Tristan de Clermont, breveté du roi & muni des provisions du pape, prit possession de l'abbaye le 26 mai 1529, malgré les protestations du chapitre. Il fut en procès avec les deux abbés précédents, élus par les chanoines, mais qui ne s'étaient pas mis en possession. L'un & l'autre étant décédés, Tristan fut élu par le chapitre, le 2 décembre 1534.

LXVII. Benoit Dupont était abbé en 1537. Il abdiqua en faveur du suivant.

LXVIII. Antoine II Besson, nommé, dit-on, dès l'année 1568, ne reçut que le 15 février 1572 sa confirmation par le vicaire général de Narbonne, & en 1574 seulement, ses provisions du pape Grégoire XIII. Il décéda au mois de septembre 1577.

LXIX. Henri I d'Autemar, official de l'église de Narbonne, reconnu abbé le 26 avril 1578, mourut en 1580.

LXX. Barthélemy Favre, chanoine de Saint-Paul, fut nommé abbé le 22 septembre 1580 & confirmé par le vicaire général du chapitre de Narbonne, auquel il jura obéissance le 10 octobre de cette même année. Pendant la vacance du siége archiépiscopal, il aliéna une partie de la terre de Saint-Amant, pour satisfaire aux décimes extraordinaires qui furent imposées alors sur son abbaye. Il mourut en 1584 & fut inhumé auprès du grand autel, devant la chaire abbatiale.

LXXI. Pierre XII de Mamillon, promoteur de l'église de Narbonne, fut intronisé le 25 juin 1585. Il est qualifié en 1604 docteur en droit & abbé de Saint-Paul. Le cardinal de Joyeuse l'avait nommé précédemment administrateur des biens de l'archevêché. C'était un savant prédicateur; il décéda en 1615, & fut inhumé avec ses habits abbatiaux & les marques de sa dignité, la crosse & la mitre.

LXXII. Gabriel Dumas, chanoine de la cathédrale, fut élu abbé par le chapitre de Saint-Paul. Il eut pour concurrent Arnaud Guyon, breveté par Louis XIII le 7 novembre 1615, mais qui fut évincé.

LXXIII. Bernardin d'Autemar ayant obtenu l'abbaye de Saint-Paul par la résignation du précédent, dont il était neveu, transigea avec François de Trégoin, élu par le chapitre, & conserva son titre. Il donna à son église un calice & des burettes de vermeil, mourut en 1668 & fut enterré devant la chaire abbatiale.

LXXIV. Henri II d'Autemar, frère du précédent, aumônier du roi, abbé d'Eaunes, diocèse de Toulouse, & de Saint-Guillem du Désert, fut élu abbé de Saint-Paul le 3 janvier 1669.

LXXV. Hyacinthe d'Autemar du Taur, neveu & résignataire de Henri, son oncle, prit possession le 29 décembre 1669. Il mourut en 1693 & fut inhumé devant la chaire abbatiale.

LXXVI. Étienne le Franc de la Grange, docteur en Sorbonne, vicaire général du cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, était chanoine théologal de Saint-Just, archidiacre de Corbières, & président de la chambre des comptes de Montauban en 1682, lorsqu'il fut élu abbé de Saint-Paul en 1693; il prit possession en 1695 par procuration dont il chargea Vincent Fabre, chanoine de cette abbaye, & assista, en 1706, au synode diocésain tenu à Narbonne.

LXXVII. Jean II Baptiste de Macheco de Premeaux, de Dijon, arrière-neveu par sa sœur de M. Le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne, fils de Bénigne de Macheco, seigneur de Premeaux & d'Anne Le Cocq de Corbeville, fut élu abbé de Saint-Paul le 27 mars 1709. Pech, chanoine de Saint-Paul, chargé de sa procuration, prit possession en son nom.

LXXVIII. Jean III François de Macheco de Premeaux, né à Dijon le 4 février 1667, succéda, à la fin de 1709, à Jean-Baptiste, son frère. Il prit possession le 6 octobre 1711. Il avait assisté, en 1710, à l'assemblée générale du clergé, & il y fut nommé commissaire avec M. Charles Le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne, pour examiner le projet d'une nouvelle édition du *Gallia Christiana*, dont le soin fut confié à dom Denis de Sainte-Marthe. Nommé agent général du clergé en 1720, il assista en cette qualité aux assemblées de 1723 & de 1725. Il fut nommé à l'évêché de Conserans le 29 mars 1726 & se démit de l'abbaye en 1727.

LXXIX. **Jean IV Marie de Castellan**, originaire du Languedoc, docteur en théologie de la maison de Navarre, déjà abbé de Bullencour, dans le diocèse de Troyes, député en 1725 à l'assemblée générale du clergé de France, prit possession de l'abbaye de Saint-Paul le 14 juin 1727, sur la démission de l'évêque de Conserans. [E. M.]

Note 99

NOTE XCIX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Pierre de Psalmodi.

(Diocèse de Nimes.)

L'abbaye de Psalmodi, placée primitivement sous l'invocation du Sauveur & de saint Julien, & plus tard sous celle de saint Pierre, une des plus anciennes du Languedoc, était située à quatre lieues de Nimes, dans une île appelée *Insula Psalmodia;* la mer, en se retirant, a joint cette île au continent, & l'emplacement de l'abbaye est aujourd'hui à près de dix kilomètres dans les terres. Détruit de fond en comble par les Sarrasins, lors de leur seconde irruption dans les Gaules, en 725, ce monastère fut rétabli par Pepin, & en l'année 791, Charlemagne mit sous sa dépendance celui de Saint-Saturnin de Nodels, diocèse de Nimes. Il lui donna aussi le territoire de la Tour de Matafère, où depuis le roi saint Louis fit construire le port d'Aigues-mortes. A partir de sa restauration, sous les carlovingiens, l'abbaye de Psalmodi ne fit qu'acquérir une plus grande importance. Elle reçut, sur les dernières années du règne de Charlemagne & sous celui de Louis le Débonnaire, un grand nombre de donations particulières & renfermait alors cent quarante religieux; mais sa situation dans une île & à proximité de la haute mer l'exposait, comme l'abbaye de Maguelonne, aux incursions des pirates maures & autres qui, aux neuvième & dixième siècles, désolèrent les côtes de la Méditerranée; aussi l'histoire de cette abbaye, depuis le règne de Louis le Débonnaire jusqu'au commencement du onzième siècle, est-elle à peu près inconnue. On voit seulement par un diplôme de Charles le Simple, donné en 909, que l'abbaye avait été de nouveau détruite, que les religieux s'étaient réfugiés à Corneillan, entre Lunel & le bourg de Port, qu'ils y avaient bâti des chapelles & quelques cellules, mais que ce nouvel établissement avait aussi été ravagé lors d'une nouvelle descente des pirates. En 1004, dans une assemblée des principaux seigneurs du pays tenue à Psalmodi même, il fut statué qu'on reconstruirait le monastère & qu'on le rétablirait dans son état primitif; ce qui fut exécuté.

Les religieux de Psalmodi se sécularisèrent en 1537. Les États de Languedoc firent des remontrances au roi sur cette sécularisation ainsi que sur plusieurs autres faites à la même époque, & il fut dit, dans une assemblée tenue à Carcassonne le 17 octobre 1547, touchant les doléances que le pays faisait sur la sécularisation des églises & l'union des bénéfices, qu'à cet égard, il serait acquiescé à la volonté du roi, sauf aux particuliers qui se plaindraient de poursuivre, si bon leur semblait, suivant la provision sur ce obtenue. Le chapitre de Psalmodi, sécularisé, fut transféré d'abord à Aigues-mortes, à raison du mauvais air qui régnait alors à Psalmodi, & à la fin du dix-septième siècle, il fut uni à celui de la collégiale d'Alais pour former le chapitre de la cathédrale de cette ville.

Abbés de Psalmodi.

I. **Corbilian** ou **Corbilianus**, abbé de Psalmodi en 791, contribua beaucoup à la reconstruction du monastère.

II. **Théodemir**, de race visigothique, succéda à Corbilian auquel il avait été confié dans sa jeunesse & qui l'avait élevé. Il était abbé en 810, en 821 & en 823, & mourut vers l'année 825.

III. **Thibaut** était abbé en 842, d'après un diplôme de Charles le Chauve.

IV. **Witard I** ou **Guitard** était abbé de Saint-Julien de Psalmodi en 887, comme

on le voit par les actes du concile de Port, & en 897, d'après une bulle du pape Étienne VI, bulle attribuée à tort au pape Étienne VIII par les auteurs du *Gallia Christiana*, ce qui leur a fait placer Witard à l'année 940.

V. RAGEMBALD, abbé en 909, obtint cette même année, de Charles le Simple, un diplôme confirmatif des priviléges de son abbaye; il est aussi qualifié dans cet acte abbé de Joncels, ces deux abbayes ayant été unies sur la fin du neuvième siècle.

VI. WITARD II reçut de Guillaume, comte de Toulouse, & d'Emme de Provence sa femme, en 997, le prieuré de Saint-Julien de Corneillan.

VII. GARNIER, élu abbé à l'assemblée tenue en 1004, à Psalmodi, pour le rétablissement de l'abbaye, est cité, en 1005, dans l'acte d'élection de Wifred à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Il signa, en 1019, la charte de fondation du monastère de religieuses de Saint-Geniès, diocèse de Maguelonne, & en 1025, la charte de Judith, première abbesse de ce monastère. Garnier mourut, avec la double qualité d'abbé de Psalmodi & de Joncels, le 5 février, selon le nécrologe de Saint-Gilles.

VIII. RAIMOND I était abbé au mois de décembre 1054.

IX. GUILLAUME I PHILAUD, religieux de Gellone, prieur de Sauve vers 1043, fut élu abbé de Psalmodi vers 1071.

X. BÉRENGER était abbé de Psalmodi & de Joncels en 1082. Pierre-Ermengaud, évêque de Nimes, lui fit en cette année donation de l'église de Teillan.

XI. PIERRE I était abbé en 1084.

XII. GUILLAUME II souscrivit, en 1085, un acte par lequel Dalmace, archevêque de Narbonne, réservait à son église une redevance annuelle de trois livres de cire sur l'église de Notre-Dame de Narbonne.

XIII. ARNAUD I reçut, en 1086, la donation faite aux monastères de Psalmodi & de Joncels, par Bérenger-Guillaume & Loupiane, sa femme, de l'église de Sainte-Cécile du château de Loupian qui leur appartenait. Il vivait encore en 1095.

XIV. FOULQUE I fut nommé dans une assemblée tenue par les ecclésiastiques de la province en 1097, où le monastère de Psalmodi fut soustrait à la juridiction de Saint-Victor de Marseille, soustraction dont l'acte fut renouvelé par le pape Urbain II en 1099. Pascal II confirma, en 1115, en faveur de Foulque, toutes les possessions de son monastère. Cet abbé mourut le 17 mai de cette dernière année.

XV. PIERRE II paraît devoir être placé ici, à cause de la discussion qu'il eut avec Bérenger, abbé de Joncels, sur la dépendance de ce monastère de celui de Psalmodi. C'est en 1115 que la sentence sur ce différend fut prononcée.

XVI. BERTRAND reçut, le jeudi 22 février 1117, une donation de Richard, archevêque de Narbonne. C'est de son temps que le pape Gélase II vint visiter Psalmodi, dédia l'église de Teillan & confirma, en 1119, les possessions & priviléges de l'abbaye. Bertrand administrait encore le monastère en 1138.

XVII. PIERRE III était abbé en 1141.

XVIII. GUILLAUME III occupait le siége abbatial en 1155 & en 1157.

XIX. PIERRE IV D'UZÈS fut présent, en 1174, à la donation de la terre d'Airolles, faite à Bertrand, abbé de Franquevaux, par Raimond d'Uzès, seigneur de Posquières. Il se démit peu après l'année 1176; mais il vivait encore en 1181.

XX. GUILLAUME IV fut élu abbé de Psalmodi, en 1180, après la démission de Pierre d'Uzès.

XXI. FOULQUE II est qualifié abbé en 1185. Le nécrologe de Saint-Gilles marque sa mort au 19 décembre.

XXII. GUILLAUME V siégeait en 1190.

XXIII. ALDEBERT est cité en 1198, & dans le nécrologe de Saint-André lès-Avignon au 20 décembre.

XXIV. RAIMOND II, en 1203.

XXV. BERNARD I DE GENERAS, d'une famille noble, voisine de Psalmodi, était abbé en 1203; il fut présent au traité de paix fait, en 1206, entre Pierre, roi d'Aragon, & les habitants de Montpellier. Il transigea, en 1217, avec les chanoines de Saint-Just de Narbonne.

XXVI. RAIMOND III, en 1220.

XXVII. PONS est cité dans des chartes

de l'église d'Agde en 1226 & 1234. Il paraît encore en 1239 & en 1241.

XXVIII. G. est mentionné, en 1243, comme abbé de Psalmodi, dans une charte de Pierre-Bermond, seigneur d'Anduze.

XXIX. Raimond IV céda, au mois d'août 1248, au roi saint Louis, le territoire d'Aigues-mortes; ce prince y fit établir un port & donna en échange à l'abbaye une terre ou condamine qui lui appartenait dans le canton de Sommières.

XXX. Guillaume VI est cité en 1249.

XXXI. Giraud de Brugières fut abbé de 1258 à 1269.

XXXII. Bernard II *de Anagia* prescrivit certaines mesures, en 1272, à Bertrand-Rostaing, au sujet des pêcheries de l'abbaye.

XXXIII. Pierre V Bedoc était abbé du temps du pape Nicolas IV, lequel donna commission à l'évêque de Marseille de faire la visite de Psalmodi & d'y réformer les abus qui s'y étaient introduits. Pierre fit en 1300 une association de prières avec l'abbaye de Saint-Gilles, & en 1315, année de sa mort, il en fit une autre avec les religieux de Cuxa.

XXXIV. Raimond V Bernard, prieur de Saint-Martin d'Alayrac, fut fait abbé de Psalmodi en 1317, en vertu d'une bulle du pape Jean XXII, & gouverna l'abbaye jusqu'en 1319, année de son élection comme abbé de Cluny.

XXXV. Arnaud II, religieux & aumônier de Saint-Papoul, nommé abbé de Psalmodi en 1319, mourut la même année.

XXXVI. Frédol, religieux & doyen de Psalmodi, en fut nommé abbé par Jean XXII, en 1320. Il prêta serment de fidélité au roi en 1321, & permuta, en 1330, avec l'abbé de Saint-Thibéry.

XXXVII. Gaillard avait été prieur de Montferrat, diocèse d'Uzès, avant que le pape Jean XXII le nommât abbé de Saint-Thibéry. Ce pape le fit permuter, en 1330, avec Frédol, abbé de Psalmodi. Gaillard mourut en 1331.

XXXVIII. Raimond VI de Sérinhac, d'abord abbé de Gellone & prieur de Goudargues, ensuite abbé de Saint-Gilles, le devint, en 1332, de Psalmodi qu'il gouverna jusqu'en 1352.

XXXIX. Gaucelin de Deaux, neveu de Bertrand, évêque d'Embrun, fut institué abbé de Psalmodi, en 1352, par une bulle du pape Innocent VI, datée d'Avignon. Il fut présent à la confirmation des statuts de l'église de Cavaillon & est mentionné, en 1361, dans les archives de la chambre des comptes de Paris. L'année suivante, Urbain V le nomma à l'évêché de Nimes; il était néanmoins encore abbé de Psalmodi en 1363 & trésorier du pape.

XL. Raimond VII était doyen de Saint-Gilles lorsque le pape Urbain V le nomma à l'abbaye de Psalmodi, en 1362. Il mourut à Avignon en 1365.

XLI. Guillaume VII Colomb, religieux de Saint-Pierre de Montmajour, fut pourvu en 1365, mais pour peu de temps, de l'abbaye de Psalmodi.

XLII. Pierre VI Lasteyrie, fils de Gérard & de Marguerite de Peyrefumade, était abbé en 1368; son frère Gui lui légua par testament la vaisselle d'argent qu'il lui avait prêtée lors de sa promotion à l'abbaye. Pierre gouverna celle-ci jusqu'en 1376.

XLIII. Pierre VII lui succéda en 1376; il était abbé de Saint-Aubin d'Angers, & Grégoire XI le transféra à l'abbaye de Psalmodi; il fut nommé visiteur des bénédictins dans leur chapitre général, tenu à Carcassonne en 1395. Dans le chapitre de 1399, cet abbé institua des prières particulières pour les religieux décédés dans les différentes églises dépendantes de l'abbaye, & ordonna que les prêtres célébreraient pour chaque défunt trois messes, que les clercs & les frères convers réciteraient trois cents *Pater* & *Ave*, que l'abbé nourrirait, le lendemain de chaque décès, quinze pauvres, &c. Pierre mourut le 28 avril 1400, à Saint-Laurent, à une demi-lieue de Psalmodi, où les abbés faisaient alors leur résidence.

XLIV. Aymeri de la Gardie fut nommé abbé en 1400. Il termina, en 1404, un différend entre Antoine, évêque de Maguelonne, & les chanoines de son chapitre. Il envoya, en 1409, un procureur au concile de Pise.

XLV. Arnaud III de Saint-Félix était abbé en 1415.

XLVI. Pierre VIII de Narbonne, en 1438.

XLVII. Arnaud IV de Saint-Félix, abbé en 1439, fut définiteur au chapitre général tenu à Carcassonne en 1448. Il vivait encore en 1459.

XLVIII. Guillaume VIII de Saint-Félix était abbé en 1462.

XLIX. Gui Lauret, protonotaire apostolique, fut le premier abbé commendataire de Psalmodi; il conserva la commende depuis 1483 jusqu'en 1507.

L. Jacques de Beaune, évêque de Vannes, fut abbé de Psalmodi depuis 1507 jusqu'à sa mort, arrivée en 1510 ou 1511. Les religieux élurent Girard Pilet, dit de la Verne, mais cette élection ne fut pas confirmée.

LI. Martin de Beaune fut pourvu de la commende de 1511 à 1522.

LII. Jérome de Canossa avait la commende de l'abbaye en 1522 & en 1523.

LIII. Louis de Canossa, évêque de Bayonne, était abbé commendataire en 1524 & en 1531.

LIV. Regnault de Martigni, évêque de Vabre, était abbé commendataire de Psalmodi en 1536.

LV. Jean I de Luxembourg fut nommé abbé la même année. L'année suivante, les religieux de Psalmodi furent sécularisés par le pape Paul III; & comme ils se plaignaient de l'insalubrité de l'air de leur demeure, ils furent transférés à Aigues-mortes. Peu de temps après, les religionnaires ruinèrent en grande partie l'abbaye, dont il ne resta que l'église & une portion du dortoir & du cloître. Jean fut abbé jusqu'en 1549.

LVI. Barnabé de Fayolles fut nommé en 1550; il résidait à Paris le 22 mai 1566 & y gérait les affaires du connétable de Montmorenci.

LVII. François I de Fayolles succéda à Barnabé.

LVIII. Jean II de Fayolles fut abbé commendataire après François.

LIX. Marc de Calvière, ayant été nommé président au parlement de Toulouse, se démit en faveur de son frère.

LX. Jean III de Calvière, frère du précédent, fut nommé sur sa résignation. Il était abbé en 1634. Il se démit de l'abbaye en faveur de son neveu, François de Calvière, clerc du diocèse de Nîmes. Le roi écrivit, en faveur de ce dernier, au cardinal Barberini, son envoyé à Rome[1],

[1] Voici le texte de deux lettres écrites à ce sujet par le roi Louis XIII : l'une, au cardinal Barberini, l'autre au comte de Noailles, ambassadeur de France à Rome[1]; elles établissent l'ordre de succession de ces trois abbés.

« Mon cousin, je vous prie, suivant la lettre que j'écris à notre très saint Père le Pape, intercéder, vous employer & tant faire, qu'à ma nomination, Me François de Calvière, clerc du diocèse de Nismes, soit pourvu de l'abbaye séculière de Saint-Pierre de Psalmodi, diocèse de Nismes, à présent vacante par la résignation que Mr Jean de Calvière, abbé d'icelle, son oncle, en a faite en sa faveur, & à son profit, soubs la réserve de la troisième partie des rentes & des revenus de la dite abbaye, sa vie durant, oultre aultre pension du tiers des fruits & rentes du dit bénéfice, réservée cy devant en faveur du Sr Marc de Calvière, mon conseiller & président en ma court de Parlement de Thoulouse, frère du dit sieur abbé & son résignant, afin qu'il lui en soit expédié toutes & chacunes les bulles, dispenses & provisions apostoliques nécessaires avec les réserves des dites pensions, conformément aux procurations, mémoires & suplications qui en seront présentés à Sa dite Sainteté & vous me ferez bien agréable plaisir. Sur ce je prie Dieu, mon cousin, vous tenir en sa sainte garde.

« Escrite à Paris, le 18e jour de janvier 1634.

« *Signé*, Louis.

« *Et plus bas :*

« De Loménie. »

Et au dos est écrit : A mon cousin le cardinal Barberini, comprotecteur de mes affaires à Rome.

« Mr le comte de Noailles, le Sr de Calvière, président en ma court de Parlement de Thoulouse, m'a rendu en diverses occasions des preuves de son affection à mon service, ce qui me convie de l'avoir en particulière considération, & d'autant qu'il m'a fait entendre désirer quelque grâce de nostre saint Père le Pape, pour la conservation d'une pension que je luy ai accordée sur les fruits d'une abbaye, laquelle il a résignée depuis longtemps à un sien frère, par ma permission; je désire que vous vous employiez en mon nom à Rome, & fassiez tous les offices nécessaires pour l'obtention de la dite grâce, faisant cognoistre qu'elle sera dignement faite &

[1] Extrait des archives de Noailles, par Gaignières. Ms. latin 20896, fo 238.

demandant l'abbaye pour le résignataire, avec la retenue du tiers des fruits pour l'oncle, outre la pension précédemment retenue en faveur de Marc de Calvière, alors président au parlement de Toulouse, frère de Jean, dernier résignant. On assure que Jean renonça à sa pension, en 1689, en faveur du nouvel évêché d'Alais, cette abbaye ayant été comprise dans la dotation de cet évêché; il obtint en dédommagement l'abbaye de Lire. Jean mourut en 1698.

LXI. François II de Calvière, neveu du précédent, fut nommé sur la résignation de son oncle, en 1634.

LXII. François III Chevalier de Saulx, premier évêque d'Alais, obtint du roi l'union de l'abbaye de Psalmodi à son évêché, en 1690. [E. M.]

que j'en aurai un particulier contentement. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le comte de Noailles, en sa sainte garde.

« Escrit à Saint-Germain en Laye, le 30e jour de juin 1634.

« *Signé*, Louis.

« *Et plus bas :*

« Bouthillier. »

Et au dos est écrit : A Monsieur le comte de Noailles, chevalier de mes ordres, conseiller en mon conseil d'Estat, & mon ambassadeur à Rome.

Note 100

NOTE C

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Notre-Dame de Sorèze.

(Diocèse de Lavaur.)

La ville de Sorèze est située au pied de la Montagne-Noire, à une lieue de Revel vers le sud-est, & dans une plaine fertile qui a six lieues d'étendue. L'abbaye, dédiée à Notre-Dame, qui lui a donné naissance, serait, à ce qu'on prétend, de la plus haute antiquité. On assure, en effet, qu'elle fut détruite au huitième siècle par les Sarrasins; il est certain qu'elle existait en 817 & qu'elle fut restaurée par Pepin, roi d'Aquitaine, fils de Louis le Débonnaire. Ce prince la soumit au Saint-Siége & voulut qu'elle fût indépendante de toute autre église. Le pape Callixte II lui confirma ce privilége en 1120 & Innocent II en 1141. Cependant l'évêque de Lavaur, Jean Boucher, attaqua cette immunité vers l'année 1436, mais elle fut défendue & conservée en son entier par Jean de Leyrac qui, après avoir été chambrier & prieur dans cette abbaye, jouissait alors de la dignité abbatiale. Il défendit avec le même succès, contre l'évêque de Saint-Papoul, le droit de nommer à la cure de Saint-Paulet. L'abbaye de Sorèze fut une seconde fois détruite en 1573, lorsque les calvinistes, après en avoir expulsé les religieux, renversèrent les bâtiments de fond en comble. Ils ne laissèrent debout que les murailles de l'église dont ils firent leur temple, brûlèrent les reliques, les titres & tous les papiers, & s'emparèrent des biens & des revenus qu'ils conservèrent jusqu'en 1601, époque où les commissaires du roi ordonnèrent que l'exercice de la religion catholique y serait rétabli & que les biens seraient restitués aux religieux. Ceux-ci revinrent à Sorèze, mais n'osèrent rentrer de suite dans tous leurs droits. Cependant Barthélemy Robin, bénédictin de Saint-Corneille de Compiègne, ex-prédicateur du roi, ayant été pourvu en 1636 de l'abbaye de Sorèze & béni le 29 janvier 1640, dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés, commença par unir son abbaye à la congrégation de Saint-Maur, & s'appliqua avec tant de zèle à relever l'église qu'elle fut en état, dans le mois de septembre 1642, d'être consacrée sous le nom & l'invocation de Notre-Dame de la Paix, par l'archevêque de Toulouse, Charles de Montchal, assisté des évêques de Saint-Papoul & d'Alet.

La destruction des archives ne permet pas de donner une liste bien exacte des abbés qui ont gouverné cette abbaye[1].

[1] Cette notice serait incomplète si nous ne disions quelques mots du célèbre collége de Sorèze. Son origine est fort ancienne; elle remonte à l'école que les Bénédictins tenaient dans leur monastère & où ils enseignaient gratuitement le latin aux

Abbés de Sorèze.

I. Bertrand I était abbé de Sorèze en 817, lorsque Louis le Débonnaire lui donna le domaine qui devint dans la suite le prieuré de Saramon.

enfants de la ville. Ces religieux donnèrent à leur enseignement une plus grande extension lorsqu'ils eurent embrassé la réforme de Saint-Maur. Ils furent surtout poussés dans cette voie par le désir de faire concurrence à l'académie protestante de Puylaurens. Le succès ayant favorisé leur entreprise, ils construisirent, sous la direction de Jacques Hody, prieur de l'abbaye, un nouveau bâtiment destiné à répondre à tous les besoins de l'enseignement & au nombre toujours croissant des élèves.

Ce collége, dans lequel on enseignait, outre les langues mortes qui faisaient le fondement de l'éducation, l'arithmétique & la géométrie, la géographie & l'histoire, fut inauguré le 12 octobre 1682; l'ouverture des classes se fit le lendemain, 13. Cet établissement jouit bientôt d'une grande réputation & acquit un degré de prospérité qu'il garda pendant plus de vingt ans. Nous ne devons pas oublier de noter ici que dom Claude Devic, l'un des auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc,* né à Sorèze, le 15 juin 1670, commença ses études au collége le jour même de cette première ouverture, & que ses succès dans toutes ses classes, ayant attiré sur lui les yeux de ses supérieurs, ceux-ci l'engagèrent à entrer dans leur congrégation, où son savoir, universellement reconnu, & ses vertus déterminèrent ses chefs à le charger de missions importantes auprès du pape Clément XI. Lorsque l'Archevêque de Narbonne, président des États, fit demander au général de la congrégation de Saint-Maur les deux sujets les plus capables de travailler à l'*Histoire générale de Languedoc,* on lui désigna tout d'abord dom Claude Devic, qui fut à cet effet rappelé d'Italie.

La peste de Marseille, qui, en 1722, se faisait craindre dans le Languedoc, obligea momentanément les religieux à renvoyer leurs élèves. La congrégation de Saint-Maur, qui avait vu les progrès toujours croissants du collége, jugea à propos de lui donner un plus grand essor; elle profita de l'occasion pour faire construire un bâtiment plus vaste & mieux approprié à sa destination. Mais ce bâtiment, retardé par une foule d'obstacles suscités par la jalousie ou l'intérêt particulier, ne s'éleva que fort lentement, & ce ne fut qu'en 1757, sur les réclamations réitérées des habitants, que dom Fougeras fut envoyé comme prieur par le chapitre général de la congrégation & chargé de réorganiser les études à Sorèze. Cet homme, remarquable à plus d'un titre, n'attendit pas que le local fut achevé pour ouvrir le collége; il commença, au mois de mai 1757, avec trente-six élèves seulement; il y en avait cent dix le 15 janvier 1759, lorsqu'il en fit l'ouverture solennelle.

Dom Victor Fougeras peut être considéré comme le restaurateur de l'école de Sorèze; il y apporta un plan d'éducation qui a servi de modèle à beaucoup d'institutions modernes & dont la mise en pratique assura la réputation du collége. Les successeurs de dom Fougeras, dom Lacroix, dom Lasserre & dom Raimond Despaulx, nommé directeur en 1767, furent des hommes de mérite. Sous l'administration de ce dernier, l'école devint royale militaire; c'est-à-dire que le roi la prit sous sa protection spéciale, y plaça un certain nombre d'élèves entretenus aux frais de l'État & y envoya chaque année un officier comme inspecteur.

Souvent attaquée par les journaux & par l'université de Paris pour sa méthode d'enseignement, l'école de Sorèze ne continua pas moins de prospérer jusqu'à la Révolution française. Dom Despaulx, considérant le grand nombre d'élèves qui se destinaient au génie, à la navigation, aux constructions navales & à l'artillerie, développa dans l'école l'étude des mathématiques & multiplia les moyens de faire faire à ceux qui voulaient embrasser ces carrières des progrès rapides : les cours furent faits d'une manière plus pratique; on créa un cabinet de physique & de chimie; un cabinet d'histoire naturelle; on construisit un observatoire, &c.

La Révolution française, en supprimant tous les établissements religieux, pensa ruiner l'école de Sorèze. En 1791, les moines se dispersèrent & les bâtiments de l'abbaye & du collége furent mis en vente. Cependant, un des plus distingués parmi les bénédictins, dom François Ferlus, professeur de rhétorique & d'histoire, encouragé par l'autorité civile, entreprit de sauver cet établissement. Il s'associa quelques-uns de ses confrères, retint les autres professeurs, en appela de nouveaux, conserva les élèves, racheta les bâtiments en empruntant l'argent nécessaire, & recomposa en quelque sorte le corps enseignant près de se dissoudre. Une époque si remplie de troubles ne pouvait manquer de susciter de nombreux obstacles à une semblable entreprise; il sut les surmonter par son habileté &, sous sa direction, le plan des études devint plus complet; à toutes les parties qu'on enseignait déjà, il ajouta la déclamation, l'espagnol, le commerce, la tenue des livres, la logique, la métaphysique & la morale; la géographie & l'histoire formèrent des cours distincts. Il fonda le jardin de botanique; il fit faire des réparations fort importantes aux bâtiments & sépara en trois cours, d'après leur

II. WALAFRÈDE était abbé vers 904, époque à laquelle il céda, du consentement des religieux, au comte Garsias, la maison, l'église & les dépendances de Saramon, à charge de retour à l'abbaye après la mort du comte, moyennant mille sols que l'abbé employa à réparer son église, en partie détruite par un incendie.

III. DATBERT était abbé en 940.

IV. RODOLFE ou RAOUL, abbé en 944, gouverna l'abbaye pendant vingt ans.

V. SENIOREL assista, en 1027, au jugement d'un différend qui intéressait Aymeri, abbé de Lézat.

VI. PIERRE I était abbé en 1057. On voit par quelques actes qu'il vivait encore en 1061.

VII. RAIMOND I fut élu, après une vacance de dix ans du siége abbatial, en 1071. Le comte Sanche rendit à cet abbé le lieu de Saramon.

VIII. PIERRE II reçut, en 1093, la restitution que Géraud de Roquefort & Aymeri, son frère, lui firent de dîmes appartenant au monastère.

âge, les élèves qui auparavant n'en formaient que deux. Dom François Ferlus décéda à Sorèze, en 1812, âgé de soixante-quatre ans; il eut pour successeur son frère, Raimond-Dominique Ferlus, qu'il s'était associé dès l'année 1797. Celui-ci continua dignement l'œuvre de son frère & apporta aussi des réformes importantes dans l'enseignement. Il mourut à Sorèze, le 1er mars 1840, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Ses deux gendres, M. de Bernard & M. de Lasplanes, mirent alors le collége en vente, & l'abbé Gratacap, officier de l'université, ancien proviseur du collége de Toulouse & représentant d'une Société par actions, en fit l'acquisition le 23 mai 1840.

En 1854, cette Société offrit la direction de l'école au P. Lacordaire, avec la faculté de se nommer un successeur. Sous le regard du célèbre Dominicain, Sorèze reprit en six années son ancien éclat; il se maintient depuis 1861, grâces aux efforts de M. l'abbé Mourey, que le P. Lacordaire avait choisi & désigné d'avance pour le remplacer.

Un ancien élève du collége de Sorèze, M. A. Clos, a écrit, sur Sorèze & son école, un ouvrage qui renferme des détails intéressants; il est intitulé : *Notice historique sur Sorèze & ses environs*, par A. Clos, docteur en médecine, membre correspondant de la Société des antiquaires de France & de plusieurs autres académies. [E. M.]

IX. ARNAUD I DE VILLABORAIS, abbé en 1132, mourut le 30 septembre de la même année.

X. GUILLAUME I, abbé en 1153, mourut le 28 avril.

XI. BERNARD I DE SAINT-MICHEL occupa le siége de 1160 à 1187.

XII. GUILLAUME II fut son successeur; sa mort est marquée dans le nécrologe au dix-huitième jour d'août.

XIII. BERTRAND II DE PIERRELADE, cité dans des chartes comme abbé en 1195, reçut plusieurs donations & recouvra la dîme de l'église de Saint-Sulpice. Il vivait encore en 1224, mais comme il était très-vieux, Conrad, légat du Saint-Siége, lui donna un coadjuteur pour administrer le temporel de son abbaye.

XIV. ISARN est mentionné en 1225 & en 1230.

XV. PIERRE III DE PIERRELADE ou DE ROQUEFORT était prieur en 1237; il fut élu abbé en 1240.

XVI. PIERRE IV DE GOUST succéda au précédent. Il sollicita, en 1252, auprès d'Alphonse, comte de Toulouse, la dotation de la chapelle de Saint-Louis, & il y institua un chapelain pour y célébrer chaque jour la messe pour le repos de l'âme de Louis IX, lorsqu'il ne serait plus, en reconnaissance de ce que ce prince avait réduit à huit livres les redevances féodales du monastère. Pierre de Goust fut élu abbé de la Grasse en 1262.

XVII. BERTRAND III DE SAINT-GENIÈS succéda à Pierre en 1263.

XVIII. ARNAUD II DE MONTAIGU reçut, en 1271, l'hommage de Pierre de Castelnau, & s'excusa, en 1273, de ne pouvoir assister au concile de Béziers. Il vivait encore en 1277.

XIX. BERNARD II reçut en 1282, de Raimond-Pons, la donation d'une rente suffisant à l'entretien d'une lampe qui devait rester allumée pendant tout le carême.

XX. PIERRE V PHILIPPE D'AURIAC est connu par les comptes des domaines de la sénéchaussée de Toulouse, qui constatent qu'en 1312 & 1313 il contribua aux frais de la guerre de Flandre.

XXI. AYMERI DE ROQUEFORT était abbé en 1314. Il donna, en 1327, deux cent-cin-

quante florins d'or pour sa part dans les contributions du clergé.

XXII. RAIMOND II DE SOLIGNAC fit un accord, en 1330, avec les consuls de la ville de Sorèze, au sujet des droits de justice. Il mourut le 9 août 1340.

XXIII. JOUFFROI ou GODEFROI, qui succéda à Raimond, est qualifié de fidèle conseiller des rois Philippe de Valois & Jean le Bon. Il mourut le 29 juillet 1361.

XXIV. PHILIPPE CROLLE assista au concile de Lavaur, en 1368, en qualité de délégué d'Arnaud, archevêque d'Auch. On ne sait s'il mourut en 1390, ou s'il était mort dès 1380.

XXV. JEAN I avait remplacé Philippe en 1390. Il ne vécut que peu de mois.

XXVI. HUGUES DE GOUST, successeur de Jean en 1390, augmenta les pensions des religieux. Il mourut le 28 août 1409.

XXVII. STOLD DE PAZZI, originaire d'Avignon, fut nommé abbé de Sorèze par bulles du Pape Jean XXIII, datées du 26 septembre 1414. Il est cité dans les actes jusqu'en 1426.

XXVIII. ÉTIENNE était abbé en 1435.

XXIX. JEAN II DE LEYRAC, prieur & chambrier, succéda à Étienne dès l'année 1435 & fut confirmé par Eugène IV. Il soutint, en 1437, un procès contre l'évêque de Lavaur pour la franchise des droits de juridiction de son abbaye.

XXX. GALLARD *de Undis*, originaire de Castres, était abbé en 1443. Il mourut le 12 novembre 1449.

XXXI. JEAN III succéda à Gallard & obligea, en 1457, les habitants de Sorèze à payer la dîme. Il donna à ferme, en 1460, le moulin de Durfort.

XXXII. LOUIS I D'ALBRET, prieur de Pontons, évêque d'Aire, cardinal, devint abbé de Sorèze quelque temps avant sa mort, arrivée à Rome le 5 décembre 1465. Il fut inhumé dans cette ville.

XXXIII. RICHARD DE LONGUEIL, évêque de Coutances, savant cardinal, eut l'abbaye en commende jusqu'en 1470.

XXXIV. PIERRE VI DE LYON, protonotaire apostolique, eut la commende de l'abbaye jusqu'en 1475, époque où il fut nommé à l'archevêché de Toulouse.

XXXV. JEAN IV JACQUES DUVERGER, religieux de Sorèze, fut élu abbé en 1475 & conserva le siége jusqu'en 1488.

XXXVI. BÉRENGER-ALBERT, vicaire du précédent, garda le siége pendant deux ans. A sa mort, les religieux s'étant divisés sur le choix de son successeur, le siége resta vacant jusqu'en 1493.

XXXVII. FLORENT GALAND, nommé en 1493, avait été l'un des présidents du chapitre général des bénédictins de la province de Narbonne, tenu en 1490 au Mas-d'Azil. Il fit faire des réparations à l'église qui tombait en ruines, & mourut en 1509. Les religieux, encore divisés, partagèrent leurs voix entre Pierre de Soulage, ouvrier, & Olivier, sacristain; mais ni l'un ni l'autre n'eut l'agrément du pape ni du roi : ces deux derniers nommèrent le suivant.

XXXVIII. PIERRE VII RAIMOND DE GUERT, évêque d'Alet, fut pourvu de la commende de l'abbaye par le roi, en février 1510. Les deux élus du chapitre firent opposition; mais Olivier seul obtint une pension, & peu après, l'abbaye de Joncels, au diocèse de Béziers. Pierre fit travailler aux réparations de l'église en 1513, & reconstruisit entièrement le sanctuaire. Il vivait encore en 1523.

XXXIX. JEAN V DE LANGEAC, maître des requêtes, eut la commende de l'abbaye en 1524 & en jouit jusqu'en 1529.

XL. ANTOINE LASCARIS DE TENDE, d'abord évêque de Riez, puis de Beauvais & ensuite de Limoges, revint plus tard à son premier siége; paraît comme abbé en 1535. Il mourut en 1546.

XLI. HONORÉ D'ESPARRON DE VILLENEUVE, évêque de Riez, succéda à Antoine. Il se démit de l'abbaye, en 1549, en faveur du suivant.

XLII. ODET DE COLIGNY, cardinal de Châtillon, pourvu en 1549, embrassa la religion réformée & se retira à Genève.

XLIII. CHARLES I DE BOURBON, cardinal, fit un nouveau concordat avec les religieux de Sorèze en 1565. Il se démit de l'abbaye peu de temps après.

XLIV. CHARLES II DE LORRAINE succéda au précédent, en ajoutant, en 1570, la commende de Sorèze à toutes ses autres dignités; il mourut en 1574.

XLV. VINCENT DE GARZELLES était

abbé en 1575, pendant l'exil ou la retraite forcée des religieux de Sorèze, obligés de quitter l'abbaye en présence des calvinistes.

XLVI. François I de Rogier, baron de Ferrals, s'accommoda avec les calvinistes & partagea avec eux les revenus de l'abbaye. En 1601, les commissaires du roi firent rétablir l'office divin dans l'église de Sorèze & restituer les biens aux religieux.

XLVII. N. Hurault de l'Hôpital, seigneur de Bu, fut nommé par le roi en 1606. De son temps on célébrait l'office divin dans un souterrain, par crainte des calvinistes.

XLVIII. Guarin Palarin, né à Toulouse, protégé par la reine Marguerite, obtint la commende en 1610 & la garda jusqu'en 1631.

XLIX. Louis II François Mitte, fils de Melchior, comte de Miollens, marquis de Saint-Chaumont, succéda à Guarin. Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques & se démit en 1636.

L. Barthélemy Robin, religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, docteur de Sorbonne & prédicateur du roi, fut nommé en 1636, mais ne fut béni qu'en 1640; il fit démolir le temple que les calvinistes avaient élevé sur les ruines de l'ancienne église & entreprit avec tant de célérité sa reconstruction & celle du monastère, qu'en 1642 il en fit faire la dédicace. Barthélemy mourut le 13 avril 1656, à l'âge de soixante ans.

LI. François II de Rebé fut nommé par le roi à l'abbaye, en 1656.

LII. Louis III Fouquet, abbé commendataire, fut un des bienfaiteurs du collège institué dans cette abbaye & dont l'inauguration fut faite le 12 octobre 1682. Il mourut le 4 février 1702.

LIII. Joseph-Emmanuel, cardinal de la Trémouille-Noirmoutiers, fut nommé par le roi le 14 avril 1702. Il était abbé de Lagny, en Brie, de Haute-Combe, en Savoie, de Grandselve, diocèse de Toulouse, de Saint-Amand, dans le Tournaisis, & de Saint-Étienne de Laon. Il mourut à Rome le 10 janvier 1720.

LIV. Henri de Rosset de Ceilhes de Rocosel eut la commende de l'abbaye le 8 janvier 1721. Il obtint celle de Saint-Sernin en 1729 & se démit de la première, en 1740, pour prendre celle de Fontfroide. Henri mourut le 20 février 1748.

LV. N. D'Agay de Mion, ancien vicaire général d'Orléans, succéda à Henri en 1740, le 21 de janvier.

LVI. Jean VI Gabriel d'Agay, né à Besançon le 26 mars 1701, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Claude en 1757, fut pourvu de l'abbaye de Sorèze en 1779. Nommé coadjuteur de l'évêque de Perpignan la même année, il fut sacré évêque de Canoples en 1780, & devint évêque de Perpignan en 1783. [E. M.]

Note 101

NOTE CI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Gilles.

(Diocèse de Nîmes.)

L'abbaye de Saint-Gilles, située sur le Rhône, était dédiée primitivement aux apôtres saint Pierre & saint Paul. Son origine est fort obscure, car on ne peut accepter pour vraies toutes les allégations des actes de saint Gilles qui n'ont été écrits qu'au dixième siècle. Au dire de ces actes, saint Gilles, Grec de naissance, se rendit en Gaule, où après avoir fait quelque séjour à Arles, il vint fonder un ermitage dans le lieu où depuis s'est élevée la ville qui porte son nom.

Nous ne discuterons point les circonstances fabuleuses rapportées par la légende de saint Gilles, & nous n'essayerons pas davantage de faire concorder cette légende avec les faits historiques. Ce qui est certain, c'est que saint Gilles après sa mort fut enterré dans l'ermitage qu'il avait fondé, que la réputation de sainteté qu'il s'était acquise pendant sa vie attira après sa mort de nombreuses donations à l'église qui renfermait son corps, & qu'un monastère riche & puissant ne tarda pas à s'élever sur l'emplacement des modestes cellules qu'il avait

construites. Ce monastère fut protégé & enrichi par les princes visigoths qui possédaient alors la contrée; mais il fut détruit par les Sarrasins lorsqu'en 721 ceux-ci pénétrèrent dans les Gaules. Les bâtiments furent restaurés peu de temps après & le monastère relevé de ses ruines. Néanmoins on ne possède aucun renseignement authentique sur son histoire avant le commencement du neuvième siècle. En 808 Charlemagne prit sous sa protection l'abbaye de Saint-Gilles, qui est mentionnée en 817 parmi celles qui ne devaient que des prières pour le prince & la prospérité de sa famille & de l'État. Plus tard Gilbert, évêque de Nimes, ayant usurpé les revenus de ce monastère, le pape Jean VIII, par une bulle datée du 21 juillet 878, adressée au prêtre Arneil & à Léon, abbé de Saint-Gilles, fit rendre à ce monastère les biens qui en avaient été détournés & lui restitua sa primitive indépendance.

Cette abbaye reçut, pendant les dixième & onzième siècles, de nombreuses donations particulières. Parmi les principaux donateurs nous citerons Raimond Ier, Guillaume-Taillefer, comtes de Toulouse, & Raimond, comte de Saint-Gilles. Il se tint dans la ville de Saint-Gilles, le 4 septembre 1042, un concile dans lequel on confirma les règlements sur la trêve de Dieu, faits l'année précédente dans celui de Tulujes. Le pape Urbain II, lors de son voyage en France en 1095, arriva à l'abbaye de Saint-Gilles à la fin du mois d'août pour y célébrer la fête du saint, qui tombe le 1er septembre, il y revint le 14 juillet 1096 & il y consacra l'autel de la nouvelle église qu'on venait d'achever. Il y séjourna jusqu'au 20. De là il se rendit à Saint-André, vis-à-vis d'Avignon.

Au douzième siècle, l'affluence des pèlerins qui venaient pour honorer les reliques de saint Gilles était si grande que l'église qui portait son nom ne pouvait suffire à les contenir. A côté se trouvaient cependant deux autres églises, celle de Saint-Pierre réservée aux religieux & dont le chœur renfermait quatre-vingts stalles, & une troisième dédiée à la Vierge. On se décida à démolir ces trois églises pour en construire une seule plus considérable. Les fondations de celle-ci furent jetées le lundi dans l'octave de Pâques de l'an 1116. Elle était regardée comme une des plus belles églises des Gaules.

Le pape Gélase II, parti de Pise au commencement de novembre 1118, débarqua à Saint-Gilles le 7 du même mois; il fut reçu dans l'abbaye avec tous les honneurs qui lui étaient dus par l'abbé Hugues & les religieux qui le défrayèrent lui & sa cour pendant tout le temps de son séjour.

Callixte II donna à cette abbaye des preuves particulières d'intérêt & mit tout en œuvre pour la délivrer des vexations du comte Alphonse-Jourdain, qui s'était emparé de l'église & du bourg à main armée. Dans la suite, ce prince répara les dommages dont il était l'auteur, & confirma par son testament, fait en Palestine en 1148, les donations que Raimond de Saint-Gilles, son père, avait faites aux abbayes de la Chaise-Dieu & de Saint-Gilles.

Le roi Louis le Jeune fit expédier d'Étampes, en 1163, une charte par laquelle il confirmait l'abbé & les religieux de Saint-Gilles dans la possession de tous les domaines & droits qui pouvaient leur appartenir, soit dans la ville & le territoire de Saint-Gilles, soit dans le voisinage, & les mit à perpétuité sous la sauvegarde royale. Cette charte fut renouvelée en 1210 par le roi Philippe Auguste.

En 1251, le pape Innocent IV excepta l'abbaye de Saint-Gilles de l'exécution des statuts dressés par Grégoire XI pour la discipline des différents monastères.

Gui Fulcodi, natif de la ville de Saint-Gilles, devenu pape sous le nom de Clément IV, écrivit en 1266 plusieurs lettres en faveur de l'abbaye de Saint-Gilles. Par la première, datée de Pérouse le 5 janvier 1266, il accorda à Bérenger, abbé de ce monastère, & à ses successeurs, le pouvoir de réconcilier les églises non consacrées de la ville & du territoire de Saint-Gilles, qui auraient été profanées. Par une deuxième, datée du même endroit, le 4 février suivant, il fit présent au prieur & aux religieux, pour leur usage particulier, d'un sceau d'argent différent de celui de l'abbé : dix autres lettres furent écrites par le même pape pour annoncer aux religieux

quelques présents ou quelques faveurs particulières.

Philippe le Bel fit expédier de Paris, le 24 mars 1313, des lettres par lesquelles il déclare qu'à cause de l'affection singulière qu'il portait à l'abbé & aux religieux de Saint-Gilles, il confirmait le traité passé entre eux & ses officiers au sujet des biens confisqués sur les juifs par les dernières ordonnances, & cédait à l'abbaye le tiers de tous les biens saisis sur les juifs de ce territoire. Le 29 juillet 1340, le roi Philippe de Valois ordonna que toutes les causes de l'abbaye de Saint-Gilles & de ses dépendances ressortiraient immédiatement à la sénéchaussée de Beaucaire, & jamais au viguier ou au juge royal de Nimes.

Cette abbaye subsista sous la règle de Saint-Benoît dans un état plus ou moins florissant jusqu'au 17 août 1538, époque à laquelle elle fut sécularisée par Paul III & convertie en collégiale. Il y avait alors un abbé commendataire, un grand prieur, un doyen, un prieur claustral nommé par l'abbé, un chambrier, un aumônier, un infirmier, un maître des œuvres, un hôtelier, un préchantre, un économe, un archidiacre, un cellerier & trois sacristains, dont deux pour l'autel de Saint-Gilles & le troisième pour la sacristie de Saint-Pierre, nommée *Via sacra;* tous officiers claustraux. Il y avait en outre soixante religieux. Par la bulle de sécularisation, promulguée le 11 mai 1539, le pape abolit l'ancien état de choses & institua dans l'abbaye un abbé séculier qui devait avoir, comme s'il eût été régulier, la juridiction spirituelle & temporelle de la ville & de tout le territoire de Saint-Gilles; un doyen, un premier & un deuxième archidiacre, dignitaires principaux, un sacristain, un préchantre, un trésorier, ayant le rang de personnats, plus dix-huit canonicats, y compris ceux possédés par le doyen, les deux archidiacres, le sacristain, le préchantre & le trésorier, & treize prébendes ou petits canonicats.

Les reliques de saint Gilles furent conservées avec soin dans cette abbaye jusqu'au temps de la guerre des albigeois. A cette époque, elles furent transportées dans l'église de Saint-Sernin de Toulouse.

Abbés de Saint-Gilles.

I. Saint Gilles, fondateur & premier abbé du monastère qui devait plus tard porter son nom, vivait, dit-on, vers l'an 680. Sa fête se célèbre le 1er septembre, & le 10 octobre on solennise l'anniversaire de la dédicace de l'église de Saint-Gilles.

II. Atticus fut, dit-on, préposé en 739 à l'abbaye de Saint-Gilles par Charles-Martel, que l'on regarde comme le restaurateur du monastère après sa destruction par les Sarrasins en 721.

III. Chrestien, évêque de Nimes, passe pour avoir été pourvu de cette abbaye par Louis le Débonnaire, la première année de son empire, en 814.

IV. Léon était abbé de Saint-Gilles dont il revendiqua l'indépendance, en 878, contre Gilbert, évêque de Nimes, qui la contestait.

V. Autulfe gouvernait l'abbaye en 925. C'est de son temps que les reliques de saint Gilles furent tirées de leur ancien tombeau pour être placées dans un plus convenable.

VI. Ragefroi ou Rangefroid était abbé de Saint-Gilles lorsqu'il fut pourvu de l'évêché d'Avignon, vers l'an 940.

VII. Giraud ou Géraud assista à l'assemblée tenue en 1004 pour la reconstruction de l'abbaye de Psalmodi. Il est encore cité dans une charte du 20 octobre 1020 & dans une de l'année 1025.

VIII. Gautier fut gratifié, en 1032, de l'église ou abbaye de Saint-Eusèbe, diocèse d'Apt, par Eldebert, sa femme Ermengarde & ses deux fils.

IX. Virgile est cité dans un acte du 28 mars 1044.

X. Ermengaud I, abbé de Saint-André d'Avignon en 1050, fut ensuite élu à l'abbaye de Saint-Gilles qu'il gouverna pendant sept ans.

XI. Béraud, que les Historiens de la province de Languedoc appellent Bernard, se trouva au concile d'Avignon, tenu en 1060 par Hugues, abbé de Cluny, légat du Saint Siége. Il assista en 1068 au concile de Toulouse. C'est à tort qu'il est appelé Bernard dans les actes de ce concile. De

son temps l'abbaye de Saint-Gilles fut soumise à celle de Cluny.

XII. Benoit n'est connu que par le nécrologe de Saint-André-lès-Avignon, qui indique sa mort au 11 de mai & marque à ce jour son anniversaire.

XIII. Odilon se trouvait en 1096 à l'assemblée de Nimes, dans laquelle le comte Raimond abandonna à l'abbaye de Saint-Gilles la part dont il jouissait injustement dans les offrandes de cette église.

XIV. Étienne succéda à Odilon. Il était abbé en 1099.

XV. Hugues I, qui remplaça Étienne, était abbé en 1106. Il jeta, en 1116, les fondations de la nouvelle église de Saint-Gilles, destinée à remplacer les anciennes qui n'étaient plus assez grandes pour contenir les pèlerins qui affluaient de toutes parts. Cet abbé fut en différend avec le comte Alphonse-Jourdain, qui voulait empiéter sur les priviléges de l'abbaye & s'emparer de ses biens; il mourut en 1121.

XVI. Pierre I d'Anduze fut nommé par Callixte II abbé de Saint-Gilles, après la mort de Hugues, sauf le droit de l'abbé de Cluny. Pierre assista au concile tenu à Uzès en 1139, & contribua à la réconciliation des abbés de Psalmodi & de Joncels. En 1143 il reçut une lettre du Pape Célestin II, qui lui mandait de se transporter à Montpellier pour poser la première pierre de la chapelle que Guillaume, seigneur de cette ville, allait faire bâtir dans son château. Il fut présent, en 1146, à un engagement fait à Rostaing de Posquières par Bernard-Aton, vicomte de Nimes. Pierre, évêque de Sisteron, fit donation à cet abbé, en 1150, de l'église de Notre-Dame & de Saint-Maurice, dans le château de la Roque. Pierre d'Anduze fut élu la même année archevêque de Narbonne.

XVII. Bertrand I de Saint-Come reçut en 1154 une bulle d'Adrien IV, qui exemptait l'abbaye de la juridiction de l'archevêque de Narbonne, & de tout autre prélat qui ne serait pas légat *a latere*. Il accorda aussi à l'abbé le droit de porter la mitre. Le 23 janvier 1155, Bertrand fit don d'un jardin aux frères ou chevaliers de la milice du Temple de Saint-Gilles. Il consentit, le 28 janvier de l'année suivante, à l'acquisition que les mêmes chevaliers du Temple firent d'une maison à Saint-Gilles. Il paraît qu'il n'y avait encore dans cette ville, en 1157, qu'un simple hôpital pour la réception des pèlerins qui s'y embarquaient pour la Terre Sainte. Bertrand donna alors aux templiers, en la personne du maître Raimond, la permission d'y bâtir un oratoire avec un clocher. Il fut présent, en 1162, à un acte de réconciliation passé entre Guillaume, seigneur de Montpellier, & les seigneurs de Pignan. Il écrivit, en 1163, à Louis le Jeune, roi de France, pour se plaindre du comte de Toulouse, qui voulait exiger des droits de péage des habitants de Saint-Gilles, malgré l'exemption & les priviléges particuliers de cette ville, & accompagna sa lettre d'un présent consistant en aromates & épiceries du Levant arrivés sur des vaisseaux dans le port de Saint-Gilles, alors le plus fréquenté du royaume sur cette côte. L'abbé les offrit au roi comme une chose rare, & comme un témoignage de son attachement: ce présent était composé de cinq livres de sumac, de trois livres de cannelle & de cardamome, & d'une livre de gérofle, de muscade, de zedoaire, de nard celtique & de cubèbe. Louis confirma par un diplôme les priviléges de l'abbaye. Bertrand de Saint-Côme vécut jusqu'en 1168.

XVIII. Raimond I est cité comme abbé élu de Saint-Gilles, en 1169, dans des lettres de Louis le Jeune confirmatives des priviléges de cette abbaye. Cet abbé, lors de son inauguration, prêta entre les mains de R., cardinal-diacre du titre de *Sainte-Marie in via lata*, serment de fidélité au pape Alexandre III, & s'obligea par ce serment à faire un voyage tous les ans à Rome; mais le pape restreignit cette obligation à un seul voyage en deux ans, qu'il pourrait même faire exécuter par un député.

XIX. Ermengaud II se concilia comme son prédécesseur les bonnes grâces d'Alexandre III. Ce pape confirma en sa faveur les priviléges de l'abbaye par une bulle datée du palais de Latran, le 4 juillet 1179. Au mois de décembre de l'année suivante, le Saint-Père soumit à la juridiction de l'abbaye de Saint-Gilles l'administra-

tion & la disposition de l'abbaye de Saint-Gervais, située dans le diocèse d'Arles. Il est fait mention de cet abbé dans plusieurs actes concernant les templiers de Saint-Gilles en 1183, 1188, 1194 & 1195.

XX. Rainier est désigné, selon dom Estiennot, par la première lettre de son nom, comme abbé de Saint-Gilles, dans un acte de 1195. Plus tard il fut nommé commissaire par le pape Innocent III, avec l'abbé de Valmagne, pour recevoir la démission de Hugues, abbé de Saint-Guillem, & assister à l'élection de son successeur.

XXI. Pons I était abbé en 1208; Philippe-Auguste confirma, en 1210, les acquisitions faites par cet abbé dans la ville de Saint-Gilles. Il se tint, la même année, un concile dans l'abbaye de Saint-Gilles. Le 22 mars 1214, Pons & son chapitre confirmèrent les coutumes de la ville de ce nom. Le 30 janvier 1215, il assista à l'acte d'inféodation du château de Beaucaire fait à Simon de Montfort par Michel, archevêque d'Arles, en présence de l'évêque d'Avignon, du doyen de Saint-Gilles & de plusieurs autres personnages de marque. Pons fit ses oppositions en forme à l'érection du monastère de Saint-Gervais des Fossés en collégiale en 1221. Cette érection avait été faite sans le consulter par Conrad, évêque de Porto, légat du Saint-Siége, quoique ce monastère fût soumis à la juridiction immédiate de l'abbaye. Pons fut présent, en 1226, au mois de mai, au serment de fidélité prêté au roi par Pierre-Bermond, seigneur de Sauve, & gouverna l'abbaye de Saint-Gilles jusqu'en 1241.

XXII. Pons II fut transféré de l'abbaye de Psalmodi à celle de Saint-Gilles vers 1241. Il est mentionné dans le jugement prononcé par Pierre, archevêque d'Arles, touchant le droit de sépulture disputé entre les abbés de Saint-Gilles & de Franquevaux, en avril 1247.

XXIII. Guillaume I, grand prieur claustral de Saint-Gilles, élu abbé après la mort de Pons, est cité comme abbé en 1252. Il ratifia, en 1254, une aliénation faite par le prieur de Sainte-Cécile d'Estagel; soumit, en 1257, au jugement d'arbitres, les difficultés qu'il avait avec la communauté de Saint-Gilles, & fit un traité, le 6 septembre 1261, avec Martin de Lonay, architecte de Posquières, pour achever la construction de la basilique du monastère dont les travaux avaient été commencés en 1116. Son grand âge le détermina, en 1265, à prier Clément IV de l'autoriser à se démettre de ses fonctions pour vaquer au soin de son salut, ce qui lui fut accordé; il mourut le 7 mai 1275.

XXIV. Bérenger Barnier de Sauve, religieux de Saint-Gilles & prieur de Saint-Jean de Gardonech, fut nommé abbé par le pape Clément IV, après la démission de Guillaume, le 19 décembre 1265. Ce pape, originaire de Saint-Gilles, combla le monastère de ses bienfaits. Bérenger ratifia, au mois de janvier 1269, l'inféodation de quelques terres sises à Estagel. Il obtint, en 1270, du roi saint Louis un diplôme confirmatif des priviléges de son abbaye. Le 25 février 1275, Bérenger prêta serment de fidélité au roi Philippe le Hardi entre les mains de Philippe de Saulx, sénéchal de Beaucaire & de Nimes.

XXV. Pierre II de Lunel, d'abord infirmier, puis doyen de Saint-Gilles, ensuite abbé de Saint-Eusèbe en 1271, fut élu abbé de Saint-Gilles le 7 septembre 1275. Depuis sa nomination, on ne trouve pas d'autre mention de cet abbé.

XXVI. Astorge assista, en 1281, avec plusieurs évêques, abbés & seigneurs convoqués par Charles, prince de Salerne, à la translation des reliques de sainte Marie-Madeleine, faite à Saint-Maximin, abbaye dépendante de celle de Saint-Victor de Marseille, le dimanche 25 mai 1281. Il mourut au mois de mai 1286.

XXVII. Raimond II Roi ou Le Roi fut élu par compromis après la mort d'Astorge, le 15 juillet 1286. Étant à Rome en 1291 au mois d'octobre, il y apprit la vacance du prieuré de Provenchères. En 1293 il nomma des procureurs pour percevoir dix livres tournois de rente qui avaient été assurées à l'abbaye par Robert, comte de Dreux, & la comtesse Béatrix, son épouse, & renouvela, en 1300, la confraternité de prières qui existait entre son abbaye & celle de Psalmodi. En 1301 Isnard Cambis, abbé de Saint-Eusèbe, étant décédé, les religieux de Saint-Eusèbe

s'en rapportèrent à Raimond pour la nomination de son successeur, pourvu que son choix tombât sur l'un d'entre eux; Raimond leur écrivit que cela était contraire aux statuts & qu'ils devaient demander un abbé au chapitre de Saint-Gilles, qui en élirait un à l'ordinaire. Raimond mourut sur ces entrefaites au mois de mai.

XXVIII. Bertrand II de la Tour, prieur de Mousan, fut élu par huit compromissaires choisis parmi les religieux de Saint-Gilles, le jour de la Saint-Barthélemy. Le chapitre demanda la confirmation de cette élection au Saint-Siége; mais Bertrand se démit entre les mains du pape.

XXIX. Hugues II de Foulhaquière, grand prieur du monastère, fut nommé sur la démission de Bertrand par le pape Boniface VIII, par lettres en date du 15 novembre 1302. Il existe différents actes de Hugues de 1307, 1311 & 1314. Au mois de septembre 1315, il approuva avec son chapitre l'accord conclu entre Bertrand-Raimond, prieur d'Estagel, d'une part, & Arnaud de Remoulins, chevalier, de l'autre, au sujet des limites du territoire d'Estagel & d'Aigues-vives. Il est encore fait mention de cet abbé aux mois de mai & de novembre 1318.

C'est à tort que l'on a mis au rang des abbés de Saint-Gilles, Vidal du Four, originaire de Bazas, savant théologien de l'ordre des frères mineurs, cardinal; tout au plus aurait-il pu être nommé par le pape administrateur de l'abbaye après la mort de Hugues jusqu'à l'élection d'un nouvel abbé.

XXX. Bertrand III, cellerier de Saint-Gilles, en fut nommé abbé par une bulle de Jean XXII, en date de 1319. Il fut transféré en 1324 par le pape à l'abbaye de Conques, diocèse de Rodez.

XXXI. Raimond III de Serinhac ou de Serignac était abbé de Saint-Guillem du Désert lorsque Jean XXII, ayant transféré Bertrand à Conques, le nomma, en 1324, à l'abbaye de Saint-Gilles. Ce pape accorda des bulles à cet abbé contre ceux qui troublaient son église. Raimond fut transféré à Psalmodi en 1332.

XXXII. Hugues III était prieur de Saint-Gervais, diocèse de Rouen, lorsque Jean XXII le nomma, en 1332, à l'abbaye de Saint-Gilles, d'où il le fit passer peu après à celle de Saint-Jean d'Angély.

XXXIII. Gerbert de Cantabrie, religieux & chambrier de Saint-Papoul, fut nommé à l'abbaye de Saint-Gilles par le pape Jean XXII, le 29 mai 1332, par lettres données à Avignon. Il est mentionné dans plusieurs actes en 1334 & devint abbé de Saint-Victor de Marseille, puis évêque de Rodez.

XXXIV. Bertrand IV était abbé de Saint-Gilles le 3 novembre 1335. Il est mentionné en 1336 & en 1338.

XXXV. Bertrand V, successeur du précédent, était grand prieur de Saint-Gilles lorsqu'il en fut élu abbé. Sa nomination fut confirmée par le pape au mois d'avril 1339. En 1343, Clément VI confirma en sa faveur les priviléges de l'abbaye de Saint-Gilles & lui accorda, ainsi qu'à ses successeurs, la faculté d'avoir en voyage un autel portatif.

XXXVI. Raimond IV de Ganges (*de Agentico*) fut élu abbé par une partie des religieux de Saint-Gilles en 1348; les suffrages des autres religieux se portèrent sur Hugues. Le pape délégua l'évêque de Sabine pour prononcer sur ce différend, & il paraît que ce commissaire adjugea la crosse à Raimond. Cet abbé conclut, en 1353, un accord entre le chambrier & le chapitre de Saint-Gilles. Il vécut au moins jusqu'en 1358.

XXXVII. Arnaud, religieux de Saint-Thibéry & prieur de Sérignan, fut proclamé abbé de Saint-Gilles en vertu d'une bulle d'Innocent VI donnée en 1361. Son nom se trouve dans divers actes de reconnaissance, depuis le 22 février 1362 jusqu'au 20 janvier 1367.

XXXVIII. Guillaume II de Miers, frère d'Eble, évêque de Vaison, fut transféré de l'abbaye du Mas-Garnier à celle de Saint-Gilles, en 1367, en vertu d'une bulle d'Urbain V, & gouverna l'abbaye jusqu'au 30 avril 1373.

XXXIX. Esquiou (*Esquivus*) était abbé au mois de novembre 1373. Il avait nommé Frédol de Lèvezon, infirmier du monastère, son vicaire général. Son nom se trouve dans les actes jusqu'au 13 août 1378.

XL. Sauveur-Guillaume fut promu à l'abbaye de Saint-Gilles par le crédit du cardinal d'Albano, après la mort d'Esquiou. Il est qualifié professeur en droit canonique & abbé de Saint-Gilles, dans des bulles datées d'Avignon du mois de novembre 1379. Il prêta serment de fidélité au roi & donna le dénombrement des biens de son monastère en 1393. Il assista, en 1409, au concile de Pise, & vécut jusqu'en 1417.

XLI. Jean I de Melzen, religieux de Saint-Gilles, bachelier en droit, fut élu abbé en 1417; il ne vécut pas longtemps.

XLII. Antoine I Fouquier était abbé en 1421. Il convint avec son chapitre de réparer la châsse qui renfermait le chef de Saint-Gilles. Elle était d'argent enrichie de pierres précieuses, mais le temps l'avait dégradée. Nicolas Habert, évêque de Nimes, rendit deux ordonnances le 24 juillet 1423, qui permirent de mettre ce projet à exécution. Par la première, il adjugea quarante livres tournois à prendre sur les fonds qui étaient entre les mains du procureur des âmes & des causes pieuses de la cour épiscopale de Nimes; par la seconde, il accorda quarante jours d'indulgences aux fidèles qui contribueraient à cette réparation. Antoine rendit hommage au roi en 1437. Il fit faire une crosse d'argent de la longueur de sept cornes ou palmes, surmontée d'une petite statue.

XLIII. Jean II Prévérend, professeur en droit, administrateur perpétuel de l'archidiaconé d'Uzès, se trouva, en 1448, à l'élévation des reliques de sainte Marie, faite à la prière de René, roi de Sicile, & apposa sa signature & son sceau à l'acte qui fut dressé de cette cérémonie. Il institua, le 10 juillet 1453, Abriac du Puy, bachelier en droit, religieux & infirmier de Saint-Gilles, son vicaire général, & se démit de ses fonctions, en 1472, entre les mains du pape Sixte IV.

XLIV. Jean III de Mareuil, évêque d'Uzès, fut nommé par Sixte IV abbé commendataire de Saint-Gilles, sur la démission de Jean, par bulle datée de Saint-Pierre de Rome, le 12 octobre 1472. Il mourut en 1483.

XLV. Julien de La Rovère, neveu du pape Sixte IV, cardinal du titre de Saint-Pierre aux Liens, grand pénitencier de l'Eglise romaine, archevêque d'Avignon & successivement de Sabine & d'Ostie, fut nommé par son oncle à l'abbaye de Saint-Gilles en 1483; il prêta serment de fidélité au roi en cette qualité en 1486, & nomma vicaire général de l'abbaye Bernard de Montfrin, religieux & chambrier de Saint-Gilles. Julien fut élu pape en 1503 sous le nom de Jules II.

XLVI. François I de Chassaignes, originaire de Bordeaux, eut la commende de l'abbaye de Saint-Gilles, après le précédent. Il institua pour son vicaire général Antoine de Beaumont, grand prieur claustral, qui tint, en 1511 & 1512, un chapitre général de l'abbaye. Dans un acte de 1518, François est cité comme licencié en droit, chanoine & chantre de l'église de Bordeaux, & abbé commendataire de Saint-Gilles. En 1520, Jean de Rousergue, religieux de Saint-Gilles, était son vicaire général.

XLVII. Antoine II de Beaumont ou de Bremont, religieux de Saint-Gilles, prieur de Saint-Étienne de Ménerbe, diocèse de Cavaillon, puis grand prieur claustral, fut élu abbé par les suffrages de ses confrères. Après avoir pris possession en 1521, il tint un chapitre général le 10 juin de la même année & mourut en 1529.

XLVIII. Jean IV du Rosier fut élu par le chapitre abbé de Saint-Gilles & confirmé par bulle du pape Clément VII, en date du 19 août 1529. Il ne prit néanmoins possession que le 5 février 1530, & nomma pour son vicaire général Gouin Priat, maître des œuvres de l'abbaye. On lui fit présent de huit cents livres tournois pour son joyeux avénement. Son vicaire général convoqua un chapitre en 1531. Depuis cette époque il n'est plus fait mention de cet abbé.

XLIX. Gabriel d'Aigremont, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, était abbé commendataire le 1er décembre 1531. Il se démit, au mois d'octobre 1532, entre les mains du pape Clément VII, en faveur du suivant.

L. Théodore-Jean de Clermont, de la maison de Tallard, en Dauphiné, frère de François de Clermont, doyen du sacré

collége & légat d'Avignon, était clerc du diocèse de Gap. Il fut nommé par Clément VII abbé commendataire de Saint-Gilles, en 1532, sur la résignation de Gabriel. Il obtint deux bulles du pape Paul III, l'une en 1534 contre les usurpateurs des biens de son église; l'autre, le 17 août 1538, pour la sécularisation de l'abbaye. Cette dernière fut exécutée, le 11 mai suivant, par Pons de Ranc, abbé de Franquevaux. Théodore fut nommé évêque de Senez en 1551, & vice-légat d'Avignon en 1553. Il conserva néanmoins l'administration de l'abbaye jusqu'en 1559. Elle resta vacante pendant les années 1560 & 1561. Le chapitre nomma vicaire général Guillaume Belon, grand chantre.

LI. Martin de Beaune, chancelier de la reine, abbé de Royaumont & de Saint-Père de Chartres, évêque du Puy, fut nommé abbé de l'église séculière de Saint-Gilles en 1562. Cette même année, les religionnaires s'emparèrent de la ville de Saint-Gilles, les reliques furent dispersées, les maisons des Cordeliers & de la Rédemption des captifs furent pillées & détruites, les livres, les cartulaires & les chartes de l'abbaye de Saint-Gilles furent portés sur la place & brûlés, à l'exception de ceux que le grand chantre Guillaume Belon avait fait passer aux chanoines de Saint-Trophime d'Arles, pour les mettre en sûreté.

LII. Renaud de Beaune, maître des requêtes, prit possession de l'abbaye le 1er février 1566. Le 1er octobre 1567, les calvinistes firent une nouvelle irruption à Saint-Gilles, s'emparèrent de l'église, tuèrent quelques prêtres & obligèrent les autres à prendre la fuite; la plus grande partie des membres du chapitre se retira à Beaucaire où ils étaient encore au mois de juillet 1570. Dans une transaction faite avec la collégiale de Saint-Agricole d'Avignon, Renaud est qualifié maître des requêtes, évêque de Mende & abbé de Saint-Gilles; devenu archevêque de Bourges, il conserva l'administration de l'abbaye jusqu'en 1593, année où il se démit.

LIII. Gilles Chambrier, nommé abbé de Saint-Gilles par brevet du roi, sur la démission de Renaud, se démit aussi, au mois de décembre 1594, en faveur du suivant.

LIV. Jean V Baptiste Seguier, chanoine & maître des œuvres de Saint-Gilles, nommé abbé par brevet du roi daté du 10 janvier 1595, prit possession le 23 avril; mais les calvinistes nommèrent de leur côté Guillaume Jacquet, qui entra dans l'église accompagné de cinquante soldats & s'en empara. Jean-Baptiste Seguier, obligé de sortir de la ville, se retira d'abord à Beaucaire d'où il se rendit à Avignon & y séjourna pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'enfin, pour le bien de la paix, il se démit de tous ses droits en faveur de Guillaume.

LV. Guillaume III Jacquet, chanoine d'Aigues-mortes, prêtre, fut maintenu par les calvinistes dans l'usurpation de l'abbaye de Saint-Gilles en 1595.

LVI. Michel de Mathis, aumônier du roi, était abbé de Saint-Gilles en 1601; étant à Lyon le 16 octobre, il institua pour son vicaire général Étienne Courtois, chanoine & archidiacre mineur du chapitre de Saint-Gilles. Michel vivait encore en 1607.

LVII. Barthélemy de Chaumont, fils naturel d'Abdias de Chaumont, seigneur de Bertichères, était diacre lorsqu'il fut nommé abbé de Saint-Gilles. Les archives de ce chapitre lui donnent ces titres depuis le 8 décembre 1607 jusqu'au 14 juin 1609. Il confirma Étienne Courtois dans ses fonctions de vicaire général. En 1619, Barthélemy fut emprisonné par ordre d'Abdias, son père, qui s'empara de l'abbaye & y mit des soldats. Vainement les chanoines réclamèrent en Cour la liberté de leur abbé; Abdias ne tint aucun compte des ordres du roi & établit pour abbé un autre de ses bâtards.

LVIII. Jean VI Picard, nommé ailleurs Gallien, frère de Barthélemy, fut mis en possession de l'abbaye par Abdias de Chaumont, son père, en 1620; il en jouit jusqu'au 4 septembre 1622, époque à laquelle Louis XIII, pendant le siége de Montpellier, le déposséda par un arrêt du Conseil.

LIX. Guillaume IV de Noset, archevêque de Séleucie & vice-légat d'Avignon, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Gilles par brevet du roi en date du 7 septembre 1622.

LX. Claude de Saint-Bonnet de Toiras, agent général du clergé, prieur

commendataire de Longpont, près Paris, évêque de Nimes, jouit de l'abbaye de Saint-Gilles depuis 1625 jusqu'en 1642, qu'il mourut subitement à Montpellier.

LXI. ANTHIME-DENIS COHON, évêque de Nimes, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Gilles par la protection du cardinal de Richelieu; mais Anthime, ayant appris la mort du cardinal & celle du roi avant d'avoir reçu ses bulles, se démit volontairement entre les mains de la reine mère.

LXII. JULES DE NOGARET DE CALVISSON DE MANDUEL, fils de Jean-Louis, marquis de Calvisson, & de Françoise de Saint-Bonnet de Toiras, fut pourvu de l'abbaye en 1643, étant encore fort jeune. Après avoir reçu ses bulles, il prit possession le 12 février 1644, & conserva l'abbaye jusqu'en 1658. Il s'en démit alors avec l'agrément du roi, en faveur du suivant, sous la réserve d'une pension de 3 000 livres pour lui & de 2 000 livres pour un de ses frères, chevalier de Malte.

LXIII. FRANÇOIS II DE NOGARET DE CALVISSON reçut le brevet du roi pour l'abbaye de Saint-Gilles, sur la démission de Jules, son frère. C'est de son temps, le 12 mai 1663, que ce qui restait des archives fut volé. François était encore abbé en 1704.

LXIV. FRANÇOIS III DE LOUVET OU DE LOUVEL DE CALVISSON, frère du marquis de Calvisson, lieutenant du roi en Languedoc, mourut à Marsillagues en 1707; on ne sait pas exactement l'année où il avait été nommé.

LXV. CHARLES LE GOUX DE LA BERCHÈRE, archevêque de Narbonne, fut promu à l'abbaye en 1707. Il mourut en 1719.

LXVI. JACQUES-ANTOINE PHELIPEAUX DU VERGER, évêque de Lodève, fut breveté du roi après la mort de Charles, le 8 janvier 1721. Il était aussi abbé de Nant, diocèse de Vabre, & de Saint-Sauveur de Lodève.

LXVII. JEAN VII CÉSAR ROUSSEAU DE LA PARISIÈRE, évêque de Nimes, fut proclamé abbé le 14 juin 1732. Ses bulles furent expédiées le 28 septembre 1733. Il décéda le 15 novembre 1736.

LXVIII. FRANÇOIS IV CHARLES DE BERINGHEN fut pourvu en 1738; il avait été nommé évêque du Puy le 24 mars 1726. Il mourut le 17 octobre 1742.

LXIX. LOUIS-FRANÇOIS DE VIVET DE MONTELUS fut pourvu seulement en 1744. L'abbaye était restée en économat l'année précédente.

LXX. N. DE CORIOLIS D'ESPINOUSE, abbé en 1755.

LXXI. N. TRACANTE, en 1773.

LXXII. JEAN VIII DE DIEU RAIMOND DE BOIS GELIN, né à Rennes le 27 février 1732, sacré évêque de Lavaur le 28 avril 1765, archevêque d'Aix en 1770, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Gilles en 1774. Il fut nommé à l'Académie française en 1776.

[E. M.]

NOTE 102

NOTE CII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Sernin.

(Diocèse de Toulouse.)

LE monastère de Saint-Sernin, un des plus anciens du Languedoc, était situé près de la ville de Toulouse, en dehors des murs. Son origine est fort obscure; on croit qu'il fut fondé par saint Sylve, évêque de Toulouse. Au commencement du cinquième siècle, saint Exupère transféra, de l'oratoire du Taur dans cette église, le corps de saint Sernin, & le plaça dans un tombeau de marbre. A la fin du sixième siècle, le monastère formait un établissement considérable. Il fut ruiné par les Sarrasins en 721, & reconstruit un peu plus tard, sans qu'on puisse fixer exactement la date de son rétablissement. Charles le Chauve vint y fixer sa résidence, en 844, lorsqu'il mit le siége devant Toulouse. Un certain nombre de diplômes en faveur des abbayes des diocèses voisins ont été signés par ce prince pendant son séjour dans ce monastère. Les religieux qui desservaient l'abbaye de Saint-Sernin furent remplacés, au commencement du onzième siècle, par des clercs séculiers. Ceux-ci,

en 1096, avaient adopté la règle de Saint-Augustin & s'étaient soumis à la vie commune. Peu de temps après cette réforme, ils eurent de graves démêlés avec Isarn, évêque de Toulouse, & son chapitre, qui prétendaient exercer une entière juridiction & avoir des droits particuliers sur l'église de Saint-Sernin. Ils réussirent à faire échouer ces tentatives contre leur indépendance. Isarn, voyant qu'il n'avait pas réussi, chercha un autre expédient. Comme il savait que saint Hugues, abbé de Cluny, avait beaucoup de crédit sur l'esprit de Grégoire VII, il passa avec Hunaud, abbé de Moissac, un accord par lequel il céda à cet abbé & à celui de Cluny l'église de Saint-Sernin, pour y établir des moines, se réservant certains droits sur l'église. Par cet acte, que l'on rapporte à l'année 1082, il fut convenu qu'il n'y aurait pas d'abbé à Saint-Sernin & que le monastère serait gouverné par un prévôt, sous l'autorité de l'abbé de Cluny. En conséquence, Guillaume, comte de Toulouse, qu'Isarn avait su mettre dans ses intérêts, expulsa les chanoines de Saint-Sernin & y introduisit les religieux de Cluny; mais ceux-ci n'y restèrent pas longtemps, parce que Guillaume, réprimandé par le pape, dut remettre les chanoines en possession de leur église & s'engager par serment à les laisser en paix tant qu'ils vivraient canoniquement. Il révoqua en même temps l'acte qu'il avait passé avec Isarn & l'abbé Hunaud : la charte est du 23 juillet 1083.

Depuis lors les chanoines réguliers demeurèrent paisibles possesseurs de l'église de Saint-Sernin. Ils continuèrent d'être gouvernés par un prévôt jusqu'en 1119; à cette époque ils avaient un abbé régulier.

Le 24 mai 1096, le pape Urbain II consacra solennellement l'église de Saint-Sernin nouvellement rebâtie : le pontife, assisté de seize prélats, consacra lui-même le principal autel en l'honneur de saint Sernin & y mit une partie de son chef.

Au seizième siècle, un grand relâchement s'étant introduit dans la discipline, l'abbaye fut sécularisée en vertu d'une bulle de Clément VII, du 25 septembre 1526.

La liste des abbés de Saint-Sernin, donnée par le *Gallia Christiana*, laisse beaucoup à désirer. A l'aide des chartes de cette abbaye, conservées aux archives du département de la Haute-Garonne, & de l'inventaire dressé, en 1730, par l'archiviste Cresty, nous avons pu rectifier plusieurs erreurs de dates, & augmenter la liste de quelques noms qui n'y ont point figuré jusqu'ici. Nous imprimons ci-dessous, en note, un extrait d'un vieux nécrologe de Saint-Sernin, copié par dom Estiennot, lequel nous a été très-utile pour dresser la liste suivante[1] :

[1] *Excerpta ex necrologio inclitae domus Sancti Saturnini Tolosae.*

JANUARIUS

Nonis jan. obiit dominus Guillelmus de Contesio, abbas Sancti Saturnini, anno Domini MCCXII.

XIV kalend. febr. commemoratio fratrum Fuliensium.

XII kalend. febr. obiit Remigius, Pampilonensis episcopus.

VI kalend. febr. obiit Ferrandus, episcopus Pampilonensis, & Raymondus de Luco, Baionensis episcopus.

IX kalend. febr. commemoratio fratrum Sancti Johannis.

VII kalend. febr. commemoratio fratrum nostrorum manentium prope civitatem Turonicam.

VI kalend. febr. commemoratio fratrum S. Auberti Cameracensis, tam canonicorum quam presbyterorum nostrae congregationis.

FEBRUARIUS

II non. febr. obiit reverendus in Christo pater domnus Franciscus de Simiano, episcopus Aptensis & abbas Sancti Saturnini Tolosae, qui, anno MDLXXX, die IV februarii, donavit capitulo praesentis ecclesiae Sancti Saturnini jus praesentandi X praebendas in eadem ecclesia, fundatas prout in litteris continetur.

Eodem die obiit Bonuspuer, episcopus Lapurdensis.

VII idus febr. obiit dominus Isarnus, episcopus Tolosanus.

II id. febr. commemoratio fratrum Majoris Monasterii manentium apud civitatem Turonicam.

XVI kalend. martii, obiit Johannes, abbas Sancti Bertini.

XV kalend. martii, commemoratio fratrum Sancti Laurentii de Cumbalonga.

XII kalend. martii, obiit anno Domini MCCXXXIII, dominus Jordanus, abbas Sancti Saturnini.

XI kal. martii, obiit dominus Ramnulphus de Vasinaclo, abbas Sancti Saturnini.

VII kal. martii, obiit dominus Antonius, abbas Sancti Saturnini & episcopus Mirapicensis.

Prévôts de Saint-Sernin.

I. PIERRE était prévôt de Saint-Sernin en 1090 & en 1096.

Obiit Azamarius, Convenarum episcopus.

VI kalend. martii, commemoratio fratrum Cluniacensium nostrorum familiarium.

MARTIUS

Kalendis martii, commemoratio fratrum Pampilonensium.

IV non. martii, commemoratio fratrum Casae-Dei.

III non. martii, commemoratio fratrum Rocidae Vallis nostrorum familiarium.

VII id. martii, commemoratio Nemausensium & commemoratio fratrum Psalmodiensium.

IV idus martii, obiit dominus Johannes de Nogareto, abbas Sancti Saturnini.

III idus, commemoratio fratrum Lezatensium.

XVII kalend. aprilis, obiit dominus Belengerius, abbas Sancti Jacobi Biterrensis.

XV kalend. aprilis, obiit dominus Bernardus de Rosergio, archiepiscopus Tolosanus, qui anno M CCCC LXVIII fecit fieri..... quod est in capite ecclesiae Sancti Saturnini.

XIII kal. aprilis, commemoratio fratrum Sancti Stephani Tolosae.

XI kal. aprilis, obiit dominus Petrus Textoris, abbas Sancti Saturnini & S. R. E. cardinalis & cancellarius.

III kal. aprilis, commemoratio fratrum Sancti Aegidii.

Obiit Bernardus Arnaldi, qui fecit fieri unam capsam argenteam deauratam, ad honorem beatissimi Symonis apostoli, in qua requiescit caput ejusdem honorifice.

APRILIS

VIII idus aprilis, obiit Bertrandus, abbas Sancti Ruffi.

IV idus aprilis, obiit Raymondus, episcopus Tolosanus.

II idus aprilis, obiit dominus Bernardus, Tarbensis episcopus.

XVI kalend. maii, obiit dominus Ugo, episcopus Tolosanus, secundus abbas Sancti Saturnini.

MAIUS

II nonas maii, commemoratio fratrum Grandis Silvae.

XVI kalend. junii, obiit dominus Johannes de Junaco, abbas Sancti Saturnini.

XIV kal. junii, obiit Bernardus de Aurivalle, abbas Sancti Saturnini.

JUNIUS

III non. junii, commemoratio fratrum Aniani, Magalonensis dioecesis.

II. MUNION porte le titre de prévôt dans la donation faite, en 1098, par le comte Bertrand, du village de Blagnac.

II non. junii, obiit dominus Sanctius de Narano, abbas Sancti Saturnini.

Idibus junii, obiit Lambertus, Angolismensis episcopus.

XIV kalend. julii, obiit nobilis & religiosus vir dominus Johannes *deu Gua*, prior de Sta Columba, alias de Sabarduno monachus.

Commemoratio fratrum Magalonensium.

XII kal. julii, obiit Raymondus, Barbatensis episcopus[1]; est sanctus.

VIII kalend. julii, commemoratio fratrum Sancti Stephani Agenensis.

IV kalend. julii, obiit Sancius, rex Navarrae.

JULIUS

V non. julii, obitus Raymondi Gairardi devotissimi. Est sanctus Raymondus, fundator collegii B. Raymundi, ubi jacet, anno M C XVIII.

VIII id. julii, commemoratio fratrum Sancti Jacobi Biterrensis.

XV kalend. aug. obiit Raymondus Roberti, primus abbas Sancti Saturnini.

XIV kal. aug. obiit Bernardus, abbas Sancti Saturnini, & dominus Berengarius Michaëlis, infirmarius hujus ecclesiae & prior de Layraco.

III kalend. augusti, commemoratio fratrum Leodicensium.

AUGUSTUS

III nonas augusti, commemoratio fratrum Bracarensium & Andreae Fabri, qui dedit magnum calicem tabulae corporum sanctorum.

II nonas augusti, obiit dominus Petrus, abbas Sancti Saturnini.

V idus augusti, commemoratio fratrum Sancti Hylarii.

III idus augusti, commemoratio fratrum Sancti Germani Montispessulani.

II idus aug. obiit Johannes de Nogareto, abbas Sancti Saturnini.

XVI kalend. septembris, commemoratio Anianae, ord. S. Bened., Magalonensis dioecesis.

XIV kalend. septembris, obiit dominus Petrus Vitalis Blasini, abbas Sancti Saturnini.

XI kal. septembris, obiit dominus Pontius, tertius abbas Sancti Saturnini.

II kal. septembris, obiit Petrus de Villamonte, abbas Sancti Saturnini de Brimo.

SEPTEMBER

IV nonas septembris, obiit dominus Fulco de Rueria, abbas hujus ecclesiae Sancti Saturnini, qui obiit anno Domini M CCCC LV.

[1] Non ibi dicitur abbas Sancti Saturnini.

II non. septembr. commemoratio fratrum S. Salvatoris Anianae & domini Antonii Reveilhati, qui fecit reparare capellam Sanctae Crucis.

Nonis septembris, obiit reverendus dominus Laurentius Alamandus, episcopus & princeps, ac abbas hujus ecclesiae Sancti Saturnini.

VII idus septembr. obiit Ildefonsus, rex Aragoniae.

XVII kal. octobris, commemoratio fratrum Sancti Salvii Albiensis.

OCTOBER

V nonas octob. obiit dominus Aymericus Natalis, abbas S. Saturnini, & Philippus Gazanhayre, primus episcopus Condomiensis, postea Castrensis, & referendarius domini nostri Papae, qui dedit libros Nicolai de Lyra & libros Novellarum Johannis Andreae & plures alios libros huic ecclesiae.

Nonis octobris, commemoratio fratrum nostrorum Sancti Bertini, dioecesis Morinensis, nostrorum familiarium.

III idus octobris, commemoratio fratrum Sancti Jacobi de Leodio.

II idus octobris, commemoratio fratrum Aginnensium.

Obiit dominus Bernardus de Genetiaco, abbas Sancti Saturnini.

XVI kalend. novemb. obiit Petrus de Sancto Martiale, episcopus Tolosanus.

VII kalend. novemb. obiit recolendae memoriae dominus Hugo Rogerii, abbas Sancti Saturnini.

NOVEMBER

IV idus novembr. commemoratio fratrum Tarbeiensium.

XVII kalend. decemb. obiit Amelius, abbas Sancti Saturnini.

IX kalendas decembris, obiit reverendus in Christo pater dominus Johannes Maffre, cardinalis & abbas praesentis monasterii Sancti Saturnini.

DECEMBER

VI idus decembris, commemoratio fratrum Fredelaci.

V idus decembris, commemoratio fratrum Sancti Ruffi.

XV kalend. januarii, commemoratio fratrum Sancti Pontii Tomeriensis.

IX kalend januarii, commemoratio fratrum Sancti Aegidii.

III. RAIMOND GAIRARD, connu sous le nom de saint Raimond, était chanoine de Frédelas lorsqu'il fut élu prévôt de Saint-Sernin, en 1101 environ. On croit que c'est le même qui fut nommé évêque de Barbastro en 1104. Cependant le vieux nécrologe de Saint-Sernin distingue ces deux personnages. Saint Raimond contribua à la réédification de l'église; il voulut être inhumé dans l'hôpital qu'il avait fondé & où il avait fait préparer son tombeau. Cet hôpital fut transformé dans la suite en un collége pour des étudiants pauvres. On doit aussi à saint Raimond la construction d'un pont sur la Garonne. Il mourut le 3 juillet 1118.

Abbés de Saint-Sernin.

I. RAIMOND I GUILLAUME, selon le cartulaire de Saint-Sernin, ou RAIMOND-ROBERT, selon le nécrologe, succéda au précédent comme prévôt. Il prenait le titre d'abbé en 1119 & est appelé premier abbé de Saint-Sernin dans le nécrologe. Il vivait encore au mois de mai 1140; il ne mourut donc pas le 22 juillet 1139, comme l'allèguent les auteurs du *Gallia Christiana*. Son décès est marqué dans le nécrologe au 18e jour de juillet.

II. HUGUES I est qualifié deuxième abbé de Saint-Sernin dans le nécrologe de l'église; il est cité dans des actes de 1141, 1145 & années suivantes. Nommé évêque de Toulouse en 1172, il conserva néanmoins les fonctions d'abbé jusqu'en 1175.

III. PONS I DE SAINTE-FOI était abbé de Saint-Sernin en 1175. Les auteurs du *Gallia Christiana* le font mourir en 1183 & lui donnent Guillaume de Cantez pour successeur; mais selon les chartes, Pons de Montpezat était abbé de Saint-Sernin au mois d'avril 1182; c'est donc lui qui fut le successeur de Pons de Sainte-Foi.

IV. PONS II DE MONTPEZAT fut abbé de Saint-Sernin, selon les chartes, depuis 1182 jusqu'en 1199.

V. GUILLAUME DE CANTEZ était abbé en 1200; il figure dans un grand nombre d'actes jusqu'en 1211. Il mourut, selon le nécrologe, le 5 janvier 1212.

VI. JOURDAIN fut élu abbé de Saint-Sernin en 1212. Il avait la réputation d'un homme instruit & continua de jouir d'une grande considération jusqu'à sa mort, arrivée le 18 février 1233.

VII. PIERRE I. Les auteurs du *Gallia Christiana* prétendent que Bernard de Gentiac succéda à Jourdain en 1234, mais on trouve un abbé du nom de Pierre cité dans

un acte de l'année 1234 & dans un autre du 28 février 1235. Cet abbé, qui ne vécut que peu de temps, est probablement le même que l'abbé Pierre dont la mort est marquée au sixième jour d'août dans le nécrologe de Saint-Sernin.

VIII. Bernard I de Martres, inconnu aux auteurs du *Gallia Christiana*, est cité dans des chartes de 1236 & de 1238. Cet abbé est donc le prédécesseur de Bernard de Gentiac, fait confirmé du reste par le nécrologe, qui mentionne la mort de quatre abbés du nom de Bernard, tandis que, selon les Bénédictins, il n'y aurait eu que trois abbés de Saint-Sernin de ce nom.

IX. Bernard II de Gentiac succéda à Bernard de Martres, on ne sait en quelle année. Il était néanmoins déjà abbé en 1243. Il mourut au mois d'octobre 1263, & fut enterré dans le cloître, sous l'autel de la chapelle de Notre-Dame de Salut.

X. Arnaud de Villemur est mentionné comme abbé nouvellement élu[1] dans une charte du mois de décembre 1263; il était prieur de Saverdun. Au mois d'avril 1287, il permit à l'abbé de Grandselve de construire dans la ville de Toulouse une église destinée au collége institué par cet abbé pour enseigner la théologie. On trouve son nom dans les actes jusqu'en 1292. Néanmoins il est dit, dans une charte de 1294, que l'abbaye était vacante depuis cinq ans, parce que deux compétiteurs ayant été nommés, aucun n'avait pu prendre possession.

XI. Sanche de Aissada, ou de Narano, selon l'ancien nécrologe, cité dans des actes de 1299, fut inhumé, le 4 juin 1301, dans la chapelle de Notre-Dame de Salut, au côté droit de l'autel.

XII. Raimond II Aton ou de Cardeilhac, qui succéda à Sanche en 1301, est le fondateur du monastère des religieuses de Saint-Sernin à Toulouse; régla leur institut par acte du 3 juillet 1302, assista, en 1307, à l'élévation des reliques de saint Antoine, dans l'abbaye de Lézat, & fut nommé, en 1318, premier évêque de Mirepoix.

XIII. Pierre II le Teissier, originaire de Saint-Antonin, diocèse de Rodez, était prieur lorsqu'il fut élu abbé de Saint-Sernin en 1318. Peu après il fut nommé chancelier de l'Église romaine et obtint en cette qualité, en 1320, des lettres du pape Jean XXII en faveur des chanoinesses de Saint-Sernin. Nommé cardinal la même année, il mourut à Avignon le 22 mars 1321.

XIV. Ameil de Lautrec fut élu abbé en 1321; accusé d'hérésie au tribunal de l'inquisition par Gautier de Neuville, viguier de Toulouse & gouverneur du château Narbonnais, il fut déclaré non coupable par les inquisiteurs & par le parlement de Paris, le 20 janvier 1325, & fut promu à l'évêché de Castres en 1327.

XV. Hugues II Roger était abbé le 29 mars 1328. Il est cité dans plusieurs chartes jusqu'au 18 février 1359. Il ne mourut donc pas en 1356 comme le prétendent les auteurs du *Gallia Christiana*.

XVI. Jean I de Nogaret, Toulousain, docteur en décrets, satisfit à la chambre apostolique le 21 novembre 1360. Il mourut l'année suivante & fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de Salut, à gauche de l'autel.

XVII. Renoul ou Rainulfe de Valignac ou de Vasinhac succéda à Jean, en 1361, & mourut le 19 février 1375. Il fut inhumé dans la même chapelle que son prédécesseur.

XVIII. Pierre III Vidal Blasin, docteur en décrets, était abbé en 1376. Il mourut le 19 août 1397.

XIX. Antoine de Bruyères de Chalabre fut abbé en 1398. Les auteurs du *Gallia Christiana* le font mourir la même année, & le nécrologe de l'église de Saint-Sernin lui donne le titre d'évêque de Mirepoix; son nom ne figure pas cependant sur la liste des évêques de ce diocèse.

XX. Aymeri Noel ou Natal, profes-

[1] Peu après son élection, Arnaud de Villemur prit possession des meubles laissés par son prédécesseur Bernard de Gentiac. L'inventaire de ces meubles, qui se trouve aux Archives de la Haute-Garonne, fonds de Saint-Sernin, mentionne parmi les livres du prélat : *Item* Avicennam; *item* Dialogozon; *item* quemdam librum qui incipit in transitu Jordani; *item* quemdam librum Isidori; *item* librum Confessionum S. Augustini; *item* librum Platonis; *item* librum Tabularum Aegyptiorum.

seur en décrets, était abbé en 1398; il suivit le parti de Benoît XIII qui l'institua référendaire & conservateur des priviléges de l'ordre de Cîteaux. Il est cité comme abbé dans des actes de 1403, 1405, 1406 & 1408, & devint évêque de Condom en 1411.

L'abbaye était vacante en 1409.

XXI. Bernard III d'Orval, originaire de Toulouse & docteur en décrets, était abbé de Saint-Sernin en 1411. Il mourut le 19 mai 1412.

XXII. Foulque de la Rovère, originaire de Saint-Léonard, diocèse de Limoges, docteur en théologie, fut élu abbé de Saint-Sernin en 1413, & fut institué sous-conservateur des priviléges de l'ordre de Saint-Dominique; il paraît n'avoir plus exercé ses fonctions d'abbé après 1446, car en 1447 l'abbaye est dite vacante. Néanmoins il ne se démit définitivement de tous ses droits en faveur de Jean de Juniac qu'en 1453. Il mourut en 1455.

XXIII. Jean II de Juniac, qui n'est pas nommé par les Bénédictins, prêta serment au pape en 1451 comme abbé de Saint-Sernin; il est cité en 1453 & en 1455, & est mentionné au nécrologe comme étant mort le 17ᵉ jour du mois de mai.

XXIV. Bernard IV de Rousergue reçut du pape, en 1462, la commende de l'abbaye de Saint-Sernin, nonobstant l'élection que le chapitre & les chanoines de Saint-Sernin avaient faite de la personne de Jean d'Armagnac pour leur abbé. Il fit faire les vitraux de la grande fenêtre de l'église en 1468.

XXV. Jean III Joffroy, né à Luxeuil, dans les Vosges, docteur en théologie, cardinal depuis 1461, obtint la commende de l'abbaye de Saint-Sernin en 1468; il mourut en 1473.

XXVI. Gilles de Laval reçut la commende en 1475. Il était conseiller du roi Louis XI & protonotaire apostolique.

XXVII. Laurent I Alamand, évêque de Grenoble, fut fait abbé de Saint-Sernin en 1478; il vivait encore en 1520.

XXVIII. Laurent II Alamand, neveu du précédent & comme lui évêque de Grenoble, succéda à son oncle en 1520. Il eut en 1523 un procès avec les chanoines dont le Parlement de Toulouse avait ordonné la réforme par un arrêt. Laurent poursuivit auprès de Clément VII & obtint la sécularisation du chapitre; c'est ce qu'on voit par la bulle de ce pape du 27 septembre 1526. Laurent mourut le 5 décembre 1561.

XXIX. Jean IV Baptiste de Simiane, évêque d'Apt, fut nommé abbé en 1561. Il renonça à la foi catholique en 1571 & perdit ses bénéfices.

XXX. François I de Simiane, frère du précédent, lui succéda comme abbé de Saint-Sernin & comme évêque d'Apt. Il donna au chapitre le droit de présenter à dix prébendes qu'il avait fondées dans l'église de Saint-Sernin. Il mourut en 1587.

XXXI. François II de Joyeuse, cardinal & archevêque de Toulouse, succéda à François de Simiane en 1587. Il mourut le 23 août 1615.

XXXII. Louis de Nogaret de la Valette, cardinal & archevêque de Toulouse, succéda à François de Joyeuse & conserva l'abbaye jusqu'en 1639. Il fut enterré à Saint-Sernin.

XXXIII. Jean V Coeffier Ruzé d'Effiat, né en 1622, obtint l'abbaye de Saint-Sernin en 1640, prêta le serment accoutumé, en chapitre, le 28 novembre 1651, & ensuite au Parlement, comme conseiller-né, le 11 janvier 1652. Il mourut à Paris le 19 octobre 1698.

XXXIV. François III Sanguin de Livry fut nommé abbé en 1698, le 1ᵉʳ novembre. Il mourut en 1729.

XXXV. Henri de Rosset de Ceilhes de Rocosel obtint le brevet d'abbé de Saint-Sernin en 1729. Il mourut le 20 février 1748.

XXXVI. N. de Flavigny, chancelier de l'église de Bourges, fut nommé par le roi abbé de Saint-Sernin le 28 avril 1748.

XXXVII. N. de Narbonne Lara fut nommé abbé de Saint-Sernin en 1778.

Le nécrologe fait mention, au vingt-troisième jour de novembre, de Jean Maffre, cardinal & abbé de Saint-Sernin. Nous n'avons pu trouver exactement la place qu'il occupe dans la série. [E. M.]

NOTE CIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Chinian.

(D'abord dans le diocèse de Narbonne, & plus tard dans celui de Saint-Pons.)

Un homme pieux, nommé Durand, que l'on qualifiait du titre d'abbé, avait fondé du temps de Louis le Débonnaire un monastère dans un domaine, appelé *Holotianus,* sur la rivière de Vernosoubre, aujourd'hui le *Verdouble,* domaine qu'il tenait de la munificence impériale. Il pria l'empereur de prendre sous sa protection le nouveau monastère, dont l'église était dédiée à saint Aignan, évêque d'Orléans, & de lui accorder les priviléges & immunités dont jouissaient les abbayes de fondation royale. Louis acquiesça à cette demande, & par un diplôme daté du 16 août 826, il prit sous sa sauvegarde cet établissement alors gouverné par l'abbé Woïca. Les immunités accordées au monastère de Saint-Aignan, devenu Saint-Chignan ou Chinian dans le langage du pays, furent confirmées par Charles le Chauve en 844. Entre les années 897 & 899, le monastère de Saint-Laurent *in Olibegio,* fondé à peu de distance par Anian, ami & contemporain de saint Benoît d'Aniane, & qui, depuis la fin du huitième siècle, était gouverné par des abbés particuliers, fut uni à celui de Saint-Chinian, & cette union fut confirmée par un diplôme de Charles le Simple donné en 899.

Depuis cette époque, le monastère a toujours été connu sous le nom de Saint-Chinian. Situé, à l'origine, dans le diocèse de Narbonne, il fut compris dans la circonscription de celui de Saint-Pons lors de la création de ce dernier. Bertrand, archevêque de Narbonne, trouvant que la discipline ecclésiastique s'était beaucoup relâchée dans le monastère de Saint-Chinian, le soumit en 1101 à celui de Saint-Pons de Thomières. En 1365, il fut placé sous la dépendance de Saint-Victor de Marseille; puis affilié en 1629 à la congrégation de Saint-Maur[1].

[1] Le récit suivant, conservé par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur dans les notes qu'ils destinaient au *Monasticon Gallicanum* (t. 3, 321), nous fait connaître, sous sa forme naïve, ce que les religieux de Saint-Chinian savaient, au dix-septième siècle, de l'origine de leur monastère.

« L'abbaye de Saint-Chinian est de fondation royale ou plutôt impériale. Ce point est tenu pour assuré par la tradition, par les *committimus,* toujours continués à cette abbaye, & par le rapport de dom Ambroise Taboriech, capiscol, & maître Antoine Belot, camérier, lesquels ont leu la fondation dans la ville de Beziers, au pouvoir de M[e] Massip, le notaire de Beziers, environ l'an 1620 en original, parchemin escrit en lettres gothiques, en forme, avec ses sceaux, la peau bien large, lequel instrument on nous asseure estre encore au pouvoir de son fils Massip l'advocat.

« L'acte de la fondation contient ce qui s'ensuit, selon que nous l'ont rapporté les susdits capiscol & camérier : Un certain Durandus, abbé familier & fort aimé de l'empereur Louis le Débonnaire, dit *Pius,* fils de Charlemagne, environ l'an 820 (*lisez* 826), vers la fin du règne de Charlemagne ou sur le commencement [du règne] de Louis son fils, passant par ce pays, eut une vision, dormant en la vallée où est maintenant la ville de Saint-Chinian, laquelle vallée n'estoit qu'une forest & se nommoit *territorium Sextanianum.* En cette vision il lui sembloit voir comme douze chantans dans un monastère qu'il pensoit voir en cette vallée. Estant de retour de ce voyage heureusement & venant sur la signification de sa vision, il demanda le territoire Sextanian au nouvel empereur, lequel le luy accorda. Ledit Durandus tout content vint en personne fonder l'abbaye de Saint-Chinian, au lieu où il avoit veu les douze moines : il fit donc la fondation pour ce nombre de religieux qu'il y mit de sa main & fut le premier abbé. On tient par tradition que les moines furent premièrement logés en une ancienne tour nommée *turris Nemorosa.* C'est celle qui sert à présent de clocher à la paroisse, & de là s'en alloient faire le service à Saint-Laurent, église encore en pied, dépendante de l'office de l'infirmier du diocèse de Narbonne jusqu'à l'érection de celui de Saint-Pons.

« Cette abbaye a toujours esté de l'ordre de Saint-Benoît. Elle a eu le bonheur d'embrasser de bonne heure les réformes de l'ordre, quand la régularité y a esté descheue. Environ l'an 1362, elle reçut celle de Saint-Victor, de quoi il y a un bref d'Urbain V. La paroisse est à Saint-Celse. De toute antiquité elle étoit dans le monastère & le vicaire

Abbés de Saint-Chinian.

I. Woica fut le premier abbé de Saint-Chinian, comme on le voit par le diplôme de Louis le Débonnaire de l'an 826.

II. Richefroi ou Richefrid est dit abbé du monastère *de Olotiano,* situé dans le pays de Narbonne, dans le diplôme par lequel Charles le Chauve, en 844, renouvelle tous les priviléges & exemptions du monastère.

III. Froja, abbé, & les religieux de Saint-Chinian vendirent en 893, à l'abbé Rainulfe & aux religieux de Mallast ou de Montolieu, deux domaines avec leurs dépendances. Froja assista au concile de Port en 897.

IV. Bera était abbé, le 6 juin 899, lorsque Charles le Simple confirma les priviléges de l'abbaye dédiée à saint Chinian, confesseur, & à saint Laurent, martyr, située dans le lieu de *Olotiano.* — Il existe après Bera une lacune considérable dans la suite des abbés de Saint-Chinian.

V. Sicard I fit une acquisition pour son monastère le 2 juillet 1045.

VI. Géraud paraît devoir être placé ici. C'est à lui que Bérenger, vicomte de Narbonne, & Garsinde sa femme, confirmèrent la possession d'un alleu que leur fils avait cédé au monastère de Saint-Chinian dans la ville même.

VII. Ermengaud, religieux de Saint-Pons, était abbé de Saint-Chinian vers 1100, selon le cartulaire de l'église de Narbonne. Au mois de mars suivant, l'abbaye de Saint-Chinian fut soumise à celle de Saint-Pons de Thomières. En 1123, Ermengaud fit une donation à la commanderie du Burgaud, diocèse de Toulouse.

VIII. Guillaume I succéda à Ermengaud vers 1129.

IX. Pierre I d'Adag était abbé en 1140.

X. Guillaume II fut abbé de Saint-Chinian depuis 1152 jusqu'en 1167. Il transigea en 1159 avec Pons, évêque de Carcassonne, pour l'église de Saint-Martin de Cabrières.

XI. Pierre II vendit, au mois de mars 1175, à Guillemette, abbesse de Rieunette, tous les droits qu'il avait à Villeneuve; il est fait mention de cet abbé en 1178. En 1203, il engagea quelques biens de son abbaye pour réparer les dommagés que lui avaient fait éprouver les albigeois. Il fut même réduit à céder, en 1208, l'alleu de Capestang à l'archevêque de Narbonne.

XII. Arnaud I de Cruzy était abbé de Saint-Chinian en 1230. Le 30 mars 1231, Bernard de la Sale, bailli de l'abbaye, ratifia la vente d'une terre dépendante du domaine de l'abbaye. Arnaud fit un accord en 1248 avec Guillaume, archevêque de Narbonne. Il y eut un nouvel abbé élu cette année, on ne sait si ce fut le suivant.

XIII. Raimond I de Figuière fut élu abbé de Saint-Chinian, en présence de l'abbé de Saint-Pons; il se rendit le 5 janvier 1251 à Thomières & y jura obéissance à l'abbé à genoux & les mains jointes. C'est de son temps que les religieux de Saint-Chinian obtinrent du pape Innocent IV la permission d'user de la viande, par

perpétuel étoit mansal du couvent. On ne sait l'occasion de la paroisse, ni quand elle fut changée, seulement sçait-on que les habitans procurèrent la dite translation & pour cette fin bastirent une petite esglise paroissiale, laquelle fut agrandie l'an 1585 d'un tiers. Or, afin d'appeler le vicaire par devers eux, ils lui ordonnèrent les premices des grains, vins & fruits sur tout le terroir de Saint-Chinian qui valent près de six cens livres, confirmé par arrest environ l'an 1608. La marque de ceci est une pierre qui est au premier pilier, à main gauche en entrant par la grand porte, où il y a en chiffres 1582, par dessus est l'armoirie de l'abbé d'alors avec une crosse devers le midi. Il y a un peu plus bas une tête qu'on tient estre de celui qui fit bastir la dite esglise paroissiale regardant vers la grand porte.

« Touchant le bastiment du monastère, il ne s'en trouve rien; il y a une pierre de marbre en carré d'un pied sur laquelle est [quelque chose] d'écrit. Et selon que le cloistre commença à se bastir l'an 1260, il fut parfait du depuis & dura ainsi que le reste du chœur. On ne sçait qu'il ait été destruit jusqu'en l'an 1568. Les religieux qui vivent encore ont appris de ceux qui avoient veu le monastère en son entier & en sa splendeur que le cloistre estoit à la monastique, les piliers de marbre, les murailles du cloistre peintes de partout, où estoit représenté le vieux & le nouveau Testament fort richement; les chambres du dortoir à l'antique prenant le jour par des lucarnes au plancher à demi pied de largeur. »

une bulle du 13 juin 1252. Raimond fit un accord en 1258 avec Jacques, archevêque de Narbonne, touchant plusieurs églises de son diocèse. Il commença en 1260 à faire construire le cloître de l'abbaye. Il est encore fait mention de cet abbé dans des actes de 1279 & 1289.

XIV. Arnaud II succéda à Raimond. Il y eut un grand procès en 1298, entre lui, l'archevêque de Narbonne et l'abbé de Saint-Pons sur la juridiction de l'abbaye de Saint-Chinian, que le primat & l'abbé de Saint-Pons de Thomières revendiquaient réciproquement; Arnaud prétendait être exempt; l'affaire resta indécise.

XV. Bernard-Pons fit un contrat avec ses religieux le 19 novembre 1302, par lequel il leur accorda une augmentation de pitance.

XVI. Pons était abbé en 1305. Il transigea en 1307, avec Aymeri, vicomte de Narbonne, sur quelques différends qu'ils avaient au sujet de Cruzy.

XVII. Pierre III fit, avec son chapitre, une transaction, le 28 février 1313, par laquelle le nombre des religieux fut fixé à douze. Il assigna à chacun d'eux une pension, fonda le vestiaire & prescrivit de célébrer dans l'abbaye la fête du Saint-Sacrement, avant que cette fête n'eût été établie par l'Église. Le 18 avril 1318, il fit un décret pour qu'on célébrât solennellement dans le monastère les fêtes de saint Pierre, saint Paul & saint Jean-Baptiste; Pierre avait assisté, en 1317, au concile de Béziers; il assista également à celui qui fut tenu dans la même ville en 1327; enfin il remplit les fonctions de définiteur dans le chapitre général des bénédictins de la province de Narbonne, tenu à Saint-Thibéry en 1329.

XVIII. Sicard II, appelé, dit-on, Sicard *de Assiniano*, augmenta, le 30 juillet 1340, de dix-sept livres tournois, la pension des religieux. Il y eut des plaintes portées contre lui & contre quelques-uns de ses confrères au chapitre des bénédictins des provinces de Narbonne, de Toulouse & d'Auch, convoqué à Carcassonne en 1341. On chargea le visiteur d'informer & de punir ceux qui seraient trouvés coupables.

XIX. Pierre IV Boyer, né à la Redorte, diocèse de Carcassonne, religieux & chambrier de Saint-Chinian, en était abbé en 1350. Il fut, en 1355, l'un des présidents du chapitre de son ordre tenu à Carcassonne; il remplit aussi les fonctions de visiteur. En 1364 il fut pourvu de l'évêché d'Orvieto, d'où il passa à celui de Vaison. Trithème a fait son éloge & l'a rangé parmi les hommes illustres de l'ordre de Saint-Benoît.

XX. Arnaud III de Verdale fut nommé abbé par une bulle d'Urbain V, en 1364. L'année suivante, ce pape soumit à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille les abbayes de Saint-Chinian & de Saint-Sauveur, avec leurs prieurés & dépendances. Arnaud & son chapitre consentirent, le 27 septembre, à cette soumission qui ne paraît pas cependant avoir été immédiatement effectuée. Arnaud fut définiteur du chapitre provincial des bénédictins en 1370. Il assista au concile de Narbonne en 1374. Le 6 avril 1388, cet abbé fit un accord avec les habitants de Cruzy sur le payement de la dîme & des prémices du blé, des olives, de la vendange, du chanvre, &c. Le 10 septembre 1391, il reconnut avoir reçu de noble Guillaume-Bernard de Durfort, seigneur de Villesèque, diocèse de Carcassonne, cent cinquante francs d'or qui étaient dus pour arrentement à son monastère. Guillaume-Sicard, religieux de Saint-Chinian, & noble Bertrand-Bernard, seigneur de Verdale, étaient présents à ce paiement. Les mêmes jour & an, le seigneur de Durfort, coseigneur de Villesèque, donna quittance de cette somme qui lui fut comptée par Arnaud, abbé de Saint-Chinian, pour la dot de Cécile-Bernarde, épouse dudit seigneur & nièce de l'abbé.

XXI. Sicard III, qui succéda à Arnaud en 1400, assigna quelques revenus à la mense conventuelle.

XXII. Jean I fut un des quatre définiteurs du chapitre provincial des bénédictins, tenu le 16 mai 1401, à Carcassonne, dans le monastère des dominicains. Il y fut chargé de faire la visite des monastères de Saint-Thibéry, Villemagne, Lodève, Joncels & Aniane, & y fut désigné avec les abbés de Sorèze, de Montolieu &

Note 103

de Saint-Polycarpe, pour présider le chapitre suivant. Jean envoya un procureur au concile de Pise en 1409.

XXIII. Raimond II, abbé en 1425, intenta une action, en 1443, contre les habitants de Cruzy, qui refusaient de payer la dîme des olives. Il fut un des présidents du chapitre provincial tenu à Carcassonne en 1444, & définiteur en 1448.

XXIV. Renaud de Valon, cité comme abbé, en 1450, dans un registre de la chambre des comptes de Paris, fit renouveler, le 14 juin 1462, l'obligation contractée en 1315 par les habitants de Crusy de payer chaque année à l'abbé une rente de trente livres. Il fit avec eux, en 1465, une transaction à l'amiable au sujet de quelques autres droits.

XXV. Antoine de Narbonne succéda à Renaud. Il fut un des présidents des chapitres généraux tenus en 1490 au Mas-d'Azil, & en 1495 à la Daurade.

XXVI. Jean II de la Garde fit la déclaration des biens de l'abbaye, le 16 décembre 1517, en présence du sénéchal de Carcassonne & de Béziers. Il porte le surnom de *la Coude* dans un acte par lequel, le 24 mai 1518, Bernard Albugaires, sacristain & prieur claustral de Saint-Chinian, vicaire général de l'abbé, donne quelques biens à emphytéose; il est nommé *la Garde* dans un acte de 1522.

XXVII. Guillaume III de Caissac, originaire d'Auvergne, était abbé en 1540, lorsqu'il prêta serment de fidélité au roi & donna la déclaration des biens du monastère. Il conféra, le 27 novembre 1542, l'office de sacristain à frère Gui de Journaux, & nomma pour vicaire général, le 8 juin 1544, dom Etienne Pigeyre, religieux de l'abbaye, qui fut nommé infirmier cette même année. Guillaume conféra l'office de chambrier à dom Pierre Vidal le 2 octobre 1549. Il vécut jusqu'au 10 juillet 1554.

XXVIII. Georges, cardinal d'Armagnac, fut le premier abbé commendataire de Saint-Chinian; il se démit cinq mois après sa prise de possession en faveur du suivant.

XXIX. Nicolas de Salerne, Florentin, protonotaire apostolique, prit possession de Saint-Chinian, le 24 avril 1555, sur la démission du cardinal d'Armagnac. Nicolas fit un nouveau traité avec l[...] gieux au sujet de leurs pensions, l[...] vrier 1559; ils convinrent, le 18 m[...] vant, de mettre ces pensions en c[...] & de manger dans le même réfectoi[...]

XXX. Hippolyte d'Este, card[...] Ferrare & archevêque de Narbonn[...] de Fontfroide & de Fontcaude, [...] aussi, depuis 1562 jusqu'en 1572, l[...] mende de Saint-Chinian. Sous son [...] nistration, en 1567, les religionnai[...] vastèrent l'abbaye. Hippolyte ne [...] réparer qu'en 1571; il mourut à R[...] 2 décembre 1572.

On ignore quel fut son successeu[...] baye fut alors confiée à un économ[...] en continuer les réparations. Elle fu[...] de nouveau & presque entièreme[...] truite, en 1578, par un détachem[...] calvinistes, conduit par un nommé [...] du village de Pierrerue, voisin de[...] Chinian. Le 28 avril 1581, noble [...] Pelet, chevalier des ordres du Ro[...] gneur de la Vérune, fondé de pou[...] Jean *de Moissonna*, conseiller du [...] recteur des ports de la province d[...] bonne & économe de cette abba[...] afferma les biens pour cinq ans. [...] temps après, Jacques Pelet fut nom[...] le roi administrateur de Saint-Chi[...] exerça ces fonctions depuis 1582 ju[...] 1587.

XXXI. Jean III Pelet, fils d'Eti[...] de Jeanne d'Orléans, docteur en dro[...] noine de Montpellier & abbé com[...] taire de Saint-Chinian, est appel[...] Jean, en 1587, dans un registre de la[...] bre des comptes de Paris. Le 13 ma[...] même année, il nomma dom Louis [...] sacristain de l'abbaye, son vicaire [...] ral. Il aliéna, en faveur des habit[...] Saint-Chinian, le droit de prendre [...] neuvième pain cuit au four banal & [...] sit ce droit au trentième. Jean fit [...] l'abbaye & reconstruire les bâtime[...] 1594, & mourut en 1595.

XXXII. Guillaume IV Pelet [...] Vérune, cousin du précédent, pr[...] vicaire général de l'église de Mont[...] prit possession de l'abbaye le 15 ma[...] & s'en démit l'année suivante. Il [...] testament le 18 août 1600.

XXXIII. Guitard de Ratte, évêque de Montpellier, auparavant aumônier du roi, fut pourvu de la commende de Saint-Chinian, par brevet du roi du 15 février 1596. Le parlement de Toulouse rendit un arrêt, le 8 octobre 1597, pour obliger les religieux de Saint-Chinian à obéir à dom Jacques de Rives, vicaire général de Saint-Victor de Marseille, & nommé commissaire par l'abbé de ce monastère pour introduire la réforme à Saint-Chinian. Un deuxième arrêt fut rendu après la mort de Guitard, le 4 août 1606, pour le même objet, contre l'économe de Saint-Chinian.

XXXIV. Pierre V de Réveilhes, chanoine de l'église de Paris, reçut ses provisions de Rome pour la commende de Saint-Chinian, le 10 mai 1606. Il en prit possession par procureur le 28 avril 1608. Jean Roger, bachelier en droit, religieux du Mas-Garnier, visiteur des monastères des provinces de Narbonne & de Toulouse, unit l'abbaye de Saint-Chinian à la congrégation des exempts, à la prière des religieux de ce monastère, le 16 juin 1607. Cependant dom Henri Fornier, religieux de Saint-Victor, en fit encore la visite dans les années 1615 & 1617, pendant la vacance du siége abbatial. Il fit des statuts & des règlements sans aucune opposition de la part de qui que ce soit. Pierre répara le dortoir & quelques autres édifices, en 1616, & mourut le 6 mars.

XXXV. Félicien de Faure, chanoine de l'église de Grenoble, breveté du roi & confirmé par le pape au mois d'octobre 1616, prit possession le 2 mai 1617. Le 9 juin 1620, il fit un accord avec dom Pierre Taboriech, prieur & grand chantre de Saint-Chinian, Louis du Bosquat, sacristain, & Antoine Belot, chambrier, pour l'introduction des religieux réformés de Saint-Maur dans l'abbaye. Dom Pierre Taillade & dom Antoine Gizard approuvèrent aussi ce concordat le 18 juillet 1623. Jean-Grégoire Tarisse, prieur de Cessenon, & Pierre-Ambroise Taboriech avaient déjà embrassé cette réforme. Les réformés étant encore en trop petit nombre ne purent envoyer des leurs aux termes de l'accord; aussi cet accord fut-il révoqué par l'abbé. Trois mois après, le séminaire de Saint-Louis fut érigé à Toulouse, & Thomas Baudry, qui en fut le premier supérieur, ayant visité les monastères de la Province qui désiraient s'associer à la congrégation, reçut, dès son arrivée à Saint-Chinian, une nouvelle demande de l'abbé & des religieux. Un nouveau concordat fut fait & homologué au parlement de Toulouse le 11 août 1623. Dom Pierre-Ambroise Taboriech, prieur de l'abbaye, & qui faisait alors son noviciat au séminaire de Saint-Louis, fournit un état exact des revenus de la maison de Saint-Chinian; on ne put donner immédiatement suite à ce projet faute de sujets; mais en 1628, la peste ayant obligé plusieurs religieux de sortir de Toulouse, on en envoya deux à Saint-Chinian pour préparer les lieux réguliers. La sacristie était dénuée de tout. Ils furent obligés de loger dans la ville, chez un riche particulier nommé du Bosquat, qui venait de perdre sa femme. Celui-ci donna tout ce qui avait appartenu à cette dernière & y ajouta même une somme considérable pour élever des bâtiments & reconstruire les lieux réguliers. Dès qu'ils furent en état, on y envoya six religieux[1]; mais comme la peste n'avait pas encore cessé d'affliger la ville de Toulouse, on ne voulut pas les admettre à Saint-Chinian. Il furent obligés de se retirer dans un lieu désert qui n'était pas éloigné & où il y avait une chapelle consacrée à la Vierge qu'on appelait Notre-Dame de Nazareth. Ils y eurent beaucoup à souf-

[1] « L'an 1629 l'establissement de nos Pères fut fait à Saint-Chinian & pour ce au fort de la peste y furent envoyés du monastère de la Daurade en Tolose les R. P. dom Martin Fiteau sous prieur du monastère susdit pour directeur, Frère Emilian Arnoux du diocèse de Chartres, Frère Simon Bonnier du lieu de Saint-Calais, Frère Mummole Lafont de la Réole en Bazadois, tous religieux clercs & Frère Arsène Dupuy du lieu de Montreal en Condomois, religieux commis & profès, lesquels avec les Pères dom Joseph Duchalmeau & dom Antoine Roques qui venus de la Daurade depuis le mois de septembre 1628 y résidoient, commencèrent à y faire l'office divin le 18 février de cette année 1629. (*Extrait d'un mémoire rédigé par les religieux de Saint-Chinian;* ms. latin 12660, p. 324.)

Note 103

frir des incommodités de la saison & de la disette de toutes les choses nécessaires à la vie. Cependant ils y passèrent neuf jours & n'en sortirent que pour aller prendre possession de l'abbaye, le 17 février 1629. Le lendemain ils y firent un office solennel auquel assista un grand concours de peuple[1]. M. du Bosquat, qui les avait aidés de ses secours, se
lui-même à Dieu dans la cong

[1] Ce ne fut pas, en effet, sans difficultés que les religieux réformés parvinrent à s'établir dans l'abbaye. Voici le récit des principales tribulations qu'ils eurent à essuyer, dû à dom Martin Fiteau, sous le titre de : *Mémoire de ce qui s'est passé à nostre establissement à Saint-Chinian & des difficultés qui sont arrivées du depuis.* « Premièrement il est certain qu'un pur acte de charité nous a portés à venir en ce lieu, sachant bien que la maison étoit toute ruinée & de bien peu de revenu ; & pour ce les religieux ont souffert toutes les incommodités qu'on se peut imaginer à venir en temps d'hiver & au plus fort de la contagion, qu'il falloit coucher à l'enseigne de la lune. Quelques religieux anciens, lorsqu'on voulut prendre possession & commencer par le service divin, conduits par Mr l'Abbé & les autres Messieurs anciens religieux, s'opposèrent & vouloient faire l'office. Le lendemain entre cinq & six [heures] du matin Mr d'Icher sonna matines pour eux lorsque nous allions dire prime, ce qui nous causa du trouble & confusion, voulant à toute force faire l'office. Nous ne fûmes pas plustot entrés au monastère, logés si estroitement que les religieux avoient en hyver deux pieds de neige sur leurs couches. Souffrant tant d'incommodités en notre petit logement nous suppliâmes Mr d'Icher nous accommoder de sa chambre, vu qu'il a logis dans le plain affecté à son office & Mr l'infirmier de même & que selon les coutumes regulières les officiers doivent demeurer en leur maison d'office & laisser les lieux dedans les cloîtres aux reguliers & conventuels, ils n'y voulurent jamais entendre. Nous remonstrâmes que le Saint-Père en faveur de la reformation leur permettoit ce changement pour laisser les lieux reguliers aux religieux reformés & fismes voir la bulle. Cela ne servant de rien, nous fismes entendre qu'il falloit bâtir le monastère du côté de leurs chambres selon qu'il avoit été autrefois comme il appert par les ruines qui marquent encore..... Ne profitant rien en cela nous avons esté contraints de bâtir ailleurs avec plus d'incommodité de venir à l'esglise tant de jour que de nuit. Finalement Mr l'abbé ayant compassion de notre incommodité les assembla tous & pria ledit sieur d'Icher de nous accommoder de sa chambre jusques à la louer & lui offrir trois pistolles par an, qui estoit un prix
beaucoup plus haut pour le logis au jug
chacun.
« L'infirmier a toujours mangé deh
petite maison qui est au plain & vie
dans la sienne au monastère, nonobsta
l'ayons souvent prié & conjuré de
l'une ou l'autre ; se retirant souvent à
& dix heures du soir, ce qui oblige un
tier à veiller deux ou trois heures à la
les attendre plus qu'il ne feroit, & ont
puis trois jours Mrs d'Icher & Gizard
que si on ne leur ouvre & promptemen
ceroient les portes. Partout où ils se t
nous décrient & donnent contre nous
ses impressions au peuple.
« Quant aux habitans la congnoissa
rience a rendu la plupart certains des
nous désirons & [leur] procurons, ca
fusmes pas plutost en possession qu'o
confesser selon le désir & la permissio
seigneur l'évesque de Saint-Pons, à pres
siter & faire le service & tout cela ave
d'incommodités de nostre côté & peine
pas [tel] notre institut pour le jourd'h
mener une vie retirée & plus contempla
tive. Ce qui devoit obliger à louer Di
nouvelle assistance. Au contraire nous s
trés en ville après avoir passé trois sema
petit hermitage à cause de la contagio
d'une partie & regret de l'autre, prin
de Mr Gizard, greffier, qui a fait t
efforts pour empescher notre introducti
qu'en la plupart des abbayes où nous s
pellés & establis en France, on va au
pères à troupes ou en procession.
« Peu de jours après Mr le viguier
que nous étions venus pour les aider,
qu'on ne nous eût pas receu, jusques là
ques uns dirent que si nous ne voulio
ser, prescher, &c., nous pouvions bien
gage ; je répondis que nous étions ven
primario pour relever & remettre sur pie
son de l'ordre perdue en y vivant reli
conformément à notre sainte regle, a
nous n'étions pas mendians & par
point à charge à la ville & par tant poi
que ce que nous faisions & désirions fa
pure grace de laquelle ils doivent estre b
reconnoissans.
« Le jour des Rameaux la benedictio
procession solennelle se faisoit avec l'of
nastère qui est chef & maîtresse esglise,
en dépendant. En cette paroisse faute d'a
reglée, ils commencèrent la messe si ta

Félicien de Faure mourut en 1629, regretté de tous les religieux; il avait cédé le sixième de son revenu pour être employé aux réparations du monastère. Il avait augmenté de soixante livres la pension du prieur claustral & affecté cent livres, en 1622, à la réception des hôtes.

XXXVI. Louis de Gordes de Simiane de la Coste, chanoine de l'église de Grenoble & vicaire général, obtint la commende de Saint-Chinian, le 14 novembre 1630; il prit possession le 11 juin 1631. Les lieux réguliers & le cloître furent achevés la même année aux dépens de la congrégation de Saint-Maur, qui fit jeter les fondations d'une nouvelle église en 1647, l'ancienne tombant en ruines. Louis se démit, en 1654, en faveur du suivant.

XXXVII. Alphonse de Simiane de la Coste, fils du président de ce nom au parlement de Grenoble, fut pourvu, à la suite de la démission de son oncle, d'un brevet du roi & d'un rescrit de Rome, le 9 juillet 1657. Il prit possession de l'abbaye le 29 novembre suivant. De son temps l'église fut achevée par les bénédictins de Saint-Maur; commencée en 1647, la nef en était élevée en 1664; elle fut finie & bénie en 1667. Alphonse y contribua pour sept cents livres. L'année suivante, le chœur fut ajouté à la nef. Alphonse mourut à Paris au mois de juin 1681.

XXXVIII. Jean IV Rose de la Chevalerie, clerc du diocèse de Paris, reçut le brevet du roi pour la commende de Saint-Chinian, le 12 juin 1681. Il reçut ses provisions de Rome le 23 novembre 1684, prit possession le 29 novembre 1685, & mourut au mois d'octobre 1728.

XXXIX. Charles Octavien d'An-

de quelques confessions que nous procédâmes à la benediction & procession, à laquelle le peuple devoit assister, mais la messe parrochielle dite & procession faite, on contraignit le sous-vicaire de benir les rameaux & faire procession en ville, ce qui ne s'est jamais fait, au préjudice des droits & privileges de l'abbaye, tellement qu'après avoir crié *Crucifige* on chanta *Hosanna filio David, benedictus qui venit, &c.*, contre tout ordre & forme de l'Esglise. De plus un habitant nommé Mouly fit une sedition dans l'esglise, se levant sans être en charge & disant tout haut au peuple que ces Pères les bravoient & qu'il falloit defendre à leurs femmes, enfans & serviteurs de plus venir à l'abbaye comme si c'eût été une maison de gens excommuniés ou une retraite de voleurs, qui est un grand scandale & sedition populaire. C'étoit bien assez en un si bon jour d'avoir ouï parler de celle de Barabas.

« Mr l'abbé nous a donné quatre sesterées de terre en un champ, joignant le fossé pour faire un jardin, car il n'y a pas de lieu au monastère & est impossible à personnes retirées & reformées de s'en passer, tant pour s'en sustanter, estant très pauvres d'ailleurs, que pour se recréer parfois selon la regle & les constitutions. Quelques uns ne le peuvent souffrir & entre autres le dit Gizard, qui anime chacun contre nous, representant leur interest. C'est notre bien fond de l'abbé, duquel nous sommes coseigneurs. D'ailleurs nous offrons au bout du jardin donner plan pour depiquer leur bled & passage plus commodément que le present. S'ils avoient recolets ou capucins ou autres religieux mendians, il leur conviendroit les bâtir, nourrir, entretenir. Nous ne leur demandons rien; nous leur faisons, pour le spirituel autant que les autres feroient, selon notre petite capacité & le tout gratis. Pour le temporel nous sommes seigneurs avec l'abbé. La ville est beaucoup posterieure à l'abbaye & les sujets feroient la guerre! quelle apparence!

« Notre pauvreté ne nous permettant de faire que ce qu'on voit par le present, & faute d'horloge notre service divin estant mal reglé selon le temps, dépendant de celui de la ville, qui est mal mené, nous avons fait prier Messieurs de la ville de le mettre au monastère, qu'en aurions la conduite & le soin & il iroit mieux & pour nous & pour le public, que nous leur espargnerions dix livres tous les ans qu'on donne à celui qui en a la charge, l'entretiendrions à nos frais, leur donnerions déclaration par acte capitulaire comme nous le tenons d'eux pour le rendre lorsqu'il leur plaira. On n'a pu avoir cette courtoisie. Les cloches de la paroisse estant aussi à la ville pour sonner & servir non-seulement à la dite paroisse mais aussi aux offices solennels & actions publiques qui se font au monastère duquel la dite paroisse depend, on a souvent prié & requis nostre vicaire de faire sonner qui a toujours respondu qu'il n'estoit notre valet, & des paroles si deshonnètes & mal seantes à la bouche d'un prestre que la modestie defend de les repeter.

« Voilà comment on traite les serviteurs de Dieu qui ne leur coûtent rien, les servent par pure charité & sans obligation, voire avec beaucoup d'incommodités & préjudices à leurs fonctions & exercices ordinaires. » (Extrait d'un mémoire écrit par dom Martin Fiteau, intitulé : *Regrets sur les difficultés faites à l'introduction des réformés à Saint-Chinian.*)

TELMY, évêque de Grasse, obtint le brevet du roi au mois de décembre 1729.

XL. N. PÉGUILHEM DE LARBOUST fut nommé en 1752. Il était conseiller d'État.

[E. M.]

Note 104

NOTE CIV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Geniès des Fontaines.

(Diocèse d'Elne, & plus tard de Perpignan.)

Le monastère de Saint-Geniès des Fontaines, ordre de Saint-Benoît, fut fondé en Roussillon, à peu de distance de la ville d'Elne, par un homme religieux nommé Sentimirus; c'est ce que constate un diplôme accordé en 819 par Louis le Débonnaire à Assaricus, abbé du nouveau monastère. En 888, il se tint dans cette abbaye un synode des deux provinces de Narbonne & d'Arles, où furent cités Selve & Hermemire, qui s'étaient emparés sans droit des églises d'Urgel & de Girone. Détruit par les barbares, ce monastère était reconstruit en 981. En 1507, le pape Jules II, à la prière du cardinal Bernardin qui résigna ses fonctions d'abbé, ordonna que l'abbaye de Saint-Geniès serait unie à celle de Montserrat & qu'à l'avenir elle serait gouvernée par des abbés nommés pour trois ans, conformément à la règle de la congrégation dite de Valladolid. Ce système d'administration dura jusqu'en 1659, époque où le Roussillon ayant été cédé à la France par suite du traité des Pyrénées, l'abbé de Saint-Geniès, institué par l'abbé de Montserrat, fixa sa résidence au monastère de Montserrat, laissant le gouvernement de l'abbaye à un vicaire. Cet état de choses persista jusqu'en 1684; peu après, cette abbaye fut définitivement unie à celle de Montserrat.

Abbés de Saint-Geniès des Fontaines.

I. ASSARICUS est cité en 819 dans le diplôme de Louis le Débonnaire.

II. ADOLFUS vivait du temps de Charles le Simple ou au commencement du dixième siècle.

III. GUIMÉRA reçut, en 990, une donation faite à son monastère par un nommé Azenarius & sa femme Dachonile.

IV. GUILLAUME I était abbé de Saint-Geniès vers l'an 1020.

V. PONS assista en 1046 à la dédicace de la nouvelle église de l'abbaye d'Arles, avec Raimond, abbé de Saint-André de Sorède; il est cité dans les actes de la dédicace de l'église d'Elne en 1053, & dans le privilége accordé par Guifred, comte de Roussillon, en 1069.

VI. ARNAUD I PONS est mentionné en 1114 & en 1128; il est nommé dans l'acte de consécration de l'église de son monastère, faite le 6 octobre 1153, par Artaud, évêque d'Elne, & Pons de Tresmals, évêque de Carcassonne.

VII. PIERRE I assista, en 1157, à la dédicace de la nouvelle église d'Arles.

VIII. RAIMOND I siégeait en 1178.

IX. BERTRAND I, en 1180.

X. RAIMOND II était abbé en 1184 & 1187. Il mourut en 1196, comme on le voit par son épitaphe que nous avons insérée au tome V de cette édition.

XI. ARNAUD II est mentionné pendant les années 1197, 1200 & 1208.

XII. GAUSBERT, abbé en 1210, mourut en 1232, comme le constate son épitaphe rapportée au tome VIII de cette édition.

XIII. PIERRE II était abbé en 1235 & 1236.

XIV. SAPTE DE POLLESTRIS était abbé en 1245. Pierre, roi d'Aragon, le prit lui & son monastère sous sa protection spéciale en 1260. Cet abbé mourut en 1271, après avoir fait beaucoup de bien à son abbaye, comme l'établit son épitaphe rapportée au tome VIII de cette édition. Il répara le monastère, & fit recouvrir l'église.

XV. MICHEL est mentionné dans un acte de 1280.

XVI. GUILLAUME II était abbé de Saint-Geniès en 1283, 1291, 1298, 1302 & 1305.

XVII. B. D'ABADIE (*de Abbatia*) est connu seulement par son épitaphe qui se voyait dans le cloître de Saint-Geniès des Fontaines à l'entrée de l'église.

XVIII. Pierre III d'Ardena était abbé en 1308.

XIX. Pierre IV Guarsion était abbé en 1313, 1316, 1335 & 1340.

XX. Jean est mentionné en 1344.

XXI. Arnaud III, en 1371.

XXII. Bertrand II, abbé la même année 1371, comme on le voit par une vente de bois qu'il fit cette année-là, fut un des présidents du chapitre général des bénédictins, tenu à Carcassonne dans le couvent des frères prêcheurs en 1376; il est encore cité en 1382 & 1391.

XXIII. Jacques était abbé en 1404.

XXIV. C. Cordellas, abbé en 1409.

XXV. Guillaume III, mentionné en 1412 & 1416.

XXVI. Pierre V, en 1438.

XXVII. Bernard Pujol est nommé en 1446, 1456, 1472 & 1486.

XXVIII. Louis de Benabulo mourut en 1493.

XXIX. Blaise Troses est mentionné en 1494 & 1496.

XXX. Ferdinand de Médine était abbé en 1504.

XXXI. Bernardin de Carvajal, prêtre & cardinal, obtint en 1504 la commende de l'abbaye de Saint-Geniès des Fontaines, qu'il résigna bientôt après pour se conformer à la réforme de la congrégation de Valladolid. L'abbaye de Saint-Geniès fut alors unie à celle de Montserrat, en vertu d'une bulle du pape Jules II, datée du 1er mai 1507 & promulguée le 5 juin de la même année.

Voici la suite des abbés temporaires ou prévôts qui, selon la règle de la congrégation de Valladolid, devaient changer tous les trois ans & plus tard tous les quatre ans.

I. Pierre I Camps prit possession le 11 août 1507; il gouvernait encore en 1509.

II. Pierre II de Barnasona était abbé en 1513; il mourut le 26 juillet 1515.

III. Jean I de Saint-Jean était abbé en 1517.

IV. Antoine I de Berlanga, abbé en 1517 & 1518, mourut en 1560, dans le monastère de Montserrat.

V. Bernard de Tarbes mourut en 1523, n'ayant exercé les fonctions d'abbé que pendant trente-huit jours.

VI. Martin I de Léon prit possession le 7 novembre 1528.

VII. Pierre III Lloret prit possession le 19 juin 1531; il mourut le 1er août 1534.

VIII. Antoine II Brenac, abbé en 1537.

IX. Jean II Cordellas, protonotaire apostolique & évêque de Guardia, dans le royaume de Naples, fut abbé commendataire en 1539.

X. Michel I Cordellas, frère de Jean & procureur, est appelé abbé dans des actes des années 1539 à 1569, mais il n'obtint pas ses bulles.

XI. Thomas I Mayo, abbé en 1572, fut élu en 1583 abbé de Saint-Étienne de Ribas, en Galice.

XII. Benoit de Torres prit possession le 8 septembre 1583, il fit une entrée solennelle le 17 décembre 1584, & exerçait encore les fonctions d'abbé le 23 août 1586.

XIII. Jacques I Negro succéda le même jour à Benoît de Torres; il mourut peu après.

XIV. Michel II de Sainte-Foi prit possession le 22 septembre 1587, & gouvernait encore le 16 octobre 1590.

XV. Jacques II Capmany siégeait le 17 octobre 1590, & gouverna jusqu'au 23 juillet 1595.

XVI. Thomas II Rajadel est cité la même année comme abbé.

XVII. André Correa, après avoir rempli différentes fonctions dans l'abbaye de Montserrat, fut promu au gouvernement de l'abbaye de Saint-Geniès le 27 août 1598.

XVIII. Benoit de Torres, nommé abbé une première fois en 1583, fut nommé de nouveau le 10 juillet 1601.

XIX. Diego, moine de Saint-Pierre de Cardonne, puis de Montserrat, fut chargé de l'administration de l'abbaye de Saint-Geniès le 24 mars 1604. Il resta en fonctions trois mois & demi.

XX. Benoit de Torres fut nommé abbé pour la troisième fois le 7 juillet 1604.

XXI. Jacques III Calbis succéda à Benoît de Torres le 7 mars 1606.

XXII. Alphonse I de Haranda, grand

prieur de Montserrat, devint abbé de Saint-Geniès le 1er mai 1608.

XXIII. Martin II Terreras succéda à Alphonse le 27 juillet 1610.

XXIV. Jean III de Celada, grand vicaire de l'église d'Elne, fut abbé de Saint-Geniès de 1614 à 1617; il mourut simple religieux du même monastère le 15 septembre 1621.

XXV. Alphonse II Gomez était grand prieur de Saint-Geniès, lorsqu'il fut nommé abbé de cette abbaye le 9 juillet 1617.

XXVI. Alphonse de Haranda, élu de nouveau le 15 novembre 1621, mourut le 5 décembre 1624.

XXVII. Philippe I Caballo fut nommé abbé en 1625.

XXVIII. François I Rodriguez succéda à Philippe en 1626.

XXIX. Philippe II de Valladolid, abbé en 1628.

XXX. Jean IV de Plaisance, célèbre professeur de théologie, fut nommé abbé le 5 novembre; il se distingua par son zèle envers les malades durant la peste qui désolait alors la Province. Jean fit exécuter d'importantes réparations à l'abbaye.

XXXI. Jean V de Salazar commença à gouverner l'abbaye en 1633.

XXXII. François II de Velezar, après avoir rempli de nombreuses fonctions dans l'abbaye de Montserrat, fut nommé abbé de Saint-Geniès en 1635.

XXXIII. Philippe de Valladolid, nommé de nouveau abbé de Saint-Geniès, mourut avec sept autres moines, le 24 octobre 1639, dans l'hôpital de Perpignan, où il recevait les confessions des soldats mourants.

XXXIV. Jean de Salazar, nommé pour la seconde fois, se réfugia en Castille, lors des événements politiques arrivés en Roussillon. Il mourut en 1640.

XXXV. Philippe III Fita fut pourvu de l'abbaye en 1641.

XXXVI. Placide I Foncaldo, nommé en 1645, résigna peu de temps après.

XXXVII. Jacques IV Vidal, abbé la même année 1645, institua dans l'abbaye de Saint-Geniès des cours de théologie & de philosophie.

XXXVIII. Placide II Puyo, élu en 1649. Sous son administration, l'abbaye comptait quinze religieux.

XXXIX. Etienne I Velasquez, abbé désigné en 1653, ne put à cause de la guerre prendre possession de l'abbaye. Placide Puyo, son prédécesseur, remplit ses fonctions.

XL. Jean VI Pardo.

XLI. Maurus de la Réa, originaire de Castille, prit possession de l'abbaye en 1657.

XLII. Jean VII de Vernet, nommé en 1661, mourut avant d'avoir accompli tout son temps.

XLIII. Denys de Tournemire prit possession de l'abbaye en 1667, comme vicaire d'Alonzo Melendez, abbé désigné, & exerça ses fonctions pendant deux ans & trois mois.

XLIV. Joseph Ribas ne put prendre possession à cause de la guerre.

XLV. Anselme Ribera.

XLVI. Étienne II de Avila.

XLVII. Pierre IV Canada, abbé de Montserrat. De son temps, Pierre Pouderoux fut pourvu par le roi de la commende de l'abbaye; mais le roi révoqua cette nomination en Conseil privé en 1688. Pierre Pouderoux fut nommé à l'abbaye de Campredon le 8 septembre 1695.

XLVIII. Bremond Paredes.

XLIX. Félix Llano était abbé lorsque Dom Martène visita l'abbaye.

L. Louis de Fongavado, prêtre & religieux de Saint-Geniès, fut élu abbé par les moines de Saint-Geniès, sans avoir obtenu le consentement de l'abbé de Montserrat; aussi cette élection fut-elle annulée par une sentence du grand Conseil, prononcée le 7 octobre 1724, qui assura à l'abbé de Montserrat le droit de nommer tous les trois ans les abbés de Saint-Geniès, pourvu qu'ils fussent Français & choisis parmi les religieux profès de l'abbaye. La même sentence accorda à l'abbé Louis le droit d'être reçu dans un monastère de son ordre, à lui désigné par l'évêque d'Elne, & lui assigna une rente annuelle de cinq cents livres sur les revenus de Saint-Geniès.

[E. M.]

NOTE CV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Gellone ou *de Saint-Guillem du Désert.*

(Diocèse de Lodève.)

GUILLAUME, comte bénéficiaire de Toulouse & conseiller intime de Charlemagne, connu dans les chansons de geste sous le nom de Guillaume *au Court-Nez*, voulut vers l'an 800 se retirer du monde, & obtint de l'empereur la permission de construire un monastère en Septimanie. Après de longues recherches, il trouva dans le diocèse de Lodève une vallée déserte, écartée, arrosée par une source d'eau vive, appelée *Gellone*, sur laquelle son choix s'arrêta. Il y éleva des bâtiments d'abord peu nombreux, puis une petite église, décorée avec somptuosité & pavée de marbre. Plus tard, autour de ce premier établissement, se groupa une petite ville, Saint-Guillem du Désert, qui comprit deux paroisses, Saint-Barthélemy & Saint-Laurent.

Non content d'avoir fondé le monastère, Guillaume le dota richement; soixante-dix-sept villages de Septimanie & d'Aquitaine furent, par acte de décembre 804, donnés à la communauté, & il ne tarda pas à se retirer au monastère avec ses deux sœurs, Albane & Berthe. Ces princesses n'entrèrent pas directement au couvent, mais se retirèrent dans une petite maison bâtie à vingt pas des bâtiments claustraux, & qui subsistait encore en 1265. Elles donnèrent naissance à une petite communauté de femmes, dont les membres étaient nommés par l'abbé. En venant au monastère, le comte y avait apporté une portion de la vraie croix, donnée par Charlemagne; après avoir déposé ses armes sur le tombeau de saint Julien de Brioude, il fit profession le 29 juin 806. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, il fut un modèle d'exactitude monastique & de piété; il défricha & cultiva les environs du monastère, fit pratiquer une route dans les rochers, & mourut le 28 mai 812 ou 813, emportant avec lui les regrets & l'admiration de tous. Il fut d'abord inhumé à côté du grand autel, vers l'épître, là où fut consacré, au onzième siècle, l'autel de Saint-Guillem. Au douzième siècle, ses reliques furent enfermées dans une châsse de plomb; en 1562, on les enfouit lors de l'attaque des calvinistes, & on ne put les retrouver qu'en 1679.

La charte de fondation du monastère de Gellone existe en deux exemplaires, l'un daté du 14, l'autre du 15 décembre 804; ces deux textes, semblables au fond, diffèrent notablement par la forme, & le second contient quelques clauses que l'autre ne présente pas. Celui-ci dit simplement que Guillaume fonda un monastère avec l'aide de saint Benoît d'Aniane; au contraire l'autre dit qu'il le soumit à perpétuité au monastère d'Aniane. La plupart des historiens ont jusqu'ici suivi cette dernière version, qui est contredite par divers monuments postérieurs, où les deux couvents apparaissent sur un pied absolu d'égalité. Mais ce qui rend surtout leur opinion inadmissible, c'est la forme de ce second acte, qui n'est qu'un faux, exécuté au onzième siècle, écrit dans le latin barbare de l'époque & avec de nombreuses incohérences dans la rédaction. C'est sur cet acte, fabriqué à Aniane, que les moines de cette dernière abbaye s'appuyèrent pour revendiquer auprès du pape la prétendue sujétion de Saint-Guillem. Urbain II déjoua leurs prétentions & soumit directement Gellone au Saint-Siége[1].

Le monastère de Saint-Guillem eut dès son origine de puissants protecteurs. En 807, Louis, roi d'Aquitaine, à la prière de Guillaume, confirma à l'abbé Juliofred la possession de toutes les terres données par le fondateur. En 1066, les archives du monastère ayant péri dans un incendie, une bulle d'Alexandre II confirma à l'abbé Pierre la jouissance de tous ses priviléges & immunités, & celle de toutes les terres dont il pourrait prouver la possession tren-

[1] Voyez, sur les deux chartes de fondation de l'abbaye de Gellone, une dissertation de M. Thomassy, Bibliothèque de l'École des Chartes, t. 2, p. 177.

tenaire; la bulle fut accordée à la demande de l'évêque de Lodève, Rostaing. En 1124, Callixte II; en 1146, Eugène III; en 1164, Alexandre III, confirment la décision rendue par Urbain II entre les moines de Gellone & ceux d'Aniane, & les soumettent à la seule juridiction du Saint-Siége. Étant à Senlis, en 1162, le roi Louis VII concéda à l'abbé Richard la suzeraineté de la ville de Saint-Guillem, du château de Verdun qui la dominait, le libre exercice de la justice dans toutes ses possessions, le droit de fortifier ses villages : c'était renouveler les anciennes immunités carlovingiennes. Plus tard, en juin 1313, Philippe le Bel accorda à l'abbé Bernard la connaissance des premiers appels de la vallée.

En septembre 1284, par sentence arbitrale prononcée entre lui & l'évêque de Lodève, l'abbé de Gellone obtint la justice & la suzeraineté de la vallée, & la juridiction spirituelle sur les clercs & les laïques qui y habitaient, sauf les cas réservés aux seuls évêques. Les deux paroisses de la ville furent exemptées de l'obligation d'envoyer au synode diocésain, & l'évêque dut ordonner les clercs qui lui seraient envoyés par l'abbé, sans leur faire subir d'examen préalable.

La liste des anciens abbés ne présente presque aucune obscurité, grâce aux nombreux cartulaires qu'ils avaient fait exécuter. Le premier abbé, Juliofred, composa une pancarte rappelant les noms de tous les villages donnés par saint Guillaume. Vers 1006, Géraud fit écrire un cartulaire avec miniatures, qui existait encore au dix-huitième siècle. A la fin du onzième siècle, l'abbé Pierre en fit composer un autre, conservé aujourd'hui aux archives du département de l'Hérault. Ces cartulaires, qui échappèrent aux calvinistes en 1562, ont permis aux auteurs du *Gallia Christiana* de donner une liste à peu près définitive des abbés du monastère, pendant les premiers siècles de son existence.

Abbés de Saint-Guillem du Désert.

I. JULIOFRED I, parent de Charlemagne, préposé au monastère par saint Benoît d'Aniane, était abbé en 807, date du diplôme de Louis, roi d'Aquitaine. C'est de son temps que le comte Guillaume fit au monastère la plupart de ses donations; Juliofred en dressa la liste; on ne sait quand il mourut.

II. HUCERANDUS, abbé en 824, d'après un acte de l'évêché de Lodève.

III. ARDINGUS, mentionné sous le règne de Charles le Simple, vers 900.

IV. JULIOFRED II reçoit, en 926, une donation de quatre manses.

V. JOSUÉ reçoit, en 929, une donation d'Odoacre & du diacre Guérin.

VI. EBREGARIUS est indiqué, en 940, comme ayant précédé le suivant.

VII. ALINARDUS eut, en 940, un procès avec les deux Amalbert & Ugosinde au sujet de la possession de l'église de Saint-André; il obtint gain de cause. Au mois de septembre de la même année, il reçut une donation de ce même Amalbert.

VIII. BENOIT; en juin 958, Sicard donne à l'abbaye des vignes dans le pays de Substantion.

IX. GAUFRED I reçoit, en 961, de Gariberta, de Hildin & de Ado, vicomtes, un lieu dans le pays de Substantion.

X. GUINABERT ou CUNIBERT fait, en 982, l'échange d'un lieu sis dans le territoire de Substantion, avec le vicomte Hildin & son épouse Archimberte.

XI. RAINALDUS ou RAINAUD I reçut, en 984, le lieu de Darboles du maire Abbon, & une donation de Séguin.

XII. GAUFRED II; vers 988, il reçoit de la comtesse de Melgueil, Sénégonde, de son fils Pierre, évêque de Maguelonne, & du comte Bertrand, son neveu, l'église de Sainte-Reurade (*Reparata*).

XIII. PETRONUS ou PIERRE I vivait sous le roi Robert (996-1031).

XIV. GÉRAUD vivait avant 1006, car le livre des miracles de Saint-Guillem le mentionne en même temps que Fulcrand, évêque de Lodève, qui mourut cette année; il avait fait, en 1005, un échange avec Raimond, fils d'Auger.

XV. GAUFRED III. Le nécrologe, au 25 mai, dit que durant sa vie terrestre, il s'appliqua avec zèle à l'étude de Dieu. En novembre 1025, il souscrit l'élection de

Judith, première abbesse de Saint-Geniès; en 1027, il reçoit deux manses, destinés à entretenir le luminaire de son église. C'est pendant son administration, que la vicomtesse de Béziers Garsinde, & ses fils, Bermond & Almerade de Sauve, établirent dans cette dernière ville un prieuré ou celle; l'organisation en fut réglée par Gaufred, & l'abbaye de Gellone y perçut un cens annuel de vingt sous; ce prieuré, compris d'abord dans le diocèse de Nimes, puis dans celui d'Alais, resta toujours sous la dépendance de Saint-Guillem (1029). Vers la même époque, de concert avec Pons, abbé d'Aniane, Gaufred s'engagea à construire un pont sur l'Hérault; Pons fournit les matériaux, Gaufred fut chargé de la construction; on stipula qu'on n'y élèverait ni forteresse, ni chapelle; le pont subsistait encore au dix-huitième siècle. Gaufred reçut de nombreuses donations, entre autres, en 1032, de Séguin de Roquefeuil, dont l'acte fut approuvé par Frotaire, évêque de Nimes, & en 1041 de Bermond de Sauve, fils de Garsinde, confirmée l'année suivante par Almerade d'Anduze. Itier & Odilon *de Solomiac* lui donnèrent encore trois églises dans le diocèse de Viviers, avec le consentement des évêques d'Agde, de Mende & de Viviers. Gaufred mourut vers 1050.

XVI. Pierre II, *vir eruditissimus, prudentissimus, inclytus,* dit le nécrologe. Le 29 septembre 1051, il reçoit au monastère Frédelon, homme de naissance noble; l'année suivante, Pierre, fils d'Almerade d'Anduze, confirme une donation de celui-ci à Sauve. Vers 1060, il reçoit la paroisse de Gourguenégre (*de Gurgitenigro*), en échange d'un cheval, muni d'une selle & d'un frein. Pendant son gouvernement, un incendie dévore les anciens titres de l'abbaye; en 1066, à la demande de l'évêque de Lodève, Alexandre II prend le monastère sous sa protection. En septembre 1074, l'abbé Pierre reçut de Pierre, fils de Bermond d'Anduze, l'église de Saint Pierre de Sauve. Il mourut le 3 décembre 1074, 1075 ou 1076.

XVII. Bérenger était abbé dès juillet 1077; en 1079, il acquiert le lieu de Tauriac, en Rouergue; en janvier 1081, une partie de l'église de Cornus dans le même pays. Pendant son administration, les moines virent s'accroître considérablement leur nombre. De 1085 à 1097, il reçut plusieurs donations; Pierre, évêque de Rodez, lui céda la moitié des droits de synode & de joyeux avénement, payés à son église par Saint-Estève de Larzac. Bérenger vécut jusqu'en 1099; son tombeau, élevé sur quatre colonnettes, portait un distique qui rapportait sa mort au 6 novembre 1099.

XVIII. Guillaume I était abbé en juin 1100; la même année, il reçoit de Hermengarde & de ses enfants un manse pour l'âme de son frère Raimond-Bérenger, tué par ses ennemis, & la délivrance de son autre frère Guillaume-Bérenger, retenu captif. Bernard-Aton, vicomte de Béziers, partant pour la croisade, lui donna l'église de Saint-Pons, au diocèse d'Agde (1101).

XIX. Hugues I reçoit, en 1102, d'Adélaïde de la Vérune, une vigne dans le pays de Substantion; il vivait encore en 1103.

XX. Pierre III reçoit, en 1106, diverses donations; en avril 1107, Guillaume-Raimond lui cède l'église de Murviel; en 1108 & 1109, la famille de Montpeyroux se montre la bienfaitrice du couvent. Il mourut vers 1120.

XXI. Guillaume II, auteur du second volume du cartulaire qui fut exécuté en 1122. En 1124, Callixte II lui accorda des lettres de protection. En 1127, puis en 1130, Guillaume, évêque de Béziers, & le chapitre de cette ville, lui donnent l'église de Saint-Vincent de Poupien. En 1133, il achète, moyennant deux cents sous de Melgueil, au comte de Provence Bérenger-Raimond, une maison à Millau. Cet abbé, remarquable par son habileté administrative & sa rigueur dans l'observance des règles monastiques, dépassa l'année 1134.

XXII. Raimond I Ermengaud acquiert en 1137, de Pons d'Agon, ses droits sur le moulin de l'Estrade; il était neveu d'Ermengaud *des Deux Vierges,* qui, en 1141, donna au monastère vingt mille sous de Melgueil & se fit enterrer à Gellone. Il mourut après 1143, le 3 avril.

XXIII. Hugues II; en 1145 il achète, au prix de quatre-vingts sous, de Pierre-Henri, la moitié de la dîme de Vaissière. L'année suivante, Eugène III confirme les biens & privilèges du monastère.

XXIV. Raimond II, abbé en 1151, fit une donation à Salvanès, à la demande de Eugène III; la même année, il reçoit d'Aldebert, évêque de Nimes, l'église de Bers. En 1153, il fait une donation au précepteur de Saint-Jean de Jérusalem, en présence des évêques de Rodez & de Lodève. En 1154, il reçoit de Hugues, comte de Rouergue, & de Pierre, évêque de Rodez, l'église de Creissel. Il mourut peu après.

XXV. Richard d'Arboras, mentionné dès 1154; deux ans après, il transige avec l'évêque d'Agde pour l'église de Caux; en 1158, il obtient de Gaucelin de Montpeyroux la baillie du château de Verdun; en 1161, Daurde-Rigal & sa femme lui cèdent toutes leurs possessions, à condition de recevoir à leur mort l'habit monastique & d'être enterrés dans le cloître. Il obtient un diplôme de Louis VII en 1162, une bulle d'Alexandre III en 1164; en 1165, il assiste au concile de Lombers contre les hérétiques albigeois; en 1167, il reçoit le château de la Peyre, dans l'évêché de Gap. Il résigna en 1169; il vivait encore en 1180.

XXVI. Bernard I Guillaume de Mèze, fils de chevalier, offert à l'abbaye en 1124, abbé en 1170; en 1175, il engage pour dix ans aux moines de Valmagne les droits du monastère sur Saint-Martin de Caux, pour quatre mille sous dus par son monastère.

XXVII. Raimond III *de Cantobrio*, prieur de Saint-Martin de Londres, était abbé en 1189; se démit vers 1190; vivait encore en 1196.

XXVIII. Eble, abbé en 1190; approuve une donation de Raimond, évêque de Lodève, à Nonenque.

XXIX. Hugues III de Fodière, noble, connu par une transaction de 1196, abandonne, en 1197, à Valmagne l'église de Saint-Pierre de Fontmars, & fait un accensement en 1199.

XXX. Pierre IV Raimond de Leyssac confirme en 1204, à Valmagne, la possession de Fontmars, reçoit en 1205 l'hommage de B. de Montpeyroux; la même année, il a avec Raimond de Saint-Maurice une querelle, apaisée par B. de Coste, archidiacre de Rodez; en août 1211, il reçoit de Raimond des Arènes & de Pierre de Vallan les dîmes de Saint-Jean de Fos; en 1212, il termine la querelle qu'il avait avec Guillaume-Richard & Richard de Fodière; en 1217, il s'accorde avec l'abbé de Valmagne, au sujet de Fontmars; en 1218, il reçut l'hommage de Guillemette, fille de Raimond des Arènes. Dix ans après, il se démit de son titre en faveur de Guillaume, moine de Saint-Victor de Marseille. Plus tard il essaya vainement de le reprendre. Le nécrologe mentionne sa mort au 11 octobre.

XXXI. Guillaume III de Roquefeuil, novice à Saint-Victor, fut nommé abbé, sans avoir été ordonné, par la faveur de la noblesse, & força le précédent à se démettre. Les moines refusèrent de l'accepter à cause des crimes qu'on lui imputait; ils en appelèrent à la cour de Rome, mais Guillaume prit violemment possession des châteaux & des terres, supprima les pensions des moines, les frappa d'excommunication & alla à Rome plaider lui-même sa cause. Le pape ordonna la réinstallation provisoire du précédent, qui ne put prendre possession par l'opposition de Guillaume; les moines alors envoyèrent à Rome l'un d'entre eux, Pierre Séguier. La cause de l'intrus triompha; en 1230, on le voit acheter différents biens; en 1234, il reçoit l'hommage du recteur de Saint-Martin de Montpeyroux; en 1236, il assiste au serment de fidélité prêté par Jacques, roi d'Aragon, à l'évêque de Montpellier; en 1245, il fait avec l'abbé de Valmagne un accord au sujet des dîmes de Fontmars; en avril 1248, il consent un accensement. Il mourut le 7 avril 1249; son tombeau ne reçut aucun emblème, & les moines n'y mirent qu'une simple pierre.

XXXII. Guillaume IV *des Deux Vierges*, moine d'Aniane, élu, puis confirmé; fait un accensement le 28 avril 1249; en 1250, il pourvoit aux besoins des frères infirmes; en décembre de la même année, il visite Saint-Pierre de Sauve; en 1253, il approuve une transaction au sujet des dîmes de Poupien; en 1260, de concert avec les abbés de Saint-Aphrodise & de Saint-Thibéry, il fait des règlements en faveur de l'abbaye d'Aniane; en 1261, le roi de Navarre & sa famille entrent en communion spirituelle avec le monastère; le 29 mai 1264, il fait

des règlements de discipline, confirmés par Clément IV en décembre 1265; en août 1266, il s'accorde avec l'évêque & l'archidiacre de Béziers, pour les dîmes de Murviel. Deux ans plus tard, le pape lui donne Saint-Sernin, au diocèse de Nimes; en mai 1276, il décide, en chapitre général, que l'argent appartenant aux moines morts reviendra à la sacristie; enfin, le 29 mai 1280, il renouvelle, en chapitre solennel, l'ancienne coutume de la résignation annuelle des prieurs. Il vivait encore en 1286; il mourut le 3 avril 1287 ou 1288.

XXXIII. Guillaume V de Mostuejouls, né d'une famille noble du Rouergue, élu vers 1289; il reçoit de nombreux hommages le 26 avril de cette même année; en 1299, il assiste au concile de Béziers; en 1301, il est présent à l'ordination de son neveu Raimond, nommé plus tard cardinal, & enterré en 1335 à droite du grand autel de Saint-Guillem. Guillaume mourut au commencement de 1303; l'abbaye vaquait le 25 juillet de cette année, lors de l'assemblée de Montpellier.

XXXIV. Bernard II de Valbonne, docteur en décrets & prieur de Saint-Martin de Montpeyroux, moine en 1290, fut exempté par le pape des censures qu'il avait encourues pour excès de jeunesse. Il était à Anagni en juin 1303, quand les députés vinrent lui annoncer son élection. En 1305, il décida qu'à la mort des abbés & des moines, leurs pierres fines iraient à la fabrique, leurs livres à la bibliothèque, les ornements sacerdotaux à la sacristie; deux moines furent préposés à la bibliothèque, & ne purent en prêter les manuscrits sans l'autorisation du chapitre. En juin 1313, Philippe IV lui accorda la connaissance des premiers appels des habitants de la vallée. Il mourut en cour de Rome, le 8 juillet 1317, après avoir été abbé quatorze ans.

XXXV. Raimond IV de Sérinhac, moine de Gellone, prieur de Goudargues, au diocèse d'Uzès, nommé par Jean XXII en 1317, s'excuse la même année de ne pouvoir assister au concile de Béziers. En 1320, son procureur acquitte les sommes dues à la chambre apostolique par l'abbaye de Gellone jusqu'en 1298. En 1324, le pape le nomme abbé de Saint-Gilles, & plus tard de Psalmodi.

XXXVI. Décan d'Uzès, de la famille de ce nom, abbé de Saint-Pierre de Sauve, nommé à Gellone en 1324 par Jean XXII. En 1328, il unit quelques revenus à l'office de cellérier. En 1332, il établit un préchantre. En 1344, il confirme la permission accordée par le roi aux syndics de Saint-Guillem de construire un pont au lieu dit *lo Prat*. La même année, en chapitre général, il s'accorde avec le camérier sur leurs juridictions respectives. Il fut abbé jusqu'en 1347; le nécrologe mentionne sa mort au 15 janvier.

XXXVII. Guillaume VI de Leschamelle, nommé en 1347 par Clément VI, mourut peu après, le 17 mars, en léguant au couvent cinquante florins, un exemplaire des *Décrétales*, avec le *Sexte* & les *Clémentines*.

XXXVIII. Raimond V, nommé par Clément VI en 1349; partant pour Rome en 1350, il nomme des vicaires généraux. Il vécut jusqu'en 1361.

XXXIX. Pierre V de Roquefeuil, prieur de Villecluse, au diocèse de Fréjus, fut nommé en 1361 par Innocent VI. Il mourut le 7 avril 1374.

XL. Hugues IV d'Aussac paraît en 1378; fut vicaire, dans le diocèse de Cologne, du cardinal de Saint-Étienne *in Monte Coelio*. Il était encore abbé le 1er mars 1387. Il légua au monastère six marcs d'argent, un calice, deux burettes, une tapisserie historiée, un tapis, & son costume sacerdotal.

XLI. Rainaud II, conseiller du roi, député par lui, le 30 avril 1388, pour lever un subside dans le Languedoc. Au chapitre général des bénédictins des provinces d'Auch & de Narbonne, tenu à Carcassonne en 1393, il est définiteur; celui de 1395 le députe pour visiter les monastères du diocèse de Béziers. En 1397, il déclare qu'à l'avenir lui ou le chapitre pourront seuls nommer un capitaine de l'abbaye. En 1407, il a des querelles avec les moines & leur refuse la subsistance; est excommunié, sur leurs plaintes, & ne fut absous qu'en 1423. Martin V fit informer contre lui à cause de sa mauvaise administration & de son irrégularité. Après enquête, ce pape nomma, en

1426, un administrateur général de l'abbaye; Rainaud mourut peu après.

XLII. GUILLAUME VII DE CENARET, d'une famille noble du pays d'Uzès, d'économe de l'abbaye devint abbé en février 1426, par bulle de Martin V. En 1445, le chapitre général des bénédictins l'envoya visiter Saint-Pons de Thomières, où il fit une enquête sévère & minutieuse; en 1448, un autre chapitre le nomma son président. Il eut avec les clercs de Lodève des querelles dont Callixte III remit la connaissance à des juges nommés par lui en 1455. Il mourut le 18 mars 1458.

XLIII. GÉRENTON *de Montajoco*, élu par les moines, confirmé par Pie II en 1458, paya à la chambre apostolique cent trente sous; le 28 mai 1464, il reçut un hommage.

XLIV. JEAN I DE CORGUILLERAY est le premier évêque de Lodève qui ait eu l'administration de Saint-Guillem (1465). Il fit de nombreux dons à la bibliothèque du couvent & réunit, en 1487, la mense abbatiale & la mense conventuelle. En 1488, d'accord avec le chapitre, il décide qu'à l'avenir l'abbé devra donner les bénéfices, dépendants du monastère, à des moines de Gellone. Il mourut cette même année, après avoir réformé les mœurs intérieures du monastère.

XLV. GUILLAUME VIII BRIÇONNET, abbé commendataire de 1490 à 1515. En 1516 ou 1517, il céda sa dignité à son neveu, en retenant la collation des bénéfices.

XLVI. MICHEL I BRIÇONNET, évêque de Nimes, abbé dès 1517; parait encore en 1536.

XLVII. CLAUDE BRIÇONNET, évêque de Lodève, abbé commendataire par la cession du précédent. Le 28 juin 1554, il s'accorde avec les moines au sujet de leur pitance quotidienne. Les calvinistes occupèrent l'abbaye pendant son gouvernement en 1562[1]. Il mourut en 1576.

XLVIII. ANTOINE I MARTIN, abbé commendataire de Saint-Guillem & de Juliac; paraît en 1579; vécut peu.

[1] Le manuscrit latin 12672 (*Monasticon Benedictinum*, t. 15, f° 261) contient une relation curieuse de l'occupation du monastère par les calvinistes en 1562; elle est intitulée : *Esclaircissemens sur ce qu'un ancien religieux a escrit touchant les reliques de Saint-Guillen;* nous en donnons quelques extraits :

« On a remarqué dans les réflexions faites sur les diverses vies écrites de saint Guillen, d'un ancien religieux, appellé La Roque, qui estoit sacristain du monastère & prieur de Saint-Martin de Londre; ayant reçu une lettre d'un autre ancien de la communauté de Saint-Guillen, appellé Ranquier, qui luy mandoit que tout le chapitre estoit en peine & [ne] sçavoit ce qu'estoit devenu le corps du mesme saint Guillen, La Roque luy fit responce. Sa lettre est dattée du neufvieme avril de l'année mil six cents trente. Voicy ce que contient cette responce touchant les reliques de saint Guillen & ce qui s'estoit passé lors de l'invasion des calvinistes.

« La Roque dit d'abord à Ranquier qu'il est marry que les religieux qui estoient de son temps au monastère ne luy eussent pas apris & à ses confrères, ce que les anciens, qui vivoient dans l'abbaïe & qui composoient la communauté, lors de l'invasion des Huguenots, luy avoient apris & à ses confrères ce qu'ils avoient fait & comme ils s'estoient comportez tant à l'égard des reliques que pour ce qui concernoit le monastère.

« Avant de passer plus avant, il faut remarquer sur ces premières paroles de la responce de La Roque, qu'il y distingue trois communautez différentes, selon la forme de vivre des religieux anciens de ce temps là, qui ne changeoient point comme l'on fait à présent, mais passoient toute leur vie dans le monastère.

« La première communauté est celle des anciens, qui furent les spectateurs de l'invasion des hérétiques, que La Roque avoit veu & desquels il avoi apris ce qu'il escrivoit à Ranquier.

« La seconde communauté est celle de La Roque dans laquelle il avoit exercé l'office de sacristain.

« Et la troisième est la communauté de Ranquier, dont La Roque estoit séparé, puisqu'il résidoit à Saint-Martin de Londre dont il estoit prieur.

(*Le récit de La Roque s'étendait de* 1560 *ou* 1561 *à* 1630.)

« ..... Il assure que les Huguenots se rendirent les maistres de Saint-Guillen par l'intelligence qu'ils avoient avec une bonne partie des habitans. Il est indubitable qu'estant ainsy les plus fortz, ils se seroient aussy rendus les maistres du monastère, si les anciens ne s'y feussent pas fortifiez & n'y eussent pas eu une garnison de douze soldatz, & dont La Roque ne dit mot, mais cela n'est pas

XLIX. Laurent du Pont, abbé commendataire, renouvelle, de concert avec le chapitre général, la permission accordée aux moines par Claude Briçonnet, de disposer de leurs biens par testament (mai 1582). Il était encore abbé en 1592 & 1593, & résigna longtemps avant sa mort, arrivée le 22 décembre 1612.

L. Michel II de La Roque, abbé en 1596 & 1598.

LI. Scipion de Roquefeuil nomme le cellérier Étienne Philippe son vicaire général, le 3 juin 1601. En 1610, les moines lui permettent d'unir au collége des Jésuites de Toulouse un prieuré dépendant du monastère. Il mourut le 3 mai 1611.

moins vray, puisqu'il conste encore par les roolles que nous avons dans les archives de la dépense desdits soldatz, pour raison de laquelle les anciens furent constraintz de vendre quelqu'argenterie, ce qu'ils contribuoient du leur ne suffisant pas. Les Huguenotz estant entrez dans Saint-Guillen, se saisirent d'abord de l'église de Saint-Laurent, qu'ils se fortifièrent, & en firent le lieu de leur retraite..... Le reste des habitans qui ne s'osoient pas déclarer pour les Huguenotz, n'osèrent pas non plus se déclarer pour les anciens. Ils se tindrent enfermez dans leurs maisons ayant peur d'estre maltraitez par les hérétiques, s'ils donnoient quelqu'assistance au monastère. Les anciens considérant bien tout cela, & qu'ils estoient en danger d'estre bientôt forcez, parce que d'autres hérétiques devoient venir joindre les invaseurs & s'assembloient pour cela à Ganges, se résolurent d'abandonner le monastère. Les plus vieux se retirèrent chez leurs parens, & les autres donnèrent avis à leur abbé, qui estoit l'évêque de Lodève, Claude Brissonnet, de ce qui se passoit, qui leur manda de tenir bon & qu'il les viendroit bientôt secourir, ce qu'il fit en effet.

« Cependant les anciens, ne sachant pas ce qui pouvoit arriver, firent enfermer dans de petitz toneaux neufs toute l'argenterie qui leur restoit, les ornemens, titres & papiers, qu'ils envoièrent par des mulez à Lodève. De plus ils firent enterrer les tables des autels de Saint-Sauveur, de Notre-Dame & de Saint-Guillen devant les autels mêmes & firent paver les fosses afin qu'on ne s'en aperceut. Ils ouvrirent le sépulchre de saint Guillen, qui estoit joignant son autel, auprès du grand autel; ils trouvèrent dans ce sépulchre un coffret de bois de deux pans & demy de long qu'ils firent enterrer de nuict dans le cimetière de Saint-Barthélemy. Cela fait ils abandonnèrent le monastère, dont les Huguenotz s'emparèrent incontinent. Ces hérétiques firent à leur ordinaire, c'est à dire qu'ils brisèrent les images & les sépulchres des sœurs de saint Guillen & du cardinal de Mostuèges. N'ayant rien trouvé dans celui de saint Guillen, ils le mirent en pièces, ils ne touchèrent pas aux autels, les voiant sans tables, ce qui sauva l'une de marbre qui estoit enfermée dans la massonerie de l'autel de Saint-Guillen & les saintes reliques qui estoient dans un petit caveau entièrement au-dessous du même autel.

« Le secours estant venu, ils trouvèrent les Huguenotz dans le monastère. Ils l'attaquèrent, & s'en saisirent & de tous ces voleurs qu'ils massacrèrent, les faisant passer par la porte de la basse cour qui répond au cloître, & les perçant avec des hallebardes au passage; les jettant de là dans une grande fosse qu'ils avoient fait pour cette exécution. Le nombre de ces Huguenotz estoit, comme l'on tient, de cinquante homes. Le peu de temps qu'ils restèrent dans le monastère ne leur laissa pas le loisir de renverser aucun bastiment. Ils coupèrent seulement les testes des figures qu'ils trouvèrent dans l'église & le cloître, & firent brûler en pleine place ce qu'ils trouvèrent de tittres & de papiers que les anciens n'avoient peu envoier à Lodève, ce qui paroist par l'enquête, qui en fut du depuis faite qui sert de tittre pour le présent au monastère. Le nombre des soldatz, qui composoient le secours, estoit de quatre compagnies à ce que l'on dit, ce qui pouvoit monter à deux cents hommes.

« Le monastère & le vilage estant netoyez de cette vermine d'hérétiques, La Roque dit que les anciens religieux y retournèrent, rétablirent tous les autels & furent chercher en procession le coffret de bois enterré dans le cimetière de Saint-Barthélemy, qu'ils mirent dans l'autel de Saint-Guillen par une petite porte qui estoit au derrière de cet autel que La Roque dit avoir veu. Il affirme constamment, sur ce qu'il en avoit apris des anciens qui avoient effectivement enfermé ce coffret dans cet autel, qu'il contenoit les reliques de S. Guillen; mais les anciens se trompoient, n'ayant d'autre fondement de leur créance que d'avoir trouvé le coffret dans le tombeau de S. Guillen, lorsqu'ils en tirèrent ses reliques pour l'emporter de nuict au cimetière. Apparemment ce coffret fut mis par l'Evesque Hugoin d'Alby & les abbés de Gellone & Nant dans le sépulchre de S. Guillen, lorsqu'ils en tirèrent ses reliques pour les cacher dans le caveau, ce qui fut en l'an mille cent trente huit. »

(Il paraît par là que ce coffret ne renfermait pas réellement les reliques de saint Guillem, que c'était un souvenir laissé dans le tombeau lors d'une ancienne translation. Les reliques véritables furent retrouvées, en 1679, au pied du grand autel.)

LII. Jean II de Bonzi, cardinal & évêque de Béziers, abbé commendataire en 1611. En 1621, le Parlement de Toulouse lui permet de consacrer au mobilier de la fabrique & aux réparations de l'église la sixième partie des fruits & revenus du monastère. Il mourut la même année.

LIII. Thomas de Bonzi, neveu du précédent, lui succéda à la fois dans son évêché & dans son abbaye. Le 7 juillet 1622, il s'accorde avec ses moines au sujet de leurs pensions & des réparations du monastère. Par délibération du chapitre général du 24 mai 1626, les moines de Saint-Guillem s'unirent à la congrégation de Saint-Maur. Thomas approuva cette délibération le 4 décembre 1627. Il mourut au commencement de l'année 1628.

LIV. Pierre VI Henri Autemar de Vires, aumônier du roi, fut nommé abbé commendataire par le pape, le 12 février 1628; il prit possession le 15 juillet 1629. Il traita avec dom Grégoire Tarrisse, supérieur général, pour l'union du monastère à la congrégation de Saint-Maur, le 3 janvier 1632. Le 23 septembre 1644, dom Sylvestre en prit possession au nom de la congrégation. Pierre mourut le 19 juin 1675.

LV. François Eugon de Fourchaud, nommé par le roi en 1675. Le 15 août de la même année, il nomme son frère Gaspar pour percevoir les fruits. Il mourut à Paris en janvier 1682.

LVI. Gaspar Eugon de Fourchaud, frère du précédent, nommé par le roi en 1682; il prit possession en 1685. Il mourut en 1698, & fut enterré le 2 juillet.

LVII. Louis de La Tour du Pin de Montauban, originaire du Dauphiné, docteur en théologie, chanoine-comte de Lyon, remplace Gaspar le 18 août 1698; il fit prendre possession par le curé d'Aspiran, qu'il nomma son vicaire général pour les affaires temporelles. Évêque de Toulon en 1712, il vivait encore en 1739.

LVIII. Antoine II de Lastic, pourvu en 1738.

LIX. N. de La Prumarède, en 1741.

LX. N. de Baganne, en 1770.

LXI. Jean III Félix-Henri de Fumel, évêque de Lodève le 5 juillet 1750, abbé en 1781. [A. M.]

NOTE CVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Hilaire.

(Diocèse de Carcassonne.)

L'abbaye de Saint-Hilaire, diocèse de Carcassonne, avait d'abord été fondée sous l'invocation de saint Saturnin, martyr; elle prit ensuite le nom de saint Hilaire, évêque de Carcassonne, qui y fut enterré. Cette abbaye de bénédictins non réformés existait du temps de Charlemagne, mais on ne sait quelle fut son origine. Les comtes de Carcassonne, ses protecteurs, ont été ses principaux bienfaiteurs. Pendant longtemps elle a renfermé une nombreuse communauté; au dix-huitième siècle, par suite d'aliénations & de circonstances malheureuses, les religieux furent réduits à sept, dont six possédaient les offices de camérier, de sacristain, d'aumônier, d'infirmier, de prévôt de Pomas & de prévôt de Garvieux. L'abbé avait conservé le patronage de tous les offices & le droit de présenter à la cure de Saint-Hilaire avec ses annexes de Gardies & de Villebasy, ainsi qu'aux cures de Villardebelle, de Saint-Jean-Baptiste de Cambieuré, de Saint-Pierre de Corneille, de Saint-Sernin de Pech-Salomon, & de Saint-Sernin de Brasse, qui était un prieuré simple.

Abbés de Saint-Hilaire.

I. Nampius, premier abbé connu du monastère de Saint-Hilaire, obtint, à la fin du huitième siècle, un diplôme de Charlemagne, prenant le monastère sous sa protection.

II. Monellus, successeur de Nampius, obtint de Louis le Débonnaire, vers 820, la confirmation des biens donnés par Charlemagne à ce monastère.

III. Egidius ou Gilles vivait du temps du même empereur. Il ne resta que peu de temps à la tête de l'abbaye.

IV. Léonin, successeur de Gilles, était

abbé de Saint-Hilaire en 829. Il reçut de Pepin, roi d'Aquitaine, un diplôme semblable à celui que Monellus avait obtenu de Louis le Débonnaire; ce diplôme conférait aux religieux le droit d'élire leurs abbés.

V. Ana ou Ano était abbé en 841. Il obtint de Charles le Chauve, vers 850, un diplôme dans lequel sont longuement énumérées toutes les propriétés dont la possession est confirmée à l'abbaye.

VI. Eman était abbé en 852 & 857.

VII. Castellan fit, en 863, un échange de quelques terres appartenant à l'abbaye, situées en Roussillon.

VIII. Recamond succéda vers 883 à Castellan.

Il existe une lacune dans la série des abbés, entre Recamond & Benoît, que l'on ne peut combler faute de documents.

IX. Benoit I était abbé lorsque Roger, comte de Carcassonne, fit procéder à l'élévation des reliques de saint Hilaire, évêque de cette ville, enterré dans l'église de Saint-Saturnin, derrière l'autel qu'il avait consacré lui-même. Cette cérémonie fut faite le 22 février 970 ou le 1er mars 978. Benoît vécut jusqu'à l'an 1000.

X. Gaufred succéda à Benoît. Arnaud, vicomte de Carcassonne, s'étant saisi d'une partie des biens donnés par Roger à l'abbaye de Saint-Hilaire, en prétendant qu'ils appartenaient à la vicomté, Gaufred se plaignit, en 1002, au comte Roger qui partait pour Rome; le comte ordonna qu'on rendît justice à l'abbé & aux religieux, & le vicomte fut obligé de se désister de ses prétentions.

XI. Benoit II est connu par deux actes, l'un de 1008, l'autre de 1011, par lesquels le comte Roger I & sa femme Adélaïde firent donation à l'abbaye d'un alleu, de maisons & de domaines situés près du village de Limoux, dans le comté de Razès. On croit que le comte Roger & sa femme furent inhumés dans l'abbaye de Saint-Hilaire.

XII. Oliba était abbé en 1020, année où Guimera & sa femme Auruque lui donnèrent un alleu, situé dans le village de Pomas. En 1035, Raimond, comte de Razès, donna l'alleu de Vallevèse, situé dans son comté, à l'abbaye de Saint-Hilaire & à l'abbé Oliba, pour le salut de son âme & celui de sa femme Beliarde, & en reconnaissance de l'aide que lui avait accordée saint Hilaire, dans sa guerre contre Arnaud-Gibert qu'il avait vaincu. Oliba vécut jusqu'en 1042 ou 1043.

XIII. Henri reçut, en 1045, d'un noble nommé Bernard, un alleu dans le village des Bordes. On ne sait combien de temps il fut abbé.

XIV. Pons I recouvra en 1080 le village de Cassaigne, dans le comté de Razès, dont s'était emparé Bernard-Amulon. Il tint le siége jusqu'en 1094.

XV. Guillaume I succéda à Pons en 1094 & gouverna l'abbaye jusqu'en 1105.

XVI. Conon était abbé en 1105, suivant une charte qui règle les dîmes que possédaient Aton-Gilabert & sa femme Béatrix dans le fief de Saint-Hilaire, comté de Razès.

XVII. Udalger avait succédé à Conon en 1117. Guillaume-Raimond lui donna un alleu, la même année, dans le village de Raissac. Il obtint, en 1120, une bulle de Callixte II.

XVIII. Pons II est mentionné en 1125, dans des chartes concernant le prieuré de Saint-Étienne, situé en Roussillon. Ermengaud, abbé de Saint-Michel de Cluse, fit en ce temps la visite du monastère de Saint-Hilaire sur lequel il avait juridiction.

XIX. Bernard était abbé en 1146.

XX. Géraud I, en 1154.

XXI. Raimond, dans les années 1170-1186.

XXII. Pons III de Bram (*de Bramo*) était abbé en 1187. Le vicomte de Béziers fit une donation au monastère en 1193; l'année suivante, il prit sous sa protection tout ce que possédait l'abbé Pons dans le Carcassès & le Razès. Pons vivait encore en 1206.

XXIII. Alboin était abbé de Saint-Hilaire vers l'an 1217. Bérenger, archevêque de Narbonne, avait donné, en 1208, l'église de Saint-Martin de Limoux avec ses dépendances au monastère de Prouille. Cette donation causa un grand différend entre l'abbé & les religieux de Saint-Hilaire, qui prétendaient avoir droit sur cette

église, & saint Dominique & les religieux de son ordre. Les premiers s'opposèrent tant qu'ils purent à la prise de possession; les autres, pour obtenir la délivrance des biens qui leur étaient donnés, accusèrent leurs adversaires d'hérésie, & saint Dominique obtint non-seulement la confirmation de cet acte, mais encore l'union entière de l'abbaye de Saint-Hilaire au monastère de Prouille. Alboin & ses religieux se purgèrent facilement de l'accusation formée contre eux, mais ils ne purent obtenir de sitôt l'indépendance de leur monastère. Cependant, après une longue contestation de part & d'autre, les religieux de Saint-Hilaire rentrèrent en possession de leur monastère, & les religieuses de Prouille conservèrent l'église de Saint-Martin de Limoux, par sentence du cardinal Conrad, prononcée à Béziers le 28 mars 1224. Alboin vivait encore en 1236.

XXIV. GUILLAUME II PIERRE était abbé en 1237, 1238 & 1248. En 1253, la prieure du monastère de Prouille ou de Fanjaux, de l'ordre de Saint-Dominique, à la maison de laquelle les frères prêcheurs abandonnèrent tous leurs revenus, après le fameux chapitre général dans lequel ils renoncèrent à toute propriété, voulut attaquer la transaction faite avec l'abbé Alboin. Guillaume, successeur d'Alboin, se pourvut devant Guillaume Bardin, prévôt de Fréjus, chapelain d'Innocent IV, qui débouta la prieure de Prouille de toutes ses demandes & prétentions. Vers ce temps, Guillaume fut élu abbé de la Grasse, mais il refusa de quitter son siége. Il s'efforça de réparer les dommages que les albigeois avaient fait essuyer à son monastère, & dépensa douze cents sols melgoriens pour le remettre en bon état, vers 1256.

XXV. ARNAUD I était religieux de Saint-Hilaire, lorsqu'il en fut élu abbé & présenté à l'évêque de Carcassonne pour recevoir sa confirmation & sa bénédiction. Celui-ci s'y refusa, parce que la mère d'Arnaud avait été condamnée comme hérétique, que son père avait été suspecté d'hérésie, que lui-même, à l'âge de dix ou douze ans, avait assisté à un prêche des hérétiques, & que son frère & son cousin avaient été brûlés pour hérésie. Le pape Clément IV, ayant examiné l'affaire, ordonna à l'évêque, en 1265, de donner la bénédiction à l'abbé Arnaud. Il vivait encore en 1288, mais il avait déjà résigné en 1285.

XXVI. PONS IV DE GAJAN fut pourvu de l'abbaye, en 1285, en vertu d'une bulle d'Honorius IV, sur la démission d'Arnaud, & confirmé par le pape en 1286; il est mentionné dans des actes de 1292, 1295, 1303 & 1316. Il fut convoqué au concile de Béziers, en 1317.

XXVII. BERTRAND I DE TOURON, natif de Carcassonne, chambrier de Saint-Hilaire, en fut institué abbé par une bulle du pape Jean XXII, de 1324. Il fut présent au serment des nobles de Languedoc & spécialement de ceux de Carcassonne, lorsqu'ils jurèrent aux évêques & aux inquisiteurs de poursuivre les hérétiques par toutes les voies légitimes, en 1329. Bertrand gouverna l'abbaye jusqu'en 1340.

XXVIII. JOURDAIN était abbé le 13 août 1344, lorsque son procureur fit appel au Saint-Siége contre Pierre de Montagne, qui voulait être admis au nombre des religieux de Saint-Hilaire. Le 26 octobre de la même année, Gaucelin, évêque de Carcassonne, délégué par le pape, fixa à vingt-six le nombre des religieux de cette abbaye. En 1345, l'évêque Gaucelin fit l'élévation des reliques de saint Saturnin. Jourdain siégeait encore en 1350.

XXIX. PIERRE I ARQUIER, doyen de l'église de Rouen, était abbé de Saint-Hilaire en 1351, selon une charte de l'église de Narbonne.

XXX. GUILLAUME III ne portait que le titre d'élu en 1353, lorsqu'il prêta serment de fidélité au roi. Il mourut en 1357.

XXXI. ARNAUD II RAIMOND fut transféré de l'abbaye de Saint-Sever de Rustan à celle de Saint-Hilaire, par une bulle du pape Innocent VI, le 23 décembre 1357. En 1360, les religieux portèrent contre lui des plaintes à l'évêque de Carcassonne, lors de sa visite. Ils lui reprochaient de s'absenter souvent & sans qu'on sût où il était, & de confier le soin des revenus & du gouvernement à des laïques incapables ou négligents. Les ordonnances de l'évêque ne suffirent point pour ramener l'abbé à

ses devoirs; il donna sa démission en 1369, en faveur du suivant.

XXXII. BERTRAND II DE PALAYE, célèbre professeur en théologie, passa de l'abbaye de Saint-Sever de Rustan à celle de Saint-Hilaire en 1369. En 1379, il fut élu visiteur des monastères & des églises cathédrales d'Alet & d'Elne. Il était depuis 1374 vicaire général de Pierre de la Jugie, archevêque de Narbonne. Il passa en 1384 à l'abbaye de Montolieu.

XXXIII. JACQUES I succéda au précédent. Son vicaire général fit remettre, le 20 août 1385, à Hugues *de Batulo,* capitaine ou gardien, nommé par l'abbé, de la forteresse voisine du monastère, deux clefs de cette forteresse que les consuls avaient entre les mains. Il gouverna jusqu'en 1405.

XXXIV. BERTRAND III ARNAUD envoya un procureur au concile de Pise en 1409. A la suite des plaintes portées contre lui par les religieux, on lui ôta le gouvernement du monastère. Pierre, patriarche d'Alexandrie & administrateur de l'évêché de Carcassonne, lui nomma un économe. Il paraît que Bertrand fut ensuite rétabli, puisqu'il nomma, en 1415, à la cure de Corneillan.

XXXV. GUILLAUME IV BABON conféra le prieuré de Corneillan en 1441. Il mourut le 27 juillet 1451.

XXXVI. GAUZBERT-AUGER était abbé de Saint-Polycarpe & fut élu abbé de Saint-Hilaire en 1451; il prêta serment de fidélité au roi & fournit la déclaration des biens de son abbaye au mois de décembre 1453. Il abdiqua, en 1476, en faveur du suivant.

XXXVII. ARNAUD III RAIMOND DE ROQUETTE, conseiller-clerc au Parlement de Toulouse, fut pourvu de l'abbaye en 1476. Dans l'hommage qu'il rendit au roi, le 18 octobre 1481, il est désigné comme nouvel abbé & administrateur de Saint-Hilaire. Il mourut en 1509, le 11 janvier.

XXXVIII. GÉRAUD II DE BONET, élu par ses confrères, fut confirmé, en 1509, par l'évêque de Carcassonne. Il décora & meubla la maison abbatiale & fit beaucoup de bien à son monastère.

XXXIX. LÉON CHASTEIGNER présenta, le 29 novembre 1535, au chapitre de Beauvais, les lettres d'Odet de Coligny ou de Châtillon, archevêque de Toulouse. Il mourut en 1537.

XL. JEAN I DE BASILHAC avait la commende de Saint-Hilaire en 1540.

XLI. JEAN II DE GONDI, fils d'Antoine de Gondi, Florentin, & de Catherine de Pierrevive, était abbé commendataire en 1545, 1560 & 1564. Il mourut en 1574, étant aussi abbé de la Chaume.

XLII. JACQUES II LESPERVIER est cité comme abbé régulier en 1560, 1564 & 1565, d'où l'on peut inférer qu'il était compétiteur du précédent. Il fut massacré par les habitants du lieu, contre lesquels il défendait les droits de l'abbaye.

XLIII. FRANÇOIS DE DONADIEU, religieux de Montolieu, fut élu par les religieux, après la mort de Jacques Lespervier, en 1588. Il gouverna jusqu'en 1608, époque où il fut nommé évêque de Saint-Papoul; il résigna en 1624 & mourut le 3 avril 1626.

XLIV. BARTHÉLEMY DE DONADIEU DE GRIESC obtint la commende de l'abbaye de Saint-Hilaire, sur la démission de son oncle François, en 1624. Il fut nommé évêque de Comminges, sur la démission d'un autre oncle du même nom, & mourut en 1637.

XLV. MARTIN LUCAS fut abbé de 1639 à 1664.

XLVI. PIERRE II DE BERTHIER, évêque de Montauban, jouit de la commende depuis 1665 jusqu'au 30 juin 1674, où il mourut.

XLVII. JOSEPH DE LA BARRE, du diocèse de Paris, fut abbé depuis 1674 jusqu'en 1677.

XLVIII. JEAN III BAPTISTE LULLI fut nommé en 1677; il permuta l'abbaye de Saint-Hilaire, en 1687, avec celle de Saint-Georges sur Loire, de l'ordre de Saint-Augustin, diocèse d'Angers.

XLIX. LOUIS-JOSEPH ADHÉMAR DE MONTEIL DE GRIGNAN, évêque de Carcassonne, était abbé de Saint-Georges depuis 1674; il en fit l'échange, en 1687, avec celle de Saint-Hilaire. Il mourut le 1er mars 1722.

L. N. PLANTAVIT DE LA PAUSE DE MARGON reçut le brevet du roi, du 18 octobre 1723, pour la commende de Saint-Hilaire. Proposé au consistoire de Rome seulement en 1732, il ne fut admis que l'année suivante.

LI. N. Teintot fut pourvu en 1762.
LII. N. de Combetty, en 1772.
LIII. N. de Dolomieu, en 1781.

[E. M.]

NOTE CVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Polycarpe.

(Diocèse de Narbonne.)

L'origine de l'abbaye de Saint-Polycarpe, située dans le Razès, à trois lieues de Limoux, six d'Alet, & trois de Saint-Hilaire, est fort obscure. On ne sait au juste ni quand, ni par qui elle fut fondée. Un prétendu diplôme de Charlemagne[1] rapporterait cette fondation aux années 790 à 805. Un certain Attala, que ce diplôme qualifie d'*abbé*, accompagné d'un nommé Agobard, de serfs & d'affranchis, aurait quitté l'Espagne, pour éviter le contact des infidèles, & serait venu s'installer dans le pays de Pierrelades, au lieu appelé *Magregesum*; de là il aurait gagné le Razès & y aurait fondé un monastère, défriché des terrains incultes, planté des vignes. Pour le reste, ce diplôme ressemble entièrement aux actes analogues concédés à l'abbaye par Carloman & Eudes. Il n'y a rien d'impossible dans les faits qu'il indique, mais il faut y voir, au lieu d'un diplôme authentique, un acte fabriqué postérieurement à 890, d'après des renseignements traditionnels.

Quoi qu'il en soit, le monastère n'avait probablement pas titre d'abbaye en 817, puisque la liste des abbayes de l'empire ne le cite pas; mais il l'avait en 844, car l'abbé Centulle reçut cette année de Charles le Chauve, alors à Toulouse, un diplôme confirmant les donations du comte Austrimire, & ses autres possessions déjà nombreuses, lui accordant l'immunité, & approuvant une délimitation de territoires faite autrefois par les comtes Gaucelme & Bernard; le même acte permettait l'élection de l'abbé par les moines. En 881, cet acte de privilége fut renouvelé par le roi Carloman à Pierrefitte, près Paris; les hommes libres ayant défriché des terres autour de l'abbaye durent lui payer des redevances. Enfin, en juin 889, Eudes étant dans le pays chartrain, prit l'abbaye sous sa protection & lui délivra une charte d'immunité; ce fut à la requête de l'évêque Ernemire & du comte Suniaire.

Dès cette époque Saint-Polycarpe paraît avoir été soumis à l'abbaye d'Alet. Cette sujétion fut effectuée par un certain Willemond, probablement comte de Razès, qui vivait sous Charles le Chauve. L'histoire de l'abbaye devient ensuite très-obscure. Sous le règne de Philippe I, le monastère avait, paraît-il, été enlevé à Alet, car le comte Raimond, puis la vicomtesse Ermengarde, en ordonnèrent la restitution; celle-ci toutefois ne tarda pas à en faire cadeau à l'abbaye de la Grasse. Saint-Polycarpe resta au pouvoir de cette dernière au moins trente-six ans, de 1080 à 1116. En 1081, Dalmace, abbé de la Grasse, étant devenu archevêque de Narbonne, voulut l'enlever au monastère; grâce à son obstination, l'abbé Robert parvint à la conserver; la possession lui en fut confirmée dans un concile tenu à Narbonne, en mars 1090. Mais l'abbaye d'Alet ne tarda pas à en réclamer la possession, en vertu des donations anciennes de Willemond & de Raimond. Urbain, lors de son séjour dans la

[1] Mss. du P. Laporte, t. 2, n° 1; il le date de 787. Copie meilleure dans D. Estiennot, Latin 12760, f° 349; celui-ci déclare n'avoir pu en retrouver l'original, qui, lui dit-on, existait anciennement à Saint-Polycarpe. Quoique Mabillon (*Annales*, t. II, p. 233) ait admis ce diplôme comme authentique, les formules de la suscription, de l'annonce des signes de validation & les éléments de la date ne permettent pas d'imiter son exemple. En effet, la quarante-troisième année du règne de Charlemagne est 811; l'indiction de cette année est IV, & l'année 805, indict. XIII, n'est que la trente-huitième du règne; en outre, jamais Charlemagne ne s'est appelé *imperator Longobardorum*. Il faut y voir un acte fabriqué après coup, & dont une bonne partie a été empruntée à des actes postérieurs; mais si l'acte est faux, les faits qu'il renferme peuvent cependant être vrais dans une certaine mesure.

Province, écouta ces réclamations & y fit droit; cependant Saint-Polycarpe était encore aux mains de l'abbé de la Grasse en 1113. Enfin, en 1115, un concile assemblé à Saint-Gilles, & dont les décisions furent approuvées l'année suivante par Pascal II, décida de nouveau que l'abbaye appartiendrait à Alet. Cette sentence, confirmée par Callixte II en 1119, & par Alexandre III en 1162, n'eut point de suites durables. Dès 1171, Saint-Polycarpe était redevenu indépendant. Pendant tout ce temps il avait été gouverné par des prieurs.

La décadence de ce monastère fut rapide; les abbés commendataires, par leur mauvaise administration, y réduisirent le nombre des moines à trois ou quatre. Au commencement du dix-huitième siècle, l'abbé Henri de la Fitte Maria, quoique abbé séculier, entreprit & réussit à y établir une réforme austère, digne de la Trappe. Mais son œuvre ne devait pas avoir une longue durée. L'austérité de leur règle fit accuser les religieux de Saint-Polycarpe de jansénisme, & dès 1755, après des tracasseries de toute espèce, une société de prêtres demandait au roi la réunion de la mense conventuelle au séminaire de Narbonne. La recherche *de commodo & incommodo* fut autorisée le 17 janvier 1756, & l'union décrétée en 1771. Mais l'exécution en fut difficile : les religieux y mirent tous les obstacles possibles, & elle ne put avoir lieu qu'en avril 1773, après la mort tragique du dernier d'entre eux. L'union définitive fut effectuée en avril 1775[1].

Abbés de Saint-Polycarpe.

I. Attala I est le premier abbé connu de Saint-Polycarpe; il nous est indiqué par le diplôme de Charlemagne dont nous avons plus haut discuté l'authenticité. On

[1] Voir, sur cette dernière partie de l'histoire de Saint-Polycarpe, deux ouvrages de circonstance : *Histoire de l'abbaye de Saint-Polycarpe depuis sa fondation jusqu'à sa destruction* (par l'abbé Regnaud), 1779, in-12; & *Histoire de l'abbaye de Saint-Polycarpe... depuis sa fondation jusqu'à l'extinction de la communauté, dans le temps d'une réforme édifiante. Rédigée par ordre des temps* (par dom Labat), 1785, in-12.

Nous tirons de ce dernier les détails qui suivent; ils offrent un curieux tableau de la vie que les religieux menaient dans ce monastère. L'abbaye de Saint-Polycarpe avait été unie à la congrégation des exempts vers l'an 1600. Dom Labat, après avoir montré que les anciens religieux enfreignaient tous les devoirs de la vie monastique, dit qu'une pareille association n'avait fait qu'assurer leur impunité.

« A la mort de M. de la Rochejaquelein, il n'y avoit plus de régularité dans l'abbaye, dit-il; les religieux ne l'étoient que de nom; l'esprit de recueillement, de mortification & de pénitence étoient bannis de cette ancienne demeure; tout y respiroit l'air du monde; les saintes lectures & les exercices laborieux de la vie monastique y étoient remplacés par le jeu, la chasse, la bonne chère & la danse avec les personnes du sexe. » Cette exposition, peut-être exagérée, des désordres de la maison de Saint-Polycarpe, précède l'annonce de l'arrivée de son réformateur, l'abbé Henri-Antoine de la Fitte Maria, que l'auteur a choisi pour son héros. Cet abbé, nommé le 24 décembre 1705, fit de longs efforts pour changer les mœurs de ses religieux; ses conseils furent rejetés, les règlements qu'il proposa furent regardés avec mépris : huit ans s'écoulèrent dans des discussions continuelles entre les moines & l'abbé. Enfin celui-ci fit casser par le parlement de Toulouse l'union de son monastère à la congrégation des exempts. Cet arrêt fit rentrer la communauté sous la juridiction immédiate de l'archevêque de Narbonne qui était décidé à seconder les desseins de l'abbé de la Fitte Maria. Les religieux se retirèrent, à l'exception du prieur; de nouveaux profès entrèrent dans l'abbaye, & de nombreux postulants y furent admis. Nous renverrons, pour les détails de la vie intérieure, observée alors dans la maison de Saint-Polycarpe, à l'histoire elle-même; on y voit que l'austérité y fut portée à un point si extraordinaire, qu'une grande partie des novices mourut avant d'avoir fait profession.

Nous ferons connaître ici les noms d'une partie de ceux qui vinrent d'abord à Saint-Polycarpe, pour y pratiquer exactement les principes de la réforme & qui reçurent l'habit dans cette maison, à laquelle l'abbé de la Fitte Maria avait rendu tout son éclat. L'église de France était alors divisée en deux partis par des questions théologiques : les sentiments de l'abbé Maria & des solitaires dont il était le chef, étaient conformes à ceux de Port-Royal : on y considérait comme des confesseurs de la foi les évêques dissidents, & la mémoire de M. Pavillon, évêque d'Alet, y était surtout en vénération. « Et conséquemment, dit l'auteur que

Note 107 ne sait s'il était abbé avant sa venue d'Espagne, ou si Saint-Polycarpe était une abbaye dès cette époque. Il vécut probablement de 790 à 810, & l'évêque d'Orléans, Théodul- Note 107

nous avons déjà cité, les religieux de Saint-Polycarpe étoient fortement attachés aux principes de morale dont ce grand prélat avoit été un des plus fermes appuis. Le livre de *La fréquente communion*, les instructions de M. Singlin, les *Essais* & la *Continuation des Essais de morale*, étoient, après les livres saints, & avec les meilleurs ouvrages ascétiques, la nourriture de chaque jour, que le pieux abbé, comme le bon pasteur, distribuoit à ses brebis. » Les opinions de M. de Maria n'étaient pas conformes à celles de beaucoup de prélats. « Il croyoit que le formulaire d'Alexandre VII n'impose pas la nécessité de croire que les cinq fameuses propositions se trouvent dans le livre de l'évêque d'Ipres. » On croyait que l'abbé de Maria avait d'abord accepté la bulle *Unigenitus;* mais l'historien du monastère assure que la preuve authentique de cette acceptation n'existe nulle part.

Le premier de ceux qui s'illustrèrent alors dans l'abbaye de Saint-Polycarpe, fut le frère Maur [dans le monde Louis Mas]. Il fit profession le 15 août 1717, & mourut deux jours après. Cette victime de la pénitence fut suivie d'une autre qui consomma son sacrifice au commencement de l'année suivante : on le nommait frère Palemon [dans le monde Ignace Lombard]. Il mourut quelques heures après avoir prononcé ses vœux, le 7 janvier 1718. Mais l'un de ceux qui mérita le plus l'estime des personnes pieuses fut l'abbé de Montazels, qui prit à Saint-Polycarpe le nom de frère Arsène, & qui fut prieur de cette maison. On cite aussi le frère Hilarion [Joseph Gaichier], qui, selon l'auteur, « ayant quitté les habits du siècle, & s'étant dépouillé du vieil homme, étoit parvenu tout à coup à une grande perfection; mais toujours accablé par les maux les plus cuisans, sa plus grande crainte étoit que, par les soins qu'on prenoit de lui, sa vie ne fût prolongée : *Quand je serai mort,* disoit-il à l'abbé Maria, *je serai plus parfait que mes chers frères; ils seront encore pécheurs & je ne le serai plus.* » Les frères Joseph [Jean Bedel] & Guillaume [Raimond Martre] survécurent peu à leur profession. Mais la promptitude avec laquelle la mort enlevait les religieux n'épouvantait pas ceux que la réputation de sainteté du monastère de Saint-Polycarpe attirait vers son enceinte antique.

On y voyait arriver chaque année des prosélytes nouveaux, & leur trépas semblait en engager d'autres à venir les remplacer dans la voie de la pénitence & du salut : l'esprit de parti ajoutait d'ailleurs à l'enthousiasme qu'inspirait cette maison. Une foule de jeunes gens se présentaient pour commencer leur noviciat à Saint-Polycarpe; presque tous succombaient sous le poids des austérités, & ainsi se justifiaient ces paroles de l'un d'entre eux : *Nous ne sommes pas venus ici pour y vivre, mais pour y mourir.* Un des moyens que saint Benoît proposait à ses religieux, pour s'encourager dans l'exercice des vertus, était d'avoir la mort toujours présente aux regards : *Mortem quotidie ante oculos suspectam habere.* L'abbé de Maria, désirant que la pratique de cette maxime devînt familière à ceux qu'il dirigeait, avait établi l'usage d'avoir toujours à Saint-Polycarpe une fosse ouverte pour le premier qui mourrait; à peine cette fosse était-elle remplie, que la communauté, son supérieur à la tête, allait en ouvrir une autre. « Le lendemain de la mort du frère Macaire, il y avoit dans la maison un postulant pour le chœur. Voici de quelle manière il raconte à son père ce qui s'y passa : Nous venons du travail, mais d'un travail bien édifiant, comme vous l'allez voir. C'est ici la coutume qu'il y ait toujours une fosse ouverte pour le premier qui mourra. Dimanche, cette fosse fut remplie par un de nos chers frères, que Dieu avoit appelé à lui; & ainsi nous avons été en ouvrir une nouvelle. M. l'abbé étoit à notre tête, portant des sabots & tenant une bêche à la main, comme les autres : il y avoit deux infirmes, qui ont de la peine à se traîner & qui marchoient avec nous ayant la mort sur les lèvres; l'un d'entre eux, ne pouvant contenir sa joie, faisoit signe, avec un air riant, qu'on le menoit à une fête. Lorsqu'on y a été, M. l'abbé lui a dit : *Eh bien! mon frère, ceci sera peut-être pour vous. — Hélas, Monsieur,* a répondu le malade, *je ne mérite pas d'être enterré dans une fosse; j'ai tant offensé Dieu, qu'après ma mort, on devroit jeter mon corps dans la rivière.* » Cette résignation, cette humilité, exaltaient l'imagination des personnes qui ne recevaient ni *le Formulaire* ni la bulle *Unigenitus.* On racontait avec enthousiasme les œuvres de pénitence des religieux de Saint-Polycarpe; & dans la capitale même, les noms de ces victimes d'une règle trop austère étaient joints au nom du diacre Paris & des plus célèbres opposants. L'abbé de Maria donnait lui-même l'exemple de la plus grande contrition : il observait avec ferveur toutes les pratiques pieuses qu'il imposait à ses frères; mais son tempérament, quoique robuste, ne put supporter les travaux & les jeûnes, & ce réformateur cessa de vivre le 4 mars 1728. Il eut pour successeur M. de Becheran, « qui, ne se sentant point appelé, dit l'historien du monastère, à la réforme qui y étoit établie, se contenta de la favoriser. » Ce fut dom Arsène, qui conserva dans l'abbaye l'esprit de M. de Maria. Il se déclara ouvertement contre la Bulle, & l'ardeur de son zèle l'aurait exposé peut-être à des persécu-

phe, le mentionne dans le récit de ses voyages en Septimanie, en même temps qu'Olemond, abbé de Montolieu.

II. Centulle nous est connu par le diplôme de Charles le Chauve de 844.

tions. Il mourut le 7 novembre 1729, après avoir recommandé aux religieux de tout souffrir plutôt que de recevoir *la Constitution* ou de signer *le Formulaire*. Celui qui eut après lui le titre de prieur fut Jacques Viguier, de Castelnaudary, qui prit en religion le nom de dom Jérôme. Nous n'entrerons pas dans une foule de circonstances & de détails peu propres à être recueillis par l'histoire, que dom Labat a entassés dans son ouvrage. Il ne nous reste plus qu'à raconter la destruction du couvent de Saint-Polycarpe & la mort tragique du dernier supérieur de cette maison religieuse.

Sur le rapport d'un religieux capucin du couvent de Toulouse, qui avait passé quelques jours à Saint-Polycarpe, & qui se crut transporté dans la demeure des anciens cénobites, les novices qui étaient dans le couvent de son ordre à Toulouse résolurent d'embrasser la règle établie par l'abbé de Maria. Le père gardien fut alarmé de l'enthousiasme des novices pour les solitaires de l'abbaye, & pour les épouvanter il leur présenta le fantôme de l'hérésie placé sur le seuil de cette maison, & il ajouta qu'elle était infectée par le jansénisme. Ses exhortations eurent un succès complet; la frayeur des jeunes gens qui habitaient le noviciat fut extrême, & un seul d'entre eux partit en secret pour Saint-Polycarpe. Les capucins de Limoux & de Narbonne partagèrent bientôt les sentiments que ceux de Toulouse vouèrent au couvent de Saint-Polycarpe, & on annonça que cet asile des enfants de saint Benoît serait bientôt envahi par les ennemis de la réforme.

Cependant les personnes pieuses conservèrent une véritable estime pour l'abbaye : on y reçut non-seulement un grand nombre de novices, mais des laïques vinrent s'y établir en sollicitant l'avantage d'être admis aux exercices de la maison sans changer d'état. L'accusation de jansénisme, portée contre le monastère de Saint-Polycarpe, ne fut pas accueillie par l'archevêque de Narbonne, qui, soit qu'il ignorât, soit qu'il feignît d'ignorer les sentiments des religieux de cette maison sur *la Constitution* & sur *le Formulaire*, évita constamment d'en venir à des éclaircissements dont leurs ennemis auraient pu se prévaloir, & qui auraient pu le mettre dans la nécessité de sévir contre eux ou de se compromettre avec le cardinal de Fleury, qu'il n'aimait pas, & dont il paraît qu'il n'était point aimé. Il fallut cependant, plus tard, les interroger, & ils furent reconnus pour bons catholiques : mais on revint encore à l'accusation banale de jansénisme, & le comte de Saint-Florentin écrivit, le 24 avril 1738, à dom Jérôme qu'il lui défendait de recevoir à l'avenir aucun novice. Bientôt des désordres intérieurs se manifestèrent : des ennemis de la réforme parurent dans les rangs mêmes des religieux. Le plus audacieux fut le frère Moyse Belot, qui se ligua dans la suite avec un autre profès nommé Antoine Cicéron. La mort de M. de Beauvau fit perdre à l'abbaye l'un de ses plus puissants défenseurs. Ce prélat fut remplacé sur le siége de Narbonne par M. de Crillon, qui avait donné de nombreuses preuves de sa haine pour le jansénisme. Ce fut dans cette circonstance que le frère Moyse Belot se déclara hautement pour la Bulle & le Formulaire. Il écrivit au cardinal de Fleury, pour lui demander la grâce d'être appelé près de lui, ayant des choses très-importantes à communiquer sur la réforme de Saint-Polycarpe. Ses lettres furent interceptées, & le père prieur l'excommunia le 18 janvier 1741. Devenu plus audacieux malgré ce châtiment, il dénonça de nouveau ses frères. Mais ses lettres ne parvinrent pas à leur adresse. Dom Jérôme écrivit à son sujet à M. de Crillon, qui se contenta de faire savoir au prieur qu'*il fallait se porter au bien de la maison*, c'est-à-dire qu'il fallait signer *le Formulaire*. Dans une visite pastorale qui eut lieu le 8 septembre 1740, cet archevêque reprocha à la communauté de professer des erreurs, de rendre les sacrements impraticables, &c., &c. Dom Jérôme défendit les principes reçus dans la maison; mais ses raisonnements ne convainquirent point le prélat, & il ordonna au prieur de signer de suite *le Formulaire*, le menaçant, en cas de refus, de détruire son monastère. Dom Jérôme refusa & appela au tribunal de Dieu de la conduite de l'archevêque. Divers membres de la communauté furent successivement interrogés, &, à l'exception du frère Moyse, tous imitèrent le refus du prieur. La visite finit par une défense faite à dom Jérôme d'entendre les confessions de ses religieux, d'admettre aucun externe à faire des retraites dans le monastère, aucun postulant au noviciat, aucun novice à la profession, & cette défense fut accompagnée de grandes menaces. Une lettre de cachet confirma bientôt cette défense; elle fut suivie de tracasseries continuelles. Le frère Antoine Cicéron, après avoir quitté le monastère, écrivit un libelle contre le prieur; celui-ci répondit avec force, mais il avoua « qu'il avoit mis dans l'église des reliques de M. Paris, si célèbre par l'éclat de sa sainteté & par les miracles opérés sur son tombeau, dans le cimetière de Saint-Medard. Il déclara aussi qu'il en avoit élevées de M. Pavillon, évêque d'Alet, & de M. Soanen, évêque de Senez. » Son apologie n'eut aucun succès. La destruction du monastère était décidée. En 1747,

III. ATTALA II obtint un diplôme de Carloman en 881.

IV. ARNOUL obtint en 889, du roi Eudes, une charte de protection.

Dès cette époque, l'abbaye est soumise à

la communauté des religieux de chœur était réduite à trois : dom Jérôme, dom Pierre & le frère Arsène. Ils voulurent laisser un monument de leur croyance, & ils le firent dans une profession de foi qu'ils adressèrent à M. de Caylus, évêque d'Auxerre, fameux par son appel de la bulle *Unigenitus* au prochain concile, & par plusieurs ouvrages dans lesquels il combattait les opinions des jésuites. La mort de M. de Crillon, archevêque de Narbonne, ne changea point les destinées du monastère de Saint-Polycarpe. M. de la Roche-Aymon, qui lui succéda, ne montra cependant d'abord que le désir de voir les religieux se soumettre à signer *le Formulaire*. Ceux-ci voyant que le roi, par une déclaration rendue en 1754, imposait silence sur les questions théologiques que la bulle *Unigenitus* avait fait naître, eurent un moment l'espoir que leur maison ne serait pas supprimée. Mais les prêtres de Saint-Lazare, directeurs du séminaire de Narbonne, demandèrent que les biens de l'abbaye fussent unis à l'établissement placé sous leur surveillance : ils présentèrent à ce sujet une requête au roi, sur la fin de 1755. Ils réussirent : un brevet en date du 17 janvier 1756, porta : « Qu'il étoit permis au syndic du séminaire de Narbonne de poursuivre devant l'archevêque la suppression de la mense conventuelle, & sa réunion au séminaire de Narbonne, à condition que les revenus des offices claustraux seroient unis à la mense abbatiale. » M. de Saint-Bonnet, abbé commendataire de Saint-Polycarpe, dont on avait eu soin de ménager les intérêts, donna sans difficulté les procurations nécessaires pour la destruction de la communauté. Les religieux firent opposition. Ils adressèrent un mémoire au roi, mais tous leurs efforts furent inutiles : le ministre répondit que l'intention du roi était que le brevet de réunion au séminaire eût toute sa force & fût exécuté selon sa teneur. En 1758, l'archevêque fit une visite pastorale à Saint-Polycarpe. M. de la Roche-Aymon dit à son retour qu'il ne voulait pas qu'on troublât les religieux. Il tint parole, puisque l'affaire de l'union n'eut aucune suite, tant qu'il conserva l'archevêché de Narbonne. En 1761, il fut transféré au siége de Reims. M. de Dillon lui succéda & ne parut pas d'abord s'occuper de Saint-Polycarpe. Dom Jérôme, affaibli par l'âge, les chagrins & les austérités, mourut le 10 janvier 1765, âgé de soixante-quatorze ans. Il fut inhumé près de l'abbé de Maria, dans le cimetière de l'abbaye. Il ne restait plus alors que deux religieux du chœur : l'opinion la plus généralement répandue était que l'on n'attendait que la mort de leur prieur pour consommer l'union, & qu'on ne tarderait pas à les arracher de leur solitude. Les lettres de l'abbé commendataire parurent l'annoncer; mais il mourut aussi la même année & fut remplacé par l'abbé Gohin. Dom Pierre & le frère Arsène soutenaient par leur austère conduite l'honneur du couvent; les bâtiments étaient en bon état; les biens entretenus avec le plus grand soin. Toute la contrée voyait dans le monastère de Saint-Polycarpe une retraite chérie de Dieu & habitée par des saints. Mais le promoteur du diocèse obtint du roi des lettres patentes pour l'union. On réserva une pension de six cents livres pour chaque religieux & les effets mobiliers dont ils pourraient avoir besoin. Dom Pierre & le frère Arsène protestèrent contre la destruction de la maison, & ce fut le dernier acte qu'ils firent de concert. Le frère Arsène obtint un ordre du roi pour se retirer dans l'abbaye de la Grasse, & dom Pierre resta seul dans le couvent. Il sollicitait pour qu'il fût fait une enquête *de commodo & incommodo*. Une foule d'hommes estimables & de grands seigneurs se prononçaient contre l'union. Les habitants forains de Saint-Polycarpe prirent, le 22 mars 1772, une délibération pour s'opposer à l'exécution des lettres patentes, & démontrer, disaient-ils, les surprises faites à la religion du conseil du roi. On craignit, pendant quelque temps, que l'affaire ne prît une tournure bien différente de celle qu'on désirait. Quelques misérables, mus sans aucun doute par des motifs bien étrangers à ceux que leur suppose l'historien de l'abbaye, mirent un terme aux destinées de celle-ci.

« Depuis longtemps, dit cet historien, les amis de dom Pierre étoient vivement allarmés : il lui venoit des avis fréquens, & de plusieurs endroits, pour qu'il eût à se tenir sur ses gardes. On l'avertissoit surtout de se défier du jardinier du monastère. Lui seul étoit tranquille au milieu de ces agitations. Rien n'étoit cependant plus réel que le complot tramé contre sa vie : elle lui fut enlevée par un assassin, le mardi de la semaine sainte, 6 avril 1773. Comme il alloit à l'église, vers les deux heures du matin, pour y dire l'office, selon sa coutume, le jardinier & trois autres misérables vinrent fondre sur lui. Il étoit convenu que, pour éviter ses regards, on commenceroit par lui arracher les yeux. Cette cruelle opération fut suivie de quinze coups mortels portés sur la tête : puis on le laissa étendu sur les dalles. » C'est ainsi que finit la maison de Saint-Polycarpe, & le décret d'union fut prononcé le 11 septembre de la même année. Dans la suite, les biens qui en dépendaient devinrent une propriété particulière. Une partie des bâtiments subsiste encore.

celle d'Alet, & son histoire devient excessivement obscure. Nous avons vu plus haut toutes les vicissitudes qu'elle eut à subir; enlevée à Alet par la vicomtesse Ermengarde, elle passe aux mains de l'abbé de la Grasse & lui reste pendant trente-six ans (1080-1116). Elle est alors gouvernée par des prieurs. Nous n'en connaissons que deux : à l'un, PIERRE-PONS, Bernard-Aton, vicomte de Carcassonne & de Béziers, donne quelques terres en 1090; l'autre, PIERRE, reçoit en 1109, de Raimond & de Guillaume de Cahuzac, l'église, les dîmes & le cimetière de Sainte-Colombe, dans le Razès. En 1116, l'abbaye est restituée aux moines d'Alet, & elle leur reste jusque vers 1160. A partir de cette époque, elle redevient indépendante.

V. PIERRE I était abbé en 1169 & 1171.

VI. BERNARD I DE SAINT-FERRÉOL était abbé de Saint-Polycarpe avant 1197; à cette dernière date, il fut élu abbé d'Alet; mais l'opposition de Bertrand de Saissac, tuteur du vicomte de Béziers, l'empêcha de prendre possession.

VII. ROGER *de Esculenco* était abbé en 1210 & 1212. En 1216, il consent un don fait par Boson, abbé d'Alet, à Bernard, abbé de Fontfroide. En 1224, de concert avec Isarn d'Aragon, archidiacre de Carcassonne, il sert d'arbitre entre le couvent de Prouille & l'abbaye de Saint-Hilaire, qui se disputaient l'église de Saint-Martin de Limoux. En 1229, il assiste à l'hommage rendu par Jaubert des Fonts à l'abbé de la Grasse, & assiste peu après à l'élection d'un abbé d'Alet. Il vivait encore en 1247, année où il avait procès avec l'archevêque de Narbonne.

VIII. BERNARD II DE SAINT-FERRÉOL était abbé dès 1252. En 1255, son procureur assiste au concile de Béziers, tenu par Guillaume de la Broue, archevêque de Narbonne. Il fut chargé d'une mission à la cour de Rome par le monastère d'Alet, en 1265; & le pape Clément IV l'envoya demander au roi de Sicile la grâce d'un certain Pierre de Sainte-Colombe, qui s'était révolté contre lui. Mais le roi le mit en prison & le pape eut peine à obtenir sa liberté. En 1274, il prêta serment de fidélité au roi; six ans plus tard, il s'excusait de n'avoir pu assister au concile de Béziers. Il vécut jusqu'en 1287.

IX. PIERRE II RAIMOND, abbé en 1287, 1290 & 1294, était neveu de Hugues-Raimond, abbé de Lérins, évêque de Riez, & légat du pape lors de la croisade du Midi.

X. PIERRE III BERTRAND, abbé dès 1301, adhère le 25 juillet 1303, à Montpellier, à l'appel interjeté par le roi au futur concile général.

XI. RAIMOND I envoya un procureur au concile de Béziers de 1317. En 1321 & 1329, il est président des chapitres généraux tenus à Carcassonne par les moines noirs des provinces d'Auch, Narbonne & Toulouse. Cette dernière année, au mois de septembre, il assiste à un acte de foi, tenu contre les hérétiques albigeois par les inquisiteurs de Carcassonne. On sait qu'en 1337 il était en cour de Rome.

XII. JEAN I, abbé vers 1340, n'est connu que par un acte du suivant.

XIII. RAIMOND II, prieur *de Vogortone*, docteur en droit canon, fut nommé abbé en 1349 par bulle de Clément VI; il n'était plus abbé en 1358.

XIV. RAIMOND III, nommé par Innocent VI en 1361, se démit peu après.

XV. HUGUES DE CHAMBES, moine de Saint-Jean d'Angély, succède peu après au précédent; il fut abbé jusque vers 1373.

XVI. PIERRE IV, préchantre du chapitre régulier d'Alet, fut élu après la mort de Hugues, & confirmé par Grégoire XI en 1374. En 1376, il fut président du chapitre général tenu par les bénédictins à Carcassonne; deux ans plus tard, il prononce un sermon public à un autre chapitre. A celui de 1379, il fut nommé visiteur des abbayes & des églises cathédrales de la province de Toulouse.

XVII. ANTOINE I GUITARD était abbé en 1384, année où il s'accorde avec Jean, archevêque de Narbonne; en 1388, il exécute des lettres apostoliques relatives à la Grasse. Le 27 mai 1395, il paraît comme vicaire général de l'évêque d'Alet, & la même année il est définiteur dans un chapitre général des bénédictins; deux ans plus tard, il remplit les mêmes fonctions à Toulouse, & en 1401 à Carcassonne. A ce dernier chapitre, il fut nommé visi-

teur de diverses abbayes du Roussillon. En 1402, il transige avec l'archevêque de Narbonne, sur les peines à infliger aux moines, & de concert avec le syndic de la Grasse, il crée à Rieugrand un juge, un bayle & un sergent exerçant pour les deux abbayes.

XVIII. Bernard III avait succédé au précédent en 1406; en 1409, il envoie un procureur au concile de Pise; en 1416, il était encore abbé.

XIX. Gauzbert-Auger assiste, en 1448, au chapitre général des bénédictins tenu dans le couvent des frères prêcheurs à Carcassonne; le 26 juin 1449, il est mentionné dans une substitution de procureur. Il devint abbé de Saint-Hilaire en 1451.

XX. Bernard IV Duprat, infirmier de Saint-Hilaire, fut élu abbé de Saint-Polycarpe le 21 mars 1452, après une vacance d'un an. Il fit hommage au roi, le 11 mai 1453, entre les mains du lieutenant d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, sénéchal de Carcassonne & de Béziers.

XXI. Bertrand prêta serment au roi en décembre 1453.

XXII. Jean II du Cassar était abbé le 4 mai 1462.

XXIII. Eudes Ozic assista, en 1478, au chapitre général des bénédictins tenu à la Daurade de Toulouse; il devint évêque de Vaison le 17 juin 1482.

XXIV. Bernard V Michel, docteur à l'université de Toulouse, fut abbé en 1490 & années voisines.

XXV. Jean III Michel, docteur en droit canon & protonotaire apostolique, abbé en 1496 & 1497; nommé abbé de Saint-Thibéry par quelques moines en 1499, il se désista bientôt de ses prétentions en faveur de Jean Dupuy; il fut abbé jusqu'en 1509, année où il postulait l'évêché d'Alet.

XXVI. Rufin ou Roux de Brinhac, (on l'appelle encore *Rostaing de Boynier*), déjà abbé par le décès de celui qui précède, en août 1516, lors du mariage de sa nièce Béatrix de Faugères avec Jean de Narbonne; il siégeait encore en 1519.

XXVII. Gisard de Brinhac, abbé commendataire en 1525 & 1528.

XXVIII. Antoine II de Dax, appelé aussi d'Acqs, chanoine de Carcassonne, préchantre d'Alet, vicaire général de Guillaume de Joyeuse, évêque d'Alet, & protonotaire apostolique, abbé en 1529; il eut à régler les affaires de la succession de Pierre, cardinal de Saint-Clément, & s'attira à cette occasion plusieurs réprimandes du pape. On le retrouve encore en 1548-1553; il devint vicaire général de François de Faucon, évêque de Carcassonne, & évêque d'Alet en 1564; il est encore abbé en 1565.

XXIX. N. de Dax, neveu du précédent, paraît avoir été abbé quelques années par suite de la résignation d'Antoine.

XXX. Paul de Dax, frère du précédent, aumônier du roi & archidiacre d'Alet, fut abbé de 1570 à 1615, année de sa mort.

XXXI. Gabriel de Siran, abbé de 1615 à 1678, année où écrivait dom Estiennot.

XXXII. René-Charles du Verger de la Rochejaquelein, d'une famille noble du Poitou, chanoine & doyen de Langres, aumônier de la dauphine, nommé abbé le 8 septembre 1681; il mourut le 2 décembre 1705, & fut enseveli à la Sorbonne, dont il était membre.

XXXIII. Henri-Antoine de la Fitte Maria, originaire du Béarn, nommé le 24 décembre 1705. Pieux & zélé pour la discipline, quoique abbé commendataire, il restaura l'abbaye & en fit un modèle d'austérité comme la Trappe & Orval; appuyé par l'archevêque de Narbonne, Le Goux de la Berchère, dès 1712, il avait rassemblé plusieurs élèves; en 1715, il obtint du roi un brevet pour posséder l'abbaye d'une manière régulière; la bulle du pape n'arriva qu'en 1717. Son principal aide dans ses travaux spirituels fut l'abbé de Calmez de Montazels, du diocèse d'Alet, qui entra à l'abbaye en qualité de novice. Il mourut regretté de tous, en mars 1728, & fut enseveli dans le cimetière, emportant avec lui l'estime de tout le pays.

XXXIV. N. Bescheran, chanoine de la cathédrale de Montpellier, nommé le 15 mai 1728.

XXXV. N. Duprat, nommé abbé de Saint-Polycarpe en 1740.

Note 107

XXXVI. N. de Saint-Bonnet, nommé en 1742.

XXXVII. N. de Gohin, nommé en 1765.

[A. M.]

Note 108

NOTE CVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Thibéry.

(Diocèse d'Agde.)

L'ancienne colonie latine de *Cessero*, située sur l'Hérault, au confluent de la Bongne, perdit ce nom vers le huitième siècle & prit celui de saint Thibéry, l'un des martyrs dont on y conservait les corps. Autour du tombeau de ces martyrs, Tibérius, Modestus & Florentia, s'éleva un monastère fondé vers 780 par Attilio, ami de saint Benoît d'Aniane. Ce monastère ne tarda pas à s'agrandir, & avait déjà titre d'abbaye en 817; à cette date, il fut compris par Louis le Débonnaire dans le nombre des établissements religieux qui ne devaient que des prières pour le salut du prince & la prospérité de l'Etat[1].

Cette abbaye était soumise immédiatement au Saint-Siége & ne relevait de l'évêque de Béziers que pour certains points de liturgie. On fait remonter l'origine de ce privilége à Serge II (844-847) ou Serge III (904-911), qui, dans un concile tenu à Bénévent, lui en aurait accordé la jouissance; mais l'acte du concile est faux, & des évêques qui y figurent, aucun n'est contemporain. Cette exemption fut confirmée en 1117, par Pascal II, qui déclara que l'abbé aurait la juridiction temporelle de la ville de Saint-Thibéry, qu'il jouirait d'une immunité complète, sous le cens annuel d'un sou d'or dû au Souverain Pontife; les moines purent en outre élire librement leur abbé. Une bulle d'Innocent III, de mai 1216, vint confirmer ces priviléges & énumérer les biens de l'abbaye alors considérables.

Les religieux de Saint-Thibéry conservèrent longtemps le droit d'élire l'abbé, malgré les réclamations des Souverains Pontifes, qui, notamment Innocent VI en 1362, faisaient valoir leur droit de réserve; jusqu'au seizième siècle les moines furent en possession de ce privilége. Après le concordat de 1516, on le leur contesta; mais sur la présentation d'actes authentiques, le Grand Conseil, par arrêt du 23 février 1522, en reconnut la légitimité & approuva l'élection faite par le couvent.

Il se tint de nombreuses assemblées à l'abbaye : en 907, un concile provincial y reconnut la liberté de l'église d'Ausone; en 1050, Guifred, archevêque de Narbonne, y excommunia les usurpateurs des biens de l'église d'Arles, en Roussillon; enfin, en 1226, les bénédictins y délibérèrent sur la réformation de leur ordre. Le monastère lui-même fut plus tard réformé, & devint membre de la congrégation de Saint-Maur en 1647.

De Saint-Thibéry dépendaient un grand nombre de prieurés, situés dans les diocèses de Béziers, d'Agde, Toulouse & Auch, entre autres Saint-Martin de Fenouillèdes, les Saintes-Puelles & Saint-Pierre de Bessan. Ce dernier prieuré, donné à l'abbé Déodat par l'évêque d'Agde, fut l'objet d'un grand nombre de contestations; enlevé à l'abbaye par le même prélat vers 1106, il fut attribué par lui à la Chaise-Dieu. Un plaid, tenu à Loupian en 1129, cassa cette seconde donation; le pape Innocent II écrivit en faveur de l'abbé de Saint-Thibéry, qui, en 1134, consentit à payer à son compétiteur une rente de quinze sous de Melgueil. L'affaire ne fut terminée qu'au concile d'Uzès de 1139. Au neuvième siècle, Saint-Volusien de Foix en dépendit aussi pendant un certain temps; il lui avait été donné par Charles le Chauve, en 844, à la prière du marquis de Gothie, Humfrid. Le pape Callixte II, en 1123, défendit à tout laïque de construire des forteresses sur les terres de l'abbaye, sans l'aveu de l'abbé.

Le monastère reçut de nombreuses donations du vicomte de Béziers, Guillaume,

[1] Le manuscrit latin 12700 contient une histoire latine du monastère de Saint-Thibéry, avec un grand nombre de preuves; elle a été écrite à l'abbaye, par un religieux, vers 1670.

en 990; de la vicomtesse de Narbonne, Adélaïde, en 977; de Raimond, comte de Rouergue, en 961. En 1142, Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, abandonna à l'abbé ses droits de justice à Saint-Thibéry, sauf les cas d'homicide & d'adultère, & ses droits de chevauchée sur les habitants. Mais, en 1273, l'abbé Bermond dut reconnaître qu'il tenait en fief du roi de France la ville de Saint-Thibéry & la justice haute, moyenne & basse, sous la redevance annuelle d'un faucon bien dressé ou de cinquante sous tournois; cet acte fut confirmé par Philippe III, en décembre 1273. Enfin par lettre de 1316, Hugues Morel, prieur de Montfaucon, commissaire du roi, vendit à l'abbé Raimond, pour sept cents sous tournois, le droit de connaître des premières appellations; cet acte fut confirmé par Philippe le Long.

L'église de Saint-Thibéry existait dès 1316, mais en 1457 elle fut recommencée par l'abbé Antoine de Rosène. Les guerres & les malheurs des temps en firent traîner la construction jusqu'en 1535; la consécration en fut faite le 28 juillet de cette année. On y fit d'abord une nouvelle voûte & une couple de chapelles. En 1504, le chœur était déjà reconstruit, & les consuls de Saint-Thibéry donnèrent une certaine somme pour permettre l'établissement de deux chapelles de chaque côté. Jean IV Dupuy construisit le grand clocher & posa l'entablement. Antoine de Clermont par son testament, en juillet 1499, avait ordonné à ses héritiers d'élever à leurs frais les stalles du chœur. Les châsses d'argent qui contenaient les corps de saint Thibéry & de ses compagnons, furent fondues par les calvinistes en 1562; elles furent rétablies, en 1565, par les consuls & l'abbé Louis de Flavin.

Abbés de Saint-Thibéry.

I. Attilio est le fondateur ou le restaurateur du monastère de Saint-Thibéry. Ami intime & conseiller de saint Benoît d'Aniane, il est mentionné dans la Vie de ce saint. Après un voyage qu'il fit en Bourgogne, vers 770, il se retira du monde & alla habiter auprès du tombeau de saint Thibéry & de ses compagnons, autour duquel s'était sans doute déjà formée une congrégation religieuse. C'est vers 780 qu'il lia connaissance avec saint Benoît, lors de l'arrivée de celui-ci sur l'autre rive de l'Hérault. Il fut aussi l'ami & le conseiller de Nimphridius, abbé de la Grasse, puis archevêque de Narbonne, & de Théodulphe, évêque d'Orléans, qui l'avait en grande estime & le rappelle dans ses vers. C'est à lui que Mabillon rapporte la célèbre donation de Raimond-Raphinel, duc d'Aquitaine & comte de Toulouse, acte inventé postérieurement, & dont la fausseté est aujourd'hui pleinement démontrée.

II. Modarius, peut-être élève de saint Benoît d'Aniane, nous est connu par une lettre écrite par ce dernier, sur la fin de sa vie, en 821, à Georges, abbé d'Aniane, pour l'engager à protéger Modarius & ses frères.

III. Adrebaldus reçut en 849, de Charles le Chauve, l'abbaye de Saint-Volusien de Foix, dans le pays de Toulouse, & le fisc de Mejan, en Biterrois; l'empereur lui en confirma la possession en 859. Cet abbé dut survivre peu; en effet,

IV. Grimoardus, son successeur, est indiqué comme étant mort le 27 février 863, par le nécrologe de la Sauve-Majeure, au diocèse de Bordeaux.

V. Bonesindus recouvre, le 13 juin 867, par un jugement du comte & marquis Bernard, l'abbaye de Saint-Volusien de Foix & le fisc de Mejan, qu'avait usurpés un certain Aton. — On prétend, mais sans preuves, que vers cette époque l'abbaye fut détruite par les Sarrasins.

VI. Rodoaldus reçut, en 925, un champ du prêtre Ildegaire, avec l'assentiment de l'évêque de Béziers, Raimond, auquel il succéda au moins en 937; il mourut avant 957.

VII. Ermengaud est témoin à une convention passée en 977, entre Fulcrand, évêque de Lodève, & Bernard, évêque de Béziers.

VIII. Bérenger I obtint, en février 990, de Guillaume, vicomte de Béziers, & de sa femme Arsinde, partant pour Rome, la restitution de diverses églises à Saint-Thibéry & aux environs.

Note 108

IX. GUILLAUME I ne nous est connu que par un accensement de 1026.

X. DÉODAT ou DEUSDEDIT, moine à Marseille, puis sacristain à Saint-Thibéry, fut élu abbé vers 1065. Il rétablit la règle de Saint-Benoît dans toute son intégrité, mit fin aux infractions amenées par les guerres & reconstruisit les bâtiments réguliers; son éloquence lui conciliait la faveur des grands & des prélats. Il donna en censive une terre située près du pont de l'Hérault, sans date d'année. Sa mort arriva le 12 février d'après divers nécrologes.

XI. ÉBRARD assiste, en novembre 1097, au jugement des légats exemptant Psalmodi de la juridiction de Saint-Victor.

XII. ARNAUD I, ennemi de l'évêque d'Agde Bernard, se vit enlever par lui l'église de Bessan qu'il avait donnée à Déodat; ce prélat en fit cadeau, avant 1106, à la Chaise-Dieu. Arnaud obtint des bulles de Pascal II en 1117, de Callixte II en 1123. Il assista à l'assemblée du Caylar en 1122; en 1127, le jugement d'une assemblée d'évêques força Elzéar & sa femme Engelrade à lui restituer une viguerie & des dîmes que lui avait léguées un certain Guillaume-Arnaud. Guillaume-Bernard & sa femme Marie lui abandonnèrent, en 1128, les dîmes de Saint-Martin *de Granoilariis*. Il mourut en 1133.

XIII. ADÉMAR I était abbé dès 1134; il passa une partie de sa vie à lutter contre l'abbé de la Chaise-Dieu, pour la possession de Bessan. En 1142, Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, lui abandonne une partie de ses droits sur Saint-Thibéry. En 1146, il approuve l'accensement d'un pré dépendant du monastère. Il mourut peu après.

XIV. GUILLAUME II, connu par une déclaration de 1147.

XV. BERNARD I assiste à la dédicace de l'église d'Arles, en Roussillon, le 13 octobre 1157.

XVI. RAIMOND I paraît en 1160; en 1165, il est témoin dans une charte de Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, en faveur de Salvanés.

XVII. GUILLAUME III, appelé *de Uzetio* (d'Uzès), dans un acte de 1172, est mentionné vers 1168 avec éloges: il assiste, en 1171, au mariage de Roger II & d'Adélaïde de Toulouse; en 1174, dans un chapitre général, il décide à quels jours les prévôts des églises rurales auraient à subvenir à l'entretien de l'abbaye. La même année, il est témoin à une donation de Bernard d'Uzès à Franquevaux.

XVIII. HUGUES DE GARDE assiste à un accord relatif à la Provence, passé en 1176, entre Raimond V & son frère Alphonse; sa mort est mentionnée au 8 mai, par un nécrologe de Saint-Gilles.

XIX. BÉRENGER II, dit *Nigret*, parent de Raimond, évêque de Béziers, paraît en février 1184, fait un prêt en 1194 & meurt en 1195, d'après une ancienne notice. Il y eut une vacance après lui & on a des actes émanés des moines pendant cet intervalle.

XX. BÉRENGER III, de Lodève, ne paraît qu'en mai 1197; à cette date, il reçoit la reconnaissance de Raimond de Faugères, pour ses fiefs de Saint-Thibéry. En 1204, il acquiert différents droits de Pierre de Mèze & de Bernier de Magalas. Il vend, en 1209, la boucherie de la ville pour six cents sous de Melgueil; en mars 1210, il assiste à l'hommage rendu à Simon de Montfort par Étienne de Servian, dans le monastère même. Est présent, en 1212, au concile de Narbonne; en septembre 1213, assiste à la bataille de Muret, & en souscrit la relation. En 1216, Innocent III renouvelle en sa faveur les bulles de ses prédécesseurs. Bérenger eut à lutter contre les albigeois qui, sous la conduite de Bernard de Sérignan, s'emparèrent du monastère; il parvint pourtant à les en chasser. Chargé par le pape de détenir en dépôt le château de Foix, au nom de l'Église romaine, le comte Raimond-Roger lui donna un sauf-conduit en février 1217 & lui promit une indemnité pour chaque semaine de garde. Pierre de Vaux Cernay lui reproche d'avoir laissé plus tard tomber cette forteresse au pouvoir du comte. Le 3 mars 1219, il transige avec Bernard, évêque de Béziers; le 4 octobre 1229, avec Raimonde, veuve de Bernard de Sérignan, vassal de l'abbaye, dont les biens avaient été confisqués à cause des dévastations qu'il avait commises; la même année, il s'accorde avec Thédise,

évêque d'Agde, au sujet de Bessan. Il mourut peu après.

XXI. Bertrand I de Mornac eut à disputer l'abbaye au suivant; il est cité plusieurs fois du vivant de Bérenger; en 1234, il augmenta la pitance des religieux des produits de la terre de Sérignan.

XXII. Salomon du Colombier, qui lui succéda, était en lutte avec lui en avril 1230, quand l'évêque Thédise lui reconnut le droit de présentation aux vicariats de Bessan, Castelnau, Saint-Thibéry & Florensac. Après avoir été prieur de Florensac, il redevint abbé après Bertrand. En 1238, il termina des différends qu'il avait avec l'évêque d'Agde, Bertrand; s'appliqua à réparer les désastres de la guerre des albigeois, & institua son anniversaire le 27 mai 1249, moyennant une rente de vingt sous de Melgueil. Son dernier acte est une transaction de mai 1251, avec les habitants de Béziers, au sujet des leudes & péages qu'il en exigeait.

XXIII. Guillaume IV Martin de Pézenas jure obéissance, en 1251, à Innocent IV; paraît, en 1253, dans une transaction entre le chapitre général des bénédictins & quelques marchands. Le 8 septembre 1256, il fonda un anniversaire pour lui & sa famille.

XXIV. Bermond (*d'Anduze?*), prieur de Sommières, confirmé par l'évêque d'Agde, en mars 1257. L'année suivante, il fit une association spirituelle avec l'abbaye de Castres. En 1273, il reconnaît tenir en fief du roi la ville de Saint-Thibéry, avec haute, moyenne & basse justice. En 1274, Jacques, roi d'Aragon, lui permet d'acheter une maison à Montpellier & d'y vendre chaque année cinq cents setiers de blé, sans payer de droits. En 1285, il fit un accord avec les religieux.

XXV. Adémar II achète une maison à Montpellier, en 1287, avec la permission du roi de Majorque; il vivait encore en 1290.

XXVI. Guillaume V de Canillac, religieux à Aniane, puis abbé de Saint-Thibéry, de 1291 à 1296.

XXVII. Bérenger IV Raimond, élu en 1297, adhère en juillet 1303 à l'appel interjeté par le roi contre Boniface VIII.

XXVIII. G.; 1306.

XXIX. Frédol I de La Vérune paraît en 1307 & 1316. — Un abbé de Saint-Thibéry fut la même année député pour régler les affaires du comté d'Artois; on ne sait si ce fut Frédol ou le suivant.

XXX. Raimond II, nommé par Jean XXII; était abbé en juin 1316; rend hommage au roi par procureur, le 30 avril 1317; on ne sait ce qu'il devint plus tard.

XXXI. Bertrand II était abbé en 1324, sur la nomination de Jean XXII; il devint évêque de Sarlat, en 1325.

XXXII. Ratier de Lenac, prieur de Lautrec, nommé abbé par le pape en 1325; vicaire général de l'évêque de Castres en 1327, il devint abbé de Saint-Victor de Marseille en 1328.

XXXIII. Gaillard, prieur de Montferrat (diocèse d'Uzès), nommé par Jean XXII en 1329, permute en 1330 avec l'abbé de Psalmodi.

XXXIV. Frédol II, abbé de Psalmodi; en 1330, son vicaire général concède aux habitants de la ville des libertés municipales; le 10 décembre 1341, il leur accorde le privilége d'avoir un four.

XXXV. Séguin d'Authon se démit en 1361, quand les religieux, sur les ordres d'Innocent VI, adoptèrent une réforme plus rigoureuse.

XXXVI. Pons d'Afrian, élu par les religieux en 1361, ne fut reconnu par le pape Innocent VI que par condescendance pour ses vertus & sa piété. En 1374, il assiste au concile de Narbonne; en 1389, à celui de Saint-Thibéry, & reçoit Charles VI à l'abbaye. En 1373, 1376, 1393 & 1402, il fut président des chapitres de son ordre tenus à Carcassonne. Il mourut en 1402, laissant un grand renom de piété, de zèle & d'honnêteté.

XXXVII. Bernard II, pourvu en 1402 par Benoît XIII, rend hommage au roi, par procureur, le 21 août 1404; envoie un procureur à Pise en 1409, & meurt fort regretté en 1427.

XXXVIII. Jean I Armand, nommé par Martin V en 1427, rend hommage au roi en 1429. Il est député pour diverses affaires par le concile de Bâle en 1437, & en 1438, il charge les évêques de Béziers & de Poi-

tiers & l'archevêque de Narbonne de le représenter aux Etats de Bourges. Il devint abbé d'Aniane à la fin de l'année 1443.

XXXIX. Antoine I de Rosène prête serment au roi le 3 février 1446; il eut avec ses moines des querelles qui furent terminées par un arrêt du Parlement de Toulouse. Le 1er mai 1448, il assiste au chapitre général des moines noirs, tenu à Carcassonne. En 1455, il permet l'union du prieuré de Galan au nouveau collége de Foix, fondé à Toulouse. En 1457, il jette les fondements de la nouvelle église. Il mourut le 11 septembre 1464.

XL. Jean II François de Narbonne, élu abbé par les moines, céda la place au suivant, institué par bulle.

XLI. Richard, cardinal de Saint-Eusèbe, abbé commendataire pendant quelques mois par bulle de Paul II, en 1464-1465.

XLII. Jean III de Corguilleray, évêque de Lodève, nommé par Paul II le 3 octobre 1465; il eut pour vicaire général Jean Dupuy, plus tard abbé; il mourut en 1488.

XLIII. Antoine II Guillaume de Clermont, notaire apostolique, archidiacre de Béziers, abbé commendataire de Villemagne & de Saint-Thibéry en 1490; il mourut le 4 juillet 1499.

XLIV. Jean IV Dupuy, élu par les moines, eut à lutter contre François-Guillaume de Clermont, nommé par le pape, & contre Jean-Michel, nommé par quelques moines. Il dut le chasser à main armée de l'église, qu'il avait occupée & dont il avait vendu ou dispersé les vases sacrés & les ornements sacerdotaux; il fut maintenu en possession par un arrêt du Parlement de Toulouse; il releva les lieux réguliers. Nommé en 1509 à l'évêché d'Alet, il refusa, puis accepta, d'après des actes du parlement de Toulouse de 1511. Il était encore abbé en 1514 & 1517. En 1518, il eut à lutter contre le Parlement de Toulouse, qui le mit en prison. Il mourut le 3 juin 1521.

XLV. Gisard de Corneillan, élu en juin 1521; on lui opposa Guillaume de Lanjac, nommé par le roi. Les moines l'emportèrent, & un arrêt du 23 février 1522 les confirma dans leur droit. En 1533, Gisard présenta aux commissaires du roi le recensement de ses biens. Il acheva l'église en 1535. En 1539, il était vicaire général de l'évêque de Saint-Pons, & mourut le 10 août 1543.

XLVI. Jacques de Saint-Félix perçut illicitement les revenus, depuis 1543 jusqu'en septembre 1545, moment où il reçut l'absolution du Saint-Siége & l'investiture canonique. Le 28 janvier 1553, il règle les pitances journalières des religieux & fixe leur nombre à vingt. Il mourut en février 1562.

XLVII. Louis de Flavin, abbé commendataire de 1565 à 1585. En 1562, le monastère fut ruiné par les calvinistes & rasé. Cet abbé n'eut point de successeur régulier avant 1603. Pendant cet intervalle, on trouve un certain *Michel d'Arles*, qui s'intitulait abbé pour permettre à son patron, Jules de Montmorency, de percevoir les fruits.

XLVIII. François II Boyer est nommé abbé par une bulle du 27 août 1603; il reçut la bénédiction abbatiale le 20 juin 1604; il mourut à quatre-vingts ans, le 29 août 1635, & fut enterré devant le grand autel.

XLIX. Maurice de Bruslet d'Andelot, nommé par bulle du 16 décembre 1636, ne prit possession que le 12 avril 1642. Il essaya de ramener les moines à l'observation de la vie régulière; ne pouvant y parvenir, il s'accorda avec les religieux réformés de Saint-Maur en 1643, & les installa le 12 octobre 1647. En 1658, il eut procès avec les habitants de Saint-Thibéry; en 1679, il assista à la pose de la première pierre de l'église d'Aniane, par le cardinal-abbé Pierre de Bonzy. Il s'appliqua à restaurer l'église, à racheter les droits aliénés, à rétablir les lieux réguliers, & mourut fort regretté en 1698. — Pendant sa vie, les religieux entreprirent à deux reprises différentes des missions pour convertir les protestants du diocèse d'Agde; ces missions eurent, dit-on, beaucoup de résultats; le prieur de l'abbaye, dom Gabriel Lecomte, se distingua principalement par son zèle à Montignac & à Florensac.

L. Pierre-Louis Houdiart, musicien du roi, nommé le 29 mars 1698, mourut en 1703.

LI. Guillaume VI Nicolas de Paris, d'une famille de parlementaires, abbé le 14 août 1703, meurt le 8 octobre 1730.

LII. Claude Simonnot, de Châlons-sur-Saône, abbé de Usserthal, au diocèse de Spire, en 1727, fut, à la suite de procès avec le baron de Sickingen, transféré à Saint-Thibéry le 11 novembre 1730; il reçut la bénédiction le 19 octobre 1732.

LIII. N. Berton de Crillon, chevalier de l'ordre de Malte, maréchal des camps & armées du roi, abbé commendataire en 1740; mort en 1786. — A partir de ce moment, jusqu'en 1790, l'abbaye fut régie par des économes. [A. M.]

Note 109

NOTE CIX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-André de Sorède.

(Diocèse d'Elne.)

L'abbaye de Sorède, dans le Roussillon, non loin de Collioure, est d'origine carlovingienne. Un certain Miron, qu'on qualifie d'abbé, vint, sous Louis le Pieux, résider dans le pays & y fonder un monastère. Après deux essais infructueux, deux tentatives d'établissement aux lieux ou *celles* de Saint-Martin & de Saint-Vincent, il vint s'installer à Sorède, & y éleva une église dédiée à saint André. Ce personnage vivait probablement vers 820 ou 825; à sa mort, il eut pour successeur Sisegutus, qui obtint de Louis le Débonnaire, aux approches de l'année 836, un diplôme par lequel cet empereur prenait le couvent sous sa protection & lui accordait une immunité pleine & entière. L'acte fut rendu à la requête du comte Gaucelin. Vers 850, le comte Suniaire obtint de Charles le Chauve la confirmation de cet acte, en faveur du nouvel abbé Froyslus; le même roi confirma son premier diplôme par acte donné à Saint-Denis, en février 869.

L'histoire de Sorède est assez obscure, faute de documents. On sait seulement qu'en 1109, le monastère, se trouvant à demi ruiné, fut donné par Agnès, comtesse de Roussillon, avec l'assentiment d'Ermengaud, évêque d'Elne, à l'abbaye de la Grasse; la princesse promit en même temps de faire approuver cette donation par son mari, à son retour de Palestine. En 1139, le comte Gaufred, son épouse Trencavelle, & son fils Guirard, en confirmèrent la possession à la Grasse, en stipulant que l'abbé, élu par les moines de Sorède, serait choisi parmi les religieux de la Grasse, sauf l'abbé & le prieur; l'abbé de la Grasse aurait droit de censure, & le comte de Roussillon & l'évêque d'Elne pourraient formuler leur avis. Cette union dura. Des bulles des papes Gélase II, Callixte II & Grégoire IX nous montrent l'abbaye de la Grasse possédant Sorède en 1118, 1119, & 1228. Un grand nombre d'abbés furent, aux treizième & quatorzième siècles, choisis parmi les moines de la Grasse, & en 1288 nous voyons encore les religieux de Sorède demander à l'abbé de ce monastère la confirmation de l'élection faite par eux. Le dernier moine de la Grasse, que l'on sache avoir été abbé à Sorède, est Arnaud II, en 1361.

L'abbaye de Sorède, qui au moyen âge avait été en communauté de prières avec Cassan, déclina promptement, & en 1592, sur la demande de Philippe II, Clément VIII l'unit à celle d'Arles, sa voisine; en 1722, celle-ci fut à son tour unie à la cathédrale de Perpignan.

Abbés de Sorède.

I. Miron, fondateur du monastère, vivait dans les trente premières années du neuvième siècle; quelques auteurs l'ont placé vers 814.

II. Sisegutus, successeur du précédent, obtint, vers 836, un diplôme de Louis le Pieux, à la demande du comte Gaucelin.

III. Froiselus ou Froyslus obtint de Charles le Chauve, vers 850, la confirmation du diplôme de son père.

IV. Jean I obtint, en 869, des lettres de protection du même prince.

V. Addala est mentionné dans une charte du cartulaire d'Elne, datée de la

troisième année du règne de Charles le Simple (901).

VI. SAVILA ou SANILA, mentionné dans une charte de 1016.

VII. RAIMOND I assiste, le 15 novembre 1046, à la dédicace de l'église d'Arles, à laquelle prit part Guillaume, comte de Pailhas. En 1053, il transige avec Bérenger, évêque d'Elne. Sa vie se prolongea jusqu'en 1058, si l'on rapporte à cette année la dédicace de la cathédrale d'Elne, que quelques auteurs attribuent à l'année 1053.

VIII. BAUZO souscrivit, en 1063, un diplôme du roi Ramire, accordé à l'église d'Huesca, pendant le concile de Jacca.

IX. PONS I ARNAUD, devenu abbé en 1110, assista, en 1114, à un jugement d'évêques pour Cuxa; le 17 octobre 1121, l'église du monastère est consacrée en sa présence par Pierre, évêque d'Elne; il était encore abbé en 1140 & 1143, années où il reçut diverses donations du comte de Roussillon, Gaufred & de sa femme Trencavelle.

X. PIERRE I assiste au serment prêté, le 8 mai 1164, par les exécuteurs testamentaires de Gaufred, comte de Roussillon. Il paraît, en juillet 1172, dans un acte de Girard, comte de Roussillon; en 1175, il est mentionné dans la sentence rendue entre Arnaud de Castel-Roussillon & l'abbé de la Grasse.

XI. GUILLAUME-BERTRAND obtient, en 1188, un diplôme d'Alphonse d'Aragon; en 1192, il assiste à un échange entre ce prince & l'abbé de la Grasse.

XII. R., abbé en 1201.

XIII. XATMAR, ailleurs ACATMEIRUS, paraît dès le 10 janvier 1206; assiste, en 1207, au serment prêté par Guillaume, vicomte de Castelnau, à Bernard, abbé de la Grasse.

XIV. BERNARD I DE TULUJES. Le 10 avril 1222, Nunez Sanche, seigneur de Roussillon, Confiant & Valespir, lui confirme la donation d'une certaine Agnès Baron, en stipulant que le monastère entretiendrait un prêtre séculier qui prierait perpétuellement pour lui. Le même prince accorda à cet abbé divers priviléges en 1225. En 1226, Bernard est arbitre entre l'abbé de la Grasse, Ferrière, fille de Raimond de Saint-Félix, & Guillaume de Villelongue. Il paraît encore en 1230 & 1240 dans différents actes des abbés de la Grasse.

XV. RAIMOND II était moine de la Grasse en 1256, lors de l'élection de l'abbé de la Grasse Bérenger. Il fut à la fois procureur de ce monastère & abbé de Sorède de 1258 à 1267. A cette dernière date, Jacques, roi d'Aragon, lui fit restituer différentes localités.

XVI. PIERRE II CARBONNIER, moine de la Grasse & prieur de Parazols; un moine de Sorède vint notifier son élection au chapitre de la Grasse en mars 1271. Pierre mourut en 1287.

XVII. PONS II DU PUY, moine & infirmier de la Grasse, fut élu abbé en 1288, confirmé par Auger, abbé de la Grasse, la même année, en janvier. Il paraît jusqu'en juin 1297.

XVIII. BERNARD II paraît, en octobre 1299, à une sentence rendue par Jacques, roi d'Aragon, en faveur de la Grasse; il est abbé de 1302 à 1317; peu après, Bérenger, évêque d'Elne, lui enleva l'administration du monastère dont il avait dilapidé les biens.

XIX. ARNAUD I D'ALION, moine de la Grasse, prieur de Saint-Martin d'Alfegar à Saragosse; il fut élu par la communauté de la Grasse & installé par Bérenger, évêque d'Elne, le 16 juillet 1318 ou 1319.

XX. BERNARD III, le même peut être que Bernard II; il paraît en 1323, & le 7 mai 1324; à cette dernière date, Guillaume, abbé de la Grasse, lui confirma à lui & à ses douze moines les dons de ses prédécesseurs. On le trouve encore en 1338 & 1339.

XXI. BERTRAND paraît de 1340 à 1351; il mourut la troisième année du pontificat d'Innocent VI, en 1355.

XXII. ARNAUD II, moine & sacristain de la Grasse, puis abbé de Sorède. Mentionné en mai 1361, il assiste en 1380 à la publication des constitutions de Raimond, évêque d'Elne; il paraît encore en 1381.

XXIII. JACQUES I souscrivit une charte avec six moines, le 22 février 1391 (1392).

XXIV. JEAN II paraît en 1401 & 1430.

XXV. ANTOINE CELERA, 1445 & 1446.

Note 109

XXVI. JEAN III, 16 avril 1461.

XXVII. BALAN, 1474.

XXVIII. JACQUES II BALLER ou BELLERO, décembre 1481 & 1482.

XXIX. ANTOINE DE NARBONNE, moine, procureur de l'abbé d'Aniane, était abbé de Sorède en 1492; devient abbé d'Aniane le 22 février 1494.

XXX. MICHEL MARTI, chanoine d'Elne, vicaire général de l'évêque de cette ville, aumônier de Charles-Quint, abbé commendataire le 17 octobre 1507; eut pour compétiteur un moine d'Arles, Pierre Sastre, qui s'intitule abbé en 1515 & 1516; Michel l'était encore en 1519.

XXXI. JEAN IV DE SALAYE, originaire du diocèse de Valence, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé commendataire le 24 février 1545.

XXXII. ONOFRIO GIGENTA, d'abord abbé de Saint-Geniès & de Sainte-Marie d'Aspiran, désigné par le roi d'Espagne en 1559.

En 1592, l'abbaye de Sorède fut unie à celle d'Arles & suivit dès lors toutes ses vicissitudes. [A. M.]

Note 110

NOTE CX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Notre-Dame de Quarante.

(Diocèse de Narbonne.)

L'ABBAYE de Quarante était située dans le diocèse de Narbonne, à trois lieues de cette ville vers le nord, sur les limites de l'évêché de Saint-Pons. Elle ne remonte pas plus haut que le commencement du dixième siècle; néanmoins il existait auparavant dans ce lieu une église, dédiée à Notre-Dame. Ainsi on voit par les actes du concile d'Azillan, convoqué le 13 juin 902, que Tetbaldus était curé de Notre-Dame de Vic ou de Quarante, & qu'il s'opposât à ce que son église fût soumise à celle de Sainte-Eulalie de Crusy. L'abbaye de Notre-Dame de Quarante est encore citée, en 961, dans le testament de Raimond I, comte de Rouergue & marquis de Gothie, parmi les églises cathédrales ou abbatiales auxquelles ce prince fit des libéralités. Ermengaud, archevêque de Narbonne, dédia l'église de Notre-Dame en 982. Un acte de 990 apprend que l'abbaye était alors desservie par des chanoines réguliers, qui vivaient en commun; ces chanoines embrassèrent la règle de Saint-Augustin au onzième siècle; ils étaient gouvernés par un abbé.

Note 110

La liste des abbés que nous donnons ci-dessous est loin d'être complète, ce qui tient à la pénurie des archives de l'abbaye. Dom Estiennot[1] signale quelques abbés, auxquels on ne peut assigner de rang; ce sont :

B. PIANO, dont le nécrologe de Quarante place la mort au 3 novembre;

EBRARD, dont le nécrologe de Cassan indique la mort au 14 avril;

SEVÈRE, dont le même nécrologe fixe le jour de la mort au 22 avril.

Abbés de Quarante.

I. BÉRENGER I était abbé en 1027, suivant les auteurs du *Gallia Christiana*.

II. RICUIN était abbé de Quarante, lorsque Guillaume-Aribert se fit religieux & se donna comme chanoine, en 1037, à cette abbaye.

III. MATFRED paraît avoir été abbé en 1063 & en 1067.

IV. RAIMOND I UDALGER gouvernait l'abbaye en 1089 & 1090. Il assista, avec le titre d'abbé, le 20 mars 1091, au concile de Narbonne. C'est peut-être le même Raimond dont il est fait mention dans les années 1126 & 1131. Le nécrologe de Saint-Nazaire de Carcassonne porte : « Le 12 des calendes de septembre (21 août), mourut Raimond-Udalger, de vénérable mémoire, clerc de notre congrégation & abbé de Quarante. »

V. RICHIN ou RICHER reçut du pape Innocent II, le 11 novembre 1136, une bulle de protection & de confirmation des priviléges de son abbaye. Le 26 janvier

[1] *Fragmenta*, t. 8.

1154, Guillaume, vicomte de Minerve, & Ermengarde, sa femme, firent plusieurs donations à cet abbé.

VI. RAIMOND II est connu par les lettres confirmatives d'un acte d'échange, fait entre Ricuin, son prédécesseur, & le chapitre de Narbonne, données le 31 mars 1154 par Hyacinthe, cardinal-diacre, & légat du Saint-Siége.

VII. PIERRE I siégeait en 1159 & 1164.

VIII. BERNARD I est mentionné comme abbé de Quarante, dans un acte de l'abbaye de Fontfroide de 1173.

IX. PIERRE II obtint, en 1180, une sentence contre Adélaïde, épouse de Bérenger de Montseret; il vécut jusqu'en 1197.

X. GUILLAUME I était grand prieur de Notre-Dame de Saragosse lorsqu'il fut élu abbé de Quarante. Il fit contracter, en 1197, une association de prières & de bonnes œuvres entre les deux abbayes.

XI. BENOIT fut élu abbé la même année. Le chapitre de la métropole n'ayant pas voulu confirmer son élection pendant l'absence de l'archevêque, il se pourvut devant ce prélat, qui ordonna une nouvelle assemblée capitulaire en présence des chanoines. Après cette soumission, Bérenger de Motien, archidiacre, confirma l'élection au nom du primat.

XII. BÉRENGER II DE MOTIEN devint abbé de Quarante en 1204.

XIII. PIERRE III LEBLANT était abbé en 1207; il en avait encore le titre en 1215, selon dom Estiennot; mais il devait alors avoir résigné ses fonctions.

XIV. BÉRENGER III DE SEILLAN était déjà abbé en 1213. Le vicomte Aymeri lui confirma, en 1215, la donation que la vicomtesse Ermengarde avait faite précédemment à l'abbé Pierre. Il est encore fait mention de cet abbé, en 1234 & 1236. Sa mort est indiquée, dans le nécrologe de l'abbaye, au 19 décembre.

XV. GUILLAUME II fut présent, le 19 avril 1238, au testament de Pierre, métropolitain de Narbonne.

XVI. BERNARD II DU PAS était abbé en 1239.

XVII. GUILLAUME III DE SAINT-PIERRE est cité, en 1242 & 1245, dans plusieurs lettres des inquisiteurs adressées au Pape. Il est nommé en 1255 pour la dernière fois. Le nécrologe place sa mort au 3 avril.

XVIII. BÉRARD reçoit, en 1260, l'hommage de Raimond-Bernard de Crusi. Il fit un échange, le 21 mars 1262, avec Raimond-Guillaume, commandeur de la maison hospitalière de Capestang.

XIX. RICHARD termina, le 13 juin 1265, une contestation entre Raimond de Figuière, abbé de Saint-Chinian, & Raimond de Sales, seigneur de Villespassans, concernant les limites qui devaient les séparer.

XX. BERNARD III D'ALQUIER est cité comme abbé, en 1268, par l'ancien *Gallia Christiana*. En 1269, il promit obéissance à Maurin, archevêque de Narbonne, & mourut le 20 août.

XXI. BERNARD IV DE NISSAN, élu abbé en 1272, s'excusa de ne pouvoir assister au concile de la province, convoqué en 1277. Il forma, en 1280, une association de prières avec les chanoines de Pamiers & de Cassan.

XXII. BERNARD V SALVADOR institua, en 1283, un office complet, le premier lundi d'après la fête de Saint-Michel, pour tous les abbés décédés.

XXIII. ERMENGAUD, qui exerçait l'office de maître des œuvres du monastère, fut nommé, en 1288, abbé de Quarante par suite de la contrainte exercée sur les chanoines par les habitants du bourg.

XXIV. PIERRE IV promulgua des règlements en 1297.

XXV. BERNARD VI était abbé en 1303.

XXVI. PIERRE V fit, en 1303, un accord avec les consuls du lieu. Sa mort est indiquée, dans le nécrologe, au 18 mai 1313.

XXVII. JACQUES I GONDOLIN prêta serment d'obéissance, en 1313, aux vicaires généraux de Bernard, archevêque de Narbonne. Il mourut le 19 mars 1324.

XXVIII. ARNAUD SALVADOR fut élu le 21 mars 1324, & confirmé par les vicaires généraux du métropolitain; il décéda le 16 juillet 1328.

XXIX. PONS D'AURENC, chambrier du monastère, fut proclamé abbé & confirmé par l'archevêque Bernard, en 1328. Il mourut le 12 janvier 1337.

XXX. ROGER fut sommé par son cha-

pitre de rédiger un règlement pour la nourriture ordinaire des chanoines; il était docteur en droit. Le nécrologe marque sa mort au 2 juillet 1348.

XXXI. BERNARD VII DE MESENCHÈRE, prieur d'Olargue, succéda à Roger & reçut, en 1348, son institution du pape Clément VI. Il est qualifié de professeur & maître en Écriture sainte, dans le nécrologe qui place le jour de sa mort au 9 juin 1357.

XXXII. PIERRE VI DE MESENCHÈRE, prieur de Murat, au diocèse de Castres, est dit abbé de Quarante dans une bulle d'Innocent VI, en 1357. Il mourut le 1er septembre 1361.

XXXIII. ÉTIENNE I DE TRIPIÈRE siégeait en 1368. Il assista, au mois d'avril 1374, au concile provincial de la province de Narbonne, & décéda le 16 juin 1379.

XXXIV. VINCENT DE SIRAN, bachelier en droit, ne jouit pas longtemps de son titre. Il mourut le 13 septembre 1380.

XXXV. JACQUES II était abbé en 1383, 1392 & 1401. Il envoya un représentant au concile de Pise en 1409.

XXXVI. JEAN I ISARN mourut le 10 juin 1413.

XXXVII. RAIMOND III DE FABRÈGUE était abbé en 1413. Il plaida, en 1426, contre le procureur de l'archevêque de Narbonne, qui l'avait privé pendant six ans de la jouissance de son abbaye, sous prétexte de dissipation. Il fut réintégré dans ses droits, puisqu'il s'excusa, en sa qualité d'abbé, de n'avoir pas assisté, en 1430, au concile de Narbonne.

XXXVIII. GUILLAUME IV DE SAINT-MAURICE, qui était parvenu à une extrême vieillesse, abdiqua en 1459, en faveur du suivant.

XXXIX. GÉRARD ou GUIRAUD DE SAINT-MAURICE, religieux de Cluny, prieur de Mazières & de Sédillac, fut élu abbé, en 1459, sur la démission de Guillaume; il obtint, en 1474, une bulle du pape Paul II, frappant d'excommunication les usurpateurs des biens de son abbaye. Il vivait encore en 1476.

XL. GEOFFROI, licencié en droit, jura, lors de sa prise de possession, en 1481, de maintenir les droits de l'abbaye; il en confirma la même année les anciens statuts & règlements.

XLI. HENRI-GEOFFROI, chanoine d'Albi, fut pourvu en commende de l'abbaye de Notre-Dame de Quarante, le 18 janvier 1482. Il en jouit jusqu'en 1490.

XLII. JEAN II DU MESNIL, conseiller du roi, fut le second abbé commendataire de Quarante. Le roi lui fit payer, le 16 mai 1497, la somme de soixante francs tournois pour un voyage qu'il avait fait par son ordre de Rouen à Lyon; il est encore cité en 1504.

XLIII. RAIMOND IV était abbé en 1508.

XLIV. ROBERT DE COQUEBOURNE, évêque de Rochester, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, avait l'administration de l'abbaye en 1517 & 1522.

XLV. GUILLAUME V DE LA VOLPILLÈRE était en même temps abbé de Quarante & de Saint-André de Clermont, & chanoine de l'église cathédrale de cette ville. Il mourut le 19 juillet 1529.

XLVI. CLAUDE D'ORAISON jouissait de la commende en 1530. Il fut nommé évêque de Castres le 20 août 1551, après la mort d'Antoine de Vesc.

XLVII. BLAISE CISTEL, prévôt de l'église de Clermont, avait l'administration de l'abbaye de Quarante en 1553.

XLVIII. PIERRE VII DE BRINIAC fut commendataire en 1564 & en 1565.

Les seigneurs de la Jugie de Rieux jouirent des fruits de la mense abbatiale depuis 1565 jusqu'en 1603.

XLIX. PIERRE VIII REDON fut pourvu de la commende en 1603, & mourut en 1606, à l'âge de vingt-trois ans.

L. BALTHAZAR DE THÉSAN DE SAINT-GENIÈS était abbé en 1606.

LI. JEAN III ANTOINE DE THÉSAN DE SAINT-GENIÈS était abbé en 1621.

LII. BARTHÉLEMI DE RENOUARD, archidiacre de Narbonne, abbé en 1636.

LIII. LOUIS DE LA VERGNE DE MONTENARD DE TRESSAN, évêque de Vabre, & ensuite du Mans, abbé de Quarante en 1668 & en 1670.

LIV. ANNE TRISTAN DE LA BEAUME LA SUZE, abbé en 1672, puis évêque de Tarbes, de Saint-Omer, & enfin archevêque d'Auch en 1692; mourut le 24 mars 1705.

LV. Antoine de Renouard, archidiacre de Narbonne & abbé de Quarante en 1686.

LVI. Étienne II Antoine de Jouan, de Paris, abbé le 11 avril 1705; mourut en 1763.

LVII. N. de Boussanelle fut nommé par le roi en 1763.

LVIII. François Gain de Montagnac, né le 6 juin 1744, fut nommé à l'abbaye de Quarante, en 1768, & sacré évêque de Tarbes le 20 octobre 1782. [E. M.]

Note 111

NOTE CXI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Vabre.

(Abbaye érigée en évêché en 1317.)

Parmi les monastères d'Aquitaine, dans lesquels l'invasion normande vint porter le trouble & la désolation, l'un des plus éprouvés fut celui de Paunat, en Périgord. L'irrégularité s'y introduisit, & l'abbé Adalgise résolut de chercher un lieu plus propice au travail & à la méditation. Il s'adressa à Raimond, comte & marquis de Toulouse, qui, par un acte du 3 novembre 863, lui céda le lieu de Vabre, en Rouergue, avec un certain nombre d'églises, de villages & de serfs; le monastère fut dédié au Saint-Sauveur, à la Vierge & à saint Denis, martyr; le choix de l'abbé fut laissé à l'élection des moines & leurs biens jouirent d'une entière immunité. L'année suivante, Raimond faisait confirmer ses donations par Charles le Chauve; le même roi accorda à Bernard, fils de Raimond, comte & marquis, une nouvelle confirmation en 870. La famille de Raimond conserva sa protection à ce monastère; en 865, puis en 883, la comtesse Berteiz & ses fils, Bernard & Eudes, lui firent de grandes & importantes donations.

Sous les abbés suivants, le monastère acquit un grand renom de sainteté; c'est là que saint Géraud vint chercher des moines pour peupler Aurillac. Un grand nombre de prieurés furent créés aux environs; entre autres celui de Nant qui, fondé en 926, devint abbaye en 1135 & ne fut affranchi de la sujétion de Vabre qu'en 1366; celui de la Vergne, fondé en 944, celui de Saint-Marcel, en 985 : toutes ces possessions lui furent confirmées par Pascal II, en avril 1116, moyennant une redevance annuelle d'un sou d'or, payable à Latran.

Mais avec le temps cette prospérité s'évanouit : dans la première moitié du onzième siècle, le monastère n'avait plus d'habitants & tombait en ruines; la régularité n'existait plus. Pour remédier à ce fâcheux état de choses, l'évêque de Rodez, Déodat, résolut, en 1062, de le soumettre à Saint-Victor de Marseille, alors dans toute sa prospérité. Il prit l'avis du pape Nicolas &, avec l'aide de Raimbaud, archevêque d'Arles, il exécuta son projet. L'abbé de Saint-Victor eut le droit d'expulser les moines irréguliers & dut approuver l'élection de l'abbé. Cette sujétion fut confirmée par les papes Grégoire VII en 1079, Urbain II en 1095, Pascal II en 1113, Innocent II en 1133. Mais elle donna lieu à de nombreux procès en 1120, 1127, 1154. En vain Callixte II, Eugène III, Anastase IV prêchèrent-ils successivement l'obéissance aux abbés de Vabre; jusqu'en 1235 il y eut des contestations. En 1218, l'abbé de Saint-Victor fit la visite & trouva l'abbaye pleine d'irrégularités & d'abus; tous les biens du monastère étaient dilapidés; aidé par les prélats des environs, il y apporta les remèdes qu'il crut les meilleurs, sans pourtant réussir dans tous ses projets.

En 1317, Jean XXII affranchit Vabre de la juridiction de Saint-Victor. En effet, ce fut le 13 août 1317 que ce pape érigea l'abbaye en évêché; il forma le nouveau diocèse de cent trente paroisses, prises sur celui de Rodez, & leur donna le Tarn pour limite commune; trois abbayes cisterciennes furent attribuées à Vabre : Nant, Nonenque & Salvanès, ainsi que Beaumont, prévôté de chanoines réguliers. La communauté devint chapitre régulier & conserva la règle de Saint-Benoît. Le nombre des chanoines fut fixé plus tard à dix-sept, plus l'évêque; il y eut trois dignitaires, le prévôt, l'archidiacre & le chantre. Mais les

statuts, édictés en 1320 par le premier évêque, Pierre d'Olargue, avaient maintenu le nombre ancien de trente & un chanoines & toutes les dignités capitulaires. Le chapitre fut sécularisé en 1561, par Pie IV, à la demande de Jacques de Corneillan. Henri III y consentit en 1575, & le Parlement enregistra la bulle en 1587.

L'évêché de Vabre subsista jusqu'en 1790; à cette époque il fut supprimé.

Abbés de Vabre[1].

I. ADALGISE était abbé de Paunat, en Périgord; chassé par les Normands, il obtint du comte de Toulouse, Raimond, le lieu de Vabre, en Rouergue, & y construisit un monastère en 863; deux ans plus tard, il reçut de Berteiz, veuve du comte, d'importantes donations. On ne sait au juste quand il mourut.

II. ROLLAND, son successeur présumé, était attaché à la famille du fondateur. Il s'intitule *clerc & filleul du comte Raimond*, dans une donation au monastère, de novembre 862 ou 863. En janvier 870, il lui donne l'église de Saint-Vincent & Saint-Amans pour y entretenir le service divin; un diplôme de Charles le Chauve, du 21 juin 870, lui confirma les donations précédentes.

III. BERNARD I était abbé, en décembre 875, quand Richard & sa femme Rotrude, pour le salut de leurs seigneurs, les comtes & marquis Frédelon, Raimond & Bernard, donnèrent au monastère différents lieux de la viguerie de Millau, entre autres Noaillac. Il reçut aussi, en 883, de la comtesse Berteiz & de ses enfants, le lieu & l'église de Brusque, en Rouergue.

IV. AGIO ou AIGO, que l'on a, sans raison plausible, identifié avec l'archevêque de Narbonne de ce nom, qui vivait quelques années plus tard, reçoit en 910, de son oncle Aimeradus, la ville & l'église de Montagu, en Rouergue. Il écrivit la relation de la fondation du monastère.

V. FRÉDELON, fils d'Amblard & de Sénegonde, était abbé en 916; ses parents font diverses donations à l'abbaye en 916 & 922; en février 926, il reçoit de Bernard & de sa femme Udalgarde le lieu de Nant, en Rouergue, pour y fonder un prieuré; en 929, il fait diverses fondations dans son église. En 934, il fait un échange avec le comte de Rouergue, Ermengaud, & vers la même époque, avant 936, il conclut avec lui & son fils une nouvelle transaction.

VI. ACFRED I reçut une donation la première année du règne de Louis d'Outremer (936-937).

VII. RAMNULFE était abbé dès 938, année où il fait un échange avec le vicomte Bernard; il paraît en 942, année où il reçoit du diacre Hugues différents biens sur le Tarn. En 944, il reçoit le lieu de la Vergne pour y établir un monastère; en mai 948, l'église de Confolens; en septembre 949, celle de Saint-Cir; en 956 enfin, celle de Saint-Eugène.

VIII. ACFRED II était abbé sous le règne de Lothaire, avant 985; il reçut de Saluster le lieu de *Ferstum* pour y construire un monastère.

IX. BERNARD II, qui lui succéda peut-être, est mal à propos identifié avec le suivant par le *Gallia*. Il reçut un grand nombre de donations, *regnante Domino nostro Jesu Christo;* les chartes ainsi datées se rapportent certainement au dixième siècle & sont probablement des premières années du règne de Hugues Capet, qui ne fut que difficilement reconnu dans le Midi.

X. BERNARD III, que nous trouvons après une lacune de soixante-dix ans, reçoit, en 1060, l'église de Saint-Privat; en 1062, Deusdet, évêque de Rodez, soumet l'abbaye à Saint-Victor de Marseille; en 1066, Bernard souscrit la donation de l'abbaye de Saint-Gilles, faite à Cluny, par la comtesse Almodis & son fils Raimond, comte de Rouergue.

XI. HUGUES reçut, en 1082, de Bernard de Combret & de ses fils, un certain nombre d'églises. Il reçut encore de nombreuses donations, datées seulement du règne de Philippe, entre autres celles d'Arnaud de la Tour.

XII. ANDRÉ, auquel, en 1116, divers seigneurs restituent plusieurs églises. La

[1] Cette liste a été dressée tant avec le *Gallia Christiana*, qu'avec les pièces contenues dans le tome 148 de la collection Doat, à la Bibliothèque nationale.

même année, il obtint une bulle du pape Pascal II.

XIII. Rigaud eut avec l'abbé de Saint-Victor, son supérieur, des querelles violentes, apaisées en 1127 par Aton, archevêque d'Arles, & Adémar, évêque de Rodez.

XIV. Pierre I fit successivement deux donations aux moines de Salvanès, en 1146 & 1148; en 1154, le pape Anastase lui envoya une bulle, l'engageant à obéir mieux que par le passé à l'abbé de Saint-Victor.

XV. Guillaume paraît dans une charte de Salvanès de 1159.

XVI. Arnaud, la même année, donne à ce monastère ses possessions à la Lande; en 1162, il lui fait une nouvelle donation avec l'assentiment de ses moines.

XVII. Géraud, connu par une donation d'Adémar du Breuil de 1177.

XVIII. Adémar fit, en 1190, un échange avec Belissende, prieure de Nonenque.

XIX. Bernard IV d'Arles fait, en 1195, une vente à Bérenger, abbé de Villemagne.

XX. P. avait été abbé avant 1218, d'après le procès-verbal de la visite du monastère par l'abbé de Saint-Victor; il avait même commis de nombreuses irrégularités & plusieurs détournements.

XXI. Raimond I était abbé en 1220.

XXII. Pierre II de Prouille eut, avec l'abbé de Saint-Victor, des différends apaisés en 1235.

XXIII. Raimond II reçut, en 1246, une donation de Gaillard d'Aunac.

XXIV. Bègue, auparavant prieur de la Vergne, paraît, en 1235, avec le surnom de *Jourdain;* en 1248, il fait une transaction avec l'abbesse de Nonenque, au sujet de dîmes & de droits divers; en 1253, il fait avec la même un nouvel accord; en 1256, il paraît dans un échange; il fut abbé jusque vers 1271. Les Bénédictins en ont fait deux abbés sans raisons suffisantes.

XXV. Bernard V de la Tour eut avec les seigneurs de Caylus & les consuls de Saint-Affrique des différends apaisés par le juge de Millau, en 1280. En 1285, il fait un paréage avec le roi pour la juridiction de la ville de Vabre.

XXVI. Pierre III d'Olargue paraît dans des reconnaissances de 1307 & de 1311; en 1317, il fit une nouvelle transaction avec Pierre de Ferrières, procureur du roi. Il devint évêque la même année.

Évêques de Vabre.

I. Pierre I, nommé évêque de Vabre par bulle de Jean XXII, datée d'Avignon le 19 septembre 1317, fut consacré par le souverain pontife qui, le 23 décembre de la même année, ordonna au chapitre & aux vassaux de l'ancien monastère de lui obéir fidèlement. Le nouvel évêque fit, le 22 juin 1320, avec le concours de l'évêque de Saint-Papoul & des délégués du chapitre, des statuts que le pape approuva. Il mourut en octobre 1329.

II. Raimond d'Olargue, parent du précédent, fut élu par le chapitre le 17 octobre 1329; il était auparavant prieur de la Vergne; en 1333, il approuve une réduction faite par l'abbé de Nant du nombre de ses moines; en 1336, il prête serment par procureur à l'archevêque de Bourges. En 1346, il fonde à Saint-Affrique une association de prêtres; il ne dépassa pas l'année suivante.

III. Gui de Ventadour, évêque de 1347 à 1351.

IV. Pierre II d'Aigrefeuille, originaire du Limousin, abbé de la Chaise-Dieu, évêque de Clermont, transféré à Vabre en 1352; fut plus tard évêque d'Uzès, puis de Mende.

V. Bertrand de Pibrac, prieur de Ventadour, en Limousin, & de Saint-Martin des Champs de Paris, évêque de Vabre le 28 octobre 1353; approuve, en 1355, la fondation faite à Saint-Affrique par l'évêque Raimond.

VI. Guillaume I Bragose, originaire du Gévaudan, docteur en droit canon à Toulouse & vicaire général de l'archevêque de cette ville; *grand canoniste & homme de cœur,* dit le biographe d'Urbain V; il devint cardinal le 17 septembre 1361.

VII. Étienne de Vassignac, évêque en 1364 & 1370; en 1374, il confère une église, sur la présentation de l'abbesse de Nonenque. Il paraît dans des chartes de Salvanès de 1378 & 1396; envoie un procureur au concile de Pise, en 1409, & meurt le 24 novembre 1417.

VIII. Guillaume II de Bastidos paraît dans une charte de Nonenque, du 3 octobre 1418; mort vers 1421.

IX. Jean I Pierre paraît de 1421 à 1451; fit ériger en collégiale l'association établie dans le siècle précédent à Saint-Affrique (1449). Obtint plus tard le titre d'évêque de Beyrouth.

X. Bernard Blanc, neveu du précédent, d'abord prévôt de Beaumont, paraît de 1453 à 1475. En 1453, il fait la visite de son diocèse; en 1460, il transige avec son chapitre pour la collation des bénéfices & la tenue des synodes diocésains.

On prétend qu'il ne mourut qu'en 1485; dans ce cas, il aurait abdiqué longtemps avant, car

XI. Antoine-Pierre de Narbonne, fils du baron de Talairan, était abbé de Fontfroide, & évêque dès 1477; en 1488, il apaise une querelle qui divisait l'abbé de la Grasse & l'évêque d'Elne; en 1491, il consacre différents autels à la Grasse. Il mourut le 20 juillet 1499 & fut enterré à Fontfroide.

XII. Louis I de Narbonne, frère du précédent, élu en 1499; fit construire le chœur de l'église & l'évêché; donna à la fabrique des vases & des ornements précieux; il était abbé de Fontfroide & de Grandselve; il mourut en 1519.

XIII. Rainaud de Martigny, chanoine d'Elne, élu le 8 avril 1519. Il mourut à Montpellier le 27 mai 1536.

XIV. Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, administrateur de l'évêché de Vabre en 1536, plus tard archevêque de Toulouse, puis d'Avignon, enfin cardinal. En 1545, il visita le diocèse.

XV. Jacques de Corneillan était évêque en 1554, quand Antoine de Bourbon le nomma son surintendant en Rouergue, en l'absence du cardinal de Bourbon. En 1560, il devint évêque de Rodez. L'année suivante, & sur sa demande, Pie II sécularisa le chapitre.

XVI. François I de la Valette Cornusson, originaire du Querci, petit-neveu du célèbre grand maître Jean de la Valette, qui défendit Malte contre les Turcs.

En 1568, l'église cathédrale fut brûlée par les huguenots. François de la Valette mourut le 18 mai, au château de Saint-Izier.

XVII. Thomas du Laur, mentionné dans les catalogues jusqu'en 1599.

XVIII. François II de la Valette Cornusson, abbé de Moissac, élu en janvier 1600; assista aux États généraux de 1614. En 1618, il avait un coadjuteur & demandait au pape la sécularisation de Moissac. Il mourut en 1622.

XIX. François III de la Valette Cornusson, neveu & coadjuteur du précédent, était abbé de Moissac & évêque de Philadelphie. Il mourut le 20 décembre 1644.

XX. Isaac Habert, docteur en Sorbonne, fut sacré évêque de Vabre à Saint-Victor de Paris, le 17 décembre 1645. Il parut, en 1650, à l'assemblée du clergé. Il écrivit de nombreux ouvrages de théologie dogmatique & traduisit en latin le cérémonial de l'Église d'Orient; c'est à lui que Sirmond dédia son édition des œuvres de Théodulfe, évêque d'Orléans. D'abord favorable à Jansénius, il l'attaqua ensuite violemment. Il mourut d'apoplexie, le 15 septembre 1668, & fut inhumé dans l'église cathédrale qu'il avait fait reconstruire.

XXI. Louis II de la Vergne de Montenard de Tressan, originaire du diocèse d'Agde, abbé de Quarante, aumônier du duc d'Orléans, nommé par le roi en avril 1669, prit possession en juillet 1671, & devint évêque du Mans au mois de novembre de la même année.

XXII. Louis III de Bardat, abbé de Clermont, au diocèse du Mans, nommé en janvier 1673, prononça l'oraison funèbre de François de Harlay, archevêque de Paris, le 25 septembre 1695; mort le 17 mars 1710.

XXIII. Alexandre le Filleul de la Chapelle, originaire de Normandie, neveu & vicaire général de l'évêque de Mende, nommé le 12 juillet 1710. Mort le 8 février 1764.

XXIV. Jean II de la Croix de Moirargues de Castries, évêque de 1764 à 1790.

L'évêché de Vabre fut supprimé en 1790 & ne fut pas rétabli lors du Concordat de 1800. [A. M.]

NOTE CXII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Chaffre.

(Diocèse du Puy.)

L'ABBAYE de Saint-Chaffre, ou le monastier Saint-Chaffre, fut fondé par saint Calmin ou Carmerin (*Calmilius*), noble Auvergnat, qui avait construit, vers l'an 680, le monastère de Manzay & y avait embrassé la vie religieuse. Carmerin avait édifié un monastère dans un de ses domaines appelé Villiers, *Villare;* il plaça l'église sous le patronage de saint Pierre. Il fit plus tard le voyage de Rome & pria le pape d'accorder sa protection à sa nouvelle création. Il s'arrêta, en revenant, à Lérins & demanda à l'abbé de lui donner quelques religieux pour peupler ce monastère. L'abbé se rendit à sa demande & lui donna entre autres un de ses confrères, nommé Eudes, qui fut le premier abbé de Carmeri, ainsi appelé du nom de son fondateur.

Ce monastère, soumis à la règle de Saint-Benoît, était situé à trois lieues au S.-E. de la ville du Puy; il conserva toujours une certaine importance : ses abbés avaient leur place réservée dans le chœur de la cathédrale du Puy & y étaient reçus en cérémonie lorsqu'ils s'y présentaient pour la première fois; ils juraient alors de garder fidèlement l'ancienne union fraternelle qui subsistait, depuis l'origine, entre le monastère & le chapitre de cette église.

L'abbaye de Saint-Chaffre avait sous sa dépendance plusieurs monastères & prieurés conventuels dont les principaux étaient Saint-Pierre du Puy & Chamalières, en Velai; Sainte-Enimie & Saint-Pierre de Langogne, en Gévaudan; Notre-Dame de Séverac, en Rouergue, & le monastère de filles de Saint-Pierre de Fraissinet, voisin de Saint-Chaffre.

L'abbaye de Saint-Chaffre, ruinée par les Sarrasins, fut restaurée, en 812, par Louis le Débonnaire qui, en 840, lui accorda une charte de priviléges. Elle subit la réforme, en 937, par les soins de Gotescalc, évêque du Puy, & d'Arnoul, abbé de Saint-Géraud d'Aurillac; ce dernier, après y avoir rétabli l'observance de la règle de Saint-Benoît, y institua pour abbé Dalmace, son disciple. Vulfald, qui était abbé de Saint-Chaffre en 961, fit construire une nouvelle église & y transporta les corps de saint Eudes & de saint Chaffre, premiers abbés du monastère.

Abbés de Saint-Chaffre.

I. Saint EUDES fut le premier abbé de Carmeri. Il était issu d'une famille considérable d'Orange, & avait été, dit-on, archidiacre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, avant de se retirer au monastère de Lérins. Il fut chargé par Maxime, abbé de Lérins, de conduire à Carmeri la colonie de religieux qu'il y envoya. Eudes était oncle de Theofred, un des religieux qu'il emmena avec lui & qui lui succéda. Après sa mort, Eudes fut honoré du titre de bienheureux. On célèbre sa fête le 20 novembre.

II. THEOFRED, devenu saint CHAFFRE dans le langage du pays, se rendit célèbre par la sainteté de sa vie. Il donna son nom à l'abbaye de Carmeri. On fixe sa mort au 19 octobre; il est honoré comme martyr.

III. Saint SAVINIEN, regardé comme le successeur de saint Chaffre, vivait, à ce qu'on croit, vers 732.

IV. BODON ou BADON était abbé de Saint-Chaffre en 840.

V. GAUTIER succéda à Bodon vers l'année 845. Il obtint un diplôme de Pepin II, roi d'Aquitaine, confirmant tous les priviléges & dons faits à son monastère par Louis le Débonnaire & Charles le Chauve. Il paraît que Gautier ne vécut pas longtemps.

VI. DRUCTAN succéda à Gautier en 846 ou 847.

VII. ROSTAING était abbé de Saint-Chaffre en 877, comme on le voit par un diplôme de Charles le Chauve.

VIII. GOTESCALC gouverna l'abbaye pendant quelques années, avant d'être élu évêque du Puy. Il fit tous ses efforts pour rétablir la stricte observance de la règle

de Saint-Benoît dans cette abbaye. Dans ce but, il s'adressa à Arnoul, abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, qui, en 937, y envoya des religieux & y mit pour abbé Dalmace, un de ses disciples. Gotescalc fit dresser un acte de cette réformation. Il ordonna que le monastère serait à l'avenir gouverné par un abbé régulier, dont l'élection se ferait de son consentement, &, pour engager par son exemple les usurpateurs à rendre les biens qu'ils avaient usurpés, il commença par restituer à l'abbaye ceux qu'il possédait en qualité d'abbé bénéficiaire. L'abbaye de Saint-Chaffre rentra ainsi dans quelques-unes de ses possessions, entre autres dans celle de Chamalières, en Velai, où fut établi depuis un prieuré conventuel. Géronce, archevêque de Bourges, métropolitain de la province, Begon & Gui d'Anjou, successivement évêques du Puy, confirmèrent la réforme de cette abbaye, qui depuis devint très-florissante.

IX. DALMACE, disciple d'Arnoul, abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, devint abbé régulier de Saint-Chaffre en 937. Étienne, évêque de Mende, pria Dalmace, en 951, de prendre sous sa conduite le monastère de Sainte-Eminie, en Gévaudan, à condition que lui & ses successeurs y auraient une pleine autorité. Peu après, l'abbé fit le voyage de Rome à la suite du même évêque de Mende.

X. VULFALD, appelé aussi GOLFALD, prieur de Chamalières, succéda à Dalmace vers 955. En 956, Achidius, évêque de Die, fit donation à Saint-Chaffre de l'église de Saint-Jean de Carrevoles. Vulfald fit bâtir une nouvelle église & y transféra les corps de saint Eudes & de saint Chaffre. Il fut élu évêque de Die en 961. Toutefois il conserva le titre d'abbé & confia le gouvernement du monastère à Arman, qui était doyen.

XI. GUIGUES I, évêque de Glandève, succéda à Vulfald vers 975, & comme son prédécesseur, fit gouverner l'abbaye par un vice-abbé. Guigues portait encore le titre d'abbé en 1011. Gui II, évêque du Puy, soumit à la juridiction de l'abbaye de Saint-Chaffre le monastère de Saint-Pierre du Puy, qu'il avait fondé en 993.

XII. GUILLAUME I DE CAPDENAC succéda à Guigues en 1012. Il résigna ses fonctions en 1036, peu de temps avant sa mort.

XIII. GUILLAUME II DE SOLIGNAC, neveu de saint Odilon, abbé de Cluny, fut élu abbé vers 1036. Le comte Lambert & ses fils, Amédée & Odon, donnèrent au monastère de Saint-Chaffre, en 1042, l'église de Notre-Dame des Échelles, diocèse de Grenoble.

XIV. GUIGUES II ou GUI succéda au précédent vers 1054. Le comte de Valentinois, Geilin, lui fit une donation dont l'acte est daté du règne du roi Philippe. Guigues se démit en 1074, à cause de son grand âge.

XV. GUILLAUME III, nommé en 1074, béni par Hugues, évêque de Die, était doyen ou prieur de Sainte-Enimie. Il s'appliqua au rétablissement de la discipline & à la réparation des lieux réguliers. Pendant son administration, Adhémar, évêque du Puy, lui donna l'église de Saint-Vincent de Solignac, & Geilin, comte de Valentinois, confirma la donation faite par ses prédécesseurs de l'église de Saint-Victor de Valence. Guillaume mourut le 13 décembre 1086.

XVI. GUILLAUME IV fut élu en 1087 pour succéder à Guillaume III. Hugues, évêque de Grenoble, lui donna la bénédiction en l'absence d'Adhémar, évêque du Puy, ou, selon d'autres, il la reçut d'Adhémar, en présence de Hugues. Guillaume IV était fils de Geilin, comte de Valentinois & bienfaiteur de l'abbaye; il restaura une partie du monastère & fit transcrire toutes les chartes dans un cartulaire par un des religieux, qui y inséra en même temps la chronique du monastère. Il fit un voyage à Rome en 1090, & le pape Urbain II lui accorda un privilége pour son abbaye. A son retour, il obtint des évêques du Puy, de Viviers & de Rodez la donation de plusieurs églises. Cet abbé est le même, quoique quelques-uns aient dit le contraire, que Guillaume, auparavant religieux & ensuite abbé de Saint-Chaffre, qui vivait encore en 1134 & dont le bienheureux Guigues, prieur de la Grande-Chartreuse, fait mention dans la *Vie* qu'il écrivit alors de saint Hugues, évêque de Grenoble. En effet, suivant le témoignage du même au-

teur, cet abbé Guillaume, de la piété duquel il fait un grand éloge, était en ce temps-là fort âgé & avait été disciple de saint Hugues, avec lequel il avait vécu plus de vingt ans dans le désert de la Chartreuse, lorsque saint Bruno, leur ami commun, jeta les fondements de ce monastère en 1083. Guillaume IV fut donc abbé de Saint-Chaffre depuis l'an 1087 jusqu'en 1135.

XVII. Géraud fut le successeur de Guillaume IV. On ne doit, en effet, tenir aucun compte de Francon & de Guillaume V, placés par quelques auteurs avant Géraud, ces deux abbés n'ayant pas existé. Géraud obtint du pape Luce II, en 1144, la confirmation de toutes les donations faites précédemment à son abbaye.

XVIII. Bertrand obtint, en 1154, du pape Adrien IV, une bulle confirmative des possessions du monastère de Saint-Chaffre. Dans cette bulle sont énumérées deux cent trente églises soumises à la juridiction de l'abbaye.

XIX. Pierre I de Belmont succéda en 1166 à Bertrand.

XX. Pons de Chalençon, prieur de Chamalières, fut abbé de Saint-Chaffre de 1172 à 1186.

XXI. Guillaume V de Varie succéda à Pons vers 1186.

XXII. Pierre II de Servissac, prieur de Chamalières, était abbé en 1203.

XXIII. An..... est désigné comme abbé de Saint-Chaffre dans une charte de l'abbaye de Mazan, en 1205.

XXIV. Guillaume VI de Montclar était abbé en 1206 & 1208.

XXV. Soffred, abbé vers 1213, fut élu évêque de Grenoble avant 1223.

XXVI. Pierre III Gaudin, successeur de Soffred, était mort ou s'était démis en 1232.

XXVII. Raimond I de Barjac était abbé en 1242. Soffred, évêque de Grenoble & ancien abbé de Saint-Chaffre, lui fit présent de mille sous viennois.

XXVIII. Antelme I gouvernait l'abbaye en 1258.

XXIX. Jourdain de Chateauneuf était abbé en 1272; il échangea, en 1273, avec le grand prieur d'Auvergne, commandeur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem du Puy, le prieuré des Échelles, diocèse de Grenoble, contre une maison & un oratoire à Fraissinet, avec l'agrément de l'évêque du Puy.

XXX. Antelme II était abbé en 1284.

XXXI. Guillaume VII fit un accord avec le prieur & les religieux de son abbaye, le 10 mars 1288.

XXXII. Pierre IV succéda à Guillaume.

XXXIII. Pierre V de Montlaur succéda au précédent, & fut confirmé par l'évêque du Puy, en 1293.

XXXIV. N. de Villars successeur de Pierre, en 1297 & 1303.

XXXV. Raimond II Ayrault, né aux environs du Puy, d'une famille qui donna un abbé à la Chaise-Dieu, était abbé de Saint-Chaffre en 1318.

XXXVI. Bernard fut associé par Jean XXII à Barthélemi, évêque d'Alet, délégué par ce pape vers le roi de Lithuanie, qui, de concert avec un grand nombre de ses sujets, avait demandé au souverain pontife de désigner un archevêque de Riga. Bernard est probablement le même abbé avec lequel les religieux transigèrent pour la pitance commune, en 1355 & en 1356.

XXXVII. Amblard de Rollands fut abbé depuis 1358 jusqu'en 1368.

XXXVIII. Jacques est cité dans des chartes des années 1368 & 1369. Il fut élu abbé de Cluny en 1374, & mourut, en 1383, à Avignon, où il fut enterré dans l'église de Saint-Martial.

XXXIX. Gilbert, nommé par une bulle de Grégoire XI, datée d'Avignon le 10 janvier 1374, vécut jusqu'en 1386.

XL. Dreux de Saint-Vidal fut élu vers 1390. Deux ans après, il fut reçu par droit de confraternité dans le chapitre du Puy, après le serment accoutumé.

XLI. Bompar Ayrault était abbé en 1419.

XLII. Vidal Erail est cité en 1451 & 1459 dans des chartes de Montolieu; il résigna son abbaye en faveur de François d'Estaing, prêtre & chanoine-comte de Lyon, avec l'approbation du pape, d'après une bulle du 20 mai 1493.

XLIII. François d'Estaing, fils de Gaspard, seigneur d'Estaing, & de Jeanne

Mireuil, était frère d'Antoine, évêque d'Angoulême. Il devint abbé de Saint-Chaffre en 1492, fit réparer les voûtes de l'église, construire la grande tour pour les cloches, replacer les degrés de l'entrée Notre-Dame, bâtir un pont qui porte encore son nom, ériger un jubé fort élégant, orner le chœur de tapisseries & relever les murs de la ville de Langogne.

XLIV. Gaspard de Tournon succéda à François vers 1500 & fit au chapitre de Notre-Dame le serment de fidélité & de confraternité accoutumé.

XLV. Charles I de Saint-Nectaire, fils d'Antoine & de Marie d'Alègre, était abbé d'Aurillac, quand il succéda à Gaspard en 1520. Il mourut après s'être démis, en 1560.

XLVI. Antoine de Saint-Nectaire, pourvu par suite de la démission de Charles, son oncle, en 1560, gouverna jusqu'en 1592. Il était en même temps abbé d'Aurillac, abbaye qu'il permuta, en 1571, avec l'évêque du Puy. Il retint celle de Saint-Chaffre, où il fut inhumé en 1592.

Depuis cette année jusqu'en 1621, ses neveux du même nom possédèrent les abbayes de Saint-Chaffre & de Doë à différents titres. Il y a cependant des listes où Martin Barry, son neveu, est indiqué comme ayant possédé ces deux abbayes pendant cet intervalle.

XLVII. Charles II de Saint-Nectaire posséda régulièrement l'abbaye depuis 1621 jusqu'en 1645. Il fut inhumé auprès de ses oncles Charles & Antoine.

XLVIII. Henri de Saint-Nectaire fut abbé régulier en 1645. Il était aussi abbé de Doë. Il mourut en 1677.

XLIX. Armand I Pierre de la Croix, fils de René-Gaspard & d'Élisabeth de Bonzi, fut abbé de Saint-Chaffre & de Valmagne en 1678.

L. Pierre VI de Bonzi, évêque de Béziers, puis successivement archevêque de Toulouse, & de Narbonne, & enfin cardinal, mourut en 1703.

LI. Armand II Pierre de la Croix de Castries, neveu maternel du cardinal de Bonzi, archidiacre de Narbonne, archevêque désigné de Tours & aumônier de la duchesse de Berry, succéda à son oncle. Il fit rebâtir le cloître &, de concert avec les religieux qui y contribuèrent pour leur part, fit construire un hôpital sous l'invocation de saint François de Sales.

LII. Jean Georges le Franc de Pompignan, né à Montausson le 22 février 1715, sacré évêque du Puy le 11 août 1743, fut nommé à l'abbaye de Saint-Chaffre en 1747, & transféré à l'archevêché de Vienne en 1774. [E. M.]

NOTE CXIII

NOTE 113

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Cruas.

(Diocèse de Viviers.)

Située près du Rhône, à trois lieues de Viviers, l'abbaye de Cruas fut fondée, à la fin du huitième siècle, par Éribert, comte du pays, qui donna un lieu désert, siége autrefois d'une grande ville détruite par les barbares, à des moines venus d'Aniane. Le nouveau monastère fut dédié à la Vierge & à saint Josserand. Le fils d'Éribert, le comte Elpodore, obtint de Louis le Débonnaire, en 817, un diplôme rappelant & confirmant les fondations de son père; la même année, le capitulaire d'Aix-la-Chapelle mit Cruas au nombre des abbayes qui ne devaient que des prières pour le salut de l'empereur & la prospérité de l'État. Vers le milieu du neuvième siècle, l'abbaye échappa à la juridiction de l'évêque de Viviers pour passer sous l'autorité immédiate de l'archevêque d'Arles, alors métropolitain du Vivarais. Cette soumission fut effectuée par l'empereur Lothaire I, en 854; elle fut confirmée par Boson, roi de Provence, vers 880, & par son fils Louis, en 920; elle durait encore en 970, époque de la visite de l'abbaye par l'archevêque Ictérius, & dut cesser lors du passage de Viviers de la province d'Arles dans celle de Vienne, vers le onzième siècle.

Au seizième siècle, Cruas eut beaucoup à souffrir des incursions des protestants; l'abbaye subit un siége, les biens furent

aliénés ou usurpés, & elle ne put les recouvrer qu'à la suite de longs procès, qui ne prirent fin qu'en 1674. Les archives ayant été détruites pendant la Révolution & n'ayant jamais été fouillées par les Bénédictins, la liste des abbés est forcément incomplète. [A. M.]

Abbés de Cruas[1].

I. Bonald fut le fondateur & le premier abbé du monastère de Cruas. Il est nommé dans le privilége que l'empereur Louis le Débonnaire accorda à l'abbaye en 817.

II. Uliebaud obtint de l'empereur Lothaire la confirmation des priviléges de son abbaye, le 8 septembre 855.

III. Amicus en 880. Il est nommé dans le diplôme que le roi Boson accorda à Rostaing, archevêque d'Arles, pour lui maintenir la haute juridiction sur l'abbaye.

IV. Foucher occupa le siége abbatial vers la fin du neuvième siècle. Il fut promu à l'évêché d'Avignon vers 905, & mourut en odeur de sainteté.

V. Abraham, en 970. C'est sous lui que l'archevêque d'Arles, Ictérius, fit la visite du monastère, & reçut d'une dame nommée Gotelinde les fonds nécessaires à la reconstruction de l'église abbatiale.

VI. Rainoard prend part à la fondation du prieuré conventuel de Moirans, à la suite de la donation faite par Humbert, évêque de Grenoble, le 25 novembre 1016 : il assiste à l'élection de Léger, abbé de Saint-Barnard de Romans.

VII. Rostaing.

VIII. Géraud, abbé de Cruas, 1069. Reçoit, en échange du prieuré de Saint-Pierre de Moirans, l'église de Notre-Dame de Quincieux, au diocèse de Grenoble, avec toutes ses dépendances.

IX. Artaud, vers 1085. Son nom se trouve dans le nécrologe de Saint-Rambert de Grenoble.

X. Bozon, en 1110. Il reçut de l'évêque saint Hugues, de Grenoble, les églises paroissiales de Chantesse, de Vourey & de Saint-Jean de Chepie, sous la réserve d'un cens déterminé, dont les moines du prieuré de Moirans garantirent le paiement; on y mit pour condition que l'abbé Bozon renoncerait à toute prétention sur l'église paroissiale de Pollénas, qu'un prieur de Moirans, nommé Ardenc, avait acquise par des voies simoniaques, mais dont l'évêque avait obtenu la restitution en frappant le coupable des peines canoniques.

XI. Raimond I, abbé en 1157. Il se rend caution du paiement de la rançon de Raimond Ier, évêque de Viviers, & de ses chanoines, faits prisonniers par Humbert, sire de Beaujeu. (1160-1167.)

XII. Giraud I, en 1202, assiste comme témoin, le 1er juin 1202, à l'hommage que Raimond VI, comte de Toulouse, fit à l'abbé de Cluny, à cause de la concession à lui faite par le prieur de Saint-Saturnin du Port.

XIII. Guigues I approuve en 1272 une transaction faite par le prieur régulier de Lussas avec celui de Saint-Laurent sous Coiron.

XIV. Guillaume, en 1283. Il assista au concile provincial de Vienne, tenu en 1289, & en signa les décrets.

XV. Guigues II Guilhon, en 1298.

XVI. Raimond II de Chamaret, en 1311.

XVII. Pierre Chambrier, en 1316.

XVIII. Giraud II de Taulignan, en 1355; se trouvait à Avignon à la cour d'Innocent VI, le 18 juin 1360. Il assista à la cession que fit Tassiette de Baux, au nom de son fils Giraud Adhémar, de la souveraineté de Montélimar, en échange du château de Condillac, possédé par l'abbaye de Cruas.

XIX. P..., abbé en 1367.

XX. Isnard, en 1378.

XXI. Étienne I, en 1397. *Homme de grand savoir & probité, comme j'ai appris par divers memoyres,* dit le chanoine de Bannes. En 1407, il présida l'enquête ordonnée par le pape Benoît XIII sur l'état des revenus & des charges du chapitre & de la cathédrale de Viviers.

[1] Nous devons la liste qui suit à M. l'abbé Rouchier, auteur de l'*Histoire du Vivarais*, & d'autres ouvrages justement estimés sur cette partie du Languedoc. [E. M.]

Note 113

XXII. N. de Lavoulte, en 1423.

XXIII. Jean I de Tournon, en 1469. Il était fils de Guillaume VI, baron de Tournon, & oncle de l'illustre cardinal de Tournon. Il mourut dans son monastère & fut enseveli dans l'église abbatiale. On a retrouvé dernièrement la statue & l'écusson qui ornaient son tombeau & qui avaient été mutilés par les protestants, en 1585.

XXIV. Antoine de Chabannes, en 1512, abbé commendataire; devint, en 1514, évêque du Puy. Il fut impliqué dans la conspiration du connétable de Bourbon dont il était le parent & l'ami.

XXV. Gaspard de Tournon, abbé de Saint-Chaffre, évêque de Valence en 1505, fut nommé abbé commendataire de Cruas, en 1517.

XXVI. Jean II de Rebé, abbé commendataire en 1531.

XXVII. Alexandre Rousset, abbé en 1546.

XXVIII. Etienne II Déodel, évêque de Grasse, abbé commendataire, en 1580. Il se trouvait dans son abbaye, lorsque les religionnaires vinrent assiéger le bourg & le château de Cruas. Secondé par ses religieux, il soutint bravement l'attaque & força l'ennemi à la retraite. Mais atteint de la peste, dont les soldats huguenots avaient porté le germe dans le village, il mourut quelques jours après (1585), & fut enseveli dans l'église de l'abbaye.

XXIX. Pierre Dubourg, abbé en 1587, résigne l'abbaye en 1603.

XXX. François le Lièvre, en 1603.

XXXI. Scipion Lancelin de la Rouvière, abbé en 1627.

XXXII. Hugues Humbert de Servient, abbé, en 1670. Il était aussi prieur commendataire de Rompon, & en cette qualité, il fit hommage au roi, le 1er juin 1683.

XXXIII. Jean Bernard de Coriolis, abbé commendataire, en 1740, meurt à Aix, où il avait été chanoine de l'église métropolitaine, en 1752.

XXXIV. Paul Boyer d'Argent d'Eguille, chanoine de la métropole d'Aix, abbé commendataire le 28 mars 1752. Il obtint, en 1768, une bulle du pape qui lui accordait la faculté de donner, pendant sept ans, les bénéfices de l'abbaye en commende, excepté les prieurés conventuels & les offices claustraux. Son frère, le marquis d'Argent, fit refaire à ses frais le maître-autel de l'église abbatiale.

NOTE CXIV

Note 114

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Villemagne l'Argentière.

(Diocèse de Béziers.)

L'abbaye de Villemagne apparaît pour la première fois dans la liste des monastères impériaux, dressée en 817. Située sur les limites des diocèses de Béziers & de Castres, à cinq lieues au nord de Béziers, son origine est inconnue; c'est sans preuves que D. Estiennot lui donne pour fondateurs les abbés Clarin & Leubile, dont Théodulfe parle dans ses poëmes. Dédiée primitivement à saint Martin, elle adopta un nouveau patron, quand, à la fin du neuvième siècle, par une pieuse supercherie, deux de ses moines furent allés dérober en Gascogne les reliques de saint Majan, confesseur & martyr; ce rapt, effectué sous l'épiscopat de Théodard de Narbonne & de Gilbert de Béziers, eut lieu par conséquent vers 892; sa relation nous donne le nom du premier abbé connu, Vénérand, & par les détails & les synchronismes qu'elle contient, elle peut passer pour authentique. Au dix-huitième siècle, de l'ancien monastère il n'existait plus guère que les ruines; on y voyait encore une vaste église dédiée à saint Martin & à saint Majan[1]; deux autres plus petites s'élevaient à côté; dans le bourg on en comptait trois.

L'abbaye de Villemagne resta toujours indépendante jusqu'en 1661, date de son union définitive à la congrégation de Saint-Maur. Grâce au renom des reliques qu'elle

[1] Elle avait été reconstruite au dix-septième siècle & consacrée, le 11 septembre 1679, par François Girod, visiteur de la province de Toulouse.

possédait, grâce à l'esprit entreprenant de plusieurs de ses abbés, elle arriva à posséder de grands domaines & à percevoir des revenus considérables. La plupart des seigneurs de la Province, au dixième siècle, lui firent de nombreuses donations; tels sont le vicomte de Narbonne Matfred & sa femme Adélaïde, en 966 & 990; Garsinde, comtesse de Toulouse, vers 975; Ermengaud, archevêque de Narbonne, en 1005. Vers 1175, Louis VII, à la demande de l'abbé Bérenger, lui accorda de nombreux & importants priviléges; elle put fortifier le lieu de *Cogna*, autrement dit *Villemagne*; nul ne put bâtir de forteresse dans l'étendue de sa juridiction; l'aliénation des biens du monastère fut interdite; ses possessions actuelles, ses acquisitions futures lui furent confirmées; il eut la propriété & l'usage des mines, la justice civile & criminelle; enfin la prescription légale n'eut pas d'action pour les biens usurpés sur lui. En 1210, ces priviléges furent étendus & renouvelés par Philippe-Auguste. Parmi les revenus de l'abbaye, il faut mentionner le produit des mines d'argent, découvertes en 1164, qui lui valurent son nom. Elles donnèrent lieu à une transaction entre Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, & Ermengarde de Narbonne; il fut convenu que les mines trouvées sur des terres appartenant à l'abbaye donneraient à celle-ci la moitié de leur produit, & qu'elle percevrait le tiers des droits levés sur l'argent transporté au dehors.

La prospérité de l'abbaye diminua rapidement &, au seizième siècle, en 1562, elle fut ruinée à jamais par les calvinistes; ils dévastèrent l'abbaye, détruisirent les reliques, sauf les ossements de saint Majan, qui leur échappèrent, brûlèrent les archives & réduisirent les religieux à la plus grande pauvreté. Au dix-septième siècle, l'état de sujétion dans lequel la tint pendant quarante ans la famille de Thémines, & la lutte que les abbés eurent à soutenir contre le baron de Pujol, achevèrent de la réduire au plus pitoyable état.

De Villemagne dépendaient un certain nombre de prieurés; c'étaient, dans le diocèse de Béziers : Saint-Pierre de Puissalicon, Saint-Raphaël, Saint-Pierre de Razès, Notre-Dame de Soumartre, & Saint-Sauveur dans les faubourgs de Béziers; dans celui de Vabre : Saint-Amans de la Tour; dans celui de Castres, auparavant d'Albi : Saint-Gervais. Ce dernier, dont le titulaire, lors de son installation, devait à l'abbé de Villemagne un droit de mutation de 80 livres, donna lieu à de nombreuses querelles avec les évêques d'Albi. Donné à Villemagne par un de ceux-ci, Aldegaire, au commencement du douzième siècle, il lui fut successivement contesté, puis confirmé par Hugues en 1142, par Guillaume en 1173, par Guillaume-Pierre en 1192. En 1224, de plus graves démêlés éclatèrent entre l'abbé Arnaud & l'évêque Guillaume; celui-ci, qui voulait y introduire des chanoines, irrité de la résistance du prieur, le frappa d'excommunication, sans faire les trois sommations exigées par les canons, & sans avertir l'abbé Arnaud, supérieur hiérarchique du prieur; aussi l'abbé Arnaud, pour résister à ces usurpations, dut en appeler à la Cour de Rome & se placer sous la protection du Saint-Siége & de son légat, l'évêque de Porto. A partir de cette époque, Saint-Gervais fut possédé paisiblement par l'abbaye.

La liste d'abbés qui suit, extraite du *Gallia Christiana*, présente un certain nombre d'améliorations & quelques additions, que nous ont fournies les diverses collections de la Bibliothèque nationale[1].

Abbés de Villemagne.

I. VÉNÉRAND, que dom Vaissete écrit *Vivérand*, premier abbé connu, vivait lors de la translation du corps de saint Majan, effectuée vers l'an 890-892.

II. GUIGARD est connu, comme les trois suivants, par le rouleau mortuaire du comte de Cerdagne, Guifred, envoyé par le monastère du Canigou[2] dans une partie de la

[1] Notamment les vol. 11819, 12683, 12699 du fonds latin, qui contiennent chacun une histoire de l'abbaye, & les deux derniers un inventaire de ses archives.

[2] D'après M. Delisle, *Rouleaux des Morts*, publiés pour la Société de l'histoire de France, p. 124; les Bénédictins du *Gallia* le rapportaient à l'an 1025.

France. Ce document est de 1050 & mentionne quatre abbés de Villemagne morts avant cette époque.

III. RICHER, avant 1050.

IV. PONS, avant 1050.

V. GAIRAUD, avant 1050.

VI. ARMAN reçut, en novembre 1087, d'un certain Ermengaud, le village de Bajelle, avec les hommes qui y demeuraient.

VII. AUBERT ou ARBERT, cité dans une charte de Béziers de 1092.

VIII. HUGUES I, avant 1142; mentionné avec le suivant par le rouleau mortuaire de Saint-Aubin.

IX. BÉRENGER I était abbé le 30 mars 1142 (v. st.), quand il obtint de l'évêque d'Albi, Hugues, la confirmation du don de l'église de Saint-Gervais, fait à Villemagne par son prédécesseur Aldegaire; il mourut avant 1154, date du rouleau mortuaire de Robert, abbé de Saint-Aubin d'Angers, qui le mentionne au titre XXVII.

X. HUGUES II fut présent, en septembre 1156, à un jugement rendu par Estève de Servian; il n'était encore qu'abbé élu. En 1159, avec l'assentiment de son chapitre, il permet à Ermengaud, abbé de Valmagne, de ne payer ni leude, ni péage dans les terres de son monastère, & conclut avec lui une association spirituelle. La même année, il accordait à Salvanés un privilége analogue. En 1161, il permit l'entrée dans son monastère d'un moine de cette dernière abbaye. Enfin en 1162, Pierre, évêque de Rodez, informait le pape Alexandre III qu'il avait donné à Nonenque des terres à lui cédées par Hugues, abbé de Villemagne.

Les auteurs du *Gallia Christiana* donnent pour successeur à Hugues un certain *Raimond*, qui, en 1169, aurait prêté serment de fidélité au roi de France; ce fait était absolument impossible au douzième siècle, & l'identité des initiales de leurs noms nous fait rapprocher ce Raimond de Robert, abbé en 1389.

XI. BÉRENGER II restaura l'abbaye & régla l'administration des biens. Il obtint de Louis VII, à une époque indécise, un diplôme de protection, confirmé par Philippe-Auguste en 1210. Il paraît d'abord en 1173, année où Guillaume, évêque d'Albi, lui confirma la possession de l'église de Saint-Gervais. En 1182, il avait querelle avec l'évêque de Béziers, au sujet de l'église de Saint-Pierre de Razès; une sentence, rendue par Guillaume, abbé de Saint-Aphrodise, & Guillaume de Narbonne, chanoine de Béziers, lui donna gain de cause. En 1189, l'aumônier du couvent acquiert en son nom le lieu de Marnagues, d'un certain Auger, moyennant soixante sous de Melgueil. L'année suivante, il permet la vente d'un jardin, sis à Villemagne. En 1192, les abbés de Candeil & de Saint-Pons apaisent la querelle qui s'était élevée entre lui & l'évêque d'Albi, Guillaume-Pierre, au sujet de Saint-Gervais; celui-ci lui en confirme la possession & ordonne aux habitants de cette paroisse de lui obéir désormais, sauf la juridiction épiscopale. En 1195, le prieur de Soumartre & l'abbé de Vabre lui vendirent une partie des forêts de Soumartre; & la même année, il permit aux habitants de Bédarieux d'élever des fortifications pour se défendre contre les attaques des barons du voisinage. Le 10 juin 1197, il persuade Salomon, seigneur de Faugères, de modérer les droits de péage & de leude qu'il exigeait des hommes du monastère; & cette convention fut approuvée de nouveau par lui & les hommes de Villemagne, deux ans plus tard. Il termine, en juin 1202, les contestations qui divisaient l'infirmier de Villemagne & les possesseurs des moulins à draps des bords de la rivière. Trois ans plus tard, grâce à l'intervention de l'évêque de Béziers, il força Estève de Servian à abandonner ses prétentions sur le château de Cassan. La dernière mention de Bérenger se trouve dans une vente faite par son baile, en février 1208 (v. st.).

XII. RAIMOND I paraît dès 1209. En mars 1212, il assiste au concile de Narbonne & souscrit une donation faite à l'église de Saint-Paul par l'archevêque Arnaud; l'année suivante, il est présent à une donation faite par Simon de Montfort à l'évêque de Béziers. On ne sait si ce fut lui ou le suivant, qui eut des démêlés avec Aimeri, vicomte de Narbonne, en 1216; les abbés de Caunes & de la Grasse durent écrire à ce dernier pour l'engager à y mettre fin. Raimond mourut le 26 juin, d'après le nécrologe de Saint-Pons.

XIII. Arnaud I ou Artaud eut de nombreuses contestations avec Guillaume, évêque d'Albi, au sujet du prieuré de Saint-Gervais; le prélat, qui y voulait introduire des chanoines, en chassa violemment les moines & commit de nombreux excès; Arnaud dut avoir deux fois recours à Rome, en janvier & février 1224 (v. st.). Il assista au concile de Béziers de 1225. En 1230, il souscrit un accord entre Durand, évêque d'Albi, & Pierre, archevêque de Narbonne, réglant les limites de leurs diocèses respectifs. En mars 1231, il acquiert divers droits à Cazelle. En 1232, par l'entremise de Thédise, évêque d'Agde, il termine ses différends au sujet de Saint-Gervais; la même année, des arbitres lui reconnaissent le droit d'instituer le curé de Puissalicon. En février 1238 (v. st.), il approuve le partage fait par Estève de Pézenas de ses fiefs de Bédarrieux & de Luzan. Le nécrologe de Cassan marque sa mort au 26 février.

XIV. Pierre I transige, le 23 mai 1241, avec Bernard, évêque de Béziers, au sujet de quelques dîmes; il paraît encore en 1246.

XV. Raimond II assiste, le 8 avril 1247, à la cession de Trencavel au roi de France; la même année & par son ordre le cellérier fait un engagement.

XVI. Pierre II du Breuil, sacristain, puis abbé dès 1247. En 1253, il forme avec le prieur de Cassan une association spirituelle; il assiste au concile de Béziers de 1255. L'année suivante, il fait un accord analogue avec Bérenger, abbé de la Grasse, & acquiert de Bègue Jourdain, abbé de Vabre, l'église de Soumartre, en échange de celle de *Fundamentum*, dans le diocèse de Rodez. En 1260, il se fait adjuger, par l'évêque de Béziers, contre Salomon de Faugères, la justice entière de Soumartre. En 1262, il reçoit une donation de Guillaume Gandale. En 1272, il envoie un procureur au concile de Béziers, ne pouvant y aller lui-même à cause de ses infirmités. La chaire vaquait le 20 janvier 1273 (n. st.), date d'un acte de l'aumônier & du procureur du couvent, administrateurs provisoires.

XVII. A., ainsi désigné dans une charte de l'église d'Albi de 1279.

XVIII. Pierre III; le 23 février 1283, trois arbitres, choisis par lui & la communauté des habitants de Villemagne, décidèrent que ceux-ci ne pourraient avoir de fours particuliers ou communs dans la ville & dans son territoire. Le 5 novembre 1296, il transigea avec les habitants de Taussac, pour le paiement des dîmes.

XIX. Gui déclara, le 15 décembre 1312, que les habitants de Saint-Nazaire de Lodazan étaient tenus de payer à l'aumônier le vingtième de leurs légumes. Il envoya un représentant au concile de Béziers de 1317.

XX. Guillaume d'Olargue, seigneur de Saint-Geniès de Barassan, donne le 13 août 1318 un champ à emphytéose. En 1323, il fut nommé abbé de Caunes par le pape Jean XXII.

XXI. Bertrand, prieur de Saint-Crespin, au diocèse de Vabre, nommé par le pape en 1323.

XXII. Sicard paraît dans une transaction, faite en chapitre le 3 octobre 1329; le 17 avril 1331, il reçoit l'hommage de Pons de Thésan, pour Garagues & Boissedon.

XXIII. Frotard paraît en 1331, année où il reçoit un nouvel hommage de ce même Pons de Thésan. En février 1332, il cède à Salomon de Faugères l'usage de quelques pâturages. Le prieur élu de Saint-Gervais lui compta, le 8 mars 1340, 80 livres dues à l'abbaye à chaque changement de titulaire.

XXIV. Ermengaud, indiqué comme abbé le 23 juillet 1364; meurt en 1368, sixième année du pontificat d'Urbain V.

XXV. Pons II, nommé par le pape en 1368. Par bulle donnée à Lyon, le 11 février 1373, Grégoire XI ordonna à l'abbé de Saint-Jacques de Béziers de l'aider contre les usurpateurs des biens de son église.

XXVI. Robert I, dont les Bénédictins ont fait deux abbés, prête hommage au roi pour Thésan, Saint-Geniès, Barassan & Aligne, en 1389; le 15 mai de la même année, en chapitre général, il approuve un accord relatif aux dîmes de Bédarieux. Il fut définiteur aux chapitres généraux des bénédictins, tenus au couvent des dominicains de Carcassonne en 1393 & 1398. En 1399, il sépare la mense abbatiale de

la mense capitulaire & assigne des revenus particuliers pour la nourriture des religieux.

XXVII. Michel est indiqué le 11 avril 1404. En février 1407, les syndics de Bédarieux promirent entre ses mains de s'acquitter loyalement de leurs fonctions. En 1409, il envoya un représentant au concile de Pise. En janvier 1412, il apaisa une contestation entre les syndics de Bédarieux & Raimond Malaure. Il mourut ou abdiqua en 1426; le siége était vacant le 28 octobre de cette année.

XXVIII. Hugues III de Poupian, élu en 1427; le 14 septembre de la même année, au moment de sa prise de possession, les syndics de Villemagne obtinrent de lui la confirmation de leurs priviléges, franchises & libertés. En 1432, il concède un droit d'usage dans ses bois aux habitants de Calmettes. En 1445, il unit le prieuré de Saint-Geniès à la mense abbatiale. Trois ans plus tard, il assiste au chapitre général tenu à Carcassonne.

A cause de son grand âge, il se démit en faveur du suivant, en se réservant la collation des bénéfices, droit qu'il exerçait encore le 12 novembre 1460. L'abbaye était en économat le 6 avril 1459.

XXIX. Antoine I de Thésan, de la famille de ce nom, prieur de Saint-Geniès; le 9 décembre 1463, il perçoit les lods & ventes de quelques terres à Boissedon. En 1472, il s'oppose à un accord passé entre Pierre Ramas, vicaire de Bédarieux, & le chambrier de Villemagne. Il eut avec Bernard du Verger, administrateur perpétuel de Joncels, un procès important qui fut porté devant le parlement de Toulouse; il le perdit, se pourvut en révision en 1481, & poussa si loin les choses, que le 28 juillet 1484, le parlement lança contre lui & ses complices un mandat d'amener. Sa mort, arrivée en 1484, vint empêcher de nouveaux scandales.

XXX. Antoine II Guillaume de Clermont, protonotaire apostolique, archidiacre de Cabrières, dans le diocèse de Béziers, & prieur de Saint-Martin, obtint la commende de Villemagne d'Innocent VIII, le 26 février 1484 (v. st.). Il administrait en même temps Saint-Thibéry. Le 28 décembre 1491, il augmenta les pitances des religieux qui n'étaient plus suffisantes pour leur permettre de vivre. En 1497, il passa un accord avec les syndics de Bédarieux; il fit son testament le 3 juillet 1499, se fit enterrer chez les clarisses de Béziers, & fit divers legs à ses abbayes; il donna à Villemagne la somme nécessaire pour faire un chef d'argent à saint Majan.

XXXI. François I Guillaume de Clermont fut pourvu par le pape, malgré les religieux, qui, réunis après la mort d'Antoine, avaient élu Tristan de Thésan, de bonne naissance, instruit & pieux, le 17 juillet 1499.

François était bachelier en droit & clerc de Lodève; il fut nommé par Alexandre VI, le 2 août 1499. En mars 1500, le même pape accorda aux religieux le droit de conférer les bénéfices pendant la vacance. François essaya, mais en vain, d'obtenir la commende de Saint-Thibéry.

XXXII. Arnaud II de Louère, nommé par Louis XII en 1504, mort en 1514.

XXXIII. Jean I Ferrier, archevêque d'Arles, breveté du roi en 1508; nomma pour son vicaire général Jean de Roquefeuille.

Il fit rebâtir, en 1510, l'église & le cloître & donna de grands biens à l'abbaye; mort à Marseille le 17 janvier 1521. — Après sa mort, les religieux se divisèrent, les uns élurent Raimond de Thésan, religieux de Saint-Pons, les autres Gisard de Corneillan, grand prieur.

Le roi nomma le suivant.

XXXIV. François II Guillaume de Clermont, fils de Tristan, baron de Clermont, & de Catherine d'Amboise; archevêque d'Auch, cardinal & légat d'Avignon, abbé commendataire en 1521. Il fut zélé pour le rétablissement de la discipline. En 1525, il nomma son vicaire général, Pierre Ciffred. Il paraît jusqu'en septembre 1528; à cette date, les moines demandèrent pour abbé Clément Cherny, abbé de Gaillac, qui en 1523 avait visité le monastère par ordre du parlement de Toulouse.

On ne sait s'ils obtinrent leur demande.

XXXV. Bernard de la Croix, abbé

commendataire; le 20 mai 1531, il distribue des domaines aux sept religieux alors à Villemagne, pour leurs vêtements & leur nourriture.

XXXVI. ROBERT II DE LA TOUR, qui avait déjà possédé divers prieurés, était abbé commendataire dès 1531. Il est mentionné en 1534 & en septembre 1543.

XXXVII. FRANÇOIS III DE FAUCON, successivement évêque de Tulle, Orléans, Mâcon & Carcassonne; abbé commendataire en 1543; prit possession le 28 février 1544. Il présentait à deux cures en 1553 & 1554.

XXXVIII. AMANIEU OU AMÉDÉE DE FOIX, breveté du roi en août 1554; successivement administrateur de l'évêché de Carcassonne, évêque de Mâcon & de Bazas; abbé commendataire jusqu'en 1556.

XXXIX. JEAN II DE CHAMBERT, docteur en droit, archidiacre de Narbonne, neveu d'Antoine de Chambert, abbé de la Grasse; institué par le pape en 1557. Les calvinistes détruisirent le monastère en 1562. Le 30 juillet 1565, il rachète le château de Bédarieux, aliéné par ses prédécesseurs pour payer les impositions royales. Il fut vicaire général de Charles de Bourbon, évêque de Carcassonne. En 1566, il reçoit l'hommage des habitants de Villemagne. Il mourut le 7 janvier 1575.

XL. RAIMOND VIGOR, Normand, abbé commendataire, prend pour procureur Arnaud Vigor, premier médecin de la reine, son parent, le 13 février 1579. D'abord conseiller au Parlement de Rouen, il devint plus tard maître des requêtes. Le 21 avril 1586, le duc de Montmorency saisit ses revenus à cause d'absence non justifiée, & ne les lui rendit que quelque temps après. Il paraît jusque vers 1599.

Après sa mort, l'abbaye tomba aux mains du maréchal de Thémines, qui, pour en assurer les revenus à son frère, Thomas d'Avausan, fit nommer le suivant par le roi & le pape.

XLI. JEAN III PERPÉTUE ALBOTI, prêtre de Cahors, obtint ses bulles en février 1599; son vicaire général paraît en 1604. Il mourut en 1616. Après sa mort, le frère du maréchal de Thémines continua à percevoir les revenus & à considérer l'abbaye comme une propriété de famille.

XLII. HENRI DE THÉSAN, désigné par lui en 1617, pourvu par bulle de Paul V au mois d'août, céda sa place à son neveu en 1626. Mourut à la fin de mai 1630.

XLIII. JEAN IV JACQUES DE THÉSAN, dont la sœur avait épousé Thomas d'Avausan; nommé par Urbain VIII en octobre 1626; il prit possession le 5 décembre 1628, mais ne jouit jamais des biens de l'abbaye, qui restèrent aux mains de sa famille.

XLIV. GABRIEL TROTIN, nommé par le roi & par le pape en 1634. Le seigneur de Pujol l'empêcha deux ans de prendre possession; il obtint du parlement de Toulouse un arrêt contre lui, le 12 juin 1636. Le 9 mai 1637, puis en 1638, il fait un double accord pour l'introduction de la réforme de Saint-Maur, accord approuvé par le parlement de Toulouse en 1639; il ne fut mis à exécution qu'en 1661. Les querelles & les violences du vicomte de Pujol forcèrent Gabriel à se démettre en faveur du suivant (10 juin 1647).

XLV. FRANÇOIS IV DE MIRMAND, de Montpellier, parent du vicomte de Pujol, abbé commendataire de 1647 à 1655, année où il céda son titre à son frère.

XLVI. JEAN V DE MIRMAND, nommé par le pape & le roi, prit possession le 18 juillet 1655. Le 17 septembre 1661, les anciens religieux cédèrent la place à ceux de la congrégation de Saint-Maur; Jean fit avec ceux-ci un nouveau concordat en 1664, & le 2 juin 1669, la sacristie & les reliques de saint Majan leur furent remises par D. Paul Abbes, ancien sacristain.

XLVII. N. DE THÉSAN, conseiller à Toulouse, de la famille de Pujol & d'Olargue. Il fut probablement abbé commendataire, mais ne fit que couvrir de son nom l'usurpation des seigneurs de Pujol. Il mourut en 1703.

XLVIII. PIERRE IV DE GAYET, vicaire général de l'évêque de Béziers, abbé commendataire le 31 octobre 1704; se montra le bienfaiteur des pauvres.

XLIX. N. DE BOIZAI-COURTENAY, pourvu en 1752.

L. N. JOUFFROI D'ABANS, pourvu en 1772. [A. M.]

NOTE CXV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Salvi.

(Diocèse d'Albi.)

L'USAGE constant, dans les premiers siècles de l'Eglise des Gaules, fut d'ensevelir les évêques, non point dans les églises cathédrales, mais dans des basiliques, généralement situées hors des murs de la cité & consacrées à cet usage de temps immémorial. Telle fut l'église de Saint-Salvi, à Albi, dédiée à l'un de ses premiers évêques dont on y vénérait les reliques. Autour de son tombeau dut se rassembler de bonne heure une congrégation de clercs, que nous trouvons, au dixième siècle, organisée en chapitre, sous la direction d'un abbé & l'autorité de l'évêque. Au douzième siècle, elle fut remplacée par des chanoines réguliers, soumis à la règle de Saint-Augustin; depuis déjà un siècle, l'abbé avait pris le titre de prévôt. En 1493, le nombre de ces chanoines fut réduit à quinze; Clément VII prononça leur sécularisation en 1523.

Le chapitre de Saint-Salvi eut à subir de nombreuses vicissitudes. Vers le milieu du douzième siècle, l'irrégularité s'y mit, & pendant assez longtemps, il resta sans prévôt. L'évêque d'Albi, Guillaume-Pierre, qui en avait autrefois été chanoine, résolut, vers 1185, d'y restaurer la vie régulière. Il nomma un prévôt que dès lors les chanoines purent élire. La règle qui leur fut imposée consista surtout dans l'observance de la vie commune & dans l'assiduité aux offices. Plus tard, en 1498, Alexandre VI consentit à l'établissement dans l'église de quatre offices d'enfants de chœur, dont l'entretien fut assuré au moyen du revenu de l'une des quatre vicairies séculières. Une chapelle de musique y fut fondée par le pape Jules III & autorisée par le Grand-Conseil en 1552. Enfin, en 1523, à la demande du prévôt Claude de Mondoire, Clément VII prononça la sécularisation du chapitre; l'espace manquait pour reconstruire les édifices claustraux; le lieu même, entouré d'une ville populeuse, ne permettait plus de se livrer à la méditation. On y établit donc une prévôté, douze canonicats, douze prébendes, quatre bénéfices simples, huit vicairies & deux offices; la vie en commun & la règle de Saint-Augustin furent supprimées; les biens & les charges furent également répartis.

Le prévôt était élu par le chapitre & confirmé par l'évêque; il nommait à tous les prieurés, aux cures dépendantes des menses prévôtale & capitulaire, & aux canonicats vacants par mort pendant les quatre grandes fêtes de l'année & au jour de Saint-Salvi.

Les autres dignités étaient conférées par les chanoines & par lui à tour de cheville. Il officiait pontificalement avec l'anneau & la crosse.

En 1715, le chapitre renfermait, outre les douze chanoines & le prévôt, cinq hebdomadiers, cinq musiciens prébendés, quatre sous-diacres, un organiste, deux bedeaux & quatre enfants de chœur.

Le chapitre reçut, pendant le moyen âge, un grand nombre de donations : du comte de Rouergue, en 961; du vicomte Matfred, en 966; de Garsinde, comtesse de Toulouse, en 975; d'Adélaïde, vicomtesse de Narbonne, en 977. Il était seigneur haut-justicier des lieux de Mont-Salvi, Cambon & Grézet & envoyait un député à l'assemblée des trois états du pays d'Albigeois. Il était en relations spirituelles avec les communautés de Burlas, séant à Lautrec, de Gaillac & de Saint-Sernin de Toulouse; le nécrologe de celui-ci mentionne les frères de Saint-Salvi au 15 septembre[1].

Les reliques de saint Salvi furent conservées de tout temps dans l'église; le chef en fut renfermé dans une châsse précieuse, donnée par Raimond, comte de Toulouse, & à la fin du quinzième siècle,

[1] Nous avons employé pour cette notice les pièces renfermées dans le tome 113 de la collection Doat; 300 feuillets de ce volume sont consacrés à Saint-Salvi.

Louis d'Amboise, évêque d'Albi, donna une châsse pour recevoir les os & les cendres.

Abbés & prévôts de Saint-Salvi.

I. DÉODAT était abbé sous l'épiscopat d'Angelvin, évêque d'Albi; il est témoin à un acte par lequel cet évêque reçoit l'église de Monastier (921).

II. GAUZBERT I, sous l'épiscopat de Miron, qui reçut en son nom la donation d'un alleu, dans l'Albigeois (960).

III. GUITARD I, abbé la deuxième année du roi Robert (998).

IV. ADÉMAR, dans un acte d'un certain Rémi, sous le règne de Robert (avant 1031).

V. ANSELME paraît dans un acte que le *Gallia* date de 987, mais que dom Vaissete rapporte mieux à 1032; par cet acte, l'abbé de Saint-Salvi, à la demande des évêques du voisinage & du vicomte Bernard-Aton, permit la construction d'un pont sur le Tarn, pour la commodité des habitants de la cité, & abandonna le port de Saint-Salvi.

VI. PIERRE I, prévôt, reçut, vers 1060, une donation de l'évêque de Nimes, Frotaire, & de son frère, le vicomte Bernard. Peu après, les chanoines de Saint-Salvi eurent querelle avec l'évêque d'Albi, Frotard, au sujet des églises de Loupian & de la Salvetat, données à leur chapitre par Matfred Dido; la donation de ce dernier fut confirmée par ses fils (vers l'année 1079).

VII. PIERRE II SAISSET (*Saxeti*) était prévôt vers 1100, sous l'épiscopat d'Aldegaire; il reçut au nombre des chanoines de son église Sicard, fils de Bernard.

GUITARD était simplement prieur en 1120, date d'une bulle de Callixte II en faveur du chapitre. La réforme venait d'être établie dans le monastère.

Suit une grande lacune dans la série des prévôts; cependant nous voyons le monastère exister toujours; en 1157, Guillaume, évêque d'Albi, & Pierre, abbé d'Ardorel, ménagent un accord entre lui & Sainte-Cécile, au sujet de l'hôpital & de l'église d'au delà du pont d'Albi.

VIII. GAUSFRED, *minister Sancti Salvii*, était prévôt en 1162, année où, de concert avec le prieur Bernard, il cédait à Guillaume de Vissen diverses terres sur le bord du Tarn, en échange de ses droits sur le chemin de la Caussade. La même année, il s'accorde avec Gauzbert de La Roque, pour Saint-Michel de Barzac. Quatre ans plus tard, le chapitre réclama auprès du vicomte Raimond-Trencavel le rétablissement de l'ancienne coutume d'un repas annuel, dû par les clercs de Sainte-Marciane aux chanoines de Saint-Salvi.

IX. GAILLARD I fut élu prévôt lors de la restauration du monastère par l'évêque Guillaume-Pierre, vers 1185; il posséda cette dignité jusque vers 1200.

X. GUILLAUME I PIERRE, évêque d'Albi, élu prévôt par les chanoines (1212-1213).

XI. RAIMOND I DU PORTAL est mentionné dans des chartes de 1215 & 1216; en 1220, il est témoin d'une transaction entre l'évêque Guillaume & les habitants d'Albi, permettant à ceux-ci de disposer de leurs biens par testament.

XII. GAILLARD II DE RABASTENS était prévôt en 1224; en 1227, il obtint de l'évêque un certain nombre de prérogatives spirituelles. Il promit entre les mains du sénéchal royal, Philippe de Bertezi, au chapitre cathédral, à l'évêque & aux habitants d'Albi, de les secourir fidèlement. Il eut avec Durand, évêque d'Albi, de nombreuses discussions, toutes terminées à son avantage en 1229 & 1230.

Il fut l'un des commissaires choisis pour faire enquête sur le mariage du comte de Toulouse & de Sancie d'Aragon; lui & Durand, évêque d'Albi, en prononcèrent la nullité.

En 1246, il termine un procès avec Bernard, prévôt de Saint-Cécile. Il s'occupa activement de l'administration des biens du chapitre. En 1257, il faisait reconstruire son église; l'évêque de Rodez lui accorda, le 21 juillet, une lettre d'indulgences pour les bienfaiteurs de cette œuvre. Il paraît enfin dans une transaction du 17 novembre 1259, entre les chanoines & le précepteur de l'hôpital de Raissac.

XIII. GAUZBERT II DE LESCURE, prévôt de 1263 à 1265.

XIV. PIERRE III DE LA CAUNE était prévôt en 1265; il s'accorda avec le chapitre, le 10 novembre 1270, au sujet de la reconstruction du cloître, & s'engagea à contribuer à la dépense dans la proportion de dix livres de Cahors par an; les chanoines promirent le dixième de leurs revenus; le chapitre comprenait alors dix-sept membres, y compris les dignitaires. Le 29 avril 1276, le même reçut l'hommage de Philippe Ouric, chevalier d'Albi, pour des rentes sur les paroisses de Sainte-Marciane & de Saint-Affrique.

XV. BÉGUE I BOURSIER paraît fréquemment de 1278 à 1303. En 1283, il s'accorde avec l'abbé de Candeil, au sujet de divers territoires. En 1287, il fait un échange de dîmes avec le prieur de Rabastens; la même année, la veuve de Pierre de Salvanhac lui restitue des dîmes usurpées. Deux ans plus tard, le chapitre avait querelle avec la maison du Temple de la Selve, diocèse de Rodez, au sujet des limites de divers territoires. Enfin, le 20 août 1303, Jourdain de Salvanhac confirme l'abandon consenti par sa mère en 1287.

XVI. AMELS VASSAL, 1309.

XVII. PIERRE IV BOURSIER, docteur en décrets, 1322.

XVIII. RATIER DE PENNE avait querelle avec les treize chanoines de son chapitre, en novembre 1334, à propos des dépouilles & des biens des prieurs & des chanoines. Il fut décidé que tous les membres du chapitre pourraient librement disposer de la moitié de leurs biens; l'autre moitié dut rester au prévôt & au vestiaire des chanoines. En février 1335, le nouvel évêque d'Albi, Pierre, reconnut qu'en entrant dans l'église de Saint-Salvi, après sa prise de possession, il n'avait point entendu préjudicier aux droits du chapitre. En 1340, Ratier nomma des syndics généraux du chapitre. Le 4 août 1342, Philippe VI déclara que pour empêcher le chapitre de Saint-Salvi d'être en butte aux attaques de certains malveillants, il le prenait sous ses protection & sauvegarde spéciales. L'année suivante, on apposa solennellement les panonceaux du roi au lieu ordinaire des processions du chapitre, pour indiquer à tous cette protection & sauvegarde. Ratier vécut jusqu'en 1352.

XIX. ANDRÉ VIGUIER, 1359.

XX. PIERRE V DE LAUSET accorda, en 1362, aux consuls d'Albi, la permission d'employer une des cloches de l'église à marquer les rondes & les changements de garde, en temps de guerre. Il était encore prévôt en 1375 & peut-être encore en 1380.

XXI. GUILLAUME, licencié en décrets, prévôt en 1388.

XXII. RAIMOND II GUARIN, 1405.

XXIII. PIERRE VI AMELS, mort en 1436.

XXIV. RAIMOND III LAURET, prévôt élu en 1436; paraît encore en 1439.

XXV. JACQUES I LAURET se démit en 1456, en faveur du suivant. La bulle de Callixte III approuvant cette démission est du 23 mai.

XXVI. BÈGUE II MONTANHA, prieur des Connils, au diocèse d'Albi, & chanoine régulier, institué par Callixte III, le 23 mai 1456. La même année, le pape ordonna aux officiaux de Toulouse, Carcassonne & Rodez de faire restituer les domaines de Saint-Salvi, usurpés par des laïques & par des prélats. Bègue paraît encore en 1463 & meurt en 1477.

XXVII. PONS DU PUY, élu en 1477; nomme, en 1485, un procureur pour rendre hommage à Jean de Vésins, vicomte de Lautrec, & à Pierre, baron de Lescure. En 1488-89, il a avec Louis, évêque d'Albi, une violente contestation; l'évêque voulait forcer les chanoines à renvoyer leurs servantes & à les loger hors des bâtiments claustraux. La querelle fut portée devant le métropolitain, puis devant Innocent VIII qui nomma des commissaires en janvier 1491. Elle durait encore en 1498.

XXVIII. RAIMOND IV YCHER, élu en 1490. Il obtint plusieurs bulles de priviléges d'Alexandre VI, en juillet 1493; la même année, en juin, le même pape consentit à la réduction du chapitre à quinze chanoines.

XXIX. GÉRAUD BOYSSERIE, prévôt en 1497. La même année, Alexandre VI accorda aux chanoines divers priviléges dont ils avaient usé autrefois, mais dont les actes s'étaient perdus. A cette époque il y eut de grandes luttes au sujet de la pré-

vôté; Géraud eut pour compétiteurs *Jean Isarn*, en 1499, *Louis Isarn*, en 1504; il semble l'avoir emporté, car il prit possession en février 1506. Un autre de ses compétiteurs fut *Déodat Isarn*, qui, en 1506, obtint de Jules II des bulles de confirmation.

XXX. Hélion Jofroy, fondateur de la Chartreuse & des annonciades de Rodez, vivait en 1520; il était chantre de l'église de Rodez & neveu du cardinal d'Arras.

XXXI. Claude de Mondoire obtient, en 1523, de Clément VII, une bulle de sécularisation. Il était abbé de Ferrières, dans le diocèse de Clermont, archidiacre d'Albi & chanoine-comte de Lyon. Il vivait encore en 1541.

XXXII. Jacques II du Faur, abbé de la Chaise-Dieu, prévôt en 1551.

XXXIII. Georges d'Armagnac, cardinal-archevêque de Toulouse, 1564.

XXXIV. Jacques III de Villemur, 1565.

XXXV. Pierre VII Armay, 1597-99. Il eut pour compétiteur, en 1598, un certain *Pierre Mouret*.

XXXVI. Alphonse I d'Elbène, évêque d'Albi, 1610.

XXXVII. Alphonse II d'Elbène, neveu du précédent, lui succède en 1640.

XXXVIII. Louis Manchaud, 1643.

XXXIX. Jacques IV Cardon, 1661.

XL. Jérome-François Cardon, nommé en 1691; était encore prévôt en 1715. [A. M.]

Note 116

NOTE CXVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Jacques.

(Diocèse de Béziers.)

L'abbaye de Saint-Jacques, située dans la ville de Béziers & affiliée à l'ordre de Saint-Augustin, était moins ancienne que sa rivale, Saint-Aphrodise. On ne sait ni quand, ni par qui elle fut fondée; ses premiers abbés connus vivaient au commencement du dixième siècle.

Soumise, comme Saint-Aphrodise, à l'évêque, elle était aussi astreinte aux mêmes obligations. L'abbé, à son entrée en charge, prêtait serment à l'évêque, remplissait son stage à Saint-Nazaire & y faisait l'office de chanoine hebdomadier, sous peine d'amende.

L'histoire de Saint-Jacques est assez obscure. En 969, les exécuteurs testamentaires du vicomte de Béziers Rainard lui font, par son ordre, diverses donations. En 990, donation analogue des exécuteurs testamentaires du vicomte Guillaume. En 1664, l'abbaye fut rattachée à la congrégation des chanoines réguliers de France, qui essaya d'y ramener la régularité.

Abbés de Saint-Jacques.

I. Aimeri était abbé la dixième année de Charles le Simple (908), date de contestations entre lui & un certain Arion pardevant Boson, vicomte de Béziers.

II. Adaulfe revendique en 920, pardevant l'évêque Raimond & le vicomte Boson, un bien donné à Saint-Jacques.

III. Matfred, fils d'Ermengaud de Cazouls, assiste avec son père à un plaid tenu à Béziers le 20 août 1053.

IV. Raimond reçut, sous le règne de Philippe I (1060-1108), une donation de Bernard-Pierre.

V. Hugues I était abbé en 1093 & 1094.

VI. Arnaud de Lévezon était à la fois évêque de Béziers & abbé de Saint-Jacques, à la fin du onzième siècle & au commencement du douzième.

VII. Géraud reçut en 1104 une donation d'Imbert & de sa femme Adélaïde.

VIII. Hugues II fait diverses acquisitions en 1120.

IX. Bruno paraît dans un acte de 1137. En 1148, il reçoit d'un certain Pons le lieu de Villeneuve. En 1153, il avait une contestation avec un nommé Riculfe. Le nécrologe de Cassan mentionne sa mort au 25 mars.

X. Guillaume I Bernard est témoin, en 1170, d'une donation faite à l'église de Béziers par Bernard d'Aligne. Une charte

d'Aniane de 1173 le cite. Le cartulaire de Béziers le mentionne en 1174, & en 1178, dans un engagement fait par l'évêque Bernard, prêt à partir pour le concile de Latran.

XI. PIERRE I DE PEYRIÉS (*de Parietibus*), chanoine de Cassan, devint abbé de Saint-Jacques en 1181. En 1182, il assiste à une donation de Bérenger de Puissourguier à Aniane. En 1191, il a des différends avec Gaufred, évêque de Béziers, au sujet de l'hommage qu'il lui refusait; ils furent terminés par voie d'accord en 1194. Le nécrologe de Cassan l'indique au 3 mai.

XII. GUIRAUD, indiqué dans une charte de l'église de Béziers de 1213.

XIII. BÉRENGER est cité dans une charte de Béziers de 1225. En 1232, le 27 mai, il souscrit la sentence portée par Thédise, évêque d'Agde, & Bernard, évêque de Béziers, contre l'élection de P. Guiraud, sacristain de Saint-Paul de Narbonne, comme abbé de ce monastère. En 1235, il est encore cité dans une charte de Narbonne. Le vieux nécrologe de Saint-Sernin de Toulouse mentionne sa mort au 16 mars.

XIV. GUILLAUME II ARNAUD, souscrit en 1245, la lettre écrite par les abbés & évêques de la Province à Innocent IV, en faveur de l'Inquisition. Il fut désigné par Othon, cardinal-évêque de Porto, pour décider auquel devait appartenir l'église de Gabian, à Blaise, sous-diacre apostolique, ou à Guillaume, archevêque de Narbonne; il l'adjugea à celui-ci. Innocent IV lui adressa successivement deux bulles relatives à divers sujets. Il mourut le 27 mai, d'après le nécrologe de Cassan.

XV. PIERRE II est cité dans un acte de Saint-Aphrodise de 1264. Il fut procureur de son homonyme, abbé de cette abbaye, au concile de Montpellier de 1269, & aux états de la sénéchaussée, tenus à Béziers en 1271.

XVI. GUILLAUME III BERNARD, abbé en 1273.

XVII. B. 1304-1305.

XVIII. PIERRE III, abbé en 1328. On l'accusa de prodigalités & de mœurs licencieuses; par bulle du 23 mars de cette année, Jean XXII chargea Etienne Chotard, sacristain de Lodève, le prieur des dominicains & le gardien des franciscains de Béziers, d'informer sur sa conduite.

XIX. GUILLAUME IV SERMAR, abbé de 1363 à 1390.

XX. B., connu seulement par l'initiale de son nom, 1401-1406.

XXI. GUI DE GARRIGUE, 1417.

XXII. PIERRE IV, 1433.

XXIII. ANDRÉ DES ORTS rend hommage à l'évêque de Béziers en 1433.

XXIV. JACQUES I CARIET ou CARESE, abbé dès 1438, année où l'évêque de Béziers le cite en promulguant quelques canons du concile de Bâle. Le 23 mai 1439, le pape Eugène lui commettait le soin de faire rendre aux augustins de Béziers diverses sommes d'argent qu'on leur avait enlevées. Il est encore cité en 1443. Il devint évêque de Maurienne le 30 septembre 1451; on ne sait si son élection fut confirmée.

XXV. BARTHÉLEMY I 1455-1459-1461.

XXVI. JEAN I ENAULT, abbé en 1462, se démit entre les mains du pape Paul II en 1465. L'abbaye était dans un grand délabrement, les bâtiments en ruines, le temporel dilapidé ou engagé. Jean se réserva d'ailleurs une pension de 10 écus d'or & le prieuré de Plahan, dépendant du monastère.

XXVII. GÉRARD LE ROUGE, abbé d'Aniane, nommé par une bulle de Paul II du 28 avril 1465. Il se démit en faveur du suivant.

XXVIII. JACQUES II LE ROUGE, prieur de Serignan, protonotaire apostolique, administrateur perpétuel de Saint-Jacques depuis 1473 jusqu'en 1491. Il mourut en 1494.

XXIX. CHARLES LE ROUGE, abbé de 1495 à 1497.

XXX. JEAN II LE ROUGE, frère aîné du précédent, religieux d'Aniane, abbé depuis 1501 jusqu'en 1519, année où il se démit en faveur du suivant, en se réservant une pension.

XXXI. JEAN III LE ROUGE, frère cadet du précédent, pourvu sur sa démission par Léon X, le 1er juin 1519. Il siégeait encore en 1532.

XXXII. JEAN IV ou JACQUES D'ARNOVE ET DE MARSEILLARGUES, professeur en

Note 116 droit, pourvu en 1534. Il était vicaire général de l'évêque de Béziers en 1546, & lui prêta hommage en 1556.

XXXIII. Pierre V Dupuy, 1588.

XXXIV. Anne de Murviel, évêque de Montauban, pourvu en 1606, céda son titre au suivant, moyennant une pension.

XXXV. Jean V Louis de Murviel, neveu du précédent, clerc de Béziers, nommé par le roi le 30 septembre 1633. La réforme s'introduisit de son temps à Saint-Jacques en 1664, date de son union à la Congrégation de France. Jean mourut en 1705, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

XXXVI. Artus II Timoléon de Barcos, abbé de Saint-Siguéran, docteur en Sorbonne, chanoine de Paris, nommé par le roi le 31 octobre 1705; mort en 1764.

XXXVII. N. Guillot de Montdésir, 1764.

XXXVIII. N. Cortois de Pessigny, 1780. [A. M.]

Note 117

NOTE CXVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye du Mas-Garnier[1].

(Diocèse de Toulouse.)

L'origine de l'abbaye du Mas-Garnier, située dans le diocèse de Toulouse, à cinq lieues au nord de cette ville, & dans la jugerie de Verdun, ne remonte pas au delà de l'année 940. Un acte, renfermé dans le cartulaire de Lézat, rapporte que le vicomte Aton-Benoit, & son épouse Amélie, ne pouvant avoir d'enfants, firent vœu d'élever, chacun sur leurs domaines, un monastère; la femme construisit Mas-Garnier, le mari fonda Lézat. Note 117

A peine fondée, l'abbaye du Mas fut soumise, en même temps que Lézat, à Saint-Michel de Cuxa en Roussillon, qui, sous la direction intelligente du célèbre Guarin, venait de devenir le centre d'une association monastique, dans le genre de l'ordre de Cluny. Cette union, confirmée par le pape Jean XV dans une bulle de 993, dura peu d'ailleurs; l'association fut dissoute après 1001, date de la mort de Guarin. Le monastère, dont l'histoire est fort obscure pendant le onzième siècle, se vit alors en butte aux prétentions des abbés de Lézat qui voulaient l'assujettir à leur suprématie. Au concile de Clermont de 1095, Séguin, abbé de ce dernier couvent, se plaignit aux pères assemblés de la conduite de l'abbé du Mas, Bertrand, qui refusait de reconnaître son autorité. L'archevêque de Tolède, nommé arbitre par le concile, admit les réclamations de Séguin, & confirma l'union du Mas à Lézat; Bertrand promit de se soumettre le lendemain; mais dans la nuit il quitta le concile, & ne céda que plus tard après menace d'excommunication & de suspension. Les dissensions, un moment apaisées, recom-

[1] L'abbaye du Mas-Garnier a été de la part de M. Jouglar, de Bouillac, l'objet d'un travail assez étendu (*Monographie de l'abbaye du Mas-Grenier*, Toulouse, 1865, in-12); mais dans cet ouvrage qui, sur plusieurs points, rectifie les travaux des Bénédictins, l'auteur a eu tort de rapporter à 842 la fondation de l'abbaye, sur la seule foi de la trop fameuse charte d'Alaon, que rien jusqu'ici n'est venu confirmer. C'est ce document apocryphe qui, seul, révèle l'existence d'un prétendu Antoine, vicomte de Béziers, restaurateur imaginaire de Lézat & du Mas-Garnier. En outre, dans plusieurs cas, M. Jouglar accepte trop aisément les affirmations d'une sorte de pouillé du dix-huitième siècle, qui n'est susceptible d'aucune espèce de contrôle, les archives du monastère ayant disparu depuis longtemps, & qui doit même renfermer nombre d'erreurs. C'est ainsi que l'auteur de ce travail, ayant mal copié la légende d'un sceau de l'an 1400, qui portait ces mots : *Rostegnus, abbas S. Petri Mansi Garnerii*, a inventé un certain *Tegnus*, premier abbé du Mas, dont le nom se serait retrouvé sur les sceaux de tous ses successeurs; en 1400, les abbés du Mas ne connaissaient certainement pas le nom du premier de leurs prédécesseurs, nom d'ailleurs absolument inusité; & jamais on n'a relevé nulle part cet usage de mettre sur les sceaux le nom du premier abbé de l'abbaye, quand cet abbé n'était pas le saint même, patron du monastère. En tout cas, le livre de M. Jouglar renferme des renseignements intéressants sur l'histoire du monastère pendant les trois derniers siècles de son existence. [A. M.]

mencèrent bientôt; Bertrand s'opposa à une visite que Séguin voulait faire dans son monastère & chassa les moines de Cluny, qu'y avait introduits le légat apostolique Brunon. La lutte s'envenima, &, vers 1112, les moines de Moissac, héritiers des prétentions de ceux de Lézat, se plaignirent amèrement au pape Pascal II; mais leurs plaintes restèrent sans effet, par suite de l'union effectuée, vers 1098, entre le Mas & l'abbaye de la Cluse, dans le Piémont. Cette puissante protection imposa silence aux réclamations de l'ordre de Cluny. L'abbé de la Cluse eut sur le Mas droit de visite & de réforme, dut veiller à l'administration du temporel & confirmer l'élection de l'abbé : cette union dura; en 1245, Innocent IV mentionne notre abbaye au nombre des possessions de la Cluse. Elle en faisait encore partie en 1458.

Plus tard, l'abbaye fut unie successivement à la congrégation des Exempts (1607), puis à celle de Saint-Maur (25 août 1640); l'abbé chassa les moines réformés; mais ceux-ci en appelèrent au Parlement de Toulouse & au conseil privé, & l'union fut approuvée par le parlement de Toulouse, le 11 février 1643. En 1646, ils firent avec l'abbé un nouveau concordat. La même année, les réformateurs s'installèrent au Mas de Verdun, près du monastère; ils y restèrent jusqu'en 1660; à cette époque, un nombre suffisant de cellules ayant été construit, ils entrèrent à l'abbaye le 1er novembre. Ils reprirent & achevèrent la reconstruction complète du monastère, dont les anciens bâtiments avaient été dévastés par les calvinistes au seizième siècle.

Le Mas-Garnier porta un grand nombre de noms; dédié à saint Pierre, à la Vierge & à saint Girons, il s'appela le *Mas de Verdun, Saint-Pierre de la Court, Garnesium*, &c.

Le monastère eut à subir de nombreuses vicissitudes. Les Anglais, sous le Prince Noir, le dévastèrent en 1355. L'abbé Gérard, au quinzième siècle, fit de vains efforts pour le restaurer; les querelles des abbés commendataires achevèrent sa décadence. En 1574, les calvinistes l'envahirent, dispersèrent le mobilier sacré, brûlèrent les manuscrits & les archives, détruisirent les reliques, chassèrent & maltraitèrent les moines, & renversèrent l'église & les édifices réguliers. Les religieux ne rentrèrent en possession qu'en 1600[1].

Abbés du Mas-Garnier.

I. HUGUES était abbé en 993, époque où une bulle de Jean XV confirma à Guarin, abbé de Cuxa, la suprématie de l'abbaye. Vers 1015, au mois de février, Forto-Guillaume, vicomte de Gimoez, lui abandonna l'alleu de Nones, près Grandselve.

II. RAIMOND I était abbé en 1070; l'année suivante, Raimond-Arnaud, & son fils Raimond, lui donnent la terre de *Gaia*, au terroir de Toulouse, avec l'église de Sainte-Marie. En janvier 1089, il acheta de Pons-Arnaud, moyennant cent sous de Toulouse, le lieu d'Ocamville; à ce moment, il était près de mourir.

III. BERTRAND I acheta de Pons-Arnaud la moitié de l'église d'Ocamville; & le 5 janvier 1095, moyennant quatre-vingt-dix sous & une mule, il acquit les droits de Arnaud-Gauzbert sur le même lieu. La même année, étant au concile de Clermont, il eut une querelle violente avec Séguin, abbé de Lézat, auquel il refusa obéissance; forcé de se soumettre, il quitta nuitamment la ville & n'y revint que sur les menaces de l'archevêque de Tolède. En 1106, il eut avec l'abbé de Moissac une nouvelle querelle, qui fut portée devant Pascal II, & dans laquelle intervint l'abbé de Cluny, supérieur de celui de Moissac.

IV. JEAN I reçut de Guillem de Bessens & de sa femme Marie, le quart des églises de Viviers & de Ricancele; ils offrirent, en même temps, leur fils Eudes à l'abbaye; la charte est datée de l'épiscopat d'Amélius, évêque de Toulouse, ce qui la rapporte à peu près à 1130.

V. EUDES, probablement le même qui fut offert vers 1130, reçut, en 1143 aux

[1] Nous nous sommes servi surtout d'un travail important, renfermant de nombreux extraits d'actes authentiques, qui se trouve au fo 290 du t. 22 du *Monasticon Benedictinum*. (Ms. lat. 12679.)

mois d'avril & de mai, d'Arnaud de Viviers, les dimes de Ricancele[1].

VI. Alacip ou Macip, paraît en août 1166, dans un échange entre Pons, abbé de Grandselve, & Garin, abbé de Sarlat. En 1178, il accorde à Vidal, abbé de Grandselve, la permission de construire des moulins sur la Garonne. On croit que ce fut lui qui donna aux turbulents habitants du Mas-Garnier leur première charte de libertés.

VII. Raimond II est cité dans une charte de Raimond V, comte de Toulouse, de 1180; par cet acte, ce prince prenait le monastère sous sa protection, confirmait ses priviléges, & déclarait que ni lui ni ses successeurs ne pourraient prendre d'albergue au château ou y élever des fortifications; de plus les habitants en furent libres & soumis à la seule abbaye. Le 8 septembre 1184, Arbert de *Deupantala* fut reçu comme frère de l'abbaye, à laquelle il abandonna quarante sous sur le quart du dîmaire de ce nom, qui lui était engagé.

VIII. Guillaume I Robert confirma, en 1198, à Arnaud-Amauri, abbé de Grandselve, le droit de pêche dans la Garonne & celui d'y construire un moulin, moyennant deux deniers de cens par moulin & deux deniers d'arrière-acapte.

IX. Pierre I Arnaud, mentionné dans un ancien catalogue à l'année 1200.

X. Eustache paraît en 1205 & dans les années suivantes.

XI. Guillaume II Ratier souscrit, en 1213, un accord passé entre Raimond, abbé de Moissac, & un certain Béraud. En 1229, il fait avec Élie, abbé de Grandselve, un accord relatif au village de Villenisagues. En novembre 1231, le prieur de Grandselve lui demanda de laisser, pour une fois, passer la Garonne à son sel sans payer de droit; Guillaume s'y refusa, craignant de créer un précédent. Il mourut avant octobre 1233.

XII. Bernard consentit pour une fois au libre passage du sel acheté pour la maison de Grandselve, en octobre 1233. En 1236, il accompagne Raimond, abbé de Moissac, dans la visite du monastère d'Exieu. Le 6 janvier 1248, il fit, avec les habitants du Mas-Garnier, un nouvel accord pour leurs libertés; l'abbé de Cluse, Guillaume, servit de médiateur; les droits de banalité du four & du moulin de l'abbé furent réservés. Enfin, en 1254, il transigea avec l'abbé de Grandselve au sujet des dîmes & des limites de plusieurs territoires.

XIII. Raimond III de Septènes passa de Clairac au Mas-Garnier. Le 18 mars 1255, il reçoit de Raimond, évêque de Toulouse, diverses églises; le même prélat confirma la jouissance de toutes les possessions de l'abbaye. L'abbé consentit, vers la même époque, à la mise en vigueur de règlements faits par le doyen de la Cluse, lors de sa visite & pria l'évêque de les ratifier. En 1257, il dut exclure un moine accusé de plusieurs crimes; l'évêque lui ordonna de le reprendre, &, sur son refus, envoya contre lui Pierre de Landreville, sénéchal de Toulouse, avec des gens d'armes; le sénéchal entra par force dans l'abbaye & en fit piller les effets mobiliers par ses soldats; enfin le prélat déposa l'abbé qui mourut de chagrin en 1264.

XIV. Vidal d'Espaon fut nommé par l'évêque à la place du précédent, vers 1260; sa conduite le força à abandonner la place, & il fut déposé en 1264.

XV. Guillaume III d'Alahan, fut nommé par les religieux à la place de Vidal, dont la tyrannie était insupportable. Le 8 mars 1265, il termina ses différends avec l'évêque de Toulouse, &, par acte du même jour, les commissaires nommés par le comte Alphonse, Philippe de Montléard, & Barthélemi d'Orléans, chanoine d'Angoulême, obligèrent Pierre de Landreville à restituer ce qu'il avait enlevé au monastère. En 1271, il reçoit l'hommage de Pierre-Jourdain pour les terres de Belprat & de Belcastel; le fils de Pierre lui renouvela cet hommage en 1300. En novembre 1271, il avait déjà prêté serment au roi. En 1277, il s'excuse de ne pouvoir assister au synode de Béziers. En 1279, voyant que les habitants du Mas-Garnier

[1] La charte est mal-à-propos datée de 1163 dans le *Gallia Christiana;* le manuscrit latin 12679, f° 291, la date mieux de 1143.

étaient toujours disposés à se révolter, il appela Philippe le Hardi en paréage, & depuis lors le roi & l'abbé nommèrent ensemble les officiers de justice[1]. En avril 1283, il apaisa une querelle entre l'évêque de Toulouse & l'abbé de Belleperche. Il mourut en 1304.

XVI. BERTRAND II DE FAUDOAS, de famille noble, frère d'Ainard, abbé de Clairac, paraît dans le catalogue, en 1306; en 1310, il fait un accord avec Girmond, prieur d'Auvillar; la même année, le 9 décembre, devant de l'argent à Jean Payen, changeur à Toulouse, lui & son frère s'acquittèrent envers lui. L'année suivante, le juge de Verdun lui reconnut le droit d'élire un cinquième consul dans la ville. Il est encore cité en 1312 & 1314, & mourut en 1317.

XVII. RAIMOND IV DE MONTAIGU fut transféré de Clairac au Mas par une bulle de Jean XXII, donnée à Avignon. En 1322, il transigea avec l'abbé de Grandselve au sujet de différents droits & de limites de territoires; c'est à lui que remonte dans l'abbaye l'office d'aumônier, auquel il assigna les revenus nécessaires. Il mourut en 1323.

XVIII. AIMERI DE MONTAIGU, nommé abbé en 1324 par Jean XXII. En 1333, à la suite d'une ordonnance de Bernard-Roger, abbé de Saint-Sever de Rustan, président du chapitre général, il assigna des revenus au chambrier, à l'infirmier & aux autres officiers claustraux. En mai 1337, de concert avec ses religieux, il décida qu'à l'avenir il n'y aurait plus, au monastère, que vingt-cinq religieux. Il vécut jusqu'en juillet 1348.

XIX. PIERRE II DE MARGUERITE, originaire du Limousin, était abbé en décembre 1348, date du don qu'il fit à son frère, Guillaume de Marguerite, de l'hôpital de Saint-Jacques du Mas-Garnier. Il vivait encore le 11 mars 1350.

XX. RAIMOND V HUNAUD, religieux de Saint-Théodard de Montauban; de prieur de Borrel devint abbé du Mas & mourut en 1351.

[1] Voir la pièce citée en appendice, par M. Jouglar, p. 199 de l'ouvrage précité.

XXI. GUILLAUME IV DE MIERS était auparavant abbé de Sainte-Sophie de Bénévent, devint abbé du Mas vers 1352; le 30 août 1365, il fait un échange de maisons situées au Mas. L'année suivante, il devint abbé de Saint-Gilles.

XXII. JEAN II ALBERT, prieur de Saint-Emerent d'Auch, nommé abbé du Mas par une bulle d'Urbain V de 1366; en 1368, il assiste au chapitre provincial des moines noirs des provinces d'Auch, Toulouse & Narbonne, tenu à Lavaur, chez les franciscains. En mai 1374, il vend une forge à Montesquiou. Il est encore cité en 1382.

XXIII. ROSTAING D'ANSOIS, abbé de 1391 à 1400; son vicaire général était Raimond Brogol.

XXIV. PIERRE III, mentionné le 8 mars 1404 dans une restitution faite au monastère par Jean Flammenche.

XXV. GÉRARD I élu, en 1408, président du chapitre général des bénédictins, tenu à la Daurade de Toulouse.

XXVI. PIERRE IV PELADON. Vers 1410, il assigne une île de la Garonne pour le vestiaire des religieux; il s'occupa avec soin & zèle de l'administration de l'abbaye. Le 15 novembre 1410, il présente à l'église de Saint-Jacques du Mas-Garnier. Il mourut le 18 juillet 1416, & fut enterré le 20 du même mois. Les moines élurent pour vicaires généraux, dans l'intervalle, le sacristain & l'infirmier.

XXVII. BERTRAND III DE BEDAT, élu par le couvent le 7 août 1416, après la mort du précédent; les auteurs du *Gallia* ne le font siéger que deux ans; mais nous le voyons créer des procureurs, le 18 janvier 1440, paraître en 1441 & en 1451.

XXVIII. JEAN III DE FELGAR, que les Bénédictins placent en 1418, ne fut abbé que de 1455 à 1457; il avait été nommé par le pape. En 1457, il se démit à cause de son grand âge.

XXIX. OUEN DE GAING, peut-être frère de Pierre de Gaing, abbé de Cadouin, était prieur de Saint-Sardos quand il fut élu le 4 novembre 1457. Guillaume, abbé de la Cluse, le confirma en 1458. Il eut dans Louis-Albert, évêque d'Aire, créé abbé par une bulle, un concurrent redoutable, dont il parvint toutefois à triompher. Ouen pa-

raît jusqu'en juin 1466, époque où il consentit un accensement en faveur d'un habitant de Montech.

XXX. Gérard II du Prat, prieur d'Auvillar, vicaire général du précédent, paraît en 1466; reçut, en 1474, une reconnaissance due par l'abbé de la Capelle, ordre de Prémontré. En 1478, il assiste au chapitre général, tenu par les bénédictins à la Daurade de Toulouse. On l'appela *le Grand*, par reconnaissance pour sa bonne administration. Le monastère, avant lui, tombait en ruines; l'église, la sacristie étaient dénudées; les biens aliénés ou sans valeur. Il pourvut à tout; fit entourer l'abbaye de murs, en fit réparer les bâtiments, augmenta les revenus, fit de nombreuses acquisitions, rétablit tout, fermes, moulins & prieurés, & mérita les éloges du pape Innocent VIII. En 1489, il institua une chapellenie dans l'église, desservie par trois prêtres & par un clerc séculier, y fit exécuter diverses œuvres d'art, & la dota richement; une bulle d'Innocent VIII, du 8 novembre 1489, approuva cette fondation. Il mourut universellement regretté en 1495.

XXXI. Antoine de Caraman, grand-prieur de la cathédrale de Montauban, était déjà abbé de Moissac & de Bonnecombe quand, vers 1494, aidé par son frère, le vicomte de Caraman, il s'empara de vive force du Mas-Garnier; il profitait de la maladie de son prédécesseur. Il en resta le maître, malgré les efforts des religieux, & ceux de Jean, cardinal de Sainte-Sabine, & de Jean de Castanha, religieux de Montmajour, tous deux pourvus de provisions. Cette résistance l'exaspéra, & jusqu'à sa mort, arrivée à Montricos en 1507, il s'attacha à vexer & à maltraiter les religieux du monastère.

XXXII. Bernard de Caraman, frère du précédent, nommé par Jules II, le 5 décembre 1507. Mort le 13 août 1508.

XXXIII. Mathurin de Balaguier, moine de Saint-Flour, nommé par Jules II en 1508; mort en 1509.

XXXIV. Gilles de Falgar, d'abord infirmier, puis prieur de Borrel, fut élu abbé le 18 décembre 1507; il fut confirmé par Jean de Varax, évêque de Belley & abbé de la Cluse; il ne fut reconnu par le pape qu'en 1509. Gilles s'appliqua avec zèle à l'administration du monastère; il orna l'église, fit bâtir & dota la chapelle de Saint-Joseph, fit de nombreuses acquisitions, & s'attacha à faire oublier aux religieux les rigueurs de son prédécesseur. En 1521, il abdiqua en faveur du suivant.

XXXV. Jean V de Touchebœuf devint abbé par cette démission; en 1554, il se démit de sa dignité en faveur de son frère, auquel il survécut, étant mort en janvier 1559. Il fut inhumé dans l'église abbatiale.

XXXVI. Pierre V de Touchebœuf, frère du précédent, prit possession en 1554, mort en octobre 1557; il fut enterré dans le monastère.

XXXVII. Jacques de Bajourdan, protonotaire apostolique, aumônier du roi, obtint une bulle du pape & un brevet du roi, & fut le premier abbé commendataire en 1559. Il mourut en 1593. Pendant son administration, l'abbaye fut envahie par les calvinistes, favorisés par les habitants du Mas-Garnier (11 mai 1574). Le cimetière fut occupé par eux & servit à leurs sépultures; les églises furent changées en temples & l'exercice de la religion catholique fut impossible; de plus, la ville devint, après l'édit de Nantes, une des places de sûreté des protestants. En 1600, Claude de Saint-Félix, conseiller du roi, chargé d'exécuter l'édit de Pacification, ordonna le rétablissement du culte catholique & la restitution des églises paroissiales & du monastère aux religieux, qui en avaient été si longtemps éloignés, moyennant le remboursement aux réformés des dépenses par eux faites pour l'entretien des bâtiments. Leur occupation avait duré trente-cinq ans, & pendant tout ce temps les religieux avaient vécu au Mas de Verdun[1].

A la mort de Jacques de Bajourdan (août 1593), il y eut une vacance; le roi nomma économe de l'abbaye, le 12 janvier 1595, Jean Blanvard, prêtre; le Grand-Conseil l'autorisa le 30 mars de la même année. Cependant deux intrigants, Pierre de Caulet & Jean Berthier, s'étaient ren-

[1] D'après deux actes de 1600 & 1609, ms. lat. 12679, f° 323.

dus à l'abbaye, &, sans avoir aucun titre, s'en disputaient la possession & agissaient comme abbés; après de longues querelles, aucun ne l'emporta, & ils durent céder au suivant.

XXXVIII. Christophe de l'Estang, évêque de Carcassonne, nommé par le roi en 1607, année de l'union du monastère à la congrégation des Exempts. Il mourut le 11 août 1621. L'abbaye vaquait en octobre 1621 & novembre 1622.

XXXIX. Jean V Alard des Plans, pourvu en 1623; se démit, en 1634, pour entrer dans un couvent de capucins.

XL. Guillaume IV de Guillermin était abbé en 1634; il mourut à Montpellier en mai 1660; c'est de son temps que l'abbaye fut unie à la congrégation de Saint-Maur.

XLI. Pierre VI Dupont de Gau, gentilhomme de Montpellier, chevalier de Malte, abbé commendataire par la protection de Mazarin en 1660; il se démit, en 1686, en faveur du suivant.

XLII. Jean VI Michel de Colbert de Villacerf, évêque de Montauban, puis de Toulouse; prit possession le 6 juin 1686; mourut le 11 juillet 1710.

XLIII. Fabius Brulart de Sillery, évêque de Soissons & abbé commendataire de plusieurs abbayes, obtint la commende le 17 août 1710. Il mourut le 15 novembre 1714.

XLIV. Henri de Nesmond, archevêque de Toulouse & l'un des quarante de l'Académie française; abbé de 1714 au 27 mai 1727.

XLV. Louis de Vialas de la Treille de Sorbs, breveté du roi à la fin d'août 1727; mort en 1743.

XLVI. François de Castellane Majastre, chanoine de Riez, nommé par le roi à la fin de juin 1743; mort en 1745.

XLVII. Louis de Belzunce, vicaire général de l'évêque de Marseille, breveté du roi le 3 juillet 1745; mort en 1772.

XLVIII. Charles-Auguste le Quien de la Neuville, né à Bordeaux le 25 juillet 1728; évêque d'Acqs; nommé à l'abbaye par le roi en 1772. Il était visiteur général des carmélites de France.

[A. M.]

NOTE CXVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Martin de Canigou[1].

(Diocèse de Perpignan.)

L'abbaye de Saint-Martin de Canigou fut fondée au onzième siècle par le comte de Cerdagne, Guifred, au pied de la montagne qui lui donna son nom.

Dans l'enclos même de Saint-Martin de Canigou[2], & à une petite distance de la porte extérieure (*porta forana*), on trouve les ruines d'une chapelle, autrefois paroisse de Castell, & qu'on appelait Saint-Martin; après la construction du monastère, on l'appela Saint-Martin le Vieux[3].

L'identité de ces noms de saints a répandu sur l'origine de l'abbaye une confusion qu'il importe de faire disparaître. — Les chartes originales mentionnent l'église de Saint-Martin (*domus*) & le monastère de Saint-Martin (*coenobium* ou *monasterium*). L'inventaire de 1586 signale aux nos 1101, 509 à 513, plusieurs dons faits à Saint-Martin, & c'est sous les dates de 997, 998, 999, 1000, 1007, 1008. Mais don Juan d'Agullana, qui n'a fait que transcrire, sans aucun ordre de dates, les étiquettes ou énoncés très-sommaires des actes qu'il indique, aurait pu lire dans les textes, s'il les eût consultés, qu'il s'y agit d'une église (*domus*), & non d'un monastère (*monasterium, coenobium*). En effet, quelques donations, mentionnées dans l'inventaire comme faites au monastère, sont appli-

[1] La liste des abbés de Saint-Martin de Canigou, que nous donnons ici, est beaucoup plus complète que celle du *Gallia Christiana*. [*Note des nouveaux éditeurs.*]

[2] Le nom de *Canigò* ou *Canigou*, comme on l'écrit en français, en changeant en ou l'ò catalan, dérive du latin *canum jugum* (sommet blanc), qui se prononçait *canum iugum, caniugum*.

[3] *San Marti lo Vell* (Société des Pyrénées-Orientales, t. 10, p. 97 : *Liste des églises paroissiales & rurales du Conflent.*)

quées à l'église (*domus*) sans autre désignation[1].

1005, 12 juin; donation du comte de Cerdagne Guifred, & de sa femme Guisla. (Publiée *Marca Hispanica*, c. 961-2.)

1007, 25 mars; Adbert & sa femme Richel donnent à la même église (*ad domum Sancti Martini*) un alleu qu'ils possèdent au territoire de Sahorre. (Inventaire de 1586, nº 512.)

1007, 11 mai; la comtesse Ermengarde, veuve d'Oliba Cabreta & mère du comte Guifred II, donne à l'église (*domum*), l'un de ses alleux situé au territoire de Llupia. (Inventaire fº 118 *b*.)

Enfin, le 14 juillet 1007, le comte Guifred & la comtesse Guisla donnent différents alleux à l'église & y fondent un monastère[2].

...Cette laborieuse entreprise fut terminée après vingt-huit mois, puisque l'église conventuelle fut consacrée le 10 novembre 1009[3]. Enfin le pape, à la prière du comte Guifred, dans le mois de novembre 1011, donnait à la communauté naissante la bulle d'institution canonique[1].

L'église de Saint-Martin de Canigou, construite dans toute la simplicité du style roman primordial, est à trois nefs, séparées par de lourds piliers; elle porte sur une crypte, creusée dans le roc, comme toutes les cryptes des églises anciennes, de même forme & de dimensions égales, mais plus basse, & qui était dédiée à la Vierge. Le seul ornement du vaisseau supérieur est l'arcature qui règne au dehors, au haut des absides; sur deux des piliers de ce vaisseau se trouve sculptée une fleur de lis assez semblable à celles que présentent plusieurs des plus anciennes monnaies de France & d'Aragon.

L'église de Saint-Martin ne se présente que par le chevet, & l'entrée de l'édifice est sous le clocher. Pour arriver au portail de l'église, il faut passer sous une voûte pratiquée dans le massif de ce clocher, parcourir une cour allongée, bornée d'un côté par le mur de l'église, de l'autre par des roches qu'on a dû escarper. L'église est double; celle à laquelle on arrive de plain-pied est l'église supérieure; de l'autre, au-dessous de celle-ci, creusée dans le roc, il ne se reconnaît plus rien.

Les trois nefs de l'église supérieure, dont celle du milieu a 3m25 de largeur & les bas côtés 3 mètres sur 24 de longueur, sont séparées par cinq colonnes & un pilier de chaque côté. Ces colonnes ont seulement 1m80 de fût & 0m33 de diamètre; d'une colonne à l'autre s'élance un arc supportant le mur qui soutenait la voûte de la grande nef, aujourd'hui tout en ruines. Quelques simples ornements sont à peine ébauchés sur les pierres taillées grossièrement en chapiteaux. Du cloître, il ne reste plus que la place; tout a disparu, portiques & galeries; les colonnes mêmes ont été emportées par les habitants de Castell.

C'est à tort que Baluze, dans le *Marca Hispanica* & dans ses *Miscellanea*, & les Bénédictins dans la présente histoire & dans le *Gallia Christiana*, suivis par la plu-

[1] La distinction qu'on fait entre *domus* & *monasterium* nous semble peu fondée. On sait, en effet, que dans les actes du moyen âge le mot *domus* s'applique à toute communauté religieuse, chapitre cathédral, abbaye, &c., concurremment avec *sacrosancta ecclesia*, *monasterium*, *coenobium*, &c. (Voir, t. V de la présente édition, charte 95, ce terme appliqué à l'abbaye de Saint-Martin de Fenouillèdes; voir dans le même volume les col. 113, 135, &c.) C'est le synonyme de *Casa Dei*, qui s'emploie si fréquemment pour désigner des maisons religieuses. Rien d'ailleurs, dans l'acte de 1007 du comte Guifred, n'indique que ce ne soit pas une restauration, une reconstruction; le monastère, fondé peut-être plus anciennement, pouvait avoir été détruit par les guerres, comme la plupart des maisons religieuses du Languedoc, & le comte Guifred n'aura fait qu'y ramener la régularité. En tout cas, & quand bien même les termes de la charte du comte Guifred indiqueraient seulement une création nouvelle, il existait certainement, avant l'an 1000, sur le mont Canigou, un établissement religieux, dédié à saint Martin, *domus Sancti Martini*, dont les chartes & les actes de donations se trouvaient dans les archives de Saint-Martin du Canigou; il avait dû par conséquent le précéder. [*Note des nouveaux éditeurs.*]

[2] *Marca Hispanica*, c. 964-5.

[3] *Ibid.*, c. 971.

[1] Original sur papyrus à la Bibliothèque de Perpignan. — *Marca Hispanica*, c. 988.

part des auteurs modernes, ont placé la fondation, ou, si l'on veut, la restauration du monastère à l'an 1001, sur la foi de la chronique dite de Ripoll. C'est à l'an 1007 qu'il la faut certainement rapporter, d'après la charte du comte Guifred, plus haut citée.

A la date du 30 décembre 1523, l'inventaire de 1586, n. 81, vise un indult apostolique accordant à l'abbé de Saint-Martin le droit d'user de la mitre, de la crosse & des autres insignes épiscopaux, de conférer la tonsure & les ordres mineurs aux novices & autres personnes dépendantes du monastère, de réconcilier les églises & les cimetières pollués, avec de l'eau bénite, par un évêque.

Avant cette concession, les abbés n'avaient droit qu'à la crosse; il paraît même qu'ils ne commencèrent à user de ce droit que postérieurement à 1303. Ce qui nous le fait penser, c'est que sur trois abbés dont on voit les sarcophages, ornés de bas-reliefs, au haut du mausolée du comte, dans l'église de Castell, celui dont l'épitaphe porte la date de 1303 est représenté sans crosse, tandis que son successeur immédiat, mort en 1314, en est décoré, & que parmi les religieux qui entourent son cercueil figure aussi un successeur avec cet insigne.

Le monastère fut sécularisé en 1783, en septembre; la suppression en fut décidée par un arrêt du conseil souverain du Roussillon, du 8 avril 1785; l'évêque de Perpignan fut chargé de répartir entre les paroisses de son diocèse les ornements sacerdotaux & les livres sacrés. Le 5 juin 1787, Me François Serra, notaire de Perpignan, dressa l'inventaire des papiers du monastère, qui lui furent ensuite remis.

Parmi les saints dont le monastère de Canigou conservait les reliques, nous devons une mention particulière à saint Gauderique. La translation de ses reliques, de Toulouse à Saint-Martin, est rapportée par la plupart des auteurs à l'année 1014[1].

[1] L'inventaire de 1586, n. 181, mentionne, en effet, sous la date de 1015, un don fait « à l'église de Saint-Martin, à saint Gauderique & aux autres saints qui y sont vénérés. »

On raconte que Guifred, comte de Cerdagne, désireux de doter son monastère de quelques reliques, envoya des émissaires dans le Toulousain pour tâcher de s'en procurer & qu'ils en revinrent avec celles de saint Gauderique.

Quant aux circonstances de ce fait, voici d'abord, en peu de mots, comment les rapporte Domenech, hagiographe de la principauté de Catalogne, d'après un manuscrit du diocèse : « Les envoyés de Guifred s'étant rendus à Toulouse pour y dérober les reliques (usage très-commun dans ce temps d'ignorance & de ténèbres), trouvèrent l'endroit où gisait dans un tombeau le corps de saint Gauderique, très favorable à l'exécution du vol, attendu, dit-il, que les murs d'enceinte *étaient détruits jusqu'aux fondements & les portes ouvertes & sans garde;* ils y revinrent de nuit, mais ils ne purent lever la pierre tombale qui recouvrait les reliques qu'après avoir fait vœu au saint de le placer dans un lieu très honoré. Le tombeau ouvert, ils emportèrent les ossements sacrés. »

Suivant le biographe anonyme de saint Gauderique, les émissaires du comte, arrivés à Toulouse, entrèrent à Saint-Sernin. Sous prétexte de visiter le caveau qui renferme tant de reliques, ils remarquèrent que la grille de fer qui garantissait la châsse de saint Gauderique était plus facile à forcer que les autres, & s'introduisirent nuitamment dans cette église & même dans le caveau, probablement après avoir mis quelqu'un dans leurs intérêts; la grille fut forcée, mais la châsse résista à tous les efforts (comme la pierre sépulcrale de l'autre version); aussi même vœu au saint, en lui représentant en outre qu'il serait plus honoré en Conflent qu'à Toulouse, où il rencontrait tant de concurrents, pour ainsi dire, de sa gloire. Cette considération aurait déterminé saint Gauderique à se rendre; la châsse fut mise à terre & pillée. Mais comme on vénère encore à Toulouse les reliques de ce saint, notre biographe a soin d'ajouter que les ravisseurs, par l'effet du trouble où ils étaient, ou bien peut-être par délicatesse, durent en laisser une partie au fond de la châsse.

Abbés de Saint-Martin de Canigou.

Les premiers moines de Saint-Martin de Canigou furent tirés de Saint-Michel de Cuxa & eurent pour abbé Oliba, frère du comte Guifred, qui régissait aussi, & simultanément, Saint-Martin de Canigou, le monastère de Sainte-Marie de Ripoll, en Catalogne, depuis l'an 1009. Mais en 1014, cet abbé & les religieux de Cuxa, le comte Guifred & Bernard, son frère, comte de Besalu, exposèrent à l'évêque diocésain, Oliba, qu'ils avaient pris la résolution de mettre à la tête du monastère un abbé pris dans le sein même de la communauté, vu que l'église était consacrée, autorisée par le pape, & suffisamment pourvue de revenus & de moines. Ils priaient en conséquence ce prélat de leur donner pour abbé frère Selva[1], qui avait présidé à la construction du monastère.

I. Oliba, 1009-1014.

II. Selva, 1014-1044.

III. Renard I, 1044-?

IV. Guillaume I, ?-1049.

V. Miron, 1050-1065.

VI. Renard II, 21 mars 1066-1076.

VII. Pierre I Ermengaud, 22 février 1080-12 juillet 1084.

VIII. Pierre II Suniaire, 11 juillet 1084-1110.

IX. Raimond I Walls, de la Grasse, 5 février 1114-1114.

X. Pierre III, de la Grasse, mars 1124-1152.

XI. Bérenger I, de la Grasse, 13 octobre 1157-?

XII. Raimond II, sacristain de Ripoll, 1159-1168.

XIII. Géraud, frère du précédent, 22 novembre 1171-?

XIV. Pierre IV, 25 septembre 1172-23 janvier 1212.

XV. Pierre V d'Espira, 22 avril 1212-21 août 1230.

XVI. Bernard, 21 janvier 1230-1255.

XVII. Pierre VI de Sahorre, 22 avril 1258-15 novembre 1279.

[1] On a écrit *Selua*, mais cette leçon provient d'une mauvaise lecture & d'une faute du *Marca*. [*Note des nouveaux éditeurs.*]

XVIII. Pierre VII, 7 mai 1282-9 octobre 1290.

XIX. Guillaume II, 10 février 1291-19 octobre 1299.

XX. Pierre VIII, 23 décembre 1299-?

XXI. Guillaume III de Cervoles, 23 mai 1300-24 mai 1303.

XXII. Arnaud de Corbiac, 19 juin 1303-3 août 1314.

XXIII. Bérenger II de Colomer, 13 octobre 1314-18 septembre 1335.

XXIV. Raimond III de Banyuls, 31 juillet 1336-1336.

XXV. Paul, 23 mai 1338-1338.

XXVI. Pierre IX de Vernet, 4 juin 1339-2 janvier 1347.

XXVII. Raimond IV Patau, 6 août 1348-15 avril 1360.

XXVIII. Pierre X, 7 mai 1360.

XXIX. Raimond V Bérenger, 9 décembre 1360-28 janvier 1380.

XXX. Pierre XI, 11 septembre 1384-85.

XXXI. François, 1386-21 novembre 1390.

XXXII. Guillaume IV, 9 avril 1391-20 août 1396.

XXXIII. Marc de Vilalta, 13 juillet 1397-?

XXXIV. Guillaume V Catala, 17 octobre 1397-22 juin 1405.

XXXV. Jean I Squerd, 14 mars 1407-1441.

XXXVI. Jean II de Millars, 4 juin 1442-1468.

XXXVII. Rodolphe de Lahire, 27 février 1471-?

XXXVIII. Jacques de Banyuls, décembre 1484; mort en 1506.

XXXIX. Aloys, dit le cardinal d'Aragon, premier abbé commendataire, 1506-1513.

XL. Gaspar Borrell, 28 avril 1513-fin juillet 1522.

XLI. Jacques Sirach, mars 1522; mort le 12 juin 1534.

XLII. Le cardinal Cesarini, 9 février 1534-1540.

XLIII. Sigismond Paratge, 1552-1554.

XLIV. Le cardinal Jacques, administrateur perpétuel; 1558-?

XLV. Pierre XII, 4 janvier 1562.

XLVI. Onuffre de Giginta, 8 juillet 1577-9 mai 1594.

XLVII. ANGE JUALLAR, 9 août 1601-6 décembre 1623.

XLVIII. Le docteur MELCHIOR SOLER D'ARMENDARIS, coadjuteur du précédent; 6 décembre 1623-décembre 1648. Pendant plus de cinquante ans, le roi fit administrer l'abbaye par des séquestres. En voici les noms ainsi que les dates connues.

Frère Benoît Mangalich, prieur de Saint-Sauveur de Breda, diocèse de Girone, nommé séquestre le 30 mai 1649; dernière date connue, 10 juillet 1651.

D. François de Montpalau, abbé de Bamjolas, même diocèse, 1659; mort en 1674

Frère Sauveur Balaguer, prieur de Saint-Michel de Cuxa, 14 juin 1685; conjointement avec le suivant.

Dom Joseph Viladat, abbé de Saint-Michel de Cuxa, mort en 1692.

Dom Joseph Margarit, abbé élu & non confirmé, 1692; successeur du précédent avec le frère Sauveur Balaguer susdit.

XLIX. PIERRE XIII POUDEROUX, 17 mai 1698-28 août 1714.

L. Dom AUGUSTIN LLAMBI, 4 octobre 1714-1728.

LI. Dom IGNACE DE VALLS, 1728-1739.

LII. Dom JACQUES BOMBER, de Millas, moine d'Arles; 1743-16 février 1764.

LIII. Dom JEAN-JACQUES DE DURFORT, 17 décembre 1764-mort le 16 février 1779.

LIV. Dom JEAN-MARIE GRUMET DE MONTPIÉ, 1er septembre 1779. Sécularisé avec le monastère en 1782.

NOTE 119

NOTE CXIX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Michel de Gaillac[1].

(Diocèse d'Albi.)

L'ABBAYE de Saint-Michel de Gaillac, fondée au dixième siècle par les comtes de Toulouse, vit peu à peu son existence assurée par les libéralités des seigneurs souverains du pays, parmi lesquels il faut citer Raimond I, comte de Rouergue, & Matfred, vicomte de Narbonne. En 961, Raimond I donna aux religieux de Saint-Michel les trois alleus de Brice, de Vertus & de Saynes. En 966, Matfred & sa femme Adélaïde lui donnèrent plusieurs mas dans le Taur, dont ils se réservèrent toutefois la jouissance. La même Adélaïde, veuve de Matfred, accorda, en 977, à l'abbé de Saint-Michel, le tiers des fruits & revenus des terres de Pouzols, Ourban & Corras, les deux autres tiers ayant été précédemment donnés par elle à la cathédrale d'Albi & à l'église de Saint-Salvi. Antérieurement, en 972, Frotaire, évêque d'Albi, avait doté le monastère des églises de Brens, de Montans, de Falgairolles, de Donnazac & de Saint-Pierre de Gaillac, avec leurs dépendances, & Raimond II, comte de Rouergue, & Garsinde, veuve de Raimond-Pons, comte de Toulouse, confirmant cette donation, investirent l'abbé de la seigneurie de Gaillac, s'étendant le long du Tarn, de Saint-Martin de Villecourtes à Montans. Deux ans après, en 974, Garsinde, comtesse de Toulouse, lui laissa deux domaines, celui de Garrigues, pour en jouir immédiatement après sa mort, & celui de Garbuse seulement après la mort de deux frères Miron & Matfred.

De seigneurs suzerains, les comtes de Toulouse devinrent vassaux de l'abbaye. En 1231, Raimond VII remit aux religieux l'*albergue* & la *bladade* qu'il avait à Montels, & les libéra de la moitié de l'albergue qu'il avait avec vingt cavaliers dans leur monastère; il se déclara feudataire de l'abbé pour les droits féodaux qu'il conserva dans la juridiction de Gaillac. Les rois de France, héritiers du comte de Toulouse, & sujets, dès le principe, aux mêmes obligations que leurs prédécesseurs, favorisèrent le monastère de Gaillac. Alphonse s'était engagé à rendre à l'abbé de Saint-Michel la terre de Rabastens, à lui

[1] Nous empruntons pour la plus grande partie cette notice sur l'abbaye de Saint-Michel de Gaillac à un excellent ouvrage de M. A. Rossignol: *Les Monographies communales du département du Tarn* (arrondissement de Gaillac), t. 2, p. 280.

payer annuellement un marabotin d'or pour les moulins du pont, & cent sous caorcins pour le fief de Saint-Michel qu'il détenait au terroir de Buzet; il l'avait autorisé à creuser un vivier dans la ville de Gaillac & devait lui donner la quatrième partie des marabotins qu'il lèverait sur les juifs de Gaillac. En 1277, Philippe III confirma cet accord, & en 1285, il reconnut tenir en fief du monastère les droits qu'il avait à Gaillac, & confirma aux religieux la donation que leur avait faite Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, de cent sous caorcins & de dix setiers de blé, mesure de Cahuzac, à prendre sur le fief de la Begonie, confisqué sur Raimond, Bernard & Guillaume Marenx, hérétiques. Le roi Philippe IV approuva également cette cession en 1285, & à cette occasion l'abbé lui promit une somme de mille livres tournois, qu'il paya l'année suivante à Philippe des Fontaines, lieutenant de son trésorier, à Toulouse.

Les petits seigneurs du pays, les bourgeois & les paysans firent, de leur côté, des donations à l'abbaye; nous citerons dans le nombre les frères Pierre-Guillaume & Bernard de Penne, qui lui cédèrent des domaines importants du côté de Montans.

Les évêques d'Albi dotèrent aussi cet établissement. En 1235, l'évêque Durand approuva toutes les donations que ses prédécesseurs & les seigneurs laïques lui avaient faites. Par cet acte, & en échange des droits de l'abbaye sur l'église de Brens, l'évêque céda le tiers des dîmes de la paroisse de Saint-Germain près Montels, & confirma les donations qui lui avaient été faites pour le service de la chapelle de la Vierge du couvent & la donation des églises de Sainte-Exupérie, d'Avès, de Longueville, & de Sainte-Marie de Boissel. Plus tard, en 1322, à la suite de longs différends, l'évêque Béraud prit sous sa protection l'abbé & les religieux de Saint-Michel, & promit de les maintenir dans tous leurs priviléges.

Les religieux de Saint-Michel suivaient la règle de Saint-Benoît; & peu de temps après la fondation du couvent, en 972, le comte Raimond stipula qu'ils la garderaient à perpétuité; mais dans la suite le relâchement s'introduisit parmi eux, & l'abbé, pour rétablir la bonne discipline, soumit sa communauté à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Rouergue. En 1079, Guillaume, évêque d'Albi, consentit à cette union, qui fut approuvée successivement par les papes Grégoire VII le 27 mars 1080, & Pascal II en décembre 1107. L'abbaye de Gaillac resta pendant plus de deux siècles sous la dépendance de la Chaise-Dieu. Géraud, abbé de cette dernière, fut un des médiateurs entre le comte de Toulouse & l'abbé de Saint-Michel, au sujet de leurs différends que le cardinal de Saint-Ange d'abord, puis Grimoald, évêque de Comminges, terminèrent à l'amiable en 1231. Le siége de Gaillac étant venu à vaquer en mars 1232, le légat du pape, tout en faisant élire pour abbé Guillaume, prieur de Saint-Pons de Thomières, réserva expressément les droits de l'abbé de la Chaise-Dieu.

On ignore l'époque précise à laquelle les deux monastères furent séparés. En 1285, suivant les lettres de Philippe III, déjà citées, le couvent de Gaillac dépendait encore de la Chaise-Dieu, & l'abbé devait être nommé par le double concours de l'abbé de la Chaise-Dieu & des religieux de Gaillac.

Au seizième siècle, notamment sous François I, le clergé régulier cherchait dans la sécularisation une vie plus commode & moins dépendante. Les religieux de Gaillac adressèrent dans ce but leurs vœux au pape Clément VII, qui en 1531 les accueillit favorablement; & Paul III, son successeur, à peine élevé sur le trône, sécularisa l'abbaye, le 3 novembre 1534. Il établit qu'il y aurait à l'avenir à Saint-Michel un abbé, un doyen, douze chanoines, quatre hebdomadiers pour célébrer les messes & tenir l'office, six chapelains pour dire les messes de fondations, & deux diacres pour chanter les évangiles, deux sous-diacres, un maître de musique, quatre enfants de chœur, deux clercs & un bedeau. Le droit de présentation de l'abbé, des chanoines & des prébendiers, était réservé au roi comme patron & fondateur du couvent. François I, le 15 décembre 1535, autorisa la publication de cette bulle & accorda au

chapitre la faculté d'élire le doyen, d'affermer les dîmes & de distribuer les prébendes & chapellenies. Le cardinal de Lorraine, évêque d'Albi, consentit aussi, le 11 novembre 1536, à la sécularisation du monastère, sous la réserve des droits épiscopaux & du privilége, pour lui & ses successeurs, de confirmer la nomination du doyen & des chanoines.

La sécularisation du monastère canoniquement & légalement prononcée, l'abbé qui était alors Bermond Seguier, de concert avec le chapitre, rédigea les statuts & règlements nécessaires; il détermina la forme du serment des abbé, doyen, chanoines & autres bénéficiers du chapitre; fixa l'ordre des offices divins & les rangs & préséances dans le chœur. Ce travail d'organisation fut terminé en mai 1537, & le 11 de ce mois la bulle de sécularisation, & les statuts & règlements, furent solennellement publiés dans l'église Saint-Michel. La sécularisation entraînant la division des biens entre l'abbé & les chanoines, ils eurent alors chacun leur mense, c'est-à-dire leur revenu à part.

La bulle de sécularisation avait réservé au roi la collation des canonicats. Au dix-septième siècle, par suite de l'aliénation des rentes & des dettes contractées, les revenus des prébendes se trouvèrent considérablement diminués. Les prêtres nommés par le roi aux places vacantes, se faisaient exempter de l'obligation de résider à Gaillac, & le service divin ne se faisait plus avec régularité. Dans ces circonstances, l'abbé & son chapitre, persuadés que des prêtres du pays seraient plus exacts à remplir les devoirs de leur charge, offrirent au roi d'échanger la collation des douze canonicats qu'il avait, contre celle d'un certain nombre de prieurés dépendants de la collation de l'abbé. Acquiesçant à cette proposition, le roi, les 7 juin 1659 & 21 janvier 1660, chargea les juges mages de Toulouse & de Cahors de prendre des informations sur les revenus des prieurés & des prébendes. Le revenu de chaque prébende, toutes charges déduites, fut reconnu être de 120 livres, soit les douze de 1440 livres, & celui des prieurés de 1586 livres. L'échange fut proposé sur ce pied, les douze canonicats contre trois prieurés, & accepté le 15 juin 1660. La permutation eut lieu le 26 janvier 1661, & fut approuvée par lettres patentes enregistrées sur la demande du chapitre au Grand Conseil, le 11 avril suivant.

Abbés de Saint-Michel.

I. ROBERT I occupait le siége abbatial lors de la consécration d'un autel que fit, dans l'église de Saint-Michel, Frotaire, évêque d'Albi, en 972. Il fut un des témoins, en 987, de la donation faite par Pons, comte d'Albi, du monastère d Vieux à l'église d'Albi.

II. BERNARD I siégeait en 1130 & en 1133. Les auteurs du *Gallia Christiana*, considèrent son existence comme douteuse.

II. HENRI assista au concile de Lombers, en 1165.

IV. ROBERT II autorisa en 1168 un de ses religieux à faire une donation au couvênt de Candeil. Il reconnut, en 1171, tenir du comte de Toulouse la seigneurie de Gaillac, & fut un des témoins de la confirmation, faite par Raimond V, de la donation du couvent de Vieux aux chanoines d'Albi.

V. GUILABERT prêta serment d'obéissance, en 1212, à Guillaume-Pierre, évêque d'Albi, & en 1218, fut chargé par cet évêque de bénir l'abbesse de Vielmur.

VI. ARNAUD I, 1224.

VII. RAIMOND I transigea en 1229 avec l'évêque d'Albi Durand, & en 1231 avec le comte de Toulouse Raimond VII. Son sceau le représente tenant la crosse abbatiale, avec cette légende : *S. Raimundi, abbatis Galhiacen*[*sis*].

VIII. GUILLAUME, prieur de Saint-Pons de Thomières, fut élu abbé de Gaillac en 1232 par Gautier, évêque de Tournai, légat du pape.

IX. R. N'est désigné que par la première lettre de son nom, en 1235, dans l'acte d'échange de l'église de Brens contre celle de Saint-Germain.

X. ARNAUD II fut choisi, en 1243, pour juge d'un procès concernant le prieuré de Sainte-Livrade, en Agenais.

XI. Arnaud III était abbé de Gaillac en 1253. En 1256, il provoqua la construction d'un pont sur le Tarn, à Gaillac.

XII. Bernard II de Riom prêta serment à l'évêque d'Albi, le 30 septembre 1263, aussitôt après sa nomination. En 1266, il dispensa Alphonse, comte de Toulouse, de l'hommage qu'il lui devait, & en 1271 il promulgua les statuts de la ville de Gaillac, & provoqua la reconstruction de l'église de Saint-Michel dans son abbaye.

Le siége était vacant le 30 mai 1277.

XIII. Pierre I, successeur de Bernard, fut excommunié par l'évêque d'Albi, le 5 février 1278, pour avoir négligé de faire confirmer son élection. En 1280, il s'accorda avec l'abbé de Candeil au sujet de diverses possessions à Montans. Il élut en janvier 1290, Pierre Alaman, recteur de Saint-Michel.

XIV. Raimond II de Rochecoeur ou d'Apremont, religieux de la Chaise-Dieu, fut nommé abbé de Gaillac en l'année 1300. Plus tard, en 1318, le pape Jean XXII l'appela à l'évêché de Sarlat, dans le Périgord, & en 1324 il le fit passer à l'évêché de Saint-Pons.

XV. Arnaud IV de Montdenard succéda à Raimond en 1318. Sous son administration, les différends qui duraient depuis si longtemps entre les évêques d'Albi & son couvent, prirent fin par sentence du cardinal Pilfort de Rabastens, du 21 novembre 1322.

XVI. Gui ou Guigues de Teichieres, mal à propos nommé Hugues par quelques auteurs, cité par la bulle du pape Jean XXII, annonçant, en 1320, à l'évêque d'Albi, qu'il avait pourvu de l'abbaye de Gaillac, pour en jouir après la mort de l'abbé Arnaud, frère Hugues, prieur de Saint-Matfred de Bruniquel, ordre de Cluny, au diocèse de Cahors. Frère Hugues, ou plutôt Guigues, *Wigo*, s'établit alors à Gaillac, devint syndic de l'abbaye, & approuva en cette qualité la sentence du 21 novembre 1322. L'abbé Arnaud étant mort quelques jours après, il fut immédiatement installé. L'évêque exigea qu'il fit desservir ses églises par des prêtres séculiers, & le 16 avril 1325, le vicaire général du diocèse érigea, avec l'approbation de l'abbé Guigues & de ses religieux, les deux vicariats perpétuels de Saint-Michel & de Montels.

XVII. Boniface, 1342.

XVIII. Arnaud V de Faugère, abbé de Gaillac, fut un des témoins de l'achat de la vicomté de Turenne, 26 avril 1350; il est mentionné dans un titre de l'abbaye de l'Abondance-Dieu, de l'année 1357, & encore dans des actes relatifs à l'église d'Albi, de l'année 1363. Arnaud de Faugère était en même temps prieur de Sainte-Livrade.

XIX. Roger de la Tour rendit hommage au roi en 1377; il est cité dans un acte de l'abbaye de 1378, & siégeait encore en 1393. Ses armes étaient une tour. Elles sont sculptées sur la clef de voûte de la chapelle de l'église de Saint-Michel, à gauche en entrant.

XX. Raimond III, 1406.

XXI. André assista au concile de Pise en 1409; il est cité dans un acte de 1410, & travailla, en 1413, à la rédaction des statuts de l'Université de Toulouse.

XXII. Hugues de Périer, docteur en décrets, régla, le 17 octobre 1417, le différend qu'il avait avec l'abbé de Candeil. En 1431, il fut fait abbé de la Grasse.

XXIII. Bernard III de Laroque, 1435 à 1438.

XXIV. François de Rabastens, 1438 à 1448.

XXV. Pierre II de Caraman, abbé ou administrateur perpétuel du monastère de Gaillac, était en même temps abbé de Moissac, en 1449. Le 21 septembre 1464, il paya les droits d'amortissement en qualité d'abbé de Gaillac. Il fut en procès en 1470 avec l'évêque d'Albi, au sujet des droits de visite. En 1484, il résigna son bénéfice en faveur de Bernard de Caraman, son neveu.

XXVI. Bernard IV de Caraman s'occupa activement de réformer son monastère. Il mourut en 1506.

XXVII. Clément de Cheverry, religieux réformé de Saint-Michel, fut élu abbé à la mort de Bernard de Caraman, & installé le 24 août 1508. Il s'occupa beaucoup du temporel de l'abbaye. Vers 1528,

il devint abbé de Villemagne & résigna en faveur de Bermond Seguier, sous la réserve d'une pension.

XXVIII. Bermond Seguier demanda la sécularisation de l'abbaye & l'obtint en 1534. Il mourut au château de Florentin, où il était en visite, le 24 mai 1538. Son corps fut enterré dans l'église du lieu, auprès du maître-autel, du côté de l'évangile. Sur sa tombe on grava ses armes, qui étaient un lion avec trois coquilles en chef.

XXIX. Jean Maffre de Voisins, 1540 à 1545.

XXX. Gilles de Lomagne, 1551 à 1555.

XXXI. Charles de Peyrusse, duc d'Escars, évêque de Poitiers & de Langres, pair de France, abbé commendataire de Gaillac en 1561. Sous son abbatiat, l'église de Saint-Michel & les bâtiments du monastère furent pillés & détruits en partie par les protestants; il les fit relever, & le sieur Blanquet, son vicaire général, s'accorda, au sujet de la reconstruction des murs & de la voûte de l'église, avec les consuls de Gaillac, le 12 novembre 1591.

XXXII. N. d'Audouin était en 1598 en procès avec Roques de Combettes, juge d'Albigeois, & les consuls de Gaillac, au sujet de quelques droits du chapitre.

XXXIII. Urbain d'Aspet, 1600 & 1610.

XXXIV. Jean-Jacques de Cheverry de la Reulle s'occupa de la recherche des titres de l'abbaye & fut longtemps en procès avec les habitants de Gaillac, au sujet de ses droits seigneuriaux & ecclésiastiques. Son frère Michel de Cheverry, baron de la Reulle, étant mort vers l'année 1631, il obtint une bulle de dispense du pape, résigna son bénéfice & se maria.

XXXV. Claude de Moulnorry, conseiller du roi & maître des requêtes, & prieur commendataire de Saint-Etienne de Nevers, était abbé de Gaillac en 1634. Il s'occupa avec un soin intelligent de réparer les bâtiments de l'abbaye & l'église de Saint-Michel. Il mourut en 1670.

XXXVI. Ferdinand de Vallot, docteur en Sorbonne, conseiller au parlement, chanoine de Paris & abbé d'Epernay. Avant qu'il eût obtenu à Rome ses bulles de provision pour l'abbaye de Gaillac, les fruits de cette abbaye furent régis par un économe commissionné par le roi, par lettres des 25 juin & 17 août 1670. Il mourut à Paris, le 2 avril 1709.

XXXVII. Jean-Claude de la Poeppe de Vertrieux, évêque de Poitiers, abbé en 1709.

XXXVIII. Jean Bernard de Coriolis, licencié en théologie de la Faculté de Paris, ancien aumônier du duc de Berry, fut nommé à Gaillac, le 19 août 1716, & reçu le 7 juillet de l'année suivante. Il prit aussi possession de l'abbaye de N.-D. de Cruas dans le Vivarais. Il mourut à Aix, dans son hôtel paternel, le 21 avril 1752.

XXXIX. Jean-Marie de Lastic de Saint-Jal, chanoine, grand archidiacre & vicaire général de Castres, fut promu à l'abbaye de Gaillac, le 26 août 1752; reçu par procuration, le 22 janvier 1753, & personnellement, le 3 décembre suivant. Il mourut à Gaillac, le 24 février 1787[1].

Pendant la vacance du siége on nomma, le 25 mai 1787, deux vicaires généraux; le roi la fit cesser en avril 1788.

XL. N. de Faudoas, nommé abbé de Gaillac, avait été pourvu, par décret du 25 janvier 1788, d'une pension de 1500 livres sur l'abbaye de Braine. [E. M.]

[1] On fit à l'abbé de Lastic des funérailles pompeuses; voici une partie du cérémonial suivi à sa mort :

« Le décès de l'abbé étant annoncé, le chapitre en corps & *in habitu*, accompagné du bedeau, à l'issue des matines, se transporta dans la chambre du mort, & le bedeau s'approchant du lit, ouvrit les rideaux, & s'adressant à l'abbé lui demanda s'il était mort, en lui criant par trois fois : *Monsieur l'abbé, êtes-vous mort ?* Ledit abbé n'ayant rien répondu, le bedeau se tourna du côté du chapitre & lui dit par trois fois : *Monsieur l'abbé est mort*. Ensuite le chapitre se transporta au chœur, le bedeau monta à la stalle de l'abbé, & se tournant vers les chanoines, leur répéta encore par trois fois : *Monsieur l'abbé est mort*. Sortant ensuite du chœur on fut au grand portail de l'abbaye, & là le bedeau se tournant du côté du chapitre, répéta encore par trois fois : *Monsieur l'abbé est mort*. Le cortége rentra enfin dans l'église & puis se dispersa. » Le lendemain, le corps de l'abbé fut apporté au cimetière de Saint-Jean. (A. Rossignol, *Monographies communales du département du Tarn*, t. 2, p. 283.)

NOTE CXX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Vielmur.

(Diocèse d'Albi, puis de Castres.)

L'ABBAYE de femmes de Vielmur, située dans la vallée de l'Agout, à deux lieues de Lautrec, fut fondée au commencement du onzième siècle par les vicomtes de cette maison. Vers 1048, Isarn & Frotard la soumirent à Notre-Dame du Puy. Beaucoup de ses abbesses furent des princesses de la même famille, & tous les vicomtes comblèrent l'abbaye de leurs bienfaits. Vers 1140, on unit à Vielmur le monastère & l'hôpital de Saint-Orens. Celui-ci avait été fondé vers 1095 par une femme noble, Émerie d'Altejean, qui s'était d'abord croisée dans l'intention d'aller en Terre-Sainte; mais Isarn, évêque de Toulouse, lui conseilla de construire plutôt une maison pour les pauvres & les infirmes : de là le couvent de Saint-Orens, dans le diocèse de Toulouse, sur les confins du Comminges. La nomination à ce monastère appartint, à partir de 1140, à l'abbesse de Vielmur, qui nommait aussi à la cure de Sainte-Marie dans la ville abbatiale, & à un certain nombre d'églises paroissiales & de chapelles dans les diocèses de Castres, Lavaur, Albi & Toulouse.

Abbesses de Vielmur.

I. GISLE ou GUISLE, première abbesse connue, souscrivit, vers 1048, sous le règne de Henri I & sous l'épiscopat d'Ameil II, évêque d'Albi, l'acte des vicomtes Isarn & Frotard, plus haut indiqué.

II. CALVÈTE, en 1140, fit procéder à l'union à son monastère du prieuré & hôpital de Saint-Orens & promit, vers 1125, fidélité à Bertrand, évêque d'Albi. En 1157, elle reçut de Bernard, comte de Comminges, une ville dans son comté; la même année, Raimond, évêque de Toulouse, lui accorda divers priviléges.

III. RAIMONDE DE HAUTPOUL; le 13 juillet 1202, date de l'achèvement de l'église abbatiale, dédiée à la Vierge.

IV. PONCE reçut, en 1218, la bénédiction pontificale des mains de Guillaume-Pierre, évêque d'Albi, & lui promit obéissance. Elle mourut le 23 juillet 1238, d'après son épitaphe[1].

V. DUCHESSE ou DUGUESTE, 1244-1256.

VI. COMTORS DE LAUTREC, sœur du vicomte Sicard, qui fit à l'abbaye plusieurs donations; abbesse de 1256 à 1286; elle meurt le 17 août de cette année.

VII. SYBILLE DE LAUTREC, fille du vicomte Bertrand, 1286-1309.

VIII. JEANNE I DE LAUTREC, probablement fille du vicomte Frotard & de sa femme Yolande; abbesse en 1311; en 1312, sa mère est enterrée dans le monastère. En 1332, elle réduit le nombre des religieuses à soixante. En 1335, Marquise de Roquefort, femme de Gui de Lautrec, & dame de Dourgne, fit de nombreux dons au monastère & y fut ensevelie. En 1339, le frère de Jeanne, Bertrand, lui donne différentes terres; elle mourut en 1340.

IX. AGNÈS DE LAUTREC succède à Jeanne au plus tard en 1341; morte en 1345.

X. ÉLÉONORE DE LAUTREC était abbesse en mai 1379, date de l'union au monastère de l'église paroissiale de Roquecourbe par Grégoire XI. Déjà en 1364, Sicard, évêque d'Agde, lui avait fait, par testament, des donations importantes; il se fit enterrer dans la chapelle de Sainte-Marguerite, près de sa mère, Marguerite de Périgueux, vicomtesse de Lautrec. Éléonore mourut en 1382.

XI. JEANNE II, nièce de la précédente; 1382-1390.

XII. CATHERINE I DE MONTBRUN, 1393-1413.

XIII. ESCLARMONDE RUFFINE, 1419-1455.

XIV. JULIENNE DE CARDAILLAC; 1456-1458. — Il faut peut-être l'identifier avec la suivante.

XV. JEANNE III DE CARDAILLAC, abbesse en 1458. Elle se démit, en 1493, en

[1] Voyez au tome VIII de cette édition.

faveur de sa sœur Catherine, en se réservant les honneurs & les émoluments de sa dignité & le droit de rentrer en possession de l'abbaye, en cas de prédécès de cette sœur. Cette singulière démission fut déclarée nulle par le parlement de Toulouse en 1497.

XVI. Ersande de Laurit fut élue en 1493, après la démission de Jeanne.

XVII. Catherine II de Cardaillac ne put profiter de la démission de sa sœur Jeanne & fut probablement élue après la mort d'Ersande; abbesse de 1497 à 1514.

XVIII. Françoise de Vesc, sœur d'Antoine de Vesc, évêque de Castres, fut pourvue par une bulle de Léon X, du 13 novembre 1514; abbesse jusqu'en 1555. — Cette vacance fut amenée par l'invasion des huguenots, en 1568; ils respectèrent les religieuses, les renvoyèrent à leurs parents, mais pillèrent & détruisirent le monastère.

XIX. Madeleine d'Arpajon, nommée abbesse par Grégoire XIII en 1576, gouverna jusqu'en 1591, année où elle se démit en faveur de la suivante.

XX. Antoinette de Saint-Maurice fut nommée après la démission de la précédente, en 1591; elle ne siégea que deux ans.

XXI. Jeanne IV de Cardaillac nommée par Clément VIII le 26 octobre 1593; morte en 1651; elle était sœur de Louis, comte de Rieux, gouverneur du Languedoc.

XXII. Anne Dufaur de Saint-Jory, nommée en 1652, mourut, après une sage administration, le 28 janvier 1664.

XXIII. Jeanne V Louise d'Arpajon, de la famille de ce nom, professe de l'abbaye de Millau, en Rouergue, fut nommée par le roi & reçut ses bulles en 1665; elle fut bénie par l'évêque de Castres en 1667. Elle répara les lieux réguliers & fit bâtir de nouveaux édifices. Elle mourut en 1700.

XXIV. Renée Rigaud de Sérezin, nommée le 4 août 1700.

XXV. N. de Belingued.

XXVI. N. de Montcalm.

XXVII. N. de Royère, abbesse en 1774.

[A. M.]

NOTE CXXI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Mazan.

(Diocèse de Viviers.)

L'abbaye de Mazan, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée en 1124, en un lieu sauvage, dans les montagnes du Vivarais, près du ruisseau des Itiers, qui se jette dans la Loire; autrefois appelée *Mansus Adae, Mansus Adami*, cette localité prit plus tard le nom de *Mansiada, Mazan*. Son fondateur fut Amédée d'Auberive, qui avait pris l'habit de moine dans le monastère de Bonneval : désireux de vivre dans une solitude plus absolue, il se mit à la recherche d'un lieu plus propre à la méditation; son choix s'arrêta sur Mazan, & vers 1122, il y conduisit une colonie de treize moines, venus de Bonneval. Largement dotée par les princes des environs, la nouvelle abbaye ne tarda point à devenir extrêmement riche, tout en restant fidèlement soumise à l'autorité de Bonneval. Elle fonda à son tour des monastères plus puissants qu'elle-même : en 1136, Salvanès; la même année, le Toronet, en Provence; Senenques, dans le diocèse de Cavaillon, en 1148; Chambons, dans celui de Viviers, en 1152; il faut y ajouter plusieurs monastères de femmes. En 1217, Mazan obtint du pape Honorius III une bulle de priviléges, énumérant ses possessions & prouvant la rapidité avec laquelle ses richesses s'étaient accrues. [A. M.]

Abbés de Mazan[1].

I. Pierre I Itier, premier abbé. Il appartenait à la famille des anciens seigneurs de Géorand, que l'abbaye compte parmi ses plus insignes bienfaiteurs. Avant d'entrer dans l'ordre de Cîteaux, Pierre

[1] Nous devons cette liste à M. l'abbé Rouchier, déjà cité comme nous ayant fourni la *Note* CXIII sur Cruas. [A. M.]

celle d'Alet, & son histoire devient excessivement obscure. Nous avons vu plus haut toutes les vicissitudes qu'elle eut à subir; enlevée à Alet par la vicomtesse Ermengarde, elle passe aux mains de l'abbé de la Grasse & lui reste pendant trente-six ans (1080-1116). Elle est alors gouvernée par des prieurs. Nous n'en connaissons que deux : à l'un, Pierre-Pons, Bernard-Aton, vicomte de Carcassonne & de Béziers, donne quelques terres en 1090; l'autre, Pierre, reçoit en 1109, de Raimond & de Guillaume de Cahuzac, l'église, les dîmes & le cimetière de Sainte-Colombe, dans le Razès. En 1116, l'abbaye est restituée aux moines d'Alet, & elle leur reste jusque vers 1160. A partir de cette époque, elle redevient indépendante.

V. Pierre I était abbé en 1169 & 1171.

VI. Bernard I de Saint-Ferréol était abbé de Saint-Polycarpe avant 1197; à cette dernière date, il fut élu abbé d'Alet; mais l'opposition de Bertrand de Saissac, tuteur du vicomte de Béziers, l'empêcha de prendre possession.

VII. Roger *de Esculenco* était abbé en 1210 & 1212. En 1216, il consent un don fait par Boson, abbé d'Alet, à Bernard, abbé de Fontfroide. En 1224, de concert avec Isarn d'Aragon, archidiacre de Carcassonne, il sert d'arbitre entre le couvent de Prouille & l'abbaye de Saint-Hilaire, qui se disputaient l'église de Saint-Martin de Limoux. En 1229, il assiste à l'hommage rendu par Jaubert des Fonts à l'abbé de la Grasse, & assiste peu après à l'élection d'un abbé d'Alet. Il vivait encore en 1247, année où il avait procès avec l'archevêque de Narbonne.

VIII. Bernard II de Saint-Ferréol était abbé dès 1252. En 1255, son procureur assiste au concile de Béziers, tenu par Guillaume de la Broue, archevêque de Narbonne. Il fut chargé d'une mission à la cour de Rome par le monastère d'Alet, en 1265; & le pape Clément IV l'envoya demander au roi de Sicile la grâce d'un certain Pierre de Sainte-Colombe, qui s'était révolté contre lui. Mais le roi le mit en prison & le pape eut peine à obtenir sa liberté. En 1274, il prêta serment de fidélité au roi; six ans plus tard, il s'excusait de n'avoir pu assister au concile de Béziers. Il vécut jusqu'en 1287.

IX. Pierre II Raimond, abbé en 1287, 1290 & 1294, était neveu de Hugues-Raimond, abbé de Lérins, évêque de Riez, & légat du pape lors de la croisade du Midi.

X. Pierre III Bertrand, abbé dès 1301, adhère le 25 juillet 1303, à Montpellier, à l'appel interjeté par le roi au futur concile général.

XI. Raimond I envoya un procureur au concile de Béziers de 1317. En 1321 & 1329, il est président des chapitres généraux tenus à Carcassonne par les moines noirs des provinces d'Auch, Narbonne & Toulouse. Cette dernière année, au mois de septembre, il assiste à un acte de foi, tenu contre les hérétiques albigeois par les inquisiteurs de Carcassonne. On sait qu'en 1337 il était en cour de Rome.

XII. Jean I, abbé vers 1340, n'est connu que par un acte du suivant.

XIII. Raimond II, prieur *de Vogortone*, docteur en droit canon, fut nommé abbé en 1349 par bulle de Clément VI; il n'était plus abbé en 1358.

XIV. Raimond III, nommé par Innocent VI en 1361, se démit peu après.

XV. Hugues de Chambes, moine de Saint-Jean d'Angély, succède peu après au précédent; il fut abbé jusque vers 1373.

XVI. Pierre IV, préchantre du chapitre régulier d'Alet, fut élu après la mort de Hugues, & confirmé par Grégoire XI en 1374. En 1376, il fut président du chapitre général tenu par les bénédictins à Carcassonne; deux ans plus tard, il prononce un sermon public à un autre chapitre. A celui de 1379, il fut nommé visiteur des abbayes & des églises cathédrales de la province de Toulouse.

XVII. Antoine I Guitard était abbé en 1384, année où il s'accorde avec Jean, archevêque de Narbonne; en 1388, il exécute des lettres apostoliques relatives à la Grasse. Le 27 mai 1395, il paraît comme vicaire général de l'évêque d'Alet, & la même année il est définiteur dans un chapitre général des bénédictins; deux ans plus tard, il remplit les mêmes fonctions à Toulouse, & en 1401 à Carcassonne. A ce dernier chapitre, il fut nommé visi-

teur de diverses abbayes du Roussillon. En 1402, il transige avec l'archevêque de Narbonne, sur les peines à infliger aux moines, & de concert avec le syndic de la Grasse, il crée à Rieugrand un juge, un bayle & un sergent exerçant pour les deux abbayes.

XVIII. BERNARD III avait succédé au précédent en 1406; en 1409, il envoie un procureur au concile de Pise; en 1416, il était encore abbé.

XIX. GAUZBERT-AUGER assiste, en 1448, au chapitre général des bénédictins tenu dans le couvent des frères prêcheurs à Carcassonne; le 26 juin 1449, il est mentionné dans une substitution de procureur. Il devint abbé de Saint-Hilaire en 1451.

XX. BERNARD IV DUPRAT, infirmier de Saint-Hilaire, fut élu abbé de Saint-Polycarpe le 21 mars 1452, après une vacance d'un an. Il fit hommage au roi, le 11 mai 1453, entre les mains du lieutenant d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, sénéchal de Carcassonne & de Béziers.

XXI. BERTRAND prêta serment au roi en décembre 1453.

XXII. JEAN II DU CASSAR était abbé le 4 mai 1462.

XXIII. EUDES OZIC assista, en 1478, au chapitre général des bénédictins tenu à la Daurade de Toulouse; il devint évêque de Vaison le 17 juin 1482.

XXIV. BERNARD V MICHEL, docteur à l'université de Toulouse, fut abbé en 1490 & années voisines.

XXV. JEAN III MICHEL, docteur en droit canon & protonotaire apostolique, abbé en 1496 & 1497; nommé abbé de Saint-Thibéry par quelques moines en 1499, il se désista bientôt de ses prétentions en faveur de Jean Dupuy; il fut abbé jusqu'en 1509, année où il postulait l'évêché d'Alet.

XXVI. RUFIN ou ROUX DE BRINHAC, (on l'appelle encore *Rostaing de Boynier*), déjà abbé par le décès de celui qui précède, en août 1516, lors du mariage de sa nièce Béatrix de Faugères avec Jean de Narbonne; il siégeait encore en 1519.

XXVII. GISARD DE BRINHAC, abbé commendataire en 1525 & 1528.

XXVIII. ANTOINE II DE DAX, appelé aussi D'ACQS, chanoine de Carcassonne, préchantre d'Alet, vicaire général de Guillaume de Joyeuse, évêque d'Alet, & protonotaire apostolique, abbé en 1529; il eut à régler les affaires de la succession de Pierre, cardinal de Saint-Clément, & s'attira à cette occasion plusieurs réprimandes du pape. On le retrouve encore en 1548-1553; il devint vicaire général de François de Faucon, évêque de Carcassonne, & évêque d'Alet en 1564; il est encore abbé en 1565.

XXIX. N. DE DAX, neveu du précédent, parait avoir été abbé quelques années par suite de la résignation d'Antoine.

XXX. PAUL DE DAX, frère du précédent, aumônier du roi & archidiacre d'Alet, fut abbé de 1570 à 1615, année de sa mort.

XXXI. GABRIEL DE SIRAN, abbé de 1615 à 1678, année où écrivait dom Estiennot.

XXXII. RENÉ-CHARLES DU VERGER DE LA ROCHEJAQUELEIN, d'une famille noble du Poitou, chanoine & doyen de Langres, aumônier de la dauphine, nommé abbé le 8 septembre 1681; il mourut le 2 décembre 1705, & fut enseveli à la Sorbonne, dont il était membre.

XXXIII. HENRI-ANTOINE DE LA FITTE MARIA, originaire du Béarn, nommé le 24 décembre 1705. Pieux & zélé pour la discipline, quoique abbé commendataire, il restaura l'abbaye & en fit un modèle d'austérité comme la Trappe & Orval; appuyé par l'archevêque de Narbonne, Le Goux de la Berchère, dès 1712, il avait rassemblé plusieurs élèves; en 1715, il obtint du roi un brevet pour posséder l'abbaye d'une manière régulière; la bulle du pape n'arriva qu'en 1717. Son principal aide dans ses travaux spirituels fut l'abbé de Calmez de Montazels, du diocèse d'Alet, qui entra à l'abbaye en qualité de novice. Il mourut regretté de tous, en mars 1728, & fut enseveli dans le cimetière, emportant avec lui l'estime de tout le pays.

XXXIV. N. BESCHERAN, chanoine de la cathédrale de Montpellier, nommé le 15 mai 1728.

XXXV. N. DUPRAT, nommé abbé de Saint-Polycarpe en 1740.

XXXVI. N. de Saint-Bonnet, nommé en 1742.

XXXVII. N. de Gohin, nommé en 1765.

[A. M.]

Note 108

NOTE CVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Thibéry.

(Diocèse d'Agde.)

L'ancienne colonie latine de *Cessero*, située sur l'Hérault, au confluent de la Bongne, perdit ce nom vers le huitième siècle & prit celui de saint Thibéry, l'un des martyrs dont on y conservait les corps. Autour du tombeau de ces martyrs, Tibérius, Modestus & Florentia, s'éleva un monastère fondé vers 780 par Attilio, ami de saint Benoît d'Aniane. Ce monastère ne tarda pas à s'agrandir, & avait déjà titre d'abbaye en 817; à cette date, il fut compris par Louis le Débonnaire dans le nombre des établissements religieux qui ne devaient que des prières pour le salut du prince & la prospérité de l'Etat[1].

Cette abbaye était soumise immédiatement au Saint-Siége & ne relevait de l'évêque de Béziers que pour certains points de liturgie. On fait remonter l'origine de ce privilége à Serge II (844-847) ou Serge III (904-911), qui, dans un concile tenu à Bénévent, lui en aurait accordé la jouissance; mais l'acte du concile est faux, & des évêques qui y figurent, aucun n'est contemporain. Cette exemption fut confirmée en 1117, par Pascal II, qui déclara que l'abbé aurait la juridiction temporelle de la ville de Saint-Thibéry, qu'il jouirait d'une immunité complète, sous le cens annuel d'un sou d'or dû au Souverain Pontife; les moines purent en outre élire librement leur abbé. Une bulle d'Innocent III, de mai 1216, vint confirmer ces priviléges & énumérer les biens de l'abbaye alors considérables.

Les religieux de Saint-Thibéry conservèrent longtemps le droit d'élire l'abbé, malgré les réclamations des Souverains Pontifes, qui, notamment Innocent VI en 1362, faisaient valoir leur droit de réserve; jusqu'au seizième siècle les moines furent en possession de ce privilége. Après le concordat de 1516, on le leur contesta; mais sur la présentation d'actes authentiques, le Grand Conseil, par arrêt du 23 février 1522, en reconnut la légitimité & approuva l'élection faite par le couvent.

Il se tint de nombreuses assemblées à l'abbaye : en 907, un concile provincial y reconnut la liberté de l'église d'Ausone; en 1050, Guifred, archevêque de Narbonne, y excommunia les usurpateurs des biens de l'église d'Arles, en Roussillon; enfin, en 1226, les bénédictins y délibérèrent sur la réformation de leur ordre. Le monastère lui-même fut plus tard réformé, & devint membre de la congrégation de Saint-Maur en 1647.

De Saint-Thibéry dépendaient un grand nombre de prieurés, situés dans les diocèses de Béziers, d'Agde, Toulouse & Auch, entre autres Saint-Martin de Fenouillèdes, les Saintes-Puelles & Saint-Pierre de Bessan. Ce dernier prieuré, donné à l'abbé Déodat par l'évêque d'Agde, fut l'objet d'un grand nombre de contestations; enlevé à l'abbaye par le même prélat vers 1106, il fut attribué par lui à la Chaise-Dieu. Un plaid, tenu à Loupian en 1129, cassa cette seconde donation; le pape Innocent II écrivit en faveur de l'abbé de Saint-Thibéry, qui, en 1134, consentit à payer à son compétiteur une rente de quinze sous de Melgueil. L'affaire ne fut terminée qu'au concile d'Uzès de 1139. Au neuvième siècle, Saint-Volusien de Foix en dépendit aussi pendant un certain temps; il lui avait été donné par Charles le Chauve, en 844, à la prière du marquis de Gothie, Humfrid. Le pape Callixte II, en 1123, défendit à tout laïque de construire des forteresses sur les terres de l'abbaye, sans l'aveu de l'abbé.

Le monastère reçut de nombreuses donations du vicomte de Béziers, Guillaume,

[1] Le manuscrit latin 12700 contient une histoire latine du monastère de Saint-Thibéry, avec un grand nombre de preuves; elle a été écrite à l'abbaye, par un religieux, vers 1670.

en 990; de la vicomtesse de Narbonne, Adélaïde, en 977; de Raimond, comte de Rouergue, en 961. En 1142, Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, abandonna à l'abbé ses droits de justice à Saint-Thibéry, sauf les cas d'homicide & d'adultère, & ses droits de chevauchée sur les habitants. Mais, en 1273, l'abbé Bermond dut reconnaître qu'il tenait en fief du roi de France la ville de Saint-Thibéry & la justice haute, moyenne & basse, sous la redevance annuelle d'un faucon bien dressé ou de cinquante sous tournois; cet acte fut confirmé par Philippe III, en décembre 1273. Enfin par lettre de 1316, Hugues Morel, prieur de Montfaucon, commissaire du roi, vendit à l'abbé Raimond, pour sept cents sous tournois, le droit de connaître des premières appellations; cet acte fut confirmé par Philippe le Long.

L'église de Saint-Thibéry existait dès 1316, mais en 1457 elle fut recommencée par l'abbé Antoine de Rosène. Les guerres & les malheurs des temps en firent traîner la construction jusqu'en 1535; la consécration en fut faite le 28 juillet de cette année. On y fit d'abord une nouvelle voûte & une couple de chapelles. En 1504, le chœur était déjà reconstruit, & les consuls de Saint-Thibéry donnèrent une certaine somme pour permettre l'établissement de deux chapelles de chaque côté. Jean IV Dupuy construisit le grand clocher & posa l'entablement. Antoine de Clermont par son testament, en juillet 1499, avait ordonné à ses héritiers d'élever à leurs frais les stalles du chœur. Les châsses d'argent qui contenaient les corps de saint Thibéry & de ses compagnons, furent fondues par les calvinistes en 1562; elles furent rétablies, en 1565, par les consuls & l'abbé Louis de Flavin.

Abbés de Saint-Thibéry.

I. ATTILIO est le fondateur ou le restaurateur du monastère de Saint-Thibéry. Ami intime & conseiller de saint Benoît d'Aniane, il est mentionné dans la Vie de ce saint. Après un voyage qu'il fit en Bourgogne, vers 770, il se retira du monde & alla habiter auprès du tombeau de saint Thibéry & de ses compagnons, autour duquel s'était sans doute déjà formée une congrégation religieuse. C'est vers 780 qu'il lia connaissance avec saint Benoît, lors de l'arrivée de celui-ci sur l'autre rive de l'Hérault. Il fut aussi l'ami & le conseiller de Nimphridius, abbé de la Grasse, puis archevêque de Narbonne, & de Théodulphe, évêque d'Orléans, qui l'avait en grande estime & le rappelle dans ses vers. C'est à lui que Mabillon rapporte la célèbre donation de Raimond-Raphinel, duc d'Aquitaine & comte de Toulouse, acte inventé postérieurement, & dont la fausseté est aujourd'hui pleinement démontrée.

II. MODARIUS, peut-être élève de saint Benoît d'Aniane, nous est connu par une lettre écrite par ce dernier, sur la fin de sa vie, en 821, à Georges, abbé d'Aniane, pour l'engager à protéger Modarius & ses frères.

III. ADREBALDUS reçut en 849, de Charles le Chauve, l'abbaye de Saint-Volusien de Foix, dans le pays de Toulouse, & le fisc de Mejan, en Biterrois; l'empereur lui en confirma la possession en 859. Cet abbé dut survivre peu; en effet,

IV. GRIMOARDUS, son successeur, est indiqué comme étant mort le 27 février 863, par le nécrologe de la Sauve-Majeure, au diocèse de Bordeaux.

V. BONESINDUS recouvre, le 13 juin 867, par un jugement du comte & marquis Bernard, l'abbaye de Saint-Volusien de Foix & le fisc de Mejan, qu'avait usurpés un certain Aton. — On prétend, mais sans preuves, que vers cette époque l'abbaye fut détruite par les Sarrasins.

VI. RODOALDUS reçut, en 925, un champ du prêtre Ildegaire, avec l'assentiment de l'évêque de Béziers, Raimond, auquel il succéda au moins en 937; il mourut avant 957.

VII. ERMENGAUD est témoin à une convention passée en 977, entre Fulcrand, évêque de Lodève, & Bernard, évêque de Béziers.

VIII. BÉRENGER I obtint, en février 990, de Guillaume, vicomte de Béziers, & de sa femme Arsinde, partant pour Rome, la restitution de diverses églises à Saint-Thibéry & aux environs.

IX. GUILLAUME I ne nous est connu que par un accensement de 1026.

X. DÉODAT ou DEUSDEDIT, moine à Marseille, puis sacristain à Saint-Thibéry, fut élu abbé vers 1065. Il rétablit la règle de Saint-Benoît dans toute son intégrité, mit fin aux infractions amenées par les guerres & reconstruisit les bâtiments réguliers; son éloquence lui conciliait la faveur des grands & des prélats. Il donna en censive une terre située près du pont de l'Hérault, sans date d'année. Sa mort arriva le 12 février d'après divers nécrologes.

XI. ÉBRARD assiste, en novembre 1097, au jugement des légats exemptant Psalmodi de la juridiction de Saint-Victor.

XII. ARNAUD I, ennemi de l'évêque d'Agde Bernard, se vit enlever par lui l'église de Bessan qu'il avait donnée à Déodat; ce prélat en fit cadeau, avant 1106, à la Chaise-Dieu. Arnaud obtint des bulles de Pascal II en 1117, de Callixte II en 1123. Il assista à l'assemblée du Caylar en 1122; en 1127, le jugement d'une assemblée d'évêques força Elzéar & sa femme Engelrade à lui restituer une viguerie & des dîmes que lui avait léguées un certain Guillaume-Arnaud. Guillaume-Bernard & sa femme Marie lui abandonnèrent, en 1128, les dîmes de Saint-Martin *de Granoilariis*. Il mourut en 1133.

XIII. ADÉMAR I était abbé dès 1134; il passa une partie de sa vie à lutter contre l'abbé de la Chaise-Dieu, pour la possession de Bessan. En 1142, Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, lui abandonne une partie de ses droits sur Saint-Thibéry. En 1146, il approuve l'accensement d'un pré dépendant du monastère. Il mourut peu après.

XIV. GUILLAUME II, connu par une déclaration de 1147.

XV. BERNARD I assiste à la dédicace de l'église d'Arles, en Roussillon, le 13 octobre 1157.

XVI. RAIMOND I paraît en 1160; en 1165, il est témoin dans une charte de Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, en faveur de Salvanés.

XVII. GUILLAUME III, appelé *de Uzetio* (d'Uzès), dans un acte de 1172, est mentionné vers 1168 avec éloges : il assiste, en 1171, au mariage de Roger II & d'Adélaïde de Toulouse; en 1174, dans un chapitre général, il décide à quels jours les prévôts des églises rurales auraient à subvenir à l'entretien de l'abbaye. La même année, il est témoin à une donation de Bernard d'Uzès à Franquevaux.

XVIII. HUGUES DE GARDE assiste à un accord relatif à la Provence, passé en 1176, entre Raimond V & son frère Alphonse; sa mort est mentionnée au 8 mai, par un nécrologe de Saint-Gilles.

XIX. BÉRENGER II, dit *Nigret*, parent de Raimond, évêque de Béziers, paraît en février 1184, fait un prêt en 1194 & meurt en 1195, d'après une ancienne notice. Il y eut une vacance après lui & on a des actes émanés des moines pendant cet intervalle.

XX. BÉRENGER III, de Lodève, ne paraît qu'en mai 1197; à cette date, il reçoit la reconnaissance de Raimond de Faugères, pour ses fiefs de Saint-Thibéry. En 1204, il acquiert différents droits de Pierre de Mèze & de Bernier de Magalas. Il vend, en 1209, la boucherie de la ville pour six cents sous de Melgueil; en mars 1210, il assiste à l'hommage rendu à Simon de Montfort par Étienne de Servian, dans le monastère même. Est présent, en 1212, au concile de Narbonne; en septembre 1213, assiste à la bataille de Muret, & en souscrit la relation. En 1216, Innocent III renouvelle en sa faveur les bulles de ses prédécesseurs. Bérenger eut à lutter contre les albigeois qui, sous la conduite de Bernard de Sérignan, s'emparèrent du monastère; il parvint pourtant à les en chasser. Chargé par le pape de détenir en dépôt le château de Foix, au nom de l'Église romaine, le comte Raimond-Roger lui donna un sauf-conduit en février 1217 & lui promit une indemnité pour chaque semaine de garde. Pierre de Vaux Cernay lui reproche d'avoir laissé plus tard tomber cette forteresse au pouvoir du comte. Le 3 mars 1219, il transige avec Bernard, évêque de Béziers; le 4 octobre 1229, avec Raimonde, veuve de Bernard de Sérignan, vassal de l'abbaye, dont les biens avaient été confisqués à cause des dévastations qu'il avait commises; la même année, il s'accorde avec Thédise,

évêque d'Agde, au sujet de Bessan. Il mourut peu après.

XXI. Bertrand I de Mornac eut à disputer l'abbaye au suivant; il est cité plusieurs fois du vivant de Bérenger; en 1234, il augmenta la pitance des religieux des produits de la terre de Sérignan.

XXII. Salomon du Colombier, qui lui succéda, était en lutte avec lui en avril 1230, quand l'évêque Thédise lui reconnut le droit de présentation aux vicariats de Bessan, Castelnau, Saint-Thibéry & Florensac. Après avoir été prieur de Florensac, il redevint abbé après Bertrand. En 1238, il termina des différends qu'il avait avec l'évêque d'Agde, Bertrand; s'appliqua à réparer les désastres de la guerre des albigeois, & institua son anniversaire le 27 mai 1249, moyennant une rente de vingt sous de Melgueil. Son dernier acte est une transaction de mai 1251, avec les habitants de Béziers, au sujet des leudes & péages qu'il en exigeait.

XXIII. Guillaume IV Martin de Pézenas jure obéissance, en 1251, à Innocent IV; paraît, en 1253, dans une transaction entre le chapitre général des bénédictins & quelques marchands. Le 8 septembre 1256, il fonda un anniversaire pour lui & sa famille.

XXIV. Bermond (*d'Anduze?*), prieur de Sommières, confirmé par l'évêque d'Agde, en mars 1257. L'année suivante, il fit une association spirituelle avec l'abbaye de Castres. En 1273, il reconnaît tenir en fief du roi la ville de Saint-Thibéry, avec haute, moyenne & basse justice. En 1274, Jacques, roi d'Aragon, lui permet d'acheter une maison à Montpellier & d'y vendre chaque année cinq cents setiers de blé, sans payer de droits. En 1285, il fit un accord avec les religieux.

XXV. Adémar II achète une maison à Montpellier, en 1287, avec la permission du roi de Majorque; il vivait encore en 1290.

XXVI. Guillaume V de Canillac, religieux à Aniane, puis abbé de Saint-Thibéry, de 1291 à 1296.

XXVII. Bérenger IV Raimond, élu en 1297, adhère en juillet 1303 à l'appel interjeté par le roi contre Boniface VIII.

XXVIII. G.; 1306.

XXIX. Frédol I de La Vérune paraît en 1307 & 1316. — Un abbé de Saint-Thibéry fut la même année député pour régler les affaires du comté d'Artois; on ne sait si ce fut Frédol ou le suivant.

XXX. Raimond II, nommé par Jean XXII; était abbé en juin 1316; rend hommage au roi par procureur, le 30 avril 1317; on ne sait ce qu'il devint plus tard.

XXXI. Bertrand II était abbé en 1324, sur la nomination de Jean XXII; il devint évêque de Sarlat, en 1325.

XXXII. Ratier de Lenac, prieur de Lautrec, nommé abbé par le pape en 1325; vicaire général de l'évêque de Castres en 1327, il devint abbé de Saint-Victor de Marseille en 1328.

XXXIII. Gaillard, prieur de Montferrat (diocèse d'Uzès), nommé par Jean XXII en 1329, permute en 1330 avec l'abbé de Psalmodi.

XXXIV. Frédol II, abbé de Psalmodi; en 1330, son vicaire général concède aux habitants de la ville des libertés municipales; le 10 décembre 1341, il leur accorde le privilége d'avoir un four.

XXXV. Séguin d'Authon se démit en 1361, quand les religieux, sur les ordres d'Innocent VI, adoptèrent une réforme plus rigoureuse.

XXXVI. Pons d'Afrian, élu par les religieux en 1361, ne fut reconnu par le pape Innocent VI que par condescendance pour ses vertus & sa piété. En 1374, il assiste au concile de Narbonne; en 1389, à celui de Saint-Thibéry, & reçoit Charles VI à l'abbaye. En 1373, 1376, 1393 & 1402, il fut président des chapitres de son ordre tenus à Carcassonne. Il mourut en 1402, laissant un grand renom de piété, de zèle & d'honnêteté.

XXXVII. Bernard II, pourvu en 1402 par Benoît XIII, rend hommage au roi, par procureur, le 21 août 1404; envoie un procureur à Pise en 1409, & meurt fort regretté en 1427.

XXXVIII. Jean I Armand, nommé par Martin V en 1427, rend hommage au roi en 1429. Il est député pour diverses affaires par le concile de Bâle en 1437, & en 1438, il charge les évêques de Béziers & de Poi-

tiers & l'archevêque de Narbonne de le représenter aux États de Bourges. Il devint abbé d'Aniane à la fin de l'année 1443.

XXXIX. Antoine I de Rosène prête serment au roi le 3 février 1446; il eut avec ses moines des querelles qui furent terminées par un arrêt du Parlement de Toulouse. Le 1er mai 1448, il assiste au chapitre général des moines noirs, tenu à Carcassonne. En 1455, il permet l'union du prieuré de Galan au nouveau collége de Foix, fondé à Toulouse. En 1457, il jette les fondements de la nouvelle église. Il mourut le 11 septembre 1464.

XL. Jean II François de Narbonne, élu abbé par les moines, céda la place au suivant, institué par bulle.

XLI. Richard, cardinal de Saint-Eusèbe, abbé commendataire pendant quelques mois par bulle de Paul II, en 1464-1465.

XLII. Jean III de Corguilleray, évêque de Lodève, nommé par Paul II le 3 octobre 1465; il eut pour vicaire général Jean Dupuy, plus tard abbé; il mourut en 1488.

XLIII. Antoine II Guillaume de Clermont, notaire apostolique, archidiacre de Béziers, abbé commendataire de Villemagne & de Saint-Thibéry en 1490; il mourut le 4 juillet 1499.

XLIV. Jean IV Dupuy, élu par les moines, eut à lutter contre François-Guillaume de Clermont, nommé par le pape, & contre Jean-Michel, nommé par quelques moines. Il dut le chasser à main armée de l'église, qu'il avait occupée & dont il avait vendu ou dispersé les vases sacrés & les ornements sacerdotaux; il fut maintenu en possession par un arrêt du Parlement de Toulouse; il releva les lieux réguliers. Nommé en 1509 à l'évêché d'Alet, il refusa, puis accepta, d'après des actes du parlement de Toulouse de 1511. Il était encore abbé en 1514 & 1517. En 1518, il eut à lutter contre le Parlement de Toulouse, qui le mit en prison. Il mourut le 3 juin 1521.

XLV. Gisard de Corneillan, élu en juin 1521; on lui opposa Guillaume de Lanjac, nommé par le roi. Les moines l'emportèrent, & un arrêt du 23 février 1522 les confirma dans leur droit. En 1533, Gisard présenta aux commissaires du roi le recensement de ses biens. Il acheva l'église en 1535. En 1539, il était vicaire général de l'évêque de Saint-Pons, & mourut le 10 août 1543.

XLVI. Jacques de Saint-Félix perçut illicitement les revenus, depuis 1543 jusqu'en septembre 1545, moment où il reçut l'absolution du Saint-Siége & l'investiture canonique. Le 28 janvier 1553, il règle les pitances journalières des religieux & fixe leur nombre à vingt. Il mourut en février 1562.

XLVII. Louis de Flavin, abbé commendataire de 1565 à 1585. En 1562, le monastère fut ruiné par les calvinistes & rasé. Cet abbé n'eut point de successeur régulier avant 1603. Pendant cet intervalle, on trouve un certain *Michel d'Arles*, qui s'intitulait abbé pour permettre à son patron, Jules de Montmorency, de percevoir les fruits.

XLVIII. François II Boyer est nommé abbé par une bulle du 27 août 1603; il reçut la bénédiction abbatiale le 20 juin 1604; il mourut à quatre-vingts ans, le 29 août 1635, & fut enterré devant le grand autel.

XLIX. Maurice de Bruslet d'Andelot, nommé par bulle du 16 décembre 1636, ne prit possession que le 12 avril 1642. Il essaya de ramener les moines à l'observation de la vie régulière; ne pouvant y parvenir, il s'accorda avec les religieux réformés de Saint-Maur en 1643, & les installa le 12 octobre 1647. En 1658, il eut procès avec les habitants de Saint-Thibéry; en 1679, il assista à la pose de la première pierre de l'église d'Aniane, par le cardinal-abbé Pierre de Bonzy. Il s'appliqua à restaurer l'église, à racheter les droits aliénés, à rétablir les lieux réguliers, & mourut fort regretté en 1698. — Pendant sa vie, les religieux entreprirent à deux reprises différentes des missions pour convertir les protestants du diocèse d'Agde; ces missions eurent, dit-on, beaucoup de résultats; le prieur de l'abbaye, dom Gabriel Lecomte, se distingua principalement par son zèle à Montignac & à Florensac.

L. Pierre-Louis Houdiart, musicien du roi, nommé le 29 mars 1698, mourut en 1703.

LI. Guillaume VI Nicolas de Paris, d'une famille de parlementaires, abbé le 14 août 1703, meurt le 8 octobre 1730.

LII. Claude Simonnot, de Châlons-sur-Saône, abbé de Usserthal, au diocèse de Spire, en 1727, fut, à la suite de procès avec le baron de Sickingen, transféré à Saint-Thibéry le 11 novembre 1730; il reçut la bénédiction le 19 octobre 1732.

LIII. N. Berton de Crillon, chevalier de l'ordre de Malte, maréchal des camps & armées du roi, abbé commendataire en 1740; mort en 1786. — A partir de ce moment, jusqu'en 1790, l'abbaye fut régie par des économes. [A. M.]

Note 109

NOTE CIX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-André de Sorède.

(Diocèse d'Elne.)

L'abbaye de Sorède, dans le Roussillon, non loin de Collioure, est d'origine carlovingienne. Un certain Miron, qu'on qualifie d'abbé, vint, sous Louis le Pieux, résider dans le pays & y fonder un monastère. Après deux essais infructueux, deux tentatives d'établissement aux lieux ou *celles* de Saint-Martin & de Saint-Vincent, il vint s'installer à Sorède, & y éleva une église dédiée à saint André. Ce personnage vivait probablement vers 820 ou 825; à sa mort, il eut pour successeur Sisegutus, qui obtint de Louis le Débonnaire, aux approches de l'année 836, un diplôme par lequel cet empereur prenait le couvent sous sa protection & lui accordait une immunité pleine & entière. L'acte fut rendu à la requête du comte Gaucelin. Vers 850, le comte Suniaire obtint de Charles le Chauve la confirmation de cet acte, en faveur du nouvel abbé Froyslus; le même roi confirma son premier diplôme par acte donné à Saint-Denis, en février 869.

L'histoire de Sorède est assez obscure, faute de documents. On sait seulement qu'en 1109, le monastère, se trouvant à demi ruiné, fut donné par Agnès, comtesse de Roussillon, avec l'assentiment d'Ermengaud, évêque d'Elne, à l'abbaye de la Grasse; la princesse promit en même temps de faire approuver cette donation par son mari, à son retour de Palestine. En 1139, le comte Gaufred, son épouse Trencavelle, & son fils Guirard, en confirmèrent la possession à la Grasse, en stipulant que l'abbé, élu par les moines de Sorède, serait choisi parmi les religieux de la Grasse, sauf l'abbé & le prieur; l'abbé de la Grasse aurait droit de censure, & le comte de Roussillon & l'évêque d'Elne pourraient formuler leur avis. Cette union dura. Des bulles des papes Gélase II, Callixte II & Grégoire IX nous montrent l'abbaye de la Grasse possédant Sorède en 1118, 1119, & 1228. Un grand nombre d'abbés furent, aux treizième & quatorzième siècles, choisis parmi les moines de la Grasse, & en 1288 nous voyons encore les religieux de Sorède demander à l'abbé de ce monastère la confirmation de l'élection faite par eux. Le dernier moine de la Grasse, que l'on sache avoir été abbé à Sorède, est Arnaud II, en 1361.

L'abbaye de Sorède, qui au moyen âge avait été en communauté de prières avec Cassan, déclina promptement, & en 1592, sur la demande de Philippe II, Clément VIII l'unit à celle d'Arles, sa voisine; en 1722, celle-ci fut à son tour unie à la cathédrale de Perpignan.

Abbés de Sorède.

I. Miron, fondateur du monastère, vivait dans les trente premières années du neuvième siècle; quelques auteurs l'ont placé vers 814.

II. Sisegutus, successeur du précédent, obtint, vers 836, un diplôme de Louis le Pieux, à la demande du comte Gaucelin.

III. Froiselus ou Froyslus obtint de Charles le Chauve, vers 850, la confirmation du diplôme de son père.

IV. Jean I obtint, en 869, des lettres de protection du même prince.

V. Addala est mentionné dans une charte du cartulaire d'Elne, datée de la

troisième année du règne de Charles le Simple (901).

VI. SAVILA ou SANILA, mentionné dans une charte de 1016.

VII. RAIMOND I assiste, le 15 novembre 1046, à la dédicace de l'église d'Arles, à laquelle prit part Guillaume, comte de Pailhas. En 1053, il transige avec Bérenger, évêque d'Elne. Sa vie se prolongea jusqu'en 1058, si l'on rapporte à cette année la dédicace de la cathédrale d'Elne, que quelques auteurs attribuent à l'année 1053.

VIII. BAUZO souscrivit, en 1063, un diplôme du roi Ramire, accordé à l'église d'Huesca, pendant le concile de Jacca.

IX. PONS I ARNAUD, devenu abbé en 1110, assista, en 1114, à un jugement d'évêques pour Cuxa; le 17 octobre 1121, l'église du monastère est consacrée en sa présence par Pierre, évêque d'Elne; il était encore abbé en 1140 & 1143, années où il reçut diverses donations du comte de Roussillon, Gaufred & de sa femme Trencavelle.

X. PIERRE I assiste au serment prêté, le 8 mai 1164, par les exécuteurs testamentaires de Gaufred, comte de Roussillon. Il paraît, en juillet 1172, dans un acte de Girard, comte de Roussillon; en 1175, il est mentionné dans la sentence rendue entre Arnaud de Castel-Roussillon & l'abbé de la Grasse.

XI. GUILLAUME-BERTRAND obtient, en 1188, un diplôme d'Alphonse d'Aragon; en 1192, il assiste à un échange entre ce prince & l'abbé de la Grasse.

XII. R., abbé en 1201.

XIII. XATMAR, ailleurs ACATMEIRUS, paraît dès le 10 janvier 1206; assiste, en 1207, au serment prêté par Guillaume, vicomte de Castelnau, à Bernard, abbé de la Grasse.

XIV. BERNARD I DE TULUJES. Le 10 avril 1222, Nunez Sanche, seigneur de Roussillon, Conflant & Valespir, lui confirme la donation d'une certaine Agnès Baron, en stipulant que le monastère entretiendrait un prêtre séculier qui prierait perpétuellement pour lui. Le même prince accorda à cet abbé divers priviléges en 1225. En 1226, Bernard est arbitre entre l'abbé de la Grasse, Ferrière, fille de Raimond de Saint-Félix, & Guillaume de Villelongue. Il paraît encore en 1230 & 1240 dans différents actes des abbés de la Grasse.

XV. RAIMOND II était moine de la Grasse en 1256, lors de l'élection de l'abbé de la Grasse Bérenger. Il fut à la fois procureur de ce monastère & abbé de Sorède de 1258 à 1267. A cette dernière date, Jacques, roi d'Aragon, lui fit restituer différentes localités.

XVI. PIERRE II CARBONNIER, moine de la Grasse & prieur de Parazols; un moine de Sorède vint notifier son élection au chapitre de la Grasse en mars 1271. Pierre mourut en 1287.

XVII. PONS II DU PUY, moine & infirmier de la Grasse, fut élu abbé en 1288, confirmé par Auger, abbé de la Grasse, la même année, en janvier. Il paraît jusqu'en juin 1297.

XVIII. BERNARD II paraît, en octobre 1299, à une sentence rendue par Jacques, roi d'Aragon, en faveur de la Grasse; il est abbé de 1302 à 1317; peu après, Bérenger, évêque d'Elne, lui enleva l'administration du monastère dont il avait dilapidé les biens.

XIX. ARNAUD I D'ALION, moine de la Grasse, prieur de Saint-Martin d'Alfegar à Saragosse; il fut élu par la communauté de la Grasse & installé par Bérenger, évêque d'Elne, le 16 juillet 1318 ou 1319.

XX. BERNARD III, le même peut être que Bernard II; il paraît en 1323, & le 7 mai 1324; à cette dernière date, Guillaume, abbé de la Grasse, lui confirma à lui & à ses douze moines les dons de ses prédécesseurs. On le trouve encore en 1338 & 1339.

XXI. BERTRAND paraît de 1340 à 1351; il mourut la troisième année du pontificat d'Innocent VI, en 1355.

XXII. ARNAUD II, moine & sacristain de la Grasse, puis abbé de Sorède. Mentionné en mai 1361, il assiste en 1380 à la publication des constitutions de Raimond, évêque d'Elne; il paraît encore en 1381.

XXIII. JACQUES I souscrivit une charte avec six moines, le 22 février 1391 (1392).

XXIV. JEAN II paraît en 1401 & 1430.

XXV. ANTOINE CELERA, 1445 & 1446.

XXVI. Jean III, 16 avril 1461.

XXVII. Balan, 1474.

XXVIII. Jacques II Baller ou Bellero, décembre 1481 & 1482.

XXIX. Antoine de Narbonne, moine, procureur de l'abbé d'Aniane, était abbé de Sorède en 1492; devient abbé d'Aniane le 22 février 1494.

XXX. Michel Marti, chanoine d'Elne, vicaire général de l'évêque de cette ville, aumônier de Charles-Quint, abbé commendataire le 17 octobre 1507; eut pour compétiteur un moine d'Arles, Pierre Sastre, qui s'intitule abbé en 1515 & 1516; Michel l'était encore en 1519.

XXXI. Jean IV de Salaye, originaire du diocèse de Valence, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé commendataire le 24 février 1545.

XXXII. Onofrio Gigenta, d'abord abbé de Saint-Geniès & de Sainte-Marie d'Aspiran, désigné par le roi d'Espagne en 1559.

En 1592, l'abbaye de Sorède fut unie à celle d'Arles & suivit dès lors toutes ses vicissitudes. [A. M.]

Note 110

NOTE CX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Notre-Dame de Quarante.

(Diocèse de Narbonne.)

L'abbaye de Quarante était située dans le diocèse de Narbonne, à trois lieues de cette ville vers le nord, sur les limites de l'évêché de Saint-Pons. Elle ne remonte pas plus haut que le commencement du dixième siècle; néanmoins il existait auparavant dans ce lieu une église, dédiée à Notre-Dame. Ainsi on voit par les actes du concile d'Azillan, convoqué le 13 juin 902, que Tetbaldus était curé de Notre-Dame de Vic ou de Quarante, & qu'il s'opposait à ce que son église fût soumise à celle de Sainte-Eulalie de Crusy. L'abbaye de Notre-Dame de Quarante est encore citée, en 961, dans le testament de Raimond I, comte de Rouergue & marquis de Gothie, parmi les églises cathédrales ou abbatiales auxquelles ce prince fit des libéralités. Ermengaud, archevêque de Narbonne, dédia l'église de Notre-Dame en 982. Un acte de 990 apprend que l'abbaye était alors desservie par des chanoines réguliers, qui vivaient en commun; ces chanoines embrassèrent la règle de Saint-Augustin au onzième siècle; ils étaient gouvernés par un abbé.

La liste des abbés que nous donnons ci-dessous est loin d'être complète, ce qui tient à la pénurie des archives de l'abbaye. Dom Estiennot[1] signale quelques abbés, auxquels on ne peut assigner de rang; ce sont :

B. Piano, dont le nécrologe de Quarante place la mort au 3 novembre;

Ebrard, dont le nécrologe de Cassan indique la mort au 14 avril;

Sevère, dont le même nécrologe fixe le jour de la mort au 22 avril.

Abbés de Quarante.

I. Bérenger I était abbé en 1027, suivant les auteurs du *Gallia Christiana*.

II. Ricuin était abbé de Quarante, lorsque Guillaume-Aribert se fit religieux & se donna comme chanoine, en 1037, à cette abbaye.

III. Matfred paraît avoir été abbé en 1063 & en 1067.

IV. Raimond I Udalger gouvernait l'abbaye en 1089 & 1090. Il assista, avec le titre d'abbé, le 20 mars 1091, au concile de Narbonne. C'est peut-être le même Raimond dont il est fait mention dans les années 1126 & 1131. Le nécrologe de Saint-Nazaire de Carcassonne porte : « Le 12 des calendes de septembre (21 août), mourut Raimond-Udalger, de vénérable mémoire, clerc de notre congrégation & abbé de Quarante. »

V. Richin ou Richer reçut du pape Innocent II, le 11 novembre 1136, une bulle de protection & de confirmation des privilèges de son abbaye. Le 26 janvier

[1] *Fragmenta*, t. 8.

1154, Guillaume, vicomte de Minerve, & Ermengarde, sa femme, firent plusieurs donations à cet abbé.

VI. Raimond II est connu par les lettres confirmatives d'un acte d'échange, fait entre Ricuin, son prédécesseur, & le chapitre de Narbonne, données le 31 mars 1154 par Hyacinthe, cardinal-diacre, & légat du Saint-Siége.

VII. Pierre I siégeait en 1159 & 1164.

VIII. Bernard I est mentionné comme abbé de Quarante, dans un acte de l'abbaye de Fontfroide de 1173.

IX. Pierre II obtint, en 1180, une sentence contre Adélaïde, épouse de Bérenger de Montseret; il vécut jusqu'en 1197.

X. Guillaume I était grand prieur de Notre-Dame de Saragosse lorsqu'il fut élu abbé de Quarante. Il fit contracter, en 1197, une association de prières & de bonnes œuvres entre les deux abbayes.

XI. Benoit fut élu abbé la même année. Le chapitre de la métropole n'ayant pas voulu confirmer son élection pendant l'absence de l'archevêque, il se pourvut devant ce prélat, qui ordonna une nouvelle assemblée capitulaire en présence des chanoines. Après cette soumission, Bérenger de Motien, archidiacre, confirma l'élection au nom du primat.

XII. Bérenger II de Motien devint abbé de Quarante en 1204.

XIII. Pierre III Leblant était abbé en 1207; il en avait encore le titre en 1215, selon dom Estiennot; mais il devait alors avoir résigné ses fonctions.

XIV. Bérenger III de Seillan était déjà abbé en 1213. Le vicomte Aymeri lui confirma, en 1215, la donation que la vicomtesse Ermengarde avait faite précédemment à l'abbé Pierre. Il est encore fait mention de cet abbé, en 1234 & 1236. Sa mort est indiquée, dans le nécrologe de l'abbaye, au 19 décembre.

XV. Guillaume II fut présent, le 19 avril 1238, au testament de Pierre, métropolitain de Narbonne.

XVI. Bernard II du Pas était abbé en 1239.

XVII. Guillaume III de Saint-Pierre est cité, en 1242 & 1245, dans plusieurs lettres des inquisiteurs adressées au Pape. Il est nommé en 1255 pour la dernière fois. Le nécrologe place sa mort au 3 avril.

XVIII. Bérard reçoit, en 1260, l'hommage de Raimond-Bernard de Crusi. Il fit un échange, le 21 mars 1262, avec Raimond-Guillaume, commandeur de la maison hospitalière de Capestang.

XIX. Richard termina, le 13 juin 1265, une contestation entre Raimond de Figuière, abbé de Saint-Chinian, & Raimond de Sales, seigneur de Villespassans, concernant les limites qui devaient les séparer.

XX. Bernard III d'Alquier est cité comme abbé, en 1268, par l'ancien *Gallia Christiana*. En 1269, il promit obéissance à Maurin, archevêque de Narbonne, & mourut le 20 août.

XXI. Bernard IV de Nissan, élu abbé en 1272, s'excusa de ne pouvoir assister au concile de la province, convoqué en 1277. Il forma, en 1280, une association de prières avec les chanoines de Pamiers & de Cassan.

XXII. Bernard V Salvador institua, en 1283, un office complet, le premier lundi d'après la fête de Saint-Michel, pour tous les abbés décédés.

XXIII. Ermengaud, qui exerçait l'office de maître des œuvres du monastère, fut nommé, en 1288, abbé de Quarante par suite de la contrainte exercée sur les chanoines par les habitants du bourg.

XXIV. Pierre IV promulgua des règlements en 1297.

XXV. Bernard VI était abbé en 1303.

XXVI. Pierre V fit, en 1303, un accord avec les consuls du lieu. Sa mort est indiquée, dans le nécrologe, au 18 mai 1313.

XXVII. Jacques I Gondolin prêta serment d'obéissance, en 1313, aux vicaires généraux de Bernard, archevêque de Narbonne. Il mourut le 19 mars 1324.

XXVIII. Arnaud Salvador fut élu le 21 mars 1324, & confirmé par les vicaires généraux du métropolitain; il décéda le 16 juillet 1328.

XXIX. Pons d'Aurenc, chambrier du monastère, fut proclamé abbé & confirmé par l'archevêque Bernard, en 1328. Il mourut le 12 janvier 1337.

XXX. Roger fut sommé par son cha-

pitre de rédiger un règlement pour la nourriture ordinaire des chanoines; il était docteur en droit. Le nécrologe marque sa mort au 2 juillet 1348.

XXXI. Bernard VII de Mesenchère, prieur d'Olargue, succéda à Roger & reçut, en 1348, son institution du pape Clément VI. Il est qualifié de professeur & maître en Écriture sainte, dans le nécrologe qui place le jour de sa mort au 9 juin 1357.

XXXII. Pierre VI de Mesenchère, prieur de Murat, au diocèse de Castres, est dit abbé de Quarante dans une bulle d'Innocent VI, en 1357. Il mourut le 1er septembre 1361.

XXXIII. Étienne I de Tripière siégeait en 1368. Il assista, au mois d'avril 1374, au concile provincial de la province de Narbonne, & décéda le 16 juin 1379.

XXXIV. Vincent de Siran, bachelier en droit, ne jouit pas longtemps de son titre. Il mourut le 13 septembre 1380.

XXXV. Jacques II était abbé en 1383, 1392 & 1401. Il envoya un représentant au concile de Pise en 1409.

XXXVI. Jean I Isarn mourut le 10 juin 1413.

XXXVII. Raimond III de Fabrègue était abbé en 1413. Il plaida, en 1426, contre le procureur de l'archevêque de Narbonne, qui l'avait privé pendant six ans de la jouissance de son abbaye, sous prétexte de dissipation. Il fut réintégré dans ses droits, puisqu'il s'excusa, en sa qualité d'abbé, de n'avoir pas assisté, en 1430, au concile de Narbonne.

XXXVIII. Guillaume IV de Saint-Maurice, qui était parvenu à une extrême vieillesse, abdiqua en 1459, en faveur du suivant.

XXXIX. Gérard ou Guiraud de Saint-Maurice, religieux de Cluny, prieur de Mazières & de Sédillac, fut élu abbé, en 1459, sur la démission de Guillaume; il obtint, en 1474, une bulle du pape Paul II, frappant d'excommunication les usurpateurs des biens de son abbaye. Il vivait encore en 1476.

XL. Geoffroi, licencié en droit, jura, lors de sa prise de possession, en 1481, de maintenir les droits de l'abbaye; il en confirma la même année les anciens statuts & règlements.

XLI. Henri-Geoffroi, chanoine d'Albi, fut pourvu en commende de l'abbaye de Notre-Dame de Quarante, le 18 janvier 1482. Il en jouit jusqu'en 1490.

XLII. Jean II du Mesnil, conseiller du roi, fut le second abbé commendataire de Quarante. Le roi lui fit payer, le 16 mai 1497, la somme de soixante francs tournois pour un voyage qu'il avait fait par son ordre de Rouen à Lyon; il est encore cité en 1504.

XLIII. Raimond IV était abbé en 1508.

XLIV. Robert de Coquebourne, évêque de Rochester, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, avait l'administration de l'abbaye en 1517 & 1522.

XLV. Guillaume V de la Volpillère était en même temps abbé de Quarante & de Saint-André de Clermont, & chanoine de l'église cathédrale de cette ville. Il mourut le 19 juillet 1529.

XLVI. Claude d'Oraison jouissait de la commende en 1530. Il fut nommé évêque de Castres le 20 août 1551, après la mort d'Antoine de Vesc.

XLVII. Blaise Cistel, prévôt de l'église de Clermont, avait l'administration de l'abbaye de Quarante en 1553.

XLVIII. Pierre VII de Briniac fut commendataire en 1564 & en 1565.

Les seigneurs de la Jugie de Rieux jouirent des fruits de la mense abbatiale depuis 1565 jusqu'en 1603.

XLIX. Pierre VIII Redon fut pourvu de la commende en 1603, & mourut en 1606, à l'âge de vingt-trois ans.

L. Balthazar de Thésan de Saint-Geniès était abbé en 1606.

LI. Jean III Antoine de Thésan de Saint-Geniès était abbé en 1621.

LII. Barthélemi de Renouard, archidiacre de Narbonne, abbé en 1636.

LIII. Louis de La Vergne de Montenard de Tressan, évêque de Vabre, & ensuite du Mans, abbé de Quarante en 1668 & en 1670.

LIV. Anne Tristan de la Beaume la Suze, abbé en 1672, puis évêque de Tarbes, de Saint-Omer, & enfin archevêque d'Auch en 1692; mourut le 24 mars 1705.

LV. Antoine de Renouard, archidiacre de Narbonne & abbé de Quarante en 1686.

LVI. Étienne II Antoine de Jouan, de Paris, abbé le 11 avril 1705; mourut en 1763.

LVII. N. de Boussanelle fut nommé par le roi en 1763.

LVIII. François Gain de Montagnac, né le 6 juin 1744, fut nommé à l'abbaye de Quarante, en 1768, & sacré évêque de Tarbes le 20 octobre 1782. [E. M.]

Note 111

NOTE CXI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Église de Vabre.

(Abbaye érigée en évêché en 1317.)

Parmi les monastères d'Aquitaine, dans lesquels l'invasion normande vint porter le trouble & la désolation, l'un des plus éprouvés fut celui de Paunat, en Périgord. L'irrégularité s'y introduisit, & l'abbé Adalgise résolut de chercher un lieu plus propice au travail & à la méditation. Il s'adressa à Raimond, comte & marquis de Toulouse, qui, par un acte du 3 novembre 863, lui céda le lieu de Vabre, en Rouergue, avec un certain nombre d'églises, de villages & de serfs; le monastère fut dédié au Saint-Sauveur, à la Vierge & à saint Denis, martyr; le choix de l'abbé fut laissé à l'élection des moines & leurs biens jouirent d'une entière immunité. L'année suivante, Raimond faisait confirmer ses donations par Charles le Chauve; le même roi accorda à Bernard, fils de Raimond, comte & marquis, une nouvelle confirmation en 870. La famille de Raimond conserva sa protection à ce monastère; en 865, puis en 883, la comtesse Berteiz & ses fils, Bernard & Eudes, lui firent de grandes & importantes donations.

Sous les abbés suivants, le monastère acquit un grand renom de sainteté; c'est là que saint Géraud vint chercher des moines pour peupler Aurillac. Un grand nombre de prieurés furent créés aux environs; entre autres celui de Nant qui, fondé en 926, devint abbaye en 1135 & ne fut affranchi de la sujétion de Vabre qu'en 1366; celui de la Vergne, fondé en 944, celui de Saint-Marcel, en 985 : toutes ces possessions lui furent confirmées par Pascal II, en avril 1116, moyennant une redevance annuelle d'un sou d'or, payable à Latran.

Mais avec le temps cette prospérité s'évanouit : dans la première moitié du onzième siècle, le monastère n'avait plus d'habitants & tombait en ruines; la régularité n'existait plus. Pour remédier à ce fâcheux état de choses, l'évêque de Rodez, Déodat, résolut, en 1062, de le soumettre à Saint-Victor de Marseille, alors dans toute sa prospérité. Il prit l'avis du pape Nicolas &, avec l'aide de Raimbaud, archevêque d'Arles, il exécuta son projet. L'abbé de Saint-Victor eut le droit d'expulser les moines irréguliers & dut approuver l'élection de l'abbé. Cette sujétion fut confirmée par les papes Grégoire VII en 1079, Urbain II en 1095, Pascal II en 1113, Innocent II en 1133. Mais elle donna lieu à de nombreux procès en 1120, 1127, 1154. En vain Callixte II, Eugène III, Anastase IV prêchèrent-ils successivement l'obéissance aux abbés de Vabre; jusqu'en 1235 il y eut des contestations. En 1218, l'abbé de Saint-Victor fit la visite & trouva l'abbaye pleine d'irrégularités & d'abus; tous les biens du monastère étaient dilapidés; aidé par les prélats des environs, il y apporta les remèdes qu'il crut les meilleurs, sans pourtant réussir dans tous ses projets.

En 1317, Jean XXII affranchit Vabre de la juridiction de Saint-Victor. En effet, ce fut le 13 août 1317 que ce pape érigea l'abbaye en évêché; il forma le nouveau diocèse de cent trente paroisses, prises sur celui de Rodez, & leur donna le Tarn pour limite commune; trois abbayes cisterciennes furent attribuées à Vabre : Nant, Nonenque & Salvanès, ainsi que Beaumont, prévôté de chanoines réguliers. La communauté devint chapitre régulier & conserva la règle de Saint-Benoît. Le nombre des chanoines fut fixé plus tard à dix-sept, plus l'évêque; il y eut trois dignitaires, le prévôt, l'archidiacre & le chantre. Mais les

statuts, édictés en 1320 par le premier évêque, Pierre d'Olargue, avaient maintenu le nombre ancien de trente & un chanoines & toutes les dignités capitulaires. Le chapitre fut sécularisé en 1561, par Pie IV, à la demande de Jacques de Corneillan. Henri III y consentit en 1575, & le Parlement enregistra la bulle en 1587.

L'évêché de Vabre subsista jusqu'en 1790; à cette époque il fut supprimé.

Abbés de Vabre[1].

I. Adalgise était abbé de Paunat, en Périgord; chassé par les Normands, il obtint du comte de Toulouse, Raimond, le lieu de Vabre, en Rouergue, & y construisit un monastère en 863; deux ans plus tard, il reçut de Berteiz, veuve du comte, d'importantes donations. On ne sait au juste quand il mourut.

II. Rolland, son successeur présumé, était attaché à la famille du fondateur. Il s'intitule *clerc & filleul du comte Raimond*, dans une donation au monastère, de novembre 862 ou 863. En janvier 870, il lui donne l'église de Saint-Vincent & Saint-Amans pour y entretenir le service divin; un diplôme de Charles le Chauve, du 21 juin 870, lui confirma les donations précédentes.

III. Bernard I était abbé, en décembre 875, quand Richard & sa femme Rotrude, pour le salut de leurs seigneurs, les comtes & marquis Frédelon, Raimond & Bernard, donnèrent au monastère différents lieux de la viguerie de Millau, entre autres Noaillac. Il reçut aussi, en 883, de la comtesse Berteiz & de ses enfants, le lieu & l'église de Brusque, en Rouergue.

IV. Agio ou Aigo, que l'on a, sans raison plausible, identifié avec l'archevêque de Narbonne de ce nom, qui vivait quelques années plus tard, reçoit en 910, de son oncle Aimeradus, la ville & l'église de Montagu, en Rouergue. Il écrivit la relation de la fondation du monastère.

V. Frédelon, fils d'Amblard & de Sénegonde, était abbé en 916; ses parents font diverses donations à l'abbaye en 916 & 922; en février 926, il reçoit de Bernard & de sa femme Udalgarde le lieu de Nant, en Rouergue, pour y fonder un prieuré; en 929, il fait diverses fondations dans son église. En 934, il fait un échange avec le comte de Rouergue, Ermengaud, & vers la même époque, avant 936, il conclut avec lui & son fils une nouvelle transaction.

VI. Acfred I reçut une donation la première année du règne de Louis d'Outremer (936-937).

VII. Ramnulfe était abbé dès 938, année où il fait un échange avec le vicomte Bernard; il paraît en 942, année où il reçoit du diacre Hugues différents biens sur le Tarn. En 944, il reçoit le lieu de la Vergne pour y établir un monastère; en mai 948, l'église de Confolens; en septembre 949, celle de Saint-Cir; en 956 enfin, celle de Saint-Eugène.

VIII. Acfred II était abbé sous le règne de Lothaire, avant 985; il reçut de Saluster le lieu de *Feretum* pour y construire un monastère.

IX. Bernard II, qui lui succéda peut-être, est mal à propos identifié avec le suivant par le *Gallia*. Il reçut un grand nombre de donations, *regnante Domino nostro Jesu Christo;* les chartes ainsi datées se rapportent certainement au dixième siècle & sont probablement des premières années du règne de Hugues Capet, qui ne fut que difficilement reconnu dans le Midi.

X. Bernard III, que nous trouvons après une lacune de soixante-dix ans, reçoit, en 1060, l'église de Saint-Privat; en 1062, Deusdet, évêque de Rodez, soumet l'abbaye à Saint-Victor de Marseille; en 1066, Bernard souscrit la donation de l'abbaye de Saint-Gilles, faite à Cluny, par la comtesse Almodis & son fils Raimond, comte de Rouergue.

XI. Hugues reçut, en 1082, de Bernard de Combret & de ses fils, un certain nombre d'églises. Il reçut encore de nombreuses donations, datées seulement du règne de Philippe, entre autres celles d'Arnaud de la Tour.

XII. André, auquel, en 1116, divers seigneurs restituent plusieurs églises. La

[1] Cette liste a été dressée tant avec le *Gallia Christiana*, qu'avec les pièces contenues dans le tome 148 de la collection Doat, à la Bibliothèque nationale.

même année, il obtint une bulle du pape Pascal II.

XIII. RIGAUD eut avec l'abbé de Saint-Victor, son supérieur, des querelles violentes, apaisées en 1127 par Aton, archevêque d'Arles, & Adémar, évêque de Rodez.

XIV. PIERRE I fit successivement deux donations aux moines de Salvanès, en 1146 & 1148; en 1154, le pape Anastase lui envoya une bulle, l'engageant à obéir mieux que par le passé à l'abbé de Saint-Victor.

XV. GUILLAUME paraît dans une charte de Salvanès de 1159.

XVI. ARNAUD, la même année, donne à ce monastère ses possessions à la Lande; en 1162, il lui fait une nouvelle donation avec l'assentiment de ses moines.

XVII. GÉRAUD, connu par une donation d'Adémar du Breuil de 1177.

XVIII. ADÉMAR fit, en 1190, un échange avec Belissende, prieure de Nonenque.

XIX. BERNARD IV D'ARLES fait, en 1195, une vente à Bérenger, abbé de Villemagne.

XX. P. avait été abbé avant 1218, d'après le procès-verbal de la visite du monastère par l'abbé de Saint-Victor; il avait même commis de nombreuses irrégularités & plusieurs détournements.

XXI. RAIMOND I était abbé en 1220.

XXII. PIERRE II DE PROUILLE eut, avec l'abbé de Saint-Victor, des différends apaisés en 1235.

XXIII. RAIMOND II reçut, en 1246, une donation de Gaillard d'Aunac.

XXIV. BÈGUE, auparavant prieur de la Vergne, paraît, en 1235, avec le surnom de *Jourdain;* en 1248, il fait une transaction avec l'abbesse de Nonenque, au sujet de dîmes & de droits divers; en 1253, il fait avec la même un nouvel accord; en 1256, il paraît dans un échange; il fut abbé jusque vers 1271. Les Bénédictins en ont fait deux abbés sans raisons suffisantes.

XXV. BERNARD V DE LA TOUR eut avec les seigneurs de Caylus & les consuls de Saint-Affrique des différends apaisés par le juge de Millau, en 1280. En 1285, il fait un paréage avec le roi pour la juridiction de la ville de Vabre.

XXVI. PIERRE III D'OLARGUE paraît dans des reconnaissances de 1307 & de 1311; en 1317, il fit une nouvelle transaction avec Pierre de Ferrières, procureur du roi. Il devint évêque la même année.

Évêques de Vabre.

I. PIERRE I, nommé évêque de Vabre par bulle de Jean XXII, datée d'Avignon le 19 septembre 1317, fut consacré par le souverain pontife qui, le 23 décembre de la même année, ordonna au chapitre & aux vassaux de l'ancien monastère de lui obéir fidèlement. Le nouvel évêque fit, le 22 juin 1320, avec le concours de l'évêque de Saint-Papoul & des délégués du chapitre, des statuts que le pape approuva. Il mourut en octobre 1329.

II. RAIMOND D'OLARGUE, parent du précédent, fut élu par le chapitre le 17 octobre 1329; il était auparavant prieur de la Vergne; en 1333, il approuve une réduction faite par l'abbé de Nant du nombre de ses moines; en 1336, il prête serment par procureur à l'archevêque de Bourges. En 1346, il fonde à Saint-Affrique une association de prêtres; il ne dépassa pas l'année suivante.

III. GUI DE VENTADOUR, évêque de 1347 à 1351.

IV. PIERRE II D'AIGREFEUILLE, originaire du Limousin, abbé de la Chaise-Dieu, évêque de Clermont, transféré à Vabre en 1352; fut plus tard évêque d'Uzès, puis de Mende.

V. BERTRAND DE PIBRAC, prieur de Ventadour, en Limousin, & de Saint-Martin des Champs de Paris, évêque de Vabre le 28 octobre 1353; approuve, en 1355, la fondation faite à Saint-Affrique par l'évêque Raimond.

VI. GUILLAUME I BRAGOSE, originaire du Gévaudan, docteur en droit canon à Toulouse & vicaire général de l'archevêque de cette ville; *grand canoniste & homme de cœur,* dit le biographe d'Urbain V; il devint cardinal le 17 septembre 1361.

VII. ÉTIENNE DE VASSIGNAC, évêque en 1364 & 1370; en 1374, il confère une église, sur la présentation de l'abbesse de Nonenque. Il paraît dans des chartes de Salvanès de 1378 & 1396; envoie un procureur au concile de Pise, en 1409, & meurt le 24 novembre 1417.

VIII. Guillaume II de Bastidos paraît dans une charte de Nonenque, du 3 octobre 1418; mort vers 1421.

IX. Jean I Pierre paraît de 1421 à 1451; fit ériger en collégiale l'association établie dans le siècle précédent à Saint-Affrique (1449). Obtint plus tard le titre d'évêque de Beyrouth.

X. Bernard Blanc, neveu du précédent, d'abord prévôt de Beaumont, paraît de 1453 à 1475. En 1453, il fait la visite de son diocèse; en 1460, il transige avec son chapitre pour la collation des bénéfices & la tenue des synodes diocésains.

On prétend qu'il ne mourut qu'en 1485; dans ce cas, il aurait abdiqué longtemps avant, car

XI. Antoine-Pierre de Narbonne, fils du baron de Talairan, était abbé de Fontfroide, & évêque dès 1477; en 1488, il apaise une querelle qui divisait l'abbé de la Grasse & l'évêque d'Elne; en 1491, il consacre différents autels à la Grasse. Il mourut le 20 juillet 1499 & fut enterré à Fontfroide.

XII. Louis I de Narbonne, frère du précédent, élu en 1499; fit construire le chœur de l'église & l'évêché; donna à la fabrique des vases & des ornements précieux; il était abbé de Fontfroide & de Grandselve; il mourut en 1519.

XIII. Rainaud de Martigny, chanoine d'Elne, élu le 8 avril 1519. Il mourut à Montpellier le 27 mai 1536.

XIV. Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, administrateur de l'évêché de Vabre en 1536, plus tard archevêque de Toulouse, puis d'Avignon, enfin cardinal. En 1545, il visita le diocèse.

XV. Jacques de Corneillan était évêque en 1554, quand Antoine de Bourbon le nomma son surintendant en Rouergue, en l'absence du cardinal de Bourbon. En 1560, il devint évêque de Rodez. L'année suivante, & sur sa demande, Pie II sécularisa le chapitre.

XVI. François I de la Valette Cornusson, originaire du Querci, petit-neveu du célèbre grand maître Jean de la Valette, qui défendit Malte contre les Turcs.

En 1568, l'église cathédrale fut brûlée par les huguenots. François de la Valette mourut le 18 mai, au château de Saint-Izier.

XVII. Thomas du Laur, mentionné dans les catalogues jusqu'en 1599.

XVIII. François II de la Valette Cornusson, abbé de Moissac, élu en janvier 1600; assista aux États généraux de 1614. En 1618, il avait un coadjuteur & demandait au pape la sécularisation de Moissac. Il mourut en 1622.

XIX. François III de la Valette Cornusson, neveu & coadjuteur du précédent, était abbé de Moissac & évêque de Philadelphie. Il mourut le 20 décembre 1644.

XX. Isaac Habert, docteur en Sorbonne, fut sacré évêque de Vabre à Saint-Victor de Paris, le 17 décembre 1645. Il parut, en 1650, à l'assemblée du clergé. Il écrivit de nombreux ouvrages de théologie dogmatique & traduisit en latin le cérémonial de l'Église d'Orient; c'est à lui que Sirmond dédia son édition des œuvres de Théodulfe, évêque d'Orléans. D'abord favorable à Jansénius, il l'attaqua ensuite violemment. Il mourut d'apoplexie, le 15 septembre 1668, & fut inhumé dans l'église cathédrale qu'il avait fait reconstruire.

XXI. Louis II de la Vergne de Montenard de Tressan, originaire du diocèse d'Agde, abbé de Quarante, aumônier du duc d'Orléans, nommé par le roi en avril 1669, prit possession en juillet 1671, & devint évêque du Mans au mois de novembre de la même année.

XXII. Louis III de Bardat, abbé de Clermont, au diocèse du Mans, nommé en janvier 1673, prononça l'oraison funèbre de François de Harlay, archevêque de Paris, le 25 septembre 1695; mort le 17 mars 1710.

XXIII. Alexandre le Filleul de la Chapelle, originaire de Normandie, neveu & vicaire général de l'évêque de Mende, nommé le 12 juillet 1710. Mort le 8 février 1764.

XXIV. Jean II de la Croix de Moirargues de Castries, évêque de 1764 à 1790.

L'évêché de Vabre fut supprimé en 1790 & ne fut pas rétabli lors du Concordat de 1800. [A. M.]

NOTE CXII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Chaffre.

(Diocèse du Puy.)

L'ABBAYE de Saint-Chaffre, ou le monastier Saint-Chaffre, fut fondé par saint Calmin ou Carmerin (*Calmilius*), noble Auvergnat, qui avait construit, vers l'an 680, le monastère de Manzay & y avait embrassé la vie religieuse. Carmerin avait édifié un monastère dans un de ses domaines appelé Villiers, *Villare;* il plaça l'église sous le patronage de saint Pierre. Il fit plus tard le voyage de Rome & pria le pape d'accorder sa protection à sa nouvelle création. Il s'arrêta, en revenant, à Lérins & demanda à l'abbé de lui donner quelques religieux pour peupler ce monastère. L'abbé se rendit à sa demande & lui donna entre autres un de ses confrères, nommé Eudes, qui fut le premier abbé de Carmeri, ainsi appelé du nom de son fondateur.

Ce monastère, soumis à la règle de Saint-Benoît, était situé à trois lieues au S.-E. de la ville du Puy; il conserva toujours une certaine importance : ses abbés avaient leur place réservée dans le chœur de la cathédrale du Puy & y étaient reçus en cérémonie lorsqu'ils s'y présentaient pour la première fois; ils juraient alors de garder fidèlement l'ancienne union fraternelle qui subsistait, depuis l'origine, entre le monastère & le chapitre de cette église.

L'abbaye de Saint-Chaffre avait sous sa dépendance plusieurs monastères & prieurés conventuels dont les principaux étaient Saint-Pierre du Puy & Chamalières, en Velai; Sainte-Enimie & Saint-Pierre de Langogne, en Gévaudan; Notre-Dame de Séverac, en Rouergue, & le monastère de filles de Saint-Pierre de Fraissinet, voisin de Saint-Chaffre.

L'abbaye de Saint-Chaffre, ruinée par les Sarrasins, fut restaurée, en 812, par Louis le Débonnaire qui, en 840, lui accorda une charte de privilèges. Elle subit la réforme, en 937, par les soins de Gotescalc, évêque du Puy, & d'Arnoul, abbé de Saint-Géraud d'Aurillac; ce dernier, après y avoir rétabli l'observance de la règle de Saint-Benoît, y institua pour abbé Dalmace, son disciple. Vulfald, qui était abbé de Saint-Chaffre en 961, fit construire une nouvelle église & y transporta les corps de saint Eudes & de saint Chaffre, premiers abbés du monastère.

Abbés de Saint-Chaffre.

I. Saint EUDES fut le premier abbé de Carmeri. Il était issu d'une famille considérable d'Orange, & avait été, dit-on, archidiacre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, avant de se retirer au monastère de Lérins. Il fut chargé par Maxime, abbé de Lérins, de conduire à Carmeri la colonie de religieux qu'il y envoya. Eudes était oncle de Theofred, un des religieux qu'il emmena avec lui & qui lui succéda. Après sa mort, Eudes fut honoré du titre de bienheureux. On célèbre sa fête le 20 novembre.

II. THEOFRED, devenu saint CHAFFRE dans le langage du pays, se rendit célèbre par la sainteté de sa vie. Il donna son nom à l'abbaye de Carmeri. On fixe sa mort au 19 octobre; il est honoré comme martyr.

III. Saint SAVINIEN, regardé comme le successeur de saint Chaffre, vivait, à ce qu'on croit, vers 732.

IV. BODON ou BADON était abbé de Saint-Chaffre en 840.

V. GAUTIER succéda à Bodon vers l'année 845. Il obtint un diplôme de Pepin II, roi d'Aquitaine, confirmant tous les priviléges & dons faits à son monastère par Louis le Débonnaire & Charles le Chauve. Il paraît que Gautier ne vécut pas longtemps.

VI. DRUCTAN succéda à Gautier en 846 ou 847.

VII. ROSTAING était abbé de Saint-Chaffre en 877, comme on le voit par un diplôme de Charles le Chauve.

VIII. GOTESCALC gouverna l'abbaye pendant quelques années, avant d'être élu évêque du Puy. Il fit tous ses efforts pour rétablir la stricte observance de la règle

de Saint-Benoît dans cette abbaye. Dans ce but, il s'adressa à Arnoul, abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, qui, en 937, y envoya des religieux & y mit pour abbé Dalmace, un de ses disciples. Gotescalc fit dresser un acte de cette réformation. Il ordonna que le monastère serait à l'avenir gouverné par un abbé régulier, dont l'élection se ferait de son consentement, &, pour engager par son exemple les usurpateurs à rendre les biens qu'ils avaient usurpés, il commença par restituer à l'abbaye ceux qu'il possédait en qualité d'abbé bénéficiaire. L'abbaye de Saint-Chaffre rentra ainsi dans quelques-unes de ses possessions, entre autres dans celle de Chamalières, en Velai, où fut établi depuis un prieuré conventuel. Géronce, archevêque de Bourges, métropolitain de la province, Begon & Gui d'Anjou, successivement évêques du Puy, confirmèrent la réforme de cette abbaye, qui depuis devint très-florissante.

IX. DALMACE, disciple d'Arnoul, abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, devint abbé régulier de Saint-Chaffre en 937. Étienne, évêque de Mende, pria Dalmace, en 951, de prendre sous sa conduite le monastère de Sainte-Eminie, en Gévaudan, à condition que lui & ses successeurs y auraient une pleine autorité. Peu après, l'abbé fit le voyage de Rome à la suite du même évêque de Mende.

X. VULFALD, appelé aussi GOLFALD, prieur de Chamalières, succéda à Dalmace vers 955. En 956, Achidius, évêque de Die, fit donation à Saint-Chaffre de l'église de Saint-Jean de Carrevoles. Vulfald fit bâtir une nouvelle église & y transféra les corps de saint Eudes & de saint Chaffre. Il fut élu évêque de Die en 961. Toutefois il conserva le titre d'abbé & confia le gouvernement du monastère à Arman, qui était doyen.

XI. GUIGUES I, évêque de Glandève, succéda à Vulfald vers 975, & comme son prédécesseur, fit gouverner l'abbaye par un vice-abbé. Guigues portait encore le titre d'abbé en 1011. Gui II, évêque du Puy, soumit à la juridiction de l'abbaye de Saint-Chaffre le monastère de Saint-Pierre du Puy, qu'il avait fondé en 993.

XII. GUILLAUME I DE CAPDENAC succéda à Guigues en 1012. Il résigna ses fonctions en 1036, peu de temps avant sa mort.

XIII. GUILLAUME II DE SOLIGNAC, neveu de saint Odilon, abbé de Cluny, fut élu abbé vers 1036. Le comte Lambert & ses fils, Amédée & Odon, donnèrent au monastère de Saint-Chaffre, en 1042, l'église de Notre-Dame des Échelles, diocèse de Grenoble.

XIV. GUIGUES II ou GUI succéda au précédent vers 1054. Le comte de Valentinois, Geilin, lui fit une donation dont l'acte est daté du règne du roi Philippe. Guigues se démit en 1074, à cause de son grand âge.

XV. GUILLAUME III, nommé en 1074, béni par Hugues, évêque de Die, était doyen ou prieur de Sainte-Enimie. Il s'appliqua au rétablissement de la discipline & à la réparation des lieux réguliers. Pendant son administration, Adhémar, évêque du Puy, lui donna l'église de Saint-Vincent de Solignac, & Geilin, comte de Valentinois, confirma la donation faite par ses prédécesseurs de l'église de Saint-Victor de Valence. Guillaume mourut le 13 décembre 1086.

XVI. GUILLAUME IV fut élu en 1087 pour succéder à Guillaume III. Hugues, évêque de Grenoble, lui donna la bénédiction en l'absence d'Adhémar, évêque du Puy, ou, selon d'autres, il la reçut d'Adhémar, en présence de Hugues. Guillaume IV était fils de Geilin, comte de Valentinois & bienfaiteur de l'abbaye; il restaura une partie du monastère & fit transcrire toutes les chartes dans un cartulaire par un des religieux, qui y inséra en même temps la chronique du monastère. Il fit un voyage à Rome en 1090, & le pape Urbain II lui accorda un privilége pour son abbaye. A son retour, il obtint des évêques du Puy, de Viviers & de Rodez la donation de plusieurs églises. Cet abbé est le même, quoique quelques-uns aient dit le contraire, que Guillaume, auparavant religieux & ensuite abbé de Saint-Chaffre, qui vivait encore en 1134 & dont le bienheureux Guigues, prieur de la Grande-Chartreuse, fait mention dans la *Vie* qu'il écrivit alors de saint Hugues, évêque de Grenoble. En effet, suivant le témoignage du même au-

teur, cet abbé Guillaume, de la piété duquel il fait un grand éloge, était en ce temps-là fort âgé & avait été disciple de saint Hugues, avec lequel il avait vécu plus de vingt ans dans le désert de la Chartreuse, lorsque saint Bruno, leur ami commun, jeta les fondements de ce monastère en 1083. Guillaume IV fut donc abbé de Saint-Chaffre depuis l'an 1087 jusqu'en 1135.

XVII. Géraud fut le successeur de Guillaume IV. On ne doit, en effet, tenir aucun compte de Francon & de Guillaume V, placés par quelques auteurs avant Géraud, ces deux abbés n'ayant pas existé. Géraud obtint du pape Luce II, en 1144, la confirmation de toutes les donations faites précédemment à son abbaye.

XVIII. Bertrand obtint, en 1154, du pape Adrien IV, une bulle confirmative des possessions du monastère de Saint-Chaffre. Dans cette bulle sont énumérées deux cent trente églises soumises à la juridiction de l'abbaye.

XIX. Pierre I de Belmont succéda en 1166 à Bertrand.

XX. Pons de Chalençon, prieur de Chamalières, fut abbé de Saint-Chaffre de 1172 à 1186.

XXI. Guillaume V de Varie succéda à Pons vers 1186.

XXII. Pierre II de Servissac, prieur de Chamalières, était abbé en 1203.

XXIII. An..... est désigné comme abbé de Saint-Chaffre dans une charte de l'abbaye de Mazan, en 1205.

XXIV. Guillaume VI de Montclar était abbé en 1206 & 1208.

XXV. Soffred, abbé vers 1213, fut élu évêque de Grenoble avant 1223.

XXVI. Pierre III Gaudin, successeur de Soffred, était mort ou s'était démis en 1232.

XXVII. Raimond I de Barjac était abbé en 1242. Soffred, évêque de Grenoble & ancien abbé de Saint-Chaffre, lui fit présent de mille sous viennois.

XXVIII. Antelme I gouvernait l'abbaye en 1258.

XXIX. Jourdain de Chateauneuf était abbé en 1272; il échangea, en 1273, avec le grand prieur d'Auvergne, commandeur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem du Puy, le prieuré des Échelles, diocèse de Grenoble, contre une maison & un oratoire à Fraissinet, avec l'agrément de l'évêque du Puy.

XXX. Antelme II était abbé en 1284.

XXXI. Guillaume VII fit un accord avec le prieur & les religieux de son abbaye, le 10 mars 1288.

XXXII. Pierre IV succéda à Guillaume.

XXXIII. Pierre V de Montlaur succéda au précédent, & fut confirmé par l'évêque du Puy, en 1293.

XXXIV. N. de Villars successeur de Pierre, en 1297 & 1303.

XXXV. Raimond II Ayrault, né aux environs du Puy, d'une famille qui donna un abbé à la Chaise-Dieu, était abbé de Saint-Chaffre en 1318.

XXXVI. Bernard fut associé par Jean XXII à Barthélemi, évêque d'Alet, délégué par ce pape vers le roi de Lithuanie, qui, de concert avec un grand nombre de ses sujets, avait demandé au souverain pontife de désigner un archevêque de Riga. Bernard est probablement le même abbé avec lequel les religieux transigèrent pour la pitance commune, en 1355 & en 1356.

XXXVII. Amblard de Rollands fut abbé depuis 1358 jusqu'en 1368.

XXXVIII. Jacques est cité dans des chartes des années 1368 & 1369. Il fut élu abbé de Cluny en 1374, & mourut, en 1383, à Avignon, où il fut enterré dans l'église de Saint-Martial.

XXXIX. Gilbert, nommé par une bulle de Grégoire XI, datée d'Avignon le 10 janvier 1374, vécut jusqu'en 1386.

XL. Dreux de Saint-Vidal fut élu vers 1390. Deux ans après, il fut reçu par droit de confraternité dans le chapitre du Puy, après le serment accoutumé.

XLI. Bompar Ayrault était abbé en 1419.

XLII. Vidal Erail est cité en 1451 & 1459 dans des chartes de Montolieu; il résigna son abbaye en faveur de François d'Estaing, prêtre & chanoine-comte de Lyon, avec l'approbation du pape, d'après une bulle du 20 mai 1493.

XLIII. François d'Estaing, fils de Gaspard, seigneur d'Estaing, & de Jeanne

Mireuil, était frère d'Antoine, évêque d'Angoulême. Il devint abbé de Saint-Chaffre en 1492, fit réparer les voûtes de l'église, construire la grande tour pour les cloches, replacer les degrés de l'entrée Notre-Dame, bâtir un pont qui porte encore son nom, ériger un jubé fort élégant, orner le chœur de tapisseries & relever les murs de la ville de Langogne.

XLIV. Gaspard de Tournon succéda à François vers 1500 & fit au chapitre de Notre-Dame le serment de fidélité & de confraternité accoutumé.

XLV. Charles I de Saint-Nectaire, fils d'Antoine & de Marie d'Alègre, était abbé d'Aurillac, quand il succéda à Gaspard en 1520. Il mourut après s'être démis, en 1560.

XLVI. Antoine de Saint-Nectaire, pourvu par suite de la démission de Charles, son oncle, en 1560, gouverna jusqu'en 1592. Il était en même temps abbé d'Aurillac, abbaye qu'il permuta, en 1571, avec l'évêque du Puy. Il retint celle de Saint-Chaffre, où il fut inhumé en 1592.

Depuis cette année jusqu'en 1621, ses neveux du même nom possédèrent les abbayes de Saint-Chaffre & de Doë à différents titres. Il y a cependant des listes où Martin Barry, son neveu, est indiqué comme ayant possédé ces deux abbayes pendant cet intervalle.

XLVII. Charles II de Saint-Nectaire posséda régulièrement l'abbaye depuis 1621 jusqu'en 1645. Il fut inhumé auprès de ses oncles Charles & Antoine.

XLVIII. Henri de Saint-Nectaire fut abbé régulier en 1645. Il était aussi abbé de Doë. Il mourut en 1677.

XLIX. Armand I Pierre de la Croix, fils de René-Gaspard & d'Élisabeth de Bonzi, fut abbé de Saint-Chaffre & de Valmagne en 1678.

L. Pierre VI de Bonzi, évêque de Béziers, puis successivement archevêque de Toulouse, & de Narbonne, & enfin cardinal, mourut en 1703.

LI. Armand II Pierre de la Croix de Castries, neveu maternel du cardinal de Bonzi, archidiacre de Narbonne, archevêque désigné de Tours & aumônier de la duchesse de Berry, succéda à son oncle. Il fit rebâtir le cloître &, de concert avec les religieux qui y contribuèrent pour leur part, fit construire un hôpital sous l'invocation de saint François de Sales.

LII. Jean Georges le Franc de Pompignan, né à Montausson le 22 février 1715, sacré évêque du Puy le 11 août 1743, fut nommé à l'abbaye de Saint-Chaffre en 1747, & transféré à l'archevêché de Vienne en 1774. [E. M.]

NOTE CXIII

Note 113

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Cruas.

(Diocèse de Viviers.)

Située près du Rhône, à trois lieues de Viviers, l'abbaye de Cruas fut fondée, à la fin du huitième siècle, par Éribert, comte du pays, qui donna un lieu désert, siége autrefois d'une grande ville détruite par les barbares, à des moines venus d'Aniane. Le nouveau monastère fut dédié à la Vierge & à saint Josserand. Le fils d'Éribert, le comte Elpodore, obtint de Louis le Débonnaire, en 817, un diplôme rappelant & confirmant les fondations de son père; la même année, le capitulaire d'Aix-la-Chapelle mit Cruas au nombre des abbayes qui ne devaient que des prières pour le salut de l'empereur & la prospérité de l'État. Vers le milieu du neuvième siècle, l'abbaye échappa à la juridiction de l'évêque de Viviers pour passer sous l'autorité immédiate de l'archevêque d'Arles, alors métropolitain du Vivarais. Cette soumission fut effectuée par l'empereur Lothaire I, en 854; elle fut confirmée par Boson, roi de Provence, vers 880, & par son fils Louis, en 920; elle durait encore en 970, époque de la visite de l'abbaye par l'archevêque Ictérius, & dut cesser lors du passage de Viviers de la province d'Arles dans celle de Vienne, vers le onzième siècle.

Au seizième siècle, Cruas eut beaucoup à souffrir des incursions des protestants; l'abbaye subit un siége, les biens furent

aliénés ou usurpés, & elle ne put les recouvrer qu'à la suite de longs procès, qui ne prirent fin qu'en 1674. Les archives ayant été détruites pendant la Révolution & n'ayant jamais été fouillées par les Bénédictins, la liste des abbés est forcément incomplète. [A. M.]

Abbés de Cruas[1].

I. BONALD fut le fondateur & le premier abbé du monastère de Cruas. Il est nommé dans le privilége que l'empereur Louis le Débonnaire accorda à l'abbaye en 817.

II. ULIEBAUD obtint de l'empereur Lothaire la confirmation des priviléges de son abbaye, le 8 septembre 855.

III. AMICUS en 880. Il est nommé dans le diplôme que le roi Boson accorda à Rostaing, archevêque d'Arles, pour lui maintenir la haute juridiction sur l'abbaye.

IV. FOUCHER occupa le siége abbatial vers la fin du neuvième siècle. Il fut promu à l'évêché d'Avignon vers 905, & mourut en odeur de sainteté.

V. ABRAHAM, en 970. C'est sous lui que l'archevêque d'Arles, Ictérius, fit la visite du monastère, & reçut d'une dame nommée Gotelinde les fonds nécessaires à la reconstruction de l'église abbatiale.

VI. RAINOARD prend part à la fondation du prieuré conventuel de Moirans, à la suite de la donation faite par Humbert, évêque de Grenoble, le 25 novembre 1016 : il assiste à l'élection de Léger, abbé de Saint-Barnard de Romans.

VII. ROSTAING.

VIII. GÉRAUD, abbé de Cruas, 1069. Reçoit, en échange du prieuré de Saint-Pierre de Moirans, l'église de Notre-Dame de Quincieux, au diocèse de Grenoble, avec toutes ses dépendances.

IX. ARTAUD, vers 1085. Son nom se trouve dans le nécrologe de Saint-Rambert de Grenoble.

[1] Nous devons la liste qui suit à M. l'abbé Rouchier, auteur de l'*Histoire du Vivarais*, & d'autres ouvrages justement estimés sur cette partie du Languedoc. [E. M.]

X. BOZON, en 1110. Il reçut de l'évêque saint Hugues, de Grenoble, les églises paroissiales de Chantesse, de Vourey & de Saint-Jean de Chepie, sous la réserve d'un cens déterminé, dont les moines du prieuré de Moirans garantirent le paiement; on y mit pour condition que l'abbé Bozon renoncerait à toute prétention sur l'église paroissiale de Pollénas, qu'un prieur de Moirans, nommé Ardenc, avait acquise par des voies simoniaques, mais dont l'évêque avait obtenu la restitution en frappant le coupable des peines canoniques.

XI. RAIMOND I, abbé en 1157. Il se rend caution du paiement de la rançon de Raimond Ier, évêque de Viviers, & de ses chanoines, faits prisonniers par Humbert, sire de Beaujeu. (1160-1167.)

XII. GIRAUD I, en 1202, assiste comme témoin, le 1er juin 1202, à l'hommage que Raimond VI, comte de Toulouse, fit à l'abbé de Cluny, à cause de la concession à lui faite par le prieur de Saint-Saturnin du Port.

XIII. GUIGUES I approuve en 1272 une transaction faite par le prieur régulier de Lussas avec celui de Saint-Laurent sous Coiron.

XIV. GUILLAUME, en 1283. Il assista au concile provincial de Vienne, tenu en 1289, & en signa les décrets.

XV. GUIGUES II GUILHON, en 1298.

XVI. RAIMOND II DE CHAMARET, en 1311.

XVII. PIERRE CHAMBRIER, en 1316.

XVIII. GIRAUD II DE TAULIGNAN, en 1355; se trouvait à Avignon à la cour d'Innocent VI, le 18 juin 1360. Il assista à la cession que fit Tassiette de Baux, au nom de son fils Giraud Adhémar, de la souveraineté de Montélimar, en échange du château de Condillac, possédé par l'abbaye de Cruas.

XIX. P..., abbé en 1367.

XX. ISNARD, en 1378.

XXI. ÉTIENNE I, en 1397. *Homme de grand savoir & probité, comme j'ai appris par divers memoyres,* dit le chanoine de Bannes. En 1407, il présida l'enquête ordonnée par le pape Benoît XIII sur l'état des revenus & des charges du chapitre & de la cathédrale de Viviers.

Note 113

XXII. N. de Lavoulte, en 1423.

XXIII. Jean I de Tournon, en 1469. Il était fils de Guillaume VI, baron de Tournon, & oncle de l'illustre cardinal de Tournon. Il mourut dans son monastère & fut enseveli dans l'église abbatiale. On a retrouvé dernièrement la statue & l'écusson qui ornaient son tombeau & qui avaient été mutilés par les protestants, en 1585.

XXIV. Antoine de Chabannes, en 1512, abbé commendataire; devint, en 1514, évêque du Puy. Il fut impliqué dans la conspiration du connétable de Bourbon dont il était le parent & l'ami.

XXV. Gaspard de Tournon, abbé de Saint-Chaffre, évêque de Valence en 1505, fut nommé abbé commendataire de Cruas, en 1517.

XXVI. Jean II de Rebé, abbé commendataire en 1531.

XXVII. Alexandre Rousset, abbé en 1546.

XXVIII. Etienne II Déodel, évêque de Grasse, abbé commendataire, en 1580. Il se trouvait dans son abbaye, lorsque les religionnaires vinrent assiéger le bourg & le château de Cruas. Secondé par ses religieux, il soutint bravement l'attaque & força l'ennemi à la retraite. Mais atteint de la peste, dont les soldats huguenots avaient porté le germe dans le village, il mourut quelques jours après (1585), & fut enseveli dans l'église de l'abbaye.

XXIX. Pierre Dubourg, abbé en 1587, résigne l'abbaye en 1603.

XXX. François le Lièvre, en 1603.

XXXI. Scipion Lancelin de la Rouvière, abbé en 1627.

XXXII. Hugues Humbert de Servient, abbé, en 1670. Il était aussi prieur commendataire de Rompon, & en cette qualité, il fit hommage au roi, le 1er juin 1683.

XXXIII. Jean Bernard de Coriolis, abbé commendataire, en 1740, meurt à Aix, où il avait été chanoine de l'église métropolitaine, en 1752.

XXXIV. Paul Boyer d'Argent d'Eguille, chanoine de la métropole d'Aix, abbé commendataire le 28 mars 1752. Il obtint, en 1768, une bulle du pape qui lui accordait la faculté de donner, pendant sept ans, les bénéfices de l'abbaye en commende, excepté les prieurés conventuels & les offices claustraux. Son frère, le marquis d'Argent, fit refaire à ses frais le maître-autel de l'église abbatiale.

Note 114

NOTE CXIV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Villemagne l'Argentière.

(Diocèse de Béziers.)

L'abbaye de Villemagne apparaît pour la première fois dans la liste des monastères impériaux, dressée en 817. Située sur les limites des diocèses de Béziers & de Castres, à cinq lieues au nord de Béziers, son origine est inconnue; c'est sans preuves que D. Estiennot lui donne pour fondateurs les abbés Clarin & Leubile, dont Théodulfe parle dans ses poëmes. Dédiée primitivement à saint Martin, elle adopta un nouveau patron, quand, à la fin du neuvième siècle, par une pieuse supercherie, deux de ses moines furent allés dérober en Gascogne les reliques de saint Majan, confesseur & martyr; ce rapt, effectué sous l'épiscopat de Théodard de Narbonne & de Gilbert de Béziers, eut lieu par conséquent vers 892; sa relation nous donne le nom du premier abbé connu, Vénérand, & par les détails & les synchronismes qu'elle contient, elle peut passer pour authentique. Au dix-huitième siècle, de l'ancien monastère il n'existait plus guère que les ruines; on y voyait encore une vaste église dédiée à saint Martin & à saint Majan[1]; deux autres plus petites s'élevaient à côté; dans le bourg on en comptait trois.

L'abbaye de Villemagne resta toujours indépendante jusqu'en 1661, date de son union définitive à la congrégation de Saint-Maur. Grâce au renom des reliques qu'elle

[1] Elle avait été reconstruite au dix-septième siècle & consacrée, le 11 septembre 1679, par François Girod, visiteur de la province de Toulouse.

possédait, grâce à l'esprit entreprenant de plusieurs de ses abbés, elle arriva à posséder de grands domaines & à percevoir des revenus considérables. La plupart des seigneurs de la Province, au dixième siècle, lui firent de nombreuses donations; tels sont le vicomte de Narbonne Matfred & sa femme Adélaïde, en 966 & 990; Garsinde, comtesse de Toulouse, vers 975; Ermengaud, archevêque de Narbonne, en 1005. Vers 1175, Louis VII, à la demande de l'abbé Bérenger, lui accorda de nombreux & importants priviléges; elle put fortifier le lieu de *Cogna*, autrement dit *Villemagne;* nul ne put bâtir de forteresse dans l'étendue de sa juridiction; l'aliénation des biens du monastère fut interdite; ses possessions actuelles, ses acquisitions futures lui furent confirmées; il eut la propriété & l'usage des mines, la justice civile & criminelle; enfin la prescription légale n'eut pas d'action pour les biens usurpés sur lui. En 1210, ces priviléges furent étendus & renouvelés par Philippe-Auguste. Parmi les revenus de l'abbaye, il faut mentionner le produit des mines d'argent, découvertes en 1164, qui lui valurent son nom. Elles donnèrent lieu à une transaction entre Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, & Ermengarde de Narbonne; il fut convenu que les mines trouvées sur des terres appartenant à l'abbaye donneraient à celle-ci la moitié de leur produit, & qu'elle percevrait le tiers des droits levés sur l'argent transporté au dehors.

La prospérité de l'abbaye diminua rapidement &, au seizième siècle, en 1562, elle fut ruinée à jamais par les calvinistes; ils dévastèrent l'abbaye, détruisirent les reliques, sauf les ossements de saint Majan, qui leur échappèrent, brûlèrent les archives & réduisirent les religieux à la plus grande pauvreté. Au dix-septième siècle, l'état de sujétion dans lequel la tint pendant quarante ans la famille de Thémines, & la lutte que les abbés eurent à soutenir contre le baron de Pujol, achevèrent de la réduire au plus pitoyable état.

De Villemagne dépendaient un certain nombre de prieurés; c'étaient, dans le diocèse de Béziers : Saint-Pierre de Puissalicon, Saint-Raphaël, Saint-Pierre de Razès, Notre-Dame de Soumartre, & Saint-Sauveur dans les faubourgs de Béziers; dans celui de Vabre : Saint-Amans de la Tour; dans celui de Castres, auparavant d'Albi : Saint-Gervais. Ce dernier, dont le titulaire, lors de son installation, devait à l'abbé de Villemagne un droit de mutation de 80 livres, donna lieu à de nombreuses querelles avec les évêques d'Albi. Donné à Villemagne par un de ceux-ci, Aldegaire, au commencement du douzième siècle, il lui fut successivement contesté, puis confirmé par Hugues en 1142, par Guillaume en 1173, par Guillaume-Pierre en 1192. En 1224, de plus graves démêlés éclatèrent entre l'abbé Arnaud & l'évêque Guillaume; celui-ci, qui voulait y introduire des chanoines, irrité de la résistance du prieur, le frappa d'excommunication, sans faire les trois sommations exigées par les canons, & sans avertir l'abbé Arnaud, supérieur hiérarchique du prieur; aussi l'abbé Arnaud, pour résister à ces usurpations, dut en appeler à la Cour de Rome & se placer sous la protection du Saint-Siége & de son légat, l'évêque de Porto. A partir de cette époque, Saint-Gervais fut possédé paisiblement par l'abbaye.

La liste d'abbés qui suit, extraite du *Gallia Christiana,* présente un certain nombre d'améliorations & quelques additions, que nous ont fournies les diverses collections de la Bibliothèque nationale[1].

Abbés de Villemagne.

I. VÉNÉRAND, que dom Vaissete écrit *Vivérand,* premier abbé connu, vivait lors de la translation du corps de saint Majan, effectuée vers l'an 890-892.

II. GUIGARD est connu, comme les trois suivants, par le rouleau mortuaire du comte de Cerdagne, Guifred, envoyé par le monastère du Canigou[2] dans une partie de la

[1] Notamment les vol. 11819, 12683, 12699 du fonds latin, qui contiennent chacun une histoire de l'abbaye, & les deux derniers un inventaire de ses archives.

[2] D'après M. Delisle, *Rouleaux des Morts,* publiés pour la Société de l'histoire de France, p. 124; les Bénédictins du *Gallia* le rapportaient à l'an 1025.

France. Ce document est de 1050 & mentionne quatre abbés de Villemagne morts avant cette époque.

III. RICHER, avant 1050.

IV. PONS, avant 1050.

V. GAIRAUD, avant 1050.

VI. ARMAN reçut, en novembre 1087, d'un certain Ermengaud, le village de Bajelle, avec les hommes qui y demeuraient.

VII. AUBERT ou ARBERT, cité dans une charte de Béziers de 1092.

VIII. HUGUES I, avant 1142; mentionné avec le suivant par le rouleau mortuaire de Saint-Aubin.

IX. BÉRENGER I était abbé le 30 mars 1142 (v. st.), quand il obtint de l'évêque d'Albi, Hugues, la confirmation du don de l'église de Saint-Gervais, fait à Villemagne par son prédécesseur Aldegaire; il mourut avant 1154, date du rouleau mortuaire de Robert, abbé de Saint-Aubin d'Angers, qui le mentionne au titre XXVII.

X. HUGUES II fut présent, en septembre 1156, à un jugement rendu par Estève de Servian; il n'était encore qu'abbé élu. En 1159, avec l'assentiment de son chapitre, il permet à Ermengaud, abbé de Valmagne, de ne payer ni leude, ni péage dans les terres de son monastère, & conclut avec lui une association spirituelle. La même année, il accordait à Salvanés un privilége analogue. En 1161, il permit l'entrée dans son monastère d'un moine de cette dernière abbaye. Enfin en 1162, Pierre, évêque de Rodez, informait le pape Alexandre III qu'il avait donné à Nonenque des terres à lui cédées par Hugues, abbé de Villemagne.

Les auteurs du *Gallia Christiana* donnent pour successeur à Hugues un certain *Raimond*, qui, en 1169, aurait prêté serment de fidélité au roi de France; ce fait était absolument impossible au douzième siècle, & l'identité des initiales de leurs noms nous fait rapprocher ce Raimond de Robert, abbé en 1389.

XI. BÉRENGER II restaura l'abbaye & régla l'administration des biens. Il obtint de Louis VII, à une époque indécise, un diplôme de protection, confirmé par Philippe-Auguste en 1210. Il paraît d'abord en 1173, année où Guillaume, évêque d'Albi, lui confirma la possession de l'église de Saint-Gervais. En 1182, il avait querelle avec l'évêque de Béziers, au sujet de l'église de Saint-Pierre de Razès; une sentence, rendue par Guillaume, abbé de Saint-Aphrodise, & Guillaume de Narbonne, chanoine de Béziers, lui donna gain de cause. En 1189, l'aumônier du couvent acquiert en son nom le lieu de Marnagues, d'un certain Auger, moyennant soixante sous de Melgueil. L'année suivante, il permet la vente d'un jardin, sis à Villemagne. En 1192, les abbés de Candeil & de Saint-Pons apaisent la querelle qui s'était élevée entre lui & l'évêque d'Albi, Guillaume-Pierre, au sujet de Saint-Gervais; celui-ci lui en confirme la possession & ordonne aux habitants de cette paroisse de lui obéir désormais, sauf la juridiction épiscopale. En 1195, le prieur de Soumartre & l'abbé de Vabre lui vendirent une partie des forêts de Soumartre; & la même année, il permit aux habitants de Bédarieux d'élever des fortifications pour se défendre contre les attaques des barons du voisinage. Le 10 juin 1197, il persuade Salomon, seigneur de Faugères, de modérer les droits de péage & de leude qu'il exigeait des hommes du monastère; & cette convention fut approuvée de nouveau par lui & les hommes de Villemagne, deux ans plus tard. Il termine, en juin 1202, les contestations qui divisaient l'infirmier de Villemagne & les possesseurs des moulins à draps des bords de la rivière. Trois ans plus tard, grâce à l'intervention de l'évêque de Béziers, il força Estève de Servian à abandonner ses prétentions sur le château de Cassan. La dernière mention de Bérenger se trouve dans une vente faite par son baile, en février 1208 (v. st.).

XII. RAIMOND I paraît dès 1209. En mars 1212, il assiste au concile de Narbonne & souscrit une donation faite à l'église de Saint-Paul par l'archevêque Arnaud; l'année suivante, il est présent à une donation faite par Simon de Montfort à l'évêque de Béziers. On ne sait si ce fut lui ou le suivant, qui eut des démêlés avec Aimeri, vicomte de Narbonne, en 1216; les abbés de Caunes & de la Grasse durent écrire à ce dernier pour l'engager à y mettre fin. Raimond mourut le 26 juin, d'après le nécrologe de Saint-Pons.

XIII. ARNAUD I ou ARTAUD eut de nombreuses contestations avec Guillaume, évêque d'Albi, au sujet du prieuré de Saint-Gervais; le prélat, qui y voulait introduire des chanoines, en chassa violemment les moines & commit de nombreux excès; Arnaud dut avoir deux fois recours à Rome, en janvier & février 1224 (v. st.). Il assista au concile de Béziers de 1225. En 1230, il souscrit un accord entre Durand, évêque d'Albi, & Pierre, archevêque de Narbonne, réglant les limites de leurs diocèses respectifs. En mars 1231, il acquiert divers droits à Cazelle. En 1232, par l'entremise de Thédise, évêque d'Agde, il termine ses différends au sujet de Saint-Gervais; la même année, des arbitres lui reconnaissent le droit d'instituer le curé de Puissalicon. En février 1238 (v. st.), il approuve le partage fait par Estève de Pézenas de ses fiefs de Bédarrieux & de Luzan. Le nécrologe de Cassan marque sa mort au 26 février.

XIV. PIERRE I transige, le 23 mai 1241, avec Bernard, évêque de Béziers, au sujet de quelques dîmes; il paraît encore en 1246.

XV. RAIMOND II assiste, le 8 avril 1247, à la cession de Trencavel au roi de France; la même année & par son ordre le cellérier fait un engagement.

XVI. PIERRE II DU BREUIL, sacristain, puis abbé dès 1247. En 1253, il forme avec le prieur de Cassan une association spirituelle; il assiste au concile de Béziers de 1255. L'année suivante, il fait un accord analogue avec Bérenger, abbé de la Grasse, & acquiert de Bègue Jourdain, abbé de Vabre, l'église de Soumartre, en échange de celle de *Fundamentum*, dans le diocèse de Rodez. En 1260, il se fait adjuger, par l'évêque de Béziers, contre Salomon de Faugères, la justice entière de Soumartre. En 1262, il reçoit une donation de Guillaume Gandale. En 1272, il envoie un procureur au concile de Béziers, ne pouvant y aller lui-même à cause de ses infirmités. La chaire vaquait le 20 janvier 1273 (n. st.), date d'un acte de l'aumônier & du procureur du couvent, administrateurs provisoires.

XVII. A., ainsi désigné dans une charte de l'église d'Albi de 1279.

XVIII. PIERRE III; le 23 février 1283, trois arbitres, choisis par lui & la communauté des habitants de Villemagne, décidèrent que ceux-ci ne pourraient avoir de fours particuliers ou communs dans la ville & dans son territoire. Le 5 novembre 1296, il transigea avec les habitants de Taussac, pour le paiement des dîmes.

XIX. GUI déclara, le 15 décembre 1312, que les habitants de Saint-Nazaire de Lodazan étaient tenus de payer à l'aumônier le vingtième de leurs légumes. Il envoya un représentant au concile de Béziers de 1317.

XX. GUILLAUME D'OLARGUE, seigneur de Saint-Geniès de Barassan, donne le 13 août 1318 un champ à emphytéose. En 1323, il fut nommé abbé de Caunes par le pape Jean XXII.

XXI. BERTRAND, prieur de Saint-Crespin, au diocèse de Vabre, nommé par le pape en 1323.

XXII. SICARD paraît dans une transaction, faite en chapitre le 3 octobre 1329; le 17 avril 1331, il reçoit l'hommage de Pons de Thésan, pour Garagues & Boissedon.

XXIII. FROTARD paraît en 1331, année où il reçoit un nouvel hommage de ce même Pons de Thésan. En février 1332, il cède à Salomon de Faugères l'usage de quelques pâturages. Le prieur élu de Saint-Gervais lui compta, le 8 mars 1340, 80 livres dues à l'abbaye à chaque changement de titulaire.

XXIV. ERMENGAUD, indiqué comme abbé le 23 juillet 1364; meurt en 1368, sixième année du pontificat d'Urbain V.

XXV. PONS II, nommé par le pape en 1368. Par bulle donnée à Lyon, le 11 février 1373, Grégoire XI ordonna à l'abbé de Saint-Jacques de Béziers de l'aider contre les usurpateurs des biens de son église.

XXVI. ROBERT I, dont les Bénédictins ont fait deux abbés, prête hommage au roi pour Thésan, Saint-Geniès, Barassan & Aligne, en 1389; le 15 mai de la même année, en chapitre général, il approuve un accord relatif aux dîmes de Bédarieux. Il fut définiteur aux chapitres généraux des bénédictins, tenus au couvent des dominicains de Carcassonne en 1393 & 1398. En 1399, il sépare la mense abbatiale de

la mense capitulaire & assigne des revenus particuliers pour la nourriture des religieux.

XXVII. Michel est indiqué le 11 avril 1404. En février 1407, les syndics de Bédarieux promirent entre ses mains de s'acquitter loyalement de leurs fonctions. En 1409, il envoya un représentant au concile de Pise. En janvier 1412, il apaisa une contestation entre les syndics de Bédarieux & Raimond Malaure. Il mourut ou abdiqua en 1426; le siége était vacant le 28 octobre de cette année.

XXVIII. Hugues III de Poupian, élu en 1427; le 14 septembre de la même année, au moment de sa prise de possession, les syndics de Villemagne obtinrent de lui la confirmation de leurs priviléges, franchises & libertés. En 1432, il concède un droit d'usage dans ses bois aux habitants de Calmettes. En 1445, il unit le prieuré de Saint-Geniès à la mense abbatiale. Trois ans plus tard, il assiste au chapitre général tenu à Carcassonne.

A cause de son grand âge, il se démit en faveur du suivant, en se réservant la collation des bénéfices, droit qu'il exerçait encore le 12 novembre 1460. L'abbaye était en économat le 6 avril 1459.

XXIX. Antoine I de Thésan, de la famille de ce nom, prieur de Saint-Geniès; le 9 décembre 1463, il perçoit les lods & ventes de quelques terres à Boissedon. En 1472, il s'oppose à un accord passé entre Pierre Ramas, vicaire de Bédarieux, & le chambrier de Villemagne. Il eut avec Bernard du Verger, administrateur perpétuel de Joncels, un procès important qui fut porté devant le parlement de Toulouse; il le perdit, se pourvut en révision en 1481, & poussa si loin les choses, que le 28 juillet 1484, le parlement lança contre lui & ses complices un mandat d'amener. Sa mort, arrivée en 1484, vint empêcher de nouveaux scandales.

XXX. Antoine II Guillaume de Clermont, protonotaire apostolique, archidiacre de Cabrières, dans le diocèse de Béziers, & prieur de Saint-Martin, obtint la commende de Villemagne d'Innocent VIII, le 26 février 1484 (v. st.). Il administrait en même temps Saint-Thibéry. Le 28 décembre 1491, il augmenta les pitances des religieux qui n'étaient plus suffisantes pour leur permettre de vivre. En 1497, il passa un accord avec les syndics de Bédarieux; il fit son testament le 3 juillet 1499, se fit enterrer chez les clarisses de Béziers, & fit divers legs à ses abbayes; il donna à Villemagne la somme nécessaire pour faire un chef d'argent à saint Majan.

XXXI. François I Guillaume de Clermont fut pourvu par le pape, malgré les religieux, qui, réunis après la mort d'Antoine, avaient élu Tristan de Thésan, de bonne naissance, instruit & pieux, le 17 juillet 1499.

François était bachelier en droit & clerc de Lodève; il fut nommé par Alexandre VI, le 2 août 1499. En mars 1500, le même pape accorda aux religieux le droit de conférer les bénéfices pendant la vacance. François essaya, mais en vain, d'obtenir la commende de Saint-Thibéry.

XXXII. Arnaud II de Louère, nommé par Louis XII en 1504, mort en 1514.

XXXIII. Jean I Ferrier, archevêque d'Arles, breveté du roi en 1508; nomma pour son vicaire général Jean de Roquefeuille.

Il fit rebâtir, en 1510, l'église & le cloître & donna de grands biens à l'abbaye; mort à Marseille le 17 janvier 1521. — Après sa mort, les religieux se divisèrent, les uns élurent Raimond de Thésan, religieux de Saint-Pons, les autres Gisard de Corneillan, grand prieur.

Le roi nomma le suivant.

XXXIV. François II Guillaume de Clermont, fils de Tristan, baron de Clermont, & de Catherine d'Amboise; archevêque d'Auch, cardinal & légat d'Avignon, abbé commendataire en 1521. Il fut zélé pour le rétablissement de la discipline. En 1525, il nomma son vicaire général, Pierre Ciffred. Il paraît jusqu'en septembre 1528; à cette date, les moines demandèrent pour abbé Clément Cherny, abbé de Gaillac, qui en 1523 avait visité le monastère par ordre du parlement de Toulouse.

On ne sait s'ils obtinrent leur demande.

XXXV. Bernard de la Croix, abbé

commendataire; le 20 mai 1531, il distribue des domaines aux sept religieux alors à Villemagne, pour leurs vêtements & leur nourriture.

XXXVI. Robert II de la Tour, qui avait déjà possédé divers prieurés, était abbé commendataire dès 1531. Il est mentionné en 1534 & en septembre 1543.

XXXVII. François III de Faucon, successivement évêque de Tulle, Orléans, Mâcon & Carcassonne; abbé commendataire en 1543; prit possession le 28 février 1544. Il présentait à deux cures en 1553 & 1554.

XXXVIII. Amanieu ou Amédée de Foix, breveté du roi en août 1554; successivement administrateur de l'évêché de Carcassonne, évêque de Mâcon & de Bazas; abbé commendataire jusqu'en 1556.

XXXIX. Jean II de Chambert, docteur en droit, archidiacre de Narbonne, neveu d'Antoine de Chambert, abbé de la Grasse; institué par le pape en 1557. Les calvinistes détruisirent le monastère en 1562. Le 30 juillet 1565, il rachète le château de Bédarieux, aliéné par ses prédécesseurs pour payer les impositions royales. Il fut vicaire général de Charles de Bourbon, évêque de Carcassonne. En 1566, il reçoit l'hommage des habitants de Villemagne. Il mourut le 7 janvier 1575.

XL. Raimond Vigor, Normand, abbé commendataire, prend pour procureur Arnaud Vigor, premier médecin de la reine, son parent, le 13 février 1579. D'abord conseiller au Parlement de Rouen, il devint plus tard maître des requêtes. Le 21 avril 1586, le duc de Montmorency saisit ses revenus à cause d'absence non justifiée, & ne les lui rendit que quelque temps après. Il paraît jusque vers 1599.

Après sa mort, l'abbaye tomba aux mains du maréchal de Thémines, qui, pour en assurer les revenus à son frère, Thomas d'Avausan, fit nommer le suivant par le roi & le pape.

XLI. Jean III Perpétue Alboti, prêtre de Cahors, obtint ses bulles en février 1599; son vicaire général paraît en 1604. Il mourut en 1616. Après sa mort, le frère du maréchal de Thémines continua à percevoir les revenus & à considérer l'abbaye comme une propriété de famille.

XLII. Henri de Thésan, désigné par lui en 1617, pourvu par bulle de Paul V au mois d'août, céda sa place à son neveu en 1626. Mourut à la fin de mai 1630.

XLIII. Jean IV Jacques de Thésan, dont la sœur avait épousé Thomas d'Avausan; nommé par Urbain VIII en octobre 1626; il prit possession le 5 décembre 1628, mais ne jouit jamais des biens de l'abbaye, qui restèrent aux mains de sa famille.

XLIV. Gabriel Trotin, nommé par le roi & par le pape en 1634. Le seigneur de Pujol l'empêcha deux ans de prendre possession; il obtint du parlement de Toulouse un arrêt contre lui, le 12 juin 1636. Le 9 mai 1637, puis en 1638, il fait un double accord pour l'introduction de la réforme de Saint-Maur, accord approuvé par le parlement de Toulouse en 1639; il ne fut mis à exécution qu'en 1661. Les querelles & les violences du vicomte de Pujol forcèrent Gabriel à se démettre en faveur du suivant (10 juin 1647).

XLV. François IV de Mirmand, de Montpellier, parent du vicomte de Pujol, abbé commendataire de 1647 à 1655, année où il céda son titre à son frère.

XLVI. Jean V de Mirmand, nommé par le pape & le roi, prit possession le 18 juillet 1655. Le 17 septembre 1661, les anciens religieux cédèrent la place à ceux de la congrégation de Saint-Maur; Jean fit avec ceux-ci un nouveau concordat en 1664, & le 2 juin 1669, la sacristie & les reliques de saint Majan leur furent remises par D. Paul Abbes, ancien sacristain.

XLVII. N. de Thésan, conseiller à Toulouse, de la famille de Pujol & d'Olargue. Il fut probablement abbé commendataire, mais ne fit que couvrir de son nom l'usurpation des seigneurs de Pujol. Il mourut en 1703.

XLVIII. Pierre IV de Gayet, vicaire général de l'évêque de Béziers, abbé commendataire le 31 octobre 1704; se montra le bienfaiteur des pauvres.

XLIX. N. de Boizai-Courtenay. pourvu en 1752.

L. N. Jouffroi d'Abans, pourvu en 1772. [A. M.]

NOTE CXV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Salvi.

(Diocèse d'Albi.)

L'USAGE constant, dans les premiers siècles de l'Eglise des Gaules, fut d'ensevelir les évêques, non point dans les églises cathédrales, mais dans des basiliques, généralement situées hors des murs de la cité & consacrées à cet usage de temps immémorial. Telle fut l'église de Saint-Salvi, à Albi, dédiée à l'un de ses premiers évêques dont on y vénérait les reliques. Autour de son tombeau dut se rassembler de bonne heure une congrégation de clercs, que nous trouvons, au dixième siècle, organisée en chapitre, sous la direction d'un abbé & l'autorité de l'évêque. Au douzième siècle, elle fut remplacée par des chanoines réguliers, soumis à la règle de Saint-Augustin; depuis déjà un siècle, l'abbé avait pris le titre de prévôt. En 1493, le nombre de ces chanoines fut réduit à quinze; Clément VII prononça leur sécularisation en 1523.

Le chapitre de Saint-Salvi eut à subir de nombreuses vicissitudes. Vers le milieu du douzième siècle, l'irrégularité s'y mit, & pendant assez longtemps, il resta sans prévôt. L'évêque d'Albi, Guillaume-Pierre, qui en avait autrefois été chanoine, résolut, vers 1185, d'y restaurer la vie régulière. Il nomma un prévôt que dès lors les chanoines purent élire. La règle qui leur fut imposée consista surtout dans l'observance de la vie commune & dans l'assiduité aux offices. Plus tard, en 1498, Alexandre VI consentit à l'établissement dans l'église de quatre offices d'enfants de chœur, dont l'entretien fut assuré au moyen du revenu de l'une des quatre vicairies séculières. Une chapelle de musique y fut fondée par le pape Jules III & autorisée par le Grand-Conseil en 1552. Enfin, en 1523, à la demande du prévôt Claude de Mondoire, Clément VII prononça la sécularisation du chapitre; l'espace manquait pour reconstruire les édifices claustraux; le lieu même, entouré d'une ville populeuse, ne permettait plus de se livrer à la méditation. On y établit donc une prévôté, douze canonicats, douze prébendes, quatre bénéfices simples, huit vicairies & deux offices; la vie en commun & la règle de Saint-Augustin furent supprimées; les biens & les charges furent également répartis.

Le prévôt était élu par le chapitre & confirmé par l'évêque; il nommait à tous les prieurés, aux cures dépendantes des menses prévôtale & capitulaire, & aux canonicats vacants par mort pendant les quatre grandes fêtes de l'année & au jour de Saint-Salvi.

Les autres dignités étaient conférées par les chanoines & par lui à tour de cheville. Il officiait pontificalement avec l'anneau & la crosse.

En 1715, le chapitre renfermait, outre les douze chanoines & le prévôt, cinq hebdomadiers, cinq musiciens prébendés, quatre sous-diacres, un organiste, deux bedeaux & quatre enfants de chœur.

Le chapitre reçut, pendant le moyen âge, un grand nombre de donations: du comte de Rouergue, en 961; du vicomte Matfred, en 966; de Garsinde, comtesse de Toulouse, en 975; d'Adélaïde, vicomtesse de Narbonne, en 977. Il était seigneur haut-justicier des lieux de Mont-Salvi, Cambon & Grézet & envoyait un député à l'assemblée des trois états du pays d'Albigeois. Il était en relations spirituelles avec les communautés de Burlas, séant à Lautrec, de Gaillac & de Saint-Sernin de Toulouse; le nécrologe de celui-ci mentionne les frères de Saint-Salvi au 15 septembre[1].

Les reliques de saint Salvi furent conservées de tout temps dans l'église; le chef en fut renfermé dans une châsse précieuse, donnée par Raimond, comte de Toulouse, & à la fin du quinzième siècle,

[1] Nous avons employé pour cette notice les pièces renfermées dans le tome 113 de la collection Doat; 300 feuillets de ce volume sont consacrés à Saint-Salvi.

Louis d'Amboise, évêque d'Albi, donna une châsse pour recevoir les os & les cendres.

Abbés & prévôts de Saint-Salvi.

I. Déodat était abbé sous l'épiscopat d'Angelvin, évêque d'Albi; il est témoin à un acte par lequel cet évêque reçoit l'église de Monastier (921).

II. Gauzbert I, sous l'épiscopat de Miron, qui reçut en son nom la donation d'un alleu, dans l'Albigeois (960).

III. Guitard I, abbé la deuxième année du roi Robert (998).

IV. Adémar, dans un acte d'un certain Rémi, sous le règne de Robert (avant 1031).

V. Anselme paraît dans un acte que le *Gallia* date de 987, mais que dom Vaissete rapporte mieux à 1032; par cet acte, l'abbé de Saint-Salvi, à la demande des évêques du voisinage & du vicomte Bernard-Aton, permit la construction d'un pont sur le Tarn, pour la commodité des habitants de la cité, & abandonna le port de Saint-Salvi.

VI. Pierre I, prévôt, reçut, vers 1060, une donation de l'évêque de Nimes, Frotaire, & de son frère, le vicomte Bernard. Peu après, les chanoines de Saint-Salvi eurent querelle avec l'évêque d'Albi, Frotard, au sujet des églises de Loupian & de la Salvetat, données à leur chapitre par Matfred Dido; la donation de ce dernier fut confirmée par ses fils (vers l'année 1079).

VII. Pierre II Saisset (*Saxeti*) était prévôt vers 1100, sous l'épiscopat d'Aldegaire; il reçut au nombre des chanoines de son église Sicard, fils de Bernard.

Guitard était simplement prieur en 1120, date d'une bulle de Callixte II en faveur du chapitre. La réforme venait d'être établie dans le monastère.

Suit une grande lacune dans la série des prévôts; cependant nous voyons le monastère exister toujours; en 1157, Guillaume, évêque d'Albi, & Pierre, abbé d'Ardorel, ménagent un accord entre lui & Sainte-Cécile, au sujet de l'hôpital & de l'église d'au delà du pont d'Albi.

VIII. Gausfred, *minister Sancti Salvii*, était prévôt en 1162, année où, de concert avec le prieur Bernard, il cédait à Guillaume de Vissen diverses terres sur le bord du Tarn, en échange de ses droits sur le chemin de la Caussade. La même année, il s'accorde avec Gauzbert de La Roque, pour Saint-Michel de Barzac. Quatre ans plus tard, le chapitre réclama auprès du vicomte Raimond-Trencavel le rétablissement de l'ancienne coutume d'un repas annuel, dû par les clercs de Sainte-Marciane aux chanoines de Saint-Salvi.

IX. Gaillard I fut élu prévôt lors de la restauration du monastère par l'évêque Guillaume-Pierre, vers 1185; il posséda cette dignité jusque vers 1200.

X. Guillaume I Pierre, évêque d'Albi, élu prévôt par les chanoines (1212-1213).

XI. Raimond I du Portal est mentionné dans des chartes de 1215 & 1216; en 1220, il est témoin d'une transaction entre l'évêque Guillaume & les habitants d'Albi, permettant à ceux-ci de disposer de leurs biens par testament.

XII. Gaillard II de Rabastens était prévôt en 1224; en 1227, il obtint de l'évêque un certain nombre de prérogatives spirituelles. Il promit entre les mains du sénéchal royal, Philippe de Bertezi, au chapitre cathédral, à l'évêque & aux habitants d'Albi, de les secourir fidèlement. Il eut avec Durand, évêque d'Albi, de nombreuses discussions, toutes terminées à son avantage en 1229 & 1230.

Il fut l'un des commissaires choisis pour faire enquête sur le mariage du comte de Toulouse & de Sancie d'Aragon; lui & Durand, évêque d'Albi, en prononcèrent la nullité.

En 1246, il termine un procès avec Bernard, prévôt de Saint-Cécile. Il s'occupa activement de l'administration des biens du chapitre. En 1257, il faisait reconstruire son église; l'évêque de Rodez lui accorda, le 21 juillet, une lettre d'indulgences pour les bienfaiteurs de cette œuvre. Il paraît enfin dans une transaction du 17 novembre 1259, entre les chanoines & le précepteur de l'hôpital de Raissac.

XIII. Gauzbert II de Lescure, prévôt de 1263 à 1265.

XIV. Pierre III de la Caune était prévôt en 1265; il s'accorda avec le chapitre, le 10 novembre 1270, au sujet de la reconstruction du cloître, & s'engagea à contribuer à la dépense dans la proportion de dix livres de Cahors par an; les chanoines promirent le dixième de leurs revenus; le chapitre comprenait alors dix-sept membres, y compris les dignitaires. Le 29 avril 1276, le même reçut l'hommage de Philippe Ouric, chevalier d'Albi, pour des rentes sur les paroisses de Sainte-Marciane & de Saint-Affrique.

XV. Bégue I Boursier paraît fréquemment de 1278 à 1303. En 1283, il s'accorde avec l'abbé de Candeil, au sujet de divers territoires. En 1287, il fait un échange de dîmes avec le prieur de Rabastens; la même année, la veuve de Pierre de Salvanhac lui restitue des dîmes usurpées. Deux ans plus tard, le chapitre avait querelle avec la maison du Temple de la Selve, diocèse de Rodez, au sujet des limites de divers territoires. Enfin, le 20 août 1303, Jourdain de Salvanhac confirme l'abandon consenti par sa mère en 1287.

XVI. Amels Vassal, 1309.

XVII. Pierre IV Boursier, docteur en décrets, 1322.

XVIII. Ratier de Penne avait querelle avec les treize chanoines de son chapitre, en novembre 1334, à propos des dépouilles & des biens des prieurs & des chanoines. Il fut décidé que tous les membres du chapitre pourraient librement disposer de la moitié de leurs biens; l'autre moitié dut rester au prévôt & au vestiaire des chanoines. En février 1335, le nouvel évêque d'Albi, Pierre, reconnut qu'en entrant dans l'église de Saint-Salvi, après sa prise de possession, il n'avait point entendu préjudicier aux droits du chapitre. En 1340, Ratier nomma des syndics généraux du chapitre. Le 4 août 1342, Philippe VI déclara que pour empêcher le chapitre de Saint-Salvi d'être en butte aux attaques de certains malveillants, il le prenait sous sa protection & sauvegarde spéciales. L'année suivante, on apposa solennellement les panonceaux du roi au lieu ordinaire des processions du chapitre, pour indiquer à tous cette protection & sauvegarde. Ratier vécut jusqu'en 1352.

XIX. André Viguier, 1359.

XX. Pierre V de Lauset accorda, en 1362, aux consuls d'Albi, la permission d'employer une des cloches de l'église à marquer les rondes & les changements de garde, en temps de guerre. Il était encore prévôt en 1375 & peut-être encore en 1380.

XXI. Guillaume, licencié en décrets, prévôt en 1388.

XXII. Raimond II Guarin, 1405.

XXIII. Pierre VI Amels, mort en 1436.

XXIV. Raimond III Lauret, prévôt élu en 1436; paraît encore en 1439.

XXV. Jacques I Lauret se démit en 1456, en faveur du suivant. La bulle de Callixte III approuvant cette démission est du 23 mai.

XXVI. Bègue II Montanha, prieur des Connils, au diocèse d'Albi, & chanoine régulier, institué par Callixte III, le 23 mai 1456. La même année, le pape ordonna aux officiaux de Toulouse, Carcassonne & Rodez de faire restituer les domaines de Saint-Salvi, usurpés par des laïques & par des prélats. Bègue paraît encore en 1463 & meurt en 1477.

XXVII. Pons du Puy, élu en 1477; nomme, en 1485, un procureur pour rendre hommage à Jean de Vésins, vicomte de Lautrec, & à Pierre, baron de Lescure. En 1488-89, il a avec Louis, évêque d'Albi, une violente contestation; l'évêque voulait forcer les chanoines à renvoyer leurs servantes & à les loger hors des bâtiments claustraux. La querelle fut portée devant le métropolitain, puis devant Innocent VIII qui nomma des commissaires en janvier 1491. Elle durait encore en 1498.

XXVIII. Raimond IV Ycher, élu en 1490. Il obtint plusieurs bulles de priviléges d'Alexandre VI, en juillet 1493; la même année, en juin, le même pape consentit à la réduction du chapitre à quinze chanoines.

XXIX. Géraud Boysserie, prévôt en 1497. La même année, Alexandre VI accorda aux chanoines divers priviléges dont ils avaient usé autrefois, mais dont les actes s'étaient perdus. A cette époque il y eut de grandes luttes au sujet de la pré-

vôté; Géraud eut pour compétiteurs *Jean Isarn*, en 1499, *Louis Isarn*, en 1504; il semble l'avoir emporté, car il prit possession en février 1506. Un autre de ses compétiteurs fut *Déodat Isarn*, qui, en 1506, obtint de Jules II des bulles de confirmation.

XXX. Hélion Jofroy, fondateur de la Chartreuse & des annonciades de Rodez, vivait en 1520; il était chantre de l'église de Rodez & neveu du cardinal d'Arras.

XXXI. Claude de Mondoire obtient, en 1523, de Clément VII, une bulle de sécularisation. Il était abbé de Ferrières, dans le diocèse de Clermont, archidiacre d'Albi & chanoine-comte de Lyon. Il vivait encore en 1541.

XXXII. Jacques II du Faur, abbé de la Chaise-Dieu, prévôt en 1551.

XXXIII. Georges d'Armagnac, cardinal-archevêque de Toulouse, 1564.

XXXIV. Jacques III de Villemur, 1565.

XXXV. Pierre VII Armay, 1597-99. Il eut pour compétiteur, en 1598, un certain *Pierre Mouret*.

XXXVI. Alphonse I d'Elbène, évêque d'Albi, 1610.

XXXVII. Alphonse II d'Elbène, neveu du précédent, lui succède en 1640.

XXXVIII. Louis Manchaud, 1643.

XXXIX. Jacques IV Cardon, 1661.

XL. Jérome-François Cardon, nommé en 1691; était encore prévôt en 1715. [A. M.]

Note 116

NOTE CXVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Jacques.

(Diocèse de Béziers.)

L'abbaye de Saint-Jacques, située dans la ville de Béziers & affiliée à l'ordre de Saint-Augustin, était moins ancienne que sa rivale, Saint-Aphrodise. On ne sait ni quand, ni par qui elle fut fondée; ses premiers abbés connus vivaient au commencement du dixième siècle.

Soumise, comme Saint-Aphrodise, à l'évêque, elle était aussi astreinte aux mêmes obligations. L'abbé, à son entrée en charge, prêtait serment à l'évêque, remplissait son stage à Saint-Nazaire & y faisait l'office de chanoine hebdomadier, sous peine d'amende.

L'histoire de Saint-Jacques est assez obscure. En 969, les exécuteurs testamentaires du vicomte de Béziers Rainard lui font, par son ordre, diverses donations. En 990, donation analogue des exécuteurs testamentaires du vicomte Guillaume. En 1664, l'abbaye fut rattachée à la congrégation des chanoines réguliers de France, qui essaya d'y ramener la régularité.

Abbés de Saint-Jacques.

I. Aimeri était abbé la dixième année de Charles le Simple (908), date de contestations entre lui & un certain Arion pardevant Boson, vicomte de Béziers.

II. Adaulfe revendique en 920, pardevant l'évêque Raimond & le vicomte Boson, un bien donné à Saint-Jacques.

III. Matfred, fils d'Ermengaud de Cazouls, assiste avec son père à un plaid tenu à Béziers le 20 août 1053.

IV. Raimond reçut, sous le règne de Philippe I (1060-1108), une donation de Bernard-Pierre.

V. Hugues I était abbé en 1093 & 1094.

VI. Arnaud de Lévezon était à la fois évêque de Béziers & abbé de Saint-Jacques, à la fin du onzième siècle & au commencement du douzième.

VII. Géraud reçut en 1104 une donation d'Imbert & de sa femme Adélaïde.

VIII. Hugues II fait diverses acquisitions en 1120.

IX. Bruno paraît dans un acte de 1137. En 1148, il reçoit d'un certain Pons le lieu de Villeneuve. En 1153, il avait une contestation avec un nommé Riculfe. Le nécrologe de Cassan mentionne sa mort au 25 mars.

X. Guillaume I Bernard est témoin, en 1170, d'une donation faite à l'église de Béziers par Bernard d'Aligne. Une charte

d'Aniane de 1173 le cite. Le cartulaire de Béziers le mentionne en 1174, & en 1178, dans un engagement fait par l'évêque Bernard, prêt à partir pour le concile de Latran.

XI. Pierre I de Peyriés (*de Parietibus*), chanoine de Cassan, devint abbé de Saint-Jacques en 1181. En 1182, il assiste à une donation de Bérenger de Puissourguier à Aniane. En 1191, il a des différends avec Gaufred, évêque de Béziers, au sujet de l'hommage qu'il lui refusait; ils furent terminés par voie d'accord en 1194. Le nécrologe de Cassan l'indique au 3 mai.

XII. Guiraud, indiqué dans une charte de l'église de Béziers de 1213.

XIII. Bérenger est cité dans une charte de Béziers de 1225. En 1232, le 27 mai, il souscrit la sentence portée par Thédise, évêque d'Agde, & Bernard, évêque de Béziers, contre l'élection de P. Guiraud, sacristain de Saint-Paul de Narbonne, comme abbé de ce monastère. En 1235, il est encore cité dans une charte de Narbonne. Le vieux nécrologe de Saint-Sernin de Toulouse mentionne sa mort au 16 mars.

XIV. Guillaume II Arnaud, souscrit en 1245, la lettre écrite par les abbés & évêques de la Province à Innocent IV, en faveur de l'Inquisition. Il fut désigné par Othon, cardinal-évêque de Porto, pour décider auquel devait appartenir l'église de Gabian, à Blaise, sous-diacre apostolique, ou à Guillaume, archevêque de Narbonne; il l'adjugea à celui-ci. Innocent IV lui adressa successivement deux bulles relatives à divers sujets. Il mourut le 27 mai, d'après le nécrologe de Cassan.

XV. Pierre II est cité dans un acte de Saint-Aphrodise de 1264. Il fut procureur de son homonyme, abbé de cette abbaye, au concile de Montpellier de 1269, & aux états de la sénéchaussée, tenus à Béziers en 1271.

XVI. Guillaume III Bernard, abbé en 1273.

XVII. B. 1304-1305.

XVIII. Pierre III, abbé en 1328. On l'accusa de prodigalités & de mœurs licencieuses; par bulle du 23 mars de cette année, Jean XXII chargea Etienne Chotard, sacristain de Lodève, le prieur des dominicains & le gardien des franciscains de Béziers, d'informer sur sa conduite.

XIX. Guillaume IV Sermar, abbé de 1363 à 1390.

XX. B., connu seulement par l'initiale de son nom, 1401-1406.

XXI. Gui de Garrigue, 1417.

XXII. Pierre IV, 1433.

XXIII. André des Orts rend hommage à l'évêque de Béziers en 1433.

XXIV. Jacques I Cariet ou Carese, abbé dès 1438, année où l'évêque de Béziers le cite en promulguant quelques canons du concile de Bâle. Le 23 mai 1439, le pape Eugène lui commettait le soin de faire rendre aux augustins de Béziers diverses sommes d'argent qu'on leur avait enlevées. Il est encore cité en 1443. Il devint évêque de Maurienne le 30 septembre 1451; on ne sait si son élection fut confirmée.

XXV. Barthélemy I 1455-1459-1461.

XXVI. Jean I Enault, abbé en 1462, se démit entre les mains du pape Paul II en 1465. L'abbaye était dans un grand délabrement, les bâtiments en ruines, le temporel dilapidé ou engagé. Jean se réserva d'ailleurs une pension de 10 écus d'or & le prieuré de Plahan, dépendant du monastère.

XXVII. Gérard le Rouge, abbé d'Aniane, nommé par une bulle de Paul II du 28 avril 1465. Il se démit en faveur du suivant.

XXVIII. Jacques II le Rouge, prieur de Serignan, protonotaire apostolique, administrateur perpétuel de Saint-Jacques depuis 1473 jusqu'en 1491. Il mourut en 1494.

XXIX. Charles le Rouge, abbé de 1495 à 1497.

XXX. Jean II le Rouge, frère aîné du précédent, religieux d'Aniane, abbé depuis 1501 jusqu'en 1519, année où il se démit en faveur du suivant, en se réservant une pension.

XXXI. Jean III le Rouge, frère cadet du précédent, pourvu sur sa démission par Léon X, le 1er juin 1519. Il siégeait encore en 1532.

XXXII. Jean IV ou Jacques d'Arnove et de Marseillargues, professeur en

droit, pourvu en 1534. Il était vicaire général de l'évêque de Béziers en 1546, & lui prêta hommage en 1556.

XXXIII. Pierre V Dupuy, 1588.

XXXIV. Anne de Murviel, évêque de Montauban, pourvu en 1606, céda son titre au suivant, moyennant une pension.

XXXV. Jean V Louis de Murviel, neveu du précédent, clerc de Béziers, nommé par le roi le 30 septembre 1633. La réforme s'introduisit de son temps à Saint-Jacques en 1664, date de son union à la Congrégation de France. Jean mourut en 1705, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

XXXVI. Artus II Timoléon de Barcos, abbé de Saint-Siguéran, docteur en Sorbonne, chanoine de Paris, nommé par le roi le 31 octobre 1705; mort en 1764.

XXXVII. N. Guillot de Montdésir, 1764.

XXXVIII. N. Cortois de Pessigny, 1780. [A. M.]

Note 117

NOTE CXVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye du Mas-Garnier[1].

(Diocèse de Toulouse.)

L'origine de l'abbaye du Mas-Garnier, située dans le diocèse de Toulouse, à cinq lieues au nord de cette ville, & dans la jugerie de Verdun, ne remonte pas au delà de l'année 940. Un acte, renfermé dans le cartulaire de Lézat, rapporte que le vicomte Aton-Benoît, & son épouse Amélie, ne pouvant avoir d'enfants, firent vœu d'élever, chacun sur leurs domaines, un monastère; la femme construisit Mas-Garnier, le mari fonda Lézat.

A peine fondée, l'abbaye du Mas fut soumise, en même temps que Lézat, à Saint-Michel de Cuxa en Roussillon, qui, sous la direction intelligente du célèbre Guarin, venait de devenir le centre d'une association monastique, dans le genre de l'ordre de Cluny. Cette union, confirmée par le pape Jean XV dans une bulle de 993, dura peu d'ailleurs; l'association fut dissoute après 1001, date de la mort de Guarin. Le monastère, dont l'histoire est fort obscure pendant le onzième siècle, se vit alors en butte aux prétentions des abbés de Lézat qui voulaient l'assujettir à leur suprématie. Au concile de Clermont de 1095, Séguin, abbé de ce dernier couvent, se plaignit aux pères assemblés de la conduite de l'abbé du Mas, Bertrand, qui refusait de reconnaître son autorité. L'archevêque de Tolède, nommé arbitre par le concile, admit les réclamations de Séguin, & confirma l'union du Mas à Lézat; Bertrand promit de se soumettre le lendemain; mais dans la nuit il quitta le concile, & ne céda que plus tard après menace d'excommunication & de suspension. Les dissensions, un moment apaisées, recom-

[1] L'abbaye du Mas-Garnier a été de la part de M. Jouglar, de Bouillac, l'objet d'un travail assez étendu (*Monographie de l'abbaye du Mas-Grenier*, Toulouse, 1865, in-12); mais dans cet ouvrage qui, sur plusieurs points, rectifie les travaux des Bénédictins, l'auteur a eu tort de rapporter à 842 la fondation de l'abbaye, sur la seule foi de la trop fameuse charte d'Alaon, que rien jusqu'ici n'est venu confirmer. C'est ce document apocryphe qui, seul, révèle l'existence d'un prétendu Antoine, vicomte de Béziers, restaurateur imaginaire de Lézat & du Mas-Garnier. En outre, dans plusieurs cas, M. Jouglar accepte trop aisément les affirmations d'une sorte de pouillé du dix-huitième siècle, qui n'est susceptible d'aucune espèce de contrôle, les archives du monastère ayant disparu depuis longtemps, & qui doit même renfermer nombre d'erreurs. C'est ainsi que l'auteur de ce travail, ayant mal copié la légende d'un sceau de l'an 1400, qui portait ces mots : *Rostegnus, abbas S. Petri Mansi Garnerii*, a inventé un certain *Tegnus*, premier abbé du Mas, dont le nom se serait retrouvé sur les sceaux de tous ses successeurs; en 1400, les abbés du Mas ne connaissaient certainement pas le nom du premier de leurs prédécesseurs, nom d'ailleurs absolument inusité; & jamais on n'a relevé nulle part cet usage de mettre sur les sceaux le nom du premier abbé de l'abbaye, quand cet abbé n'était pas le saint même, patron du monastère. En tout cas, le livre de M. Jouglar renferme des renseignements intéressants sur l'histoire du monastère pendant les trois derniers siècles de son existence. [A. M.]

mencèrent bientôt; Bertrand s'opposa à une visite que Séguin voulait faire dans son monastère & chassa les moines de Cluny, qu'y avait introduits le légat apostolique Brunon. La lutte s'envenima, &, vers 1112, les moines de Moissac, héritiers des prétentions de ceux de Lézat, se plaignirent amèrement au pape Pascal II; mais leurs plaintes restèrent sans effet, par suite de l'union effectuée, vers 1098, entre le Mas & l'abbaye de la Cluse, dans le Piémont. Cette puissante protection imposa silence aux réclamations de l'ordre de Cluny. L'abbé de la Cluse eut sur le Mas droit de visite & de réforme, dut veiller à l'administration du temporel & confirmer l'élection de l'abbé : cette union dura; en 1245, Innocent IV mentionne notre abbaye au nombre des possessions de la Cluse. Elle en faisait encore partie en 1458.

Plus tard, l'abbaye fut unie successivement à la congrégation des Exempts (1607), puis à celle de Saint-Maur (25 août 1640); l'abbé chassa les moines réformés; mais ceux-ci en appelèrent au Parlement de Toulouse & au conseil privé, & l'union fut approuvée par le parlement de Toulouse, le 11 février 1643. En 1646, ils firent avec l'abbé un nouveau concordat. La même année, les réformateurs s'installèrent au Mas de Verdun, près du monastère; ils y restèrent jusqu'en 1660; à cette époque, un nombre suffisant de cellules ayant été construit, ils entrèrent à l'abbaye le 1er novembre. Ils reprirent & achevèrent la reconstruction complète du monastère, dont les anciens bâtiments avaient été dévastés par les calvinistes au seizième siècle.

Le Mas-Garnier porta un grand nombre de noms; dédié à saint Pierre, à la Vierge & à saint Girons, il s'appela le *Mas de Verdun, Saint-Pierre de la Court, Garnesium,* &c.

Le monastère eut à subir de nombreuses vicissitudes. Les Anglais, sous le Prince Noir, le dévastèrent en 1355. L'abbé Gérard, au quinzième siècle, fit de vains efforts pour le restaurer; les querelles des abbés commendataires achevèrent sa décadence. En 1574, les calvinistes l'envahirent, dispersèrent le mobilier sacré, brûlèrent les manuscrits & les archives, détruisirent les reliques, chassèrent & maltraitèrent les moines, & renversèrent l'église & les édifices réguliers. Les religieux ne rentrèrent en possession qu'en 1600[1].

Abbés du Mas-Garnier.

I. HUGUES était abbé en 993, époque où une bulle de Jean XV confirma à Guarin, abbé de Cuxa, la suprématie de l'abbaye. Vers 1015, au mois de février, Forto-Guillaume, vicomte de Gimoez, lui abandonna l'alleu de Nones, près Grandselve.

II. RAIMOND I était abbé en 1070; l'année suivante, Raimond-Arnaud, & son fils Raimond, lui donnent la terre de *Gaia,* au terroir de Toulouse, avec l'église de Sainte-Marie. En janvier 1089, il acheta de Pons-Arnaud, moyennant cent sous de Toulouse, le lieu d'Ocamville; à ce moment, il était près de mourir.

III. BERTRAND I acheta de Pons-Arnaud la moitié de l'église d'Ocamville; & le 5 janvier 1095, moyennant quatre-vingt-dix sous & une mule, il acquit les droits de Arnaud-Gauzbert sur le même lieu. La même année, étant au concile de Clermont, il eut une querelle violente avec Séguin, abbé de Lézat, auquel il refusa obéissance; forcé de se soumettre, il quitta nuitamment la ville & n'y revint que sur les menaces de l'archevêque de Tolède. En 1106, il eut avec l'abbé de Moissac une nouvelle querelle, qui fut portée devant Pascal II, & dans laquelle intervint l'abbé de Cluny, supérieur de celui de Moissac.

IV. JEAN I reçut de Guillem de Bessens & de sa femme Marie, le quart des églises de Viviers & de Ricancele; ils offrirent, en même temps, leur fils Eudes à l'abbaye; la charte est datée de l'épiscopat d'Amélius, évêque de Toulouse, ce qui la rapporte à peu près à 1130.

V. EUDES, probablement le même qui fut offert vers 1130, reçut, en 1143 aux

[1] Nous nous sommes servi surtout d'un travail important, renfermant de nombreux extraits d'actes authentiques, qui se trouve au fº 290 du t. 22 du *Monasticon Benedictinum.* (Ms. lat. 12679.)

mois d'avril & de mai, d'Arnaud de Viviers, les dimes de Ricancele[1].

VI. ALACIP ou MACIP, paraît en août 1166, dans un échange entre Pons, abbé de Grandselve, & Garin, abbé de Sarlat. En 1178, il accorde à Vidal, abbé de Grandselve, la permission de construire des moulins sur la Garonne. On croit que ce fut lui qui donna aux turbulents habitants du Mas-Garnier leur première charte de libertés.

VII. RAIMOND II est cité dans une charte de Raimond V, comte de Toulouse, de 1180; par cet acte, ce prince prenait le monastère sous sa protection, confirmait ses privilèges, & déclarait que ni lui ni ses successeurs ne pourraient prendre d'albergue au château ou y élever des fortifications; de plus les habitants en furent libres & soumis à la seule abbaye. Le 8 septembre 1184, Arbert de *Deupantala* fut reçu comme frère de l'abbaye, à laquelle il abandonna quarante sous sur le quart du dîmaire de ce nom, qui lui était engagé.

VIII. GUILLAUME I ROBERT confirma, en 1198, à Arnaud-Amauri, abbé de Grandselve, le droit de pêche dans la Garonne & celui d'y construire un moulin, moyennant deux deniers de cens par moulin & deux deniers d'arrière-acapte.

IX. PIERRE I ARNAUD, mentionné dans un ancien catalogue à l'année 1200.

X. EUSTACHE paraît en 1205 & dans les années suivantes.

XI. GUILLAUME II RATIER souscrit, en 1213, un accord passé entre Raimond, abbé de Moissac, & un certain Béraud. En 1229, il fait avec Élie, abbé de Grandselve, un accord relatif au village de Villenisagues. En novembre 1231, le prieur de Grandselve lui demanda de laisser, pour une fois, passer la Garonne à son sel sans payer de droit; Guillaume s'y refusa, craignant de créer un précédent. Il mourut avant octobre 1233.

XII. BERNARD consentit pour une fois au libre passage du sel acheté pour la maison de Grandselve, en octobre 1233. En 1236, il accompagne Raimond, abbé de Moissac, dans la visite du monastère d'Exieu. Le 6 janvier 1248, il fit, avec les habitants du Mas-Garnier, un nouvel accord pour leurs libertés; l'abbé de Cluse, Guillaume, servit de médiateur; les droits de banalité du four & du moulin de l'abbé furent réservés. Enfin, en 1254, il transigea avec l'abbé de Grandselve au sujet des dîmes & des limites de plusieurs territoires.

XIII. RAIMOND III DE SEPTÈNES passa de Clairac au Mas-Garnier. Le 18 mars 1255, il reçoit de Raimond, évêque de Toulouse, diverses églises; le même prélat confirma la jouissance de toutes les possessions de l'abbaye. L'abbé consentit, vers la même époque, à la mise en vigueur de règlements faits par le doyen de la Cluse, lors de sa visite & pria l'évêque de les ratifier. En 1257, il dut exclure un moine accusé de plusieurs crimes; l'évêque lui ordonna de le reprendre, &, sur son refus, envoya contre lui Pierre de Landreville, sénéchal de Toulouse, avec des gens d'armes; le sénéchal entra par force dans l'abbaye & en fit piller les effets mobiliers par ses soldats; enfin le prélat déposa l'abbé qui mourut de chagrin en 1264.

XIV. VIDAL D'ESPAON fut nommé par l'évêque à la place du précédent, vers 1260; sa conduite le força à abandonner la place, & il fut déposé en 1264.

XV. GUILLAUME III D'ALAHAN, fut nommé par les religieux à la place de Vidal, dont la tyrannie était insupportable. Le 8 mars 1265, il termina ses différends avec l'évêque de Toulouse, &, par acte du même jour, les commissaires nommés par le comte Alphonse, Philippe de Montléard, & Barthélemi d'Orléans, chanoine d'Angoulême, obligèrent Pierre de Landreville à restituer ce qu'il avait enlevé au monastère. En 1271, il reçoit l'hommage de Pierre-Jourdain pour les terres de Belprat & de Belcastel; le fils de Pierre lui renouvela cet hommage en 1300. En novembre 1271, il avait déjà prêté serment au roi. En 1277, il s'excuse de ne pouvoir assister au synode de Béziers. En 1279, voyant que les habitants du Mas-Garnier

[1] La charte est mal-à-propos datée de 1163 dans le *Gallia Christiana;* le manuscrit latin 12679, f° 291, la date mieux de 1143.

étaient toujours disposés à se révolter, il appela Philippe le Hardi en paréage, & depuis lors le roi & l'abbé nommèrent ensemble les officiers de justice[1]. En avril 1283, il apaisa une querelle entre l'évêque de Toulouse & l'abbé de Belleperche. Il mourut en 1304.

XVI. BERTRAND II DE FAUDOAS, de famille noble, frère d'Ainard, abbé de Clairac, paraît dans le catalogue, en 1306; en 1310, il fait un accord avec Girmond, prieur d'Auvillar; la même année, le 9 décembre, devant de l'argent à Jean Payen, changeur à Toulouse, lui & son frère s'acquittèrent envers lui. L'année suivante, le juge de Verdun lui reconnut le droit d'élire un cinquième consul dans la ville. Il est encore cité en 1312 & 1314, & mourut en 1317.

XVII. RAIMOND IV DE MONTAIGU fut transféré de Clairac au Mas par une bulle de Jean XXII, donnée à Avignon. En 1322, il transigea avec l'abbé de Grandselve au sujet de différents droits & de limites de territoires; c'est à lui que remonte dans l'abbaye l'office d'aumônier, auquel il assigna les revenus nécessaires. Il mourut en 1323.

XVIII. AIMERI DE MONTAIGU, nommé abbé en 1324 par Jean XXII. En 1333, à la suite d'une ordonnance de Bernard-Roger, abbé de Saint-Sever de Rustan, président du chapitre général, il assigna des revenus au chambrier, à l'infirmier & aux autres officiers claustraux. En mai 1337, de concert avec ses religieux, il décida qu'à l'avenir il n'y aurait plus, au monastère, que vingt-cinq religieux. Il vécut jusqu'en juillet 1348.

XIX. PIERRE II DE MARGUERITE, originaire du Limousin, était abbé en décembre 1348, date du don qu'il fit à son frère, Guillaume de Marguerite, de l'hôpital de Saint-Jacques du Mas-Garnier. Il vivait encore le 11 mars 1350.

XX. RAIMOND V HUNAUD, religieux de Saint-Théodard de Montauban; de prieur de Borrel devint abbé du Mas & mourut en 1351.

[1] Voir la pièce citée en appendice, par M. Jouglar, p. 199 de l'ouvrage précité.

XXI. GUILLAUME IV DE MIERS était auparavant abbé de Sainte-Sophie de Bénévent, devint abbé du Mas vers 1352; le 30 août 1365, il fait un échange de maisons situées au Mas. L'année suivante, il devint abbé de Saint-Gilles.

XXII. JEAN II ALBERT, prieur de Saint-Emerent d'Auch, nommé abbé du Mas par une bulle d'Urbain V de 1366; en 1368, il assiste au chapitre provincial des moines noirs des provinces d'Auch, Toulouse & Narbonne, tenu à Lavaur, chez les franciscains. En mai 1374, il vend une forge à Montesquiou. Il est encore cité en 1382.

XXIII. ROSTAING D'ANSOIS, abbé de 1391 à 1400; son vicaire général était Raimond Brogol.

XXIV. PIERRE III, mentionné le 8 mars 1404 dans une restitution faite au monastère par Jean Flammenche.

XXV. GÉRARD I élu, en 1408, président du chapitre général des bénédictins, tenu à la Daurade de Toulouse.

XXVI. PIERRE IV PELADON. Vers 1410, il assigne une île de la Garonne pour le vestiaire des religieux; il s'occupa avec soin & zèle de l'administration de l'abbaye. Le 15 novembre 1410, il présente à l'église de Saint-Jacques du Mas-Garnier. Il mourut le 18 juillet 1416, & fut enterré le 20 du même mois. Les moines élurent pour vicaires généraux, dans l'intervalle, le sacristain & l'infirmier.

XXVII. BERTRAND III DE BEDAT, élu par le couvent le 7 août 1416, après la mort du précédent; les auteurs du *Gallia* ne le font siéger que deux ans; mais nous le voyons créer des procureurs, le 18 janvier 1440, paraître en 1441 & en 1451.

XXVIII. JEAN III DE FELGAR, que les Bénédictins placent en 1418, ne fut abbé que de 1455 à 1457; il avait été nommé par le pape. En 1457, il se démit à cause de son grand âge.

XXIX. OUEN DE GAING, peut-être frère de Pierre de Gaing, abbé de Cadouin, était prieur de Saint-Sardos quand il fut élu le 4 novembre 1457. Guillaume, abbé de la Cluse, le confirma en 1458. Il eut dans Louis-Albert, évêque d'Aire, créé abbé par une bulle, un concurrent redoutable, dont il parvint toutefois à triompher. Ouen pa-

raît jusqu'en juin 1466, époque où il consentit un accensement en faveur d'un habitant de Montech.

XXX. Gérard II du Prat, prieur d'Auvillar, vicaire général du précédent, paraît en 1466; reçut, en 1474, une reconnaissance due par l'abbé de la Capelle, ordre de Prémontré. En 1478, il assiste au chapitre général, tenu par les bénédictins à la Daurade de Toulouse. On l'appela *le Grand*, par reconnaissance pour sa bonne administration. Le monastère, avant lui, tombait en ruines; l'église, la sacristie étaient dénudées; les biens aliénés ou sans valeur. Il pourvut à tout; fit entourer l'abbaye de murs, en fit réparer les bâtiments, augmenta les revenus, fit de nombreuses acquisitions, rétablit tout, fermes, moulins & prieurés, & mérita les éloges du pape Innocent VIII. En 1489, il institua une chapellenie dans l'église, desservie par trois prêtres & par un clerc séculier, y fit exécuter diverses œuvres d'art, & la dota richement; une bulle d'Innocent VIII, du 8 novembre 1489, approuva cette fondation. Il mourut universellement regretté en 1495.

XXXI. Antoine de Caraman, grand-prieur de la cathédrale de Montauban, était déjà abbé de Moissac & de Bonnecombe quand, vers 1494, aidé par son frère, le vicomte de Caraman, il s'empara de vive force du Mas-Garnier; il profitait de la maladie de son prédécesseur. Il en resta le maître, malgré les efforts des religieux, & ceux de Jean, cardinal de Sainte-Sabine, & de Jean de Castanha, religieux de Montmajour, tous deux pourvus de provisions. Cette résistance l'exaspéra, & jusqu'à sa mort, arrivée à Montricos en 1507, il s'attacha à vexer & à maltraiter les religieux du monastère.

XXXII. Bernard de Caraman, frère du précédent, nommé par Jules II, le 5 décembre 1507. Mort le 13 août 1508.

XXXIII. Mathurin de Balaguier, moine de Saint-Flour, nommé par Jules II en 1508; mort en 1509.

XXXIV. Gilles de Falgar, d'abord infirmier, puis prieur de Borrel, fut élu abbé le 18 décembre 1507; il fut confirmé par Jean de Varax, évêque de Belley & abbé de la Cluse; il ne fut reconnu par le pape qu'en 1509. Gilles s'appliqua avec zèle à l'administration du monastère; il orna l'église, fit bâtir & dota la chapelle de Saint-Joseph, fit de nombreuses acquisitions, & s'attacha à faire oublier aux religieux les rigueurs de son prédécesseur. En 1521, il abdiqua en faveur du suivant.

XXXV. Jean V de Touchebœuf devint abbé par cette démission; en 1554, il se démit de sa dignité en faveur de son frère, auquel il survécut, étant mort en janvier 1559. Il fut inhumé dans l'église abbatiale.

XXXVI. Pierre V de Touchebœuf, frère du précédent, prit possession en 1554, mort en octobre 1557; il fut enterré dans le monastère.

XXXVII. Jacques de Bajourdan, protonotaire apostolique, aumônier du roi, obtint une bulle du pape & un brevet du roi, & fut le premier abbé commendataire en 1559. Il mourut en 1593. Pendant son administration, l'abbaye fut envahie par les calvinistes, favorisés par les habitants du Mas-Garnier (11 mai 1574). Le cimetière fut occupé par eux & servit à leurs sépultures; les églises furent changées en temples & l'exercice de la religion catholique fut impossible; de plus, la ville devint, après l'édit de Nantes, une des places de sûreté des protestants. En 1600, Claude de Saint-Félix, conseiller du roi, chargé d'exécuter l'édit de Pacification, ordonna le rétablissement du culte catholique & la restitution des églises paroissiales & du monastère aux religieux, qui en avaient été si longtemps éloignés, moyennant le remboursement aux réformés des dépenses par eux faites pour l'entretien des bâtiments. Leur occupation avait duré trente-cinq ans, & pendant tout ce temps les religieux avaient vécu au Mas de Verdun[1].

A la mort de Jacques de Bajourdan (août 1593), il y eut une vacance; le roi nomma économe de l'abbaye, le 12 janvier 1595, Jean Blanvard, prêtre; le Grand-Conseil l'autorisa le 30 mars de la même année. Cependant deux intrigants, Pierre de Caulet & Jean Berthier, s'étaient ren-

[1] D'après deux actes de 1600 & 1609, ms. lat. 12679, f° 323.

dus à l'abbaye, &, sans avoir aucun titre, s'en disputaient la possession & agissaient comme abbés; après de longues querelles, aucun ne l'emporta, & ils durent céder au suivant.

XXXVIII. Christophe de l'Estang, évêque de Carcassonne, nommé par le roi en 1607, année de l'union du monastère à la congrégation des Exempts. Il mourut le 11 août 1621. L'abbaye vaquait en octobre 1621 & novembre 1622.

XXXIX. Jean V Alard des Plans, pourvu en 1623; se démit, en 1634, pour entrer dans un couvent de capucins.

XL. Guillaume IV de Guillermin était abbé en 1634; il mourut à Montpellier en mai 1660; c'est de son temps que l'abbaye fut unie à la congrégation de Saint-Maur.

XLI. Pierre VI Dupont de Gau, gentilhomme de Montpellier, chevalier de Malte, abbé commendataire par la protection de Mazarin en 1660; il se démit, en 1686, en faveur du suivant.

XLII. Jean VI Michel de Colbert de Villacerf, évêque de Montauban, puis de Toulouse; prit possession le 6 juin 1686; mourut le 11 juillet 1710.

XLIII. Fabius Brulart de Sillery, évêque de Soissons & abbé commendataire de plusieurs abbayes, obtint la commende le 17 août 1710. Il mourut le 15 novembre 1714.

XLIV. Henri de Nesmond, archevêque de Toulouse & l'un des quarante de l'Académie française; abbé de 1714 au 27 mai 1727.

XLV. Louis de Vialas de la Treille de Sorbs, breveté du roi à la fin d'août 1727; mort en 1743.

XLVI. François de Castellane Majastre, chanoine de Riez, nommé par le roi à la fin de juin 1743; mort en 1745.

XLVII. Louis de Belzunce, vicaire général de l'évêque de Marseille, breveté du roi le 3 juillet 1745; mort en 1772.

XLVIII. Charles-Auguste le Quien de la Neuville, né à Bordeaux le 25 juillet 1728; évêque d'Acqs; nommé à l'abbaye par le roi en 1772. Il était visiteur général des carmélites de France.

[A. M.]

NOTE CXVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Martin de Canigou[1].

(Diocèse de Perpignan.)

L'abbaye de Saint-Martin de Canigou fut fondée au onzième siècle par le comte de Cerdagne, Guifred, au pied de la montagne qui lui donna son nom.

Dans l'enclos même de Saint-Martin de Canigou[2], & à une petite distance de la porte extérieure (*porta forana*), on trouve les ruines d'une chapelle, autrefois paroisse de Castell, & qu'on appelait Saint-Martin; après la construction du monastère, on l'appela Saint-Martin le Vieux[3].

L'identité de ces noms de saints a répandu sur l'origine de l'abbaye une confusion qu'il importe de faire disparaître. — Les chartes originales mentionnent l'église de Saint-Martin (*domus*) & le monastère de Saint-Martin (*coenobium* ou *monasterium*). L'inventaire de 1586 signale aux nos 1101, 509 à 513, plusieurs dons faits à Saint-Martin, & c'est sous les dates de 997, 998, 999, 1000, 1007, 1008. Mais don Juan d'Agullana, qui n'a fait que transcrire, sans aucun ordre de dates, les étiquettes ou énoncés très-sommaires des actes qu'il indique, aurait pu lire dans les textes, s'il les eût consultés, qu'il s'y agit d'une église (*domus*), & non d'un monastère (*monasterium*, *coenobium*). En effet, quelques donations, mentionnées dans l'inventaire comme faites au monastère, sont appli-

[1] La liste des abbés de Saint-Martin de Canigou, que nous donnons ici, est beaucoup plus complète que celle du *Gallia Christiana*. [*Note des nouveaux éditeurs.*]

[2] Le nom de *Canigò* ou *Canigou*, comme on l'écrit en français, en changeant en ou l'ò catalan, dérive du latin *canum jugum* (sommet blanc), qui se prononçait *canum iugum*, *caniugum*.

[3] *San Marti lo Vell* (Société des Pyrénées-Orientales, t. 10, p. 97 : *Liste des églises paroissiales & rurales du Conflent.*)

quées à l'église (*domus*) sans autre désignation[1].

1005, 12 juin; donation du comte de Cerdagne Guifred, & de sa femme Guisla. (Publiée *Marca Hispanica*, c. 961-2.)

1007, 25 mars; Adbert & sa femme Richel donnent à la même église (*ad domum Sancti Martini*) un alleu qu'ils possèdent au territoire de Sahorre. (Inventaire de 1586, n° 512.)

1007, 11 mai; la comtesse Ermengarde, veuve d'Oliba Cabreta & mère du comte Guifred II, donne à l'église (*domum*), l'un de ses alleux situé au territoire de Llupia. (Inventaire f° 118 *b*.)

Enfin, le 14 juillet 1007, le comte Guifred & la comtesse Guisla donnent différents alleux à l'église & y fondent un monastère[2].

... Cette laborieuse entreprise fut terminée après vingt-huit mois, puisque l'église conventuelle fut consacrée le 10 novembre 1009[3]. Enfin le pape, à la prière du comte Guifred, dans le mois de novembre 1011, donnait à la communauté naissante la bulle d'institution canonique[1].

L'église de Saint-Martin de Canigou, construite dans toute la simplicité du style roman primordial, est à trois nefs, séparées par de lourds piliers; elle porte sur une crypte, creusée dans le roc, comme toutes les cryptes des églises anciennes, de même forme & de dimensions égales, mais plus basse, & qui était dédiée à la Vierge. Le seul ornement du vaisseau supérieur est l'arcature qui règne au dehors, au haut des absides; sur deux des piliers de ce vaisseau se trouve sculptée une fleur de lis assez semblable à celles que présentent plusieurs des plus anciennes monnaies de France & d'Aragon.

L'église de Saint-Martin ne se présente que par le chevet, & l'entrée de l'édifice est sous le clocher. Pour arriver au portail de l'église, il faut passer sous une voûte pratiquée dans le massif de ce clocher, parcourir une cour allongée, bornée d'un côté par le mur de l'église, de l'autre par des roches qu'on a dû escarper. L'église est double; celle à laquelle on arrive de plain-pied est l'église supérieure; de l'autre, au-dessous de celle-ci, creusée dans le roc, il ne se reconnaît plus rien.

Les trois nefs de l'église supérieure, dont celle du milieu a 3m25 de largeur & les bas côtés 3 mètres sur 24 de longueur, sont séparées par cinq colonnes & un pilier de chaque côté. Ces colonnes ont seulement 1m80 de fût & 0m33 de diamètre; d'une colonne à l'autre s'élance un arc supportant le mur qui soutenait la voûte de la grande nef, aujourd'hui tout en ruines. Quelques simples ornements sont à peine ébauchés sur les pierres taillées grossièrement en chapiteaux. Du cloître, il ne reste plus que la place; tout a disparu, portiques & galeries; les colonnes mêmes ont été emportées par les habitants de Castell.

C'est à tort que Baluze, dans le *Marca Hispanica* & dans ses *Miscellanea*, & les Bénédictins dans la présente histoire & dans le *Gallia Christiana*, suivis par la plu-

[1] La distinction qu'on fait entre *domus* & *monasterium* nous semble peu fondée. On sait, en effet, que dans les actes du moyen âge le mot *domus* s'applique à toute communauté religieuse, chapitre cathédral, abbaye, &c., concurremment avec *sacrosancta ecclesia*, *monasterium*, *coenobium*, *&c.* (Voir, t. V de la présente édition, charte 95, ce terme appliqué à l'abbaye de Saint-Martin de Fenouillèdes; voir dans le même volume les col. 113, 135, &c.) C'est le synonyme de *Casa Dei*, qui s'emploie si fréquemment pour désigner des maisons religieuses. Rien d'ailleurs, dans l'acte de 1007 du comte Guifred, n'indique que ce ne soit pas une restauration, une reconstruction; le monastère, fondé peut-être plus anciennement, pouvait avoir été détruit par les guerres, comme la plupart des maisons religieuses du Languedoc, & le comte Guifred n'aura fait qu'y ramener la régularité. En tout cas, & quand bien même les termes de la charte du comte Guifred indiqueraient seulement une création nouvelle, il existait certainement, avant l'an 1000, sur le mont Canigou, un établissement religieux, dédié à saint Martin, *domus Sancti Martini*, dont les chartes & les actes de donations se trouvaient dans les archives de Saint-Martin du Canigou; il avait dû par conséquent le précéder. [*Note des nouveaux éditeurs.*]

[2] *Marca Hispanica*, c. 964-5.

[3] *Ibid.*, c. 971.

[1] Original sur papyrus à la Bibliothèque de Perpignan. — *Marca Hispanica*, c. 988.

part des auteurs modernes, ont placé la fondation, ou, si l'on veut, la restauration du monastère à l'an 1001, sur la foi de la chronique dite de Ripoll. C'est à l'an 1007 qu'il la faut certainement rapporter, d'après la charte du comte Guifred, plus haut citée.

A la date du 30 décembre 1523, l'inventaire de 1586, n. 81, vise un indult apostolique accordant à l'abbé de Saint-Martin le droit d'user de la mitre, de la crosse & des autres insignes épiscopaux, de conférer la tonsure & les ordres mineurs aux novices & autres personnes dépendantes du monastère, de réconcilier les églises & les cimetières pollués, avec de l'eau bénite, par un évêque.

Avant cette concession, les abbés n'avaient droit qu'à la crosse; il paraît même qu'ils ne commencèrent à user de ce droit que postérieurement à 1303. Ce qui nous le fait penser, c'est que sur trois abbés dont on voit les sarcophages, ornés de bas-reliefs, au haut du mausolée du comte, dans l'église de Castell, celui dont l'épitaphe porte la date de 1303 est représenté sans crosse, tandis que son successeur immédiat, mort en 1314, en est décoré, & que parmi les religieux qui entourent son cercueil figure aussi un successeur avec cet insigne.

Le monastère fut sécularisé en 1783, en septembre; la suppression en fut décidée par un arrêt du conseil souverain du Roussillon, du 8 avril 1785; l'évêque de Perpignan fut chargé de répartir entre les paroisses de son diocèse les ornements sacerdotaux & les livres sacrés. Le 5 juin 1787, Me François Serra, notaire de Perpignan, dressa l'inventaire des papiers du monastère, qui lui furent ensuite remis.

Parmi les saints dont le monastère de Canigou conservait les reliques, nous devons une mention particulière à saint Gauderique. La translation de ses reliques, de Toulouse à Saint-Martin, est rapportée par la plupart des auteurs à l'année 1014[1].

[1] L'inventaire de 1586, n. 181, mentionne, en effet, sous la date de 1015, un don fait « à l'église de Saint-Martin, à saint Gauderique & aux autres saints qui y sont vénérés. »

On raconte que Guifred, comte de Cerdagne, désireux de doter son monastère de quelques reliques, envoya des émissaires dans le Toulousain pour tâcher de s'en procurer & qu'ils en revinrent avec celles de saint Gauderique.

Quant aux circonstances de ce fait, voici d'abord, en peu de mots, comment les rapporte Domenech, hagiographe de la principauté de Catalogne, d'après un manuscrit du diocèse : « Les envoyés de Guifred s'étant rendus à Toulouse pour y dérober les reliques (usage très-commun dans ce temps d'ignorance & de ténèbres), trouvèrent l'endroit où gisait dans un tombeau le corps de saint Gauderique, très favorable à l'exécution du vol, attendu, dit-il, que les murs d'enceinte *étaient détruits jusqu'aux fondements & les portes ouvertes & sans garde;* ils y revinrent de nuit, mais ils ne purent lever la pierre tombale qui recouvrait les reliques qu'après avoir fait vœu au saint de le placer dans un lieu très honoré. Le tombeau ouvert, ils emportèrent les ossements sacrés. »

Suivant le biographe anonyme de saint Gauderique, les émissaires du comte, arrivés à Toulouse, entrèrent à Saint-Sernin. Sous prétexte de visiter le caveau qui renferme tant de reliques, ils remarquèrent que la grille de fer qui garantissait la châsse de saint Gauderique était plus facile à forcer que les autres, & s'introduisirent nuitamment dans cette église & même dans le caveau, probablement après avoir mis quelqu'un dans leurs intérêts; la grille fut forcée, mais la châsse résista à tous les efforts (comme la pierre sépulcrale de l'autre version); aussi même vœu au saint, en lui représentant en outre qu'il serait plus honoré en Conflent qu'à Toulouse, où il rencontrait tant de concurrents, pour ainsi dire, de sa gloire. Cette considération aurait déterminé saint Gauderique à se rendre; la châsse fut mise à terre & pillée. Mais comme on vénère encore à Toulouse les reliques de ce saint, notre biographe a soin d'ajouter que les ravisseurs, par l'effet du trouble où ils étaient, ou bien peut-être par délicatesse, durent en laisser une partie au fond de la châsse.

Abbés de Saint-Martin de Canigou.

Les premiers moines de Saint-Martin de Canigou furent tirés de Saint-Michel de Cuxa & eurent pour abbé Oliba, frère du comte Guifred, qui régissait aussi, & simultanément, Saint-Martin de Canigou, le monastère de Sainte-Marie de Ripoll, en Catalogne, depuis l'an 1009. Mais en 1014, cet abbé & les religieux de Cuxa, le comte Guifred & Bernard, son frère, comte de Besalu, exposèrent à l'évêque diocésain, Oliba, qu'ils avaient pris la résolution de mettre à la tête du monastère un abbé pris dans le sein même de la communauté, vu que l'église était consacrée, autorisée par le pape, & suffisamment pourvue de revenus & de moines. Ils priaient en conséquence ce prélat de leur donner pour abbé frère Selva[1], qui avait présidé à la construction du monastère.

I. OLIBA, 1009-1014.

II. SELVA, 1014-1044.

III. RENARD I, 1044-?

IV. GUILLAUME I, ?-1049.

V. MIRON, 1050-1065.

VI. RENARD II, 21 mars 1066-1076.

VII. PIERRE I ERMENGAUD, 22 février 1080-12 juillet 1084.

VIII. PIERRE II SUNIAIRE, 11 juillet 1084-1110.

IX. RAIMOND I WALLS, de la Grasse, 5 février 1114-1114.

X. PIERRE III, de la Grasse, mars 1124-1152.

XI. BÉRENGER I, de la Grasse, 13 octobre 1157-?

XII. RAIMOND II, sacristain de Ripoll, 1159-1168.

XIII. GÉRAUD, frère du précédent, 22 novembre 1171-?

XIV. PIERRE IV, 25 septembre 1172-23 janvier 1212.

XV. PIERRE V D'ESPIRA, 22 avril 1212-21 août 1230.

XVI. BERNARD, 21 janvier 1230-1255.

XVII. PIERRE VI DE SAHORRE, 22 avril 1258-15 novembre 1279.

XVIII. PIERRE VII, 7 mai 1281-9 octobre 1290.

XIX. GUILLAUME II, 10 février 1291-19 octobre 1299.

XX. PIERRE VIII, 23 décembre 1299-?

XXI. GUILLAUME III DE CERVOLES, 23 mai 1300-24 mai 1303.

XXII. ARNAUD DE CORBIAC, 19 juin 1303-3 août 1314.

XXIII. BÉRENGER II DE COLOMER, 13 octobre 1314-18 septembre 1335.

XXIV. RAIMOND III DE BANYULS, 31 juillet 1336-1336.

XXV. PAUL, 23 mai 1338-1338.

XXVI. PIERRE IX DE VERNET, 4 juin 1339-2 janvier 1347.

XXVII. RAIMOND IV PATAU, 6 août 1348-15 avril 1360.

XXVIII. PIERRE X, 7 mai 1360.

XXIX. RAIMOND V BÉRENGER, 9 décembre 1360-28 janvier 1380.

XXX. PIERRE XI, 11 septembre 1384-85.

XXXI. FRANÇOIS, 1386-21 novembre 1390.

XXXII. GUILLAUME IV, 9 avril 1391-20 août 1396.

XXXIII. MARC DE VILALTA, 13 juillet 1397-?

XXXIV. GUILLAUME V CATALA, 17 octobre 1397-22 juin 1405.

XXXV. JEAN I SQUERD, 14 mars 1407-1441.

XXXVI. JEAN II DE MILLARS, 4 juin 1442-1468.

XXXVII. RODOLPHE DE LAHIRE, 27 février 1471-?

XXXVIII. JACQUES DE BANYULS, décembre 1484; mort en 1506.

XXXIX. ALOYS, dit LE CARDINAL D'ARAGON, premier abbé commendataire, 1506-1513.

XL. GASPAR BORRELL, 28 avril 1513-fin juillet 1522.

XLI. JACQUES SIRACH, mars 1522; mort le 12 juin 1534.

XLII. Le cardinal CESARINI, 9 février 1534-1540.

XLIII. SIGISMOND PARATGE, 1552-1554.

XLIV. Le cardinal JACQUES, administrateur perpétuel; 1558-?

XLV. PIERRE XII, 4 janvier 1562.

XLVI. ONUFFRE DE GIGINTA, 8 juillet 1577-9 mai 1594.

[1] On a écrit *Selua*, mais cette leçon provient d'une mauvaise lecture & d'une faute du *Marca*. [*Note des nouveaux éditeurs.*]

XLVII. Ange Juallar, 9 août 1601-6 décembre 1623.

XLVIII. Le docteur Melchior Soler d'Armendaris, coadjuteur du précédent; 6 décembre 1623-décembre 1648. Pendant plus de cinquante ans, le roi fit administrer l'abbaye par des séquestres. En voici les noms ainsi que les dates connues.

Frère Benoît Mangalich, prieur de Saint-Sauveur de Breda, diocèse de Girone, nommé séquestre le 30 mai 1649; dernière date connue, 10 juillet 1651.

D. François de Montpalau, abbé de Bamjolas, même diocèse, 1659; mort en 1674

Frère Sauveur Balaguer, prieur de Saint-Michel de Cuxa, 14 juin 1685; conjointement avec le suivant.

Dom Joseph Viladat, abbé de Saint-Michel de Cuxa, mort en 1692.

Dom Joseph Margarit, abbé élu & non confirmé, 1692; successeur du précédent avec le frère Sauveur Balaguer susdit.

XLIX. Pierre XIII Pouderoux, 17 mai 1698-28 août 1714.

L. Dom Augustin Llambi, 4 octobre 1714-1728.

LI. Dom Ignace de Valls, 1728-1739.

LII. Dom Jacques Bomber, de Millas, moine d'Arles; 1743-16 février 1764.

LIII. Dom Jean-Jacques de Durfort, 17 décembre 1764-mort le 16 février 1779.

LIV. Dom Jean-Marie Grumet de Montpié, 1er septembre 1779. Sécularisé avec le monastère en 1782.

NOTE 119

NOTE CXIX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Saint-Michel de Gaillac[1].

(Diocèse d'Albi.)

L'abbaye de Saint-Michel de Gaillac, fondée au dixième siècle par les comtes de Toulouse, vit peu à peu son existence assurée par les libéralités des seigneurs souverains du pays, parmi lesquels il faut citer Raimond I, comte de Rouergue, & Matfred, vicomte de Narbonne. En 961, Raimond I donna aux religieux de Saint-Michel les trois alleus de Brice, de Vertus & de Saynes. En 966, Matfred & sa femme Adélaïde lui donnèrent plusieurs mas dans le Taur, dont ils se réservèrent toutefois la jouissance. La même Adélaïde, veuve de Matfred, accorda, en 977, à l'abbé de Saint-Michel, le tiers des fruits & revenus des terres de Pouzols, Ourban & Corras, les deux autres tiers ayant été précédemment donnés par elle à la cathédrale d'Albi & à l'église de Saint-Salvi. Antérieurement, en 972, Frotaire, évêque d'Albi, avait doté le monastère des églises de Brens, de Montans, de Falgairolles, de Donnazac & de Saint-Pierre de Gaillac, avec leurs dépendances, & Raimond II, comte de Rouergue, & Garsinde, veuve de Raimond-Pons, comte de Toulouse, confirmant cette donation, investirent l'abbé de la seigneurie de Gaillac, s'étendant le long du Tarn, de Saint-Martin de Villecourtes à Montans. Deux ans après, en 974, Garsinde, comtesse de Toulouse, lui laissa deux domaines, celui de Garrigues, pour en jouir immédiatement après sa mort, & celui de Garbuse seulement après la mort de deux frères Miron & Matfred.

De seigneurs suzerains, les comtes de Toulouse devinrent vassaux de l'abbaye. En 1231, Raimond VII remit aux religieux l'*albergue* & la *bladade* qu'il avait à Montels, & les libéra de la moitié de l'albergue qu'il avait avec vingt cavaliers dans leur monastère; il se déclara feudataire de l'abbé pour les droits féodaux qu'il conserva dans la juridiction de Gaillac. Les rois de France, héritiers du comte de Toulouse, & sujets, dès le principe, aux mêmes obligations que leurs prédécesseurs, favorisèrent le monastère de Gaillac. Alphonse s'était engagé à rendre à l'abbé de Saint-Michel la terre de Rabastens, à lui

[1] Nous empruntons pour la plus grande partie cette notice sur l'abbaye de Saint-Michel de Gaillac à un excellent ouvrage de M. A. Rossignol : *Les Monographies communales du département du Tarn* (arrondissement de Gaillac), t. 2, p. 280.

payer annuellement un marabotin d'or pour les moulins du pont, & cent sous caorcins pour le fief de Saint-Michel qu'il détenait au terroir de Buzet; il l'avait autorisé à creuser un vivier dans la ville de Gaillac & devait lui donner la quatrième partie des marabotins qu'il lèverait sur les juifs de Gaillac. En 1277, Philippe III confirma cet accord, & en 1285, il reconnut tenir en fief du monastère les droits qu'il avait à Gaillac, & confirma aux religieux la donation que leur avait faite Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, de cent sous caorcins & de dix setiers de blé, mesure de Cahuzac, à prendre sur le fief de la Begonie, confisqué sur Raimond, Bernard & Guillaume Marenx, hérétiques. Le roi Philippe IV approuva également cette cession en 1285, & à cette occasion l'abbé lui promit une somme de mille livres tournois, qu'il paya l'année suivante à Philippe des Fontaines, lieutenant de son trésorier, à Toulouse.

Les petits seigneurs du pays, les bourgeois & les paysans firent, de leur côté, des donations à l'abbaye; nous citerons dans le nombre les frères Pierre-Guillaume & Bernard de Penne, qui lui cédèrent des domaines importants du côté de Montans.

Les évêques d'Albi dotèrent aussi cet établissement. En 1235, l'évêque Durand approuva toutes les donations que ses prédécesseurs & les seigneurs laïques lui avaient faites. Par cet acte, & en échange des droits de l'abbaye sur l'église de Brens, l'évêque céda le tiers des dîmes de la paroisse de Saint-Germain près Montels, & confirma les donations qui lui avaient été faites pour le service de la chapelle de la Vierge du couvent & la donation des églises de Sainte-Exupérie, d'Avès, de Longueville, & de Sainte-Marie de Boissel. Plus tard, en 1322, à la suite de longs différends, l'évêque Béraud prit sous sa protection l'abbé & les religieux de Saint-Michel, & promit de les maintenir dans tous leurs priviléges.

Les religieux de Saint-Michel suivaient la règle de Saint-Benoît; & peu de temps après la fondation du couvent, en 972, le comte Raimond stipula qu'ils la garderaient à perpétuité; mais dans la suite le relâchement s'introduisit parmi eux, & l'abbé, pour rétablir la bonne discipline, soumit sa communauté à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Rouergue. En 1079, Guillaume, évêque d'Albi, consentit à cette union, qui fut approuvée successivement par les papes Grégoire VII le 27 mars 1080, & Pascal II en décembre 1107. L'abbaye de Gaillac resta pendant plus de deux siècles sous la dépendance de la Chaise-Dieu. Géraud, abbé de cette dernière, fut un des médiateurs entre le comte de Toulouse & l'abbé de Saint-Michel, au sujet de leurs différends que le cardinal de Saint-Ange d'abord, puis Grimoald, évêque de Comminges, terminèrent à l'amiable en 1231. Le siége de Gaillac étant venu à vaquer en mars 1232, le légat du pape, tout en faisant élire pour abbé Guillaume, prieur de Saint-Pons de Thomières, réserva expressément les droits de l'abbé de la Chaise-Dieu.

On ignore l'époque précise à laquelle les deux monastères furent séparés. En 1285, suivant les lettres de Philippe III, déjà citées, le couvent de Gaillac dépendait encore de la Chaise-Dieu, & l'abbé devait être nommé par le double concours de l'abbé de la Chaise-Dieu & des religieux de Gaillac.

Au seizième siècle, notamment sous François I, le clergé régulier cherchait dans la sécularisation une vie plus commode & moins dépendante. Les religieux de Gaillac adressèrent dans ce but leurs vœux au pape Clément VII, qui en 1531 les accueillit favorablement; & Paul III, son successeur, à peine élevé sur le trône, sécularisa l'abbaye, le 3 novembre 1534. Il établit qu'il y aurait à l'avenir à Saint-Michel un abbé, un doyen, douze chanoines, quatre hebdomadiers pour célébrer les messes & tenir l'office, six chapelains pour dire les messes de fondations, & deux diacres pour chanter les évangiles, deux sous-diacres, un maître de musique, quatre enfants de chœur, deux clercs & un bedeau. Le droit de présentation de l'abbé, des chanoines & des prébendiers, était réservé au roi comme patron & fondateur du couvent. François I, le 15 décembre 1535, autorisa la publication de cette bulle & accorda au

chapitre la faculté d'élire le doyen, d'affermer les dîmes & de distribuer les prébendes & chapellenies. Le cardinal de Lorraine, évêque d'Albi, consentit aussi, le 11 novembre 1536, à la sécularisation du monastère, sous la réserve des droits épiscopaux & du privilége, pour lui & ses successeurs, de confirmer la nomination du doyen & des chanoines.

La sécularisation du monastère canoniquement & légalement prononcée, l'abbé qui était alors Bermond Seguier, de concert avec le chapitre, rédigea les statuts & règlements nécessaires; il détermina la forme du serment des abbé, doyen, chanoines & autres bénéficiers du chapitre; fixa l'ordre des offices divins & les rangs & préséances dans le chœur. Ce travail d'organisation fut terminé en mai 1537, & le 11 de ce mois la bulle de sécularisation, & les statuts & règlements, furent solennellement publiés dans l'église Saint-Michel. La sécularisation entraînant la division des biens entre l'abbé & les chanoines, ils eurent alors chacun leur mense, c'est-à-dire leur revenu à part.

La bulle de sécularisation avait réservé au roi la collation des canonicats. Au dix-septième siècle, par suite de l'aliénation des rentes & des dettes contractées, les revenus des prébendes se trouvèrent considérablement diminués. Les prêtres nommés par le roi aux places vacantes, se faisaient exempter de l'obligation de résider à Gaillac, & le service divin ne se faisait plus avec régularité. Dans ces circonstances, l'abbé & son chapitre, persuadés que des prêtres du pays seraient plus exacts à remplir les devoirs de leur charge, offrirent au roi d'échanger la collation des douze canonicats qu'il avait, contre celle d'un certain nombre de prieurés dépendants de la collation de l'abbé. Acquiesçant à cette proposition, le roi, les 7 juin 1659 & 21 janvier 1660, chargea les juges mages de Toulouse & de Cahors de prendre des informations sur les revenus des prieurés & des prébendes. Le revenu de chaque prébende, toutes charges déduites, fut reconnu être de 120 livres, soit les douze de 1440 livres, & celui des prieurés de 1586 livres. L'échange fut proposé sur ce pied, les douze canonicats contre trois prieurés, & accepté le 15 juin 1660. La permutation eut lieu le 26 janvier 1661, & fut approuvée par lettres patentes enregistrées sur la demande du chapitre au Grand Conseil, le 11 avril suivant.

Abbés de Saint-Michel.

I. ROBERT I occupait le siége abbatial lors de la consécration d'un autel que fit, dans l'église de Saint-Michel, Frotaire, évêque d'Albi, en 972. Il fut un des té moins, en 987, de la donation faite par Pons, comte d'Albi, du monastère d Vieux à l'église d'Albi.

II. BERNARD I siégeait en 1130 & en 1133. Les auteurs du *Gallia Christiana*, considèrent son existence comme douteuse.

II. HENRI assista au concile de Lombers, en 1165.

IV. ROBERT II autorisa en 1168 un de ses religieux à faire une donation au couvênt de Candeil. Il reconnut, en 1171, tenir du comte de Toulouse la seigneurie de Gaillac, & fut un des témoins de la confirmation, faite par Raimond V, de la donation du couvent de Vieux aux chanoines d'Albi.

V. GUILABERT prêta serment d'obéissance, en 1212, à Guillaume-Pierre, évêque d'Albi, & en 1218, fut chargé par cet évêque de bénir l'abbesse de Vielmur.

VI. ARNAUD I, 1224.

VII. RAIMOND I transigea en 1229 avec l'évêque d'Albi Durand, & en 1231 avec le comte de Toulouse Raimond VII. Son sceau le représente tenant la crosse abbatiale, avec cette légende : *S. Raimundi, abbatis Galhiacen[sis]*.

VIII. GUILLAUME, prieur de Saint-Pons de Thomières, fut élu abbé de Gaillac en 1232 par Gautier, évêque de Tournai, légat du pape.

IX. R. N'est désigné que par la première lettre de son nom, en 1235, dans l'acte d'échange de l'église de Brens contre celle de Saint-Germain.

X. ARNAUD II fut choisi, en 1243, pour juge d'un procès concernant le prieuré de Sainte-Livrade, en Agenais.

XI. Arnaud III était abbé de Gaillac en 1253. En 1256, il provoqua la construction d'un pont sur le Tarn, à Gaillac.

XII. Bernard II de Riom prêta serment à l'évêque d'Albi, le 30 septembre 1263, aussitôt après sa nomination. En 1266, il dispensa Alphonse, comte de Toulouse, de l'hommage qu'il lui devait, & en 1271 il promulgua les statuts de la ville de Gaillac, & provoqua la reconstruction de l'église de Saint-Michel dans son abbaye.

Le siége était vacant le 30 mai 1277.

XIII. Pierre I, successeur de Bernard, fut excommunié par l'évêque d'Albi, le 5 février 1278, pour avoir négligé de faire confirmer son élection. En 1280, il s'accorda avec l'abbé de Candeil au sujet de diverses possessions à Montans. Il élut en janvier 1290, Pierre Alaman, recteur de Saint-Michel.

XIV. Raimond II de Rochecoeur ou d'Apremont, religieux de la Chaise-Dieu, fut nommé abbé de Gaillac en l'année 1300. Plus tard, en 1318, le pape Jean XXII l'appela à l'évêché de Sarlat, dans le Périgord, & en 1324 il le fit passer à l'évêché de Saint-Pons.

XV. Arnaud IV de Montdenard succéda à Raimond en 1318. Sous son administration, les différends qui duraient depuis si longtemps entre les évêques d'Albi & son couvent, prirent fin par sentence du cardinal Pilfort de Rabastens, du 21 novembre 1322.

XVI. Gui ou Guigues de Teichieres, mal à propos nommé Hugues par quelques auteurs, cité par la bulle du pape Jean XXII, annonçant, en 1320, à l'évêque d'Albi, qu'il avait pourvu de l'abbaye de Gaillac, pour en jouir après la mort de l'abbé Arnaud, frère Hugues, prieur de Saint-Matfred de Bruniquel, ordre de Cluny, au diocèse de Cahors. Frère Hugues, ou plutôt Guigues, *Wigo*, s'établit alors à Gaillac, devint syndic de l'abbaye, & approuva en cette qualité la sentence du 21 novembre 1322. L'abbé Arnaud étant mort quelques jours après, il fut immédiatement installé. L'évêque exigea qu'il fît desservir ses églises par des prêtres séculiers, & le 16 avril 1325, le vicaire général du diocèse érigea, avec l'approbation de l'abbé Guigues & de ses religieux, les deux vicariats perpétuels de Saint-Michel & de Montels.

XVII. Boniface, 1342.

XVIII. Arnaud V de Faugère, abbé de Gaillac, fut un des témoins de l'achat de la vicomté de Turenne, 26 avril 1350; il est mentionné dans un titre de l'abbaye de l'Abondance-Dieu, de l'année 1357, & encore dans des actes relatifs à l'église d'Albi, de l'année 1363. Arnaud de Faugère était en même temps prieur de Sainte-Livrade.

XIX. Roger de la Tour rendit hommage au roi en 1377; il est cité dans un acte de l'abbaye de 1378, & siégeait encore en 1393. Ses armes étaient une tour. Elles sont sculptées sur la clef de voûte de la chapelle de l'église de Saint-Michel, à gauche en entrant.

XX. Raimond III, 1406.

XXI. André assista au concile de Pise en 1409; il est cité dans un acte de 1410, & travailla, en 1413, à la rédaction des statuts de l'Université de Toulouse.

XXII. Hugues de Périer, docteur en décrets, régla, le 17 octobre 1417, le différend qu'il avait avec l'abbé de Candeil. En 1431, il fut fait abbé de la Grasse.

XXIII. Bernard III de Laroque, 1435 à 1438.

XXIV. François de Rabastens, 1438 à 1448.

XXV. Pierre II de Caraman, abbé ou administrateur perpétuel du monastère de Gaillac, était en même temps abbé de Moissac, en 1449. Le 11 septembre 1464, il paya les droits d'amortissement en qualité d'abbé de Gaillac. Il fut en procès en 1470 avec l'évêque d'Albi, au sujet des droits de visite. En 1484, il résigna son bénéfice en faveur de Bernard de Caraman, son neveu.

XXVI. Bernard IV de Caraman s'occupa activement de réformer son monastère. Il mourut en 1506.

XXVII. Clément de Cheverry, religieux réformé de Saint-Michel, fut élu abbé à la mort de Bernard de Caraman, & installé le 24 août 1508. Il s'occupa beaucoup du temporel de l'abbaye. Vers 1528,

il devint abbé de Villemagne & résigna en faveur de Bermond Seguier, sous la réserve d'une pension.

XXVIII. Bermond Seguier demanda la sécularisation de l'abbaye & l'obtint en 1534. Il mourut au château de Florentin, où il était en visite, le 24 mai 1538. Son corps fut enterré dans l'église du lieu, auprès du maître-autel, du côté de l'évangile. Sur sa tombe on grava ses armes, qui étaient un lion avec trois coquilles en chef.

XXIX. Jean Maffre de Voisins, 1540 à 1545.

XXX. Gilles de Lomagne, 1551 à 1555.

XXXI. Charles de Peyrusse, duc d'Escars, évêque de Poitiers & de Langres, pair de France, abbé commendataire de Gaillac en 1561. Sous son abbatiat, l'église de Saint-Michel & les bâtiments du monastère furent pillés & détruits en partie par les protestants; il les fit relever, & le sieur Blanquet, son vicaire général, s'accorda, au sujet de la reconstruction des murs & de la voûte de l'église, avec les consuls de Gaillac, le 12 novembre 1591.

XXXII. N. d'Audouin était en 1598 en procès avec Roques de Combettes, juge d'Albigeois, & les consuls de Gaillac, au sujet de quelques droits du chapitre.

XXXIII. Urbain d'Aspet, 1600 & 1610.

XXXIV. Jean-Jacques de Cheverry de la Reulle s'occupa de la recherche des titres de l'abbaye & fut longtemps en procès avec les habitants de Gaillac, au sujet de ses droits seigneuriaux & ecclésiastiques. Son frère Michel de Cheverry, baron de la Reulle, étant mort vers l'année 1631, il obtint une bulle de dispense du pape, résigna son bénéfice & se maria.

XXXV. Claude de Moulnorry, conseiller du roi & maître des requêtes, & prieur commendataire de Saint-Etienne de Nevers, était abbé de Gaillac en 1634. Il s'occupa avec un soin intelligent de réparer les bâtiments de l'abbaye & l'église de Saint-Michel. Il mourut en 1670.

XXXVI. Ferdinand de Vallot, docteur en Sorbonne, conseiller au parlement, chanoine de Paris & abbé d'Epernay. Avant qu'il eût obtenu à Rome ses bulles de provision pour l'abbaye de Gaillac, les fruits de cette abbaye furent régis par un économe commissionné par le roi, par lettres des 25 juin & 17 août 1670. Il mourut à Paris, le 2 avril 1709.

XXXVII. Jean-Claude de la Poepe de Vertrieux, évêque de Poitiers, abbé en 1709.

XXXVIII. Jean Bernard de Coriolis, licencié en théologie de la Faculté de Paris, ancien aumônier du duc de Berry, fut nommé à Gaillac, le 19 août 1716, & reçu le 7 juillet de l'année suivante. Il prit aussi possession de l'abbaye de N.-D. de Cruas dans le Vivarais. Il mourut à Aix, dans son hôtel paternel, le 21 avril 1752.

XXXIX. Jean-Marie de Lastic de Saint-Jal, chanoine, grand archidiacre & vicaire général de Castres, fut promu à l'abbaye de Gaillac, le 26 août 1752; reçu par procuration, le 22 janvier 1753, & personnellement, le 3 décembre suivant. Il mourut à Gaillac, le 24 février 1787[1].

Pendant la vacance du siége on nomma, le 25 mai 1787, deux vicaires généraux; le roi la fit cesser en avril 1788.

XL. N. de Faudoas, nommé abbé de Gaillac, avait été pourvu, par décret du 25 janvier 1788, d'une pension de 2500 livres sur l'abbaye de Braine. [E. M.]

[1] On fit à l'abbé de Lastic des funérailles pompeuses; voici une partie du cérémonial suivi à sa mort :

« Le décès de l'abbé étant annoncé, le chapitre en corps & *in habitu*, accompagné du bedeau, à l'issue des matines, se transporta dans la chambre du mort, & le bedeau s'approchant du lit, ouvrit les rideaux, & s'adressant à l'abbé lui demanda s'il était mort, en lui criant par trois fois : *Monsieur l'abbé, êtes-vous mort?* Ledit abbé n'ayant rien répondu, le bedeau se tourna du côté du chapitre & lui dit par trois fois : *Monsieur l'abbé est mort*. Ensuite le chapitre se transporta au chœur, le bedeau monta à la stalle de l'abbé, & se tournant vers les chanoines, leur répéta encore par trois fois : *Monsieur l'abbé est mort*. Sortant ensuite du chœur on fut au grand portail de l'abbaye, & là le bedeau se tournant du côté du chapitre, répéta encore par trois fois : *Monsieur l'abbé est mort*. Le cortége rentra enfin dans l'église & puis se dispersa. » Le lendemain, le corps de l'abbé fut apporté au cimetière de Saint-Jean. (A. Rossignol, *Monographies communales du département du Tarn*, t. 2, p. 283.)

NOTE CXX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Vielmur.

(Diocèse d'Albi, puis de Castres.)

L'ABBAYE de femmes de Vielmur, située dans la vallée de l'Agout, à deux lieues de Lautrec, fut fondée au commencement du onzième siècle par les vicomtes de cette maison. Vers 1048, Isarn & Frotard la soumirent à Notre-Dame du Puy. Beaucoup de ses abbesses furent des princesses de la même famille, & tous les vicomtes comblèrent l'abbaye de leurs bienfaits. Vers 1140, on unit à Vielmur le monastère & l'hôpital de Saint-Orens. Celui-ci avait été fondé vers 1095 par une femme noble, Émerie d'Altejean, qui s'était d'abord croisée dans l'intention d'aller en Terre-Sainte; mais Isarn, évêque de Toulouse, lui conseilla de construire plutôt une maison pour les pauvres & les infirmes : de là le couvent de Saint-Orens, dans le diocèse de Toulouse, sur les confins du Comminges. La nomination à ce monastère appartint, à partir de 1140, à l'abbesse de Vielmur, qui nommait aussi à la cure de Sainte-Marie dans la ville abbatiale, & à un certain nombre d'églises paroissiales & de chapelles dans les diocèses de Castres, Lavaur, Albi & Toulouse.

Abbesses de Vielmur.

I. GISLE ou GUISLE, première abbesse connue, souscrivit, vers 1048, sous le règne de Henri I & sous l'épiscopat d'Ameil II, évêque d'Albi, l'acte des vicomtes Isarn & Frotard, plus haut indiqué.

II. CALVÈTE, en 1140, fit procéder à l'union à son monastère du prieuré & hôpital de Saint-Orens & promit, vers 1125, fidélité à Bertrand, évêque d'Albi. En 1157, elle reçut de Bernard, comte de Comminges, une ville dans son comté; la même année, Raimond, évêque de Toulouse, lui accorda divers priviléges.

III. RAIMONDE DE HAUTPOUL; le 13 juillet 1202, date de l'achèvement de l'église abbatiale, dédiée à la Vierge.

IV. PONCE reçut, en 1218, la bénédiction pontificale des mains de Guillaume-Pierre, évêque d'Albi, & lui promit obéissance. Elle mourut le 23 juillet 1238, d'après son épitaphe[1].

V. DUCHESSE ou DUGUESTE, 1244-1256.

VI. COMTORS DE LAUTREC, sœur du vicomte Sicard, qui fit à l'abbaye plusieurs donations; abbesse de 1256 à 1286; elle meurt le 17 août de cette année.

VII. SYBILLE DE LAUTREC, fille du vicomte Bertrand, 1286-1309.

VIII. JEANNE I DE LAUTREC, probablement fille du vicomte Frotard & de sa femme Yolande; abbesse en 1311; en 1312, sa mère est enterrée dans le monastère. En 1332, elle réduit le nombre des religieuses à soixante. En 1335, Marquise de Roquefort, femme de Gui de Lautrec, & dame de Dourgne, fit de nombreux dons au monastère & y fut ensevelie. En 1339, le frère de Jeanne, Bertrand, lui donne différentes terres; elle mourut en 1340.

IX. AGNÈS DE LAUTREC succède à Jeanne au plus tard en 1341; morte en 1345.

X. ÉLÉONORE DE LAUTREC était abbesse en mai 1379, date de l'union au monastère de l'église paroissiale de Roquecourbe par Grégoire XI. Déjà en 1364, Sicard, évêque d'Agde, lui avait fait, par testament, des donations importantes; il se fit enterrer dans la chapelle de Sainte-Marguerite, près de sa mère, Marguerite de Périgueux, vicomtesse de Lautrec. Éléonore mourut en 1382.

XI. JEANNE II, nièce de la précédente; 1382-1390.

XII. CATHERINE I DE MONTBRUN, 1393-1413.

XIII. ESCLARMONDE RUFFINE, 1419-1455.

XIV. JULIENNE DE CARDAILLAC; 1456-1458. — Il faut peut-être l'identifier avec la suivante.

XV. JEANNE III DE CARDAILLAC, abbesse en 1458. Elle se démit, en 1493, en

[1] Voyez au tome VIII de cette édition.

faveur de sa sœur Catherine, en se réservant les honneurs & les émoluments de sa dignité & le droit de rentrer en possession de l'abbaye, en cas de prédécès de cette sœur. Cette singulière démission fut déclarée nulle par le parlement de Toulouse en 1497.

XVI. Ersande de Laurit fut élue en 1493, après la démission de Jeanne.

XVII. Catherine II de Cardaillac ne put profiter de la démission de sa sœur Jeanne & fut probablement élue après la mort d'Ersande; abbesse de 1497 à 1514.

XVIII. Françoise de Vesc, sœur d'Antoine de Vesc, évêque de Castres, fut pourvue par une bulle de Léon X, du 13 novembre 1514; abbesse jusqu'en 1555. — Cette vacance fut amenée par l'invasion des huguenots, en 1568; ils respectèrent les religieuses, les renvoyèrent à leurs parents, mais pillèrent & détruisirent le monastère.

XIX. Madeleine d'Arpajon, nommée abbesse par Grégoire XIII en 1576, gouverna jusqu'en 1591, année où elle se démit en faveur de la suivante.

XX. Antoinette de Saint-Maurice fut nommée après la démission de la précédente, en 1591; elle ne siégea que deux ans.

XXI. Jeanne IV de Cardaillac nommée par Clément VIII le 26 octobre 1593; morte en 1651; elle était sœur de Louis, comte de Rieux, gouverneur du Languedoc.

XXII. Anne Dufaur de Saint-Jory, nommée en 1652, mourut, après une sage administration, le 28 janvier 1664.

XXIII. Jeanne V Louise d'Arpajon, de la famille de ce nom, professe de l'abbaye de Millau, en Rouergue, fut nommée par le roi & reçut ses bulles en 1665; elle fut bénie par l'évêque de Castres en 1667. Elle répara les lieux réguliers & fit bâtir de nouveaux édifices. Elle mourut en 1700.

XXIV. Renée Rigaud de Sérezin, nommée le 4 août 1700.

XXV. N. de Belingued.

XXVI. N. de Montcalm.

XXVII. N. de Royère, abbesse en 1774. [A. M.]

NOTE CXXI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Mazan.

(Diocèse de Viviers.)

L'abbaye de Mazan, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée en 1124, en un lieu sauvage, dans les montagnes du Vivarais, près du ruisseau des Itiers, qui se jette dans la Loire; autrefois appelée *Mansus Adae, Mansus Adami*, cette localité prit plus tard le nom de *Mansiada, Mazan*. Son fondateur fut Amédée d'Auberive, qui avait pris l'habit de moine dans le monastère de Bonneval : désireux de vivre dans une solitude plus absolue, il se mit à la recherche d'un lieu plus propre à la méditation; son choix s'arrêta sur Mazan, & vers 1122, il y conduisit une colonie de treize moines, venus de Bonneval. Largement dotée par les princes des environs, la nouvelle abbaye ne tarda point à devenir extrêmement riche, tout en restant fidèlement soumise à l'autorité de Bonneval. Elle fonda à son tour des monastères plus puissants qu'elle-même : en 1136, Salvanès; la même année, le Toronet, en Provence; Senenques, dans le diocèse de Cavaillon, en 1148; Chambons, dans celui de Viviers, en 1152; il faut y ajouter plusieurs monastères de femmes. En 1217, Mazan obtint du pape Honorius III une bulle de priviléges, énumérant ses possessions & prouvant la rapidité avec laquelle ses richesses s'étaient accrues. [A. M.]

Abbés de Mazan[1].

I. Pierre I Itier, premier abbé. Il appartenait à la famille des anciens seigneurs de Géorand, que l'abbaye compte parmi ses plus insignes bienfaiteurs. Avant d'entrer dans l'ordre de Cîteaux, Pierre

[1] Nous devons cette liste à M. l'abbé Rouchier, déjà cité comme nous ayant fourni la *Note* CXIII sur Cruas. [A. M.]

Itier avait été chanoine & prévôt de la cathédrale de Viviers. Ce fut lui qui ordonna Adhémar, premier abbé de Salvanès. En 1144, de concert avec Pierre Gaudis, abbé de Saint-Chaffre, & Guillaume du Béage, prieur de Thueyts; il fit déterminer les limites & confronts de la grange de Vauclair. En 1151, Armand, abbé de Seguret, lui donna pour lui & ses successeurs, du consentement de Pons II, évêque du Puy, le cens & la justice qu'il possédait au lieu de Fabras. En 1154, Héracle, vicomte de Polignac, fit entre ses mains donation au monastère du domaine d'Issallas. Les armes de Pierre Itier étaient d'*azur à trois têtes de lion arrachées, couronnées d'or & lampassées de gueules.*

II. Durand est indiqué dans le martyrologe de l'ordre comme second abbé de Mazan.

III. Raimond I est le troisième.

IV. Hugues I.

V. Philippe I, en 1194, selon le testament d'Hugues d'Ucel.

VI. Pierre II, en 1196. Il fit un accord avec B., abbé de Savigni, au sujet du château de Torrenchie, dans le Forez, qui avait été donné à l'abbaye de Mazan. L'acte est du 14 mars 1196. En 1209, il reçut une donation importante du seigneur de Géorand, qui céda au monastère ses domaines d'Usclades & de Rieutort, avec la pêche du lac d'Issarlès & de la Loire. En 1210, il transigea avec l'abbé de Saint-Chaffre pour les pâturages de Mezenc, & cet accord fut ratifié & approuvé par Burnon, évêque de Viviers, en présence des parties, au mois de février de l'année suivante.

VII. Benoit.

VIII. Philippe II. En 1217, le seigneur de Géorand, Pierre Itier, donna au monastère le droit de pâture dans tous les herbages de sa seigneurie & spécialement dans les pâquis de Tauron. Sur les instances de cet abbé, le pape Honorius III prit l'abbaye sous sa protection & lui accorda une bulle de priviléges datée d'Agnani, 2 juillet 1217. Il occupait encore le siége abbatial en 1226.

IX. Géraud I, en 1230.

X. Arnaud, en 1233. Héracle, seigneur de Montlaur, lui donna, en 1237, le mas comtal de Villesèche, dans la paroisse de Coucouron, pour prix de la fondation par l'abbé dans la chapelle de l'église abbatiale, dédiée à saint Jean-Baptiste, d'une messe perpétuelle pour le donateur & sa famille.

XI. Bernard I d'Anduze est indiqué dans le martyrologe comme le onzième abbé de Mazan.

XII. Géraud II.

XIII. Guillaume I de Monestier, en 1240; au mois de juin de cette année, il s'accorda avec Guillaume d'Alconat, prieur des chartreux de Bonnefoy, par la médiation de Bertrand, évêque du Puy, pour la délimitation des pâturages de l'abbaye & de la chartreuse dans les mandements des châteaux de Mezenc, du Béage & de Contaignet. En 1246, il eut aussi des difficultés avec le commandeur de Lavilate sur le droit de pacage des herbages de la chapelle Saint-Philibert en Montagne, ainsi que sur les limites respectives de leurs propriétés de *Richalrant* & de *Montagul.* Le différend fut terminé par une sentence arbitrale prononcée par l'évêque de Viviers en 1247.

XIV. Pierre III Moure fit, en 1255, un arrangement avec le prieur de l'église de Notre-Dame de Prevenchères, au sujet des dîmes & des droits, levés par celui-ci en qualité de curé sur les granges de Vauclair & de la Grâce. En 1256, il confirma la sentence arbitrale rendue par Bertrand, prévôt du chapitre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, entre le monastère de Mazan, Pons & Héracle de Montlaur, au sujet de la juridiction des granges de Mezeyrac, d'Issallas & de Trespis. En 1258, il transigea, avec le prieur de la Chapelle Graillouse, pour les dîmes perçues par celui-ci sur les habitants des terres que l'abbaye de Mazan possédait dans sa paroisse.

XV. Raimond II de Maliac, en 1272, transigea avec le chevalier Pons d'Ongle, commandeur de Lavilate, touchant les pacages de la chapelle Saint-Philibert en Montagne.

XVI. Rostaing I, en 1276.

XVII. Foulques, en 1283, obtint de Pons de Montlaur des concessions im-

portantes, soit en terres, soit en usages & droits de juridiction dans le mandement du château de Mayres. La même année, il fit un accord avec Guillaume de Salignac & Béraud du Béage pour les pâturages de Tauron. En 1284, il partagea avec Aimar de Poitiers la juridiction des terres que l'abbaye possédait dans les mandements des châteaux de Fay & de Mezenc. La même année, il céda en pariage au roi de France une partie de la terre de Berg pour la construction de Villeneuve de Berg.

XVIII. Guérin, en 1285.

XIX. Etienne I de Tinlande. Odilon, seigneur de Tournel, reconnait, en 1287, tenir plusieurs terres de cet abbé.

XX. Gilles, en 1289. Le 27 juillet de cette année, l'abbé & le chapitre de l'abbaye donnèrent procuration à Guillaume de Saugue & Guillaume de Vogué, religieux de Mazan, pour traiter avec Béraud, seigneur de Bouzols & de Chabrières, pour le mas de la Calmète.

XXI. Guillaume II Darnaud de Saugue succéda à Gilles. En 1290, il céda à Aldebert de Peyre, évêque de Viviers, les terres de Géronne & de Vervède que le monastère possédait dans le mandement du château de Montpensier, à Châteauneuf-du-Rhône, en échange de la dîme du blé que l'église de Viviers percevait dans la paroisse de Lespéron. En 1295, il fit déterminer les limites respectives des possessions de l'abbaye & des seigneurs de Burzet & de Géorand, dans la forêt de Bauzon. Guillaume de Vogué, *frère convers & procureur général du monastère*, figure comme arbitre dans ce partage. En 1296, l'abbé Guillaume de Saugue transige avec Jean, comte de Forez, pour le château de Torrenchie; en 1298, avec Jean Cardinal, doyen & maître de l'hôpital des pauvres de Notre-Dame du Puy, au sujet d'une certaine rente; enfin, en 1299, avec Gui de Montlaur, pour la chapelle de Saint-Philibert.

XXII. Raimond III, en 1301. Le seigneur de Montlaur, Gui, donna à l'abbé Raimond l'investiture d'une donation faite au monastère par Guillaume Maurel d'Aubenas. En 1308, Raimond régla avec Girard, prieur de la Chartreuse de Bonnefoy, les droits litigieux des deux monastères sur le territoire de Gibernestas & la forêt de Sépos. En 1309, il fit reconnaître les droits de propriété de son abbaye sur le lieu du Savel, près le Chaylard, paroisse d'Ucel, qui étaient contestés par le seigneur Gui de Montlaur.

XXIII. Hugues II de Privat était abbé en 1314, date d'un accord fait par lui par l'entremise de frère Jaucelin de Chananeilles, avec le prieur de Saint-Cirgues en Montagnes, au sujet des dîmes réclamées par celui-ci aux habitants des terres du monastère & du château des Esperviers; il transigea avec le seigneur de ce château en 1317. Huit ans plus tard, le seigneur de la Roche qui avait succédé à Jarenton des Esperviers, fit revivre les mêmes prétentions, ce qui donna lieu à un nouveau compromis entre ce seigneur & l'abbé Hugues. En 1321, ce dernier fit un arrangement avec Bernard Itier, seigneur de Géorand, pour l'exercice de la justice sur les terres que ses ancêtres avaient données à l'abbaye. L'acte fut ratifié dans un chapitre général auquel assistèrent vingt-six religieux & six convers. Cet abbé obtint du pape Clément V, pour lui & ses successeurs, la faculté de porter la mitre & les autres insignes pontificaux, il obtint aussi l'union de l'église de Mayres à son monastère. Hugues occupait encore le siége abbatial en l'année 1328.

XXIV. Etienne II du Lac figure dans un grand nombre de transactions. En 1328, il fait un accord avec Gui de Châteauneuf, préchantre de la cathédrale de Viviers, & son frère Lambert, seigneur de Saint-Remèze, pour la jouissance de quelques terres, situées dans le diocèse de Mende; en 1331, avec Girard, seigneur de Godet, pour le Cros de Montrouge, & avec le prieur bénédictin de Tence (diocèse du Puy), pour quelques dîmes; en 1337, avec Pons de Montlaur pour les pâturages & les limites de la grange de Rieutort; enfin, en 1344, avec Etienne, abbé d'Aiguebelle, pour la Chalm de Mayalène, paroisse de Sainte-Eulalie, &c.

XXV. Pierre IV de Molette, abbé, en 1358. Jeanne de Bourbon, comtesse de

Forez, lui permit, en 1374, de fortifier le château de Torrenchie.

XXVI. Hugues III, en 1394. Cet abbé cède à emphythéose, pour la somme de trois cents écus d'or & sous la rente annuelle de sept livres tournois & de deux livres d'épices, de gingembre, de figues & de gruau, une maison sise à Viviers, près de la porte de Riquet, appelée l'hôtellerie du Cheval-Blanc, à Guillaume Borelle, habitant de cette ville; il y mit pour condition que lui & ses hoirs & successeurs seraient tenus de recevoir *avec plaisir* dans leur hôtellerie le seigneur abbé, sa suite accoutumée de moines & de frères convers, le grand cellerier du monastère, le maître de la grange de Berg, & généralement tous les moines qui viendraient à Viviers pour être promus aux ordres; de mettre à la disposition dudit seigneur abbé & de ses religieux, chaque fois qu'ils se rendraient dans la ville épiscopale, les chambres du rez-de-chaussée de l'hôtellerie, qui seraient évacuées par toutes personnes; d'y préparer un lit convenable & d'y mettre du bois en quantité suffisante pour la cuisson des aliments ou le chauffage pendant l'hiver.

XXVII. Pierre V d'Aiglin. Cet abbé reçut, en 1410, des legs considérables d'un chevalier nommé Gilbert Goy, seigneur de Corbière & coseigneur de Thucyte & d'Antraigues. En 1414, il transigea avec Pierre, bailli de Fay, & en 1419, avec le prieur de Montrotier, au diocèse de Lyon, pour les dîmes de Torrenchie.

XXVIII. Bernard II de Bonserre, abbé, en 1445. Il termina à l'amiable plusieurs différends qui s'étaient élevés entre l'abbaye & divers seigneurs : par exemple en 1449, avec Jean Itier, seigneur de Géorand, &, deux ans plus tard, en 1451, avec Dragonet, seigneur des châteaux de Saint-Vital, de Glavenas, de Montuselat, de Montvert & de Lafarre.

XXIX. Jean I de Serres. Il fit, en 1461, la visite régulière du couvent de Mercoire qui était de la filiation de Mazan.

XXX. B..., abbé en 1473.

XXXI. Pierre VI de Grolée.

XXXII. Méraud de Grolée, abbé commendataire & administrateur perpétuel de l'abbaye de Mazan, transige, en 1492, avec Louis de Montlaur.

XXXIII. Gaspard de Tournon, abbé commendataire, en 1507.

XXXIV. Charles I de la Baume de Suze, en 1523, transige cette année avec Jean l'Hermite de Montravel, baron de Mezenc, pour la coseigneurie des terres & châteaux de Montbrac & de Bonnefont.

XXXV. Rostaing II de Suze, abbé commendataire, en 1538.

XXXVI. Barthélemi-Gabriel du Rourez, abbé commendataire, en 1561.

XXXVII. Antoine de Suze, abbé commendataire, en 1579.

XXXVIII. Jean II de Boissy, en 1614.

XXXIX. Charles II de la Baume de Suze, abbé commendataire, en 1640.

XL. Louis I François de la Baume de Suze, évêque de Viviers, abbé commendataire, en 1662.

XLI. Charles III Antoine de la Garde de Chambonas, évêque de Lodève, succéda à son oncle, Louis de Suze, dans l'évêché de Viviers & l'abbaye de Mazan, en 1690.

XLII. Martin de Ratabon, évêque de Viviers, successeur de Charles de Chambonas, abbé commendataire, en 1714.

XLIII. Louis II de Montesquieu d'Artagnan, abbé de 1727 à 1731, année de sa mort.

XLIV. Louis III Chomel, ancien évêque d'Orange, conseiller du roi en ses conseils, nommé au mois d'octobre 1731, prend possession par procureur le 28 décembre de la même année.

XLV. François du Tilly, qui avait remplacé Louis Chomel sur le siége d'Orange, lui succéda également, après son décès, vers la fin de l'année 1732, dans la commende de l'abbaye de Mazan. Ce prélat fut transféré d'Orange à l'évêché de Lavaur, en 1746, & nous voyons par le registre des Insinuations du diocèse de Viviers qu'il était encore titulaire de l'abbaye de Mazan en 1768.

XLVI. N. de Pierreven, abbé commendataire jusqu'en 1790, époque de la suppression des ordres religieux.

NOTE CXXII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Grandselve.

(Diocèse de Toulouse).

L'ABBAYE de Grandselve peut être regardée comme la mère de toutes les abbayes cisterciennes du Midi de la France. Elle fut fondée en 1114, à dix lieues de Toulouse, sur la rive gauche de la Garonne, par saint Gérard de Salles, disciple du célèbre Robert d'Arbrissel. Il rassembla d'abord près de la forêt qui donna son nom à l'abbaye un certain nombre de religieux & fit confirmer ses premières possessions par Amélius, évêque de Toulouse, en 1117. Soumise pendant quelques années à l'abbaye de Cadouin, en Périgord, Grandselve lui échappa en 1147, en s'unissant à Clairvaux & en se mettant sous la toute-puissante protection de saint Bernard. Elle donna naissance aux monastères de Calers, de Candeil, de Fontfroide, de Carthagène, fit confirmer ses possessions par Innocent II & Grégoire IX, & reçut des donations innombrables de tous les seigneurs des environs. C'est encore à elle que le collége de Saint-Bernard, à Toulouse, dut son origine; de maison d'asile, il devint, en 1286, une sorte de petite université; le droit de visite dans cet établissement fut enlevé aux abbés du monastère en 1695.

A partir de la guerre de Cent ans, pendant laquelle le Prince Noir détruisit complétement les bâtiments claustraux, Grandselve ne fit plus que décroître. Elle échappa à toutes les tentatives de réforme; en 1579, l'abbé des Feuillans, Jean de la Barrière, essaya vainement de l'unir à son monastère nouvellement réformé; en 1643, la congrégation des *Abstinents*, plus tard la Trappe, ne réussirent pas davantage.

Les possessions de l'abbaye étaient immenses aux douzième & treizième siècles. Soigneux de conserver leurs archives, les abbés de cette époque firent exécuter six cartulaires, dont cinq se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, sous les numéros 9994, 11008, 11009, 11010, 11011 du fonds latin; le sixième, qui ne contenait presque exclusivement que des chartes de princes, a été copié en majeure partie dans la collection Doat. Enfin, un certain nombre de pièces originales des douzième & treizième siècles se trouvent aux Archives nationales.

La liste des abbés telle que nous la donnons a été dressée d'après les cartulaires qui nous ont permis d'améliorer considérablement la chronologie du *Gallia Christiana*. Nous avons surtout développé l'histoire des abbés des premiers temps, sur lesquels ces manuscrits offrent le plus de documents. Pour les temps modernes, nous renverrons le lecteur à la monographie, publiée par M. Jouglar, dans les *Mémoires de la Société Archéologique du Midi*, en 1858; elle contient des détails intéressants sur l'église de l'abbaye & son ancien trésor.

Abbés de Grandselve.

I. ÉTIENNE fut le premier abbé de Grandselve institué régulièrement par saint Gérard de Salles; c'est la chronique de Maillezais qui nous l'apprend; mais son nom ne paraît point dans les actes. C'est à Gérard qu'en 1117 l'évêque de Toulouse, Amélius, confirme ses possessions à Grandselve & aux environs, en l'exemptant du paiement des dîmes dues à son église. La même année, Olivier de Bessens lui donne une partie de la forêt de Grandselve.

II. BERTRAND I était, dit-on, un prédicateur remarquable, & un religieux d'une vertu éprouvée. Il paraît pour la première fois en 1128, date de la donation faite à Grandselve par Guillem Sicher & son frère Gérard d'une terre à Combes, pour le salut de leur frère Raimond, mort excommunié. Deux ans plus tard, il reçoit d'Amélius, évêque de Toulouse, l'église de Ricancelle (*Riquerii cella*). Vers 1133, le comte de Toulouse, Alphonse, donna au monastère une culture de terre au lieu de La Sela, & en 1135, Arnaud de Montech renonce en sa faveur à tous ses droits sur cette terre. Vers la même époque, Bertrand

ayant tenté de se soustraire à l'obéissance de l'abbé de Cadouin, auquel le fondateur de Grandselve l'avait soumise, Innocent II chargea l'évêque de Toulouse de le rappeler à l'observation de ses devoirs. Le 13 août 1140, nous le voyons faire une vente d'oublies à Bernard *Risum agni habenti*, frère de l'hôpital d'Arnaud-Bernard. Deux ans plus tard, par bulle du 1er avril 1142, Innocent II confirme toutes les possessions du monastère, déjà nombreuses, & parmi lesquelles on comptait Fontfroide. qui allait devenir une abbaye. En 1143, par charte du 7 avril, Roger, vicomte de Carcassonne, exempte à la fois Grandselve & Fontfroide de tous droits de péage & de guidage dans ses domaines. Dans les années suivantes, Bertrand reçut de nombreuses donations des seigneurs de Combes, de Guillaume de Montech, de Bernard de Castelpor (1144, cession d'un revenu d'olives), &c. Il paraît pour la dernière fois dans une charte, datée de 1147, sans indication du mois (donation d'une terre à La Sela par Arnaud de Montech). C'est ce même abbé qui, sans doute pour séparer définitivement son église de l'abbaye de Cadouin, alla, en 1147, à Clairvaux l'offrir à saint Bernard; celui-ci lui donna l'habit de son ordre, & des lettres de protection adressées aux habitants de Toulouse. Bertrand mourut avant 1150; à Grandselve on l'honorait comme un saint & on lui rendait un culte public.

III. Alexandre I, de famille noble, chanoine & docteur de Cologne, fut touché de l'éloquence de saint Bernard, quand celui-ci alla prêcher la croisade en Allemagne & vint se faire moine à Clairvaux. Quelques années après, saint Bernard l'envoya à Grandselve, dont il était abbé; le 26 septembre 1150, donation d'une terre par Guillem Esquivet & Raimond de Saint-Salvi. En juillet 1151, la vicomtesse de Narbonne, Ermengarde, lui accorda dix charges de sel à prendre chaque année dans ses salines de Narbonne. C'est dans le cours de 1153, qu'il commença à acquérir des terres au lieu d'Annones, qui devint, plus tard, l'une des propriétés les plus importantes de l'abbaye. Le 28 octobre de la même année, Bonafos, doyen de la communauté de *Cariacum*, près Montauban, lui abandonna une terre dans le terroir de *La Sela*, sous une redevance annuelle de deux setiers de blé. C'est aussi à Alexandre que Guiraud du Bec donna, vers 1154, le lieu & la forêt de Candeil, pour y élever une abbaye. Le 20 octobre 1156, il obtient de Sicard de Laurac une charte d'exemption de la leude du sel. En janvier 1157, la terre de Mazères, au pays de Foix, lui est donnée par Pierre de Bagnols. Il dut se démettre, peu de mois après, car vers mars 1157, le suivant, Pons, recevait une donation de Raimond de Saint-Caprais. En 1168, Alexandre devint abbé de Cîteaux.

IV. Pons I fut élu vers mars 1157, & gouverna l'abbaye jusque vers 1165; sous son administration, les possessions de Grandselve s'accrurent d'une manière prodigieuse. Dans le cours de ces huit années, elle reçut plus de cent cinquante donations des seigneurs & des petits propriétaires des environs, & acquit d'immenses domaines aux lieux de *La Sela*, d'Annones, de Vielaigue, &c. En voici quelques-unes par ordre de dates. En 1158, Radulphe, prieur de Saint-Sardos, céda à Pons ce qu'il avait au lieu de *Serragoza*, moyennant un cens perpétuel de douze deniers morlas & une somme de quinze sous une fois payée. En 1160, le prieur de Moissac, Guiraud d'Alathz, lui céda une pièce de terre à Panperdud, & Raine de Maleville, prieur des Catallans, lui confirma cette donation, moyennant un cens annuel. Le 15 avril 1163, Guillaume de Toulouse, propriétaire d'une partie des péages de Toulouse, l'exempta de tous droits à son égard; en juillet de la même année, donation d'un vicomte de Terride. Un an plus tard, Raimond, comte de Toulouse, lui confirme la possession de la culture donnée en 1133 par son père Alphonse. Envoyé par Louis VII à Alexandre III, il se concilia l'amitié du pape & en obtint, en 1163, une bulle de protection & de confirmation. Vers 1165, il fut élu abbé de Clairvaux & devint évêque de Clermont en 1170.

V. Pons II lui succéda immédiatement, car la série chronologique des actes ne présente aucune lacune. Cet abbé acquit

de grands biens à la Lande & à Terrafort. Le 15 août 1166, il céde à Guarin, abbé de Sarlat, une partie de ses domaines de Ricolmont, en échange d'une portion de l'honneur de Berzac; le 10 octobre de la même année, il reçoit une donation de Raimond-Arnaud de Saint-Antonin. Le 17 mars 1167, donation de droits de pâture par le vicomte de Bruniquel. L'année suivante, il a avec les frères de la Capelle, couvent voisin de Grandselve, une querelle assez grave au sujet du territoire de Vieilaigue, querelle heureusement apaisée par l'abbé de Saint-Sernin, Hugues. Peu après, il obtint du comte de Toulouse des lettres d'amortissement & de protection, renouvelées plus tard par son successeur, Raimond VI; cet exemple est suivi, en 1170, par le vicomte de Béziers, Roger II, qui affranchit l'abbaye de tout péage dans ses domaines. En 1173 enfin, l'évêque de Toulouse, Hugues, exempte l'abbaye de payer les prémices dues par la grange de *La Sela*, moyennant un cens annuel de trois sous de Toulouse. La dernière mention de Pons II est du 19 février 1173 (v. st.), la première de son successeur est du 23 avril suivant.

VI. GUI VIDAL reçut un grand nombre de donations des propriétaires voisins du monastère, entre autres des seigneurs de l'Ile en Jourdain, qui, en 1174, lui concédèrent l'usage dans leurs bois & le droit de pâture pour ses bestiaux. La même année, il avait avec l'abbaye de Belleperche, au sujet des églises de Saint-Porquaire & des Catallans, des querelles violentes, que parvint à apaiser Géraud, abbé de Clairvaux, dans sa visite des monastères cisterciens de la Gascogne. En 1175, nouvelle querelle avec le prieur de Saint-Sardos, au sujet des pâturages des bords du Lambon, apaisée cette fois encore par des arbitres. En 1178, il obtient de l'abbé du Mas-Garnier, Alacip, l'autorisation de construire un moulin sur les bords de la Garonne. La dernière mention de Gui est du 22 mai de la même année.

VII. GUILLAUME I DE COMBANOL paraît dès le 8 juin suivant. Pendant sa longue administration, il acquit de grands domaines. En septembre 1178, Pons, abbé de Saint-Sernin, lui permet d'acquérir jusqu'à dix arpents de terre dans un fief appartenant à son abbaye. Peu après il termine des différends qu'il avait avec l'abbé de Combelongue, au sujet des montagnes de Ravat, par l'entremise des abbés d'Eaunes, de Boulbonne & de Foix. En 1181, Raimond V lui concède le sel nécessaire aux besoins de la congrégation à prendre sur le salin d'Agen; l'année suivante, il lui donne divers pâturages & l'exempte du payement des péages & droits analogues dans ses domaines. En 1183, échange avec Gauzbert, abbé de Marcillac, de Saint-Giri contre une terre sise à Montech. En 1184, Raimond, comte de Toulouse, lui donne les moulins bannaux du Lhers, près la grange de Banols. Deux ans plus tard, il reçoit du vicomte de Lomagne, Vézias, le droit de pâture dans ses domaines. En 1187, donations nombreuses des seigneurs de Terride, & exemption de péage accordée par Gaston de Béarn. En 1188, le comte de Toulouse lui renouvelle le droit d'usage dans ses pâturages & dans ses bois, & lui donne un emplacement pour construire deux moulins au lieu de Verned. L'année suivante, il reçoit diverses donations des seigneurs de l'Ile en Jourdain; en 1192, Barral, seigneur & vicomte de Marseille, concède à l'abbaye un revenu de vingt livres de poivre sur le port de Marseille, revenu qu'elle percevait encore longtemps après; en 1195, nouvelle exemption de péage & de leude, accordée par le comte d'Armagnac, Géraud. L'abbé Guillaume paraît pour la dernière fois dans un acte de janvier 1197 (v. st.), ce qui détruit la conjecture des Bénédictins, qui placent entre lui & le suivant un abbé, nommé *Hugues*, dont les cartulaires ne font point mention.

VIII. ARNAUD I AMAURI, auparavant abbé du Poblet, en Catalogne, devint abbé de Grandselve vers septembre 1198; au mois d'octobre de la même année, il reçoit l'île de Borrel de Bernard de Montaut & de sa mère Indie; le 2 janvier 1198 (v. st.). Esquirols de Beaupuy lui cède ses possessions au Mas, à Grandselve & à Annones. La même année, Guillaume-Robert, abbé du Mas-Garnier, lui permet de construire un moulin sur la Garonne avec barrage, moyennant un cens annuel de douze de-

niers de Morlas & le quart de la pêche; en même temps, Vézias, vicomte de Lomagne, lui accordait une saumade de vendange à prendre à Auvillars. Il paraît encore en mars 1199 (v. st.) & le 29 novembre 1201, date d'une donation d'Amanieu, sire d'Albret. Peu après, il quitta le Midi pour devenir abbé de Cîteaux; il n'y revint qu'en 1209, en qualité de légat, à la suite de l'armée croisée. Son dévouement à la cause du catholicisme & son grand zèle lui valurent le siége archiépiscopal de Narbonne en 1212. Il posséda cette dignité jusqu'en 1222, époque de sa mort.

IX. Aimeri, paraît dans les actes en février 1201 (v. st.), date d'une exemption de péage accordée à l'abbaye par Ratier de Castelnau. Il est encore mentionné en octobre de la même année, & en novembre 1202, date du testament de Guillaume, seigneur de Montpellier, qui se fit enterrer à l'abbaye, & lui légua cent livres. Son successeur ne paraît qu'un an plus tard.

X. Guillaume II Robert obtint, le 9 octobre 1203, du vicomte de Béziers, Raimond-Roger, la confirmation des priviléges accordés à Grandselve par ses prédécesseurs. En 1205, le comte de Toulouse lui donne une maison de Castelverdun; en 1208, le comte de Comminges prend l'abbaye sous sa protection & lui accorde le droit de pâture dans ses domaines. Enfin, en juin 1213, Guillaume obtient de Raimond de Ramafort une concession analogue.

XI. Pierre I paraît en septembre 1215, date d'une charte de protection du vicomte de Lomagne, Vézias. En 1217, l'évêque d'Agen exempte de tout péage sur la Garonne les possessions de l'abbaye; enfin, au mois d'octobre de la même année, il acquiert divers droits de Bernard de Montaut.

XII. Raimond I Pierre de Roqueville est gratifié, le 21 février 1217 (v. st.), du lieu d'Avezac par Arnaud de Faudoas. Le 28 avril suivant, Senebrus, seigneur de Lesparre, lui cédait un revenu annuel de deux muids de sel sur le lieu de *Solacum*. D'après le *Gallia*, il vivait encore en avril 1220 & en 1221.

XIII. Bernard I, cité dans une donation de Eudes de Pardaillan au monastère dans le mois de décembre 1222; vivait encore en 1223, d'après le *Gallia*.

XIV. Hélie obtint, le 30 juillet 1224, des consuls d'Agen, la permission d'user, sous certaines conditions, de l'eau de la Garonne, dans l'intérieur de cette ville; au mois de septembre de la même année, Sénebrus de Lesparre lui renouvela sa donation de 1217. En mars 1227, il s'accorda avec l'abbé de Gimont, au sujet des pâturages de Sirac. Déjà employé dans les négociations avec les princes albigeois de 1224 à 1226, il fut chargé par saint Louis & le cardinal-légat de Saint-Ange, de négocier la paix de Melun avec Raimond VII; il fut le mandataire de celui-ci lors de la signature du traité, qui stipulait en faveur de Grandselve une indemnité de 1000 marcs (janvier 1229, v. st.). En mai 1229, il reçoit une donation de Géraud d'Armagnac, de Eudes de Terride, en mars 1230 : il s'accorde avec l'abbé du Mas-Garnier, en juillet 1230. Vers la même époque, Eudes, vicomte de Lomagne, lui confirma les donations de son père Vézias. Il était déjà mort le 25 décembre 1231.

XV. Arnaud II Gaillard était abbé, le 5 décembre 1232, date d'un arbitrage entre l'abbé de Boulbonne & Bertrand de Beaupuy; en 1234, Grégoire IX lui concède différents priviléges judiciaires. En avril 1236, il s'accorde avec l'abbé du Mas-Garnier au sujet de quelques possessions à Auvillars & à Verdun.

XVI. Bernard II, indiqué par le *Gallia* comme ayant fait plusieurs acquisitions en 1237.

XVII. Raimond II Bertier ou Ferrier paraît en 1238; en octobre 1240, Amanieu, sire d'Albret, l'exempte de tous péages & leudes dans ses domaines. A la même époque, le roi d'Angleterre Henri III lui confirma la jouissance des donations faites autrefois à Grandselve par les rois d'Angleterre. Les actes capitulaires indiquent à l'année 1240 l'élection de l'abbé de Fontfroide à la dignité abbatiale, & son refus, amené par des raisons importantes.

XVIII. Eudes de Chateauroux, né en Berry, docteur en théologie & chancelier de l'université de Paris, abbé d'Ours-

camp, puis de Grandselve, devint cardinal-évêque de Tusculum en 1244.

XIX. PIERRE II RAIMOND reçoit le 22 mars 1244 une donation de Géraud, comte d'Armagnac. En août 1247, Eudes de Terride, fils de Bernard d'Astafort, lui donna une terre près du port de Léon de la Garde.

XX. RICHARD paraît dès juillet 1248; au mois de janvier suivant, Eudes, vicomte de Lomagne, confirme une convention passée entre lui & l'un de ses vassaux, & peu après, le vicomte de Béarn l'exempta de tous péages dans ses domaines. Richard obtint à plusieurs reprises des exemptions semblables des riverains de la Garonne, & le pape Alexandre IV lui accorda de nombreuses bulles de protection & de sauvegarde. Le 27 avril 1252, l'évêque de Toulouse, Raimond, vint consacrer l'église de l'abbaye avec plusieurs autres prélats. En octobre 1254, Alphonse de Poitiers lui fait délivrer les sommes dues à l'abbaye par Raimond VII & les legs que lui avait faits ce prince. En janvier 1256 (v. st.), il fait un accord avec Barthélemi, abbé de Gimont. Il cesse de paraître en 1258-59.

XXI. PONS III. Le 17 avril 1259, il transige avec Simon, abbé de Belleperche; le 3 janvier 1259 (v. st.), le cellérier majeur de l'abbaye & l'official d'Agen mettent fin à leurs différends avec Baudouin de Durfort, seigneur de Clermont-sur-Garonne, au sujet des péages dudit lieu; le même jour, transaction analogue avec ses coseigneurs, Arnaud de Durfort & Guillem Saisset. En septembre 1261, Holdric de Corbarieu (*de Curvorivo*), fils de Bertrand de Roquefort, lui vend tous ses droits sur le bois de Flaorac. La même année, ayant des querelles avec l'évêque de Toulouse & le prévôt de Saint-Etienne, il en remit la décision à l'abbé de Lombers, Bertrand de Miramont. En avril & septembre 1262, il obtient des bulles de protection de Clément IV & d'Urbain IV. Enfin, le 28 septembre de la même année, le prieur de Saint-Orens d'Auch lui donne quittance du paiement de divers droits.

XXII. BERNARD III DE BAC paraît le 25 novembre 1262, date d'une procuration donnée par lui à Guillem Vidal; en 1263, il a contestation avec Yves, abbé de Cluny. Il obtint de nombreuses exemptions de péage des propriétaires riverains de la Garonne. Le 9 septembre 1267, il transige avec le précepteur de Brugal, qui se reconnaît vassal de l'abbaye. Au mois de novembre suivant, Géraud, comte d'Armagnac, amortit en sa faveur diverses terres tenues de lui. Il devait encore vivre en juillet 1269, mais il était mort au mois de novembre de la même année.

XXIII. BERTRAND II GEOFFROI paraît en novembre 1269; en 1275, Philippe III lui accorda des lettres de protection & de sauvegarde, & en 1279, des lettres d'amortissement. C'est du temps de cet abbé qu'Alphonse, roi de Castille, ayant fondé en Murcie différents monastères de moines-chevaliers, assujettis à la règle de Calatrava, les soumit à Grandselve; le chef-lieu de ces établissements fut Carthagène. En 1279, paréage avec le roi pour la Bastide-de-Beaumont. Le 7 mai 1281, Martin IV lui accorde une bulle de protection; la même année, la vicomtesse de Lomagne & d'Auvillars lui confirme l'exemption de péages accordée par ses prédécesseurs. En 1282, il s'accorde avec Arnaud de Villemur, abbé de Saint-Sernin, pour la construction d'une chapelle & d'un collége dans cette paroisse; les statuts du collége sont de 1286. Ce fut le collége de Saint-Bernard, dont plus tard on enleva la direction aux moines de Grandselve. Bertrand mourut en 1288 & fut inhumé dans le cloître, où l'on voyait encore son épitaphe au siècle dernier.

XXIV. PIERRE III ALFARIC, élu en 1288; en 1289, lettres de protection du roi de France, Philippe le Bel. En 1290, de concert avec le sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumarchais, il construit une ville neuve à la grange de Vieilaigue près Grandselve; la même année, il s'accorde avec l'abbé de Belleperche, au sujet de leurs pâturages communs. En 1292 enfin, le 3 avril, il déclare les libertés dont jouiront les habitants de la nouvelle bastide de Grenade.

XXV. BERTRAND III DE BRUAVAL, auparavant abbé d'Aumery; élu à Grandselve

en 1293. En janvier 1294, Philippe le Bel l'envoya avec l'abbé de Belleperche & plusieurs autres ecclésiastiques au lieutenant du roi d'Angleterre, pour le sommer d'avoir à évacuer le duché d'Aquitaine. En 1299, lettres de protection du même prince; en 1301, exemption des dîmes accordée par Boniface VIII. En 1306, composition avec le connétable de Bordeaux pour le paiement des leudes & des péages au port de cette ville & dans sa juridiction. Enfin, le 17 octobre 1314, Raimond Pelet, seigneur du Puy-Gontaud, lui accorde une exemption de péage sur la Garonne.

Jean Gilles, moine de la Séoube, ayant été élu par quelques moines contre les règles canoniques, fut déposé par le pape.

XXVI. Pons IV Maurin, abbé de Valmagne, nommé par Jean XXII en 1319; en 1322, il s'accorde avec Raimond de Montaigu, abbé du Mas-Garnier, au sujet de quelques droits. La même année, Charles le Bel lui octroie des lettres de sauvegarde & de protection. Le 11 janvier 1326 (v. st.), Arnaud-Guillaume, comte de Montlezun, l'exempte des leudes & péages dans ses terres; Pons Maurin mourut peu après.

XXVII. Guillaume III de Piret, abbé de Beaulieu, en Rouergue, fut transféré à Grandselve par Jean XXII, en 1327; il est mentionné plusieurs fois, de 1338 à 1346.

XXVIII. Raoul, abbé en 1348. Philippe de Valois l'envoya en mission auprès du sénéchal de Carcassonne. En 1349-50, le même prince exempta l'abbaye du paiement des décimes accordés par le Saint-Siége, à cause de son extrême pauvreté. En 1358, Raoul achète une maison à Grandselve; en 1364, une autre maison à Toulouse contiguë au collége Saint-Bernard. Il mourut en 1368.

XXIX. Bernard IV de la Fours, abbé de Franquevaux, en 1351, puis de Sinanque, au diocèse de Cavaillon, en 1354, nommé à Grandselve par Urbain V, en 1368; abbé jusqu'en 1386 & 1391.

XXX. Guillaume IV, 1391-93-98.

XXXI. Pierre IV Olier, proviseur du collége de Saint-Bernard de Toulouse, élu en 1400; en 1408, il reçoit une donation d'Esclarmonde de Bourgemont; en 1415, il procède à la visite du monastère de Calers.

XXXII. Jean I Azemar, 1424; déposé, en 1432, à cause de sa mauvaise administration, par les abbés de Morimont & de Cadouin, commissaires du chapitre général de Cîteaux.

XXXIII. Gilles de Morban, élu en 1432; le choix des religieux fut ratifié par l'abbé de Bonnefont, commis pour la réformation du monastère. En 1448, il approuve l'élection de Martial, abbé de Fontfroide. En 1454, il fonde la chapelle du Purgatoire à Grenade, & plus tard lui donne des statuts. En 1457, il reçoit une donation d'Amanieu d'Albret, sire de Lesparre; il vivait encore en 1458, le 4 mars 1460 & le 3 janvier 1461 (v. st.)

XXXIV. Bertrand IV d'Albi, abbé en 1463. En 1469, il confirme l'élection de Jacques Gaillard, abbé de Calers, & le 15 mars 1473, celle de Pierre de la Roque, abbé de Fontfroide.

XXXV. Arnaud III Blanc, 1475.

XXXVI. Antoine-Pierre de Narbonne, 1476; évêque de Vabre & abbé de Fontfroide, se démit en faveur de

XXXVII. Georges I, cardinal d'Amboise, 1477-83.

XXXVIII. Louis I de Narbonne, frère d'Antoine, évêque de Vabre, paraît en 1494; d'après une inscription du 21 juillet 1494, il fit orner de peintures l'église & le cloître. Mort le 7 février 1519.

XXXIX. Gabriel I de Narbonne, abbé de Candeil, 1519-30.

XL. Georges II de Narbonne, abbé de Saint-Germer & de Fontfroide, 1531-35.

XLI. Jean II Bertrand, de Toulouse, chancelier & cardinal, 1549.

XLII. Pierre V Bertrand, parent du précédent, 1550; évêque de Cahors en 1557.

XLIII. Alexandre II Farnèse, cardinal-évêque de Tusculum, vice-chancelier de l'Église romaine & légat d'Avignon, 1572-79.

XLIV. N. de la Roque, de Toulouse, 1589.

XLV. Pierre VI de Lanes, élu le

29 mai 1593 par les religieux, non accepté par le roi, se démet.

XLVI. Louis II de Nogaret de la Valette, cardinal-archevêque de Toulouse, promu en 1599, fait bâtir le chœur de l'église, 1604; abdique en 1612 en faveur de

XLVII. François de Joyeuse, cardinal-archevêque de Toulouse, puis de Rouen, 1612, mort en 1616. Le précédent reprend alors l'abbaye & la possède jusqu'en 1639.

XLVIII. Louis III Armand de Bourbon, prince de Conti, 1639. Ne s'occupa aucunement de l'administration de l'abbaye & eut de nombreux procès avec les religieux; en 1653, il résigna son titre & se maria l'année suivante.

XLIX. Jules Mazarin, cardinal & ministre, s'empara du temporel, en 1654; le pape lui refusa ses bulles. Il eut avec les religieux de nombreux procès, qui ne finirent qu'après sa mort, arrivée le 9 mars 1661. Il légua sa chapelle à l'abbaye, & par son testament chercha à réparer une partie des torts qu'il lui avait causés. Les exécuteurs testamentaires & ses héritiers remplirent fidèlement les clauses de son codicille [1].

L. Gabriel II de Roquette, nommé par le roi le 10 mars 1661; il n'obtint ses bulles qu'en 1665. Il fit administrer le temporel par son frère, Jean de Roquette, conseiller au parlement de Toulouse. Il mourut en 1707.

LI. Joseph-Emmanuel de la Trémouille, cardinal-évêque de Bayeux, archevêque de Cambrai, abbé de Lagny & de Bonnecombe, abbé de Grandselve, le 23 avril 1707. Mort en janvier 1720.

LII. Frédéric Lanti de la Roere, neveu du précédent par sa mère, Antoinette de la Trémouille, abbé commendataire, en 1719.

LIII. N. de Lanti, 1760.

LIV. N. de Veri, 1766.

LV. N. de Crillon, 1779.

Lors de sa suppression, en 1790, l'abbaye était en économat depuis un an. [A. M.]

[1] Voir à ce sujet la monographie de M. Jouglar, plus haut citée.

NOTE CXXIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Boulbonne.

(Diocèse de Toulouse, puis de Mirepoix.)

Fille de Bonnefont, de la famille de Morimont, l'abbaye cistercienne de Boulbonne fut fondée vers 1129; d'abord bénédictine, elle ne fut définitivement affiliée à Cîteaux qu'en 1150. Enrichie par les seigneurs des environs, elle fonda autour d'elle de nombreux monastères; Notre-Dame de Marenx, que Raimond, évêque de Toulouse, lui avait donnée, en 1159, avec l'assentiment d'Aton, abbé de Lézat, lui fut unie en 1442; en Espagne, elle éleva le monastère d'Ovila, & en Grèce une maison religieuse. En 1196, l'abbaye voisine de Vajal lui fut soumise, & en 1225, cette union fut confirmée par Guillaume, abbé de Fontdouce, maison-mère. Vers la même époque fut fondé le couvent de femmes de Valnègre, qui fut plus tard uni à Boulbonne par G., abbé de Morimont. Enfin, en 1219, Tramesaigues lui avait été cédé par l'abbé de Cuxa, dont il dépendait. L'abbaye de Calers, qui lui avait été momentanément unie, en fut séparée en 1460.

Boulbonne avait, à l'université de Toulouse, un collége pour l'éducation des jeunes moines. Elle fut comblée de bienfaits par les comtes de Foix, dont elle contenait les tombeaux; en 1270, on y fonda la chapelle des SS. Jacques & Philippe, destinée spécialement à leur servir de chapelle mortuaire.

La communauté a produit un pape, Jacques Fournier, qui prit le nom de Benoît XII, & un cardinal, son neveu, Guillaume Court, qui reçut la pourpre en 1338.

Au seizième siècle, l'abbaye fut détruite par les calvinistes, & les religieux habitèrent leur collége de Toulouse jusqu'en 1632; à cette époque, ils relevèrent leur monastère à trois milles de l'ancien em-

placement, au lieu de Tramesaigues, entre le Lhers & l'Ariége.

Abbés de Boulbonne[1].

I. Dominique I, premier abbé connu; reçoit, en octobre 1154, une donation d'une dame nommée Bérengère. En septembre 1159, l'évêque de Toulouse, Raimond, lui donne l'église de Marenx, en réservant ses droits de synode; en 1166, donation de droits de pâture par Arnaud de Castelverdun. La même année, Dominique s'accorde avec Arnaud, abbé de Combelongue, au sujet des pâturages de Bonrepaux & de Montaut. Dix ans plus tard, le comte de Toulouse l'exemptait des leudes & péages levés dans ses domaines, exemption confirmée plus tard par le roi Philippe le Hardi. Il reçut encore différentes donations dans les années suivantes & notamment en février 1180 (n. st.). Il dut mourir peu après.

II. Eudes reçoit, en juin 1180, d'Aton-Arnaud de Castelverdun, le Caylar de Chercorb. Sous cet abbé, le monastère acquit de grands biens dans la ville & aux environs de Mazères. Le 23 novembre 1182, le pape Luce III lui confirme ses possessions & priviléges; la même année, Eudes reçoit un bois de Sicard de Laurac. En 1186, nouvelle bulle de protection d'Urbain III, qui ordonne à divers prélats de la province de faire respecter tous les priviléges & immunités de l'abbaye. En 1188, Bernard, abbé de Cuxa, lui abandonne la moitié des dîmes de Tramesaigues. En même temps, Raimond-Roger, comte de Foix, exemptait de tous droits & de toutes redevances les maisons possédées à Pamiers par l'abbaye; le 1er janvier 1188, exemption des dîmes & prémices accordée par Fulcrand, évêque de Toulouse. En 1191, Eudes s'accorde avec Guillaume, abbé de Grandselve, au sujet des pâturages du mont de Ravat. En avril 1192, nouvelle donation du comte de Foix d'une maison auprès de Tarascon. Un au plus tard, Raimond Forz abandonne à Boulbonne le monastère de Vajal & ses droits sur son territoire. Eudes paraît encore en janvier 1194 (v. st.), date d'une donation de Sicard de Laurac, & le 28 mars 1195 (n. st.), l'abbé de Tenaille, supérieur de Vajal, lui confirma la possession de ce lieu. Vers 1192, il avait obtenu une bulle de priviléges de Célestin III.

III. Dominique II reçut, en janvier 1196, de Guillem *Galobia de Amancianis* la maison de Sainte-Marie de Vajal, moyennant cent sous de Toulouse; divers domaines de cette abbaye furent vendus par le même Guillem, en octobre 1199, à son successeur Bérenger; en juin 1196, Guillem-Roger, seigneur de Mirepoix, déclara renoncer en sa faveur à tous ses droits sur les biens d'un aveugle de Vajal.

IV. Bérenger I; il paraît en mars 1197 (n. st.) : donation par Guillaume de Lapenne de ses droits sur les biens de l'abbaye de Vajal. En juin 1197, Guillem, prieur de Bergerac, lui confirme diverses donations. Le 15 mars 1199 (v. st.), le comte de Foix, à l'occasion de la dédicace de la nouvelle église, lui concède d'importants priviléges. En 1200, le seigneur de Montréal, Aimeri, lui donne ses possessions au dîmaire de Saint-Jean de Nérac; la même année, donation d'Esclarmonde, sœur du comte de Foix. En 1201, transaction entre Bérenger & le prieur de Cintegabelle; Innocent III la confirma par bulle du 31 janvier de cette année. En 1203, Raimond-Roger, vicomte de Carcassonne & de Béziers, exempte de tous droits une maison du faubourg de Saint-Vincent, à Carcassonne, acquise par lui du fils d'un juif nommé Bonet Baron. Bérenger paraît pour la dernière fois dans une charte d'Estève de Caumont, qui entra comme frère à l'abbaye, en février 1205 (n. st.).

V. Auger acquit, en juin 1206, les dîmes de Saint-Pierre de Mazères, de Péronelle, dame de cette ville. Il paraît encore en janvier & mai 1208.

VI. Bérenger II Valart; c'est sous cet abbé que Tramesaigues fut unie à Boulbonne; par chartes de juin & de juillet 1209, Pierre, abbé de Cuxa, lui vendit

[1] Nous avons employé pour cette notice les volumes 83, 84, 85 & 86 de la collection Doat, qui contiennent un grand nombre de pièces extraites des archives de l'abbaye.

cette église, moyennant un cens annuel de douze sous de Barcelone; & la même année, Élie de Laurac lui fit remise de dix-neuf cents sous de Toulouse, prix de cette acquisition. L'année suivante, il reçoit une terre du comte de Foix. Le 13 juin 1210, Innocent III lui renouvelle le privilége jadis accordé par le Saint-Siége de ne payer aucune dîme pour ses églises & autres possessions. Bérenger paraît encore en mars 1213 (n. st.).

VII. RAIMOND I SIGIER reçoit, en avril 1215 (n. st.), de Raimond de Montaut, ses droits sur le pays entre le Lhers & l'Ariége; la même année, il s'accorde avec Guillaume de Cervian, abbé de la Grasse, au sujet de l'église de Corbières, & Gui de Lévis, maréchal de Simon de Montfort, lui abandonne une redevance de trois muids de blé qu'il avait à Mazères. Persécuté par ses supérieurs ecclésiastiques & menacé par eux, il obtint du pape Innocent III une bulle de protection (30 octobre 1215). Simon de Montfort, en 1216, lui continue la possession du lieu d'Ampoulhiac. En 1218, Estève de Caumont confirme par son testament toutes les donations faites par ses prédécesseurs à Boulbonne & lui légue cent sous de Toulouse. Enfin, en août 1220, Bernard, abbé de Calers, apaisa la querelle qui divisait Raimond & G. des Camps, au sujet de la ville d'Ampoulhiac, ancienne dépendance de la maison de Tramesaigues.

VIII. GUILLAUME I paraît en 1221.

IX. ROBERT, *alias* ROBIN, se fait céder, en 1222, l'abbaye de Vajal par l'abbé de Bonnefont. Le 27 novembre 1227, il reçoit une bulle de protection de Grégoire IX. Peu après, Foulque, évêque de Toulouse, lui confirmait la possession de Tramesaigues. Enfin, en 1228, il s'accorde avec Maurin, abbé de Saint-Antonin de Pamiers.

X. PIERRE I siége le 1er juillet 1229 au concile de Saint-Jean des Verges, réuni pour réconcilier le roi & le comte de Foix, Roger-Bernard. Le 23 novembre 1230, il s'accorde avec Maurin, abbé de Pamiers, au sujet des droits sur la sépulture des paroissiens de Saint-Antonin à Boulbonne; la même année, sur la plainte de l'abbé de Calers, des juges, députés par le chapitre général de Cîteaux, lui défendent d'élever une grange à Ampoulhiac. En juillet 1231, il s'accorde avec Bernard de Durfort. Enfin, en avril 1232, il reçoit une donation de Dias, dame du Felgar.

XI. PONS DE SAINT-VICTOR paraît le 5 décembre 1232; il eut, quelques mois plus tard, de grands démêlés avec Cuxa, au sujet de la possession de Tramesaigues. En avril 1233, le comte de Foix garantit l'exécution d'une convention conclue entre lui & le seigneur de Durfort; Pons paraît encore au mois de décembre suivant, & pendant l'année 1234.

XII. ADÉMAR I, abbé le 15 octobre 1236.

XIII. BERNARD I D'ALBARS paraît dans un acte du 15 août 1237; il s'accorde, en 1239, avec Bernard, abbé de Calers; obtient, en 1241, une lettre de protection de Roger, comte de Foix.

XIV. BÉRENGER III renonce, le 19 février 1247 (n. st.), à l'exemption des droits sur le sel, jadis accordée à Boulbonne par le dernier vicomte de Béziers; le 28 décembre de la même année, il admet Raimond de Foix parmi les frères, & obtient d'Innocent IV plusieurs bulles de priviléges. En 1248, nouveau compromis avec l'abbé de Pamiers au sujet des legs du comte de Foix à son monastère. En 1251, le chapitre général de Cîteaux lui permet de célébrer l'anniversaire des comtes de Foix, enterrés dans l'église abbatiale, & bienfaiteurs du monastère.

XV. ADÉMAR II fait paréage, le 29 janvier 1252 (n. st.), avec Roger, comte de Foix, pour la ville de Mazères. Il eut de nombreux démêlés avec les officiers du comte de Toulouse, Alphonse, & le pape fut obligé d'intervenir, ainsi que le roi. Ce dernier députa Pierre d'Auteuil, son sénéchal de Carcassonne, qui fit, à ce sujet. une enquête sévère (fin 1255). Le 3 juin 1256, Adémar s'accorde avec le seigneur de Mirepoix; le 4 juillet suivant, une sentence arbitrale lui adjuge la grange de Bonrepaux, que lui disputait l'abbaye de Pamiers.

XVI. GUILLAUME II ROBERT confirme, le 9 janvier 1257 (n. st.), le paréage pour la ville de Mazères, précédemment fait avec le comte de Foix. D'après un acte

& d'après l'épitaphe du comte de Foix, il aurait encore vécu le 25 février 1264, & le 4 mars 1266; mais il doit y avoir erreur, car, dans l'intervalle, nous trouvons un autre abbé.

XVII. ARNAUD I. 22 mai 1262, fondation d'une chapelle mortuaire pour les comtes de Foix, à Boulbonne, par le comte Roger, & transaction du 7 août 1263 avec Jaubert, abbé de Cuxa.

XVIII. ROGER transige, le 15 août 1269, avec l'abbé de Pamiers au sujet de l'incendie de sa grange de Bonrepaux; le 28 juin 1270, il réclamait de l'évêque de Toulouse une église, sur laquelle il prétendait avoir des droits.

XIX. OLRIC reçoit, le 25 mars 1272, une donation de Bernard de Lordat, chevalier. La même année, eut lieu, dans le monastère, une entrevue restée célèbre entre les rois de France & d'Aragon & le comte de Foix. En 1275, Olric s'accorde avec l'abbé de Calers.

XX. BERNARD II SAQUET paraît en 1276; en 1278, il confirme le paréage de Mazères. Le 27 février 1280 (v. st.), il reçoit la confession d'un juif de Mazères, qui se reconnut coupable d'un vol.

XXI. IMBERT requiert, le 19 juin 1282, Marguerite, comtesse de Foix, d'avoir à remplir les clauses du paréage conclu entre l'abbaye & les anciens comtes pour Mazères. Le 28 août 1285, Honorius IV prend l'abbaye sous sa protection. Le 8 mars 1290, il s'accorde avec l'abbé de Combelongue, au sujet de la jouissance du ruisseau d'Astald. Il paraît encore plusieurs fois de 1294 à 1298.

XXII. ARNAUD II GUILLAUME paraît en 1299; le 3 décembre 1300, le comte de Foix ordonne la construction, à Mazères, aux frais de l'abbé, d'une prison commune aux deux juridictions. L'année suivante, ce prince est enterré dans l'abbaye. Le 19 mars 1304, Arnaud renouvelle l'association spirituelle qui unissait depuis longtemps son abbaye & celle de Cuxa. Il paraît encore en 1313 & 1314.

XXIII. GUILLAUME III COURT, du diocèse de Mirepoix, étudia la théologie & la philosophie au collége des Bernardins, à Paris, & devint docteur. Abbé en 1316, en 1325, il reçoit de Gaston, comte de Foix & de Béarn, les produits de la sergenterie de Mazères. En 1328, il transige avec l'archevêque de Toulouse pour la jouissance du ruisseau d'Astald. En 1337, Benoît XII, son oncle, le nomme évêque de Nimes; quelques mois après, il devient évêque d'Albi, & cardinal du titre des *Quatre-Couronnés*.

XXIV. DURAND, moine de la Ferté; reçoit un hommage le 25 mars 1339 (n. st.); le 22 avril 1341, il donne quittance de mille florins d'or, légués à Boulbonne par Benoît XII; il mourut la même année.

XXV. ARNAUD III paraît en 1346; fait, en 1350, la visite du monastère de femmes de Valnègre & transige, le 3 février 1354 (v. st.), avec Jean de Lévis, seigneur de Mirepoix.

XXVI. BERTRAND, que les auteurs du *Gallia* appellent *Guillaume*, paraît dans une quittance du 8 mai 1354.

XXVII. RAIMOND II fonde, le 6 octobre 1364, l'anniversaire de Guillaume, cardinal-évêque de Tusculum, qui avait légué tous ses biens à Boulbonne; paraît encore en 1368.

XXVIII. PIERRE II AULIER, abbé de Calers, paraît de 1370 à 1374; en 1390, il s'accorde avec Roger-Bernard de Lévis, seigneur de Mirepoix; en 1391, le comte de Foix, Mathieu, lui confirme tous les priviléges accordés à l'abbaye par ses prédécesseurs : il figure encore dans un acte du 26 novembre 1395; d'après un document de 1399, il était docteur en théologie.

XXIX. ARNAUD IV, d'abord abbé de Bonnefont, paraît en 1401.

XXX. PIERRE III ÉLIE OU DE FOIX, bachelier en droit, abbé de 1404 au 25 octobre 1431.

XXXI. RAIMOND III, 1434; promulgue, le 5 octobre 1435, une bulle d'Eugène IV, unissant l'église paroissiale de Valz à la cathédrale de Mirepoix.

XXXII. PIERRE IV ERBOLET. Le 28 juin 1453, Nicolas V lui permet d'officier avec les ornements pontificaux; par bulle du même jour, Calers fut unie à Boulbonne. Pierre mourut en 1459.

XXXIII. ANTOINE SOLIER, renommé comme professeur de théologie, abbé do

Calers, fut confirmé comme abbé de Boulbonne, en 1459, par Bertrand, abbé de Bonnefont. Le 3 avril 1462, il était procureur général de l'abbé de Cîteaux.

XXXIV. GUILLAUME IV ROGER, élu & confirmé par Guillaume, abbé de Bonnefont, en 1476; il paraît encore en septembre 1491 & en 1493.

XXXV. JEAN DE FOIX, abbé commendataire, du 31 août 1494 au 24 septembre 1497.

XXXVI. N..., cardinal de Ferrare, 1508.

XXXVII. PAUL DE BÉARN, abbé commendataire, en 1514; fait, en 1520, une transaction avec ses moines; il était aussi abbé de Saint-Savin & évêque de Lescar. Mort en 1533.

XXXVIII. AMANIEU DE FOIX, 1535; clerc du diocèse de Bordeaux, protonotaire apostolique. Une bulle de Paul III, du 9 mai 1539, confirme la transaction précédemment intervenue entre l'abbé Paul & les moines. En 1543, le même pape lui permet de remplir les fonctions spirituelles d'abbé. Il paraît jusqu'en 1551, année où il fut nommé par le roi administrateur de l'évêché de Carcassonne : il devint plus tard évêque de Mâcon, puis de Bazas.

XXXIX. HIPPOLYTE D'EST, cardinal de Ferrare & abbé de plusieurs monastères; devint, en 1551, abbé de Boulbonne par la résignation du précédent; la même année, son vicaire général transige avec les habitants de Mazères pour la restauration du clocher. En 1567, le monastère fut ruiné par les calvinistes. Hippolyte d'Est mourut en 1572.

XL. ALOYSIUS D'EST, neveu du précédent, cardinal de Ferrare, archevêque d'Auch, nommé par bulle du 2 décembre 1572. En septembre 1579, Henri, roi de Navarre, lui fait restituer les biens du monastère ravis par les huguenots. Il mourut le 30 décembre 1586.

XLI. ARNAUD IV, 1593.

XLII. FRANÇOIS DE JOYEUSE, archevêque de Toulouse, permute avec le suivant, en 1597.

XLIII. JACQUES DE VILLEMUR DE PAILHIES, prieur de la Daurade, qu'il échange contre Boulbonne, en 1597. Il siégeait encore en 1635 & en 1638.

XLIV. F. DE VILLEMUR DE PAILHIES, 1664.

XLV. CHARLES ANDRAULT DE LANGERON, chevalier de l'ordre de Malte, précepteur de Villefranche en Berry, nommé par le roi le 8 janvier 1721; mort à Paris, le 8 juillet 1729.

XLVI. BARTHÉLEMI DE SALIGNAC FÉNELON, chanoine & archidiacre de Cambrai, nommé par le roi à la fin de 1729; l'année suivante, il devint abbé de Saint-Martin de Pontoise, plus tard évêque de Pamiers.

XLVII. N. DE CHOISEUL-BEAUPRÉ, nommé par le roi en juin 1730.

XLVIII. GEORGES-LAZARE BERGER DE CHARENCY, évêque de Saint-Papoul, puis de Montpellier; nommé abbé en septembre 1740, mort subitement le 14 février 1748, à l'âge de soixante ans.

XLIX. N. d'ORMESSON, chanoine de Notre-Dame de Paris, nommé par le roi, en avril 1748.

L. N. DE MONTESQUIOU, vicaire général de Limoges, nommé par le roi, le 8 septembre 1777[1]. [A. M.]

[1] A cette note nous croyons utile d'ajouter quelques indications sur les deux anciennes abbayes bénédictines de Vajal & de Tramesaigues, qui furent réunies à Boulbonne dès le treizième siècle.

VAJAL, autrement dit *Garnicia, domus Aimerici*, près de Saverdun; fondée vers 1120 par des moines bénédictins de Tenaille, en Saintonge. En 1196, elle fut soumise, & en 1225, unie à Boulbonne. Dans l'intervalle, la règle cistercienne s'y était introduite. Voici la liste de ses abbés connus :

I. AIMERI, 1125.
II. GUILLAUME I, 1159 à avril 1172.
III. PIERRE, août 1174.
IV. GUILLAUME II, 1177-1194.

TRAMESAIGUES, fondée entre l'Ariége & le Lhers, à leur confluent, par Loup, primicier de Saint-Étienne de Toulouse en juillet 969 : il y joignit l'alleu d'Ampoulhiac & la donna à Saint-Michel de Cuxa. L'église fut consacrée par l'abbé Guarin, en 973, & la même année, l'évêque de Toulouse, Hugues, en confirma la possession à Saint-Michel. En 1035, un concile d'évêques des deux versants des Pyrénées lui accorda de nombreux priviléges. Elle fut unie, en 1219, à Boulbonne, après de longues querelles. [A. M.]

NOTE CXXIV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye d'Ardorel.

(Diocèse de Castres.)

Le monastère d'Ardorel, situé en Albigeois, dans le diocèse de Castres, à une demi-lieue de la petite rivière de Tore, fut construit par Élie, abbé de Cadouin, en Périgord, disciple du bienheureux Gérard ou Géraud de Sales.

Cécile, femme du vicomte Bernard-Aton, en est regardée comme la fondatrice.

Le vicomte son mari, & Roger leur fils, autorisèrent, en 1124, avec Bertrand, évêque d'Albi, la donation d'une partie considérable de la forêt d'Ardorel que firent alors à ce monastère quelques seigneurs du pays.

C'est à tort qu'on a prétendu que l'union de ce monastère à l'ordre de Cîteaux fut effectuée, vers 1133, par Foulques, moine de Cadouin & premier abbé d'Ardorel; cette union n'eut lieu que beaucoup plus tard, vers 1150, du consentement de l'abbé de Cadouin dont il dépendait. C'est ce qu'établit en particulier une lettre que Rigaud, évêque d'Albi, écrivait quelques années plus tard à Jean, abbé d'Ardorel, & à ses religieux, dont quelques-uns voulaient quitter cet institut. Ce prélat leur rappelle que c'était à leur prière & à celle de Guillaume, qui était alors leur abbé, qu'il avait écrit à Cîteaux pour établir la règle de cet ordre parmi eux, ce qui avait été exécuté du consentement de l'abbé de Cadouin & de son chapitre & des principaux nobles du pays, les vicomtes Roger & Trencavel, & Ermengaud de Vintron, &c.

L'abbaye d'Ardorel fut entièrement ruinée, au seizième siècle, pendant les guerres de religion; les moines se transportèrent à la Rode, une de leurs dépendances, située dans le diocèse de Lavaur, où ils bâtirent un nouveau monastère qui subsista jusqu'à la Révolution.

Abbés d'Ardorel.

I. Foulques, religieux de Cadouin, fut le premier abbé d'Ardorel, vers 1133. Il vivait encore en 1140.

II. Guiraud I, ou Géraud était abbé d'Ardorel en 1145 & 1147.

III. Jean I, abbé en 1148.

IV. Guillaume I reçut, au nom de l'abbaye, beaucoup de bienfaits, en 1151, d'Arnaud-Bernard & de Bernard-Arnaud de Montredon, fils de Pons-Bernard.

V. Jean II, en 1155.

VI. Pierre I siégeait en 1156. Il vivait encore en 1170.

VII. Bernard I, cité, en 1173, dans une charte de Fontfroide.

VIII. Pierre II, 1176.

IX. Guillaume II vivait à la fin du douzième siècle.

X. G., désigné par cette seule initiale, vivait en 1226.

XI. Élie I, abbé en 1240, l'était encore en 1248.

XII. Bertrand I, en 1253 & 1255.

XIII. Élie II, qui transigea, en 1258, avec Jourdain de Saissac, est encore nommé dans des chartes de l'an 1261.

XIV. Guiraud II, abbé en 1263, est encore connu par des chartes des années 1268 & 1275.

XV. Arnaud, 1277-1280.

XVI. Élie III, abbé en 1283, vivait encore en 1286.

XVII. Jean III de Cahors, 1290.

XVIII. Bertrand III de Montlaur, 1294.

XIX. Bernard II de Peyrusse, 1308, 1309.

XX. Jean IV Masson, de 1316 à 1336.

XXI. Durand I, 1337.

XXII. Jean V, 1340.

XXIII. Durand II, 1341-1343.

XXIV. Jean VI succéda à Durand II, qui mourut en 1343; mais il ne fut abbé d'Ardorel que pendant quelques mois.

XXV. Durand III, 1344.

XXVI. Pierre III, de 1350 à 1362.

XXVII. Raimond, 1366-1391.

XXVIII. Jean VII Saturnin, 1397-1404.

XXIX. Dieudonné I Coste, 1438-1445; mort en 1450.

XXX. PIERRE IV LIBAUD, abbé de Saint-Marcel, fut élu abbé d'Ardorel, en 1450.

XXXI. JEAN VIII DE BOISSET est nommé dans des actes qui comprennent l'espace de temps écoulé entre 1457 & 1478. Il rendit de notables services à son monastère.

XXXII. JEAN IX DE BOISSET, neveu du précédent, mort vers l'an 1539.

XXXIII. ANTOINE PONTAUD fut le premier abbé commendataire d'Ardorel. Il prit possession du siége en 1539 & le conserva jusqu'en 1554.

XXXIV. JEAN X DE MANDAGOT, abbé en 1564; ce fut de son temps que les huguenots s'emparèrent du monastère d'Ardorel, le détruisirent en grande partie & massacrèrent presque tous les religieux qui l'habitaient. Ceux qui purent s'échapper se retirèrent à la Rode.

XXXV. FRANÇOIS D'AMBOISE, 1586-1590.

XXXVI. LOUIS I DE CARDAILHAC, 1627.

XXXVII. JEAN XI DE CARDAILHAC, abbé de 1638 à 1666.

XXXVIII. MICHEL BANCAL DE PRUINES, successeur du précédent, était encore abbé d'Ardorel en 1688.

XXXIX. LOUIS II GIRARD DE LABOURNAC-CLERMONT, frère & vicaire général d'Antoine, évêque de Poitiers, &c., nommé en 1688. [E. M.]

Note 125

NOTE CXXV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Valmagne.

(Diocèse d'Agde.)

Le monastère de Valmagne, situé dans le diocèse d'Agde, fut construit en 1138, & mis sous la dépendance de l'abbaye d'Ardorel, suivant l'institut du bienheureux Géraud de Sales. Il eut pour fondateurs Guillem Frézol, Ermessinde, sa femme & leurs enfants, Bérenger Rustan, sa femme Amade & Pierre de Pradines qui, en 1138, cédèrent à Foulques, abbé de Notre-Dame d'Ardorel, tout ce qu'ils possédaient au lieu dit *Tortoreire* pour y fonder un monastère. Cette fondation fut ratifiée l'année suivante par Raimond, évêque d'Agde. Foulques, abbé d'Ardorel, y envoya plusieurs religieux pour y établir la régularité. Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, & sa femme Adélaïde en furent les principaux bienfaiteurs avec Guillaume d'Omelas, frère de Guillaume VII, seigneur de Montpellier, & divers chevaliers du voisinage. Cette abbaye reçut encore une donation considérable en 1147, de Trencavelle, comtesse de Roussillon, du vicomte Raimond-Trencavel, son frère, de Géraud, son fils, & de la vicomtesse Cécile, sa mère. Comme l'abbaye d'Ardorel, celle de Valmagne embrassa l'institut de Citeaux, vers l'an 1150, du consentement de l'abbé de Cadouin, leur supérieur. Elle donna naissance à plusieurs monastères d'hommes & de femmes, tant dans le diocèse d'Agde que dans celui d'Arles; mais ces établissements finirent par être réunis à la maison mère.

Abbés de Valmagne.

I. FOULQUES, abbé d'Ardorel, est compté comme le premier abbé de Valmagne, en 1138; il l'était encore en 1140.

II. PIERRE I RAOUL siégeait en 1146 & 1155. Le pape Eugène III lui adressa une bulle, la quatrième année de son pontificat.

III. ERMENGAUD I, en 1155. Il vivait encore en 1171.

IV. AMÉDÉE I est nommé dans des chartes des années 1171 & 1173.

V. JEAN I, était déjà abbé de Valmagne en 1173. Il n'est plus fait mention de lui après l'année 1179.

VI. AMÉDÉE II était, cette même année, sur le siége de Valmagne. Il n'est plus mentionné dans les chartes après l'année 1193.

VII. JEAN II, en 1195. Il reçut des dons de la puissante maison de Montpellier.

VIII. PIERRE II D'AUTUN était abbé en 1195 & en 1197. Il mourut ou se démit cette dernière année, puisque l'on voit son successeur figurer dans les chartes avant la fin de 1197.

IX. ERMENGAUD II, 1197.

X. PIERRE III, 1201-1211.

XI. BERNARD DE COSTE fut béni le 11 avril 1211; vivait encore en 1217.

XII. Étienne I, 1216-1217.

XIII. Guillaume I de Liecan, 1217-1222.

XIV. Raimond de Montaignac, moine de Valmagne, fut le successeur du précédent; son nom paraît dans plusieurs actes de 1226 à 1233.

XV. Amédée III était abbé de Valmagne en 1234.

XVI. Pierre IV Raimond, 1235-1239.

XVII. Arnaud I, 1242.

XVIII. Rigaud, 1244.

XIX. Bertrand d'Auriac, 1245-1261.

XX. Hugues paraît dans des chartes de 1263, 1266, 1269.

XXI. Jean III était abbé en 1274.

XXII. Arnaud II de Pouzols, en 1277 & 1295 & peut-être encore en 1297.

XXIII. Pons Maurin en 1297. Il devint abbé de Grandselve, en 1319.

XXIV. Bérenger Barfin, ou Raffin, fut le successeur de Pons, 1319-1322.

XXV. Pierre V était abbé de Valmagne en 1339 & en 1342.

XXVI. Guillaume II, 1343, 1344, 1349.

XXVII. Arnaud III était abbé en 1349.

XXVIII. Guillaume III, 1352.

XXIX. Adémar, 1353-1362.

XXX. Pierre VI régit l'abbaye de Valmagne, de 1362 à 1376.

XXXI. Guillaume IV Guitard, 1377-1402.

XXXII. Jean IV, abbé de Valmagne, en 1412, 1420 & 1422.

XXXIII. Guillaume V, 1426-1436.

XXXIV. Jean V de Guers, fut le successeur du précédent; il était encore sur le siége abbatial en 1465.

XXXV. Jean VI, abbé de Valmagne de 1472 à 1476.

XXXVI. Arnaud IV de Lausières, issu d'une noble famille de Languedoc, protonotaire apostolique, 1477-1506; il se démit en faveur de son frère François, qui suit.

XXXVII. François de Lausières prend possession le 24 juillet 1506.

XXXVIII. Robert II de Lausières, 1556.

XXXIX. Antoine de Villeneuve, 1563.

XL. Vincent Concombet de Saint-Séverin, 1571-1577.

XLI. Pierre VIII de Guers, monté sur le siége abbatial en 1578, le possédait encore en 1603.

XLII. Étienne II du Verger, abbé commendataire de Valmagne, 1603-1613.

XLIII. Guillaume VI de Marion, 1613-1614.

XLIV. Henri de Thezan de Sazes, issu de la famille noble de ce nom, devint abbé commendataire de Valmagne, de 1628 à 1644, par résignation du précédent.

XLV. Victor de Siri, Italien, nommé par le pape, en 1670, céda l'abbaye au cardinal de Bonzi, choisi par le roi.

XLVI. Pierre VIII de Bonzi, cardinal-archevêque de Narbonne, & abbé commendataire de Valmagne, en 1680. Il augmenta, par de nouvelles constructions, les anciens bâtimens de l'abbaye; il la céda à son neveu qui suit.

XLVII. Armand-Pierre de la Croix de Castries, fils du marquis de Castries & d'Isabelle de Bonzi, sœur du cardinal de ce nom, eut en commende l'abbaye de Valmagne par la cession que lui en fit son oncle. Il en prit possession, par procureur, le 6 septembre 1698; plus tard, il fut promu au siége de Tours & ensuite à celui d'Albi, en 1719. [A. M.]

NOTE CXXVI

Note 126

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Fontfroide.

(Diocèse de Narbonne.)

On attribue généralement la fondation de l'abbaye de Fontfroide, dans le diocèse de Narbonne, aux moines cisterciens de Grandselve. Cependant elle existait dès la fin du onzième siècle; en 1118 elle avait un abbé nommé Bernard; Fontfroide doit probablement son origine aux vicomtes de Narbonne qui y avaient leur sépulture. Elle dépendait, en 1143, de Grandselve comme il paraît par une charte de Roger, vicomte de Béziers, de Carcassonne, de Razès & d'Albi, qui exempta alors ces deux monastères de toute leude &

péage dans ses domaines. Cette dépendance, qui subsista jusqu'au dix-huitième siècle, donne lieu de croire que la règle de Cîteaux fut introduite à Fontfroide par les moines de Grandselve.

L'abbaye de Fonfroide, célèbre par la grandeur & la beauté de ses bâtiments, les tombeaux qu'elle renfermait & le nombre de personnages illustres qui y firent profession, était dédiée à sainte Marie.

En 1149, Raimond IV Bérenger, comte de Barcelone, demanda à l'abbé Sanche des religieux pour peupler le monastère du Poblet que ce prince venait de fonder dans le diocèse de Tarragone, & dans lequel lui & la plupart des rois d'Aragon, ses successeurs, choisirent leur sépulture.

Abbés de Fontfroide.

I. Bernard I, premier abbé de Fontfroide, vivait en 1118.

II. Sanche fut son successeur : il paraît dans une charte de l'an 1146. En 1149, Raimond, comte de Barcelone, donna à l'abbaye de Fontfroide le territoire de Poblet (*Populetum*) en Catalogne, pour y construire un monastère. Sanche vivait encore en 1151.

III. Vidal I était abbé de Fontfroide, en 1156. Il assista au concile de Lombers, assemblé contre les hérétiques albigeois, en 1165. On ne trouve rien sur lui au delà de l'année 1177.

IV. Bernard II possédait le siége abbatial, en 1180; il vivait encore en 1198.

V. Eudes I, siégeait en 1199 & 1200.

VI. Bernard III était sur le siége en 1200 ou 1201 & 1217. Sous son administration, l'abbaye reçut de nombreuses donations. Aimeri, vicomte de Narbonne, Pierre, roi d'Aragon, Hugues, comte d'Ampurias, Raimond-Roger, comte de Foix, Guillaume, seigneur de Montpellier, furent comptés alors au nombre de ses bienfaiteurs.

VII. Robert était abbé en 1218.

VIII. Vidal II, en 1223.

IX. Hélie I était abbé au mois de janvier 1223 (v. st.); il reçut à cette époque une donation du comte Amauri de Montfort.

X. Bernard IV de Bonnières, abbé de 1225 à 1234. Il reçut des donations considérables d'une foule de personnages illustres.

XI. Hélie II, 1235.

XII. Bernard V, 1236-1237.

XIII. Pierre I occupait le siége abbatial l'année suivante, 1237-1241. Ce fut de son temps que fut fondée l'abbaye de Valbonne, dans le diocèse d'Elne.

XIV. Eudes II était, dit-on, abbé de Fontfroide, en 1243. Il est mentionné dans une charte de l'an 1248. Il occupa le siége, au moins jusqu'en 1262.

XV. Dalmace, 1264-1266.

XVI. Arnaud I est nommé dans des titres de l'an 1270. Il semble avoir gouverné jusqu'en 1281.

XVII. Bernard VI, 1282-1283.

XVIII. Pierre II, abbé en 1284, l'était encore en 1287.

XIX. Montasin ou Montesin, ou, selon quelques-uns, Jean Montasin, déjà abbé de Fontfroide en 1288, occupait encore le siége, en 1289, & peut-être quelques années plus tard.

XX. Arnaud II Novel, 1297-1310. Les dons qu'il reçut, les acquisitions qu'il fit, augmentèrent considérablement les domaines du monastère; pieux, savant, il mérita les récompenses du saint-siége. Le pape Clément V le fit vice-chancelier de l'Église romaine. Boniface VIII lui accorda la pourpre, sous le titre de cardinal de Sainte-Priscille. Il mourut, à Avignon, le 14 août 1317, & fut enterré près du grand autel de l'église de Fontfroide. Depuis déjà longtemps il n'en était plus abbé.

XXI. Jacques Fournier, fils d'une sœur du précédent, né à Saverdun, dans le diocèse de Pamiers, d'abord simple moine à Boulbonne, puis à Fontfroide, élu abbé de ce monastère, en 1311, devint plus tard cardinal, & enfin pape sous le nom de Benoît XII.

XXII. Géraud ou Guiraud, abbé, 1317-1325.

XXIII. Pierre III de Barrau siégea, de 1325 à 1333.

XXIV. Arnaud III est nommé dans une charte de l'an 1334.

XXV. Antoine, 1335-1341. Il fut nommé évêque de Lombez en 1342.

XXVI. Bérenger fut élu, après l'élévation d'Antoine à l'épiscopat 1342-1348.

XXVII. Bernard VII, promu à l'évêché d'Aire en 1353.

XXVIII. Jean I Engelbert, abbé en 1355, l'était encore en 1358.

XXIX. Jean II Clérain, 1358-1372.

XXX. Pierre IV, 1374.

XXXI. Jean III de Surzoles, élu en 1380, mort la même année : il fut enseveli dans la chapelle capitulaire. La pierre sépulcrale de cet abbé a été retrouvée en 1821.

XXXII. Bernard VIII, en 1388 & jusqu'en 1399.

XXXIII. Jean IV, 1409-1414. Il devint cardinal.

XXXIV. Pierre V, de 1423 à 1425.

XXXV. Jean V, 1426-1431.

XXXVI. Pierre VI, 1436.

XXXVII. Bernard IX, 1441-1443.

XXXVIII. Pierre VII Ferrier, élu en 1433. Cette même année, Marie, reine d'Aragon, de Sicile & de Jérusalem & comtesse de Barcelone, prit sous sa protection l'abbaye de Fontfroide. Pierre fut déposé en 1448.

XXXIX. Martial I de la Rue prit possession en 1448.

XL. Pierre VIII de la Roque, abbé 1473-1488.

XLI. Antoine-Pierre ou Pierre de Narbonne, évêque de Vabre & abbé de Grandselve, 1476; mourut le 20 juillet 1499, & fut inhumé à Fontfroide.

XLII. Louis de Narbonne, frère du précédent, lui succéda dans l'évêché de Vabre & dans l'abbaye de Fontfroide, mort en 1518 (v. st.).

XLIII. Georges de Narbonne, abbé de Grandselve & de Saint-Germer en Flaye, transféré à Grandselve en 1531.

XLIV. Benoit Taillecorne prit possession, le 2 janvier 1532, & mourut à Avignon, le 18 octobre 1536.

XLV. Augustin Trivulce, issu de la célèbre famille milanaise de ce nom, cardinal du titre de Saint-Adrien, évêque de Grasse, abbé de Fontfroide en 1537, mort à Rome en 1548.

XLVI. Hippolyte d'Est, cardinal de Ferrare, abbé avant d'avoir l'âge canonique, en 1548, mort en 1572.

XLVII. Jean V Maffei, de Vérone, administra l'abbaye de 1573 à 1582.

XLVIII. Janus de Frégose, évêque-comte d'Agen, fut abbé de Fontfroide, de 1582 à 1587.

XLIX. Alexandre de Frégose, de la même famille que le précédent, occupa le siége abbatial, de 1588 à 1619.

L. Dominique de Frégose, chanoine de Vérone, fut abbé de Fontfroide par résignation du précédent, de 1619 ou 1620 à 1646.

LI. Claude de Rebé, archevêque de Narbonne, eut, par économat, l'abbaye de Fontfroide de 1646 à 1650.

LII. Jean VI de Noblet Desprez fut nommé en 1650, par suite de la résignation du précédent, & était encore en possession en 1655.

LIII. Henri-Achille de la Rochefoucauld, fils de François, duc de la Rochefoucauld, pair de France & prince de Marcillac, abbé de la Chaise-Dieu & de Fontfroide, en 1667. Il mourut en 1698 & fut inhumé dans l'église de Saint-Germain des Prés.

LIV. Henri de la Rochefoucauld, neveu du précédent, nommé abbé de Fontfroide, le 14 août 1698. Il mourut en 1708.

LV. Roger de la Rochefoucauld, déjà abbé du Bec, nommé en 1708. Il mourut en Hongrie en combattant les Turcs, le 18 juin 1717, âgé de trente ans. Il portait alors le nom de prince de Marcillac.

LVI. Emmanuel-Henri-Timoléon de Cossé de Brissac, prêtre, docteur en théologie, vicaire général de Lyon, évêque de Condom, nommé en 1717. [E. M.]

Note 127

NOTE CXXVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Calers.

(Diocèse de Toulouse & plus tard de Rieux.)

L'abbaye de Calers, dans le diocèse de Toulouse & plus tard de Rieux, fut fondée, en 1147, par Grandselve, qui, depuis peu de temps, était entré dans l'ordre

de Cîteaux ; ce fut Bertrand, abbé de cette abbaye, qui reçut des seigneurs des environs un vaste terrain, le long du ruisseau de Calers. Cette abbaye obtint du pape Alexandre III, lors de son séjour à Montpellier, une bulle de protection & de priviléges, le 21 juillet 1165.

Abbés de Calers.

I. Le premier abbé de Calers fut ÉTIENNE I, en 1148. Il reçut de Guillem-Pierre & de Jean de Lissac le don de quelques terres & vignes situées à l'Erm & à Roquefort; il reçut aussi, la même année, de Guillem d'Aure & de Raimond-Bernard la terre de l'Erm.

II. JEAN I reçut, en 1159, & en présence d'Aton, abbé de Lézat, un fonds dans la paroisse de Saint-Julien de Thésac donné par Géraud de Saint-Simplice.

III. GUILLAUME I JOURDAIN reçut encore des biens dans le lieu de Thésac, en 1161. Jourdain de Lissac, son neveu, lui donna, en 1164, la moitié de la forêt de Calers.

IV. PONS I est indiqué dans une charte de l'an 1164. On trouve encore son nom dans un titre de Bonnefont, en 1165.

V. DALMACE I était abbé de Calers en 1166 & 1167.

VI. AIMERI I possédait cette abbaye en 1169 & encore en 1176.

VII. DALMACE II, successeur du précédent, 1177-1178.

VIII. BERNARD I, 1180-1181.

IX. GUILLAUME II. Le nom de cet abbé est fourni par des actes des années 1187 & 1188.

X. NICOLAS, en 1189 & 1193.

XI. GUILLAUME III DU FALGAR était abbé de Calers en 1199.

XII. ARNAUD I, 1199.

XIII. ROGER. Son nom paraît, en 1206, dans une donation faite par Pons-Adémar de Rozeille.

XIV. ÉTIENNE II, en 1208.

XV. BERNARD II, en 1211.

XVI. OSSAN engagea à cens, en 1214, une vigne qu'Aton-Adémar d'Usens avait donnée à l'abbé Aimeri en 1176.

XVII. BERNARD III, de 1215 à 1220.

XVIII. ARNAUD II. Sous son abbatiat, Calers reçut, ainsi que durant l'administration de ses deux prédécesseurs, plusieurs donations importantes. On trouve son nom dans des actes de 1222 & de 1229.

XIX. BERNARD IV HUGUES est nommé dans des documens de 1231, 1232, 1238, 1239.

XX. PIERRE I DE MÉNÉBAC, 1243.

XXI. ERMENGAUD siégeait en 1243 & 1244.

XXII. RAIMOND I FORTANIER. On trouve son nom dans des chartes de 1246, 1248 & 1249.

XXIII. RAIMOND II BAYLE (*Bajulus*), 1250.

XXIV. ÉTIENNE III fit un accord avec l'abbé de Lézat en 1251. Il est fait mention de lui jusqu'en 1255.

XXV. RAIMOND III D'ARSAC était abbé en 1255, 1256, 1257 & 1258.

XXVI. GUILLAUME IV DE SAINT-EXUPÈRE, 1258, 1260, 1262, 1263, 1264.

XXVII. BERNARD V DU BOIS est mentionné dans des titres de 1264 & 1273. On le voit paraître dans une charte d'arbitrage de 1275, avec Pons, abbé d'Eaunes, & Aldric, abbé de Boulbonne.

XXVIII. GUILLAUME V ROBERT, en 1279-1280.

XXIX. BERTRAND D'AURIAC, 1282, 1283, 1284, 1285.

XXX. AIMERI II DE BRASSOLES (*Brasseolis*) s'accorda, le 25 mars 1287, avec les consuls & les habitants de Pamiers. Il est nommé en 1291 & 1294; obtint un privilége du souverain pontife en 1297; fit un échange de bois avec Loup, comte de Foix, la veille de la Pentecôte 1306; assista à l'exaltation des reliques de saint Antoine en 1307, & reçut, en 1310, une donation de Jacques d'Arnaudat.

XXXI. RAIMOND IV DE MONTLAUR, 1317, 1321, 1322.

XXXII. ÉTIENNE IV, 1323.

XXXIII. RAIMOND V DE MONTLAUR, en 1328, 1329 & 1332.

XXXIV. GUILLAUME VI DU VERDIER est nommé dans des actes des années 1334, 1339, 1343.

XXXV. PONS II DE CASTANAC, professeur de théologie & lettré distingué, mourut en 1348.

XXXVI. Bernard VI de Planeville (*de Plano Villario*) était déjà abbé de Calers en 1348. Il est mentionné dans la charte de fondation du monastère de l'Abondance-Dieu, en 1353. Il mourut en 1356.

XXXVII. Martin, en 1357.

XXXVIII. Pierre III, en 1358, 1359.

XXXIX. Pierre IV Aulier, moine de Boulbonne, succéda à Pierre III, & posséda l'abbaye de Calers jusqu'en 1370, époque où il fut élu abbé de Boulbonne.

XL. Jean II, 1430.

XLI. Antoine Solier, 1459. La même année il devint abbé de Boulbonne.

XLII. Maurice Palabat, moine de Fontfroide, fut nommé abbé par Philippe, abbé de Clairvaux, le 6 août 1459. Maurice est encore nommé en 1471.

XLIII. Jacques Gaillard, religieux de Fontfroide, professeur de théologie, fut confirmé par l'abbé de Grandselve, en 1469; il mourut en 1478.

XLIV. Julien Pellissier, religieux de Grandselve, nommé en 1478.

XLV. Pierre V du Taur, ancien prieur, occupa le siége abbatial de 1505 à 1522.

XLVI. Maffroi Villers, en 1529 & 1530.

XLVII. Georges d'Armagnac, archevêque de Tours, abbé en 1548.

XLVIII. Lancelot de Carles, évêque de Riez, 1553 & 1556.

XLIX. Pierre VI Sabatier, 1560.

L. Albert de Nobles, 1584; résigna en faveur de son neveu en 1620.

LI. François I de Nobles, nommé en 1620.

LII. Pierre VII Anne de Montfaucon, de la Roque-Taillade, dans le pays de Limoux, mort en 1659.

LIII. François II de Barthélemi de Grammont, évêque de Saint-Papoul, nommé abbé de Calers en 1660, vivait encore en 1681.

LIV. Jean III Mathias-Barthélemi de Grammont de Lanta, fils de Jacques-Barthélemi de Grammont de Lanta & de Catherine de Riquet, fut abbé de Calers en 1717, de Sainte-Marie d'Arles en 1725, évêque de Perpignan en 1726; mort dans son diocèse en 1743.

LV. François III de Verdier, septembre 1743. [A. M.]

LVI. N... de Berthon, vicaire général de Bordeaux, député à l'Assemblée du clergé en 1750; mort le 24 avril 1751.

LVII. N... Guyonnet de Monbalen, nommé en 1751. [A. M.]

Note 128

NOTE CXXVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Candeil.

(Diocèse d'Albi.)

L'abbaye de Sainte-Marie de Candeil, ordre de Cîteaux, était située entre Gaillac & Graulhet, dans le diocèse d'Albi. Ce monastère, fondé vers le milieu du douzième siècle, vit ses possessions s'augmenter en peu d'années d'une manière considérable. Les comtes de Toulouse, les vicomtes de Béziers & de Lautrec & les comtes de Montfort lui firent des donations & lui accordèrent des priviléges importants, & les évêques d'Albi se démirent en sa faveur de plusieurs églises & des droits ecclésiastiques qui en dépendaient. Dans ces temps prospères, le nombre des religieux s'éleva jusqu'à quarante, & longtemps après l'abbaye en renfermait encore trente, non compris l'abbé & les frères servants. Depuis l'année 1456, les abbés portaient la crosse & la mître.

Après Raimond V, comte de Toulouse, Sicard, vicomte de Lautrec, Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, sa femme Saure, & leur fils Roger, Raimond VI & Raimond VII, comtes de Toulouse, Philippe I de Montfort & Philippe II, son fils, on voit figurer au nombre des principaux bienfaiteurs de l'abbaye, les membres des familles de Montaigu, de Grave, de Rabastens, de Graulhet, de Candeil, de Brens & de Cadalen. En même temps que les possessions du monastère s'augmentaient, les religieux obtenaient les priviléges les plus étendus des souverains-pontifes & de l'autorité épiscopale. En 1163, le pape Alexandre III confirma à l'abbé Gauzbert

les biens appartenant au monastère & ceux qu'elle acquerrait à l'avenir; plus tard, le pape Gregoire IX, par une bulle de l'année 1230, assura aux religieux de Candeil & dans les mêmes termes, les biens qu'ils avaient & qu'ils pourraient avoir. Ils possédaient alors le lieu de Candeil & ses dépendances, les granges de Banis de la Gacherie, de Labastide, de Lésignac & de Millars; des maisons & des fiefs dans les villes de Lautrec, de Gaillac & de Graulhet; les granges de Cantaloup, de Cambauger, de Candeil-Vieil, de Saint-Raphaël de Burlas ou *del Saler* & de Rieuvernet, & enfin des terres éparses entre le Tarn & le Dadou, consistant en prés, vignes, terres & bois.

Les évêques d'Albi cédèrent aux abbés plusieurs droits ecclésiastiques, tout en les confirmant dans la jouissance de leurs biens. En 1170, l'évêque Guillaume, du consentement de son chapitre, confirma à l'abbé Gui toutes les possessions du monastère situées dans son diocèse. Guillaume-Pierre, au commencement de son épiscopat, en 1187 & plus tard en 1207 & 1222, confirma aux abbés la possession de toutes leurs églises, en réservant seulement ses droits épiscopaux. Sous les mêmes réserves, en 1231 & 1252, l'évêque Durand lui accorda d'autres églises avec les dîmes, prémices, fiefs & oblations qui en dépendaient. L'évêque Bernard protégea les abbés de Candeil comme ses prédécesseurs Guillaume & Durand, & leur reconnut, en 1291, la jouissance de plusieurs droits honorifiques.

Le nom de l'abbaye de Candeil est mêlé à la plupart des événements de l'histoire de Languedoc. Gauzbert, son deuxième abbé, assista, en 1165, au concile de Lombers; l'année suivante, le même abbé, ayant mené quelques-uns de ses religieux à Bonnecombe, abbaye fondée par Hugues, évêque de Rodez, y célébra la première messe, le 12 janvier, & y établit Matfred pour abbé. Les religieux de Candeil éprouvèrent le contrecoup des guerres suscitées par la croisade contre les albigeois. L'abbaye eut à supporter pendant les guerres qui signalèrent le seizième siècle bien d'autres dégâts. Heureusement que les rois de France & les évêques d'Albi se firent toujours un devoir de la protéger & de diminuer ses charges.

En 1315, l'abbaye fut mise solennellement sous la sauvegarde & la protection du roi. Les lettres du roi Louis X furent adressées au sénéchal de Carcassonne, &, par celui-ci, au viguier d'Albi, qui commit Bernard Fenesca, sergent de cette ville, pour les mettre à exécution. Ce dernier se rendit sur les lieux, le 12 mars 1315, &, assisté de Me Jean Costa, notaire de Labessière, & de frère Sicard Aimeri, syndic du couvent, déclara placer sous la protection du roi l'abbé & la communauté de Candeil; puis, se transportant successivement aux métairies de Marlac, de Badaillac & des Tuileries, il proclama chacun de ces domaines avec les personnes y attachées sous la sauvegarde du roi. Pour attester cette déclaration de sauvegarde, il apposa le bâton royal à la manière accoutumée sur les portes de chacune de ces métairies, ce qui n'empêcha point l'abbaye d'éprouver de nombreux désastres pendant la guerre avec les Anglais, & d'être obligée de compter avec les routiers, qui, plus d'une fois, rançonnèrent le pays.

Thomas Duprat, évêque de Clermont, qui paraît en 1527, fut le premier abbé commendataire. Depuis cette époque, il y eut à Candeil indistinctement, des abbés réguliers & des abbés commendataires jusqu'à l'année 1724, où l'abbaye fut mise définitivement en commende, après la mort de Pierre Brun, abbé régulier.

Les bâtiments de l'abbaye eurent beaucoup à souffrir pendant les guerres des albigeois. Déjà, en 1162, d'après le *Gallia Christiana*, à peine élevés, ils avaient été considérablement endommagés, & le comte Raimond fut obligé de payer 200 marcs pour leur reconstruction. Le traité de paix de 1229 accorda à l'abbé de Candeil une somme de 300 marcs d'argent à payer par le comte de Toulouse pour réparation des dommages qu'il avait fait éprouver aux bâtiments du couvent. Ils furent de nouveau pillés par Gui de Comminges & ses complices, les Anglais & les routiers, ainsi que le constate un acte du concile de Bâle de 1435. Aussi à cette époque, une recons-

truction presque générale fut-elle jugée indispensable; elle fut entreprise & menée à bonne fin par l'abbé Guillaume de Boisset dans les dernières années du quinzième siècle.

A peine reconstruits, ces bâtiments faillirent être dévorés par un incendie qui s'éleva dans le four, un jour de vent violent. Mais l'embrasement, qui menaçait d'être complet, put être maîtrisé avant d'avoir pris de trop grandes proportions. Après cette époque, plusieurs réparations furent faites successivement à l'abbaye. La plus importante fut, en 1656, la construction, par les soins de l'abbé Antoine Ruel, d'un dortoir de vingt-six cannes de long sur cinq de large. Lorsque l'abbaye fut donnée définitivement en commende, les bâtiments furent négligés & les réparations indispensables à peine faites. Le logis abbatial, inoccupé depuis l'année 1723, tomba en ruines, & la destruction en fut ordonnée par le parlement de Toulouse, le 1er septembre 1764.

A la Révolution, l'État prit possession de l'abbaye, le 16 décembre 1790, ainsi que le constatent les termes d'un procès-verbal dressé par le sieur Dourlhiès, maire de Labessière. Elle ne renfermait plus alors que quatre religieux[1].

Abbés de Candeil.

I. Alexandre, abbé de Grandselve, doit être placé en tête de la liste, car c'est à lui que furent faites les premières donatious en faveur de Candeil.

II. Gauzbert est cité dans des actes de 1152 à 1166. Il assista au concile de Lombers, en 1165, & célébra, le 12 janvier 1166, la première messe à l'abbaye de Bonnecombe en Rouergue.

III. Gui siégeait, en 1168, année où il reçut une donation de Pierre de Candeil, religieux de Gaillac. En 1170, l'évêque d'Albi lui confirma toutes ses possessions. Sous son administration étaient prieurs : dom Guillaume, en 1168 & 1169, & dom Hugues, en 1170 & 1173.

IV. Guillaume I est cité dans une donation de l'année 1174.

V. Étienne est cité dans plusieurs donations des années 1174 & 1175.

VI. Guillaume II siégeait en 1177, 1178 & 1179.

VII. Aimeri, un des abbés les plus célèbres de Candeil, figure dans les actes de 1182 à 1192 : il fut pris pour arbitre avec Ermengaud, abbé de Saint-Pons, pour régler un différend entre l'évêque d'Albi & l'abbé de Villemagne. L'évêque d'Albi, en 1186 & 1187, lui confirma toutes ses acquisitions. Il reçut d'importantes concessions, en 1190, de Raimond V, qui lui accorda encore, en 1191, ainsi qu'à ses religieux, le privilége d'être cru en justice sur parole.

VIII. Guillaume III occupa le siége en 1194 & au commencement de 1195.

IX. Sicard est nommé dans des actes de donations des années 1195, 1196, 1197 & 1200.

X. Pierre I Torrete, d'abord prieur, paraît avec le titre d'abbé dans des actes de 1202 & 1203. Raimond-Roger, vicomte de Béziers, le prit sous sa protection en 1202.

XI. Raimond I est cité dans des actes de 1206 & 1208.

XII. Bernard I est souvent mentionné depuis l'année 1209 jusqu'à l'année 1217.

XIII. Pierre II d'Esumbel, indiqué comme prieur dans les actes de 1209 à 1217, prête serment en qualité d'abbé de Candeil aux chanoines de Sainte-Cécile d'Albi, en l'année 1219. Dans une charte de 1222 figure le nom de Sicard, abbé de Candeil (Doat, v. 144, f. 88), & de Sicard, prieur. Sur la foi de cet acte, qui doit renfermer une erreur de copiste, le *Gallia Christiana* admet un Sicard, abbé de Candeil, qui ne figure pas ailleurs.

XIV. Bernard II de Montlaur est cité dans des actes très-nombreux, depuis l'année 1222 que Raimond VII lui donna ses droits seigneuriaux dans les paroisses de Candeil-Vieil & de Saint-Raphaël, jusqu'en 1251, qu'il fit faire une enquête pour justifier de ses droits de pêche dans

[1] Cette notice est le résumé du travail consacré à la même abbaye par M. E.-L. Rossignol, dans ses *Monographies communales du département du Tarn*, t. I.

le Tarn; il fut pris pour arbitre en plusieurs occasions, savoir : en 1229, par l'évêque d'Albi & le prévôt de Saint-Salvi, &, en 1239, par les abbés de Pamiers & de Boulbonne. Quelques donations sont faites, en 1234 & 1240, à Jean Vidal, abbé de Candeil; mais le nom de Bernard de Montlaur reparaissant dans des actes postérieurs, il est probable que Jean Vidal n'était que prieur.

XV. ANSELME ou ANCELIN, abbé de Candeil, termina, le 4 novembre 1251, un procès de son couvent avec Gaillard II, prévôt de Saint-Salvi. Il bâtit, en 1255, la ville de Labessière.

XVI. RAIMOND II TISSEUR, cité en 1256 & 1262. En 1258, du consentement de dom Sicard Élie, prieur, & des autres frères, il confirma les coutumes que son prédécesseur avait accordées aux habitants de Labessière. L'année suivante, il régla le différend qu'il avait au sujet de la châtellenie de Brens, &, en 1292, celui qu'il avait avec Philippe de Montfort, au sujet de ses droits seigneuriaux sur Labessière & Peyrole.

XVII. GUILLAUME IV est mentionné comme abbé dans de nombreux actes de 1264 à 1280. En 1265, il provoqua un nouvel arrangement avec le seigneur de Brens, & régla, en 1279, son différend avec les templiers de Raissac, &, en 1280, celui qu'il avait avec l'abbé de Gaillac. Précédemment, en 1277, il avait concouru à la fondation de la ville de Técou, par Philippe de Montfort.

XVIII. ARNAUD GUASC, prieur & procureur fondé de Guillaume dans l'arrangement de 1280 plus haut cité, est indiqué comme abbé dans des titres de 1283 & 1284.

XIX. BERNARD III SAQUET paraît en 1286 dans un acte de vente des droits de la communauté à Cornebouc, Rivière & Lacourtade. Obligé, par un arrêt, d'entretenir le pont du ruisseau d'Agros sur la route de Réalmont, il en fit charger à sa place, en 1289, les consuls de Grèses. En 1291, il obtint de l'évêque d'Albi la confirmation des donations de plusieurs églises & fut pris pour arbitre par l'abbé de Bonnecombe. Bernard Saquet appela, en 1306, le roi Philippe le Bel en paréage pour les seigneuries de Montans, Brens & Hunai, & accorda, conjointement avec lui, en 1308, des coutumes & franchises aux habitants d'Annay. Sous son administration, éclata le soulèvement des peuples de l'Albigeois contre les inquisiteurs & l'évêque Bernard de Castanet, & un de ses religieux, le frère Isnard de Salles, prit part à ce mouvement.

XX. DAYDÉ DE VAREILLES, abbé de Candeil en 1311, eut, en 1318, des contestations avec l'évêque d'Albi, au sujet des dîmes de Brens. D'après le *Gallia Christiana*, il mourut en 1328 ou 1329.

XXI. BERNARD IV BRICE, prieur claustral, fut nommé, en 1323, abbé de Villesainte; mais, à la mort de Daydé, il fut appelé à l'abbatiat de Candeil par le pape Jean XXII. Il vivait encore en 1378.

XXII. RAIMOND III RAFIN était abbé en 1379 & 1381.

XXIII. GUI II BERNARD occupa probablement le siége de 1384 ou 1386 à 1417.

XXIV. PIERRE III DE GRAVE transigea, en 1417, avec l'abbé de Gaillac, au sujet des arrérages de la pension qu'il devait lui servir. Il obtint, en 1427, la grâce des habitants de Labessière, accusés du crime de lèse-majesté pour avoir refusé l'entrée aux soldats du comte de Foix, & eut aussi, à ce sujet, son temporel saisi. En 1448, il régla avec les habitants de Labessière la banalité du four de la ville.

XXV. RAIMOND IV DE BOISSET nommé, en 1458, abbé de Candeil par le chapitre général de Cîteaux, obtint, en 1456, du légat du pape le privilége de porter la mitre & la crosse. Il mourut en 1472; son corps fut enseveli devant le grand autel de l'église du monastère.

XXVI. GUILLAUME V DE BOISSET, neveu du précédent. Il reconstruisit les bâtiments de l'abbaye; il assista, en 1480, à la consécration de l'église Sainte-Cécile, à Albi, &, en 1496, à une nouvelle levée du corps de saint Salvi. En 1498, il résigna en faveur de son neveu Guillaume de Boisset, que le pape pourvut de l'abbaye la même année. Guillaume V mourut le 10 décembre 1500 & fut enterré devant le grand autel de l'église abbatiale.

XXVII. GUILLAUME VI DE BOISSET, abbé en 1498 par la résignation de son

oncle, est cité dans plusieurs actes de l'église d'Albi en 1512 & 1513. Pendant son abbatiat, un incendie faillit consumer les bâtiments du monastère qui venaient d'être reconstruits à neuf. Le siége était vacant en 1514, dit le *Gallia Christiana*.

XXVIII. THOMAS DUPRAT, évêque de Clermont, premier abbé commendataire de Candeil, paraît dans un acte de 1527, par lequel il accorde aux consuls de Labessière le droit de porter le chaperon.

XXIX. ANTOINE DUPRAT, cardinal & chancelier de France, évêque d'Albi, abbé commendataire de Candeil, cité le 28 mai 1531. Il mourut le 9 juillet 1535.

XXX. JACQUES I DE CASTELNAU DE CLERMONT-LODÈVE, évêque de Saint-Pons de Thomières, abbé commendataire de Candeil, est cité dans les actes de 1546 à 1586. Il mourut dans cette dernière année.

XXXI. JEAN I DE CASTELNAU DE CLERMONT, abbé commendataire, prit possession le 12 août 1587.

XXXII. ALEXANDRE DE CASTELNAU DE CLERMONT, abbé commendataire en 1595.

XXXIII. PIERRE IV DE CONARD, abbé régulier, fut nommé, en 1609, par le pape Paul V & sacré dans l'église Sainte-Cécile d'Albi l'année suivante; il s'occupa beaucoup de son abbaye sous le rapport spirituel & temporel; il mourut le 9 janvier 1618.

XXXIV. JACQUES II PHELIPPEAUX DE LA VRILLIÈRE, conseiller au parlement de Paris, abbé commendataire de 1618 à 1628.

XXXV. ANTOINE RUEL, abbé régulier de 1628 à 1669. En 1656, il fit reconstruire une partie des bâtiments du monastère.

XXXVI. PIERRE V BRUN, religieux de Grandselve, nommé abbé régulier de Candeil en 1669, est confirmé par le pape Clément X, le 3 février 1672. Il mourut en 1723.

XXXVII. JEAN II MARIE FOUCAUD DE SABBATERI, chanoine de l'église collégiale de Saint-Sernin de Toulouse, nommé par le roi abbé commendataire de Candeil en 1724; il n'habita jamais Candeil & mourut à Toulouse le 14 septembre 1733.

XXXVIII. ÉTIENNE DE TOULOUSE-LAUTREC DE SAINT-GERMIER, clerc tonsuré, abbé commendataire de 1734 à 1771. Il ne prit peut-être possession qu'en 1738. Il résida habituellement au château de Lésignac, qui était une des dépendances de l'abbaye.

XXXIX. JACQUES III DES LACS DU BOUSQUET D'ARCAMBAL, docteur en théologie de la faculté de Paris, vicaire général du diocèse de Bazas, succéda à l'abbé de Toulouse-Lautrec en 1771. Le 25 janvier 1772, il chargea Bernard Salabert, syndic du diocèse d'Albi, de gérer ses intérêts à Candeil, & le 8 mars 1774, étant encore à Bazas, il donna procuration à l'abbé de Gaillac pour faire en son nom, avec les religieux de Candeil, le partage des biens du couvent. Le partage fait, l'abbé d'Arcambal se rendit à Candeil; il s'y trouvait le 3 août 1774. Il fixa sa résidence à Lésignac. Le 8 octobre 1785, il se fesait reconnaître par les religieux une pension de 1600 livres sur l'abbaye de Saint-Clément, & était pourvu des chapellenies de Lauzerte & de Perry. Ses revenus nets de toute charge s'élevaient, suivant sa déclaration aux administrateurs du district de Gaillac en 1790, à 16863 livres. Il mourut à Albi, au Castelviel, en 1831. [E. M.]

NOTE CXXIX

Note 129

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Belleperche.

(Diocèse de Toulouse.)

L'ABBAYE de Belleperche est une fille de Clairvaux; elle était située à quatre lieues de Montauban, sur la rive gauche de la Garonne; d'abord fondée à une lieue de là sur une montagne, au lieu dit Belleperchelle, près Larazet, elle fut, grâce à saint Bernard, transportée dans un nouvel emplacement, plus sain & mieux fourni d'eau. Les actes de cette translation, suspects en eux-mêmes, semblent empruntés à des documents authentiques. L'époque de sa fondation est incertaine, elle eut lieu au commencement du douzième siècle, vers 1135, paraît-il, & d'après des documents postérieurs, l'abbaye ne fut pas tout d'abord soumise à la règle de Cîteaux; les seigneurs de Castelmeira & d'Argombaud furent ses premiers donateurs.

Enrichie par les largesses des princes voisins, Belleperche renferma jusqu'à deux cents moines ou convers au moyen âge; au dix-huitième siècle, les lieux réguliers, immenses, mais en ruines, l'église, chaque jour plus négligée, le nombre des moines réduit à trente, témoignaient de l'incurie des derniers abbés [1].

Abbés de Belleperche.

I. AIMAR était abbé du temps de Roger, évêque de Comminges (1130-51), qui reçut, de concert avec lui, une donation faite à Guillemette, abbesse de Fabas.

II. ALQUIER paraît en 1164 dans une exemption de péage & de leude accordée par Raimond V à l'abbaye; en 1166, d'après un monument tout au moins suspect, saint Bernard étant au couvent, le transféra, à cause du manque d'eau & de l'intempérie de l'air, du lieu appelé *Bellaperticula* à *Bellapertica;* cette translation aurait eu pour promoteurs les seigneurs d'Argombaud. En 1170, Alquier transige avec la prieure de Bergerac pour la limite de leurs domaines & l'usage de leurs bois. La même année, les seigneurs d'Argombaud lui vendent le bois de Fes. En 1178, il obtient de Ot, vicomte de Lomagne, une exemption de leudes & de péages. En 1181, il reçoit de Fulcrand, évêque de Toulouse, la cure de Cordes; en 1188, Gaillard, abbé de Saint-Théodard de Montauban, lui céda plusieurs églises, entre autres celle de Belvezer. Enfin, en mars 1189 (v. st.), Bernard de Roquefort lui céda divers honneurs & ses droits sur l'île du Colombier.

III. BERNARD I acquiert, en 1190, de Limousine, fille d'Arnaud de Saint-Geniès, en présence du viguier du comte de Toulouse, une partie de la terre de la Sédade. Le 21 août 1193, il donna l'habit de convers à Arnaud-Guillem Delgua qui entra au couvent de Bergerac, de l'ordre de Fontevrauld.

IV. ARNAUD-GAUBERT paraît en 1193; en 1200, il reçoit de Bernard *de Agra* le droit de naufrage & les échoites à *Seuscopa;* enfin, en 1202, il reçut de concert avec le prieur Hugues le lieu de Grèses.

V. HUGUES était prieur en 1202; en janvier 1206 (v. st.), il obtient, en qualité d'abbé, des lettres d'amortissement du comte de Toulouse, Raimond.

VI. PIERRE I obtient, le 31 décembre 1210, de Vivien, vicomte de Lomagne, & de son fils Eudes, une charte d'affranchissement pour une maison à Auvillar.

VII. BERNARD II GUILLAUME *de Scampodio* paraît en 1215; il obtient, le 3 juin 1216, de l'abbé de Saint-Sernin, Jourdain, une charte d'inféodation. Le 18 décembre 1219, Arnaud-Raimond de Saint-Porcaire lui fait une donation; enfin, le 7 mai 1225, les seigneurs de Durfort lui accordent une exemption de péage.

VIII. ÉTIENNE paraît en 1231; le 10 juillet 1236, il transige avec B. de la Mote; il paraît encore en 1245 & notamment le 25 mars de cette année (v. st.).

IX. LAURENT transige, le 22 déc. 1246, avec le comte de Toulouse au sujet de diverses possessions. Le 1er octobre de l'année suivante, l'abbaye obtint une bulle d'Innocent IV, attribuant à l'abbé les biens qui seraient échus légitimement aux religieux désobéissants, s'ils étaient restés dans le monastère.

X. GILLES s'accorde, le 22 février 1251 (v. st.), avec Bernard d'Astafort au sujet des limites de Larazet. Le 8 octobre 1254, il remet à Alphonse de Poitiers une somme de cent marcs que le feu comte Raimond avait léguée au monastère & une autre de trois cents qu'on lui devait pour dommages éprouvés pendant les guerres, moyennant dix livres de revenu sur le salin de Toulouse. En 1255, il reçut quatre églises de Guillaume, évêque d'Agen.

XI. SIMON, le 19 mars 1256 (v. st.), quitte à Alphonse de Poitiers le revenu de dix livres que le comte lui avait assigné sur le salin de Toulouse, en compensation de cent marcs d'or légués au monastère par Raimond VII; Alphonse lui céda en échange une île de la Garonne. En 1259 (v. st.), il transigea avec l'abbé de Grandselve.

[1] La liste des abbés de Belleperche, qui suit, a été dressée à l'aide tant du *Gallia Christiana*, que des tomes 91 & 92 de la collection Doat, à la Bibliothèque nationale.

XII. Guillaume Vacca ou Gaufred, originaire du Périgord. En 1263, il obtint d'Urbain IV plusieurs bulles relatives à la dédicace de l'église du monastère, à la restitution des biens aliénés par ses prédécesseurs, enfin à l'organisation intérieure de l'abbaye. Le 23 février 1263, le vicomte de Lomagne, Arnaud-Eudes, lui permit de construire librement des bastides dans ses possessions de Lomagne, d'Agenois & de Toulousain. Le 2 juin 1265, il concéda une charte de coutume aux habitants de Larazet; le 30 décembre 1265, le même vicomte de Lomagne lui accorda l'exemption de toute redevance sur ses vendanges à Auvillar; en 1269, le comte Alphonse lui octroya une charte d'amortissement. En 1273, Édouard I, roi d'Angleterre, lui concède différents droits sur la rivière de Garonne. En septembre 1274, Philippe le Hardi lui accorde des lettres d'amortissement pour une valeur de dix livres de revenu; en 1279, le même roi le chargea d'une mission judiciaire à Sarlat. En 1283, il avait querelle avec l'évêque de Toulouse & son chapitre épiscopal; l'abbé du Mas-d'Azil servit de médiateur. Le 5 novembre de la même année, il régla les droits dus par les paroissiens de *Garganvila* au curé du dit lieu; en 1286, il conclut un paréage avec le sénéchal royal, Eustache de Beaumarchais. Il paraît encore en 1288, 1289, 1290 & 1292; il mourut en 1296 (v. st.), étant évêque de Bazas, & fut enterré au monastère.

XIII. Gautier Verd de Clarens, originaire du Périgord, était abbé en 1296, année où le comte de Périgord, Élie Talleirand, lui donna la terre d'Ambrezun, dont il lui confirma la possession en décembre 1299; l'année suivante, en 1300, le même prince lui donna la moitié de la haute justice du lieu de Pomaret. Le 10 juillet 1308, Arnaud-Garsias de Gout, vicomte de Lomagne, lui confirma une ancienne donation, faite par ses prédécesseurs, d'un revenu annuel de quinze livres. En 1311, Gautier rendit hommage au nouveau vicomte, Bertrand de Gout. Il paraît encore en 1317; il fut enterré dans la salle capitulaire.

XIV. Bertrand de Servole, élu vers 1323, prête serment à Bertrand de Gout, vicomte de Lomagne, le 2 mars 1323 (v. st.); en 1325, qualifié chapelain du pape, il lève une excommunication lancée contre Auger, abbé de Moissac; en 1330, il reçoit de Bernard de Preissan cent sols de rente à Auvillar; en 1338, Benoît XII lui accorde une bulle pour la revendication des domaines aliénés. Enfin en 1344, il prête un nouvel hommage à Jean, comte d'Armagnac & vicomte de Lomagne. D'après le *Gallia Christiana,* il aurait vécu jusqu'en 1349.

XV. Raimond Aubert d'Arbéliac rend hommage au comte d'Armagnac, le 8 janvier 1349 (v. st.). Il mourut en 1361.

XVI. Géraud I Caucel, abbé de Beaulieu en Rouergue, fut nommé à Belleperche par Innocent VI, en 1361; en 1367, il obtint une bulle d'Urbain V pour la revendication des domaines aliénés; l'année suivante, il était vicaire général de l'évêque de Montauban. En 1377, le duc d'Anjou lui confirme le droit d'établir des barrages sur la Garonne pour les besoins de la pêche; en 1378, Montazis d'Argombaud crée par son testament deux chapellenies à Belleperche; en février 1379, Géraud fait une convention avec Jourdain, comte de l'Isle-en-Jourdain pour les péages de la Garonne; il paraît encore en 1380.

XVII. Séguin de Roset rend hommage en 1383 au comte d'Armagnac; en 1386, il s'accorde avec Aimeri de Peyrat, abbé de Moissac; enfin en 1393, le 8 novembre, il rend au comte d'Armagnac un nouvel hommage pour le lieu de Clusel.

XVIII. Jean I de Saint-Sardos, de la famille de ce nom, paraît en 1407; le 22 mai 1424, il obtient une réduction des décimes exigés par la cour de Rome, en considération de la pauvreté de son monastère; en 1435, le prieuré de Saint-Aignan, de l'ordre de Fontevrauld, est uni à Belleperche. Enfin, en janvier 1436, Jean transige avec les héritiers du seigneur d'Argombaud.

XIX. Jean II de Saint-Estève, de la famille de Comberon, abbé en 1457; en 1461, il rend hommage au comte d'Armagnac; en 1484, il assiste à la réception de Georges d'Amboise, comme évêque de Montauban; en 1485, il a querelle avec ce prélat; il mourut la même année.

XX. Jean III de Cardaillac, de famille noble; élu en octobre 1485; le 28 décembre 1507, Jules II lui concède l'usage des ornements pontificaux; il était aussi abbé d'Aurillac; il mourut le 28 novembre 1543, d'après son épitaphe, qui se trouvait auprès du grand autel à Belleperche.

XXI. Pierre II du Chastel, évêque de Mâcon, grand aumônier de France; abbé commendataire en 1545; il permuta avec le suivant en 1551.

XXII. François de Faucon, successivement évêque de Tulle, Orléans, Mâcon & Carcassonne; abbé commendataire en 1551.

XXIII. Charles I, cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen: 1553.

XXIV. Georges, cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez, puis archevêque de Toulouse, prend possession de l'abbaye les 10 & 11 décembre 1557; meurt en 1585. A cette époque, les calvinistes s'emparèrent du monastère & tuèrent un grand nombre de moines.

XXV. Jacques Géraud; abbé en 1598, 1610 & 1612.

XXVI. Géraud II de Cessac, d'une famille noble du Querci; cède bientôt au suivant, 1617.

XXVII. Jean IV Bertrand de Caminade transige avec les moines en 1618; en 1641, la province de Sens le députe à l'assemblée générale du clergé; le 13 février 1645, il assiste à une autre assemblée générale; il mourut en 1658.

XXVIII. Pierre III de Berthier, évêque de Montauban; abbé de 1658 à 1674; il mourut le 30 juin de cette année.

XXIX. David-Nicolas de Berthier, neveu du précédent, évêque de Blois; abbé du 15 août 1674 au 20 août 1719.

XXX. Charles II Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, évêque d'Aire, puis archevêque de Paris, abbé du 8 janvier 1721 au 13 mars 1746.

XXXI. Jean V Félix-Henri de Fumel, de Toulouse, vicaire général de l'évêque de Vannes; abbé le 25 juin 1746; évêque de Lodève en mars 1750.

XXXII. N. de Montlezun, vicaire général de l'évêque de Mirepoix, abbé le 10 février 1753. [A. M.]

NOTE CXXX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Franquevaux.

(Diocèse de Nimes.)

L'abbaye de Franquevaux, de l'ordre de Cîteaux, de la branche de Morimont, semble avoir été fondée vers le milieu du douzième siècle. Située à une lieue de Saint-Gilles, elle paraît dans l'histoire vers 1143, & fut d'abord une sorte d'ermitage. Elle ne prit jamais une grande importance; pourtant parmi ses bienfaiteurs elle compta les rois d'Aragon, les comtes de Toulouse, les seigneurs de Posquières & de Sommières & tous les petits barons des environs. Elle était en communion de prières avec Aniane. — L'absence de tous renseignements sur cette abbaye à la Bibliothèque nationale nous force à donner la liste du *Gallia Christiana*, avec quelques améliorations que nous avons pu y introduire; pour les temps anciens, les Bénédictins ont tiré tous leurs renseignements des manuscrits du marquis d'Aubais.

Abbés de Franquevaux.

I. Gautier était abbé vers 1143, époque présumée des premières donations connues, faites à l'abbaye par Pons-Guillem & sa famille & par Pierre *de Chassario*. On le regarde comme le fondateur de l'abbaye.

II. Willencus reçut, en mai 1147, de Rozelin, seigneur de Lunel, & de ses frères le lieu de Lèvezon, près l'étang d'Escamandre; la charte fut munie du sceau de l'évêque de Nimes, Aldebert, qui semble avoir particulièrement protégé l'abbaye. Willencus paraît encore en 1152.

III. Hugues I, 1154; mentionné dans une charte de priviléges de Raimond, comte de Toulouse, du 25 mars 1157 (v. st.). Le 4 août 1156, l'évêque de Cavaillon, Benoît, lui avait confirmé la possession de plusieurs localités déjà données à Willencus par son prédécesseur, l'évêque Afannus.

IV. BERTRAND I, 1160.

V. VIVIEN obtint, en mars 1162 (v. st.), de Raimond-Pierre de Gangue la renonciation à tous ses droits sur le terroir de Villenouëtte; en 1163, il reçoit une donation de Bertrand de Cavaillon.

VI. BERTRAND II reçut, en juin 1168, une donation des seigneurs de Sommières; en mars 1170, Rainon du Caylar, de la famille des seigneurs de Lunel, lui céda un étang; en 1171, il reçoit des donations des seigneurs de Baux & d'Alphonse, roi d'Aragon & marquis de Provence; en 1173, du seigneur de Lunel; en 1174, Bermond, seigneur d'Uzès & de Posquières, lui confirme les donations de ses prédécesseurs, & Bernard d'Anduze l'exempte des droits de leudes & de péages. Vers la même époque, le comte de Toulouse lui accorda des lettres d'amortissement & de confirmation. Bertrand paraît jusqu'en 1175.

VII. PONS I acquiert plusieurs étangs en 1176; en 1177, il reçoit une donation du vicomte de Nimes; en 1178, Bertrand de Baux & sa femme Tiburge lui cèdent différents droits; Elzéar de Posquières lui abandonne, en 1181, toutes les corvées qu'il pouvait prendre à Villenouëtte; en 1184, une partie de la ville de Lèvezon lui fut cédée par un chevalier de Lunel; en mars 1184 (v. st.), Alphonse, roi d'Aragon, lui donna une terre pour l'indemniser des dégâts commis pendant le siége de Fourques. En 1187, le comte de Toulouse lui afferma un territoire, en s'y réservant la moitié de la récolte. Le 28 février 1201 (v. st.), il conclut une association de prières avec Gaucelin, abbé d'Aniane; la même année, il reçut la grange de Saint-Sauveur *de Pinu* du comte de Toulouse. Il mourut en 1208.

VIII. PIERRE I BENOIT s'accorda en 1209 avec Bernard de Verfeil, abbé d'Aniane; il mourut en 1219.

IX. ROSTAING, d'après une inscription à demi effacée de 1232, fit faire à l'église des travaux importants.

X. GUILLAUME I BÉLIART termina en 1235 une longue querelle qu'il avait avec l'abbé d'Aniane pour les dîmes de la paroisse de Saint-Sauveur *de Pinu*.

XI. FIRMIN; 1243-1258.

XII. GUILLAUME II; 1273-1276.

XIII. HUGUES II; 1299-1300.

XIV. RAIMOND I; 1312; envoya un procureur au concile de Béziers de 1317; il rendit hommage au roi le 24 mars 1321 (v. st.).

XV. PIERRE II DE FRÉDOLS, neveu d'André de Frédols, évêque de Montpellier; 1321.

XVI. RENAUD ou RAIMOND; 1328-1329.

XVII. BÉRENGER DE LÈVEZON; 1333-1340.

XVIII. BERNARD; 1351; devint en 1354 abbé de Sénanque.

XIX. JEAN I AMAURI, moine de Valmagne, nommé par Innocent VI en 1354-55; paraît encore en 1359.

XX. PIERRE III DE BELVEZIN, nommé par Innocent VI pendant la neuvième année de son pontificat (1359-60); fut abbé jusqu'à la septième année d'Urbain V (1369).

XXI. GÉRAUD CORRÉGE, moine de Fontfroide, nommé alors par Urbain V; abbé jusqu'au 18 janvier 1373 (v. st.).

XXII. RAIMOND II; 1388.

XXIII. PIERRE IV; 1405-1409.

XXIV. JEAN II; 1437-1461.

XXV. ANTOINE; 1461-1479.

XXVI. PONS II DE RANC; 1482; 16 février 1508; 1527, 1536. Il était en même temps sacristain de la cathédrale de Nimes & pourvu du prieuré bénédictin de Saint-Germain de Calbert (diocèse de Mende); délégué du pape pour séculariser l'abbaye de Saint-Gilles, il promulgua la bulle le 11 mai 1539.

XXVII. PIERRE V DE PIERREVIVE; 1548.

XXVIII. BÉNIGNE DE MASCHARON ou DE MACHET, de famille noble (1556-1557); mort le 8 février 1564, & enterré au cimetière des Innocents, dans le tombeau de sa famille.

XXIX. CLAUDE DE FAUCON, neveu de l'évêque de Carcassonne du même nom; 11 août 1565.

XXX. JEAN III DU BOUSQUET; 1620.

XXXI. ÉTIENNE DU BOUSQUET; mort en 1678.

XXXII. PIERRE VI DU CROUSSET; 1678; mort en 1702.

XXXIII. Louis I de la Petitière; nommé par le roi le 1er novembre 1702; mort en 1725.

XXXIV. Louis II François de Vivet de Monclus, grand-vicaire de Langres, nommé par le roi le 27 avril 1725; plus tard évêque de Saint-Brieuc. [A. M.]

Note 131

NOTE CXXXI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Villelongue.

(Diocèse de Carcassonne.)

L'Abbaye de Villelongue doit son origine à des moines de Bonnefont, qui vinrent, vers 1148, sous la conduite d'un certain Guillaume, s'établir au lieu de Compagne, dans le diocèse de Carcassonne, au confluent du Sor & du Lampi. Ce lieu était malsain & dans une situation incommode; vers 1165, le monastère, devenu de prieuré abbaye, fut transporté à Villelongue, qui appartenait aux moines depuis déjà quelque temps.

Enrichie par les seigneurs voisins & par les vicomtes de Carcassonne, l'abbaye fut d'abord florissante & prit probablement part à la fondation de celle de Rieunette; elle fut exemptée du payement des dîmes par les évêques du diocèse, s'enrichit, grâce à saint Louis, des dépouilles de la noblesse hérétique du pays, & reçut de Simon de Montfort la ville forte de Saint-Martin le Vieil.

Elle ne tarda pas à s'affranchir de la domination de Bonnefont, à laquelle elle obéissait cependant encore en 1165, comme le prouve une bulle d'Alexandre III de cette époque. Sa décadence fut, d'ailleurs, assez rapide; elle fut ruinée au seizième siècle par les guerres de religion, & en 1790, quand on la supprima, elle ne renfermait plus que deux religieux. Depuis le seizième siècle, on y conservait le rochet de saint Dominique qu'on y avait apporté de Rieunette.

Abbés de Villelongue[1].

I. Guillaume I, moine de Bonnefont, fut le véritable fondateur de l'abbaye; il la gouverna avec le simple titre de prieur; tous les actes l'appellent *Guillelmus de Compania;* les donations qu'il reçut des seigneurs des environs comprirent surtout les terres, les bois & les pâturages situés entre le Sor & le Lampi. Il paraît dans les actes en mai 1149.

II. Arnaud I, auparavant prieur de Bonnefont, devint, en juillet 1150, prieur de Compagne, dont il était abbé au mois d'août de l'année suivante. En 1155, Rixende lui céda toutes ses possessions à Compagne; il paraît jusqu'en 1159.

III. Guillaume II Arnaud, moine, puis abbé de Compagne; paraît en août 1165, date de la cession du lieu de Villelongue par Bernard de Laurac & ses enfants; au mois de mars suivant, cession semblable de Raimond *de Canavellas,* de Isarn-Jourdain & Bertrand de Saissac. Il paraît encore en 1167 & 1169.

IV. Pierre I, 1171, reçoit du seigneur d'Alzonne le droit de pâturage au lieu de Bernassonne; le 11 juillet 1174, Isarn de Castillon lui vend pour deux cents sous de Melgueil ses droits sur Villelongue.

V. Guillaume III Raimond, reçoit en 1177, une donation de Raimonde, fille d'Engilbert de Villelongue; l'année suivante, il a querelle avec Ug Batala au sujet des limites de Bernassonne, Villelongue & Villeneuve; en 1180, Othon, évêque de Carcassonne, lui donne l'église de Saint-Jean & Sainte-Marie de Villelongue, exempte de toutes redevances ou impositions. Vers 1190, il régissait les domaines de l'abbaye voisine de Rieunette. Il paraît encore en 1196 & en 1202; à cette dernière date, il reçut Pech-Audebert; en même temps, il construisait le monastère.

VI. Arnaud II reçut de Isarn de Caunes, en 1205, le tonlieu de *Serra Mejana;* en 1208, Bernard & Pons de Villeneuve lui

[1] Sur l'abbaye de Villelongue, la collection Doat renferme tout un volume (70), qui a été en majeure partie publié par Mahul, dans son *Cartulaire de Carcassonne*, t. 1.

donnent un champ à Pech-Audebert. La même année, il reçoit le château de Saint-Martin-le-Vieil, qui lui fut concédé définitivement par Simon de Montfort en janvier 1212 (v. st.). En 1219, Revel de Palliac fonde un service perpétuel dans l'abbaye pour l'âme de ce prince; & l'année suivante, l'ancien évêque de Carcassonne, Bernard, lui cède la moitié des dîmes de Saint-Martin, pour subvenir aux frais de la construction de l'église & des bâtiments claustraux; cette donation fut confirmée par le chapitre de Saint-Nazaire.

VII. Pierre II acquit, en 1220, de Pierre Sanglier, avec l'assentiment d'Amauri de Montfort, la ville de Carlipa.

VIII. Pons paraît dans une charte de Montolieu du 18 juillet 1224.

IX. Ainard, connu par un accensement du 7 mars 1236 (v. st.); en 1244, Hugues de Durfort donne un champ à l'abbaye, pour payer l'entretien d'une lampe perpétuelle devant l'autel de la Vierge, pour le salut de sa femme Riche, enterrée dans le monastère. La même année, il transigea de nouveau avec les seigneurs de Saint-Martin-le-Vieil. En 1245, il obtint de Louis IX la possession de différentes terres enlevées aux hérétiques. Il paraît encore dans plusieurs inféodations de 1247.

X. Vidal; 1256, témoin de l'élection de Bérenger, abbé de la Grasse; au mois de juillet de la même année, il reçoit une partie des leudes de Pech-Audebert. Il transige avec l'abbé de Montolieu pour leurs limites respectives en 1262. Paraît encore en 1264 & 1266.

XI. Guillaume IV Pierre était abbé en 1267. Le 22 décembre 1269, il transigea avec le bayle du roi d'Aragon à Salses pour une garrigue qu'il possédait en cet endroit; l'abbaye renfermait à cette époque seize religieux, y compris l'abbé. Guillaume paraît encore dans des hommages de 1274 & 1276.

XII. Auger; paraît de 1279 à 1286; il faut peut-être l'identifier avec le suivant.

XIII. Adémar reçut, le 25 janvier 1287, l'hommage de Bernard de Saint-Martin; paraît encore en 1289 & 1290.

XIV. Raimond nomme, conjointement avec les vingt-quatre religieux du couvent, un procureur, le 21 août 1291; le 22 septembre suivant, il se reconnaît tenu de fournir chaque année, au chapitre de Carcassonne, les pains azymes nécessaires à la consécration des hosties à Saint-Nazaire. Il paraît encore en 1296 & 1297.

XV. Perpignan; reçoit un hommage en 1299; il paraît encore en 1306 & 1309.

XVI. Pierre III Gras; abbé de 1314 à 1317; en 1314, la communauté renfermait vingt-six prêtres & moines.

XVII. Jean I Ainard; reçut en 1318 l'hommage des consuls de Saint-Martin-le-Vieil.

XVIII. Raimond II d'Aur fit paréage, le 6 octobre 1325, avec les commissaires du roi pour la ville de Saint-Martin-le-Vieil; il paraît encore en 1332 & en 1338; à cette date, il céda au roi, moyennant deux cents livres, une partie des justices de Carlipa. Il vivait encore le 8 mai 1338.

XIX. Bernard; visite & réforme l'abbaye de Rieunette, soit comme délégué de l'abbé de Cîteaux, soit comme supérieur immédiat de ce monastère (1346, 11 juillet). Il était encore abbé en 1352.

XX. Jean II reçoit un hommage pour Saint-Martin-le-Vieil en 1367.

XXI. Pierre IV André, d'abord prieur de Sainte-Marie du Mas-Garrigue en Roussillon, membre dépendant de Villelongue. En 1375, il dénombre au roi; en 1377, il lui rend hommage pour Saint-Martin. Il paraît encore en 1379.

XXII. Jacques I de la Jugie; nommé par Urbain VI en 1380-1381; vivait encore en 1410.

XXIII. Pierre V prête hommage au roi en juillet 1428; paraît encore en 1429.

XXIV. Jean III Martin, nommé dans une sentence du 11 mai 1431, rendue en faveur de Rieunette.

XXV. Pierre VI, 1432-1438.

XXVI. Jean IV Garsias reçoit un hommage en 1453; prête hommage au roi en 1454.

XXVII. Jean V de Vendogne; 1475, abdiqua avant sa mort, arrivée en 1508.

XXVIII. Antoine Vacquier, dernier abbé régulier, 1488-1528; dénombre au roi en 1504.

XXIX. Pierre VII de Puimisson, aumônier de la reine, abbé commendataire

Note 131 (1528-1554); en 1551, il était vicaire général de Laurent Strozzi, évêque de Béziers.

XXX. N. de Porto Carrero, cardinal.

XXXI. Jacques II de la Jugie, de la famille de Rieux, dans le diocèse de Narbonne, prit possession au commencement de décembre 1585. Homme d'un grand savoir & libéral, il réédifia la maison abbatiale, ruinée par les guerres civiles, & fut enterré dans l'église en 1614.

XXXII. N. de Coustaussan.

XXXIII. N. de Fourquevaux.

XXXIV. N. de Montesquieu, 1634.

XXXV. Henri de Marcassus, moine, puis abbé de Villelongue, eut le suivant pour compétiteur (1650); eut avec Cécile de Noé, abbesse de Rieunette, un long procès qu'il perdit; céda à

XXXVI. Jean VI de Saint-Jean de Moussoulens, mis en possession par arrêt du conseil privé du 26 août 1653; était aussi abbé de Montolieu; paraît jusqu'en 1680.

XXXVII. Joseph-Vidal de Roux de Montbel, neveu de Raimond Roux de Revel, archidiacre de Carcassonne, prit possession vers 1683.

XXXVIII. Urbain de Noé, fils de Roger de l'Ile & de Marguerite du Puy, docteur en théologie, chanoine d'Auch; abbé le 17 octobre 1723; fut député par le clergé de la province d'Auch à l'Assemblée générale de 1725. Échangea l'abbaye contre le prieuré de Saint-Maurice de Senlis en mars 1733.

XXXIX. N. Novy, nommé par le roi le 12 mars 1733. [A. M.]

Note 132

NOTE CXXXII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Bonnefont.

(Diocèse de Comminges.)

Fille de Morimont, de l'ordre de Cîteaux, l'abbaye de Bonnefont, dans le diocèse de Comminges, eut pour fondateurs les seigneurs de Montpezat, qui, en 1136, donnèrent à l'abbé de Morimont, Gaucher, le lieu de Bonnefont, dont ils avaient la propriété patrimoniale. L'évêque de Comminges, Roger, eut, suivant l'acte de fondation, une grande part à ce premier établissement. Ce fut lui qui décida les moines à y rester malgré sa situation incommode; malgré les efforts de l'abbé de l'Échelle-Dieu, qui leur avait déjà donné un nouvel emplacement dans le comté d'Astarac, ils résolurent de ne point quitter Bonnefont, dont les bâtiments n'étaient encore que des chaumières grossières. Grâce aux efforts de l'évêque Roger, grâce aux libéralités des seigneurs voisins & des comtes de Comminges, l'abbaye ne tarda pas cependant à prendre une grande extension, & bientôt elle put donner naissance à de nouveaux monastères, Boulbonne, Nizors, Villelongue, Feuillans, sans compter plusieurs maisons religieuses en Espagne.

Abbés de Bonnefont.

I. Basin, premier abbé, envoyé par Gaucher, abbé de Morimont, pour présider à la fondation du monastère en 1136; reçut de nombreuses donations en 1137.

II. Pierre I paraît dans une donation, en août 1145; la même année, il fonda le monastère de Compagne, dans le diocèse de Carcassonne.

III. Bernard I, 1146; en 1147, Bernard de Soigs lui concède l'usage dans ses bois.

IV. Servat, d'abord prieur; abbé de 1147 à 1150; à cette dernière date, l'abbé de Montolieu, Bernard, lui céda ce qu'il possédait au lieu de Compagne.

V. Raimond I, 1151-56; en 1152, Eugène III lui accorde une bulle de protection; en 1153, Raimond, comte de Toulouse, lui octroie des lettres d'amortissement & exempte son monastère des droits de leude & de péage dans ses domaines.

VI. Auger I, 1157; paraît encore en 1159, testament de Gaillarde de Landorre, & en 1160 (v. st.).

VII. Pierre II, 1164, date d'une bulle d'Alexandre III en sa faveur; 1165, année où Pons de Castillon lui donne pour Villelongue le village de ce nom. En 1165, il a

avec les chevaliers du Temple une querelle, qui ne fut apaisée qu'en 1177; en 1170, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, lui avait délivré des lettres d'amortissement.

VIII. ARNAUD I, 1173-1177.

IX. GUILLAUME I RAIMOND, qui s'appelle quelquefois simplement *Raimond* ou *Guillaume*, 1178-82.

X. RAIMOND II DE SAINT-BÉAT transige, en 1183, avec le seigneur d'Orbessan; paraît encore en 1188 & 1194; en 1193, Amigues, abbé de Rieux, lui donna six vaches.

XI. EUDES, 1195-1196.

XII. RAIMOND III, 1198.

XIII. DOMINIQUE, 1199-1204.

XIV. GUILLAUME II, décembre 1205, d'après une charte d'Eudes d'Aure.

XV. VIDAL, 1207.

XVI. GUILLAUME III, 1209-1217.

XVII. RAIMOND IV, 1220-1227.

XVIII. GUILLAUME IV, 1227.

XIX. RAIMOND V SEGUIER, 1228-1237.

XX. ARNAUD II ROGER, 1238; devint plus tard évêque de Comminges.

XXI. RAIMOND VI ARNAUD d'OLSON, 1251; eut à lutter contre un compétiteur, nommé Guillaume, en 1252; Raimond l'avait emporté en 1255 & 1257, date d'une inféodation au comte de Comminges. Paraît encore en 1259.

XXII. GUILLAUME V LOUP D'OLSON, 1260-75.

XXIII. AUGER II DE LA TOUR, 1276-83; à cette dernière date, il approuva un paréage entre le roi & l'abbé de Nizors.

XXIV. BERNARD II, 1287.

XXV. RAIMOND VII ARNAUD D'OLSON, 1289.

XXVI. AUGER III DU FALGAR, 1289-96; a cette dernière date, il s'accorde avec l'évêque de Toulouse.

XXVII. ARNAUD III RAIMOND DE SAINT-PAUL, 1300-1307; en 1303, de concert avec le comte de Comminges, il institue un juge à Estelle.

XXVIII. GUILLAUME VI D'AURE, professeur en théologie; 1315-1327, date d'un hommage au comte de Comminges.

XXIX. ARNAUD IV *de Marcafaba*, 1330-1348; en 1338, il reçoit une reconnaissance des consuls d'Estelle.

XXX. BERTRAND I paye les droits à la chambre apostolique en 1360.

XXXI. ARNAUD V, 1361.

XXXII. BERNARD III, 1381-1386.

XXXIII. ARNAUD VI, 1399; en 1401, il devient abbé de Boulbonne.

XXXIV. RAIMOND VIII DE CANET, pourvu par Benoît XIII dans la huitième année de son pontificat (1402).

XXXV. JEAN I, 1407.

XXXVI. VEZIAS (*Vidianus*), 1424.

XXXVII. BERTRAND II, 1459.

XXXVIII. ARNAUD VII GUILLAUME DE MAULÉON, 1476-1499.

XXXIX. JEAN II DE MAULÉON, évêque de Comminges, 1503-1520.

XL. JACQUES DE ROSTAING, conseiller & aumônier du roi; 1567-1573.

XLI. JEAN III BRETON, 1595.

XLII. JEAN IV D'ESTRADES, évêque de Condom, fit place au suivant

XLIII. ALEXANDRE DE BORDES.

XLIV. N. DE SAINT-PATRE.

XLV. ANTOINE DE COUST, vicaire général de l'évêché de Condom; 1648; meurt le 8 mars 1673.

XLVI. CHARLES-HENRI DE CASSAGNET DE FIMARCON, de la famille de Narbonne; 1673; mort le 8 octobre 1700.

XLVII. JEAN V JACQUES DE CANDAU, vicaire général de l'évêque d'Oloron, mort le 15 mars 1706 ou 1707.

XLVIII. BERNARD IV DE POUDENX, évêque de Marseille; mort en janvier 1709.

XLIX. ALPHONSE DE LANSAC, vicaire général de Bayonne, nommé le 5 avril 1709. [A. M.]

NOTE 133

NOTE CXXXIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye d'Eaunes.

(Diocèse de Toulouse.)

L'ABBAYE d'Eaunes, dédiée à la Vierge, était située à quatre lieues de Toulouse, dans un vallon agréable, auprès de Muret. Elle subsistait déjà en 1150, &

on prétend que les seigneurs de Montaut furent ses premiers bienfaiteurs. Les calvinistes la renversèrent de fond en comble au seizième siècle. Fille de l'abbaye de Berdones, elle suivait la règle de Morimont.

La Bibliothèque nationale de Paris possède un petit cartulaire de l'abbaye d'Eaunes (lat. 11012), qui renferme seize chartes, comprises entre les années 1150 & 1167, & relatives aux acquisitions faites par l'abbaye du temps des abbés Vidal, Sanche & Arnaud-Géraud.

Voici la liste des abbés.

Abbés d'Eaunes.

I. VIDAL I RAIMOND paraît comme abbé dans le cartulaire depuis le mois d'avril 1150 jusqu'au mois d'avril 1153.

II. SANCHE I. Il reçut en 1158 & 1163 des dons considérables pour son monastère. Auriol-Guillem *de Ainis* & Durand *de Molnario* comptèrent alors au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye. Il figure dans le cartulaire depuis le mois de mars 1161 jusqu'au mois d'août 1163.

III. ARNAUD I GÉRAUD, dont les auteurs du *Gallia Christiana* ont fait deux abbés, sous les noms de Géraud & d'Arnaud, était déjà abbé en 1164. Son nom figure dans le cartulaire jusqu'en 1167. Il occupait encore le siége abbatial d'Eaunes en 1184; il est mentionné dans une donation faite cette année par Assalit de Saint-Amans.

IV. AUGER est nommé dans une charte de l'an 1191, relative à une donation faite par Bombel de Saint-Amans. Il était encore abbé d'Eaunes en 1196.

V. HUGUES I est nommé dans des chartes des années 1197 & 1200.

VI. RAIMOND I fut son successeur. On trouve son nom dans des actes des années 1205 & 1209.

VII. SANCHE II. Il est fait mention de lui dans une donation de Pierre de Préville, en 1209.

VIII. VIDAL II, en 1223 & 1229.

IX. PIERRE I, en 1234.

X. HUGUES II est nommé dans une charte de l'abbaye de Bonnefont de l'an 1239. Il mourut avant la fin de cette année.

XI. GUARIN, en 1239.

XII. BERNARD I, 1255-1257.

XIII. JEAN I, 1260.

XIV. JACQUES I, 1260-1263.

XV. PONS DU PUI, en 1265. Dans des notes manuscrites du P. Hyacinthe Sermet, on trouve qu'en 1275, Pons du Pui fut arbitre dans le différend qui existait entre les abbés de Calers & de Boulbonne. L'abbé Guarin avait déjà, en 1239, rempli le même office. Pons était encore abbé en 1284.

XVI. BERTRAND DE MARASC était sur le siége abbatial d'Eaunes en 1285.

XVII. AZÉMAR DE PINS est nommé dans des chartes des années 1290, 1293, 1296.

XVIII. BERNARD II DE MAGRA, 1300, assista, en 1307, à la translation des reliques de saint Antoine au monastère de Lézat.

XIX. ARNAUD II *de Mariis*, 1324.

XX. PIERRE II DE FOIX, 1325.

XXI. ARNAUD III DE MARC OU DE MARASC, déjà indiqué dans quelques documents, en 1330, était encore abbé d'Eaunes en 1343.

XXII. ARNAUD IV DE CABANAC, de 1353 à 1358.

XXIII. GUILLAUME I ARNAUD, en 1360.

XXIV. JACQUES II DE VESCA, en 1374.

XXV. ÉTIENNE I DE BARTÈS, 1375.

XXVI. ÉTIENNE II GARIN, 1388.

XXVII. GUILLAUME II DURAND est indiqué comme abbé d'Eaunes, dans des documents des années 1406, 1407, 1414.

XXVIII. JEAN II, en 1448, 1457, 1462.

XXIX. JEAN III DE TAILHAPÈDE paraît, en 1466, 1469 & 1478. Il mourut en 1479, étant aussi abbé de l'Oraison-Dieu.

XXX. JEAN IV DE CAZALS fut aussi abbé de l'Oraison-Dieu. Il succéda, en 1479, au précédent, & possédait encore le siége d'Eaunes en 1490.

XXXI. JACQUES III DE DEVESE, fut son successeur. Il vivait encore en 1500 & même en 1525.

XXXII. FRANÇOIS I D'AUTHIN est nommé dans plusieurs documents des années 1535, 1536, 1540; vivait encore en 1562.

XXXIII. MATHURIN DE SABONIÈRE, abbé de 1560 à 1569[1].

[1] Une Bible (Bibliothèque nationale, manuscrit

XXXIV. FRANÇOIS II DE JOYEUSE, cardinal, en 1591 & 1606.

XXXV. HENRI I DE LORRAINE, en 1620.

XXXVI. HENRI II AUTÉMART, protonotaire apostolique en 1621.

XXXVII. FRANÇOIS III DE BARTHÉLEMY DE GRAMMONT, 1658. Il fit rebâtir en grande partie l'église d'Eaunes, ainsi que l'atteste cette inscription :

« HAS AEDES DEO REDDIDIT BARTHOLOMEUS, QUAS ADEMERAT PENE VETUSTAS, QUIBUS NON TAM POSSESSOR QUAM RESTAURATOR ACCESSIT, PROFUTURUS POTIUS QUAM FRUITURUS, UT ABBAS HOC EGIT RELIGIOSE, UT SENATOR JUSTE, UT PATRITIUS SPLENDIDE. VIDE IN VINDICATO SUIS E RUINIS COENOBIO QUALIS FUERIT IN PUBLICO QUOD EXERCEBAT CLERI MINISTERIO. PIETATEM IN CORDE QUAM FOVERAT ARCANAM, EAM IN AEDE FECIT PUBLICAM NONIS OCTOBRIS, AN. REP. SAL. M. DC. LXI. »

Il fut enseveli dans son église abbatiale, & on plaça sur son tombeau cette épitaphe : *Ici gist François de Barthelemi de Grammont, seigneur de Beauvoir, conseiller au parlement de Tholose, abbé & restaurateur de cette église & des bâtimens du monastère. Il mourut l'an 1668, le 22 octobre, âgé de 71 ans.*

XXXVIII. FRANÇOIS IV DE BARTHÉLEMY DE GRAMMONT, évêque de Saint-Papoul, neveu du précédent. Il posséda les abbayes d'Eaunes & de Calers.

XXXIX. N. DE FOUCAUD, 1717. [E. M.]

NOTE 134

NOTE CXXXIV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Feuillans.

(Diocèse de Rieux.)

L'ABBAYE de Feuillans, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée vers 1144, dans la partie du diocèse de Toulouse qui forma plus tard celui de Rieux, sous le nom de Notre-Dame de la Clarté-Dieu, dans la forêt de *Feuillans*, par les religieux de la Creste, au diocèse de Langres. Mais, à cause de son trop grand éloignement, elle fut soumise, dans la suite, à l'abbaye de Bonnefont, affiliée à Morimont. Elle devint, au seizième siècle, chef d'une congrégation réformée de l'ordre de Cîteaux, qui prit son nom.

Voici la suite de ses abbés.

Abbés de Feuillans.

I. RAINULFE I ou ARNULFE est indiqué dans une charte de l'an 1145.

II. BERNARD I, en 1156.

III. GUILLAUME I. Il est nommé dans des titres des années 1163 & 1164 ; soumit son monastère à l'ordre de Cîteaux. Il transigea, l'an 1167, avec Pierre, abbé de Bonnefont.

IV. RAIMOND I est nommé dans une donation faite en 1174, par Bernard Gros de Ravidan.

V. THIBAUD I est nommé dans une charte de l'abbaye de Bonnefont, de l'an 1179, & dans une autre de 1182. Il obtint de Grégoire VIII, en 1187, la protection du Saint-Siége & la confirmation des possessions de l'abbaye; il vivait encore au mois de mai 1202.

VI. AIMON I, 1203.

VII. AUGER I, 1205.

VIII. AIMON II est indiqué dans des actes des années 1206 & 1208.

IX. RAINULFE II, abbé en 1209 au mois de janvier, ou 1210 (n. st.).

X. THIBAUD II, en 1211 au mois de juin.

XI. MARTIN ou MARTIAL DE SAINT-FÉLIX, 1211.

XII. AIMON III, 1213. Le 6 septembre de l'année suivante, il reçut une donation de Guillem de Seysses.

XIII. GUILLAUME II, 1214.

XIV. RAIMOND II, en 1216 & 1217.

XV. ARNAUD I, de 1217 à 1221.

XVI. PIERRE I, 1221.

XVII. ARNAUD II, 1222; il obtint à cette date, du comte de Toulouse, une charte en faveur des possessions de son abbaye.

latin n. 22), écrite un peu avant 1284 & dont M. L. Delisle a donné la description [1], paraît avoir appartenu à Mathurin de Sabonière. On lit, en effet, sur un feuillet de garde : « *Qui me invenict ad dominum Mathurinum de Sabvonieres oportet me revertere.* »

[1]. *Note sur le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements.* Janvier 1873, in-8°, p. 10.

XVIII. ALBERT, en 1225, au mois d'avril.

XIX. AUGER ou OGER II, octobre 1225, & 1226.

XX. ALPHONSE posséda l'abbaye de Feuillans, de 1231 à juin 1239.

XXI. ARNAUD III DE BRANTALÉON, 1240.

XXII. MATHIEU ou MARTIN DE SAINT-FÉLIX occupait le siége abbatial en 1242, & encore en 1246 au mois de juin.

XXIII. ARNAUD IV GARCIAS en 1249.

XXIV. THIBAUD III, 1250.

XXV. GUILLAUME III D'AURE, en 1252.

XXVI. AUGER ou OGER III, 1255, au mois de juin. Il vivait encore en 1266.

XXVII. ARNAUD V GARCIAS, de 1269 à 1271.

XXVIII. ARNAUD VI GARCIAS était abbé en 1272. L'année suivante, il transigea avec le seigneur de Ravidan.

XXIX. AUGER ou OGER IV, 1275.

XXX. JEAN I DE BOLOGNE, déjà abbé en 1275, l'était encore en 1279.

XXXI. BONHOMME, 1281.

XXXII. EUDES DE CAZAUX, de 1285 à 1324.

XXXIII. ARNAUD VII GUILLAUME DE VILLAMOLLE, 1328-1332.

XXXIV. GUILLAUME III ARNAUD DE FALGAR, abbé en 1339, mourut en 1348.

XXXV. RAIMOND III ATON *de Sés*, était abbé de Feuillans, au mois de juillet 1348.

XXXVI. G. est nommé dans la charte de fondation du monastère de l'Abondance-Dieu (*Abundantia-Dei*), de 1353.

XXXVII. JEAN II DE FALGAR, en 1355 & jusqu'en 1359.

XXXVIII. BERNARD II DE CALMON, 1368.

XXXIX. JEAN III DE TORNECI, 1400.

XL. JEAN IV DE PEQUAYMOND ou DE PEGARESSE, 1420-1421.

XLI. JEAN V DE POYANE, en 1428.

XLII. JEAN VI DE PEQUAYMOND, de 1433 à 1437.

XLIII. SANCHE DE LAGOUSSAN, abbé en 1450, résigna son bénéfice en 1455.

XLIV. JACQUES CLERC, dit *le Bourguignon*, se démit le 25 mars 1462, après avoir possédé l'abbaye pendant sept ans & six mois.

XLV. ARNAUD VII *de Calvaria*, de 1462 à 1493.

XLVI. JEAN VII *de Morario,* docteur en droit canon, fut abbé de Feuillans, de 1493 à 1498.

XLVII. GUILLAUME IV DE BONNEVAL, en 1499 & en octobre 1500.

XLVIII. PIERRE II DE TRILHE, 1505, 1506, 1507.

XLIX. PIERRE III DE CAUPÈNE était abbé en 1516; il mourut le 6 septembre 1522.

L. JEAN VIII BERNARD D'ABBADIE ou DE LABADIE (*de Abbatia*), ancien prieur claustral, fut élu le 19 novembre 1522; était encore abbé en 1537.

LI. BERNARD III D'ORNEZAN, évêque de Lombez, abbé de Nizors, prit possession en 1539.

LII. CHARLES I DE CRUSSOL, fils de Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, & de Jeanne Galiot de Ginouillac, fut nommé en 1550; il n'obtint point ses bulles & résigna en faveur du suivant, par permission du roi, le 17 février 1562.

LIII. JEAN IX DE LA BARRIÈRE, des environs de Saint-Ceré, dans le diocèse de Cahors, issu d'une famille noble, eut, par cession de Charles de Crussol, l'abbaye de Feuillans en 1562. Il obtint ses bulles le 25 avril 1564, & prit possession le 15 juillet 1565. « Il était élève du célèbre d'Ossat, depuis cardinal, dit un auteur moderne[1], & il garda cette abbaye, en commende, jusqu'à l'année 1573 où, touché de la grâce, il résolut de quitter le monde & de régulariser son monastère; on le vit, quelque temps après, faire sa profession solennelle dans l'abbaye d'Eaunes, au diocèse de Toulouse. Il se rendit ensuite à Feuillans & trouva cette maison dans un état de relâchement difficile à décrire. La proposition qu'il fit de sa réforme fut rejetée avec hauteur par des religieux qui passaient leur vie dans l'oisiveté & la mollesse. Découragé, le pieux abbé forma le projet de se retirer dans une profonde solitude; mais d'Ossat, à qui il avait communiqué ce dessein, ranima son courage & donna de grands élo-

[1] M. l'abbé A. Salvan, *Histoire de saint Saturnin*, p. 311 & suiv.

ges à sa vertu. Jean de la Barrière céda aux conseils de son ancien maître, & la réforme fut établie à Feuillans. Tous les anciens religieux abandonnèrent l'abbaye, & l'abbé se trouva seul au milieu de cette maison. En 1577, il réunit des novices, & en peu d'années, il se trouva à la tête de cent cinquante religieux. Tout ce qu'on raconte de la vie des anciens pères du désert se trouva retracé à Feuillans. Dix-huit onces de pain par jour, des légumes, des fruits & de l'eau pure, étaient la seule nourriture des religieux; ils prenaient leur repas à terre, marchaient nu-pieds, & couchaient sur la dure..... Ce monastère devint bientôt une maison accusatrice pour l'ordre de Citeaux: l'orage éclata de toutes parts; mais la vertu du saint abbé triompha de tous les obstacles, & le pape Grégoire XIII le soutint de son autorité. Le roi de France, Henri III, lui demanda soixante religieux pour peupler un nouveau monastère à Paris, & Jean de la Barrière partit pour la capitale à la tête de sa colonie. On fit ce voyage à pied & en chantant des psaumes..... Après la fondation du monastère de Paris, l'abbé de Feuillans partit pour Rome, où il tint un chapitre général de son ordre, dans lequel ses nouvelles constitutions furent approuvées. Il mourut dans le monastère de Saint-Bernard de Rome, le 25 avril 1600..... Ses funérailles furent si belles que l'on disait depuis en proverbe : — On ne vous fera pas d'aussi belles funérailles qu'à l'abbé de Feuillans. Sa tête & son cœur furent transportés dans son monastère. En 1793, la caisse qui les renfermait ayant été transférée à Toulouse, & mise dans l'Hôtel-de-Ville, un ancien serviteur de la maison de Feuillans fut averti de l'existence de ce dépôt; après bien des sollicitations, il eut le bonheur d'obtenir ces restes précieux, & il les garda avec soin. Plus tard, l'ancien prieur de l'abbaye de Feuillans, D. Claude Papillon, les fit placer dans l'église de Saint-Sernin, près de la chapelle de N.-D. de Bonnes-Nouvelles, où ils sont encore. »

LIV. Jean X de Vallades fut pourvu de l'abbaye, après la mort du précédent, en 1600, & se démit en 1609.

LV. Marc-Antoine Monier, 1610.

LVI. Jean XI de Sainte-Malachie, 1611.

LVII. Jean XII de Saint-Guillem, 1614-1617.

LVIII. Charles Lausan de Sainte-Marie, de 1620 à 1622.

LIX. Mathieu I de Saint-Gérard, 1625.

LX. Charles Vialard de Saint-Paul, en 1628. Ce fut le premier des abbés de Feuillans qui fut revêtu de la dignité de supérieur général de l'ordre des Feuillans.

LXI. Charles Lausan de Sainte-Marie, 1634.

LXII. Charles Vialard de Saint-Paul, 1637.

LXIII. Mathieu II Maillos de Saint-Gérard, 1643.

LXIV. Arnaud VIII Trapier de Saint-Benoit, 1649.

LXV. Mathieu III Maillos de Saint-Gérard, 1654.

LXVI. Arnaud IX Boc de Saint-Bernard, 1660.

LXVII. Cosme-Roger de Saint-Michel, 1666 & 1669.

LXVIII. Pierre-Roger de Saint-François, 1672.

LXIX. Jean XIII David Toutsens, de 1678 à 1680.

LXX. Jean XIV Baptiste Pradillon de Sainte-Anne, obtint l'abbaye en 1681, il mourut en 1689.

LXXI. Antoine Fremicour de Saint-Benoit, 1687.

LXXII. Jean XV Briard de Saint-François de Sales monta sur le siége abbatial en 1689; il mourut en 1699.

LXXIII. Jean XVI Baptiste Pradillon de Sainte-Anne, 1699. Il fit faire beaucoup de constructions dans le monastère, & mourut à Paris dans la maison de la rue Saint-Honoré, le 17 septembre 1701, âgé de soixante & un ans.

LXXIV. Nicolas de Sainte-Scolastique, au mois d'août 1702.

LXXV. Jean XVII Granier de Saint-Ignace, 1705.

LXXVI. Louis de Saint-Come Palarin, 1711.

LXXVII. N. Dorat, 1767. [E. M.]

NOTE CXXXV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Chambons.

(Diocèse de Viviers.)

L'ABBAYE de Chambons, à trois lieues de Langogne, dans le Vivarais, fut fondée par Guillaume de Born, chevalier, en 1152; largement dotée & peuplée de moines cisterciens tirés des abbayes de Sénenques, au diocèse de Cavaillon, & de Mazan, au diocèse de Viviers, elle jouit toujours d'une assez grande prospérité, & au dix-huitième siècle, ses revenus s'élevaient encore à plus de vingt mille livres.

Abbés de Chambons[1].

I. PIERRE I GEOFFROI, premier abbé & fondateur du monastère, en 1152, avait d'abord été religieux de l'abbaye de Loc-Dieu, au diocèse de Rodez.

II. BERNARD I DURAND, d'abord prieur, succéda à Pierre I dans le gouvernement de l'abbaye de Chambons. Guillaume de Randon & ses frères lui donnèrent tout ce qu'ils possédaient au lieu de Chabrollières: cette donation lui fut confirmée en 1155. Armand de Polignac lui donna aussi en fief deux métairies, libéralité que son neveu, Pons de Montlaur, confirma en 1183. L'abbé Bernard siégeait encore en 1159.

III. GUILLAUME I, abbé en 1163. Cette année il obtint de Pierre IV, évêque du Puy, la terre du Rouzet.

IV. PIERRE II DU MÉREUIL, succéda à Guillaume en 1173. Le seigneur Pons de Doschis, *de Duobus Canibus*, lui donna, en 1180, le village de Nausac & plusieurs autres biens, à condition que les religieux lui accorderaient la sépulture dans leur monastère & des prières pour le repos de son âme. On voyait le tombeau de ce Pons, avec ses armes portant deux chiens pour emblèmes, dans le cloître, à l'entrée de la salle du chapitre. En 1181, Aldebert, évêque de Mende, ajouta à cette donation l'église même de Nausac & ses dépendances.

V. PIERRE III ADÉMAR, abbé en 1182. Il fit beaucoup d'acquisitions pour son abbaye dont il avait été cellérier. Sous son gouvernement, Pierre Chabaud, prêtre, & un autre Pierre, son neveu, se donnèrent, en 1182, à Notre-Dame de Chambons avec tout ce qu'ils possédaient. En 1185, Artaud de Malet se fit aussi religieux de ce monastère & lui apporta des biens considérables. En 1198, Richard, chapelain de Saint-Étienne, lui donna la moitié des dîmes *del Cros*, & l'année d'après, Pierre *de Vengeria* lui céda l'autre moitié des mêmes dîmes.

VI. PIERRE IV DE LA CHAPELLE, abbé en 1202.

VII. PIERRE V AIMAR transigea, en 1212, avec Guarin de Born & Vierne, veuve de Guillaume de Born.

VIII. ARNAUD, abbé en 1219 & en 1228.

IX. GUILLAUME II, abbé en 1230. Étienne, archiprêtre de Saint-Bonet, avec plusieurs de ses clercs & paroissiens lui donna, du consentement de Raimond-Amauri, évêque de Nimes, les dîmes du domaine de Chavalet & un pré situé près de Javiac.

X. ÈBLE, abbé en 1248. C'est, peut-être, le même personnage qu'Èble, fils de Guillaume Eblon, qui se donna, ainsi que tous ses biens, à Dieu & à Notre-Dame de Chambons, comme on le voit dans le cartulaire.

XI. PIERRE VI DE LA CHAPELLE reçut, en 1256, la moitié d'une métairie, située au lieu de Loubaresse, dont noble Hugues de Loubaresse lui fit donation pour son fils, qui était convers dans le monastère de Chambons. Pierre VI était encore abbé en 1266.

XII. MATHIEU DE LA TRAU, *de Trabe*, abbé en 1270, transige, au mois de novembre 1273, avec Guillaume de la Roue, évêque du Puy & en cette qualité seigneur du château de Cayres, *de Cadris*, sur les droits de suzeraineté & de justice attachés au fief de la Grange du Rouzet; elle apparte-

[1] Nous devons la liste des abbés de Chambons, qui suit, à l'obligeance de M. l'abbé Rouchier, chanoine honoraire de l'église de Viviers, auteur, déjà cité, de l'*Histoire du Vivarais*.

nait à l'abbaye de Chambons, mais était située sur les mouvances du château de Cayres.

XIII. Pons de la Trau, *de Trabe*, abbé en 1298. Il acquit de grands biens pour l'abbaye. En 1315, des difficultés s'élevèrent entre lui & Aymon de Montlaur, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Lavilate, au sujet des pâturages & usages forestiers que les barons de Montlaur avaient concédés à l'abbaye de Chambons dans les bois dépendants du mandement de leur château de Mayres; l'abbé Pons revendiquait exclusivement ces usages & facultés pour son abbaye; le commandeur y prétendait pour sa grange de *Chalm-Aymar;* il y eut un compromis, passé au mois d'août 1316, entre les deux parties, à la suite d'un arbitrage fait par deux officiers de la cour de justice du baron Gui de Montlaur. Pons siégeait encore en 1329, car le 19 juillet de cette année, il transigea avec noble Pierre Falcon, seigneur de Pradelles, pour certains biens situés sur la paroisse de Saint-Alban, que ce seigneur tenait en fief de l'abbaye.

XIV. Pierre VII Rostaing, abbé depuis l'an 1329 jusqu'en 1358. Il fit aussi plusieurs acquisitions pour l'abbaye.

XV. Pierre VIII de Sampzon de l'illustre & ancienne famille des seigneurs de Sampzon, abbé en 1359. Il reçut cette année l'hommage & le dénombrement des divers fiefs tenus de l'abbaye dans la paroisse de la Blachère.

XVI. Armand de Spalet, abbé en 1365 & 1367.

XVII. Étienne Garnier, en 1374 & 1389.

XVIII. Pierre IX Ayn fut, en 1395, nommé commissaire à l'abbaye de Mazan, par Jacques, abbé de Cîteaux.

XIX. Pierre X Richard, abbé en 1409 & 1435.

XX. Jean de la Roque, dernier abbé régulier. Il fit bâtir la salle du chapitre & plusieurs édifices tant dans l'enceinte du couvent que sur les domaines de l'abbaye. Il siégea depuis 1438 jusqu'en 1475.

XXI. Charles de Joyeuse, abbé commendataire en 1487.

XXII. Guillaume III de Joyeuse, abbé commendataire en 1501, évêque d'Alet. Il fonda la messe des Anges, qui devait être célébrée tous les trois ans, comme on le voit par son testament du 16 septembre 1551.

XXIII. François de Joyeuse, cardinal-archevêque de Toulouse, 1552.

XXIV. Henri I de Lorraine, abbé commendataire en 1616. Il avait à peine trois ans lorsqu'il fut pourvu de ce bénéfice devenu vacant par la mort du cardinal François de Joyeuse. En attendant qu'il fût en âge de recevoir la tonsure, l'administration de l'abbaye de Chambons fut confiée au R. P. de Bérulle. C'est pendant son administration que fut bâti le chœur de l'église abbatiale.

XXV. Louis de Chaumejean de Tourille, abbé d'Hautvillers. Il fut nommé abbé de Chambons en 1642 & prieur de Langogne en 1672. Il mourut le 9 janvier 1706.

XXVI. Henri II François-Xavier de Belzunce de Castelmoron, évêque de Marseille, abbé commendataire de Chambons depuis 1706 jusqu'en 1755. Il donna à l'église de Chambons un autel en marbre très-riche qui, après la ruine du monastère, fut transporté dans l'église de Saint-Étienne de Lugdarès, où il sert encore aujourd'hui de maître-autel.

XXVII. René-Joseph-Marie de Gouyon de Vanrouault, nommé abbé commendataire le 24 septembre 1755. Il fit procéder, le 16 novembre 1756, contradictoirement avec les commissaires nommés par les directeurs de l'hôpital de la Miséricorde de la ville de Marseille, comme héritier de monseigneur Henri-François-Xavier de Belzunce de Castelmoron, évêque de Marseille, son prédécesseur dans l'abbaye de Chambons, à la vérification & à l'inventaire des biens & droits du monastère. En 1763, il fut nommé évêque de Saint-Pol de Léon, mais il n'en conserva pas moins l'administration de l'abbaye jusqu'à sa mort, arrivée en 1776. Il ne fut pas remplacé, & le monastère resta en économat jusqu'en 1790.

NOTE CXXXVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Bonnecombe.

(Diocèse de Rodez.)

L'ABBAYE de Bonnecombe, située dans le diocèse de Rodez, fut fondée par Raimond, comte de Toulouse, & Hugues, évêque de Rodez, en 1162, comme l'atteste un fragment de martyrologe rapporté par Bonal, dans ses manuscrits sur l'histoire des comtes de Rouergue. Affiliée à Cîteaux, de la famille de Clairvaux, elle eut pour premiers religieux des moines de Candeil. Ses principaux bienfaiteurs furent les seigneurs des environs, Panat, Cervière, &c., & les comtes particuliers de Rodez, dont ses archives contenaient de nombreuses chartes. Elle tomba promptement en décadence, &, dès le milieu du quinzième siècle, elle fut abandonnée aux abbés commendataires.

Abbés de Bonnecombe[1].

I. MATFRED célébra, en 1166, la première messe du Saint-Esprit dans l'abbaye, de concert avec Gauzbert, abbé de Candeil; en 1168, il reçut de Bermond, seigneur d'Uzès, un revenu de vingt quartauts d'huile sur les oliviers de Posquières. En 1170, Hugues de Panat lui donne plusieurs mas dans le Rouergue.

II. GUILLAUME I, abbé de 1171 à 1175; en 1171, donation de Hugues de Panat; l'année suivante, donation de Raimond de Cervière.

III. HUGUES I, 1175-1179; en 1178, Hugues, comte de Rouergue, & sa femme Agnès, lui donnent les villages de Maselx, Bordels & Magren. Le 24 mars 1179, Alexandre III lui accorde une pancarte confirmative de tous les biens & priviléges de l'abbaye; la même année, nouvelle donation du comte de Rouergue.

IV. PONS I, 1181-1182; en 1181, donation de la paroisse d'Iz, par Hugues, comte de Rodez.

V. RAINULFE, 1182-1184; en 1182, le comte de Rouergue lui donne le village de Beaulieu.

VI. BERTRAND I, 1184-1198; en 1187, il obtient du comte de Rouergue une exemption des droits de leude & de péage; en 1194, l'évêque de Rodez, Hugues, ménage entre lui & les templiers de son diocèse une transaction au sujet des offrandes de plusieurs paroisses.

VII. ARBERT, 1199-1200; en 1199, l'évêque & le comte de Rodez l'exemptèrent de tout subside pour la pezade.

VIII. BERTRAND II, 1200-1203.

IX. GÉRAUD, 1205-1215; en 1206, donation de Oalric de Belcastel; en 1210, le comte de Rouergue, Henri, lui donne le village de Cairaguet.

X. AMBLARD, août 1217-1221; en 1217, l'évêque & le comte de Rodez ménagèrent un accord entre lui & Bernard d'Arpajon au sujet du village de Magren.

XI. BERNARD, 1222-1225; en 1222, le comte de Toulouse, Raimond, lui donna droit de pacage dans ses domaines, & lui accorda des lettres d'amortissement.

XII. HUGUES II, mars 1226.

XIII. GUILLAUME II, 1230-1236; en 1230, le comte de Toulouse lui accorde l'usage dans ses forêts.

XIV. P. OZEMBEL, 1240 au 15 avril 1253; en 1242, le comte de Toulouse lui accorde des lettres d'amortissement; en 1244, Innocent IV lui envoie une bulle de protection.

XV. ASTRUC ou AUSTORGUE, du 30 septembre 1263 au 14 avril 1292; en 1277, Bérenger de Caumont lui vendit pour vingt-sept mille sous de Cahors la ville d'Auriac & ses appartenances; en 1280, il entra en pariage avec le roi pour différents lieux.

XVI. HÉLIE paraît le 28 décembre 1295.

XVII. VIVIEN, 2 juillet 1296-11 juin 1304; à cette dernière date, il transige avec le sénéchal royal de Rouergue, Arnaud de Landorre. En même temps, Philippe le Bel accordait à Bonnecombe une lettre d'amortissement.

[1] La liste des abbés de Bonnecombe donnée par le *Gallia Christiana* étant établie sur les chartes copiées dans la collection Doat, nous n'avons pu la modifier que dans certains détails.

XVIII. Pons II, 13 avril 1311-14 novembre 1335; le 9 juin 1311, Cécile, comtesse de Rodez, échange avec lui la seigneurie de Scor.

XIX. Raimond I, 1355-3 mars 1384. En 1370, Louis, duc d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc, lui remit la somme qu'il restait devoir au roi sur des droits d'amortissement, en considération de la belle conduite tenue par les moines de Bonnecombe pendant les guerres contre les Anglais.

XX. Pierre I, 1403-19 mai 1419. Il prit le parti de l'antipape Pierre de Luna & fut excommunié par Martin V, en 1420; plus tard, il lui demanda pardon & se soumit avec les marques de la plus grande humilité (mars 1420, v. st.).

XXI. Hugues III, septembre 1427.

Après cet abbé, il y eut une contestation pour la possession du siége entre Pierre de la Combe & un nommé Austorgue; Pierre fut excommunié par son adversaire, mais le concile de Bâle leva cette excommunication (1439).

XXII. Pierre II de la Combe, 14 février 1439 (v. st.).

XXIII. Jean I Garrigues rend hommage aux commissaires du comte d'Armagnac le 18 avril 1464 (v. st.).

XXIV. Jean II Jouffroi, évêque d'Albi & cardinal. Mort en 1473.

XXV. Guillaume III, évêque d'Ostie, nommé abbé commendataire par Sixte IV, par bulle du 31 juillet 1475.

XXVI. Jean III d'Amboise, évêque de Langres, abbé de Saint-Jean d'Angély, mort en 1498.

XXVII. Clément de Rouère, évêque de Mende, abbé vers 1501.

XXVIII. Paul de Caret, évêque de Cahors, abbé en 1524; le 25 juillet 1534, Henri II, roi de Navarre, reconnut avoir accepté son serment de fidélité.

XXIX. Alexandre de Caret, 1566-1571; il était aussi abbé de Conques.

XXX. Charles-Jacques Gélas de Leberon, évêque de Valence; mort le 5 juin 1654.

XXXI. Rainaud II, cardinal d'Est, abbé de Cluny, de Moissac, de Vauluisant, de Saint-Wast, &c., mort en 1672.

XXXII. Antoine de Guiscard de la Bourlie, 1672; en 1706, il se réfugia en Angleterre & devint protestant.

XXXIII. François-Louis de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, nommé abbé le 22 avril 1706; résigna au mois d'août de la même année.

XXXIV. Joseph de la Trémouille, cardinal de Noirmoutier, abbé le 14 août 1706; en 1707, il devint abbé de Grandselve.

XXXV. N. de Lezay-Lusignan, neveu de l'évêque de Rodez, grand archidiacre, doyen & vicaire général de Rodez; était abbé en 1715. [A. M.]

NOTE CXXXVII

Note 137

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Nizors.

(Diocèse de Comminges.)

L'abbaye de Nizors fut connue au moyen âge sous plusieurs noms différents; on l'appela *Benedictio-Dei, Nizortium,* &c. Fondée à la fin du douzième siècle par des moines de Bonnefont, elle n'eut qu'une existence assez obscure; elle compta pourtant parmi ses bienfaiteurs les principaux seigneurs du pays, les comtes & comtesses de Comminges & les évêques de Saint-Bertrand. Nous donnons la liste des abbés d'après le *Gallia Christiana,* les archives ayant depuis longtemps disparu.

Abbés de Nizors.

I. Bernard I, 1184, donation de Bertrand de Laïla; paraît encore de 1190 à 1198.

II. Vidal, 1199-1200; donation de Guillem de Montredon; était encore abbé en 1203.

III. Arnaud I Garsias, 1207-1213.

IV. Étienne, 1221-juin 1235; en 1230, Comtor, comtesse de Comminges, lui donne le casal de Saint-Estève.

V. Pierre I, 1235-1242.

VI. Pélerin, 1243-1246.

VII. JACQUES, auquel, en 1252, Bertrand de l'Ile se donne lui & ses fils, avec plusieurs biens.

VIII. G. ARNAUD; 1254-1256; reçut en 1255 Gaillard de Benque pour frère.

IX. GUILLAUME I DE BENQUE reçut quelques terres de Bernard, comte de Comminges, en 1259.

X. GUILLAUME II DE MONTECH, 1263.

XI. BERNARD II DE LA COUR, 1267.

XII. BERNARD III DE BENQUE transige, en 1270, avec Bertrand, évêque de Comminges. Reçoit, en 1266, d'Arnaud de Malvezin, devenu frère de l'abbaye, le château de Blancat. Était encore abbé en 1278.

XIII. TALHAFER transige avec Centulle, damoiseau, en 1279. En 1283, il cède, avec l'assentiment de l'abbé de Bonnefont, son supérieur spirituel, la moitié de la ville de *Menhano* à Philippe le Hardi; vivait encore en 1297.

XIV. ARNAUD II DE FELGAR, 1303-1324; en 1323, Lescot, évêque de Comminges, en récompense des services rendus à lui-même & aux siens par l'abbaye, lui accorda le patronage de plusieurs églises.

XV. PIERRE II SICARD, docteur & professeur en théologie, 1330; en 1332, il reçoit une donation, & acquiert une terre en 1339.

XVI. RAIMOND DE CASTANET, 1340-1344.

XVII. BERNARD IV DU PUY, 1350.

XVIIII. BERNARD V[1], élu en 1384; en 1397, il paie les sommes dues par l'abbaye à la chambre apostolique; paraît encore de 1402 à 1413.

XIX. BERTRAND I, 1432.

XX. BERTRAND II DE JANNAC, 1468.

XXI. MENAUD D'AURE, évêque de Tarbes, 1491-1493.

XXII. BERNARD VI D'ORNEZAN, évêque de Lombez, de 1525 à 1552, année où, malgré les plaintes des moines, il vendit son titre.

XXIII. JEAN I DE SAINT-LARY DE BELLEGARDE, abbé commendataire en 1554. Il quitta les ordres plus tard & se maria.

[1] Les Bénédictins en font deux abbés, en intercalant un troisième personnage, dont ils ne connaissent que les initiales.

XXIV. JEAN II BRETON, 1602-1608.

XXV. OCTAVE DE BELLEGARDE, évêque de Conserans, puis archevêque de Sens; abbé en 1609.

XXVI. BÉNIGNE BLONDEAU, conseiller & aumônier du roi; 1623-1628.

XXVII. CLAUDE BLONDEAU, 1636-1643.

XXVIII. AMAT DU NOZET, auditeur de rote, conseiller du roi; 1644-1654.

XXIX. FRANÇOIS I DE BOUTI échangea l'abbaye, en 1660, contre la cure de Saint-Jacques du Haut-Pas, à Paris.

XXX. FRANÇOIS II DU COURET DE LA BERTHE échangea avec le précédent, en 1660.

XXXI. JOSEPH DEGUÉ DE MONCAUP, 1672; mort en avril 1695.

XXXII. ALEXIS PRATI DE FONTAINE, nommé abbé le 8 septembre 1695; n'obtint pas ses bulles; mort en août 1710.

XXXIII. JEAN II HOLLE, chanoine & chef d'œuvre de Saint-Gaudens, nommé par le roi le 1[er] novembre 1710. [A. M.]

NOTE CXXXVIII

Note 138

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Fabas.

(Diocèse de Comminges.)

L'ABBAYE de femmes de *Lumen-Dei* ou Fabas, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée dès avant 1150; protégée par les évêques de Comminges & par les premiers abbés de Belleperche, elle donna naissance à son tour à plusieurs monastères de femmes dans les pays environnants, tels que Oraison-Dieu, dans le diocèse de Toulouse.

Abbesses de Fabas.

I. GUILLEMETTE, vers 1150, reçut une donation de Guillem-Garsias, en présence de l'abbé de Belleperche, de l'évêque de Comminges, etc.

II. PERRONELLE I obtint, en décembre 1189, de l'évêque & du chapitre cathédral, l'exemption des dîmes pour les possessions de son abbaye, moyennant une légère re-

devance annuelle; paraît encore en 1195; en 1203, donation d'Amanieu de Benque; en 1204, cession de l'église de Saint-Pierre d'Ars, par l'évêque de Comminges & donation du comte du pays, Bernard; il est encore nommé en 1210.

III. Angélique, 1215-1217. On peut l'identifier avec une abbesse A., qui paraît dans des chartes de 1226, 1241 & 1244.

IV. Molinière transige, en 1245, avec Arnaud-Roger, évêque de Comminges, pour quelques dîmes. En 1249, Raimond, évêque de Toulouse, renonce en sa faveur à ses droits de patronage sur plusieurs églises, moyennant un cens annuel de deux livres de cire & de deux livres de poivre; cette donation fut plus tard ratifiée par le pape Clément IV.

V. Perronelle II, 1250.

VI. Marie I acquiert quelques terres en 1256.

VII. Odile, 1269.

VIII. Comtesse I de Benque, 1270. En 1271, Bernard, comte de Comminges, confirme en sa faveur les donations de ses prédécesseurs; en 1285, elle transige avec Bertrand de Miramont, évêque de Comminges. Elle mourut en 1299 & fut enterrée dans le monastère.

IX. Roue de Comminges, 1301-1305, mourut en 1309, & fut enterrée dans le cloître.

X. Comtesse II d'Aspel, 1324-1326.

XI. Laure de Noyer, 1342-1345.

XII. Condors des Monts, 1353, année où elle envoie des religieuses pour fonder l'abbaye de Salenques ou de l'Abondance-Dieu.

XIII. Frosie de Blanquefort, 1368.

XIV. Raimonde, 1399; en 1424, Mathieu, comte de Comminges, lui donna la moitié du moulin d'Anon.

XV. Jeanne I de Billi résigne en faveur de la suivante, le 10 avril 1470.

XVI. Blaise de Montclar, 1470; elle résigne elle-même, en 1496, en faveur de

XVII. Rose de Montclar, 1496.

XVIII. Marie II de Benque, 1515-1516.

XIX. Anne I de Benque, 1522-1529; résigne en 1539.

XX. Jeanne II de Mauléon, nommée par le roi le 9 mars 1540, confirmée par le pape le 14 août suivant.

XXI. Catherine I de Lomagne de Terride eut à lutter contre Anne de Mauléon, qui lui céda ses droits en septembre 1558; elle vivait encore en 1567.

XXII. Marguerite I de Biran, bénie par Dominique, évêque d'Albi, le 22 février 1573.

XXIII. Jeanne III de Polastron, vécut peu, mourut en 1574.

XXIV. Jeanne IV de Benque, nommée par le roi le 4 octobre 1574, l'emporta sur Françoise de Foix, élue par la congrégation, grâce à une sentence de 1577. Elle vivait encore en 1597.

XXV. Anne II de Noé, 1613, 1621, & 1629, année de sa mort.

XXVI. Catherine III de Castelverdun de Rissac fut bénie & gouverna l'abbaye trois ans durant, mais dut céder à la suivante.

XXVII. Claire de Noé obtint ses bulles dès 1629, posséda paisiblement l'abbaye à partir de 1633; en 1652, elle nomma sa coadjutrice Marguerite de Berthier, & mourut en juillet 1657.

XXVIII. Marguerite II de Bertier, fille de Jean de Bertier, premier président au parlement de Toulouse, d'abord religieuse ursuline à Toulouse, fut abbesse depuis juillet 1657 jusqu'au 15 août 1704, date de sa mort.

XXIX. Marie III de Gabrevolle de Villepassant, nommée par bulle du 7 février 1705, bénie par l'évêque de Rieux en juillet 1708. [A. M.]

NOTE CXXXIX

Note 139

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de l'Abondance-Dieu ou de Salenques.

(Diocèse de Rieux.)

Fondée au lieu de Salenques, dans le diocèse de Rieux, par Gaston, comte de Foix, cette abbaye fut transportée, au

seizième siècle, lors des ravages des calvinistes, à Montesquieu & plus tard à Toulouse. Laissée d'abord inachevée par le premier comte, elle fut définitivement dotée par son successeur Gaston-Phœbus & par sa mère Éléonore de Comminges (1353). La direction spirituelle & la surveillance du monastère appartenaient à l'abbé de Boulbonne.

Abbesses de Salenques.

I. Manthélio, religieuse de Fabas, fut consacrée & installée solennellement le 1er septembre 1353.

II. Marguerite I, 1370.

III. Marguerite II de Lévis, 1398-1414.

IV. Henriette de Causan, 1460.

V. Éléonore I de Foix, prieure en 1458; élue abbesse en 1462; en 1482, le monastère fut réformé par l'abbé de Cîteaux.

VI. Agnès de Montaut, 1489-1507.

VII. Éléonore II de la Roque, 1512-1530.

VIII. Anne I de Saint-Étienne, 1536-1570.

IX. Julienne de Corneilli, 1573-1592.

X. Charlotte de Noé, 1598.

XI. Miramonde de Labiston, 1601.

XII. Jeanne de Mauléon, élue vers 1610.

XIII. Marguerite III de Mauléon de Francon, 1620.

XIV. Anne II de Noé, 1625.

XV. Philiberte de Noé, nièce & coadjutrice de la précédente, 1658. Elle transporta le couvent à Toulouse & recouvra la plupart des terres perdues par l'abbaye; elle reçut, en 1680, la visite de dom Estiennot.

XVI. N. de Seirgan d'Erce, 1694.

XVII. Gabrielle de Seirgan d'Erce, d'abord prieure, abbesse en 1723.

XVIII. N. de Montillet, 1742

[A. M.]

NOTE CXL

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

I

Abbaye de La Capelle.

(Diocèse de Toulouse.)

Cette abbaye, de l'ordre de Prémontré, fut fondée en 1143 par Bernard de l'Ile, au lieu de la Capelle, sur les bords de la Garonne, à trois lieues de Toulouse. Parmi les bienfaiteurs du nouveau couvent, il faut compter Guillaume, archevêque d'Auch, & sa famille; mais c'est à Bernard, abbé de la Chaise-Dieu, qu'il dut réellement son existence; ce fut lui qui y introduisit la règle de l'ordre de Prémontré. Déjà gravement atteinte par la guerre des albigeois, l'abbaye fut détruite, au seizième siècle, pendant les guerres de religion.

Abbés de la Capelle.

I. Guillaume I, 1163-24 mai 1165; il reçut, en 1163, de Jourdain de l'Ile le droit de pâture dans ses bois & diverses possessions aux alentours.

II. Bos, mort le 23 février 1169.

III. Bernard I obtint, le 6 mai 1171, de Jourdain de l'Ile, la confirmation des donations antérieures de sa famille; mort le 7 janvier 1174.

IV. Arnaud I, mort le 17 mai 1178.

V. Bonhomme, 1200.

VI. Jean I, ami de saint Dominique, reçut de Foulque, évêque de Toulouse, les dîmes de trois paroisses voisines; il mourut vers 1215, le 5 juillet.

VII. Guillaume II, mort le 27 juin 1232.

VIII. Ot de Vic, mort le 25 novembre 1244.

IX. Raimond I, mort le 23 février 1244 (v. st.)

X. Jean II obtint de l'évêque Raimond la confirmation des donations de Foulque plus haut mentionnées (7 novembre 1247);

d'après cet acte, les abbés de la Capelle durent à l'avenir assister aux deux synodes annuels du diocèse, & payer à l'évêque un cens de trois livres de poivre & de trois livres de cire.

XI. Raimond II Garsias, 1279; mort le 27 janvier 1285 (v. st.)

XII. Arnaud II Guillaume de Gorde ou de Cordun, 1293; mort le 12 juin 1294.

XIII. Sanche, 1299; mort le 5 décembre 1316.

XIV. Arnaud III Calbert, d'abord abbé de Fontcaude; mort le 17 février 1340 (v. st.)

XV. Arnaud IV, 1367-1374.

XVI. Bernard II, 1391-1394.

XVII. Arnaud V de Meillon fut abbé de la Capelle avant 1401, année où il était à la Chaise-Dieu.

XVIII. Bernard III de la Porte, 1401; mort le 15 novembre 1413.

XIX. Étienne de Lachan, élu en 1413.

XX. Raimond III de Descot mourut à une date incertaine, mais un 5 avril.

XXI. Dominique de Meillon, 1459-1460.

XXII. Bernard IV Doyal, élu en 1461; abdiqua avant sa mort, arrivée le 7 juillet 1483.

XXIII. Bernard V des Moulins, 1478; mort le 6 mars 1513 (v. st.); avait abdiqué depuis longtemps; il fut enterré devant le grand autel.

XXIV. Jean III de Sénac, béni en 1510 par Laurent Lallemand, évêque de Grenoble; abdiqua avant sa mort, arrivée en 1542; était encore abbé en 1539.

XXV. Jean IV Capergui, mentionné le 5 novembre 1539.

XXVI. Jacques Bernui, président de la chambre des enquêtes au parlement de Toulouse; premier abbé commendataire en 1542; vécut jusqu'en 1570, & fit beaucoup de mal à l'abbaye.

XXVII. Bertrand Descars, nommé en 1603; l'abbaye vaquait en 1616.

XXVIII. Jean V Louis de Bertier, grand archidiacre de Toulouse, prévôt de Saint-Étienne, abbé de Lézat, évêque *in partibus* d'Héliopolis, puis de Rieux, 1617; mort le 16 juin 1662.

XXIX. Antoine-François de Bertier, neveu du précédent, mort en novembre 1705, en léguant au monastère trois cents livres & les ornements de sa chapelle.

XXX. N. de Montlezun de Saint-Lary, chanoine de Lescar; nommé le 24 décembre 1705.

XXXI. N. de Sainte-Hermine, aumônier de la reine, nommé en mai 1741.

XXXII. N. de la Tour, vicaire général de l'évêque d'Alais; conseiller au parlement de Toulouse; nommé en mai 1741; mort le 2 janvier 1753.

XXXIII. François Tristan de Cambon, vicaire général de l'archevêque de Toulouse, conseiller au parlement; nommé par le roi en février 1753; devint, en 1768, évêque de Mirepoix.

II

Abbaye de l'Oraison-Dieu.

(Diocèse de Toulouse.)

L'abbaye de femmes de l'Oraison-Dieu fut fondée par le monastère de Fabas ou *Lumière-Dieu*, à la fin du douzième siècle; elle eut pour principaux bienfaiteurs les membres de la famille des comtes de Toulouse. En 1249, Raimond VII lui légua cent marcs d'argent. Elle eut beaucoup à souffrir pendant la guerre des albigeois; en 1444, l'abbé de Morimont l'unit à Eaunes; elle n'en fut séparée que beaucoup plus tard, par arrêt du parlement; au seizième siècle, elle fut détruite par les calvinistes; le couvent fut ensuite transporté dans le diocèse de Rieux, près de Muret; au dix-huitième siècle, il était uni à Salenques.

Abbesses d'Oraison-Dieu.

I. Marie de Benque, 1250.

II. Jeanne de Casals, 1413-1439.

III. Marguerite de Bonnefoy, 1440.

IV. Gratiane du Retret, 1443-1446.

V. Catherine de Benque, 1615; nommée par le pape & par le roi, malgré la résistance de l'abbé d'Eaunes.

VI. Anne de Bize de Saint-Élix, 1632; reçut ses bulles en 1636; meurt le 1er septembre 1664.

VII. Antoinette de Gaulejeac de Barrière; morte le 29 août 1691.

VIII. Elisabeth de Gaulejeac de Barrière, 1691-1692. [A. M.]

Note 141

NOTE CXLI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Abbaye de Rieunette.

(Diocèse de Carcassonne.)

Le monastère de Rieunette, de l'ordre de Cîteaux & de la ligne de Morimont, était situé, avant le seizième siècle, sur les frontières des diocèses de Carcassonne & d'Alet, à deux lieues de Saint-Hilaire, six de Saint-Polycarpe & huit de la Grasse. On ne sait au juste à quelle époque il fut fondé; il paraît dans des chartes de 1162, ce qui permet de conjecturer que son établissement suivit de près la fondation de Villelongue. Détruit une première fois, pendant les guerres du commencement du quinzième siècle, il fut uni, en 1432, par l'abbé de Morimont, son supérieur, au couvent de Villelongue. Au seizième siècle, détruit par les calvinistes & abandonné par ses religieuses, l'abbé de ce dernier couvent s'en empara, & cette usurpation dura jusqu'en 1648 & 1650. A ce moment, une nouvelle abbesse fut créée par le roi, mais l'abbé de Villelongue refusa de lui rendre les biens du couvent; il y fut contraint par le parlement de Toulouse & le Grand-Conseil. En 1650, l'évêque de Carcassonne, Vital de l'Estang, permit le transfert de l'abbaye dans la cité de Carcassonne; mais ce transfert ne put s'opérer que beaucoup plus tard [1].

Abbesses de Rieunette.

I. Reine I, peut-être veuve de Bernard de Castillon, bienfaiteur de Villelongue; paraît en 1162 dans une charte d'Arnaud-Ligier, en qualité non d'abbesse, mais d'intendante (*praesidis*) des affaires du monastère. Elle paraît encore le 1er novembre 1165.

II. Guillemette, 1172, date d'une donation de Roger II, vicomte de Carcassonne & de Béziers. En 1175 & 1177, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, lui permet d'acquérir différents biens & droits à Villenouette, près l'Orbieu. En 1183, donation par Othon, évêque de Carcassonne, de ses droits sur Rieunette, sous la redevance annuelle d'une livre de cire à la sacristie de Carcassonne; la même année, les deux sœurs de l'évêque d'Albi, Claude-André, entrèrent au monastère en apportant pour dot le lieu de Carsac, près Carcassonne. Paraît encore en 1207.

III. Raimonde I Bonerie, 1230.

IV. Lombarde, 1237; obtint deux bulles d'Innocent IV en 1248; vivait encore en 1250.

V. Raimonde II paraît de 1250 à 1265; en 1269, elle achète le lieu de Cassignol, de l'abbé de Villelongue.

VI. Gensérie, 1275 (v. st.)

VII. Jourdaine de Quillan paraît dans une quittance de 1284.

VIII. Mathilde I, 1290-1302. En 1298, elle rend hommage au vicomte de Narbonne, Amauri.

IX. Amélie I ou Jeanne-Amélie, 1302-1304. Les Bénédictins en ont fait deux abbesses qu'ils placent, l'une en 1202, l'autre en 1302.

X. Gervaise de Cruzy, 1305-1326.

XI. Reine II de Roquecourbe, 1332-1342.

XII. Géraude I de Saintes, 1345, lettres de protection de Philippe VI; vivait encore en 1346.

XIII. Mathilde II, 1356.

XIV. Amélie II, 1389.

XV. Jeanne I de Sarrelongue, 1393; les Bénédictins en ont fait deux abbesses, plaçant l'une en 1299 & l'autre à la fin du quatorzième siècle.

XVI. Gausserande, 1398-1404.

XVII. Géraude II de Saintes, 1409, d'après une quittance de Robert de Chalus, trésorier royal de Carcassonne.

XVIII. Raimonde III Boverie, 1429-1431.

[1] Voir la notice sur cette abbaye, insérée par M. Mahul au t. 5 de son volumineux *Cartulaire de Carcassonne*.

XIX. Jeanne II de Sartonne, 1432-1445.

XX. Jeanne III de la Porquerie, 1451.

XXI. Géraude III de Cabanac, 1471.

XXII. J. de la Porquerie, 1489.

XXIII. Reine III de Fanjaux, 1490.

XXIV. Anne de Lordat, 1492.

XXV. Gaillarde de Saint-Martin, 1498.

XXVI. Antoinette I de Panajad, 1502.

XXVII. Maurice de Castres, 30 septembre 1506.

XXVIII. Géraude IV de Palaja, 1506-1510.

XXIX. Antoinette II de Palaja, 1518.

Quarante ans après, le couvent fut abandonné par les religieuses, à cause des ravages des calvinistes; elles se transportèrent à Carcassonne, & y restèrent près d'un siècle. Les biens du couvent tombèrent entre les mains des abbés de Villelongue, qui en usèrent comme de leur propriété; de 1575 à 1655, ils furent affermés aux seigneurs de Villegly.

XXX. Cécile de Noé, d'abord abbesse de Salenques, nommée à Rieunette par le roi le 7 juillet 1648; répara les ruines du monastère, rassembla de nouvelles religieuses & obligea les novices à fournir une dot pour faire profession. Le syndic de Villelongue s'opposa à sa prise de possession; un arrêt du parlement de Toulouse, du 27 mars 1654, le força à abandonner ses prétentions. Cependant l'affaire traîna encore longtemps, & Cécile mourut en 1662, à Paris, où elle cherchait inutilement à amener un résultat. A ce moment, les religieuses, réfugiées à Carcassonne, habitaient une maison que leur avait donnée la dame d'Herminis, veuve de M. de Bélissens.

XXXI. Élisabeth de Lévis, fille d'Alexandre, marquis de Lévis & de Louise de Roquelaure, sa seconde femme, nommée par le roi le 20 avril 1662. Elle continua activement le procès entamé avec l'abbé de Villelongue & obtint gain de cause en 1663. Elle eut encore à lutter avec l'évêque pour l'établissement définitif du couvent dans la cité de Carcassonne & avec les seigneurs du voisinage pour le recouvrement de ses biens. Elle fut assassinée sur la grande route le 13 juin 1671; on soupçonna le seigneur du Villar en Val d'être son assassin.

XXXII. Marie-Marthe de Bruyères de Chassel, fille du baron de Chalabre, nommée par le roi en 1671; morte en 1682.

XXXIII. Madeleine-Marie-Marthe Auger, 1683; vivait encore en 1712. Elle fit reconstruire une partie du couvent & acquit de grands biens.

XXXIV. Catherine de Lostanges de Beduer, 1721-1730.

XXXV. Françoise de Montcalm de Saint-Véran, nommée le 27 décembre 1731; elle mourut le 6 novembre 1759, à l'âge de cinquante-cinq ans.

L'abbaye fut supprimée en 1761 par l'évêque de Carcassonne, M. de Bezons, & unie à une maison du même ordre, à Lombez, au diocèse d'Auch. [A. M.]

NOTE CXLII

Note 142

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Chartreuse de Bonnefoy.

(Diocèse de Viviers.)

La chartreuse de Bonnefoy, dont l'établissement remonte environ à 1156, fut l'une des plus importantes colonies de l'ordre de Saint-Bruno. Richement dotée par les seigneurs du pays, protégée & enrichie par les papes & par les rois de France, elle fut durement éprouvée par les guerres de religion.

Voici une liste de ses prieurs, beaucoup plus complète que les listes imprimées, que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Rouchier, connu depuis longtemps pour ses recherches sur le Vivarais[1].

Liste des Prieurs.

I. Robert I, prieur de la chartreuse de Bonnefoy, reçoit, en 1179, de Guil-

[1] Voir, sur les privilèges de cette chartreuse, Poncer, *Mémoires historiques sur le Vivarais*, 1873; in-8°; t. 3, p. 54-108.

laume-Jourdain, seigneur de Mézenc, fondateur du monastère, le manse *Del Motos*, la moitié de ceux de Ville-Vieille & de Ribelasse, le droit de pêche dans le lac d'Arconne, & beaucoup d'autres biens. La même année il transigea avec l'abbé d'Aiguebelle sur les limites respectives des pâturages que les deux monastères possédaient dans les paroisses des Sagnes & de Sainte-Eulalie. Cet accord fut conclu par l'entremise du prieur du Val-Sainte-Marie & de Girard, convers de la chartreuse.

II. JEAN, prieur en 1183. En 1184, Bertrand d'Anduze, seigneur de Sommières, fit donation à la chartreuse de Bonnefoy de dix saumées de sel à prendre annuellement dans la ville de Sommières, exempts de tous péages & autres droits.

III. JARENTON DE SERVISSAS, 1187-1189, traita avec Bernard d'Arsas, abbé de Saint-Chaffre, du rachat des dîmes que l'abbaye prenait sur certaines terres de la chartreuse, pour la somme de mille sous du Puy. On voit par une autre charte que Pons, seigneur de Montlaur, paya lui-même à Saint-Chaffre cette somme de mille sous dont il fit donation aux religieux de Bonnefoy.

IV. ODILON, 1190. Sous ce prieur, Raimond, duc de Narbonne & comte de Toulouse, prit la chartreuse sous sa protection & y fit bâtir une église. Vers le même temps, Hugues, seigneur de Mézenc, lui donna de grands biens.

V. GUILLAUME DE FOURCHADES, issu d'une maison fort ancienne du voisinage, 1197-1201. Ce prieur reçut d'importantes donations d'Aymar de Poitiers & de sa femme Philippe, fille de Guillaume-Jourdain, & d'Armand, seigneur de Contaignet. Ces sires de Contaignet doivent être comptés parmi les bienfaiteurs de Bonnefoy. Le même s'accorda avec Philippe, abbé de Mazan, sur les limites des pâturages que les deux maisons possédaient dans les environs de la montagne de Mézenc.

VI. ODILON ALFÉRAN, 1215.

VII. JEAN LAUTRIER, 1216-1220. Il acquit de Gérenton de Mézenc, les terres de Chaumène, des Effraits & de Vacheresse pour le prix de trois mille cinq cents sous du Puy. Albert de Jaujac donna, la même année, à la chartreuse, le village de Térisse avec ses dépendances & une rente de vingt livres. En 1219, Pons, seigneur de Montlaur, & Miraille, sa femme, cédèrent tous les droits qu'ils pouvaient avoir dans les limites de Bonnefoy.

VIII. JAUCELIN, 1222; Guillaume de Burine, fils de Guigue, confirme les donations faites par son oncle Hugues de Mézenc, à Bonnefoy, & reçoit trente livres à titre de gratification. En 1223, Jaucelin fit confirmer la vente consentie par Gérenton de Mézenc à son prédécesseur. Il reçut de Hugues, seigneur de Burzet, & de Chaberte, sa femme, tout ce qu'ils possédaient aux Estables en alleux, fiefs, cens, rentes, &c., à la charge pour le prieur de donner un repas chaque année aux religieux, le jour de l'octave de Saint-Michel; les donateurs ajoutèrent une rente annuelle d'un demi-muid de vin. Cette donation, à la prière du seigneur de Burzet, fut approuvée & scellée par l'évêque du Puy.

IX. GIBERT, 1225.

X. ARMAND, 1227.

XI. GUILLAUME D'AIX, 1228. Sous ce prieur, il y eut une sentence arbitrale entre l'abbaye de Saint-Chaffre & Bonnefoy pour la fixation des limites de leurs propriétés respectives. En 1229, Chabert, seigneur de Contaignet, & ses deux fils, donnèrent au couvent le manse de Freycenet, & divers droits dans la forêt de Serre-Moret.

XII. GUILLAUME D'ALCONAT, 1240-1252. En 1249, la comtesse de Valentinois, Philippine de Fay, fille du fondateur de la maison de Bonnefoy, confirma toutes les donations de sa famille & y ajouta de nouvelles libéralités, à la charge d'un anniversaire qui se célébrerait le lendemain de la décollation de saint Jean-Baptiste, pour le repos de l'âme de feu Guillaume Jourdain, son père. En 1251, Pierre Ythier, seigneur de Géorand, concéda aux religieux le droit de pêche dans le lac d'Issarlès & un jet sur le rivage dudit lac, appelé *lou Pal de la Cabote*.

XIII. LIOUTAUD, 1256.

XIV. ÉTIENNE, 1260.

XV. ANTELME DE TURCY, 1267, transige avec le cardinal de Bourg, archevêque

de Narbonne & abbé de Saint-Chaffre, au sujet de la forêt dite de Lafont, dont l'étendue est évaluée à neuf cent soixante-treize cartonnates (la cartonnate de huit cents pas, ce qui porterait la superficie à environ deux cents setérées).

XVI. Martin, 1270.

XVII. Raimond Richard, 1271.

XVIII. Lambert, 1276.

XIX. Raimond Olivier, 1279-1284, échange avec Aymar de Poitiers la rente de quarante sous accordée aux chartreux par ses prédécesseurs, à prendre sur la leude de Privas, à charge, pour le prieur, de traiter honorablement ses religieux & de leur donner un repas le jeudi saint de chaque année. Le prieur reçut en échange la moitié du mas de la Vacheresse.

XX. Pons de Saletas. 1289.

XXI. Hugues de Modiac, 1292-1293. Pons, baron de Montlaur, par son testament du 6 mai 1293, fonda dans l'église de la chartreuse la chapelle dite de Montlaur, dotée d'un revenu annuel de quinze livres.

XXII. Ancelin de Ravel, 1299-1302, transige avec Guillaume de Poitiers, touchant les droits de justice & de suzeraineté sur les hommes & les terres de la chartreuse.

XXIII. Jean de Cremelin, 1304.

XXIV. Hugues Guinenam, 1306.

XXV. Guérin de Salency, 1307-1309. Il eut un différend avec Raimond, abbé de Mazan, au sujet de certaines propriétés sur lesquelles les deux maisons prétendaient avoir des droits. La contestation fut terminée en 1308 par l'arbitrage de noble Hugues de Talaron, bailli de Fourchades.

XXVI. Guillaume d'Amplepuy, 1310.

XXVII. Pierre Raimond de Goschalk, 1315-1332. Accensa le bois de Clergeac aux hommes de Bonnefoy, habitant les paroisses des Estables & du Monastier, sous la censive d'un quarton de froment pour chaque famille.

XXVIII. Jean de Crémial, 1333-1335. Sous son priorat, Bonnefoy eut à soutenir un grand procès contre Guillaume de Contaignet, qui disputait aux religieux la justice du lieu de Veiradeyres. Condamnés par le juge royal du Velai, au siége de Montfaucon, à une amende de mille livres pour avoir fait abattre les fourches plantées au lieu de Veiradeyres par les gens du sire de Contaignet, les chartreux se rendirent appelants devant le sénéchal de Beaucaire, qui cassa la sentence du juge royal du Velai & confirma les religieux dans leurs droits de seigneurs justiciers des localités dont il s'agissait (1335). L'année précédente, Guillaume de Poitiers, seigneur de Fay & de Mézenc, avait fait une fondation de vingt sous annuels pour un anniversaire, le jour de la Conversion de saint Paul.

XXIX. Jean de Fay, de l'ancienne maison de ce nom, 1340, fit vérifier par le juge royal de Velai les divers priviléges de franc-salé que la chartreuse de Bonnefoy avait obtenus des principaux seigneurs du Midi.

XXX. Guigues Raitlet, 1344.

XXXI. Jean de Fay, prieur pour sa seconde fois, 1353.

XXXII. Raimond de Coquiset, 1358.

XXXIII. Jean du Breuil, 1359.

XXXIV. Guillaume Loup, 1362-1366. Au mois de mars 1362, par lettres patentes datées de Villeneuve-lès-Avignon, le roi Jean prit sous sa sauvegarde & protection le prieur & le couvent de Bonnefoy, & confirma leurs droits & priviléges. Guillaume transigea, le 3 octobre 1363, avec les sujets tenanciers de la chartreuse sur le mode de paiement de leurs rentes.

XXXV. Martin Raimond, 1370.

XXXVI. Guillaume de Montarel, 1373.

XXXVII. Nicolas de Melis, 1377.

XXXVIII. Martin Raimond, prieur pour la seconde fois, 1379.

XXXIX. Dominique du Puy, 1383.

XL. Bertrand de l'Host, 1391.

XLI. Dominique Reynier, 1395.

XLII. Gautier de Chateauneuf, 1396. Le prieur de Bonnefoy était partisan de Boniface IX, & son général Boniface Ferrier reconnaissait Benoît XIII qui siégeait à Avignon. Gautier se saisit de tous les papiers de sa chartreuse & les envoya à Rome. Il fut bientôt déposé, déclaré inhabile à exercer des fonctions dans l'ordre, mis en pénitence & condamné à manger à terre une fois le mois.

XLIII. BERTRAND DE L'HOST, second priorat, 1398.

XLIV. GUILLAUME DE RUMILHON, 1406.

XLV. JEAN VINCENT, 1409.

XLVI. JEAN SARRASIN, 1409; obtint le 10 février de cette année des lettres patentes de Charles VI, confirmant les privilèges de la chartreuse.

XLVII. N. DE MORTEMAR, 1412. Sous son priorat, Jean de Montravel dit *l'Hermite*, seigneur de Mézenc & d'Argental, qui venait de faire réparer son château de Mézenc, donna aux chartreux de Bonnefoy le quatrième étage de la tour de ce château pour s'y réfugier & y déposer leurs joyaux & meubles en temps de guerre.

XLVIII. JEAN VINCENT (second priorat), 1416.

XLIX. PIERRE FERRÉOL, 1424.

L. GUILLAUME DE RUMILHON, de nouveau, 1426.

LI. BERNARD DE MONTFERRAND, 1428.

LII. JEAN VINCENT (troisième priorat), 1431.

LIII. JEAN BOTTET, 1438.

LIV. JEAN VINCENT, prieur pour la quatrième fois, 1444-1453. Il acquit, en 1445, divers fonds & rentes à Saint-Martial, Chueyts, Montpezat & Aubenas, & ces acquisitions furent amorties par lettres de Jean d'Estampes, trésorier général du roi en Languedoc, moyennant le payement de vingt livres.

LV. GEORGES GUIGUEMEN, 1446.

LVI. JACQUES VALENTIN, 1449.

LVII. JEAN BOTTET (second priorat), 1449.

LVIII. ÉTIENNE VOLLE, 1468-1492. Il refuse, en 1478, de rendre l'hommage exigé par Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, se fondant sur les transactions intervenues entre ses prédécesseurs & les anciens comtes de Valentinois. Il obtint, en 1481, des lettres patentes du roi Louis XI, par lesquelles ce prince exempta les religieux de Bonnefoy des tailles que les consuls d'Aubenas leur avaient imposées pour les biens qu'ils possédaient dans le territoire de cette ville; le 7 mai 1497, le roi Charles VIII lui accorda des lettres patentes, défendant à tous officiers de guerre de loger leurs soldats dans les maisons, granges & dépendances de Bonnefoy & de prendre des fourrages & des denrées sur les terres de ce couvent.

LIX. PIERRE DE TALARON, 1502-1517, obtient des lettres de sauvegarde de François I, renouvelant tous les privilèges accordés au couvent par ses prédécesseurs.

LX. JEAN VOLLE, 1517-1538. Sous son priorat, le roi François I déchargea les religieux de Bonnefoy des impositions que les évêques de Viviers avaient mises sur le couvent, & de l'aide accordée au roi en 1523.

LXI. SIMON CHANE, 1541-1551. A cette dernière date, Jacques de Tournon, seigneur de la Chèze & de Contaignet, lui fit abandon de divers territoires, qui furent ensuite délimités par Jean Eschalier, dit de Liossac, bailli de Contaignet.

LXII. ANTOINE CHAMAR, 1551. Sous ce prieur, la chartreuse fut prise en 1559, par les calvinistes qui le massacrèrent avec plusieurs de ses religieux.

LXIII. JEAN BARBE, 1570.

LXIV. PIERRE FAZANDIER, 1577.

LXV. MATHIEU MALESCOT, 1578.

LXVI. JOACHIM BRESNAUD, 1583.

LXVII. ANTELME FOURNIER, 1584.

LXVIII. JEAN DE LAVAL, 1587.

LXIX. RAIMOND AUDIBERT, 1588.

LXX. ANTELME FOURNIER (second priorat), 1591.

LXXI. ANTOINE DE LA PALLU, 159[illegible]. Il était encore prieur lorsque, le 19 mars 1599, le nommé André Verdier de la Vacheresse, paroisse des Estables, fit entre ses mains l'abandon plein & entier de ses biens à condition d'être reçu au monastère en qualité de donat.

LXXII. PIERRE DRUIS, 1604.

LXXIII. CLAUDE JANOT, 1606.

LXXIV. JACQUES BOURNOT, 1610.

LXXV. CLAUDE JANOT (second priorat), 1616.

LXXVI. FRANÇOIS DE LINGENDE, 1620. Le 23 mars de cette année, il reçoit de Juste-Henri de Tournon, baron de Chalencon, l'investiture de la seigneurie de Mézenc & des Estables, que son prédécesseur avait acquise, le 5 décembre 1617, de nobles Claude & Christophe de Chamalzel.

LXXVII. Pierre Maignet, 1622. Pendant les troubles qui eurent lieu dans la Province, la chartreuse reçut une garnison de quinze hommes de guerre, que le duc de Montmorency porta à vingt. Cette garnison devait être entretenue aux frais des sujets de cette maison, obligés eux-mêmes d'y faire le guet. En considération des grandes pertes qu'ils avaient subies pendant les guerres civiles, le roi Louis XIII accorda aux chartreux de Bonnefoy tous les biens, meubles & immeubles du seigneur de la Tour Panissac & du capitaine la Brugière, confisqués pour crime de rébellion; cette donation est du 30 juin 1622. Le même prieur obtint de ce prince des lettres d'exemption du logement des gens de guerre, données à Grenoble, le 6 août 1630. Mais, fatigués des vexations continuelles qu'ils avaient à souffrir, les chartreux de Bonnefoy songèrent, d'accord avec Henri de Bourbon, prince de Condé, à s'établir à Moulins. Ils avaient déjà fait l'acquisition d'un local dans les faubourgs de cette ville; la fondation avait été autorisée, le 28 novembre 1623, par le général des chartreux; un certain nombre de religieux s'étaient même transportés à Moulins, lorsque l'évêque de Viviers écrivit au prieur dom Maignet pour s'opposer au transfert. La lettre de ce prélat est datée du 11 juin 1627. Cette opposition fit échouer le projet.

LXXVIII. Robert des Marins, 1636.

LXXIX. François de Lingende (second priorat), 1645. Son second priorat fut marqué par un terrible incendie qui détruisit la chartreuse, le 8 février 1653. Il ne resta debout que les murailles. La plus grande partie des meubles, de la bibliothèque, des titres & papiers du monastère furent la proie des flammes.

LXXX. Louis Hodon, 1656.

LXXXI. Nicolas Dubois, 1658.

LXXXII. Claude de la Roche, 1669, requit Marcellin Besson, juge des Estables, pour vérifier & inventorier les titres & papiers qui avaient échappé à l'incendie du couvent. (Inventaire du 22 avril 1669.)

LXXXIII. Antelme de Turcy, 1679.

NOTE CXLIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux de la ville & du diocèse d'Albi[1].

L'évêché qui, après 1676, devint l'archevêché d'Albi, comprenait trois cent vingt-sept paroisses, depuis la création de la cathédrale de Castres, fondée en 1317 par le pape Jean XXII. Nous n'avons pas à revenir sur son origine & sur la chronologie de ses évêques; une note insérée dans ce volume, p. 383 & suiv., & les recherches des Bénédictins doivent suffire à l'étude de ce sujet. Nous voulons seulement réunir ici, ainsi que dans les notes suivantes sur les autres diocèses du Languedoc, un certain nombre de renseignements, qu'il serait, croyons-nous, difficile de trouver coordonnés ailleurs. Nos sources seront les manuscrits & les imprimés; pour Albi particulièrement, nous avons dépouillé avec soin la volumineuse collection Doat, à la Bibliothèque nationale, & un volume du fonds Baluze, qui contient nombre de

[1] Nous avons consacré les *Notes* qui précèdent à l'histoire des diocèses & des abbayes du Languedoc, mais la matière est si riche qu'il n'a pas été possible de l'épuiser d'un seul coup. D'ailleurs, une foule de petits établissements religieux, sur lesquels on ne possède que peu de renseignements ou qui ont été considérés comme ayant une trop faible importance, ont dû être négligés. D'un autre côté, au fur & à mesure que nous avancions dans notre travail, la découverte de documents nouveaux nous a convaincus que dans les listes déjà données d'après le *Gallia Christiana* & d'autres ouvrages, quelques rectifications étaient devenues nécessaires, même après celles que nous avions déjà faites; ces considérations nous ont engagés à consacrer aux diocèses du Languedoc une nouvelle série de *Notes*, dans lesquelles nous donnerons sur les établissements religieux de toute sorte que renfermait chaque diocèse le peu que l'histoire a pu nous apprendre, en corrigeant, par la même occasion, ce que nous aurons trouvé devoir être rectifié dans les *Notes* antérieures. Ces *Notes* ne feront donc pas double emploi avec les précédentes.
[E. M.]

documents sur cette église; ces deux collections fourniront le catalogue diplomatique que nous insérerons au tome V de la présente édition. Ajoutons-y les imprimés dont les noms sont en note[1]; enfin le tome 38 de la collection de Languedoc, qui contient un grand nombre de renseignements que les Bénédictins n'ont pas employés.

Cet évêché, un des plus considérables de France, avait, au dix-huitième siècle, cent mille livres de revenu; en effet, par suite d'achats de toute sorte & de transactions multipliées, effectuées dans le courant des treizième, quatorzième & quinzième siècles, ses prélats avaient fini par posséder la plus grande partie des dîmes de leur diocèse, & de plus, depuis fort longtemps, ils possédaient la seigneurie de la ville d'Albi.

Le premier point ressortira suffisamment du catalogue des pièces relatives à Albi inséré au tome V de cette édition; quant à l'autre question, nous croyons devoir en parler avec quelque détail.

On n'a pas pour l'évêché d'Albi de titres remontant aux temps carolingiens, & les évêques n'eurent point de part dans l'attribution des droits de justice & autres revenus domaniaux, que les princes de cette époque & surtout Charles le Chauve firent à plusieurs évêques de la Province, notamment à ceux de Narbonne & d'Agde. Aussi, quand arriva l'époque féodale, l'évêque se trouva-t-il dépendre complétement du comte ou du vicomte du pays, & sa charge devint un fief à la disposition de ces seigneurs. En 1037, le comte de Toulouse attribua à sa nouvelle épouse, Majore, entre autres revenus, l'évêché d'Albigeois, la cité, la monnaie, le marché, *episcopatum Albiense, & civitatem, & mercatum, &c.* Au premier abord, on pourrait ne voir dans ces mots que l'indication des revenus que le comte percevait dans l'évêché d'Albi; mais une autre charte vient en fixer le sens & permet de juger jusqu'à quel point la simonie avait envahi le Midi de la France. Cet acte, que dom Vaissete rapporte à l'an 1038, est la vente de l'évêché d'Albi, fondé en l'honneur de sainte Cécile, à un certain Guillem, fils de Bernard-Aimard; cette vente est effectuée pour l'avenir, du vivant même de l'évêque Amélius; ce Guillem aura le droit de prendre pour lui-même les fonctions épiscopales ou d'en faire bénir un autre à sa place, (*ut si intus se fecerit, aut alium episcopum fecerit benedicere*[1].) Dans tous les cas, sa vie durant, il aura l'évêché &, sans doute, les revenus; mais, sur ces revenus, les vendeurs se réservent la moitié de la seigneurie (*dominicatura*), sauf les droits sur les consécrations, les messes, les pénitences & les *receptes* (*receptos*); si les feudataires de l'évêque payent régulièrement les droits de mutation (*dona*), les vendeurs en ont la moitié; le tout valait cinq mille sous. Les vendeurs étaient le vicomte de Nimes & d'Albi, Bernard-Aton, & son frère, Frotaire, évêque de Nimes, comme vicomtes d'Albi; ce dernier semble, en effet, y avoir exercé à peu près les pouvoirs de vicomte; les deux frères partageaient avec le comte la suzeraineté de l'évêché, &, dans ce marché, on stipule le droit de ce dernier, qui est de deux mille sous. On peut se figurer quel évêque pouvait être un pareil acheteur, ou de quelle indépendance devait jouir celui qu'il avait fait consacrer à sa place; il est vrai que tout cela se passait avant le pontificat de Grégoire VII.

C'est au douzième siècle que le pouvoir des évêques commença à balancer celui des vicomtes; ceux-ci, de la puissante maison de Nimes, devenus maîtres de Carcassonne & du Razès par une usurpation, avaient besoin de l'appui du clergé, & dans tous leurs États ils lui accordèrent la plus grande indépendance; c'est ainsi qu'à

[1] *Études historiques & documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais & l'ancien diocèse de Lavaur*, par Compayré; Albi, 1841. In-8°. — *Histoire de l'ancienne cathédrale & des évêques d'Albi*, par Eugène d'Auriac; Paris, 1858. — *Notice historique & descriptive sur Sainte-Cécile d'Albi*, par Hippolyte Crozes; Toulouse, 1841. In-8°. — *Description naive & sensible de la fameuse église Sainte-Cécile d'Albi*, annotée par Eugène d'Auriac; Albi, 1857. In-12.

[1] Voir tome V, la pièce CLXXXI, col. 432-433; *intus* a ici le sens de *dans l'intervalle*.

Albi, en 1144, le vicomte Roger abandonna l'usage inique de piller les effets & les biens meubles de l'évêque après sa mort; cet usage, que l'on appelait le *droit de dépouille* (*jus spolii*), disparut à peu près universellement dans le Midi, à la fin du onzième & au commencement du douzième siècle. L'archevêque de Bourges, métropolitain d'Albi, confirma l'abandon de Roger. Dès lors le pouvoir de l'évêque ne fit plus qu'augmenter &, au milieu du douzième siècle, son autorité remplaçait en partie celle du vicomte dans la cité. Quant au comte de Toulouse, il n'était plus question de sa suzeraineté.

Le vicomte, d'ailleurs, pressé par des besoins financiers, renonça peu à peu à ses droits de suzeraineté; c'est ainsi qu'en 1190 nous le voyons céder, pour deux ans, à Isarn Jeisa & à Pierre Hugues d'Albi, ses droits de leude sur les bêtes à cornes, & les ouvrages des merciers, savetiers & autres marchands, moyennant deux mille cinq cents sous du comte Raimond; la même année, devant trois mille sous à Élie & à sa mère Cartenguda, il leur cède pour trois ans les produits de la boucherie de la même ville[1]. Du reste, ces revenus appartenaient déjà en partie au chapitre de Sainte-Cécile, qui les avait rachetés, en 1177, de Guillem-Jourdain. A la même époque, nous voyons l'évêque, Guillaume-Pierre, de concert avec les prud'hommes d'Albi, convenir de la peine que l'on doit appliquer à l'avenir aux auteurs des violences commises dans l'intérieur de la ville (acte de 1188). Aussi devenait-il nécessaire de régler les pouvoirs des deux seigneurs & de fixer les limites de leurs juridictions respectives; en 1193 (v. st.), le vicomte de Lautrec, Sicard, Pierre de Brens, Doat Alaman & plusieurs autres réglèrent la question. Après examen des titres des deux parties, audition de leurs témoins, il fut déclaré que tous les fiefs de chevaliers (*cavalarias*) que l'évêque tenait dans la vicomté par legs ou par aumône, il devait les tenir du vicomte & lui en rendre tous les devoirs dus par les anciens possesseurs; quant au Castelviel d'Albi, emplacement du château vicomtal, les justices en appartinrent tout entières au vicomte; dans le reste de la ville, les deux tiers de la haute justice (cautions, crimes de sang, brigandage, adultères, faux poids & fausses mesures, leudes non payées), appartinrent à l'évêque; le reste au vicomte. On divisa de la même façon les menues redevances levées sur les marchands & sur les marchandises[1].

Dès lors l'évêque jouit librement de son pouvoir, & exerça tous ses droits de souverain; en 1202, il permet la construction d'un moulin sur le bord du Tarn, au dessus du pont, en s'y réservant la moitié des produits. Pendant la guerre des albigeois, ses domaines s'accroissent; en 1212, Simon de Montfort lui donne les châteaux de Rouffiac & de Marsac, en s'y réservant le droit de régale ou de remise de la forteresse pendant la vacance du siége. En 1218, Amauri lui engage pour trois ans le Castelviel, dernière possession des vicomtes dans la ville, & pendant tout ce temps l'évêque y fut seul le maître; en 1220, il exerce avec les consuls son pouvoir législatif, promulgue les premières coutumes d'Albi, & renonce à lever des impôts extraordinaires sur les bourgeois. En 1227, nous le trouvons échangeant avec le prévôt de Sainte-Cécile une partie de l'honneur vicomtal.

Cependant, à la suite de la guerre des albigeois, la maison des Trencavels avait perdu tous ses domaines, & le traité de Melun assurait à saint Louis la possession du pays (1229); le conseil du roi voulut faire régler les droits respectifs du nouveau maître & des seigneurs ecclésiastiques, &, à la suite d'une enquête, conduite par Pierre de Colmieu (*de Collemedio*), une sentence du 4 décembre de la même année attribua à l'évêque d'Albi la haute justice, le droit de confiscation &

[1] Collection Doat, vol. 168, f°s 301-303.

[1] Cet accord de 1193 fut plus tard reproduit, mais traduit, dans une enquête dressée par le sénéchal de Carcassonne en 1252[2]; on n'en fit disparaître que la clause relative aux fiefs possédés par l'évêque; cette enquête servit pour la rédaction de l'accord de 1264, analysé plus bas.

[2] Voir au tome V le *Catalogue* d'Albi.

la garde des clefs de la ville; la basse justice fut déclarée commune au roi & à l'évêque. Ce fut cette convention qui régla les rapports réciproques des deux pouvoirs jusqu'en 1264; presque aussitôt l'évêque reprit le cours de ses acquisitions; en février 1230, il paya mille sous de Melgueil, au vicomte de Saint-Antonin, une partie du comté & de la monnaie. En 1247, Guillaume de Minerve lui vend un fief au Castelviel. En 1252, Pierre de Najac lui cède une partie des leudes de la ville & sa part des menues redevances qu'il percevait sur les boutiques des marchands. Nous le voyons en même temps ajouter de nouveaux articles à la coutume de 1220 & régler la perception des impôts (1236 & 1245); cependant, il se faisait restituer les dîmes usurpées par les laïques dans son diocèse & percevait la *pezade* ou impôt de la paix, dont il avait ou prétendait avoir la moitié (acte de 1251, transaction avec les consuls de Gaillac)[1].

C'est vers 1252 que les officiers royaux manifestèrent l'intention de revenir sur la convention de 1229; l'enquête plus haut mentionnée date de cette époque, & naturellement une question aussi grave demanda de longues années pour être résolue; elle ne le fut qu'en 1264; il avait fallu obtenir le consentement du pape Urbain IV, puis celui de l'archevêque de Bourges; le pape exhorta celui-ci à consentir à la transaction proposée par bulle du 13 décembre 1262; l'archevêque n'y consentit qu'en juin 1264; la convention fut définitivement arrêtée en décembre suivant.

Le différend entre le roi & l'évêque portait sur les encours & les faidiments (crimes d'hérésie & de forfaiture), & sur la haute justice de la cité. Celle-ci fut attribuée à l'évêque; il put recevoir & exiger des habitants le serment de fidélité; il eut la garde des clefs, les encours & les commises, & put établir un crieur public. La basse justice, qui appartenait jadis à l'évêque & aux Frotiers (*Froterii*), fut commune entre lui & le roi; chacun d'eux eut son bailli, auquel les parties purent s'adresser à leur choix; mais, pour sauvegarder la dignité royale, on déclara que le roi de France n'aurait pas à faire hommage de cette basse justice à l'évêque; seulement, en cas d'aliénation ou d'inféodation de la part du roi, le nouveau possesseur lui devra de nouveau l'hommage & le serment. Le bailli royal prêtera serment à l'évêque & s'engagera à respecter ses droits & prérogatives. Le roi ne pourra demander de subside pour l'ost (*compensatio pro exercitu*), sans la volonté de l'évêque. Les encours & les faidiments seront partagés entre les deux parties; leur recherche appartient au sergent du roi & au bailli de l'évêque, qui jureront de s'y aider mutuellement & de bonne foi. C'est en vertu de cette convention que les évêques d'Albi possédèrent, jusqu'en 1789, la seigneurie temporelle de la cité.

Ainsi d'accord avec le roi, l'évêque eut encore à s'accorder avec les consuls, auxquels il fallait faire accepter la juridiction de son bailli; il y parvint &, par acte de septembre 1269, il fut décidé que, pour rendre la justice, le bailli s'adjoindrait vingt prud'hommes; la garde des clefs de la ville appartenant à l'évêque, il les confia aux consuls, sans causer de préjudice à son droit non plus qu'à celui de son suzerain, l'archevêque de Bourges. Du reste, l'accord de 1264 fut toujours fidèlement observé au moins par le pouvoir central, sinon par ses officiers; en 1278, 1339, 1349, 1371 & 1378, nous voyons les viguiers & baillis royaux prêter aux évêques les serments stipulés par la convention. En 1311, Philippe le Bel ordonne au sénéchal de Carcassonne de maintenir l'évêque dans la possession de la justice dont il jouit en vertu de cette ancienne transaction; en 1320, on renouvelle & on reconnaît son privilége de ne jamais aller que volontairement à la guerre. En 1328, on force les consuls à prêter serment au nouveau roi; de là appel du procureur de l'évêque qui obtient gain de cause & confirmation

[1] Il semble que ce soit de cette époque que date la prétention des archevêques de Bourges à recevoir des évêques d'Albi le serment de fidélité pour la seigneurie temporelle de cette ville; cette prétention, qui n'a pas d'origine historique, paraît pour la première fois dans un acte de 1255.

par le roi de ses anciens droits (24 février 1328). Quelques années plus tard, un certain nombre d'habitants de la ville, sujets de l'évêque, cherchèrent à se soustraire à son autorité en fondant une confrérie de Saint-Louis, placée sous le patronage du roi; celui-ci leur avait permis de poser des panonceaux à ses armes; l'évêque se plaignit, & des lettres de juillet 1343 & d'autres de 1344 abolirent cette confrérie & lui retirèrent la protection royale.

En vertu de la même convention, l'évêque avait le droit d'imposer & de lever les taxes, de fixer le prix des denrées, de nommer le capitaine de la ville, de régler le service du guet (actes de 1343, 1354-55, & aussi de 1357 & 1361 : lettres du maréchal d'Audeneham); contesté par le sénéchal de Carcassonne, ce droit fut rendu à l'évêque par un arrêt du parlement du 28 juillet 1363. L'évêque avait encore la haute police de la ville, pouvait réprimer les scandales & faire respecter les bonnes mœurs (acte de 1484).

Outre ces droits dans la cité d'Albi, il avait encore, au treizième siècle, un atelier monétaire installé à Bonafous, & dont il partageait les profits avec le comte de Toulouse & Sicard Alaman; cette monnaie s'appelait Raimondine, & avait cours dans les diocèses d'Albi, Cahors & Rodez; peu actif pendant le règne d'Alphonse, cet atelier se rouvrit un instant en 1278[1]. Ajoutons-y le commun de la paix ou pezade, sujet de querelles perpétuelles entre lui & ses diocésains (accord de 1360, arrêt du parlement du 19 décembre 1478). Il avait encore le droit d'avoir des notaires, & avait la garde de leurs rôles après leur décès (acte de 1280). Enfin, il possédait la plupart des dîmes du diocèse & était, comme on disait au dix-huitième siècle, *gros décimateur*. En effet, depuis le milieu du treizième siècle jusqu'à la fin du quatorzième, les évêques s'appliquèrent tous, sans exception, à faire restituer les dîmes usurpées par les laïques, & y réussirent dans un grand nombre de paroisses; plus tard, c'était encore la meilleure part des revenus de leur mense, & ils touchaient autant de fois dix mille livres que le setier de grain valait de livres[1].

L'évêché d'Albi était, comme la plupart de ceux de France, astreint à la régale. Dans la donation de Simon de Montfort, plus haut mentionnée, nous trouvons ce droit indiqué & réservé par le donateur. En 1278, une charte du bailli d'Albi, Geoffroi de Varennes, nous montre la régale prélevée sur les dîmes appartenant à l'évêque; en 1314, nous voyons ces droits de nouveau exercés, mais il y avait contestation & le roi, dans le doute, ordonna une enquête à ce sujet; en attendant, il leva la régale des châteaux donnés autrefois par Simon de Montfort. En 1334, enfin, nous trouvons le droit de régale contesté au roi par le chapitre, qui soutenait que la jouissance du temporel, pendant la vacance du siége, lui appartenait.

Voici sur la liste des évêques d'Albi, publiée plus haut dans le présent volume, page 383 & suivantes, un certain nombre de légères rectifications.

X. Didon est indiqué non pas par la Vie de saint Amand, mais par une note ancienne, contenue dans un manuscrit de la bibliothèque d'Albi; on croit que cette note est l'œuvre d'un faussaire[2].

XI. Richard; Mabillon, dans ses *Annales*, année 647, dit que cet évêque n'est connu que par la chronique rimée des abbés de Castres.

XII. Citruin avait été abbé de Castres.

XIII. Saint Amarand, abbé de Moissac, est différent du saint Amarand, patron du monastère de Vioux; celui-ci avait été, dit-on, martyrisé sous Décius, & était, en tout cas, antérieur au sixième siècle, époque de la vie de saint Eugène[3].

XXIII & XXIV. Godelric & Paterne; il faut intervertir ces deux noms : Paterne est de 921, & Godelric de 926; en effet, la charte de l'archidiacre Bénéberte est de la vingt-huitième année de Charles le Sim-

[1] Boutaric, *Saint Louis & Alfonse de Poitiers*, p. 214-15.

[1] Compayré, p. 65.

[2] Voir à ce sujet, au tome II, *Preuves*, col. 44; & au tome I, l. VII, ch. XXXVIII.

[3] Voir tome I, p. 524.

ple, qui ne régna dans le Midi qu'à partir de 898.

XLVII. Guillaume IV; le différend entre Roger II & Saint-Pons est de 1171.

XLIX. Claude-André (*Claudius Andreae*).

L. Guillaume V Pierre de Brens remplit à partir de 1205, mais par un arrangement spécial, la charge de prévôt de Sainte-Cécile; en lui faisant cette concession, le chapitre réserva son droit d'élection.

LI. Durand était encore évêque le 21 octobre 1253 (accord avec l'abbé de Villemagne), & son successeur, Bernard de Combret, était encore prévôt de Sainte-Cécile le 24 mars 1254 (transaction avec le prévôt de Saint-Salvi).

LII. Bernard II de Combret paraît en 1264; le siége était encore occupé par lui le 15 juin 1271 : donation faite par lui à Bertrand du Puy de ses droits sur les biens de Béatrix, vicomtesse de Marsac.

LIV. Bertrand II des Bordes était évêque dès le 28 juillet 1308 (bulle de Clément V); il dut quitter le siége d'Albi avant sa mort, car le 21 juin 1311, son successeur Géraud établissait les carmes dans sa ville épiscopale.

LVI. Béraud de Fargues; son serment de fidélité est du 31 mars 1315. Il vivait encore en juillet 1333 & janvier 1334; au mois de juin suivant, le siége vaquait & le roi en percevait les revenus en vertu de son droit de régale.

LVII. Pierre de la Vie fit hommage à l'archevêque de Bourges par procureur le 16 octobre 1336.

LIX. Guillaume VI Court était encore évêque le 21 septembre 1338.

LX. Peitavin était encore évêque le 14 juin 1350.

LXI. Arnaud-Guillaume était encore évêque le 27 novembre 1354.

LXV. Guillaume VII de la Voulte était encore évêque le 5 octobre 1392.

Chapitre de Sainte-Cécile. — Le chapitre cathédral de Sainte-Cécile fut fondé de bonne heure; il apparaît dans les actes dès le commencement du dixième siècle & en 926, l'archidiacre Bénéberte lui donnait le lieu de Montaignac; en 964, on voit paraître le plus ancien prévôt que l'on connaisse, Ébraldus. Au onzième siècle, cette congrégation était déjà en pleine décadence, &, grâce à la simonie qui s'était introduite jusque dans les dignités capitulaires, les charges n'étaient plus remplies & la régularité avait cessé d'être observée. En 1072, se rassembla à Albi un concile, composé de Guiraud, cardinal-évêque d'Ostie, de Richard, archevêque de Bourges, de Frotard, évêque d'Albi, & des vicomtes de Lautrec, Raimond Sicard & Frotard; cette réunion procéda à la réforme de Sainte-Cécile, & força les sacristains (*major & minor*), le cabiscol, le trésorier & le doyen, à se désister des terres attachées à leurs charges, & qui étaient probablement devenues pour eux de véritables fiefs; l'évêque Frotard, pour encourager cet exemple, délaissa de même à la congrégation l'archidiaconé dont il percevait indûment les fruits. A partir de cette époque, le chapitre put élire librement son prévôt & jouir d'une vie un peu plus indépendante; toutefois, il eut toujours bien soin de réserver ses droits; c'est ainsi que sous Guillaume-Pierre, l'un des prélats les plus remarquables du commencement du treizième siècle, les chanoines jugèrent à propos, la dignité prévôtale étant vacante par la mort d'Adémar-Guillaume, de prier l'évêque d'en remplir les fonctions, mais ils eurent grand soin de se réserver le droit d'élire librement son successeur (acte de 1205). Vers le même temps, cet évêque reconnut que le chapitre avait le droit de nommer les deux archidiacres de l'église cathédrale, de concert avec lui, & que, dans tous les cas, ces dignitaires devaient être choisis parmi les chanoines (acte de 1224). A la même époque, le chapitre avait déjà une infirmerie qui, possédée quelque temps par l'évêque, lui fut restituée par un acte de 1214. Enfin remarquons que, outre les membres mêmes du chapitre, cette congrégation régulière admettait à cette époque des frères ou donats. L'évêque avait naturellement le droit d'intervenir dans les règlements intérieurs, & en 1353, nous le voyons consentir à un nouveau règle-

ment pour la recette & la distribution des revenus.

Jusqu'au milieu du treizième siècle, le chapitre de Sainte-Cécile avait observé les règles monastiques, & les chanoines vivaient en commun dans le cloître; c'est peu après, vers 1260, qu'ils manifestèrent leurs premières velléités de changer cet état de choses & qu'ils résolurent de demander leur sécularisation. L'enquête préliminaire, les démarches de toute sorte à faire auprès de la cour pontificale durèrent vingt-huit ans, de 1268 (date de la première mention) à 1297, date de la bulle de sécularisation. Il semble que les chanoines devaient y attacher une grande importance, à voir l'insistance qu'ils mirent à la réclamer. Ils cherchèrent même à en jouir par avance; c'est ainsi qu'en 1276 (v. st.), le prévôt, Raimond de Fraissinel, avec le consentement de l'évêque, Bernard de Castanet, fit des statuts éventuels en vue de la sécularisation future; il y fut déclaré qu'au cas où on pourrait obtenir la bulle, le chapitre comprendrait trente & un prébendiers & autant de chanoines; au nombre de ces derniers on compterait l'évêque & les deux archidiacres; l'évêque aurait voix au chapitre & pourrait exercer sa juridiction sur les membres de la congrégation, du moment que le prévôt les aurait exemptés de la sienne; la collation des prébendes & des canonicats fut concédée à l'évêque.

Mais la sécularisation tarda encore vingt ans, malgré les efforts du chapitre & de l'évêque, & en dépit de toutes les démarches. En 1278, les évêques de Rodez & de Mende, Raimond & Étienne, commissaires nommés par Nicolas III, informèrent sur l'état des revenus du chapitre. Ils les trouvèrent suffisants pour trente & un prébendiers, en y comprenant un prévôt, quatre archidiacres, un trésorier, un chantre & un sous-chantre; les prébendiers pouvaient recevoir cinquante livres, les dignitaires (prévôt & archidiacres) cent cinquante; les autres soixante livres. A ce moment le chapitre ne comptait plus que vingt & un chanoines, qui s'acquittaient fort mal de leurs fonctions & étaient toujours en procès; les évêques conclurent à la nécessité d'une prompte sécularisation. Mais l'avénement d'un nouveau pape ne tarda pas à remettre tout en question; en 1288, les chanoines font de nouveau supplier le souverain pontife pour savoir si son intention est de les laisser dans leur état régulier ou de les séculariser; la réponse se fit attendre encore huit ans; en 1290, le chapitre dresse de nouveaux statuts relatifs à la participation de l'évêque aux délibérations, à l'élection du prévôt & à la collation des bénéfices. La bulle de sécularisation est de septembre 1297; mais elle n'était pas encore mise à exécution en janvier 1297 (v. st.), date d'une sommation faite aux cardinaux délégués, d'y procéder conformément aux dispositions canoniques; elle fut exécutée dans les années suivantes. Entre autres dispositions, cette bulle portait que l'évêque devait acheter des domaines pour asseoir les revenus tant des dignités instituées par elle que des personats; les dignités recevaient cent livres par an, les personats soixante, payables en deux termes, à Noël & à Pâques. L'évêque qui manquerait à ces engagements devait encourir l'excommunication *ipso facto;* mais l'achat de terres n'eut lieu que dans des proportions au-dessous des besoins, & il y eut probablement des prévarications; l'évêque Béraud fut absous de cette faute par Jean XXII, en 1316.

A partir de ce moment jusqu'à la Révolution, le chapitre vécut dans l'état séculier; au milieu du quatorzième siècle, il se trouvait endetté envers la chambre pontificale, qui percevait à cette époque des droits énormes sur tous les bénéfices; il fallut décider que la charge se répartirait entre les nouveaux chanoines & que chacun d'eux, à son entrée, payerait un demi-gros à la chambre apostolique (1375). Peu après, Anglicus, évêque-cardinal d'Albano, commissaire député par Grégoire XI, fit de nouveaux statuts pour la distribution des pitances dans le chapitre. Au commencement du quinzième siècle, la corporation eut des démêlés avec Pierre, évêque d'Albi, qui réclamait comme sienne une partie de la mense capitulaire; en 1420, Martin V commit les évêques de Vabre &

de Saint-Papoul pour juger de la justice de ces demandes, &, probablement à la suite de ces querelles, le pape assujettit directement le chapitre à l'autorité du Saint-Siége; il ne revint sous celle de l'évêque qu'en 1475, lors de l'avénement de Louis d'Amboise, homme modéré, juste & bien disposé pour les chanoines de sa cathédrale. En 1482, Sixte III fit instituer un théologal dans l'église pour faire les prédications & instruire le clergé; cette charge subsista jusqu'en 1789. Enfin, une bulle de Clément VII, de 1532, porte qu'on ne pourra être admis dans le chapitre cathédral que sachant chanter & instruit; les chanoines, incommodés par le mauvais air de la cité, purent résider ailleurs, sans rien perdre de leurs bénéfices; la même bulle règle leur costume.

Au dix-huitième siècle, le chapitre était composé de la manière suivante : l'évêque, le prévôt, quatre archidiacres (Albi, le Puy, Saint-Georges, Lautrec & Montmiral); c'étaient là les dignitaires; venaient ensuite les *personats :* trésorier, chantre, sous-chantre & pénitencier ou théologal; tous, dignitaires & *personats,* étaient chanoines; il y avait ensuite quatorze canonicats simples; le canonicat de la préchantrerie était uni au collége; puis six hebdomadiers, quarante-huit prébendiers, dont vingt & un canonicaux & dix suppléants; la chapelle de musique; deux diacres, deux sous-diacres, treize chapelains, deux bedeaux ou marguilliers, enfin huit enfants de chœur. L'archevêque nommait à toutes les dignités : comme chanoine, il nommait à tour de rôle aux canonicats. Le prévôt était censé curé de l'église; c'était lui qui administrait les sacrements aux chanoines; tout le chœur réuni nommait un vicairemage.

Parmi les églises dépendantes de Sainte-Cécile, mentionnons en première ligne celle de Sainte-Martiane qui, située primitivement en dehors de la ville, n'y fut comprise que plus tard, lors de ses premiers agrandissements; elle existait dès le dixième siècle (testament du comte de Rouergue, 961). A l'origine & au douzième siècle encore, elle était indépendante & formait chapitre à part; vers cette époque, elle tomba en décadence & fut vivement disputée à Sainte-Cécile par Saint-Salvi. En 1156, il y eut entre les chanoines de Saint-Salvi & ceux de Sainte-Martiane une querelle curieuse, & que le vicomte Raimond-Trencavel eut peine à apaiser; il s'agissait d'un repas réclamé par les premiers aux seconds, à l'occasion d'une procession annuelle que les clercs de Saint-Salvi faisaient à l'église de Sainte-Martiane, le jour de la fête de la patronne; les réclamants eurent gain de cause & purent exiger ce banquet annuel. Ce fut en 1202 que Sainte-Martiane tomba entre les mains des prévôts de Sainte-Cécile; usurpée par des laïques, elle était en pleine décadence, quand, le 1er août de cette année, Guillaume-Pierre, évêque d'Albi, confirma les transactions intervenues entre le prévôt & ses possesseurs; le lendemain, Guillem-Oalric vendait tous ses droits sur elle, en stipulant le paiement par Sainte-Cécile de la moitié de l'albergue. L'union définitive fut prononcée la même année par l'évêque, qui, en 1205, abandonna une redevance annuelle de dix sous raimondins, qu'il y prenait; par acte du même & de la même année, l'albergue que réclamaient les clercs de Saint-Salvi fut réduite à trente-cinq sous raimondins. Mais il y eut encore de longs débats entre les deux chapitres au sujet des limites des cimetières de Sainte-Martiane & de Saint-Salvi, en 1253, & de la préséance en 1233; une transaction de cette dernière année décida que, dans aucun cas, les cloches de Saint-Salvi ne pourraient sonner avant celles de Sainte-Martiane. Sainte-Martiane devint alors un prieuré dépendant de la prévôté de Sainte-Cécile (acte de 1288) &, plus tard, une des paroisses de la ville.

Outre cette église de Sainte-Martiane, le chapitre possédait encore Saint-Julien, Saint-Estève & la Madeleine, toutes églises paroissiales de la ville; elles lui appartenaient déjà en 1215 (bulle d'Innocent III), & en 1219, l'évêque Guillaume-Pierre lui en assura la possession. Elles étaient régies par des recteurs, dont le prévôt avait la nomination; en 1354, le recteur de Saint-Julien reconnut que, dans aucun

cas, les cloches des églises paroissiales ne devaient sonner avant celles de Sainte-Cécile; au cas où ce fait se serait produit, le chapitre métropolitain pouvait faire enlever le battant des cloches qui auraient sonné. Au dix-huitième siècle, la Madeleine était devenue une annexe.

Parmi les droits dont jouissait le chapitre de Sainte-Cécile, mentionnons le droit de prendre le quart des biens-meubles de l'évêque décédé; en 1474, il transigea avec Louis d'Amboise pour la succession de Jean, cardinal de Saint-Martin; l'évêque acquit tous les meubles en payant deux mille livres & les frais & dépens.

Un grand nombre de fondations furent faites dans la cathédrale de Sainte-Cécile; sans vouloir les mentionner toutes, nous rappellerons les suivantes : en 1220, Pierre Éripenne, bailli de l'évêque, donne le quint de plusieurs vignes pour entretenir une lampe perpétuelle dans l'église de Sainte-Cécile. En 1428, fondation d'une messe perpétuelle par Jacques, roi de Hongrie, le jour de la fête de Saint-Étienne, moyennant la somme une fois payée de trois cents écus d'or fin; enfin, en 1493, Louis d'Amboise assigne, sur les produits du sceau de l'official, le prix de seize cierges d'une livre à dépenser à chaque office à Sainte-Cécile. Les chanoines de Sainte-Cécile, dès le douzième siècle, acquirent une partie du domaine vicomtal (acte de 1195) & les évêques des treizième & quatorzième leur firent de nombreuses & importantes donations de dîmes & d'églises[1].

C'est au treizième siècle, & avec les biens confisqués sur les hérétiques par Bernard de Castanet, évêque d'Albi, que furent bâtis le palais épiscopal, demi-forteresse, demi-palais, & la cathédrale de Sainte-Cécile, l'une des merveilles de l'architecture gothique dans le Midi de la France; elle ne fut pas élevée à la place exacte que l'ancienne église avait occupée, car, en 1297, les chanoines cédèrent la place de celle-ci, à condition que la sécularisation serait effectuée; le chapitre & l'évêque s'engagèrent à consacrer à sa construction le vingtième de leur revenu & une année de celui de toutes les églises à leur collation, qui viendraient à vaquer pendant le même temps. Bâtie dans le style gothique rayonnant, ce monument présente une disposition que les architectes religieux du Midi ont affectionnée à cette époque : une seule nef couverte d'ogives, & une série de chapelles occupant les contreforts & remplaçant les bas-côtés; de là une élévation, une largeur qui compensent les défauts résultant de ce plan un peu simple. Du reste, plusieurs générations d'architectes travaillèrent pendant deux siècles à embellir ce bel édifice[1]; commencé vers 1270, il ne fut terminé qu'à la fin du quinzième siècle, sous l'administration des évêques de la famille d'Amboise, qui partageaient les goûts artistiques de tous leurs parents. L'église fut consacrée solennellement par Louis d'Amboise, le 23 avril 1480, & enrichie par lui d'une foule de merveilles de sculpture. Nous donnons en note[2] le contrat passé

[1] Voir, au tome V de cette édition, le Catalogue de l'évêché d'Albi.

[1] On y travaillait encore en 1392; (voir Compayré, p. 80.)

[2] A tous ceulx, &c. Jacques d'Estouteville...., maistre & garde de la prévosté de Paris, salut. Sçavoir faisons que pardevant... notaires... furent présents en leurs personnes Jehan Morant, Adam Morant fils, & Regnault Guédon, gendre dudit Jehan Morant, tous fondeurs, demeurans à Paris, en la rue Saint-Martin, lesquels... reconnurent & confessèrent avoir fait marché & convenant à rév. père en Dieu Meur Louis d'Amboise, evesque d'Alby, de faire pour icellui seigneur les besongnes & ouvrages dudict mestier de fondeur cy après déclarées : — Premièrement, de faire ung griffon de la façon de celluy qui est au cueur de l'église des Cordeliers, à Paris, excepté que les images seront autres; c'est assavoir que au devant dudit griffon aura une image de Nostre-Dame & à sa main dextre saincte Cécile, & à sa main sénestre sainct Valérian; derrière saincte Cécile sainct Salvi, & derrière sainct Valérian saint Tiburce; & en la partie droicte, derrière Nostre-Dame qui regardera au grand autel, aura ung sainct Michel, & dessoubs chacune desdictes images aura le nom du sainct en grosse letre & en latin; c'est assavoir soubs saincte Cécile sera escript *Sancta Cecilia*, &c.; oultre plus seront les arcs boutans doubles entre deux pilliers, & par ainsy en y aura douse, &

par-devant le Châtelet de Paris pour la fonte d'un griffon en bronze, de colonnes & d'anges de même métal qui devaient servir à l'ornementation du chœur (1484). Nous

seront mises les armes dudict seigneur au plus apparent lieu dudict griffon, & au pié bas aura en escript ce qui s'en suit : OBLATUM DOMINI LUDOVICI DE AMBOISIA EPISCOPI ALBIENSIS, ANNO MILESIMO QUADRINGENTESIMO OCTUAGESIMO QUINTO; & sera ledict griffon de bon cuivre neuf loyal & marchant aussi bon ou meilleur que cellui des colonnes estans au cueur de l'esglise Sainct-Jaques de la Boucherie à Paris, & parfaict à l'Assumption Nostre-Dame prochainement venant, & ne surmontera en rien le poix de cellui de ladite église des Cordelliers, sinon trente livres plus ou moins. — *Item* de faire six colonnes & six anges qui tendroint les enseignes de la Passion Nostre Seigneur, le tout en la forme & la grandeur & poix pour columne que sunt les columnes & anges de ladicte église Sainct-Jaques de la Boucherie à Paris, que donna feu monseigneur le cardinal d'Ostun, & seront les armes de mondict seigneur d'Alby mises es dites colonnes en la place que sont les armes dudict feu monseigneur le cardinal esdites columnes Sainct-Jaques, & sera escript au pié de chacune desdictes colunnes : OBLATUM, &c., (*ut supra.*) — *Item* de faire une croce semblable à celle de l'église Sainct-Germain l'Aucerois à Paris, excepté que le pillier sera jusques en terre & à quatre piés de terre ou environ aura ung soubsbassement, auquel sera le guichet pour monter & dévaler le corps Nostre Seigneur, & sera le guichet de bonne grandeur, en manière que ung homme y peust mettre la main à son aise, & aura audict pillier une reprinse pour mettre une image de environ deux piés de long, laquelle aura ung chapiteau encontre ledit pillier d'icelle croce, & là où est Jésus en ladicte croce Sainct-Germain aura une double Nostre-Dame, & là où il y a une M, seront les armes doubles de mondit seigneur d'Alby & avec ce aura deux brasses coutés mouvans dudit pillier d'icelle croce aux deux côtés de ladite croce, sur lesquels aura deux chapiteaux revestus de feullages, & sur iceulx aura deux anges, qui tendront chacun ung encencier, & seront lesdits deux anges de plus grand volume que ceux qui sont en la crosse de ladicte église Sainct-Jaques de la Boucherie, & au plus hault dudict pillier de ladicte croce sera ou ung Dieu de la grandeur d'icellui de l'église Sainct-Germain, ou ung porte-châsse pareil à cellui de Sainct-Jaques de la Boucherie, garny de feullage, & sera en la voulenté dudit seigneur dire ou faire ascavoir dedens Noël prochain lequel il voudra avoir, & s'il ne le fait savoir dedens ledit temps ou au moins dedens la fin du mois de janvier, iceulx ouvriers seront tenus faire ung Dieu de la grandeur de cellui dudit Sainct-Germain; auquel pillier de ladite croce seront mises les armes dudit seigneur, & sera escript au pié d'icellui pillier : OBLATUM, &c. (*ut supra*), & ne poisera ladicte croce rien plus que celle dudict Sainct-Germain, excepté ce que l'on adjouste à la grandeur du pillier & les deux anges qui y seront plus; & que la clerevoie de dessus ladicte croce soit mieux fournie de feullage que celle de Sainct-Germain, car elle en sera plus belle à voir. Toutes lesquelles besongnes & ouvrages lesdits Jehan Morant, &c. seront tenus, ont promis & promettent chacun pour le tout faire bien & deuement & livrer cuivre jaune, bon, léal & marchant, & bien purifié pour ce faire, & rendre iceux ouvrages prêts, assouvis & achevés au poix le Roy, à Paris, durens la my aoust prochainement venant, audict monseigneur d'Alby ou à ses commis; ce marché fait pour les prix qui s'ensuivent, c'est assavoir pour chacun cent que pourront pezer lesdictes six colunnes dix-huit livres dix sols tournois, & pour chacun cent que pourront pezer lesdicts griffon, croce, pillier & leurs appartenances dessus déclarées, dix-neuf livres tournois pour cuivre & ouvrage, & le tout au poix du Roy, à Paris; lesquels pris ledit monseigneur d'Alby a promis & gaigié par ce présent, & comparant devant lesdicts notaires & par ces letres promet & gaige rendre & payer ausdicts ouvriers au feur & à mesure qu'ils fairont lesdicts ouvrages; sur quoy ils confessèrent avoir eu & receu dudict seigneur par les mains de vén. & disc. personne maistre Jehan Sérandat, chanoine d'Alby, la somme de sept vins unse livres, douze sols unse deniers tournois, qui leur ont esté paiées, comptées & nombrées, &c.; & avec ce ledict monseigneur d'Alby sera tenu fournir les barraulx de fer, le plomb & les autres choses qui seront nécessaires pour asseoir lesdits ouvrages, lesquels ledit seigneur faira mener à ses despens jusques à Alby, & se fournira de tonneaulx pour enfarder lesdicts ouvrages, afin que mieulx ils puissent estre menés sans estre gastés en aucune manière, & lesdits ouvriers seront tenus de venir à Alby ou les aucuns d'eulx pour conduire lesdits ouvrages & pour les asseoir, ou envoier homme qui soit souffisant pour ce faire, & s'il y envoient ou vont d'eulx, l'un conduira l'ouvrage & l'autre vindra à Alby pour faire les préparations pour asseoir lesdicts ouvrages, & gaingneront chacun par jour cinq sols tournois, sur quoy ils seront tenus de faire leurs despens, & après lesdicts ouvrages assis & mis en estat où ils devront demurer, leur seront encore taxées huit journées pour eulx en retourner à Paris; lesquels marché, &c.; & renoncèrent en ce fait, &c. En tes-

croyons que ce texte est curieux à beaucoup de points de vue, à la fois pour l'histoire de la cathédrale d'Albi & pour celle des arts au quinzième siècle. En 1493, le même évêque fit encore donation de nombreux reliquaires, dont nous donnons aussi le détail en note[1]; parmi eux remarquons, outre plusieurs images de saints, deux retables, l'un représentant la Visitation, l'autre représentant sept scènes, groupées sans doute, une au milieu, trois de chaque côté, à la façon des tableaux des écoles flamande & italienne de l'époque; tous ces objets, appartenant à l'évêque & déposés par lui à la cathédrale, ne purent jamais être aliénés ou engagés. En 1468, le cardinal de Saint-Martin, évêque d'Albi, apporta à Sainte-Cécile un grand nombre de reliques, parmi lesquelles un reliquaire en forme de bras, contenant une main de la patronne de la cathédrale, & des ossements de saint Nicolas & de saint Tiburce; on fit à cette occasion une procession solennelle à l'église des frères prêcheurs, & sept cent quarante quarantaines d'indulgences furent accordées à ceux qui y assisteraient. Mentionnons enfin un reliquaire donné, en 1704, par Le Goux de la Berchère, archevêque d'Albi, puis de Narbonne; nous donnons en note le récit de la translation faite par le chapitre des restes de saint Clair dans ce reliquaire[1]. En 1735, l'archevêque Armand

moing de ce, nous à la relation desdicts notaires, avons mis le seel de ladicte prévôté de Paris à ces letres, qui furent faictes, passées & accordées doubles, le lundi dix-neufvième jour du mois d'aoust, l'an de grâce mil quatre cens quatre vins & quatre. Moulerault, Barthélemy, ainsi signé. — Suit un reçu d'un autre à-compte de deux cents livres, du 4 mars 1484 (v. st.)[1].

[1] Voici le passage auquel nous faisons allusion :

Et primo ymaginem B. Mariae virginis cum ymagine Christi cum floribus de lilio.

Item ymaginem B. Jacobi equestrem cum ymagine & capitibus equo suo suppositis.

Item ymaginem S. Georgii cum puella & dracone equestrem.

Item ymaginem S. Francisci cum crucifixo & diademate ac horis (*sic*).

Item ymaginem S. Gabrielis cum uno bordone & diademate.

Item ymaginem S. Michaëlis cum cruce, dracone & clipeo; omnia premissa de argento super deaurato.

Item retabularium ubi est Visitatio & alia multa argentea deaurata infra necnon extra.

Item magnum retabularium quod est supra altare majus ecclesie praedictae Albiensis, in quo sunt historiae sequentes : & *primo*, Annunciatio B. Mariae cum uno *pot* argenti super deaurato & tres flores lilii quae exeunt de dicto *pot* cum columba; desuper S. Gabriel & Nostra Domina; — *secunda* hystoria dicti retabularii est Visitatio B. Mariae, quando visitavit B. Elisabet; — *tertia* historia est Nativitatis Domini, ubi est ymago B. Mariae virginis, Joseph cum asino & bove, praesepio & domo ac ymagine Christi; — *quarta* est Apparitio Christi, ubi est ymago B. Mariae cum ymagine Christi, Joseph cum uno parvo *cosfre* in suis manibus & tribus Regibus; — *quinta* est quando Herodes fecit occidere Innocentes, ubi est ymago Herodis, cum tribus gentibus armorum, duabus mulieribus & duobus pueris; — *sexta*, ubi Christus fuit praesentatus Simeoni in Templo, ubi est imago B. Mariae virginis cum imagine Christi, supra altare imago Simeonis, Joseph & Annae defferentium unum par columbarum; — *septima* & ultima est quando virgo Maria fugam cepit in Egiptum, ubi est imago Virginis cum parvo puero supra asinam, & Joseph cum suo bordone & coia & beassas supra collum[1].

[1] Voici cette note originale relative à ce sujet; elle est renfermée dans le tome 38 de la collection du Languedoc, f° 60, & est intitulée : *Cérémonie qui se fit à Alby au sujet de la translation des reliques de saint Clair, premier evesque de cette ville & apostre des Albigeois.*

« Mr Le Goux de la Berchère, qui estoit pour lors archevesque d'Alby & maintenant archevesque & primat de Narbonne, en prononçant le jour de la cérémonie le panégyrique de saint Clair, fit vœu de donner une châsse d'argent pour conserver la relique qu'il procuroit à l'église d'Alby. Il vient de s'acquiter de ce vœu d'une manière digne de luy. Le 31 du mois de décembre, il fit présenter au chapitre de l'église métropolitaine d'Alby une riche châsse d'argent très-délicatement travaillée, c'est d'une mosaïque d'un bon goût. Ce mesme jour la relique fut exposée pendant toute la journée à la vénération du peuple, & après vespres elle fut portée en procession autour de la célèbre église de Sainte-Cécile, & ensuite déposée dans la magni-

[1] Collection Doat, vol. 112, f°s 5-10.

[1] Collection Doat, vol. 112, f° 128 & suiv.

de la Croix de Castries donna à son église cathédrale un orgue magnifique dont on peut voir la description technique dans la collection de Languedoc, t. 38.

Outre ces diverses églises, Albi renfermait encore un prieuré de Saint-Affrié, situé hors de la cité & qui n'y fut renfermé que plus tard; il dépendait de Saint-Salvi, dont le prévôt en conférait la cure; il paraît en 1257 & en 1289; à cette dernière date, le prieur, Guillem Fumet, chanoine de Saint-Salvi, fut condamné par l'évêque, Bernard de Castanet, pour s'être, à trois reprises différentes, livré au péché de sodomie (sentence du 4 avril 1289, v. st.).

fique chapelle de Saint-Clair, que Mgr de Narbonne a fait orner de peintures.

« L'église d'Alby n'avoit point de relique considérable de son premier evesque; c'est à Mgr de Narbonne qu'elle est redevable de celle qu'elle possède présentement. C'est aussi ce grand prélat, qui a renouvelé le culte de cet apostre de l'Albigeois, qu'on ne peut plus invoquer à Alby, sans se souvenir de celuy qui a procuré un si prétieux dépôt.

« Ça esté aussi pour entretenir la piété des fidèles pour ce grand saint que Mgr de Narbonne a fondé une basse messe chaque mercredy de l'année dans la chapelle de Saint-Clair, qui est toujours célébrée par un chanoine de l'église métropolitaine, & où il y a grand concours de peuple.

« Aussitôt que le chapitre de l'église d'Alby eut receu ce beau monument de la piété & de la religion de Mgr l'Archevesque de Narbonne, il crut qu'il estoit de son devoir de marquer à cet illustre prélat sa reconnoissance; c'est ce qu'il fit au commencement du mois de janvier dernier par une lettre très-respectueuse, à laquelle Mgr de Narbonne a répondu d'une manière très-obligeante. Pendant plus de dix-sept ans d'épiscopat, il y a toujours eu une union très-parfaite entre ce grand prélat & cette illustre compagnie. Il semble que cet esprit de paix soit réservé à Mgr de Narbonne. Dans toutes les églises, qui ont eu le bonheur de l'avoir pour pasteur, il a toujours laissé des fruits de paix, d'union & de charité. L'église d'Alby l'a mis au nombre de ses plus illustres pasteurs, & elle l'honore comme le restaurateur de la discipline ecclésiastique. Trente années d'un épiscopat laborieux & passé dans des visites continuelles n'ont pu ralentir l'ardeur de son zèle. L'année dernière les Estats de la province de Languedoc ne furent pas plustost finis, qu'il commença la visite de Narbonne, qu'il n'interrompit que lorsque les affaires de la Province l'obligèrent d'aller en cour, où son habileté dans les affaires de l'Estat ne parut pas moins que son zèle & sa vigilance éclatèrent dans le gouvernement de son diocèse. [1702-3]. »

ABBAYES DU DIOCÈSE

Parmi les anciennes abbayes, qui ne subsistaient plus au dix-huitième siècle, il faut citer les trois suivantes : Bellecelle, Vioux & Sainte-Sigolène de la Grave.

Bellecelle, fondée au neuvième siècle sur l'Agoût, fut unie par Louis le Pieux à l'abbaye d'Aniane en 819; on ne connaît pas autre chose de son histoire.

Sainte-Sigolène de la Grave ou *le Troclar*, double abbaye d'hommes & de femmes, fut fondée, dit la Vie de sainte Sigolène, par le père de celle-ci, vers 770; elle y fut enterrée & lui donna son nom. L'abbesse qui lui succéda, Aliphia, aurait fait écrire la Vie de cette sainte; elle ne joua qu'un rôle assez obscur dans l'histoire. Vers 974, Garsinde, comtesse de Toulouse, fait quelques donations au monastère; au onzième siècle, il était tombé entre les mains de laïques, Géraud Amiels & Vézias Ermengaud, archidiacres d'Albi, qui le faisaient desservir par quelques clercs, dont l'un avait le titre de prévôt, &, pour le relever, on l'unit, vers 1062, à Saint-Victor de Marseille[1], à l'époque où ce célèbre monastère devenait, comme Cluny, chef d'ordre dans le Midi de la France; cette union, confirmée quelques années plus tard par Pascal II, fit de lui un prieuré conventuel, soumis directement à celui d'Ambialet & indirectement à Saint-Victor. Plus tard Sainte-Sigolène fut unie par Urbain V au collége de Saint-Germain de Montpellier (mense du cellérier), fondé par lui pour l'éducation des religieux de Saint-Victor; quand plus tard ce collége eut été sécularisé, elle fut unie au grand archidiaconé de l'église de Montpellier, dont elle ne fut plus séparée.

Vioux. — Cette abbaye, quoique fort ancienne, à ce qu'il semble, ne paraît pas

[1] A ce moment, le monastère possédait deux églises, un cimetière & quelques biens ruraux.

avant la fin du dixième siècle. Elle avait pour patrons sainte Carême (*Carissima*), vierge, que la tradition fait naître à Albi, saint Amarand & saint Eugène; ce dernier, évêque de Carthage, fut chassé d'Afrique par la persécution des Vandales & mourut à Albi ou près d'Albi en 505; ce fut autour de son tombeau que se réunit une congrégation de prêtres que nous trouvons plus tard organisée en chapitre. Dans leurs testaments, le comte de Rouergue, Raimond-Pons & la comtesse de Toulouse, Garsinde, lui firent plusieurs donations importantes (961 & 975). En 987, le comte d'Albi, Pons, la soumit à Sainte-Cécile & ordonna qu'à l'avenir les chanoines seraient soumis au prévôt de cette église; en même temps, il lui assurait la possession de tous ses biens. Plus tard, à la fin du onzième siècle, à la suite de discussions dont nous ne connaissons pas tous les détails, une bulle de Grégoire VII, rendue à la demande des princes du pays, de l'évêque & de son clergé, unit Vioux à l'abbaye d'Aurillac (1080). Mais cette union semble avoir peu duré; les chanoines de Sainte-Cécile durent, en effet, la considérer comme non avenue, puisque dans une bulle de 1136, Honorius II comprit cette abbaye au nombre de leurs possessions. La lutte se prolongea pendant une partie du douzième siècle, &, à ce moment, un anonyme, peut-être chanoine de la cathédrale, composa à ce sujet une sorte de mémoire qui nous est parvenu. Écrit probablement d'après des souvenirs incomplets & confus, & rédigé dans un esprit de parti, ce petit ouvrage est rempli d'inexactitudes & d'omissions; c'est ce que dom Vaissete a parfaitement démontré[1]; mais il n'en est pas moins intéressant, car il permet de retrouver la suite des événements. Donné probablement malgré le chapitre cathédral, en 1080, à Aurillac, à la demande de l'évêque simoniaque Frotard, qui avait abusé de la bonne foi du pape, le monastère rentre un instant dans la possession de Sainte-Cécile, sous le comte Alphonse de Toulouse (bulle de 1136); revendiqué encore par Aurillac, il n'appartient définitivement à l'église d'Albi qu'en 1204, époque probable de la rédaction de cette notice. A partir de cette époque, les chanoines de Sainte-Cécile le possédèrent paisiblement.

[1] Voir la *Note* XXXIX du tome IV de cette édition, p. 187 & suiv.

En 1254, à la faveur des luttes de l'évêque & du sénéchal de Carcassonne, le prévôt de Vioux voulut s'affranchir de l'autorité épiscopale; l'évêque lui fit la guerre, le sénéchal fut obligé d'intervenir; en 1284, le chapitre de Sainte-Cécile abandonna à l'évêque la collation de cette prévôté. En 1494, Louis d'Amboise en fit transférer les reliques à Sainte-Cécile.

Voici les quelques abbés dont les noms sont connus :

I. Adalard I reçoit une donation en 925; fait en 941 un échange avec Miron, évêque d'Albi; deux ans plus tard, en janvier 943, il donna une terre en précaire à un nommé Guiraud, en stipulant le retour à l'abbaye après la mort de l'usufruitier.

II. Benoit était abbé en 987, lors de la donation de Vioux à Sainte-Cécile par le comte Pons; à cette époque le prévôt s'appelait Rostaing.

III. Adalard II, qui semble avoir été institué par les chanoines d'Albi, immédiatement après la donation précédente; on ne sait si Saint-Eugène continua à avoir titre d'abbaye ou si l'abbé fut remplacé plus tard par un simple prieur ou prévôt. En tout cas, en septembre 987, on y trouvait un abbé, Adalard, un prévôt, Aimeri, un écolâtre (*capiscola*) Amels, & quatre chanoines. L'évêque & le chapitre d'Albi y avaient haute justice, d'après la charte de 987.

Dans la ville d'Albi il y avait un hôpital de Saint-Antoine qui, en 1523, contribuait au payement des décimes (S. 4812); son revenu, au dix-huitième siècle, était évalué à douze cents livres, & la collation appartenait à l'abbé de Saint-Antoine de Vienne.

Dans le diocèse, on comptait en tout treize maladreries, qui sont les suivantes :

Maladrerie d'Albi, revenu mille livres.

Maladrerie de Vioux, revenu cinq cents livres.

Maladrerie de Bleide, revenu quatre cents livres.

Maladrerie de Barenx, revenu trois cents livres.

Maladrerie de Réalmont, revenu six cents livres.

Maladrerie de Gaillac, revenu quatre cents livres.

Maladrerie de Charreux, revenu trois cents livres.

Maladrerie de Montmiral, revenu quatre cents livres.

Maladrerie de Cardonnat, revenu deux cent cinquante livres.

Maladrerie de la Salvetat, revenu trois cents livres.

Maladrerie de Laval, revenu quatre cents livres.

Maladrerie de Masaquier, revenu trois cents livres.

Le collateur était tantôt le roi, tantôt l'évêque.

Dominicains d'Albi. — Cet ordre religieux fut introduit à Albi dès le treizième siècle. Ce fut à l'assemblée provinciale tenue à Perpignan en 1275, que l'on décida d'essayer de fonder un couvent à Albi; on y envoya à cet effet un vicaire, Guillem Vidal, six frères & deux convers. L'année suivante, à l'assemblée générale de l'ordre tenue à Paris, on décida l'établissement définitif du couvent à Albi, sous la réserve du consentement du provincial & des définiteurs; la même année, l'assemblée provinciale nomma prieur Bernard de Boussagues (*de Bociacis*), & les constructions commencèrent immédiatement; sous l'administration de ce religieux, on éleva entièrement le dortoir. En 1293, le dimanche dans l'octave des SS. Pierre & Paul, la première pierre de l'église fut posée par l'évêque Bernard, en présence des chanoines de Saint-Salvi & de Sainte-Cécile & d'un grand nombre d'assistants. Quelque temps après, l'évêque donna au nouveau couvent plus de dix mille livres tournois prises sur le produit des encours. Le septième prieur du couvent fut Bernard Gui (1294); il fit fondre la grande cloche de l'église & élever la clôture du jardin; en 1297, il devint prieur de Carcassonne. Ce ne fut que dans les années suivantes que l'église fut achevée, le cloître construit, la salle capitulaire décorée; on y établit aussi une sacristie & une bibliothèque. Mais cette prospérité faillit bientôt être interrompue pour toujours : en 1302 éclatèrent à Albi de grands troubles contre l'Inquisition, & les dominicains furent enveloppés dans la haine qui atteignait cette dernière; ils coururent de grands dangers personnels; leur couvent fut dévasté & en partie détruit; mais l'intervention du roi mit bientôt fin à ces troubles & vint donner raison aux religieux[1]. Ils purent donc se réinstaller, pratiquer tranquillement les règles de leur institut, & se livrer à la prédication. Ils firent même d'importantes acquisitions; en novembre 1332, Philippe VI leur accorda une charte d'amortissement pour plusieurs chapellenies fondées dans leur église par des personnes du pays, &, par une bulle de novembre 1539, le pape Paul III permit l'établissement à Albi d'une confrérie semblable à celle des frères prêcheurs de Rome, établie à Sainte-Marie *supra Minervam*. D'après un acte du 26 juin 1405, de même que les frères mineurs, les dominicains devaient assister aux processions générales faites dans la ville & se rendre à Sainte-Cécile sur la réquisition du chapitre cathédral. En 1615, ils fondèrent dans leur couvent une chaire de théologie, au moyen d'un legs que leur fit vers le même temps un bourgeois de la ville; ils possédaient une belle bibliothèque & de précieux manuscrits[2].

Frères mineurs. — Les franciscains ou frères mineurs furent introduits à Albi par l'évêque Durand, en 1242; ils commencèrent immédiatement à construire une église & cherchèrent à obtenir des aumônes & des indulgences; le 20 décembre 1245, Innocent IV accorda quarante jours d'indulgences à ceux qui, après s'être confessés & avoir communié, leur feraient des aumônes pour contribuer à l'achève-

[1] Martène, *Collectio amplissima*, t. 6, c. 508-14; *Histoire des couvents dominicains de la Provence & du Languedoc*, par Bernard Gui.

[2] Compayré, p. 60.

ment de leur église; en juin 1291, Nicolas IV renouvela cette indulgence en faveur de ceux qui visiteraient le couvent à certains jours de l'année; enfin, par charte d'octobre 1300, nous voyons Philippe le Bel leur céder des vignes situées près de leur couvent & confisquées sur des hérétiques. Plus tard, les cordeliers s'introduisirent aussi à Rabastens.

Carmes. — Les carmes ne s'établirent qu'assez tard à Albi; ce fut en 1311, par acte du 5 juillet, qu'avec la permission de l'évêque, ils s'installèrent dans la ville, en promettant de toujours respecter la juridiction épiscopale, de célébrer les offices divins avec régularité & de payer un marabotin d'or à chaque changement d'évêque. Quelques années plus tard, le 8 avril 1318 (n. st.), le prieur du couvent reconnut qu'il devait au chapitre de Sainte-Cécile une redevance annuelle d'un florin d'or, payable au jour de Sainte-Cécile; en 1325, l'évêque Béraud, grand protecteur des ordres mendiants, leur céda son grenier à foin, situé près de la porte du Vigan & qui joignait le couvent. En 1393, Jean, prieur général de l'ordre des carmes, informait les consuls d'Albi que, par reconnaissance des bienfaits dont ils avaient comblé le couvent de cette ville, une délibération du chapitre général les avait associés eux & tous les habitants aux œuvres spirituelles de l'ordre. Au quinzième siècle, ils furent réformés par le célèbre Louis d'Amboise, & à leur requête, Georges d'Amboise, cardinal-légat de Rouen, institua en 1502 un vicaire général de leur congrégation & leur accorda la jouissance de toutes les indulgences & immunités de la congrégation de Mantoue. Le couvent fut détruit en 1568 par les réformés; Henri III confirma ses priviléges en 1588.

Dans le diocèse, il y avait un autre établissement de carmes à Sérénac, à quelques lieues d'Albi.

Augustines. — Les augustines ne s'établirent à Albi qu'en 1334 (1333 v. st.); les premières religieuses furent envoyées par la maison de Toulouse. Par acte du 5 janvier de cette année, Jeanne, abbesse du couvent de cette dernière ville, supplia l'évêque Béraud de permettre la construction d'un couvent de leur ordre à Albi; elle lui promettait une obéissance absolue & s'engageait à payer les droits dus à l'évêque pour le terrain qui serait affecté à cet établissement. La permission demandée fut accordée, & quatorze religieuses, envoyées à Albi par l'abbesse Jeanne, vinrent s'installer dans les faubourgs de la ville. Seulement l'évêque réserva ses droits supérieurs de seigneur suzerain & put, en cas de nouvelles acquisitions, forcer les religieuses à en vider leurs mains dans l'an & jour. Le 24 août suivant, Géraud Franssa, prêtre d'Albi, célébra publiquement la première messe dans une maison donnée au nouveau couvent par Esclarmonde du Val, & qui servait provisoirement d'église par ordonnance de l'évêque; les religieuses s'établirent au bout du pont d'Albi; le couvent fut dédié à sainte Catherine. Cette maison fut toujours très-pauvre; en mai 1341, elle obtint du lieutenant du roi en Languedoc, Jean, évêque de Beauvais, la remise de la moitié des droits d'amortissement pour certaines terres qu'elle avait acquises; en 1408, une des religieuses qui y habitaient, Marguerite *de Lupea*, obtint la permission de faire un voyage en Terre Sainte. En 1484, le monastère était en ruine; les religieuses augustines en furent chassées & remplacées par des clarisses ou annonciades; une bulle de Sixte IV permit à l'évêque de disposer librement de leurs biens; l'église de Saint-Mème de Cairac, unie jadis par le pape Urbain à ce couvent, fut donnée en 1494, par Louis, évêque d'Albi, au chapitre cathédral.

Voici les noms des abbesses qui se sont conservés :

JEANNE I, 1333, probablement la même que l'abbesse de Toulouse.

RAIMONDE DE SAINT-LÉONCE, 1338.

JEANNE II DE SAINT-LÉONCE, 1347.

Annonciades. — Les augustines furent remplacées dans le couvent de Sainte-Catherine par des religieuses annonciades; cet ordre, fondé à Bourges par Jeanne de France, fille de Louis XI, prit une assez grande extension dans le centre de la France, & une bulle d'Innocent VIII, du 9 avril 1486, permit à l'évêque Louis d'Amboise de disposer en leur faveur du cou-

vent du bout du pont, d'où l'évêque avait exclu les augustines par ordre de Sixte IV. L'installation des annonciades se fit en grande pompe & au milieu d'une nombreuse assistance, le 2 mars suivant[1]. Mais il est probable que cette résidence présentait quelques inconvénients, car nous voyons, au commencement de 1507, le cardinal-légat, Georges d'Amboise, charger les évêques de Cahors, Lavaur & Montauban d'installer les annonciades dans l'ancien prieuré de Fargue; les religieuses cloîtrées purent jouir des mêmes priviléges que celles de Bourges, & l'évêque d'Albi, Louis, contribua pour quatre mille francs d'or aux frais de cette translation. Les annonciades entrèrent en possession de l'église de Fargue, le 22 avril 1508, & on les mit en jouissance de célèbres reliquaires dont nous parlerons plus bas. En 1548, Jean, cardinal de Lorraine & évêque d'Albi, permit aux religieuses de fermer une ruelle qui séparait leur couvent de maisons qu'elles venaient d'acheter de divers particuliers. Il semble donc qu'à ce moment elles étaient en pleine prospérité. Comme celles de Bourges, celles d'Albi étaient en communauté spirituelle avec les frères mineurs de l'Observance en Italie; elles avaient des rapports analogues avec les carmes d'Albi. Le couvent subsistait encore en 1780. Par acte de novembre 1618, l'évêque Alphonse d'Elbène permit l'établissement d'une maison analogue à Rabastens; elle subsista grâce aux libéralités d'Antoinette Delherm, dame de cette ville, qui, par son testament, avait légué tous ses biens au couvent d'Albi.

Prieuré de Fargue. — Le prieuré de Notre-Dame de Fargue fut fondé & richement doté, au commencement du quatorzième siècle, par Béraud, évêque d'Albi; il s'éleva sur des terres enlevées aux hérétiques (acte du 21 août 1329). Cette fondation eut lieu vers 1330, car une charte du 25 août de cette année mentionne cette église, & porte échange des dîmes de Brens, données par l'évêque, contre une partie de celles de Sainte-Martiane, près de Lescure. Jean XXII attacha à la visite du couvent des indulgences de quarante jours (bulle du 23 janvier 1331); ces indulgences furent plus tard renouvelées par Urbain V, & en 1383 par Jean, évêque d'Albi; à cette première concession s'associèrent plusieurs évêques *in partibus*, par acte de février 1336. Deux ans plus tard, l'évêque réglait le service divin, décidait qu'on entretiendrait deux prêtres dans le couvent, qu'on y célébrerait tous les jours une messe basse, & lui unissait les dîmes de diverses paroisses qui lui appartenaient. Béraud mourut peu après; mais il n'oublia pas son église de prédilection, &, par son testament, il lui légua de nombreux & beaux reliquaires d'argent & d'or, plusieurs ouvrages de ciselure, des ornements & des vases sacrés de toute beauté. Tous ces objets, qui devaient avoir une grande valeur, furent l'objet de plusieurs mesures de la part de son successeur sur le siége d'Albi, Pierre, & de son frère & exécuteur testamentaire, Raimond, cardinal-diacre de Sainte-Marie la Neuve. Craignant que des objets d'un tel prix ne vinssent à se perdre, l'évêque en confia la garde au prieur de l'église & aux consuls de la ville; il les chargea d'en faire un inventaire détaillé, dont copie serait déposée dans les archives épiscopales, & de les enfermer dans un coffre à double ou triple serrure dont chacune des parties aurait une clef; on ne devait les montrer aux fidèles que dans des circonstances solennelles ou sur la demande expresse de l'évêque, & en faire un récolement annuel par-devant lui ou par-devant son official. La surveillance des officiers municipaux sur ce riche dépôt s'exerça jusqu'à la Révolution; jusqu'en 1793, les consuls allèrent chaque année, le lendemain de la prestation du serment, se faire représenter les reliques & les reliquaires conservés au couvent de Fargue[1]. Nous donnons en note[2] cet acte curieux,

[1] Compayré, p. 88.

[1] Compayré, p. 21.

[2] Petrus Dei & sanctae sedis Apostolicae gratia episcopus Albiensis, honorabilibus & discretis viris priori ecclesiae beatae Mariae de Fargis, consulibus civitatis nostrae Albiensis praesentibus & futuris salutem in illo, cujus providentia omnia servantur in esse. Dudum felicis recordationis do-

& voici quelques articles extraits de l'inventaire qui fut dressé à la suite de ce mandement (septembre-octobre 1335) :

« Dans l'église, dans le tabernacle, au-dessus de l'autel, une image de Notre-Dame avec son fils, avec un voile, un manteau & une ceinture garnie de pierreries, le tout d'argent doré, assise sur une chaire d'argent émaillée & portant les images des apôtres avec doubles encensoirs. Au haut des quatre pieds de la chaire il y a quatre anges d'argent, émaillés; le tout est doré. Sous la chaire sont quatre lions qui la supportent. La Vierge tient de la main droite un rameau d'argent; à son bras droit pend un cordon de soie retenant un petit reliquaire du même métal; l'enfant tient dans la main gauche un reliquaire en forme de fruit, surmonté d'une croix; sur la poitrine de la Vierge, au lieu de fermail, on voit un aigle avec vingt-cinq grosses perles, une pierre dite rubis & autres pierres précieuses.....

« *Item*, une couronne d'argent émaillée & avec pierres, pesant trois marcs & deux onces.

« *Item*, cinq reliquaires d'argent, renfermés dans des boîtes de bois.

« *Item*, un coffre de cuir contenant diverses reliques.

« *Item*, une image de Notre-Dame, d'argent doré, avec un pied d'argent, sur lequel on la posait sur l'autel, quand le seigneur évêque de bonne mémoire célébrait l'office; ladite image pesant huit marcs une once, plus dix marcs & deux onces pour le tabernacle.

« *Item*, un calice d'argent doré.

« *Item*, deux burettes d'argent.

« *Item*, deux bassins d'argent, un encensoir d'argent doré.

« *Item*, un vase d'argent pour contenir l'encens.

« *Item*, une petite croix d'argent, avec un pied doré & émaillé.

minus Beraldus immediatus praedecessor noster episcopus Albiensis ad augmentum divini cultus in honorem Dei ac beatissimae Mariae virginis matris ejus fundavit, construxit seu construi fecit in civitate nostra Albiensi ecclesiam seu capellam pulcram & sumptuosam, intitulatam beatae Mariae de Fargis civitatis Albiae, quam dotavit pluribus bonis & insuper pluribus reliquiariis argenteis, deauratis, esmalhatis, pretiosis reliquiis plurimorum sanctorum & sanctarum martirum & confessorum repositis in eisdem, & insuper quadam magna imagine beatae Mariae virginis sedente in cathedra cum filio suo, argentea deaurata magni valoris & magnorum sumptuum, necnon turribulis, calicibus, bassinis, crucibus argenteis deauratis, esmalhatis, & aliis jocalibus, vestimentis, libris & ornamentis pro altari dictae capellae & servitoribus illius. Nos autem omnia acta & ordinata quocumque modo circa praedicta per dictum praedecessorem nostrum grata, firma & rata habentes & ex certa scientia confirmantes, cupientesque quod praedictae res sic honori divini nominis & beatissimae Mariae virginis deputatae custodiantur illaesae & longum serventur in aevum, necnon ad instantem requisitionem r. in Christo p. ac d. cari nostri d. Raimundi, divina providentia Sanctae Mariae Novae diaconi cardinalis, germani & executoris testamenti praefati praedecessoris nostri, & aliorum etiam coexecutorum ejus, & aliis siquidem legitimis, &c..... considerantes etiam....... vobis priori & consulibus praedictis, qui estis aut eritis pro tempore futuro, de prudentum virorum consilio & ex certa scientia concedimus & committimus per presentes, sub inventario tamen debito faciendo earumdem rerum per vos recipiendarum, cujus consimile penes nos habere volumus & in archivis ecclesiae nostrae reponi, mandabimus, ita quod vos prior unam clavem vel duas dissimiles penes vos habeatis, vos vero consules unam aliam illis dissimiles vel duas etiam quae inter se sint dissimiles & tamen dissimiles totaliter clavi vel clavibus quam seu quas ipse prior tenebit, sub quibus clavibus res ipsae tute custodiantur & de facili non possint subtrahi aut alias deperire; in monstrando vero & exhibendo dictas res Christi fidelibus in diebus sabbatinis, in festis sollempnibus, aliis diebus etiam si personae sollempnes gratia devotionis ibidem declinaverint, aut alias prout res exegerit secundum vestras conscientias exhibeatis vos liberales auctoritate nostra in faciendo reliquias praedictas ostendi..... Adjicimus etiam quod ad majorem conservationem & custodiam ipsarum rerum quae nunc extant & Deo propitio si plura extare futuro tempore contigerit, illas semel in anno videre & recognoscere volumus & intendimus personaliter aut per vicarium vel officialem nostros, si nobis vel nostris successoribus visum fuerit expedire. In quorum omnium, &c. Datum Avenioni, die xxa mensis septembris, anno Domini mo ccco xxxo vo [1].

[1] Collection Doat, vol. 113, fo 378, d'après l'original aux archives de l'évêché d'Albi.

« *Item*, divers vêtements ecclésiastiques, de couleur verte diaprée, pour diacre & sous-diacre, deux pluvials, dont un avec cinq boutons de perles, l'autre avec quatre; deux chasubles de même couleur; deux tuniques pour diacre & autant pour sous-diacre; trois aubes & trois amicts.

« *Item*, une mitre blanche; *item*, une paire de sandales avec les chausses.

« *Item*, d'autres vêtements sacerdotaux d'étoffe blanche diaprée.

« *Item*, deux pluvials seuls en drap d'or, portant l'image de saint Pierre.

« *Item*, une croix de cristal.

« *Item*, un livre missel renfermant les préfaces notées & l'office du cierge pascal.

« *Item*, un grand candélabre de fer, pour pendre devant l'autel..... »

Au quinzième siècle, ce prieuré de Fargue fut donné aux annonciades par l'évêque Louis d'Amboise.

Parmi les autres monastères de femmes de la ville, mentionnons encore les *sœurs de la Conception*, établies à Albi par Bernard, évêque de cette ville, en 1337, sous l'invocation de la Conception de la Vierge; elles disparurent lors de l'arrivée des annonciades; les *religieuses colettes* : cet ordre, fondé au Puy, en 1432, par Claude de Roussillon, veuve d'Armand, vicomte de Polignac, s'étendit dans les diocèses des environs & établit entre autres un monastère à Albi; les *visitandines*, installées à Albi, en 1638, par l'évêque Gaspard du Daillon, comte de Lude; d'abord établies dans une maison, près du vieil hôpital, elles la vendirent plus tard & achetèrent l'ancien couvent de Sainte-Catherine, au bout du Pont[1].

Collége. — A l'origine, l'instruction fut donnée à Albi par l'école purement épiscopale & probablement capitulaire de Sainte-Gemme ou *école-mage*, qui fut cédée aux consuls par Laurent de Strozzi, en 1566[2]; en 1623 fut établi, par Alphonse d'Elbène, le collége des jésuites, qui comprit six classes : trois de grammaire, une d'humanités, une de rhétorique & une de philosophie; il avait un revenu annuel de quatre mille livres. Dès 1590, il avait été question d'introduire ces religieux dans la ville, & l'évêque avait proposé de leur assurer douze cents livres de rente, des bénéfices aussitôt que possible & ce qu'il devait aux consuls pour le collége de Sainte-Gemme; on leur céda en outre, en 1623, le prieuré de Saint-Afric; à diverses reprises l'évêque d'Elbène donna jusqu'à douze mille livres au collége, & son successeur, de Lude, fit construire à ses frais la façade de l'église. En 1768, après la destruction de l'institut, il passa en d'autres mains, & un édit de Louis XV, de cette année, lui confirma la possession de ses biens & l'usage de ses priviléges[1].

[1] Compayré, p. 115.

[2] A Saint-Salvi, il y avait une école &, dès le onzième siècle, les actes nous montrent parmi les dignitaires un *caput scholae* ou *cabiscol*.

Cordeliers de Rabastens. — Leur établissement à Rabastens ne date que de 1291; mais, avant la bulle de Nicolas IV, qui leur permit d'y transporter leur couvent, ils étaient déjà établis depuis quelques années dans une petite localité des environs, Saint-Salvi de Fieuzet, sur les bords du Tarn; leur translation put s'effectuer grâce aux libéralités d'un chevalier, Pierre de Cun, qui contribua à la construction de leur église & y fut enterré en 1331. En 1389, une chapellenie y fut fondée, &, par acte de 1394, Charles VI remit aux religieux le paiement de quelques dîmes pour les biens qu'ils avaient acquis; ils avaient le droit de coupe dans les bois voisins, & le possédèrent toujours, malgré de nombreux procès, au moins jusqu'en 1667. Encore assez florissant à cette époque, ce couvent ne fit que déchoir pendant le dix-huitième siècle; en 1769, on lui réunit une partie des biens de celui de Réalmont, qu'on venait de supprimer. Depuis la peste de 1690, pendant laquelle

[1] Compayré, p. 28-29, 105, &c. Entre autres églises, les jésuites possédaient celle de Breus, & quand Alphonse d'Elbène eut été chassé pour sa participation à la révolte de Gaston d'Orléans, ils reçurent sa bibliothèque, qu'ils partagèrent avec les capucins.

les cordeliers avaient rendu de grands services, les consuls leur faisaient une rente de cent livres[1].

Annonciades de Rabastens. — Cet ordre fut introduit en 1617 par une dame Antoinette Delherm, qui leur donna tous ses biens. Autorisé par l'archevêque, le nouveau couvent fut rapidement bâti; en 1624, on y introduisit des religieuses du couvent de Fargue. En 1790, la communauté comptait douze religieuses[2].

Chapitre de Rabastens. — Il fut fondé en 1547, & renferma treize chanoines, y compris le prieur; plus tard, le prieuré de cette ville ayant été réuni au collége des jésuites de Toulouse, ce fut le supérieur de ce dernier couvent qui eut à Rabastens le titre de prieur; par accord du 19 mai 1631, quatre nouveaux bénéfices furent créés dans le chapitre; le syndic des jésuites dut y nommer & put prendre les titulaires parmi des personnes étrangères à la ville. Le chapitre devait desservir l'église du château; à la suite de longues querelles avec le curé, il fut transporté par l'archevêque dans le château même, en 1757; en 1790, ses revenus fixes montaient à dix mille cinq cents livres, auxquelles il faut ajouter le revenu variable ou casuel[3].

Maladrerie de Rabastens. — Elle datait du moyen âge & existait encore à la fin du seizième siècle. L'hôpital datait aussi à peu près de la même époque & était alimenté en grande partie par les dons du chapitre, que durent continuer ses successeurs, les jésuites. En 1689, l'archevêque établit dans la ville un bureau des pauvres[4].

Chapitre de Cordes. — Il fut fondé dans l'église paroissiale de Saint-Michel, en 1529, par Jean Bergonbiou, prêtre; il y

[1] Rossignol, *Monographies communales du Tarn*, t. 4, p. 196-200.

[2] Rossignol, t. 4, p. 200-202. — Sur les annonciades de Rabastens, consulter dans le carton S. 4812, aux Archives nationales, deux mémoires relatifs aux prétentions des cordeliers de cette ville d'être les directeurs spirituels de ce couvent, mémoires rédigés par ordre de l'évêque d'Albi.

[3] Rossignol, t. 4, p. 192-196.

[4] *Ibid.* t. 4, p. 202-4.

établit huit prébendes presbytérales & une cléricale; les statuts furent approuvés par Clément VII, en 1533; en 1587, un marchand de la ville y institua quatre nouvelles prébendes, moyennant une somme de deux mille écus. L'archiprêtre de Cordes devint, à partir de 1607, le chef des prébendés[1].

Capucins de Cordes. — Le gardien du couvent d'Albi en décida l'établissement en 1640, & se fit céder un local par la municipalité, qui même contribua de son argent aux premiers frais. A plusieurs reprises, dans le cours des années suivantes, elle dut encore leur venir en aide; d'abord au nombre de douze, ils n'étaient plus que quatre en 1712, & il ne restait qu'un religieux & deux frères lais en 1790[2].

Augustins de Lisle. — Ce couvent fut établi au quatorzième siècle; en 1561, quelques religieux, partisans des réformés, les introduisirent dans le couvent, qui fut pillé & dont les titres furent enlevés; à la suite de ces événements, la communauté tomba dans une telle misère, qu'en 1575 & 1596, on dut l'exempter des tailles ordinaires & extraordinaires. Au dix-septième siècle, sa position s'étant améliorée, elle put se livrer à l'enseignement, & parvint à rassembler de grandes ressources & à acquérir d'importants domaines; en 1723, elle possédait jusqu'à cent soixante-trois fiefs[3].

Religieuses augustines à Lisle. — Colonie envoyée par le couvent Saint-Pantaléon de Toulouse, en 1631. Ces religieuses se livraient à l'enseignement; elles étaient généralement au nombre de douze, avec une abbesse, une sœur vicaire & quatre sœurs discrètes. On peut voir la liste des abbesses dans l'excellent ouvrage de M. Rossignol, intitulé *Monographies communales du Tarn*, t. 4, p. 324-7.

Bénédictines de Gaillac. — On appelait ainsi un prieuré de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé près de Gaillac, à Lou-

[1] Rossignol, t. 3, p. 81-84.

[2] *Ibid.* t. 3, p. 89-90.

[3] *Ibid.* t. 4, p. 318-324.

gueville, & dépendant de l'abbaye de Saint-Michel; on attribue sa fondation au douzième siècle; au treizième siècle, il s'appelait déjà Notre-Dame de Longueville, & il eut part, en 1268, aux libéralités d'Alphonse de Poitiers, en 1275, à celles de Sicard Alaman. En 1568, le couvent fut pillé, brûlé & presque entièrement détruit par les religionnaires; les religieuses avaient pu se sauver avec leurs meubles les plus précieux. Elles se retirèrent plus tard à Gaillac & y vécurent sans recevoir de novices; après la mort de la dernière d'entre elles (vers 1587), le couvent revint aux clarisses de Toulouse, qui le gardèrent jusqu'en 1607, époque où les religieuses de la Daurade les en expulsèrent, à la suite d'un arrêt du parlement de Toulouse. Cloîtrées seulement de 1496 à 1568, les religieuses bénédictines ne l'étaient plus lors de l'introduction des dames de la Daurade; mais, à la suite des efforts de la prieure, Anne de Rodorel, la clôture y fut de nouveau établie en 1626; peu après, elles bâtirent définitivement un couvent à l'intérieur de la ville & abandonnèrent leur maison de Longueville. Elles fondèrent même un couvent de leur ordre à Lautrec, en 1660. La collation de ce prieuré appartenait à l'abbé de Saint-Michel, comme fondateur, sous l'autorité de l'abbé de Cluny, comme chef d'ordre; au dix-septième siècle, à la suite de querelles intérieures, l'évêque prétendit s'emparer de ce droit, & ce ne fut qu'en 1657, après quinze ans de lutte, que le grand-conseil le débouta de ses prétentions[1].

Capucins de Gaillac. — On les appela, lors d'une peste, en 1587, &, dès l'année suivante, on installa douze frères dans un couvent qu'on bâtit exprès; à la suite de diverses donations, leur revenu montait à quatre cent quatre-vingt-dix livres en 1790; à cette époque, ils n'étaient plus que cinq : le gardien & quatre religieux profès[2].

Hospitalières de Gaillac. — Appelées en 1685 de Béziers par Pierre Doucet, commandeur de Saint-Pierre, elles suivaient la règle de Saint-Augustin; l'hôpital leur faisait une rente de cinquante livres, quatorze setiers de blé & trois pipes de vin; elles avaient en outre les rentes de leurs dots. En 1790, elles étaient au nombre de vingt sœurs, y compris la prieure & quatre sœurs converses[1].

Commanderie de Saint-Pierre de Gaillac. — L'hôpital de Saint-Pierre & de Saint-André de Gaillac fut construit par les anciens comtes de Toulouse, hors de l'enceinte de la ville; il existait dès le douzième siècle; il acquit de grands biens dans le cours du siècle suivant; d'après une charte de 1283, il renfermait trente prêtres & cinquante frères oblats pour soigner les pauvres & les malades. Philippe le Hardi lui fit d'importantes donations de biens confisqués sur les hérétiques. L'église de Saint-Pierre, qui avait appartenu successivement à l'abbaye de Saint-Michel & au chapitre cathédral, lui fut cédée en 1172, & dès lors la commanderie devint une commanderie séculière; en 1182 & 1195, l'évêque Guillaume-Pierre se montra à son tour son bienfaiteur. Les consuls, comme dans la plupart des villes du Midi, étaient patrons de l'hôpital. Les statuts de la communauté, qui dataient de 1270, furent renouvelés en 1384 & confirmés par l'ordinaire en 1390; ils furent réformés & refondus en 1597, par ordre d'Alphonse d'Elbène, évêque d'Albi. En 1497, la redevance envers l'évêque fut fixée pour chaque année à douze pipes de vin. Les consuls concouraient de droit à la nomination du commandeur dont l'évêque devait approuver l'élection; malgré de nombreux procès & des contestations multipliées, ils restèrent toujours en possession de ce droit. La commanderie, au point de vue spirituel, était sous la juridiction de l'évêque diocésain, ce qui comportait le recours à l'archevêque de Bourges. Malgré des querelles sans cesse renaissantes, elle se maintint toujours libre d'impôts, & jamais les consuls de Gaillac ne purent l'astreindre à la taille. D'abord administrés par le commandeur lui-même, à partir de l'édit de 1689, ses

[1] Rossignol, t. 2, p. 313-323.
[2] *Ibid.* t. 2, p. 306-9.

[1] Rossignol, t. 2, p. 323-4.

biens furent gérés par un bureau composé de douze directeurs. A partir de la même époque, les huit frères, dont le commandeur, formèrent un véritable chapitre, ayant quatre prébendiers amovibles, que l'on appelait *locataires* du chapitre, & ils furent remplacés dans le service intérieur de l'hôpital par des sœurs hospitalières, que le dernier commandeur avait lui-même appelées de Béziers quelques années auparavant. En 1696, on unit à l'hôpital les biens de l'hospice de Saint-Jacques de Clarieux & de la maladrerie[1].

Commandeurs de Saint-Pierre de Gaillac :

HUGUES DE CANDASTRE, 1182.
MARTIN DE SANGARRET, 1195.
PIERRE DE CAUDÈZE, 1254.
GUILLEM AT ou GUILLEM DE GAILLAC, 1262.
AMIELH VÉZIÉ, 1266-71.
AMIELH DE VALS, 1284.
JEAN DE ROCOLIS, 1300-1311.
ICHER DE BROLHE, 1320.
ESTÈVE DE ROCOLIS, 1338.
ISARN HÉBRAIL, 1344.
AMIELH CABROL, 1361.
BERTRAND FOUCAUD, 1375-1384.
PIERRE-RAIMOND ASSERY, 1392.
ANTOINE ROGER, 1412.
RAIMOND *de las Combas,* 1450.
PIERRE TREILLIS, 6 novembre 1457.
LOUIS D'AMBOISE, cardinal-évêque d'Albi, 1473.
LOUIS D'AMBOISE, protonotaire apostolique & évêque d'Albi, 1502.
CLAUDE DE LA GUICHE, évêque d'Agde, puis de Mirepoix, 1510-1548.
SÉBASTIEN DE LA GUICHE, 1548.
PHILIBERT ou JEAN-PIERRE DE LA GUICHE, 1576-1581.
ADRIEN THOÉRI, 1581-88.
JEAN PELROUS, mai 1588-1610.
ANTOINE ROUSSEL, prévôt d'Albi, 1610-1631.
LARROQUE BOUILLAC, 3 avril 1632.
PÉNARD, 15 octobre 1639.
PHILIPPE D'ÉBRAIL DE DALON, 1654-1659.
PIERRE DE LA GUICHE.
PIERRE DOUCET, 1667-1689.
DÉBAR, 169.....
JEAN-JACQUES TEULIER, 1700.
ÉTIENNE GRANIER, 1714.
JOSEPH-RENÉ DE CLERGUE DU VERDIER, 21 avril 1731.
PIERRE PENTIER, 1772.
FALGUIÈRE, 1784[1].

[1] Rossignol, t. 2, p. 283-302.

Commanderie de Saint-Jacques de Clarieux. — Cette commanderie fut fondée en 1220 par un certain Raimond Vidal, près de la ville d'Albi; dès l'origine, les consuls en eurent le patronat & purent nommer & destituer les commandeurs. En 1355, elle fut de nouveau rétablie après interruption. A la suite de l'édit de 1672, attribuant toutes les maladreries à l'ordre du Mont Carmel & Saint-Lazare, cet ordre entra en possession de cet établissement; mais en 1693, il retomba aux mains des consuls, & un arrêt du 26 mars 1695 l'unit définitivement à l'hôpital de Saint-Pierre[2].

Hôpital du Vigan. — Desservi par des religieux augustins, chargés de soigner les malades, l'hôpital du Vigan, près d'Albi, date du douzième siècle; en 1190, l'évêque Guillaume-Pierre lui accorda divers privilèges spirituels nécessités par l'état du pays. Au treizième siècle, il passa entre les mains des consuls d'Albi, &, par charte de 1249, l'évêque Durand promit à ceux-ci de leur prêter main-forte contre tous ceux qui leur contesteraient la possession des biens de cet hôpital, jusqu'à ce qu'on y eût rétabli les religieux. Auparavant l'évêque en avait la libre disposition, témoin une charte de 1213, & même il y percevait la dîme; en 1206, elle fut fixée à un pourceau & à un agneau pour le bétail. Les lépreux y payaient leurs dépenses journalières & les consuls revoyaient les comptes[3]. Les consuls nommaient aussi le syndic de la maladrerie de

[1] Rossignol, t. 2, p. 299-302.
[2] Rossignol, t. 2, p. 302-6. — Voir aussi quelques pièces aux Archives nationales, carton S, 4812; le 7 novembre 1671, les biens de Saint-Jacques furent affermés pour deux cent vingt livres.
[3] Compayré, p. 42.

Saint-Jean, fondée en 1218 pour les lépreux, par Bernard de Caumont, qui y fut enseveli avec sa femme[1].

Commanderie de Montredon. — A Montredon existait, dès le treizième siècle, une commanderie de templiers, à laquelle, en 1215, Simon de Montfort fit donation des justices de ce village. Plus tard, cette terre passa aux mains de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, & enfin, en 1682, par contrat homologué au Conseil, Ravaille de Roqueplane, docteur en Sorbonne & chanoine d'Albi, donna le château de Montredon & la seigneurie d'Assac, pour permettre la fondation d'une commanderie de l'ordre de Saint-Lazare[2].

Commanderie de Vaour[3]. — Appelés vers 1140 dans les possessions des seigneurs de Penne, les templiers ne tardèrent pas à y construire un château; ce fut au lieu de Vaour qu'ils s'installèrent; autour d'eux se forma bientôt une petite communauté; en effet, un acte de 1180, cité par M. Rossignol, permet d'assigner cette date approximative à son établissement. Cette commanderie reçut bientôt de nombreuses donations, dont les actes entrèrent en 1202 dans un cartulaire aujourd'hui conservé aux archives de la Haute-Garonne; parmi ses bienfaiteurs, il faut compter surtout les membres de la famille de Penne, à laquelle on doit peut-être sa fondation, les seigneurs de Montaigu & ceux de Cahuzac; la plupart des donateurs stipulaient, en échange de leurs bienfaits, le droit d'être enterrés dans le cimetière des templiers. Ajoutons à ces protecteurs les vicomtes de Saint-Antonin & le comte de Saint-Gilles; enfin les chevaliers devinrent eux-mêmes, à partir de 1181, les protecteurs & les suzerains des chanoines de Saint-Antonin, qui ne pouvaient plus se défendre contre leurs ennemis.

Voici la liste des commandeurs tant de l'ordre du Temple que de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem :

[1] Compayré, p. 30-31.
[2] Archives nationales, S. 4812.
[3] Rossignol, t. 3, p. 197-229.

Ordre du Temple :

PIERRE-HUMBERT, 1143, chevalier & prieur.
PIERRE-HUGUES, 1159, prieur.
FORT-SANS, 1174-1180, maître & procureur de Vaour, ministre du Temple, commandeur de Castres.
DURAND ŒILLER, 1180-81, commandeur de Vaour.
BERTRAND BONAFOS, 1184.
P. DE TUDELLE, 1185.
ARNAUD DABOS, 1191.
PIERRE LO CAPELA (*chapelain*), 1191-1198.
DAURDE DE SAINTE-CROIX, 1199.
AZÉMAR-GUILLEM, 1200.
PIERRE DEL CASTEL, 1202, rédacteur du cartulaire.
RAIMOND DE POSQUIÈRES, 1259.
SANCHE, 1273, précepteur de Montricoux.
PIERRE GEOFFROY, 1276, commandeur de Montricoux.

Ordre de Saint-Jean de Jérusalem :

ÉTIENNE DE SALHS, 1338.
AMAURI DE SANHAC ou SAVIGNAC, 1394-1407.
PIERRE RAFIN, 1451-1465.
P. DE MALLEVILLE, 1482.
CHARLES-ALAMAN DE ROCHECHOUARD, 1497-1506.
RAIMOND RICARD, grand-prieur de Saint-Gilles, 1532-1538.
PHILIPPE DE LASAGNE, 1534.
EYNARD DE MONTROSI ou MONTROZIER, 1538-1551.
JEAN-PIERRE DE BOULAC-TRÉBOUS, 1552-1560.
ANTOINE DE RONDE dit DE MONTALQUE, 1567.
JEAN LAVALETTE DE CORNUSSON, 1574-1576.
PIERRE DE ROQUELAURE SAINT-AUBIN, 1581.
GUILLAUME DE CASTELPERS, 1597-1610.
JEAN DE MARSA-SAILHAC, 1611.
PIERRE DE BLANCHARD-NÉAULES, 1615-17.
RICHARD DE NINY-CLARET, 1624-1626.

Honoré de Villeneuve-Villevieille, 1632.

Louis de Bagarri, 1638-44.

François-Paul des Massières Casaulx, 1647.

Antoine de Glandèves-Castelet, 1655.

Jacques Desparbès-Lussan-Carbonneau, 1662.

Jean de Villeneuve-Villevielle, 1678-86.

Gaspard de Pontevès-Barcemme, 1689-1707.

N. de Chateauneuf, 1759.

Charles-Philippe de Crugy-Marcillac, 1763-1767.

Le bailli de Bélesta. [A. M.]

Note 144

NOTE CXLIV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Narbonne.

Le siége métropolitain de Narbonne, dont l'origine remonte probablement au troisième siècle de notre ère, fut pendant tout le moyen âge le plus important du Midi de la France; la haute naissance de la plupart des prélats qui l'occupèrent du onzième au quinzième siècle, l'étendue de son diocèse, qui, jusqu'au quatorzième siècle, comprit tout le pays entre le Roussillon, l'Hérault, l'Albigeois & le Carcassez, enfin l'illustration de la ville de Narbonne à l'époque romaine, tout venait accroître son importance. Affaibli à la fin du treizième siècle par la création de la métropole de Toulouse, démembré quelques années plus tard par le pape Jean XXII, il garda cependant cette importance jusqu'à la Révolution & il n'y eut que les plus grands seigneurs qui purent l'obtenir. A partir du seizième siècle, les archevêques eurent l'honneur de présider les États de Languedoc, & cette position officielle ne fit qu'accroître leur influence par le rôle politique qu'elle les força à jouer.

Parmi tous les titres que portait l'archevêque, le plus important était sans contredit celui de duc de Narbonne. Ce titre, que les écrivains du dix-septième siècle faisaient remonter aux temps les plus anciens & dont ils voyaient le point de départ dans les donations des rois carolingiens, ne fut jamais porté par les archevêques de Narbonne avant le commencement du treizième siècle, & ce duché ne remonte pas plus haut que le comté d'Agen; il a pour origine la guerre des albigeois & la dépossession de la maison de Toulouse. Un examen attentif des textes nous permettra de mettre ce point hors de doute.

On sait qu'à l'époque carolingienne, & dès Charlemagne, les rois concédèrent à des églises épiscopales la jouissance d'une partie des droits comtaux, & ce fut dans beaucoup de villes l'origine de la seigneurie temporelle de l'évêque; nous citerons entre autres Nimes & Agde. Narbonne fut de toutes les cités de la Septimanie gratifiée la première de cet important privilége; le plus ancien acte de donation, dont nous avons perdu le texte, mais qui est rappelé dans un diplôme postérieur, est de Pepin le Bref & doit se rapporter aux premières années de la conquête, à l'époque où ce prince avait besoin de se concilier l'affection de ses nouveaux sujets. Cet acte, rappelé dans un diplôme de Charles le Chauve du 20 juin 844, à la souveraineté ecclésiastique du monastère de Saint-Paul ajoutait la moitié de la cité avec ses tours & ses appartenances, la moitié des droits de tonlieu & de péage sur le commerce de terre & de mer, & la moitié du produit des salines appartenant auparavant au comte; le même acte de Charles le Chauve accorda à l'archevêque Bérarius la jouissance de l'immunité, en un mot, il créa au profit de l'archevêque de Narbonne une véritable seigneurie, dans le sens le plus étendu du mot, avec concession d'une partie des droits de justice. Ce diplôme fut renouvelé textuellement par les rois successeurs de Charles le Chauve, par Carloman en 881, par Eudes en 890, & par Charles le Simple en 898 & 922. Ce fut là le premier pas fait par les archevêques vers la possession du titre de duc de Narbonne, que plus tard ils usurpèrent.

Siége d'un duché, Narbonne avait vu de bonne heure son comte remplacé par un vicomte; ce changement s'opéra probablement dès le commencement du neuvième siècle, après la création, en 817, d'un marquisat de Septimanie. Ce duché passa alors par bien des mains; possédé pendant le reste du neuvième siècle par des ducs amovibles, il entra, au siècle suivant, dans la famille des comtes de Rouergue, puis de là passa par alliance dans celle des comtes de Toulouse; ce transport s'effectua vers la fin du onzième siècle, dans la personne de Raimond de Saint-Gilles & de son frère Guillaume; à partir de cette époque, les comtes de Toulouse prirent le titre de marquis de Narbonne & il en fut ainsi jusqu'à l'an 1212, date de la dépossession de Raimond VI par les croisés.

Cependant, durant les trois siècles qui s'étaient écoulés depuis Charles le Simple, les archevêques n'avaient fait que développer leur influence & accroître leur puissance temporelle. A l'autorité des ducs s'était substituée peu à peu celle des vicomtes, & ce fut avec eux que les prélats durent lutter pour conserver & étendre leurs droits. Pendant tout le onzième siècle & jusqu'au commencement du douzième, ils ont grand peine à obtenir du vicomte le serment qu'il leur devait comme tenant d'eux en fief une partie de la ville; ces querelles ne furent guère apaisées qu'en 1155, lors d'une reconnaissance solennelle de la vicomtesse Ermengarde, qui renonça à toutes les entreprises faites par ses ancêtres sur le domaine archiépiscopal & affranchit l'archevêque du droit de dépouille dont ils le grevaient depuis trop longtemps. Peu après, un diplôme de Louis le Jeune vint confirmer les donations des rois carolingiens.

Quand arriva la guerre des albigeois, le comte Raimond fut dépouillé par le pape au profit de Simon de Montfort, & celui-ci fut investi de ses domaines (bulle du 14 décembre 1215); mais déjà une partie de ces domaines avait été usurpée par d'autres. C'est ainsi que, dès 1212, l'évêque de Cahors avait profité de l'anarchie pour s'emparer du titre de comte, titre qu'il garda lui aussi jusqu'en 1789; l'évêque d'Agen fit de même en 1217, & Arnaud-Amauri, dès 1212, époque de son élection comme archevêque, imita leur exemple & agit comme duc de Narbonne, recevant l'hommage du vicomte & des bourgeois habitant le palais ducal, en un mot, jouissant de tout le pouvoir que pouvait conférer ce titre[1]. Mais Simon de Montfort, qui déployait pour entrer en possession des domaines à lui concédés par le Souverain-Pontife autant de violence à l'égard des prélats catholiques qu'à l'égard des seigneurs hérétiques, ne montra pour l'archevêque ni le respect ni la reconnaissance qu'on pouvait attendre de lui. Nous n'avons à ce sujet que la plainte adressée par le prélat au pape & au sacré-collége, mais les faits qu'elle énonce montrent que, quoique bon catholique, Simon n'était pas plus scrupuleux que les hérétiques quand il s'agissait de ses intérêts. Menacé d'excommunication s'il osait pénétrer de force dans Narbonne, il brave la menace, force les portes; un de ses soldats menace de tuer l'archevêque qui accourait au bruit; celui-ci se retire, mais jette l'interdit sur la chapelle du palais ducal; Simon n'y fait pas moins célébrer la messe le lendemain matin, dresse son étendard, & exige des habitants tous les droits & tous les services que les ducs de Narbonne avaient coutume de percevoir. En vain, à plusieurs reprises, l'archevêque essaya-t-il d'attirer l'attention de la cour de Rome sur les agissements du conquérant; le pape Innocent III avait bien écrit une lettre de reproches à Simon (2 juillet 1215), mais son exemple ne fut pas suivi par son successeur Honorius, & Arnaud dut cesser ses plaintes, faute d'être écouté; Simon de Montfort & après lui son fils Amauri prirent & gardèrent le titre de *duc de Narbonne*, l'un jusqu'à sa mort, l'autre jusqu'en 1224. Mais Arnaud parvint à se venger; il suscita à Amauri de Montfort de nombreuses difficultés, favorisa ouvertement le jeune Raimond VII, & s'il eût vécu plus longtemps, il eût peut-être empêché l'intervention du roi de France. Son successeur, Pierre Amiel, an-

[1] Lettres des chapitres de Saint-Paul & de Saint-Just à Innocent III, de l'an 1215.

cien archidiacre de Béziers, familier des Montfort qui l'avaient enrichi des dépouilles des hérétiques de cette ville, se garda de reprendre la lutte entreprise par Arnaud-Amauri & se montra partisan dévoué des hommes du Nord.

En tout cas, au point de vue du droit, l'usurpation de l'archevêque était absolument injuste, & rien ne l'autorisait à s'emparer ainsi d'une partie des dépouilles des comtes de Toulouse. Remarquons cependant, à ce sujet, qu'il ne s'empara guère que d'un titre; en effet, depuis déjà longtemps, de concert avec le vicomte, les archevêques étaient parvenus à expulser les ducs de Narbonne de l'administration de la ville, & les tentatives d'Alphonse I, lors de l'avénement d'Ermengarde, au commencement du douzième siècle, n'avaient pas réussi. Toutefois, grâce à cette usurpation, les archevêques purent réclamer sans conteste le serment des vicomtes, pouvoir dont ils continuèrent à jouir jusqu'à la réunion de cette vicomté à la couronne. Lors de l'échange de cette seigneurie contre le duché de Nemours, fait entre le roi Louis XII & Gaston de Foix, le roi devint vassal de l'archevêque, mais comme il était de règle, dans l'ancienne monarchie, que le roi ne pouvait être le vassal de personne, le prélat perdit par le fait ses droits de suzeraineté. Au dix-huitième siècle, d'après un mémoire manuscrit de la Collection de Languedoc, l'archevêque M. de Beauvau du Rivau demanda que ce droit honorifique fût échangé contre le droit d'entrée permanente au Louvre, & le titre de duché-pairie avec séance au Parlement[1].

Chapitre de Saint-Just. — Comme la plupart des autres chapitres de la Province,

[1] Voici, au sujet de ces demandes de M. de Beauvau, des extraits de ce mémoire inédit qui se trouve au tome 40 de la *Collection de Languedoc*, f°s 61-64; ils montrent quelle était l'opinion des juristes du dix-huitième siècle sur cette question du duché de Narbonne :

Mémoire pour établir le droit que les seigneurs archevêques de Narbonne ont de prendre le titre de duc. — ..... L'archevêque, qui est seigneur haut, moyen & bas justicier de la moitié de la cité & de la plus grande partie du bourg, & qui jouit du droit de naufrage & autres grands droits & priviléges, par le don & la concession qui en fut faite à son église par les roys Pépin, Charles II, Louis le Jeune, & confirmée par tous les roys, a eu pour vassaux les vicomtes de ladite ville qui lui prêtoient foy & hommage pour la portion de justice qu'ils possédoient dans ladite ville &, par conséquent, le titre & la qualité de duc appartient légitimement aux archevêques. Aussi Arnaud-Amalry ayant esté éleu archevêque en 1213, prit le titre de duc & fut reconu en cette qualité par Aymeric, vicomte de Narbonne, qui luy rendit hommage & luy prêta serment de fidélité.

Le comte Simon de Montfort, prétendant que le duché de Narbonne avoit été compris dans la donnation que le Saint-Siége luy avoit faite du comté de Toulouse en considération de la guerre qu'il avoit faite aux hérétiques, eut de grandes contestations avec ledit archevêque au sujet dudit duché, mais elles furent décidées en faveur de l'archevêque par les bulles du pape Innocent III de l'année 1215, adressées au comte de Montfort & à Pierre, diacre-cardinal, légat dudit pape, & par celles du pape Honorius troisième, successeur d'Innocent, adressées au cardinal Bertrand, son légat, en l'année 1216, qui confirmèrent audit archevêque ledit duché. Il se voit même par ces bulles que le comte Simon l'avoit reconu & luy avoit prêté serment de fidélité[1].

Dans la suitte les roys Louis VIII & Louis IX venant à transiger avec les archevêques, successeurs dudit Arnaud-Amalry, concernant le droit de commis dans les terres de l'église de Narbonne pour le crime d'hérésie tant seulement, ils déclarèrent formellement dans les actes qui furent faits en octobre 1226 & avril 1260, qu'ils confirmoient à l'archevêque & à l'église de Narbonne le fief & directe qu'ils avoient de tout tems dans la ville, citté de Narbonne & lieux dépendants de son duché & qu'ils leur donnoient au surplus les châteaux exprimés dans les susdits actes moyenant la cession dudit droit de comis au profit de la couronne & un anniversaire que l'église de Narbonne a depuis religieusement célébré & célèbre encore pour l'âme desdits seigneurs Roys & moyenant aussy le serment de fidélité que lesdits archevêques seroient obligés de prêter au roy pour ladite seigneurie, sans diminution aucune des autres droits, priviléges, honneurs & dignités dont l'église de Narbonne jouissoit de tout tems, qui feurent exprimés & particulièrement réservés, consistant en la moitié de la seigneurie de la citté & ville de Narbonne qui étoit en propriété avec toute juridiction haute, moyenne & basse, à l'église de Nar-

[1] Le fait est faux & jusqu'à sa mort Simon porta le titre de *duc de Narbonne*, dont son fils hérita après lui (voir plus haut)

celui de Saint-Just paraît au commencement du dixième siècle, car la réforme des congrégations cathédrales ne semble pas s'être introduite beaucoup plus tôt dans les églises du Midi. Enrichi par les vicomtes de Narbonne & par les archevêques, il persista dans l'état régulier jusqu'à la Révolution. Il obtint naturellement des Souverains Pontifes de grands priviléges; un des grands abus pratiqués par la chancellerie romaine, aux treizième & quatorzième siècles, était de nommer par provision des personnes étrangères aux premiers bénéfices vacants dans les églises cathédrales; on comprend le tort que causait aux chapitres une pareille manière d'agir : suppression du droit d'élection, introduction d'étrangers dans la communauté, &c. Les papes, qui avaient plusieurs fois pratiqué cet usage à Narbonne (Luce III, en 1181), finirent par y renoncer & déclarèrent qu'on ne pourrait imposer au chapitre des personnes étrangères (1245-1246, 1257). Mentionnons encore de nombreux priviléges spirituels : permission de célébrer la messe en temps d'interdit (bulle de Grégoire IX, 1228); défense d'interdire le chapitre, sans rappeler & confirmer en même temps ses priviléges (1262); des priviléges temporels : les clercs & les vassaux du chapitre ou des chanoines résidants ne pourront être appelés en justice, hors de la cité ou du diocèse (1266); tout individu qui aura battu, même légèrement, un chanoine sera excommunié *ipso facto* & ne pourra être absous que par le pape (1266).

Parmi les anciens dignitaires du chapitre, nous trouvons en 1029 un *cabiscol* ou chef de l'école; il avait probablement sous sa direction de jeunes élèves; en 1262, il y avait querelle entre ceux-ci & le chapitre & ils avaient obtenu contre les chanoines une sentence d'excommunication, qu'Urbain IV fit lever.

Au dix-huitième siècle, le chapitre était ainsi composé : cinq dignitaires, qui s'échelonnaient dans l'ordre suivant : grand archidiacre, archidiacre de Corbières, préchantre, archidiacre de Razès, sous-chantre. Puis venaient le théologal, qui n'était pas dignitaire; seize chanoines, huit hebdomadiers, onze conduchers, trente-deux bénéficiers, vingt vicaires, huit enfants de chœur, qui devaient fournir le pain & le vin pour l'eucharistie; enfin une chapelle de musique. Avant la création de l'évêché d'Alet, il y avait un quatrième archidiacre qui s'appelait archidiacre de Fenouillet.

Les prérogatives du chapitre étaient les suivantes : il élisait l'archevêque, à moins de simonie, comme au onzième siècle, & avant le seizième, où les rois de France s'emparèrent du droit de nomination; de plus il prenait part avec lui à la confirmation des évêques suffragants & députait aux Etats de Languedoc; il nommait le grand archidiacre; les autres dignités étaient à la collation de l'archevêque. En 1225, Honorius III approuva la réduction faite par le chapitre, de concert avec l'archevêque, du nombre des chanoines à dix-huit; en 1530, une bulle de Clé-

bonne & sur l'autre moitié qui estoit possédée à foy & hommage de ladite église par les vicomtes, les archevêques se réservant la dignité temporelle, qui étoit attachée à leur duché.

..... Lorsque l'archevêque faisoit sa première entrée dans la ville, le vicomte se présentoit à la porte de la ville pour prendre le frein de son cheval & de là l'acompagnoit marchant à son cotté droit jusqu'à la porte de l'église Saint-Just, & y étant entrés le vicomte, prosterné à deux genoux & les mains jointes dans celles de l'archevêque qui étoit assis sur un fauteuil, luy faisoit hommage comme à son seigneur féodal & ensuitte luy payoit l'albergue accoutumée.

..... Il y a eu à Narbonne successivement des vicomtes jusqu'au règne de Louis XII, qui réunit à la couronne la vicomté au moyen de l'échange qui en fut fait avec le comté de Beaufort & autres terres du duché de Nemours. Depuis ce tems les roys ont possédé la portion de justice dont le vicomte jouissoit dans la citté & dans le bourg dudit Narbonne, & les archevêques ont pareillement continué de jouir de la portion qui leur appartient.....

Et si depuis la réunion de la vicomté de Narbonne à la couronne, les archevêques ont peu se conserver le titre de duc, ils ont perdu le droit qu'ils avoient de recevoir la foy & hommage que les vicomtes leur rendoient & l'albergue qu'ils leur payoient, parce qu'il seroit contraire à la raison, à la majesté & à la souveraineté royale que le roy rendît par luy ou par ses procureurs hommage à son sujet.....

ment VII les dispensa de la résidence; enfin, en 1334, une bulle de Benoît XII leur avait enjoint de chasser du cloître toutes les femmes suspectes, de mieux garder à l'avenir la continence & d'assister régulièrement aux offices divins, sous peine d'être privés de leurs charges & bénéfices.

Parmi les principaux revenus dont le chapitre de Saint-Just fut doté au moyen âge, il faut mentionner les salines & les pêcheries de Narbonne & de Coursan, dont la dîme leur fut accordée par les archevêques & les vicomtes en 1048 & 1080 & confirmée en 1212.

Parmi les principaux bienfaiteurs, nous citerons Bérenger, archevêque de Narbonne, qui, en 1204, établit trois prêtres dans la cathédrale, pour célébrer une messe quotidienne dans une chapelle qu'il venait de faire bâtir & de dédier à la Trinité; cette fondation fut approuvée par une bulle d'Innocent III, du 8 mai 1206; en 1288, Philippe IV donna aux chanoines de Saint-Just un revenu de 20 livres, pour célébrer un anniversaire pour le salut de son père, dont le corps était enterré en partie dans l'église; il approuva & renouvela cette fondation en 1292 (v. st.).

L'église cathédrale de Narbonne fut construite aux treizième & quatorzième siècles. Les travaux, commencés en avril 1272, se continuèrent sans interruption jusqu'en 1332; interrompus à ce moment, ils ne furent repris pour un instant qu'au dix-huitième siècle, par les archevêques Le Goux de la Berchère, en 1708, & de Beauvau du Rivau, en 1722; on peut voir en note le récit de la cérémonie célébrée par l'un de ces deux prélats, lors de la pose de la première pierre des nouvelles constructions[1]. Nous donnons ici l'indication sommaire des actes relatifs à la construction de la cathédrale. Dès 1256,

[1] Le récit de cette dédicace se trouve au tome 40 de la *Collection de Languedoc*, f°s 6-11; nous n'en donnons pas les passages purement historiques, qui sont tirés de l'histoire de dom Vaissete. En tête, dans le volume, on lit cette mention : « La relation suivante est de M. l'abbé Pech, chanoine de Saint-Paul de Narbonne, official primatial dont le mérite est connu par d'autres ouvrages qu'il a donnés au public. »

Cérémonie faite à Narbonne pour mettre la première pierre de la nef de l'église métropolitaine & primatiale Saint-Just & Saint-Pasteur.

Après avoir rapporté ce qu'on sait déjà de la construction des treizième & quatorzième siècles, cette relation continue ainsi : .... Depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis près de quatre siècles, personne n'avoit jamais osé vaincre les obstacles qui ont si longtemps arrêté la continuation d'une si auguste bâtisse. Il semble que cette gloire étoit réservée à l'illustre prélat qui fait aujourd'huy notre bonheur; dès que la Providence l'eut placé sur le siége de cette église, il forma le dessein de continuer un édifice qui fait l'ornement de cette ville & l'admiration des étrangers qui y passent.

Enfin, ayant pris le dix-septième de juin de l'année 1708 pour bénir & poser la première pierre de la nef, il voulut que cette cérémonie se fît avec toute la pompe qui pourroit la rendre plus solennelle; on avoit fait préparer une grande pierre quarrée & une plaque de plomb avec l'inscription suivante :

†

D. O. M.

ANNO DOMINI MDCCVIII • IMPERII LVDOVICI MAGNI LXVI • DIE XVII JVNII DOMINICA III POST PENTECOSTEM CAROLVS ARCHIEPISCOPVS ET PRIMAS CAPITVLVM METROPOLITANVM ET PRIMATIALE CIVESQVE NARBONENSES PRIMARIVM HVJVS PERFICIENDI TEMPLI LAPIDEM POSVERVNT.

Les époques de cette inscription sont d'autant plus remarquables qu'on y voit la septième décennale de la vie du roy & la quatorzième quinquennale de son règne; on ne pouvoit prendre une année plus convenable selon l'esprit de l'ancienne discipline, que saint Rustique avoit suivy dans la construction de la première église, dont il fut le restaurateur; ce grand saint avoit alors posé une pierre quarrée, & c'est le plus ancien & peut-être le seul témoignage qu'on trouve dans l'antiquité de cet usage que le pontifical prescrit encore aujourd'huy. On avoit encore coutume d'y mettre des reliques des saints; Alexandre II en mit dans les fondemens de l'église du Mont-Cassin, & c'est sur ces grands exemples que M. l'Archevesque résolut d'honorer la fondation de cette nef des reliques de saint Just & saint Pasteur nos patrons.

L'occasion ne pouvoit estre plus favorable; ce prélat faisant actuellement la visite de son église primatialle, avoit fait descendre les corps de ces illustres martirs le 25 mars dernier, dont il pro-

d'après une bulle d'Alexandre IV, le chapitre avait consacré les revenus de plusieurs églises aux travaux préliminaires; en 1292, Nicolas IV permit à l'archevêque de disposer de cinq années du revenu de tous les bénéfices vacants en faveur de l'œuvre; en 1480, l'archevêque Raimond de Bourbon & le chapitre convinrent d'employer au même but la moitié de la première année du revenu de ces mêmes bénéfices; cette convention fut approuvée par Sixte IV en 1480 & Alexandre VI en 1496. Men-

nonça le panégirique avec cette éloquence & cette onction qui lui sont naturelles & officia ensuite à une procession générale en chappe où les châsses de ces saints furent portées dans la ville; il en renferma dans une boette d'argent faite en manière de médaillon pour estre insérée dans la pierre fondamentale, à la place des médailles qu'on jette dans les fondations des édifices prophanes. Cette boette a pour légende ce passage du prophète Aggée au sujet de la continuation du bastiment du Temple :

Suscitavit Dominus spiritum ducis Juda & spiritum sacerdotis magni & spiritum reliquorum de omni populo & ingressi sunt & faciebant opus in domo Domini. (Aggée, I, v. 14.) Dans l'exergue il y a ces mots : *Sancti Juste & Pastor, orate pro nobis.*

Tout étant donc disposé pour le jour marqué, M. l'archevêque célébra la messe pontificale, Mr Juif, chanoine & archidiacre, abbé de Saint-Savin, Mr de Sérignan, chanoine de Saint-Just & abbé de Fontcaude lui servant de diacre & de sousdiacre d'honneur avec les autres officiers qui ont accoutumé de l'assister; après la messe, le chapitre se mit en chappes & M. l'archevèque en mitre & en pluvial, suivi de M. des Isles, lieutenant du roy de Narbonne, de M. Daugier, viguier & maire, des consuls & de tous les gentilshommes de la ville qu'on avoit invités à cette cérémonie, alla en procession à l'endroit destiné pour les fondemens du nouvel édifice, étant précédé de M. d'Hautpoul, chanoine & succenteur, lequel portoit sur un voile de drap d'or la plaque où étoit l'inscription avec la boëtte d'argent où les reliques sont enfermées.

En cet ordre on descendit dans les fossés larges de trois toises & profonds de trois toises & demy; alors les soldats de la garde & ceux de la milice bourgeoise firent leur première décharge de mousqueterie, le canon de la place y répondit par une salve générale, les cloches se firent entendre par leur sonnerie harmonieuse, l'une des plus belles du royaume, & ce bruit mêlé aux acclamations & aux cris de joye réitérés rendit cette sainte cérémonie plus majestueuse & plus touchante; on se rangea cependant dans les fossés où tout avoit été disposé d'une manière convenable, le lieu de la cérémonie étant couvert de tentes & orné de tapisseries; les prières du pontifical furent chantées par le clergé, tandis que M. l'archevesque faisoit la bénédiction de la pierre fondamentale, & qu'il y renfermoit la boëtte des reliques avec la plaque de plomb enchâssée par dessus; ensuite le prélat posa la pierre avec les cérémonies prescrites au bruit des nouvelles salves de mousqueterie & d'artillerie; après quoy il alla dans tous les endroits destinés pour les piliers & bénit à trois reprises les fossés creusés pour l'édifice conformément au pontifical.

Le clergé, la noblesse & le peuple étant rentrés dans le chœur, notre prélat monta en chaire & fit un sermon sur le sujet dont il s'agit. Il prit pour texte les mêmes paroles d'Aggée qui sont gravées sur la boëtte des reliques, & fit voir avec son éloquence ordinaire les raports merveilleux & naturels qu'il y avoit entre la cérémonie qu'on venoit de faire & tout ce que dit le prophète.....

..... Le soir il y eut des illuminations en plusieurs endroits de la ville; la grande tour du palais archiépiscopal parut tout en feu; on fit quantité de décharges de boëttes & de mousqueterie & les tours de la grande église furent illuminées jusque bien avant dans la nuit; ce qui ne pouvoit faire qu'un très-bel effet à cause de leur hauteur, qui est de trente toises.....

Quelques jours après la cérémonie qui donna lieu à cette relation, les Pères de la Doctrine chrétienne qui ont le collége de cette ville, pour ne pas garder le silence dans une joye si générale, firent à ce sujet & à la louange de M. l'archevêque une action publique où rien de ce qui peut donner de l'éclat à une feste de collége ne fut oublié. M. l'évêque d'Alet étoit venu voir M. l'archevêque & ces deux grands prélats voulurent bien honorer cette feste de leur présence pour donner du cœur aux écoliers dans leurs exercices de littérature.

Après un fort beau compliment latin, on récita des vers grecs qui furent estimés de tous ceux à qui cette langue est aussy familière qu'au sçavant prélat à qui ils étoient adressés. Suivit un poëme épique en latin où la fiction qui fait la beauté de cette espèce de poésie fut autant admirée que l'élégance & la noblesse des vers; on déclama ensuite toute sorte d'ouvrages sur le même sujet & en toutes langues; odes, sonnets, rondeaux, épigrammes, tout fut mis en œuvre & d'autant plus estimé qu'on n'avait eu que huit jours pour se préparer; l'exécution répondit parfaitement à la beauté des ouvrages & la grâce avec laquelle ces jeunes enfans dirent leurs vers soutint fort bien l'érudition & la réputation de leur maison.

tionnons encore des indulgences accordées par Grégoire IX & Boniface VIII aux bienfaiteurs de l'œuvre.

Prieuré de La Mourguier. — Cette ancienne église de Narbonne était tombée, au onzième siècle, entre les mains de laïques & de simoniaques; Dalmace, archevêque de cette ville, résolut de l'affranchir de cette sujétion & d'y rétablir la vie canonique; dans une sorte de petit concile, tenu en 1086, & auquel assistèrent plusieurs abbés & évêques de la province, il la soumit à Saint-Victor de Marseille, dont la prospérité était en pleine croissance & réserva seulement à son église cathédrale une redevance annuelle de trois livres de cire. Il confirma cette union dans un nouveau concile tenu en 1088. Une autre église de Narbonne, Saint-Grisant, située dans les faubourgs de cette ville, avait subi le même sort; Dalmace, en 1090, du consentement de son clergé & de l'abbé de Saint-Paul, la réforma de même & la soumit à Saint-Victor de Marseille; il stipula la reconstruction de l'église & une redevance annuelle, consistant en une livre d'encens. Elle fut immédiatement unie à Sainte-Marie. Cette église de Saint-Grisant fut dès lors habitée comme La Mourguier par des moines; en 1110, Bernard-Bérenger de Pierre-Pertuse leur restitua la moitié de dîmes qui lui appartenaient, & en 1113, le même seigneur confirma cette donation en faveur des moines de Sainte-Marie; en 1111, une autre partie de ces dîmes fut cédée à Garsias, prieur de Sainte-Marie, par Pierre-Raimond & sa femme Adélaïde. Cette dernière église fut toujours desservie par des moines & appartint longtemps à Saint-Victor; elle avait un prieur, à la nomination de l'abbé de ce monastère. Au dix-huitième siècle, elle était unie à la Congrégation de Saint-Maur. Remarquons son nom de *La Mourguier* ou *l'Amourguier*, traduction littérale du nom latin *Monachia*[1].

Collégiale de Saint-Sébastien. — Cette collégiale existait tout au moins dès le treizième siècle; elle desservait l'ancienne église de ce nom; en 1263, plusieurs bourgeois de Narbonne y instituèrent un prêtre pour se conformer aux dernières volontés de Jean Bistan; cette fondation fut approuvée par l'archevêque Maurin. Au quinzième siècle, l'église fut reconstruite par l'archevêque Jean d'Harcourt qui y bénit trois autels dans l'année 1451. En même temps ce prélat y transporta & unit au chapitre la collégiale de Saint-Estève hors les murs; fondée autrefois par l'archevêque Bernard de Fargues (1330), elle résidait dans l'église de Notre-Dame depuis 1387. Jean d'Harcourt fonda à Saint-Sébastien une chapelle dédiée à saint Étienne & y réunit la paroisse; cette union fut confirmée par le pape Nicolas V. Le chapitre de Saint-Sébastien se composait, au dix-huitième siècle, d'un prévôt, d'un préchantre, d'un sacristain & de douze chanoines.

[1] Voici une donation intéressante, qui indique l'existence de ce chapitre de La Mourguier, au treizième siècle :

1208, 26 mai. — Petrus de Sans, infirmus corpore, mente vero sanus..... meum facio testamentum..... Prius autem meipsum corpore & spiritu reddo Domino Deo, sancte Marie, & mando me sepeliri in cimiterio Sancti Pauli, in sepulcro patris mei. Et quoniam semper precedere debent & pre aliis omnibus poni ea que saluti anime expediunt, idcirco inde curam majorem habens, accipio de bonis meis pro salvanda anima mea D solidos Melgorienses, de quibus dimito helemosine Sancti Pauli X solidos, duobus capellanis missarum matutinalium ejusdem ecclesie V solidos Melgorienses, Sancte Marie de Burgo V solidos, helemosine Sancti Justi X solidos, *unicuique de* IIII^or^ *domibus* hospitalium & leprosorum civitatis & burgi V solidos Melgorienses. Preterea pro amore Dei & redemptione anime mee laxo annuatim in perpetuum unum quarterium olei ad illuminandam lampadem ecclesie Sancti Mathei Misellorum burgi Narbone, quod utique oleum laudo & assigno eidem ecclesie habere per vinculum expressum super illum ortum meum, quem habeo & teneo extra portale Sancti Pauli, tenentem se cum orto Guillelmi Bardina. Residuum vero totum predictorum D solidorum Melgoriensium constituo & mando dari pro clamoribus meis restituendis qui de me fient sufficienter poterint probari per cognitionem matris meae Adalmurs, cujus fidei hec omnia exsequenda & complenda comito[1].....

[1] Parchemin original; Archives nationales, S. 4858, n. 74.

Dominicains de Narbonne. — Le couvent des frères prêcheurs de Narbonne est l'un des plus anciens de la Province; il fut fondé en juillet 1231 par l'archevêque Pierre, dans le but de résister à l'hérésie par des prédications parmi les classes populaires; il lui donna sa bible glosée & plusieurs autres livres, & lui abandonna, en sa qualité de seigneur, le prix du terrain qui avait été choisi le long du bourg pour bâtir le couvent; cette donation fut confirmée par le pape Grégoire IX, au mois de mars de l'année suivante, & quelques jours après, le légat apostolique, Gautier, évêque de Tournai, lui confirma la possession d'une église & d'un cimetière à lui accordés par le même archevêque. Celui-ci continua aux moines sa protection &, en 1241, il leur donna trois maisons situées dans le bourg de Narbonne & leur confirma de nouveau la jouissance du terrain sur lequel ils avaient bâti leur couvent. Le pape Innocent IV se montra aussi leur bienfaiteur & leur accorda deux bulles en septembre 1247; par l'une, il leur concédait le droit d'ensevelir les morts laïques dans leur cimetière, droit que leur contestait le chapitre de Saint-Paul; par l'autre, il accordait quarante jours d'indulgences à ceux qui contribueraient par leurs aumônes à la construction de l'église de leur couvent; Alexandre IV confirma cette dernière bulle & même porta l'indulgence qu'elle accordait jusqu'au chiffre de cent jours.

En 1258, grâce à l'extension que l'ordre prenait tous les jours, des querelles s'étaient élevées entre les couvents de Carcassonne, Narbonne, Castres & Béziers, sur les limites respectives de leur prédication. Un accord de cette année vint y mettre fin; le couvent de Narbonne obtint alors une partie du Carcassez, savoir le Val de Daigne ou vallée de l'Orbieu, moins la ville de Montlaur, attribuée à Carcassonne; en 1266, un nouvel accord lui fit perdre la partie orientale du Narbonnais attribuée au couvent de Béziers, une partie du Minervois & le Razès, donnés à Carcassonne, & enfin quelques localités soumises à Castres.

A partir de la fin du treizième siècle, ce couvent prit une grande importance, à la suite du choix que les vicomtes de Narbonne en firent comme lieu de sépulture. Dès 1274, la vicomtesse de Narbonne avait fait aux religieux des legs importants en argent; en 1300, le vicomte Amauri, à l'occasion de la mort de sa mère Sibille, qui fut enterrée dans leur église, leur donna sa vie durant dix setiers de froment à prendre chaque année sur la terre de *Livoria;* quelques jours plus tard, son frère Pierre, chanoine de Saint-Just, leur donna un revenu de dix livres tournois assis sur la leude de Narbonne. En 1331, nouvelle donation d'un cadet de la famille de Narbonne, Guillaume, seigneur de Montaigu, qui fonde un service pour l'âme de ses parents enterrés dans cette église. Enfin, en août 1337, le vicomte Amauri leur lègue deux cents livres pour la construction d'une chapelle dédiée à saint Georges, dans laquelle il devait être enterré, trente livres de revenu pour entretenir trois religieux chargés d'y célébrer à perpétuité une messe quotidienne pour le salut de son âme, & un autre revenu de dix livres, destiné à assurer la célébration de quatre anniversaires par an. En 1329, Philippe VI avait concédé à la congrégation un revenu de dix livres tournois, & un acte de juin 1441 prouve que le couvent était soumis immédiatement au Saint-Siége & que les officiaux de l'évêque ne pouvaient ni en excommunier les habitants, ni le soumettre à l'interdit.

Frères Mineurs de Narbonne. — L'établissement des cordeliers à Narbonne dut suivre de près celui des frères prêcheurs; en effet, une bulle de la troisième année d'Alexandre IV les montre ayant déjà un cimetière que bénit l'archevêque de Narbonne. Plus tard, au commencement du seizième siècle, nous trouvons dans leur église une chapelle fondée en l'honneur des Cinq Plaies du Christ; par acte de 1513, Guillaume, cardinal de Préneste & archevêque de Narbonne, accorda cent quarante jours d'indulgences à ceux qui visiteraient cette chapelle.

Augustins de Narbonne. — Nous trouvons des augustins établis à Narbonne dès

l'an 1262; à cette date, leur prieur, Arnaud, échangea différents cens & rentes avec le chapitre métropolitain. Plus tard, en 1528, nous les voyons s'agrandir; Isabeau de Corbières, veuve d'Antoine de Martigni, seigneur de la Garde, leur ayant donné une maison dans l'intérieur de la ville, ils y firent construire un nouveau couvent; de là procès avec les dominicains, dont la maison se trouvait dans le voisinage, & qui soutenaient que l'on ne pouvait construire de maison religieuse à moins de trois cents pas de leur couvent & d'une distance égale de Notre-Dame de la Mourguier; les augustins finirent par l'emporter, & des lettres de François I[er] autorisèrent cette construction en janvier 1529 (v. st.). En 1613, Paul V accorda des indulgences aux membres d'une confrérie de Notre-Dame de la Grâce avait été fondée dans leur église. Peu après, ayant eu à subir beaucoup de pertes par suite des guerres civiles, ils obtinrent du même pape des lettres d'excommunication dirigées contre les détenteurs de leurs vases, livres, ornements & domaines (20 juin 1614).

Hôpitaux & maladreries de Narbonne. — Comme la plupart des grandes villes du Midi, Narbonne eut de bonne heure une maison de santé & une maladrerie; l'origine de ces établissements y est inconnue. Faut-il les regarder comme des créations purement municipales? Faut-il y voir le développement & l'emploi par les consuls des anciennes aumôneries des chapitres? Il est difficile de se décider pour l'une ou l'autre de ces opinions; en effet, quoique les Archives nationales contiennent un bel ensemble de quatre-vingts pièces inédites, non employées jusqu'à ce jour, sur ces établissements, allant du commencement du douzième siècle au commencement du quatorzième siècle, nous n'avons rien trouvé dans ce fonds, qui nous permette de trancher la question[1].

Pourtant l'examen attentif des textes relatifs à l'hôpital du Bourg permet de supposer avec vraisemblance que l'origine de cet établissement est l'aumônerie de Saint-Paul; en effet, dans un acte du 10 avril 1220, nous voyons le commandeur Guillem Tort faire une transaction avec les exécuteurs testamentaires de Raimond Amat, bienfaiteur de la maison; cet accord fut fait *consilio magistri Petri, abbatis S. Pauli & consulum burgi Narbone & aliorum proborum hominum;* à cette époque, les consuls sont maintes fois indiqués comme étant les administrateurs de la maison; il est donc probable que l'abbé de Saint-Paul avait aussi quelque droit à prendre part à cette administration.

En tout cas, après cette date de 1220, nous ne voyons plus l'abbé de Saint-Paul intervenir dans les actes, & l'hôpital aussi bien que la maladrerie du Bourg est indiqué comme étant *sub patronatu & regimine consulum.* L'hôpital, qui paraît dès 1172 (reconnaissance d'Arnaud de Berre & de sa famille), s'appelait spécialement *domus Misellorum,* la maison des *Mizels,* &, au quinzième siècle, on connaissait encore le *clos des Mizels,* près du Bourg. Dans cet acte de 1172, on ne voit pas paraître de précepteur; la reconnaissance de cet Arnaud de Berre est faite en faveur des frères de la maison, parmi lesquels nous en trouvons un qui portait le nom singulier de *Oculus Bovis.* En 1189, l'église de l'hôpital, dédiée à la Vierge, venait d'être construite aux frais du peuple de Narbonne; le constructeur s'appelait Raimond Lesueur (*Sutor*); le prieur de Sainte-Eugénie de Corbières (V. plus bas), Guillem du Lac, leur vendit un enclos potager (*ferrago*), moyennant neuf livres & demie de Melgueil.

Les consuls nommaient & révoquaient l'administrateur, que les actes appellent tantôt *précepteur,* tantôt *procureur* ou *commandeur;* tout acte administratif devait recevoir leur approbation; souvent même on les voit prendre conseil des jurés de la ville pour donner un champ à cens, pour permettre la vente ou l'échange d'une terre dépendante de l'hôpital. Les précepteurs étaient choisis par eux parmi les bourgeois; nous y voyons un pareur de draps, en 1311; soupçonné de gestion infidèle & révoqué pour ce fait, il s'engagea à réparer les dom-

[1] On trouvera au tome V, au catalogue des actes relatifs à l'archevêché de Narbonne, le dépouillement de la majeure partie de cette collection.

mages qu'il avait pu causer & à restituer les sommes détournées; il s'appelait Bernard Ostal (*Hospitalis*). Quelquefois aussi nous trouvons un frère, un donat, qui reçoit la commanderie; tel est ce même Bernard Ostal, qui, étant entré dans la maison comme donat en 1306, en était devenu immédiatement précepteur & administrateur (*gubernator & praeceptor*); tel est encore Raimond, damoiseau d'Alzonne, qui se donne pour frère en 1314, & paraît, en 1320, comme commandeur de la maladrerie.

Les domaines consistaient en terres, que les consuls donnaient à cens & acapte; ces biens étaient sous la protection du roi & ne pouvaient être frappés d'impôts; ce privilége ancien fut renouvelé par Philippe V vers 1320. De plus l'hôpital prenait des terres à bail des particuliers; c'est ainsi que nous voyons Bérenger Mainard, jurisconsulte de Narbonne, lui bailler les champs d'une bastide possédée par ses neveux & pupilles; le précepteur dut faire exécuter cinq labours dans les six ans, & les produits furent partagés par moitié. A ces ressources ajoutons de nombreuses donations particulières & le produit des offrandes; tout homme ou femme qui entrait comme frère ou sœur dans la maison s'obligeait à l'obéissance & à la chasteté; les gens mariés réservaient leur droit d'user du mariage *ordine matrimoniali* (acte de 1279). Les contrats de cette nature sont très-variés; tantôt un berger donne cinquante bêtes à laine (acte de 1283); mais il a le droit le garder le reste de son bétail & de le faire valoir, le tiers des profits appartenant à l'hôpital. Ailleurs, un individu de Castelnaudari s'engage pour servir de porcher; il pourra entretenir du menu bétail & élever deux porcs; les deux tiers des profits seront pour lui; le reste pour l'hôpital (acte de 1275). D'autres fois on n'apporte comme dot qu'une somme d'argent, des vêtements & un lit garni (acte de 1284); d'ailleurs, l'hôpital garantissait toujours l'entretien & la nourriture (*victum, potum, vestitum & calciatum*); ces engagements semblent même avoir été perpétuels. (Voyez l'acte de 1279, cité plus haut.)[1].

La maladrerie du Bourg, tout en étant distincte dans sa destination, était administrée par les mêmes personnes que la maison des pauvres; comme celle-ci, elle était sous le patronage des consuls, & administrée soit par des procureurs, soit par des commandeurs. Nous la voyons s'établir

[1] Nous donnons ici un exemple de ces sortes de donations personnelles, qui nous semble curieux à plusieurs points de vue :

Anno Domini millesimo trecentesimo undecimo, domino Philippo Francorum rege regnante, tercio idus augusti. Noverint universi & singuli, quod ego B. Peremani textor de burgo Narbone, attendens & considerans opera pietatis & misericordie que fiunt cotidie in domo leprosorum burgi Narbone, cupiens ibidem dies meos finire Domino famulando & pauperibus serviendo ejusdem ibidem, idcirco gratis & libero animo reddo me per fratrem & donatum dicte domus leprosorum dicti burgi, flexis genibus & junctis meis manibus inter manus vestrum dominorum Petri Hulardi, Petri Bonihominis, B[i] Amandi, Ber. Siguarii, Guillelmi de Rosticanis, consulum dicti burgi, promitens vobis dictis dominis consulibus tanquam patronis & dominis dicte domus leprosorum me toto tempore vite mee in dicta domo caste & honeste vivere, hobedientiam servando, utilia dicte domus procurando & inutilia evitando, & dono de bonis meis dicte domui omnes vestes meas & unum lectum pannis munitum, etiam usu ipsorum mihi retento ad vitam meam, & promito facere unam pitanciam fratribus & sororibus dicte domus, prout est fieri consuetum; & quod omnia hec universa & singula suprascripta teneam, servem & numquam contraveniam juro gratis super sancta Dei Evangelia per me tacta. Nos autem prenominati consules, inspecta tamen devotione tui dicti Bernardi Peremani, te in fratrem & donatum domus leprosorum predicte recipimus de presenti & panem & aquam ejusdem domus ad vitam tuam concedimus. Et nichilominus atenta tua probitate & discretione ex nunc procuratorem, gubernatorem & administratorem domus predicte & bonorum ac jurium ejusdem te constituimus tenore presentis publici instrumenti, quandiu nostre ac successorum nostrorum consulum dicti burgi placuerit voluntati. Hujus rei sunt testes Raimundus Marquesi, Bernardus Talayrani, cives Narbonenses & Guillelmus Ricordi notarius Narbone publicus, qui notam hujus instrumenti recepit, vice cujus ego Raimundus Ricordi notarius domini Regis Francorum hec scripsi. Et ego idem Guillelmus Ricordi subscripsi. (*Signum notarii*)[1]. — 1311, 11 août.

[1] Parchemin original; Archives nationales, S. 4858.

dès 1106; un lépreux, nommé Batalla, s'étant bâti une maisonnette dans le fossé du Bourg & l'ayant entourée d'un jardin, reçut une donation des propriétaires voisins, Hugues Arnaud & sa femme Bernarde. La nomination du précepteur appartenait naturellement aux consuls (acte de 1221). En 1266, Guillem Peitavin, le précepteur, avait une contestation avec Bérenger Combe, bourgeois du Bourg, pour le passage de l'eau nécessaire à la maladrerie à travers sa propriété; après enquête & descente sur les lieux, le viguier du vicomte déclara le passage permis; mais les lépreux durent creuser un canal, faire un pont large de cinq palmes, le tout bâti à chaux & de bonnes pierres, enfin payer vingt sous tournois; le viguier se réserva de faire contribuer à ces dépenses les voisins qui profiteraient de la conduite. Comme l'hôpital, la maladrerie recevait des frères & des sœurs, personnes pieuses qui se consacraient au service des malheureux (acte de 1305). En 1317, le Bourg ayant pris une grande extension, & quelques habitants s'étant plaints du voisinage des lépreux, le sénéchal de Carcassonne, Aimeri du Cros, ordonna de les changer d'emplacement & de les transporter hors du bourg, en acquérant les terrains les plus convenables. Une bulle de Nicolas III, de la deuxième année de son pontificat (1277), avait déclaré les domaines de cet établissement inaliénables.

Voici les noms des précepteurs de l'hôpital du Bourg, que nous avons pu retrouver :

PIERRE DU LAC, 1177, s'intitule *procurator* (S. 4858, n. 77).

DOMERGUE, 1208.

BÉRENGER, 1212-1214 (S. 4858, n. 78).

GUILLEM TORT, 1220-1226.

JEAN ADALBERT, *praeceptor*, 1238-39.

PIERRE *de Caucaleriis*, 1255.

GUILLEM PEITAVIN, 1261-66.

PERPIGNAN, 1272-1279.

RAIMOND ESTÈVE, 1283-86.

ARNAUD DE LEUC, 1293 (S. 4858, n. 60), 1294.

GUILLEM FRANC, 1298.

BERNARD OSTAL, institué le 15 décembre 1306, il dut se démettre en 1311.

En 1308, l'hôpital renfermait cinq sœurs & autant de frères.

BERNARD *Peremani*, août 1311.

RAIMOND, damoiseau d'Alzonne, institué en 1314, était encore précepteur en 1320.

PIERRE ADAM, en décembre 1321, fit l'inventaire des meubles de la léproserie[1].

[1] 1321, 16 des calendes de janvier (17 décembre). — F. Petrus Ade procurator seu gubernator domus que dicitur *Leprosorum burgi Narbone*, de novo constitutus per dominos consules burgi Narbone, ad jussum dictorum dominorum consulum & ad omnem infamiam tollendam, de bonis ipsius domus suum fecit inventarium, ut sequitur signo sancte Crucis preposito †. — Primo inveni de bonis ipsius domus hec que secuntur : in aula ipsius domus duas tabulas minutas cum quatuor scannis. Item tres caxias parvas. Item unam caxiam magnam. Item duas scalas. Item duos postes. Item unam caxiam debilem. Item duas jaras in quibus tenetur oleum. Item in camera dicte aule octo caxias parvas. Item viginti novem instrumenta quorum primum incipit in secunda linea *Navarre* & finit in eadem *sorto*..... Item quinque lectos fusteos cum suis cossirillis. Item tres culcitras. Item quatuor flaciatas. Item septem pulvinaria. Item quinque auricularia. Item duo scanna. Item decem linteamina. Item unum cohopertorium blaum. Item in camera coquine quinque cacxie parve, in qua erant quinque lecti fustei. Item novem flaciatas. Item decem linteamina. Item sex pulvinaria. Item quinque auricularia. Item in quoquina payrolas. Item duas payrolas parvas. Item unam cassam de *coyre*. Item duas patenas ferri. Item unam patenam de *coyre*. Item quosdam tripodes. Item unam gramulam (?) ferri. Item unam mathidem piscandi. Item quatuor calhels. Item quatuor cassas ferri parvas. Item duos ferratz. Item duas ferrals. Item duos mortarios lapidis. Item duas cabasses. Item concas fusti. Item unum espal. Item sex linteamina. Item duos sacos de tralhis. Item in despessa duas lanternas. Item duas jarras in quibus tenetur oleum. Item unam cacxiam.

— Item in camera fratris Raimundi domizelli de Alzona preceptoris dicte domus, primo unum librum cantus, qui incipit : « *Missus est angelus.* » Item aliud in quo sunt in principio ipsius libri kalendaria, & sequitur liber qui incipit : *Ad te levavi* in nota. Item unum calicem argenti deauratum cum suo *stug* corii. Item alium librum qui incipit : *Ex ista quesimus, Domine.* Item alium qui incipit : *Ecce nomen Domini venit.* Item

[1] Parchemin original; Archives nationales, S. 4858, n. 72.

Dans la cité, nous trouvons aussi une maladrerie & un hôpital dès le douzième siècle. L'hôpital paraît dans les actes dès 1172; comme celui du Bourg, il était administré par les consuls, & les donations qu'on lui faisait avaient lieu devant les *probi homines* (acte de 1200); l'église de la maladrerie était dédiée à saint Laurent (testament de Pierre d'Armentière, en 1297); cette église était encore en construction à cette époque, & ce personnage, qui était précepteur de la maladrerie, y fit construire une arcade & un logement pour les desservants. En 1316, Philippe V accorda aux lépreux des lettres d'amortissement jusqu'à concurrence de cent livres. Voici les noms des précepteurs & administrateurs que nous avons pu retrouver :

GUILLEM DE ROQUEFORT, chapelain & procureur en 1200 (v. st.).

JEAN ADALBERT, précepteur, 1240, 1242, 1247.

PIERRE D'ARMENTIÈRE, 1292, 1294, fit son testament le 13 juin 1297.

Nous connaissons mal l'histoire de ces établissements, après le milieu du quatorzième siècle; toutefois, nous savons qu'au dix-septième, ils partagèrent le sort de tous les autres hôpitaux de la Province & furent réunis à l'ordre du Mont-Carmel, après 1672. En 1679, ils formaient une direction générale, & l'ancien hôpital de Caunes y était réuni. Au dernier siècle, Narbonne comptait quatre hôpitaux généraux : un hôpital dit de la Croix, un de Saint-Jacques, un de Saint-Antoine & un dans le Bourg.

L'hôpital de Caunes, qui fut réuni en 1679 à celui de Narbonne, était de fondation consulaire; ses archives à cette époque ne remontaient pas plus haut que l'an 1551. Il comprenait une maison à deux étages, avec un petit jardin & un pâturage; à côté était une chapelle dont le titulaire était nommé par les consuls; elle était dédiée à saint Jacques[1]. Ce furent des lettres-patentes du roi, données en 1678, qui réunirent à l'hôpital de Narbonne tous les hôpitaux du diocèse.

On comptait encore dans le diocèse les établissements religieux suivants : à Limoux, des doctrinaires, qui tenaient le collége, des frères prêcheurs, des augus-

duos anulos argenti, unus sine lapide & alius cum lapide vitri. Item quatuor libri papiri rationum. Item duas stolas, duos maniplos parvi valoris. Item duas mapas altaris. Item unas toalas comedendi. Item unum candelabrum de latone altaris. Item duo pulvinaria. Item duas caxias. Item unam paneriam. Item unum lectum cum suo cossirillo & culcitra plume & uno cocxino de tralhis. Item unum auriculare. Item duo linteamina. Item unam flaciatam. Item unam capam deauratam de polpra. Item unam casulam *de bocaram*. Item unam albam munitam. Item unam stolam cum suo *manipol* de fustani cum cabeloriis. Item *un amict*. Item unam albam fractam. Item quasdam vestes presbiteri deauratas munitas cum suis ornamentis. Item unam stolam altaris barratam de filo linido. Item unum librum qui vocatur Ordo Sacerdotalis, qui incipit : *Pone, Domine, galeam*. Item unum salterium cum breviario se tenentes. Item unum quaternum cantus, qui incipit : *Et factum est*. Item plura instrumenta bastide supra & infra designata. Item unam vanoam albam.

— Item in cellario dicte domus novem vasa magna in quibus sunt tria plena vino vel circa. Item unam pipam duas semals..... Item unam tinam. Item unum bolidor. Item unum torcular. Item duos tinels. Item unam cornudam. Item unam cacxiam farineriam. Item tres semals. Item quinque jarras, in quibus tenetur oleum. Item duos ligones. Item unam rabasseriam. Item duas furcas ferri..... Item unum ferratum. Item unum lectum fusteum cum suo cossirillo. Item unam flaciatam. Item unum cohopertorium blavum. Item duos coysinos. Item duo linteamina. Item unam flaciatam. Item unum *calel de fer*..... Item unum lodicem. Item tres boves. Item unum mulum *bog escur*. Item triginta porcos inter masculos & femellas.

— Item in camera ubi jacebant leprosi : primo quatuor lectos cum eorum coserillis. Item duo cohopertoria blava. Item tres lodices. Item decem linteamina. Item unam thecam in qua erant illa linteamina. Item unum *bast*. Item unos *cancels* de garbis portandis. Item unam taulam comedendi. Item unam culcitram. Item quatuor flaciatas. Item unum cohopertorium blaum. Item quatuor coysis, duo auricularia. Item in bastida unum *arier*. Item unam carteriam ad mensurandum bladum. Item unum *espal*. Item unas mapas fractas. Item unam taulam cum uno scanno..... Acta fuerunt hec in domo supradicta, in presencia & testimonio Bernardi Hospitalis, Petri Andree fratrum dicti hospitalis, Guillelmi Roca cultoris Narbonensis, &c.

[1] Archives nationales, S. 4914-5; liasse *Caunes*.

tins, des capucins, des chanoinesses de Saint-Augustin, des trinitaires & des sœurs de Charité; à Azille, des frères mineurs.

A Narbonne même on comptait plusieurs autres couvents, entre autres des établissements de trinitaires, minimes, capucins, carmélites, visitandines, ursulines, des pères de la Doctrine chrétienne, qui tenaient le collége, des missionnaires & des filles repenties.

Le diocèse de Narbonne comprenait les monastères suivants : Saint-Paul de Narbonne (V. *Note* XCVIII), Saint-Pierre de Caunes (V. *Note* LXXXIX), Notre-Dame de Quarante (V. *Note* CX), Fontfroide (V. *Note* CXXVI). Il renfermait en outre un certain nombre de petits établissements religieux, dont l'histoire est peu connue ou qui perdirent de bonne heure leur indépendance. Dans les paragraphes suivants, nous avons réuni les principaux faits que l'on connaît sur chacun d'eux.

Saint-Laurent de Cabreresse. — Cette abbaye fut fondée par Louis le Pieux, pendant son règne en Aquitaine, au rapport de l'Astronome; elle est mentionnée par le capitulaire de 817, comme ne devant à l'empereur que des prières pour sa prospérité & celle de ses Etats. On l'appelait aussi Saint-Laurent de Niesle, *ad Nigellam*, du nom d'une petite rivière qui la baignait; elle fut plus tard unie à la Grasse, mais, pendant longtemps, elle fit partie de la mense archiépiscopale de Narbonne; elle lui était déjà unie sous le règne de Carloman, en 884. Parmi ses possessions, il faut mentionner Sainte-Marie du Palais, dans le Narbonnais, qui devait à l'abbé une albergue de quatre chevaliers, & un acapte de trente sous de Melgueil. En 1090, Saint-Laurent & cette dernière église, qu'on appelait aussi *Palaciols* ou *Espalais*, étaient soumises à la Grasse. Au douzième siècle, un couvent de religieuses fut fondé à Espalais, sous l'invocation de la Vierge & de saint Randolin, dont on y conservait le tombeau. Ce monastère fut plus tard détruit. Outre ce couvent de Saint-Laurent, il y en avait un autre près de Narbonne (*foris muros*), qui devint la propriété de La Mourguier en 1129[1]. Voici les abbés de Cabreresse dont les noms sont connus :

Sunifred obtint un diplôme de Louis le Pieux.

Tractorius.

David vivait en 836, époque où il plaidait par-devant *le missus* Fulcoaldus.

Raimond Ebrin, 1060.

Tassio assista, en 1068, au concile de Girone, présidé par le légat d'Alexandre II, Hugues le Blanc.

Saint-Martin de Cauchène. — Ce petit monastère carolingien, situé au sud de Narbonne, près de l'étang de Sigean, paraît en 836 dans un plaid tenu en sa faveur par Fulcoaldus, *missus* de Louis le Débonnaire; diverses possessions en Minervois, qui lui avaient été enlevées par des laïques, furent restituées à son abbé David. En 844, il n'était plus qu'un prieuré dépendant de Saint-Laurent de Cabreresse &, plus tard, il entra avec ce couvent dans la mense archiépiscopale. En 1004, l'archevêque Ermengaud le céda à Guifred, abbé de Cuxa. Aujourd'hui la péninsule où il était situé s'appelle Sainte-Lucie, d'un oratoire dédié à cette sainte, & construit en 1614 par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Narbonne. On ne connaît pas d'autre abbé de ce monastère que David mentionné plus haut.

Abbaye de Sainte-Marie des Olieux. — Le monastère de Sainte-Marie & de Saint-Bernard des Olieux, ordre de Cîteaux, famille de Clairvaux, fut fondé au commencement du treizième siècle, auprès de Narbonne. Plusieurs actes postérieurs nomment son fondateur; ce fut Jean Bistan (*Johannes Bistani*), bourgeois de Narbonne, qui vivait du temps de Bernard, abbé de Fontfroide (1200-1216). Ce fut en considération de ce fondateur que, plus d'un siècle après, les consuls de Narbonne accordèrent aux religieuses le droit de bourgeoisie (1320). Au seizième siècle, la crainte des calvinistes les força à aban-

[1] Un acte de 1290 mentionne la redevance annuelle d'une vache due par le monastère au chapitre de Saint-Just.

donner le couvent pour se réfugier à Narbonne, &, pendant près de cent ans, l'ancien monastère ne fut qu'un prieuré simple à la collation de l'abbé de Citeaux; plus tard, il fut rétabli, puis, en 1650, transféré à Narbonne. Ce monastère s'appelait encore Notre-Dame du Lec, & l'abbé de Fontfroide y avait droit de visite.

Abbesses des Olieux :

I. Ermengarde I Roussette, 1257.

II. Bérengère I de Bages, 1261-65.

III. Guillemette des Ortals, 1266-1270.

IV. Pèlerine, 1272; morte en 1275.

V. Ermengarde II, 1276.

VI. Reine, 1283.

VII. Magne de Montlaur, 1300.

VIII. Bérengère II de la Grasse obtint, en 1320, le droit de bourgeoisie des consuls de Narbonne; en 1325, elle avait avec eux une contestation au sujet du droit de *banderage* ou réparation des dommages causés par les bestiaux (*tallia*); cette contestation fut terminée par un accord du 29 décembre de cette année. Bérengère vivait encore en 1328.

IX. Ferrande, 1337-38.

X. Ermengarde III, 1352-57.

XII. Agnès de Montbrun, 1373.

XIII. Ermengarde IV, 1375.

XIV. Braide de Cucugnan, 1393.

XV. Adémare, 1402.

XVI. Béatrix, 1426-1446.

XVII. Isabelle de Saint-Martin, 1452.

XVIII. Jeanne I Rilliote, 1466.

XIX. Jeanne II de Saint-Marcel, 1484.

XX. N. de Narbonne, nièce de Jean, évêque de Béziers.

XXI. Louise d'Arpajon, abbesse commendatrice, 1508-16; à cette dernière date elle devint abbesse d'Arpajon, dans le diocèse de Rodez.

XXII. Guicharde, à laquelle succédèrent :

XXIII. Anne d'Arpajon, abbesse d'Arpajon, vers 1529, des Olieux, en 1535; se démet de ce dernier siége, en 1539, en faveur de la suivante; vivait encore en 1546.

XXIV. Delphine de Mostuéjouls, 1539; quelques années plus tard, l'abbaye fut ravagée par les religionnaires & devint un prieuré simple de Citeaux; cependant, dès 1587, on retrouve des abbesses.

XXV. N. Lenoir, vers 1600.

XXVI. Jacqueline de Ferrière ou de Serguière, 1602.

XXVII. Anne de Roquelaure, 1648; en 1650, l'abbaye est rétablie sur son ancien emplacement; Anne demanda une coadjutrice en 1661, année de sa mort.

XXVIII. Marie de Grillon, coadjutrice de la précédente, fut bénie en 1675 par le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne.

XXIX. Madeleine de Lucet de Vallois; nommée par le roi le 26 mai 1708; bénie par l'archevêque de Narbonne en 1711; morte le 31 décembre 1722.

XXX. Marie Islande de Miraillet, cousine de la précédente, sa coadjutrice depuis 1717; nommée par le roi en 1723.

XXXI. N. Beausset de Roquefort, nommée en 1761.

XXXII. N. de Niquet, 1762.

XXXIII. N. de Monteil, 1771.

XXXIV. N. de Mundel, 1781.

Sainte-Marie de Cubières. — Ce monastère, que dom Vaissete a identifié, avec raison, croyons-nous (*Voyez* tome I, p. 949), avec le monastère de *Caperia*, en Septimanie, mentionné par la constitution de 817, paraît, en 844, dans un diplôme de Charles le Chauve pour l'abbé Lazare ou Éléazar; uni sous Charles le Simple à l'église de Narbonne, ce monastère semble avoir cependant conservé la dignité d'abbaye, qu'il avait en 1020, d'après le testament de Bernard, comte de Bézaudun[1]. En 1073, un seigneur, nommé Raimond-Pierre, restaure l'église, qui était tombée en ruines; par suite des malheurs des temps, elle avait été sécularisée, & appartenait à ce seigneur par voie d'héritage; le comte de Bézaudun, son suzerain, consentit à cette restauration &, avec la permission de Guifred, archevêque de Narbonne, l'abbaye fut soumise à Cluny & à Moissac. Vers 1200, c'était un prieuré dépendant de

[1] *Marca Hispanica*, c. 1029.

l'abbé de Moissac, qui en nommait le prieur.

Saint-Martin de Montredon. — Le monastère de Montredon, près l'Orbieu, paraît en 897; à cette date, l'abbé Thierry obtint du roi Eudes un diplôme de protection & la confirmation de ses possessions. En 1080, l'abbé s'appelait Pons : donation d'une dame, nommée Ermengarde & de ses filles, Guile & Ermesinde. Plus tard, il fut, dit-on, uni à la Grasse. Les Bénédictins, auteurs du *Gallia Christiana*, croient que de ce monastère tire son origine un autre petit couvent, dédié aussi à saint Martin, & situé dans le Roussillon, à sept lieues de Perpignan, monastère qui existait encore au dix-huitième siècle. Rien ne prouve cette hypothèse.

Saint-Martin du Puy. — On connaît ce monastère par une charte de 1093; à cette date, un seigneur, nommé Bertrand de Durfort, le restitua à l'abbé de la Grasse, Robert, en reconnaissant qu'il l'avait injustement détenu; en 1099, il paraît encore dans une charte de Bernard Gratepaille de Durfort & de sa famille; plus tard, il devint un prieuré régulier, dont le prieur devait à l'évêque de Riez une redevance annuelle de trente sous tournois & de huit livres de cire; il dépendait de la Grasse.

Sainte-Eugénie de Corbières. — Monastère d'hommes, dans le faubourg de Narbonne, reçut différents biens de l'archevêque Pons, en 1179; à cette époque, ce n'était plus qu'un prieuré soumis à Saint-Michel de la Cluse, en Italie. En 1189, le prieur Guillem du Lac & les cinq frères qui habitaient alors le couvent, consentirent à son union à Fontfroide. Les Bénédictins du *Gallia Christiana* sont disposés à tort, suivant nous, à l'identifier avec Sainte-Eugénie de Villesèque (*Villasicca*), qui paraît dans le capitulaire d'Aix-la-Chapelle de 817, & qui, déjà unie à Montolieu, ne devait que des prières pour le salut de l'empereur.

Saint-Jean de Narbonne est mentionné dans une bulle d'Innocent III; à cette époque c'était un prieuré dépendant de l'abbaye de la Cluse, en Italie.

Saint-Sauveur. — Ce monastère de femmes fut fondé au dixième siècle par la vicomtesse de Narbonne, Adélaïde, qui, par son testament d'octobre 977, remit le soin d'en achever la construction à ses sœurs & à la comtesse Arsinde. On ne sait rien de plus sur cet établissement.

Sainte-Marie de Peyrensc (de Lapideto), monastère de filles de l'ordre de Cîteaux, fut fondé près de Fontfroide par l'abbé de ce couvent, en 1180; uni plus tard à l'abbaye-mère, il fut réorganisé en 1254 & placé sous la règle de Saint-Augustin. Il eut part aux libéralités faites par Béatrix, vicomtesse de Narbonne, dans son testament de 1377.

Parmi les autres petites abbayes du diocèse de Narbonne, il faut encore indiquer celle des Olieux, près Montseret, construite en 1153 par Rangarde de Montseret, qui y prit le voile. Le nouveau monastère fut placé par elle sous la direction de l'abbaye de Fontfroide. En 1178, les religieuses étaient remplacées par des moines, & l'abbaye était devenue un prieuré; le prieur s'appelait alors Guillem du Lac. Plus tard même, ce prieuré, qui dépendait de Fontfroide, cessa d'être habité par des religieux & ne fut plus qu'un domaine rural.

Mentionnons encore le monastère *Pauliacense*, dédié à saint Sernin, & qui, cité déjà par Grégoire de Tours[1], fut donné en 1085 à Dalmace, abbé de la Grasse, par Bertrand de Belpuech; la charte indique que cette église faisait autrefois partie d'un monastère (*antiquitus monasterii*).

Clarisses de Narbonne. — Au treizième siècle, il exista à Narbonne une maison de clarisses qui, d'abord située hors de l'enceinte, puis dans l'intérieur de la ville, dut s'établir vers 1247; en effet, à cette date, Guillaume de la Brouë, archevêque de Narbonne, donnait à Françoise, abbesse des clarisses damianistes, un terrain

[1] *De Gloria martyrum*, p. 48.

à l'ouest de la ville, dans la paroisse de Saint-Félix, pour y construire un monastère & y établir un cimetière. La prise de possession solennelle eut lieu en 1248. Plus tard, il paraît que ce couvent fut transporté à Millau, en Rouergue, & qu'il n'eut plus aucun rapport avec Narbonne; cependant le terrain du premier couvent resta toujours en sa possession.

Clarisses d'Azille. — Ce couvent fut fondé par Isabelle de Lévis, comtesse de l'Isle en Jourdain, dame de Florensac & d'Azille, en 1362; on y établit d'abord quatorze religieuses, une abbesse & quatre frères mineurs, qui, vers 1420, furent renvoyés, le couvent ayant alors reconnu la souveraineté spirituelle de l'archevêque. L'évêque de Saint-Papoul fut chargé de bénir l'église en 1432; elle était dédiée à la Sainte Trinité, à la Vierge & à sainte Claire. Ce couvent reçut divers legs de la vicomtesse de Narbonne en 1377. Les clarisses de Carcassonne, qui paraissent dans un acte de 1355, furent transportées à Azille en 1478, avec la permission de Guichard, évêque de Carcassonne.

Voici la liste des abbesses de ce monastère d'après le *Gallia Christiana*.

Abbesses d'Azille :

I. AGNÈS DE L'ISLE, fille de la fondatrice, 1362, date d'une donation du roi Jean.

II. DELPHINE D'ERRÉ, 1466.

III. ANNE ORRE, 1471.

IV. CATHERINE HOULAGUETE, 1501.

V. ELISABETH DE VENAC, 1509.

VI. HÉLÈNE BRINGUIÈRE, 1542.

VII. JEANNE I DE LA VOLPILIÈRE, 1543.

VIII. N. PLANÉSE, 1584.

IX. CHARLOTTE DE PLANTIERS, 1587.

X. N. DE MONTALÈGRE, 1601.

XI. ANTOINETTE DE RODEZ, 1608.

XII. N. VELE DE VOLOSAC, mentionnée par le nécrologe, mais sans date.

XIII. ALFONSINE DE MARION, nommée par le roi Louis XIII en 1634; vivait encore en 1665.

XIV. N. DE BRETTE DE TURIN, 1669.

XV. N. DE LA VERGNE DE TRESSAN, nommée le 19 novembre 1670.

XVI. N. DE BÉRULLE, 1684.

XVII. JEANNE II DE MESNIER, nommée en 1724, eut pour remplaçante

XVIII. MADELEINE DE MARTIN, nommée en 1726, morte en 1730.

XIX. HENRIETTE DE PARDAILLAN, nommée par le roi le 15 février 1731, vivait encore en 1739.

Clarisses de Lézignan. — L'origine du monastère des clarisses de Lézignan est inconnue; il ne paraît pas avant le quinzième siècle, & à ce moment il devait déjà être assez ancien, car il avait besoin d'être réformé, & le pape Martin V, par une bulle du 4 mai 1430, y introduisit une discipline plus exacte & une plus rigoureuse observation de la règle. Le roi de Majorque, Jacques, fut chargé de le restaurer avec le consentement de l'archevêque, & en 1432, l'évêque de Saint-Papoul bénit solennellement l'église du nouveau monastère. On réserva formellement les droits du curé de la paroisse de Saint-Félix de Lézignan, & il fut défendu aux clarisses d'enterrer dans leur couvent d'autres personnes que celles qui y auraient fait leur résidence.

Les abbesses étaient nommées tous les trois ans & pouvaient être réélues.

Abbesses de Lézignan :

I. JEANNE THÉVARDE, 16 novembre 1499 — 31 août 1504.

II. MARGUERITE DE LA GARDE, 11 janvier 1506 — 15 septembre 1513.

III. JEANNE DE CASTELNAU VERDUN, 5 septembre 1518.

IV. MARIE ABRAHAM, 27 août 1544.

V. FRANÇOISE DE LODÈVE, 18 avril 1561.

VI. GABRIELLE D'AMOIS, 14 juin 1633.

VII. MADELEINE DE CAUMON.

VIII. ANNE DEDON, morte en 1653.

IX. MARGUERITE MERCIER.

X. CATHERINE DE QORS.

XI. JEANNE DE CAUMON, morte en 1664.

XII. LOUISE DE LANES, morte le 2 juillet 1669.

XIII. Germaine de Durban, morte le 4 octobre 1673.
XIV. Catherine de Floris.
XV. Marthe de Barrau.
XVI. Catherine de Floris, de nouveau, morte le 4 septembre 1686.
XVII. Claire de la Prade, morte le 22 mai 1691.
XVIII. Marthe de Barrau, abbesse de nouveau en 1679, morte le 1er février 1700.
XIX. Anne de Vigier, 1675, morte le 16 novembre 1676.
XX. Françoise de la Grave de Lanes, 1677.
XXI. Louise de Graffau, 1680.
XXII. Marie de Maurin, 1683.
XXIII. Louise de Regis, 1686, morte le 1er octobre 1687.
XXIV. Marie de Maurin, de nouveau, 1688.
XXV. Jeanne de Dones de Martrin, 1690.
XXVI. Marie de Maurin, de nouveau, 1693.
XXVII. Jeanne de Dones de Martrin, de nouveau, 1696.
XXVIII. Marie de Maurin, de nouveau, 1699.
XXIX. Jeanne de Dones de Martrin, de nouveau, 1702.
XXX. Thérèse de Puginier, 1705.
XXXI. Jeanne de Dones de Martrin, de nouveau, 1708.
XXXII. Marguerite de Boissière, 1711.
XXXIII. Claire Grandie, 1713.
XXXIV. Hélène d'Hérisson, 1716.
XXXV. Philippine de David, 1721.
XXXVI. Marie Rose de Fontalzène, 1722.
XXXVII. Bonne de Vidal, 1725.
XXXVIII. Claire Grandie, de nouveau, 1728.
XXXIX. Hélène d'Hérisson, de nouveau, 1732.
XL. Claire Grandie, de nouveau, 1735.

Les noms des autres abbesses jusqu'à la Révolution n'ont pu être retrouvés.

[A. M.]

NOTE CXLV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Toulouse.

Le diocèse de Toulouse est, de tous ceux du Languedoc, celui qui a subi les plus grandes vicissitudes. Fort étendu jusqu'à la fin du treizième siècle, il comprenait le Toulousain proprement dit, le Volvestre, le pays de Foix, & s'avançait, d'une part, jusqu'aux portes de Castres & de Carcassonne; de l'autre, jusqu'au cœur de la Gascogne. Cette grande étendue entraînait certainement des inconvénients nombreux : difficultés de surveiller toutes les parties de ce vaste territoire, impossibilité pour un seul prélat de diriger ce vaste ensemble, enfin accroissement exagéré de la mense épiscopale, ce qui occasionnait les plus grands désordres. Pour y remédier, Boniface VIII en détacha d'abord, en 1295, le Toulousain méridional (comté de Foix), & forma le premier diocèse de Pamiers. Cette réforme ne parut pas assez radicale au pape Jean XXII, qui, par une série de bulles de 1317 & 1318, remania toutes les divisions ecclésiastiques de cette partie du Languedoc; il conserva, en en changeant les limites, le diocèse de Pamiers, & créa de toutes pièces les cinq diocèses de Rieux, Mirepoix, Saint-Papoul, Lavaur & Montauban. En même temps, les revenus de l'archevêque de Toulouse étaient réduits à dix mille livres tournois, tout juste le double de ce que recevaient ses nouveaux suffragants.

Prieuré de Saint-Antoine. — Au mois de novembre 1115, le comte de Poitiers, Guillaume, qui venait de dépouiller du comté de Toulouse la famille légitime, convoqua dans la ville capitale de ses nouvelles possessions les principaux dignitaires ecclésiastiques des alentours. A cet appel, chacun des abbés vint en procession, avec les reliques les plus précieuses de son mo-

nastère, & les moines de Lézat y apportèrent sur leurs épaules celles de leur saint patron. Tous ces religieux d'ordres divers s'établirent autour de Toulouse, sous des tentes élevées hors de l'enceinte de la ville.

Ce synode demeuré célèbre dans le souvenir des populations du Midi, fut tenu, paraît-il, au mois de novembre 1115. Toutefois, depuis quelque temps déjà, depuis quelques mois tout au moins, les moines de Lézat n'étaient plus des inconnus pour la population de Toulouse. Ils possédaient dans cette ville un petit établissement, situé hors des murs de l'enceinte, tout près du Château Narbonnais, & qui avait rang de prieuré. Au mois d'août 1115, le comte Guillaume l'avait pris sous sa protection, & exempté de toute juridiction séculière. Il avait même institué un asile autour du nouveau couvent. Ceux qui voulurent s'y réfugier furent assurés d'y vivre tranquilles, sans avoir rien à payer, sinon un cens annuel au comte, & sans avoir rien à redouter de sa justice. Quelques années plus tard, le retour à Toulouse des princes légitimes, après l'usurpation momentanée de Guillaume, ne changea rien à la situation du couvent dont il était en quelque sorte le fondateur. Le comte Alphonse, redevenu maître de ses états patrimoniaux, fit une nouvelle donation au monastère de Saint-Antoine, confirmant ainsi implicitement les privilèges accordés par son prédécesseur.

Dès cette époque, ainsi qu'il a été dit plus haut, cet établissement avait le titre de prieuré. Toutefois, pendant tout le milieu du douzième siècle, son histoire est extrêmement obscure. Le cartulaire de Lézat de la Bibliothèque Nationale ne contient aucun acte de cette période qui lui soit relatif. C'est seulement à partir de l'année 1183 que les chartes de toute espèce deviennent abondantes, & permettent d'établir d'une manière précise la succession chronologique des prieurs du couvent.

Voici ceux de ces dignitaires dont il a été possible de retrouver la trace au moyen des documents fournis par le cartulaire indiqué :

BERNARD paraît pour la première fois dans un acte de décembre 1182. Cet acte est une reconnaissance de Raimond de Roaix, censitaire du prieuré. En juin 1184, Guillem du Pin donne à l'établissement un demi-arpent de terre, moyennant la célébration de l'office des morts & la fondation d'un anniversaire perpétuel. En avril 1186, la maison obtient de Perrot, fils de Pons Fusier, un casal situé aux environs de Sauzat. C'est dans cet acte de donation que se trouve donné pour la première fois au prieuré le nom de Saint-Antoine du Salin, qu'il porta généralement dans la suite. Au mois de décembre suivant, une veuve, nommée dame Deports, lui assure la jouissance de tous ses biens meubles & immeubles, moyennant le vêtement & la nourriture, ainsi que le revenu d'un arpent de vigne. Ce contrat prouve qu'à cette époque le couvent de Saint-Antoine, comme la plupart des établissements religieux du pays, renfermait des sœurs donates. A cette époque aussi il avait un cimetière, ou plutôt son église en tenait lieu, & les moines prétendaient avoir le droit d'y ensevelir ceux qui leur en faisaient la demande. Cette prétention leur attira de longues querelles avec le prévôt de la cathédrale, Guillem de Cantes. Il fallut pour les terminer l'intervention de l'évêque Fulcrand, qui réussit à accorder les deux parties par une convention qui est de mai 1189. Un an plus tard (décembre 1190), le prieur Bernard reçoit une nouvelle donation, faite par Faure, chanoine de Saint-Étienne. Après tous ces actes qui marquent son passage à la direction du couvent, on le voit paraitre encore plusieurs fois. C'est en 1192, en 1193, année où il fait un accensement[1]. Enfin, il

[1] Notum sit quod dompnus Bernardus, prior ecclesie Sancti Antonii, collocavit Petro Fabro & Vitali Fabro de Castaneto illam terram quam habet ad campum Augerium inter feodum episcopi & feudum Guillelmi de Gamevilla usque de isto festo omnium Sanctorum ad VI annos ad eorum voluntatem faciendam per explectare usque ad predictum terminum; & Petrus Faber & Vitalis Faber debent predictam terram laborare bona fide, & debent reddere prefato priori & successoribus suis medietatem de toto fructu qui inde exierit singulis annis in garba vel in grano ad

est mentionné pour la dernière fois en mai 1195.

Guillem, qui lui succède, paraît en janvier 1196. Il figure encore dans des actes de 1198, 1200 & de février 1202.

Vidal Portier suit immédiatement le prieur Guillem. Il avait obtenu de l'abbé Raimond le prieuré de Saint-Antoine pour en jouir sa vie durant & sans aucun empêchement. C'est ce que prouve un acte du cartulaire auquel nous renvoyons pour la justification de ces indications. Ce système d'abandon des prieurés à des moines à titre perpétuel fut, à ce qu'il semble, en grande faveur dans l'abbaye de Lézat, au début du treizième siècle, & l'abus qu'on en fit excita plus tard les plaintes du chapitre conventuel.

Quoi qu'il en soit, Vidal conserva ses fonctions de prieur jusqu'au mois de mai 1233. C'est de son temps que l'on trouve mentionné pour la première fois l'hôpital de Saint-Antoine qui relevait directement du prieuré, tout en ayant des maisons distinctes & des règlements à part. En l'année 1202, le chef de cet établissement, Raimond Cauvet, y reçut un donat & une donate, moyennant une certaine somme d'argent. Le même hôpital paraît encore dans un acte de 1218; Bernard Nouel en était alors commandeur. Il fit un accensement à Raimond de Carcassonne, sous la redevance du quart des fruits de la terre accensée, en y ajoutant une somme de sept deniers de Toulouse dus à saint Antoine.

Sanche Anier fut pourvu de la dignité de prieur de la même manière que le précédent par l'abbé Bernard, le 20 janvier 1233. Il paraît dans les actes concernant le prieuré jusqu'en août 1238.

Bernard de Roer (*de Roseriis* ou *de Roerio*) succéda à Sanche Anier, & remplit les mêmes fonctions du mois d'octobre 1244 au mois de mars 1246 (v. st.).

Guillem de Dalbs, peut-être parent de Pierre de Dalbs, abbé de Lézat, figure dans plusieurs actes de 1247 & 1248.

Les dignitaires qui suivirent ces premiers prieurs du couvent de Saint-Antoine nous sont inconnus, parce que le cartulaire de Lézat fut rédigé en 1249, & que les archives de l'abbaye postérieures à cette époque n'existent plus aujourd'hui. Tout ce qu'on sait, c'est que ce couvent, situé, comme on l'a vu, en dehors des murs de Toulouse, subit le sort commun de tous les établissements religieux ainsi placés, lors de l'expédition du Prince Noir. Rebâti dans l'intérieur de la ville, après 1355, le monastère y conserva son ancien nom de Saint-Antoine de Lézat. Au seizième siècle, on y installa les cordeliers de l'Isle-en-Jourdain, chassés de leur couvent par les protestants. Ces nouveaux habitants du prieuré y demeurèrent jusqu'à la Révolution.

Religieux de Saint-Antoine du Viennois. — Les religieux de Saint-Antoine du Viennois s'établirent à Toulouse en 1327. Ils y restèrent jusqu'en 1777, époque où ils se fondirent dans l'ordre de Malte, qui les admit au grand prieuré de Toulouse. Depuis 1621, une partie de leurs bâtiments était occupée par les théatins, qui y avaient construit une église, & qui y demeurèrent jusqu'en 1790.

Augustins. — Les pères augustins, appartenant à l'un des quatre grands ordres mendiants, s'établirent à Toulouse à une époque incertaine, mais que l'on peut fixer à peu près à la deuxième moitié du

suam electionem fideliter absque ulla missione quam ibi non faciat. Item prefatus prior debet facere valla circa predictam terram, & postquam habuerit illa valla facta, deinde Petrus Faber & Vitalis Faber debent illa valla curare & tenere curata dum predictam terram tenuerint. Si vero infra predictam terram fuerint valla necessaria, debent illa facere per medium prior & Petrus Faber & Vitalis Faber; & postquam facta fuerint, debent illa valla curare & tenere curata Petrus Faber & Vitalis Faber, dum predictam terram tenuerint. Ita enim convenerunt Petrus Faber & Vitalis Faber prefato priori & successoribus suis. Hujus rei sunt testes Raimundus Armandus & Bernardus ejus filius & Aimericus textor & Arnaldus Ferrucius qui cartam istam scripsit mense octobris, feria III^a, regnante Filippo rege Francorum & Raimundo Tholosano comite & Fulcrando episcopo, anno ab Incarnatione Domini M^o C^o XC^o III°. — (Lat. 9189, f° 244 *b*.)

treizième siècle. Leur premier couvent fut construit hors & près de la porte Montolieu. En 1310, sous l'épiscopat de Gaillard de Preissac, ils obtinrent de Clément V l'autorisation de se retirer dans l'intérieur de la ville. L'évêque les installa alors sur la paroisse de Saint-Étienne, ce qui amena avec le chapitre de cette église un long procès, qui ne se termina qu'en 1326, quand les religieux eurent promis de partager avec la cathédrale le produit des enterrements & de lui payer une rente annuelle de deux florins. L'ancienne église & le couvent disparurent dans le grand incendie de 1462. Ils furent rebâtis dans les dernières années du quinzième siècle, & la reconstruction en fut achevée en 1504. La ville de Toulouse y a installé le Musée municipal & l'École des beaux-arts.

Les *Augustins déchaussés*, ou *Petits Augustins*, ou encore *Augustins de Saint-Georges*, reçurent l'ancienne église de ce nom, en 1652, du temps de l'archevêque, Pierre de Marca. Le couvent ne fut construit qu'après 1655. Peu d'années avant la Révolution (1781-1786), l'église fut reconstruite. Elle a été démolie au commencement de ce siècle.

Augustines. — Les religieuses augustines ou de la Madeleine furent établies à Toulouse au commencement du seizième siècle. Leur couvent recueillait les femmes & filles de mauvaise vie qui se repentaient. En 1516, le P. Mathieu, prédicateur alors célèbre, leur fit donner un local par la ville. C'est de là que date véritablement leur établissement à Toulouse. Leur église était dédiée à saint Loup évêque. En 1561, les religieuses ayant apostasié & embrassé le calvinisme, leur couvent fut fermé.

Bénédictins de la Daurade. — La première église de la Daurade, autrement dite *Sancta Maria-Fabricata,* était connue vulgairement sous le nom de *Deaurata,* à cause des mosaïques dorées qui en ornaient l'intérieur; elle était célèbre dès le sixième siècle dans la Gaule méridionale, comme un lieu privilégié. C'est là qu'en 585, Rigonthe, fille de Chilpéric, vint chercher un refuge pour échapper aux menaces du patrice Mummole[1]; & ce droit d'asile qu'elle possédait alors comme toutes les églises des Gaules, lui fut conservé jusqu'au début des temps modernes. Certains actes prouvent, en effet, qu'elle le possédait encore au quinzième siècle.

Plus tard, une congrégation de chanoines semble s'y être établie. C'est, du moins, ce que paraissent indiquer plusieurs documents du dixième siècle, entre autres le testament de Raimond, comte de Rouergue, de 961. Mais le désordre dut se mettre de bonne heure dans la communauté. Aussi, pour y rétablir l'observation des règles canoniques, l'évêque Isarn, avec le consentement de Guillaume, comte de Toulouse, de Raimond, évêque de Lectoure, & des chanoines de Saint-Étienne, donna en 1077 l'église de la Daurade à l'abbé & aux moines de Cluny. Il stipula en retour de cette cession que les religieux prieraient pour lui, pour les évêques ses prédécesseurs & successeurs, ainsi que pour le comte. Il ajouta à cette condition une redevance annuelle de trois muids de froment. A partir de cette époque, la Daurade dépendit donc de l'abbaye de Cluny, & sous elle, de l'abbaye de Moissac. Urbain II, puis Pascal II, lui permirent d'avoir un cimetière qui dut servir à la sépulture des comtes de Toulouse.

Cependant la donation de l'évêque Isarn n'avait pas été exécutée dans toute son étendue. Des laïques retenaient une partie des dépendances de l'église, & refusaient de céder aux réclamations des moines de Cluny. En 1105, Pascal II leur ordonna de se désister de leurs prétentions, sous peine d'excommunication. Géraud, commandeur de l'hôpital, obéissant en 1110 à ces injonctions de la cour de Rome, remit l'église de la Dalbade à ses légitimes possesseurs, Pons, abbé de Cluny, & Ansquilinus, abbé de Moissac, qui en eurent dès lors le patronage. Enfin, en l'année 1140, une transaction intervenue entre le prieur Guillem & le recteur de l'église Saint-Rémi de Toulouse, transaction approuvée par Guiscard Aimeri, prieur de Saint-Gilles & ministre

[1] Voyez tome I de cette édition, p. 622.

Note 145

de l'hôpital, termina définitivement cette affaire importante.

Au commencement du treizième siècle, aux églises de la Daurade & de la Dalbade les religieux ajoutaient la possession de celles de Saint-Jacques, de Saint-Michel & de Sainte-Marie de la Grave. C'est ce qu'indique une bulle de privilèges accordée en 1240 au prieuré par le pape Grégoire IX, & dans laquelle sont enumérées toutes ses dépendances. Quelques années plus tard, une bulle où le pape Clément IV prend la communauté sous sa protection mentionne encore les églises de Saint-Pierre, de Saint-Martin, de Saint-Nicolas, &c., comme relevant aussi du monastère comme les précédentes.

A ces possessions les religieux joignaient certains droits importants. Ainsi, en 1254, grâce à la cession de plusieurs terres faite à Raimond, évêque de Toulouse, le prieur Bertrand de Montaigu avait obtenu de lui le droit de présenter des candidats aux cures des églises dépendantes de la Daurade. A ce privilége ecclésiastique s'en ajoutait un autre fort considérable : dans l'intérieur du cloître, le prieur possédait une certaine juridiction. Le viguier de Toulouse, Raimond Arnaud, essaya de l'en dépouiller en 1306; mais Philippe le Bel, averti, ordonna de porter l'affaire à Paris, au premier Parlement.

Pendant ce temps les papes accumulaient les priviléges en faveur de l'église & des abbés de la Daurade. En 1240, Grégoire IX, par la bulle plus haut mentionnée, les avait exemptés de la dîme, & leur avait permis de célébrer les offices même en temps d'interdit. En 1248, par une bulle que confirma plus tard Nicolas IV, Innocent IV avait accordé quarante jours d'indulgence à tous ceux qui visiteraient l'église à certains jours de fête déterminés. En 1363, Urbain V autorisa les prieurs à porter le bâton pastoral dans les offices solennels. Le même Urbain V confirma en 1365, tous les priviléges, libertés & exemptions accordés aux religieux par ses prédécesseurs, ainsi que par les rois & les princes.

Des reliques en grand nombre, déposées dans l'église de la Daurade, augmentaient encore la vénération du peuple. En 1241, l'abbesse & les religieuses de Sainte-Viviane de Rome, de l'ordre de Saint-Benoît, avaient envoyé à ce sanctuaire des reliques célèbres de saints & de saintes. En 1304, le prieur alors à la tête de la communauté avait obtenu des paroissiens de la Daurade une certaine somme pour faire fabriquer des reliquaires en argent destinés à renfermer toutes les reliques que possédait l'église. C'est là enfin que, le 25 mai 1413, avait été fondée la confrérie des *Ames du Purgatoire*. Elle était placée sous la direction de quatre bayles, qui devaient prêter serment entre les mains du prieur. Une chapelle, celle de Saint-Benoît, lui était spécialement affectée. Enfin, dès 1303, la communauté avait donné en quelque sorte la mesure de sa richesse & de sa puissance par une concession importante. Sur les instances de la reine Jeanne de France, elle avait concédé l'hôpital Saint-Jacques avec les maisons & jardins qui en dépendaient, dans le faubourg Saint-Cyprien, à vingt-quatre sœurs destinées au service des pauvres. Ces religieuses devaient, au reste, demeurer dans la dépendance du prieur, qui élisait leur supérieur, & recevait d'elles quinze livres de pension par an. Leur nom de sœurs de la Daurade attestait cette dépendance.

Au quinzième siècle, sauf l'institution de la confrérie indiquée plus haut, il y a peu de faits à ajouter à ceux qui précèdent. En 1441, le prieur était un certain Raimond d'Arense, longtemps professeur de droit canonique à l'Université de Toulouse. Par une bulle d'Eugène IV, datée de cette année, il reçut le prieuré de Saint-Orens d'Auch. Le pape lui renouvela à cette occasion une dispense dont il avait eu déjà besoin pour obtenir le premier de ces deux prieurés. Au seizième siècle, l'événement le plus notable est la réformation de la communauté, opérée en 1535 par le chapitre général des moines noirs. Les définiteurs du chapitre édictèrent de nouveaux statuts, dont le plus important fut qu'à l'avenir le prieur claustral serait institué & révoqué par ses supérieurs. Ces dispositions furent confirmées, au mois de juin de la même année, par le roi Fran-

çois Ier, à la demande du cardinal de Lorraine, archevêque de Narbonne, & alors abbé de Cluny.

En 1703, l'ancienne église restait encore à peu près entière. A cette époque, des réparations mal dirigées en compromirent la solidité. Il fallut la démolir en 1761. La première pierre du nouvel édifice fut posée solennellement trois ans plus tard. Interrompue à plusieurs reprises, la construction n'en est pas encore terminée (septembre 1875). Quant au cloître, il a disparu au commencement du dix-neuvième siècle.

Capucins. — L'ordre des capucins fut introduit à Toulouse en 1582 par les soins du président Étienne Duranti. Au moment où le dix-huitième chapitre général de l'ordre se tenait à Rome, Duranti y envoya un prêtre de Saint-Étienne, Étienne Rouquette, chargé de s'entendre avec l'archevêque de Toulouse, Paul de Foix, ambassadeur de France auprès du pape, afin de décider les pères à fonder un établissement dans la ville. Le général de l'ordre, un Sicilien, Jean-Marie de Tussa, y consentit, & confia le soin de cette fondation au père Thomas de Turin, gardien du couvent de Lyon. Celui-ci, pour s'installer à Toulouse, acquit des pères minimes, au prix de mille louis d'or, le collége de Verdale dont les élèves avaient été expulsés par arrêt du parlement. Le général, sur le rapport de son délégué, lui envoya dix-huit religieux soigneusement choisis. Un de ces moines, frère Onofre de Milan, qui s'y entendait, transforma les bâtiments acquis par l'ordre & installa tout d'abord une petite chapelle. C'est là que furent transportées les reliques de saint Hippolyte & de saint Cassien. Elles avaient appartenu autrefois au collége de Verdale; mais il avait fallu les en retirer, à cause des désordres des écoliers, & les déposer provisoirement dans l'église de Saint-Pierre des Cuisines. Pour suffire à toutes ces dépenses, Étienne Rouquette, le promoteur principal de l'établissement des capucins à Toulouse, leur fit don d'une somme de six cents écus, & prit l'habit dans leur couvent, avec un de ses neveux.

Cependant les pères ne tardèrent pas à se brouiller avec leur ancien protecteur, le président Duranti. Ils accueillirent des religieux cordeliers du couvent de Toulouse. Les cordeliers se plaignirent; le président défendit aux capucins de recevoir désormais aucun nouveau transfuge. Le commissaire des capucins n'ayant pas tenu compte de cette défense, Duranti commença la guerre contre eux. Il empêcha la fondation d'un couvent de leur ordre à Muret & d'un autre à Bordeaux. La plupart des religieux se réfugièrent à Béziers, auprès de l'évêque, un Italien, Thomas Bonzi, de Florence, & y créèrent une maison. En 1583, Duranti, toujours irrité contre eux, fit procéder à une visite exacte de leur couvent. Il s'agissait de découvrir des armes qu'on y disait cachées.

Malgré ces démêlés, le couvent des capucins de Toulouse arrivait à prospérer, & à prendre racine. En 1588, lors d'une peste qui désola le Languedoc, les religieux se distinguèrent par leur zèle à soigner les pestiférés, & deux d'entre eux y perdirent la vie. En 1596, on représenta au chapitre général que l'église du couvent était trop petite pour la foule qui s'y rendait. La reconstruction en fut décidée, & la première pierre posée, le 13 août 1597, par Christophe de Lestang, évêque de Lodève, au nom du cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse, en présence du maréchal de Joyeuse, du président du parlement & des capitouls. Ce nouvel édifice fut achevé en 1599.

En 1630, une nouvelle peste désola Toulouse, &, au mois de mars, pénétra dans le couvent qu'il fallut abandonner. Les pères furent mis en quarantaine en divers endroits aux environs de la ville.

C'est à ces faits ou à peu près que se réduit l'histoire du couvent des capucins de Toulouse. Ajoutons seulement que ce fut dans cette ville que se tinrent plusieurs chapitres provinciaux. Tel fut, par exemple, celui du mois de mai 1649, qui renouvela les statuts des chapitres précédents, interdisant l'usage des bains aux religieux dont l'état de santé ne l'exigerait pas absolûment, à cause des mauvaises liaisons, des familiarités & même des scan-

dales qu'entraînait cet usage. Quand la communauté fut supprimée, à la Révolution, elle comptait encore trente membres, gouvernés par un gardien. Le monastère a été démoli au début de ce siècle; l'église est devenue l'École d'artillerie[1].

Carmes. — Le couvent des carmes de Toulouse était assurément l'un des plus anciens que cet ordre eût en France. Il devait être de peu postérieur à la première croisade de saint Louis. La tradition était, au dix-septième siècle, qu'il devait son origine à des religieux que ce roi avait fait venir de la Palestine, & dont il avait envoyé quelques-uns à Raimond VII, comte de Toulouse, sur les instances mêmes de ce prince, ce qui placerait cette fondation avant l'année 1249, date de la mort de Raimond. Du reste, l'inventaire des titres du couvent des carmes, conservé aux archives de la Haute-Garonne, indique la date de 1248.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude de cette tradition, le premier établissement des carmes à Toulouse se fit un peu en dehors de la ville, à l'extrémité du faubourg Saint-Michel, au lieu dit le *Ferétra,* où ils construisirent une chapelle dédiée à Notre-Dame. Sur cet emplacement s'éleva plus tard un édifice religieux consacré à saint Roch. Quelques années après, se trouvant trop éloignés de la ville, où leur office de prédicateurs les amenait sans cesse, les carmes résolurent de se transporter dans Toulouse même. Ils en obtinrent l'autorisation tant des capitouls, que de l'évêque & du pape. On leur céda un terrain abandonné, où les habitants du voisinage venaient jeter leurs immondices. C'est là qu'ils s'établirent « *postponans les plaisirs de leurs sens à l'interest de la gloire de Dieu & salut des âmes,* » dit leur historien. La bulle de Clément IV, confirmant la donation qui leur était faite de cet emplacement pàr un certain nombre de bourgeois de la ville, est du 23 juillet 1264, la ratification des capitouls & de l'official de Toulouse du mois de septembre suivant. S'il faut en croire l'annaliste cité plus haut, la conversion de tous les juifs qui résidaient en assez grand nombre dans cette partie de la ville aurait suivi de près leur nouvelle installation.

L'église des carmes ne tarda guère à être achevée. Le 8 janvier 1267, le pape Clément IV y célébrait la messe, & à l'occasion de cette solennité accordait cent jours d'indulgence à ceux qui la visiteraient à diverses fêtes de l'année & particulièrement aux fêtes de la Vierge. Cette indulgence de cent jours, concédée par Clément IV, fut portée à un an & quarante jours par Nicolas IV (1291). Elle devint indulgence plénière, sous de nouvelles conditions, par une bulle de Clément VIII (1595). Paul V (1606, 1609), Clément X (1673), ajoutèrent encore aux priviléges de ce genre que possédait déjà le couvent & qu'avaient rappelés & confirmés, au quinzième siècle, Innocent VIII en 1484, Paul III, au seizième, en 1541.

D'autre part, les papes Alexandre IV (1258) & Grégoire X (1273), avaient par bulle spéciale pris sous leur protection les carmes & leurs biens; Clément IV leur avait permis de recueillir tout cens & rente annuelle établie par testament sans payer aucun droit de justice ni portion canonique (1265). Dès 1261, Alexandre IV les avait exemptés des décimes. Boniface VIII (1302) les avait déchargés de toute exaction séculière. Par une bulle d'Innocent IV (1254) confirmée par une autre d'Alexandre IV (1261), il avait été permis aux su-

[1] Tous ces détails sont tirés de deux manuscrits conservés aux archives de la Haute-Garonne. Le premier, in-4°, est de plusieurs mains. Commencé dès le seizième siècle, il renferme l'histoire du couvent de Toulouse, avec des notices sur les principaux couvents de la province. Le second, in-f°, est une histoire pour ainsi dire officielle du couvent, entreprise en 1694 par le père Gabriel de Saint-Nazaire, prédicateur & ancien gardien de la province, sur l'ordre de frère Emmanuel de Béziers, ministre provincial des capucins de la province de Toulouse. Ce dernier auteur a employé le premier ouvrage, mais en fondant dans le corps de son récit la plupart des pièces justificatives. Ces deux volumes contiennent naturellement peu de détails vraiment historiques. A part quelques dates & quelques indications utiles, tout le reste est beaucoup trop particulier pour rentrer dans notre cadre.

périeurs des carmes de recevoir dans leur ordre les interdits & excommuniés & de les absoudre, tandis qu'en 1322, le pape Jean XXII défendait aux autres ordres d'admettre dans leur sein les religieux sortis de l'ordre des carmes sans la permission du père général. Au point de vue judiciaire, le même Jean XXII, par une bulle de 1316, confirmée par une autre de Clément VI (1336), avait exempté les carmes de la juridiction de l'évêque & du juge ordinaire tant au spirituel qu'au temporel. Clément VI encore avait déclaré, en 1348, qu'ils ne pourraient être excommuniés que par les souverains pontifes. Enfin, en 1594, Clément VIII leur défendait de reconnaître d'autre juridiction que celle du pape, sous peine d'excommunication & de privation d'office. A ces avantages il faut ajouter la permission d'avoir trois cloches, une grande & deux petites, malgré l'opposition de l'évêque & du chapitre de Toulouse (bulles de Clément IV, de 1265, & de Clément VII, de 1530); la préséance accordée aux carmes sur les augustins (sentence de l'official de Toulouse (1356); l'autorisation d'aller en procession avec croix, bannières & reliques, ainsi que de porter les corps de ceux qui voudraient être enterrés dans le couvent des carmes, malgré les défenses de l'archevêque de Toulouse (bulle de Clément VII, 1523).

Outre les souverains pontifes, qui avaient épuisé leurs priviléges en sa faveur, le couvent compta encore parmi ses bienfaiteurs plusieurs rois de France, saint Louis, Charles V, Charles VII, Louis XI, François I[er], des cardinaux, des nobles de haute naissance, de riches bourgeois, des magistrats, &c. Il avait de grands revenus, des reliques célèbres. Son église renfermait de nombreux autels, dont plusieurs avaient été consacrés à nouveau ou érigés au seizième & au dix-septième siècles. Elle était le siége d'une confrérie importante, dite du *Scapulaire,* qui obtint des papes, notamment de Clément VIII, en 1595, divers priviléges. Démolie au commencement de ce siècle, avec les bâtiments conventuels qui s'y rattachaient, elle a laissé libre le terrain qui est aujourd'hui la place des Carmes.

En 1791, la communauté comptait un prieur & trente-six religieux[1].

Carmes déchaussés. — Ces religieux réformés s'établirent à Toulouse au mois de juin 1622. Ils s'installèrent hors de la ville, près de la porte Montgaillard, & y firent aussitôt construire une église & un couvent. L'église fut consacrée dès l'année suivante par l'évêque de Rieux, Jean de Bertier. En 1790, les carmes déchaussés étaient au nombre de vingt, sous la direction d'un prieur. Leur église est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Exupère. Quant aux bâtiments composant le couvent lui-même, ils ont été partagés entre l'École de médecine & le Muséum d'histoire naturelle.

Sainte-Catherine de Longages. — C'était un couvent de l'ordre de Fontevrault, colonie de l'abbaye de Longages, au diocèse de Rieux. Il fut établi à Toulouse en 1203, dans les dépendances du chapitre Saint-Étienne, moyennant une rente annuelle de vingt sous de Toulouse, que les religieuses s'engagèrent à payer au chapitre, en retour de la concession qui leur était faite. La même année, elles furent aussi autorisées par le même chapitre à avoir un cimetière particulier. En 1525, ce petit prieuré fut abandonné par les religieuses qui l'avaient occupé jusque-là, & leur église, dédiée à sainte Catherine, fut érigée en église paroissiale. Le curé devait en être nommé par l'abbesse de Longages. Cette église a disparu au commencement du dix-neuvième siècle. Quant aux bâtiments conventuels, ils devinrent, en 1528,

[1] Ces détails sont extraits d'une volumineuse compilation, qui existe aux archives de la Haute-Garonne & qui a pour titre : *Livre ou inventaire des titres & documents de ce grand couvent des Carmes de Toulouse, fait en l'an 1676.* C'est un volume in-f°. Les actes y sont rangés par espèces : bulles, indulgences, consécrations, contrats, testaments, fondations, pièces des procès que soutint le couvent, tables diverses. L'ensemble se termine par un catalogue alphabétique de toutes les fondations dont la réduction fut opérée en 1778 par le général de l'ordre, Joseph-Albert Ximénès, avec l'autorisation du pape Sixte VI.

l'hôpital de Sainte-Catherine. Cet établissement, supprimé longtemps avant 1789, avait été destiné primitivement aux gens atteints du *mal de Naples,* tout nouveau à cette époque.

Sainte-Catherine de Sienne. — Ce couvent fut fondé en 1603 par le sieur Bouret, conseiller au parlement de Toulouse, & par sa femme Marie de Costa, qui avaient résolu d'un commun accord de renoncer au monde. Marie de Costa prit l'habit de religieuse dans ce monastère, en 1605, & y fut bientôt rejointe par sa mère & ses sœurs. Le couvent fut béni en 1611; les religieuses n'y étaient installées que depuis l'année précédente.

Chartreux. — Les religieux de Saint-Bruno, dits chartreux, ne s'installèrent à Toulouse que fort tard. Ce fut en 1569, après le massacre des religieux de la chartreuse de Saix, près de Castres. Quatre frères, les seuls survivants du couvent tout entier, purent se sauver & gagner Toulouse. Favorablement accueillis dans cette ville, ils résolurent d'y fonder un nouveau couvent. Les habitants leur donnèrent deux mille livres, & cette somme leur permit d'acquérir une maison & un jardin, situés dans la paroisse de Saint-Pierre des Cuisines. Ils continuèrent, du reste, à jouir des revenus de la chartreuse de Saix jusqu'en 1574, date du rétablissement de ce monastère, par décision du chapitre général de l'ordre. Quoi qu'il en soit, la construction du couvent de Toulouse, décidée dès l'arrivée des chartreux dans cette ville, ne fut commencée qu'en 1602, & la première pierre de l'église ne fut posée qu'en 1607. Cette dernière n'est pas, d'ailleurs, l'édifice subsistant encore aujourd'hui, & qui ne fut achevé qu'au milieu du dix-huitième siècle.

En 1790, la communauté des chartreux de Toulouse se composait d'un prieur, de dix-huit religieux & de douze frères convers. Depuis cette époque, les dépendances du couvent ont été affectées à l'arsenal & au parc d'artillerie. Quant à l'église, elle est devenue l'église paroissiale de Saint-Pierre.

Clarisses de Toulouse. — Il existait à Toulouse, dès 1254, une abbaye de clarisses. On en a la preuve par une bulle du pape Innocent IV, qui indiqua lui-même l'habit qu'elles devaient porter. Leur monastère était situé hors des murs de Toulouse, ce qui les exposait à des dangers continuels toutes les fois qu'éclatait une guerre civile ou étrangère. Aussi demandèrent-elles à Innocent VI, au mois de janvier 1353, l'autorisation de se transporter dans l'intérieur de la ville. Mais la pauvreté des religieuses était grande. Il fallut, pour qu'elles pussent achever les nouveaux bâtiments où elles devaient s'installer, que le pape Grégoire XI leur permît de faire une quête.

Au reste, l'histoire de ce monastère est très-obscure, & les abbesses dont on a conservé les noms sont peu nombreuses. Voici les principales :

CLAIRE DE LIMASSE, 1390 & 1391.

FRANÇOISE ARNAUD DEL PONT, 16 octobre 1427.

MESSINDE DE MORLAS, 10 février 1433.

ÉDOUARDE DE TOURNEUR, 28 février 1435 à 1447.

ARNAUDINE DE GRIMOARD, 12 mai 1457.

MARGUERITE DE DURFORT, 26 mars 1468 à 1483.

JEANNE DE GROSSOLS, 18 septembre 1483.

MARIE DE GRAVE, 4 mai 1505.

FROMENTINE DE CAUSSADE, 31 juillet 1507.

CHARLOTTE DE MINUT, 1520.

Clarisses de la Porte ou de Saint-Cyprien. — L'établissement de ces religieuses à Toulouse ne date que de la seconde moitié du quinzième siècle. Elles eurent pour première demeure un local, situé au faubourg Saint-Cyprien, & qui avait d'abord appartenu à des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant du prieur de la Daurade. Les incursions des ennemis, les inondations de la Garonne ayant chassé ces anciens habitants, leur maison fut occupée par les clarisses. La concession, qui leur en fut faite par Amauri de Senergues, est

datée du 20 juillet 1464. Elle fut confirmée peu de temps après par le pape Pie II. En 1507, les religieuses adoptèrent définitivement la règle de Sainte-Claire. Trois ans plus tard, leur couvent fut réorganisé & réformé par des sœurs clarisses amenées d'Albi. Parmi les abbesses de cet établissement, une seule est connue : c'est Delphine Pasquet, dont le nom figure dans deux actes, l'un de 1582 & l'autre de 1583.

Cordeliers. — Le couvent des grands cordeliers de Toulouse fut fondé, en 1222, par dix religieux. Il devint la maison-mère de la province d'Aquitaine. Son histoire est assez obscure, ses archives ayant presque entièrement disparu. Ce qui en restait jusqu'à ces dernières années, c'était la magnifique église qu'un incendie a fait disparaître en 1871, & qui témoignait mieux qu'aucun texte de la grandeur & de la prospérité de la maison. Au mois de décembre 1522, la règle réformée de l'Observance y fut introduite par Alexandre Russeti, commissaire apostolique délégué pour cette réforme, messire Pierre de Saint-André, premier président du parlement de Toulouse, & frère Arnaud de Saint-Félix, ministre provincial. C'est ce que rapporte, dans ses *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* Catel, qui dit avoir eu connaissance de certaines pièces des archives du couvent. Cette règle nouvelle ranima la vie & l'éclat de la maison des cordeliers qui, dans les années suivantes, s'enrichirent d'un grand nombre de donations. En 1562, le couvent fut pillé par les religionnaires & dépouillé de tous les objets précieux qu'il renfermait. Les religieux furent même expulsés momentanément de la ville. Réinstallés peu après, ils demeurèrent dès lors paisibles possesseurs de leur établissement jusqu'à la Révolution. A cette dernière époque, ils étaient au nombre de cinquante.

Dominicains. — Le couvent des dominicains de Toulouse est le plus ancien de tous (1215). En effet, saint Dominique, le grand fondateur de l'ordre, s'étant rendu à Rome avec le célèbre évêque Foulques, y fut accueilli par Innocent III avec le plus grand empressement. Dominique venait demander au pape, qui tenait alors le quatrième concile de Latran, de confirmer la fondation dont il était l'auteur & de lui permettre de la répandre dans toute la chrétienté. Innocent III lui accorda sa demande & donna au nouvel ordre une règle, tirée en partie de celle de Saint-Augustin, en partie de celle de Prémontré.

De retour à Toulouse en 1216, Dominique, qui avait d'abord installé ses premiers compagnons, au nombre de six, dans une maison voisine du Château Narbonnais, que lui avait cédée un habitant de la ville, Pierre Cellani, obtint de l'évêque Foulques un établissement plus spacieux. Celui-ci lui avait déjà concédé l'année précédente, avec le consentement de l'abbé de Saint-Sernin & du prévôt de Saint-Étienne, une maison près de la porte Arnaud-Bernard. En juillet 1216, il y ajouta la sixième partie des dîmes de tout le diocèse &, de plus, trois églises, l'une à Pamiers, l'autre à Lescure, entre Sorèze & Puylaurens, la troisième à Toulouse. Cette dernière, qui dépendait du chapitre de Saint-Étienne, était dédiée à saint Romain ou saint Rome, & c'est tout auprès de cette église que se transportèrent, de la maison de Pierre Cellani, saint Dominique & ses compagnons. On les connaissait dès lors sous le nom de frères prêcheurs, que leur avait accordé Innocent III. La même année 1216 (22 décembre), le successeur de ce pape, Honorius III, confirma la donation de l'évêque de Toulouse, & plaça en même temps l'ordre sous la protection du Saint-Siége, en lui accordant de nouveaux priviléges.

Les dominicains ne devaient habiter auprès de l'église de Saint-Rome, leur seconde résidence à Toulouse, que jusqu'en 1229. Cette année-là, en effet, ils acquirent, au prix de mille deux cents deniers toulousains, un vaste jardin, au lieu des Garrigues, & s'y installèrent dès l'année suivante, vers la Noël. L'évêque Foulques bénit le cimetière & posa la première pierre de l'église. La construction de cette nouvelle maison marcha rapidement, grâce aux libéralités considérables dont les religieux étaient l'objet. Ainsi, Raimond du

Falgar, leur ancien provincial, successeur de Foulques dans l'évêché de Toulouse, leur donna plus de quatre mille sous toulousains pour la salle capitulaire & le cloître, achevés dès 1233, autant pour les cellules & le dortoir, autant pour l'église. Les capitouls contribuèrent pour mille cinq cents livres. En 1234, on put célébrer solennellement dans l'église, déjà fort avancée, la canonisation de saint Dominique. Les papes eux aussi s'occupèrent à consolider cet établissement définitif des frères prêcheurs à Toulouse. En 1245, Innocent IV accorda quarante jours d'indulgence à ceux qui leur feraient quelque donation pour achever leur monastère & pour fournir à leurs besoins. Urbain IV, en 1262, Clément IV par deux fois dans l'année 1265, crurent devoir approuver, comme leurs prédécesseurs, la translation du couvent dans le lieu qu'il occupait depuis près de trente ans déjà. Raimond, évêque de Toulouse, en avait fait autant en 1260.

Les rigueurs de l'inquisition exaspérèrent la population toulousaine & vinrent arrêter un instant, sinon compromettre cette prospérité. Chassés de la ville en 1234, ils ne purent y rentrer que deux ans plus tard, & après de longs débats, qui appartiennent plutôt à l'histoire générale qu'à l'histoire monastique. Cependant, plus heureux que leurs confrères, les frères prêcheurs de Carcassonne & de Béziers, ils finirent par vivre à peu près en bonne intelligence avec le peuple de Toulouse. Peut-être cela tient-il à la douceur relative qu'ils mirent, au moins après leur retour dans cette ville, dans la recherche des crimes d'hérésie.

En effet, à part ce moment d'arrêt assez court, la prospérité du couvent s'accroît, dans la seconde moitié du treizième siècle, comme elle l'avait fait sans cesse dans la première. En 1271, il est le théâtre d'une scène solennelle. C'est dans son cloître que, le 8 octobre, en présence de Sicard Alaman, sénéchal d'Alphonse de Poitiers, du comte de Comminges, des principaux seigneurs du Midi, des capitouls, Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne, prend possession du comté de Toulouse, au nom du roi Philippe le Hardi, héritier d'Alphonse de Poitiers, son oncle. En 1275, l'un des témoins de l'acte précédent, Sicard Alaman, qui joua un si grand rôle dans le Midi, au treizième siècle, se fait enterrer dans le couvent, exemple qui fut plus tard suivi par une foule de seigneurs & de riches bourgeois. Sicard Alaman avait même porté le prieur des dominicains au nombre de ses exécuteurs testamentaires.

Comblée de priviléges par le Saint-Siége, la communauté obtenait également d'importantes concessions des rois de France. Ainsi, en 1277, Philippe III permit aux religieux d'amener à leur couvent l'eau d'une fontaine voisine de la ville.

Soutenus de tous côtés, les dominicains pouvaient donc continuer sans peine les constructions inaugurées en 1230, & pour lesquelles les ordres monastiques eurent en général un goût si marqué. De 1295 à 1303, fut édifiée la salle capitulaire. Le réfectoire fut terminé à la fin de 1304. La sacristie fut élevée de 1312 à 1315. L'église, achevée vers 1385, fut consacrée l'année suivante par l'évêque de Lesbos, en présence du duc de Berry, qui en fut le parrain. Elle était dédiée à Notre-Dame du Rosaire; mais elle prit aussi pour patron saint Thomas d'Aquin, après que la tête du fameux docteur y eut été déposée, au mois de janvier 1369, à la suite d'une procession solennelle où figura le duc d'Anjou, frère de Charles V. C'était aussi en quelque sorte l'église paroissiale de l'Université, qui y faisait chanter, tous les dimanches, une messe en l'honneur de la Vierge, coutume que Clément V avait approuvée, en accordant de plus des indulgences à ceux qui assisteraient à cette messe pendant l'avent & le carême (bulle du 27 avril 1306). Pendant ce temps, c'est-à-dire avant la consécration de leur église, les dominicains avaient acquis, sur la permission que leur en avait donnée Philippe VI, en 1330, deux maisons voisines de leur infirmerie. Ce dernier bâtiment fut réédifié, en 1341, par Dominique Grenier, religieux du couvent, qui fut plus tard évêque de Pamiers. Enfin, en 1344, la communauté dont les bâtiments s'étaient

trouvés jusque-là en dehors de l'enceinte de Toulouse, y fut désormais comprise. Ce fut quand on releva, cette année même, les remparts de la ville, deux fois démolis au siècle précédent.

Voisins de Saint-Pierre des Cuisines, les frères prêcheurs eurent avec cette église, au commencement du quatorzième siècle, une longue discussion. Il s'agissait des dépouilles des gens qui se faisaient enterrer chez les dominicains, en fraudant ainsi les droits du recteur de la paroisse. Une transaction intervint en 1319; nous la donnons en note; elle peut fournir des renseignements curieux[1].

Durant le quinzième siècle, l'histoire du couvent n'a que peu de faits qui méritent

[1] Noverint universi quod quum esset quaestio seu controversia inter dominum priorem fratrum praedicatorum Tholosae & conventum eorumdem fratrum ex parte una, & dominum Raimundum de Salompniaco monachum monasterii Moyciaci & priorem monasterii Sancti Petri de Coquinis, & dominum Guillelmum Petri de Laterrada rectorem dictae ecclesiae Sancti Petri de Coquinis ex parte altera, super his videlicet & de his quae pertinere poterant seu debebant dicto domino priori & ejus monasterio & praedicto domino rectori dictae ecclesiae de funeribus quae portantur & sepeliuntur in domo dictorum fratrum praedicatorum Tholosae de parrochia dictae ecclesiae Sancti Petri de Coquinis, ratione canonicae portionis praedictae ecclesiae taxatae & ordinatae & per summum pontificem in decretali quae incipit *Super cathedram* in generali Concilio facto & celebrato Viennae editae & renovatae & alias quocumque jure constitutione vel ordinatione ut ibi dictum fuerit praedictus dominus prior fratrum praedicatorum, & frater Poncius Gaufridi ejusdem ordinis, & conventus fratrum praedicatorum Tholosae scindicus & procurator ut asserit dictorum prioris & conventus fratrum praedicatorum pro ee ipsis & dicto conventu conventu ex parte una, & praedicti dominus Raymundus de Salompniaco prior dicti monasterii Sancti Petri de Coquinis & dominus Guillelmus Petri rector dictae ecclesiae pro se ipsis & pro dicto monasterio & ecclesia praedicta Sancti Petri ex parte altera, gratis & ex certa & considerata scientia, unanimiter & concorditer venerunt inter se ad amicabilem compositionem & ordinationem in hunc modum qui sequitur; videlicet quod praedictus dominus prior fratrum praedicatorum & successores ejusdem & conventus praedicti dent, tradant, & dare & tradere teneantur ratione dicti juris praedicto domino priori dicti monasterii, & dicto domino rectori ecclesiae supradictae Sancti Petri de Coquinis, qui nunc sunt & eorum successoribus qui pro tempore fuerint, medietatem omnium illorum cereorum & pannorum aureorum & cericorum qui cum funeribus quae ad praedictum conventum de dicta parrochia Sancti Petri de Coquinis portabuntur ad sepeliendum, videlicet usquequo dictum funus sit seu intret primam portam dicti conventus fratrum praedicatorum, bene & fideliter & sine fraude & quod cum praedicta medietate dictorum cereorum & pannorum aureorum & cericorum qui portabuntur cum dictis funeribus usque ad dictam primam portam dictorum fratrum praedicatorum, abstrahendo de dicta parrochia ut superius est dictum praedicti dominus prior & rector dicti loci Sancti Petri de Coquinis habeant & teneant se pro paccatis & contentis de omnibus funeralibus & canonica portione & caetera de omni eo quod ad eumdem dominum priorem & rectorem pertinere poterat, posset seu deberet, & tam ratione praedictae decretalis *Super cathedram*, quam ratione funeralium & canonicae portionis in legatis, in lectis & equo armato si contingeret ibi esse, & in aliis quae cum praedictis funeribus apportabuntur ad dictum conventum ad sepeliendum, vel alio quocumque jure & ratione praedictae decretalis vel alia quacumque ratione aut alio quocumque jure seu titulo pertinentes vel pertinere debentes. Quam quidem compositionem & ordinationem praedictus dominus prior fratrum praedicatorum pro se & toto conventu suo praesenti atque futuro & dictus dominus prior & rector dicti loci Sancti Petri de Coquinis gratis acceptaverunt, & ratam, gratam & firmam habuerunt & tenuerunt, & per firmam stipulationem ad invicem promiserunt, quod non contra facient, non venient per se, nec per personam seu personas interpositam seu interpositas de jure vel de facto ullo modo; promittentes etiam ad invicem praedictae partes per firmam & solempnem stipulationem mihi notario infrascripto stipulanti & recipienti nomine omnium illorum quorum interest vel interesse potest ipsam compositionem & ordinationem tenere & servare & non contra facere vel venire, durante praedicta ordinatione, dumtaxat quousque per summum pontificem de novo super praedicto articulo aliter duxerit ordinandum. Insuper praedicti domini prior & rector ecclesiae Sancti Petri de Coquinis absolverunt & quittaverunt gratis & bono animo praedicto domino priori fratrum praedicatorum & dicto conventui, & singulis fratribus dicti conventus quidquid ad eos pertinebat

d'être conservés. Il faut citer seulement la réclamation faite par la communauté au sujet du droit d'asile auquel elle prétendait & qui avait été violé[1], ainsi que la fondation de la confrérie de Saint-Vincent Ferrier, faite dans l'église du couvent par les marchands de la ville de Toulouse (1455).

En 1512, des bourgeois firent réparer ou donnèrent de nombreux vitraux à ce même monument; mais, en 1562, la communauté éprouva de grands revers. Devenus maîtres de la ville, les protestants abattirent la flèche du clocher à coups de canon, brisèrent les images & pillèrent le trésor. Les religieux se sauvèrent à demi-nus. Rentrés peu après, lors du triomphe du parti catholique, ils devaient voir, avant la fin du siècle, leur couvent envahi encore une fois. Ce fut lorsque, le 10 février 1589, la populace vint y massacrer le président Duranti.

A partir de cette époque, la maison des dominicains de Toulouse vécut paisible, mais aussi sans jouer désormais le grand rôle qu'elle avait eu pendant environ quatre cents ans. Ses archives nous la montrent luttant pour la conservation de ses priviléges. En 1637, elle se composait encore de cent vingt religieux, &, à cette date, elle réclamait du roi soixante cordes de bois dont elle prétendait avoir été injustement dépouillée[1]. Elle fut supprimée en 1790. Sa belle église à deux nefs, érigée en paroisse, l'année suivante, sous le vocable de saint Thomas d'Aquin, abandonnée en 1794, utilisée jusqu'à ces derniers temps comme caserne, a été achetée en 1866 avec le couvent par la ville de Toulouse. Elle appartient aujourd'hui au lycée, & lui sert de chapelle[2].

Cordeliers de Saint-Antoine. — Ces religieux vinrent s'établir en 1580, au nombre de trente-deux, dans l'ancien prieuré de Saint-Antoine, qui dépendait de l'abbaye de Lézat. Ils venaient de l'Isle-en-Jourdain, d'où les avaient chassés les protestants. Au dix-septième siècle, leur monastère fut considérablement agrandi; ils firent aussi reconstruire leur église. En 1791, la communauté comptait quinze pères, dirigés par un père gardien.

Religieuses de Lespinasse. — En 1114, Philippine, femme de Guillaume IX, comte de Poitiers, alors maître de la ville & du comté de Toulouse, créa à Lespinasse, près de la ville, un couvent pour les sœurs de Fontevrault, dont le fondateur, Robert d'Arbrissel, avait toute sa confiance. Ces religieuses eurent plus tard une maison dans l'intérieur de Toulouse, avec une petite église qui portait elle-même le nom de Lespinasse, le tout sur la paroisse de Saint-Sernin. Comme toutes les maisons de l'ordre de Fontevrault, cet établisse-

& pertinere poterat seu debebat, ratione dictae canonicae portionis pro funeribus sepultis in cimeteriis dictorum fratrum praedicatorum de dicta parrochia Sancti Petri de Coquinis, a tempore dictae decretalis editae usque ad diem praesentem, in qua haec carta fuit concessa sine aliqua retentione, modo vel conditione quam ibi fecerunt nec retinuerunt ullo modo, & recognoverunt & concesserunt dicti dominus prior & rector ecclesiae supradictae, quod ad voluntatem eorum de omnibus & singulis supradictis plene & integre per praedictum dominum priorem & conventum fratrum praedicatorum fuerat eis plenarie satisfactum, renuntiantes super his praedictae partes omni exceptioni doli mali, & conditioni sine causa & in factum actioni & omni alii juris & facti auxilio. Actum fuit hoc quinta die exitus mensis aprilis, regnante Philippo rege Franciae, & Joanne archiepiscopo Tholosano, anno ab Incarnatione Domini millesimo trecentesimo decimo nono. Hujus rei sunt testes frater Bernardus de Rameta, frater Petrus Ramundi de Orto ejusdem ordinis & conventus, & Raimundus de Pinhaco, dominus de Marcilio, Guillelmus de Fumello, & Bernardus Portas Sartor cives Tholosae, & Vitalis Ruffi publicus Tholosae notarius qui cartam istam scripsit. — (Doat, 73, f[os] 408-412.)

[1] Archives de la Haute-Garonne, travée 44, n. 175.

[1] Archives de la Haute-Garonne, travée 44, n. 178.

[2] En 1372, l'archevêque Geoffroi de Vairols avait permis aux dominicains de Toulouse de fonder dans cette ville un couvent de femmes de leur ordre dans une maison désignée sous le nom de *Maison des Trois-Couronnes*. Cette communauté n'a laissé aucune trace.

ment était gouverné par une prieure, assistée d'un prieur pour les affaires spirituelles, la confession, &c. Mais ces couvents subirent presque tous une prompte décadence, &, au seizième siècle, le relâchement de la discipline était tel à Lespinasse qu'en 1560 les religieuses, au nombre de vingt, abandonnèrent toutes à la fois la religion catholique & allèrent se marier à Montauban. L'église & le couvent furent fermés par ordre du parlement de Toulouse.

Feuillans. — L'abbaye cistercienne de Feuillans, au diocèse de Rieux, ne devint chef d'ordre qu'assez tard. Le premier monastère auquel elle donna naissance fut celui de Toulouse. Il fut fondé en 1530 par le sieur Dupin, conseiller au parlement, & par sa femme. Les religieux occupèrent cette maison jusqu'en 1598. A cette date, ils la cédèrent aux feuillantines, & en firent bâtir une autre qui, commencée en 1621, fut rapidement terminée. L'évêque de Rieux, Jean de Bertier, en consacrait l'église dès le mois de janvier 1623. En 1790, le couvent renfermait quatre frères & un prieur.

Feuillantines. — Cet ordre de femmes, qui dépendait du précédent, fut fondé à Montesquieu en Volvestre par Jean de la Barrière, réformateur de l'abbaye de Feuillans. Obligées d'abandonner ce séjour, qui avait été mal choisi, les religieuses vinrent s'établir à Toulouse, avec l'autorisation de Clément VIII (1598). On leur avait d'abord assigné le couvent des Béguins, dans la paroisse de Saint-Pierre; mais ceux-ci refusèrent d'abandonner leur maison. Alors les feuillans cédèrent leur premier monastère aux religieuses feuillantines. Agrandi au début du dix-septième siècle, le couvent de Toulouse devint la pépinière de l'ordre & fournit les premières religieuses de celui de Paris. A la Révolution, les feuillantines étaient encore au nombre de trente.

Jésuites. — L'établissement des jésuites à Toulouse date de 1563. Les premiers pères venaient de Pamiers, d'où ils avaient été expulsés. Installés d'abord dans le couvent des augustines, qui venaient d'être supprimées, ils reçurent, en 1566, l'hôtel de Bernuy. Grâce aux progrès rapides qu'ils firent à Toulouse, ils arrivèrent à posséder dans la ville jusqu'à quatre maisons : le collége, le noviciat ouvert en 1594, la maison professe ouverte en mars 1622, & le séminaire qui date de 1686. Ces divers établissements furent tous saisis en 1762, à l'époque de la suppression de l'ordre en France. Leur collége fut érigé en collége royal par lettres-patentes du 17 novembre 1764.

Religieux de la Merci. — Le couvent des pères de la Merci de Toulouse fut fondé dans le courant du treizième siècle. D'après l'un des registres concernant ce couvent & conservé aux Archives de la Haute-Garonne, c'est l'année 1257 qu'il faudrait accepter pour date de cette fondation. L'emplacement primitif en aurait été situé hors de la porte Arnaud-Bernard. C'est aussi en 1257 que cet établissement paraît pour la première fois dans un acte du 9 mars de cette année, par lequel frère Bertrand, commandeur du monastère, acquiert trois maisons & leurs dépendances, le tout situé au faubourg de la porte Arnaud-Bernard, en dehors de l'enceinte de la ville. Ces immeubles, vendus par Guillaume Urset, bourgeois de Toulouse, étaient grevés de vingt-deux deniers toulousains d'oublies & d'un arrière-acapte, qui furent rachetés par les acquéreurs. Le contrat de vente n'indique pas à quel prix. En 1269, par deux actes, l'un du 3 février & l'autre du 5 mars, analysés dans les répertoires que l'on décrira plus bas, le couvent s'accrut de nouveau. Au mois de février, ce fut de trois maisons cédées par Arnaud Cabal; à ces maisons voisines du couvent s'ajoutaient un verger & la jouissance d'un puits à roue. Au mois de mars, frère Pierre de Cervière, prieur ou administrateur du monastère, acquit deux nouvelles maisons, toujours avec la jouissance d'un puits qui en dépendait. Le vendeur, Raimond Chappelier, avocat, reçut trois cents sous toulousains.

Au quatorzième siècle, comme dans toutes les autres villes du Languedoc, les cou-

vents & hôpitaux situés hors de l'enceinte de Toulouse durent se transporter à l'intérieur de la ville, pour se mettre à l'abri des ravages des Anglais. Cependant, s'il faut en croire les documents cités plus haut, ce transfert n'aurait pas été accompli si vite qu'il ne fût précédé de la destruction des bâtiments du monastère en l'année 1345. Quoi qu'il en soit, la translation dut avoir lieu en 1356, ou même en 1355, en tout cas peu après la grande expédition du Prince Noir. En effet, un acte du 4 février 1356 nous montre une partie de l'ancien emplacement du monastère, c'est-à-dire un jardin avec puits à roue & pigeonnier, donné à cens à Michel Barrau, jardinier, demeurant à Toulouse. Le contrat est passé moyennant une somme de dix-sept florins d'or, quarante-deux deniers toulousains d'oublie annuelle & douze deniers d'arrière-acapte. Cette oublie annuelle de quarante-deux deniers fut, par acte du 17 janvier 1417, réduite à deux livres tournois une fois payées en faveur de Jacquette, veuve & héritière de Michel Barrau.

Le couvent des pères de la Merci ainsi transféré alla s'établir sur la place Arnaud-Bernard, entre les remparts de la ville & la rue dite d'En Foulquier. Ce fut Pons Barelles, général de l'ordre, qui procéda à cette nouvelle installation. Le terrain & les maisons qu'il acquit alors (1362) dépendaient des religieuses de Sainte-Croix de Volvestre, ordre de Fontevrault. Il y eut en réalité échange plutôt qu'achat, les religieuses ayant cédé une portion de leurs immeubles de la place Arnaud-Bernard en retour de diverses maisons que les pères de la Merci possédaient dans l'intérieur de Toulouse. En effet, outre leurs domaines situés hors des remparts, ils en avaient un certain nombre dans la ville même. Une de ces propriétés nous est connue. C'était une borde située rue des *Oulliers* (potiers). Par un acte du 15 février 1359, Bertrand Lagarde, boucher, reconnaît la tenir en fief des religieux de la Merci, moyennant douze sous toulousains d'oublie, payables à la fête de Saint-Thomas.

Ces dispositions prises, Pons Barelles procéda à la construction du nouveau monastère. Il fit édifier successivement l'église, placée sous le vocable de sainte Eulalie, patronne de l'ordre, puis le cloître, qu'il n'éleva pas au delà du premier étage. Le couvent resta ainsi fort longtemps incomplet & ne fut terminé qu'au début du dix-septième siècle. A cette époque, en 1620, le commandeur, Pierre Mulatier, ajouta deux ailes en forme de galerie au cloître. Il fit bâtir également deux rangées de chambres qui composèrent le dortoir, ainsi qu'une tour au-dessus d'une des chapelles de l'église. Dans l'intervalle avaient été construits & achevés, dans les dernières années du quinzième siècle, le portail & le clocher de l'église, avec quelques parties moins importantes du monastère. C'est ce qu'atteste un procès-verbal de cette construction, dressé le 18 juillet 1499, par le commandeur & les religieux de la Merci.

Quant à des protecteurs, le couvent en avait trouvé de bonne heure dans les rois de France. Par lettres-patentes du 16 juin 1339, Philippe VI l'avait pris sous sa garde & l'avait autorisé, en signe de cette protection, à attacher les panonceaux royaux aux portes des maisons qui lui appartenaient. Cette autorisation fut rappelée dans un procès-verbal du 26 avril 1414, dressé à la requête du commandeur & des religieux du couvent. Un siècle & demi plus tard (février 1564), Charles IX confirma ces privilèges, en prenant sous sa protection & sauvegarde tout l'ordre de la Merci, ses biens meubles & immeubles.

A la fin du quinzième siècle, de longues discussions s'élevèrent entre les religieux & l'abbé de Saint-Sernin & son vicaire. Ceux-ci leur contestaient le droit d'enterrer des laïques dans leur cimetière & essayaient de les faire renoncer à leur prétention par des persécutions de toute sorte. L'affaire fut jugée par le parlement de Toulouse, & en faveur du couvent. Un arrêt du 21 juillet 1480 reconnut aux pères de la Merci le droit d'ensevelir dans leur cimetière tous ceux qui de leur vivant, & par-devant témoins, en auraient exprimé la volonté formelle. Par le même arrêt, la cour déclara les prendre sous sa protection spéciale. En 1670 (28 novembre), une

ordonnance des capitouls & de la police de Toulouse leur permit de mettre les armes de la ville sur des murs qu'ils venaient de faire construire, avec défense à tous de les souiller, sous peine de cinquante livres d'amende, attribuées moitié à la ville, un quart au dénonciateur & le reste aux religieux.

L'ordre de Notre-Dame de la Merci fut supprimé, dans le diocèse de Toulouse, par lettres-patentes du roi du 23 décembre 1785, registrées en Parlement le 27 février 1787. Les bâtiments du monastère, occupés d'abord par un petit séminaire fondé par l'archevêque de Brienne, furent démolis vers la fin du siècle dernier[1].

Minimes. — Les minimes s'établirent à Toulouse dans les premières années du seizième siècle. Ils occupèrent l'ancienne chapelle de Saint-Roch, construite en 1392. Leur couvent possédait une belle bibliothèque. Il était remarquable par ses constructions & les peintures qui le décoraient. Au début de la Révolution, en 1791, la communauté comptait vingt & un religieux, dirigés par un correcteur.

Religieuses de Notre-Dame. — Cet ordre, qui se rattachait à la règle de Saint-Benoît, fut fondé à Bordeaux, en 1606, & introduit à Toulouse vers 1623. C'est à cette date que se rapporte un arrêt du parlement autorisant les religieuses à s'établir dans la ville & à y construire un couvent. Le but de leur institution, approuvée par le pape Paul V, était l'enseignement des jeunes filles. La supérieure de la communauté de Toulouse était renouvelée tous les trois ans. On les appelait vulgairement religieuses *du sac,* à cause de la position de leur établissement au fond d'un cul-de-sac, sur un terrain situé aux confins de la paroisse de la Daurade & de celle de Saint-Pierre. Leur couvent, devenu propriété nationale à l'époque de la Révolution, est occupé aujourd'hui par l'Hôpital militaire. Il renfermait encore, à cette époque, soixante religieuses, douze sœurs converses & quatre-vingts pensionnaires.

Religieux de Saint-Orens. — Les religieux de Saint-Orens, d'abord appelés religieux de Sainte-Croix, s'établirent à Toulouse en 1265. L'abbé de Saint-Sernin leur permit de s'installer sur un terrain dépendant de son église, dans le faubourg de Posonville (*Posonvillanum*). En 1356, après l'invasion du Prince Noir, il leur fallut rentrer dans l'intérieur de la ville. On leur céda, pour ce changement de domicile, une petite chapelle, située près de la porte Matabiau & dédiée à saint Orens, évêque d'Auch. Toulouse avait toujours eu une grande dévotion pour ce saint, à l'intervention miraculeuse duquel elle attribuait sa délivrance & le gain de la bataille livrée sous ses murs, en 422, par Théodoric, roi des Visigoths, contre Litorius qui l'assiégeait. Les religieux demeurèrent dans cet endroit jusqu'en 1770, époque où ils cédèrent leur maison aux filles du Bon-Pasteur. Les bâtiments qui la composaient ont aujourd'hui entièrement disparu.

Religieuses de Saint-Pantaléon. — Le cardinal Jean de Comminges, premier archevêque de Toulouse, mort à Avignon au mois de novembre 1348, ordonna par son testament de fonder à ses frais, à Toulouse, un monastère de deux cents religieuses chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin. La maison devait être bâtie le plus près possible de la cathédrale. Les religieuses ne devaient pas avoir plus de cinq ans au moment de leur entrée dans le couvent. Elles devaient former quatre chœurs de cinquante religieuses chacun,

[1] Tous ces renseignements sont extraits d'un registre in-folio conservé aux archives de la Haute-Garonne. C'est l'œuvre d'un religieux du couvent, le sous-diacre Antoine Taillefer. Il a pour titre : *Inventaire général des titres exacts du vénérable couvent de Notre-Dame de la Mercy de Toulouse, commencé en aoust 1718.* — Les mêmes archives renferment un registre, partie du quinzième, partie du seizième siècle, contenant des reconnaissances consenties au couvent depuis l'année 1493 jusqu'à l'année 1541. Il est sur parchemin, se compose de cinquante feuillets & porte pour titre : *Recognitiones venerabilis conventus Beate Marie de Mercede Tholose.*

chargés de célébrer continuellement l'office divin, avec une communauté de douze chanoines, prêtres réguliers, qui diraient la messe à tour de rôle.

Cette fondation fut exécutée deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1350, & confirmée par une bulle de Clément VI de la même année, ainsi que par des lettres de Jean, roi de France. Les exécuteurs testamentaires du cardinal de Comminges donnèrent à ce monastère quelques reliques de saint Pantaléon, entre autres une coupe travaillée par ce saint. Cette maison a subsisté à Toulouse, sous le nom qui lui avait été donné primitivement, jusqu'à la Révolution.

Chanoinesses de Saint-Sernin. — En 1316, un religieux de l'ordre des frères mineurs, Vidal du Four, ayant fait une prédication à Toulouse, réussit à convertir plusieurs femmes de vie peu régulière. Il les rassembla dans une maison de la paroisse du Taur, qui dépendait du chapitre de Saint-Sernin. Le nombre de ces pénitentes s'éleva bientôt jusqu'à trente-sept, & elles formèrent une communauté que Raimond, abbé de Saint-Sernin, soumit à la règle de Saint-Augustin. Il décida que les nouvelles religieuses porteraient à l'avenir le nom de sœurs chanoinesses de Saint-Sernin. Le pape Jean XXII confirma cet établissement par une bulle du mois d'août 1328, & donna le titre d'abbesse à la prieure. En 1562, les protestants s'emparèrent du couvent comme de beaucoup d'autres maisons du même genre de la ville de Toulouse, & détruisirent les tableaux & les images de l'église. La congrégation disparut en 1790.

Petit séminaire. — Le petit séminaire de Toulouse fut institué par lettres-patentes de juillet 1779. Il était fondé pour donner l'éducation aux enfants sans fortune qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Ces enfants devaient y faire leurs études depuis la cinquième jusqu'à la rhétorique; ils suivaient les cours des colléges de la ville. L'établissement était entretenu au moyen du produit d'un certain nombre de bénéfices qui lui furent accordés dès l'époque de sa fondation. La pension était calculée sur le pied de vingt-sept livres par mois & par tête, l'habillement non compris. La discipline intérieure était très-sévère. Cet établissement fut installé dans les bâtiments de l'ancien collége de Périgord, dont les biens étaient depuis longtemps sous séquestre, & où l'on ne donnait plus aucun enseignement. Le collége de Périgord, appelé aussi de Saint-Front, datait du quatorzième siècle, & ses revenus montaient à plus de treize mille livres. L'ouverture du Petit Séminaire eut lieu en 1785[1].

Trinitaires. — L'année exacte de la fondation du couvent des pères de la Trinité de Toulouse est inconnue. Dès le dix-septième siècle, l'auteur d'un inventaire, aujourd'hui conservé aux Archives de la Haute-Garonne, avouait que cette date était absolument ignorée. Les titres qui auraient pu l'établir avaient péri, dit-il, *du temps des guerres des Anglois*, c'est-à-dire dans le cours du quatorzième siècle. Au quinzième, le feu avait enlevé ce qui en restait encore. Cependant, des indications que nous n'avons plus lui permettaient de rapporter cette fondation aux premières années du pontificat d'Innocent III, & à une époque assez rapprochée de la date de la formation de l'ordre même, qui fut institué le 28 janvier 1198.

Quoi qu'il en soit, le premier acte qui mentionne l'existence des trinitaires à Toulouse est de l'année 1237. C'est un contrat en vertu duquel les religieux échangent un arpent de *malhol*, qu'ils avaient dans l'enclos Saint-Jean, contre un certain nombre de maisons & jardins contigus à leur couvent & appartenant à un bourgeois de Toulouse. Le couvent des trinitaires est indiqué dans cet acte comme situé *in pede castri Narbonensis*. On y voit de plus qu'un des religieux, frère Raimond, portait le titre de *précepteur & chapelain* du comte de Toulouse, ce qui se

[1] Archives nationales, S. 3253; dossier avec pièces à l'appui & volumineuse correspondance des années 1783 & 1784; plan & pièces s'y rapportant. Il faut y remarquer un règlement imprimé pour le séminaire.

continua sous Alphonse de Poitiers, successeur de Raimond VII.

Le premier établissement des trinitaires en dehors de la ville semble avoir été magnifique : vastes bâtiments conventuels, hôpital, four, &c., rien n'y manquait. Il jouissait d'une véritable prospérité, & tous les rois de France eurent à cœur d'exercer leur libéralité à son égard. En décembre 1268, Alphonse, frère de saint Louis, donne aux religieux, qu'il appelle ses chapelains, une pension perpétuelle de cent sous, qui leur sera payée chaque année par le sénéchal de Toulouse. Cette rente sera prélevée sur le produit de vignes appartenant à un hérétique & confisquées au profit du comte. Le même acte ordonne que le vin de ces vignes serve à la boisson des religieux. Au mois d'août 1279, Philippe III confirme cette donation de son oncle & une autre donation antérieure, toute semblable, du même prince. Trois ans plus tard (février 1282), Philippe III confirme encore la vente de biens d'hérétiques tombés en commise, faite aux trinitaires par son receveur royal. Il autorise en même temps la construction d'un four auprès de leur couvent. Enfin, en janvier 1329, Philippe VI, à titre d'aumône, pour le salut de son âme, de celles de la reine & de son fils Jean, accorde aux mêmes religieux la faculté de prendre chaque semaine, à perpétuité, dans sa forêt de Fousseret, une charrette de bois tirée à trois chevaux pour leur chauffage ou pour bâtisse, ou réparation de leur monastère. A propos de cette permission, une note de l'inventaire des archives ajoute : « *On a perdu cette faculté faute & pour ne s'en estre servi que peu de temps.* »

Cette prospérité ininterrompue de l'établissement des trinitaires de Toulouse devait s'arrêter un moment, dans la seconde moitié du quatorzième siècle. En 1355, lors du passage dévastateur du Prince Noir, leurs bâtiments furent complétement détruits, comme tous les édifices situés hors de l'enceinte des villes. Jean II, voulant réparer ce désastre, leur accorda, le 12 décembre 1359, une charte d'amortissement jusqu'à concurrence de deux cents deniers d'or. Le couvent fut alors transporté à l'intérieur de la ville, dans la rue de la Treille. On acheta une maison avec quatre ouvroirs, située près de l'église Saint-Victor. Les religieux durent payer pour cette acquisition, en frais d'amortissement, deux cent quarante florins d'or (acte du 13 avril 1361). L'église de Saint-Victor leur fut cédée ensuite par le chapitre cathédral, sous certaines conditions.

D'après cela, il semble que l'établissement des trinitaires ait vite réparé ses pertes, & retrouvé en grande partie sa prospérité ancienne. En tout cas, les faveurs royales lui furent prodiguées comme par le passé. Le 15 mars 1377, Louis, duc d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc, permet aux religieux de faire des acquisitions jusqu'à concurrence de quarante livres tournois de revenu annuel, sans payer aucun droit d'amortissement. Il ne leur demande en retour de cette concession que de célébrer à perpétuité une messe du Saint-Esprit pour le salut de son âme & de celle de son frère, Charles V. Après la mort des deux princes, elle doit être remplacée par une messe des morts, dite chaque jour par un des religieux. La patente accordée par Louis d'Anjou fut renouvelée aux mêmes conditions par le roi de France, l'année suivante (mai 1378).

Mais les pères de la Trinité ne devaient guère être plus heureux à l'intérieur de Toulouse qu'ils ne l'avaient été au dehors. Ruiné par les Anglais au quatorzième siècle, leur couvent fut anéanti de nouveau par le grand incendie du 7 mai 1463, qui consuma plus de la moitié de la ville. La pénurie des religieux fut grande d'abord. Presque réduits à la mendicité, ils ne purent rebâtir tout de suite leur monastère. Des débris que leur avait laissés l'incendie, ils se firent un cloître avec des chambres au-dessus. Pour comble de malheur, le feu qui avait emporté les édifices avait fait disparaître du même coup les titres des biens-fonds & des rentes du couvent, de sorte que les censitaires refusaient tout argent. Cela dura jusqu'en 1534. A cette date (28 mai), le sénéchal de Toulouse fit authentiquer par un notaire toutes les pièces qui restaient encore entre les mains des religieux, ce qui leur permit de mettre

enfin à la raison leurs débiteurs récalcitrants. Toutefois, ils n'avaient pas attendu jusque-là pour rebâtir leur église. Dès le 27 avril 1511, le nouvel édifice avait été consacré par Eustache, évêque de Saintes. Il était dédié, non plus à saint Victor, mais à la Trinité. Au dix-huitième siècle, il subsistait encore avec le couvent qui s'y rattachait. L'ordre des trinitaires fut supprimé en 1790 comme les autres ordres existant en France[1].

Saint-Germier de Muret. — Au nombre des saints locaux honorés dans le pays de Toulouse, il faut compter saint Germier (*Geremarus* & *Germerius*), saint différent de celui du Nord, auquel était dédiée la célèbre abbaye de Saint-Germer en Flaye. Ce saint, évêque de Toulouse, fleurit, dit-on, à l'époque de Clovis; telle est du moins la version que fournit une Vie, dont un fragment existe aujourd'hui dans le cartulaire de Lézat, à la Bibliothèque nationale, fragment dont la transcription est du treizième siècle, mais qui, emprunté à un recueil de Vies de saints de l'abbaye, doit dater du onzième ou du douzième siècle. Il faut reconnaître malheureusement que ce texte n'est rien moins qu'authentique; il paraît avoir subi de nombreuses altérations, & en tout cas il est impossible d'y voir autre chose qu'un remaniement, un développement d'une Vie plus ancienne. En tout cas, voici l'analyse du fragment qui se rapporte tout spécialement à l'établissement dont l'histoire va suivre & qui est inséré dans le cartulaire comme titre de propriété :

Saint Germier se rend dans le nord de la France, auprès du roi Clovis; instruit de son approche, le roi envoie à sa rencontre des gens de son entourage pour lui faire honneur & l'amener en sa présence. Arrivé devant lui, le saint pontife l'étonne par sa modestie & ses vertus, lui raconte sa vie & prend part à un festin donné à la cour; Dieu permet un miracle en faveur de son saint confesseur, & tous les plats servis aux convives prennent un goût exquis. Étonnement, admiration des spectateurs. Le roi demande à Germier quelle grâce il désire de lui; l'évêque demande la concession à Doz, dans le pays de Toulouse, d'autant de terre qu'en pourra couvrir son manteau, afin d'y faire enterrer son corps (*corpusculum*), sous l'égide de saint Sernin. Clovis, plus généreux, lui donne une étendue de deux mille pas autour de Doz & autant de terre que sept paires de bœufs en pourront labourer en un jour; il y ajoute de l'or, de l'argent, des vases sacrés, des ornements sacerdotaux, &c.; enfin, pour rendre sa donation plus authentique, il en fait rédiger un acte (*cyrographum*), auquel il appose son seing & celui des principaux de sa cour.

[1] Les Archives de la Haute-Garonne contiennent plusieurs documents sur le couvent des Trinitaires. Outre deux registres de reconnaissances allant, l'un de 1369 à 1455, l'autre de 1488 à 1534, elles renferment, sous la cote 87, un manuscrit in-f° de la fin du dix-septième siècle. Ce manuscrit est intitulé : *Inventaire & estat des biens immeubles & rentes du couvent de la Sainte-Trinité de Thoulouse.* Il est l'œuvre d'un nommé Grégoire Reynès, religieux, prêtre, syndic & organiste du couvent, qui date son travail du 28 octobre 1692, & qui l'a continué dans un second volume, également in-f°, coté 86, & daté de 1693. Voici l'avis que l'auteur a placé lui-même en tête de son œuvre. On pourra connaître par là la nature & la portée de ce travail, auquel ont été empruntées la plupart des indications de la notice qui précède.

« Le dessain que j'ay en faisant cest ouvrage est de donner une entière connoissance des affaires de ce couvent à tous les religieux qui en composent la communauté. Et, pour l'exécution de ce dessain, j'ay travaillé longtemps à ranger & vériffier tous les papiers & actes quy sont dans les archives pour en faire l'inventaire que j'ay abandonné plusieurs fois par la difficulté que je trouvois d'en venir à bout..... Mais enfin, puisque je l'ay entrepris, il faut m'aquitter de ma parolle & vous faire voir, dans ce premier livre, tous les biens immeubles & rentes que ce couvent possède la presente année 1692, à commencé depuis nostre premier establissement au faubourg Saint-Michel quy feut environ l'an 1205; &, sur ce fondement, je mets ensuitte touttes les donations des roys faites en faveur des P. religieux, achapts & fondations quy ont estées employées pour l'agrandissement d'icelluy.

« Apres suit le second establissement fait dans Toulouse, quy feut lors de la guerre que la France avoit contre les Anglois, en 1362, & pour s'agrandir; je mets touttes les acquisitions qui ont esté faittes pour cella avec les fondations & rentes quy y feurent employées..... »

Enfin, au moment de le congédier, il se recommande à lui par ses cheveux & fait imiter son exemple par ses seigneurs. De retour dans le midi, saint Germier est accueilli avec joie par son clergé & par le peuple, fait construire à Doz une église dédiée à saint Sernin, avec trois autels, élève une autre église à Rozinhac, celle-là dédiée à saint Martin, s'établit à Doz, y transporte toute sa fortune & y fonde un couvent de moines.

Ce récit, si on l'admettait textuellement, ferait remonter la fondation de Muret à la fin du règne de Clovis I (507-511); mais le manque absolu de tout caractère ancien dans la forme du récit, le peu de précision des détails ne permettent pas de lui attribuer une date aussi précise; D. Vaissete (voir tome I, p. 577) place la Vie de saint Germier vers 541; nous croyons qu'on peut la reculer un peu plus & que tout ce qu'on peut induire de ce morceau, c'est l'ancienneté de l'église de Saint-Saturnin de Muret, qui prit le nom de Saint-Germier quand elle eut reçu le tombeau de son saint fondateur.

L'église élevée sur le tombeau de ce saint prélat tomba par la suite entre les mains de possesseurs laïques, &, en 948, le dernier de ses maîtres, Radveus, la donna à l'abbé de Lézat, Adazius, avec défense de jamais l'aliéner. Ainsi redevenue propriété purement ecclésiastique, cette petite chapelle vit se grouper autour d'elle une population de plus en plus nombreuse, grâce à la sécurité relative dont jouissait son territoire. Ce fut là l'origine réelle de Muret. La majeure partie de cette ville appartenait, en effet, à l'église de Saint-Germier, & c'était d'elle que les bourgeois tenaient leurs terres. C'était aussi le prévôt qui présidait le tribunal communal, & l'autorité des seigneurs, famille pourtant assez puissante, alliée aux comtes de Comminges, ne paraît pas pendant tout le douzième siècle.

A ce siècle & aux dernières années du précédent se rattachent un certain nombre de faits, qui permettent de se rendre compte des rapports qu'entretenaient avec les seigneurs & les bourgeois de Muret les prévôts de l'église dont on donne ici la notice. En 1090, le prévôt alors en fonctions transporte le marché de la ville à l'intérieur des murs. Placé primitivement en dehors du château, il avait eu à souffrir des incursions de Guillaume, comte de Toulouse. Cette translation est approuvée par l'abbé de Lézat, supérieur ecclésiastique de l'église de Saint-Germier & par les seigneurs de Muret. L'acte qui en fait mention indique aussi les villages dont les habitants devront payer un droit au prévôt pour être admis à ce marché. Le même dignitaire possédait encore à Muret une forge, qu'il accensa en 1120 à deux frères, Hugues & Arnaud[1]. Les conditions imposées aux censitaires font de cet accensement une pièce intéressante.

Un peu plus tard, en 1155, une nouvelle église fut construite à Muret, tout près du château. L'ancienne payait divers droits à l'église épiscopale de Toulouse. Aussi un accord conclu la même année étendit-il ces droits à la nouvelle église. Ils furent fixés à deux sous & quatre deniers de redevance annuelle. On régla par la même transaction le partage entre les deux établissements des offrandes & dons faits par

[1] In Christi nomine. Sciendum est quod Ugo & Arnaldus frater suus venerunt ad prepositum Odonem S. Germerii, & fecerunt placitum cum illo de illa forga de Sancto Germerio, quam acapdaverunt ad fevum & dederunt ei x solidos,..... ut semper ipsa ferramenta operet de duo pario boum sine ullo precio, & mittat manus & carbonem similiter de omnia opera que ad ecclesia pertinet, de ferro & de strals de domo Sancti Germerii sine precio faciat cum suo carbone, similiter de picos de molinos, ut operet unumquemque annum per xv puneras inter frumento & torca. Et si prepositus habuerit querimoniam de fabro, firmancias inde habeat, & per consilium suum emendet. Et in festo Sancti Germerii debet reddere censum annuatim tria paria ferrature equi vel muli. Quando prior voluerit operari opera sua, debet denunciare fabro, & ille completo opere quod tenet pre manibus, debet statim manum mittere ad opera prepositi & operari ea donec facta sint, & non ea debet dimittere donec perficiantur propter opus alicujus alterius hominis, & de omni opera ista supranominata quando fecerit, prepositus donet ei comedere panem & vinum..... Mense januario, feria IIIa, anno ab Incarnatione Domini M° C° XX°. — (Lat. 9189, f° 280 *a*.)

les personnes ensevelies dans leurs cimetières respectifs. Enfin, en 1198, le prévôt obtint du comte de Comminges une charte portant sauf-conduit pour tous ceux qui viendraient à Muret célébrer la fête du patron de son église. Cet acte prouve que la constitution municipale de Muret comportait une certaine liberté pour les bourgeois, & qu'ils prenaient part aux résolutions concernant les affaires de la ville, car le comte de Comminges, leur seigneur, ne put accorder la charte dont il s'agit, sans avoir obtenu d'abord l'assentiment des prud'hommes[1].

Comme on l'a vu par ce qui précède, l'église de Saint-Germier était administrée par un prévôt. Elle était desservie par des moines de l'ordre de Saint-Benoît. Le prévôt était nommé par l'abbé de Lézat. Dans certains actes, on le voit prendre le titre de prieur. Voici les noms de quelques-uns de ces dignitaires, avec l'indication des principaux actes de leur vie.

I. Vézias[2] achète des serfs d'un certain Guillem Amel de Ox. L'acte d'achat est du temps de l'abbé de Lézat, Bernard Raimond, évêque de Conserans, & du roi Philippe Ier (1060-1065).

II. Amels Aton reçoit, dans les dernières années du onzième siècle, de Donat Orumbel, une famille de serfs. Il dut payer en retour une somme de quinze sous à ce même Donat Orumbel, & de cinq sous à Pierre-Raimond de Muret.

III. Amels Pierre préside à la translation du marché de Muret dans l'intérieur de la ville (1090). La même année, Roger de Muret & sa femme Sereine lui donnent l'église de Rozinhac.

IV. Eudes reçoit en 1111 une donation de Vacher d'Espereiger.

V. Guillem est prévôt en 1119.

VI. Eudes engage en 1120 à Ug & Arnaud la forge de Saint-Germier, moyennant certaines redevances & certains travaux manuels.

VII. Aton reçoit, le 1er juin 1137, d'Amanieu d'Ox, le casal du Lac avec ses dépendances. La donation fut faite en présence de Geoffroi de Muret. Aton paraît encore au mois d'août de la même année.

VIII. Raimond obtient de Pierre d'Ox l'abandon de différents droits en septembre 1160.

IX. Guillem de Saint-Clar, en janvier 1165 (v. st.), de concert avec Aton, abbé de Lézat, donne à un certain Compans le loyer d'une terre près de Muret, moyennant le payement de la dîme à Saint-Germier, & avec défense de percevoir les recettes sans l'envoyé du monastère. A la même époque, Bernard, comte de Comminges, concède à ce prévôt dans le château neuf de Muret un terrain, franc de toute redevance, à l'imitation de ce qu'avait fait l'ancien comte Dodon. En janvier 1176, le même Guillaume de Saint-Clar obtient de Pons d'Ox l'abandon de toutes ses prétentions sur l'église de Saint-Martin d'Ox[1]. Au

[1] Sciendum est quod ego Bernardus, Convenarum comes dominusque Murelli, amore Dei & remissione meorum peccaminum, per me & per cunctos meos successores dominos Murelli & pro omni meo ordinio, dono & concedo Deo & ecclesie Sancti Germerii de Murel & Guillelmo ejusdem ecclesie priori ejusque successoribus, ut omnes homines ad festum sancti Germerii convenientes apud Murellum undecumque sint, sint omnino liberi & securi, die vigilie festi sancti Germerii & in festo ejusdem & in crastinum, infra Murellum & foris a me & a meis successoribus & ab omni populo de Murello & ab omnibus meis amicis, nisi homicidium perpetraverint vel captum tenuerint. Hec omnia, ut suprascriptum est vel melius intelligi potest, fecit dominus Bernardus, Convenarum comes dominusque Murelli, consilio & voluntate proborum hominum & populi de Murello, scilicet Bernardi Baronis vicarii, & Bernardi de Seises, & Donati de Turre, & Vitalis Johannis, & Atonis, & Arnaldi, sacerdotum ecclesie Sancti Germerii de Murello, qui hujus prescripti doni & cessionis testes sunt, & aliorum multorum. Facta carta ista mense junii, feria IIIa, anno ab Incarnatione Domini M°C°XC°VII°, regnante Filipo rege Francorum, Raimundo comite Tholosano, Fulcrando episcopo. — (Lat. 9189, f° 269 b.)

[2] Toutes les indications qui suivent sont tirées du cartulaire de Lézat, tant de fois cité (lat. 9189). On trouvera la plus grande partie de ces renvois justifiés au tome V, *Catalogue de l'abbaye de Lézat.*

[1] Sciendum est quod Poncius d'Ox amparabat & contradicebat illam quartam partem ecclesie d'Ox, quam parentes sui dederant Domino Deo & eccle-

mois de novembre 1177, Bertrand, évêque de Toulouse, & le chapitre de cette ville lui confirment la possession pleine & entière de l'église d'Ox, sauf les droits supérieurs de l'ordinaire. En janvier 1182, il obtient qu'Arnaud de Grazac abandonne au monastère tous ses droits sur l'église de Montanha. En mars suivant, il s'accorde avec un certain Bernard Eiz au sujet d'un terrain situé entre l'égout du prieur & la maison dudit Bernard. Au mois de novembre 1182, il achète d'Arnaud de Saint-Amans un casal, situé près de l'ancienne église de Saint-Germier. En septembre 1194, il recouvre quelques dîmes usurpées sur sa prévôté. Vers la même époque, il a avec un certain Bernard, fils de Bernard Coxa, un différend terminé par la médiation des prud'hommes de Muret. Le prévôt obtint gain de cause. Il s'agissait du droit de passage sur un fief possédé par ledit Bernard. Ce droit n'était pas exprimé dans la charte d'inféodation; mais il fut concédé. C'est aussi grâce à l'intervention des prud'hommes de Muret, qui donnent leur assentiment, que Guillem de Saint-Clar obtint, en juin 1198, du comte de Comminges, Bernard, un sauf-conduit pour trois jours en faveur de tous ceux qui viendraient dans la ville le jour de la fête de Saint-Germier. Enfin, le 23 août 1210, il assiste à un acte d'affranchissement consenti par Guillem Pons, abbé de Lézat.

X. Pierre de Rieux figure déjà en 1230 comme prévôt du prieuré (acte du 22 août). En 1232 (v. st.), Pierre de Saint-Jean lui donne une maison à Muret. Il paraît fréquemment dans les années suivantes jusqu'en novembre 1239.

XI. Guillem de Roer figure dans des actes assez nombreux de janvier 1242 (v. st.) à janvier 1248 (v. st.). En 1245, il eut avec un certain Bonet de Muret une contestation assez difficile au sujet de vignes situées dans le territoire de la ville. On donne en note l'acte concernant ce débat. C'est une pièce curieuse à cause des considérations juridiques qui y sont exprimées[1].

sie Lesatensi & ecclesie Sancti Germerii, & casalem Vitalis de Lacu & nepotum suorum cum omni tenentia eorum. Et de ista amparatione & contradictione venit ad finem & concordiam Poncius d'Ox cum domino Guillelmo abbate Lesatensi & cum Guillelmo de Sancto Claro priore Sancti Germerii hoc modo, quod predictus Poncius d'Ox recognovit & concessit & solvit & donavit pro amore Dei & suorum peccatorum indulgentia quicquid ullo modo vel ulla ratione petere putabat vel poterat sive justum sive injustum in tota ecclesia Sancti Martini d'Ox & in toto ecclesiastico. Et recognovit & concessit & solvit & donavit casalem Vitalis de Lacu & omnem eorum tenentiam Domino Deo & beato Petro apostolo & domino Guillelmo abbati monasterii Lesatensis & Guillelmo de Sancto Claro priori Sancti Germerii & habitatoribus predictarum ecclesiarum presentibus & futuris. Et si aliquis homo vel femina cum carta vel sine carta veniebat contra hanc predictam absolutionem & donationem aliquo tempore, non debet carta illa audiri vel recipi. Et predictus Poncius d'Ox & suum ordinium debent facere garentiam de omnibus amparatoribus & clamatoribus domino abbati Lesatensi presenti & futuro & priori Sancti Germerii presenti & futuro. De hac omni re prescripta sunt testes Compang, & Bernardus de Saixes, & Guillelmus de Carasils, & Arnaldus de Burnau ambo diachoni, & Ato del Forc. Facta carta feria IIIa, mense januarii, anno ab Incarnatione M° C° LXX° VI°, Lodovico rege Francorum, Raimundo comite Tolosano, Bertrando episcopo. Geraldus scripsit. — (Lat. 9189, f° 282 c.)

[1] Notum sit quod cum controversia diutius verteretur, uti ibi fuit dictum, inter Bonetum de Murello ex parte una & Guillelmum de Roeriis priorem ecclesie Sancti Germerii ex altera, super illis vineis cum terris in quibus sunt, quarum una est..... pro eo quod dictus Bonetus dicebat dictas vineas esse de feudo & dominio suo & ecclesia non poterat eas aliquo modo lucrari absque ipsius Boneti beneplacito & voluntate, cum ex hoc contingeret eum ibi amittere jura sua, super hoc Tholose consuetudinem inducendo, & preterea posito quod ecclesia posset eas lucrari, id absque consilio ejusdem Boneti fieri non debuit, qui habet ibi II solidos & IIIIor denarios & obolum Morlanenses oblias annuatim & de quolibet solido vende I denarium & de quolibet solido pignoris I obolum, & quod de suo consilio fiant, & suum retroacapite quando evenerit, & quod non possint dari ad superfeudum, & de clamore fidancias & suam justiciam. Econtra vero prior ipse dicebat quod ecclesia utpote que pre ceteris nationibus plenissima debet libertate gaudere de jure potest & debet indistincte feuda honorata & honesta lucrari & possidere, non obstante consuetudine Tholosana, que nisi esset introducta de consensu ecclesiarum ibidem existentium, que ideo consenserunt quia ibi habent feoda

Hôpital Saint-Jacques de Toulouse. — L'hôpital de Saint-Jacques dépendait, paraît-il, des capitouls, ce qui ferait croire qu'il avait été dans le principe une fondation municipale. En 1675, par arrêt de la chambre de l'Arsenal, il fut concédé à l'ordre de Saint-Lazare. Voici les détails que donne au sujet de cet établissement l'acte de prise de possession. Situé en face de l'église du Taur, il existait, s'il faut ajouter foi à d'anciennes traditions, dès 1478, & dépendait à l'origine de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier. Il était destiné à recueillir les enfants trouvés. La maison, en 1675, paraissait déjà remonter à une date assez ancienne. Sur la façade figuraient les armes de France & de Toulouse, accompagnées de divers bas-reliefs, statues de saints, représentations mystiques, &c. Quand les délégués de l'ordre de Saint-Lazare vinrent pour en prendre possession, ils trouvèrent les locaux occupés en partie par le curé de l'église du Taur, que les marguilliers de cette paroisse y avaient installé. Une autre portion des bâtiments était habitée par un cordonnier, si bien que la maison, ainsi envahie, avait absolument perdu le caractère d'asile hospitalier que lui avaient assigné ses fondateurs[1].

Hôpital de l'Ile-en-Jourdain. — Cet établissement hospitalier apparaît constitué dans les actes dès 1552; à cette date il recevait de nombreuses donations. Ses principales ressources se composaient des rentes autrefois établies par divers particuliers. L'administration en était confiée à plusieurs personnes qui s'intitulaient *régents* & *administrateurs*, se recrutaient parmi les notables de la ville & avaient un délégué qui s'occupait des détails de la gestion, sous la haute surveillance du bureau; il s'appelait *hospitalier* ou *gardien*. En 1673, il fut cité par les commissaires députés par l'ordre de Saint-Lazare pour avoir à rendre compte de sa gestion & à rendre les revenus des vingt-neuf dernières années. A la suite de ces premières informations, l'hôpital fut réuni définitivement à l'ordre de Saint-Lazare[2].

Hôpital de Cornebarrieu. — Il fut réuni à l'ordre par arrêt de la chambre de l'Arsenal, du 28 janvier 1682; si l'on en juge par divers compoix du dix-septième siècle, il avait des possessions assez étendues. — A *Portet* un établissement hospitalier existait dès le commencement du seizième siècle; il paraît dans des chartes de 1537 à 1545. — A *Vaquiès*, autre hôpital occupé par l'ordre en 1675-1676. — A *Verfeil* un établissement réuni à l'ordre, le 12 janvier 1680[3]. [A. M.]

multa & juridictiones temporales que *claustra* vocantur, aliquatenus non valeret. Negabat preterea dictus prior eumdem Bonetum in dictis vineis & terris in quibus sunt habere jura predicta vel aliquid de predictis, preter oblias duntaxat predictas sine plure, & offerebat inde se stare juri dictus prior cum esset in possessione dictarum vinearum ubi deberet. Tandem inter eos amicabilis compositio intervenit in hunc modum, videlicet quod dictus Bonetus per se suosque heredes in perpetuum concessit predictas vineas & terras in quibus sunt habendas & possidendas ab eodem priore & successoribus ejus & eorum ordinio in perpetuum, ad omnes eorum voluntates inde faciendas, retentis ibi predictis II solidis & IIII^{or} denariis obolo Morlanensibus obliarum sine plure, a predicto priore & suis successoribus eidem Boneto & ejus ordinio in perpetuum singulis annis in festo Sancte Marie de augusto solvendis. Et cum predictis obliis sine plure & omni alio jure & sine retentione quam ibi non fecit, dictus Bonetus per se suumque ordinium eidem priori & omni ejus ordinio in perpetuum promisit firmam facere guirentiam de omnibus amparatoribus ex parte dominationis de vineis & terris predictis. Hoc fuit factum in presentia domini Petri de Dalbs abbatis Lezati, qui predicta voluit & laudavit, & dividuntur de hoc due carte per alfabetum. Hoc fuit factum IX° die in exitu mensis septembris, feria VI^{a}, anno ab Incarnatione Domini M^{o}CC^{o}L^{o}V^{o}, regnante Lodovico rege Francorum, Raimundo Tholosano comite, Raimundo episcopo. Hujus rei sunt testes Vitalis de Cervino, qui tunc erat bajuli (*sic*) Murelli, & Arnaldus de Dobleto juvenis, & Petrus de Falgare, & Petrus Vitalis qui manet in claustro Sancti Germerii, & Petrus d'Aran, & Vitalis de Poncio Geraldo, qui hanc cartam scripsit. — (Lat. 9189, f° 280 *c.*)

[1] Archives nationales, S. 4911.

[2] *Ibid.* papiers divers & actes en parchemin saisis lors de l'occupation de l'hôpital par l'ordre de Saint-Lazare.

[3] S. 4911-12.

NOTE CXLVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse d'Agde.

COMME beaucoup d'autres évêques de la Province, celui d'Agde était seigneur temporel de sa ville épiscopale. Ce pouvoir, qu'il exerça librement jusqu'en 1789, tirait son origine d'un diplôme de Charles le Chauve de 848. En effet, le 11 août de cette année, ce roi, à la requête du comte Apollonius, concéda à l'évêque Dagbert le tiers des droits domaniaux & comtaux du diocèse & lui restitua le tiers des domaines que ses prédécesseurs avaient enlevés à son église; par ces domaines, le roi entendait, sans doute, les terres sécularisées au huitième siècle & dont la majeure partie ne rentra jamais dans les mains de leurs anciens possesseurs. Cette donation rendit les évêques d'Agde seigneurs de la ville pour un tiers; & il semble que personne ne les ait troublés dans la libre possession de ces droits jusqu'au douzième siècle; à cette époque, en 1173, ils obtinrent de Louis VII, qui commençait à rétablir l'autorité royale dans le Midi, un acte qui confirmait le diplôme de 848 & étendait l'immunité qu'il accordait à toutes les nouvelles possessions de l'église d'Agde; cet acte reconnaissait encore à l'évêque le droit d'élever des fortifications & de clore les faubourgs, lui octroyait le tiers des droits sur les transports, la pêche tant en eau douce que sur mer, la chasse, les salines, les péages; à ses vassaux il put rendre la justice civile & criminelle; enfin le roi le déclara exempt du droit de dépouilles. A cette époque il possédait le château de Mèze, nombre de petites villes, parmi lesquelles Nésignan, dont les prélats firent plus tard leur maison de campagne, & l'abbaye de Saint-Sever.

Vers le même temps, & à la suite de nombreuses vicissitudes, la vicomté d'Agde était tombée entre les mains du vicomte de Nimes, Bernard-Aton VI, qui ne pouvait conserver ni l'une ni l'autre de ces cités. Celle de Nimes fut cédée par lui à Raimond V de Toulouse, qui l'unit à ses vastes États; celle d'Agde fut abandonnée à l'évêque (1187). Cette cession complète fut confirmée la même année par le comte de Toulouse, qui devint le suzerain immédiat de l'évêque. A ce fief important, celui-ci joignit la chancellerie du comte, qui lui fut inféodée au moins à partir de 1192; mais cette dignité n'était qu'honoraire & ne donnait lieu à des services effectifs que dans des circonstances exceptionnelles.

La guerre des albigeois vint encore simplifier la situation; devenu maître de tous les pays environnants, substitué partout au comte de Toulouse, Amauri de Montfort régla les contestations qu'il avait avec l'évêque Thédise; par un accord singulier, conclu en 1219, ils devinrent vassaux & suzerains l'un de l'autre, se partagèrent les fiefs de l'Agadez, & l'évêque dut chaque année remettre au comte comme redevance un épervier bien dressé. Cet accord ne dura pas, & en 1224, Raimond VII étant rentré dans la ville, l'évêque dut passer un nouvel acte avec lui, revenir aux anciennes conditions & se reconnaître son vassal; il lui fallut prêter hommage & jurer fidélité à chaque nouveau suzerain; le compois de la paix ou pezade fut attribué par moitié à chacun des deux contractants.

Cependant Louis VIII arrive devant Avignon; le Midi se soumet à lui, & partout le roi, successeur du comte de Toulouse, renouvelle les anciens accords conclus par lui avec les prélats. En 1234, le conseil de Louis IX s'accorde avec le successeur de Thédise, Bertrand; la convention de 1219 est abrogée; le roi obtient tous les châteaux pour lesquels le comte de Montfort devait l'hommage à l'évêque; celui-ci lui quitte ses droits sur la chancellerie de Toulouse & se reconnaît son vassal. A partir de ce moment, l'évêque & le chapitre possédèrent paisiblement le comté & la vicomté d'Agde.

Comme seigneur souverain du diocèse, l'évêque y exerçait un grand nombre de droits divers. Tel était celui de naufrage & d'épaves. En 1202, un huissier du roi d'Aragon reçoit de lui une galère qui

s'était brisée près de la cité (voyez aussi un acte de 1450). Il possédait la cité & ses fortifications qu'il donnait à fief (hommage de 1217); personne ne pouvait sans usurpation y arborer un autre étendard que le sien ou recevoir le serment des habitants (acte de 1224); il avait l'administration municipale de concert avec les consuls qui étaient nommés par lui (acte de 1232). Une sentence de 1262 lui reconnut le droit exclusif de percevoir des péages dans l'étendue du diocèse; il faisait même respecter les ordonnances royales défendant l'exportation du blé & des autres marchandises (actes de 1278 & de 1281).

Il partageait la plupart de ses droits sur la ville d'Agde avec le chapitre cathédral; un accord de 1236 régla le partage de la justice entre les deux seigneurs. Cet acte attribua à l'évêque la connaissance de tous les crimes entraînant la peine du sang, tels qu'homicide, rapt, mutilation, faux, hérésie; les meubles confisqués sur les condamnés durent être partagés par portions égales entre le chapitre & lui. L'évêque avait encore l'ost & la chevauchée, le droit de créer des notaires & de faire faire les criées; il réglementait les poids & mesures, & gardait les clefs de la ville; il instituait les *bandiers*, ou officiers chargés de faire respecter le ban; les chanoines ne pouvaient proclamer le banvin dans l'intérieur de la ville; enfin les consuls tenaient de lui tout leur pouvoir. En 1266, une nouvelle sentence porta que sur les six consuls, quatre seraient choisis parmi les hommes de l'évêque, deux parmi les hommes du chapitre. En 1363, l'évêque, Sicard de Lautrec, & le chapitre rendirent hommage de concert au roi de France, & en 1384, la communauté céda sa part à l'évêque moyennant certaines rentes à Mèze & Florensac.

L'évêque d'Agde était de plus comte de Cette & possédait la pêcherie des fleuves & des étangs du bord de la mer. Parmi les places qui dépendaient de lui, il faut mentionner la ville forte de Mèze, qui avait fait partie, au douzième siècle, des domaines directs des vicomtes de Carcassonne & de Béziers; confisquée par Simon de Montfort, elle fut inféodée par ce prince à la famille de Baudac, dont les membres la cédèrent à Pierre, évêque d'Agde, en 1238, moyennant deux cents livres de Melgueil & trois cent vingt setiers de blé; une suite d'accords avec leurs coseigneurs, en 1244, 1251 & 1255, assura aux prélats la libre jouissance de la haute justice, le choix du bayle, & la haute main sur les affaires municipales.

Chapitre cathédral. — Le chapitre cathédral, dont l'origine est fort ancienne, vit dès le douzième siècle le nombre de ses canonicats fixé à douze; une charte de l'évêque Guillaume, de 1173, assigna à chacun d'eux une maison suffisante pour l'entretien d'un chanoine; les dignitaires étaient au nombre de quatre, l'archidiacre, le sacristain, le préchantre & le camérier; la nomination à ces quatre dignités appartenait à l'évêque, qui avait rang de chanoine & entrée au chapitre. Au quatorzième siècle, la première dignité, la prévôté, était à la collation de l'évêque. Au dix-huitième siècle, outre les douze chanoines capitulants, le chapitre comprenait encore douze hebdomadiers, dont huit pour les offices de l'année & quatre pour les obits, trente-deux bénéficiers & douze festiers. Un accord de 1384 entre l'évêque & le chapitre porte qu'on entretiendra à la cathédrale huit enfants de chœur, & qu'il sera fondé trois lampes perpétuelles devant le grand autel; le même acte oblige l'évêque à des distributions gratuites à certains jours de l'année.

Parmi les anciennes abbayes du diocèse d'Agde, il n'en est que deux qui méritent une courte mention, ce sont celles de Saint-André & de Saint-Sever.

Saint-André. — Le monastère de Saint-André était l'un des plus anciens de la Septimanie. Il aurait, dit-on, été construit vers l'an 477, sous l'évêque Béticus, par saint Sever, originaire de Syrie, qui, ayant abordé en Septimanie, s'y serait consacré à la vie religieuse. Il aurait eu dans le monastère qu'il fit construire jusqu'à trois cents moines sous sa direction. Ce fut à lui que le fameux saint Maixent dut son éducation religieuse. Au dixième siècle,

cette abbaye était presque entièrement ruinée; elle fut alors donnée à l'évêque & au chapitre cathédral par le vicomte Guillaume dans son testament (990). En 1064, à la requête de l'évêque Gontier & de l'abbé Pons, Roger III, arrière petit-fils de ce Guillaume, permit l'union du couvent à Saint-Victor de Marseille. En 1144, ce n'était plus qu'un prieuré, qui dépendait directement de Saint-Victor.

Saint-Sever. — Ce monastère, situé dans les faubourgs d'Agde, remplaça une ancienne église de Saint-Martin, dans laquelle avait été inhumé saint Sever, fondateur du monastère de Saint-André plus haut indiqué. Sur son tombeau, comme presque partout, s'organisa une congrégation, qui avait rang d'abbaye en 844; à cette date, Charles le Chauve la soumit à l'évêque d'Agde; cette sujétion fut confirmée par Adrien IV en 1158 & par Louis VII en 1173. Jusqu'à cette dernière époque, elle avait eu des abbés distincts; mais à partir de ce moment, les évêques d'Agde prirent le titre d'abbé. Plus tard, l'église de Saint-Sever devint une des églises paroissiales de la ville d'Agde.

Voici les abbés dont les noms sont connus :

I. RAINAUD, en 955 : vente par Éliarde d'un alleu situé à Preissan.

II. ROSTAING, achète une vigne du prêtre Pons en 979.

III. BERNARD I, abbé sous le règne de Henri I & au commencement de celui de Philippe.

IV. BERNARD II était abbé en 1100; à cette date, il confirme, en même temps que l'évêque d'Agde du même nom, la donation de l'église de Saint-Pierre de Bessan à l'abbaye de la Chaise-Dieu.

V. BÉRENGER-ERMENGAUD, neveu par sa mère d'Ermengaud, évêque d'Agde, abbé en 1149; il est mentionné dans le testament de cet évêque, daté du mois de septembre de cette année.

Abbaye de Netloc. — Comme la plupart des monastères de femmes de l'ordre de Cîteaux, qui s'élevaient presque toujours auprès d'un couvent d'hommes du même ordre, l'abbaye de Notre-Dame de Netloc (*Nitidus locus*), située aux environs du château de Mèze, semble avoir été fondée par les moines de l'abbaye voisine de Valmagne. Cette fondation eut lieu en 1195 & grâce à la générosité des seigneurs de Mèze. Cependant un seigneur du pays, nommé Guillem de Lodève, est indiqué comme fondateur par saint Louis, dans des lettres de 1248, accordant aux religieuses un revenu de vingt livres pour leur entretien & leur nourriture; ce Guillem de Lodève fut enterré à l'abbaye; il fit son testament le 8 septembre 1248; peut-être, dans l'intervalle, le monastère avait-il été dévasté par les hérétiques & rétabli par lui. Parmi les donateurs & bienfaiteurs du couvent, mentionnons encore la reine Blanche & Gui de Lévis, seigneur de Mirepoix; le pape Innocent IV lui accorda une bulle de priviléges. En 1490, la maison, qui était toujours restée sous la dépendance de Valmagne, fut unie à cette dernière par l'abbé de Clairvaux; c'est vainement qu'au dix-septième siècle une religieuse de Cîteaux, nommée Félicie, essaya de la relever; un arrêt obtenu contre elle, en 1636, par l'abbé de Valmagne, la força à renoncer à ses desseins.

Abbesses de Netloc :

I. N., en 1295 : hommage à l'évêque d'Agde pour quelques biens sis à Marseillan, donnés par Guillem de Lodève.

II. JEANNE I, 1301 : nouvel hommage à l'évêque.

III. ADÉLAIDE, 1349.

IV. JEANNE II, 1391 : hommage à l'évêque d'Agde.

V. MARINE DE LIGONS, 1436.

VI. GAUSIDE, 1438.

VII. MARGUERITE AIMONE, 1452-1477.

VIII. LOUISE DE PANAT, destituée en 1490.

Parmi les établissements religieux du diocèse d'Agde, on peut mentionner les suivants : à Agde, des cordeliers & des capucins, installés dans la banlieue en 1583, des filles de Notre-Dame, établies en 1631. Le séminaire, dirigé par des oratoriens, datait de 1652; l'hôpital, de 1653. En 1500,

une collégiale fut fondée par Jean de Vesc dans l'église paroissiale de Génésac, dédiée à saint Jean-Baptiste & à saint Jean Évangéliste. A Pézénas, nous trouvons une collégiale, des cordeliers & des capucins, des ursulines & des hospitalières; à Florensac, des observantines; à Montagnac, des augustins; enfin à Marseillan, des récollets.

Collége de Pézénas. — Ce collége[1] fut fondé à la requête des consuls de Pézénas, par lettres patentes de Henri IV d'août 1597; ce fut au duc de Montmorency, gouverneur général de la Province, que le diocèse d'Agde fut redevable de cette création. Le roi, pour l'entretien des maîtres, assigna au nouvel établissement le produit d'une crue de 12 deniers par quintal de sel, vendu dans les greniers à sel du Languedoc. En 1606, le collége fut cédé par les consuls à la congrégation de l'Oratoire; ce transfert fut approuvé par Louis XIII en novembre 1619. Un accord de 1623 obligea les oratoriens à y ouvrir cinq classes. En 1646, le revenu assigné par Henri IV fut converti en un revenu fixe de deux mille quatre cent vingt livres, payable par quartiers par les receveurs des gabelles du Languedoc. La chaire de philosophie avait été établie en 1649, & la municipalité avait assuré au prêtre chargé de la remplir une rente de deux cent cinquante livres; on lui adjoignit un professeur de logique en 1665, & son traitement, d'abord fixé à deux cent cinquante livres, fut porté à trois cents, en 1676. Le revenu du collége se montait à deux mille huit cents livres; le nombre des professeurs était de neuf, y compris le supérieur. Le nombre des élèves variait de deux cents à deux cent cinquante. Dès le dix-septième siècle, on établit dans le collége une pension qui en était indépendante & qui devint bientôt célèbre dans tout le Midi. Enfin l'évêque d'Agde, Louis de Fouquet, y établit un séminaire pour douze boursiers; il fut confié aux prêtres de l'Oratoire & doté de vingt mille livres; à la suite du système de Law, les bourses furent réduites à six, la maison ayant perdu une partie de son revenu dans des spéculations de banque. En 1734, l'évêque unit à ce séminaire le prieuré de Saint-Martin de la Garrigue, dans la paroisse de Montagnac. Plus tard, M. de Charleval, nouvel évêque, enleva le séminaire à la direction des oratoriens & le transporta ailleurs.

La plupart des maladreries[1] du diocèse d'Agde étaient fondées & administrées par les municipalités. Cependant il faut en excepter celle de Mèze, qui existait très-anciennement & qui dépendait de l'ordre du

[1] Nous tirons les détails qui suivent d'un mémoire du dix-huitième siècle conservé aux Archives nationales, M. 224; un état fixe ainsi qu'il suit les charges & revenus de cet établissement en 1753 :

Revenu.	5710^l 3^s 8^d
Charges.	3502^l 3^s 1^d
Excédant du revenu sur les charges.	2208^l 6^s 9^d
Dettes actives	11124^l 13^s
Dettes passives.	2597^l 14^s

[1] La plupart des renseignements que nous donnons dans cette *Note* & dans les suivantes sur les établissements hospitaliers de la Province, proviennent des archives de l'ordre de Saint-Lazare, qui font partie aujourd'hui des collections des Archives nationales. En effet, à la suite des intrigues de Louvois, un édit de Louis XIV, rendu en 1673, unit en un seul ordre tous les anciens ordres militaires & hospitaliers qui couvraient la France, & en forma l'ordre de Saint-Lazare du Mont-Carmel. Outre les biens des anciennes maladreries de Saint-Lazare, on voulut lui adjoindre tous les établissements hospitaliers du pays. Les détails que l'on trouvera plus bas dans ce volume montrent comment il faut juger cet acte qui, en droit, était d'une injustice criante. Des maladreries, des hôpitaux fondés par des municipalités, par des chapitres, par des particuliers, furent usurpés par cet ordre; beaucoup sans doute étaient en ruine, mais une surveillance plus exacte du pouvoir central eût pu leur rendre leur ancienne utilité; on aima mieux les supprimer. Quand, après la mort de Louvois, cet immense échafaudage succomba aux réclamations de toutes les parties lésées, on forma alors des hôpitaux généraux dans les principales villes du royaume; mais on ne rétablit pas les établissements de charité des petites villes & des bourgades, & c'est ce qui explique pourquoi, jusqu'à nos jours, le service de l'assistance publique dans les campagnes a été si défectueux.

Saint-Esprit de Montpellier. Elle paraît dès 1198, dans un privilége d'Innocent III; elle avait titre de *préceptorerie* en 1293. Au dix-septième siècle, lors de la réunion des maisons hospitalières entre les mains de l'ordre de Saint-Lazare & du Mont-Carmel, la maladrerie de Mèze subit le sort commun de tous ces établissements, mais elle était endettée pour le compte de l'ordre du Saint-Esprit, &, par contrat du 5 avril 1678, les procureurs du Mont-Carmel durent en abandonner la possession pour trente ans à l'un des créanciers de cet ordre, messire Jacques-Barthélemy de Grammont, prêtre, docteur en droit & protonotaire apostolique. Au dix-huitième siècle, les biens restés en friche pendant si longtemps avaient perdu toute valeur, & l'intendance les faisait donner à bail pour obtenir le recouvrement des tailles. Voici les noms de quelques précepteurs que nous avons pu retrouver :

1330. F. PIERRE-MATHIEU HUGUES.
1334. F. PIERRE BERTIN.
1340. DOMERGUE RICHARD.
1400. GEORGES DE FERRIÈRE.
1436-38. BASTIEN PEPIN.
1519. RAIMOND D'AGRAN.
1530. ANTOINE CRUSSOL.
1556. PIERRE GUILLAT.
1632. LEBRETON, chanoine régulier[1].

Maladrerie de Saint-Thibéry. — Cet établissement existait dès le seizième siècle & devait remonter beaucoup plus haut. En 1598, il était habité par Antoine Lhotte & ses enfants, famille de lépreux, à laquelle les consuls de Lodève délivrèrent un certificat de catholicité & de bonnes mœurs. Un arrêt de la chambre de l'Arsenal, de 1676, condamna les consuls de Saint-Thibéry à rendre à l'ordre du Mont-Carmel les fruits perçus depuis vingt-neuf ans[2].

[1] Ces indications proviennent du carton S. 4812, aux Archives nationales; d'après quelques extraits contenus dans le même carton, il paraît qu'au treizième siècle la maladrerie était située un peu en dehors du terroir de Mèze, au lieu dit Netloc, près Saint-Martin de Caux.

[2] Archives nationales, S. 4812; dossier *Saint-Thibéry*.

Maladrerie de Montagnac. — Cette maladrerie, qui existait dès le dix-septième siècle, était consulaire; en 1624, elle dépendait des magistrats municipaux. Plus tard, elle fut réunie à l'ordre de Saint-Lazare, & un accord du 12 septembre 1681 obligea Jean Poitevin, docteur en médecine, premier consul de Montagnac & procureur de la communauté, à restituer les fruits perçus depuis vingt-neuf ans & à réparer les bâtiments jusqu'à concurrence de la somme de quatre cent cinquante livres; la chambre de l'Arsenal avait ordonné la réunion dès 1674[1].

Hospice de Florensac. — En 1600, Jaquette de Martis, protestante, habitante du lieu de Florensac, lègue aux pauvres de l'hospice de la paroisse la somme de mille écus, soit trois mille livres, dont moitié pour les pauvres de la religion réformée & moitié pour les pauvres catholiques; la testatrice exigea le placement de ces sommes de la manière la plus avantageuse, de manière à fonder une rente perpétuelle à l'usage de cet hospice. Dans un compois de 1673 nous trouvons qu'il possédait un grand nombre de terres & de maisons, tant à Florensac qu'aux environs[2].

Hospice & maladrerie de Loupian. — Comme beaucoup d'établissements du même genre, la maladrerie de Loupian était possédée par un lépreux, qui exploitait les biens ruraux & tenait son autorité des consuls. En 1650, ceux-ci, vu le décès du sieur Moïse Rosié, dernier lépreux possesseur, & l'état de ruine dans lequel étaient la maison & les possessions rurales, les donnèrent, à de nouvelles conditions, à Antoine Sabatier, lépreux, natif de la maladrerie de Castelnau, près Montpellier, qui, mis à l'essai pendant un an, avait prouvé sa probité & sa capacité. Cette maladrerie, en 1674, fut attribuée à l'ordre de Saint-Lazare, par un arrêt de la chambre de l'Arsenal, malgré l'opposition

[1] Archives nationales, S. 4812; dossier *Montagnac*.

[2] Archives nationales, S. 4812; liasse *Florensac*.

des consuls. Deux ans plus tard, l'ordre du Mont-Carmel réclama à ceux-ci la restitution des fruits de vingt-neuf années, induement perçus par eux, & celle des impositions mises par la communauté sur les biens dépendants de la maladrerie. Cette maladrerie existait dès le seizième siècle, en 1518, & semble avoir été fondée par la communauté & les seigneurs de Loupian[1].

Dans le diocèse d'Agde, outre ces maladreries, on en trouvait encore une à Pomeyrolles, réunie en 1680, & une autre à Nésignan-l'Évêque. En 1649, les revenus de cette dernière ne suffisaient plus à l'entretien & aux réparations du bâtiment, & on dut aliéner les biens & les réunir à l'hôpital; l'évêque d'Agde donna son approbation. L'hôpital fut plus tard réuni à l'ordre du Mont-Carmel[2]. [A. M.]

NOTE CXLVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse d'Alais.

L'ÉVÊCHÉ d'Alais fut érigé à la fin du dix-septième siècle, à la demande de Louis XIV; il était destiné à rapprocher des nouveaux convertis des Cévennes l'influence du haut clergé, trop éloignée à Nimes. La bulle d'érection est de 1694. La cathédrale fut l'église de Saint-Jean-Baptiste d'Alais, où résidait une collégiale depuis le quatorzième siècle; cette communauté, instituée par les seigneurs d'Alais, avait été sécularisée en 1472 par le pape Sixte IV. Pour augmenter ses revenus, on y réunit l'abbaye de Psalmodi qui, sécularisée en 1537, se trouvait alors à Aiguesmortes; la mense abbatiale, qui valait dix-huit mille livres, devint la mense épiscopale; & les deux chapitres furent transportés à Alais, sans cependant se confondre; la préséance appartint toujours aux dignitaires de Psalmodi.

Au dix-huitième siècle, le chapitre était ainsi composé : cinq dignitaires pris parmi les chanoines : prévôt, archidiacre, chantre, sacristain, sous-chantre; treize chanoines; douze prêtres; quarante officiers; dix-neuf prébendés, y compris le canonicat de l'évêque. Le roi nommait à la prévôté; le chapitre à l'archidiaconé; l'évêque aux autres dignités; ce dernier nommait encore à un canonicat; un autre était conféré par l'évêque d'Uzès; deux par le baron d'Alais; les autres par le roi, le chapitre & l'évêque, à tour de rôle. A la même époque, les revenus, peu considérables, s'élevaient à deux mille livres pour le prévôt, deux mille deux cents pour l'archidiacre; les canonicats d'Aiguesmortes valaient douze cents livres; ceux d'Alais mille.

Dans la ville d'Alais, il y avait plusieurs couvents, savoir : trois d'hommes, dominicains, cordeliers & capucins; deux de femmes, bernardines & ursulines.

Saint-Étienne de Tournac, ancien monastère soumis, dès 814, par Louis le Débonnaire à l'évêque de Nimes, lui fut confirmé en 1156 par Adrien IV & en 1157 par Louis VII. A cette époque ce n'était plus qu'un prieuré conventuel de l'ordre de Cluny, desservi par treize religieux, y compris le prieur. On y réunit le prieuré de Bussières, desservi par deux religieux; à ce prieuré, dépendant de Saint-Étienne, ajoutons ceux d'Anduze, de Saint-Nazaire des Gardes, de Colombiers, de Soque & de Vabre. En 1410, Saint-Étienne avait pour prieur Pierre Gérard, cardinal-évêque de Tusculum.

Abbaye de Cendras. — Cette abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, autrefois du diocèse de Nimes, fit partie, au dix-septième siècle, de celui d'Alais; elle était située sur le Gardon, près de cette dernière ville. Elle ne paraît pas avant le commencement du onzième siècle : donnée à Aldebert, évêque de Nimes, par le pape Innocent II,

[1] Archives nationales, S. 4812; liasse *Loupian.*
[2] Archives nationales, S. 4812.

elle fut plus tard soumise à Saint-Victor de Marseille par Urbain V, en 1366.

Voici les noms des quelques abbés que l'on connaît :

I. Séguin souscrit, en l'an 1020, une charte de Bernard Pelet, seigneur d'Anduze, pour l'église de Nimes.

II. Pierre I, 1143; assista au concile de Lombers de 1165 contre les hérétiques albigeois.

III. Emenon, mort le 20 avril, dit le nécrologe de Saint-Gilles; l'année est inconnue.

IV. G., sans autre désignation, s'excusa de ne pouvoir assister au concile de Béziers de 1280; on a pensé que ce pouvait être un abbé *Géraud*, dont le nécrologe place la mort au 10 avril.

V. Jean I députa au concile de Béziers de 1317.

VI. Arnaud, nommé collecteur par le chapitre général des bénédictins de Saint-Thibéry (1329); il fut président de la même assemblée.

VII. Pifrre II, nommé en 1366 par le pape Urbain V.

VIII. Jean II, nommé visiteur des provinces de Narbonne, Toulouse & Auch, le 16 mai 1401, par le chapitre général des bénédictins tenu à Carcassonne.

IX. Pierre III de Gaujeac assiste, en 1409, au concile de Pise; official de l'archevêque de Narbonne, il permuta avec Jean, abbé de Caunes, en 1429; Martin V approuva cette permutation.

X. Jean III de Goses, d'abord abbé de Caunes (1429).

XI. Jean IV de Sorbières, 1466, périt le 11 avril 1480, dans un incendie qui détruisit la plus grande partie du monastère.

XII. Louis du Poix, d'abord sacristain de Saint-Guillem du Désert; mort le 22 mars 1591.

XIII. Henri le Rond, prévôt de la cathédrale de Montauban, vers 1630.

XIV. Jean V Armand de Rotondis de Biscaras, successivement évêque de Digne, de Lodève & de Béziers, abbé en 1680 par la démission de son oncle qui précède; mort le 15 février 1702.

XV. Robert Pocquelin, docteur en Sorbonne, nommé par le roi le 15 avril 1702; se démit en mars 1709.

XVI. N. Fanti, 5 avril 1709.

XVII. N. de la Brosse, 24 décembre 1710.

XVIII. Honoré-François Casaubon de Maniban, 15 avril 1712; assista à l'assemblée générale du clergé de 1715; évêque de Mirepoix, puis archevêque de Bordeaux en 1725.

XIX. N. Hardouin, 1743.

XX. N. de la Gontta, 1761.

XXI. N. de Guain de Linas, comte-chanoine de Lyon, 1762.

Abbaye de Saint-Pierre de Sauve. — Cette abbaye, autrefois située dans le diocèse de Nimes, fut fondée en 1029 par Garsinde, veuve de Raimond-Roger, comte de Carcassonne, & épouse en secondes noces de Bernard, seigneur d'Anduze & de Sauve. Ce monastère fut soumis expressément à Gellone & dut lui payer un cens annuel de vingt sous. Il fut toujours protégé par les familles d'Anduze & d'Alais, sans pourtant jamais atteindre à un haut degré de prospérité; il fut érigé en abbaye indépendante par Clément IV, en 1267, & soumis à Saint-Victor de Marseille en 1366. Il y eut donc des prieurs jusqu'à la première de ces deux dates & ensuite des abbés.

Prieurs de Sauve :

I. Géraud de Uglas; nommé dans la charte de 1029; rappelé plus tard à Gellone, il fut nommé doyen de ce monastère par l'abbé Geoffroi.

II. Guillaume Pharaldus était prieur en 1052; devenu plus tard abbé de Psalmodi, il revint mourir dans son ancien prieuré.

III. Emenon, religieux de Gellone, puis prieur de Sauve & enfin abbé d'Aniane; il mourut le 18 avril; l'année est inconnue.

IV. Pons I Erle, doyen de Gellone, abbé de Joncels, nommé prieur par Pierre, abbé de Gellone.

V. Pons II Garnier, nommé en 1085; mourut on ne sait au juste quelle année, un 21 septembre.

VI. Raimond de Brodet, 1090, mort le 12 avril.

VII. Rainaud, indiqué par le nécrologe de Gellone au 6 mai, sans date d'année.

VIII. Guillaume Rostaing, mentionné par le nécrologe aux 25 août & 25 septembre.

IX. Pierre I, mentionné en 1162.

X. Hugues, prieur dès le mois de juillet de la même année.

XI. Pierre II Raimond, témoin d'une charte de Bernard d'Anduze d'octobre 1184.

XII. Pierre III de Cervière, 1221-1229; indiqué par le nécrologe au 8 novembre.

Abbés de Sauve :

I. Frézol de Chavanon, depuis l'érection en abbaye (1266) jusqu'en 1279.

II. Gui, 1280. Sa mort est indiquée au 18 juillet par le nécrologe de la Sauve-Majeure.

III. H. de Tresfons, 1307.

IV. Raimond I prête serment de fidélité au roi, par procureur, en 1321.

V. Décan d'Uzès, abbé de Sauve jusqu'en 1324, date de sa nomination à Gellone par Jean XXII.

VI. Raimond II, 1324.

VII. Hugues Séguin, 1372, 5 juin, translation du corps d'Urbain V à Saint-Victor de Marseille; encore abbé en 1390.

VIII. Garnier de Corneille, 1416-1417.

IX. Bertrand de Cadoene, plus tard évêque *in partibus* de Paphos, puis de Saint-Flour & d'Uzès, abbé de Sauve en 1426.

X. Jean I de Roquemaure, 1442.

XI. Rostaing d'Ancezune de Caderousse, évêque de Fréjus, puis archevêque d'Embrun, abbé de Sauve en 1492.

XII. Jean II d'Ancezune de Caderousse, abbé commendataire de 1510 à 1517.

XIII. Jacques I de Mannes, abbé commendataire en 1517; troublé dans la possession de l'abbaye par un certain *Pierre Cotereau.*

XIV. Jean II de Faucon, abbé commendataire de 1530 à 1533, se démit cette dernière année.

XV. François de Faucon, 1533-1543.

XVI. Jean IV de Pierrevive, 1543-1553.

XVII. Louis de Crussol; en 1558 il n'avait pas encore ses bulles, & l'abbaye était en économat.

XVIII. Maurel de Lunel, abbé jusqu'en 1589.

XIX. Jacques II Guérin, abbé jusqu'en 1640.

XX. David Delmas, abbé commendataire, chanoine d'Agde, assiste à l'assemblée générale du clergé de 1645.

XXI. Henri Delmas succéda au précédent, son parent.

XXII. N. de Meretz, vicaire général de l'évêque d'Alais, prévôt du chapitre cathédral, abbé de Sauve le 27 décembre 1712.

XXIII. N. de Vallory la Pommeraie, nommé par le roi en janvier 1721.

XXIV. N. de la Villevieille, 1770.

XXV. N. de Glandérez, 1783.

Fontaine Sainte-Claire d'Alais. — Cette abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée par Pierre-Bermond, seigneur de Sauve, en 1254; il lui assigna la dixième partie du péage de la Roque, que saint Louis transforma la même année en une rente perpétuelle de trente sous tournois; elle était soumise à l'abbaye de Mazan, au diocèse de Viviers; une charte de 1516 le prouve expressément.

On ne connaît que les abbesses suivantes :

Agnès de Montpezat, 1309.

Mabilie de Chateauneuf-Randon, novembre 1445.

Clairmunde Virgilie, 1467-1476.

Jacquette Grégorie, 1483-1493.

Isabelle de Montboissier, 1516.

Delphine de Ouaillois de Vogué, 1726.

N. d'Avejean, 1732.

N. de Ganges, 1774.

Maladrerie d'Anduze. — Elle fut fondée à une époque incertaine par les consuls & habitants de cette ville, & placée sous le patronage de la communauté. Au dix-septième siècle, les chevaliers de Saint-Lazare

essayèrent de réunir cette maison à leur ordre & obtinrent, en 1680, un arrêt qui leur donnait raison. Les consuls protestèrent immédiatement en rappelant que cette maladrerie, n'étant point de fondation royale, leur était de tout point soumise & refusèrent de rendre compte de leur administration aux délégués de la chambre de l'Arsenal[1].

Maladrerie d'Alais. — Elle existait dès le quinzième siècle au moins, & paraît en 1503, dans des reconnaissances faites au chapitre d'Alais; elle semble avoir joui d'une grande prospérité &, pendant tout le seizième siècle, nous la voyons recevoir des donations des bourgeois, faire des acquisitions, recevoir des déclarations & des reconnaissances. Elle avait une chapelle dédiée à saint Lazare & était dirigée par un prêtre qui prenait le titre de *recteur de la chapelle de Saint-Lazare des maladreries d'Alais*[2]. [A. M.]

NOTE 148

NOTE CXLVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse d'Alet.

L'ÉVÊCHÉ d'Alet, créé en 1318 par le pape Jean XXII, fut doté avec les revenus de l'abbaye carolingienne de ce nom, & la congrégation des moines devint le chapitre. L'évêque était seigneur temporel de la ville, qui devait son existence à celle du monastère. Dédiée autrefois à Notre-Dame, la cathédrale fut plus tard détruite par les calvinistes & remplacée par la salle du réfectoire de l'ancien couvent. Le chapitre resta régulier jusqu'en 1531, date de sa sécularisation par Clément VII; jusqu'à cette époque, il renferma quatre dignités : grand-prieuré, archidiaconé, trésorerie & préchantrerie, huit canonicats & trente demi-prébendes. L'évêque nommait aux dignités, mais son choix ne pouvait porter que sur des chanoines; les canonicats étaient alternativement conférés par l'évêque & par chaque chanoine à tour de rôle. Les chanoines nommaient à douze des seize demi-prébendes; les quatre autres étaient à la disposition de l'archidiacre; ajoutons encore quatre enfants de chœur, entretenus grâce aux revenus de l'un des canonicats qui était affecté à la préceptorerie. La sécularisation de 1531 ne fit guère que changer le titre de grand-prieur en celui de doyen & modifier la vie intérieure de la communauté; le nombre des canonicats resta fixé à douze, celui des prébendes à seize.

Dans le diocèse d'Alet, il y eut jusqu'à quatre abbayes, dont aucune ne subsistait au dix-huitième siècle. Ce sont les abbayes de Saint-Jacques de Jocou, Saint-Martin de Lez, Saint-Pierre de Fenouillèdes & Saint-Paul de Fenouillèdes.

Abbaye de Saint-Jacques de Jocou. — Cette abbaye (*S. Jacobus Jocundensis*), de l'ordre de Saint-Benoît, était située dans le pays de Sault, sur les limites du Roussillon. Elle existait dès 873, date de la consécration de l'église de Notre-Dame de la Formiguière par l'archevêque Sigebode; cette église avait été donnée à Jocou par Wifred le Velu, son frère Miron, Oliba, comte de Carcassonne, & son frère Acfred, comte de Razès; au onzième siècle, elle dépendait encore de l'abbaye & avait titre de prieuré. Saint-Jacques de Jocou fut soumis successivement à Saint-Michel de la Cluse, puis à Saint-Victor de Marseille, par le pape Urbain V, en 1367; il fut uni à Saint-Paul de Fenouillèdes dans la seconde moitié du quinzième siècle.

Abbés de Jocou :

I. WULFARICUS paraît dans l'acte de consécration de 873.

II. SALOMON lui succéda; 884-894.

[1] Acte de protestation d'avril 1680; Archives nationales, S. 4812, *liasse d'Anduze*.

[2] Dans le carton, S. 4812, aux Archives nationales, voir une série d'extraits de divers actes relatifs à cette maladrerie, extraits faits à la fin du dix-septième siècle.

III. Benoit, 999.

IV. Eribert fit, en 1018 & 1019, une nouvelle consécration de l'église de la Formiguière; Guifred, archevêque de Narbonne, présida la cérémonie, qui eut lieu le 6 octobre 1019.

V. Guillaume I, témoin dans une charte de 1106.

VI. Raimond I, 1112.

VII. Guillaume II, 1114-1123.

VIII. Raimond II, 1126.

IX. Guillaume III, 1133.

X. R., 1154.

XI. Roger, connu par un accensement de 1195.

XII. R., 1252.

XIII. Ermengaud, prieur & sacristain d'Alet, élu le 11 septembre 1253, à Carcassonne; il vivait encore en 1256, peut-être même en 1263.

XIV. Arnaud, dont on sait seulement qu'il eut le suivant pour successeur immédiat.

XV. Guillaume IV de Marcan, élu en 1310, vivait encore en 1317; devint plus tard fou & mourut en prison.

XVI. Guillaume V, mort en 1361.

XVII. Guillaume VI lui succéda la même année.

XVIII. Bernard, nommé, en 1393, définiteur, par le chapitre des moines noirs tenu à Carcassonne; en 1401, il fut nommé visiteur d'Alet, de Saint-Pons de Thomières, de Saint-Polycarpe, de Saint-Chinian & de Saint-Hilaire.

XIX. Raimond III assiste au concile de Pise de 1409.

XX. Jean I, définiteur au chapitre tenu, en 1433, à la Daurade de Toulouse.

XXI. Jean II de Lévis, indiqué comme administrateur perpétuel de Jocou dans une bulle de Pie II, de 1459.

Abbaye de Saint-Pierre de Fenouillèdes. — Elle fut construite, au commencement du onzième siècle, par Bernard, comte de Bésalu & de Fenouillèdes, & autorisée par Serge IV en novembre 1011.

Collégiale de Saint-Paul de Fenouillèdes. — Cette collégiale eut autrefois titre d'abbaye; elle existait dès le dixième siècle & est mentionnée, en 966, dans le testament de Seniofred, comte de Barcelone. Elle fut soumise, un siècle plus tard, à l'abbaye de Cluny, par Bernard, comte de Bésalu; à cette époque, elle était tombée entre les mains de simoniaques & appartenait au vicomte du pays, Pierre; cependant, en 1173, un autre vicomte, Arnaud, en possédait encore une partie. L'abbaye fut érigée en collégiale en 1318, par Jean XXII, & le nouveau chapitre, dirigé par un doyen, fut chargé, de concert avec le chapitre d'Alet, d'élire l'évêque du diocèse; ce droit d'élection lui fut enlevé par Clément VI.

Le chapitre était composé de trois dignitaires : un doyen, un sacristain chargé de la paroisse & un préchantre, de douze chanoines & de trente semi-prébendés; l'évêque d'Alet & le chapitre nommaient concurremment le doyen; l'évêque seul nommait le sacristain & le préchantre. Pour la collation des canonicats, les onze premiers étaient successivement conférés par l'évêque & par le chapitre, & le douzième toujours par celui-ci, sur la présentation du chanoine ayant le tour de cheville; il en était de même pour les semi-prébendes. L'abbaye de Jocou fut réunie à Saint-Paul, dans le courant du quinzième siècle.

Parmi les doyens, il faut mentionner *Arnaud de Verdale*, docteur en droit, qui paraît en 1334 & 1336; il fut chargé de différentes missions par le pape. En 1337, il fonde le collége de son nom à Toulouse; ce collége était situé sur l'emplacement affecté dans la suite aux capucins. Plus tard, Arnaud devint évêque de Maguelonne. — Mentionnons encore *Géraud de Massot*, vicaire-général d'Hélie de Pompadour, évêque d'Alet en 1453.

Dans le diocèse nous trouvons aussi des dominicains à Quillan, & des augustins à Caudiez.

Saint-Martin de Lez. — Cette ancienne abbaye, située d'abord dans le diocèse de Narbonne, puis dans celui d'Alet après le quatorzième siècle, paraît, en 898, avec le titre d'abbaye, dont elle jouit assez

longtemps; elle fut l'objet des libéralités des comtes de Fenouillèdes & de Bésalu & eut part aux legs du comte Bernard, mort en 1020; sécularisée par Guillaume, fils & successeur de celui-ci, elle devint, en 1022, un domaine de l'évêque de Carcassonne, Guifred. Son église, qui fut, paraît-il, reconstruite peu de temps après, fut consacrée en 1045, par ce même Guifred, à la prière de l'archevêque de Narbonne du même nom; une fois consacrée, elle fut déclarée inviolable & devint un asile. Vingt-cinq ans plus tard, en 1070, le comte de Bésalu soumit Saint-Martin à Saint-Pons de Thomières, dont la renommée était encore dans tout son éclat[1]; il devait garder son titre d'abbaye, mais bientôt ce ne fut plus qu'un prieuré conventuel.

Les abbés de Saint-Martin dont on connaît les noms sont les suivants :

I. Basile, 898, première année de Charles le Simple après la mort d'Eudes.

II. Sanche, abbé avant 905.

III. Arnaud I, 928, trentième année de Charles le Simple.

IV. Eudes I, 936.

V. Arnaud II, 937-941.

VI. Sigier, 948-949; en 954, il obtint une bulle d'Agapet II; paraît encore en 958.

VII. Odevère, 959.

VIII. Raoul, cité dans un jugement de Seniofred, comte de Barçelone, de 962; paraît jusqu'en 974.

IX. Eudes II paraît de 978 à 984.

X. Tructerand I, 988-1005; reçut, en 994, une donation d'Eudes, comte de Razès.

XI. Bernard, 1009.

XII. Tructerand II, 1023.

XIII. Guillaume, 1038.

Après son union à Saint-Pons, l'abbaye fut gouvernée par des prieurs, dont on connaît plusieurs, jusqu'en 1204; ce sont les suivants : *Bérard*, 1074; *Gaucelin*, 1076; *Pierre*, 1129; *Pons*, 1145; *Pierre d'Azillan*, 1204. [A. M.]

[1] Cette union fut confirmée par le pape Luce III, vers 1182.

NOTE CXLIX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Béziers.

Comme un grand nombre d'évêques du Languedoc, celui de Béziers unissait à la souveraineté spirituelle la domination temporelle d'une partie de la ville & jouissait d'un certain nombre de prérogatives & de droits : leur origine est fort obscure; nous ne connaissons pas d'acte carlovingien concédant à l'évêque de Béziers, comme à ceux d'Agde ou de Narbonne, la jouissance d'une partie des droits comtaux; il est probable que, comme à Albi, cette puissance s'est formée peu à peu & par la seule prépondérance du clergé sur la noblesse. Cette prépondérance ne se manifeste pas, à Béziers, avant le milieu du douzième siècle, cependant on peut croire qu'elle est plus ancienne & qu'elle remonte à quelques cent ans plus tôt. En effet, l'une des sources de richesse de l'église de Béziers fut les biens concédés aux Espagnols par les premiers Carlovingiens, biens que ces réfugiés ne tardèrent pas à abandonner à l'Eglise. Les archives de la cathédrale contenaient nombre d'actes relatifs à ces donations, & les diplômes royaux qui y étaient relatifs en faisaient partie[1]. Ajoutons à cette première source de revenu, les autres donations fort nombreuses que Saint-Nazaire, érigée en congrégation régulière dès la fin du neuvième siècle, reçut tant des seigneurs des environs que des simples particuliers. Dès la fin du onzième siècle, en 1084, l'évêque put s'exempter du droit de dépouilles, que percevait le comte de Saint-Gilles, comme marquis de Narbonne & ancien comte de Béziers; enfin, au commencement du douzième siècle, nous trouvons toute une partie de la ville soumise à l'autorité épiscopale & exempte de la juridiction du comte; à la suite de différends entre l'évêque Bernard & les vi-

[1] Voir tome V, *Catalogue*, aux années 881, 889.

comtes Roger de Carcassonne & Raimond Trencavel de Béziers, le comte de Toulouse, Alphonse, nommé arbitre, déclara que l'évêque jouirait des droits de justice & de chevauchée qu'il possédait de *temps immémorial* & qu'on ne pourrait jamais les lui disputer (1131, 8 mai). La même année, la vicomtesse Cécile & ses deux fils engagèrent à l'évêque, à perpétuité, l'albergue qu'ils avaient sur l'évêque de Béziers. On voit, par cet exemple, comment l'Église parvenait presque toujours à s'affranchir de ces lourdes charges; elle les rachetait pour de l'argent & peu à peu se substituait à l'ancien seigneur. Le domaine de l'évêque, en 1131, ne consistait encore que dans certains bourgs, construits le long de la cité proprement dite, bourgs qu'il possédait déjà vers 1056, & qu'il engageait à cette date à un nommé Rainard.

Dès cette époque, l'évêque tient sa cour (*curia*, acte de 1153); il rend la justice; en 1135, il prononce sur la possession de deux moulins que se disputaient Hugues de Paulin, Pierre de Caux & Guillem de Capestang. Il a son sénéchal (*senescallus*); cette dignité donnait droit à certains honneurs, à certaines prérogatives, qu'une charte de 1153 énumère avec détail; fonction purement domestique, elle était à cette époque inféodée à Pons de Corneillan. L'évêque possédait encore une partie des leudes de la ville; en 1162, il engage pour deux ans au préchantre de Saint-Nazaire les produits de ces leudes moyennant mille sous de Melgueil; dans ce contrat, dont nous donnons un extrait en note[1], on voit le préchantre, dignitaire ecclésiastique, s'associer avec un juif, Nathan, pour une affaire de prêt; quelques années plus tard, en 1180, le frère de ce même préchantre, Robert, paie une somme égale de mille sous de Melgueil le droit de percevoir le tiers que l'évêque prenait de la leude sur le bois, les bateaux & les marchandises; les deux autres tiers appartenaient au vicomte. Au nombre des droits que l'évêque possédait encore à cette époque, mentionnons celui d'instituer les tabellions & de garder les sceaux; il partageait ce droit avec le vicomte; en 1183, celui-ci promit de ne nommer aucun notaire sans prendre son avis. On peut voir dans les preuves plusieurs chartes relatives à ce droit.

A la fin du douzième siècle, le pouvoir épiscopal s'accrut encore par suite de circonstances toutes fortuites; Roger II allait mourir, laissant un fils en bas âge, environné d'ennemis, & au milieu de dangers sans cesse croissants; par son testament de 1193, il remit l'administration de chacun de ses comtés à des personnes différentes; le Biterrois fut confié à l'évêque, Estève de Servian, Elzéar de Castres & Daurde de Boussagues; de plus une enquête de l'année suivante fit connaître que le vicomte n'avait sur les hommes des églises (cathédrale de Saint-Nazaire & collégiales de Saint-Aphrodise & de Saint-Jacques) ni droit de queste, ni droit d'albergue; en fait de droit de justice, il ne se réserva que les cas d'homicide & d'adultère & l'appliatien des peines corporelles prononcées par les juges ecclésiastiques; le vicomte & l'évêque possédaient en commun le droit de chevauchée & recevaient le serment des habitants. Après la mort de Roger II, le tuteur de son fils, Bertrand de Saissac, qui était un albigeois déclaré, dut délaisser encore plus complétement Béziers, & un acte du 4 août 1194 abandonna à l'évêque & à son conseil le choix du viguier. A la même époque, l'évê-

[1] 1162, 23 avril. — Ego Guillelmus, episcopus Bitterrensis, consilio & voluntate canonicorum Biterrensis sedis ecclesiae Sancti Nazarii & Celsi... vendo & cum hac carta trado tibi Guillelmo de Bitterri praecentori praedictae ecclesiae & tibi Natan Ebraeo, vobis & haeredibus vestris ad faciendum vestram voluntatem, ad habendum in vestrum opus de prima ventura festivitate Sancti Michaelis usque ad duos annos completos omnes redditus & fructus totius meae leddae de camino de Bitterri & omnium aliarum mearum leddarum, panis videlicet & de salis & de botarico & meae partis de cretaturis, & hoc propter solidos M Melgorienses, quos omnes denarios a vobis habui & plenarie recepi, quos omnes dedi in emptione quam feci de Petro de Tesano de omni honore, quam habebat apud Gabianum & in ejus terminiis & de omni dominatione quam ibi habebat......... (Collection Doat, v. 61, f° 218.)

que achetait le bourg de Maureillan aux particuliers qui le possédaient.

La guerre des albigeois ne fit qu'étendre les droits de l'église de Béziers. C'est ainsi que, par faveur exceptionnelle, le vicomte Raimond Trencavel avait permis aux chanoines de Saint-Nazaire de faire une porte dans la muraille de la ville, près de leur cloître, porte dont ils garderaient la clef en temps de paix & de guerre, sous la redevance de vingt sous de Melgueil. L'évêque, pendant la croisade, en profita pour s'emparer des clefs de nombre de portes, nommer des gardiens, se faire apporter les clefs chaque soir, & ces prétentions donnèrent lieu, en 1249, à une grande enquête dont nous ne connaissons pas le résultat; mais probablement ils furent favorables à l'évêque, ses témoignages étant en apparence beaucoup plus concluants que ceux que le sénéchal pouvait leur opposer. Ce document, d'une grande étendue, est des plus curieux pour l'histoire des mœurs & fournit de nombreux détails sur les événements de la guerre des albigeois. Gratifié par le comte de Montfort d'une partie des dépouilles des hérétiques, l'évêque vit s'augmenter à la fois son pouvoir matériel & son influence morale; en 1213, l'évêque Bertrand acquiert de Bernard de Béziers ses droits héréditaires sur la chape[1], la monture & les ornements de l'évêque lors de sa première entrée, restes du droit de dépouilles que ce seigneur exerçait, nous ne savons en vertu de quel titre. L'acquisition du château de Cazouls, donné en 1224 par Amauri, acheté plus tard à ses divers possesseurs & enfin concédé par les enquêteurs de 1262, celle d'une partie des bourgs de Béziers, la confirmation par Adam de Milli, en 1230, de la possession des leudes & de la jouissance de la justice; tels sont les principaux faits qui marquent l'histoire de cette période. Une sentence de 1262 nous prouve qu'en dépit de l'opposition des consuls, l'évêque avait seul droit de faire les criées &, par conséquent, seul le droit de ban. En 1274, après une enquête qui dura plus de huit ans, le juge royal, Barthélemi de Pennautier, dut lui reconnaître le libre exercice de la police de la ville & des marchés, le droit de surveiller les marchandises & de taxer les denrées. En cas de conflit, la cour de l'évêque fut prépondérante; par exemple, si un malfaiteur banni (*banditus*) par les deux cours fournit caution à la cour du roi & demande à revenir, la cour épiscopale peut s'y opposer.

Cette seigneurie, qui ne relevait même pas du roi, puisque l'évêque ne devait que le serment de fidélité (acte de 1329) dura jusqu'à la Révolution.

L'évêque de Béziers avait certains droits particuliers sur l'église de Saint-Aphrodise. Une première sentence de 1175 porte que pendant la vacance de l'abbaye, l'administration en appartiendra à l'évêque, dont le consentement sera nécessaire pour confirmer toute nouvelle élection; de plus, à certains jours de l'année & aux grandes fêtes, l'abbé & les chanoines devaient se rendre à Saint-Nazaire pour prendre part aux offices & processions solennelles. Cette transaction donna lieu à de vifs débats, en 1263, après la mort de l'abbé R., entre le chapitre & l'évêque Pons. Celui-ci s'étant

[1] Voici un extrait de cette pièce, curieuse à plus d'un titre :

In nomine Domini; anno Nativitatis ejusdem M° CC° X° III°, regnante rege Philippo, kalendas januarii. Ego Bernardus de Biterri per me & per omnes haeredes & successores meos bona fide..... solvo..... cedo..... Domino Deo & ecclesiae sanctorum martirum Nazarii & Celsi, & tibi Bertrando nuper consecrato episcopo ejusdem ecclesiae & omnibus successoribus tuis episcopis imperpetuum, videlicet totum quidquid ego vel antecessores mei vel aliqua persona pro nobis vel nomine nostro visi sumus cepisse vel habuisse aliquo modo in palafredo seu qualibet equitatura & in capa seu quolibet indumento vel ornatu cujuslibet episcopi Biterris nuper consecrati & primum post consecrationem intrantis palatium episcopale Biterrense..... Totum hoc fuit factum apud Salvianum, in stari ipsius Bernardi de Biterris, in praesentia & testimonio Engelberti archidiaconi, Beraldi abbatis de Caunis, Guiraudi Jordani, Raimundi de Volcia, Pontii eleemosinarii Sancti Nazarii, Bertrandi de Sancto Egidio ecclesiae Magalonensis canonici, Stephani Sicfredi Sancti Affrodisii canonici..... (Collection Doat, v. 62, f° 67.)

rendu à l'abbaye pour consoler les chanoines de la perte de leur abbé, n'en trouva aucun & dut faire lire sans auditeurs une sentence d'excommunication qu'il venait de lancer contre le chapitre, qui refusait de lui laisser exercer les droits stipulés par la transaction de 1175. Il nomma un administrateur du temporel & requit les membres de la collégiale de se conformer sans retard à la transaction ancienne ou de s'en remettre au jugement des prud'hommes de Béziers. Les chanoines répondirent qu'ils en délibéreraient. Du reste, la lutte, quoique vive, resta courtoise, & l'évêque prit soin de faire expédier le testament du dernier abbé & de délivrer les legs faits par lui au chapitre; il n'en appela pas moins au Saint-Siége & réclama du pape le retour à l'ancien état de choses. L'affaire se termina en mai 1264 par une sentence arbitrale de Gui, évêque de Sabine, légat du pape, qui donna raison à l'évêque. En 1292, le chapitre de Saint-Aphrodise avait encore querelle avec le recteur de la Madeleine, qui, chargé par l'évêque Pons de l'administration de l'abbaye, réclamait le remboursement de ses dépenses. De son côté, le chapitre voulait qu'il rendît compte de son administration temporaire. Depuis le treizième siècle, l'evêque semble avoir paisiblement joui de ses droits supérieurs sur Saint-Aphrodise.

Chapitre de Béziers. — La congrégation de Saint-Nazaire apparaît dès 897, dans un échange entre l'évêque Fructuaire & le vicomte Boson. C'est donc l'un des plus anciens chapitres réguliers de la Province. Au onzième siècle, ses membres cessèrent d'observer les règles canoniques, & la plupart des dignités capitulaires devinrent la propriété des laïques; c'est ainsi qu'en 1077, les seigneurs de Faugères possédaient à titre héréditaire l'archidiaconé & les honneurs qui en dépendaient; ils s'en démirent à ce moment en faveur de l'évêque Matfred, auquel revient l'honneur d'avoir rétabli la régularité dans le chapitre de Béziers. Ce prélat mit la dernière main à son œuvre en 1092, en réunissant au chapitre les menses du prévôt & du sacriste qui, depuis longtemps, en étaient séparées. Pendant tout le douzième siècle, nous voyons le chapitre ainsi réorganisé prendre part à divers actes d'administration de concert avec l'évêque, se faire restituer une grande partie des dîmes occupées par les laïques, accenser des terres & prendre part à la reddition de la justice. En 1153, Eugène III lui accorda une bulle confirmant ses priviléges & possessions, & lui assurant un droit supérieur sur le prieuré de Cassan, les abbayes de Saint-Jacques & de Saint-Aphrodise; les clercs de ces deux derniers chapitres devaient, en signe de soumission, faire une procession annuelle à Saint-Nazaire. En 1182, le vicomte Roger II lui accorda une charte d'amortissement, & son fils Raimond-Roger permit aux chanoines d'entourer de murailles plusieurs de leurs églises (acte de 1203).

Nous avons de nombreux statuts relatifs à l'organisation du chapitre, entre autres un de 1231, qui établit qu'à l'avenir il y aurait chaque année trois chapitres généraux dans l'église de Saint-Nazaire; un de 1254, qui fonda une lampe perpétuelle devant le Saint-Sacrement; enfin un de 1279, qui mit à la charge du conducher l'entretien du sonneur de cloches. En 1315, on astreignit le chef d'œuvre, l'aumônier & le bailli à rendre leurs comptes chaque année. En 1380, le chapitre comptait treize chanoines & quatre-vingts bénéficiers; un statut de cette année régla les distributions de vin & astreignit les bénéficiers à la présence, sous peine d'être privés de leur distribution.

Le chapitre avait l'administration du temporel pendant la vacance du siége, & le roi ne pouvait y exercer de droits de régale; c'est ce que prouve un acte de 1352, portant main-levée de la saisie du temporel, effectuée après la mort de l'évêque Guillaume; l'acte indique expressément que cette main-levée est faite parce que la saisie était injuste & non pas par suite de l'élection du nouvel évêque Hugues; cette clause prouve que les officiers royaux avaient reconnu le bon droit du chapitre.

Au dix-huitième siècle, celui-ci était composé de la manière suivante : treize

chanoines, dont le dernier était l'évêque; sur ces treize chanoines, six étaient des dignitaires : grand archidiacre, grand chantre, archidiacre, sacriste, camérier & sous-chantre. Venaient ensuite vingt-huit prébendés, dont quatre étaient hebdomadiers; vingt-deux demi-prébendés, douze bénéficiers. L'évêque nommait à toutes les charges.

Dans la ville de Béziers, on comptait les couvents suivants : dominicains, augustins, frères mineurs, carmes; on trouvera plus bas des notices sur ces premiers couvents; il faut y ajouter les hospitaliers de Saint-Augustin, établis en 1304, les capucins, introduits en 1594 par l'évêque Thomas de Bonzi, les jésuites introduits par Jean de Bonzi en 1599, les minimes & les récollets en 1607, les religieuses hospitalières (1646), les pères de la Merci, les religieuses de Sainte-Marie appelées de Bordeaux en 1616 & unies aux ursulines; enfin ces dernières, & les pères de la Doctrine chrétienne qui desservaient l'une des cinq paroisses. Le séminaire datait de 1699.

Dans le diocèse on trouvait encore des dominicains à Montseret, à Servian, établis sous Clément de Bonzi en 1634, des minimes à Notre-Dame de la Consolation près Béziers, des cordeliers & des récollets à Gignac; des capucins à Bédarrieux & à Sérignan, enfin des religieuses de Notre-Dame installées dans cette dernière ville en 1646.

Dominicains. — L'établissement des frères prêcheurs, à Béziers, date du milieu du treizième siècle[1]. Le roi saint Louis, qui accorda toujours à cet ordre la plus grande faveur & une active protection, leur céda, en 1247, le lieu jadis occupé par le château de la ville, que le sénéchal Jean *de Cranis* leur délivra le 25 février de l'année suivante. Comblé de donations, protégé par les souverains pontifes, ce couvent ne tarda pas à prendre une grande extension; Alexandre IV lui permit de prendre jusqu'à trois cents livres sur le produit des rapines, usures & biens mal acquis, non réclamés par leurs légitimes possesseurs. En 1252, les enquêteurs du roi, Henri de Vézelay, Nicolas de Cahier & Pierre des Voisins leur assurèrent la possession du terrain concédé en 1247. Les actes que nous avons pu rassembler sur cet établissement permettent de juger jusqu'à quel point les ordres mendiants poussaient leurs exigences. Les dominicains, comme les autres religieux de la ville de Béziers, avaient une certaine étendue de terrain qui leur servait de paroisse & constituait une partie de leur revenu; ils veillaient soigneusement à ce qu'aucune église ne vînt dans l'étendue de ce domaine leur faire pour ainsi dire concurrence (bulle de Clément IV). Un champ inculte, situé près de leur jardin, servait de lieu de réunion aux habitants des environs; le prieur Étienne Engueneuse demanda & obtint du sénéchal la clôture de ce lieu, sous prétexte que les hommes & les femmes s'y conduisaient indécemment (*inhoneste*, — acte de février 1277). Mais ces exigences se firent jour surtout au quatorzième siècle, pendant la guerre des Anglais; alors que toutes les villes du Midi détruisaient leurs faubourgs & s'entouraient de murailles, seuls les dominicains refusèrent de subir le sort commun des autres habitants. Leur couvent, placé le long des nouveaux remparts, gênait singulièrement la défense, empêchait la surveillance de cette partie de l'enceinte & interrompait les communications : les consuls prennent sur eux

[1] Voici la charte de fondation de ce couvent, par le sénéchal de Carcassonne, en 1248 :

Noverint universi praesentes litteras inspecturi, quod nos Joannes de Crannis, miles, senescallus Carcassonne & Biterris, de mandato domini Regis Franciae nobis facto per Robertum Scancionem servientem domini Regis, posuimus in possessionem platee castri destructi de Biterri fratrem Petrum de Arelate & fratrem Bernardum de Rococello de ordine Praedicatorum nomine totius ordinis praedicti, ad faciendum ibi ecclesiam seu monasterium & mansionem. In cujus rei testimonium praesentes litteras sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum apud Biterras, anno ab Incarnatione Domini M° CC° XL° VII°, in die sancti Mathiae apostoli (25 février 1248, n. st.). — (Collection Doat, v. 60, f° 343, d'après l'original.)

d'en faire démolir une partie; réclamations des religieux qui allèguent leurs priviléges; ils se plaignent à l'archevêque d'Auch, lieutenant du roi en Languedoc, qui enjoint aux consuls de Béziers de réparer les dommages (acte de 1347). En même temps ils font éloigner le marché aux cuirs dont l'odeur lès incommodait (acte de 1345)[1], supprimer une forge dont le bruit interrompait leurs méditations pieuses (acte de 1354). Le roi Philippe VI, son fils Jean, leur accordèrent des lettres d'amortissement, & le comte d'Armagnac, en 1357, le duc d'Anjou, en 1372, les prirent sous leur protection & sauvegarde[2].

Endommagé pourtant pendant la guerre, leur couvent avait besoin de réparations; le même duc d'Anjou leur donna quarante sous d'or en 1366 pour les aider dans cette entreprise; la vicomtesse de Narbonne, Tiburgie, leur légua en 1420 cent quatre setiers de froment & Benoît XIII leur accorda cinq cents florins d'or à prendre sur les legs restés sans destination dans le diocèse de Béziers. La dédicace de leur nouvelle église eut lieu en 1453, & quarante jours d'indulgence furent promis à tous ceux qui la visiteraient à certains jours de l'année.

[1] Nous donnons ici un extrait de cet acte.

Philippus, &c. vicario & judici nostris Biterris vel eorum loca tenentibus salutem. Audita quaerela prioris & conventus fratrum Praedicatorum villae Biterris & vicinorum eorum in hac parte consortium, super eo quod licet in suburbio ipsius villae sint satis loca congrua ad portandum & tenendum coria bovina & alia causa vendendi diebus mercati & aliis, nihilominus coria olentia & foetorem magnum de se importantia dictis & aliis diebus portantur & tenentur in quadam platea publica sita infra muros dictae villae, in uno de majoribus transitibus gentium ex........... & ipsius villae contigua clausurae domus dicti conventus & plurium aliarum domorum quorumdam habitantium dictae villae, ex quorum coriorum foetoribus aer ibi inficitur & gentes & animalia equina & alia per ipsam plateam transire horrescunt, fratresque dicti conventus & alii vicini diversis aegritudinibus inficiuntur & scandala sive dampna plurima patiuntur in ipsorum conquaerentium & plurium aliorum non modicum detrimentum, sicut fertur, supplicantes sibi super hoc de remedio provideri. Quare nos talibus periculis obviare & saluti humani corporis quantum possumus succurrere cupientes, mandamus vobis vestrumque cuilibet, &c. Datum Parisius, die XXII[a] junii, anno Domini M° CCC° XL° V°, sub nostro novo sigillo. — In requestis; *signé* Geneve. — (Collection Doat, v. 60, f° 356; d'après l'original.)

[2] Voici une pièce qui prouve que le couvent était sous la protection & sauvegarde du roi, mais que cette protection ne pouvait pas toujours garantir les dominicains des excès de la population de Béziers :

Philippus, &c. senescallo Carcassonae vel ejus locum tenenti salutem. Significavit nobis graviter conquerendo prior & conventus Biterris ordinis fratrum Praedicatorum, cum juribus & bonis suis universis in nostra salva & speciali gardia existentes, in signumque salvae gardiae hujusmodi penuncellis minime in eorumdem domibus & locis appositis & patenter erectis, quod nonnulli habitatores villae Biterris & in aliquo spiritu moti ad domum & loca dictorum conquerentium de nocte accesserunt, & plures insultus fecerunt; & cum prior praedictus & quidam alii fratres ad portam ipsius conventus venissent ad sciendum qui talia faciebant, tam cito ipsi malefactores lapides projicere contra dictos priorem & fratres multipliciter incoeperunt & aliquos de ipsis fratribus graviter percusserunt, nec his contenti multas fractiones in parietibus aedificiorum dicti conventus fecerunt, necnon omnes muros & parietes de lapidibus orti dictorum conquaerentium usque ad centum cannas vel circa in longum totaliter diruerunt, ita quod ad dictum ortum omnes publice accedant & fiant ibi multae immunditiae de vilibus personis ac etiam malefactoribus. Ipsi portas dicti orti super quas penuncelli erant erecti bis fregerunt & secum portarunt & ipsos penuncellos in terra projecerunt. Et insuper consules dictae villae Biterris aut aliqui alii eorum nomine & mandato quendam pontem per quem dicti significantes ad dictum ortum incedebant destruxerunt cum tribus domibus de lapidibus constitutis, quas dicti supplicantes juxta alias domos & infra eorum septa habebant cum quibusdam aliis parietibus eorumdem..... (Les consuls ont fait construire, sur le fonds des dominicains, un mur de vingt cannes de long, qui les gêne pour aller dans leur jardin & qui ôte la lumière au dortoir, à la sacristie, à la salle capitulaire & à la chapelle de Saint-Louis. — Le roi termine en demandant une enquête sévère........) Datum apud nemus Vicennarum sub nostro magno sigillo, die XIV[a] februarii, anno Domini M° CCC° XL° VII° (v. st.). (*Vidimus* du 25 avril suivant.) — (Collection Doat, v. 60, f° 358.)

Cordeliers. — Nous ignorons à quelle époque les frères mineurs s'introduisirent à Béziers, nous savons seulement par une bulle de Martin V, d'octobre 1423, que leur couvent auparavant situé hors de la ville, dans le faubourg Saint-Jacques, avait été détruit par la guerre; en 1355, le pape les autorisa à en bâtir un nouveau dans l'intérieur de la ville & les continua dans la jouissance de tous leurs priviléges.

Augustins. — Nous ignorons aussi à quelle époque les augustins s'établirent à Béziers; nous ne les trouvons pas dans les actes avant l'an 1411; à ce moment, un premier couvent, établi par eux à une date indécise dans les faubourgs, avait été détruit pour résister aux attaques des ennemis, en 1355. Ils résolurent d'en construire un nouveau dans l'intérieur de la ville, & le pape Martin V autorisa cette translation, mais il leur fallut de longues instances pour vaincre successivement la résistance du roi Charles VII, qui hésitait à leur accorder des lettres d'amortissement (acte de mars 1438), & celle des consuls qui refusaient de leur laisser prendre possession des maisons concédées au nouveau couvent. Enfin Jean Carvoyrol, chapelain du pape, décida ceux-ci à transiger, & le couvent put être librement construit; c'était Charles, duc de Bourbon, lieutenant du roi en Languedoc, qui avait fait donner ce terrain à l'ordre (acte de mai 1439). Le même couvent avait, en 1411, obtenu des lettres de sauvegarde & de privilége du roi Charles VI.

Carmes. — Le même fait se reproduit pour les carmes. Démoli une première fois pendant les guerres du quatorzième siècle, leur couvent fut reconstruit au quinzième, près de la porte de la ville, sur un terrain donné par l'évêque Guillaume; les lettres d'amortissement du roi Charles VII sont du 2 août 1427. Une bulle d'un pape Clément, qui peut être Clément IV, Clément V ou Clément VI, mentionne une première destruction de cet établissement, amenée par une crue du fleuve; cette bulle permet aux religieux de se transporter dans les faubourgs sans perdre aucun de leurs priviléges; elle est par suite antérieure à la guerre des Anglais, car on ne détruisit à cette époque que les couvents placés hors des murs. L'établissement des carmes, à Béziers, remontait donc peut-être au treizième siècle & sûrement à la première moitié du quatorzième.

Dans la ville ou dans les faubourgs de Béziers, il faut distinguer plusieurs hospices & maladreries, qui sont les suivants : hôpital du *Bout du Pont* ou *de Saint-Julien*, hôpital de *Notre-Dame de Lassès* ou *de Lespignan*, hôpital de *Saint-Aphrodise*, hôpital de *Saint-Eutrope*. Ce dernier, au dix-septième siècle, était réuni à la cure de la Madeleine; l'ordre du Mont-Carmel voulut s'en emparer en 1682; pour le conserver, le curé s'engagea à lui payer une rente annuelle de deux cents livres. Celui de Saint-Aphrodise, dont l'histoire est mal connue, devait pourtant, comme ce nom l'indique, être l'hospice du chapitre de cette église; ce qui n'empêcha pas l'ordre de Saint-Lazare d'en prendre possession en 1682. Celui de Notre-Dame de Lassès ou de Lespignan, dont la première mention ne remonte qu'à l'an 1487 était, au dix-septième siècle, usurpé en partie par les jacobins, en partie par des particuliers; les premiers y avaient construit une partie de leur cloître; d'autres terres avaient été usurpées par le chapitre de Saint-Nazaire; ses revenus, autrefois considérables, ne montaient plus qu'à mille livres. Il fut réuni à l'ordre du Mont-Carmel le 2 août 1681.

La maison dite de Saint-Julien ou du Bout du Pont est assez ancienne; on la trouve mentionnée dès le commencement du quatorzième siècle; en 1321, par ordre du roi, on dressa l'inventaire des meubles de la maladrerie, sans y comprendre ceux du prieur de Saint-Julien. A la fin du même siècle, on avait institué dans la chapelle une confrérie de Notre-Dame, qui avait procès avec divers bourgeois de Béziers, en 1393 (lettre de Charles VI du 23 juin); elle avait encore un autre procès dont la nature ne nous est pas connue, en 1494. La maladrerie & l'hôpital appartenaient aux consuls, qui en étaient encore

les administrateurs au dix-septième siècle (actes de 1611, 1625, &c.). On l'appelait communément l'*hôpital mage;* l'administrateur portait le nom de *bailli.*

A la fin du dix-septième siècle, l'ordre de Saint-Lazare procéda à sa réunion, & à cette époque on y fit des réparations importantes montant à la somme de deux mille huit cents livres, qui furent soldées par les consuls, déclarés responsables en leur qualité d'anciens administrateurs. L'ordre prit possession dès 1677 & dressa inventaire des ornements sacrés & des vêtements sacerdotaux de la chapelle. La même année, la maison, consistant « *en trois corps de logis, une cour au milieu, un jardin à costé, & une espèce d'appentis au-dessous de la porte cochère, soubz lequel il y a ung canal de cheminée,* » fut affermée à Jean Pigeon, hôte *des Trois-Pigeons,* aux faubourgs de Béziers, moyennant une rente annuelle de deux cent cinquante livres, dont la première année payée d'avance.

A côté de cet hospice se trouvait le prieuré de Saint-Julien, membre dépendant du chapitre; il avait donné son nom à l'hospice, & peut-être le titulaire y remplissait-il les fonctions de chapelain. En tout cas, l'ordre de Saint-Lazare, une fois maître du premier, voulut y joindre le prieuré, un four à chaux & une tuilerie qui en étaient proches. Une des grandes raisons que ses agents mettaient en avant, c'était la présence au-dessus de la porte de l'église de Saint-Julien d'un saint Lazare sculpté dans la pierre. Après controverses, on transigea de la manière suivante : le prieur garda la chapelle Saint-Julien & rendit le four à chaux & la tuilerie, moyennant cinquante livres de rente (acte du 7 juillet 1687).

Outre l'hôpital de Saint-Julien, il y avait encore à Béziers un autre hôpital, affilié à l'ordre du Saint-Esprit & fondé en 1266 par l'évêque Pons de Saint-Just. En 1593, il fut donné par Clément VIII aux jésuites du collége de Béziers, sous réserve d'une pension pour l'entretien de l'abbé & des religieux; mais cette réunion ne fut pas rigoureusement exécutée. Au dix-septième siècle, à l'époque où l'ordre de Saint-Lazare s'en empara, ses revenus montaient encore à huit mille livres, sans compter plus de quatre mille qui avaient été usurpées par des particuliers[1].

Au dix-huitième siècle, on trouvait à Béziers les hôpitaux suivants : l'hôpital mage pour les malades, & l'hôpital Saint-Joseph pour les pauvres; le premier avait, paraît-il, été fondé en 1699.

Maladrerie de Thézan. — Cet établissement paraît dans les actes dès le quatorzième siècle, en 1338; il était administré par les consuls qui en nommaient le *recteur* & confirmaient les baux & achats faits par lui. D'autres actes nomment ce personnage *hospitalier* (*hospitalarius,* acte de 1365). La maladrerie fut réunie à l'ordre de Saint-Lazare en février 1682[2].

Hôpital Saint-Antoine de Béziers. — L'ordre de Saint-Antoine de Viennois avait à Béziers, en 1590, un établissement qui était probablement beaucoup plus ancien. En 1612, il y avait procès entre le prieur, Gabriel Dufaure, & un bourgeois, Bérenger Rousset, qui lui contestait la possession du sol sur lequel s'élevait l'église; ce procès interrompu quelque temps fut repris en 1680. Vers la même époque, de 1633 à 1638, le couvent eut à lutter contre l'administration consulaire, pour obtenir d'être exempt de la taille; ces querelles avaient déjà commencé en 1590[3].

Hôpital de Corneillan. — Cet hôpital était sous l'invocation de saint Jacques; nous ne connaissons pas de titres anciens qui s'y rapportent. Il était contigu

[1] Archives nationales, S. 4829; nous avons employé surtout un mémoire du dix-septième siècle, rédigé peu de temps après l'introduction de l'ordre de Saint-Lazare à Béziers.

[2] Archives nationales, S. 4829; dossier *Thézan.* Ce carton comprend la plupart des titres de l'hôpital de Thézan, entre autres plusieurs cueillerets & censiers du quinzième siècle, un grand rouleau de reconnaissances de l'année 1338, qui prouve la richesse & la bonne administration de la maison, & un grand nombre de titres du dix-septième siècle.

[3] Archives nationales, S. 4829; dossier *Béziers.*

aux fours communs de la ville &, en 1662, à la requête de plusieurs habitants, on sépara les deux terrains par un mur élevé; l'un fut employé à l'érection d'un hôpital, l'autre à la réparation & à l'agrandissement du four; les devis furent approuvés par le conseil de la communauté le 3 janvier 1662. Quelques années plus tard, l'hôpital était devenu une auberge, portant pour enseigne : *Au cheval vert* & servant à recevoir les *pauvres paysans;* les consuls furent sommés, en vertu de l'arrêt de 1673, d'avoir à le racheter & à le remettre aux commissaires de l'ordre du Mont-Carmel (acte du 7 octobre 1681); il avait été aliéné pour la somme de soixante livres. L'ordre en prit possession le 14 novembre de la même année; les consuls rendirent les titres & s'engagèrent à faire les réparations nécessaires l'année suivante. D'après le procès-verbal de prise de possession, la maison était à peu près en ruines & ne possédait aucun mobilier[1].

Il existait plusieurs autres maladreries & hôpitaux dans le diocèse de Béziers, parmi lesquels nous remarquons celui de Pouzolles, réuni à l'ordre en 1680, mais dont les possessions étaient depuis longtemps aliénées. Chaque année, au 15 août, les consuls faisaient une distribution générale à tous les pauvres présents audit lieu, jusqu'à concurrence de la somme de huit livres, montant du revenu d'un fief noble, tenu par eux directement du roi. En 1674, l'hôpital avait été transporté dans l'intérieur de la ville, l'ancien emplacement étant depuis peu occupé par un four. Nous trouvons encore des établissements de ce genre : à Gabian, fondé par les seigneurs de ce lieu & existant dès le seizième siècle; les consuls furent expulsés en 1684; à Ceilhes, réuni en 1682; à Boujan, en 1680, date de la réunion à l'ordre, il était en ruines, sans autres meubles qu'une paillasse, sur laquelle couchait une femme, seule habitante de la maison; à Castelnau de Guers; à Boussagues, réuni en 1682, & dont les

[1] Archives nationales, S. 4812; dossier *Corneillan*.

réparations, payées par les consuls, montèrent à cent cinquante livres; à Nizas, réuni en 1682; à Saint-Jacques de Magalas; celui-ci, auparavant gouverné par un procureur, fut réuni en 1680; à Lunas; à Lignan, réuni en 1682; à Murviel, réuni en 1681; à Roquebrune, réuni la même année[1].

Parmi les autres hôpitaux du diocèse de Béziers, dont les actes nous ont permis de constater l'existence, deux surtout méritent une mention particulière. L'un est celui du Mas de Gignac, l'autre celui du Pouget. Le premier existait dès le seizième siècle & possédait une chapelle dédiée à saint Lazare; il servait de maladrerie; de 1598 à 1601 on éleva un nouveau corps de bâtiment, qui coûta deux cents livres, dont les lépreux furent remboursés par les consuls; l'administrateur de la maladrerie, qui était lui-même un lépreux, s'appelait *majoural*. En 1584, on avait dû reconstruire l'ancienne maladrerie, située hors des murs & complétement tombée en ruines, & les consuls choisirent pour y habiter une famille de lépreux nommée Orlius. En 1674, l'ordre du Mont-Carmel réclama des consuls la remise des titres & le remboursement des fruits perçus pendant vingt-neuf ans. A ce moment, d'après leur déclaration, le bâtiment était occupé par une femme & un homme, nommés Dubois, soi-disant lépreux, qui percevaient les revenus sans en rendre aucun compte. Les procureurs de l'ordre sommèrent ledit Dubois & sa femme de se laisser visiter &, sur leur déclaration qu'ils n'étaient point atteints de la lèpre, les expulsèrent. A ce moment, d'après la prise de possession, la maladrerie « concistoit en un corps de logis basty de pierre à chaux & à sable, couvert de thuille, composé d'un sellier & d'une petite escurie, l'une & l'autre vouttées de pierres au dessus desquelles il y a une chambre dans laquelle lui Dubois fait sa demeure & au dessus d'icelle un grenier, ledit logis estant de contenance de quatre canes de long & de trois canes de large ou environ,

[1] Archives nationales, S. 4829.

au devant duquel il y a eu autrefois une petite chapelle qui est à présent entièrement ruinée, n'y restant que quelques murailles & fondement, & au devant d'icelle une croix de pierre; à laquelle dite chapelle il ce fait annuellement une procession par l'église dudit Gignac aux festes de Pasques & le jour de Quasimodo autre procession & prédication à la fin d'icelle; & à costé de ladite maladrerie & joignant ledit chemin de Saint-André est un petit jardin clos de murailles, de concistance d'un carton ou environ, au coin duquel est un puid garny de sa citerne de pierre de tailhe à la main gauche en entrant dans ledit jardin & tout à tenant icelluy & joignant ladite maison deux pièces de terre à présent incultes de la contenance de deux septerées ou environ, dans lesquelz & sur les bordz il y a quelques arbres plantés. »

La maladrerie du Pouget existait dès le treizième siècle; elle était de fondation municipale; en 1271, elle reçoit une donation de Pierre de Cordurier, habitant du Pouget. Les consuls avaient de temps immémorial, au commencement du quatorzième siècle, la garde & l'administration de la léproserie, le droit de choisir les lépreux & les malades qui l'habitaient; ces faits résultent d'une enquête de novembre 1321, relative à la conduite des lépreux du Pouget pendant la grande conspiration attribuée à ces malheureux. L'hôpital du Pouget fut occupé par l'ordre de Saint-Lazare en 1675[1].

Prieuré de Cassan. — Ce monastère, de l'ordre de Saint-Augustin, ne paraît pas avant la fin du onzième siècle; un seigneur, nommé Guillem Alquier, qui semble avoir possédé, à cette époque, une partie de la ville de Béziers, donna en 1080 aux chanoines de Saint-Augustin l'église de Cassan, sur laquelle il avait, paraît-il, quelques droits; le même seigneur concéda encore à la communauté, en 1083, toutes ses possessions dans la paroisse de Cassan. A ce premier bienfaiteur de la collégiale, ajoutons les vicomtes de Béziers & de Carcassonne, dont plusieurs y choisirent leur sépulture, entre autres Raimond Trencavel I, & Roger II, qui, en 1194, lui légua de nombreux bijoux & des meubles précieux, & dont le testament y fut conservé; grâce à ces rapports journaliers, le nécrologe de l'abbaye devint une vraie chronique, mentionnant tous les événements importants de l'histoire de cette famille. L'église du prieuré fut consacrée en 1115, en présence des archevêques d'Arles & de Narbonne & d'un grand nombre d'évêques de la Province. Au dix-septième siècle, ce couvent était en pleine décadence; au lieu des quatre-vingts chanoines qui y résidaient autrefois, il n'en restait plus que sept; l'abbé de Saint-Ruf essaya de s'emparer de sa direction; mais les chanoines résistèrent &, grâce à de puissantes protections, ils obtinrent leur union à la congrégation de France en 1660.

Prieurs de Cassan :

I. PIERRE TEUDALD, nommé dans la charte de fondation de 1083; paraît encore en 1088 & en 1092, dans une donation de Matfred, évêque de Béziers.

II. GÉRAUD, vers 1099; plus tard évêque de Béziers, en 1121; il avait reconstruit le monastère, l'avait fait consacrer & y avait ajouté un hospice.

III. BÉRENGER I, prieur jusqu'en 1149, année où il devint évêque d'Agde.

IV. JEAN I, 1151-1183; en 1174, le roi d'Aragon unit au chapitre l'hôpital de Larsac, près Millau. Le nécrologe de l'abbaye marque sa mort au 13 janvier.

V. BERNARD I SCORTA, prieur de 1183 à 1198.

VI. DURAND, 1199-1204.

VII. GUILLAUME I DE FAUGÈRES, prieur vers 1206; paraît encore en 1213.

VIII. RAIMOND DE VILLENEUVE, 1217-1225.

IX. BÉRENGER II DE L'ÉTANG, 1227-1229; mort le 19 janvier.

X. GUIRAUD JOURDAIN, 1232-1240; mort le 17 avril.

XI. BERNARD II RAIMOND, 1243.

XII. PONS DE L'ÉTANG, 1245-1260.

XIII. GILBERT DE CREISSELLE, 1262; le prieuré fut profané par les habitants de

[1] Archives nationales, S. 4829.

Gabian, en 1272; Pons, évêque de Béziers, les en chassa, le premier septembre de la même année.

XIV. Bernard ou Bertrand, 1293; en 1303, il adhère, à Montpellier, à l'appel au futur concile; il rendit hommage au roi, comme procureur de Raimond, abbé de Saint-Thibéry, en 1316.

XV. Guillaume II Durand, 1332.

XVI. Raimond d'Aigrefeuille devint évêque de Rodez en 1349.

XVII. Guillaume III Gombaut, 1369-1370; mort le 30 octobre.

XVIII. Guillaume IV de Cadoene, 1384; envoie un procureur au concile de Pise, en 1409.

XIX. Aymon, licencié en droit canon, nommé évêque de Nice en 1422.

XX. Jean II de la Garde, 1427-30. Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, revendiqua le prieuré à cette époque en vertu d'une bulle d'expectative accordée par le Saint-Siége; l'affaire traîna jusqu'en 1439, date de l'élection du suivant.

XXI. Marauld de Condom, élu en 1439, devint évêque de Castres en 1448; mourut dix ans plus tard.

XXII. Denis de Rieublanc, cité en 1448; il abdiqua avant sa mort, arrivée après 1473, car

XXIII. Antoine de Balzac fut prieur de 1466 à 1489; il était en même temps évêque de Valence.

XXIV. Déodat de Bezuer, 1489-1542.

XXV. Guillaume V Vallery; 1543-1547.

XXVI. Daidé de Bedenne, 1553.

XXVII. François I de Rippe, 1560; vers cette époque, le prieuré fut ravagé par les huguenots.

XXVIII. François II Gervaiset, 1565-1581.

XXIX. Simon Azémar vivait encore en 1616.

XXX. Jean-Baptiste Hillon, 1618-1649.

XXXI. François III Fouquet, archevêque de Narbonne, réussit à réformer le prieuré & le fit entrer dans la congrégation de France (avril 1660.)

XXXII. Louis de la Vergne Montenard de Tressan, évêque du Mans, pourvu de la commende de 1674 à 1711.

XXXIII. N. de Cilly, 1712.

Saint-Geniès. — Cette abbaye, située dans le diocèse de Béziers, n'existait déjà plus au onzième siècle, époque où elle fut donnée, par le comte Pierre-Raimond & son épouse Rangarde, aux chanoines de Saint-Nazaire (1054); cette donation, confirmée par le frère de ce comte, Guillaume-Raimond, fut renouvelée par Bernard de Lévezon, en 1130.

Abbaye de Saint-Nazaire & Saint-Celse ou du Saint-Esprit. — Cette abbaye de femmes, soumise à la règle de Saint-Augustin, fut fondée à la fin du treizième siècle, par l'évêque Bérenger de Frézol, pour servir de retraite à vingt-quatre chanoinesses. Le pape Boniface VIII & Philippe le Bel confirmèrent cette fondation (1299-1300). En 1305, on lui unit un hôpital construit, en 1266, au bout du pont de l'Orb, dans le faubourg de Béziers, par l'évêque Pons de Saint-Just; on régla l'état intérieur de la communauté & on y porta le nombre des chanoinesses à trente. Ce fut plus tard seulement que le monastère fut transféré définitivement dans l'intérieur de la ville, probablement après les grandes invasions anglaises de 1355, qui forcèrent toutes les villes du Midi à détruire leurs faubourgs. Par suite d'une mauvaise administration, en 1597, il n'y avait plus dans le couvent que trois chanoinesses; sur la demande des jésuites & des dominicains, Henri IV accorda les biens aux jésuites pour servir à augmenter leur collége, & les bâtiments aux dominicains, dont l'église avait été détruite lors de la construction de la citadelle. Mais, à la suite d'un examen plus approfondi, ce projet fut abandonné & le monastère continua à être habité par des chanoinesses jusqu'à la Révolution.

Abbesses du Saint-Esprit :

I. Genses vivait en 1322, date d'une association spirituelle entre son couvent & l'ordre des carmélites.

II. Olive Barreyre, 1357.

III. Marquise d'Alais, morte en 1373.

IV. ADÉLAIDE, élue en mars de la même année, vivait encore en 1394 & 1399.

V. PHILIPPE ASTREBONNE, 1425.

VI. CATHERINE I GUITARDE, abdiqua en 1453.

VII. JEANNE I DE CLUYS, élue le 22 novembre 1453, se démit plus tard en faveur de la suivante.

VIII. FRANÇOISE I DE NEUVILLE.

IX. JEANNE DE CLUYS, réélue; morte en 1509.

X. CATHERINE II DE BRINHAC, élue le 4 octobre 1509; morte en 1548.

XI. JEANNE II D'ARNOGE était abbesse en 1550.

XII. FRANÇOISE II DE PLANTAVIT DE VILLENEUVE, abbesse de 1578 à 1612.

XIII. MARIE DU CAYLAR D'ESPONDEILLAN, nommée par le roi en 1612, prit possession en 1614. Pour apaiser les poursuites des jésuites, qui réclamaient la suppression du monastère, elle s'engagea à leur payer 600 livres de rente. Elle mourut en 1660.

XIV. MARTHE DE LALE, élue en 1660; le roi ne confirma pas cette élection & Marthe dut céder la place à

XV. GABRIELLE DE LORT DE SÉRIGNAN, nommée par le roi en 1660; d'abord religieuse visitandine à Béziers, puis à Narbonne, où elle avait fondé un établissement de son ordre; elle ne prit possession du Saint-Esprit qu'en 1665. Elle mourut en 1709, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, après avoir restauré complétement le monastère.

XVI. CHARLOTTE D'ESPONDEILLAN, élue en 1709; non confirmée par le roi.

XVII. ISABELLE DE MARTIGNI, nièce de l'abbesse Gabrielle, nommée par le roi en mai 1709.

Clarisses de Béziers. — Ce couvent fut fondé vers le milieu du treizième siècle, hors des murs de la ville, dans le faubourg Saint-Jacques; son érection fut confirmée par l'ordinaire en 1259, & par le pape Alexandre IV en 1260. Au quatorzième siècle, lors des invasions anglaises, il fut complétement détruit, & ce ne fut qu'après sept ans de tribulations que les religieuses purent obtenir du pape Urbain V l'autorisation de se fixer à l'intérieur de la ville (1362). Une bulle du pape Grégoire XI, datée de 1373, leur accorda une somme de 600 francs d'or, à prendre sur les legs pieux du diocèse, pour servir à la reconstruction du monastère. Pour rétablir la régularité, on fit venir des clarisses de Lézignan. Au dix-huitième siècle, le couvent renfermait vingt-sept religieuses & quatre converses; leur revenu était des plus modestes.

Abbesses de Sainte-Claire de Béziers :

I. MARIE I, 1259.

II. AIGLINE, 1287-88.

III. GARSINDE BARTHÉLEMI, 1364; acquit, du chapitre de Saint-Aphrodise, le nouvel emplacement du monastère.

IV. FRANÇOISE I DE BONAMI, 1491-1518.

V. ALIX DE SERRES, 1530.

VI. BÉATRIX DU CAYLAR, 1541.

VII. CATHERINE I DE FOULQUIER, 1554-1571.

VIII. MARIE II LENOIR, 1573.

IX. CLAIRE I D'AJAC, 1577.

X. ISABELLE I DE PRADINES, 1580.

XI. JEANNE I DE MEILHARDE, 1588.

XII. ISABELLE DE PRADINES, de nouveau, 1589.

XIII. ISABELLE II DE DUNES, 1594.

XIV. ISABELLE DE PRADINES, 1598.

XV. MARIE LENOIR, 1605.

XVI. ANTOINETTE DES OURSIÈRES, 1607-1610.

XVII. COLETTE BRETONE, 1610-1613.

XVIII. CATHERINE II D'ANTOINELLE, clarisse de la maison d'Arles, réforma la maison de Béziers, dont elle fut abbesse pendant dix ans, de 1613 à 1623.

XIX. ROSE DE FAUCON, 1623.

XX. CATHERINE D'ANTOINELLE, renommée en 1626; elle réforma le couvent de Tarascon.

XXI. FRANÇOISE II DE PALIERS, 1629.

XXII. CÉCILE I D'ALLEMAND, 1635.

XXIII. VICTOIRE I D'ANTOINELLE DE LA CROIX, 1638.

XXIV. CÉCILE D'ALLEMAND, 1642.

XXV. VICTOIRE D'ANTOINELLE DE LA CROIX, 1645.

XXVI. JEANNE II DE BERNARD, 1648.

XXVII. VICTOIRE D'ANTOINELLE DE LA CROIX, 1651-58.

XXVIII. Thérèse I d'Antoinelle, 1658.
XXIX. Victoire d'Antoinelle de la Croix, 1661-1665.
XXX. Françoise III de Lacan, 1665.
XXXI. Thérèse d'Antoinelle, 1668.
XXXII. Catherine III de Bézard, 1671.
XXXIII. Thérèse d'Antoinelle, 1674.
XXXIV. Françoise de Lacan, 1683.
XXXV. Catherine de Bézard, 1680.
XXXVI. Françoise de Lacan, 1683.
XXXVII. Agnès I de Fléchier, 1686.
XXXVIII. Angélique de Casalèles, 1689.
XXXIX. Agnès de Fléchier, 1692.
XL. Catherine de Bézard, 1693.
XLI. Claire II de Sorgues, 1696-1702.
XLII. Séraphine I de Maffre, 1703.
XLIII. Marie III d'Isard, 1706.
XLIV. Agnès II d'Autival, 1709.
XLV. Thérèse II de Gautier, 1711.
XLVI. Séraphine de Maffre, 1714.
XLVII. Thérèse de Gautier, 1717.
XLVIII. Marie IV de Verdery, 1721.
XLIX. Thérèse de Gautier, 1723.
L. Séraphine de Maffre, 1726.
LI. Thérèse de Gautier, 1729.
LII. Marie V de Fayou, 1732.
LIII. Thérèse de Gautier, 1735.

[A. M.]

NOTE 150

NOTE CL

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Carcassonne.

La ville épiscopale de Carcassonne[1] remonte à une haute antiquité; elle conserve quelques débris de l'époque romaine, & les murailles de la cité nous présentent un des plus beaux spécimens connus de la fortification militaire au moyen âge. Elle eut aussi autrefois une grande importance politique & ses comtes d'abord, puis ses vicomtes, comptèrent parmi les plus puissants seigneurs du Languedoc. Ses évêques n'eurent pourtant aucune part aux largesses des souverains carolingiens, & aucun acte de ceux-ci ne leur attribua une partie des droits domaniaux du comté. Aussi, quand arriva l'époque féodale, l'évêque devint-il un simple vassal des puissants comtes, & la suzeraineté de l'évêché passa-t-elle de mains en mains, au onzième siècle, lors des nombreux partages des possessions de cette famille. Au douzième siècle, sous la domination des vicomtes de la famille de Nimes, il obtint un peu plus d'indépendance; les dépouilles de l'évêque mort ne furent plus pillées par le seigneur ou par ses officiers (acte de 1113), & les hommes de Saint-Nazaire furent exemptés du paiement des leudes & droits de foriscapes (acte de 1146). Quand arriva la guerre des albigeois, ces prélats, placés au centre même de la domination des Montfort, ne purent profiter de l'occasion pour

[1] L'histoire de Carcassonne a été, depuis le dix-septième siècle, l'objet d'un grand nombre de travaux; en première ligne mentionnons les ouvrages de Besse (*Histoire des comtes de Carcassonne*, Béziers, 1645) & de Gérard de Vic (*Chronicon episcoporum Carcassonensium*; 1667, in-f°); tous deux ont travaillé sur les notes d'un chanoine de Saint-Nazaire, nommé Bernard d'Estellat, & leurs livres, quoique pleins d'erreurs & de fables, sont encore bons à consulter aujourd'hui. Au dix-huitième siècle, nous trouvons une bonne *Histoire du diocèse & de la ville de Carcassonne* (1740), par le P. Bouges, augustin du couvent de cette ville, livre méthodique, mais lourd, & conçu dans un esprit d'opposition aux théories des Bénédictins de l'*Histoire de Languedoc*, qu'il a évité de citer; la partie la plus utile de cet ouvrage est celle qui regarde le seizième siècle. Enfin, de notre temps, on a vu paraître l'*Histoire du comté de Carcassonne*, par M. Cros-Mayrevielle, excellent ouvrage plein de choses & fait avec critique, malgré quelques hypothèses hardies sur l'âge des monuments de la cité, & le volumineux *Cartulaire du diocèse de Carcassonne*, de M. Mahul (6 vol. in-4°; l'ouvrage complet en aura 7); cet ouvrage, fait par un homme laborieux & consciencieux, mais peu habitué aux recherches de l'érudition, nous a été d'ailleurs d'une grande utilité; toutefois, malgré l'immense quantité de choses inédites qu'il contient, le désordre dans lequel elles sont produites & l'incorrection des textes en rendent l'usage incommode, &, pour ne pas risquer de se tromper avec l'auteur, il faut connaître à fond ce recueil & l'avoir longtemps pratiqué. [A. M.]

s'affranchir de la suzeraineté féodale, & le roi de France put succéder sans difficultés à tout le pouvoir des Trencavels. L'évêque n'eut donc jamais à Carcassonne de pouvoir temporel, & la ville devint de bonne heure une ville royale & put jouir de tous les avantages, comme subir tous les désavantages qu'entraînait la possession de ce titre.

Avant la guerre des albigeois, Carcassonne était tout entière située sur la rive méridionale de l'Aude; elle occupait la colline de la cité, étalait sur le revers, du côté de la rivière & dans la plaine vers le chemin de Narbonne, ses gros bourgs de Saint-Michel & de Saint-Vincent. Détruits, l'un en 1209 par les croisés, l'autre en 1240 par les partisans de Trencavel & les troupes du roi de France, ces deux faubourgs restèrent déserts pendant sept ans, jusqu'au jour où, en 1247, saint Louis eût permis aux fugitifs, venus à résipiscence, de reconstruire leurs demeures sur l'autre rive du fleuve, loin de la cité, que leur trahison avait failli livrer aux ennemis en 1240. Fidèles à leurs souvenirs & engagés envers le roi, les habitants rétablirent dans leur nouvelle ville, qu'on appela spécialement *le Bourg*, les anciennes églises des faubourgs démolis & reconstruisirent tous les établissements religieux détruits pendant les guerres. Construite rapidement, la nouvelle ville s'entoura de murailles sous Philippe le Hardi. Au quatorzième siècle, elle eut à supporter le terrible passage des troupes anglaises, commandées par le prince de Galles; elle fut complétement détruite, & on dut la reconstruire en entier; c'est probablement à cette époque que le plan de la ville actuelle fut définitivement arrêté.

D'abord inférieure à la ville haute, quoique formant un consulat distinct, la ville basse ne tarda pas à la dépasser; tandis que l'une, ville de clergé & de noblesse, sans industrie & sans commerce, s'appauvrissait à mesure que la forteresse perdait son importance, l'autre, se développant sans cesse, gagnant chaque jour en prospérité commerciale, attirait à elle les magistrats & les prêtres; tous descendirent successivement de la colline; le dernier, l'évêque, en 1740, abandonna la cité & vint habiter la plaine. Cet abandon porta à la cité le dernier coup; aujourd'hui encore elle s'en ressent & n'est plus guère qu'une petite commune, de ville forte & peuplée qu'elle était autrefois.

Dans les paragraphes suivants, après avoir indiqué quelques rectifications à la liste des évêques publiée plus haut, dans le présent volume, p. 328 & suiv., nous ferons connaître sommairement, & d'après les actes, l'histoire des couvents, des chapitres & des différentes communautés des deux villes.

Évêques de Carcassonne. — Page 328, il est dit que Carcassonne fut érigée en évêché au sixième siècle par les Visigoths; il vaut mieux dire que cet évêché catholique se forma de lui-même à côté du comté visigothique, car ces barbares étant ariens n'ont pu fonder d'évêché catholique. En tout cas, il est certain que le siége de Carcassonne date de cette époque; on peut le prouver par la tradition constante dès le dixième siècle (translation de 978) d'un saint Hilaire, évêque de Carcassonne, qui aurait vécu « *du temps des ariens,* » & par l'exemple de l'église voisine d'Elne, dont le premier évêque vivait en 571, au dire d'un chroniqueur contemporain, Jean, abbé de Biclar.

II. Sergius paraît, non-seulement dans le concile de Tolède de 589, mais encore dans celui de Narbonne, rassemblé en vertu des canons du précédent, en 590.

III. Solemnius se fit représenter au concile de 633 par l'archidiacre Donellus; c'est le plus ancien de ces dignitaires de l'église de Carcassonne, dont nous connaissions le nom.

V. Étienne; un grand nombre d'auteurs locaux ont identifié cet évêque avec un certain saint Stapin que des traditions anciennes nous donnent pour un évêque de Carcassonne. Philologiquement parlant, le changement de *Stephanus* en *Stapinus* est difficile à admettre, la véritable forme de *Stephanus* dans la langue méridionale étant *Estève*. Toutefois, l'identité de ce saint & de l'évêque du septième

siècle nous semble à peu près certaine. Voici les principales raisons qu'on a fait valoir; dès le dix-septième siècle, date des travaux des Bollandistes, & même dès le seizième (liste des évêques de 1552), on regardait cette assimilation comme certaine; de plus, l'église de Ventenac-Cabardès, aujourd'hui dédiée à saint Stapin, & vers laquelle se dirige chaque année un grand concours de pèlerins, était, au dixième siècle, dédiée à saint Étienne, & la bulle d'Agapet II qui la mentionne parmi les possessions de l'abbaye de Montolieu ne dit pas que ce fût au *protomartyr*. Enfin un fait pourrait prouver que l'évêque Étienne a été béatifié; l'église de Saint-Estève, qui subsista jusqu'au dix-septième siècle sous les murs de la cité de Carcassonne, n'était pas dédiée à saint Étienne, premier martyr; la fête du patron s'y célébrait le 6 août, comme aujourd'hui celle de saint Stapin à Ventenac, & une statue qui en provenait représentait le saint en habits d'évêque & non pas de diacre. Nous croyons donc qu'on peut voir dans l'Étienne du concile de Tolède le saint Stapin de la tradition; du reste, tout ce qu'on raconte sur ce saint local est peu digne de foi & ne repose sur aucun texte ancien[1].

VI. Hispicio; il faut remarquer que le texte du concile de Narbonne dont il s'agit, a été certainement remanié; en effet, on y donne à Charlemagne le titre d'*imperator* (en 791), & le nom de Félix, évêque d'Urgel, qui y fut condamné, figure parmi ceux des évêques qui ont souscrit.

VII. Roger, que quelques autres appellent *Robert*, doit être supprimé; il n'est fourni que par la fausse dédicace de l'église du monastère d'Aniane & par la chronique de Philomena, roman écrit, d'après des sources poétiques du Nord, à l'abbaye de la Grasse, pendant le treizième siècle.

X. Arnulfe; l'existence de cet évêque est peu certaine & n'est attestée par aucun document ancien.

[1] Voir à ce sujet un mémoire publié à Carcassonne par M. l'abbé Rouch; il ne fait guère qu'énumérer les miracles arrivés à Ventenac dans notre siècle, mais contient pourtant quelques remarques dont nous avons pu profiter.

XII. S. Gimer ou Guimera; le culte de cet évêque paraît assez ancien dans le pays, ses ossements furent de tout temps conservés à Saint-Nazaire &, en 1324, l'évêque Pierre Rodier les enferma dans une châsse qui existait encore en 1754. Sa fête, autrefois célébrée le 13 février, fut transportée au 15 mai par M. de Bezons. Il faut placer sa mort au 13 février 931 & non 932, car son successeur paraît dès le mois d'avril suivant; remarquons que le 13 février de cette année était un dimanche, ce qui concorde avec la tradition recueillie par de Vic, suivant laquelle Gimer était mort un jour de dimanche.

XIII. Abbon est évêque dès le 12 avril, troisième année de Raoul, ce qui, en comptant les années de ce roi depuis la mort de Charles le Simple, donne 931. Avant d'être évêque, il avait été archiprêtre (charte de 925).

XIV. Gisande, qu'on trouve aussi appelé *Eusandus* & *Wisandus*, était archidiacre avant son élection (acte de 925); il paraît dès le 24 mai 934, dans un acte du comte Acfred.

Entre Gisande & Francon se trouve un espace de quatorze ans, pour lequel nous n'avons aucune indication; nous serions assez disposés à y placer l'épiscopat d'un certain *Simplicius*, qui paraît comme archiprêtre en 943 & qui aurait été évêque; du moins de Vic parle d'un ancien nécrologe qui porterait son nom au 20 octobre & lui donnerait le titre d'évêque.

XV. Francon vécut jusqu'en mars 978, si on admet comme nous, avec les Bollandistes, que la charte de translation des reliques de saint Hilaire est du 1er mars 978 & non du 22 février 970[1].

XIX-XX. Guifred semble avoir vécu jusqu'en 1058; en effet, il paraît dans la dédicace de l'église d'Elne, datée de la vingt-huitième année de Henri. Quant à Pierre I, fils de Roger, comte de Carcassonne, il faut le rayer de la liste des évêques de cette ville; il était évêque de Girone & mourut à peu près à cette époque; quand même on admettrait l'existence d'un Pierre, évêque de Carcassonne, à cette

[1] Voir au tome V, col. 262.

époque, il faudrait toujours le distinguer de Pierre-Roger.

XXI. BERNARD I, dit *de Rochefort* ou *Roquefort;* ce surnom n'est indiqué sans preuve que par les frères de Sainte-Marthe, dans l'ancien *Gallia Christiana*.

XXVII. RAIMOND II, dit *de Sorèze*, nous ignorons pour quelle raison; en 1132, il assista à la dédicace de l'église de Creissas & non de Preissan.

XXVIII. PONS I DE TRESMALS fut, en 1150, choisi comme exécuteur testamentaire par le vicomte Roger.

XXIX. PONS II DE BRUGAL était, en 1145, archidiacre de Narbonne & abbé de Saint-Antonin de Frézelas. Il mourut entre 1166 & 1170.

XXX. OTHON; sur la fin de sa vie, obsédé par les hérétiques, il chercha à se démettre de ses fonctions épiscopales, démission qui, paraît-il, ne fut pas acceptée, malgré ses instances auprès du pape; sa mort est indiquée au 5 décembre par le nécrologe de Cassan.

XXXI. BÉRENGER; l'année de sa mort est inconnue, on ne sait si elle eut lieu en 1208. (Voir plus bas.)

XXXII. BERNARD-RAIMOND DE ROQUEFORT était évêque dès mars 1209; il se qualifiait à ce moment d'évêque élu. La lettre du pape Innocent III, acceptant sa démission, est du 17 avril 1210. Il conserva le titre d'*ancien évêque* de Carcassonne, *quondam episcopus;* il paraît avec cette qualité dans un certain nombre de textes. De 1224 à 1226, il profita du retour des princes albigeois pour reprendre les fonctions d'évêque, & les habitants le reconnaissaient pour tel à cette dernière date; chassé par les Français, il ne mourut que le 5 juin 1230. Sans partager les opinions des hérétiques, il était dévoué aux princes albigeois & frère de l'un de leurs partisans les plus célèbres.

XXXIII. GUI mourut le 23 mars de l'an 1223, moins de deux mois après le départ d'Amauri de Montfort.

XXXIV. CLARIN; la date du 26 avril 1248 pour la mort de ce prélat est fournie par l'histoire de Gérard de Vic; le nécrologe de Montolieu indique le 25 avril, & celui de Saint-Just de Narbonne, le 26 mai.

XXXVI. GUILLAUME II RAOUL (*Radulfi*) mourut le 1er octobre 1266; c'est la date que porte l'épitaphe de son tombeau dans la chapelle bâtie à Saint-Nazaire pour le recevoir; il faut donc que la première mention de Bernard de Capendu, son successeur, contienne une erreur de date ou ait été mal comprise.

XXXVII. BERNARD DE CAPENDU mourut le 28 & non pas le 18 janvier 1278. C'est à cet évêque que l'on doit les plus anciennes constitutions synodales du diocèse que nous possédions; elles ont été publiées par le P. Bouges, à la fin de son *Histoire*, & reproduites par Mahul[1]; on rapporte ce texte à l'an 1270 ou environ; il en existe un manuscrit presque contemporain à la Bibliothèque nationale.

XXXIX & XL. BÉRENGER; il faut certainement supprimer cet évêque, qui n'est mentionné que par un nécrologe de Narbonne, dont l'époque est inconnue. Quant à *Isarn*, son épiscopat, s'il a existé, dut avoir lieu entre 1285 & 1291; à la première de ces dates le siége vaquait; l'existence de ce prélat est d'ailleurs assez douteuse; il semble qu'on l'ait confondu avec *Isarn*, archidiacre de Saint-Nazaire, qui fut chargé de plusieurs missions diplomatiques dans le Nord de l'Europe par Boniface VIII & finit par devenir archevêque de Lunden.

XLII. JEAN DE CHEVRI fut nommé par Boniface VIII vers la fin de 1298; le pape ordonna à l'archevêque de Narbonne de le consacrer, par une bulle du 28 octobre de cette année.

LV. PIERRE VIII GARDÈS ne fut qu'administrateur provisoire; il faut donc le rayer de la liste.

Chapitre de Saint-Nazaire. — Le chapitre régulier de Saint-Nazaire de Carcassonne ne paraît pas avant le commencement du dixième siècle; c'est sans doute à l'évêque Gimer, dont le nom est resté célèbre dans le pays, qu'il faut attribuer son érection en communauté régulière; ce fut probablement lui qui donna une règle fixe aux prêtres qui desservaient la cathédrale &

[1] *Cartulaire du diocèse de Carcassonne*, t. 5, p. 419 & suiv.

qui établit entre les dignitaires une hiérarchie définitive. C'est en 925 & 931 que, dans deux actes d'échange avec Érifons, abbé de Montolieu, les clercs de Saint-Nazaire prennent pour la première fois le nom de chanoines & que l'évêque n'apparaît plus que comme le chef de la congrégation; enfin c'est à la même époque que les archidiacres & les archiprêtres se montrent en qualité de dignitaires d'une communauté. Pendant tout le reste du siècle, le chapitre paraît dans nombre de chartes importantes & prend place parmi les établissements religieux les plus considérables de la Province; il reçoit des donations de tout le monde, des particuliers comme des princes, des comtes de Rouergue & de Barcelone, comme de la vicomtesse de Narbonne.

Pendant le onzième siècle, l'histoire de la communauté est assez obscure, mais, à la fin de ce siècle, grâce à la réforme opérée dans l'Église par l'énergie du pape Grégoire VII, la vie régulière y reprit une force nouvelle, & l'évêque Pierre y rétablit les clercs réguliers (*clerici regulares*); cette restauration fut sanctionnée par une bulle d'Urbain II, en 1088; cet acte présente naturellement comme un fait tout nouveau ce qui, en réalité, n'était qu'un retour à l'ancien état de choses établi par le pieux Gimer. A partir de ce moment, le chapitre recommence à augmenter ses possessions; c'est de cette époque que date la construction de l'église cathédrale, c'est alors que la congrégation reçoit l'église de Notre-Dame du Lierre, à Mairac, laquelle devint plus tard l'une de ses meilleures possessions.

L'avénement de la maison des Trencavels ne pouvait être indifférent au chapitre; il paraît avoir embrassé le parti des nouveaux venus; dès 1085, Ermengarde, vicomtesse de Béziers, fait des donations importantes à l'église de Saint-Sauveur qui dépendait de ce chapitre; en 1113, il obtient la remise de certains droits onéreux du vicomte Bernard-Aton qui, par la même charte, renonça à ses prétentions aux dépouilles de l'évêque de Carcassonne. Un peu plus tard, en 1146, le vicomte Roger exempta à tout jamais de la leude les hommes & femmes de Saint-Nazaire à Carcassonne & dans le Carcassès. Plus tard, le neveu de ce premier vicomte, nommé aussi Roger, permit, en 1173, la construction d'un four appartenant au chapitre, permission renouvelée par lui quelques années plus tard. En 1181, Uzalger de Poncian, puissant seigneur du Biterrois, lui fit d'importantes donations, y élut sa sépulture & lui restitua un honneur qu'il détenait injustement. En même temps, les terrains jadis possédés par les chanoines sur le versant de la colline de la cité, prenant chaque jour plus de valeur, grâce à l'accroissement des faubourgs, ils obtinrent du vicomte la permission de forcer les tenanciers à payer fidèlement les dîmes pour ces terrains autrefois incultes & qui étaient devenus des jardins clos & bien cultivés (acte de 1191).

Pendant le cours du douzième siècle, en 1154, le chapitre de Saint-Nazaire obtint encore une bulle de protection d'Anastase IV, confirmée la même année par Adrien IV, son successeur, & l'évêque Pons de Tresmals lui donna, en 1156, l'église de Preixan avec toutes ses appartenances. Cette charte nous indique la composition du chapitre à cette époque : nous y trouvons deux archidiacres & un sacristain, un prieur chargé de l'église de Notre-Dame du Bourg, trois prévôts & des enfants élèves des chanoines (*scholares pueri*) au nombre de trois.

Comme tous les autres établissements religieux de la Province, la communauté de Saint-Nazaire fut rudement éprouvée par la guerre des albigeois. Quand les croisés approchèrent, en 1209, les habitants, pour exhausser leurs murs, prirent les pierres du cloître des chanoines & les stalles du chœur, dévastation qui leur attire, de la part de l'irascible Pierre de Vaux de Cernay, de véhémentes imprécations, & dans laquelle il voit l'une des causes immédiates de l'insuccès de leur vigoureuse résistance. D'ailleurs, l'état déplorable dans lequel les incursions des deux partis mettaient la campagne, la haine que les hérétiques portaient au clergé, instigateur de la croisade, tout concourait à rendre précaire la position

de la congrégation & à lui enlever ses ressources ordinaires. Aussi le comte de Montfort, par la donation de l'église de Villalier, l'évêque Gui, par celle des églises de Carcassonne & de sa banlieue, de Saint-Estève de Cabaret, de Saint-Pierre de Villalbe, auparavant dépendantes de la mense épiscopale, essayèrent-ils de lui rendre un peu de bien-être & de vie; ils y parvinrent sans aucun doute, & elle put traverser saine & sauve cette longue & terrible crise.

En 1228, le pape Grégoire IX prit le chapitre sous la protection du Saint-Siége, énuméra ses possessions & confirma ses priviléges; on voit par cette bulle qu'il possédait dans la ville & dans le diocèse près de vingt-sept églises.

Mais sa prospérité, un instant rétablie, fut de nouveau compromise par l'arrivée du vicomte Trencavel sous les murs de la cité, en 1240; en se retirant, les hérétiques brûlèrent le bourg & l'église de Notre-Dame; le maréchal Jean de Beaumont, qui arriva du Nord, expulsa les bourgeois, complices du vicomte, & le chapitre se trouva dépouillé tant des revenus que lui payaient les habitants dispersés que des édifices qu'ils avaient détruits. Aussi ce fut un peu à la prière des gens d'église qu'en 1247, saint Louis rappela les Carcassonnais sur les bords de l'Aude; il leur permit de s'établir de l'autre côté de la rivière, loin de la cité, à laquelle ils avaient fait courir de trop grands dangers en 1240, & une nouvelle ville s'éleva sur des terrains marécageux, qui portaient alors le nom d'Aigues-Mortes (*Aquae mortuae*). Les fugitifs durent réparer tous les torts causés par eux au chapitre, reconstruire l'église de Sainte-Marie, restituer aux chanoines les fours & les coutumes qui leur appartenaient, enfin payer une indemnité pour toutes les pertes amenées par leur absence & par leur révolte; un accord de 1248 fixa cette indemnité à la somme de mille livres de Melgueil, payables par annuités de cent livres.

A partir de ce moment, les chanoines purent se livrer plus paisiblement à la vie contemplative, augmenter la mense capitulaire & s'occuper de la reconstruction de leur église & de leur cloître. En 1279, l'évêque Gautier accrut les revenus des dignités devenus trop faibles & disproportionnés avec ceux du chapitre; à celle d'archidiacre majeur il unit l'église de Saint-Étienne de Villemoustaussou; à celle d'archidiacre mineur celle de Saint-Étienne de Palaja; l'archiprêtre majeur reçut Saint-Germain d'Alairac, & l'archidiacre mineur Saint-Félix de Mouze. L'histoire du quatorzième siècle n'a guère à signaler que des querelles intérieures & des luttes contre les empiètements des officiers du roi. En 1322, le chapitre se débat avec le pape Jean XXII pour obtenir l'exécution intégrale du testament de Pierre de Roquefort, dernier évêque décédé; en 1329, il reçoit du roi Philippe VI des lettres de protection & de sauvegarde. En 1331, il proteste contre les officiers de la sénéchaussée, qui voulaient séquestrer le temporel de l'évêque pendant la vacance du siége; le chapitre soutenait que l'évêché de Carcassonne était exempt de la régale de temps immémorial; nous n'avons absolument que sa protestation, & nous ne connaissons pas l'issue de l'affaire qui, pourtant, ne dut pas être favorable à ses prétentions. En 1330, est rédigé un statut capitulaire pour empêcher les clercs ignorants de prétendre aux canonicats; il fut décidé qu'à l'avenir, les nouveaux chanoines ne jouiraient, lors des distributions & dans le chapitre, que de l'autorité & des parts accordées aux novices, jusqu'au jour où ils auraient acquis une instruction suffisante. En 1345, la valeur des revenus diminuant tous les jours, le nombre des chanoines fut réduit à trente par le pape Clément VI.

L'amoindrissement perpétuel de la mense capitulaire fit naître, au quinzième siècle, le désir de la sécularisation; à cette première cause il faut ajouter le dégoût de la vie du cloître, le désir d'indépendance, enfin la nécessité de réduire les canonicats & de laisser aux chanoines le soin de pourvoir à une partie de leur entretien. Ce fut à Eugène IV que le chapitre & l'évêque, tous deux d'accord sur la nécessité d'une prompte sécularisation, demandèrent une enquête en 1438. Le pape se rendit à leur demande & chargea les évê-

ques de Béziers & de Lavaur d'informer sur tous les faits allégués par les chanoines (bulle de 1439).

« Autrefois, dit cet acte, l'église de Carcassonne, soumise à la règle de Saint-Augustin, comptait parmi les églises cathédrales les plus notables de la province de Narbonne; par la fortune, la science & la naissance illustre des personnes qui, enflammées d'une dévote ardeur, y occupaient les canonicats & y faisaient profession de la vie régulière, elle avait pris un tel développement spirituel & temporel, que la mense capitulaire fournissait annuellement un revenu de six mille livres de petits tournois; & cependant, depuis déjà soixante ans, à la suite de la mortalité qui a frappé le pays, à la suite de l'incurie des religieux dont le zèle se refroidit, ces revenus sont réduits à deux mille livres & les dignités ont perdu les deux tiers de leurs rentes. »

L'enquête donna les résultats suivants : trente-deux prébendes, dont deux appartenaient à l'évêque; les trente autres étaient des prébendes canoniales; les titulaires, soumis à la règle de Saint-Augustin, faisaient le triple vœu de chasteté, pauvreté & obéissance, & dépendaient d'un prieur nommé par eux & confirmé par l'évêque. Ils portaient le béret & le surplis de lin blanc; de la Toussaint à la Pâque, ils se couvraient du rochet & de la cape; de la Pâque à la Toussaint, ils y substituaient le surplis & l'aumuce; hors de l'église, ils ne portaient que le rochet. Les dignitaires étaient au nombre de quatre : deux archidiacres, majeur & mineur; deux archiprêtres à Alairac & à Mouze; l'évêque seul pouvait les nommer; venaient ensuite six personnats, sacriste, préchantre, camérier, infirmier, aumônier & ouvrier; neuf prévôtés & cinq prieurés, dont celui de Berriac était conféré par l'évêque. La collation des canonicats avait lieu par ordre, c'est-à-dire que chaque chanoine présentait à son tour un candidat au chapitre, qui décidait de son admission ou de son exclusion. Chaque canonicat donnait droit à tant de distributions, à tel revenu, auquel venait s'ajouter celui des dignités, des personnats, des prévôtés ou des prieurés.

La sentence de sécularisation réserva le droit pour les anciens chanoines de se retirer dans des maisons de leur ordre ou de rester dans le cloître, à leur choix; elle fixa à trente le nombre des prébendes canoniales dont les titulaires entrèrent en fonctions au fur & à mesure des vacances. La plus haute dignité fut le doyenné, qui donna place d'honneur dans le chœur après l'évêque & voix prépondérante au chapitre; vint ensuite l'archidiaconé, réunion des anciens archidiaconés majeur & mineur; la trésorerie, troisième dignité du chapitre; la collation de ces trois dignités appartint à l'évêque. Le sacristain & le préchantre, ainsi que tous les chanoines prébendés, furent nommés par le chapitre. De nombreux actes vinrent définitivement constituer la nouvelle congrégation & réglèrent l'attribution des bénéfices & des domaines à chaque canonicat & à chaque dignité; enfin le commissaire apostolique termina sa mission en promulguant de nouveaux statuts, qui réglèrent dans le plus grand détail les cérémonies de la cathédrale, le costume des chanoines & les droits & devoirs de chacun des membres du chapitre.

Mais les revenus de la communauté supprimée ne pouvaient suffire à l'entretien d'un si grand nombre de prébendes, &, moins de neuf ans après, le pape Nicolas VI, à la requête de l'évêque Jean d'Étampes, dut réduire à dix-huit le nombre des canonicats, dont quinze appartinrent à autant de chanoines, deux à l'évêque & un à la fabrique. Les quatorze autres prébendes durent servir à l'entretien des prêtres auxiliaires, hebdomadiers, chapelains & autres qui existaient toujours dans les chapitres cathédraux, à côté des chanoines proprement dits (1448). L'année suivante, on institua six enfants de chœur, qui furent placés sous la direction de deux des prébendés; ceux-ci reçurent, à cet effet, une légère indemnité annuelle; & ces jeunes enfants durent, plus tard, fournir les chapelains & prêtres inférieurs de la cathédrale.

A cette époque les prérogatives du chapitre étaient assez étendues; il avait seul le droit d'élire l'évêque, & ce droit lui

resta en fait jusqu'à la fin du quinzième siècle, & en droit jusqu'au concordat de 1516; en cas de vacance du siége, il administrait le temporel de l'évêché, nommait des vicaires & des officiers pour exercer les droits qui en dépendaient, & c'était en son nom que l'official rendait la justice; de plus une bulle d'Innocent VIII, de 1491, lui permit de disposer de tous les bénéfices à la collation de l'évêque, devenus vacants pendant cet intervalle de temps, en payant les droits accoutumés à la Chambre apostolique. Vers le même temps, en 1476, il obtint de Louis XI des lettres d'amortissement pour diverses fondations faites par l'évêque Tanneguy Duchastel.

Au seizième siècle, le chapitre perdit une partie de son pouvoir par suite du concordat; ses biens furent ravagés par les partisans, & les exigences financières du pouvoir le forcèrent à en aliéner une grande partie. Cependant il continua à tenir une grande place dans l'histoire de la ville, & suivit l'évêque à la ville basse au dix-huitième siècle. Il fut supprimé de fait en 1790 & en droit en 1801.

Église de Saint-Nazaire. — L'église de Saint-Nazaire, autrefois cathédrale, est l'un des monuments les plus curieux du Midi de la France; sans présenter un ensemble aussi pur que Sainte-Cécile d'Albi ou Saint-Sernin de Toulouse, elle offre cet avantage de réunir deux des systèmes d'architecture les plus différents; à une nef romane, basse, sans ornements, du genre le plus fruste, à peine éclairée, vient s'adapter un chœur, chef-d'œuvre de l'art gothique, merveille d'élégance & de légèreté, percé de splendides verrières. C'est de ce contraste que ce monument tire une grande partie de sa valeur; ajoutons-y l'avantage d'avoir deux dates certaines pour fixer l'époque de sa construction; d'une part, c'est en 1096 que les premiers matériaux sont bénis par le pape Urbain II, lors de son passage à Carcassonne; de l'autre, c'est en 1269 que saint Louis concède le terrain nécessaire à la reconstruction du chevet; on voit, par ces deux dates, combien sont erronées & l'opinion de M. Cros-Mayrevielle, qui attribue la partie romane au comte Roger le Vieux, mort vers 1012, & celle de M. Viollet le Duc, qui, dans son *Dictionnaire d'architecture*, fait du chœur un type de l'architecture du quatorzième siècle. En réalité, la majeure partie de cette dernière portion de l'église appartient bien au style de la Sainte-Chapelle, plus mûr, plus accentué, & le dessin des fenêtres, finies probablement un peu plus tard que le gros de l'œuvre, en fait un monument de l'école rayonnante[1].

Commencée déjà en 1096, l'église fut en construction pendant tout le douzième siècle &, en 1177, l'évêque Othon y consacra une nouvelle chapelle dédiée à la Vierge; à cette époque l'église comprenait probablement une abside à trois chapelles & un transept débordant; divers actes du commencement du treizième siècle mentionnent, en effet, une chapelle de la Trinité & une chapelle de Sainte-Croix, autres que celle de Sainte-Marie, consacrée en 1177; il devait donc y avoir au moins un autel dans chacun des bras du transept; de plus le chœur était un peu plus court que celui de l'église gothique, puisque saint Louis dut concéder cinq cannes de terrain pour reculer le chevet. La construction, recommencée vers 1270, dura assez longtemps pour qu'une partie des chapelles porte aujourd'hui les armes de Pierre de Roquefort à leur clef de voûte & dans leurs vitraux; l'une d'elles, dédiée aujourd'hui à saint Jean, contient même son tombeau, chef-d'œuvre de sculpture, plein de grandeur & d'élégance. A partir de ce moment, les évêques ajoutèrent de temps à autre une chapelle à l'œuvre de leurs prédéceseurs; vers 1324, Pierre Rodier construisit la chapelle Saint-Laurent, dont

[1] Un fait prouve même que la reconstruction du chœur ne fut pas le premier travail entrepris à Saint-Nazaire pendant le treizième siècle, c'est l'existence de la chapelle dite de Raoul qui ne peut être de beaucoup postérieure à 1266, date de la mort de ce prélat, & dans laquelle on plaça son tombeau; cette chapelle limitant le transept vers le sud, le plan devait déjà être arrêté quand elle fut entreprise; par conséquent, dans son ensemble, cette partie de l'église est certainement antérieure au quatorzième siècle.

les vitraux portent ses armes. La chapelle de Saint-Vincent, aujourd'hui de Sainte-Anne, réparée par l'évêque Pierre d'Auxilion, vers l'an 1500, & ornée par lui de vitraux aujourd'hui disparus, existait dès la fin du quatorzième siècle, antérieurement, en tout cas, à la sécularisation. La chapelle de Saint-Sernin existait dès la même époque, & une confrérie, dite de Sainte-Anne, y fut établie par l'abbé de Montolieu. Au commencement du quinzième siècle, d'après un registre intitulé *Ave Maria*, conservé aux archives du chapitre moderne, l'église comptait sept autels, plus le grand autel; ils étaient dédiés aux SS. Germain, Jean, Vincent, & Michel, à la Vierge, à la sainte Croix & à la Trinité; il serait probablement difficile de retrouver la place de tous ces autels; il pouvait y en avoir un ou deux dans les bas-côtés ou bien à l'entrée, sous la grande arcade, au-dessous de l'emplacement actuel des orgues; nous donnons cette date au document que nous employons, parce qu'il parle du cloître & du dortoir commun des chanoines; il est donc antérieur à la sécularisation qui dispersa ceux-ci & fit cesser la vie commune.

L'église de Saint-Nazaire, qui eut titre de cure à partir de la sécularisation, & dont le desservant était nommé par le chapitre, resta cathédrale jusqu'à la fin du dix-huitième siècle; mais, depuis le milieu de ce dernier siècle, elle en avait perdu les prérogatives à la suite de l'abandon de la cité par le chapitre & l'évêque M. de Bezons. Il avait été question de cette translation dès 1458, pendant une vacance du siége épiscopal; ce qui la fit échouer, à cette époque, ce furent les prétentions exagérées des chanoines qui réclamaient de la ville la cession & la jouissance exclusive de l'une des portes & l'établissement d'un four & d'une boucherie exempts des taxes municipales. Les principales causes de ce changement étaient l'insalubrité de la cité, qui manquait d'eau, le manque de distractions, enfin son abandon par toutes les familles riches & commerçantes; cette translation eut lieu, en dépit de la résistance acharnée des habitants, dont elle compromit à tout jamais la prospérité; mais M. de Bezons, d'ailleurs si zélé pour le bien de ses ouailles, le sacrifia en cette occasion à sa commodité personnelle; c'est de cette époque que date l'évêché de la ville basse, construction lourde & sans style; l'ancien évêché, qui occupait une partie de l'angle de la cité, fut détruit à la Révolution, ainsi que le cloître gothique attenant à l'église même. L'évêché bordait directement les remparts intérieurs de la cité, & une charte de Philippe III, de 1280, permit l'ouverture de quatre grandes fenêtres dans les murailles; ces fenêtres existent encore aujourd'hui.

Église de Saint-Sernin. — Outre la cathédrale, la cité renfermait encore une autre église qui servait de paroisse, Saint-Sernin; l'origine de cette église est inconnue; elle semble n'avoir été primitivement qu'une succursale de la cathédrale; elle formait paroisse dès le quatorzième siècle &, en 1308, l'évêque Pierre de Roquefort y institua une confrérie de Saint-Louis; elle devait d'ailleurs exister déjà au siècle précédent, puisque le roman de Philomena, composé vers cette époque par un moine de la Grasse, en attribue la fondation à Charlemagne. En 1401, une sentence arbitrale fixa l'ordre des processions tant de Saint-Nazaire que de Saint-Sernin & obligea le curé de cette dernière église à assister aux cérémonies célébrées par le chapitre cathédral; elle fut, à partir du milieu du quatorzième siècle, le siége de la célèbre confrérie des Mortes-Payes, sorte de milice bourgeoise, qui était chargée depuis déjà longtemps de la garde de la cité; elle reconnaissait saint Louis pour son patron, lui rapportait sa fondation & jouissait de nombreux priviléges, qui ne l'empêchèrent pas de tomber promptement en décadence. On a vu dans ces soldats, dont les charges étaient héréditaires, les successeurs des seigneurs estagers chargés, au douzième siècle, par les vicomtes, de la garde de la cité; mais l'un est une conséquence de l'organisation féodale, dans laquelle l'estage était une des formes du service militaire & l'autre est une corporation toute spéciale, créée dans un but déterminé & particulière à Carcassonne.

Cette erreur a été commise par dom Vaissete & à sa suite par tous les historiens modernes. Pour en revenir à l'église Saint-Sernin, elle obtint, en 1441, de Charles VII, la permission d'ouvrir des fenêtres dans une tour de la cité qui lui servait de chœur; dès cette époque, cette tour, qui existe encore & qui date du douzième siècle, passait pour avoir servi de prison à saint Sernin & à ses compagnons, lors de leur séjour à Carcassonne. En 1518, le sieur de Basilhac, connétable de la cité, posa la première pierre d'un nouveau clocher, qui fut achevé dans l'espace de quatorze ans. La paroisse Saint-Sernin fut supprimée & l'église démolie lors de la Révolution; il n'en reste plus que le chœur qui, comme nous l'avons dit plus haut, faisait partie des murailles.

Dans l'ancienne cité ou plutôt dans les anciens faubourgs de Carcassonne, on comptait quatre églises : Saint-Vincent, Saint-Michel, Notre-Dame & Saint-Estève. Toutes ces églises dépendaient du chapitre cathédral de Saint-Nazaire, & on peut croire que leur première fondation était l'œuvre de cette congrégation. On sait que dans la seconde de ces églises, une congrégation régulière existait en l'an 1004; à cette date, le prêtre Guitard lui fit donation d'une vigne sise aux environs.

L'histoire de Notre-Dame, autrement dite Notre-Dame de l'Abbaye, est un peu mieux connue. Il semble, d'après des témoignages anciens, qu'elle existait dès le huitième siècle; elle aurait même été pillée par les Sarrasins qui en auraient, dit-on, emporté d'immenses trésors. Quoi qu'il en soit de cette tradition, cette église possédait une organisation régulière, dès 904, du temps de l'évêque Gimer, à qui l'on doit vraisemblablement en rapporter la fondation; elle paraît encore en 932 & en 936; en 956, le testament du comte de Bésalu, Sunifred, prouve sa sujétion à Saint-Nazaire. Elle est encore mentionnée en 1067, dans l'acte de vente des comtés de Carcassonne & de Razès, faite par la vicomtesse Ermengarde au comte de Barcelone. En 1084, nous voyons Bernard, archidiacre de la cathédrale, s'intituler prieur de Notre-Dame; à partir de ce moment, elle ne porte plus le titre d'abbaye : ce n'est plus qu'une simple prévôté dépendant de la mense capitulaire de Saint-Nazaire. C'est en cette qualité qu'en 1085, elle reçoit d'Ermengarde les dîmes de plusieurs villages du Carcassès; à cette époque, les chanoines étaient soumis à la règle de Saint-Augustin, comme le chapitre de Saint-Nazaire; en 1088, elle est mentionnée par Urbain II comme ayant été réformée par l'évêque Pierre &, en 1096, elle a l'honneur de voir officier dans ses murs le souverain pontife. La Coutume de Carcassonne, rédigée entre 1204 & 1209, nous apprend qu'elle avait son notaire spécial servant aux habitants du bourg, & les Archives nationales possèdent aujourd'hui un registre de protocoles provenant de cette étude; il date de la fin du quinzième siècle & ne présente aucun intérêt historique.

Détruite en 1240 par les partisans de Trencavel, lors de la levée du siége, l'église de Sainte-Marie fut reconstruite par ordre de saint Louis & aux frais des habitants. Les chanoines ne purent s'y réinstaller que vers 1263, faute d'un local suffisant. Lors de la sécularisation du chapitre cathédral, le prieuré de Notre-Dame de Saint-Sauveur fut uni à la dignité de trésorier. Restaurée en 1540, par Martin de Saint-André, cette église eut beaucoup à souffrir des guerres de religion; occupée par les habitants de la cité, elle eut à subir les attaques de ceux de la ville basse, fut démantelée, à demi ruinée & souillée; le trésorier du chapitre l'abandonna, ne pouvant la réparer, & elle servit, pendant une épidémie, à loger les pestiférés. Enfin les capucins, appelés à Carcassonne par le sieur Bernard Moureau, s'y installèrent en 1592 & la rendirent au culte. Aujourd'hui cette église, devenue méconnaissable, est dédiée à sainte Gracieuse, & fait partie d'un couvent de religieuses, vouées à l'enseignement des jeunes filles.

L'église de Saint-Estève, située au nord de la cité, sur une petite colline, n'existe plus aujourd'hui; elle paraît dans les actes

en 1088; à cette époque, l'évêque Pierre venait d'y instituer un collége de chanoines, qui fut confirmé par une bulle d'Urbain II; détruite pendant la guerre des albigeois, cette église ne fut jamais rebâtie & resta en ruines jusqu'en 1701, époque où les capucins obtinrent du chapitre & de l'évêque la permission d'en employer les matériaux à la reconstruction de leur couvent; à cette époque, elle servait de retraite aux voleurs. Jusqu'à la Révolution, cette vieille église fut le but de la première procession faite à l'époque des Rogations par le clergé de l'église cathédrale & de la ville basse; on croit que le patron en était, non pas le protomartyr Étienne, mais l'évêque saint Stapin ou Étienne du septième siècle.

Dans la ville basse de Carcassonne on compte deux églises paroissiales : Saint-Vincent & Saint-Michel, qui remplacèrent, au treizième siècle, les églises du même nom, situées dans les faubourgs de la cité; elles furent construites par les habitants du Bourg, à leur retour à Carcassonne, en exécution de l'engagement qu'ils avaient pris envers le roi saint Louis de reconstruire toutes les églises détruites en 1240 par suite de leur trahison. L'église de Saint-Michel, dotée en 1283 de quelques revenus sur des maisons voisines, obtint alors une charte d'amortissement de Philippe le Hardi; on trouvera en note ce document, resté jusqu'ici inédit[1]. Le vicaire qui desservait cette église, comme celui qui desservait celle de Saint-Vin-

[1] *De gratia facta per dominum regem ecclesie Beati Michaëlis Carcassonae.* — Philippus Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod cum nos percipere consueverimus tres solidos, tres denarios & obolum annui redditus in modum qui sequitur, supra domos & localia inferius nominata : — videlicet supra domum Raymundi Sabaterii de Fonte-Joncoso de Carcassona, confrontata de Altano cum carrairola, de Circio cum capite ecclesie parrochialis Sancti Michaëlis Burgi Carcassone, de Aquilone cum via publica, de Meridie cum tenemento Raimundi de Casilacho & Petri de Porciano mercatorum, novem denarios & obolum Turonenses. Item supra domum Raymundi de Casilacho & Petri de Porciano mercatorum predictorum, que confrontatur de Altano cum carrairola, de Meridie cum tenentia Aude mulieris, de Circio cum capite dicte ecclesie, de Aquilone cum tenentia Raimundi Sabaterii predicti tres denarios Turonenses. Item supra domum Aude mulieris predicte confrontatam de Altano cum dicta carrairola, de Meridie cum tenentia Amelii de Alairaco textoris de Carcassona, de Circio cum capite dicte ecclesie & de Aquilone cum tenentia Raimundi de Casilaco & Petri de Porciano predictorum, duos denarios Turonenses. Item supra domum Amelii de Alairaco textoris de Carcassona predicti, confrontatam de Altano cum carrairola predicta, de Meridie cum tenemento Veziane uxoris condam deffuncti Pontii de Cornezano de Carcassona, de Circio cum capite dicte ecclesie, & de Aquilone cum tenentia Aude mulieris predicte, duos denarios Turonenses. Item supra domum Vesiane relicte Pontii de Cornezano predicte, confrontatam de Altano cum dicta carrairola, de Meridie cum tenentia Bernardi de Laurano de Carcassona laboratoris, de Circio cum cimiterio ecclesie predicte Sancti Michaëlis, & de Aquilone cum dicta carrairola, quatuor denarios Turonenses. Item supra domum Bernardi de Laurano predicti laboratoris de Carcassona, confrontatam de Altano cum dicta carrairola, de Meridie cum tenentia Guillelmi Arnaldi de Cornezano & Petri Guillelmi fratrum, de Circio cum dicto cimiterio & de Aquilone cum tenentia Vesiane mulieris predicte, quatuor denarios Turonenses. Item supra quoddam locale Aymerici de Manso de Carcassona, confrontatum de Altano cum cimiterio dicte ecclesie, de Meridie cum tenentia Arnaldi de Pinu, de Circio cum carrairola & de Aquilone cum tenentia dicti Aymerici de Manso, quinque denarios Turonenses. Item supra aliud locale Arnaldi de Pinu, confrontatum de Altano cum dicto cimiterio, de Meridie cum tenentia Raimundi de Casilaco mercatoris, de Circio cum carrairola & de Aquilone cum tenentia dicti Aymerici de Manso, quinque denarios Turonenses. Item super aliud locale Raimundi de Casilacho mercatoris, confrontatum de Altano cum dicto cimiterio, de Meridie cum via publica, de Circio cum carrairola & de Aquilone cum tenentia dicti Arnaldi de Pinu, quinque denarios Turonenses. Nos, intuitu pietatis, & ob remedium anime nostre & animarum inclite recordationis carissimi domini & genitoris nostri Ludovici, regis Francorum & aliorum predecessorum nostrorum, rectoris & parrochianorum ejusdem ecclesie Sancti Michaëlis Burgi Carcassone precibus annuentes, concedimus eisdem quod ipsi domos & localia predicta acquirere possint ad ecclesiam suam predictam & ejus cimiterium augmentandum, & predictos tres solidos, tres denarios & obolum annui

cent, était nommé par le chapitre cathédral de Saint-Nazaire, en souvenir de l'ancienne sujétion des églises des bourgs du douzième siècle envers cette communauté. En 1615, Paul V accorda des indulgences aux bienfaiteurs ou visiteurs de l'église. Au dix-huitième siècle, l'évêque de Bezons y transporta la cathédrale; aujourd'hui elle en tient encore lieu. Cette église date, comme toutes les autres, du quatorzième siècle; elle est conçue sur le plan si général dans le Midi d'une nef sans bas-côtés, avec des chapelles entre les arcs-boutants; l'une de ces chapelles, celle de Saint-Mathias, occupée par la corporation des tisserands, fut consacrée en 1383.

L'église Saint-Vincent de Carcassonne date à peu près de la même époque; on la croit de la fin du treizième ou du commencement du quatorzième siècle; toutefois, nous avons une charte qui nous permet de fixer plus exactement cette époque; c'est une lettre d'amortissement de Philippe IV, datée de l'an 1308, de terrains acquis pour servir à la construction du chœur; nous donnons cette pièce en note[1].

C'est dans cette église qu'on conserve aujourd'hui la main de sainte Anne qui a été longtemps vénérée dans l'église de Saint-Nazaire.

Outre les églises de Saint-Vincent & de Saint-Michel, la ville contenait encore, au treizième siècle, une église dédiée à la Vierge, construite la première de toutes, en 1248; peu après, le chapitre l'échangea avec l'évêque Guillaume-Arnaud contre le prieuré de Saint-Pierre de Vic &, en 1361, l'officialité y fut transportée[1]; détruite lors de la Révolution, cette église est aujourd'hui remplacée par une halle.

COUVENTS DE CARCASSONNE

Augustins. — Les Ermites de l'ordre de Saint-Augustin s'établirent à Carcassonne en 1283, à l'extrémité du Bourg-Neuf, alors beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui; mais ils ne tardèrent pas à quitter ce premier emplacement, &, vers 1295, ils vinrent s'installer dans le milieu même de la ville, dans l'emplacement qu'ils occupaient encore au dix-huitième siècle; l'église était déjà construite en 1305, grâce aux libéralités de Sanche Morlane, archidiacre de Carcassonne, qui avait payé une partie de

census, quos percipiebamus supra domos & localia predicta, ut dictum est, eisdem & ecclesie predicte pro nobis & nostris successoribus damus perpetuo, remittimus & quitamus. In cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Carcassone, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo tercio, mense augusto. (Latin 9996, p. 201 & suiv.)

[1] Philippus Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod cum parrochialis ecclesia Sancti Vincentii de burgo nostro Carcassone adeo sit arcta & modica, quod parrochiani ejusdem cum numero quo deceret & expediret non possunt recipi in eadem nec sit prope ecclesiam hujusmodi locus aptus, in quem extendi, dilatari & ampliari valeat ecclesia memorata, preterquam quatuor domunculas, que nobis in duobus solidis & in sex denariis Turonensium annui & perpetui census onerate consistunt; nos, intuitu pietatis & pro nostre ac quondam consortis nostre carissime predecessorumque nostrorum animarum remedio & salute, ad rectoris, juratorum & parrochianorum ecclesie memorate supplicationem, eisdem concedimus per presentes ut ad opus extensionis, dilatationis & ampliationis ejusdem ecclesie dictas domunculas possint acquirere & acquisitas convertere in extensionem, dilatationem & ampliationem predictas dictosque duos solidos cum dimidio Turonensium annui & perpetui census in & super domunculis predictis nobis debitos dicte ecclesie sic extense, dilatate & ampliate in perpetuum remittimus & quictamus; insuper concedentes rectori, juratis & parrochianis predictis ut ecclesiam ipsam cum de dictis extensa, dilatata & ampliata domunculis fuerit, liberam & immunem ab annuo censu predicto & absque prestando nobis aut successoribus nostris quamcumque financiam pro premissis tenere, habere & possidere possint in perpetuum pacifice & quiete, salvo in aliis jure nostro & quolibet alieno. Que ut firma & stabilia perpetuo perseverent, presentes litteras sigilli nostri fecimus appensione muniri. Actum apud Petramfontem, anno Domini M° CCC° octavo, mense octobris. — Per elemosinarium, Maillardus. (Archives nationales; Trésor des chartes, JJ. 42^a, f° 69.)

[1] Bouges, p. 184.

la construction & garni l'autel de riches ornements; à cette date, le provincial des augustins ordonna la célébration perpétuelle d'une messe quotidienne pour le repos de son âme. En 1329, il était encore question d'une nouvelle translation; les religieux avaient reçu diverses maisons dans l'intérieur du bourg, bien situées, à distance convenable des autres églises, mais ces terres étant censives du chapitre cathédral, & celui-ci refusant d'en permettre l'aliénation, le pape Jean XXII lui écrivit pour le prier d'y donner son assentiment; nous ignorons si cette translation put s'effectuer; le fait nous semble peu probable; toutefois, remarquons que la même année Philippe VI ordonnait au sénéchal de faire une enquête *de commodo & incommodo,* au sujet d'une demande d'amortissement faite par les pères pour ces mêmes maisons; la lettre d'amortissement est datée de l'an 1335; dans le premier de ces actes, il est bien stipulé que c'est pour fonder un nouvel établissement que ces terres ont été données au couvent. Si la translation eut lieu, elle fut probablement l'œuvre de l'évêque Pierre-Jean, pour lequel les augustins instituèrent, en 1336, un service perpétuel dans leur église, service fait par un prêtre hebdomadier qui portait son nom.

Le couvent fut vraisemblablement détruit en 1355, lors de l'arrivée des Anglais; en effet, dans le cours des années suivantes, nous voyons les pères occupés à réparer & à augmenter les bâtiments claustraux; en 1368, ils avaient acheté deux cents livres une maison que le duc d'Anjou leur amortit; un peu plus tard, en 1381, le duc de Berry leur permet de prendre trois cents arbres dans les forêts royales du pays de Sault, pour servir à la construction de leur nouveau couvent. En 1396, le roi Charles VI leur accorda une charte générale d'amortissement, confirmant toutes les chartes particulières précédemment concédées.

Quelques années auparavant, l'église avait été profanée par les officiers de justice de la viguerie de Carcassonne; non contents de violer le privilége d'asile pour y chercher un criminel qui s'y était réfugié, ils pillèrent les archives & la sacristie du couvent, tuèrent un religieux qui célébrait la messe & en maltraitèrent plusieurs autres. Poursuivis par la justice tant séculière qu'ecclésiastique, les auteurs de ces violences restèrent impunis, &, en 1422, Martin V ordonnait encore à l'official de Narbonne de procéder canoniquement contre les malfaiteurs inconnus qui détenaient les titres & les ornements religieux des pères augustins; les premiers faits remontaient à 1383.

En 1516, le couvent ayant besoin de réparations, le pape Léon X lui accorda des bulles d'indulgence qu'il révoqua quelques mois après; mais, dans l'intervalle, les augustins avaient réuni assez d'aumônes pour pouvoir faire reconstruire leur grand réfectoire. A la fin du même siècle, l'église, reconstruite en partie aux frais de la ville, fut consacrée par Bernard Dupuy, évêque d'Agde (1585). En 1614, à la suite d'une grande sécheresse, les consuls y instituèrent une confrérie de la Vierge qui ne dura que quelques années; en 1640, elle était déjà réunie à celle de Saint-Augustin & Sainte-Monique. Aujourd'hui l'église & le reste des bâtiments, aliénés pendant la Révolution, sont possédés par des particuliers & ont perdu tout caractère.

Le Saint-Suaire des Augustins. — Parmi les reliques que possédait le couvent des augustins de Carcassonne, le Saint-Suaire mérite une mention spéciale On sait que rien n'est moins rare que la présence dans les trésors des églises de France de Saints-Suaires, autrement dit de linges ayant servi à envelopper le corps du Christ dans son tombeau. Sans discuter l'authenticité de toutes ces reliques, question que nous n'avons pas à éclaircir ici, nous rappellerons que le Saint-Suaire, ou un linge qui passait pour être le Saint-Suaire, était conservé à Jérusalem, vers l'an 670, où Arculf, évêque & pèlerin français, put le voir & le mesurer. La trace de cette relique se perd ensuite; seulement, au commencement du treizième siècle, en 1214, on voit paraître à Cadouin, en Périgord, un monument qui porte le nom de Saint-Suaire; il est mentionné dans une donation

de Simon de Montfort à ce couvent cistercien. Comment cette relique arriva-t-elle à Cadouin? Par quelles mains passa-t-elle de 670 à 1214? Nul ne le sait; un auteur de notre époque a essayé de résoudre ce problème & de combler la lacune; malgré tous ses efforts, il n'a pu arriver qu'à rendre probable la présence de cette relique à Cadouin dès le milieu du douzième siècle.

La première mention du Saint-Suaire de Carcassonne est beaucoup moins ancienne &, par conséquent, son authenticité laisse beaucoup plus à désirer. Un religieux du dernier siècle, auteur d'une bonne histoire de Carcassonne, le père Bouges, essaya, dans un livre spécial, de prouver cette authenticité par des documents diplomatiques tirés des archives de l'abbaye. La plus ancienne mention qu'il en put retrouver est de l'an 1402, lors d'un grand procès dont nous parlerons plus bas. Il prétend bien que la destruction du couvent par les Anglais, en 1355, dut faire disparaitre les anciens titres; mais l'existence, aux archives du département de l'Aude, du chartrier des augustins complet depuis l'an 1307, enlève toute valeur à cette assertion. On ne peut plus alléguer qu'une vague légende, d'après laquelle la relique aurait été laissée dans le couvent de Carcassonne, en 1298, par deux moines de l'ordre, à leur retour de Palestine.

Ce fut donc vers le milieu du quatorzième siècle que dut prendre naissance la dévotion à cette relique; en 1402, elle était si ancienne que de mémoire d'homme on ne savait quand elle avait commencé; espace de temps qu'on peut certainement réduire à cinquante ans. Mais les religieux de Cadouin ne voulant pas laisser perdre la renommée de leur couvent, intentèrent un procès aux augustins pardevant Aymeri, abbé de Saint-Sernin de Toulouse, conservateur des priviléges de l'ordre de Citeaux. Excommuniés par lui, les religieux en appelèrent au pape, puis au roi de France, & Aymeri dut retirer ses anathèmes; la relique reprit toute sa faveur & les miracles qu'elle opéra se multiplièrent tellement que l'official dut commettre un instant un notaire pour les enregistrer. Une confrérie s'y était établie dès l'an 1390; richement dotée, réorganisée en 1544, par l'évêque Martin de Saint-André, elle compta un moment jusqu'à mille six cent trente-sept membres. En 1640, la relique fut transportée dans une nouvelle chapelle, construite & ornée à cet effet; ce fut l'évêque Vitalis de l'Estang qui présida à cette translation. Sauvé pendant la Révolution, le Saint-Suaire est aujourd'hui conservé dans la chapelle de l'hôpital de Carcassonne.

Capucins. — L'établissement des capucins à Carcassonne date de la fin du seizième siècle; ce fut en 1592, au moment où finissaient les guerres religieuses, que la charité de quelques particuliers les introduisit dans les faubourgs. A ce moment, le siége épiscopal était occupé par un prélat italien, Annibal Ruccelaï, qui ne parut jamais à Carcassonne & fit exercer son autorité par un vicaire général; mais le chapitre, qui tenait pour le parti français, avait nommé de son côté un autre vicaire, auquel appartenait en réalité l'autorité spirituelle. Toutefois, ces deux pouvoirs ennemis surent s'accorder pour permettre l'établissement des capucins, & ceux-ci eurent soin de demander leur autorisation à chacun d'eux. Le véritable fondateur du couvent fut Bernard Moureau, greffier criminel au Parlement de Toulouse & habitant de la cité; il possédait une partie du versant de la colline entre l'Aude & la vieille ville, & avait même quelques droits, paraît-il, sur l'ancienne église de Notre-Dame de l'Abbaye, alors en ruines & inhabitée. A sa requête, un commissaire de l'ordre vint examiner les lieux & accepta ses propositions, après avoir hésité quelque temps. L'église fut réparée, nettoyée & réconciliée; Moureau acheta une maison contigüe, appartenant à la trésorerie de Saint-Nazaire, & les pères ne tardèrent pas à s'y installer, à la fête de Pâques de 1592. Clément VIII autorisa cette fondation par bref du 7 juillet 1595. Dans les années suivantes, nous voyons Moureau compléter son œuvre, acheter différents terrains des propriétaires environnants, échanger d'autres terres plus à sa convenance; enfin, en 1601, confirmer & renouveler toutes ses

anciennes donations. Conformément à un privilége du pape Grégoire XIII & par décision du général de l'ordre, l'autel du couvent de Carcassonne devint un des trois autels privilégiés de l'ordre, auxquels on pouvait officier suivant les rites de l'Église romaine (acte de 1596).

Quand le siége épiscopal fut définitivement occupé par Christophe de l'Estang, les capucins trouvèrent en lui un dévoué protecteur; il consacra leur église le 25 avril 1610 & leur légua le soin de conserver son cœur. Son neveu & successeur, Vitalis de l'Estang, leur continua son affection; c'est grâce à lui que le couvent put s'accroître; en 1629, il leur donna ses jetons de présence aux États de la Province & fit tant par ses sollicitations que la somme à eux donnée par cette compagnie monta à plus de six mille livres. Le courage & le dévouement que les religieux montrèrent en 1629 & en 1652, pendant la peste qui ravagea alors la ville de Carcassonne, leur valut la protection de la municipalité & l'attachement de la population; on leur accorda de faire des quêtes dans la ville basse, & leurs aumônes devinrent assez abondantes pour leur permettre d'acquérir une source située dans une propriété particulière, près de la cité, de réparer l'ancienne chapelle de Notre-Dame, d'agrandir leur chœur & de construire la chapelle de Saint-Félix; enfin, en 1672, ils entreprennent la reconstruction de leur couvent sur de plus vastes proportions; cette entreprise fut menée à bonne fin & les bâtiments étaient achevés en 1683.

Au commencement du dix-huitième siècle, l'évêque de Grignan proposa aux pères de lui céder leur couvent dont il aurait voulu faire un séminaire & une maison de retraite pour les ecclésiastiques; il leur offrait en échange l'église de Notre-Dame de la Ville-Basse, avec les maisons de l'officialité, une clôture en bon état & un enclos assez vaste; mais les capucins qui tenaient à leur résidence refusèrent cet échange, qui aurait pourtant été assez avantageux pour eux, car moins de soixante ans après sa construction, leur couvent, bâti à peu de frais, tombait déjà en ruines & les bâtiments offerts par l'évêque étaient dans une position infiniment préférable & beaucoup plus solidement construits.

Le dix-huitième siècle est rempli par de nouvelles acquisitions, par l'accroissement & l'arrangement de la bibliothèque, par une querelle avec le curé de Saint-Sernin de la cité, pour le droit de faire certaines cérémonies, & par de nombreux procès avec les habitants des environs. Protégés par M. de Rochebonne, peu en faveur auprès de M. de Bezons, les capucins continuèrent toujours à prospérer; en dépit de la mauvaise administration de la plupart des gardiens, de 1776 à 1779, ils parvinrent à faire pour près de cinq mille livres de réparations & d'acquisitions; en 1762, le couvent fut presque entièrement rebâti, mais la maison était déjà en pleine décadence &, construit pour trente religieux, le cloître, en 1790, n'en contenait plus que cinq & trois frères lais. Aliénés en 1791, les bâtiments & l'église furent rachetés, en 1848, par Mgr de Bonnechose, qui y installa les religieuses de Marie-Thérèse, vouées à l'enseignement des jeunes filles. L'église, restaurée & réconciliée, est aujourd'hui dédiée à sainte Gracieuse[1].

Carmes de Carcassonne. — L'ordre du Mont-Carmel fonda son premier établissement dans le Bourg de Carcassonne en 1267; toujours attentif à subvenir aux besoins des ordres religieux, saint Louis lui fit délivrer un terrain convenable & lui accorda, en 1269, des lettres d'amortissement pour différentes terres qu'il avait acquises; ces lettres furent renouvelées par Philippe le Hardi en 1274. Ce premier établissement ne tarda pas à s'étendre beaucoup, grâce aux libéralités des habitants; l'église fut consacrée en 1297; elle avait été élevée grâce aux dons de l'archidiacre Sanche Morlane; en 1297, les frères, au nombre de douze, y compris le prieur,

[1] Tous les détails qui précèdent sont tirés d'une volumineuse histoire du couvent des capucins & de l'église Notre-Dame de l'Abbaye, composée au dernier siècle par deux religieux capucins; le manuscrit appartient à M. Cros-Mayrevielle; il a été publié presque *in extenso* dans Mahul, t. 5 & 6.

promirent de dire chaque jour une messe en son honneur & de célébrer un service perpétuel au jour de sa mort.

La guerre de cent ans vint troubler le repos des religieux; en 1360, le pape Innocent VI les autorisa à s'établir dans l'intérieur de la ville pour éviter les ravages des ennemis; leur ancien couvent avait été détruit vers 1355, pour les besoins de la défense. C'est évidemment à cette époque que se rapporte la construction de leur église, charmant édifice du quatorzième siècle, conçu dans le même système que les églises paroissiales du bourg, dont l'une tout au moins est à peu près de cette époque (voir plus haut). La translation du couvent fut approuvée en 1363 par le roi Jean, qui leur délivra des lettres d'amortissement jusqu'à la valeur de vingt sous, & en 1369, par le comte d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc; en 1363, les constructions étaient déjà commencées, ce qui donne bien la date de l'église actuelle.

Le couvent des carmes de Carcassonne fut en grand honneur auprès des riches familles bourgeoises de la paroisse de Saint-Vincent, sur laquelle il était situé; leur église reçut les tombeaux de nombre de personnages distingués, & la noble famille de Saint-André y avait sa sépulture; l'un de ces tombeaux, chef-d'œuvre de sculpture du seizième siècle, est aujourd'hui au Musée de Toulouse; mentionnons encore la famille de Bélissens. Plusieurs confréries y furent successivement établies, celle de Saint-Eutrope en 1393, celle de Notre-Dame de Cazal, dite *de Miraculis,* qui existait déjà en 1497 & durait encore en 1613; une autre, dite de Notre-Dame du Scapulaire; enfin, plusieurs chapellenies, appelées Notre-Dame des Anges (1500) & SS. Jean Baptiste & Evangéliste en 1374, date de la concession de nombreuses indulgences, par plusieurs prélats de la Province, à ceux qui visiteraient l'église.

Confisqués en 1792, les bâtiments claustraux & l'église servirent à divers usages jusqu'en 1852; rachetés à cette époque, par la confrérie des carmes réformés de Saint-Jean de la Croix, ils forment aujourd'hui un nouveau couvent; l'église a été restaurée avec soin, sinon toujours avec goût.

Il y avait encore, au dix-septième siècle, un autre établissement de carmes à Montréal; en 1698, les deux couvents réunis contenaient vingt-cinq religieux. (*Voir plus bas,* p. 760.)

Clarisses. — Le couvent des clarisses de Carcassonne, qui se rattachaient aux clarisses urbanistes est de fondation assez ancienne; il existait déjà en 1310, date d'une donation de Philippe le Bel[1]; la prieure paraît en 1355 dans la supplique des habitants au prince de Galles, pour le supplier d'épargner la ville. En 1361, de grands biens sis à Azille, dans le diocèse de Narbonne, lui furent donnés par Isabelle de Lévis, dame de Saissac; ils pouvaient suffire à l'entretien de quatorze religieuses & de quatre frères mineurs. En 1477, la peste força les clarisses à venir habiter ces propriétés & elles y restèrent; leur maison de Carcassonne finit par être usurpée par les cordeliers. Une partie de cet ancien couvent, rebâti probablement à la fin du quatorzième siècle, après le passage des Anglais, existe encore aujourd'hui; ces bâtiments appartiennent à des particuliers[2].

Dominicains de Carcassonne. — Le couvent fondé à Carcassonne par l'ordre des frères prêcheurs était l'un des plus importants du Midi; le voisinage de l'Inquisition, qui pendant plus de deux siècles eut dans la cité l'un de ses tribunaux les plus actifs de France, les nombreuses donations de différents rois, enfin les événements politiques dont il fut le centre, telles sont les principales raisons qui en ont fait le premier établissement de l'ordre dans la Province. Une tradition locale, recueillie par le P. Bouges, dans son *Histoire ecclésiastique,* en attribuait la première fondation à Clarin, & la rapportait à 1230; certains même la font remonter jusqu'à Simon de Montfort. Ni l'une ni l'autre de ces versions n'est exacte; Simon de Montfort n'a fondé dans ses domaines du Midi aucun établissement de frères prêcheurs, & leur couvent n'est

[1] JJ. 45, f° 90.
[2] Mahul, t. 6, p. 446-447.

pas indiqué en 1240 parmi les monastères détruits par le vicomte Trencavel, lors de son attaque de la cité. Nous en rapporterons donc la fondation à l'an 1247, avec Bernard Gui, historien du couvent, de peu postérieur, parfaitement informé & qui a employé à la fois les chartes de la congrégation & les souvenirs des plus anciens frères. En effet, c'est en 1247 que, faisant reconstruire le bourg de Carcassonne, détruit sept ans plus tôt, le roi saint Louis ordonna au sénéchal Jean *de Cranis* d'assigner aux dominicains une place convenable sur ce nouvel emplacement; faute de mieux, le sénéchal leur donna un endroit situé entre le nouveau bourg & l'Aude. Ils s'installèrent immédiatement & s'arrangèrent pour avoir le plus de commodités possibles; en 1253, le sénéchal Guillaume du Plan leur concéda l'usage d'une fontaine sise dans la paroisse de Saint-Vincent, en les autorisant à en amener l'eau dans leur couvent par tous les moyens possibles; cette autorisation leur fut confirmée l'année suivante par saint Louis (lettre de juillet 1254); par le même acte, le roi, qui était *patronus domus,* leur amortit quelques maisons par eux nouvellement acquises jusqu'à concurrence de douze deniers de rente. Ces maisons appartenaient à Anseau & Odoard de Moyneville, seigneurs de Pézens. Le couvent était canoniquement installé depuis le chapitre provincial de Montpellier de 1255, qui en avait nommé le prieur & le lecteur[1].

Mais la position était mal choisie; elle était exposée aux inondations; le 29 octobre 1255, l'Aude déborda & chassa les religieux de leur couvent; sauvés à grand peine, ils furent recueillis dans le palais épiscopal de la cité par l'évêque Guillaume Raoul, depuis le 1er novembre 1255 jusqu'au carême de 1257. Ce fut encore à saint Louis qu'ils furent redevables d'un nouvel établissement; dans la plaine de l'Aude, près de l'emplacement de la nouvelle ville, se trouvait un terrain, appelé *Aiguesmortes,* qui relevait de la directe du chapitre; à la demande des dominicains, le roi ordonna au sénéchal de l'acquérir par échange ou à prix d'argent (mai 1257); il fut payé à l'évêque cent trente-trois livres cinq sous tournois, & le prélat se chargea d'indemniser les autres propriétaires; le sénéchal lui donna en outre différents revenus en nature sur plusieurs villages du Carcassès. L'ancien emplacement près de l'Aude restait toujours la propriété du couvent; le roi ordonna de l'accenser en payant une rente de cent livres aux frères. Mais saint Louis ne borna pas là ses bienfaits; toujours protecteur zélé des ordres mendiants, en 1255, il leur avait assigné un revenu assez considérable pour payer les tuniques des religieux, & cette aumône était encore payée régulièrement en 1305, moment où écrivait Bernard Gui; il leur donna encore, dit-on, de nombreuses reliques & plusieurs vêtements précieux, qui servirent plus tard à faire des ornements ecclésiastiques[1]; ce serait aussi à lui que serait due la construction du cloître du couvent, mais Bernard Gui ne mentionnant pas cette circonstance, on peut croire qu'elle n'est pas certaine.

Enrichis par le roi, les dominicains obtinrent encore plusieurs bulles de priviléges; Alexandre IV accorda cent jours d'indulgence à ceux qui fréquenteraient leur église, & défendit de bâtir aucune maison religieuse ou oratoire dans un rayon de trois cents cannes autour du couvent. La prédication des frères de ce couvent s'étendait sur tout le Carcassès, moins la ville de la Grasse & le Val de Daigne, qui furent attribués, en 1258, aux frères du couvent de Narbonne. Pendant tout le reste du siècle, ils se livrèrent à la prédication, tant contre les hérétiques albigeois que pour le secours de la Terre-Sainte; leur sous-prieur centralisait les legs faits pour la croisade (acte de 1285).

A la fin du treizième siècle commencèrent de grandes tribulations pour le couvent de Carcassonne; protégés jusque-là par la crainte des habitants pour l'Inquisition, qui siégeait dans la cité, les

[1] Bernard Gui, *Histoire du couvent de Carcassonne,* écrite en 1305, Mahul, t. 6, p. 456, d'après Martène, *Collectio amplissima,* t. 5, c. 475.

[1] Mahul, t. 6, p. 452, d'après le P. Rechac, *Vie de saint Dominique.*

religieux furent enveloppés dans la même haine, quand éclatèrent de grandes révoltes contre son autorité. Une première tentative eut lieu de 1294 à 1299, pendant les priorats d'Eudes *de Consentiaco* & du célèbre Bernard Gui; les frères, dit-il, eurent à courir de grands dangers personnels, ils furent insultés, battus, & on eût dit qu'ils étaient les excommuniés[1]; mais, un moment soutenus par Philippe le Bel, les insurgés furent bientôt abandonnés à eux-mêmes & durent faire amende honorable en 1299. L'inquisiteur Nicolas d'Abbeville reçut l'humble soumission des consuls & des principaux habitants & leur imposa, comme pénitence, de bâtir une chapelle en l'honneur de Louis IX, nouvellement canonisé, dans le couvent des frères prêcheurs; la construction fut achevée en 1300 &, dans le synode d'hiver de 1299, Jean de Chevry, évêque de Carcassonne, déclara la célébration de cette nouvelle fête obligatoire; l'ornementation avait coûté quatre-vingt-dix livres à la communauté de Carcassonne[2].

Les désordres recommencèrent bientôt; une nouvelle révolte, en 1303, amena le pillage du couvent par une troupe de gens masqués, & en 1305, la foule mutinée brisa les vitraux de l'église, poursuivit & blessa les frères & détruisit à coups de pierres le toit du dortoir; les auteurs de ces désordres furent excommuniés par l'évêque de Limoges, Raimond, conservateur apostolique des priviléges des frères prêcheurs; mais une fois encore l'Église & l'Inquisition triomphèrent; les insurgés qui, par un imprudent appel à l'intervention étrangère, s'étaient aliéné la bienveillance de Philippe le Bel, furent sévèrement châtiés; Carcassonne perdit momentanément son consulat, & une tombe s'éleva dans le couvent des frères prêcheurs pour recevoir les ossements des inquisiteurs de la foi, morts dans une grande pauvreté au milieu de ces soulèvements[3].

Au commencement du quatorzième siècle, le couvent touchait du roi un revenu de cinquante & une livres dix sous, provenant d'une fondation de saint Louis; autrefois payé par le salin de Carcassonne, à raison de vingt sous par semaine, il lui fut plus tard soldé par le trésorier royal en une seule fois. Le chapitre de Saint-Nazaire, de son côté, fournissait le pain & le vin nécessaire au couvent un jour de chaque semaine; c'était chaque fois un baril de vin, & cinquante-neuf pains de moyenne grandeur ou trente grands; les pains devaient être de la même qualité que ceux des chanoines; de son côté l'évêque faisait la même chose pour deux autres jours de la semaine.

Éprouvés par la peste en 1347, les dominicains virent leur couvent détruit en 1355 par le prince Noir, lors de son expédition en Languedoc. Au seizième siècle, quand Carcassonne, embrassant la cause catholique, eut à se défendre contre les huguenots du voisinage, le couvent qui gênait la défense de la ville, fut encore une fois démoli, & la communauté transportée dans l'église de l'officialité. Ils essayèrent de garder cet établissement, mais l'évêque s'y refusa & les consuls durent les indemniser des torts qu'ils avaient soufferts. Une nouvelle chapelle fut construite assez promptement & bénie en 1574 par l'évêque Annibal de Ruccelaï. Les contestations entre les dominicains & la ville duraient encore en 1664; à cette date, il y eut une transaction définitive; moyennant deux mille livres payées comptant, les religieux renoncèrent à toutes leurs prétentions.

Au commencement de ce même siècle, la réforme s'introduisit dans le couvent; malgré la résistance de la plupart des religieux, les consuls & l'évêque Vitalis de l'Estang y établirent le nouvel institut en 1629, & en expulsèrent les rebelles.

L'année suivante, en exécution d'un vœu fait pendant la durée de la peste, les consuls payèrent mille cinq cents livres un nouveau rétable pour le grand autel &, en 1631, ils s'engagèrent à y construire une chapelle dédiée à la Vierge. Le couvent fut supprimé en 1790.

L'église qui existe encore & qui, pen-

[1] Mahul, t. 5, p. 452, d'après le P. Bouges.
[2] Bernard Gui.
[3] Mahul, t. 5, p. 463; acte de 1319.

dant quelque temps, a servi de salle de théâtre, n'a rien de remarquable; elle est de la fin du seizième siècle, & la première pierre en fut posée par le maréchal de Joyeuse en 1585; toutefois, les religieux y transportèrent des colonnes de marbre provenant de leur ancienne église & remontant au quatorzième siècle. Au dix-huitième, le couvent avait une chaire de théologie; elle avait été établie par M. de Grignan, qui lui légua une somme de mille cinq cents livres en 1722. La bibliothèque n'a laissé que peu de traces; quelques-uns des manuscrits qu'elle contenait sont aujourd'hui à la bibliothèque publique de Carcassonne.

Frères Mineurs. — De tous les ordres mendiants, l'ordre des frères mineurs ou cordeliers est celui dont l'établissement à Carcassonne remonte le plus haut; ils étaient installés dans le faubourg de Graveillant, quand, en 1240, Trencavel se présenta devant la cité; leur couvent, qui pouvait gêner la défense, fut démoli par ordre du sénéchal Guillaume de l'Orme, *de consilio proborum virorum.* Quand le bourg se releva de ses ruines sur l'autre rive de l'Aude, ils réclamèrent une indemnité, & en février 1247 (v. st.), saint Louis qui, dès l'année 1243, leur promettait une compensation, ordonna au sénéchal de leur concéder un terrain dans la nouvelle ville. Rapidement construit, le nouveau couvent était entièrement terminé en 1254; à cette date, sur l'ordre du roi, le sénéchal défendit d'ouvrir de son côté ni porte ni fenêtre, d'y jeter aucune ordure, ou d'y mener aucune conduite d'eau. Visité en 1347 par la *peste noire,* qui enleva tous les religieux, il fut détruit en 1355 par le prince de Galles; reconstruit peu après, il fut démoli de nouveau en 1570 par ordre du commandant militaire de la ville, lors des attaques du parti protestant; les matériaux en furent même employés à la construction d'une partie de l'enceinte. Les religieux habitèrent dès lors une maison sise dans l'intérieur de la ville, sur laquelle ils avaient quelques droits, & qui avait appartenu aux sœurs clarisses; un arrêt du parlement de Toulouse leur en assura la possession définitive. C'est sur l'emplacement de ce petit domaine que s'éleva le nouveau couvent; les cordeliers ne réclamèrent rien à la ville, pour la démolition de l'ancien, avant 1661. En 1616, malgré les efforts des récollets pour y introduire leur réforme, l'ancienne règle continua à s'y maintenir. En 1622, un grand incendie détruisit en partie le nouveau bâtiment, qui ne put être réparé avant 1624; pendant ces deux années, les religieux avaient vécu à l'Officialité, mise à leur disposition par l'évêque Vitalis de l'Estang, qui contribua même pour une forte part à la reconstruction des bâtiments claustraux. Au dix-huitième siècle, il y avait dans le couvent une confrérie de sœurs du tiers ordre de Saint-François. Supprimé en 1790, il fut occupé par le directoire du département, qui en fit estimer la valeur en avril 1791; elle montait alors à six mille neuf cent cinquante livres; l'église fut provisoirement conservée pour servir de succursale ou d'annexe à la paroisse de Saint-Vincent; aujourd'hui elle sert de magasin à fourrages; ce monument ne présente d'ailleurs aucun intérêt archéologique.

Minimes. — Cet ordre religieux fut établi à Carcassonne, en 1630, par Vitalis de l'Estang, sur la rive droite de l'Aude, dans le faubourg de la Trivalle; il cherchait à s'y introduire depuis 1607; en 1666, il construisit une chapelle. Le couvent, du reste, ne dura pas longtemps; au dix-huitième siècle, à la suite d'une décision du chapitre national, ordonnant la suppression de plusieurs maisons de l'ordre, celle de Carcassonne fut condamnée (1759); elle ne fut supprimée qu'en 1777, par M. de Bezons; les religieux se retirèrent dans les autres couvents de l'ordre; le cimetière fut réuni au cimetière de Saint-Sernin[1].

Pères de la Merci. — Le couvent fondé par ces religieux à Carcassonne date de la seconde moitié du treizième siècle; on ne possède plus les titres qui permettraient de fixer l'époque de cette fondation; seulement, un inventaire qui en fut dressé

[1] Mahul, t. 6, p. 473-4.

en 1780, donne un extrait d'une bulle de Clément IV, de 1257, dans laquelle la maison de Carcassonne se trouve mentionnée; cette bulle fut renouvelée & confirmée par Nicolas IV en 1291. Ce couvent, comme la plupart de ceux de l'ordre, était dédié à sainte Eulalie; en 1355, leur précepteur se joint aux autres ecclésiastiques du bourg de Carcassonne pour supplier le prince de Galles d'épargner la ville. Au seizième siècle, les bâtiments, qui n'étaient même pas construits en maçonnerie, tombaient en ruines, & les nécessités de la défense contre les calvinistes les firent démolir en 1590. La communauté alla s'établir dans l'ancien couvent de Saint-Antoine de Viennois, à l'intérieur de la ville. De là une longue suite de procès, tant entre les pères de la Merci & la ville, à laquelle ils réclamaient une compensation pour la destruction de leur maison, qu'entre eux & l'ordre de Saint-Antoine, qui refusait de céder son établissement. Le premier de ces procès fut terminé en 1651; moyennant le paiement de dix mille livres & la remise des tailles dues depuis l'année 1590, montant à mille trois cents livres, les religieux renonçèrent à leurs prétentions. Quant au prieur de Saint-Antoine, il abandonna ses demandes en 1655, moyennant le payement de deux mille trois cents livres. Le couvent de la Merci fut supprimé en 1780 par l'évêque de Puységur, & ses biens donnés au séminaire; seulement celui-ci dut payer aux religieux dispersés dans les divers couvents de leur ordre, des rentes dont le total s'élevait à deux mille huit cents livres. C'est à l'occasion de cette réunion que fut rédigé le procès-verbal dont nous avons parlé plus haut.

Religieuses repenties ou de la Madeleine. — Une maison destinée à recevoir les filles débauchées désireuses d'expier leurs désordres, fut construite à Carcassonne par quelques bourgeois charitables, au commencement du quatorzième siècle (vers 1310). Cette maison existait encore en 1340; à cette date, les consuls venaient de lui donner une maison du bourg, donnant sur la Vieille-Rue, & devant au roi un cens de quatre sous quatre deniers, dont celui-ci accorda perpétuelle remise[1]. En 1355, la prieure des filles repenties figure dans la supplique adressée par le clergé au prince de Galles pour l'engager à épargner la ville.

Ursulines. — Les ursulines furent introduites à Carcassonne par l'évêque Vitalis de l'Estang, en 1627; cet évêque fit venir de Bordeaux cinq religieuses de cet ordre & leur acquit une maison dans la paroisse Saint-Vincent; grâce à ses libéralités & aux dots des nouvelles religieuses, le couvent ne tarda pas à être entièrement construit, & la communauté rendit de grands services en se livrant à l'éducation des jeunes filles. Elle eut à se défendre contre des accusations calomnieuses portées contre elles en 1664; on reprochait aux religieuses de s'être introduites à Carcassonne sans autorisation & de vivre d'une manière relâchée; mais elles se disculpèrent en montrant l'acte d'établissement de M. de l'Estang, & les consuls déclarèrent qu'elles rendaient de grands services à la ville & ne méritaient que des éloges. Au dix-huitième siècle, dans leur église, s'établit une confrérie du Sacré-Cœur, dont les statuts furent approuvés par l'évêque de Bezons, & dont un bref de Clément XII vint consacrer l'existence en 1734. Quand le couvent fut supprimé, en 1790, la communauté comptait vingt-quatre religieuses, y compris les sœurs converses. Les bâtiments, aliénés en 1793, ont été rachetés & servent aujourd'hui au petit séminaire du diocèse.

Collége de Carcassonne. — Jusqu'au dix-septième siècle, l'instruction fut donnée à Carcassonne dans un collége, qui était entretenu par la ville & dépendait des consuls. On ne le voit pas paraître avant les premières années du seizième siècle; mais la modicité des sommes payées par la ville pour son entretien (trois cents livres par an) & le manque de bons professeurs, rendaient cet établissement inutile; en 1596, on le répara à neuf; en 1602, on tenta de le rétablir, la subvention annuelle fut por-

[1] JJ. 72, n° 551.

tée à trois mille livres & des bâtiments furent construits auprès du collége, pour loger les régents; enfin le conseil de la ville apporta plus de circonspection dans le choix de ces fonctionnaires. Mais l'instruction que cet établissement pouvait donner devait être fort défectueuse, & on chercha bientôt à le remplacer par une colonie de jésuites.

Les frais de cet établissement devaient être si élevés, que les consuls hésitèrent longtemps à les faire; dès 1605, le consentement du roi était assuré; le P. Cotton avait lui-même donné son autorisation, & l'évêque, Christophe de l'Estang, encourageait les bourgeois. Il fallait un local & une rente d'au moins deux mille livres, pour entretenir trois ou quatre régents; l'évêque voulait bien y contribuer pour la somme de mille livres. L'affaire, entamée en 1605, ne fut terminée qu'en 1614; dans l'intervalle, Henri IV avait permis la fondation du collége par lettres patentes d'avril 1610; mais de nouvelles dépenses exigées par les constructions du collége, qui devaient absorber plus de cinquante mille livres, les prétentions nouvelles des pères, qui réclamaient au moins quatre mille cinq cents livres de rente firent en-core hésiter longtemps les consuls; un premier contrat fut enfin signé le 24 septembre 1614, & les cours s'ouvrirent le mois suivant.

Ce contrat portait que les pères seraient tenus de faire six classes, dont trois de grammaire, une d'humanités, une de rhétorique & une de philosophie; cette dernière fut supprimée dans une nouvelle rédaction du contrat. L'évêque Vitalis de l'Estang, neveu de Christophe, s'engageait à leur donner des bénéfices jusqu'à concurrence de mille livres de revenu. La municipalité donna deux mille livres de rente, dont dix-sept cents assises sur les octrois & trois cents provenant d'une imposition extraordinaire. Les pères reçurent l'emplacement de l'ancien collége, mais durent pourvoir d'ailleurs aux agrandissements & constructions nouvelles qu'ils jugeraient nécessaires.

Le contrat définitif est de juin 1623; en attendant l'achèvement des constructions, les jésuites résidèrent une année entière dans le couvent des augustins, qui leur prêtèrent une chapelle pour y dire la messe. Une fois installés, ils reçurent plusieurs donations importantes & purent faire de nombreuses acquisitions; en 1637, un bourgeois de Carcassonne, Louis de Malecoste, leur donna jusqu'à vingt-cinq mille livres, pour employer à la construction de leur église, & leur assura une rente de quatre cent cinquante livres pour servir à des œuvres pies. En 1651, don de mille livres par les États de Languedoc pour achever les bâtiments. L'église fut consacrée en 1666, par les évêques de Mirepoix, de Rieux & de Comminges, pendant la tenue des États à Carcassonne. En 1679, grâce à une nouvelle subvention de mille livres consentie par la ville, ils purent encore ouvrir deux cours, un de philosophie & un cours de physique. Plus tard, ils furent chargés de diverses missions, tant dans les diocèses de Carcassonne & de Mirepoix que dans la ville basse. Quand l'ordre fut supprimé, en 1762, les pères qui résidaient à Carcassonne crurent devoir protester de leur attachement aux maximes de l'Église gallicane & promettre de n'enseigner jamais que les maximes de la déclaration de 1682; cette protestation fut naturellement inutile, &, de 1762 à 1764, on procéda à l'exécution de l'édit de suppression, au règlement de la pension des religieux, qui fut fixée à dix-huit livres par mois & par tête, enfin à l'inventaire & au récolement de leurs biens & de leurs archives.

Quand il s'agit de remplacer les jésuites dans l'administration du collége de Carcassonne, le maire & les consuls se décidèrent pour les doctrinaires. Des lettres patentes de 1764 déclarèrent le collége d'utilité publique, le donnèrent aux doctrinaires & fixèrent le personnel ainsi qu'il suit : un recteur, un préfet, deux professeurs de philosophie, un professeur de rhétorique & cinq régents; les pères durent se conformer aux usages & méthodes suivis par l'Université de Toulouse. Les doctrinaires restèrent en possession du collége jusqu'à sa suppression, en 1791; ses revenus se montaient alors à

onze mille neuf cent soixante-dix-sept livres, les dépenses à neuf mille cinq cent soixante-seize livres.

L'instruction primaire à Carcassonne reçut sa première organisation du célèbre évêque M. de Bezons, dont le zèle & l'activité laissèrent tant de traces durables dans son diocèse. Établis, en 1743, dans une maison acquise par lui, les frères des écoles chrétiennes lui durent leur premier revenu montant à six cents livres & leur première installation; la ville n'y concourut qu'un peu plus tard. En 1791, les élèves étaient au nombre de quatre cents.

Séminaire de Carcassonne. — Le séminaire de Carcassonne fut institué par lettres patentes d'octobre 1672, à la requête de l'évêque de Nogaret de la Valette. Confié d'abord à des prêtres réguliers, il fut concédé aux jésuites au commencement du dix-huitième siècle. Dès 1701, à la suite de la mort du dernier des inquisiteurs de la cité, l'évêque de Grignan proposait aux jésuites la cession de la maison de ce tribunal; le séminaire & le collége devaient être sous la même direction. Ce projet, qui échoua d'abord, fut repris un peu plus tard & les jésuites prirent la direction du séminaire vers 1727. Parmi les clauses du contrat, il faut en remarquer une qui stipulait que les directeurs spirituels devraient être agréés par l'évêque; en outre, on y ouvrit un cours public de théologie. Non content de ce séminaire, le successeur de M. de Rochebonne, M. de Bezons, tenta d'installer une autre maison dans son château épiscopal du Mas des Cours; mais cet établissement, qui, paraît-il, était administré par les doctrinaires, ne put tenir & fut supprimé après six ans d'existence. En 1758, le même évêque unit au séminaire les revenus & les biens de l'abbaye de Saint-Hilaire. En 1764, à la suite de l'expulsion des jésuites, le séminaire passa avec le collége de la direction de ces religieux sous celle des doctrinaires. En 1780, il fut transporté dans le bâtiment des pères de la Merci, dont le couvent avait été supprimé par M. de Puységur[1].

[1] Mahul, t. 6, p. 483-484.

Hôpitaux de Carcassonne. — Nous n'avons que peu de détails sur les anciens établissements hospitaliers de Carcassonne. Les plus anciennes mentions que l'on en trouve sont du treizième siècle; il paraît que dans les anciens bourgs il y avait un hôpital des pauvres qui fut démoli en même temps que ces bourgs, vers 1240; il fut rétabli par ordre de saint Louis, qui lui conserva le quart d'un four qu'il avait jadis possédé dans le bourg; ce four était le même que celui du chapitre de Saint-Nazaire, ce qui nous ferait penser que cet établissement hospitalier avait été établi par le chapitre cathédral; à la même époque, ce dernier possédait une aumônerie, mais elle ne devait pas être d'un grand usage. Un acte de 1269 énumère les hôpitaux des deux villes & les dit soumis à l'inspection du prévôt; c'étaient les hôpitaux de la Madeleine, maladrerie située hors du bourg, l'hôpital de Saint-Éloi, situé dans la cité, & des hôpitaux dans le bourg près Saint-Vincent; la maladrerie, qui a laissé son nom à une localité près de Carcassonne qui s'appelle *la Malautié*, obtint, en 1262, des enquêteurs du roi, une indemnité pour la perte d'un champ à elle appartenant, qui avait servi à la construction du bourg neuf.

Au seizième siècle, nous trouvons un hôpital général, administré par les consuls & par l'évêque; le chapitre était même forcé, par arrêt du parlement de Toulouse, de députer aux assemblées du bureau. En 1646, on résolut de construire un nouvel hôpital & les pauvres de l'hôpital général furent transportés à l'hôpital de Notre-Dame du Bout du Pont. En 1674, Louis XIV engagea les consuls à établir un hôpital général analogue à celui qui venait de se constituer à Paris; on se mit immédiatement à l'œuvre & les bâtiments étaient achevés en 1686; les directeurs furent désignés par les consuls; ils étaient au nombre de quatorze & devaient être renouvelés par moitié tous les ans. Le règlement primitif fut emprunté textuellement à l'hôpital général de la ville de Lyon; en 1686, l'Hôtel-Dieu fut réuni à l'hôpital général; on lui réunit encore, en 1695 & 1697, celui d'Alzonne. Les lettres patentes du roi confirmatives de cette réunion sont de 1688;

elles furent enregistrées l'année suivante par le parlement de Toulouse; elles portent, entre autres dispositions, que la présidence du bureau appartiendra de droit à l'évêque dont, en cas de partage, la voix sera prépondérante; la moitié du produit des amendes de police perçues dans la ville fut donnée aux pauvres; la mendicité fut expressément interdite, sauf aux ordres mendiants, & une amende de cent sous fut imposée à tous ceux qui secourraient un pauvre, mendiant clandestinement; les directeurs furent chargés de recueillir tous les pauvres & de les faire enfermer dans l'hôpital, même de force. En 1695, de nouvelles lettres patentes unirent à l'hôpital général l'hôpital Sainte-Croix & la maladrerie, ainsi que les hospices de Capendu, Barbaira, Trèbes & Penautier. En 1709, on y introduisit des religieuses hospitalières de Paris qui, depuis 1657, desservaient déjà l'hôpital du Bout du Pont. En 1711, on établit dans la chapelle de l'hôpital une confrérie de la Charité, dont l'évêque fut le président de droit. En 1728, des aumônes abondantes permirent aux directeurs d'entreprendre la construction de nouveaux bâtiments, & en 1733, un arrêt du Conseil d'État autorisa la ville à imposer extraordinairement la viande de boucherie pendant six ans, pour aider à l'extinction de la mendicité dans la ville; cette imposition fut renouvelée pour neuf ans en 1748. En 1759, d'après une lettre patente de Louis XV, l'hôpital renfermait un premier bâtiment contenant les malades & les pauvres de tout sexe & de tout âge, les enfants trouvés & les orphelins, avec un quartier pour les femmes & filles de mauvaise vie; il recevait plus de six cents personnes, sans compter les secours à domicile; la seconde maison, dite de Saint-Jacques, recevait les étrangers & les passants, & on y renfermait aussi les aliénés; la troisième & dernière maison comprenait l'hôpital proprement dit avec trois cents lits, dont beaucoup occupés par les soldats de la garnison. La chapelle fut construite en 1772 & consacrée en 1783. En 1789, les recettes montaient à 32970 livres & les dépenses à 45575 livres; l'excédant de dépenses était de 12604 livres. En 1790, on y introduisit les sœurs de la Charité.

Parmi les anciens hôpitaux de Carcassonne, nous en connaissons principalement deux, Notre-Dame de la Santé & Saint-Jacques. Le premier de ces établissements existait dès 1319; à cette date, Jean Auter, héritier de Raimond Capelle, notaire de Carcassonne, céda à la confrérie une maison sise dans la rue Saint-Michel, près le Pont de Pierre; cette vente, faite moyennant cent quarante sous tournois, fut approuvée par le roi & amortie en mai 1322[1]. Cette maison paraît encore dans des reconnaissances de 1353; en 1527, un bourgeois lui fit des legs importants destinés à la construction d'un hôpital pour les pestiférés. L'église actuelle date du seizième siècle.

L'hôpital Saint-Jacques, qui était destiné, comme l'indique son nom, à recevoir les pauvres pèlerins, n'a pas été construit en 1348, par Isabelle de Lévis, comme l'affirme dom Vaissete[2]; il existait dès 1316; à cette époque, il venait d'être fondé par les consuls & ceux-ci obtenaient de Philippe le Long, une charte d'amortissement; on peut voir cet acte en note[3]; en 1335, Phi-

[1] Lettres de Charles le Bel, Archives nationales, JJ. 61, f° 30.

[2] Voyez tome IX de cette édition, liv. XXXI, ad. ann. 1348.

[3] Philippus, &c. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod nos considerantes actencius zelum, pietatem & fervorem devotionis, quibus dilecti & fideles nostri cives mercatores Carcassenses succensi cupiunt ut asserunt in burgo Carcassone quoddam hospitale Sancti Jachobi construere, ubi pauperes peregrini de peregrinatione Sancti Jachobi ad terras proprias redeuntes & per locum predictum transitum facientes & alii pauperes & infirmi recipi & refici valeant & caritative tractari, cum non sit nec fuerit in loco predicto certus locus ad pium usum hujusmodi deputatus, considerantes etiam ex parte fidelitatis & devocionis constantiam quam ad nos & predecessores nostros hactenus jugiter habuerunt, ipsorum supplicationibus favorabiliter inclinati, ipsis ut quoddam hospicium seu quandam domum que fuisse dicitur Marqueti Graciani, sitam in burgo predicto, in opus hospitalis predicti cum omnibus pertinentiis suis convertere valeant, aut in domo predicta dictum hospitale possint construere vel

lippe VI remit aux confrères de l'hôpital un cens annuel de deux sous & un denier qu'ils devaient au roi[1]. Deux ans plus tard, le même roi leur accorde une charte d'amortissement pour une chapellenie qui venait de se fonder dans cette église, moyennant certains services spirituels[2].

Un autre hôpital fut fondé à la même époque par la confrérie de la Conception de la Vierge; cette confrérie, qui devait sa création à Pierre de la Palu, seigneur de Varambon, ancien sénéchal de Carcassonne, avait été autorisée, en 1342, par le roi qui, en même temps, lui accorda la permission de construire un hôpital[3]; cet hôpital s'établit près de l'Aude, touchant la tête du Pont de Pierre[4]; en juillet 1343, le roi amortit une rente de vingt livres parisis pour servir à l'entretien de deux chapelains[5].

A ces hôpitaux il faut ajouter celui de Saint-Nicolas, qui existait en 1447, fut ruiné par les guerres civiles & uni, en 1527, à l'hôpital Notre-Dame par sentence du sénéchal de Carcassonne. Enfin il faut mentionner la maladrerie de la Madeleine, près de Carcassonne, dans la paroisse de Villemoustaussou; au commencement du dix-septième siècle, elle était encore occupée; les lépreux s'y mariaient & étaient en rapports avec ceux de Narbonne, Toulouse & Castelnaudari. En 1696, elle fut unie à l'hôpital général. Cet établissement avait autrefois appartenu à l'ordre de Malte & le chapitre y faisait encore une procession annuelle en 1679[1].

L'hôpital Sainte-Croix fut fondé à la fin du quatorzième siècle par une confrérie de bourgeois établie dans l'église Saint-Vincent de la ville basse; les plus anciens titres qui le mentionnent remontent à 1398; cette confrérie avait pour objet la vénération d'un fragment de la vraie croix qu'on conservait dans cette église; elle obtint de nombreuses indulgences, tant des papes que des légats & des évêques. En 1669, elle fut réorganisée & dotée de nouveau. En 1679, l'hôpital fut réuni à l'ordre de Saint-Lazare, qui en louait les chambres à différents pauvres moyennant une légère redevance. En 1682, il fut affermé trente-six livres à Jean Gil, tisserand de la cité, & en 1696, on le réunit à l'hôpital général[2].

Dans le diocèse de Carcassonne, on trouve encore des hôpitaux à Capendu, Trèbes & Barbaira.

Capendu. — Cet hôpital, comme les deux suivants, appartenait aux consuls, qui nommaient les administrateurs & disposaient des revenus. En 1672, ceux-ci montaient à trois cent cinquante-deux livres, la dépense était de trois cent quarante-cinq; une reconnaissance de 1664 mentionne, parmi les possessions de cet hôpital, un moulin à huile situé dans les faubourgs de la ville, & une maison contiguë au château. Il fut réuni à l'ordre de Saint-Lazare entre 1676 & 1678.

Trèbes. — Est mentionné dès 1646 dans le testament d'un bourgeois de la ville. Il était le siége d'une confrérie de la Vierge, dont les biens se confondaient avec les siens; réuni bientôt à l'ordre de Saint-

fundare, vel alias pro fundatione & consecratione hospitalis predicti disponere & ordinare valeant de eadem, prout fabrice dicti hospitalis videbitur expedire, concessimus & concedimus de gratia speciali. Volentes & specialiter concedentes eisdem, quod hospicium seu domus predicta ipsis quos ad regendum hospitale predictum continget de cetero deputari, remaneat perpetuo ad opus hospitalis ejusdem sine coactione dictam domum vendendi aut extra manum suam ponendi vel nobis aut successoribus nostris exinde aliquam financiam faciendi, retento tamen nobis & heredibus nostris censu IIII^or solidorum & VIII° denariorum Turonensium, quos nomine census percipimus annuatim in & super hospicio supradicto, salvo etiam in aliis jure nostro & jure quolibet alieno. Quod ut firmum & stabile perseveret, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisius, anno Domini M° CCC° XVI°, mense februarii. — Per dominum regem, J. Amenis. — Collatio fit, LX s. — (Archives nationales, JJ. 53, n° 33.)

[1] JJ. 69, n° 265.

[2] Vincennes, mars 1337; JJ. 71, n° 25.

[3] JJ. 74, n° 15.

[4] *Ibid.* n° 176.

[5] *Ibid.* n° 177.

[1] Mahul, t. 5, p. 760.

[2] Archives nationales, S. 4835, dossier *Hôpital Sainte-Croix de Carcassonne.*

Lazare, il était en ruines en 1682, date de son accensement moyennant une rente annuelle de vingt livres. Il fut, peu après, réuni à l'hôpital général.

Barbaira. — Administré par les consuls; il paraît dans un accensement de 1659; en 1673, ils en possédaient encore l'administration. Il fut réuni à l'ordre par arrêt du 23 juin 1676; à ce moment il se composait d'une maison en pierre, bâtie à chaux & à sable, couverte en tuiles, & renfermant trois pièces de plain pied avec un petit jardin situé derrière; les consuls durent restituer les fruits perçus depuis vingt-neuf ans. Il fut plus tard incorporé à l'hôpital général[1].

Outre les abbayes de la Grasse, Saint-Hilaire, Montolieu, Villelongue & Rieunette, sur lesquelles on peut consulter les *Notes* XCII, CVI, LXXXVII, CXXXI & CXLI du présent volume, le diocèse de Carcassonne renfermait encore les petits monastères suivants :

Sainte-Marie de Barnassonne. — Mentionnée vers 1012 dans le testament de Roger le Vieux, comte de Carcassonne, elle fut plus tard réunie à Montolieu & ne tarda pas à tomber en ruines; le seul abbé que l'on en connaisse s'appelait Raoul & est mentionné par le nécrologe de Montolieu, au 13 septembre.

Saint-Sépulcre d'Aiguesvives. — Ce monastère fut fondé, paraît-il, au commencement du onzième siècle par Foulque, évêque de Carcassonne, en 1028; on n'a aucun détail sur son existence.

Saint-Estève de Cabardez. — Cette abbaye existait dès 844; à cette époque, elle faisait partie des possessions de Saint-Chinian; elle paraît dans un acte d'environ 1034 (serment prêté à Pierre, comte de Carcassonne & évêque de Girone, par son neveu Roger-Bernard, comte de Foix). Plus tard, elle fit partie de la mense épiscopale; elle y était déjà réunie en 1115 (date de la bulle de Pascal II); les deux églises précédentes avaient déjà subi le même sort.

Saint-Frichoux. — Un monastère existait dans ce lieu au milieu du huitième siècle; vers 844, il dépendait du monastère de Caunes; en 862, il est encore mentionné dans une donation faite à la même abbaye.

Collégiale Saint-Vincent de Montréal. — La collégiale de Saint-Vincent fut fondée par le pape Jean XXII; sans attacher grande importance à une anecdote d'après laquelle ce pontife aurait voulu ainsi diminuer les revenus de l'évêque de Carcassonne, il faut remarquer que la dotation en fut prise sur les rentes de l'évêché, qui furent amoindries d'autant. La bulle de fondation remonte à 1317; elle est très-longue, & donne de nombreux détails sur l'organisation intérieure, les statuts & la composition du chapitre. Il comprit tout d'abord quinze chanoines, dont trois étaient dignitaires : doyen, sacristain & préchantre; trois hebdomadiers, vingt-trois chapelains, deux diacres & deux sous-diacres, huit clercs & huit enfants de chœur. Le revenu fut fixé à deux mille cent cinquante-cinq livres tournois. Le doyen était élu par le chapitre auquel, en cette occasion, l'évêque pouvait assister, & celui-ci pouvait toujours annuler l'élection. Les autres dignités étaient à la collation de l'évêque, qui ne pouvait les donner qu'à des chanoines; les canonicats étaient conférés alternativement par le chapitre & par l'évêque. En 1318, le paiement des dîmes, retardé par le mauvais vouloir de l'évêque, fut assuré par l'intervention de l'évêque de Rieux & du prévôt de Saint-Étienne du Tescou, au diocèse de Montauban, commissaires apostoliques. En 1343, le chapitre obtint de Clément VI la permission de percevoir en blé & en vin la moitié du revenu assigné par Jean XXII; cette mesure eut sans doute pour cause la rareté du numéraire à cette époque; en 1405, il reçut de Benoît XIII un certain nombre d'églises rurales. L'avilissement de l'argent & les malheurs des temps finirent par appauvrir fortement la communauté &, à

[1] Archives nationales, S. 4835, dossiers *Capendu*, *Trèbes* & *Barbaira*.

la fin du dix-septième siècle, ses revenus étaient trop faibles pour le nombre de ses membres. L'évêque de Grignan dut supprimer treize des prébendes & les réunir au reste de la mense par voie d'extinction; cette réduction, approuvée par le parlement de Toulouse en 1687, fut renouvelée par l'évêque en 1695. En 1716, à la suite de querelles avec la communauté de Montréal, le chapitre dut prendre à sa charge, en sa qualité de gros décimateur, la majeure partie des réparations de l'église; en 1758, il essaya de former une petite bibliothèque au moyen de dons particuliers. En 1771, il ne comprenait plus que vingt & un bénéficiers, dont treize prébendés, quatre diacres & quatre clercs.

Frères de la Pénitence Jésus-Christ. — Ces religieux, qui portaient aussi le nom de *Sachets,* n'eurent qu'une existence éphémère; ils furent établis à Montréal en 1264 par le châtelain, Robert de Sens, en exécution de lettres de S. Louis, de la même année; par ces lettres, le roi leur amortissait différents biens jusqu'à concurrence d'une valeur de vingt livres[1].

Carmes de Montréal. — L'établissement des carmes à Montréal date de la fin du treizième siècle; en 1293 (v. st.), un bourgeois de cette ville céda à Amels *de Brucia,* prieur du couvent de Narbonne, une maison à lui appartenant, sise près de la porte de Barcelone. Philippe IV leur accorda des lettres d'amortissement la même année (1294), & le nouvel établissement fit de nombreuses & importantes acquisitions dans le cours des années suivantes. En 1328, il renfermait quatorze religieux. Détruit par le prince Noir en 1355, il fut promptement reconstruit, mais on le transporta dans l'intérieur de la ville, tout proche de l'ancien emplacement; les lettres d'amortissement furent données par Jean II, à la requête du souverain pontife; elles sont datées de Villeneuve-lès-Avignon, 1362. Au seizième siècle, en 1529, le couvent ne comptait plus que sept religieux; en 1551, ils étaient neuf. En 1588, les huguenots occupèrent & saccagèrent Montréal; l'église des carmes fut en partie brûlée, servit de forteresse & le couvent tout entier fut mis dans le plus pitoyable état. Les consuls, qui se regardaient comme les patrons naturels de la communauté, ménagèrent son rétablissement, &, dès 1590, les carmes reçurent en échange de leur ancien couvent une maison sise sur les fossés de la ville; c'est là qu'ils construisirent leur troisième & dernière maison. Ils y étaient au nombre de sept en 1612; en 1678, les bâtiments & le mobilier furent entièrement détruits par un incendie si violent que les religieux eurent peine à sauver leur vie. En 1700, le conseil de ville leur céda une ruelle peu fréquentée pour agrandir leur jardin; en 1728, les charges du couvent montaient à trois cent soixante-neuf livres, & les revenus seulement à sept cent soixante-dix. A la fin du même siècle, le couvent eut à résister à une tentative de l'évêque qui voulait le supprimer comme inutile; après plusieurs années de procès, les carmes avaient fini par l'emporter, grâce au concours des habitants, quand la Révolution vint supprimer les ordres religieux[1].

Chartreuse de la Loubatière. — Cet établissement, situé au nord de Carcassonne, dans la forêt de ce nom, fut fondé par l'évêque Pierre de Roquefort en 1315; il revint sur cette fondation par son testament de 1322 & substitua aux chartreux un collége de treize prêtres séculiers; mais cette clause de son testament fut effacée par le pape Jean XXII, & la chartreuse échappa à ce premier danger[2]. En 1336, le roi Philippe VI lui accorda des lettres d'amortissement pour une maison qu'elle avait acquise à Carcassonne; elle servait d'auberge & les religieux y descendaient quand ils venaient à la ville[3]. Au quinzième siècle, ce couvent fut supprimé & réuni à la chartreuse de Castres.

[A. M.]

[1] Mahul, t. 3, p. 307.

[1] Mahul, t. 3, p. 308-19.
[2] Bouges, p. 220.
[3] JJ. 70, n° 215.

NOTE CLI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Castres.

L'ÉVÊCHÉ de Castres fut établi au commencement du quatorzième siècle, aux dépens de celui d'Albi, par le pape Jean XXII, ce persévérant fondateur de siéges épiscopaux; il fut installé dans l'ancienne abbaye de Saint-Benoît, qui remontait à l'époque mérovingienne. Comme la ville s'était formée autour du monastère & à son occasion, l'évêque en était seigneur temporel.

Chapitre cathédral de Castres. — Quand Jean XXII eut érigé en cathédrale l'abbaye de Saint-Benoît de Castres, il transforma sa congrégation de moines en chapitre régulier, qui continua à suivre la règle de Saint-Benoît. Cet état de choses dura jusqu'au seizième siècle. A cette époque, à la requête de François I, & sur les instances de l'évêque Jacques de Tournon & des dignitaires de la communauté, le pape Paul III procéda à sa sécularisation (bulle du 9 juillet 1535). Cette bulle donne du chapitre dans son ancien état le tableau suivant : il comprenait trente moines, dont vingt-quatre prébendés; les dignités étaient à la collation de l'évêque; il faut y ajouter deux chapellenies, dont l'une dédiée à Sainte-Marie de Bethléem, quatre bénéfices simples, dits de clergie, & deux prieurés, l'un dans le diocèse de Vabre, l'autre dans celui de Lavaur; chaque année l'évêque donnait à la fabrique une somme de mille livres, dont deux cents étaient employées aux réparations des bâtiments dépendants de sa mense.

Le désordre s'était peu à peu introduit dans la congrégation, les propriétés communes avaient été distribuées aux particuliers; abandonnée par les familles nobles, par les hommes lettrés, elle tombait en décadence, & il ne restait plus qu'un seul remède, la sécularisation & la réduction du nombre des canonicats. La sécularisation fut donc décidée sur les bases suivantes : vingt-quatre canonicats & prébendes séculières; un prévôt, première dignité du chapitre, répondant au grand-prieur supprimé, un grand & un petit archidiacres, remplaçant l'aumônier & l'infirmier, un chantre, un sous-chantre, au lieu du sous-camérier, enfin un trésorier, correspondant à l'ancien sacristain. — Les moines furent autorisés à rompre leurs vœux & à rentrer immédiatement dans l'état séculier. — On institua quatre hebdomadiers nommés par le prévôt & par le chapitre. A la place des anciennes chapellenies, on établit deux demi-prébendes, conférées par l'évêque, & qui ne durent être occupées qu'après la mort des derniers chapelains. — On forma un collége de six enfants de chœur, dirigé par un *ludi magister,* maître de chant & de musique, à la nomination du prévôt & du chapitre & révocable par eux. — Le nombre des chanoines fut réduit de vingt-quatre à seize; & quand ils eurent atteint ce chiffre par voie d'extinction, on dut fonder dix-sept places de vicaires pour les remplacer eux & le prévôt au chœur & à l'office.

Le prévôt, premier dignitaire du chapitre après l'évêque, fut nommé par le chapitre général, dans lequel l'évêque ou son grand vicaire eut deux voix prépondérantes. Les autres dignités furent conférées par l'évêque seul, dont le choix ne put porter que sur un chanoine; pendant la vacance du siége, toutes les dignités purent être conférées par le prévôt & par le chapitre. Les canonicats étaient donnés alternativement par l'évêque & par le chapitre. En cas d'absence de l'évêque, le prévôt le remplaçait à l'église & officiait en vêtements pontificaux. — Cette bulle fut exécutée par le doyen du chapitre de Burlas & par les officiaux d'Albi & de Montauban, commissaires apostoliques, le 22 septembre 1536. La sécularisation fut approuvée par Henri II, par lettres données à Saint-Germain en Laye le 16 mai 1547.

Dominicains. — Le couvent des Dominicains de Castres, dont on a attribué la fondation à saint Dominique, fut en réalité

établi en 1258 par Philippe de Montfort, seigneur de cette ville; l'abbé de Castres céda aux religieux l'église de Saint-Vincent, dont la possession leur fut confirmée en 1270 par lui & son couvent. Leur église contenait les tombeaux de plusieurs membres de la famille de Montfort. Leur couvent fut détruit, au seizième siècle, par les religionnaires.

Cordeliers. — Au rapport de Borrel, historiographe de Castres, les cordeliers se seraient introduits dans cette ville en 1227; en 1229, le comte de Toulouse leur fournit les moyens de se construire une maison hors de la ville, au lieu dit *Belmont;* elle était achevée dès 1230 & pouvait contenir soixante religieux. Au quatorzième siècle, lors de la captivité du roi Jean, les religieux de ce couvent se distinguèrent par leur zèle à fournir les sommes nécessaires pour sa rançon, ils vendirent leur argenterie & trouvèrent jusqu'à quarante mille livres, que le roi leur rendit, en y ajoutant une rente perpétuelle de quatre-vingts livres. Ce couvent, fort riche & bien bâti, possédait une admirable bibliothèque; Il n'en restait presque rien au dix-huitième siècle; le reste avait été détruit au seizième, lors des guerres de religion; l'église contenait des tombeaux nombreux dont un grand nombre étaient de véritables œuvres d'art. — Il y avait encore à Castres une maison de Dames du même ordre, qui fut détruite à la même époque.

Trinitaires. — Une collégiale de chanoines réguliers de la Sainte-Trinité fut établie à Castres, vers 1250, en dehors de la ville; en 1369, ils se transportèrent à l'intérieur des murs, sur un emplacement que leur donna l'abbé de Saint-Victor de Marseille; au seizième siècle, leur couvent fut détruit.

Capucins. — Ils furent introduits à Castres en 1630.

Jésuites. — Ils dirigeaient le collége.

Clarisses. — Elles avaient deux couvents à Castres : l'un, où la règle était observée dans toute sa rigueur; l'autre, où elle était mitigée; le premier datait de 1434, le second de 1632.

L'Hôpital général fut érigé en 1690; en 1692, Louis XIV lui unit tous les hôpitaux du diocèse; il était desservi par les sœurs grises.

A Graulhet il y avait encore un couvent de capucins.

A Lautrec on trouve une collégiale composée de douze chanoines & d'un doyen, & des frères mineurs, ainsi que des religieuses bénédictines.

Chartreuse de Belvèzer. — Cette chartreuse fut fondée en 1359 par un bourgeois de Castres, nommé Raimond de Saisse, sur l'Agout, avec le consentement de l'évêqué, Pierre de Bagnac. La chartreuse de la Loubatière, située dans le diocèse de Carcassonne, lui fut réunie en 1424, & elle donna naissance à celle de Toulouse. Elle eut beaucoup à souffrir des troubles de religion, au seizième siècle.

Dans le diocèse de Castres, il n'existait en fait d'abbayes que Vielmur, monastère bénédictin (voir *Note* CXX), & Ardorel, monastère cistercien (voir *Note* CXXIV). Il faut cependant y ajouter un établissement assez important & sur lequel on n'a encore rien écrit, le monastère de la Salvetat. Nous allons donc en donner l'histoire détaillée.

Prieuré de Saint-Pierre de la Salvetat[1]. — Situé à quelques lieues de Lombers, ce petit établissement date du onzième siècle. Les actes les plus anciens qui permettent d'y constater l'existence d'une congrégation religieuse, sont de l'an 1090; à cette date, il était occupé par des moines. A la requête de l'abbé Matfred & de Bernard

[1] Nous tirons les indications qui suivent sur le monastère de la Salvetat d'une volumineuse collection de pièces originales, conservée à la Bibliothèque nationale, dans la collection de Languedoc, sous les nos 192 & 193; cette collection, qui va de l'an 1090 à 1560, comprend notamment un grand nombre de chartes provençales, qu'il serait utile de publier pour l'histoire de la langue.

Agambert, chevalier, premier bienfaiteur de la communauté, l'évêque d'Albi, Guillaume, & ses chanoines vinrent consacrer l'église de Saint-Pierre dit *du Puy* (*ad Pug*); à cette occasion, les seigneurs des environs firent de nombreuses donations au nouveau monastère. La charte de consécration que nous publions en note[1], donne entre autres choses le nom ancien de la localité qui s'appelait *Sanctus Petrus ad Rodas*, & qui ne prit que plus tard le nom de *Sanctus Petrus de Salvitate*, qui lui vint probablement de l'établissement d'un asile autour de l'église. La charte, dont nous possédons l'original, est datée de l'an 1057 *a Passione Christi*, ce qui correspond à l'an 1090 de l'Incarnation. (Lang. 192, n. 1.)

Cette communauté de moines dura quelque temps; en 1100, par acte du 15 novembre, un grand nombre de seigneurs lui firent de nombreuses & importantes donations; elles sont énumérées dans une grande charte-pancarte, datée de ce jour. (*Ibid.* n. 2.) Un autre acte, rédigé vers la même époque, rappelle encore les donations de Amels & de Raimond-Bernard *d'Arguitilla*, & mentionne un prieur, nommé Bernard (n. 3). Enfin un acte d'environ 1170, portant donation de la borderie de *la Cassania* par Raimond Estève, mentionne encore le *moine* de Saint-Pierre (*monaco Sancti Petri de la Salvetat*); le soin de faire exécuter cette donation fut confié aux chevaliers de Lombers (n. 6).

Un siècle plus tard, ce n'est plus un couvent d'hommes, mais une communauté de femmes que nous trouvons à la Salvetat; gouvernée par une prieure, elle était soumise à la règle de Saint-Benoît, & fut placée par Clément IV sous la protection du Saint-Siége. (Bulle du 13 janvier 1266; n. 25.) Elle possédait de nombreux biens dans les environs de Lombers, sur les rives du Dadou, petit affluent de l'Agout; mais, malgré ces possessions, elle n'en était pas plus riche, & en 1264, les collecteurs des décimes des exempts, dans les diocèses d'Albi, de Rodez & de Mende, durent l'exempter du payement de ces décimes comme incapable de les supporter. On peut voir cet acte en note[1]. En 1290, le viguier

[1] Breve memorabile *del mas del pug de Boca d'Asen* de Sancto Ylario, *que compred Agambert Gauda, Adalo de Bernard Auret & de sons èfants & de Deusde Sicard de Venene*, & post ecistum mansum suprascriptum *de Boca d'Asen* comparavit & acabtavit Bernardus *Agambert* de Gaumberto & de Ricardo fratres suos & *de Seger Emard* & de sua filia, & de totos homines & de totas feminas *ce dret i avian* Bernardus *Agambert* comparavit & acabtavit. Facta carta ista, regnante Philipo rege.

Anno M° L° VII° a Passione Christi, ex rogatu domni Matfredi abbatis & Bernardi Agamberti militis vel aliorum fratrum ex cenobio Beati Petri Rodas, venit domnus Gillelmus pontifex Albiensis cum canonicis suis ad consecracionem altario beate Dei genitricis Marie, qui est edificatus in ecclesia Beati Petri, quem vocitant *ad Pug*, qui est cellula Sancti Petri Rodas. Et ego igitur Bernardus Agambertus dono unum mansum de mea honore Domino Deo & beate ejusdem Dei genitricis Marie vel aliorum sanctorum, quorum ibi reliquie habentur, in exposalicium propter remedium anime mee vel genitori meo vel genitrice mea; & est ipse mansus suprascriptus in *pug* quem vocant *Bocca d'Asen* supra Sancto Ylario, cum omnibus adjacenciis suis. Ego igitur Bernardus propter hec dono & laudo istum suprascriptum mansum Domino Deo & beate Marie, ut abitatores istius loci omni tempore feria II^a cantent missam supra istum altare beate Marie propter remedium anime mee vel genitori meo vel genitrice mea & omnium fidelium defu[n]ctorum. Et ego igitur in Dei nomen Willelmus Emiricus propter remedium anime mee vel parentorum meorum dono Domino Deo & beate Marie in exposalicium unum aripennum de vinea, in tali vero racione ut omni tempore in XL^a habitatores istius loci illuminent istum supradictum altare de oleo & est ipsa vinea in parrochia Sancti Petri Frigide Fontis.

(Vient ensuite une donation du 7 juin 1090, & les signatures de l'évêque Guillaume & de l'abbé Matfred, ce qui prouve que, par l'année *de la Passion* 1057, on entend la 1090 de l'Incarnation; ce style, quoique rare, a été cependant employé dans certaines parties de la France. — Lang., v. 192, n. 1; original.)

[1] Noverint universi presens scriptum audituri, quod nos Rigaldus de Vigilando, prior humilis de Syoraco Albiensis dyocesis, collector decime exemptorum & membrorum eorumdem in dyocesibus Albiensi, Ruthenensi & Mimathensi, que auctoritate apostolica moderno tempore in Terre Sancte subsidium prestatur, ex nostra certa sciencia, cum hujusmodi decimam in dyocesi Albiensi

d'Albigeois, Hugues de Changy, mit le monastère sous la sauvegarde du roi pour le mettre à l'abri des entreprises des habitants de Montdragon & de la Bouterie.

Voici la liste des prieures dont nous avons pu retrouver les noms dans les actes.

I. Riche; paraît en mai 1260, dans un accensement fait par elle à Bernard de la Bossegui; cet acte, que nous donnons en note[1], nous présente un exemple intéressant d'une forme de contrat fréquente dans le Midi, le contrat d'acapte; une terre est donnée à cens, moyennant le payement d'une légère redevance au changement de feudataire; c'est cette redevance qui porte le nom d'acapte. En 1262, elle donne à Mauri Hanat un cens de trois deniers, assis sur la paroisse de Saint-Martin de Rouffiac. (n. 19.) En 1266, à la requête de l'évêque d'Albi, Riche abandonna à Lambert de Monteil, seigneur de Lombers, différents biens aux environs de la Salvetat, sur les bords du Dadou. (n. 21.) Vers la même époque, le même Lambert, comme seigneur suzerain, confirma une donation de Matfre Baudrac de Montdragon, comprenant une partie des moulins du Dadou. (Acte du 5 octobre 1266; voir en note[1].) En même temps, le pape Clément IV accordait une bulle de protection & de priviléges, qui nous apprend que

exigeremus per pendentes juxta declarationes sedis Apostolice & ejus legatorum moniales que de propriis nequeunt vivere sumptibus, id est reditibus aut proventibus esse penitus in decima habiles & a dicte decime prestatione immunes, venerabiles dominam Richam priorissam de Salvitate, Albiensis dyocesis, prope castrum de Lumbers, & ejus conventum ac omnes ecclesias seu beneficia sua utpote tanquam ratione predictorum pauperes, tenues & exhiles, circa solutionem hujusmodi decime decernimus in aliquo non teneri nec aliquam predictorum occasione ipsas posse... ad solvendum aliquid pecunie memorate. In cujus rei testimonium..... ante nathale Domini, anno Domini M° CC° LX° IV°. (Collection de Languedoc, v. 192, n. 20.)

[1] Conoguda causa sia que heu Guillem Guorgait per na Rica prioressa de la maio de Sant Peire de la Salvetat & per tot lo covent de la dicha maio, doni asses & ad acapte a vos Bernat de Bossegui & an Ug de Bosaranda & a vostras mollers & a vostres efans & a totz homes a cui vos o volratz, per far totas vostras voluntatz per totz temps ab lo lor cosseilh, fora cavalier o clergue, una peza de terra que la dicha maios a a Combauria ques te ab la terra Pons Olric & den R. Guirall, es te ab la terra Nernaud del Vilar & [a]b lo mas de Bossegui, es te ab la terra Ner. Amblard, on meilhs ab los intrars & ab los issirs & ab los albres & ab totz sos apertenemens, ab 1 d. R. que lor ne donetz cadans de ces a la Sant Jolia & la tasca dels blatz, que hom i fara, & agut l'acapte que men tenc [per pa]guatz. E i se reireacapte i venia qu'en done hom 1 d. R. ei se vos nô las faziatz que la dona prioressa las po[gue]s far, e i serei o on guirens ab lors senhorias que a retenc. S. Nug Caudieira. S. de Boisegui. R. Alba. Eu Bernat..... eire notaris public de Lumbers, que aquesta carta escrius, in mense madii, anno Domini M° CC° LX°. (Collection de Languedoc, v. 192, n. 17.)

[1] Conoguda causa sia a totz homes que nos Lambertz del Monteill, seinnher de Lombers per nos e per totz nostres successors presens & endevenidors donam e lauzam, approbam e ratificam a vos dona Rica prioressa de la Salvetat & a las autras donas morguas del davandig logual & a totz vostres successors del logal davandig & a totz homes als quals vos o volratz, tota la donatio per entier quen Matfres Boudrac de Montdrago vos a facha de la part que el avia els molis de Dado, que so en la riba davas la Salvetat, ni del ces ni de las seinnhorias ni dels dregz que ell i avia en los digz molis ni els apartenemens ni e la terrissa ni en las ribas dels molis sobredigz, los quals molis teno Bernatz Fabre fills que fo den Daide Fabre de Lombers, en Ramuns Caudieira, los quals lo sobredigz Matfres tenia de nos, estiers que retenem a nos & a totz nostres successors en los digz molis & els apartenemens dels digz molis & el logual en que so la seinnhoria, en aissi coma el o tenia de nos, e retenem i mai totas las justizias, estiers que nos no vollem que per negu forfaig que hom ni femena fezes en los molis davandigz ni el loc en que so ni els apertenemens ni en las ribas dels davandigz molis ni per neguna justicia ni per degu encorrement que a nos ni a nostres successors ni degues nin pogues avenir d'aici enant, vos ni las morguas del davandig logual de la Salvetat aquellas que aras isso ni per adenant isserau nil lox davandigz i poguessetz re perdre el ces d'aquestz molis ni en deguna causa dels davandigz molis ni de lor apertenemens, quel sobredigz Matfres Boudrac vos aia donada ab na Finas sa filla en miels se con te en la carta de la donatio. E serem von i guireig....., etc. Actum Albie, in claustro Sancti Salvii, III° nonas octobris, anno Domini M° CC° LX° sexto.... (Collection de Languedoc, v. 192, n. 23.)

le monastère dépendait directement de la cour de Rome. (Bulle du 13 janvier 1266; n. 25.) En 1267, Riche donne une terre à arrière-acapte à Er. Cluzel; la charte datée du mois de septembre se trouve en note; elle est curieuse parce qu'elle montre qu'au treizième siècle, on distinguait nettement le contrat à acapte dont on a vu un exemple plus haut (voyez p. 764), du contrat à arrière-acapte; il semble que ce dernier mot ait spécialement désigné la redevance payée par le censitaire lors du changement de seigneur[1]. En 1271, la même prieure avait querelle avec Bertrand & Amiel Albert, tuteurs des enfants de feu Guillem de Gontaut; cette affaire put être terminée à l'amiable. En 1273, la même s'accorda, pour l'usage des bois environnants, avec les habitants de Montdragon; cet accord, qui obtint l'assentiment des seigneurs de Lombers, fixait soigneusement les limites du domaine de chacune des parties (actes des mois d'avril & de mai 1273; n. 32). En 1277, elle fait un accensement à un certain Jean *de Poieto* (n. 45); elle en fait encore un autre en faveur de Pierre & de Robert Andou (n. 39). En 1290, elle fait une acquisition de Barthélemi de Solognac de Lautrec (n. 48); six ans plus tard, elle est encore mentionnée dans un acte d'Estève, prêtre & procureur du couvent de la Salvetat (n. 53).

II. Bodraca ou Bodraga Vasauda; elle avait remplacé Riche dès 1298, date de quelques donations faites à son monastère (n. 56); elle paraît encore en 1300. En 1311, elle reçoit la déclaration faite par Guillem de Malhorgues, donat & frère de la Salvetat, de tous les biens meubles & immeubles à lui appartenant & donnés par lui au monastère; cet acte montre en quoi consistait le mobilier d'un bourgeois à cette époque, nous en donnons un extrait en note[1]. En 1313, Bodraga fait une donation

[1] Conoguda causa sia a totz homes que aquesta carta auzirau que eu na Rica, morga e prioressa de la maio de la Salvetat, per mi e per tot lo covent present e endevenidors lauzi per nom de reireacapte a vos Er. Cluzel & a vostre fraire e als vostres & a cui que dar, laissar, vendre o empeinhorar, estierz cavazer e clergue e lor sirvent vollatz, la vostra vinha que vos meis tenetz al Mercadil, ques te ab la vinha d'en B. d'Ausac e d'autra part ab la vinha d'en P. Cabos e d'autra part entro e la vinha NIzarn d'Arassa e ab aquela d'en Domeinge, e tenet tro el valat, ab sos intrars & ab sos issirs & ab albres dometges e salvatges, que aras isso ni per adenant i serau & ab totz sos autres apertenementz per far totas vostras voluntatz per totz temps, salvas nostras senhorias el ces 3ª emina de civada a messura mercadal d'Albi cadantz a la Sant Jolia e de reireacapte VIII diners Raimondens cant si endevenera. E tenem nos per pagatz del reireacapte e prometem von I guerentia de totz homes que rere (*sic*) vos i demandesso e de part de senhoria e no la podetz dar a sobreces. — *Horum omnium sunt testes :* R. vassal, R. de Caors, NIzarn d'Arassa, en R. Pelicier, clergue de Cadaluein, que en loc dena (*sic*) Amieill Sicart, public notari del castel de Cadaluein, e per autoritat de la cort del noble baro mosenher Phelip de Montfort aquesta carta receup e notec e son registre, II° *idus septembris, anno Domini* M° CC° LX° VII° *Incarnacionis Christi, Lodovico rege regnante.* — Mas empero davant quel dig R. Pelicier agues messa la nota predicha e forma publica, a son ofici renunciec de grat & de bona voluntat; per que ieu Esteve Catala clergue de Cadaluein, en loc del dig Amieill Sicart notari davant dig e per autoritat de la cort del dig noble fi aquesta carta e la traissi del papier del dig R. Pelicier ses creisser e ses mermar lo fag aqui registrat, idus junii, anno Domini M° CC° LXX°, *& ego dictus Amelius Sicardi me subscribo & signum meum appono.* (Collection de Languedoc, v. 192, n. 27.)

[1] 1311, 13 janvier. — Bodraca, priorissa monasterii de Salvetate... precepit in & sub virtute sancte obediencie fratri Guillelmo de Malhorgiis, donato & fratri dicti monasterii..... ut eidem domine priorisse verbo & facto revelaret bona sua tam mobilia quam inmobilia aut per se moventia, que ad ipsum monasterium devenerunt ratione & causa donationis, ingressionis aut intracionis per ipsum Guillelmum factarum in conventu..... & ibidem idem frater Guillelmus..... dixit & revelavit se habere ea que inferius sunt descripta. — Primo videlicet..... in parrochiis...... quasdam terras..... Item dixit quod Johannes de la Vayssieira aliter dictus *Peri* tenet ab eodem XL animalia cum lana vel circa, de quibus magister Ermengaudus de Cabrilhano recepit instrumentum... Item dixit quod Petrus de Malhorgiis frater suus predictus habet duas equas pili *bay*, in quibus ipse habet medietatem..... Item dixit quod in hospicio dicti Petri fratris sui habet unum lectum garnitum culcitra, pulvinari & coyssino, linteaminibus, vanoa & cohopertorio, quod cohoperto-

à P. de Gordo (n. 65). Le 12 mars 1313 (v. s.), elle fait reconnaître pour authentique une charte de Philippe le Bel accordant au monastère exemption de toutes les finances dues pour les fiefs & arrière-fiefs acquis par lui dans les domaines royaux; elle eut à la présenter aux clercs du roi députés à cet effet, Aymeri du Cros, chevalier, sénéchal de Carcassonne, & Alain, évêque de Saint-Brieuc. Elle paraît encore dans différents actes de 1315 (nos 67, 68, 69), & consent, en 1317, un accensement à P. d'Aynes de la Martinia (n. 71). Mentionnée encore de 1323 à 1326 (nos 75 à 79), elle reçoit de nombreuses donations de plusieurs bourgeois d'Albi en 1326 & 1327; en 1329, Flors Jutgana, veuve de Bertomeu Calmexra, s'étant retirée au couvent de la Salvetat, lui donne dix livres tournois (n. 88). Elle fait encore un accensement au commencement de l'an 1331 (n. 91), mais la suivante l'avait remplacée peu de temps après[1].

III. Gaillarde de Monestier était prieure le jeudi avant la Saint-André 1332 (n. 94).

IV. Claire de Salvanhac était prieure en 1335 (n. 95); en 1336, elle consent un accensement à B. Pierre *de las Fedussas* (n. 97), en 1337, à Guillem *del Pueg* (n. 98); elle vivait encore en 1338 & 1340 (nos 100 & 103). En 1337, elle s'était accordée avec la communauté des habitants de Montdragon, au sujet du droit de domaine & d'usage dans les bois de la Salvetat; les religieuses s'engagèrent à établir un fossé dans l'intérieur de la forêt pour délimiter exactement leurs possessions (n. 99); cet accord fut renouvelé & expliqué en 1339 (n. 101); enfin, en 1340, la même abbesse achète de Raimond Cat, damoiseau du Lauragais, un certain nombre de menus droits & redevances pour la somme de quarante-deux livres tournois (n. 104).

V. Hélène de Salvanhac, nommée dans un accensement du 11 septembre 1341 (n. 106); elle était vraisemblablement de la même famille que la précédente. Nous ne savons si ce fut cette abbesse, ou une autre, qui obtint en 1343 de Clément VI une bulle pour la restitution des biens enlevés au monastère ou indûment aliénés. On trouvera cette bulle en note[1].

VI. Gauside Sobirane achète, le 12 octobre 1376, une pièce de terre sise à la Boutarié, moyennant la somme de six petits écus d'or, monnaie courante (n. 118).

VII. Marguerite de Lautrec, prieure en 1380, date de l'accensement d'une pièce de vigne à Jean Vinha, habi-

rium est ut dixit Poncii de Valle, filii condam Arnaldi. Item dixit se habere clavem tache sue quam habet in domo dicti Petri fratris sui, in qua theca sunt plura instrumenta debitorum suorum que sibi debentur. (Collection de Languedoc, v. 192, n. 64.)

[1] Voici l'analyse d'un acte qui donne la composition de la communauté en 1311 :

Bodraga Vassala, priorissa Sancti Petri de Salvetate... & Grata Ratieira, Ayglina de Murasso sacristana dicti monasterii, Bertranda Baudieira, Berengaria de Pratvielh; Galharda de Monasterio & Ticbors de Causac concedunt in emphiteosim Raimundo Johannis de Regalimonte medietatem omnium molendinorum, quae habent indivise cum Petro vicecomite Lautricensi, sitorum super flumen Dadonis, & concedunt quod possit dictus Raimundus facere ibi *molis e molinas, paradors e bladiers e tornalh* ab utroque arripatorum, sub censu annuo XII sextariorum frumenti ad mensuram de Lumberiis, solvendo in festo Natalis Domini & S. Juliani per medietatem, & sub acapito XX librarum Turonensium..... « Actum in dicto monasterio de Salvetate, anno Domini M° tricentesimo undecimo, XVI° kalendas augusti. » — (Collection de Languedoc, v. 192, n. 63.)

[1] Clemens episcopus, servus servorum Dei dilecto filio..... Officiali Carcassonensi salutem & apostolicam benedictionem. Dilectarum in Christo filiarum..... prioresse & conventus monasterii Sancti Petri de Salvetate, per prioressam soliti gubernari, ordinis Sancti Benedicti, Castrensis diocesis, precibus inclinati, presentium tibi auctoritate mandamus, quatinus ea que de bonis ipsius prioratus alienata invenies illicite vel distracta ad jus & proprietatem ejusdem prioratus legitime revocare procures, contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo. Testes autem qui fuerint nominati, si se gratia, odio vel timore subtraxerint, censura simili appellatione cessante compellas veritati testimonium perhibere. Datum Avinione, XI kalendas decembris, pontificatus nostri anno secundo. — (Collection de Languedoc, v. 193, n. 110; original jadis scellé.)

tant de Lombers (n. 119). A ce moment, les guerres & les malheurs publics avaient réduit le monastère au plus pitoyable état; la communauté qui comptait encore dix-sept membres, dont treize religieuses & deux donates, plus un chapelain, ne pouvait plus rien payer à la chambre apostolique & n'avait plus qu'un revenu modique de quarante setiers de blé; un acte du vicaire de Notre-Dame de la Platé à Castres, du 22 avril 1393, exempta le monastère de toutes les dîmes ou autres redevances qu'il devait à cette église (n. 121).

VIII. CÉCILE DU PUY; elle & ses religieuses, réunies en chapitre le 28 février 1431 (v. st.), diminuèrent le cens annuel dû par un tenancier du monastère moyennant une certaine somme une fois donnée (n. 123); elle était encore prieure en 1458 (n. 125).

IX. GAUSIDE SOBIRANE; mentionnée en 1467, dans un acte du syndic de la communauté, Pierre d'Estrade, confirmant à Barthélemi Rossinhos, seigneur de Salies, la possession d'une terre dépendante de l'abbaye (n. 129). En 1471, le même, au nom de la même dame, renouvelle un accensement (n. 133). Gauside paraît encore en 1472 (n. 134), en 1477 (n. 137), en 1482 (n. 139), en 1511 (n. 141), enfin en 1517 (n. 144). En 1511, le syndic était un certain Vincent Sobira, prêtre.

X. ANNE GASCA, qui fut probablement prieure dans un moment où la précédente avait abdiqué, ou qui fut peut-être sa coadjutrice; elle paraît le 28 mai & le 18 août 1504 (nos 139 & 140).

XI. MARGUERITE DE DOUCET, prieure le 8 mars 1541, date d'une lettre de l'abbé de Joncels, Jacques de Lautrec, déclarant avoir vu une bulle authentique prouvant que le prieuré de la Salvetat était gouverné par une prieure, dépendait immédiatement du Saint-Siége & suivait la règle de Saint-Benoît (n. 145).

Hôpitaux. — Dans le diocèse de Castres, nous trouvons plusieurs hôpitaux & maladreries, entre autres à Graulhet; celui-ci fut sur le point d'être réuni à l'ordre du Mont-Carmel au dix-septième siècle; mais un arrêt du 12 mai 1687 déclara qu'il n'était pas sujet à la réunion, l'hospitalité y étant convenablement pratiquée. — A Lautrec existait une commanderie de Saint-Antoine, qui payait en 1544, à titre de décime, la somme de quatorze livres cinq sous quatre deniers. — A Roquecourbe, les consuls installèrent une maladrerie, en 1585, dans une maison achetée à cet effet; elle fut, un siècle plus tard, volontairement abandonnée par eux à l'ordre de Saint-Lazare. — A Vabre existait un ancien hôpital, on n'y observait plus aucune hospitalité en 1682, date de sa réunion (arrêt du 23 juillet). — A Briatexte existait aussi une maladrerie; en 1658, Claude Henri, évêque de Coutances, demanda au roi de donner ce bénéfice à Pierre de Dosirat, curé du lieu de Briatexte. Les consuls en furent expulsés en 1674; à cette époque le bâtiment tombait complétement en ruines. — L'aumônerie de Castelnau de Brassac appartenait à des protestants & était administrée par des ministres. Les aumônes des pauvres & les legs qui leur avaient été faits furent réunis à l'ordre de Saint-Lazare, & les membres du consistoire reçurent mandement de se présenter par devant M. de Turle, conseiller à Carcassonne, pour justifier de leurs titres. Ils furent expulsés en 1682. A cette époque on n'y exerçait plus aucune hospitalité, & les revenus étaient perçus par les consuls. — A Castres enfin, il y avait une maladrerie, qui fut réunie en 1682; elle existait déjà tout au moins depuis 1573[1]. [A. M.]

NOTE 152

NOTE CLII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Comminges.

LA ville de Saint-Bertrand de Comminges ne date que du onzième siècle, époque où l'évêque Bertrand fit reconstruire une

[1] Tous les détails qui précèdent sont tirés du carton S. 4835, aux Archives nationales; voir les dossiers à ces différents noms.

nouvelle cité sur les ruines de *Lugdunum Convenarum*, détruit au sixième par les troupes de Gontran. Son diocèse comprenait deux cent vingt-deux paroisses, dont vingt-deux, situées dans le val d'Aran, appartenaient à l'Espagne; les deux cents autres étaient françaises; cent quatre-vingt-neuf faisaient partie de la Guyenne, onze du Languedoc; ces dernières formaient le petit Etat de Nébousan; mais, jusqu'au quinzième siècle, le diocèse tout entier fit partie du Languedoc.

Le séminaire qui était à Saint-Gaudens était dirigé par des prêtres séculiers.

Aux établissements religieux dont nous parlerons plus bas, & aux abbayes cisterciennes de Bonnefont, Fabas & Nizors (voir *Notes* CXXXII, CXXXVII & CXXXVIII), il faut ajouter plusieurs anciennes abbayes bénédictines, dont trois surtout ont laissé des traces de leur passage, celles de Saint-Frajoul, de Peyrissas & de Saint-Béat. Dans les pages suivantes, nous avons essayé de tracer l'histoire de ces deux dernières d'après un cartulaire du treizième siècle.

L'ancienne abbaye de Saint-Frajoul paraît dès le milieu du douzième siècle; dans un acte pour le prieuré de Saint-Laurent, nous trouvons un abbé du nom de Guillaume Arnaud. En 1382, Guillaume d'Espagne, évêque de Comminges, y fonda quatre chapellenies perpétuelles, dont deux entretenues sur ses biens ou possessions privées, & deux sur les produits d'anciens obits restés depuis sans destination. De ces chapellenies, deux furent placées sous le patronage des consuls & des bayles de la confrérie locale du Corps du Christ; les deux autres étaient sous celui du seigneur de Montespan; pour toutes, indistinctement, l'évêque nommait sur la présentation du patron. Au quinzième siècle, on trouve encore un abbé nommé Guillaume, dans l'acte de la translation du corps de saint Bertrand. Au dix-huitième siècle, ce n'était plus qu'une église paroissiale, dont les revenus, en grande partie, étaient unis à la mense conventuelle de Fabas.

Prieuré de Saint-Béat. — Parmi les prieurés soumis à l'autorité du monastère de Lézat, dans le diocèse de Comminges, l'un des plus anciens était le monastère de Saint-Béat, sur la Garonne, à dix lieues au sud de Saint-Gaudens. On ignore à quelle époque cette maison, qui eut anciennement titre d'abbaye, fut fondée; elle est antérieure à l'an 1003, date de sa donation par un certain Sulmus à Hugues, abbé de Lézat; à cette église en était jointe une autre, dédiée à saint Vincent, & située sur l'autre rive du fleuve; à partir de cette époque, elle eut sans doute des prieurs; mais auparavant elle avait eu des abbés, & deux donations anciennes nous ont transmis le nom de l'un d'entre eux, Gaston, qui vivait vraisemblablement vers le milieu du dixième siècle; par l'un de ces actes, Raimond *Eco* lui donna le tiers de l'église de Saint-Georges, au pays de Comminges, & par l'autre il acheta une vigne d'Oriol & Oban de Lordex, moyennant une vache & un bélier (Cart.[1] f°s 286^A, 288^B). On peut rapporter à la même époque plusieurs autres actes qui ne portent pas de nom d'abbé; tels sont: une donation datée du règne du roi Lothaire, & portant abandon par le prêtre Daton à Saint-Béat, d'une portion de la ville de Saint-Georges (C. 77^C), une autre datée du règne du comte Raimond (fils d'Arnaud I), par laquelle Loup Sanche cède l'église de Saint-Jacques, dans la vallée de Badorsa, moyennant un cheval & la somme de cinq sous (C. 289^A); enfin, l'abandon fait par le moine Asnier d'une église du pays d'Astarac dédiée à saint Jean, sainte Marie & sainte Marguerite; la pièce, datée du règne du comte Arnaud de Comminges, est vraisemblablement antérieure à 950 (C. 290^D), elle nous apprend le nom du second patron de l'abbaye, saint Privat, sans doute le saint martyr du Gévaudan.

Au onzième siècle, l'histoire de Saint-Béat devient fort obscure; toutefois elle eut probablement à cette époque le sort de la plupart des églises du Languedoc & devint la propriété des seigneurs du château voisin; les restitutions d'églises n'eurent guère lieu avant le douzième siècle,

[1] Par ce signe *Cart.* ou *C.*, nous entendons le cartulaire de Lézat, manuscrit latin 9189.

& une charte de l'an 1105 prouve que jusqu'à cette époque une partie des possessions de l'abbaye étaient entre les mains des maîtres de Saint-Béat; c'est l'abandon par Garmond à l'abbé de Lézat, Séguin, de l'église de Saint-Vincent & de la moitié de ses dîmes (acte d'octobre 1105, C. 74 B). En 1132, c'est-à-dire vingt-sept ans plus tard, la translation des reliques des patrons du monastère par l'évêque de Comminges, Roger, & la consécration faite par lui de l'autel de Saint-Estève, furent l'occasion d'un abandon plus complet de la part du même seigneur (26 juin); l'église de Saint-Béat & toutes ses appartenances furent abandonnées cette fois par lui, & c'est probablement de cette époque que date le rétablissement de la régularité dans le monastère.

Ce ne furent pas des moines que l'on réinstalla dans l'abbaye ainsi restaurée, ce furent des chanoines réguliers; en effet, dans le courant du douzième siècle, tous les actes parlent des *clerici* & non des *monachi Sancti Beati*, & plusieurs actes mentionnent un *Pierre de Lez*, archidiacre. Un acte de 1140 donne au prieur, Rainier, le titre de *monachus* (C. 287 D)[1]. Dans cet acte, nous trouvons le récit d'une longue querelle entre le couvent de Saint-Béat & les seigneurs d'Astanos, au sujet de l'église de Saint-Julien *de Saleissa;* cette église réclamée par les chanoines à ses possesseurs actuels, avait été vendue à ceux-ci par les seigneurs de Saint-Béat, oublieux de leur abandon de 1132, & les sires d'Astanos excipaient de leur bonne foi & rejetaient la faute sur les vendeurs; après enquête, Roger, évêque de Comminges, fit restituer l'église aux clercs du couvent. On trouvera en note cet acte, qui montre de quelle façon les seigneurs du douzième siècle entendaient les restitutions de biens ecclésiastiques[2]. En 1153, le même archidiacre Pierre de Lez, & une religieuse de race noble, nommée Salvia, ayant fait bâtir un moulin

[1] En 1150, un *chanoine* de Saint-Béat achète un champ, & cette acquisition amène des difficultés avec les seigneurs de Saint-Béat (C. 76 D).

[2] In Christi nomine. Hec est carta commemorationis illius placiti quod fuit inter Rainerium monachum clericosque Sancti Beati, scilicet Petrum de Lerz archidiachonum ceterosque clericos ecclesie Sancti Beati & inter Arnaldum d'Astanos, Vitalem d'Astanos ceterosque fautores & adjutores eorum, propter ecclesiam Sancti Juliani de Saleissa. Itaque Rainerius prefatus & Petrus de Lez, consilio ceterorum clericorum Sancti Beati, venientes in presentia dompni Rogerii Convenarum episcopi, conquesti sunt flebili querela, vim atque injuriam sibi fieri dicentes a prefatis viris quos supradiximus, scilicet Arnaldo & Vitali d'Astanos & ab adjutoribus eorum de prefata ecclesia Sancti Juliani, quam violenter & injuste his ecclesieque Sancti Beati auferebant. Qui accersiens prefatos violentos viros & hac de causa fidanciis ex utraque parte acceptis, statuta die, auditis causis utrarumque parcium cum assessoribus suis capto consilio adjudicavit quod utraque pars ydonee & decenter probaret certo die, quod pro prefata ecclesia coram eo allegaverat, secundum quod posset. Igitur assignata die prefatus episcopus cum defensoribus utrarumque parcium causidicis, multis aliis nobilibus congregatis viris apud Saleissa conveniens, jussit utrique parti convenientia & ydonea secundum suum posse adhiberi testimonia. Enimvero Ar. d'Astanos & Vitalis prefati & adjutores eorum adduxerunt secum Oddonem Sancti Beati & Petrum & Ariol Sancti Beati fratres ejus & Garmundum nepotem eorum causa guirentie, asserentes quod transactis aliquot annis predecessores parentes eorum acaptaverant prefatam ecclesiam cum suis pertinenciis ab antecessoribus parentibus eorum & idcirco eo debere eos guirentes fore. Econtra Rainerius & Petrus de Lerz & ceteri eorum fautores adhibitis ydoneis testibus, militibus scilicet, clericis atque aliis honestissimis viris, probaverunt coram episcopo prefato & coram ceteris nobilibus viris qui aderant quod non debebant neque jure debebant esse guirentes prefati milites Sancti Beati, O. scilicet, P., A., & Gar. nepos eorum de ecclesia jamdicta prefatis viris d'Astanos, quia non multo jam transacto tempore prefati milites Sancti Beati pro se & pro suo ordinio coram ipso dompno Rogerio episcopo qui tunc aderat sponte, amore Dei, non solum eamdem ecclesiam de qua tunc agebatur, ut & omnes alias quas ipsi vel patres eorum abstulerant Sancto Beato, reddiderant prefato Rainerio & habitatoribus Sancti Beati presentibus atque futuris, & hoc fecerant consilio & voluntate ejusdem dompni Rogerii episcopi, quod cum ydonee decenterque probassent, idipsum Rogerius prefatus episcopus hoc ita fore verissime cognoscens, consilio suorum adjudicavit prefatam ecclesiam cum suis pertinenciis de cetero debere esse Sancti Beati & clericorum & habitatorum ejusdem ecclesie Sancti Beati tam presentium quam

au lieu dit *Le Verdier,* Oton de Saint-Béat le réclama comme construit sur son héritage paternel, puis finit par abandonner ses prétentions (C. 75A). Grâce à cette restauration, l'abbaye reprit une certaine vie, & en 1158 & 1166, l'évêque Arnaud consacra deux des églises en dépendant qui venaient probablement d'être reconstruites (C. 286A & 287B).

En 1188, Guarmond & Pierre de Saint-Béat renoncèrent à leurs dernières prétentions sur le prieuré; par acte du 1er avril de cette année, ils abandonnèrent le droit de nommer le recteur des églises de Saint-Béat & d'Arnest; ils ne gardèrent que le droit de le présenter à la nomination du prieur (C. 72A). En 1230, nous trouvons une reconnaissance consentie par Bernard de Gairauz en faveur de l'abbaye & portant la clause suivante : il donnera un repas annuel à deux moines & au chapelain ou curé de Gairauz dans une vigne appelée *la Trila deu Cloz* ou *el camp del Arivel;* en cas de négligence à accomplir cette charge, la vigne reviendra aux moines; la charte indique une donation analogue faite autrefois par Forton Auriol de Gairauz (C. 77C).

En 1237, lors de la visite de l'abbaye de Lézat par l'évêque de Toulouse, député par le légat apostolique, les moines s'étant plaints de l'administration des revenus, ce prélat en fit une nouvelle distribution, & le prieuré de Saint-Béat fut attribué à la mense abbatiale (C. 290B). En 1245, Pierre de Dalbs, abbé de la maison mère, nomma chefs d'œuvre de l'église de Saint-Béat Raimond de Casals, moine, & Pierre Lhoste (*Hospes*), frère & donat de Lézat; il est porté que ces administrateurs rendront compte chaque année des revenus & des dépenses, & dépenseront les ressources avec le conseil des moines & des prud'hommes du peuple (*boni viri populi*); on voit que c'était là une véritable fabrique (C. 72D).

Un acte assez ancien, que l'on trouvera en note[1], indique l'étendue des possessions & énumère les prérogatives du prieuré; outre la possession d'un certain nombre d'églises & des dîmes dont les noms s'y trouvent indiqués, il était le chef d'une sorte de petit diocèse, embrassant toute la vallée de Bavartès; seule son église contenait le saint-chrême, seule elle donnait le baptême, excepté en cas de péril de mort; à certains jours de l'année, on y disait des messes solennelles, auxquelles devaient assister tous les fidèles & tous les prêtres, tout office cessant dans les églises voisines. Cet acte remonte probablement

futurorum. Hujus facti & rei sunt testes V. de Vestier canonicus, P. d'Antissa canonicus, A. d'Arnesp miles, Ademarius de Fronsag & Johannes de Saleissa, Raimundus del Prad & alii quamplures. Facta fuit hec carta anno ab Incarnatione Domini M° C° XL°, feria V^a, mense aprili. Guillelmus monachus scripsit (C. 287D).

[1] Memoriale quarumdam ecclesiarum & decimarum monasterio Sancti Beati vallis Bavartensis pertinencium & subjectarum & cujusdam consuetudinis vallis predicte, videlicet Sancti Vincentii juxta Sanctum Beatum, Garonna intermedia; — Sancti Antonini de Garauz; — Sancti Stephani de Lozivert; — Sancti Juliani de Salicianis; — Sancti Martini de Alias & ibidem ecclesie & domus leprosorum Sancti Martini; — Sancti Nazarii de Galier; — Sancti Mameti d'Espust; — Sancti Jorii de Gaud; — Sancti Jorii de Boz; — Sancti Pauli d'Artiga de Lusso; — Sancti Medardi de Boriaco, & ecclesiarum de Leu & de Burnou; — Sancti Jacobi de Fenera de Barossa; — Sancti Johannis & Sancte Marie & Sancte Margarite de Castangolo in Astaraco; — & ecclesie cum castro & villa de Portan comitatus de Palhars diocesis Urgellensis; — & ecclesiarum de Epila & Berbegal in Aragonia; — & decimarum de Essaun, Astanos, Bavart, Garanz, Bezins, Boz, & Argut superiori & inferiori, Host, Fos, Arlos, Alias, Ora, Isaut, Lumbres, Arror, & consuetudinis quam ad Essaun & supra in tota valle Bavartense usque ad Scalas de Melas, nullus ibi tenet crisma vel oleum sanctum nisi in ecclesia Sancti Beati, ubi baptizantur omnes de valle predicta, nisi in periculo mortis; & in natale Domini ad matutinas, & in Ramis Palmarum ad Ramos, & in Parasceve ad Crucem adorandam, & in sabbatis Pasche & Pentecostenes ad sollempnia baptismata, & in Rogationibus ad processiones alibi non fiunt officia quam apud ecclesiam Sancti Beati predictam, ubi conveniunt rectores omnes cum clericis & populis tocius vallis predicte ad celebrandum officia predicta cum priore Sancti Beati. — (Latin 9189, f° 291 r°; copie de 1249, d'après un ancien cartulaire du douzième siècle.)

à l'époque de la restauration de l'abbaye, à l'an 1140 environ, car il existait déjà dans le cartulaire qui a été recopié par le scribe du treizième siècle.

Les dîmes que possédait Saint-Béat méritent une mention particulière, à cause de la manière dont elles étaient perçues; elles étaient affermées à des laïques ou ecclésiastiques qui payaient tant par an; mais comme toujours, cela donnait lieu à des usurpations fréquentes, & ces fermiers finissaient par considérer comme une propriété héréditaire ce qui n'était qu'une fonction & causaient ainsi à l'abbaye de grands torts en se substituant à elle dans ses droits de propriétaire. Cet état de choses dura jusqu'à Pierre de Dalbs; cet abbé entreprenant força tous ces concessionnaires à rendre gorge, & de 1242 à 1249, la plupart renoncèrent à leur prétention de posséder héréditairement le droit de collecte sur les dîmes du prieuré. En juillet 1242, il vendit à Azémar de Birnos & à Guillem Aton, tous deux moines de Lézat, le droit de collecte des dîmes de Saint-Béat, moyennant une somme de quatre cents livres payable immédiatement, le remboursement de deux cents livres dues par les dîmes au dernier abbé & l'entretien de deux des moines du couvent; au mois d'août suivant, ces fermiers cédèrent une partie de leur privilége à un certain Auriol de Saint-Béat, qui put percevoir les dîmes jusqu'à concurrence du tiers (C. 72[C]). On peut voir deux actes de renonciation à la collecte des dîmes de l'an 1249, dans le même cartulaire, l'un de Pierre de Roer (f° 77[C]), l'autre de Guillem Benavent, diacre d'Argut (f° 76[A])[1].

Voici la liste des prieurs de cette abbaye, dont nous avons pu relever les noms jusqu'à l'an 1249, date du cartulaire de Lézat:

RAINIER, prieur du temps d'Aton, abbé de Lézat (C. 75[D]), indiqué comme *clerc* de Saint-Béat dans une pièce de 1140 (V. plus haut).

GAUTIER, 1160; donation (C. 74[D]).

GUILLEM DE ROER se fit céder, en juin 1193, par Arnaud de Bezins tous ses droits sur le jardin de l'Anglade (C. 77[C]).

RAIMOND était prieur en 1203, quand Pierre de Saint-Béat & ses frères accordèrent un sauf-conduit de quatre jours à tout homme faisant partie de la confrérie dudit lieu; on trouvera le texte de ce document en note[1].

ARNAUD GUILLEM obtint d'Arnaud de Bezins les dîmes du lieu de Jeri (juillet 1212. — C. 286[C]). Au mois d'août suivant, Pierre de Saint-Aventin, dit de Bise, & sa famille se démirent de toutes leurs prétentions sur les dîmes d'Aror, moyennant quatre-vingts livres (C. 289[D]).

PIERRE MARTIN; Auriole de Saint-Béat lui donne, le 1[er] septembre 1237, pour le luminaire de l'église un cens annuel de six deniers, payable à la Toussaint (C. 72-73).

[1] Voici un acte d'affermage qui peut présenter un certain intérêt à cause des conditions de l'arrentement :

Notum sit cunctis quod Petrus Major recognovit & concessit domino Petro de Dalbs, abbati Lesati, quod ipse est homo ejusdem abbatis, prioris & ecclesie Sancti Beati & tenet ab eis casalem suum & collectionem decimarum d'Argut superiori & debet inde reddere singulis annis priori & ecclesie memoratis x libras seu fogassas tritici bonas & candidas, que possint large sufficere per diem x monachis & IIII[or] bonas gallinas. Et quando prior vel ejus nuncii venerint pro recipiendis ab eo decimis collectis, debet eis dare prandium. Actum est hoc apud villam Sancti Beati, VII° die introitus mensis aprilis, feria VI[a], anno ab Incarnatione Domini M° CC° XL° V°, regnante Lodovico rege Francorum, Raimundo comite Tholosano, Raimundo episcopo. Hujus rei sunt testes : Ademarius prior Berati, Petrus Hospes diaconus, Vitalis de Casalibus, & Raimundus de Montealto, puplicus tabellio Salveterre de Sancto Eparcio, qui hanc cartam scripsit. — (Latin 9189, f° 76[B].)

[1] Notum sit omnibus in Christo credentibus, quod ego Petrus Sancti Beati, & Petrus Guillelmus, & Oddo damus & concedimus Deo & sancto Beato & sanctis omnibus quorum reliquie in hac requiescunt ecclesia, pro nobis & nostris successoribus, quod si quis ad confratriam Sancti Beati venerit, salvus & securus ab omni seculari occasione per IIII[or] veniat dies & per totidem incolumis revertatur. Hoc fuit factum anno M° CC° III°, luna XVIII[a], epacta IX[a], mense octobrio; Isparicus Convenarum pro episcopo electus, Raimundus Lesati abbas, Raimundus prior, Bernardus comes. Autem excepto homicida & vulneratori corporum dominorum. Si quis hanc fregerit convenientiam, in eternum peribit. — (Latin 9189, f° 72[B].)

R., prieur vers 1240 (C. 73[A-B]).

Jean; 1242, 2 juillet, il engage à Azémar de Birnos & à Guillem Aton, moines de Lézat, les dîmes de Saint-Béat pour cinq ans (C. 72[C]); il paraît encore en 1246 (C. 287[B]); à cette époque, le monastère possédait un cloître, d'après une inféodation de 1245 (C. 74[B]).

Vidal d'Isaort acquiert en 1249 de Guillem Benavent, diacre d'Argut, ses droits à la collecte des dîmes d'Argut (C. 76[A]); voir encore un acte analogue de la même année (f° 77[C]).

Abbaye de Peyrissas. — Parmi les possessions de la célèbre abbaye de Lézat, il faut remarquer un certain nombre d'anciennes abbayes qui, devenues prieurés à des époques diverses, avaient légué leurs domaines & leurs droits aux moines de Saint-Antoine. De ces établissements, l'un des plus importants était celui de Peyrissas, qui ne perdit son ancienne indépendance qu'à la fin du douzième siècle, & dont les titres remplissent une bonne part du cartulaire de Lézat, rédigé en 1249.

Fondée à une époque indécise, mais que l'on peut fixer approximativement à la fin du dixième siècle, l'abbaye de Peyrissas en Comminges dut son origine à un vicomte du pays, nommé Asnier, qui, n'ayant pas encore d'enfants, alla à Rome demander conseil au Souverain-Pontife; à son retour, il éleva un monastère au lieu de Peyrissas, & le plaça sous la protection & sauvegarde du comte de Comminges; plus tard, il alla se faire moine à Lézat, devint abbé de ce couvent, & mourut en laissant la réputation d'un homme saint, d'un bienheureux.

Son fils, Bernard-Eudes, fondateur du château de Benque, continua sa protection à l'abbaye naissante; il y choisit sa sépulture & voulut y faire entrer son fils, nommé Roger. Celui-ci, devenu plus tard abbé, craignit pour la sûreté du monastère, au milieu des guerres qui désolaient le pays; il choisit donc un homme actif & puissant (*strenuissimum ac potentissimum*), Guillem-Enard de Benque, & en fit l'avoué de l'abbaye, son *villicus*. C'est là l'origine de cette avouerie, que la famille de Benque posséda pendant deux siècles. Assuré de cette protection, il régla tous les droits dont ce nouveau personnage devait jouir & lui imposa ses conditions.

Tel est du moins le récit que nous a conservé une vieille notice, dont les Bénédictins rapportaient la rédaction à l'an 1075 ou environ, mais que nous croyons plus ancienne d'un demi-siècle & contemporaine de dissentiments graves qui s'élevèrent, en 1026, entre les abbayes de Lézat & de Simorre (V. plus bas). Il faut se rappeler que cet acte est inséré dans le cartulaire de l'abbaye de Lézat, qui avait intérêt à affirmer la sujétion de celle de Peyrissas à son égard. Remarquons que cette notice est l'œuvre d'un moine de cette abbaye, qu'on a soin de rappeler que le fondateur de Peyrissas mourut à Lézat, que le *villicus* devait prêter serment, être l'homme (*homo*) de l'abbé de ce couvent. Toutefois, remarquons aussi que plusieurs actes insérés dans le cartulaire, & cette fois parfaitement authentiques, ne semblent pas prouver absolument la sujétion de Peyrissas. Tel est un plaid tenu vers l'an 1020 ou 1025, du temps de l'abbé de Lézat, Aimeri; cet acte, que nous donnons en note[1], rappelle com-

[1] 1020-1025. — Ista est comemoratio de ipso placito quem Aimericus abbas ceterique monachi Sancti Petri Lesatensis cenobii, quorum sunt hec nomina, Guillelmus abbas & Vitalis & Benedictus de Saboneras & Benedictus Deodatus & Bernardus & Fredolus habuerunt in atrio Sancti Martini, in villa que dicitur Chereliago, in presentia Roggarii Amelii & Isarno Amelio & Garsia Sancione, cum ipsos monachos de Padercanis, id est Anerio Ordinalas, & Sancio de Elz, & cum ipsis Raimundus Sancius, & Aicius clericus de Lenol; in istorum presentia, judicante Roggario Amelio ceterisque bonis hominibus supradictis universisque aliis qui aderant adclamantibus, conligaverunt se Aimericus ceterique monachi adversus ipsos monachos de Padercanis; pro ipsos fidefecerunt Ato Anerius & Amelius Arnaldus, ut ipsam donationem que Anerius abbas fecit sancto Petro apostolo Lesadensis cenobii antea quam ipsam, quam ipsi monstraverunt in ipso loco, non fecit ad altare de Sancta Maria de Padercanis. Et pro ipsos fidefecerunt Garsia Sancius & Guillelmus Ato de Rivocavo, ut dicant quod non est vera ipsa donatio quam monstrant abbas & monachi; & debent dicere II[o] homines certatores qui nunquam certassent, & si fecissent, non nisi una aut

ment, sur la réquisition des moines de Peyrissas, l'abbé Aimeri s'engagea à fournir le texte de la donation faite par l'abbé Asnier, à Lézat, de l'église de *Chereliagum*, & à en prouver la validité par toutes les voies juridiques, y compris le combat judiciaire. Dans cet acte, les deux abbayes paraissent sur un pied de parfaite égalité. Quoi qu'il en soit, quelques années plus tard, le même Aimeri obtenait encore gain de cause contre Eudes, abbé de Simorre, qui lui contestait le protectorat de Peyrissas : dans un plaid tenu à Fustignac, dans le Comminges, en présence des principaux seigneurs du pays & de beaucoup d'abbés des diocèses environnants, Aimeri prouva victorieusement que son adversaire n'avait jamais possédé le monastère, que Lézat tenait *depuis plus de trenté ans* (ce qui ferait remonter la fondation à 990 ou environ); Eudes ne produisit qu'un acte suspect (*qui est invalidus omnibus modis*), sans nom de roi, sans nom de scribe; il fut condamné, refusa de souscrire le jugement & par conséquent de l'accepter, refusa même le combat qu'on lui offrait, & l'assemblée dut charger le comte Raimond de Comminges d'exécuter la sentence (mars 1026).

Malgré cette demi-union, Peyrissas conserva une sorte d'indépendance; elle eut ses abbés particuliers, fit des acquisitions, des échanges & des ventes sans l'intervention des moines de Lézat, & régla en toute liberté ses rapports avec les *villici*. Parmi les principales donations qu'elle reçut à cette époque, citons celle de l'église de Saint-Michel d'*Obarcium*, acquise par l'entremise de Bernard, évêque de Conserans, abbé de Lézat vers 1050; de la terre de Martignac, qui donnée à l'abbaye par le comte Arnaud & usurpée sur elle par ses successeurs, finit par lui être restituée. Les derniers titres qui mentionnent des abbés sont de 1166; les premiers actes dans lesquels paraissent des prieurs sont de 1194. C'est dans cet intervalle de vingt-huit ans que la réduction en prieuré a dû avoir lieu.

Pour se protéger contre les entreprises des seigneurs voisins, l'abbé Roger avait confié les intérêts matériels du monastère à un puissant seigneur, Guillem-Enard de Benque : c'était une espèce d'avouerie. La notice que nous avons citée plus haut indique avec détails la nature des fonctions & des droits de ce *villicus*. Il est l'*homme*, le vassal de l'abbé de Lézat, & donne une mule du prix de soixante sous qui appartient à la maison de Peyrissas; c'est sans doute l'acapte qui lui était imposée. Voici ses fonctions : en cas de rébellion d'un sujet de l'abbé envers lui, de refus de caution ou d'obéissance, si l'abbé se plaint au *villicus*, celui-ci doit lui faire rendre justice. Si c'est une plainte judiciaire, une rébellion à main armée que tente un étranger ou un *domestique*[1], le *villicus* résiste à ses tentatives; trouve, en cas de plaid, les défenseurs, les juges & les cautions, en cas de duel judiciaire, les combattants. Il a la jouissance d'un *casal* dans la ville de Peyrissas, du tiers de la justice & du tiers du *guadium*. En cas de contestation avec l'abbé, le *villicus* se débat directement avec lui, sans intervention de la justice; si sa plainte est reconnue non fondée, il paie l'amende fixée par la loi[2].

duas vices, sive erit Eimericus abbas pro Sancto Petro, debent venire in potestate Sancti Petri a Lesado & debent reddere ipsas auctoritates, que dicunt se habere de ipso loco & de ipsa terra que ad ipsum locum pertinet, si rem habent datum, debent tradere, & de ipso loco si rem habent tractum, debent revertere. — (Cartulaire de Lézat; latin 9189, f° 69 v°.)

[1] Dans le sens de *familiaris*, un sujet de l'abbaye.

[2] Voici cet acte curieux à plus d'un titre :

Guillelmus Enardi de Benca acaptavit villicationem de honore beate Marie Patricianis de abbate & clericis ejusdem loci, in tali ut quicumque post se de suo genere voluerit villicus esse, junctis ambabus manibus hominem de Lesatensi abbate se faciat atque mulum vel mulam precio LX solidorum pro villicationis adquisitione donet. De villicatione vero villicus hoc habere tantum debet : terciam partem de justiciis unde querimonia abbati vel clericis inibi degentibus facta fuerit & terciam partem de receptis, terciam partem de guadimoniis, excepto hoc quod si abbas vel claviger conquestus de aliquo fuerit & pro justiciam de suo acceperit, villico partem non dabit, nec de

Naturellement, comme presque partout, les seigneurs de Benque oublièrent les devoirs que leur imposait cette charge & ne songèrent qu'aux droits qu'elle leur concédait. Ces fonctions devinrent héréditaires, & nous voyons, en 1194, Raimond-Guillem de Benque renoncer, à son lit de mort, à tous les droits injustes qu'il avait exercés à Peyrissas : casal de Sédelac, viguerie, produits de la justice, albergues, qu'il abandonna tous au prieur, espérant ainsi mériter la miséricorde de Dieu; ses fils, Raimond-Guillem & Raimond-Bernard, confirmèrent cet abandon, ainsi que sa fille Bonnefemme. On peut voir en note cet acte de délaissement.

Voici les noms des abbés que le cartulaire de Lézat a pu nous fournir; il est difficile de les ranger dans un ordre bien rigoureux, surtout au onzième siècle, la plupart des chartes n'étant datées que d'une manière imparfaite :

Roger, fils de Bernard-Eudes, le constructeur du château de Benque, offert par son père tout enfant à l'abbaye, en devint plus tard abbé. C'est lui qui fit avec Guillem-Enard de Benque, le contrat plus haut analysé; il devait vivre vers 990 ou 995.

Auriole; indiqué comme abbé dans le déguerpissement d'un certain *Auriolus Mancipii*, qui ne porte pas de date, mais qui doit être de l'an 1020 ou environ, puisqu'on y mentionne un comte Roger lequel doit être le comte de Comminges, qui figure dans le plaid de 1025 (Cart. f° 67 D).

Bernard, évêque de Conserans & abbé de Lézat, fut aussi abbé de Peyrissas; du moins il paraît dans un acte du temps du roi Henri (Cart. 66 A & B).

Vezias, abbé vers 1073; reçut une donation de serfs de Compan de Benque.

Astare; dut être abbé dans le courant du règne de Philippe I.

Gaston, dont nous ne saurions fixer exactement l'époque, reçut l'église de Saint-Pierre d'Avon du prêtre Asnier (Cartul. 67 C).

Roger était abbé au commencement du douzième siècle, sous le règne de Louis & à la fin de celui de Philippe (1100-1120?) (Cart. 70 C & 63 C).

Arnaud, abbé en 1162 : accord avec l'abbé de *Gala* pour le service & la jouissance de la chapelle du château de Benque[1]. En 1166, il acquit de A. Bernard *de Sancta Barcia* le *casal* du Four de Sainte-Marie, à Peyrissas.

Ce fut peu de temps après que l'abbaye fut entièrement réunie à celle de Lézat & ne forma plus qu'un prieuré, dépendant étroitement de celle-ci & soumis à son obédience. Voici les noms de ses prieurs antérieurs à 1249, que nous avons retrouvés dans le cartulaire de Lézat.

Fortanier de Carzac; en septembre 1194, Raimond-Guillem de Benque lui remit ses droits de viguerie, le tiers des justices, le *casal* dit de Sédelac, enfin les exactions qu'il exerçait sur les clercs & les laïques. Cet abandon fait par ce seigneur à son lit de mort, fut confirmé par ses enfants; ce fut la fin de la *villicatio* de Peyrissas, qui durait depuis près de deux siècles[2].

hoc quod necessitate comestionis sive vinum sive frumentum seu denarios adquisierit. Si quis vero in aliqua parte tocius honoris beate Marie malum ingesserit, villicus secundum sui posse debet inquirere, guerram facere, & si placitum contigerit placitare, si necesse fuerit, fidejussores mittere atque duellum facere, ipsoque die in omni honore beate Marie non debet comedere nec tempore in ullo nisi invitatus ab abbate. — (Latin 9189, f° 68 B.)

[1] In nomine Domini. Hec est carta institutionis & stabilimenti que facta est inter Petrum del Mas, abbatem ecclesie de Gala, & inter Arnaldum de Montias, abbatem ecclesie de Pairicas, consilio & voluntate monachorum & clericorum utrarumque ecclesiarum, videlicet de Gala & de Pairicas, de capella Sancti Johannis castri de Benca, que pertinet ad prioratum Sancti Petri del Pogge, que institutio talis est : quod predictam capellam clerici Sancti Petri del Pogge & clerici de Pairicas insimul decantent suumque jus de suis parrochianis presentibus & futuris quisque in pacem habeat, teneat & possideat. Quam institutionem predictam ego predictus Petrus del Mas abbas ecclesie de Gala, & ego Arnaldus de Montias predictus abbas ecclesie de Pairicas.............. anno M° C° LX° II°. — (Latin 9189, f° 68 D.)

[2] Voici cet acte qui complète l'acte d'acquisition de la *villicatio* par Guillem Enard, plus haut cité :

In Christi nomine. Notum sit universis hanc

PIERRE GAUTIER; en mars 1203, il s'accorde avec l'abbaye de Lumière-Dieu ou Fabas, pour les dîmes du lieu de Lusas; cet accord fut conclu avec le consentement de l'abbé de Lézat (Cart. 59^{A}).

SANCHE ANIER DE SARRAUTE; reçut à titre viager de B., abbé de Lézat, la jouissance du prieuré & de ses appartenances en 1234 (Cart. 70^{D}). Cinq ans plus tard, le même abbé, pour payement d'une somme de cinq cent vingt sous de Morlas que le monastère devait audit Sanche, lui concéda l'usufruit de tous les biens de Peyrissas, avec permission de les exploiter jusqu'à concurrence de cette somme (Cart. 70^{D}). En avril 1243, nous trouvons comme sacriste un certain Raimond de Sarraute (Cart. 65^{C}).

BERNARD JEAN; acheta une terre de Vidal de Sentes, moyennant cinq sous de Morlas, en juin 1248 (Cart. 70^{C}).

Hôpital Saint-Julien. — A Saint-Bertrand de Comminges existait un hôpital dit de Saint-Julien; il était près de la ville, sur le bord de la route qui monte à Bagnères-de-Luchon, & rendait de très-grands services aux soldats en convalescence & aux troupes du pays en cas d'épidémie. Il n'avait que mille livres de revenu constitué. En 1767, Marans, prêtre bénéficier de Saint-Bertrand, lui ayant fait donation d'un pré estimé douze cents livres & que l'hôpital voulait transformer en jardin potager, le roi accorda à ses administrateurs des lettres d'amortissement, en considération des services rendus par la maison[1].

cartam legentibus vel audientibus, quod Raimundus Guillelmus de Benca, in ultima infirmitate positus, timore Dei & remissione peccatorum suorum solvit & dereliquit Deo & beate gloriose virgini Marie Patricianis ecclesie, & Fortanerio de Carzac priori ejusdem ecclesie & ejus successoribus illam vicariam quam in predicta villa tenebat, & solvit & dereliquit casalem Forcii de Sedelac cum omnibus suis pertinenciis & terciam partem justiciarum & gadiorum sive refectionem & omnes forcias quas clericis sive hominibus vel feminis ejusdem ville habitantibus faciebat. Eodem modo Raimundus Guillelmus de Benca & Raimundus Bernardus & Bonafoemina, filii predicti Raimundi Guillelmi de Benca, & Rogerius de Montald vir predicte Bonefemine pro se & pro omni suo ordinio, ut supradictum est, solverunt & dereliquerunt Deo & beate gloriose virgini Marie Patricianis ecclesie & Fortanerio de Carzac priori ejusdem ecclesie & ejus successoribus in perpetuum. Hujus rei sunt testes : Galinus de Benca, A. de Sancta Barza milites, & Vitalis Bassod, & Vitalis de Luza & Raimundus de Astanos, & Fortanerius de Carzac predictus prior, qui hanc cartam scripsit mense septembris, feria VI^a, regnante Filipo rege, & Bernardo comite Convenarum, & Raimundo Arnaldo episcopo Convenarum, anno ab Incarnatione Domini M° C° XC° IIII°. — (Latin 9189, f° 68 v°.)

Voici encore un acte relatif à ce prieur, qui doit être un peu antérieur au précédent, puisque ce Raimond-Guillem de Benque figure parmi les témoins :

Sciendum est quod Fortanerius, prior ecclesie Sancte Marie de Pairicas, consilio Guillelmi-Garsie & aliorum clericorum ecclesie predicte, scilicet P. de Casterar & Vitalis filii ejus, dedit ad feudum Vitali de Molendino & Petrone uxori sue & eorum ordinio molendinariam illius molendini, quod est subtus castrum Bence per X solidos, quartam emolumentorum partem, id est puneras & duas partes in farina, acapte & retroacapte in domini mutatione quando evenerit, VI denarios Morlanensium vel Tolosanorum, quos habebit prior ecclesie predicte quicumque sit. Si vendere vel impignorare Vitalis predictus vel ejus ordinium voluerit feudum predictum, faciet hoc consilio predicti prioris vel successorum ejus, & si prior vel ejus successores vel clerici domus predicte sibi hunc feudum retinere voluerint per pignus vel per vendam, habebunt illud unius XII denarios quam alter & prior predictus habebit de solido vende I denarium & de solido pignoris I obolum. Et propter hanc molendinariam Vitalis predictus vel ejus ordinium debent operari omne opus quod possint operari III homines tantum. De omni autem opere quod III homines tamen operari non possint, faciet Vitalis vel ejus ordinium quartam partem bene. Quod si de aliqua re dominus predictus vel ejus successores querimoniam moverit de predicto Vitali vel de ejus ordinio, emendabit hoc Vitalis vel ejus ordinium priori secundum quod laudaverint II° sui amici & II° amici prioris; super hec Vitalis predictus per se & per suum ordinium omnem fidelitatem priori predicto de omni re ita quod fidere & redere se & omnia sua eis possit. Et prior predictus per se & per suos successores mandavit ei & ejus ordinio guirentiam de omnibus hominibus de predicto feudo. Hujus rei sunt testes A. Mamer, A. de Favars, R. Vassal, R. de Cabatud, R. Guillem de Benca. — (Latin 9189, f° 69 B.)

[1] Archives nationales, S. 4921.

Dans le diocèse de Comminges existaient deux chapitres, l'un à Cazeneuve, l'autre à Saint-Gaudens.

Celui de Cazeneuve fut fondé vers le douzième siècle sur une terre déserte, donnée par un certain Sanche Aton.

Le chapitre de Saint-Gaudens fut fondé vers le milieu du même siècle, par l'évêque Bernard; l'église fut dédiée à saint Pierre & à saint Gaudens; il lui donna la leude du sel, les offrandes, le cimetière, les dîmes & ses droits sur le vin; il nomma un premier abbé, Fortius, mais en déclarant qu'après sa mort, ce dignitaire serait librement élu par les chanoines. Ce chapitre, au dix-huitième siècle, se composait d'un chef d'œuvre, d'un sacristain, de huit chanoines; les deux dignitaires étaient nommés par l'évêque, les chanoines par le chapitre & par l'évêque, à tour de rôle.

Dans la même ville de Saint-Gaudens on trouvait des trinitaires, des ursulines, des religieuses de Notre-Dame, des dominicains; ceux-ci s'y étaient établis dès le treizième siècle, & la fondation du couvent fut approuvée le 15 août 1292 par le chapitre provincial tenu à Brives; le prieur nommé alors fut F. Bernard del Camp, de l'Ile-Jourdain, alors lecteur à Saint-Emilion; le couvent renfermait déjà sept prêtres & deux frères lais. Pendant deux ans, les religieux vécurent dans l'enceinte du château de *Bigordanum;* mais à cette époque on acheta le lieu dit de *la Planqueta,* sur lequel on bâtit définitivement un couvent, & où un cimetière fut béni dès la même année.

A Saint-Laurent, dans le même diocèse, on trouvait un établissement de l'ordre de Fontevrault; il fut fondé, en 1151, par l'évêque Roger, qui donna à dame Longuebrune, prieure, tous ses droits sur l'église de Saint-Laurent. Cette donation, un moment contestée par son successeur, Arnaud Roger, ne tarda pas à être approuvée & renouvelée par lui.

On trouvait encore dans le diocèse les établissements religieux suivants : à l'Isle-en-Dodon, des frères prêcheurs; ce couvent fut fondé, le 2 janvier 1371, par Pierre Raimond, comte de Comminges. Au dix-huitième siècle, il renfermait quatre religieux prêtres, dont un prieur & neuf frères lais, treize autres prêtres étaient dans les missions étrangères; autrefois il avait renfermé jusqu'à dix prêtres; il avait quatre mille livres de revenu[1]; à *Polinianum* & *Valcabrère,* des frères mineurs; à Aurignac & à Salies, des pères de la Merci; à Montréal, des augustins. [A. M.]

Note 153

NOTE CLIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse d'Elne ou de Perpignan[2].

On est certain que cet évêché n'existait pas en 506, puisque le nom de l'évêque d'Elne ne se trouve pas parmi ceux des pères du concile d'Agde, tenu cette année & auquel *tous* les évêques des provinces gothiques en-deçà des Pyrénées assistèrent en personne ou par députés.

L'an 515, sous le roi goth Amalaric, les évêques de Catalogne & « *Oroncio, bisbe de la dita Illiberis en Rossello* » assistèrent au deuxième concile de Tarragone[3]. Pujades place ce concile en 516, & mentionne comme y ayant assisté le même « *Oroncio, bisbe de Illiberis.* »

Ces deux auteurs ont confondu *Illiberis,* ancien nom d'Elne, avec *Illiberis,* ville de la Bétique. Dans le quatrième siècle, Constantin le Grand fit restaurer & fortifier

[1] Mémoire présenté, le 20 décembre 1766, à l'archevêque de Reims par le prieur, le P. Carrier; Archives nationales, S. 3 253.

[2] Les rectifications qui suivent à la liste des évêques d'Elne publiée plus haut dans le présent volume, pages 339 & suivantes, sont dues à M. Cazes, ancien notaire à Millas (Pyrénées-Orientales), qui nous a déjà fourni la *Note* LXXXVIII, sur le monastère du Canigou. A la suite nous plaçons un certain nombre de renseignements sur quelques monastères & prieurés peu connus du Roussillon, extraits par nous de mémoires manuscrits que la même personne a bien voulu nous communiquer. [A. M.]

[3] P. Puiggari, *Précis historique sur Elne.*

Illiberis, & plein de vénération pour sa mère Hélène, il en changea le nom phénicien en celui de *Castrum Helena;* dans le même siècle, trois historiens sur cinq ne donnent à cette petite ville que le nom d'*Helena*.

En 571, Elne fut élevée au rang de cité & érigée en évêché par Liuva, roi des Visigoths de la Septimanie, laquelle comprenait le Roussillon & dont Narbonne était la métropole.

En 1599, l'évêque, le chapitre de Sainte-Eulalie d'Elne & celui de Saint-Jean de Perpignan exposèrent au roi d'Espagne, Philippe III, que le commerce était entièrement anéanti à Elne; qu'il n'y restait plus que deux cent quarante maisons, uniquement habitées par des ouvriers & des paysans; que les principaux & les plus riches des particuliers avaient tous transporté leur domicile à Perpignan; que depuis longtemps les évêques & la plupart des prébendés qui résidaient dans cette capitale, y passaient la plus grande partie de l'année au détriment du service divin[1]; par ces motifs & d'autres, inutiles à rapporter ici, le roi était supplié de demander au Souverain-Pontife que la résidence de l'évêque & du chapitre d'Elne fût transférée à Perpignan; le pape y consentit par bulle du 1er septembre 1601, qui reçut son exécution le 30 juin suivant, & non le 2 juillet, comme l'indiquent quelques auteurs.

C'est à tort que, d'après le *Gallia Christiana*, on a appelé évêques de Perpignan ceux qui ont siégé depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'à la Révolution. Ce n'est pas, en effet, le siége d'Elne qui fut transféré dans cette ville en 1602, mais seulement la résidence de l'évêque & du chapitre. La bulle de translation est très-formelle sur ce point : « *Civitate* « *& ecclesia Elnensi quoad nomen, titulum,* « *denominationem & existentiam cathedralis,* « *aliisque pristinis juribus prout antea rema-* « *nentibus.* » En conséquence, le chapitre de la collégiale fut incorporé à celui d'Elne, les reliques & les objets les plus précieux du culte furent portés à Perpignan, & les évêques continuèrent de prendre & de recevoir le titre d'évêques d'Elne. Le nom d'*ecclesia Elnensis*, que porte ce diocèse, dans la bulle du concordat de 1801 (15 juillet), est encore rendu par celui d'évêché d'Elne; la bulle de 1817, qui en rétablit le siége, s'exprime de même, & quoique la traduction dise *Évêque de Perpignan*, l'évêque, dans ses relations avec Rome, se conforme encore aux dénominations consacrées.

L'évêché d'Elne était suffragant de Narbonne; mais l'archevêché de Narbonne ayant été supprimé, il relève d'Albi d'après la dernière bulle de circonscription du 8 octobre 1822.

Évêques d'Elne.

I. DOMNUS. Le premier évêque d'Elne sur lequel on ait des renseignements positifs est *Domnus*, mentionné par la chronique de l'abbé de Biclar à l'année 571, en ces termes : « *Domnus Helenensis ecclesiae* « *episcopus clarus habetur.* »

La chronique de l'abbé de Biclar s'étend de l'an 555 de J.-C. à l'an 587. Domnus a pu vivre encore au temps où finit cette chronique; mais puisqu'il n'est mentionné qu'en 571 dans ces annales, il n'est nullement probable qu'il ait siégé à Elne avant cette époque.

II. BENENATUS. Se trouva au concile provincial, célébré à Narbonne le 1er novembre 589.

V. HYACINTHUS, qualifié d'*episcopus Helenensis* dans le récit de l'expédition du roi Wamba contre le rebelle Paul. Julien de Tolède, auteur contemporain & narrateur de cette expédition, n'ajoute pas *Helenensis* à *episcopus*, & D. Bouquet donne la leçon *episcopus*, sans autre indication, & met *Urgellensis* en note marginale[1]. Il est vrai qu'un autre historien, Roderic de Tolède, dit *Helenensis;* mais cet auteur est du treizième siècle, & n'a fait que copier le premier.

[1] A partir de 1230, les évêques eurent auprès de l'église de Saint-Jean de Perpignan un palais qu'ils habitaient plus souvent que celui d'Elne.

[1] D. Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, t. 2, p. 717.

D'autres ont dit encore que le nom d'Hyacinthus figure à côté de celui d'Elne, dans la délimitation des évêchés ordonnée, dit-on, par le roi Wamba. Mais ce texte ne donne aucun nom d'évêque. C'est ce qu'on peut voir également dans la collection précitée, où se trouve cette délimitation telle que la donnent quatre manuscrits des églises de Tolède, de Séville & d'Oviédo, & dans laquelle Elne est mentionnée quatre fois.

Hyacinthus ne doit donc pas être compté comme évêque d'Elne.

XVII. Bérenger. Le *Gallia Christiana* attribue à Bérenger I un fait en date de l'an 1000, qui ne peut appartenir qu'à un second Bérenger, attendu qu'antérieurement à l'an 1000, il a existé un Frédulon I qui n'est pas le Frédulon unique placé après Bérenger I dans la liste des Bénédictins.

Frédulon I. Ce Frédulon ou Frédelon assista au concile qui fut tenu au Puy en Velai, pour remédier, par l'établissement de la *paix de Dieu*, au désordre des mœurs & des guerres privées dans tous les diocèses dont les évêques se trouvaient à cette assemblée qui, d'après D. Mabillon & le P. Longueval, eut lieu en 994. Le même évêque figure comme témoin dans un acte du 22 octobre 995, par lequel la vicomtesse Ermessinde confie à Aigo, archidiacre de Narbonne, la surveillance & l'administration de certains alleux qu'elle donnait au chapitre métropolitain. Le 9 décembre 996, Ermetrude & Gérard, son fils, donnent à Frédulon leur alleu de Villanova, avec l'église, &c., pour en jouir après leur décès.

Bérenger II. En 999, il est témoin dans un acte passé entre Miron & Sintille, abbé d'Arles. Le 22 février de l'an 1000, il fut présent à la donation que Bernard, comte de Besalu, fit du monastère de Saint-Paul, dans le Fenouillèdes, à l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa. On le retrouve, le 1er novembre de la même année, dans un plaid tenu au sujet d'un alleu qui fut adjugé à son église d'Elne. Le 15 mars 1001, le même prélat échangea les églises de Saint-Étienne de Fontanilles & de Saint-Martin de Corsavi avec Sintille, abbé d'Arles, qui lui céda, en contre-échange, les alleux de Montescot, de Villeneuve-de-la-Raho & de Finestret. Il figure encore dans une donation de plusieurs fonds de terre, faite par Primus, le 15 juillet 1001. Enfin, le 23 septembre de l'an 1003, il souscrivit, avec d'autres évêques, l'acte de consécration de l'église de Saint-Pierre de Besalu. Zurita rapporte que Bérenger, évêque d'Elne, fut tué l'an 1003, à la bataille d'Albesa, où Raimond-Borel, comte de Barcelone, vainquit les Maures.

XVIII. Frédulon II. Le 5 décembre 1003, Uzalger, prêtre, lui engagea un alleu à Ortaffa. En 1004, il consentit & apposa sa signature, avec d'autres personnages, à l'acte de la cession faite par Ermengaud, archevêque de Narbonne, à Guifred, abbé de Cuxa, d'un alleu appelé *Cauchène*, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Laurent, unie à l'archevêché. Le 24 janvier 1007, il autorisa, en qualité d'évêque d'Elne, la vente d'une partie de l'eau du territoire de Saint-Jean-Pla-de-Corts à Gaufred, Adalbert & autres.

XIX. Oliba. Le *Gallia Christiana* le fait mourir en 1013. En 1014, sur la demande du comte & de la comtesse de Cerdagne, fondateurs du monastère de Saint-Martin du Canigou, d'Oliba, abbé provisoire, & de la communauté de ce monastère, Oliba, évêque d'Elne, en nomma abbé le moine Selva, qui avait pris part à la construction du couvent[1].

XX. Bérenger III. Appartenait à la noble famille de Sendred de Gurb, château près de Vic, en Catalogne. En 1019, il fit partie d'une nombreuse réunion de prélats, qui eut lieu à Girone, pour assujettir à la vie commune les chanoines de cette cathédrale. Cette même année, il fit, à la prière de Pierre, évêque de Girone, la consécration de l'église de Saint-Martin de Fontanet. Le 29 mars 1025, il échangea, avec l'abbé de Saint-Martin du Canigou, Selva, son église de Saint-Saturnin de Vernet, contre celle d'Arria. La même année, le 16 mai, il consacra l'église du Vieux-Saint-Jean de Perpignan, que des hommes

[1] Inventaire des archives de Saint-Martin, dressé en 1586, par un visiteur apostolique, dom Jean d'Agullana, n. 3.

pieux avaient édifiée. En 1027, le 16 mai, en l'absence de Bérenger, Oliba, évêque d'Ausone & abbé de Saint-Michel de Cuxa, chargé de l'administration du diocèse d'Elne, célébra à Tuluges un synode où furent confirmés les statuts pour *la Trêve de Dieu*. Cette trêve, appelée *de Dieu* ou *du Seigneur*, parce qu'elle devait s'observer le dimanche ou *jour du Seigneur*, est l'une des plus anciennes que l'on connaisse.

XXIII. Bérenger IV, fils de Guifred, comte de Cerdagne. Le 12 août 1053, Raymond, abbé de Saint-André, lui accorda le droit d'amener à Elne & partout ailleurs une dérivation du Tec, à travers les territoires de Saint-André & de Saint-Martin de Riba. La même année, Bérenger IV assista à un concile mixte tenu à Elne le 1er décembre, où le chapitre de cette cité fut indemnisé des spoliations qui l'avaient ruiné.

XXIV. Artaud, & non pas Arnaud. Parmi les anciens titres déposés à la bibliothèque publique de Perpignan, il existe un règlement daté du 24 mars 1057, émané de cet évêque, qui s'y donne lui-même le nom d'Artaud. Le témoignage de ce document suffirait, pensons-nous, pour empêcher d'admettre la leçon du *Gallia*. En 1058, le 18 novembre, Artaud assista à la consécration de l'église de Barcelone. Le 3 septembre 1061, il consacra l'église Saint-Quentin-des-Bains d'Arles.

Suniaire III. Cet évêque succéda à Artaud, comme le prouve une charte du cartulaire d'Elne du 1er janvier de la deuxième année de Philippe, soit le 1er janvier 1062.

XXVII. Ermengaud. Le 22 avril 1105, partant pour la Terre-Sainte, il fit don à son chapitre du tiers de la terre de Taynières avec un moulin. En 1109, le 27 septembre, il consentit à la donation que fit Agnès, comtesse de Roussillon, du monastère de Saint-André de Sorède à l'abbaye de la Grasse, sauf approbation du comte Gérard, son mari, à son retour de la Terre-Sainte.

XXVIII. Pierre I ou Pierre-Bernard. En 1126, il fit son testament, par lequel il léguait sa chapelle au chapitre d'Elne, en remboursement de mille deux cent dix-neuf sous de Barcelone qu'il lui avait empruntés pour faire un voyage en Terre-Sainte. En 1128, il donna l'église & le village de Marcevol, en Conflent, au Saint-Sépulcre de Jérusalem & à la congrégation des chanoines de ce lieu[1].

XXX. Artaud II, nommé évêque en 1148. Le 8 octobre 1158, il consacra l'église de Saint-Martin de Corsavi & en 1159, le 16 décembre, celle de Saint-Pierre de *Riuferrer*. En 1170, le 22 septembre, il souscrivit avec Gérard, comte de Roussillon, l'acte d'une donation faite à la milice du Temple par Bernard, seigneur de la Roca[2].

Bérenger V. L'existence de cet évêque a été découverte dans une charte de l'abbaye de Saint-Martin. Il consacra l'église de Saint-Vincent d'Eus, en Conflent, le 11 février 1187.

XXXII. Artaud III. Cet évêque est placé par le *Gallia* entre Guillaume I & Guillaume II; mais il ne peut plus être maintenu à cette place, puisque l'acte de consécration de Ville-Rose, cité pour constater son épiscopat, est daté du 11 mars de l'an 1150 de J.-C. (1188 de l'ère d'Espagne), d'où il résulte que ce monument appartient à Artaud II (XXX), qui occupa le siége d'Elne de l'an 1148, jusqu'après 1169[3].

XXXIII. Guillaume II. Une charte conservée à la bibliothèque publique de Perpignan fournit le nom de famille de l'évêque Guillaume II. C'est une obligation faite, le 2 juillet 1214, & sous l'épiscopat de Raymond, par le chapitre d'Elne à Pierre Pauc, d'une somme, dont une partie montant à dix mille sous de Barcelone avait servi, du temps de Guillaume d'Ortaffa (XXXVI), à l'achat de la moitié des château & seigneurie de Saint-Cyprien. Le même acte rappelle une autre obligation consentie au même créancier ou à ses

[1] Archives de Sainte-Anne de Barcelone.

[2] *Cartulaire du Temple de Perpignan*, f° 97. — Ce document, inconnu jusqu'ici, prolonge d'un an la durée de l'épiscopat d'Artaud.

[3] Cette correction est due à M. Fossa, qui l'avait consignée sur l'exemplaire du *Gallia* dont il était possesseur, après avoir attentivement examiné la date de cette charte.

auteurs, par feu Guillaume de Céret, évêque d'Elne. Or, depuis l'érection du siége d'Elne, jusqu'à la charte qui vient d'être mentionnée, on ne trouve que trois évêques du nom de Guillaume : le premier, décédé le 16 août 1186 (XXXI), s'appelait incontestablement *Guillaume Jorda*, comme nous l'apprend son épitaphe; le troisième s'appelait *Guillaume d'Ortaffa* (XXXVI); donc, Guillaume de Céret, évêque d'Elne, mentionné dans l'obligation plus haut analysée, ne peut être que Guillaume deuxième du nom.

Guillaume II, le 28 mars 1187, transigea avec la milice du Temple au sujet d'une partie de l'étang de Caraig & d'un champ[1]. En 1194, le 1er avril, il s'accorda avec le maître de la milice du Temple au sujet de l'étang de Bages, en Roussillon[2]. Le 1er octobre 1195, il donna au monastère d'Arles l'église de Sainte-Marie-Magdeleine de Combred, dans la paroisse de SS. Juste & Ruffine de Prats de Mollo. Le 11 février 1196, il reçut de Pierre I, roi d'Aragon, le serment accoutumé de fidélité & de protection.

XXXVI. GUILLAUME III D'ORTAFFA, de l'illustre famille roussillonnaise de ce nom. Il passa de la dignité d'archidiacre d'Elne à celle d'évêque de cette église. Dans le mois de mars 1202, il donna au monastère de Fontfroide & à Bernard, abbé, l'église de Saint-Sauveur de *Canamals*, avec les dîmes, prémices, &c.

En 1207, le 4 juillet, le pape Innocent III écrivit à cet évêque & à son chapitre que, lorsqu'ils traiteraient d'affaires ecclésiastiques, l'opposition d'un seul membre ne pourrait prévaloir contre l'utilité générale, comme c'était depuis longtemps l'usage dans l'église d'Elne.

XXXVII. RAIMOND II DE VILLELONGUE. Le 27 avril 1212, il consacra l'église (reconstruite sans doute, voyez Bérenger V) de Saint-Vincent d'Eus. Le 9 des calendes de mai suivant (23 avril 1213), il assista au concile de Narbonne dans lequel l'archevêque de cette ville Arnaud donna l'église de Cuxac à son chapitre.

[1] Cartulaire du Temple, f° 109.

[2] *Ibid.* f° 56.

XXXIX. ARNAUD II, qui porte le nom de *Serrallonga* dans le *Gallia Christiana*, est appelé de *Filella* par le père Finestres, dans son *Histoire du monastère de Poblet*, dont ce prélat était abbé avant d'être promu à l'évêché d'Elne, ce qui eut lieu en 1223. Le 30 mars de la même année, il acquit pour son église des droits sur le château du Soler. Le 16 septembre 1224, il souscrivit un acte dressé à la suite du testament de Pierre Pave[1].

XLI. BERNARD DE BERGA. Bernard, né à Berga (dans la haute Catalogne), fonda avec son chapitre, le 1er janvier 1240, une distribution annuelle de cent tuniques de laine à faire aux pauvres dans le cloître de la cathédrale, savoir : cinquante la veille de la Toussaint & cinquante la veille de la Noël. Le 1er mai 1246, le roi Jacques d'Aragon lui prête le serment accoutumé de fidélité & de protection (cartulaire d'Elne). C'est le dernier de ces serments que l'on connaisse. En 1258, le 20 avril, Bernard de Berga fit son testament par lequel il ordonna qu'après sa mort les cent tuniques destinées aux pauvres fussent délivrées sur son tombeau, & il ajouta à cette aumône une distribution annuelle de cent chemises & d'une certaine quantité de toile. Ce testament, qui existe encore aux archives de Perpignan, démontre bien par sa date que Bérenger VI (XLII) & Bernard II *de Argilagueriis* (XLIII), ne sont, l'un & l'autre, que de faux noms donnés à Bernard de Berga.

XLIV. BÉRENGER VI DE CANTALLOPS permit, en 1265, de bâtir l'église de Notre-Dame-du-Pont de Perpignan[2]. Le 3 septembre 1270, il renonça par transaction avec les consuls de Perpignan, au droit d'exiger les lits & les vêtements des étrangers qui mourraient dans ladite ville. Le 25 mars 1279, il transigea avec le roi de Majorque; le 4 mai de la même année, il assista au concile de Béziers; le 21 janvier 1280, il termina par une transaction les violentes querelles qu'il avait avec son chapitre, au sujet de la juridic-

[1] Parchemin de la Bibliothèque publique de Perpignan.

[2] *Liber Aureus*, f° 9.

tion temporelle de la ville d'Elne. La date de cette transaction fait supprimer l'épiscopat prétendu de Bertrand (XLV).

Bérenger VII de Sainte-Foi. Bérenger était déjà en possession, le 10 janvier 1282, époque où fut tenue une assemblée capitulaire qui nomma des juges pour prononcer sur l'appel fait par les habitants de Baixas, d'une sentence rendue contre eux en faveur de l'évêque Bérenger, prévôt de ce lieu. On retrouve cet évêque, le 14 juillet 1288, souscrivant une transaction faite au sujet de la collation d'un bénéfice. Bérenger VII avait cessé de vivre le 11 octobre 1289, comme le prouve le premier acte de son successeur.

XLVII. Raimond IV de Costa. Le 11 octobre 1289, en sa qualité de chapelain majeur, il confirme la fondation d'une vicairie perpétuelle dans l'église Saint-Jean de Perpignan. Après avoir été consacré, il promit obéissance au chapitre de Narbonne, *sede vacante*, le 20 mars 1290.

Bérenger VIII. Ce Bérenger, inconnu jusqu'ici, inféoda, le 20 avril 1314, le château de Cornella del Bercol à Guillem Adalbert qui lui en fit hommage.

LII. Bérenger VIII Bayle (*Bajuli*) fut transféré, en 1332, au siége de Majorque, en remplacement de Gui de Terrena, appelé à celui d'Elne.

LIV. Pierre II. Le 13 mars 1346, son vicaire général & official, Bertrand de Combells, ordonna que le produit des donations faites ou à faire aux prêtres de Saint-Jean de Perpignan, serait reçu & distribué par le procureur de cette église, à l'exclusion de tout autre, sous peine d'excommunication pour les transgresseurs. Pierre II mourut en 1346, d'après un acte du 1er juin de cette année, rappelant le décret ci-dessus; cet acte l'appelle *Petrus bonae memoriae Elnensis episcopus*.

LVI. Bernard IV Hugues occupait le siége d'Elne le 20 décembre 1347, suivant un acte daté d'Avignon, par lequel il renouvelait les indulgences accordées à ceux qui contribueraient à la construction de la nouvelle église de Saint-Jean de Perpignan.

LIX. François I. Le 10 juin 1352, Pierre de Cadella, chanoine d'Elne & prévôt de Baixas, prit possession de l'évêché d'Elne en vertu d'une procuration de François, *évêque d'Elne*, datée du 20 du mois précédent. Le 18 juillet 1353, ce prélat conféra le titre de sacristain de Saint-Jean à Pierre Marti, chanoine de cette église. Le 13 mai 1354, le roi d'Aragon, Pierre IV, fit droit à sa réclamation sur les atteintes que le chapitre d'Elne portait à la mense épiscopale.

LXI. Raimond VI de Salgues se donne lui-même le surnom de Salgues (*Raymundus de Salguis*) & le titre d'évêque d'Elne, dans une lettre écrite à Avignon le 11 septembre 1357. Le 4 novembre de la même année, son vicaire général confirma les statuts faits pour l'église de Saint-Jean de Perpignan en 1328 par Bernard Hugues. Par une charte du 10 octobre 1357, trouvée dans les archives d'Elne, Arnaud, chanoine de Majorque & vicaire général de Raimond, évêque d'Elne, délègue aux hebdomadiers de Saint-Jean le soin de mettre Guillem-Salomon, prêtre, en possession du bénéfice fondé à Saint-Sauveur par dona Béatrix de Mosset, qui se trouvait alors vacant.

Une lettre d'Innocent VI, en date du 5 juillet 1361, adressée à Charles, empereur des Romains, parle de Raimond, évêque d'Elne, dans les termes suivants : *virum utrique litterarum scientia famosum & alias multipliciter expertum*, &c.

Suivant le registre d'Urbain VI, il était alors décoré du titre de patriarche d'Antioche, & il reçut en commende l'évêché d'Agen en 1364; d'après le livre des solutions d'Innocent VI, cet évêque passa du siége d'Elne à celui d'Embrun en 1361.

LXII. Pierre III de Cima. De cet évêque il faut en faire deux du nom de Pierre, qui se sont immédiatement succédé.

Le premier est *Pierre Planella*. Il obtint l'évêché d'Elne le 23 juillet 1361 & le conserva jusqu'en 1371, où il fut transféré au siége de Barcelone.

L'évêché d'Elne passa alors à Pierre de Cima, ou de Sima, suivant les auteurs. C'est à lui, & non à Pierre Planella, que se rapporte cette phrase du *Gallia : promisit & recognovit pro Raymundo antepraedecessore suo anno* 1371, puisque Pierre de

Cima avait succédé immédiatement à Pierre Planella, successeur lui-même de Raymond.

Reynier (*Cronol. Helen. episc.*) avait bien distingué les deux Pierre, mais il a transposé leurs noms de famille. Pierre Planella, ou mieux de la Planella, fut nommé évêque d'Elne, le jour même où Raimond fut transféré au siége d'Embrun. Le 23 juillet de la même année, il paya les droits apostoliques suivant le registre des solutions d'Innocent VI; le 28 avril 1363, il commit son official pour aller visiter l'hôpital de Malloles; le 2 juillet 1366, il nomma official du diocèse Arnaud, abbé de Saint-Genis; en 1368, il assista par procureur au concile de Lavaur, assemblé le 27 mai.

Pierre de la Planella fut promu, avec l'assentiment du roi, au siége de Barcelone, & frère Pierre de Cima nommé au siége d'Elne en 1371. La même année, il promit de remplir les engagements pris par son *avant-dernier prédécesseur*, comme nous l'avons dit plus haut, d'après le livre des obligations du Vatican. Mais les éditeurs du *Gallia*, citant ce passage, & toujours dans l'idée qu'il n'y a eu d'autre Pierre que Pierre de Cima, de 1361 à 1377, ont cru devoir corriger *antepraedecessore* par *praedecessore*, d'après le livre des solutions d'Innocent VI, où on lit simplement que *Pierre succéda à Raimond*.

Pierre de Cima, évêque d'Elne, assista par procureur, le 15 août 1374, au concile de Narbonne, convoqué par l'archevêque Pierre de la Jugie; fut transféré au siége de Majorque, sa ville natale, à ce qu'il paraît; son élection fut confirmée par le pape le 7 août 1377.

LXIII. Raimond VII de las Escalas (*de Escalis*). Le 12 mars 1378, il accorda des indulgences à ceux qui contribueraient à la construction de la nouvelle église de Saint-Jean de Perpignan; le 6 octobre 1381, il transporta le prieur & les chanoines réguliers de Notre-Dame d'Espira de l'Agli, dans l'église de Notre-Dame de La Real à Perpignan. En même temps, il nomma premier abbé de cette église Jacques Borro, dernier prieur d'Espira. En 1384, & le 17 décembre, avec la permission des vicaires généraux de l'église de Girone, il conféra les ordres sacrés dans l'église paroissiale de Peralada; le 2 avril 1386, étant absent du diocèse, son vicaire général fit quelques règlements pour rétablir la concorde entre les bénéficiers de Notre-Dame de La Real & les chanoines transférés d'Espira dans cette église. En 1386, Raimond fut promu au siége de Barcelone, comme le prouve une bulle de l'antipape Clément VII, donnée à Avignon le 12 novembre 1387, & confirmant les règlements faits l'année précédente par le vicaire général de Raimond, alors évêque d'Elne & maintenant de Barcelone.

On peut mieux voir maintenant combien se sont trompés MM. de Sainte-Marthe & les éditeurs du *Gallia* qui les ont suivis, en plaçant sous la date de 1380 l'évêque d'Elne, Bérenger de Sainte-Foi (LXIV), mort en 1290.

LXV. Barthélemi I de Payro, religieux carme, natif de Perpignan, nommé évêque d'Elne par l'antipape Clément VII, promit de payer les droits le 21 février 1387, ce qu'il n'exécuta qu'en 1391 & 1392. A cette dernière date & en 1394, il fit divers statuts. En 1398, avec la permission de l'abbé d'Arles, il donna la confirmation & la tonsure dans l'église des Bains. Le 1er février 1402, d'après un ordre du roi d'Aragon, il décréta que tous les bénéficiers qui passeraient six mois sans résider seraient privés de leurs bénéfices. Barthélemi eut, en 1406, un démêlé avec les chanoines de Saint-Jean, pour la solution duquel Benoît XIII délégua Gui, évêque de Préneste, qui le termina par une transaction; le 28 mai 1407, Barthélemi donne aux syndics des prêtres de Saint-Jean le patronage d'un bénéfice qu'il avait fondé dans cette église; le 22 juin de la même année, il transige avec les consuls de Perpignan pour l'exemption du clergé, à l'occasion d'un droit imposé sur la viande; le 13 janvier 1408, des procureurs constitués par lui & son chapitre nommèrent un juge du bailliage à Elne.

Voici une nouvelle question sur laquelle MM. de Sainte-Marthe & les auteurs du *Gallia* ne s'accordent point avec dom Taverner. Ce dernier ne reconnaît qu'un seul évêque du nom de Barthélemi : c'est Barthélemi Payro, religieux de l'ordre de

Notre-Dame du Mont-Carmel, lequel était déjà en possession du siége d'Elne en 1387.

Le nouveau *Gallia Christiana* fait occuper le siége d'Elne par Barthélemi Payro, depuis le 21 février 1387, jusque vers l'an 1394, & donne pour successeur à ce prélat, sur l'autorité de MM. de Sainte-Marthe, *frère Barthélemi, religieux carmélite*, déjà évêque d'Elne en 1398 & dont on prolonge l'épiscopat, toujours d'après les mêmes, jusqu'en 1406. On pourrait induire de là que les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur croyaient, je ne sais sur quel motif, que le premier de ces deux évêques était sorti du clergé séculier, ce qui permettait de le distinguer du second, qui aurait appartenu à un ordre religieux.

Il n'est pas difficile aujourd'hui de se prononcer. Un des anciens titres conservés à la bibliothèque publique suffit pour faire prévaloir le sentiment de dom Taverner; c'est une sentence rendue entre la commune de Perpignan & la communauté des prêtres de Saint-Jean, par Pierre Bonhomme, official de *frère Barthélemi*, évêque d'Elne, le 24 octobre 1388; or, la qualification de *frère* désignant toujours un religieux, nous apprend que l'évêque d'Elne auquel on l'a donnée dans l'acte précité, c'est-à-dire, que Barthélemi de Payro appartenait à un ordre monastique, indiqué par Taverner, & le même, en un mot, dont les éditeurs du nouveau *Gallia* ont fait un deuxième Barthélemi. Il n'en faut pas davantage pour établir que les deux évêques d'Elne ci-dessus dénommés ne doivent faire qu'un seul & même personnage.

RAIMOND VIII DESCATLAR. Cet évêque a été omis par le *Gallia*.

Il était issu d'une noble famille catalane; étant abbé du monastère de Ripoll, il fut promu à l'évêché d'Elne en 1408, par l'antipape Benoît XIII; il était pourvu le 28 octobre; le 19 décembre de la même année, il scella les statuts des prêtres de Saint-Jean de Perpignan avec son sceau d'abbé, en déclarant qu'il n'en avait pas encore d'autre. Peu de temps après, il fut transféré au siége de Girone, dont il prit possession le 8 janvier 1409. Il mourut à Valence le 1er mars 1413.

LXVII. FRANÇOIS II XIMINES, religieux franciscain, natif de Girone, renommé pour son savoir & sa piété; il reçut de l'antipape Benoît XIII le titre de patriarche de Jérusalem, le 12 novembre 1408. Ce fut Jean d'Armagnac, dit le cardinal d'Auch, qui le consacra. Peu de temps après, il fut nommé par le même antipape administrateur de l'évêché d'Elne, & il l'était, en effet, le 4 janvier 1409, quand il nomma deux procureurs fiscaux ou promoteurs à l'officialité de Perpignan.

Le jour & l'an de sa mort sont fixés par l'inscription qu'on lit sur son sarcophage, le 23 janvier 1409, François confia à un prêtre nommé Arnaud Solera, l'administration de l'hôpital du col d'Are, dans la paroisse de SS. Juste & Rufine de Prats de Mollo; le 13 février suivant, il déclara devoir à la communauté des prêtres de Saint-Jean cent vingt écus d'or, monnaie de France; le 6 mars, il nomma à la cure de Saint-Jean d'Albera.

ALPHONSE D'EXEA. Le 17 mai 1409, Alphonse, évêque d'Elne, confère le notariat de Céret à Bernard Valença, & dans le même mois, le bénéfice de Notre-Dame du Volo à Arnaud Marti, prêtre; le 1er août de la même année, étant à Barcelone, il pourvoit Bernard Codina, prêtre, d'un bénéfice dans la cathédrale d'Elne; enfin, le 20 mars 1410, son official, Jean Gaucelme, accorde une faveur à Jean Ferrer, hebdomadier de l'église Saint-Jean de Perpignan. Cet évêque est peut-être Alphonse d'Exea, Aragonais, patriarche de Constantinople, & administrateur de l'église de Séville, qui prononça le discours d'ouverture au conciliabule que Benoît XIII tint à Perpignan en 1408, & fut ensuite l'organe des prélats qui exhortèrent cet antipape à députer au concile de Pise, & à se démettre, s'il le fallait, pour éteindre le schisme.

LXVIII. JÉRÔME D'OCHON, moine bénédictin, natif d'Aragon, camérier de Pierre de Luna, était évêque d'Elne le 4 décembre 1410, date d'une charte qui rapporte que pendant le séjour en pays éloigné de Jérôme d'Ochon, évêque d'Elne, son vicaire général, Étienne d'Agramont, prieur de Notre-Dame de Gualter, au diocèse d'Urgel, mit un prêtre, nommé Rivera, en possession d'un bénéfice fondé en l'église Saint-Vin-

cent de Claira; le 18 mars 1411, les prêtres de Saint-Jean de Perpignan présentèrent au même vicaire général un acte de récusation; en 1412, 1413, 1414, ce même vicaire général donne encore quelques actes en l'absence de l'évêque. Par une lettre datée de Valence (Espagne), du 3 mars 1415, Benoît XIII donna pleine faculté à Jérôme de vendre, engager ou donner à ferme les droits, obventions ou revenus de la mense épiscopale; le 23 janvier 1417, cet évêque jura, en qualité de chapelain majeur, d'observer les statuts & priviléges du chapitre de Saint-Jean & de garder les secrets de ce corps. Suivant Rainaldi, Jérôme fut du nombre des évêques aragonais qui, le 26 décembre 1417, allèrent à Peniscola, supplier l'antipape de déposer les insignes pontificaux & d'envoyer les trois cardinaux de sa faction à Constance, pour concourir à l'élection d'un pape légitime; en 1420, Jérôme d'Ochon fit construire à la vieille église Saint-Jean de Perpignan une chapelle dédiée à saint Benoît, qui existe encore dans l'hospice de la Miséricorde. Il mourut à Perpignan le 16 novembre 1425.

LXIX. Jean de Casanova, nommé le 10 décembre 1425, est encore appelé évêque d'Elne le 20 février 1426, dans le registre du Vatican, mais il n'était pas en possession de son diocèse, le 29 mai, le 19 juillet, ni même le 5 novembre de cette dernière année, puisque, à ces époques, le vicaire général du chapitre d'Elne conféra divers bénéfices *sede pastore vacante;* le 4 décembre 1427, ce fut le même vicaire géneral qui attacha un canonicat & une prébende à l'office de professeur de philosophie nouvellement institué à Saint-Jean; enfin, le 24 mars 1428, Jean prêta, comme ses prédécesseurs, le serment d'usage; le 29 mai suivant, il apposa sa signature à une copie du testament de Gérard, dernier comte héréditaire de Roussillon. Le 9 juillet de la même année 1428, son délégué, avec l'autorisation du chapitre de Saint-Jean, érigea en canonicat la dignité de sacristain de cette église; le 28 du mois suivant, il termina par une transaction de longs procès entamés entre ses prédécesseurs & le chapitre d'Elne au sujet de leurs droits respectifs; mais en 1430, ayant été nommé cardinal-prêtre par Martin V, il ne fut plus qu'administrateur de l'église d'Elne; c'est le titre qu'il porte dans le registre du Vatican le 6 août de ladite année. Il mourut à Florence le 1er mars 1436.

LXX. Gaucerand Albert, religieux bénédictin, issu d'une famille noble du Roussillon. Il paraît qu'en 1426 il avait reçu du pape Martin l'expectative de l'évêché d'Elne, puisque le 12 octobre de cette année, Pierre Castillo, bourgeois de Perpignan, son fondé de pouvoirs, donne une quittance dans laquelle il le désigne sous le nom d'évêque élu; le 4 juillet 1427, le même Castillo, dans une autre quittance pour le même Gaucerand, prend la qualité de fondé de pouvoirs de Gaucerand « *Alberti, electi & regentis episcopatum Helenensem.* »

Le 10 août 1431, Gaucerand Albert fut nommé à l'évêché d'Elne; il en prit possession le 1er janvier 1432, & prêta par procuration le serment d'usage, qu'il renouvela le 11 du même mois; le 14 mars 1433, il déclara que l'église de Notre-Dame du Pont dépendait de celle de Saint-Jean; le 1er décembre 1434, il afferma les revenus de l'évêché pour quatre ans, au prix de dix mille florins d'or, à son frère Bernard Albert, chevalier & seigneur de Saint-Hippolyte; le 15 janvier 1435, il donna quittance aux prêtres de Saint-Jean de la somme de cent florins; le 9 juin 1441, il accorda des indulgences à ceux qui subviendraient à l'œuvre de la nouvelle église de Saint-Jean; le 21 février 1443, il unit encore à cette communauté la cure de Saint-Christophe de Vilarnau; le 15 novembre 1449, il sanctionna un règlement de la même communauté; en 1453, le 13 janvier, il légua aux prêtres de Saint-Jacques cinquante livres barcelonaises pour deux anniversaires. Peu de jours après, il cessa de vivre, peut-être le 23 janvier, jour auquel il était fait mémoire de lui dans les nécrologes de l'église Saint-Jean.

LXXI. Jean III Moles de Margarit. Du 7 février au 7 juillet 1453, on trouve dans les registres de l'épiscopat différentes provisions expédiées par le vicaire général du chapitre *sede vacante.*

Jean III monta sur le siége d'Elne le

23 mars 1453, & prêta, par procureur, le serment d'usage au chapitre de Saint-Jean, le 9 juillet suivant. Il fit son entrée solennelle à Perpignan le 23 août, & le 26 il célébra la messe dans la nouvelle église de Saint-Jean qui n'était pas encore terminée; le 4 mars 1458, le roi Jean II d'Aragon l'envoya complimenter Pie II sur son heureux avénement au trône pontifical & l'assurer de son obéissance; le 10 juillet 1460, il emprunta aux prêtres de Saint-Jean la somme de cent cinquante livres barcelonaises. Transféré au siége de Girone en 1461, il n'en prit pas immédiatement possession, puisque, le 7 février 1462, il permettait d'ériger un autel dans une chapelle nouvellement construite par Bernard Dauder, sur le territoire de Malloles. On le trouve encore évêque d'Elne le 19 dudit mois, dans le registre de l'évêché d'Elne, f° 219.

LXXII. Antoine I de Cardona, de l'illustre maison ducale de ce nom. Il prêta serment le 8 mars 1462, comme chapelain majeur du chapitre de Saint-Jean & fit son entrée solennelle à Perpignan le 10 du même mois, sans avoir été consacré, ni même admis à la prêtrise. Le 30 avril 1463, Louis XI lui accorda la confirmation des priviléges des églises de son diocèse, & le nomma, le 15 novembre de la même année, son conseiller avec quinze cents livres tournois de pension; le 9 juillet 1467, Antoine I conféra un bénéfice de Saint-Jean à Arnaud Gazanyola. Il mourut le 11 septembre 1467, à Ille, en Roussillon, & son corps fut transporté à Elne & enseveli dans le chœur de la cathédrale.

Jean Pintor, docteur en droit canonique, chanoine de Barcelone, fut du nombre des douze ambassadeurs qu'un congrès réuni dans cette ville envoya, le 4 décembre 1460, à Jean II, roi d'Aragon, pour lui demander la liberté du prince de Viane, son fils, qu'il tenait en prison. Il est qualifié évêque d'Elne dans une quittance de trente-trois florins d'or du 28 janvier 1468, mais il ne prit possession de son siége que dans le mois de juin de l'année suivante; le 23 du même mois, Raymond Pintor indiqué comme son procureur, dans un acte daté de Tours, prêta pour lui le serment accoutumé en faveur de l'église de Saint-Jean; le 29 septembre suivant, ce prélat fit son entrée solennelle à Perpignan & y fut reçu avec les cérémonies d'usage; le 12 octobre, il ratifia le serment prêté par son procureur. Il mourut le 28 février 1470, dans son palais de Perpignan, & fut inhumé à la chapelle Saint-Benoît du vieux Saint-Jean.

LXXIII. Charles I de Saint-Gelais prit possession de son siége, par procureur, en 1471, & la même année, le 12 janvier, il fit son entrée solennelle à Perpignan; le 4 mai 1472, il unit la cure de Sainte-Marie-la-Mer à la communauté des prêtres de Saint-Jean pour augmenter les distributions quotidiennes; le 14 avril 1475, son vicaire général nomma à la cure de Rivesaltes.

LXXIV. Charles II de Martigny fit son entrée à Perpignan le 28 mai 1476, & fut reçu avec le cérémonial d'usage; le 1er juillet suivant, il prêta serment comme ses prédécesseurs; le 21 janvier 1478, Louis XI l'envoya en ambassade auprès d'Edouard IV, roi d'Angleterre, pour mener à bonne fin des négociations délicates; il l'y envoya de nouveau l'année suivante, & une troisième fois en janvier 1480. Charles fut rappelé en juillet & cité, le 9 de ce mois, au Parlement comme ayant outrepassé ses pouvoirs; mais il prouva qu'il avait agi en habile politique, dans les intérêts de son maître, & le Parlement ne prononça aucun arrêt contre lui. On lit dans le *Gallia*, que ce prélat fut chargé par Louis XI de négocier la paix entre la France & l'Espagne; mais, suivant Zurita, cette mission fut confiée à l'évêque de Lombez & non pas à celui d'Elne. Le registre de l'évêché le marque absent du diocèse en 1481 & 1482, présent le 22 octobre 1483, absent de nouveau le 17 février 1486; le 4 novembre 1486, il bénit Jacques, abbé de Notre-Dame d'Arles; le 25 mars 1487, il consacra, avec l'assistance des évêques de Rieux & d'Hippone, Antoine-Pierre, évêque de Vabre, dans la cathédrale d'Elne; la même année, il disputa à Pierre d'Absac, abbé de la Grasse & évêque de Lectoure, le droit de patronage sur les églises de Pezilla & de Cornella;

le 16 septembre 1488, dans l'église de Notre-Dame del Camp, il bénit Galcerand de Roca, abbé du monastère bénédictin de Saint-Cyr de Colera, diocèse de Girone; le 2 mars 1493, il fit une ordination générale. Transféré à l'église de Castres, il n'en prit pas possession immédiatement, puisque jusqu'au 25 mars 1495, il figure dans le registre de l'évêché; mais le siége était vacant le 3 avril, date de la collation par son vicaire général du bénéfice de Caixas à Jean Gazanyola.

LXXVIII. JACQUES DE SERRA, autrement dit le cardinal d'Arborée, faisait sa résidence à Rome. Le 20 avril 1507, Pierre, évêque de Constantinople, étant à Ille, donna la tonsure à Guillem-Paul Davi avec l'agrément de son vicaire général. Le 25 janvier 1508, il permit de transporter de l'ancienne église de Saint-Jean de Perpignan dans la nouvelle tous les objets du culte. Cette nouvelle église fut consacrée le 16 mai 1509 par Antoine Guévan, évêque de Sébaste, & le clergé s'y installa le 9 juin 1510. En 1513, Jacques de Serra, par une lettre datée de Rome du 15 janvier, nomma vicaire général Étienne Crivaller, chanoine hebdomadier de la collégiale de Saint-Jean. En 1515, par une autre lettre datée de Rome du 26 février, il institua un autre vicaire général, François Bonet. On trouve encore cet évêque en 1515 & au commencement de 1517. Il mourut dans le cours de cette dernière année.

Il y a donc erreur dans le *Gallia* où l'on donne JEAN DE VILLALBA (LXXIX) pour successeur de Jacques de Serra en 1513 & 1515. Le vrai successeur de celui-ci ne peut être que Bernard de Mesa.

Jean figure, il est vrai, avec le titre d'évêque d'Elne, parmi les évêques présents au concile de Latran, en 1513, quatrième & sixième sessions. Mais c'est évidemment une erreur d'un copiste qui aura lu *Jean* pour *Jacques*, nom désigné vraisemblablement par la seule initiale *J.*; de telles erreurs sont assez communes. En effet, Jacques, selon les témoignages précités, était à Rome en 1513 & 1516. C'est bien lui qui dut souscrire au concile de Latran.

LXXX. BERNARD DE MESA; le 12 janvier 1517, il prit possession du siége d'Elne par procureur. La même année, Jules de Médicis, archevêque de l'église de Narbonne, obtint du pape Léon X la restitution de l'église d'Elne à son légitime métropolitain. Mais cette disposition ne fut pas exécutée ou n'eut pas de durée. Les différends qui existaient alors entre la France & l'Espagne interrompirent de nouveau les recours à l'archevêché de Narbonne, & l'évêché d'Elne ne reconnut plus de métropolitain. Bernard mourut en 1524, & fut enseveli dans un couvent de Tolède.

LXXXI. GUILLAUME V DE VANDENESSE était frère de Jean de Vandenesse, surintendant de la maison de Charles-Quint. Il partageait avec lui la confiance de ce prince qui le fit son aumônier & le nomma ensuite évêque de Coria. Appelé au siége d'Elne, il fit son entrée à Perpignan le 29 décembre 1527. Le 14 janvier 1528, il réconcilia l'église de Sainte-Marie de Malloles. Le 2 mars 1529, le vice-gérant de l'official de Perpignan, agissant au nom de Guillaume de Vandenesse, évêque d'Elne, déclara par sentence que Michel Ferrer, bénéficier de l'église de Notre-Dame du Pont, était tenu de payer dix sous aux prêtres de cette église. Guillaume se trouve encore mentionné dans les registres de l'évêché d'Elne jusqu'au mois d'août de ladite année.

LXXXIV. JACQUES RICH, Catalan, abbé du monastère de Ripoll, fut élu évêque d'Elne le 3 juillet 1534, à la place du précédent, transféré à l'évêché d'Ostende, d'après les registres du Vatican. Le 21 du même mois, il prit possession de son siége par procureur; le 23, il fut installé chapelain majeur de la collégiale de Saint-Jean de Perpignan, & il fit son entrée dans cette ville le 13 septembre. Le 8 janvier 1535, il ratifia une sentence arbitrale définitive sur un procès qui divisait le chapitre cathédral & la communauté de Saint-Jean. Jacques mourut à Perpignan, le 9 octobre de la même année, & son corps fut porté à Elne.

LXXXV. JÉROME III, de l'illustre famille de Requesens, est mentionné par les registres de l'évêché en 1538 & 1539. Il

vint à Perpignan, le 8 avril 1540. Le 18 du même mois, il donna la tonsure, dans le village de Saint-Jean-Pla-de-Corts, à Antoine Joli, chez don Gauderic Pagès, seigneur de ce lieu. Le 15 mai suivant, son vicaire général passa un acte rapporté dans les archives de Saint-Jean. Jérôme fut transféré à l'évêché de Tortose en 1542.

LXXXVI. Ferdinand II de Loazès fut promu à l'évêché d'Elne par bulles datées du 5 mai 1542, prit possession par procureur le 13 juillet suivant, prêta le serment d'usage le lendemain & fit son entrée à Perpignan le 10 juin 1543. Il figure encore plusieurs fois dans le registre jusqu'au 13 janvier 1544. Ensuite il fut nommé successivement aux siéges de Lérida, de Tortose, de Terragone (1560), de Valence (1567), & obtint de plus le patriarcat d'Alexandrie. Il mourut en 1568.

LXXXVII. Pierre IV Augustin prit possession du siége, par procureur, le 21 janvier 1544, & prêta serment de même, le lendemain. Le 24 mars de la même année, il fit son entrée solennelle à Perpignan. Il n'était pas encore consacré & ne le fut que le 8 février 1545, dans l'église de Saint-Jean. Cette même année il fut transféré au siége de Huesca & assista, comme évêque de cette ville, au concile de Trente en 1563. Il mourut dans son diocèse en 1572.

XC. Loup Martinez de Lagunilla prit possession du siége d'Elne, par procureur, le 4 novembre 1558; fut nommé, peu après, inquisiteur général en Roussillon, & fit son entrée solennelle à Perpignan, le 16 avril 1559. Cette même année, il figure au concile de Trente. Le 25 août 1560, il donna la tonsure dans son palais de la Canorga, à Perpignan. Le 1er novembre 1561, il assista à l'office divin à Saint-Jean avec les évêques de Barcelone & de Tortose. Sommé par Ferdinand de Loazès, archevêque de Terragone (*Voir* LXXXVI), de choisir un métropolitain, d'après le décret du concile de Trente, il choisit celui de Terragone[1]. En 1564, un concile convoqué à Barcelone par l'archevêque de Terragone, Ferdinand de Loazès, fut présidé par l'évêque d'Elne, à la place du métropolitain absent; à cette assemblée se trouvaient les évêques de Lérida, d'Urgel, de Girone, de Tortose, & plusieurs prélats inférieurs. Loup Martinez mourut le 11 décembre 1567. On l'ensevelit devant le maître-autel de l'église de Saint-Jean, à côté de son prédécesseur.

XCI. Pierre IV Coma, né à Solsone, fit prendre possession de son siége par un procureur qui prêta le serment d'usage, le 28 février 1569, & fit son entrée solennelle à Perpignan, le 12 juin suivant. A sa prière, Grégoire XIII confirma l'union de l'évêché d'Elne à la métropole de Terragone par bulle du 10 mai 1573. Le 11 octobre 1575, il abolit l'usage du missel & du bréviaire de l'église d'Elne & adopta le rit de l'Église romaine, à compter du 26 novembre suivant. Cet évêque se trouvait toujours le premier à la célébration des offices, afin d'obliger ses chanoines à la même ponctualité. Il mourut dans un des couvents de Perpignan, le 5 mars 1578. Son corps fut transporté à Elne & enseveli au milieu de l'église.

XCII. Jean V Térès. Le 25 décembre 1581, il célébra l'office de Noël en présence de Marie d'Autriche, veuve de Maximilien II, & de sa fille Marguerite, qui, échappées à un naufrage sur les côtes de Collioure, se rendaient auprès du roi d'Espagne, Philippe II, frère de cette impératrice. Jean figure dans le registre de l'évêché jusqu'au 30 mai 1586. Il passa à cette époque au siége de Tortose, de là à l'archevêché de Terragone, & fut nommé chancelier du roi, puis vice-roi de Catalogne en 1602. Il mourut à Barcelone, le 10 juillet 1603.

XCIII. Pierre VII Benoit de Sainte-Marie fut nommé évêque d'Elne en 1586; le 13 décembre de cette année un ecclé-

[1] L'église d'Elne, primitivement soumise à la métropole de Narbonne, ne reconnut que la suprématie du Saint-Siége, depuis 1511 jusqu'en 1517 où elle se rendit entièrement indépendante, comme bien d'autres. En 1564, comme nous venons de le dire, elle fut soumise à l'archevêque de Terragone; mais, en 1678, l'évêché redevint, par ordre du roi, suffragant de Narbonne.

siastique, par lui délégué, annula une sentence que le vicaire général du chapitre, *sede vacante*, avait promulguée contre les prêtres de Saint-Jean. Cet évêque fit son entrée à Perpignan le 15 février 1587. Il y mourut, le 31 janvier 1588, & fut inhumé, le 3 février, dans l'église de La Réal.

XCIV. François IV Robuster-Sala, né à Reus, en Catalogne, entra à Perpignan le 1er mai 1591. Le 24 octobre, il érigea en communauté régulière le clergé de l'église paroissiale de Canet. En 1592, il assista à la dédicace de la nouvelle église de Notre-Dame de Montserrat. En 1599, il fut transféré au siége de Vic, & mourut dans cette ville le 27 avril 1607.

XCV. Onuphre Réart, né à Perpignan le 1er novembre 1551; il était chanoine de Barcelone, succéda à François IV & prit possession de l'évêché par procureur, le 4 mai 1599; le lendemain, il prêta serment de la même manière à l'église Saint-Jean; le 16 août, il fut reçu à Perpignan. Le 20 septembre 1603, Onuphre conféra les ordres sacrés dans l'église paroissiale de Saint-Jean de Villefranche, en Conflent. En 1608, il assista par procureur au concile provincial de Terragone; le 19 avril de la même année, il fut transféré au siége de Vic; en 1612, à celui de Girone, qu'il occupa jusqu'au 10 janvier 1619. Il renonça alors à cette dignité & vint se retirer dans sa famille, à Perpignan, où la mort le frappa, le 26 octobre 1622. Il fut inhumé dans l'église du vieux Saint-Jean, devant le maître-autel.

Évêques dits de Perpignan.

I. Antoine Gallard, élu évêque d'Elne le 29 mars 1609; il prêta, par procureur, le serment requis le 5 juin, & fit son entrée à Perpignan le 23 août de la même année. En 1610, il fut appelé au siége de Vic, mais il n'en prit pas possession de longtemps, car, dans le mois de mai 1611, il eut de grandes contestations avec les chanoines & les bénéficiers de Saint-Jean, qu'il voulait obliger à résider assidûment & à se tenir dans le chœur tout le temps du service divin.

II. François de Véra; nommé au siége d'Elne par le roi d'Espagne, en 1613, il prêta serment, par procureur, le 27 juillet. Le jour de l'Ascension 1614, il excommunia le gouverneur & les consuls de Perpignan, parce qu'ils s'étaient placés, comme lui, dans le chancel de l'église de Saint-Jean, vis-à-vis son trône, & avaient refusé de sortir de ce lieu malgré ses ordres réitérés. En vain les docteurs des facultés de théologie & de droit canon, consultés par ces magistrats, se prononcèrent-ils en leur faveur; l'excommunication ne fut levée que par suite d'un étrange excès de zèle de l'official.

VI. François VI Senjust, de la noble famille de Senjust, en Catalogne, moine bénédictin, prêta serment par procureur, le 6 novembre 1621, & fit son entrée solennelle à Perpignan, le 20 décembre suivant. Transféré au siége de Girone, il fit sa profession de foi, le 23 mai de la même année, entre les mains d'Onuphre Réart, évêque démissionnaire, alors résidant à Perpignan.

VIII. François Lopez de Mendoça. Le 7 février 1629, il avait rendu un grand service à la ville de Perpignan dans une circonstance critique : comme les officiers royaux voulaient empêcher à toute force cette ville d'user de son droit de vindicte, le peuple entra en défiance sur ce qui avait été délibéré dans le conseil général à ce sujet; sur les huit heures du soir, au son du tocsin, il se rassembla en armes, devant l'hôtel de ville & dans les rues voisines. Touché des malheurs qui allaient résulter de cet état de choses, l'évêque réunit quelques ecclésiastiques &, le saint-sacrement à la main, il s'avança processionnellement à travers cette foule tumultueuse & menaçante jusque dans le consulat. Puis se montrant au balcon, il promit au peuple de ne point descendre que les conseillers qu'on venait de ramener brutalement à l'assemblée, n'eussent pris une décision telle qu'on la désirait. Cette promesse produisit tout d'abord quelque effet, &, comme elle ne tarda pas à se réaliser, le calme se rétablit.

IX. Grégoire Parcero; à la prière des consuls & du peuple de Perpignan, il

décréta, le 30 mars 1633, que la fête de Saint-François de Paule se célébrerait tous les ans en mémoire de la cessation de la peste, obtenue l'année précédente par l'intercession de ce saint, ce qui a été observé jusqu'en 1760.

XI. François Perez fut transféré, en 1641, au siége de Cadix, dans le royaume de Grenade, dont il ne prit pas possession de quelque temps, car, le 7 mai 1643, le vicaire général de François, évêque d'Elne, absent du diocèse, dut ratifier & autoriser une transaction. François est encore mentionné avec son titre d'évêque d'Elne, le 23 août de la même année, dans le registre de l'évêché.

Dès lors, l'église d'Elne resta longtemps privée de pasteur. Louis XIII, devenu maître du Roussillon en 1642, avait bien nommé, le 13 avril 1643, à la place de François, le chanoine Du Vivier, qui était déjà vicaire général du chapitre; mais cet élu n'ayant pu obtenir ses bulles, parce que la paix n'était pas encore conclue entre la France & l'Espagne, se retira dans son prieuré de Sainte-Anne, à Barcelone, où il mourut.

XII. Vincent de Margarit. En 1672, Louis XIV, qui avait nommé jusqu'alors à la dignité de grand inquisiteur, abolit l'inquisition comme incompatible avec les lois du Royaume. Ce prince & ses successeurs continuèrent, néanmoins, de conférer le titre de cette dignité à l'évêque d'Elne, par un brevet, sans bulles, en vertu duquel ce prélat percevait les revenus de l'inquisition.

XIII. Jean-Baptiste d'Estampes. Cet évêque avait intenté un procès au chapitre pour se faire payer en entier les émoluments de deux portions canoniales, à compter du jour de sa nomination, outre les distributions quotidiennes. Le chapitre fut condamné par la grand'chambre du parlement de Paris, sous prétexte que la régale s'étendait à tout le royaume.

XVIII. Charles-François-Alexandre de Cardevac Goux d'Avrincourt. Le 17 juillet 1759, en vertu d'un décret de la congrégation des cardinaux, interprètes du concile de Trente, il statua qu'à l'avenir, cinq chanoines seulement seraient tenus d'aller, tous les ans, célébrer les offices à Elne, le 25 juillet & le 7 octobre, au lieu qu'auparavant tout le chapitre & l'évêque lui-même étaient tenus à cette obligation, suivant les actes de la translation de leur résidence d'Elne à Perpignan, en 1602. Le 9 avril 1777, il défendit, par une constitution synodale, aux ecclésiastiques, sous peine de censure, d'aller jouer dans les cafés & de fréquenter les spectacles.

Monseigneur de Goux finit ses jours à Espira de l'Agly, dans la maison rurale de l'évêché, le 1er mars 1783, à l'âge de quatre-vingt quatre ans. Ses entrailles furent ensevelies dans le chœur de l'église paroissiale de cette commune. Son cœur fut porté au château de Goux, en Artois, & son corps dans l'église de Saint-Jean de Perpignan, où il reçut la sépulture, le 6 dudit mois, devant le maître autel, du côté de l'Épître.

XIX. Jean-Gabriel d'Agens fit son entrée solennelle à Perpignan, le 31 janvier 1780, jura d'observer les statuts du chapitre, mais le premier des évêques de ce diocèse, il refusa d'être admis dans la communauté des prêtres de Saint-Jean.

XX. Antoine d'Esponchez fit son entrée solennelle à Perpignan, le 13 mars 1789; député la même année à l'Assemblée nationale, il fut du nombre des cent trente évêques qui refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé.

D'après les observations qui précèdent, il faut retrancher de la liste des évêques d'Elne formant la *Note* LXV :

V. Hyacinthus.

XIX. Bérenger II.

XX. Bérenger III.

Ces deux derniers ne doivent en faire qu'un seul, Bérenger III.

XXXII. Artaud.

XXXV. Bérenger V.

XLII. Bérenger VI.

XLIII. Bernard *de Argilaguerijs.*

XLIV. Bérenger de Sainte-Foi, qui doit être placé à LXV *bis*.

LXV. Barthélemi Payro.

LXVI. Barthélemi II.

Ces deux ne doivent en faire qu'un seul, Barthélemi Payro.

LXXIX. Jean de Vilalba.

D'après les mêmes observations il y aurait lieu d'ajouter :

XVII *bis*. Frédulon I.
XVII *ter*. Bérenger II.
XXIV *bis*. Suniaire III.
XXXI *bis*. Bérenger V.
XLV *bis*. Bérenger de Sainte-Foi.
XLIX *bis*. Bérenger VIII.
LXI *bis*. Pierre de Planella.
LXVI *bis*. Raimond VIII.
LXVII *bis*. Alphonse d'Exéa.
LXXII *bis*. Jean IV Pintor.

Vallbona. — Ce monastère était une dépendance du célèbre monastère de Fontfroide, au diocèse de Narbonne; il fut construit en 1242, du temps de l'abbé Pierre-Raimond, sur un fonds appartenant depuis longtemps à l'abbaye; doté de droits de pâturages par le roi de Majorque (1293), ce couvent avait été soumis à une règle sévère en janvier 1257 (v. st.), après une réforme introduite dans la maison mère; les statuts, promulgués à la même époque par les réformateurs, prescrivaient encore la pratique de l'hospitalité & la manière dont elle devait s'exercer dans les granges ou maisons rurales dépendant de Fontfroide. A la fin du quinzième siècle & à la suite des guerres de Louis XI en Roussillon, les religieux se transportèrent à l'hôpital de Saint-Guillaume, à Perpignan, fondé par eux. Voici les noms des abbés que l'on a pu retrouver :

Guitard, fondateur de la maison en 1242, était moine de Fontfroide; la charte de fondation indique comme patron du nouveau monastère Guillem de Porsella.

Ricard, abbé le 21 juin 1248, date d'une donation de défens à Corsavi par Ermessinde, dame de Corsavi, & Bernard Hugues de Serrelongue; cette donation fut approuvée, en 1416, par Ferdinand I, roi d'Aragon[1].

Guillaume de Sauzet, abbé le 20 septembre 1258; à cette date l'abbaye obtient de Pons de Tatzo, reçu comme religieux dans la maison, une importante donation, comprenant le château de Tatzo, au diocèse d'Elne, & de grands bois au sud des Pyrénées. Cette charte donne la liste des officiers du couvent à cette époque; c'étaient Bernard, prieur, Bernard de Burdella cellérier, Martin, sous-prieur, Raimond, sacristain.

Arnaud, abbé en janvier 1263 (v. st.).

Pierre, 1281, 1288, 1293; en 1303, il souscrit un diplôme du roi de Majorque abolissant la redevance du *bouage* (*butaticum*).

Raimond paraît dans deux actes du 16 mars 1381.

Pierre, 25 avril 1418.

Pierre de Campis, abbé le 14 octobre 1463, date de l'exemption de tous droits pour le passage du Tech en bac; cette franchise, accordée par le procureur royal, s'appliquait à tous les habitants de l'abbaye.

Pierre de la Roque, 24 juillet 1486, vente d'un hôtel attenant à leur maison de Saint-Guillaume de Perpignan. Était encore abbé en 1490, d'après le *Gallia*.

Jacques de Peré Martre, 10 décembre 1499.

Jean d'Ortaffa, administrateur perpétuel de Vallbona, en prend possession le 29 août 1518. Est encore cité en 1520.

Michel Figueras, chanoine d'Elne, administrateur en janvier 1535.

François Catorre, indiqué comme abbé commendataire dans un bail du 18 août 1559.

Antic Tardiu, prêtre & abbé de Vallbona, le 20 mars 1562; le 15 mars 1569, il prend le titre d'abbé commendataire.

Alphonse de Cruyllas, avril 1589.

Joseph Trobat, chanoine & grand sacristain d'Elne, abbé commendataire le 11 mai 1682.

Clément de Montesquiou, pourvu en 1695; était encore abbé en 1730.

N. de Tord Calvo, 1733.

N. de Blanes, 1734.

Notre-Dame du Vilar. — Ce petit monastère, situé près de Villelongue des Monts, fut fondé dans les premières années du douzième siècle par quelques riches particuliers. Il était habité par des chanoines réguliers qui suivaient la règle

[1] *Actes de importancia*, AA, f° 286; Perpignan, Bibliothèque publique.

de Saint-Augustin & dont le chef s'appelait prévôt. Il paraît dans une donation faite le 23 octobre 1117 par Adroarius & son épouse Véra. Le 16 mars 1142, l'évêque d'Elne, Uzalger, consacra l'église du Vilar & la soumit au monastère de Notre-Dame de Llado ou Lledo, au diocèse de Girone; mais cette soumission n'ayant point été constatée par un acte, le successeur d'Uzalger, Artaud III, la ratifia & la renouvela par un acte solennel du 16 mars 1163, lors de l'anniversaire de cette dédicace[1]. Le même Uzalger avait, par charte du 4 mai 1146, donné à la communauté l'église de Sainte-Colombe des Alamans, avec ses dîmes, prémices & possessions de toute espèce. Autour du petit monastère se forma un hameau, dont la seigneurie appartenait au prévôt, qui nommait le juge, le bailli, &c. Un jugement de la *Gubernacion*, rendu en 1496, donne au bailli du Vilar le droit de saisir le bétail étranger, trouvé paissant dans l'étendue de sa juridiction, pour répondre du dommage causé par lui; c'est ce qu'on appelait la *taille* (*tallia*), & la plupart des actes du Midi, au moyen âge, contiennent des clauses relatives à ces dégâts causés par le bétail. Au quatorzième siècle, la prévôté avait comme officiers inférieurs un sacristain, un camérier & un cellérier; appauvrie plus tard, elle fut réunie complétement au chapitre de Llado, vers le milieu du seizième siècle, à ce qu'il semble. Les derniers vestiges du monastère furent vendus en 1802 par le prieur de Llado, pour la somme de quatre mille francs. Voici les noms des prévôts que l'on a pu retrouver :

PIERRE-BERNARD souscrit, en 1146, la donation de l'église de Sainte-Colombe, faite par Uzalger, évêque d'Elne.

GUILLAUME, prévôt lors de la confirmation par Artaud, évêque d'Elne, de l'acte de son prédécesseur, 1163.

RAIMOND D'OPOL, mort, d'après l'inscription de son tombeau, le 18 août 1243.

ARNAUD DE BIURE paraît dans une vente en 1277; il vivait encore en 1294 & 1299.

M..... DE T....., prieur le 14 novembre 1380.

[1] Archives du chapitre de Llado.

GUILLAUME, 10 mars 1386; reconnaissance de Pierre Bonnet de Montesquiu.

F. AGULLANA, 20 mai 1409.

JACQUES SERRA, avril 1433.

JEAN-BERNARD ARNAUD, chanoine d'Elne, prévôt du Vilar le 21 août 1536.

Fontclara. — Ce petit monastère, construit sur les bords du Tech, au pied de la roche fortifiée de la Brède, était dédié à la Madeleine. Il paraît dans les actes dès l'an 1201. On a cru longtemps que cette petite communauté dépendait de Saint-Geniès des Fontaines, mais plusieurs actes qui s'y rapportent prouvent qu'elle n'était pas composée de moines de l'ordre de Saint-Benoît, mais de chanoines. Le plus ancien acte est l'achat d'une vigne fait par *Pierre Ferrer* & ses confrères à Adalbert de Banyuls.

En 1221, ARNAUD, prieur, reçoit de Guillem de Montesquiu deux moulins situés au terroir de Saint-Estève de Nidoléras. Le même Arnaud paraît encore dans un acte du 9 mai 1223.

BÉRENGER, prieur, dans une donation de Pierre Salto & de sa femme, du 18 octobre 1272. En 1281, il reçoit un serf de Sybille d'Ortaffa, femme de Guillem de Durban. Enfin, il paraît encore comme témoin dans un acte du 25 mars 1283 & fait diverses acquisitions en 1286 & 1288, de concert avec *les chanoines* de son église.

ARNAUD, 1306, 21 mars, confirme la vente d'une terre relevant de l'abbaye. En 1314, le même ratifie un abandon fait par un feudataire du chapitre à la maison du Llado.

PIERRE D'AXAT, inféodations du 15 août 1322, du 2 octobre 1329 & du 16 avril 1334.

JEAN DE BORDAS, vente du 22 août 1350 & accensement du 6 août 1364.

FRANÇOIS LUQUESI, inféodation du 14 janvier 1389.

FRANÇOIS MARESCHOT, témoin dans des actes notariés des 27 mars 1440 & 27 mars 1444.

A partir du milieu du quinzième siècle, l'histoire de Fontclara devient complétement obscure.

Saint-Estève-sur-Tet. — La plus ancienne mention de cet établissement religieux re-

monte à l'an 955, date d'un échange entre l'abbé nommé *Fraudalde* & Riculfe II, évêque d'Elne. A cette époque, l'abbaye renfermait douze moines, y compris l'abbé. Le 18 février 991, acquisition par voie d'échange de l'alleu de Cavenach, faite par *l'abbé Riculfe* de l'évêque d'Elne Audesinde. Tombé entre les mains des laïques à la fin du dixième siècle, le couvent était possédé, au commencement du siècle suivant, par le comte de Besalu; il est mentionné dans son testament de l'an 1020, au nombre des possessions transmises par ce seigneur à son fils Guillaume. Quelques années après, la régularité ayant été rétablie dans plusieurs monastères du pays, celui de Saint-Estève fut soumis à l'abbaye de la Grasse; la bulle accordée, en 1119, par Gélase II, à cette abbaye, l'énumère parmi ses immenses possessions; à cette époque, il semble n'avoir plus été qu'un simple prieuré, & la bulle ne l'appelle pas *monasterium*, mais *ecclesia*.

Guillem, prieur, paraît dans une donation à titre viager faite à Raimond Casals, de Perpignan, du consentement de l'abbé de la Grasse[1] (2 août 1208).

Guillem d'Alluri, prieur, dans un accensement du 8 septembre 1236, fait à Estève Géraud & à sa femme Mathilde.

Jean, prieur, 17 août 1254; il reçoit comme sœur donate Guillemette Simorra, de Saint-Estève.

Bertrand de Milach, prieur, avait contestation, le 15 janvier 1297, avec Françoise, fille de Guillem de Villarasa, au sujet d'un bois situé dans le terroir de Saint-Mamert.

En 1363, le cardinal Nicolas était prieur; son procureur dut transiger avec le fermier des biens du prieuré, qui ne pouvait payer la rente de deux cents livres stipulée par le contrat, à la suite des pillages des gens de guerre; ces derniers étaient soit les compagnons de Henri de Transtamare, soit les réfugiés politiques du royaume d'Aragon.

Alphonse de Cruyllas, abbé de Vallbona & prieur de Saint-Estève, confirme une vente le 25 avril 1589.

[1] Bibliothèque publique de Perpignan.

En 1592, une bulle de Clément VIII réunit le prieuré de Saint-Estève & celui de la Garriga à Saint-Martin de Canigou; en 1697, un religieux de la Grasse vint en prendre possession en qualité de prieur, nommé par l'archevêque de Bordeaux, abbé commendataire.

Notre-Dame del Camp. — Ce monastère, auquel quelques auteurs attribuent sans preuve une origine carolingienne, semble avoir été fondé par divers seigneurs des environs, dans le courant du douzième siècle. C'est ce qui ressort d'un jugement rendu entre Arnaud II, évêque d'Elne, & Pierre-Rigal, prieur de Notre-Dame de Vila-Bertrand, au diocèse de Girone; le jugement date de 1087 à 1096, l'acte qui l'a conservé est de 1118. A l'en croire, Raimond-Guillem *Rocaberti* aurait donné ce lieu à l'évêque Artaud; celui-ci y aurait fait installer une communauté de chanoines par un de ses clercs, nommé Henri; plus tard, Raimond-Guillem disposa de nouveau de cette propriété, cette fois en faveur de Notre-Dame de Vila-Bertrand, & ce fut alors que l'église d'Elne dut obtenir un jugement pour invalider cette seconde donation, faite contre ses droits. Les successeurs d'Artaud, héritiers de ce patronage, continuèrent à couvrir le nouveau monastère de leur protection; une bulle d'Alexandre III, de l'an 1163, énumère ses nombreuses possessions, parmi lesquelles plusieurs églises données par eux dans le courant du douzième siècle.

Les chanoines de Notre-Dame del Camp élisaient librement leurs prieurs; une des singularités de leur règle était le vœu de stabilité; une fois entrés dans le couvent, ils ne pouvaient plus s'en éloigner sans une lettre d'obédience du prieur les y autorisant.

Voici les prieurs dont on a pu retrouver le nom :

Henri, qui réunit & organisa la communauté par ordre de l'évêque Artaud, vers l'an 1070.

Raimond souscrit, le 21 août 1116, l'acte de consécration de l'église de Torderas.

Pons, prieur en 1148. Il obtint, en 1163, du pape Alexandre III, la bulle plus haut

indiquée, confirmant les possessions de l'abbaye & renouvelant ses priviléges.

Raimond, 1199, arbitre dans un accord entre Raimond de Tulujes, ministre de Sira & Gensane Fine de Vilamulaca.

Guillem fait, en 1204, un échange avec le commandeur de Mas-Deu.

Pierre, 1248, fait remise de quelques redevances dues par Saint-Martin du Canigou.

Guillem de Llauro, 1248; à cette époque, le monastère renfermait six chanoines.

Bernard, 19 octobre 1301, ratifie une vente faite à Bernard Montella.

Dalmace, 29 avril 1395, obtient du juge royal une sentence qui lui restitue la juridiction civile du lieu de Passa.

Guillem Moles, 22 septembre 1430, règle le paiement des taxes apostoliques.

Raimond Bach, 16 août 1442, témoin dans un acte notarié.

Raimond de Salvetat, 5 avril 1468, transige avec la communauté de Saint-Jean de Perpignan pour la perception des dîmes de Vilar-Mila. Charles de Martigni, évêque d'Elne, bénit l'église del Camp le 16 septembre 1488. Raimond paraît encore dans un acte capitulaire de 1520, qui ne mentionne que six chanoines dont trois dignitaires : prieur, camérier & infirmier.

En 1592, Clément VIII sécularisa le monastère.

Jérome Ribera, prieur en 1615.

Aux dix-septième & dix-huitième siècles, le prieuré fut donné en commende par la cour de Rome à différents membres de la famille de Lanti. En même temps, les canonicats disparaissaient les uns après les autres; le dernier fut réuni, en 1786, à Saint-Mathieu de Perpignan, par l'évêque Jean d'Agay.

Saint-Sauveur de Sira. — Ce monastère, situé dans un pays marécageux, vers Angyls & Vilamulaca, paraît dans les actes à la fin du douzième siècle. Soumis à la règle de Saint-Benoît, il n'eut jamais une existence très-brillante. En 1186, le chef de la communauté était un certain Guillem de Eclei, qui prenait le titre de *gubernator*, qu'on peut traduire par celui de commandeur. En 1198, il était remplacé par un certain Raimond de Tulujes, moine & ministre (*monachus & minister*); à cette date, il reçut une oblate, Estelle, mère de Raimond de Maurellas, qui leur donna une borde au pays de Céret pour former sa dot & promit d'être fidèle à l'abbé & utile à la congrégation. Le même fit, l'année suivante, une transaction avec Gensane Fine de Vilamulaca, par l'entremise de Raimond, prieur de Notre-Dame del Camp. En 1201, il reçut différents biens ruraux de Hugues de Tatzo.

Dès 1238, la maison, tombée en décadence, dépendait du monastère de Saint-Sauveur de Bréda, au diocèse de Girone; une bulle d'Innocent IV, datée du 3 octobre 1246, indique parmi les possessions de ce dernier monastère une église de Saint-Sauveur, dans le diocèse d'Elne, qui ne peut être que celle de Sira. En 1250, nous voyons encore paraître un prieur, Bernard *de Pineda*, qui consent l'engagement de quelques propriétés du monastère. En 1258, on trouve une transaction avec la commanderie voisine de Mas-Deu; à cette époque, Guillem *de Cesponiis* était prieur; cet accord fut ratifié par l'abbé de Bréda. La maison de Sira fut vendue par l'abbé de ce monastère aux hospitaliers de Mas-Deu, en 1373. Ce n'était plus qu'une ferme, que l'abbé d'Arles se chargea de remettre aux nouveaux possesseurs. Plusieurs actes semblent indiquer que ce petit monastère de Sira était une sorte de maison hospitalière, & qu'on y recevait tant des femmes que des hommes.

Possessions de l'abbaye de Saint-Hilaire du Lauquet, en Roussillon. — Celle de l'Albère. En 855, Saint-Hilaire y possédait deux églises, l'une dédiée à saint Martin, l'autre à saint Jean. Au quatorzième siècle, chacune de ces églises formait paroisse, mais elles n'appartenaient plus à Saint-Hilaire. — *Celle de Nidoléras.* Appartenait à Saint-Hilaire en 855; l'église était dédiée à saint Étienne. A la fin du dixième siècle, l'abbaye avait perdu cette possession éloignée; elle lui fut restituée par Raimond, comte de Comminges. Au treizième siècle, une partie du petit bourg de Nidoléras fut

acquise par Saint-Hilaire du seigneur du lieu (acte de 1235); au seizième siècle, Nidoléras était réuni à la prévôté de Garrius. — *Prévôté de Garrius*. Le lieu de ce nom ne fut acquis par l'abbaye de Saint-Hilaire qu'au mois de février 1260 (v. st.), de Raimond de Pasols, chevalier, moyennant la somme de cinq mille six cents sous de Barcelone. Ce lieu devint une prévôté. En 1320, le prévôt Guillaume reçoit une reconnaissance; en 1329, il obtient contre le roi de Majorque le droit de nommer le bailli, le juge & le camérier. En 1425, nous trouvons comme prévôt Pierre Arufat; en 1455, Antoine André. A partir de cette époque on ne sait ce que devint cet établissement. L'église de Garrius était dédiée à sainte Cécile.

Possessions de l'abbaye de Fontfroide en Roussillon. — La plupart des possessions de cette abbaye en Roussillon lui furent données au douzième siècle ou furent acquises par elle dans le courant du treizième. Les principales se trouvaient à Pujols, près d'Argelès. Mais ces possessions lointaines, exposées aux ravages des armées françaises & aragonaises, séquestrées par les baillis de Perpignan à chaque déclaration de guerre, perdirent rapidement leur valeur &, à la fin du treizième siècle, c'était à peine si les moines pouvaient en retirer le tiers des revenus. En 1580, tous ces domaines réunis ne furent affermés que trois cents livres de Perpignan; quelques années plus tard, cette somme était descendue à deux cent quatre-vingts. Fontfroide avait dû en abandonner une partie dès l'an 1565, moyennant la somme de cent quarante écus d'or; l'acquéreur fut Saint-Jean de Perpignan; l'abbé se réserva certains droits de mutation; cette aliénation fut confirmée par Pie V en 1566. En 1786, ces terrains rapportaient à la communauté de Saint-Jean sept mille livres tournois de rente, sur lesquelles il fallait prélever une redevance annuelle de mille quatre-vingt-cinq livres due à Fontfroide.

Possessions de Villelongue en Carcassès. — Cette abbaye possédait, dès 1269, une celle ou église rurale au lieu dit Masviel ou la Garrigue; à cette époque, elle eut débat avec l'infant d'Aragon, qui prétendait que cette terre dépendait de son père Jacme I; l'abbé prouva qu'elle lui avait été donnée par Ermengaud de Vernet, Guillem de Pia & les seigneurs de Péracals. En 1308, le roi de Majorque permit au prieur de la Garrigue de présenter un candidat à la place de *banier* à la nomination du viguier de Roussillon. En 1375, le prieur Pierre-André devint abbé de Villelongue. En 1393, une sentence accorda à Jacques Pallarès, prieur, la dîme de la pêche à Garrius. Trois ans plus tard, Jean I accorda à la communauté la jouissance d'une partie des bois voisins. En 1423, le même Pallarès, encore prieur, acheta jusqu'à la valeur de cent dix livres de bois aux environs. En 1593, Clément VIII unit ce prieuré à Saint-Martin du Canigou, qui le possédait encore en 1728. — *Saint-Sébastien de Mudagons*. Cette petite grange, qui dépendait directement de la maison précédente, fut acquise, au commencement du treizième siècle, par l'abbé de Villelongue, Armand. Elle comprenait une cure & une chapellenie, qui furent réunies par décision du concile de Bâle; à cette époque, elle ne rapportait par an que vingt-cinq livres de Catalogne.

Notre-Dame de Cornella de Conflent. — Cette collégiale, soumise à l'ordre de Saint-Augustin, existait dès le mois de mars 1005, date de la donation du lieu de Cornella par l'évêque d'Elne, en échange de l'église d'Escaro. En 1095, le comte de Cerdagne, Guillaume-Raimond, la recommanda en mourant à son fils Guillaume-Jourdain & lui fit de nombreuses donations. Celui-ci exécuta les volontés de son père deux ans plus tard, régla l'ordre des distributions intérieures & le service des chanoines hebdomadiers. Il n'oublia pas non plus le monastère dans le testament qu'il fit en 1102, au moment de partir pour la Terre sainte. La communauté était administrée par un prieur, nommé par le comte, en qualité de patron héréditaire. Une charte de 1328 nous fait connaître les offices suivants dans le couvent : prévôt, camérier, sacristain & infirmier, en tout six chanoi-

nes dont cinq dignitaires, plus six prêtres bénéficiers, astreints comme les autres à la vie canonique, mais n'ayant voix au chapitre que quand il s'agissait d'intérêts purement matériels. On y comptait encore trois oblats, remplissant les fonctions de cuisinier, jardinier & bouvier, plus quatre serviteurs, un pour chacun des officiers claustraux. En 1368, nous voyons encore un sous-prieur. A la communauté appartenaient les quatre prévôtés de Saint-Pierre de la Roca, de Saint-Jacques de Camarola, de Marinyans & d'Auleta; on ne sait presque rien à leur sujet; elles paraissent jusqu'au seizième siècle. Déjà sécularisé, dit-on, vers 1484, Cornella le fut définitivement par Clément VIII, en 1592, en même temps que tous les chapitres analogues du pays. A la fin du dernier siècle, les prieurs avaient huit mille livres de rente & les chanoines de huit à douze cents.

Voici quelques indications sur les principaux prieurs du monastère :

BERNARD, cité en février 1136; recouvra son église de Notre-Dame.

PONS; on le rencontre depuis août 1173 jusqu'en août 1178.

GISPERT, octobre 1178.

PONS, 30 avril 1186.

BÉRENGER, avril & octobre 1206.

BERNARD, 7 février 1216 (v. st.); reçut, à cette date, une donation de Nuñez Sanche, seigneur de Roussillon, Conflent & Cerdagne, pour restaurer son église.

MICHEL, 1233, fut aussi l'objet des libéralités du même seigneur.

GUILLEM D'AXAT, septembre 1254, achète la forge de Cornella & plusieurs droits féodaux de Jacques, roi d'Aragon; il fut député par lui pour conclure, avec saint Louis, la paix de Corbeil, en 1258.

BERNARD, 1er janvier 1262. Son épitaphe, aujourd'hui conservée dans le cloître, le fait mourir en 1286.

MICHEL, 1287, achète une terre & un château de Pierre de Fulla.

RAIMOND DE CÉRET, septembre 1303; dans un acte du roi de Majorque, Jacques, de 1305, il transige avec le domaine royal, au sujet de ses pâturages de Conflent.

BERNARD, mort en 1319, d'après son épitaphe qui existe encore aujourd'hui.

BERNARD DE BANYULS, 2 octobre 1328, règle la distribution des portions canonicales ou prébendes.

PIERRE JAUBERT, février 1342; en 1351, il reçut du roi Pierre IV le manoir de Cornella. Il était encore prieur en 1361. En 1370, il fut chargé par le pape de relever d'excommunication les consuls de Perpignan.

ARNAUD, 17 mai 1380, souscrit les règlements synodaux de l'église d'Elne.

DENIS MARTIN OLLER DEL POMAR, 14 janvier 1426.

LOUIS DE BERGA, 1437-1440. Il fut suspendu de l'exercice de ses fonctions par Gauceran, évêque d'Elne, & remplacé par l'infirmier.

BÉNEZET PALLARS, curé de Mosset, fut nommé prieur par Nicolas V en 1448, à la suite de la démission du précédent, plus que septuagénaire. Il paraît encore l'année suivante.

Jean Félip, infirmier, régissait, le 21 novembre 1452, le prieuré alors vacant.

GAUDERIQUE COLOMER, 9 mai 1460 & 16 mai 1467.

MARTIN DE CESSA, 1497-1505.

PIERRE LOPEZ DE ARCOS, 14 septembre 1508.

FRANÇOIS AYXART, 1er septembre 1524.

JEAN MICHEL CAHORS résigne, le 25 avril 1538, en faveur du suivant

MAURICE PUJOL, février 1539.

JEAN DOMENECH, présenté par le procureur du roi d'Espagne le 28 février 1539.

JEAN FILLOLS, chanoine de La Réal, agréé par Charles-Quint le 18 juillet 1541.

BAUDILE AGULLANA, 1566-1574.

N. SABATER, 1584.

HIPPOLYTE FRIGOLA, 1606-1612.

SÉBASTIEN PERARNAU, 1618-1619.

N. SANYAS, 1630.

FRANÇOIS PASTOR, 1652.

JEAN GELADA était mort en avril 1664.

FRANÇOIS DE SAGARRA, pourvu en avril 1664, résigna en faveur du suivant, le 29 janvier 1685.

ANTOINE DE SADORNA ET DE SAGARRA, 1685-1712.

Les jésuites obtinrent, à cette époque, le temporel du prieuré; mais, lors de la suppression de l'ordre, la dignité de prieur

y fut rétablie & de Montferrier en fut pourvu. [A. M.]

Note 154

NOTE CLIV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Lavaur.

La petite ville de Lavaur, située dans le département du Tarn, sur les bords de l'Agout, ne paraît pas avant le milieu du onzième siècle; à cette époque, elle était déjà ancienne & formait un *castrum* de quelque importance, puisqu'elle avait deux églises; l'une, dédiée à saint Christophe, fut donnée à l'abbaye de Conques vers 1065 par un certain Guillaume & ses enfants; l'autre, située un peu en dehors de l'enceinte, était dédiée à saint Alain ou Elan, *Alanus* ou *Elanus;* elle fut donnée en 1098 par Isarn, évêque de Toulouse, fils de ce même Guillaume, à Frotard, abbé de Saint-Pons de Thomières, qui y installa un prieuré conventuel; à cette époque, elle était presque entièrement ruinée. C'est autour d'elle que s'étendit peu à peu la ville populeuse & forte dont les croisés eurent tant de peine à venir à bout en 1211.

Quelques historiens ont voulu donner à Lavaur une origine beaucoup plus ancienne. Les Bénédictins, rédacteurs du *Gallia Christiana,* ont, contrairement à l'opinion de D. Vaissete, prétendu que la Vie qui attribuait à ce saint Alain la construction d'un monastère en Albigeois au lieu de Lavaur était authentique, & ils admettent que le nom de *Vera,* cité par l'Astronome dans l'énumération des monastères restaurés par Louis le Pieux en Aquitaine, représente une forme un peu corrompue de *Vaurum.* Mais ce dernier argument, pour commencer par lui, n'a aucune valeur; on a de très-anciens manuscrits de ce chroniqueur, qui tous s'accordent pour porter *Vera* (c. 19; Pertz, SS. t. 2, p. 617); la grande étendue du royaume d'Aquitaine, gouverné à cette époque par le jeune Louis, ne permet pas d'ailleurs de déterminer d'une manière aussi hypothétique l'emplacement de ce lieu, & une pareille faute est inadmissible de la part d'un historien, particulièrement bien renseigné sur tout ce qui touche à l'Aquitaine. — Quant à saint Elan, la question n'est pas beaucoup plus difficile à résoudre, il suffit de s'entendre.

Parmi les saints locaux tant du midi que du nord de la France, un grand nombre sont longtemps restés sans panégyristes; peu à peu leur mémoire s'est perdue, on a oublié l'époque où ils avaient vécu, les faits intéressants qui avaient signalé leur existence; en un mot, leur personnalité s'est effacée; tel est saint Alain ou Elan de Lavaur, tel est encore saint Béat, auquel un ancien monastère du diocèse de Comminges était dédié (voir plus haut la *Note* CLII). Plus tard, quand le monastère, le prieuré eut pris une plus grande extension, acquis une certaine célébrité, on voulut avoir une biographie du saint, patron de l'église; le cas ne s'est pas présenté pour saint Béat, dont le monastère n'a jamais eu une grande importance; mais devenu cathédrale au quatorzième siècle, Lavaur sentit le besoin de donner un nouveau lustre à saint Alain. Par un procédé littéraire, qui n'avait rien que de légitime aux yeux des gens du moyen âge, les chanoines attribuèrent à ce saint devenu inconnu, les actions de saint Amand, du célèbre évêque de Maestricht, abbé d'Elnone, dont, pour des raisons encore inexpliquées, la Vie a eu une grande vogue dans le Midi de la France. Mais comme au moyen âge on n'avait pas assez de dextérité pour cacher complétement ces petites supercheries, les moines de Lavaur se contentèrent de copier des fragments de la vie de saint Amand, en substituant au nom du saint du nord celui du midi; avec ce léger changement, ils obtinrent un texte qui pouvait leur sembler probant. On n'en a pas agi autrement en Bretagne, pour le saint Alain dont le culte y est si répandu, & cette fois encore la vie de saint Amand a fait les frais de cette nouvelle invention (voir tome I de cette édition, p. 710, note 1.

Si nous revenons ainsi sur cette question déjà étudiée à propos de saint Amand, c'est qu'un auteur estimé de l'Albigeois, M. Crozes, dans un article lu à la Société archéologique du Midi de la France en 1865, a repris la thèse contraire à l'opinion développée plus haut & soutenu l'existence d'un évêque Alain ou Elan qui aurait vécu au temps du roi d'Austrasie, Sigebert, par conséquent à la fin du sixième siècle; mais, malgré tous ses efforts, M. Crozes n'a pu trouver qu'un texte du quatorzième siècle à l'appui de son opinion; ce sont les leçons du missel rédigé en 1391 par ordre de Gilles de Bellemer, évêque de Lavaur, & publié à Montpellier en 1668, qui se rattachent au fragment publié par les Bollandistes, tiré par eux d'un manuscrit de l'église de Lavaur, & visiblement extrait de la plus ancienne Vie de saint Amand d'Elnone. Nous nous en tiendrons donc à l'opinion de D. Vaissete, & tout ce que nous accorderons à M. Crozes, c'est l'ancienneté de l'existence de saint Elan, sur le tombeau duquel s'élevait une église déjà ancienne en 1098 & possédée à cette époque par des laïques.

L'église Saint-Alain de Lavaur fut reconstruite en 1254, avec le produit des amendes imposées aux habitants par les Inquisiteurs. C'est donc un monument gothique du treizième siècle, sans bas côtés. A peu près achevée dans ce siècle, elle devint cathédrale en 1317, & en 1368, ayant besoin de réparations, elle obtint des concessions d'indulgences des prélats rassemblés au concile provincial de Lavaur (Crozes, *ut supra*, 25-26). En 1469, la nef fut agrandie par l'évêque Jean de Viger. Enfin en 1514, Simon de Beausoleil, nommé évêque, fit bâtir, sur le modèle de Sainte-Cécile d'Albi, le chœur & un jubé aujourd'hui disparu.

Le prieuré de Saint-Alain de Lavaur, qui dépendit jusqu'au quatorzième siècle de Saint-Pons de Thomières, fut érigé en cathédrale par le pape Jean XXII & placé par lui sous l'autorité de la nouvelle métropole de Toulouse. Une bulle du 22 février 1317 fixa les limites du nouveau diocèse, énuméra les paroisses qui en feraient partie & déclara qu'en attendant une décision définitive, l'évêque percevrait les revenus que l'ancien évêque de Toulouse levait sur les paroisses qui venaient d'y être comprises. Le même jour, le pape institua & organisa le chapitre de la nouvelle église.

Cet acte nommait douze chanoines, quatre hebdomadiers, vingt-huit chapelains, deux diacres, deux sous-diacres, huit clercs & huit enfants de chœur. L'évêque, sans être chanoine, eut séance & voix au chapitre. Le premier dignitaire fut le prévôt; vinrent ensuite l'archidiacre, le sacristain & le préchantre; ce dernier n'était qu'un simple officier. Le prévôt eut quatre-vingts livres de revenu en sus du revenu des chanoines & les autres dignitaires eurent un supplément de quarante livres. Les chanoines avaient trente livres tournois. La rente canoniale était de quarante livres dix-huit sous. En 1332, une bulle du même pape vint permettre à la congrégation de disposer librement des fruits & des biens dépendants de leur mense capitulaire, & de les répartir comme elle le jugerait à propos; c'était détruire tous les effets de la bulle de 1317, qui n'avait probablement pas pu s'exécuter. En 1387, le pape Clément VII unit au chapitre l'église paroissiale de Saint-Pierre *de Frotzeno;* elle était à ce moment possédée par Bertrand, évêque d'Ostie, qui l'abandonna moyennant une pension annuelle de cent cinquante francs d'or payable par moitié à la Toussaint & à l'Ascension (quittance de 1390). Parmi les charges qui pesaient à cette époque sur les gens d'Église, aucune n'était plus lourde que les droits dus à la Chambre apostolique; en 1393, l'évêque lui devait la somme de trois mille deux cent cinquante francs d'or qu'il ne pouvait payer; il dut engager à un marchand de Lucques les revenus de son diocèse jusqu'à concurrence d'une pareille somme (bulle de Clément VII de 1393).

Ces exactions, les guerres & les malheurs publics finirent par réduire le chapitre à la plus grande pauvreté. En 1419, pour le relever un peu, le pape Martin V lui unit l'église paroissiale de Viviès près Lavaur, afin de réparer les torts causés par les sécheresses & les épidémies. En 1435,

le concile de Bâle, procédant à la réforme de l'administration de l'Église, sur la plainte du chapitre de Lavaur & des autres bénéficiers du diocèse, chargea l'évêque de Saint-Papoul & les officiaux de Carcassonne & d'Albi de réduire les taxes dues à la Chambre apostolique. A ce moment & d'après l'enquête qui fut faite, les revenus du chapitre étaient diminués de moitié; la taxe fut elle-même réduite d'autant; le chapitre eut à payer douze livres quinze sous au lieu de vingt-sept livres dix-huit sous & l'évêque trente livres deux sous six deniers au lieu de soixante-trois livres deux sous tournois (acte du 2 juillet 1439). En 1445, l'évêque Jean abandonna à la communauté les fruits & dîmes de l'église de Jonquières, moyennant un revenu annuel de vingt-huit livres tournois, employées à entretenir un prêtre nommé par l'évêque & chargé de dire une messe quotidienne pour le salut de son âme, soit dans la chapelle de l'évêché, soit partout où il plairait à l'évêque. En 1463, le pape Pie II réunit à la mense capitulaire les églises paroissiales de Saint-Léon & de Saint-Martin de Massac, à la suite de pestes & mortalités qui avaient réduit de moitié les revenus du chapitre. En 1481, celui-ci eut des démêlés avec les consuls pour le paiement des tailles; après longues contestations, l'affaire fut réglée par acte du 20 janvier de cette année; cet accord portait en substance qu'à l'avenir tout chanoine faisant résidence pourrait posséder sans avoir à payer la taille une maison de la valeur de cent écus avec un jardin d'une émine d'étendue & une séterée de terre; le terrain dut être mesuré avec la perche (*pagella*), dont la longueur venait d'être arrêtée cette année même par les consuls. Les prêtres bénéficiers attachés au chapitre jouirent du même privilége pour une maison d'une valeur de cinquante écus & pour un jardin & un terrain moitié moins étendu. La résidence fut obligatoire pour les uns comme pour les autres. On excepta de ce privilége les maisons situées dans les rues marchandes ou habitées par des artisans, tels que mécaniciens. Les maisons possédées par les chanoines & gens d'Église durent perdre leur droit à l'exemption, aussitôt qu'elles sortiraient de leurs mains. Le bedeau du chapitre fut déclaré exempt à perpétuité des tailles personnelles (*pro capite*). Enfin les chanoines furent déclarés exempts de toutes tailles & impôts quels qu'ils fussent, qui pourraient être établis à l'avenir, quel que fût leur nom ou leur nature.

En 1484, la peste faisait de tels ravages à Lavaur que le séjour de cette ville était devenu extrêmement dangereux; le chapitre prit donc une délibération, approuvée un peu plus tard par le pape Innocent VII, & portant qu'à l'avenir les chanoines pourraient s'absenter sans cesser de recevoir les distributions qui n'étaient d'ordinaire accordées qu'aux membres présents; le même acte déclara qu'une résidence régulière de trois mois consécutifs compterait comme présence; on stipula seulement que les chanoines résideraient dans le diocèse de Lavaur. On trouvera en note le préambule de cet acte intéressant[1]. Le fléau ayant repris en 1526, le pape Clément VII institua dans l'église cathédrale deux nouveaux hebdomadiers à la place de ceux que la contagion empêchait de faire leur service.

[1] In nomine Domini, amen. Noverint universi quod cum, sicut Domino placuerit, ingentes ac graves pestilenciae ac pestiferae mortalitates civitatem Vaurensem priscis temporibus invaserint ac depopulaverint, aeris intemperie inibi persaepe vigente, hoc causante hacque de re ecclesiam Vaurensem infra ambitum illius sitam suis alumpnis canonicis saepe viduari contigerit, quibus ex debito officii regimen illius est commissum, ex quibus aliqui unde vitam inopem sustentare aliunde non habentes, praeterquam ex fructibus distributionum cothidianarum tamtum praesentibus in illa cothidie dari solitis, periculis pestiferis ac contagiosis sponte se exponentes, inmaturae mortis saeva conditione preventi gladio pestifero feriti dies suos clauserunt in Domino, alii consilio medicorum ducti per mundum vagantes in opprobrium cleri ac dictae ecclesiae victum queritando sunt compulsi, aerem illum pestiferum auffugientes, ecclesiam ipsam desolatam relinquere obque magna incommoda graviaque dispendia tam in spiritualibus quam temporalibus, proh dolor, nostris temporibus ipsi ecclesiae provenire possent que gravia, nisi celeri remedio probe occurreretur eidem, nos igitur....... (Collection Doat, v. 81, f° 268.)

Note 154

Dans la ville de Lavaur on comptait quatre couvents, savoir : cordeliers, capucins, clarisses, sœurs de la Croix; ces dernières tenaient les écoles de filles & un pensionnat. L'hôpital était desservi par les sœurs Grises. La ville renfermait encore une collégiale, celle de Saint-Paul de Cadajoux, fondée par l'évêque en 1363 & dont Urbain V avait consacré l'existence, elle se composait du doyen-curé & de six chanoines.

Dans le diocèse il n'existait qu'une abbaye, celle de Sorèze. Celle de La Roue, qui dépendait d'Ardorel, au diocèse de Castres, ne formait pas positivement un monastère indépendant. Après la destruction d'Ardorel par les protestants, les religieux échappés à la ruine se réfugièrent à La Roue, membre dépendant de leur monastère & y fondèrent un petit couvent, qui fut d'ailleurs toujours regardé comme faisant partie du diocèse de Castres.

Collége de Lavaur. — Le collége de Lavaur était dirigé par les pères de la Doctrine chrétienne. Lors d'une visite de ces établissements, faite sous le règne de Louis XIV par ordre de l'intendant, M. de Bezons, il fut reconnu que d'ancienneté il était entretenu grâce au revenu d'un canonicat de l'église cathédrale qui lui était affecté; ce revenu destiné à l'entretien de deux régents ne montait qu'à cent vingt livres. Afin de suppléer à cette insuffisance, les consuls & habitants de Lavaur se cotisèrent pour subvenir à l'entretien de trois autres régents, & un chanoine de Saint-Alain donna une maison pour y installer les écoles; mais ce collége, dirigé à cette époque par des laïques, finit par tomber dans le plus grand relâchement. Enfin l'évêque résolut de s'adresser aux pères de la Doctrine chrétienne, il s'entendit avec les consuls, & un traité du 12 mai 1641 leur céda l'établissement. L'ordre dut y entretenir trois régents pour les classes de cinquième, quatrième & troisième, & deux pères chargés de l'enseignement de la doctrine chrétienne tous les dimanches & de l'accomplissement des devoirs sacerdotaux. L'évêque lui donna quelques bénéfices, le chapitre souscrivit pour une somme annuelle de cent livres, & les consuls promirent cinq cent quatre-vingts livres, en exemptant les pères de toutes tailles, logement des gens de guerre, &c. Pour augmenter le nombre des classes, on stipula cent cinquante livres de plus par chacune. En 1653, moyennant une somme de six cents livres, payée par le diocèse, deux nouvelles classes furent créées, la seconde & la rhétorique & les pères s'engagèrent de plus à prêcher une fois l'an la mission dans tout le pays. En 1664, moyennant autre rente de cent cinquante livres, fut organisée une classe de sixième, pour enseigner le rudiment aux jeunes enfants. La communauté comprit alors douze religieux, un père lai & un valet; son revenu s'éleva à deux mille deux cent cinquante livres. La création de ce collége fut confirmée par lettres patentes du roi de 1659, enregistrées en 1660 par le parlement de Toulouse. Le nombre des écoliers, lors de la visite que nous indiquions plus haut, était de cent quatre-vingt-dix. Les bâtiments étaient à cette époque des plus misérables, ne se composaient que de bois & de torchis & menaçaient ruine[1]. [A. M.]

NOTE CLV

Note 155

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Lodève.

L'ÉGLISE de Lodève, qui remonte aux premiers temps de la Gaule chrétienne, n'a qu'une histoire assez obscure, malgré les efforts de deux des prélats qui ont occupé son siége. Bernard Gui au quatorzième siècle, Plantavit de la Pause au dix-septième, ont rassemblé de nombreux documents sur l'histoire de leur évêché, sans toutefois éclaircir tous les

[1] Les détails qui précèdent sont tirés du manuscrit 109 de la Bibliothèque publique de la ville de Toulouse.

points douteux. Un fait sur lequel ni l'un ni l'autre de ces écrivains n'a apporté de renseignements bien clairs, c'est l'origine de la souveraineté temporelle de la ville & du comté, qui fut possédée par les évêques depuis le milieu du douzième siècle jusqu'à la Révolution. En effet, quand le pouvoir royal cesse, à la fin du neuvième siècle, de se faire sentir en Lodévois, ce pays, comme la plupart des autres comtés du Languedoc, passe au pouvoir des comtes de Toulouse dont les États comprenaient alors la majeure partie de cette province; ne pouvant exercer partout directement leur pouvoir, ces puissants seigneurs se font remplacer à Lodève par des vicomtes; nous connaissons le nom de quelques-uns d'entre eux, mais leur suite & leur histoire ne sont pas encore parfaitement établies. Il semble qu'après avoir longtemps été possédée par cette première race de seigneurs, cette vicomté soit passée dans la maison de Carlad, puis de Millau, que nous trouvons au douzième siècle possédant la vicomté de Rodez. Ici donc, comme dans la plupart des villes épiscopales du Languedoc, l'éloignement du suzerain dut faciliter les usurpations des prélats. Du moins, sans que rien puisse nous faire conjecturer à quel titre, nous voyons Louis VII concéder à l'évêque, en 1157, puis en 1162, l'exercice des droits régaliens, la possession des mines d'argent, du château de Montbrun, &c. Dans cet acte il n'est plus question de vicomte de Lodève. En 1210, Philippe-Auguste, dans un diplôme célèbre, rappela & résuma ces donations antérieures; l'évêque posséda dès lors librement la cité & la viguerie de la ville, eut le droit d'y battre monnaie, droit qu'il exerça jusqu'au temps de François Ier & celui de fortifier la ville épiscopale & tous les lieux du diocèse; il put défendre ou permettre à son gré d'élever de nouvelles constructions, & l'évêché fut à tout jamais exempt de la régale. C'est là, pour ainsi dire, la grande charte des évêques de Lodève, & c'est là aussi leur meilleur titre à la propriété de la vicomté du pays.

Ils continuèrent à en exercer tous les droits; cependant les comtes de Rodez n'avaient pas renoncé à leurs prétentions; mais ne pouvant les faire triompher, ils préférèrent les vendre; en 1188, une première vente comprend tous les droits du comte sur la ville de Lodève pour la somme de soixante mille sous de Melgueil; cette vente est renouvelée par le comte Guillaume en 1204; cependant, soixante ans plus tard, en 1262, leurs successeurs possédaient encore quelques droits sur l'élection des évêques, droits qui, du reste, allèrent en s'affaiblissant toujours & dont cent ans plus tard il ne restait plus aucune trace; en 1372, l'évêque prend pour la première fois le titre de *comte de Lodève*. Le siége de sa puissance temporelle était le château de Montbrun, situé à cinq cents pas de la ville épiscopale; tous les nobles du diocèse lui devaient l'hommage & lui payaient des droits de relief.

Chapitre de Saint-Geniès. — Le chapitre cathédral de Lodève, de l'ordre de Saint-Augustin, se composait de treize chanoines, dont quatre possédaient les dignités d'archidiacre, prévôt, préchantre & sacriste. En 1264, on institua un archiprêtre, & l'évêque devint alors le premier dignitaire; avant 1152, il y avait deux archidiacres dans le diocèse; l'un d'eux, celui de Saint-Pierre, fut supprimé à cette époque par Anastase IV, & ses biens furent réunis à la mense épiscopale. Jusqu'en 1160, la succession des chanoines appartint à l'évêque; à partir de cette date, celui-ci en fit abandon au chapitre. A la suite des chanoines & des dignitaires venaient, à Saint-Geniès, onze prébendiers, quatre hebdomadiers & quatre bénéficiers diacres. Les dignitaires étaient nommés par l'évêque, qui devait les prendre dans le sein du chapitre; la collation des canonicats appartenait au chanoine de semaine & à l'évêque, chacun à son tour.

Dans la ville de Lodève, on comptait plusieurs établissements religieux : les cordeliers y furent introduits en 1227 par l'évêque Pierre, du vivant même de saint François d'Assise. — Les carmes, établis vers 1240, auprès du château de Montbrun, allèrent s'établir ailleurs en 1359. —

Les dominicains ne vinrent dans le Lodévois qu'assez tard, en 1321, & s'établirent à Clermont de Lodève. — Au milieu de la ville, on trouvait un prieuré de Saint-Michel, de l'ordre de Grammont, fondé en 1259 par Guillem de Casouls, qui le dota pour recevoir douze religieux. — Une collégiale fut fondée à Gorjan, en 1289, dans l'église Saint-Étienne, par l'évêque de Lodève, Bérenger Guitard, pour quatre chapelains (voir plus bas). — En 1607, les récollets furent introduits, à Lodève même, par l'évêque Gérard de Robin, & son successeur, Jean de Plantavit de la Pause, leur fit construire une maison en 1626. — Les ursulines y vinrent en 1650, sous l'épiscopat de François Bosquet; la même année, ce prélat donna aux pères de la Doctrine chrétienne la direction du collége.

Près de Clermont de Lodève il existait des dominicains & des récollets. Au dix-huitième siècle, on essaya d'y établir une maison d'éducation pour les orphelins pauvres. Un sieur Joseph Rouzier, natif de cette ville, de retour de l'île de la Grenade, où il avait fait fortune, légua, en 1763, une somme de cent mille livres pour servir à l'éducation de douze orphelins pauvres. Ce legs ne put être payé sur-le-champ, à cause des guerres entre la France, l'Angleterre & l'Espagne, & ce ne fut qu'en 1775, que la fondation fut enfin approuvée par lettres patentes du roi. L'administration en fut confiée à des dames pieuses nommées par les consuls, & le choix de la directrice fut donné d'abord à la sœur du fondateur & après elle à leurs parents & descendants[1].

A Lodève, il existait aussi anciennement une maladrerie dont la réunion fut réclamée par l'ordre de Saint-Lazare, par acte du 23 mai 1681; celle de Clermont fut reprise peu après, & les consuls de cette ville finirent par transiger, en 1682. — En 1620 & 1616, les pauvres de la ville épiscopale possédaient plusieurs domaines, notamment une maison, une vigne & une église (extrait de compoix à ces dates); en 1661, l'hospice fit un accensement, avec l'autorisation du vicaire général de l'évêque; il ne semble donc pas avoir été de création municipale[1].

Dans le diocèse de Lodève, on ne comptait qu'une seule abbaye importante, celle de Saint-Guillem du Désert, sur laquelle on peut consulter la *Note* CV du présent volume; il faut y ajouter deux établissements moins célèbres & moins anciens, dont nous allons donner l'histoire, Gorjan & Saint-Sauveur de Lodève.

Saint-Étienne de Gorjan. — Ce monastère, situé près de Clermont de Lodève, au pied d'une colline nommée le Mont-Gorjan, ne date que du quatorzième siècle; au treizième, ce n'était encore qu'une simple paroisse, quand, en 1289, l'évêque Bérenger Guitard y fonda une collégiale composée de quatre chapelains. Engles de Lauzière, chevalier, obtint de Clément VI la permission d'y faire construire un monastère de femmes en 1350; l'évêque de Lodève donna son consentement, & le fondateur dota le monastère assez richement pour suffire à l'entretien de huit religieuses; il se réserva à lui & à ses successeurs, à perpétuité, le droit de nommer l'abbesse. Au seizième siècle, le monastère fut détruit par les protestants. Réfugiées dans une maison de la ville de Lodève, quelques-unes des religieuses tentèrent de refaire une petite communauté; on leur donna une abbesse qui y introduisit la réforme de Saint-Maur. Au rapport de Percin, historien du couvent des dominicains de Toulouse, cette abbaye ne le cédait à aucune autre maison du même ordre pour l'exacte observance de la règle.

Abbesses de Gorjan.

I. ISABELLE DE MORÈS, d'une ancienne maison du pays, fut la première abbesse du monastère & fut nommée, en 1360, par l'évêque Robert, sur la présentation du fondateur. Elle fut bénie le 24 août de la même année. Isabelle fut abbesse jusqu'en 1366, date de sa mort. Lors de la cérémonie de consécration, la famille de Lauzière

[1] Archives nationales, S. 3307.

[1] Archives nationales, S. 4847.

dota largement l'église d'ornements sacerdotaux, de vases sacrés & d'argenterie.

II. Imberte de Conas, 1366-1377.

III. Guillemette, abbesse depuis 1378.

IV. Guillemette de Lauzière, de la famille des fondateurs du couvent, abbesse en 1410. Il faut peut-être l'identifier avec la précédente.

V. Bertrande, 1447.

VI. Égline de Vissec, d'une famille noble de Gorjan, nommée en 1480.

VII. Félicie de Guers, abbesse en 1493.

VIII. Vaivre de Roquefeuille, abbesse en 1520 & 1524.

IX. Marthe Dupuy, abbesse en 1540; c'est de son temps que le monastère fut détruit par les protestants.

X. Liette de Pradines, 1580; fit construire le nouveau monastère de Clermont.

XI. Louise de Gros, religieuse du couvent de Sainte-Praxède, de l'ordre de Saint-Dominique, abbesse en 1597; ennemie du maréchal de Thémines, qui dominait dans cette partie du Languedoc, elle dut résigner sa dignité & retourner dans son ancienne maison. C'est à elle que Gorjan dut en partie sa réforme.

XII. Françoise de Lauzière, de la maison de Thémines, abbesse de 1600 à 1631. Elle compléta la réforme du monastère & y ramena l'ancienne régularité.

XIII. Gabrielle de la Vergne de Tressan, élue le 17 septembre 1631; abbesse jusqu'au 30 juin 1672, date de sa mort. Elle entretint avec soin la discipline dans la maison.

XIV. Louise de la Vergne de Tressan, nièce de la précédente, abbesse de 1672 à 1705.

XV. Catherine de Drouillet, nommée par M. d'Estrées, héritier des droits de la maison de Lauzière; elle eut une concurrente dans *N. de Gaian d'Aubenas*, nommée par M. de Lauzière, elle n'exerça aucune autorité & se démit en 1708.

XVI. Anne Polinier, nommée par M. d'Estrées en 1708.

XVII. N. de Murviel succéda à la précédente.

XVIII. B. de Galiffet.

Saint-Sauveur de Lodève. — Cette abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville même de Lodève; elle ne paraît pas avant 988, date du testament de saint Fulcrand, évêque de cette ville, qui, dans cet acte, s'en prétend le fondateur. La plupart des historiens épiscopaux, depuis Bernard Gui jusqu'à Bosquet, ont prétendu qu'il n'avait fait que restaurer un ancien monastère détruit par le temps; mais rien dans l'acte en question ne justifie cette hypothèse, & ce que l'on sait de la piété & de la richesse de ce saint personnage ne la rend nullement vraisemblable. Son testament y mentionne trois autels dédiés au Sauveur, à l'Ascension du Christ & à la Croix. En septembre 1123, Callixte II confirma les biens & possessions de l'abbaye. Urbain V la soumit, en 1365, à la juridiction de Saint-Victor de Marseille. Dévasté au seizième siècle par les religionnaires, le monastère fut rétabli & habité de nouveau à partir du dix-septième.

Abbés de Saint-Sauveur de Lodève.

I. Bermond semble avoir été le premier abbé du nouveau monastère vers 988.

II. Agelmar, chanoine de la cathédrale, nommé par saint Fulcrand; il souscrivit son testament & l'assista à son lit de mort en 1006.

III. Hugues, 1030, paraît souvent dans le cartulaire de Gellone, notamment dans une charte de 1033.

IV. Pierre, doyen de Gellone, vivait vers 1054, devint plus tard abbé de Joncels & prieur de Sauve.

V. Guillaume, 1066-1099, remplaça probablement immédiatement le précédent.

VI. Bérenger, abbé vers 1078.

VII. Auger vend des terres à Gellone en 1120; obtient, en 1123, une bulle de Callixte II; assiste, en 1126, à un plaid tenu à Loupian, dans le Biterrois; reçoit, en 1128, de Bermond, évêque de Béziers, l'église de Saint-Félix. En 1129, il assiste à une assemblée d'évêques tenue à Loupian. Paraît encore dans divers actes de 1133 à 1138.

VIII. Bérenger succède au précédent vers 1144; témoin du testament de Guillaume, seigneur de Montpellier, en 1146; il vivait encore en 1150 & 1151.

IX. Raoul, arbitre dans un accord passé entre Pierre, évêque de Lodève, & Raimond, abbé de Gellone, au sujet de diverses redevances ecclésiastiques, 1153.

X. Raimond de Cant obtient une bulle-pancarte d'Alexandre III en 1164; en 1177, il termine des contestations qu'il avait avec Perronelle, abbesse de Nonenque, au sujet des dîmes & prémices de Saint-Bausile; en 1182, il fait diverses acquisitions au lieu de Pirest.

XI. Adémar, religieux d'Aniane, abbé de Saint-Sauveur en 1183.

XII. Aimeri I, 1187, cité dans un acte d'Aniane de 1195. En 1204, il reçoit de Guillaume, évêque de Béziers, un fief qu'il tenait de Pons de Lézat.

XIII. Pierre II, élu en 1204, paya comme droit d'avénement à l'évêque de Lodève un marabotin d'or. La même année il échangea avec ce prélat l'église de Saint-Geniez de Fours & quelques autres possessions contre celle de Saint-Cyprien de Serbs, y compris les dîmes inféodées.

XIV. Aimeri II, abbé en 1206.

XV. Dominique de Plantavit, abbé en 1209.

XVI. Bégon, abbé élu par Pierre, évêque de Lodève. Des commissaires nommés par le légat Arnaud-Amauri reconnurent le droit de patronage de l'évêque sur le monastère. L'élection de Dominique fut en conséquence déclarée nulle, & Bégon gouverna au moins jusqu'en 1219.

XVII. Raimond II de Saint-Jean fit, en 1241, un traité avec le sacristain de Saint-Geniez.

XVIII. Pierre III Séguier, abbé en 1244, céda à l'évêque le droit de nommer, sur sa présentation, le notaire du monastère. Il ménagea un accord entre l'abbé de Gellone & l'évêque de Lodève en 1257. En 1260, il s'accorde avec l'abbaye de Joncels pour les dîmes de Rouerguières; l'année suivante, l'évêque & le chapitre de Lodève lui permirent d'amener dans son monastère les eaux des ruisseaux voisins. En 1276, il fait un échange avec l'abbesse de Nonenque. En 1180, il assiste par procureur au concile de Béziers. Il mourut le 6 d'octobre, l'année est inconnue.

XIX. Ermengaud de Vintron, religieux de Villemagne & prieur de Redès, abbé la veille de Saint-Luc 1284, nommé par l'évêque, malgré les religieux, & conformément à la décision de 1209.

XX. Bernard, abbé en 1294, députa cette année un procureur au concile de Béziers. En 1303, il adhère au futur concile contre Boniface VIII.

XXI. Bernard II fait un traité avec Aimeri en 1313; il est mentionné en 1315, & en 1316 il rend hommage à l'évêque.

XXII. Jean, 1317.

XXIII. Celvarde I, en 1320.

XXIV. Bernard III s'accorde avec l'évêque de Lodève pour le bois de Marcharosse, en 1323. En 1326, il fut invité à assister au concile de Béziers, mais il ne put s'y rendre.

XXV. Arnaud de Lauzière, nommé définiteur au chapitre provincial tenu par les bénédictins, en 1329, à Saint-Thibéry; prête hommage à l'évêque de Lodève en 1338; abbé de Saint-André d'Avignon en 1341. En 1337, il avait été chargé d'une mission par le pape Benoît XII.

XXVI. Étienne, abbé de 1344 à 1348.

XXVII. Guillaume II, abbé en 1349, mourut en 1361.

XXVIII. Pierre III, d'abord infirmier du monastère, nommé par Innocent VI, en 1361, promit obéissance à l'évêque de Lodève en 1364.

XXIX. Arnaud II, cardinal de l'Église romaine, ne fut abbé que quelques mois, & permuta avec le suivant. On croit que ce personnage est un certain Arnaud, qui fut patriarche d'Alexandrie, reçut la pourpre du pape Urbain V, & mourut de la peste en 1369.

XXX. Géraud de Loupaut, prieur de Loubens, au diocèse de Pamiers, permuta avec le précédent.

XXXI. Bernard IV, abbé en 1379.

XXXII. G.; on ne connaît que l'initiale de son nom; abbé en 1417.

XXXIII. Celvarde II, abbé en 1423, eut une contestation avec l'évêque de Lodève pour la visite du monastère.

XXXIV. PIERRE IV, abbé de 1423 à 1430.

XXXV. GUILLAUME III, 1430-1436.

XXXVI. PIERRE V, abbé en 1436 & dans les années suivantes.

XXXVII. JEAN II BOSQUET ou GUASQUET, prévôt de l'église de Carcassonne, abbé en 1464, fut élu à cette époque abbé de Montolieu.

XXXVIII. BERTRAND DE MORILLON, abbé en 1470, se démit en 1496 en faveur de son neveu.

XXXIX. ANTOINE DE MORILLON, abbé commendataire de Saint-Sauveur en 1496.

XL. PIERRE VI, abbé commendataire de 1496 à 1516.

XLI. JEAN III DE MORILLON, pourvu en 1517, mort le 11 mars 1520.

XLII. MICHEL GAUCELIN, chambrier, puis abbé de Saint-Sauveur, le 26 mars 1521.

XLIII. HENRI D'ALBON, chanoine-comte de Lyon, grand-prieur de l'Isle-Barbe, abbé commendataire en 1515; mort le 5 janvier 1560.

XLIV. PIERRE VI PRUDHOMME, choisi en .....; il vivait encore en 1561.

XLV. HECTOR DE NELEVILLE ou DE LIGUEVILLE, abbé commendataire de 1563 à 1566.

XLVI. GUITARD DE RATTE; né à Montpellier, conseiller au parlement de Toulouse, vicaire général de Montpellier, abbé de Saint-Chinian & du Val-Richer, évêque de Montpellier en 1597, mort en 1602.

XLVII. LOUIS DE RATTE, neveu du précédent, chanoine de Montpellier, abbé commendataire de 1602 à 1647.

XLVIII. CLÉMENT DE BONZI, évêque de Béziers, abbé commendataire de 1647 à 1659.

XLIX. PIERRE VII DE BONZI, neveu du précédent, comme lui évêque de Béziers & abbé de Saint-Sauveur de 1659 à 1672; à cette dernière date, devenu cardinal, il se démit en faveur du suivant.

L. VALENTIN DE BIGORRE, 1672-1697.

LI. JACQUES-ANTOINE PHÉLYPEAUX, évêque de Lodève, abbé commendataire de 1697 à 1727.

LII. N. LENOIR, théologal de l'église de Montpellier, abbé commendataire en 1732.

LIII. N. DE LEYSSEN, 1770.

LIV. N. DOUZANVILLE, 1779. [A. M.]

NOTE 156

NOTE CLVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Mirepoix.

L'ÉGLISE de Mirepoix, ancien prieuré de Saint-Maurice, fut érigée en cathédrale par le pape Jean XXII, en vertu d'une bulle du 22 février 1317. Une partie du diocèse fut prise sur le premier diocèse de Pamiers, formé en 1296 par Boniface VIII, une autre sur le diocèse de Toulouse, & la mense épiscopale fut dotée de cinq mille livres de revenu à prendre sur les revenus de celle de Toulouse. Pour indemniser l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, dont dépendait le prieuré de Saint-Maurice, on lui donna le prieuré de Villeneuve-Graullet, au diocèse de Rieux. L'église, ainsi fondée, fut toujours l'une des plus pauvres de France, mais elle eut pour protecteurs la plupart des seigneurs de la maison de Lévis, & plusieurs de ses membres en occupèrent successivement le siége épiscopal.

Le chapitre cathédral fut dès l'abord organisé par le pape, qui le composa de douze chanoines, dont les premiers furent nommés par lui : les quatre premiers s'appelaient prévôt, archidiacre, sacristain & grand chantre. Après eux venaient quatre chapelains hebdomadiers, vingt-huit chapelains prébendés, deux diacres, deux sous-diacres, huit clercs mineurs, huit enfants de chœur, tous à la nomination du chapitre & amovibles par lui. Les trois dignitaires & le préchantre étaient nommés par l'évêque; les autres bénéfices étaient conférés alternativement par l'évêque & par le chanoine tournaire. En 1334, le chapitre de Mirepoix obtint de Phi-

lippe VI une charte de protection & de sauvegarde. Ce privilége donna lieu à des contestations avec l'évêque; celui-ci se plaignit de ce que l'on avait apposé les panonceaux royaux, qui en étaient la marque, sur l'église de *Troya*, dont la moitié lui appartenait. Il obtint un acte qui lui garantissait la propriété & la jouissance de la moitié des fruits, dîmes & prémices de cette paroisse, malgré l'apposition de ces panonceaux. En 1336, la communauté obtint encore une bulle de Benoît XII, ordonnant aux évêques de Saint-Papoul & d'Alet de la secourir contre tous laïques qui l'attaqueraient, avec autorisation de recourir au bras séculier; en 1347, Clément VI ordonna de lui restituer tous les biens qui lui avaient été enlevés. Dans les années suivantes, les guerres, les ravages de la peste & les stérilités qui s'ensuivirent lui enlevèrent, comme aux autres congrégations du Languedoc, une bonne partie de ses revenus. Le pape Grégoire XI vint à son secours & décida que les taxes qu'elle devait à la Chambre apostolique seraient réduites de moitié. On trouvera en note cette bulle qui prouve une fois de plus combien étaient lourdes pour les églises françaises les impositions de la cour de Rome[1]. En 1404, l'antipape Benoît XIII, dont la France avait alors embrassé la cause, accorda au chapitre & au prévôt le droit de ne pouvoir être cités en justice hors du diocèse & commit plusieurs évêques pour leur faire restituer leurs biens.

Le diocèse de Mirepoix renfermait encore les établissements religieux suivants : à Mirepoix, des cordeliers & des trinitaires ou mathurins; le premier de ces deux couvents existait dès 1291, date d'une bulle de Nicolas IV accordant diverses indulgences à ceux qui visiteraient leur église après s'être confessé & avoir communié à certaines fêtes de l'année; à Fanjaux, on trouvait des dominicains; à Mazères, des frères du tiers-ordre de Saint-François, & un séminaire dirigé par des prêtres séculiers; à Chalabre, des capucins.

Enfin, quand, au seizième siècle, les protestants vinrent détruire les établissements religieux de la ville épiscopale, elle renfermait encore un monastère de religieuses de l'ordre de Citeaux, dites de Beaulieu. On ignore son origine, l'époque de sa fonda-

[1] Gregorius episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam. Ex paternae caritatis officio ecclesiarum ecclesiasticarumque personarum libenter subvenimus incommodis, eisque incumbentia onera quantum cum Deo possumus sublevamus. Nuper siquidem pro parte venerabilis fratris nostri episcopi & dilectorum filiorum capituli Mirapiscensis ac totius cleri civitatis & diocesis Mirapiscensis fuit expositum coram nobis, quod tam ecclesia Mirapiscensis quam aliae ecclesiae necnon monasteria & quaelibet alia beneficia ecclesiastica tam secularia quam regularia, & etiam pia loca in civitate & diocesi Mirapiscensi consistentia adeo propter guerras & mortalitatum pestes, que maxime partes illas permittente Domino longevis temporibus concusserunt, sunt in suis fructibus & redditibus diminuta, quod tam idem episcopus quam alii eorumdem ecclesiarum, monasteriorum & locorum praelati, rectores ac personae incumbentia eis onera commode supportare non possunt; quare pro parte dictorum exponentium nobis fuit humiliter supplicatum ut providere eis de aliqua relevatione ipsorum, & praesertim circa moderationem taxationis decimae de benignitate apostolica dignaremur. Nos itaque praemissa quae, proh dolor, notoria sunt paterna compassione pensantes hujusmodi in hac parte supplicationibus inclinati, taxationem decimae ecclesiarum, monasteriorum & locorum praedictorum omniumque reddituum & proventuum ecclesiasticorum in civitate & diocesi praedictis consistentium, secundum quam idem episcopus aliique praelati, rectores & personae in iisdem civitate & diocesi redditus & proventus ecclesiasticos obtinentes consueverunt imposita eis quaecumque onera supportare, ad ipsius taxationis medietatem tenore praesentium authoritate apostolica reducimus & reducta ex nunc haberi volumus & etiam ordinamus tenore praesentium; statuentes quod deinceps hujusmodi medietas pro integra & vera taxatione sive decima in eisdem civitate & diocesi perpetuis futuris temporibus habeatur & reputetur & integra decima nominetur, ita quod quandocumque & quociescumque in ipsis civitate & diocesi decima pro apostolica camera vel alias imponi seu concedi continget aut ipse episcopus aliique praelati ac rectores & personae secundum decimam aliqua onera apostolica vel alia quavis authoritate aut concessione aut quacumque occasione, &c. Datum Avinione, v° idus novembris, pontificatus nostri anno tertio. — (Doat, v. 82, f° 348.)

tion & les noms de ses fondateurs. En 1330, Constance de Foix y établit une chapellenie pour laquelle elle & son fils Jean de Lévis, seigneur de Mirepoix, assignèrent une rente de dix-huit livres sur divers lieux du diocèse. Le monastère renfermait à cette époque quinze religieuses, & Azémare de Lissac en était abbesse. Ruinée au seizième siècle, cette communauté ne fut jamais rétablie.

Le diocèse de Mirepoix ne renfermait qu'une abbaye : celle de Boulbonne, de l'ordre de Cîteaux (voir *Note* CXXIII); on y trouvait, en outre, un prieuré conventuel, celui de Camon, sur lequel voici quelques détails.

Prieuré de Camon. — Ce monastère, de l'ordre de Saint-Benoît, situé sur les bords de la rivière du Lhers, était dédié au Saint-Sauveur & à la Vierge. Il existait dès le commencement du dixième siècle; la première année du roi Raoul (929), il reçut une donation de Teudard & de Béliarde, son épouse; à cette époque, il était gouverné par l'abbé Sulpice, auquel appartenait le fonds sur lequel il avait été construit. Ce même Sulpice le soumit, en 943, à l'abbaye de la Grasse; il y mit pour condition qu'il jouirait, sa vie durant, du couvent, sous l'autorité de l'abbé de ce monastère; après sa mort, son neveu Bernard devait le régir de même, & après celui-ci un autre Sulpice; ils devaient d'ailleurs embrasser & professer exactement la règle de Saint-Benoît. Après leur mort à tous trois, le pouvoir de l'abbé de la Grasse dut être absolu & il n'y fut mis aucune restriction. En 1034, lors du partage entre Pierre-Roger, évêque de Girone & comte de Carcassonne, & Roger-Bernard, comte de Foix, Camon avait encore titre d'abbaye; l'évêque se la réserva avec celle du Mas-d'Azil. En 1068, date d'une donation du comte de Foix, ce n'est plus qu'une prévôté dépendante de la Grasse; en 1118, elle est mentionnée parmi les possessions de cette abbaye (bulle de Gélase II). En érigeant l'évêché de Mirepoix, le pape Jean XXII fixa à douze le nombre des religieux & enjoignit à l'abbé de la Grasse d'avoir à compléter ce nombre; pour augmenter les revenus de la mense conventuelle, il lui unit le prieuré de Pierrefitte (bulle du 17 août 1318). En 1494, le manque de ressources força les religieux à abandonner le monastère, où il ne resta que le sacristain. Informé de cet état de choses, le parlement de Toulouse intervint, séquestra les revenus, fit reconstruire les lieux réguliers, & força l'abbé de la Grasse à y installer six religieux qui y restèrent jusqu'en 1608. A cette époque, le couvent fut de nouveau abandonné; les prieurs continuèrent à en toucher les revenus, & la régularité n'y fut rétablie qu'en 1699, longtemps après l'union de la Grasse à la congrégation de Saint-Maur.

Prieurs de Camon.

I. ÉTIENNE, mentionné dans un acte de 999 qui nous apprend que le monastère renfermait alors douze religieux dont il nous donne les noms.

II. ARNAUD, prieur lors de la donation du comte de Foix.

III. RIGAUD, de 1076 à 1104.

IV. BÉRENGER, 1114.

V. RAIMOND PADRON, 1115.

VI. BERTRAND DE VILLEMUR, 1172; plus tard évêque de Toulouse.

VII. PIERRE DE CLERMONT, 1180-1190.

VIII. PALASSIN, 1221-1227.

IX. GUILLEM DE TOUROUZELLE avait des différends, en 1237, avec les seigneurs de Lordat & de Mirepoix; vivait encore en 1246.

X. PEITAVIN, 1247-1251.

XI. PONS DU VILAR, 1272.

XII. BERTRAND DE CASTELNAU, religieux de la Grasse, 1296-1298.

XIII. JOURDAIN DE ROQUEFORT, 1316-1328.

XIV. RAINAUD FOUCAUT, chapelain du roi, 1351; l'année suivante, il avait querelle avec François & Pierre de Lévis, qui avaient tué trois vassaux du monastère.

XV. GUILLAUME FOLCRAND, 1366.

XVI. OLIVIER DE POMPILIN, 1396-1401.

XVII. Bernard Laroque, 1420.

XVIII. Bernard de Queysses, 1470-1481.

XIX. Audouin d'Abzac, 1482.

XX. Philippe de Lévis l'emporte devant le parlement de Toulouse sur son compétiteur Guillaume de la Douze (1504).

XXI. Charles Hémard d'Enonville, cardinal-évêque de Mâcon, avait procès avec Jean, cardinal de Lorraine en 1538.

XXII. Georges d'Armagnac, cardinal-archevêque de Toulouse, 1531-1560.

XXIII. Jacques de Villemur, 1580, résigna en faveur de son neveu, qui suit :

XXIV. Jacques de Villemur, 1600-1603.

XXV. Jacques-Philibert de Villemur, par suite de la résignation du précédent, de 1650 à 1712.

XXVI. Georges de Villemur, 1712-1718.

XXVII. Thomas Lavaur, 1720.

[A. M.]

Note 157

NOTE CLVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Montauban.

La ville[1] actuelle de Montauban ne date que du milieu du douzième siècle. C'est à cette époque seulement que, grâce à l'intervention du comte de Toulouse, une nouvelle cité s'éleva à côté de l'ancien Montauriol. Sans reporter trop loin les origines de cette dernière localité, il est certain qu'au commencement du douzième siècle & même bien avant, à côté de l'abbaye de Saint-Théodard, qui remonte au neuvième siècle, existait une agglomération d'habitations qui paraît avoir été entièrement soumise à la domination ecclésiastique, &, malgré les assertions des historiens modernes, ne semble avoir joui d'aucune liberté. Les exactions que cet état de choses entraînait naturellement, & principalement les taxes prélevées par les moines sur les testaments, ces exactions, disons-nous, & aussi, paraît-il, le besoin de fortifier la ville contre les invasions répétées du roi d'Angleterre, telles furent les causes réelles de la révolution de 1144. Soutenus contre la colère de l'abbé par le comte de Toulouse, Alphonse, les habitants de Montauriol allèrent s'établir un peu plus loin, dans un fief de l'abbaye, & y élevèrent les premières maisons de ce qui devint plus tard Montauban. Les privilèges, la protection assurée aux habitants de cette nouvelle cité, tout contribua à lui donner un rapide développement. L'abbé de Saint-Théodard eut beau excommunier, faire intervenir le pape, & employer les foudres de l'Église, la révolution était bien consommée; la ville nouvelle échappa pour un temps à sa domination, & l'abbé Amiel dut, en 1149, accepter le don que voulut bien lui faire le comte Raimond V de la moitié de la ville & de ses droits. Mais un autre événement vint bientôt enlever au monastère cette partie même qu'il avait si difficilement acceptée; la guerre des albigeois lui fit perdre tous ses droits sur Montauban, dont le comte s'empara, & ce ne fut qu'en 1229 & 1231 que, grâce au traité de Paris, l'abbé put recouvrer une partie de ces droits & le quart du domaine de la ville. Cette transaction fut plus tard confirmée par le comte Alphonse de Poitiers (juin 1270).

Chapitre cathédral. — L'histoire du chapitre de Saint-Théodard ou Saint-Audard de Montauban se divise en trois périodes bien tranchées : avant l'érection de cette abbaye en évêché (1317); antérieurement à la bulle de sécularisation de 1525, & postérieurement à cette même bulle. — Avant la bulle de Jean XXII créant à Montauban une nouvelle cité, les moines de Saint-Théodard vivaient sous l'administration d'un abbé & d'officiers claustraux, dont le nombre & la qualité variaient à

[1] Consulter sur l'histoire de Montauban, outre les anciens travaux du dix-septième siècle, les nombreuses publications de M. Devals, & notamment son excellente *Histoire de Montauban*, in-8°, 1855, dont le premier volume seul a été publié.

cette époque de couvent à couvent. Ils avaient déjà eu part aux priviléges du Saint-Siége, & une bulle d'Alexandre IV avait accordé à la communauté le privilége, qu'aujourd'hui nous trouverions exorbitant, de ne payer ses dettes qu'autant que les créanciers prouveraient que leur argent avait été employé au bien commun; il est vrai que, grâce à ces précautions, on pouvait empêcher un abbé prodigue ou bâtisseur de satisfaire ses goûts en ruinant sa congrégation. Entre autres officiers claustraux, l'abbaye avait un aumônier possédant une mense particulière qui devait suffire à de nombreuses aumônes; en 1303, l'abbé Austorg & le chapitre décidèrent qu'à l'avenir on nourrirait tous les jours dans le monastère jusqu'à treize pauvres, qui recevraient le pain, la viande & le vin, en quantités égales aux portions des religieux. L'aumônier dut supporter une partie de cette nouvelle charge; la congrégation se chargea du reste.

Quand l'abbaye devint église cathédrale, la première dignité du chapitre fut donnée à un prieur-mage (*major*); en 1525, lors de la sécularisation, il était nommé & révoqué par l'évêque; mais au quatorzième siècle, d'après une transaction confirmée par le pape Clément VI, il semble avoir été nommé par l'évêque & le chapitre de concert. Ce dignitaire qui, par sa position, par les priviléges attachés à sa charge & par le pouvoir dont il était revêtu, était certainement le second personnage de la communauté, eut avec l'évêque de nombreux démêlés, notamment pour le droit de punir les excès & les fautes des membres du chapître. Ce droit de punition & de première connaissance lui avait d'abord été assuré par un acte de l'évêque Guillaume (octobre 1332); ce prélat avait déclaré formellement que, à moins de crime énorme commis par un des religieux de Saint-Théodard, son official ne pourrait juger qu'en cas d'appel; mais, malgré cette concession, ce privilége fut toujours contesté par les évêques aux quatorzième & quinzième siècles & donna lieu à des querelles fréquentes, qui amenèrent naturellement de nombreuses transactions, toujours inexécutées & toujours renouvelées. C'est ainsi qu'un accord de 1350, restrictif de celui de 1332, déclara que le prieur n'aurait droit de juridiction & de correction que dans certains cas, l'évêque se réservant toujours le droit d'appel. Du reste, le même acte accordait à ce dignitaire d'autres priviléges : présidence du synode en l'absence de l'évêque, droit d'y faire des ordonnances & des statuts, usage des vêtements sacerdotaux, &c. — Au-dessous du prieur-mage était le prieur claustral, nommé & révoqué par l'évêque (d'après la bulle de 1525). — Les officiers claustraux étaient le camérier, le sacristain, l'aumônier, à la charge duquel on unit, en 1410, le prieuré de Montalzat qui en dépendait depuis longtemps, l'infirmier, le préchantre & l'ouvrier. — Quant aux religieux (car le chapitre resta soumis à la règle de Saint-Benoît jusqu'à sa sécularisation), un acte de l'évêque Guillaume, d'octobre 1332, en fixa le nombre à trente; cette décision fut approuvée par le pape Clément VI. Mais, plus tard, la diminution des revenus de la mense capitulaire amena à Montauban, comme dans toutes les églises cathédrales du Languedoc, la réduction de ce chiffre; au commencement du seizième siècle, la portion canoniale était fixée à un minimum de soixante ducats, & dans ce cas, le nombre des religieux ne pouvait être supérieur à vingt. En 1512, il fallut que Léon X chargeât, par un bref, l'archevêque de Toulouse d'empêcher l'évêque de Montauban de transgresser ce règlement. — Enfin le personnel du chapitre se complétait, avant 1525, par dix chapelains, présentés par le chapitre & nommés par l'évêque.

En 1525, date de la sécularisation de la communauté, elle avait subi une grande décadence. L'agrandissement des villes, qui rendait la vie contemplative difficile à pratiquer au milieu de quartiers populeux & bruyants, l'état matériel des bâtiments claustraux qui, faute d'espace, ne pouvaient plus être ni agrandis ni reconstruits, enfin l'insuffisance des revenus qui forçait les religieux à demander à leur fortune personnelle une partie de leur subsistance, tels sont, pour Montauban comme pour la plupart des autres cathédrales, les

principaux motifs allégués par la bulle de sécularisation; il faut y ajouter le relâchement de la discipline, le dégoût de la vie régulière qui avait envahi les églises cathédrales tout autant que les abbayes. Cette réforme, réclamée par le chapitre & par l'évêque, était souhaitée par le roi, & François Ier autorisa, en 1524, deux des religieux à aller en chercher la bulle à Rome, malgré les défenses expresses portées par lui-même. A partir de cette époque il y eut donc, à Montauban, deux dignitaires, le prévôt & l'archidiacre majeur, deux personnats, l'archidiacre mineur & le préchantre. Au-dessous, vingt, puis bientôt douze prébendes, dont quatre appartiennent aux officiers, vingt-quatre chapelains, un maître de chant & un chœur de musique, six enfants de chœur & un bedeau. En 1552, la collation des huit canonicats simples fut attribuée, pour les quatre de la gauche du chœur (côté de l'évêque), à celui-ci, pour les quatre de la droite (côté du prévôt), au chapitre, sur la présentation du chanoine de semaine. Les dignités & les personnats durent être conférés par l'évêque seul.

Saint-Étienne du Tescou. — Sur l'emplacement de cette église existait, au treizième siècle, un hôpital administré par l'évêque; en 1248, l'évêque de Toulouse, Raimond, en nomma administrateur un certain Guillem Turtone, qui promit, à genoux, d'agir avec fidélité & de garder envers lui une exacte obéissance. En 1260, il est encore mentionné; mais l'absence de documents originaux ne permet de rien savoir de plus sur cet établissement pendant le reste du siècle. Enfin, au quatorzième siècle, il reparaît, & une bulle de Jean XXII, du 8 août 1317, l'unit à la mense épiscopale du nouvel évêché de Saint-Théodard. Cette bulle le cite encore comme une église dépendante de l'évêché de Toulouse. Le 18 février suivant, elle est érigée par le même pape en collégiale, &, quatre jours plus tard, un dernier acte règle l'organisation du nouveau chapitre. Voici quelques détails à ce sujet, tirés de la bulle elle-même : il fut composé de douze chanoines ayant entrée & voix délibérative au chapitre; les trois premiers s'appelèrent doyen, sacristain & préchantre; les deux premiers étaient dignitaires, le dernier, officier; venaient ensuite trois hebdomadiers, vingt-quatre chapelains, deux diacres, deux sous-diacres, six clercs mineurs, six enfants de chœur à la nomination du chapitre & révocables par lui. Les douze chanoines ont entrée aux assemblées du chapitre de Saint-Théodard, quand il s'agit d'élire l'évêque. Le doyen de Saint-Étienne est nommé par le chapitre, l'évêque peut y émettre son vote, sans jouir d'aucun privilége; le sacristain & le préchantre sont nommés par l'évêque seul; enfin les canonicats sont conférés tour à tour par lui & par le chapitre. Grâce aux églises que Jean XXII unit tout d'abord à sa mense, le chapitre possédait deux mille livres de revenu, sur lesquelles le doyen percevait deux cent soixante livres, le sacristain & le préchantre soixante-dix, chaque chanoine trente livres; il y avait de plus de nombreuses distributions à dates fixes, dans lesquelles le doyen avait droit à une part double de celle des simples chanoines.

Cette situation privilégiée des chanoines de Saint-Étienne ne fut pas sans exciter des jalousies & des querelles. Quelques mois à peine après son organisation, le pape Jean XXII est obligé d'intervenir auprès de l'évêque Guillaume pour l'empêcher d'inquiéter le chapitre dans la possession de certaines maisons voisines de son église, données puis enlevées par le pape au dernier évêque, Bertrand, & une bulle de Clément VI vint, quelques années plus tard, lui enlever le privilége de prendre part à l'élection de l'évêque. Du reste, cette réforme ne se borna pas à l'église de Montauban; la même bulle enleva un privilége analogue à diverses collégiales érigées par le pape Jean XXII dans les diocèses de Castres, Saint-Papoul & Sarlat. Un autre sujet de querelle avec le chapitre cathédral était la possession par Saint-Étienne du Tescou de l'église paroissiale de Saint-Jacques de Montauban; cette possession assujettissait notamment ses chanoines à une procuration annuelle envers l'évêque, procura-

tion dont l'évêque Guillaume les exempta par actes de 1344 & 1348. Mais, malgré les efforts d'Arnaud, patriarche d'Alexandrie & administrateur perpétuel de l'évêché de Montauban, qui essaya, en 1363, de réglementer la matière, en 1392 une querelle sérieuse s'éleva entre les deux chapitres; il s'agissait de savoir de quelle façon seraient partagées les dépouilles des paroissiens de l'église Saint-Jacques qui se feraient enterrer à Saint-Étienne du Tescou; Pierre Vidal, abbé de Saint-Sernin de Toulouse, choisi pour arbitre, décida que le quart des sommes payées appartiendrait au chapitre cathédral auquel il faudrait toujours demander l'autorisation de les inhumer; au-dessous de quatorze ans & de douze, suivant le sexe, les personnes enterrées ne donnèrent lieu qu'à une taxe, toujours la même, de deux deniers par tête.

En 1326, le roi Charles le Bel avait pris le chapitre sous sa protection; cela ne l'empêcha pas de se ressentir de tous les malheurs que la France & particulièrement le Languedoc eurent à souffrir pendant la dernière moitié du quatorzième siècle : passage des troupes, invasion anglaise, ravages des routiers, pestes & famines. En 1417, le revenu ne se montait plus qu'à six cents livres tournois, &, pour remédier un peu à cette détresse, l'évêque Raimond dut unir à la mense capitulaire la charge de sacristain; en même temps la congrégation, par une meilleure distribution des revenus, essayait d'éviter les pertes. Les papes vinrent eux-mêmes au secours du chapitre; Martin V chargea l'official de Montauban de lui unir définitivement l'église paroissiale de Saint-Jacques qui, jusqu'alors, n'en dépendait que d'une manière indirecte; la vicairie perpétuelle de cette église fut dès lors supprimée, & une autre bulle du même pape décida que le titulaire actuel, Jean Bajalis, percevrait sa vie durant une pension annuelle de dix livres tournois, payée par les doyen & chanoines du Tescou. L'union de la charge de sacriste à la mense capitulaire fut elle-même confirmée par Nicolas V, & Pie II, en 1458, accorda aux doyen & chapitre le droit de correction sur les prêtres & clercs inférieurs de l'église; cette même bulle nous prouve que le chapitre & tous ses membres étaient exempts de la juridiction épiscopale & dépendaient immédiatement du Saint-Siége. Cette déclaration d'indépendance fut renouvelée, en 1461, par Antoine Mourgues, chanoine de l'église cathédrale de Maguelonne, visiteur apostolique des provinces de Narbonne, Toulouse, Auch & Bordeaux. Le même privilége reçut une nouvelle sanction en 1520; par acte du 10 septembre de cette année, Laurent Alamand, évêque de Grenoble & abbé de Saint-Sernin de Toulouse, juge apostolique de Saint-Étienne du Tescou, défendit aux officiers royaux des sénéchaussées de Cahors & de Montauban de citer pardevant eux les chanoines de cette église, qui étaient directement soumis au Saint-Siége. Ce privilége fut définitivement supprimé par un arrêt du parlement de Toulouse de 1533.

Presque entièrement ruiné par les guerres de religion, Saint-Étienne du Tescou fut, pour ainsi dire, supprimé au dix-septième siècle. En 1667, l'évêque réunit ce chapitre à celui de la cathédrale & les deux congrégations furent confondues, mais les revenus de chacune d'elles restèrent toujours séparés. Les dignités du nouveau chapitre comprirent alors un prévôt, un doyen, un grand-archidiacre & un second archidiacre, tous quatre dignitaires; un grand-chantre, un sacristain & un chantre, personnats; à la suite dix-sept chanoines, huit hebdomadiers, cinquante-deux prébendés des différents ordres, deux bedeaux. Les dignitaires, sauf le doyen, étaient nommés par l'évêque; le doyen, seul élu par ses collègues, lui demandait seulement sa confirmation. Les canonicats du côté de la chaire épiscopale, étaient conférés par lui; ceux de l'autre côté, par le chanoine de semaine; enfin, les officiers du bas-chœur étaient nommés par le chapitre. En un mot, sauf pour le prévôt, les deux chapitres réunis se conformaient aux dispositions de la bulle de sécularisation de 1525.

Au dix-huitième siècle, de l'église du Tescou il ne restait plus que des ruines.

Hôpitaux de Montauban. — Au seizième siècle, la plus grande partie des titres concernant les anciens hôpitaux de Montauban disparurent; nous allons donner, en les abrégeant, les quelques renseignements que les historiens de cette ville, au dix-septième siècle, ont pu récolter çà & là. — C'est surtout au treizième siècle que l'hospitalité se développa à Montauban. En 1266, Guillem Amiel, qui venait de fonder l'église des cordeliers, établit un hôpital dans le faubourg de ce nom; en 1278, Estève La Porte institue l'hospice de Saint-Barthélemi, près la chapelle de ce nom & vis-à-vis les clarisses; un troisième hôpital fut fondé, en 1290, par Arnaud de Parias, dans une maison à lui appartenant, sur l'emplacement où s'éleva plus tard le collége; en 1354, on trouve une chapellenie fondée dans cet hôpital par un certain prêtre, nommé Pierre Roque; quelques années plus tard, en 1292, un nouvel hospice s'élève dans la grande rue de la ville. D'autres maisons, qui datent peut-être de la même époque, ne paraissent que beaucoup plus tard dans les textes; tel est l'hospice de Saint-Blaise, situé près la porte des Carmes, dont l'official permit de changer l'orientation en 1453. L'hospice Saint-Lazare, destiné aux lépreux, comme l'indique son nom, qui possédait une église & de grands bâtiments, & était desservi par un chapelain; il fut plus tard démoli &, sur son emplacement, s'élevèrent des maisons particulières. Celui de Saint-Eutrope, situé hors de la ville, près du couvent des carmes auxquels on le donna, en 1488, pour agrandir leur couvent. Celui de Notre-Dame de Montauriol, voisin de la cathédrale de Saint-Théodard, fut plus tard spécialement réservé aux femmes; l'époque de sa fondation est inconnue. Un hôpital pour les pestiférés fut établi, en 1518, par l'évêque Jean d'Oriole, hors de la ville, sur l'emplacement occupé plus tard par le couvent des capucins; en 1528, le chapitre régla le service religieux de cet établissement; on y bénit un cimetière; les offices divins durent y être célébrés sans surplis ni vêtements sacerdotaux; en temps de peste, il fut permis d'y dire des messes basses pour le salut des malades. Mentionnons en dernier lieu l'hôpital de la Lautié, ainsi nommé d'une tour qui y était attenante; il fut fondé, en 1373, par acte de dernière volonté de Navarre de Montaut, femme de Raimond de Folaudy & dame de Bressols; deux chapelains le desservaient & le régissaient, sous le nom d'administrateurs perpétuels.

En 1548, les revenus de tous ces hôpitaux furent réunis; un peu plus tard, l'hôpital de Parias fut transformé en collége; & les hommes habitèrent l'hôpital de la Lautié, les femmes celui de Notre-Dame. De 1561 à 1615, l'hôpital de la Lautié fut occupé par les réformés; en 1615, on y construisit un temple qui ne fut démoli qu'en 1665.

Dominicains. — Ces religieux vinrent s'établir à Montauban dès 1251; bien accueillis, ils s'installèrent d'abord dans le faubourg de Saint-Étienne, près de l'église du Tescou; mais chassés en 1270 par un débordement du Tarn, ils se réfugièrent dans l'intérieur de la ville & s'établirent dans le faubourg de Saint-Antoine. Il leur fallut pour cela la permission du couvent de Saint-Théodard, dont dépendaient tous ces terrains; ils l'obtinrent, mais sous certaines restrictions que nous allons indiquer & qui prouvent que les moines craignaient les empiétements de ces religieux & entendaient faire constater formellement leur suprématie. Un privilége, fort envié des couvents des ordres mendiants, était celui de faire des processions dans la ville, source abondante d'aumônes & occasion de rivaliser d'éclat avec les autres églises; ce fut seulement après de longues discussions, que cette permission fut accordée aux dominicains; par acte de mai 1360, il fut décidé, contrairement aux prétentions du chapitre cathédral, que les frères prêcheurs auraient le droit de porter la croix aux enterrements, tant dans la ville que dans les faubourgs de Montauban, à condition d'en demander la permission chaque année au prieur-mage, le jour de la fête de saint Théodard, pendant la célébration de la grand'messe. Cet usage était encore observé en 1413. — Ruinés par les religion-

naires au seizième siècle, les dominicains furent rétablis en 1632 & reconstruisirent leur église, en 1661, sur les fondements de l'ancienne; celle-ci avait été commencée en 1278, & consacrée en 1303.

Augustins. — Ces religieux vinrent de Toulouse à Montauban en 1349; ils se firent autoriser par le Saint-Siége, mais le chapitre cathédral fit des difficultés pour les laisser s'établir. Ils demandaient à construire un couvent, à installer un cimetière; après débat, le chapitre donna cette autorisation en fixant l'emplacement sur la paroisse de Saint-Orens, & en y mettant comme condition la célébration d'une messe quotidienne pour le repos des âmes de l'évêque & des religieux, & moyennant une redevance annuelle de deux deniers d'or, payable le jour de l'Assomption par le prieur lui-même au prieur-mage, le tiers des offrandes & le huitième des legs faits par ceux qui y éliraient leur sépulture. En 1416, le chapitre leur accorda encore la permission de faire chaque année, le jour de la fête de saint Théodard, une procession dans la ville avec la croix. Chassés par les réformés en 1562, les augustins ne furent rétablis qu'en 1667, par arrêt du conseil d'État.

Carmes. — Les carmes s'établirent à Montauban en 1280; plus dociles que les autres ordres religieux, ils acceptèrent les conditions que l'abbaye mit à cet établissement; une sentence du 30 novembre 1280, approuvée par Pierre de Milhau, général de l'ordre, & par Bernard Catalan, provincial, décida que ces religieux pourraient bâtir une église & un couvent, & avoir un cimetière, dans lequel ils donneraient la sépulture aux membres de leurs familles & à tous autres, moyennant le tiers des legs & dons & la moitié des offrandes; en 1320, une nouvelle transaction changea cette redevance en une autre de deux pièces d'or, que les religieux durent faire déposer chaque année, le jour de la Saint-Martin d'hiver, sur l'autel de Saint-Martin, pendant la messe & après l'offertoire; il fut de plus décidé que les carmes célébreraient à perpétuité une messe quotidienne dans leur église pour le salut de l'évêque & des prêtres de la cathédrale. En 1384, le chapitre cathédral autorisa le couvent à porter la croix aux funérailles, à condition de demander cette permission chaque année au prieur-mage, le jour de Saint-Théodard, pendant la célébration de la grand'messe. En 1568, l'église des carmes fut complétement détruite; elle fut rétablie en 1632; ils commencèrent par construire une petite chapelle, qu'ils n'agrandirent que peu à peu.

Frères mineurs. — Cet ordre essaya de s'introduire à Montauban dès 1251, mais les religieux ayant refusé d'accepter les conditions que voulait leur imposer l'abbaye de Saint-Théodard, ils furent expulsés par sentence de l'évêque d'Agen, délégué du Saint-Siége; l'acte du légat leur défendait de donner la sépulture à des paroissiens de Montauban & d'usurper les fiefs de l'abbaye. Mieux conseillés, ils revinrent en 1274, & protégés par le vicomte de Montclar, ils s'établirent en observant les conditions que l'abbaye leur imposa. Un de leurs premiers bienfaiteurs fut un bourgeois de la ville, Guillem Amiel, qui les aida à fonder leur église. En 1348, ils transigèrent avec le chapitre cathédral, & s'engagèrent à lui payer la portion canonique, soit le quart de toutes les oblations & le dixième des legs que leur feraient les gens enterrés dans leur couvent. En 1361, ils obtinrent du même chapitre cathédral la permission de porter la croix aux enterrements dans l'intérieur de la ville; il fut soigneusement stipulé que cette permission ne serait jamais valable que pour un an & devrait être renouvelée par le prieur-mage à chaque nouvelle fête de saint Théodard. Chassés par les protestants, en 1562, ils furent rétablis par un arrêt du conseil en 1631, à la place des récollets, qui déjà s'étaient emparés du couvent. Un peu plus tard, leur couvent fut reconstruit.

Commanderie de Saint-Antoine. — Les frères de l'ordre de Saint-Antoine vinrent s'établir à Montauban en 1346, avec l'autorisation du pape; ils occupèrent l'an-

cien hôpital de Villenouvelle ou du Fossat, & obtinrent du chapitre cathédral la permission de construire une chapelle, un couvent & de faire un cimetière, moyennant l'hommage, une redevance annuelle de trois florins payable à la Purification, la célébration de messes pour le salut des membres de la cathédrale, &c.; cette redevance était encore payée en 1416.

Clarisses. — Le premier établissement des clarisses à Montauban date du temps d'Alphonse de Poitiers. Installées d'abord en dehors de la ville, elles furent forcées d'y rentrer à l'époque de la guerre des Anglais. En 1368, elles acquirent d'un certain chevalier, nommé Géraud Molinier, une maison, dans laquelle le chapitre cathédral, toujours jaloux de ses droits de prééminence, leur permit d'avoir seulement une petite cloche intérieure & un autel; elles ne purent y célébrer certains offices, ni y bâtir d'église ou établir de grosse cloche; enfin il fut stipulé, qu'aussitôt la guerre finie, elles retourneraient dans leur ancien monastère. L'abbesse s'appelait à cette époque Marie de Penne. Comme les autres communautés religieuses de la cité, le couvent des clarisses devait une redevance annuelle de deux livres tournois au chapitre de Saint-Théodard pour prix du terrain qui lui était alloué, & cette redevance était encore acquittée en 1415. Appauvri par les malheurs de la fin du quatorzième siècle, le couvent eut recours à des réunions & obtint de Grégoire XII celle du prieuré de Montech. Chassées en 1561 par les religionnaires, les clarisses revinrent en 1631 & s'installèrent d'abord dans la maison occupée ensuite par les carmélites; un peu plus tard, l'ancien couvent fut rebâti sur de vastes proportions; il pouvait contenir de trente à quarante religieuses.

Capucins. — Ils étaient établis dans le faubourg de Montmirail; venus pour une mission en 1629, ils furent chassés par la peste; en 1630, cet emplacement leur fut donné par le roi; en 1631, le duc d'Épernon leur donna huit mille livres tournois pour aider à la construction des bâtiments. Comme toutes les autres congrégations, ils étaient soumis au chapitre cathédral.

Carmélites. — Elles s'établirent en 1634, avec le consentement de l'évêque & des habitants; ces religieuses pouvaient être de trente à quarante.

Les *ursulines* dataient de 1639; les *filles de l'Enfant-Jésus*, chargées de l'éducation des nouvelles catholiques, s'installèrent vers 1675.

Le séminaire du diocèse fut d'abord établi à Castelferrus; fondé par un prêtre, en 1655, il fut autorisé par lettres patentes de 1656, & transféré à Montauban en 1660; il était dirigé par les prêtres de la Mission. [A. M.]

NOTE CLVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Montpellier.

L'ANCIEN siége épiscopal[1] de Maguelonne, transféré au seizième siècle dans la ville de Montpellier, date d'une haute antiquité. Un peu plus loin, nous rappellerons les vicissitudes subies par l'ancienne cathédrale & son chapitre depuis les dévastations de Charles Martel jusqu'aux démolitions de Louis XIII; il nous faut, pour le moment, indiquer sommairement & d'après des travaux plus modernes que ceux des Bénédictins, la situation des évêques de Maguelonne dans cette ville de Montpellier, dont l'importance finit par devenir prépondérante.

On sait que la ville de Montpellier, qui

[1] Nous avons principalement employé, dans les notices qui suivent, l'excellent travail de M. Germain sur *Maguelonne sous ses évêques*, l'*Histoire de la commune de Montpellier*, du même auteur, & pour les établissements de moindre importance, l'*Histoire* de d'Aigrefeuille, publiée au siècle dernier.

comprenait alors deux cités distinctes, dépendait directement de l'évêque pour une partie, appelée Montpellieret, & relevait de lui pour l'autre, inféodée à la puissante famille des Guillem. Malgré des difficultés sans cesse renouvelées, malgré les causes de discorde que fit naître, au douzième siècle, l'établissement de la commune, tant que l'évêque n'eut en face de lui qu'un simple seigneur, il put maintenir & faire respecter sa suzeraineté temporelle. Mais lorsqu'aux Guillem eurent succédé les princes d'Aragon, & surtout quand la seigneurie de Montpellier fut tombée entre les mains de Jayme I, les difficultés devinrent de plus en plus grandes. Incessantes discussions, querelles quotidiennes soulevées par les officiers des deux juridictions, empiétements de celle du roi sur le domaine de l'évêque, tel est le tableau que présente l'histoire de Montpellier pendant plus de quarante ans. La suzeraineté de l'évêque devient illusoire & Montpellieret lui-même menace de lui échapper.

Il eut alors recours à un moyen analogue à celui qu'employait au même moment l'abbé de Pamiers contre le comte de Foix : il appela à son aide le roi de France & lui céda des droits qu'il ne pouvait défendre. Dès 1255, Gui Foucaud avait amené Pierre de Conques à se reconnaître vassal de la couronne pour la ville de Montpellier & ses dépendances; en 1260, le roi d'Aragon se reconnaît vassal de l'évêque, par conséquent arrière-vassal du roi; à partir de cette époque, la puissance royale entre à Montpellier; par le droit d'appel, largement pratiqué par les sénéchaux de Carcassonne & de Béziers, par des réclamations toujours nouvelles, elle finit par s'imposer aux deux parties. Bientôt, à la suite de violents démêlés avec l'administration consulaire pour la perception des tailles, l'évêque Bérenger de Frézol prend une grande résolution &, par acte de mars 1293, Philippe IV devient maître de la ville de Montpellieret, du château de Lattes & suzerain de Montpellier. Le roi de Majorque devenait ainsi vassal du roi de France, & c'est de cette époque que date réellement la réunion de cette ville à la couronne; la confiscation de Philippe VI ne fut que la consécration d'un fait accompli.

Chapitre de Maguelonne. — Par suite de l'abandon de l'île de Maguelonne par le clergé, à cause des déprédations de Charles Martel, le service divin y était resté plusieurs siècles à peu près complétement négligé; en vain, vers 1033, Jean XIX avait-il essayé de ranimer le zèle des fidèles & de ramener à Maguelonne les chanoines retirés soit à Villeneuve, soit à Substantion, rien n'avait pu réussir dans ce sens quand le célèbre évêque Arnaud vint tenter de fixer à jamais la congrégation cathédrale dans cette île déserte. Nous n'avons pas à raconter dans tous ses détails l'histoire de cette restauration; d'autres, plus habiles que nous, ont déjà étudié cette restauration, dont les chartes & deux chroniques puisées aux sources les plus authentiques permettent de donner une histoire complète & claire. L'évêque Arnaud, par une série de donations, assura la subsistance de sa congrégation réformée, ferma le canal qui servait de route aux pirates sarrasins, entoura l'île de murailles pour y ramener la sécurité & relia l'île à la terre ferme par une solide jetée.

Continuée par Godefroid, successeur d'Arnaud, cette œuvre de restauration était achevée à la fin du même siècle, & en 1095, Urbain II confirma l'établissement de la vie régulière à Maguelonne, le droit aux chanoines d'élire l'évêque & de gouverner le diocèse pendant la vacance du siége & constitua, à côté de la mense épiscopale, une mense capitulaire absolument indépendante. En même temps, par suite de la donation du comté de Melgueil à l'Église romaine, l'évêque & le chapitre de Maguelonne voyaient s'éloigner le seul pouvoir séculier qui pouvait leur faire ombrage, se trouvaient dès lors placés sous la dépendance immédiate du Saint-Siége & tiraient de nouveaux revenus de la ville de Montpellier, sans cesse grandissante.

Au douzième siècle, la communauté obtint la confirmation de ses priviléges & de ses possessions; en 1155, Adrien IV, en 1155 & 1156, Louis VII, lui assurèrent la jouissance de nombreux domaines; leurs

actes énumèrent parmi ces domaines l'île de Maguelonne avec ses dépendances, Villeneuve, Gigean, Ganges, Montpellier, &c. Mais cette prospérité toujours croissante, la position exceptionnelle de Maguelonne & de Montpellier, centres de la résistance, puis de la réaction catholique pendant la domination des Montfort, amenèrent aussi le relâchement dans la discipline & dans le régime intérieur du chapitre; les querelles entre les différents dignitaires devinrent de plus en plus fréquentes, les rapports avec l'évêque plus tendus; l'épiscopat de Jean de Montlaur ne fut guère qu'une longue lutte entre lui & le prévôt, lutte dans laquelle le Saint-Siége dut plus d'une fois intervenir; Alexandre III, puis Célestin III durent à plusieurs reprises empêcher le prélat de s'immiscer dans l'administration intérieure de la communauté & séparer de plus en plus la mense capitulaire de celle de l'évêque. Toutefois, loin de nuire à la fortune du chapitre, ces divisions semblent au contraire l'avoir favorisée, en forçant les prévôts à rendre leur administration plus exacte, à prendre un soin plus scrupuleux des intérêts temporels des chanoines pour éviter les reproches de leurs éternels ennemis. En 1208, Philippe Auguste, en 1228, Grégoire IX, confirment les dernières acquisitions du chapitre, & un des résultats de la guerre des albigeois est de lui assurer la possession définitive du comté de Melgueil.

Pendant le treizième siècle, la décadence de la congrégation devient de plus en plus évidente; dissensions intérieures, querelles pour les élections, intervention perpétuelle des papes, qui sont souvent forcés de mettre fin à des discussions scandaleuses, tel est le tableau que présente son histoire à cette époque; au commencement du quatorzième siècle, ces discordes intérieures cessèrent, & les statuts de 1331, publiés de nos jours, vinrent régler les devoirs & les droits de chacun.

Ces statuts, les plus complets que l'on ait pour une époque aussi ancienne, règlent dans le plus grand détail les devoirs de chacun des officiers du chapitre; ils indiquent, avec un luxe inouï de prescriptions, les redevances & services dus par chacun d'eux. A la tête, au-dessous de l'évêque, nous trouvons le *prévôt*, administrateur suprême du temporel de la maison; en 1161, une transaction, confirmée par Alexandre III, lui attribue la nomination du cellérier & la garde des prieurés vacants; d'autres actes un peu postérieurs règlent la nomination des archidiacres & des prieurs, nomination dans laquelle le premier rôle lui revenait. Son élection appartenait au chapitre, & l'évêque ne pouvait l'excommunier ou le suspendre que du consentement des chanoines (bulles d'Alexandre III du 22 juin 1164 & du 12 février 1165-6). Le même pape, par diverses autres bulles, chercha à régler d'une manière définitive les rapports de ce fonctionnaire avec l'évêque & avec le chapitre, lui donna le droit de régir les domaines de la congrégation, sans pouvoir toutefois les aliéner, le rendit indépendant de l'évêque, en ne le soumettant qu'à la double juridiction de celui-ci & du chapitre, tout en l'obligeant à leur rendre annuellement compte de sa gestion. Enfin un compromis, amené par le cardinal-évêque d'Albano, Henri, légat du pape contre les hérétiques albigeois, lui accorda au sein du chapitre l'autorité spirituelle, sous la surveillance de l'évêque, & en remplacement du prieur majeur, dont la charge demeura supprimée. (Confirmé par le Saint-Siége en 1188 & 1193.)

Les statuts de Jean de Vissec, de 1331, pour le prévôt comme pour les autres dignitaires du chapitre, ne changèrent rien ou presque rien à son pouvoir spirituel, ils ne firent guère que déterminer exactement les charges & fonctions intérieures auxquelles il dut suffire. Attentifs principalement au bien-être des chanoines & à la bonne administration des revenus, ils fixent exactement la qualité du pain que le prévôt devra livrer au chapitre, en vertu de sa charge, le nombre des plats qui figureront aux repas solennels qu'il lui doit aux différentes époques de l'année, les réparations qu'il devra faire à l'église & aux lieux réguliers; ils stipulent les meubles & objets de toute espèce dont l'entretien lui incombe. A lui le soin de recevoir les lépreux venus dans l'île, de tenir un ser-

viteur toujours prêt à recevoir charitablement les pauvres & les personnes nécessiteuses; enfin, c'est encore à lui qu'on demande le plus de ces *misericordias* ou pitances qui, à certains jours de l'année, venaient s'ajouter à l'ordinaire des chanoines, jugé trop exigu.

Sous le prévôt étaient deux officiers, le cellérier & le réfectorier; le premier, nommé par le prévôt, nommait le second; ils avaient l'intendance de la domesticité & des officiers inférieurs, & remplaçaient le prévôt dans l'accomplissement de ses fonctions.

Le prieur claustral fut créé en 1187 par Urbain III, pour remplacer l'ancien prieur majeur, dont l'existence avait amené de longues luttes avec l'évêque pour la juridiction spirituelle, avec le prévôt pour la juridiction temporelle. Le prieur claustral ne fut qu'un intendant, ne posséda aucune juridiction spirituelle, & l'accord put se rétablir.

Le précenteur fut créé, en 1197, par bulle de Célestin III, qui donna au prévôt le droit de l'instituer en prenant l'avis du chapitre & de l'évêque; ce nouveau dignitaire eut place dans le chapitre immédiatement après les archidiacres & le sacristain. Le prévôt fut chargé de lui composer un revenu suffisant.

Le chanoine bibliothécaire, mentionné par les statuts de 1331, avait la garde de la bibliothèque & devait l'entretenir de livres & de reliures; sous lui étaient un scribe & un relieur. Le même officier devait fournir les chanoines de papier & d'encre & généralement de tous les menus objets en parchemin.

Le chanoine cuisinier était chargé de l'approvisionnement de la table canonicale & du soin de régler le menu.

Les statuts de 1331 donnent aussi avec des détails réellement excessifs le menu de chaque jour & de chaque époque de l'année, preuve de la décadence de cette congrégation, pour laquelle l'intérêt matériel, le soin du bien-être devenait la chose importante. Le chanoine cuisinier acquérait & entretenait le mobilier de la cuisine.

Le vestiaire, avant 1247, était le titre canonical du prieur de Saint-Firmin de Montpellier; l'importance de cette charge ayant amené des querelles intérieures, l'évêque Rainier en fit une charge spéciale, conférée par le prévôt. Comme son nom l'indique, cet officier était chargé de l'habillement des chanoines, qui pouvaient, à leur gré, le recevoir en nature ou en argent, de l'entretien de la buanderie, de celui du coureur chargé d'annoncer dans toutes les églises du diocèse la mort de chaque chanoine du chapitre, & enfin de l'entretien des ensevelisseurs.

L'infirmier veillait, comme l'indique son nom, à l'entretien des chanoines malades, aux aliments, aux remèdes, &c., qu'il leur fallait, ainsi qu'à l'entretien d'une partie des bâtiments claustraux.

L'aumônier est chargé du service des pauvres; il rassemble les restes qu'il doit leur donner, & les vêtements & autres objets dont on leur fait aumône. Enfin, il prépare tout ce qu'il faut pour la cérémonie du *mandatum* ou lavement des pieds.

L'ouvrier était chargé de l'entretien de l'église cathédrale & de tous les bâtiments situés en deçà de ce qu'on appelait les *Portes de Fer;* les bâtiments situés hors de cette enceinte étaient réparés par le prévôt & par les autres officiers.

Le sacristain a l'entretien du mobilier ecclésiastique, la fourniture des cierges, le soin de conserver en bon état les livres de chœur.

Le pontonnier, huitième & dernier dignitaire du chapitre, qui n'existait que dans celui de Maguelonne, était chargé de l'entretien du grand pont qui reliait l'île à la terre ferme; il touchait à cet effet des redevances en nature de la plupart des prieurs dépendants de la mense capitulaire.

Le chapitre, outre les dignitaires, comprenait trois séries de personnes : les chanoines, admis au chapitre, prenant leur part de toutes les miséricordes & jouissant de tous les priviléges; les convers dits de la soutane; enfin les donats de la communauté. Ces donats, comme leur nom l'indique, étaient des laïques qui se donnaient à la communauté, corps & âme, & lui assuraient quelquefois la possession

immédiate, le plus souvent la propriété éventuelle de leurs biens. Plus une communauté était puissante, plus les donats y étaient nombreux; pour les espèces diverses de ces donations qui, à la longue, prirent la forme de vrais contrats, nous renverrons à la *Note* sur le diocèse de Narbonne où, à propos de l'hôpital de cette ville, nous en donnons de nombreux exemples.

Tel était, au quatorzième siècle, l'état de cette grande communauté, d'après les statuts de 1331, publiés par M. Germain. On y voit le chapitre déjà arrivé à cette décadence qui devait amener la chute & la ruine définitive des chapitres réguliers : querelles intestines perpétuelles, en dépit de règlements toujours renouvelés, richesses & bien-être extrêmes entraînant le relâchement de la discipline, chez beaucoup la dissolution des mœurs. Ajoutons-y la situation particulière du chapitre de Maguelonne, qui, habitant une île isolée, n'avait ni les distractions qu'entraîne avec soi une grande ville, ni la surveillance salutaire que la population peut souvent exercer. De là des désordres & des scandales que l'on ne put faire cesser que par une double mesure : translation du chapitre à Montpellier, depuis longtemps véritable métropole du diocèse, & sécularisation. Les deux mesures furent prises en même temps, à la requête de François I, qui, dans un voyage en Languedoc, avait été frappé de l'isolement de l'île de Maguelonne, de l'incommodité qui en résultait pour les chanoines & le clergé du diocèse, des dangers que les incursions des pirates leur faisaient courir. On résolut d'établir la cathédrale dans l'ancien collége Saint-Germain, qui dépendait de Saint-Victor de Marseille; l'abbé de ce dernier monastère y consentit sans trop de difficulté, à la requête du chancelier Duprat, & le 27 juillet 1536, Paul III décida tout à la fois la translation du chapitre & sa sécularisation.

Le nouveau chapitre comprit quatre dignités : prévôté, grand-archidiaconat, archidiaconats de Valence & de Castries; quatre personnats : sacristie, aumônerie, ouvrerie & chant; seize chanoines majeurs & trente-deux mineurs disparaissant par voie d'extinction. L'évêque conserva voix préopinante & jouit d'une double prébende. La collation de la prévôté, des différentes dignités & des personnats appartint au chapitre, sauf quelques tours de faveur réservés au prévôt & à l'évêque.

A partir de ce moment, Maguelonne fut absolument abandonnée; on y conserva bien pendant quelque temps un chanoine chargé d'y célébrer le service divin; mais sa constance finit par se lasser; les guerres de religion & les luttes qui déchirèrent Montpellier la firent déserter. Enfin, dans l'année 1632, Louis XIII, craignant de voir cette île fortifiée devenir soit un lieu de descente pour les ennemis extérieurs, soit une citadelle pour les rebelles de l'intérieur, en ordonna la destruction & compléta ainsi l'œuvre commencée neuf cents ans auparavant par Charles Martel, interrompue heureusement par les chanoines & les évêques du moyen âge.

Églises paroissiales de Montpellier. — Elles étaient au nombre de trois, depuis le treizième siècle : *Saint-Firmin, Saint-Denis* & *Notre-Dame des Tables;* nous allons donner quelques détails sur chacune d'elles, en indiquant les principales annexes qui en dépendaient.

Saint-Firmin. — Église primitive de Montpellier. On attribue son érection en paroisse à l'évêque de Maguelonne, Argemire, qui vivait dans les premières années du règne de Louis le Pieux. Le prieur qui la desservait était toujours pris parmi les chanoines de Maguelonne. Plus tard, à cause de l'accroissement extrême de la population, on fonda des annexes à cette paroisse, annexes qui dépendirent toujours étroitement de l'église mère. Les desservants de ces annexes, ainsi que ceux de différentes chapelles des faubourgs de la ville, étaient tenus envers Saint-Firmin & son prieur à certains devoirs honorifiques, à des marques de respect & de sujétion lors des grandes fêtes & des processions solennelles de l'église. Le prieur avait, comme l'évêque, un official qui jugeait pendant six mois de l'année, l'official

de l'évêque jugeant seul pendant les six autres mois. L'église fut détruite durant le seizième siècle, & il n'en reste plus que des débris.

Les annexes de Saint-Firmin étaient : *Saint-Paul,* dont la fondation remonte, d'après d'Aigrefeuille, au onzième siècle. Au quatorzième siècle, le vicaire, devenu perpétuel & non plus amovible, prit le titre de prieur. Cette église fut, après la destruction de 1562, occupée d'abord par les observantins, ensuite par les trinitaires. — *Saint-Mathieu;* on rapporte aussi sa fondation au onzième siècle. Les religionnaires s'en emparèrent dès 1559; les dominicains s'y installèrent lors de leur retour à Montpellier, de 1617 à 1626. — *Saint-Thomas* date à peu près de la même époque que les précédentes. — *Saint-Guillem,* construit au douzième siècle par les seigneurs de la ville; destiné d'abord au service d'un hôpital, il servit d'annexe quand les biens de cet hôpital eurent été donnés par le roi Jayme I aux religieuses de Saint-Félix de Monseau; l'église, du reste, servait à ces dernières. Elle fut démolie en 1560, & ne fut pas reconstruite. L'emplacement appartenait aux religieuses de Prouille.

Saint-Denis. — C'était la paroisse de Montpellieret. Elle existait dès le onzième siècle & est mentionnée par l'évêque Godefroi en 1080. Comme celui de Saint-Firmin, le prieur en était pris parmi les chanoines de Maguelonne. Elle fut détruite par les religionnaires; les biens de la mense curiale & priorale furent réunis plus tard à celle de Notre-Dame des Tables.

La principale annexe de Saint-Denis était l'église de Sainte-Foi; elle servit aux paroissiens de Saint-Denis habitant l'intérieur de la ville jusqu'à l'érection de Notre-Dame des Tables en paroisse; elle y fut réunie par Grégoire IX; mais cette union ne fut définitive que beaucoup plus tard. De prieuré, elle devint une simple chapelle, desservie par quatre chapelains & dotée par les consuls. Le service y fut interrompu par l'arrivée des religionnaires, comme partout à Montpellier, & ne fut repris que plus tard; une confrérie de pénitents finit par s'y établir.

Notre-Dame des Tables. — Cette église, dont l'origine est inconnue & qui ne paraît pas avant 1143, était proprement la chapelle consulaire, l'église de la commune. C'est dans son enceinte que se passèrent la plupart des actes importants de la vie municipale de Montpellier; c'est là que les consuls vinrent rendre grâces de tous les événements heureux, faire des vœux & des processions pour détourner de la ville les pestes & les fléaux. Il s'y tint un grand concile en 1214, & elle fut longtemps célèbre comme lieu de pèlerinage; les inquisiteurs y envoyaient les hérétiques repentants auxquels on imposait de petits pèlerinages. En 1216, de simple chapelle elle devint paroisse, & la consécration en fut effectuée par une réunion d'évêques & d'ecclésiastiques, en 1230, au milieu d'un concours de pèlerins. Le desservant s'appelait prieur & était pris parmi les chanoines de la cathédrale. Comblée de priviléges spirituels & temporels par les papes, enrichie de reliques & de merveilleux ouvrages d'orfévrerie par la dévotion des consuls & des habitants, elle était la première église de Montpellier quand les religionnaires arrivèrent, en 1561. Détruite presque entièrement, dépouillée de ses trésors, elle fut complétement renversée au siècle dernier, & il n'en reste plus que de rares vestiges. Le culte y avait été rétabli dès 1602; en 1655, la nouvelle église avait pu être dédiée & consacrée. Elle remplaça dès lors les paroisses de Saint-Firmin & de Saint-Denis & on y réunit, en 1658, les biens de ces diverses églises.

Outre ces trois églises & leurs annexes, la ville de Montpellier renfermait encore quelques établissements religieux de moindre importance, sur lesquels nous allons dire quelques mots. — *Saints-Côme & Damien,* chapelle mentionnée dès 1144, & qui servait de lieu de réunion à la corporation des chirurgiens. — *Saint-Nicolas* est indiqué par des actes des années 1103, 1118, 1139, 1150. Le chapelain, qui prenait le titre de prieur, dépendait de Saint-Firmin; cette église fut démolie au seizième siècle. — *Sainte-Croix;* elle fut construite dans le cours du douzième siècle par Guillem, fils

d'Ermessinde; il lui donna de nombreuses reliques qu'il avait rapportées de la Terre Sainte (1146). L'église, desservie par un chapelain & son clerc & suffisamment dotée par le fondateur, fut consacrée en 1200 par le légat apostolique, cardinal de Sainte-Prisque. La collation appartint au prieur de Saint-Firmin, à partir de 1151. Démolie en 1562, Sainte-Croix fut rebâtie en 1607 par la confrérie des pénitents, & bénie en 1609; mais elle fut de nouveau pillée par les protestants, en 1621, & ne fut plus reconstruite. — *Saint-Pierre de la Salle* faisait partie du palais épiscopal de Montpellier & était contiguë à la grande salle, d'où son nom. Elle fut démolie par les protestants. L'emplacement en fut d'abord donné au collége des jésuites; plus tard, en 1680, il fut vendu & employé à des constructions particulières. — *Sainte-Marie de Lèzes*, église des templiers, au lieu dit le Grand-Saint-Jean, consacrée par l'évêque Gautier, au commencement du douzième siècle; détruite en 1562. — *Saint-Martin de Prunet* existait dès le douzième siècle; en 1159, Guillem, fils d'Ermessinde, lui fit rendre des bois de charpente qu'il y avait enlevés pour s'en servir pendant le siége de la ville. Le prieur de Saint-Firmin nommait le chapelain; détruite en 1562, elle ne fut pas reconstruite & devint une ferme du chapitre cathédral.

Notre-Dame du Palais. — Cette église fut construite entre 1141 & 1146, par Guillem, fils de Sibille, seigneur de Montpellier; elle fut consacrée, à cette dernière date, par Raimond, évêque de Maguelonne; en 1162, Alexandre III, alors de passage à Montpellier, l'exempta de la juridiction épiscopale & de l'effet des sentences d'interdit & d'excommunication. En 1202, elle était desservie par un chapelain majeur, un sacristain & plusieurs clercs; par son testament de cette même année, Guillem VIII y ajouta un chapelain, un diacre, un sous-diacre & un sonneur de cloches ou *escalopier*. Érigée en collégiale, grâce à Jayme le Conquérant, elle devint la Sainte-Chapelle de Montpellier; en 1365, les consuls de la ville y fondèrent une confrérie sous l'invocation de saint Onufre. Louis XII lui accorda des lettres de protection en 1510, & décida qu'à l'avenir les réparations & le service de cette église seraient payés par le trésor royal. Elle fut détruite au seizième siècle &, pendant soixante ans, les chapelains ne touchèrent rien; ce n'est que plus tard qu'ils purent rassembler quelques débris de leurs anciens revenus[1].

La Trinité. — Cette église fut fondée par le cardinal Raimond de Canillac, ancien prévôt de l'église de Maguelonne, & son existence fut confirmée par Grégoire XI, en 1372. Mort avant d'avoir pu compléter son œuvre, le fondateur laissa ce soin à ses successeurs, qui choisirent un emplacement convenable dans l'île de Maguelonne, près la cathédrale, & y construisirent des bâtiments suffisants pour douze chanoines, avec un cimetière & une église. Le chef du chapitre, seul dignitaire, portait le nom de doyen, & devait être choisi parmi les chanoines de l'église cathédrale; les deux autres officiers étaient le sacristain & le préchantre. Les chanoines s'appelaient chapelains. En cas de vacance du doyenné, le successeur était nommé par le prévôt de Maguelonne & le prieur de Saint-Firmin. Les chapellenies étaient conférées tour à tour par le prieur de Saint-Firmin & par le baron de Canillac, comme représentant du fondateur; cette collation devait se faire dans le mois qui suivait le décès, sans quoi le prévôt de Maguelonne avait le droit de nomination. Le sacristain & le préchantre étaient nommés par le chapitre. Ces statuts sont de 1376.

La collégiale de la Trinité subsista jusqu'au seizième siècle; restée dans l'île de Maguelonne, après l'émigration de l'évêque & du chapitre cathédral, elle échappa à la destruction de 1562, pour être atteinte en 1568, date de la prise de Maguelonne par les religionnaires. Le service divin fut interrompu jusqu'en 1622, & le temporel usurpé par l'évêque, qui prit le titre de doyen. Aussi dut-on, plus tard, réduire à

[1] Voir M. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier*, t. 3, pp. 308-309.

six le nombre des chanoines, y compris le prévôt. En 1643, le chapitre était à l'église de la Loge, plus tard il alla à celle de Sainte-Anne, à la reconstruction de laquelle il contribua. Enfin, en 1687, sur l'invitation qui lui en fut faite par l'évêque, il alla siéger à la cathédrale, & la collation du doyenné fut donnée au prévôt de Saint-Pierre & au chanoine de semaine.

Sainte-Anne. — De simple chapelle, cette église fut érigée en collégiale à la fin du quinzième siècle par le prieur Pierre Aristète (1496). Il demanda la permission d'y installer un chapitre, composé de quatre personnes : un prieur, un sacristain & deux chapelains. La collation de la charge de prieur fut donnée au prieur de Saint-Firmin; celle du sacristain & des deux chapelains à l'évêque de Maguelonne. Continué jusqu'en 1562, le service religieux fut interrompu à cette époque pour n'être repris qu'en 1622; à cette époque, les chanoines s'unirent aux chanoines de la Trinité & de Saint-Sauveur, & reconstruisirent leur église; en 1687, tous furent transférés dans l'église cathédrale.

Saint-Jean. — Ce collége de chanoines fut fondé dans l'ancienne église de Saint-Jean, qui appartenait aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, & qui était le siége de leur premier établissement à Montpellier, par Mérauld de Masses, en 1345. Il se composait de quatre prêtres & d'un clerc, y compris le sacristain du Temple. Détruite en 1562, cette église fut reconstruite sur de plus petites dimensions, en 1622, & les chanoines rétablis continuèrent à y célébrer le service divin.

Saint-Sauveur. — Commencée par le cardinal Imbert Dupuy, natif de Montpellier, la construction de cette collégiale fut achevée par ses exécuteurs testamentaires, auxquels il avait laissé ce soin. Cette fondation fut confirmée par Clément VI, en 1349. On y institua douze chapelains, dont les deux premiers étaient dignitaires, l'un prieur, l'autre sacristain; ils avaient à prendre soin de l'hôpital & des pauvres qu'on y recevait. La maison fut démolie au seizième siècle, pendant l'un des siéges de la ville; revenus sous Louis XIII, les prêtres furent unis aux collégiales de Sainte-Anne & de la Trinité, & se cotisèrent pour relever l'église de Sainte-Anne. En 1687, l'évêque les incorpora au chapitre cathédral; mais leur mense continua à être distincte.

Saint-Ruf. — Cette collégiale fut fondée en 1368 par le cardinal Anglic, qui voulait renouveler l'exemple du pape Urbain V, son frère; il en confia le soin à des moines de l'ordre de Saint-Ruf, dans lequel il avait commencé sa carrière ecclésiastique. Elle était destinée à dix-huit jeunes chanoines, qui devaient étudier à Montpellier le droit ou la médecine & desservir l'église, le tout sous la surveillance d'un prieur annuel, nommé par l'abbé de Saint-Ruf. Cette fondation fut confirmée, en 1368, par le pape Urbain, & son auteur Anglic lui légua la plus grande partie de son mobilier, son écurie & des biens importants & considérables. Expulsés en 1562, les chanoines ne revinrent qu'en 1627. Entre cette date & l'an 1645, on construisit le nouveau couvent. Au dix-huitième siècle, il n'y avait plus à Montpellier qu'un prieur, un sacristain & trois chanoines; les étudiants faisaient leurs études à Valence, dans la maison mère. En 1727, l'abbé général de Saint-Ruf essaya de réunir cette maison à la maison mère; il dut renoncer à mettre ce projet à exécution devant les protestations qu'il souleva.

Saint-Germain de Montpellier. — Urbain V, élu pape en 1362, né dans le diocèse de Mende, avait longtemps professé le droit dans la ville de Montpellier & en avait gardé le meilleur souvenir; il résolut d'y fonder un établissement scientifique digne de lui; les travaux commencèrent dès 1364, & la première pierre fut posée solennellement, le 1er octobre de cette année, par les consuls, l'abbé d'Aniane & les officiers royaux. Poussée rapidement, la construction était assez avancée dix-huit mois plus tard pour que le pape jugeât à propos de

la visiter & d'en faire la dédicace. Après s'être fait précéder par de magnifiques présents, Urbain V fit une entrée triomphale à Montpellier, le 9 janvier 1367; il y séjourna deux mois; le *Thalamus* enregistre soigneusement tous les incidents de ce séjour, & ceux qui marquèrent la dédicace de la nouvelle église, qui eut lieu le 14 février suivant. Il ne quitta la ville que pour rentrer à Rome d'où les papes avaient été exilés depuis plus de soixante ans, mettant ainsi fin à la captivité de Babylone. Le soin d'achever le monastère fut laissé au cardinal-légat Anglic, qui consacra la nef, le 11 septembre 1373. Occupé par des moines de l'ordre de Saint-Benoît, le monastère de Saint-Germain devait toujours renfermer, d'après la bulle de fondation, vingt moines conventuels, seize prêtres remplissant les fonctions ecclésiastiques, & seize moines profès, choisis par l'abbé de Saint-Victor de Marseille, supérieur du prieuré; ces derniers devaient étudier la médecine & le droit. La moitié de ce nombre devaient être natifs du diocèse de Mende, patrie du fondateur. A partir du seizième siècle, l'église Saint-Germain servit de cathédrale[1].

Augustins. — On ne sait à quelle époque cet ordre mendiant s'introduisit à Montpellier; ce fut probablement vers la fin du treizième siècle, puisque en 1324 on tint dans leur couvent un chapitre général de l'ordre; des réunions semblables y eurent encore lieu en 1357 & 1430. En 1350, on les voit faire un échange avec l'évêque de Maguelonne, Arnaud de Verdale. En 1367, le pape Urbain V, venant à Montpellier, y séjourna avant de faire dans la ville son entrée triomphale. Le couvent des augustins fut de tous ceux de Montpellier le premier détruit par les protestants; ils l'envahirent dès 1561. Les premiers aussi, ces religieux y rentrèrent en 1624; ils tentèrent d'abord de reconstruire leur couvent sur son ancien emplacement même, mais, ayant échoué pour différentes raisons, ils s'établirent au centre de la ville; leur église fut construite en 1680.

Capucins. — Les capucins furent d'abord installés à Montpellier en 1609; l'évêque Pierre de Fenouillet leur donna un terrain convenable, dont ils ne purent prendre possession à cause de l'opposition des consuls, qui se fondaient sur ce qu'avant les troubles de religion il n'y avait pas de couvent de cet ordre dans la ville. En 1622, nouvel établissement, qui paraît d'abord plus heureux; la ville les accepte, leur accorde une indemnité, & ils acquièrent une maison. Chassés peu après, lors de la rébellion de la ville, ils y rentrent après sa réduction par Louis XIII &, dès 1624, ils achètent d'autres maisons & construisent leur église, que l'évêque consacre l'année suivante. Dans le courant du siècle, ils parvinrent encore à accroître leur couvent, grâce à de nombreuses & utiles acquisitions.

Carmes. — L'établissement des carmes à Montpellier date du milieu du treizième siècle; ce couvent, construit probablement grâce aux libéralités de Jayme I, roi d'Aragon, eut au moyen âge une certaine importance; il s'y tint, aux treizième & quatorzième siècles, quatre chapitres généraux de l'ordre, dans l'un desquels le costume fut réformé. A la même époque, les études y étaient assez florissantes; en 1364, au dire du pape Urbain V, l'école était déjà ancienne, & au quinzième siècle on y compta jusqu'à six maîtres en théologie. En 1361, l'approche des Anglais ayant forcé les habitants de Montpellier à se mettre en état de défense, le couvent des carmes fut sacrifié; il était, à cette époque, situé en dehors des remparts, conformément à la règle des ordres mendiants, & la grande hauteur de son église faisait craindre pour la sûreté des murailles en cas d'attaque des ennemis. L'église & le clocher furent donc démolis, & ce fut seulement six ans plus tard, en 1367, que le pape Urbain V obtint des consuls la permission de les faire reconstruire, mais moins hauts qu'auparavant; lui-même couvrit une partie des frais, &, dès 1369,

[1] Nous empruntons ces détails à l'excellent ouvrage de M. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier*, t. 2, pp. 265 & suiv.

un nouveau chapitre général put être tenu dans le couvent ainsi restauré. A cette époque, le nombre des habitants de ce couvent l'avait fait surnommer le *couvent des cent frères*. En 1562, le couvent & l'église furent entièrement détruits & il n'en restait que des débris informes du temps de d'Aigrefeuille. Expulsés de la ville, les carmes n'y rentrèrent qu'en 1627 & ne purent acquérir un local convenable que douze ans plus tard, en 1639. Dans la suite, ayant cédé à l'hôpital général leur ancien enclos, ils purent acquérir des terrains plus vastes & se bâtir une église & des lieux réguliers convenables.

Clarisses de Montpellier. — Le monastère des clarisses de Montpellier ou de Notre-Dame de Paradis fut fondé dans le courant du treizième siècle; il fut peuplé de religieuses damianistes. Cette fondation fut confirmée par le pape Innocent IV, par bulle du 9 février 1251. En 1254, Pierre de Conques, évêque de Maguelonne, lui concéda d'importants priviléges; l'abbaye fut dès lors exempte de la juridiction épiscopale, sous la redevance annuelle d'une livre de cire, & il permit aux religieuses de demander les sacrements à tout évêque catholique fidèle au pape. Le monastère obtint une nouvelle bulle d'Alexandre IV en 1254; en 1267, Clément IV, en 1291, Nicolas IV attachèrent à la visite de l'église des indulgences étendues. Après 1550, le monastère ayant été détruit ne fut jamais rétabli; les biens qu'il avait possédés furent donnés plus tard aux religieuses de la Visitation.

Abbesses.

I. MARIE DE TERINE, abbesse vers 1290. Elle fut appelée à Millau par Raimond, évêque de Rodez, pour y fonder un monastère de son ordre. Elle eut querelle à cette occasion avec le provincial d'Aquitaine, fut excommuniée par lui & dut en appeler au pape.

II. DOUCE ALAINE, est mentionnée en 1437.

III. CONSTANCE ANSEAUME, abbesse en 1491 & 1499.

IV. CATHERINE DE MONTBALAT, citée en 1505 & en 1521.

Dominicains. — Le couvent des frères prêcheurs de Montpellier fut le troisième de cet ordre en France; il suit de près ceux de Toulouse & de Limoges & date de 1220. Les constructions qui le composaient étaient tellement vastes, leur arrangement intérieur tellement luxueux, que les religieux purent y loger des princes sans la moindre gêne; détruit par les religionnaires au seizième siècle, il laissa de longs souvenirs dans l'esprit des derniers qui le virent. Cinq chapitres généraux s'y tinrent dans l'espace d'un siècle, de 1225 à 1316, & il renferma jusqu'à vingt-quatre religieux de tous pays, pour y apprendre la pharmacie; on peut juger par là du nombre des habitants de ce couvent & de l'impulsion qu'y recevaient les études monastiques. En 1377, on y apporta une relique de saint Thomas d'Aquin, dont la garde fut remise par les consuls aux religieux; la fête de la translation de cette relique donna lieu à une cérémonie annuelle, à laquelle devait assister l'Université. Réformés en 1503, les religieux furent expulsés en 1562 & leur couvent fut alors détruit par les protestants. Ils n'y rentrèrent que plus tard & s'établirent provisoirement dans leur ancienne maison du vestiaire. En 1617, ils reçurent d'un particulier l'église de Saint-Mathieu & s'y établirent. Chassés dès 1621 par les préparatifs du siége de Montpellier, ils n'y rentrèrent pas avant 1626, où le maréchal de Lesdiguières les réinstalla & leur donna quelques biens confisqués sur les rebelles.

Dominicaines. — La fondation d'un couvent de dominicaines à Montpellier fut décidée par le chapitre provincial de l'ordre des frères prêcheurs, tenu à Avignon en 1294. Installé sur le chemin de Celleneuve, un peu au-dessus du couvent des dominicains, ce monastère, dont l'église fut consacrée, en 1296, par Bérenger de Frézol, évêque de Montpellier, compta bientôt jusqu'à trente-quatre religieuses. En 1296, Jacques II, roi de Majorque, leur permit d'acquérir des terres dans les fiefs

tenus de lui, jusqu'à concurrence de la valeur de deux cent cinquante livres de Melgueil; en même temps, le roi Philippe le Bel leur accordait des lettres semblables pour une valeur de deux cent cinquante livres tournois. Craignant les entreprises des grandes compagnies, elles demandèrent à la ville, par l'entremise du cardinal Anglic Grimoard, un emplacement à l'intérieur de Montpellier; les consuls leur cédèrent l'hôpital de Saint-Guillem (1381); la ville, en retour, n'exigeait que des services spirituels, prières & bonnes œuvres. Dès le lendemain, les religieuses prirent possession de leur nouveau couvent. Au commencement du quinzième siècle, les religieuses cisterciennes de Vignogoul voulurent s'unir aux prouillanes & vinrent demeurer dans leur couvent; mais elles durent bientôt se séparer, & une transaction de 1466 régla le partage des biens & des apports respectifs. Au seizième siècle, les prouillanes furent chassées de la ville par les religionnaires. Elles y rentrèrent en 1635, sous la conduite de madame de la Chaise, tante du confesseur de Louis XIV. Ce ne fut qu'après de longues pérégrinations qu'elles parvinrent à se faire restituer leur ancien emplacement; elles y firent reconstruire un vaste couvent, pouvant contenir un grand nombre de religieuses.

Frères mineurs. — L'établissement des franciscains à Montpellier date de la même époque que celui des frères prêcheurs. C'est en 1220 que Jacques I, roi d'Aragon, ou plutôt ses tuteurs jetèrent les fondements d'un vaste couvent de cet ordre, situé près de la porte de Lattes; les constructions étaient terminées en 1230. L'église fut consacrée en 1224 & un chapitre général y fut tenu en 1287. Par sa grande étendue, par la beauté de son architecture, ce couvent était l'un des plus remarquables de l'ordre. Saint Antoine de Padoue y commenta les Écritures saintes, dans les premières années de sa vie, & en 1296, y vint demeurer saint Louis, évêque de Toulouse, fils de Charles le Boiteux, roi de Naples. Ce prince voulait y recevoir l'habit de l'ordre de Saint-François, mais l'opposition de son père empêcha ce projet d'aboutir. En 1366, Urbain V donna au couvent le bras droit de saint Louis de Marseille, & en 1346, la reine de Majorque, Marie, y fut enterrée; on lui éleva dans l'église un somptueux mausolée. Enfin un nouveau chapitre général de l'ordre y fut tenu en 1391.

Mais, avec le temps, la discipline ne fut plus observée dans le monastère avec la même rigueur, les mœurs monastiques se relâchèrent, & en 1525, François I & Clément VII s'accordèrent pour remplacer les anciens frères par des frères de l'Observance. Dès 1438, cet ordre réformé avait un couvent à Montpellier, dans le faubourg de la Saunerie ou de Villeneuve. La bulle de Clément VII les substitua aux conventuels dans les couvents des villes suivantes : Montpellier, Narbonne, Béziers, Limoux, Nimes & Lunel. Les clarisses, en revanche, occupèrent l'ancien couvent des observantins. La maison des frères mineurs fut entièrement démolie en 1562. Malgré plusieurs tentatives, ils ne purent rentrer dans la ville qu'après sa soumission par Louis XIII; la première pierre du nouveau cloître fut posée, en 1631, par le père Antoine Chrétien.

Ordre de Grammont. — Un monastère de l'ordre de Grammont fut fondé, au douzième siècle, dans le voisinage de Montpellier, au lieu de Montauberon. En 1190, le seigneur de Montpellier, Guillaume, fils de Mathilde, lui donna le four du Château (*del Castel*), dans l'intérieur de la ville, ne gardant que le droit de faire cuire le pain nécessaire à sa maison. Cette donation fut confirmée en 1265, par Pierre d'Aragon & son épouse Marie. Jusqu'en 1317, les religieux de Montauberon furent gouvernés par un supérieur nommé *correcteur* ou *curieux*; quand, en 1317, le pape Jean XXII eut érigé le monastère de Grammont en abbaye & réformé l'organisation intérieure de l'ordre, l'établissement de Montpellier devint un des trente-neuf prieurés de l'ordre, & on lui unit trois autres maisons des diocèses de Cahors, Rodez & Avignon. Jamais il ne jouit d'un grand éclat; les guerres du quatorzième

siècle l'empêchèrent de s'accroître & il eut peine à traverser la fatale crise de 1562. De 1580 à 1701, il fut possédé en commende par divers titulaires. A cette dernière date, il fut uni par le roi au séminaire du diocèse, sous réserve du droit de faire entretenir gratuitement dans ce dernier établissement un jeune enfant.

Pères de la Merci. — Cet ordre, fondé en 1218 par saint Pierre Nolasque, ne tarda pas à s'introduire à Montpellier. En 1240, le fondateur fait un voyage dans cette ville, & dès cette époque le couvent dut être commencé, car, neuf ans plus tard, le second grand maître, Guillaume le Bas, passant par sa ville natale, — il était de Montpellier, — cherchait à en activer la construction. Il acquit alors une certaine importance; en 1261, Urbain IV, en 1267, Clément IV, en 1291, Nicolas IV, lui accordèrent des bulles de priviléges & de protection & il devint le collége général de l'ordre en France. Ce monastère fut célèbre par l'étude du droit, & aux treizième, quatorzième & quinzième siècles, il produisit plusieurs juristes & théologiens distingués. Comme toutes les églises de cet ordre, celle de Montpellier était dédiée à sainte Eulalie; elle servait de chapelle à la Faculté de droit. L'arrivée des protestants interrompit l'enseignement, les bâtiments furent entièrement détruits & les religieux périrent ou furent expulsés. Ce ne fut que vers le milieu du siècle suivant qu'ils y rentrèrent, sous l'épiscopat de Pierre de Fenouillet. Les constructions, commencées immédiatement, ne furent achevées que dix ans plus tard & les pères ne s'y réinstallèrent qu'en 1663.

Récollets. — Les récollets, introduits en France en 1592, arrivèrent à Montpellier à la suite de l'armée du roi Louis XIII, à laquelle ils servaient d'aumôniers. En 1633 on les établit à la chapelle de la citadelle, dont ils furent les aumôniers, & dès lors ils cherchèrent à pénétrer dans la ville. Après avoir vainement tenté de s'installer dans l'ancienne maison des clarisses, ils reçurent de M. de Sartre, conseiller à la cour des comptes & des aides de Montpellier, un jardin situé dans les faubourgs (1663). Les constructions, commencées l'année suivante, furent terminées en 1666. La bénédiction en fut faite par l'évêque, au milieu d'une pompe magnifique. Des lettres patentes de Louis XIV vinrent, en 1669, régulariser leur position & leur assurer la libre possession du terrain qu'ils occupaient. Les bâtiments furent achevés dans les dernières années du dix-septième siècle & leur ensemble forma un couvent de grande importance.

Carmes déchaussés. — Cet ordre réformé fut introduit en 1662 & 1663, par l'évêque François Bosquet, avec le consentement & l'appui du conseil de la ville. Installés provisoirement dans une maison particulière, dont une chambre leur servit d'abord de chapelle, les religieux obtinrent ensuite l'ancien cimetière de Saint-Barthélemi, situé dans un quartier tranquille; cette donation fut le fait du chapitre cathédral, des consuls & de divers particuliers. La première pierre des bâtiments fut posée le 30 novembre 1663. L'église, assez somptueuse, fut consacrée par l'évêque Colbert, en 1707.

Religieuses de Saint-Gilles ou *de Sainte-Catherine.* — Ces religieuses, qui observaient la règle de Saint-Augustin & pratiquaient la clôture, étaient installées longtemps avant le quatorzième siècle sur la paroisse Saint-Denis, dans le faubourg de Saint-Gilles; mais on ignore la date exacte de la fondation du monastère. En 1348, leur monastère ayant été détruit par les gens de guerre, fut reconstruit, grâce à un legs de trois mille cinq cents livres, fait par un bourgeois de Montpellier, Bérenger de Mairose, pour servir à la fondation d'un couvent d'hommes ou de femmes. Elles furent établies près de la petite chapelle de Sainte-Catherine, d'où leur vint leur second nom. A cette époque, elles n'étaient plus que six. Elles furent installées par l'évêque, qui bénit & consacra leur autel & leur donna de nouveaux règlements; il fixa leur nombre à vingt & détermina leur vêtement qui de blanc devint noir. La prieure fut élue par le cha-

pitre & confirmée par l'évêque, qui eut sur elle droit de suspension & de destitution. Toute religieuse dut apporter une dot de dix marcs, une rente de vingt livres & un trousseau convenable. La prieure dut payer annuellement au prieur de Saint-Denis une redevance de quatre livres, en signe de soumission, & le confesseur du couvent fut tenu d'assister aux processions de cette dernière paroisse. Expulsées de Montpellier au seizième siècle, ces religieuses n'y revinrent pas; leurs biens furent donnés aux dames de la Visitation & l'emplacement même du couvent fut vendu par celles-ci aux ursulines, qui l'agrandirent de différents côtés.

Trinitaires. — Fondé à la fin du douzième siècle, cet ordre religieux s'introduisit à Montpellier moins de vingt ans plus tard; en 1216, il y était déjà établi, & Honorius III écrivait en sa faveur aux consuls & aux habitants de la ville. Leur maison était située un peu en dehors de Montpellier, dans la paroisse de Saint-Denis. Ils transigèrent avec le prieur de cette église, en 1225, & obtinrent la permission d'avoir un oratoire dédié à saint Maur & desservi par un prêtre de leur ordre, moyennant le paiement des dîmes de toutes leurs terres à l'église de Maguelonne. Dès cette époque était annexé à leur établissement un hôpital dédié à la Trinité. En 1562, le couvent fut envahi par les protestants & il y eut, paraît-il, vingt religieux massacrés. De tous les religieux chassés à cette époque, les trinitaires revinrent les premiers; dès 1623, ils occupèrent la vieille église Saint-Paul, qui leur fut donnée par l'évêque; ils y bâtirent un cloître, une église voûtée & une maison suffisante.

Ursulines. — Ces religieuses furent appelées du couvent de Pézénas par l'évêque Pierre de Fenouillet. Établies d'abord dans un local trop étroit, près de la porte de la Blanquerie, elles ne purent, pendant plusieurs années, vaquer à leur mission, l'éducation des jeunes filles pauvres. Exposées par là au dénigrement public, elles obtinrent enfin de l'évêque une maison spacieuse & commode, située près de Notre-Dame des Tables; après quatre années de séjour & de succès, elles achetèrent, des religieuses de la Visitation, l'ancien couvent de Sainte-Catherine & Saint-Gilles. Dès lors, malgré la mort de l'évêque, leur protecteur, elles parvinrent à s'agrandir & leur utilité évidente, les services qu'elles prodiguaient à la population pauvre de Montpellier, rendirent leur position de plus en plus sûre.

Quelques années après cet établissement, l'évêque de Montpellier, François Bosquet, successeur de Pierre de Fenouillet, voyant les services rendus par ces religieuses dans sa ville épiscopale, résolut de les introduire à Lunel; secondé par le conseil de ville, il fit venir le personnel enseignant de Lodève. Elles arrivèrent à Lunel en décembre 1664. Elles prospérèrent d'abord d'une façon remarquable; mais des maladies successives, le trouble apporté par le passage des gens de guerre & peut-être aussi les affaires des réformés, tout cela décida Charles de Pradel, successeur de l'évêque Bosquet, à les transporter à Montpellier, où elles s'installèrent dans la rue de la Blanquerie, vis-à-vis le couvent de la Visitation (1679). Elles s'y adonnèrent surtout à l'instruction des nouvelles converties. En 1589, elles allèrent s'installer près de Saint-Pierre, dans une grande maison appartenant à M. de Brissac; leur couvent fut dédié à saint Charles. Leur première demeure, qu'on appelait *maison de la Providence*, leur resta toujours & leur servit à donner des leçons publiques.

Visitandines. — Cet ordre de religieuses fut introduit à Montpellier par l'évêque Pierre de Fenouillet qui, pendant toute sa vie, avait été étroitement lié avec le fondateur, saint François de Sales. La première colonie, partie d'Annecy en 1631, ne se composa guère que de personnes des familles de Savoie & eut pour supérieure Louise Dorothée de Marigny, parente du fondateur. Logées d'abord dans une maison particulière, pendant cinq ans, elles finirent par recevoir de Louis XIII le couvent des clarisses & celui des religieuses augustines de Saint-Gilles & Sainte-Catherine; l'évêque leur fit construire un vaste cou-

vent dans la rue de la Blanquerie. Dans l'intervalle, leur nombre était monté à vingt. Leur installation eut lieu en 1636. La même année, la maison de Montpellier fut visitée par madame de Chantal, amie du célèbre fondateur. Leur église, commencée seulement en 1646, ne fut achevée qu'en 1655; elle fut consacrée, le 24 février de cette dernière année, par l'évêque de Comminges.

Outre l'abbaye d'Aniane (voir *Note* LXXXV), le diocèse de Montpellier renfermait encore les établissements suivants :

Abbaye de Saint-Geniès. — Cette abbaye de filles, située à deux lieues au nord de Montpellier, sur les confins du diocèse de Nimes, fut fondée en 1019 par Goderan, seigneur du comté de Substantion; elle fut soumise à la règle de Saint-Benoît & placée sous la dépendance de Psalmodi; mais les religieuses purent librement élire leurs abbesses. De ce monastère dépendait celui de Gallargues, fondé dans le voisinage par un seigneur nommé Rostaing, en 1027. La première abbesse élue le fut en 1025, dans une assemblée solennelle de seigneurs & d'ecclésiastiques; le choix des religieuses tomba sur Judith, fille du fondateur. La prospérité de ce monastère, loin de s'amoindrir par la suite, ne fit que s'accroître, & Pierre, évêque de Maguelonne, dut, au commencement du quatorzième siècle, fixer à cinquante le nombre des religieuses. En 1622, l'abbaye fut démantelée par le duc de Rohan, chef des religionnaires de la province. Le monastère, dès cette époque, était en décadence.

Abbesses de Saint-Geniès.

I. Judith, élue le 29 novembre 1025.

II. Alimburge, nièce de la précédente, lui succède en 1042; elle reçut la bénédiction des mains d'Arnaud, évêque de Maguelonne.

III. Bonafusse, abbesse élue vers 1050, vivait sous le règne de Philippe I.

IV. Stéphanie, connue par un accord de 1099.

V. Gallicienne, 1130.

VI. Guillemette de Pradelles, citée en 1134 & 1140. En 1155, elle transige avec le prieur de Saint-Martin de Gallargues, au sujet de la chapelle du Pont-Saint-Ambroix; la transaction fut approuvée par Adelbert, évêque de Nimes. Guillemette est mentionnée jusqu'en 1168.

VII. Ermengarde I, 1175; elle mourut le 29 juillet (nécrologe de Cassan); l'année est inconnue.

VIII. Ediarde, nommée en 1200.

IX. Ermengarde II, 1205.

X. Ermengarde III de Montdésir, mentionnée en 1235 & 1236.

XI. Bourguignone de Saint-Jean, 1262-1265.

XII. Florence Auruface I, 1282-1300.

XIII. Alberisse, élue en 1302.

XIV. Adélaide I Coronate, abbesse en 1308.

XV. Adélaide II, bénie en 1321.

XVI. Ermessinde; son nom de famille est inconnu; elle fut abbesse de 1328 à 1343.

XVII. Florence Auruface II, 1350-1389.

XVIII. Jeanne de Vias, 1390.

XIX. Sibille de Tarascon, morte en 1436.

XX. Marguerite d'Agarne, élue le 18 février 1436; abbesse jusqu'en 1484, date de sa démission.

XXI. Catherine Molette, élue le 29 août 1484; abdiqua en 1517.

XXII. Maragde de Malbesc, 1517-1549.

XXIII. Anne Molette, 1568; morte en 1582.

XXIV. Anne Brigier de Malbesc, pourvue par Grégoire XIII en 1582; morte en 1596.

XXV. Antoinette de Bertrand de Fayet obtint un brevet du roi en 1596; elle vivait encore en 1636.

XXVI. Gabrielle de Bertrand de Fayet, 1648, 1654; morte en 1672.

XXVII. Louise-Thérèse de la Croix de Castries, d'abord religieuse visitandine, nommée à la fois par le roi & par le pape en 1672; bénie en 1673, par Armand-Jean de Biscaras, évêque de Béziers; morte

en 1705. Elle avait reconstruit son monastère.

XXVIII. MARIE DE LA CROIX DE CASTRIES, sœur de la précédente, brevetée du roi & du pape en 1705; prit possession en 1706.

XXIX. N. DE LA MARRE TORNAC VILLARS.

XXX. RENÉE-ANGÉLIQUE DE LA CROIX DE CASTRIES, nommée en 1723.

Prieuré de Bonlieu ou *de Vignogoul.* — Ce prieuré de femmes, de l'ordre de Cîteaux, appartint d'abord à l'ordre de Saint-Benoît; il existait dès l'an 1130. Dédié d'abord à Notre-Dame, il le fut ensuite à la Madeleine. Au treizième siècle, par suite du trop grand nombre de religieuses, les revenus étaient insuffisants & ne pouvaient couvrir les frais de la reconstruction du monastère qui tombait en ruines; il obtint de R., évêque d'Uzès, légat apostolique, des lettres circulaires pour inviter les fidèles à lui faire des aumônes. Jusqu'en 1245, le monastère eut des prieures, & après cette date, des abbesses; c'est à cette époque qu'il devint cistercien, sous la dépendance immédiate de Valmagne.

Prieures de Vignogoul.

I. ERMENGARDE, 1181-1211; la lettre de R., évêque d'Uzès, est de cette dernière année.

II. MARGUERITE DE FRÉZOL, élue en 1211.

III. BÉATRIX, 1219-1239.

IV. ÉGLINE, 1241.

Abbesses.

I. ÉLISABETH, prieure de 1243 à 1245, date des lettres d'Innocent IV érigeant le monastère en abbaye cistercienne; elle prit alors le titre d'abbesse & vécut jusqu'en 1250.

II. GUILLEMETTE DÉODATE ou DAUDEZE, 1259-1278.

III. GAUSIONDE D'AVENE, 1279-1309.

IV. JAUSIMONDE D'AURIAC, 1313-1320.

V. HUGUETTE DE MONTDÉSIR, 1324-1328.

VI. TIBURGE, 1343-1347.

VII. YOLANDE, 1356-1369.

VIII. BÉATRIX DE COMBRET, 1364-1370.

IX. BÉATRIX BÉRENGÈRE, 1390-1392.

X. SIBILLE D'ALESE, 1407-1413.

XI. MARGUERITE D'ARAMONIES, 1429.

XII. MARGUERITE DE PANAT, 1447.

XIII. MARGUERITE D'AURIAC, 1465-1473.

XIV. MARGUERITE ALLEMAND, 1480-1485.

XV. MARGUERITE ALAMANDE, 1504-1517.

XVI. JEANNE ALLEMAND, 1527-1548; résigna en faveur de la suivante.

XVII. FRANÇOISE ALLEMAND, 1548.

XVIII. JEANNE ALLEMAND, 1557.

XIX. JEANNE AZÉMARE, 1575; démissionnaire en 1586; vivait encore en 1589.

XX. JEANNE CLARET ou DE SAINT-FÉLIX, pourvue en cour de Rome en 1586; vivait encore en 1609.

XXI. JEANNE DE MONTENARD, coadjutrice de la précédente en 1609, abbesse plus tard; mourut en 1622.

XXII. CLAUDINE DE SAINT-BONNET DE THOIRAS, avait sept ans en 1622, quand elle reçut du roi le brevet d'abbesse; pourvue du pape en 1643; prit une coadjutrice en 1664; morte après 1680.

XXIII. TIPHANIE FRANÇOISE, sœur de la précédente, sa coadjutrice à partir de 1664; morte après 1711.

XXIV. N. DE BÉRARD DE BERNIS, coadjutrice de la précédente en 1711, lui succéda.

XXV. N. DE VESTRIE DE MONTALET, nommée par le roi en 1737.

XXVI. N. DE FORESTA DE COLONGUE, 1768.

Saint-Félix de Monseau ou *de Gigean.* — Ce monastère de filles, de l'ordre de Saint-Benoît, fut fondé au commencement du douzième siècle par Bermond de Lévezon, évêque de Béziers (1128-1151); la fondation en fut confirmée par le pape Alexandre III en 1162. On le voit recevoir des donations importantes des seigneurs des environs en 1149, 1178 & 1188. Il ne fut pas oublié par la reine d'Aragon, Marie de Montpellier, qui, par son testament de 1213, lui légua le château de Mirevaux; mais il ne put

entrer immédiatement en possession de cette place; Grégoire IX dut intervenir en 1228, & ce fut seulement plus tard que les officiers du roi d'Aragon parvinrent à faire accepter aux religieuses les anciennes possessions de l'hôpital de Saint-Guillem en échange de cette terre (1238); c'est ainsi qu'elles devinrent suzeraines de cet hôpital, dont les administrateurs devaient leur prêter serment de fidélité. On voit, par une bulle du pape Innocent IV de 1253, que ce couvent possédait alors de nombreuses maisons à Montpellier, avec un moulin près le pont de Juvénal & la paroisse de Sainte-Christine à Melgueil. Vers la même époque, elles quittèrent la règle de Saint-Benoît & embrassèrent celle de Cîteaux; le pape parle de ce changement dans sa bulle; elles réunirent aussi à leur couvent celui de Saint-Germain de Montlaur, fondé quelques années auparavant par Bernard de Mèze; l'abbé de Valmagne fut chargé de la visite du couvent. A la fin du quinzième siècle, il cessa d'être soumis directement à Cîteaux & reconnut dès lors l'autorité de l'ordinaire. En dépit de la résistance d'abord de l'abbé de Cîteaux, chef d'ordre, puis de celui d'Eaunes, son suffragant, le parlement de Toulouse, par arrêt de 1507, maintint la juridiction supérieure de l'évêque de Maguelonne. En 1429, on lui avait réuni le monastère de Saint-Léon, fondé en 1223 par Jean de Montlaur, alors grand vicaire de l'évêque de Maguelonne. Cette union fut confirmée en 1432, par Eugène IV; avec ce prieuré entrèrent dans la mense conventuelle les prieurés de Saint-Bausile de Montmel & de Saint-Germain de Fournez, qui en dépendaient. Au seizième siècle, le monastère fut transféré dans la ville de Gigean; cette translation fut autorisée par Léon X en 1514. Il y était encore au dix-huitième siècle; jusqu'à Clément VIII, il fut gouverné par des prieures qui prirent le titre d'abbesses à partir de cette époque.

Prieures de Saint-Félix.

I. Poulse, 1129-1158.

II. Raimonde, 1162, date d'une bulle d'Alexandre III en faveur du monastère.

III. Ermengarde de Faugères, 1182-1184.

IV. Lombarde, 1188-1190.

V. Sibende, 1208.

VI. Marsibile, 1223-1224.

VII. Marie Hytère, 1238-1248.

VIII. Guillemette de Lunel.

IX. Marie de Lunel, 1261.

X. Marie de Corconne, 1268.

XI. Guillemette de Suriech, prieure jusqu'en 1282.

XII. Alasace, 1282-1286.

XIII. Marie Rogier, 1294-1296.

XIV. Sicarde de Montlaur, 1301.

XV. Bérengère de Suriech, 1303-1309.

XVI. Sicarde de Montlaur, 1309.

XVII. Cécile du Puy, 1314-1315.

XVIII. Marie de Cadolle, 1319-1324.

XIX. Jeanne de Montolieu, 1335.

XX. Cécile de Lauzière, 1339.

XXI. Douce Gaucelme, 1347.

XXII. Alisette de Poupian, 1352.

XXIII. Anne de Saint-Privat, 1357-1359.

XXIV. Admède du Puy, 1375.

XXV. Cécile de Bourdeilles, 1386-1399.

XXVI. Jeanne de Montlaur, 1421-1457; à cette dernière date, elle se démet en faveur de la suivante.

XXVII. Marie-Raimonde; se démit en 1459.

XXVIII. Marie des Portes, nommée à l'âge de vingt-deux ans; mentionnée encore en 1468.

XXIX. Jeanne Garsabalde, 1492-1517.

XXX. Anne Garsabalde, élue le 9 mai 1517; administrait encore en 1545.

XXXI. Marguerite Garsabalde de Raccolles, de 1545 à 1566.

XXXII. Isabelle de Roquefeuille, prieure peu après cette époque.

XXXIII. Madeleine de Roquefeuille, sœur de la précédente, 1590.

Abbesses.

I. Jeanne de Carcassonne de Soubez, nommée abbesse par Clément VIII, après avoir été prieure; vivait encore en 1606.

II. Marie de Bournet de Marignac, 1642-1667; elle prit successivement pour coadjutrices Jeanne, puis Louise de Fabre (1656 & 1662).

III. Louise de Fabre de Marignac, abbesse de 1671 à 1674.

IV. Catherine de Joly, religieuse ursuline, élue en 1677.

V. Renée-Angélique de la Croix de Castries, nommée en 1692.

VI. N. de Villars La Fare, religieuse ursuline de Sommières, nommée le 30 avril 1722.

Prieuré de Sauret. — Ce prieuré, de l'ordre de Cluny, fut fondé au commencement du douzième siècle, par Guillaume VI, seigneur de Montpellier, près du lieu de Sauret, sur le Lez; le fondateur stipula que jamais on n'y établirait village ou château, qu'il n'y serait jamais institué de foire, & qu'il n'y pourrait habiter que les moines & leurs gens. Cette fondation fut confirmée par le pape Innocent II, par bulle d'avril 1138. L'immunité dont jouissait cette maison comme membre dépendant de l'abbaye de Cluny, la fit attaquer vivement par le chapitre cathédral de Maguelonne, & la querelle fut portée, en 1163, devant le célèbre concile de Tours, tenu par le pape Alexandre III; le débat roulait principalement sur le partage des offrandes & des donations faites au lit de mort; par leurs agissements, les moines causaient au chapitre, à ce point de vue, un grand préjudice, & il leur fut interdit d'aller visiter les malades ou de les enterrer dans leur église, sinon sur leur demande expresse. Il fut interdit aux clunisiens d'être plus de deux à la fois dans le prieuré. Peu après, ils construisirent à Sauret un oratoire, qu'ils cédèrent plus tard aux trinitaires, lors de leur introduction à Montpellier. En 1367, au moment de la construction du monastère bénédictin de Saint-Germain, le couvent de Sauret fut définitivement cédé à ces religieux. Ce prieuré était dédié à saint Maurice; détruit pendant les guerres de religion, il se trouvait au dix-huitième siècle uni à la collégiale de Sainte-Anne de Montpellier.

Hôpital de Castelnau. — Cet hôpital fut fondé en 1138 par Guillaume VI, près du pont de Castelnau, dont il tira son nom; c'était spécialement une maladrerie. Cet établissement fut toujours l'objet de la sollicitude des seigneurs de la ville; en 1146, par son testament, le fondateur lui donna un moulin, situé près de la maison; en 1202, Guillem VIII lui donna aussi, par testament, une somme d'argent considérable, & sa fille Marie imita son exemple un peu plus tard. Les premiers règlements de la congrégation datent de 1138, & sont l'œuvre de l'évêque de Maguelonne, Raimond [1]. Les lépreux n'étaient reçus qu'après neuf jours d'essai & devaient remettre tout leur argent aux administrateurs. Ces règlements furent observés à Castelnau jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Les papes Grégoire IX & Urbain V (1236 & 1363) prirent l'hôpital sous leur protection, & Philippe VI, en 1334, Charles VI, en 1364, lui permirent de se mettre sous la sauvegarde du panonceau royal. Le commandeur, chef de la maison, était un simple économe nommé & révocable par les consuls; en 1334, ils exigèrent la retraite d'un commandeur, sans même donner de raisons. L'inventaire, dressé à cette occasion, prouve la richesse de la maison à cette époque. Sous le commandeur était un aumônier. Lors de la formation de l'ordre de Saint-Lazare, la maladrerie fut confisquée, & sa ruine bientôt consommée; l'hospitalité cessa d'y être pratiquée, le service divin d'y être célébré, & l'église dut être murée. En 1695, elle fut réunie à l'hôpital général avec les autres domaines de l'ordre, &, en 1713, un nouvel arrêt du Conseil vint forcer tous ses débiteurs censitaires à s'acquitter exactement envers l'hôpital.

Hôpital Saint-Guillem. — Cet hôpital fut fondé par les Guillems, seigneurs de Montpellier, comme son nom l'indique. En 1139,

[1] Les statuts de Raimond sont traduits dans l'ouvrage de M. Germain sur *la Charité publique à Montpellier*, pp. 8-10 du tirage à part. L'auteur fait remarquer que c'est sans preuve que d'Aigrefeuille les date de 1153.

Note 158

Guillem VI, fils d'Ermessinde, récemment revenu d'Espagne, lui donna cent sous de cens. Cet acte nomme comme fondateurs de l'hôpital, Guillem V & sa femme Ermessinde; Guillem V fut seigneur de Montpellier de 1068 à 1121. En 1238, Jayme I le donna aux religieuses de Gigean, en échange de la terre de Mirevaux. En 1323, il renfermait trente-six lits. Le prieur de Saint-Firmin ne tarda pas à en faire une succursale de sa paroisse; mais, en 1381, le cardinal Anglic Grimoard donna cette église aux religieuses prouillanes ou dominicaines, qui s'y installèrent, sans qu'elle cessât d'être une annexe de Saint-Firmin. Cet hôpital fut complétement détruit en 1562 [1].

Hôpital Saint-Éloi ou *de Lattes*. — Cette maison hospitalière fut, paraît-il, fondée en 1183, par un certain Robert Pellier, d'où le nom d'*hôpital Robert*, qu'il porte quelquefois dans les titres. Il reçut, dans les premières années du treizième siècle, d'importantes donations; l'administrateur, à cette époque, s'appelait commandeur (donation de Gui de Beaulieu vers 1228). La haute surveillance de l'hôpital appartenait à l'évêque de Maguelonne &, sous lui, au prieur de Saint-Firmin; les clefs étaient remises à ce dernier, à la mort de chaque directeur. Longtemps situé en dehors de la ville, il fut transporté à l'intérieur au seizième siècle, & finit par occuper l'emplacement de l'ancienne *École-Mage*. Les nouveaux bâtiments commencèrent à être construits vers 1600. A la suite des guerres de religion, la plupart des autres hôpitaux des faubourgs ayant été détruits, les consuls en réunirent tous les revenus à ceux de l'hôpital Saint-Éloi, qui devint de la sorte une espèce d'hôpital général. Ils en prirent alors l'administration; quelques années plus tard, on leur adjoignit un certain nombre d'habitants de Montpellier. En 1694, la haute direction fut donnée au clergé, & l'évêque de Montpellier devint président-né du bureau d'administration.

Hôpital du Saint-Esprit. — Cet hôpital, chef d'un ordre destiné au soulagement des malades & au soutien des pauvres, fut fondé, à la fin du douzième siècle, par F. Gui, que quelques-uns ont voulu rattacher à la famille des seigneurs de Montpellier [1]. La fondation en fut approuvée par une bulle d'Innocent III, de 1198. Il fut construit sur un terrain donné par Bertrand de Montlaur & par son épouse Marie de Fabrègues; d'autres particuliers donnèrent le bois nécessaire à sa construction, & Guillaume, évêque de Maguelonne, ainsi que le seigneur de Montpellier, Guillem, fils de Mathilde, remirent au fondateur tous leurs droits supérieurs sur le terrain ainsi concédé. L'ordre ne tarda pas à s'étendre; dès 1198, il avait des maisons dans plusieurs villes de France, entre autres à Marseille, à Troyes, à Brioude, à Largentière, à Mèze, au diocèse d'Agde; enfin Innocent III voulut en établir une à Rome même. Tous ces hôpitaux étaient étroitement unis à la maison-mère & reconnaissaient son supérieur comme leur supérieur immédiat. En 1202, F. Gui alla à Rome réformer l'hôpital de Sainte-Marie *in Saxia*, & y mourut en 1208. De là de longues luttes entre les deux hôpitaux au sujet de la grande maîtrise que chacun d'eux prétendait posséder exclusivement, luttes que vinrent encore envenimer les décisions des papes, souvent contradictoires. Honorius III, en 1225, désunit les deux maisons unies par Innocent III, & donna à celle de Montpellier la supériorité sur tous les établissements de France, d'Espagne & d'Allemagne. Grégoire IX soumit Montpellier à Rome. Nicolas IV, en 1291,

[1] M. Germain (*Mémoire précité*, p. 19), attribue avec grande vraisemblance la rareté des renseignements & des documents diplomatiques sur ce célèbre hôpital de Saint-Guillem à un grand incendie, qui est mentionné par un acte de 1364, comme venant de détruire nombre d'actes & de priviléges relatifs aux hôpitaux de la ville.

[1] M. Germain (*Mémoire précité*, p. 22, note 2), semble assez disposé à se ranger à cette opinion, & ses arguments nous paraissent très-concluants. Remarquons, d'ailleurs, que ce nom de Gui a été porté par plusieurs membres de la famille des Guillems.

confirma cette sujétion & fixa à trois florins d'or la subvention annuelle due par le premier au second. Cette subordination, atténuée par Paul V & Grégoire XV, fut supprimée par Urbain VIII, qui déclara la maison de Montpellier absolument indépendante (1625). De là, au commencement du dix-septième siècle, une longue querelle assez scandaleuse, qui ne fut apaisée, une première fois, qu'en 1655, recommença moins de trois ans après & enfin ne put être terminée que par l'arrêt de réunion à l'ordre de Saint-Lazare en 1672. Les anciens compétiteurs n'en continuèrent pas moins à se débattre, & ces nouvelles contestations durèrent jusqu'en 1690.

Peu après, Louvois, auteur de la réunion à l'ordre de Saint-Lazare, vint à mourir. Les chevaliers & les religieux intriguèrent &, en 1691, l'ordre fut rétabli & un grand maître nommé. Alors éclatèrent des luttes intérieures entre les religieux & les chevaliers, ceux-là soutenant avec raison que les chevaliers étaient de création récente & contraire à l'esprit des statuts; ceux-ci, de leur côté, se prétendant plus anciens que l'ordre & s'appuyant sur des titres faux. Décidée, dès 1700, en faveur des religieux, l'affaire traîna jusqu'en 1707 & ne fut pas décidée avant 1708, où un nouvel arrêt du Conseil vint confirmer la déclaration de 1700.

Toutes ces querelles étaient peu favorables à la prospérité de l'ordre; démolis en 1562, les bâtiments ne purent pas être reconstruits avant 1666, & restèrent inachevés. Les biens disparurent &, au dix-huitième siècle, l'hospitalité n'y était plus exercée.

Commanderie de Saint-Antoine. — Cet établissement fut fondé, en 1320, par Sanche, roi de Majorque, pour recevoir les malheureux attaqués du feu Saint-Antoine ou *mal des ardents.* Il céda à cet effet, à l'ordre du Viennois, une maison, à lui appartenant, située dans le faubourg de Villefranche. Détruite par les protestants, en 1560, elle ne fut jamais rétablie; les titres ayant été entièrement dispersés & aliénés, les religieux de Saint-Antoine ne firent jamais aucune réclamation. L'ancien emplacement de leur couvent était en culture au dix-huitième siècle.

Hôpital Saint-Barthélemi. — Cet hôpital, situé dans le faubourg de la Saunerie, existait dès 1167; à cette époque, il possédait un cimetière. On y trouva plusieurs fois des tombeaux de ce siècle. L'hôpital qui joignait le cimetière, & auquel l'église donnait son nom, est encore cité en 1373, date de l'entrée de la reine de Navarre à Montpellier. En 1481, on construisit une chapelle, dédiée à la Vierge, près de ce cimetière; elle fut nommée *Notre-Dame du Charnier* & consacrée la même année par l'évêque de Maguelonne, Jean Bonal; les frais de la construction avaient été couverts par les membres des deux confréries de Saint-Barthélemi & de Saint-Claude, qui avaient à cette époque leur siége dans l'église de cet hôpital. En 1663, le terrain de cette maison fut concédé aux carmes déchaussés par la ville, & la confrérie de Saint-Claude, seule subsistante, fut désintéressée de ses droits sur cet emplacement. L'église de Saint-Barthélemi fut longtemps le but d'une procession annuelle faite par les consuls & le prieur de Saint-Firmin, dans laquelle on apportait de Saint-Firmin les reliques de saint Cléophas.

Hôpital de Saint-Jacques. — Cet hôpital, destiné à recevoir les pèlerins allant à Saint-Jacques de Galice ou en revenant, fut fondé au commencement du treizième siècle, par un bourgeois de Montpellier, Guillem de Péréfixe *(de Petrafixa)* (1220). Il fut, comme la plupart des autres hôpitaux de Montpellier au moyen âge, bâti en dehors de l'enceinte, près de la porte des Carmes. On le nomma, paraît-il, hôpital de Saint-Jacques, en l'honneur du roi Jayme I, encore plus qu'à cause de sa destination, & il donna lui-même son nom au faubourg où il se trouvait, *faubourg Saint-Jaume*[1]. Au point de vue spirituel, l'administrateur de l'hôpital Saint-Jacques dépendait du prieur de Saint-Firmin. Détruit pendant les guerres de religion, l'hôpital

[1] M. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier*, t. 3, p. 338.

Saint-Jacques resta longtemps en ruines. Après l'apaisement des guerres civiles, il fut remplacé par une confrérie des pèlerins de Saint-Jacques, qui firent bâtir, en 1650, une chapelle sur son ancien emplacement. Mais la confrérie ayant perdu de son importance, la chapelle resta inachevée; la confrérie finit même par disparaître entièrement. Les biens de cet hôpital furent réunis, au dix-septième siècle, par les consuls à l'hôpital Saint-Éloi[1].

Hôpital de la Madeleine. — Cet hospice fut fondé, en 1328, par un bourgeois de Montpellier, Pierre Causit. Il y construisit un oratoire que le prieur de Saint-Firmin lui permit de garnir de deux cloches & de faire desservir par un prêtre, qui, en signe de soumission au clergé de cette paroisse, prêterait au prieur le serment de fidélité accoutumé, & lui paierait une redevance de vingt sous ou d'un florin. Le premier chapelain fut nommé, en 1330, par le prieur, sur la présentation du fondateur. Plus tard le bâtiment fut cédé aux filles repenties.

Hôpital Sainte-Marthe. — Situé dans le faubourg de la Saunerie, vis-à-vis l'église du Saint-Sauveur, cet établissement fut fondé par un autre bourgeois de Montpellier, Pierre Gras, qui lui légua tous ses biens en 1370. Il y installa un chapelain chargé d'y dire une messe basse quotidienne, le choix de cet ecclésiastique dut appartenir à ses exécuteurs testamentaires &, plus tard, aux administrateurs de l'hôpital. Fondé en premier lieu dans l'intérieur de la ville, il fut transporté au dehors par suite de l'opposition des officiers du roi Charles V. Épargné d'abord par les religionnaires, lors de leur invasion de 1562, il ne fut détruit qu'un peu plus tard, pour ne pas gêner la défense de la ville. Il était destiné aux femmes ou jeunes filles malades.

[1] Au quatorzième siècle, cet hôpital, qui renfermait un quartier séparé pour les femmes, n'avait guère plus de vingt à trente lits, & tirait ses plus grandes ressources d'aumônes particulières. (Voir M. Germain, *Mémoire précité*, p. 38.)

Hôpital de Saint-Julien de Tournefort. — Cet hôpital s'appelait ainsi à cause de son fondateur, Guillem Tournefort, qui l'établit peu avant 1400. Charles VII lui accorda des lettres d'amortissement en 1434. Il était destiné à recevoir & à soigner les pèlerins à leur passage à Montpellier, & renfermait une douzaine de lits. Il fut réuni à l'hôpital Saint-Éloi à la suite des troubles de religion de 1562.

Hôpital des Teutons. — D'Aigrefeuille attribue la fondation de cet établissement à l'ordre teutonique; il est plus probable qu'il aura été fondé pour & par des Allemands, au treizième siècle, pour faciliter le voyage à Saint-Jacques de Compostelle, & leur donner ainsi l'occasion de se reposer au cours de ce long pèlerinage. En 1348, Imbert du Puy, cardinal, acheta la maison, & l'érigea en une collégiale desservie par douze chanoines; cette fondation fut approuvée par le pape Clément VI en 1349. Mais l'hospitalité resta l'un des devoirs de cette communauté qui dut recevoir la nuit les pauvres sans asile & maintenir en tout temps un hospitalier chargé de veiller à leurs besoins. L'hôpital fut détruit avec le faubourg, quand les religionnaires menacèrent la ville d'un siége; en 1622, la collégiale se fondit avec celles de la Trinité & de Sainte-Anne, qui se réinstallèrent dans l'église de cette dernière, reconstruite à cet effet. L'église des Teutons était dédiée au Saint-Sauveur[1].

Hôpital de Saint-Maur. — Cet hospice fut établi en même temps que le couvent des trinitaires dont il faisait partie, c'est-à-dire dans les vingt premières années du treizième siècle. Il existait encore au quinzième siècle & possédait, à cette époque, un cimetière servant exclusivement aux pauvres de l'hôpital & aux religieux du couvent.

Hôpital de la Miséricorde. — Il fut fondé en 1309 par un ermite, Jacques de Rome, pour recevoir les enfants orphelins; il fut

[1] L'hôpital des Teutons était dédié à la fois à sainte Marie & à saint Martin.

dès son origine, mis sous la protection du Saint-Siége par le pape Clément V (bulle du 23 juin 1309) & protégé par l'évêque Jean de Comminges. Mais il ne dura que peu de temps, & les aumônes qui faisaient sa seule ressource lui ayant sans doute manqué, il disparut rapidement.

Il en est de même de *l'hôpital de Gautier Compaigne* ou *de Saint-Martial*, fondé en 1310 pour le secours des voyageurs blessés ou malades, & sur lequel on ne connaît rien de plus.

Hôpital des pestiférés. — Les consuls de Montpellier ne songèrent qu'assez tard à se prémunir contre les ravages de la peste. Malgré quelques tentatives individuelles en 1493-1494 & 1520, ce ne fut qu'en 1531, qu'on établit un hôpital dédié naturellement à saint Roch & destiné au soulagement des pestiférés. L'emplacement fut choisi en dehors de la ville, pour éviter la contagion & sur un terrain appartenant à un noble milanais, habitant de Montpellier[1].

Hôpital de la Charité. — Cet hôpital doit son origine à une association des principaux habitants de la ville, tant magistrats qu'ecclésiastiques, qui s'établit, en 1596, & décida la nomination de six procureurs des pauvres, chargés de quêter dans les églises de la ville pour les pauvres catholiques. L'une de ces personnes s'appelait le receveur, une autre le contrôleur des aumônes, & ils durent tenir chaque semaine deux assemblées pour régler tous les points en litige. L'évêque, le chapitre cathédral de Montpellier, & les différentes collégiales de la ville souscrivirent pour une certaine somme à payer chaque semaine, & tous les catholiques marquants tinrent à honneur de suivre cet exemple & firent à ce bureau des legs importants & nombreux. Réorganisée en 1627, après la soumission de Montpellier, cette association prit de jour en jour plus d'importance &, en 1629, grâce à la protection du cardinal de Richelieu, fut fondé l'hôpital de la Charité dans plusieurs maisons du faubourg Saint-Gilles. Les invalides, les vieilles femmes, les enfants y furent reçus & furent employés soit à différents métiers, soit aux travaux intérieurs de l'établissement. En 1652, on y ajouta les enfants trouvés, & on perfectionna l'administration de l'établissement. L'organisation intérieure en était assez bonne pour que, en créant son Hôpital général, en 1678, Louis XIV la donnât pour modèle au nouvel établissement.

Hôpital général. — La création d'un hôpital général dans chaque diocèse du royaume avait été déjà décidée depuis longtemps par Louis XIV, quand ce prince, en 1676, s'enquit des conditions dans lesquelles on pourrait en établir un à Montpellier. Après recherches & renseignements pris sur les lieux, il rendit, en 1678, un édit unissant à la nouvelle maison la maison de la Charité, & tous les autres hôpitaux du diocèse, sauf celui de Saint-Éloi, qui servait alors aux pauvres malades. Installé provisoirement au faubourg de la Saunerie, dans de grandes maisons que l'on appropria tant bien que mal à cet usage, il fut plus tard transporté sur le terrain de l'ancien couvent des Carmes, qui avaient abandonné toute idée de le reconstruire, & en 1680, l'évêque de Montpellier posa la première pierre des constructions. Elles comprirent deux vastes bâtiments, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, une cour spacieuse, de grandes dépendances & des jardins assez étendus. La maison recevait les vieillards des deux sexes, les enfants exposés, les orphelins; l'hôpital pouvait contenir plus de six cents personnes & donnait des secours à l'extérieur à un nombre de familles presque égal.

L'administration fut expressément la même que celle de l'hôpital de la Charité, & le bureau de charité fut composé de la même façon. Elle fut remaniée en 1694, & en 1711 on établit un intendant trésorier, choisi par le bureau & chargé de tous les frais & de toutes les avances; ces dernières lui étaient remboursées par l'hôpital quand on le changeait. L'hôpital, comme tous les établissements de cette nature, était

[1] Voir M. Germain, *Mémoire précité*, pp. 49-51.

exempt des impositions ordinaires & extraordinaires, avait droit d'usage dans les forêts de Valenes, appartenant aux consuls, & l'acte de fondation lui avait uni toutes les aumônes, tant en nature qu'en argent, dues par les abbayes & prieurés du diocèse. Les aumônes levées sur les membres des cours souveraines de Montpellier lui appartenaient encore; enfin le diocèse & la ville étaient extraordinairement imposés en sa faveur, l'un de quinze cents livres par an, l'autre de deux deniers par livre de viande vendue, tant à Montpellier qu'à Boutonet & Castelnau.

Notre-Dame du Refuge. — Cette maison, destinée à servir de retraite aux femmes de mauvaise vie repentantes & à l'incarcération de celles que l'évêque aurait à désigner fut instituée en 1676 par la duchesse de Verneuil, & autorisée par l'évêque Charles de Pradel, en février 1677. En moins d'un an, cette maison renfermait déjà, paraît-il, vingt femmes repenties. Elles reçurent quelques maisons dans la ville, notamment la maison *de la Pénitence* des dames de Saint-Charles, & purent construire une maison spacieuse & appropriée au logement d'un nombreux personnel.

La *Maison du Bon-Pasteur,* espèce d'hospice, fut fondée en 1696 & servit à enfermer les femmes de mauvaise vie. Elle était administrée par des personnes séculières, & la communauté vivait en partie des subventions de la ville, en partie du travail des femmes qui y étaient enfermées. Il y en avait toujours environ une quarantaine qui étaient désignées par le conseil de ville.

Hôpital des Petites-Maisons. — Il fut établi en 1716, à l'hospice Saint-Éloi, pour renfermer les fous, qui, jusque-là, n'avaient pas été enfermés à Montpellier & jouissaient même de toute leur liberté. L'hôpital accepta les offres du conseil de ville, qui consistaient dans une pension de deux cents livres par pensionnaire & le payement d'une partie des nouvelles constructions. Le diocèse de Montpellier suivit l'exemple de la ville, & on bâtit en tout treize petites loges servant aux aliénés de tout le pays. Le service intérieur était fait par des sœurs de la Charité. [A. M.]

NOTE CLIX

Note 159

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Nimes.

VOICI quelques rectifications proposées par M. Germer-Durand à la liste des évêques de Nimes la plus consultée, à celle du *Gallia Christiana* (voir plus haut, pp. 274 & suiv.).

XXII. FROTAIRE II; il paraît, avec le titre d'évêque, dans un acte de l'an 1068; acte cité par M. Cros-Mayrevielle dans son *Histoire du comté de Carcassonne,* documents, p. 62.

XXIV. PIERRE ERMENGAUD. L'administration de cet évêque commence en 1084, suivant Ménard, en 1080, suivant le *Gallia Christiana;* un acte du cartulaire de Saint-Victor de Marseille (n. 859), la fait commencer tout au moins à 1082.

LV. GEOFFROI FLOREAU. Ici il faut corriger une erreur universelle; ce prélat s'appelait non pas Floreau, mais Soreau ou Sorel & était oncle de la célèbre Agnès Sorel. Il dut son siége à la faveur dont sa nièce avait joui. Il mourut en 1483, évêque-comte de Châlons, pair de France & abbé de Saint-Germain des Prés.

Chapitre cathédral. — Le chapitre cathédral de Nimes n'apparaît pas dans les actes avant la dernière moitié du neuvième siècle, & d'après les indications que fournissent les documents, c'est probablement à l'évêque Gilbert qu'il faut attribuer son organisation. Ce n'est qu'à cette époque que le prélat est indiqué comme administrateur des biens de la communauté[1]. Pendant longtemps elle vécut sous la règle

[1] *Grex nobilium,* M. Germer-Durand, *Cartulaire de Notre-Dame de Nimes,* p. 8.

des chanoines de Metz, règle réformée & renouvelée par le concile d'Aix-la-Chapelle en 817. Mais, au milieu du onzième siècle, elle fut réformée, en même temps que la plupart des autres chapitres de la Province, & embrassa la règle de Saint-Augustin; c'est alors que les clercs de la cathédrale cessent de posséder des biens en propre, que la vie commune dans le cloître leur est définitivement imposée. Ce fut en 1078 que cette réforme eut lieu, grâce aux efforts de l'évêque Auphant & de son coadjuteur Pierre Ermengaud. Le chapitre renfermait alors les dignités suivantes : un prévôt, plusieurs archidiacres (jusqu'à quatre en 1050), un écolâtre (*capiscol*), un trésorier, un sacristain & seize chanoines. Le cartulaire publié par M. Germer-Durand a permis à ce savant de dresser de tous ces dignitaires une liste exacte que l'on peut voir dans son introduction, p. XV & suivantes. La charge de *capiscol* ne paraît pas antérieure aux premières années du douzième siècle; elle fut sans doute établie à l'occasion de la réorganisation de l'école capitulaire. Une autre dignité, qui disparut de fort bonne heure, est celle de *cancellarius*, chancelier, qui n'est mentionnée que jusqu'en 921; cet officier était chargé de la garde des archives & de la rédaction des actes; ces fonctions furent remplies plus tard par un chanoine du chapitre pris au hasard. L'aumônerie de la communauté apparaît dès la fin du dixième siècle; en 982, un certain Pierre-Bernard lui abandonne un jardin sur lequel le chapitre dut construire une maison de charité & un cloître; cet emplacement fut plus tard occupé par le cimetière de la cathédrale.

Abbaye de Saint-Bausile. — Ce célèbre martyr nimois avait un sanctuaire dans la ville, dès le temps de Grégoire de Tours, qui mentionne son église & rapporte à ce sujet une apparition miraculeuse. Le monastère de Saint-Bausile est donc extrêmement ancien; abandonné par les religieux lors des invasions sarrasines, le corps de saint Bausile fut caché par eux, & ils se transportèrent à Saissi, dans le diocèse d'Auxerre, où ils s'établirent pour plus de deux siècles & construisirent une nouvelle abbaye. Protégé par les rois francs & par les évêques d'Auxerre, ce sanctuaire devint bientôt célèbre. A la fin du neuvième siècle, les reliques du saint patron, précieusement enfouies par le saint abbé Romule, lors de la fuite des religieux, furent soigneusement recherchées, & les religieux de Saissi en emportèrent une partie dans le nord de la Gaule.

Cependant l'église de Saint-Bausile de Nimes, abandonnée de la sorte par ses religieux, avait été donnée par le pape Nicolas Ier, puis confirmée par le pape Sergius III aux évêques de Nimes (860 & 909); pendant longtemps elle resta ainsi dans un état de grande sujétion, bien qu'elle paraisse avoir encore eu des abbés, notamment un nommé Pierre, sous le règne de Henri I. Enfin, en 1084, à la prière de la vicomtesse Ermengarde & du comte Raimond de Saint-Gilles, elle fut donnée à Séguin, abbé de la Chaise-Dieu, par l'évêque de Nimes, Pierre-Ermengaud. Elle forma alors un prieuré conventuel qui appartint à cette abbaye jusqu'à la Révolution. En 1099, l'abbé de la Chaise-Dieu & l'évêque s'accordèrent au sujet de la possession d'un certain nombre d'églises dépendantes de celle de Saint-Bausile; parmi ces églises, il faut remarquer plusieurs chapelles & paroisses de la ville.

Grâce aux efforts des religieux de la Chaise-Dieu, le monastère de Saint-Bausile vit sa prospérité renaître. Les lieux claustraux réparés ou reconstruits, la régularité rétablie, tels furent les principaux résultats de leur administration pendant cinquante ans. En 1149, l'évêque de Nimes, Aldebert, essaya vainement de remettre le prieuré sous son pouvoir, la résistance énergique de la papauté & des abbés de la Chaise-Dieu fit échouer ce projet. Au treizième siècle, il renfermait cinq moines & un prieur, outre un certain nombre de prêtres oblats, auxquels on donnait en commende les églises rurales dépendantes du monastère; au commencement du quatorzième, fut prieur à Saint-Bausile Imbert du Puy, né à Montpellier, créé plus tard cardinal par Jean XXII & qui conserva ce bénéfice même après son élévation à la

pourpre. A ce prieur succéda immédiatement (vers 1332) Pierre Roger, archevêque de Sens & de Rouen, cardinal, enfin plus tard pape sous le nom de Clément VI. Possédé ainsi par des commendataires, ce prieuré finit par tomber complétement en décadence, & à la fin du dix-septième siècle, il ne contenait plus un seul religieux. A cette époque, il fut rebâti par ordre du grand conseil & aménagé pour quatre religieux, venus de la Chaise-Dieu. Abandonné peu après, à cause de l'insuffisance des revenus & des bâtiments, il fut repeuplé par les soins des prêtres des missions & installé dans l'ancien palais épiscopal. Déserté une dernière fois, il fut restauré par ordre de Fléchier & du roi, & occupé par des religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui y ramenèrent l'observation de la discipline & la pratique de toutes les vertus monastiques.

Outre les monastères de Saint-Gilles (*Note* CI) & de Psalmodi (*Note* XCIX), le diocèse de Nimes renfermait encore un certain nombre de petites abbayes qui n'eurent qu'une existence éphémère. — Le couvent de *Saint-Faustin* fut fondé vers 419 par saint Castor, plus tard évêque d'Apt, & soumis par lui à la règle de Cassien, abbé de Marseille. Il ne dura d'ailleurs que quelques années. — *Saint-Saturnin de Nodels*, près d'Aimargues, uni dès le règne de Charlemagne à l'abbaye de Psalmodi, en partagea toutes les vicissitudes. — Près d'*Anduze* exista, au commencement du neuvième siècle, un petit monastère de femmes; il est connu par une donation de son abbesse Autscinde à Aniane. — *Saint-Romain d'Aculeia*, sur la rive droite du Rhône, près de Beaucaire; uni en 1102 à Psalmodi, cet établissement devint dès lors un prieuré conventuel, qui fut cédé plus tard aux seigneurs du château voisin. — Enfin, en 1027, un seigneur du pays, nommé Rostaing, fonda à *Gallargues* un monastère de filles, qui fut mis sous la dépendance de Saint-Geniès, au diocèse de Maguelonne.

Abbaye de Notre-Dame de la Font. — Cette abbaye de femmes fut fondée à la fin du dixième siècle, en 991, par l'évêque Frotaire; elle fut florissante dès son origine; placée d'abord sous la suprématie de l'abbaye de Saint-Bausile, elle passa en 1140, avec ce monastère, sous l'autorité de la Chaise-Dieu; mais elle n'y demeura que quelques années & fut unie, par Innocent II, à la mense épiscopale, sans toutefois perdre absolument son indépendance. A cette époque elle comptait certainement un grand nombre de religieuses, & son organisation intérieure, le nombre de ses officières claustrales (abbesse, prieure, sacristine, véturière, infirmière & pitancière), prouvent de quels revenus considérables elle devait disposer. Situé près de l'ancienne fontaine sacrée de Nimes, & du temple de Diane converti en église chrétienne, le monastère acquit en 1166 tous les droits possédés par Bertrand d'Estrénes sur cette même fontaine, ses moulins & ses écluses. En 1209, le comte de Toulouse, Raimond VI, lui donna le village de Saint-Paul, près Beaucaire, avec les marais avoisinants; il se réserva la justice criminelle & civile, & le droit de mettre le lieu en état de défense quand il en éprouverait le besoin; il reçut des religieuses une somme de trois cents sous pour prix de cette donation. En 1430, le pape Martin V accorda à l'abbesse une bulle d'excommunication contre les détenteurs des biens de son monastère.

Au seizième siècle, celui-ci se trouvait dans un grand état de relâchement; les abbesses qu'on y élisait avaient presque toutes mauvaise réputation; le conseil de ville & l'évêque s'unirent pour en demander la réformation, mesure qui ne put s'accomplir entièrement, malgré des arrêts conformes rendus par le parlement de Toulouse. Les opinions calvinistes finirent par pénétrer dans le couvent, & quelques religieuses en firent publiquement profession.

Expulsées à cette époque, les autres revinrent un peu plus tard, puis furent de nouveau chassées, en 1562, & se retirèrent d'abord à Sedenon, prieuré dépendant de leur mense, puis, pour plus de sûreté, à Beaucaire, & ne recouvrèrent leur abbaye, ruinée & dévastée, qu'en 1680.

Abbesses de la Font de Nimes.

I. Gilberge, 1114; en 1127, elle accense une terre à un certain Bernard Bolgarelle.

II. Raimonde I, 1138-1142; à la première de ces dates, elle obtint la restitution d'un fief, situé près de Calvisson, dans la Vaunage.

III. Odile, 1156, date de l'acquisition par le monastère d'une maison située près des bâtiments claustraux & qui appartenait à un potier; en 1161, elle fait un accensement; en 1162, elle achète de Guillem Céleste, moyennant cent quarante sous de Melgueil, la moitié des droits de mouture qu'il possédait sur le premier moulin de la fontaine pendant vingt-quatre heures, du vendredi au samedi de chaque semaine. Odile vivait encore en 1166.

IV. Aybline, 1169.

V. Guiraude ou Géraude; s'accorde, en 1199, avec le prévôt de l'église cathédrale pour la possession de quelques dîmes.

VI. Béatrix I, octobre 1199-1206.

VII. Marie I de Montolieu, 1206-1218.

VIII. Ponce de Capdueil; abbesse en 1228 : transaction avec les héritiers de Ponce de la Tour, qui avait donné tous ses biens à l'abbaye.

IX. Marie II Amauri, octobre 1237; elle inféode à titre viager les droits de toute espèce qu'elle percevait sur le village de Saint-Paul.

X. Guillemette I de Mascaron, 1240-1243.

XI. Ermessinde I d'Avremont, 1244-1249.

XII. Guillemette II de Mascaron, peut-être la même que l'avant-dernière, 1249-1255.

XIII. Béatrix II de Blanzac, 1255; à cette époque entra au monastère Cécile, fille de Gui Foucaut, plus tard pape sous le nom de Clément IV. L'année suivante, l'archevêque d'Arles céda au couvent une maison auparavant occupée par les filles repenties dans le château de Beaucaire. Béatrix mourut en 1261.

XIV. Béatrix III de Mirabelle, 1261-1274.

XV. Alixende, abbesse en 1274.

XVI. Nilie, 1275.

XVII. Ermessinde II de Montpezat, 1276-1295.

XVIII. Guillemette III Cadelle, 1295-1315.

XIX. Raimonde II Amauri, 1316-1322.

XX. Béatrix IV de Mascaron, 1322-1329.

XXI. Bérengère I d'Aramon, 1330-1340.

XXII. Arnaude de Capière, 1342-1348.

XXIII. Adélaïde, 1349-1352.

XXIV. Dragonete d'Ancezune, nommée par Jean, évêque de Nimes, en 1352; vécut jusqu'en 1357.

XXV. Aldeberte d'Aramon, 1360-1380.

XXVI. Bérengère II de Genestoux, 1380-1400.

XXVII. Perronelle de Posquières, 1400-1409.

XXVIII. Isabelle I de Pichon, 1410-1428.

XXIX. Catherine I de Roquefort, nommée par Martin V le 24 avril 1428.

XXX. Catherine II d'Aube de Roquemartine, 1468-1480.

XXXI. Catherine III de Pinet, 1480-1500.

XXXII. Marguerite I Trencard, 1500-1513.

XXXIII. Blanche d'Albignac, 1513-1522.

XXXIV. Isabelle II de Rovery, 1522-1526.

XXXV. Guillemette IV de Repos, 1526-1560.

XXXVI. Catherine IV de Bornjuif[1], 1560-1576.

XXXVII. Claudine de Cubière, 1576-1596.

XXXVIII. Marguerite II de Murot, 1596-1617.

XXXIX. Marguerite III de Rodolfe, 1617-1652.

XL. Armande de Véraire, 1655-1680.

[1] A partir de 1562 ou environ, le couvent fut transféré à Saint-Sauveur de Beaucaire, où se continua la série des abbesses de Saint-Sauveur de la Font.

XLI. N. de Raouhel, morte en 1693.

XLII. N. de Georges Taraut de Laugnac, nommée par le roi le 8 septembre 1693.

XLIII. N. de la Fare, nommée le 23 mai 1711.

Frères mineurs. — Le couvent des frères mineurs de Nimes fut construit en 1222, grâce aux libéralités des habitants, d'après une inscription rapportée par Ménard; on le trouve mentionné dans plusieurs actes privés en 1247 & 1248, & saint Louis accorda aux frères une rente hebdomadaire de cinq sous pour leur nourriture & cinquante sous par an pour leur vestiaire. En 1307, ce couvent fournissait de nombreux missionnaires chargés d'aller prêcher la foi chrétienne dans l'empire mongol, & Philippe le Bel allouait à chacun d'eux une somme de cent sous tournois. En 1373, il s'y tint un chapitre provincial, à l'occasion duquel la ville donna trente florins d'or, en échange de prières pour sa prospérité; sept ans plus tard, les consuls y reçurent le général de l'ordre. En mai 1474, il s'y tint un chapitre général de l'ordre auquel assistèrent cinq à six cents religieux; la ville contribua en partie à leur subsistance, & une procession générale eut lieu à cette occasion, dans laquelle les membres du chapitre allèrent successivement visiter tous les couvents de la ville. En 1509, nouveau chapitre, cette fois provincial; la ville contribua aux frais pour dix livres tournois. En 1519, les frères avaient procès avec les consuls pour la propriété de quelques tuyaux de plomb trouvés dans un ancien aqueduc; ils finirent par en venir à une transaction : les consuls gardèrent les tuyaux & leur en payèrent la valeur pour servir à la réparation du chœur de leur église. En 1521, les observantins ou franciscains réformés voulurent s'établir à Nimes, malgré la résistance des anciens frères; il y eut pendant près d'un an lutte à main armée; ils furent chassés en 1522 du couvent, de la ville en 1524 & 1525, & défenses furent faites à toutes personnes d'entretenir avec eux aucunes relations, sous peine des galères. En 1545, les frères mineurs perdirent la direction du couvent des clarisses. En 1561, le consistoire de Nimes leur fit proposer de partager l'usage de leur église avec les pasteurs protestants, leur promettant sa protection au cas où ils voudraient rester; mais ils préférèrent abandonner leur couvent & furent recueillis par les chanoines de la cathédrale; réinstallés un instant en 1562, ils ne revinrent définitivement qu'en 1564, mais ils ne purent rien obtenir de la ville alors trop appauvrie. En 1569, lors de la seconde prise de la ville par les réformés, huit religieux de ce couvent perdirent la vie pendant les premiers désordres[1].

Carmes. — Les carmes étaient déjà installés à Nimes en mars 1264, date du testament de l'un de leurs bienfaiteurs, Guillem André, bourgeois de cette ville. Ce ne fut toutefois qu'après 1270 qu'ils s'établirent définitivement au lieu qu'ils occupaient encore au dix-huitième siècle, un peu en dehors de la ville, près de la porte de Rodez, qui ne tarda pas à prendre le nom de *porte des Carmes*. Le couvent était important, la communauté nombreuse, & en 1333 il s'y tint un chapitre général de l'ordre. En 1337, on y comptait dix-neuf religieux ayant la qualité de prêtre & plus de cinq ans de profession; on y avait aussi établi une école importante où l'on entretenait deux lecteurs en théologie. En 1362, il s'y tint un nouveau chapitre général de l'ordre, aux dépenses duquel les consuls de la ville contribuèrent pour la somme de vingt-cinq florins; ils renouvelèrent ces libéralités lors d'un troisième chapitre général tenu au même lieu en 1498; cette dernière fois ils firent présent de cinquante livres tournois. Les grands jours de Nimes de 1541 ordonnèrent la réformation du couvent, à la requête des consuls, & on voulut d'abord les forcer à vendre les biens immeubles qu'ils possédaient contre la règle de leur institut, pour le produit en être employé à la réparation de leur couvent. La même mesure s'appliqua aux

[1] Cette notice, ainsi que les suivantes sur les autres couvents de Nimes, est tirée de l'histoire de Ménard.

autres maisons d'ordres mendiants existantes à Nimes à cette époque. Chassés par les religionnaires, les carmes rentrèrent à Nimes après l'édit de pacification de 1596. Pendant ce temps, leurs biens avaient été occupés par les réformés, le cimetière, après avoir longtemps servi à ces derniers, était devenu un champ & l'église une bergerie. Ils ne purent pas rentrer en possession de leur ancien emplacement &, en 1621, le baron de Brisson, gouverneur protestant de Nimes, fit détruire les restes de leur couvent pour fortifier la ville. Ce fut seulement en 1679 que les religieux purent commencer la construction d'une nouvelle maison au même endroit; les travaux étaient achevés en 1685. En 1694, le conseil de la ville & l'évêque leur donnèrent un cimetière. En 1713, on commença la construction de la nouvelle église; elle ne fut achevée & consacrée qu'en 1747. Jusque-là une salle basse du nouveau couvent avait servi de chapelle.

Augustins. — Les augustins s'établirent assez tard à Nimes, & Ménard croit qu'on ne peut regarder la fondation de leur couvent comme antérieure au milieu du quatorzième siècle; un historien monastique, du seizième siècle il est vrai, le P. Simplice Saint-Martin, dit que le monastère existait avant l'an 1364; il est certain que dès l'an 1355, on connaît dans l'enceinte de Nimes une porte dite *des Augustins.* Comme tous les autres couvents d'ordres mendiants à Nimes, celui des ermites de Saint-Augustin était situé hors de la ville, près de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem. En 1363, il s'y tint un chapitre général de l'ordre, à l'occasion duquel les consuls donnèrent une somme de douze florins & demi pour subvenir aux dépenses faites par le couvent. Le même fait se renouvela en 1383, & cette fois la ville donna huit setiers de froment, une pièce de vin & quatre francs; elle leur demanda en échange des prières pour la prospérité du roi & la tranquillité de la ville. En 1393, d'après l'acte d'exécution du testament de Geoffroi Paumier, avocat du roi en la sénéchaussée de Beaucaire, la communauté se composait de dix religieux capitulans dont l'un portait le titre de lecteur. En 1524, nouveau chapitre général, pour lequel le chapitre cathédral fit aumône aux religieux de deux pièces de vin & de deux charges de blé. En 1541, lors des grands jours tenus à Nimes, le couvent fut menacé de réformation, à cause des plaintes des consuls & des habitants. En décembre 1561, sur la proposition de Bernard Barrière, procureur du roi à Nimes, & à la demande des religionnaires, l'église des augustins fut abandonnée au parti protestant & le premier prêche y fut prononcé le 19 de ce mois. En 1621, les restes du monastère furent détruits par le gouverneur réformé de la ville, parce qu'ils se trouvaient sur l'emplacement de fortifications projetées par lui. Quand la tranquillité eut été rétablie à Nimes, les religieux assignèrent les consuls & exigèrent la restitution de leur enclos & la reconstruction de leur couvent. A la suite d'un arrêt du Conseil favorable à leurs prétentions, les consuls s'engagèrent, par acte du 3 juillet 1637, à leur rendre leur jardin & leur maison dans les dix ans & à leur payer en outre une rente annuelle de cent soixante livres pendant tout ce temps. En 1642, les consuls réglèrent définitivement leur dette & furent déclarés quittes, moyennant une somme de treize mille livres une fois payée. En 1660, les augustins se chargèrent du service spirituel de l'église de Saint-Bausile, moyennant une rente de deux cents livres payée par le prieur de cette église. En 1670, ils acquirent la Maison-Carrée pour y installer leur nouveau couvent; après de longues contestations avec les intendants, qui soutenaient que cet édifice faisait partie du domaine, il leur fut définitivement concédé par Louis XIV, en 1673.

Clarisses. — Le couvent de Sainte-Claire de Nimes fut établi du vivant même de la fondatrice de l'ordre, vers 1240, par les habitants & les consuls de Nimes, qui se chargèrent de la construction des bâtiments claustraux. Il prit une certaine extension au quatorzième siècle; dès les premiers temps de sa fondation, il avait

obtenu des bulles de privilége d'Alexandre IV & d'Urbain IV; Jean XXII leur en renouvela la jouissance en 1328 & 1329; ces priviléges étaient identiques à ceux du couvent d'Avignon. Mais la discipline se relâcha bientôt dans le monastère & l'absence de clôture rendit cette décadence d'autant plus rapide. Aussi, au seizième siècle, sentit-on le besoin de l'établir; elle fut rendue complète en 1520, grâce aux subventions accordées par la ville. En 1545 la réforme fut terminée, la direction du couvent enlevée aux observantins & une nouvelle abbesse vint d'Avignon en prendre l'administration. En 1565, le monastère fut employé pour loger les pestiférés hors de la ville, lors d'une grande épidémie qui désola Nimes & ses environs. La ville loua les bâtiments & paya une indemnité pour la dévastation du jardin des religieuses. Cette circonstance heureuse de servir d'infirmerie préserva quelque temps le monastère des attaques des huguenots; mais en 1567, le jour de la Saint-Michel, il fut entièrement détruit, les titres dispersés & les religieuses expulsées. Aussi ne connaît-on qu'un petit nombre des abbesses, ce sont les suivantes :

PAULE DE CODOLS, abbesse en 1326; elle est nommée dans un acte de vente consenti à cette date par une religieuse du monastère.

LOUQUINE vivait en 1362.

FRANÇOISE MERCHIE, mentionnée en 1565, dans une procuration pour la vente, l'échange & l'aliénation des biens de l'abbaye; à ce moment celle-ci renfermait huit religieuses.

Capucins. — Les capucins furent introduits à Nimes par Louis XIII, qui voulait s'en servir pour soumettre les protestants rebelles & faire des prosélytes parmi eux. Le brevet d'établissement est du 15 juillet 1629; le roi prit le couvent sous sa protection & enjoignit aux consuls d'avoir à lui fournir une maison convenable, en attendant la construction d'un couvent définitif. Mais les pères éprouvèrent diverses difficultés qui retardèrent encore leur établissement plusieurs années, & ce fut en 1634 seulement qu'une nouvelle lettre de Louis XIII vint le rendre définitif. L'évêque Cohon accorda à son tour son autorisation, en y mettant pour condition que les religieux observeraient toutes les fêtes du diocèse & assisteraient à toutes les processions & cérémonies publiques. Enfin, en 1638, après avoir fait enregistrer les lettres du roi, ils obtinrent des consuls la concession d'une maison spacieuse & en acquirent une autre dans la rue du Marché.

Jésuites. — L'établissement des jésuites à Nimes n'eut pas lieu sans de grandes difficultés. Dès 1596, ils avaient une petite maison dans cette ville & le père Cotton, plus tard confesseur de Henri IV, vint lui-même chercher à rendre leur situation plus stable. En 1609, après s'être longtemps occupés uniquement de controverses religieuses, ils voulurent ouvrir des cours d'instruction; mais ce projet souleva contre eux tous les religionnaires, &, après de longues discussions, le conseil de ville, se basant sur les articles de l'édit de Nantes, pria le seul jésuite alors résidant dans la ville de s'en éloigner sur-le-champ, en lui offrant du reste telle escorte qu'il jugerait nécessaire pour sa sûreté.

Les jésuites ne rentrèrent à Nimes que quelque vingt ans plus tard; en 1634, on leur confia la moitié des chaires du collége de la ville, jusque-là toutes occupées par des professeurs protestants. En 1637, l'évêque de Nimes leur accorda le prieuré de Parignargues, situé à deux lieues de Nimes, & rapportant cinq cents livres de revenu annuel. En 1667, le même leur donna encore le prieuré de Magencoules, près du Vigan, dont les revenus s'élevaient à seize ou dix-huit cents livres. L'église ne fut bâtie qu'un peu plus tard; la première pierre en fut posée par l'évêque Séguier, le 23 octobre 1673.

Hospitalières de Saint-Joseph. — Ces religieuses furent introduites dans l'hôpital de la ville par l'évêque Cohon, en 1663, à la suite d'un traité conclu entre elles & le conseil. Le roi autorisa leur établissement par lettres patentes de décembre 1667. La première pierre de leur couvent fut posée en 1669.

Visitandines. — Elles furent installées à Nimes par l'évêque Cohon, à la requête de la reine Anne d'Autriche; la ville consentit à leur établissement, le 27 juin 1664, & Louis XIV le confirma par lettres patentes de novembre 1666. Le couvent fut construit en dehors des murs, près de la porte de la Madeleine.

Notre-Dame du Refuge. — Cette maison fut fondée à Nimes en 1683, pour servir de maison de retraite aux filles repenties; la ville donna aux religieuses son ancien hôtel de ville, & le roi Louis XIV leur accorda des lettres patentes en 1686. Mais à la suite de plusieurs abus & vu l'état de ruine de leur maison, les revenus qui leur avaient été concédés furent unis à l'hôpital général en 1746.

Ursulines. — Ces religieuses avaient à Nimes deux couvents : le premier fut fondé en 1637, grâce à la protection active de l'évêque Cohon; en 1640, celui-ci leur concéda les revenus de l'ancienne léproserie de Nimes, concession confirmée par lettres patentes de l'année suivante. En 1714, elles posèrent la première pierre de leur église.

Le second couvent fut fondé par le même évêque Cohon, en 1664, la même année que celui des visitandines; il fut occupé par une colonie du précédent. L'évêque lui donna une maison sur les fossés de la ville, plusieurs domaines & vingt mille livres à employer en acquisitions de rentes.

Frères prêcheurs. — Le couvent des frères prêcheurs de Nimes ne date que de l'an 1263; c'est du moins la date fournie par le célèbre Bernard Gui dans son *Histoire des couvents dominicains;* il donne le nom du premier prieur, F. Pierre-Jean. Leur monastère, au rapport de Ménard, ne fut pas construit avant l'année 1270; une porte de la ville, qui était tout proche & qui prit le nom de *porte des Frères-Prêcheurs,* portait encore à cette époque celui de *porte du Chemin.* Au quatorzième siècle, le couvent était considérable; en 1392, il renfermait dix-neuf religieux & l'école en était assez florissante pour compter un professeur de scolastique (*magister naturarum*) & deux professeurs de théologie. En 1541, conformément à un arrêt rendu par les grands jours, le vicaire général de l'évêque entreprit leur réformation. En 1562, le couvent fut occupé par les religionnaires, les religieux expulsés; ils n'y rentrèrent que plus tard, quand, en 1629, Louis XIII eut permis aux dominicains réformés de s'établir à Nimes & d'occuper les biens jadis possédés par les religieux de leur ordre. Il leur fallut de longues instances pour obtenir un emplacement; ce ne fut qu'après six ans de sollicitations & de peines, que le terrain de l'ancien château royal leur fut définitivement concédé (1635); le roi n'y mit pour condition que la construction d'une chapelle en l'honneur de saint Louis; la cour des aides de Montpellier y ajouta une censive annuelle. La construction de la nouvelle église des dominicains fut commencée en 1714.

Hôpital Saint-Antoine. — Fut établi à Nimes dans le cours du treizième siècle; à la fin de ce siècle, l'ordre religieux qui l'avait fondé possédait déjà un couvent & une église, à laquelle Estève-Azémar fit diverses donations en 1270. Au seizième siècle, les bâtiments furent détruits & ne furent jamais rétablis; les possessions de la commanderie furent dès lors données à bail par les titulaires.

Hôpital Saint-Jacques. — Cette maison, destinée aux pèlerins, date au moins du quatorzième siècle; en 1330 le prieur Bernard-Salomon percevait une censive de quatre sous de petits tournois assise sur trois vignes au terroir de Nimes. Elle était régie par quatre prieurs, dont l'un était prêtre. Plus tard elle fut unie à l'Hôtel-Dieu, situé dans la ville, près de la porte Saint-Antoine; ce n'était plus qu'une hôtellerie au dix-huitième siècle.

Hôpital Saint-Marc. — Situé à l'intérieur de la ville, près de la porte des Carmes, il était consacré au service des pèlerins qui allaient à Saint-Jacques de

Note 159

Compostelle. On ne connaît pas l'époque de sa fondation; cet hôpital était administré par les chanoines de la cathédrale qui devaient subvenir aux dépenses; en 1540, ils le cédèrent aux consuls, qui en utilisèrent plus tard l'emplacement pour la construction d'un collége.

Pères de la doctrine chrétienne. — Ils furent installés à Nimes, en 1642, par un chanoine de la cathédrale, nommé Hospitaleri; il fit avec la maison d'Avignon un traité qui portait qu'elle enverrait à Nimes deux prêtres & un clerc pour exercer la prédication, & ce pour la somme de onze mille livres. Mais des difficultés imprévues s'étant présentées, ils ne purent exécuter immédiatement le contrat & le résilièrent en 1645. En 1652, il fut renouvelé & cette fois exécuté, & les religieux s'établirent dans une maison par eux acquise dans le faubourg des Frères-Prêcheurs. En 1666, l'évêque Cohon les chargea du service spirituel de l'église de Saint-Bauzile, dont les augustins s'étaient, paraît-il, mal acquittés. En 1668, ils obtinrent la direction du séminaire, fondé à Nimes par le même évêque, moyennant une pension de deux cents livres payée par le clergé du diocèse.

Hôpital des Chevaliers. — Cet établissement, qui était le même que l'Hôtel-Dieu, fut fondé en 1313 pour suppléer au manque d'hôpitaux & de maisons de secours, les anciens étant tous tombés en décadence. Son fondateur fut Raimond Ruffi, bourgeois de Nimes, qui, par son testament, daté de cette année, donna une maison à lui appartenant, située près de la *Porte-Couverte,* avec des rentes suffisantes pour l'entretien de douze lits. Il en confia l'administration à ses exécuteurs testamentaires & à ses héritiers, qui eurent toute liberté pour percevoir les revenus & les employer, & n'en durent de compte qu'aux pauvres eux-mêmes; il défendit à personne de se mêler de cette administration. Le service intérieur fut fait par deux femmes, choisies & payées par ses héritiers. Cet établissement resta dans la famille du fondateur jusqu'en 1585; à cette date, Guillaume du Pont, son dernier héritier, le vendit aux consuls pour la somme de soixante-quinze livres, à la charge de continuer à y entretenir douze lits; les consuls y installèrent les pestiférés. Cette maison ayant été rasée pendant les guerres de religion, le conseil de ville résolut de la faire reconstruire en 1592. En 1614, Louis XIII la confirma dans la jouissance de tous les droits seigneuriaux qu'elle possédait dans le territoire de Nimes. Elle existait encore du temps de Ménard.

Hôpital Saint-Jacques & Saint-Philippe. — Cet hôpital, situé dans le quartier de Nimes appelé *Porte-Couverte,* existait dès 1270, d'après le testament d'un bourgeois de Nimes, daté de cette année. Il existait encore en 1479, &, à cette date, les consuls y faisaient célébrer un service annuel le 1er mai, jour de la fête des SS. Jacques & Philippe.

Hôpital de Notre-Dame de Méjan. — Cet hôpital tirait son nom du quartier de la ville où il était situé. Il paraît, en 1270, dans le testament d'Estève-Azémar, plus haut indiqué. La collation de cet hôpital était faite par l'évêque & le nouveau recteur prêtait serment entre ses mains; en 1418, l'évêque Gilles de las Courts le conférait à un certain Jacques de Nimes, prêtre. Cet hôpital fut vendu en même temps que ceux de Saint-Antoine, de Saint-Jacques & de la Madeleine, pour servir à l'acquisition de celui des Chevaliers.

Hôpital Saint-Lazare. — Cet hospice, qui servait de maladrerie & ne recevait que des lépreux, était situé hors des murs, près de la porte dite la *Porte-Couverte.* Il était administré par un recteur, sous la surveillance des consuls. Ceux-ci décidaient de l'admission ou de l'expulsion des pauvres; en 1403 on les voit admettre un lépreux de Villeneuve-lès-Avignon, qui, pour ne pas être à charge à l'établissement, apportait avec lui son lit & divers objets mobiliers, valant de vingt à vingt-cinq florins; on le reçut sur la promesse qu'il fit de laisser tous ces objets à l'hospice. En 1487, les lépreux furent assujettis par les consuls à un nouveau règlement.

Collège des arts. — Le collège des arts & université de Nimes fut fondé par François Ier, en 1539, à la requête des habitants de Nimes & des consuls; le même roi écrivit au pape Paul III en 1542, pour faire confirmer cet établissement, & la reine de Navarre intervint auprès des évêques d'Uzès & de Nimes pour lui faire concéder deux bénéfices de deux cents livres de rente. L'un des premiers professeurs en fut Claude Baduel, professeur à l'université de Paris, natif de Nimes, qui y fut amené dès 1539 & y accepta un traitement qui n'était que la moitié de celui qu'il recevait à Paris. Le collége fut établi dans l'ancien hôpital Saint-Marc, cédé par le chapitre cathédral (voir plus haut).

Récollets. — Ces religieux s'établirent à Nimes en 1615; ils occupèrent l'emplacement de l'ancien couvent des cordeliers & vinrent y remplacer les observantins. Ils furent expulsés de leur église & de leur couvent par les consuls protestants, en 1621, & durent se retirer dans des maisons particulières pendant cette persécution. Deux mois plus tard, expulsés de nouveau, ils virent leurs bâtiments démolis & remplacés par un bastion, l'argenterie & les meubles pillés, & les fondements de leur nouvelle église renversés; les pertes montaient à plus de quarante mille livres. En 1623, à la suite de décisions judiciaires favorables à leurs réclamations, les récollets furent indemnisés par les consuls qui leur achetèrent un grand terrain pour remplacer celui sur lequel le bastion avait été élevé. [A. M.]

Note 160

NOTE CLX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Pamiers.

L'ÉGLISE de Pamiers, dont le diocèse comprenait tout le Toulousain méridional ou comté de Foix, fut fondée à la fin du treizième siècle par le pape Boniface VIII.

Ce fut le 23 juillet 1295, qu'une bulle de ce pape vint créer ce nouvel évêché. Avant de devenir cité épiscopale, Pamiers n'était qu'une ville importante du pays, appartenant à deux seigneurs : l'abbé de Saint-Antonin & le comte de Foix; le partage de cette seigneurie fut, pendant tout le treizième siècle, l'objet de luttes acharnées, dans lesquelles l'intervention royale joua un grand rôle & dont l'histoire ne laisse pas de présenter un grand intérêt. C'est de l'histoire de cette lutte que nous voulons présenter un court précis; dom Vaissete n'a pu en donner un tableau d'ensemble, n'ayant point connu tous les actes aujourd'hui mis en lumière.

C'est à l'aide d'un excellent article publié il y a déjà quelques années[1], à l'aide aussi des utiles indications contenues dans un essai sur l'histoire de Pamiers[2], que la notice suivante a été rédigée.

On a voulu pendant longtemps, sur la foi de légendes, dont les plus anciennes rédactions remontent à peine au commencement du quatorzième siècle, faire dater l'abbaye de Saint-Antonin de Frézélas[3] de la fin du cinquième siècle[4]; elle aurait été le chef-lieu d'un royaume fabuleux qui n'a jamais existé que dans l'imagination des notaires du moyen âge; donné à Frédéric, fils de Théodoric Ier, roi de Toulouse, par son frère Thorismond, ce pays aurait été

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1871, p. 1; article de M. de Rozière.

[2] Ourgaud, *Notice historique sur la ville & le pays de Pamiers;* Pamiers, 1865, in-8°. Ouvrage sans critique, mais utile à cause des pièces justificatives que l'auteur a publiées & des sources qu'il a connues.

[3] Nous disons *Frézélas* & non pas *Frédélas*, la première forme étant celle de la langue vulgaire.

[4] La plus ancienne de ces légendes est indiquée par les pièces d'un procès soutenu par les consuls de Pamiers en 1309. Cette tradition ne repose d'ailleurs sur aucun fait historique positivement connu. Elle semble être l'invention de quelque moine érudit, compositeur de vies de saints. On ignore même si le saint Antonin vénéré à Pamiers est bien un saint du pays ou si ce n'était pas plutôt un saint d'origine orientale.

transmis par lui à son fils Antonin, qui, revenu au catholicisme, aurait fondé l'abbaye de Frézélas & aurait fini par subir le martyre. En réalité, Saint-Antonin de Frézélas n'apparaît pas avant le célèbre codicille de Raimond, comte de Rouergue & marquis de Gothie; cet acte, qui est d'environ 961, indique plusieurs alleux légués à l'abbaye par ce prince. A cette époque, elle faisait partie, ainsi que tout le pays environnant, des domaines des comtes de Carcassonne & de Comminges, qui en avaient l'avouerie & prélevaient les droits dus au suzerain (testament de Roger I, 1002; partage de 1034 entre Pierre, évêque de Girone, & Roger-Bernard, comte de Foix).

Ce fut au milieu du onzième siècle que la suzeraineté du pays environnant Pamiers appartint définitivement aux comtes de Foix; c'est aussi à cette date que remontent leurs premières usurpations du domaine de l'abbaye. Comme toujours, la protection due par eux au monastère devint l'occasion d'excès, d'occupation de terres, & pendant cinquante ans Frézélas ne fut pas dans un meilleur état que les autres abbayes du Languedoc à la même époque. Les efforts de Grégoire VII & de ses légats, le passage d'Urbain II dans la Province, enfin l'effervescence religieuse due à la prédication des croisades, telles furent les trois causes principales qui amenèrent la grande restitution des biens ecclésiastiques qui signala les premières années du douzième siècle. En 1111, le comte Roger II, frappé d'excommunication par le souverain pontife & par le légat Gautier, se décida à suivre cet exemple & transigea avec le chapitre. Il ne fit pourtant pas une restitution complète; il se contenta de partager la seigneurie. De là tous les débats qui signalèrent le treizième siècle. Les principales dispositions de cet acte sont les suivantes: abolition des mauvais usages établis dans la ville par lui & les comtes précédents; restitution à l'abbé de tous les droits qu'il possédait jadis, qui sont les leudes, les justices de sept sous moins une obole, la *feda* ou infraction à la paix, & en général tous les droits dont une enquête pourra faire constater l'existence[1]. En outre, Roger reconnut qu'il était tenu à une redevance annuelle d'un demi-muid de froment, d'un muid de vin, d'une vache grasse, de quatre porcs & de quatre sous, le tout livrable le jour de la fête de Saint-Antonin. En retour de ces concessions, le prieur Isarn, du consentement de ses clercs, lui remit le château de Pamiers, avec toutes ses fortifications, en le constituant défenseur & gardien de la ville de Frézélas. Pour prix de cette protection, il reçut la moitié des leudes & autres droits possédés par l'abbaye; le droit de procuration & de réquisition (*manulevatio ciborum & vestimentorum in castello & in villa, sicut usus est, per unum mensem*), avec la moitié du cens sur les nouvelles maisons du château. Le bailli (*ministralis*) du comte ne pourra être institué que du consentement de l'abbé, devra lui jurer fidélité, donner caution si l'abbé l'exige, ne rien lever par lui-même, sauf la *manulevatio*, & recevoir toutes les recettes des mains du bailli de Saint-Antonin. Enfin cette concession fut déclarée viagère &, par conséquent renouvelable. Ce fut ce qu'on appela l'acte de paréage; malgré son apparente infériorité, le comte de Foix avait su s'y tailler la part du lion; protecteur de l'abbaye, dont tous les domaines étaient soumis à son action directe, possesseur de la moitié des justices & de la seigneurie, il devait avoir & il eut en fait une influence prépondérante à Pamiers.

Pendant tout le douzième siècle, l'accord put se maintenir entre les deux coseigneurs, & les actes n'ont conservé le souvenir d'aucun dissentiment entre eux. Mais quand vint la guerre des albigeois, la position fut sensiblement modifiée. Il y avait de graves reproches à faire au comte Raimond-Roger : il avait chassé l'abbé, avait souillé le monastère, y avait introduit des courtisanes; tels sont du moins les principaux griefs indiqués par les chroniqueurs catholiques; aussi, dès 1209, quel-

[1] *Et alii qui a clericis & laicis memoriter retinentur.* Ce qui prouve que l'usurpation ne remontait pas tellement haut qu'elle ne pût donner lieu à des témoignages oraux.

ques semaines à peine après la prise de Carcassonne par les croisés, voyons-nous l'abbé rompre le paréage & en conclure un tout semblable avec Simon de Montfort, qui s'installe alors à Pamiers, y tient sa grande assemblée de 1212 & lègue à son fils Amauri le paréage, avec toutes ses possessions, en 1218; l'acte en fut renouvelé à cette époque avec le nouveau seigneur. Mais l'avantage n'était plus aux croisés, dont chaque jour les domaines s'amoindrissaient, & Pamiers rentra sous la domination du comte de Foix; dès 1222 il y faisait de nouveau sa résidence. Son fils, Roger-Bernard, lui succéda dans cette possession &, en 1225, il arracha aux chanoines une reconnaissance, évidemment forcée, qui porte que l'emplacement de l'abbaye & de la ville de Pamiers a jadis été donné à l'abbaye par les anciens comtes de Foix, qui en ont conservé le domaine; que c'est pour le rachat de leurs péchés, que ces mêmes comtes se déclarèrent les vassaux de l'abbaye & voulurent se soumettre à sa seigneurie (*dominium*); enfin, par le même acte, l'abbé s'engageait à faire jouir Roger-Bernard de tous les droits portés par le paréage conclu avec l'ancien comte Bernard-Roger.

L'arrivée du roi en 1226 aurait pu amener quelque changement dans cet état de choses; mais le traité de Melun (1229) restitua tous ses domaines au comte de Foix, & l'abbé dut accepter définitivement le paréage en 1232; le comte indemnisa l'abbaye de toutes ses pertes & promit de garder fidèlement à l'avenir les clauses du contrat; les consuls de Pamiers se firent cautions de l'exécution de cette promesse.

Malgré une tentative de la part des chanoines pour rompre l'accord en 1241, les relations entre les deux pouvoirs restèrent assez bonnes jusqu'à la mort de Roger, fils de Roger-Bernard (1265). Mais à ce moment commença une lutte terrible, pleine d'incidents, & qui devait durer plus de trente ans.

Les deux adversaires n'étaient pas de même force; l'un, le comte de Foix, caractère aventureux & imprudent, perpétuellement à la recherche d'aventures, l'autre, le nouvel abbé de Pamiers, Bernard Saisset, attaché à ses intérêts & à ceux de l'Église, & prêt à les défendre par tous les moyens possibles. Dans cette lutte il eut pour premiers alliés les habitants de Pamiers, qui se soulevèrent contre Roger-Bernard, l'assaillirent un jour qu'il était venu à Pamiers & mirent ses jours en danger. Punie rigoureusement, cette révolte servit les intérêts de l'abbé qui, bientôt, abandonnant toute idée de conciliation, rompit le traité plus que séculaire qui liait l'abbaye aux comtes de Foix, & offrit le paréage au roi de France (1269). Cette démarche décisive laissa le comte sans appui; ses intrigues avec l'Aragon, ses prétentions à l'indépendance, enfin ses attaques contre l'autorité royale ne tardèrent pas à amener le roi Philippe III dans le Midi; fait prisonnier par l'armée royale, il fut enfermé deux ans dans les tours de Carcassonne, & Bernard Saisset put se croire définitivement délivré de son adversaire. A peine remis en liberté, le comte alla se faire prendre encore une fois par le roi d'Aragon, &, grâce à tous ces incidents, l'abbé obtint du roi, en 1280, le renouvellement du paréage pour dix ans.

Mais la fortune allait tourner contre lui; rendu à la liberté en 1284, Roger-Bernard prit une part si brillante à l'expédition d'Aragon de 1285, sut si bien gagner les bonnes grâces du roi, que celui-ci, quelques jours avant sa mort, lui restitua le paréage de Pamiers (21 septembre 1285); cette restitution fut confirmée par Philippe IV, le 26 octobre suivant. Le comte se rend alors à Pamiers, se fait reconnaître par les habitants devenus plus traitables pour leur coseigneur & essaie de fléchir l'abbé; celui-ci résiste, traîne en longueur, profite adroitement de toutes les fautes de son adversaire, & ce n'est qu'en 1294 que le roi emploie définitivement son autorité pour amener un accord devenu absolument nécessaire. Voyant l'abbé toujours obstiné, il ordonne au sénéchal de Carcassonne de faire évacuer le château de Pamiers par les officiers royaux & de le remettre au comte de Foix (février 1295).

C'est alors que le pape intervient. Bernard Saisset est allé porter ses plaintes à

Boniface VIII, s'est plaint amèrement des exactions & des entreprises du comte de Foix. Le pape s'empare de la question, somme celui-ci de restituer la ville à l'abbaye, &, ne recevant pas de réponse, il le frappe d'excommunication & met la ville de Pamiers en interdit (juillet 1295). La lutte en était, on le voit, arrivée au plus haut point de violence; mais, par un retour inattendu, elle s'apaisa presque aussitôt; l'érection de Pamiers en cité épiscopale (22 juillet 1295) fut le signal de cette détente, & Bernard Saisset semble être allé lui-même au-devant d'un accord; il fut arrêté, le 7 novembre 1297, par Gui de Lévis, maréchal de Mirepoix, arbitre élu par les deux parties.

Cet accord commence par rappeler la situation, les violences commises de part & d'autre, expose la nécessité pour Pamiers de rechercher l'appui d'un bras séculier pour se bien gouverner, l'abaissement de ses revenus, qui ne s'élevaient plus qu'à deux mille livres de petits tournois, l'étendue des possessions du comte dans la ville, possessions qui donnent un revenu annuel de deux cents livres. Le château est remis au comte, qui cède à l'évêque la tour neuve qu'il vient de construire. La juridiction haute, moyenne & basse est partagée également entre les coseigneurs, les revenus des encours, des moulins, des fours, &c., sont partagés de même. La cité sera gouvernée par un châtelain prêtant serment à l'évêque & au comte; les revenus seront perçus par un viguier commun, rendant ses comptes aux deux seigneurs. La justice est confiée de même à un juge commun. Le comte tiendra le château en fief de l'évêché, prêtera serment de fidélité, & en fera la remise chaque année, le jour de la fête de saint Antonin. Pour indemniser l'évêque de ses pertes & de la part de seigneurie qu'il abandonne, le comte devra lui assigner mille livres de rente aux environs de la ville, ou lui payer une somme de vingt mille livres. Cet accord, est déclaré obligatoire, sauf l'approbation du pape, que les deux parties s'engagent à envoyer demander à Rome. L'approbation ne fut donnée qu'en 1299, & les derniers actes de la réconciliation eurent lieu en 1300.

A partir de ce moment, les coseigneurs semblent avoir paisiblement possédé la ville de Pamiers, du moins les actes ne portent plus trace de nouveaux débats. Au quatorzième siècle, ils s'unirent pour se faire concéder le consulat de la ville par le roi de France & ne paraissent pas avoir renouvelé à ce sujet leurs anciennes luttes.

Chapitre cathédral. — Comme dans toutes les nouvelles églises épiscopales fondées par Boniface VIII & par Jean XXII, le chapitre de Pamiers ne changea ni de règle ni d'institut, en devenant cathédral; ce fut toujours un chapitre de chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, & les dignités en restèrent les mêmes. Seulement, les rapports entre l'évêque & les chanoines étaient plus difficiles que ceux qui existaient tout naturellement entre l'abbé & le chapitre conventuel; l'autorité de l'un s'étant accrue, les autres avaient besoin de plus de garanties contre les excès de pouvoir. Dès 1315, une querelle s'éleva entre l'évêque Pillefort & la communauté; des deux parts les griefs étaient nombreux & presque tous avaient leur origine dans l'érection en cathédrale de l'abbaye de Saint-Antonin; on remarquait parmi ces griefs les contestations relatives à la séparation des deux menses, la collation des bénéfices, l'institution des chanoines & la nomination du cellérier, le règlement des frais causés au chapitre par les longs débats avec le comte de Foix & le roi de France au sujet du paréage; la création des officiers temporels de la justice épiscopale & capitulaire; la perception des revenus de la temporalité, les procurations dues par deux églises de Pamiers, celle *del Camp* & celle *del Mercadal*, la correction des chanoines & l'administration des biens dépendants de la mense capitulaire. Après pourparlers, actes contradictoires, &c., les parties élurent trois arbitres qui terminèrent tous les différends par une sentence prononcée solennellement dans le couvent des frères mineurs de Carcassonne. L'acte de compromission portait que les parties se soumettraient sans résistance à la décision des arbitres, sous peine d'une amende,

payable à l'œuvre du pont de pierre de Carcassonne[1]. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail de cette volumineuse transaction; voici seulement de quelle manière furent résolues les questions les plus importantes. Les frais du procès du paréage furent amortis au moyen d'une taxe spéciale du tiers du revenu prélevée sur les bénéfices à la nomination du chapitre; quatre chanoines, installés dans le chapitre avec le consentement de la communauté par l'évêque précédent & chassés par le nouveau prélat, recouvrèrent leurs prébendes; le prieur claustral fut nommé par le chapitre & institué par l'évêque, il eut double prébende & partagea le droit de correction sur les chanoines avec l'évêque. A cette époque, d'après cet acte, le chapitre comptait les dignités suivantes : archidiaconé, trésorerie, sacristie, infirmerie, ouvrerie & aumônerie.

La guerre de Cent ans & tous les malheurs qu'elle entraîna pour le Languedoc, n'épargnèrent pas plus le chapitre de Saint-Antonin que les autres communautés de la France; ses revenus diminuèrent rapidement; en 1371, l'évêque dut demander au pape Grégoire XI de réduire le nombre des prébendes à dix-huit; mais cette mesure ne suffit pas, &, en 1437, Eugène IV dut, tout en rappelant la mesure prise par son prédécesseur, la reconnaître insuffisante & faire descendre ce chiffre à douze. Tout le reste du quinzième siècle est marqué par une décadence de plus en plus grande; d'ailleurs, à Pamiers, cette décadence tenait aussi à des causes toutes spéciales. L'église abbatiale de Saint-Antonin, située hors des murs de la ville proprement dite, à près d'un mille de ses fortifications, était dans une position difficile. Placée sur les limites de plusieurs seigneuries dont les maîtres étaient toujours en guerre, célèbre par les objets précieux qu'elle renfermait, elle était pour les gens d'armes & les brigands (*armigeri & praedones*) une proie facile & séduisante; maintes fois, ils l'occupèrent, en expulsèrent les chanoines & pillèrent le trésor & la sacristie. La plupart des fiefs & des autres possessions territoriales du chapitre étaient aux mains des barons voisins, auxquels les chanoines n'osaient les réclamer, sentant que leur vie était entre les mains de ces redoutables adversaires. Enfin, par suite des inondations & des incendies, par suite aussi de leur vétusté, une partie des bâtiments claustraux, le clocher & quatre chapelles de l'église se trouvaient complétement ruinés. « Depuis déjà longtemps, ajoute la bulle de 1499 qui rappelle tous ces faits, une partie des chanoines, bravant les censures ecclésiastiques, devenues impuissantes, se sont transportés à Pamiers même, où ils habitent des maisons qui leur appartiennent, & célèbrent l'office divin sans être inquiétés. » Voulant parer à cet état de choses & le régulariser, le pape Alexandre VI transporta donc le chapitre de Saint-Antonin en l'église du Mercadal, & les chanoines s'y installèrent aussitôt. Ce ne fut, toutefois, que beaucoup plus tard, en 1544, qu'une transaction avec les consuls régla leurs relations réciproques & la part des nouvelles charges afférente à chaque partie. Le chapitre eut autant de pouvoir au Merçadal qu'à Saint-Antonin; il reçut en garde tous les reliquaires, vêtements & ornements sacerdotaux appartenant à l'église; seulement tous ces objets du culte furent renfermés dans un coffre à deux clefs, dont il eut l'une & dont l'autre fut confiée à deux paroissiens intègres. Le mobilier de l'église fut entretenu à frais communs; les réparations des bâtiments durent être payées par l'évêque; les fondations pieuses faites au Mercadal furent acquittées par les chanoines, & la rectorerie fut unie à la mense.

Voici l'état du chapitre en 1581 : il se composait de douze prébendes conférées alternativement par l'évêque & par la communauté; quatre dignitaires : archidiacre, archiprêtre, sacristain, préchantre,

[1] Sans sortir de notre sujet, rappelons que le pont en question est le vieux pont de la Cité; beaucoup d'auteurs en faisaient remonter la construction jusqu'au douzième siècle, à cause d'une charte de 1184[1]. Cette mention donne raison à M. Cros-Mayrevielle, qui y voyait un monument du treizième siècle[2].

[1] Voyez tome VIII de cette édition, *Preuves*, n° XXXVI.
[2] Voir Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. 5, p. 753.

tous nommés par l'évêque, jouissant de bénéfices réguliers & choisis parmi les chanoines; deux officiers : infirmier & aumônier, présentés par le chapitre, nommés par l'évêque; douze prébendes séculières, réservées aux hebdomadiers & données par le chapitre. Au dix-septième siècle la régularité n'y était presque plus observée; le chapitre végéta dans cet état misérable jusqu'en 1745, année où Benoît XIV, à la demande du roi Louis XV, vint l'affranchir de règles depuis longtemps non observées & prononça sa sécularisation.

Dans la ville de Pamiers, on comptait plusieurs établissements religieux. Les *dominicains* y existaient dès le milieu du treizième siècle; en 1269, saint Louis leur fit différentes aumônes; les *frères mineurs* furent aussi l'objet des largesses du même prince à la même époque, ainsi que les *carmes* & les *augustins*. Ceux-ci construisirent leur couvent un peu en dehors de la ville, au quartier dit de Loumet, au commencement du quatorzième siècle, peu après l'érection de Pamiers en église cathédrale; ils devaient au chapitre, en signe de sujétion, un demi-écu d'or payable chaque année, le 19 juin, jour de la translation de saint Antonin. Ce couvent renferma jusqu'à quatre-vingt-dix religieux & posséda jusqu'à douze mille livres de rente. En 1461, il s'y tint un chapitre général de l'ordre. L'église était grande & magnifiquement ornée, la sacristie bien munie d'objets en métaux précieux, & les bâtiments claustraux dignes de l'église; tout cela disparut lors du passage des calvinistes, en 1561, & plusieurs religieux y trouvèrent la mort. Avant l'arrivée des protestants, les pères tenaient le collége de la ville. Le couvent fut reconstruit au dix-septième siècle, à partir de 1654[1]. Nommons encore les *clarisses*, les *jésuites*, qui, arrivés en 1559, furent expulsés en 1561 & ne purent revenir qu'au dix-septième siècle.

La collégiale de Notre-Dame del Camp fut établie par Barthélemi, évêque de Pamiers, en 1466; il la composa de huit prêtres sous la direction d'un primicier; la nouvelle communauté fut placée à perpétuité sous la surveillance de l'évêque, on lui unit la vicairerie de l'église, & on lui céda le produit du bassin & des anciens obits.

[1] Ourgaud, pp. 202 & suiv.

Il n'y avait dans le diocèse de Pamiers qu'une seule abbaye, celle de Saint-Volusien de Foix, sur laquelle les renseignements manquent presque entièrement, les archives ayant aujourd'hui disparu[1]. Suivant une ancienne tradition, qui du reste n'est confirmée par aucun texte, cette abbaye aurait été fondée par Charlemagne à la fin du huitième siècle, en reconnaissance de ses victoires sur les Sarrasins. La première mention, réellement historique, qu'on ait sur elle, est de 870; un plaid tenu cette année par le comte Bernard, marquis de Septimanie, en parle comme d'un domaine dépendant de l'abbaye de Saint-Thibéry, donné à cette dernière par le roi Charles, & ce roi Charles, d'après le texte du jugement, ne peut être que Charles le Chauve, car on en parle comme du roi régnant (*domnus noster*)[2]; la donation avait dû avoir lieu en 858. A cette époque c'est une abbaye déjà dédiée à saint Volusien, dont les laïques s'étaient emparés; l'abbé de Saint-Thibéry en obtint sans peine la restitution. Après ce premier témoignage, nous trouvons une lacune de près d'un siècle; en 961, Saint-Volusien reparaît dans le testament de Raimond, comte de Rouergue & marquis de Gothie. En 988 & 1012, d'après des actes aujourd'hui perdus, Roger, comte de Carcassonne, & sa femme Adélaïde lui font plusieurs donations. Au onzième siècle nouvelle lacune; la liste des abbés ne commence qu'en 1101. On prétend que la restauration du monastère & l'installation des chanoines

[1] Il n'existe rien à Foix sur cette abbaye; à peine pourrait-on glaner quelques indications dans les archives municipales encore en désordre; quant au volume 96 de la collection Doat, relatif à l'abbaye & à la ville tout ensemble, il a été employé par les bénédictins du *Gallia Christiana* (t. XIII), & avant eux par D. Vaissete.

[2] Voyez tome II de cette édition, *Preuves*, c. 356.

réguliers de Saint-Augustin, furent l'œuvre de Raimond de Saint-Gilles; en tout cas, les comtes de Foix semblent aussi y avoir eu une grande part. Pillée au seizième siècle par les protestants, l'abbaye fut agrégée au dix-septième à la congrégation des chanoines réguliers ou congrégation de France.

Abbés de Foix.

I. Amélius, abbé de Foix & prieur de Frézélas, souscrit un acte de Bertrand, comte de Toulouse, en 1101.

II. Hector de Mazernes, 1104, donation de Roger, comte de Foix. En 1108, Guillaume, prieur de l'abbaye, est mentionné dans une charte du comte de Foix.

III. Roger, prévôt en 1104; indiqué comme abbé dans une charte du Mas-d'Azil de 1124.

IV. Bernard I, 1145, charte de restitution de Roger, comte de Foix.

V. Pierre I de l'Herm, août 1168, fait paréage avec le comte Roger-Bernard; partage avec lui la justice & le marché de Foix; renouvelle ce paréage avec Raimond-Roger en 1188.

VI. Jourdain, 1192.

VII. Robert obtient, en 1224, une bulle de privilèges du pape Honorius III, confirmant l'adoption par le couvent de la règle de Saint-Augustin.

VIII. Guillaume I Athon de Durban, 1229, assiste au concile de Saint-Jean des Verges; 1231, paréage avec le comte Roger-Bernard; paraît jusqu'en 1252.

IX. Sanche Morlane, 1256, assiste à une transaction entre Maurin, abbé de Saint-Antonin, & Adémar, abbé de Boulbonne. Il eut avec le comte de Foix des querelles à la suite desquelles il frappa ce prince d'excommunication.

X. Arnaud était abbé en 1259. En 1261, l'archevêque de Narbonne & Roger, comte de Foix, le choisissent pour arbitre. En 1271, l'évêque de Toulouse, à sa requête, excommunie le comte qui détenait une partie des possessions du monastère.

XI. Guillaume II, août & septembre 1271.

XII. Othon assiste par procureur au concile de Béziers en 1280. En 1288, il fait une association de prières avec Roger, abbé de la Grasse. Paraît encore en 1294.

XIII. Geoffroi de Cruilles, archidiacre du Savartez, 1296-1298. En 1299, il passe marché pour la construction d'un pont de pierre à Foix. En 1312, il compromet avec les habitants de Saurat. En 1315, Gaston de Foix, partant pour la guerre de Flandre, lui confie l'administration de son comté. En 1322, il approuve la fondation d'une nouvelle prébende dans son église, prébende dont la collation est attribuée aux consuls de Foix.

XIV. Pons, qu'on trouve aussi sous le nom de *Pierre Ferréol*, paraît en 1323 dans une transaction du clergé du diocèse avec le comte Gaston. En 1337, il fait un accord avec les consuls de sa ville abbatiale au sujet des fontaines & des conduites d'eau.

XV. Hugues, 1384, date d'une attestation relative au martyre de saint Volusien, accordée par lui aux consuls de Foix.

XVI. Bernard II mentionné en 1391 dans une concession de privilèges à la ville de Foix.

XVII. Guillaume III fait échange avec les consuls en 1403 ou 1409.

XVIII. Pierre II de Cos, évêque d'Albano, abbé commendataire; arbitre entre le comte de Foix & l'évêque de Pamiers en 1428. En 1440, le nombre des chanoines est réduit par Eugène IV de dix-huit à douze.

XIX. Jean I, 1448, cité dans une confirmation des privilèges de Foix par le comte Gaston.

XX. Barthélemy Dominique du Mont, 1462 & 1472.

XXI. Jean II d'Aule, 1477 & 1487.

XXII. Raimond Roger de Comminges fait une inféodation en 1495.

XXIII. Jean Roger de Comminges, 1510; en 1516 il s'accorde avec le chapitre pour la nomination du vicaire général de l'abbé & l'observation des anciennes coutumes de l'abbaye.

XXIV. Bertrand de Lordat, évêque de Pamiers, 1520.

XXV. Paul de Béarn, évêque de Lescar, 1533.

XXVI. Jacques I, bâtard de Foix, évê-

que de Lescar, vice-roi de Béarn & abbé de la Réole, 1535. En 1548 il fait avec son chapitre le partage des deux menses & des bâtiments claustraux.

XXVII. Nicolas I d'Angu, abbé de Saint-Savin, évêque de Séez, puis de Mende, 1555. Il vit occuper la ville & l'abbaye par les huguenots en 1562, & mourut en 1567.

XXVIII. Paul I de Foix, archevêque de Toulouse, 1580. En 1582, nouvelle occupation du monastère par les réformés qui le détruisent, pillent le trésor & brûlent les ossements de saint Volusien. Paul mourut à Rome en 1584.

XXIX. Nicolas II de Pellevé, cardinal-évêque de Sabine, nommé par Sixte IV, conformément au concordat de 1516 (1585).

XXX. Eudes de Ferrouil, nommé par le roi en 1591, ne put jamais obtenir ses bulles, céda au suivant en 1604.

XXXI. Jean IV de Cohen, clerc de Tours, 1604; c'est alors qu'a lieu la réunion des chanoines & la reprise du service divin.

XXXII. Pierre III de Caulet, abbé du Mas-Garnier, 1606; reconstruit l'église dont la première pierre est posée en 1609. En 1615, un arrêt du parlement de Toulouse lui rend la justice haute, moyenne & basse de la ville de Foix. Mort en 1617.

XXXIII. Bonaventure de la Font, 1620-1621.

XXXIV. François-Étienne de Caulet, neveu des deux précédents, nommé en 1627, à l'âge de dix-sept ans; s'occupa avec zèle de la réforme de l'abbaye; en 1644, devenu évêque de Pamiers, il se démit en faveur du suivant.

XXXV. Jacques II de Montrouge, 1644, continue les démarches pour la réforme; nommé évêque de Saint-Flour en 1647.

XXXVI. François d'Escopérier de la Gardie de Pouzols, 1652-1653, adversaire obstiné de toute réforme.

XXXVII. N., cardinal d'Este, prince de Modène, 1657.

XXXVIII. Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, 1658. Il introduisit dans l'abbaye les chanoines réguliers de France, & restaura complètement l'abbaye. Mourut en 1676.

XXXIX. Jean III, comte de Gournay, 1677.

XL. N. le Tonnelier de Breteuil, 1743, nommé en remplacement du précédent.

XLI. Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond de Médavy, chanoine-comte de Lyon, 1763; il fut nommé évêque de Comminges en 1764. [A. M.]

NOTE CLXI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Rieux.

Chapitre de Rieux. — Quand le pape Jean XXII eut érigé en église épiscopale la petite paroisse de Sainte-Marie de Rieux, il songea à y établir un chapitre cathédral. Une bulle du 11 juillet 1317 institua douze prébendes possédées tant par les dignitaires que par les simples chanoines; les premiers étaient au nombre de quatre : prévôt, archidiacre, sacristain & préchantre; les autres prébendes étaient simplement canoniales. Le prévôt était élu par le chapitre & confirmé par l'évêque; les autres dignitaires étaient nommés par l'évêque, qui devait les choisir parmi les chanoines de la cathédrale. Le même conférait les canonicats du côté de l'épître. Le chapitre conférait les canonicats du côté de l'évangile, sur la présentation du chanoine de semaine. Outre ces canonicats, le chapitre comptait encore quatre hebdomadiers, deux sous-diacres, vingt-six prébendés & trois enfants de chœur.

La ville de Rieux renfermait un grand couvent de dominicains avec une belle église; ce couvent datait du milieu du treizième siècle, & reconnaissait pour ses fondateurs un comte de Foix, le baron de Thésac & la communauté du lieu de Rieux; cette maison était en pleine décadence au dernier siècle. A côté était un couvent de frères mineurs, qui datait de 1313 & devait son origine à un seigneur de Lévis, de la

branche de Léran; il y avait aussi à Rieux un couvent de capucins.

Dans le diocèse on comptait encore une maison d'augustins à Marquefave, des capucins à Cazères; à Longages, à La Grâce-Dieu & à Cazères des établissements de l'ordre de Fontevrault; la première de ces trois maisons devait son origine à celle d'Espezès ou de l'Espinasse, fondée en 1114 par la comtesse d'Aquitaine, Philippe. A Montesquieu-Volvestre était un couvent de feuillantines établi en 1588 par l'évêque du Bourg, à la demande du fondateur de l'ordre, Jean de la Barrière. A Saint-Ybars, ville autrefois dépendante de la mense abbatiale de Lézat, existait une collégiale fondée en 1527 par l'évêque Jean de Pins & placée sous le patronage de saint Brice. Elle se composait d'un doyen, d'un préchantre, tous deux dignitaires, de dix chanoines & d'un curé. La collation des deux dignités appartenait à l'évêque, qui conférait aussi la moitié des canonicats, dont l'autre moitié était à la discrétion du chapitre.

Le séminaire, à partir de 1673, fut administré par les oratoriens.

Outre les abbayes de Lézat (*Note* XCIV), Feuillans (*Note* CXXXIV), Calers (*Note* CXXVII) & du Mas-d'Azil (*Note* XCVI), le diocèse de Rieux renfermait encore un établissement qui eut autrefois une certaine importance, nous voulons parler de l'abbaye de femmes de Valnègre. Ce monastère, de l'ordre de Cîteaux, fut fondé probablement vers la fin du douzième siècle par les seigneurs de Lissac; il dut son origine à l'abbaye de Boulbonne qui s'occupa toujours activement d'introduire la règle de Cîteaux dans les diocèses voisins. Cette maison dépendit étroitement de cette abbaye jusqu'en 1432. A cette date les guerres civiles & nationales l'avaient tellement ruinée que l'abbé de Morimont, Gui, l'unit à la maison mère, c'est-à-dire à Boulbonne, & prononça par cela même sa suppression. L'abbesse & les religieuses résistèrent énergiquement, mais le temps éteignit leurs plaintes, & l'union finit par avoir tout son effet. Au dix-huitième siècle, il ne restait plus que des débris de ce couvent qui, à un certain moment, avait eu jusqu'à quarante religieuses[1].

Toutefois Boulbonne ne paraît pas avoir eu seule part à la fondation de cette abbaye qui semble avoir été un instant soumise à celle de Fondouce, de l'ordre de Cîteaux, en Saintonge, dont l'abbé Guillaume, vers 1225, abandonna à l'abbé de Boulbonne tous ses droits. Comme supérieur ecclésiastique, l'abbé de Boulbonne avait sur Valnègre le droit de visite, & à chaque visite nouvelle, il pouvait promulguer de nouveaux statuts; c'est ce qui eut lieu en 1350 & 1351, à la suite d'un ordre formel de l'abbé de Cîteaux, supérieur de l'ordre; il avait encore la police intérieure & la surveillance de la communauté; en 1201, à la suite de rixes & de querelles scandaleuses, il avait dû excommunier les religieuses; elles purent se disculper ou firent pénitence, & le cardinal de Saint-Martin des Monts (*in Montibus*) fit lever l'excommunication.

Abbesses de Valnègre.

I. Jourdaine, abbesse en 1206.

II. Mabilie I, 1230.

III. Mabilie II, 1267-1277.

IV. Braide I, 1280. En 1284, Roger, comte de Foix, lui accorde des lettres d'amortissement pour une terre acquise par elle & valant mille sous de Toulouse. Braide vivait encore en 1288 & 1290.

V. Mabilie III, élue en 1291.

VI. Braide II d'Asouaire, élue en 1291. En 1302, Agnès, comtesse de Foix, lui donna un psautier orné de plaques d'argent; on peut lire en note la description de ce beau volume[2]. La même comtesse

[1] La communauté dut se dissoudre quelque dix ans après l'acte d'union à Boulbonne; du moins les archives de cette abbaye renfermaient, sous la date du 10 octobre 1443, l'acte de la vente faite par les religieuses de Valnègre au prieur de Boulbonne de tous leurs biens meubles, moyennant la somme de cinquante moutons d'or. — (Doat, v. 86, f° 280.)

[2] Cessit... quemdam librum *Psalterium* vocatum, in pellibus edinis scriptum, in se triginta sexternos continentem interpostesque seu tabulas argenteas seu platis argenteis coopertas & ornatas, liga-

laissa, en 1309, à l'abbaye un certain nombre d'objets d'argent dont l'inventaire fut dressé la même année par l'abbé de Boulbonne; ces objets devaient être employés à l'acquisition de rentes[1]. En 1316, le nombre des religieuses de Valnègre fut fixé à quarante.

VII. SANCTIMONDE DE GAUDIN succède à la précédente en 1319.

VIII. GAILLARDE D'AURE, 1321-1348.

IX. GÉRAUDE, 1397.

X. BRAIDE III, 1401.

XI. MARTHE MARLINE, 1432; elle consentit à la suppression de son abbaye & à son union à Boulbonne. [A. M.]

Note 162

NOTE CLXII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Saint-Papoul.

L'ANCIENNE abbaye bénédictine de Saint-Papoul fut érigée par le pape Jean XXII en évêché par bulles de 1317 & 1318. Le nouveau diocèse, pris sur l'ancien diocèse de Toulouse, fut en majeure partie composé du pays de Laurac; Saint-Papoul, le chef-lieu, n'en était pas de beaucoup la ville la plus importante, Castelnaudary, chef-lieu de la circonscription civile & administrative, comptant beaucoup plus d'habitants. La seigneurie de la ville cathédrale appartenait à l'évêque.

Comme dans les autres abbayes érigées en évêchés par Jean XXII, le chapitre cathédral de Saint-Papoul fut d'abord composé de moines, soumis comme auparavant à la règle de Saint-Benoît. Rien ne fut changé dans son organisation intérieure &, jusqu'au seizième siècle, personne ne semble en avoir senti la nécessité. Mais, à cette époque, le relâchement de la discipline, la diminution des revenus, qui ne permettait plus d'entretenir des religieux sans fortune personnelle, amenèrent l'évêque Denis de Bar & son chapitre à commencer de concert, en 1525, les démarches nécessaires pour la sécularisation. Il adressa successivement deux suppliques au pape, suppliques restées d'ailleurs inutiles, & sa mort, arrivée peu après, arrêta toutes les démarches. Un autre évêque, Bernard Salviati, d'origine italienne, s'y prit autrement, &, à la requête de son chapitre, ouvrit une enquête *de commodo & incommodo*, qui ne fut terminée qu'en 1559, date de sa présentation au procureur royal en la sénéchaussée. Cette enquête constatait l'incurie des moines, leur petit nombre qui les forçait à recourir à des prêtres auxiliaires pour la célébration des offices; malgré l'augmentation des revenus des prieurés dépendants de la mense capitulaire, augmentation due à la cessation momentanée des guerres locales, il devenait impossible de recruter la communauté, & l'inobservance des règles monastiques ne pouvait être poussée plus loin.

A ce moment le chapitre avait sept officiers : le prieur-mage, première dignité après l'évêque, le préchantre, le camérier, l'infirmier, le sacristain, le chef d'œuvre, l'aumônier. Les revenus de la mense ne s'élevaient plus qu'à soixante livres; les bâtiments claustraux tombaient en ruines,

tum a parteque exteriori signatum decem scutis ibidem bornatis & sculptis (*Suit la description de ces armoiries & l'indication des offices contenus dans le manuscrit*). — Doat, v. 85, f° 274 r°.

[1] En voici les articles les plus curieux :

XX scutellas ponderis triginta marcharum.

XIV scutellas ponderis sexaginta marcharum.

X & VIII petias *de talhadors* ponderis quinquaginta quatuor marcharum.

IIII petias *de baers* ponderis decem & octo marcharum.

II petias *de baers* pro aqua ponderis tredecim marcharum.

XXIIII petias *de grasalets* ponderis duodecim marcarum minus quatuor uncias.

XIII tasas ponderis decem & novem marcharum & medii.

I cifum cum *sobrecop* ponderis quinque marcarum minus quatuor uncias.

XXXVI *culhers* ponderis trium marcarum minus duas uncias.

II lampades quas dimisimus sacristanae pro illuminando altare, ponderis quatuor marcharum. — (Doat v. 85, f° 317.)

il n'y avait plus de jardin, le puits était comblé, &c.

La supplique, dressée à la suite de cette enquête par les moines, demandait la sécularisation, avec un prévôt, un chantre & treize prébendes, dont une à l'évêque, deux au prévôt, la réunion des prieurés à la mense capitulaire. La prévôté & la chantrerie seraient à l'élection du chapitre, qui nommerait en outre six prébendés inférieurs chargés du chant. Ce fut sur ces bases que la sécularisation fut demandée tant au pape qu'au roi de France; autorisée par celui-ci en 1562, elle allait être accordée par le pape, quand la mort de Salviati & les troubles religieux, qui agitèrent si longtemps le pays, vinrent couper court aux négociations, qui ne furent pas reprises. En 1565, la prise de la ville par les réformés & la dispersion des religieux semblèrent mettre fin à tous ces projets.

Mais les causes qui avaient rendu la sécularisation désirable n'en subsistaient pas moins. Aussi, dès 1655, en fut-il de nouveau question. Abandonné un instant, à cause des événements politiques, ce nouveau projet fut repris en 1667, & le 12 mai 1667, un brevet royal permit de faire toutes les démarches nécessaires en cour de Rome. Le roi écrivit même au pape[1], & une bulle du 1er octobre 1670 la prononça définitivement.

Cet acte créait douze canonicats, sous la direction d'un prévôt, avec quatre prébendiers & deux prêtres de chœur; la prévôté était conférée par l'évêque; les canonicats tour à tour par lui & par le chapitre, dans l'ordre suivant : première prébende, l'évêque; deuxième, le prévôt; troisième, l'évêque; quatrième, le plus ancien chanoine; cinquième, l'évêque; sixième, le deuxième chanoine; septième, l'évêque; huitième, le seigneur de Lanta & de Ferrals. Quant aux autres conditions de cette sécularisation, elles ne présentent rien de particulier & la bulle est exactement conçue dans les mêmes termes que celles qui avaient changé l'état des autres chapitres cathédraux de la Province[1].

Dans le diocèse de Saint-Papoul, il n'y avait aucune abbaye; mais en revanche, il renfermait un des établissements religieux les plus célèbres du Midi, le fameux prieuré de Prouille, berceau de l'ordre de Saint-Dominique[2].

[1] Très-Saint Père, plusieurs bonnes considérations nous ayant conviés de consentir & accorder la sécularisation de l'église cathédrale & chanoines réguliers de Saint Benoît de Saint-Papoul, en notre province de Languedoc, & comme la plus forte & principale est celle de la gloire de Dieu, & de voir que par cette mutation les offices divins seront désormais plus dignement célébrés en cette église; nous supplions, Très-Saint Père, Vostre Sainteté, par cette lettre, d'avoir aussi agréable l'acte de la sécularisation pour ladite église & chanoines. Et comme le nombre de douze religieux chanoines dont est composé ce chapitre n'est pas suffisant pour y célébrer le service divin avec la dignité qu'il convient dans une église cathédrale, nous avons aussy consenti qu'immédiatement après ladite sécularisation obtenue de Votre Sainteté, lesdits chanoines ajoutent pour le service de cette église deux prêtres qui entendent le plain-chant & la musique, & quatre enfans de chœur, qui seront enseignés & gouvernés tant en la musique que autres choses par l'un desdits prêtres, tel qu'il soit choisi par l'évêque & chapitre, & lesquels prêtres seront institués & destitués par l'un ou par l'autre, pourvu, toutefois, que ledit sieur évêque de Saint-Papoul consente à ladite transaction. Et ce faisant, Vostre Sainteté aura agréable d'en octroyer & faire expédier toutes les bulles & provisions apostoliques nécessaires, suivant les mémoires & supplications qui en seront présentés à Vostre Sainteté & sur ce que luy en dira plus particullièrement de notre part notre ambassadeur, sur lequel nous nous en remettons. Nous prions Dieu, Très-Saint-Père, vous vouloir longuement & heureusement conserver au bon règne & gouvernement de la Sainte Église. Escript a Saint Germain en Laye, le douzième jour de may mil six cent soixante-sept. Votre dévot fils le roy de France & de Navarre, Louis. — (*Collection de Languedoc*, v. 44, f° 43.)

[1] Tous ces détails sont tirés de mémoires manuscrits avec longues pièces justificatives communiqués aux continuateurs de l'*Histoire* de D. Vaissete; ils sont conservés dans le tome 44 de la *Collection de Languedoc*, à la Bibliothèque nationale.

[2] Nous avons employé pour rédiger cette notice le livre du P. Percin, *Monumenta conventus Tholosani Praedicatorum*, & les chartes contenues dans

Dans les derniers jours de juillet 1206, arrivèrent à Montpellier Diégo, évêque d'Osma, & le sous-prieur de sa cathédrale, Dominique; ils venaient de remplir en Danemark une mission dont les avait chargés le roi d'Aragon, & se préparaient à regagner l'Espagne. A Montpellier, ils rencontrèrent les trois légats apostoliques, Arnaud, abbé de Citeaux, Pierre de Castelnau & Raoul, qui parcouraient le pays en prêchant contre l'hérésie albigeoise, alors toute puissante. Séduits par l'idée de prendre part à cette prédication, Diégo & Dominique suivirent les légats & parcoururent avec eux une partie du bas & tout le haut Languedoc. Mais la mort de Diégo, arrivée au commencement de 1207, la dispersion des légats, appelés ailleurs par des affaires importantes, laissèrent bientôt Dominique seul dans le pays; il s'établit alors dans le Lauragais, aux environs de Fanjeaux, & y continua ses prédications. Le succès ne tarda pas à couronner ses efforts; par la prédication, il regagna au catholicisme une partie de la noblesse des environs, principalement des femmes, & résolut de créer un ordre particulier qui se consacrerait à la prière & à l'éducation. Il mit promptement cette idée à exécution, & dès août 1207, les actes mentionnent la nouvelle congrégation; à cette époque, elle n'était pas encore définitivement fixée à Prouille; une partie habitait à Fanjeaux & une autre partie à Prouille même; c'est ce que prouve l'acte de donation de l'église de Limoux, fait en 1208 par l'archevêque de Narbonne. Ces premières religieuses étaient au nombre de neuf, toutes femmes hérétiques, originaires de Fanjeaux & converties par saint Dominique.

Ces commencements étaient bien humbles pour une maison qui devint plus tard si puissante. La règle qui fut imposée aux nouvelles religieuses comportait les trois vœux de chasteté, obéissance & pauvreté; saint Dominique en ajouta un quatrième

le tome 98 de la collection Doat. Une partie des archives de Prouille a été retrouvée dans ces derniers temps & est déposée aujourd'hui à Carcassonne, au dépôt de la préfecture; malheureusement elles sont encore dans le plus grand désordre.

approprié à la nature du couvent, celui de clôture; la règle, qui un peu plus tard fut imposée aux frères prêcheurs, était imitée de celle de Saint-Augustin. Destinée à encourager la prédication contre les hérétiques, la nouvelle maison était certainement en grand danger, mais la croisade arriva fort heureusement avec Simon de Montfort & lui permit de se développer rapidement. Le nouveau prince du pays ne manqua pas de lui faire des largesses avec les biens confisqués sur les hérétiques; le 15 mai 1211, il lui concède toutes ses possessions à Sauzens & une vigne qui avait appartenu à Bertrand de Saissac, dans le terroir de Fanjeaux; en juillet 1212, il ratifie une donation de son fidèle Robert Mauvoisin; en 1213, une autre d'Hugues de Lascy, nouveau seigneur de Laurac & de Castelnaudary. En 1217, il la prend sous sa spéciale protection & recommande à ses sénéchaux de la préserver de toute vexation. Continuateur des traditions de son père, Amauri fait encore une donation en 1221 & remet à l'abbaye tous ses droits sur une vigne donnée par Pierre Isarn.

Ces largesses des comtes de Montfort eurent pour imitateurs tous les chevaliers français venus à leur suite dans le Midi, & dotés par eux des dépouilles des vaincus. Les archives de Prouille renfermaient nombre d'actes de ces personnages; voici l'indication des principaux. En 1211, un certain Fremis, qui se dit *Francigena*, donne à Dominique une partie de la terre à lui assignée par Simon de Montfort; l'année suivante, Guillaume des Essarts (*Francigena*), chevalier & seigneur de Villesiscle, donne à son tour une séterée de terre, qui avait la même origine; la même année, Enguerrand de Boves, celui que Simon de Montfort avait gratifié d'une partie du comté de Foix, cède à l'abbaye un moulin, qu'il venait de reconstruire, situé près de Gramazie. En 1214, le nouveau seigneur de Montréal & de Bram, Alain de Rouci, donne un lieu, sis à Bram, pour jardin, aire & maison; enfin, en 1216, Pierre de Vit, un autre Français, octroie à Noël, prieur du monastère, la ville de la Redorte, près Sainte-

Colombe-sur-Guette, avec droit de pâture dans le Chercorbes; tous ces biens avaient été jadis possédés par le vicomte de Béziers; cette charte fournit donc un nouvel exemple des concessions territoriales faites par les conquérants. Non content de disposer des biens des simples chevaliers, Simon de Montfort, pour se faire des partisans, aliénait jusqu'à l'ancien domaine privé de ses prédécesseurs[1].

Déjà renommé pour sa sainteté & son exacte observance des règles monastiques, Prouille recevait en même temps de nombreuses donations personnelles; nous entendons par là l'acte d'un laïque qui se donne à une maison religieuse corps & âme, qui y entre en qualité de *donat*. C'était généralement dans les années qui suivaient leur naissance que les établissements religieux du moyen âge recevaient le plus de ces offrandes. Elles étaient d'ordinaire accompagnées de l'abandon des biens meubles, quelquefois immeubles, pour en jouir tantôt immédiatement, tantôt seulement après la mort du donateur. Un de ces contrats, celui de Bernard-Catholique de Barsa (7 mai 1212), porte que si le donateur & ses fils veulent prendre l'habit monastique, ils devront payer cent sous de Melgueil & promettre l'obéissance la plus absolue; moyennant ces conditions, ils pourront participer aux prières faites par la congrégation. On peut voir dans le volume de la collection Doat, plus haut indiqué, d'autres actes analogues des années 1207, 1211, 1212, 1213, 1218.

Une autre source de richesses pour l'abbaye était les bénéfices dont elle pouvait ajouter les revenus à sa mense; c'était des évêques qu'elle les tenait, les évêques, à ce moment & surtout après la conquête par les gens du Nord, étant les seuls dispensateurs des biens ecclésiastiques. Dès 1207, elle reçut de l'archevêque de Narbonne l'église paroissiale de Saint-Martin de Limoux; cette donation, confirmée successivement par deux légats, en 1223, par Conrad, cardinal-évêque de Porto, en 1229, par Romain, cardinal de Saint-Ange, donna lieu à de longues discussions avec l'abbaye voisine de Saint-Hilaire, qui avait, paraît-il, quelques droits sur ce bénéfice. En tout cas, l'abbé & ses religieux s'y prirent assez mal pour faire valoir leurs prétentions, justes ou non; en 1218, ils envahirent l'église & ses dépendances, en

[1] 21 avril 1216. — Notum sit omnibus hominibus haec audientibus sive hanc cartam legentibus, quod ego Petrus de Vit, per me & per omnes successores meos, bono animo ac spontanea voluntate, motus amore Dei, dono & trado in perpetuum pro pura eleemosina Deo & Sanctae Mariae de Prolano & loco ipsius & priori Natali ejusdem loci & Dominico Oxomensi canonico & cunctis fratribus & sororibus praesentibus & futuris ibidem manentibus & cunctis aliis locis domui Sanctae Mariae de Prolano respondentibus & servientibus, pro anima fratris mei Philippi de Vit, ut Deus dimittat sibi omnia peccata sua si placitum illi fuerit, videlicet totam villam de la Redorta, quae est sub Sancta Columba cum omnibus suis terminiis &c... & cum ista praesenti carta in bonam & firmam possessionem semper valituram locum Sanctae Mariae de Prolano & priorem & fratrem Dominicum & omnes fratres & sorores praesentes & futuros ego Petrus de Vit praedictus, dominus de Quercorbes, mitto ad habendum & tenendum & semper possidendum ad suam voluntatem semper ibi faciendam pro anima fratris mei Philippi de Vit. Et ultra haec dono in perpetuum fratribus & sororibus praesentibus & futuris Sanctae Mariae de Prolano & priori ejusdem loci per totam meam terram de Quercorbes paixivum animalibus suis, &c... & ego ac mei successores erimus semper de omnibus praedictis boni guirentes de omnibus amparatoribus, bona fide & sine omni dolo. Haec autem omnia praedicta dono & trado in perpetuum &c... Sanctae Mariae de Prolano... & pro anima fratris mei sicut melius habuit & tenuit vicecomes Biterris & illi pertinuit ac pertinere debuit aliquo jure seu aliqua ratione sive voce vel consuetudine. Et ego Natalis prior Sanctae Mariae de Prolano, per me, &c... recipio animam fratris vestri Philippi de Vit & vos ipsum Petrum de Vit & antecessores vestros in omnibus orationibus nostris, & bonis quae ibi fiunt & semper fient. Testes hujus rei sunt Bodovinus, capellanus de Podio Viridi, Amelius de Lerano, diaconus, Gualerannus, frater domini Petri de Vit, Bernardus Barba Dixosas, Raimundus Bertranni Dixosas. Facta carta ista undecimo kalendas maii, feria quarta, anno ab Incarnatione Christi millesimo ducentesimo decimo sexto, regnante Philippo rege Francorum. Arnaldus Sancii de Lauraco scriptor publicus de Fanojovis in castro de Podio Viridio scripsit. — (Doat, v. 98, f° 23 v°.)

chassèrent les moines de Prouille & s'y installèrent à leur place. L'archevêque de Narbonne fit rétablir les choses dans leur ancien état; mais les dissensions recommencèrent, moins brutalement il faut l'espérer, & une sentence donna gain de cause à Prouille en 1222. Non contentes de ce premier succès, les religieuses de ce dernier couvent voulurent se soumettre l'abbaye même de Saint-Hilaire; de là de nouvelles disputes, qui durèrent encore deux ans & ne furent définitivement arrêtées qu'en 1224 (v. st.); R., abbé de Saint-Polycarpe, & Isarn d'Aragon, archidiacre de Carcassonne, arbitres élus par les deux parties, maintinrent aux dominicaines la possession de l'église de Saint-Martin, mais repoussèrent toutes leurs autres prétentions. Cette dernière sentence fut confirmée, le 25 mai 1232, par Grégoire IX. La possession de cette église de Limoux donnait aux dominicaines une certaine suprématie sur cette ville & ses environs; en 1234, leur consentement fut nécessaire pour permettre aux trinitaires de cette ville la construction d'un oratoire; ces religieux s'engagèrent à respecter tous les droits tant spirituels que temporels de Saint-Martin, ne purent avoir que deux cloches & un autel portatif, & promirent de donner une partie des dépouilles des paroissiens enterrés dans leur chapelle[1].

Non moins généreux que l'archevêque de Narbonne, les évêques de Toulouse se plurent à assurer les moyens d'existence du couvent.

Dès 1211, le célèbre Foulques, du consentement du prévôt de la cathédrale de Saint-Étienne, lui cédait l'église paroissiale de Bram, à condition d'y célébrer exactement le service divin; cette donation fut confirmée par son successeur R., évêque de Toulouse, en 1234. Le même Foulques, en 1230, fit encore donation de l'église de Notre-Dame de Fanjeaux, *conformément à la licence dont jouissent les évêques, d'après les canons, de faire des largesses aux monastères fondés par eux;* cette phrase prouve que ce prélat se considérait un peu comme l'un des fondateurs de l'abbaye; il l'avait au moins protégée dès l'origine.

Cette donation fut confirmée, en 1261, par R., évêque de Toulouse, en 1231, par Grégoire IX, en 1250, par Innocent IV, & en 1257, par Alexandre IV.

Le 25 avril 1265, nouvelle donation par Raimond, évêque de Toulouse, de l'église de Saint-Sernin de l'Ile, près Fanjeaux, donation confirmée l'année suivante par Clément IV.

A la protection de ces évêques ajoutons celle des papes qui ne pouvait manquer à un établissement aussi important pour la restauration du catholicisme dans le midi de la France. Dominique, lors d'un voyage qu'il fit à Rome, en 1214, obtint une première bulle d'Innocent III, par laquelle ce pontife assurait à Prouille la jouissance de ses biens & la confirmation de ses pri-

[1] Cette interdiction de construire des oratoires ou autres bâtiments religieux auprès de Saint-Martin de Limoux fut renouvelée par Clément IV par la bulle suivante, datée du 11 octobre 1266 :

Clemens episcopus servus servorum Dei, dilectis in Christo filiabus priorissae & conventui monialium inclusarum monasterii Beatae Mariae de Pruliano, ordinis Sancti Augustini, Tholosanae diocesis, salutem & apostolicam benedictionem. Paci & tranquillitati vestrae paterna volentes in posterum sollicitudine providere auctoritate praesencium districtius inhibemus, ut infra fines parrochiae parrochialis ecclesiae Sancti Martini de Limoso Narbonensis diocesis, quam per annos quinquaginta in usus proprios obtinuistis, ut asseritis & etiam obtinetis, nullus cujuscumque professionis vel dignitatis audeat in vestrum praejudicium capellam seu oratorium sine vestro consensu edificare de novo, non obstantibus aliquibus apostolicis litteris concessis vel concedendis aliquibus locis religiosis vel domibus, de construendis taliter oratoriis vel capellis nisi eaedem concessae de inhibitione hujusmodi & ordine ac monasterio vestris expressam & specialem mentionem fecerint & per quas possit huic graciae quomodolibet derogari. Nos enim decernimus irritum & inane, si secus contra inhibitionem ipsam a quoquam fuerit attemptatum. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrae inhibitionis & constitutionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare praesumpserit, indignationem omnipotentis Dei & beatorum Petri & Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Viterbii, quinto idus octobris, Pontificatus nostri anno secundo. — (Doat, v. 98, f° 131.)

viléges; elle est du 8 octobre 1214. En 1217, la règle fut définitivement établie, le pape plaça le monastère sous la protection spéciale de l'évêque d'Albi, &, dès l'année suivante, il fit venir huit des sœurs à Rome pour imposer le nouvel institut aux religieuses qu'il avait établi à Saint-Sixte. En 1238, la direction spirituelle des sœurs fut confiée exclusivement aux seuls frères de Saint-Dominique; en 1249, Innocent IV leur accorda une nouvelle bulle portant confirmation de leurs constitutions[1]. Les papes qui suivirent imitèrent cet exemple; en 1257, Alexandre IV décide que ni les religieuses ni leur procureur ne pourront être cités en justice en dehors du diocèse; en 1273, Grégoire X ordonne à l'archevêque de Narbonne de protéger tout spécialement le couvent & de lui faire restituer les domaines qui lui avaient été ravis; le même met, en 1274, ses priviléges sous la garde de l'évêque de Toulouse; enfin, en 1281, Martin IV commet de nouveau ce soin à l'abbé de Saint-Aphrodise.

Successeurs des Montfort dans le midi de la France, les rois de France couvrirent l'abbaye de Prouille d'une protection constante; dès août 1226, encore occupé au siége d'Avignon, Louis VIII mandait à son lieutenant, Eudes Lecoq, de la maintenir dans la possession des biens que lui avaient donnés Simon & Amauri, & de lui faire restituer ceux de ces biens dont elle aurait été dépouillée; saint Louis renouvela cet ordre en 1258 & en étendit les effets à toutes les possessions passées, présentes & futures de la congrégation.

Le frère de ce roi, Alphonse de Poitiers, suivit cet exemple, & Prouille, dont les possessions étaient situées en partie dans les États de ce prince, n'eut qu'à se louer de sa générosité. En 1261, elle en reçut un revenu de dix livres de Toulouse, assis sur les montagnes de Saissac; en 1269, elle obtint une confirmation générale de ses biens & seize séterées de terre à prendre dans la forêt de *Valeriae*. Enfin, en 1300, le roi Philippe IV plaça Prouille sous la sauvegarde & la protection royale.

Malgré toutes ces donations, malgré ces priviléges, l'abbaye n'en était pas plus riche, & il lui était impossible d'acquitter les contributions prélevées sur les ecclésiastiques du royaume. En 1256, Alexan-

[1] 27 avril 1249. — Innocentius episcopus servus servorum Dei, dilectis in Christo filiabus priorissae & conventui monasterii de Pruliano, ordinis Sancti Augustini, Tholosanae diocesis, salutem & apostolicam benedictionem. Apostolicae sedis benignitas prudentes virgines, quae se parant accensis lampadibus obviam ire sponso, tanto propensiori debet studio prosequi charitatis, quanto majori propter fragilitatem sexus indigere sufragio dignoscuntur. Cum igitur sicut ex parte vestra fuit propositum coram nobis, vos inclusae corpore in castris claustralibus mente tamen libera devote Domino famulantes de institutionibus ordinis fratrum Praedicatorum illas quae vobis competunt laudabiliter hactenus duxeritis observandas & committi magistro & priori provinciali provinciae ipsius ordinis affectetis, nos pium vestrum propositum in Domino commendantes, devotionis vestrae precibus inclinati, vos & monasterium vestrum aucthoritate praesentium magistro & priori committimus supradictis, eadem aucthoritate nihilominus statuentes, ut sub magisterio & doctrina magistri & prioris provincialis provinciae, qui pro tempore fuerint, debeatis de caetero permanere, illis gaudentes privilegiis, quae ordini praedicto ab Apostolica sede concessa sunt vel in posterum concedentur; ipsique magister & prior contraria consuetudine ipsius ordinis nonobstante animarum vestrarum sollicitudinem gerentes & curam, ac vobis de institutionibus ejusdem ordinis illas quae vobis competunt exhibentes monasterio vestro per se vel alios fratres ipsius ordinis, quos ad hoc idoneos viderint, quoties expedierit, officium visitationis impendant, corrigendo & reformando ibidem tam in capite quam in membris, quae correctionis & reformationis officio viderint indigere, nihilominus instituant & destituant, mittant & ordinent, prout secundum Deum noverint expedire, confessiones vestras audiant & ministrent vobis ecclesiastica sacramenta; ad haec liceat vobis redditus & possessiones recipere ac ea libere retinere, nonobstante contraria consuetudine vel statuto ipsius ordinis, confirmatione sedis Apostolicae vel quacumque firmitate alia roboratis. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrae commissionis & constitutionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare praesumpserit, indignationem omnipotentis Dei & beatorum Petri & Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Lugduni, quinto kalendas maii, pontificatus nostri anno sexto. — (Doat, v. 98, f° 89.)

dre IV l'exempte de toutes les impositions levées dans la Province par l'archevêque de Narbonne; cette exemption est motivée par l'exiguïté des ressources du monastère; en 1267, Clément IV l'affranchit du décime levé sur le clergé de France pour le secours de la Terre-Sainte; en 1273, Grégoire X accorde un privilége analogue; enfin, en 1285, Honorius IV écrivit à ce sujet au roi de France une lettre très-pressante. On peut voir en note cette dernière bulle[1].

Au quatorzième siècle, l'histoire de la congrégation devient tout à fait obscure; elle paraît avoir beaucoup souffert des guerres & des fléaux de toute espèce qui ravagèrent le Languedoc à cette époque; mais les chartes font défaut & il est difficile de savoir à quoi s'en tenir. Toutefois, deux documents que nous publions en note montrent que, dans leurs rapports avec l'autorité royale, dont ils étaient pourtant les protégés, les agents du monastère ne se conduisaient pas toujours avec la modération désirable. Le premier acte[1], lettre de rémission accordée par le

[1] 17 juin 1285. — Honorius episcopus servus servorum Dei, carissimo in Christo filio regi Franciae illustri salutem & apostolicam benedictionem. Considerantes, fili carissime, quod clara progenitorum tuorum vestigia laudabiliter imitaris, personas Christi obsequio deputatas benigno favore prosequeris, te ipsis benivolum & propitium exhibendo, Celsitudinem regiam confidenter pro illis nostris precibus excitamus, sperantes quod eis tanto promptius acquiesces, quanto propensius in his, quae superni Regis accepta sunt oculis delectaris. Ex parte siquidem dilectarum in Christo filiarum priorissae & conventus sororum inclusarum monasterii Beatae Mariae de Pruliano, ordinis Sancti Augustini, Tholosanae diocesis, secundum instituta fratrum ordinis Praedicatorum viventium propositum extitit coram nobis, quod felicis recordationis Clemens papa praedecessor noster necessitates ipsarum non modicas pia meditatione recogitans, eas a praestatione decimae, quam Apostolica sedes inclitae memoriae L. patri tuo pro subsidio Terrae Sanctae concessit, duxit misericorditer eximendas. Piae quoque memoriae G. papa decimus praedecessor noster universis priorissis & conventibus monasteriorum praedicti ordinis Sancti Augustini secundum instituta praedicta viventibus benigne indulxit, ut ad solutionem decimae per eum subventioni ejusdem Terrae concessae in concilio Lugdunensi minime tenerentur. Quare priorissa & conventus praedictae nobis humiliter supplicarunt ut statui compatientes earum a praestatione decimae tibi a felicis recordationis Martino papa praedecessore nostro pro negotio Aragoniae prosequendo concessae ipsas reddere dignaremur exemptas. Nos autem sollicite attendentes, quod magnitudini regiae jus est in eadem decima per factam tibi concessionem hujusmodi acquisitum, priorissam & conventum praefatas ad te decrevimus remittendas; regalem itaque magnificentiam pietatis intuitu rogandam duximus & hortandam, quatinus pro divina & Apostolicae sedis reverentia praedictas priorissam & conventum habens benignius commendatas, pensatis necessitatibus earumdem circa praedictam decimam, in quantum eas contingere noscitur, sic benigne agas & gratiose cum eis, quod ipsarum compatiens paupertati proinde illum, qui extitit simul in unum dives & pauper, tibi constituas magis ac magis propositum & benignum, ac eaedem priorissa & conventus divina quibus immorantur obsequiis commodius prosequantur, nosque munificentiam regiam dignis exinde in Domino laudibus attollamus. Datum Romae apud Sanctum Petrum, decimo quinto kalendas julii, pontificatus nostri anno primo. — (Doat, v. 98, f° 173.)

[1] 1er mars 1365 (v. st.). — Ludovicus, regis quondam Francorum filius, domini nostri Regis germanus ejusque locumtenens in partibus Occitanie, dux Andegavie, comesque Cenomanensis, notum facimus universis tam presentibus quam futuris, nobis pro parte prioris & procuratoris monasterii Prulliani significatum extitisse, super eo quod cum prior & procurator aliique ministri, officiales & servitores monasterii Pruliani accusentur in curia senescalli Carcassone, super eo quod, cum Petrus Oti, domicellus, capitaneus fuisset institutus in loco seu fortalitia de Fenolheto, sub alta jurisdictione in solidum dicti domini nostri Regis & sub bassa jurisdictione dicti monasterii per castellanum Montisregalis seu ejus locumtenentem, virtute litterarum curie dicti senescalli in quibus erant inserte litere quedam nostre & et capitaneus receptus per illos qui tunc in dicto loco de Fenolheto existebant, nomine dicti monasterii, nihilominus nocte illius diei qua dictus Petrus Oti fuit capitaneus institutus, venerint in dicto loco prior & procurator Pruliani cum viginti sex & ultra de conversis dicti monasterii & nonnullis aliis cum armis & dictum capitaneum & duos vel tres alios de sua comitiva aut armati infra dictum fortalicium intrando per hostium, cujus fortalicii claves dictus capitaneus noviter institutus nomine Regis in dicto loco de Fenolheto

lieutenant général du roi en Languedoc, Louis, duc d'Anjou, nous montre les prieur & procureur de Prouille prenant les armes contre un officier royal, le capitaine du lieu de Fenouillet, dont Prouille possédait la basse justice, abusant de la confiance de cet officier & l'expulsant de la forteresse qu'il devait garder. L'autre texte, plus récent de quelques années[1],

grato & liberali animo tradiderat custodiendas grangerio ejusdem loci de Fenolheto pro dicto monasterio, invaserunt, percusserunt & vulneraverunt & de dicto fortalicio per vim ejecerunt seu expulerunt cum ejus bonis & comitiva & alias diversimode in premissis & circa premissa delinquerunt, propter quod curia senescalli Carcassonnensis magnas super hoc fieri fecit informationes, vigore quarum vocatis priore & procuratore dicti monasterii ad jura curie dicti senescalli oportuit dictum monasterium per sindicum seu procuratorem ad hoc legitime institutum gagiare emendam in curia senescalli memorati, & super predictis diversos processus fecit sive egit, super quibus prefati prior & procurator pro se & aliis ministris, officiariis & servitoribus dicti monasterii piam supplicationem nobis duxerunt porrigendam, ut cum eisdem super premissis vellemus misericorditer dispensare. Nosque attendentes devotionem & sinceram dilectionem, quam sollicite bone memorie dominus progenitor noster habuit, atque dictus dominus noster rex & nos habemus erga dictum monasterium, fratrumque & sororum ejusdem orationem, premissis attentis & consideratis, bono compatientes affectu, super premissis volentes dictis priori, procuratori & aliis ministris, officiariis & servitoribus dicti monasterii gratiam facere specialem, factum predictum & quicquid ex eo sequutum extitit omnemque penam & emendam criminalem & civilem, quam premissorum occasione erga dictum dominum nostrum Regem seu nos potuerunt quovismodo incurrisse, eisdem sororibus, priori, procuratori, ministris, officiariis & servitoribus dicti monasterii & ipsi monasterio, etiamsi in predictis & circa predicta gravius commiserint, remisimus & quittavimus, remittimusque & quittamus per presentes de nostris certa scientia authoritateque regia qua fungimur in hac parte & gratia speciali. Quoscumque vero processus &c..... annullamus & ipsos ad eorum bonam famam, larem & domicilium atque bona sua undecumque propter hoc occupata aut impedita reducimus & restituimus integraliter & ad plenum, salvo jure partis civilis dumtaxat, si & quando voluerit contra dictos priorem, procuratorem &c.... experiri, procuratori regio super his perpetuum silentium imponendo, senescallo & thesaurario Carcassonensi ceterisque justitiariis & officiariis regiis ejusdem senescallie vel eorum locatenentibus & eorum cuilibet mandantes, quatinus sorores, priorem, &c..... dicti monasterii nostra presenti gratia uti faciant & gaudere. Et ut premissa perpetue stabilitatis robur obtineant, presentes literas sigilli secreti nostri appensione, nostro magno sigillo absente, munimine fecimus roborari, &c..... Datum Carcassonne, prima die martii, anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo quinto. — (Doat, v. 98, f° 225.)

[1] Février 1372 (v. st.). — Ludovicus, regis quondam Francorum filius, domini mei regis germanus ejusque locumtenens in partibus Occitanis, dux Andegavensis & Turonensis comesque Cenomanensis. Regalis clementia nos admonet gratiose agere cum viris religiosis, dum per inadvertentiam vel alias in aliquo deliquerint de nostra gratia & libertate sentiant se adjutos, ut melius & ferventius circa divina servicia vacare valeant atque possint. Notum igitur facimus universis tam praesentibus quam futuris nobis pro parte prioris & priorissae ac sindici monasterii Beatae Mariae de Proliano, judicaturae Lauraguesii, expositum fuisse, quod cum tempore jam elapso frater Bernardus de Honosio, commissarius & procurator dicti monasterii ivisset & accessisset cum aliis tribus conversis ejusdem monasterii ad locum de Cassanea, & dum fuit ad dictum locum ipse maliciose quendam lapidem, ubi signum & arma dicti domini mei & flores lilii erant sculpta & affixa in turre dicti loci a parte Circi amovit de loco ubi erant appositae & ex post fecit seu fieri fecit tres flores lilii in una petra, cum signo monasterii Proliani, una cum uno scuto albo ibidem facto in dicta petra & turri reponi fecit. Et etiam cum duo servientes regii judicaturae Lauraguesii pridem de nocte seu hora tarda magistrum Vitalem notarium dicti monasterii cepissent prope locum de Podio Siurano & cum nisi fuissent in carceribus ducere, ipseque frater Bernardus de Honosio homo simplex & more laicus una cum uno alio fratre qui erat cum eo & cui videbatur quod servientes praedicti capiebant dictum notarium hora tarda & suspecta eisdem servientibus abstulit, & tantum fecit quod dictus notarius a manibus dictorum servientium maliciose evasit. Pro quibus factis dictus frater Bernardus fuit per officiales regios accusatus & de istis causis monasterium praedictum multas sustinuit expensas & dubitat imposterum majores sustinere, vexarique molestari ac laboribus & expensis fatigari, nisi per nos eisdem provideretur de remedio gratioso; quare nobis humiliter supplicant, ut jamdictis monasterio & fratri Bernardo & ejus consortibus ob favorem monasterii praedicti gra-

n'est pas moins intéressant; c'est le récit d'un crime de lèse-majesté, commis par les mêmes agents qui osent, sur une pierre, remplacer par les armes de Prouille les armes royales qui y étaient gravées, crime énorme à l'époque & qui pouvait entraîner les suites les plus graves; le même prince accorda encore une lettre de rémission; inutile d'ajouter que ces grâces apparentes n'étaient jamais accordées sans conditions, principalement pécuniaires.

Au dix-huitième siècle, Prouille fut le théâtre d'une tentative de réforme qui semble n'avoir pas abouti. Les bâtiments claustraux avaient été détruits par un grand incendie en 1715; en 1754 la prieure, Françoise de Bellegarde, résolut de les relever & obtint pour ses plans l'approbation d'Antonin Brémond, supérieur de l'ordre des dominicains. Pour y attirer des novices on décida qu'on n'exigerait pas de dot des religieuses qui y entreraient; les nouveaux bâtiments furent commencés en 1767. Tout cela se faisait avec l'approbation du roi & sous sa surveillance; en 1768 & 1769, on le voit essayant d'imposer aux religieuses l'obligation de tenir un pensionnat de filles nobles pauvres; Louis XV aurait voulu en faire une espèce de Saint-Cyr du midi. Les religieuses objectaient leur incapacité & l'interdiction d'enseigner, portée par les statuts de leur ordre. Nous ne connaissons pas l'issue du débat [1].

Outre le prieuré de Prouille; il y avait encore dans le diocèse de Saint-Papoul les établissements religieux suivants : à Castelnaudary, une collégiale érigée dans l'église Saint-Michel par le pape Jean XXII, le 22 février 1318; elle se composait d'un doyen & de onze chanoines, dont l'un portait le titre de sacristain-curé & l'autre celui de préchantre. Le doyenné était à la collation du chapitre; l'évêque confirmait l'élection; le même conférait la préchantrerie & la sacristie; un des neuf canonicats était conféré par le chapitre, les huit autres alternativement par lui & par l'évêque. Dans la même ville de Castelnaudary existaient des couvents de carmes, de cordeliers, de capucins & de religieuses chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin. Au Mas-Saintes-Puelles, des religieux de la Merci; aux Cassés, des clarisses. A Castelnaudary, un hôpital dirigé par l'évêque ou ses grands vicaires. Le collége avait été fondé en 1572 & fut confirmé en 1627; en 1663, la direction en fut remise aux pères de la Doctrine chrétienne. [A. M.]

tiam nostram impertiri dignaremur. Nos enim eorumdem supplicationi favorabiliter annuentes, de nostris certa scientia authoritateque regia qua fungimur in hac parte & gracia speciali factum praedictum cum omni poena & emenda corporali, criminali & civili, quam seu quas erga dictum dominum nostrum seu nos incurrerunt seu incurrisse potuerunt quoquomodo occasione praemissorum, remisimus & quittavimus & adhuc remittimus & quittamus per praesentes, processus, informationes & inquestas contra ipsum fratrem Bernardum seu contra dictum monasterium in quocumque statu & cujuscumque tenoris existant qualitercumque factas penitus anullando, irritando & cassando, procuratorique & advocato regis & aliis officialibus quibuscumque silentium perpetuum imponendo, senescallis Tholosae & Carcassonnae, judicique Lauraguesii & procuratori regio, caeterisque justitiariis & officiariis dicti domini mei & nostris praesentibus & futuris & eorum cuilibet, prout ad eum pertinuerit, vel eorum locatenentibus dantes tenore praesentium in mandatis quatenus dictos Bernardum & ejus consortes, monasterium atque sindicum praedictos nostra praesenti gratia & remissione uti & gaudere faciant & permittant ipsumque in contrarium nullatenus impediant, vexent aut molestent in corpore sive bonis, aut impediri, vexari aut molestari per aliquem permittant, directo vel indirecto aut aliquo ingenio, sub umbra subreptionis vel obreptionis aut alia via quavis; sed si quid in contrarium factum fuerit, id ad statum pristinum reducant seu reduci faciant indilate, libere &c. Quod ut firmum & stabile permaneat in futurum, sigillum nostrum in absentia magni praesentibus litteris duximus apponendum, salvo in aliis jure regio & in omnibus quolibet alieno. Datum Carcassonae, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo secundo, mense februarii. — (Doat, v. 98, f° 229.)

[1] Ces derniers détails sont tirés du manuscrit français 11800, qui contient à ce sujet une certaine quantité de pièces originales & de copies, toutes du dix-huitième siècle.

NOTE CLXIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Etablissements religieux du diocèse de Saint-Pons.

Chapitre de Saint-Pons. — L'ancien chapitre monastique de Saint-Pons avait, malgré l'érection de cette abbaye en évêché par Jean XXII, conservé la règle de Saint-Benoît & son organisation monastique. Mais peu à peu cette règle avait subi de nombreuses modifications & perdu son austérité primitive; l'amoindrissement des revenus, le dégoût de la vie monastique, l'impossibilité de recruter les moines dans les classes élevées, tout s'unissait pour rendre nécessaire une prompte réforme, quand au seizième siècle, une grande catastrophe vint frapper la ville de Saint-Pons; en 1567, les religionnaires s'en emparèrent, rasèrent l'église, le cloître & les bâtiments claustraux, pillèrent le trésor & détruisirent une partie des archives. A leur retour, les religieux furent contraints de se loger dans la ville & cessèrent absolument d'observer la règle de Saint-Benoît. Après de longues années passées dans cet état déplorable, ils demandèrent au roi la sécularisation comme remède unique à leur état. Dès 1608, Henri IV avait donné son autorisation; Louis XIII & la reine-mère la renouvelèrent en 1610; l'une des raisons invoquées par les moines dans leur supplique était la différence de leur costume avec celui de l'évêque & du clergé séculier, différence qui enlevait au service divin une partie de sa solennité. Le roi se chargea, à leur requête, d'intercéder auprès du pape & d'en obtenir la sécularisation.

L'affaire traîna cinq ans en cour de Rome, & ce ne fut qu'en 1615, que le pape Paul V prononça enfin la sécularisation. Dans cet acte, le pape rappelle la fondation de Saint-Pons, par le comte de Toulouse, Raimond Pons, en 937; à ce moment le monastère renfermait un nombre indéterminé de moines, plus cinq officiers, aumônier, sacristain, préchantre, infirmier & ouvrier, tous élus par le chapitre conventuel; à partir du quatorzième siècle, il y eut un prieur remplissant une partie des anciennes fonctions de l'abbé devenu évêque. La destruction des bâtiments claustraux par les réformés a obligé les religieux à habiter des maisons particulières de la ville, à accommoder tant bien que mal aux exigences du service divin une partie de l'ancien dortoir; la nécessité de converser & de vivre avec des personnes du siècle, les procès à soutenir, tout s'est uni pour relâcher les liens de la discipline. Le pape, procédant à la sécularisation, fit donc unir à la mense capitulaire tous les bénéfices, prieurés, &c., qui en dépendaient & délia les religieux de leurs vœux monastiques. Pour les offices, il transforma le prieuré en archidiaconé, seule dignité élective comme celle qui l'avait précédée. Les autres offices, aumônerie & préchantrerie, furent à la nomination de l'évêque. Le chapitre fut réduit à quatorze chanoines prébendés, nommés à tour de rôle par l'évêque & par le chapitre, ce dernier se faisant représenter par le chanoine tournaire ou de semaine au moment de la vacance. Pendant la vacance du siége épiscopal, la collation des bénéfices dépendants de sa mense appartint aussi au chapitre.

Cette bulle fut fulminée le 22 octobre 1616 par Charles de Cazalets, grand archidiacre de Narbonne, commissaire apostolique en cette partie, acceptée par le roi le 5 octobre 1629 & enregistrée au parlement de Toulouse le 16 mai 1630. Ce long retard avait été causé par les réclamations du chapitre provincial des moines de Saint-Benoît, qui avait protesté tant contre la sécularisation du chapitre, que contre l'union à la mense des bénéfices réguliers[1].

Une preuve de la prospérité de l'abbaye de Saint-Pons au treizième siècle est l'importance qu'avait prise sa bibliothèque à

[1] *Collection de Languedoc*, v. 40, f° 170, recueil de pièces imprimées du dix-septième siècle.

cette époque. Le catalogue[1] en fut rédigé en 1276; il est extrêmement curieux à tous les points de vue. Rangé dans un ordre méthodique, cas fort rare dans les documents de ce genre, il donne une idée exacte d'une bibliothèque monastique au moyen âge. Naturellement il ne faut pas s'attendre à y trouver beaucoup d'ouvrages historiques ou purement littéraires; comme de juste ce sont surtout des ouvrages de liturgie, des textes sacrés, des œuvres des Pères, lettres, traités & commentaires. L'auteur, qui du reste ne se nomme pas, commence par ces deux vers, dont nous ignorons l'origine, mais qui sont évidemment d'un auteur chrétien :

Disce vacans studio quasi numquam sis moriturus,
Sive vacans vitio quasi vita cras cariturus.

Il exhorte ensuite dans un court préambule ses frères en religion à l'étude des lettres; ils y trouveront une occupation salutaire; ils y prendront l'amour du vrai, l'horreur du mal & des fausses doctrines & connaîtront à fond la doctrine chrétienne. En tête sont réunis tous les manuscrits assez nombreux qui contiennent en entier ou en partie le texte de l'Écriture (*De textu Bibliae*). Viennent ensuite les pères, saint Grégoire, saint Augustin, saint Jérôme, saint Bernard dont le monastère renfermait un recueil de lettres, Isidore de Séville, entre autres la chronique qui porte son nom, les ouvrages de Burchard de Worms sur la discipline ecclésiastique & les lettres du même; les travaux de Bède; une *Explanatio in* IIII^or *libris Regum* dédiée à Théodemir, abbé de Psalmodi, par Claude, évêque de Turin; l'histoire des Juifs, de Josèphe, un Gratien, la compilation attribuée au pape saint Clément, une passion de Saint-Pons. Viennent ensuite différents volumes, rangés dans un ordre assez défectueux, parmi lesquels nous avons relevé les sermons du pape Innocent III, plusieurs volumes de Vies de saints, la règle monastique de Smaragdus, disciple de saint Benoît d'Aniane, deux volumes composant le cartulaire de l'abbaye (*duo volumina registrorum in quibus sunt privilegia & instrumenta*), manuscrits aujourd'hui perdus; deux recueils de Vies de saints, signalés comme *inutilia & mendosa*, un autre qui contenait une sorte de concordance des Deux Testaments, intitulé : *Breto sive diccionarius in quo omnes dictiones Bibliae exponuntur per alphabetum divisae.* — Commencent alors immédiatement les livres relatifs à l'*ars grammatica*; c'est dans cette division qu'ont été placés, outre les ouvrages proprement grammaticaux tels que Marcien & Priscien, les manuscrits des auteurs anciens : Virgile, Salluste, Horace, Sédulius, Perse, Juvénal, Térence, Cicéron, Lucain, Ovide; une défense de Rufin, dirigée contre Claudien (*Anti-Claudianus*), un *liber Homeri grammatici*, un *Homerus Smirnensis*, un *Fortunat*, &c.

Les trois dernières divisions du catalogue sont occupées par les livres de logique (Boëce, Commentaires sur Aristote & sur Porphyre), de rhétorique, ouvrage de Cicéron à Herennius, de médecine, traités de Galien. Le catalogue se termine par la liste des ouvrages non retrouvés & qui doivent (*debent*) être entre les mains de telle ou telle personne, & par celle des ouvrages de chœur qui restent à l'église.

Certains détails prouvent qu'il y avait même un prêt organisé au dehors; plusieurs manuscrits sont dits prêtés à divers moines des environs & de l'abbaye; l'un d'eux est entre les mains de Hugues des Deux-Vierges (peut-être un laïque), un autre est détenu par l'abbé de Saint-Guillem, qui doit le garder jusqu'à sa mort. Nous avons insisté sur ce catalogue, à cause de l'intérêt tout particulier qu'il présente; ce document est pour ainsi dire unique pour le midi de la France, & malheureusement il ne semble pas que beaucoup de monastères du Languedoc aient suivi l'exemple de Saint-Pons & consacré une partie notable de leurs grandes richesses à la formation & à l'entretien d'une bibliothèque religieuse & historique.

Outre l'abbaye bénédictine de Saint-Chinian (Voir *Note* CIII), le diocèse de

[1] Il a été copié par Baluze, *Armoires*, v. 87, f° 11; une autre copie assez défectueuse se trouve dans Doat, v. 72.

Saint-Pons renfermait encore l'abbaye de Fontcaude, ordre de Prémontré, dont voici l'histoire abrégée.

Elle dut son origine à une donation des trois puissantes familles de Durfort, Rochefort & Clermont qui, en 1154, se réunirent pour donner à Guillem Nant, religieux de Valcrose, au diocèse de Maguelonne, le lieu de Fontcaude, diocèse de Narbonne, comté de Béziers. L'archevêque de Narbonne, Pons, puis, à deux reprises différentes, le pape Alexandre III, ratifièrent cette donation. L'église & le monastère étaient dédiés à la Vierge. Les religieux de Valcrose, ayant déplu aux fondateurs, ceux-ci leur enlevèrent la terre cédée par eux & la donnèrent à l'abbaye de Combelongue, ordre de Prémontré. Le pape dut intervenir; de 1167 à 1179, eurent lieu de longs pourparlers qui se terminèrent par une transaction dans laquelle Combelongue obtint en somme l'avantage. Deux fois détruite pendant les guerres de religion par les calvinistes (1567 & 1569), l'abbaye de Fontcaude parvint pourtant à se relever de ses ruines, & tous les lieux réguliers furent reconstruits dès le commencement du dix-septième siècle.

Abbés de Fontcaude.

I. Bernard I, que l'on regarde comme le premier abbé, paraît dès 1171. Il est témoin d'une donation faite à Aniane en 1182. En 1183, il assiste à un accord entre les abbés de Vajal & de Combelongue. En 1184, l'abbaye est soumise à la juridiction archiépiscopale de Narbonne par Luce III. C'est ce Bernard qui écrivit un des plus anciens traités théologiques que nous possédions contre l'hérésie albigeoise.

II. Pierre I Géraud, 1193, prête serment vers cette époque à l'archevêque de Narbonne.

III. Jean I du Puy, 1205. En 1207, Alexandre de Villespassans lui lègue un fief, situé à Capestang.

IV. Sanche I, 1212.

V. Raimond I s'intitule ancien abbé de Fontcaude en souscrivant une donation faite par Aimeri, archevêque de Narbonne, à son chapitre cathédral, en 1219.

VI. Bérenger I vend, en 1228, plusieurs terres à l'archevêque Pierre Ameil, pour la somme de cinq cents sous de Melgueil; mort après 1231.

VII. Guillaume David, indiqué comme ayant précédé le suivant.

VIII. Pierre II, 1238.

IX. François I de Borie; en 1247, Raimond de Vallauquès, évêque de Béziers, & Guillem de Cazouls, coseigneur de Cazouls, lui donnent trois cents sétérées de terre dans le terroir de cette ville.

X. Jean II de Cerz, 1256.

XI. Sanche II, moine de Combelongue, abbé de Fontcaude en 1280.

XII. Bérenger II de Bessan, abbé de 1290 à 1315.

XIII. Marc, 1315. Il reçoit, en 1327, une donation de Guillem de Minerve.

XIV. Jean III; en 1333, la vicomtesse de Narbonne lui cède des droits de pacage dans le terroir de Puissourguier. En 1335, il assiste à la visite du monastère de Saint-Chinian par l'ordinaire. Vivait encore en 1341.

XV. Raimond II Forestier, 1344-1360.

XVI. Pierre III de Marseillan, 1360.

XVII. Hérimagne, 1370.

XVIII. Raimond III, 1377.

XIX. Bérenger III d'Olonzac, indiqué comme prédécesseur de

XX. Jacques I Carret, nommé administrateur perpétuel en 1400. Mourut en 1407 après avoir rétabli la régularité dans le monastère & avoir fort augmenté le nombre des religieux.

XXI. Jacques II de Saint-Julien, 1407-1414.

XXII. Joseph I de Cerz, abbé de Fontcaude pendant vingt ans, de 1414 à 1434; suivant quelques-uns il aurait été en même temps abbé de la Chaise-Dieu.

XXIII. Pierre IV, mort le 27 août 1440.

XXIV. Joseph II, indiqué par le nécrologe.

XXV. Bertrand I du Mas prit possession en 1460; se démit en 1483.

XXVI. Bertrand II du Mas, neveu du précédent, élu en 1483; mourut en 1511.

XXVII. Bernard II, 1511-1539.

XXVIII. Jean IV du Mas, nommé par le roi & confirmé par le pape en 1539. Le monastère fut brûlé pendant son administration, & c'est à lui que revient le mérite de l'avoir restauré. Il mourut en 1578.

XXIX. Barthélemi du Mas, neveu du précédent, nommé par bulle d'octobre 1578; se démit en faveur de son neveu qui suit.

XXX. François II Rouet, nommé par le pape (1600).

XXXI. Hercule de l'Ort de Sérignan, présenté par le roi au pape (1638).

XXXII. François III de l'Ort de Sérignan paraît en 1673; en 1674, il se démet en faveur du suivant.

XXXIII. Gabriel de l'Ort de Sérignan, neveu du précédent, 1674-1724.

XXXIV. Louis-César de l'Ort de Sérignan, neveu du précédent, 1724-1728.

XXXV. N. Marin de Kerbringal, juin 1728.

XXXVI. Salvan d'Auterive, d'abord prieur, puis abbé régulier, breveté du roi en août 1734. [A. M.]

Note 164

NOTE CLXIV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse d'Uzès.

RECTIFICATIONS A LA LISTE DES ÉVÊQUES D'UZÈS, P. 298 ET SUIVANTES :

IX. Il faut retrancher de l'article d'Audoin tout ce qui y est dit de l'évêque Mummole, cité par la Vie de Saint-Amand; nous avons démontré dans une note du tome I, p. 708, & dans la *Note* CLV de ce présent tome, que cet évêque *Ozidiensis* devait être cherché dans le nord de la France & non pas du côté de l'abbaye de Nant, en Rouergue, dont la fondation est beaucoup moins ancienne.

XI. Avant Élefant, M. Charvet place un évêque, Amélius I, qui aurait vécu de 823 à 835, & sous lequel auraient eu lieu à Uzès de faux miracles sur lesquels Agobard, évêque de Lyon, fut chargé d'informer[1].

XIV. Amélius I devient donc Amélius II.

XXI. Bertrand I devint évêque en 1083 suivant les Bénédictins; en 1088 suivant Ménard.

XXII. Guillaume I de Vénéjan; on croit qu'il était de la maison de Sabran. Ce fut en 1204 qu'il fonda la chartreuse de Valbonne & se retira dans ce monastère. Jusqu'à sa mort (1214) il conserva le titre de *quondam episcopus Uticensis*.

XXV. Raimond IV du Mas d'André; la charte de Simon de Montfort, de 1215, permet de le distinguer de son prédécesseur de même nom; elle parle des conventions faites entre feu Raimond, évêque d'Uzès, & Raimond, comte de Toulouse.

XXVII. Pons de Bécanils; il faut lire de Bécunil. C'est un acte de l'an 1280 qui lui donne le surnom del Pont (*de Ponte*), parce qu'il fut l'un des promoteurs de la construction du pont Saint-Nicolas.

XXVIII. Bertrand II Arnaud; élu le 31 mai 1249 & non le 31 mars; voir l'article du précédent. Il compléta une partie des acquisitions faites par son prédécesseur; il finit de la sorte par posséder le quart de la seigneurie de la ville d'Uzès.

XXXI. Guillaume de Mandagot ou plutôt de Mandagout, mourut en 1344 & non pas en 1244, comme on l'a imprimé p. 301, col. 2.

XXXIX. Guillaume IV; suivant M. Charvet, cet évêque n'existe pas réellement & sa mention est le résultat d'une erreur. A moins de pouvoir vérifier sur les textes originaux, il est difficile de se prononcer.

XLI. Pierre IV Soibert. La bulle de Martin V, qui le nomme au siége d'Uzès, est de 1426 (v. st.).

XLII. Bertrand III de Cadoene est mentionné jusqu'en 1441.

XLIV. Nicolas I Maugras ou Malgras; il existe de ce prélat une médaille de bronze reproduisant ses traits.

LI. Jean II de Saint-Gelais embrassa ouvertement le calvinisme en 1546; fut

[1] Charvet, *La première maison d'Uzès*, p. 105.

excommunié par le prévôt de son chapitre en 1561, finit par épouser une abbesse, fut déposé par le pape, puis rétabli par Charles IX en 1566, enfin remplacé en 1570.

LII. Robert de Girard; suivant M. Charvet, il mourut en 1591 & fut immédiatement remplacé par le suivant.

LXI. Bonaventure Banyn mourut le 16 octobre 1779.

LXII. Henri-Benoit-Jules de Béthisy de Mézières émigra deux fois & mourut à Londres en 1817.

Les évêques d'Uzès, dans le courant du moyen âge, parvinrent, à l'exemple de ceux de Narbonne, d'Agde & de Béziers, à fonder un pouvoir temporel & féodal extrêmement fort qui, toutefois, ne dura pas longtemps. L'origine de ce pouvoir est, comme toujours, une concession des rois carolingiens. Mais ici ce fut Louis, roi de Provence, fils de l'usurpateur Boson, qui lui donna sa première sanction; par un diplôme de 896, il restitua à l'évêque Amélius un grand nombre d'églises & de villages que lui avaient ravis des laïques, & qui composèrent ainsi la première dotation de la cathédrale de Saint-Théodorit. En 903, Louis l'Aveugle, empereur & roi de Provence, lui fait une nouvelle donation. Quant à la manière précise dont cette domination s'est établie, on peut s'en faire une idée en remarquant l'importance, la grande étendue des terres possédées par l'église d'Uzès; à une époque où la propriété territoriale était la seule source de puissance, il y avait là matière à une influence tout à fait extraordinaire. Aussi peu à peu les évêques augmentent leurs priviléges & étendent leurs attributions. Dès le milieu du douzième siècle, les seigneurs d'Uzès, dans la personne de Bernard I, se reconnaissent vassaux de l'évêché pour leurs possessions, tant à Uzès qu'aux environs (hommage de 1144), & l'occupation successive du siége épiscopal par plusieurs membres de la famille seigneuriale ne fit que rendre ce pouvoir plus incontesté. En 1156, Louis VII vient donner à cette nouvelle puissance l'appui de la royauté qui reprenait déjà de la force dans le midi de la France; désormais l'évêque possède la plupart des droits régaliens : il frappe monnaie, rend la justice à tous les degrés, & perçoit le *compois* de la paix, tribut payé par les habitants du pays pour empêcher les guerres privées & les brigandages. En 1207 & 1208, deux actes d'Elzéar de Sabran & d'Elzéar d'Uzès reconnaissent à l'évêque le droit de réprimer les excès commis à l'intérieur de la ville par un des coseigneurs, de lever sur leurs domaines les troupes nécessaires à la défense de son église, de faire la police des grandes routes, d'exiger le serment de tous les habitants du diocèse âgés de plus de quatorze ans, enfin d'exercer la justice sur leurs propres domaines, *ipsa mediante authoritate regia*. En 1210, Philippe-Auguste renouvelle le diplôme de son père & étend les priviléges qu'il concédait aux possessions nouvellement acquises par l'évêque.

Telle était la puissance temporelle des évêques d'Uzès au moment où la guerre des albigeois éclata. Comme pour la plupart des autres prélats du Midi, cette terrible lutte ne fit qu'étendre leur autorité. Fidèle au parti de Simon de Montfort, qu'il soutint même contre l'archevêque de Narbonne, légat apostolique, l'évêque Raimond y trouva son avantage & sa récompense. Le 6 mars 1215, Simon lui cède toutes les possessions de Raimond VII dans le diocèse, en se réservant seulement la haute, moyenne & basse justice de quelques-unes de ces terres, & notamment la viguerie d'Uzès, que le seigneur de cette ville tenait autrefois du comte de Toulouse; la plupart de ces domaines restèrent d'ailleurs aux mains du conquérant, mais à titre de fiefs relevant de l'évêché. Cette transaction fut confirmée dans tous ses articles par les rois Louis VIII (1226) & Louis IX (1254), & l'évêque y fit ajouter le dixième de tous les péages du diocèse, plus la neuvième partie de ces mêmes péages, à titre de seigneur spirituel & de seigneur temporel. Dès lors, les évêques n'auront plus en face d'eux que les seigneurs d'Uzès & pourront longtemps maintenir contre eux leur suprématie temporelle.

Au quinzième siècle, la transmission des domaines de la maison d'Uzès à la famile de Crussol, beaucoup plus puissante & beaucoup plus en crédit à la cour, au sei-

zième siècle la longue interruption causée dans la suite des évêques par les guerres de religion & les affaires du protestantisme, enfin l'érection du duché d'Uzès en duché-pairie, tels sont les trois faits qui amenèrent l'affaiblissement de la puissance épiscopale, au profit de la puissance seigneuriale. De là une longue série de procès qui remplissent tout le dix-septième & les premières années du dix-huitième siècle. Repris plusieurs fois, tantôt à l'occasion d'un fait particulier, tantôt à propos de titres contestés ou usurpés par les deux parties, ils ne cessèrent qu'à la mort de l'évêque Michel de la Rivière (1728). Malgré les titres authentiques produits par ce prélat, malgré les preuves qu'il entassa dans de volumineux mémoires, il ne put l'emporter sur le crédit du duc d'Uzès, de plus en plus prépondérant, & ses successeurs ne jugèrent pas à propos de reprendre une cause condamnée trois fois par le parlement de Paris & par le conseil d'État[1].

Le diocèse d'Uzès ne renfermait aucune abbaye véritablement importante; mais on y trouvait en revanche une multitude de petits établissements qui méritent presque tous une mention spéciale, à cause du rôle important qu'ils ont joué dans l'histoire du pays; c'est à l'étude succincte de ces petits centres monastiques que nous consacrerons les lignes suivantes :

Abbaye de Saint-Firmin. — Ce monastère est mentionné par le diplôme de Louis VII en 1156; à cette époque, il appartenait à l'évêque; on suppose, à cause du nom qu'il porte, qu'il a pu être fondé par saint Firmin, évêque d'Uzès au sixième siècle, ou du moins peu après sur le tombeau de ce prélat.

Saint-Ferréol. — Fondé par l'évêque de ce nom, successeur de son oncle saint Firmin. Il rédigea une règle spéciale pour les religieuses qu'il y établit; du reste on ne sait rien de plus sur ce petit établissement; le diplôme de 1156 le mentionne comme existant encore sous la dépendance de l'évêque dans la ville d'Uzès.

Saint-Julien, dans la ville d'Uzès; on ignore l'époque de sa fondation & le nom de son fondateur. On ne connaît qu'un seul de ses abbés, Witard, qui assista, en 897, au concile de Port, en Septimanie.

Saint-Sulpice, dans la ville d'Uzès; cette abbaye n'est mentionnée que par le diplôme de Louis VII.

Saint-Privat de Gers (de Garcio), mentionné par le même acte. En 1152, l'abbé Raimond est témoin d'une donation de Raimond II, évêque d'Uzès, à Saint-Gilles; en 1164, un autre abbé de Saint-Privat, Robert, assiste à un échange entre l'évêque d'Uzès & l'abbaye de Saint-André d'Avignon.

Saint-Étienne, mentionné en 1156.

Goudargues. — L'abbaye de Goudargues ou Caseneuve existait dès la seconde année du règne de Louis le Pieux (815); d'après un diplôme de ce prince pour l'abbaye d'Aniane, c'était une abbaye fondée par le comte Guillaume, sur les bords de la Lèze, richement dotée par son fondateur & soumise par lui à l'autorité impériale. Ce diplôme distingue l'abbaye de Caseneuve & le prieuré de Goudargues; celui-ci fut donné à l'abbaye d'Aniane. Cette distinction entre les deux couvents subsista quelque temps; en 821, en 837, on en trouve encore la trace; en 852, Charles le Chauve les mentionne tous les deux. Ce fut peu de temps après que Goudargues échappa à l'abbaye d'Aniane & tomba sous la suprématie des archevêques d'Arles. En 933, étant encore dans cet état, elle reçoit une donation de terres situées dans le diocèse de Die. En 1065, pour faire revivre la règle de Saint-Benoît dans le prieuré, où elle n'était plus obser-

[1] Consulter sur l'histoire de tous ces démêlés : *La première maison d'Uzès*, par G. Charvet, Alais, 1870, & une requête présentée au parlement par l'évêque de la Rivière & contenant nombre de documents parfaitement authentiques.

vée, le comte de Rouergue, Raimond, le soumit à Cluny &, sous lui, à Saint-Saturnin du Port, prieuré du même diocèse, qui venait d'être rattaché à cet ordre. Mais Cluny ne le garda pas longtemps; il passa peu après à la Chaise-Dieu, qui le posséda paisiblement jusqu'en 1095. A cette époque, Aniane fit revivre ses droits; repoussées en 1095, en 1107 & en 1114, ses réclamations firent naître de nouvelles prétentions de la part de l'archevêque d'Arles, qui présenta une donation de Louis l'Aveugle, roi de Provence; s'appuyant sur celle de Louis le Pieux, Aniane parvint à l'emporter sous Calixte II. Le prieuré dépendit longtemps de cette abbaye, mais finit par ne plus être habité par aucun religieux & par devenir un bénéfice simple.

Abbés de Goudargues.

I. ROSTAING, archevêque d'Arles, conserva les abbayes d'Aniane, de Goudargues & de Cruas qu'il possédait avant son élection. Il fut abbé de Goudargues de 866 à 900.

II. MANASSÉ, archevêque d'Arles, posséda ces trois mêmes abbayes en vertu d'un diplôme de Louis, fils de Boson, roi de Provence (921).

III. ITIER, aussi archevêque d'Arles, fait donation de quelques terres appartenant à Goudargues, à Theutbert, son vassal (937).

Prieurs de Goudargues.

I. BERTRAND, 1152, eut différend avec l'évêque d'Uzès pour la possession de plusieurs églises.

II. BERNARD CAUVET, religieux d'Aniane, 1187.

III. GAUCELIN, abbé d'Aniane, se qualifie de prieur de Goudargues en 1203.

IV. RAIMOND fait en 1212 un échange avec le prieur de Valbonne.

V. RAIMOND DE SÉRINHAC, abbé de Saint-Guillem & prieur de Goudargues, 1336.

VI. JEAN PÉNIGAUD, chanoine de Saint-Gatien de Tours, obtient le prieuré de Girard Lerouge en 1467.

VII. DÉODAT DE NARBONNE, abbé de Sorède, prieur en 1492.

VIII. JEAN LE ROUGE, nommé cette année même par l'abbé d'Aniane.

IX. BERNARDIN DE ROCH, 1533[1].

Saint-Sernin du Port ou *le Pont-Saint-Esprit*. — Ce monastère, de l'ordre de Cluny, fut fondé en 948 par Guiraud, archevêque d'Aix, qui donna à l'abbaye de Cluny l'église de Saint-Saturnin avec toutes les îles, terres & champs qui en dépendaient. Cette fondation & la donation du prélat furent confirmées par Agapet II en 949. L'achèvement du monastère fut l'œuvre de saint Odilon, abbé de Cluny. En 1164, une transaction intervenue entre Raimond V & les moines partagea également les droits utiles de la ville, établit des foires & des marchés & consacra les priviléges de l'abbaye. En 1202, une nouvelle transaction passée entre l'abbé de Cluny, Hugues, & Raimond VI, reconnut les droits de celui-ci à la jouissance d'une albergue annuelle & lui inféoda un emplacement dans la ville, emplacement sur lequel il avait commencé à bâtir une tour. Le comte reconnut devoir au prieur l'hommage & une acapte d'un marabotin d'or.

Au treizième siècle, la construction du célèbre pont Saint-Esprit vint changer le nom de la ville & augmenter son importance. La première pierre en fut posée le 12 septembre 1265 par le prieur de Saint-Saturnin, & le couvent prit une grande part à l'achèvement de cette œuvre vraiment colossale pour le temps. Mais la construction près du nouveau pont d'un hôpital & d'une chapelle, que l'on donna à des frères de Saint-Bénézet ou pontifes, vint enlever à Saint-Saturnin une partie de ses domaines, & cet hôpital passa sous l'autorité immédiate des habitants.

Le monastère de Saint-Saturnin devait renfermer, d'après la bibliothèque de Cluny, trente religieux, dont le prieur & les officiers claustraux suivants : sacris-

[1] En 1198 & 1201, il y avait au lieu de Boudillon, appartenant à Goudargues, des religieuses probablement bénédictines & soumises aux moines du prieuré.

tain, infirmier, hôtellier, réfectorier & chantre.

Prieurs de Saint-Saturnin.

I. Guillaume I, religieux de Lucques, en Italie, suivit saint Maieul, abbé de Cluny, à son retour en France vers 987. Il fut prieur de Saint-Saturnin pendant six mois seulement & alla ensuite à Saint-Bénigne de Dijon & à d'autres monastères, qu'il réforma.

II. Pierre I, prieur vers 1100.

III. Guillaume II fait un échange avec Raimond II, évêque d'Uzès, en 1162.

IV. Raimond de Brouzet approuve l'accord conclu en 1202 entre le comte de Toulouse & l'abbé de Cluny.

V. Pons Raimond eut, en 1224, des démêlés avec les habitants de la ville, au sujet de la construction des murs, de l'entretien des fossés & de la garde des clefs. Ils furent réglés en faveur du prieur par le sénéchal de Beaucaire & l'évêque de Nimes.

VI. Guillaume III fait, en 1224, le partage de quelques prairies avec le prieur de la chartreuse de Valbonne.

VII. Donadieu, prieur, & son chapitre consentent à un échange d'églises fait entre Raimond de Barriac & Aimon, évêque de Viviers.

VIII. Jean I de Thianges ou Tyranges posa la première pierre du pont Saint-Esprit en 1265.

IX. Rostaing I de Saint-Jal transige, en 1274, avec les habitants au sujet des fours banaux.

X. Thomas I approuve une donation faite à l'abbaye en 1281; il fait reconnaître par le sénéchal de Beaucaire, en 1289, ses droits sur un domaine qu'on lui réclamait.

XI. Thibaud, prieur en 1298.

XII. Gui de Clermont fait paréage avec le roi Philippe IV pour la ville de Saint-Saturnin (1300-1301). Fait une acquisition du seigneur d'Orange en 1302.

XIII. Hugues *de Montouvel* fait bénir la chapelle de l'hôpital du pont (1311). En 1310, il avait obligé le prieur de Saint-Jean de Todon, bénéficier relevant du monastère, à une pitance annuelle pour tout le couvent le jour de Saint-Saturnin.

XIV. Jean II de Feutière, prieur dès 1313, fonde, en 1318, un anniversaire pour l'âme de l'un de ses parents, abbé de Cluny.

XV. Bernard de Capelle, chapelain du pape Jean XXII, prieur dès 1321; commis par bulle du 8 avril 1325 pour percevoir le vingtième apostolique sur certains bénéfices de l'ordre de Cluny.

XVI. Guillaume IV de Poitiers remplace le précédent en 1330; en 1333, il fonde l'office d'hôtelier, qui reçoit de lui le prix des lits de tous ceux qui mourraient dans la ville.

XVII. Gualbert de Serres achète divers droits de suzeraineté en 1335.

XVIII. Étienne de Vassignac ratifie en 1351 une transaction passée entre l'hôtelier & les consuls de la ville; la redevance des lits est remplacée par une redevance annuelle de trente florins.

XIX. Déodat de Vissec, 1357; en 1363 il devient évêque de Castres & se démet du prieuré en faveur du suivant.

XX. Pierre II de Thury, cardinal de Sainte-Suzanne, premier prieur commendataire de Saint-Saturnin, prend possession en 1385, fait une inféodation au dauphin de Viennois en 1418.

XXI. Henri I, cardinal de Sainte-Sabine, prieur commendataire en 1421.

XXII. Thomas II de Pile, camérier du pape, protonotaire apostolique (1427). Mort en 1431. Eugène IV donna alors le prieuré au cardinal Lecomte, qui résidait à Rome, ce qui amena des contestations entre la cour de France & le Saint-Siége.

XXIII. Guillaume V de Champeaux, évêque de Laon, administre le prieuré de 1436 à 1443.

XXIV. Olivier du Chastel pourvu en 1444; nommé évêque d'Uzès en 1446; fait la visite du prieuré en 1447.

XXV. Alain de Coétivy, archevêque d'Avignon, prieur en 1448.

XXVI. Jules de la Rovère, plus tard pape sous le nom de Jules II, prieur en 1465; unit au vestiaire de la mense conventuelle l'office de prieur.

XXVII. Amanieu d'Albret, cardinal-évêque de Pamiers, 1503.

XXVIII. Rostaing II d'Ancezune, archevêque d'Embrun, 1507.

XXIX. Jean III d'Ancezune, abbé de Saint-Ruf, 1510-1554.

XXX. Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens & cardinal, 1554.

XXXI. Alexis de Pagannes de Ferrare, 1557-1559. En 1557, destruction du monastère & dispersion du chartrier par les religionnaires.

XXXII. César de Brancas, 1571.

XXXIII. Charles I de Mainteternes, 1573.

XXXIV. Louis Hervé, 1574.

XXXV. Pierre III Fabre, protonotaire apostolique (1577); fait, l'année suivante, un traité avec les religieux.

XXXVI. Elzéar de Rastellès, évêque de Riez, 1579.

XXXVII. Charles de Saint-Sixte, évêque de Riez, 1581; restaura l'église paroissiale & le prieuré.

XXXVIII. François I de Lacour, 1614.

XXXIX. Claude de la Motte, élu par le chapitre en 1615.

XL. François II Dauvet Desmarets, nommé à l'âge de neuf ans, sur la démission du précédent en 1615, conserva ce bénéfice jusqu'en 1695, année de sa mort.

XLI. Henri II Oswald de la Tour d'Auvergne, nommé par son oncle, abbé de Cluny & cardinal de Bouillon, en 1696; plus tard abbé de Cluny, nomma son frère au prieuré.

XLII. Frédéric-Constantin de la Tour d'Auvergne, 1708-1732.

XLIII. François III Auguste, prince de Rohan, comte de Ventadour, chanoine de Strasbourg, nommé par l'abbé de Cluny en 1732.

Valsauve ou *Bagnols*. — Le monastère de filles de Valsauve, ordre de Citeaux, fut fondé à une époque indécise; mais il est certain qu'il existait dès le premier quart du treizième siècle; en 1217, Raimond le jeune, fils de Raimond VI, le prit sous sa protection & sauvegarde (11 mai); en 1254, Elzéar, seigneur d'Uzès, venait de lui léguer trente livres tournois; enfin en 1283, la prieure, Marie Firmin, fonda un anniversaire pour le salut de l'âme de Bertrand-Armand, évêque d'Uzès, nouvellement décédé, & auquel le monastère devait la construction de son église. Celle-ci était dédiée à la Vierge. En 1293, le roi Philippe IV prit à son tour la congrégation sous ses protection & sauvegarde. En 1319 fut construite une partie du cloître, grâce aux libéralités d'un certain Adémar Audiguier du Bourg-Saint-Andéol.

En 1375, le monastère venait d'être transporté au lieu de Bagnols; le pape Grégoire XI approuva cette translation par bulle de cette année. Il restait pourtant quelques religieuses à Valsauve, où plusieurs furent tuées lors des premières guerres de religion; à partir de cette dernière époque, le premier monastère fut entièrement délaissé. Jusqu'en 1375 le monastère n'avait eu que titre de prieuré; il fut érigé en abbaye à cette époque.

Abbesses de Bagnols.

I. Béatrix de la Pierre; elle paraît dès l'an 1375 dans un acte de procuration.

II. Marguerite I de la Baume, 29 mai 1381; reçoit à cette date une donation d'un certain Jacques Adhagat.

III. Raimonde de Gaujac, 27 mars 1454.

IV. Jeanne I Mauselle ou Maurelle, dans un acte du 12 juin 1467.

V. Jeanne II de l'Ile se démit en faveur de la suivante.

VI. Jeanne III Maurelle, peut-être la même que l'avant-dernière. Instituée par Innocent VIII, elle prend possession le 13 avril 1485.

VII. Catherine Maurelle, instituée de même par le pape.

VIII. Anne de Montdragon prend possession en 1524; vivait encore en 1533.

IX. Marguerite II d'Albert, nommée par Paul III en 1537; prend possession en 1538.

X. Jeanne IV d'Audibert de Lussan, nommée par le pape (1601).

XI. Esther de Lussan, sœur de la précédente, lui succéda en 1605. Fut abbesse pendant soixante-cinq ans, & restaura le monastère de fond en comble.

Plus tard, elle prit pour coadjutrice sa sœur cadette, Françoise d'Audibert de Lussan, qui mourut en 1671. Esther se démit, avec l'agrément du pape, en faveur de la suivante, sa nièce.

XII. Marie de Lussan, 28 avril 1672. Elle continua l'œuvre de sa tante & dirigea le couvent jusque vers 1712.

XIII. N. de Clesmes, nommée par le roi en 1715.

XIV. N. du Puy Montbrun, 1761.

XV. N. de Piégon, 1773.

Religieuses de Notre-Dame de Sauzet. — Ces religieuses avaient leur couvent tout près de Nimes, sur les confins du diocèse d'Uzès. Au dernier siècle, il était détruit depuis longtemps. Il était situé près de belles & abondantes fontaines. Les religieuses suivaient probablement la règle bénédictine; plus tard l'abbaye devint prieuré simple. En juillet 1358, on les voit réclamer une indemnité aux consuls de Nimes pour une certaine quantité de matériaux qui avaient été enlevés dans des maisons de Nimes à elles appartenant. Leur réclamation fut admise.

Dominicains de Genolhac. — Ce couvent fut fondé en 1298 par des membres de la famille de Polignac, qui le dotèrent richement; il fut aussi l'objet des largesses de toute la noblesse du pays, notamment des vicomtes d'Alais. Les guerres de religion l'atteignirent cruellement; il fut réduit en cendres, les titres disparurent & ses biens furent usurpés; le prieur, le père Junius, fut même massacré. Relevé au dix-septième siècle, il subit le même sort pendant la guerre des camisards; le couvent fut de nouveau incendié & le prieur faillit être massacré. L'évêque de Mende offrit un asile aux religieux; mais Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès, rassembla les religieux & les rétablit à Genolhac même, où ils furent protégés par les seigneurs de ce nom, & plus tard par la maison de Conti. Au dix-huitième siècle, la maison possédait mille deux cents livres de rente en biens anciens, sur lesquelles il fallait prélever les charges montant à cent soixante-huit livres; il restait mille trente-deux livres pour l'entretien de la congrégation qui se composait de trois prêtres, trois religieux & un frère convers.

Outre les établissements plus haut indiqués, le diocèse d'Uzès renfermait encore nombre de couvents des différents ordres; en voici un tableau sommaire que nous avons lieu de croire à peu près complet :

A Uzès, des cordeliers, des capucins & des religieuses dites de Notre-Dame.

Au Pont-Saint-Esprit, neuf clercs dits agrégés à la paroisse, qui était dédiée à sainte Catherine; à l'église du Pont, d'abord des frères pontifes de Saint-Bénézet, plus tard des chanoines bénéficiers dits de l'Aumusse; des dominicains, des minimes, fondés en 1603, des capucins, des ursulines, des visitandines, des religieuses de Notre-Dame, établies en 1671; trois hôpitaux : des enfants perdus, des femmes veuves & des pauvres, ce dernier desservi par des sœurs hospitalières.

A Cassan, en 1424, un ermitage. — A Bagnols, des missionnaires dits de Saint-Joseph, à la paroisse & au collége; des carmes, des cordeliers, des récollets, des bernardines & des ursulines. — A Aramon, des récollets & des ursulines. — A Barjac, des capucins. — A Rivière, des religieuses hospitalières. — A Campagnac, des chanoines de la congrégation de France. — A Valbonne, une chartreuse célèbre, fondée en 1204 par Guillaume de Vénéjan, évêque d'Uzès, qui lui donna plusieurs églises; l'abbé d'Aniane & le prieur de Goudargues prirent part à cette fondation. Elle fut protégée dans la suite par les seigneurs les plus importants du pays. [A. M.]

NOTE CLXV

Note 165

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS

Établissements religieux du diocèse de Rodez.

De tous les pays limitrophes du Languedoc, il n'en est pas dont l'histoire soit plus intimement liée à celle de cette der-

nière province, que le Rouergue. Aussi avons-nous jugé utile de donner quelques notices sur les principaux établissements religieux de ce pays, d'autant plus que nous avions l'assurance de pouvoir réunir sur ce sujet nombre de faits intéressants & de documents inédits. Toutefois nous avons laissé de côté les abbayes proprement dites, dont l'histoire nous aurait entraîné trop loin, & nous nous sommes bornés aux évêques & à quelques grands établissements dont la place était tout naturellement indiquée dans une note de cette nature[1].

La puissance temporelle des évêques de Rodez ne date pas de l'époque carolingienne; à cette époque & dans les siècles immédiatement suivants, ces prélats n'eurent que l'influence légitime qui leur appartenait grâce à leurs possessions territoriales. Pour leur donner un pouvoir véritablement politique, pour les faire entrer dans la hiérarchie féodale du pays, il fallut que l'autorité des comtes de Toulouse, maîtres du pays depuis le dixième siècle, cessât de s'y exercer d'une manière directe & qu'une dynastie nouvelle, moins puissante, vînt les remplacer. Ce fait se produisit au commencement du douzième siècle. Raimond de Saint-Gilles, héritier du comté de Toulouse, avait quitté Rodez, qui jusqu'alors avait été la capitale de ses États; suivant l'habitude du temps, il établit dans ses premiers États un nouveau feudataire, auquel il engagea les domaines utiles, sous réserve toutefois de la suzeraineté & de l'hommage. Son choix tomba sur le puissant vicomte de Carlat, Richard de Millau, & dès 1096 la nouvelle maison fut installée dans ces domaines. Mais comme toujours, éloignés de leur suzerain immédiat, les nouveaux comtes imitèrent l'exemple des comtes bénéficiaires de l'époque carolingienne & s'approprièrent le fief dont ils n'avaient que la jouissance. Dans cette usurpation, ils recherchèrent l'appui de l'Eglise, qui seul pouvait assurer leur succès & de là pour les évêques de Rodez une première occasion de fonder leur pouvoir temporel.

Ce fut en 1156 que cette occasion se présenta; le comte désirait recevoir de l'évêque une sorte de consécration, d'investiture du comté; il voulait une espèce de sacre, analogue à celui que les archevêques de Reims accordaient aux rois de France. Mais en retour de cette concession l'évêque réclamait un certain nombre de prérogatives, ce qui rendait la question difficile à régler. Ces querelles furent pourtant terminées en 1161 par plusieurs seigneurs du pays, choisis pour arbitres & assistés d'un jurisconsulte, Hugues de Montferrand. Il fut décidé que le comte recevrait la couronne comtale de l'évêque & ferait à cette occasion, non pas un acte d'hommage, mais un simple serment de fidélité par lequel il s'engagerait à respecter les droits & priviléges du prélat; celui-ci eut aussi douze sous par semaine sur le produit des monnaies, quand le comte en ferait frapper; il eut la possession de la cité, mais le comte en eut la propriété; à chaque nouvel avénement la ville dut être rendue au comte avec ses fortifications & les clefs de ses portes & pendant trois jours il put y faire flotter son étendard & y faire rendre la justice en son nom. On voit par cet accord que la position des deux parties était des plus singulières; obligées l'une envers l'autre à certains devoirs de vassalité, serment de fidélité ou reddition de la place, elles étaient à la fois inférieures & supérieures l'une à l'autre, position difficile & qui devait amener maintes fois des conflits.

Des querelles ne tardèrent pas à éclater; dès 1214 on les voit naître; à ce moment il s'agissait des châteaux de Coupiac, Caystord & Combret, tenus par le comte & pour lesquels l'évêque exigeait un hommage direct de vassalité. Reconnu à cette époque par le comte Henri I, ce droit supérieur fut contesté par son fils, Hugues IV, en

[1] Les sources employées ont été : de Gaujal, *Études sur le Rouergue*, tome II, renfermant les annales de la province; un opuscule de M. le docteur Viallet sur l'*Hôpital Saint-Jacques de Rodez*, 1864, Rodez; & les volumes suivants de la collection Doat : 132, ville & établissements religieux de Rodes; 133, cathédrale de Rodez; 134-136, Aubrac; 145, Millau; 146, Saint-Antonin; 147, Villefranche.

1222; la querelle dura longtemps & le comte dut en 1238 céder ses droits de feudataire à Archambaud de Panat contre la ville de Marcillac & le château de Salles-Comtaux; l'évêque put d'autant plus facilement obtenir l'hommage d'un vassal moins puissant.

Peu d'années après, le siége épiscopal était tenu par Vivien de Boyer, ancien cordelier, qui ne cherchait qu'une chose, à rendre complète l'autorité dont il jouissait sur la cité. S'appuyant sur les habitants, auxquels en 1250, il concéda d'importants priviléges, il commença par réclamer le droit de percevoir seul la leude des marchandises entrant dans la ville & des deux foires annuelles qui s'y tenaient. Le comte alléguait une possession traditionnelle; mais Vivien, pour compliquer la situation, en appela au pape; sans s'arrêter à cet appel, le comte tint bon, & le 23 novembre de la même année, une sentence arbitrale lui adjugea la possession provisoire. Il dut même faire reconnaître pleinement la légitimité de ses droits, car en 1254 une nouvelle sentence, cette fois définitive & rendue par un chapelain du pape, lui concéda le droit de leude sur toutes les denrées apportées & mises en vente dans la ville par des étrangers; comme cette sentence ne reconnaissait pas au comte le droit de lever la leude en général sur toute marchandise entrant dans la ville, l'évêque en prit occasion pour renouveler ses réclamations quelques années plus tard. Battu pourtant à propos des leudes, l'évêque porta ailleurs ses prétentions & son activité inquiète, mais menacé d'un procès criminel par-devant l'inquisition en 1266, attaqué par les seigneurs de Séverac en 1260, il dut abandonner toutes ses prétentions.

Plus habile que Vivien, son successeur sur le siége épiscopal, Raimond de Calmont d'Olt, reprit toutes ses prétentions. Ce n'était plus seulement la leude qu'il réclamait, c'était la police des foires tenues dans la ville, police exercée jusque-là par les comtes; c'étaient encore les fossés entre la cité & le bourg, qu'il prétendait lui appartenir. Enfin il revenait sur la cession de 1238 & prétendait que le droit de suzeraineté des évêques avait été lésé par la substitution des seigneurs de Panat aux comtes de Rodez dans la possession des châteaux de Coupiac, Caystord, &c.

Ces réclamations devinrent le signal d'une petite guerre, dans laquelle il y eut mort d'hommes, incendies, violences, &c.; l'évêque employa l'excommunication pour appuyer ses demandes. Une sentence provisoire du sénéchal de Rouergue en 1277 donna raison au comte & le maintint en possession de tous les droits contestés. L'affaire avait été portée au parlement de Paris, mais cette cour n'eut pas à la juger, car une sentence arbitrale de l'évêque & du sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumarchais, vint l'année suivante terminer le conflit. La transaction de 1156 & celle de 1254 furent pleinement confirmées; le bourg de Saint-Étienne fut cédé à l'évêque, ainsi que le faubourg d'Albespeyres; le droit de fortifier la cité fut accordé au comte & aux habitants, sauf les environs du faubourg Saint-Étienne, par lequel communiquaient les deux parties de la ville. Au sujet des châteaux de Coupiac & Caystord, la prétention de l'évêque fut admise & le comte dut racheter ces deux châteaux pour les tenir en fief de l'évêque, ou se reconnaître son vassal pour une quantité de terre équivalente.

Mais les querelles n'étaient pas finies; elles reprirent en 1293, à l'occasion des marchés, que l'évêque défendit de tenir dans le bourg, malgré la coutume suivie de toute antiquité. Apaisées à ce moment par les officiers royaux, elles se renouvelèrent en 1315 & amenèrent des troubles & des luttes à main armée, dans lesquelles les partisans de l'évêque n'obtinrent pas l'avantage. Fatiguées de ces éternelles discordes & craignant peut-être aussi l'intervention royale, les parties se décidèrent enfin à une transaction définitive. Guillaume Durand, évêque de Mende, fut chargé d'en rédiger les articles, avec le concours d'un commissaire royal & du sénéchal de Rouergue; elle est datée de 1316. Elle fit disparaître tout sujet de querelle en établissant une cour de paréage qui

jugeait les affaires en commun & partageait également les recettes.

Dès lors, la puissance de l'évêque de Rodez ne fit guère que s'augmenter d'une façon constante & pacifique. Suzerain des comtes d'Armagnac, qui tenaient de lui plusieurs châteaux du pays, président des États de la province, levant dans ses terres le commun de la paix à partir de 1419, il finit, à l'avénement de la maison d'Albret, par devenir gouverneur du comté, & en 1676, après avoir jusque-là porté le titre de *seigneur de Rodez*, il reçut de Louis XIV celui de comte, qu'il devait garder jusqu'à la Révolution.

Évêques de Rodez.

Pendant tout le moyen âge les évêques de Rodez ont joué un tel rôle dans l'histoire du Languedoc que nous croyons utile de donner ici une liste des évêques de Rodez, celle du *Gallia Christiana*, publiée dans le tome premier de ce grand ouvrage, étant très-défectueuse & ne pouvant servir à rectifier les erreurs commises par D. Vaissete. Nous suivrons presque toujours dans ce travail M. de Gaujal, auteur des *Études historiques sur le Rouergue*, qui, ayant consulté à peu près tous les documents diplomatiques existants &, de plus, certains travaux manuscrits conservés à Rodez, a pu composer une liste beaucoup mieux établie que celles de ses prédécesseurs, liste dont nous nous écarterons le moins possible.

Nous y avons ajouté un excellent article, publié par M. Desjardins, archiviste de l'Aveyron, sur les évêques des neuvième & dixième siècles[1].

I. SAINT-AMANS (*Amantius*), évêque de 415 à 450.

II. S. EUSTACHE, martyrisé en 475.

III. S. QUINTIEN, 502-516; à cette dernière date il devint évêque de Clermont.

IV. S. DALMACE; sacré en 516. C'est à lui qu'on devait la construction de la cathédrale de Rodez, longuement décrite par Grégoire de Tours & détruite au treizième siècle. Grégoire de Tours fait le plus grand éloge de ses vertus apostoliques.

V. THÉODOSE, archidiacre, puis évêque de Rodez, nommé en 581 par Childebert II sur la recommandation du précédent.

VI. INNOCENT, comte de Gévaudan, 585-590.

VII. DEUSDEDIT I acheva l'église commencée par Dalmace. On conserve encore à Cantobre un autel construit par son ordre & portant une inscription commémorative.

VIII. VÉRUS assista au concile de Reims en 625; vivait encore vers 670.

IX. ARÉDIUS, 670.

X. FARALD, 838. Sous son épiscopat, l'évêché d'*Arisitum*, qui avait été séparé de celui de Rodez au sixième siècle, lui fut de nouveau & définitivement réuni.

XI. RAMNOLENUS; son nom se trouve mentionné dans trois chartes, en 848, 856, 861.

XII. ÉLIZACHAR, 862.

XIII. ADÉMAR ou HACMAR I, assiste à l'assemblée de Pontion en 864, reçoit une lettre du pape Jean VIII en 879.

XIV. FROTARD, 887.

XV. S. GAUSBERT, vers 900.

XVI. ADÉMAR II, 911. Son nom est dans quatre chartes inédites, en 909, 910, 912.

XVII. DEUSDEDIT II, 920, 922, 924.

XVIII. JORIUS ou GEORGES, 933.

XIX. ADÉMAR III, 935.

XX. DEUSDEDIT III, mentionné dans une charte de 936.

XXI. MAINFROI, 937.

XXII. DEUSDEDIT IV, 960-1004[2].

XXVIII. ARNAUD, 1028-1031; en 1028, il va à Limoges prendre part à la consécration de l'église Saint-Martial & participer aux travaux du concile qui admit l'apostolicité de la mission de ce saint.

XXIV. GÉRAUD, 1032-1037. Peut-être y eut-il un intervalle entre lui & le suivant.

XXV. PIERRE I, fils de Bérenger, vicomte

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 24, p. 146 & suiv.

[2] La plupart des auteurs coupent en deux l'épiscopat de Deusdedit IV & ajoutent, à la liste des évêques de Rodez, Bégon & Étienne, qui ont été évêques de Clermont & abbés de Conques.

de Narbonne, évêque après 1048 & avant 1053; devint archevêque de Narbonne en 1079.

XXVI. Pons Étienne, élu en 1079, assiste au concile de Rome en 1081; mort après mars 1095.

XXVII. Raimond Frotard assiste, en 1095, au concile de Clermont, tenu par le pape Urbain II, qu'il accompagna ensuite dans ses voyages.

XXVIII. Adémar IV, 1099-1144.

XXIX. Guillaume I[1], mentionné plusieurs fois dans les lettres de saint Bernard; fut déposé par le pape Eugène III à cause de ses mauvaises mœurs (1144-1146).

XXX. Pierre II, 1146-1165.

XXXI. Hugues I, de la famille des comtes de Rodez, 1166-1211; il se démit avant sa mort, arrivée en 1214. Fut enterré dans l'abbaye de Bonnecombe qu'il avait fondée.

XXXII. Pierre III Henri de la Treille, élu en 1211, mort en 1234. Il était du Rouergue & reçut en 1219, du comte de Rodez, l'administration du comté au moment où ce prince allait partir pour la Terre sainte.

XXXIII. Bertrand I, 1234-1235.

XXXIV. A., élu en 1247.

XXXV. Vivien du Boyer, 1247, cordelier, notaire apostolique; il divisa le diocèse en quatre archidiaconés : Rodez, Conques, Millau & Saint-Antonin. Il mourut en 1274 & fut enterré dans l'église des cordeliers.

XXXVI. Raimond II de Calmont d'Olt, d'une famille noble du Rouergue, élu en 1274; commence, en 1276, la reconstruction de la cathédrale, fait fondre, en 1283, la grosse cloche de l'église. Mourut en 1298; il avait assisté aux conciles provinciaux de Bourges (1286) & d'Aurillac (1278 & 1294).

XXXVII. Bernard du Monastier, 1298.

XXXVIII. Gaston du Cornet, né en Gascogne, élu en 1300, mort en 1301. Il fut enterré dans sa cathédrale.

XXXIX. Pierre IV de Pleine Chassaigne, nommé par Boniface VIII, auquel le chapitre s'était adressé, vers 1301. Il devint plus tard légat aspostolique & patriarche de Jérusalem. Il mourut en 1319 & fut enterré dans la chapelle de Saint-Paul, à la cathédrale de Rodez.

XL. Pierre V de Castelnau de Bretenous, petit neveu de Raimond de Calmont d'Olt, élu par le chapitre, confirmé par Jean XXII. Il mourut à Paris en 1334, fut enterré dans le couvent des dominicains de Paris, & plus tard transporté dans celui du même ordre à Rodez.

XLI. Bernard II d'Albi, né à Saverdun, fut nommé par le pape Benoît XII, chargé par lui d'une mission apostolique en Espagne, nommé cardinal de Saint-Cyriaque en 1338; il se démit alors de son siége, & mourut en 1350. En 1336, il avait assisté au concile provincial de Bourges.

XLII. Gilbert de Cantobre, né dans le Rouergue, abbé de Saint-Gilles, puis de Saint-Victor de Marseille, nommé évêque de Rodez par Benoît XII en 1339. Il testa en faveur des pauvres en mars 1348, & mourut un mois après. Il fut enterré dans la cathédrale de Rodez.

XLIII. Hugues II Roger, frère de Clément VI, évêque de Tulle, cardinal en 1342, eut l'administration de l'évêché après la mort de Gilbert; la céda peu après au suivant.

XLIV. Raimond III d'Aigrefeuille, parent du précédent, abbé de la Grasse, fut nommé par Clément VI, le 13 juin 1349; il mourut en 1361. Il fut enterré dans une chapelle de la cathédrale.

XLV. Faydit d'Aigrefeuille, frère du précédent, administrateur apostolique de 1361 à 1371; plus tard évêque d'Avignon, cardinal en 1383; fut enterré à Saint-Martial de Limoges.

XLVI. Jean I de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie, administrateur de 1371 à 1379.

XLVII. Bertrand II de Raffin, natif du Rouergue, clerc du diocèse de Tulle, nommé par l'antipape Clément VII. Il donna sa démission avant sa mort, arrivée à Avignon en 1389.

XLVIII. Henri de Sévery, né en Savoie, partisan de l'antipape Clément,

[1] Une charte inédite a fourni son nom à M. Desjardins.

nommé par lui. Il fut certainement nommé dès 1386, & non pas seulement en 1396. Il mourut à Avignon cette dernière année.

XLIX. GUILLAUME II D'ORTOLAN, né à Moissac, nommé par Benoît XIII en 1396, prit possession en 1397. Il s'occupa activement de l'achèvement de l'église cathédrale & abandonna à l'œuvre ses droits d'annate sur les bénéfices du diocèse. Il eut avec son chapitre de graves démêlés, en 1404, & fit emprisonner plusieurs chanoines. Aussi appuya-t-il la réforme de cette congrégation exigée par le comte d'Armagnac en 1409. Cet évêque mourut en 1416.

L. VITAL DE MAULÉON, patriarche d'Antioche, d'origine gasconne, assiste en 1416 au concile de Constance; se démet en 1428 de son double titre en faveur du suivant. Il devint plus tard patriarche d'Alexandrie & administrateur perpétuel de l'évêché de Saint-Pons de Thomières.

LI. GUILLAUME III DE LA TOUR D'OLIERGUES, de la famille de la Tour, chanoine de Lyon & de Clermont, doyen de Saint-Pierre de Clermont, archidiacre de Saint-Flour & prévôt de la cathédrale de Clermont, nommé évêque de Rodez en 1429 par Martin V. Le chapitre, de son côté, élut Pierre d'Estaing, archidiacre; Guillaume ne put prendre possession qu'en 1432. Il assista au concile de Bâle en 1434, activa la construction de son église cathédrale & se démit en 1457 en faveur de son neveu, Bertrand de Chalençon. Il continua à habiter le Rouergue & mourut en 1470; il fut enterré dans la chapelle des Trois-Rois qu'il avait fait construire.

LII. BERTRAND III DE CHALENÇON, de la famille de ce nom & du Velai, patriarche d'Antioche & évêque de Rodez comme le précédent, fit continuer la construction de la cathédrale & remit de l'ordre dans l'administration du temporel de son église. Il prit pour coadjuteur son neveu, Bertrand de Polignac, en 1478, lui céda le titre d'évêque en 1494, mais garda le pouvoir jusqu'à sa mort arrivée en 1501. Il fut enterré dans son église, sous le jubé qu'il avait fait construire. Ce monument existe encore aujourd'hui.

LIII. BERTRAND IV DE POLIGNAC mourut neuf jours après son oncle, le 2 mars 1501, & fut enterré à côté de lui; son épitaphe rappelle cette circonstance de ces deux morts consécutives.

LIV. FRANÇOIS I D'ESTAING, élu par le chapitre en novembre 1501, eut pour compétiteur Charles de Tournon, nommé par le pape, & qui fit valoir ses droits les armes à la main; ce compétiteur mourut en 1504. François acheva la cathédrale & construisit le clocher; ses vertus lui valurent le surnom & la renommée de *Bienheureux*. Il mourut le 1er novembre 1529 & fut enterré dans le chœur de son église.

LV. GEORGES II D'ARMAGNAC, né en 1501, nommé par le roi; le chapitre élut de son côté Jean d'Estaing, neveu du dernier évêque; mais celui-ci dut abandonner ses prétentions. Georges était bâtard d'un bâtard d'Armagnac; il mourut en 1585, après avoir rempli toutes les fonctions ecclésiastiques depuis celles de dom d'Aubrac, jusqu'à celles de légat; il avait débuté par la carrière militaire. Jusqu'en 1553, il eut la surintendance du comté de Rodez, au nom de Henri d'Albret & de Marguerite de Valois. En 1560, il abandonna l'évêché de Rodez à son neveu qui suit, auquel, dès 1553, il avait résigné l'évêché de Vabre.

LVI. JACQUES DE CORNEILLAN avait été nommé évêque *in partibus* par le pape Paul III dès 1544; évêque de Vabre, puis de Rodez, sur la démission de son oncle, il prit possession de ce dernier siége, le 16 mai 1562. De 1553 à 1582, il fut surintendant du comté de Rodez & des quatre châtellenies du Rouergue pour le roi de Navarre. Il mourut en 1582 & fut enterré à côté de François d'Estaing.

LVII. FRANÇOIS II DE CORNEILLAN, neveu du précédent, était son coadjuteur dès 1581. Il fut longtemps ligueur acharné & essaya même de se rendre indépendant. Il mourut en 1614, en se rendant aux États généraux. Il fut enterré à côté de son oncle & prédécesseur.

LVIII. BERNARDIN DE CORNEILLAN, neveu & coadjuteur du précédent, fut évêque jusqu'au 8 septembre 1645.

LIX. FRANÇOIS III DE CORNEILLAN

MONDENARD, cousin & coadjuteur du précédent, ne fut évêque que quelques mois.

LX. CHARLES I DE NOAILLES, abbé d'Aurillac & prieur de la Valette, évêque de Saint-Flour, nommé à Rodez en 1646, prit possession en 1647. Il mourut en mars 1648.

LXI. HARDOUIN DE PÉRÉFIXE DE BEAUMONT, précepteur de Louis XIV en 1647. Il fut nommé en juin 1648, mais ne résida pour ainsi dire jamais. Il devint plus tard archevêque de Paris & mourut en 1671. Il était de l'Académie française, & a écrit une histoire d'Henri IV qui n'est point sans valeur.

LXII. LOUIS ABELLI, nommé évêque de Rodez en 1662; il avait d'abord été curé de Saint-Josse, à Paris, & confesseur de Mazarin. Il se démit en 1666 & se retira chez les prêtres de Saint-Lazare, où il mourut en 1691. On lui doit un certain nombre d'ouvrages religieux.

LXIII. GABRIEL DE VOYER DE PAULMY nommé en 1666 & sacré en 1677. Il fonda l'hôpital général & le séminaire de Rodez. Il mourut le 6 septembre 1682, & fut enterré dans le sanctuaire de la cathédrale.

LXIV. PAUL-LOUIS-PHILIPPE DE LUSIGNAN-LÉZAY, nommé en 1684, n'obtint ses bulles qu'en 1693. Jusqu'à leur obtention il ne prit que le titre de vicaire général du chapitre. Il mourut en 1716; il prit une grande part aux affaires de la révocation de l'édit de Nantes, & se signala par son zèle contre les calvinistes.

LXV. JEAN II ARMAND DE LA VIVE DE TOUROUVRE, né en Normandie, nommé en mai 1716; les affaires de la bulle *Unigenitus* l'empêchèrent d'obtenir ses bulles avant 1718. En 1723, il devint conseiller au parlement de Toulouse & mourut en septembre 1733. Il était fougueux janséniste & censura sévèrement les propos de plusieurs jésuites de Rodez.

LXVI. JEAN III D'IZE DE SALÉON, évêque d'Agen, nommé évêque de Rodez en 1735; en 1746, il devint archevêque de Vienne. Ce fut lui qui introduisit à Rodez & à Millau les frères de la Doctrine chrétienne.

LXVII. CHARLES II DE GRIMALDI D'ANTIBES, de la famille des princes de Monaco, aumônier du roi, nommé évêque de Rodez en septembre 1749. Il mourut à Ollioules en 1770.

LXVIII. JÉROME-MARIE CHAMPION DE CICÉ, agent général du clergé; il fut mis en 1779 à la tête de l'administration de la haute Guienne. En 1781, il fut nommé archevêque de Bordeaux, & alla aux États généraux en 1789. Partisan des réformes, il fit partie du cabinet Necker, devint garde des sceaux & promulgua la constitution civile; il dut émigrer plus tard, rentra lors du concordat, devint archevêque d'Aix & mourut en 1810.

LXIX. N. DE SEIGNELAI DE COLBERT, nommé en 1781; député à l'Assemblée nationale en 1789. Il émigra & mourut en Angleterre où sa famille s'était établie.

Uni à celui de Cahors en 1802, le siége de Rodez a été rétabli en 1822.

Chapitre cathédral de Rodez. — Le chapitre cathédral de Rodez ne paraît pas avant la fin du onzième siècle; depuis déjà longtemps, il est vrai, les clercs desservant la cathédrale formaient une véritable congrégation religieuse soumise à des devoirs communs; mais c'est à ce moment que l'évêque Adémar imposa à cette corporation la règle de Saint-Augustin & l'astreignit à des offices réglés & à la vie commune. Cette réforme fut approuvée en 1099 par le pape Urbain II. La vie de la corporation ainsi réorganisée ne présente d'ailleurs que peu de faits saillants. Querelles avec les églises de la ville, désordres intérieurs, débats avec l'évêque, tel est en résumé le spectacle qu'elle nous présente pendant plusieurs siècles de son existence. C'est ainsi qu'en 1140 elle eut à régler de graves affaires d'intérêts avec le chapitre de Saint-Amans dépendant de Saint-Victor de Marseille. En 1120, en réorganisant le corps des clercs de cette église, en le soumettant à la célèbre abbaye bénédictine, l'évêque Adémar avait réglé l'importante question des cimetières, source inépuisable de désaccords entre les églises d'une même ville; il avait décidé que les chanoines de Saint-Amans auraient un cimetière particulier, dans lequel ils donneraient la sépulture à ceux qui auraient

revêtu l'habit de chanoine en état de santé & l'auraient porté une année entière; c'était exclure tous ceux qui n'auraient pris cet habit qu'à l'article de la mort pour avoir le privilége d'une sépulture plus honorable. Mais résister aux réclamations d'un corps comme ce chapitre régulier, appuyées par la puissante abbaye de Marseille, était chose difficile, & en 1140, vingt ans par conséquent après le premier règlement, il fallut abolir la restriction établie par l'évêque Adémar.

En 1276, l'ancienne cathédrale, qui datait de l'époque mérovingienne, s'écroula subitement pendant la nuit du 16 février; on se mit immédiatement à l'œuvre pour la relever, & l'évêque, Raimond de Calmont d'Olt, institua à cette occasion, dans le sein du chapitre, un chanoine ouvrier qui devait surveiller la construction; elle ne fut achevée qu'au seizième siècle. En 1395, pour activer les travaux, l'évêque, Guillaume d'Ortolan, céda à l'œuvre ses droits d'annate sur tous les bénéfices du diocèse; quelques années auparavant, en 1386, l'évêque Henri avait donné au chapitre quatre cents francs d'or, prix de quatre messes annuelles & perpétuelles pour le salut de son âme & celui de ses parents.

La même année, 1395, furent réglées les aumônes du carême; à cette époque de l'année, le chapitre était dans l'habitude de faire des largesses aux pauvres trois jours par semaine. Aimeri du Marché, docteur en décrets, établit une autre distribution pendant les trois autres jours de la semaine, à raison d'un quintal de blé par jour; il donna au chapitre sa terre de Pruines. Le soin de régler toutes les affaires intérieures relatives aux fondations faites dans le chapitre était confié, à cette époque, à plusieurs chanoines qui s'appelaient bayles des anniversaires; en 1324, Henri de Castelmaurin donne au chapitre un cheval noir, & aux bayles une somme de vingt livres, comme arrérages de l'anniversaire fondé dans la cathédrale par son frère, Robert de Castelmaurin.

Cependant les plus grands désordres régnaient dans la congrégation, désordres tels que le comte d'Armagnac se crut obligé d'intervenir. En 1409, il écrivit à l'évêque pour lui rappeler les désordres des clercs de sa cathédrale, lui exposer le tort qu'ils causent à la religion, & l'engager à y apporter les remèdes convenables, sinon il cessera de conférer à des membres du chapitre les bénéfices dont la disposition lui appartient. Loin de nier les griefs imputés à ses chanoines, l'évêque les reconnut vrais, & dans sa réponse au comte il lui déclare que cette réforme, impossible à tout autre, pape, cardinal, archevêque ou évêque, doit être conduite par lui-même, comte; car, ajoute-t-il, nous autres clercs nous préférons les biens temporels à la grâce de Dieu & au salut de notre âme. Sur cette réponse, le comte admonesta le chapitre, & chargea Raton de Fenayrols, sénéchal du comté, & Guiral du Puch, son confesseur, de procéder aux réformes les plus urgentes. Les principaux défauts intérieurs dont l'existence fut alors reconnue étaient l'irrégularité dans l'assistance aux offices, la dilapidation des revenus, l'aliénation du mobilier de l'église, même des reliquaires; de plus, les hebdomadiers & autres prêtres inférieurs de la cathédrale joignaient à leurs prébendes d'autres ressources, & négligeaient naturellement ce qui aurait dû faire leur principale & même leur seule occupation. Pour remédier à tous ces maux, il fut fait quelques règlements intérieurs (9 avril 1409) : la pointe fut rétablie pour constater la présence effective au chœur, l'aliénation des biens de la cathédrale interdite; les mœurs intérieures qui laissaient à désirer réformées, & les hebdomadiers mis en demeure d'opter entre des occupations étrangères à la cathédrale ou leur prébende.

En 1432, le chapitre, qui avait soutenu contre l'évêque Guillaume de la Tour d'Oliergues son compétiteur Pierre d'Estaing, eut avec lui une contestation assez violente. Extension à tous les ecclésiastiques d'une imposition établie pour subvenir aux frais des fortifications de la ville, transport à Villefranche du tribunal de l'officialité, tels en étaient les motifs. Portée au concile de Bâle, l'affaire traîna jusqu'en 1438; à cette date, une sentence des

commissaires de cette assemblée, tout en reconnaissant la valeur des faits accomplis, enjoignit à l'évêque de respecter à l'avenir les priviléges de son chapitre. En 1456, cette question des exemptions financières se représenta, ce fut à propos des tailles que, à Rodez, comme partout ailleurs à la même époque, les consuls essayèrent d'imposer aux membres du chapitre; l'évêque fut nommé arbitre, & décida, après longs débats, que les maisons appartenant à des membres du chapitre & situées dans certaines rues de la cité, jouiraient de cette exemption; mais il fut stipulé que ce serait seulement à titre de possessions ecclésiastiques & que, une fois vendues à un tiers, elles seraient de nouveau soumises à la taille.

Au commencement du seizième siècle, un peu plus de cent ans après la réforme de 1409, les désordres avaient repris avec une nouvelle force dans la cathédrale & il fallut l'autorité de l'évêque François d'Estaing, célèbre par son austère piété, pour en arrêter les progrès (1513). D'après des statuts de cette année, en dehors de l'église, les chanoines portaient ordinairement l'habit séculier & ne prenaient l'habit religieux qu'aux heures des offices. Le service divin était dit à des heures tout à fait irrégulières & quelquefois avec une précipitation indécente; l'église servait de lieu de promenade & d'entretien, même pendant la consécration; enfin l'administration de la mense capitulaire laissait fort à désirer. Le même évêque, si zèlé pour le rétablissement de la discipline, laissa en mourant à la cathédrale sa crosse, sa mitre & son anneau pastoral, & pour le grand autel une croix de fonte dorée & un ciboire d'argent. En 1465, elle avait reçu de Jean, vicomte d'Armagnac, une relique dite le Saint-Filet, tissé par la Vierge; à cette occasion le chapitre s'était engagé à dire annuellement une messe pour le salut de ce prince & en l'honneur de cette relique.

Cordeliers de Rodez. — Les frères mineurs s'établirent à Rodez en 1232, c'est du moins la date que donne la chronique du monastère; un certain Déodat Germain leur céda l'emplacement sur lequel étaient situés le cloître, le cimetière, l'infirmerie, le dortoir & une partie du réfectoire. Le comte Hugues IV fut un de leurs principaux bienfaiteurs, il leur donna un jardin situé près de l'infirmerie & leur céda un cens annuel de deux sous. En 1246, date de ces notes historiques, la plus grande partie des bâtiments claustraux étaient presque entièrement achevés. En 1263, le comte Hugues leur donna de nouveau un petit cens; &, en 1294, Henri leur assigna par semaine une somme de vingt sous de Rouergue, à prendre sur le péage du bourg de Rodez. Au quatorzième siècle, la protection de la famille comtale continua à leur être assurée; leur église devint le lieu de sépulture des princes & princesses de cette famille, & en 1326, les comtesses Masquerose & Cécile & le frère de celle-ci, Hugues, y furent transportés. En 1333, un chapitre provincial de l'ordre y fut tenu & grâce à des donations toujours plus nombreuses, leurs acquisitions purent s'étendre chaque jour. En 1335, ils venaient d'acquérir une rue proche le couvent, & ils durent recourir à l'autorité civile pour faire expulser des femmes de mauvaise vie qui s'étaient établies devant leur église; Roger d'Armagnac, seigneur de Mauléon & de Villefranche, gouverneur des terres de Jean, comte d'Armagnac, écrivit à ce sujet au juge de Rodez[1]. En 1343, Guillaume de

[1] Rogerius de Armaniaco, dominus baroniae Malileonis & Villefranchae, regens terram egregii & spectabilis viri domini Johannis, Dei gratia comitis Armaniaci, Fesenciaci & Ruthenae, nepotis nostri, in remotis agentis, discreto viro domino Bertrando *dels Candels*, utriusque juris professori, judici appellationum dicti nepotis nostri in suo comitatu Ruthenae, salutem & dilectionem. Querimoniam religiosorum virorum conventus fratrum minorum burgi Ruthenae accepimus continentem, quod nonnulle mulieres inhoneste ante hostium monasterii seu domus & ecclesie ipsorum & etiam prope locum & carreriam per eosdem fratres actenus acquisitam habitant & multa illicita & inhonesta committunt, quae non possunt nec debent per fideles Altissimi sustineri, unde nobis supplicarunt, quod eis providere vellemus de remedio oportuno. Quare cum ad nostrum statum & officium pertineat ordines approbatos pro viribus

Cardaillac, évêque de Saint-Papoul, bénit le cimetière du couvent; en 1351, l'évêque de Rodez consacra huit nouveaux autels dans l'église & accorda quarante jours d'indulgences pour les huit jours suivants, à tous ceux qui la visiteraient; en effet, dès 1324, on avait fait de nombreux remaniements dans le couvent; l'ancienne église avait été transformée en réfectoire; & un nouveau cloître dit de Sainte-Claire avait été commencé; la première pierre fut posée par Amauri de Narbonne, oncle du comte de Rodez. En 1359, Jean, comte de Poitiers, fils de France, épousa dans cette église Jeanne, fille du comte d'Armagnac.

Au quinzième siècle y fut enterrée Bonne de Berry, comtesse de Rodez, qui laissa derrière elle de longs souvenirs de piété; un somptueux tombeau lui fut élevé dans le chœur & des miracles signalèrent, paraît-il, sa présence dans le sanctuaire. Mais au commencement du règne de Charles VIII, une difficulté imprévue se produisit; le couvent venait d'être réformé par les soins de Sixte IV & de la reine de France; la règle de l'étroite observance venait d'y être introduite, malgré la résistance opiniâtre & les violences des anciens religieux; les biens & objets mobiliers aliénés par les religieux ou qui leur avaient été ravis venaient d'être restitués[1]; mais la nouvelle règle exigeait une nouvelle disposition de l'intérieur de l'église. Ayant besoin de déplacer le tombeau de Bonne de Berry, les cordeliers demandèrent successivement l'assentiment de tous les descendants de cette princesse; Charles VIII le donna par lettres de juin 1489, René, duc d'Alençon, en 1490, & Alain, sire d'Albret en 1494. Voici un extrait de la lettre royale, qui permet de comprendre la disposition ancienne de l'église & les changements qu'on y voulait apporter. Le roi expose qu'il a reçu une supplique des frères mineurs de Rodez « contenant que « feue dame Bonne de Berry, nostre grant « ayeule, par son testament & ordon« nance de dernière voulenté, esleut au« dit couvent sa sépulture pour la singu« lière affection qu'elle y avoit & après « son trépas elle fut ensepulturée au « milieu de la nef d'iceluy, ou depuis « Nostre-Seigneur à la prière d'icelle à « fait & fait de présent plusieurs grands « & évidents miracles, & à ceste cause « dès longtemps y a esté faite dessus & à « l'entour du tombeau une closture de « treillis de fer en manière de chapelle, « en laquelle y a ung autel où avoit « accoustumé de chanter communément « avant que ledit couvent feust refformé. « Et pour ce que depuis ladite refforma« tion a esté faite une closture & ferme« ture par le travers de ladite église, hors « & près du cueur d'icelle dite chapelle « entre ledit cueur & ladite closture, « ainsi que aux autres couvens de l'ob« servance & que il n'est permis selon « la règle de ladite observance aller hors « de ladite closture celébrer & dire messe « ne par conséquent en ladite chapelle « qui est au milieu de ladite nef comme « dit est, dont par plusieurs & diverses « gens sont requis, & aussi que en faisant « les prédications ladite chapelle empeche « fort l'auditoire; à ceste cause lesdits « suppliants ont advisé que pour le même « il seroit expédient & chose bien con« venable de démolir ladite chapelle & « icelle transporter & ériger au lieu des« dites chapelles, ainsi de nouvel faites « entre le cueur & ladite closture, & « pour plus faire ladite chapelle solen« nelle & ample le passage du dortoir &

deffensare & maxime conventum praedictum, qui per praedecessores dicti nepotis nostri ad honorem Altissimi est fundatus, & lupanare non sit sustinendum in praesentia & conspectu talium religiosorum, hinc est quod vobis districte praecipimus & mandamus, quatenus tam ob honorem Dei quam rei publicae taliter super praedictis provideatis, quod de cetero querela per ipsum conventum ad nos minime referatur, mandantes omnibus subditis nepotis nostri praedicti ac officialibus & servientibus, ut in praemissis & ea tangentibus vobis pareant & intendant, taliter ut per fratres de caetero non valeatis accusari. Datum Ruthenae, in praedicto conventu, XVII[a] die mensis madii, anno Domini M° CCC° XXX° V°. Per dominum regentem, J. de Gg[a]. — Reddatis litteras, ipsis visis, dictis fatribus, copia retenta. — (Doat, v. 132, f° 253.)

[1] Monitoire de Jean Prieur, chapelain du pape & auditeur général en la chambre apostolique, du 13 avril 1482. — (Doat, v. 132, f° 259.)

« à la sacristie abreger & estressir ledit « cueur qui est spacieux en longueur & « largeur de deux chaires & avecque ce « translater & transpourter le corps de « ladite feue dame Bonne dessous l'autel « qui sera fait en ladite chapelle entre « ladite closture & le cueur, lesquelles « démolitions & constructions ils ne fe- « roient ne vouldroient faire, attendu que « ladite feue dame Bonne est comme dit « est nostre ayeule matternelle, sans pre- « mier nous en advertir & sur ce obtenir « nos congé & licence, si comme il doit, « humblement requérant iceux[1]. »

En 1633, les cordeliers reçurent de Gabriel-Barthélemi de Grammond, président à la chambre des enquêtes de Toulouse, l'Hôtel-Dieu de Mur de Barrez, fondé en 1555 par Jean de Barthélemi; il y mit pour condition de remplacer cet hôpital par un petit Hôtel-Dieu dans lequel s'exercerait l'hospitalité; cette condition n'ayant point été remplie, il s'ensuivit un long procès qui commença en 1637.

Dominicains de Rodez. — Le couvent des dominicains de Rodez fut autorisé en 1284, à la suite d'une décision du chapitre provincial de Perpignan; depuis déjà deux ans les pères l'occupaient. Le principal honneur de cette fondation revient certainement aux comtes de Rodez, dont l'active protection ne cessa de s'exercer sur ce couvent, qui fut longtemps dans l'état le plus florissant. En faisant son testament, en 1292, le comte Henri n'eut garde de l'oublier; en sa qualité de *patron* de la congrégation, il lui légua dix livres du Rouergue pour les vêtements des religieux & ordonna de leur donner un repas solennel & une somme de cinquante livres pour leur église *quando fiet;* ainsi l'établissement des moines n'était pas complet, puisqu'ils n'avaient pas encore d'église. En 1305, le même comte, renouvelant son testament, leur fait don d'un calice en argent, pesant un marc, & d'une certaine quantité de vêtements ecclésiastiques. Mais cette protection princière ne suffisait pas pour épargner aux dominicains des attaques & des violences pareilles à celles qu'ils subissaient, vers la même époque, à Béziers & dans d'autres villes. Qu'on en juge par le fait suivant : une bande d'hommes armés attaque le couvent, renverse les murs de clôture, pille l'établissement, tue un hôte & bat les serviteurs en menaçant des plus terribles représailles celui qui aurait l'audace de porter plainte. Le sénéchal informe, mais si mollement, que les religieux sont forcés d'aller trouver le roi, occupé en ce moment au siége de Lille, pour le supplier d'activer le zèle de ses officiers. On trouvera tous ces faits relatés avec détails dans le mandement royal, que nous donnons en note[1]. Ce fut probablement pour

[1] Voici la lettre d'exécution de la lettre royale ainsi analysée :

Gui de Louzière, chevalier, seigneur de Montesquieu, de Pezenc & de la Chapelle, conseiller, chambellan, maistre d'ostel ordinaire du Roy nostre sire, & son sénéchal en Quercy, commis par ledit seigneur au regime & gouvernement des personne, terres & seigneuries de messire Charles d'Armagnac, veues par nous les lettres patentes du Roy notredit seigneur, impetrées & obtenues par nos très chers & bien amés orateurs les frères mineurs sous l'observance régulière du couvent de Roddez, ausquelles ces présentes sont attachées, par lesquelles & pour les causes contenues en icelles, ledit seigneur a donné & octroié à iceux supplians congié, permission & licence en tant que à luy touche, qu'ils puissent & leur loise de faire estressir & abreger le cueur de leur église de deux ou trois chaires, ainsi que bon leur semblera & aussi de démolir une chapelle assise au milieu de la nef de ladite église, en laquelle est ensepulturée feue dame Bonne, grant ayeulle maternelle du Roy nostre dit seigneur & icelle sépulture, ensemble les ossemens de ladite feue dame Bonne de illec transporter & mettre en autre lieu en ladite église, ainsi qu'ils aviseront estre à faire pour le mieulx consentons en tant que à nous est & que nous touche ès choses dessusdites & à l'accomplissement d'icelles, tout ainsi & par la forme & manière qu'il est contenu es dites lettres & que le Roy nostre dit seigneur le veult & mande. Donné aux Montils les Tours, sous nostre scel & seing manuel, le seizième jour de juillet, M CCCC IIII^{XX} & X. G. de Louziere. Par commandement de Monsieur le Gouverneur, Guillaume. — (Doat, v. 132, f° 267.)

[1] Philippus, &c., senescallo Ruthenensi salutem. Frequens ad nos produxit relatio........... quod nonnulli iniquitatis filii........... nuper cum multitudine armatorum copiosa altos parietes seu

empêcher le retour de pareilles scènes que, quelques années plus tard, le roi prit le couvent sous sa toute-puissante protection & enjoignit au sénéchal de Rouergue de le maintenir dans la jouissance de tous ses biens & priviléges[1]. En 1393, nous trouvons encore des lettres d'amortissement octroyées par le comte Bernard d'Armagnac, pour une chapellenie, fondée dans leur église par un certain Jean Ratier; elles furent probablement accordées à la requête de Pierre Aldebert, prieur provincial de Toulouse, tout-puissant auprès du comte, dont il était le confesseur; il avait débuté à Rodez dans la carrière monastique & revint y finir sa vie; c'est à lui que l'on doit la plupart des bâtiments claustraux[2]. En 1455, l'évêque Guillaume de la Tour fonda dans leur église une chapelle dédiée à saint Vincent; il leur donna à cet effet une somme de cent écus d'or; les religieux s'engagèrent à dire deux messes par jour.

altas clausuras domus fratrum praedicatorum Ruthenae more hostili cum maximo impetu & violentia subintrantes, dictis clausuris primitus ab eis dirutis & destructis, Petrum de Naucela hominem bonae famae bonique nominis in dicta domo cum ipsius domus famulo dormientem in lecto inhumaniter cum gladio, securi & ascia trucidarunt & interfecerunt ferociter ibidem & laniarunt ac dissipaverunt membra ejus, & mala malis accumulantes unum de donatis dictae domus gladiis vulnerantes, multa de bonis domus ejusdem rapientes vel rapta secum asportantes, adjunctis terribilibus minis fratribus & familiae dictae domus, quod eis oculos eruerent si de praedictis aliqua loquerentur, libertatem & immunitatem ecclesiae & domus nequiter violando. Unde vobis mandamus quatenus vocatis evocandis super hujusmodi facto detestabili, quod cordi nobis est, inquiratis cum qua poteritis diligentia & celeritate veritatem, inquestam quam inde feceritis nobis sub uno mittentes fideliter inclusam sigillo. De culpabilibus & suspectis juri super his parituris cum bonis eorum omnibus, vos interim sic teneatis securum & saisitum quod de ipsis possit justitia exhiberi. Actum in obsidione Insulae, die mercurii post festum beatorum Egidii & Lupi, anno Domini M° CCC° IV°. — (Doat, v. 132, f° 194.)

[1] Lettre de Philippe VI, de février 1333 (v. st.); Doat, v. 132, f° 196.

[2] Doat, v. 132, f° 199; de Gaujal, t. 2, p. 132.

Saint-Amans de Rodez. — L'ancienne confrérie de chanoines réguliers de Saint-Amans de Rodez était arrivée, au milieu du onzième siècle, à un état de décadence déplorable; l'irrégularité & le scandale de leur vie avaient forcé le légat, Hugues, évêque de Die, à les excommunier. Voulant les réformer, le comte Raimond de Saint-Gilles appela des religieux du chapitre de Montsalvi, qui venait d'être fondé (voir p. 887); mais, malgré tous les efforts de l'évêque Pons Étienne, cette réforme ne put avoir lieu, & le saint fondateur, Gaubert, se vit obligé de retourner dans son couvent. L'évêque s'adressa alors à Saint-Victor de Marseille, célèbre par la rigueur de sa discipline monastique, & soumit le couvent à l'abbé Richard de Milhau, qui avait avec le Rouergue des rapports si nombreux. Ce n'était là que confirmer une donation faite vingt ans plus tôt, en 1080, par le comte d'Auvergne, Robert, au précédent abbé Bernard. En 1140, la communauté ainsi réformée eut des démêlés avec le chapitre cathédral relatifs au droit de sépulture dans son église, discussions dont on trouvera plus haut l'analyse. En 1283, le prieur, Alziard de Séverac, eut des contestations avec les consuls du bourg au sujet de quelques droits dus à son église lors des funérailles des prêtres décédés dans l'étendue de sa paroisse; les consuls demandèrent seulement qu'on exceptât les clercs mariés & ceux qui exerçaient des états manuels; le prieur décida que ceux-ci ne seraient considérés que comme de simples laïques. En 1489, le prieur commendataire était l'abbé même de Saint-Victor, Ogier de Langlure; il paraît que les moines avaient beaucoup à se plaindre de son administration : la nourriture notamment laissait fort à désirer; il leur arrivait au réfectoire de ne trouver rien de préparé; d'autres fois manquait un des éléments les plus essentiels du repas; enfin les aliments servis étaient souvent de mauvaise qualité. Une transaction définitive fixa d'une manière précise la quantité & la qualité de la nourriture nécessaire à chaque repas. Cette communauté était extrêmement riche; un inventaire des reliques & des or-

nements sacerdotaux de son église, dont nous donnons en note quelques extraits, peut servir à en donner une idée précise[1].

Hôpitaux de Rodez. — Le plus ancien hôpital de Rodez était l'hôpital dit du Pas, ainsi nommé à cause de sa position entre la cité & le bourg. Il paraît pour la première fois en 1190; une charte du comte de Rodez, de cette date, lui donne une albergue de cinq cavaliers, assise sur la maison & le jardin d'un nommé Ug Pons. En 1197, une autre charte du même prince l'exempte des droits de leude sur les fruits à l'entrée de la ville. L'année suivante, le comte Hugues & son fils Guillaume lui concèdent une mesure de vin sur chaque saumée apportée à Rodez, & la même année, ils lui cèdent tous leurs droits sur le village de Salars. Cet hôpital dépendait de celui d'Aubrac, il avait même règle & même institut; il était dirigé par un *dom* & habité par des *crosats*, prêtres chargés de desservir les chapelles qui en dépendaient, par des *donats* & par des femmes, qui furent supprimées dans la suite, mais y existèrent jusqu'au commencement du quatorzième siècle; en 1329, l'une d'elles n'était rien moins que la noble dame de Creissel, de l'une des meilleures familles de Rouergue; à cette date, Amauri de Narbonne, baron de Talairan, régent du comté de Rodez, lui permit d'élever une chapelle auprès de l'une des tours de la ville, en se réservant expressément le droit de la démolir en temps de guerre. En 1266, le comte Henri de Rodez avait déjà abandonné à l'hôpital plusieurs terres qui en étaient voisines & notamment une partie des fossés, dont il put librement user; toutefois il fut stipulé qu'en cas de guerre, le comte pourrait les reprendre, & que les religieux devraient les revêtir d'un mur suffisamment fort. En 1322, l'organisation intérieure de cet établissement & ses rapports avec l'ordinaire furent définitivement réglés; il fut décidé que la nomination du dom n'appartiendrait ni à l'évêque, ni au comte, ni aux consuls du bourg ou de la cité, mais aux frères & donats; l'élection dut se faire à la pluralité des suffrages & un mois après la vacance. Si l'élection n'a pas lieu dans ce délai, la nomination sera faite par le comte ou par ses officiers, de concert avec l'évêque. Une fois élu, le dom devra prêter serment sur les saints évangiles & rendre fidèlement ses comptes tous les deux ans aux consuls du bourg & de la cité, sous peine de destitution. La présentation aux cures & chapellenies dépendantes de l'hôpital fut donnée à la congrégation, l'évêque gardant toujours le droit d'institution. Le nombre des frères fut fixé à neuf, outre le dom & les prêtres nécessaires pour remplir le service divin. Le costume fut fixé en même temps & dut se composer notamment d'un manteau, chargé d'une croix bleue.

[1] Quadraginta duas capas processionales, quae quidem omnes sunt de pannis aureis vel cericis vel *mejanels*. Item quinque casulas aureas, una vero ipsarum est completa dalmatica, tunica, stolis, manipulis, & colaribus. Item duas casulas purpurarum operis Veneciae... Item duas cortinas de syndone quae apponuntur ab utroque latere majoris altaris, quae dicuntur esse de syndone & purpura..... Item stolam & manipulum bene & egregie diversis coloribus sutum cum acu de serico nigro foliaratum..... Item duo pulvinaria sive aurealia parva, quae apponuntur super altare ad librum sustentandum... Item expositiones Evangeliorum, de littera antiqua multum... Item & invenit dictus sacrista in armario thesauri & reliquiarum crucem magnam argenteam & in aliqua sui parte deauratam, in qua est de ligno dominicae Crucis & etiam multi veri lapides preciosi diversorum colorum incastrati debito ordine in eadem. Item duos testes aureos cum multis lapidibus preciosis infixis & situatis in eisdem. Item quoddam caput argenteum in quo dicitur esse magna portio capitis beati Laurencii martiris. Item costam beati Petri. Item brachium beati Honorati in brachio argenteo incastratum. Item tres cruces argenteas. Item dentem beati Jacobi apostoli in quodam cristallo. Item scaquerium deauratum cum familia de bericle... Item in quadam capsa eborea tres dentes beati Laurencii. Item in quadam ampulla vitrea de lacte beatae Mariae... Item invenit quasdam alias reliquias in capsa lignea quae fuerunt inventae in altari beati Petri, in qua quidem capsa erat cultellus quidam cum frustorio de samilto intincto sanguine & partem sanguinis pulverisati, ut manifeste apparebat. Item unum cornu eboris divisum in tres partes. — (Doat, v. 132, f° 122.)

De l'hôpital du Pas dépendait un hôpital au lieu de las Valz, qui était administré par un commandeur; l'un de ces dignitaires, Durand Niel, obtint, en 1233, une charte d'amortissement de Bernard, seigneur de Lévezon. L'hôpital du Pas subsista jusqu'à la fin du dix-septième siècle; en 1677, son emplacement fut occupé par le séminaire diocésain, dirigé par les prêtres des Missions. Cet hôpital & ceux de Sainte-Catherine du Bourg & de Sainte-Marthe, supprimés à la même époque, furent réunis à l'hôpital général par les soins de l'évêque Gabriel de Voyer de Paulmy.

L'hôpital Saint-Jacques de Rodez fut fondé en 1346 par Bérenger Barrata, prêtre du diocèse de Cahors, originaire du bourg de Rodez, qui par son testament lui légua tous ses biens. Il fonda cet hôpital pour douze lits, & lui donna une maison située dans le bourg de Rodez. Il en confia l'installation à ses exécuteurs testamentaires & chargea de l'administrer à l'avenir les consuls du bourg de Rodez. Cette maison se soutint dans un état assez prospère jusqu'au milieu du dix-septième siècle; à cette époque l'ordre de Saint-Lazare voulut s'en emparer, contrairement aux intentions des fondateurs. Il venait de résister aux tentatives faites en 1668 pour le réunir à l'hôpital général; il échappa encore une fois, un arrêt du conseil de 1696 déclara l'hôpital de Saint-Jacques absolument indépendant de toute autre maison & le roi lui unit les deux maisons de Combecrose & de Saint-Cyrice. A partir de ce moment & jusqu'à nos jours il a servi au soulagement des personnes pauvres de la classe ouvrière.

Ville de Millau. — La principale église de la ville de Millau était celle de Notre-Dame, dite de l'Espinasse. Le plus ancien témoignage qu'on ait de son existence remonte à l'an 1070. A cette date, le vicomte Bérenger II la soumit à Saint-Victor de Marseille, qui commençait à prendre, dans le Midi, la grande influence que lui valaient la rigueur de sa discipline & la sainteté de ses religieux; cette église de Millau avait été, comme tant d'autres, usurpée par les aïeux du vicomte de Gévaudan, & celui-ci crut devoir réparer leur injustice en y rétablissant le service divin. Cette donation fut confirmée par l'évêque Pons Estève, à son retour de Rome, en 1082, quand il assura à Saint-Victor la jouissance de toutes les églises qu'il possédait dans son diocèse. Elle fut encore confirmée, en 1175, à l'abbé Richard, par Alfonse, roi d'Aragon, comte de Barcelone & marquis de Provence. Au douzième siècle, elle fut érigée en paroisse par le pape Adrien IV, qui y établit quatre religieux, soumis à la règle de Saint-Benoît, quatre conduchers & un chapelain mage. Elle fut toujours protégée par les rois d'Aragon pendant leur domination en Provence; Alfonse II défendit à ses sergents de loger des gens de guerre ou autres dans son cloître[1]; en 1183, Sanche, comte & marquis de Provence, décida qu'à l'avenir nul, soit hospitalier, soit religieux, ne pourrait construire de chapelle ou d'oratoire dans les limites de sa paroisse; enfin, Pierre II la prit sous sa protection. Dès cette époque, elle renfermait une confrérie, à laquelle le roi Alfonse donna, en 1194, un demi-muid de blé. En 1234, cette église était gouvernée par un prieur. Au commencement du quatorzième siècle, il y eut, à son sujet, de graves démêlés; les consuls prétendaient, malgré la résistance des religieux, avoir le droit de nommer

[1] Vers 1180. — Ildefonsus, Dei gratia rex Aragonensis, comes Barchinonensis & marchio Provinciae, P. Martinits & Uxoaldolit & Rodigo salutem. Audivimus quod postquam P. prior dilectus & fidelis noster recessit a partibus illis, per vim volebatis hospitare in claustro Amilhiavi, quod quidem grave nobis est, quoniam ecclesia Amilhiavi francam & liberam & inmunem ab omni exactione & servitio volumus teneri et haberi, sicut hucusque fuit, ideoque mandamus & mandando vobis firmiter praecipimus, ut per fidem quam nobis debetis ecclesiam praedictam & priorem praedictum & clericos & res eorum tanquam nostras proprias manuteneatis & deffendatis ab omnibus & per vos ipsos nihil demandetis aut nullum malum, forciam aut contrarietatem ibi supra inducatis. Datum apud Fragam, prima dominica junii. — (Doat, v. 145, f° 9.)

le chapelain, & le pape Clément V dut, en 1305, déléguer des juges investis de toute son autorité pour décider de la justice de cette demande. Quelques années plus tard, nouvelle querelle, cette fois avec le chapitre lui-même, que les mêmes consuls voulaient obliger à supporter une partie des frais causés par l'agrandissement de l'église; ces nouveaux débats donnèrent lieu à une nouvelle délégation de juges apostoliques[1]. En 1363 eut lieu, dans cette église, l'érection d'un nouvel autel, consacré à saint Jean l'Évangéliste; à l'occasion de sa consécration, Guillaume, évêque *Fadensis* & vicaire de l'évêque de Rodez, concéda de nombreuses indulgences.

Le premier de tous les ordres mendiants établi à Millau fut celui des frères mineurs; il y était dès 1278; à cette date, le gardien, s'appuyant sur les privilèges concédés à l'ordre par le pape Clément IV, défendait aux frères prêcheurs de construire un couvent & un oratoire dans l'intérieur de la ville. En 1286, cette défense fut renouvelée par Philippe IV, à la requête des consuls & des habitants; deux ans plus tôt, le roi Philippe III avait permis cette construction. Le couvent des cordeliers changea d'emplacement à la fin du treizième siècle & alla s'établir dans un autre endroit, où le monastère fut reconstruit sur de plus vastes proportions. Il renferma jusqu'à cent cinquante religieux. Au quatorzième siècle, pendant la domination anglaise, le sénéchal, Thomas de Wittenhall, ordonna la destruction de leur église & de celle des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ces deux églises pouvant nuire aux fortifications & donner prise aux routiers qui couraient le pays.

Les dominicains cherchèrent donc à s'établir dans cette ville dès 1278; mais les efforts des frères mineurs retardèrent jusqu'en 1280 la décision de leur chapitre provincial, & ce ne fut qu'à cette date que la fondation de ce nouveau couvent fut définitivement autorisée par lui. En 1372, Jean d'Armagnac, vicomte de Creissel & baron de Roquefeuille, fonda dans cette maison une messe annuelle qu'un frère devait venir dire à Creissel même, moyennant une rente perpétuelle de dix livres tournois. En 1453, il s'y tint un chapitre général de l'ordre. La ville hébergea les religieux le dimanche 3 juin de cette année; les convives étaient au nombre de deux cent cinquante; il fut payé pour ce repas vingt & une livres quinze sous. En novembre 1567, l'église fut prise par les calvinistes, qui y installèrent un prêche; quelques jours après, les religieux furent expulsés, en même temps que tous les moines & ecclésiastiques. Ils ne revinrent qu'au siècle suivant, après la soumission définitive de la ville sous le roi Louis XIII; ils rebâtirent ensuite leur église & leur

[1] 28 juillet 1311. — Clemens episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis praecentori & Guillelmo de Cluions ac Raimundo de Canillaco, canonicis ecclesiae Mimatensis, salutem & apostolicam benedictionem. Sua nobis universi parrochiani ecclesiae prioratus de Amiliavo, ordinis Sancti Benedicti, Ruthenensis diocesis, petitione monstraverunt, quod licet dicta ecclesia, quae adeo arcta & brevis existit, quod ipsi parrochiani, qui nunc, multiplicante Domino, augmentati non possunt commode recipi in ecclesia praelibata, necessariae ampliationis & reparationis auxilio indigere noscatur, ipsique parrochiani ad ampliationem & reparationem hujusmodi manus adjutrices juxta suarum exigentiam facultatum porrigere sint parati, tamen prior ejusdem prioratus, qui ecclesiam ipsam in usus proprios canonice obtinere dicitur, in eadem ampliatione & reparatione cum eisdem parrochianis contribuere sine causa rationabili denegat minus juste, in parrochianorum praefatorum non modicum praejudicium & gravamen, quamquam dicta ecclesia sit in temporalibus opulenta idemque prior cum integritate percipiat illius fructus & proventus. Cum autem dicti parrochiani, sicut asserunt, ipsius prioris potentiam merito perhorrescentes, eum infra civitatem & diocesim Ruthenensem nequeant convenire secure, discretioni vestrae per apostolica scripta mandamus quatenus partibus convocatis audiatis causam & appellatione remota fine debito decidatis, facientes quod decreveritis per censuram ecclesiasticam firmiter observari, testes autem qui fuerint nominati si se gratia, odio vel timore subtraxerint censura simili, appellatione cessante, cogatis veritati testimonium perhibere. Quod si non omnes his exequendis poteritis interesse, unus aut duo vestrum ea nihilhominus exequantur. Datum Avinione, quinto kalendas augusti, pontificatus nostri anno septimo. — (Doat, v. 145, f° 113.)

couvent, qui fut terminé en 1682; leur clocher fut construit la même année.

Les clarisses arrivèrent à Millau en 1291; les premières religieuses qui vinrent s'y établir étaient du couvent de Montpellier; l'abbesse de ce dernier couvent voulut exercer tous ses droits de supérieure à Millau & donna l'habit à Tiburge de Saint-Maurice & à Tiburge de Cantobre. Le prieur provincial des frères mineurs d'Aquitaine s'opposa à cette prétention, & malgré l'appel interjeté par l'abbesse au pape, se mit en devoir de réinstaller le couvent & le soumit à celui de Cahors, qui faisait partie de cette province. En 1299, le comte de Rodez, Henri, confirma aux religieuses une donation de Bertrand de Soubers, capitaine, & de son fils, comprenant tous les cens & rentes qu'ils possédaient à Creissel. En 1312, le même leur lègue soixante-douze setiers de froment, pour servir à l'entretien de douze religieuses. A cette époque, le couvent était situé entre le Tarn & la ville, & par suite, exposé à de fréquentes inondations; en 1327, le pape Jean XXII, à la requête des religieuses, leur permit d'aliéner cet emplacement & d'employer l'argent de la vente aux réparations d'un local qu'il leur donna, local qui avait appartenu aux frères de la Pénitence. Le pape leur permit en même temps d'y transporter les ossements de leurs sœurs enterrées dans l'ancien cimetière[1]. Au seizième siècle, les religieuses furent expulsées, en même temps que tous les au-

[1] 1er mai 1327. — Johannes, &c. Ad perpetuam rei memoriam. Quia personas religiosas eo majori favore debemus prosequi, quo devotiori placere student Domino famulatu, libenter eis illa sollicitudine paterna concedimus, per quae ipsarum religio laudabile suscipere valeat, auctore Domino, incrementum. Sane oblata nobis, pro parte dilectarum in Christo filiarum abbatissae & conventus monasterii de Ameliavo, ordinis Sanctae Clarae, Ruthenensis diocesis, petitio continebat, quod dudum propter inundationem cujusdam fluvii defluentis prope locum earum juxta villam de Ameliavo dictae diocesis consistentem, eis submersionis periculum saepius formidantibus tandem gravissima inundatione ejusdem fluminis occurrente eas necessario deserere oportuit locum ipsum. Quare pro parte ipsarum nobis extitit humiliter supplicatum, ut locum qui fuit hactenus fratrum ordinis de Sacco, dicti alias de Poenitentia, in villa eadem situatum & a multis annis desertum, cujus loci dispositio & ordinatio juxta statuta Lugdunensis concilii ad sedem Apostolicam noscitur pertinere, cum ejus oratorio ac omnibus juribus & pertinentiis suis auctoritate Apostolica eis gratiose donare & concedere in perpetuum dignaremur. Nos itaque de valore & conditione dictorum locorum ac necessitate earum & aliis supradictis plenius informati, hujusmodi periculis quantum cum Deo possumus occurrere earumdemque abbatissae & conventus necessitatibus benigne in hac parte providere volentes, ipsarum supplicationi inclinati, locum praefatum dicti ordinis quondam de Penitentia cum ejus oratorio, cimiterio, domibus, officinis, ortis ac omnibus bonis, juribus & pertinentiis suis eisdem abbatissae & conventui auctoritate praedicta in perpetuum de speciali gratia concedimus & donamus, transferendi quoque ex nunc ad dictum locum de Penitentia & apprehendendi auctoritate propria possessionem corporalem ipsius & degendi perpetuis futuris temporibus in eodem & dictum primum locum earum cum ejus juribus & pertinentiis vendendi & alienandi ac precium quod eas ex ipso priori loco continget recipere in reparationem & utilitatem praefati alterius secundi loci licite convertendi, felicis recordationis Bonifacii papae octavi praedecessoris nostri & quacumque alia constitutione contraria non obstante; exhumandi etiam cum honestate debita de dicti prioris loci cimiterio ossa & corpora deffunctorum inibi sepultorum eaque ad dicti secundi loci cimiterium transferendi inibi tumulanda eisdem abbatissae & conventui tenore praesentium plenam & liberam licentiam impertimur, ecclesia tamen seu oratorio ac cimiterio dicti loci prioris cum decem cannis terrae quadratis ab eadem ecclesia seu oratorio vel cimiterio mensurandis dumtaxat exceptis; quam quidem ecclesiam & oratorium cum cimiterio ac decem cannis terrae praedictis prioratui ecclesiae de Amiliavo, ordinis Sancti Benedicti, dictae diocesis, in cujus parrochia praedictus prior locus situatus esse dignoscitur auctoritate eadem imperpetuum tenore praesentium concedimus, conectimus & unimus, volentes quod prior prioratus ejusdem possit corporalem possessionem dictorum ecclesiae seu oratorii & cimiterii cum cannis praedictis per se vel alium seu alios post translationem hujusmodi auctoritate propria libere apprehendere & licite retinere, cujusquam licentia minime requisita, ita tamen quod ipse prior qui est & erit pro tempore dicti prioratus hujusmodi ecclesiam seu oratorium ac cimiterium dicti loci prioris manutenere de-

tres clercs & moines, par les calvinistes (novembre 1561). L'année suivante, au mois d'octobre, on mit le feu à leur couvent, pour dégager les abords de la place.

En 1297, fut encore fondé à Millau un grand couvent, qui porta plus tard le nom d'*Arpajonie;* il fut établi par Hugues d'Arpajon & soumis à la règle bénédictine. Le fondateur avait acquis l'ancienne maison des frères mineurs, qui comprenait une église, un cloître & un réfectoire; la maison fut fondée pour dix religieuses, dont l'une, élue par ses sœurs, s'appelait *majorissa* & était confirmée par l'ordinaire; celui-ci possédait la juridiction à lui attribuée par les canons. Les patrons perpétuels du monastère furent les sires d'Arpajon, qui purent nommer jusqu'à cinq des religieuses. Au seizième siècle, celles-ci furent expulsées par les protestants & le couvent fut incendié (1561).

Il y avait encore à Millau une communauté de carmes, qui furent expulsés en 1563; leur couvent fut détruit l'année suivante, parce qu'il gênait les fortifications projetées par les réformés.

Au quatorzième siècle, pendant la guerre de Cent ans, Millau, ville déjà forte, devint l'asile d'une multitude de religieux, chassés des villages voisins par les incursions des routiers & des hommes d'armes; une fois la paix faite, ils menaçaient de s'y établir. Les consuls les avaient volontiers reçus, mais ils craignaient de voir se multiplier une population de clercs, qui ne supportaient qu'une faible part des charges communes; pour se débarrasser de ces hôtes, devenus incommodes, ils s'adressèrent au prince de Galles, duc d'Aquitaine, qui manda au sénéchal de Rouergue de faire droit aux réclamations des consuls. Nous donnons en note ce curieux mandement[1].

center ac singulis diebus dominicis & festis praecipuis in eadem ecclesia seu oratorio dicti loci prioris per sacerdotem idoneum missam celebrari facere perpetuo teneatur. Ad quorum observantiam per ordinarium loci voluimus priorem qui est & erit pro tempore prioratus praedicti si opus fuerit per censuram ecclesiasticam, appellatione cessante, praefata auctoritate compelli, non obstante si priori dicti prioratus qui est vel erit pro tempore vel aliquibus aliis communiter vel divisim a sede sit indultum praefata, quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam & expressam de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Nulli ergo, &c. Si quis autem, &c. Datum Avinione, kalendis maii, pontificatus nostri anno undecimo. — (Doat, v. 145, f° 107.)

[1] 19 janvier 1363. — Eduardus, illustrissimi domini E. Dei gratia regis Angliae primogenitus, princeps Aquitaniae & Walliae, dux Cornubiae & comes Cestriae, senescallo Ruthenensi vel ejus locumtenenti salutem. Dilecti nostri consules vel communitas villae nostrae Amiliavi fecerunt nobis significari, quod cum guerrarum regiarum proxime praeteritarum tempestate durante, necnon discursibus aggressorum itinerum & latronculorum de comitivis malis in illis partibus incedentium patrias vorando & depopulando, quamplures & diversae gentes, inter alias viri ecclesiastici religiosi in multitudine magna, discursus & forefacta dictorum hostium merito perhorrescentes, ne ab eis captivarentur & depraedarentur ad dictam villam Amiliavi undique confluerint, salvum & securum reductum requirentes, ibi receptati salubriter per consules & communitatem praedictos, qui in casu necessitatis hujusmodi erga ipsos religiosos & alios viros ecclesiasticos praedictos caritatibiliter se habentes, ut essent in eadem villa placibiliter hospitati se ipsos in suis ibi habitationibus restrinxerunt, gravamina in se & suis familiis propter hoc sustinendo dictorum religiosorum intuitu. Qui nunc pacis praesentis tempore cum deberent ad suas ecclesias & ecclesiastica loca sua redire, moraturi ut prius & Domino famulaturi, ibidem complacentiis beneficiis ab eis in dicta villa receptis incrassati voluptuose ad hoc aut alias necessitate cessante moti, divitiis abundantes, domos quamplures & habitationes pro fundandis ibi novis ecclesiis aut domibus & aedificiis magnis spatiis acquirere titulo emptionis aut alias se jactant & nituntur ibidem perpetuo possidere, quod esset in nostri juris praejudicium, cum non liceat infra villam nostram praedictam sine nostra aut domini genitoris nostri licentia speciali... de juribus patrimonialibus nostrorum subditorum ibi secularium existentium in manum transferre mortuam per eandem perpetuo possidendis, dictorumque..... dicentium se propter loci paucitatem & popularium multitudinem esse ibi nimium conculcatos & successorum suorum taedium, gravamen & praejudicium... sicut dicunt. Quocirca nostro super his remedio implorato, praemissa si vera sint nolentes in tam evidenti juris nostri praejudicio & dictorum subditorum laicorum tolerari grava-

En 1633, les capucins vinrent s'établir à Millau; ils occupèrent l'ancien enclos des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. En 1663, ils furent insultés par les calvinistes & l'affaire fut même, paraît-il, assez grave; l'intendant procéda à une enquête, punit sévèrement les coupables & plaça à la porte de l'église une plaque commémorative de l'outrage & de la réparation qui en avait été faite.

Dès 1164, il existait à Millau un hôpital; il semble même avoir été fondé près d'un siècle auparavant; du moins c'est de lui que paraissent être sortis les religieux qui allèrent habiter l'hôpital fondé, en 1108, sur le Larzat, par Gilbert, vicomte de Millau. En 1178, à cet hôpital, qui prit plus tard le titre d'*hôpital mage*, était annexée une maladrerie dite de Saint-Thomas, située sur la rive méridionale du Tarn; elle fut détruite pendant les guerres de religion; sur son emplacement fut construite, en 1664, une chapelle dédiée à saint Thomas. En 1299, on réunit à l'hôpital mage les biens d'une confrérie de Saint-Jacques, qui avait un hospice à Millau; les administrateurs du grand hôpital s'engagèrent à nourrir pendant trois jours tous les pèlerins qui traverseraient la ville. En 1683, l'hôpital fut réuni à l'ordre de Saint-Lazare; affranchi plus tard de cette sujétion, il devint, en 1725, hôpital général, avec les hôpitaux de Creissel & de Compeyre.

Ville de Villefranche. — La ville de Villefranche renfermait un certain nombre de couvents; le plus anciennement construit était celui des cordeliers; les premières mentions remontent pour cette maison à l'an 1232, mais d'anciens actes & la tradition du pays prétendent qu'elle fut fondée du vivant même de saint François d'Assise, c'est-à-dire avant 1226; cette opinion n'a rien que de vraisemblable, mais ne s'appuie pas sur des documents assez certains pour être adoptée définitivement. En 1488, un chapitre général de l'ordre se tint à Villefranche &, à cette occasion, le conseil de ville donna aux religieux une somme de vingt livres tournois. En 1561, les calvinistes s'emparèrent du couvent, arrêtèrent les religieux & se servirent des bâtiments pour deux prêches. En 1451, se fonda à Villefranche une chartreuse; elle fut établie par des religieux venus de Castres, sur un emplacement donné par les consuls.

A *Saint-Antonin*, les consuls appelèrent les carmes en 1300, & leur donnèrent un emplacement pour la construction de leur couvent. En 1310, les mêmes y fondèrent une chapellenie, dont ils se réservèrent le patronage. En 1389, le roi Charles VI accorda au couvent des lettres de sauvegarde & de protection. Au seizième siècle, il fut occupé & pillé par les calvinistes; ce fut le seigneur de Las Ribes nommé gouverneur de Saint-Antonin par l'assemblée réformée du Querci & du Lauragais, qui voulut de la sorte venger le massacre de la Saint-Barthélemi. Douze religieux perdirent la vie dans cette affaire.

A *Montsalvi*, dans le pays de Carlat, fut fondé en 1075 un chapitre régulier de chanoines par saint Gaubert, prêtre de Thiers; cette montagne, auparavant déserte ou habitée par des voleurs, fut dès lors peuplée & devint un lieu d'hospitalité, *de salut*. Le vicomte de Carlat & de Millau, Bérenger, donna à saint Gaubert une grande étendue de terrain autour de cette enceinte & lui

mine, mandamus vobis firmiter injungendo quatinus si ita sit inhibeatis ex parte nostra nostris subditis supradictis sub poenis, de quibus vobis videbitur expedire, ne absque nostri aut praedicti domini genitoris nostri licentia speciali domos, habitationes aut alias possessiones infra dictam villam & in suburbiis ejusdem situatas venditione, permutatione aut alio quocumque titulo in praedictos religiosos & viros ecclesiasticos ad perpetuum transferre praesumant, consimilem nihilominus eisdem religiosis & viris ecclesiasticis inhibitionem facientes, ne talia emere vel occupare presumnat absque licentia supradicta, nec vos permitatis quidquam contra hanc inhibitionem hujusmodi ab aliquo fieri vel etiam attemptari, litteris subrepticiis in contrarium nonobstantibus quibuscumque. Teste me ipso apud Agennum, die decima nona mensis januarii, anno Domini M°CCC° LX° III°. — (Doat, v. 141, f° 141; *Vidimus donné par Guillaume Vassal, seigneur de Fraissinet, juge-mage de la sénéchaussée de Rodez.* Ce vidimus est du 11 *février suivant.*)

Note 165

permit d'y construire tels bâtiments qu'il voudrait; il ne se réserva que l'hommage & ses droits de juridiction supérieure; ces réserves furent confirmées par deux transactions postérieures, en 1270 & en 1325.

Hôpital d'Aubrac. — L'hôpital ou domerie d'Aubrac remonte probablement aux premières années du douzième siècle; c'est du moins la seule date que l'on puisse accepter. La chronique de cet établissement[1], rédigée bien postérieurement, semble indiquer une époque plus ancienne, puisqu'elle la place sous l'épiscopat d'Arnaud de Rodez, qui mourut en 1031, mais l'absence de tout document qui la mentionne dans le cours du onzième siècle, & ce fait que le premier pape qui l'ait protégé est Alexandre III ne permettent pas de reculer la date de cette institution plus haut que le premier tiers du douzième siècle.

Adalard, vicomte de Flandre, était allé faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle; à son retour, il traversa d'horribles déserts qui s'étendaient au nord & à l'est du diocèse de Rodez & qui avaient la plus triste renommée; cachés dans des bois épais & sauvages, des brigands massacraient & dépouillaient les voyageurs qui se hasardaient dans ces parages & suspendaient leurs têtes aux branches des arbres. Touché de ces misères, le pieux vicomte voulut rendre la sécurité à cette route, & décidé, dit-on, par une apparition miraculeuse, il abandonna toutes ses dignités & revint de Flandre à Aubrac se consacrer tout entier à cette rude tâche. Il détruisit les repaires de brigands, défricha le sol & forma là un grand centre d'hospitalité, dans lequel étaient accordés des secours à tous les pèlerins en général & aux pauvres voyageurs. Il éleva une église & d'autres lieux réguliers, convenablement fortifiés contre les ennemis extérieurs & les incursions des brigands.

Cet établissement, dont on va lire l'histoire détaillée, renfermait des chevaliers, des sœurs & des frères, dirigés par un supérieur, appelé le *dom (dominus)*; les religieux prêtaient le triple vœu de chasteté, pauvreté & obéissance; ils étaient astreints à la fréquentation exacte des offices religieux. Leur première règle leur fut donnée en 1162 par Pierre, évêque de Rodez; un siècle plus tard, le pape Clément IV dut renouveler l'acte de ce prélat, à cause de la disparition ou plutôt de l'usure du sceau. Nous donnons cette dernière pièce en note[2]; voici en outre l'analyse sommaire de la règle originale :

« C'est la règle des religieux, frères & sœurs de l'hôpital & couvent de Sainte-Marie d'Aubrac, de l'ordre de Saint-Augustin, conforme en tous ses chapitres à la règle de ce même saint Augustin, de laquelle elle a été extraite :

[1] Cette chronique mérite peu de confiance, au moins pour les détails; elle parle de la sénéchaussée de Rouergue, du pape Eugène IV, elle est donc tout au plus du milieu du quinzième siècle, & ne doit être suivie que quand elle est confirmée par des documents diplomatiques ou quand elle n'est pas en contradiction directe avec eux.

[2] Clemens, &c., dilecto filio abbati monasterii Bonevallis, Cisterciensis ordinis, Ruthenensis diocesis, salutem & apostolicam benedictionem. Ex parte dilectorum filiorum dompni & fratrum hospitalis de Altobraco, Ruthenensis diocesis, fuit propositum coram nobis, quod bonae memoriae Petrus, Ruthenensis episcopus, fratribus qui essent in hospitali praedicto pro tempore certam regulam constituit & vivendi formam expressam concessit eisdem, prout in litteris episcopi memorati exinde confectis suoque sigillo munitis plenius dicitur contineri. Quam regulam praenominati dompnus & fratres per sedem Apostolicam suppliciter petierunt confirmari. Nos itaque discretioni tuae, de qua fiduciam in Domino gerimus pleniorem, per apostolica scripta mandamus, quatinus praedictis litteris episcopi memorati, tibi a praefatis dompno & fratribus exhibendis, nonobstante quod praelibatum sigillum illis appositum pro parte ob vetustatem nimiam corrosum dicitur, dummodo alias tam illud quam ipse littere suspitione careant, diligenter inspectis, praedictam regulam, si consideratis debitis circumstantiis universis, quae circa hoc fuerint attendendae, illam honestam videris & saluti ac digno praedictorum fratrum statui convenire, auctoritate nostra studeas confirmare, in hospitali predicto perpetuis futuris temporibus observandam. Datum Viterbi, v° kalendas aprilis, pontificatus nostri anno tertio. — (Doat, v. 134, f° 161.)

« L'an du Seigneur mil cent soixante-deux, messire Pierre, vénérable évêque de Rodez, avec les prudents conseils des clercs & laïques, frères & sœurs de l'hôpital, sis à Aubrac, a établi & ordonné d'observer la règle suivante :

« Avant tout il faut qu'ils considèrent que réunis dans la demeure des pauvres & pour les servir, ils ne doivent point, semblables à des voleurs, à des bandits, dépenser en festins, en boissons, des choses qui ne leur appartiennent pas, & qu'ils ne doivent pas y chercher le pouvoir, mais la servitude. Car l'honneur & l'injure faits à un pauvre s'adressent à Dieu même.

« *De l'humilité envers les pauvres.* — Qu'ils jurent & promettent de faire toujours passer les pauvres avant eux dans l'usage des biens de la maison, car ils sont seigneurs & eux ne sont que les serviteurs.

« *De la modestie dans la nourriture, le vêtement, & la charité.* — Ils doivent rechercher la simplicité dans les mets, dans les vêtements, fuir tous les excès, avoir un maintien modeste, garder le silence, pratiquer la charité, source de toute miséricorde, fuir l'orgueil, source de tous les vices.

« *De la décence dans le costume.* — Aussitôt qu'un frère ou une sœur aura été reçu dans la maison, qu'il renonce dès lors aux vêtements précieux, qu'il se contente de vêtements de laine, blancs, gris ou noirs, de tissus de lin, ni trop épais, ni trop fins. Qu'ils n'aient pas un trop grand nombre de vêtements, qu'ils se conforment en cela aux conseils du maître, aux ressources de la maison. Qu'ils ne dédaignent pas les peaux de bêtes fauves.

« *De la sobriété, de la tempérance, de la modestie à table.* — Défense d'aller manger au dehors sans la permission du maître. Ordre à suivre dans le repas.

« *Des jeûnes & abstinences.* — Ils doivent s'abstenir de chair & de sang les mercredi, vendredi & samedi; le samedi, jeûne à moins de grande fête ou d'empêchements personnels, travaux, chaleur, infirmité, maladie. Abstinence de viande pendant tout le carême & pendant l'avent.

« *Du coucher.* — Séparation des deux sexes, un seul lit pour chaque personne;

« Les trois vœux; obéissance au supérieur, chasteté & renoncement à la propriété personnelle. Ceux qui enfreignent l'un de ces vœux sont écartés de l'église pendant quarante jours, mangent leurs repas à terre; au pain & à l'eau tous les vendredis; dans leur lit ils n'auront point de draps; il dépendra du maître d'adoucir la peine.

« Ils doivent éviter les mauvaises connaissances & les familiarités.

« *Conclusion contre les contrevenants à la règle.* — Ceux qui refuseront d'observer la règle susdite ou qui après avoir enfreint une de ses dispositions refuseront de faire pénitence seront expulsés de l'hôpital, sans pouvoir recouvrer les biens donnés par eux aux pauvres. »

On voit que le rédacteur de cette règle, en grande partie empruntée à celle de Saint-Augustin, n'avait pas moins cherché à mettre les religieux en garde contre les vaines recherches d'austérité, que contre le relâchement de la discipline; les deux extrêmes étaient l'un & l'autre difficiles à éviter. Un passage curieux d'une bulle d'Honorius III, de l'an 1216, nous montre comment était fait le service intérieur de l'hôpital; à leur entrée, les pauvres sont reçus par le *minister major* (le dom?), qui leur lave les mains & veille à ce qu'ils ne manquent de rien; les sœurs s'occupent de la nourriture, font les lits, nettoient les habits & détruisent la vermine qui les souille (*pediculi*); les frères servent à table & soignent les malades; à l'époque du pape Honorius, il y avait déjà plus de trente femmes, des plus hautes familles, qui venaient par humilité remplir les plus rebutantes fonctions.

Le couvent resta toujours soumis à cette règle; ce ne fut pas sans peine, car la richesse & l'importance de cette maison tentèrent plus d'une cupidité, & chacun chercha à s'en assurer la possession. Ceux qui montrèrent le plus d'acharnement furent les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui, dès l'avénement de Boniface VIII, obtinrent une bulle soumettant l'hôpital à leur autorité; ils avaient invoqué le fallacieux prétexte de la communauté de but; mais cette réunion souleva tant de récla-

mations & donna lieu à tant d'inconvénients que, peu après, ce même pape commit Gaucelin, évêque de Maguelonne, pour faire cesser cette union éphémère & remettre la maison sous la règle de Saint-Augustin. L'acte d'exécution de cette commission est de fin décembre 1297. Mais l'ordre de Saint-Jean ne se tint pas pour battu; quelques années s'écoulent & nous le voyons renouveler ses prétentions. En 1310, Clément V s'efforce de donner l'administration à un templier, Olivier de Penne; émus, les abbés & les principaux seigneurs de la Province se réunissent à Aubrac & protestent contre cette mesure au nom de l'intérêt de tout le pays; ils adressèrent simultanément leur protestation au pape, à Guillaume des Duns, commissaire royal en Auvergne, & aux deux légats apostoliques, Bérenger, évêque de Tusculum, & Pierre, évêque de Préneste. Mais cette protestation ne semble pas avoir produit grand effet; car, en 1317, nous voyons l'hôpital définitivement possédé par ce même Olivier de Penne, devenu chevalier de Saint-Jean depuis la suppression du Temple. Espérant plus de justice du nouveau pape Jean XXII, les mêmes personnages s'adressent à lui & réclament contre le maintien de cette mesure. Nous ne connaissons pas d'ailleurs les suites immédiates de cette démarche; ce qui paraît probable, c'est qu'elle réussit, car l'indépendance de l'hôpital d'Aubrac paraît avoir été dès lors pleine & entière. Tous ces documents montrent l'importance de ce riche établissement, tant par les convoitises qu'il excitait que par l'intérêt que lui portait tout le pays; au nombre des signataires de ces protestations figurent, non-seulement les principaux personnages de la noblesse du Rouergue, mais encore plusieurs seigneurs du Languedoc[1].

La règle imposée à Aubrac en 1162, par l'évêque Pierre, eut l'honneur d'être con-

[1] Voici l'analyse de la supplique adressée au pape Clément V en novembre 1310 :

Sanctissimo, &c. Ejus devoti, fideles & humiles filii, quorum sigilla inferius sunt appensa cum expressione nominum eorumdem, pedum oscula beatorum. Cum religiosam vitam eligentibus congrua beatitudinem vestram oporteat, pater sanctissime, consideratione prospicere, ne cujusdam necessitatis occasio aut desides faciat, &c. Noscat itaque beatitudo vestra, pater sanctissime, ad nostrum & pene omnium compatriotarum nostrorum pervenisse auditum, fratres hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani..... quemdam militem Templariorum vestrae clementiae cum instantia supplicasse, ut de ordine Templi ad ordinem Hospitalis Beatae Mariae pauperum de Altobraco, ordinis Sancti Augustini, Ruthenensis diocesis, transferatis eandem administrationem & regimen dicti hospitalis committendo eidem, amoto exinde dompno per quem in praesentiarum hospitale regitur memoratum. Verum quamquam nos & caeteri....... Sanctitatem vestram supplicationem dicti fratris Olivarii admissuram, nihilominus tamen ne suggeri possit talis falsitas vel supprimi veritas, ex qua clementiae vestrae animus ex facti posset ignorantia circumduci, significare curamus dictum hospitale situm esse in montuosa, frigida ac solitaria regione, per quam frequens & continuus habetur transitus peregrinorum & pauperum nobilium & aliorum, quibus de bonis hospitalis praedicti secundum status eorum exigentiam absque delectu largiflue providetur. Quam quidem provisionem refugere nequeunt, cum in convicino victualia & locum alium, in quo caput reclinare valeant nequeant reperire. In ipso etiam hospitali degunt circa sex viginti fratres tam milites quam alii, qui ut in pluribus, cum in eorum patria & inter eorum amicos propter diversos fortunae eventus convenienter vivere nequeant & mendicare erubescant & probatae vitae existant, pietatis intuitu aluntur, recipiuntur & sustentantur ibidem, & consimile in sororibus nobilibus & aliis non suspectis honesteque conversationis, quae seorsum commorantur a fratribus, observatur ibidem, omnesque fratres & sorores praedicti victu & vestitu simplici secundum conditionem patriae sunt contenti. Quidquid ex laboribus & industria eorumdemque nutrimentis animalium possunt acquirere hospitali accumulantes praedicto, in usus hospitalitatis praemissae, prout antiquitus servatum est, expeditur a superiore eorum qui dompnus est vulgariter appellatus, & est presbiter, curam & administrationem gerens fratrum, sororum & hospitalis praedictorum & eorum quae ad ipsum hospitale spiritualiter & temporaliter pertinere noscuntur. Et quamquam hactenus multi fuerint boni gubernatores hospitalis praedicti, religiosus vir dominus Bernardus de Senareto presbiter, in ipso hospitali ab infante nutritus, vir simplex & rectus ac timens Deum, cui vitae honestae, conversationis & competentis scientiae ac alia probitatis merita suffragantur, qui ex nobili prosapia

firmée à plusieurs reprises par les papes en 1162, 1181, 1216, &c., & Alexandre III, Innocent III & Honorius III voulurent même devenir confrères de l'hôpital. Tous les papes d'ailleurs, jusqu'au seizième siècle, se firent un devoir de confirmer ses priviléges & immunités & de le prendre sous leur protection. Nous citerons notamment deux bulles de Nicolas IV, de juillet 1289, par lesquelles ce pape confirme toutes les possessions des doms, & renouvelle leurs priviléges. Le premier de tous, & de beaucoup le plus important, était l'exemption de la juridiction épiscopale; placé directement sous la dépendance du Saint-Siége, Aubrac n'avait à acquitter aucun des droits épiscopaux & constituait dans le diocèse de Rodez une sorte de principauté ecclésiastique indépendante. Elle ne payait pour un privilége si important, si envié & tant prodigué par les papes au moyen âge, qu'une faible redevance annuelle d'un besan d'or. Encore cette redevance n'était-elle pas payée d'une manière bien régulière; les doms la laissaient volontiers s'accumuler; en 1274, leur procureur règle d'une seule fois le compte de huit années; en 1334, de dix-sept années; en 1363, de trois années. Régulièrement le dom lui-même ou son procureur devait chaque année apporter cette somme à la chambre apostolique; tant que les papes résidèrent à Avignon,

est exortus, in spiritualibus & temporalibus plurimum circumspectus, a tota patria dilectus & congregatione dicti hospitalis tanquam sufficientior electus & per suum ordinarium confirmatus non minus est ejus antecessoribus commendatus, nec minus reputatur utilis & sufficiens gubernationi & regimini hospitalis praefati. Cujus amotio & antiqui status & soliti hospitalis praedicti immutatio, quae totam patriam contingere noscitur, magnam, pater sanctissime, procul dubio in ipsa patria commotionem non sedandam de facili & scandalum generaret, maxime propter conditionem fratris Olivarii supradicti, qui contra se & ordinem Templi tam nefanda & horribilia coram Sanctitatis vestrae praesentia sponte & voluntarie ac solempniter est confessus, prout fere ad omnium nacionum notitiam deductum est, ejus suspectum & diffamatum consortium, taliter mutante statu suo & dicti ordinis Templi nundum hospitale hujusmodi & montana, verum etiam totam patriam convicinam Templariorum labe inficere crederetur, & maximum in cordibus omnium fidelium scandalum generaret, nec nutrita in pompa Templariorum ejus nobilitas cum simplicitate & duritate fratrum & sororum hospitalis hujusmodi concordaret, neque successus parare prosperos crederetur. Quin imo ex toto fidelium devotio, religionis & hospitalitatis observatio ac nervus disciplinae ecclesiasticae protinus, prout firmiter credimus, sub ejus regimine & consortio deperirent, & nominis vestri atque sacrosanctae Romanae ecclesiae immaculata gratia ac paterna providentia ex provisione hujusmodi foedaretur, &c. Quamobrem, pater clementissime, solitam vestram clementiam quanta devotione ac affectione possumus, flagitamus, communi omnium voto de patria proloquentes, quatinus dicti fratris Olivarii supplicatione rejecta praefatum hospitale permittatis per dictum fratrem Bernardum in statu solito antiquo & debito salubriter gubernari, religiosam vitam in ipso hospitali ducentibus in hoc paterna sollicitudine providentes, plantatamque in ipsis religionem foventes, ne immutatio dexterae excelsi desides in divino obsequio eos faciat, aut robur conversationis & fidei eorumdem infringat, ad instar Patris misericordiarum, cujus vices in terris geritis, simplicitati nostrae & imperitiae, ignoscentes, qui..... & dicti loci ex praedecessorum nostrorum opibus fundati utilitatem, urgente devotione ac cujuscumque nostrum conscientia, talia vestrae celsitudini, quam conservet Altissimus, praesumpsimus intimare. Datum mense novembris, anno Domini M° CCC° X°.

Parmi les signataires, on remarque : le comte d'Armagnac, sa femme la comtesse Cécile, le comte de Comminges, le vicaire général de l'évêque de Rodez, l'abbé de Bonnecombe, le chapitre cathédral de Rodez, les seigneurs de Séverac, Salmiech, Estaing, Cardaillac, Capdenac, Caslus, Canilhac, les abbés de Bonneval, de Conques & du Loc-Dieu. — *Les officiers royaux approuvèrent dans les termes suivants :* Et nos senescallus Ruthenae, fama publica referente & opinione baronum & nobilium Ruthenae intellecta, sigillavimus in testimonium praemissorum. — Et nos judex major Ruthenae domini nostri Regis, attentis his quae publice dicuntur de praemissis, sigillavimus in testimonium eorumdem. — Guillelmus de Dumis, canonicus Bituricensis, clericus Domini nostri Regis, ad partes Alverniae & Ruthenae pro reformatione patriae per dictum dominum nostrum Regem destinatus. — (Doat, 134, f° 60.) — *Lettre des mêmes à Guillaume des Duns, clerc du roi, enquêteur en Auvergne* (f° 67), *à Philippe IV* (f° 73). — *La plainte fut renouvelée en juillet* 1317, *auprès du pape Jean XXII* (f° 83).

ce fut dans cette ville qu'ils allèrent la payer; mais quand la captivité de Babylone eut pris fin, il fallut retourner à Rome; en 1475, Guillaume Ginestous, chanoine d'Aubrac & procureur du dom, envoyé par Jean d'Estaing, tomba malade à Rome & dépensa pendant son séjour l'argent qu'il devait payer au pape; il dut faire dresser procès-verbal de son dénûment & regagner la France sans avoir liquidé les comptes du monastère. Ces embarras étaient une suite de ce singulier système financier de la cour de Rome, qui forçait les contribuables à venir payer leurs impôts à quelques centaines de lieues de leur pays.

Ce privilége, avons-nous dit, entraînait l'exemption de la juridiction épiscopale; mais ce ne fut pas sans lutte que les doms d'Aubrac parvinrent à se le faire reconnaître. Les rapports entre l'autorité diocésaine & les doms furent réglés une première fois par un acte de 1279; les religieux produisirent par-devant les arbitres les actes pontificaux constatant leurs priviléges. Le premier de tous était le droit d'élire librement le dom; il devait toutefois, conformément aux canons, être né de mariage légitime, suffisamment instruit des devoirs de sa profession, en un mot *idoine;* de plus il devait être prêtre ou dans une situation telle qu'il pût être ordonné dans l'année de son élection. Une fois élu, le dom demandera à l'évêque la confirmation de son élection, sommation respectueuse, à laquelle le prélat devra obtempérer dans le délai d'un mois, compté du jour de sa signification, à moins d'empêchement légitime qu'il devra indiquer; s'il refuse la confirmation sans fournir de prétexte acceptable, l'élection sera valable *ipso facto*. En cas d'absence de l'évêque, le dom s'adressera à son vicaire. Le dom possède la *cura animarum* des sœurs & des frères de l'hôpital, & leur administre lui-même les sacrements ou les leur fait administrer par un vicaire nommé par lui. Il est tenu d'assister au synode diocésain ou, en cas d'empêchement légitime & dûment constaté, d'y envoyer un vicaire muni d'un sceau *ad exequenda mandata;* il possède tous les droits de juridiction ecclésiastique sur ses religieux; il a droit de correction & de visite sur les membres dépendants de la mense.

Cette transaction fut assez longtemps observée &, en mai 1437, nous voyons encore le sacristain & le chapitre d'Aubrac supplier Guillaume, évêque de Rodez, d'approuver l'élection du nouveau dom, Pierre d'Estaing, archidiacre de Conques; les mêmes adressèrent le même jour une supplique analogue au pape Eugène IV. Mais la situation fut compliquée en 1448 par les débats qu'entraînait l'exécution de la pragmatique sanction de Bourges. Le Parlement, animé d'un esprit foncièrement gallican, vint en cette circonstance porter secours aux évêques dans leur lutte séculaire contre les exempts. En 1448 commença un long & difficile procès entre l'évêque de Rodez & le dom, au sujet de l'exemption de la juridiction épiscopale, procès qui dura assez longtemps pour que le parlement de Toulouse, installé en 1453, ait pu s'en mêler & défendre aux commissaires apostoliques de continuer les enquêtes qu'ils avaient commencées. L'affaire dura donc de longues années; cependant le pape Nicolas V, en 1449, puis Paul II, en 1466, confirmèrent les exemptions de leurs prédécesseurs & soutinrent ainsi énergiquement les prétentions des religieux. L'accord entre les deux pouvoirs ne put pas s'établir avant 1471. Une transaction, cette fois définitive, décida que le dom & ses successeurs payeraient le droit de procuration réclamé par l'évêque & se rendraient régulièrement au synode; ils auront l'exercice de la juridiction pleine & entière; en cas d'appel, les parties auront recours à l'official de Rodez, qui sera constitué juge apostolique à cet effet. En somme c'était à l'évêque que la victoire était restée; il avait fait reconnaître tous ses droits légitimes, & ce n'était que grâce à une fiction de droit que les prétentions de l'hôpital avaient pu se faire respecter.

Outre ce privilége & ces exemptions, l'hôpital d'Aubrac en possédait encore plusieurs autres assez importants & qui lui venaient, les uns des souverains pontifes, les autres des rois ou princes féodaux. Le chapitre conserva toujours son droit d'é-

lire les doms, même après le concordat de 1516, qui avait pourtant enlevé ce droit à la plupart des communautés religieuses de France, &, en 1598, Henri IV le lui reconnut d'une manière expresse. Clément IV lui permit de présenter aux cures dont il avait le patronage les religieux de l'hôpital, moyennant le consentement de l'ordinaire; il autorisa le dom à se saisir, en quelque lieu qu'ils fussent, des apostats & relaps échappés du monastère, & ce sans encourir la peine d'excommunication[1]. Le même exempta le monastère du payement de tout péage pour le blé, l'huile, le vin, &c., achetés pour l'usage personnel des membres de la communauté. Au quatorzième siècle, nouveaux priviléges du pape Urbain V, qui autorise les religieux à se faire enterrer avec leur habit monastique[2]; le même pontife, pour rendre plus exacte l'observation de la règle, ordonna de tenir chaque semaine trois assemblées capitulaires.

Payant une redevance, minime du reste, au Saint-Siége, Aubrac était, par cela même, considéré comme exempt de toute autre imposition, quelle qu'en fût la nature. En 1280, Philippe III reconnaît implicitement ce privilége en le déchargeant de tous les subsides levés pour la défense de la Terre sainte. Nous ne savons si l'hôpital jouit de ce privilége vraiment exorbitant pendant tout le quatorzième siècle, époque où les habitants de toute la France furent assujettis à tant & de si pesantes charges; mais au commencement du quinzième siècle, il le revendiquait avec succès. En 1407, le Saint-Siége venait d'accorder au dauphin & au duc d'Orléans un décime; le collecteur chargé de le percevoir dans le Rouergue voulut le répartir sur les terres d'Aubrac; le chapitre interjeta appel & produisit ses titres. La plupart de ces documents, du reste absolument probants, étaient des actes des collecteurs des décimes accordés aux rois de France pendant les treizième & quatorzième siècles par les souverains pontifes, tous constatant les droits d'Aubrac à la jouissance de cet important privilége. Le collecteur, examen fait de tous ces titres, reconnut la légitimité des prétentions d'Aubrac.

Dès son origine, Aubrac fut placé par

[1] 29 avril 1267. — Clemens, &c. dilectis filiis dompno & fratribus hospitalis de Altobraco, Ruthenensis diocesis, salutem & apostolicam benedictionem. Ut fugitivorum de hospitali vestro fratrum temeritas reprimatur, & alii eorum exemplo perterriti a praesumptione simili arceantur, vestris precibus annuentes, capiendi citra excommunicationis poenam hospitalis ejusdem apostatas ubicumque inventi fuerint tibi, fili dompne, ac successoribus tuis dompnis hospitalis ejusdem qui pro tempore fuerint plenam & liberam auctoritate praesentium concedimus facultatem. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrae concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare praesumpserit, indignationem omnipotentis Dei & beatorum Petri & Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Viterbii, tertio calendas maii, pontificatus nostri anno tertio. — (Doat, v. 134, f° 172.)

[2] 14 mars 1366. — Urbanus episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis Petro Magistro dompno nuncupato & fratribus hospitalis beatae Mariae de Altobraco, ordinis Sancti Augustini, Ruthenensis diocesis, salutem & apostolicam benedictionem. Sincerae devotionis affectus, quem ad nos & Romanam ecclesiam geritis, promeretur, ut votis vestris quantum cum Deo possumus favorabiliter annuamus. Cum itaque sicut exhibita nobis vestra petitio continebat corpora deffunctorum, illorum videlicet qui sancti Augustini, sub cujus observantia devotum exhibetis Domino famulatum, & aliorum approbatorum ordinum professores existunt, cum habitu ipsorum tradi consueverint ecclesiasticae sepulturae; nos laudabilem consuetudinem hujusmodi commendantes, vestris in hac parte supplicationibus inclinati, volumus & vobis auctoritate praesentium indulgemus, ut cum aliquem vel aliquos de fratribus vestri hospitalis tacite vel expresse professos praesertim in sacris ordinibus constitutos in eodem hospitali vel alibi decedere contigerit, corpora decedentium hujusmodi possint & debeant cum eorum habitu libere tradi ecclesiasticae sepulturae, non obstantibus statutis & consuetudinibus dicti hospitalis & aliis contrariis quibuscumque. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrae voluntatis & concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare praesumpserit, indignationem omnipotentis Dei & beatorum Petri & Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Avinione, II idus martii, pontificatus nostri anno quarto. — G. Mercaderii. — (Doat, v. 135, f° 154.)

les souverains du pays sous leur protection & sauvegarde spéciale. En 1221, Raimond, fils du comte de Toulouse, plus tard comte sous le nom de Raimond VII, accorde au dom une charte à cet effet & défend à tous ses officiers de lui faire injustice ou de le molester. En 1246, le même, cette fois en qualité de comte, renouvelle les clauses de ce diplôme. Successeurs des comtes de Toulouse, les comtes d'Armagnac & de Rodez se montrèrent à leur tour les protecteurs zélés du monastère, &, en 1402, le comte Bernard prit le dom Guibert Robert sous ses protection & sauvegarde. Pour les rois de France, le plus ancien acte de cette espèce que nous ayons est une charte de Philippe IV, de juin 1307, confirmée & renouvelée par Charles IV en 1327. Le premier de ces deux rois mit pour unique condition à la jouissance de ce privilége, la célébration d'une messe perpétuelle pour le salut de l'âme du roi & de celles de ses prédécesseurs, & la prospérité du royaume. Cette messe devait être dite dans une chapelle qu'on était sur le point de construire dans le monastère & qui allait être dédiée à saint Louis. Ces lettres furent renouvelées à deux reprises par Charles VII, en 1418, en qualité de dauphin & de régent du royaume, en 1446, par le même comme roi. En 1199, le comte de Rodez, Hugues, & l'évêque de cette ville, de même nom, l'avaient exempté de l'imposition de la pezade qui se levait dans le diocèse[1]. Cette imposition, qui se percevait uniquement sur les biens territoriaux, aurait pesé d'autant plus lourdement sur l'hôpital à cause de ses grandes propriétés. Enfin en 1596, Henri IV, en reconnaissance des services que lui avaient rendus l'abbé & le père de l'abbé, de Sourdis, exempta le monastère & les membres qui en dépendaient du logement des gens de guerre; on sait combien cette obligation de défrayer des troupes, presque toujours indisciplinées, était lourde & onéreuse[2].

[1] 1199. — Anno dominicae Incarnationis M° C° XC° IX°. Sit notum omnibus hanc cartam audientibus, quod ego Ugo, episcopus Ruthenae, & ego Willelmus comes Ruthenensis, nos per nos & per omnes successores nostros, bona fide & pietatis intuitu donamus & solvimus donoque in perpetuum valituro concedimus Deo & hospitali *d'Albrac* & aliis domibus ad eam pertinentibus, quae in terra nostra sunt, ut liberae sint prorsus & absolutae a communia & ab omni exactione quae a saecularibus ad faciendam pacem vel pacis occasione quoquomodo exigitur. Ut autem istud semper firmum & ratum permaneat, nullusque posterorum huic justae concessioni obviare praesumat, cartulam istam sigillorum nostrorum munimine roborari voluimus. Hoc idem donum & hanc concessionem facio ego Ugo comes senior domui hospitalis *d'Albrac* & aliis omnibus ad eam pertinentibus. Quod ut melius credatur & firmius teneatur, praesentem paginam sigilli nostri impressione volui praemuniri. Hujus doni testes sunt magister Wuillelmus archidiaconus, Ricardus & Bernardus *d'Arpajon, en Begue del Calmont, en Solatgue, en Ugo Senorel, en Raimont Guirbert.* — (Doat, v. 134, f° 30.)

[2] 9 septembre 1596. — Henry, par la grâce de Dieu roi de France & de Navarre, à tous nos lieutenans généraux, gouverneurs de nos provinces, mareschaux & maistres de camps, colloniels, capitaines, chefs & conducteurs de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, de quelque langue, qualité, nation & condition qu'ils soient, mareschaux des logis, fourriers, commis & à commettre à les faire & establir, & à tous nos autres justiciers, officiers & subjets qu'il appartiendra, salut. Nous désirans que l'abbaye d'Obrac soit conservée le plus paisiblement que faire se pourra tant en faveur de l'abbé d'icelle, qu'en considération des bons & agréables services que nous fait & continue chacun jour le sieur de Sourdis son père, vous deffendons très-expressément qu'en ladite abaye d'Obrac, maisons, terres & maisteries qui en dépendent vous n'aies à loger, souffrir ne permettre estre logés aucuns des susdits gens de guerre ni en icelle estre pris fourrages ni emporté aulcuns bleds, vins, pailles, foins, avoines, bestiaux ni aultres choses, meubles ou commodités quelconques, sinon en payant raisonnablement & du gré & consentement desdits abé, religieux & couvent, que nous avons à ceste fin, ensemble leurs fermiers, sujets, mestiers, gens & serviteurs avec leurs biens & famille pris & mis, prenons & mettons par ces présentes, pour ce signées de nostre main, en nostre protection & sauvegarde spéciales & à eux permis en signe d'icelle apposer ès lieux les plus éminans desdites abbaye, maisons, fermes & mestairies nos panonceaux & armes à ce que nul n'en prétende cause d'ignorance. Et si aulcuns de nos dits gens de guerre estoient si osés & hardis que d'enfreindre nostre présente sauvegarde,

Les possessions de l'hôpital d'Aubrac étaient de plusieurs espèces; elles s'étendaient sur une partie du diocèse de Rodez & même dans les diocèses limitrophes de Clermont & du Puy. La plupart consistaient en églises, données généralement par les évêques de Rodez, en villages & en châteaux concédés par les seigneurs de Peyre & les comtes de Rodez. Dans la plupart de ces domaines les doms possédaient la justice haute, moyenne & basse; ailleurs ils la tenaient en paréage avec les diverses familles du pays, & dans plusieurs châteaux ils l'exerçaient à titre de fief relevant des comtes de Rodez. Un des droits entraînés par l'exercice de la haute justice était celui d'élever des piloris & fourches patibulaires. Ce droit fut formellement reconnu aux doms d'Aubrac, en 1392, par Bernard, comte de Rodez & d'Armagnac, & en 1511, par Louis XII [1]. Cette haute justice s'exerçait au moyen de juges nommés & révoqués par le dom; ces juges rendaient la justice & jouissaient des droits de juridiction gracieuse attachés à leur charge; c'est ainsi qu'ils donnaient des tuteurs aux mineurs orphelins & aux incapables. En 1287, on présenta à l'un d'eux un certain Jourdain de Saint-Jory, frère de Pierre de Saint-Jory, sourd-muet de naissance &, par conséquent, regardé comme imbécile. Ses parents requirent le juge de remettre le soin de sa personne & l'administration de ses biens à son plus proche parent; le juge y consentit & demanda le consentement du malheureux, qui le donna comme il put, *per nutus & signa*, sans certainement comprendre ce dont il s'agissait.

Toutes ces possessions, sans cesse accrues, donnaient lieu à des chartes d'amortissement des rois & seigneurs souverains. En 1270, Alfonse de Toulouse & sa femme Jeanne permettent au dom d'acquérir jusqu'à dix livres de revenu dans les domaines tenus d'eux ou qu'ils possèdent directement; en 1290, Philippe IV lui remet une somme de deux cent cinquante livres qu'il lui devait pour diverses acquisitions; enfin le duc de Berry accorda de nouvelles lettres d'amortissement en 1402; à ce moment la communauté se composait de trente prêtres & de trois cents frères.

Outre ses possessions territoriales, la

nous voulons par les prévôts de nos tres chers & bien aimés cousins les mareschaux de France ou autres lieux, en estre fait telle & si rigoureuse punition que l'exemple en demeure aux autres. Et d'autant que de ces présentes l'on pourra avoir à faire en divers lieux, nous voulons qu'aux *vidimus* d'icelles, faits soubs scel royal ou collationés par l'un de nos amés & féaux notaires & secrétaires, foy soit adjoustée comme au présent original, car tel est nostre plaisir. Donné à Monceaulx, le neufviesme jour de septembre, l'an de grâce mil cinq cent quatre-vingt-seize, & de nostre règne le huictiesme. Henry. — Par le Roy : de Neufville. — (Doat, v. 136, f° 223.)

[1] 15 juillet 1392. — Bernardus, Dei gratia comes Armaniaci, Fesenciaci, Ruthenae & Kadrellensis, vicecomesque Leomanniae & Altivillaris, ac dominus terrarum Rippariae & montanarum Ruthenensium, dilectis & fidelibus nostris senescallo & judici nostris dictorum comitatus & montanarum Ruthenensium. Cum pro parte reverendi patris domini Bernardi, dompni & magistri hospitalis pauperum Beatae Mariae de Altobraco, fuerit nobis supplicatum, quathenus in loco de Altobraco, ubi asserit se habere altam, mediam & bassam juridictionem, ac merum & mixtum imperium, quamvis in dicto loco non fuerit neque esse consueverit spillorium, licentiam apponendi & de novo spillorium sive *postel* faciendi & erigendi ac erectum perpetuo tenendi eidem concedere & de nostra speciali gratia donare dignaremur; nos igitur ejus supplicationi favorabiliter inclinati, vobis & cuilibet vestrum in solidum committendo mandamus, quatenus vocato procuratore nostro seu ejus substituto praefato domino dompno de Altobraco detis & concedatis licentiam & authoritatem ex parte nostra faciendi, apponendi & erigendi & perpetuo renovandi ac erectum tenendi spillorium sive *postel* in loco praedicto de Altobraco & malefactores causa punitionis & correctionis ibidem apponendi & tenendi. Quam licenciam nos eidem & successoribus suis tenore praesentium conferimus & donamus de nostra certa scientia & gratia speciali, salvo alias jure nostro & in omnibus quolibet alieno, mandantes omnibus nostris subditis, ut vobis & vestrum cuilibet in praemissis & ea tangentibus pareant & intendant. Datum Ruthenae, die decima quinta mensis julii, anno Domini M° CCC° XC° II°. — Per dominum comitem, Roëti. — (Doat, v. 135, f° 172.)

maison d'Aubrac avait encore sous sa direction un certain nombre de maisons analogues, qui dépendaient d'elle pour la règle, l'institut & l'habillement. Dès 1245, date d'une bulle de priviléges du pape Innocent IV, elle possédait des maisons de cette espèce à Najac, Chirac, Rodez, Millau, &c. En 1281, Henri, comte de Rodez, lui unit l'hôpital de Saint-Georges de Bradon, à la charge pour le dom d'Aubrac de lui présenter le commandeur, qui sera un prêtre & lui rendra hommage; de plus il dut y installer un chapelain pour y dire chaque jour une messe en faveur de l'âme du comte. Enfin en 1299, Bernard, comte de Comminges, confirma la donation faite précédemment à Aubrac par un de ses prédécesseurs, de l'hôpital de l'Ile-en-Dodon, au diocèse de Comminges, pour le tenir aux mêmes conditions que celui de Bradon & y installer un chapelain qui prierait pour le repos de l'âme des comtes de Comminges[1].

Une des grandes richesses de la maison d'Aubrac se composait aussi d'une grande quantité de bestiaux qui, l'été, allaient paître dans les hautes montagnes & l'hiver

[1] 5 mars 1299 (v. st.). — Nos Bernardus, Dei gratia comes Convenarum, notum facimus, &c., quod cum inclitae recordationis quondam dominus B., pater noster, comes de Convenis, in bona sua memoria ac vita dedisset donatione inter vivos a se facta irrevocabili religioso hospitali de Altobraco Ruthenensis diocesis, ad honorem Dei & beatae Mariae sanctae matris ejus & omnium sanctorum, locum & domum sive hospitale vocatum hospitale de Insula Dosonis, situm in diocesi de Convenis, ubi sunt domus & edificia, orti & vineae & prata & terrae aliae limitatae usque ad triginta sestariatas terrae, extra terras tamen alicujus manerii sive loci ubi dictum situm est hospitale, eidem hospitali contiguas & vicinas, quae triginta sestariatae olim fuerunt [donatae] ab Assauto, filio Jordani de Anajano & bolatae & pergatae per Guillermum de Mongalhart, pergatorem juratum nostrum, tempore dicti patris nostri, ipsi hospitali habendae perpetuo ipsae terrae & alia dicta superius per ipsum & dompnos & hospitale de Altobraco praedictos in perpetuum..... Et nos idem comes dictam donationem dictis dompno & hospitali de Altobraco factam, ut dictum est, gratam & ratam habentes, concessimus dicto hospitali dictae Insulae Dozonis, diocesis Convenarum praedictae, ut cum cabatio hostiatim (?) quaerere praeceptor seu ejus nuncii dicti hospitalis de Insula Dozonis in terris nostris & hominibus sistentibus in eisdem ad sustentandum se & hospitalitatem ibi, juxta quod inde facultates subpetent, ut commodius poterit fieri faciendum. Dictam donationem & alia omnia contenta superius vobis dilecto nostro religioso viro, frater B. de Senareto ipsius ordinis de Altobraco, recipienti pro dompno & hospitali de Altobraco suprascriptis & ad opus eorumdem etiam & ipsius Insulae Dozonis supradicti, nunc & in perpetuum donamus laudamusque firmiter ac etiam perenniter cum omni efficacia confirmamus, hoc adjuncto quod dictum hospitale de Altobraco & dompnus semper unus post alium consecutive, qui nunc sunt & qui pro tempore fuerint, debent in ipso hospitali dictae Insulae Dosonis unum fratrem vel donatum suum tenere in ipso loco capellanum, qui ibi celebret pro nostra & dicti domini patris nostri & aliorum parentum nostrorum animabus, prout sibi Deus dederit, horis canonicis assuetis, ita videlicet quod si per dictum hospitale de Altobraco obmutatur, id fieri quod tunc post monitionem nostram quam dictis dompno & hospitali de Altobraco faceremus & inde facere deberemus, post annum unum post ipsam monitionem nostram completum, quod ex tunc per manus nostrae in praemissis ex hoc faciendam appositionem possimus & debeamus nos & nostri successores dictum hospitale & dompnum de Altobraco praedictum distringere in dictum capellanum tenendum ibidem & dictum divinum officium tam pro vivis quam deffunctis ut dictum est devotissime celebrandum. Quod si hoc erat quod per quatuor annos a tempore nostrae seu tempore successorum nostrorum manus praedictae impositionis faciendae computandos, quod non credimus, a dictis dompno & hospitali de Altobraco obmitti contingeret dictum capellanum suum in ipso hospitali Insulae Dosonis nunc & pro tempore tenere ut dictum est vel donatum..... adjecimus, quod post dictos quatuor annos legitime completos nos vel nostri successores comites possemus dictum hospitale Insulae Dosonis ex tunc ad manum nostram redducere plenissime & habere. In quorum fidem & testimonium omnium praemissorum vobis dicto fratri B. de Senareto & per vos dictis dompno & hospitali de Altobraco praedictis, nos idem comes Convenarum praesentes litteras perpetuo valituras concedimus & tradimus sigillo nostro sigillatas. Actum & datum apud Montemrosarium, Ruthenensis diocesis praedictae, die lunae ante festum beati Gregorii, anno Domini M° CC° LXXXX° IX°. — (Doat, vol. 135, f° 29.)

redescendaient sur les plateaux inférieurs. En temps de guerre, ces transmigrations donnaient naturellement lieu à des pilleries & à des pertes. Dès 1331, avant même la guerre des Anglais, Raimond de Jermola, bailli du Rouergue, dut défendre à tous les baillis, sergents & notaires de son ressort de lever aucune taille & d'exercer aucunes exactions sur ces troupeaux. Pendant la guerre de Cent ans, les Anglais enlevèrent tous les bestiaux & retinrent leurs gardiens prisonniers; ce fut à un partisan, Bertitgat d'Albret, que revint l'honneur de cette singulière expédition. Pour recouvrer leur bétail, les religieux durent entrer en négociation avec les ennemis, & le capitaine de la troupe consentit à faire restitution moyennant une somme de mille florins d'or, huit marcs d'argent & le don d'un coursier; la prise valait de cinq à six mille florins. Cette convention fut approuvée par le roi Jean, en juillet 1360, & ces lettres autorisèrent le dom d'Aubrac à lever la somme sur les personnes auxquelles appartenait une partie des bestiaux enlevés. Quand, quelques années plus tard, le Rouergue fut passé sous la domination anglaise, Édouard, prince de Galles & duc d'Aquitaine, accorda à Pierre, dom d'Aubrac, une charte de protection & de sauvegarde; ce qui n'empêcha pas le monastère de prendre, peu de temps après, une part des plus actives à l'expulsion des ennemis.

Enrichi au treizième siècle par tous les princes du pays, l'hôpital d'Aubrac, au quatorzième, s'occupa principalement de l'administration de ses biens & de leur défense contre les tentatives des ennemis du dehors & des partisans des environs. En 1310, le chapitre décide qu'à la mort du dom seraient célébrés un office solennel & des messes pendant sept jours; durant cette période, huit pauvres recevront chaque jour une réfection semblable à celle des clercs; à la mort d'un frère, il y aura une messe & une réfection pour huit pauvres. Chaque année, après la quinzaine de la Pentecôte, on dut célébrer un office solennel pour les frères & pour les bienfaiteurs du couvent & donner une réfection à huit pauvres.

La guerre de Cent ans vint fortement atteindre cette prospérité; situé dans un pays montagneux qui servait de passage à tous les gens de guerre, Aubrac y perdit la plupart de ses domaines & fut dépouillé plusieurs fois de son trésor; Grégoire XI dut charger l'abbé de Bonneval de lui faire restituer les dîmes, cens, rentes, titres & argenterie, bestiaux, ornements & livres ecclésiastiques qu'il avait ainsi perdus. En 1408 on fut forcé de réduire à soixante-dix le nombre des religieux; à cette époque, l'usurpation des biens, leur répartition entre chaque religieux, avaient amené une décadence prématurée; il fallut défendre de répartir à l'avenir entre les divers membres de la communauté les biens & les bénéfices. En 1468, Paul II chargea l'archevêque d'Arles, l'abbé de Bonneval & l'official de Mende de faire de nouveau restituer les biens de l'abbaye qui étaient injustement détenus.

En 1595, l'hôpital fut envahi par François de Montmorenci, baron de Fossense, sénéchal du Rouergue, qui pillait la Province; il s'empara de la ville & s'y installa avec deux mille hommes & plusieurs pièces d'artillerie. Il y resta plus de trois mois & ne rendit la place qu'à François de Solages, baron de Tholet, sénéchal du comté, chargé de traiter de la reddition de cette place par les États de la Province.

Au dix-septième siècle, le désordre était à son comble dans la communauté, la plupart des religieux qui y entraient, loin de vouloir remplir les devoirs marqués par leur règle, ne voulaient plus prêter de serments solennels & se regardaient comme possédant des bénéfices simples. Louis XIV chargea, en 1694, M. de Lusignan-Lezay, évêque de Rodez, de procéder à une réforme. En 1696, M. de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne, qui possédait l'hôpital en commende avec le titre de dom, fit un accord avec la congrégation de France pour l'introduction à Aubrac des chanoines de Sainte-Geneviève. Cette première tentative échoua, mais en 1697 se conclut un nouveau concordat avec l'abbé de la Chancelade, accord qui fut homologué par le parlement de Toulouse en 1699. A cette époque, il ne res-

tait plus que vingt-deux hospitaliers & un chevalier; on leur fit une pension; depuis déjà longtemps il n'y avait plus de sœurs. Les chevaliers avaient d'abord été au nombre de douze, puis de quatre, puis de deux, puis de un. En 1697, les aumônes s'élevaient annuellement à la somme de six mille livres; le reste, une fois les charges acquittées, se divisait par portions égales entre le dom & les religieux.

En 1760, Louis XV voulut réunir les revenus d'Aubrac à l'École militaire; le clergé de la Province y mit opposition; mais le conseil d'État repoussa ses prétentions; l'union resta d'ailleurs inexécutée. En 1785, les revenus étaient administrés par un économe. [A. M.]

NOTE 166

NOTE CLXVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

Établissements religieux du diocèse de Viviers.

L'ÉVÊQUE de Viviers, comme la plupart des évêques du Languedoc, possédait la suzeraineté temporelle de sa ville épiscopale. Il s'intitulait comte de Viviers, prince de Donzère & de Châteauneuf sur le Rhône, baron de Largentière, seigneur de Saint-Andéol. Placée sur les limites des terres d'Empire & du royaume de France, cette seigneurie se vit disputée pendant longtemps par ses puissants voisins, & ce n'est qu'au commencement du quatorzième siècle qu'elle devint définitivement partie intégrante du royaume capétien.

Dès le neuvième siècle, l'église de Viviers, qui s'appelait encore d'Albe, malgré la translation du siége déjà ancienne à cette époque, était l'objet des libéralités des souverains carolingiens; en 815, Louis le Pieux, en 850, Lothaire, empereur, en 877, Charles le Chauve la prennent sous leur protection & lui confirment la possession de tous ses domaines. Parmi ceux-ci il faut remarquer l'abbaye de Donzère, sur la rive gauche du Rhône, qui, restaurée par Louis le Pieux, resta une des meilleures possessions de la mense épiscopale jusqu'en 1789; unie en 887 à Tournus, par le roi de Provence, Louis, fils de Boson, elle fut rendue à Viviers en 1374.

Pendant deux siècles, à la suite du démembrement du royaume de Provence, les évêques de Viviers restèrent sujets de la maison de Toulouse; mais en 1149 l'évêque Guillaume, profitant de la jeunesse de Raimond V, & s'appuyant sur l'empereur Conrad, dont il était proche parent, s'affranchit de cette gênante suzeraineté & reconnut celle de l'Empire. Il y avait déjà longtemps que les embarras qu'avait traversés, les dangers qu'avait courus la maison de Toulouse, avaient amené une tentative semblable; mais l'évêque Guillaume alla plus loin & s'érigea en suzerain de la ville de Viviers. L'empereur, par un diplôme donné à Vienne en 1149, autorisa cette usurpation & céda à l'évêque ses droits régaliens sur la ville, le droit de battre monnaie, la police & la justice des grands chemins du diocèse & du Rhône, & le château de Donzère. Dès lors le Vivarais échappa pour un temps à la suzeraineté de la France. En 1157, Fréderic Barberousse accorde un diplôme aux habitants de Viviers, preuve que l'évêque continuait à reconnaître ce nouveau souverain. Vingt ans plus tard, le même prince confirmait le diplôme de Conrad III. Cependant les comtes de Toulouse avaient énergiquement réclamé; malgré leur désir de ne rien céder, les évêques durent rabattre quelque chose de leurs prétentions. En 1193, un premier accord est conclu par l'entremise de l'archevêque de Vienne; le comte dut renoncer à tous ses droits sur la ville de Viviers, promettre de ne réclamer aucun domaine ou droit utile dans les domaines épiscopaux, sans le consentement de l'évêque; celui-ci, en retour, lui restitua deux châteaux qu'il lui disputait. La question de la suzeraineté du Vivarais ne fut même pas discutée. En 1198, à la suite d'événements mal connus, mais qui furent certainement accompagnés d'une guerre civile, un nouvel accord fit changer la question de face. Le château de Largentière fut inféodé au comte avec la

moitié des droits qui en dépendaient; il préta serment de fidélité à l'église de Viviers, & promit de la protéger fidèlement. L'hommage du reste ne devait pas être prêté à l'évêque, mais à saint Vincent, patron de l'église cathédrale de Viviers.

Cet accord fut renouvelé en 1214 avec le conquérant, Simon de Montfort, héritier de tous les droits & de toutes les prétentions des comtes de Toulouse.

Après de nouvelles discussions, en 1224, le Vivarais finit par être cédé au roi en 1229. Dès lors commence une lutte sourde entre les officiers de ce nouveau pouvoir & les évêques; ceux-ci font inutilement intervenir la papauté; saint Louis & son conseil se montrent très-fermes & refusent d'admettre pour valables les accords passés avec les empereurs d'Allemagne au douzième siècle. Enfin, en 1307, un accord solennel vient régler les prétentions des deux parties & consacrer la suprématie royale. Avant tout, ce qui était l'important, l'évêque & son chapitre reconnaissaient que le Vivarais faisait partie du royaume de France, & promettaient de prêter au roi le serment de fidélité; les droits de haute, moyenne & basse justice de l'évêque furent reconnus; il put faire frapper de la monnaie ayant cours dans tout le royaume. Lui & ses vassaux durent le service militaire en cas de convocation générale des forces du royaume. Cet accord régla les rapports des deux pouvoirs jusqu'à la Révolution.

L'église cathédrale de Viviers était dédiée à saint Vincent; elle fut détruite en 1567 par les protestants, & fut rebâtie en 1599 par les soins de l'évêque Jean de l'Hostel, & du chapitre; la nouvelle construction fut dirigée par François Monnier, chanoine-préchantre & ouvrier de la congrégation (1598-1599); il prit à son compte une partie de la dépense & fit notamment construire la chapelle dite des Corps-Saints, où il voulut être enterré. Il mourut en 1618. En 1567, tous les édifices religieux avaient été détruits. En 1609, furent construits les orgues avec peintures de Bernardino Rodario, peintre milanais, alors établi à Viviers, & qui devait y mourir quelques années plus tard; c'était sans doute un peintre décorateur comme l'Italie en produisait tant à cette époque. En 1610, après la mort d'Henri IV, on construisit les murs extérieurs du château.

Le chapitre cathédral se composait d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un préchantre, d'un sacristain, d'un archiprêtre & d'un théologal; il avait en outre un viguier chargé d'exercer la justice en son nom.

En 1624 fut fondé, à Viviers, un couvent de religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, dans le faubourg de Notre-Dame du Rhône; il occupa d'abord une maison particulière. Le couvent fut commencé peu de temps après & la première pierre en fut posée par l'évêque Louis de Suze; le chapitre avait pris une part active à cette fondation. Les religieuses appelées à Viviers venaient du Puy[1].

Nous extrayons quelques notes complémentaires, sur le diocèse de Viviers, d'un tableau dressé en 1675 par l'intendant d'Aguesseau & publié dans les *Chroniques de Languedoc* (Montpellier, 20 décembre 1875).

Au Caylar, il y avait, avant la réforme, une église collégiale qui fut ruinée par les guerres de religion; au dix-septième siècle, il n'y restait plus qu'un doyen, que nommaient alternativement l'évêque & le comte de Brion.

A Aubenas, des clarisses de la branche des Urbanistes, couvent fort pauvre qui n'avait que six à sept cents livres de revenu.

Auprès de Privas, un prieuré de chanoines, nommé *Charaix;* dispersés par les guerres de religion, les religieux n'observaient plus la vie commune, à cause de la destruction des bâtiments. Revenu, deux mille livres.

Prieuré conventuel de religieuses bénédictines à la Villedieu, près Aubenas, dépendant de Cluny; transporté plus tard à Aubenas.

A Viviers, un couvent de dominicains.

[1] Voir à la Bibliothèque nationale, le manuscrit français, nouv. acq. 887, du commencement du dix-septième siècle, contenant une courte chronique du pays écrite de 1627 à 1640 par un chanoine de la cathédrale de Viviers.

Au Bourg-Saint-Andéol, des récollets, des barnabites, des ursulines, des visitandines.

A Villeneuve-de-Berg, des capucins.

A Aubenas, des jésuites, des cordeliers de l'étroite observance, des dominicains, des religieuses bénédictines & des clarisses.

A l'Argentière, des cordeliers observantins, des récollets, des religieuses de Notre-Dame.

A Joyeuse, des oratoriens.

A Pradelles, des jacobins réformés, des religieuses de Notre-Dame.

A Privas, des récollets.

A Viviers, un hôpital régi par le chapitre cathédral, dont l'un des chanoines s'appelait *le recteur de l'hôpital*. [A. M.]

NOTE CLXVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS

Église d'Urgel[1].

Les rapports multipliés du diocèse & du comté d'Urgel avec le Languedoc & les autres provinces du midi de la France, pendant le moyen âge, sont souvent rappelés par l'*Histoire de Languedoc*. Il importe donc de consacrer une *Note* à l'Église d'Urgel.

Aucun travail de ce genre n'a été encore publié en France. Nous parlons, bien entendu, d'un travail d'ensemble; car, pour certaines époques, les indications abondent dans le *Marca Hispanica* & dans le cours de cette histoire. Bon nombre d'annales & de chroniques imprimées en Espagne nous fournissent aussi de précieux renseignements sur le même sujet. Néanmoins, on n'a rédigé jusqu'à présent, dans ce royaume, que deux listes d'évêques réputées complètes. La première se trouve à la suite d'un recueil d'ordonnances synodales, publié en 1747, par ordre de fray Sebastian de Victoria Emparan y Loyola, évêque d'Urgel. Conformément à l'usage espagnol, nous désignerons ce catalogue sous le nom de *Sinodales*. Dans les tomes IX, X, & XI de son *Viaje literario a las Iglesias de Espana*, Villanueva a abordé le même sujet, avec une grande supériorité d'informations & de critique. Ici, comme sur bien d'autres points, Villanueva a rectifié les erreurs & réparé les omissions que Marca, Baluze, & les historiens du Languedoc devaient forcément commettre par suite de l'inexactitude & de l'insuffisance des renseignements dont on disposait à leur époque.

Villanueva sera donc notre guide principal, pour la rédaction de cette *Note*, où se trouvent généralement résumées, sur les évêques d'Urgel, les recherches de ce savant, dont les ouvrages sont malheureusement trop peu consultés en France. Ceux qui veulent en savoir plus long que nous n'en pouvons dire ici, feront bien de recourir aux trois volumes précités. Notre intention se borne à fournir, sur chaque prélat, des renseignements suffisants, & à rectifier les erreurs ou à combler les lacunes des historiens plus haut nommés. Indépendamment du *Viaje literario*, il a paru en Espagne, depuis quarante ans, divers travaux recommandables, & dont il y a lieu d'ajouter le résultat au modeste contingent de nos recherches personnelles. Néanmoins, ces recherches nous obligeront plus d'une fois à nous séparer de nos prédécesseurs, sur divers problèmes d'histoire & de chronologie.

Comme Villanueva, nous avons exploré les archives épiscopales & capitulaires de La Seo d'Urgel, & compulsé le fonds Baluze à la Bibliothèque nationale. Nous avons de plus pris connaissance de toutes les pièces relatives à notre sujet qui se trouvent, soit aux Archives nationales, soit dans divers dépôts publics de France, d'Espagne & de la Vallée d'Andorre. On sait que, depuis 1278 jusqu'à la Révolution, l'Andorre a formé une seigneurie indivise, & tenue en paréage par les comtes de Foix ou leurs ayants droit, & par les évêques d'Urgel, qui maintenant jouissent à peu près des mêmes prérogatives. Nos recherches sur l'histoire

[1] Nous devons la *Note* CLXVII, sur l'Église d'Urgel, à l'obligeance de M. J.-F. Bladé.

& les institutions andorranes nous ont mis à même de recueillir, sur les évêques d'Urgel, certains renseignements inconnus à nos devanciers; mais, sauf une exception importante, nous ne dirons rien ici de ces prélats considérés comme coseigneurs des Vallées.

Nos explorations dans les archives de l'Andorre ont été, du reste, facilitées par deux ouvrages manuscrits conservés dans ce dépôt, & rédigés au siècle dernier. L'un de ces manuscrits a pour titre : *Manual Digest de las Valls de Andorra,* & pour auteur Don Anton Fiter y Rossell. L'autre n'est que l'abrégé du premier, il se nomme le *Politar Andorra,* & nous le devons à Don Pere Puigt, prêtre des Escaldas. Tous deux contiennent la série des évêques de La Seo, avec une notice sur chacun d'eux, & leurs actes y sont étudiés surtout au point de vue des Vallées d'Andorre. Cette portion des deux manuscrits laisse beaucoup à désirer, de même que la liste des *Sinodales.* Il y a des doubles emplois, des interversions, des anachronismes, des omissions, &c., contre lesquels on ne saurait trop être en garde. Tout n'est pourtant pas à rejeter, & les deux manuscrits andorrans contiennent des indications qu'il est impossible de trouver ailleurs.

On a proposé, sur le nom du pays d'Urgel, plus d'une étymologie qui ne mérite pas d'être discutée. Certains veulent trouver Urgel dans l'antique Vergi, dont saint Ctésiphon fut évêque; mais on a démontré que Vergi correspond au bourg de Berja, près d'Andral, dans les Apulajarras. La vérité est qu'Urgel est l'ancienne cité d'Orgia (Ὀργία), que Ptolémée place chez les Ilergètes, & qui était la capitale des *Cerretani Augustales.* Au neuvième siècle, on désignait la ville de La Seo d'Urgel sous le nom de *Vicus Urgelli,* & même *Vicus Sanctae Mariae,* à cause de l'église cathédrale qui fut alors restaurée. Il résulte du testament d'Ermengaud III, comte d'Urgel, que le nom de *Vicus* était encore employé en 1048 : *in sede beatissimae Mariae Orgellitanensis, qui ab incolis hujus loci appellatur Vicho.* Ce nom de *Vicus,* que garda l'antique Ausona, finit par se perdre dans le pays d'Urgel, dont les documents du dixième siècle désignent déjà la capitale sous le nom de *Sedes Urgelli,* en catalan *La Seü de Urgel,* en castillan *La Seo de Urgel.*

Le système généralement adopté sur l'origine des évêchés, permet de croire que celui d'Urgel existait déjà sous la domination romaine en Espagne; mais il n'en existe pas de preuves directes. Si cet évêché était déjà établi, il ne pouvait relever que de la métropole de Tarragone. Quand cette ville fut ruinée par les musulmans, au huitième siècle, les prélats de La Seo, ainsi que ceux des autres diocèses de la Marche d'Espagne, furent soumis à la suprématie des archevêques de Narbonne jusqu'en 1190, date du rétablissement de l'archevêché de Tarragone.

On a beaucoup discuté sur les origines de l'église d'Urgel, & plusieurs écrivains en attribuent la fondation à saint Ctésiphon, l'un des sept *varones apostolicos,* comme on dit en Espagne. Cette opinion n'est ni prouvée, ni même probable. Il en est de même de celle de Marcillo (*Crisis de Cataluna*) & d'Argaiz (*Anales*), qui présentent comme successeur de saint Ctésiphon le martyr Urbicius, dès la cinquante-deuxième année de notre ère. Ils auront certainement été trompés par la ressemblance de nom d'Orgellum & de Vergi, dont il vient d'être parlé. Un personnage du nom d'Urbicius fut bien martyrisé à Sarrateix, dans le diocèse d'Urgel; mais Villanueva[1] a prouvé que cet événement n'eut lieu qu'au septième siècle. Ce savant a publié[2], d'après les archives du monastère de Gerri, une liste d'évêques rédigée au douzième siècle, & comprenant une série de vingt-sept prélats, avec l'indication de la durée de leurs fonctions. Cette pièce laisse beaucoup à désirer. Elle commence à Egianus & finit à Petrus. Quoi qu'il en soit, voici la série des évêques d'Urgel, dressée d'après les titres & monuments authentiques.

I. Saint Just était évêque d'Urgel avant 527 & après 546. Il était frère de Justinianus, évêque de Valence, de Nebridius ou Nefridius, évêque d'Egara (maintenant Terrasa), & d'Elpidius, évêque d'un

[1] *Viaje lit.* VIII, p. 125 & suiv.

[2] *Viaje lit.* X, append. I.

siége inconnu. Il souscrivit, en 527, au second concile de Tolède, & assista à celui de Lérida, daté par les uns de 524 & par les autres de 546.

II. SIMPLICIUS assista au troisième concile de Tolède en 589, à celui de Saragosse en 592, & à celui de Barcelone en 599. Les *Sinodales* placent après lui Gabila & Leudericus; mais Villanueva prouve qu'il faut les effacer de la liste des évêques d'Urgel.

III. RANARIUS, vivait en 633.

IV. MAURELLUS, & non *Marcellus*, comme on l'a écrit parfois, occupait le siége en 653 & 655, date des huitième & neuvième conciles de Tolède. Rien ne prouve que Maurellus ou ses prédécesseurs aient été présents aux cinquième, sixième & septième conciles tenus dans la même ville. Les *Sinodales* fixent, sans preuves, à 670 la mort de Maurellus. En ce cas, comme il n'est question de son successeur Leubericus qu'en 683, ce serait peut-être le moment d'intercaler Jacinthus, qui prit le parti du tyran Paul contre le roi Wamba, & fut fait prisonnier en défendant le château de Livia. Cela irait d'autant mieux, que Wamba régna de 672 à 680. Néanmoins, il n'y a pas de certitude que Jacinthus ait été évêque d'Urgel, comme l'indique Marca[1]. Jacinthus n'aurait-il pas eu son siége dans une autre ville de la Narbonnaise où commandait Paul? Julien de Tolède, qui seul a raconté l'expédition de Wamba, fait bien de Jacinthus un prélat, mais il ne dit pas de quel diocèse. La situation de Livia, dans l'évêché d'Urgel, ne prouve pas que le partisan de Paul fût évêque du pays.

V. LEUBERICUS, ou *Leobericus*, était en fonctions en 683 & 693. Il n'assista point au onzième concile réuni à Tolède en 674, & ne souscrivit pas non plus au douzième. En 682, un prêtre nommé Florentinus le représenta au treizième. Leubericus envoya aussi un mandataire au quinzième, rassemblé en 688, mais il assista au seizième l'an 693.

Les *Sinodales* lui donnent pour successeurs : Urbicius (martyr), de 700 à 704; Marcellus, de 705 à 721; Justus, de 722 à 733; Leudericus, de 735 à 754; Stephanus, de 755 à 765; Dotila, de..... à 773. Villanueva fait observer avec raison que rien n'établit que ces six personnages aient occupé le siége d'Urgel, qui cependant ne dut être vacant que fort peu de temps, lors de l'occupation de l'Espagne par les Sarrasins. Nous savons, en effet, qu'en 736, les chrétiens de la région dans laquelle se trouvait englobé le pays d'Urgel obéissaient à un chef nommé Chintila, & nous trouvons Félix, évêque, dès 783. Tout porte donc à croire que les musulmans ne s'établirent pas, à proprement parler, dans cette région montagneuse, ou que du moins leur domination y fut de courte durée.

VI. FÉLIX était déjà évêque d'Urgel en 783, & il le fut jusqu'en 799. Nous serons d'autant plus bref à propos de ce personnage, que la plupart des recueils biographiques lui consacrent des notices plus ou moins détaillées. Félix, qui comptait parmi ses disciples Elipand, évêque de Tolède, prétendait que Jésus-Christ n'est, selon la nature humaine, que le fils adoptif & nuncupatif de Dieu. Cette doctrine fut condamnée par les conciles de Narbonne & de Frioul en 791, par celui d'Aquilée en 792, par celui de Francfort en 794, & par celui d'Aix-la-Chapelle en 797. Félix, dont les erreurs furent réfutées par Alcuin, retirait constamment les abjurations qu'il avait d'abord faites. Il fut de nouveau condamné à Rome, par le concile convoqué, en 799, par le pape Léon III, & déposé, à cause de ses apostasies fréquentes, par une assemblée d'évêques & de seigneurs tenue la même année à Aix-la-Chapelle. Relégué à Lyon où il mourut, Félix écrivit à son Église une lettre repentante. Cependant le P. Madrisius, éditeur recommandable des œuvres de saint Paulin d'Aquilée, prétend que l'hérésiarque persévéra dans ses erreurs jusqu'à la fin.

Villanueva admet, comme simplement probable, l'existence d'un prélat nommé Radulfus, en 792 ou 796. En ce cas ce Radulfus aurait régi le diocèse pendant que les pouvoirs de Félix étaient suspendus.

VII. LEIDERADUS. L'existence de cet évêque n'est pas absolument certaine. Il serait possible qu'après la déposition de

[1] *Marca Hisp.* c. 62.

Félix, ou même quand ce personnage était déjà suspect, le diocèse d'Urgel ait été réellement confié à un personnage du nom de Leideradus, dont il est question dans le cartulaire de San-Saturnino de Tabernoles qui date du douzième siècle. Villanueva se livre à une longue dissertation en faveur de Leideradus, & ses arguments nous paraissent admissibles.

VIII. POSSIDONIUS. Villanueva, & avant lui Baluze, placent après Leideradus les quatre prélats suivants : 1° Possidonius I, qui vivait en 815; 2° Sisebutus I, évêque de 819 à 823; 3° Possidonius II, qui était en exercice en 823; 4° Sisebutus II, qui aurait occupé le siége d'Urgel de 823 à 840. Voyons ce qu'il faut croire au sujet de ces quatre personnages.

Et d'abord cet entrelacement de deux Possidonius & de deux Sisebutus a quelque chose de si insolite, que l'on est déjà autorisé à se demander si ce n'est pas le résultat d'une confusion qui a engendré quatre personnages au lieu de deux. Sisebutus se trouve désigné, comme évêque d'Urgel, dans l'acte de consécration de la cathédrale de ce diocèse, que Baluze a publié[1] d'après une copie si défectueuse, que Villanueva s'est cru obligé de le rééditer plus correctement[2]. Les deux textes portent que la consécration dont il s'agit eut lieu le jour des kalendes de novembre, sixième année de l'empire de Louis le Débonnaire, ce qui correspondrait à 819 : *die kal. novembris, quod est omnium sanctorum festivitas, anno* VI *regnante serenissimo augusto Ludovico imperatore*. Il est question dans cette pièce d'un comte Suniefred, représentant de l'empereur à cette cérémonie, où fut aussi rétabli le diocèse d'Urgel, après l'expulsion des Sarrasins. Baluze a également imprimé[3] un autre diplôme dans lequel lesdits Sisebutus, évêque, & Suniefredus, comte, se trouvent nommés. Ce titre, où sont rappelées la destruction & la consécration de l'église d'Urgel, mentionnées dans le diplôme précédent, porte donation en faveur de ladite église de deux biens fonds, situés sur le territoire propre d'Urgel, & Suniefred est l'auteur de cette libéralité, datée du III des nones de janvier, vingt-sixième année de l'empire de Louis le Débonnaire : *die* III *non. januarii, anno vicesimo* VI *imperante domno nostro Hludovico imperatore*.

Les circonstances que nous venons de relever tendraient à prouver, à elles seules, que les deux actes sont de la même date, & probablement du même jour. Cela se produit assez souvent à cette époque, ainsi qu'on peut le voir notamment dans l'acte de consécration de l'église d'Elne[1]. Baluze comprend cela si bien, que se trouvant embarrassé par une date différente pour chaque pièce, il se décide, sans dire pourquoi, en faveur de la première, & ramène en marge la seconde à 819, malgré l'indication contraire du texte par lui publié. Villanueva[2] en a fait la remarque fort judicieuse. Baluze, dit-il, a eu tort de ramener à 819, cette date du III des nones de janvier de la vingt-sixième année du règne de Louis le Débonnaire, qui correspond bien à l'année 840 de notre ère. Le judicieux Bofarull[3] se range à l'avis de l'auteur du *Viaje literario*. Ce dernier a donc eu tort de ne pas suivre sa première & bonne inspiration, & de ne pas ramener à la vingt-sixième année de l'empire de Louis le Débonnaire l'acte de consécration de l'église d'Urgel.

Il importe, en outre, de remarquer qu'il n'est guère possible de faire de Suniefredus un comte bénéficiaire d'Urgel que vers 839 ou 840, ou trois ou quatre ans auparavant. Villanueva a publié[4], en effet, un acte de 815 dans lequel il est question d'un Possidonius, évêque d'Urgel, & d'un personnage nommé Fredelo, remplissant les fonctions de comte bénéficiaire de Cerdagne & d'Urgel, lequel fait une donation en faveur du monastère de San-Saturnino de Tabernoles. Baluze a imprimé[5] un diplôme de 823, qu'il suffit de lire attentive-

[1] *Marca Hisp.* append. 1.
[2] *Viaje lit.* IX, append. 17.
[3] *Marca Hisp.* append. 2.

[1] *Marca Hisp.* append. 65 & 66.
[2] *Viaje lit.* X, 59-61.
[3] *Los Condes de Barcelona*, I, 72, note 2.
[4] *Viaje lit.* X, append. 5.
[5] *Marca Hisp.* append. 4.

ment pour comprendre que le comte Matfred remplissait alors les mêmes fonctions. C'est un privilége en faveur du monastère de Santa-Grata, dans le diocèse d'Urgel, où il est dit que Possidonius était alors évêque. Suniefred est tout à fait inconnu, avant 840, dans les actes de cette partie de la Marche d'Espagne; & cependant, d'après la façon dont sont datés les deux actes de l'appendice du *Marca Hispanica*, le même comte aurait été en fonctions dans le pays d'Urgel, de 819 à 840 & au delà.

La date de la consécration de l'église d'Urgel doit donc être ramenée à 840, époque où il existait réellement un évêque nommé Sisebutus. La rectification que nous venons d'opérer a une grande importance; & il est utile que les futurs historiens de Catalogne en tiennent compte, sous peine de tomber dans la même confusion que leurs devanciers.

Possidonius était donc évêque en 815 & 823, ainsi qu'il appert des diplômes déjà signalés; & c'est uniquement parce que l'on croyait que la consécration précitée était de 819, que l'on a intercalé entre les deux premières dates un prélat du nom de Sisebutus I.

Baluze[1] prolonge jusqu'en 836 l'épiscopat du prétendu Possidonius II, lequel se confond, en réalité, avec le seul personnage de ce nom. Cette affirmation repose sur un diplôme daté de Lyon, le XII des kalendes de janvier vingt-deuxième année de l'empire de Louis le Débonnaire[2].

Il est inutile de résumer ce document où Possidonius se trouve nommé, & sur la date duquel il y a beaucoup à dire. Baluze lui-même fait remarquer, à bon droit[3], que le XII des kalendes de janvier & durant la vingt-deuxième année de son empire, Louis le Débonnaire avait quitté Lyon pour se rendre à Aix-la-Chapelle, où il passa l'hiver, & célébra les fêtes de Noël & de Pâques. Ce n'est pas tout. Les éditeurs du *Recueil des historiens des Gaules*[4] constatent, avec raison, que la formule d'invocation est insolite, & ne convient pas aux diplômes de Louis le Débonnaire. Voilà pourquoi le P. Pagi a proposé de substituer XII *kalend. junias, indictione* XIII. Il résulte d'ailleurs de la dédicace de l'église de Santa-Maria, San-Pedro, & San-Juan Bautista *in castro Lilieto*, que Sisebutus était évêque d'Urgel en 833 : XV *kalendas junias, anno vicesimo imperatoris nostri Hludovici augusti*. Ce dernier document a été publié par Villanueva[1].

IX. SISEBUTUS. Nous venons de voir qu'il était évêque dès 833. C'est lui qui consacra l'église d'Urgel en 840. Villanueva a publié[2] le testament de ce prélat daté du V des kalendes d'avril de l'année 839. Dans la notice consacrée à Sisebutus, Villanueva dit qu'on ignore la date de la mort de ce personnage, & affirme que le comte Suniefredus vécut jusqu'en 844.

Si notre argumentation ne prête point à la critique, il n'y aurait donc eu, sur le siége d'Urgel, qu'un Possidonius & un Sisebutus, & non pas un Sisebutus I, un Possidonius I, un Sisebutus II, & un Possidonius II.

X. BEATUS était évêque en 850.

XI. WISADUS I, sur lequel les *Sinodales* contiennent bien des erreurs réfutées d'avance par Marca, & que rectifie également Villanueva. Cet érudit prouve que Wisadus occupait le siége en 860 & 872, après quoi, il existe une lacune dans la série des évêques d'Urgel jusqu'en 885.

XII. INGOBERTUS apparaît en 885. A cette époque, les infirmités de ce prélat l'empêchèrent de se rendre à Narbonne, pour y assister à l'intronisation de Théodard, successeur de Sigebodus à l'archevêché de Narbonne.

Dans le *Marca Hispanica*, Baluze, & après lui les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, racontent qu'un clerc nommé Selva profita de la maladie d'Ingobertus pour usurper les fonctions épiscopales. Le fond de ce récit est vrai, mais Villanueva a rectifié certaines erreurs de détail. Le prétendu Selva se nommait en réalité Selua. Suniarius, dont il est question dans ce récit, & dont on fait un comte d'Urgel,

[1] *Marca Hisp.* c. 351-52.
[2] *Marca Hisp.* append. 11.
[3] *Marca Hisp.* c. 352.
[4] T. VI, 509, note 6.

[1] *Viaje lit.* X, append. 6.
[2] *Viaje lit.* X, append. 7.

était en réalité comte d'Empurias. Celui d'Urgel se nommait alors Borrell. Baluze[1] a relevé diverses invraisemblances qui lui font suspecter intégralement la narration. Les quatres sources où Baluze a puisé sont : 1° la vie de saint Théodard ; 2° une lettre du pape Étienne IV; 3° les actes du concile de Fontavis, en Roussillon ; 4° une bulle du pape Romain à Servus-Dei, évêque de Gérone.

Les trois premiers documents sont certainement postérieurs au fait dont s'agit, & leurs textes ne sont pas à l'abri de la critique; de sorte qu'il ne demeure, en réalité, que la bulle du pape Romain. Baluze dit que l'indiction en est fautive, & qu'en substituant *quarta* à *prima*, elle demeure ramenée à l'an 900 qu'il accepte comme la date véritable. Mais l'original de cette bulle est à Gérone, & on y lit parfaitement *prima* & non *quarta*. Le pape Romain n'atteignit pas même la *quarta* en 900. La première année de ses fonctions est, en effet, 897-898, & c'est à partir du 1er septembre de cette année-là que l'on commença à compter l'indiction 1, selon la coutume impériale. Il est donc impossible d'admettre le raisonnement de Baluze.

Dans la bulle en question, le pape parlant à l'évêque de Gérone, Servus-Dei, dit : *Expulso deinde (Gerundae) Hermomiro, deposito & excommunicato.* Il n'est donc pas permis de douter que l'intrusion d'Hermomire n'ait été réprimée. Tout porte à croire qu'il dut y avoir une bulle semblable pour traiter Sclua de la même façon. Le *Marca Hispanica*[2] contient une dédicace d'église, faite par Sclua, le 29 octobre 890. Villanueva donne[3] une autre pièce du 9 janvier de la même année, & dans laquelle l'évêque susnommé consacre l'église de San-Clemente, à Ardocale. En 893, il consacre encore l'église de Santa-Maria de Merles. Ce prélat dut mourir peu de temps après.

Le R. P. Masdeu[4], ne croit pas qu'il ait été tenu un concile à La Seo d'Urgel, en 892, & repousse, comme fausse, la bulle adressée à Servus-Dei. D'après ce savant jésuite, ces pièces auraient été fabriquées en France à une époque bien postérieure à celle des documents qu'il suspecte, & dans le but évident de justifier les droits de métropolitain exercés, en effet, jusqu'en 1090 par les archevêques de Narbonne sur les évêchés de Catalogne. Cette assertion ne saurait résister un instant aux preuves fournies par Villanueva en faveur de l'existence de Sclua, dont le nom s'écrit aussi Esclua & Exclua. Ce sont : 1° un inventaire de toutes les pièces existant encore au quinzième siècle dans les archives épiscopales de La Seo, & où il est dit : *Item, la purgacio feta per Sclua, anno Incarnationis Domini nostri Jesu Christi sub Era* D CCC LXXXXIII. Dans le nom de Sclua, Marca a pris le *c* pour un *e*; 2° le testament d'un évêque nommé Sclua ou Scluva & publié dans le *Viaje literario*[1]; 3° un document rédigé vers 948, & où sont mentionnés cinq évêques de la fin du neuvième siècle & du commencement du dixième, savoir : Goldericus, Sclua, Nantigisus, Radulfus & Visadus; 4° la liste conservée aux archives conventuelles de Gerri, & portant : *Selva anno I & semis, & postea perdidit episcopatum.* Villanueva se demande si ce Selva est le même que Sclua.

XIII. Goldericus, nommé aussi Goldenchus, peut-être par erreur de copiste. Villanueva n'est pas très-sûr de l'existence de ce prélat, nommé dans le document de 948, déjà signalé, & dans un catalogue de paroisses[2]. Peut-être même y a-t-il eu équivoque, & a-t-on écrit Goldericus pour Ingobertus.

XIV. Nantigisus, évêque avant 900, l'était encore en 914. *Nantigisus archipresbyter* souscrivit au concile de Port, tenu en 897. Il aurait donc été fait évêque plus tard. En 900, ce prélat dédie l'église du monastère de Matta, dans le territoire de Cardona, & le 14 juin 905 celle de San-Jaime de Frontina. La date de la mort de ce prélat n'est pas certaine, & plusieurs la croient antérieure à 912; mais il résulte

[1] *Marca Hisp.* c. 368 & suiv.
[2] Append. 52.
[3] *Viaje lit.* x, append. 11.
[4] *Histor. crit. de Espana*, t. xv, illustr. 20.

[1] T. x, append. 12.
[2] *Viaje lit.* x, append. 13.

d'un titre publié par Villanueva[1] que Nantigisus vivait encore en 914.

Les *Sinodales* placent après ce prélat un certain Engilberto dont rien ne prouve l'existence.

XV. RADULFUS est compris par le R. P. Florez[2] parmi les évêques de Vich; mais Villanueva a réfuté cette erreur[3]. La notice consacrée à Radulfus par cet érudit, est notablement dépassée & surpassée par ce que Bofarull nous apprend sur le même personnage dans *Los Condes de Barcelona*, tome 1, p. 1-46. Voici le résumé des recherches de Villanueva & de Bofarull.

Radulfus était fils de Wifred, dit le Velu, comte de Barcelone, & de Winidilda ou Guinidilda. Le XII des kalendes de mai 888, Radulfus encore enfant fut offert par ses père & mère au monastère de Santa-Maria de Ripoll, pour y être élevé par l'abbé Daguin. Radulfus était très-probablement l'aîné des fils de Wifred; mais rien ne prouve qu'il ait été moine & abbé de Ripoll, bien que l'on ait affirmé le contraire. Radulfus prend, en effet, le titre de prêtre dans des actes d'achat de terres datés de 908, 911, 913, & dans quelques autres pièces. Villanueva ne doute pas que ce personnage ne soit le successeur de Nantigisus comme évêque d'Urgel, & déclare qu'il gouvernait ce diocèse dès 919 & 922; mais Bofarull, s'appuyant sur un document des archives de l'abbaye de Ripoll, prouve que, dès 916, Radulfus exerçait les fonctions épiscopales. Il résulte de divers titres que Radulfus était marié à une femme nommée Guillia, dont il eut un fils nommé Oliva, qui lui-même épousa la comtesse Elo. En 930, Radulfus consacra diverses églises & assista en 935 à la seconde consécration de celle de Ripoll. Il reçut, en 940, d'importantes libéralités de Miron & de sa femme Matildis; & nous le voyons encore, le 4 mai 943, acheter certaines terres situées à Buatella. Baluze[4] suppose que Radulfus vivait encore en 948, mais il dit, dans la colonne précédente, que Wisadus lui avait déjà succédé à cette époque. Il résulte d'un titre découvert & visé par Bofarull, que Radulfus était déjà mort le 6 septembre 945.

XVI. WISADUS II. On a contesté l'existence de ce prélat; mais elle est établie depuis avant 942 jusqu'en 978. Un document de 1024 distingue, en effet, le *Wisadus priscus* du *Wisadus modernus*. Ce dernier avait deux sœurs, Elo & Auria, qui vivaient en 975. Son pontificat dut commencer au plus tard en 942. Ce prélat est nommé pour la dernière fois dans un titre de 978.

XVII. SALLA ou SANLA, que nous trouvons évêque avant 981, l'était encore en 1010. Son père se nommait Isnardo, sa mère Ranlo; & son frère Bernardo, vicomte de Conflent, fut père d'Ermengol, neveu & successeur de Salla à l'évêché d'Urgel. Salla était déjà archidiacre de ce diocèse le 6 novembre 960, & se trouvait momentanément à cette époque au monastère de San-Pedro de las Escalas. On ignore la date précise où Salla fut promu à l'épiscopat; mais Villanueva cite un texte[1], d'où il résulte que ce personnage n'était point encore en fonctions le 2 novembre 981. Baluze s'est donc trompé[2], en faisant Salla évêque dès 973. Cette erreur pouvait être d'autant plus facilement évitée, qu'à la colonne suivante Baluze affirme que Wisadus était évêque d'Urgel en 974. Villanueva cite un titre de 981 où Salla est mentionné pour la première fois comme évêque, c'est la dédicace de l'église de San-Llaurens, dans le comté de Berga. Le nécrologe de Solsona fixe au 3 septembre 1010 la mort de Salla.

Jusqu'ici, nous avons généralement donné, sous la forme latine, les noms des évêques d'Urgel; nous les donnerons dorénavant sous la forme castillane.

XVIII. ERMENGOL. Il était archidiacre de l'église d'Urgel en 1001, à la mort de son père Bernard, vicomte de Conflent, & frère de l'évêque Salla, comme nous l'avons déjà dit. Guisla ou Wisla, mère d'Ermengol, était fille de Seniofredo de

[1] *Viaje lit.* x, append. 15.
[2] *España sagrada*, t. XXVIII.
[3] *Viaje lit.* VI, 147 & 151.
[4] *Marca Hisp.* col. 392.

[1] *Viaje lit.* x, p. 114.
[2] *Marca Hisp.* col. 405.

Llusa, ainsi qu'il résulte d'un document rapporté par Villanueva[1]. Baluze s'est donc trompé en affirmant[2] que Guisla était la sœur d'Ermengol.

Les origines du pontificat de ce personnage sont fort obscures. On suppose généralement qu'Ermengol fut coadjuteur de son oncle Salla, avec succession future. Cela semblerait résulter d'un acte relatif au chapitre d'Urgel & dans lequel Ermengol dit : *Salla avunculus meus ad instituendam vitam canonicam in nunc meo episcopio dereliquit.* Villanueva a trouvé un texte décisif. C'est un acte dans lequel Ermengol I, dit le Cordouan, comte d'Urgel, fils du comte Borrell & de Ledgardis, comtesse de Barcelone, s'engage, dès qu'il en aura reçu avis, à faire reconnaître pour évêque d'Urgel Ermengol, neveu de Salla. Il donnera aide à ce dernier, s'il veut de son vivant ordonner Ermengol. En ce cas, le comte d'Urgel recevra, dans le délai de soixante jours à partir de l'ordination, cent pièces d'or ou une valeur égale, payables par son frère le comte Bernard, ou les autres parents & amis d'Ermengol. Dans le cas où l'ordination n'aurait point lieu avant la mort de Salla, les cent pièces d'or seront fournies par les parents & amis d'Ermengol. La pièce publiée par Villanueva[3] est antérieure à 1001, date de la mort du vicomte Bernard, frère d'Ermengol. Certains passages de ce document prouvent, en effet, que le vicomte vivait encore, & Ermengol y est qualifié de *clericus* & d'*archilevita*, dignité qu'il avait en 1001. Ainsi, plus de dix ans avant la mort de Salla, Ermengol était déjà désigné comme son successeur; mais on ne sait pas par qui il fut ordonné. Néanmoins le catalogue de Gerri donne à penser que ce fut par Salla. Ce catalogue donne, en effet, à Ermengol trente-cinq ans de pontificat, & le fait mourir le 3 novembre 1035. Ermengol aurait donc été ordonné du vivant de son oncle.

XIX. Eriballo, nommé dans divers textes Heriballus, Eribaldus, Erimbaldus, & même Ariballus, avait pour père Ramon, vicomte de Cardona; sa mère se nommait Eguncia; ses frères s'appelaient Beremundo, Fulcon & Ramon. Il fit avec eux, en 1015, une donation en faveur de l'église de San-Vicente. Le vicomte Beremundo étant mort en 1029, pendant qu'Eriballo était déjà archidiacre, la vicomté de Cardona passa au neveu de ce dernier, nommé Ramon Folch, fils de Folch, frère puîné d'Eriballo. Il est prouvé par des pièces authentiques, citées par Villanueva, que le pontificat d'Eriballo, commencé en 1036, finit en 1041. Baluze a donc commis une erreur[1] en fixant à 1042 la date du décès de ce personnage.

XX. Guillermo Guifredo. Il résulte d'un document de 1046, cité par Villanueva, que ce personnage était fils de Guifredo, comte de Cerdagne, & de sa femme Guilla ou Guisla, appelée aussi Ermengarde. Ce devait être la troisième épouse du comte, car nous le trouvons auparavant marié à Dulcia, & ensuite à Isabel. Les frères de Guillermo Guifredo furent Ramon Guifredo, comte de Cerdagne après son père, Guifredo, archevêque de Narbonne, Berenguer Guifredo, évêque de Gérone, Bernardo Guifredo, comte de Berga, & Ardoino. Les Bénédictins[2] nous apprennent comment Guifredo obtint l'archevêché de Narbonne, & les moyens employés par lui n'avaient malheureusement rien de contraire aux habitudes du temps. Baluze[3] suppose qu'Eriballo était mort en 1042, & dit que son successeur fut élu la même année. Cette erreur a été réfutée par Villanueva, qui prouve, par un document irrécusable, qu'Eriballo mourut le 19 décembre 1041; mais il n'existe aucune preuve que ce prélat ait été remplacé dans les douze jours nécessaires pour compléter l'année. La chose est même tout à fait invraisemblable. Mais Guillermo était évêque en 1042, ainsi qu'il résulte de l'acte de consécration de l'église de San-Estevan de Guils. Ce prélat vivait encore en 1075.

XXI. Bernardo Guillem, successeur

[1] *Viaje lit.* x, append. 24.
[2] *Marca Hisp.* col. 409.
[3] *Viaje lit.* x, append. 25.

[1] *Marca Hisp.* col. 441.
[2] Tome III de cette édition, p. 249.
[3] *Marca Hisp.* col. 441.

immédiat du précédent, occupa le siége de 1076 ou 1077 à 1092.

XXII. Fulco était de la famille des vicomtes de Cardona & cousin de l'évêque Eriballo, étant second fils de son frère Fulco & de Guisla. Il y a des preuves de son épiscopat de 1092 à 1095.

XXIII. Guillermo Arnaldo de Montferrer. La liste des *Sinodales* fait durer son pontificat de 1076 à 1082. Nous savons qu'à la première de ces deux dates Bernardo Guillem était évêque. Guillermo Arnaldo était encore archidiacre d'Urgel en 1087, époque où il fit son testament & légua divers alleux à cette église. Son avénement à l'épiscopat eut probablement lieu vers 1092, dans des circonstances que nous ignorons. On peut supposer que l'élection fut contestée par Fulco, vicomte de Cardona. Ce dernier prenait, en effet, le titre d'évêque d'Urgel, & il vivait loin de La Seo, où Guillermo résida & mourut en 1095.

XXIV. San Odon ou Oton, communément désigné dans la Catalogne sous le nom de *San Ot*. Il était fils d'Artal, comte de Palhas, & de sa femme Lucia ou Luciana. Il gouverna l'église d'Urgel de 1095 à 1122.

XXV. Pedro-Berenguer, évêque de 1123 à 1141.

XXVI. Bernardo Sanz ou Sancho exerça les fonctions épiscopales de 1142 à 1162.

XXVII. Bernardo-Roger occupa le siége d'Urgel de 1163 à 1166.

XXVIII. Arnaldo de Perexens, Perexels ou Perexene était un des archidiacres de l'église d'Urgel, avant de la régir comme prélat, de 1167 à 1195.

XXIX. Bernardo de Castello, évêque de 1195 à 1198.

XXX. Bernardo de Vilamur, évêque de 1199 à 1203.

XXXI. Pedro de Puigvert, évêque de 1204 à 1230.

XXXII. Ponce de Vilamur, de la famille vicomtale de ce nom, était cousin de Berenguer de Eril, évêque de Lérida, & de Bernardo de Vilamur, évêque d'Urgel déjà nommé. A l'âge de quatre ou cinq ans, Ponce fut fait chanoine par Bernardo, & il n'en avait guère plus de trente-quatre, quand il fut élu évêque en 1230. Cette élection lui fut vivement disputée par le sacristain de l'église d'Urgel. On trouvera, dans un des volumes suivants[1], le détail des poursuites exercées par ce prélat contre les hérétiques albigeois, ainsi que la narration détaillée des querelles soutenues par lui contre le comte de Foix. Villanueva fournit à ce sujet plusieurs pièces nouvelles & fort intéressantes. Cet évêque mourut en 1257.

XXXIII. Abril, archiprêtre de Salamanque, & chapelain du pape Alexandre IV, gouverna le diocèse de 1257 à 1269.

XXXIV. Pedro de Urg, archidiacre de Prats, fut élu évêque d'Urgel le 3 novembre 1269. Le 25 mars 1270, ce prélat se trouvant au monastère de Bellpuig de las Avellanas, confirma, en faveur de cet établissement, les donations faites en 1248 par Ponce de Vilamur. Pedro assista aux conciles provinciaux de 1272 & 1279, où l'on résolut de faire des démarches auprès du pape pour obtenir la canonisation de saint Raimond de Penafort. Le 30 septembre 1278, il intervint entre Pedro & Roger-Bernard, comte de Foix, une sentence arbitrale réglant les droits indivis que ces deux personnages avaient sur les vallées d'Andorre, de Cabaho, de San-Juan, sans préjudice de ce qui fut ordonné pour quantité d'autres lieux. Voici le résumé de la portion de la sentence relative à l'Andorre.

Une année sur deux, l'évêque percevra, dans les Vallées, un tribut ou quête de 4,000 sols melgoriens. L'année suivante, le comte de Foix lèvera ladite quête à discrétion. La haute, moyenne & basse justice de l'Andorre seront administrées en commun par les viguiers des deux seigneurs. Si l'un de ces viguiers est absent, l'autre agira seul. Le comte aura les trois quarts du produit de la justice, & l'évêque un quart.

Pedro de Urg célébra deux synodes, l'un le 19 octobre 1276, & l'autre le 21 mars 1286. Le 15 mars 1291, il assista au concile

[1] Voir tome VI de cette édition, l. XXV, cc. xvi, xxxiii, &c. — Cet évêque est nommé Pons par les Bénédictins.

provincial de Tarragone, convoqué par l'archevêque Rodrigo Tello.

Ce prélat eut avec le comte de Foix de longs débats.

XXXV. Guillermo de Moncada, religieux dominicain, succéda au précédent en 1293, & mourut à Guissona en 1308. A son décès, le siége vaqua deux ans.

XXXVI. Raimundo Treyballa, moine bénédictin, fut à la tête du diocèse de 1309 à 1326.

XXXVII. Arnaldo de Lordato, évêque de 1326 à 1341.

XXXVIII. Pedro de Narbona, élu en 1341, vivait encore en 1350.

XXXIX. Nicolao Capoci, né à Pérouse, en Italie, fut fait évêque en 1350.

XL. Hugo Desbach (*de Bacho*), moine bénédictin & abbé de Ripoll, succéda au précédent en 1351, & fut évêque jusqu'en 1361.

XLI. Guillermo Arnaldo de Patau régit le diocèse de 1361 à 1364.

XLII. Pedro de Luna, issu d'une illustre famille aragonaise, devint évêque d'Urgel en 1365. Après la mort de l'antipape Clément VII, Pedro fut choisi pour lui succéder par la faction avignonaise des cardinaux, & prit le nom de Benoît XIII. Ce choix eut lieu le 28 septembre 1394. Nous n'avons pas à consigner ici les actes de cet antipape, sur lequel il existe un grand nombre de notices. Il mourut à Peniscola, le 17 novembre 1424, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

XLIII. Berenguer de Eril, d'une noble famille de Catalogne, succéda à Pedro de Luna en 1371, & fut fait cardinal par le pape Urbain VI en 1388. Il mourut en 1391.

XLIV. Galceran de Villanova était archidiacre de Besalu, dans le diocèse de Gérone, avant de succéder à Berenguer de Eril sur le siége d'Urgel, en 1388. Ce fut un des chefs qui résistèrent le plus vigoureusement aux entreprises du comte d'Urgel, qui voulait s'emparer du comté de Palhas. Galceran termina la cathédrale de La Seo, & mourut en 1415.

XLV. Francisco de Tovia était, en 1396, archidiacre de Cerdagne, chanoine de Lérida en 1404, & chanoine de Gérone en 1405. Il succéda, en 1416, à Galceran de Villanova.

Villanueva fait mourir Francisco le 14 avril 1436, & déclare que la date de l'élection de son successeur est inconnue. Le *Manual Digest* & le *Politar Andorra* donnent pour successeur à Francisco, Miguel Epila, religieux de l'ordre des frères prêcheurs, dont il avait pris l'habit dans un couvent de Saragosse. Peut-être ce personnage a-t-il réellement gouverné le diocèse d'Urgel entre Francisco de Tovia & Arnaldo Roger de Palhas; mais il n'en existe pas de preuves certaines. Si certains auteurs admettent Epila parmi les évêques de La Seo, ce ne peut être que sur l'affirmation de Diago[1], qui, d'après un nécrologe du couvent de Saragosse, fait mourir ledit Miguel Epila, évêque d'Urgel, à la cour du roi d'Aragon, le 14 décembre 1457. Epila n'est pas compris dans le catalogue des *Sinodalas*, & il est certain qu'Arnaldo Roger de Palhas occupait le siége de La Seo en 1457.

XLVI. Arnaldo-Roger de Palhas était fils de Hugo, comte de Palhas. En 1420, Arnaldo était archidiacre d'Ampurias, dans le diocèse de Gérone, quand il fut pourvu par le pape Martin V de deux canonicats, l'un à la cathédrale de Lérida & l'autre à celle de Valence. Le chanoine n'avait alors que douze ans. On ignore à quelle époque exacte il devint évêque d'Urgel, mais c'était chose faite en 1443. Il accorda divers priviléges au chapitre de La Seo le 12 mars 1450, & devint, dit-on, patriarche d'Alexandrie. Il mourut le 16 août 1461.

XLVII. Jaime de Cardona avait été tour à tour abbé de Solsona, évêque de Vich & de Gérone. Rien ne prouve qu'il eût encore obtenu la dignité de cardinal, quand il prit possession du siége d'Urgel en 1462; mais il avait certainement la pourpre le 21 mars 1464. Jaime mourut en 1466, & l'évêché demeura vacant jusqu'en 1472.

XLVIII. Pedro de Cardona était le fils du dernier comte de Cardona, & le frère du premier duc du même nom. Sur

[1] *Hist. Prov. Arag.* fol. 44.

les instances du roi d'Aragon, le pape Sixte IV nomma Pedro évêque d'Urgel, en 1472. Pedro fut transféré à l'archevêché de Tarragone en 1515.

XLIX. Juan Despes, né à Huesca, avait été fait évêque de Gérone en 1506, & s'était démis deux ans après. Il prit possession du siége d'Urgel le 16 juin 1515, & mourut dans la ville de Pons le 24 octobre 1530. Après son décès, le siége vaqua plus d'un an & demi.

L. Pedro Jordan de Urries, abbé de Montarago, près de Huesca, devint évêque en 1533, & mourut l'année suivante.

LI. Francisco de Urries était évêque de Patti, en Sicile, avant d'être mis, en 1534, à la tête du diocèse d'Urgel, dont il réforma le bréviaire. Il fut transféré à un autre siége, mourut à Huesca le 26 octobre 1551, & fut enseveli à Ayerve, en Aragon.

LII. Miguel Despuig occupait le siége d'Elne avant d'être pourvu de celui d'Urgel, en 1553. Il fut transféré à Lérida en 1556.

LIII. Juan Perez Garcia de Olivan, abbé du monastère de Montearago ou Alaon, devint évêque en 1556, & mourut en 1560.

LIV. Pedro de Castellet, issu d'une noble famille, était chanoine & sacristain de Tarragone, avant de devenir évêque d'Urgel en 1561. Il mourut en 1571.

LV. Juan Dimas Loris. Il fut promu au siége d'Urgel en 1572, & devint évêque de Barcelone en 1576.

LVI. Miguel Geronimo Morell, né à Valence, succéda au précédent en 1578, & mourut à Balaguer en 1579.

LVII. Hugo Ambrosio de Moncada, de la maison d'Aytona, religieux de l'ordre des chartreux, fut pourvu de l'évêché d'Urgel, dont il prit possession le 9 juillet 1580. Il mourut au village del Pla de San-Tirso, le 8 octobre 1586.

LVIII. Andres Capella, & non Capilla, d'abord jésuite & ensuite chartreux, prit possession de l'évêché d'Urgel le 12 avril 1588. Il fonda, à La Seo, un collége de jésuites, placé sous l'invocation de saint André, son patron, & un séminaire. Il établit aussi un collége de chartreux dans le royaume de Valence. Capella mourut à Sanahuja, le 22 septembre 1609.

LIX. Bernardo de Salva, religieux franciscain, prit possession de son évêché le 7 juillet 1610. Il mourut, le 24 février 1620, dans une maison de son ordre située dans un faubourg de Barcelone, & appelée le couvent de Jésus.

LX. Luis Diaz Aux de Armendariz, appartenant à la famille navarraise des marquis de Cadreyta & religieux cistercien, était abbé du monastère de La Oliva quand il fut fait évêque d'Urgel. Sa prise de possession est du 22 octobre 1622. Il mourut à La Seo, le 3 janvier 1627.

LXI. Antonio Perez, général de l'ordre de Saint-Benoît, succéda au précédent en 1627. Il réunit un synode cette année-là, & en convoqua un autre à Balaguer en 1628. Par ses ordres furent imprimées les ordonnances synodales des quatre prélats qui précèdent. Le 18 février 1633, cet évêque fut transféré au siége de Lérida, ensuite à celui de Tarragone, & enfin à celui d'Avila.

LXII. Pablo Duran, né de pauvres parents de la Casa Esparraguera, en Catalogne, se distingua dans les lettres, & devint auditeur de rote. Il prit possession de l'évêché d'Urgel le 7 mai 1634, & mourut le 16 février 1644. A son décès, le siége vaqua neuf ans.

LXIII. Juan Manuel de Espinosa entra dans l'ordre de Saint-Benoît & devint abbé de Montserrat. Il fut fait évêque d'Urgel en 1652, & fut transféré au siége de Tarragone en février 1664. Espinosa fut général de son ordre.

LXIV. Melchior Palau, originaire de Mataro, fut successivement archidiacre majeur de Vich, inquisiteur de Barcelone, archidiacre de la même église, & évêque d'Urgel. Il prit possession de son siége le 9 septembre 1664, & mourut le 9 avril 1670.

LXV. Pedro de Copons, né à Vilafranca, en Catalogne, prit possession le 5 mai 1670, & mourut à Balaguer, le 16 mars 1681.

LXVI. Juan Bautista Desbach, originaire de l'île de Majorque & chanoine de l'île de Palma, prit possession de l'évê-

ché d'Urgel le 13 juin 1682, & mourut à la villa de Areny, le 16 août 1688.

LXVII. Olaguer de Monserrat, fils d'un avocat de Barcelone, fit de brillantes études, fut pourvu de bonne heure de la cure del Vilar, dans le diocèse de Vich. Il devint ensuite archidiacre majeur & vicaire général de Tarragone pendant douze ans, juge des brefs & chancelier de Catalogne. Olaguer accepta, presque malgré lui, les fonctions d'évêque d'Urgel, & prit possession le 8 juillet 1689. Ce prélat, vénéré de ses diocésains, convoqua un synode à Guissona, & y mourut le 19 octobre 1694, en odeur de sainteté.

LXVIII. Julian Cano, originaire de Valdemoro, dans le diocèse de Tolède, était entré dans l'ordre des carmes chaussés, où il obtint plusieurs dignités, en attendant d'être fait évêque d'Urgel en 1694. Quand les armées françaises entrèrent en Catalogne pour soutenir Philippe V, Cano se réfugia à la cour de Madrid, laissant à La Seo un vicaire général nommé Fontllonga. Ce prélat fut transféré à l'évêché d'Avila le 17 janvier 1714.

LXIX. Simeon de Guinda y Apeztegui, né à Esparza, village de Navarre, devint tour à tour chanoine de Roncevaux, abbé de San Isidoro de Léon, & évêque d'Urgel en 1714. Un des premiers actes de son pontificat fut de changer le rituel du diocèse. Il soutint de nombreux procès contre son clergé, convoqua un synode à La Seo en 1716, & mourut, le 27 août 1737, à San Julia, village de la vallée d'Andorre, où il se trouvait en visite pastorale.

LXX. Jorge Curado y Torreblanca, natif de Lucena, en Andalousie, était fils du marquis de ce nom. Il étudia à Salamanque & à Cuença, devint professeur à l'université de Grenade, inquisiteur de la même ville & enfin évêque d'Urgel en 1738. La santé chancelante de ce prélat le força d'abandonner la direction de son diocèse au chanoine Miguel Pujol & à Antonio Fortunio, vicaires généraux. Il se retira à Lucena, dans sa famille, & mourut le 5 juillet 1749. Torreblanca s'était démis de ses fonctions épiscopales.

LXXI. Sebastian de Victoria Emparan y Loyola, natif de Biscaye & religieux de l'ordre de Saint-Jérôme, avait rempli diverses fonctions monastiques, & notamment celles de prieur de l'Escurial, avant d'être fait évêque en 1747. Il mourut à Guissona, le 2 octobre 1756.

LXXII. Francisco Josep Catalan de Ocon, fut d'abord chanoine de la collégiale del Sacramento, à Grenade, & ensuite vicaire général de Curado, évêque d'Urgel. Il retourna à Madrid après la mort de ce prélat, & fut chargé par Ferdinand VI de classer les titres relatifs aux propriétés royales. Il prit possession du siége d'Urgel le 6 mai 1757, par l'intermédiaire d'un délégué, & mourut le 8 septembre 1762.

LXXIII. Francisco Fernandez de Jativa, curé de Saint-Just, à Madrid, prit possession du diocèse d'Urgel le 6 mai 1763.

LXXIV. Joaquin de Santiyan y Valdivieso prit possession du siége épiscopal le 7 janvier 1772, & devint plus tard évêque de Tarragone.

LXXV. Juan Garcia Montenegro, curé de Santa Cruz, à Madrid, prit possession le 27 novembre 1780.

LXXVI. José de Boltas, né à Oran, était religieux de l'observance régulière de Saint-François. Il prit possession le 31 mai 1785.

LXXVII. Francisco Antonio de la Duena y Cisneros, natif de Villanueva de la Fuente, devint *doctoral* à Salamanque, & ensuite évêque d'Urgel. Sa prise de possession eut lieu le 28 novembre 1797.

[J.-F. B.]

[ADDITION A LA *Note* LXVIII.] Addition à la Note 68

Église de Lectoure.

Nous devons à M. J.-F. Bladé les rectifications suivantes la liste plus haut publiée des évêques de Lectoure; elles sont d'autant plus importantes qu'elles s'appuient sur des documents absolument inédits.

Nos recherches aux archives municipales de Lectoure nous ont mis à même de compléter & de corriger la *Note* LXVIII

sur l'église de Lectoure, insérée dans ce volume, pp. 366-370.

GÉRAUD DE GRASSIO. Le *Gallia Christiana* & M. Mabille s'accordent à prolonger jusqu'en 1307 l'épiscopat de Raimond II, bien qu'il n'existe, au delà de 1304, aucune mention de ce prélat, auquel ils font succéder Guillaume III de Bordes. Ce dernier, disent-ils, est mentionné dans une bulle de 1306 ou 1307, donnée par le pape Clément V en faveur de l'église de Toulouse. Nous avons vainement recherché cette bulle. Si on la retrouve jamais, il importera d'en bien examiner la date. En attendant, il résulte d'un inventaire des archives de Lectoure, dressé en 1591, & actuellement conservé à la mairie de cette ville, que le siége épiscopal était occupé, le 10 juin 1309, par Géraud de Grassio. L'inventaire signale, en effet, à cette date, une sentence arbitrale rendue par ledit Géraud de Grassio & Arnaud-Garsie de Gouth, frère du pape Clément V, & vicomte de Lomagne & d'Auvillars. Cette sentence, dont le texte est perdu, mit fin à de vives querelles entre le chapitre de Lectoure & le syndic de cette ville relativement aux droits funéraires. Arnaud-Garsie était vicomte de Lomagne depuis le 14 décembre 1305, époque où Philippe le Bel le gratifia de ce fief, qui passa aux comtes d'Armagnac par le mariage de Régine, fille du vicomte susnommé, avec le comte Jean I. L'article de l'inventaire se trouve donc confirmé, en ce qui touche Arnaud-Garsie, par ce que nous savons sur l'époque de son avénement à la vicomté de Lomagne. L'inventaire précité a d'ailleurs été rédigé d'une façon fort exacte, ainsi qu'il résulte des titres encore existants & mentionnés dans ce travail. Cela donne, pour les autres, une présomption à peu près équivalente à la certitude. Nous pouvons donc compter Géraud de Grassio parmi les évêques de Lectoure & le classer entre Raimond II & Guillaume III de Bordes.

RAIMOND. Ce personnage est désigné comme évêque de Lectoure, dans un acte d'hommage qui se trouve aux archives de cette ville, & qui porte la date du 10 novembre 1343. Raimond doit donc être placé, dans la série des prélats, entre Roger d'Armagnac, évêque dès 1330, & Arnaud III Guillaume de la Barthe, qui occupait le siége de Lectoure le 14 mai 1354.

RAIMOND III DE CAMBANILHA. L'avénement de ce prélat est fixé par erreur à 1395; les archives municipales de Lectoure contiennent la preuve qu'il était évêque dès 1388.

MARTIN GUITTERIA n'aurait été évêque de Lectoure qu'en 1428; les archives de cette ville attestent que Martin exerçait déjà les fonctions épiscopales en 1427.

HUGUES. Pierre V d'Abzac, évêque de Lectoure, aurait été créé archevêque de Narbonne en 1494. Il résulte d'une reconnaissance de fiefs du 1er février 1493, conservée aux archives municipales de Lectoure, que le siége épiscopal de cette ville était occupé par Hugo ou Hugues, dont il n'est question dans aucune liste d'évêques. Ce prélat, sur lequel nous ne savons pas autre chose, doit donc être placé entre Pierre V d'Abzac & Louis I Pot, puisqu'il n'y a pas à compter le cardinal Antoine, dont il n'est question que dans dom Martène. [J.-F. B.]



TABLE GÉNÉRALE

DES NOMS ET DES MATIÈRES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

M

N

O

P

S

T

U

V

W

X

Y

Z

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 247.

Colonne 1, troisième avant-dernière ligne : *au lieu de* Saint-Leucade *lisez* Sainte-Léocadie.

Page 252.

Col. 1, cinquième avant-dernière ligne : l'ordre de Saint-Damien; *c'est une des deux branches de l'ordre des Clarisses.*

Page 255.

Col. 1, art. LI, lig. 4 : *corrigez* d'Haurech *en* d'Harcourt.

Page 262.

Col. 2, art. XXI, lig. 4 : Badon *corrigez* Badonnes.

Page 263.

Col. 1, lig. 3 : *au lieu de* Tremesaigues *il faut* Tramesaigues.

Col. 2, art. XXVII, lig. 7 : *au lieu de* Royan *il faut* Roujan; — art. XXVIII, lig. 3 : Puisselicon *corrigez* Puissalicon; — art. XXIX, lig. 1 : *corrigez* Guillaume de Servian; — lig. 11 : *au lieu de* Popien *lisez* Poupian.

Page 264.

Art. XXXIV, lig. 16 : *corrigez* Boujan.

Page 264.

Art. XXXV, l. 12 : *corrigez* Caumont; — lig. 15 : Lieuran; — art. XXXVI, lig. 1 : de Rocozels.

Page 265.

Col. 1, lig. 2 : *corrigez* Étienne de Servian (de même, art. XXXVII, lig. 5); — lig. 6 : de Pézénas; — lig. 7 : d'Usclas; — art. XXXVIII, lig. 2 : de Montpeyroux; — lig. 7 : de Bessan.

Col. 2, lig. 4 : Castelnau *au lieu de* Château-Neuf.

Page 266.

Col. 1, art. XLVI : *corrigez* de Vallauquès.

Col. 2, art. XLVII, lig. 13; Clément II *corrigez* Clément IV.

Page 280.

Col. 2, art. XLIX, lig. 11 : *corrigez* Saint-Symphorien le Châtel.

Page 290.

Col. 1, art. XXX, lig. 14 : *au lieu de* 1159 *lire* 1259.

Col. 2, art. XXXII, lig. 2 : *au lieu de* Roquoseille *lire* Rocozels.

Page 292.

Art. XLV, lig. 1 : *au lieu de* Bernard Guidon ou de la Guyonie *il faut lire* Bernard Gui.

Le véritable nom de ce célèbre prélat & écrivain est *Bernardus Guidonis*, par conséquent *Bernard* [*fils de*] *Guis* M. L. Delisle prépare depuis déjà longtemps une étude sur cet historiographe, dont les ouvrages extrêmement nombreux sont des plus importants pour l'histoire littéraire du moyen âge.

Page 293.

Art. LV : *le véritable nom de ce prélat est* Guillaume IV Grimoard.

Page 294.

Art. LXI : *le véritable nom de cet évêque est* de Casilhac ; *c'est le nom d'une petite ville du diocèse d'Albi.*

Page 299.

Col. 2, art. XII, avant-dernière ligne : *lire* Saissi-les-Bois.

Page 300.

Col. 2, art. XXV, avant-dernière ligne : *lire* Mauriac.

Page 306.

Col. 2, art. XXVI, à la fin : *lire* 1122.

Page 308.

Art. XLI, lig. 6 : *lire* Boussagues.

Col. 2, lig. 6 :

L'original de ce testament est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, latin 17115.

Page 309.

Col. 1, art. L, lig. 2 : *corrigez* seigneur de Florensac & d'Adélaïde de Caylus.

Page 332, art. XXXVII :

Ce prélat resta longtemps sans obtenir ses bulles de confirmation. — En janvier 1267 (v. st.), Alphonse de Poitiers écrivait à Clément IV pour les obtenir. (Lat. 10918, f° 29 r°.)

Page 373, art. VIII :

En effet certaines chartes du cartulaire de Lézat, pour l'église de Saint-Béat, mentionnent ces deux personnages à la fois, & dom Vaissete a placé ces textes vers l'an 980. (Voir t. V, c. 292.)

Page 417.

Art. LXXXI, lig. 16 : *au lieu de* Pamiers *lire* Viviers.

Page 422.

Art. VII, lig. 2 : *lire* Bertrand de Saissac ; — art. VIII : *corriger le nom de cet abbé ainsi que suit* Udalger ou Uzalger de Niort (*de Aniorto*).

Page 434.

Col. 2, art. V, première ligne : *au lieu de* abbé *lire* évêque.

Page 437, col. 1, art. XX :

Les beaux livres de chœur exécutés pour l'église de Mirepoix, par ordre de l'évêque Philippe de Lévis, existent aujourd'hui à la bibliothèque publique de Foix ; mais ils ont été indignement mutilés & les belles miniatures qui les ornaient ont toutes disparu.

Page 438.

Dix-septième avant-dernière ligne : *au lieu de* 1181 *il faut lire* 1211.

Col. 2, art. II : seigneur de Daumazan.

Page 441.

Col. 1, art. VI : *corrigez* Antoine de Loubens de Verdale.

Page 444.

Col. 2, art. VIII : *corrigez* Raimond II d'Autignac.

Page 451.

Col. 2, art. LVI, lig. 10 : *corrigez* d'Espondeillan.

Page 457.

Col. 1, art. XVIII, *lire* Bernard I d'Amansas.

Col. 2, art. XXII : *lisez* Bernard II de Magalas.

Page 460.

Col. 2, art. XXXVI : Bertrand de Palaja.

Page 466.

Col. 1, art. XXVIII : *au lieu de* Sperausan *lire* Esperaza.

Page 468.

Col. 2, art. XLIV ; *corrigez* de Gaujeac.

Page 469, art. XLVIII :

Cet article est très-incomplet; Jean Jouffroy fut évêque d'Arras, puis d'Albi & abbé de Saint-Sernin de Toulouse, de Bonnecombe, de Caunes, &c. C'est l'un des plus célèbres conseillers de Louis XI. On peut consulter sur lui la notice un peu confuse, publiée par M. Fierville en 1874. Paris, Hachette, in-8°.

Page 480.

Col. 1, art. XXV, lig. 5 : *lisez* comte de Pailhas; — art. XXXI : *lisez* Guillaume II de Servian.

Page 481.

Col. 1, art. XXXVI : *lisez* Auger de Gougens; — art. XXXVII, lig. 11 : *corrigez* Saint-Pierre des Champs.

Page 482.

Col. 2, art. L, lig. 20 : *lisez* Saint-Félix de Pésilha.

Page 486.

Col. 2, art. XVII : *lisez* Bernard II de Magalas.

Page 489.

La liste des abbés de Lézat qui suit est assez dé-défectueuse, surtout pour la partie ancienne; on pourra la corriger en partie au moyen du catalogue des actes de cette abbaye que nous donnons au tome V de la présente édition. Quant aux abbés que M. Mabille cite en tête de cette note, le premier & le troisième appartiennent Peyrissas; le second nous est inconnu & n'est pas cité par le cartulaire, au moins dans son état actuel; quant au quatrième, Asnarius, c'est probablement le fondateur de Peyrissas. (Voir sur cette dernière abbaye la *Note* sur les établissements religieux du diocèse de Comminges.)

Page 485.

Col. 1, art. XX : *corrigez* Bernard de Durban.

Page 497.

Col. 1, art. IX : *lisez* Guillaume de Rocozels.

Col. 2, art. XV, lig. 5 : Saint-Jean de Grézan.

Page 499.

Art. XXXIV : *corrigez* Imbert de la Haye,

Page 502.

Art. XX : ce Pons I de Brugal *devint plus tard évêque de Carcassonne.*

Page 503.

Art. XLII : *probablement* Pons II d'Orange.

Page 504.

Art. LXIII : ce Pierre d'Auxillon *fut pendant plusieurs années évêque de Carcassonne; il avait été élu canoniquement par le chapitre cathédral.*

Page 508.

Col. 1, art. XXXII : *corrigez* de Nage.

Page 509.

Col. 2, note : *corrigez* Français 20896.

Page 512.

Art. IX : Arnaud I de Villeboras.

Page 513.

Art. XXX : *corrigez* Gaillard d'Ondes (Haute-Garonne, arr. de Toulouse).

Page 547.

Art. XXVI : *lisez* Pons IV de Gaja.

Page 563.

Col. 2, lig. 19 : *au lieu de* B. Piano *lire* B. de Piano.

Page 564.

Art. XII : *lire* Bérenger II de Moussan (*de Motiano*); — art. XXIX : *lisez* Pons d'Orange.

Page 571.

Art. IX, lig. 6 : *lisez* Sainte-Énimie.

Page 582, col. 2, art. IX :

La restauration du monastère de Saint-Salvi eut lieu à une époque que nous ne connaissons pas exactement, mais qu'il faut fixer à 1206-1208. (Voir tome V, catalogue d'Albi, n. 325, col. 1408, & l'*erratum*.)

Page 583.

Art. XIV, lig. 11 : *au lieu de* Ouric *lire* Oalric.

Page 584.

Art. XXXI : *lire peut-être* de Montoire.

Page 586.

Col. 2, note, lig. 8 : *corriger* certainement *en* probablement; *notre première affirmation était trop absolue.*

Page 586.

Partout nous avons mis Mas-Garnier *au lieu de* Mas-Grenier *pour nous conformer à l'usage des anciens auteurs; la forme actuelle de ce nom est d'ailleurs* Mas-Grenier.

Page 587.

Col. 2, *passim* : Ocamville *corriger* Aucamville.

Page 588.

Art. VII, lig. 10 : *mettez* de Dieupentale *& supprimez l'italique;* commune du département de Tarn-&-Garonne, arrondissement de Castelsarrasin.

Page 591, col. 2, note 2.

Nous laissons à l'auteur de cette note la responsabilité de cette étymologie. Les plus anciennes formes latines du nom de cette montagne sont *Canico, Caniconus.*

Pages 618 & suiv.

Voir sur l'abbaye de Fontfroide le récent ouvrage de M. Cauvet, de Narbonne, qui fournit de curieux détails pour l'histoire du pays & des mœurs.

Page 621.

Col. 2, art. XXX, lig. 6 : Loup, comte de Foix *corrigez* Loup de Foix.

Page 647, col. 2.

Il faut probablement identifier les abbesses indiquées sous les n[os] III & XVIII; cette abbesse unique devrait vraisemblablement se placer au commencement du quinzième siècle.

Page 648.

Art. XXV : *il faut probablement lire* Antoinette I de Palaja.

Pages 648 & suiv.

Sur la chartreuse de Bonnefoy on pourra consulter le catalogue des actes de cet établissement, publié au tome VIII de la présente édition & dressé d'après un manuscrit du dix-septième siècle, communiqué à l'éditeur par M. H. Vaschalde, de Vals en Vivarais.

Page 764.

Note 1, sixième avant-dernière ligne : *corrigez* o | on en von (pour *vos ne*).

Page 915, col. 2, ajouter l'article suivant :

AIMERI, abbé de Caunes, p. 465.

Page 920, col. 1, ajouter de même :

ANTOINE II DE SAINT-NECTAIRE ou DE SENNETERRE, évêque du Puy, abbé de Saint-Chaffre, p. 410; à identifier avec l'abbé de Saint-Chaffre du même nom (même page, col. 2.)

OMISSIONS

A LA TABLE DES MATIÈRES DE CE VOLUME

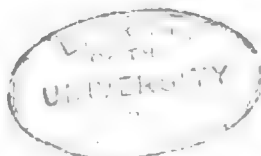
CORRECTIONS

Page xj, c. 2, retrancher à LXXXVIII les quatre lignes de ce numéro & les remplacer par celles-ci : *Abbaye de Saramon*, ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Auch, p. 463. — *Abbés de Saramon*, p. 463.

Page xij, c. 1, ligne dernière, effacer : Voir plus haut, p. 463.

Page 776, c. 2, note 2, lig. 5, a déjà fourni la *Note* LXXXVIII, lire la *Note* CXVIII, p. 591.

Considérer comme nulles, dans les noms d'abbés de Saint-Martin du Canigou, les indications renvoyant aux pages 463 & 464.



FIN DU TOME QUATRIÈME.

TOULOUSE, TYPOGRAPHIE PAUL PRIVAT, RUE TRIPIÈRE, 9.


GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY
B000789890